Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/encyclopediatheo0044mabb

TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES :

CES DICTIONNAIRES SONT, POUR LA TROISIÈME SÉRIE, CEUX :

DES SCIENCES POLITIQUES, — DES MUSÉES, — D'ÉCONOMIE CHARITABLE, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — DE MYTHOLOGIE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DES LÉGENDES, — DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES ABBAYES, — D'ESTHÉTIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME — DES HARMONIES DE LA RAISON AVEC LA FOI, — DES SUPERSTITIONS, — DE THÉOLOGIE ET DE PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE, — DES APOCRYPHES, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ORFÉVRERIE ET ORNEMENTATION RELIGIEUSES, — DE TECHNOLOGIE, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, — DES CARDINAUX, — DES PAPES, — DES OBJECTIONS POPULAIRES, — DE LINGUISTIQUE, — DE MYSTIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST, — DU PARALLÈLE ENTRE LES DIVERSES DOCTRINES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES ET LA FOI CATHOLIQUE, — DE BIBLIOGRAPHIE ET DE BIBLIOLOGIE, — DES ANTIQUITÉS BIBLIQUES, — DES SAVANTS ET DES IGNORANTS, — DE PHILOSOPHIE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI, — DE PHYSIOLOGIE, — DES MISSIONS, — DES LEÇONS ET EXEMPLES DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, — DES CANTIQUES, — DES CONTROVERSES HISTORIQUES, — DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE ÉTABLIE PAR LES SEULS CANONS DES CONCILES, ET DIVISÉE EN PROPOSITIONS DE FOI, DE CERTITUDE THÉOLOGIQUE, ET DE PURE OPINION :

Publication sans laquelle on ne saurait parler, lire et écrire utilement et exactement, n'importe en quelle situation de la vie ;

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, OU A 50 VOLUMES CHOISIS DANS LES TROIS *Encyclopédies ;* 7 FR. ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

ALMA COLL 203 LIBRARY MSSD Alma, Calif

66 VOLUMES, PRIX : 396 FRANCS.

TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

DICTIONNAIRE DE BIBLIOGRAPHIE ET DE BIBLIOLOGIE. (SUPPLÉMENT.)

6 VOLUMES, PRIX : 42 FR.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUD, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1866

38640

DICTIONNAIRE

DE

BIBLIOGRAPHIE ET DE BIBLIOLOGIE.

(SUPPLÉMENT.)

CONTENANT :

Première Partie : BIBLES HÉBRAIQUES, SAMARITAINES, ETC. — LIVRES PARTICULIERS DE LA BIBLE EN HÉBREU, GREC, LATIN ET LANGUES ORIENTALES. — LIVRES SÉPARÉS EN DIVERSES LANGUES DE L'EUROPE, ETC. — OUVRAGES RELATIFS A L'ÉTUDE DE L'ÉCRITURE SAINTE. — DISSERTATION. — EXEGÈSE, ETC. — THÉOLOGIE ASCÉTIQUE OU MYSTIQUE, CATÉCHÉTIQUE, PARÉNÉTIQUE. — PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, ET ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE. — MUSIQUE SACRÉE ET PLAIN-CHANT. — DROIT CANON. — CONCILES. — SYNODES. — RÈGLES, CONSTITUTIONS, CONFRÉRIES. — PATRISTIQUE. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — MISSIONS. — JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE. — RAPPORTS ENTRE LES DEUX PUISSANCES SPIRITUELLE ET TEMPORELLE. — PAPAUTÉ. — GÉOGRAPHIE SACRÉE ET ECCLÉSIASTIQUE. — ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — SCIENCES OCCULTES. — DÉMONOLOGIE, ETC. — LÉGENDES ET PÈLERINAGES. — ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE. — POLYGRAPHIE. — LITTÉRATURE ET POÉSIE CHRÉTIENNES.

Deuxième partie : BIBLIOLOGIE. — HISTOIRE DE LA BIBLIOPHILIE. — RELIURES. — RECHERCHES SUR LES BIBLIOTHÈQUES DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS. — ARMORIAL DES BIBLIOPHILES. — CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET PARTICULIÈRES. — CATALOGUES OFFICINAUX. — DIVERS OUVRAGES RELATIFS AUX LIVRES, LIVRES INACHEVÉS, DÉTRUITS OU PROSCRITS. — LIVRES EN FAC SIMILE. — LIVRES SACRÉS DE CHAQUE RELIGION,

Par GUSTAVE BRUNET, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ;

—

OBSERVATIONS SUR LE MATÉRIEL ET L'ORDRE D'UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE,
Par le R. P. P..., bibliothécaire en chef à Paris de la grande bibliothèque de son Ordre ;

—

CATALOGUES DES OUVRAGES QUE L'ON DOIT LIRE POUR ÉTUDIER LA RELIGION ET ÉCLAIRCIR LES DIFFICULTÉS DE LA BIBLE ET DE LA THÉOLOGIE. — CATALOGUE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE COLLECTIONS DES CONCILES. — REMARQUES SUR LES ÉDITIONS DES BIBLES. — EXAMEN DES VARIANTES DE LA VULGATE. — EXPLICATION DES MOTS AMBIGUS,
Par le P. ADRY, Oratorien ;

—

TRAITÉ DE LA LECTURE CHRÉTIENNE ;
Par D. Nic. JAMIN, Religieux de la Congrégation de Saint-Maur ;

—

BIBLIOTHÈQUE D'UN LITTÉRATEUR ET D'UN PHILOSOPHE CHRÉTIEN : ÉLOQUENCE, HISTOIRE, PHILOSOPHIE, RELIGIONS, MORALE CHRÉTIENNE,
Par le R. P. GLORIOT, de la compagnie de Jésus ;

—

CHOIX DE LECTURES PIEUSES ;
Par le P. TINTHOIN, chanoine et pénitencier de l'église métropolitaine de Paris ;

PUBLIÉ PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME VI^e^ DE LA BIBLIOGRAPHIE ET TOME II^e^ DE LA BIBLIOLOGIE.

6 VOLUMES, PRIX : 42 FRANCS.

—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J. P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUD, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

—

1866

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

AVANT-PROPOS.

La bibliographie est un champ si vaste que nous n'étonnerons personne en disant que les quatre volumes de la *Bibliographie catholique* publiée de 1858 à 1860, et le *Dictionnaire de Bibliologie* qui y fait suite, n'ont point épuisé le sujet qu'il s'agissait de traiter.

Un supplément a donc paru nécessaire ; nous n'avons reculé devant aucune peine, devant aucun travail, pour le rendre digne d'être offert aux hommes éclairés dont le suffrage est pour nous d'un si grand prix, dont le concours nous appuie dans la voie où nous tâchons de marcher.

Nous avons l'espoir qu'on trouvera dans le nouveau volume offert aujourd'hui au clergé et aux laïques studieux une masse importante de renseignements sur la Bibliographie religieuse et d'informations qui, disséminées de tous côtés, éparses souvent dans des ouvrages peu répandus, offriront, grâce à leur réunion, un secours utile.

Nous avons divisé notre travail en deux parties.

La première sert d'appendice au *Dictionnaire de Bibliographie;* elle mentionne des ouvrages mis au jour depuis la publication du IV^e^ volume; elle indique des écrits qui n'avaient pas été signalés. Quels que soient les efforts auxquels on se livre pour être complet, c'est un but qu'on ne saurait se flatter d'atteindre ; c'est beaucoup d'en approcher. Nos recherches, partant, vont depuis les livres imprimés au XV^e^ siècle jusqu'à ceux qu'a vus éclore l'année actuelle.

Nous avons, comme de juste, suivi la division en chapitres adoptée dans le *Dictionnaire* que nous continuons; les ouvrages hébreux, grecs, latins et français seuls nous ont préoccupés, et nous avons cru pouvoir admettre, sur des questions spéciales d'Exégèse, d'Archéologie sacrée et d'Histoire, l'indication d'un certain nombre d'écrits sortis de la plume d'auteurs protestants. Tout ce qui est relatif à la controverse hétérodoxe, tous les livres qui soutiennent les erreurs soit des anciens réformés, soit des écoles rationalistes, ne devaient point figurer dans nos colonnes ; mais n'était-il pas à propos de signaler à l'attention des travailleurs l'existence presque ignorée de ces nombreuses monographies qu'ont enfantées les universités germaniques (de 1650 à 1750 spécialement), et qui, s'emparant, par exemple, d'un passage de l'Ancien Testament, épuisent, au point de vue historique ou grammatical, tout ce qu'on peut en dire? Ces *dissertationes*, ces *programmata*, étrangers aux questions dogmatiques, méritent à coup sûr d'être consultés par l'homme studieux qui veut creuser à fond tel ou tel point se rapportant le plus souvent à certains passages des Livres saints.

A l'égard de certains chapitres du *Dictionnaire de Bibliographie*, les ouvrages nouveaux que nous avions à signaler étaient en si petit nombre que nous avons pensé qu'il était à propos de réunir plusieurs sections en une seule. D'un autre côté, quelques chapitres, notamment celui de l'Archéologie, celui de la Polygraphie et Littérature chrétiennes, nous ont fourni des matériaux abondants.

La seconde partie du volume que nous mettons au jour n'est plus une nomenclature alphabétique de titres d'ouvrages; c'est une suite d'articles (classés alphabétiquement) sur des sujets de bibliographie; nous avons complété quelques points du *Dictionnaire de Bibliologie* qui pouvaient recevoir de plus amples développements; nous avons cherché à présenter sur la Bibliographie religieuse une masse assez considérable d'informations, en faisant dans le domaine des publications en langues étrangères vivantes quelques incursions que nous avions dû nous interdire en rédigeant le *Dictionnaire de Bibliographie*, mais que nous avons cru pouvoir nous permettre ensuite, d'autant plus qu'il s'agit d'une portion bien peu connue de la science des livres.

Nous ne nous dissimulons point tout ce que notre travail a d'imparfait, mais tel qu'il est, nous aimons cependant à croire qu'il pourra être utile. Si ce but est atteint, nous serons amplement dédommagé du très-long, très-fastidieux et très-pénible travail auquel nous nous sommes livré.

G. B.

SUPPLEMENT AU DICTIONNAIRE

DE

BIBLIOGRAPHIE

ET DE BIBLIOLOGIE CATHOLIQUES.

—

PREMIERE PARTIE.

BIBLIOGRAPHIE.

—

I. — Bibles hébraïques, samaritaines, etc.

BIBLIA Hebraica cum punctis secundum editionem Jos. Athiæ a Joa. Leusden recogn., notis illustr. a Van der Hooght. Editio nova rec. atque emend. a J. D. Allemand; *Londini*, 1825, in-8; 1828, in-8.

BIBLIA Hebraica cum interpretation. et commentar. Rabbinorum; *Carolsruhæ* (à l'imprimerie hébraïque archiducale), 1827, in-8.

BIBLIA Hebraica (ex recensione Hahnii) cum vulg. interpret. Latina, denuo edita. Editio stereotypa; *Lipsiæ*, 1839, 2 vol. in-12.

BIBLIA Hebraica (avec une traduction hongroise en regard par M. Bloch); *Buden*, 1840-42 (Cette édition ne comprend que le Pentateuque et Josué.)

BIBLIA Hebraica cum punctis. Accedunt Indices et clavis, edente Theile; *Lipsiæ*, 1849, in-8.

BIBLIA Hebraica or the Hebrew scriptures of the Old Testament; *London*, 1854, 2 vol. in-4. — Le texte est sans points, d'après celui de Kennicott, avec un choix de variantes. La traduction anglaise est accompagnée de notes nombreuses, extraites de divers commentateurs anciens et modernes et mises en ordre par Boothroyd.

BIBLIA Armenica; *Constantinopoli*, 1853, in-4. — Cette Bible forme un volume de 1176 pages. L'arménien est le dialecte occidental moderne.

BIBLIA Syriaca, sans lieu ni date (*Oorumiah*, 1854), in-4. — Traduction de la Bible en syriaque ancien et moderne imprimée en colonnes parallèles, contenant la version dite Peschito et en regard la traduction composée en dialecte moderne syriaque par les missionnaires américains, à l'usage des Nestoriens.

II. — Livres séparés de la Bible en hébreu, grec, latin et langues orientales.

APOCALYPSE, traduction arabe faite sur le copte, avec des notes également en arabe, extraites des ouvrages de saint Hippolyte, et publiée à la suite des *Analecta Syriaca* de M. Paul de Lagarde; *Leipzig*, 1858, in-8.

APOCALYPSIS sancti Joannis; *Francofurti, H. Gulfericus*, 1551, petit in-8. — Livret formé de 26 gravures sur bois de la grandeur des pages, avec un texte explicatif en latin et en allemand.

CHRONICON Samaritanum Arabice conscriptum cui titulus est *Liber Josuæ;* edidit, Latine vertit, annotatione instruxit Th. Guill. Juynboll; *Lugduni Batavorum*, 1848, in-4. — (M. Quatremère a consacré à cette publication des articles pleins d'érudition et insérés dans le *Journal des Savants*, 1848 et 1849.)

CODEX Alexandrinus, H KAINH ΔΙΑΘΗΚΗ. Novum Testamentum Græce ex antiquissimo codice Alexandrino a C. G. Woide olim descriptum; ad fidem ipsius codicis denuo accuratius edidit B. H. Cowper; *Londini*, 1860, in-8. — xl et 505 pages.

ESTHER historia poetica paraphrasi, idque Græco carmine cui versio Latina opponitur, exornata; *Londini*, 1679, in-8.

DISSERTATIO continens versionem Hebraicam capitis v Chaldaici Esdræ; *Ultrajecti*, 1683, in-4.

EVANGELIUM secundum Matthæum (Græce), ex codice rescripto in Bibliotheca collegii SS. Trinitatis juxta Dublin. descriptum opera et studio Johannis Barrett, cui adjungitur Appendix, collationem codicis Montfortiani complectens; *Dublinii*, 1801, in-4.

EXODI et LEVITICI secundum Arabicam Pentateuchi Samaritani versionem ab Abou-Saido conscriptam (Arabice) edidit Abr. Kuenen; *Lugduni Batavorum*, 1854, in-8.

FRAGMENTA Epistolarum Pauli ad Timotheum, ex membranis Copticis musæi Borgiani; *Hafniæ*, 1789, in-4.

INDEX Evangeliorum Dominicalium et festorum apud veteres Anglo-Saxones, Lat. et Anglo-Saxonice (*Ulmæ*, circa 1727), in-folio.

JONÆ et OBADIÆ oracula Syriace; notas philologicas et criticas addidit H. A. Grimm; *Duisburgi*, 1805, in-8.

LIBER Apocalypsis sancti Johannis apostoli cum glossis Nicolai de Lira, in-4, sans chiffres, réclames ni signatures. — Malgré son titre latin, ce volume contient une traduction italienne, imprimée en caractères ronds qui ressemblent fort à ceux que Ulric Han employait à Rome vers 1470. Un exemplaire de ce volume fort rare a été adjugé à 6 liv. sterl., 10 sh., à la vente Libri, à Londres, en 1859.

LIBER Genesis Pentateuchus, ex recognitione ed. Boehmer; *Halis*, 1860, in-8.

LIBRI Judicum et Ruth secundum versionem Syriaco-hexaplarem ex codice Musæi Britannici nunc primum editi, Græce translati notisque illustrati.

Fasc. I, continens lib. Jud. cap. I-V. Specimen philologicum. Auctore Ph. Skat Rordam; *Hafniæ, Schwurtz*, 1859, in-4.

LIBRI IV Regum Syro-heptaplaris specimen edidit J. G. Hasse; *Ienæ*, 1782, in-8.

LIBRI Psalmorum David versio a Rabbi Yapheth ben Heli Bassorensi Karaita, auctore decimi sæculi, Arabice concinnata; Latinitate donavit J. L. Bargès; *Paris, Dupont*, 1861, in-8.

PROVERBIORUM, Ecclesiastis, Cantici canticorum, Ruthi, etc., nova versio Græca ex unico S. Marci bibliothecæ codice Veneto, nunc primum eruta et notulis illustrata, a J. B. C. d'Ansse de Villoison; *Argentorati*, 1784, in-8. (Edition déjà indiquée, mais trop succinctement, tom. I, col. 88.)

PSALMI VII pœnitentiales Egidii Delfi cum litaniis majoribus, in-4 (opuscule de 10 feuillets, imprimé à Anvers vers 1498).

PSALMI Davidici, idiomate originali Hebræo, adscripta ad latus litteris Italicis vocum lectura, studio T. Arwidson; *Stockolmiæ*, 1705, in-12. Essai singulier sur la musique des sept psaumes pénitentiaux, et gravé sur cuivre.

PSALMI quindecim Hammanloth philologice et critice illustrati, aut. T. A. Clarisse; *Lugduni Bat., Hazenberg*. 1819, in-8.

TESTAMENTUM (Novum) ad fidem codicis Vaticani, ediderunt A. Kuenen et C. G. Cobet; *Lugduni Batav., Brill*, 1860, in-8.

ULTIMA capita libri Jobi, nempe cap. XXXVII, XXXIX, XL, XLI et capitis XLII pars, ad Græcam versionem recensita (Hebr. et Lat.) ab E. J. Grere; accedit tractatus de metris præsertim Jobæis; *Daventriæ, Leemhorst*, 1788 et 1791, 2 part. in-4.

VERSIO Iesaiæ Arabica R. Saadiæ Phyrmensis, cum aliis speciminibus Arabico-biblicis : e ms. Bodleyano nunc primum edidit atque in modum chrestomathiæ Arabicæ-biblicæ Glossario perpetuo instruxit H. E. G. Paulus; *Jenæ*, 1790, 2 vol. in-8. (Paulus était protestant.)

—

ACTA apostolorum apocrypna, e triginta antiquis codicibus Græcis, vel nunc primum eruit, vel secundum atque emendatius edidit Constantinus Tischendorf; *Lipsiæ*, 1851, in-8.

EPISTOLA Enoch de admiranda apparitione novi atque divini Prophetæ ad omne humanum genus, in-4, *s. l. et a.* Opuscule de 6 feuillets très-rare. — Cette pièce apocryphe est peu connue.

EVANGELIA apocrypha, Græce edidit Tischendorf; *Lipsiæ*, 1853, in-8.

III. — Livres séparés de la Bible et du Nouveau Testament en français.

APOCALYPSE (l') traduite et commentée par l'abbé Salvan; *Toulouse*, 1860, in-8 (1).

CANTIQUE des cantiques, traduit de Salomon, par R. E. Thuret; *Metz, Verronais*, 1860, in-8.

CANTIQUE (le) des cantiques, par A. Savary, ancien officier; *La Rochelle, Sirey*, 1860, in-8.

JOB (le livre de) traduit du grec des Septante, par Giguet; *Paris, Hachette*, 1859, in-18.

NOUVEAU TESTAMENT, traduit en français, par Mesenguy, nouvelle édition, avec une Préface, par M. de Sacy; *Paris, Techener*, 1860, 3 vol. in-16.

PENTATEUQUE (le), traduction nouvelle avec le texte hébreu ponctué et accentué d'après les meilleures éditions, accompagné de notes, par L. Wogue, professeur au séminaire israélite de Paris; *Metz, Mayer*, t. I, 1860 (Genèse). Ce travail est l'œuvre d'un rabbin.

PSAUMES de David, traduits par le baron Eugène du Mesnil; *Lyon, Perisse*, 1859, in-18.

TRADUCTION en vers libres des Psaumes de David, selon la Vulgate, par un ancien capitaine; *Rennes, Leroy*, 1861, in-8.

IV. — Livres séparés en diverses langues de l'Europe, etc.

FRAGMENTUM Pragense Evangelii S. Marci vulgo autographi, edidit T. Dobrowski; *Pragæ*, 1778, in-4.

PSALTERIUM Davidicum Notkeri veteri lingua Theotisca, cum versione Latina et notis J. Schilter; *Ulmæ*, 1726, in-fol.

SPECIMEN lectionum antiquarum Francicarum ex Otfridi libris Evangeliorum cum interpretatione Latina, auctore D. von Hade; *Hafniæ*, 1708, in-4.

DANIEL, RUTH et ESTHER, en langue tahitienne; *Tahua*, 1824, in-12. — Un exemplaire de ce livret a été adjugé à 23 fr. à la vente Canazar.

V. — Ouvrages relatifs a l'etude de l'Ecriture sainte, Dissertations, Exégèse, etc.

ABRAHAMO (de) amico Dei, auctore F. Th. Withof; *Duisburgi*, 1743, in-4. — Nous allons placer ici l'indication de quelques écrits spéciaux concernant Abraham, publiés à part et compris dans divers recueils : F. A. Augusti : De fatis et factis Abrahami; *Gothæ*, 1730, in-4. — X. Hebbing : The history of Abraham; *London* 1746, in-8. — W. Gilbank : The scripture history of Abraham; *London*, 1773, in-8. — C. Iken : De mutatione nominum Abrahami et Saræ, dans les Dissertationes philologicæ de cet auteur, t. I. — J. C. Michaelis : De Abrahamo et Isaaco in Hyrieum et Orionem conversis, dans la Bibliotheca Bremensis, VI, 51. — C. H. Goetze : De cultu Abrahami; *Lipsiæ*, 1702, in-4. — J.-Ch. Haremberg : Vindiciæ Abrahami quibus refelluntur proterve in eum dicta ab auctore libri : *Dictionnaire philosophique*, dans la *Bibliotheca Bremensis*, t. V, p. 499.

ACADEMICÆ lectiones in Actus apostolorum, auctore A. du Bois; *Lovanii*, 1666, in-4.

ACHIMELECHO (De) binomini (*I Samuel* XXI),

(1) Signalons au sujet de l'Apocalypse de saint Jean un travail de M. Neffzer inséré dans la *Revue germanique*, juillet 1859, travail dont nous sommes très-loin d'adopter les idées principales, mais où se rencontrent des détails curieux. Il cite surtout la *Théologie du siècle apostolique* de Reuss; *Strasbourg*, 1852, 2 vol.; et une étude de M. Réville : *Néron l'Antechrist*, publiée dans la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne* (juillet et août 1852. Cette étude traite à fond la question, l'épuise dans tous ses détails, accumule les citations. Elle montre que le fameux nombre de 666, sur lequel on a tant disputé (le nombre de la Bête), est exactement en lettres hébraïques le nom de Néron.

N.	50
R.	200
O.	6
N.	50
K.	100
S.	60
R.	200
	666

Les voyelles ne sont pas exprimées en hébreu.

M. Réville cite un théologien hollandais, Bilderbeck, qui voyait le roi Louis XVIII dans le nombre mystérieux, en traduisant le χ ξ ς apocalyptique par les trois initiales des trois prénoms de ce souverain (Louis Stanislas Xavier). Il serait difficile de pousser plus loin l'aberration.

auctore J.-Ch. Leuchner; *Hirschbergæ*, 1750, in 4.

ACHITOPHEL (*II Samuel*, xvii), numero illorum exemptus qui sibi ipsis laqueo gulam fregerunt, auctore J. E. Steuber; *Reutelii*, 1741, in-4.

ADAM (quanta statura fuerit? auctore F. L. Goetze; *Lipsiæ*, 1728, in-4. (A propos de cette dissertation, nous remarquerons qu'un membre de l'Académie des Inscriptions, Nicolas Henrion, professeur de syriaque au collége de France, mort en 1720, avait entrepris sur les mesures des anciens peuples, un travail rempli de rêveries; il avait dressé une espèce de table ou d'échelle chronologique de la différence des tailles humaines; il assignait à Adam une hauteur de 123 pieds 9 pouces, et à Eve 118 pieds 9 pouces 5/4).

ADAMI (de) creatione et formatione Evæ ex costâ ejus et quomodo decepti fuerunt a serpente. — Opuscule dans lequel des circonstances apocryphes sont mêlées au récit de la Genèse. Il en existe deux éditions, l'une de 8 feuillets, sans aucune indication typographique, l'autre de 6 fts, également sans indication, mais on y reconnaît les caractères d'Etienne Planck à Rome.

ADVERTISSEMENT à tous chrestiens sur le grand et espouvantable advenement de l'Antechrist et fin du monde; *Paris*, 1618, in-8 (réimprimé en 1666). — Indiquons quelques autres ouvrages relatifs au même sujet et devenus aujourd'hui difficiles à trouver : Vrai discours du règne de l'Antechrist; *Paris*, 1579, in-8. Venue (la) de l'Antechrist, comment et en quel temps il viendra; *Paris*, 1602, in-8. Naissance (la) de l'Antechrist en Babylone, envoyée par l'ambassadeur de France en Turquie; *Paris*, 1623, in-8. — Mentionnons par la même occasion un livre italien assez recherché des bibliophiles : Vaso di verità dove si tratta de origine, nascita, vita, opere e morte dell' Antichristo, del P. Alessio Porri; *Venetia*, 1597, in-4.: volume peu commun orné de figures bien gravées.

ÆRA (de) nativitatis Jesu Christi genuina, auctore J. G. Liebknecht; *Giessen*, 1735, in-4.— Divers autres écrits ont été publiés en Allemagne sur la même question; nous signalerons : J. G. Hager, De anno nativitatis Christi; *Chemnitzii*, 1743, in-4. — G. Jost, De vera nativitatis Christi epocha; *Wirceburgi*, 1754, in-4. — J. Haiden, Exercitationes chronologicæ de tribus præcipuis annis Christi nati, baptizati et morientis, ad calculum J. Keplerl accommodatæ; *Pragæ*, 1759, in-4. — G. C. Reccared, Programma in rationes et limites incertitudinis circa tempus nati Christi inquirendum; *Regiomontani*, 1768, in-4. — F. Horix, Observationes historico-chronologicæ de anno Christi natali; *Moguntiæ*, 1789, in-4.

Nous avons déjà mentionné (t. IV, c. 695) l'avis du P. Dominique Magnan (*Rome*, 1772) qui s'appuyant sur une médaille d'Hérode, voulut établir que le Sauveur était né huit ans avant l'époque généralement admise; cette assertion fut combattue par deux protestants : J. A. Ernesti, De anno quo natus fuit Christus, contra Magnanum; *Lipsiæ* 1774, in-4, et dans les Opuscula philologico-critica de cet écrivain p. 420; — L. J. Uhland, Dissertatio Christum anno ante æram vulgarem IV exeunte natum esse contra Magnanum demonstrans; *Tubingæ*, 1775, in-4.

Peu de temps après, J. G. Koerner publia un Programma de die natali Servatoris; *Lipsiæ*, 1778, in-4.; A. G. Van der Hardt avait déjà fait paraître une Dissertatio de momentis quibusdam historicis et chronologicis ad determinandum Christi diem natalem; *Helmstadii*, 1754, in-4.

ÆTATE (de) libri Jobi definienda scripsit C. F. Richter; *Lipsiæ*, *Klauburth*, 1799, in-4. (Nous avons déjà indiqué (t. I, col. 285) une réimpression de cette Dissertation à la suite de l'ouvrage de R. Lowth : De sacra poesi Hebræorum, *Lipsiæ*, 1815.

AN expediat laicis legere Novi Testamenti libros lingua vernacula? Ad serenissimum regem Jacobum V Disputatio inter Alexandrum Alesium, Scotum, et Johannem Cochlæum, Germanum (*sine loco*), 1533, in-8.— Cochlæus, adversaire zélé de la Réforme et dont notre *Dictionnaire* a déjà enregistré de nombreux ouvrages, eut sur la question dont il s'agit un adversaire passionné en la personne d'Alexandre Hales.

ANATHEMATA templi Hierosolymitani, ad Luc. xxi, 5, illustrat., auct. J. C. Richter; *Lipsiæ*, 1764, in-4.

ANGELIS (de), quorum causa fœmina ἐξουσίαν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς habere jubetur ab Apostolo, I Cor. xi, 16, auctore J. H. Zschorn; *Reutelii*, 1757, in-4.

ANIMADVERSIONES quædam generales in Psalmos eorumque versionem recte instituendam, auctore C. F. Wetzel; *Francofurti*, 1792, in-4.

ANNOTATIO in loca nonnulla Novi Testamenti; edidit Von Hengel; *Amsterdam*, 1824, in 8.

ANTECHRIST (de l'), recherches et considérations sur sa personne, son règne, l'époque de son arrivée et les annonces qu'en font les événements actuels, par G. Rougeyron; *Paris*, *Sarlit*, 1861, in-18.

APOLLONE (de) cujus Act. xviii, 24, 25, fit mentio, auctore G. J. Sommel; *Lundini*, 1797, in-4. Nous connaissons deux autres ouvrages relatifs à ce personnage : L. Mueller, Dissertatio de eloquentia Apollonis, viri apostolici; *Schleusengiæ*, 1717, in-4; J. J. Pfizer, De Apollone, doctore apostolico, *Altdorfii*, 1718, in-4.

APPARATU (de) convivii regis Persarum (ad. Esther I, 6) et de vino Chalybonio, ad Ezech. xxvii, 18, auctore J. C. Ruick; *Regiomontani*, 1755, in-4. (Thèse académique.)

APPARATUS Philistæorum bellicus ad vindicandum locum I Reg. xiii, 5, auct. J. Chr. Wolf; *Vitebergæ*, 1711, in-4.

APPARITIONE (de) quæ Mosi in itinere Ægyptiaco contigit (*Exod.* iv, 24-26), auctore H. Schurbau; *Lubecæ*, 1750, in-4.

ARBOR (num) vitæ paradisi propria Servatoris fuerit imago? auctore H. A. Zeibech; *Geræ*, 1785, in-4.

ARBOR vitæ cum vaticiniis Veteris Testamenti de Christo crucifixo, in-fol. — Opuscule imprimé à *Ulm*, par *J. Reger* en 1492; il est si rare que Hassler dans son *Histoire de l'imprimerie à Ulm*, ne l'a pas mentionné.

ARCA (de) fœderis ordinaria columnæ nubis et ignis sede, auctore J. F. Stiebritz; *Halis*, 1753, in-4. — Il existe deux autres ouvrages sur le même sujet; l'un de J. E. Rau, De nube super arca fœderis; *Herbornii*, 1757, in-4; l'autre de C. E. Thalemann, De nube super arca fœderis; *Lipsiæ*, 1752, in-4 et 1771.

ARCHONTE (de) apud Judæos litium arbitro, ad Luc. xii, 58, auct. W. te Water; *Ultraj. Rhen.* 1746, in-4.

ARS memorandi notabilis per figuras evangelistarum, petit in-fol.—Nous avons déjà (t. I, c. 358) signalé une édition de cet ouvrage qui remonte aux origines de l'imprimerie; il en existe une seconde. On peut consulter à leur égard le *Manuel du Libraire* (5e édition, t. I, col. 499). Tel est le prix que les bibliophiles attachent à ce volume composé de 30 planches, gravées sur bois (15 pour les figures et 15 pour le texte), qu'à la vente Renouard en 1853, un exemplaire s'est élevé au prix de 2,750 francs.

ASIMA (de) Hamathæorum idolo (*II Reg.* xvii, 30), auctore C. Schulde; *Vitebergæ*, 1722, in-4.

AUGUSTUS Christi nascituri forsan non ignarus,

auctore J. G. Hasse; *Regiomontani*, 1805, in-4. (Dissertation académique.)

AUTHENTIA doxologiæ (ad Matth. v, 13) obviæ a recentissimis oppugnationibus vindicata, auctore J. S. Baumgarten; *Halis*, 1753, in-4.

AVIBUS (de) Eliam prophetam alentibus, auctore J. P. Beykert; *Argentorati*, 1774, in-4.

BEELZEBUB (de), auctore B. H. Gebhard; *Gryphiswaldiæ*, 1702, in-4. — On trouve dans les *Dissertationes selectæ* de David Mill, p. 265, une Dissertation *De Beelzebub et Miphlezet*.

BENEDICTIONE (de) Judæ, Gen. XLIX, insigni de Messia oraculo, auctore F. Oberthuer; *Herbipoli*, 1786, in-4.

BETHSEMITICÆ cladis (*I Reg.* VI, 19) nova explicatio. — Programma academicum, auctore J. C. Huppach; *Coburgi*, 1774, in-4.

BIBLE (la sainte) résumée dans son histoire et ses enseignements, par H. Wallon, membre de l'Institut, *Paris*, *Didot*, 1859, 2 vol. in-8.

CÆDES Abelis et Zachariæ in nece Jesu Christi et Jacobi Justi, ad S. Matth. XXIII, 35, auct. C. J. Huth; *Erlangen*, 1753, in-4.

CANONICA omnium librorum Veteris Testamenti auctoritas ipsius Christi testimonio adserta, auctore G. C. Pisanski; *Berolini*, 1775, in-4.

CANTICO (de) Habacuci prophetæ, auctore J. V. Reissmann; *Herbipoli*, 1831, in-4.

CANTICUM eucharisticum et triumphale Hannæ matris Samuelis illustratum, auctore Mich. Schlosser; *Erlangen*, 1808, in-4.

CANTORIBUS (de) ecclesiasticis Veteris et Novi Testamenti, auctore J. A. Schmid; *Helmstadii*, 1708, in-4.

CARMINE (de) Hebræorum quod vulgo inscribitur *Canticum canticorum* succincta disquisitio; adjuncta quatuor priorum capitum versione et interpretatione; specimen critico-philologicum. *Lips.* 1740.

CAUSA (de) cladis Assyriorum, ad II Reg. XVIII, XIX, auctore C. F. Preiss; *Gottingæ*, 1776, in-4. — Il existe aussi une dissertation de J. P. Heine : De auctore et causa stragis Assyriorum tempore Ezechiæ Judæorum regis; *Berolini*, 1761, in-4.

CELIFODINA absconditos Scripturæ thesauros pandens... *Elaborata subtili artificio jucundiorique charactere, arte ac industria baccalarii Martini Lantzberg Herbipolensis, civis urbis Lypsensis*, 1511. — Supplementum Celifodinæ .. *Impressum Lyptzigk per baccalareum Mart. Lantzperg*, 1510, Gothique, 2 tom. en 1 vol. in-4. — On remarque, sur le titre de la première partie, une très-curieuse gravure en bois; une seconde figure grotesque, tenant toute la page, en tête du Supplément, représente quatre anges retranchés dans une tour et se défendant, en tirant le canon, contre quatre diables armés de hallebardes et de casse-têtes. La marque de l'imprimeur a beaucoup d'analogie avec l'écusson du célèbre Schœffer de Mayence. Ajoutons que le Supplément, formant la seconde partie de cet ouvrage singulier, est resté inconnu à Panzer.

CENSU (de) Davidico pesteque hunc censum secuta, *II Samuel* XXIV et *I Chronic.* XXI; auctore J. L. Blessig; *Argentorati*, 1788, in-4.

CENSU (de) Quirini, ad Luc. II, 1, 2, auct. J. C. Volborth; *Goettingæ*, 1785, in-4. — Il existe trois Dissertations sur le même sujet : l'une de C. A. Heumann, De censu Antequiriniano, *Goettingæ*, 1752, in-4; l'autre de A. Birch, De censu Quirini, *Hafniæ*, 1790, in-4; la dernière de C. F. Amann, De censu Quirini, ad Luc. II, 2; *Erlangen*, 1810, in-4.

CHARACTERIBUS (de) corpori impressis, ad Levit. XIX, 28, auct. J. C. Biddermann; *Fribergæ*, 1755, in-4.

CHRONOLOGIA judicum et primorum regum Hebræorum, auctore Levi Herzfeld; *Berolini*, 1836, in-4.

COLLECTURA de Passione Domini, *s. l.*, 1477, in-4. — On connaît deux autres éditions, sans lieu ni date, de cet ouvrage qui occupe 120 à 130 pages et qui offre le récit de la Passion du Sauveur d'après les quatre évangélistes, accompagné de citations des Pères et de réflexions. Les trois éditions ont vu le jour en Allemagne.

COLUMNIS (de duabus) Sethianis, auctore D. Mollero; *Altdorfii*, 1699, in-4; et dans le *Thesaurus dissertationum* de Martène, III, 2, 159.

COMMENTAIRE sur la prophétie de Sophonie, par l'abbé Maréchal; *Metz*, *Blanc*, 1859, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*.

COMMENTARIUS philologico-criticus in Carmen Deboræ, auctore G. G. Holtmann; *Lipsiæ*, 1818, in-4. — Il existe aussi une dissertation de C. M. Kalkar : De cantico Deboræ; *Odensee*, 1833, in-8.

COMMENTARIUS in Pentateuchum, auct. Isaaco Arama; *Venetiis*, *Bomberg*, 1522, in-fol. — Bonne édition d'un ouvrage en grande estime chez les Juifs. Il parut pour la première fois à Salonique en 1522; il existe plusieurs réimpressions; *Venisæ*, 1565, 1573, 1595, in-fol.; *Francfort*, 1785, in-fol.

COMMENTARIUS litteralis in Genesin, auctore Fr. a Paulo de Schrank; *Solisbaci*, 1835, in-8.

COMMENTATIO in psalmum CX, auctore J. Th. Bergmann; *Lugduni Batav.*, *Hank*, 1819, in-4.

COMMENTATIO in Psalmum CIV, auct. Theod. Fritz; *Argentorati*, *Heitz*, 1821, in-8.

COMMENTATIO critica in historiam pugnæ Davidis cum Goliatho, auctore J. G. Trendelenburg; *Gedani*, 1792, in-4.

COMMENTATIO de Juda proditore, auctore C. G. Zandt; *Lipsiæ*, 1769, in-4. — Signalons aussi l'écrit de J. Lechtleir, De culpa Judæ, seu de causis quæ Judam ad Jesum prodendum perduxerunt; *Argentorati*, 1813. — J. F. Neuhoefer a composé un traité, De Juda ruptis in gravi præcipitique lapsu illibus exstincto; *Chemnitzii*, 1740, in-4. J. C. Oldendorf a publié des Conjecturæ de Juda Iscariote in templo a Judæis occiso; *Hannoveriæ*, 1754, in-4. Enfin C. A. Heumann a inséré dans les *Miscellanea Groningensia*, III, 589, une notice De vero sensu vocis Iscariotis.

COMMENTATIO de Romanis quibus Paulus Epistolam misit, auctore J. Orlog; *Hafniæ*, 1752, in-4. — Citons aussi la dissertation de C. F. Franck : Notæ historicæ conditioni agnoscendæ primorum Christianorum, imprimis Romanorum, quum D. Paulus ad eos scriberet, servientes; *Vitebergæ*, 1791, in-4.

COMMENTATIO de tempore quo scripta fuit Epistola ad Romanos, auctore J. J. Semler; *Halis*, 1767, in-4. — La même question est envisagée dans l'écrit de J. F. Platt : Nonnulla ad quæstionem de tempore quo Pauli ad Romanos Epistola scripta sit pertinentia; *Tubingæ*, 1792, in-4.

COMMENTATIO in libellum De vita et morte prophetarum qui Græce circumfertur, *seu* Disputatio de locis ubi prophetæ Hebræorum nati et sepulti esse dicuntur, auctore H. Andr. Hamaker; *Amstelodami*, 1833, in-4.

COMMENTATIO de hymno Zachariæ (Evang. Luc. I, 67-79), auctore A. L. Van der Boen Mesch; *Lugduni Batav.*, 1718, in-4.

COMMENTATIO de vestitu mulierum Hebræarum, ad Iesaiam, III, 16-24, auctore N. V. Schoerdero; *Lugd. Batav.*, 1745, in-4.

COMMENTATIO de vestium combustione, victoriæ et pacis signo, ad Iesaiam IX, 4, auctore J. A. Buttsted; *Lipsiæ*, 1755, in-4.

COMMENTATIO de Moabitide ecclesiæ hospitio,

ad Esaiam xvi, 3-5, auctore N. Y. Schoerdero ; *Marpurgi*, 1747, in-4.

COMMENTATIO de rebus Tyriorum, auctore E. G. Hengstenberg, ad Esaiam, cap. xxiii ; *Berolini*, 1832, in-4.

COMMENTATIO in parabolam Luc. xvi, 19-31, qua de Saducæis hæc exponitur, auctore P. M. Bildsee ; *Hafniæ*, 1776, in-8.

COMMENTATIO de antiquo illo documento quod secundo Genesis capite exstat, auctore J. H. Heinrichs ; *Gottingæ*, 1790, in-4.

COMMENTATIO philologica ad verba I Reg. xix, 19, seqq., auctore G. Broeckmann ; *Gryphiswaldiæ*, 1750, in-4.

COMMENTATIO de hymno ab angelis in Nativitate Christi decantato, ad Luc. ii, 14, auctore L. J. Uhland ; *Tubingæ*, 1795, in-4.

COMMENTATIO de verbis medici Novi Testamenti, auctore L. F. Dresigio ; *Lipsiæ*, 1755, in-8.

COMMENTATIO de œconomo improbo ; *Lipsiæ*, 1803, in-4.

COMMENTATIO in verba novissima Davidis, auctore J. G. Trendelenburg ; *Gottingæ*, 1779, in-4.

COMMENTATIO critica qua vexatum πολιτγενεσίας vocabulum (*Matth.* xix, 28) illustratur, auctore J. S. Weickhmann ; *Vitebergæ*, 1742, in-4. — Il existe un opuscule de C. S. Forbiger intitulé : Parallelismus Ciceronem inter et S. Matthæum de poliggenesia ; *Lipsiæ*, 1741, in-4.

COMMENTATIO de ludis Isthmicis in Novo Testamento commemoratis, auctore C. P. Hoffmann ; *Vitebergæ*, 1760, in-4.

COMMENTATIO de rebus Ituræorum, ad S. Lucam, ii, 1, auctore F. Muenter ; *Hafniæ*, 1824, in-4.

COMMENTATIO de phylacteriis, auct. P. Mosebach ; *Giessen*, 1765, in-4.

COMMENTATIO philologica de Hebræorum rabbinis seu magistris, ad S. Matth. xxiii, 8, auctore W. Hill ; *Jenæ*, 1741, in-4.

COMMENTATIO de pascha Veteris Testamenti ultimo et Novi Testamenti primo, ad S. Matth. xxvi, 17-29, auctore C. S. Georgi ; *Vitebergæ*, 1746, in-4.

COMMENTATIO de galli cantu, ad S. Matth. xxvi, 34, auctore G. Detharding ; *Rostochii*, 1752, in-4.

COMMENTATIO de Juda exstincto, ad S. Matth. xxvii, 5, auctore J. F. Neundorfer ; *Chemnitzii*, 1749, in-4.

COMMENTATIO de cenotaphiis Veterum, auctore J. G. Bidermann, ad S. Matth. xxvii ; *Lipsiæ*, 1716, in-4.

COMMENTATIO de patriarcharum, ut in Palæstina sepelirentur, desiderio (*Gen.* xxiii), auctore J. J. Semler ; *Halis*, 1756, in-4.

COMMENTATIO de Cantico Mosis quod legitur Exodi cap. xv. Scripsit B. J. Linteln de Geer, *Trajecti ad Rhenum, Kemink*, 1841, in-8. — Au sujet de ce cantique célèbre, nous observerons que M. P. Paris, dans le tom. III de son important ouvrage sur les *Manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, a mentionné une traduction inédite de la Bible en vers par Macé, auteur de la fin du xiii^e^ siècle, et qu'il a donné comme échantillon de ce travail le passage de l'Exode en question.

COMMENTATIO de æra Jothamica, ad II Reg. xv, 30, auctore C. Crusio ; *Lipsiæ*, 1756, in-4.

COMMENTATIO de carmine Deboræ quod legitur libri Judicum cap. v. Scripsit H. H. Kemink ; *Trajecti ad Rhenum, Kemink*, 1841, in-4.

COMMENTATIO in Midrash Rabba ad librum Genesis, auctore Abrahamo Aben Asher ; *Venetiis*, 1528, in-fol.

COMMENTATIO critica de psalmis Maccabaicis, auctore C. D. Hussler : part. prior. ; *Ulmæ, Wagner*, 1827, in-4 ; part. post., *ibid.*, 1832, in-4.

COMMENTATIO in Amen evangelicum, auctore J. G. Weber ; *Jenæ*, 1734, in-4.

COMMENTATIO de regno Jesu Christi ; quædam ad historiam Christi pertinentia, auctore C. F. Sixt ; *Altdorfii*, 1757, in-4. — Il existe un ouvrage de A. T. Keil, Historia dogmatis de regno Messiæ, Jesu Christi et apostolorum ætate ; *Lipsiæ*, 1781, in-4, réimprimé avec des additions dans les *Opuscula academica* de ce savant, p. 22-85. — On peut citer aussi les écrits de J. F. Seiler, De regno a vatibus divinis Messiæ ipsiusque populo promisso ; *Erlangen*, 1791, in-4 ; et de C. V. Kindervater, De forma regni Messiæ e mente S. Joannis Baptistæ ; *Lipsiæ*, 1803, in-4.

COMMENTATIO de baptismo Adami qua argumentum de tunicis pelliceis primorum hominum enarratur, auctore C. G. Clugio ; *Vitebergæ*, 1747, in-4.

COMMENTATIONES in aliquot Psalmorum loca difficiliora, et indolem poeticam, auctore F. W. Hagen ; *Erlangæ*, 1797, in 4.

CONJECTURÆ de Gog et Magog, ad Ezechielis cap. xxxviii et xxxix, 1615, in-12 ; volume fort rare dont l'auteur n'est pas connu. — Il figure au Catalogue de l'abbé Rive.

CONSECRATIO templi Hierosolymitani religiosæ dedicationi instar, auctore J. S. Weickmann ; *Vitebergæ*, 1770, in-4.

CONSESSU (de) divino ob funestum Achabi interitum instituto (*I Reg.* xxii,) auctore J. R. Kiesling ; *Lipsiæ*, 1746, in-4.

CONSUETUDINE (de) gentilium, manibus extensis precandi et oscula ad sidera projiciendi, ad Job xxxi, 26, 27, auctore J. R. Kiesling ; *Lipsiæ*, 1752, in-4. (Ce travail nous en rappelle deux autres, l'un de C. Sturm, De ritu Veterum sublatis manibus precandi ; *Jenæ*, 1761, in-4 ; l'autre de G. West, De precatione ad orientem, inséré dans ses Dissertationes theologicæ, III, 269.

CORRECTORIUM Bibliæ cum quarumdam dictionum interpretatione, auctore Jacobo Magdalio Gandensi ; *Coloniæ*, 1500, in-4.

CRIMINE (de) Semei in regem Davidem (*II Sam.* xvi, 5-13 ; xix, 17-24), auctore J. M. Lorenz ; *Argentorati*, 1749, in-4.

CRITIQUE (de la) des Evangiles, par l'abbé Henri Perreire ; *Paris, Douniol*, 1859, in-8. Extrait du *Correspondant*.

CULTU (de) ignis apud Gentiles, ex Levit. vi, 16, ad gentes translato, auctore S. Gruner ; *Bernæ*, 1736, in-4.

CUR Moses doctrinam de animarum immortalitate Hebræis apertam, perspicuam et planam facere noluerit ? auctore Penkero ; *Halis*, 1791, in-4 — Dissertation rare en France et que M. Th. Henri Martin (*La vie future*, 2^e^ édition, p. 39), regrette de n'avoir pu consulter.

DAVIDE (de) panes propositionis accipiente ab Achimelecho, auctore J. A. Osiander ; *Tubingæ*, 1751, in-4.

DEMONSTRATIO exsistentiæ Ecclesiæ Thyatirenæ tempore S. Joannis apostoli, auctore F. Stosch ; *Francofurti*, 1739, in-4.

DEMONSTRATIO evangelica per ipsum Scripturarum consensum in oraculis ex Veteri Testamento in Novum allegatis declarata, auctore Imm. Hoffmann ; *Tubingæ*, 1774-1782, 3 vol. in-4.

DEMONSTRATION critique sur l'authenticité du Pentateuque par Ch. Schoebel ; *Versailles, Beau*, 1859, in-8.

DEO (de) Hebræorum montano, ad I Reg. xx, 23, auctore C. F. Walch ; *Jenæ*, 1746, in-4.

DEUS caliginis incola (*I Reg.* viii, 12) ex philologia et antiquitate sacra illustratus, auctore J. G. Carpzov ; *Lipsiæ*, 1728, in-4.

DIES Dominica succedens Sabbato, auctore Gaspard Verstockt ; *Antuerpiæ*, 1671, in-12.

DISPUTATIO critica Chr. Jacob. van der Vlies de Esdræ libro vulgo quarto ; *Amstelodami*, 1839, in-4. — La version éthiopienne du IV^e^ *Livre d'Esdras* publiée à Londres en 1820, a provoqué ce travail : l'auteur veut montrer que l'ouvrage a été écrit en grec par un Juif égyptien peu de temps après la mort de César, et que les rédactions latines et éthiopiennes sont des traductions, parfois interpolées, du texte primitif.

DISPUTATIO de salute Adami, auctore Ferd. Posthio ; *Marburgi*, 1678.

DISPUTATIO theologica de salute regis Salomonis, auctore Joanne Peterson ; *Jenæ*, 1655, in-4.

DISQUISITIO qua Orientis regibus plurium numero de se loqui non insuitatum fuisse, probabiliter ostenditur (*Esdr.* VII, 24), auctore E. A. Fromman ; *Coburgi*, 1762, in-4, réimprimé dans les *Opuscula philologica* de cet auteur, p. 202.

DISQUISITIO de Herodis Magni genere, auctore C. Abele ; *Halberstadii*, 1708, in-4.

DISQUISITIO de vestibus et calceis Israelitarum in deserto non atritis, auctore C. M. Rotbold ; *Hafniæ*, 1756, in-4.

DISTINCTIONES exemplorum Veteris et Novi Testamenti ; *Memmingen*, *Albertus Kune*, 1485, in-4. Autre édition, in-fol. *s. l. et a.*

DIVISIONE (de) Phalegica, Genes. x, 25, auctore J. C. Krebs ; *Lipsiæ*, 1750, in-4.

DISQUISITIO in locum ubi Gehasi dona dolo malo a Naamane accepta reposuit, ad IV Reg. v, 24, auctore J. Vierogt ; *Lipsiæ*, 1743, in-4.

DONO (de) prophetiæ in Ecclesia Novi Testamenti, auctore J. C. Krapp ; *Halis*, 1755, in-4.

ETHICE librorum apocryphorum Veteris Testamenti, auctore J. F. Roebiger ; *Vratislaviæ*, 1838, in-4.

DISSERTATIO de morte et sepultura Mosis, auctore J. G. Drusdo ; *Vitebergæ*, 1784, in-4.

DISSERTATIO de facie Mosis quam pingunt cornutam, auctore M. Liebetanz ; *Vitebergæ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de rebus a Mose in Ægypto gestis, auctore L. Bertholdt ; *Erlangen*, 1795, in-4.

DISSERTATIO philologico-critica ad verba Davidis II Sam. XVI, 10, auctore P. Th. Carpzov ; *Rostochii*, 1756, in-4.

DISSERTATIO exegetica qua historia mortis Sauli cum threno Davidis (*I Sam.* XXXI ; *II Sam.* I) illustratur, auctore S. R. Trendelenburg ; *Goettingæ*, 1787, in-4.

DISSERTATIO philologica integritatem numeri 50,070 (*I Sam.* VI, 19) vindicans, auctore El. Tragaerd ; *Gryphiswaldiæ*, 1775, in-4.

DISSERTATIO de Messia VII vulneribus conficiendo ex ore Zachariæ III, 9, auctore J. F. Frisch ; *Vitebergæ*, 1755, in-4.

DISSERTATIO de Apotheosi Jesu Christi a Tiberio imperatore flagitata, auctore N. Kortholt ; *Gissæ*, 1707, in-4. — Cette question a été également l'objet des recherches de trois autres savants allemands : A. Greve, Tertulliani testimonium de apotheosi Jesu Christi a Tiberio decreta defensum ; *Vitebergæ*, 1722, in-4 ; C. F. Quell, De apotheosi Jesu Christi a Tiberio decreta ; *Dresden*, 1762, in-4 ; J. Braun, De Tiberii Christum in deorum numerum referendi consilio ; *Bonnæ*, 1834, in-4.

DISSERTATIO de hæretico Paulino (Ep. ad Tit. III, 10), auct. C. A. Heumann ; *Groettingæ*, 1754, in-4.

DISSERTATIO philologica de lacrymis vatum sacrorum inspirationis divinæ testibus, ad II Reg. VIII, 10, auctore J. R. Kiesling ; *Lipsiæ*, 1747, in-4.

DISSERTATIO philologica de methodo Christi in docendo a methodo legis peritorum plane diversa, auct. B. C. Oleario ; *Jenæ*, 1747, in-4.

DISSERTATIO de non publicandis, prohibente Christo, ipsius miraculis, ad S. Matth. V, 4, auctore C. M. Pfaff ; *Tubingæ*, 1752, in-4.

DISSERTATIO ad S. Matthæi cap. V, 22, de adagio, auctore J. Ch. Schicht ; *Altdorfii*, 1770, in-4.

DISSERTATIO de historia duorum Gadarenorum, ad S. Matth. cap. VIII, auctore J. C. Petri ; *Erfordiæ*, 1797, in-4.

DISSERTATIO de Jairi filiæ historia, auct. G. Sommel ; *Lond. Goth.*, 1797, in-4.

DISSERTATIO de sapientia Christi in electione, institutione atque missione Apostolorum, auct. E. N. Bayge ; *Jenæ*, 1752, in-4. — Il existe aussi de E. A. Schulze une dissertation, De ablegatione Apostolorum atque LXX Discipulorum rebusque illis prohibitis, ad S. Matth. cap. X ; *Francofurti*, 1758, in-4.

DISSERTATIO de Christianis Joanne Baptista majoribus, ad S. Matth. XI, 11, auctore C. L. Stolz ; *Gottingæ*, 1745, in-4.

DISSERTATIO de eo qui major est templo, ad S. Matth. XII, 6, auctore Ad. Grenz ; *Dresdæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de Jona, Jesu Christi typo, ad S. Matth. XII, 40, auctore J. H Pries ; *Rostochii*, 1754, in-4.

DISSERTATIO de fermento Pharisæorum, ad S. Matth. XVI, 6, auctore A. Cohren ; *Jenæ*, 1728, in-4.

DISSERTATIO de didrachmis a Christo solutis, ad S. Matth. XVII, 24, auct. S. Schmidt ; *Lipsiæ*, 1757, in-4.

DISSERTATIO de gravioribus in lege a secta Pharisaica præteritis, ad S. Matth. XXIII, 23 ; *Lipsiæ*, 1748, in-4.

DISSERTATIO de ædificatione atque exornatione sepulcrorum a Scribis et Pharisæis instituta, ad S. Matth. XXIII, 29, auctore J. F. Eckhardt ; *Jenæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de allegatione Jeremiæ, ad S. Matth. XXVII, 9, 10, auct. J. A. Osiander ; *Tubingæ*, 1742, in-4.

DISSERTATIO de ritu dimittendi captivum in festo Paschali Judæorum, auct. J. Langhausen ; *Regiomontani*, 1757, in-4.

DISSERTATIO de inscriptione crucis Jesu Christi, auct. V. Alberti ; *Jenæ*, 1745, in-4.

DISSERTATIO de mortuis tempore resurrectionis Jesu Christi resuscitatis, ad S. Matth. XXVII, 52 ; *Halis*, 1741, in-4. — Il existe aussi un *Programma* de J. F. Bielcke : De mortuis cum Jesu Christo redivivis ; *Stuttgardiæ*, 1755, in-4, et un autre de G. J. Sommel : De sanctis qui Jesu Christo moribundo ad vitam rediisse dicuntur ; *Lundii*, 1788, in-4.

DISSERTATIO de custodia ad sepulchrum Jesu Christi disposita, auctore G. L. Paulus ; *Jenæ*, 1795, in-4.

DISSERTATIO variorum de deo Maozim (*Dan.* cap. XI, 38), exhibens sententias ; *Gryphiswaldiæ*, 1795, in-4.

DISSERTATIO de *technothysia* Judæorum a crudelitatis crimine non vindicanda, auct. E. F. Rivino ; *Lipsiæ*, 1735, in-4.

DISSERTATIO de more diis simulacra membrorum consecrandi, ad illustr. I Sam. VI, auctore J. J. Frey ; *Altdorfii*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de locis quibusdam Siracidæ, auctore J. F. Gaab ; *Tubingæ*, 1809, in-4.

DISSERTATIO de Pharisæis, auctore J. V. Grossgebauer ; *Kilonii*, 1680, in-4. — Il existe sur le même sujet des travaux de T. van Damm : De Pharisæis ; *Lipsiæ*, 1699, in-4 ; de J. G. Lakemacher

cher : De tempore quo primum orta sit secta Pharisaica ; *Helmstadii*, 1723, in-4 ; de J. F. Werner, De Pharisaismo sectarum Judaicarum quæ tempore Jesu Christi floruerunt ; *Argentorati*, 1783, in-4.

DISSERTATIO de theologiæ propheticæ necessitate et usu, auctore T. H. Van der Houert ; *Lugd. Batav.*, 1721, in-4.

DISSERTATIO de cœtus Christiani Philippensis conditione primæva ex S. Paulo apostolo dijudicanda, auctore J. Hoog ; *Lugd. Batav.*, 1825, in-4.

DISSERTATIO de tempore quo prior S. Pauli ad Timotheum Epistola exarata sit, auctore A. Curtio ; *Berolini*, 1828, in-4. — J. Lange a publié une dissertation : De Timotheo episcopo Ephesino ; *Lipsiæ*, 1755, in-4 ; et M. Beckhaus a mis au jour un Specimen observationum de rarioribus dicendi formulis in I Epist. ad Timotheum obviis ; *Lingæ*, 1810, in-4. — Signalons aussi comme se rapportant à des passages de cette même Epître les écrits de J. H. : Scelen De gymnasiis ad quæ S. Paulus, I Tim. IV, 7-8, alludit ; *Lubecæ*, 1758, in-4, et de J. G. Michaelis. De Janne et Mambre famosis Ægyptiorum magis (*II Tim.* III, 8) ; *Halis*, 1747, in-4.

DISSERTATIO de fontibus historiæ Syriæ in libris Maccabæorum, auctore E. F. Wernsdorf ; *Lipsiæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de sacris Judæorum libris idolorum imaginibus olim fœdatis, ad I Maccab. III, 48, auctore E. A. Frommann ; *Coburgi*, 1759, in-4. (Réimprimé dans les *Opuscula philologica atque historica* de cet auteur, p. 278-302.)

DISSERTATIO de Epistolarum quas Spartani atque Judæi invicem sibi misisse dicuntur (*I Mach.* XII et XIV) veritate, auctore H. J. Palmet ; *Darmstadii*, 1828, in-4.

DISSERTATIO de offerendis in Nov. Test., ad Malachiam I, 11, auctore C. M. Pfaff ; *Tubingæ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de Adamo lapso divortium cum Eva cogitante sed non faciente, ad Malachiam II, 15-16, auctore J. C. Thever ; *Jenæ*, 1759, in-4.

DISSERTATIO de Isaaco fidei conjugalis exemplo, ad Malachiam II, 15, auctore J. H. Becker ; *Gryphiswaldiæ*, 1750, in-4.

DISSERTATIO de Elia futuro jam manifesto, ad Malachiam III, 23, auctore J. F. Hirt ; *Jenæ*, 1752, in-4.

DISSERTATIO de Levi cum Matthæo non confundendo, ad Marc. II, 14, auctore J. F. Frisch ; *Lipsiæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de gladiis Jesu Christi ab Apostolis comparandis, ad Luc. XXII, 36, auctore J. S. Winterberg ; *Lipsiæ*, 1745, in-4.

DISSERTATIO de apparitione angeli Christum confortantis, ad Luc. XXII, 1, 3, auctore C. G. Hubn ; *Lipsiæ*, 1747, in-4.

DISSERTATIO de precibus Christi pro crucifixoribus suis fusis, ad Luc. XXIII, 34, auctore C. M. Pfaff ; *Tubingæ*, 1726, in-4.

DISSERTATIO philologica de justitia causæ Israelitarum in bello adversus Cananæos suscepto, auct. J. F. Stiebritz ; *Halis*, 1759, in-4. — Un écrit de C. Robert, *Marburgi*, 1778, in-4, roule sur le même objet : Causa belli Israelitici adversus Cananeos gesti ex codice sacro declarata.

DISSERTATIO de XII lapidibus in Jordanis alveo erectis, ad Josuæ IV, 9, auctore J. J. Bellermann ; *Erlangæ*, 1795, in-4.

DISSERTATIO de thermis Sidonicis, ad Josuæ cap. XI, 8 et XIII, 6, numeratis, auctore S. G. Unger ; *Lipsiæ*, 1805, in-4.

DISSERTATIO de vera notione verbi σκῦλλω, ad Marc. V, 35, auctore F. Dresig ; *Lipsiæ*, 1734, in-4.

DISSERTATIO de speculatoribus veteribus Romanorum, ad Marc. VI, 27, auctore C. G. Schwarz ; *Altdorfii*, 1726, in-4.

DISSERTATIO de hora qua Christus cruci affixus sit, auctore M. P. Keil ; *Lipsiæ*, 1780, in-4.

DISSERTATIO de Physica sanctorum Librorum interpretationibus administra, auctore C. F. Jacobi ; *Halis*, 1746, in-4.

DISSERTATIO de studio historiæ naturalis præstantissimo theologiæ tractandæ discendæque adjumento, auctore A. F. Michaelis ; *Vitebergæ*, 1790, in-4. — Deux ans auparavant, il avait paru dans la même ville une dissertation de J. V. Dresde : De justa rerum naturæ scientia sanctioris disciplinæ cultoribus utilissima.

DISSERTATIO de Nebuchodnezare Chaldæorum rege, auct. J. Schroeder ; *Marburgi*, 1719, in-4. — Il existe une dissertation de J. D. Mueller : De Nebuchadnezaris metamorphosen ; *Lipsiæ*, 1747, in-4. — Elle est introuvable en France.

DISSERTATIO de robore ex gaudio de Jehova percepto, ad Nehem. VIII, 10, auct. C. P. Clasen ; *Glueckstadii*, 1759, in-4.

DISSERTATIO philologica sistens vindicias Salomonis adversus criminationem scepticismi, auct. J. F. Stiebnitz ; *Halis*, 1760, in-4.

DISSERTATIO de nominibus animalium quæ leguntur Esaiæ XIII, 21, auctore C. Aurivillio ; *Upsaliæ*, 1776, in-4.

DISSERTATIO de Ecclesia Judaica in exordio imperii Babylonici exulante ad explic Iesaiam, XIV, 9, auctore J. R. Kiesling ; *Erlangen*, 1771, in-4.

DISSERTATIO de epulo funebri gentibus dando, ad Iesaiam XXV, 6-8, auctore S. Rau ; *Ultrajecti*, 1747, in-4.

DISSERTATIO super lapidibus vivis structis in domum spiritualem, ad loc. I Epist. S. Petri, II, 5, auctore A. B. Graelich ; *Vitebergæ*, 1767, in-4.

DISSERTATIO de Evangelio mortuis annuntiato, ad S. Petri I Epist. IV, 6, auctore Th. Ittig ; *Lipsiæ*, 1690, in-4.

DISSERTATIO de falsis doctoribus quorum mentio est II Epist. S. Petri, II, 1, auctore A. C. Barkey ; *Lugd. Batav.*, 1767, in-4.

DISSERTATIO de anathemate quo Deus ob Messiæ in carne manifestati rejectionem Judæorum terram percussit, auctore Ernest. Tilman ; *Bremæ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO theologica de moribus ante diluvianis, auctore I. Van Hamelsveld ; *Traj. ad Rhenum*, 1765, in-4.

DISSERTATIO de vaticinio Noetico, auctore C. G. Offerhaus ; *Franequeræ*, 1695, in-4.

DISSERTATIO de muliere Samaritana, sexto viro copulata, auctore Ger. Schurlio ; *Amstelodami*, 1682, in-4.

DISSERTATIO de vatis Esaiæ calamitoso calamitatis camino, cap. XLVIII, 10, auctore P. Holmio, *Hafniæ*, 1752, in-4.

DISSERTATIO sistens doctrinam sanctissimæ Trinitatis, 1° necessariam, Ecclesiæ semper creditam ; 2° ab imputatione contradictionis liberatam ; 3° porismatibus practicis ampliatam, auctore P. Rosenstand Goisce ; *Hafniæ*, 1742, in-4.

DISSERTATIO de die passionis, crucifixionis et mortis Salvatoris nostri per diem expiationis in Veteri-Testamento adumbrato, auctore G. L. Schionningio ; *Hafniæ*, 1762, in-4.

DISSERTATIO de provocatione ad judicium in valle Josaphat, auct. Jac. Hernschmidio ; *Norimbergæ*, 1624, in-4.

DISSERTATIO de auctore et causa stragis Assyriorum, tempore Ezechiæ, auctore J. Ph. Heinio ; *Berolini*, 1761, in-4.

DISSERTATIO de rebus sub Nebucadnezare magno in Oriente gestis, auctore J. Bekkeringh ; *Groningæ*, 1754, in-4.

DISSERTATIO de ordine vaticiniorum quæ in XVI Prophetis scripta exstant chronologico, auctore L. J. Uhland ; *Tubingæ*, 1778, in-4. — Plus récemment T. F. Jaeger a traité le même sujet : De ordine Prophetarum minorum chronologico ; *Tubingæ*, 1823, in-4.

DISSERTATIO de tabernaculo Molochi et stella Remphan, auctore K.W. Schroeder ; *Marburgi*, 1754, in-4.

DISSERTATIO de sensu verborum Christi, Matth. XVIII, 8 : *Vos autem omnes fratres estis*, auctore J. J. Webero ; *Hafniæ*, 1764, in-4.

DISSERTATIO de Zacharia filio Barachiæ (*Matth.* XXIII, 35), auctore P. H. Melbye ; *Hafniæ*, 1773, in-4.

DISSERTATIO de libertate intercedendi pro peccatoribus ad mortem ab apostolo Joanne (I Ep. cap. V, 16) Ecclesiæ non denegata ; *Hafniæ*, 1766, in-4.

DISSERTATIO de Ulphila, seu versione IV Evangelistarum Gothica, auctore G. F. Heupelio ; *Bremæ*, 1771, in-8.

DISSERTATIO de simulacro columbæ in locis sacris antiquis recepto, auctore P. F. Wernsdorf ; *Vitebergæ*, 1773, in-4. — Citons encore sur un sujet semblable, J. A. Schmid : De columbis in Ecclesiis Græca et Latina usitatis ; *Helmstadii*, 1711, in-4 ; et J. C. Wernsdorf : Programma de Ecclesia columbæ domo simplici, ad loc. Tertulliani adv. Valent. cap. 3 ; *Helmstadii*, 1770, in-4.

DISSERTATIO de altare pacis a Gedeone exstructo (*Jud.* V, 24), auctore J. H. Balthazar ; *Gryphiswaldiæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO qua Psalm. II de Jesu Christo vero Messia unice agere demonstratur, auct. A. J. Van der Hartd ; *Helmstadii*, 1719, in-4. — Divers Allemands se sont occupés du même sujet ; nous indiquerons les travaux suivants :

Consulter de S. Ehrenhaus : Dissertatio philologica ad carmen Davidis secundum ; *Lipsiæ*, 1766, in-4 ; de C. F. Schmid : Brevis expositio Psalmi II ; *Vitebergæ*, 1775, in-4 ; de J. Kapp : Programma periculum versionis Psalmi II cum brevibus scholiis ; *Baruthii*, 1781, in-4 ; de J. Hufangel : Super Psalmum II dissertatio ; *Erlangen*, 1786, in-4 ; de C. Griesdorf, Dissertatio philologica de Oda Davidis secunda ; *Vitebergæ*, 1794, in-4. — Divers passages de ce Psaume ont également été l'objet de travaux spéciaux ; signalons :

C. B. Michaelis, Commentatio de Jesu Christo Filio Dei per resurrectionem ex mortuis demonstrato ex Psal. II, 7 ; *Halis*, 1754, in-4.

M. Weber, De generatione Filii Dei æterna, ad Psalm. II, 7 ; *Vitebergæ*, 1748. in-4.

J. Lange, De virga ferrea Messiæ, regiæ dignitatis symbolo, ex Ps. II, 9 ; *Elbingii*, 1757, in-4.

J. M. Chladen, De vi regia Messiæ contundendi gentes sicut ollam, Ps. II, 9 ; *Erlangen*, 1756, in-4.

J. H. Lautenschlaeger, Illustre testimonium Ps. II, 12, de fide veterum in Jesum Christum verum Dei Filium ; *Lipsiæ*, 1789, in-4.

Le Psaume VIII, qui est aussi un de ceux appelés *Messianiques*, a été l'objet des recherches de Wilke, de Bahrdt, de Dresde ; Wilchmann et Hafnagel se sont occupés du Psaume XVI, ainsi que Stahl et Ruperti. Voir pour l'indication de ces travaux l'*Universal Woerterbuch* de Danz, p. 657. — On peut placer à côté de ces écrits les dissertations spéciales de C. Iken, De perforatione aurium Messiæ ad Ps. XL, 2 ; de C. M. Pfaff, De felle esca et aceto potu Messiæ ad Psal. LXIX, 22, de J. Stiebritz, De nomine Messiæ ante solem filiato, Psal. LXXII, 17 ; *Halis*, 1755, in-4.

DISSERTATIO de duabus Pentateuchi paraphrasibus, part. I. De indole paraphraseos quæ Jonathan's esse dicitur. Scripsit J.H. Petermann ; *Berolini, typis Academicis*, 1829, in-8.

DISSERTATIO de Christo Immanuele, ad S. Matth. V, 23, auct. F. Dresde ; *Vitebergæ*, 1780, in-4.

DISSERTATIO de tempore quo Magi Bethleemum venerint, auctore H. M. Relsig ; *Giessen*, 1822, in-4. — Il existe une dissertation de J.-C. Thenius, De tempore et loco quo Magi orientales Jesum recens natum salutarunt ; elle est insérée dans l'ouvrage de cet érudit intitulée : Dissertationum exegetico-criticarum Pentas ; *Dresdæ*, 1740, in-4.

DISSERTATIO ad quæstionem cur Josephus cædem infantum Bethlehemitorum tacuerit, auct. J.-C. Hoffmann ; *Vitebergæ*, 1741, in-4 ; C. F. Volborth a traité le même sujet ; Programma, Inquiritur causa cur Josephus cædem puerorum Bethlehemitorum, S. Matth. II, 16 narratum, silentio præterierit ; *Gottingæ*, 1788, in-4.

DISSERTATIO de mansuetis eorumque beatitudine, ad S. Matth. V, 5, auct. G. Sommel ; *Lund. Goth.* 1793, in-4.

DISSERTATIO de Christianis sale terræ, ad Matth. V, 13, auctore Ch. A. Crusio ; *Lipsiæ*, 1751, in-4. — Il existe aussi un écrit de F. Sartorius : De sale terræ et luce mundi, ad Matth. V, 13 ; *Tubingæ*, 1778, in-4.

DISSERTATIO in Threnos Jeremiæ, auctore J. Otto ; *Tubingæ*, 1795, in-4. — Il existe deux autres dissertations avec le même titre, l'une de J. Lundmarick ; *Upsaliæ*, 1799, in-4 ; l'autre de Hasselhalm, *ibid.*, 1804. — Citons aussi J. G. Lessing : Observationes in Tristia Jeremiæ ; *Lipsiæ*, 1770 ; J. F. Schleussner, Curæ criticæ et exegeticæ in Threnos Jeremiæ (dans le *Repertorium* d'Eichhorn, XII, 1) ; F. Erdmann, Specimen curarum criticarum in Jeremiæ Threnos ; *Rostochii*, 1818 ; Th. Fritz, Novi in Threnos Jeremiæ Commentarii specimen ; *Argentorati*, 1825, in-4.

DISSERTATIO de philosophia Josephi, proregis Ægypti, auct. E. Hoppe ; *Helmstadii*, 1706, in-4. — Divers points de l'histoire de Joseph ont été l'objet de travaux mis au jour dans les écoles de l'Allemagne ; nous indiquerons : C. I. Ansaldus, Josephi Ægypti olim proregis religio a criminationibus Basnagii vindicata ; *Brixiæ*, 1747 ; J. Trigland, De Josepho in sacri Bovis hieroglypho ab Ægyptiis adorato ; *Lugd. Batav.*, 1750 ; P. Heuser, Dissertatio non inhumaniter sed prudentissime Josephum cum fratribus fecisse ; *Halis*, 1773, in-4 ; C. Kuechler, De causa quare Josephus patrem non ante de se certiorem fecerit quam fratres in Ægyptum venissent ; *Leucopoli*, 1798, in-4, et dans le *Sylloge Commentationum* de Pott, III, 313.

DISSERTATIO de cœtus Christiani Thessalonicensis ortu fatisque et prioris S. Pauli Epistolæ iis scriptæ consilio, auct. J. Burgerhondt ; *Lugduni Batav.*, 1825, in-4. — Signalons aussi l'écrit de T. L. F. Tafel : Historia Thessalonic. res gestas usque ad a. Christi 904 complectens ; *Tubingæ*, 1835, in-4.

DISSERTATIO philologica de divinis Abrahami hospitibus, ad loc. Gen. XVIII, 1, auct. J. R. Kiesling ; *Lipsiæ*, 1748, in-4.

DISSERTATIO de rebus Ituræorum, ad Luc. III, 1, auctore F. Muenter ; *Hafniæ*, 1824, in-4.

DISSERTATIO philologica de culpa uxoris Loti, seu de verbis Genesis XIX, 26, auctore J. A. M. Nagel ; *Altdorfii*, 1755, in-4.

DISSERTATIO de Domini ad Abraham juramento, auctore Chr. F. Bauer ; *Witebergæ*, 1746, in-4.

DISSERTATIO philologica de Messia instar saluberrimæ plantæ nasciturο (ad Ezechiel XXXIV, 29), auctore J. R. Kiesling ; *Lipsiæ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO longam hominum antediluvianorum vitam a dubiis vindicans causasque eam præstantes expendens, auctore C. C. Krause ; *Lipsiæ*, 1773, in-4.

DISSERTATIO de sacerdotibus Hebræorum vitio corporis laborantibus, a comestione Sanctissimorum non temere arcendis, ad Levitic. XXI, 21-23, auctore J. F. Stiebritz ; *Halis*, 1762, in-4.

DISSERTATIO de mysterio Dei inaugurationum, ad Levit. XXIII, 27, auctore J. W. Krast; *Marburgi*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de anno quinquagesimo Hebræorum, ad Levit. XXV, 8 seqq., auctore J. C. Hauptmann ; *Geræ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de genuina annum apud Hebræos jubilæum computandi ratione : comment. ad illustr. Lev. XXV, 8-12, auctore T. C. Lilienthal ; *Regiomontani*, 1755, in-4. — Il existe une autre dissertation de J. Ode : De anno Hebræorum jubilæo, ad Levitic. XXV, 10-13 ; *Ultrajecti*, 1745, in-4 ; elle a été insérée dans la *Collectio Opusculorum* d'Oelrich, II, 401. — Signalons aussi deux écrits relatifs à quelques passages du *Lévitique :* D. Mill, De statuis et lapidibus idololatricis, ad Levitic. XXVI, 1 (dans les *Dissertationes selectæ* de ce savant, p. 303, et C. S. Georgi, Programma ad Levitic. XXIV, 15, 16 ; *Vitebergæ*, 1760, in-4.

DISSERTATIO de fidei in tenellis infantibus capacitate, ad Luc. I, 44, auctore J. H. Becker ; *Rostochii*, 1769, in-4.

DISSERTATIO de Judæorum sub Cæsaribus conditione et de legibus eos spectantibus, auctore D. H. Levysch ; *Lugd. Batav.*, 1828, in-4.

DISSERTATIO de trihæresio Judæorum, auctore A. Pfeiffer ; *Lipsiæ*, 1755, in-4.—Signalons aussi l'écrit de C. Colberg : An tres illæ Judæorum sectæ, Pharisæi, Sadducæi, Esseni, qua doctrina, qua instituto convenerint cum philosophia gentium profana ; *Gedani*, 1726, in-4.

DISSERTATIO de Judæorum religione secundum Romanos poetas, auctore J. C. Reuchlin ; *Argentorati*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de vestigiis immortalitatis animæ præcipuis in scriptis Mosis, auct. E. J. Ahnquist ; *Upsaliæ*, 1798, in-4.

DISSERTATIO de vestigiis doctrinæ de immortalitate animorum in libris Veteris Testamenti obviæ, auctore J. J. Metelerkamp ; *Hardervici*, 1799, in-4.

DISSERTATIO de visione Eliæ in monte Horeb prophetica, auctore L. Alstedt ; *Duisburgi*, 1736, in-4.

DISSERTATIO de rebus duarum tribuum regni Judaici adversis, auctore J. D. Mueller ; *Lipsiæ*, 1745, in-4.—Il existe un mémoire de G. J. Juynboll : De causis quibus effectum sit ut regnum Judæ diutius persisteret quam regnum Israel ; *Lovanii*, 1820, in-4.

DISSERTATIO de vestigiis pedum Christi in monte Oliveti, auctore S. Andreæ ; *Marburgi*, 1676, in-4. — Ouvrage d'un protestant, mais écrit bien avant que le rationalisme n'eût infesté les universités Allemandes. Il existe quelques autres dissertations à peu près de la même époque qu'on peut rapprocher de celle-là : une de M. A. Mahn, *Lipsiæ*, 1700, in-4, porte exactement le même titre. Un travail de M. C. Remling est intitulé : De vestigiis in loco ascensionis Jesu Christi ; *Vitebergæ*, 1683, in-4

DISSERTATIO de monte Olivarum, auctore P. Giebelhausen ; *Lipsiæ*, 1704, in-4.

DISSERTATIO de Omophorio episcoporum Græcorum, auct. J. A. Schmidt ; *Helmstadii*, 1798, in-4.

DISSERTATIO philologica de serpente æneo Servatoris cruci affixi typo, auctore J. H. V. Noelting ; *Jenæ*, 1759, in-4.

DISSERTATIO de proverbii Mosaici, Num. XXI, 14, 15, explicatione ; *Vitebergæ*, 1760, in-4

DISSERTATIO de Molocho, auct. M. F. Cramero; *Vitebergæ*, 1720, in-4. — Citons aussi le travail de N. W. Schroeder : De tabernaculo Molochi et stella Dei Remphan ; *Marburgi*, 1745, in-4. Une dissertation, De cultu Molochi, se trouve dans les *Miscellanea sacra* de H. Witsius, t. I, p. 485.

DISSERTATIO de consobrinis Jesu Christi, auctore C. C. Geyer ; *Vitebergæ*, 1777, in-4. — Nous pouvons indiquer encore quelques dissertations spéciales composées, il est vrai, par des écrivains protestants, et par conséquent ne devant être consultées qu'avec réserve, mais qui sur certains points spéciaux de la vie du Sauveur offrent des recherches parfois utiles : F. Wein, De Jesu Christi educatione ; *Helmstadii*, 1798 ; J. B. Carpzow, Eratopræguia sacra, seu pueritiæ et juventutis Jesu Christi miscellanea, *ibid.*, 1771 ; J. H. Priess, De numero Paschatum Jesu Christi ; *Rostochii*, 1789, in-4 ; J. C. Clodius, De nominibus Jesu Christi et Mariæ Arabicis ; *Lipsiæ*, 1724, in-4 : C. H. Zeibich, Programma de vestibus Christi ; *Vitebergæ*, 1724, in-4.

DISSERTATIO critica de Joelis prophetæ ætate, auct. C. von Kielh ; *Marburgi*, 1811, in-4.

DISSERTATIO de S. Joannis in Pathmo exsilio, auctore A. Schwollmann ; *Halis*, 1757, in-4.

DISSERTATIO de conversione Samaritanorum ad Christianismum ex historia colloquii Samaritani (*Joan.* IV), auctore P. Anton; *Halis*, 1696, in-4.

DISSERTATIO de muliere Samaritana sexto viro desponsata, ad loc. S. Joan. IV, 18, auctore Th. Withof ; *Ultraj. ad Rhen.*, 1766, in-4. — Il y a dans la *Bibliotheca Bremensis*, V, 1005-1032, une dissertation de G. Schaal sur le même sujet.

DISSERTATIO de piscina Bethesdea, auct. J. d'Outrein ; *Halis*, 1706, in-4.—Des dissertations de D. Ebersbach, de J. Schulthess, de Stiebritz, d'Ahlwardt, indiquées dans l'*Universal Woerterbuch*, de Danz, p. 464, sont également relatives à cette question.

DISSERTATIO de causa calamitatis in homine a nativitate cæco (ad Joan. IX, 1-3), auctore Th. Ittig ; *Lipsiæ*, 1698, in-4.

DISSERTATIO de vaticinio Caiphæ (*S. Joan.* XI, 49-52), auctore C. A. Haufen ; *Vitebergæ*, 1715, in-4. —Nous pouvons indiquer sur le même sujet H. Scharbau, De Caipha ejusque vaticinio ; *Lubecæ*, 1715, in-4 ; J. F. Hoder, De prophetia Caiphæ ; *Upsaliæ*, 1771, in-4 ; M. Weber, De interpretatione verborum Caiphæ ; *Vitebergæ*, 1807, in-4.

DISSERTATIO de pediluvio Jesu Christi, auct. J. A. Krakervitz ; *Rostochii*, 1707, in-4.

DISSERTATIO de statu Judææ provinciæ sub procuratoribus, ad interpretationem S. Joannis, cap. XXVIII, 31, auctore J. Sibranda ; *Francqueræ*, 1698 : réimprimée dans le *Thesaurus* d'Hase et Iken, II, 529-538.

DISSERTATIO de hora qua Jesus Christus cruci affixus sit, auct. C. P. Keil ; *Lipsiæ*, 1779, in-4.

DISSERTATIO de victu S. Joannis Baptistæ, auct. J. Endemann ; *Hersfeldii*, 1752, in 4. — Nous connaissons deux autres écrits sur le même sujet : De victu S. Joannis Baptistæ in deserto commorantis, auctore Th. Adamo ; *Bonnæ*, 1785, in-4 ; De victu et amictu S. Joannis Baptistæ, auctore J. Amnell ; *Upsaliæ*, 1755, in-4.

ELUCIDATIONES in Novum Testamentum, auct. doctore Lienart ; *Douay, Adam*, 1859, in-8, t. 1.

EXEMPLIS (de) biblicis in theologia morali caute adhibendis, auctore J. A. Wolf ; *Lipsiæ*, 1785, in-4.

EXEMPLA S. Scripturæ secundum ordinem litterarum; *Parisiis*, 1487, in-4.—On connaît quatre autres éditions mises au jour à Paris dans le cours du XVe siècle. Une, extrêmement rare, fut imprimée en Angleterre *apud villam Sancti Albani*, 1481, in-8. Hain ne l'a point signalée dans son *Repertorium* des éditions antérieures à l'an 1500. Lowndes, dans son *Bibliographer's Manual*, en mentionne deux exem-

plaires existant dans les bibliothèques publiques de Londres, mais il ne paraît pas que ce volume précieux se soit montré sur quelque catalogue particulier. Le *Manuel du Libraire* n'en a pas parlé.

EXERCITATIO de libro Baruchi : scripsit J. C. Gruenberg ; *Gottingæ, H. P. Grape (absque anno)*, in-8.

EXERCITATIONES academicæ de nece Judæ et cadaveris ignominia, auctore Jacobo Gronovio ; *Lug. Batav.*, 1702, in-4.

EXERCITATIONES exegeticæ de Josepho ex calice augurante, ad Gen. XLIV, auctore N. J. Maerck ; *Rostochii*, 1747, in-4.

EGLISE (l') et l'Apocalypse, ou dix-neuf siècles d'existence de l'Eglise catholique sur la terre, prédits par l'Apocalypse de saint Jean ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-8.

EMBLEMATA sacra ex libris Moysis excerpta, auctore Augustino Cailleto ; *Heidelbergæ*, 1581, in-16.

EPISTOLA Pontii Pilati, in-4, *s. l. et a.* (*Romæ*, vers 1475), opuscule de 2 feuillets.

ETUDE sur l'harmonie des Evangiles de la période des Carlovingiens, par T. E. Ensfelder ; *Strasbourg, Berger-Levrault*, in-8.

ETUDE sur une ancienne version syriaque des Evangiles récemment découverte et publiée par le docteur Cureton ; *Paris, Lecoffre*, 1859, in-8.

EXERCITATIONES in Ecclesiastis Salomoni vulgo tributi locum vexatissimum, cap. XI, 7 ; XII, 7, auctore H. F. Pfannkuchen ; *Gottingæ*, 1794, in-4.

EXPOSITIO in Threnos Jeremiæ, auctore Joanne Latteburg, in-fol. *s. l. et a.*

EXPOSITIO in Psalmos Pœnitentiales, auctore Paulo Florentino ; *Mediolani*, 1479, in-fol.

FAITS bibliques retrouvés dans les hiéroglyphes chinois, par de Paravey ; *Versailles, Beau*, 1859, in-8.

FATO (de) Nadabi et Abihu, auctore Theod. Schelting ; *Harlingæ*, 1742, in-4.

FELICE (de), Judæorum procuratore (*Act.* XXIV), auctore F. Walch ; *Jenæ*, 1747, in-4.

FULGORIBUS (de) e manu Dei exeuntibus, ad Habacuci III, 3, 4, auctore J. Chr. Busing ; *Bremæ*, 1778, in-4.

GALATIS (de) ad quos Paulus litteras misit, auctore J. J. Schmidt ; *Ilefeld*, 1748, in-4. — Signalons trois autres ouvrages ayant rapport à la question chronologique que soulève l'*Epître aux Galates* : J. C. Fischer, De tempore quo Epistola Pauli ad Galatas scripta fuerit, *Longosii*, 1808, in-4 ; C. A. G. Keil, De definiendo tempore quo scripta esse censenda sit Pauli Epistola ad Galatas (dans les *Opuscula academica* de cet auteur, p. 351) ; C. Niemeyer, De tempore quo Epistola ad Galatas conscripta sit ; *Gottingæ*, 1827, in-4.

GALILÆA (de) opportuno Servatoris miraculorum theatro, auctore G. Less ; *Gottingæ*, 1775, in-4, et dans les *Opuscula* de cet écrivain, p. 369-389.

GENIE (le) de la Bible, par Eugène de Botherel ; *Paris, Moquet*, 1859, in-8. Opuscule de 9 pages.

GESTA Christi. *s. l. et a.* (Opuscule de 11 feuillets in-fol. — Dibdin parle de cet ouvrage rare dans la *Bibliotheca Spenseriana*, t. III, p. 358, et il donne un fac-simile du caractère ; on y reconnaît les types romains grossiers que P. Drach de Spire employa pour le *Turrecremata* imprimé à Spire en 1472. (*Voy.* Laire, t. I, p. 137.) On connaît deux autres éditions, *Memmingæ* (Kunne) sans date (vers 1490) et *Norimbergæ*, 1507, in-4.

GOLGOTHÆ (de) et sanctissimi Jesu Christi sepulchri situ, auctore M. A. Scholz ; *Bonnæ*, 1825, in-4.

HEURE (de l') des marées dans la mer Rouge, comparée avec l'heure du passage des Hébreux ; *Paris*, 1755, in-12.

HISTOIRE de Balaam, Authenticité de sa prophétie, par Charles Schoebel ; *Paris, Challamel*, 1860, in-8. — Extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*, 5e série, tom. I.

HISTOIRE de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Bernard Overberg, traduit librement de l'allemand par l'abbé Didon ; *Paris, Lecoffre*, 1861, in-12.

HISTORIA evangelica metrice compacta ex ipsis evangelistarum verbis, auctore L. M. Bravo de Mendoza ; *Matriti*, 1651, in-4.

HISTORIA Rehabeami ex I Reg. XII, et I Chron. X, XI, XII, illustrata, auctore J. R. Kiesling ; *Jenæ*, 1753, in-4.

HISTORIA et doctrina de fletu Rahelis tempore Jesus infantis, auctore J. B. Carpzov ; *Helmstadii*, 1741, in-4.

HISTORIA excidii Babylonici collata cum vaticiniis Veteris Testamenti ; *Tubingæ*, 1766, in-4.

IDEA Eliana pro triplici statu prophetæ ante et post raptum, iterumque in fine mundi, a F. Guliano ; *Coloniæ*, 1699, in-4.

INSTITUTIONES Hermeneuticæ Veteris Testamenti prælectionibus academicis accommodatæ, auctore Jos. Jul. Monsperger ; *Vindobonæ*, 1781, 2 vol. in-8.

INSTITUTIONES Hermeneuticæ Scripturæ sacræ, et dissertationes in selecta argumenta historiæ, auctore J. N. Albero ; *Pestini, Trattner*, 1817-1820, 8 vol. in-8.

INTERPRETATIO dicti Matthæi XVI, 19, auctore J. H. Tauhero ; *Lipsiæ*, 1771, in-4.

INTRODUCTIO in explicationem Epistolæ apostoli Judæ, auctore P. Holmio ; *Hafniæ*, 1752, in-4.

IRIS, signum fœderis Noachici, ad Gen. IX, 9, auctore Ambr. Dorhout ; *Bremæ*, 1756, in-4. — Il existe aussi une dissertation de J. L. Ausfeld : De Iride diluvii non redituri signo ; *Giessen*, 1756, in-4.

INVESTIGATIO viarum diversarum ex Galilæa Hierosolymam quæ solitæ sunt confluentibus dierum festorum gratia frequentari, vetustis exemplis illustrata, auctore J. P. Krausio ; *Berolini*, 1765, in-4.

ISMAELITARUM (de) confinio Israelitarum habitationibus, ex Genesis XXV, 18, auctore J. Ch. Schubert ; *Lipsiæ*, 1756, in-4.

ITINERARIUM Jesu Christi redivivi, auctore J. J. Carpzov ; *Jenæ*, 1765, in-4.

JOBI (in) locum celeberrimum cap. XIX, 25-27, de Goele Commentatio, auctore J. G. Stickel ; *Jenæ, Schreiberus*, 1832, in-8.

JOHANNIS (S.) vaticinium de Baptismo Judæorum igneo, auctore H. A. Zeibich ; *Geræ*, 1781, in-4.

JOSIA (de) quadrigam solis removente, ad II Reg. XXIII, 11 ; *Lipsiæ*, 1741, in-4.

JOSIAS rex, fatali prælio exstinctus, defensus, ad II Reg. XXIII, 29 ; *Lipsiæ*, 1754, in-4.

KEDAT ITZAHK. — Litigatio Isaaci, sive Commentarius litteralis, philosophicus, theologicus in Pentateuchum, auctore R. Isaac F. Arama ; *Venetiis, Dan. Bombergus*, 1547, in-fol. — Le *Manuel du Libraire* indique plusieurs éditions de ce commentaire hébraïque dont la réputation a été grande ; indépendamment de celle de *Salonique*, 1522, il en existe de *Francfort*, 1785, in-fol. et de *Presbourg*, 1849, 5 vol. in-8.

LAMINA (de) pontificiali apostolorum Joannis, Jacobi et Marci, auctore J. F. Cotta ; *Tubingæ*, 1753, in-4.

LAPSORUM (de) pœnitentia, ad Apoc. II, 4, 5, auctore J. B. Bebel ; *Argentorati*, 1708, in-4. — Cet écrivain avait publié une vingtaine d'années auparavant : De veterum in lapsos disciplina ecclesiastica ; *Lipsiæ*, 1687, in-4. — On peut signa-

ler aussi les travaux de trois autres auteurs sur le même sujet : A. Rechenberg, De iterata regeneratione lapsorum, ad Galat. IV, 8 ; *Lipsiæ*, 1717, in-4 ; J. H. Krause, De lapsis primitivæ Ecclesiæ ; *Lipsiæ*, 1706, in-4 ; C. Maskow, De publica lapsorum cum Ecclesia reconciliatione ; *Regiomontani*, 1723, in-4.

LIBRI Ecclesiastis argumenti brevis adumbratio, Rodolphi Henzii ; *Dorpati*, 1827, in-4.

LIBRI Coronæ regis, id est, Commentarii in Pentateuchum, Caraitici ab Aharone ben Eliha conscripti aliquot particulas ex binis codicibus edidit, Latine vertit atque illustravit J. G. L. Kosegarten ; *Jenæ*, 1824, in-4.

LIBRORUM (de) Paralipomenon auctoritate atque fide historica, auctore J. G. Dahler ; *Argentorati*, *Heitz*, 1819, in-8.

LIGNIS (de) ex Libano ad templum Hierosolymitanum ædificandum petitis ; accedunt specimina novi Thesauri philologici, auctore J. Chr. Biel ; *Brunswicæ*, 1740, in-4.

LINGUA (de) Galilæorum, auctore A. Pfeiffer ; *Vitebergæ*, 1663, in-4. — On a du même auteur un traité De Dialecto Galilææ ; il se trouve dans son livre : De Talmude Judæorum, p. 137.

LITTERIS (de) Apostolorum authenticis a Tertulliano commemoratis, auctore J. I. Walch ; *Jenæ*, 1753, in-4.

LIVRE (le) de Job vengé des interprétations fausses et impies de M. Ernest Renan, par l'abbé H. J. Crelier ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8.

LOCIS (de) Prophetarum minorum in Novo Testamento laudatis, auctore J. Gurlitt ; *Lipsiæ*, 1778, in-4.

LUCTA (de) Jacobi cum Angelo, auctore C. G. Hoffmann (et dans les *Varia sacra* de cet écrivain, p. 185).—Citons aussi de T. C. Lilienthal, Dissertatio sistens gloriam Angeli fœderis cum Jacobo colluctantis ex Genesi XXXII, 26, et Hosea XII, 4, assertam ; *Regiomontani*, 1744, in-4. — On peut y joindre l'opuscule de J. L. Hauswald, De Jacobi antagonistis, ad Genes. XXXII ; *Lipsiæ*, 1748, in-4.

LYCHNACHO (de) sacro ejusque mysterio, auctore C. L. Schlichter ; *Halis*, 1740, in-4. — Il existe une dissertation de G. M. Doederlein, De candelabris Judæorum sacris, insérée dans le tom. XXI du *Thesaurus antiquitatum sacrarum* d'Ugolini.

MAGORUM (de) ad cunas Christi festinantium patria, itinere et stella ductrice, auctore Chr. Nothagel ; *Vitebergæ*, 1652, in-4. — Citons aussi B. Stolberg : Exercitatio de Magis ; *Vitebergæ*, 1663, in-4 ; J. Olearius, Assertionum philologicarum heptas ex historia Magorum ; *Lipsiæ*, 1671, in-4 ; D. Moller, Historia Magorum Christum adorantium ; *Altdorfii*, 1688, in-4.

MAGIS (de) ignicolis, ad II Reg. XXIII, 5, et Hoseæ, X, 5, auctore C. Iken ; *Lipsiæ*, 1744, in-4.

MARE æneum, sive fons salicus Salomonis colosseus, auctore L. C. Stat ; *Norimbergæ*, 1710, in-8.

MARI (de) æneo (*I Reg.* VII-23), auctore J. H. Zapf ; *Assendiæ*, 1745, in-4.

MARGARITA evangelica, seu Jesu Christi D. N. vita, auct. Joan. de Paris ; *Antuerpiæ*, 1657, in-4.

MEDITATIO ad parabolam de operariis in vinea (ad S. Matth. XX, 1-16), auctore F. A. Zuelich ; *Jenæ*, 1741, in-4.

MELETEMATA quædam de peccato Davidis numerantis populum, ex II Samuelis XXIV, auctore J. J. Webero ; *Lipsiæ*, 1764, in-4.

MEIR NETIB... Le Flambeau de la route, par Isaac Nathan (texte hébreu) ; *Venise*, *Dan. Bomberg*, 284(1554), in-fol.—Première édition de la Concordance hébraïque. Elle est belle et se compose de 406 feuillets non paginés, à 4 colonnes de 65 lignes.

MICKAL Josephi, Perfectio pulchritudinis seu Commentarius in loca selecta vocesque et res difficiles sacræ Scripturæ, a R. Salmone ben Melech, cum spicilegio rerum præteritarum, auctore R. Jacobo Abendana, Hebraice ; *Amstelodami*, 5421, in-fol.

MISCELLANEA sacra, seu de Pentateuchi authentica, tum de Mosaica creationis narratione ; *Besançon*, *Chalandre*, 1859, in-8.

MODO (de) quo comminutus est a Mose vitulus aureus, auctore A. G. Ludwig ; *Altdorfii*, 1746, in-4.

MOMENTA quædam ex historia Judæ Ischariotæ insigniora ope Antiquitatum Judaicarum illustrata, thesis, auctore Rutlef ; *Helmstadii*, 1729, in-4.

MORE (de) Hebræorum dissectione animalium fœdera ineundi, ad Gen. XV, 8, auctore C. A. F. Slewogt ; *Jenæ*, 1759, in-4.

MORIBUS (de) hominum antediluvianorum, ad loc. Genesis VI, 1-4, auctore F. V. Reinhardt ; *Vitebergæ*, 1783, in-4.

MYSTERIO (de) rubi ardentis non combusti, auctore J. W. Kraft ; *Jenæ*, 1743 ; et dans les *Observationes sacræ* de cet écrivain.

NONNULLA Matthæi et Marci enuntiata ex indole linguæ Syriacæ explicata, auctore J. G. Adler ; *Hafniæ*, 1784, in-4.

NOVI Fœderis volumina sacra virorum clarissimorum opera et studio e script. Græcis illustrata, auctore F. W. Hezel, vol. I ; *Halis*, 1788, in-4.

NOUVELLES recherches sur l'époque où a été composé l'ouvrage connu sous le titre d'*Evangile de Nicodème*, par L. J. Alf. Maury ; *Paris*, 1850, in-8.

OBSERVATIONES de usu vocabuli νόμος in Epist. D. Pauli ad Romanos, auctore C. A. Crusio ; *Lipsiæ*, 1765, in-4. — D'autres dissertations grammaticales ont été publiées sur la même Epître ; Wuld a discuté : *De vera vi vocabulorum* νόμος *et* πίστις (*Regiomontani*, 1788, in-4.), et J. F. Winzer a écrit : *De vocabul.* δικαίος, δικαιοσύνη et δικαιοῦν *in Epist. ad Rom.* (*Lipsiæ*), 1821, in-4.

OBSERVATIONES de nomine Azazel in cap. XVI Levitici, auctore C. Hermansen ; *Hafniæ*, 1833, in-4.

OBSERVATIONES in S. Matthæum ex Græcis Inscriptionibus, auctore J. I. Walch ; *Jenæ*, 1779, in-4.

OBSERVATIONES in codices sacros, maxime ex scriptoribus Græcis et Arabicis, auctore J. B. Koehler ; *Lipsiæ*, 1765, in-4.

OBSERVATIONES in historiam de nummo census, ad S. Matth. XXII, 17, auctore J. L. Mosheim ; *Helmstadii*, 1725, in-4.

OBSERVATIONES criticæ atque exegeticæ ad loca quædam Veteris Testamenti (Ps. IV, 7, VII, 9 ; XVIII, 35 ; XIX, 14, etc.), auctore Alex. Haenlein ; *Gottingæ*, 1788, in-4.

OBSERVATIONES philologicæ et criticæ ad quædam Psalmorum loca, auctore H. F. Pfandkuche ; *Bremæ*, 1791, in-4.

OBSERVATIONES in textum et versiones Græcas Obadjæ et Habacuci, auctore F. Plum ; *Hafniæ*, 1746, in-8.

OBSERVATIONES ad Proverbiorum loca quatuor obscuriora, auct. J. Chr. Kallio ; *Hafniæ*, 1742, in-4. — On a du même écrivain : Dissertationes II in Cantici Deboræ comata X et XI ; *Hafniæ*, 1751-52, in-4 ; Prolegomena commentationis in Jeremiæ c. XXX et XXXI.

OBSERVATIONUM in Obadjam prophetam specimen, auctore A. V. Kramer. — Il existe un autre specimen du même genre, par P. Abrenh ; *Ultrajecti*, 1757, in-4, et F. Zapf a publié : Observationes in textum et versiones Græcas Obadjæ et Habacuci ; *Gottingæ*, 1741, in-4.

OMBRES du crucifix, ou Types de notre Rédemp-

teur Jésus-Christ souffrant, contenus dans le livre de la Genèse, par J. Boner, traduit de l'anglais par l'abbé Leroi; *Angers, Lainé*, 1859, in 12.

ONKELOSO (de) ejusque paraphrasi Chaldaica dissertatio : scripsit C. B. Winer; *Lipsiæ, Reclam*, 1820, in-4.

OPERA omnia Josephi Flavii Græce et Latine; *Basileæ, Froben*, 1544, in-fol.; *Aureliæ Allobrogum, P. de la Rovère*, 1611, in-fol.; *Genevæ*, 1634 (reproduction très-fautive de l'édition de 1544); *Coloniæ* (potius *Lipsiæ*) Weidmann, 1691, in-fol.; *Oxonii*, recensuit J. Hudsonus, 1720, 2 vol. in-fol. (belle édition estimée). — Opera omnia Latine, in-fol. *s. l. et a.* (édition rare et bien imprimée, avec figures en bois. Dibdin la décrit dans la *Bibliotheca Spenseriana*, t. II, p. 106, et il pense qu'elle est sortie des presses de Lucas Brandis à Lubeck). Il existe une autre édition également in-fol. à 2 colonnes, 44 lignes à la page. On peut aussi signaler celles-ci : *Argentinæ, Schuzler*, 1470, in-fol.; *Veronæ, Petrus Maufer*, 1480, in-fol.; *Venetiis, Raynaldus de Novimagio*, 1481, in-fol.; *ibid, Joannes Vercellensis*, 1486, in-fol.; *ibid, Bernardinus Vercellensis*, 1502, in-fol.; *ibid., Gregorius de Gregoriis*, 1510, in-fol.; *Parisiis, Poncet le Preux*, 1511, in-fol.; *ibid., J. Barbier*, 1513, in-fol.; *Mediolani, Alexander Minutianus*, 1514, in-fol.; *Parisiis, J. Barbier*, 1514, in-fol. (édition très-peu correcte); *ibid., F. Regnault*, 1519, in-fol.; *Coloniæ Agrippinæ, Eucharius Cervicornus*, 1534, in-fol.; *Basileæ, J. Froben*, 1524, in-fol.; *Lugduni, S Gryphius*, 1528, in-8, et 1546; *Basileæ, officina Frobeniana*, 1534, in-fol. et 1540, 1544, 1559, 1567 et 1593, in-fol.; *Parisiis, J. Kerver*, 1535, in-fol.; *Francofurti ad Mœnum, S. Feierabend*, 1577 et 1580, in-fol, 1590, in-8; *Coloniæ, J. Gymnicus*, 1593, in-12; *Argentinæ*, 1595, 2 vol. in-12; *Genevæ, J. Stoer*, 1595, in-8; *Francofurti, J. Bringer*, 1611, in-8.

OPHIOLATREIA (de), auctore G. P. Oleario; *Lipsiæ*, 1713, in-4. — Il existe deux autres traités sur le même sujet : J. C. Kock, De cultu serpentum apud antiquos; *Lipsiæ*, 1718, in-4 (et dans le *Thesaurus Dissertationum* de Martini, II, 1, 73); V. Freudenberger, De origine cultus serpentum, dans la *Tempe Helvetica*, I, 72.

Indiquons aussi : Commentatio de Ophitis, auctore A. L. Fuldner; *Rintelii*, 1834, in-4.

ORATIO morientis Jacobi ad filios, Genes. XLIX, versione et notis explicata, auctore C. Aurivillio; *Upsaliæ*, 1775, in-4.

ORATIO de usu librorum sacrorum ad humanitatem et omnem doctrinam liberalem excolendam, vario et multiplici.... recitavit J. Purlettus; *Hamburgi, Th. F. Schniel*, 1802, in 4.

ORIGO quinque vocum *Manna, Pascha, Hosanna, Halleluya, Hyssopus*, auctore A. Quenzel; *Witebergæ*, 1647, in-4. — Il existe un *Programma* de E. F. Wernsdorf : De formula veteri ecclesiasticæ psalmodiæ Halleluya; *Witebergæ*, 1762, in-4, et Gerbert, dans son savant ouvrage *De cantu et musica sacra*, est entré à cet égard dans de longs détails (voir t. I, p. 56, 60, 112 et suiv., 177 et suiv., 358 et suiv., 403 et suiv., 525 et suiv.).

OSCULATIONE (de) manus idololatrica, ex Job. XXXI, 26-28, auctore Laur. Wegner; *Regiomontani*, 1698, in-4.

PARADISO (de) clauso per tonitrua et ignem, ad Gen. III, 24, auctore Chr. Buesing; *Hardevorici*, 1766; in-4.

PARABOLA de homine divite et Lazaro, auctore G. C. Kleinkhardt; *Lipsiæ*, 1834, in-8.

PARABOLA filii gluttonis profusi atque prodigi, per venerandum fratrem Johannem Meder ord. minorum Observantium; *Basileæ, Mich. Furter*, 1510, in-4. — Nous avons déjà indiqué, t. I, col. 272, une édition de Paris, 1521; celle ci, inconnue à Panzer et aux autres bibliographes, est fort curieuse, et cette histoire de l'Enfant prodigue, en 50 sermons, est accompagnée de jolies figures sur bois.

PASSIONALE Christi, auctore Jacobo Arnollet; *Genevæ*, 1490. — Volume fort rare et peu connu.

PEDILUVIO (de) Christi, auctore J. A. de Krakewitz; *Rostochii*, 1707, in-4. — Il existe une dissertation de C. G. Hofmann : De vera et falsa pediluvii Christi imitatione (*Joh.* XIII, 14); *Vitebergæ*, 1740, in-4.

PENTATEUCHI (de) versione Alexandrina libri tres : scripsit H. G. J. Thiersch; *Erlangæ, Th. Blaesing*, 1841, in-8. — L'auteur de ce savant travail montre que les Septante ont, dans leur version des livres de Moïse, donné beaucoup de clarté au texte en conservant une grande élégance et en accommodant leur style à toutes les parties de l'ouvrage.

PHILOSOPHIA (de) morali in libro qui inscribitur *Sapientia Salomonis*, auctore J. F. Winzer; *Vitebergæ*, 1811, in-4.

PHYSICA sacra, nunc primum edita et Latine facta, Joh. Is. Levita auctore, Hebraice et Latine; *Coloniæ*, 1555, in-8.

PHYTHOLOGIE sacrée, ou Discours moral sur les plantes de la Sainte Ecriture : symbole des mystères de la foi et des vérités chétiennes, par le P. Maurille de Sainct-Michel; *Angers, Yvain*, 1664, in-4.

PIETATE (de) Josephi in Jacobum parentem senio confectum, auctore J. Th. Horwein; *Witebergæ*, 1759, in-4.

PIETATE (de) obstetricum qua Deus domos dicitur ædificasse Israelitis, Exod. I, 20, 21, auctore F. W. Kraft; *Jenæ*, 1744, in-4.

POEME (le) de Job et le scepticisme sémitique, par Léon de Rosny; *Paris, Challamel*, 1860, in-8. Extrait de la *Revue orientale et américaine*.

POTESTATE (de) ab uxore in capite agnoscenda propter angelos, ad I Corinth. XI, 10; *Marburgi*, 1708, in-4.

PORTRAICT de Jésus-Christ faict par luy-même, âgé de trente-deux ans et envoyé à Abagare, roy d'Edesse. Histoire et dissertation par J. B. Pianello; *Lyon, Gautherin*, 1691, in-12.

PRÆCIPUA quædam capita de Sabbato Christiano, auctore J. M. Bartoli; *Vittembergæ*, 1731, in-4.

PRÆSIDIA interpretationis Novi Testamenti ex auctoribus Græcis, auctore J. L. Blessig; *Argentorati*, 1778, in-4.

PROCURATORE (de) parabola, ex re provinciali Romanorum illustrata. Comment. historico-exeget. ad Luc. XVI, 1-9; auctore C. L. Grossmann; *Lipsiæ*, 1823, in-4. — Citons aussi un travail de H. L. Hartmann sur le même sujet; *Halis*, 1752.

PROGRAMMA (de) Josephi auctoritate et usu in explicandis libris sacris Veteris Testamenti, auctore T. C. Tychsen; *Goettingæ*, 1786, in-4. — Il existe une dissertation de F. Wokenius, De usu qui ex Josepho ejusque dictione ad illustr. SS. Litteras et singillatim Novum Testamentum hauriri potest; *Sedini*, 1720, in-4. — Un passage souvent cité a provoqué les écrits d'I. Kreusler, Illustre Flavii Josephi Judæi testimonium de Jesu Christo a nota suspectæ fidei vindicatum; *Bambergæ*, 1770, in-4; et de C. Less., Prolusiones super Josephi testimonio de Christo; *Goettingæ*, 1781, in 4. J. M. Strettenberg a publié à Lund, en 1824, une Dissertation. De testimonio de Jesu Christo Flavii Josephi; il n'en est sans doute pas venu de la Suède un grand nombre d'exemplaires.

PROGRAMMA etymon vocis *Boanerges*, ad Marc. III, 17, auctore S. J. Jungendres; *Norimbergæ*,

1748, in-4. — Il existe aussi une dissertation de Wernsdorf : De elogio filiorum tonitrui.

PROPHETÆ (de notione) in sacris codicibus, auctore F. W. Dresde ; *Vitebergæ*, 1788, in-4.

PROPHETIS (de) Veteris Testamenti clarissimis antiquissimi temporis oratoribus, auctore F. C. Umbreit ; *Heidelbergæ*, 1833, in-8.

PROPHETARUM (de) veterum Judæorum vestitu, auctore O. N. Nicolai ; *Magdeburgi*, 1746, in-4. — Il existe une dissertation de G. F. Zacharie : De externo prophetarum Veteris Testamenti habitu, 1756, in-4. — L. Silbirrad a écrit une dissertation : De filiis prophetarum ; *Jenæ*, 1710, in-4. Une autre de J. A. Schmid, insérée dans le *Thesaurus novus Disputationum philologicarum*, traite *De pulvillis et peplis prophetissarum*.

PROPHETIA halieutica nova et admiranda ad Danielis et S. Apocalypseos calculum chronographicum a Raph. Eglino explicata ; *Tiguri*, 1598, in-4.

PSALMODIA Davidica, auctore Paulo Sigero ; *Coloniæ*, 1560, in-4.

PSEUDODOCTORIBUS (de) quorum mentio fit II S. Petri II, 2 seq., auctore C. B. Barkey ; *Lugd. Batav.*, 1797, in-4.

PSEUDOTHAUMATURGIS (de) Pharaonis, auct. C. A. Heumann ; *Gottingæ*, 1744, in-4, et dans les *Nova Sylloge dissertationum* de cet auteur, t. II, p. 1-49.

PYTHONISSA (de) Endorea, auctore J. C. Nast ; *Halis*, 1743, in-4. — Ce point difficile de l'Histoire Sainte a été l'objet de plusieurs dissertations publiées en Allemagne : écrites par des protestants, elles ne doivent être envisagées qu'avec circonspection, mais elles peuvent offrir quelques données utiles. Nous citerons : C. J. Chrysander : De vero Samuele post mortem suam cum Saule loquente ; *Helmstadii*, 1749, in-4 ; G. Less, Quæstio quomodo venefica Endorea Saulum regem viso Samuele agnoscere potuit soluta ; *Jenæ*, 1754, in-4 ; M. P. Dahlberg, De Samuele Sauli in Endore viso ; *Lundii*, 1787, in-4. — Des écrits en allemand sont indiqués dans l'*Universal Woerterburch* de Danz, p. 862.

QUÆSTIONIBUS (de) abstrusis reginæ Sabæ Salomoni regi propositis, auctore C. H. Zeibich ; *Vitebergæ*, 1744, in-4.

QUARE Deus Davidem factæ numerationis populi serio pœnitentem pestilentia puniverit, auct. H. V. Becker ; *Rostochii*, 1767, in-4.

QUOMODO nomen Koheleth Salomoni tribuatur, auctore Th. Dindorff ; *Lipsiæ*, 1791, in-4.

QUOMODO ratio de Messia in animis Apostolorum sensim sensimque clariorem acceperit lucem, auctore H. C. Zietz ; *Lubecæ*, 1795, in-4. — Citons aussi le Programma (de T. G. Hegelmaier) quo ostenditur omnium temporum Christianis æque credi oportere Jesum esse Messiam ; *Tubingæ*, 1784, in-4 ; et celui de J. W. Schmidt : Loca quædam Evangelii S. Matthæi et S. Lucæ doctrinam de Messia illustrantia ; *Jenæ*, 1807, in-4.

RAPTU (de) Pauli libri duo ex Patribus et Scholasticis collecti, auctore Augustino Strozza, canonico Lateranensi ; *Mantuæ*, 1498, in-4.

REGINA (de) Austri (*I Reg.* x, et *Luc.* xi. 31), auct. M. Norberg. *Lond. Gothorum*, 1797, in-4.

RENAN (M.) et le Cantique des cantiques par l'abbé Meignan ; *Paris, Douniol*, 1860, in-8.

RECITATIO philologica in Psalmum v, auctore J. Z. Hahn ; *Lipsiæ*, 1744, in-4. — Nous indiquerons ici quelques dissertations spéciales sur certains passages difficiles des Psaumes :

J. W. Schroeder, Commentatio philologica in Psalmum x, quo obscuriorum vocabulorum tenebræ potiss. Arabicæ dialecti ope discutiuntur ; *Gronningæ*, 1754, in-4.

A. Mueller, Tentamen philologico-criticum in Psal. xxi ; *Wiceburgi*, 1820.

J. C. Hebenstreit, De erigendis capitibus in adventu Messiæ, super Ps. xxiv, 7 ; *Lipsiæ*, 1741, in-4.

C. Iken, De occidentaliori parte templi ubi Sanctum sanctorum erat, ad illustrat. Psalm. xxviii, 2.

C. A. Heumann, Commentatio in Psalmum tonitrualem, Psal. xxix ; *Gottingæ*, 1738, in-4.

C. G. Friedreich, Symbola philologico-critica ad interpretationem Psalmi cx ; *Lipsiæ*, 1814, in-4.

T. C. Piper, Commentarius critico-philologicus in Psal. cx, ex prima ætate heroica illustratus sensusque bibl. expositus ; *Gryphiswaldiæ*, 1784, in-4.

L. G. Wahl, Observationes philologicæ super Psalterii Odario cxxxiii ; *Lipsiæ*, 1783, in-4.

J. T. Behrendt, Psalmus cli apocryphus illustratus ; *Vratislaviæ*, 1818, in-4.

Nous pourrions ajouter l'indication de bien des mémoires contenus dans les recueils nombreux de l'Allemagne.

J. van Iperen, De filiis Korachi Psalmorum quorumdam auctoribus, dans la *Bibliotheca Hagana*, t. II, p. 99-153. (Voir sur le même sujet la Réponse de P. Ambrun à l'*Histoire critique du Nouveau Testament* de Richard Simon ; *Rotterdam*, 1685, in-4.)

RITU (de) Baalem exorandi, auctore J. E. Elsner ; *Lipsiæ*, 1725, in-4. — On peut joindre à cet écrit celui de E. A. Frohmann : De cultu deorum ex onomatothesia illustri ; *Altdorfii*, 1745, in-4.

SALOMONIS (de) idololatria, ad I Reg., xi, 4-8, auctore C. F. Brucker ; *Lipsiæ*, 1755, in-4.

SAPIENTIA (de) Christi in electione apostolorum, auctore J. C. Rhodomann ; *Jenæ*, 1752, in-4. — Le même sujet fut presque simultanément traité par E. N. Bagge, De sapientia Christi in electione, institutione et missione Apostolorum ; *Jenæ*, 1754, in-4.

SCHEDIASMA de appellatione ad tribunal supremum in cœlo judicis quæ vulgo dicitur : Citatio in Vallem Josaphat, auth. C. F. Fabro ; *Tubingæ*, 1750, in-4.

SEPTEM (de) Ecclesiis Asiæ divina Apocalypsi memoratis et de exsilio Johannis apostoli, auctore Chr. Cellario ; *Halis*, 1701, in-4. — Il existe aussi un Programme ou dissertation académique de J. B. Carpzov : De septem Asiæ Ecclesiis ; *Lipsiæ*, 1698, in-4.

SEPTUAGINTA (de) Christi legatis, ad Luc. x, auctore C. A. Heumann ; *Goettingæ*, 1745, in-4.

SEPULCRIS (de) ad viam publicam, ad illust. Luc. xi, 44, auct. J. G. Nimptsch ; *Lipsiæ*, 1741, in-4.

SEPULTURA (de) in terra sancta a Jacobo et Josepho, patriarchis moribundis expetita, auctore C. H. Zeilich ; *Wittebergæ*, 1742, in-4.

SERAPHIM (de) et Cherubim in Bibliis non diversis, auctore C. L. Hendewerck ; *Regiomontani*, 1837, in-4.

SERVITUTE (de) Israelitarum in Ægypto, ad Exodum i et v, auctore P. Widing ; *Gryphiswaldiæ*, 1785, in-4.

SITUS desertorum Bethsaidæ determinatus, ad Luc. ix, 10, auctore C. S. Forbiger ; *Lipsiæ*, 1762, in-4.

SPECIMEN animadversionum in Græcum S. Matthæi textum, auctore G. Meyer ; *Norimbergæ*, 1786, in-4.

SPECIMEN fontium Scripturæ sacræ apertorum, editum in illustrandis vaticiniis Hoseæ, Joelis et Amosi, auctore J. A. Kromeyero ; *Amstelodami*, 1730, in 8.

SPECIMEN exercitationum criticarum in Veteris Testamenti libros apocryphos e scriptis Patrum et antiquis versionibus, auctore R. Bendtsen ; *Gottingæ*, 1790, in-4.

SPECIMEN historicum quo continetur historia conditionis Judæorum religiosæ et moralis inde ab exsilio Babylonico usque ad tempora Jesu Christi immutatæ, auctore Corn. Boon; *Groningæ*, 1854, in-8.

SPECIMEN hermeneuticum in loc. ad Hebræos, IX, 12, auctore A. L. van der Boon Mesch; *Lugd. Batav.*, 1719, in-4.

SPICILEGIUM observationum in Deboræ Epicinium, auctore J. B. Luederwald; *Helmstadii*, 1772, in-4.

SPONSUS sanguinum, ad Exod. IV, 24-26, et manus super throno Dei, ad Exod. XVII, 25, philologice considerata, auctore C. G. Hase; *Halis*, 1752, in-4.

SYSTEME du nouvel univers de l'Apocalypse, par Jean-Baptiste de Clien, curé au Havre; *Havre, S. Terrier*, 1674-1711, 8 vol. in-4. — Cet ouvrage est dédié à la Sainte Vierge.

TABULAIRE astronomique ou Calendrier perpétuel, auquel livre sont contenus les principaux passages tant du Vieux que du Nouveau Testament, par Guillaume Drieu; *Lyon, A. Voullant*, 1562, in-16, — Livre rare et peu connu.

TENTAMEN Phoinicologiæ sacræ, seu dissertatio emblematico-theologica de palma, auctore P. Rosenstand Goiske; *Hafniæ*, 1767, in-8.

TERRA (de) Canaan et omnibus ejus partibus earumque antitypo, auctore Ulr. Ries; *Marburgi*, 1755, in-4.

TESTIMONIA gentium de Christo, auctore H. E. Rumpel; *Erfurtii*, 1771, in-4.

TEXTUS Dominicæ Passionis accuratissime collectus, auctore Jacobo Magdalio Gandensi; *Coloniæ*, 1499, in-4.

TRACTATUS peregrinarum recentiumque quæstionum, occasione accepta a singulari libro De eruditione Apostolorum, edente J. Lami, auctore Alm. Ant. Pecchioli; *Venetiis*, 1748, in-8.

TRESOR admirable de la sentence prononcée par Ponce-Pilate contre Jésus-Christ; *Paris*, 1839, petit in-8. — Réimpression à petit nombre.

UTRUM Salomo, Eccles. VII, 2, diem hominis natalem incuset, auctore J. V. Briegleb; *Iseniæ*, 1756, in-4. — J. C. Herrnbauer a traité la même question, Quo sensu Salomo diem mortis diei nativitatis, Eccles. VII, 2, præferat; *Erlangen*, 1759, in-4.

VARIIS (de) sacræ Scripturæ locis in quibus primogenitorum mentio occurrit, auctore D. Garder; *Duisburgi*, 1730, in-4. — Un écrit du même genre est celui de J. J. Schroeder : De veterum Hebræorum primogenitis et eorum prærogativis; *Marburgi*, 1741, in-4.

VATICINIUM Noachi de habitatione Japheti in tabernaculis, auctore J. D. Solino; *Wittembergæ*, 1683, in-4.

VENTURO (de) gentium desiderio ac templo gloria implendo, auctore C. F. Sartorio; *Tubingæ*, 1756, in-4. — Cet écrit est relatif à un passage du prophète Aggée.

VERA (de), non adulterata, Jesu Christi doctrina per Apostolos nobis tradita, auctore S. G. Tscheggey; *Glogau*, 1818, in-4.

VEXILLO (de) Ecclesiæ, Exod. XVII, 15, auct. J. A. Brorsonio; *Hafniæ*, 1760, in-4.

VIE, faicts, passion, mort, ressurrection et ascension de Nostre Seigneur Jesus-Christ, selon les quatre saincts évangélistes, par Michel Foucqué, prestre de Saint-Martin de Tours; *Paris, J. Bienne*, 1574, in-8. — Ouvrage en vers, très-rare.

VIE et VOYAGES de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Edom; *Paris, Dezobry*, 1859, in-12.

VINDICIÆ Psalmorum ob exsecrationes nuper impugnatorum, auctore G. C. Pisansky; *Regiomontani*, 1779, in-4.

VINDICIÆ verborum Naamanis, Syri proselytici, II Reg. V, 18, eorum qui religionum indifferentiam docent cavillationibus oppositæ, auctore J. F. Cotta; *Tubingæ*, 1756, in-4.

VOCE (de) *Charis* in Novo Testamento sæpe occurrente, auctore J. A. Schlosstein; *Altdorfi*, 1782, in-4. — Le même sujet a été traité par J. J. Scholten : Specimen hermeneuticum de diversis significationibus vocis *Charis* in Novo Testamento; *Ultrajecti*, 1805, in-4.

XEROPHAGIA (de) apud Judæos et primitivos Christianos usitata, ad Ezechielem, IV, 9, auctore J. R. Kiesling; *Lipsiæ*, 1746, in-4.

ZACHARIA (de) muto, vix surdo, Luc. I, 20, auctore G. Sommell, *Lund. Goth.* 1790, in-4.

VI. — Philologie et Linguistique sacrée.

ÆTATE (de) Alexandrini codicis, auctore J. S. Semler; *Halis*, 1760, in-4. — Il s'agit du manuscrit grec du Nouveau Testament qui a été publié à Londres en 1786, in-fol., par les soins de G. C. Woide et qui a été l'objet de travaux spéciaux de la part de divers critiques; nous signalerons les Remarques de Michaelis insérées dans la *Bibliothèque orientale*, t. IX, p. 166; l'*Essai* (en allemand) *de corrections dans le manuscrit alexandrin*, inséré dans les *Mémoires* (*Beitraege*) de Cramer, et la réimpression (accompagnée de notes nouvelles) qu'a donnée L. Spohn de la *Notitia* de Woide *Codicis Alexandrini cum variis lectionibus; Lipsiæ*, 1788, in-8.

ALPHABETUM Hebraicum; *Antuerpiæ, Chr. Plantin*, 1569, in 8.

ANIMADVERSIONES in versionem Venetam Græcam Proverbiorum Salomonis, auctore J. G. Dahler, *Argentorati*, 1776, in-8.

ANIMADVERSIONES de usu verborum cum præpositionibus compositorum in Novo Testamento, auctore J. Van Voorst; *Lugd. Batav.*, 1815-1821, in-4. — Il existe aussi de J. B. Winer, De verborum cum præpositionibus, compositorum in Novo Testamento usu; *Lipsiæ*, 1835, in-4.

ANTIQUIS (de) Hebræorum characteribus, auctore Jer. Dobrowsky; *Pragæ*, 1783, in-8.

ANTIQUITATE (de) codicis Vaticani commentatio; scripsit Joan. Leonardus Hug; *Friburgi Brisgoviæ, Herder*, 1810, in-4.

CHOFES MALMONIM; seu anecdota rabbinica, edidit B. Goldberg; *Berolini*, 1845, in-8.

CODICUM (de) Hebraicorum Veteris Testamenti manuscriptorum ætate difficulter determinanda, auctore C. F. Schnurrer; *Tubingæ*, 1772, in-4.

CODICUM Novi Testamenti Græcorum qui Hafniæ in Bibliotheca Regia asservantur notitia, adjecta lectionis varietate, auctore C. G. Hensler; *Hafniæ*, 1784, in-4.

COMMENTATIO de Charklensi Novi Testamenti translatione Syriaca : scripsit G. H. Bernstein; *Vratislaviæ*, 1857, in-4.

COMMENTATIO in Saadianam versionem Jesaiæ Arabicam, fascic. I, auctore C. D. Breithaupt; *Rostochii*, 1819, in-4. — Cette traduction arabe d'Isaïe exécutée par un rabbin a été publiée par E. G. Paulus d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne; *Jenæ*, 1790 et 1797. — Schnurrer en avait déjà inséré d'après le même manuscrit la traduction arabe de trois psaumes (le XVI^e^, le XL^e^ et le CIX^e^) dans la *Bibliothèque* d'Eichhorn, III, 425.

CORONA sacerdotis, auctore David ha Cohen de Lara; *Hamburgi, G. Rebenlein*, 1667, in-fol., Dictionnaire talmudico-rabbinique qui n'a été imprimé que jusqu'à la lettre *Jod*. — Un spécimen de ce travail avait été publié à Amsterdam en 1638 sous le titre de *Civitas David*.

DESCRIPTIO codicis msti Græci Apostolorum Acta et Epistolas continentis in Bibliotheca H. F. de Diez, auctore G. G. Pappelbaum; *Berolini*, 1815, in-4. — On a du même auteur : Descriptio

codicis msti Novi Testamenti Græci, Evangeliorum IV partem dimidiam continentis ; *ibid.*, 1824.

DIACRISIS modesta quæstionis circa ellipsin litteræ vel particulæ interrogantis in codice Hebræobiblico, num ea sit omnino eliminanda et proscribenda, an vere sed non temere admittenda, auctore Gerardo Kulenkamp ; *Amstelodami*, 1759-64, 2 vol. in-8.

DIALECTIS (de) orientalibus linguæ Hebraicæ affinibus, ab iis qui sacri codicis Veteris Testamenti explicationi student addiscendis, auctore J. G. Leuse ; *Giessen*, 1785, in-4.

DIATRIBA de lingua Hebræorum, auctore Ezech. Spanhemio ; *Lugd. Bat.*, 1648, in-8.

DICTIONNAIRE français-Hébreu sans points-voyelles, indiquant sommairement à la suite de la plupart des mots hébreux leur sens originel, par René Bedel ; *Paris*, *Remquet*, 1861, in-16.

DISSERTATIO de libris Veteris Testamenti apocryphis, auctore E. G. E. Reuss *Argentorati*, *Heitz*, 1829, in-4.

DISSERTATIO de Novi Fœderis stylo non pure Græco, auctore C. B. Stadsgaard ; *Alburgi*, 1779, in-4.

DISSERTATIO de causis quare dictio pure Græca in Novo Testamento plerumque prætermissa est, auctore C. Bang ; *Marburgi*, 1768, in-4. — Le style grec du Nouveau Testament a été l'objet de plusieurs travaux difficiles à rencontrer en France ; nous signalerons ceux de A. E. Haellstroem, De usu Græcitatis Alexandrinæ in Novum Testamentum ; *Upsaliæ*, 1794, in-4 ; de C. A. Agrell, De dictione Novi Testamenti ; *Wexionii*, 1798 ; de Planck, De vera natura et indole orationis Græcæ Novi Testamenti ; *Gottingæ*, 1810, in-4.

DISSERTATIO de Emendatione scholiorum Vernaculæ IV Evangelistarum, auctore P. Arhusio ; *Hafniæ*, 1712, in-4.

DISSERTATIO de lingua S. Matthæi authentica, auctore J. Schrodter ; *Vittebergæ*, 1699, in-4.

DISSERTATIO qua sermo in quem Evangelium S. Matthæi conscriptum fuerit inquiritur, auctore F. Schubert ; *Goettingæ*, 1810, in-4. — Il existe aussi une dissertation de J. Th. Buslar, De lingua originali Evangelii secundum S. Matthæum ; *Vratislaviæ*, 1826, in-4 ; et une thèse de Ch. Grevitz sur la langue originale de l'Evangile de saint Matthieu, à l'égard de laquelle on peut consulter le *Bulletin des Sciences historiques*, publié par M. de Ferussac, octobre 1828.

DISSERTATIO de Evangelio S. Matthæi, integritate interpolando non corrupta, auctore O. Thiess ; *Helmstadii*, 1782, in-4.

DISSERTATIO de Hebraismis apud S. Matthæum, auctore S. Algren ; *Upsaliæ*, 1797, in-4.

DISSERTATIO de antiquo Basiliensis Bibliothecæ Codice Græco IV Evangelistarum ; observationes quædam criticæ, auctore J. C. G. Rode ; *Gottingæ*, 1750, in-4.

EXAMEN criseos Houbigantianæ in codicem Hebræum, auctore J. Chr. Kallio ; *Hafniæ*, 1763, in-4.

EXERCITATIONES criticæ Raphaelis Chaim Basila, Judæi recentioris, in diversitatem lectionis codicis Ebriei ab Everardo van der Hoogdt observatæ (Prolusio inauguralis Fr. W. Dresde) ; *Wittebergæ*, C. C. *Durrius*, 1774, in-4. — Ces notes de Raphaël Chaim Basila sont insérées dans la Bible de S. Norzi, imprimée à Mantoue en 1742.

GRAMMATICA Hebræa absolutissima, auctore Joh. Isaaco (pseudonyme d'André Gennepiser, professeur d'hébreu à Louvain) ; *Antuerpiæ*, *Plantinus*, 1564, in-4 ; 1570, in-4.

GRAMMATICA Hebraica, auctore E. Slaughter, diligenter emendata a V. Castellini et J. J. Bargès ; *Paris*, 1858, in-8.

GRAMMATICA Hebraica nova, eaque facili methodo digesta, auctore Abr. Ruschat ; *Lugduni Batav.*, 1707, in-8.

HISTORICO CRITICA de Septuaginta interpretum Græca versione commentatio, auctore M. Chr. Ern. Merheim ; *Lipsiæ*, 1754, in-8.

IDEA analyticæ sacræ textus Hebraici Veteris Testamenti ex accentibus, auctore A. D. Spitzner ; *Lipsiæ*, 1769, in-4. — On a du même écrivain deux ouvrages relatifs également à des questions sur la langue hébraïque, Disquisitiones criticæ super locis illustrioribus codicis sacri Hebraici ; *Lipsiæ*, 1770, in-4, et Illustrationes ad analyticum codicis sacri Hebraici ex accentibus quorum consecutio et usus novis et idoneis rationibus demonstratur ; *Halis*, 1786, in-8. — H. Ewald a traité la question des accents dans ses *Mémoires* (en allemand) *sur la littérature orientale et biblique*, tom. I.

INSTITUTIO philologi Hebræi, auctore G. F. Hezel ; *Hatæ*, 1793, in-8.

ISAGOGE in libros grammaticos linguæ Hebrææ, auct. Nic. Selneccero ; *Lipsiæ*, 1584, in-8.

JASHER. — Fragmenta archetypa carminum Hebraicorum in Masorethico Veteris Testamenti textu passim tessellata collegit, ordinavit, restituit, in unum corpus redegit, Latine exhibuit, commentario instruxit J. G. Donaldson ; *Londini*, *William et Norgate*, 1860, in-8. Travail d'un docteur anglican qui a prétendu retrouver dans la Bible des débris d'anciens poëmes ; il a été regardé par les meilleurs critiques comme une chimère.

LEXICON Hebraicum selectum, quo ex R. Parchomi Lexico rariorum vocum significationes sistit J. B. de Rossi ; *Parmæ*, 1805, in-8.

LEXICON linguæ Hebraicæ, auctore Jacobo Gassetio Blesensi ; *Lipsiæ*, *W. Deer*, 1743, in-4.

LIBER Jubilæorum qui idem a Græcis ἡ λεπτὴ γένεσις inscribitur versione Græca deperdita, nunc nonnisi in Geez lingua conservatus, nuper ex Abyssinia in Europam allatus. Æthiopice ad duorum librorum manuscriptorum primum edidit A. Dillmann ; *Kiel*, 1859, in-8.

LINGUA eruditorum, sive methodica institutio linguæ sanctæ, auctore Vict. Bythner ; accedit Introductio in linguam Chaldæam Veteris Testamenti ; *Londini*, 1675, in-12.

MAKRE DARDIKI, Præceptor seu doctor puerorum. Lexicum Hebræo Latino-Arabico-rabbinicum, anno creationis 5248 (1488) in fol. — Ce volume de 78 feuillets composé par un écrivain dont le nom est resté inconnu, est le premier dictionnaire Polyglotte qui ait été mis au jour. On le croit imprimé à Naples.

MANUELE Hebraicum in duas partes distributum quarum altera grammaticum continet, altera utrumque lexicum Hebraicum et Latinum, auctore P. Didaco de Quadros ; *Romæ*, 1733, 2 vol. in-8.

MELETAMATA philologico-critica, cum oratione de inscriptione Christi crucis ejusque mysteriis, auct. J. C. Altmanno ; *Trajecti ad Rhenum*, 1753, in-4.

NOTITIA codicum Veteris Testamenti Græcorum qui Hafniæ in Bibliotheca Regia asservantur, a C. G. Hensler ; *Hafniæ*, 1784, in-8.

OBSERVATIONUM criticarum in textum Hebraicum Veteris Testamenti specimen I, sistens collectionem II Samuel XXII, cum Psalmo XVIII ; *Halis*, 1770, in-4.

OBSERVATIONES philologicæ de Nominum Hebræorum plurali numero, auctore O. Verbrugge ; *Groningæ*, 1750, in-4.

OBSERVATIONES philologico-criticæ de Psalmis bis editis, auctore G. Benthem Redding ; *Franequeræ*, 1796, in-4.

OECONOMIA sacra, auctore Fulgentio Botteo ; *Brugis*, 1787, in-12.

ORIGINE (de) nominis יהוה, auctore F. P. Scholtzio ; *Vratislaviæ*, 1857.

PENTATEUCHI (de) versione Alexandrina libri tres, auctore H. G. Schumann ; *Erlangæ*, 1841, in-8.

PHOSPHORUS Græcarum vocum et phrasium

Novi Testamenti theoretico-practicus, auctore Ger. Crausero ; *Francofurti*, 1676, in-4.

PSALTERII (de) Syriaci Mediolanensis a Cajet. Bugato editi peculiari indole ; scripsit J. Th. Pluschke ; *Bonnæ*, 1833, in 8.

PRAXIS grammaticæ Hebraeæ, auct. E. Vander Hooght ; *Amstelodami*, 1686, 2 vol. in-8.

PROGRAMMA duorum codicum Hebraïcorum adhuc parum cognitorum descriptionis, auctore A. H. Lichtenstein ; *Helmstadii*, 1776, in-4. — La Bibliothèque publique de Nuremberg possède deux anciens manuscrits hébreux qui ont été l'objet d'une dissertation spéciale de J. A. Nagel ; *Altdorfii*, 1749, in-4 ; Von Murr en a parlé dans sa *Description* (en allemand) *des curiosités de la ville de Nuremberg* (1778, p. 66 et 428) ; voir aussi Michaelis, *Orient. Bibliothek.* XIV, 20. Ce recueil contient également, XIV, 20, des fragments de manuscrits hébreux conservés à Prague.

QUELQUES mots sur la traduction de la Bible par S. Cohen, par J. M. Bercy ; *Paris*, 1845, in-8 de 104 pages.

RATIONE (de) linguam Hebraicam tirones docendi, auctore B. F. Schmieder ; *Halis*, 1781, in-4.

RATIONE (de emendanda) lexicographiæ Semiticæ, auctore H. Hupfeld ; *Marburgi*, 1827, in-4.

SEFER kos haiechou oth... Le livre du calice des saluts (en hébreu), par R. Joseph Cohen Hpatin ; *Francfort-sur-Mein*, 1630, in-fol. (Dissertation sur sept traités du Talmud.)

SEFER vezoth leiondah... Le livre : et ceci pour Judas ; par Iéhoudah Eyas, rabbin d'Alger ; *Sulzbach*, 1775, in-fol. (Dissertations talmudiques diverses.)

SENSU (de) vocis δίκαιος et cognatarum in Novo Testamento, auctore G. C. Stoerr ; *Tubingæ*, 1781, in-4. — Il existe sur le même sujet une dissertation de M. Weber ; *Wittembergæ*, 1791, in-4.

SPECIMEN philologicum continens descriptionem cod. ms. Bibliothecæ Lugduno-Batavæ, partemque inde excerptam versionis Samaritano-Arabicæ Pentateuchi Mosaici, auctore G. Van Vloten ; *Lugduni Batav.*, 1803, in-4.

STUDIUM linguæ Hebraicæ ad ipsos Novi Testamenti libros recte intelligendos maxime necessarium, auctore J. H. Woltersdorf ; *Salzwedel*, 1790, in-4.

SYMBOLÆ ad interpretationem S. codicis ex lingua Persica, auct. P. a Bohlen ; *Lipsiæ*, 1822, in-4.

SYNTAGMA de Hebræorum codicum incorruptione, auth. Roberto Wakfeldo sacrarum Litterarum professore. Item ejusdem oratio Oxonii habita, *absque nota* (sed *Londini, W. de Worde,*) in-4. — (On trouve dans cet ouvrage que la *Bibliotheca Grenvilliana*, p. 502, mentionne, comme inconnu à tous les bibliographes, une apologie du divorce d'Henri VIII ; l'auteur avait précédemment soutenu l'opinion contraire.

SYRUS interpres cum fonte Novi Testamenti Græco collatus a J. G. Reusch ; *Lipsiæ*, 1741, in-8.

TRACTATUS etymologicus Hebræo-biblicus quo accentuum Hebræorum doctrina traditur, auct. P. Rostow ; *Amstelodami*, 1738, in-4.

VATICINIUM Nahumi observationibus philologicis illustratum, auctore G. M. Agrelli, Curarum 1788, in-4. — Citons aussi les travaux de Kreenen. (Nahumi vaticinium philologice expositum ; *Hadervici*, 1808, in-4), et de C. M. Frachn, Cursuum criticarum in Nahum prophetam specimen ; *Rostochii*, 1807, in-4.

USU (de vario) vocis *pneuma* in scriptis Novi Testamenti, auctore J. F. Reuss ; *Tubingæ*, 1776, in-4. — Il existe plusieurs écrits, dont les auteurs sont protestants, sur le même sujet : J. J. Griesbach : De vera notione vocis *pneuma* in cap. VIII Epistolæ ad Romanos ; *Ienæ*, 1776, in-4. — J. B. Koppe, De sensu vocum *pneuma*, etc., apud S. Paulum. — C. G. Zandt, De significatione vocis *pneuma* imprimis stylo Paulino ; *Friedrichstadii*, 1781, in-4. — J. F. Schleuner, De vocabuli *pneuma* in libris Novi Testamenti vario usu ; *Gottingæ*, 1791, in-4.

VINDICIÆ originis et auctoritatis divinæ punctorum vocalium in libris sacris Veteris Testamenti, auctore A. B. Spitzner ; *Lipsiæ*, 1691, in-4.

VI (de vera) vocabulorum νόμος et πίστις in Epistola D. Pauli ad Romanos, auctore S. Th. Wald ; *Regiomontani*, 1788, in-4.

VULGARIUM (de) sacræ Scripturæ versionum vitiis earumque remediis libellus, auctore Alex. Geddes : ex Anglico vertit et notas adjecit monachus ordinis Sancti Benedicti ; *Bambergæ*, 1787, in-8. — Geddes, prêtre anglais catholique.

VII. — Théologie scolastique et dogmatique.

APPARATUS in revelationem Jesu Christi, seu nova et admirabilis ratio investigandi prophetarum mysteria ex Scriptura se ipsam interpretante, auctore W. Alabastro ; *Antuerpiæ, s. a.* in-4 : *ibid.* 1602, 1607, 1617, in-4. — Il y a bien des rêveries dans cet ouvrage.

BAPTISMATIS expositio biblica historica dogmatica : scripsit C. St. Mathies ; *Berolini, Schroeder*, 1840, in-8. — Savant ouvrage d'un protestant ; voir la *Revue de bibliographie analytique*, 1841, p. 99.

BAPTISMO (de) hæreticorum, auctore P. Pesarov ; *Regiomontani*, 1709, in-4.

BAPTISMO (de) per arenam, auctore J. A. Scmidt ; *Helmstadii*, 1697, in-4. — Réimprimé dans la *Decas dissertationum theologicarum* de cet auteur, p. 156-184.

CAUSIS (de) antipathiæ et sympathiæ rerum naturalium et de divinis attributis, auctore C. Ævolo ; *Venetiis*, in 4. — Volume rare ; nous l'indiquons sur la foi du catalogue Libri, 1861, n° 44. Une édition du traité *De divinis Attributis*, avec la date de 1573, a été indiquée par des bibliographes.

CE que c'est que la Messe au point de vue de la raison, de la philosophie, de la morale, de la doctrine, de l'histoire, de la poésie et de l'art, par Louis Tremblay ; *Paris, Douniol*, in-18.

CODICUM Syriacorum specimina ad illustrandam dogmatis de cœna sacra historiam : ex musæo Britannico ed. F. Dietrich ; *Marburgi*, 1855, in-4. (Publication d'un protestant ; mais ces vieux manuscrits syriaques arrachés aux déserts de l'Egypte, sont toujours dignes d'attention.)

COLLECTA super indulgentiis plenariæ remissionis pro animabus in purgatorio, auctore Johanne Hane, in-4, *s. l. et a.* — Volume rare, indiqué sans être décrit dans le *Repertorium bibliographicum* d'Hain, n° 8551.

COMMENTAIRE de Jean Scot Erigène sur Martinus Capella, manuscrit de Saint-Germain des Prés, par B. Haureau ; *Paris, Imprimerie impériale*, 1861, in-4. (Extrait du tom. XX des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque impériale.*)

CONCORDANTIÆ dictorum Alberti Magni et Thomæ de Aquino, auctore Gerardo de Monte ; *Coloniæ*, 1480, in-fol. (C'est un commentaire sur le 3e livre du traité de saint Thomas : *De anima.* — Edition peu connue et que Hain dans son *Repertorium* (n° 7615) indique sans la décrire.)

CONFESSION orthodoxe de l'Eglise catholique et apostolique de l'Orient (en grec) par Ephraim, patriarche de Jérusalem ; *Bucharest*, 1767, in-8.

DEFENSE de la foy, par Christophe de Cheffontaines ; *Paris*, 1576. — Une seconde partie parut en 1571 et en 1586. L'auteur traduisit lui-même son ouvrage en latin et cette version eut plusieurs éditions. Voir la *Biogr. univ.*, 1813, VIII, 518.

DIALOGUS de peccato originali, auctore Antonio Fornerio ; *Parisiis* s. d. et 1498, in-8.

DICTIONNAIRE du culte catholique, et Recherches sur l'institution des fêtes, l'origine des orne-

ments sacerdotaux, leur forme primitive, etc., par l'abbé J. E. Decorde; *Paris, Derache*, 1857, in-8.

DICTIONNAIRE encyclopédique de la théologie catholique, rédigé par les plus savants professeurs de l'Allemagne catholique, publié par les soins des docteurs Wetzer et Welte, traduit de l'allemand par J. Goescher, chanoine; *Paris, Didot* et *Gaume frères*, 1860; annoncé en 25 volumes.

DISSERTATIO de fide et spe in altera etiam vita mansuris: scripsit F. O. Siebenhauer; *Penigæ*, 1839, in-8.

DOGMATA Christianæ religionis, auctore Theophylacto Gorsky; *Moscuæ*, 1773, in-8. — Nous signalons cet ouvrage rédigé d'après les doctrines de l'Eglise gréco-russe, afin d'avoir l'occasion d'indiquer les principaux livres catéchétiques qui existent en ce genre et qui, très-rares en France, y sont, on peut le dire, complétement inconnus. L'auteur de celui que nous venons d'indiquer, mort en 1788, était évêque de Kolonna; il a laissé un autre ouvrage intitulé *Orthodoxæ Orientalis Ecclesiæ dogmata, sive Doctrina Christiana de credendis, pars* I; *de agendis, pars* II; *Lipsiæ*, 1784, in-8. Son livre est moins répandu en Russie que l'*Exposé de la doctrine orthodoxe*, par Platon Lewschin, archevêque de Moscou (mort en 1812), qui rédigea cet écrit à la demande du grand-duc Paul; il en existe des traductions allemandes, 1770 et 1785, latine (*Moscou*, 1774), française (*Saint-Pétersbourg*, 1774), et le texte russe a été très-souvent réimprimé. Lewschin fut un des prédicateurs les plus renommés de la Russie; ses Œuvres ont été publiées à Moscou de 1779 à 1806, 20 vol. in-8. Une époque plus récente offre le catéchisme d'un autre archevêque de Moscou, Philarèthe Drossof; il a été traduit en allemand, 1839 et 1840, et on a fait passer dans la même langue un autre ouvrage de ce prélat : *Saint Cyrille et saint Méthode, apôtres des Slaves; Mittau*, 1847, in-8.

DOGMES (les) catholiques exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité, par N. J. Laforêt, chanoine de la cathédrale de Namur; *Bruxelles, Goemaere*, 1857-59, 4 vol. in-8.

ESPRIT (l') et la chair. Théorie matérialiste, Théorie catholique, par Lasserre; *Paris, Palmé*, 1859, in-18.

ESSAI sur la méthode dans les sciences théologiques, par l'abbé A. L. C. Bourquard; *Paris, Lecoffre*, in-8.

ETUDES historiques, dogmatiques et pratiques sur la sainte Messe, par M. Durand, curé de Gragnague; *Toulouse, Douladoure*, 1861, in-12.

ETUDES sur les trois mondes considérés dans leurs rapports avec la très-sainte Trinité, par L. Toché; *Lyon, Pélagaud*, 1859, in-8.

EVANGILE (l') et le siècle, nouvelles grandes questions, par l'abbé Berseaux; *Nancy, Bordes*, 1860, in-12.

EXPLICATION des cérémonies de la Messe; *Rouen*, 1856, in-12. — Cet ouvrage indiqué comme anonyme, t. II, col. 1284, est de l'abbé Christophe Mac-Carthan, curé de Saint-Ouen à Rouen, mort presque subitement en 1851 à la suite d'une chute qu'il fit en descendant de la chaire où il venait de faire entendre la parole divine.

EXPOSITIO materiaria eorum quæ de Deo a theologis dicuntur, auctore J. Cyparissioto; *Romæ*, 1581, in-4.

EXPOSITIO Symboli Athanasii, in-4., *s. l. et a.* (Hain qui indique ce volume dans son *Repertorium*, se borne à en donner le titre.)

EXPOSITION des principaux dogmes de la religion chrétienne, par François Chevalier; *Le Mans*, 1794, in-12.

FAIT (le) divin. Etude historique de la révélation chrétienne et de l'Eglise catholique, par Joseph Boeckaert; *Bruxelles, Goemaere*, 1859, in-8.

FOY (la) des chrestiens prinse du Symbole de saint Athanase (en vers), par *L. V.* (vers 1660), in-4.

GRATIA (de) recuperanda, auctore Antonio de Grassellis, presbytero; *Venetiis, Peregrinus de Pasqualibus*, 1468, in-4.

LECTURA in lib. I Sententiarum, auctore Paulo de Roma, scriptore ordinis Minorum, 1498, in-fol.

LIBER de Assertionibus catholicis, auctore Jacobo Lapio; *Parisiis, Ant. de Nidel*, 1497, in-8.

METHODE (nouvelle) pour enseigner et étudier la théologie, par l'abbé J. P. Houpert; *Paris, Douniol*, 1859, in-8.

MODUS redempcionis humani lapsus, *s. l. et a.* in-4, 12 fts.

MODUS subveniendi defunctis in purgatorio existentibus cum tribus Missis; *Lubecæ, St. Arender, s. a.*, in-4.

MOSCOVITARUM juxta mare Glaciale religio, authore D. J. Fabro; *Basileæ, J. Bebelius*, 1526, in-4.

MYSTERIO (de) salutis nostræ et suscepti hominis sacramento, Græce et Latine, auctore Metaphrasta, Græco doctore, a F. Morello; *Lutetiæ*, 1600, in-4.

NOTIONS essentielles sur l'Eglise catholique, par Mgr l'évêque de Quimper; *Quimper, Blot*, 1860, in-8.

PERFECTIONIBUS (de) moribusque divinis, opusculum in quo pleraque sacræ theologiæ mysteria explicantur, auctore Leone Lessio. Novam editionem curavit J. Roh; *Freiburgii in Brisgavia, Herder*, 1861, in-8.

PHILOSOPHUMÆNA, sive Hæresium omnium confutatio: opus Origeni ascriptum: recensuit, Latine vertit, notis variorum suisque instruxit, prolegomenis et indicibus auxit Patricius Cruice; *Parisiis*, 1860, in-8. XL et 548 p.

PRINCIPES (les) de 89 et la doctrine catholique, par un professeur de grand séminaire; *Paris, Lecoffre*, 1861, in-8.

PROFESSION de foi d'un Catholique pratiquant au dix-neuvième siècle, par le R. P. Godfroy; *Paris, Lecoffre*, 1859, in-18.

QUÆSTIONES disputabiles super IV Sententiarum; *Coloniæ, H. Quentell*, 1490, in-4.

QUÆSTIONES theologales; *Romæ*, 1490, in-4. — Opuscule de 6 feuillets relatif à des propositions soutenues à Rome dans l'église des Saints-Apôtres par Marinus Georgius, noble Vénitien.

QUÆSTIONES theologicæ de Incarnatione et sacramentis. — Opuscule de 5 feuillets, sans lieu ni date (vers 1490).

QUATRE (les) types de l'autorité, Extrait du *Progrès par le Christianisme* par le R. P. Félix, de la compagnie de Jésus; *Paris, A. Leclère*, 1859, in-12.

RELIGION (la) exposée brièvement et simplement par l'abbé Carron, vicaire général honoraire de Versailles; *Paris, Douniol*, 1860, in-12.

RELIGION (de la) naturelle et de la religion chrétienne, par le R. P. Fr. Ambroise Potton, de l'ordre des Frères-Prêcheurs; *Paris, Poussielgue-Rusand*, 1859, in-8.

RELIGIONIS Christianæ liber, collectus per Thomam studentem quondam; *Parisiis*, in 4; *s. l. et a* (*Esslingen, C. Fynes*).

SAINT (le) sacrifice de la Messe, exposé historiquement par J. Kreuse. — Ouvrage traduit de l'allemand par A. Thierry; *Strasbourg, Huder*, 1861, in-8 (tom. Ier).

SCIENCE (la) des choses de Dieu, ou Lettres à Edmond sur le dogme catholique, par Mgr Conrad Martin. Traduit de l'allemand sur la seconde édition, par l'abbé Gyr; *Liége, Magnin et Blanchard*, 1860, in-4.

SPECIMEN Ecclesiæ Ruthenicæ ab origine susceptæ fidei ad nostra usque tempora in suis capitibus seu primatibus Russiæ cum sancta Sede apostolica Romana semper unitæ; *Tournay, Lethielleux*, 1859, in-8. — Ouvrage tiré à 500 exemplaires.

SPECULUM Trinitatis, seu universitates rerum in quibus signatur divinæ Trinitatis compendium, auctore P. Beuverat; *Paris, Tolra et Haton*, 1861, in-8.

SUJETS de conférences sur la théologie positive, où l'on propose les questions dogmatiques et historiques qui concernent la religion tant en général qu'en particulier, par Anaclet Delaure, capucin; *Rouen*, 1712, 3 vol. in-4.

SUPPLEMENTUM theologiæ D. Laur. Neesen, De virtute religionis et de sacramento pœnitentiæ, auctore Dens.; *Mechliniæ*, 1758, in-4.

TABULA Christianæ religionis, *s. l. et a.*, in-8, 16 feuillets. Une autre édition de 8 feuillets également du XV^e^ siècle, ne porte pas de date, mais on y reconnaît les caractères d'Eucharius Silber qui travaillait à Rome.

THEOLOGIA Æthiopum ex liturgicis fidei confessionibus aliisque ipsorum scriptis congesta, auctore J. C. Oertelio; *Wittebergæ*, 1746, in-8. — Ouvrage d'un protestant sur un sujet peu connu.

THÉOLOGIE dogmatique orthodoxe, par Macaire, docteur en théologie, traduite par un Russe; *Paris, Didot*, 1860, 2 vol. in-8. — Ce mot *orthodoxe* ne doit pas être pris à la lettre; il s'agit des dogmes de l'Eglise grecque, mais les ouvrages qui les font connaître à fond étant très-rares, nous avons cru qu'il était à propos de signaler celui-ci.

TRAICTÉ de la liberté de conscience, recueilly des Sainctes Escritures, par P. Bertin; *Bourdeaux, Millanges*, 1588, in-8.

VISIONE (de) beatifica, auctore C. E. Weismann; *Tubingæ*, 1766, in-4. — Nous pouvons signaler deux autres écrits sur le même sujet, en faisant observer qu'ils émanent d'auteurs protestants : G. Voetius, De visione Dei per essentiam, dans les Dissertationes selectæ de ce professeur, tom. II; — C. A. Heumann, Meditatio de modo, quo visuri sumus Deum in vita æterna, dans les Acta eruditorum; *Lipsiæ*, Mart. 1714.

TRAITÉ canonique et pratique du jubilé, par J. Loiseaux; *Louvain, Lethielleux*, 1859, in-18.

UNIVERSA religio Ruthenica sive Moscovitica, auctore Theoph. Wahrmundo; *Freystad*, 1698, in-8.

VIII. — Théologie apologétique et polémique.

Accord du livre de la Genèse avec la géologie et les monuments humains sur les faits et les époques de la création et du déluge, par Gervais de la Prise l'aîné; *Caen, Manoury*, an XI, in-8. — L'auteur de cet écrit combat le système de Dupuis.

ACTA Bern. Van Espen, Paschasii, item Quesnelli et Chr. Erkelii circa missionem Hollandicam, edidit Tilm. Wilh. Backusius; *Mechliniæ*, 1827, in-12. — (Ouvrage qui a de l'intérêt pour l'histoire des derniers jansnistes établis en Hollande.)

ADRESSE de V. A. F. de Marguerit, curé de Saint-Amand, à ses paroissiens, au sujet de sa rétractation; *sans lieu ni date* (1797, Rouen?) in-8.

ADVIS à un sien amy de la religion prétendue réformée touchant l'église, doctrine et secte de Calvin, avec les lunettes qui font voir la source, progrez et devoir de ladite religion, par Simon Fornier; *Bourdeaux*, 1621, in-8.

ADVIS à Messieurs de la religion prétendue réformée de Metz sur les atroces calomnies réitérées par leur ministre Ferry contre l'Eglise romaine et la doctrine d'icelle; *Toul, S. Belgrand*, 1625, in-4.

ADVIS respectueux et charitable à une dame de qualité touchant la prétendue sanctification des enfants des fidèles au ventre de leurs mères, enseignée par les ministres de la religion prétendue réformée; *Paris*, 1627, pet. in-8, cart.

ANATOMIE (l') de la Cène de messieurs de la religion prétendue réformée, par le R. P. Antoine, minime; *Metz* (vers 1657), in-4.

ANTIDOTE contre le *Catéchisme à l'usage des fidèles de la campagne*, par l'abbé Mousset; *La Flèche*, 1791, in-8.

APOLOGIE de la religion chrétienne adressée aux philosophes, par Lemoine, ancien curé; *Le Mans*, an VI, in-8.

APOLOGIE pour ma conversion à la foi catholique, apostolique et romaine, par Jérémie Dulamon; *Tolose*, 1669, in-8.

APOLOGIE chrestienne pour vingt et cinq articles de la doctrine catholique débattus par les hérétiques, par Fr. de Fagoua; *Limoges*, 1623, in-8.

APOLOGIA pro Christiana religione qua respondetur ad objectiones Ahmed filii Zin Alabedin, Persæ Asphahensis, contentas in libro inscripto *Politor peculi*, auctore Philippo Guadagnoli; *Romæ*, 1681, in-4.

APOLOGIE pour la foy chrestienne contre les erreurs contenues au petit livre de messire Georges de Halevin; *Paris, Geoffroy Tory*, 1534, in-8. — Opuscule rare indiqué au *Manuel du Libraire*, avec l'observattion que l'écrit qui y a donné lieu a laissé si peu de trace qu'on n'en connaît pas le titre.

ATHEISME (sur l') et sur les preuves de l'existence de Dieu, par D. Gradis; *Paris*, 1803, in-8. (L'auteur appartenait à la religion juive.)

AUMONIER (l') et le colonel, en présence de la vérité, par le P. Barbieux; *Tournay, Lethielleux*, 1861, 2 vol. in-12.

BON (le) sens, ou le Chrétien préservé du schisme par des raisonnements que tout le monde peut se faire, *s. l. ni d.* in-12. (Cet opuscule composé dans la Lorraine, est dirigé contre les prêtres assermentés; on peut le réunir à huit autres du même genre et de la même époque dont on trouvera les titres dans le *Catalogue des collections lorraines* de M. Noel, *Appendice*, p. 71.

BRIEVE response aux quatre exsécrables articles contre la saincte Messe publiés à la foyre de Guybray, par R. Desfreux; *Paris*, 1561, in-8.

BRITANNOMACHIA ministrorum in plerisque et fidei fundamentis et fidei articulis dissidentium, auctore Henrico Fitz-Simon; *Duaci*, 1614, in-4. — Volume rare et qui a du prix en Angleterre. Divers ouvrages en langue anglaise de ce jésuite, controversiste habile et actif, sont mentionnés dans le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, édition de 1858, t. II, p. 805.

BOUDDHISME (le) et l'Apologétique chrétienne, par l'abbé A. Deschamps; *Paris, Douniol*, 1860, in-8.

CALVINISME (le) mourant, ou le Triomphe de l'Eglise catholique sur l'hérésie des prétendus réformés, par Cotherel, ministre converti; *Rouen, B. Lebrun*, 1680, in-4.

CAPITULA dominorum Helveticorum XII cantonum contra impios et blasphemos Lutheranos, *s. l. et a.* (vers 1518-1524, in-4. Opusc. de 4 fts.

CARTEL de defly charitable envoyé au prétendu synode de Quevilly, et ensuite à tout le huguenotisme universellement partout où il se rencontrera, par le R. P. Denis, capucin; *Paris, J. Haudone*, 1650, in-4.

CATHOLICISME (le) présenté dans l'ensemble de ses preuves par F. Baguenault de Puchesse; *Paris, Gaume*, 1859, 2 v. in-12.

CENSURE (de la) des tièdes, ou Remarques sur deux sermons de Du Bosc, par Guill. Marcel; *Caen, Doublet*, 1670, in-8.

CERTAMEN cum Lutheranis Saxoniæ habitum; *Bononiæ*, 1530, in-8. — Livret de 15 feuillets très-

rare. Il a été réimprimé dans le premier volume d'un recueil de mélanges (*Wodrow Miscellany*) imprimé à Edimbourg en 1854 ; l'auteur était un Ecossais, Jacques Melvil.

COHORTATIO (simplex et catholica) ad pios et catholicos Scotos, impiæ Genevensis factionis ministrorum truculenta atque satanica barbarie et procacitate divexatos et oppressos : pro fidei et religionis antiquæ, solius salutaris et veræ, professione atque persuasione firmissime semper retinenda, auctore Benedicto Andegavo; *Parisiis, N. Chesnau*, 1581, in-8.

CONCORDE (la) en l'estat ecclésiastique sur la créance de la présence réelle du corps de Nostre-Seigneur Jésus-Christ au sainct Sacrement de l'Eucharistie, vérité attaquée par l'erreur des ministres et défendue par la parole de Dieu, par Hardouin Le Bourdais, avocat ; *Le Mans*, 1624, in-4.

CONFESSION catholique de Guill. Caillier, prestre dévoyé de l'ordre des prestres et nouvellement retiré de son erreur, avec une brefve exposition sur icelle, par Jean Dedelin ; *Lyon*, 1568, in-8.

CONFUTATORIUM errorum contra claves Ecclesiæ nuper editorum, auctore Petro Ximenez de Prexamo ; *Toleti, Johannes Vasqui*, 1486, in-4.

CONTEMPLATION chrestienne contre ceulz qui nient la providence de Dieu ; *Paris, J. Bienné*, 1576, in-8. — Cet écrit se trouve à la suite d'un livre intitulé : *Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis en la personne de M. Martial Deschamps, médecin.*

CONTRE-POISON et préservatif contre les erreurs des prétendus réformés, par interrogations et résolutions catéchistiques, par Guillaume Baile ; *Bourdeaux, S. Millanges*, 1609, in-12.

CONVERSION du sieur de Focamberge, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée, faite entre les mains de Mgr l'archevêque de Rouen ; *Caen, Cl. Leblanc, s. d.* in-8.

CONVERSION d'une jeune fille de la religion prétendue réformée, en la ville de Rouen, nonobstant les empêchements des ministres prétendus réformés ; *Rouen, Martin Brocard*, 1664, in-4.

CONVERSION du sieur de Maleret à la foy catholique, apostolique et romaine ; *Bourdeaux, Millanges*, 1622, in-8.

CONVERSION de M. de Brassac, conseiller du roy, lieutenant général en la province du Poictou ; *Chasteleraud*, 1622, in-8.

CONVICTION manifeste et évidente de la fausseté de la religion prétendue réformée, avec la traduction des principaux endroits des épîtres 48 et 50 de saint Augustin ; *Angoulesme*, 1674, in-8.

CURE (le) du Bocage ou ses conversations avec différents incrédules par l'abbé M. Lamotte ; *Caen*, 1782, in-18.

CROYANCE (de la) due à l'Evangile. Examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits évangéliques, par H. Wallon, membre de l'Institut ; *Paris, Leclère*, 1858, in-8.

DÉCLARATION contenant les principales raisons qui ont porté J. B. Duclos à se ranger au giron de l'Eglise catholique et romaine ; *Caen*, 1642, in-12.—L'auteur, ministre protestant à Falaise, se convertit vers 1636.

DÉCLARATION (la) et réfutation des fausses suppositions et perverses applications d'aucunes sentences des Sainctes Escritures, par Matth. de Launoy et Henri Penentier ; *Paris, G. de La Noue*, 1579, in-8.

DÉFENSE du Christianisme au point de vue de l'origine apostolique des principales Eglises de France, par A. Lepelletier de la Sarthe ; *le Mans, Palmé*, 1860, in-8.

DÉFENSE des premières vérités de la foi, par l'abbé F. Tenougé ; *Marseille, Chauffard*, 1859, in-8.

DÉFENSE de l'Eglise contre les erreurs de MM. Guizot, Thierry, Michelet, etc., par l'abbé Gorini, chanoine ; *Lyon, Girard*, 1859, 3 vol. in-8.

DÉFENSE (la) de la vérité catholique, tirée des purs passages de l'Escriture saincte et des livres de sainct Augustin, par François de Blouyn ; *Bourdeaux, Millanges*, 1614, in-12.

DEFENSORIUM fidei contra Judæos, Hæreticos et Saracenos, in-fol. *s. l. et a.* (*Lovanii, J. de Westphalia*) 78 feuillets.

DEMANDES et répliques à Jean Calvin, sur son livre *de la Prédestination*, recueillies des Œuvres d'un auteur incogneu, par Antoine Duval ; *Paris, Chesneau*, 1561, in-8.

DÉROUTE (la) de Babylone, décrite par sainct Jean dans l'Apocalypse, par Charles Josse, de l'ordre des Frères mineurs ; *Paris*, 1612, in-8.

DESESPOIR des ministres de leur Cène mise au tombeau, par F. Mauduit ; *Caen, Poisson*, 1671, in-8.

DESPERATA (de) Calvini causa tractatus, auctore Cadsemio Clivowes liensi ; *Moguntiæ*, 1609, in-12.

DIALOGUS de diversarum gentium sectis et mundi religionibus, auctore Joanne Stambero ; *Augustæ, E. Oglin.* 1508. — Cet ouvrage rare et curieux renferme sous une forme dramatique une réfutation des erreurs des Sarrazins, des Juifs, des Turcs et des Gentils.

DISCOURS et conférences traictés entre frère J. M. Lescrivain, religieux réformé de Sainct-François, et le sieur Basnage, ministre calviniste, le 27 janvier 1612 à la Saincte-Marie du Mont en la chambre de Madame de Longannay ; *Coutances, J. Le Cartel*, 1612, in-8.

DISCOURS, dispute et résolution s'il faut manger de la chair en caresme, avec la réfutation de toutes les hérésies de Calvin, du Plessis Mornay et autres hérétiques, par Georges l'Apostre ; *Paris, D. Binet*, 1604, in-12.

DISCOURS sur la réformation de Luther, par Leuliette ; *Paris*, 1808, in-8.

DISCOURS polémiques de la véritable Eglise prononcés dans l'église des RR. Pères Augustins de Chalais, pendant le colloque des ministres de la province de Saintonge, après leur réfutation, par Nic. Cochois ; *Angoulesme*, 1661, in-4.

DISSERTATIO de Ecclesia. Propugnabitur a theologis Benedictinis e congregatione Sancti Mauri ; *Cadomi, Poisson*, 1702, in-4.

DISPUTE (la) solennelle agitée à Mascon entre Humblot, minime, et Th. Cassegrain, ministre ; *Lyon*, 1598, in-8.

DIVERSES lettres de controverse, dans lesquelles la mission et la doctrine des auteurs de la religion prétendue réformée est examinée et condamnée par la saincte Escriture, par Henry Le Bret ; *Montauban*, 1684, in-8.

DIVINO (de) Missæ sacrificio, et de Hæreticorum confutatis opinionibus libellus, auctore Petro Corbelino ; *Tolosæ*, 1523, in-4.

DIVINITÉ du Christianisme, par le R. J.-B. Sumner, archevêque de Cantorbery, traduit de l'anglais par M. de Fresne, ancien conseiller d'Etat ; *Paris, Bourdier*, 1860, in-12. — Quoique cet ouvrage soit l'œuvre d'un anglican, nous croyons devoir l'indiquer comme digne d'être consulté.

DEUX Lettres sur le schisme des protestants et sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, par Marin Desmahis, cy-devant ministre de la R. P. R. ; *Orléans*, 1685, in-8.

DUPLEX confessio Valdensium ad regem Ungariæ missa. Epistolæ contra perfidiam Valdensium, auctore Augustino de Olmutz ; *Lipsiæ, Lotter*, 1512, in-fol. — *Voir* au mot TRACTATUS.

EGLISE (l') catholique, insigne bienfaitrice des

pauvres, par l'abbé O. Postel ; *Paris, Paulmier*, 1859, in-18.

EGLISE (l') et la synagogue, par L. Rupert ; *Paris, Lethielleux*, 1859, in-18.

EGLISE (l') gréco-russe, par le prince A. Galitzin ; *Paris*, 1861, in-8.

Dans ce livre, le prince A. Galitzin donne en peu de pages l'histoire complète du schisme grec. Il montre les faits qui ont amené l'Eglise orientale à se séparer de l'Eglise romaine ; il indique les prétextes et les conséquences théologiques de cette séparation ; il appuie particulièrement sur les conséquences morales et sociales. C'est un livre curieux, intéressant, d'une utilité incontestable pour cette classe de gens sages qui désirent apprendre, mais qui redoutent les manuscrits et se défient des in-folio. On y retrouve les qualités qui distinguent les travaux historiques de M. Galitzin, un style clair, un esprit pénétrant, une érudition complète ; on y retrouve surtout une conviction énergique et calme qui est là particulièrement belle et touchante, car il est difficile de ne pas se rappeler en lisant un tel livre que l'auteur a sacrifié à cette conviction la plus brillante position. (*Revue européenne*, 1er avril 1860.)

ENCHIRIDION difficultatum et solutionum, auct. Joanne Caryophyllo ; *Valachiæ* (*Jassy*), 1697, in-4. — Quoique écrit par un membre de l'Eglise grecque, nous plaçons ici cet ouvrage à cause de sa rareté et des querelles qu'il occasionna. On crut y trouver une tendance vers les idées calvinistes, et ce fut pour l'Eglise grecque une occasion de montrer avec éclat quelle énergie elle mettait à repousser ces erreurs ; les écrits de Caryophyllus furent condamnés et supprimés.

ENTENDEMENT (l') mis à découvert, dans lequel on combat le matérialisme, par F. G. Besnard Dubuisson ; *Paris*, 1819, in-12.

ENTRETIENS d'Augustin et d'Alipe, nouveaux convertis, sur le sujet de leurs peines et des vaines espérances dont ils s'estoient flatez par les visions de Jurieu et de Dumoulin ; *Bordeaux, Boé*, 1698, in-12.

ERASMUS novaturiens, sive Lutheranorum, Calvinistarum, etc., prodromus, auctore Reinero Vichet, canonico, 1690, in-16.

EPISTOLA (super) Leonis Sap., Græcorum imp., ad Omarum, Saracenicorum principem, de fidei Christianæ veritate et mysteriis, commentatio Fr. I. Schwarzii ; *Lipsiæ, Klaubath*, 1783, in-4.

ERRORES Judæorum extracti ex Talmud, *s. l. et a.* in-fol. (Opuscule de douze feuillets, imprimé à Augsbourg, par Gunther Zainer.)

ESSAI historique sur l'influence de la réformation de Luther, par N. Ponce ; *Paris*, 1808, in-8.

ESSAIS sur le naturalisme contemporain, par le R. P. Guéranger, abbé de Solesme. I. M. le prince A. de Broglie, historien de l'Eglise ; *Le Mans, Julien Lasnier*, 1859, in-8.

EXAMEN de la conférence entre le P. Gilles Camart et le ministre J. Josion ; *Tolose*, 1607, in-8.

EXAMEN et réfutation des erreurs contenues dans l'escrit du sieur Lagarie, ministre de l'église réformée de Cognac, par Etienne Petiot ; *Angoulesme*, 1635, in-8.

FAICTS (les) de Jacques Crozé, soy-disant ministre de Civray, avec l'analyse des syllogismes dudict Crozé, par les catholiques de Civray ; *Poictiers*, 1613, in-8.

FANTOSME de la Cène ministrale, démontré par les maximes et opinions des plus fameux ministres de la prétendue réformation, par F. Humblot ; *Poictiers*, 1611, in-8.

FAUSSETE de la vraie question, ou Réfutation des erreurs du protestantisme, par l'abbé Léger ; *Nimes, Lafare*, 1860, in-8.

FAUT-IL être catholique ou protestant? Discussion sincère et complète sur cette grave question, par Scheffmacher ; *Paris, Paulmier*, 1859, in-18.

FLORES calvinistici, decerpti ex Vita R. Duadei, comitis Lecestriæ, Jo. Calvini, Th. Cranmeri, Jo. Knoxii aliorumque protectorum et apostolorum sectæ Zuinglinæ, per Julium Briegerum collecti, *Neapoli, Zangarus*, 1585, petit in-8 ; livret de 86 pages, rare et que les bibliophiles anglais payent fort cher.

FONTAINE (la) ouverte à la maison de David, pour la rémission des péchez ... contre Anth. Gueroud, ministre de Bacqueville ; *Rouen, N. Courant*, 1628, in-8.

HISTOIRE de la suppression du presche de Burly, en deux lettres écrites sur ce sujet, par Guill. Manuel, *s. l.* (*Caen*, 1680), in-8.

HISTOIRE abrégée de la naissance, du progrès, de la décadence et de la dissolution prochaine de la réforme de Luther, par Pastorini (Charles Walmesley ; *Malines, Hanicq*, 1819, in-12.

HISTOIRE du jansénisme depuis son origine jusqu'en 1644, par le Père René Rupin de la compagnie de Jésus, ouvrage complétement inédit, revu et publié par l'abbé Doumenech ; *Paris, Gaume et Dupré*, 1861, in-8, XII et 515 pages. — Cet ouvrage, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, sera consulté avec fruit pour l'histoire du XVIIe siècle. L'auteur retrace avec modération l'histoire entière aussi bien que celle publique et connue du jansénisme ; en développant les causes de l'intrigue qui servit à faire éclore et à développer la nouvelle doctrine, il mêle à son récit des faits curieux et de précieuses notions sur les hommes et les choses de l'époque. (*Journal des Savants*, 1861, p. 259.)

IEGHDS *Aghontots Lethonosatsen*... (Destruction des restes des païens, de la religion des Perses, de la religion des sages de la Grèce et de la secte de Marcion ; *Smyrnæ*, 1762, in-12. — Cet ouvrage de controverse écrit en arménien est important ; il a été réimprimé à Venise en 1826, in-12. — *Voir* l'*Histoire d'Arméaie* par Moïse de Khorène, traduction de A. Levaillant de Florival, t. II, p. 165, et le *Journal des Savants*, article de Saint-Martin, 1829, p. 431.

IMPIE (l') convaincu, ou Dissertation contre Spinosa dans laquelle on réfute les fondements de son athéisme, par Noël Aubert de Versi ; *Amsterdam*, 1684, in-8.

IMPOSTURES (les) inventées contre les papes rapportées aux ministres de Calvin pour montrer qu'ils sont les vrays précurseurs de la beste, par Fr. de Rœmond ; *Bourdeaux, Mareau*, 1616, in-8.

INCREDULITE (de l') contemporaine et de la foi religieuse, par l'abbé L. Guiol ; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-8.

INNOCENTIA victrix, sive Sententia comitiorum Imperii Senici pro innocentia Christianæ religionis lata juridice, per annum 1669, jussu R. P. Antonii de Govea, etc., senico-latine exposita ; *Quam Cheu* (*Canton*), 1617, in-fol. — Ce volume imprimé en planches de bois ne l'est que d'un côté comme les livres chinois. C'est un monument fort curieux de la calligraphie européenne très-fidèlement reproduit par un graveur chinois. Après quelques feuillets liminaires, on trouve 82 pages de texte, tour à tour latin et chinois écrit en lettres cursives que le graveur a rendues avec une merveilleuse habileté de main. L'adresse des graveurs chinois est en effet si grande d'après Du Halde (*Description de la Chine*, tom. II, p. 300), qu'il n'est pas facile de distinguer ce qui est imprimé d'avec ce qui a été écrit à la main ; l'impression est bonne ou mauvaise selon qu'on a employé

un écrivain habile ou médiocre : cela doit s'entendre surtout de nos caractères européens qu'on fait graver et imprimer par les Chinois.

INSTRUCTIONS familières pour les nouveaux réunis, par Grimard; *Agen*, 1705, in-12.

INSTRUCTION catholique adressée aux nouveaux réunis, par Pomès; *Béziers*, 1701, in-4.

JEUX (les) admirables de la Providence, par de Gérimont; *Bruxelles*, 1691, in-8.

LETTRES à un protestant sur l'autorité de l'Eglise et le schisme, par un catholique. Avec une lettre de l'abbé Mermilliod, curé de Genève; *Paris, Douniol*, 1860, in 18.

LETTRES adressés à MM. de la religion prétendue réformée à Caen, par F. Mauduit, prédicateur des controverses (*Caen*), 1671, in 4.

LETTRES à Théotime, ou l'Hérésie, religieuse, politique et sociale du XIX^e^ siècle, par l'abbé J. R. E. Berthuel; *Nîmes*, 1860, in-4.

LETTRES de M^gr^ Landriot, évêque de la Rochelle, à M. l'abbé Laforest, professeur à l'université de Louvain, sur la direction à donner à l'enseignement apologétique; *la Rochelle, Deslandes*, 1860, in-8.

LIBELLUS in quo ostenditur fides et intellectus Johannis Albertini, presbyteri Sedunensis dyocesis, quoad sacrosanctum corporis et sanguinis Domini Jesu Christi Sacramentum. Conscriptus contra quorumdam libros emanatos ad auferendum atque cessare faciendum hoc venerabile sacramentum. Impressum *Geben*, 1527, in-4. (Opuscule de 17 pages imprimé à Genève. Il est d'un Vaudois qui combat avec force les doctrines de Luther, contraires à la présence réelle dans la sainte Eucharistie, et c'est ce qui nous engage à le mentionner ici. Il est accompagné d'un autre écrit de 13 pages : De ecclesiastica unione charitativa exhortatio. M. J. Ch. Brunet signale, dans la cinquième édition du *Manuel du Libraire*, ces deux ouvrages presque inconnus, dont M. Guallieur a donné un extrait dans ses *Etudes sur la typographie génevoise*, p. 82 et suiv.

LOGIQUE (la) du catholicisme, ou les vérités catholiques démontrées par les faits, par le docteur P. Bland; *Avignon, Séguin*, 1859, in-8.

MAGOT (le) génevois descouvert ès arrets du synode national des ministres réformez, tenu à Privas l'an 1612 (sans lieu); 1613, petit in-8.

Livre peu connu. Nous lui empruntons un passage qui en donnera une idée suffisante. « L'Eglise catholique peut faire voir à tout le monde que la réformation n'est qu'une vraie diffamation de toute religion et piété. Réformer la magnificence des temples, autels, monastères, sacristies, cloches de l'Eglise romaine, s'appelle, en leur calepin, renverser, piller, brûler et saccager tout ce que la piété de nos aïeux avait dédié à un culte divin pour employer les matériaux à bâtir leurs maisons privées et convertir les places en écuries, sabures et halles à tenir marchés. Réformer les cloches, en leur langage, signifie les jeter en fonte pour leur donner la forme des couleuvrines et canons à foudroyer le Pape et la Messe. Réformer les sacrements veut dire en casser cinq tout à la fois et se contenter de l'écorce des deux autres, vides de moelle et de substance. Réformer l'Evangile de Jésus-Christ, c'est le traduire en langue vulgaire pour être exposé à l'interprétation d'un chacun jusqu'aux chambrières et ravaudeuses... Bref, réformer l'Eglise de Dieu n'est pas lui rendre les premiers traits de sa sainteté primitive, comme croit le vulgaire, c'est en fabriquer une jolie toute neuve, sur un plan, un modèle non de la vieille Bible interprétée par saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Chrysostome, mais de la nouvelle, nouvellement composée à à Genève par le nouveau sauveur Calvin.... »

MEMORIAL des controverses contenant la censure et réfutation de la confession de foy, des prières ecclésiastiques et de la manière d'administrer les sacrements, dont se servent les ministres françois, par Victorin Poulihot; *Fontenay*, 1651, in-8.

METEMPSYCOSE (la) d'Ancillon, ou la transmigration de son asnerie contre la tradition, dans le sieur de Comble, en son presche du 25 février; *Metz*, in-8 (vers 1657).

MINISTRE (un) protestant réfuté par son curé, ou Réponse aux lettres de M. Bastide, pasteur à Puylaurens, à M^gr^ l'évêque de Nîmes, par l'abbé Roques; *Toulouse, Cazeaux*, 1860, in-8.

MOHAMMETICA, sive Dissertatio epistolaris de veritate religionis Christianæ, auctore Achmet ben Abdallah; *Altdorfii*, 1700, in-4 (ouvrage d'un Musulman converti).

MORT (la) et la curée du lièvre pris en son presche de Omdredy, le 23 février 1657. Opuscule de 16 pages in-8, dirigé contre un ministre protestant et imprimé probablement à Metz; un exemplaire figure au catalogue des *Collections lorraines* de M. Noël.

NOUVELLES lettres de Mgr l'évêque de Nîmes (C. H. A. Plantier) aux protestants du Gard; *Nîmes, Soustelle*, 1859, in-8.

OBJECTIONES in dicta Thalmud; *Augustæ Vindel. J. Froschauer*, 1482, in-4.— Opuscule de 8 ou 10 feuillets dont il existe au moins cinq éditions antérieures à 1500.

OPPUGNATIO turris Babel, seu propugnatio utrinsque politiæ et legislationis humanæ, ecclesiasticæ et civilis, adversus filios Belial; accessit Respublica naturalis et interna animorum; *Duaci*, 1620, in-8.

ORIGINES (les) du bouddhisme, vues nouvelles pour servir aux travaux de l'apologétique chrétienne, par A. Deschamps; *Paris, Douniol*, 1861, in-8, 32 p.

PARÆNESIS Joannis Colvilli Scoti (post quadraginta annorum errores in gremium sanctæ catholicæ Romanæ Ecclesiæ quasi postliminio reversi) ad suos tribules et populares; *Parisiis, S. Prevosteau*, 1601, in-8. (Une traduction anglaise fut imprimée à Paris en 1602.)

PASSAGES de controverse, tirés des livres les plus authentiques de la religion prétendue réformée, lus et vérifiés en chaire, par le P. Chaurand; *Caen*, 1671, in-12.

PENSEES (mes) et ma déclaration sur la religion, par Arm. Gaston Camus, in-8. — Opuscule peu connu, imprimé en 1796, en faveur de la religion catholique.

PHARETRA fidei catholicæ, seu ydonea disputatio inter Christianose t Judæos, in-4, *s. l. n. d.*— Ouvrage réimprimé à Cologne, à Leipsick, etc. Haïn en décrit sept éditions ayant vu le jour dans le XV^e^ siècle.

PHILIPPICÆ disputationes viginti adversus Lutherana dogmata, auct. Fred. Alf. Virvesio; *Antuerpiæ, J. Crinitus*, 1641, in-4.

POINTS controversez entre ceulx de la prétendue religion réformée et ceulx de l'Eglise catholique, décidez par les passages de l'Escriture saincte, par Jean de Lacombe; *Tolose*, 1671, in-12.

POLYTHEOTES gentilium a gentilibus confutata, auctore A. Schultz; *Lipsiæ*, 1706, in-4.

POURQUOI il faut croire en la divinité du Christianisme, lettres à un ami, par L. F. Jehan (de Saint-Clavien). *Paris, Dupuy*, 1861, in-18.

PRECIS de l'histoire de la réformation par J. Humbert, suivi de notices historiques et biographiques sur les principaux réformateurs; *Paris*, 1824, in-18.

PRESENT sacré, présenté à ceux de la religion prétendue réformée, où est justifiée la nécessité de leur réunion à l'Eglise catholique, par le sieur des Isles; *Bordeaux, de Lacourt*, 1658 in-8.

PRESERVATIF contre les sectes et religions nouvelles, par Géry l'Espagnol; *Lille*, 1651, in-16.

PRETRE (le) devant le siècle, par l'abbé A. Martin; *Charleville, Pouillard*, 1859, in-8.

PRIVILEGIA Calvinistarum proposita a D. Ev. Henoto; *Duaci, L. Kellamus*, 1612, in-8.

PROPOSITION d'erreur contre l'Apologie de M. Daniel Ferrand, ministre de Bègles, par F. B. Pradillon; *Bordeaux, De Lacourt*, 1624, in-12.

PROPUGNACULUM catholicæ veritatis : pars prima historica in quinque libros distributa; *Pragæ*, 1668, in-4. — Cet ouvrage d'Antoine Bruddive est une critique de l'ouvrage d'un Irlandais, Thomas Carve, intitulé : Lyra sive Anacephalæosis hibernica; *Sultzbaci*, 1666, in-4, dédié au Pape Alexandre VII. Carve répliqua à son contradicteur par une Responsio veridica; *Solisbaci*, 1672, in-12; volume très-rare et qui, en Angleterre, excite les convoitises des bibliophiles au point qu'il a été payé en vente publique à Londres 270 et même 975 francs.

PROTESTANTISME (le) à Boulogne-sur-mer, par l'abbé Daniel Haigneré; *Paris, Bailly, Diory et Cie*, 1860, in-8. — Extrait du journal l'*Univers*.

PROVIDENCE (la) et les révolutions modernes, par l'abbé Desorges; *Paris, Leclère*, 1861, in-8.

QUADRIPARTITI Calvinistici examinis examen novum, auctore Cadsemio; *Coloniæ Agrippinæ*, 1612, in-12.

QUELQUES raisons de ne pas être protestant, accompagnées d'observations sur l'état actuel du protestantisme en France, par Robert; *Rouen, Vimont (Paris, Vrayet de Surcy)*, 1860, in-12.

QUESTION (la) religieuse résolue par les faits, ou de la certitude en matière de religion, par V. Dechamps; *Tournai, Lethielleux*, 1860, 2 vol. in-12.

RAOUL du Marais, ou retour à la vérité, par l'abbé Pornin; *Paris, Douniol*, 1861, in-12.

RECONCILIATION de la raison avec la foi. Thèse soutenue à l'Université Romaine de la Sapience par F. L. M. Maupied; *Paris, Sarlit*, 1859, in-8.

RECUEIL des arrêts prononcéez par Jésus-Christ, par les apostres et les saints Pères sur les différends qui sont entre les catholiques et ceux de la religion prétendue réformée, ou Manuel des controverses, par Victorin Poulihot; *Saintes*, 1602, in-16.

REFLEXION sur le projet de quelques princes d'Allemagne d'établir dans leurs Etats la tolérance générale de religion, par P. Piffon; *Paris*, 1805, in-8.

REFUTATION du livre d'Asémon, ministre de la religion P. R. à Bragerue, où sont découvertes toutes les finesses, etc., des religionnaires de ce temps; *Bordeaux, Millanges*, 1662, in-8.

REFUTATION complète de la doctrine spirite au point de vue religieux, par l'abbé J. B. Marouseau, curé de Mortreux (Creuse); *Paris, Douniol*, 1861, in-8.

RELIGION (la) et la politique rappelées à leur centre commun de l'unité constitutive des lois de l'ordre universel, par N. J. Duf...; *Namur*, 1804, in-8

REGNE (le) de Dieu prédit par les prophètes, les saintes Ecritures, la tradition et les saints Pères, par l'abbé André Pizzani; *Paris Ledoyen*, 1860, in-12.

RELATION véritable au defi qui a esté fait au sieur Claude, fameux ministre de Charenton, de prouver par l'Ecriture et les Pères la vérité de sa religion, avec le refus qu'il a fait d'y répondre, par le sieur Cotherel, ministre converti; *Rouen, B. Lebrun*, 1680, in-4.

REMARQUES catholiques sur les passages du Nouveau Testament qu'on a coutume d'employer dans les controverses, par Pierre Olivier; *Bordeaux, Mongeron Millanges*, 1685, in-12.

REPERTORIUM de pravitate hæreticorum, examinatum emendatumque per doctorem famosum Michaelem Albertum Valentinum; *Valentiæ*, 1684, in-4.

REPONSE au presche faict par M. Dubosc, ministre de la religion prétendue réformée à Caen, par F. Mauduit; *Caen, Poisson*, 1671, in-8.

REPONSE aux arguments de Lemarchand, ministre de l'église de la Gautrays, par Torquetil; *Vire, J. Lecesne*, 1664, in-8.

RESOLUTIO theologorum, in-8, *s. l. et a.* — Ce volume de 418 feuillets porte la marque de Martin Morin qui imprimait à Rouen à la fin du XV^e^ siècle.

REPONSE à Welsch, ministre de Jarnac, ou la réfutation d'un livre intitulé : la Conférence entre le sieur Welsch et le sieur Pyrard, par Pierre Pyrard; *Bourdeaux, Mouran*, 1616, in-8.

RETRACTATION et sentiments de Jacques Etienne Fr. Poisson, prêtre de Saint-Lô (21 novembre 1796), *sans lieu ni date*, in-8.

RESURRECTION (la) de la saincte Messe : contenant la response à certain traicté des adversaires de la saincte Eglise catholique et romaine, intitulé *La mort, et enterrement de la Messe*, par Claude du Rubis, lyonnais, avec les marques de la saincte Eglise catholique : et advertissement à l'homme chrestien pour connoistre et fuir les modernes hérétiques; *Verdun, N. Bacquenois*, 1565, in-8.

SATYRA contra impudens T. A. Schmidlini de Lutheranorum concordia mendacium, auct. H. Gamerio; *Coloniæ*, 1569, in-8.

SCUTUM fidei contra hæreses hodiernas, seu Tillotsenianæ concionis sub titulo : *Strenua et opportuna contra Papismum refutatio*, auctore Francisco Martin, Iberno Galviensi, presbytero; *Lovanii*, 1714, in-8.

SENSÉ (le) raisonnement sur les passages de l'Ecriture sainte contre les prétendus réformez, leur faisant voir par le seul sens leur difformation sans se servir de l'authoryté de l'Eglise ni des Pères lesquels ils rejettent.... par Charles de Gamache, vicomte de Resmond, *sans lieu ni date*, in-8, 263 p. et 2 p. table : volume fort rare formé d'une série de petites dissertations datées de 1622 et 1623, et qui paraissent sorties d'une imprimerie particulière. L'auteur fut le second mari d'Eléonore, fille de Michel Montaigne.

SEURETE (la) catholique, ou abrégé de controverse sur les marques de la vraie Eglise, par Guillaume Marcel; *Caen, C. Leblanc*, 1661, in-8.

SIX LETTRES d'un catholique à un de ses amis de la religion P. R.; *Caen, Cuvelier*, 1684-85, in-4, sur diverses questions telles que le culte des images, etc.

SUPPLEMENT nécessaire à l'escript que le capucin Yves, prédicateur à Saint-Eloy, a fait imprimer touchant les conférences entre lui et D. M. Delangle, ministre à Quevilly; *Rouen, David Jeoffroy*, 1618, in -8.

SYNOPSIS apostasiæ Marci Antonii de Dominis, olim archiepiscopi Spalatensis, nunc apostatæ, auctore F. Annoso; *Antuerpiæ*, 1616, in-8. — Volume rare : *Fidelis Annosus* est un des pseudonymes adoptés par le jésuite anglais Tobie Floyd, qui prit aussi les noms de Daniel a Jesu et d'Herman Lœmel.

TABLEAUX (les) royaux de l'Eglise romaine relevez par les ombrages des tableaux de l'église prétendue réformée, par Jacques Marcel ; *Lyon*, 1624, in-8.

TEMOIGNAGE de l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nos jours en faveur de la promesse de Fidélité, par Pinard de Boishébert ; *Rouen*, an IX, in-12.

TENEBRES (les) et regrets des Prédicants, par Christophe de Bordeaux ; *Paris*, 1563. — Ouvrage très-rare indiqué par La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, t. I, p. 121 de l'édition in 4.

THERIAQUE (le) romain, ou dispute en forme de remonstrance contre certaine Lettre des ministres de Montauban, envoyée au sieur de Favas, sous le nom d'un quidam nouvellement défroqué, par Arnaud Fonsichan ; *Tolose*, 1602, in-8.

TRACTATUS de libertate ecclesiastica adversus Bohemorum errores, in-fol. *s. l. et a.*, opuscule de 12 feuillets, rare.

TRACTATUS contra hæresim Waldensium, auctore Augustino Olmucensi ; *Venetiis, Simo Bevilaqua*, 1495, in-4.

TRACTATUS contra perfidiam aliquorum Bohemorum, auctore Hilario Letomiricensi ; *Argentinæ*, 1485, in-4.

TRACTATUS de Judæorum et Christianorum communione et conversatione, in-4 ; *s. l. et a.* (*Argentorati, Martinus Flach.*)

TRACTATUS de secta Waldensium, auctore Augustino de Olmunez. Impres. in civitate Olmucensi per Conradum Bomgarthen, 1500, in-4 ; volume rare.

TRAITE de la vraie Pasque du chrestien, par Martin du Bosc ; *Rouen, G. L. Oiselet*, 1588, in-8.

TRAITE de la foy où l'on établit la divinité de Jésus Christ et la vérité de l'Eglise romaine, par J. L. de Fénis ; *Tulle*, 1583, in-12.

TRAITE de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pour réponse à M. C..., Caen, 1671, in-8.

TRAITE de la vocation des ministres contenant la conférence entre l'autheur et monsieur Gaches, ministre de Charenton, et la Response aux raisons dont les ministres se servent pour autoriser leur charge, par G. Martin ; *Vendôme*, 1661, in-8.

TRIOMPHE (le) de la foy catholique auquel P. Du Moulin, portant son chétif Bouclier de la foy huguenote mis en pièces, est traîné captif ; par Jacques Marcel. *Lyon*, 1621, in-12.

TRIOMPHE (le) de la vérité, divisé en sept livres, par l'abbé T. G. Maynean ; *Béziers, Bertrand*, 1859, in-8.

TROIS (les) religions jugées par un maquignon, par l'abbé Bouttier ; *Paris, Poussielgue-Rusand*, 1860, in-12.

TROPHEES (les) de la vérité contre les fausse-tez et conséquences impies des prétendus réformez, et de la dernière deffaicte des ministres de Bègles, par F. D. R. (François de Rœmond) ; *Bordeaux, Dubrel*, 1615, in-12.

VANITE (de la) des ministres en leurs nouvelles procédures par conséquences nécessaires, contre l'escrit du ministre de Fontenay-le-Comte, imprimé à la Rochelle, par Jacques de Flavigny ; *Fontenay-le-Comte*, 1609, in-8.

VERITABLES motifs de conversion à la foy catholique adressez à messieurs de la religion prétendue réformée, par Burgeau ; *Bourdeaux, C. de Lacourt*, 1678, in-4.

VERITE (la) reconnue, ou les preuves convaincantes contre la religion prétendue réformée, tirées de l'Histoire de l'Eglise, et de l'empire de Jean le Sueur, ministre, par Jean Ducasse ; *Castres*, 1681, in 12.

VERITE (la) triomphante pour les Papes sur cinquante faussetez du ministre Mars, par Marcellin Montozon ; *Limoges, Barbou*, 1616, in-8.

VERITE (la) triomphante de l'erreur, ou la deffaicte du sieur du Bosc, ministre de Caen, par le sieur Cotherel, ministre converti du diocèse d'Agen ; *Rouen, J. Besongne*, 1681, in-4.

VICTOIRE (la) de la vérité contre toutes hérésies, mensonges, vices et abus de tous estats, par Pierre Courtin, carme ; *Paris, Gilles Beys*, 1584, in-8.

IX. — Théologie morale, sacrements, devoirs des divers états.

ABUS des nuditez de gorge. — Cet ouvrage a été réimprimé à Gand chez Duchesne, 1857, in-16.

ALLOCUTION pour la sainte communion, par Binterem, traduit de l'allemand ; *Bruxelles, Goemaere*, 1859, in-18.

ANTIDOTAIRE de l'âme, par N. Salicète. — Une édition de Douay, 1580, est indiquée t. III, col. 31 ; il en existe une autre ; *Paris, F. Huby*, 1607, in-16, avec 10 figures finement gravées ; elle porte le nom du traducteur, le R. P. Pierre Adrien, Angevin.

APOTRE (l') missionnaire évangélisant toutes les classes de la société : t. I, Les classes pauvres et souffrantes ; *Paris*, au bureau de la *Tribune sacrée*, 1860, gr. in-18.

ARA Busiridis, sive de hospitalitate et contestatione quorumdam Christianorum inhospitali, auctore J. F. Matenesio ; *Coloniæ*, 1603, in-8.

ARS bene moriendi, auctore Dominico Carranico, cardinali de Fermo, *s. l. et a.* in-fol (édition où l'on reconnaît les caractères d'Henri Eggestein de Strasbourg). — Hain, dans son *Repertorium* des impressions du XV^e^ siècle, indique quatre autres éditions sans date et sans nom de typographe ; il en signale aussi deux : *Venetiis, B. Pictor et E. Ratdolt*, 1488, in-4 ; et *Parisiis, Felix Baligault*, 1496, in-4. — L'ouvrage fut imprimé dix fois en italien et trois fois en anglais avant l'an 1500.

BELLE (la) saison à la campagne, Conseils spirituels, par l'abbé Bautain ; *Paris, Hachette*, 1859, in-18.

BON (le) Pasteur, ou l'Evangile mis en action, par M^me^ Debierne-Rey ; *Rouen, Migard*, 1859, in-18.

CANONES pœnitentiales per episcopum civitatensem compositi (sine loco et anno, sed Romæ, Sweynheym et Pannartz, circa 1466), in-4, 10 feuillets. — Opuscule très-rare, resté longtemps inconnu aux bibliographes. Un exemplaire figure au catalogue Van Hulthem, n° 1183.

CENSURE d'un livre intitulé *Apologie pour les casuistes*, etc., faite par Mgr l'évêque et comte de Lisieux ; *Lisieux*, 1659, in-8.

CHRETIENNE (la) de nos jours, Lettres spirituelles, par l'abbé Bautain ; *Paris, Hachette*, 1859, in-18.

CLAVICULA indulgentialis et absolutionis sacerdotalis, 1480, in-fol. — Ouvrage peu connu.

CHRISTIANARUM precum libri duo, auctore Carolo Paschalio ; *Cadomi, J. Lebas*, 1592, in-8 — Nous avons déjà signalé une édition de Paris, 1609.

COGITATIONES mortis. — Memento quoniam mors non tardat ; *s. l. et a.*, in-4, 4 feuillets.

CŒURS (les) brisés ou le sacrement de pénitence, par P. Christian ; *Paris, Josse*, 1859, in-32.

COMMENTATIO de ritu baptizandi in mortem Christi ab Eunomianis recentioribus introducto, auctore C. H. Zeilich ; *Vitebergæ*, 1752, in-4.

COMMENTATIO qua comparatur doctrina de amore inimicorum Christiana cum ea quæ tum in nonnullis Veteris Testamenti locis, tum in libris philosophicis Græcorum et Romanorum traditur, auctore L. P. Huepeden ; *Gottingæ*, 1817, in-4.

CONFERENCES spirituelles sur les vertus chré-

tiennes par le P. Arnaia de la Compagnie de Jésus, traduites de l'espagnol par le P. Cachet; *Paris, Sarlit*, 1859, in-12.

CONFESSIO generalis brevis et utilis, *s. l. et a.* — Opuscule in-4, de 12 feuillets, qu'on regarde comme un des premiers ouvrages exécutés à Mayence par Fust et Gutemberg

CONFESSIONALE.—Il existe sous ce titre deux opuscules sans lieu ni date, in-4, imprimés avant 1500, on attribue l'un d'eux aux presses de Mathieu Goes à Anvers.

CROSSE (la) et le glaive, ou le sacrement de l'ordre, par P. Christian; *Paris, Josse*, 1860, in-32.

CURA pastoralis pro ordinandorum tentamine collecta; *Ulmæ, J. Schoeffler*, 1498, in-8.

CONSCIENCE (la), ou la Règle des actions humaines, par M. L. Bautain, vicaire-général; *Paris, Dillier et Cie*, 1860, in-8.

DEFECTIBUS (de) in missa occurrentibus, in-4, *s. l. et a.* — Haïn (*Repertorium*, n° 6072 et seq.) indique sept éditions de cet opuscule publiées à Rome ou en Allemagne.

DERNIERS (les) jours du Chrétien, explication des prières et des cérémonies de l'Extrême-Onction, du saint Viatique, etc., par l'abbé Bayle; *Paris, Bray*, 1860, in-18.

DÉSABUSEMENT (le) de la cérémonie du Roi-boit en faveur de la pureté chrestienne, par J. de Bourges (ou Bourgez); *Rouen, Mahuel*, sans date (1661). — Opuscule de 32 pages devenu rare.

DESTRUCTION de l'orgueil mondain, et diverses inventions nouvelles, par Fr. Grandin; *Paris, Fremy*, 1558, in-8.

DEVOIR (le) du Chrétien dans les jours et diverses et de combat, par le P. Ch. Daniel, de la Compagnie de Jésus; *Paris, Douniol*, 1861, in-18.

DEVOIRS des servantes ou Exemples, par l'abbé d'Everlange; *Nîmes, Baldy*, 1859, in-12.

DEVOTION (la) des gens du monde, révélée par le divin Sauveur, par l'abbé Auguste Carion; *Paris, de Lossy*, 1860, in 18.

DIALOGUES de trois vignerons du pays du Maine sur les misères de ce temps, les devoirs et la conduite des ecclésiastiques, par Jean Sousnor, (Rousson); *Le Mans*, 1629, in-12, *Rouen*, 1668, in-12.

DILECTIONE (de) inimicorum : tentamen historico-morale, auctore J. Neeb; *Moguntiæ*, 1797, in-4.

DIRECTORIUM sacerdotum; *Londini*, R. Pynson, 1498, in-fol. — Volume d'une rareté extrême; il est décrit dans la *Bibliotheca Spenseriana*, t. IV, p. 433. Le même imprimeur le réimprima en 1501, en 1503, en 1508 et en 1518. Une autre édition parut en 1509; *Eboraci*, per Hugonem Goes; Winkyn de Worde publia également en 1504 le même ouvrage sous le titre d'*Ordinale Sacrum, sive Directorium sacerdotum*.

DISCOURS véritable d'une fille de Bourgoin en Viennois qui a esté bruslée du feu de M. S. Antoine pour avoir fait un serment mal-à-propos; *Lyon, P. Girard*, 1616, in-8.

DISCOURS de ce qui est advenu à sept blasphémateurs jouant aux cartes et aux dés dans un cabaret de Montauban, 1601, in-8.—Opuscule introuvable aujourd'hui, porté au Catalogue Baron, n° 119.

DISSERTATIO de ritibus primitivæ Ecclesiæ baptismalibus, auct. A. C. Schubart; *Jenæ*, 1684, in-4. — Cet écrit est l'œuvre d'un protestant, ainsi que les trois suivants qui renferment quelques détails bons à consulter : J. A. Walch : De ritibus baptismalibus sæculi II; *Jenæ*, 1794, in-4; C. F. Schwarz : De ritibus quibusdam formulisque a manumissione ad sacrum Baptismum translatis; *Altdorfi*, 1738, in-4; C. J. Claye, De antiquitate et origine ritus quo infantes ante baptismum de fide interrogamus; *Francofurti*, 1729, in-4.—Parmi d'autres ouvrages concernant le baptême nous mentionnerons aussi : C. H. Zeilich, De ritu quo infantes baptizantur antequam nati sunt; *Vitebergæ*, 1734, in-4; A. F. Barsching, De procrastinatione baptismi apud veteres ejusque causis; *Halæ*, 1747, in-4; C. Janisch, De ritu baptizandi in mortem Christi ab Eunomianis introducto; *Vitebergæ*, 1752, in-4; C. F. Walch, De pompis Satanæ, *Goettingæ*, 1758, in-4.

DISSERTATIO de nomine unda sacra abluendis imponi solito, auctore G. H. Goetze; *Lubecæ*, 1718, in-4.

DISSERTATIO de mutatione nominis baptismalis Christiano non libera, auctore F. B. Hoffmann; *Vitebergæ*, 1709, in-4.

DISSERTATIO de patrinis, eorumque origine, numero et sexu, auct. G. A. Jenichen; *Lipsiæ*, 1758, in-4.

DISSERTATIO de probabilismo morali, auctore J. F. Cotta; *Vitebergæ*, 1720, in-4.

DIVINE (la) Eucharistie, par l'abbé Coulin; *Tournay, Casterman*, 1861, 2 vol. in-12.

DOCTRINALE clericorum, una cum Martyrologio; *Lubecæ*, 1490, in 4.

DOGMA moralium de virtutibus et vitiis, *s. l. et a.* (*Coloniæ*) in-4.

ENCHIRIDION seu Manuale sacerdotum ad usum ecclesiæ Lexoviensis; *Lisieux. I. Clemence.* 1608, in-4.—Premier livre avec date imprimé à Lisieux.

ENCHIRIDION seu Manuale ad usum parochorum pro visitatione et cura infirmorum ad mentem Ritualis Cenomanensis, auctore Gervasio Altonio; *Cenomani*, 1634, in-12.

ENTRETIEN d'une dame avec son directeur sur la mode des paniers, 1736, in-12.—Opuscule devenu très-rare.

ERUDITORIUM Religiosorum, 1494, in-fol. *s. l.* — Volume imprimé en Hollande et peu connu.

ERUDITORIUM pœnitentiale, in-4, *s. l. ni d.* (Hollande, vers 1480), volume de 76 feuillets avec 19 figures en bois.

ESTOILE (l') du monde : s'ensuivent les advertissemens ez trois estats du monde selon la signification de plusieurs choses advenues sur la terre; *Valence*, 1513, in-8.

Il existe une autre édition sous la même date, imprimée dans la même ville, et cependant différente. Elle est intitulée : Advertissement des trois estatz du monde selon la signification de ung monstre né à Ravenne, l'an 1512, par lesquels on pourra prendre advis à soi régir à toujours. L'auteur se nomme François Inoy; il paraît avoir appartenu à l'ordre des Frères Mineurs. Ce singulier traité de théologie morale est divisé en vingt chapitres, précédés d'un prologue. Après avoir démontré que le *Monde va en empirant et en confusion*, l'auteur décrit un monstre né à Ravenne, *figure par figure et sa prognostication*; il attaque les mœurs dissolues de l'époque, en donnant à ses critiques une forme singulière qu'il a fait précéder d'un titre bizarre.

EXAMEN à l'usage du clergé, par l'abbé Bénard; *Nancy, Vagner*, 1860, in-12.

EXCELLENTE et facile méthode pour se préparer à une confession générale de toute sa vie, par le R. P. Ch. Lentbrewer; *Bruxelles*, 1670, in-12.

EXCOMMUNICATION (de l'), par Alphonse de Boissieu; *Lyon, Pélagaud*, 1860, in-8.

EXHORTATIO de celebratione Missæ per modum dialogi inter pontificem et sacerdotem; *s. l. et a.* in-4. — Autres éditions 1480 et 1482.

EXPLICATIO missalis quadruplex, litteralis, allegorica, tropologica, et anagogica; *Basileæ, Fuster*, 1505, in-4.

FASCICULUS morum, auctore Henrico Boort., in-4. *s. l. ni d.* (vers 1495).

FETES (les) du Christianisme, par l'abbé Casimir, du diocèse de Paris ; *Paris, Gonet*, 1861. gr. in-8. — Ouvrage orné de 18 dessins rehaussés d'or et de couleur, et publié en 50 livraisons.

FLEURS (les) de la Somme angélique des branches des sept péchez mortelz, translatés du latin en françoys; *Paris, A. Verard* (sans date) in-4.

GUIA do Pecador, Japonice. *In Collegio Japonico Societatis Jesu*, 1599, in-4.— Nous mentionnons ce volume à cause de son extrême rareté ; un exemplaire est à Paris à la Bibliothèque impériale ; un autre dans la bibliothèque du *Collegio romano* à Rome ; un troisième fait partie de la *Bibliotheca Grenvilliana*.

GUIDE de mon pèlerinage, ou Prières et instructions pour vivre et mourir saintement, par l'abbé Emel ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-32.

HOSTIA (de) rubricata in urbe Berna.— Tractatus de Eucharistia, auctore Jacobo de Marcellallo. *s. l. et a.* (circa 1495), in-4 ; opuscule de 10 feuillets.

IMITATION de saint Vincent de Paul, ses maximes et ses exemples, lectures pratiques, par le P. Delaporte, prêtre de la Miséricorde ; *Paris, Douniol*, 1860, in-18.

INSTRUCTION à l'usage des enfants que l'on dispose à la première communion, par Pierre Damelin ; *Le Mans*, an V, in-12.

INSTRUCTION (Cy commence une petite), et manière de vivre pour une femme séculière, comment elle se doibt conduire en pensées, parolles et œuvres tout au long du iour pour tous les iours de sa vie, pour plaire à Nostre-Seigneur Jésus-Christ et amasser richesses célestes au proffit et salut de son âme ; *Paris* (*s. d.*, vers 1520). Fig. s. bois. petit in-8.

INSTRUCTIONS sur l'excellence et les obligations de l'état religieux, par l'abbé D. M. Urvoy ; *Saint-Brieuc, Prudhomme*, 1859, in-8.

JESUS-CHRIST parmi nous dans la sainte Eucharistie, par l'abbé F. Simonnet ; *Paris, Lecoffre*, 1859, in-18.

LETTRES à un jeune homme sur la vie chrétienne, par le P. H. D. Lacordaire ; *Paris, veuve Poussielgue-Rusand*, 1860, in-8.

LIBER egregius de non jurare et blasphemare et de Sabbati sanctificatione; *Augustæ*, 1480, in-4.

LIBER de oculo morali, auctore P. Lacepiera ; *Venetiis, J. Hertzog*, 1496, in-8.— Il en existe une traduction italienne : *Libro de l'occhio morale et spirituale volgare ; Venetia*, 1496, in-4.

LUXU (de), num et quatenus secundum religionis Christianæ præcepta licitus sit an illicitus, auctore J. H. Heinrichs ; *Gottingæ*, 1788, in-4.

MAMMOTRECTUS. — Nous avons déjà indiqué, mais un peu succinctement, ce livre de morale religieuse si goûté au moyen âge ; il a été souvent réimprimé avec des changements dans le titre ; on en a fait *Mamotractus*, *Mammetrectus*, *Mammotreptus*, *Mammotrepton*. Sixte de Sienne, dans sa *Bibliotheca sancta*, rend ainsi raison de cet intitulé : « Vir simplex et devotus de sua exigua facultate obtulit in templum Domini quod habebat, hoc est *Dictionarium vocabulorum totius Bibliæ*, Latinarum vocum prolationem, accentum et significationem crassa et rudi Minerva explicans, quod, quia rudibus clericis et adhuc in lingua Latina infantibus, velut *mammam* sugendam et infantibus manibus *tractandam*, instar piæ nutricis, exhibuerat, *Mammotreptam* inscripsit, tacito ob humilitatem suo ipsius nomine. »

MANUALE sacerdotum juxta usum Ecclesiæ Sarisburiensis ; *Duaci*, 1610, in 8. — Volume devenu rare ; il est recherché en Angleterre.

MANUEL du chrétien vivant dans le monde, 1re édition ; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-18.

MANUEL de la jeune fille chrétienne, par l'abbé Chevojon ; *Paris, Lesort*, 1860, in 16.

MARIAGE (le) chrétien, discours par l'abbé Davin ; *Paris, Noblet*, 1860, in-8.

MANUUM (de) impositione atque unctione in sacramento confirmationis, auctore And. Gau ; *Coloniæ*, 1832, in-4.

MEMORIAL de la vie chrétienne d'après le *Memoriale vitæ sacerdotalis* adapté à l'usage des fidèles, par l'abbé J. Dupont ; *Paris, Bleriot*. 1861, in-8.

MEMORIAL du baptême, par l'abbé Paul Sausseret ; *Angers, Lainé frères*, 1859, in-12.

MEMORIAL religieux et biblique, par G. Peignot ; *Dijon*, 1834, in-16.

MIROIR de la vanité des femmes mondaines, par le P. Louis de Bouvignes ; *Namur, Adrien La Fabrique*, 1675, in-12.

MIROIR (le) de la famille chrétienne par l'abbé Delagrange ; *Besançon*, 1860, in-12.

MORALE (la) évangélique en face des autres systèmes de morale, par M. V. Postel ; *Paris, Paulmier*, 1860. in-18.

MYSTERE (du) de la souffrance, comme mystère de la vie expliqué par le Christianisme, par l'abbé Justin Fèvre ; *Besançon, Outhenin-Chalandre*, 1850, gr. in-18.

MYSTERE de l'Eucharistie médité au pied des saints autels, par Jocron ; *Paris, Bray*, 1859, in-12.

OPUSCULUM ex floribus Scripturarum collectum de arte moriendi, per licentiatum Valentinum ; *Lipsiæ, M. Brandiss*, 1489, in-4.

PAGE (une) de ma vie, ou le sacrement de l'Eucharistie, par P. Christian ; *Paris, Josse*, 1860, in-32. in-12.

PAROLES (les) divines, ou l'Imitation de J.-C. d'après l'Evangile, suivies de quelques réflexions, par l'abbé P. M. Montauzet ; *Bordeaux, Ducot*, 1860, in-18.

PASTEUR (le) rappelant son troupeau par le chemin royal, ou dialogue familier faisant voir l'usage perpétuel de la Messe paroissiale, par Fr. Cambier ; *Lille*, 1682, in-8.

PATI est hominis inevitabile fatum, auctore Adolpho Neissen soc. Jesu ; *Coloniæ Agrippinæ, Metternich*, 1721, in-18.

PERFECTION (la) chrétienne dans le monde, ou le véritable progrès dans la vertu, par l'abbé Bourgeau, *Paris, Sarlit*, 1859, in-8.

PETIT traité des petites vertus, par M. C. Roberti, traduit de l'Italien par J. F. Labis ; *Tournay, Lethielleux*, 1859, in-64.

PHILARET (le), par Guillaume de Rebbaniettes ; *Arras, G. de la Rivière*, 1611, in-4. — Traité de morale caché sous une fiction assez ingénieuse ; il est divisé en deux parties : la première, intitulée *Erres de Philaret, ou Ayme-vertu*, montre le héros du livre « passant à travers les herbiers épineux de ceste forêt mondaine ; » dans la seconde, intitulée *Ombre*, l'âme de Philaret, attendant au purgatoire son entrée parmi les bienheureux, s'entretient avec un ange de l'impiété des hommes, de la sainteté des églises, du respect que l'on doit aux morts, et surtout des prières qu'il faut adresser au Ciel pour le repos des trépassés.

PRACTICA brevis ad culpas integre confitendas, auctore Antonio Fareno, ord. Minor. ; *Parisiis, G. Marchant*, in-4.

PRAXIS administrandi, ad usum parochorum diœcesis Rothomagensis ; *Rothomagi, Vivet*, 1707,

PROMPTUARIUM moralium rerum et theologicarum, 1479, *s. l.* in-fol.— Vol. peu commun indiqué et non décrit dans le *Repertorium* de Haïn, n. 13398.

PROPOSITIONES responsivæ Facultatis theologiæ Parisiensis ad quæstionem de observantia Dominicalium dierum et præcipuorum solemnium festorum, *s. l. et a.* (*Coloniæ Therhanen*, circa 1472), in-4.

PROPUGNACULUM castitatis et pudicitiæ, for-

tiudinis, constantiæque tam virginum quam uxorum; *Basileæ, Henricpetrus*, 1575, in-12.

QUESTION chrestienne touchant le jeu, adressée aux dames de Paris : par Théotime, *Paris*, 1633, in-8.

REFORMATORIUM vitæ morumque et honestatis clericorum ; *Basileæ, M. Furter*, in 8.

SACERDOCE (du) et du saint ministère par les Pères de l'Eglise, par un directeur de séminaire; *Paris, Vivès*, 1859, in-18.

SACREMENT (le) de pénitence, facilité aux enfans par Laflineur, *Paris, Blériot*, 1859, in-18.

SACRAMENTALE Neapolitanum, seu Tractatus de VII Sacramentis, auctore Stephano de Caieta (Gaeta) ; *Neapoli, Judocus Havertanus*, 1275, in-fol.

SCRIPTURA ethycorum secundum Thomam de Aquino, auctore Jacobo de Douza, *s. l. et a.* in-fol.

SOMMAIRE des commandements de Dieu composé en françois, La Pierre de Chantesreine, seigneur de Viettes *s. l. ni d.* (en 1588), in-8.—Opuscule rare, porté au catalogue La Vallière (en vers), t. II, p. 365.

SOMNO (de) potuque Christianorum somnifero, auctore J. F. Matanesio ; *Coloniæ*, 1612, in-8.

SOURCES (les), conseils pour la conduite de l'esprit, par A. Gratry, prêtre de l'Oratoire; *Paris, Douniol*, 1861, in-12.

SPES, sive de votis hominum ; de opificio Dei et justitia providentiæ, auctore N. C. Geldorpio ; *Coloniæ, Hæredes A. Birckmanni*, 1559, in 8.

SUMMA de matrimonio, auctore Tancredo : edidit Ag. Wunderlich ; *Gottingæ, Vandenhoeck et Ruprecht*, 1841, in-8. — Tancrède de Corneto, chanoine à Bologne, mort vers 1240 et qui professait à Paris en 1217, fut un des oracles de la science du droit canon. Trois manuscrits de sa *Somme* sont conservés à la Bibliothèque impériale de Paris ; elle fut imprimée à Cologne en 1563.

SUMMA in virtutes cardinales et vitia illis contraria ; *Parisiis, Gering et Magnial*, 1480, in-fol.

SUMMA de confessione et Ecclesiæ sacramentis, auctore Joanne de Aurbach : *in urbe Augustensi*, Gunter Zeiner de Reutlingen, 1469, in-fol.

SUMMA pœnitentiæ, *s. l. et a.* in-4, 33 fts.—Texte latin et allemand imprimé au XV^e^ siècle.

SUMMA angelica de casibus conscientiæ, contracta per F. Angelum de Clavasio. — Nous avons indiqué, t. II, col. 675, deux éditions de cet ouvrage antérieures à l'an 1500 ; il en existe bien d'autres ; deux portent la date de 1486 (*Venetiis* et *Clavassii*. Hain dans son *Repertorium* n. 5582 et suiv., en signale vingt-une.

THEATRUM mortis humanæ tripartitum, continens : saltum mortis, varia genera mortis et pœnas damnatorum, auctore Joann. Weichardio Valvasor ; *Laybach*, 1682, in-4.—Ouvrage singulier contenant à chaque page une gravure expliquée en vers latins et allemands.

THEOLOGIA morum catholica, auctore P. Polasthy ; *Ratisbonæ, Manz*, 1861, 2 vol.

THEOLOGIA moralis quam concinnavit Franciscus Patricius Henrick, archiepiscopus Baltimorensis ; *Malines, Dessau*, 1860, in-8.

TRACTATUS de corpore Christi : quomodo sacerdotes se debeant habere erga Eucharistiam consecrandam ; *Parisiis, G. Mittelhus, s. a.* in-4 ; — Hain, *Repertorium*, n. 5755 5759, mentionne cinq autres éditions de cet écrit, toutes imprimées à Paris avant l'an 1500.

TRACTATUS super Decalogo et septem peccatis mortalibus, a Petro Costana in sacra theologia licentiato editus ; *Salmanticæ*, 1500, in-4.

TRACTATULUS de præservatione hominis a peccato, *s. l. et a*, in-4.

TRACTATUS de fraterna correctione, *s. l. et a.* in-4. (*Coloniæ, A. Therhœnen*). — Le titre de cet ouvrage annonce que c'est l'œuvre d'un Chartreux du couvent de Cologne.

TRAITE de l'origine, antiquité et vertus des *Agnus Dei* de cire bénits, traduits de l'italien du R. P. F. Vincent Bonard, par J. D. C. L. ; *Lyon, Roussin*, en 1603, in-16.

TRAITE consolatoire contre toutes afflictions, par Jean de l'Espine, Augustin ; *Lyon*, 1565, in-8.

TRAITE des tentations et moyen d'y résister, par Jean de d'Espine, Augustin ; *Lyon*, 1566, in-8.

TRESOR des prédicateurs et des fidèles, ou Dictionnaire enseignant d'une manière pratique et méthodique les vérités, les vertus et les devoirs du catholicisme, par le R. P. Warnot, chanoine honoraire de Reims; *Arras, Rousseau*, (*Paris, Jouby*), 1860, gr. in-8.

TROIS (les) vertus essentielles de l'homme, conférence pédagogique par l'abbé Thollon ; *Mirecourt, Humbert*, 1861, in-8.

UVIS (de) Eucharisticis, auctore Chr. Sonntag ; *Altdorfii*, 1704, in-4.

VOIX (la) du pasteur, Annales d'Ars; *Lyon, Vingtrinier*. — Journal mensuel qui a commencé en 1859.

X. — Théologie ascétique ou mystique.

ABEILLE (l') du Carmel ou les fruits d'une première communion, par l'abbé Ducher ; *Limoges, Barbou*, 1859, in-4.

ADORATION (l') perpétuelle, ou nouveau Manuel de dévotion envers le très-saint Sacrement, par l'abbé Ant. Ricard ; *Troyes, Bertrand*, 1861, in-18.

ALBUM du sacré Cœur de Jésus. Neuvaine, prières, etc., *Tournay, Casterman*, 1859, in-8.

AMOUR au Saint-Esprit, ou le Saint-Esprit et ses œuvres, par l'abbé Petit, curé à la Rochelle ; *Lille, Lefort*, 1859, in 18.

AMOUR divin affectif, ou Soliloques, du P. Maurel Bernardis, traduit du portugais par un prêtre de la Mission ; *Paris, Périsse*, 1861, in-18.

AMOUR de Jésus pour les hommes et ingratitude des hommes envers Jésus dans la sainte Eucharistie, par le P. Jean-Joseph de Sainte-Thérèse, carme déchaussé ; *Tournay, Casterman*, 1861, in-32.

ANNEE (l') de la première communion, par l'abbé Quentin, vicaire de Notre-Dame; *Le Mans*, 1844, in-18.

ANNEE céleste, ou Missel des âmes pieuses, par l'abbé F. E. ; *Paris, Lhuillier*, 1859, in-32.

ANNIVERSAIRES (les) catholiques, par Augustin Largent; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-12.

APOSTROPHES de l'âme dévote sur le *Miserere*, par le P. Michel Le Comte ; *Liége*, 1624, in-8. — On doit à ce religieux mort en 1648 (*voy.* la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, tom. I), quelques autres ouvrages du même genre : Apostrophes de l'âme dévote sur le *De profundis* ; *Liége*, 1622.— Oratoire des Pénitents avec de belles oraisons ; *Liége*, 1627, in-8.

ASSISTANCE (de l') spirituelle des malades, par Launay, oratorien; *Le Mans*, in-8, *s. d.*

AUREUM jubilarium, seu Septima dominice rosee passionis cum exercitio compassionis Virginis Marie; *Coloniæ, s. d.* in-4, 15 fig. sur bois.

AVOCAT (l') des âmes du purgatoire, par le P. C. de Bonyon, *Besançon*, 1679, in-12.

BONHEUR (le) de la religion, ou l'aveugle de la vallée de Brunoy ; par Mme Marie de Bray ; *Paris, Sarlit*, 1859, in-18.

CALVAIRE (le) et l'Autel, ou quelques heures au pied du tabernacle pendant l'Octave du Saint-Sacrement ; *Paris, Périsse*, 1860, in-18.

CANON vitæ spiritualis ; auctore V. L. Blorio ; *Salisburgi*, 1744, in-12.

CANONES amoris sacri, collectore P. Paulo Latiniaco, capucino ; *Parisiis*, 1659, in-12.

CATHOLICUM precationum selectissimarum Enchiridion ex sanctorum Patrum scriptis concinna-

tum per Simonem Verepæum; *Antuerpiæ*, 1602, in-16.

CHEMIN du salut; *Paris, Curmer* (sans date) grand in-8. — Réunion de prières usuelles avec de riches ornements à l'imitation des anciens manuscrits : le prix de cet ouvrage de luxe est de 200 francs.

CHRETIEN (le) sanctifié par l'usage de la retraite spirituelle, par le P. Hausen, de la compagnie de Jésus, ouvrage traduit de l'allemand par M. l'abbé Mouzé; *Paris, Parmentier*, 1861, in-18.

CHRONIQUE (la sainte), ou nouvelle Vie de Notre-Seigneur Jesus-Christ et de la sainte Vierge, d'après la vision de Jeanne Catherine Emmerich, religieuse du couvent de Dulmen, par l'abbé Pasturel ; *Paris, Sarlit*, 1861, in-12 (tom. Ier).

CONCORDANTIÆ poetarum, philosophorum ac theologorum. J. Caderio physico authore; *Venetiis*, 1547, in-8. — Traité de théologie mystique dans lequel, selon l'expression de M. Graesse (*Trésor des livres rares*), « On substitue à tous les héros de la mythologie grecque les idées et les mystères de la religion chrétienne. »

COLLOQUIUM peccatoris et crucifixi Jesu Christi; *Autuerpiæ*, G. Leeu, 1487, in-4. — On connaît deux autres éditions sans lieu ni date, antérieures à 1500.

CONFERENCES théologiques et spirituelles sur la grandeur de Jésus-Christ, par le P. L. F. d'Argentan, capucin; *Paris, Périsse*, 2 vol. in-12, 1859.

CONFITEOR (le) de l'infidèle voyageur, par feu Georges Martin, dédié à la jeunesse chrétienne ; *Lyon, A. Robert* (1860), in-12. — Voyage en France et en Espagne, rempli de détails ascétiques.

CURSUS sparsim in devotionum libellis inventi, in unum collecti, *s. l. n. a.* in-8.

DEUX (les) années préparatoires à la première communion, par Mademoiselle Monniot ; *Lyon, Perisse*, 1859, 2 vol. in-18.

DEVOTE contemplation, ou meditation de la croix de nostre Saulveur et Redempteur Jhesucrist que chascune devote femme pourra speculer en lisant sa quenoille materielle, faicte et composée par maistre Jehan de Lacu, chanoyne de Lisle, *s. l. n. d.*, petit in-8.

DEVOTE exposition de l'*Ave Maria* faicte nouvellement à lonneur de la très-sacrée Vierge mère de notre Saulveur Jhesus-crist, avecques plusieurs autres choses dévotes ; *s. l. ni d.*

DEVOTIONS particulières pour les femmes enceintes, dédiées à la royne; *Paris, Quinet*, 1665, in-12.

DEUX (les) pontifes, ou deux Chemins de croix, par l'abbé Denis; *Rennes, Vatar*, 1861, in-18.

DIALOGUE spirituel de la Passion en forme d'oraison et contemplation ; *Paris, à l'Homme Sauvage* (*chez Regnaud Chaudière*, vers 1520), in-18.

DIRECTOIRE de l'intention dans la récitation du service divin, A. M. D. G.; *Lyon, Pelagaud*, 1859, in-18.

DOCTRINE spirituelle de Bossuet, par le R. P. Montizon, de la compagnie de Jésus, 1855, in-12. — Ce petit volume renferme des extraits de Bossuet qu'on s'est appliqué à réunir avec art pour former un seul corps de toutes les parties disséminées dans les écrits de l'illustre évêque. Ces extraits sont distribués en un certain nombre de chapitres consacrés à l'examen des plus hautes questions; il y est traité tour à tour, *de Dieu et du culte qui lui est dû, de l'excellence de l'âme, de la charité fraternelle, du pardon des injures, des jugements humains*, etc. Qui ne désirerait entendre Bossuet parler de semblables objets? Ce désir, on pourra le satisfaire en consultant le volume en question, sans avoir à feuilleter le volumineux recueil des ouvrages de celui qui a été qualifié de *Père de l'Eglise*. Sa doctrine convient spécialement aux lecteurs d'élite que distingue l'élévation des pensées et des sentiments. On ne pouvait leur donner un meilleur Manuel de piété que la substance des œuvres de celui dont le P. de la Rue a signalé avec raison la profonde intelligence à conduire sûrement les âmes dans les voies les plus sublimes, à leur développer les secrets de la vie mystique, à leur ouvrir tous les trésors du véritable amour de Dieu.

L'auteur de cette excellente publication y a ajouté celle des *Lettres Spirituelles* de Bossuet. C'est la correspondance que le grand évêque entretenait avec les personnes qui réclamaient ses conseils, et dont il dirigeait les consciences, parmi lesquelles étaient des hommes éminents par leur dignité et des dames du plus haut rang. Dans ces morceaux écrits avec une simplicité qui n'exclut nullement l'éloquence, se retrouve toute la fermeté de sens et la pureté de dévotion qui caractérisent l'illustre théologien, mais on y rencontre également avec charme des qualités dont l'idée se lie moins d'habitude au nom de l'aigle de Meaux, la sensibilité, la douceur, l'onction.

L'auteur a eu la bonne fortune de trouver une lettre inédite de Bossuet, et il en a donné un fac-simile. Elle est adressée à la mère Agnès de Bellefons, prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

ECOLE (l') de la vie spirituelle et le Traité des nombreuses inconséquences du chrétien dans le Combat spirituel, par le P. Dominique Cavalier, par l'abbé P. C. A. Ozanam; *Tours*, 1854, in 18.

L'auteur se montre un écrivain sévère, nourri de la Bible, enthousiaste de la vie ascétique, et habile à analyser l'âme humaine. Son *Ecole de la vie spirituelle* est divisée en vingt-cinq chapitres, dans lesquels il flagelle successivement les vices et les défauts de l'homme. Il ouvre son examen de l'âme par une vive tirade contre la tiédeur qui est en effet la plus dangereuse défectuosité, puisqu'elle laisse celui qui en est affecté flotter à toutes les incertitudes comme un corps inerte; puis il attaque la paresse, la vaine gloire, etc. Parmi les anecdotes qui sont répandues dans le livre du Père Cavalier un certain nombre sont extraites des *Vies des Pères du désert*. Les Italiens font grand cas de cet ouvrage qui fut écrit au XIVe siècle et qui appartient ainsi aux origines de la langue italienne dans laquelle il a contribué à introduire de la grâce, de la force et de la vivacité. La traduction est fidèle et élégante; nous renvoyons d'ailleurs à un article inséré dans l'*Athenæum français*, 1854, p. 369.

EXHORTATION à l'ouverture du Mois de Marie, par l'abbé Becel ; *Paris, Leclère*, 1859, in-8.

ENTRETIENS spirituels du P. de Ravignan, recueillis par les enfants de Marie (couvent du Sacré-Cœur de Paris), suivis d'un choix de ses pensées ; *Paris, Douniol*, 1857, in-8.

EPITRE familière de prier Dieu ; autre Epître d'aimer chrétiennement, par Florimond, surnommé Montflory, 1553, in-8.

EPISTRE ou Devis de Jesuchrist a lame deuote qui ne contient aultre chose que divines inspirations... *Paris, Jehand Bonhomme*, 1555, caractères gothiques.

ETATS pénibles et humiliants de Jésus-Christ sur la terre, par Louis Quinet ; *Caen*, 1651, in-12.

EXERCICE (l') des trois cloux amoureux et douloureux pour imiter Jésus-Christ attaché sur la croix au Calvaire, et pour nous unir à luy ; *Paris*, 1635, in-12.

EXERCICE du Chemin de la croix, par le R. P. Assemaine ; *Châlons-sur-Marne, Martin*, 1861, in 18.

EXERCICE pour l'adoration perpétuelle du très-saint-Sacrement, par l'abbé F. Terougi ; *Marseille, Chauffard*, 1860, in-32.

EXERCITIUM hebdomadarium cum litaniis variis novo ordine dispositum ; *Duaci*, 1659. — Jolies figures de Thomas de Leu et de J. de Weert, in-12.

EXHORTATIONES novitiorum. Colloquium Jesu cum puero ; *Daventriæ* (*R. Paffroet*) ; 1491 et 1495, in-4.

FIDELE (le) disciple de Jésus-Christ, ou le Catholique instruit dans sa foi et dirigé dans la prière, la méditation et la pratique de ses devoirs, par l'abbé Bulo, prêtre du diocèse de Malines, 6e édition ; *Malines, Dessaut*, 1860, in-18.

FLAMMES sacrées, ou Aspirations saintes et affectueuses pour tous les jours de l'année ; *Alençon, Malassis*, 1761, in-16. (Ouvrage composé par Madeleine Courtin, de société avec un ecclésiastique.)

FLORE (la) sainte, ou l'apologie de Flore et des floristes contre les critiques, par J. B. sieur de l'Ecluse ; *Saumur*, 1675, in-12. — Langage des fleurs religieux précédé d'une vie de sainte Flore avec une figure.

FORMULA vivendi canonicorum, in-4, *s. l. et a.* — Plusieurs fois réimprimé.

HISTOIRE des nopces sacrées de sainct Joseph avec la glorieuse et très-heureuse Vierge Marie, par François d'Eudemare ; *Rouen, veuve d'Antoine Orange* (1625), in-8.

HOMO mundi hujus labyrinthum percurrens, per J. X. Van Larebeke presbyterum ; *Gandavi, P. de Goesin*, 1748, in-8.

HOMMAGE à Jésus, Sauveur du monde, par l'abbé F. Daude ; *Paris, Bray*, 1859, in-32.

HOMMAGE à Joseph, époux de Marie, par l'abbé F. Daude ; *Paris, Bray*, 1859, in-32.

HORARIÆ precationes de Abbathea, id est Deo Patre, in gratiam illustr. D. Margaritæ Navarræ reginæ ; *Parisiis*, sub Phœnice (sans date, mais vers 1540) petit in-8.

Ce livret de dévotion, de 15 pages seulement, est dédié à la reine Marguerite ; à la fin on lit ces espèces de rimes françaises qu'on peut signaler comme échantillon de la plus mauvaise des poésies :

Cy Françoise Marguerite
Sidérite,
Au chant royal.
La Trinité vous invite,
Y subite
Venir plorer
Et larmoier.
Limpirial
Qui assopite
Et dispite
Tout infernal.

HORLOGES de la sainte présence de Dieu, par le frère Victor Donné ; *Paris, A. Leclère*, 1861, in-18.

INTRODUCTION à l'amour égal envers les trois Personnes divines, par le P. Ch. Vander Abeele ; *Anvers*, 1747, in-8.

JESUS (A) au tabernacle, contemplation par le R. P. Etcheguerry (en vers) in-16 ; *Bagnères, Dossun*, 1859.

JESUS, notre amour, notre victime et notre nourriture dans le très-saint-Sacrement des autels, par le P. C. Z. Zwickenpflug ; *Bruxelles, Goemaëre*, 1860, in-12.

JOURNAL spirituel ; *Paris, Antoine Verard*, 1505, petit in-4 — Ce volume de 102 feuillets contient des instructions adressées à des religieuses. Le texte commence ainsi : « Jesus pour vostre salut, et Marie pour vostre advocate soyent tousiours en vous. » L'ouvrage était resté inconnu aux bibliographes ; il est signalé dans la dernière édition du *Manuel du Libraire* d'après un exemplaire porté sur un catalogue de M. Potier, libraire à Paris.

Lettres de la mère Agnès Arnaud, abbesse de Port-Royal, publiées sur les textes authentiques, avec une Introduction, par M. P. Faugère. — On avait essayé dans le temps de recueillir toutes les Lettres de la Mère Agnès comme on avait fait pour celles de sa sœur publiées en 1742-44, mais l'entreprise était restée en chemin. — Une spiritualité subtile, trop particulière, trop compliquée de style métaphorique, trop mêlée à des intérêts de circonstance. — Personne d'infiniment d'esprit, d'une piété tendre, affectueuse, attirante, elle sut, au milieu des luttes et de la résistance, conserver un caractère de douceur inaltérable, une physionomie paisible et presque souriante. — Parmi les personnes auxquelles sont adressées les Lettres de la Mère Agnès figurent Jacqueline Pascal (la sœur du grand écrivain) qui devint religieuse à Port-Royal.

LIVRE des prédestinez, ou signes pour connoistre ceulx qui sont véritablement esleux, par Robert Girard, prêtre ; *le Mans*, in-8 de 502 pages.

LOUANGES (les) du saint nom de Jésus, avec la correspondance des figures à la vérité (en vers), par Victor Brodeau ; *Lyon, O. Arnoullet*, 1543, in-8. — C'est une édition nouvelle et augmentée des *Louanges de Jésus-Christ* indiquées t. II, col. 391.

LIBELLE très-utile : primus, Confraternitatem Rosarii et Psalterii beate Marie Virginis declarans ; secundus, Laudes sancte Anne, Officium Misse et Orationes elucidat, orationes et alia pulchra ad sanctam Annam totamque illius progeniem, in-4, *s. l. et a.* 18 feuillets.

LUCTUS Christianorum ex Passione Christi, 1471, in 4, *s. l.* (*Venetiis, N. Jenson*). Malgré son titre latin, cet ouvrage est en langue italienne.

MANUEL pour sanctifier les dimanches et fêtes, par le R. P. Goffine ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-18.

MANUEL d'oraisons et prières dévotes sur la vie de Jésus-Christ selon la description des évangélistes, par F. Ludolphe ; le tout traduit du latin en français par George Farinart ; *Anvers*, 1588, in-16. — Chaque feuillet de ce volume rare est orné d'une figure sur bois.

MANUEL (petit) de la congrégation des Saints-Anges, dédié à Marie Immaculée ; *Paris*, 1859, in-32.

MEALECH ou le Livre du pauvre, par Dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, traduit par l'abbé V. Postel ; *Paris, Blériot*, 1860, in-18.

MEDITATION sur le saint Sacrement, par l'abbé Xavier Deidier ; *Marseille, Chauffard*, 1860, in-32.

MEDITATIONS sur les béatitudes, par Mlle Olympe de Planta ; *Grenoble*, 1860, in-18.

MEDITATIONS sur saint Joseph, neuvaine, par Mme A. de Meillac ; *Bordeaux, Delmas*, 1861, in-18.

MEDITATIONS (les) de David ou les Psaumes réduits à la manière ordinaire de méditer ; *Lyon, Pélagaud*, 1859, 2 vol. in-12.

MEDITATIONS sur la Passion, par René Bouchet, sieur d'Ambillon, *Paris, R. Estienne*, 1609, in-12. — Ces *Méditations* sont suivies de pièces de poésie sur le mépris de la mort et d'un hymne sur les saints apôtres Simon et Jude.

MEDITATIONS à l'usage des communautés religieuses pour tous les jours de l'année, par l'abbé François Chesnel ; *Paris, Pélagaud*, 1860, 4 vol. in-12.

MEDITATIONES in septem psalmos pœnitentiæ, auctore F. Guilelmo Lapidano ; *s. l.*, 1550, in-8.

MESURE (c'est icy la) de la playe du costé de nostre Seigneur Jésuschrist, laquelle fut apportée de Constantinople à l'empereur Charlemagne dedans un coffre d'or comme relique précieuse *s. l. ni d.*, in-8. — Opuscule de 4 fts, excessivement rare. On y trouve *l'oraison que disoit monsieur sainct Anthoine quand il estoit au désert que les diables le persécutoient*, ainsi qu'une autre oraison *composée par ung vénérable docteur de Caen, cordelier.*

MIROIR de la bonne mort, tiré de la Passion et de

la mort de Nostre-Sauveur, par le P. David de la Vigne, *s. l. ni d.* (*Belgique*, 1673) petit in-fol. — Cet ouvrage est la traduction d'un livre espagnol : *Espejo de buena muerte*, *s. l. ni d.* petit in-fol. Les gravures, au nombre de 42, sont les mêmes. Elles ont reparu avec un texte hollandais, *Amsterdam*, 1694, et elles accompagnent l'ouvrage de Charteblon ; *La manière de se bien préparer à la mort ; Anvers, Gallet*, 1700, in-4.

MORTS (les) souffrants et délaissés, par le R. P. Félix, de la compagnie de Jésus ; *Paris, Dillet*, 1859, in-18.

MUSTUM malorum granatorum, De virtutibus et vitiis Christianorum, in-fol. *s. l. et a.* — Ouvrage peu connu ; Hain l'indique sans aucun détail dans son *Repertorium bibliographicum*, n. 11654.

NOUVEAU (le) livre d'or, ou Méditations inédites du P. Eudes sur l'humilité ; *Tours, Mame*, 1860, in-18.

NOUVEAUX chemins de la croix, ou douze méthodes pour faire le chemin de la croix, par l'abbé X. Cagniard ; *Lyon, Périsse*, 1860, in-18.

OFFICIUM hebdomadæ sanctæ per magistrum Hieronymum Joannin um a Campagnano, Instituti Prædicatorum ; *Venetiis*, 1636, in 16.

OPUS de triplici mundo, divino, angelico et humano, auctore G. Daineff ; *Leodii*, 1639, in-fol.

ORATIO de divino amore, auctore Sancio de Miranda ; *Romæ, s. d.* (1496) 4 feuillets.

ORAISON (l') dominicale méditée, par l'abbé A. E. N ; *Paris, Maillet*, 1860, in 18.

ORAISON (de l') ou de la méditation et de la contemplation. Traité dont toute la doctrine est empruntée aux grands maîtres de la vie spirituelle, par l'abbé Desgeorge ; *Lyon, Girard et Josserand*, 1861, in-12.

PANEGYRICUS de Christo Domino nostro Ecclesiæ immaculatæ sponso zelosissimo in-4, *s. l. ni d.*

PARADISUS animæ, a Gearnon (Latine et Hibernice) ; *Lovanii*, 1645, in 12. fig. — Volume fort rare ; un exempl. est signalé dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, p. 270.

PAUVRE (la) dame en solitude. Retraite de dix jours à l'usage des religieuses Capucines d'Aix, par l'auteur de la Vie intime de saint François d'Assise ; *Aix, Makaire*, 1860, in-18.

PENSÉES chrétiennes sur tous les mystères et fêtes de l'année, en vers, par Forest ; *Troyes*, 1770, in-8.

PIETE envers l'Eglise, par le P. F. M. Philpin de l'oratoire de Londres ; *Paris, Sarlit*, 1861, in-12.

PIEUX souvenirs d'une retraite à Saint Médard-lez-Soissons ; *Soissons, Fossé Darcosse*, 1860, in-12.

PRECES privatæ, Græce et Latine, auctore Lancelot Andrewes ; *Oxonii*, 1676, in-18. — Quoique cet écrit soit d'un anglican, nous l'indiquons ici parce que c'est un assemblage bien fait de sentences extraites de l'Ecriture sainte et de passages empruntés aux Pères. Il en a été fait des réimpressions nombreuses. Nous citerons seulement celles d'Oxford, 1828, Londres, 1839 et 1848. Il existe aussi plusieurs traductions anglaises.

PRECATIONS, ou forme de prier Dieu, traduites du latin de Jean Fere, docteur en théologie, par Nicolas Baquenois ; *Reims, Baquenois*, 1551, in-16. Petit ouvrage que le *Manuel du Libraire* cite d'après la *Bibliothèque française* de Duverdier ; si la date de 1551 est exacte, c'est le premier livre connu imprimé à Reims.

PREMIER (le) de l'année chrétienne et quelques solennités de l'Eglise, par M. L. Enduran ; *Limoges, Ardant*, 1861, in-4.

PRIÈRE pour les temps de tribulation, composées de textes de l'Ecriture sainte ; *Rennes, Catel*, 1860, in-18.

PROPHETIE (la) des petits enfants. Tout est à Dieu ; *Gyen-sur-Loire*, 1562, in-8.

QUOTIDIANA pietatis exercitia ad usum imperatoris Hungariæ ac Bohemi reginæ ; *Viennæ*, 1746, in-18.

RECUEIL de pieuses pensées sur la Passion du Fils de Dieu, par le sieur Drouart ; *Paris*, 1666, in-12. — Edition différente de celle que nous avons déjà indiquée ; ce volume contient les douze gravures à l'eau forte connues sous le nom de la *Petite Passion* ; elles lui donnent du prix.

REDEMPTION (la) du monde, avec instructions spirituelles et morales pour faire fruit au salut des âmes, par Jean de Nesme ; *Paris, C. Chappolet*, 1606, in-12. — Volume rare et peu connu.

RÉFLEXIONS sur la miséricorde de Dieu, par la duchesse de La Vallière, suivie de ses Lettres et des Sermons pour sa vêture et sa profession. Nouvelle édition, revue, annotée et précédée d'une étude biographique par M. Pierre Clément, de l'Institut ; *Paris, Techener*, 1860, 2 vol. in-12. — Edition fort soignée et qui reproduit, sauf quelques corrections de style dont il eût mieux valu s'abstenir, le texte original ; les *Réflexions* n'occupent guère que le quart de l'ouvrage ; un appendice contient diverses pièces justificatives dont plusieurs paraissent imprimées pour la première fois. — *Voir* la *Correspondance littéraire* dirigée par M. Ludovic Lalanne, cinquième année, p. 40.

REGLE de perfection contenant un bref et lucide abrégé de toute la vie spirituelle, par F. Benoist, anglais ; *Arras, G. de la Rivière*, 1609, in-24.

RELIGIEUSE (la) en oraison, méditant sur la vie et l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Ant. Ricard ; *Paris, Sarlit*, 4 vol. in-12.

RETRAITE pour la confirmation, par l'abbé Deidier ; *Marseille, Carnaud*, 1861, in-8.

RETRAITE de dix jours à l'usage des religieuses et des prêtres qui les dirigent. — Ouvrage manuscrit du XVII^e^ siècle, revu, corrigé et publié par l'abbé Gobaille, *Paris, Périsse*, 1861, in-12.

ROSETUM exercitionum spiritualium et sanctarum meditationum, 1491, in-fol. — On connaît trois éditions de cet ouvrage publiées au XV^e^ siècle ; celle que Jacobus de Pforizen mit au jour à Bâle en 14.3, in-fol., porte la date de MCCCIII, au lieu de MCCCXCIII.

SENTENCES et élévations spirituelles ; *Paris, Douniol*, 1860, in-18.

SEPTEM (de) verbis Domini in cruce, auctore Nicolao Bartholomæo ; *Parisiis, S. Colinæus*, 1531, in 8. — Volume rare indiqué au catalogue Delacize (Rouen, 1846, n. 1712) où il est dit que les bibliographes ne l'ont point cité. L'auteur de ces odes, Nicolas Barthélemy, était prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Orléans.

SIGNA quindecim horribilia de fine mundi et extremo judicio, *s. l. et a.* 4^e^ Opuscule de 8 feuillets, imprimé au XV^e^ siècle ; il y est joint un écrit : De vita sacerdotali et virginali.

SIX (les) ailes du Séraphin, ou Traité sur les principales vertus nécessaires à un bon supérieur, traduit du latin de saint Bonaventure par le R. P. Possez ; *Paris, Lethielleux*, in-32.

SOLILOQUIUM peccatoris conversi et compuncti ; *Norimbergæ, F. Creusner*, 1479, in-4.

SOUVENIRS des méditations données par le R. P. Alexis, carme, aux sœurs de la Visitation de Boulogne-sur-mer ; *Bordeaux, Lafargue*, 1859, in-18.

SPECULUM animæ peccatricis ; *s. l. n. d.* — Hain indique onze éditions différentes imprimées au XV^e^ siècle.

SPECULUM manuale sacerdotum, auctore Hermanno Schildiz, ord. Eremit. S. Augustini, in-4, *s. l. n. d.* — Ouvrage plusieurs fois réimprimé. Hain en signale sept éditions antérieures à l'an 1500,

mises au jour à Louvain, à Nuremberg, etc.

STELLA clericorum, in 4; *s. l. et a.* Opuscule de 11 feuillets.—Hain mentionne dans son *Repertorium* vingt et une éditions de ce petit livre publiées dans le cours du XV^e^ siècle. La plupart sont sans indications de lieu, de date ou de typographe. — Quatre ont paru à Deventer, une à Anvers et une à Leipsick.

SUMMARIUM asceticæ et mysticæ theologiæ ad mentem D. Bonaventuræ, per Ch. Dobrocielcium; *Cracoviæ*, 1655, in-12.

TRAITÉ de la spirituelle et chaste alliance du Verbe avec l'âme, par saint Laurent Justinien, patriarche de Venise, traduit et annoté par l'abbé Templier; *Gap. Jouglard*, 1858, in-12.

TRÉSOR de la douce piété. Mois de Marie, mois angélique. Soixante-quinze méditations sur la Passion, par un religieux de Saint-Benoît; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-18.

TRILOGIUM animæ, auctore Ludovico Prutheno (seu de Prussia); *Norimbergæ, A. Keberger*, 1493, in-fol.

TRILOGIUM animæ, auctore Paulino de Lensberg; *Brunnæ*, 1493, in-fol.

TRILOGIUM de mirifico verbo intelligibili mentis sive cordis ad novitiorum atque provectorum utilitatem ordinatum, auctore Virgilio Willendarfero; *Lipsiæ, Michael Lotter*, 1495, in-4.

VANITATIBUS (de) mundi contemnendis, R. P. Didaci Stellæ. Imprimé au Japon en latin et en japonais en 1596 et réimprimé en 1614. — Ces éditions extrêmement rares en France et peu connues, sont indiquées dans la *Bibliographie japonaise* de M. Léon Pagès n. 56. Nous avons déjà mentionné l'ouvrage original, tom. II, col. 740.

VERTU (la) des Chérubins, ou l'amour de Dieu avec des traits historiques, par l'abbé Marion Aubert; *Lyon, Périsse*, 1859, in-18. — On doit au même écrivain les *Vertus des Séraphins*, 1859; *Lyon, Périsse*, in-18.

VIE (la) de l'esprit, ou explication allégorique de la Genèse (en Hollande) 1680, in-12. — Ouvrage mystique, indiqué comme rare et curieux au catalogue Bérard, n. 52.

VIVE JÉSUS, le sacré Cœur de Jésus, par C. Em. Barnaba, prêtre; *Bruxelles*, 1752, in-12.

VOCATION (de la) religieuse, par le R. P. F. Ambroise Potton; *Paris, Poussielgue-Rusand*, 1859, in-32.

VOIX (la) de l'exil ou Psautier du pèlerin de D. Louis, Tosti, religieux du Mont-Cassin, traduction de M. l'abbé B***, revue par S. Em. le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai; *Lille, Lefort*, 1860, in-8.

XI. — Theologie catechetique.

ALPHABETUM et ratio legendi linguam hibernicam, et catechismus in eadem lingua; *Dublin*, 1571. in-8. — Premier livre imprimé en langue et en caractères irlandais; il est très-rare.

APOTRE (l') des chaumières, recueil périodique d'instructions familières sur toutes les vérités de la religion, par une société d'ecclésiastiques; *Mézières, Lelaurin-Martinet*, 1859, in-8.

CATECHISME et abrégé des controverses de nostre temps touchant la religion, par Guillaume Baile; *Bourdeaux, S. Millanyes*. 1609, in-12.— Une traduction latine de cet ouvrage est indiquée t. I, col. 798 De ce Dictionnaire.

CATECHISME du bon pasteur, ou livre des familles catholiques, traduit de l'anglais de J. A. Mannock, par deux professeurs d'un grand séminaire; *Besançon, Outhenin-Chalandre*, 1860, in-12.

CATECHISME (le) en chaire, par l'abbé Guillois; *Paris, Julien Lanier*, 1859, in-12.

CATECHISME (Petit) ou règles du code et articles pour la conduite de l'âme, par J. S. Milleradovic (illyrien); *Meleda*, 1811, in 8.

CATECHISME en Bengali, suivi de trois dialogues; *Chandernagor*, 1856, in-8.

CATECHISMUS, Irlandice; *Romæ, typis de Propag. fide*, 1707, petit in-8. — Un autre catéchisme en irlandais fut imprimé à Douay par Godfroy Daniel, 1652 et 1680, in-8; celui du Père Donlevy a été publié en anglais et en irlandais; *Paris, Guérin*, 1742, in-8. — Un catéchisme irlandais, sans date, in-8, figure dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, part. II, p. 96.

CATECHISME catholique d'après saint Thomas d'Aquin, par l'abbé V. Bluteau; *Paris, Sarlit*, 1859, 3 vol. in-12.

CATECHISMUS pro Judæorum conversione ad Jesu Christi fidem facile expedienda, auctore Petro Gonzalez de Mendoza, card.; *s. l. et a.* (*Hispali*, circa 1478)

COMPENDIOSA legis explanatio, omnibus Christianis scitu necessaria, in Malabarico idiomate; *Romæ. Cong. de Propag. fide*, 1772, in 8 (tout malabar sauf le titre).

COMPENDIUM pro catholicæ fidei instructione, auctore Fantino Dandolo, archiepiscopo Cretensi, in-fol, *s. l. et a.* (*Venetiis*). — Il y a une autre édition; *Antuerpiæ, M. Goes*, sans date.

DOCTRINE chrétienne (en grec moderne) à l'usage des élèves des Jésuites dans l'île de Chio; *Zancliffe*, 1754, in 12. — Un exempl. de ce volume rare figure au catalogue Villoison, n. 195. — On y trouve aussi: *Doctrine orthodoxe* (en grec); *Bucharest*, 1669, in-4.

ENTRETIENS et conseils avant et après le catéchisme, par l'abbé V. Dumax; *Paris, Palmé*, 1860, in-18.

HISTOIRE des catéchismes pendant les premiers siècles de l'Eglise, par l'abbé Bordier; *Lyon, Périsse*, 1858, in-8.

PETIT catéchisme, ou sommaire des trois premières parties de la doctrine chrétienne, traduit en langue des Caraïbes insulaires, par le P. Raymond Breton; *Auxerre*, 1664, in-8.

PLAN d'instructions sur le Symbole, d'après le Catéchisme du concile de Trente, par D. G. Hallez, chanoine; *Tournay, Casterman*, 1859, 2 vol. in-12.

SUMMA doctrinæ Christianæ, Petro Canisio authore; *Coloniæ, Maternus Cholinus*, 1566, in-12. — Cette édition, la première qui porte le nom de l'auteur, présente des différences avec la première de toutes publiée vers 1554 et que nous avons signalée, t. II, p. 880. Elle a été reproduite avec des additions par H. Haed; *Augustæ Vindelicorum*, 1833-1845, 4 vol. gr. in-8. — La première traduction française complète est celle de A. C. Peltier; *Besançon et Paris*, 1856-57, 6 vol. in-8. — Appendice et tables, 1858, in-8. Le *Manuel du Libraire*, édition de 1860, t. I, col. 1542, indique des traductions en un grand nombre de langues.

XII. — Théologie parénétique contenant les sermons, homélies, etc

ABREGE du sermon de controverse presché le dimanche, 9 juillet, en l'église Saint Pierre; *Caen*, 1684, in-4.

ADVERTISSEMENT et remonstrances aux gens de tous estats pour subvenir aux pauvres en temps de charité et de famine; Sermon de circonstance; Traités de la charité (en vers); *Paris, G. Chaudière*, 1574, in-8. — Le *Manuel du Libraire* signale ce volume d'après la *Bibliothèque françoise*

de la Croix du Maine; il doit être fort rare, car nul bibliographe moderne ne paraît avoir eu connaissance de ces poésies.

ALLOCUTION prononcée par M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Roch, le 28 novembre 1858, à la cérémonie de la distribution du prix de vertu fondé par M. l'abbé Lacroix; *Paris*, 1859, in 8.

ALLOCUTION prononcée à l'occasion du service solennel de Mgr J. J. Nanquette, évêque du Mans, dans l'église de Sedan, le 3 décembre 1861, par l'abbé V. Tourneur; *Sedan, Demeurat*, 1862, in-8.

CHAIRE (une) de village, ou choix d'instructions, d'exhortations et d'allocutions composées pour une paroisse rurale, par l'abbé Paul Sausserot; *Angers, Lainé frères*, 2 vol. in 12.

CHRISTIANISME (le) connu par la vie des saints, en forme de Sermons; *Mézières, Lelaurin*, 1859, in-8.

CONCIO de puero Jesu olim pronuntiata a verbo in schola Joan, Coleti. Londini instituta in qua præsidebat imago Pueri Jesu docentis specie, auctore B. Erasmo; *Londini, typis Nicholi et S. Bentley* 1820, in-4. Opuscule tiré à petit nombre et d'une charmante exécution typographique).

CONCIONE (de) dogmatica, auctore J. G. Krause; *Vitebergæ*, 1720, in-4.

CONCIONATORIBUS (de) castrensibus, auctore G. Goetze; *Lubecæ*, 1719, in-4.

CONFERENCES ecclésiastiques du diocèse de Séez en 1858. Rapport de la commission; *Séez, Montauzé*, 1859, in-8.

CONFERENCE donnée par le R. P. Etienne, supérieur-général de la congrégation de la Mission, le 8 décembre 1859; *Paris, A. Leclère*, 1859, in-8.

CONFERENCES (petites) pour lectures du carême sur les vérités de la religion, par l'abbé Debeney; *Lyon, Pélagaud*, 1858, 2 vol. in-12.

CONFERENCES ecclésiastiques du diocèse de Lyon pour l'année 1859; *Lyon, Périsse*, 1859, in-8.

CONFERENCES prêchées dans l'église San Francisco à Panama (Nouvelle Grenade), par M. Amodra, 1re conférence, 25 juin 1861, in-8. 12 pages; *Paris, Meyer*, 1861.

COURS de prônes pour tous les dimanches; *Paris, Lacour*, 1859, in-8.

DISCOURS prononcé dans la cathédrale d'Amiens par Mgr l'évêque de Beauvais au service solennel célébré pour le repos de l'âme de Mgr A. de Salinis, archevêque d'Auch; *Beauvais, Desjardins*, 1861, in-8.

DISCOURS prononcé dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice devant l'assemblée du clergé de Paris, réuni sous la présidence de Son Em. le cardinal Morlot, le 10 juillet 1861, par l'abbé H. Delaunay, curé de Clichy; *Paris, A. Leclère*, 1861, in-8.

DISCOURS prononcé le 19 octobre 1823 par M. Lacoudre dans l'église Notre-Dame de Vire à l'occasion de l'heureuse délivrance de Ferdinand VII, roi d'Espagne, imprimé à la sollicitation des habitants de la ville; *Vire, Adam*, 1823, in-8.

DISCOURS prononcé le 24 mai 1841 dans la chapelle de la manufacture de dentelles le jour de la fête de saint François Régis, patron des orphelines de Dieppe, par l'abbé Cochet; *Dieppe, Delevoye*, 1841, in-8.

DISCOURS pour la fête séculaire de la maison de Saint-Cyr, par l'abbé du Serrefigue; *Paris, Berton*, 1786, in-8.

DISCOURS sur la virginité, par C. de la Neronière; *Angers; Mame*, 1786, in-8.

DISCOURS prononcé par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, en faveur des pauvres catholiques d'Irlande, à Paris, dans l'église Saint-Roch le 25 mars 1861; *Paris, Douniol*, 1861, in-8.

DISCOURS prononcé le jour de saint Louis, fête de S. M. Louis XVIII, par M. L..., prêtre du diocèse de Rouen; *Rouen, Mégard*, 1816, in-8.

DISCOURS funèbre sur le trépas du roy Louis le Juste, prononcé en l'église cathédrale de Bayeux le 12 juin 1643, avec un autre discours sur le joyeux avénement du roi Louis XIV, par Gilles Buhot, chanoine; *Paris, Targa*, 1643, in-4.

DISCOURS prononcé dans l'église de la paroisse de Sedan à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux des volontaires, par P. C. L. Baudin; *Sedan*, 1789, in-8.

DISCOURS prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers dans la solennité du six-centième anniversaire de la consécration de l'église de Notre-Dame de Chartres; *Chartres, Garnier*, 1860, in-8.

DISCOURS pour la solennité de la réception des reliques de saint Emilien, évêque de Nantes, prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers dans la cathédrale de Nantes; *Poitiers, Oudin*, 1857, in-8.

DISCOURS prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers, le 11 octobre 1860, à l'occasion du service solennel pour les soldats de l'armée pontificale qui ont succombé pendant la guerre; *Paris, Palmé*, 1860, in-8.

DISCOURS sur divers sujets de la morale chrétienne prononcés à Turin, par le R. P. Bordoni, traduits de l'Italien; *Bruxelles, Goemaere*, 1860, 2 vol. in-12. — Ouvrage annoncé en 12 volumes.

DISCOURS prononcé à la cérémonie des funérailles de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, par Mgr l'évêque de Troyes; *Paris, Dentu*, 1860, in-8.

DISCOURS prononcé dans l'église du Mans, le 16 août 1789 lors de la bénédiction des drapeaux de la milice citoyenne, par Joseph Paille, chanoine; *Le Mans*, 1789, in 8.

DISCOURS prononcé à la cathédrale de Rouen, pour l'œuvre de l'Alliance, Société de secours mutuels fondée à Rouen le 1er janvier 1850, par l'abbé Neveu; *Rouen, Moget, Ferré*, 1851, in-8.

DISCOURS sur l'éducation, le travail et la religion, par Alexandre Olivier; *Paris*, 1805, in 8.

DISCOURS sur le vœu du roy Louis XIII) à la sainte Vierge prononcé en l'église cathédrale de Bayeux, avec un autre sur la naissance de Mgr le Dauphin, prononcé au dit lieu par Gilles Buhot, chanoine; *Paris*, 1678, in-8.

ENSEIGNEMENT catholique, Moniteur de la Chaire. Revue mensuelle, 1re année, 1860; *Paris, Lacour*, in-8. 1861, 755 pages.

ENTREE (l') royalle de Jésus-Christ au monde, preschée l'advent de l'année 1622, en l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois par un des doctes et célèbres personnages de ce siècle; *Paris*, 1624, in-8.

HARANGUES et discours de religion, par Joachim le Miere, maçon; *Douay*, 1608, in 12.

HOMME (l') Dieu, rédempteur et modèle du monde, sermon, par l'abbé Et. Blanc; *Nancy, Nicolas*, 1860, in 8.

NOUVELLES conférences: Le catholicisme travesti par ses ennemis, par le R. P. John Henry Newmann, de l'oratoire de Saint-Philippe de Nery, traduit de l'anglais par Jules Gondon; *Paris, Courcier*, 1860, in 8.

ŒUVRES inédites de M. Ch. E. Dufriche Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires à Paris, contenant ses Sermons, Prônes, Instructions, plans et notes sur divers sujets de religion, publiées sous la direction de l'abbé P. Desfossés; *Paris, Levesque*, 1860, 4 vol. in-18.

ORAISON funèbre de messire François Servien, évêque de Bayeux, prononcée par Gilles Buhot, *Caen, J. Poisson*, 1659, in-8.

ORAISON funèbre sur le trespas de la princesse d'Est, duchesse de Guise, prononcée à ses obsèques,

en l'église de La Ferté-Bernard, par Séverin Bertrand; *Paris*, 1607, in-8.

ORAISON funèbre de Antoine Lasinchi, curé de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, par A. V. B.; *Bastia, Faliani*, 1860, in-8.

ORAISON funèbre du cardinal Ch. de Bourbon archevêque de Rouen, par Christophe Hatton; *Au Mans*, 1590, in-4.

ORAISON funèbre prononcée en l'église cathédrale d'Evreux, par Nicolas Hébert, aux obsèques de Me Jean Lejau, haut-doyen en ladite église; *Evreux, N. Hamilton*, 1631, in-8.

ORAISON funèbre de Mgr Louis, Dauphin, prononcée dans l'église du séminaire de Toul, le 21 mars 1766, par l'abbé Lacour, chanoine; *Toul, Carez*, in-4.

ORAISON funèbre de la marquise de Thianges, prononcée dans l'église de Vieillevigne, par le Père Nicolas Archange, capucin; *Tours*, 1686, in-4.

ORAISON funèbre de M. de Milly, curé de l'église de Sainte-Croix d'Arras, par l'abbé Riboulet; *Arras*, 1741, in-4.

ORAISON funèbre de Louis XVI prononcée dans la cathédrale de Nancy, le 16 février 1815, par M. Lesoing, chanoine; *Nancy, Barbier*, 1815, in-4.

ORAISON funèbre de D. Bexon, général des chanoines de la congrégation de Notre-Sauveur, prononcée à Pont-à-Mousson, par le R. P. C. F. d'Hangest, prieur de Saint-Remy; *Nancy*, 1755, in-4.

ORAISON funèbre de Claude Drouar de Boussey, évêque de Toul, prononcée par P. M. Georgel, prêtre; *Toul, Carez*, 1744, in-4.

ORAISON funèbre de Philippe Cospean, évêque de Lisieux, par David de la Vigne; 1644, in 4.

ORAISON funèbre du Dauphin, par le P. Pau, 1766, in-8. — Cet écrit fut supprimé à cause du ridicule qu'il offrait sous le rapport des idées et du style.

ORAISON funèbre de Mgr F. X. P. Danicourt, évêque d'Autiphelles, vicaire apostolique de Kiang-si, par l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent; *Paris, Poitevin*, 1861, in-8.

ORAISON funèbre de N. F. comte de Gondrecourt, prononcée le 5 août 1735, par le P. Placide Oudenot, Bénédictin; *Nancy*, in-4.

ORAISON funèbre de Mme de Bellegarde, prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Anthoine du Pont-de-l'Arche, le 5 octobre 1661, par messire Guillaume Javigan Deschatelets, prestre; *Rouen, J. Machuel*, 1661, in-4.

ORAISON funèbre de M. R. N. A. de Choisy, chanoine honoraire d'Arras, curé de Sailly-sur-la-Lys, prononcée le 18 février 1860, par l'abbé Planque, chanoine; *Arras, Rousseau-Leroy*, in-8.

ORAISON funèbre des volontaires de l'armée pontificale morts pour la défense du Saint-Siége, prononcée par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, dans sa cathédrale, le 9 octobre 1860; *Paris, Lecoffre*, 1860, in-8.

ORAISON funèbre de J. M. de La Mennais, prononcée par M. l'abbé Belouino, à Saint-Brieuc, le 22 janvier 1861; *Saint-Brieuc, Prudhomme*, 1861, in-18. — Il s'agit du frère du célèbre écrivain.

ORATIO funebris in obitu Bessarionis cardinalis, in-4, *s. l. et a* (*Romæ, S. Planck*), 6 feuillets.

ORATIO Stephani Thegliatii, archiepisc. Patracensis, pro die Pentecostes habita, *s. l. et a.* (*Romæ, S. Planck*), in-4. — Deux autres sermons de ce prélat ont également été imprimés à Rome au XVe siècle : Oratio de Passione Domini (prononcée en 1492); Oratio in die Omnium Sanctorum (prononcée également en 1492).

ORATIO in funere Christophori Rævero cardinalis, auctore Johanne Baptista de Judicibus, *s. l. et a.* (*Romæ*), opuscule de 4 feuillets.

ORATIO de visione Dei, coram Alexandro VI habita, auctore Raynaldo Monsaureo, *s. l. et a.* (*Romæ*), 6 feuillets.

ORATIO de Trinitate, coram Innocentio VIII anno 1486 habita, auctore Alphonso de Mora, *s. l. et a.* (*Romæ, E. Silber*). Opuscule de 6 feuillets.

ORATIO in festo Omnium Sanctorum habita, auctore Bernardo Zane, protonotario, *s. l. et a.*, in-4 (*Romæ*, 1500). — On a du même auteur une *Oratio Passionis Dominicæ* qui fut également prononcée devant Alexandre VI.

ORATIO in cathedrali Ecclesia Spirensi dicta in festo Annuntiationis B. M. V.; *s. l. et a.* in-4. (*Moguntiæ, P. Drach*, circa 1485.)

ORATIO in funere Arduini de la Porta, cardinalis, auctore Francisco Cardulo, *s. l. et a.* (*Romæ, Eucharius Silber*), in-4; *Mediolani, Hæredes Chifulghi*, in 4.

ORATIO in funere Philippi cardinalis Matisconensis, auctore Antonio Lollio, in-4., *s. l. et a.* (*Romæ, Steph. Planck*).

ORATIO in funere Petri Nicolai M... Bergomatis, auctore J. Castalione; *Romæ, Basa*, 1596, in-4.

ORATIO habita postridie ejus diei quo corpora beatorum martyrum Proti et Hyacinthi translata sunt, auctore Christ. Castelletto; *Romæ*, 1592, in-4.

ORATIO ad Xystum V, auctore Thoma Correa; *Romæ*, 1585, in-4.

ORATIO ad Pium IV, nomine collegii Mediolanensium jurisconsultorum, auctore Pomponio Cotta; *Mediolani*, 1560, in-4.

ORATIO in funere Federici cardinalis Borromæi, auctore J. Donato Ferrario; *Mediolani*, 1631, in-4.

ORATIO in generali congregatione concilii Tridentini, auctore G. Drascovitio; *Venetiis*, 1561, in-4.

ORATIO in funere Nicolai Ursini Nolæ Petilianique principis, auctore J. B. Egnatio; *Venetiis*, 1509, in-4. — Il existe du même auteur : Funebris oratio in Laurentii clarissimi Hispaniarum legati funere; *Venetiis*, 1506, in-4.

ORATIO de optimi pastoris munere, auctore Gabr. Fiamma; *Venetiis, Aldus*, 1578, in-4.

ORATIO ad Cardin. Sfondratum die quo adeptus fuit possessionem tituli Ecclesiæ archipresbyteralis S. Cæciliæ, auctore F. Fulvio; *Romæ*, 1591, in-4.

ORATIO Senensium ad Julium II, auctore Angelo Fundio; *Romæ*, 1504, in-4.

ORATIO ad Gregorium XIII, auctore Luca Furnario; *Romæ*, 1572, in-4.

ORATIO nomine Bononensium apud Alexandrum VI, auctore Antonio Galeacio Bentivolo, in-4 (absque nota, sed sæculo XV).

ORATIO in funere cardinalis Genii, auctore Vincentio Galuppio; *Venetiis, Rocca*, 1573, in-4.

ORATIO de præstantia summi sacerdotis, ad Gregorium XV, auctore J. Garofano a Nipatrasonis; *Romæ, Mascardus*, 1621, in-4.

ORATIO de sancto Joanne apostolo et evangelista, auctore P. Gomellio; *Romæ, J. de Angelis*, 1576, in-4.

ORATIO de S. Spiritus adventu, auctore Ant. Guillelmo Velasquez; *Romæ, Zanettus*, 1621, in-4.

ORATIO in funere J. B. Spadæ, cardinalis, auctore Jos. Guinisio; *Luccæ*, 1676, in-4.

ORATIO de necessitate deque recta ratione dirigendi Domino vitam, auctore Laurentio Laureto; *Romæ, Bladus*, 1562, in-4.

ORATIO in laudem Pii IV, auctore Alex. Leonardo; *Patavii*, 1565, in-4.

ORATIO in funere Alexandri Farnesii cardinalis, auctore P. Magno; *Romæ, Accoltus*, 1589, in-4.

ORATIO in funere Hieronymi Scripandi cardina-

lis, auctore Ægidio Marchesinio; *Patavii*, 1563, in-4.

ORATIO in funere anniversario Gregorii XV, auctore Jacobo Accarisio; *Romæ*, 1629, in-4.

ORATIO in funere Innocentii XIII, auctore Jacobo Amadorio; *Romæ*, 1724, in-4.

ORATIO de vita et miraculis Fratris Didaci, auctore Pompeio Arigonio; *Romæ*, 1588, in-4.

ORATIO ad Clementem VIII, de Paracliti Spiritus sancti adventu, auctore J. B. Bargetto; *Romæ*, 1603, in 4.

ORATIO in sexta Lateranensis concilii sessione de expeditione contra Turcos, auctore Sim. Beynio, episcopo Modrasiensi (*sine loco*), 1513, in-4.

ORATIO de circumcisione Domini, auctore Andrea Belmontio; *Romæ*, *Zanettus*, 1594, in-4.

ORATIO de felici Gregorii XIV Pontificatu, auctore Vincentio Blasio Garcia; *Romæ*, 1591, in-4. — On a du même auteur, Oratio qua gratias Deo agit pro novo Pontifice Clemente VIII; *Romæ*, 1592, in 4.

ORATIO de Federico Borromæo cardinali creato, auctore Augustino Bonacina; *Mediolani*, 1588, in-4. — Il existe du même écrivain une : Oratio habita Mediolani de Gregorio XIV, 1590.

ORATIO in funere Philippi II, Hispaniarum regis, auctore F. Bossio; *Mediolani*, 1599, in-4.

ORATIO de divo Bonaventura a Sixto V in doctorum Ecclesiasticorum numero cooptato, auctore Mauritio Bressio; *Romæ*, *Grassius*, 1588, in-4. — On a du même auteur : Oratio ad Sixtum V cum Franciscus Luxemburgus, dux Pinei, etc., obedientiam Regis nomine præstaret; *Romæ*, 1586, in-4.

ORATIO de ecclesiastica dignitate ac disciplina, auctore Pomponio Brunello; *Romæ*, *Zannetus*, 1592, in-4. — Citons aussi du même auteur : Oratio in sanctum Agapitum, martyrem Prænestinum; *Romæ*, 1594, in-4.

ORATIO ad synodum Moguntinam, auctore Theoderico Gresemundo, 1495, in-4. — Opuscule de 4 feuillets, sans nom de ville ni d'imprimeur. L'auteur était fort jeune quand il prononça ce discours, à la suite duquel on a imprimé quelques morceaux en vers latins; un d'eux roule sur l'immaculée Conception. — *Voir* d'ailleurs Denis, *Description des principaux Ouvrages dans la bibliothèque Garelli; Vienne*, 1780, p. 224.

ORATIO de summo Pontifice creando, auctore Ant. Baccapadalio; *Romæ*, 1572, in-4.

ORATIO ad Gregorium XIII, pro Emmanuele Philiberto, Sabaudiæ duce, auctore Augustino Baccio; *Romæ*, *J. de Angelis*, 1572, in-4.

ORATIO funebris Alexandro Farnesio Parmæ duci, auctore Gabriele Cæsarino; *Romæ*, *A. Zannetus*, 1593, in-4.

ORATIO in funere Francisci Fatii, doctoris Patavini, auctore H. Cuiado; *Venetiis*, 1507, in-4.

ORATIO super præstanda solemni obedientia Alexandro VI ex parte Fernandi et Helisabe, regis et reginæ Hispaniæ, auctore Bernardino Carvajal; *Romæ*, 1493, in-4. — Nous avons déjà mentionné (tom. II, col. 958) une autre *Oratio* de ce prélat; celle-ci offre un intérêt réel à cause du passage qu'on y trouve sur la découverte de l'Amérique (page 12) : « Subegit quoque sub eis Christus fortunatas insulas quarum fertilitatem mirabilem esse constat, et nuper alias incognitas versus Indos quæ maximæ ac plenæ omnibus mundi pretiosis existimantur. » La lettre de Colomb, premier témoignage imprimé de la découverte du Nouveau Monde, est datée d'un mois avant l'*Oratio* dont nous parlons (elle porte la date du 19 juin), et dont les bibliographes qui se sont spécialement occupés des écrits relatifs à l'Amérique (Ternaux, Rich, etc.), n'ont pas fait mention. Un exemplaire figure dans la *Bibliotheca Grenvilliana*.

ORATIO in funere Francisci Toletani Cauriensis episcopi, auctore Petro Rancino, 1479, *s. l.* (*Romæ*), in-4.

ORATIO in Pentecosten, auctore Andrea Brenuo, *s. l. et a.* (*Romæ*), 1483, in-4.

ORATIO de Domini ascensu in cœlo, auctore Francisco Rappaciolo; *Romæ*, 1629, in-4.

ORATIO de subrogando Pontifice, auctore Augustino Mascardo; *Romæ*, *Zanettus*, 1621, in-4.

ORATIO ad Gregorium XIII, auctore J. Molinæo; *Romæ*, 1573, in-4.

ORATIO ad Gregorium XIV et ad cardinales, auctore Nicolao a Monte; *Romæ*, 1591, in-4.

ORATIO de suffragiis mortuorum, auctore J. B. Nepesino; *Romæ*, 1608, in-4.

ORATIO in adventu Caroli Borromæi cardinalis apud Asulanos, auctore J. B. Olivo; *Venetiis*, *Guerra*, 1580, in-4.

ORATIO in funere Alexandri Luciagi Brixiensis, coram F. Borromæo; *Brixiæ*, 1602, in-4.

ORATIO de S. Ivone pauperum patrono, auctore A. Fantantio; *Romæ*, 1672, in-4. — Il existe deux autres *Orationes* sur le même saint, l'une de M. A. de Rubeis; *Romæ*, 1671; l'autre de D. Ciampolus; *ibid.*, 1673, in-4.

ORATIO de S. Petro apostolo, duce exercitus Christiani, auctore P. de Jacobi; *Romæ*, 1686, in-4.

ORATIO in honorem Principis apostolorum, auctore J. D. Lauretto; *Romæ*, 1687, in-4.

ORATIO de S. Spiritus adventu, auctore Hyacintho Martino ab Alladio; *Romæ*, 1669, in-4. — Il existe d'autres *Orationes* ayant le même titre et également imprimées à Rome, par J. Archintus, 1670, par H. Centoflorenius, 1675, par A. Bancherius, 1687, par A. Corbelli, 1707, par J. V. Malvetius, sans date.

ORATIO de Christi Domini Ascensione, auctore J. B. Gervasono de Angelinis; *Romæ*, 1707, in-4.

ORATIO inter Missarum solemnia coram Clemente XI, auctore A. F. Schiura; *Romæ*, 1707, in-4.

ORATIO in funere Francisci Nerlii cardinalis, auctore Bartholomæo de Abbatibus; *Romæ*, 1708, in-4.

ORATIO de Assumptione Virginis, auctore Palladio Sorano; *Venetiis*, 1502, in-4.

ORATIO ad Clementem VIII de Paracleti Spiritus sancti adventu, auctore Alex. Papathodaro; *Romæ*, 1596, in-4.

ORATIO ad Innocentium VIII, auctore Francisco Patricio (*sine nota*), in-4 (xv^e^ siècle).

ORATIO de Christi Nativitate, auctore Hippolyto Pedoneo; *Venetiis*, 1508, in-4.

ORATIO in funere Friderici III, Romanorum imperatoris, auctore Bernhardo Porger (*sine nota*, *sæc.* xv), in-4.

ORATIO in funere Joannis Pici, Franciscanorum Præfecti, auctore Petro a Porta (*sine loco*), 1574, in-4.

ORATIO coram Paulo V pro canonizatione B. Franciscæ Romanæ, auctore Hieronymo de Rubeis; *Romæ*, *Facciolus*, 1608, in-4.

ORATIO de sanctissima Trinitate, auctore Sanctio de Sandoval; *Romæ*, *G. Ruspa*, 1591, in-4.

ORATIO de divo Joanne evangelista, auctore F. Scantio; *Romæ*, *Bladus*, 1566, in-4.

ORATIO in pleno consistorio ad Pium V nomine totius ordinis S. Joannis Hierosolymitani, auctore Achille Statio; *Romæ*, 1566, in-4.

ORATIO in funere Flaminii Delphinii, auctore B. Stephonio; *Romæ*, 1606, in-4.

ORATIO de Deo trino et uno, auctore L. A. Suaresio; *Romæ*, 1670, in-4.

ORATIO in exequiis Gregorii XIII, auctore Stephano Tuccio ; *Romæ*, 1585, in-4.

ORATIO in anniversariis exequiis Leonis X, auctore P. Ugonio ; *Romæ*, 1587, in 4.

ORATIO de laudibus divi Ivonis, Pauperum advocati, auctore Mariano Vannuzzio ; *Romæ*, 1621, in-4.

ORATIO funebris in cardinalem Gulielmum Sirletum, auctore J. Vazmotta ; *Romæ*, 1585, in-4.

ORATIO in funere Henrici IV, Galliarum regis, auctore Francisco Venturio ; *Florentiæ*, 1610, in-4.

ORATIO ad cardinales post obitum Clementis VIII, auctore Marcello Vestrio Barbiano ; *Romæ*, 1605, in-4.

ORATIO in funere Antonii Mariæ Marchionis Salviati, auctore Dominico Vincio ; *Romæ*, 1617, in-4.

ORATIO in funere J. B. Lancii, auctore Theodoro Zibello ; *Romæ*, 1598, in-4.

ORATIO ad Innocentium VIII habita, auctore Anthonio Geraldino, Protonotario apostolico ; *Romæ*, 1500, in-4. — Opuscule de 6 feuillets ; l'imprimeur ne s'est pas nommé, mais on reconnaît les caractères d'Etienne Planck.

ORATIO in funere Philippi II, auctore Rinaldo, episcopo Chalcedonensi ; *Romæ*, 1599, in-4.

ORATIO de Christi ad cœlos ascensu, auctore Petro Gravina Panhormitano, *s. l. et a.* (*Romæ, Stephanus Planck*). — Ce discours fut prononcé le 16 mai 1497, devant le pape Alexandre VI.

ORATIO funebris in Fridericum, Bavariæ ducem, auctore Henrico de Amsterdamis ; *Argentinæ, Gruninger*, sans date, in-4. — Il y en a deux autres éditions publiées dans la même ville, 1488 et 1498.

ORATIO Beliarii (Franc.) Peguilionis, episcopi Metinensis, de victoria qua Carolus IX rebelles causam religionis prætexentes ingenti clade superavit. Habita est Tridenti in publico Patrum consessu, 1563 ; *Delingæ, S. Mayer*, 1563, in-8. — Discours prononcé au sujet de la bataille de Dreux.

ORATIO in die Sancti Stephani, auctore Petro Marso, *s. l. et a.*, in-4 (*Romæ, E. Silber*), 10 feuillets. — On connaît deux autres éditions de cet opuscule exécutées au XV^e^ siècle.

ORATIO in die Ascensionis de immortalitate animæ, dicta a Petro Mario, *s. l. et a.* (*Romæ, E. Silber*), 6 feuillets.

ORATIONES in die Cinerum et Ascensionis Domini, auctore B. Peretto ; *Romæ, Martinellus*, 1590, in-4.

ORATIONES duæ in laudem divi Thomæ Aquinatis, auctore Alberto Hunaccio ; *Venetiis*, 1507, in-4.

ORATIONES tres de Joanne Evangelista, de S. Stephano Protomartyre, de Pœnitentia et Jejunio, auctore Lælio Peregrino ; *Romæ*, 1586, in-4. — On a du même auteur, Oratio in Ascensum Domini ; *Romæ*, 1587. — Oratio funebris de Sixto V post ejusdem corporis e Vaticano illuc solemni funere deportati humationem ; *Romæ*, 1591, in-4. — Oratio ad Clementem VIII ; *ibid.*, 1593. — Oratio in obitum Torquati Tassi ; *ibid.*, 1597. — Sir Egerton Brydges a fait faire une réimpression à très-petit nombre de ce dernier discours pour les memoires du Roxburghe Club.

PENSEES de Monmorel sur divers sujets de morale et de piété, tirées de ses homélies, par l'abbé Mullier ; *Tournay, Casterman*, 1859, in-12.

PROGRES (le) par le Christianisme. Conférences de Paris, par le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus ; *Paris, A. Leclère*, 1859, 4 vol. in 8.

PRONES anecdotiques par Rolando, mis en français par A. A. Sorel, avec une notice sur l'auteur ; *Paris, A. Rigaud*, 1859, in-18.

QUADRAGESIMALE adventale de arte moriendi quod Morticellarium aureum nuncupatur ; *Antuerpiæ, G. Leeu*, 1483, in-4.

QUADRAGESIMALE de filio prodigo ; *Basileæ, M. Furter*, 1495, in-8. — Ces sermons furent prononcés à Bâle en 1493, par un Franciscain qui ne s'est pas nommé. — Une édition indiquée sous la date de 1497, est douteuse et paraît être la même que celle que nous venons d'indiquer.

RETRAITE prêchée aux conférences de Saint-Vincent de Paul, par l'abbé Deguerry ; *Paris*, 1859, in-18.

RETRAITE pastorale prêchée au séminaire de Besançon en 1857, par Mgr Rey, évêque d'Annecy ; *Paris, Sarlit*, 1859, 2 vol. in-12.

RETRAITES et sermons pour le carême, par Mgr Rey, évêque d'Annecy ; *Paris, Sarlit*, 1861, in-12.

RETRAITE prêchée aux conférences de Saint-Vincent de Paul de Marseille, en novembre 1858, par l'abbé Mermillod ; *Marseille, veuve Marius Olive*, 1859, in-8.

REUNION (de la) de l'Église orientale avec l'Eglise romaine, discours prononcé par le P. Cagari de la Compagnie de Jésus dans l'église Notre-Dame des Victoires ; *Paris, Peaucelle*, 1860, in-8.

SERMO exhortatorius Cancellarii Eborensis (Guillelmi Meltoni) his qui ad sacros ordines debent promoveri ; *Londini, Wynkyn de Worde, s. a.* (vers 1508), in-4. — Opuscule de 8 pages extrêmement rare.

SERMO de venerabili ac divinissimo altaris sacramento, auct. Balderino, archiepiscopo Canteburiensi ; *Cantabrigiensis academia*, 1521, in-4. — Un des premiers livres imprimés à Cambridge ; il est fort rare.

SERMO habitus Romæ in templo Sanctæ Mariæ supra Minervam die S. Thomæ Aquinatis coram XIX Cardinalibus, in-4, sans lieu ni date (*Romæ*, 1491).

SERMON fait dans l'église de Saint-Pierre de Dreux, au sujet des actions de grâces qu'on rend tous les ans à Dieu dans la dite pour la victoire remportée sur les calvinistes par l'armée du roi Charles IX, l'an 1562, par le R. P. de Guillerville, gardien des religieux Cordeliers de la ville de Verneuil ; *Caen, Cuvelier*, 1688, in-8.

SERMON pour la fête de Notre-Dame de Bon-Secours, patronne des marins de Dieppe, prêché dans l'église de Saint-Jacques, par l'abbé Cochet ; *Dieppe, Corsange*, 1841, in 8.

SERMON pour la fête de Saint-Sauveur, patron des matelots d'Etretat, prêché dans l'église d'Etretat, le 6 août 1840, par l'abbé Cochet ; *Dieppe, Corsange*, 1841, in-8.

SERMON pour la fête de l'adoration du Saint Sacrement, par l'abbé G. V. ; *Paris, Noblet*, 1860, in-8.

SERMON sur l'Eucharistie, à l'occasion des premières communions, par l'abbé Sausserel ; *Troyes, Brunard*, 1861, in-4.

SERMON inédit de Jean Gerson sur le retour des Grecs à l'unité, prêché en présence de Charles VI en 1409, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque Impériale, par le prince Aug. Galitzin ; *Paris*, 1859, in-4.

SERMONES prædicabiles a Septuagesima usque ad tertium diem Paschæ ; *Bononiæ*, 1494, in-4.

SERMONES Michaelis de Carcano ; *Venetiis, Fr. de Hailbrum*, 1476, in-4. — Un exemplaire sur vélin à la bibliothèque Impériale à Paris.

SERMONES officiales et festivales per totum anni curriculum, per rev. Fratrem Jacobum de Laosana, ordinis Prædicatorum (*sine loco*), *B. et J. Marcufius* (sine anno, sed circa 1500), in-8.

SERMONES quadragesimales Fratris Johannis Britsch, ord. Fratrum Minorum ; *Lugduni, J. Huguetan*, 1506, in-4.

SERMONES Mauffreti, alias Ortulus regine de sanctis (circa 1490), in-fol., in-4 (absque nota).— Edition inconnue aux principaux bibliographes, sans en excepter Pauzer; elle figure au Catalogue Van Hulthem, n° 1464.

SERMONES super Epistolas et Evangelia, auctore Fr. Luca, ordinis Minorum, 1483, in-fol. — Volume peu connu qu'Haïn, dans son *Repertorium bibliographicum*, n° 10253, enregistre sans aucun détail.

SERMONES super Cantica canticorum, auctore Giliberto de Hoglandia, monacho; *Florentiæ*, 1485, in-fol.

SERMONES de tempore et sanctis per totum annum, Johannis Contracti (Kortz), ordinis Minorum; *Coloniæ, J. Koelhoff*, in-folio.

SERMONES P. Pelbarti de Themeswar, ord. Minorum; *Norimbergæ, Antonius Koburger*, 1485, in-fol. — Ces Sermons ont été réimprimés d'une façon plus ou moins complète à Haguenau en 1498, à Lyon, à Strasbourg. Haïn en indique treize éditions antérieures à l'an 1500.

SERMONS (les) de Maurice de Sully d'après un manuscrit de l'abbaye de Jumiéges, par Eugène Beaurepaire; *Avranches, Tostain*, 1859, in-8.

SERMONS complets sur les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou cours complet de sermons et d'instructions familières, par l'abbé C. Martin; *Paris, Pillet*, 1860, in-8.

SERMONS, par l'abbé Leblanc; *Vannes, Lamarzelle*, 1859, in-8.

SERMONS d'Alexis Rharture, en grec moderne; *Venise*, 1560, in-4. — Volume fort rare; un exemplaire figure au Catalogue Villoison, n° 181.

SERMONS pour le carême, par le bienheureux Léonard de Port-Maurice, traduits de l'italien, par J. F. Labri; *Tournay, Lethielleux*, 1859, 2 vol. in-12.

SERMONS de saint Vincent de Paul et de ses coopérateurs, publiés par les soins de l'abbé Jeanmaire; *Paris, Baldeveck*, 1859, 2 vol. in-8.

SERMONS des commandements de Dieu, sans lieu ni date (Rouen, vers 1518?) petit in-8. — Volume très-rare; dont un exemplaire relié en maroquin est porté au prix de 130 fr sur un Catalogue du libraire Techener en 1861. On pourrait attribuer au célèbre Olivier Maillard ces Sermons qui furent prêchés sous le règne de Louis XII.

SERMONS sur tous les évangiles de chacun jour et festes de caresme, par Pierre Courtin, carme, avec aucunes épistres des dimanches jusques aux octaves de Pasques, ensemble un sermon funèbre de la Passion; *Paris, Gilles Corrbois*, 1573, in-8. — On trouve dans la *Bibliothèque française* de Du Verdier l'indication d'un autre ouvrage de ce religieux : *Six sermons et instructions prêchés au couvent de Tours, durant les dimanches de caresme; Paris, G. de la Noue*, 1577, in 8.

SOUVENIRS de la retraite prêchée aux dames de Nancy par le R. P. Godfroy, de la compagnie de Jésus, en janvier 1861; *Paris, Vagner*, 1861, in-18.

SOUVENIRS du carême de Saint-Quentin prêché par Mgr de Garsignies, évêque de Soissons. Compte rendu des instructions du soir et des conférences adressées aux dames, par A. Mathieu, vicaire de Saint-Quentin; *Paris, Lecoffre*, 1859, in-18.

SOUVENIRS religieux d'Orléans; discours prononcé par l'abbé Bruyères; *Orléans, Jacob*, 1859, in-8.

SOUVENIRS des instructions adressées aux dames, neuvaine de saint François de Sales; *Le Mans, Etienne*, 1861, in-18.

SUMMA de exemplis et similitudinibus rerum, perutilis prædicatoribus de quacunque materia dicturis, auctore Johanne de Sancto Germiniano, ordinis Prædicatorum; *Venetiis, G. de Gregoriis*, 1480, in-4. — Ce répertoire a été plusieurs fois réimprimé; Haïn en signale cinq autres éditions du xv^e^ siècle; sans lieu ni date (*Cologne. J. Koelhoff*, s. l. n. d. 1490; *Venise*, 1497; Bâle 1499; Venise, 1499.

TRESOR de la prédication, en la doctrine du catéchisme du concile de Trente, 1610, in fol.

TRIOMPHE (le) de la croix de Jésus-Christ prêché dans l'église métropolitaine de Saint-Rumold par le R. F. C. Verhelewigen, le 4 mars 1821; *Anvers*, 1821, in-8.

UNION apostolique de Paris et de Londres. Sermon prêché à l'église Saint-Roch, le 14 avril 1861, en faveur de la mission anglaise de Paris, par Mgr Manning, Protonotaire apostolique; *Paris, Douniol*, 1861, in-8.

XIII. — Instructions et lettres pastorales, ordonnances épiscopales, mandements, etc.

ADVERTISSEMENT de la part de Mgr le Révérendissime archevesque, comte de Lyon, au clergé de son diocèse touchant la réduction des desvoyés et hérétiques à la saincte Eglise catholique; *Lyon, J. Pillehote*, 1585, in-fol.

CIRCULAIRE de son Em. Mgr le cardinal archevêque de Lyon adressée à MM. les curés et aumôniers du diocèse (pour annoncer le concile provincial); *Lyon*, 23 mai 1850, in-4.

COLLECTIO declarationum sacræ congregationis sancti Concilii Tridentini... auctore J. F. de comitibus Zamboni. — Nous avons déjà indiqué (t. III, col. 41) l'édition de *Vienne*, 1812, 8 vol. in-8, de cet important ouvrage. Une réimpression gr. in-8, à 2 colonnes, a été entreprise en 1860; *Arras, librairie Rousseau Leroy*.

COLLECTIO statutorum episcoporum Ultrajectinorum, in-fol. *s. l. n. d.* Recueil formé par Hildebrandus Goffredus, Frisius. — Il est peu connu, et les bibliographes ne l'ont pas décrit.

COLLECTIO synodalis de statutis ecclesiarum, auctore Johanne de Lutrea; *Erffordii*, 1489, in-4.

COLLECTION des pièces imprimées par ordre du concile national de France; *Paris*, 1797, in-8.

DISCOURS et instructions pastorales de Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, t. II, 1858-59.

INDULT d'indulgences plénières en forme de jubilé et Mandement de Mgr de Cambacérès, archevêque de Rouen; *Rouen, Berthelot*, an X, in-8.

INSTRUCTION sur les actes nécessaires dans le diocèse de Lyon, pour y obtenir dispense des empêchements de parenté naturelle ou spirituelle et d'affinité; *Lyon, P. Valfray*, 1759, in-fol.

INSTRUCTION pastorale et ordonnance de S. A. Mgr l'archevêque de Rouen, primat de Normandie (de Croy); *Rouen, Migard*, 1825, in-4.

INSTRUCTION pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon, Malvin de Montazet, sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion; *Lyon, A. De la Roche*, 1776, in-12.

INSTRUCTION adressée par les vicaires généraux du diocèse de Lyon aux chefs laïques des paroisses et aux catéchistes (sur les fêtes, les mariages, etc.), le 13 décembre 1798 (sans nom de lieu), in-8.

INSTRUCTIONS et avis à MM. les curés du diocèse de Lyon sur la visite pastorale de S. E. Mgr le cardinal Fesch, sur la communion et la confirmation, *s. d.* in-4.

INSTRUCTION pastorale de l'archevêque de Tours sur la justice chrétienne · *Paris*, 1747, in-12.

INSTRUCTION pastorale de NN. SS. Tournefort et Buissas à l'occasion de l'ostension des reliques de saint Martial et autres saints; *Limoges*, 1848, in 4.

INSTRUCTION pastorale de Mgr l'évêque d'Or-

léans sur la reconnaissance que l'Europe doit au Christianisme ; *Orléans, Jacob*, 1861, in-8.

INSTRUCTION pastorale de S. Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, sur le chef visible de l'Eglise ; *Lyon, Périsse*, 1860, in-4.

INSTRUCTION pastorale de Mgr l'évêque de Perpignan au clergé de son diocèse sur diverses erreurs du temps présent ; *Perpignan, Alzine*, 1860, in-8.

INSTRUCTION pastorale et mandement de Mgr l'évêque d'Alger sur les doutes en matière de foi, pour l'année 1861 ; *Alger, Bastide*, 1861, in-8.

LETTRE de Mgr l'archevêque de Lyon (de Montazet) au clergé et à tous les fidèles de son diocèse (invitation de porter leur vaisselle d'argent à la monnaie), 1709, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon au clergé et à tous les fidèles de la ville de Lyon, au sujet de la régie et de l'administration des collèges ; *Lyon, A. Delaroche*, 1763, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon pour exhorter les fidèles à secourir les pauvres ouvriers qui manquent de travail ; *Lyon, A. De Laroche*, 1787, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, sur l'usurpation de son siége ; *à Resves en Brabant*, 1791, in-4.

LETTRE des préposés au gouvernement du diocèse (de Lyon), à leurs dignes coopérateurs sur la conduite à tenir envers les fidèles tombés qui viennent à résipiscence, 1794, in-8.

LETTRE à Messieurs les chefs de missions et missionnaires au sujet des affaires présentes. Signé : les vicaires généraux du diocèse de Lyon, 1797, in-8.

LETTRE de Messieurs les vicaires généraux du diocèse de Lyon aux curés, etc., contenant des instructions sur la fête du Saint-Sacrement ; *Lyon*, 1803, in-4.

LETTRE circulaire des vicaires généraux du diocèse de Lyon sur la célébration des fêtes supprimées ou transférées ; *Lyon*, 1808.

LETTRE des vicaires généraux du diocèse de Lyon au clergé de ce diocèse, datée du 16 avril 1815, et relative à la conduite à tenir à l'occasion du retour de l'empereur Napoléon, 1815, in-4.

LETTRE de l'archevêque d'Amasie (administrateur du diocèse de Lyon) pour annoncer que S. M. a décidé que l'anniversaire du 16 octobre 1793 serait réuni à celui du 21 janvier ; 4 octobre 1825, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon (de Bonald) pour recommander à la charité des fidèles les victimes de la dernière inondation ; *Lyon*, 1840, in 4.

LETTRE circulaire adressée par S. E. Mgr le cardinal archevêque de Lyon au clergé de son diocèse ; Invitation à commander des bannières pour faire travailler les ouvriers. 28 juillet 1845 ; *Lyon, Périsse*, 1848.

LETTRE circulaire de S. E. Mgr le cardinal de Bonald au sujet de l'acte de soumission de M. Nicod, curé de la Croix-Rousse ; *Lyon*, 12 février 1854, in-4.

LETTRE pastorale de S. A. R. Mgr l'archevêque électeur de Trèves à son église d'Augsbourg, traduite de l'allemand (par l'abbé Pey) ; *Paris, Laporte*, 1782, in-12. — Cette lettre dont l'esprit est tout à fait orthodoxe, fit dans le temps une vive sensation.

LETTRE pastorale de Mgr l'évêque d'Aire sur les attaques actuelles contre la papauté ; *Mont-de-Marsan, Delarey*, 1861, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'évêque de Dax sur le pouvoir temporel des papes ; *Paris, Delaplace*, 1861, in-4.

LETTRE pastorale de Mgr l'évêque de Montauban, traitant de l'opposition des principes révolutionnaires à l'indépendance et à la liberté spirituelle de l'Eglise ; *Montauban, Forestier*, 1861, in-8.

LETTRE pastorale de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, sur son voyage en Afrique, à l'occasion de la translation des reliques de saint Augustin ; *Bordeaux, H. Faye*, 1842, in-8.

LETTRE circulaire de Mgr l'évêque de Saint-Denis au clergé de son diocèse sur la nécessité de la science théologique, à l'occasion de l'établissement des conférences ecclésiastiques ; *Paris, Raçon*, 1860, in-4, 59 pages.

LETTRE pastorale de l'évêque de Tournay sur le culte de la très-sainte Vierge et des saints ; *Lille, R. de Rache*, 1674, in-4.

LETTRE pastorale et mandement de Mgr l'évêque de Saint-Denis relatifs à la translation du corps de sainte Bénédictine ; *Paris, Raçon*, 1861, in-4.

MANDEMENT publié au Peron de Liége à son de trompette et mis en garde de loy ce 19 d'avril 1633. — De la part de S. A. Sereniss., de Messieurs les doyens et chapitre cathédral, et des bourgmaistres, Jurez et conseil de la cité ; *Liége, Omverek*, 1633, in-12. — Ce mandement fut attaqué dans un opuscule intitulé : *Remontrance très-humble* (in-12, 12 pages), publié sans nom d'auteur et sans indication de lieu ni de date, mais on sait qu'il fut écrit par Samuel Desmaretz et imprimé à Maestricht chez Ezechiel Boucher, en 1633. — Il parut aussi la même année un autre écrit du même auteur sorti des mêmes presses intitulé : *l'Esprit du bourgmestre Blekmam retourné de l'autre monde, aux fidèles bourgeois de la cité de Liége* (in-12, 16 pages) ; cet opuscule fut défendu par un mandement des autorités de Liége du 9 mai 1673. Les deux opuscules de Desmaretz et les deux mandements ont été réimprimés par les soins de M. U Capitaine dans le *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, et il en a été fait un tirage à part à 25 exemplaires sous le titre de *Pièces relatives au Mandement publié à Liége le 19 avril 1633 contre les Protestants ; Liége, Carmanne, Claeys*, 1854, in-8, 22 pages.

MANDEMENT de Mgr l'évêque de Séez (Turgot de Saint Clais) pour la translation de la fête de la sainte couronne d'Epine de N.-S. J.-C. célébrée dans l'église des RR. PP. de l'observance de Saint-François de la ville de Séez, avec les bulles et lettres autorisant ladite fête ; *Séez, Briard*, 1717, in-16.

MANDEMENT et instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Rouen pour le Jubilé ; *Rouen, Migard*, 1826, in-4.

MANDEMENT de l'archevêque de Cambray contre trois écrits sur la vie du diacre Paris ; *Paris*, 1732, in-4.

MANDEMENT de Mgr Ph. M. T. G. Carron, évêque du Mans, à l'occasion de son entrée dans son diocèse ; *Le Mans*, 1829, in-4. — Ce prélat, mort en 1833, est auteur d'un assez grand nombre de mandements et de lettres pastorales que nous croyons inutile de détailler ici, mais dont on trouvera la liste dans l'ouvrage de M. N. Desportes, *Bibliographie du Maine ;* Le Mans, 1844, p. 244.

MANDEMENT de l'illustrissime évêque de Bayeux (F. de Nermond), portant condamnation de plusieurs propositions extraites des Thèses soutenues par des religieux Bénédictins dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen ; *Caen, A. Cavelier*, 1707, in-4.

MANDEMENT portant règlement pour les doyens ruraux du diocèse et autres matières ecclésiastiques par L. Goyon de Matignon, évêque de Coutances ; *Coutances, J. Fauvel*, 1730, in-4.

MANDEMENT de Mgr l'archevesque, comte de Lyon, au clergé de son diocèse pour le faict de la paix ; *Lyon, J. Roussin*, 1598, in-8.

MANDEMENT de Mgr l'archevêque de Lyon (J. Paul de Neufville), au sujet de la constitution *Unigenitus ; Lyon, J. Valfray*, 1718, in-4.

MANDEMENT (du même) pour l'institution de la fête du Cœur de Jésus ; *Lyon* 1718, in-fol.

MANDEMENT (du même) pour une procession générale et des prières de quarante heures (à propos de la peste de Marseille ; *Lyon*, 1720, in-fol.

MANDEMENT de Mgr l'archevêque de Lyon, (Ch. F. de Rochebonne) servant de règlement pour les chapelles du diocèse ; *Lyon*, *Valfray*, 1736, in-4.

MANDEMENT de Mgr l'archevêque de Lyon qui ordonne que, pour renouveler le vœu solennel de Louis XIII, on fasse une procession générale le jour de l'Assomption de la sainte Vierge ; *Lyon*, *Valfray*, 1738, in-4.

MANDEMENT de S. E. Mgr le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, pour faire des quêtes dont le produit servira à la construction d'une nouvelle église en faveur des esclaves d'Alger ; *Lyon*, *Valfray*, 1754, in-4.

MANDEMENT et instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon, A. Malvin de Montazet, portant condamnation des trois parties de l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer ; *Lyon*, *A. Delaroche*, 1763, in-4.

MANDEMENT de Mgr l'archevêque de Lyon qui ordonne une quête générale et extraordinaire pour le rachat des captifs français qui sont dans le royaume de Maroc ; *Lyon*, *A. Delaroche*, 1766, in-fol.

MANDEMENT de S. E. Mgr le cardinal archevêque de Lyon (de Bonald) qui ordonne un *Te Deum* en actions de grâces du retour de Sa Sainteté dans la ville de Rome ; *Lyon*, 1850, in-4. — Le Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, contient, p. 60-71, l'indication d'un grand nombre de mandements promulgués par divers archevêques de Lyon ; nous ne les indiquerons pas à ca use du peu d'intérêt qu'ils présentent.

ORDONNANCES de Mgr Leonor de Matignon, évesque de Lisieux, publiées en son synode le 2 juillet 1686 ; *Lisieux*, in 12.

ORDONNANCE de Mgr l'archevesque de Lyon (Claude de Saint-Georges), pour le règlement de son diocèse ; *Lyon*, *Julliéron*, 1701, in-8.

ORDONNANCE de Mgr l'archevêque de Lyon (J. P. de Neufville de Villeroy) pour le règlement de son diocèse ; *Lyon*, *P. Valfray*, 1718, in-8.

ORDONNANCE (du même archevêque) pour les congrégations ; *Lyon*, 1737, in-8.

ORDONNANCE de Mgr l'archevêque de Lyon (Ch. F. de Chateauneuf de Rochebonne) à l'occasion de la découverte, hors des portes de Saint-Just, du tombeau de Flavien Florentius ; *Lyon*, *P. Valfray*, 1736, in-4.

ORDONNANCE de Mgr le cardinal de Tencin, contenant les règles qu'on doit suivre exactement pour ce qui concerne les mariages ; *Lyon*, *P. Valfray*, 1746, in-fol.

ORDONNANCE (du même) portant règlement pour les prêtres desserviteurs établis dans son diocèse ; *Lyon*, *P. Valfray*, 1749, in-4.

ORDONNANCE de S. E. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, sur l'habit ecclésiastique ; *Lyon*, *Ballanche*, an XIII, in-4.

ORDONNANCE et instruction de Mgr l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, pour les congrégations ecclésiastiques ; *Lyon*, *Rusand*, 1826, in-8.

ORDONNANCES et avis synodaux donnés par Mgr Ant. de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon ; *Lyon*, *Valfray*, 1761, in-12.

ORDONNANCES synodales de Mgr A. R Maupoint, évêque de Saint-Denis, publiées à son troisième synode diocésain tenu en septembre 1860 ; *Paris*, *Reçon*, 1860, in-8.

ORDONNANCES publiées dans le synode tenu au Mans le 29 avril 1654 sous la présidence de Mgr Ph. Em. de Beaumanoir, évêque ; *Le Mans*, 1654, in 4.

XIV. — Philosophie catholique et Economie politique chrétienne.

DISCOURS sur les moyens les plus conformes à la religion, à l'humanité et à la politique, de faire cesser la mendicité dans la province de Normandie, par M. Demandolx, couronné à Rouen en 1778, par l'Académie de la Conception ; *Avignon et Paris*, *d'Houry*, 1780, in-8.

DISCOURS (petit) chrétien de l'immortalité de l'âme, par de la Mothe Le Vayer ; *Paris*, 1637, in-8, *Ibid.* 1647 et 1653.

DOCTRINE de M. Gall, son orthodoxie philosophique, son application au Christianisme, par F. G. Bernard Dubuisson ; *Paris*, 1830, in-8.

ECONOMIE de la Providence divine dans le gouvernement des choses humaines, par le P. Millet ; *Paris*, *A. Leclère*, 1860, in-12.

EPISTRE du Trespas et Résurrection du corps et immortalité de l'âme, par le sieur de Martimbosc ; *Paris*, *G. Blaisot*, 1613, in-8. — C'est la huitième édition d'un ouvrage qui en avait déjà eu sans porter de nom d'auteur, et qui est formé d'une réunion de paraphrases tirées de la Bible, des *Actes des Apôtres*, de l'*Apocalypse* sur tout ce qui se rattache au sujet indiqué sur le titre.

HOMME (l') dans sa triple vie d'être intelligent, social et religieux, par l'abbé Tounisseux, vicaire de Corrèze ; *Paris*, *Sarlit*, 1860, in-12.

IDEARUM (de) origine, seu de primario principio omnis cognitionis, auctore J. B. Spiritu Berthuel, presbytero ; *Nîmes*, *Roger*, 1860, in-8.

PHILOSOPHIE des lois au point de vue chrétien, par l'abbé L. Bautain ; *Paris*, *Didier*, 1860, in-8.

STOICISME (du) et du Christianisme, rapports et différences, par L. C. Perche ; *Laon*, *Oyon*, 1860, in-32.

TABLETTES d'un philosophe chrétien par un ancien solitaire de la vallée d'Andelle ; *Rouen*, *Brière*, 1852, in-18.

TRACTATUS de cognitione virium animæ hominis ejusque Creatoris, *s. l. et a.* in-4. — Opuscule peu connu.

VITA (de) quieta, auctore Bartholomæo Paganello ; *Rhegii*, *Albertus de Mazalibus*, 1487, in-4.

XV. — Liturgie, cérémonies, livres d'église, offices, prières.

A JESUS-CHRIST, le Saint des saints, ou recueil des prières qui se chantent pendant la procession de Neuf lieues que l'on fait tous les ans le lundi de la Pentecôte à Magnan-Laval, en l'honneur de saint Maximin ; *Limoges*, 1843, in-18.

AGENDA seu modus administrandi sacramenta secundum ritum cathedralis ecclesiæ Olmocencis ; *Crauviæ*, *Lazarus*, 1581, in-4. — Volume imprimé en rouge et en noir, et orné de belles figures en bois, Texte latin, bohémien et allemand.

ALBUM liturgique ou Série de gravures religieuses sur les principales fêtes de l'année, in-fol. (7 planches et 26 pages de texte) ; *Tours*, *Mame*, 1860.

ALPHABETUM et preces Illyricæ ; *Venetiis*, *Andreas de Torresanis de Asola*, 1527, in-4. — (Opuscule de quatre feuillets, imprimé en rouge et en noir ; il est extrêmement rare, et un exemplaire s'est payé 8 guinées en 1828, à Londres, à la vente Butler).

AMEN (de particula), auctore Nic. Kleinschmidt, *Rintelnii*, 1696, in-4. — Il existe quelques autres dissertations publiées en Allemagne sur le même

sujet; nous citerons : J. J. Bechler, Curæ philologicæ in Amen impensæ; *Wittimbergæ*, 1687, in-4. J. C. Weber, de vocis Amen sensu et usu; *Jenæ*, 1734, in-4. E.-F. Wernsdorf, De Amen liturgico; *Wittimbergæ*, 1779, in-4.

ANNÉE (l') liturgique, le temps pascal, par Dom Guéranger, abbé de Solesmes; *Le Mans*, 1859, in-12.

ANTIPHONAIRE romain monastique rédigé d'après le calendrier approuvé à Rome en 1847 pour les religieuses bénédictines; *Paris, A. Leclère*, 1861, in-4.

ANTIPHONALE ecclesiæ Rothomagensis; *Rotomagi*, 1628, in-fol.; 1728, in-fol.; 1755, in-fol.; 1768, 2 vol. in-fol.

ANTIPHONALE Cisterciense; *Parisiis, Léonard*, 1690, in-fol.

ANTIPHONARIUM ad usum ordinis Præmonstratensis; *Nanceii*, 1718, in-fol.

ANTIPHONARIUM Ebroicense, Illust. D. P. J. C. de Rochechouart episcopi auctoritate editum; *Parisiis*, 1737, 3 vol. in-fol.

ANTIPHONARIUM ad usum insignis ecclesiæ cathedralis Rothomagensis, in-fol. — Un exempl. sur vélin, incomplet du titre et de la fin, est à la bibliothèque publique de Rouen.

ANTIQUA (de) Ecclesiæ Britannicæ libertate, authore Isaac Brière; *Brugis*, 1656, in-4.

BENEDICTIONALE ecclesiæ Lipsiensis; *Lipsiæ, M. Brandis*, 1487, in-4.

BENEDICTIONALE ecclesiæ Pataviensis; *Venetiis, J. Hertzog*, 1498, in-4.

BISONTINISME (le) liturgique, par l'abbé Thiébaud; *Besançon, Bonvalot*, 1860, in-8.

BRÉVIAIRE à l'usage du diocèse de Bayeux, publié sous les auspices de M. de Luynes; *Bayeux, G. Briard*, 1738, 4 vol. in-8.

BREVIARIUM actorum eximii magistri Sajanelli de Cremona, ordinis S. Hieronymi congregationis beati Petri de Pisis, auctore J. M. Bajomez; *Bouillon, Foissy*, 1784, in-4.

BREVIARIUM secundum usum monasterii Sancti Victoris Massiliensis, *s. l. et a.* (*Lugduni*, circa 1508). — Volume fort rare, qui n'a été mentionné ni par Maittaire ni par Pauzer et dont la Bibliothèque d'Aix possède un exemplaire incomplet du dernier feuillet.

BREVIARIUM secundum usum ecclesiæ cathedralis Massiliensis noviter impressum, 1526, in-8. — Volume resté inconnu à Maittaire ainsi qu'à Panzer.

BREVIARIUM ad usum Rothomagensis; *Parisiis, Petrus Levet*, 1491, in-fol.

BREVIARIUM Ecclesiæ metropolitanæ Rothomagensis, Illust. D. D. Francisci de Harlay archiep. jussu recognitum et editum; *Rothomagi*, 1627, in-8. — Il y a d'autres éditions de ce Bréviaire; *Rothomagi*, 1662, 4 vol. petit in-12; 1675, 4 vol. grand in-8 et 1690. — Le Bréviaire de 1728 dont notre Dictionnaire a signalé, t. II, col. 1200, des exemplaires in-8 et in-12, a été également publié en 4 vol. in-18; il a subi de graves altérations en s'écartant de la liturgie romaine, pour retourner à l'ancienne liturgie particulière à l'Eglise de Rouen.

BREVIARIUM ecclesiæ Rothomagensis, autoritate illust. ac rever. Dominici de la Rochefoucault; *Rothomagi, P. Soyer*, 1777, 4 vol. in-8. Autre édition, 1780, 4 vol. in-8.

BREVIARIUM Sagiense; *Alençon, Martin de la Motte*, 1680, in-8.

BREVIARIUM Sagiense illustriss. ac rever. D. D. Jac. Alex. Lallemant, episcopi Sagiensis, editum; *Parisiis*, 1737. — *Voir* sur ce Bréviaire le *Mercure*, 1739, mai, p. 956-959.

BREVIARIUM Bajocense; *Cadomi, M. Augier et D. Bouvet*, 1545, in-8.

BREVIARIUM Bajocense; *Londini*, 1799, 4 vol. in-4.

BREVIARIUM Ebroicense, auctoritate D. Franc. Pericardi editum; *Ebroicis, Le Marie*, 1617, 2 vol. in-8.

BREVIARIUM Ebroicense, 1744, 4 vol. in-12. — Autre édition; *Vesontione, Gauthier fratres*, 1829, 4 vol. in-12.

BREVIARIUM Lexoviense, Illust. ac rever. D. D. Henrici Ignatii de Brancas episcopi; *Parisiis, Ch. Hérissant*, 1750, 4 vol. in-8.

CALENDARIUM Romano-Augustinianum, seu ordo divini Officii recitandi pro anno 1709, ad usum totius ordinis Eremitarum S. P. Augustini: disposuit F. Dom. Poncet; *Lugduni*, 1709, in-12.

CARMEN sapphicum in laudem D. Mariæ, auct. Johanne Bensselio; *Lipsiæ, Jacobus Thanner*, 1499, in-4.

CEREMONIAL suivant le rite lyonnais à l'usage de l'église de Bourg-en-Bresse; *Bourg*, 1773, in-12.

CEREMONIAL pour la prise de possession et l'installation de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon; *Lyon, Périsse*, 1840, in-8.

CEREMONIE du 8 septembre 1841 qui a eu lieu dans l'église de Brou à Bourg pour le cinquantième anniversaire du sacerdoce de Mgr Devie, évêque de Belley; *Bourg, Bottier*, 1827, in-12.

CEREMONIES de la messe et des vêpres pontificales selon le rite de l'Eglise de Lyon, à l'usage du diocèse de Belley; *Bourg, Bottier*, 1827, in-12.

CEREMONIES de l'abjuration de Henri IV prononcée à Saint-Denys, le 25 juillet 1593; *Paris, Aubry*, 1858. — Opuscule imprimé avec beaucoup de soin par M. Perrin de Lyon avec une préface du prince Auguste Galitzin; il n'a été tiré qu'à 50 exemplaires; c'est la reproduction d'un écrit publié à Chartres en 1593, chez Claude Cottereau.

CHANTS liturgiques d'Adam de la Bassée, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, au XIII^e^ siècle, publiés par l'abbé D. Carmel; *Gand*, 1858, in-8.

COLLECTURA de modo concludendi omnem collectam tam in Officio Missæ quam in quibuscunque Horis canonicis, *s. l. et a.*, in-4. — Opuscule de six feuillets.

COMMENTAIRE sur l'Office monastique de Saint-Florent, par l'abbé Barbier de Montault; *Angers*, s. d., in-8. — Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tom. V et VI.

COMMENTATIO de usu Orationis Dominicæ apud veteres Christianos, auctore J. G. Walch; *Jenæ*, 1729, in-4. — Mentionnons aussi l'écrit de J. A. Schmidt, Oratio Dominicalis historice proposita, præcipue Judaismo opposita; *Helmstadii*, 1723, in-4.

COMMUNE sanctorum secundum chorum ecclesiæ Pataviensis; *Venetiis, P. Lichstenstein*, 1505, in-8.

CRISE du Bisontinisme agonisant, ou Analyse critique d'un document apocryphe destiné à prolonger l'existence de l'irrégularité liturgique dans le diocèse de Besançon, par l'abbé Thiébaud, chanoine de Besançon; *Besançon, Bonvalot*, 1862, in-8, 119 p.

DÉCLARATION du chapitre de l'Eglise métropolitaine de Rouen, sur le décret de l'Assemblée nationale du 13 avril 1790, concernant la religion; *Rouen, Seger*, s. d. (1790) in-8.

DEFENSE du jugement de l'Eglise sur la constitution civile du clergé, par Ch. J. Le Quien de la Neufville; *Toulouse*, 1803, in-12.

DIRECTOIRE ou instructions concernant les cérémonies romaines; *Evreux, Cornemillen*, 1859, in-

DISSERTATIO de formula liturgica, *Sursum corda*, auctore B. Bartsack; *Hafniæ*, 1695, in-4. — Il existe un écrit de A. Rechenberg: De formula veteri Ecclesiæ *Sursum corda*; *Lipsiæ*, 1704, in

DISSERTATIO de Ecclesiæ hymno: *Te Deum*

laudamus, auct. E. Tenzel; *Vitebergæ*, 1686, in-4. — Ecrit réimprimé dans les *Exercitationes selectæ* de cet auteur, t. I. p. 393. — *Voir* aussi Gerbert, De cantu et musica sacra, I. 182, 511, 547.

DIURNALE Agentinense, liber Horarum canonicarum, 1478, in-fol. 175 fts. — La Bibliothèque royale de Dresde possède un exemplaire imprimé sur vélin.

DIURNAL du diocèse de Lisieux; *Lisieux*, 1767, 2 vol. in-12.

DIURNAL de Rouen; *Rouen*, 1628, in-12.

DIURNALE monasticum secundum ritum monasterii Beatæ Mariæ Virginis, alias Scotorum Viene (*sic*) ordinis Sancti Benedicti; *Venetiis, Lucas Antonio de Giunta*, 1515, in-24, fig. en bois. — Volume rare imprimé à l'usage du couvent des Ecossais à Vienne. Un exemplaire fut payé 20 fr. à la vente Bearzi.

DIURNALE pro ritu chori Augustanæ ecclesiæ ordinatum; *Augustæ, J. Ratdolt*, 1494, in-fol.

DIURNALE secundum rubricam Breviarii ecclesiæ Bambergensis; *Norimbergæ, G. Stuchs*, 1483, in-4.

DIURNALE congregationis Sanctæ Justinæ; *Venetiis, Andreas de Thoresanis*, 1488, in-8.

DIURNALE Moguntinum *s. l. et a.* in-12. — Volume remarquable parce qu'il est imprimé avec les caractères de la *Bible* de 1462.

DIURNALE Mellicense; *Augustæ, E. Ratdolt*, 1488. in-8.

DIURNALE secundum rubricam Breviarii ecclesiæ Mildensemensis; *Norimbergæ, G. Stuchs*, 1493, in-8

DIURNALE Norimbergense; *Norimbergæ, G. Stuchs*. 1492, in-8.

DIURNALE Pataviense; *Augustæ*, 1494, *E. Ratdolt*, in-8.

DIURNALE Ratisponense; *Norimbergæ, C. Hochfeder*, 1489, in-8.

DIURNALE; *Basileæ, M. Wessler*, 1489, in-8. — Plusieurs fois réimprimé, notamment à Venise, chez G. de Gregoriis, 1518, in-8, et chez les héritiers de L. A. Junta, 1551, in-8.

DIURNALE secundum ordinem dominorum Teutonicorum; *Norimbergæ, G. Stuchs*, 1486, in-8. — Réimprimé en 1490 par Jacobus de Pforzen.

DIURNALE Matisconense, impressum in civitate Matisconensi, per *Michaelem Fuesler de Basilea*, anno 1493, in-16. — La bibliothèque Impériale possède un exemplaire sur vélin de ce livre.

DIURNALE monasticum secundum rubricam Romanam et secundum ritum et consuetudinem monasterii Scotorum Viene (sic); *Venetiis*, 1525, in-24 gothique. — Rare, ainsi que tous les anciens livres d'église du rite écossais.

DIURNALE, sive liber precum; *Augustæ Vindelicorum, J. Schoensperger*, 1524, in-fol. — Ce livre de prières est l'objet d'une note étendue dans la dernière édition du *Manuel du Libraire* (t. II, col. 768) — M. Brunet lui donne, ainsi que l'avait fait Panzer, le titre de *Diurnale*, mais de fait, il n'a point d'intitulé et il commence par une ligne imprimée en rouge : *Oratio ad suum proprium angelum*. — Ce volume, splendide monument de l'art typographique, exécuté par ordre de l'empereur Maximilien et pour son propre usage, ne fut, à ce qu'il paraît, tiré qu'à dix exemplaires tous sur vélin. On en connaît aujourd'hui quatre : celui de la Bibliothèque impériale de Vienne; celui du Musée britannique, celui qui fait partie du riche cabinet de M. A. F. Didot et qui a été acquis au prix de 1800 fr. de M. Butsch d'Augsbourg, enfin celui de la bibliothèque de Munich. Ce n'est guères, dit le *Manuel*, qu'un fragment, mais un fragment bien précieux, puisque 43 de ses feuillets sont décorés d'encadrements historiés et fort variés, dessinés de la main d'Albert Durer et de Lucas Cranach. Il a été longtemps regardé comme manuscrit, et cela n'a rien d'extraordinaire, l'art de Schoensperger, imitant dans ses *Heures* le jeu de la plume, comme on peut l'admirer encore dans son impression du Tewrdannkh, devait produire cette illusion, laquelle a été complétement partagée par M. Silvestre qui, dans son grand ouvrage sur la paléographie, range ce livre parmi les manuscrits. Les dessins d'Albert Durer qui décorent l'exemplaire de Munich, ont été reproduits plusieurs fois en *fac-simile*.

DRAMES liturgiques à Tournay, par l'abbé Voisin, vicaire général, 1860, in-8, 31 p. et 12 p. de musique.

ENTRETIEN sur la nécessité d'adopter le rite romain, par l'abbé J. F. Bergier; *Paris, Giraud*, 1861, in-8.

EPISODE liturgique sur l'usage du Missel romain dans le diocèse de Besançon, par l'abbé Thiébaud; *Besançon, Bouvalot*, 1860, in-8.

ETUDES liturgiques, par J. F. Bergier, prêtre missionnaire; *Besançon, Dodivers*, 1860, in-8.

EYKOAOITON, seu rituale Græcum; *Venetiis, Petrus Zaneti*, 1589. — Volume très-rare, imprimé en rouge et noir.

EXAMEN du décret de l'Assemblée constituante du 27 août 1791, où l'on traite la question du célibat ecclésiastique, de l'indissolubilité du mariage pour les concilier avec ce décret, par M. Ch. D. L. R., anc. E. D. R. (Charrier de la Roche, ancien évêque de Rouen). — Cet évêque constitutionnel de Rouen, installé le 17 avril 1791, se démit de ses fonctions le 26 octobre de la même année et vécut dans la retraite. Plus tard réconcilié avec l'Eglise, il fut nommé évêque de Versailles et il y mourut en 1827. Pendant son court et prétendu épiscopat, il publia divers écrits, notamment : une *Lettre pastorale aux communautés religieuses de son diocèse*, un *Examen des principes sur les droits de la religion*, la *Juridiction et le régime de l'Eglise catholique relativement à la constitution civile du clergé*, 1791, etc. Ces divers écrits furent, par ordre du directoire du département de la Seine-Inférieure, reunis en un volume intitulé : Les Œuvres de Mgr Charrier, evêque de Rouen; *Rouen, Oursel*, 1791. in-8, 324 p.

EXERCICES pour le dimanche, à l'usage des catholiques qui sont privés des saints Offices (sans nom de ville, mais à Lyon), 1798, in-32.

EXPOSITION des principes catholiques des prêtres assermentés du département de la Sarthe, par R. F. Prudhomme de la Boussinière, évêque constitutionnel; *le Mans*, an III, in-8.

EXTRAIT du rituel de Lyon, avec des instructions sur tous les sacrements, à l'usage de MM. les curés; *Lyon, P. Valfray*, 1724, in-8.

FETE (la) de saint Avertin, à Luigné (Maine et-Loire), par l'abbé Barbier de Montault; *Angers*, 1859, in-12.

GENUFLEXIONE (de), auctore A. N. Huebner; *Halis*, 1711, in-4.

GRADUEL de Lyon, noté pour les dimanches et fêtes; *Lyon, Rusand*, 1814, in-12.

HARANGUE de M. l'abbé de Sainte-Heleine, député de la province de Rouen, prononcée en présence de nosseigneurs de l'assemblée du clergé le 9 novembre pour Mgr l'archevêque de Rouen, *s. l. ni d.* in-4. (Démêlés de l'archevêque de Rouen avec l'évêque de Coutances).

HEURES à l'usage de Lyon; *Paris, J. Petit*, 1503, in-8.

HEURES à l'usage des Messieurs de la Congrégation du sacré Mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph en Bellecour; *Lyon, A. Molin*, 1716, in-8.

HISTOIRE sommaire de la liturgie, principalement du plain-chant et des tentatives qui en ont altéré la pureté, par le baron de Nilinse; *Paris Repos*, 1859, in-32.

HISTORIA Melodorum Ecclesiæ Græcæ, eorumque theologia poetica, auct. N. G. Siber; *Lipsiæ*, 1714, in-4. — On peut joindre à cet ouvrage la Dissertatio de Menæis et Menologiis Græcorum, auct. Z. Grape; *Rostochii*, 1697, in 4. — Il existe un mémoire de J. M. Scholz, De Menologiis duorum codicum Græcorum bibliothecæ regiæ Parisiensis: *Bonn*, 1823, in-8.

HOROLOGIUM Basilianorum, Græce; *Romæ, congreg. de Propag. fide*, 1772, 2 vol. in-8.

HYMNI sacri quos ex plurium Galliæ diœcesium breviariis collegit F. J. Weinzierl; *August. Vindelic*, 1820, in-12.

HYMNE et prose de l'office de saint Aspais, patron de la ville de Melun, mis en vers par M. Lecomte; *Paris*, 1668, in-4.

INFLUENCE de la liturgie catholique sur l'architecture et les arts qui en dépendent, principalement dans le diocèse de Lyon; *Lyon, Vingtrinier*, 1861, in 8.

INSTITUTIONES de sacris Christianorum ritibus, auctore Ladislao Sompa; *Posonii*, 1785, in-8. — Volume rare en France, payé 23 francs à la vente Bearzi.

INSTRUCTIONS sur la liturgie, ou Explications des prières et des cérémonies de la Messe et des principales pratiques du culte divin, par M. Noel, vicaire général; *Paris, Périsse*, 1860, in-8.

JURE (de) liturgico, auctore J. H. Boehmer; *Halis*, 1717, in-4.

KYRIE ELEISON (de formula), auctore C. G. Grubiner; *Dresden*, 1753, in-4. — *Voir* aussi Gerbert, De cantu et musica sacra, I, 102 et suiv., 372 et suiv.

LIBELLUS processionalis secundum ritum ordinis Fratrum Prædicatorum, auctore Alberto Castellano; *Venetiis, Giunta*, 1509, in-8. — Volume imprimé en caractères gothiques rouges et noirs et avec musique; il n'est pas mentionné dans les *Annales* des Giuntes de Bandini, mais un exemple figure au catalogue Boutourlin.

LIBER sacerdotalis, seu rituale secundum usum primæ Lugdunensis Ecclesiæ, de mandato DD. Camilli de Neufville, archiepiscopi; *Lugduni, J. R. de Ville*, 1692, in-4.

LITURGIÆ Ecclesiæ Anglicanæ partes præcipuæ in Hebraicam linguam translatæ; *Lipsiæ*, 1833, in-8. — Si nous signalons cet ouvrage protestant, c'est à cause de la circonstance bien peu commune de la traduction dont il offre l'exemple.

LITURGIA sacra, cursu Thesbitico, id est zeli inculpabilis vehiculo deportata, et via devotionis regia deducta, a R. Gilpin sacerdote; vel Opsonia spiritualia omnibus vere Christianis, etiam pueris, degustanda, 1657, in-12.

LITURGIA universa brevi methodo comprehensa, auct. P. Dogliemeron; *Augustæ Taurinorum*, 1786, in-8.

LITURGIA Romani pontificis in solemni celebratione missarum, auctore Rhadigino, cum appendice monumentorum; *Romæ*, 1731, 1733, 1744, 3 vol. in-4.

LITURGIE gallicane chartraine. Fragment de l'Histoire générale et particulière du diocèse de Chartres, par Roux; *Chartres, P. Garnier*, 1860, in-8.

LITURGIE (la) romaine et la conscience, par l'abbé Maistre, chanoine honoraire de Versailles; *Besançon, Bonvalot*, 1861, in-18.

LIVRE de prières illustré à l'aide des ornements des manuscrits classés dans l'ordre chronologique selon les styles divers qui se sont succédé depuis le VIII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^, reproduits en couleur et publiés par Charles Mathieu, avec un texte historique et explicatif par Ferdinand Denis; *Paris*, 1860, *veuve Renouard*; grand in-16. — Cet ouvrage, en cours de publication, doit former 23 livraisons à 7 fr. 50 et composer deux volumes.

LIVRES (les) liturgiques de l'Eglise d'Agen considérés comme monuments historiques. Deuxième dissertation de Labrunie, publiée et annotée par M. Adolphe Magnen; *Agen, Noubel*, 1860, in-8, 85 pages. — Extrait du Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tom. I, seconde série.

MANUEL pour les ecclésiastiques du diocèse de Belley, contenant la formule du prône, le précis des statuts synodaux, et les formules des bénédictions et prières à l'usage du diocèse; *Saint-Claude, Delhorme*, 1759, in-8.

MEMOIRE pour le chapitre de l'abbaye de Saint-Claude, contre M. le cardinal d'Estrées, abbé commendataire de la même abbaye; *Paris*, 1708, in-4, 262 p. — Il existe un second Mémoire, sans date, in-4, 69 pages.

MEMOIRE pour M. le syndic de la chambre diocésaine de Lyon contre MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise, comtes de Lyon, au sujet de la liturgie, *s. d.* (1773), signé Baillot, avocat; *Lyon, A. Delaroche*, in-4. — La nouvelle liturgie introduite à Lyon donna, à cette époque, lieu à une vive controverse; nous avons déjà indiqué (tom. II) quelques ouvrages relatifs à cette affaire; d'autres sont mentionnés dans le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise* de M. Coste, mais ils ont trop peu d'importance pour être signalés ici.

MESSE de la réparation des injures, procession de l'ange gardien et du *Languentibus*, à S. Remy de Dieppe; *Dieppe, Corsange*, s. d. in-12.

MESSE du précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le mardi de la Sainte-Trinité; *Fécamp, Lemaistre*, s. d. in-12; *Genets, Lemaistre*, 1843, in-12. — Deux autres éditions sont déjà indiquées, t. II, col. 1383. — Le *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 305, signale une édition latine; *Rothomagi, R. Lallemant*, in-8.

MESSE en latin et en français imprimée par ordre de M. le curé du Havre pour sa paroisse; *Havre de Grâce, Faure*, 1729, in 18.

MISSALE ad usum Ecclesiæ Abrincensis; *Rothomagi, M. Morin*, 1505, in-4.

MISSALE ad usum Lugdunensis Ecclesiæ; *Lugduni, Huguetan*, 1510, in-4. — Nous avons déjà indiqué plusieurs missels à l'usage de Lyon; le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise* de M. Coste signale les éditions de 1556; *Hæredes J. Giuntæ*, et 1771, *A. Delaroche*, in-fol.

MISSALE ad usum Ecclesiæ Rothomagensis; *Rothomagi, M. Morin*, 1499, in-folio. — Nous avons déjà indiqué, t. II, col. 1389, une édition de 1495. Le *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 314, en décrit une autre également publiée par Morin, 1504, in-4, et il signale celles de *Paris, J. Korbriand*, 1534, in-fol.; *ibid, Fr. Regnault*, 1538, in fol; *ibid.* le même, 1542, in-fol.; *Rouen, Robert Valentin*, 1549, in-4; *Rouen, G. et N. Malot*, 1576, in-folio; *Rouen, Société typographique*, 1623, in-fol.; 1668, in-fol, 1690, in-fol; *Rouen, Jore père et fils*, 1728, in-fol.; *Rouen, le Boullenger*, 1729, in fol.

MISSALE ad usum Ecclesiæ Sagiensis; *Rothomagi, M. Morin*, 1496, in-4; *Rothomagi, P. Regnault*, 1500, in-fol. — Une édition de 1488 a déjà été signalée, t. II, col. 1589.

MISSALE ad usum Ecclesiæ Trecensis; *Troyes, J. Collet*, 1658, 2 vol. in-4.

MISSALE secundum usum ecclesiæ cathedralis Massiliensis, 1550, in-folio. Volume de 287 feuillets en tout. — Il n'en est point fait mention dans les *Annales typographiques* de Maittaire ni dans celles de Panzer.

NOCTURNALE secundum consuetudinem chori ecclesiæ Brandenburgensis; *Nerimbergæ, G. Stuchs*, 1496, in 4.

OFFICE (l') de Saint-Remy de Dieppe, par l'abbé M. C. Guibert; *Dieppe, Dubuc*, 1780, in-18.

OFFICE de la Vierge, en français, sans renvois (*Paris, A. F. Didot l'aîné*), 1785, in-16. — Joli volume, imprimé à petit nombre pour l'usage de la famille Didot et qui n'a point été mis dans le commerce.

OFFICE de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, par dom Dominique Fournier; *Rouen, Vaultier*, 1721, in-12.

OFFICE de saint Eloy, évêque de Noyon; *Rouen, Cabut*, 1732, in-12.

OFFICE de saint Etienne, premier martyr; *Rouen, Jore*, 1730, in-12; *ibid*, *Seyer*, 1776, in-12.

OFFICE de la Révélation des reliques de saint Etienne; *Fécamp, Couillard*, 1842, in-12.

OFFICE (le nouvel) de saint Evrard (vers 1780), *Rouen*, in-12.

OFFICE de saint François d'Assise, à l'usage de l'église Saint-François du Hâvre; *Hâvre, S. Faure*, 1817 et 1836, in-12; *ibid., Carpentier*, 1846, in-12.

OFFICE (l') de la fête des Fous, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de Sens et annoté par M. Félix Bourquelot, *Sens*, 1856, in-8. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.* — Ce manuscrit écrit vers le milieu du XIII^e^ siècle comprend un Office célèbre dont la longueur est très-considérable; il en avait déjà été publié des fragments, mais on ne connaissait pas l'œuvre dans son intégralité et sa forme primitive. A la fin de son travail, l'éditeur donne, en appendice, les morceaux les plus curieux d'une œuvre non moins célèbre, l'*Office des Fous de Beauvais*. Quant au point de vue sous lequel il convient d'envisager ces cérémonies qui paraissent aujourd'hui bizarres et qui ont donné lieu à tant de déclamations soi-disant philosophiques, nous renverrons à l'ouvrage de M. Clément sur l'*Histoire de la musique religieuse.*

OFFICE divers des Messes hautes et basses dans l'église Sainte-Madeleine; *Troyes, Nicolas Oudot*, 1676, in-4.—Un exemplaire sur peau vélin est à la bibliothèque de Troyes.

OFFICE de saint Herbland, abbé d'Aindre; *Rouen, Cabut*, 1732, in-12.

OFFICE de saint Jacques le Majeur, apôtre; *Neufchatel, Ferey*, in-12.

OFFICES propres concédés par la congrégation des Rites aux religieuses Carmélites; *Poitiers, Oudin*, 1858, in-8. — Volume de 698 pages à 2 colonnes.

OFFICES et Exercices spirituels pour les confrères du Saint-Crucifix; *Lyon, Jullieron*, 1653, in-8.

OFFICIA sanctorum archiepiscopatus Ultrajectensis; *Coloniæ*, 1640, in-8.

OFFICIA propria SS. patronorum ecclesiæ cathedralis S. Baronis Gandavensis; *Antuerpiæ, Plantinus*, 1661, in-8; *Gandavi*, 1805, in-8.

OFFICIA peculiaria sanctorum in ecclesia collegii S. Petri Lovaniensis; *Lovanii*, 1663, in-8.

OFFICIA propria sanctorum ecclesiæ collegiatæ DD. Michaelis et Gudulæ Bruxellis; *Bruxellis*, 1760, in-8.

OFFICIA propria sanctorum ecclesiæ cathedralis S. Donatiani Brugensis; *Brugis*, 1726, in-8.

OFFICIA propria quorumdam Hiberniæ sanctorum quæ a clero Hibernico recitantur; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-8.

OFFICIUM sanctorum ecclesiæ cathedralis Tornacensis; *Tornaci*, 1650, in-8.

OFFICIUM S. Hildeverti Meldensium pontificis, Gornacensium patroni; *Gournay, Dieudonné*, 1804, in-12; en français, Office solennel de saint Hildevert; *Gournay*, 1821 et 1840.

OFFICIUM defunctorum ad usum Maronitarum (Syriace); *Romæ*, s. a., *Bassæus*, in-4.

ORDO servandus diebus impositionis fundamentalium lapidum seminarii Ecclesiæ Lugdunensis; *Lugduni, Delaroche*, 1768, in-4.

ORDONNANCE liturgique publiée pour son diocèse, par Mgr Foulquier, évêque de Mende; *Tours, Mame*, 1861, in-12.

PASCALIA secundum usum Ecclesiæ Lugduni; *Lugduni, Guilhermus Regis*, 1485, in-4.

PONTIFICALE secundum ritum sacrosancte Romane Ecclesie cum multis additionibus opportunis ex apostolica bibliotheca sumptis et alias non impressis; *in Florentissima Venetiarum urbe, per Lucam Antonium de Giunta*, 1520, in-fol. goth. à 2 col., impr. en rouge et noir, avec musique notée.— Les gravures en bois, très-belles et de toutes grandeurs, qui se trouvent dans ce volume presque à chaque page, le rendent précieux.

PRIERE que tous les habitants de Lyon doivent adresser à Dieu jusqu'à la fin du siége pour implorer sa miséricorde, sans lieu ni date (*Lyon*, 1793), in-18, 8 pages.

PRIERES et pratiques du séminaire de Saint-Irénée de Lyon; *Lyon, Delaroche*, 1739, in-12.

PROCESSIONNAIRE à l'usage des Pénitents de la Miséricorde; *Lyon, P. Valfray*, 1749, in-8.

PROCESSIONNAIRE pour les confréries des séculiers pénitents, tant d'un que d'autre sexe; *Lyon, J. Didier*, 1645, in-8.

PROCESSIONALE Rothomagense; *Rothomagi*, 1628, 1743 et 1841, in-4. — A joindre aux éditions de 1502, 1508 et 1645, déjà indiquées, tom. II, col. 1478.

PROFESSION de foi liturgique, ou Solution de quelques questions encore problématiques dans le diocèse de Besançon, par l'abbé Thiébaud; *Besançon, Bonvalot*, 1861, in-8.

PROPRE des fêtes célébrées dans l'abbaye de Montivilliers; *Hâvre, Faure*, 1786, in-4.

PROPRIUM sanctorum ecclesiæ collegiatæ et parochialis S. Nicetii Lugduni; *Lugduni, C. Journet*, 1739, in-8.

PROPRIUM sanctorum Ecclesiæ Sagiensis; *Alençonii, Delamothe*, 1780, in-12. — Ce volume renferme notamment les Vies des saints Latuin, Sigibolde, Landry, Milhard, Annobert, Lohier, Godegrand et Hadelin, évêques de Séez.

PROPRIUM sanctorum ecclesiæ collegiatæ beatæ Mariæ Vernonensis; *Ebroicis, A. Mayner*, 1750, in-12. — Ces saints sont saint Maux, sainte Geneviève, saint Ethbin, saint Ansbert, saint Barnabé, saint Bonaventure.

PROPRIUM festorum societatis Jesu et eorum quæ celebrantur per Bohemiam et Moraviam; *Pragæ, typis societatis Jesu*, 1764, in-8.

PROTESTATION et appel respectueux en faveur de la liturgie gallicane chartraine, par M. Roux; *Chartres*, 1860, in-8.

PSALTERIUM, juxta breviarium Ebroicense; *Parisiis*, 1757, in-fol. — Un exemplaire sur vélin est conservé dans l'église de Vernon.

PSALTERIUM secundum usum Lexoviensem. Venale habetur apud Guillermum du Val. in Pontaudomari commorantem, 1533, petit in-fol. — Ce volume très-rare paraît avoir été signalé pour la première fois dans le *Manuel du bibliographe normand* de M. Frère, t. II, p. 425.

QUESTION (de la) liturgique par rapport à l'Eglise de Lyon, par le chevalier Joseph Bard; *Lyon, Brun*, 1860, in-8.

RATIONALE cæremoniarum missæ Ambrosianæ, auctore Petro Casola, canonico Mediolanensi; *Mediolani, Alexander Minutianus*, 1498, in-4.

RECHERCHES sur l'origine du parlement de Grenoble et sur celle de la Messe du Saint-Esprit, par A. Fauché Prunelle, conseiller à la cour impériale; *Grenoble*, 1860, in-12, 56 pag.

RECHERCHES (quelques) historiques sur le chant grégorien, ainsi que sur le chant et l'an-

cienne liturgie de l'Eglise de Toul, par un ancien vicaire de la cathédrale de Toul ; *Nancy, Wagner*, 1861, in-12.

RECHERCHES sur une prétendue défense de la liturgie de Lyon, par de Conny, doyen de la cathédrale de Moulins ; *Lyon, Girard*, 1860, in-18.

RECHERCHES sur l'origine de la soutane rouge que portent, pendant l'été, les chanoines de Nevers aux fêtes solennelles, par Mgr Crosnier ; *Nevers*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des Sciences, lettres et arts*, tome III.

RITUALE Romanum contractum : acc. nomina Hollandorum et Frisonum accommodata nominibus sanctorum ; *Antuerpiæ*, 1684, in-16.

RUBRICÆ generales Ecclesiæ Leodiensis ; *Leodii*, 1769, 2 vol. in-8.

RUBRICÆ novæ et earum declarationes pro officio divino celebrando *s. l. et a.* in-4.

SALUTATIONE (de) angelica in sacræ Ecclesiæ usu, auctore J. B. Hegenbach ; *Viennæ*, 1773, in-4 ; autre édition augmentée par H. Streleck, *ibid.*, 1794, in-4.

SONNERIE (de la) des cloches dans le rite lyonnais, par L. Morel de Voleine ; *Paris, Mourgues*, 1860, in-8. — Extrait du journal *la Maîtrise*.

SUBSALTU (de) precantium in primitiva Ecclesia, auctore J. M. Sontag ; *Altdorfii*, 1707, in 4.

TABLEAUX de la sainte Messe, avec des prières choisies ; *Mannheim*, 1738, in 4 (avec 35 grandes gravures par Kilian).

VESPERAL de Lyon, noté pour les dimanches et fêtes ; *Lyon, Rusand*, 1814, in-12 (d'autres éditions sont indiquées, tom. II, col. 1550).

VEPRES du dimanche, traduites en français avec quelques cantiques à chanter dans le cours de la Messe et à la bénédiction du saint Sacrement, par l'abbé Rozier, curé de Saint-Polycarpe ; *Lyon*, 1793 (l'édition presque entière a été brûlée à la suite du siége que soutint cette ville).

VERITE (la) rendue sensible, ou le témoignage de la raison et de la foi contre la constitution civile du clergé, par un laïque (attribué à Coquebert Dubois) ; *Le Mans*, 1797, in-8.

XVI. — Musique sacrée et plain-chant.

ACCOMPAGNEMENT (l') du plain-chant sur l'orgue enseigné en quelques lignes de musique, ouvrage dédié à tous les diocèses, par Théodore Nisard ; *Paris, Repos*, 1860, in-8.

ACRATISMUS pro honore Dei, seu Missæ V, auctore Gunthero Jacobo ; *Pragæ*, 1726, in fol. — Cet artiste appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. Nous indiquons deux autres ouvrages de lui.

AIRS spirituels, par François Nicolas Fleury ; *Paris, Ballard*, 1660, in-4.

AIRS notés en plain-chant mesuré des cantiques à l'usage de Belley ; *Lyon, Pélagaud*, 1861, in-12.

ALAUDÆ quinque, authore Benedicto Augusto Aufschneitero ; *Augustæ Vindel*, 1711, in-fol. — Ce volume renferme cinq Messes solennelles.

ALLOCUTION sur le chant liturgique prononcée dans la chapelle du collége Stanislas, le 2 février 1861, par le R. P. Lescœur ; *Paris, A. Leclère*, 1861, in-8.

ANTIPHONÆ sacræ beatæ Mariæ Virginis per totum annum, auctore Joanne Felice Sances ; *Venetiis*, 1670, in-fol. — Cet artiste a laissé de plus des motets et des psaumes mis en musique sur des paroles italiennes.

ANTIPHONARIUM Marianum, auctore Thoma Eisenhutio ; *Kemptenii*, 1676, in-4. — Cet artiste, dont le nom se trouve également écrit Eisenhuet et Eisenhurt, était chanoine à Augsbourg. On a de lui quelques autres ouvrages de musique d'église : *Harmonia sacra*, Augustæ Vindel., 1675, in-1 ; *Offertoria de festis, tempore et communi* ; ibid., 1694, in-4.

ARCHEOLOGIE musicale du chant catholique, par M. L. S. Gaillard de Saint-Germain ; *Caen, Hardel*, 1853, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental*.

ARION primus, auctore Vincentio Jelich ; *Argentinæ*, 1628, in-4. — Ce recueil contient 28 motets. L'*Arion secundus*, publié la même année, consiste en psaumes pour les Vêpres.

BREVIAIRE romain noté selon un nouveau système de chant, par l'abbé Demotz de la Salle ; *Paris*, 1728, in-12.

CALLIOPE mixta, auctore Joanne Jacobo Harnisch ; *Wormiæ*, 1654, in-4. — Collection de musique religieuse, contenant des motets, des psaumes, etc.

CANTICA sacra, partim ex sacris Litteris desumpta, partim ab orthodoxis Patribus et piis Ecclesiæ doctoribus composita ad duodecim modos accommodata, auctore Francisco Elero ; *Hamburgi*, 1588, 2 vol. in-8.

CANTICA sacra, 2, 3, 4 vocibus et instrumentis modulata, auctore Henrico Dumont ; *Paris, Ballard*, 1662, in-4. — Cet artiste a composé également des motets, publiés chez le même éditeur, en 1668 et vers 1681.

CANTICA sacra, auctore Francisco Ehlersio ; *Hamburgi*, 1682, in-8.

CANTICUM B. Mariæ Virginis ad omnes modos factum, authore Joanne Animaccio ; *Romæ, Hæredes Valerii et Aloysii Doricorum*, 1568, in-fol.

CANTICUM canticorum seu 8 Litaniæ cum 9 Antiphonis, auctore Josepho Joachimo Benedicto Munster, *Augustæ Vindel*, 1735, in fol. — On doit encore à ce compositeur : *Vesperæ longiores festivæ B. M.* ; ibid., 1732 ; *Vesperæ pro toto anno ; VII Litaniæ 4 voc.* ; ibid., 1751.

CANTICUM canticorum Salomonis, 4-8 vocibus, auctore Richardo Mangen ; *Francofurti*, 1609, in-4.

CANTIONES (sacræ), 4 et 6 vocum, auctore Andrea Grappio ; *Magdeburgi*, 1581 et 1584, in 4.

CANTIONES piæ 5 et 6 vocibus tam voci humanæ quam instrumentis musicis accommodatæ, auctore Johanne Knefel ; *Norimbergæ*, 1580, in-4.

CANTIONES tum sacræ (quæ vulgo motetæ vocantur), tum profanæ quinque, sex et octo vocum, recens in lucem editæ, auctore Jacobo de Brouck ; *Antuerpiæ, Christ. Plantinus*, 1571, in-4, oblong. — Ce volume rare contient dix motets et quelques chansons en français et en allemand.

CANTIONES sacræ quinque vocum, auctore Johanne Dominico ; *Venetiis*, 1566, in-4.

CANTIONES sacræ octo vocum, auctore Samuele Scheidtio ; *Hamburgi*, 1620, in-4. — On connaît encore de cet artiste : Cantiones sacræ 7 vocibus ; *Hamburgi*, 1622, in-4. — Concentus sacri 2, 3, 4, 5, 8 et 12 voc. ; *ibid.*, 1622, in-fol., et un recueil contenant des psaumes, des hymnes, une messe, etc.

CANTIONES sacræ de tempore, authore Georgio Arnoldo ; *Bambergæ*, 1655, in-4. — Un autre recueil avec le même titre et faisant suite à celui-ci fut mis au jour par cet artiste, qui était organiste de l'évêque de Bamberg ; *OEniponti*, 1661.

CANTIONES sacræ 4, 5 et 6 vocibus concinendæ, auctore Sigismondo Salmingero ; *Augustæ Vindel.*, 1546, in-4.

CANTIONES sacræs ex vocum, auctore A. Fabricio ; *Gratzii*, 1595, in-4.

CANTIONES sacræ 4, 5 et 10 vocum, auctore Johanne Stobæo ; *Francofurti*, 1624, in-4.

CANTIONES sacræ, auctore Frederico Lindnero ; *Norimbergæ*, 1585, in-4. Secunda pars, 1588.

CANTIONES sacræ, 4, 5, 6 et 8 vocum, auctore

Hieronymo Gregorio Langeo, pars. I ; *Norimbergæ*, 1580, in-4 ; pars II, 1584.

CANTIONES sacræ 5, 6 et 8 vocum, auctore Melchiore Vulpio ; *Jenæ*, 1603, in-4. pars II, 1604 ; edition collective, *ibid*., 1611.

CANTIONES sacræ 1-10 vocibus, auctore Joanne a Cl., *Augustæ Vindelic.*, 1580, in-4.

CANTIONES admodum devotæ cum aliquot psalmis Davidicis ad 4 æquales voces, auctore Gregorio Turino ; *Venetiis*. 1589, in-4.

CANTIONES quatuor et quinque vocum, auctore Paulo Melisso Schedio ; *Wittembergæ*, 1566, in-4.

CANTIONES sacræ quas vulgo moteta vocant, ex optimis quibusque hujus ætatis musicis selectæ, libri quatuor, e tente Tilemanno S. ; *Antuerpiæ*, *T. Susato*, 1546-47, in-4. — Ce recueil contient 84 morceaux composés par J. Castelli ; Th. Crequillon, A. Willaert, etc. Une autre collection du même genre et portant un titre semblable (*Lovanii*, *Ph. Phalesius*, 1554-57, petit in-4 oblong) renferme 118 morceaux de divers compositeurs dont les noms figurent déjà pour la plupart dans la publication de 1546. On y ajoute : Liber nonus Cantionum, etc. a D. Huberto Wuelbrandt ; *Lovanii*, *Ph. Phalesius*, 1557, in-4. Ces divers volumes se trouvent difficilement.

CANTIONES sacræ 4, 5 et 6 vocum, auctore Clemente Stephano ; *Norimbergæ* 1560, in-4. — M. Fétis mentionne aussi de ce compositeur : XXXV Cantiones 6, 7, 12 et plurium vocum ; *Norimbergæ*, 1568 ; Cantiones 5 vocum, *Ibid*. 1568 ; Passio secundum Matthæum 4 et 5 vocibus ; *Norimbergæ*, 1550, in-fol ; Psalmus CXXVIII, 6, 5 et 4 vocum, *Ibid*. 1569, in-4.

CANTIONES 4 et 5 vocum ; *Norimbergæ*. 1578, in-4, auctore Johanne Stenerlein. — Cet artiste a composé en outre un grand nombre de morceaux de musique d'église sur des paroles allemandes.

CANTIONES sacræ, auctore Jacob Pagendarm ; *Lubecæ*, 1696, in-8.

CANTIONES sacræ seu Moteta, 6, 7 et 8 vocum, auctore Andrea Pevernage ; *Antuerpiæ*, 1578, in-4 oblong.

CANTIONES sacræ, 4, 5, 6 et 8 vocum, auctore Piat Maulgred ; *Antuerpiæ*. 1603, in-4.

CANTIONES sacræ, 5 et 6 vocum, auctore Jacobo Meiland ; *Norimbergæ*, 1573 in-4. — On a du même artiste : Cantiones sacræ 5 vocum ; *Ibid*. 1576 : Harmoniæ sacræ 5 vocum ; *Erfurtii*, 1588, in-4.

CANTIONES sacræ 4, 5 et 6 vocum, auctore Michaele Tonsor ; *Norimbergæ*, 1573, in-4, et *Monachii*, 1590, in-4. — On possède de ce même artiste un Fasciculus cantionum ecclesiasticarum quinis et senis vocibus ; *Dilligen*, 1605, in-4.

CANTIONES sacræ, auctore Johanne Thuring ; *Erfurtii*. 1617, in-4.

CANTIONES sacræ 5 vocum, auctore Horatio Vecchi ; *Venetiis*, 1597, in-4 ; et *Antuerpiæ*, 1608, in-4. — Un second livre de ces Cantiones *Venetiis*, 1599. Il existe une autre édition ; *Douai*, 1604, in-4.

CANTIONES sacræ, octo vocibus, una cum litaniis Beatæ Mariæ Virginis, auctore Joanne Baptista Dulcino ; *Venetiis*, 1599, in-4.

CANTIONES sacræ 4, 5 et 6 vocibus, auctore Wolfgango Figulo (le nom de cet artiste était Jœpfer, mais selon un usage alors assez commun, il lui donna une traduction latine) ; *Lipsiæ*, 1575, in-4. — On lui doit deux recueils assez curieux : Vetera et nova carmina sacra et selecta de Natali Christi 4 vocum a diversis composita ; *Lipsiæ*, 1575, in-4 ; et : Hymni sacri et scholastici cum melodiis et numeris musicis, aucti a M. Frid. Birck ; *Lipsiæ*, 1605, in 8.

CANTIONES sacræ quæ binis, ternis, quaternis, quinis, senis, septenis, octonis vocibus concinnuntur cum basso ad organum, ab Octavio Catulano Siculo ; *Romæ*, *Zanettus*, 1605, in-4. — Ouvrage dédié au pape Paul V.

CANTIONES (sacræ) 8 vocum a P. Serafino Cantone ; *Milan*, 1599, in-4. — Ce religieux a composé des *Vespri*, des *Salmi e Litanie*, et autres morceaux de musique religieuse avec des paroles italiennes.

CANTIONES sacræ et sanctissimæ cum vocibus quatuor et quinque compositæ, auctore Henrico Libert ; *Antuerpiæ*, *P. Phalèse*, 1621, in-4 oblong.

CANTIONES sacræ 2-5 vocibus concinendæ, auctore Francisco Maria Melvio ; *Venetiis*, 1650, in-4.

CANTIONES ecclesiasticæ Latinæ simul ac synceriores quædam præculæ quæ in calce voluminis reperiuntur Dominicis et festis diebus in commemoratione Cænæ Domini per totius anni circulum cantandæ ac prælegendæ, per Johannem Spingerbergium collectæ, 1515 in-fol., avec la musique notée. Volume de 379 f., rare.

CANTIONUM sacrarum quatuor vocum lib. I-VII, auctore Jacobo Clemente ; *Lovanii*, 1507, in-4. — Il s'agit du musicien connu sous le nom de *Clemens non papa* que lui donnèrent ses contemporains comme s'ils craignaient qu'on le confondit avec le pape Clément VII. — Il fut un des plus habiles compositeurs du XVI^e^ siècle. — Il est encore auteur d'un ouvrage intitulé : Missa defunctorum, *Lovanii*, 1580, in-fol.

CANTIQUES religieux et moraux à l'usage des enfants, par dom Francisco Amoros ; *Paris*, 1806, in-16 avec la musique.

CANTIUNCULÆ paschales, auctore Johanne Rauschico ; *Monachii*, 1572, in-4. — On possède de cet artiste un autre volume : Cantiones ecclesiasticæ de nativitate Christi, 4 vocum ; *Ibid*. 1574, et diverses compositions de musique d'église.

CANTORIBUS (de) Ecclesiæ veteris et novi Testamenti, auctore Johanne Andrea Tusson ; *Hermstadii*, 1708, in-4.

CANTUS musicus ad Ecclesiæ catholicæ usum, 4 et 8 vocibus, auctore Christiano Erbach ; *Augustæ Vindelicorum*, 1646, in-4.

CANTUS secundi chori Asprilii Pucelli motetorum et psalmorum qui octonis vocibus concinnantur, liber primus ; *Romæ*, Mutius, 1597, in-4. — Edition originale. M. Fétis ne semble avoir connu que la réimpression de 1617.

CANTUS ecclesiasticus commendandi animos corporaque sepeliendi defunctorum, auctore Philippe de Magalhaens ; *Lisboæ*, *Cruesback*, 1641, in-4 ; *Antuerpiæ*, 1691, in-4.

CANTUS omnes ecclesiastici hebdomadæ majoris, auctore Marzio Erculeo ; *Modena*, 1688, in-fol.

CANTUS musicus ad Ecclesiæ catholicæ usum, 4 et 6 vocibus, auctore Christiano Erbacho ; *Augustæ Vindelicorum*, 1600, in-4. — Une seconde partie a paru sous le titre de : Modorum sacrorum sive cantionum 4-8 voc. et plurimis compositorum ; *Ibid*. 1604 et 1630. — Enfin on publia en 1611 un Sacrarum cantionum 4 et 5 vocibus liber tertius.

CANTUS choralis musicis numeris 5 vocibus inclusus, auctore Johanne Knefel ; *Norimbergæ*, 1575, in-4.

CANTUS hebdomadæ sanctæ, auctore Paulo Isnardi ; *Venetiis*, 1565, in-4.

CANTUS ecclesiasticus hebdomadæ sanctæ quatuor vocibus, cum organo, auctore J. Haubero ; *Monachii*. 1712, in-4.

CANTUS Passionis Domini nostri Jesu Christi e veteri manuscripto desumptus ; *Parisiis*, *A. Repos*. 1859 in-4.

CANTU (de) cum populari tum sacro, ex antiquitate, auctore J. G. Purmann ; *Francofurti*, 1804, in-8.

CATECHISME du plain-chant par l'abbé ***, du

clergé d'Aire ; *Mont-de-Marsan*, *Dupeyron*, 1861, in 8.

CENTURÆ octonum et septenum vocum harmonias sacras laudibus sanctæ Triadis consecratas continentes, auctore Philippo Dulich ; *Stettini*, 1607, in-4 ; une seconde partie vit le jour en 1610 et une troisième en 1612.

CHANT (le) du diocèse de Tours vengé de ses ennemis, par M. Feral, ancien curé ; *Toulouse*, *Montaubin*, 1860, in-8.

CHANT (le) grégorien rendu facile, par Guichené, inventeur du Symphonista ; *Paris*, *Repos*, 1860, un tableau in-fol.

CHANT (le) ecclésiastique au xvi^e^ siècle, par Ad. Hirt; *Strasbourg*. *Silbermann*, 1861, in-8.

CHANT choral à quatre parties en usage dans les églises d'Allemagne, par A. T. Choron ; *Paris*, 1822, in-4.

CHORUS musicus gloriam Christi celebrans ex Psal. LXVIII, 26, auctore Conrado Goldschaf ; *Dresdæ*, 1751, in-4.

CHORUS Musarum divino Apollini accinentium, sive Sex missæ selectissimæ, auctore D. Antonio Caldara ; *Bambergæ*, 1748, in-fol. — On doit à ce compositeur fécond d'autres œuvres de musique d'Eglise indiquées par M. Fétis dans sa *Biographie universelle des Musiciens*.

CITHARA Davidis noviter concinnata, hoc est Psalmi vespertini 4 vocum, auctore Meinrado Spiess ; *Constantiæ*, 1717, in-fol.

CITHARA patientis Jobi 5 vocibus, auctore Feliciano Suevo ; *Argentorati*. 1647, in-4. — Cet artiste était capucin ; il a laissé plusieurs autres ouvrages : Psalmi vespertini 3 vocibus ; *Inspruckii*, 1651. — Magnificat, seu Vaticinium Dei Parentis, semper Virginis cum hymno Ambrosiano.

CŒLUM harmonicum, auth. Johanne Baptista Alvino ; *Venetiis*, 1628, in-4. — C'est un recueil de messes à 4 voix. M. Fétis, dans sa *Biographie des Musiciens*, t. I, p. 56, indique quelques autres ouvrages de cet auteur qui était de Bologne et qui appartenait à l'ordre des Frères Mineurs : Vellus aureum (litanies de la Vierge à plusieurs voix). Corona stellarum ; *Venetiis*, 1657. — Contextus musici ; *Venetiis*, 1626, in-4.

COLLECTORIUM super *Magnificat*, auctore J. Gerson, 1473 in-fol. — Nous mentionnons ce volume (imprimé avec les caractères de Conrad Fyner d'Eslingen) parce qu'il renferme du plain-chant noté. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* observe que c'est le premier livre où l'on en trouve d'imprimé.

COMPENDIUM musices tam choralis quam figuralis, auctore Hieronymo Metzelio ; *Hamburgi*, 1660, in-8.

CONCENTUS quinque vocum in universos psalmos in Vesperis omnium festorum, auctore Tiburcio Massairi ; *Venetiis*, 1576, in-4.

CONCERTI ecclesiastici 1, 2, 3, 4 et 5 vocibus, a Ignatio Donati ; *Venetiis*, 1619, in-4.

CONCERTUS vespertinus, seu Psalmi minores, auctore J. Petro Gabriele Sperling ; *Budissen*, 1700, in-fol.

CONFORTATIVÆ sacræ symphoniacæ 5, 6 et 8 vocibus, auctore Henrico Hartmanno ; *Coburgi*, 1612, in-4.

CONSIDERATIONS sur le chant ecclésiastique, à propos du retour à la liturgie romaine, par Charles Vervoitte ; *Rouen*, *Perron*, 1857, in-8. 152 pages avec 6 planches. — Extrait des Mémoires de l'Académie de Rouen. Ce mémoire donne des détails intéressants sur l'histoire du chant dans l'Église de Rouen.

CONSOLATIONES ex psalmis Davidicis 4 vocibus, auctore Adriano Parvo (Petit) ; *Norimbergæ*, 1552, in-4.

CORNUCOPIÆ, hoc est 6 Vesperæ integræ de Dominica, auctore Valentino Rathgeber ; *Augustæ Vindel.*, 1723, in-fol. — On possède de ce compositeur qui était entré dans l'ordre de Saint-Benoît d'autres recueils de Messes, d'hymnes, etc, dont M. Fétis donne la nomenclature dans sa *Biographie universelle des Musiciens*.

COROLLA musica, auctore Joanne Denfrido ; *Argentorati*, 1628, in-4. — Ce volume contient trente-cinq messes à deux, trois, quatre et cinq voix. Denfrid a mis au jour également sous le titr. de : *Promptuarium musicum*, 1622-1627 ; — *Viridarium musico-marianum*, 1627, des Recueils de musique sacrée avec des paroles allemandes.

CULTUS latreutico-musicus, hoc est sex Missæ, auctore Meinrado Spiess ; *Constantiæ*, 1719, in-fol.

CYMBALUM genethliacum, auctore Bartholomæo Heldero ; *Erfurtii*, 1615, in-4. — C'est un recueil de quinze motets à 4, 5 et 6 voix pour les fêtes de Noël et de la Circoncision. Une autre production de cet artiste, *Symbolum Davidicum*, Erfurtii, 1620, renferme 25 psaumes allemands à 8, 6 et 5 voix.

CYMBALUM Davidis vespertinum, seu Vespera pro festivitatibus, etc., auctore B. A. Aafschneitero ; *Passaviæ*, 1729, in fol.

CYMBALUM Davidicum 4, 5, 6 et 8 vocum, auctore Volckmaro Leisring ; *Jenæ*, 1611, in 4.

ECCLESIASTICI concentus 1, 2, 3, 4 et 5 vocibus concinendi, auctore Christophoro Salz ; *Augustæ Vindel.*, 1621, in-4. — Indépendamment de quelques œuvres de musique d'Eglise sur des paroles italiennes, on connaît de ce compositeur : *Cantiones genethliacæ ad Christi cunas quinque vocum ; Jubilus Davidicus, seu psalmi, 2-5 vocibus ; Missæ quatuor novæ 4, 5 et pluribus vocibus concinendæ ;* Inspruckii, 1661, in-4.

ECCLESIASTICARUM cantionum 4, 5 et plurium vocum tomus primus, auctore Leonardo Pamiagero ; *Norimbergæ*, 1572, in-4 oblong. — Les deuxième, troisième et quatrième parties ont vu le jour en 1573, 1576 et 1580.

ELEMENTS de chant grégorien. Méthode simple et complète ; *Paris*, *Leclère*, 1859, in-12.

EXPEDITIONIS musicæ classis I, Motetæ sacræ concertatæ 36, auctore Melchiore Glettle ; *Augustæ Vindel.*, 1667. — Les quatre classes ou parties de cet ouvrage également publiées en 1667 renferment 5 messes ; des psaumes ; 5 autres messes ; 36 motets.

EMPLOI (l') des notes brèves dans le chant grégorien, par le P. Dufour ; *Paris*, *A. Leclère*, 1859, in-8.

ETUDES sur le chant de la commission Rémo-Cambraisienne, par Bogaert et Duval ; *Malines*, 1854. — Etudes sur les livres choraux, par les mêmes ; *Malines*, 1855.

FLORES selectissimarum missarum 4, 5 et 6 vocum, auctore Matthæo Pottier ; *Antuerpiæ*, 1650, in-4.

FLORUM Jessæorum semina vocibus quatuor per musicos numeros disseminata, auctore Daniele Langknero ; *Norimbergæ*, 1607, in-4.

FRUCTUS ecclesiasticus trium, quatuor et quinque vocum, duorum vel trium instrumentorum, cum secundo choro, auctore Godefredo Aich ; *Augustæ Vindel.*, 1650.

FUGA melancoliæ harmonica, id est Concentus sacri missas, psalmos et hymnos continentes, a 4 vocibus, auctore Theodoro Schwartzkopf ; *Stuttgartiæ*, 1684, in-4.

HARMONIA sacra 4, 5, 7 et 8 vocum, auctore Johanne Staden ; *Norimbergæ*, 1616, in-4.

HARMONIA sacra, seu Vesperæ in dies tum Dominicos tum festos totius anni, una cum missa ac litaniis beatæ Virginis sex vocibus, auth. Carolo d'Ambleville ; *Parisiis*, *Ballard*, 1636, in-4.

HARMONIA sacra, hoc est Psalmi, 1, 2, 3, 4, 5, et 6 vocibus, auctore Theodoro Schwartzkopf, *Stutgartiæ*, 1697, in-4.

HARMONIA organica per tabulam Germa-

nicam composita, auctore Johanne Erasmo Kindermann ; *Norimbergæ*, 1645, in-4.

HARMONICÆ meditationes annuæ de amore Jesu reciproco, 4 vocum, auctore Johan. Staden ; *Norimbergæ*, 1622, in-4. — On a encore de ce compositeur : Jubila sancta Deo per hymnum ; *Norimbergæ*, 1618, in-4. — Harmonicæ variatæ sacrarum cantionum ; *ibid.*, 1632, in-4.

HEPTALOGUS Christi musicus, musicæ ecclesiasticæ prodromus ; auctore Joanne Gluck ; *Lipsiæ*, 1660, in-4.

HISTOIRE ecclésiastique de l'orgue, par J. Edmond Bertrand ; *Paris, Mourgues*, 1856, in-8. — Extrait du journal *la Maîtrise*.

HISTOIRE générale de la musique religieuse, par Félix Clément, maître de chapelle ; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-8, XIII et 597 p.

HISTOIRE du chant religieux en Allemagne, jusqu'à Luther, par Hoffmann de Fallersleben ; *Hanovre, Rample*, 1854, in-8, 551 pages.

HYMNI in solemni supplicatione S. Francisci et S. Antonii Patavini ; *Bononiæ*, 1773-1785, 8 feuillets in-4. (Musique de Martini.)

HYMNI (LVII) sacri, quatuor, quinque et sex vocibus, auth. Cosmo Alderino ; *Bernæ*, 1553, in-4.

HYMNI totius anni 4 vocum una cum IV psalmis præcipuis festivitatibus 8 vocum, auctore Thoma Ludovico ; *Romæ*, 1591, in-fol.

HYMNI totius anni secundum S. E. R. consuetudinem, quatuor vocibus ; *Romæ*, 1589 ; *Venetiis*, 1589 ; *Romæ*, 1625, in-fol.

HYMNI quatuor vocum, auctore Joanne Contini ; *Venetiis*, 1565, in-4. — Cet artiste a également laissé des messes et autres morceaux de musique sacrés. *Voir* Fétis, *Biographie des Musiciens*.

HYMNI sacri in Breviario Romano S. N. D. Urbani VIII auctoritate recogniti, et cantu musico pro præcipuis anni festivitatibus expressi ; auctore Odoardo Ceccarelli ; *Antuerpiæ, officina Plantiniana*, 1644, in-fol.

HYMNI sex 4 vocibus cantandi, auctore Georgio Josepho Voglero ; *Lipsiæ*, 1786. — Un grand nombre de morceaux de musique d'Eglise composés par cet artiste renommé sont indiqués dans la *Biographie des Musiciens* de Fétis.

HYMNI Ambrosii, Sedulii, Propertii et aliorum, quatuor vocum, auctore Erdmanno Copernico ; *Francofurti*, 1575, in-8.

HYMNODIA Hispanica ad cantus, Latinitatis metrique leges revocata et aucta ; præmittitur Dissertatio de hymnis ecclesiasticis, eorumque optima correctione, auctore Faustino Arevalo ; *Romæ, typographia Salomoniana*, 1784, in-4.

HYMNUS Ambrosianus pro vocibus quatuor cum instrumentis, auctore Josepho Elsner ; *Lipsiæ*. — Cet artiste, né en 1769, a écrit un grand nombre de messes et de morceaux de musique sacrée. On en trouvera le détail dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis.

HYPERDULIA musica, hoc est Litaniæ Lauretanæ de B. Maria Virgine, 4 vocibus ; *Augustæ Vindel.*, 1726, in-fol.

INTONATIONES ad usum præcantoris et cantorum regalis abbatiæ Sancti Stephani Cadomensis ; *Caen, Chaloppin*, 1771, in-8.

INTROITUS Missarum octo vocum omnibus festis totius anni accommodatis, auctore Valerio Bona ; *Antuerpiæ*, 1659, in-4.

INTROITUS totius anni quinque vocum, auctore Georgio Ottone ; *Erfurtii*, 1574, in-4.

JUBILÆUS de nomine Jesu ad 5 voces musice compositus, auctore Bernardo Wernitzheuscro ; *Augustæ Vindel.*, 1614, in-4. — On possède un autre ouvrage de ce compositeur : Exercitium Passionis, 4 voc. compositum ; *Argentorati*, 1624, in-4.

JUBILUS filiorum Dei ex SS. PP. suspiriis musico concentu 1, 2, 3, 4 vocibus decantandus, auctore Hermanno Hollandero ; *Antuerpiæ*, 1648, in-4.

LAMENTATIONES Jeremiæ cum Passionis recitatione et *Benedictus*, auctore Joanne Nasco ; *Venetiis*, 1565, in-4.

LAMENTATIONS de Jérémie, selon l'usage romain pour voix seule et basse continue, par Sébastien de Brossard ; *Paris, Chr. Ballard*, 1721, in-fol.

LAMENTATIONUM Jeremiæ liber primus, cum 4 vocibus ; *Romæ, Alex. Gadanus*, 1588 ; *Venetiis*, 1589.

LIBER qui dicitur Bonum universale, de proprietatibus apum, auctore Thoma Cantipratensi, in-folio, absque nota (*Coloniæ. Weldener*, circa 1475) ? — Nous avons indiqué, t. III, col. 881, une autre édition, *Paris*, s. d. in-4. Il en existe de plus récentes, 1597, *Duaci. B. Beller*, sous le titre de : Th. Cantipratani miraculorum et exemplorum mirabilium sui temporis libri duo ; *Duaci* 1605 et 1624 ; opus expurgatum et notis illustratum, opera Georgii Colveneriі. — Signalons aussi la traduction faite par un Frère Prêcheur, Vincent Willart : Le bien universel ou les abeilles mystiques du célèbre docteur Thomas de Cantimpré ; *Bruxelles*, 1650, in-4. — Cet ouvrage composé au XIII^e^ siècle représente l'Eglise catholique et les ordres monastiques sous l'emblème de ruches d'abeilles.

LIBER hymnorum Ecclesiæ, auctore Valentino Schreckk ; *Dantisci*, 1578, in-12.

LIBER Missarum 8 et 6 vocibus, auctore Georgio Poss ; *Augustæ Vindel.*, 1608, in-4.

LIBER primus ecclesiasticarum cantionum quatuor vocum (vulgo moteta vocant), tam ex Veteri quam Novo Testamento ; *Antuerpiæ*, 1553, in-4.

LIBER primus Missarum Carpentras ; *Avenioni*, 1532, in-4. — Ce volume, imprimé par J. de Channey et extrêmement rare, contient les compositions musicales de Eleazar Genet, dit Carpentras, maître de la chapelle du Pape. On a du même compositeur trois autres ouvrages presque impossibles à rencontrer aujourd'hui : Liber lamentationum Hieremie prophete ; *Avenioni*, 1532, in-4. — Liber cantici Magnificat omnium tonorum (absque nota), in-4. — Liber hymnorum usus romane ecclesie (absque nota), in-4. Ce dernier volume contient 42 hymnes en musique. — (*Voir*, pour plus amples détails, le *Manuel du Libraire* de J. Ch. Brunet, 1860, t. I, col. 1596).

LIBER passionum et eorum quæ a Dominica Palmarum usque ad Sabbatum sanctum cantari solent, auctore Manuelo Pousain ; *Lugduni*, 1676, in-fol.

LIBER sacrarum cantionum, quatuor, quinque et octo vocum, auth. Gregorio Aichenger, liber I, *Augustæ Vindel.*, 1590 ; liber II, *Venetiis*, 1595. — On doit au même auteur, qui était prêtre et organiste du baron Jacques Fugger à Augsbourg, divers ouvrages de musique sacrée, indiqués dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis, t. I, p. 29. Nous signalerons entre autres les Tricinia Mariana ; *Biponti*, 1598 ; — Fasciculus sacrarum harmoniarum quatuor vocum ; *Dillingæ*, 1606 ; — Cantiones ecclesiasticæ, tres et quatuor vocum ; *Dillingæ*, 1607 ; — Corona eucharistica duarum et trium vocum ; *Augustæ Vindel.*, 1611, in-4. ; Liturgica sive sacra officia ad omnes festos, quatuor vocum ; *Augustæ Vindel.*, 1593, in-16.

LIBER choralis tribus vocibus ad usum collegii Sancti Ludovici ; composuit ac disposuit A. S. Choron ; *Parisiis*, 1824, in-4.

LITANIÆ Deiparæ Virginis quæ in sacellis societatis Rosarii ubique dicatis concinuntur ; *Romæ, F. Coattinus*, 1594. — Une seconde édition, 1600, est augmentée des Litanies de Notre-Dame de Lorette, par Orlande de Lassus.

LITANIÆ de nomine Jesu, auctore Simone Berentio; *Romæ*, 1638.—On a du même Jésuite : Litaniæ de B. Virgine Maria, 1639.

LITANIÆ Deiparæ Virginis, auctore Constante Festa; *Monachii*, 1583, in-4.

LITANIÆ seraphicæ B. Mariæ Virginis 3, 4, 5, 6 et 8 vocibus, auctore Francisco Tiburcio, capucino; *Antuerpiæ*, *Phalesius*, s. d. in 4.

LITANIÆ Deiparæ Virginis musicis modis aptatæ, 4, 5 et 8 vocibus, auctore Johanne Hieronymo Kapspergero; *Romæ*, 1631, in-4. — On a aussi de cet artiste : *Missæ Urbanæ*, 4, 5 et 8 vocibus, et beaucoup de morceaux de musique sacrée sur des paroles italiennes.

LITANIÆ Marianæ octo vocum, auctore Johanne Vincentio Sarto; *Venetiis*, 1630, in-4.

LIVRE d'orgues contenant cinq messes, par André Raison, organiste de l'abbaye de Sainte-Geneviève; *Paris*, 1688, in-folio oblong. — Un second livre parut peu de temps après. Il y a du talent dans ces pièces, et une grande supériorité sur ce que les organistes français du siècle suivant ont produit (Fétis, *Biographie des Musiciens*).

MAGNIFICAT octo tonorum, quatuor vocum, auctore Ludovico Scuflio; *Norimbergæ*, 1537, in-4.

MAGNIFICAT et intonationes precum vespertinarum, 4 voc., auctore Jacobo Schedlochio; *Lipsiæ*, 1613, in-4.

MAGNIFICAT omnitonum, auctore Joanne Cavario; *Venetiis*, 1581-82, in-4. — On doit également à ce musicien quelques recueils dont l'indication se rencontre dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis.

MAGNIFICAT octo tonorum liber primus; *Romæ*, *A. Gardanus*, 1591; *Venetiis*, 1591. — Ce livre renferme seize *Magnificat* à quatre voix sur la psalmodie grégorienne.

MEDULLA ex psalmo XLVIII deprompta et harmonice 6 vocibus composita, auctore Joanne Dillingero; *Magdeburgi*, 1614, in-4. — Cet artiste a laissé un grand nombre d'autres productions dont les paroles sont en allemand, quoique parfois, comme dans le *Jeremias pœnitentiarius*, *Coburgi*, 1640, le titre soit en latin.

MELANGES de musique contenant des Psaumes, des Noëls, etc., par François Eustache du Caurroy; *Paris*, 1610, in-4. — Le docteur anglais Burney a extrait de ce volume un Noël à quatre voix qu'il a publié dans le tome III de son *Histoire générale de la musique*.

MELPOMENE hymnisona, producens hymnos de Dominicis et tempore, de proprio et communi sanctorum, auctore Georgio Ludovico Sinzig; *Augustæ Vindel.*, 1702, in-fol.

MELODIÆ sacræ 4 et 5 vocibus, auctore Jacobo Prætorio; *Hamburgi*, 1630, in 4.

MEMOIRE sur quelques airs nationaux qui sont dans la tonalité grégorienne, par D. Beaulieu, in-8, 16 p. texte et 8 p. musique.

METHODE d'orgue harmonium pour apprendre sans maître à accompagner le plain-chant dans tous les tons, par A. Cerdevant; *Soissons*, *Fossé-Darcosse*, in-12.

MISSA concertata octo vocum, auctore Camillo Cortellini; *Venetiis*, 1626, in-4. : *Voir* la *Biographie des Musiciens* de Fétis.

MISSA quinque vocum ad imitationem moduli *Memorare*, auctore Augustino Fleury; *Parisiis*, *R. Ballard*, 1672, in-4.

MISSA beatissimæ Virginis Immaculatæ Conceptionis, auctore Joanne Josepho Fuchs. — Cet artiste, né en Autriche et mort vers 1735, a laissé un grand nombre de *Missæ* et d'œuvres de musique ecclésiastique; on en trouve les titres dans l'ouvrage de M. Fétis auquel nous renvoyons souvent.

MISSA 4 vocum super modulo : *Domine, quis habitavit*, auctore Petro Le Tellier; *Parisiis*, *R. Ballard*, 1642, in-fol.

MISSA de sancto Mauritio, auctore Josepho Eyblero; *Viennæ*, 1797. — On a de ce compositeur 27 autres messes et un grand nombre d'offertoires, de litanies, d'hymnes et autres morceaux de musique d'Eglise. — *Voir* Fétis, *Biographie des Musiciens*.

MISSA pastoritia de Nativitate Jesu Christi 5 vocibus, auctore Mariano Kœnigsperger; *Augustæ Vindelic.*, 1755, in-fol.— Ce bénédictin a laissé diverses messes, des offertoires, des litanies, etc. — *Voir* la *Biographie des Musiciens*, par Fétis.

MISSA ad modulum : *O Beata Cæcilia*, auctore Francisco Thibault; *Parisiis*, *R. Ballard*, 1614, in-4.

MISSA in benedictione nuptiarum, sex vocum, auctore Stephano Landq; *Romæ*, 1628, in-4. — On doit à cet artiste diverses autres compositions de musique religieuse sur des paroles italiennes. — *Voir* la *Biographie* de Fétis.

MISSA quatuor vocum ad imitationem moduli *Vota mea Domino*, auctore Petro Chemvillet; *Parisiis*, *Ballard*, 1652, in-4. — On doit à cet artiste deux autres messes du même genre, publiées en 1655 et en 1672.

MISSA senis vocibus ad ecclesiarum choros, et vesperæ pluribus decantatæ, auctore Claudio Monteverde; *Venetiis*, *R. Amadinus*, 1610, in-4.

MISSÆ quinque vocum, auctore Frederico Lindnero; *Norimbergæ*, 1591, in-4.

MISSÆ 4, 5, 6 et 8 vocum, auctore Edwardo Lupo (Lobo ou Lopez); *Antuerpiæ*, 1621, in-fol — Ce compositeur était portugais; on connaît de lui d'autres messes et diverses compositions de musique d'Eglise sur des paroles latines et portugaises. — *Voir* la *Biographie* de M. Fétis.

MISSÆ quinque, sex et octo vocum, auctore Philippo de Mante; *Antuerpiæ*, 1557, in-fol., *ibid.*, 1628, in fol. — On a du même artiste : Missæ cum quatuor et quinque vocibus concinnatæ; *Antuerpiæ*, *Chr. Plantinus*, 1588, in-fol. ; — Missa in modulum : *Benedicta es*, sex vocum; *Antuerpiæ*, 1580, in-fol.

MISSÆ tres, tum viva voce, tum omni instrumentorum genere, cantatu accommodatissimæ, cum octo vocibus, auctore Hippolyto Baccusio; *Venetiis*, *Ricciardus Amadinus*, 1596, in-4.

MISSÆ 4 vocibus ad imitationem moduli, *Vox exultationis*, auctore Petro Dagneaux; *Parisiis*, *R. Ballard*, 1666, in-4.

MISSÆ 4 vocibus concinendæ, auctore Michaele Royer; *Parisiis*, *Ballard* (circa 1610), in-fol)

MISSÆ sex vocum, auctore Jachet de Berchem; *Lutetiæ*, 1557, in-fol. — Le nom de famille de cet artiste est inconnu; il était né à Berchem, près d'Anvers, et Jachet (ou Jacques) n'est qu'un prénom. — Consultez la *Biographie* de M. Fétis à l'égard de ses œuvres de musique d'Eglise.

MISSÆ IV vivorum, defunctorum I, auctore Gauthero Jacobo; *Pragæ*, 1726, in-fol.

MISSÆ et motteta octo vocum cum basso continuo ad organum, authore Florentio a Kempis; *Antuerpiæ*, 1650, in-4.

MISSÆ quinque, sex et septem vocibus, auctore Andrea Pervenage; *Antuerpiæ*, *P. Phalèse*, 1593, in-4. — On a du même artiste un volume publié à Anvers en 1604 : Laudes vespertinæ Mariæ. — Hymni venerabilis Sacramenti, etc., in-4.

MISSÆ octo vocum, auctore Johanne Stadelmayero; *Augustæ Vindelicorum*, 1596, in-4. — M. Fétis cite encore de ce compositeur : Missæ breves, *OEniponti*, 1660, in-4; — Missæ concertatæ 10 et 12 vocum in 2 choros distributæ; *Augustæ Vindel.*, 1610 et 1616; — Canticum beatæ Virginis Mariæ 5, 6, 7 et 8 vocum; *Augustæ Vindel.*, 1603, in-fol.; — Musica super cantum Gregoria

cum, seu Missæ 6 vocibus ; *ibid.*, 1612, in-4 ; — hymni vespertini cum 5 vocibus et instrumentis ; *ibid.*, 1617, in fol. — Psalmus IV modis musicis compositus 4, 5, 6, 8 vocibus ; *OEniponti*, 1646, in-4.

MISSÆ breves et rurales, ad modernum genium, auctore Joanne Melchioro Dreihere ; *Augustæ Vindel.*, 1790, in-4.— Cet artiste a composé un grand nombre d'autres morceaux de musique sacrée : XXVIII psalmi vespertini ; XXIV hymni brevissimi ad Vesperas ; V Vesperæ cum IV psalmis, etc. (*Voir* Fétis, *Biographie des Musiciens.*)

MISSÆ cum quatuor vocibus, lib. I, IX, auctore Jacobo Clemente ; *Lovanii*, 1558, in-4.

MISSÆ quatuor, quinque et sex vocibus concertantes, auctore Philippo de Magalhaens ; *Lisboæ, Cruesbeck*, 1626, in-fol.

MISSÆ (VI) solemniores juxta modernum stylum concinnatæ, auctore Henrico Wornherio ; *Augustæ Vindel.*, 1737, in-fol.

MISSÆ VIII solemnes, auctore Gregorio Schreynero ; *Augustæ Vindel.*, 1756, in-fol. — Cet artiste était entré dans l'ordre de Saint-Benoît ; il a donné deux suites à ce premier travail : Sacrificium matutinum, seu Missæ VI breves ; *ibid.*, 1763 ; — Sacrificium vespertinum, seu Vesperæ VI cum psalmis residuis ; *ibid.*, 1766.

MISSÆ 5 vocibus concertæ, auctore Francisco Emmanuele Cardoso ; *Lisboæ*, 1613, in-fol. — Ce compositeur, carme portugais, a laissé deux autres recueils de messes, un *Magnificat* à six voix, et de nombreuses productions restées inédites.

MISSÆ quinque vocibus cum instrumentis et organo, auctore Guillielmo Grua ; *Monachii*, 1712, in-fol.

MISSÆ introitus per totum annum, auctore Placido Falconio ; *Venetiis*, 1575, in fol. — Cet artiste était bénédictin. On lui doit aussi des Responsoria in sancta hebdomada canenda ; *Venetiis*, 1580, et un Magnificat octo tonorum ; *Ibid.*, 1588, in-4.

MISSÆ aliquot quinque vocum, auctore Orlando de Lasso ; *Norimbergæ*, 1581, in-4. — Roland ou Orland de Lassus, né à Mons, en 1520, fut l'un des plus illustres et des plus féconds compositeurs du XVI^e^ siècle. Il a écrit beaucoup de musique d'Eglise. On connaît de lui sept recueils de messes (l'un publié après sa mort à Munich en 1610) ; sept *Magnificat ;* trois recueils de Psaumes, quatre recueils de *Lamentationes* et *Lectiones* d'après Jérémie et Job ; une quinzaine de recueils de motets ou *Sacræ cantiones* plusieurs fois réimprimés. L'énumération de ces éditions multipliées et souvent indiquées d'une façon peu exacte par les bibliographes, ne saurait trouver place ici : nous renverrons à la *Biographie universelle des Musiciens* par M. Fétis, et surtout à une *Notice* par M. Delmotte, *Valenciennes*, 1836, in-8 ; elle porte le nombre des divers morceaux écrits par cet artiste à *deux mille trois-cent trente-sept*, chiffre sur lequel la musique religieuse entre pour *quinze cent soixante-douze.*

MISSÆ (sex) breves seu rurales, auctore Georgio Joachimo Hehnio ; *Augustæ Vindelicorum*, 1754, in-fol.

MISSÆ (sex) breves pro 4 vocibus cum organo, auctore Johanne Friederico Kraft ; *Augustæ Vindel.*, 1745, in-fol.

MISSÆ quinque vocum juxta decachordi modos, auctore Georgio Kropacz ; *Venetiis*, 1578, in-4.

MISSARUM quaternarum cum novem vocibus, authore Georgio Arnoldo ; pars prima ; *Bambergæ*, 1673, in-fol. ; pars secunda ; *ibid.*, 1675, in-fol.

MISSARUM liber primus, auctore Joanne Petro Aloysio Prænestino ; *Romæ, Valerius Doricus et Aloysius fratres*, 1554 ; liber secundus, 1557 ; liber tertius, 1570 ; quartus, 1582 ; quintus, 1590 ; sextus et septimus, 1594 ; octavus, *Venetiis*, 1599 ; nonus, *ibid.*, 1599 ; decimus et undecimus, *ibid*, 1600 ; duodecimus, 1601.— Les éditions de Rome furent réimprimées à Venise peu après leur apparition. Il serait inutile de s'étendre sur le mérite de ces compositions du célèbre Palestrina.

MISSARUM 5 vocibus liber primus, auctore Petro Ponzio ; *Venetiis*, 1580, in-4. — Un second livre vit le jour l'année suivante, et un troisième en 1585. Ce compositeur publia aussi deux livres de Messes à 4 voix, 1578 et 1584. On connaît encore de lui quelques ouvrages tous imprimés à Venise : Psalmi vespertini totius anni, 1578 ; — Psalmi vesperarum, 4 voc., 1589 ; — Missæ 6 et 8 vocibus, 1590 ; — Hymni solemniores ad vespertinas horas canendi, 1596, in-4.

MISSARUM libri, Joannis Animaciæ, magistri capellæ sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ ; *Romæ, Hæredes Valerii et Aloysii Doricorum*, 1567, in-fol. Volume rare et précieux.

MISSARUM opus 4 et 5 vocibus, addita una a 10 cum triplici basso ad organum, lib. I et II, authore Jacobo Banwarto ; *Constantiæ*, 1657, in-4.

MISSARUM opus quinque vocum, auctore Paulo Isnardi ; *Venetiis*, 1561, in 4.

MODULATIONES sacræ 5 et 6 vocum, auctore Johanne Nacio ; *Pragæ*, 1591, in-4. — On a du même artiste : Cantionum sacrarum 5 et 6 vocum lib. I et II ; *Liegnitzii*, 1609, in-4.

MODULI sacri, auctore Georgio Schwaigero *Monachii*, 1572, in-4. — M. Fétis mentionne deux autres productions de cet artiste : Fasciculus sacrarum cantionum 5 vocum ; *Monachii*, 1579, in 8. — VII Psalmi pœnitentiales 5 vocum ; *ibid.*, 1588, in-4.

MOTETA festorum totius anni, cum communi sanctorum quaternis vocibus, auctore Joanne Petro Aloysio Prænestino, 1563, in-fol. — Deux autres éditions virent le jour à Rome en 1585 et 1590, une à Venise en 1601, et une quatrième à Rome en 1622. Indiquons d'autres compositions du même genre de Palestrina : Motetorum liber primus, quæ partim quinis, partim senis, partim septenis vocibus concinnantur ; *Romæ*, 1569, in-4 ; *Venetiis*, 1586 et 1690 ; — liber secundus, *Venetiis*, 1572, in-4 ; — tertius, *Romæ*, 1575 (et *Venetiis*, 1575, 1580, 1589 et 1594) ; — quintus, *Romæ*, 1584 : motets à cinq voix, tous tirés du *Cantique des cantiques.* On en connaît dix autres éditions ; *Venetiis*, 1584, 1587, 1588 (à 3000 exemplaires), 1576, 1601, 1603, 1608, 1613 ; et *Romæ*, 1650 ; — liber quintus, *Romæ, A. Gardanus*, 1584 ; *Venetiis*, 1588, 1595, 1601.

MOTETA 5 et 6 vocum, auctore Tiburcio Massaini ; *Venetiis*, 1576, in-4.—On a du même compositeur : Missæ 5 et 6 vocum ; *Venetiis*, 1578, in-4 : — Musica super threnos Jeremiæ prophetæ 5 vocibus ; *Venetiis*, 1599, in 4.

MOTETA, 4, 5, 6, 7 et 8 vocum, auctore Constante Porta, liber I, *Venetiis*, 1555, in-4 ; lib. II, 1559 ; lib. III et IV, 1572 ; lib. V, 1585. — On connaît encore du même artiste : Liber Missarum 4, 5 et 6 vocum ; *Venetiis*, 1578 : liber primus Introitus Missarum 5 vocum ; *ibid.*, 1566 ; lib. II, 1588.

MOTETA festorum totius anni cum communi sanctorum quatuor, quinque, sex et octo vocibus ; authore Thoma Ludovico Villoria d'Avila ; *Romæ*, 1585, in-4.

MOTETÆ sacræ, 4, 5 et 6 vocum, auctore Leonardo Lechnero ; *Norimbergæ*, 1575, in-4 oblong.

MOTETS et élévations pour le Saint-Sacrement, la sainte Vierge et les principales fêtes de l'année à une et deux voix, par N. Noel ; *Paris, Ballard*, 1682, in-8 oblong. — On a du même compositeur : Motets pour les principales fêtes de l'année, à une voix seule ; *Paris*, 1687, in-8 oblong.

MOTETA sacra duarum et trium vocum, cum basso continuo ad organum, auctore Joanne Loisel ; *Antuerpiæ*, 1649, in-4.

MOTETA 4-10 vocum, auctore Joanne a Clèves ; *Augustæ Vindelicorum*, 1579, in-4.

MOTETA 5 et 6 vocibus concinenda, auctore Jacobo Reynardo ; *Norimbergæ*, 1575, in-4. — On possède également de ce compositeur : Cantiones ex Veteri Testamento collectæ, 4 voc. ; *ibid.*, 1577. — Cantionum piarum septem psalmi pœnitentiales, tribus vocibus ; *Monachii, Adam Berg*, 1586, in-4. — Mariale, hoc est opusculum sacrarum cantionum pro omnibus beatæ Mariæ Virginis festivitatibus, cum 4, 5, 6, et 8 voc. ; *Insprucki*, 1588, in-4. — IX Missæ sacræ ad imitationem selectissimarum cantionum suavissima harmonia a 5, 6 et 8 vocibus elaboratæ ; *Francofurti, Wolfgangus Richterus*, 1602, in-4 oblong (une seconde partie de ces messes ; *ibid.*, 1603). — Corollarium Missarum sacrarum ad imitationem selectissimarum cantionum, 2, 4, 5, 6, 8 et 10 voc. ; *Monachii*, 1603, in-4. — Moteta 4, 5, 6, 7, 8 et 12 vocum pro certis quibusdam diebus Dominicis, sanctorumque festivitatibus ; *Francofurti*, 1605, in-4. — Canticum Mariæ quinque vocum ; *Dillingenii*, 1605, in-4. — Magnificat decies octonis vocibus ad octo modos musicos compositum una cum duplici antiphona ; *Francofurti*, 1614, in-4.

MOTETA, Missæ, Psalmi Vesperarum, auctore Angelo Ignanimo ; *Venetiis*, 1540, in-4. — Cet artiste était dominicain ; il a publié des Lamentationes et Responsoria in Septimana sancta.

MUSICA choralis theorico practica, auctore Bernardo Schreyrero, ordinis Fratrum Minorum Sancti Francisci ; *Monachii, J. Jactebeck*, 1663, in-4.

MUSICA (de) Davidica, auctore Joanne Frederico Treibero ; *Arnstadiæ*, 1701, in-4.

MUSICA sacra stylo plane Italico et cromatico complectens 9 moteta et 2 missas, auctore Marco Tellero ; *Augustæ Vindel.*, 1726, in-fol.

MUSICA vespertina tripartita Psalmi XXXVIII partiti in vesperas de Dominica de B. Virgine et de variis sanctorum festivitatibus, auctore Ludovico Hoetzelio ; *Augustæ Vindelicorum*, 1688, in-4.

MUSICA divina, sive thesaurus concentuum selectissimorum omni cultui totius anni juxta ritum Ecclesiæ catholicæ inservientium, etc. : quos e codicibus originalibus publice offert C. Proske : voces separatæ : Annus I ; *Ratisbonnæ, Pustet*, 1861, in-4. — On trouve dans ce volume ; Psalmodia modulata, 126 p., *Magnificat* octo tonorum, 100 p. ; Hymni præcipuarum solemnitatum, 76 p. ; Antiphonæ beatæ Mariæ Virginis, 82 p.

MUSICA melica, auctore Urbano Loth ; *Passauvii*, 1616, in 4. — C'est un recueil de motets à une, deux et trois voix.

MUSICA hactenus inaudita, sive Missæ IV, 5 et 6 vocum, auctore Johanne Loisel ; *Antuerpiæ*, 1644, in-4.

MUSICA (de) sacra ad exemplum veterum Christianorum emendanda, auctore G. Moll ; *Lugd. Batav.*, 1834, in 4.

MUSICA (de) ac sigillatim de ecclesiastica atque spectantibus organis, auctore Gaspardo Calvoero ; *Lipsiæ*, 1702, in-12. — Cet auteur a publié aussi à Iéna en 1705, sous le titre de *Rituale ecclesiasticum*, un traité sur la musique d'église, et il a recueilli sur l'état du plain-chant en France et en Saxe, à l'époque de Charlemagne, des renseignements insérés dans l'ouvrage qu'il fit paraître en 1705 à Goslar ; *Saxonia inferior antiqua gentilis et Christiana.*

MUSIQUE (de la) religieuse, par le R. P. Louis Girod, de la compagnie de Jésus ; *Namur*, 1855, in-8.

MUSIQUE (de la) religieuse, par Kune ; *Bagnères de Bigorre, Dossan*, 1859, in-12.

MUSIQUE (la) à l'église, par Joseph d'Ortigues ; *Paris, Didier*, 1861, in 8.

NOELS et cantiques spirituels sur les mystères de Notre-Seigneur et sur les principales fêtes de la Vierge, par Arthur aux Cousteaux ; *Paris, Ballard*, 1655, in-8 (avec la musique).

NOUVEAU traité de plain-chant romain, par Adrien de Lafaye ; *Paris, Repos*, 1859, in-8.

NOUVELLE méthode très-facile pour apprendre le plain-chant dans la perfection, par un ecclésiastique du diocèse de Rouen ; *Rouen, B. Lebrun*, 1685, in-4, 1689, in-4.

NOVI Thesauri, auctore Andrea Mullero ; *Francofurti*, 1605, in-4.

OBELISCUS musicus, auctore Francisco Josepho Meyer de Straensee ; *Augustæ Vindel.*, 1752, in-fol. — C'est un recueil d'Offertoires à 4 voix. Plusieurs autres productions de cet artiste : Cantica doctoris, seu Antiphonæ Marianæ XXXII ; *Ibid.*, 1756 ; Phœbus musicus, seu Vesperæ IV ; *Ibid.*, 1757, etc., sont indiqués dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis.

OCTONARIUM sacrum seu canticum beatæ Virginis per diversos Ecclesiæ tonos decantatum, auct. Carolo d'Ambleville ; *Parisiis, Ballard*, 1634, in-4.

OCTONNAIRES (les vingt-deux) du Psalme CXIX, traduits par Jean Poitevin, mis en musique à 4 parties (par Philibert Jambe-de-fer) ; *Lyon, Thomas de Stratou*, 1561, in-8.

OFFERTORIA (XXIV) in honorem sancti Sacramenti, gloriam Virginis mundique contemptum, 4 vocibus et instrumentis, auctore J. Lichtenauero ; *Augustæ Vindel.*, 1736, in-fol.

OFFERTORIA totius anni quinque vocibus concinenda ; *Romæ, F. Coattinus*, 1595 ; *Venetiis*, 1594 et 1596, in 4.

OFFERTORIA XV pro principalioribus festivitatibus Domini cum 4 vocibus, auctore Nonno Maldseder ; *Augustæ Vindelic.*, 1765, in-fol. — Ce compositeur était bénédictin ; il publia en 1765 quinze autres Offertoires, et en 1771 des Vesperæ solemnes 4 vocibus.

OFFICIUM vespertinum tum rurale, tum civile ; *Augustæ Vindelicorum*, 1759, in-fol.

OPERA omnia sacrorum concentuum, 1, 2, 3 et 4 vocum, auctore Ludovico Viaduna ; *Francofurti*, 1620, in-fol. — Quelques-unes des compositions réunies dans ce recueil avaient déjà paru isolément.

OPUS musicum novum continens textus evangelicos dierum festorum, Dominicarum et feriarum per totum annum, auctore Georgio Ottone, *Cassellis*, 1604, in-8. — Deux autres parties suivirent celle-ci, et le tout reparut réuni à Francfort en 1618.

OPUS Missarum et Psalmorum 4 et 5 vocibus, auctore Gaspardo Casati ; *Venetiis*, 1621, in-4.

OPUS primum Cantionum ecclesiasticarum, auctore Bartholomæo Gesio ; *Francofurti*, 1613, in-4 — On a de cet artiste quelques autres compositions de musique sacrée : Hymni quinque vocum de præcipuis festis anniversariis ; *Wittemberga*, 1595, in-4. — Opus secundum cantionum ecclesiasticarum, 1613. — Missæ 5-6 et plurium vocum ; *Francofurti*, 1621. — Il a aussi composé une grande quantité de musiques d'église sur des paroles allemandes. *Voir* l'ouvrage de M. Fétis que nous citons souvent.

OPUS (novum) musicum continens dicta insigniora ex Evangeliis dierum dominicalium et festorum totius anni desumpta, et quinarum vocum concentu exornata, auctore Philippo Dulich ; *Lipsiæ*, 1609, in-4.

OPUSCULUM novum selectissimarum cantionum sacrarum 4, 5, 6, 7, et 8 voc., auctore Melchiora Vulpio ; *Erfurtii*, 1610, in-4.

ORDINARIUM Missæ e Graduali Romano, par John Lambert ; *Londres*, 1850. — On doit à cet organiste anglais d'autres ouvrages destinés aux cérémonies catholiques.

ORGANOEDUS ecclesiastico-aulicus, aulico-ecclesiasticus exhibens præludia et fugas, auctore J. Preller, *Norimbergæ*, 1764, in-fol. — Cet auteur était bénédictin : on lui doit un autre ouvrage : Litigiosa digitorum unio, id est, præambula duo organica cum fugis; pars 1 et 2, *Norimbergæ*, 1759, in-neufs de bonnesfol. — On trouve dans ces deux rec choses dans l'ancien style (Fétis).

ORGANOGRAPHIA, auctore Christiano Ehrenbunsio ; *Erfurtii*, 1069, in-fol — Malgré son titre latin, cet ouvrage très-rare, composé par un protestant, est un traité de l'usage de l'orgue en forme de commentaire sur le psaume CL.

ORPHEUS mixtus, vel concentus musici tam sacris quam profanis usibus concinnati, auctore Georgio Poss ; *Augustæ Vindel.*, 1603, in-4.

OVUM paschale novum seu missæ 4 vocibus, auctore Johanne Philippo Nuchter; *Ulmæ*, 1605, in 4.

PAROISSIEN noté en musique à l'usage du clergé, par F. Koenig ; *Paris*, *A. Leclère*.

PARTUS primus, seu 6 *Dixit Dominus* et 6 *Magnificat* pro quatuor vocibus, auctore Cajetano Kolberer; *Augustæ Vindel.*, 1701, in-fol — Les 4 parties suivantes mises au jour en 1705, 1710 et 1719, renferment des introïts, des offertoires, etc.

PASSIONARIUM juxta capellæ Lusitanæ consuetudinem accentus rationum integre observans, auctore Manuele Cardoso ; *Leira*, 1575, in fol.

PATROCINIUM musices, auctore Francisco Sale; *Augustæ Vindelic.*, 1589, in-4. — Ce volume contient une suite de messes dédiées à l'archevêque de Salzbourg. On a du même artiste : *Officia missalia 5 et 6 vocum ;* Pragæ, 1574. — *Sacræ cantiones ;* ibid, 1593, in 4. — *Missæ solemniores ;* Monachii, 1589, in-fol. — *Motetæ 5 vocibus et Missæ ;* ibid., 1598, in-fol.

PHILOMELA ecclesiastica, hoc est, sacræ cantiones a Meinrado Spiess ; *Augustæ Vindel.*, 1718, in-fol.

PHILOMELE (la) séraphique, par Jean d'Arras ; *Tournay*, 1640, in-8 — Ce volume contient la musique gravée (dessus et basse) des cantiques qu'il renferme. Il est divisé en quatre parties ; la première chante « les dévots et ardents soupirs de l'âme pénitente qui s'achemine à la vraie perfection ; » dans la seconde on trouve la Christiade ou les mystères de la Passion ; dans la troisième la Mariade avec les mystères du Rosaire ; la quatrième enfin renferme « les cantiques de plusieurs saints tous en forme d'oraison ou de méditation sur les airs les plus nouveaux choisis des principaux auteurs de ce temps. »

PLAIN-CHANT (le) attaqué par un prêtre et défendu par un laïque, par J. d'Ortigues ; *Paris*, *Mourgues frères*, 1860, in-8. — Extrait du journal la *Maîtrise*.

PLAIN-CHANT (le) ; à MM. les membres du congrès pour la restauration du plain-chant, par l'abbé Gontiers ; *Le Mans*, *Monnoyer*, 1860, in-18.

PLURA modulationum genera quæ vulgo contrapuncta appellantur super excelso Gregoriano cantu, auctore Ferdinando de las Infantas ; *Venetiis*, 1570, in-4. — Il existe un autre ouvrage de ce compositeur : Sacrarum varii styli cantionum tituli Spiritus sancti ; *Venetiis*, 1580, in-4.

PRECES ecclesiasticæ ad numeros musices redactæ, auctore Francisco Eustachio du Caurroy, lib. I et II ; *Parisiis*, 1609, in-4.

PRIMITÆ musicales continentes *Te Deum*, Missas, Requiem, Motettas sexdecim, auctore Noel Baudouin ; *Ulmæ*, 1694, in-4.

PRINCIPES (les vrais) du chant grégorien, par N. A. Janssen ; *Malines*, 1845, in-8.

PRINCIPES de composition des écoles d'Italie, par Alexandre Etienne Choron ; *Paris*, 1808 ou 1816, 3 vol. formant 6 parties in-fol. — La seconde partie est relative au contre-point.

PRODROMUS cantionum ecclesiasticarum, auctore Mattheo Elio ; *Hamburgi*, 1651, in-4.

PROGRAMMA de voce *Sela*, Hebræorum interjectione musica, auctore Christophoro Augusto Heumann ; *Hanoveriæ*, 1728, in-4. — Cette dissertation a été reproduite avec d'autres sur le même sujet dans le Thesaurus antiquitatum sacrarum d'Ughelli (tom. XXXIX). Un grand nombre d'opinions diverses se sont produites sur la signification du mot hébreu *Sela* ou *Selah* qui se trouve en tête de quelques psaumes, et la solution complète de ce problème peut être envisagée comme introuvable.

PROVERBES (les) de Salomon mis en musique, par F. Gindron ; *Lausanne*, *Rivery*, 1556, in-12.

PSALMES (les cent) de David, mis en françois par Jean Poictevin, à 4 parties ; *Poitiers*, *N. Pelletier*, 1549, in-8 ; *ibid.*, 1551 ; *Paris*, *M. du Chemin*, 1558. — La musique est de Philibert Jambe-de-fer.

PSALMES de David à 3 parties, par Jean Servin ; *Orléans*, 1565, in-4 oblong.

PSALMI vespertini pro toto anno, auctore Francisco Stickl ; *Augustæ Vindel.*, 1221, in-fol.

PSALMI ad ritum ecclesiasticum musices concionandi ad primi et secundi organi sonum accommodati Joanne Paulo Columna ; *Bononiæ*, 1694, in-4. — On doit à cet artiste une autre production du même genre : *Psalmi ad Vesperas*, 1694, et un grand nombre de *Motetti*, de *Psalmi*, etc. Voir Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

PSALMI vespertini, adjunctis 4 antiphonis Marianis 4 vocibus, auctore Eugenio Pausch ; *Augustæ Vindelic*, 1796, in-fol. — Cet artiste qui était Bavarois et de l'ordre des Norbertins, a laissé un grand nombre de messes et de compositions musicales restées pour la plupart inédites.

PSALMI aliquot ad numerum musices quatuor, quinque et sex vocum redacti, auctore Arthur Aux Cousteaux ; *Parisiis*, *Ballard*, 1631. — Cet artiste a composé plusieurs messes également publiées chez Ballard; elles sont indiquées dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis, t. I, p. 144.

PSALMI Davidici novis concentibus sex vocibus modulati, cum oratione regia 12 vocibus modulata, auctore Gabriele Bono ; *Parisiis*, *Adr. le Roy*, 1582, in-4. — Boni était maître des enfants de chœur à St-Etienne de Toulouse.

PSALMI Davidici quatuor vocum, auctore Richardo de Renvoisy ; *Parisiis*, *Richard Breton*, 1592, in-4 oblong.

PSALMI omnes qui a S. Romana Ecclesia in solemnitatibus ad vesperas decantari solent, cantatu accommodatissimi cum octo vocibus, auct. Hippolyto Baccusio ; *Venetiis*, *Riccindus Amatinus*, 1597, in-4.

PSALMODIA vespertina cum aliquot beatæ Mariæ Virginis canticis 4 et 5 vocibus, auctore Joanne Frederico Pistorio ; *Monachii*, 1593, in-4.

PSALMODIA harmonica, auctore J. Oswald ; *Augustæ Vindel.*, 1735, in-fol.—On trouve dans ce volume vingt et un psaumes et des vêpres à quatre voix.

PSALMODIA vespertina quatuor vocibus, auct. Guilelmo Hansero, 1767, in-fol.

PSALMODIE pratique, ou le chant des psaumes pour tous les offices paroissiaux mis à la portée de tout le monde ; *Nantes*, 1861, in-12.

PSAUMES de David, traduits par Philippe Desportes, mis en musique à 4 parties par Denis Caignet ; *Paris*, *Ballard*, 1607, in-4.

PSAUMES de David mis en musique par Claudin le jeune ; *Paris*, *Ballard*, 1615, in-8.

QUELQUES considérations générales sur la musique religieuse, à l'occasion d'une messe de M. Vervoitte, maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, par M. Martin de Villers ; *Rouen*, 1855. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Rouen*.

QUELQUES mots sur la musique religieuse, par J. A. Le Roi; *Versailles*, 1860, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise.*

QUINQUE salutationes Domini nostri Jesu Christi a Ludovico Scuflio excusæ; *Norimbergæ*, 1526, in-fol.

QUINQUE limpidissimi lapides Davidici seu Psalmi 151 cum motetta centuplici varietate, auct. Georgio Mongel; *Wurzburgii*, 1644, in-fol.

QUINQUE Missæ breves et totidem offertorii quatuor vocum cum organo et instrumentis, auct. Doedler; *Augustæ Vindelicorum* (circa 1810), in 4.

RECUEIL de motets à une et deux voix avec basse continue par Charles Lemaire; *Paris, Ballard*, 1698, in-fol.

RECUEIL (premier et deuxième) d'airs spirituels à deux parties, par feu M. de Basilly; *Paris*, 1692, in-12. (Le véritable nom de l'auteur était Benigne de Basilly, prêtre, né dans la Basse-Normandie en 1621.)

REGULÆ spiritualis melodiæ, seu liber spiritualium cantionum, auct. Hippolyto Baccusio; *Antuerpiæ*, 1617, in 4.

RESPONSORIA, antiphonæ et hymni in processionibus per annum quaternis et quinis vocibus concinenda, auctore Joanne Matelarto; *Romæ, N. Mutius*, 1596, in-4.

RESPONSORIA noviter cum notis expressa de Tempore et de Sanctis; *Norimbergæ, J. Huchs*, 1499, in 4.

RESPONSARIA et lectiones hebdomadæ sanctæ, auctore Francesco Corteccia; *Venetiis*, 1565, in-4.

RESPONSORIA hebdomadæ sanctæ, ac Natalis Domini, *Te Deum* et *Benedictus* quatuor vocum, authore Paulo Aretino; *Venetiis*, 1567, in-4.

RITU (de) cantandi per noctes dierum festorum apud Hebræos, auctore Christiano Ernesto Schmidt; *Lipsiæ*, 1758, in-4.

ROSARIUM litaniarum beatæ Virginis Mariæ, authore Laurentio Calvo; *Venetiis*, 1526, in-4.

ROSARIUM musicale, auctore Petro Lappi; *Venetiis*, 1629, in-4. — Cette œuvre contient une messe, des psaumes, *Magnificat*, des Litanies et *Te Deum* à 2 et 3 chœurs.

SACRÆ cantiones 5, 6, 7, 8, 9 et plurium vocum, authore Joachimo Marco; *Stettini*, 1601, in-4; *Lipsiæ*, 1608, in-4.

SACRÆ symphoniæ octo vocum, auctore Camillo Zanoti; *Norimbergæ*, 1590, in-4.

SACRÆ melodiæ 1, 2, 3, 6 vocibus decantandæ, auctore Petro Lappi; *Francofurti*, 1621, in-4, *Antuerpiæ*, 1622, in-4.

SACRÆ cantiones octonis vocibus concinendæ, auctore Asprilio Sacello; *Francofurti*, 1606.

SACRÆ cantiones, seu motettæ 5 vocum, auct. Philippo de Monte; liber primus; *Ingolstadii*, 1569, in-4; lib. II, 1571; lib. III et IV, 1573; lib. V, 1574.

SACRÆ cantiones vel motetti 5-10 vocibus, auctore Josepho Guarni; *Venetiis*, 1586, in-4.

SACRÆ modulationes a 2, 3 et 4 vocibus, auct. Amadeo Freddi; *Venetiis*, 1617, in 4. — On a encore de ce compositeur des *Divinæ laudes* a 2, 3, 4 vocibus cum basso, et des morceaux de musique sacrée sur des paroles italiennes.

SACRÆ cantiones quinque, 6 et 8 vocibus compositæ, auctore Joanne Chastronio; *Francofurti*, 1605, in 4.

SACRÆ cantiones, 4 vocibus fugis concinnatæ, auctore Georgio Corbero; *Norimbergæ*, 1582, in-4.

SACRARUM concionum quatuor, quinque, sex, octo et duodecim vocum, cum litaniis B. Mariæ Virginis (authore J. Bello); liber primus et quintus, *Venetiis*, 1600, in-4. — Recueil qui paraît avoir été inconnu à M. Fétis.

SACRARUM motettarum primitiæ 4, 5, usque ad 16 voces, una cum 1 Missa et *Magnificat*, auctore Michaele Prætorio; *Lipsiæ*, 1600, in-4. — Plusieurs autres productions de cet artiste : Hymnodia Sionia, Eulogodia Sionia, etc., sont indiquées dans la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis.

SACRARUM cantionum 5 et 6 vocum lib. I et II, auctore Leonardo Lechnero; *Norimbergæ*, 1581, in 4 oblong.

SACRI concentus a 2, 3, 4 et 8 vocibus ad Ecclesiæ militantis statum stylo selectiore applicati, auctore Gabriele Vignoli; *Uberlingeni*, 1671, in-4.

SACRIFICIUM mortuorum, seu III missæ solemnes, breves tamen, de Requiem, auctore Josepho Antonio Lauchner; *Spiræ*, 1792, in-fol.

SACRI modulorum concentus qui 6-10 et 12 vocibus in duos tresve choros convalescentes concini possunt, auctore Tiburcio Massaini; *Venetiis*, 1567, in-4.

SACRI concentus et dialogi 1, 2, 3, 4, 5 et 6 vocibus, cum motetta 4 vocibus, auctore Georgio Mengel; *Inspruckii*, 1662, in-4.

SACRORUM hymnorum modulationes quinque et sex vocibus, auctore Wolfgango Berckzaimero; *Monachii*, 1564, in-4.

SCALA Jacob ascendendo et descendendo, auct. J. J. B. Munster; *Augustæ Vindel.*, 1743, in-4. — C'est un traité de plain-chant.

SCINTILLÆ animæ amantis Deum, auctore Joanne Feldmayr; *Augustæ Vindelicorum*, 1611, in-4.

SELECTUS novus missarum præstantissimarum superioris ævi auctorum juxta codices originales tum manuscriptos, tum impressos editorum a C. Proske; *Ratisbonnæ, Pustet*, in-8, 1855-1861. — Recueil formé de quatre parties : XII et 654 pages.

SERTULUM musicale ex sacris floriculis contextum, auctore Valentino Dritzelio; *Norimbergæ*, 1621, in-4.

SERTUM spirituale musicale 3 vocibus, auctore Johanne Thuring; *Erfurtii*, 1637, in-4.

SOBOLES musica, id est cantiones sacræ 4 et 8 vocum, auctore Daniele Lucknero; *Norimbergæ*, 1602, in-4.

SYMPHONIÆ sacræ 3, 4, 5, 6 vocibus, auctore Henrico Sagettario Schutz; *Dresdæ*, 1625, in-fol. — Une seconde partie vit le jour à Venise en 1629.

SYMPHONIÆ sacræ 6 et 8 vocibus, auctore Sebastiano Ertelio; *Monachii*, 1611, in-4.

TABULATURÆ organis et instrumentis inservientes, auctore Bernardo Fabricio; *Argentorati*, 1577, in-4.

THEATRUM musicæ choralis, auctore Reniero Kischrath; *Coloniæ, Goldeschalk*, 1782, in-4.—L'auteur était chantre de la cathédrale de Cologne.

THESAURUS musicus continens cantiones sacras 3 16 vocum, auctore Johanne Sculpeto; *Luneburgi*, 1621, in-4.

THRENI Hieremiæ quatuor vocum, auctore Joanne Contini; *Venetiis*, 1565, in-4.

TONALITÉ (de la) du plain-chant comparée à celle des chants populaires, par Le Jolis; *Paris, Leleux*, 1859, in-4.

TRAITÉ des tons de l'Eglise selon l'usage romain dans lequel la gamme ancienne et nouvelle est mise au commencement, par Etienne Saché, prêtre; *Lisieux, R. le Boullenger*, 1699, in-8.

TRAITÉ du plain chant selon l'usage romain, par le P. E. Saché, prêtre; *Lisieux*, 1676, in-8.

TRIADES precum vespertinarum ad 8 tonos et modos concinnatæ, auctore Christopho Demantio; *Norimbergæ*, 1602, in-4. — On a du même musicien un *Magnificat* 4, 5 et 6 vocibus; *Francofurti*, in-4.

TRIAS melodiarum sacrarum 5, 8 et 10 vocum, auctore Christiano Hunning; *Erfurtii*, 1624, in-4.

VESPERÆ solemnissimæ, quatuor vocibus concertantibus, auctore B. A. Aussichneitero ; *Augustæ Vindelicorum*, 1709, in-fol.

VERI divinique natales circumcisionis Judaïcæ, templi Salomonis, musicæ Davidicæ in sacris, et baptismi Christianorum, auctore Joanne Christophoro Hardenburg ; *Helmstadii*, 1721, in-4. — Un autre traité de cet érudit intitulé : *Commentatio de re musica vetustissima ad illustrandos scriptores sacros et exteros accommodata*, est insérée dans les *Miscellanea Lipsiensia nova*, 1753, t. IX, p. 218-268.

VIRIDIARIUM musicum, seu cantiones sacræ 1 et 2 vocum, auctore Mauro Morero ; *Ulmii*, 1686, in-4.

XVII. — Droit canon. — Loi canonique et ecclésiastique.

ADVOCATIS (de) et œconomis monasticis, auctore C. F. Paullino ; *Jenæ*, 1686, in-4. — Il existe deux autres dissertations, l'une de P. Gallade : De Advocatis Ecclesiæ ; *Heidelbergæ*, 1768, in-4 ; l'autre de C. C. Wundt : De vera Advocatorum ecclesiasticorum origine et indole ; *ibid*, 1773, in-fol.

APOLOGIE pour messire Henri Louys Chastaigner de la Rochepozay, evesque de Poictiers, contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité ; *s. l.*, 1615, in-8. — Volume rare et curieux sur une matière intéressante, se terminant par une *liste des prélats qui ont pris les armes*.

APPARATUS super constitutionibus Johannis XXII, auctore J. de Cassanis ; *s. l. et a.*, in-fol.

APPELS (des) en cour de Rome, par Ch. Grandmaison ; *Paris, Dumoulin*, 1853, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

AUCTORITATES decretorum, auctore Joanne Calderino ; *Coloniæ, Petrus ab Olpe*, 1470, in-fol. ; C. Drach, *Spiræ*, 1481, in-fol.

BREVIARIUM totius juris canonici, auctore Paulo Florentino ; *Mediolani*, 1478, in-fol. — Plusieurs fois réimprimé.

BULLARIUM (magnum) Romanum a S. Leone primo ad nostra usque tempora, Pii IX Pont. Max. benedictione insignitum sub auspiciis cardinalis Francisci Gadé, Romm. doctorum consensu, amplissimis additionibus auctum, sacerdotis Mauritii Marocco Th. D. recensione, II. Dalmazzo curis atque typographica castigatione noviter editum ; *Augustæ Taurinorum*, 1857-58, gr. in-4, tom. I à III. — Le 3e volume de cette nouvelle édition s'arrête à l'année 1268. Un premier volume, petit in-4 de 723 pages, avait déjà été publié à Turin en 1856 sous le titre de *Bullarium diplomatum ac privilegiorum omnium SS. Romanorum Pontificum*, mais l'éditeur a retiré les exemplaires qui se trouvaient entre les mains des souscripteurs et les a remplacés par le premier volume de l'édition de 1857 ci-dessus. (*Manuel du Libraire.*)

BULLARIUM Romanum ex decreto S. Papæ Benedicti XIV ; *Mechliniæ*, 1826-28, 13 vol. gr. in-12. — Recueil de bulles romaines dans lequel sont comprises celles de Benoît XIV. — Le *Bullarium Romanum* commencé en 1835 et indiqué t. III, col. 35 de ce *Dictionnaire* (*opera et studia Andreæ Advocati Barberi*) a été terminé en 1857 ; il forme 18 vol. in-fol. qui ont coûté 550 fr. Une nouvelle suite, donnant les Bulles de Grégoire XVI, a paru en 1857 (*Prato*) en un volume in-4.

BULLE (translation de la) de la croisade de latin en francoys (sans lieu) in-4, 12 fts. — Bulle adressée à François Ier par Léon X pour organiser la guerre contre les infidèles ; elle est datée de Rome, 1516, le 1er de juin, et l'impression doit avoir suivi de près cette date. (*Manuel du Libraire.*)

BULLE (translation en françois de la) décernée par notre Saint Père le Pape à la requeste du roy très-Chrétien pour extirper l'hérésie luthérienne et autres sectes pullulant en ce royaulme ; *Paris*, 1533, in-8, 8 feuillets.

BULLE et constitution de N. S. P. le pape Sixte cinquième sur les confidences des bénéfices ; *Paris, Bichon*, 1589, in-8.

CONCORDANTIA discordantium canonum, *s. l. et a.* in-fol. 65 feuillets.

CONCORDANTIA sive Ambidextrium, auctore Joanne Calderino, *s. l. et a.* in-fol.

CONCILIA, sub rubricis Decretalium, instituta, auctore Joanne Calderino ; *Romæ, Adamus Rot*, 1472, in-fol., *Mediolani, H. Scinzenzeler* 1491, in-fol., *Venetiis, Bernardinus Benalicus*, 1498, in-fol., *Mediolani, H. Scinzenzeler*, 1497, in-fol.

CONCILIA de Prælatione inter monachos et clericos ; *Venetiis, A. de Torresanis*, 1498, in-fol.

CONSILIA contra Judæos fœnerantes, auctore Alexandro de Nevo, in-fol. *s. l. n. d.* — *Norimbergæ, F. Creussner*, 1479, in-fol. ; *Mediolani, Puchel*, 1479, in-4.

CORRECTORIUM quottarum Canonum et Capitulorum decreti, *s. l. n. d.*, in-4.

DECRETA et Constitutiones summorum Pontificum ad S. Inquisitionis Officium pertinentia ; *Romæ*, 1707, in-4 (1).

DEFENSIONES curatorum, auctore Richardo Fizralph, arch. episcopo Armocensi, in 4, *s. l.* 1496. — Réimprimé à Paris en 1565, in-8. — Ce prélat, chancelier de l'université d'Oxford, vivait au XIIIe siècle.

DICTIONARIUM juris civilis et canonici, auctore Alberico de Roxiate, in-fol. ; *Mediolani*, 1493. — Ouvrage plusieurs fois réimprimé : Haïn en signale cinq éditions différentes dans son *Repertorium* des impressions du XVe siècle.

DISSERTATION sur les investitures, par P. Dubourg, vicaire de Miramont ; *Agen, Noubel*, 1859, in-8. (Thèse à laquelle est jointe une *Thesis theologica, De Incarnatione.*)

EXPOSITION des principes du droit canonique, par le cardinal Gousset, *Paris, Lecoffre*, 1859, in-8.

FESTA et ordo terminorum sacri palatii apostolici, in-4. *s. l. et a.* ; opuscule de 6 feuillets, imprimé à Rome, avant 1500.

JURIS canonici universi, per faciliorem methodum ad veram praxim sincere redacti, compendium ex probatissimis auctoribus catholicis, auctore Francisco L. M. Maupied, missionario apostolico, accurante J. P. Migne ; *Parisiis, Migne*, 1861, 2 vol. gr. in-8.

MANUEL (le) du fabricien, par J.-B. Mauger, fabricien comptable ; *Saintes, Fontanier*, 1859, in-12.

MÉMOIRE pour les curés du diocèse de Toul contre les chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur ; *Nancy, Antoine*, 1765, in-4. — Un grand nombre de mémoires de ce genre sont indiqués dans l'ouvrage de M. Noël, *Collections lorraines*, mais ils n'ont pas assez d'importance pour que nous les enregistrions ici.

MODUS absolutionis et excommunicationis, *s. l. et a.* in-4. — Haïn, dans son *Repertorium bibliographicum*, indique deux éditions de cet ouvrage, l'une de 233, l'autre de 278 feuillets.

PRACTICA cancellariæ apostolicæ inventa inter fragmenta quædam composita per R. Hieronymum Paulum, Canonic. Barcinon. ; *Romæ, J. de Besicken*, 1495, in-4.

PRÆLECTIONES juris canonici habitæ in seminario Sancti Sulpitii, années 1857, 1858, 1859 ; *Paris, Lecoffre*, 1859, 3 vol. in-18.

PRATIQUES bénéficiales suivant l'usage général et celui de la province de Normandie ; *Rouen*, 1745, in 4.

(1) Divers ouvrages sur l'Inquisition ont été signalés dans notre Dictionnaire, t. III.

PRIVILEGIA clericorum, constitutio Frederici II imperatoris et aliorum ; *Lipsiæ, C. Boetticher*. 1493, in-fol. et 1494, in-4 ; *Augustæ*, 1498, in-4.

RECOLLECTIO sive Brachyologia vel Epitome sacramentorum sanctæ Matris Ecclesiæ, auctore Alphonso Canara ; *Hispali, J. Pegniezer*, 1496, in-4.

RELIQUIÆ juris ecclesiastici antiquissimæ ; Græce edidit A. P. de Lagarde ; *Lipsiæ*, 1856, in-8.

REPERTORIUM continens titulos quinque librorum decretalium ; *Coloniæ, H. Tucutell*, 1495, in-4.

REPETITIONES super aliquot capita juris canonici, auctore Joanne Calderino ; *s. l. et a.* in-fol. ; *Venetiis, J. Cregorius*, 1496, in-fol.

RUBRICA de sententia excommunicationis, auctore Stephano Costa ; *Papiæ, Antonius de Carchano*, 1483, in-fol.

SUMMARIUM de interdicto excommunicationis, per Ludovicum Kappel, scolasticum ecclesie beate Marie Virginis Erffurdiensis, *s. l. et a.*

TRACTATUS de Simonia, auctore Johanne Caraffa, *s. l. et a.* (*Romæ, ut videtur*), 1478, in fol.

TRACTATUS juris sive congrui ad interpretationem Bullarum, Constitutionum, aliarumque litterarum apostolicarum super ædificiis construendis ad decorem almæ Urbis ; *Romæ, Bladus*, 1565, in-4.

TRACTATUS de ecclesiastico interdicto, auctore Joanne Calderino ; *Papiæ, J. A. de Beratis et F. Ghyrardegus*, 1487, in-fol.

TRACTATUS exquisitissimus de bigamia, viri clarissimi Johannis Montaigne, juris utriusque licentiati (sine loco et anno, sed *Lugduni*, circa 1500) in-8. — Volume indiqué comme inconnu aux bibliographes sur le catalogue Rontani ; *Paris*, 1846, n. 128 ; il est dédié à Charles Robertet, évêque d'Alby et se compose de 40 feuillets à 2 colonnes, en caractères gothiques.

TRAITE des peines ecclésiastiques, de l'appel et des congrégations romaines, par l'abbé J. Stremler ; *Paris, Veuve Poussielgue-Rusand*, 1859, in-8.

TRAITE de la législation des cultes et spécialement du culte catholique en France, par M. Gaudry, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Paris ; *Paris, Durand*, 1854, 3 vol. in-8. — L'*Athenæum français*, 1855, p. 33, a rendu compte de ce travail. Malgré quelques erreurs dans la partie historique, c'est une œuvre considérable, un travail consciencieux avant tout, se recommandant aux lecteurs par ses riches développements, par l'ensemble complet de la matière qu'il traite et par son exposition lucide. L'auteur dit dans sa préface : « Chrétien, je n'ai pas d'autre foi que la foi catholique ; jurisconsulte, j'ai le droit d'enseigner la loi. »

TERMINI causarum in Romana curia servari soliti in causa beneficiali, in-4, *s. l. et a.* (*Romæ, St. Planckus*), opuscule de quelques feuillets souvent réimprimé à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^.

TRIBUNAL (le) de la Rote, par Dugué de la Fauconerie, conseiller de préfecture ; *Paris, Firmin Didot*, 1859, in 8.

XVIII. — Conciles et Synodes.

ACTA concilii Tridentini ; *Antuerpiæ, M. Nutius*, 1548, in-8.

ACTA et decreta synodalia Ecclesiæ Leodiensis ; *Bruxellis*, 1712, in-8.

ACTES du synode du diocèse d'Evreux, tenu en l'église cathédrale le 24 septembre 1800 ; *Evreux, Ancelle*, in-8.

ACTES du synode du diocèse de Rouen, tenu en l'église cathédrale le 27 et 28 mai de l'an 1800 ; *Rouen, Fouquet*, 1800, in 8.

ACTES du saint et œcuménique concile de Florence pour la réunion des Eglises, précédé d'une notice historique par Adolphe d'Avril ; *Paris, Duprez*, 1861, in-8. — Publication du *Bulletin de l'œuvre des pélerinages en Terre Sainte*.

ACTES du concile métropolitain de Rouen, tenu dans cette ville le 5 octobre 1800 et jours suivants ; *Rouen, Fouquet*, 1800, in-8.

ACTES du premier synode diocésain de Laval tenu en août 1859 par Mgr Wicart, évêque de Laval ; *Laval, Gobdert*, 1859, in-8.

AVIS donné par Mgr l'archevêque de Lyon au synode tenu le 30 avril 1760 ; *Lyon*, P. *Valfray*, 1760, in-8.

CANONES apostolorum ; veterum conciliorum Constitutiones ; decreta Pontificum antiquiora ; de primatu Romanæ Ecclesiæ ; *Moguntiæ*, 1525, in-fol.

CONCILE (le) d'Agde en 506 par Eugène Thomas ; *Montpellier, Martel*, 1855, in-4. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.

CONSTITUTIONES provinciales Ecclesie Anglicane, per D. Wilhelmum Lyndewode editæ ; *Londini, R. Pynson*, s. d. (1496) in-8. — On connait deux autres éditions publiées par Wynkin de Worde ; *Londini*, 1496, et 1499, in-8.

CONSTITUTIONES provinciales et synodales Ecclesiæ metropolitanæ et primatialis Dublinensis, 1770, in-8. — Volume imprimé pour l'usage du clergé catholique irlandais et non livré au commerce.

COPIA bullæ concilii Basiliensis cum epistola B. Anselmi de Conceptione Virginis Mariæ, *s. l. et a.*, in-4. — Opuscule de 6 feuillets qui paraît avoir été imprimé à Cologne par Guldenschaff.

DECRETA et statuta synodi diocesanæ Namuriensis, celebratæ anno 1659 ; *Bruxellis*, 1660, in-4.

DECRETUM Gulielmi, episcopi Iprensis, super observationem statutorum diœcesis Iprensis ; *Ipris*, 1733, in-8.

DISCOURS prononcés par Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, pour l'ouverture et la clôture du concile d'Agen ; — Allocution prononcée par Mgr l'évêque d'Agen ; *Agen, Noubel*, 1859, in-8.

HISTOIRE du synode diocésain d'Angers tenu en 1859 ; *Angers, Lainé frères*, 1860, in-8.

LETTRE circulaire de Mgr J. P. Gaston de Pin, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, à MM. les chanoines de la primatiale, etc., pour la convocation d'un synode à Lyon ; *Lyon, Rusand*, 1827, in-8.

LETTRE de Mgr l'archevêque de Lyon pour la convocation d'un synode, 29 mars 1760 ; *Lyon, Valfray*, 1760, in-4.

STATUTA seu instructiones a Didaco Deça, episcopo Placentiæ et Hispaniarum inquisitore generali sancitæ, a variis sacri tribunalis ministris observandæ ; *Hispali*, 1500, in-4. — Volume fort rare.

STATUTA provincialia Salzburgensia, in-4, *s. l. et a.*

STATUTA synodalia Segoviensia, in 4. — Ce synode fut tenu du 1^er^ au 10 juin 1472.

STATUTA synodalia et provincialia Slesvicensia ; *Lubecæ, S. Arndt* 1496, in-4.

STATUTA provincialia et synodalia Trajectensia, *Goudæ, G. Lecu*, 1484, in-4.

STATUTA Ecclesiæ Coloniensis ; *Coloniæ*, 1478, in-fol.

STATUTA vel Manuale Ecclesiæ Gebennensis ; *Genevæ*, 1493, in-4.

STATUTA provincialia Gnejensia, *s. l. et a.* —

Hain dans son *Repertorium* des impressions du xv^e^ siècle, en décrit deux éditions.

STATUTA synodalia Ecclesiæ Lingonensis, 1479, in-4.

STATUTA provincialia Ecclesiæ Magdeburgensis ; *Lipsiæ*, 1489, in 4.

STATUTA provincialia Passaviensia, *s. l. et a.*, in-4.

STATUTA synodi diœcesanæ Yprensis, an. 1577; *Ypris, in ædibus Episcopi*, 1577, in-4.

STATUTA in synodis episcopatus Yprensis et decreta per rev. Episcopos ejusd. reimpressa ; *Antuerpiæ. B. Moretus*, 1673, in-8.

STATUTA diœcesis Brugensis per Rev. dom. C. Bassery episcopum ; *Brugis, g. Cloet*, 1693, in 8.

STATUTA synodalia veteris Ecclesiæ Suevogothicæ : collegit M. A. Celse, edidit H. Reuterdahl ; *Leodæ*, 1841 in-4.— Volume publié par un luthérien, mais qui contient des documents antérieurs à la prétendue Réforme.

STATUTA synodalia ecclesiæ metropolitanæ Lugdunensis ; *Lugduni, M. Dorivs*, 1566, in-8.

STATUTS synodaux de François Péricard, évêque d'Avranches, au synode de l'année 1600 ; *Rouen, Petit*, 1609, in-8. (Ces statuts ont été réimprimés dans les collections de Dom Bessin, pag. 296)

STATUTS du diocèse de Bordeaux, suivis d'une instruction sur l'administration temporelle des paroisses ; *Bordeaux, Coudert et Poujol*, 1861, in-8.

STATUTS synodaux dressés par Mgr J. P. Gaston de Pin, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et publiés au synode général du diocèse de Lyon, tenus les 4 et 5 septembre 1827; *Lyon, Rusand*, 1827, in 8.

STATUTS et ordonnances de Mgr l'éminentissime cardinal Raoul, archevesque de Lyon, publiés au synode par luy tenu le 7 août 1531 ; *Lyon, J. Roussin*, 1531, in-8.

STATUTS et règlements généraux faits au synode tenu à Lyon le 27 avril 1657 ; *Lyon, J. A. Candy*, 1657, in-8.

STATUTS et règlements synodaux du diocèse de Limoges ; *Limoges*, 1700, in-12.

STATUTS, ordonnances et règlements synodaux, faits par Mgr Claude de Saint-George, archevêque et comte de Lyon, publiés au synode général du diocèse de Lyon, tenu par mon dit seigneur le 21 octobre 1705 ; *Lyon, P. Valfray*, 1705 in-12.

SYNODALIA statuta, Egedi, episcopi Slesvicensis, *Lubecæ, S. Arndt*, 1496, in-4

SYNODI duæ diœcesanæ Buscoducensis denuo in lucem editæ jussu et cura M. Stejartii ; *Lovanii*, 1703, in-8.

SYNODO (de) quinisexta, auctore J. F. Hebenstreit ; *Jenæ*, 1710, in-4.

XIX. — Règles, Constitutions, Confréries.

ABBREVIATURA recessuum capitularium Patrum ordinis divi Benedicti ; *Norimbergæ, C. Stochs*, 1493, in-8.

ABRÉGÉ de l'origine et établissement de la charité et confrérie de Notre-Dame de Recouvrance, établie au couvent des RR. PP. Carmes, de cette ville de Rouen, avec les statuts d'icelle ; *Rouen*, 1695, in-8.

ANCIENNE (l') et dévote confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch à Lyon, érigée premièrement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et depuis plus de deux cents ans au couvent des RR. PP. Prêcheurs, avec la Bulle de notre Saint-Père le Pape Alexandre VII, et les prières de la confrérie ; *Lyon, C. Perrot*. 1738, in-16.

APPROBACION et confirmacion apostolique de la confrairie, associacion et statutz de la noble et dévote confraternité de la Conception Nostre-Dame instituée à présent en l'église de Nostre Dame des Carmes à Rouen avec ottroy de grans pardons, indulgences, concessions et privilèges donnez et concédez respectueusement à perpétuité et irrévocablement par nostre saint-père le Pape moderne aux princes, maistres, confrères et associez, et aultres biensfaicteurs, zélateurs, augmentateurs du bien et honneur de ladite confraternité, ensemble la teneur desdits statutz et ordonnances d'icelle confraternité (*s. l. n. d.*) petit in-8.—Opuscule de 26 feuillets très-rare, imprimé à Rouen en 1524, sans date, c'est-à-dire peu de temps après la promulgation de la bulle. En 1857, un exempl. a été payé 225 fr., vente Le Chevalier.

ASSEMBLÉE générale de l'œuvre des Sœurs de Notre-Dame de Chartres, tenue le 26 janvier, sous la présidence de Mgr l'évêque de Chartres. Rapport de l'abbé Teyssier, directeur de l'œuvre ; *Chartres*, 1858, in-4.

ASSOCIATION pour la conversion des pécheurs erigée par l'autorité de Mgr l'archevêque en l'église Sainte-Magdeleine ; *Lyon, Valfray*, 1698, in-12.

ASSOCIATION pour la défense de la religion catholique dans le diocèse de Lyon. Séance du conseil général présidé par Mgr l'archevêque d'Amasie, pair de France ; *Lyon*, 1829, in-4.

ASSOCIATION générale pour l'adoration perpétuelle de N.-S. Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement de l'autel par les fidèles catholiques des deux sexes dans toutes les paroisses de Lyon, *s. d.* (1819) ; *Lyon, Perisse*, in-8.

ASSOCIATION de la bonne mort érigée dans l'église Saint Lazare à Marseille ; *Marseille, Chaufard*. 1859, in-18.

AVANTAGES et prérogatives de la confrairie de la Très-Sainte Trinité érigée dès l'année 1300 dans l'église de Saint-Nizier de Lyon ; ses indulgences et statuts ; *Lyon, Chalmette*, 1746, in-12.

BULLE de N. S. P. le Pape Paul V, contenant divers pardons et indulgences octroyées aux confrères de la confrérie des pénitents bleus instituée en l'église de Saint-Hiérosme, l'an 1615 ; *Limoges*, 1616, in fol. — Il y eut des contestations entre cette confrairie et celle des Pénitents blancs instituée dans la même ville. Diverses pièces à cet égard figurent au catalogue de l'abbé Texier, 1861.

CALENDARIUM, regulæ, constitutiones et ordinarium canonicorum regularium congregationis Sancti Salvatoris, ordinis S. Augustini ; *Romæ, A. Bladus*, 1549 in-4. — Un exempl. sur peau vélin est à la bibliothèque de Dresde.

CÉRÉMONIAL et coutumier des Frères Mineurs capucins de la province de France ; *Paris, Remquet*, 1860, in-12.

CHAPELLE (la) des Pénitents de la Miséricorde depuis sa fondation jusqu'à sa démolition, par Léon Boitel ; *Lyon* 1857, in-8 (48 pages).

CONFRAIRIE des Agonisans érigée et establie en la chapelle de Sainte-Magdeleine des Pénitentes de Lyon en Bellecourt ; *Lyon*, 1667, in-18.

CONFRAIRIE de Saint-Roch et de Saint-Sébastien érigée dans l'église des religieuses du tiers-ordre de Saint François au faubourg de la Guillotière : *Lyon, Bellion*, 1776, in-12.

CONFRAIRIE du Saint-Sacrement de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Etienne ; *Lyon, Rusand*, 1821, in-8.

CONFRAIRIE (la) de Notre-Dame des Ardennes d'Arras, par Ch. de Linas ; *Paris, Didron*, 1858, in-4 de 104 p

CONFRÉRIE de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs, érigée en l'église des RR. PP. Mathurins de Lisieux ; *Lisieux, Du Roncevay*, 1751, in-24

CONFRÉRIE des Saints Martyrs de Lyon, approuvée par MM. les vicaires-généraux du diocèse, établie dans l'église de Saint Irénée le 13 juillet 1817 ; *Lyon*, 1817, in 4

CONFRERIE de Madame Sainte Cécile à Evreux, par Ch. de Stabenrath; *Evreux, Ancelle*, 1833, in-8.

CONFRERIE en l'honneur du très-saint Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, Statuts par Pineau, curé à Saint-Calais; *Le Mans*, 1844, in-4.

CONFRERIE (grande) du Très-Saint Sacrement, érigée en l'église de Sainte-Croix d'Arras en vertu d'une Bulle de N. S. Père le Pape Paul III, et transférée dans l'église de Saint-Gery; *Arras, Rousseau-Leroy*, 1859, in-18.

CULTE des saints anges gardiens établi par la confrairie érigée en leur honneur dans l'église des Carmes; *Lyon, Juttet*, 1747, in-18.

DEVOTION (la) en la confrairie établie depuis plusieurs siècles dans l'église paroissiale de la Platière de Lyon à l'honneur de Notre-Dame de Lorette; *Lyon, Langlois*, 1701, in-12.

DEVOTION (de la) et de la confrairie de la Très-Sainte-Vierge établie en l'église de Fourvières, et le recueil des pièces justificatives de l'érection de ladite confrairie; *Lyon, Delaroche*, 1762, in-12.

DEVOTION aux Saints Anges. Association d'Evreux en leur honneur; *Evreux, Ancelle*, 1783, in-12.

DIRECTOIRE pour les novices de l'ordre de Sainte-Ursule; *Clermont, Thibaud*, 1860, 2 vol. in-18.

ESPRIT (l'), et réglements de l'Association des Dames de Saint François établie pour le soulagement des pauvres malades; *Lyon, Chabanne*, 1716, in-12.

ETABLISSEMENT (sur l') fondé à Caen par M. l'abbé Le Veneur en faveur des orphelins, par M. Roger; *Caen*, 1844. (Extrait de l'*Annuaire normand*.)

EXTRAICT des statuts et règlements de l'Association du Sainct Sépulchre establie à Rouen l'an 1644, avec l'approbation du Sainct-Siége, et la permission de Mgr l'archevêque; *s. l. n. d.* in-4.

HISTOIRE de la Société d'émulation chrétienne et de secours mutuels, fondée à Rouen en 1849; *Rouen, Perron*, 1852, in-8.

INDULGENCES et statuts de la confrairie de la Très-Sainte et Très-Adorable Trinité érigée dans l'église de Saint-Nizier à Lyon, l'an 1300, renouvellés en l'année 1728; *Lyon, Valfray*, 1728, in-12.

INSTITUTION et règlements de la confrairie des Négociants de la ville de Lyon, établie dans l'église des Feuillants, avec un abrégé de la Vie de saint Homebon; *Lyon, A. Jullieron*, 1668, in-8.

INSTRUCTION pour ceux de l'archiconfrérie de la ceinture de Saint-Augustin et de Sainte Monique, instituée au couvent des RR. PP. Augustins réformés du port Saint-Vincent de Lyon; *Lyon, Servant*, 1643, in-12.

INSTRUCTION familière en faveur des confrères de l'un et de l'autre sexe de la Congrégation de la Propagation de la Foy établie à Lyon; *Lyon, Valencel*, 1661, in-18.

INSTRUCTIONS pour les associés de la confrairie de Notre-Dame de Pitié, érigée en l'église paroissiale de Saint-Maclou de Rouen; *Rouen, Oursel*, 1723, in-16.

KERONIS interpretatio regulæ S. Benedicti theotisca, primum erecta per Bern. Franckium, recensuit notisque illustravit J. G. Scherzius; *Ulmæ*, 1726, in-fol.

LIVRE de la confrairie de la Sainte-Croix, érigée en l'église paroissiale de Sainte-Croix de Lyon; *Lyon*, 1761, in-12.

LIVRE contenant les réglements et statuts pour les fidèles associés de la dévote confrairie établie dans l'église de Saint-Roch à Lyon; *Lyon, A. Laurens*, 1724, in-12.

LIVRE et ordonnance de la confrérie du Psautier de la Vierge en Bretagne, publiés d'après le manuscrit du Musée britannique, par Paul Marchegay; *Nantes, Guéraud*, 1859, in-8.

MANUEL des confrères du Saint-Rosaire avec plusieurs belles louanges de la Vierge sacrée, par Thomas le Paige, de l'ordre de Saint-Dominique; *Nancy, A. Charlot*, 1625, in-12.

MANUEL de l'archiconfrérie de Notre-Dame-de-Grâce de Rochefort, contenant l'histoire abrégée du sanctuaire et de l'archiconfrérie; *Pont-Saint-Esprit, Gros*, 1858, in-32.

MANUEL de la confrairie du Cœur agonisant de Jésus érigée en faveur des agonisants de chaque jour; *Le Mans*, 1860, in-32.

MANUEL des Frères et des Sœurs du tiers-ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise, édition conforme à celle rédigée et publiée par ordre du P. Salvator d'Oziéri; *Tours, Mame*, 1860, 2 vol. in-18.

MANUEL des Filles de la Persévérance établies dans l'église métropolitaine de Sainte-Cécile d'Albi comprenant des prières et des méditations utiles à tous les fidèles, par B. C., archiprêtre; *Albi, Papailhian*, 1861, in-18.

MEMOIRE sur la nécessité de l'œuvre des Recluses de Lyon, et les moyens de la soutenir; *Lyon, Delaroche*, 1778, in-4.

MEMOIRES pour servir à l'histoire de la confrérie des Saints-Martyrs Gervais et Protais, patrons de l'église cathédrale de Séez; *Alençon, Malassis*, 1773, in-12.

NOTICE sur la société religieuse des dames de Notre-Dame de Nazareth; *Arras, Rousseau-Leroy*, 1861, in-12.

NOTICE sur la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs; *Lyon, L. Perrin*, 1833, in-18.

OFFICE à l'usage des Pénitents blancs de la ville de Limoges; *Limoges*, 1789, in-12.

OFFICES et prières que la compagnie des Pénitents pourprés de la Charité de Limoges est accoutumé de dire dans leur tribune ou dans leurs processions; *Limoges*, 1817, in-8.

ORDRE des Offices et des exercices spirituels qui se feront dans la chapelle des Pénitents du Saint-Crucifix pendant la semaine Sainte de l'année 1788; *Lyon*, 1788, in-8.

PARDON et indulgence à perpétuité concédés à la dévote confrairie de Saint-Claude dans l'église Saint-George de Lyon; *Lyon, Faucheux*, 1772, in-8.

PARDON et indulgence à perpétuité à la confrérie de la Sainte-Trinité, érigée au grand autel de l'église des Augustins à Lyon; *Lyon, Rival*, 1744, in-12.

PARDONS, indulgences, grâces et privilèges concédés aux confréries érigées à l'honneur du Très-Saint-Sacrement de l'autel par nos SS. PP. les Papes; *Lyon, Borde*, 1657, in 18.

PARDONS et indulgences à perpétuité à la confrairie pour les morts sous l'invocation de Saint-Nicolas de Tolentin, érigés au couvent des Augustins de la Croix-Rousse; *Lyon*, 1776.

PROCESSIONAL général à l'usage des Pénitents blancs de Mèze; *Cette, Izar*, 1859, in-8.

RAPPORT pour l'établissement d'une société charitable de Saint-François-Régis, au Havre, pour le mariage des pauvres, par l'abbé Cochet; *Ingouville, Le Petit*, 1837, in-8. — Du même, Rapport sur un semblable établissement à Dieppe; *Dieppe*, 1842, in-8.

RECUEIL des hymnes et psaumes que les con-Frères pénitents Feuille-morte de la ville de Limoges chantent en faisant leurs processions et visitant les églises; *Limoges*, 1732, in-12

RECUEIL de plusieurs exercices de piété et prières de dévotions familières aux religieuses de Sainte-Claire, de l'Ave Maria, par Marie Marguerite de Sainte-Marie-Eglise, religieuse ; *Alençon*, 1758, in-32.

REGLEMENT de la confrairie des Trente-Trois établie dans la paroisse de Saint-Just de Lyon; *Lyon*, 1805, in-8.

REGLEMENT pour la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée dans l'église de Saint-Nizier ; *Lyon, Rusand*, 1819, in 18.

REGLEMENT de l'Association en l'honneur de Notre-Dame de Grâces, rétablie dans l'église de Saint-Nizier de Lyon, à la suite de la mission le 31 décembre 1826 pour les hommes et pour les femmes ; *Lyon, Rusand*, in-12.

REGLEMENT de l'Association du chemin de la Croix érigée par M Ferrand, curé de la paroisse d'Ainay ; *Lyon*, 1834, in-12.

REGLEMENT de la maison des orphelines de Nancy, établie sous la protection de la Sainte-Famille ; *Nancy*, 1720, in-18.

REGLEMENT de la confrairie du Saint-Sacrement établi dans l'église de Saint-Jean-Baptiste ; *Lyon, Kindelem*, 1821, in-8.

REGLEMENT de la confrairie du Saint-Sacrement dans la paroisse de Saint-Martin d'Ainay ; *Lyon, Rolland*, 1807, in-12.

REGLEMENT des Hospitaliers de la ville de Lyon : *Lyon, Delaroche*, 1790, in-18.

REGLEMENT (autre) ; *Lyon, Charvin*, 1839, in-18 (Diverses pièces relatives aux Hospitaliers de Lyon, sont indiquées au catalogue Coste, p. 123 et 124).

REGLEMENT de la société charitable dite des Charlottes ; *Lyon*, an XIII, in-18.

REGLEMENT de la Société des demoiselles établie dans la paroisse de Saint-Nizier pour la Providence des petites filles de la même paroisse ; *Lyon, Rusand*, 1825, in-18.

REGLEMENT de l'archiconfrérie réparatrice des blasphèmes ; *Saintes*, 1859, in-18.

REGLEMENTS, indulgences et exercices de la confrérie de la Bonne-Mort, érigée dans la chapelle de Saint-Martin de la Chanal, paroisse de Saint-Paul ; *Lyon, Barret*, 1758, in-8.

REGLEMENTS et statuts pour la confrairie de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement érigée en 1722, à Nancy ; *Nancy, Balthazar*, 1722, in-18.

REGLES des sœurs dites Solitaires de la Sainte-Famille ; *Bordeaux, Delmas*, 1859, in-18.

REGLES des sœurs de la Sainte-Famille de Pazens (Aude) ; *Toulouse*, 1861, in-12.

REGLES et constitutions des religieuses hermites de la congrégation de l'hermitage royal de Nostre-Dame des Anges, sous l'invocation de Saint-Romuald, situé dans la forêt de Saint-Sever, diocèse de Coutances ; *Vire, Sanson de Cosne*, in-8, s. d.

REGLES et statuts du tiers-ordre de la Pénitence institué par le séraphique Patriarche saint François pour les personnes séculières de l'un et l'autre sexe ; *Lyon, Faucheux*, 1754, in 12.

RENOVATION des promesses du saint baptême avec les règlements de la nouvelle confrairie érigée dans la paroisse de Saint-Michel ; *Lyon, Braiset*, 1692, in-12.

SAINTE (la) confrérie de Jésus, Marie, Joseph, canoniquement érigée en l'église des Minimes de la ville du Mans ; *Le Mans*, 1845, petit in-8.

STATUTS et règlements de la dévote compagnie des pénitents pèlerins de Notre-Dame de Lorrette établis à Lyon ; *Lyon, Vialen*, 1584, in-18.

STATUTS et règlements de la chapelle des marchands, banquiers, commissionnaires, merciers, journaliers de Lyon, établie en l'église de Saint-Nizier le 9 mars 1487 ; *Lyon, Jullierus*, 1587, in-4.

STATUTS de la compagnie des Pénitents de la Croix associez sur la mort et la Passion de N S. J. C. érigée dans la ville de Lyon ; *Lyon, A. Laurent*, 1716, in-12.

STATUTS de la confrairie du Verbe incarné avec les exercices spirituels du matin et du soir pour les pensionnaires du Couvent de Lyon ; *Lyon, Requilliat*, 1739, in 8.

STATUTS et réglements pour la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et de Notre-Dame-de-Montserrat érigée en la chapelle de Saint-Jacques de Lyon ; *Lyon, Requilliat*, 1755, in-8.

STATUTS, avantages et prérogatives de la Compagnie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Vincent de Lyon; *Lyon, Jacquenod et Rusand*, 1764, in-12.

STATUTS de la confrairie des Pénitents de la Miséricorde, érigée sous l'invocation de sainte Marie-Magdeleine de l'église de Saint-Martial en 1615; *Limoges*, 1750, in-12.

STATUTS, ordonnances et règlements gardés dans la Charité érigée et établie au couvent des R.R. P.P. Cordeliers de Rouen en l'an 1748; *Rouen, Machuel* (1748), in-12.

STATUTS et offices de la Pénitence établie en l'église de Saint-Nicolas de Nancy ; *Nancy, Vagner*, 1847, in-12.

TENOR fraternitatis de memoria mortis ; *Ulmæ, J. Reyer*, 1491, in-4.

TRAITE (brief) de l'ordre du divin Office des religieuses Servantes à Dieu sous la réformation de Fontevrault ; *Reims, Bacquenois*, 1558, in-8. — L'imprimeur de cet ouvrage en fut aussi le rédacteur ; ce livre est devenu très rare.

US des frères convers de la Société Cistercienne de Notre-Dame de la Trappe, primitive observance, rédigée par le chapitre général de 1851 ; *Laigle, Bridif*, 1852, in-12 de 192 pages.

US de la congrégation Cistercienne de N. D. de la Trappe, rédigée par le chapitre-général ; *Laigle, Bridif*, 1852, in-12 de 312 pages. — Règlement définitif de cette congrégation célèbre.

VOYAGE (le) fait au Mont-Saint-Michel par la confrairie de l'église de Saint Pierre de Caen avec 22 ecclésiastiques et plusieurs habitants des autres paroisses, par l'abbé Michel de Saint-Martin ; *Caen, Cl. Le Blanc* (1654), in-4. — Opuscule rare et curieux, réimprimé en 1848 à la suite du *Journal d'un bourgeois de Caen*, publié par G. Mancel ; *Caen*, in-4.

XX. — Patristique et Patrologie.

ALDHELMI (S.) ex abbate Malmesb. episc. Schireburnensis opera, nunc primum edidit J. A. Giles; *Oxonii*, 1844, in-8.

AMPHILOCHII de recta studiorum et vitæ ratione epistola ad Seleucum, *Altdorfii*, 1644, in-8, *Magdeburgi*, 1695, in-4 ; *Altdorfii*, 1740, in-8. — In diem magni Sabbathi oratio, Græce et Latine; *Antuerpiæ*, 1596, in-8. — Autre édition, *Helmstadii*, 1782, in-4.

ANASTASII Sinaitæ liber XII hactenus desideratus anagogicarum Contemplationum in hexaemeron, Græce et Latine, ex interpretatione Andreæ Dacerii ; *Londini, Clarck*, 1682, in-4.

ANDREÆ Cretensis Homilia in Joannem evangelistam, Græce et Latine, edidit C. Wallin ; *Upsaliæ*, 1750-52, in-4. — Cet éditeur était luthérien. — Id. De Dormitione B. Mariæ Virginis, Ambrosio Camaldulensi interprete ; *Venetiis*, 1550, in-8.

ANTIPUTELLANUS : Epistola de unione Ecclesiarum, ad Alexandrinum et Hierosolymorum patriarchas, auth. Petro Athanasio, rhetore Byzantino ; *Parisiis*, 1655, in-4.

APOLLINARIS Laodicenus. Interpretatio psalmo-

rum versibus heroicis; *Parisiis, Turnebus*, 1552, in-8; *ibid*, 1580; *Londini*, 1590; *Heidelbergæ*, 1596, in-8.

APOLOGISTES (les) chrétiens au deuxième siècle : saint Justin, par l'abbé Frepel. Cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne. *Paris, A. Bray*, 1849, in-8.

ATHANASII (sancti) : Vita S. Antonii eremitæ, Græce, nunc primum edita cum interpretatione et notis Davidis Hoeschelii; *Augustæ Vindel., Franck*, 1611, in-4 —Cette Vie, revue sur divers manuscrits, a reparu dans le Recueil de Rosweid, *Vitæ Patrum* t. I, p. 25, et dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, t. II de janvier, p. 107. — Opera, Latine, *Parisiis*, 1519, in fol. Une réimpression réelle vit le jour chez le même libraire en 1520. D'autres éditions en latin seulement des Œuvres du saint docteur sont celles de : *Argentinæ, J. Knobloch*, 1522, in-fol; *Coloniæ, E. Cervicornus*, 1532, in-8; *Lugduni, M. et G. Trechsel*, 1553, in-fol; *Basileæ, Frobenius*, 1556, in-fol.; *Parisiis M. Sonnius*, 1572 et 1581, in-fol.; *Parisiis, S. Cramoisy*, 1608, in-fol.; *Coloniæ, A. Hierat*, 1617, in-fol.— Commentarius in Epistolas D. Pauli; *Romæ, Adalricus Gallus*, 1477, in-fol., *Parisiis*, 1518, in-fol. — In Psalmorum effectus et proprietates divina sequestratio, in-4, *s. l. et a.* Opuscule de 8 feuillets qu'on croit imprimé à Augsbourg. — In Psalmos opusculum, *Argentorati*, 1508, in-4. D'autres traités sont joints à ce petit ouvrage de saint Athanase, et cette traduction latine, due à Politius, a reparu à Rostock, 1514, in-4; à Tubingue, 1515, in-4, à Nuremberg, 1528, in-8; à Lyon, 1574, in-8. Une autre traduction faite par J. Capnion a été imprimée à Paris en 1534, à Rostock en 1536. — Contra Arium de Homousio controversia; *Parisiis, J. Petit*, 1500, in-fol. — Symbolum cum luculenta expositione F. Bernhardi de Lutzenburgo, ordinis Prædicatorum; *Coloniæ, Quentel*, 1517, in-4. — Oratio de Fide ac Religione, Latine; *Ingolstadii*, 1584, in-8. — Enarratio pseudo-Athanasiana in Symbolum antehac inedita. Et Vigilii Tapsitani de Trinitate ad Theophilum liber VI, studio Josephi Blanchini; *Veronæ, P. Perna*, 1734, in-4.—Homiliæ LXVI Arabice, nunc primum editæ a Chrysanto Notara, patriarcha Hierosolymitano, cujus præfatio Græce et Arabice præcedit; *Alephi*, 1711, in-fol.

ATHENAGORÆ Apologia pro Christianis Græce et Latine; *Parisiis, J Benenatus*, 1577, in 8.

ATHENAGORAS de Resurrectione, Marsilio Ficino interprete; *Parisiis, Guido Mercator*, 1498, in-4. —Cette traduction, jointe à quelques autres écrits, a été réimprimée à Venise, 1498; à Vicence 1499, en 1516, 1520 et 1522.

AUGUSTINI (sancti) Soliloquia, Græce, in-12.— Edition inconnue aux bibliographes selon le catalogue Libri (1861, n° 734) et publiée vers 1560. Le texte grec occupe 190 pages. — Enchiridion ad Laurentium de fide, spe et charitate, ad codicum manuscriptorum vetustissimorum fidem recognovit et adnotatione instruxit J. G. Krabinger; *Tubingen*, 1861, in-8. — L'éditeur est protestant.

BASILII (sancti) de moribus orationes XXIV; *Francofurti, N. Boissæus*, 1598, in-8. — De honore parentibus exhibendo ac de senectute atque juventute, Græce et Latine; *Lutetiæ, S. Prevost*, 1581, in-4. —Orationes duæ de jejunio, Græce et Latine; *Parisiis, C. Morel*, 1563, in-8; *ibid. J. Benenatus*, 1579, in 8. (Nous avons déjà indiqué, t. III, col. 256, une édition de Paris, 1555). — Homiliæ de gratiis Deo agendis, et in Julittum martyrem, Græce, *Lovanii, Rutgerus Resicus*, 1533, in 4. — Concio ad adolescentes, Græce, *Lovanii, B. Gravius*, 1550, in-8. (On connaît d'autres éditions grecques de cette Concio; *Lipsiæ*, 1600; *Hanoviæ* 1651; *Gottingæ*, 1667; *Lipsiæ*, 1779; *Jenæ*, 1791. L'édition d'Oxford, *e theatro Sheldoninno*, 1694, reproduite en 1714, donne avec le texte grec la traduction latine de Grotius et les notes de Potter. — Oratio de humana Christi generatione, Græce; *Lovanii*, 1537, in-8. *Northurnæ*, 1633, in-8. — Contra ebriosos homilia, Græce; *Lincopii*, s. d. in-4. (Edition peu connue mentionnée au Catalogue de la bibliothèque d'Upsal); *Lovanii, R. Rescius*, 1533, in-8; *Coloniæ, Birckmann*, 1602, in-8. — Homilia in XL martyres, Græce; *Lovanii, R. Rescius*, 1536, in-8; *Moguntiæ*, 1694, in-4. — Homilia de infantibus ab Herode necatis, Græce et Latine, cura G. Remi; *Heidelbergæ*, 1598, in-4. — Homilia in sanctum martyrem Mamantem, Græce; *Parisiis, S. Prevost*, 1599, in-4. — Homilia de invidia, Græce et Latine, *Lutetiæ, F. Morell*, 1586, in-4 —Homilia adversus irascentes, Græce et Latine; *Lutetiæ, F. Morell*, 1587, in-4. — Homilia in Hexaemeron et S. Gregorii Nazianzeni threnodia, Græce et Latine, *Ingolstadii*, 1608, in-8. — Oratio cui titulus est : Quod Deus non sit author malorum, Græce et Lat.; *Basileæ, M. Dresser*, 1567, in-8.—Epistola ad Gregorium sodalem suum de vita per solitudinem transigenda, Græce, cum versione Latina C. Budei; *Parisiis, G. Morel*, 1562, in-8; *ibid. S. Prevost*, 1581, in-8; *ibid., Cramoisy*, 1647, in-8.— Epistola ad Apollinarem Laodicensem de divina essentia; ex cod. ms. Bibliothecæ Angelicæ nunc primum in lucem prodit, animadversionibus illustrata (a. L. Sebastiano); *Romæ*, 1796, in-8. — Epistolæ ad Theodorum canonicum. Fragmentum anecdotum quod ex cod. Ms. sæculi XIII nunc primum in lucem profert P. A. Cialettus; *Romæ*, 1775, in-8. — Opuscula varia, Latine; *Basileæ*, 1494, in-fol.—Moralia, ascetica magna et parva, Latine, ex interpretatione Adami Fumani; *Lugduni, Gryphius*, 1540, in-fol. — Orationes quædam devotissimæ Basilii Magni et Joannis Chrysostomi de communione eucharistiæ a Francisco Rholandello e Græco translatæ; *Viennæ, H. Philovalles*, 1513, in-8. — Homiliæ tres, Latine, per Fr. Craneveldium; *Lovanii, R Rescius*, 1534, in-8. — De agendis Deo gratiis sermo, Latine, interprete Huberto Barlando; *Lovanii, R. Rescius*, 1541, in-8.—Hexaemeron, per Joannem Argyropylum, e Græco in Latinum conversum; *Romæ, J. Mazochius*, 1515, in-fol. — De operibus sex dierum homiliæ undecim, interprete Victorio Stringelio; *Lipsiæ*, 1566, in-8. — Oratio in ebrietatem. Jacobo Fabro interprete; *Daventriæ, Th. Boerne*, 1510, in-4. — Contra ebriosos homilia, Latine, interprete Fr. Craneveldio; *Lovanii, R. Rescius*, 1535, in-8. — Oratio in *Attende tibi*, Latine, Francisco Maturantio interprete, *Hagenoæ, Th. Anshelmen*, 1522, in-8. — Liturgia, Latine, per J. Wicelium, *Moguntiæ*, 1555, in-4.— Epistola ad Gregorium Nazianzenum; ejusdem de ratione vitæ solitariæ libellus, Petro Mosellano interprete; *Lipsiæ, M. Lotter*. 1516, in-4. — Basilii episcopi de vita et miraculis D. Theclæ; Simeonis Metaphrastæ de eadem martyre tractatus, P. Pontino Tiletimo Latine vertente et notis illustrante; *Antuerpiæ, Plantinus*, 1608, in-fol.

BERNARD (saint) et Abeilard, par Bonnier, professeur à l'École de droit, 1860, in-18.

BIBLIOTHECA Patrum concionatoria..., opera et studio Francisci Combefis, ordinis F F. Prædicatorum. Editio perquam diligenter castigata, novis monumentis amplificata, dissertationibus et commentariis illustrata, scholiis, annotationibus, appendicibusque locupletata, accurantibus una presbyteris J. A. Goncl et L. Pere; *Paris, Firmin Didot*, 1859, grand in-8. — L'ouvrage est annoncé comme devant former 30 volumes.

CATENA Græcorum Patrum in libros Mosis, Josuæ, Judicum, Ruth, Regum : Græce edidit Niceph. Theotoki; *Lipsiæ*, 1772, 2 vol. in fol.

CATENÆ in Evangelia sancti Lucæ et sancti Johannis; edidit J. A. Cramer; *Oxonii*, 1841, in-8. — La Chaine sur saint Luc diffère sensiblement

de celle que Cordier a publiée en latin à Anvers en 1827; elle provient du commentaire attribué à Tite, évêque de Bostres. C'est en effet une espèce d'abrégé de ce commentaire fait par le même auteur anonyme qui a confectionné les Chaînes sur saint Matthieu et saint Jean d'après les ouvrages de saint Chrysostome. Combefis et d'autres critiques avaient déjà observé qu'il existait dans les manuscrits de la bibliothèque Impériale plusieurs fragments du commentaire original de l'évêque de Bostres. De ce genre est la Chaîne publiée par M. Cramer et qui donne un grand nombre de fragments tirés de Tite, d'Origène, de saint Chrysostome, de saint Cyrille et des autres Pères. L'opinion générale est que Tite avait composé des commentaires sur tous les évangélistes. Il est en effet cité très-souvent dans la Chaîne de Macaire Chrysocéphale sur saint Matthieu (manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne), une fois dans celle sur saint Marc, et il ne l'est pas dans celle sur saint Jean; on peut en conclure que ses commentaires sur ces deux évangélistes ont été perdus bien avant les autres.

La chaîne sur saint Jean publiée par M. Cramer diffère également de celle que Cordier a fait paraître à Anvers en 1630; elle est en partie tirée de saint Jean Chrysostome; on y trouve aussi un grand nombre d'extraits d'Apollinaire, de Cyrille, d'Origène, de Sévère, de Théodore d'Héraclée, de Théodore de Mopsueste, et principalement d'Ammonius d'Alexandrie. Plusieurs manuscrits ont été consultés dans le but de servir à l'établissement du texte.

CLEMENTIS Alexandrini libellus Quis dives salvetur, in usum scholarum : curavit H. Olshausen; *Regiomonti, J. H. Bon*, 1831, in-8.

CLEMENTIS Romani ad Corinthios epistola prior; edidit, Latine vertit et notis illustravit Patricius Junius; *Oxonii, J. Lichfield*, 1633, in-4.— Edition donnée par un protestant d'après un manuscrit fort ancien, mais criblé de lacunes. Elle a été réimprimée avec des notes de J. Fell à Oxford en 1669 et en 1677, in-12. — Epistolæ duæ ad Corinthios, recensuit et notarum spicilegium addidit Paulus Colomesius; *Londini, Adamson*, 1687, in-8. Une autre edition, *Cantabrigiæ, typis academicis*, 1718, in-8, renferme des commentaires et des appendices fort développés. — Epistola prima ad Corinthios; *Fuldæ*, 1780, in 8. — Epistolæ, Latine; *Coloniæ*, 1526, in-4. Ces lettres sont, dans cette édition, accompagnées de divers écrits de saint Denys l'Aréopagite, de saint Ignace d'Antioche, etc. — Recognitiones, Latine; *Basileæ, J. Bebelius*, 1536, in-folio; *Parisiis*, 1541, in-fol.; 1566, in-8. — Lettres adressées aux Corinthiens, traduites par A. Teixier; *Avignon*, 1682, in 8. — Deux lettres de saint Clément, tirées pour la première fois d'un manuscrit du Nouveau Testament syriaque et publiées avec la version latine à côté, par J. J. Wetstein; *Leyde, E. Luzac*, 1752, in-8.

COMMENTATIO de Minucio Felice, auct. H. Meyer: *Turici*, 1824, in-4. —Il existe aussi de J. D. ab Hoven une dissertation : De vera ætate, dignitate et patria Minucii Felicis; *Campi*, 1742, in-4.

COMMENTATIO de Tertulliano, Christianorum et religionis Christianæ adversus gentes apologeta; *Ultrajecti*, 1823, in-4.

CYRILLUS (sanctus) Alexandrinus, Commentaria in Moysis libros edita, studio Andreæ Schotti; *Antuerpiæ, Haeredes Martini Nucii*, 1618, in-fol. — De exitu animæ et de secundo adventu sermones, Græce; *Parisiis, Chr. Wechel*, 1538, in-12. — In Evangelium Joannis Commentaria; in Leviticum libri xvi, Latine; *Basileæ, A. Cratander*, 1525, in-fol. Une édition séparée des Commentaires sur saint Jean traduite par Georges de Trébizonde; *Paris*, 1508, in-folio. — Præclarum opus qui Thesaurus nuncupatur; *Parisiis*, 1514, in-fol., *ibid.* 1521, in-fol. — Libri xviii Dialogorum, Latine, studio Antonii Agellani; *Lugduni, Seb. a Porta*, 1587, in-4. — De l'issue et sortie de l'âme hors le corps humain, traduit par Feuardent; *Paris*, 1583, 1590, 1603, in-8.

CYRILLI (divi) Hierosolymitani, mystagogicæ Catecheses, Græce et Latine, J. Grodecio interprete; *Viennæ Austriæ*, 1560, in-4. — Autres éditions, *Antuerpiæ, Plantinus*, 1564, in-8.; *Coloniæ, M. Cholinus*, 1574, in-fol.

DICTATA in Theodosii canones, nec non epimerismi in Psalmos, auctore G. Choecobisco, e codicibus manuscriptis edidit Th. Gaisford; *Oxonii*, 1841. 3 vol. in-8.

DIDYMI Alexandrini in Epistolas S. Joannis et in Epistolam Petri primam enarratio Latina nunc primum cum Fragmentis Græci exemplaris suis locis interpositis edita, a G. C. Luecke; *Gottingæ*, 1829-30, in-4. — Ejusdem in omnes Epistolas canonicas brevis Enarratio. — Ejusdem de Spiritu Sancto libri iii; *Coloniæ, J. Prael*, 1531, in-4.

DIONYSII (sancti) Areopagitæ Opera omnia Græce et Latine; *Augustæ Vindelic.*, 1525, in-fol. — De mystica Theologia, Græce et Latine, cum Commentariis J. Eckii; *Augustæ Vindel., J. Miller*, 1519, in-fol. — De ecclesiastica hierarchia oratio, Græce et Latine; *Basileæ, Hervagius*, 1539, in-8. — Opera, Latine; *Venetiis, J. Tacuinus de Tridino*, 1502, in-fol.; *Argentinæ*, 1502, in-fol ; *ibid.*, 1503, in fol.; *ibid*, 1507, in-fol.; *ibid.*, 1511, in-fol.; *Coloniæ, P. Quentel*, 1536, in fol.; *Venetiis*, 1556, in 8 ; *Lutetiæ, M. Vascosanus*, 1556, in-fol.— De divina theologia et de divinis motibus, Marsilio Ficino interprete; *Argentinæ*, 1502, in-fol. — De divinis Nominibus, eodem interprete; *Venetiis, Jacobus de Leucho*, 1502, in-4.

DISQUISITIO de sancto Cypriano et de primæva Carthaginensi Ecclesia, auctore Æmilio Blampignon. Cui subest Metaphrastæ Hagiographia hactenus inedita; *Paris, Didot*, 1862, in-8, 206 pages. (Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris.)

DISSERTATIO de modo summam religionis Christianæ ante Christum tradendi ejusque vestigiis in Philone, auct. C. F. Lohdio; *Lipsiæ*, 1774, in-4. —Les savants de l'Allemagne ont beaucoup écrit à l'égard de Philon; nous nous contenterons de citer H. Planck : De principiis et causis interpretationis Philonianæ allegoricæ; *Goettingæ*, 1806, in-4. et W. Schefferi : De usu Philonis in interpretatione Novi Testamenti; *Marburgi*, 1831.in-4.

DOCTRINES psychologiques de saint Grégoire de Nysse; thèse présentée à la Faculté des lettres de Rennes, par l'abbé P. Bonedron; *Nantes*, 1861 in-8.

EPHRÆMI sancti Opera; *Brixiæ, Jacobus Britannicus*, 1490, in-fol.— Sermones de pœnitentia, de timore Dei, etc., in-4, s.l. et a (*Romæ, R. Guldimbeck*, 1475). —Libri de compunctione cordis, de resurrectione, etc., s. l. et a: (*Basileæ, J. de Auerbach?*) in fol. — Sermones xix Latine, ex interpretatione Ambrosii, monachi Camaldulensis; *Brixiæ, B. Farfengo*, 1490, in-4. — Sermones sex selecti Latini; *Norimbergæ, A. Koburger*, 1490, in-fol. — Sermones Latini; *Venetiis, Chr. de Pinciis*, 1501, in-4; *Argentinæ, J. Knobloch*, 1509, in-4; *ibid. J. Schurerius*, 1509, in-4; *Parisiis, J. Parvus*, 1515, in-4, et 1515, in-4; *In eremo S. Mariæ de Rual in agro Patavino*, 1585. in-8. —Opuscula, Latine, *Coloniæ*, 1547, in-8, *Venetiis, F. Rampazetus*, 1561, in-12; *Dillingæ, Mayer*, 1562 in-8

EPHREM (saint), les Fleurs de prédication; *Paris, A. Verard*, s. d. petit in-fol. — Edition très-rare ; elle paraît faite sur la version latine d'Ambroise le Camaldule.

EPIPHANII (sancti) Ancoratus. Græce et Latine; *Augustæ Vindel*, 1548, in-8. — Oratio in sepulturam corporis Domini, Græce et Latine, ex versione Stanislai Phœnicii; *Samoscii, M. Lenscius*, 1604, in-4. — Opera Latine, Jano Cornario interprete;

Basileæ, R. Vuinterus, 1543, in-fol.; *Parisiis, C. Guillar*, 1544, in-fol.; *Basileæ*, 1545, in-fol; *ibid*, 1560 et 1578, in-fol.; *Parisiis, Audoenus Parvus*, 1564, in-8; *ibid., Nivellius*, 1612, in-fol. — Commentarius in Canticum canticorum ex antiqua versione Latina, studio P. F. Foggini; *Romæ, Palearinus*, 1750, in-4.—De fide catholica et apostolica Ecclesiæ Oratio, per Vitum Amerbachum in Latinum conversa; *Augustæ Rheticæ, Ph. Vluhardus*, 1548, in-8. — Panaria eorumque anacephalæosis, ad veteres libros recensuit et cum Latina versione Dion. Petavii et integris ejus animadversionibus edidit Fr. Vehler, Berlin, 1859-1861. — Cette édition fait partie d'un *Corpus Hæreseologicum* dont la publication a été entreprise à Berlin.

EPIPHANII monachi Expositio thematum Dominicorum et memorabilium quæ Hierosolymis sunt, studio et cum interpretatione Frederici Morelli; *Lutetiæ, F. Morel*, 1260, in-4. — Edition peu connue décrite par Maittaire dans ses *Annales typographici*, t. V, p. 367.

ESSAI sur les idées politiques de saint Augustin, par L. Dubief; *Moulins, Place*, 1859, in-8.

ETUDE littéraire sur saint Basile, par Eugène Fialon; *Paris, Durand*, 1862, in-8, 193 p. (Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris.)

ETUDE sur la vie et les œuvres de Synesius, par Druon; *Paris, Durand*, 1859, in-8.

ETUDE sur Origène, par l'abbé E. Joly; *Dijon, Pentet Pommey*, 1860, in-8.

ETUDE sur les lettres de saint Augustin, par le marquis J. de Dreux-Brézé; *Paris, Tinterlin*, 1859, in-8.

EUSEBII Pamphili Eclogæ propheticæ, e codice manuscripto bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis, nunc primum edidit Thomas Gaisford; *Oxonii*, ex typographeo academico, 1842, in-8. — Ces fragments d'un ouvrage perdu d'Eusèbe proviennent d'un manuscrit très-ancien et très-correct dont les 61 premiers feuillets contiennent quatre livres des *Eclogæ propheticæ*, ouvrage où sont inculqués des principes ariens, et quoiqu'il ne porte pas le nom d'Eusèbe, il n'est pas douteux qu'il ne soit de lui, d'après un passage. L'éditeur s'est attaché à reproduire très-exactement la copie reçue de Vienne, et il n'a ajouté ni notes, ni commentaires, mais il a signalé en marge tous les passages de l'Ecriture sainte auxquels il est fait allusion. — Eusebii Pamphyli de evangelica Præparatione, Latine, in-fol. s. l. et a. (*Coloniæ, Ulric Zell*); *Tarvisii, Michael Manzolinus*, 1480, in-fol.: *Venetiis*, 1491, in-fol.; *Basileæ*, 1494, in-fol.; *Patavii*, 1497, in-fol.; *Venetiis, B. Benalius*, 1497, in fol.; *ibid.* 1500, in-fol.; *ibid.. Bernardinus Vercellensis*, 1501, in-fol.; *Haganoæ, H. Gran*, 1522, in-4; *Parisiis*, 1534, in-8. — Eusebii Pamphyli Historia ecclesiastica Latine, in fol., s. l. et a; *Argentorati, Eggesteyn*, 1474, in-fol.; *Ultrajecti, N Ketelaer et G. de Leempt*, in-fol.; *Mantuæ, J. Schallus*, 1479, in-fol.; *Spiræ*, 1490, in-fol.; *Parisiis, P. Levet*, 1497, in-4; *Argentinæ*, 1509, in-fol.; *Hagenoæ*, 1500, in-4; *ibid.*, 1506, in-fol.; *Argentorati*, 1514, in-fol; *Lugduni, B. Bonnyn*, 1523, in-8 et 1555, in 8; *Basileæ, Froben*, 1523, in-fol.; *Parisiis, Fr. Regnault*, 1525, in-8; *Basileæ, Froben*, 1535, in fol; *ibid.*, 1538, 1568 et 1588; *Lovanii, Serval*, 1569, in-8; *Coloniæ*, 1570 et 1581, in fol. (Ces diverses éditions latines devront se joindre à celles que nous avons indiquées t. III col. 491.)

EUTHYMII Zigabeni Commentarius in quatuor Evangelia, Græce et Latine, edidit C. F. Matthæi; *Lipsiæ, Weidmann*, 1792, 3 vol. in-8. (Texte jusqu'alors inédit publié d'après deux manuscrits de la bibliothèque du Saint-Synode à Moscou. — Panoplia dogmatica orthodoxæ fidei, Latine, interprete Francisco Zino; *Venetiis*, 1555 in fol; *Parisiis* 1580, in 8. Cette traduction a été reproduite dans la *Bibliotheca Patrum*, édition de Lyon, 1677, t. XIX, p. 1-255. — Commentationes in omnes psalmos, Latine; *Venetiis, S. Nicolaus Sabiensis*, 1530, in-fol; *Parisiis, C. Guillar*, 1543, in-8; *ibid*, 1547 et 1562; *Venetiis*, 1568; *Lugduni*, 1573. — Commentaria in quatuor Evangelia, Latine; *Lovanii, R. Rescius*, 1544, in-fol.

EXHORTATION à prier Dieu de saint Jean Chrysostome, traduite en rithme françoise par Pierre Rivrain; *Paris, Groulleau*, 1547, in 8.

GENIE (le) philosophique et littéraire de saint Augustin, par A. Théry, recteur de l'Académie de Caen *Caen, Hardel*; 1860, in-8.

GEORGII Pisidæ Poema seu Opus sex dierum, Græce; *Parisiis, Cl. Morellus*, 1618, in-4. Constantinople, 1802, in 4. — Ces deux éditions sont toutes grecques. Cet ouvrage a été inséré dans le *Corpus poetarum Græcorum* de J. Lectius, t. II, p. 241 et dans le tome XIV de la *Bibliotheca Patrum*, *Parisiis*. 1644.

GREGORII (sancti) Nazianzeni Opera, Græce; *Basileæ*, 1550, in-fol. — Sancta carmina, Græce, cum Latina interpretatione J. Langii; *Basileæ, Oporinus*, 1561, in-8. — Orationes duæ, in Natalem nostri Servatoris et in festum Epiphaniorum, Græce; *Parisiis, Vascosanus*, 1549, in 4. — Orationes in festum Pentecostes et Natalem diem Jesu Christi; *Lipsiæ*, 1740, in-8. — In Julianum invectiva, Græce; *Parisiis, Wechel;* 1531, in-4. — In Nativitatem Jesu Christi, Græce et Latine; *Lipsiæ*, 1575, in-8. — Oratio de mundo. Græce, cum interpretatione Græca Cyri Nicetæ, opera A. R. (Adami Rechenbergii); *Lipsiæ, Chr. Fleischer*, 1692, in-8.—Epistolarum selectarum libri IV; *Ingolstadii*, 1602, 1610, 1619, in-12. (Nous avons déjà indiqué, t. III, col. 277, une édition donnée dans la même ville, 1599.)—Poematum quædam selectiora, Græce; *Rostochii*, 1582, in-4; 1600, in-8. — Gnomica, cum paraphrasi Latina; *Goslar*, 1630, in-8. — Poemata quædam, Græce et Latine; *Luneburgi*, 1647, in-8. — Poemata plurima, Gr. et Lat.; *Parisiis, Brocas*, 1718, in-12. — Ode iambica de se ipso, Græce; *Lutetiæ, F. Morellus*, 1597, in-8. — Arcana, cum paraphrasi Græca, *Lipsiæ*, 1645, in-8. — Definitiones rerum simplices, Græce, cum notis Davidis Hoeschelii et Latina versione J. Leunclavii; *Augustæ Vindelic., M. Munger*, 1599, in-8. — Carmen adversus mulieres ambitiosas se adornantes, Græce; *Parisiis, S. Prevosteau*, 1588, in 4. Une traduction en vers latins par Frédéric Morel a été imprimée à part, *Lutetiæ*, 1600, in-4. — Sententiarum spiritualium libri III, Græce et Latine, J. Longiani; *Basileæ* (s. l. et a.) in-8; *Ibid.*, 1561, in-8. — Ces deux éditions figurent au Catalogue de la bibliothèque d'Upsal, t. I, p. 358. — Sententiæ, Græce; *Lutetiæ, F. Morellus*, 1579, in-4.; *ibid. S. Prevosteau*, 1585, in-8, per ordinem alphabeti; *Coloniæ*, 1636, in 8 (*Catalogus Bibliothecæ Barberinæ*, t. I, p. 495); *Gottingæ, Nithmann*, 1656, in-8.— Opera, Latine; *Basileæ, Hervagius*, 1550, in-fol; *Parisiis, S. Nivellius*, 1583, in-fol. — Apologeticus, de Epiphaniis, etc. Latine; *Argentinæ, J. Knobloch*, 1508, in 4. — Orationes XXXVIII, tractatus, sermones. Latine; *Parisiis, Cl. Chevallon*, 1532, in fol. — Oratio in Gregorium Nyssenum cum altero die electionis suæ ad confirmandum ipsum superveniret; *Basileæ*, 1512, in-fol. — De amandis pauperibus sermo, ad virginem Admonitorium, etc., J. Oecolampadio interprete; *Augustæ Vindel.*, 1519, in-4.—Orationes sex in Natalem Salvatoris, in festum Epiphaniorum, etc., Bilibaldo Pirckheymero interprete; *Norimbergæ, F. Peypus*, 1521, in-4. — Orationes duæ Julianum Cæsarem infamia notantes, Bilibaldo Pirckheymero interprete, *Norimbergæ, F. Arthemgius*, 1528, in-8. — Orationes XXX, Bilibaldo Pirckheymero interprete; *Basileæ, Froben*, 1531, in-fol. — In Natalitia Christi sermo, Petro Mosellano

interprete; *Coloniæ*, *Nicolaus Cæsar*, 1518, in-4. — De moderandis disputationibus sermo, interprete J. Œcolampadio; *Augustæ Vindel.*, *S. Grimm*, 1519, in-4; *Basileæ*, *A. Cratander*, 1521, in-4. — Sermo in secunda Encœnia; *Erphurdiæ*, 1519, in-4, *Hagenoæ*, 1519, in-4. — De theologia libri quinque Latine, Petro Mosellano interprete; *Basileæ*, *Froben*, 1523, in fol; le premier livre seul *Hagenoæ*, s. a. in 4; *Lipsiæ*, *M. Lotherus*, 1519, in-4. — Carmen de se ipso, Latinis iambicis versibus; *Lutetiæ*, *F. Morellus*, 1598, in-8. — Metaphrasis in Ecclesiasten, interprete Œcolampadio; *Augustæ Vindelic. S. Grimm*, 1520, in-4.

GREGORII (sancti) Nysseni opuscula quinque, de professione Christiana, etc., Græce, studio Davidis Hoeschelii; *Lugduni Batav.*, *officina Plantiniana*, 1593, in-8. — Liber de perfectione et qualem oporteat esse Christianum, Græce; *Venetiis*, 1574, in-8. — Orationes duæ, una de Filii et Spiritus sancti deitate, altera de Paschate, conversa in Latinum sermonem a J. Camerario; *Lipsiæ*, *Voegel*, 1564, in-8. — Orationes de Occursu Jesu Christi, de Maria et Simeone, etc., Græce et Latine, interprete Laur. Gifano; *Coloniæ*, 1568, in fol. — De euntibus Hierosolyma, Græce et Latine; *Parisiis*, *G. Morel*, 1551, in 8 et 1558. — Opera omnia Latine; *Basileæ*, 1562, 1571, in-fol. (traduction de Laurent Gifanus pour la plus grande partie); *Parisiis*, 1603, in-fol.; édition revue par Fronton Duc, plus complète et plus exacte que les précédentes. Des éditions latines comprenant une portion seulement des écrits du saint docteur; *Argentinæ*, 1508, in-4; *ibid.*, 1512, in fol.; *Coloniæ*, 1537. in-fol., *Venetiis*, *Paulus Manutius*, 1553, in-8. — De vitæ perfectione, Latine; *Viennæ*, 1517, in-8; *Basileæ*, *A. Cratander*, 1521, in-4. — De nomine Christiano et de canonicis peccatorum remediis, Latine, ex interpretatione Maximi Marganii; *Venetiis*, *Lorius de Loriis*, 1585, in-8. — De contemplatione Dei, Latine, *Parisiis*, sine anno, in-8. — Homélie pour le jour où Jésus-Christ a été baptisé, traduite par Frédéric Morel; *Paris*, 1606, in-12.

GREGORII Thaumaturgi panegyricus ad Origenem, Græce et Lat.; *Stuttgardiæ*, *Mezler*, 1722, in-8. — Metaphrasis in Ecclesiasten Salomonis, Græce et Latine; *Antuerpiæ*, *Nucius*, 1613, in-8. — Oratio in omnes sanctos, e codice Naniano edidit Mingarellus; *Bononiæ*, 1770. in-fol. C'est Mirgarelli qui signale lui-même cette édition dans son *Catalogus codicum Nanianorum*, p. 105; les bibliographes n'en ont point parlé. — Panegyricus ad Origenem, Græce et Latine, opera J. Bengelii; *Stuttgardiæ*, *Mezlerus*, 1722, in-8. — Edition donnée par un protestant. — Metaphrasis in Ecclesiasten Salomonis, Græce et Latine, ex interpretatione Joannis monachi Brigittani; *Antuerpiæ*, *M. Nucius*, 1613, in-8. — Des éditions latines de cet ouvrage ont vu le jour à *Augsbourg*, *S Grimm*, 1520, in-4, et à *Leipzick*, *V. Schuman*, 1520, in-4.

HESYCHII presbyteri Hierolosymorum in Leviticum libri septem, Latine; *Basileæ*, *A. Cratander*, 1527, in-fol.

HIPPOLYTI (sancti) episcopi Canon paschale, cum J. Scaligeri Commentariis; *Lugduni Batavorum*, *officina Plantiniana*, 1595, in-4.

HIPPOLYTI (sancti) Oratio de consummatione mundi ac de Antichristo; *Coloniæ*, 1555, in-8.

IGNATII (sancti) Epistolæ, Græce et Latine, H. Vairlenio interprete; *Antuerpiæ*, *Ch. Plantinus*. 1566, in-8; *ibid.* 1572, in 8. — Epistolæ undecim, Latine; *Basileæ*, *Adam Petri*, 1520, in 4; *Argentorati*, *J Knobloch*, 1527, in 8; *Daventriæ*, 1529, in-8 (édition fort rare; elle n'est point mentionnée dans les *Annales typographici* de Panzer, mais elle est portée au Catalogue de la bibliothèque d'Upsal, t. I, p. 458); *Antuerpiæ*, 1540; *Complati*, 1541; *Venetiis*, 1546, in-8. (Dans ces diverses éditions on a joint les lettres de saint Polycarpe et quelques autres.) — Epistolarum vetus versio Latina, ex duobus mss in Anglia repertis, nunc primum in lucem edita: *Oxonii*, *L. Lichfield*, 1642, in-4.

INSTITUTIONES Patrologiæ in usum acad.; authore Stephano Wiest; *Ingolst.*, 1795, in-8.

JOANNIS (sancti) Chrysostomi Opera omnia, Græce; *Venetiis*, 1734, 35, 13 vol. in fol.; *ibid*, 1780, 14 vol. in 4. Reproduction peu estimée de l'édition de 1718, — Opera varia, Græce et Lat., in-4; *Parisiis*, *A. Bertier*, 1656; in-8, *ibid.* — De sacerdote liber, Græce et Lat.; *Basileæ*, 1525, in-8; *Lovanii*, 1529, in-4; *Augustæ Vindel*, 1599, in-8; *Cantabrigiæ*, 1710 et 1712 in-8; *Augustæ Vindel.*, 1775, in 8. — De virginitate liber, Græce et Latine; *Antuerpiæ*, *Plantin*, 1575, in-4. — De orando Deo, Græce et Latine; *Basileæ*, 1525, in-8; *Antuerpiæ*, 1528, in-12; *Lovanii*, 1531, in 4; *ibid.*, 1544, in 8 et 1566; *Parisiis*, 1551 et 1579, in-8; *Antuerpiæ*, 1579, in 12. — Comparatio regis et monachi, Græce et Latine; *Basileæ*, 1526, in-8; *Basileæ*, 1533, in 8. — Homiliæ in sancti Pauli Epistolas, Græce; *Veronæ*, *Fratres a Sabio*, 1529, in-4; Græce et Latine, *Heidelbergæ*, 1596, in-fol. — Commentarius et Homiliæ in Epistolam B. Pauli ad Philemonem; *Lauenburgi*, *Pfeiffer*, 1712, in-8. — Ad populum Antiochenum Homiliæ; *Londini*, 1590, in-8; *Mussoponti*, 1591, in-4; *Lugduni*, 1624. in-8. — Homiliæ duæ, Græce et Lat., interprete I. Cheko; *Londini*, *R. Woolfius*, 1543, in-4. — C'est le premier volume grec qui ait été imprimé en Angleterre. — Homiliæ variæ, Græce et Latine; *Romæ*, 1585 et 1594; *Augustæ*, 1587. in-8; *Ingolstad*, 1593 et 1601, in-8; *Moguntiæ*, 1603, in-4; *Tubingæ*, 1701, in-8; *Tolosæ*, 1706, in 8; *Upsalii*, 1708, in-4. — Homiliæ quatuor selectæ, editæ a C. F. Matthæi; *Misniæ*, 1792, in-8. — Novæ Eclogæ LII, Græce, studio Ch. F. Matthæi; *Moscuæ*, 1807, in 8. — Homilia quod nemo læditur nisi a se ipso, Græce; *Lovanii*, *R. Rescius*, 1539, in-8. — Homilia in dictum Apostoli: *Modico vino utere*, Græce; *Tremoniæ*, *M. Soter*, 1550, in-8. — Homilia de morali politia et in Præcursoris decollationem, Græce et Latine; *Parisiis*, *S. Piget*, 1615, in-4. — De divitiis et paupertate oratio, Græce et Lat.; *Cracoviæ*, *H. Victor*, 1541, in-8. — De humilitate animi, et de uxore et pulchritudine orationes duæ, Græce et Latine; *Cracoviæ*, *H. Victor*, 1545, in 8. — Anecdota seu decas orationum, Græce et Latine; *Friburgi*, 1585, in-8. — Epistola ad Cæsarium monachum, Græce (avec une traduction italienne); *Florentiæ*, 1721, in-12. — Psegmata quædam in Latinum versa; *Basileæ*, *A. Cratander*, 1523, in 4. — Opuscula varia, in-4 (s. l. et a.); volume de 48 feuillets, fort rare et qu'on croit avoir été imprimé à Rome par Ulrich Han, vers 1470. — De sacerdotio, Latine, in-4. On connaît trois éditions sans lieu ni date exécutées au XV^e^ siècle et très-probablement à Cologne ou à Augsbourg. Il y a aussi une édition, *Antuerpiæ*, 1526, in-8. — De compunctione cordis. Il existe trois éditions latines in-folio, in-4 et in-8, sans lieu ni date, mais antérieures à l'an 1500. Plusieurs autres petits ouvrages de saint Jean Chrysostome ont été également réimprimés dans le cours du XV^e^ siècle; quoique rares, ces volumes n'ont pas de valeur aujourd'hui. — Homilia de cruce et latrone, in-4, s. l. et a. (*Erlingen*, *C. Fyner*). — Sermones viginti quinque; *Bononiæ*, *B Azzoguidi*, 1475, in 4. — Epistolæ duæ ad virtuum Juniorem, Flaminio Nobilio interprete; *Romæ*, *Hæredes A. Bladii*, 1576, in-8. — Opera selecta Græce et Latine codicibus antiquis denuo excussis, emendavit F. Duebner, vol. I, *Paris*, 1861, in-8 (51^e^ volume de la *Bibliotheca Græca*, publié par la maison Didot)

JOANNIS Climaci (sancti) liber ad religiosum pastorem sive de officio cœnobiarchæ, Græce, edi-

tus a Math. Radero ; *Augustæ Vindel.*, *D. Francus*, 1606, in-8 ; *Monachii*, 1614, in-8. — Triginta gradus cœlestis scalæ, Latine ; *Parisiis*, *J. Parvus*, 1511, in-8 ; *Venetiis*, *Pincius*, 1518, in-8 ; *ibid.*, 1531, 1569 ; *Coloniæ*, 1593, 1601.

JOANNIS (sancti) Damasceni Opera, Græce ; *Basileæ*, *officina Henricopetrina*, 1559, in-fol. ; 1575, in-fol. — Dialogus contra Manichæos, Græce et Latine, edidit Emmanuel Marganius ; *Patavii*, 1572, in-8. — De resurrectione et paradiso, Græce ; *Parisiis*, *Chr. Wechel*, 1538, in-8, cum S. Cyrilli Alexandrini de exitu animæ sermone. — Homilia in transfigurationem Christi, Græce et Latine, edidit Dav. Hoeschel ; *Augustæ Vindel.*, 1588, in-8. — In Theogoniam hymnus ; *Parisiis*, *G. Morel*, 1551, in-8. — Opera omnia Latine ; *Coloniæ*, *P. Quentel*, 1546, in-fol. ; des éditions latines non complètes, *Basileæ*, *Henricus Petrus*, 1535, in fol. et 1539. — Theologia, Latine ; *Parisiis*, *Henricus Stephanus*, 1512, in-4 ; *ibid.*, 1519, in-fol., *Marburgi*, *P. Egnolphus*, 1602, in 8. — De iis qui in fide dormierunt, Latine ; *Augustæ Vindelic.*, 1520, in-8 ; *Venetiis*, 1532, in-4. — Libri tres apologetici adversus eos qui sanctas imagines traducunt, G. Tilmanno interprete ; *Parisiis*, *G. Gaillard*, 1535, in-4. — De duabus in Christo naturis, Latine ; *Tiguri*, 1606, in-8.

JUSTINI (sancti) Admonitorius ad gentes liber, Græce ; *Parisiis* ; édition sans date, qui figure au Catalogue de la bibliothèque Bodleyenne à Oxford. — Apologia, edente G. Thalemanno ; *Lipsiæ*, 1755, in-8. — Opera, Latine ; *Parisiis*, *J. Dupuy*, 1554, in fol. ; *Basileæ*, *Froben*, 1535, in-fol. ; *ibid.*, 1565, in-fol. ; *Parisiis*, *Julianus*, 1575, in-16. — Eversio falsorum Aristotelis dogmatum, Latine, G. Postello interprete ; *Parisiis*, *S. Nivellius*, 1552, in-16.

JUSTIN (saint) philosophe et martyr. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par B. Aubé ; *Paris*, *Didot*, 1861, in-8.

LEONTII Byzantini Opera omnia. Accedit Evagrii Scholastici Historia ecclesiastica ; *Paris*, *Migne*, 1861, in-8 (t. XLIV de la *Patrologia Græca*).

LETTRE d'un ecclésiastique au R. P. E. L. F. (Etienne Langlois) en réponse à la lettre d'un abbé d'Alsace contre la dernière édition des Œuvres de saint Augustin, publiée par les soins des Bénédictins (par René Massuet, Bénédictin) ; *Osnabruck*, 1700, in-12.

MARCI Heremitæ de lege spirituali capitula, Græce et Latine ; *Hagenoæ*, *J. Secerius*, 1531, in 8. — De lege spirituali. Cato Christianus, Latine, per F. Staphylum ; *Nyssæ*, *Silesiorum*, 1555, in-12. — Porté au Catalogue de la bibliothèque d'Upsal, t. II, p. 546.

MAXIMI (sancti) confessoris centuriæ quatuor de charitate, Græce, cum Latina V. Opsopoei versione ; *Hagenoæ*, *J. Secerius*, 1531, in-8. — Une autre édition donnant un texte revu sur des manuscrits, studio Joannis a Fuchte ; *Helmstadii*, *Hæredes*, *J. Lucii*, 1616, in-8. — Scholia in eos B. Dyonisii libros qui exstant ; *Parisiis*, *G. Morellus*, 1562, in-8. Belle édition toute grecque. — De Incarnatione Verbi Dialogus, Latine, interprete Bibialdo Pirckheymero ; *Norimbergæ*, *J. Petreius*, 1530, in-8.

MÉDITATIONS de saint Anselme et de saint Bernard, traduction nouvelle, par l'abbé J. C. ; *Arras*, *Rousseau-Leroy*, 1859, in-12.

METHODII (sancti) Homelia, Græce et Latine, ex interpretatione Petri Paulini ; *Antuerpiæ*, *J. Trognæsius*, 1598, in-8. — Ce volume contient aussi trois autres homélies de saint Athanase, saint Amphiloque et saint Jean Chrysostome.

MOIS (le) du pénitent, ou Méditations et élévations extraites des Opuscules de saint Augustin, par l'abbé J. Mertian, curé de Juilly ; *Paris*, *Tobra et Haton*, 1861, in-32.

MONUMENTA sacra inedita, nova collectio, t. III. Fragmenta Origenianæ octateuchi editionis cum fragmentis Evangeliorum Græcis palimpsestis. Ex codice Leidensi foliioque Petropolitano quarti vel quinti, Guelferbytano codice quinti, Sangallensi octavi fere sæculi eruit atque edidit F. C. Tischendorf ; *Lipsiæ*. *Henrich*, 1860, in-8.

NEMESII de natura hominis liber, Latine, Georgio Valla interprete ; *Lugduni*, *S. Gryphius*, 1538, in-8.

NICETÆ Heracleensis, Symbolorum in Matthæum tomus alter, sive Catena Patrum Græcorum xxx in Matthæum, interprete B. Corderio ; *Tolosæ*, *J. Boude*, 1647, in-fol. — Catena Græcorum Patrum in Jobum, Latine, interprete Paulo Comitolo ; *Lugduni*, 1586, in 4 ; *Venetiis*, 1587, in-4.

NILI (sancti) Capita, seu Præceptiones de vita pie Christiane ac honeste exigenda, Græco-Latine, a Michaele Neandro conversæ ; *Basileæ*, *J. Oporinus*, 1559, in-4. — Autre édition ; *Lugduni Batavorum*, *officina Plantiniana*, 1590, in-8. Dans cet opuscule de 25 pages, on ne trouve que le texte grec, et c'est à tort que dans la *Bibliotheca Græca* de Fabricius (édition de Harles), il est dit qu'une version latine y est jointe. — Expositio Cantici canticorum, Latine, ex versione P. F. Zini ; *Venetiis*, 1574, in-4. — Capita parænetica, Latinis versibus reddidit Anton. Meierus ; *Cameraci*, 1561, in-4. — Une autre traduction par François Turriani a paru en 1578, in-8 ; *Florentiæ*, *Bartholomæus Sermartellius*. — Sententiæ morales, Latine ; *Norimbergæ*, *F. Peypus*, 1516, in-4 ; *Lipsiæ*, *M. Lother*, 1516, in-4. Les bibliographes indiquent ces deux éditions de la traduction de Bilibald Pirckheymer indépendamment de celle de Strasbourg, 1516, déjà signalée t. III, col. 517. Il en existe aussi deux réimpressions datées de 1518, in-4 ; *Basileæ*, *Pamphylus Gengenbacensis* ; *Argentinæ*, 1519, in-8 — Sententiæ carmine expressæ, per Michaelem Toxiten ; *Argentorati*, *Crato Mylius*, 1543, in-8. — Gnomæ paraphrasticis versibus redditæ ab Lud. Herbmboldo ; *Erphordiæ*, 1565, in-8.

OECUMENII, opera omnia, Græce et Latine ; *Veronæ*, *Fratres Sabii*, 1532, in-fol. — Il existe une édition latine, ex interpretatione Johannis Hentenii ; *Antuerpiæ*, *J. Steelsius*, 1545, in-fol. — Collectio explanationum veterum SS. Patrum Græcorum, seu Catena in Acta apostolorum et Epistolas catholicas, Latine, ex interpretatione J. B. Feliciani ; *Venetiis*, *J. Zilletus*, 1545, in-8 ; 1556. — In Epistolas D. Pauli Latine, ex versione Maximi Florentini, monachi Cassinensis ; *Basileæ*, 1553, 2 vol. in-8.

OEUVRES complètes de saint François de Sales. Edition seule complète, exécutée avec le concours pratique de plusieurs évêques et d'après les manuscrits autographes possédés par les monastères de la Visitation ; suivie des Œuvres complètes de sainte Françoise de Chantal, publiées par l'abbé Migne ; *Paris*, *Migne*, 1860, gr. in-8. L'ouvrage complet en 7 volumes.

OEUVRES de saint Jérôme, publiées par Benoît Matougues ; *Paris*, 1859, in-8.

ORIGENES contra Celsum, a Daniele Hoeschelio editus ; *Augustæ Vindel.*, *D. Frank*, 1605, in-4. — De Oratione libellus, Græce et Latine, versione et notis illustratus a J. R. Wetstenio ; *Basileæ*, *J. Bertsch*, 1694, in-4. — Origenis sive alterius doctoris Græci Scholia in Orationem Dominicam et cantica B. Virginis, Zachariæ et Simeonis, Græce et Latine, ex interpretatione et cum notis Fed. Morelli ; *Lutetiæ*, *F. Morellus*, 1601, in-8. — Opera omnia Latine ; *Parisiis*, *J. Parvus et J. Badius*, 1519, 4 vol. in fol. ; *ibid.*, 1522, 4 vol in-fol. ; *Basileæ*, *officina Frobeniana*, 1556 et 1545, 2 vol. in-fol. ; *Lugduni*, *Nicolaus Parvus*, 1536, in fol. ; *Basileæ*, *Bus. Episcopius*, 1571, 2 vol. in-fol. ; *Parisiis*, *C. Chaudière*, 1574 et 1604, 2 vol. in-fol. ;

Parisiis, 1619, 2 vol. in-fol. — Opera, Latine ; *Venetiis*, *Lazarus de Sourdis*, 1516, in-fol. Cette edition n'est pas complète. — Contra Celsum, Latine, interprete Christophoro Persona ; *Venetiis*, *Lazarus de Sourdis*, 1514, in-fol. — Periarchon seu de Principiis, cum Apologia Origenis per Rufinum ; *Venetiis*, *Lazarus de Sourdis*, 1514, in fol. — Explanatio in Epistolam Pauli ad Romanos, divo Hieronymo interprete ; *Venetiis*, *Simo de Lucro*, 1506, in fol. ; *ibid*, *Bernardinus Benalius*, 1512, in-fol. — Commentarium in Evangelium Johannis, Latine per Ambrosium Ferrarium ; *Venetiis*, 1551, in-4. — Homiliæ, Latine, 1475, in-fol. Une autre édition plus complète de cette traduction due à saint Jérôme ; *Venetiis*, *Aldus*, 1503, in-fol. ; on cite aussi celles de *Venetiis*, *B. Benalius*, 1512, in-fol. ; *ibid.*, *Lazarus de Sourdis*, 1513, in-fol. — Omelia ; *Londini*, in-16, sine anno. Cet opuscule de 10 feuillets imprimé par W. Faques est d'une rareté extrême.

PALLADII episcopi Helenopolitani, de gentibus Indiæ et Bragmanibus, S. Ambrosius, de moribus Brachmanorum, editore Ed. Byssæo ; *Londini*, *Roycroft*, 1665, in-4. — Cette édition a reparu en 1668 avec un titre rajeuni. — Historia Lausiaca, et Theodoreti, sanctorum Patrum Historia, Latine, Gentiano Herveto interprete ; *Parisiis*, *Martinus Juvenis*, 1555, in-4. — Une autre édition plus complète, revue et annotée par Thomas Barry ; *Parisiis*, *G. Chaudière*, 1570, in-4. — L'ouvrage de Palladius est inséré dans *Laurentii Barrensis Historia Christiana veterum Patrum*, dans la *Bibliotheca Patrum*, dans les diverses éditions des *Vitæ Patrum* d'Héribert Rosweyde, etc.

PATRUM (de) Africanorum meritis singularibus, auctore J. C. Loescher ; *Rochlitz*, 1712, in-8.

PERES (les) apostoliques et leurs époques, par l'abbé Pain ; *Paris*, *Bray*, 1859, in-8.

PHILONIS Judæi Opera ; *Erlangen*, *Heyder*, 1820, 5 vol. in-8. — Philonis Opera, Græce et Latine ex S. Gelonii et aliorum interpretatione ; *Francofurti*, *Schrey et Conradi*, s. a., in-folio. — Opuscula tria, Græce, edita studio Davidis Hoescheni ; *Francofurti*, *Wechelus*, 1587, in 8. — De nobilitate, Græce et Latine, edidit Herm. Nehemius, *Basileæ*, *Ostenius*, 1581, in-8. — De virtutibus, et legatione ad Caium, Græce ; *Parisiis*, *J. Libert*, 1620, in-4. Une autre édition, *Lipsiæ*, *Klaubarth*, 1781, in-8, est peu connue. — Opera omnia, Latine, per S. Gelonium ; *Basileæ*, *Episcopius*, 1554, in-folio, 1558, in-8, 1561, in-fol. ; *Lugduni*, 1561, 2 vol. in-8. — Opera varia, *Basileæ*, *Adamus Petrus*, 1527, in-fol. ; *Antuerpiæ*, *J. Verwithagen*, 1553, in-4 (J. Christophoriano Anglo interprete) ; *Venetiis*, *Bologninus Zalterus*, in-8 (ex interpretatione P. Fr. Zini). — De divinis decem oraculis quæ summa sunt legum capita, Latine, J. Vareuraco interprete ; *Lutetiæ*, *Carolus Stephanus*, 1554, in 8. — Liber de nominum in sacris Scripturis mutatione, nunc primum Latine donatus a Fed. Morello ; *Lutetiæ*, *F. Morellus*, 1593, in-8. — De principe libellus, ex conversione J. J. Beureri, cum notis ejusdem ; *Friburgi Brisgaviæ*, 1596, in-8. — Œuvres de Philon, traduites par Pierre Bellier ; *Paris*, *Ch. Roger*, 1588, in 8 ; *ibid.*, *Ch. Chappellain*, 1612, 2 vol. in-8. — Le livre de la vie contemplative, traduit sur l'original grec ; *Paris*, *Louis Guérin*, 1709, in-12.

PHOTII Constantinopolitani patriarchæ Opera omnia : præcedunt sancti Nicephori Opera ; *Paris*, *Migne*, 1861, 5 vol. in-8 (*Patrologia Græca*, tom. LII, LIII et LIV).

PRETIO (de) Institutionibus divinis Lactantii statuendo, auctore H. J. Spyker ; *Lugd. Bat.*, 1826, in-4. — Citons encore parmi les auteurs qui se sont occupés de ce Père : J. A. Krebs : De stylo Lactantii ; *Halis*, 1702 in-4 ; J. C. Geret, Variorum de Lactantio judicia ; *Vitebergæ*, 1722, in-4. J. J. Rau, Diatriba de philosophia Lactantii ; *Jenæ*, 1733 in-4 ; J. P. Ammon, Cœlii Lactantii Firmiani opiniones de religione in systema redigens ; *Erlangen*, 1820.

PROCOPII Gazæi Opera omnia, variorum curis, Jacobi Gretseri nempe, Gesneri, Joannis Carterii, cardinalis Angelo Mai nonnisi frustatim edita, nunc in unum corpus adunata et quam fieri potuit diligentissime recensita et emendata, accurante J. P. Migne gr. in-8 à 2 col. 826 pages ; *Paris*, *Migne*, 1861, in-8. (*Patrologia Græca*, tom. L.)

POLYCARPI (sancti) ad Philippenses Epistola : *Helmstadii*, *H. Mullerus*, 1653, in-4.

PSYCHOLOGIE (la) de saint Thomas d'Aquin, thèse par Just Emile Combes ; *Montpellier*, *Grollier*, 1859, in-8.

QUÆSTIONES theologicæ et philosophicæ, auctore Cæsario, Græce et Latine. Nunc primum edidit Et. Ehingerus ; *Augustæ Vindelicorum*, 1626, in-4. Il n'y a que 85 questions. Dans la *Bibliotheca Patrum*, Paris, 1654, t. XI, p. 565, et dans la collection des Bollandistes, t. VI, il s'en trouve 195.

QUID senserit de natura animæ Tertullianus, auctore P. Bouedron, presbytero ; *Nantes*, *Charpentier*, 1861, in-8. — Thèse présentée pour le doctorat à la Faculté de Rennes.

RAPPORT sur le concours relatif à l'examen de la philosophie de saint Thomas d'Aquin, par M. Ch. de Rémusat ; *Paris*, *Didot*, 1860, in-4.

RUFINUS Eusebii interpres, auctore E. J. Kemmel ; *Jenæ*, 1858, in-4.

SYNESII Opuscula varia, Græce et Latine, *Parisiis*, *F. Morellus*, 1595, in-8. — Homiliæ duæ et Constitutio, sive Elogium Anysii, Græce et Latine, interprete F. Morello ; *Lutetiæ Fed. Morellus*, 1600, in-8. — Epistolæ, Græce ; *Lutetiæ*, *F. Morellus*, 1581, in-4. Une autre édition où tout est grec, texte et notes ; *Vienne*, 1812, in-8 ; nous en avons déjà mentionné une de 1792. — De Benignitate Oratio, nunc primum Græce prodit cum Latina Fed. Morelli versione ; *Parisiis*, *F. Morellus*, 1604, in-8. — Hymni, Græce ; *Parisiis*, *F. Morellus*, 1586, in-8 ; Græce et Latine, *Turnoni*, 1605, in-12 ; *Parisiis*, *Th. Morellus*, 1618, in-12. — De Providentia disputatio. Latine ; *Basileæ*, *J. Oporinus* 1577, in-8 — Il n'existe en français qu'une version de Synésius ; *Paris*, 1581, in-16 par Jacques Courtin de Cisse, à la suite de ses *Œuvres poétiques*. Ce volume est rare, comme presque tous les poètes du XVI^e^ siècle. Cisse traduit son modèle en vers aussi ténébreux que le texte ; il y a plusieurs traductions latines ; la plus connue est celle de Petau, mais en présence du texte grec et de son vague platonisme, le latin du docte jésuite ne lève pas toutes les difficultés.

THEODORETI de Providentia sermones Græce ; *Tiguri*, *Froschoverus*, 1546, in-8 ; *Parisiis*, *Ch. Morellus*, 1625, in-8. — Dialogi tres contra hæreses, Græce et Latine, interprete Victorino Strigelio ; *Lipsiæ*, *E. Voegel*, 1568, in 8 ; *ibid.* 1591, in 8. — Oratio de charitate, Græce cum interpretatione et scholiis Gerardi Vossii ; *Romæ*, 1580, in-4. — Opuscula duo, nunc primum e cod. ms. Bibliothecæ Vindobonensis vulgata, studio et opera Ant. Bongiovanni ; *Venetiis*, *A. Cominus*, 1756, in-4. Opuscule de 29 pages, texte tout grec ; tiré à 50 exempl. seulement. — Opera omnia Latine ; *Parisiis*, *Ant. Hierat.*, 1608, in-fol. — De curatione Græcarum affectionum, Latine, Zenobio Acciajo interprete ; *Parisiis*, *Henricus Stephanus*, 1519, in-fol ; *Antuerpiæ*, *F. Stelsius*, 1540, in-4. — Explanationes in duodecim prophetas, Petro Gillio Albiensi, interprete ; *Lugduni*, *S. Gryphius*, 1533, in-8. In visiones Danielis prophetæ Commentarius Latine, J. B. Gabia Veronensi interprete ; *Romæ*, *Paulus Manutius*,

1562, in-fol. — Commentarii in Jeremiam et Baruch, Latine, ex versione Joannis Pici ; *Lutetiæ, G. Chaudiere*, 1564, in-8. — Interpretatio in omnes Davidis Psalmos, Latine, ex interpretatione Antonii Carafæ ; *Patavii, A. Gallasius*, 1565, in-4. — Contra hæreses, Latine, *Venetiis, J. Francus*, 1548 in-8.

THEOPHYLACTI Commentarii in quatuor Evangelia. Græce ; *Romæ*, 1542, in-fol ; *Lipsiæ*, 1761, in-fol. — Græce et Latine ; *Lutetiæ, Carolus Morellus*, 1631, in-fol. — Commentarium ad initium capitis secundi Hoseæ, Græce cum versione sua et notis edidit C. H. Ritmeierus ; *Helmstadii*, 1702, in-4. opuscule de 38 pages. — In quatuor Evangelia Enarrationes, Joanne OEcolampadio interprete ; *Basileæ, A. Cratander*, 1522, in-fol. ; *ibid.*, 1524, in-fol, *ibid.* 1525, in-fol. *ibid.* 1527, in fol. ; *Tiguri, J. Mazocchius*, 1527, in-8 ; *Coloniæ*, 1528, in-8 ; *Coloniæ, P. Quentel*, 1528, in-fol. ; *ibid.* 1531, in fol. ; *ibid. Hittorp*, 1532, in-8 ; *Basileæ, J. Hervagius*, 1554, in-fol., *Antuerpiæ*, 1564, in 8. — Commentarii in Epistolas D. Pauli, Latine ; *Coloniæ, P. Quentel*, 1527, in-4 ; *ibid., G. Hittorp*, 1528, in-8 ; *ibid., P. Quentel*, 1529, in-fol. ; 1531, in-fol., 1532 et 1537, in-8 ; *Basileæ*, 1540, in-fol. ; *Parisiis, M. Vascosan*, 1542. in fol. *ibid. Audoenus Parvus*, 1545, in-8 ; *Basileæ*, 1554, in-fol.

THEOPHILI Antiocheni, de Deo et fide Christianorum contra gentes institutionum libri tres, Græce, *Tiguri, Chr. Froschoverus*, 1546, in-fol. — Ce volume contient aussi quelques écrits de Tatien, de saint Macaire, etc.

TRAITÉ (du) de Salvien sur le gouvernement de Dieu, par Ant. Flobert ; *Colmar, Decker*, 1855 in-8.

VARIORUM de Arnobio Afro ejusque theologia Judiciorum, Antelogium, auctore S. L. Geret ; *Vitembergæ*, 1752, in-4. — Signalons aussi l'écrit de P. Krog Meyer, De ratione et argumento apologetici Arnobiani ; *Hafniæ*, 1818, in-4.

VETERUM quorumdam brevium theologorum sive episcoporum sive presbyterorum aut sacri ordinis aliorum qui aut tempore apostolorum, aut non multo post vixerunt Elenchus ; *Basileæ, Henricus Petrus*, 1550, in fol. — Ce volume de 662 pages contient un recueil d'ouvrages des saints Pères et d'auteurs ecclésiastiques, quelques-uns en grec, la plupart en latin. On y trouve les épîtres de saint Ignace et de saint Polycarpe, les *Centuriæ IV de charitate* de saint Maxime, etc. Hoffmann (*Lexicon bibliographicum*, t. III, p. 560) a enregistré les pièces dont se compose cette collection.

XXI. — Histoire, Antiquités, Législation, Mœurs, Coutumes des Hébreux.

ADMONITIO de observandis Hebraicorum manuscriptorum membranis quæ legendis aliis libris serviunt, auctore J. S. Semler ; *Halis*, 1764, in-4.

ÆTATE (de) qua apud Ebræos et Christianos veteres sacra auspicari munera moris fuit, auctore G. Kahle ; *Lipsiæ*, 1735, in-4.

ARCHEOLOGIÆ georgicæ specimen de re rustica Hebræorum, auctore J. C. Purmann ; *Francofurti*, 1786, in-4. — Indiquons trois autres écrits dans lesquels on trouvera des renseignements sur l'agriculture chez les Hébreux : la dissertation d'Ugolini, De re rustica veterum Hebræorum, insérée dans le *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, t. XXIX ; le Mémoire de Matth. Nornberg, De agricultura Orientali, inséré dans les *Opuscula academica* de cet érudit (tom. III, p. 474), enfin l'écrit de H. G. Paulsen (en allemand), Notice sur l'agriculture des Orientaux, d'après les relations des voyageurs en Orient ; *Helmstadt*, 1748, in-4.

ARCHEOLOGIE des Hébreux par le docteur Salschutz, 1855, in 8. — Nous n'avons que le tome premier de cet ouvrage ; il est partagé en cinq sections qui traitent, 1° de la vie extérieure des Hébreux, c'est-à-dire de leurs coutumes, de leur régime hygiénique et diététique ; 2° de leur état agricole et commercial ; 3° de la religion et de la morale ; 4° des beaux-arts ; 5° de la littérature et de la culture intellectuelle. On a loué la distribution méthodique et la clarté qui se font remarquer dans cet ouvrage.

ASYLIS (de) Hebræorum, gentilitium et Christianorum, auctore G. Moebio ; *Lipsiæ*, 1673, in-4. — Les villes d'asile chez les Hébreux sont l'objet des dissertations de R. F. de Wichmannshausen, De præsidiariis Levitarum urbibus ; *Vitembergæ*, 1715, in-4, et de F. U Ries, De urbibus refugii Veteris Testamenti eorumque fructu ; *Marburgi*, 1753, in-4.

BAPTISMI (de initiis) initiationis Judæorum, auctore G. Zellner, *Altdorfii*, 1771, in-4. — Il existe une dissertation de J. Wessel : De antiquitate et origine baptismi proselytarum apud Judæos ; *Lugd. Batavorum*, 1724 in-4.

CHEMIRATHOTH *vabdiquth*.... Règles pour tuer et visiter les animaux destinés à la nourriture, par Jacob Weil ; *Amsterdam*, 5505 (1745), in-12.

CHRESTOMATHIA talmudica et rabbinica, aut. G. B. Winer, *Lipsiæ, Hartmann*, 1822, in-8.

CIRCUMCISIONIS (de) origine ab Ægyptiis minime derivanda, auctore H. A. Zeibich ; *Geræ*, 1770, in-4. — Entre autres écrits sur la circoncision on peut signaler ceux de S. Degling : De origine circumcisionis Judaicæ (dans les *Observationes sacræ* de cet auteur, II, 89, et dans le *Thesaurus* d'Ugolini t. XXII ; de S Grape, An circumcisio ab Ægyptiis ad Abrahamum fuerit derivata ; *Geræ*, 1770, in-4 ; de J. G. Hofmann, De circumcisione Veteris Testamenti nomine sacramenti non privanda ; *Altdorfii*, 1771, in-4 ; de C. Memen : De circumcisionis origine et causis, dans les *Commentationes Societatis Goettingensis* (Class. philol. et histor. XIV, 107). Nous laissons de côté divers ouvrages allemands. L'article Circoncision (*Beschneidung*) dans la vaste Encyclopédie d'Ersch et Gruber est rédigé par A. C. Hoffmann : il se distingue par une vaste érudition.

CINERE (de) in sacris Ebræorum, auctore J. J. Quandt ; *Regiomontani*, 1722, in-4.

COMMENTARII in historiam gentis Samaritanæ, auctore Theod. Guil. Joh. Juynboll ; *Lugduni Batavorum*, 1846, in-4.

COMMENTATIO ad Fragmenta jurisprudentiæ veteris quæ exstant in collatione legum Mosaicarum et Romanarum, auctore H. C., *Franequeræ*, 1765 ; *Romæ*, 1771, in-4. — Il existe un travail de J. G. Erdmann, Leges Mosis morales præstantiores esse Lycurgi et Solonis legibus ; *Vitebergæ*, 1788, in-4, et A. Frommann a composé une dissertation, De legibus Mosaicis climatis contagiones reprimentibus ; *Lipsiæ*, 1756, in-4.

DECRETA Romanorum pro Judæis facta, auctore J. Th. Krebs ; *Lipsiæ*, 1768, in-4.

DEO (de) Ebræorum montano, auctore C. F. Walch ; *Jenæ*, 1746, in-4. — L'habitude d'offrir un culte sur les montagnes a été l'objet de quelques écrits spéciaux ; nous signalerons ceux de J. G. Nimpsch, De sacris gentium in montibus ; *Lipsiæ*, 1719, in-4 ; de J. C. Bidermann, De montibus symbolicis ; *Freibergii*, 1769, in 4 ; de G. Zacharias, De more veterum in locis editis colendi Deum ; *Halis*, 1754, in-4.

DISCIPLINA (de) arcani Judæorum, auctore G. L. Grossmann ; *Lipsiæ*, 1833, in 4.

DISSERTATIO de vindemia et torcularibus veterum Hebræorum, auctore W. D. Heuvel, *Trajecti ad Rhenum*, 1755, in-4.

DISSERTATIO de anno jubilæo, secundum disciplinam Hebræorum, auctore J. C. Wagenseil ; *Altdorfii*, 1700, in-4. Nous pouvons signaler encore sur le même objet : J. C. Back, De anno Hebræorum jubilæo ; *Vitebergæ*, 1700, in 4 ; J. G. Carpzov, De anno jubilæo secundum disciplinam Hebræorum, *Lipsiæ*, 1750, in-4 ; J. Ode, De anno He-

bræorum jubilæo, ad Levitic. xxv, 10; *Traj. ad Rhen.* 1736; J. Lauvich, Legislatio Mosaica de anno semisæculari; *Altenburgii*, 1794, in-4.

DISSERTATIO de secta Kararæorum, auct. J. G. Schapart; *Jenæ*, 1721, in 4.

DISSERTATIO de superstitioso Israelitarum sub quercibus cultu (*Isaias*, I, 29), auctore J. R. Kiesling; *Lipsiæ*, 1749, in-4.

DISSERTATIO de ceremonia Palmarum apud Judæorum festum Tabernaculorum solemne, auct. G. Groddeck; *Lipsiæ*, 1695, in-4. — Ce travail a été réimprimé dans le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* d'Ugolini, t. XVIII.

DISSERTATIO de cultu Dei in Vetus Testamentum per sacrificia varia, auct. J. V. Jaeger; *Tubingæ*, 1713, in-4.

DISSERTATIO de Aarone summisque Judæorum pontificibus, Messiæ typis, auctore A. Hylander; *Lond. Goth.*, 1827, in-4.

DISSERTATIO de notionis Messiæ apud Judæos progressu et sublimiori expositione in doctrina apostolorum, auctore F. Muenter; *Hafniæ*, 1789, in-4.

DISSERTATIO de Nethinaeis, Levitarum famulis, auctore G. A. Will; *Altdorfii*, 1747, in-4. — Il existe sur le même sujet des travaux de I. J. Schroeder, De Nethinaeis; *Marburgi*, 1719, in-4; et de A. F. Lampe : Schediasma de Nethinaeis, dans les *Miscellanea Græningensia*, I, 465-501.

DISSERTATIO de vestigiis immortalitatis animæ præcipue in scriptis Mosaicis, auctore E. J. Alenquist; *Upsaliæ*, 1798, in-4. On peut citer sur le même sujet les travaux de M. Norberg. : Immortalitas animarum Mosaicis oraculis indicata; *Lond. Goth.* 1798, in-4 et de J. V. Peuker : Cur Moses doctrinam de animarum immortalitate Ebræis apertam, perspicuam et planam facere noluit? *Halis*, 1791, in-4.

DIVINIS (de) attributis quæ Sephirot ab Hebræis nuncupantur, auct. Cæsare Ævolo; *Venetiis*, 1573, in-4.

DOCTRINES (des) religieuses des Juifs pendant les deux siècles relatifs à l'ère chrétienne, par Michel Nicolas; *Paris, Michel Lévy*, 1860, in-8. — Ouvrage savant, mais qu'il faut consulter avec réserve, car l'auteur, professeur protestant, incline vers le rationalisme.

DOCTRINÆ Judæorum de præexistentia animarum adumbratio historica, auctore L. D. Cramer; *Vitembergæ*, 1810, in 4.

DROIT (le) israélite, l'athénien et le romain rapprochés des législations modernes, par S. Mayer; *Leipzig*, 1861, in-8 (en allemand).

ELEEMOSYNIS (de) Judæorum, auctore G. L. Aster; *Lipsiæ*, 1728, in-4

ESSENIIS (de) auctore J. J. Lange; *Halis*, 1721, in-4. — La secte des Esséniens a été l'objet d'un grand nombre de travaux en Allemagne; voici le nom de quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur ce sujet : E. A. Roth : De Essenis; *Jenæ*, 1669, in 4. — J. H. Willemer : De Essenis, Judæorum ascetis; *Vitebergæ*, 1680, in-4. — J. Ch. Tresenreuter : De Essenorum nomine; *Altdorfii*, 1745, in-4. — H. Vander Hude : Num discipuli Johannis Baptistæ fuerint Esseni; *Helmstadii*, 1754, in-4. — C. L. Grave, De Pythagoreorum et Essenorum disciplina et sodalitiis; *Gottingæ*, 1808, in-4. J. Sauer, De Essenis et Therapeutis; *Vratislaviæ*, 1829, in-4.

ETUDES historiques, politiques et littéraires sur les Juifs d'Espagne par don José Amador de los Rios, traduites en français par J. G. Magnabal; *Paris, Dupont*, 1860, in-8.

FESTORUM (Commentatio de primitiva et vera apud Hebræos ratione); auct. J. Kirsch, *Halis*, 1852, in-8.

HÆMORRHOIDIBUS (de) ex lege Mosaica impuris ad Levit. cap. xv, auctore C. A. Beyer; *Lipsiæ*, 1792. in-4.

HEBRAICARUM antiquitatum opus, auctore J. M. Pulci-Doria; *Neapoli*, 1792, 2 vol. in-4.

HEBRÆORUM (veterum) notiones de rebus post mortem futuris ex fontibus collatæ, auctore J. G. Johannsen; *Havniæ*, 1826, in-4. — Ouvrage d'un protestant ainsi que celui de E. C. Kiesselbach : Dogma de rebus port mortem futuris e Veteris Testamenti scriptis, tam canonicis quam apocryphis ratione exegetico-critica erutum atque illustratum; *Heidelbergæ*, 1833, in-4.

HISTORIA populi Judaici biblicâ usque ad occupationem Palestinæ, ad relationes peregrinas examinata, auctore Christ. Thorning, Engelstoft; *Havniæ, Schultz*, 1832, in-8.

JUIFS (les) en France, en Italie, en Espagne. Recherches sur leur état depuis leur dispersion jusqu'à nos jours sous le rapport de la législation, de la littérature et du commerce, par J. Bedarride, 2e édition; *Paris, Michel Lévy*, 1860, in 8.

LAPIDUM (de) cultu apud patriarchas quæstio, auctore J. Grimmelio; *Marburgi*, 1853, in 8.

LEVIVATU (de) Hebræorum, auctore F. Benary; *Berolini*, 1835, in-4.

LIBER IKKARIM, seu Fundamentorum, auctore R. Josepho Albo; *Soncini*, an. V. CCXLVI (1486) in-fol. — Première édition d'un ouvrage fort estimé parmi les Juifs et le seul complet, car, dans les éditions suivantes, on a retranché les chapitres 25 et 26 hostiles au Christianisme. Les réimpressions tronquées sont assez nombreuses : *Salonique*, 1520, in-4; *Venise*, 1521, in-4; *Rimini*, 1522, in-4; *Venise*, 1544 et 1550, in 4; *Lublin*, 1597, in 4; *Venise*, 1618, in-fol, *Francfort*, 1788, in-fol., *Sdilkow*, 1836, in-fol.

MA EKETH' *al hithhhavroth haiou belim*... Traité sur la concordance des jubilés, par Hugues Broughton, *s. l. n. d.* in-4. Cet ouvrage de 44 feuillets est une suite de preuves empruntées au système des années du jubilé et démontrant la venue de Jésus Christ comme accomplie, composé par un auteur chrétien du commencement du XVIIe siècle. Il doit être fort rare puisque Wolf, dans sa *Bibliotheca Hebræa*, ne le cite que sur l'indication du Catalogue de la bibliothèque de Haggée (Catalogue Silvestre de Sacy t. I, p. 86).

MEDICINA (de) Hebræorum, auctore C. Sprengel; *Halis*, 1789, in-8. — Il existe sur le même sujet plusieurs ouvrages mis au jour en Allemagne : J. S. Lindinger, De Ebræorum arte medica; *Swestii*, 1774, in-4. — C. E. Eschenbach, Scripta medico-biblica; *Rostochii*, 1779. — D. Kall, De morbis sacerdotum Veteris Testamenti ex ministerii eorum conditione oriundis; *Havniæ*, 1745, in-4.

MEDRASCH (de) symbolica veterum Judæorum commentandi ratione, auctore A. J. von Hardt; *Helmstadii*, 1729, in-4.

MONOTHEISME dans les races sémitiques par H. Wallon; *Paris, Raçon*, 1859, in-8.

NOVELLÆ in tractatum talmudicum Joma, seu De die expiationis, authore R. Jomtob ben Abraham. Ex edit. Constant. 1754 denuo edidit Efraim Herz; *Berolini*, 1860, in-4.

NUMMIS (de) Hebræorum libellus, auctore J. C. Klemmio; *Tubingæ*, 1730, in-4.

OR *Lerua, Chajim Asckenasi ben Isaak, ven Mose*; Leipzig, Fritzsch, 1860, in-4.—Ce volume en hébreu de XIV et 160 pages contient un recueil de 261 décisions sur les quatre parties du code-rituel des Israélites. Il est accompagné de remarques et d'indications extraites du Talmud par M. M. Jafé; le tout a été édité par. J. A. Rosenberg.

PRECIBUS (de) Ebræorum, auctore J. E. Rau; *Marburgi*, 1717, in-4. — Cette thèse académique nous fournit l'occasion de mentionner quelques autres écrits sur le même sujet : C. Walther, De

precibus Judæorum *Atena Leschabbliach* et *Velam malschinim* ; Regiomontani, 1704. in-4. — J. Saubert, De ritu precandi veterum Ebræorum ; *Helmstadii*, 1663, in-4 (et dans la *Palæstra dissertationum* de cet auteur, p. 89). — N. Poleman, De ritu precandi veterum Hebræorum ; *Wittenbergæ*, 1665, in-4.

PROGRAMMA super lege Mosaica de Nasiraeata, auctore G. Less ; *Gottingæ*, 1789, in-4. Il — existe plusieurs autres écrits sur le même sujet : G F. Meinhard, Dissertationes III de Nasiraeis ; *Jenæ*, 1676, in 4. — Th. Dasser : De votis monasticis et Nasiraeorum inter se collatis et explic. tis ; *Kilonii*, 1703, in-4. — P. Zorn, De Naziraeis ex ordine procerum viris principibus, ad illustr. loc. Genes. XLIX, 26 ; Threu. IV, 7, etc. ; *Lipsiæ*, 1765.

PROSELYTIS (de) Judæorum, auctore P. Slevogt; *Jenæ*, 1651, in-4 ; inséré dans le *Thesaurus Antiquitatum sacrarum* d'Ugolini, t. XXII, p. 807-848. — On trouve dans le même recueil, p. 849, un traité de J. C. Mueller, De Proselytis. M. G. Waener a écrit une dissertation : De Ebræorum Proselytis, *Gottingæ*, 1745, in-4. Citons aussi J. A. M. Nagel, De Proselytis tactis ; *Altdorfii*, 1751, in-4, et H. Benzel, Proselytismus rabbinorum loco motus, dans le *Syntagma Dissertationum* de cet érudit, t. II, p. 157. Le prosélytisme chez les Juifs a provoqué deux traités spéciaux, l'un de J. L. Causse : An sobrium proselytas faciendi studium Judaicæ religionis indoli repugnet ; *Francofurti*, 1772, in-4 ; l'autre de J. A. Danz : Cura Judæorum in conquirendis proselytis ad Matth. XXVIII, 15, dans l'ouvrage de Menschen : Novum Testamentum ex Talmude illustratum, p. 649-676.

RECHERCHES sur la numismatique judaïque par M. de Saulcy ; *Paris*, *Didot*, 1851, in-4 (article dans l'*Athenæum français*, 1855, p. 432).

RITUS flagellandi apud Judæos, auctore J. J. Seyppel ; *Wittenbergæ*, 1670, in-4. — Cet auteur publia la même année un traité ; De ritu flagellandi apud Romanos.

SADDUCÆISMO (de) Annæ et Caiphæ, auctore Ch. Hecht ; *Budingæ*, 1719, in-4. — Cet ouvrage nous fournit l'occasion d'indiquer trois autres écrits relatifs au sadducéisme : G. F. Gude, De Sadducæorum in Judaica gente auctoritate (dans les *Miscellanea Lipsiensia nova*, II, 13. — B. D. Schulze : Conjecturæ historico-criticæ Sadducæorum inter Judæos sectæ novam lucem accendentes ; *Halis*, 1779. — G. Gueldenapfel, Josephi de Sadducæorum Canone sententia explicata ; *Jenæ*, 1804, in-4.

SALIS (de usu) in sacris Israelitarum, auctore D. Mill ; *Traj. ad Rhenum*, 1734, in-4.

SAMARITANIS (de) eorumque templo in monte Garizim ædificato, auctore A. C. Wener ; *Jenæ*, 1723, in-4. — Les Samaritains ont été l'objet de nombreux travaux ; nous indiquerons ceux de F. J. Schwarz : De Samaria et Samaritanis, dans ses *Exercitationes in utrumque Pentateuchum Samaritanum* (Witebergæ, 1756). — De D. Mill, Dissertatio de causis odii Judæos inter et Samaritanos ; *Ultraj. ad Rhen*, 1725. — De C. E. Georgi, De odio Judæorum adversus Samaritanos ; *Witebergæ*, 1725, in-4. — De J. E. Schulz, De Judæorum et Christianorum in Samaritanos odio ; *Ibid.*, 1736. — De J. C. Friedrich, De christologia Samaritanorum. Acced. Appendix de Columba, dea Samaritanorum ; *Lipsiæ*, 1821. — De Gesenius, De Samaritanorum theologia, ex fontibus ineditis ; *Halis*, 1823, in-4.

SEDER *Tephiloth*, Ordo precum, per Aaron Ben Joseph Harisson ; *Venetiis*, 1528-1529, 2 vol. in-4. — Réimprimé en 1806 et en 1846.

SECRET (le) et mystère des Juifs, par Suidas, traduit du grec, par Fr. le Feure, natif de Bourges ; *Paris*, *Kerver*, 1557, in-16.

SEFER *rouahh Eliahou* Livre de l'esprit d'Elie, par Elie Ilhaqou, publié par Ilhaïm Ardet, aidé de Ilhaïm Iehoudah Eliezer ; *Thessalonique*, *Iehoudah Qal' ai et Mardochei Nahhman*, 5532 (1772) in-fol. — Nous signalons, d'après le Catalogue de Silvestre de Sacy, t. I, n. 257, cet ouvrage qu'on ne trouve pas indiqué dans les bibliographies ; il se compose de six parties ; ce sont des dissertations sur plusieurs parties du Talmud et sur cette question agitée dans ce code des Juifs : Combien a-t-on de temps pour se rétracter d'un vœu, d'une promesse, etc. ?

SEFER *tofteh' arouk*, le Livre de l'enfer, disposé par le Rabbin Moïse Zakouth ; suivi du *Eden' arouk*...le Paradis disposé, par le R. Jacob Daniel Oulmou ; accompagnés d'un double Commentaire hébreu et rabbinique et d'une traduction en juif allemand ; *Metz*, 5537 (1777), in-4. — Le 1er ouvrage est un traité rhythmique sur la damnation éternelle ; le second est également un ouvrage de morale religieuse.

SEFER *iad Iosef*... Livre de la main de Joseph, par Jos. Tsarfati ; *Amsterdam*, 5546 (1700), in-fol. — Ce volume contient des dissertations sur toutes les sections du Pentateuque.

SEFER *agadoth Eliahou*, Livre des récits d'Elie (en hébreu), par Elie Cohen ; *Smyrne*, 1755, in-fol. — Ce volume contient des explications sur les récits du Talmud de Jérusalem.

SORTITIONE (de) apud veteres Hebræos, auctore M. Mauritio ; *Basileæ*, 1692, in-4.

TALMUD Babylonicum ; *Varsoviæ*, *Orgelbrand*, 1859, in-fol. 4 vol.

TRIUM scriptorum illustr. de tribubus Judæorum sectis Syntagma, auctore J. Tringland ; *Delphis*, 1703, in-4.

VARIORUM medii ævi auctorum Glossæ et novellæ in tractatum talmudicum *Nedarim* seu de votis ; textum curavit, notas adjecit Dob Ben Zomber, ed. Efraim Herz ; *Berolini*, *Adolf*, 1860, in-fol.

VATICINIUM Servatoris interitum reipublicæ Judaicæ explicans, auctore N. G. Brandes ; *Aboæ*, 1792, in-4.

VOTIS (de) Hebræorum, auctore S. Schelwig ; *Vitebergæ*, 1697, in-4.

XXII. — Histoire ecclésiastique.

ACTA et diplomata Græca medii ævi sacra et profana : collecta edd. Fr. Miklovich et J. Mueller, vol. I ; Acta patriarchatus Constantinopolitani, 1315-1402 ; *Vindobonæ*, *Gerold*, 1860, in-8, 617 pages.

ANALECTA Romana, auctore H. Laemmer ; *Schaffhausen*, *Hurter*, 1860, in-8, VIII et 158 p. — C'est un résultat de recherches relatives à l'histoire ecclésiastique exécutées dans les bibliothèques et les archives de Rome.

ANECDOTES ecclésiastiques du diocèse de Bayeux, par Frédéric Pluquet ; *Caen*, *Chalopin*, 1831, in-8.

ANNUAIRE statistique de l'Eglise, et état actuel de l'univers catholique publié d'après les meilleures sources par le P. Charles à Sancto Aloysio, prieur du couvent des Carmes à Wurzbourg, traduit de l'allemand avec quelques modifications, première année ; *Bruxelles*, *Goemaere*, 1861, in-8.

APOCALYPSIS insignium aliquot hæresiarcharum ; icones ære expressi, interpret. H. S. F. D. M. ; *Lugduni*, 1608. — Volume rare contenant les portraits de 17 chefs des anabaptistes.

ARCANI (de) disciplina quæ antiqua in Ecclesia fuit in usu ; auctore J. A. V. Toklot ; *Colouiæ*, 1836, in-8.

ARMORIAL des archevêques de Sens, par G. Julliot ; *Sens*, *Duchemin*, 1862, in-4 (7 planches).

ARRÊST du souverain Sénat de Sarvie sur le faict de la religion ; *Paris*, 1562, in-4

AVIS concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes, par François Chevalier; *Le Mans* (vers 1795). in-12.

BARDESANES gnosticus, Syrorum primus hymnologus. Commentatio historico-theologica quam scripsit Aug. Hahn; *Lipsiæ, C. G. Vogel*, 1819. in 8.

CALENDRIER pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Normandie, par M. l'abbé Malais; *Neufchâtel*, 1854, in-18.

CALVINISME (le) en France au xvi^e^ siècle, par Ernest Grégoire; *Paris, Douniol*, 1860, in-8. — Extrait du *Correspondant*.

CANONICÆ et recentissimæ expostulationes apud S. S. D. D. N. N. Pium Papam VII de variis actis ad Ecclesiam Gallicanam spectantibus, auct. Car. J. Lequien de La Neufville; *Londini*, 1805, in-8; secunda emendatior (*Londini*), 1820, in-8.

CARTULAIRE de la Chartreuse d'Oujon et de l'abbaye de Hauteret, publié par J. J. Hisely; *Lausanne*, 1852, in-8. — Ce volume fait partie d'une série de documents historiques mis au jour par la *Société d'histoire de la Suisse romane*, société dont les publications sont peu connues en France. On ne peut donner une analyse d'un livre qui n'est lui-même qu'un recueil de pièces; il faut se borner à dire qu'il offre une abondante moisson de documents de toute nature. Des tables soigneusement dressées facilitent les recherches.

CHANGEMENTS (sur les) que l'établissement des abbayes et les autres institutions religieuses au vii^e^ siècle, ainsi que l'invasion des Normands au ix^e^, ont introduits dans l'état social de la Belgique, par Alph. Paillard de Saint-Aiglan, 1843, in-8.

CHARTES relatives à l'Eglise de Lyon, publiées par M. Guigne; *Paris, Dumoulin*, 1857, in-8. — Ces chartes, insérées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, se trouvent à la suite d'un manuscrit des *Homélies* de saint Grégoire, conservé à la bibliothèque Impériale; elles se rapportent à l'administration des principaux prélats qui ont gouverné l'Eglise de Lyon pendant le xii^e^ siècle.

CHRISTIANIS (de) Serapin colentibus, auctore J. A. Zeibich; *Gerræ*, 1766. in-4. — Il existe une dissertation de J. D. ab Hoven : Disquisitio historico-critica de cultu Serapidis temere Christianis objecto in epistola Hadriani; *Lipsiæ*, 1740, in-4.

CHRONICON ecclesiasticum Nicolai de Siegen, ordinis Sancti Benedicti; *Jenæ, Fromann*, 1855, in 8, 527 p. — Ouvrage édité par F. X. Wegele et faisant partie des publications de la *Société historique de la Thuringe*; il était resté inédit.

CHRONIQUE raccourcie des évesques de Cambray, par Romain Choquez; *Tournay*, 1662, in-4.

CIRCULAIRE de M. Charrier de la Roche prévôt curé d'Ainay de Lyon, le 7 décembre 1780, pour demander des secours pour sa paroisse, in-4.

CLÉMENT V et Philippe le Bel, Lettre à M. Charles Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got à Saint-Jean d'Angely, par M. Rabanis; *Paris, Durand*, 1858, in 8, de 200 pages. — Réfutation péremptoire due à une étude attentive des textes, d'une inculpation dirigée par Villani contre un Souverain Pontife qui fut archevêque de Bordeaux. — La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e^ série, tom. IV, p. 581, contient une analyse de cette dissertation importante à la suite de laquelle M. Rabanis a donné le texte de l'abrégé du journal des visites pastorales de Bertrand de Got.

COMMENTARIUS de creatione, coronatione, etc., Alexandri VI, auctore Hieronymo Porcio, *Romæ, E. Silber*, 1493, in-8.

COMMENTATIO de religione Christiana in Slavis introducta et propagata, auctore Ignatiejeuic de Tkalec; *Heidelbergæ*, 1848, in-8.

COMMENTATIO in edictum imperatoris Antonini Pii pro Christianis, auctore Th. G. Hegelmayer, *Tubingæ*, 1776, in-4. — Citons aussi l'écrit de J. Pl. Beykert : De edicto Antonini Pii pro Christianis ad commune Asiæ; *Argentorati*, 1781, in-4. — Nous ajoutons qu'il existe à l'égard de cet empereur un écrit fort peu connu de R. Keuchen : Antoninus Pius seu Excursus politicus in Antonini Pii Cæsaris vitam e comparatione cardinalium Richelii et Mazarini; *Amstelodami*, 1667, in 4.

COMMENTATIO de fontibus quibus Socrates, Sozomenus ac Theodoretus in scribenda historia sacra usi sunt, auctore F. A. Holzhausen; *Gottingæ, Vandenhoeck*, 1820, in-4.

CONJECTURÆ de Valentinianorum hæresi, auct. G. Hooper; *Londini*, 1711, in-4. — Ouvrage indiqué comme n'ayant été imprimé qu'à vingt exemplaires.

CONSIDÉRATIONS historiques sur l'épiscopat toulousain, par M. Florentin Astre; *Toulouse*, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 4^e^ série, t. VI; 5^e^ série, t. I et II.

CONTENTIONIBUS (de) Bernardi Saissetti, primi Appamiarum episcopi, cum Rogerio Bernardo, tertio comite Fuxensi (1269-1300), e multis ineditis documentis, auctore F. Combes; *Paris, Didier*, 1858, in-8.

COPIE de la requeste présentée par MM. les curez de Rouen, à Mgr l'illustrissime archevesque de Rouen, *s. a.* (1656), in-4 — Cette requête signée de vingt-huit curés et rédigée par l'abbé Ch. Dufour, est relative à la censure de certaines propositions contenues dans des ouvrages publiés par divers Jésuites.

COUR (de la) romaine sous le pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX, par l'abbé A. J. P. Haine; *Louvain, Van Linthout*, 1859, in-8.

COURONNEMENT des empereurs par les Papes, par l'abbé Hery, chapelain bibliothécaire de Saint-Louis des Français à Rome; *Paris, Didot*, 1855. — Ce volume de xv et 308 p. offre des recherches approfondies sur un sujet curieux. Le nombre des couronnements des empereurs par les Papes s'élève à trente. Justin l'Ancien ouvre cette liste que termine Napoléon. Le couronnement du prince grec eut lieu à Constantinople, celui du monarque français à Paris; Louis le Débonnaire fut sacré à Reims et Charles-Quint à Bologne; tous les autres couronnements furent célébrés à Rome; la France a fourni neuf souverains couronnés, l'Allemagne dix huit. M. l'abbé Hery expose d'ailleurs avec beaucoup de lucidité et d'exactitude les événements politiques qui ont précédé ou suivi le couronnement de chaque prince. Son livre est ainsi une histoire succincte des rapports de la papauté avec la France carlovingienne et avec l'Allemagne.

Du xi^e^ au xiv^e^ siècle, le couronnement des empereurs fut souvent l'occasion de rixes sanglantes livrées dans les murs mêmes de Rome entre les habitants et les Germains, auxquels parfois on interdisait l'entrée de la ville éternelle. En l'an 1111, une insurrection chassa de Rome Henri V, avant qu'il eût été sacré; en 1293 le Pape venait à peine de poser le diadème impérial sur la tête d'Othon IV, qu'il s'engagea dans l'enceinte même de Saint-Pierre une mêlée où périrent environ mille Allemands.

La portion du livre dont il s'agit consacrée au couronnement de Napoléon est très-développée, et le volume est terminé par le texte latin des diverses prières liturgiques dont on se servit à Paris le 2 décembre 1804 : elles furent, sauf de légères différences, celles que l'Eglise a employées depuis Othon I^er^.

DEFENSE des droits de l'Eglise métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, pour servir de réponse au Mémoire des curés de la ville de Rouen ; *Rouen, J. Le Boullengé*, 1761, in-4.

DEMANDE de l'érection à Laval d'un évêché, par W. d'Ozonville ; *Laval*, 1842, in-8.

DENOMBREMENT du temporel de l'évêché d'Amiens, en 1301, par J. Garnier ; *Amiens, Hermant*, 1859, in-8.

DESCRIPTIONES quædam illius inhumanæ et multiplicis persecutionis quam in Anglia propter fidem sustinent Catholici Christiani, *s. l. et a.* in-fol.

DIOCESE (ancien) de Châlons-sur-Marne, par Edouard de Barthelemy, 2 vol. in-8 ; *Paris, Aubry*, 1862. — Cet ouvrage contient des pièces nombreuses utiles pour l'histoire ; on remarque un recueil de Chartes, au nombre de cent cinquante-une, de la commanderie des Templiers de Laneuville-lez-Châlons ; c'est probablement la première fois que l'on donne une aussi grande quantité d'actes relatifs à cet ordre.

DISCIDIO (de) Ecclesiæ Christianæ in Græcam et Latinam, auctore E. B. Swalue ; *Lugd. Batav.*, 1829, in-8.

DISCUSSIO inter sanctissimum nostrum Papam et Florentinos suborta, *s. l. et a.* (circa 1480), in-fol. — Opuscule de 5 feuillets relatif à des discussions entre le Pape Sixte IV et Laurent de Médicis.

DISQUISITIO historica de initiis religionis Christianæ per Lusatiam superiorem ; *Dresdæ*, 1759, in-4.

DISSERTATIO de inscriptione Phœnico-Græca ad Carpocratianorum hæresin pertinente, auctore W. Gesenio ; *Halis*, 1825, in-4.

DISSERTATIO de Judæis primariis Christianorum hostibus, auctore G. Overkampf ; *Jenæ*, 1736, in-4.

DISSERTATIO de vexationibus quas Christiani sub imperatoribus perpessi sunt, ex lege *Julia majestatis* maxime derivandis, auctore P. A. Chevallier ; *Groningæ*, 1776, in-4.

DISSERTATIO de Romanorum principum et veterum Jurisconsultorum in Christianos odio, auctore, J. Sylva ; *Pavia*, 1781, in-4.

DISSERTATIO de primario primæ persecutionis instrumento, tunica molesta, auctore E. Dalhure ; *Hafniæ*, 1690, in-4. — Il existe aussi une dissertation de N. Kriegk : De tunica molesta Christianorum ; *Jenæ*, 1701, in-4.

DISSERTATIO de Ecclesia Ruthenica, auctore J. F. Reuss ; *Tubingæ*, 1763, in-4.

DISSERTATIO de persecutione Neroniana, auctore C. F. Quell ; *Dresdæ*, 1762, in-4.

DISSERTATIO de Neronis domesticis Christianis, auctore P. Zornio ; *Lipsiæ*, 1756, in-4.

DISSERTATIO de Theodosii Magni in rem Christianam meritis, auctore J. K. Staflken ; *Lugduni Batavorum*, 1828, in-4.

DISSERTATIO de religionis Christianæ in Polonia initiis, auctore N. F. Kantz ; *Lipsiæ*, 1735. — Ouvrage savant composé par un protestant.

DISSERTATIO de statu religionis in Misnia sub Georgio Barbato et Henrico Pio, Saxoniæ ducibus, auctore G. Hecht ; *Witenbergæ*, 1711, in-4.

DISSERTATIO de odio humani generis Christianis olim a Romanis objecto, auctore J. F. Gruner ; *Coburgi*, 1755, in-4.

DISSERTATIO de damnatione Christianorum veterum ad bestias, auctore L. Hunderup ; *Hafniæ*, 1706, in-4, et dans le *Thesaurus dissertationum* de Martini ; III, 1, 65.

DISSERTATIO de celebri inter sacerdotium et imperium schismate, tempore Frederici II imperatoris, auctore F. Simperto ; *Salisburgi*, 1771, in-8.

DISSERTATIO historico-ecclesiastica de statu Ecclesiæ Græcæ in Dalmatia, auctore J. F. Le Bret ; *Stutgardiæ, Maentler*, 1762, in-4.

DISSERTATIO de Juliani imperatoris voce extrema : *Vicisti, Galilæe*, auctore C. A. Heumann ; *Goettingæ*, 1740, in-4. — J. C. Rabener a composé un traité : De Juliani imperatoris morte.

DISSERTATIO de propagatione religionis Christianæ sub ethnicis imperatoribus, auctore M. Lindgren ; *Upsaliæ*, 1720, in-4.

DISSERTATIO de imperatorum ante Constantinum Magnum erga Christianos favore, auctore J. F. Hirt ; *Jenæ*, 1758, in-4.

DISSERTATIO historica de Philippi Arabis, Alexandri Mammææ, Plinii Junioris et Annæi Senecæ, præter rem jactato Christianismo, auct. C. Kortholdt ; *Kilonii*, 1667, in-4. — La question relative à l'empereur Philippe l'Arabe a également été discutée dans un écrit de Th. Horn, De Philippi Arabis Augusti fide Christiana ; *Gryphiswaldiæ*, 1693, in-4.

DISSERTATIO de hæresi Ophiorum, auctore C. G. Jocher ; *Lipsiæ*, 1730, in-4.

DOCUMENTS statistiques pour servir à l'histoire de l'Eglise de Marseille ; *Marseille, Arnaud*, 1860, in-8.

DOCUMENTS pour servir à l'histoire religieuse en Alsace pendant la révolution ; *Mulhouse, Risler*, 1859, in-8.

ECRIT pour la défense du chapitre de l'Eglise métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, *s. d.* (vers 1660), in-4, 56 pages. — On y joint un supplément de 4 pages. Cet écrit est une défense des droits et priviléges du chapitre de l'Eglise métropolitaine de Rouen contre les empiétements de l'officialité.

EGLISE (l') catholique en Pologne sous le gouvernement russe, par le R. P. Lescœur ; *Paris, Franck*, 1860, in-8.

EGLISE (l') en Hongrie, par un ecclésiastique hongrois ; *Paris, Denin*, 1860, in-12.

EGLISE (l') romaine en face de la révolution, par J. Crétineau-Joly. — Ouvrage composé sur des documents inédits ; *Paris, Plon*, 1859, 2 vol. in-8.

EGLISE (l') d'Orléans aux IV^e^ et V^e^ siècles : Episcopats de saint Evererte et de saint Aignan, par S. E. Bimbenet ; *Orléans*, 1861, in-8.

EGLISE (l') d'Orient et son histoire, d'après les monuments syriaques, par Félix Nève, professeur à la Faculté des Lettres de Louvain ; *Paris, B. Duprat*, in-8. — Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, 5^e^ série, t. I. 1860. — Ce travail, dû à un orientaliste fort distingué, offre un intérêt véritable. M. Nève s'est livré à une étude spéciale des productions de la littérature syriaque, trop délaissée pendant longtemps, et aujourd'hui cultivée avec le soin qu'elle mérite.

EGLISE (l') et l'empire romain au IV^e^ siècle, par M. Albert de Broglie, 3^e^ édition ; *Paris, Didier et Comp.*, 1860, 4 vol. in-8.

ELECTION d'un haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen au XVIII^e^ siècle, par A. L. Hilaire de Néville ; *Rouen, Perron*, 1849, in-8. — Extrait de la *Revue de Rouen*.

ELEEMOSYNÆ Ecclesiæ apostolicæ ex antiquitate sacra, auctore G. F. Gude ; *Laubanii*, 1728, in-4.

EMBOUCHEMENT (l') de Nostre Sainct Père le Pape, l'Empereur et le Roy, faict à Nice, avec les articles de la trêve ; *Paris, Angelers*, 1588, in-8. — Opuscule de 16 feuillets, fort rare.

ENTRETIEN simple et familier entre un curé et un vicaire sur le droit de M. de Séez au gouvernement du diocèse de Rouen comme le plus ancien évêque de la province ; *s. l. ni d.*, in-12.

ESQUISSE historique de la persécution religieuse sous le règne d'Elisabeth, traduit de l'anglais par Sevestre; *Bruxelles*, *Goemaere*, 1860, in-8.

ESSAI sur l'installation de M. Delacroix, grand vicaire de Belley, au siége épiscopal de Gap, par A. Giroud; *Gap*, *Allier*, 1857, in-8.

ETABLISSEMENT (de l') et des progrès du Christianisme jusqu'à la chute du paganisme, par l'abbé J. Hebrard; *Agen*, *Noubel*, 1859, in-8.

ETAT (l'), du clergé et du diocèse de Limoges dressé par ordre de Mgr de Carbonnel de Canizi, évesque de Limoges, par Gilles Leduc, official général, 1702, in-fol. — Ouvrage très-rare dont un exempl. se trouve indiqué au catalogue de la bibliothèque de l'abbé Texier (1861, n. 1816) : les premières pages sont manuscrites; les pages 81 à 936 sont imprimées de manière à pouvoir contenir à l'aide d'indications manuscrites les noms des archiprêtres, curés, officialités, etc.

ETAT (de l') du clergé régulier en Normandie, sous le pontificat d'Eude Rigaud, 1248 à 1269 par Alfred Du Méril; *Rouen*, 1850. — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII.

ETUDES historiques par Auguste Nicaise; *Paris*, *Aubry*, in-8. — Parmi les travaux contenus dans ce volume on distingue ceux qui ont pour titre : *Les Papes et l'Eglise au moyen âge; Les Templiers et quelques pièces de leur procès.*

ETUDES historiques sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine, par l'abbé Richard; *Poitiers*, *Oudin*, 1859, in-8.

EVEQUE (l') de Mende et les seigneurs du Tournel, par M. A. Chazaud; *Paris*, *Dumoulin*, 1855, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

FACTUM pour les sieurs prévôt, dignités et chapitre de l'Eglise de Séez contre Maître Claude Lenoir, curé de Saint-Ouen de la même ville, in-4. — Ce mémoire, intéressant pour l'histoire de Séez, parut au commencement du XVII^e^ siècle. D'autres *Factums*, relatifs à des contestations judiciaires où figurent des abbayes, des chapitres, etc., sont indiqués dans le *Manuel du bibliographe normand* de M. Frère, t. I, p. 448 et suiv. Mais ils n'ont pas assez d'intérêt pour que nous en insérions ici les titres tout au long.

FLORENTINÆ Eccl siæ mores et consuetudines. Codex ms. ex archivo Ædilium S. Mariæ Floridæ a D. Morenî editus; accedit vicariorum generalium ejusdem Ecclesiæ Catalogus; *Florentiæ*, 1794, in-8.

FACULTATIBUS (de) Ecclesiæ Christianæ earumque usu ante Constantinum Magnum, auctore C. F. Leypold; *Lipsiæ*, 1755, in-4.

FONTIBUS (de) ecclesiasticæ Britonum Scotorumque historiæ, auctore L. G. Schoel; *Berolini*, *Hertz*, 1851, in-8.

GALLIA Christiana. — Le tome XIV dont nous avons déjà parlé, tome III, col. 1502, a paru en 1859 à la librairie Firmin Didot; il forme un volume de 1592 pages avec une carte, et il est consacré aux douze diocèses qui composent la province ecclésiastique de Tours.

GOUVERNEMENT (du) de Louis XIV dans ses rapports avec la religion, par H. de Marne; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

GRANDS (les) souvenirs de l'Eglise de Lyon, par l'auteur de la *Couronne de Marie*; *Lyon*, *Pélagaud*, 1866, in-12.

GREGOIRE VII, ou le Pape et l'empereur au moyen âge, drame, par Désiré Laverdant; *Paris*, *Vrayet de Surcy*, 1860, in-18.

GREGORII VII (de) Registro emendando, auctore G. Giesebrecht; *Brunswigæ*, *Hahn*, 1858, in-8. de 49 p.

HELVETIA sacra, ou Listes des supérieurs et supérieures ecclésiastiques des évêchés, collégiales et couvents disparus ou existant de la Confédération helvétique, par E. F. de Mullinen; *Berne*, *Hunchadel*, 1856, in-folio.

HISTOIRE ecclésiastique des Francs, traduction nouvelle par H. Bordier; *Paris*, *Didot*, 1859, in-18.

HISTOIRE politique et religieuse du pays de Gex, par Joseph Brossard, avec une carte; *Bourg en Bresse*, *Milliet*, 1851, in-8 (614 pages).

HISTOIRE de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne en la Gaule celtique, par J. Lelièvre; *Vienne*. *Poyet*, 1623, in-8.

HISTOIRE de la sainte Eglise de Vienne, par C. Charvet; *Lyon*, *Cizeron*, 1761, in-4.

HISTOIRE sacrée de Sulpice Sévère, traduite par l'abbé Poussin, membre de l'Académie de Reims; *Paris*, *Lecoffre*, 1859, in-12.

HISTOIRE générale de l'Eglise chrétienne, tirée principalement de l'Apocalypse de saint Jean, par Pastorini, traduite de l'anglais; *Rouen*, 1777, 3 vol. in-8.

HISTOIRE de la première croisade, par F. A. Peyré, ancien magistrat; *Paris*, *Durand*, 1856, 2 vol. in-8. — Les ouvrages relatifs aux croisades et que nous avons à indiquer sont en si petit nombre que nous n'avons pas cru devoir leur ouvrir un chapitre spécial; dans le premier Dictionnaire le chap. 53 leur avait été réservé.

HISTOIRE civile, ecclésiastique et littéraire, de Lorraine et de Bar, par F. A. Chevrier; *Bruxelles*, 1758, in-12, tomes 1 à 5, 8 et 9 (les tomes VI et VII n'ont pas paru.

HISTOIRE ecclésiastique de Meletios, métropolitain d'Athènes, publiée par Constantin Euthybulus, professeur de philosophie au grand Institut national grec de Constantinople, 1854, in-8. — Cette histoire est toute en langue grecque; elle n'était encore connue que par une médiocre version en grec moderne, publiée à Vienne vers la fin du siècle dernier. M. Euthybulus a fait passer l'ouvrage en grec ancien; mais on a depuis découvert le manuscrit original de l'auteur, lequel était archevêque grec à Athènes à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle.

HISTOIRE, dogmes, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne orientale; *Paris*, *Frank*, 1855, in-8. — Cet ouvrage est attribué à un Russe de distinction (le comte de Lazaroff). M. Ubicini en a rendu compte dans l'*Athenæum français*, 1855. Le but de ce livre, qui a un caractère semi-officiel au point de vue du gouvernement russe, est d'établir qu'il n'y a qu'une différence des plus légères entre l'Eglise arménienne et l'Eglise grecque moscovite; de fait cette différence avec l'Eglise catholique se réduit à un bien petit nombre de points, et on peut consulter à ce sujet un opuscule en forme de note, remis vers 1854 à Mgr l'archevêque de Paris par M. Boghos Dadian, l'un des membres les plus éminents de la communauté arménienne de Constantinople.

HISTOIRE de l'église Saint-Martin de Roubaix, par Th. Leuridan; *Roubaix*, *Reboux*, 1860, in-8. (I^er^ volume de l'*Histoire religieuse de Roubaix*).

HISTOIRE ecclésiastique de l'ancien diocèse de Liége et des saints qui l'ont illustré, par Ch. Pollet; *Liége*, *Lardinois*, 1860, in-12 (tome I^er^; tome II^e^ en 1861).

HISTOIRE générale de l'Eglise de Toulouse, par l'abbé Salvan; *Toulouse*, *Dellay*, 1858-59, 3 vol. in-8.

HISTOIRE du Paraguay et des établissements des Jésuites, accompagnée d'un atlas, de pièces justificatives et d'une bibliographie, par L. Alfred Demersay, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique méridionale; *Paris*, *Hachette*, 1860, 2 vol. in-8, et atlas composé de 14 planches et 2 cartes.

HISTORIA Semipelagianismi antiquissima, au-

etore J. Geffcken ; *Goettingæ*, 1826, in-4. — Ouvrage d'un protestant.

HISTORIA aliquot nostri sæculi martyrum cum pia, tum lectu jucunda, nunquam antehac typis excusa ; *Moguntiæ, F. Behem*, 1550, in-4.

HISTORIA originis et progressus Scholarum inter Christianos, auctore G. Keuffel ; *Helmstadii*, 1743, in 4.

HOTEL-DIEU (l') d'Abbeville, notice historique par Louandre ; *Abbeville*, 1857, in-8, 68 p. — Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.

INSTITUTIONES historiæ ecclesiasticæ Novi Testamenti, auctore Jac. Ruttenstock ; *Viennæ*, 1832, 3 vol. in-8.

INSTITUTIONES historiæ ecclesiasticæ, auctore P. Gottf. Lamper ; *Augustæ Vindel.*, 1790, in-8.

INTRODUCTIONE (de) religionis Christianæ in Pommerania, auctore H. F. G. Kahlen ; *Gottingæ*, 1806, in-4. — Il existe aussi une dissertation de Kosegarten : De lucis evangelicæ in Pommerania orientis Adversariis ; *Gryphiswaldiæ*, 1850, in-4 ; et plusieurs ouvrages allemands qu'indique Danz : *Universal-Woerterbuch ; Leipzig*, 1842, p. 770.

INTRODUCTION à l'Essai historique sur l'ancien évêché de Lisieux, par M***, suivi des Mémoires de Noel Desbays, curé de Compiègne, sur les évêques de ce diocèse, 1754, publié par H. de Formeville ; *Caen, Le Saulnier*, 1843, in-8.

LETTRE de sir Edouard, baronnet, au docteur W. S. Brigs, à l'occasion du privilége de saint Romain, dit la Gargouille ou la Fierte ; *Rouen*, 1789, in-8, 52 p.

LIBER cartarum prioratus Sancti Andreæ in Scotia ; *Etoniæ*, 1840, in-4. — Volume imprimé à petit nombre et reproduisant les titres originaux qui existent chez lord Panmure.

LIBER officialis Sancti Andreæ, curiæ Metropolitanæ in Scotia ; *Etoniæ*, 1845, in-4. — Volume imprimé à 100 exemplaires.

LUGDUNENSE Somnium de divi Leonis Pontificis maximi ad summum Pontificatum divina promotione ; *Lugduni*, 1513, in-8. — Opuscule fort rare, indiqué dans le Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, n. 12641.

MARTYRE (du) de 2200 chrétiens mis à mort et inhumés sur le territoire de Pompey (Meuse), par Louis Collenot ; *Nancy, Hinszelin*, 1860, in-8.

MARTYRIBUS (de) professoribus, auctore J. F. Bahrdt ; *Lipsiæ*, 1768, in 8.

MARTYRIBUS (de) Christianæ justitiæ divinæ testibus certissimis, auctore J. G. Bernholdt ; *Erlangæ*, 1748, in-4.

MÉMOIRE sur les actes d'Innocent III, par Léopold Delisle ; *Paris, Dumoulin*, 1858, in-8, 73 pages. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

MONUMENTS de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, recueillis et publiés par ordre du conseil exécutif de Bâle, par J. Trouillat ; *Porentruy*, 1852, in-8. — Beau volume contenant tous les textes imprimés ou inédits qui peuvent servir à l'histoire de l'ancien évêché de Bâle jusqu'à l'an 1259. — Voir *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1854, p. 190.

NOTE historique et pièces relatives au monument religieux élevé à Tours aux victimes de l'anarchie de 1793 dans le département de la Loire ; *Tours, Mame*, 1829, in-8.

NOTICE sur l'introduction du Christianisme en Saintonges, par J. M. Brillouin de Saint-Jean d'Angely ; *Poitiers, Dupré*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.

NOVITATES quædam ex diversorum præstantium epistolis desumptæ. De Sanctorum in regno Angliæ persecutione ac martyrii constantia (*sine loco*) 1534, in-12. — Livret de 12 feuillets très-rare ; un exempl. est indiqué *Bibliotheca Grenvilliana*, p. 444.

OISON (l') bridé, redevance singulière imposée aux moines de Saint-Ouen ; sentence du bailli de Rouen rendu sur ce sujet. Publié d'après les registres de l'hôtel de ville de Rouen ; *Rouen, Legrand*, 1837, in-8. — Extrait de la *Revue rétrospective normande*.

ORATIO de disciplina arcani veteris Ecclesiæ nostra ætate non usurpanda, auctore J. J. Zimmermann ; *Basileæ*, 1752.

ORIGINE (de l') et de l'emploi des biens ecclésiastiques au moyen-âge, Etudes historiques, par l'abbé F. Cucherat ; *Paris, Vingtrinier*, 1860, in-8.

ORIGINES historiques de la ville de Vannes, de ses monuments, communautés religieuses et établissements de bienfaisance, par Alfred Lallemant ; *Vannes, Cauderan*, 1856, in-18.

PAGANISME et Judaïsme ; Introduction à l'histoire du Christianisme, par J. Doellinger, traduit de l'allemand ; *Bruxelles, Goemaere*, 1858-59, 3 vol. in-8. — Une autre traduction de cet important ouvrage a vu le jour à *Liége, Meyers*, 1859, in-8.

PAGANITATE (de) ex Prussia olim profligata, auctore J. D. Hofmann ; *Elbingii*, 1758, in-4.

PAPES (les) depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX ; traits historiques ; *Toulouse, Montaubin*, 1861, in-32.

PERSECUTION (une) du Christianisme en 1860. Les derniers événements de Syrie, par François Lenormand ; *Paris, Douniol*, 1860, in-8.

PERSECUTION (de la) de l'Eglise sous Bonaparte ; *Lyon, Ballanche*, 1814, in-8.

PETITES remarques sur un grand ouvrage intitulé : *Histoire de l'Eglise métropolitaine de Rouen, par L. Fallue*, par l'abbé J.-E. Decorde ; *Neufchâtel, Duval*, 1855, in-12.

PISTIS Sophia, opus gnosticum Valentino adjudicatum, e cod. mss. Coptico Londinensi descripsit et Latine vertit M. G. Schwartz, edidit J. H. Petermann ; *Berolini*, 1851, in-8. — De longs extraits de cet ouvrage se trouvent dans le *Dictionnaire des Apocryphes* (tome II), publié par les *Ateliers catholiques*, 1857, gr. in-8.

PLAIDOYE pour la Fierte de Rouen, signé F. de Montereul ; *Paris, S. Cramoisy*, 1608, in 8. — Divers autres Plaidoyers, Factums, Requêtes et Mémoires relatifs à des Procès suscités à l'occasion du Privilége de la Fierte, sont indiqués dans le *Manuel du bibliographe normand*, de M. Frère, t. II, p. 418-419.

POUILLE de l'évêché de Luçon, par l'abbé E. Aillery ; *Fontenay, Rabuchon*, 1860, in-4

PRÆTENSÆ D. N. Marii Virdunensis Ecclesiæ asserti decani apologiæ ; *Virduni, J. Wafry*, 1606, in-4. — Pièce fort rare et qui contient des faits sur l'histoire de l'évêché de Verdun.

PRECIS de l'histoire des principaux établissements religieux de l'arrondissement d'Avesnes, par Gossart ; *Valenciennes*, 1860, in-8.

PRESBYTERE (le) de Bayeux dans la communion du Saint-Siége apostolique, aux pasteurs et aux fidèles du Calvados à l'occasion d'un concile formé par les évêques constitutionnels le 15 août 1797 ; *Bayeux*, 1797, in-8.

PROCESSION (la) du roy de France (François Ier) nostre sire, qu'il a faicte par dévotion à l'image de Nostre Dame de Souffrance avec le présent qu'il luy a faict (en vers) ; *Paris*, sans date (1528), petit in-8, gothique, 4 feuillets. — Un exemplaire de cet opuscule très-rare figure au catalogue de M. Cigongne, p. 499. Cette procession eut lieu à l'occasion de la profanation commise le 5 juin 1528, sur une image de la Vierge placée au coin des rues des Rosiers et Saint-Antoine. Un manuscrit qui se trouve également dans la bibliothèque de

M. Cigongne, donne des détails circonstanciés sur cette cérémonie. *Voir* la note du Catalogue, p. 443.

PROFESSORIBUS (de) veteris Ecclesiæ martyribus, auctore E. F. Wernsdorf; *Lipsiæ*, 1739, in-4.

PROFESSORIBUS (de) Christianæ antiquitatis, auctore K. A. Zeibich; *Geræ*, 1783, in-4.

QUESTIONS sur les affaires présentes de l'Eglise de France, par Charrier de la Roche, député de Lyon; *Paris, Leclerc*, 1791, in-8.

QUIETISMI revolutio in Quietistis decimi quarti et hujus sæculi, auctore Hieronymo Neper; *Helmstadt., Hamm*, 1696, in-4. — Ouvrage d'un protestant, ainsi que le suivant : Oratio inauguralis de lite archiepiscopo Cameracensi, Fr. de Solignac Fénelon, a quibusdam Galliæ præsulibus circa nonnulla theologiæ mysticæ capita Romæ intentata, auctore J.-G. Pretio; *Lipsiæ*, 1699, in-4.

RECHERCHES historiques sur la chute du paganisme et l'établissement de la religion chrétienne dans la province de Rouen, par Edelestand du Méril; *Rouen*, 1844, in-4. — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIII.

RECHERCHES sur l'église du grand Hôtel Dieu de Lyon, par E. Perret; *Lyon, Vingtrinier*, 1859, in-8.

RECHERCHES pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras jusqu'à la fin du xiiᵉ siècle, par M. Tallier; *Arras*, 1859, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*. Ce travail occupe 330 pages.

RECHERCHES sur les abbayes du département de la Manche, par C.-A. de Gerville; *Rouen*, 1824. — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

RECIT de l'entrée solennelle dans Bayeux de Mgr de Nesmond, évesque de la mesme ville, par l'abbé Michel de Saint-Martin; *Caen, M. Yvon*, 1662, in-4.

RELATIO veridica et sincera status provinciæ Hiberniæ ordinis Minorum regularis Observantiæ sub regimine F. Petri Marchant, Commissarii generalis Nationalis super Provincias Germaniæ superioris, Belgii et Britanniæ, ad reverendissimum Patrem totius ordinis ministrum generalem, necnon reverendissimos ac plurimum reverendos Patres in capitulo generali Romæ Congregatos hoc anno 1651, in festo Pentecostes, in-4. (Petit volume de 74 pages, devenu fort rare. Un exempl. figure dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, part. II, p. 252.

RELATION d'un fait spécial d'hérésie survenue à Montpellier au commencement du xvᵉ siècle, par A. Germain; *Montpellier, Boehm*, 1853, in-4. — Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*.

RELATIONS (des) du Pape Urbain V avec la ville et le diocèse de Marseille, par M. Th. Roussel; *Mende*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de la Lozère*.

RELIGION (la) des Moscovites en 1525, par Jean Faber; *Paris, Franck*, 1860, in-18. — Ce petit volume fait partie d'une collection publiée à Paris sous le titre de *Bibliothèque russe*.

RETOUR (du) des Bulgares au Catholicisme, par le R. P. Louis Lesueur; *Paris, Douniol*, 1860, in-8. — Extrait du *Correspondant*.

RETRACTATION et profession de foi de O L. T. A. Michelet, prêtre, et vicaire de feu Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, *s. l. n. d.* (1797), in-8.

SERIES episcoporum Monasteriensium eorumdemque vitæ ac gesta in Ecclesia, auctore H. Koch; *Monasterii*, 1801, 3 vol. in-12.

SIEGE (du) épiscopal d'Apt et de la cathédrale, par X. M.; *Apt, Jean*, 1860, in-8.

SILESIÆ sacræ origines, auctore C. S. Herber; *Vratislaviæ*, 1821, in-4.

SIXTE QUINT et Henri IV. Introduction du protestantisme en France, par E. A. Segretan, ancien député; *Paris, Gaume frères*, 1861, in-8.

SOZOMENI Historia ecclesiastica, edidit R. Hussey: *Londini*, 1860, 3 vol. in-8.

SUEVIA et Wirtembergia sacra, sive status Christianæ religionis in his regionibus post exstirpatum gentilismum, auctore J. U. Pregizero; *Tubingæ*, 1717, in-4.

TABLEAU du massacre des ministres catholiques et des martyrs de l'honneur exécutés dans le couvent des Carmes et à l'abbaye Saint-Germain, par Peltier; *Paris*, 1797, in-8.

TABLEAUX chronologiques critiques de l'histoire de l'Eglise universelle, par Ignace Mozzoni; *Venise*, 1852, in-fol.

TITRES de la fondation de l'église collégiale de Saint-Urbain de Troyes; *Troyes, Claude Fèvre*, 1683, in-4.

VISITE de S. Em. Mgr le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, au Cercle catholique de Caen le 13 juillet 1851; *Caen, Delos*, 1852, in-8.

VISITE de Mgr l'archevêque de Rouen au Grand Quevilly, le 2 juin 1856; *Rouen, veuve Surville*, 1856, in-8.

VRAY (le) discours des grandes processions qui se font depuis les frontières de l'Allemagne jusques à la France, dont jamais n'en fut faicte de semblable; *Paris*, 1584, in 8. — Opuscule réimprimé dans les *Variétés historiques et littéraires*, par M. Ed. Fournier, *Paris, Jannet*, 1857, tom. VII, p. 347. Le chroniqueur l'Estoile, dans son *Journal de Henry III*, parle aussi très-longuement de ces processions et leur donne également pour motifs des « prodiges veuz au ciel et en la terre comme feux apparents en l'air. »

XXIII. — Missions.

ACTA beatorum martyrum Japonensium; *Matriti*, 1601, in-8; *ibidem*, 1628. — C'est la traduction d'une *Relacion* écrite en espagnol par Fr. Juan de Santa Maria; *Madrid*, 1601, in 8. — Ces martyrs étaient au nombre de 26, six Franciscains trois Jésuites et dix-sept indigènes.

ACTA consistorii publice exhibiti a S. D. N. Gregorio Papa XIII, regum Japoniæ legatis, Romæ die 23 Martii 1585; *Romæ, F. Zanettus*, 1585, in-4. — Autres éditions, *Augustæ Trevirorum*, 1585, in-4; *Patavii*, 1588, in-4. — Il en existe une traduction française sous le titre d'*Actes exhibés au consistoire par Grégoire Pape XIII aux ambassadeurs des rois du Japon à Rome*, mis en français par G. Thourin; *Liége*, 1585, in-4.

ADVIS du Japon des années 1582, 1583 et 1584 avec quelques autres de la Chine, etc., recueillis des lettres de la Compagnie de Jésus, reçues au mois de décembre 1585; *Dôle, J. Poyure et J. Ravcillot*, 1587, in-8.

BRIEFS discours d'aucunes missions tant d'Orient que d'Occident, tirés d'aucunes lettres des PP. Pierre Martinez, etc.; *Douay, veuve Boscard*, 1593, in-12.

CERTAMEN seraphicum provinciæ Angliæ pro sancta Dei Ecclesia, opera R. P. F. Angeli (N. Masoni; *Duaci, B. Bellin* 1649, in-4 (volume rare, orné de 5 portraits et cher en Angleterre).

COCHINCHINE (la) et le Tonquin : le pays, l'histoire et les missions, par Eugène Veuillot; *Paris, Amyot*, 1859, in-8.

CONVERSION du roi Gélata Macamune et de l'édit qu'il a fait publier par tout son royaume de Boju au Japon, commandant à tous ses vassaux de recevoir la foy chrestienne; *Tolose, J. Boude*, 1618, in-8.

CONSTITUTIONES apostolicæ, brevia, decreta, etc., pro missionibus Sinarum, Tunquini, etc., juxta exemplar Romæ; *Parisiis, C. Amyot*, 1676, in-12.

DOCTRINE de la sainte religion à l'usage des missionnaires en Chine et de leurs néophytes. Ouvrage traduit du chinois par le capitaine Dabry; *Paris, H. Plon*, 1859, in-8.

EPISTOLA P. Ferdinandi Verbiest, vice-provincialis missionis Sinensis, anno 1678, die 15 Augusti, ex curia Pekinensi in Europam ad socios missa, in fol., 10 feuillets. — (Opuscule très-rare imprimé à Pékin en planches de bois.)

EPISTOLA Petri de Marque e Soc. Jesu, ad Patrem generalem, pro obtinenda missione Japonica; *Duaci, Mairesse*, 1696, in-12. (Epître élégiaque en 400 vers.)

EPISTOLA Caspari Coellii de Jesuitarum rebus gestis in insulis Japonicis; *Dillingæ, Mayer*, 1586, in-8. — Il en existe une traduction française sous le titre de *Lettre du Japon de l'an 1582 par le P. Gaspard Coelli*; *Paris, Th. Brument*, 1586, in-8.

EPISTOLA P. Adami Waidenfeld ad adm. R. P. Joan. Paul. Oliva, Præp. gen. soc. Jesu; *Tyrnaviæ*, 1680, in-4.

EPISTOLÆ Indicæ. De stupendis et præclaris rebus quas divina bonitas in India et variis insulis per Societatem Jesu operari dignata est, in tam copiosa gentium ad fidem conversione; *Lovanii, Rutgerus Velpius* 1566, in 12 (17 lettres écrites de 1544 à 1560; ce recueil est dû au P. Jacobus Navarchus (Schipman).

EPISTOLÆ Japonicæ de multorum gentilium in variis insulis per societatis nominis Jesu theologos conversione; *Lovanii, R. Velpius*, 1569, 2 vol. — Deuxième recueil par le même auteur; la première partie renferme 17 lettres écrites de 1549 à 1561; la seconde 40 lettres écrites de 1561 à 1564.

EPISTOLÆ Indicæ et Japonicæ de multarum gentium per societatem Jesu conversione; *Lovanii, R. Velpius*, 1570, in 8 (25 lettres de 1544 à 1565).

EPISTOLÆ Japonicæ de multorum in variis insulis gentilium ad Christi fidem conversione; *Lovanii, R. Velpius*, 1571, in-8 (25 lettres de 1549 à 1566). — Il faut observer qu'il y a des différences sensibles entre ces quatre recueils et qu'il est à propos de les réunir tous pour avoir une collection bien complète.

ETUDES sur la langue Sechuana précédées d'une introduction sur l'origine et les progrès de la mission chez les Bassoutos, par Eugène Casalis; *Paris, imprimerie Royale*, 1841, in-8.

FIRMAMENT (le) de la vérité contenant cent démonstrations....qui prouvent que les prêtres, diacres, etc., doivent être damnés, s'ils ne vont prêcher l'Evangile aux Turcs, Arabes, Maures, etc., par Jean d'Aubry, 1642, in-8. — Volume rare et peu connu, indiqué au *Manuel du Libraire*.

FRANCISCAINS (les) à Bolbec, ou Notice sur la mission donnée à Bolbec en 1858; *Rouen, Fleury*, 1860, in-8

GLORIOSUS Franciscus redivivus, sive Chronica Observantiæ strictioris reparatæ, reductæ ac reformatæ, ejusdem per Christianos orbes non solum, sed et Americam, Peru, Chinas, Jappones, Chichemecas, Zacathecas, Indos orientis et occidui solis, Turcas et Barbaras gentes diffusæ et Evangelio fructificantis, distincta libris VI et 28 figuris, æneis ornata, auctore Mariano de Orscolor; *Ingolstadii, W. E. Derm*, 1625, in-4.

HISTOIRE de l'Eglise du Pérou aux antipodes, et un grand progrès de l'Eglise en la conversion des gentils par la prédication des religieux ermites de l'ordre de Saint-Augustin recueillis de la Chronique du R. P. Ant. de la Calancha; *Toulouse, Boude*, 1653, in-4. (L'ouvrage en espagnol du P. Antonio de la Calancha a pour titre: *Chronica moralizada del orden de San Augustin en Peru; Barcelona, Pedro de la Cavalleria*, 1638, in-fol.; un second volume, *Lima*, 1653. — On peut y joindre comme complément la *Cronica de la Provincia Peruana del orden de San-Augustin*, par B. de Torre; *Lima*, 1697, in-fol. — Ces divers volumes sont fort rares en Europe.

HISTOIRE de la glorieuse mort de vingt-six chrétiens mis en croix au Japon; *Rouen*, 1600, in-12. Autre édition sous le titre de *Récit véritable*; *Paris*, 1604, in-12.

HISTOIRE du grand royaume de la Chine, par Gonzalez de Mendoce, traduite par Leo de la Porte; *Paris, l'Angelier*, 1600, in-8; s. l. *J. Arnaud*, 1606, in 8. — Ces deux éditions doivent être jointes à celles que nous avons déjà signalées t. III, p. 728, en mentionnant l'édition latine de l'ouvrage de Mendoza qui est surtout consacré aux missions. L'original espagnol, publié à Rome en 1585, in-8, fut réimprimé à Anvers en 1596; il en existe une traduction italienne par Fr. Avanzo; *Roma*, 1586, in-4, et un abrégé en la même langue; *Bologna*, 1589, in-4.

HISTORIA Japonensis anni MDCCXXIV continens felicem Christianæ fidei progressum, et varia Japonensium Christianorum pro fide certamina, ex litteris R. P. Joan. Froes, Soc. Jesu, ex Italico sermone translata; *Moguntiæ*, 1628, in-4.

ITINERARIUM ad regiones sub æquinoctiali plaga constitutas Alexandri Geraldini Almerusi episcopi civitatis S. Dominici apud Indos Occidentales; nunc primum edidit Onuphrius Geraldinus auctoris abnepos; *Romæ*, typis *Fracciotti*, 1631, in-8.— Relation rare écrite vers 1524; elle renferme des inscriptions indiquées comme ayant été copiées sur la côte d'Afrique, mais qui sont d'une authenticité très-douteuse. (*Voy.* le *Classical Journal*, tom. XVI, p. 139; Beckmann, *Littérature* (en allemand) *des relations de voyages*, t. II, p. 313, etc.)

JAPONICA, Sinensia, Mogorana, hoc est, de rebus apud eas gentes a Patribus soc. Jesu ann. 1598 et 1599 gestis, a P. Joanne Orano ejusd. Soc. in linguam Latinam versa; *Leodii*, 1601, in-8.

LETTRE annuelle du Japon de l'an 1603, escrite par le P. Gabriel de Matos au P. général, avec une épître de la Chine et des Moluques, translatée d'italien; *Douay, Bellère*, 1606, in-12.

LETTRE sur la colonisation chrétienne de l'Indoustan et sur le projet d'un établissement destiné à concourir à la réalisation de cette grande œuvre, par le docteur J. N. Ducrey; *Paris, Moquet*, 1861, in-8.

LETTRES nouvelles du Japon touchant l'avancement de la chrétienté en ce pays de l'an 1579 à l'an 1581; *Paris, Th. Brumen*, 1584, in-8.

LETTRES du P. Chicard, missionnaire, à sa famille; *Poitiers, Oudin*, 1861, in-18.

LETTRES du Japon, etc., envoyées au R. P. général de la C. de J. par ceux de la société qui s'emploient en ces régions à la conversion des gentils; *Paris, Th. Brunen*, 1578, in-12 (Lettres de 1575 à 1577).

LETTRES du Japon de l'an 1580, envoyées par les prêtres de la Compagnie de Jésus vaquant à la conversion des infidèles audit lieu; *Paris, Th. Brumen*, 1580, in-8.

LETTRES (trois) annuelles du Japon, des années 1603-1606, escriptes par le R. P. François Passius, vice-provincial de la Compagnie de Jésus; *Douay, Bogard*, 1605, in 8. — La première de ces Lettres avait été publiée à *Paris, Chappelet*, 1605, in-12, et la seconde l'a été à *Douay*, 1609, in-12.

LITTERÆ annuæ provinciæ Tolosanæ societatis

Jesu, a 1 Octobris 1857 ad 1 Octobris 1858 ; *Toulouse, Dieulufoy*, 1859, in-4.

LITTERÆ annuæ provinciæ Paraguariæ soc. Jesu ab Jacobo de Berou ad Mutium Vitelleschum, ex Hispanico autographo Latine redditæ a Francisco de Hamal ; *Insulis, F. Le Clerq*, 1642, in-8.

MARCELLI Mastrilli e soc. Jesu et 32 sociorum, ac 16 aliorum religiosorum iter in Indiam ; *Antuerpiæ, J. Meursius*, 1637, in-8.

MEMORIAL de la mission donnée à Fleurance en 1859 par J. de Saint-Joseph ; *Auch, Portes*, 1859, in-8.

MISSI evangelici ad Sinas, Japoniam et oras confines, integri doctrinæ labisque puri nec ex admissa locutionum mente restrictarum honestate, in foveam acti : Leodegarius Quintenus Hedicus innoxios texit, veritati misere dilaceratæ præsto fuit ; *Antuerpiæ*, 1659, in-8.

MISSION (la) de Maduré, par L. Saint-Cyr, de la compagnie de Jésus ; *Lyon, Pélagaud*, 1859, in-18.

MISSIONS des Jésuites aux Indes Orientales ; *Paris*, 1659, in-8.

NARRATIO persecutionis adversus Christianos excitatæ in variis Japoniæ regnis ann. 1628, 1629, 1630 : Italice Romæ excusa ac Latine reddita a quodam ejusd. soc. sacerdote (le P. Jean Bollandus) ; *Antuerpiæ. J. Henricus*, 1635, in 8.

NOTICE historique sur la mission de Barsac ; *Bordeaux, Codere et Degréteau*, 1859, in-12.

NOUVEAUX advis du royaume de la Chine, du Japon et de l'estat du roy de Mogor, tirés de plusieurs lettres, mémoires et advis envoyés à Rome ; *Paris, Chappelet*, 1604, in-8. — Cette traduction est du P. François Sollier ; l'ouvrage est au fond le même que le *Discours des choses remarquables*, imprimé à Arras en 1604 et que nous avons indiqué t. IV, p. 706

NOUVEAUX advis de l'amplification du christianisme ès-pays et royaume du Japon envoyés au R. P Général de la Compagnie de Jésus, par le P. Fr. Cubral, supérieur de ladite Compagnie au Japon ; *Paris. Th. Brumen*, 1579, in-8.

NOUVEAUX advis des Indes orientales et Japon concernant la conversion des gentils avec un miraculeux martyre advenu à Maroc, ville d'Afrique ; *Paris, Th. Brumen*, 1581, in-8.

ORATIO habita a Fara D. Martino Japonio, suo et sociorum nomine, cum ab Europa rediret, ad P. Alexandrum Valignanum, visitatorem societatis Jesu, Goæ. in D. Pauli collegio, pridie Non. Junii, anno Dpmini 1587 ; *Goæ, C. Douratus*, 1588, in-8.

PACIECIDES libri XII. Decantatur clarissimus P. Franciscus Paciecus. Lusitanus, e soc. Jesu, Japoniæ provincialis, ibique vivus pro Christi fide lento igne concrematus, anno 1626 ; authore Bartholomæo Pereira, soc. Jesu ; *Conimbricæ, E. de Carvalho*, 1640, in-12.

RECUEIL de tout ce qui s'est fait au consistoire assemblé à Rome par N. S. P. le Pape Grégoire XIII où furent reçus les ambassadeurs de 3 rois du Japon. Auquel est cy-joint un brief discours d'aucunes missions tant d'Orient que d'Occident tirés de certaines lettres écrites les ans 1590 et 1591, envoyées au R. P. Général de la Compagnie de Jésus ; *Douay, veuve Boscard*, 1593, in-12.

RELATIO quam Philippo IV, per modum memorialis exhibuit Alonzo de Benarides, in qua agitur de magnis thesauris spiritualibus et temporalibus Deo adjuvante in Novo Mexico detectis ; *Salisburgi*, 1634, in-8. — Traduction faite par Jean Gravendone, d'un ouvrage espagnol publié à *Madrid*, 1630, et que nous avons indiqué, t. IV, col. 514.

RELATION des deux missions de Dijon, l'une en 1737, l'autre en 1824, par G. Peignot ; *Dijon*, 1824, in-12.

RELATIO (nova) historica de statu rei Christianæ in Japonia, et de Quabancundoni trucidatione, binis epistolis a R. P. Aloysio Froes, soc. Jesu, anno 1595 datis, comprehensa ; *Moguntiæ, J. Albinas*, 1598, in-8. — Il en existe une traduction allemande, même ville et même date.

RELATION des missions d'Haute-Fage et de Mercœur données dans les mois de janvier, février et mars 1819 ; *Limoges*, 1819, in-4.

RELATION de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France, les années 1673 à 1677 ; *New Yorck*, 1860, in-8, XIVet 291 pages avec une carte. — Imprimée à 100 exempl seulement.

RELATION de l'estat de l'Eglise du Japon et des martyrs qui y ont souffert depuis son commencement jusqu'en l'an 1630 ; *Paris, M. Solly*, 1635, in-8.

RELATION des PP. Leroys, Froès et Nicolas Pimenta de la compagnie de Jésus, concernant l'accroissement de la foy chrestienne au Jappon ; *Lyon, J. Pillehotte*, 1602. in-8.

RELATION envoyée par Don Francisco Tello, gouverneur et capitaine général des îles Philippines, touchant le martyre de six religieux espagnols ; *Paris, Leger de Las*, 1609, in-8.

SIX mois sur l'Océan pour le rachat et le salut des petits Chinois, ou Histoire de la traversée de quatre Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Chine, racontée, jour pour jour, par la sœur Benjamin, supérieure de l'asile de la Sainte Enfance à Hong-Kong ; *Chartres, Dubois*, in 12. — On peut joindre à ce volume celui qui a paru presqu'en même temps sous le titre de : *Souvenir de la fête solennelle de la Sainte-Enfance célébrée à la cathédrale de Chartres, le 10 mai 1860, en action de grâces de l'heureux retour de quatre Sœurs de l'asile de Hong-Kong ;* Compte-rendu, Correspondance, in-12, 108 p.

SOMMAIRE des lettres du Japon et de la Chine, des années 1589 et 1590, escrites au R. P. Général de la compagnie de Jésus ; *Douay, veuve Boscard*, 1592, in-12.

SUCCESSU (de) Evangelii apud Indos Occidentales in Nova Anglia, epistola a Crescentio Mashero, apud Bostonienses rectore ; *Bostoniæ*, Julii 12, 1687 *Ultrajecti, W. Broedeleth*, 1697, in-8. — Opuscule extrêmement rare ; l'auteur était protestant.

XXIV. — Jurisprudence civile-ecclésiastique ; Rapports entre les deux puissances spirituelle et temporelle ; Papauté.

A qui Rome appartient-elle ? Est-ce à l'Italie ou à la chrétienté ? *Paris, Douniol*, 1861, in-8 (1).

CONDAMNATION d'un prêtre de l'Hermitage par

(1) Les événements déplorables qui ont eu lieu en Italie, et qui ont dépouillé le Saint-Siége de la majeure partie de ses Etats, ont provoqué un grand nombre d'écrits, dans lesquels les droits de la papauté ont été défendus avec talent et avec une énergique conviction. Nous allons mentionner ceux de ces ouvrages qui ont passé sous nos yeux :

Question romaine, croisade, par le comte Jules de Cosnac ; *Paris, Douniol*, 1860, in-8.

Encore un mot sur *le Pape et le Congrès*, par le vicomte Louis de Dax ; *Paris, Dentu*, 1860, in-8.

Evêque (l') d'Autun à l'auteur de la brochure : *Le Pape et le Congrès* ; *Paris, Lecoffre*, 1860, in-8.

Dévotion (de la) au Pape, par le R. P. F.-W. Faber ; *Paris, Bray*, 1860, in-12.

Pape (le) roi, par Ernest Gervais ; *Paris, Douniol*, 1860, in-8.

Que faire sans le Pape ? par H. Grimouard de Saint-Laurent ; *Paris. Douniol*, 1860, in-8.

Encyclique (l') et les libertés de l'Eglise gallicane, par E. Keller ; *Paris, Douniol*, 1860, in 8.

Catholiques (les), la France et l'Italie, par La Roche-

l'université de Caen pour avoir soutenu la doctrine que le Pape a pouvoir sur le temporel des rois ; 1661, in-4.

DECISIONES octo quæstionum super potestate summi Pontificis ; *Lugduni*, 1495, in-fol.

DEFENSE de la liberté de l'Eglise par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ; *Paris*, *Ruffet*, 1861, 2 vol. in-8.

DEFENSE du Saint-Siége et succincte explication des vraies doctrines de l'Eglise catholique, par l'abbé L. O. Gavairon ; *Tournay*, *Lethielleux*, 1859, in-12.

DEVOTION (de la) au Pape, par le R. P. Faber, docteur en théologie ; *Paris*, *Bray*, 1860, in-8.

DIALOGUS super libertate ecclesiastica, in-fol. *s. l. et a.* — Il existe trois éditions antérieures à 1500.

DIALOGUS inter clericum et militem super dignitate papali et regia ; *Coloniæ*, *H. Quentell. s. a.*, in-4. — On connaît une dizaine d'éditions imprimées avant 1500, la plupart sans lieu ni date.

foucault, duc de Doudeauville ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Solution possible de la question romaine, par la Tour du Pin Gouvernet ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Rois (les) et le Pape, par Laurentie ; *Paris*, *Lagny frères*, 1860, in-32. — Rome et le Pape, par le même auteur, 1860, in-32.

Lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à M. Grandguillot, rédacteur en chef du Constitutionnel ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8. — En 1860, Mgr Dupanloup a publié trois autres lettres : A M. le baron Molroguier, — A un catholique, sur la brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès*, — Troisième lettre à un catholique sur le démembrement dont les Etats pontificaux sont menacés.

Lettre de Mgr l'évêque de Nimes au clergé de son diocèse sur la brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès* ; *Nimes*, *Giraud*, 1860, in-8.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Poitiers portant condamnation d'erreurs contenues dans divers écrits récents, notamment dans la brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès* ; *Poitiers*, 1860, in-8.

Question (la) romaine devant le Congrès, par le vicomte de Melun ; *Paris*, *Dillet*, 1860, in-8.

Ennemis (les) du Pape confondus, par Justin Maffre ; *Paris*, *Dillet*, 1860, in-18.

Projet de solution de la question romaine, par l'abbé J.-H. Michon ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8. — Cet ecclésiastique a publié en 1860 deux autres écrits : *De l'Agitation religieuse* ; *De la Rénovation de l'Eglise*.

Pie IX et la France en 1849 et en 1859, par M. de Montalembert ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8.

Pie IX et son pontificat, par un diplomate ; *Paris*, *Lethielleux*, 1860, in-8.

Pape (le) et la politique, par la comtesse Marie de Montemerle ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Appel (l') au peuple en faveur de la papauté ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8.

Napoléon III et l'opinion catholique, par E. X. ; *Paris*, *Ledoyen*, 1860, in-8.

Napoléon III et Pie IX, par un théologien ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Appel au bon sens, au droit et à l'histoire, en réponse à la brochure : *Le Pape et le Congrès* ; *Paris*, *Lecoffre*, 1860, in-8.

Question (la) romaine, par un ouvrier, avec un avant-propos, par E. Cartier ; *Paris*, *Poussielgue-Rusand*, 1860, in-8.

Dieu, le Pape et la France, par Alexandre Guillemin, ancien avocat ; *Paris*, *Douniol*, 1861, in-8.

Gouvernement (du) temporel de la Providence dans ses principes généraux et dans son application aux temps présents, par l'abbé F. Favre ; *Nancy*, *Bordes*, 1860, 2 vol. in-12.

Persécution (une) du christianisme en 1860. Les derniers événements de Syrie, par François Lenormant ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8.

Lettre à un protestant sur l'autorité de l'Eglise et le schisme, par un catholique ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-18.

Gouvernement (du) de Louis XIV dans ses rapports avec la religion, par H. de Marne ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-12.

Mot (un) sur la brochure : *Pape et Empereur*, de M. Cayla, par le cardinal Matthieu ; *Paris*, *Lecrère*, 1860, in-8.

L'EGLISE et les Eglises, la Papauté et l'Etat ecclésiastique, considérations historiques et politiques par J.-J. Doellinger ; *Munich*, 1861. — Voir le compte rendu de cet ouvrage par M. l'abbé Goschler dans le *Correspondant*, n° du 25 janvier 1862.

ERREURS (de quelques) sur la papauté, par Louis Veuillot ; *Paris*, *Gaume*, 1859, in-18.

ESQUISSE d'un traité sur la souveraineté du Pape par Mgr L. A. A. Pavy, évêque d'Alger ; *Alger*, *Bastide*, 1860, in-8.

ETUDE historique sur l'origine et l'établissement de la puissance temporelle des Papes, par l'abbé Benoît ; *Avignon*, *Chaillot*, 1861, in-12.

ETUDE théologique sur le pouvoir temporel du pape, par l'abbé C. Alix ; *Paris*, *A. Leclère*, 1860, in-8.

EVEQUE (de l') comme administrateur apostolique, par G. de Salverte, auditeur au conseil d'Etat ; *Paris*, *Douniol*, 1859, in-8. — Extrait de l'*Ami de la Religion*.

1860, in-8.

Souveraineté (de la) temporelle des Papes au point de vue de la justice et de la religion, par Frédéric Passy ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Esquisses d'un traité sur la souveraineté temporelle des Papes, par Mgr Pavy, évêque d'Alger ; *Alger*, *Challemel*, 1860, in-8.

Pensées d'un catholique sur les affaires de Rome, en vue du congrès de Paris de 1860 ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Droits (les) du Pape, par Poujoulat ; réponse à la brochure : *Le Pape et le Congrès* ; *Paris*, *Douniol*, 1860, in-8. — M. Poujoulat a également publié en 1860 : *Réponse à la lettre de M. le ministre des affaires étrangères, relative à l'encyclique du Pape ; Le Pape et la liberté*, in-8.

Etude théologique sur le pouvoir temporel du Pape, par l'abbé C. Alix ; *Paris*, *Leclère*, 1860, in-8.

A Notre Saint-Père le Pape, par un curé, 1860, in-12.

Appel aux catholiques ; exposé des droits de la papauté ; *Bruxelles*, 1860, in-8.

Pape (le) et point de congrès, Lettre à l'auteur anonyme de l'opuscule intitulé : *Le Pape et le Congrès*, par J. Blanc ; *Montpellier*, 1860, in-8.

Bonne foi et papauté ; *Paris*, *Lagny frères*, 1860, in-8.

Pape (le) et l'Italie, par Bouhier de l'Ecluse ; *Paris*, *Ledoyen*, 1860, in-8.

Traité (le) sur la question romaine, par le marquis de Bourdeille ; *Paris*, *Ledoyen*, 1860, in-8.

Pomme (la) de discorde et le Pape-roi, par l'abbé Alphonse Bourgeois ; *Tournai*, *Lethielleux*, 1860, in-8

Droits (des) temporels du Pape, par le marquis A. de Brignole Sales ; *Paris*, *Valou*, 1860, in-8.

Sauvons le Pape, par Charles de Bussy ; *Paris*, *Sempé*, 1860, in-12.

Etude historique sur la question romaine, par Carra de Vaux ; *Paris*, au bureau de la *Revue catholique*, 1860, in-8.

Question (la) italienne et l'opinion catholique en France, par Augustin Cochin ; *Paris*, *Douniol*, 1860 in-8. Extrait du *Correspondant*.

Rome devant l'Europe, par Paul Sauzet ; *Paris*, *Lecoffre*, 1860, in-8.

Saint-Père (le), Considérations sur la mission et les mérites de la papauté, par le comte Théodore Schérer ; *Paris*, *Putois-Cretté*, 1860, in-12.

Pape (le), Question à l'ordre du jour, par Mgr de Ségur ; *Paris*, *Lecoffre* 1860, in 18.

Serment des Souverains pontifes, inaliénabilité du domaine de l'Eglise ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

Réponse à l'opuscule : *Le Pape et le Congrès*, par le comte Solar de la Marguerite ; *Paris*, *Bray*, 1860, in-8.

Réflexions sur la brochure : *Le Pape et le Congrès*, par le prince Troubetzkoy ; *Paris*, 1860, in 8.

Saint (le) Siége, depuis son établissement jusqu'à nos jours, par l'abbé Turquin ; *Paris*, *Diard*, 1860, in-12.

Solution (une) de la question romaine, ou la Papauté et la liberté ; *Paris*, *Ledoyen*, 1860, in-8.

Souveraineté (la) pontificale selon le droit catholique et le droit européen, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ; *Paris*, *Lecoffre*, 1860, in-8.

FRANCE (la) à Rome, par Charles de Riancey ; *Paris, Donniol*, 1860. in-18.

HISTOIRE (l') et l'infaillibilité des Papes, par l'abbé Constant ; *Paris, Pélagaud*, 1859, 2 vol. in-8.

INSTRUCTIONS sur le pouvoir temporel du Saint Siége, par Mgr Plantier, évêque de Nimes ; *Nimes, Soustelle*, 1859, in-8.

LETTRE pastorale sur le pouvoir temporel du Saint-Siége, par Mgr Plantier, évêque de Nimes ; *Nimes, Soustelle*, 1859. in-8.

LIBERTATE (de) Ecclesiæ, auctore Hilario Litomiricensi ; *Augustæ*, 1486, in-4.

LIBERTE (de la) de l'Italie et de l'Eglise, par le R. P. Lacordaire ; *Paris, veuve Poussielgue-Rusand*, 1860. in-8.

NOTRE saint Père le Pape, les scribes et les politiques, par Alfred Nettement ; *Paris, Lecoffre*, 1861, in-8.

OBSERVATION sur la souveraineté temporelle du Pape, par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan ; *Perpignan, Alzine*, 1859, in-8.

ORIGINE du pouvoir temporel des Papes et son développement dans la durée des siècles, par l'abbé Adrien Salvan ; *Toulouse*, 1860, in-8.

OUVRAGE (un) inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur de la papauté ; *Paris*, 1858, 26 p. in-8. — Cet ouvrage intitulé : *De ecclesiastica potestate*, était resté inédit ; M. Jourdain en donne une analyse détaillée d'après un manuscrit de la bibliothèque Impériale. Rien de plus net et de plus catégorique que la théorie de l'archevêque de Bourges ; le Pape institue les rois comme l'esprit commande au corps ; la propriété civile elle-même n'existe qu'à la condition d'être possédée sous l'autorité de l'Eglise.

PAPAUTE (de la), par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan ; *Paris, Gaume*, 1860, in-8.

PAPE (le) devant la révolution, par un catholique ; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-8.

PAPE (le) et les Ultramontains ; *Paris, Leclère*, 1860. in-8.

PAPE (le) et ses droits, ou Catéchisme du pouvoir temporel du Pape, par l'abbé B. M. Constant ; *Paris, Pélagaud*, 1860, in-8.

PAPE (le) obéi et respecté des Fidèles, sermon prêché à l'église de Sarrebourg, par l'abbé V. Bénard ; *Nancy, Vagnet*, 1860, in-8.

PIE IX et son pontificat, par un diplomate ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-8.

PIECES du mémorable procès esmeu l'an MDCVI entre le Pape et les seigneurs de Venise ; *à Saint-Vincent*, 1707. in 8.

PRESBYTERIS (de) et laicis, auctore G. Wegner ; *Regiomontani*, 1698, in-4.

QUELQUES pages d'histoire à propos des droits temporels du Pape, par Alex. de Saint-Albin ; *Paris, Leclère*, 1860, in-8.

REVOCATIO (moderna) cujusdam garrientis contra summi Pontificis auctoritatem et religiosorum mendicantium Privilegia, 1493, *s. l.*, in-4. — Volume qui paraît avoir été imprimé à Vienne en Autriche.

REPONSE à la brochure intitulée : *Le Pape et le congrès*, par l'abbé Orsini ; *Paris, Ledoyen*, 1860, in-8.

ROME, son souverain et ses institutions, par F. Maguire, membre du Parlement, traduit de l'anglais ; *Liége, Mevers*, 1859, in-8.

ROME et le catholicisme, ou droits du catholicisme sur Rome, par l'abbé Sabatier ; *Bordeaux, Dupuy*, 1861, in-8.

SOUVERAINETE (la) des Papes, études historiques, par l'abbé F. Tenougi ; *Marseille, Chauffard*, 1860, in-8.

SPIRITUEL (du) et du temporel dans l'Etat. Lettre de Mgr Parisis, évêque d'Arras, à M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères ; *Paris, Lecoffre*, 1860. in-8.

TRACTATUS de ecclesiastica potestate, auctore Alexandro de Elpidio ; *Taurini*, 1494, in 4.

TRACTATUS de libertate ecclesiastica, auctore Johanne Lupo, Lusitano, Theologo Parisiensi, 1491. in-fol. *s. l.*

TRACTATUS de potestate ecclesiastica, auctore Alexandro de Sancto Elpidio ; *Lugduni, Claudius Giboletus*, 1498, in-4.

UNION de la religion chrétienne avec la constitution française, par Jean-André Michel ; *Coutances, Agnès*, 1791, in-8.

XXV. — Marie, Mère de Dieu ; sa vie, son culte, ses églises, chapelles, images miraculeuses, etc.

ANCIENNE fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande et l'histoire miraculeuse d'une image de Nostre-Dame trouvée audit lieu, par F. G. Froissard, religieux de l'ordre de Saint-François ; *Caen, Leroux*, sans date (1642), in-12. — Il existe plusieurs réimpressions de cet opuscule exécutées à Caen ; la dernière que mentionne le *Manuel du bibliographe normand*, a paru vers 1812, in-18, 52 pages.

APPARITION (l') de la Salette envisagée dans ses conséquences, ou considérations pratiques qui en découlent, par l'abbé Nau ; *Paris, Périsse*, 1861, in-8.

ANTIPHONARIUM Marianum, continens 26 Antiphonas, *Ave, Regina*, etc., auctore Meinrado Spiess ; *Kemptenii*, 1713, in-fol.

BELGIUM Marianum, Histoire du culte de Marie en Belgique ; *Tournay, Casterman*, 1859, in-8.

CARMINA de Annuntiatione Beatæ Mariæ Virginis, auctore Joanne Biffo ; *Mediolani, A. Zarottus*, 1493. in-4.

CLYPEUS contra jacula in sacram ac immaculatam Virginis Mariæ Conceptionem volitantia ; *Lipsiæ*, 1502, in-8.

COMPASSIONIS gloriosissimæ Virginis Mariæ rememoratio, auctore F. N. Scarlimirio ; *Cracoviæ*, 1630, in-12

CONCEPTIONE (de) Immaculata Beatæ Virginis Mariæ, auctore Johanne de Mappis ; *Lubecæ*, 1495, in-4.

COPIA indulgentiarum, auctore Adolpho, episcopo Moguntino.—Opuscule de quelques feuillets ; les mots qui suivent le titre ; *De institutione festi presentationis beate Marie* en expliquent le sujet. Hain indique dans son *Repertorium bibliographicum* quatre éditions sans lieu ni date, mais imprimées en Allemagne à la fin du xv^e^ siècle.

CORONA beatæ Virginis Mariæ ; *Argentinæ*, 1493, in-fol.—Volume de 180 pages environ dont on connaît trois autres éditions, sans lieu ni date (elles sont décrites dans le *Repertorium* d'Hain, n° 5745-5747) — Il en existe aussi trois éditions en langue hollandaise, sans date, 1490 et 1492.

CORONA mystica beatæ Mariæ Virginis ; *Antuerpiæ, G. Leeu*, 1492, in-8.

CORONA rosacea Christiferæ Mariæ ; *Antuerpiæ, G. Back*, 1495, in-4.

COURONNE (une) à Marie, ou traduction d'un manuscrit relatif à Notre-Dame de Beaune conservé à la bibliothèque publique de cette ville (1290) ; *Beaune*, 1852, in-8.

CULTE (du) de la très-sainte Vierge, par Mgr L. A. A. Pavy, évêque d'Alger ; *Paris, Cosson*, 1859, in-32.

CULTU (de) puro Virginis, auctore J. B. de Clieu, 1690, 4 vol. in-4.

DELICES (les) de la piété. Traité sur le culte de la très-sainte Vierge, par le P. Ventura de Raulica, *Paris, Camus*, 1860, in 18.

DESCRIPTION du monastère de Meguspolacon,

et de l'image de la sainte Vierge peinte par l'évangéliste saint Luc, en grec moderne ; *Venise*, 1765, in-4. — Volume rare ; un exempl. figure au Catalogue Villoison, n° 2009.

DEVOTION (la véritable) envers la sainte Vierge établie et défendue par Jean Crasset ; *Paris*, *F. Muguet*, 1679, in-4.

DIALOGI, Orationes et Tractatus (et primo Pulcher et devotus Mariæ et peccatoris dialogus) ; *Bononiæ*, anno Salutis millesimo CCCC. XLIIII editus, in 4. — C'est ainsi que Haïn (*Repertorium*, n° 6106) indique cette date dont l'inexactitude est flagrante.

DISCUSSIO historica de Assumptione B. Mariæ Virginis, auctore P. J. Marant ; *Lovanii*, 1786, in-8. — Cet ouvrage donna lieu à une vive controverse ; il fut attaqué par J. G. Van Bavière : Reflexiones in librum cui titulus : *Discussio historica*, etc. ; *Brugis* sans date, in-8 ; et par Ign. Van den Driesch : Discussio discussionis historicæ P. J. Marant ; *Gandavi*, *Le Maire*, 1787, in-8. — Un anonyme publia un volume intitulé : Assumptio B. Mariæ Virginis in cœlum cum corpore et anima contra Marant ; *Ipris*, 1787, in-8 ; il parut aussi : Epistola pastoris diœcesis Leodiensis, ad (contra) P. J Marant ; *Leodii*, 1786, in-8. Enfin J. A. Salmon mit au jour : Apologeticum tentamen pro communi Ecclesiæ persuasione qua pie creditur beatiss. Virginis Dei Genitricis Mariæ Immaculatum corpus in cœlis exsistere : sive synopsis eorum quæ ejusdem Assumptioni objectavit P. J. Marant ; *Gandavi*, *Cocquyt*, 1788, in-8.

EFFECTS merveillevx et admirables secovrs de la glorievse Vierge Marie ditte Nostre-Dame de Grâce près Honnefleur, esprouuez et resentis par des personnes dignes de foy qui l'auoient inuoquée en leurs nécessitez ; *Rouen*, *N. Hamilton*, 1615, in-8.

ELEGIACUS de septenis doloribus gloriosissimæ Virginis Mariæ, auctore magistro Bartholomæo Coloniensi (sans lieu ni date), petit in-4, caractères gothiques, 8 feuillets.

ELOGE de Marie, pour le 1er mai (en vers), par l'abbé Desvaux du Moutiers ; *Poitiers*, *Oudin*, 1860, in-8.

ELUCIDATORIUM de Conceptione Immaculata Virginis Mariæ, auctore Ant. Bonito ; *Neapoli*, 1500, in 4.

ENSEIGNEMENTS (les) de la Reine du ciel, par l'abbé Hilaire ; *Paris*, *Sarlit*, 1859, in-8.

ERMITAGE (l') de Notre-Dame de Consolation, par l'abbé P. Sonnet ; *Besançon*, *Jacquin*, 1861, in-12.

ESGUILLON (l') des dévots à la Vierge Marie du Mont Carmel dédié à la mesme Vierge par le P. Juan Thuant, carme d'Aurillac, docteur en théologie ; *Limoges*, *veuve J. Barbou*, 1619, in-12. *Voy.* le *Dict. de Bibliogr. cathol.*, tom. III, col. 777.

EXEMPLA de Psalterio beatæ Mariæ Virginis, *s. l. et a.*, in-4. — Livret de 28 feuillets imprimé à Anvers, chez Gérard Leeu.

FLORES (septem) seu festa beatæ Virginis, *s. l. et a.* in-4. — Cet ouvrage imprimé à Leipzig vers 1495, sans nom d'auteur est de Jean de Pultz dont nous avons mentionné un autre ouvrage, t. II, col. 700.

FRANCE (la) offerte au Sacré-Cœur de Marie, par Ch. Le Quien de la Neufville ; *Le Mans*, 1854, in-18.

GRACES et guérisons miraculeuses que Notre-Dame de Consolation a eslargies à plusieurs affligez en sa chapelle lès Luxembourg, depuis l'an 1624 ; *Trèves*, *H. Reulandt*, 1648, in-8.

GRANDEURS et apostolat de Marie, en la Cité mystique de la vénérable Marie de Jésus, abbesse du couvent d'Agréda, révélation justifiée par de nombreuses annotations, par le R. P. Séraphin, Passioniste ; *Paris*, *Delossy*, 1860, in-8.

GRANDEURS (les) de Marie, poëme en trois chants, à la louange de la très-sainte Vierge, par Leucerand ; *Villeneuve*, *Leygues*, 1860, in-16.

GUIDE du pèlerin au vénérable Sanctuaire de Notre-Dame du Laur, par l'abbé F. Bonnet ; *Gap*, 1859, in-18.

GUIRLANDE de Marie, par la comtesse de Hahn-Hahn, traduit de l'allemand par M. Bailhache ; *Le Mans*, *Du Temple et Vialat*, 1860, in-32.

GUERISONS admirables à l'invocation de Notre-Dame en l'hôpital de Saint-Jean à Saint-Omer ; *Saint-Omer*, 1629, in-12.

HISTOIRE de la belle image de Liesse et du miraculeux transport d'icelle par Claude Le Brun de la Rochette ; *Lyon*, *Rigaud*, 1615, in-12. — *Voy.* le *Dict. de Bibliogr.*, tom. III, col. 24.

HISTOIRE de Notre-Dame de Bonne-Espérance ; *Valenciennes*, 1630, in-8.

HISTOIRE de la chapelle de Notre-Dame de Bessines sous les murs d'Angoulême, par Alexis de Jussieu ; *Angoulême*, *Frugier*, 1858, in 8.

HISTOIRE de la chapelle et du pèlerinage de Notre-Dame de Rochefort ; *Avignon*, *Chaillot*, 1861, in-12.

HISTOIRE des merveilles de Notre-Dame du Laur, par l'abbé Pron ; *Gap*, 1858, in-12.

HISTOIRE de Notre-Dame du Lac ès-Tirlemont, par J. Moulaert ; *Gand*, *Hebbelinck*, 1860, in-8 ; Extrait du *Messager des sciences historiques, ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1860.

HISTOIRE de la sainte Vierge, d'après l'Evangile, les prophéties, les documents des premiers siècles chrétiens, par l'abbé Lecanu ; *Paris*, *Parent-Desbarres*, 1860, in-8, fig.

HISTOIRE de Notre-Dame de la Poterie ; *Bruges*, 1843, in-4, 18 planches.

HISTOIRE du culte de la très-sainte Vierge en Lorraine, par l'abbé Guillaume ; *Nancy*, *Hinzelin*, 1859, in-12.

IMMACULATA (de) Conceptione beatæ Virginis Mariæ, auctore Ludovico a Turri de Verona ; *Brixiæ*, *Boninus de Boninis*, 1496, in 4.

INFLUENCE (de l') du culte de la très-sainte Vierge sur les destinées de la femme, par M. V. Postel ; *Paris*, *Paulmier*, 1859, in-12.

JARDIN (le) d'honneur de la Vierge Marie où se cueillent les fruits de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, par Jean Sousnor (Roussin) curé à Chantenay ; *La Flèche*, 1619, in-8.

LEGENDES des litanies de la sainte Vierge, par A et L. Le Pas ; *Paris*, *Dentu*, 1860, in-8.

LIBELLUS de septenis doloribus beatæ Mariæ, auctore Bartholomæo Coloniensi, in-4. *s. l. ni d.* — Opuscule de 8 feuillets.

LIBER de laudibus Virginis Mariæ, auctore Remendo Pio, Eremita ; *Parisiis*, *Guido Mercator*, 1499, in-fol.

LIBER in laudem Mariæ Virginis, auctore Petro Damasceno, *s. l. et a.* in-4. — On connaît deux éditions, l'une de 99, l'autre de 67 feuillets.

LIBER fraternitatis rosaceæ Coronæ ad honorem Beatæ Mariæ, *s. l. et a.*, in-4.

LITANIÆ ad Beatam Virginem Mariam per totius mundi miraculosas imagines divisæ ac per regna et provincias ac loca distinctæ, auctore Paulo Extoras ; *Viennæ Austriæ*, 1697, in-4.

MARIALE in Evangelium super *Missus est angelus Gabriel*, seu Liber de intemeratæ Dei Genitricis laudibus, auctore Alberto Magno ; *Venetiis*, *L. de Soardis*, 1504, in-8.

MARIE mieux connue. Trente nouvelles conférences pour un ou plusieurs mois de Marie, par l'abbé Demange ; *Paris*, *Sarlit*, 1859, 2 vol. in-12.

MIRACULA B. Mariæ Virginis, auctore Johanne Biffo (en vers) ; *Romæ*, 1484, in-4. — Les miracles sont au nombre de 61 ; leur récit occupe 58 feuillets ; viennent ensuite 31 feuillets de pièces de vers latins.

MOIS de Marie consolateur, ou le Trésor d'un enfant de Marie, par un religieux mariste ; *Lyon, Pélagaud*, 1859, in 8.

MOIS de Marie des familles, par Madame de Gaulle. Fleurs symboliques offertes à Marie ; *Paris, Desloges*, 1860, in-18.

NANCY, ses vœux à Marie, par l'abbé Guillaume ; *Nancy, Lepage*, 1861, in-8.

NOTES historiques sur le culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Limoges, par l'abbé Roy Pierrefitte ; *Limoges*, 1858, in-8.

NOTICE historique sur Notre-Dame de Bethléem, vulgairement appelée Notre-Dame-Noire (statue byzantine vénérée à Pezenas depuis le XIV^e^ siècle), par l'abbé J. B. ; *Pezenas, Richard*, 1861, in-16.

NOTICE sur la fête de l'Immaculée Conception, dite Fête aux Normands, par l'abbé Delaunay : *Caen, Delos*, 1855, in-8.

NOTICE et extraits du Recueil des miracles de Notre-Dame de Roc-Amadous, par Gustave Servin ; *Paris, Dumoulin*, 1857, in-8. Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. — La bibliothèque Impériale possède deux manuscrits contenant la relation de ces miracles ; l'un est de la fin du XII^e^ siècle, l'autre du commencement du XIII^e^. Le nombre des miracles s'élève à 129 ; la rédaction a été attribuée à Hugues Fursit, mais rien ne prouve que ce soit avec raison.

NOTRE-DAME de Montbrison (vers et notes), par Michel Bernard ; *Montbrison, Bernard*, 1859, in-8.

NOTRE-DAME de la Roche située sur la paroisse de Provenchères, par Verdet ; *Besançon, Jacquin*, 1859, in-18.

NOTRE-DAME de Liesse, par J. Chantrel ; *Lille, Lefort*, 1860, in-12.

NOTRE-DAME de Brou ; étude sur la décadence de l'art ogival, par Léon Malo ; *Bordeaux, Gounouilhou*, 1860, in-8.

NOTRE-DAME de France, ou Histoire du culte de la sainte Vierge en France depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, par M. le curé de Saint-Sulpice, 1861, in-8 (tom. I^er^).

NOTRE-DAME des miracles à Saint-Omer, par L. Deschamps de Pas ; *Paris, Dirou*, in-4.

NOTRE-DAME de France. Statue colossale fondue avec les canons pris à Sébastopol et érigée sur le rocher Corneille au Puy, par Adrien Roselat ; *le Puy*, 1860, in-18. — Cette statue en fonte de fer est de 16 mètres de haut ; l'enfant a près de 7 mètres ; elle pèse un peu plus de 80,000 kilogr. et est formée de 100 grandes pièces reliées entre elles par de forts boulons. L'intérieur renferme un escalier en fonte à trois étages de 74 marches ; chaque étage est éclairé par quatre petites fenêtres. (*Voir* la *Gazette des Beaux-Arts*, t. VIII, p. 376.)

ŒUVRES poétiques sur le subject de la Conception de la très-saincte Vierge Marie, Mère de Dieu, e.nposeez par divers autheurs recueillies, par Adr. Bocage prestre ; *Rouen, R. Ferou*, 1615, in-12. — Volume qui se rattache aux Palinods de Rouen.

ORAISONS très-dévotes et bien composées en l'honneur de la Reyne du Paradis ; *Evreux, Ancelle*, 1858, in-8. — Poésies des XII^e^ et XV^e^ siècles publiées par M. A. Chassant.

PALINODS, Chants royaulx, Ballades, Rondeaulx et épigrammes en l'honneur de la toute belle Mère de Dieu Marie (patronne des Normands) présentez au Puy à Rouen ; *Paris*, 1525, petit in-8. — Ce recueil précieux est très-rare. (*Voir* le *Manuel du Libraire*). — Une notice de M. Baüin sur l'académie des Palinods a paru dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* pour 1834, une suite a été insérée dans le même Recueil pour 1838 (pag. 296-312). Il y est fait mention de trois publications palinodiques acquises par la bibliothèque de Rouen à la vente de la bibliothèque de M. Barré, curé de Monville, lequel avait eu la satisfaction de réunir, grâce à d'heureuses trouvailles, quelques volumes très-rares. Les publications en question étaient les Recueils de poésie couronnées en 1644, 1695 et 1699. Le premier Recueil en ce genre que l'on possède à Rouen est daté de 1632 ; on croit qu'il y en avait un antérieur imprimé dès 1612. Le dernier fut imprimé en 1784. On en trouve la liste dans le *Manuel du bibliographe normand* de M. Frère, t. II, p. 379. Des manuscrits contenant des recueils de palinods en 1516, 1544, etc., sont indiqués dans le même ouvrage.

La *Fête de la Conception de Notre-Dame* remonte à Herbert, abbé de Ramèse, qui fut envoyé en 1070 par Guillaume le Conquérant pour négocier la paix avec le roi de Danemark, et qui assailli par une tempête à son retour, fit vœu, s'il échappait, de célébrer avec éclat la fête de la Conception. Cette solennité donna naissance à la confrérie des Palinods de Rouen, de Caen, de Dieppe. En 1520, le Pape Jules II confirma cette association et accorda des indulgences et des priviléges aux confrères. — M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique, a inséré dans la *Revue française*, juin 1838, un article curieux sur les *puids de Palinods au moyen âge*.

PEREGRINATIO beatæ Virginis, in-4 (sine nota, sæc. xv). — Volume rare avec de petites figures sur bois ; une d'elles représente un évêque mariant Joseph et Marie. Le texte commence au feuillet *a ii*, et la souscription se trouve au verso du feuillet *e iii* ; Panzer (*Annales typ.* III, 456) conjecture, d'après Kapf, que ce livre fut imprimé à Ulm par Reger. Il a été décrit en détail par Dibdin ; *Ædes Althorpianæ*, II, 222.

PETIT Office de Notre-Dame de la Délivrande, par J. L. B. ; *Caen, Leroux*, s. d. in-24.

PLAINTES (les justes) et les tristes gémissements des éléments et des arbres animés contre la dureté des cœurs et consolés par les miracles de Notre-Dame de l'Osier (par le P. H. de Sainte-Paule), *Lyon, Deville*, 1670, in-8. — *Voir* tome IV, p. 30, l'indication de deux ouvrages relatifs à Notre-Dame de l'Osier.

PRÆSTANTISSIMA quædam ex innumeris miracula quæ Bruxellis circa venerabilem Eucharistiam multis ab annis fiunt, collegit Theo. Laer ; *Coloniæ*, 1532, in-8.

PRIERES particulières à la chapelle de Notre-Dame des Neiges au Château de la Roche-Guyon, *s. l. ni d.* (vers 1810), in-12.

PSALTERIO (de) Virginis Mariæ, auctore Jacobo Van der Dreische ; *Coloniæ, A. Therhoernen*, 1478, in-4.

REVELACION (la) faicte par la glorieuse Vierge Marie à une dévote religieuse, comment on se doit garder de l'impédimye et faire cesser icelle (sans lieu ni date), in-4. — Opuscule de 4 feuillets très-rare.

ROMAY et Sancenay, ou les Traditions et les Monuments du culte de la Vierge dans le Charolais et le Brionnais, par l'abbé F. Cacherat ; *Mâcon, Protat*, 1861, in-8.

ROME etc., discours sur l'histoire de Notre-Dame du Puy en Velay, ou l'Eglise angélique, par l'abbé C. Delaigne ; *Le Puy, Pharisier*, 1860, in-8.

ROME et la Vierge Immaculée, ou nouveau mois de Marie, sur l'excellence du privilége de l'Immaculée Conception, par l'abbé Campagne ; *Arras, Rousseau-Leroy*, 1859, in-18.

ROSARIE preces ad gloriosam Dei Genitricem

Mariam Virginem, a Barth. Scalvo; *Mediolani*, 1569, in-4, fig. en bois.

ROSARIUM in laudem Virginis Matris, a Seb. Brant sapphico carmine aptissime modulatum; *Coloniæ*, *Bascius* (circa 1524), in-4.

SPELUNCA beatæ Mariæ de Covadonga in Asturiis Hispaniæ montibus, auctore Jos. Geldolpho; *Bruxellis*, 1635, in-4.

SOUVENIRS de la fête de l'Immaculée Conception à Lyon, par A. Clerc; *Lyon*, 1859, in-18.

SOUVENIRS poétiques sur l'histoire de Notre-Dame du Puy, par l'abbé Giban; *Le Puy*, *Pharisier*, 1860, in-18.

STATUE (la) de Notre-Dame de France et la fête de l'inauguration, par Ch. Calemard de Lafayette; *Le Puy*, 1860, in-12, 132 pages.

SYLVA mysteriorum Jehovæ Dei deorum ex oraculis divinis tralatitia, opus A. Cullæ; *Sedani*, *Janson*, 1613, in-12.

THEODOCODIA, sive Parthenodia, opus eximium in laudem Deiparæ Virginis, auctore Prosp. Martinengio; *Romæ*, *Zannettus*, 1583, in-4, fig. en taille-douce.

TRANSLATION (la) de l'Eglise de Lorette; *Paris*, sans date, in-8, gothique, 4 feuillets. — Opuscule très-rare et que les bibliographes n'ont pas cité. Il figure au Catalogue Cigongne, n° 2411. *Voy.* aussi le *Dict. de bibliogr. cathol.*, tome IV, col. 188.

TRIOMPHE (le) de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, par Druble, seigneur de Craville; *Toulouse*, 1684, in-4.

TRIUMPHE (le) des Normands, traictant de la Immaculée Conception de Nostre-Dame, par Guillaume Tasserie; *Rouen*, *s. d.* (vers 1520), opuscule rarissime.

TRIUMPHUS Mariæ semper Virginis; *Bruxellis*, 1788, in-8.

VICTOIRE (triomphante) de la Vierge Marie sur sept malins esprits; *Lyon*, 1611, in-16. — Petit volume rare et dont un bel exemplaire s'est adjugé à 40 fr. vente Nodier en 1830, n° 142.

VIE (la) de la Vierge Marie, de maître Wace, suivie de la Vie de saint Georges, poëme inédit du même auteur; *Tours*, *Bouserez*, 1859, in-12.

VIE de la très-sainte Vierge Marie selon les quatre évangélistes, par madame la princesse de Craon; *Paris*, 1861, in-18.

VIE (la) de la Mère de Dieu représentée par divers emblesmes, par J. D. Herz; *Augsbourg*, *s. d.*, in-4 oblong. (26 gravures, chacune avec une explication en latin, en français et en allemand).

VIE (la) et les mystères de la bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu, distribuée en lectures pour tous les jours du mois de mai. — Ouvrage posthume du P. A. Martin, de la Compagnie de Jésus; *Nantes*, *Charpentier*, in-fol. 1859.—Ouvrage de luxe comprenant 96 planches exécutées en chromolithographie sur papier carton superfin glacé.

VIE de la très-sainte Vierge, par Le Mulier; *Paris*, *Pilon*, 1859, 2 vol in-8.

VIE de la Vierge Marie, par maître Wace, suivie de la Vie de saint Georges, poëme inédit du même trouvère, publiés par M. Luzarche; *Paris*, *Potier*, 1859, in-12.

VIERGE (la) Marie vivant dans l'Eglise; nouvelles études philosophiques sur le Christianisme, par Auguste Nicolas; *Paris*, *Vatou*, 1860, 2 vol. in-8.

VIERGE (la) triomphante, en trois parties, par Pottier; *Mons*, 1641, in-12.

VIERGES (les) miraculeuses de la Belgique, Histoire des sanctuaires où elles sont vénérées, légendes et pèlerinages, 106 notices illustrées de 40 gravures; *Tournai*, *Lethielleux*, 1860, in-8.

VIRGINEIDE (la) ou Histoire de la Vierge Immaculée, par Mme Jourdan; *Paris*, *Allard*, 1859, in-8.

XXVI. — Hagiographie.

ABREGE de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry; *Dieppe*, *Delevoy-Barcier*, 1837, in-18.

ABREGE de la vie et des miracles de saint Laurent, archevêque de Dublin; *Eu*, *Mathorel*, 1832; *Rouen*, 1835, in-18.

ABREGE de la vie de saint Léonard, ermite en Limousin, avec la règle de la confrérie érigée en son honneur dans l'ancienne église des chanoines Réguliers de Sainte-Croix à Tournay en 1662; *Tournay*, 1805, in-12, 95 pages.

ABREGE de la vie de saint Phébade, évêque d'Agen; *Toulouse*, *Chauvin*, 1859, in-16.

ABREGE de la vie de saint Gery, par F. Romain Choquez; *Tournay*, 1662, in-4.

ABREGE de la vie admirable de saint François Xavier, surnommé l'apôtre des Indes, par le R. P. Estienne Binet, de la C. de J.; *Paris*, *E. Binet*, 1622, in-8.

ABREGE de la vie de saint François Xavier, par le P. Ant. de Balinghem; *Douay*, *B. Bi'er*, 1622, in-12.

ABREGE de la vie de saint Maxime ou Maxe, évesque de Riez en Provence. Ensemble quelques miracles faits à Vernon par l'intercession de ce saint, par Jean Theroude; *Paris*, *N. Charle*, 1635, in-8.

ABREGE de la vie de la bienheureuse Rose de Sainte-Marie, tiré du latin par J. A. de Charnes, chanoine; *Avignon*, *Chastel*, 1668, in-12.

ABREGE de la vie de saint Marcoul, par Louis Texier; *Saumur*, 1648, in-8.

ACTA sanctorum. (*Voir* t. IV, col. 67, au sujet de cette grande et précieuse collection entreprise par le jésuite Bollandus et reprise après une longue interruption: le tome IX, 21 et 22 octobre; *Bruxelles*, *Greuse*, 1860, in-folio.)

ACTA sanctorum, t. VIII, octobre (17-20) XVIII et 1158 p. — La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, après avoir en 1847 (p. 347) rendu compte du t. VII d'octobre, fait connaître (1854, p. 534), ce que renferme le tom. VIII. A la date du 17 on rencontre dix-sept biographies de saints; à la date du 18, quatre; à la date du 19, huit; à celle du 20, sept.

ACTES de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, par M. Jules Marion; *Paris*, *Dumoulin*, 1860, in-8, 13 pages. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, tom. Ier.

AMBROSIO (de) fidei catholicæ adversus Arianos vindice, auctore C. V. Michelsen; *Havniæ*. 1825, in-4.

ANGE (l') de l'Italie, par M. l'abbé Bourcharin, *Valence*, 1858, in-12. — C'est une biographie de saint Louis de Gonzague.

ANNÆ (beatæ) Servatoris nostri aviæ maternæ genealogia et vita, auctore Laurentio Cupero; *Antuerpiæ*, 1592, in-16.

ANNÉE (l') des saints. Une vie de saints pour chaque jour de l'année, par l'abbé F. Picard; *Rouen*, *Mégard*, 1860, in-12.

ANSELME (saint). Notice biographique, littéraire et philosophique, par Antoine Charma; *Caen*, *Hardel*, 1853, in-8, 56 pages. — Extrait du tom. XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

AVIT (saint), évêque de Vienne, sa vie et ses écrits, étude historique, par l'abbé Parizel; *Louvain*, *Van Linthout*, 1857, in-8.

ASSERTIO pro unico S. Eucherio, Lugdunensi episcopo, auctore Jos. Antelmo. Accedit concilium Regiense sub Rostagno, metrop. Aquensi, ann. 1285; *Parisiis*, *Cl. Briasson*, 1726, in-4.

BEATIFICATION (la) des trois premiers martyrs de la Compagnie de Jésus au Japon, Paul, Jean et Jacques, Japonais, par N. S. P. le Pape Urbain

VIII, leurs images et la relation de leur martyre ; *Paris, Chappelot*, 1628, in-8.

BERNARDI (de sancti) adversus Abelardum contentione, auctore J. A. Combes ; *Montpellier, Grolier*, 1850, in-8. — Thèse présentée à la Faculté de Rennes.

BIENHEUREUX (le) Bernard de Bade, par H. Lepage ; *Nancy, Lepage*, 1862, in-8.

CANONISATIO beatæ Catherinæ de Suecia, *s. l. et a.*, in-4, 18 feuillets.

CAUSE bordelaise de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne de Lestonnat. Examen critique sur les sources des preuves devant la sacrée congrégation des Rites, l'Émin. seigneur cardinal Patrizi, préfet et posant la cause ; *Poitiers, Oudin*, in-4.

CHOIX de panégyriques des saints les plus populaires classés dans l'ordre liturgique, par une société de prêtres sous la direction de M. l'abbé Vidal, *Saint-Germain, Beau*, 1860, in-8. tom. I^er^).

COMMENTARIUS Philippi, Ecclesiæ Eystettensis XXIX episcopi, de ejusdem Ecclesiæ divis tutelaribus S. Richardo, S. Wilobaldo, S. Wunibaldo, S. Walparga, cum commentariis Jacobi Gretseri ; in-4 (absque nota).

COMMENTATIO de S. Monica, matre S. Augustini, auctore G. H. Goetze ; *Lubecæ*, 1712, in-4.

COMPENDIUM sanctorum ordinis Cisterciensis, auctore Johanne de Cyrcyo, abbate Cisterciensi ; *Divione*, 1491, in-4.

CROISADES (les) de saint Louis, par Ernest Gervais ; *Paris, Michel Lévy*, 1860, in-8.

DEVOTION (de la) à sainte Anne, ou du culte que l'on rend à ses reliques dans l'ancienne cathédrale d'Apt, en Provence, par X. Mathieu ; *Apt, Jean*, 1861, in-8.

DISCOURS sommaire de la vie et du trépas de Cl. du Bellay, abbé de Savigny, par Louis Texier (indiqué dans la *Bibliothèque historique de la France*, n° 13132).

DISCEPTATIONES in Martyrologium Romanum, auctore F. M. de Aste ; *Beneventi*, 1716, in-4.

DISSERTATIO de ultimis P. Pauli apostoli laboribus a S. Luca prætermissis, auctore P. E. Jablonski ; *Francofurti*, 1746, in-4. — Il existe un assez grand nombre d'écrits publiés dans les universités protestantes au sujet de diverses circonstances de la vie de saint Paul. Nous n'avons pas besoin de redire qu'il ne faut les consulter qu'avec réserve ; cependant nous en indiquerons quelques-uns, qui peuvent être consultés avec utilité : G. Kuechler, De anno quo S. Paulus ad sacra Christi conversus est ; *Lipsiæ*, 1828. — S. Peterson, De cæcitate Pauli ; *Lond. Goth.*, 1790, in-4. — J. L. Danz, De loco Eusebii qui de altera S. Pauli captivitate agit, *Jenæ*, 1819, in-4. — P. Mynstn, De ultimis annis muneris apostolici a S. Paulo gesti ; *Havniæ*, 1825. — C. Weber, De verisimili S. Pauli in Hispania martyrio ; *Argentorati*, 1787, in-4. — J. H. Schramm, De stupenda S. Pauli eruditione ; *Herbornii*, 1710, in-4. — S. J. Ehrardt, De latinitate S. Pauli ; *Silusiæ*, 1755, in-4. — J. D. Feller, De S. Paulo, philosopho plane divino ; *Viteberg*æ, 1740, in-4. — G. Kirchmayer, De jurisprudentia Paulina ; *Vitebergæ*, 1740, in-4. — J. O. Wertenberg, Oratio de S. Paulo jurisconsulto ; *Franequeræ*, 1752, in-4. — J. E. Stryck, De jurisprudentia S. Pauli ; *Halis*, 1750, in-4. — A. M. Nagel, De judicio Longini de apostolo Paulo ; *Altuorfii*, 1772, in-4. — J. F. Meyer, De D. Paulo Successorum apostolo in Epist. ad Galatas ; *Gryphiswald.æ*, 1709, in-4. — G. H. Goetze, De deperditis S. Pauli scriptis ; *Vitebergæ*, 1688, in-4. — H. F. Eisner, S. Paulus apostolus et Iesaias propheta inter se comparati ; *Vratislaviæ*, 1821, in-4. — C. L. Bauer, Philologia Thucydidico Paulina ; notatio figurarum dictionis Paulinæ cum Thucydidea comparatæ in usum exegeseos sacræ vulgata ; *Halis*, 1774, in-4.

DISSERTATION historique sur sainte Eulalie, patronne d'Elne, par A. F. Compagne ; *Perpignan, Tastu*, 1858, in-8.

DISSERTATION sur l'épiscopat de saint Georges, premier évêque du Velay, par G. de Fages de Chaulnes ; *Le Puy, Marchessen*, 1861, in-8.

DISSERTATION historique sur saint Eutrope, premier évêque de Saintes, par P. D. Rainguet ; *Jonzac, Ollière*, 1861, in-8.

DISQUISITIO historica de S. Dominici, ordinis Prædicatorum fundatoris, imagine apud Scrianum, auctore F.-P. Vandendyck ; *Romæ*, 1746, in-12.

DOCUMENTS inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France, par l'abbé Arbellot ; *Limoges, Leblanc*, 1859, in-12.

ÉLOGE de saint Vincent de Paul, par l'abbé Cornac (poëme) ; *Castres, Garnier*, 1860, in-8.

ÉPISCOPATS de saint Euverte et de saint Aignan en l'église d'Orléans au IV^e^ et au V^e^ siècle, par Eugène Bimbenet ; *Orléans, Herluison*, 1861, in-8.

EPISTOLA super historia nova undecim millium virginum ; in-4, *s. l. et a.* 29 feuillets.

ERREUR (d'une) historique à propos de saint Vincent de Paul et de son voyage à Marseille en 1622, par Casimir Bosquet ; *Marseille, Arnaud*, 1861, in-16.

ESTOIRE (la) de seint Aedward le rei : Vita beati Edwardi regis et confessoris ; Vita Eduardi Regis ; *Londini, Longmann*, 1858, in-8. — Ce volume, édité par M. Richard Luard, fait partie d'une collection de chroniques et de documents relatifs à l'histoire britannique publiés sous la direction du gouvernement anglais. Le premier ouvrage qu'il renferme, composé de 4,686 vers en anglo-normand, est tiré d'un manuscrit du XIII^e^ siècle, appartenant à l'université de Cambridge. Le second ouvrage en vers latins, est tiré de la bibliothèque Bodleyenne ; et le troisième, partie en vers, partie en prose, est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque Harleyenne.

ÉTUDES historiques et critiques sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, par l'abbé Bongand ; *Autun, Dejussieu*, 1859, in-8.

ÉTUDE sur la vie de Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, par Edouard de Barthélemy ; *Paris, Lecoffre*, 1860, in-8.

FAMA posthuma virtutis et honoris episcoporum Vratislavensium, honori Sebastiani, episc. Vratisl., oblata a collegio Vratisl. soc. Jesu ; *Vratislaviæ*, 1665, in-fol. blasons grav. en bois.

FASTI Senenses ab Academia Intronatorum editi, in-fol., sine nota (Sienna, 1669). — Cet ouvrage contient des renseignements étendus sur les saints nés à Sienne.

FESTIVALIS liber ex aurea legenda excerptus, in-fol., *s. l. ni d.* — Hain indique en tout sept éditions antérieures à 1500 et imprimées à Rouen ou à Londres.

FIGURE historique de saint Martin, étude sur son rôle et son influence, par l'abbé C. Chevalier ; *Tours, Bousserez*, 1862, in-8.

GLORIOSORUM Christi confessorum Udalrici et Symperti, necnon Afræ, Augustanæ sedis patronorum, quam fidelissimæ historiæ. (*Aug. Vindel.*) imprimebat expensis cœnobii nostri Silvanus Otmar, 1515, 2 part. en 1 vol. in-4 (la dernière partie goth.), fig. (Belles gravures en bois, que l'on attribue à Jean Burgmaier).

HÉROS (les) et les Saints de l'histoire de Bretagne, par A. de la Borderie ; *Nantes, Forest*, 1859, in-8.

HISTOIRE de la vie de saint Sigebert, roi d'Austrasie, par le P. Nicolas Frizon, de la compagnie de Jésus; *Nancy, Cosson*, 1726, in-8.

HISTOIRE de la solennité de la canonisation de saint François de Borgia, célébrée à Caen par les RR. PP. de la compagnie de Jésus; *Caen, Cavelier*, 1672, in-4.

HISTOIRE de saint Eugène et de son époque, par Ernest Razy; *Paris, Sarlit*, 1859, in-8.

HISTOIRE de saint Sever, évêque d'Avranches, et des églises qui ont été érigées en son honneur dans la ville de Rouen, par Paul Baudry et A. Potier; *Rouen, Cagnard*, 1860, in-8.

HISTOIRE du saint Suaire de Compiègne, par dom Jacques Langellé; *Paris*, 1684, in-12.

HISTOIRE du bienheureux Jean, surnommé l'Humble, seigneur de Montmesnil, puis religieux de l'ordre de Cîteaux, par l'abbé Bertel, curé de Montmesnil; *Paris, Vrayer de Surcy*, 1859, in-18.

HISTOIRE de la vie de saint Sigisbert, roy d'Austrasie, duquel le corps sainct se voit entier à Nancy, par George Aubery; *Nancy, Jacob Garnich*, 1616, in-8.

HISTOIRE de sainte Chantal et des origines de la Visitation, par M. l'abbé Em. Bougard; *Paris*, 1861, 2 vol. in-8.

HISTOIRE de saint Véron, anachorète à Vaucluse, évêque de Cavaillon, par l'abbé J.-F. André; *Paris*, 1858, petit in-8, 159 p. — La *Revue des Sociétés savantes*, 1861, p. 784, fait l'éloge de ce livre : « Rien de plus intéressant que ce récit où les citations des vieux chroniqueurs ne sont point disparates et viennent au contraire s'enchâsser naturellement et sans contraste. Nulle vie illustre n'a plus vivement frappé les imaginations naïves du moyen âge que celle du saint évêque de Cavaillon; sa longue et patiente lutte avec l'idolâtrie, ses vertus angéliques, ses jeûnes et ses prières, les conversions et les miracles qu'il opéra, et surtout son empire absolu sur les démons excitèrent l'enthousiasme et la vénération des peuples. L'auteur complète son ouvrage par le récit des vicissitudes du monastère de Vaucluse, et il termine par un récit qui se rattache au sujet principal, celui de la sainte vie de Julienne Morel, religieuse du monastère de Sainte-Praxède d'Avignon. Également instruite dans les sciences divines et humaines, docteur en philosophie et en théologie, parlant quatorze langues tant anciennes que modernes, poète, musicienne inspirée, elle honorait saint Véron d'un culte particulier. »

HISTOIRE du chef de saint Jacques le Majeur, par l'abbé E. Van Drival; *Arras*, 1860, in-8, 27 p. — Un auteur français qui écrivait à la fin du XIII^e^ siècle, le traducteur de l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur, Guiart du Moulin, chanoine de l'église, d'Aire, a laissé, au sujet de la relique dont nous venons de parler, un petit écrit dont on possède aux archives d'Aire une copie authentique, certifiée par deux notaires et exécutée en 1622. Ce document n'a pas de titre, mais on peut lui donner celui sous lequel il a été désigné quelquefois : *Historica Relatio de Capite beati Jacobi Majoris apostoli;* il a été publié par M. François Morand avec un Avant-propos de six pages dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2^e^ série, tom. VI (1861), p. 495 511.

HISTOIRE de la vie et des miracles de saint Edmond, roy d'Estangle ou Angleterre Orientale; *Tolose, P. Bosc*, 1654, in-8.

HISTOIRE de la vie et des écrits de saint Thomas d'Aquin, par l'abbé P. J. Carli; *Paris*, 1846, in-4. 200 exemplaires qui n'ont pas été livrés au commerce.

HISTOIRE de sainte Eugénie, vierge romaine et martyre et de sa famille (XIII^e^ siècle), par l'abbé Z. Toursel; *Paris, Sarlit*, 1860, in-8.

HISTOIRE de saint Antoine de Padoue, par l'abbé J.-A. Guyard, vicaire général de Montauban; *Paris, Lethielleux*, 1860, in-8.

HISTOIRE de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, par Charles Salmon, de la Société des Antiquaires de Picardie; *Arras, Rousseau-Leroy*, 1861, in-8.

HISTOIRE de la vie et des miracles du bienheureux Pierre Gumbacurti de Pise, fondateur de la congrégation des Ermites de l'ordre de Saint-Jérôme, avec celles de divers religieux du couvent de Divin-Mont, par J.-B. Bajamez; *Bouillon, Brusseu*, 1772, in-12.

HISTOIRE des premiers martyrs de Lyon et de Vienne, tirée de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (sans nom de lieu et sans date), in-12.

HISTORIA sancti Albani, martyris, in-4 (*absque nota*). — Livret de 8 feuillets, imprimé avec les caractères d'Ulrich Zell, vers 1470. Il en existe une autre édition ayant pour titre : De inclyti et gloriosi protomartyris Angliæ Albani, quem in Germania et Gallia Albinum vocant, conversione, passione, translatione et miraculorum coruscatione; *Coloniæ*, 1502, in-4, 6 feuillets.

HISTORIA translationis Tunicæ Jesu Christi de Hungaria ad civitatem Coloniensem, auctore Thoma Fremberger; *Coloniæ, L. Reuchen*, 1474, in-4. — Opuscule de 4 feuillets, fort rare.

HISTORIA nova, pulchra, devota et authentica de sancta Anna matre Dei Genitricis Mariæ, *s. l. et a.*, in-4. — Opuscule de 8 feuillets.

HISTORIA sancte Marie Egyptiace, *s. l. et a.* in-8, 8 feuillets.

HOSTIES (les) sanglantes de Vringre-aux-Bois (Ardennes), par l'abbé Jules Morel; *Tournay, Lethielleux*, 1859, in-32.

HYACINTHUS sive de beato Hyacintho Polono, solemni ritu a Clemente VIII in sanctorum numerum relato libri duo, auctore Gul. Blanca; *Romæ, Basa*, 1594, in-4.

ICONES et miracula sanctorum Poloniæ, auctore Martino Baronio; *Coloniæ*, 1605, in-fol. avec 11 portraits.

INFORMATIO de genealogia sive origine beatæ virginis ac martyris Barbaræ, cum prosecutione legendæ et miraculorum (*s. l. et a.* sed *Moguntiæ, P. Friedberg*, circa 1490), in-4. — Opuscule de 6 feuillets tellement rare qu'il n'est point mentionné dans le *Repertorium* d'Haïn, vaste inventaire des impressions antérieures à 1500 : il est indiqué dans le *Trésor des livres rares* du docteur Graesse.

JEAN (saint) Chrysostome. Ses œuvres et son siècle, par l'abbé E. Martin (d'Agde); *Montpellier, Seguin*, 1860, 3 vol. in-8.

LAUDATIO Caroli Borromæi cardinalis, auctore C. Torniello; *Romæ, Mascardus*, 1610, in-4.

LAUDIBUS (de) sanctæ matris Annæ tractatus perquam utilis Domini Joan. Trithemii abbatis Spanhemii, cum variis carminibus in laudem S. Annæ; *Moguntiæ, P. Friedbergeus*, 1494, in-4.

MADAME de Chantal, par Édouard de Barthélemy; *Paris*, 1860, in-8. — Extrait de la *Revue contemporaine*

MAGDALENA peccatrix, pœnitens, amans, exsulans, auctore Buld. Cabillario; *Antuerpiæ*, 1625, in 8.

MARTYRE des bienheureux Paul Miki, Jean de Goto et Jacques Kisai, de la compagnie de Jésus, Japonais qui furent les premiers crucifiés au Japon pour la sainte foi le 3 février 1597; *Bourdeaux, de la Cour*, 1628, in 8. — Il en existe une rédaction latine par le P. Jean Rho (sous le nom de Joseph Busomus); *Florentiæ, S. Ciollus*, 1628, in-8.

MIRACLE advenu à Andely, la veille de la Pen-

tecoste, par l'intercession de sainte Clotilde, reine de France; *Rouen, L. Prevost*, s. d. (1618), in-8.

MIRACULA S. Veroni confessoris, a vener. Olberto Gemblacensi abbate conscripta; edita et illustrata studio D. G. Galapini; *Montibus*, 1636, in-8. — Indiqué comme fort rare au catalogue Van Hulthem, n. 16181.

MISSION (de la) de saint Bénigne et du martyre des saints jumeaux à Langres, par Henri Beaune; *Langres, Thuillier*, 1861, in-8.

NICOLAUS (sanctus) Tolentinus aliique ejusdem ordinis Beati, aut. F. Corn. Curtio; *Antuerpiæ, Cnobburus*, 1637, in-24.

NOTICE historique sur le culte de saint Moen à Lasci, par l'abbé Barbier de Montault; *Angers*, 1859, in-12.

NOTICE sur les saints de Blois, suivie d'un essai biographique sur quelques personnages pieux de cette ville, par A. Dupré, bibliothécaire; *Blois, Benoît Javary*, 1860, in-12.

NOTICE sur sainte Gracieuse, suivie de quelques réflexions sur le culte des saints, par le T. R. P. Ambroise; *Carcassone, Pomiès*, 1860, in-18.

NOTICE sur saint Julien, par J.-N. Durand, curé de Saint-Irénée; *Lyon, Rusand*, 1826, in-12.

NOTICE historique et critique sur saint Emilius, évêque de Nantes, par l'abbé Cabour; *Nantes, Mazeau*, 1859, in-18.

NOTICE historique sur saint Piat, martyr, conservé en la cathédrale de Chartres, par Herisson; *Chartres*, 1816, in-8.

NOTICE sur saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, par l'abbé Breuillard; *Dijon*, 1857, in-18.

NOTICE sur la sainte chandelle d'Arras; *Arras, Bressy*, 1860, in-12.

OFFICE (l') et la vie de saint Chaumond, evesque de Lyon et martyr; *Paris, Trabouillet*, 1692, in-12.

OFFICE de saint Cande, évêque; *Rouen, Cabut*, 1759, in-12.

OFFICE de saint Denis, apôtre de la France, et de ses compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère; *Rouen, J. Ferrand*, 176., in-12.

ORATIO de divi Patricii Hiberniæ apostoli laudibus, per Venerabilem Franciscum O'Heara; *Lovanii*, 1784, in-8. — On a du même auteur: Oratio de divi Bonaventuræ laudibus; *Lovanii*, 1784, in-8.

ORATIO ad sanctissimum D. N. Papam pro expedienda canonizatione S. Leopoldi marchionis Austriæ, auctore Johanne Francisco de Parinis, in-4, *s. l. et a.* — Ce discours fut prononcé devant Sixte IV, en 1483. — On a du même auteur et se rapportant au même objet une Oratio in laudem Leopoldi marchionis Austriæ, dont il existe deux éditions, toutes deux sans lieu ni date; *Paris et Rome*, avant 1500. Ce discours fut prononcé en 1484. J.-F. de Parinis écrivit aussi un long travail qui eut deux éditions sous le titre de: Defensorium canonizationis sancti Leopoldi.

ORATIO pro S. Augustini solemnitate, auctore Ludovico Donato, *s. l. et a.*, in-4. — Hain indique (*Repertorium*, n. 6396-6394) quatre éditions imprimées à Rome avant 1500.

ORIGINE et progrès de l'invocation de saint Donat, martyr; *Bourges, J. Bernard*, 1859, in-18.

ORIGINE et effets admirables de la croix ou médaille de saint Benoît, exposés par F.-L. Zelli-Jacobazi, moine, traduit de l'italien par P.-W.-H.-A. d'Avrainville; *Paris, Vrayer de Surcy*, 1860, in-18.

ORIGINES chrétiennes du pays Bessin, Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux, par l'abbé Do; *Caen, Laporte*, 1861, in-8. — Tiré à 400 exemplaires.

PANEGYRICUS in memoriam divi Thomæ Aquinatis Senatui apostolico ad Minervam dictus, auctore Phædro Ingkeramo; *Romæ, S. Planck*, in-4, 14 feuillets.

PANEGYRIQUE de saint Louis, par M. de Géry, chanoine régulier; *Châlons, Seneuze*, 1777, in-4.

PANEGYRIQUE de la bienheureuse Mère de Chantal, par l'abbé Lecomte, vicaire général; *Le Mans*, 1753, in-8.

PANEGYRIQUE de sainte Thérèse, réformatrice du Carmel, par l'abbé de Serre-Figon; *Paris*, 1785, in-8.

PANEGYRIQUE de saint Vincent de Paul, par l'abbé Soueges; *Agen, Clairon*, 1860, in-8.

PANEGYRIQUE du B. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, prononcé par le R. P. Assemine, de la congrégation du T.-S. Rédempteur; *Mirecourt*, 1860, in-8.

PANEGYRIQUE de sainte Clotilde, prononcé le 20 mai 1860, par l'abbé Henri Perreyre; *Paris, A. Leclère*, 1860, in-8.

PANEGYRIQUE de saint Eugène, par l'abbé Petit, vicaire de Saint-Eugène; *Paris, Noblet*, 1860, in-8.

PANEGYRIQUE de saint Martin, évêque de Tours, prononcé dans l'église d'Olivet, par l'abbé Soubiranne; *Tours, Cattier*, 1860, in-8.

PANEGYRIQUE de saint François Xavier, prêché le 3 décembre 1860 dans l'église du Jesu, par l'abbé Bellot; *Poitiers, Bernard*, 1861, in-18.

PANEGYRIQUE de saint Ignace d'Antioche et des saints Juventus et Maximin, par saint Jean Chrysostome, traduits par Joseph Broeckaert; *Bruxelles, Goemaere*, 1860, in-8.

PASSIO sancti Meynradi, 1496, in-4.— Opuscule de 14 feuillets, fig. sur bois.

PASSIO Petri et Pauli apostolorum, *s. l. et d.*, in-4, 9 feuillets. — Ce livret reproduit des légendes consignées dans le tome II du *Dictionnaire des Apocryphes; Migne*, 1858, in-8.

PETRA Salis, h. e. Vita S. Philippi Nerei; *Monaci, R. Sadeler*, 1624, in-12.

POEME en l'honneur de saint Julien, par Bourrée de la Porte; *Le Mans*, vers 1580, in-8. — Livret rare et peu connu.

PRATIQUES de dévotion pour la fête de saint Taurin, apôtre, premier évêque d'Evreux, contenant sa Vie et l'Office du jour de sa fête; *Evreux, Magner*, 1770, in-12, et *Despierres*, 1805, in-8.

PROLOGUS in legendam beatissimæ virginis Barbaræ; *Coloniæ*, s. a, in-4.

REFLEXIONS en forme de méditation pour s'occuper pendant la neuvaine en l'honneur de saint Taurin; *Evreux, veuve Malassis*, 1762, in-18. — Le *Manuel du Bibliographe Normand* qui nous fournit cette indication, signale deux autres livrets du même genre: *Prières en l'honneur de saint Taurin pour le jour de la translation solennelle de ses reliques*; Evreux, 1762. *Pratique de dévotion pour la feste de saint Taurin contenant sa vie et l'office du jour de sa feste*; Evreux, 1770, in-12.

RELATIO circa canonizationem beati Bonaventuræ, auctore Johanne Francisco de Pavinis; *Romæ*, 1482, in-4.

RELATION en consistoire secret devant le Pape Grégoire XV en 1622 des vies de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier, par D. Francisco Maria, évêque d'Ostie; *Lyon*, 1622, in-8.

RELATION des cérémonies observées en la solennité de la canonisation de S. François de Sales, évesque et prince de Genève, dans le second monastère des religieuses de la Visitation Sainte-Marie

de l'Antiquaille à Lyon ; *Lyon, M. Libéral*, 1636, in-4.

RHYTHMUS incerti poetæ de sancto Anneno. M. Opitius primus ex membrana veteri edidit; *Dantisci*, 1639, in-8.

SAINT Hubert, patron des Ardennes, par M. Prioux ; *Paris*, 1853, in-18. — On désirerait un peu plus de critique dans cet ouvrage ; il est douteux, par exemple, que saint Hubert, comme le dit M. Prioux, descendît en droite ligne au neuvième degré de Pharamond. Des extraits d'un manuscrit de La Haye offrent des renseignements sur les chevaliers de Saint-Hubert.

SAINT Joseph, ses gloires et ses priviléges, par le R. P. Ambroise Pottier; *Paris, Poussielgue-Rusand*, 1860, in-18.

SAINT Jean de la Croix, premier Carme déchaussé : sa vie et sa doctrine, par Ernest Rasy; *Tournay, Casterman*, 1859, in-12.

SAINT Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence, par l'abbé Maynard; *Paris, Bray*, 1859, 4 vol. in-8, 1931 p.

SAINT Nicolas, légende et iconographie (diocèse de Bayeux), par Mancel ; *Caen, veuve Pagny*, in-8.

SAINT Vulfrand d'Abbeville, par E. Prargne; *Abbeville, Briez*, 1860, in-8. — *Extrait des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.*

SAINT Wulfroy, apôtre du Wach ardennais. Précis historique sur son monastère et son pèlerinage, par M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy ; *Nancy, Grimblot*, 1858, in-8.

SAINTE Marie-Madeleine, par le R. P. Lacordaire; *Paris, veuve Poussielgue-Rusand*, 1860, in-18.

SAINTE Marie-Madeleine, par le Père Lacordaire; *Paris, Poussielgue*, 1860, in-12.

SAINTE (la) et Triomphante Stauromachie où se verront les combatz généreux de plusieurs saintz martyrs, par Philippe de Vliesberghe, dit Deschamps ; *Douay*, 1619, in-12.

SANCTIS (de) Sardiniæ libri tres ; *Caleri, J. M. Galcerin*, 1598, in-8. — Volume très-rare et l'un des premiers qui aient été imprimés dans l'île de Sardaigne.

SANCTUS Theodulphus presbyter et confessor, (ab H. M. P. de Vivario) ; *Augustæ Trevir.*, 1750, in-8.

SIDERA illustrium et sanctorum virorum qui Germaniam olim gestis rebus ornarunt, auctore C. Brower ; *Moguntiæ*, 1616, in-4.

SIX mois des vies des saints du diocèse de Limoges et du Limousin. Ouvrage composé en partie sur les mémoires de feu MM. Nadaud, curé, et Legros, chanoine, par l'abbé Labiche de Reignefort ; *Limoges*, 1829, 3 vol. in-12.

SPECULUM vitæ B. Francisci et sociorum ejus ; opera et studio J. Guil. Sperbech, ord. Min. ; *Antuerpiæ*, 1620, in-8.

SOMMAIRE de la vie et miracles de sainte Françoise de Baxis, traduit de l'italien par Charles Lambert; *Rouen, Petit*, 1609, in-12.

SYMPHORIEN (saint) et son culte avec tous les souvenirs qui s'y rattachent, par l'abbé Ch. L. Dinet, chanoine d'Autun; *Autun, Dejussieu*, 1861, 2 vol. in-8.

TEMOIGNAGE d'un contemporain sur saint Vladimir, publié pour la première fois en français par le prince Augustin Galitzin ; *Paris*, 1860, in-16.

THEBAIDE (la) chrétienne ou Vie de saint Antoine ; *Lyon, Douniol*, 1861, in-8.

THEUDERE (saint) fondateur et patron de Saint-Chef, légendes, notices historiques, archéologiques, etc., par un prêtre de Saint-Chef (l'abbé Varnet) ; *Grenoble, Baratier*, 1850, in-18. — Après avoir rappelé les principaux faits de la vie de saint Theudère, cet ouvrage présente un sommaire historique de la célèbre abbaye de Saint-Chef, et une description de son église, un des plus beaux monuments que le moyen âge ait laissés dans le sud-est de la France.

THRESOR sacré des précieuses reliques de Vicoigne avec une chronique de la même maison, par F. Adrien David; *Valenciennes*, 1635, in-8.

TRACTATUS de martyrio sanctorum ; *Lipsiæ, Wolfgangus Monacensis*, 1496, in-4.

VIDA (la) de sanct Honorat, légende en vers provençaux du XIIIe siècle, par Raymond Féraud. Analyse et morceaux choisis avec la traduction textuelle desdits morceaux et une notice historique sur saint Honorat et les îles de Lérins, par A. L. Sardon ; *Paris, Jannet*, 1858, in-8 ; VI et 58 p.

VIRGILIO-CENTO, vitam et miracula sancti Benedicti complectens, auctore Balth. Weller. (s. l.) 1625, in-4.

VISIONS (les) de Mélinte, ou les triomphes de la valeur et de la piété, dressés en l'honneur des très-glorieux saincts Conrard, comte de Friburg et de Furstemberg, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers (par des Hayons) ; *Liége*, 1657, in-4. — Avec un beau portrait de saint Conrard.

VIE (une) de saint par semaine, selon l'ordre des siècles, par Armand de Solignac ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-12.

VIE (la) et le martyre de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, par John Morris. — Traduit de l'anglais par Charles de Vaulchier ; *Paris, Ad. Le Clère*, in-8.

VIE de saint Sever, évêque d'Avranches, traduite en français par F. M. du Hamel ; *Caen*, 1704, in-12.

VIE et miracles du glorieux saint Vivien, evesque de Saintes, par M... prêtre ; *Rouen, A. le Prévost*, 1697, in-12. — Citons aussi l'Office de saint Vivien suivi de sa vie et de ses miracles ; *Rouen, Varengue*, 1749. *Ibid, Berthelot*, 1804, in-12.

VIE et miracles de sainte Vaubourg, vierge et abbesse, par J. Lespagnol ; *Reims*, 1612, in-8.

VIE de saint Geoffroi, par M. A. Bosvieux ; *Guéret*, 1859, in-8, 40 pages. — Extrait du tom. III du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

VIE et miracles de saint Laurent, par Guignon ; *Rouen*, 1652, in-8.

VIE (la) et la mort du bienheureux martyr saint Léon, évêque de Rouen, préconisé évêque de la ville de Bayonne et patron d'icelle, en vers français, par Jean-Jacques de Feugar, docteur en médecine ; *Bordeaux, G. de la Court*, 1640, in-4.

VIE et office de saint Adjuteur, par Théroude ; *Paris*, 1658, in-8.

VIE de saint Achard, par le marquis de Fortia ; *Paris*, 1830, in-8.

VIE (la) admirable de sainte Brigide, vierge, fondatrice des monastères religieux de l'ordre de Saint-Augustin aux royaumes d'Hibernie, par Noël de Merande ; *Tournay*, 1652, in-12.

VIE de saint Nicolas, par Robert Wace, poëte du XIIe siècle, publiée par M. Monmerqué ; *Paris*, 1854, in-8. — Ce poëme de 1554 vers fait partie dans cette édition primitive des *Mélanges* de la Société des bibliophiles français. Nous avons déjà signalé une autre édition mise au jour par M. N. Delius, à Bonn en 1850. Le seul manuscrit connu se trouve dans la bibliothèque d'un antiquaire distingué, Francis Donce, léguée à la bibliothèque Bodleyenne, à Oxford.

VIE admirable de saint Nicolas, par le P. de Bralion, de la compagnie de Jésus, nouvelle édition annotée ; *Paris, Techner*, 1859, in-16. — Edition de luxe tirée en petit nombre.

VIE de saint Fulcran, évêque de Lodève, par l'abbé Bec ; *Lodève, Brieu*, 1858, in-12.

VIE de saint Thomas le martyr, par Garnier de Pont-Saint-Maxence. — Ce poëme composé en 1177 a été publié par M. Imm. Bekker avec un titre allemand : *Leben des H. Thomas von Cantorbury ; Ber-*

lin, Nicolai, 1857, in-8 (172 pages). Il a été également inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1840 et 1846.

VIE de saint Thomas Becket, ensemble les miracles advenus par son intercession en l'abbaye de Bomp-Martin, près de Hesdin, par Ch. du Canda; *Saint-Omer, Ch. Boscard*, 1615, in-4.

VIE de sainte Solange, patronne du Berry, par J. Alet; *Bourges, Pigelot*, 1859, in-18.

VIE de saint Sulpice, évêque de Bayeux, par l'abbé Saviray; *Bayeux, Delarue*, 1855, in-18.

VIE et martyre de saint Nicaise, premier archevêque de Rouen, S. Quirin, prestre, et S. Souvieulle, diacre, par N. Davanne; *Rouen, Pierre Le Coq, s. d.* (vers 1628), in-12. — Seconde édition corrigée et augmentée; *Rouen, J. Le Boullanger*, 1656, in-4.

VIE de sainte Geneviève, écrite en latin et traduite par le R. P. Lallemant; *Paris, Périsse*, 1859, in-18.

VIE intime de saint François d'Assise, ou manifestation de l'esprit et du cœur du séraphique patriarche, par l'auteur de *Louise et Mélanie*; *Aix, Pardigon*, 1859, in-8.

VIE de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, comprenant une biographie générale mais complète de sainte Chantal depuis sa naissance jusqu'à sa mort, par François Perennès; *Paris*, 1862, 2 vol. in-8. — De nombreux et importants documents restés inexplorés ont mis l'auteur en mesure d'écrire une vie du grand évêque plus exacte et plus complète que toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour.

VIE de saint François Xavier, par le P. Dominique Bouhours; *Paris, Guillet*, 1687, 2 vol. in-12; *Paris, Beaucé*, 1810, 2 vol. in-12; *Liége, Duvivier*, 1815, 2 vol. in-12; *Avignon, Seguin*, 1819, 2 vol. in-12; *Louvain, van Linshout*, 1822, in-8. — Editions à joindre à celles que nous avons déjà indiquées, t. IV, vol. 223.

VIE de sainte Françoise romaine, traduite de l'anglais de lady Fullerton; *Besançon, Jacquin*, 1859, in-18.

VIE des bienheureux martyrs saint Mauxe et saint Venerand, par Chemin; *Evreux*, 1752 et 1777, in-12.

VIE de saint Philippe de Néri, par l'abbé Bayle; *Paris, Bray*, 1859, in-8.

VIE et miracles de saint Eloi, par Gérard de Montreuil, extrait des *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tom. IV; *Beauvais, A. Desjardins*, 1859, gr. in-8. — Ce poëme, œuvre d'un trouvère du XIIIe siècle, a été publié par M. Peigné-Delawarde d'après un manuscrit unique en dialecte picard que possédait autrefois l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon et qui est aujourd'hui à Oxford. Il suit assez exactement la légende latine écrite par saint Ouen.

VIE et miracles de madame saincte Geneviève, patronne de Paris, par Jacques Corbin (en vers); *Paris, N. Sara*, 1622, in-8. — Opuscule de 23 p., sans mérite poétique, mais sa rareté le fait rechercher des bibliophiles.

VIE de sainte Hyacinthe Mariscotti, religieuse, par de Latera, traduite de l'italien; *Lyon, Périsse*, 1859, in-12.

VIE de Monseigneur saint Martin de Tours, par Pean Gatineau, poëte du XIIIe siècle, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque Impériale, par l'abbé J.-J. Bourassé; *Tours, Mame*, 1860, gr. in-8. — Le texte publié avec beaucoup de soin est accompagné d'une introduction et d'un glossaire. Gatineau a habituellement pris pour guide Sulpice-Sévère.

VIE de madame saincte Barbe; *Rouen, Jehan Burges*, in-8, 8 feuillets, caractère gothique. — Livret très-rare, qui n'est point mentionné dans le *Manuel du Libraire*, édition de 1842, mais dont il se trouve un exemplaire dans la bibliothèque de M. Cigongue (Catalogue, n° 2407). — On trouve dans le même Catalogue (n° 2409), la Vie de saincte Katherine de Seine (*sic*) vierge de l'ordre Sainct Dominique et plusieurs miracles faictz à son intercession et requeste. Avec plusieurs approbations de Nostre Seigneur qui souvent apparut parlant familièrement à elle; *Lyon, veuve Barnabé Chaussard*, 1492, in-4. — Cette édition est aussi non citée au *Manuel*.

VIE de saint Siffren évêque de Carpentras, avec pièces justificatives par l'abbé R.; *Carpentras, Rolland*, 1860, in-12.

VIE de sainte Marie Madeleine de Pazzi, par P. Cépari, de la compagnie de Jésus confesseur de la sainte, traduite par l'abbé P.***, ancien vicaire-général d'Evreux; *Clermont-Ferrand, Thibaut*, 1859, 2 vol. in-12.

VIE de saint Camille de Levis, d'après des documents authentiques, par l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan; *Lyon, Périsse*, 1860, in-18.

VIE de sainte Rose de Lima, par Hausou; *Clermont-Ferrand, Thibaut*, 1859, in-12.

VIE et miracles de saint Morand, confesseur, religieux de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Cluny, recueillis par Jean Morand, prêtre de l'église de Saint-Eustache du diocèse de Coutances; *La Flèche, Jourdain*, 1860, in-16. — Nous avons déjà indiqué (tome IV, col. 209) une ancienne édition de cette Vie; elle était devenue introuvable; la réimpression était donc nécessaire.

VIE et miracles de saint Adrian, patron singulier contre la contagion, par le P. Guill. Hardigny, S. J.; *Luxembourg*, 1636, in-12.

VIE de saint Flavit par Gilbert, jacobin; *Troyes, Durnau*, 1584, in-8.

VIE admirable de madame sainte Claire, fondatrice des pauvres Clarisses, par Fr. Hendrincy; *Saint-Omer*, 1651, in-8.

VIE de sainte Austreberte, abbesse de Pavilly, et Notice sur son monastère, par l'abbé Baudet; *Bar-le-Duc, Laguerre*, 1861, in-18.

VIE de saint Bruno, par dom Emm. Ducreux, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Rouen; *Rouen, Hermant*, 1812, in-12.

VIE des sept Dormanz, par le trouvère Chardin (*voir* les *Rapports* au ministre de l'instruction publique par Francisque-Michel, p. 190). — M. de Karajan a publié en 1839 un poëme allemand sur le même sujet. M. Edelestand du Méril indique les manuscrits de la bibliothèque Impériale, n° 1714, 2768, 2846, 5206, 5306, 5522, etc.

VIE de sainte Monique, par Etienne Rabache, augustin; *Angers, Hernault*, 1613, in-12.

VIE de saint Félix de Cantalice, capucin, par le P. Jean-François, jésuite; *Rouen, J. Le Boullanger*, 1714, in-12.

VIE de saint Hildecourt, en rithmes françoises, par Louis Oudin; *Rouen, Crevel, s. d.* (1615) in-8.

VIE de saint Pardoux, patron de Guéret et office du saint, avec note préliminaire, par Coudert de Lavillatte, magistrat; *Guéret*, 1855, in-4.

VIE de sainte Clotilde, reine de France, par Jacques Desmay; *Rouen, J. Osmont*, 1613, in-12.

VIE de sainte Eminie, par Bertran de Marseille, publiée en provençal par C. Sachs; *Berlin, Weidmann*, 1858, in-8.

VIE de saint Mathurin de Larchant, traduite du latin en rimes françoises par J. Bertre, avec la Messe de saint Mathurin; *Paris, s. d.*, in-8.

VIE de saint Volusien, évêque de Tours, par Lacoudre; *Tours*, 1722, in-12.

VIE de la bienheureuse Rose de Sainte-Marie du tiers ordre de Saint-Dominique de la ville de Lima, recueillie par Jean André Favri; *Au Puy, De La Garde*, 1668, in-12.

VIES de saint Prudence, évêque de Troyes et de

sainte Maure, vierge, par Breyer; *Paris*, 1725, in-12. — La vie de sainte Maure est la traduction d'un sermon de saint Prudence dont le texte a été conservé par Camusat; elle est suivie de notes qui sont autant de petites dissertations fort curieuses sur divers points de discipline ou d'antiquités ecclésiastiques.

VIES des saints de Bretagne, d'après les légendes et autres anciens documents, par L. Roumain de la Rallaye, Ire partie : Archidiocèse de Rennes; *Rennes, Hauvespre*, 1861, in-8.

VINCENT (saint) de Paul et le diocèse de Laon et de Soissons; dix ans de souffrance (1650-1660); *Laon, Fleury*, 1862, in-8. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons.*

VITA sanctæ Catharinæ Senensis, authore Nicolao Burgensio; *Venetiis, Jo. de Tridino*, 1501, in-4.

VITA et miracula sancti Erici Sueciæ regis, auctore Israele Ernando. Primus edidit, notisque illustravit Jo. Schafferus; *Holmiæ*, 1675, in-12.

VITA sancti Fridolini confessoris, auctore Balthero, monacho; in-folio, sans lieu ni date. — Livret de 19 feuillets, rare.

VITA sancti Antonini, Florentiæ archiepiscopi, auctore Francisco Castillioneo; *Venetiis*, 1495, in-4. — Cette biographie écrite par un chanoine de Florence est devenue très-rare.

VITA et passio Walderi comitis; miracula sancti Walderi; *Rouen, Frère*, 1836, in-8. — Extrait des *Chroniques anglo-normandes* publiées par Francisque-Michel. L'écrit en question est mis au jour d'après un manuscrit de la bibliothèque publique de Douay.

VITA S. Nicolai Tolentinatis, auctore J. B. Refrigerio; *Brixiæ, B. Farfongus*, 1495, in-8. — Malgré un titre et une souscription latine, l'ouvrage est en tercets italiens.

VITA S. Ægidii versibus et odis variis illigata ab Ægid. Royen; *Leodii, Omvert*, 1641, in-16.

VITA sancti Kannechi, e codice in bibliotheca Burgundiana exstante Bruxellis transcripta et cum codice in bibliotheca Mariana Dublinii adservato collata; *Londini*, 1853, in-4. — Ouvrage publié par le marquis d'Ormond.

VITA S. Ottonis. Bambergensis ecclesiæ episcopi, authore Andrea, abbate Bambergensi, edita a Val. Taschio; *Colbergæ*, 1681, in-4.

VITA S. Rochi descripta elegiaco carmine, per Balduinum Couve; *Leodii, Van Milst*, 1637, in-8.

VITA et martyrium S. Liberti, historica face et poematis variis aucta, studio J. Ant. a Garnez, *Mechliniæ, Iage*, 1639, in 4.

VITA S. P. Dominici, ordinis Prædicatorum fundatoris, authore Nic. Jansonio; *Antuerpiæ*, 1622, in-8.

VITA sancti Ignatii Loiolæ, societatis Jesu fundatoris; *Augustæ*, 1622, petit in 8, avec 100 pl. et frontisp., grav. par Wolff. Kilian.

VITA sancti Patricii archiepiscopi et primatis Hiberniæ, authore Jocelino, monacho de Furnesio; *Antuerpiæ, Adrianus Bergensis*, 1514, in-16. — Edition très-rare indiquée dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, p. 376, comme n'étant pas connue des bibliographes. Cette Vie a été imprimée dans le *Florilegium* de Messingham d'après un manuscrit conservé dans le *Monasterium Dungallense;* il en a paru une traduction anglaise par E. L. Swift; *Dublin*, 1809, in-8.

VITA S. Francisci Xaverii, auctore Horatio Tursellino; *Romæ, Gabianus*, 1594, in-8; *Antuerpiæ, J. Trognæsius*, 1596, in-8; *Leodii, H. Houg*, 1597, in 16; *Coloniæ Agrippinæ, J. Kinckius*, 1610, in-12, et 1621 in-12; *Cameraci, J. Riverius*, 1621, in-12. *Monachii, C. Leyssenus*, 1627, in-24; *Rothomagi*, 1676, in-12; *Bononiæ, Th. Colli*, 1746, in-12; *Aug. Vindelicorum, N. Doll*, 1797, in-8. — Ces diverses éditions doivent s'ajouter à celles que nous avons indiquées, t. IV, col. 223. Indépendamment de la traduction française du P. Christophe, *Douay*, 1888, il en existe une par le P. Coyssard, 1612, in-8. Il y en a aussi en italien, en espagnol, en anglais et en allemand; elles sont mentionnées dans la *Bibliographie japonaise* de M. Léon Pagès, 1859, p. 52.

VITA et martyrium Edmundi Campiani, martyris Angli, e soc. Jesu, auth. Paulo Bombino; *Antuerpiæ, hæredes Martini Nutii*, 1618, in-12.

VITA sancti Romani, auctore Petro Marcel; *Parisiis*, 1669, in-8.

VITA sancti Antonii de Padua confessoris, auctore Sicco Polentino, *s. l.* 1476, in-4. — Il en existe une autre edition, *Bononiæ*, 1476, in-4

VITA (de) et miraculis sancti Bonaventuræ, auctore Octaviano de Martinis, *s. l. et a.* (*Romæ, Ph. de Lignamine*), in-4, 20 feuillets.

VITA et miracula sancti Canuti, regis Daniæ, auctore A. Angeletto; *Romæ*, 1667, in-4. — Volume très-rare. L'auteur appartenait à l'ordre des Carmes.

VITA magni Francisci, auth. Andr. Vaccari; *Romæ*, 1603, in-fol.

VITA alme virginis Lydwine per Fr. Johannem Brugman, ordinis Prædicatorum; *Suedamniis*, 1466, in-4. — C'est la plus ancienne production typographique de la ville hollandaise de Schiedam. On connaît deux autres éditions de cette légende imprimées à Gouda, en 1496, in-4, l'une en latin, l'autre en hollandais. Une traduction française par Walraud Caoult, prestre; *Douai, Belleti*, 1600, in-12.

VITA sancti Cajetani Tienæi, a J. B. Castaldo olim edita, nunc imaginibus expressa; *Veronæ*, 1619, gr. in-4; 50 pl. — Le frontisp. gravé porte le monogramme d'Abr. Bosse.

VITA S. Romani, archiepiscopi Rothomagensis, auctore P. Marcel; *Parisiis*, 1619, in-8.

VITA divi Lamberti (en vers), auctore Phil. Engentino (Engelbrech); *Basileæ, Froben*, 1519, in-8.

VITA (de) et passione S. Canuti, regis Daniæ, auth. Aelnotho, monacho Cantuariensi. Item anonymus de passione S. Caroli comitis Flandriæ; F. Joannes Meursius ex codice Bibl. Hafniensis descripsit, edidit, et notas addidit; *Hafniæ, J. Moltken*, 1631, in-4.

VITÆ antiquæ sanctorum qui habitaverunt in ea parte Britanniæ nunc vocata Scotia vel in ejus insulis. Quasdam edidit ex mss, quasdam collegit Johannes Pinkerton; *Londini*, 1789, in-8.

VITÆ sancti Fridolini confessoris et sancti Hilarii confessoris (*absque nota*), in-fol. — Volume de 25 feuillets, à 2 colonnes, antérieur à 1500 et que les bibliographes ne paraissent pas avoir connu. Un exempl. se trouve dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, part. II, p. 200.

XXVII. — Bibliographie.

ANTICRISIS in crisin apologeticam inscriptam Angelus contra Michaelem. Edidit Adolphus de Kempis, C. R.; *Canabaci*, 1751, in-8.

CATALOGUE raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à Antoine d'Abbadie, correspondant de l'Institut de France; *Paris, Imprimerie Impériale*, 1859, in-4. — La presque totalité des manuscrits signalés dans ce catalogue appartiennent à la théologie; nous en avons parlé avec quelques détails dans notre *Dictionnaire de Bibliologie*, 1860.

DISSERTATIO critica qua libri IV de Imitatione Christi Joannis Gerson, abbatis Vercellensis, postliminio vindicantur, auctore P. Angelo Merz; *Frisingæ*, 1769, in-8.

HISTORIA concertationis de auctore libelli de Imitatione Christi, e Gallico R. P. Vincenti Thul-

lerii Latine edidit P. Thomas Ag. Erhard ; *Augustæ Vindelicorum*, 1726, in-12.

JOANNES de Canabaco, ex comitibus de Canabaco oriundus, qui vulgo venditur pro authore IV librorum de Imitatione Christi, recenter detectus a quodam canonico Regul. S. Augustini congreg. Lateran. ; *Canabaci*, 1760, in-8.

JUGEMENT contradictoire de Nosseigneurs des requestes du palais du Parlement de Paris en faveur de Thomas A Kempis, du 12 février 1652 ; *Paris*, 1652, in-4.

LAPSUS angeli Ichyrensis in libello cui titulus : Angelus contra Michaelem super auctore IV librorum de Imitatione Christi, detecti et castigati a Greg. Trautwein ; *Augustæ Vindelicorum*, 1761, in-8.

NOTICE sur les anciens livres d'Heures, par Frédéric Pluquet ; *Caen, Chalopin*, 1827, in-8. — Opuscule tiré à 50 exemplaires.

NOTITIA historico-critica de cod. Veneto sive Januensi qui in controversia de authore lib. IV de Imitatione Christi sæpius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis, C. R. ; *Coloniæ*, 1761, in-8.

PLACET des PP. Bénédictins contre Gabriel Naudé avec les réponses dudit Naudé en faveur de Thomas A Kempis ; *Paris*, 1652, in-8.

RESPONSIO apologetica pro Jo. Gerson, adversus vindicias Kempenses Heriberti Rosweidi, auctore Const. Cajetano ; *Romæ*, 1644, in-8.

ROSWEYDUS redivivus, id est Vindiciæ vindiciarum Kempensium, F. Simonis Werlini ; *Coloniæ Agrippinæ*, 1619, in-12.

THESAURUS litteraturæ theologicæ, academicæ, sive Recensus dissertationum, programmatum aliarumque commentationum theologicarum, quæ ab antiquissimis usque ad recentissima tempora editæ in collectione Goethiana Lipsiensi sunt venales. Ex disciplinarum ordine disponendum curavit et præfatus est C. G. G. Theile ; *Lipsiæ, Gœth*, 1840, in-8. — Ce volume contient deux parties ; l'une intitulée : *Introductio in theologiam ejusque studium*, et l'autre : *Disciplina theologica*. Dans cette seconde partie il y a 20 divisions.

THOMAS de Kempis a se ipso restitutus, una cum repetitionibus Thomæ Carræi ; *Parisiis*, 1651, in-8.

XXVIII. — Géographie sacrée et ecclésiastique.

ARC (l') de l'*Ecce-Homo* à Jérusalem ; *Paris*, 1861, in-4, — note de M. de Saulcy extraite de la *Revue archéologique* ; elle accompagne une photographie qui représente ce monument et qui a été envoyée de Jérusalem par le P. Jean-Marie Ratisbonne. M. de Saulcy a été le premier à constater l'antiquité de l'arc de l'*Ecce-Homo*.

BOUCLIER (le) de l'Europe ou la guerre sainte avec une relation de voyages faits dans la Turquie et la Palestine par le Père Coppin ; *Lyon*, 1686, in-4. Ouvrage recherché. — La *Biographie universelle* donne à ce voyageur le titre d'*exact* et de *véridique*.

CHEMIN (le) de Paris à Lyon et à Romme... avec le chemin depuis Lyon jusques en Iherusalem. Et avec ce sont toutes les églises de Romme ; *Paris, G. Nyverd, s. d.* petit in-8. — Opuscule fort rare ; il y en a une autre édition sans lieu ni date, petit in-8.

COMMENTARIUS itineris atque peregrinationis pietatis causa susceptæ (anno 1465), conscript. a L. de Rosmital (*Olomutii*), 1577, in-16.

CONSTANTINOPLE, Jérusalem et Rome, par l'abbé Pierre ; *Paris, Michel Lévy*, 1860, 2 vol. in-8, plan et carte.

DIOCESE ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments, suivi de Cartulaires inédits, par Edouard de Barthélemy ; *Chaumont, Cavaniol*, 1861, 2 vol. in-8.

DISSERTATIO philologica qua demonstratur regionem Ophir quorsum Salomo classem misit, esse Phrygiam, ad I Reg. IX, 16 ; *Helmstadtii*, 1746, in-4.

ETATS du Maine, doyens de l'église du Mans, monastères du diocèse, par Thomas Cauvin ; *Le Mans*, 1839, in-12 de 144 p. — Extrait de l'*Annuaire de la Sarthe*, 1839.

EVAGATORIUM in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Ægypti peregrinationem, auctore Felice Fabro. Edidit C. D. Hasler ; *Stuttgart, Société des bibliophiles*, 1843-1849. 3 vol. in-8. — Edition tirée à petit nombre. Relation intéressante d'un voyage fait en 1483 et 1484.

GAZA (de) Palæstinæ oppido, auctore U. G. Siber ; *Lipsiæ*, 1715, in-4. — Citons aussi la dissertation de J. Buncher : De Gaza derelicta, ad illustrationem loci Zephaniæ, II, 4 ; *Lipsiæ*, 1768, in-4.

GEOGRAPHIE ancienne du diocèse du Mans, par Thomas Cauvin ; *Le Mans, Gallienne*, 1845, 700 p., travail important couronné en 1845 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

HIEROSOLYMITANÆ peregrinationis septem dialogorum libris explicatio, in qua de ratione itineris in Palæstinam, de Locis sanctis accurate discurritur, F. J. Dublinlio, authore ; *Coloniæ, Grevenbruch*. 1600, in-8.

HISTOIRE de Jérusalem, par Mejr-el-Din, traduite en français par M. de Hammer ; *Vienne*, 1820, in-fol. (Extrait des *Mines de l'Orient*, t. II.) — C'est la description arabe de Jérusalem la plus complète qui existe (1).

LIBER de perenni cultu Terræ Sanctæ, auctore Bonifacio a Ragusio ; *Venetiis*, 1575, in-8.

HISTOIRE et voyage de la Terre Sainte où tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les saints lieux est très-exactement décrit, par le P. Jacques Florent Goujon ; *Lyon, P. Compagnon*, 1670, in-4, volume rare.

ITER magistri Thetanari ad Terram Sanctam anno 1217. Edidit F. Tobler ; *Sancti Galli, Huber*, 1851, in-16.

ITINERAIRE de la Passion à Jérusalem, ou description des lieux que Notre-Seigneur a parcourus, par l'abbé Dumas ; 1860, in-32 de 136 p.

ITINERARIA sex a diversis Saxoniæ ducibus, diversis temporibus in Italiam, imo tria etiam in Palæstinam et Terram Sanctam facta, studio B. Mencii ; *Wittebergæ, Meimer*, 1612, in-12. — Ce volume renferme les voyages d'Albert duc de Saxe en Palestine en 1476, d'Ernest Frédéric II à Rome en 1480, de Frédéric III à Jérusalem en 1493, d'Henri en Palestine, en 1499, un second voyage en Palestine du même duc en 1500, et le voyage de Jean-Georges à Rome en 1601.

ITINERARIUM Terræ Sanctæ, auctore Willebrando ab Oldenberg ; *Coloniæ Agrippinæ*, 1653 ; *Venetiis*, 1733.

ITINERARIUM Palestinæ, Syriæ, Ægypti et Arabiæ, Chr. Fureri ab Haimendorf ; *Norimbergæ, Wagenmann*, 1621, in 4.

ITINERARIUM Benjamini Tudelensis ; *Helmstadii*, 1636, in-8 ; *Lipsiæ*, 1764, in-8. Ces deux éditions sont plus complètes que celles de 1633, in-24, déjà indiquées, t. IV, col. 512. — La relation des voyages de ce rabbin est importante pour la géographie du moyen âge. On en connaît vingt-six éditions différentes en diverses langues. Celle de Constantinople, 1543, in-8, la première de toutes,

(1) Mentionnons en passant deux ouvrages en langue allemande composés par des protestants, mais qui offrent d'abondantes et utiles recherches au sujet de Jérusalem ; *Zur Topographie des alten Jerusalem*, par J. Olshausen, Kiel, 1833 ; et l'article *Jerusalem*, par Crome, dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, 2e section, t. XV.

ne donne que le texte hébreu ; elle est très-rare. La traduction anglaise de M. Asher, *Berlin et Londres*, 1840, 2 vol. petit in-8, renferme un commentaire très-étendu et très-savant. *Voir* l'ouvrage de M. Ed. Charton : *Voyageurs anciens et modernes* ; Paris, 1855, t. II, p. 156-222.

ITINERARIUM Johannis de Hese ; *Daventriæ*, 1499, in-4.

ITINERARIUM in Terram Sanctam, auctore Gerardo, Friderici I in Ægyptum et Syriam ad Saladinum legato ; *Lubecæ*, 1702, in-8.

ITINERARIUM Hierosolymitanum, authore Arsenio ; *Venetiis*, 1661, in-8 (en grec moderne).

JERUSALEM, Etudes et reproduction photographique des monuments de la ville sainte depuis l'époque judaïque jusqu'à nos jours, par M. Auguste Saltzmann ; *Paris, Gide*, 1859, in-fol. — Ce bel ouvrage se compose de deux volumes, texte et planches.

JOURNAL des voyages de Balthazar de Monconys, publié par son fils ; *Lyon*, 1659, 3 vol in-4 ; *Paris*, 1695. — Revue descriptive de la Terre Sainte, faite par un voyageur instruit.

MONT (le) Hor, le Tombeau d'Aaron, Cadès, Etudes sur l'itinéraire des Israélites dans le désert, par le comte de Bertou ; *Paris. B. Duprat*, 1860, in-4 ; 5 planches et carte. — Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

OBSERVATIONS topographiques sur le diocèse du Mans, par Thomas Cauvin ; *Le Mans*, 1838, in-12 de 152 p. — Extrait de l'*Annuaire de la Sarthe*.

PELERIN (le) véritable de la Terre Sainte ; *Paris*, 1615, in 4.

PELERINAGES (des) en Terre Sainte avant les croisades, par Ludovic Lalanne ; *Paris*, 1845, in-8 — Enumération intéressante : un assez grand nombre de relations de ces pèlerinages se trouvent dans les *Acta Sanctorum* réunis par les Bollandistes. On trouve dans la *Revue des Sociétés Savantes*, 1860, p. 235-246, une notice de M. E. Morin sur une relation inédite et assez intéressante d'un pèlerinage à la Terre Sainte et au mont Sinaï effectué vers la fin du xv^e^ siècle ou vers le commencement du xvi^e^.

PEREGRINATIO Martini a Baumgarten in Palæstinam, Syriam, Arabiam et Ægyptum, in lucem edita studio Christ. Donaveri ; *Norimbergæ*, *P. Kauffmann*, 1594, in-4.

POUILLE (nouveau) des bénéfices du diocèse de Rouen ; *Rouen, E. Vivet*, 1704, in-4. — Une seconde édition, revue par l'abbé Saas, *Rouen, veuve Le Boullanger*, 1738, in-4, est plus exacte et plus complète. Divers pouillés manuscrits du diocèse de Rouen sont indiqués dans le *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 409.

PROLOGUS in mappam Terre Sancte, templi Domini, ac sancte civitatis Hierusalem, auctore Ariminensi, in-fol. (absque nota). — Edition fort rare, imprimée, à ce que l'on croit, à Mayence avant 1470. On y trouve trois feuillets imprimés en forme de cartes géographiques.

QUINZE jours à Rome en 1853, par l'abbé A. Leroy, aumônier de la marine impériale ; *Cherbourg*, 1861, in-8.

RELATION d'Eldad le danite, voyageur du xv^e^ siècle, traduite en français, suivie du texte hébreu et d'une lettre chaldéenne par Carmoly ; *Paris, Dondey-Dupré*, 1838, in-8.

RELATION de voyages tant en Terre Sainte, Grèce et Egypte, qu'aux royaumes de Tunis et Alger, par de Brèves ; *Paris, N. Gasse*, 1628. — Ouvrage estimé ; l'auteur fut pendant vingt-deux ans ambassadeur de la France en Turquie.

TERRE-SAINTE (la). Voyage de quarante pèlerins en 1853, par Louis Enault ; *Paris*, 1854, in 12. — On trouve dans cette relation des détails curieux, surtout au sujet de l'église du Saint-Sépulcre. L'auteur, après en avoir décrit l'architecture qui n'a rien de régulier ni de remarquable, s'arrête brusquement et s'écrie : « Mais qu'importe ! ce n'est point une admiration architecturale que l'on vient chercher ici, c'est un souvenir et une émotion. Ce souvenir, les pierres mêmes le rendent à votre âme ; cette émotion, tout contribue à la faire naître : le nombre et la disposition des sanctuaires, le demi-jour mystérieux des vitraux, cette ornementation byzantine dont le goût n'est pas toujours pur mais étrange et saisissant pour nous, avec l'éclat chatoyant de ses étoffes soyeuses et tissées d'argent, le rayonnement de ses riches métaux et ses pierreries étincelantes ; ajoutez cette atmosphère ardente des lampes éternelles, cette vapeur d'encens qui flotte comme un nuage entre le ciel et la terre, puis à l'intérieur cette foule nombreuse et diverse, assise, debout, accroupie, agenouillée, prosternée. Les Franciscains, en robe de bure et les reins ceints d'une corde, les caloyers Grecs à la barbe brune, au pâle et fier visage, au regard hautain, à la mine insolente et froide. Les Arméniens en robes flottantes, les Coptes bronzés, les Abyssins luisant comme l'ébène, puis les pèlerins accourus de tous les bouts du monde, les pèlerins de toute condition, de tout rang, de tout sexe et de tout âge, halés par la brise, brûlés par le soleil, déchirés par la route, amaigris par les privations, exténués par le jeûne, la besace au dos, le bourdon à la main, errant dans l'église et portant d'une station à l'autre la poudre de leurs sandales. »

TOPOGRAPHIE ecclésiastique de la France, par J. Desnoyers ; *Paris*, 1855-56, in-8. — Extrait de l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*.

TOUR du monde ou voyages du rabbin Petachia (en 1175) traduits par Carmoly ; *Paris*, 1831, in-8. — Cette relation avait paru en latin à Altorf en 1687 sous le titre de *Peregrinatio*. — Le traducteur a joint des notes curieuses empruntées à des écrivains hébreux peu connus ou puisées dans des livres d'une excessive rareté. Le texte hébreu avait été publié à Prague en 1595 ; on trouve aussi des traductions latines dans les *Institutiones rabbinicæ* de Zanolini et dans le *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, d'Ugolini ; mais ces versions sont peu exactes. Il est rendu compte de la publication de 1831 dans les *Mémoires de la société des Antiquaires* (art. de M. La Bouderie) et dans le *Journal asiatique*, numéros 46 et 47.

TROIS ans en Judée, par Gerardy-Saintine ; *Paris, Hachette*, 1860, in-12. — On remarque dans cet écrit le chapitre consacré à la topographie de l'ancienne Jérusalem et une note sur l'étymologie de cette ville.

URBIS (de) Hierosolymæ situ, munitionibus, ambitu, nominibus, item gloria et interitu, cum figuris ligno excisis per Van Sichem ; *Francofurti ad Mœnum*, *s. a.* (circa 1610), in-fol.

VISITE (une) au temple de Jérusalem, par le docteur E. Isambert ; *Paris, Martinet*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*.

VOYAGE d'oultremer en Hierusalem par le seigneur de Caumont l'an MCCCXVIII, publié pour la première fois par M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut ; *Paris, Aubry*, 1858, in-8. — Cette relation naïve et curieuse d'un voyage qui dura treize mois et demi, a été publiée avec beaucoup de soin d'après un manuscrit du Musée britannique. L'éditeur y a joint une introduction, un glossaire et une table des noms de peuples et de lieux, souvent singulièrement altérés (Syracuse devient *Sarragosse* et l'Arménie l'*Hermine*). La piété du seigneur de Caumont domine partout dans son récit comme le trait le plus caractéristique.

VOYAGE (le) de la saincte cité de Hiérusalem avec la description des lieux, portz, villes, citez et autres passaiges; faict l'an mil quatre cents quatre-vingtz; *Paris, P. Ratoire*, s. d. in-16.

VOYAGES du seigneur de Villemont; *Arras, G. de la Rivière*, 1602, in-12.

VOYAGE (le) de Jérusalem et autres lieux de la Terre-Sainte, par le sieur Bénard; *Paris, Moreau*, 1621, in-8.

VOYAGE du Levant fait en 1621 par le S. D. C. (Louis Deshayes, baron de Courmesnin; *Paris, Taupinart*, 1626, in-4. — Une bonne description de Jérusalem se fait remarquer dans cette relation intéressante. — Il en a paru des éditions augmentées en 1629 et en 1645.

VOYAGE dans la Palestine, par De Laroque; *Amsterdam*, 1718, in-12.

VOYAGE de Paris à Constantinople, de Constantinople à Jérusalem et tous les lieux saints par le frère Luc de Boulogne. Manuscrit de la bibliothèque du ministère de la marine à Paris. — Ce voyage a été effectué de 1735 à 1749.

VOYAGE (un) en Terre Sainte au XVe siècle, par G. Dufresne de Beaucourt; *Paris, Dubuisson*, 1859, in-8.

VOYAGE en Orient, Course de Tibériade à Capharnaüm, par Gillot de Kerhardène, interprète de Terre-Sainte; *Roanne, Ferlay*, 1860, in-8.

VOYAGE de Hierusalem faict en 1593, par Nicolas de Hault; *Chaumont*, 1601, in-16.

VOYAGE (le saint) de Jérusalem, par le baron d'Anglure, 1395, accompagné d'éclaircissements sur l'état présent des Lieux-Saints; *Paris, Pouget-Coulon*, 1858, grand in-32.

XXIX. — Archéologie sacrée et religieuse.

ABBAYE (l') de Bouxières, par H. Lepage; *Nancy, Wiener*, 1859, in-8.

ABBAYE (l') de l'Escale-Dieu au XVIe siècle, par Léon Ozan; *Tarbes*, 1856, in-12.

ABBAYE (l') du Beton en Maurienne, par M. Melville-Glover; *Chambéry*, 1859, in-8, 43 pages. Extrait du t. III (seconde série) des *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

ALBUM photographique d'archéologie religieuse, publié par H. Malique, avec texte par M. Aymard, architecte; *Paris*, 1857, in-fol. — Ouvrage orné de 32 grandes planches photographiées et d'un grand nombre de dessins insérés dans le texte.

ABBAYE (l') du mont Saint-Eloy (1068-1792) par Adolphe de Cardevacque; *Arras, Brissy*, 1859, in-4.

ABBAYE (l') de Vallasse, par l'abbé Cochet; *Rouen*, 1846; in-8. — Extrait de la *Revue de Rouen*. — En 1850, il a paru dans le même recueil et du même auteur, une *Notice sur l'église de Veulettes* (Seine-Inférieure).

ABBAYE (l') de Notre-Dame d'Hyères, Essai historique, par Sainte-Marie-Mévil; *Versailles, Dufaure*, 1859, in-12.

ABBAYE (l') de Munster, par L. Spach; *Strasbourg, Berger-Levrault*, 1860, in-8.

ABREGÉ historique de l'église Notre-Dame de Pontoise appelée la Santé des malades; *Troyes, Michelin*, 1702, in-8; *Rouen, Cabut*, 1708, in-8; *Paris*, 1727, in-8; *Paris, Piban-Delaforest*, 1838, in-8, 152 p.

ADORATIONE (de) pedum Romani Pontificis, auctore Jos. Stevano; *Venetiis, F. Zilettus*, 1578, in-8; *Coloniæ, M. Cholinus*, 1580, in-8.

ALBUM des boiseries sculptées du chœur de Notre-Dame de Paris, par Simon Fort, in-fol., 1862, 35 planches.

AN (de l') mil et de son influence sur l'architecture religieuse, par l'abbé Auber; *Paris, Blériot*, 1861, in-8.

ANCIENS vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France, par Charles de Linas; *Paris*, 1860, gr. in-8, fig.

ANCIENNES églises du département de l'Hérault, par Jules Renouvier. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1836 et 1837, in-8, 5 planches.

ANTIQUITÉS de la ville d'Alençon, ou factum historique pour l'église de Saint-Léonard d'Alençon, par Chaufailly; *Alençon*, s. d., in-16.

ANTIQUITÉS religieuses du diocèse de Soissons et de Laon, par Lequeux; *Paris, Parmentier*, 1859, 2 vol. in-18.

ANTIQUITEZ, mémoires et observations remarquables d'épitaphes, tombeaux, histoires, oraisons, dictions et inscriptions tant antiques que modernes, veues et annotées en plusieurs villes et endroits tant des royaumes de France, Savoye, Piedmont que d'Italie et d'Allemagne, par Pierre Le Monnier, notaire et bourgeois de la ville de Lille; *Lille, C. Beys*, 1614, in-8. — Volume fort rare contenant des détails curieux sur les épitaphes, monuments, etc., d'un grand nombre d'églises.

ARA (de) Victoriæ imperatoribus Christianis odiosa, auctore C. T. Hoffmanno; *Wittembergæ*, 1760, in-4.

ARA (de) ignoti Dei, auctore J. E. Segers; *Regiomontani*, 1710, in-4.— Il existe une dissertation de T. Baden : De Aræ ignoto Deo dicatæ causis ex antiquissima religionis natura probabiliter repetendis, contra Diogenis Laertii narrationem; *Hafniæ*, 1787, in-4.

ARCHÆOLOGIÆ (de vitiis) biblicæ atque emendatione, auctore J. J. Mueller; *Giessen*, 1830, in-4.

ARCHITECTURE (de l') religieuse et des architectes au XIXe siècle, par l'abbé Auber; *Amiens*, 1830, in-8; — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.

ARCHITECTURE (de l') ogivale, architecture religieuse et nationale, par A. Darcel; *Paris, Raçon*, 1857, in-8. — Opuscule de 16 pages extrait de la *Revue française*.

ARCHITECTURE (de l') religieuse à Lyon, par Vuys; *Lyon, Vingtrinier*, 1859, in-8.

ARCHIVES paroissiales ou statistique religieuse de la Cadière, faisant suite à l'histoire du prieuré de Saint-Damien, par Magloire Giraud; *Toulon*, 1858, in-8.

BLASON de Brou, temple nouvellement édifié par dame Marguerite d'Austrie et de Bourgogne, composé par Ant. du Saix; *Lyon, Cl. Nourri*, s. d. in-4. — On ne connaît qu'un seul exempl. de cet opuscule; il faisait partie de la bibliothèque de M. Cicongne à Paris achetée en bloc par le duc d'Aumale.

BRONZES et orfévrerie du moyen âge, par Didron aîné; *Paris*, 1859, in-4.—Extrait des *Annales archéologiques*, tom. XIX.—Travail important relatif à l'art chrétien (221 pages avec 156 gravures dans le texte). Il est divisé en vingt-deux chapitres : I. Autels, nus et parés; II. Reliquaires et châsses; III. Chandeliers et lampes; IV. Vases à fleurs; V. Croix et crucifix; VI. Clochettes et sonnettes; VII. Bénitiers fixes et portatifs; VIII, Encensoirs et navettes, etc.

BULLETIN du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, tom. I, 1860, t. II, 1861, *Auch.*, J. Faillières; *Paris*, J. Lecoffre et Ce. — Ce recueil paraît tous les deux mois par cahiers de plus de 100 pages. Entre autres travaux très-dignes d'intérêt, nous avons remarqué une notice sur Mgr de Salinis, un mémoire sur le tombeau de sainte Quitterie, par M. l'abbé Pedegert, un vocabulaire d'archéologie chrétienne par M. l'abbé Cunéto: une partie paginée à part contient des pièces historiques extraites des archives de la province.

BULLETIN monumental dirigé par M. de Caumont. *Caen*, in-8. — Cette importante publication, dont il paraît un volume par an, contient un très-

grand nombre d'articles relatifs à des monuments religieux, accompagnés de nombreuses gravures. Nous en signalons quelques-uns :

Tome Ier. — Note sur l'église de Saint-Savin (Vienne), par Gr. de Beuzelin.—Lettres sur l'origine du style ogival, par Schweighauser.—Du style ogival et de son introduction dans le sud-est de la France, par Jules Renouvier.—Notice sur les églises les plus remarquables de la Dordogne, par l'abbé Audierne.—Sur les églises de Conches et de Verneuil, par M. de Caumont.

Tome II. — Architecture religieuse du moyen âge, par M. de Caumont, p. 4-202.

Tome III. — Note sur la chapelle Saint-Mesmin, par Lallemand.—Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Floriac, par l'abbé Laffetas. — De l'état de l'architecture religieuse au XI, XII et XIII siècle dans les provinces rhénanes, par M. de Caumont. — Essai de classification des églises d'Auvergne, par J. Renouvier.—Détails historiques et archéologiques sur la cathédrale de Spire, par M. Geissel.

Tome IV. — Considérations sur les restaurations faites à la cathédrale de Bayeux, par M. l'abbé Thomas Desmazures.—Sur un ancien encensoir en argent conservé dans la sacristie de la cathédrale de Trèves, par M. de Caumont.—Précis historique sur la construction de l'église métropolitaine de Tours, par l'abbé Manceau. — Explication des inscriptions de l'église Saint-Julien de Tours, par M. Eloi Johanneau, avec des extraits d'un manuscrit de la bibliothèque de Tours.

Tome V. — Sur la peinture sur mur et sur verre dans le midi de la France, par J. Renouvier.—Sur les fanaux et lanternes existant dans quelques cimetières d'Auvergne, par M. Tailhand. — Sur des fragments d'architecture tirés de la cathédrale de Langres, par M. de Caumont. — Sur les verrières de l'église de La Ferté-Bernard (Sarthe), par l'abbé Morancé.

Tome VI. — Sur des colonnes creuses ou lanternes existant au milieu d'anciens cimetières, par de la Villegille. — Sur l'abbaye de l'Artige (Limousin), par l'abbé Texier.—Sur l'église de Maignelay (Oise), par M. Beaude.—Sur l'église de Tour en Bessière, par M. Lambert. — Sur les autels chrétiens, par Lemoine. — Sur l'église d'Airveaux, par M. de Caumont. — Sur des autels de l'église Saint-Savin en Poitou, par le même. — Explication d'un vestiaire de l'église métropolitaine de Paris au XIIIe siècle, par l'abbé Maureau.

Tome VII. — Sur des vitraux peints de quelques églises du départ. du Lot, par le baron Chaudruc de Crazannes. — Sur l'obligation imposée aux décimateurs de construire et de réparer le chœur des églises rurales, par l'abbé Cochet. — Sur les verrières de la cathédrale du Mans, par H. Pallu. — Sur l'église abbatiale de Selles-sur-Cher, par M. Paty. —Sur l'église de Saint-Salvine de Saintes, par l'abbé Laurie. — Sur l'église Saint-Serge, par M. de la Sicotière.— Sur les églises de la Trinité et du Roncevay, par M. Godard.—Sur la chapelle Sainte-Catherine de Fontevrault, par l'abbé Martin.

Tome VIII. — Sur les autels antérieurs au XIIe siècle, par M. de Caumont.—Sur les modillons des églises romanes de la Basse-Normandie, par A. Dumoncel. — Sur les vitraux de l'église Notre-Dame d'Alençon, par M. de la Sicotière.—Sur l'abbaye de Chaulis, près Senlis, par l'abbé Chatel. — Visite à l'église Saint-Séverin à Bordeaux, par M. Johannot. — Notice sur les calices et les patènes, par l'abbé Barraud. — De l'influence du christianisme sur les monuments des arts, par M. Schadow.—Sur l'église de Notre-Dame des miracles de Mauriac, par M. Delalo.

Tome IX. — Sur les fresques de la chapelle de Montrève (Loir-et-Cher), par M. Launay.—Sur l'église de Saint-Martin aux Bois (Brie), par l'abbé Barraud.—Sur le prieuré de Saint-Romain le Puy en Forez, par M. de Barthélemy. — Sur la façade de Notre-Dame de Poitiers, par M. de Chergi. — Note sur les autels, par l'abbé Cirot.

Tome X. — Sur trois églises du Lavedan, par M. A. Gourguez.— Sur les cloches, par l'abbé Barraud. — Sur les églises du dép. de la Côte-d'Or, par M. J. Marion.—Sur les pierres tombales de la cathédrale de Noyon, par l'abbé Magne.—Sur les confréries, etc., par M. Lochet.

Tome XI.—Sur les différentes architectures religieuses, par le marquis de La Tour du Pin. — Sur l'église Notre-Dame de Saint-Lô, par M. Dubosq.— Sur le grand portail de la cathédrale d'Amiens, par MM. Jourdain et Duval.

Tome XII.—Sur quelques bas-reliefs emblématiques des péchés capitaux, par M. Ch. Desmoulins. —Catalogue des attributs emblématiques de différents saints, par M. Campion. — Observations sur les peintures de Saint-Savin, par M. Mérimée. — Archéologie musicale du chant catholique, par M. de Saint-Germain.—Sur l'église de Villedieu, par M. Doisnard.— Etudes sur les anciens monuments religieux et civils de la ville de Caen, par M. Raymond-Bordeaux. —Notice sur l'évangeliaire, le calice et la patène de saint Gozlin, évêque de Toul, par M. Digot.

Tome XX.—Notice sur Appeville (extrait des Recherches historiques et monumentales sur les églises de l'arrondissement de Pont-Audemer), par M. Philippe Lemaître. — Notice sur le calendrier de la chapelle de Pretz, près Laval, par M. Jules Lefizelier.—Note sur la paroisse de Bazoches, dép. de l'Orne, par M. J. Louisfert, curé de Rumesnil. — Etude sur les statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou, par M. de Longuemare.

Tome XXI. — Notice sur l'église de Sept-Saulx (arrondiss. de Reims), par Edouard de Barthélemy. —Sur l'église paroissiale de Grizolles (Tarn-et-Garonne), par M. Chaudruc de Crazannes.

Tome XXII. — Sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de Saint-Restitut (Drôme), par l'abbé Jouve. — Sur un antiphonaire manuscrit de Sainte-Tulle (Provence), par le même.—Sur la crypte et le tombeau de Saint-Quintin, par M. Ch. Comart. — Sur le bas-relief de l'église de Saulges (Mayenne), par M. E. Hucher. — Sur le tombeau de saint Léger, évêque de Séez, par M. de Glanville.—Sur la coutume de placer des vases dans la sépulture de l'homme et spécialement dans les sépultures chrétiennes depuis le XIe jusqu'au XVIIe siècle, par l'abbé Cochet. — Sur le dédale ou labyrinthe à l'église de Reims, par M. Louis Paris.

Tome XXIII. — Esnandes et Beaumont du Périgord, analyse comparative de deux églises fortifiées du XVI siècle, par M. Ch. Desmoulins.—L'Immaculée Conception proclamée par les iconographes du moyen âge, par M. Crosnier.—Considérations sur l'histoire du symbolisme chrétien, ses causes, ses développements et sa décadence, par M. l'abbé Aubry, chanoine de Poitiers.—Le cloître de la ville d'Elne, par M. Ed. Barthélemy.

Tome XXIV. — Notice sur le ciborium de la cathédrale de Grenoble, par M. l'abbé Trepier.—Note sur la chape de Pebrac et sur l'ancienne porte de Saint-Julien de Brioude, par M. Leblanc. — Sur la chapelle des Endormis de Notre-Dame de Sissy (Aisne), par M. Ch. Gomart. — Etude sur l'église des carmes à Bordeaux, par M. le comte A. de Chateignier et M. L. Drouyn.

Tome XXV. — Notice sur l'église de Buais près Mortain, par M. Léon Le Cordier. — Visite d'un tombeau découvert dans l'église de Saint-Cenery le Gerêt, canton d'Alençon, par M. l'abbé Poirier.

— Rapport sur l'église de Douadic, près le Blanc, (Indre), par M. de Jormigny de la Loude. — De l'usage du badigeon, par l'abbé Desrosiers. — Notice sur la fondation de la chapelle votive de Notre-Dame d'Alen dite de Bonne-Espérance (Tarn-et-Garonne), par M. Chaudruc de Crazannes. — Notice sur une cloche ancienne qui a appartenu à l'abbaye de Candeil et qui se trouve dans le clocher de l'église Saint-Pierre à Gaillac, par M. Rossignol. — Notice sur les cloches de l'église de Fontenailles, arrondissement de Bayeux, par M. G. Villers.—Des inhumations sans cercueil au moyen âge, par M. de Linas —Mémoire sur des chapiteaux romans dans la cathédrale de Bayeux, par M. de Cussy. — Dernier mot sur le coq superposé à la croix, par M. de Crosnier.—Note sur la crypte de Salaise (Isère), par M. Victor Teste.

TOME XXVI.—L'origine de la basilique chrétienne, par M. le baron de Roisin.—Peintures murales du XIV^e^ siècle dans l'église de Notre-Dame du Bourg, à Rabastens d'Albigeois, par M. le comte R. de Toulouse-Lautrec. — Mémoire sur une ancienne crosse trouvée à Bernay, par M. L. Métayer-Masselin.

BULLETIN archéologique de l'Association bretonne; *Rennes, Verdier*, 1849 et années suivantes, in-8. — Ce recueil contient un grand nombre de mémoires relatifs à des sujets d'archéologie religieuse: nous indiquerons dans le tom. I un travail très-remarquable de M. de la Monneraye sur l'architecture religieuse en Bretagne pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècle; dans le tome II une étude sur les vitraux du département de l'Ile-et-Vilaine, par M. l'abbé Brune, et une notice sur les édifices religieux de Rennes du XI^e^ au XVI^e^ siècle, par M. Delabigne-Villeneuve; dans le tom. III des Chartes du XI et XII siècle relatives au prieuré de Fougères; la plupart de ces actes, provenant de l'abbaye de Marmoutiers, étaient inédits.

CALICE et patène de l'église de Saint-Jean du Doigt (Finistère), par Alfred Daval; *Paris, Victor Didron*, 1860, in-4. — Extrait du tom. XIX des *Annales archéologiques*.

CAMPANARUM nomen et origo, auctore Nic. Eggers; *Jenæ*, 1684, in-4. — On y joint un autre traité du même auteur : *Companarum materia et forma;* Ibid. 1685, in-4. — Peu de temps après J. F. Ludovicus publiait à Hale, 1708, in-4, une dissertation : De eo quod justum est circa campanas —Il existe aussi un traité : *De campanis*, par S. A. Mezler; *Vitembergæ*, 1695, in-4.

CASSETTE (la) de saint Louis, roi de France, donnée par Philippe le Bel à l'abbaye du Lis, reproduction en or et en couleurs, grandeur de l'original, accompagnée d'une notice historique et archéologique sur cette œuvre remarquable, par Ed. Ganneron, in-4 (6 planches).

CATACOMBES (les) de Rome en 1858, par Charles Lenormant; *Paris, Douniol*, 1858, in-4.

CATACOMBES (les) de Rome, par M. l'abbé Noel; *Metz*, 1860, in-8, 13 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*.

CATACOMBES (les) romaines, par le Révérend J. Spencer Northcote; ouvrage traduit de l'anglais; *Paris, Poussielgue-Rusand*, 1860, in-12. — Ouvrage d'un catholique anglais; petit livre substantiel, nourri de faits, écrit avec une clarté qui est le meilleur guide et la plus intéressante description. (*Correspondant*)

CATALOGUE d'une très-grande quantité d'ornements précieux, vases sacrés d'or et d'argent, argenteries, dentelles et autres effets provenant de l'église de Brunoy; *Paris*, 1785, in-12.

CATHEDRALE de Belley. De sa reconstruction, par M. Depery, vicaire général; *Belley, Vespillon*, 1856, in 8.

CATHEDRALE (la) de Reims, par l'abbé Tourneur; *Reims, Dubois*, 1860, in-8. — C'est une brochure de 28 pages.

CATHEDRALE de Trèves du IV^e^ au XIX^e^ siècle, par le baron F. de Roisin; *Paris, Didron*, 1861, in-4, 121 pages et 4 planches.

CATHEDRALE de Reims, par l'abbé Tourneur; *Reims*, 1859, in-8. — Extrait du tome XXIX des *Mémoires de l'Académie de Reims*.

CATHEDRALE (la) de Strasbourg, par M. Pitou; *Strasbourg, Pitou*, 1862, in-8. — 122 pages avec 3 photographies et 7 lithographies.

CAVEAUX de la chapelle du collége royal de Rouen, par l'abbé Cochet; *Rouen, Perron*, 1844, in-8.—Extrait de la *Revue de Rouen*.

CEREIS (de) baptismalibus veterum Christianorum libri tres, auctore J. Faes; *Helmstadtii*, 1712, in-4.

CEREORUM (de) diurnorum in ecclesiis Christianis origine et usu, auctore J. Joach. Schneider; *Marburgi*, 1715, in-4.—On peut consulter sur le même sujet les *Anecdota* de Muratori, t. I, p. 178, et la dissertation de J G. Hofmann : De vero cereorum usu in sancta Cœna; *Lipsiæ*, 1774, in-4.

CHAIRE (nouvelle) gothique de Saint-Ouen de Rouen, son ornementation symbolique, par J. B.; *Rouen*, 1861, in-8.

CHŒUR de l'église Saint-Séverin à Maestricht, par Arnaud Schaepkens; *Liége*, 1861, in-8. — 8 p. et 2 gravures sur bois.

CLOCHES (les), par M. l'abbé Barraud, chanoine. —Extrait des *Annales archéologiques*, t. XVI, XVII, XVIII et XIX.

COLLARIBUS (de) clericorum, auctore A. G. Siber; *Schneebergi*, 1810, in 4.

COLORE (de) sacro, speciatim vestitus sacerdotalis, auctore J. C. Krause; *Vitebergæ*, 1707, in-4. —Nous connaissons deux autres écrits sur l'usage de la couleur blanche dans les vêtements ecclésiastiques, l'un est de Chr. Potsch : De candido veterum clericorum vestitu sacro; *Vitebergæ*, 1688, in-4; l'autre de J. Schmid : De usu vestium albarum; *Lipsiæ*, 1704, in-4. — Par contre, trois écrivains se sont occupés de l'usage des vêtements noirs; G. C. Goetze : De vestium nigrarum usu; *Helmstadii*, 1726, in-4; G. Detharding : Epistola cur ministri verbi divini colore nigro incedunt; *Amstelodami*, 1749, in-4; C.-J. Chrysander : De vestitu clericorum nigro; *Kilonii*, 1757, in-4.

CONSIDERATIONS architecturales sur les restaurations faites à la cathédrale de Bayeux et la surveillance qu'il conviendrait d'exercer sur les travaux de ce genre, par l'abbé Thomine des Mazures; *Caen*, 1858. — Extrait du *Bulletin monumental*, t. IV.

CONSTRUCTION d'une Notre-Dame au XIII^e^ siècle, suivie des comptes de l'œuvre de l'église de Troyes au XIV^e^ siècle, par l'auteur des *Archives curieuses de la Champagne*, *Paris, A. Aubry*, 1848, in-16. 1859, in-12.

CORONIS (de) et tonsuris paganorum, Judæorum et Christianorum, auctore P. F. Prospero Stellaftio; *Duaci*, 1625, in-8.

COSTUMES du moyen âge chrétien, d'après les monuments contemporains, par S. H. de Hefner Alteneck; *Francfort-sur-Mein, Keller*, 1854, in-4. — L'édition avec texte français, fig. en noir, 140 fr., coloriées 1400 fr.

CROIX (la) ou le dernier jour du Christ; Recherches historiques et archéologiques sur le crucifiement de Jésus-Christ, par l'abbé J. L. Decercle; *Neuchâtel, Duval*, 1854, in-8 (83 pages et 2 planches).

CROIX de processions, de cimetières et de ca-

refours, par L. Drouyn ; *Bordeaux*, 1858, in-fol. (avec 10 planches).

CROIX (la) d'Oisy et autres croix anciennes. Etudes sur les règles traditionnelles concernant les crucifix et les croix, par l'abbé L. Van Drival ; *Paris, Pringuet*, 1859, in-8.

CROIX (la) de Caravaca, par dom F. Renon ; *Arras*, 1861, in-8. — Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.—Caravaca est une ville de la province de Murcie. On peut consulter sur cette croix Juan de Robles, *Historia del mysterioso Aparecimiento de la santa Cruz de Carabaca e milagros obrados por su devocion;* Madrid, 1615, in-4.

DARNETAL et ses monuments religieux, par Léon de Duranville ; *Paris, Didron*, 1850, in-8.—Extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.*

DECORATION (de la) des églises de campagne par la peinture murale, par le comte de Galembert; *Paris, Didron*, 1860, in-4.

DECORATION (de la) des églises de campagne, pour la peinture murale, par le comte de Galembert; *Tours, Lavedèze*, 1860, in-8.

DECOUVERTES de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre à Vienne, par A. Allmer; *Lyon, Vingtrinier*, 1861, in-8.

DEDICATIONE (de) martyrii ex Eusebio, auctore L.-F. Wernsdorf ; *Vitebergæ*, 1770, in-4.

DESCRIPTION du portail de Saint-Pierre de Moissac, par l'abbé Pardiac ; *Paris, Didron*, 1859, in-12.

DESCRIPTION de la châsse des trois Rois; *Cologne*, 1781, in-folio. — Il y en a deux éditions en français et en allemand. D'après M. Raoul Rochette (*Journal des Savants*, 1838), cet ouvrage n'a guère d'autre mérite que sa rareté; les monuments y sont représentés d'une manière qui en rend l'usage très-peu profitable à la science.

DESCRIPTION sommaire du rare cabinet d'estude et de piété orné de curiositez de Messire J.-M. de la Mure, chanoine de l'église collégiale de Montbrison ; *Lyon, Gautherin*, 1670, in-12. — Volume rare, porté au Catalogue de la Bibliothèque Lyonnaise de M Coste, n. 17833.

DESCRIPTION monumentale et historique de Notre-Dame de Noyon, par Alph. Dantier ; *Paris, Derache*, 1845, in-8.

DESCRIPTION historique de la cathédrale de Strasbourg, par Th. Schuler; *Strasbourg, G.-L. Schuler*, s. d., in-8, fig.

DESCRIPTION d'un bas-relief en ivoire représentant l'adoration des Mages et des Bergers (Musée d'Antiquités de Rouen), par Achille Deville ; *Caen, Hardel*, 1855, in-4.—Extrait des *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV.

DESCRIPTION naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Albi, par Bernard de Boissonade, publiée d'après un manuscrit inédit, et annoté par E. d'Auriac ; *Albi*, 1853, in-12.—Ce manuscrit remonte à 1684 : « c'est un examen imparfait de la cathédrale ; mais malgré cette imperfection, c'est encore la seule description exacte et complète des peintures de Sainte-Cécile, peintures uniques en France et qui font, avec juste raison, la gloire d'Albi. » Ainsi s'exprime l'éditeur.

DESCRIPTION des verrières de la cathédrale de Sens, par l'abbé Brullée; *Sens, Duchemin*, 1861, in-12.

DESCRIPTION de la ville de Saint-Lô, particulièrement de sa belle église, des personnes de cour souveraine qui en sont sorties et du cardinal du Perron qui en était originaire, par l'abbé Michel de Saint-Martin ; *Caen*, 1680, in-12.

DESCRIPTION de la chasuble de saint Regnobert, par S. Spenser Smith ; *Caen, Leroy*, 1820, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen.*

DESCRIPTION de l'église de Notre-Dame de la ville de Rouen ; *Rouen*, 1815, in-8.

DETAILS sur l'église de Mortain et sur la cathédrale de Coutances, par C.-A. de Gerville ; *Rouen*, 1824, — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

DETAILS archéologiques et historiques sur l'église et le monastère de Saint-Savin, par Joseph Abbadie, curé de cette paroisse ; *Tarbes, Telmon*, 1861, in-12.

DEVOTE (la) et solemnelle procession qui se faict en la ville de Valenciennes le huictiesme jour de septembre ; *Valenciennes*, 1614, in-8.

DISSERTATIO de ovo paschali, auctore Ph. Grossgebauer ; *Vinarii*, 1698, in-4. — Il existe sur le même sujet des écrits de Th. Kneschkhe ; *Regiomontani*, 1705; de J. Ch. Harenberg (dans la *Bibliotheca Bremensis*, II, 1027) ; de F. G. Erdmann; *Lipsiæ*, 1756. *Voir* aussi J.-F. Mickel, *Ovologia paschalis*, *Darmstadtii*, 1752, in-4, et J. Ch. Schmidt, De variis ritibus paschalibus, speciatim de ovis paschalibus ; *Rostochii*, 1758, in-4.

DISSERTATIO de salutatione veterum Christianorum paschali, auctore C. H. Zeibich ; *Vitebergæ*, 1747, in-4.

DISSERTATIO de cereo paschali, auct. E.-F. Wernsdorf ; *Vitebergæ*, 1777, in-4. — Schmid a traité le même sujet (*Helmstadtii*. 1698, in-4) ainsi que C.-H. Grossgebauer ; *Jenæ*, 1700, in-4.

DISSERTATIO de cura veterum Christianorum memoriam resurrectionis Jesu Christi conservandi propagandique, auctore C. F. Walch ; *Gottingæ*, 1767, in-4.

DISSERTATIO de more vinctos paschali tempore liberandi, auctore H. E. Rumpel; *Erfurdii*, 1763, in-4.

DISSERTATIO de ritu dimittendi captivum in festo Paschatis Judæorum, auctore C. Langhausen ; *Regiomontani*, 1638, in-4.

DISSERTATIO de vigiliis ac paschalibus veterum Christianorum, auctore G. H. Goetze ; *Lipsiæ*, 1687, in-4. — Il existe aussi un écrit de M.-E. Krause : De pervigilio Paschatis; *Lipsiæ*, 1714, in-4.

DISSERTATIO historica de pallio archiepiscopali, auctore J.-C. Barthel ; *Herbipoli*, 1753, in-4. — J.-G. Pertz a traité le même sujet : Tractatus de origine, usu et auctoritate pallii archiepiscopalis ; *Helmstadtii*, 1745, in-4.

DISSERTATIO de igne Joanneo, auctore J. Reiske ; *Francofurti*, 1696, in-fol. — J.-C. Zeuman a publié à Iéna en 1699 un écrit ayant le même titre.

DISSERTATIO de notariis Ecclesiæ tam Orientalis quam Occidentalis, auctore J.-A. Schmidt ; *Helmstadii*, 1715, in-4.

DISSERTATIO de baptisteriis veterum Christianorum, auctore C. V. Weidlig ; *Lipsiæ*, 1731, in-4. — Il existe un écrit de J. Blumenbach : De fontibus baptismalibus veterum Christianorum ; *Lipsiæ*, 1737, in-4 ; et S.-A. Wuerdtwin a publié une Commentatio historico-liturgica de Baptisterio Moguntino ; *Moguntiæ*, 1784, in-4.

DISSERTATIO de templis Christianorum, auctore C. T. Vesfeld ; *Schneeburgi*, 1770, in-4. — Il existe une autre dissertation de J. M. Faber : De Templorum apud Christianos antiquitate, 1774, in-4. Elle a été insérée dans le *Sylloge dissertationum* de Pott, III, 325.

DISSERTATIO de vestibus sacris in administratione Cœnæ Dominicæ usitatis, auctore G. H. Goeze *Lubecæ*, 1700, in-4.

DISSERTATIO et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium ; auctore Ant. M. Lupo ; *Panormi, Amato*, 1734, in-fol.

DISSERTATIO de primorum hominum Christianorum vita privata, auctore J. Borsio ; *Lugd. Batav.*, 1825, in-4.

DISSERTATIO de Altaribus portativis, auctore A. Schmid ; *Jenæ*, 1695, in-4.

DISSERTATIO de tribus coronis Pontificis Maximi, necnon de osculo S. S. pedum, auctore M. Ant. Mezzarono ; *Romæ*, 1588, in-8.

DISSERTATION sur l'église de Saint-Julien, cathédrale du Mans, par F. H. Pallu ; *Le Mans*, 1843, in-8, 27 pages. — Extrait du tome V du *Bulletin de la Société des sciences et arts du Mans.*

DISSERTATION sur l'origine des sceaux et sur leur usage, principalement dans l'évêché de Toul, par A. Dufresne ; *Metz, Blanc*, 1858, in-8.

DISSERTATION sur de nouveaux documents trouvés dans les archives du département du Nord, concernant l'église de Brou, depuis 1505 jusqu'en 1527, par M. J.-C. Dufay ; *Bourg-en-Bresse, Milliet Bottier*, 1847, in-8.

DOCUMENTS historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Sanctin, le prieuré de Saint-Gervais et l'église Saint-Martin à Chuisnes, par E. Lefevre ; *Chartres, Garnier*, 1856, in-8, 24 pages.

DOCUMENTS sur l'ancienne abbaye de Saint-Sanctin à Chuisnes, par E. Lefevre ; *Chartres, Garnier*, 1859. in-8.

DOCUMENTS sur la Chartreuse de Durbon, par M. Charronnet ; *Paris, Dumoulin*, 1854, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

DOCUMENTS inédits sur la construction de Saint-Ouen de Rouen, par J. Quicherat ; *Paris, F. Didot*, 1852, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, tom. III (1852).

DROIT et asile dans les églises de Normandie, par Alfred Canel ; *Rouen*, 1856. — Extrait de la *Revue historique des cinq départements de la province de Normandie.*

EGLISE Saint-Paul à Rouen, par André Pottier ; *Rouen, Poriaux*, 1833, in-8. — Tiré à 25 exempl. et extrait de la *Revue de Rouen.*

EGLISE de Moulineaux, par l'abbé Cochet, avec dessins par E. H. Langlois et de Jolimont ; *Rouen, A. Perron*, 1845, in-8. — Extrait de la *Revue de Rouen* et tiré à 50 exempl. ; quelques-uns renferment coloriée la planche d'une ancienne verrière représentant Blanche de Castille.

EGLISE Saint-Pierre-ès-Liens à Six-Fours, par Marcelin Arnaud ; *Toulon, Aurel*, 1861, in-16 ; tiré à 200 exempl. — Extrait du *Toulonnais.*

EGLISE (l') impériale de Saint-Denis, par M. Viollet-Leduc ; *Paris*, 1861, in-8. — Extrait de la *Revue archéologique.*

EGLISE (l') Saint-Eustache à Paris, par M. l'abbé Balthasar (dans la *Revue archéologique*, 11e année (1855), p. 705-728.

EGLISES (les) de la Terre-Sainte, par Melchior de Vogué ; *Paris, Didron*, 1859, in-4.

EGLISES (les) de la ville de Saint-Florentin, par M. Salomon ; *Auxerre*, 1859. — Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tom. XIII.

EGLISE (l') de Saint-Pierre le Jeune à Strasbourg, par J.-Ph. Lambs ; *Strasbourg, Heitz*, 1855, in-8.

EMAUX (les) d'Allemagne et les émaux Limousins, communications de MM. de Quast et de Verneuilh ; *Paris*, 1860, in-8, 49 pages. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, tom. XXVI. (Ces émaux représentent des sujets religieux.)

ENCÆNIIS (de) templorum Judaicis et Christianis imprimis Germanis, auctore Imm. Weber ; *Lipsiæ*, 1683, in-4. — Une autre dissertation de H. Lincke, *Altdorfii*, 1713, in-4, porte le même titre.

EPIGRAPHIE campanaire, par le docteur Billon ; *Paris*, 1860, in-8, 28 pages. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, t. XXVI.

EPITAPHES des églises. Quelques épitaphes des églises de Cambray, Valenciennes, etc., par E. de Coussemaker ; *Lille*, 1860, in-8.

EPULIS (de) veterum Christianorum sepulcralibus, auctore W. C. Trophaneger ; *Viteburgæ*, 1710, in-4.

ERMITAGE (l') de saint Honorat à Roquefavon, par Félix Verany ; *Marseille*, 1858, in-18.

ESQUISSE archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth, par A. Ottmann, accompagnée d'un album de 17 figures ; *Nancy, Grimblot*, 1859, in-8.

ESSAI sur les vitraux de Blosseville-ès-Plains, par F.-N. Leroy ; *Rouen, Le Brument*, 1860 in-8.

ESSAI historique et descriptif sur l'abbaye de Graville, par l'abbé Cochet ; *Hâvre, Morlant*, 1840, in-8.

ESSAI historique sur la chapelle et la confrérie de Notre-Dame des Tourailles, par Eugène Lainé de Neel ; *Falaise, Julien*, 1853, in-12.

ESSAI historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie, par l'abbé J. Corblet ; *Amiens*, 1858, in-8.

ESSAI historique et descriptif sur l'abbaye royale de Montivilliers, par l'abbé Cochet ; *Rouen*, 1846. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

ESSAI sur le symbolisme de la cloche dans ses rapports et ses harmonies avec la religion, par un prêtre du clergé paroissial ; *Poitiers, Vadin*, 1859.

ESSAI sur les énervés de Jumiéges et sur quelques décorations singulières des églises de cette abbaye, suivi du Miracle de Nostre-Dame de Saint-Bautreuch (mystère à 34 personnages et en vers), publié pour la première fois par Hyacinthe Langlois ; *Rouen, Ed. Frère*, 1838, in-8.

ESSAI sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et sur le monastère de Brou, par T.-T. Cassinet ; *Lyon, Barret*, 1837. (L'ouvrage a été écrit en 1748).

ESSAI sur la véritable origine et sur les vicissitudes de la cathédrale de Coutances, par l'abbé Delamarre, vicaire général ; *Caen, Hardel*, 1841, in-4, avec 14 planches. — Extrait du tome XII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

ESSAI sur les cérémonies funèbres à Avranches, par Olivier aîné ; *Avranches, Tostain*, 1856, in-8.

ESSAI historique sur le prieuré de Saint-Victor le Grand, par l'abbé Faucon, curé de cette paroisse ; *Bayeux, Delarue*, 1861, in-8.

ESSAI sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française, par Ch. de Beaurepaire ; *Paris, Dumoulin*, 1854. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

ETUDE historique sur l'abbaye de Remiremont, par Guiniot ; *Paris, Douniol*, 1859, in-8.

ETUDE archéologique et iconographique sur sainte Ursule, par l'abbé Pardiac ; *Paris, Bleriot*, 1860, in-8. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

ETUDE archéologique sur la cathédrale de Lyon, par D. Rossi ; *Marseille, Olive*, 1861, in-8.

ETUDE archéologique sur l'Agneau et le Bon Pasteur, par Martigny, suivie d'une notice sur les *Agnus Dei* ; Paris, 1860, in 8, 104 p. fig.

ETUDES sur l'église de Lyon, par un membre de son clergé ; *Lyon, Girardet-Josseran*, 1860, in-8.

ETUDES archéologiques sur le diocèse d'Angers, commune de Chaudefont et de Saint-Aubin de Luigné, par l'abbé Barbier de Montault ; *Angers*, 1860, in-8. — Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou.*

ETUDE iconographique sur l'arbre de Jessé, par l'abbé J. Corblet; *Paris, Blériot*, 1860, in-8.

FACIES externa templi S. Petri in Vaticano et aliarum ecclesiarum in urbe Roma, in-fol., *s. l. et d.* Titre ajouté à un recueil de planches.

GALLIÆ Belgicæ antiquitatibus (de), auctore P. Divæo; *Antuerpiæ, Plantinus*, 1584, in-8.

GUIDE du voyageur dans l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch, par Lettu; *Auch*, s. d., in-8, fig.

HABITU (de) et insignibus apostolorum sacerdotalibus, auctore J.-G. Heineccio; *Lipsiæ*, 1702, in-4. — Réimprimé dans les *Opuscula varia* de cet écrivain; *Halis*, 1734, in-4.

HEURE (une) à Notre-Dame de Chartres; guide du touriste et du pèlerin; *Chartres, Dubois*, 1860, in-18.

HISTOIRE et description de l'église de Brou, par le R. P. P. Rousselet; *Bourg, Bottier*, 1767, in-8. — Edition à ajouter à celles que nous avons déjà indiquées, tom. IV, col. 600.

HISTOIRE du Velay. Notre-Dame du Puy, légende, archéologie, histoire, par Francisque Mandet; *Paris*, 1859-60, 2 vol. in-8.

HISTOIRE de l'église Saint-Martin de Roubaix, par Seuridan; *Roubaix, Reboux*, 1859, in-8.

HISTOIRE de l'église et du château de Montfort-sur-Risle (Eure), par Mme Philippe-Lemaître; *Caen, Hardel*, 1855, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental*, tom. XXI.

HISTOIRE générale et particulière des religions et cultes de tous les peuples du monde, par F. H. S. de l'Aulnaye; *Paris*, 1791, in-4. — Il n'a paru que le tome premier de cet ouvrage qui est orné de fort belles gravures et qui traite de la religion des anciens Egyptiens.

HISTOIRE de l'ornementation des manuscrits, par Ferdinand Denis; *Paris*, 1861, in-8, gravures dans le texte. — Presque tous les sujets qui décorent les anciens manuscrits sont empruntés à la Bible ou à la Vie des saints.

HISTOIRE, antiquités et architechtonique de l'abbaye de Saint-Guilhem du désert; *Montpellier*, 1837, in-4.

HISTOIRE de Samson, gravée en 40 planches, par B. Audran, d'après E. Verdier, in-4.

HISTOIRE de l'idolâtrie païenne, par A. Du Lignon; *Amsterdam*, 1753, in-8.

HISTOIRE de la basilique et de l'abbaye de Saint-Denis, par R. Roy; *Lille, Lefort*, 1859, in-12.

HISTOIRE de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean à Gand, par A. van Lokeren; *Gand*, 1855, in-4. (Volume de XII, 257 et 173 p., avec 36 planches). — La *Revue universelle des Arts*, tom. I, 1855, p. 386, fait un grand éloge de ce travail qu'elle appelle une des meilleures, sinon la meilleure monographie historico-archéologique qui ait vu le jour jusqu'ici. On y trouve dans le plus grand détail la relation raisonnée et critique de tous les événements dont ce célèbre établissement religieux fut le théâtre depuis son origine au VIIe siècle jusqu'à sa destruction par Charles Quint.

HISTOIRE du chef de saint Jacques le Majeur, relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras, avec explication d'une peinture murale sur le même sujet, conservée dans l'église de Saint-Pierre d'Aire sur la Lys, par l'abbé E. van Drival; *Arras, Tierny*, 1860. — Extrait du *Bulletin des monuments historiques du Pas-de-Calais*.

HISTOIRE et légendes de l'abbaye de Monat en Auvergne, par l'abbé Rougeyron; *Paris, Lhuillier*, 1856, in-18.

HISTOIRE et inventaire du trésor de la cathédrale de Bourges, par le baron de Girardot; *Paris, Lahure*, 1859, in-8, 84 pages. — Extrait du t. XXIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

HISTOIRE de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, par Dom Robert Wyard, publiée, continuée et annotée par l'abbé Cardon et l'abbé Matthieu; *Saint-Quentin, Hourdequin*, 1858, in-8.

HISTOIRE et description de Notre-Dame de Reims, par Ch. Cerf, chanoine honoraire, tom. I, (Histoire); *Reims, Dubois*, 1861, in-8, 600 pages.

HISTORIA translationis tunicæ Jesu Christi de Hungaria ad civitatem Coloniensem; *Coloniæ, L. Reuchen*, in-4. — Opuscule de 4 feuillets, fort rare.

HISTORIQUE de l'église Saint-François de Paule à Toulon, par Veran; *Toulon, Aurel*, 1860, in-8.

ICONOGRAPHIE religieuse, par M. Hippeau; *Caen*, 1859, in-8. — Ce travail de 86 pages avec de nombreuses gravures sur bois, est extrait du *Bulletin de la Société des Beaux-arts de Caen*.

INGRESSU (de) Ant. Altovitæ, archiep. florentini, historica descriptio, incerti auctoris (sæc. XVI) edita a Dom. Morenio; *Florentiæ*, 1815, in-8. — Ce petit ouvrage se rapporte à un ancien usage peut-être unique dans la Chrétienté et d'après lequel le jour de son entrée à Florence, l'archevêque de cette ville était censé épouser l'abbesse du couvent de Saint-Pierre.

INSCRIPTIONS chrétiennes du Vivarais, par Auguste Paradis; *Paris, Dumoulin*, 1853, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

INSCRIPTIONS chrétiennes de la Gaule, par Edmond Le Blant; *Paris, Imprimerie Impériale*, 1856, in-4, tom. I, 498 pages et 42 planches. — Cet important ouvrage a été déjà, tom. IV, col. 607, l'objet d'une notice sommaire qu'il est à propos de compléter. « M. Le Blant classe les inscriptions dont il s'occupe suivant l'ordre des provinces; il consacre à chaque pièce une dissertation plus ou moins développée; il donne le texte, renvoie aux auteurs qui en ont parlé, indique les circonstances dans laquelle on l'a découverte et le lieu où elle se conserve; il discute la date qu'on doit lui assigner et la manière dont il faut interpréter les passages difficiles ou remarquables. Si l'inscription subsiste encore, M. Le Blant l'a presque toujours lui-même examinée et dessinée; si elle est perdue, il a soigneusement recherché et conféré les diverses copies qui en sont parvenues. Il n'a rien épargné de ce qui pouvait garantir l'exactitude des textes. Les commentaires dénotent une connaissance approfondie de l'antiquité classique et de l'antiquité chrétienne. En comparant les inscriptions de la France avec celles de l'Italie, en les rapprochant de l'Ecriture sainte, des actes des martyrs, des poésies chrétiennes, M. Le Blant a jeté une lumière nouvelle sur l'histoire des premiers fidèles de la Gaule. » (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

INSIGNIBUS (de) quatuor Evangelistarum; *Upsaliæ*, 1728, in-12. (Dissertation signalée comme curieuse dans le catalogue Leber, tom. I, n° 71.)

INSTITUTIONS (les) sociales, étudiées dans les édifices religieux, par J.-J. Carlier; *Paris, Didron*, 1860, in-8.

INVENTAIRES (anciens) du trésor de l'abbaye de Fécamp, par M. Ch. de Beaurepaire; *Paris, Dumoulin*, 1859. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*) — Travail curieux; l'auteur remarque avec raison que pour se faire une juste idée d'une église au moyen âge sous le rapport artistique, il ne faut pas borner son examen à l'œuvre de l'architecte, aux travaux d'ornementation de l'imagier et du verrier; il faut encore étudier les objets qui servaient à la célébration

des mystères, aux cérémonies du culte, à la décoration des autels. Malheureusement cette partie de l'archéologie sacrée est encore peu connue par suite de l'extrême rareté des objets qui ont été conservés. C'est ce qui prête de l'intérêt aux anciens inventaires d'objets d'église.

INVENTORIUM templorum continens res eas quæ in templis et extra illa fuerunt, a G. Chladni; *Dresdæ*, 1689, in-12. — Volume rare, payé 27 fr. à la vente Bearzi.

ΚΑΗΔΟΥΧΟΙΣ (de) ecclesiasticis, auctore G. M. Schnitzer; *Erlangen*, 1770, in-4.

LAMPES (des) ardentes dans les cimetières, par l'abbé Négrier, ancien vicaire de Saint-Martin du Bois; *Angers*, 1858, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*.

LARVIS (de) natalitiis earumque usu et fine, tempore, ut vocant, sancti Christi solitis, auctore J.-G Drechbless; *Lipsiæ*, 1683, in-18. — Traité curieux et savant contre les mascarades des fêtes de Noel. (Catalogue *Leber*, t. I, n. 279.)

LETTRES sur la sépulture dans les églises, à M. de C... à *Caen*, 1743, in-12. Autres éditions, *Caen, Pyron*, 1745; *ibid*, *Chalopin*, 1749. — Ces lettres dirigées contre l'usage d'inhumer dans les églises sont de l'abbé Ch. Gabr. Perrin; à la suite de la dernière édition, on trouve parfois un opuscule de 32 pages : Observations sur les sépultures dans les églises et réflexions sur les lettres écrites à ce sujet; *Caen, Manoury*, 1749, in-12.

LETTRES sur la sainte Baume, par Mlle*** ; *Hyères, Cravis*, 1860, in-12.

LIBRIS (de) matriculis ecclesiasticis, auctore A. de Balthasar; *Gryphiswaldiæ*, 1748, in-4.

LISTE des peintres verriers de la cathédrale de Rouen, dressée d'après les comptes manuscrits de la fabrique, à partir de l'année 1384 jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, et note sur leurs travaux, par Achille Deville; *Rouen, Baudry*, 1831, in-8. — Extrait à 12 exempl. de l'*Essai sur la peinture sur verre*, par E.-H. Langlois.

MELANGES historiques et archéologiques sur la Bretagne, par A. de Barthélemy; *Saint-Brieuc, Guyon*, 1854, in-8. — On trouve dans cet ouvrage des détails nouveaux et intéressants sur l'histoire ecclésiastique de la Bretagne.

MELANGES d'histoire et d'archéologie par Fr. Guérard, conseiller à la cour impériale d'Amiens; *Amiens*, 1861, in-8, VIII et 242 p. — Recherches sur l'usage d'enterrer dans les églises, sur les cloches et clochers, fête des fous, bénitiers, jubés, messe des cinq plaies, etc.

MEMOIRE sur l'art chrétien dans la Flandre, par l'abbé Dehaine; *Douay*, 1859, in-8. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douay*.) — « Ce travail qui ne remplit pas moins de 350 pages, est une excellente étude sur l'école flamande primitive depuis son origine jusqu'au XVIe siècle. » (*Revue des Sociétés savantes*, 1860, p. 728.)

MEMOIRE sur les chapiteaux romans de la cathédrale de Bayeux, par le vicomte de Cussy; *Paris*, 1859, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, t. XXV.

MEMOIRE sur l'église de Fresne-Cannilly (Calvados), par Deshayes; *Caen*, 1826, in-8. (Extrait des *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*.) — On doit au même auteur un Mémoire sur l'église du prieuré de Saint-Gabriel (Calvados), inséré dans le même recueil.

MEMOIRE sur la coutume de placer des vases dans les sépultures de l'homme et spécialement dans les sépultures chrétiennes, depuis le VIe jusqu'au XVIIe siècle, par l'abbé Cochet, in-8, avec fig. sur bois. — Extrait du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. XXII.

MEMOIRE sur l'architecture religieuse aux XIIIe et XIVe siècles, en Allemagne, par l'abbé Guerber; *Caen*, 1860, in-8 (Extrait du *Congrès archéologique de France*, 26e session.) — Dans le même volume : Mémoire sur cette question : *Que reste-t-il de l'ancien mobilier d'église*, par l'abbé Straub, in-8, 42 pages.

MISSEL de Jacques Juvénal des Ursins cédé à la ville de Paris, le 3 mai 1861, par Ambroise Firmin Didot; *Paris, Didot*, 1861, in-8. — Cet opuscule de 56 pages donne des détails curieux sur un Missel (ou plutôt un Pontifical) exécuté pour un évêque de Poitiers et orné d'un très-grand nombre de miniatures d'une exécution admirable et des plus intéressantes sous le rapport des sujets. Après avoir été payé 4,500 fr. par M. de Brug s en 1801, il fut acquis pour la somme de 10,000 fr. par le prince Soltykoff, et à la vente des riches collections de cet amateur, il fut adjugé à M. Didot qui l'a cédé au prix coûtant (36,000 fr. environ) à la ville de Paris.

MONOGRAPHIE de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi, par H. Crozes; *Toulouse*, 1857, in-18.

MONOGRAPHIE du couvent de Boulam, par F. C ..; *Auch, Foix frères*, 1859, in-8.

MONOGRAPHIE de la Chartreuse de Marseille, par Félix Vérand, *Marseille, Gucidon*, 1861, in-8.

MONT (le) Saint-Michel ou Péril de la mer, fragment, par G. S. Trébutien; *Caen, Hardel*, 1841, in-8. — Extrait de la *Revue du Calvados*, et tiré à 125 exempl. — On doit au même écrivain une *Notice sur le Mont Saint-Michel*, insérée dans la *Revue du monde catholique*, Novembre, 1847.

MONUMENTS (des) paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts, par Léopold Delisle; *Paris*, 1851, in-8. — Extrait du tome III (2e série) de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. — Ajoutons qu'on trouve dans le même recueil (4e série, tome III, p. 153) une *Notice* de M. d'Arbois de Jubainville *sur un rouleau des morts de Saint-Bénigne de Dijon*.

MONUMENTS religieux et civils de Caudebec et de ses environs. Recueil de dessins et de descriptions exécuté par M. Lesage aîné et offert par lui à la bibliothèque de Rouen; notice par M. A. Pottier, *Rouen*, 1856. — (Extrait de la *Revue de Rouen*.)

MONUMENTS de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture par J. Renouvier et dessinés par J.-B. Laurens; *Montpellier*, 1835, 41, in-4. — Il a paru 6 livraisons de cet ouvrage qui devait en avoir 12 et qui n'a été tiré qu'à 100 exempl. Il est très-difficile à trouver complet, et il comprend 51 lithographies. Il faut y ajouter : Monuments divers pris dans les anciens diocèses du Bas-Languedoc; *Montpellier*, 1841, in-4, 20 pages et 2 lithographies qui forment comme un supplément.

NATALITIIS (de) veterum sacris et profanis, auctore J. Hildebrand; *Helmstadtii*, 1661, in-4.

NIELLES (les seize) du grand lustre de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle exécutés en MCLXV par ordre de l'empereur Frédéric Ier et de sa femme l'impératrice Béatrice de Boulogne (seize compositions gravées au burin); *Paris, Tross*, 1859. — Il s'agit d'un des plus beaux monuments de l'art chrétien au moyen âge; huit grandes gravures rondes représentent l'histoire de Jésus-Christ, savoir : *l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, le Crucifiement, les Maries au tombeau, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit, Jésus-Christ au Jugement dernier*; huit planches carrées représentent les huit œuvres pour lesquelles on peut mériter la béatitude éternelle.

NORDPFENE, son église et son monastère, par

M. L. de Baecker ; *Dunkerque*, 1859, in-8, 41 pages. — Extrait du tome IV du *Bulletin du comité flamand de France.*

NOTE sur un fragment de marbre offrant en bas relief plusieurs scènes bibliques, par M. du Mège ; *Toulouse*, 1860. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, tom. IV.

NOTE sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la très-sainte Vierge, par Charles des Moulins ; *Bordeaux*, 1860, in-8.

NOTE sur l'église de Brillevast (Manche), par M. Le Chanteur de Pontaumont ; *Rouen*, 1853. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tom. XX.

NOTES pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches, par E. de Beaurepaire ; *Avranches*, 1859, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie, sciences et arts d'Avranches*, tom. II. — Ces notes renferment des détails étendus sur des vitraux du XV^e^ et du XVI^e^ siècle dans les églises des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

NOTES sur l'ancien diocèse d'Ypres, par l'abbé D. Carnel ; *Dunkerque*, 1860. — Extrait du tom. II du *Bulletin du comité flamand de France.*

NOTES pour l'histoire de l'art chrétien dans le nord de la France depuis la conversion de Clovis jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, par Taillier, conseiller à la cour impériale de Douay ; *Paris, Blériot*, 1860, in-8. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

NOTES pour servir à l'histoire du prieuré de la Perrière, par M. Dubosc ; *Saint-Lô, Elie*, 1856, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.*

NOTICE sur l'église Saint-Georges du château de Caen, par G. Mancel ; *Rouen*, 1856. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tome XXIV.

NOTICE historique et archéologique sur l'église de Saint-Martin d'Argentan ; *Caen, Delos*, 1857, in-8. — (Signé Th. C.., de la *Société des Antiquaires de Normandie.*)

NOTICE sur la chapelle de Saint-Roch, près Vire, par F. C. ; *Vire, Barbot*, 1855, in-18.

NOTICE sur l'église Saint-Thomas de Vire ; *Vire, Barbot*, 1854, in-18.

NOTICE sur la chapelle et la fontaine de Saint-Germain de la Truite, à Ezy (Eure), par M^me^ Philippe-Lemaître ; *Rouen*, 1848. — Extrait de la *Revue de Rouen.*

NOTICE historique sur le couvent et l'église des Carmes de Brest, par E. Fleury ; *Brest*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*

NOTICE descriptive et historique de l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch, par P. Sententz ; *Auch*, 1825, in-12.

NOTICE sur les verrières de la Passion à l'église Saint-Martin-ès-Vignes de Troyes ; *Troyes, Bouquot*, 1859, in-18.

NOTICE sur un évangéliaire provenant de l'abbaye de Saint-Pierre aux Normands, aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Remy à Reims et sur les émaux qui le décorent, par M. Ch. Givelot ; *Reims*, 1859. — Extrait du tome XXIX des *Travaux de l'Académie de Reims.*

NOTICE sur les sculptures des monuments religieux du département de la Gironde, par C. Brunet (*Revue archéologique*, 11^e^ année (1855), p. 755-766.

NOTICE sur l'église de Cadalen, par Elie A. Rossignol ; *Caen, Hardel*, 1861, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont.

NOTICE historique sur l'abbaye de Saint-Georges sur Loire, par l'abbé Chevallier ; *Angers*, 1858, in-8, 32 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

NOTICE sur l'église Sainte-Ségolène de Metz, par M. Huguenin ; *Metz*, 1860, in-8, 64 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.*

NOTICE sur l'abbaye de Déols, par Grillon des Chapelles ; *Paris, Chaix*, 1858, in-18.

NOTICE sur l'abbaye de d'Arrovaise par M. Leglay ; *Arras*, 1859, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

NOTICE sur la Sainte-Baume, par M. Rostan, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques ; *Toulouse*, 1860, in-18.

NOTICE historique sur Notre-Dame de Belpeuch ; *Tulle*, sans date, in-18. — Opuscule de 25 pages.

NOTICE historique sur l'église de la Souterraine, par Fesneau ; *Limoges*, 1859, in-4. — 16 pages avec 3 planches lithographiées.

NOTICE sur les grands Carmes de Metz et sur leur célèbre autel, par E. Le Bouteiller ; *Metz*, 1860, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz.*

NOTICES sur la chapelle des Lombards à Mons et sur la chapelle échevinale de Saint-Georges (même ville), par M. Léopold Devillers ; *Anvers*, 1859. — Extrait du tome XVII des *Annales d'archéologie de Belgique.*

NOTICE sur l'église de la Ferté-Bernard, par l'abbé J. F. Clocheau ; *Caen*, 1858, in-8. — Extrait du *Procès verbal de l'assemblée de la Société française pour la conservation des monuments historiques, tenue au Mans, en juin* 1857.

NOTICE historique sur l'hôpital général de la Charité de Cambray, par M. Wilbert ; *Cambray*, 1853, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambray.*

NOTICE historique et descriptive de l'église de Saint-Gengoult de Toul, par l'abbé Bayard ; *Nancy*, 1859, in-8.

NOTICE sur les bas-reliefs qui décorent la partie la plus ancienne de la nef de la cathédrale de Bayeux, par Edouard Lambert ; *Caen, Hardel*, 1857, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tome X.

NOTICE sur l'église de Tours en Bessin, par Edouard Lambert ; *Caen*, 1840. — Extrait du tome VI du *Bulletin monumental.*

NOTICE sur le prieuré de Notre-Dame du Perray, par Adolphe de Cardevaigne ; *Arras*, 1859, in-4.

NOTICE sur l'église de Saint-Andoche de Saulieu, par Joseph Carlet ; *Dijon, Peutet-Pommey*, 1859, in-4. — Extrait des *Mémoires de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.*

NOTICE sur la chapelle de Notre-Dame des Vignes (Vaucluse), par Hippolyte Sauvageon de Visan ; *Valence, Aurel*, 1861, in-16.

NOTICE archéologique sur l'église de Saint-Pair, par l'abbé Auteraye ; *Avranches*, 1842. — Extrait du tome I^er^ des *Mémoires de la Société archéologique d'Avranches.*

NOTICE sur les fonts baptismaux de Wierse Effroy, par l'abbé F. Lefebvre ; *Saint-Omer*, 1860, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, tome X.

NOTICE sur l'église Sainte-Paix, à Caen, par Ch. Gervais ; *Rouen*, 1841, in-8. — Extrait des *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, tome XII.

NOTICE sur un autel chrétien antique, orné de

bas-reliefs et d'inscriptions latines découvert dans les environs de la ville d'Auriol (Bouches du Rhône), par l'abbé J. J. L. Bargès ; *Paris, Duvont*, 1861, in-4, 24 pages avec 2 planches.

NOTICE sur la châsse de Saint-Sever, par Achille Deville ; *Caen, Hardel*, 1837, in-8, 2 planches. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tome X.

NOTICE sur l'église de Saint-Désiré, par L. Desrosiers ; *Moulins*, 1861, in-4, 5 planches. — Cette église, qui date des XI-XII^e siècles, a une crypte.

NOTICE sur deux chapiteaux de l'abbaye de Saint-Georges, par Achille Deville ; *Rouen, Baudry*, 1826, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen.*

NOTICE sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean à Rouen, par E. de la Querière ; *Rouen*, 1860, in-8. — Deux planches coloriées représentent des vitraux ; cette église a été démolie en 1816.

NOTICE sur l'abbaye et l'église de Nieuol sur l'Autise (Vendée), par Octave de Rochebrune ; *Poitiers*, 1856. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

NOTICE sur les monuments religieux les plus remarquables de l'arrondissement de Pont-Audemer, par Alfred Canel ; *Caen*, 1838, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental*, tome IV.

NOTICE sur les chandeliers d'église au moyen-âge, par l'abbé Jules Corblet ; *Arras, Pringuet*, 1859, in-8.

NOTICE sur l'origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, par l'abbé Aubert ; *Poitiers*, 1857. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

NOTICE historique et descriptive de l'église Saint-Jean de Rouen, ornée de trois dessins de E. H. Langlois, par E. de la Querrière ; *Rouen, Brière*, 1860, in-8.

NOTICE historique sur l'ancienne et la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Grâce de Honfleur, avec des dissertations, etc., par L. V. C. D. G. (l'abbé Vartel, curé de Grâce) ; *Honfleur, chez l'auteur*, 1838, in-12.

NOTICE sur l'église Notre-Dame de Saint-Lô, par M. Dubosc ; *Saint-Lô, Elie*, 1851. — Extrait des *Notices, Mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.* — M. Davre a fourni au même recueil des *Notes pour servir à l'histoire du prieuré de Sainte-Périne.* — Un juge bien compétent, M. Léopold Delisle, a fait l'éloge de ce travail substantiel.

NOTICE sur les églises de Penol et de Mottier, par M. de Saint-Audeol ; *Grenoble*, 1861, in-8. — Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 2^e série, tome I.

NOTICE sur le mont Saint-Michel, par Frédéric Vaultier ; *Caen, Pagny*, 1839, in-8.

NOTICE sur l'église de l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades, par Léon de Duranville ; *Rouen, Périaux*, 1842, in-8. — Extrait de la *Revue de Rouen.*

NOTICE historique sur l'ancienne Chartreuse du Glandier, par Joseph Brunet ; *Limoges*, 1860, — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. X.

NOTICE sur l'église Saint-Nicolas de Caen, par Ch. Gervais ; *Rouen*, 1846. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XIV.

NOTICE sur le tombeau de saint Mamert, récemment découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre à Vienne, par Alfred de Terrebasse ; *Vienne*, 1861, in-8.

NOTICE sur Notre-Dame de Grâce à Gignac ; *Montpellier, Gras*, 1860, in-18.

NOTICE sur le tombeau de saint Martin, et sur la découverte qui en a été faite le 14 décembre 1860 ; *Tours, Mame*, 1860, in-8.

NOTICE sur l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, par Edm. de Busscher ; *Gand*, 1847, in-8.

NOTICE historique sur l'abbaye de l'Ile-Dieu, par Ch. de Stubenrath ; *Pont-Audemer, Lecomte*, 1856, in-8. — Extrait de la *Revue historique de la Normandie.*

NOTICE historique et archéologique sur l'origine, les vicissitudes et l'état actuel de l'église de Villedieu (Manche), par Gustave Doisnard. — Extrait du *Bulletin monumental*, t. XII.

NOTICE historique et archéologique sur le Mont-Saint-Michel, et considérations sur la nécessité de restaurer l'église de cette antique abbaye, par Gustave Doisnard ; *Saint-Lô, Elie*, 1848, in-8.

NOTICE sur les vitraux de Saint-Ouen de Pont-Audemer (Eure), par Madame Philippe Lemaître ; *Rouen, Perron*, 1853, in-8.

NOTICE historique sur l'église et l'abbaye de Moulineaux, arrondissement de Rouen, par Molet aîné ; *Elbeuf, Levasseur*, 1852, in-8.

NOTICE sur l'église Notre-Dame de Saint-Lô, par M. Dubosc ; *Saint-Lô, Elie*, 1856, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.*

NOTICE archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé Barraud ; *Paris*, 1860, in-8, 111 pag. — Extrait du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont, t. XXVI.

NOTICE historique sur une relique du manteau de saint Martin, par l'abbé Méthivier, curé d'Olivet, *Angers*, 1860, in-12, 48 pages.

NOTICE historique et critique sur le tombeau de saint Léonien, premier abbé du monastère de Saint-Pierre de Vienne, par Alfred de Terrebasse ; *Vienne*, 1860, in-8, 20 pages.

NOTICE sur l'église de la Chaise-Giraud (Vendée), par M. de Rochebrune ; *Poitiers*, 1860, in-8, avec 4 planches. — Extrait du tome XXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

NOTICE historique sur l'église Saint-Sébastien de Nancy, par l'abbé la Flise, chanoine ; *Nancy*, 1852, in-8.

NOTICE sur la chapelle de Notre-Dame des Affligés, par Lamorisse ; *Douay, Dechr...*, 1859, in-12.

NOTICE historique et descriptive de l'église Notre-Dame de Lillebonne, par l'abbé Cochet ; *Rouen*, 1846, in-8. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XIV. — Une *Notice sur l'abbaye de Notre-Dame de Caudebec* due au même antiquaire fait partie du t. XV du même recueil ; dans le tom. XX, une *Notice sur l'abbaye de Saint-Saens.*

NOTICE historique sur l'ancienne abbaye de Bellosanne, par l'abbé Cochet ; *Rouen*, 1847, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Rouen.*

NOTICE historique et descriptive sur l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay-en-Bray ; *Rouen, Perron*, 1851, in-8. Extrait de la *Revue de Rouen.* — Les 52 vignettes sur bois qui accompagnent cet opuscule ont été empruntées à l'ouvrage de M. Daniel Gurney, intitulé : *The Records of the house of Gournay.*

NOTICE historique sur l'abbaye, les deux églises et le palais de Choisy au Bac (Oise) par Z. Rendu ; *Compiègne, Dubois*, 1856, in-4.

NOTICE historique et descriptive sur l'ancienne église pontificale de Saint-Jean de Rouen, par E. de la Querrière, *Rouen*, 1860, in-8, 3 planches.

NOTICE historique de l'église Saint-Sébastien de Nancy, par M. la Flèze ; *Nancy*, *Vagner*, 1853, in-8.

NOTICE sur la châsse de Nesle le Reperte, par M. le Brun d'Albanne ; *Troyes*, 1859, in-8. Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* — Ce travail est accompagné d'une représentation faite avec beaucoup de soin de cette châsse qui a un mètre 06 de longueur sur 56 centimètres de hauteur et 37 de largeur. Les revêtements du fond sont de cuivre doré, les personnages en argent fin, les colonnades sont ornées d'émaux représentant les prophètes. Après avoir subi de nombreuses vicissitudes, ce précieux monument avait été transporté par les Bénédictins de Nesle dans leur église de Villenauxe ; il a été remis à la cathédrale de Troyes.

NOTICE sur l'église de Saint-Maximin (Var), par M. L. Rostan ; *Brignoles*, 1859, in-8, 119 p.

NOTICE sur l'ancien couvent de Notre-Dame des Courts ; *Nantes*, *Biarnès*, 1853, in 8 — Cette notice est l'œuvre de huit élèves de rhétorique et a été lue à une distribution de prix.

NOTICE historique de l'église de Saint-Martin de Vendôme par M. de Martonne ; *Blois*, 1860, in-8, 96 p. — Extrait du tom. VI des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de la ville de Blois.*

NOTICE sur Notre-Dame de Nanteuil, par M. Péan ; *Blois*, 1860, in-8, 46 p. — Extrait des mêmes *Mémoires* que l'article précédent.

NOTICE sur l'église de Saint-Clément de Craon, par M. de Bodard ; *Angers*, 1860, in-8. — Extrait du t. VII des *Mémoires de la Société académique d'Angers.*

NOTICE sur l'abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, par l'abbé Magne ; *Beauvais*, 1860, in-8. — Extrait du tom. IV des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise.*

NOTICE sur l'église Saint-Gengoult de Toul, par l'abbé Bagard ; *Nancy*, 1857, in-8.

NOTICE historique et archéologique sur les dalles sculptées qui servaient de pavé dans l'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de Saint-Omer, par Alex. Hermand ; *Saint-Omer*, 1854, in-8.

NOTICE sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, par Doublet de Boisthibault ; *Paris*, *Leleux*, 1852, in-8. — Extrait de la *Revue archéologique.*

NOTICE historique de l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Plans, diocèse d'Avignon, par l'abbé C. L. Fes ; *Pont-Saint-Esprit*, *Gros frères*, 1858, in-12.

NOTICE sur l'ancienne cathédrale d'Apt (Vaucluse), par l'abbé Jouve ; *Avignon*, 1855, in-8.

NOTICE sur l'ancien prieuré de Saint-Martin des Champs, par P. Huguet ; *Neuilly*, *Guiraudet*, 1859, in-12.

NOTICE descriptive et historique sur l'église collégiale et pontificale de Notre-Dame de Bourg, par Jules Baux ; *Bourg-en-Bresse*, *Martin-Bottier*, 1849, in-12.

NOTRE-DAME de Rochefort, histoire de sa chapelle, de son pèlerinage et de son couvent, par un mariste ; *Avignon*, *Chaillot*, 1861, in-18.

NU (du) dans l'art chrétien, par H. Grimouard de Saint-Laurent ; *Paris*, *Blériot*, 1860, in-8. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

OBSERVATIONS sur l'achèvement de l'église de Saint-Ouen de Rouen, par Achille Deville ; *Rouen*, *E. Perron*, 1844, in-8. — Extrait de la *Revue de Rouen.*

ORFÈVRERIE du XIII^e^ siècle, châsse et croix de Bousbecque décrites par E. de Coussemaker ; *Lille*, *Quarré*, in- 4, 23 p. et 4 pl. chromolithographiées.

ORIGINE (de l') apostolique de l'église de Metz, suivie d'une notice sur l'anneau de saint Arnoult ; *Paris*, *Didron*, 1847, in-12.

ORIGINE de l'église Notre-Dame du Vœu de Cherbourg, par M. le Chanteur de Pontaumont ; *Cherbourg*, *A. Mouchel*, 1856, in-8.

ORIGINE (de) asyli ecclesiastici, auctore P. C. Neinmiger ; *Friburgi*, *Brieck*, 1788, in-4

ORNATUS ecclesiasticus, hoc est : compendium præcipuarum rerum quibus quævis rite decenterque compositæ ecclesiæ exornari ac redimiri debent ; auct. J. Myllero ; *Monachii*, *Ad. Berg*, 1591, II part. en 1 vol. in-4, fig. en bois. — Ouvrage fort important et rare. Il contient beaucoup de planches d'orfévrerie et argenterie.

OBSERVATIONI supra i cimiteri de' SS. Martiri ed antichi christiani ; *Roma*, *Salvioni*, 1720. in-fol.

PALINGENESIS (de) veterum, seu metempsychosi sic dicta Pythagorica, libri III, auctore G. Irhove ; *Amstelodami*, 1735, in-4. — Divers écrits ont été publiés au sujet de la doctrine de la métempsycose, qui, délaissée pendant des siècles, a été reproduite récemment sous d'autres formes par quelques rêveurs aventureux. Nous citerons : P. Gaudentius : De Pythagorica animarum transmigratione, *Pisis*, 1641 ; C. Loescher : De Metempsychosi Pythagorica, *Lipsiæ*, 1666 ; H. Schilling : De Metempsychosi, *Lipsiæ*, 1679 ; H. Jentzsch : De absurdo Metempsychosis dogmate, *Lipsiæ*, 1685 ; J. Doppert : De vetusto Metempsychosis commento, *Schneeburgi*, 1716, in-4 ; J. A. Hartmann : Metempsychosis Pythagorica ab imputationibus absurdis liberata, *Marburgi*, 1736, in-4 ; J.-C. Gatterer : De Metempsychosi, immortalitatis animarum symbolo Ægyptiaco, apud Herodotum, dans les *Novæ Commentationes societatis Goettingensis*, IX, 3, 43.

PASSIO Domini nostri Jesu Christi, ex evangelistarum textu accuratissime deprompta, additis sanctissimis exquisitissimisque figuris ; *Argentinæ*, *J. Knoblonchus*, 1508, in-fol. (Volume très-rare, contenant 25 gravures sur bois, composées et gravées par Urse Graf, graveur des monnaies de Bâle).

PATRONNES (les) d'Elne et l'abbaye de Jau, par B. Allart ; *Perpignan*, *Alyse*, 1859, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Pyrénées orientales.*

PAVAGE des églises dans le pays de Bray, par l'abbé J.-P. Decorde ; *Paris*, A. Pringuet. 1857, in-8 (14 pages et 2 planches). — Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

PEINTURE (de la) religieuse à l'extérieur des églises à propos de l'enlèvement de la décoration extérieure du porche de Saint-Vincent de Paul, par M. Jollivet ; *Paris*, 1861. — Cette brochure a été provoquée par le déplacement de panneaux exécutés par l'artiste dont nous avons transcrit le nom ; la question de fait ne nous regarde pas, nous dirons seulement qu'il y a dans ce livret des développements érudits sur l'histoire morale de la peinture religieuse (opinion des Pères de l'Église à cet égard, ancienneté de l'usage, etc.) Sur les trois chapitres dont se compose ce travail, le second traite de la peinture religieuse à l'intérieur des églises et des procédés de la peinture en émail sur lave.

PEINTURE (la) sur verre au XVI^e^ siècle et à notre époque, par M. Charles ; *Beauvais*, 1860, in-8. Extrait du t. IV des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise.*

PEINTURES claustrales des monastères de Rome, par l'abbé X. Barbier de Montault ; *Paris*, *Blériot*, 1860, in-8.

PEINTURES (les) murales dans les églises du Laonnais, par Edouard Fleury ; *Laon*, 1861, in-8.

Extrait du tom. X du *Bulletin de la Société académique de Laon.*

PEINTURES murales de l'église de Jumigny (Aisne), notice de M. Ed. Fleury. — Extrait de la *Revue archéologique*, décembre 1860.

PEINTURES de Saint-Macaire, par M. Charles Desmoulins ; *Paris*, 1860, in-8, 22 pages. — Extrait du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont, t. XXVI. — Ces peintures représentent des sujets empruntés à l'*Apocalypse*, aux Evangiles et aux légendes.

PEINTURES murales du XIVe siècle dans l'église de Notre-Dame du Bourg à Rabastens d'Albigeois, par M. le comte de Toulouse-Lautrec ; *Paris*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. XXVI.

PRECIBUS (de) ad sacrarum orationum initia fieri solitis, auctore J. D. Goldhorn ; *Lipsiæ*, 1705, in-4. — S gnalons aussi trois dissertations spéciales composées, il est vrai, par des écrivains protestants sur certaines prières particulières, mais qui pourraient être consultées avec quelque profit si on parvenait (chose difficile) à les rencontrer en France : J. Scaria : De precibus armatis, *Abo*, 1747, in-4 ; C. M. Plaff : De invocatione sancti Christophori ad largiendos nummos ; *Tubingæ*, 1747, in-4 ; C. F. Wilisch, De precibus angelorum pro nobis, ad Zachar i 12 ; *Freibergii*, 1723, in-4.

PROGRAMMA de sacris gentilium ex Oriente natis, ac de eo cur Ethnici caput aselli in templo Judaico sacratum fuisse dixerunt, auct. E. H. Polemann ; *Bremæ*, 1706, in 4. — Il existe plusieurs écrits spéciaux sur ce culte de l'âne attribué par les païens aux Juifs et aux premiers chrétiens ; nous citerons : Th. Hassæus : Diatriba de onolatriæ crimine, sive calumnia cultus asinini a gentilibus olim Judæis et Christianis impactus ; *Erfurtii*, 1706, in-4 ; Z. Grape : Schediasma historicum de calumnia onolatriæ et chorolatriæ Judæis et Christianis olim aspersa ; *Lipsiæ*, 1696 ; J. Hasæus : De ononychoto Christianis cujusdam nequitia afficto numine, dans la *Bibliotheca Bremensis*, III, 1056 ; J. P. Heine ; De Ononychoto Christianis afficto numine, dans ses *Dissertationes sacræ*, *Amstelodami*, in-4 ; L. A. Schulze, de Ononychoto Deo Christianis quondam afficto, dans ses *Dissertationes Philologicæ*. — *Voir* d'ailleurs Danz, *Universal Woerterbuch*, p. 707.

QUELQUES cérémonies allégoriques anciennement en usage dans l'église cathédrale de Rouen, par l'abbé Picard ; *Rouen*, 1847, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Rouen.*

RAPPORT sur l'église et la crypte de Saint-Martin au Val à Chartres, par Paul Durand ; *Chartres*, *Garnier*, 1858, in-8.

RAVENNE et ses monuments, par l'abbé Crosnier ; *Paris*, 1859, in-8, 80 pages. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, tom. XXV.

RECHERCHES historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et sur les prieurés de Romain-Moutier ou de Vaux et de Saint-Pont, par M. Barthelet ; *Pontarlier*, *Simon*, 1856, in-12, VIII et 245 pag.

RECHERCHES sur les origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons, par L.-W. Ravenez ; *Paris*, *Lecoffre*, 1857, in-8.

RECHERCHES historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire, par M. J. Rouger ; *Saint-Omer*, 1860, in-8, 122 pag. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morénie*, tom. X.

RECHERCHES historiques et archéologiques sur les enseignes religieuses et civiles au moyen âge, par l'abbé Coffinet ; *Troyes*, 1859, in-8. — Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* — D'après la *Revue des Sociétés savantes*, 1861, pag. 709, ce travail est rempli de détails curieux, sur des objets de métal, d'ivoire, de cristal et d'étoffes qui s'attachaient au chapeau, à la barette, au col, sur la poitrine ou aux bras, soit comme marque de reconnaissance ou comme sujet distinctif, soit comme souvenir de pèlerinage ou comme moyen de ralliement entre les confrères.

RECHERCHES historiques sur l'église de Saint-Michel des Lions à Limoges, par l'abbé Legros ; *Limoges*, 1811, in-12 (68 pages).

RECHERCHES sur les peignes liturgiques, par M. Bretagne, 1861, in-4. — Opuscule de 23 pages et 2 planches. Les dessins représentent les peignes de saint Loup, archevêque de Sens, de saint Hubert, de saint Gunzelin, de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, de sainte Libaire. Petite monographie neuve et curieuse d'un instrument liturgique qui n'avait pas encore été étudié.

RECUEIL de sculptures gothiques dessinées d'après les plus beaux monuments construits en France depuis le XIe jusqu'au XVe siècle, par Adam, inspecteur des travaux de la Sainte-Chapelle ; *Paris*, 1860-62, 2 vol. in-fol. — On trouve dans cet ouvrage des dessins d'après des gargouilles, des chapiteaux, des pilastres de diverses églises et abbayes.

RELIGIOSÆ Ragovienses cryptæ, sive Hyrvia subterranea, auctore Joan. Herbinio ; *Jenæ*, 1675, in-8.

RELIQUES (les) de saint Fulcran de Lodève, étude historique et archéologique, par l'abbé H. Reynis ; *Lodève*, *Guillière*, 1861, in-16.

RELIQUIÆ urbis Romæ et indulgentiæ, *s. l. et a.* — Opuscule de 8 feuillets.

REMARQUES historiques et critiques sur les antiquités civiles et religieuses de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Sens et Troyes, suivies d'une notice historique sur la statue miraculeuse de Notre-Dame de Bar-sur-Seine, par P.-L.-C. Douge ; *Troyes*, *Anner-André*, 1858, in-8.

RENAISSANCE (la) monumentale en France, spécimen de composition et d'ornementation architectoniques emprunté aux édifices construits depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIV, par Adolphe Berty ; *Paris*, *Gide*, 1856. — Cet ouvrage a été annoncé comme devant se composer de 100 livraisons contenant chacune deux planches avec un texte historique et archéologique. Un grand nombre des édifices décrits sont des églises et abbayes.

RESTAURATION décorative de la collégiale de Saint-Quentin, par G. Demoulin ; *Saint-Quentin*, 1860, in-8. — Extrait des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, 3e série, tom. II.

RESTITUTION à la crypte de Saint-Godard du tombeau de saint Romains, archevêque de Rouen, par A.-L. Hilaire de Néville ; *Rouen*, 1859. Extrait de la *Revue de Rouen.*

REVUE des architectes de la cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du XVIe siècle ; *Rouen*, *A. Le Brument*, 1848, in-8. — Ouvrage tiré à 250 exemplaires.

REVUE de l'art chrétien, recueil mensuel, dirigé par l'abbé J. Corblet.

TOME Ier. — L'art catholique, par l'abbé Corblet. — Orfévrerie du XIVe siècle, par M. de Linas. — Pavage des églises, par M. Schmidt. — Iconographie de l'Immaculée Conception, par MM. Auber, V. Pelletier et Grimouard de Saint-Laurent. — Notice historique et liturgique sur les cloches, par M. Corblet. — Imagerie d'église au XVIe siècle, par

M. de Chennevières. — Iconographie des catacombes, par M. Barbier de Montault. — Art chrétien primitif, par M. Grimouard de Saint Laurent — L'église Sainte-Clotilde, par M. Blanchet.

TOME II. — L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par MM. de Baecker et E. Petit. — Etude sur les fonts baptismaux, par M. Van Drival. — Essai historique sur les ciboires, par M. Corblet. — Remarques critiques sur les institutions de l'art chrétien, par M. Renom. — Iconographie des saints de Bretagne, par A. de Barthélemy. — Les croix du moyen âge, par M. Van Drival. — Notes pour l'histoire de l'art chrétien dans le nord de la France, par M. Tailliar. — Monuments chrétiens primitifs de Marseille, par le P. Dassy.

TOME III. — Les chandeliers d'église au moyen âge, par MM. Dusevel et Corblet. — Anciens vêtements sacerdotaux conservés en France, par M. de Linas. — Le chandelier pascal, par MM. Schmidt et Corblet. — Du nu dans l'art chrétien, par M. de Saint-Laurent. — L'ancienne cathédrale d'Apt, par M. Jouve. — Le trésor de la cathédrale de Gran, par M. Breuil. — Châsse émaillée de saint Ghislain, par l'abbé Voisin. — Fra Angelico, par M. Breton. — L'orgue et les buffets d'orgue, par M. Corblet.

TOME IV. — Etude monographique sur l'arbre de Jessé, par M. Corblet. — Peintures claustrales des monastères de Rome, par M. Barbier de Montault. — Les aumônières au moyen âge, par M. de Linas. — Précis de l'histoire de l'art chrétien en France et en Belgique, par M. Corblet. — Etude archéologique et iconographique sur sainte Ursule, par M. Pardiac. — La sépulture chrétienne au moyen âge, par M. Cochet. — Iconographie d'un portail de Notre-Dame d'Amiens, par M. Salmon.

ROULEAUX des morts. Rapport sur une brochure de M. L. Delisle, ayant pour titre : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de vrier pour les morts*, par H. de Formeville ; *Caen, Hardel*, 1848, 64 pag. — Extrait du tome XVII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.

SACRARUM Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta, authore Phil. Laur. Dionysio ; *Romæ, Casaletti*, 1773, in-fol.

SAINT-MACAIRE et ses monuments, par M. Léo Drouyn ; *Paris*, 1860, in-8, 68 pages. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, tom. XXVI. (Ces monuments sont presque tous religieux.)

SAINT-GERVAIS, église et paroisse, par J. Thierry ; *Rouen*, 1860, in-8. — Volume imprimé avec grand soin et orné de figures.

SAINT-MARTIN SUR RENELLE, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par E. de la Querrière ; *Caen, Hardel*, 1860, in-4, avec 3 planches.

SAINT-PHILIBERT de Dijon et l'architecture romane en Bourgogne, par Paul Foisset ; *Dijon, Peutet-Pommey*, 1861, in-4, 36 planches et 3 gravures. — Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*.

SCEAUX (les) de l'église de Marseille au moyen âge, par L.-T. Dassy ; *Marseille, M. Olive*, 1858, in-8. — Ce petit volume n'a été tiré qu'à 100 exemplaires. Les figures sur bois qu'il renferme représentent 34 sceaux, tous inédits.

SEPULCRIS (de), cœmeteriis aliisque rebus sacris et religiosis, illorumque jure, auctore J. Chr. Bachov ; *Gottingæ*, 1725, in-4.

SEPULTURE (la) chrétienne en France, d'après les monuments du XI^e^ au XVI^e^ siècle, par Arthur Mercier ; *Paris, Vivès*, 1853, in-8. — Un membre de l'Institut, un savant fort distingué, M. Léopold Delisle, a rendu compte de cette publication dans l'*Athenæum français*, 1855, p. 501. Elle contient un grand nombre d'observations classées avec beaucoup d'intelligence. Dans le premier livre l'auteur définit les sarcophages ; il en fait connaître la matière, la forme, les ornements, il décrit les objets qu'on enfermait avec le mort et particulièrement les croix de plomb sur lesquelles était gravée une formule d'absolution. Le second livre, consacré aux tombeaux, expose les révolutions que la mode fit subir à ces monuments pendant une période de 19 siècles. La partie la plus considérable du troisième livre, intitulé : Sépulture dans les églises, est relative aux cryptes. Les cimetières font le sujet du quatrième livre. L'attention est appelée sur les croix, les chapelles de Saint-Michel, les fanaux ou lanternes des morts.

La question difficile du symbolisme est abordée dans le cinquième livre ; les meilleurs liturgistes du moyen âge sont pris pour guide. M. Delisle reproche à cet ouvrage d'ailleurs intéressant et instructif, d'avoir été composé un peu trop vite. Les textes n'ont pas tous été vérifiés sur les originaux et quelques citations paraissent de seconde main.

SEPULTURES chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près de Dieppe, en 1857, par l'abbé Cochet ; *Paris*, 1859, in-8. — — Extrait du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, tom XXV.

SEPULTURIS (de) imperatorum, regum et electorum in monasteriis et templis, auctore G. Slewogtio ; *Jenæ*, 1722, in-8, fig.

SERMO in die Innocentium pro episcopo puerorum, s. l. et a. sed *Londini*, *Wynkyn de Worde*, circa 1495, in-4. — Opuscule de 24 pages, devenu introuvable et au sujet duquel on peut consulter le *Typographical Antiquities*, édition de Dibdin, tom. II, p. 379. Quant à l'usage singulier auquel se rattache cet écrit, voir la dissertation de Duerr : *Commentatio de episcopo puerorum; Moguntiæ*, 1755, in-4, et divers ouvrages anglais indiqués par le docteur Gruesse : *Trésor des livres rares*, tom. I, p. 315.

SINGULARI (de) dignitate clericorum apud veteres, auctore D.-H. Kleeditz ; *Vitebergæ*, 1762, in-4.

SOUVENIRS d'une visite à l'abbaye de Saint-Antoine, par M. Victor Advielle ; *Saint-Marcellin*, 1859, in-8. — On trouve dans cet opuscule des détails fort intéressants sur le *trésor* de cette antique et célèbre abbaye.

STALLES du chœur de la cathédrale d'Auch, par J. Saucet, 1860, 12 livraisons in-4, de 5 planches.

STATISTIQUE monumentale, historique et pittoresque de la Côte-d'Or, par E. Nesle, 1860-62, in-fol. — Descriptions accompagnées de planches représentant de nombreux édifices religieux.

TABULIS (de) sacris veterum Christianorum, auctore J.-A. Klein ; *Altdorfii*, 1722, in-4.

TEMPLORUM (de) condendorum et dedicandorum ritibus, auctore U.-G. Sieber ; *Lipsiæ*, 1716, in-4.

THYSIASTERIOLOGIA, sive de altaribus veterum christianorum, auctore G. Voigtio, edidit J.-A. Fabricius ; *Hamburgi*, 1709, in 8.

TOMBEAU (le) de saint Julien à Notre-Dame-du Pré, au Mans, par C. Livet ; *Le Mans, Monnoyer*, 1859, in 8.

TOMBEAUX de la cathédrale de Rouen, par Achille Deville ; *Rouen, N. Periaux*, 1833, in 8, 10 planches. — 2^e^ édition augmentée ; *Rouen*, 1857, in-8, 12 planches.

TOMBEAUX chrétiens, par Alexandre Schnepkens ; *Anvers*, 1850, in-8. — Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*.

TOMBEAUX (les) des Papes romains, par Ferdinand Gregorovius, traduit par F. Sabatier, pré-

cédé d'une introduction par M. Ampère; *Paris, Michel Lévy*, 1856, in-12, 315 pag.

TRADITIONS et usages de la Normandie, privilèges de la Fierte Saint-Romain, par P.-A. Vieillard; *Caen*, 1840, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen.*

TRESOR (le) spirituel caché dans l'église papale de Saint-Urbain, pape et martyr, par de Benoist, *Troyes, A. Chevillot*, 1652, in-8.

TRESOR (le) de saint Martial de Limoges au XIIIe siècle, par M. Duplès-Agier; *Paris, Dumoulin*, 1853, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* — Inventaire curieux qui se trouve dans un des manuscrits latins de la bibliothèque Impériale (n. 1139), et qui n'était connu que par quelques extraits donnés par les Bénédictins continuateurs du Glossaire de Ducange.

TRESOR de l'eglise de Conques, dessiné et décrit par Alfred Darcel; *Paris, Didron*, 1861, in 4, 15 planches.

TRESORS (les) sacrés de Cologne, objets d'art du moyen-âge, conservés dans les églises et les sacristies de cette ville, par Franz Bock, traduit de l'allemand; *Paris, Morel*, 1860. — Ouvrage en cours de publication, annoncé en 12 livraisons de 4 planches et 8 ou 10 pages de texte chacune. Il n'est tiré qu'à 300 exemplaires.

VERRIERES (des) les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace, par le baron de Schauenbourg; *Caen*, 1860, in-8, 60 pages. Extrait du *Congrès archéologique de France*, 26e session. — Dans le même volume, on trouve un mémoire de M. l'abbé Straub sur les vitraux de l'ancienne collégiale de Haslach et de l'église de Walbourg, in-8, 66 pages. Ce mémoire est suivi d'une note de M. Petit-Girard sur cette question : « L'aspect général des vitraux de l'Alsace dans leurs rapports avec ceux du centre de la France. »

VESTIBUS (de) sacris certis litteris notatis, auctore A. Ritter; *Lipsiæ*, 1703, in-4. — Le même écrivain a donné une dissertation : De vestibus clericorum crucis signo notatis; *Gryphiswaldiæ*, 1704, in-4. — Il en existe une de H. Goetze : De vestibus sacris in administratione Cœnæ Dominicalis usitatis; *Annæmentii*, 1700, in-4; et une autre plus spéciale sortie de la même plume : Num Verbi ministro toga cubiculari induto, officio sacro defungi liceat; *Lubecæ*, 1725, in-4.

VISITE (une) aux cryptes de l'église de Picquigny, par M. J. Garnier; *Amiens*, 1860. — Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

VISITE (une) à l'abbaye de Cluny, par l'abbé Azaïs; *Nîmes, Clavel*, 1860, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard.*

VITA, Passio et resurrectio Jesu Christi variis iconibus a Martino de Vos expressa; *Antuerpiæ*, 1722, in-fol. oblong, fig.

VITRAUX peints et incolores des églises de la Flandre maritime, par E. de Coussemaker; *Lille, Lefébure-Ducrocq*, 1860, in-8, 19 pages et 6 planches. — Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, tom. V.

VOEU (le) de la reyne, ou la fondation de la chapelle de Nostre-Dame de la Paix, sise à Saburs; *Rouen, imprimerie de l'Archevêché, chez Laurens-Maury*, 1639, in-4. — Le *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 610, cite ce livret.

XXIX. — Sciences occultes, Demonologie, etc.

ADMONITIO de superstitionibus magicis vitandis in gratiam sinceræ religionis, auctore Nic. Memmingro, sine loco, 1775, in-8.

ALEXITERIA et Alexipharmaca contra diabolum, auctore E.-G. Baldinger; *Gottingæ*, 1778, in 4.

ANCILLA (de) Wismariensi præsaga, auctore E.-F. Scherffelio; *Gryphiswaldiæ*, 1742, in-4.

ANTIDEMON de Mascon, ou Histoire particulière et véritable de ce qu'un démon a fait et dit a Mascon en la maison du sieur François Perrault; nouvelle édition avec préface et notes, par Ph.-H. Philibert Le Duc; *Bourg en Bresse, Milliet-Brottier*, 1853, in-12.

APOLOGIA principum in qua processus in causa Sagarum continetur et maleficorum argumenta refutantur, à Joh. Hoffmanno; *Erfurti*, 1636, in-4.

APPARITION du diable à un gentilhomme en 1663; *Paris*, 1614, in-8. — Opuscule réimprimé dans le tome premier du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, part. II, p. 69.

APPARITIONS (deux) du prophète Elie au frère Alexandre, 1745, in 4.

APPARITION d'un esprit, rue des Etouffles en 1663. — Imprimé au tome premier du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, part. II, pag. 181.

ARRET de mort donné au Parlement de Bretagne contre demoiselle Marie de Sornin, accusée et convaincue d'homicide par l'étrange apparition de feu son mari; *Paris*, 1635, in-8. — Opuscule réimprimé au tome premier du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, part. II, pag. 13.

ARRET du parlement portant défense de faire preuve par eau en accusation de sortilége du 1er decembre 1601, avec le plaidoyer de Louis Servin; *Paris*, 1602, in-8.

ASTRONOMIÆ et Astrologiæ in doctrina Gnosticorum vestigia, pars I; Bardesanis gnostici numina astralia, auctore C. Kuehner; *Hildburghausenii*, 1833, in-4.

BIS (de) mortuis, h. e. defunctis miraculose revocatis, auctore T. Winkler; *Vitembergæ*, 1672. Thèse académique réimprimée en 1686 et en 1716.

CATECHESE de la magie repréhensible, par René Benoit; *Paris*, 1579, in-8.

CINQ histoires admirables de plusieurs énergumènes, advenues en 1582, en la ville de Soissons, recueillies des actes et mises en ordre par P.-Charles Blender, Artésien, religieux de l'abbaye de Marchienne; *Paris*, 1582, in-8. — C'est le même ouvrage quant au fond que celui imprimé à Paris également en 1582, chez Chaudière, sous un titre un peu différent et qui est mentionné au tome IV de notre *Dictionnaire*, col. 719.

COMMENTATIO de theologia ex magia, seu magia ex theologia proscribenda, auctore Bened. Pirgero; *Salisburgi*, 1780, in-4.

COMMENTATIO de pactis hominum cum diabolo circa abditos in terra thesauros effodiendos; auctore Mich. Foertschio; *Lipsiæ*, 1741, in-4.

COMMENTATIO de dæmonibus morbisque dæmoniacis medica arte tollendis, aut. T.-G. Dresde; *Lipsiæ*, 1763, in-4.

COMMENTARIUS juridicus ad L. Stigmata C. de Fabricensibus in qua de variis speciebus signaturarum, characterum et stigmatum, imprimis Antichristi et illorum quæ sagis innixa deprehenduntur, auctore Petr. Ostermanno; *Coloniæ*, 1629, in-4.

COMMENTARIUS de generibus divinationum, ac Græcis Latinisque earum vocabulis, auctore J. Camerario; *Lipsiæ*, 1576, in-8.

COMMENTARIUS ad tit. C de maleficis, auctore Alb. Gentili; *Hanoviæ*, 1604, in-12.

COMMENTARIUS ad edictum imperatoris Diocletiani de maleficiis, auctore Ant. Benbellona de Godentiis; *Servestæ*, 1602, in-4.

CONFESSIONS (les) de Didyme, sérieuse pénitente, avec les choses qu'elle a déposées touchant la synagogue de Satan; *Paris*, 1623, in-8.

CONJURATIO malignorum spirituum in corporibus hominum exsistentium, in 4, sans lieu ni date, *Romæ, S. Planck*, in-8, 8 feuillets. — Il en existe

quatre autres éditions également sans lieu ni date, mais qu'on croit imprimées à Rome.

CONJURATIO malignorum spirituum in corporibus hominum exsistentium, aut. Phil. Oliverio; *Venetiis*, 1567, in-8.

CONJURATIONES potentissimæ et efficaces ad expellendas et fugandas aereas tempestates a dæmonibus excitatas, auctore Petro Locatelli; *Brixiæ*, 1628, in-12.

CONTEMPLATIO philosophica magiæ, authore J.-R. Salkmanno; *Argentinæ*, 1655, in-4.

CONSTRUCTURA (de) dæmoniaca, authore G.W. Wedel; *Jenæ*, 1681, in-4.

CORPORUM (de) mortuorum in vitam reditu, rationi non repugnante, sed optime congruente, auctore J. Clischio; *Dresdæ*, 1752, in-4.

CRIMINE (de) conjurationis spirituum, auctore J.-E. Floerke; *Jenæ*, 1721, in-4.

CRIMINE (de) magiæ, auctore C. Reiche; *Halæ*, 1701, 1722, 1734, in-4. — C'est une thèse académique; il y en a une autre sous le même titre de F. C. Flottenhauer; *Vitebergæ*, 1657 in-4.

DÆMONOMAGIA sive de dæmonis cacurgia, cacodæmonum et lamiarum energia, authore Ph. Ehrich; *Francofurti*, 1607, in-8.

DÆMONUM investigatio, auctore Andrea Cesalpino; *Florentiæ*, 1580, in-4; *Venetiis*, 1593, in-4.

DEFENSOR probæ (ut vocant) aquæ frigidæ qua in examinatione maleficorum judices hodie utuntur, auctore Jac. Rickio; *Coloniæ*, 1597, in-8.

DENUNTIATIONE (de) sagarum iisque quæ ad eam recte intelliguntur, auctore B. Mauritio; *Tubingæ*, 1664, in-4.

DISPUTATIO contra opliantriam, lycanthropiam et metempsychosim, scripsit C. Ziegra; *Wittebergæ*, 1650, in-4.

DISPUTATIO de fallacibus indiciis magiæ, auctore F. M. Broehm; *Halæ*, 1701, in-4.

DISCOURS des marques des sorciers et de la possession réelle que le diable prend sur le corps des hommes, par Jacques Fontaine; *Lyon*, 1611, in-8.

DISCOURS sommaire des sortilèges et vénéfices, tirés des Procès criminels jugés au siége royal de Montmorillon en 1699, *Potiers*, in-8.

DISCOURS d'un miracle advenu en la Basse-Normandie, avec un traité du pouvoir des démons et de leurs prestiges, par Ant. de Marsy, aumônier du roi; *Paris*, 1598, in-8.

DISCOURS miraculeux, inouï et épouvantable advenu à Anvers d'une jeune fille Flamande qui fut étranglée du diable, 1582, in-8 (réimpr. dans le tome 1 du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, part. 2, p. 27.)

DISCOURS prodigieux et épouvantable d'un banquier du diable et de son fils qui ont été brûlés à Vesoul après avoir confessé une infinité de maléfices et de sorcelleries, s. l. ni d. in-8.

DISCOURS véritable de l'exécution faite de cinquante tant sorciers que sorcières exécutés en la ville de Doué, 1606, in-8.

DISCOURS sommaire (par Rickius) des sortiléges et vénéfices tirés des procès criminels jugés au siége royal de Montmorillon, en Poitou, 1599, in-8.

DISQUISITIO de magicis actionibus ἐξέτασις succincta sententiæ S. Bodini opposita; *Henricopoli*, 1590, in-4; *Francofurti*, 1627, in-4.

DISSERTATIO de sortilegiis, auth. J. Monthelio; *Upsaliæ*, 1705, in-8.

DISSERTATIO physica de philtris, auct J. G. Teutschero; *Lipsiæ*, 1719, in-4.

DISSERTATIO de præstigiis dæmonum fraudibusque, auct. E. Pirgero, *Jenæ*, 1660, in-8.

DISSERTATIO de conventu sagarum ad sua sabbata, auct. Ph. D. Fuhrmann; *Vitebergæ*, 1667, in-4. — C'est une thèse académique · il en existe une autre de J. Nienner, sous le même titre, imprimée dans la même ville en 1682.

DISSERTATIO de conventu sagarum in monte Bructerorum nocte ante Cal. Mose, auctore J. Muellero; *Vitebergæ*, 1695, in-4; *Lipsiæ*, 1745, in-4.

DISSERTATIO de magia e criminum serie proscribenda, auct. E. G. C. Kluegelio; *Wittebergæ*, 1789, in-4.

DISSERTATIO de amuleto quodam Gnosticorum, auctore Alb. Schumachero; *Bremæ*, 1717, in-4.

DISSERTATIO de spectris, de fascino, de melancholia et noctisurgio, auctore Tob. Tandlero; *Jenæ*, 1613, in-8.

DISSERTATIO de vegetabilibus magicis, auct. J. Fabricio; *Wittebergæ*, 1701, in-4.

DISSERTATIO de thesauro arte magica invento. auct. Schmidt.; *Lipsiæ*, 1678, in-4.

DISSERTATIO de magia licita et illicita, auct. Alb. zum Felde; *Hamburgi*, 1693, in-4.

DISSERTATIO de magia in genere et in specie naturali, auctore G. Schubart; *Wittebergæ*, 1670, in-4.

DISSERTATIO physica de magia dæmoniaca seu illicita, et naturali seu licita, per Sam. Porrack. *Wittebergæ*, 1667, in-4.

DISSERTATIO theologica de magia at incantatione, per J. P. Horn; *Giseniæ*, 1684, in-4.

DISSERTATIO super quæstione magica, quæ est de vocibus animalium, respondente Er. Fant.; *Abo*, 1694, in-4.

DISSERTATIO de magis tempestatem cientibus, auct. J. Muellero; *Vitebergæ*, 1676, in-4.

DISSERTATIO de evocatione mortuorum, auct. J. E. Gerhard; *Jenæ*, 1689, in-4.

DISSERTATIO de plantis quæ ad rem magicam facere crediderunt veteres, auctore Fr. Monz; *Lipsiæ*, 1705, in-4.

DISSERTATIO de crimine magiæ, auctore Aug. Leysero; *Vitebergæ*, 1737, in-4.

DISSERTATIO de apparitionibus spectrorum et spirituum sub corporibus imprimis humanis schemate, necnon visionibus naturæ probabilibus, adversus atheos; *Wittebergæ*, 1692, in-4

DISSERTATIO de spectris montanis seu metallicis causis mortificis, auct. R. G. Crausio; *Jenæ*, 1712, in-4.

DISSERTATIO physica de virunculis metallicis, auctore C. Posner et M. Dachselt; *Jenæ*, 1662, in-4.

DISSERTATIO de non rescindendo contractu ob metum spectrorum, auctore Chr. Thomassio; *Halæ*, 1711 et 1732. in-4.

DISSERTATIO de fallacibus indiciis magiæ, auctore F. M. Brachm; *Halæ*, 1701, in-4; 1709, in-4.

DISSERTATIO de idololatria magica, per Jo. Filoracum; *Francofurti*, 1670, in-4.

DISSERTATIO de probatione quæ fieri olim solebat per ignem et aquam, auct. Fried. Hennio, sine loco, 1620, in-4.

DISSERTATIO cur virgula Mercurialis agat ex occulta qualitate, auctore J. Sperlingo; *Vitebergæ*, 1658, in-4; 1666, in-4; 1742, in-4.

DISSERTATIO de magia baculorum, auct. M. Liebentantz et Ch. Chr. Beern, *Vitebergæ*, 1661, in-4.

DISSERTATIO physica de virgula divinatoria, auct. Th. Kirchmayero et J. N. Martio; *Vitebergæ*, 1669, in-4; 1675, in-4.

DISSERTATIO de virtute virgulæ saliaris, auct. M. C. Kirchmanno; *Vitebergæ*, 1669, in-4.

DISSERTATIO de proba stygmatica utrum ea licita sit, nec ne? cum refutatione commentarii juridici Pet. Ostermanni hac de re, auct. Joan. Jordaneo, S. theol. doct; *Coloniæ*, 1630, in-4.

DISSERTATIO de denuntiatione sagarum, auct. Chr. Daurero ; *Tubingæ*, 1664. in-4.

DISSERTATION sur les visions et apparitions où l'on prouve que les morts peuvent revenir ; *Paris*, sans date, in-12 (réimprimé dans le tome I^er^ du Recueil de Lenglet du Fresnoy, part. I, p. 243.)

DISSERTATION apologétique sur l'apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ arrivée au Saint-Sacrement en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent près Saumur, le 1^er^ juin 1668, par J. Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, *Château-Gontier*, 1715, in 12.

DISSERTATIONES quatuor de dæmonolœgia recentiorum auctorum falsa, auctore Nath. Falken ; *Wittebergæ*, 1694, in-4.

ECLOGA historico-theologica de suscriptionibus sanguine humano firmatis, auctore J. R. Goetzio ; *Lubecæ*, 1724, in-4.

EFFROYABLES pactions faites entre le diable et les prétendus invisibles ; *Paris*, 1624, in-8.

ENCHIRIDION exorcisticum, auctore G. Pizzurnio ; *Lugduni*, 1668, in 8.

ENERGUMENI Evagienses, sive historia admirabilis de horrenda cacodæmonis tentatione in Selandia Daniæ, ejusque urbe evagio. Ex Danico in Latinum sermonem versa ; *Lipsiæ*, 1691, in-12 ; 1695, in-12.

ENUCLEATIO (aurea) de modo ac forma in utroque foro procedendi contra sagas et veneficas ; *Wirceburgi*, 1629, in-12. — Il en existe une autre édition ; *Aschaffenburgi*, 1629, annoncée comme : ex tractatu Theologi Laymanni extracta.

EPISTOLA de sagarum natura et potestate deque his recte cognoscendis et puniendis, deque purgatione earum per aquam frigidam, auctore G. A. Scribonio ; *Lemgo*, 1583, in-8 ; *Marpurgi*, 1588, in-8.

EPISTOLARUM decas, seu delineatio musæi scriptorum de divinatione, auctore P. F. R. P. 1741, in-8.

EPISTOLARUM mathematicarum, seu de divinatione libri duo, auctore G. Raguseo, Veneto ; *Parisiis*, 1623, in-8.

ESPOUVANTABLE (l') et prodigieuse apparition advenue à la personne de Jean Helias, laquais du sieur d'Audiguez, le premier jour de l'an 1623, au faubourg Saint-Germain ; *Paris*, 1623, in-8. — Réimprimée au tome I^er^ de Lenglet de Fresnoy, part. II, p. 149.

EXAMEN juridicum judicialis lamiarum confessionis se ex nefando cum Satana coitu prolem suscepisse humanam, auctore N. P. Strals ; *Guestrow*. 1693, 1705, 1731, 1741, in-4.

EXEGESIS expurgationis sagarum super aquam frigidam, auctore H. Neuwald ; *Helmstadii*, 1584, in-4.

EXISTENCE des esprits prouvés par la sainte Bible, le Rituel romain, etc., par l'auteur des *Heures des disciples de Jésus ; Lyon, Pélagaud*, 1861, in-18.

FASCINO (de) per visum et vocem, auctore J. Paschio ; *Vittebergæ*, 1684, in-4.

FATIDICA sacra, sive de divina futurorum prænuntiatione libri duo ; auctore E. Neuhausio ; *Amstelodami*, 1626, in 8.

FUGA Satanæ exorcismus, auct. P.-A. Stumpa ; *Lugduni*, 1619, in-8.

HÆRETICIS (de) et sortilegiis omnifariam coitu, eorumque pœnis, auctore Paulo Grillando, *Lugduni*, 1536, in-8.

HISTOIRE de Satan, sa chute, son culte, ses manifestations, ses œuvres, la guerre qu'il a faite à Dieu et aux hommes, par l'abbé Lecanu, docteur en théologie ; *Poitiers* (*Paris, Parent-Desbarres*), 1861, in-8, 510 pages.

HISTOIRE prodigieuse nouvellement arrivée à Paris d'une jeune fille agitée d'un esprit fantastique ; *Paris*, sans date, in-8. (Réimprimé dans le tome I^er^ du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, part. II, p. 167.)

HISTOIRE d'un esprit apparu au sieur Le Royer de Monclos, 1718, in-4.

HISTOIRE merveilleuse d'un maçon qui, conduit par la baguette divinatoire, a suivi un meurtrier pendant quarante-cinq heures sur terre et plus de trente sur l'eau, par de Vagny ; *Grenoble*, sans date, in-12.

HISTOIRE remarquable d'une femme décédée depuis cinq ans, laquelle est revenue trouver son mari et parler à lui au faubourg Saint-Marcel à Paris, le mardi 11 décembre 1618, *Paris*, 1618. — Opuscule réimprimé dans le *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, t. I. p. II, p. 97.

HISTOIRE prodigieuse de 250 sorcières et procès fait à Tholose, 1849, in-4.

HISTOIRE miraculeuse advenue en la Rochette, ville de Maurienne en Savoye, d'une jeune fille ayant été enterrée dans un jardin, en temps de peste, l'espace de quinze ans, en lequel son esprit est venu rechercher les os par plusieurs évidents signes miraculeux ; *Lyon, jouxte la copie imprimée à Chambéry*, 1613, in-8. — Opuscule réimprimé dans le *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 82.

INDICIIS (de) in crimine magiæ quoad torturam reprobatis et approbatis, auctore S. Meyero ; *Altorfiæ*, 1684, in-4.

INDICIIS (de) cui annectitur quæstio de proba per aquam frigidam sagarum, auctore F. C. Nehringio ; *Jenæ*, 1666, 1683, 1687, 1714, in-4.

INFORMATIO juris, utrum tres mulieres maleficii et veneficii ceu rei delatæ, capi et torqueri potuerint necne ? auctore H. A. B. V. J. D. ; *Francofurti*, 1590, in-8.

INQUISITIONE (de) seu de processibus contra sagas, authore Val. Volzio (vel Voltio) ; *Solisbaci*, 1695, in-8.

INQUISITIONE (de) sagarum in Suecia, anno 1577-1668, auctore E. M. Front, *Upsaliæ*, 1787, in-4.

LAMIIS (de) eorumque processu criminali, auctore M. F. Walburger ; *Jenæ*, 1670, in-4 ; 1707, in-4.

LETTRE de M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maixent sur les fausses apparitions (dans le tome II du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy).

LIBELLUS consolatorius de spectris, h. e. apparitionibus et illusionibus dæmonum ; *Wittenbergæ*, 1621, in-4.

LIBELLUS de spectris seu apparitionibus et illusionibus dæmonum, auctore Sigism. Scherertz ; *Wittebergæ*, 1620, in-8.

LIVRE (le) rouge, résumé du magisme, des sciences occultes et de la philosophie hermétique d'après Hermès Trismégiste, Pythagore, etc., par Hortensius Flamel ; *Paris*, 1841, in-18.

LIBRI V de magicis affectibus et de nuce Beneventana maga, auctore Petr. Peperino ; *Neapoli*, 1654, in-4.

LYCANTHROPIA (de) auctore C. Niphanio ; *Wittebergæ*, 1654, in-4.

LYCANTHROPIA (de), auctore Mich. Meo ; *Wittebergæ*, 1650, in-4.

LYCANTHROPIA (de), auctore S. Schelwigio ; *Gedani*, 1679, in-4.

MAGIA (de) illicita decas concionum per Joan. Ruedinger ; *Jenæ*, 1630, in-4 ; 1635, in-4.

MAGIA adamica. — Anthroposophia theomathica. — Anima magica abscondita, authore Eug. Philaletha (Th. Vaughan) ; *Londini*, 1650, in-4. — Il en existe une traduction allemande imprimée à *Amsterdam*, en 1704, in-8 ; à *Leipsig*, en 1735, in-8.

MAGIA, seu mirabilium historiarum de spectris et apparitionibus spirituum, de vaticiniis, divinationibus libri duo, authore Grusio Henningo ; *Istobiæ*, 1597, in-4 ; *Lugd. Batav.*, 1656, in-12.

MAGIÆ (de) vanitate, progr. I, II, auctore A. W. Platzio ; *Lipsiæ*, 1777, in-4.

MAGIA astrologica, h. e. clavis sympathiæ septem metallorum et septem selectorum lapidum ad planetus, auctore Petr. Const. Albino ; *Parisiis*, 1611, in 8.)

MALEFICIIS (de), auctore Franc. Casono, (inséré dans le Thesaurus magnus Jurisconsultorum illustrium, coll. per Fr. Zillotum, *Venetiis*, 1584, in-fol., t. XIV, p. 281.)

MANIÈRES admirables pour découvrir toutes sortes de crimes et de sortiléges avec l'instruction solide pour bien juger un procès criminel, par le sieur Bouvet ; *Paris*, 1659, in-8.

MORBIS (de) ex fascino, auctore G. W. Wedel ; *Jenæ*, 1672, in-4.

MORBIS (de) hyperphysicis et rebus magicis, auctore Fr. Joel, *Rostochii*, 1580, in-8.

MYSTERIUM de dæmonibus ex geniis revelatum, authore J. N. Froboese ; *Helmstadtii*, 1748, in-4.

NARRATA theologico-historica de spectro Rubizal quod in montanis Bohemiæ, Silesiæ et Moraviæ iter facientibus sæpiuscule apparet, auctore Ad. a Mediavilla ; *Coloniæ*, 1658, in-8.

OPUSCULUM de fascino, auctore Gutterrio ; *Lugduni*, 1653, in-4.

ORACULIS (de) et divinationibus antiquorum, auctore J. A. Venerio ; *Venetiis*, 1624, in-4 ; *Basileæ*, 1628, in-4.

ORATIO pro Lycanthropia, auctore Wolfeshusio ; *Lipsiæ*, 1591, in-4.

ORDO, methodus et cognoscendi et curandi energumenos, authore Henr. Henckelio ; *Francofurti*, 1689, in-8.

PANURGIA (de) lamiarum sagarum, strigum ac veneficarum totiusque cohortis magicæ cacodæmonia, auctore S. Meiger ; *Hamburgi*, 1587, in-4.

PARADOXUM : dæmones per se non agere in res sublunares a Maur, de Monstroeil, doctore medico, una cum animadversionibus Joan. Marii Scribonii et ad eas responsione ; *Parisiis*, 1610, in-4.

PIGMÆI, seu dæmones subterranei, carmine descripti, auctore Petro Reidano ; *Coloniæ*, 1576, in-8.

PRACTICA exorcistarum, auctore Valer. Polidoro ; *Patavii*, 1587, in-8 ; *Venetiis*, 1606, in-8.

PRÆSAGIIS (de), vaticiniis et divinationibus, auctore Aureolo Theophrasto Paracelso ; *Basileæ*, 1569, in-8.

PRISCORUM (de) adversus fascinum remediis, auctore J. A. Fischer ; *Erfurdiæ*, 1725, in-8.

PROCESSUS judiciarius contra sagos et veneficos ; *Coloniæ*, 1629, in-8.

PRODIGIEUSE forme de procession apparue cheminant proche de la ville de Bellac, en Limousin, l'espace de six jours entiers, commençant le quinzième jour d'avril 1620 ; *Paris*, 1620, in-8. — Réimprimé au tom. Ier du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy, p. 115.

PRONOSTICATION (la grant et vraye), ou révélation que Dieu révéla au prophète Esdras, translatée de l'hébreu en françoys, par un astrologue nommé Samuel (s. l. n. d.), petit in-8 ; goth. 4 feuillets. — Opuscule très-rare qui paraît avoir été imprimé à Lyon vers 1530. Il est inutile de faire observer que c'est bien à tort qu'on l'a mise sous le nom d'Esdras.

QUÆSTIO de strigibus et Apologia de lamiis, auctore Bart. Spineo ; *Romæ*, 1576, in-4. — Cet ouvrage est réimprimé dans le *Thesaurus magnus jurisconsultorum* ; *Venetiis*, 1584, in-fol. t. XV.

QUÆSTIO an naturali homines polleant vaticinandi facultate, auctore J. F. Buddæo ; *Halæ*, in-4 ; *Jenæ*, 1768, in-4.

REPETITIO disp. de lamiis et strigibus, auct. Th. Erasto ; *Basileæ*, 1577, in-8.

RESOLUTIO præcipuarum quæstionum criminalis adversus sagas processus, auctore Ottone Melandro ; *Licha*, 1591, in-8, 1597, in-8.

RESPONSIO ad examen ignoti patroni veritatis de purgatione sagarum per aquam frigidam, auct. G. A. Scribonio ; *Francofurti*, 1590, in-4.

SAGORUM (de) quos vulgo veneficos appellant natura, per Jo. Ervick ; *Bremæ*, 1584, in-8.

SCILIMENTORUM academicorum fasciculus de spectris et ominibus morientium, auctore J. M. Sonntag ; *Altorfii*, 1703, in-4.

SENSUUM experimentum divinis eloquiis probatum, collustratumque viciniore spectri Schwickersbuani memoria, de exsistentia, potentia et operationibus diabolorum, auctore A. Fromann ; *Coburgi*, anno MDCCXIIX, in-8. (Thèse académique.)

SOLUTIO quæstionis quomodo venefica Endorea Saulem regem viso Samuele agnoscere potuerit, auctore God. Lesseo ; *Jenæ*, 1754, in-4.

SUPERSTITIONIBUS (de) maleficiorum et sortilegiorum, auctore Martino Aries ; *Romæ*, 1559, in-8.

SPIRITU (de) in monte giganteo Siles. Ruebezahl, auctore V. Voelkerlingio ; *Vitebergæ*, 1673, in-4.

SPIRITIBUS (de) in fodinis apparentibus, seu de virunculis metallicis, scripserunt J. H. Rumpelius et Ph. Rohr ; *Lipsiæ*, 1672 et 1677, 1678, in-4.

SPIRITIBUS (de) qui apparuerunt in Garda, Veronensi villa, auctore Ant. Majo ; *Brixiæ*, 1505, in-4.

SYLLOGE physico-medicinalium casuum incantationi vulgo adscribi solitorum, auctore G. Ad. Mercklino ; *Norimbergæ*, 1698 et 1715, in-4.

TENTAMEN de mancipiis diaboli seu sagis, auctore Dan. Fischero ; *Vitebergæ*, 1716, in-4.

TRACTATUS polyhistoricus magicus medicus curiosus, auct. Eb. Coeckel ; *Francofurti*, 1717, in-8.

TRACTATUS theologicus de Sagarum impietate, nocendi imbecillitate et pœnæ gravitate, auctore Theod. Thummio ; *Tubingæ*, 1666, in-4. — Autre édition, *ibidem*, 1667, in-4.

TRACTATUS duo singulares de examine sagarum super aquam frigidam ; *Francofurti*, 1586, in-4 ; 1668, in-4.

TRACTATUS contra dæmonum invocatores, auctore Joh. Viveto, ord. Prædicat, *absque nota*, in-8.

TRAITE de la vocation des magiciens et magiciennes, par le ministère des démons ; *Paris*, 1623, in-8.

TRANSFORMATIONE (de) hominum in bruta, auct. J. Thomasio ; *Lipsiæ*, 1667, in-4.

TRANSMUTATIONE (de) hominum in lupos ; auctore J. F. Muellero ; *Lipsiæ*, 1673, in-4.

TRESOR du vieillard des pyramides, véritable science des talismans ; *Lille*, 1859, in-12.

TRIOMPHE (le) du Saint-Sacrement sur le démon, ou l'histoire de la délivrance de Nicole de Vrevin possédée à Lyon, extraite de l'original manuscrit qui est dans le trésor du Chapitre de Notre-Dame de Laon, par le sieur Jovet, chanoine ; *Laon*, 1682, in-12.

TRYPHONIAS, seu dialogus de divinatione, auctore Nic. Leonic. Thomaseo ; *Venetiis*, 1524, in-4.

VATICINIIS quibusdam angelicis amica collatio, auc. Theoph. Spizelio ; *Aug. Vind*, 1668, in-8.

VISION (la) publique d'un horrible et très-épouvantable démon sur l'église cathédrale de Quimper-Corentin en Bretagne, le 1er février 1620 ; *Paris*, 1620, in-8. — Opuscule réimprimé dans le tom. Ier du *Recueil* de Lenglet du Fresnoy.

VIS fascini in corpus humanum medica arte devicta, auctore J. A. Fischer ; *Erfordiæ*, 1724, in 4.

XXX. — Légendes et pèlerinages.

ÆMILIANUS ou le soldat martyr (IVe siècle), par l'abbé Hemnart ; *Moulins, Desrosiers*, 1861, in-18.

DISCOURS sur le pèlerinage de Notre-Dame du Guet prononcé à Bar-le-Duc le 20 novembre 1855, par l'abbé Jules Gouget ; *Bar-le-Duc*, 1856, in-8.

EPISTOLA Francisci Diedi super legendam beati Rochi, in-4, s. l. et a., 8 feuillets.

FETES (les) de Noël à Rome, correspondance d'un pèlerin, par l'abbé V. Dumax ; *Paris, Palmé*, 1859, in-12.

FLEUR (une) à Marie, ou notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Quezan ; *Clermont-Ferrand, Thibaud*, 1859, in-18, 252 p.

GUIDE du pèlerin au calvaire de Montmartre ; *Paris, Hennuyer*, 1861, in-16.

GUIDE du touriste à Notre-Dame du Puy, par A. J. Decatin ; *Le Puy, Pharisier*, in-12.

GUIDE du pèlerin au sanctuaire de Notre-Dame du Laur (diocèse de Gap), par l'abbé F. Bonnet ; *Gap, Delaplace*, 1859, in-18.

HISTOIRE du pèlerinage de la ville de Bedariaux à Notre-Dame de Capimont, par l'abbé J. H. Bascoul ; *Montpellier, Audibert*, 1861, in-18.

HISTORIA sacratissimæ lanceæ et clavorum Jesu Christi ; *Lipsiæ, C. Kaehelofen*, s. d. in 4.

LEGENDA rara de sancta Anna et de universa ejus progenie, in-4, s. l. ni d. — Volume rare que Hain, dans son *Repertorium* des éditions du XVe siècle, indique, n. 1115, sans le décrire. Indépendamment de l'édition de la *Legenda sanctæ Annæ ; Lipsiæ*, 1498, in-4, que nous avons indiquée, t. IV, col. 749, ce bibliographe en mentionne une autre, petit in-8, 56 feuillets ; *Lovanii, Joannes de Westphalia*, 1496. — L'ouvrage fut également imprimé à *Leipsig* en 1492 et 1496, et il est au fond le même que l'*Historia nova pulchra et authentica de sancta Anna*, dont on mentionne une édition in-folio et deux in-4, exécutées au XVe siècle et qui, traduite en flamand, fut imprimée plusieurs fois.

LEGENDA sanctæ Barbaræ, in-4 ; *Coloniæ*, s. d. 7 feuillets.

LEGENDA beatissimæ Barbaræ, s. l. et a. in-4, gothique. — Volume rare, porté au catalogue Bearzi, n. 508.

LEGENDA et miracula sancti Goaris ; *Moguntiæ* (Petrus Schoeffer), 1489. — Opuscule de 28 feuillets, rare.

LEGENDA sanctarum Christianæ, Kunegundis, Mechtildis et Wibrundis de societate undecim millium virginum et martyrum, s. l. et a., in-4. — Opuscule de 5 feuillets, très-rare.

LEGENDA venerabilis domini Alberti Magni, s. l. et a. (*Coloniæ, Ulric Zell*, circa 1484), in-4 ; volume de 94 feuillets, indiqué au catalogue Bearzi, n. 492 comme inconnu aux bibliographes. — Il contient à la fin le récit de l'exhumation du corps d'Albert le Grand, faite à Cologne en 1485. C'est à cette occasion que le volume a paru.

LEGENDA beatæ Catharinæ, auctore fratre Petro ; *Argentorati, Gruninger*, 1500, in-4. — Il en existe une traduction allemande publiée la même année par le même imprimeur.

LEGENDA et miracula sancti Goaris, auctore Wandalberto diacono ; *Moguntiæ*, 1484, in-4.

LEGENDA sancti Wolfgangi, episcopi Ratisponensis ; *Burgdorfii*, 1475, in-fol.

LEGENDÆ sanctorum regni Hungariæ, in-fol. s. l. et a ; *Argentinæ*, 1476, in-fol. ; *Venetiis*, 1478, in-4. — Le titre explique que ces légendes ne sont pas contenues dans l'*Historia lombardica*, c'est-à-dire dans la *Légende dorée*.

LEGENDE (une) d'Einsiedlen, au XIXe siècle, par S. G. Trébutien ; *Caen, Domin*, 1859, in-16.

LEGENDE (la) de sainte Ursule et de ses onze mille vierges, d'après les anciens tableaux de l'église de Sainte-Ursule, à Cologne, reproduits en chromo-lithographie, par MM. Kellerhoven et Dutron ; *Paris, Raçon*, 1861, in-4.

LEGENDE de la vie et des miracles de sainte Marguerite de Cortone, écrite en langue latine par son confesseur, Fr. Giunta Bevegnati, et traduite par Mgr Luquet, évêque d'Hésebon ; *Tours, Mame*, 1859, in-18.

LEGENDE de saint Hubert, précédée d'une préface bibliographique et d'une introduction historique, par Edouard Fétis ; *Bruxelles*, 1846, in-8.

LEGENDES de l'Ancien Testament recueillies des apocryphes des rabbins et des légendaires, par Collin de Plancy ; *Paris, Plon*, 1861, in-8.

LEGENDES célestes par Alfred des Essarts ; *Paris, A. Leclere*, 1860, in-12. — Ce volume fait partie de la *Bibliothèque de la famille*, publiée sous la direction de l'abbé Orse.

LEGENDES des commandements de l'Eglise, *Paris, Plon*, 1861, in-8.

LEGENDES des femmes dans la vie réelle, par J. Collin de Plancy ; *Paris, Plon*, 1861, in-8.

LEGENDES du Nouveau-Testament, traditions des premiers temps sur les personnages et les faits des saints évangiles, distingués des textes sacrés, par Collin de Plancy ; *Paris, Plon*, 1861, in-8.

MIRACULEUSE (la) chapelle de Notre-Dame du Chêne, par J. Piolin ; *Angers, Cosnier*, 1859, in-32.

MANUEL du pèlerin à Notre-Dame du Chêne (Mayenne) ; *Laval, Mary-Beauchêne*, 1861, in-18.

NOTICE sur le pèlerinage d'Arliquet, paroisse d'Aix-sur-Vienne, par l'abbé Rougerie ; *Limoges*, in-18.

NOTICE sur le pèlerinage de Notre-Dame d'Avenières ; *Le Mans*, 1860, in-18.

NOTRE-DAME de l'Epine et son pèlerinage, par l'abbé J. A. Barat ; *Châlons*, 1860, in-18.

NOTRE-DAME de Bon-Secours de Compiègne. Recherches historiques sur l'origine de cette chapelle et sur le pèlerinage dont elle est le but chaque année, par Edmond Caillette de l'Hervilliers ; *Amiens, Lenoel-Herouard ; Paris, Durand*, 1860, in-8, (tiré à 200 exemplaires.)

OPUSCULUM de purgatorio Sancti-Patricii, scriptum per fratrem Dominicum Brullaughan ; *Lovanii*, s. a. (circa 1735) in-12. Volume rare et recherché en Angleterre.

PELERINAGE à Saint Marcoul, dans l'église de Notre-Dame du Pré au Mans, par l'abbé G*** ; *Le Mans*, 1860, in-18.

PELERINAGE à Notre-Dame du Haut, sur les montagnes de Ronchamp, diocèse de Besançon, par l'abbé Vauchot ; *Besançon, Jacquin*, 1859, in-18.

PELERINAGE (dévot) du Folyvet par un religieux des Carmes de Saint-Paul ; *Morlaix, M. Despancier*, 1635, in-12 ; volume rare.

PELERINAGE (du) de saint Julien de Vouvants au diocèse de Nantes, par Bizeul de Blain ; *Nantes, Guirand*, 1859, in-8. — Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*.

PELERINAGE des rois de France. Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun, par A. Fabre ; *Grenoble*, 1860, in-8, (VIII et 507 pages).

PELERINAGE de Mgr l'archevêque de Rennes à Rome, en janvier 1861 ; *Rennes, Vatar*, 1861, in-32.

PELERINAGE historique et religieux à l'église et à la crypte de Vauhallan, près Palaiseau, par l'abbé A. Geoffroy ; *Versailles, Beau*, 1861, in-12.

PELERINAGE de Notre-Dame de Sion-Vaudemont. Notice historique, par Grandcury ; *Nancy, Vagner*, 1859, in-12.

PELERINAGE à la nouvelle abbaye de Sénangue, ordre de Cîteaux (Vaucluse), par Eugène Roux ; *Aix, Makaire*, 1861, in-12.

PELERINAGE de Notre-Dame de Guérison à Russé; *Angers, Lainé*, 1860, in-12.

PELERINAGE à Saint-Mein et Saint-Marcou d'Auberville-lès-Renault; *Fécamp, Lemaitre*, 1848, in-12.

PELERINAGES à Notre-Dame de Chartres pendant les fêtes de la Nativité. Compte-rendu général par l'abbé Brière; *Nogent-le-Rotrou*, 1859, in-8.

PELERINAGES d'enfants au mont Saint-Michel (1333 et 1457), par Léopold Delisle. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tom. XVII.

PELERINS (les) à Notre-Dame du Puy, légende; *Le Puy, Marchesson*, 1860, in-18.

PEREGRINATIO Lauretana, authore Scipione Balbo; *Bononiæ, J. B. Phaellus*, 1553, in-4. — Opuscule de 8 feuillets, très-rare.

ROME durant le Carême, la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques; correspondance d'un pèlerin, par l'abbé V. Dumax; *Paris, Palmé*, 1859, in-12.

SANCTORUM septem dormientium. Historia ex typis Musei Victorii expressa dissertatione et veteribus monumentis sacris profanisque illustrate; *Romæ*, anno rep. sal. CIↃIↃ. C. C. XLI, in-4. — Opuscule rare dont nous avons exactement transcrit le titre. L'auteur, propriétaire du musée, se nommait Vettori. Une pierre gravée représentant les Sept Dormants est reproduite, d'après cet écrit, dans l'ouvrage de M. Ed. Charton : *Voyageurs anciens et modernes*, 1855. tom. II, p. 76.

SOUVENIRS d'un pèlerinage à Jérusalem en 1856, par M. l'abbé Vallée, curé de Pezé-le-Robert; *Le Mans, Monnoyer*, 1859, in 8.

SOUVENIRS et impressions d'un pèlerinage à la Salette, par l'abbé Edouard Barthe; *Limoges*, 1859, in-18.

TRAITE de Nicéphore Calliste sur la sainte fontaine de Constantinople et les miracles qui s'y opèrent, avec la Vie de Clément, archevêque de Bulgarie (en grec moderne), 1802, in-8. (Catalogue Villoison, n° 2024).

TROIS légendes: *Febronia, Euphrasia* et *Maximà*, ou les Vierges de l'église primitive dans les trois phases de leur sacrifice, par M. l'abbé Henry; *Paris, Palmé*, 1861, in-18.

VIE du pape Grégoire le Grand, légende française, publiée pour la première fois par M. Victor Luzarches; *Tours*, 1857, in-12. — Cette légende curieuse et bizarre montre à quel point la fantaisie capricieuse des trouvères se jouait de la vérité historique. Le prétendu Grégoire doit le jour à un inceste, et il épouse sa propre mère, crime involontaire qu'il expie par dix-sept années de la plus rude pénitence, après lesquelles il monte sur le trône de saint Pierre. L'édition de M. Luzarches faite d'après un texte jusqu'alors inédit de la bibliothèque de Tours, est très-soignée. Le même sujet a été traité par un poëte allemand du XIIe siècle, Hartmann de Owe, mais ce n'est pas comme on l'a prétendu, le poëte germanique auquel revient le mérite de l'originalité; il s'est borné à traduire l'œuvre française.

VISITE (une) à Notre-Dame de Bon-Port; *Nantes, Forest*, 1861, in-16.

VŒU et pèlerinage fondés en 1592 le 10 mai, en l'honneur de Notre-Dame de Blangy et de Saint-Sébastien, patrons de la charité de Mesnières, *Rouen*, 1634, in 12.

XXXI. — Traités relatifs a l'éloquence de la chaire.

CONSEILS au jeune clergé sur l'art de prêcher et de confesser dignement et fructueusement, par un vétéran du sacerdoce; *Paris, Sarlit*, 1859, in 12.

ELOQUENCE (l') chrétienne dans l'idée et la pratique, par le P. Gisbert; *Louvain*, 1763, in-8.

LEÇONS d'éloquence sacrée, par Mgr Andisco, traduit pour la première fois de l'italien; *Liége, Meyers*, 1859, in-8.

MODUS discendi et docendi ad populum sacra, s. l. et a., in-4; *Lipsiæ, Martinus Herbipolensis*.

OBSERVATIONS pratiques sur la prédication, par Athanase Coquerel; *Paris, Cherbuliez*, 1860, in-12. — Ouvrage d'un protestant, mais dont la lecture pourrait être utile à des prédicateurs catholiques.

POPULARITATE (de) oratorum sacrorum, auctore G Winter; *Aboæ*, 1798, in-4. — Signalons aussi de A. B. Manitius, Commentationes III de dicendi genere vere populari; *Vitebergæ*, 1798, in-8.

QUALITES (des) de l'orateur sacré, par l'abbé J. L. Daniel; *Caen*, 1839, in 8.

TRAITE sur les homélies et les catéchismes, par le docteur J. B. Hirscher, traduit de l'allemand par l'abbé Bollet; *Besançon, Jacquin*, 1859, in-12.

VITIIS (de) vocum libri II, auctore Bapt. Codronchio, opus ad utilitatem concionatorum præcipue editum; *Francofurti, hæredes A. Wecheli*, 1597, in-8. — Ouvrage digne d'attention sur la nature, la différence, la conservation et les défauts de la voix. (Catalogue Van Hulthem, n° 1440).

XXXII. — Polygraphie, littérature et poésie chrétiennes.

A très illustre et puissante princesse et dame, Madame Margueritte de France, reyne de Navarre, par ung vostre très-humble serviteur Jehan Barril, marchant de Tholoze; *Tholoze*, 1535, in-4. — Tel est le titre de ce volume de 40 feuillets très-rare, formé de pièces de poésie sur des sujets de religion et de morale, en vers et en prose : *le Grant jugement général, la Complainte d'une reyne morte*, etc.

ABEL justus, tragœdia nova, auctore Hyeronimo Zieglero; *Ingolstadii, A. et S. Vueissenhornii fratres*, 1559, in-4.

ABRAHAMUS patriarcha, auctore J. Amos Comenio; *Amstelœdami, P. van den Berge*, 1661, in-12.

ABSALON, tragédie, par le R. P. Pierre Xavier Marion, de la Compagnie de Jésus; *Marseille, veuve Bribion*, 1740, in 8. — On a déjà indiqué, t. IV, col. 793, une autre édition, *Milan*, 1770.

ACHAB, tragédie, par Rolland de Marcé; *Paris, F. Huby*, 1601, in-8.

ACTIONES sacræ pro filiabus chori S. Lazari Mendicantium. — Neuf intermèdes pieux en musique qui ont été représentés à Venise, à l'occasion des grandes fêtes dans le couvent des Lazaristes, et imprimés dans la même ville chez Ant. Groppi de 1793 à 1794. Voici les titres : *Peregrinatio ad sanctum Domini sepulchrum; — Baltassar; — De filio prodigo; — Jericho diruta; — Esther; — Sisara; — Ninive conversa; — Machabæorum mater; — Tobiæ matrimonium.*

ADAM, drame anglo-normand du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours, par Victor Luzarches; *Tours, Bonserez*, 1854, gr. in-8. — Tiré à 200 exempl., plus 10 sur papier de couleur et un sur vélin. — Une imitation libre en vers français de la première partie de cette antique composition a vu le jour à *Paris* en 1855, in-8.

ADAM et Eve, tragédie nouvelle et lyrique (sic) en 5 actes en en vers; *Amsterdam*, 1752, in-12.

ADELPHOPOLÆ, drama comico-tragicum historiam sacram Josephi Jacobi patriarchæ filii complectens, compositum a Martino Baltico Monacensi; *Augustæ Vindelicorum, Valentinus Othmarus*, 1556, in-8.

ADVERTISSEMENTS faicts à l'homme par les fléaux de nostre Seigneur de la punition à lui deue

par son péché, par Jacques Grezin, curé de Conflac ; *Angoulesme, Jean de Minières*, 1565, in-4. — Composition dramatique à cinq personnages, en vers ; les exemplaires en sont extrêmement rares, et M. de Soleinne n'en avait qu'une copie.

AFFECTUS humani (sensus humani, tres animi facultates et religio, seu cultæ aut neglectæ religionis detrimenta) argumentum quinque meditationum, quas congregatio latina major B. V. Mariæ Matris propitiæ ab angelo salutatæ tempore quadragesimæ exhibuit Monachii anno 1758 (*Monachii, J. J. Voetter et J. C. Mayr*, 1758-64, in-4. — Ces méditations dramatiques, mêlées de chants, ressemblent parfois aux mystères du xv^e^ siècle.

AGAPIT, tragédie en 3 actes ; *Treguier, chez les frères de l'instruction chrétienne*, 1831, in-12.

AGATHONPHILE, martyr, tragi-comédie (5 actes, vers), par D. Françoise Pascal, Lyonnaise ; *Lyon, Cl. Petit*. 1655, in-8.

AGNES l'aveugle ou la Petite épouse du Saint-Sacrement, par miss Caddel, traduite de l'anglais par une enfant du catéchisme de Saint-Thomas d'Aquin ; *Paris, Vatou*, 1861, in-18.

ALPHONSE, ou l'homme du monde retiré à la Grande-Chartreuse, poésie par E. Sarlat ; *Dunkerque, Kien*, 1860, in-8.

AMAN, tragédie sainte, tirée du septiesme chapitre d'Esther, par André de Rivaudeau ; *Poitiers. J. Logerois*, 1567, in-4 : — Edition si rare que M. de Soleinne n'avait pu se la procurer.

AMAN, tragédie représentée par les élèves du collège de Rouen le 12 août 1745 ; *Rouen*, 1745, in-8.

AMANDI (de arte bene) sive de diligendo Deo libri III, auctore Cajetano Corazza ; *Romæ, Ant. de Rubeis*, 1724, in-4.

AMARAT, ou le triomphe de la religion chrétienne, tragédie représentée par les élèves du collége de la Marche le 21 août 1686 ; *Paris*. 1686, in-12.

AMOUR (l') divin, tragi-comédie, par Jean Gaucher ; *Troyes, Claude Bridon*. 1601, in-8. — Pièce fort rare qui manquait dans la collection dramatique de M. de Soleinne.

ANAGRAPHE de origine Carthusiani ordinis versibus hexametris descriptus (avec une traduction en vers françois par Jarry) ; *Paris*, 1578, in-4.

ANECDOTA litteraria (Græca, Italica et Latina) ex MSS. codicibus eruta (ab J. C. Amadutio et J. H. Blanionio) ; *Romæ*, 1773-1783, 4 vol. in-8. — Ce recueil contient desfragments inédits de divers Pères de l'Eglise (notamment de saint Basile et de saint Césaire, une épître apocryphe de Jésus-Christ à saint Pierre, des homélies de Bède le Vénérable, et autres écrits relatifs aux études ecclésiastiques.

ANGE (l') gardien aux filles de la providence (en vers) ; *Cahors, Layton*, 1861, in-18.

ANTIQUISSIMÆ venerabilis sacramenti supplicationis apud colentes institutio (en vers), auctore Ant. Marie ; *Rothomagi, C. Grivet*, 1661, in-4.

ANTIOCHE, tragédie traitant du martyre de sept enfants Machabéens (par frère J.-B. Lefrancq, religieux) ; *Anvers, H. Verdussen*. 1625, in-8.

ANTIOCHUS, et les Machabées, tragédie par l'abbé Nadal ; *Paris, veuve Ribou*, 1725, in-12. — Cette tragédie a reparu dans les œuvres mêlées de cet auteur ; *Paris, Briasson*, 1738, 3 vol. in-12.

ANTOINE de Bonneval, ou Paris au temps de Saint Vincent de Paul, traduit de l'anglais du docteur Anderdon. *Paris, Casterman*, 1860, in-12. — Ce volume fait partie de la *Bibliothèque internationale catholique*.

ARATORIS subdiaconi ecclesiæ romanæ carmina describens actus apostolorum, in-4, absque nota. — Edition de 53 fts, très-rare, et la plus ancienne que l'on connaisse de ces poésies ; elle est exécutée avec les caractères gothiques semblables à ceux dont faisait usage vers 1495 un des plus vieux des typographes anglais, Wynkyn de Worde. Une autre édition également sans indication de lieu, d'année et d'imprimeur, est mentionnée au *Manuel du Libraire* et Maittaire signale une édition de Milan, 1479, in-4. — Celle de Zutphen, 1769, a déjà été citée t. I, col. 358.

ARGUMENTA singulorum (nempe 89) capitum generalia, quatuor evangelistarum, in hoc libello carmine soluta oratione et imaginibus descripta continentur ; *Antuerpiæ, Joannes de Ghelen*, 1533, in-4. — Livret de 16 fts avec 15 figures en bois bizarres.

ART (l') dramatique chrétien dans le nord de la France, par L. de Baecker ; *Amiens*, 1859, in-8. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.

ARTÈME, grand-duc d'Egypte, martyr, tragédie représentée le 12 août 1737, par les élèves du collège de Rouen ; *Rouen*, 1737, in-8.

AUGUSTIN pénitent, poëme en huit chants par Madame L. (Lévêque) ; *Londres (Paris)* 1738, in-8.

AUGUSTIN, poëme en cinq chants, *Paris*, 1756, in-8.

AUMONE (l') et la prière (en vers) par Romain Delettre ; *Paris, Noblet*, 1860, in-8.

AZILE (l') sacré des affligés en vers et autres petites œuvres pies et chrétiennes par Bert, Bernard, avocat au parlement de Provence, *Aix, Tholosan*, 1611, in-12.

BEATITUDE des hommes tant sur la terre que dans le ciel sur leur nouvelle métamorphose, en vers, par M. D. L. de Besançon ; *Paris, Couturier*, 1771, in-12.

BENEDICTION (la) des cloches de l'église Saint-Bernard (vers), par madame Louise Priou ; *Paris, Prisette*, 1861, in-8.

BIBLE (la grande) des Noëls tant vieils que nouveaux, par M. C Mullemans de Sacé ; *Troyes et Paris*, 1705, petit in-8.

BIBLE (grande) de Noëls vieux et nouveaux ; *Nancy, Charlot*, 1759, in-12. — Un autre ouvrage sous le même titre dont le contenu est en grande partie différent ; *Bruyères, veuve Vidot*, 1788, in-18. Ces livrets sont recherchés à cause des pièces en patois qu'ils renferment.

BIBLE (la) des Noëls vieux et nouveaux sur les plus beaux airs de ce temps ; *Dinan, Huart*, s. d. in-12.

BIEN aduise, mal aduise, mystère ; *Paris, Anthoine Vérard*, s. d. in-fol.) — Volume très-rare ; et dont un bel exemplaire s'est payé 680 fr. vente Soleinne. — Une longue analyse de cette composition se rencontre dans *l'Histoire du Théâtre françois*, par les frères Parfait, t. XI, p. 113-144.

BLAZONS (les) anagrammatiques du Hieropolitain d'Amiens C. D. M. (Claude de Mons) sur diverses fleurs personnelles de piété, de noblesse, de justice et de littérature, signalant en Dieu la contrée en vers latins et françois ; *Amiens, Musnier*, 1662, in-8.

BLAZON (le) des hérétiques par Pierre Gringoire. — On ne connaît qu'un seul exempl. complet de cet ouvrage en vers. Un bibliophile zélé, M. Hérisson en publia, en 1852, à Chartres, chez Garnier fils, une réimpression tirée à 66 exempl. ; cette production a depuis été insérée dans le tom. I^er^, p. 295-339, de l'édition des *OEuvres complètes* de Gringore, entreprise par M. Ch. d'Héricault et A. Montaiglon (*Paris, Jannet*, 1858) et restée inachevée. — Ce *Blazon* avait reparu, mais avec un titre modifié et des changements dans le texte, par les soins de Guillaume Nyverd, libraire parisien, qui avait pour principale industrie de rajeunir de vieux écrits, afin de les faire passer pour nouveaux. Cette contrefaçon est intitulée la *Chronique des Luthériens et outrecuidance d'iceux depuis Simon Magus jusqu'à Calvin et ses complices et fauteurs Huguenotz, ennemis de la foy divine et humaine* ; elle fut à son tour réimprimée à

Poitiers, 1573, et à *Paris*, 1585. Une courte citation démontrera le peu de mérite des vers de Gringore :

Au temps present veons Martin Luther
Contre l'Esglise et la foy Christ lutter;
Colecteur est d'hérésies passées
Que saiges clercz ont du passé cassées
Et en a faict volumes plus que assez
Pour son plaisir par maintz lieux dispersez.

BOCAGE (le) sacré de la Vierge Marie, mère de Dieu, en vers, par Hélye Garel ; *Nancy, Garnich*, 1618, in-8.

BOCAGE (le) de Jossigny où est compris le verger des vierges, et autres plusieurs pièces sainctes, tant en vers qu'en prose, par Jacques Levasseur ; *Paris*, 1608.

BOECE martyr, tragédie chrétienne représentée le 30 juillet 1682, par les élèves du collége d'Harcourt ; *Paris*, 1682, in-8.

BONNE (la) et la mauvaise croix, saint André patiemment crucifié et Egée intolérablement puni, tragi-comédie représentée le 29 juin 1665, au collège de Roeux à Mons ; *Mons*, 1665, in-12.

BOUQUET (sacré) de différentes fleurs d'hyacinthe), ou recueil de plusieurs pièces en prose, vers français et latins, intéressant la piété et la reconnaissance, par J.-H. de Noires-Terres, abbé de la Luzenne ; *Caen, J. Houel*, 1722, in-8.

BOUQUET (le) royal, toujours florissant, composé des vertus royales de trois grands roys, par G. Brunel ; *Lyon, S. Rigand*, 1620, in-12. — Selon M. Viollet Le Duc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 394, il y a dans les pensées et dans le style de cet auteur une certaine élévation. Les *trois roys* dont il s'agit sont : *le Roy des roys, le roy très-chrétien Louis XIII*, et *monseigneur de Marquemont, archevêque de Lyon et roy par le sacerdoce.*

CAJAN ou l'idolâtre converti, tragi-comédie (5 actes, en vers) par F. G. B. (frère Girard, Barnabite?) ; *Lyon, Ch. La Rivière*, 1656, in-8.

CALLIOPE (la) chrétienne, ou sommaire de la pure doctrine touchant la création du monde, le péché de l'homme, la rédemption et la glorification des enfants de Dieu, décrit en vers par Benoist Alizet, (sans nom de ville), 1596, in 8.

CANTATE sur l'installation de M. Delacroix, grand-vicaire de Belley, au siége épiscopal de Gap, par un ami de la religion ; *Gap*, 1837, in-8.

CANTICI Salomonis paraphrasis gemina; prior vario carminum genere, altera sapphicis versibus præscripta, cum notis, auct. Jon. Kerro ; *Edinburgi, Ruddiman*, 1727, in-12.

CANTIQUE des cantiques, traduction en vers français par Victor Viau ; *Marseille, Arnaud*, 1861, in-8.

CANTIQUES (douze) en l'honneur de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Paroles de l'abbé Lestourgie, musique de Gueniffey ; *Limoges*, in-4.

CANTIQUE à Notre-Dame de Torcé, par A. M. Lochet ; *Le Mans*, 1859, in-8.

CANTIQUES à la gloire de Dieu et autres vers spirituels, par Nic. Borel, *Paris, Targa*, 1605, in-16.

CANTIQUES sur la nativité de Jésus-Christ, par Claude Nail ; *Le Mans*, 1580, petit in-8.

CANTIQUES et noëls sur l'advénement de Notre-Seigneur, par Guy Pageau, prêtre ; *Le Mans*, 1582, petit in-8.

CANTIQUES des prêtres rentrés en France, présenté par l'auteur à M. de Cambacérès ; *Le Havre, Patry* sans date, in-8.

CANTIQUES pour les exercices spirituels de la paroisse de Saint-Nizier ; *Lyon, Rusand*, s. d. in-8.

CANTIQUES pour les exercices spirituels de la paroisse de Saint-Paul ; *Lyon, Guyot frères*, 1815, in-12.

CANTIQUES à l'usage de la paroisse de Notre-Dame Saint-Louis ; *Lyon, Rusand*, 1816, in 12.

CANTIQUES (les) de la Bible, par Lancelot de Carle, évêque de Riez ; *Paris, Vascosan*, 1562, in-8.

CANTIQUES déchantés à l'entrée du roy Henry II en la ville de Paris l'an 1548 ; *plus, hymnes, odes, threnes et cantiques par Pierre Doré ; *Paris, J. Ruelle*, 1548, in-16. — Livre très-peu connu que le *Manuel du libraire* mentionne d'après la *Bibliothèque française* de Duverdier,

CANTIQUES à Notre-Dame de Torcé par Lochet ; *Le Mans, Monnoyer*, 1859, in-8.

CANTIQUES des congrégations du collége Sainte-Marie ; *Bar-le-Duc*, 1859, in-18.

CARCER Babylonicus, tragœdia sacra, auctore Jacobo Cornelio a Marca ; *Gandavi, Gualterus Manilius*, 1615, in-8.

CARMEN hortatorium ad Ludovicum, Galliarum regem, contra Infideles, et in divi Bernardi Clarævallis laudem hymnus, auctore M. A. Sabino ; *Mediolani*, 1511, in-4.

CARMEN supplicum in vitam gloriosissimi martyris Stanislai episcopi Cracoviensis, authore Ph. Callimacho, s. l. et a. ; sed *Cracoviæ*, in-4. — Le véritable nom de cet auteur, dont nous avons mentionné une *Oratio* (t. II, col. 1440), était Filippo Bonacorsi.

CARMEN de Trinitate, disticha martialis, etc. ; auctore Boccacio (Bernardino) Brixiano medico. *Ticini*, 1514, in-8. — Volume fort rare et dont Panzer n'a pas parlé. Il est d'ailleurs sans aucun mérite littéraire, d'après une note de l'abbé Mercier de Saint-Léger, citée au *Manuel du libraire.*

CARMEN lugubre Philippi Beroaldi de Dominicæ Passionis die ; ejusdem, pæanes, sive canticum de laudibus divæ Virginis ; *Parisiis, J. Petit*, 1509, in-4. ; *ibid.*, 1516, in-4.

CARMEN de historia violatæ crucis, auctore Th. Gresemundo ; *Argentinæ, Beck*, 1514, in-4.

CARMEN de Ascensione Christi, aut. Renato Flacæo ; *Cenomanis, Olivier*, 1591, in-8.

CARMEN de sancta Catherina, auctore Jacobo Locher ; *Basileæ*, in-4. — Opuscule de 6 feuillets.

CARMEN lysitetilogon contra sacrilegos divini muneris osores, s. l. et a., in-4. (*Lipsiæ, J. Thanner*), opuscule de 6 feuillets.

CARMEN in historiam flendæ crucis D. N. J. C., auctore Baptista Pallavicino, s. l. et a., in-4. — Volume rare contenant quelques autres pièces de vers, notamment l'Elegia de Beata Virgine du même auteur, la deprecatoria ad Deum Elegia de Pic de la Mirandole, etc. Il a été plusieurs fois réimprimé ; *Parmæ*, 1407 ; *Brescia*, 1493 ; *Turin*, 1494, etc.

CARMEN ad Dei Genitricem gloriosam, 1495, in-4, (sine loco). — Opuscule de 6 feuillets.

CARMINA in laudem pudicitiæ sacerdotalis, s. l. et a., in-4. — Opuscule de 4 feuillets, imprimé en Allemagne et devenu très-rare. *Voy.* Hain, *Repertorium*, n. 4516.

CARMINA de rebus divinis, ad Margaretham, Henrici Gallorum regis sororem, authore M. A. Flaminio ; *Lutetiæ, R. Stephanus*, 1550, in-4.

CARMINA in laudem B. Mariæ Virginis, vitæ sanctorum Martini, Cæciliæ, Clementis, etc., auctore Joh. Biffo, s. l. (*Mediolani*) et a., in-4.

CARMINA quædam Michaelis Denisii ; *Vindobonæ, Ign. Albertus*, 1794, in-4. On y trouve quelques drames sur des sujets bibliques : *Isaac victima ; Joseph vates ; David pater.*

CARMINA Sibillæ Erithreæ de judicio Christi venturo.—Cet opuscule se trouve dans un volume fort rare; premier livre grec imprimé à Paris avec date : *Alphabetum Græcum*, etc. ; *Egidius Gourmont*, 1507, in-4.

CARMINA quedam perpulcherrima de Christi fide ac ejus sacramento in altari consecrato nec-

non de immortalitate animæ, morumque moralitate. Per Franciscum de Alegris Lacteramensem comitem, *Bononiæ, J. J. de Fontaneta*, 1493, in-4. (Petit volume de 28 feuillets). — Nous avons dégagé le titre des abréviations qui le rendent presque inintelligible. Une partie des poésies que renferme ce livret très-rare et peu connu est en langue italienne.

CATHEMERINON de Prudence, traduit et annoté par l'abbé A. Bayle, docteur en théologie, avec une étude sur Prudence; *Paris, Bray*, 1850, in-8.

CATO divinus, sive proverbia Salomonis latino carmine reddita a Gul. Hogæo; *Londini, Cockeville*, 1699, in-8.

CECILIADE (la), ou martyre sanglant de saincte Cécile, patrone des musiciens, où sont entremêlés plusieurs beaux exemples moraux, graves sentences, naïves allégories, et comparaisons familières. Avec les chœurs mis en musique, dédiée aux vénérables doyen et chanoines de l'Eglise de Paris, par N. Loret, Rhémois; *Paris, P. Ruzé*, 1606, in-8. — Volume rare; on trouve à la suite : *Chœurs de l'histoire tragique de sainte Cécile avec quelques airs et cantiques mis en musique à 4 parties, par Abraham Blondet, Parisien.*

CHANSONS spirituelles et autres poésies dédiées à la naissance de Jésus-Christ et à sa gloire; *Lyon, A. Molin*, 1653, petit in-8.

CHANSONS dévotes et sainctes sur toutes les principales festes de l'année, composées par Guillaume et Claude Gaspard Bachet frères; *Dijon, Cl. Guyot*, 1615, petit. in-8. — Volume rare, dédié à saint François de Sales; il en existe une autre édition; *Lyon*, 1618.

CHANT natal, contenant sept noelz, un chant pastoral et un chant royal, avec ung mystère de la nativité par personnages. Composez en imitation verbale et musicale de diverses chansons, Recueilliz sur lescripture saincte et d'icelle illustrez : (par B. Aneau); *Lyon, S. Gryphe*, 1539, in-4. — Livret de 16 f., très-rare; le *Manuel du libraire* n'en signale d'autre adjudication que celle de la vente du duc de la Vallière en 1784, Le *mystère de la Nativité* est tout en chansons et sur des airs du temps.

CHANT (le) royal du grand roi Jésus, en hymnes et cantiques en vers dont l'argument est tout pris du livre de l'Apocalypse, par Jean de la Badie; *Amsterdam*, 1670, in-12.

CHANTS à Marie, cantiques pour le mois de mai, par Lefebvre; *Paris Poussielgue-Rusand*, 1859, in-18.

CHANT (du) liturgique, par Marcou; *Nîmes, Senstelle*, 1859, in-8.

CHANT lyrique composé à l'occasion de l'arrivée de M. Delacroix, évêque de Gap, dans son diocèse; paroles de M. Monnier, musique de M. l'abbé Claramande; *Gap, Allier*, 1837, in-8.

CHANTS (trois) royaux, quatre ballades et dix rondeaux à l'honneur et louange de la très-sacrée Vierge Marie avec une oraison, par Jacques David; *Lyon*, 1536. — Livre qui n'est guère connu que par la mention qui en est faite dans la *Bibliothèque françoise* de Duverdier.

CHANTS pieux, ou choix de cantiques en rapport avec l'esprit de l'Eglise; *Paris, veuve Poussielgue-Rusand*, 1859, in-18.

CHANTS du premier avénement de Jésus Christ, par Jean Girard; *Lyon*, 1569, in-8.

CHARIOT de triomphe tiré par deux aigles de la glorieuse, noble et illustre bergère sainte Reine d'Alise, vierge et martyre, par Hugues Millotet, chanoine de Flavigny, tragédie (en cinq actes); *Autun, Blaise Simonnot*, 1661, in-8.; espèce de mystère à l'égard duquel on peut consulter le Catalogue Soleinne, n. 1360.

CHARIDEME (le) ou du mépris de la mort; prose, avec plusieurs vers chrestiens, par Jean le Frère; *Paris*, 1579, in-8.

CHASTES (les) martyrs, tragédie chrestienne, par Mlle Cosnard, (de Sées); *Paris, A. Courbé*, 1650, in-4.

CHRESTOMATIA Cebetina eaque sacra, auctore H. Schulz; *Altona*, 1741, in-4. Cet ouvrage nous fournit l'occasion d'en indiquer plusieurs qui ont été composés en Allemagne dans le but de rechercher de quel secours pouvait être pour l'interprétation du texte sacré l'étude des passages de tel ou tel auteur ancien. Messerschmidt a inséré dans la *Bibliothèque de Brême*, t. IV, des *Annotationes philologiæ in Nov. Test. ex Cebete collectæ*; Penheck a recherché ce que pouvait offrir la *République* de Cicéron; Menthe s'est occupé de Diodore de Sicile; Richter de Diogène de Laerce; P. A. Boyson a publié en 1718 à Halberstadt, *Herodotus sacræ Scripturæ interpres*; J. A. Seclus a inséré dans la *Bibliotheca Lubecensis*, t. VII, p. 427-468, des *Observationes philologicæ in Novum Test. ex Hesiodo adornatæ*, et le même recueil recevait, t. VIII, p. 598-659 un Mémoire d'Harenberg, *Pausanias, Græcus scriptor interpres sacri codicis.* — Citons aussi : J. la Sulchlin : *Observationes ad varia vet. et nov. Testamenti loca ex Pindaro desumptæ; Bernæ*, 1745, in-4.

C. Kirchmeyer, Parallelismus novi Fœderis et Polybii; *Vitebergæ*, 1725, in-4.

C. Porschberger : Theocritus sacras Scripturas illustravit, seu Sententiæ et phrases e poetis Græcis maxime bucolicis ad illustranda sacrorum codicum oracula; *Lipsiæ*, 1754, in-4.

C. L. Bauer : Philologia Thucydideo-Paulina, seu Notatio figurarum dictionis Paulinæ cum Thucydidea comparatione; *Halis*, 1778, in-4.

Lange : Observationes ex Luciano et Dionysio Halicarnaisso ad Novum Testamentum; *Halis*, 1732, in-4.

Quatre auteurs différents ont écrit sur Homère considéré à ce point de vue : J. C. Volbercht, Epistola quantum Theologi intersit, nosse penitus Homerum; *Gottingæ*, 1793, in-4. — J. H. Mucke : Quid adjumenti sacrarum Litterarum interpreti præstet Homeri cum sacra Scriptura comparatio; *Lipsiæ*, 1789, in-4. — J. A. Buttstedt, Programma de Homero sacræ Scripturæ interprete; *Coburgi*, 1754, in-4. — J. J. Bellerman. Specimen animad versionum in Novi Fœderis libros ex Homero; *Erfurtii*, 1785, in-4. — Enfin trois philologues ont cherché dans Euripide des secours pour l'étude du style grec du Nouveau Testament, ce sont : Lange (Observationes in Novum Testamentum ex Euripide; *Halis*, 1734, in-4. — J. C. Weidling : Euripidis Hecuba selectis observationibus Novi Testamenti Atticam puritatem comprobantibus adornata; *Geræ*, 1758. — A. C. Walch : Programma quo illustrantur loca aliquot librorum Novi Testamenti ex Euripidis Alcestide; *Schlensingii*, 1789, in 4.

CHOIX de cantiques militaires; *Lyon, Girard*, 1860, in-18.

CHRETIENNES réjouissances, par Eustorg de Beaulieu, 1646. — Nous indiquons ce recueil de cantiques et cette date d'après la *Biographie des Musiciens* de M. Fétis, mais il y a certainement là une erreur, car Eustorg de Beaulieu n'était point à Lyon en 1636, ne vivait pas encore en 1665 comme le dit l'ouvrage en question; il vivait un siècle plus tôt.

CHRIST (le) et l'humanité (vers), par Lachelin-Daguillon; *Paris, Douniol*. 1861, in-8.

CHRISTI vinea, drama sacrum, auctore Hieronymo Zieglero; *Basileæ*, 1548, in 8.

CHRISTIADE (la) et poésies chrétiennes d'Alb. Babinot ; *Poitiers, Moines*, 1559, in-8.

CHRISTIANIS (de) ad Trajanum usque a Cæsaribus et senatu romano pro cultoribus religionis mosaicæ semper habitis, auctore J. H. Ph. Seidenstücker ; *Helmstadii*, 1790, in-4.

CHRISTIANI pœnitentis elegia et confessio, Christianæ Fidei symbolum, Psalmus *Miserere*, auctore J. B. Cantalycio, s. l. et a., in-4. — Livret de 6 feuillets, très-rare.

CHRISTUS crucifixus, carmen cothurnatum catastrophicumque, auctore Chr. Pierio ; *Francofurti ad Mœnum*, 1576, in-8.

CINQ (les) Heures de la grâce, dans la divine Marie, mère de Dieu, avec l'amour généreux de Jésus sur la croix et sur l'autel et le cours de la grâce sur la terre, en vers, par Catherine Levesque ; *Paris, veuve Mauger*, 1683, in-8. ; ibid, *Cosson*, 1685, in-8.

CLOCHES (les) du christianisme, poëme par J. P. Cot ; *Lyon, Lépugnez*, 1859, in-12.

COEUR (le sacré) de Jésus, le cœur et les cantiques de Déicole, c'est-à-dire du fidèle serviteur de Dieu, par Ch. Em. Barnaba, prêtre ; *Bruxelles, Friex*, 1752, in-12.

COMEDIE françoyse intitulée l'*Enfer poétique*, sur les sept péchés mortels et sur les sept vertus contraires, par Benoît Voron ; *Lyon, B. Rigaud*, 1586, in-8. — Pièce en 5 actes et en vers, dont il se trouvait deux copies manuscrites dans la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne ; elle est dans le genre des mystères.

COMEDIES (trois) françoises, par Gerard de Vivre, Gantois ; *Anvers, G. Janssens*, 1589, in-8.— Une des pièces de ce volume rare imprimé *pour l'utilité de la jeunesse et usage des escoles françoises*, est intitulée : *Le Patriarche Abrahum et sa servante Agar*.

COMMANDEMENTS (les) de Dieu et du dyable avec la rememoranee de la mort, en vers ; *Paris*, 1831, in-8.

COMOEDIA nova et sacra de Zaghæo publicanorum principe, auctore Heinricho Panthaleono ; *Basileæ, Hæredes And. Cratandri*, 1546, in-8.

COMOEDIA sacra cui titulus Joseph, ad Christianæ juventutis institutionem scripta per Corn. Crocum ; *Antuerpiæ, J. Stelsius*, 1536, in-8. — Cette pièce eut un grand succès. Elle fut réimprimée de 1537 à 1549 une douzaine de fois tout au moins. *Voir* le Catalogue Soleinne, n° 592.

COMPLAINCTE (la) de Nostre Dame tenant son chier Filz entre ses bras, descendu de la croix. Opuscule en vers réimprimé dans le *Recueil de poésies françoises du* xv^e^ *et* xvi^e^ *siècles*, publié par M. An. de Montaiglon, t. II ; *Paris, Jannet*, 1855.

COMPLAINCTE (la) douloureuse de lame dampnée ; *Paris, Jehan Trepperel*, s. d., in-4, en vers.

COMPOSITION, mise en scène et représentation du mystère des Trois Doms, joué à Romans, les 27, 28 et 29 mai, aux fêtes de Pentecôte de l'an 1509, d'après un manuscrit du temps, publié et annoté par M Giraud ; *Lyon, L. Perrin*, 1848, in-4.

CONTEMPLATEUR (le) religieux ou l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc., poëme, par Aug. Gaude ; *Toulouse*, 1806, in-18.

CONVERSION (la) de saint Paul, tragi-comédie, par Villemot ; *Lyon, Cl. La Rivière*, 1665, in-8.

CONVERSION (la) du pécheur, cantiques spirituels ; *Paris, Veuve d'Hotelfort*, 1737, in-8.

CORRESPONDANCE de Bernard de Montfaucon, Bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois, publiée par Ulysse Capitaine ; *Liége, Carmanne*, 1855, in-8. — Ce recueil contient 69 pièces allant du 10 septembre 1715 au 1^er^ octobre 1741. On y trouve des détails sur la marche des grandes publications bénédictines de la première moitié du dernier siècle. L'éditeur a joint la reproduction de la couverture d'un évangiliaire d'après l'ouvrage de M. Fiess, intitulé : *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Liége*. Le baron de Crassier avait envoyé à Montfaucon la description de cet évangiliaire que possède la bibliothèque de Liége. Autour de l'ivoire qui forme cette couverture, l'évêque Notker, évêque de Liége, de l'an 972 à 1008, fit graver ces deux vers :

> En ergo Notkerus, peccati pondere pressus
> Ad te flecto genu, qui terres omnia.

COURONNE à Notre-Dame de France, par l'abbé Ravel ; *Lyon, Pélagaud*, 1859, in-12.

COURONNEMENT (le) de David, ou David sacré par Samuel, pièce représentée le 6 août 1738, par les élèves du collége de Rouen ; *Rouen*, 1738, in-8.

COURTISAN (le) réformé. Les Baisers de la Croix. Paraphrase sur les dix Commandements de la Loy, la Naissance et la Passion de Jésus-Christ ; la Vénerie spirituelle ; *Poictiers, A. Mesnier*, 1607, in-12. — La première de ces pièces est en prose ; toutes les autres sont en vers. La dédicace de chacune d'elles est signée *L. M. L. Allemand*.

COURS du jour chrétien, dédié à Madame de Maintenon (en vers) ; *Paris*, 1714, in-16. — Livret remarquable par la tournure bizarre de l'approbation et par une image de la sainte Vierge au bas de laquelle on a parodié un vers de Virgile et qui est un portrait de Madame de Maintenon.

CRAINTE (la) du grand Jugement (opuscule en vers de dix syllabes) ; in-4, 5 feuillets, s. l. ni d.

CRÉATION (la) du monde, pièce en scènes détachées (en vers), par Henry ; *Lyon, D. Esnault*, 1805, in-8.

CRY (le) de joye des François pour la deliverance du Pape Clément septiesme de ce nom (Cet opuscule en vers, resté inconnu aux bibliographes, est de Gilles Corrozet, ainsi que le démontrent un acrostiche et la devise : *Plus que moins*, adoptée par ce libraire-homme-de-lettres. M An. de Montaiglon a compris cette pièce dans son *Recueil de poésies françoises des* xv^e^ et xvi^e^ *siècles*, t. VI, p. 286 ; *Paris, Jannet*, 1857. — On sait qu'après la prise de Rome en 1527 par les Impériaux conduits par le connétable de Bourbon, Clément VII subit forcément dans le château Saint-Ange une rude captivité ; au bout de six mois, il réussit à s'évader, déguisé en marchand.

CURIOSITES (les saintes), par Pierre Clément, chanoine ; *Langres*, 1646, et même ville, *J. Boudrot*, sans date. Une édition de 1651 a déjà été signalée, t. IV, col. 64. — Cet ouvrage discute des questions souvent singulières, par exemple : De quoi fut fait le corps d'Adam ? Quelle sorte de serpent tenta Eve ? Comment les enfants d'Adam se mariaient avec leurs sœurs ? etc.

CURIOSITE (la saincte) où sont contenues les résolutions de plusieurs belles questions, tant sur ce qui s'est passé dez la création du monde que de ce qui adviendra au dernier jugement ; *Paris, T. du Bray*, 1616, in-12.

CURE (le) d'Ars, poëme lyrique, par Madame Bernard de B*** ; *Lyon, Mathon*, 1860, in-8. — J. B. M. Vianey, curé d'Ars, né à Dardilly (Rhône), le 8 mai 1786, mort le 4 août 1859.

DANIEL ou l'imposture dévoilée, tragédie en 5 actes, tirée de l'Écriture sainte, par J. H. C*** ; *Mantes, Refay*, 1809, in-12.

DANIEL dans la fosse aux lions, tragédie dédiée à Mgr l'archevêque de Bordeaux, par l'abbé Bellot, professeur d'éloquence au collége de Guienne, représentée par les écoliers du même collége ; *Bordeaux, De la Court*, 1751, in-12.

DANIEL dans la fosse aux lions, tragédie en 5 actes, par N. Leroy ; *Paris*, 1820, in-8.

DAVID, mystère, par François Philoche ; *Tours A. Aigre*, 1840, in-8

DAVID et Jonathas, poëme dramatique, mis en musique par M. Hamal, chanoine impérial ; *Liége, S. Bourguignon*, s. d., in-8.

DAVID reconnu roi d'Israël, tragédie, représentée le 5 août 1750, par les élèves du collége Louis-le-Grand ; *Paris*, 1750, in 8.

DAVID et Jonathas, tragédie, représentée par les élèves du collége Louis-le-Grand, le 6 juin 1753; *Paris*, 1753, in-8.

DAVID et Jonathas, tragédie en musique ; *Paris, L. Sevestre*, 1706, in-12.

DECEZ (le) ou fin du monde, divisé en trois visions, par G. Chevalier ; *Paris, Robert le Fizelier*, 1584, in-4. — Poëme très-long et devenu rare.

DECONFITURE du géant Goliath, tragédie, par Joachim de Coignac ; *Lauzanne*, 1550, in-8. — Pièce très-rare, citée par Beauchamp dans ses *Recherches sur le théâtre français ;* M. de Soleinne n'avait pu réussir à en placer un exemplaire dans sa collection dramatique.

DELICIÆ eruditorum, seu veterum *anecdoton* opusculorum collectanea ; *Florentiæ*, 1736-69, 18 vol. in-8. — Ce recueil a été publié par le savant J. Lami ; il est peu connu en France et le 18e volume lui-même se rencontre difficilement en Italie. Voici l'indication de quelques-uns des ouvrages inédits que renferme cette collection et qui ont rapport aux études ecclésiastiques : Nicetæ Heracleensis in Epistolam I ad Corinthios Enarrationes Græce et Latine. — Fipauli Fiorentini de origine ordinis Servorum. — F. Diminci Joannis Theotocon, libri duo posteriores. — Acta apocrypha sancti Romuli. — Acta S. Genesii Mimi martyris Italice versa et illustrata. — Vita della beata Oringa, etc.

DEO (de) heroica, auctore Jac. Jos. Labbe ; *Venetiis*, 1773, in-8.

DEPLORATION (la) de l'Eglise militante sur les persécutions interiores et exteriores, et imploration de aide en ses aduersitez par elle soustenues en l'an 1510 et 1511, composée par le trauerseur des voies périlleuses (J Bouchet) ; *Paris*, 1512, *G. Eustace*, petit in-8. — Opuscule en vers, très-rare; il en existe une autre édition, sans lieu ni date, in-8.

DERNIERE (la) semaine, ou consommation du monde, par Michel Quillian, sieur de la Tousche, Breton. Nouvelle édition revue et augmentée; *Rouen, Th. Daré*, 1597, in-12.

DERNIERES Œuvres et Poésies chrétiennes d'Honorat de Bueil, seigneur de Racan ; *Paris, Lamy*, 1660, in-8.

DESCRIPTION de la Grande Chartreuse, par le P. Mandar, de l'Oratoire (en vers) ; *Grenoble, Baratier*, s. d., in-8. — Nous avons déjà indiqué une traduction de cet opuscule en vers latins, par le P. Viel ; *voir* t. IV, col. 925 et 1038.

DESOBEISSANCE (la) punie, ou Abraham, tragédie qui sera représentée sur le théâtre du collège de Vallogne le 17 juillet 1657; *Caen, M. Ivon*, in-4.

DESOLATION (la piteuse) du monastère des Cordeliers de Maulx mis à feu et bruslé. — Opuscule en vers de 4 feuillets, imprimé en caracteres gothiques ; il a été inséré par M. An. de Montaiglon dans son *Recueil de poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*, t. I, p. 139-146 (*Paris, Jannet*, 1855). — Il paraît que l'incendie en question eut lieu en 1525 ou au plus tard en 1526.

DESPOUILE (la) d'Ægypte, ou larcin glorieux des plus beaux airs de cour, appliqués à la musique du sanctuaire, cantiques ; *Paris, Ballard*, 1629, in-8.

DEUX (les) anges terrestres, ou Fille et Mère, poëme en deux chants, suivi de poésies religieuses, par Girald Jonathas ; *Limoges*, 1849, in-12.

DEUX Homélies, l'une des miracles du Christ au ventre de sa mère, l'autre de l'extrême cheute et merveilleux relèvement du roy Manassé ; item les Fruicts divers d'une muse Chrétienne, par le sieur Pierre Appais, 1518 (lisez 1618), in-8. — Les deux homélies sont en prose, les *Fruicts d'une muse* sont des cantiques et des psaumes.

DEVOT (le) amant de la sainte Vierge, en vers, par Antoine Girauld ; *Avignon, Piot*, 1636, in-8.

DEVOTES (les) consolations et divins remèdes de l'esprit affligé, par Jean de Lesselie ; *Rouen, Richard Petit*, 1590, in-16. — Volume dédié au très-chrétien roy de France Charles dixième du nom. C'est le cardinal de Bourbon que la Ligue fit déclarer roi de France après l'assassinat d'Henri III ; il mourut pendant le cours de l'année même où ce livre lui était dédié.

DEVOTES méditations sur la Mort et Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, extraites de l'Ecriture saincte par Dorron et mises en vers françois par Baptiste Badère ; *Paris, Giffat*, 1588, in-12.

DEVOTIONS (les) de L. Mauduit, revues et augmentées ; *Paris, Dugast*, 1633, in-12. — L'auteur prie son lecteur de ne pas *légèrement condamner l'ortografe des mos* ; son livre, formé de prières, de paraphrases, de cantiques et de petites pièces pieuses, est purement et même délicatement écrit (Viollet Le Duc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 436.

DIES IRÆ, le jour des morts, par Léopold Curez ; *Lyon*, 1840, in-8.

DIEU Ode-Méditation, distinguée au concours de l'année 1860 de l'Académie des jeux Floraux, par Mlle Eulalie Amigues ; *Toulouse, Troyes*, 1860, in-8.

DIEU rentré dans son temple, ou l'église Saint-Julien de Tours rendue au culte (en vers), par J. R. ; *Tours, Laderije*, 1859, in-8.

DINHA, scènes des premiers jours de l'ère chrétienne, par Madame la marquise de Cortanze ; *Tournay, Castermann*, 1861, in-18.

DIPNE, infante d'Irlande (par François d'Avre) ; *Montargis, Bothier*, 1668, in-12. — Pièce assez ridicule ; *voir* le catalogue Soleinne, n° 1425.

DISSERTATIO historico-critica exhibens disquisitionem qua Thomæ a Kempis sententia de re Christiana exponitur et cum Gerardi Magni et Wesseli Gemsfortii sententiis comparatur, auctore F. G. L. Scholtz ; *Groningæ, van Boekeren*. — Thèse au sujet de laquelle on peut consulter la *Revue de bibliographie analytique*, 1840, p. 199 ; elle est suivie de l'indication de dix-huit thèses sur le même sujet.

DISTINCTIONE (de) Psalmorum, Hymnorum atque Odarum spiritualium, auctore J. Ch. Mehlhorn ; *Vitebergæ*, 1729, in-4.

DIOCLETIEN vaincu par Jésus-Christ, tragédie représentée le 12 août 1653, par les élèves du collège de Rouen, 1653, in-4.

DIURNAL ou Livre de Caresme, contenant plusieurs sonnets spirituels, pieux et dévotieux, sur les évangiles de chaque jour du Caresme, par M. Lazare de Selve, conseiller du roi ; *Paris, P. Sevestre*, 1614, in-8 (65 sonnets).

DIVÆ Agnetis Romanæ virginis et martyris historia in quinque actibus (et in prosa) a Mathæo Mandragora Vadense disposita ; *Perusiæ, V. Columbarius*, 1603, in-8.

DIVERTISSEMENTS (les) des justes ou cantiques spirituels ; *Troyes. Ondot*, sans date, in-12.

DIVERTISSEMENT spirituels, ou recueil de divers cantiques et chansons chrétiennes recueillies par des prêtres missionnaires ; *Paris, de Bresche*, 1665, in-12.

DIVINAM (in) hostiam Christi Jesu a Judæis Pataviensibus subductam ; Carmen, auctore Joa-

chim Dornigio, *s. l. et a.* (circa 1680), in-4, 12 feuillets.

DIVO Hieronymo sacrum, divæ Annæ sacrum, Historia Horarum canonicarum. Hymni sapphici de S. Georgio, de S. Barbara, de sanctis Cosma et Damiano, etc., auctore Henrico Bebelio; *Augustæ Vindelicorum, E. Ratdolt*, 1512, in-fol.

DIVO (de) Joanne Baptista vate maximo libri tres, auctore Scipione Capycio; *Basileæ*, 1542, in-8. — Il existe une autre édition de ce poëme, *Parisiis, apud Nicolaum Divitem, ad insigne Aldi*, 1548, in-8.

DOCTRINE (la) et instruction des filles chrestiennes, désirant vivre selon la parole de Dieu : avec la repentance de l'homme pécheur; *Lyon, J. Saugraini*, 1565, in-8 (en vers).

DOUBLE (la) victoire, ou Eustache victorieux des Daces et martyr; tragédie représentée le 21 août par les élèves du collège de Rouen; *Rouen*, 1654, in-4.

DRAMATA sacra Theodori Rhodii ; *Francofurti, Balth Hofman*, 1615, in-4. — On y trouve *Samson et Debora*, tragédie en cinq actes.

DRAMATA sacra, auctore Jasparo Gellio, Floreffiensis abbatiæ canonico; *Lovanii, J. B. Zangrius*, 1599, in-4. — Volume rare dans lequel on trouve *Divi Norberti vita*, en vers latins.

DRAMES liturgiques du moyen-âge (texte et musique), par E. de Coussemaker ; *Rennes, Vata*, 1860, in-4.—Voir deux articles de M. Magnin, *Journal des Savants*, mai et septembre 1860.

DRAMES (nouveaux) sacrés ; la Nativité, la Purification, la Fuite en Egypte; *Paris, A. Leclère*, 1859, in-12.

ECCLESIA militans, tragico-comœdia, bipartita, scripta per Michaelem Hilsprandrum ; *Dilingæ, Seb. Mayer*, 1573, in-8.

ECTRACHELISTIS, sive Johannes decollatus, tragœdia sacra (5 actes), per Jacobum Schœpperum ; *Coloniæ, M. Gymnicus*, 1546, in-8.

EGLISE (l'), poëme en sept chants, par L.-B. du Mousseaux ; *Paris, Didot*, 1860, in 8.

EGLISE (l'), de Lyon. A Mgr Ch.-F. de Rochebonne, archevêque et comte de Lyon, par J.-J. Audiffret, prêtre ; *Lyon, A. Laurens*. in-4.

EGLOGUE chrétienne, écrite en l'honneur du Saint-Sacrement ; *Paris, Hénault*, 1671, in-4.

ELEGIA in obitum Antonii Surimo Venetorum patriarchæ, auctore Zacharia Benedicto, Vicentino, Monacho Carthusiensi; *Exarata in Carthusiana Eremo sancti Andreæ de littore, Venetis*, 1508, in-4.

ELEGIÆ (septem) in septem pœnitentiæ psalmos, auctore Alvaro Gomez ; *Toleti, J. de Ayala*, in-8. — La préface (ou prologue) de cet ouvrage écrite par Alexis de Vanegas, est curieuse, parce qu'elle montre qu'à cette époque fut soulevée et vivement discutée en Espagne la question si les auteurs du paganisme devaient être admis dans l'éducation ou s'il fallait se borner aux auteurs chrétiens. Ce fut pour ces derniers que se déclarèrent Vanegas et Gomez.

ELOGIA divina et humana, auctore Aloys. Jugulari, Soc. J. ; *Venetiis*, 1672, 2 vol. in-12.

EMANUEL, ou paraphrase évangélique comprenant l'histoire et la doctrine des quatre évangélistes de J. C. N. S., poëme chrestien divisé en quinze livres, par Philippe Lenoir ; *Paris, L. Vandosme*, 1658, in-8. — Poëme de 9,000 vers environ corrects, mais dépourvus de noblesse et d'imagination.

EMBLEMATA sacra, hoc est decades V Emblematum ex sacra Scriptura de nomine et cruce Jesu Christi figuris æneis incisa, studio D. Cramerí; *Francofurti, Lucas Jenissius*, 1622, in-8. Texte latin, allemand, français et italien. — Cet ouvrage a obtenu en 1630, dans la même ville et chez le même imprimeur, une continuation intitulée : *Octoginta emblemata moralia nova, è sacris Litteris petita formandis moribus ad veram pietatem accommodata*, ingenuo D. Daniele Cramero collecta, in-8.

EMBLEMES sacrés (en vers), tirés de l'Ecriture sainte et des Pères, par le P. Berthod, Cordelier ; *Paris, Loyson*, 1657, in-12.

ENFANCE (l') de Jésus, tableaux flamands, poëme tiré des compositions de Jérôme Wierix, par L. Alvin, 14 fig. ; *Paris, Aubry*, 1860, in-8.

ENTRETIEN de l'âme chrétienne, en vers français, en forme de cantiques, par Toniet ; *Lyon, Rudissen*, 1661, in-12.

ENTRETIENS (les) de la Vierge et de saint Jean l'Evangéliste sur la vie et la mort du Sauveur, par Mlle Pascal ; *Paris, Huré*, 1680, in-12.

EPAGATHE, martyr de Lyon, tragédie représentée le 27 mars 1668 par les rhétoriciens du collége de la Trinité à Lyon ; *Lyon, Canier*, 1668, in-4.

EPAGATHUS, ou les martyrs de Lyon. Scènes de la vie chrétienne au IIIe siècle, par Edouard de Villeneuve ; *Tournay, Lethielleux*, 1860, in-12.

EPISTOLARUM libri VII sancti Francisci Xaverii ; *Romæ, Zannettus* ; 1596, in-4. — Cette traduction faite par Horace Tursellini d'après un texte espagnol, a été souvent réimprimée, et notamment : *Rhedonis*, 1596, in-12; *Moguntiæ, B. Lippius*, 1600, in-8; *Burdigalæ, P. de la Court*, 1628, in-8 ; *Lugduni, F. Labottière*, 1650, in-12. — Nous avons mentionné, tom. IV, col. 870, l'édition de *Rome*, 1667, in-8, de la traduction de P. Poussines (Possinus). Il en existe d'autres : *Antuerpiæ*, 1639, in-24; *Parisiis, S. Cramoisy*, 1661, in-8; *Romæ, Varesius*, 1667, in-8 ; *Pragæ*, 1667, in-8 ; *Lugduni, A. Molin*, 1682, in-12. Les travaux de Tursellini et de Poussin se complètent mutuellement ; ils ont été imprimés ensemble : *Coloniæ Agrippinæ, Hæredes J. Weidenfeldt*, in-12, et avec des augmentations et une table détaillée, *Bononiæ, G. de Franciscis*, 1695, 2 vol. in-8.

EPISTOLA Johannis Soldani nephandissimii apostatæ Babyloniorum ad Pium Papam II, et Pii responsoria; in-4, s. l. et a.

EPISTOLA Dominicales, carmine elegiaco redditæ per Paulum Chimarrhæum ; *Coloniæ, Gennepæus*, 1556, in-8.

EPITRES chrestiennes de Mathurin Cordier, mises en lumière par G. M. L. et G. G. S. G., 1625, in-8.

EPISTRE de Mgr Saint-Estienne, chantée en son église de Reims; *Reims*, 1845, in-12. — Publication faite par les soins de M. Tarbé à 120 exemplaires.

EPITRE d'un solitaire sur l'éternité des peines de l'enfer ; *Paris, Moutard*, 1773, in-12.

ESSAI de théâtre catholique, par Désiré Laverdant, 1860, in-8. — Ce volume contient un drame en prose, intitulé : *Grégoire VII ou le Pape et l'Empereur*. La *Revue Européenne* (n. du 15 mars 1861, p. 158), a rendu compte de cet ouvrage, elle le qualifie de « tableau historique ayant de la valeur ; œuvre savante et consciencieuse, dont le succès ne franchira point un petit cercle de curieux mais sera grand dans ce petit cercle. »

ESSAIS dramatiques du petit Séminaire de Servières, publiés par l'abbé de Verniolles ; *Paris, Giraud*, 1861, in-18.

ESSAIS de méditations poétiques sur la passion, mort et résurrection de Nostre Seigneur Jésus-Christ ; *Paris, Muguet*, 1659, in-8.

ESTHER, ou le Triomphe de Mardochée, pièce en trois actes, par Laborie ; *Lyon, Pelzin*, 1815, in-8.

ESTHER, tragédie par Du Ryer; *Paris, A. de Sommaville*, 1644, in-4.

EURIPUS, tragœdia Christiana, auctore F. Livino Brechto; *Lovanii, M. Rotarius*, 1552, in-8.

ETERNITE (l') du bien et du mal, le grand poids de tous les soins et de toutes les affections de l'homme, en vers ; *Dijon, Ressayre,* 1682, in-12.

ETUDE littéraire sur le caractère et les imitations littéraires du livre de Judith, par Ch. Dabas, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux ; *Bordeaux, Gounouilhou,* 1859, in-8. Extrait des *Actes* de l'Académie impériale de Bordeaux.

ETUDES sur les origines du théâtre chrétien, par Ferdinand Delavigne ; *Toulouse, Douladoure frères,* 1860, in-8. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 5e série, tom. IV. — Travail intéressant qui roule principalement sur le *Christus patiens* de saint Grégoire de Nazianze et sur le *Jeu de saint Nicolas,* composé par Jean Bodel au commencement du XIIIe siècle.

ETUDES de philosophie catholique sur l'art de la souffrance et du sentiment religieux dans la tragédie : OEdipe roi, Polyeucti, Athalie ; *Le Mans, Monnoyer,* 1860, in-8.

EVANGELIA heroico carmine reddita a Georgio Æmilio ; *Coloniæ,* 1571, in-8, fig. sur bois.

EVANGELIUM fluctuans, tragœdia sacra, auctore Andrea Fabricio ; *Coloniæ, Maternus Cholinus,* 1569, in-8.

EVERSIONE (de) urbis Hierusalem carmen heroicum, auctore Petro Apollonio, Presbytero Collatino ; *Mediolani, U. Seizenzeller,* 1481, in-8.

ΕΞΑΓΩΓΗ, Eductio, auct. Ezech. ; tragédie dont la sortie d'Egypte forme le sujet. Quoique la langue dont Ezechiel s'est servi prouve qu'il connaissait parfaitement la littérature grecque, il est impossible de ramener son œuvre à l'imitation d'aucun modèle classique. C'est une œuvre toute juive qui ne s'est visiblement inspirée que de l'*Exode* et des idées du temps. Gaisford en a donné une édition plus exacte que celle de Morell, et M. Duebner a publié ce fragment avec une intelligente érudition dans le tom. XXV de la *Bibliotheca scriptorum græcorum,* mise au jour par la maison Firmin Didot. *Voir* un article de M. Magnin dans le *Journal des Savants,* 1848, pag. 144-208. Des fragments de cette composition se trouvent dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe.

EXERCICES et cantiques spirituels pour les missions des Pères capucins ; *Toulouse, Hénault,* in-12.

EXERCITATIONES equestres in epigrammatum centurias sex distinctæ, quorum prima et quarta de virtute et moribus ; secunda de Deo et divis ; tertia de fide et religione. Access. elegiæ duæ, prima de morte et passione Christi, altera de Assumptione Deiparæ Virginis, auctore Christoph. Cacheto ; *Nanceii,* 1622, in-8.

EXHORTATION rationale de Saint-Euchier à Valerian, retirant de la mondanité et de la philosophie prophane à Dieu et à l'estude des sainctes lettres (en vers), par Barthélemy Aneau ; *Lyon, Honhomme,* 1552, in-4.

EXCLAMATION (l') des os saint Innocent (s. l. ni date), mais *Paris,* vers 1520, petit in-8, 16 feuillets. — Opuscule en stances de 8 vers. On voit en tête trois petites gravures sur bois, empruntées à une danse des morts figurées sur les marges d'un livre d'Heures. Dans ce petit poëme les ossements renfermés au cimetière Saint-Innocent prennent la parole pour rappeler aux grands et aux petits que la mort est le terme inévitable des vanités humaines. Il y a dans ces vers une sombre et terrible énergie. Nous empruntons ces détails à la dernière édition du *Manuel du libraire.*

EXODUS, tragœdia sacra ex historica Mosis relatione reducta à Balthasaro Crusio ; *Lipsiæ, Bartholomæus Voigt,* 1605, in-8.

EXPOSITIO symboli apostolici, carmine heroico, auctore Petro Ludovico Valta ; *Parisiis,* 1497, in-4. — Une édition postérieure, *Paris,* 1515, a été indiquée, tom. I, col. 960. Cet ouvrage est en vers.

EXPOSITION de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse, en forme de cantiques, par Magdeleine Olympe Archambault, *Fribourg, Hault,* 1719, in-12.

EXTASE de la France mourant d'amour pour Jésus-Christ crucifié (en vers) 1649, in-4.

FABULÆ comicæ, authore Georgio Macropedio ; *Ultrajecti, H. Borculous,* 1552-53, in-8. (On y trouve diverses pièces composées sur des sujets bibliques : *Asotus evangelicus, seu evangelica de filio prodigo parabola ; Lazarus mendicus ; Josephus ; Adamus.* — Il existe des éditions séparées de l'*Asotus* ; *Antuerpiæ, J. Hillenius,* 1540, in-8 ; de *Josephus, ibid.,* 1544 ; de *Lazarus ; Coloniæ, P. Horst,* 1557, in-8.

FAMINE (la) ou les Gabéonites, tragédie prise de la Bible, par Jehan de la Taille de Bonduroy ; *Paris, F. Morel,* 1573, in-8. — On doit au même poète une tragédie de Saul que nous indiquons plus loin. Une longue analyse de ces deux pièces se trouve dans les *Essais historiques sur le théâtre françois,* (1784, 3 vol. in-18, tom. II, p. 58-78).

FASTI sacri, sive Epigrammata de sanctis, aut. Ludovico Brooman ; *Bruxelles, de Bossuyt,* 1646, in-8.

FASTI Rotomagenses, auth. Herculi Griselio, presbytero ; *Rotomagi,* 1631, 2 vol. in-4. — Dans cet ouvrage écrit en vers hexamètres, on trouve la description des fêtes religieuses, des processions qui se faisaient à Rouen, de la cérémonie de la levée de la Fieste de saint Romain. L'auteur, prêtre de Saint-Maclou de Rouen, mourut vers 1677.

FAUT (le) rendre compte qui est le pis, poëme en forme de dialogue, par Christophle Bonnet ; *Grenoble, Fresnon,* 1673, in-12.

FESTUM (in) sanctæ Barbaræ, auctore N.-E. Lemaire ; *Parisiis,* 1820, in-8.

FILLE (la) du Temps, c'est à dire la Vérité récitant les maux faicts à la France par les Huguenots, la ville de Lyon affligée de contagions aux pieds de Dieu, et autres pièces curieuses et utiles (en vers), par le sieur Laurent Miribelois Bressand ; *Lyon, L. Muguet,* 1630, in-8.

FILS (le) exilé, ou le martyre de sainct Claïr, tragi-comédie chrestienne, par Pierre Mouffle ; *Paris, Ch. Chesnault,* 1647, in-4. — Pièce très-rare qui ressemble aux anciens mystères. *Voir* le Catalogue Soleinne, n. 1256.

FLAMMES saintes. Poëmes spirituels et méditations chrétiennes (par Denis Pourrei) ; *Caen, J. Le Bar,* 1588, in-8. — Ouvrage publié sans nom d'auteur.

FOI et patrie, poëmes par Edmond Py, ouvrage dédié au R. P. Lacordaire ; *Paris, Bray,* 1860, in-8.

FURIE (la) huguenote repoussée, poëme adressé à MM. les curez et clergé en général de la ville de Caen, par L.-J.-L.-B. escrivain, sur l'outrage commis à la personne de Messire Jacq. de Guerville, très-digne prestre, curé de Nostre-Dame de Caen, appelé pour recevoir la dernière volonté d'un huguenot de sa paroisse, par plusieurs Huguenots et Huguenottes qui le traitèrent fort rigoureusement. Elégie, s. d., in-4, 6 pages. — Opuscule très-rare indiqué dans le *Manuel du bibliographe normand,* de M. Edouard Frère.

GENEALOGIE (la) de Jésus-Christ (en vers), s. l. ni d., in-8. — Opuscule devenu introuvable. Il est porté au Catalogue La Vallière, n. 3086.

GLOIRE (la) de l'Europe chrétienne, par Léonie de Bellesrives; *Limoges, Barbou*, 1861, in-18.

GLORIA in excelsis Deo! chant de Noël, par la vicomtesse Louise de Dax; *Paris, Douniol*, 1860 in-24. Opuscule imprimé avec luxe. Titre rouge et noir. Encadrements filets rouges et noirs. Lettres ornées.

GRANT (le) avant Messie, Monseigneur saint Jean Baptiste, poëme par P. Constant; *Langres*, 1601, in-12. — Poëme resté inconnu à presque tous les bibliographes.

GUERRE (la) sainte pour la conquête du ciel, poëme élégiaque, par Orsel; *Paris, Pélagaud*, 1859, in-18.

HAMAUM, tragœdia nova, sumpta è Bibliis, et hortans ad vitæ probitatem et metum Dei, auctore Thoma Naogeorgo; *Lipsiæ, M. Blum*, 1543, in-8.

HARMONIE et vertu. Recueil de cantiques à Marie, suivi de pieuses réflexions, par l'abbé Redier de la Vilatte, *Paris, Perisse frères*, 1860, in-16.

HARMONIE de l'amour et de la justice de Dieu, par François d'Avesnes, *La Haye*, 1650, in-12. — On y trouve une pièce en trois actes et en vers, intitulée : *Combat d'une âme avec laquelle l'Espoux est en divorce*. Davesne avait le cerveau un peu malade; nous indiquons un autre ouvrage de lui au mot TRAGÉDIE.

HECASTOLOCHUM triplex de Mariæ Psalterio, auct. Herm. Benchio, s. l. et a., in-4. — Opuscule de 12 feuillets, réimprimé à Cologne en 1500 et 1516; à Leipzig, en 1503 et 1516.

HECASTUS, fabula non minus pia quam jucunda in qua facinorosus quique mortalium (dummodo salutis suæ rationem habebit), tanquam in speculo pellucido contemplari poterit, quemadmodum per Christum, post veram suorum criminum pœnitudinem, ad beatam adeoque lætam mortem perveniat, auctore Georgio Macropedio; *Coloniæ, J. Gymnicus*, 1539, in-8.

HÉLICON (le sacré) ou le dévot logis de la Muse dévote, par Louis Godet, sieur de Thilloys; *Chalons, Guyot*, 1608, in-12. — Ce volume d'un style peu châtié, contient des paraphrases des Psaumes, des sonnets et des odes sur des sujets de piété. Le titre bizarre du *Dévot Logis* est l'anagramme de Louis Godet.

HERMENIGILDE, tragédie représentée le 4 août 1734, par les élèves du collége Louis-le-Grand; *Paris*, 1734, in-8.

HERODIADES, libri III, auctore Jac. Bidermanno; *Dilingen*, 1622, in-8. Ce poëme a été réimprimé avec une traduction allemande et avec un autre petit poëme du même auteur : *De filio prodigo*, à Francfort en 1737 in-8.

HIEREMIUS, tragœdia nova, ex propheta Hieremya sumpta, Thoma Naogeorgo auctore; *Basileæ*, 1551, in-8.

HIERO POEMES (les) de Loys Saunier, extraits des livres de son Ecclésiade; *Lyon, Rigaud*, 1584, in-8.

HILARII versus et ludi (Champollion-Figeac edenti); *Lutetiæ Parisiorum, Techener*, 1838.— On y trouve Suscitatio Lazari, et Ludus super iconia sancti Nicolai; Historia de Daniel representanda.

HISTORIA passionis et mortis Domini ac Servatoris nostri Jesu-Christi, heroico carmine defleta et V libris comprehensa per Sam. Glonerum; *Argentorati, sumptibus auctoris*, 1626, in 8.

HOLOPHERNE, tragédie, par Balthazar Baro; *Paris, François Pomeray*, 1629, in-8.

HORTUS inscriptionum veterum et novarum, videlicet templorum, sacellorum, altarium, reliquiarum, cœmeteriorum, etc., in certos locos seu areolas digestarum, auth. Ottone Aicheo; *Salisburgi, J.-B. Mayr*, 1676, in-8. — Compilation curieuse, dédiée à la sainte Vierge.

HYMNES en vers françois, par Artur Desiré; *Troyes, Oudot*, sans date, in-12; *Paris, Ruelle*, 1561, in-12; *Paris, Bonfons*, 1580, in-12. — Nous avons déjà indiqué, tom. IV, col. 892, une édition de *Rouen*, 1555.

HYMNES qui se chantent aux fêtes de saint Turiaf et de saint Etienne à Château-Landon, traduites en vers, par le R. P. de Fontefoide; *Paris, Saint-Aubin*, 1703, in-12.

HYMNES (les) ou cantiques sacrés à la gloire de Dieu, traduits en vers français sur les plus beaux airs de ce temps, par Auffray, chanoine; *Saint-Brieux. G. Doublet*, 1625, in-8.

HYMNES du temps et de ses parties, par Guill. Gueroult; *Lyon, de Tournes*, 1560, in-4.

HYMNES de l'Eglise pour toute l'année, en vers, sans lieu ni date, in-18. — Catalogue La Vallière-Nyon, n. 13780.

HYMNES et proses de l'Eglise, en vers; *Orléans, Rouzeau*, 1703, in-12. — Même Catalogue, n. 13788.

HYMNES du nouveau Bréviaire de Paris, traduits en vers; *Paris, Martin*, 1736, in-12.

HYMNES sur le chant de l'Eglise, mis en vers français avec un cantique sur le livre de la *Genèse*, par Jean Roquillet, prêtre; *Reims, N. Baquenois*, 1558, in-8. — Volume indiqué par La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque françoise*, il n'est pas indiqué par les bibliographes modernes.

HYMNI novem (S. Francisco Xaverio) et Officium, aut. Francisco Oudin, e Soc. Jesu, *Livione, Ressayre*, 1705, in-12.

HYMNI latini Ecclesiæ Anglo-Saxonicæ *Durham*, 1852, in-8. — Cette publication que a M. Stevenson, fait partie de celles de la Surtees Society. Elle est faite d'après un manuscrit du XI^e^ siècle; un Glossaire anglo-saxon y est joint.

HYMNI panegyrici in diem Purificationis sanctissimæ Dei Genitricis Mariæ scripti à B. Virginis congregationis Academicæ sodalibus; *Ingolstadii, Wolfgangus Ederus*, 1582, in-4.

HYMNIS (de) Ecclesiæ apostolicæ, auctore J.-G. Walch, *Jenæ*, 1737, in-4.

HYMNORUM veteris Ecclesiæ XXVII Interpretatio theotisca, auctore Jacobo Grimmi; *Gottingæ*, 1830, in-8.

HYMNORUM sacrorum de beatissima Virgine Maria et S. Patronis S. R. Bohœmiæ, auth. Bartholdo Pantano à Braitenberg; *Pragueæ*, 1602, in-12.

HYMNUS de M. Vicario Bellocense DD. Delacroix, constituendo episcopo Vapincense, anno Christi MDCCCXXXVII; Vapincensi Præfecto Roubaud dedicatus religionis ab amico; *Vapinci, Allier*, in-8.

HYMNUS theotiscus in sanctum Georgium, ad fidem codicis Vaticani edidit et supplevit A.-H. Hoffmann; *Vratislaviæ*, 1824, in-4.

HYMNUS de sancta Anna cui annexus est egregius modus orandi Rosæam coronam Matris Mariæ, et oratio ad divam Catharinam; s. l. et a. [*Lipsiæ, Laudsberg*, circa 1515), in-4.

HYMNUS in Virginem Dei Matrem. Salutatio divæ Virginis Mariæ Maphæi Vegii Laudensis; *Daventriæ, Jacobus de Breda*, s. d., in-4.

HYMNUS novemdialis in B. Petrum] à Luxemburgo, auctore Nicolao Deleville; *Rhotomagi, Philippus*, 1663, in 8.

IDYLLES religieuses et familières, par Maquan, *Paris, Dentu*, 1854, in-8.

ILLUSTRE (l') souffrant, ou Job, poëme par H. Lecordier, D. M. (docteur médecin?) *Paris*, 1667, in-12. — Volume fort rare; le modèle est si sublime que le traducteur, tel faible qu'il soit, se fait encore supporter; *Voir*, Viollet-Leduc *Bibliothèque poétique*, tom. I, p. 529.

IMAGE (l') de la perfection, ou la vie de la glo-

rieuse Vierge Marie, en vers, par P. Deveze ; *Paris, Rocolet*, 1645, in-8.

IMMANITATE (de) Judæorum in Symeonem Tridentinum infantem, Thome Patri Tarvisani carmen dicatum excelso domino Joanni Henderbach Tridenti domino et episcopo Benemerenti ; *Turvisii, Gerardus*, in-4. — Opuscule de neuf feuillets, sans date, mais vers 1476.

IMPIETÉ (l') punie, tragédie représentée le 13 août 1679, par les élèves du collége de Montaigu ; *Paris*, 1679, in-12.

INSPIRATIONS poétiques et religieuses, par P. L. Duboc ; *Paris, Ledoyen*, 1835, in 8.

INSTRUCTIONS et langage du déicole, c'est-à-dire du fidèle serviteur de Dieu, par C. E. Barnaba, prêtre ; *Bruxelles, T Sertrevens, s. d.*, in-12. — Ce petit volume rare contient des vers curieux par leur simplicité. Citons en deux :

Le chœur chrestien.

Marche, court, vole vers les crêches, croix et tombeau
De l'amour frère, père, époux doux, fort et beau.

ISRAEL affligé, ou tragi-comédie sur la peste advenue du temps de David, par Jean Vallin ; *Genève. J. Planchant*, 1637, in-8.

JEHOVAH, ode, par la marquise du Brochet, née de Quélen ; *Paris*, 1819, in-8.

JEPHTÉ, tragédie (en 3 actes avec des chœurs), par Boyer ; *Paris, Veuve Coignard*, 1692, in-4. — Cette tragédie, dédiée au P. La Chaise, fut représentée dans la maison de Saint-Cyr.

JEPHTÉ ou le Vœu, tragédie en 5 actes, par le sieur de Fiefmelin ; *Poictiers*, 1603, petit in-8.

JEPHTÉ, tragédie en musique, représentée le 20 février 1686, par les élèves du collége Louis-le-Grand, *Paris*, 1686, in-12.

JÉRUSALEM (la) désolée, ou Méditations sur les leçons de ténèbres (en vers), par Charles Cotin, de l'Académie françoise ; *Paris, Targa*, 1634, in-4.

JESULUS, comœdia sacra de Nativitate Domini, facta ab Henrico Hertzewigio ; *Marpurgi, Ampelius*, 1628, in-8.

JESUS scolasticus, comœdia sacra, auctore Georgio Macropedio ; *Ultrajecti, H. Bercubus*, 1556, in-4.

JESUS in cruce, lusus poeticus, auct. J. Dardecio ; *Leodii*, 1633, in-4. — Ouvrage bizarre tant pour le fond que pour la disposition topographique.

JESUS souffrant, ou poëme de la Passion de Notre-Seigneur, par P. P. de C. ; *Paris, Sommaville*, 1656, in-12.

JESUS crucifié, poëme de N. Frénicle ; *Paris, Camusat*, 1636, in-12.

JESUS mourant, poëme, par le sieur Bigres ; *Paris, Moreau*, 1647, in-8.

JESUS humilié dans l'étable de Bethléem, cantiques, par C. F. Lourdet ; *Paris, Raffié*, 1688, in-8.

JESUS (Essai dramatique en vers), par D. P. G. Humbert de Superville ; *Leyde, chez l'auteur*, 1815, in-4. — La première partie de cette composition en fort mauvais vers avait déjà été imprimée sans lieu ni date (*Leyde, Honkoop*, 1812), in 8. *Voir* le Catalogue Soleinne, t. II, p. 289.

JEZABEL, divinæ ultionis atrocissimum exemplum. Dabitur in collegio Rothomagensi Societatis Jesu ; *Rothomagi J. Le Boullinger, s. d.*, in-4. — Le Catalogue Soleinne, n. 3651, croit pouvoir attribuer cette tragédie à Thomas Corneille.

JOANNIS Baptistæ evangelistæ Apologia ; *Firmi*, 1577, in 4. —Poëme très-rare indiqué au Catalogue Libri, 1862, n. 132.

JOAS, roi de Judas, tragédie représentée par les écoliers, du grand collége de la Compagnie de Jésus, à Lyon le 15 juin 1726 ; *Lyon, P. Bruisset*, 1726, in-4.

JOBUS, sive de patientia liber, poetica metaphrasi explicatus, ab Abr. Aurelio ; *Londini*, 1632, in-4.

JONATHAS et David, tragédie représentée par les élèves du collége de Rouen, le 10 août 1750 ; *Rouen*, 1750, in-8.

JONATHAS Machabée, tragédie représentée par les élèves du collége Louis le Grand, le 5 août 1739 ; *Paris*, in-8.

JONATHAS Machabée, tragédie représentée par les pensionnaires du grand collége de la Compagnie de Jésus, à Lyon, le 8 juin 1732 ; *Lyon, H. Declaustre*, 1732, in-4.

JONATHAS, tragédie représentée par les pensionnaires du collége de la Sainte-Trinité, le 4 juin 1719 ; *Lyon, P. Bruisset*, 1719, in-4.

JOSAPHAT, ou le Triomphe de la foy sur les Chaldéens, tragi-comédie, par D. L. T. ; *Tolose, F. Boude*, 1646, in 12.

JOSEPH vendu, tragédie représentée le 20 août 1680, par les élèves du collége des Grassins ; *Paris*, 1680, in 8.

JOSEPH le Chaste, comédie, par Ollenix de Mont-Sacré (Nicolas de Montreux) ; *Rouen*, 1601. — Pièce fort rare ; des bibliographes ont douté qu'elle eût été imprimée. Elle est singulière ; voir Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie au XVe siècle*, p. 242.

JOSEPH, drame en 5 actes et en prose, par J. M. Gassier et H. Lemaire ; *Paris*, an VIII, in-8.

JOSEPHUS, comœdia sacram et mirabilem Josephi patriarchæ Jacobi filii historiam, quæ exstat in Genesi, complectens, composita a Martino Baltico ; *Ulmæ, J. A. Ulhardus, s. d.*, in 8.

JOSUÉ, tragédie (en 3 actes), par Dutronchay de la Marselle) ; *Paris, Valade*, 1773, in-8.

JOURNÉE (la) du pénitent, composée de méditations, psaumes et litanies en vers françois, par Helie Poirier ; *Bruxelles, Schoenaerts*, 1627, in-8.

JOYES (les) et douleurs de Notre-Dame avec une oraison à Notre Dame par équivoques latins et françois : autre à sainte Anne, du même ; confessionnal pour savoir les péchés et leurs circonstances par lettres et par vers ; épître de la beauté de Jésus, autre de la beauté et état de la sacrée Vierge Marie, par Blaise d'Auriol, *Tholose, J. Faure*, 1520, in-4 ; volume fort rare.

JUBILEUM carmen, auctore Johanne Seignoux, *Le Mans*, 1826, in 8. — A la suite de cette pièce de vers sur le jubilé, on trouve un discours intitulé : *De l'influence des sentiments religieux sur la véritable éloquence*, par A. H. Lecomte.

JUDAS Iscariotes, tragœdia nova et sacra, Thoma Naogeorgo auctore, *s. l. et a.* (1563) in-8.

JUDITH ou l'Amour de la patrie, tragédie, par Antoine Girard Bouvot, *Paris, Claude Boudeville*, 1649, in 4. — Pièce remplie de vers ridicules.

JUDITH, tragédie nouvelle tirée du livre qui porte le même nom, par B. G., *Genève, P. Pallet*, 1747, in-8. — Pièce dont l'auteur a modifié parfois le récit biblique. *Voir* le Catalogue Soleinne, n. 1874.

JUDITH, tragédie biblique, par Paolo Giacometti, traduite en vers français, par Jules Allevarez, *Paris*, 1860, in-8.

JUMEAUX (les) martyrs, tragédie, par madame de Saint-Balmon, *Paris, A. Courbé*, 1651, in 8.

JUSTIN martyr, tragédie représentée le 8 août 1657, par les élèves du collége de Montaigu, *Paris*, 1657, in-12.

LACRYMÆ æternæ (poésie en distiques latins,

par un jésuite d'Alençon) ; *Alençon, Maurel* (vers 1650), in-8.

LAMPE (la) du sanctuaire, par le cardinal Wiseman ; *Paris, Josse*, 1860, in-32.

LAMPE (la), du sanctuaire, par S. Em. Mgr le cardinal Wiseman, nouvellement traduite de l'anglais par J. Chantrel ; *Paris, Raçon*, 1861, in-18.

LARMES (les) de la France sur les misères de ce temps, en forme de prière à Dieu (en vers), par Simon de Ballandres, archidiacre de Beauvais ; *Paris, Richer*, 1586, in-4.

LARMES (les) de saint Pierre, imitées du Tansillo, par Malherbe ; *Rouen, R. du Petit-Val*, 1598, in-8 ; autre édition, *s. l. (Paris)*, 1598, in-8. *Voir* le tome IV, col. 904, pour une autre traduction de ce poëme.

LARMES (les) d'une mère (imité de la *Civiltà cattolica*), par de Bellaing ; *Tournay, Lethielleux*, 1861, in-18.

LETTRES de saint François-Xavier, traduites par Louis Abelly ; *Paris, Cramoisy*, 1678, in-8.

LETTRES inédites de la sainte Mère Jeanne Françoise Frémiot, baronne de Chantal, publiées d'après les textes originaux, annotées et précédées d'une introduction par Edouard de Barthélemy ; *Paris, Lecoffre*, 1860, in-8.

LIBELLUS de gravium divinorumque virorum epistolis, auctore N. Bonespeo, Trecensi ; *Parisiis*, s. d. in-4.

LIBELLUS elegiacus de septenis doloribus gloriosissimæ Virginis Mariæ, auth. Bartholomeo, Coloniensi ; *Deventeriæ, Jac. de Breda*, 1514, in-4. — Opuscule de 8 feuillets.

LIBELLUS majorum festorum, seu carmina sacra in præcipuas per annum festivitates, auctore Petro Apollonio, presbytero Collatino ; *Mediolani*, 1492, in-4.

LIBER hymnorum in metra noviter redactorum, auctore Henrico Bebelio, *s. l. et a. (Tubingæ, circa* 1502), in-4.

LION (le) de Juda, ou le rétablissement de la nature humaine, par Jean de Clicquet, sieur de Flammermont ; *Douay, Bellère*, 1601, in-12. — Poëme fort rare.

LITANIES (les) de la sainte Vierge, en vers, par Edme Boursault ; *Paris, Pepingué*, 1667, in-12.

LITANIES de la Vierge traduites en vers français, par B. Mathieu ; *Toulon, Baume*, 1859, in-8.

LIVRE (le) de l'Ecclésiastique mis en stances françoises, par Cl. Gauchet, archidiacre de Bayeux ; *Paris, Metayer*, 1596, in-12.

LIVRE (le premier) des Hymnes de messire Anne d'Urfé, conseiller du roy : contenant cinq hymnes, à savoir : du Sainct-Sacrement de l'autel ; des Anges ; de saincte Suzanne, etc. ; *Lyon, P. Rigaud*, 1608, in-4.

LIVRE de Noëls sur divers airs, par Mme La Grille, la mère ; *Paris, Ballard*, 1686, in-8.

LIVRE (le) de Job, traduit en vers, par M. Hector de Saint-Maur ; *Paris, Dentu*, 1861, in-12.

LUDI theatrales sacri, sive opera unica posthuma a R. P. Jacobo Bidermanno Soc. Jesu theologo ; *Monachii, J. W. Schœli*, 1666, 2 vol. in-8. — On y trouve *Josephus Ægypti prorex ; Phylemon martyr* ; *Jozaphatus*, etc.

LUDUS poeticæ veridicus, sive dissertationes dramaticæ piæ, justæ, ac lepidæ (auct. L. F. Obert) ; *Insulis, N. de Ruche*, 1683, in-8. — Ce volume, orné d'eaux-fortes par P. Hudtbrugge, contient quelques pièces dramatiques sur des sujets pieux : Epiphania, sive novi Solis Apparitio ; Quadragesima de suo antagonista victa et victrix.

LUDUS sancti Jacobi, fragment de mystère provençal découvert et publié par M. Camille Arnaud, juge au tribunal civil de Marseille ; *Marseille, Arnaud*, 1858, in-12. — Ce mystère, composé vers la fin du xv^e^ siècle ou au commencement du xvi^e^, a été découvert parmi les minutes d'une étude de notaire à Manosque ; il est incomplet ; le sujet est emprunté à une légende relative au pèlerinage de Saint-Jacques. L'édition, exécutée avec grand soin, n'a été imprimée qu'à 143 exemplaires.

MAGDALIS, comœdia sacra, authore Guilielmo Gazæo, Ariensi ; *Duaci*, 1589, in-8.

MANUEL en latin et en vers français des principales prières de l'Eglise, par Pierre de Fontanie, doyen de Malézieux ; *Paris, Chaudière*, 1644, in-8.

MARGUERITES de la Marguerite des Princesses, très-illustre Royne de Navarre ; *Lyon, Jean de Tournes*, 1547 ; *Suyte des Marguerites*, ibid. 1547, in-8. — On trouve dans ce recueil deux compositions dramatiques : *Comédie de la Nativité de Jésus-Christ ; Comédie de l'Adoration des trois roys à Jésus-Christ*. L'*Histoire du théatre françois* par les frères Parfaict, t. III, p. 59-72, en donne une longue analyse.

MARGUERITE (la) des vertus, avec le procès formel d'ung povre humain ; *Lyon, B. Chaussard*, 1529, petit in-8. — Opuscule en vers de 12 feuillets devenu extrêmement rare ; la composition n'est pas postérieure au xiv^e^ siècle, si même elle ne doit pas être reportée au siècle précédent. M. A. de Montaiglon a inséré cette pièce dans son recueil d'*Anciennes poésies françaises* (tom. VIII (1858), p. 29. Nous en citerons un passage :

> Quant ung chascun aura de Noé la prudence
> Du bon père Abraham la bonne loyaulté,
> Et de son fils Isaac la vraye confidence,
> Du supplanteur Jacob la longanimité,
> Et aussi de Moyse la parfaite constance,
> De l'enfant Daniel la nette chasteté,
> Du prophète Ysaïe la très-belle faconde,
> De Jhérémie l'œil et la persévérance,
> L'amour de Dieu aurons et paix par tout le monde.

MARIE dolente, autrement les Plaintes de la Vierge sur la mort de son Fils en vers, divisées en sept méditations, par P. F. Gervais Coudray ; *Au Mans, Olivier*, 1609, in-8.

MARTYRE (le) de sainte Reine, tragédie par M. de B*** (Gilles de Boussu) ; *Brusselles, Josse de Grieck*, 1709, in-8. — Pièce très-rare, inconnue aux bibliographes du *Théâtre français*. *Voir* le Catalogue Soleinne, n° 1636.

MARTYRE (le) de la glorieuse sainte Reine d'Alize, tragédie composée par un religieux de l'abbaye de Flavigny-Sainte-Reine où repose le corps de ladite sainte ; *Châtillon, Cl. Boussu*, 1687, in-8 ; 1691 ; 1692. — Cette pièce est toute différente de celle de Claude Fernel, déjà signalée (t. IV, col. 918). On croit que l'auteur est Georges Viole, mort en 1669. *Voir* le Catalogue Soleinne, n° 1508.

MARTYRE (le) de sainte Catherine, tragédie (5 actes en prose), par Puget de la Serre ; *Paris, A. de Sommeville*, 1643, in-4.

MARTYRE (le) des saints Celse et Julien, tragédie chrétienne représentée au séminaire de Saint-Charles de la congrégation de la Mission pour la distribution des prix, le 4 septembre ; *Paris, veuve Claude Thiboust*, 1684, in-4.

MARTYRE (le) de sainte Philomène, tragédie religieuse (en prose) ; *Amiens, Ledieu fils*, sans date (1840), in-18.

MÉDITATIONS en vers sur le *Memento, homo*, rapportées aux caractères des vices ; *Paris, Ribou*, 1704, in-12.

MÉDITATIONS (deux dévotes) chrestiennes avant et après la communion du précieux corps et sang de Jésus-Christ, extraites d'un excellent

auteur et mises en vers françois, par Badère ; *Paris*, 1595, in-12.

MEMOIRE (A la) et gloire de saint Arnobert, evesque et confesseur ; (en vers), 1650, in-4.

MESSE (la) pascale, poëme de Al. Jos. l'Héritier, juge-garde à la Monnoie de Paris, avec le texte latin, l'épître, les évangiles, etc., le tout inventé et gravé au burin par l'auteur ; *Paris*, 1772, in-8. — Ce volume, entièrement gravé et rempli d'emblèmes ayant rapport au saint Sacrifice, est fort rare.

METHODE pour faire oraison dans le cœur conforme au livre intitulé : *l'Oratoire du cœur*, mise en cantiques ; *Paris, Mazuel*, 1697, in-12.

MILES Christianus, comœdia sacra, auctore Cornelio Laurimano ; *Antuerpiæ, G. Silvius*, 1565, in-8.

MIRACLE de saint Eloi, poëme du XIIIe siècle, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford et annoté par M. Peigné Delacourt, in-8, 128 p. et fig. sur bois.

MIRACLE (le) de Théophile (en vers), par Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, publié par Achille Jubinal ; *Paris, E. Pannier*, 1838, in-8. — Ce *Miracle* fait également partie du tome II des *Œuvres* de Rutebeuf, éditées par M. Achille Jubinal ; *Paris, Ed. Pannier*, 1839, 2 vol. in-8.

MIROER (le) des vefves, tragédie sacrée d'Holopherne, par Pierre Heyns ; *Harlem*, 1596, in-8. — L'auteur était un maître d'école ; il fit jouer cette pièce à Anvers en 1582, par ses écoliers ; en 1580, il avait fait représenter une tragédie de *Jokebed ou Moïse*, qui fait partie d'un volume imprimé s. l. ni d. (*Harlem*, vers 1596). — Le style du *Mirroer des vefves* paraîtrait aujourd'hui singulièrement naïf et déplacé. *Voir* le Catalogue Soleinne, n° 818.

MIROIR (le) du Christianisme, ou le Christ Rédempteur, poëme en 3 parties, 2e édition, précédée d'une Lettre de saint François de Sales sur la poésie chrétienne, et suivie de nouvelles Poésies religieuses par François Pérennès ; *Paris, impr. de Didot ; chez l'auteur, rue de la Sablière*, n° 1, 1862, 1 vol. in-8. — L'auteur, pensant avec beaucoup d'esprits judicieux que le rhythme et la mesure des vers aident singulièrement la mémoire et y gravent plus profondément les grandes pensées et les vérités capitales, s'est attaché à présenter dans un cadre peu étendu un tableau concis et animé des principaux dogmes, mystères et bienfaits du Christianisme. Les poésies que renferme son recueil ont pour titres : *Le Prêtre, le Trappiste, le Missionnaire martyr, la Sœur de Charité, l'Eucharistie, le Monde et la famille, le Pauvre, Aux saints Anges, Pensée du ciel, l'Enfant, le Printemps éternel*, etc.

MISCELLANEA hymnorum, epigrammatum et paradoxorum quorumdam, auctore Joa. Bernhardino Bonifacio ; *Dantisci, J. Rhoden*, 1594, in-4.

MISSIONNAIRE (le), poëme par E. Gout-Desmartres ; *Paris, Hachette*, 1861, in-8.

MOISE sauvé des eaux, drame en trois actes et en vers, par l'abbé Estève ; *Poitiers*, 1860, in-8.

MONITA spiritualia et moralia, tetrastichis distincta, auctore Oliv. Florentio Vaterloop ; *Antuerpiæ, Plantin*, 1657, in-4.

MONOMACHIA Davidis et Goliæ, tragico-comœdia nova simul et sacra, authore Jacobo Schœppero ; *Antuerpiæ, Joannes Latius*, 1551, in-8.

MONUMENTA anecdota historiam (ecclesiasticam) Germaniæ illustrantia, authore G. G. Zopfio ; *Augustæ Vindelicorum, Deckardt*, 1785, in-4.

MORALITE de la maladie de chrestienté à XIII personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs abuz adueuuz au monde par la poison de peche et hypocrisie des hereticques (en vers, par Mathieu Malingre) ; *Paris, P. de Vignolle*, 1533, in 8.

MORATÆ poeseos volumen I (et II), auctore R. P. Joanne Surio, Bethuniensi, Soc. Jesu ; *Atrebati Regiacorum, G. River*, 1617, in-8. — Ce recueil contient plusieurs compositions dramatiques dont les sujets sont pris dans le Nouveau Testament ou dans la Vie des saints : B. Mariæ Magdalenæ ad Christi sepulcrum stantis threni ; — Lucta carnis et spiritus in sancti Augustini conversione ; — Domus evangelici patris familias ; — Ambrosius.

MORT (la) d'Absalon, tragédie représentée par les élèves du collége de Rouen, le 8 février 1741 ; *Rouen*, 1741, in-8.

MORT (la) d'Adam, en trois actes, par Hoffmann.

MORT (la) de Balthazar, roy de Babilone, tragédie, par le sieur de Charenton, *Paris, N. Pepingué*, 1661, in-12.

MORT (la) de Théandre, ou la sanglante tragédie de la mort et passion de Notre Seigneur Jésus Christ, par Chevillard ; *Rouen* (sans date), in-8.

MORT (la) du Christ, ode, par Mme Bernard de B... ; *Montpellier, Seguin*, 1861, in-8.

MOSEIS, seu de rebus gestis Mosis, magni ducis Hebræorum, libri IX, auctore U. Bullingero ; *Tubingæ*, 1603, in-12.

MUSE (la) céleste, ou Cantiques spirituels ; *Paris, Lemur*, 1630, in-12.

MUSE (la) chrétienne de P. Poupo, 1585, in 8. Autres éditions ; *Paris*, 1590 et 1592.

MUSE (la) céleste de Béroalde de Verville ; *Tours, Mettayer*, 1593, in-12.

MUSE (la) chrétienne du sieur Adrian de Rocquigny, 1634, in-4.

MUSE (la) sainte des divines inspirations du sieur de Trellon ; *Paris, Robinot*, 1596, in-12.

MUSIQUE (la) angélique toute nouvelle de *Salve Regina* (en vers), par frère Gilles de Redon, in-4, *s. l. ni d.* — Livret très-rare.

MYSTERE (un) en Bavière ; les Représentations de la Passion à Ober-Amergau, par E. Singuerlet ; *Paris*, 1860, in-8, 39 pages. — Extrait de la *Revue Germanique* ; détails fort intéressants sur des représentations qui ont lieu tous les dix ans dans un village peu éloigné de Munich et qui attirent une foule immense.

MYSTERE de saint Clément, publié par Charles Abel d'après un manuscrit de la bibliothèque de Metz ; *Metz, Rousseau-Pallez*, 1861, in-4, XXIII et 138 pages. — Volume d'une exécution fort soignée et tiré à 136 exemplaires seulement.

MYSTERES (les) de la charité, poëme par J. A. Sohis ; *Paris, Dondey-Dupré*, 1859, in-18.

MYTHOLOGIÆ Christianæ, seu virtutum et vitiorum vitæ humanæ imaginum libri III, authore Joh. Valent. Andreæ ; *Argentorati*, 1619, in-12.

NABAL, comœdia sacra Rodolphi Goultberi ; *Argentinæ, Chr. Mylius*, 1562, in-8.

NAISSANCE (la) de Jésus-Christ, pièce en scènes détachées (en vers), par Henry Esnault, 1805, in-8.

NAISSANCE (la) de Jesus-Christ en Bethléem ; pièce pastorale avec l'adoration des bergers et la descente de l'archange saint Michel aux limbes. Dédiée aux dévots à l'enfant Jésus, par frère Claude Macée, ermite ; *Caën, J.-J. Godes*, 1729, in-12. — Espèce de mystère où se trouvent des passages d'une naïveté touchante.

NATURE (la) naissante, ou les merveilleux effets de la puissance divine dans la création du monde achevée en six jours, en vers, par de Saint-Martin ; *Paris. Dumoutier*, 1667, in-8.

NEUF (les) chœurs des anges, ou chants divers pour l'élévation ; *Verdun*, 1859, in 8.

NICANOR moriens, carmen, auctore N. St. Sanadon, Soc. J. ; *Cadomi, Cavelier*, 1698, in-8.

NOELS ou cantiques nouveaux, composez par P. Bénard, Parisien ; *Troyes et Paris*, 1699, petit in-8.

NOEL, poëme par Eugène Lacroix, professeur de rhétorique au collége de Moissac ; *Moissac, Lar-*

naudès, in-4.—Mention honorable à la séance solennelle de l'Académie des Jeux Floraux, le 3 mai 1860.

NOELS et Cantiques à l'usage de la confrérie de la Bonne-Mort, érigée dans la chapelle de la Chanal, paroisse de Saint-Paul; *Lyon. P. Bruisset*, 1763, in-8.

NOEL des paroisses d'Orléans avec son commentaire historique et critique par l'abbé V. Pelletier, 1860, in-8 (tiré à 100 exemplaires).

NOTICE sur la métrique du chant de Sainte-Eulalie, par Paul Meyer; *Paris*, 1861, in-8. — Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, tom. II.

NOTRE-DAME de Verdelieu, hymne à la Vierge, par Mme Eugène Fitte; *Toulouse, Douladuure*, 1861, in-8.

NOUVELLE tragédie sur l'enfant prodigue (en 3 actes), par Clavé; *Limoges* (sans date), in-12.

NOUVELLES et légendes chrétiennes précédées d'un discours sur la mission du littérateur, par le P. F. Servais Dirks, de l'ordre des Frères Mineurs; *Saint Trond, Vanest Pluymers*, 1860, in-8.

QUATRAIN du voyageur avec les hymnes propres pour le temps de Noël et les lamentations de la Vierge, en vers; *Paris, Bourriquant*, 1603, in-8.

ODÆ sacræ Kingovianæ matutinæ et vespertinæ, Latinitate donatæ a Chr. Rose; *Hafniæ*, 1759, in-8.

ODÆ sacræ variorum carminibus generum conscriptæ, auctore Joh. Biauo. Addita est precatio ad Deum; *Parisiis, N. Duchemin*, 1549, in-8.

ODE au bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal, par Philippe Dahamel; *Paris*, 1664, in-8.

ODE sacrée sur le triomphe de la religion, présentée à Sa Sainteté, par Grégoire, officier réformé, *s. d.* (avril 1805); *Lyon*, in-8.

ODE sacrée de l'Eglise françoise sur les misères de ces troubles huictiesmes depuis vingt-cinq ans en ça, imprimée nouvellement, 1586, in-8. — Cette pièce contient quelques strophes d'un beau sentiment dans le fond et dans la forme; nous en citerons une seule :

Où es-tu? Reviens, ressuscite,
Prophète et roy israélite,
Qui as prévu d'antiquité
Des bons les assaux, les alarmes,
Et as de l'Eglise les larmes
Prédit à la postérité.

L'ode en question, après avoir été réimprimée en fac-simile par M. Gratet-Duplessis à 48 exempl. (*Chartres, Garnier fils*, 1834), a été insérée par M. An. de Montaiglon dans son *Recueil de poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*, t. V, p. 49 (*Paris, Jannet*, 1856).

ODE à Mgr l'illustrissime cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, sur la fondation de sa Chartreuse et embellissement de son palais archiépiscopal, par F. de Rocquette, avocat au parlement; *Bordeaux, Gilbert Vernoy*, 1620; opuscule de 19 pages.

ODE sacrée sur l'immortalité de l'âme, par J. Chuard; *Lyon, Bonnaviat*, 1860, in-8.

ODE sur l'heureux advenement et sacre de messire Godefroy de la Martonie, evesque d'Amiens, par Jean des Caurres, principal du college d'Amiens; *Paris, G. Chaudière*, 1579, in 8.

ODES chrétiennes ou Noëls nouveaux, par Laurent Jarbet; *Paris, Pollot*, 1653, in-12.

ODES sacrées pour l'honneste récréation de toutes sortes de personnes, par Pierre G. Gody; *A. Saint-Nicolas, François*, 1629, in-16.

ODES tirées de l'Ecriture sainte dont quelques-unes sont appliquées aux événements de la Révolution; *Lyon*, 1804, in-18.

ODES pénitentes du moins que rien (par Nicolle Bargedé de Vezelay); *Paris, V. Sertenas*, 1550, in-8.

ODES spirituelles sur l'air des chansons de ce temps, par Anne Picardet; *Paris, Huré*, 1619, in-12.

ODIEUX (l') et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel, extrait du IVe chapitre de la Genèse, tragédie morale à 12 personnages, par Thomas Lecoq, prieur de la Sainte-Trinité de Falaise; *Paris, N. Bonfons*, 1580, in-8.

OEUVRES poétiques d'Adam de Saint Victor précédées d'un Essai sur sa vie et ses ouvrages, par L. Gautier; *Paris, Julien et Lanier*, 1858, in-18, CLXXXV et 364 pages. — Un savant distingué a fait l'éloge de ce travail (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1859, p. 196); M. Léopold Delisle rend justice aux efforts qu'a faits l'éditeur (dans ses notes qui occupent presque autant de place que le texte) pour éclaircir, souvent à l'aide de morceaux inédits, les points de théologie, d'hagiographie et de symbolisme, auxquels Adam de Saint-Victor fait allusion dans ses vers. On ne connaissait que 57 proses sorties de la plume de ce poëte; M. Gautier en a réuni près de cent; 47 sont accompagnées d'une traduction française du XVe siècle contenue dans un manuscrit de la bibliothèque Impériale.

OEUVRES chrestiennes de feu dame Gabrielle de Coignard; *Tournon, J. Faure*, 1595, in-12. Poésies réimprimées à Lyon en 1613. — On cite aussi une édition de Toulouse, 1594. Les *Archives du bibliophile*, 1860, p. 199-201, leur ont consacré une notice intéressante.

OEUVRES spirituelles, par Ant. Picot, baron du Puiset, dédiées au cardinal de Richelieu; *Paris, Targa*, 1641, in-12.

OEUVRES (les) chrétiennes de Claude Hopil; *Paris, Julliot*, 1603, in-8.

OEUVRES chrestiennes sur les principales festes de l'année, et autres diverses matieres prinses de l'Escriture saincte, en vers, par de Barthelemy; *Toulouse, Colomiès*, 1601, in-16.

OEUVRES chrestiennes de Claude Hopil; *Lyon, Th. Ancelin*, 1604, in-12.

OEUVRES poétiques chrestiennes et spirituelles par Olenix du Mont Sacré; *Rouen*, 1587, in-12.

OEUVRES spirituelles (en vers) par le R. P. Simon Bazin, jacobin, *Lyon*, 1636, in-4 —Ces poésies, inconnues à presque tous les bibliographes, ont été signalées comme ayant parfois de l'onction et offrant quelques vers heureux.

OFFICE (l') de la Vierge Marie, mis en vers avec plusieurs autres prières, par J. Desmarets; *Paris, Legras*, 1645, in-18.

OFFICE (l') de la glorieuse Vierge Marie et les psaumes pénitentiaux et canoniaux, traduits en vers par S. L. D. M.; *Paris, Hénault*, 1621, in-12.

OPERA poetica Ludovici Cellotii e Societ. Jesu; *Parisiis, S. Cramoisy*, 1650, in-8 (quatre tragédies en 5 actes : S. Adrianus martyr; Sapor admonitus; Chosroes reviviscentes).

OPERA (l') spirituel, ou recueil de noëls et cantiques parodiés et notés; *Paris, Ballard*, 1710, in-8.

OPHILETES, drama comico-tragicum argumento ex D. Matthæi evangelio sumpto, auctore Hieronymo Zieglero; *Ingolstadii, Al. Weissenhorn*, 1549, in-8.

OPUSCULA litteraria N. Surii, e Societate Jesu; *Antuerpiæ, Hæredes M. Nutii*, 1620, in-8. (On y trouve : De pulchritudine B. Mariæ Virginis disceptatio quodlibetica; Elegiæ Marianæ, etc.)

ORACLES (les) des Sibylles et leurs profonds respects envers Jesus Christ naissant en Bethleem, poëme par Laurent Bouchet; *Paris, Jolybois*, 1645, in-4.

ORAISONS très dévotes composées en l'honneur de la royne du paradis (XIIIe et XIVe siècles), publiées par A. Chassant; *Evreux*, 1858, in-8.—Edition imprimée en caractères gothiques et tirée à petit nombre.

ORAISON à Notre-Dame (en vers), par Pierre de Nesson, in-4; *Brehan - Loudéac, Robin Fouquet*, 1481.—Opuscule d'une rareté excessive. Il a été reproduit sous le titre de *Supplication*, in-4; 6 feuillets, sans lieu ni date.—Cette *Oraison* a été insérée dans la première édition du *Grand Calendrier et Compost des Bergiers*, et on la retrouve sous le titre de *Testament de Pierre Nesson*, à la suite de la *Danse aux Aveugles* de P. Michault, édition de 1748. Comme échantillon de cette poésie, nous transcrivons les derniers vers :

Et quant nous serons trespassez,
Donnez-nous, Madame Marie,
La doulce, perpetuelle vie,
Laquelle dont par sa puissance,
La tres haulte divine essence,
Seul Dieu regnant en trois personnes,
A tous les nessons et nessones. Amen.

Duverdier, dans sa *Bibliothèque françoise*, indique un autre ouvrage de Pierre de Nesson, *Les neuf leçons de Job exposées en rime*.

ORATIO de auctorum profanorum cum scriptoribus sacris comparatione, adjuvando disciplinæ sanctioris studio perquam idoneo, auctore J.-G. Dresde; *Vitebergæ*, 1790, in-4.

ORIGINE du théâtre chrétien, étude littéraire par Ferdinand Delavigne, professeur à la Faculté des lettres; *Toulouse, Douladoure*, 1850, in-8.—Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 3e série, t. IV.

ORIGINE (de l') des traditions sur le Christianisme de Boëce, par Ch Jourdain; *Paris, Imprimerie impériale*, 1861, in-4. (Extrait du tom. VI, 1re série, des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.)

ORIGINES latines du théâtre moderne publiées et annotées par M. Edélestand du Méril; *Paris, Franck*, 1849, in-8. — Ce volume, fruit de longues recherches, contient un grand nombre de compositions dramatiques, la plupart de peu d'étendue, et qui, presque toutes, traitent des sujets religieux.

Office de la Résurrection selon l'usage de l'église canoniale de Kloster-Neubourg (XIIIe siècle).

Office du Sépulcre selon l'usage de Narbonne.

Office selon l'usage du mont Saint-Michel (d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque d'Avranches et dont l'écriture paraît des premières années du XIVe siècle; M. Desroches a parlé de cette liturgie dans son *Histoire du Mont Saint-Michel*, t. II, p. 105.

Même Office selon l'usage de Rouen (dans un manuscrit de la biblioth. Impériale et dans deux de celle de Rouen; Du Cange l'avait publié, mais d'une manière très-inexacte) et selon l'usage de Sens.

Cantique dialogué de la Résurrection (d'après un manuscrit du XIIIe siècle).

Mystère de la Résurrection (d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans, XIIIe siècle), publié par M. Monmerqué dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles*, 1833, et réimprimé peu correctement dans l'ouvrage de M. Th. Wright : *Early mysteries and other latin poems*.

Office des voyageurs (d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rouen, XIVe siècle).

Mystère de l'apparition à Emmaüs (d'après un manuscrit d'Orléans; M. Ed. du Méril observe avec raison que ce sujet était un de ceux le plus souvent traités pendant le moyen âge.

Mystère de la Passion (d'après un manuscrit du XIIIe siècle), conservé à la biblioth. de Munich; cette pièce a été imprimée en Allemagne dans trois recueils différents.

Office des pasteurs (d'après un manuscrit de la biblioth. de Rouen).

Office des Mages (selon l'usage de Limoges). — Cette liturgie dramatique était fort populaire pendant le moyen âge

Office de l'Etoile (d'après un manuscrit de la biblioth. de Rouen).

Mystères (deux) de l'Adoration des Mages (l'un d'après un manuscrit de Munich; l'autre d'après un manuscrit d'Orléans).

Rachel (manuscrit de la bibloth. de Munich, XIe siècle; c'est en réalité un mystère des Saints Innocents).

Massacre des Saints Innocents (manuscrit de la biblioth. d'Orléans).

Mystère des prophéties du Christ (d'après un manuscrit de la Biblioth. impériale, XIe siècle); déjà publié par M. Raynouard : *Poésies des Troubadours*, t. II, p. 129, et par M Francisque-Michel : *Théâtre françois pendant le moyen âge*, p. 3.

Mystère de la Nativité du Christ (publié dans les *Carmina* édités par M. Schneller d'après un manuscrit du XIIIe siècle appartenant à la biblioth. de Munich).

Mystère de la Résurrection de Lazare (manuscrit d'Orléans). — Ce mystère était fort populaire au moyen âge, et dans un manuscrit de la biblioth. Impériale du XIe siècle, on trouve un fragment d'un poëme populaire sur ce sujet qui se rencontre aussi à la bibliothèque Laurentienne.

Mystère des vierges sages et des vierges folles, (manuscrit de la biblioth. Impér., XIe siècle. Déjà publié par MM. Raynouard, Wright et Francisque-Michel, mais le texte donné par ces éditeurs pouvait être amélioré).

Conversion de saint Paul (mss. d'Orléans).

Mystère de Daniel (déjà publié d'après un manuscrit de la bibl. Impériale, dans le volume édité par M. Champollion-Figeac : *Hilarii versus et ludi*).

Miracles de saint Nicolas (mss. d'Orléans); ces miracles sont au nombre de quatre; un avait été publié, mais d'une manière très-imparfaite, par l'abbé Lebeuf; *Mercure de France*, décembre 1729; un autre figure dans la publication de M. Champollion que nous venons d'indiquer.

Passion de Francfort, mystère représenté vers la fin du XVe siècle.—Mystère de l'empereur Julien et de Libanius, son seneschal (en vers français, mss. de la bibloth. Impériale). — Mystère de la Nativité (en vers français; mss. de la biblioth. Impériale).—Pastorale de la Naissance de Jésus-Christ (en vers; il en existe des éditions imprimées à Saint-Malo et à Avignon vers le commencement du siècle.) — Epîtres faites pour la fête de saint Etienne et pour celle de saint Thomas de Canterbury (vers français), XIIe siècle; mss. de la biblioth. Impériale).

ORPHÉE (l') sacré du paradis, qui, par les mélodieux accords de ses préceptes moraux, enchante doucement les brutales affections du vice et en désabuse les esprits mondains, par C. Girard; *Lyon, Jonas Gautherin*, 1627, in-8. —Ces poésies morales et religieuses n'ont guère d'autre mérite que celui de la rareté.

OVIS perdita, comœdia sacra, auctore Jacobo Zovitio; *Antuerpiæ, Vidua Martini Cæsaris*, 1559, in-8.

PACIFIQUE (la) ou sainte Elisabeth, reine de Portugal, poëme comi-tragique, par Sainte-Vertu, in-8. — Pièce très-rare, écrite dans un style ridicule et dédiée au surintendant Fouquet; M. de Soleinne n'avait pu se procurer qu'un exempl. sans titre. (*Voir* son Catalogue, n. 1327.)

PALÆSTRA scholæ publicæ Mechliniensis, sive exercitationes per selectos Patrum Oratorii studiosos habitæ; *Antuerpiæ, H. Hertsens*, 1639, in-8.—On y trouve *Divus Canutus, martyr*, tragédie en cinq actes.

PARABATA vinctus, sive triumphus Christi, tragœdia; *Lutetiæ, Mamert Patisson*, 1595, in-8. — La dédicace est datée de Tours, octobre 1592, et l'auteur y déclare avoir composé cette pièce pendant

sa convalescence, pour remercier Dieu de lui avoir rendu la santé.

PARABOLA Christi de decem virginibus in drama comico-tragicum redacta Hieronymo Zieglero auctore; *Antuerpiæ, J. Withagius*, 1556, in 8.

PARÆNESES antiquæ Tyrolis regis; Scotorum, cum Goldartinis et suis notis exhibet J.G. Scherzius; *Ulmæ*, 1727, in-fol.

PARADIS (le) reconquis, poëme de Milton, traduit de l'anglais par Louis Vaucher; *Paris, Cherbuliez*, 1859, in-8.

PARAPHRASE sur le xx^e^ psaume de David, accommodée à la personne et aux conquestes du roy, par Le Clerc, de l'Académie françoise, 1666, in-4.

PARAPHRASE sur les neuf leçons du prophète Jérémie, en vers, par Jacquelin; *Narbonne, Besse*, 1651, in-8.

PARAPHRASE de la Salutation angélique, par l'abbé Gibau; *Le Puy, Pharisien*, 1861, in 18.

PARAPHRASE en vers sur l'Ecclésiaste de Salomon et autres poésies, par le sieur Griguette; *Paris, Sommaville*, 1640, in-4.

PARAPHRASE mystique sur les lamentations de Jérémie, par E. Boullanger, Rouennois; *Lyon, Gaudion*, 1633, in-12.

PARAPHRASE de l'Oraison dominicale, par Boyer, de l'Académie française; *Paris*, 1694, in-4. —On a aussi de ce poëte fort oublié le *Tableau de l'amour saint*, 1697.

PARAPHRASE en vers français sur les cent cinquante psaumes de David, par Pierre Bourg; *Nevers, J. Fourry*, 1655, in-8.—Traduction fort plate d'un modèle sublime.

PARAPHRASE en vers français de la prose *Stabat Mater dolorosa*, par Gilles Heuzebrocq, grand canteur (chantre) de la cathédrale de Bayeux; *Caen*, 1662, in-fol.

PARAPHRASE de l'Evangile selon saint Jean, par Nonnos de Panopolis : texte grec, rétabli et corrigé par le comte de Marcellus; *Paris, Didot*, 1861, in-18. — Ce texte a également paru la même année avec une traduction française qui a été aussi publiée à part.

PARAPHRASE des psaumes, par N. Freniclé; *Paris*, 1638, in-4.

PARAPHRASES sur les hymnes du Saint-Esprit, de la Sainte-Trinité et du Saint-Sacrement, et autres prières en vers, par Dufour, médecin; *Paris*, 1668, in-12.

PARNASSE (le) divin de M. de Clermont, contenant le grand Microcosme, le Rosaire mystique, le Miroir ardent, les Paraphrases sur l'Evangile de saint Jean; *Tolose, A. Colomiez*, 1655, in-8.

PARODIES spirituelles contre les vanitez du monde, tirées de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en vers français, par Pouradier, sacristain de MM. de S. Benoît; *Paris*, 1705, in-4.

PARTERRE (le) d'amour du mont de Calvaire, parsemé et enrichi des fleurs les plus exquises de la Passion du Fils de Dieu, arrosées de son précieux sang, avec une paraphrase sur les litanies de la Vierge, en vers, par J. F. Valerion de Pierre Damas; *Paris, Boutonné*, 1628, in-8.

PASSION (la) de Notre-Seigneur Jésus-Christ mise en vers et en dialogues; *Avignon et Paris, Lacombe*, 1787, in-4. — Ce sont des scènes entre les quatre évangélistes et Joseph d'Arimathie qui se racontent la Passion dans le style tragique du XVIII^e^ siècle.

PASSION (la) de Notre-Seigneur Jésus-Christ, poëme, par de Generès; *Vaugirard, Choisnet*, 1859, in-8.

PASSIONE (de) Dominica carmen elegiacum Guillelmi Divitis (*Parisiis*) *in ædibus Ascensianis*, in-4; sans date, mais 1509. — Le nom de l'auteur flamand nommé ici Dives était de Rycke, en français *Le Riche*. Deux petits ouvages de Lactance sont joints à ce poëme, lequel a été plusieurs fois réimprimé, avec celui de Dominique Mancini sur le même sujet que notre *Dictionnaire* a déjà indiqué. (*Voir* d'ailleurs le *Manuel du Libraire*, 5^e^ édition, t. II, col. 775.)

PASSIONE (de) Domini nostri Jesu Christi liber, auctore Dominico Mancino; *Lipsiæ, J. Thanner*, 1500, in-4. — Il existe une autre édition sans date de ce petit poëme en vers hexamètres : elles sont toutes deux fort rares. Nous avons déjà signalé t. IV, col. 916, un recueil de poésies de cet auteur imprimé à Anvers en 1559.

PASTORALE (la) saincte, ou paraphrase du Cantique des cantiques de Salomon, roy d'Israel, selon la lettre et selon les sens allégorique et mystique, avec une ample introduction, par Charles Hersent, chancellier de l'Eglise cathédrale de Metz; *Paris, P. Blaise*, 1635, in-8.

PASTORALE (la) sacrée, ou paraphrase du Cantique des cantiques selon la lettre, par Charles Cotin; *Paris, Pierre le Petit*, 1662, in-12.

PATENOSTRE (le) des huguenots, adressé au prince de l'enfer, père de l'hérésie, le tout par ordonnance très-expresse des Eglises réformées de France, (en vers) *s. l.* 1611, petit in-8. — Cet opuscule reparut la même année avec quelques changements sous le titre de : Patenostre des prétendus réformés calvinistes, 1611.

PELERIN (le) spirituel sur le chant du Pèlerin de Saint-Jacques (vers 1660), in-12. — Opuscule de 8 pages.

PENSEES utiles et chrestiennes composées et mises en vers françois, par François de Philmain, prestre chartrain; *Chartres*, 1636, in-8.

PENSEES (les plus belles) de saint Augustin, mises en vers françois par C. le Petit; *Paris*, 1666, in-12.

PENSEES (les) du serviteur de la Vierge, et le sainct amour en vers; *Paris, Bouillerot*, 1640, in-8.

PERLE (la) cachée, par le cardinal Wiseman; *Paris, Raçon*, 1860, in-18.

PETITES (les) sœurs des pauvres (vers), par E. Gastel; *Saumur, Godet*, 1861, in-8.

PETITS poëmes religieux. Les sœurs de Charité par Auguste Galimard; *Paris, Douniol*, 1861, in-12.

PIE IX et l'Eglise, odes religieuses, par l'abbé Détours, *Montauban, Forestié*, 1860, in-8.

PIETATIS Christianæ Enchiridion poeticum, auctore H. Joan. Gallo; *Erfurdiæ, G. Bauman*, 1578, in-8.

PILATE, tragédie lyonnaise en cinq actes, suivie d'une biographie sur Pilate, Hérode, Hérodiade et Germanicus, etc., par L. M. Perenon; *Lyon, Barret*, 1827, in-8.

POEMATA Jacobi Zevecotii, Ord. Eremit. S. P. Aug.; *Antuerpiæ, Gerard Wollschatius*, 1623, in-8. —On y trouve *Esther*, tragédie en cinq actes.

POEMATA sacra, de fide et vita divina, auct. Michaele Rost; *Amstelodami, Vieroot*, 1767, in-8.

POEMATA sacra, auctore J. Gellio Diestenio; *Lovanii, Zangrius*, 1599, in-4. — Volume rare contenant une vie de saint Norbert en vers latins; l'auteur était chanoine de l'abbaye de Floreffe, près de Liége.

POEMATA cœlestina, auctore Nicolao Deleville; *Lovanii, P. Vander Heyden*, 1646, in-8.

POEME sur l'heureux avénement de M. Louis de la Vergne de Tressan, archevêque de Reims, par Michel de La Cour; *Rouen, P. Du Mesnil*, 1724, in-4.

POEME spirituel, contenant l'histoire de la vie, mort et miracles de saint Roch, avec plusieurs odes et prières chrestiennes et dévotes, composé par Jean Fermelays, escrivain et maistre d'escoles à Paris; *Paris, chez l'auteur*, 1619, in-8.—*Voir* au sujet de ce volume Viollet Leduc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 392.

POEME de six religieuses Ursulines qui sont passées à la Martinique pour l'établissement d'un monastère de leur ordre; *Paris*, 1682, in 4.

POEME et brief discours de l'honneur où l'homme était colloqué en l'estat de sa création, de la cheute d'icelui par son péché et des misères en provenues, plus de son restablissement par J.-C. N. S., avec quelques cantiques spirituels en l'honneur de la sainte Vierge, par Olivier Merault, chanoine; *Rennes. Logeroys*, 1600. in-4.

POEMES chrétiens de B. de Montmeju et autres divers auteurs, recueillis par Phil. de Pas, 1574, in-8.

POEMES divers, quatrains et cantiques spirituels tant français que latins, par Claude de Morenne, évêque de Séez; *Paris, Bertault*, 1605, in-8.

POEMES (les) spirituels de G. B. de Nervèze; *Paris, Du Breuil*, 1606, in-12.

POESIE (la) sacrée, œuvre de très-utile et agréable méditation .. traitant des mystères de N.-S. J.-C., des panégyriques et vies des Saints, par Guillaume Chevalier; *Paris, Hénault*, 1669, in-12.

POESIES évangéliques par J. J. Hosemann et P. Boucher; *Paris, Kisler*, 1831, in-18.

POESIES religieuses par l'abbé P. Rompant; *Paris, Périsse*, in-8.

POESIES chrestiennes par messire Odet de la Noue. *Héritiers d'E. Vignon*, 1594, in-8. — (Ce volume, composé par un calviniste, contient trois parties ou *chants* en sonnets de cinquante chaque, et intitulés : *la Maladie, le Remède, la Guérison*; neuf cantiques; douze odes; un discours en vers sur la Passion.)

POESIES religieuses par A. B.***, prêtre du diocèse de Lyon; *Lyon*, 1862, in-12, XI et 372 p.

POESIES morales et chrétiennes, par Pierre le Haver; *Paris*, 1660, in-4.

POESIES populaires latines antérieures au XII^e^ siècle par M. Edelestand du Méril; *Paris, Brockhaus et Avenarius*, 1843, in-8. — Des notes remplies d'érudition accompagnent les pièces qui forment ce recueil : la poésie chrétienne y revendique un assez grand nombre de compositions; savoir : Hymne de saint Hilaire pour le jour de l'Épiphanie; Hymne de saint Damase en l'honneur de sainte Agathe; Hymne de saint Augustin, contre les Donatistes; Rhythme sur les joies du Paradis (attribué mais sans preuves à saint Augustin ainsi que les deux morceaux suivants) : Sur le jugement dernier; Antidote contre la tyrannie du péché; Hymne sur la vie de Jésus-Christ par Sédulius; Hymne sur saint Patrice; Hymne sur sainte Marie Madeleine (d'après le manuscrit n° 1519 de la bibliothèque Mazarine); Hymne à Dieu; Hymne sur saint Gall; Hymne sur la translation de saint Denis l'Aréopagite dans le monastère de Saint-Emmeran; Hymne sur l'air *Carelmonine* (ces quatre derniers morceaux d'après des publications faites en Allemagne); Proses sur saint Martin, sur saint Nicolas, sur saint Maur (toutes trois d'après des manuscrits de la bibliothèque Impériale); Complainte de David sur Abner (par Abélard) d'après un manuscrit du Vatican); Cantique de Gotteschalk sur la douleur du péché; Cantique du pécheur repentant, Histoire de Judith et d'Holopherne (ces trois pièces d'après des manuscrits de la bibliothèque Impériale); Miracle de saint Nicolas; Légende par saint Fulbert; Légende de Bonus; Cène de saint Cyprien; Vision d'Anselius Scolasticus; Vision de Fulbert. Les pièces que nous venons d'énoncer s'étendent de la page 117 à la page 230. Le savant infatigable auquel on doit ce volume et le suivant, vient de faire paraître (mai 1862) un volume d'*Etudes archéologiques et littéraires* très-digne de l'attention des travailleurs.

POESIES populaires latines du moyen âge, par M. Edelestand Du Méril; *Paris, Firmin Didot. — A. Franck*, 1847, in-8. — Ouvrage faisant suite à celui que nous venons d'indiquer et non moins érudit; les compositions religieuses y sont assez nombreuses. On y distingue six chants sur la nativité du Sauveur, deux chants pour le jour de Pâques; un chant sur la sainte Trinité; un chant pour la fête de saint Nicolas; une épître pour la fête de saint Jean (d'après un mss. de la bibliothèque Impériale); un air rhythmique du saint Chef; une prière sur saint Thomas Becket; Hymne sur la vanité et les misères du monde (d'après un mss. de la bibliothèque d'Alençon); Légende de Pilate et de Judas Iscariote.

POESIS dramatica Nicolai Avancini, e Societate Jesu; *Coloniæ-Agrippinæ, J. F. Fries*, 1675. 1679, 4 vol. in-12. — Ce recueil contient diverses pièces dont les sujets sont empruntés à l'histoire sainte ou à la vie des saints. (Fiducia in Deum, sive Bethulia liberata; David per Saulis persecutionem ad regnum Israelis evectus; Sidrach, Misach et Abdenago; Zelus, sive Franciscus Xaverius, Indiarum apostolus, etc. — Un autre volume qui complète le théâtre de N. Avancini; *Romæ*, 1636, in-12, renferme : David de Goliath victor; Susanna Hebræa; Eugenia, Romana virgo et martyr.

POETE (le) chrétien passant du Parnasse au Calvaire; *Caen*, 1648, in-8. — Attribué à Des Fontaines, auteur de productions dramatiques et de romans fort oubliés aujourd'hui.

POLYMNE du vrai amour et de la mort, avec quelques stances et quatrains spirituels, par Jacques Dorèmes, Vandomori; *Paris, N. Gilles*, 1596, in-12. — Poète très-peu connu; protestant converti, qui explique les motifs de sa conversion en sonnets, en stances et en quatrains. Par *vray amour*, il entend l'amour divin. Dans une ode qui sert de préface à son livre, il dit qu'il ne faut pas chercher chez lui des discours oiseux.

> Car la vérité divine
> Que je chante, ne veut pas
> Tarder sa simple doctrine,
> D'un affecté vain appas;
> Il me suffit amplement
> De l'expliquer seulement.

PRECATIONES ad Deum, auctore Laur Gambara Brixiano; *Antuerpiæ, Chr. Plantin*, 1569, in-8.

PRIERE (une) à la sainte Vierge, par un prêtre du XV^e^ siècle, poésie entièrement inédite trouvée dans les archives de l'église de Notre-Dame de Torcé; *Le Mans, Monnoyer*, 1860, in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.

PRIERE à sainte Geneviève (en vers), par Cassagne; *Paris*, 1671, in-4.

PRIERES en vers et rimes pour réciter pendant la Messe. par J. Leprévost; *Valenciennes*, 1602, in-8.

PRIERES et instructions chrétiennes en prose et en vers; *Paris, Vébé*, 1655, in-8.

PRIERES et méditations chrétiennes, par Philippe Desportes; *Rouen, David du Petit-Val*, 1624, in 12. — Cet écrit, mélange de prose et de vers, avait déjà paru à la suite des CL *Pseaumes de David mis en vers françois*, par Ph. Desportes; *Rouen, Raphael du Petit-Val*, 1604, in-12.

PRIERES en vers du XIV^e^ siècle. Communication de M. Thillois — Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon*, tom X; *Laon*, 1860.

PRINCIPAUX épisodes de la vie de sainte Cécile, scène lyrique sur paroles latines. Oratorio avec accompagnement à grand orchestre par J. L. Torchet; *Meaux, Carré*, 1861, in-8.

PROCESSION solennelle à Notre-Dame-de-Bon-Secours près Rouen, à l'occasion du choléra (en vers), par l'abbé Picard; *Rouen*, 1849, in-8. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Rouen*.

PROGRAMMA comparationis Librorum sacrorum Veteris Testamenti et scriptorum profanorum, p. I-IX. auctore C. T. Anton; *Gorlicii*. 1814-27, in 4.

PROMESSES (les) ou la Christiade du sieur d'Escorbiac : *Toulouse*, 1580, in-8.

PROPHETIES d'Isaïe, traduction complète (en vers), faite sur le texte hébreu, par A. Savary ; *La Rochelle*, 1859, in-8.

PRUDENTII quæ exstant carmina : ad Vatic. aliorumque codicum et optimarum editionum fidem recensuit Alb. Dressel ; *Lipsiæ*, *Mendelssohn*, 1860, in-8, 1 volume de LXVIII et 538 pages. — Les journaux philologiques, nombreux en Allemagne, ont fait l'éloge de ce travail. L'éditeur a établi son texte d'après la collation de plusieurs manuscrits anciens qui n'avaient été jusqu'ici que fort imparfaitement examinés ; il a joint des notes qui révèlent des études sérieuses et une connaissance approfondie de la littérature chrétienne.

PSALTERION chrétien, dédié à la Mère de Dieu, l'immaculée Vierge Marie, par Pierre de Marbeuf ; *Rouen*, *J. le Boullanger*, 1618, in-12.

PSAUMES de la Pénitence, mis en vers par Balthasar de Bonnecorse ; *Marseille*, *H. Brébion*, 1693, in-12. — Cet auteur n'est guère connu aujourd'hui que par les traits que Boileau a lancés contre lui.

PSAUMES (les) pénitentiaux avec quelques hymnes et antiennes à l'honneur de la Vierge Mère de Dieu, par Pierre de Brisson ; *Rouen*, 1626.— Opuscule fort rare.

PUTEUS Rothomagensis pro immaculata Virginis Conceptione, cujus Putei, hoc anno 1612, princeps priorque est Marinus le Pignius, Ecclesiæ Rothomag. archidiaconus, auctore Joanne de Rouen ; *Parisiis*, *F. Jacquinus*, 1612, in-4.

QUATRAINS spirituels pour enflammer l'âme en l'amour de Dieu, par Raoul Parrent ; *Paris*, *F. Bourriquant*. — Livret de 52 pages, contenant 150 quatrains.

QUATRAINS chrestiens et moraux, la plus part tirez de la saincte Escripture et des saints Pères ; *Bordeaux*, *Gilbert Vernoy*, 1624, petit in-8. — Livret rare, 22 pages et un feuillet. Il contient 114 quatrains.

QUATRE (les) baisers que l'âme dévote peut donner à son Dieu dans ce monde, par Jean d'Ennetières, chevalier ; *Tournay*, *A. Quinqué*, 1641, in-12 (en stances de quatre vers de huit syllabes).

QUINZE (les) oraisons de sainte Brigitte (en vers) *s. n. l. d.* in-8. — Opuscule fort rare, imprimé vers 1500. Catalogue La Vallière, t. II, p. 348.

RAPPORT sur une pièce dramatique du moyen âge jouée en 1534 à Auriol en Provence, lu à l'Académie de Marseille, par L. J. Hubaud ; *Marseille*, *Barlatier-Feyssat*, 1846. — Cette pièce a pour titre *Lusus conversionis beatæ Mariæ Magdalenæ* ; malgré ce titre latin, elle est en vers français ; le *Rapport* contient des détails étendus sur les représentations des mystères.

RECUEIL de noëls choisis composés sur les airs les plus en vogue dans la province du Béarn, par feu Henri d'Audichon, archiprêtre de Lembeye, et autres ecclésiastiques ; *Bagnères-de-Bigorre*, *Dosson*, 1862, in-16.

RECUEIL de cantiques en l'honneur du Saint Sacrement et de la sainte Vierge, paroles de l'abbé Lalanne ; *Paris*, *Delalain*, 1859, in-8.

RECUEIL de poésies tirées de l'Ecriture sainte (recueillies ou composées par F. Réville) ; *Nancy*, *Mademoiselle Leseure*, 1851, in-12. — On y trouve douze pièces : *Joseph reconnu par ses frères* ; — *Noémi et Ruth* ; — *David et Abigaïl* ; — *le Sacre de Salomon* ; — *le Retour du jeune Tobie* ; — *Judith* ; — *Thècle, vierge et martyre* ; — *Nérée, Achillée et Domitille, martyrs* ; —; *Anatolis, vierge et martyre* ; — *Reine, vierge et martyre* ; — *Louis IX dans les fers*

RECUEIL des plus notables sentences de la Bible, traduites par quatrains en manière de proverbes, par Anselme du Chastel ; *Paris*, *Patisson*, 1577, in-4.

RECUEIL des œuvres qui ont remporté les prix sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge en 1635 ; *Rouen*, *R. du Petit-Val*, 1635, petit in-8. — D'autres recueils semblables ont été imprimés à Rouen en 1638, 1639, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1652, 1655, 1659, 1669, 1691, 1695, 1698. Sous le titre de Poésies couronnées ou de Pièces couronnées, il parut de 1700 à 1752, vingt-deux collections du même genre. Ces détails complètent ceux donnés à l'article PUY, t. IV, col. 998.

RECUEIL de ballades et de sonnets présentés au Puy de l'Immaculée Conception, par Ant. Garaby, in-4 ; *Rouen*, sans date.

RECUEIL (Nouveau) de cantiques spirituels à l'usage des missions et des catéchismes ; *Lyon*, *Journet*, 1760, in-12.

RECUEIL de chansons spirituelles avec les airs notés, par Jean Roussin, prêtre ; *La Flèche*, 1621, in-16.

REDEMPTION (la) du monde, avec instructions spirituelles et morales pour en faire fruit au salut de tous, en vers, par J. Dumesme ; *Paris*, *Chappelet*, 1606, in-12.

REFLEXIONS sur le prix assuré de la vertu religieuse, par un élève de Saint-Sulpice (en vers) ; *Lyon*, *Bariet*, s.d.

RELIGIEUSES (les), poésies, par A. Guérin ; *Paris*, 1859, in-18.

REMEMBRANCE (Cy comence la) de la mort, in-4, *sans lieu ni date*. — Opuscule de seize strophes de huit vers chaque. A la fin on lit ces deux vers :

> Bien doit avoir le cœur doulant
> Qui doit mourir et ne sçet quant.

Cette composition, dictée par un sentiment chrétien, a été réimprimée dans les *Anciennes Poésies françoises* éditées par M. A. de Montaiglon ; *Paris*, *Jannet*, t. II, p. 204-209.

REPRIMANDE et juste remontrance du fidèle catholique sur les faux escripts que sèment les hérétiques du temps présent (en vers) ; *s. l.* 1611, in-8.

REPROCHES de saint Pierre et des deux larrons à Judas sur la douloureuse Passion de notre Sauveur Jésus-Christ ; *Paris*, *Musnier*, 1649, in-4 (en vers, opuscule rare).

RERUM sacrarum liber, auctore Laur. Gambara Brixiano ; *Antuerpiæ*, *Chr. Plantin*, 1577, in-4.

RESSOURCES de la piété dans les maux de l'Eglise. — Ecrit composé vers l'an 1740 ; *Paris*, *Duprat*, 1860, in-8.

RETABLISSEMENT (le) du culte catholique ; ode latine avec la traduction française, par L. F. Cauchy ; *Paris*, *Didot*, 1804, in-8.

RETRAITE (la) du monde de la bienheureuse de Chantal, poëme dramatique (en 5 actes) par M*** ; *Avignon*, *L. Chambeau*, 1755, in-8.

REVUE catholique publiée à Strasbourg ; autrefois trimestrielle, cette publication paraît tous les mois à partir de 1860. — On distingue dans la nouvelle série un travail de M. Jenner, professeur du gymnase catholique de Colmar sur *le procès des Templiers* (l'auteur, s'appuyant sur les recherches des savants allemands, cherche à établir l'innocence de cet ordre) ; une série d'articles moitié théologiques, moitié historiques sur l'excommunication ; une histoire de l'établisement du protestantisme à Colmar et à Haguenau d'après les archives locales ; plusieurs articles archéologiques du savant abbé Straub sur les cloches d'Obernai, l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg, etc.

RHYTMIS (de) poesis Latinæ et rimis præcipuis monachorum, auctore C. T. Schuck ; *Donaueuhengæ*, *Schmidt*, 1852, in-8.

RICHECOURT, tragi-comédie représentée par les

pensionnaires des R. P. Bénédictins de Saint-Nicolas ; *Saint-Nicolas, Jacob François*, 1628, in-8.— Le titre de cette pièce est le nom d'un chevalier français qui, fait prisonnier par les Turcs vers 1240, invoque saint Nicolas, et se trouve miraculeusement transporté au bourg du Port-en-Lorraine, devant la chapelle du saint.

ROMANI (S.) archiep. Rotomag. privilegium, seu Ecclesia Rotomagæa homicidam annuo jure et publico ritu absolvens die Ascensionis ; *s. l.* 1741, in-12. — Opuscule de 12 pages en vers.

RONDEAU inédit de Malherbe sur l'Immaculée Conception, publié par G. Mancel ; *Caen, Clarisse*, 1855, in-8. — Opuscule tiré à 50 exemplaires.

ROSACEA tria coronamenta in honorem Annæ, Mariæ et Jesu, versu elegiaco, auctore Judoco Beisselio ; *Antuerpiæ* 1495, in-4.

ROSES de Noël, par Edouard d'Anglemont ; *Paris, Dentu*, 1860, in 8.

ROSIER (le) des cantiques spirituels ; *Le Mans*, 1643, petit in-8.

RUTH et Noémi, opéra en deux actes, par le comte de Saint-Leu (Louis Bonaparte) ; *Rome, Salviacci*, 1825, in-8. — Cette pièce, dont il y a eu quelques exemplaires tirés séparément, fait partie de l'*Essai sur la versification*, par le comte de Saint-Leu, 1825-26, 2 vol. in-8.

SACRÆ eclogæ, seu idyllæ de Jesu Christo Salvatore nostro dulcissimo, authore Abrahamo de Champ-Renand ; *Bernæ*, 1706, in-8. — La troisième églogue intitulée *Christus nascens*, est un acrostiche de deux cents vers.

SACRARUM elegiarum libri tres, auct. N. Asclepio Barbato ; *Basileæ, J. Oporinus*, 1567, in-8.

SACRATISSIMO (de) Christi corpore per Judæum pœnis affecto quondam apud regalem Parrhisiorum Luteciam, Fratris Philippi Alberini Mantuani, ordinis Servorum beatæ Mariæ, heroicum carmen ; *Parisiis, J. Gourmont*, 1507, in-4. — Petit poëme de 500 vers dont le sujet est le miracle de la sainte Hostie, dit miracle des Billettes de Paris, en 1290. Cet opuscule fort rare, dont il existe un exemplaire à la bibliothèque Mazarine et qui paraît inconnu à tous les bibliographes, est mentionné avec détail dans la cinquième édition du *Manuel du Libraire*, t. I, col. 128.

SACRÉ (le) Hélicon, ou le dévot logis de la Muse dévote, par Louis Godet ; *Paris, Millot*, 1608, in-8.

SACRIFICE (le) d'Abraham, tragédie par le P. Dumoret, de la Doctrine chrétienne ; *Toulouse, C. G. Lecamus*, 1699, in-12. — Pièce remplie de vers empruntés à l'*Iphigénie* de Racine.

SACRIFICE (le) d'Abraham, poëme lyrique, par F. Nogaret ; *Paris*, 1786, in-8.

SAINCTE Catherine, tragédie, par le sieur de Saint-Germain ; *Lyon, P. Compagnon*, 1649, in-4. — Selon le rédacteur du Catalogue Soleinne, n. 1190, il y a dans cette pièce des vers dignes de figurer dans le *Polyeucte* de Corneille.

SAINT Jacques, tragédie par B. Bardou, de Brou, *Limoges, H. Barbou*, 1596, in-8. — Pièce très-rare dédiée « à tres grand, tres illustre et cœleste prince, lieutenant du Roy des Roys sur toute la terre universelle et particulièrement ès Provinces, royaumes et climats de Judée, Samarie et Hespagne, monseigneur saint Jacques. »

SAINT Louis en Egypte, tragédie (en 5 actes), par le comte de Dion ; *Londres, J. Gillet*, 1819, in 8.

SAINT Père (Au), une voix amie (en vers), par Duvrault-Blochet ; *Beaune, Lambert*, 1861, in-4.

SAINTE Germaine, tragédie en 2 actes (en vers), par Eugène de Pradel ; *Bar-sur-Aube, Foucault*, 1838, in-8.

SAINTE Marie Magdeleine, poëme lyrique, suivi de notes historiques et archéologiques, par Hippolyte Magnan ; *Draguignan, Garcin*, 1860, in-8.

SAINTE Suzanne, martyre, par Vallée ; *Paris, P. Rocolet*, 1636, in-8.

SALOMON, comœdia sacra ex veteri instrumento desumpta, auctore Bernardo Evrardo Armentoriano ; *Duaci, J. Boscard*, 1564, in-8.

SAMARITES, comœdia de Samaritano evangelico, auctore Petro Pupeo ; *Coloniæ, J. Gymnicus*, 1539, in-8. — Autre édition, même date ; *Antuerpiæ*, in-8.

SANCTA Familia, seu chronicon 1690 anagrammatum super *Salvator, Genitrix* et *Josephus*, concinne fabricatum et in tres libros divisum, auctore Andr. de Sobre ; *Antuerpiæ*, 1686, in-8.

SANCTI Luglius et Luglianus fratres martyres, tragœdia, auctore Bonav. Fricourt ; *Parisiis, L. De la Fosse*, 1656, in-8.

SAUL le Furieux, tragédie prise de la Bible (par Jehan de la Taille de Bondaroy) ; *Paris, F. Morel*, 1572, in-8.

SAUL, tragédie, par Du Ryer ; *Paris, A. de Sommaville*, 1642, in 4.

SAUL, ou l'Ombre de Samuel, tragédie, avec des intermèdes en musique, représentée le 11 août 1712 par les élèves du collége d'Harcourt ; *Paris*, 1712, in-8.

SAULUS conversus, comœdia sacra, auctore Cornelio Schonæo ; *Antuerpiæ, Christophorus Plantinus*, 1581, in-8.

SCENES et nouvelles catholiques, par Léon Gautier ; *Paris, Palmé*, 1861, in-18.

SEMAINE (la) d'Argent, contenant l'histoire de la seconde création et restauration du genre humain ; *Sedan, Jacques de Turenne*, 1629, in-8, reproduite avec un titre rajeuni et la date de 1650 et 1652. — L'auteur de ce poëme se nommait Abel d'Argent. L'ouvrage est divisé en sept journées entières : le Messager, ou la Vie de saint Jean-Baptiste, la Naissance et l'enfance de Jésus-Christ, les Sermons et la doctrine du Sauveur, ses miracles, ses souffrances et sa mort, sa Résurrection et son Ascension, le Jugement dernier et la vie éternelle. D'après M. l'abbé Boulliot (*Biographie ardennaise*, t. I, p. 35), les vers de ce poëme sont durs, bas et rampants, les métaphores forcées.

SEMAINE (la) ou Création du monde, du sieur Christophe de Gamon ; *Niort, J. Lambert*, 1615, in-12. — M. Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 396, cite plusieurs passages de ce poëme, où parmi beaucoup de défauts, se rencontrent parfois des morceaux d'un vrai mérite.

SENACHERIBUS, sive Tragœdia de terribili pœna Senacheribi Assyriæ tyranni, et interitu exercitus ipsius Ecclesiam Judaïcam invadentis, etc. Scripta et acta Ulmæ, auctore Martino Baltico ; *Ulmæ, J. A. Ulhardus*, 1590, in-4.

SEPT (les) Pseaulmes penitentiaux et litanies en francoys (en vers, *s. l. ni d.*) in-4, 14 feuillets ; édition qui paraît imprimée à Lyon au commencement du XVI^e^ siècle et qui est indiquée comme non citée au Catalogue Libri, 1857 (exempl. non relié, vendu 40 fr.).

SIMSON, tragœdia sacra, scripta ab Andrea Wunstio ; *Argentorati, Ant. Bertramus*, 1604, in-8.

SINGULARITES historiques et littéraires, par M. A. Hauréau ; *Paris, Michel Lévy*, in-18, 325 pages. — Ce volume contient des monographies sur des théologiens, des philosophes scolastiques du moyen âge : Théodulphe, évêque d'Orléans ; Smaragde, abbé de Castillion ; Odon de Cluny ; Roscelin de Compiègne, etc. Le mot de *Singularités* ne se prend pas ici dans le sens vulgaire, mais dans celui qu'un bénédictin, dom Jean Liron, avait en 1734 mis en tête d'un Recueil de dissertations spéciales sur certains personnages ou sur des sujets circonscrits.

SŒUR (la) de Charité au XIX^e^ siècle, par Ernes-

tine Drouet (pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie Française); *Paris, Firmin Didot*, 1859, in-8.

SŒUR (la) de Charité au XIXe siècle, par Hébrard; poésies; *Lyon, Girard*, 1859, in-8.

SŒUR (la) de Charité au XIXe siècle, par Stéphanie Fraissinet; *Paris, Ledoyen*, 1859, in-18.

SŒUR (la) de Charité au XIXe siècle, poésie qui a obtenu une mention honorable de l'Académie Française, par Henri de Bornier; *Paris, Dounïol*, 1859, in-16.

SŒUR (la) Marie d'Agreda et Philippe IV, roi d'Espagne; correspondance publiée par G. de La Vigne; *Paris*, 1855, in-18. — Ces lettres, traduites en français avec élégance, offrent de l'intérêt; le roi se montre un esprit faible, sans énergie, se faisant à chaque instant illusion sur les prétendus succès que remportent ses armées et que les événements viennent démentir. Dans Marie d'Agreda, au contraire, on rencontre un esprit distingué, familiarisé avec les grandes questions théologiques, plein de bon sens, animé d'une foi vive et d'une charité sincère.

SŒURS (les petites) des pauvres, les Etoiles, la sainte Vierge. Fragments d'un poëme inédit, par J. Villate (de la Villeneuve); *Paris, Moquet*, 1861, in-12.

SŒURS (les) de la Miséricorde à Bayeux, par Georges Garnier (en vers); *Bayeux, Saint-Ange-Duvant*, 1858, in-8.

SOIRÉES poétiques et religieuses, par Ernest Lureau, précédées d'une lettre de M. Auguste Nicolas, servant de Préface; *Paris, Vaton*, 1862, in-8.

SOLEIL (le) de la Terre Sainte, lumière, amour; poésie, par le R. P. Enjelvin, de l'ordre des Frères-Mineurs; *Paris, Périsse*, 1861, in-12.

SONNETS et devises pour l'assemblée des prélats et docteurs tenue à Poissy en 1516; *Paris, G. Morel*, 1562, in-8.

SONNETS sur la Passion de Notre-Seigneur, par de Malapeire; *Toulouse, Douladoure*, 1694, in-8.

SONNETS chrétiens, par Ch. Cotin; *Paris, A. de Sommaville*, 1639, in 4.

SONNETS sur les festes de la sacrée Vierge, Mère de Dieu, dédiés à Son Altesse; *Nancy, Seb. Philippe*, 1624.

SONNETS spirituels, par sœur Sainte-Anne de Marquets, religieuse à Poissy; *Paris, Morel*, 1605, in-8.

SOTER gloriosus, comœdia nova ac sacra, auctore Francisco Eucolo, Gaudensi; *Antuerpiæ, Gulielmus Silvius*, 1563, in-8.

SOUFFRANCES (les) et les opprobres de l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus Christ pendant sa douloureuse passion; poëme dédié au saint et divin Cœur, par J. L. H. F. Roche; *Castres, Granier*, 1860, in-8.

SOUVENIRS du sanctuaire. Recueil de cantiques avec accompagnement d'orgue pour avant, pendant et après la sainte communion (poésie et musique par O. Feugac); *Paris, Gaittet*, 1859, in-8.

SOUVENIRS religieux et littéraires, par mademoiselle Gautier; *Lyon, Perrin*, 1859, in-8.

SOUVERAIN (le) Blason d'honneur à la louange du très-digne corps de Jésus-Christ, par Hector de Beaulieu, *sans lieu ni date*, petit in-8.

STANCES chrétiennes, ou méditations sur le jugement dernier et paraphrase des pseaumes XLII et CXXXVI, en vers, par J. Desfosses; *Blois, De la Saugère*, 1656, in-4.

STANCES choisies sur la vie de Jésus-Christ et sur diverses vérités chrétiennes, par Arnauld d'Andilly, dédiées à leurs Altesses sérénissimes le prince de Piémont et le duc d'Aoste, 1711, in-8. — Ce volume ne fut tiré qu'à 25 ou 30 exemplaires qui furent distribués en présents. Les armes de Savoie se trouvent à chaque page.

STANCES sur l'ancienne confrérie du Saint-Esprit fondée en la chapelle du Pont du Rosne à Lyon, par Louis Garon; *Lyon, Cl. Larjot*, 1609, in-8. — Livret très-rare; ces stances sont suivies d'un *Hymne du Saint-Esprit pour le jour de la Pentecoste*, souscrit des mots : *Gran los ouy*, anagramme de Louis Garon.

STANCES sur la dévotion de Nostre-Dame de Mont-de-Vic, par Antoine Favre; *Paris, Chevalier*, 1602, in-8.

STANCES sur le saint sacrement de l'Eucharistie, par Bordier; *Paris*, 1644, in-4.

SUSANNA, comœdia nova sacra et lectu jucunda in qua feminei pudoris exemplum proponitur, scripta a Nicodemo Frischlino; *Argentorati, A. Bertramus*, 1695, in-8. — Cette pièce se trouve aussi dans les *Opera poetica* de Frischlin; *Argentorati*, 1585 et 1589, recueils dans lesquels figure également une tragédie de *Rebecca*.

SUSANNA, tragœdia, authore Hadr. Jordano, e soc. Jesu; *Parisiis, Cramoisy*, 1654, in-12.

SUSANNA, per Placentium Evangelisten lusa; *Antuerpiæ, M. Hillenius*, 1554, in-8.

SYLVÆ. Arion, Barbacomachia cum aliquot hymnis, auctore Nicolao Parvo (Petit), Bellovacensi; (*Parisiis*, 1522, *J. Gormont*, in-4.

SYLVÆ Servatianæ, seu divini lusus poëticis de Vita S. Servatiæ, aut. Bern. Heynbachio; *Lovanii, H. Nempæus*, 1650, in-4.

SYSTEME des cieux et des éléments, ou les merveilleux effets de la puissance divine dans la création du monde, en vers, par de Saint-Martin; *Paris*, 1670, in-8.

TABLEAU des grandeurs de Dieu dans l'économie de la religion, dans l'ordre de la société et dans les merveilles de la nature; *Paris, Berton*, 1769, in-12.

TABLEAU (le) de l'hérésie, ou l'impiété de Calvin descouverte; poëme par Bénard; *Paris*, 1645, in-8.

TABLEAUX de saint Joseph, espoux de la Vierge et père nourricier du Dieu incarné, œuvre poétique, par F.-J. de Lime; *Reims, Foigny*, 1656, in-12.

TENTATUS Abrahamus, actio sacra recens descripta, authore Jacobo Schœppero presbytero; *Tremoniæ*, 1551, in-8.

THEATRE français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par L. J. N. Monmerqué et Francisque-Michel; *Paris, H. Delloye*, 1839, gr. in-8. — La presque totalité des pièces contenues dans ce volume se rapportent à des légendes et se composent surtout de *Miracles de Notre-Dame*.

THEATRE saint à l'usage des jeunes personnes, par Madame de Genlis; *Paris, Lambert*, 1785, in-12. — Ce volume contient : la Mort d'Adam; Agar dans le désert; Isaac; Joseph reconnu par ses frères; Ruth et Noémi; la veuve de Sarepta; le Retour du jeune Tobie.

THEATRUM Parthenicum, seu dramata Mariana edita cum in diversis sodalitatibus Marianis novus magistratus Parthenius promulgaretur, auctore Ignatio Weitenauer, soc. Jesu; *Aug. Vindel., I. et A. Wagner*, in-8. — 10 pièces : Theophilus victima charitatis; — Quæstus magnus pietas Mariana. — Fructus peccati acerbissimus, etc.

THEATRUM politicum, sive tragœdiæ ad commendationem virtutis et vitiorum detestationem, typo datæ a P. Francisco Neumayr, soc. Jesu; *Augustæ Vindel., F.-X. Craez*, 1760, in-4. — On y trouve entre autres pièces : Jeroboam, Sepulcrum concupiscen-

tiæ, — Tobias et Sara, sive nuptiæ angelo paranympho auspicatæ (1).

THEOCARIS, martyr du Japon, tragédie représentée le 2 août 1713, par les élèves du collége Louis-le-Grand; *Paris*, 1713, in-8.

THEOPHANIA, comœdia nova de primorum parentum conditione et ordinum sive graduum in genere humano institutione, autore Nicolao Seluecero; *Witebergæ*, *L. Schuenck*, 1560, in-8.

THEOPHILUS lapsus, et conversio Theophili vicedomini, 455 vers. — Ce petit poëme fait partie d'un volume intitulé *Theophilus* publié par G. Wobbe Dasent (*Londres*, *W. Pickering*, 1845, in-8), et contenant un mystère de Théophile en bas-allemand, et deux rédactions de cette légende en irlandais, le tout d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale de Stockolm.

THRESOR (le) de la prestrise, en trois parties, par M. de Clermont; *Tolose*, *Raymond Bosc*, 1653, in-8. — Poëme peu connu.

THRESORS (les) de Bethléem ouverts à tous les chrétiens, noëls par Plumet, chanoine de Montpellier; *Toulouse*, *Lecamus*, 1720, in-8.

TRADUCTION en vers du cantique de Moïse, par Maurice L. L.; *Paris*, *Plon*, 1861, in-8.

TRACTATUS carminibus elegantissime conscriptus de Passione Domini; *Moguntiæ*, 1481, in-4.

TRAGEDIE sainte divisée en trois théâtres (le 1er en dix actes, le 2e en sept, et le 3e en 4 actes, le tout en vers) ou autrement les Evangiles de Jésus-Christ mis en poëme par F. D. P. (François Davesne Pacifique); *Paris*, *N. Boisset*, 1651, in-12. — On connaît trois autres éditions de cette production singulière (1652, 1660 et sans date); c'est un véritable mystère en trois journées; il se termine par un sermon rimé que prononce le *Génie* ou *l'Ange de l'auteur*.

TRAGEDIE sur la vie et le martyre de saint Eustache, composée par Pierre Bello, dinantois; *Liége*, *J. Ouwernx*, 1632, in-8.

TRAGEDIES et histoires sainctes de J. Boissin de Gallardon; *Lyon*, *S. Rigaud*, 1628, in-12. — On y trouve le *Martyre de saint Vincent*, et le *Martyre de sainte Catherine*, deux tragédies en cinq actes.

TRAGEDIES (les) d'Antoine de Montchrestien, plus un poëme de *Susanne*; *Rouen*, s. d. 1601 in-8. — On y trouve la tragédie d'*Aman*, dans laquelle il y a de beaux vers. Il existe d'autres éditions de ces tragédies; *Rouen*, *J. Osmont*, 1604, et *Rouen*, *Martin de la Motte*, 1627, in-8.

TRAGEDIES sainctes: David combattant; David fugitif; Bergerie spirituelle; Eglogue spirituelle, le tout en vers (sans distinction d'actes ni de scènes) par Des Mazures; *G. Cartier*, 1582, in-8.

TRAGICÆ comicæque actiones, a regio artium collegio societatis Jesu datæ Conimbriæ in publicum theatrum, auctore Ludovico Crucio, ejusdem societatis; *Lugduni*, *H. Cardon*, 1605, in-8. — On y trouve, *Sedecias*, *Manasses restitutus*, *Josephus*, tragédies en 5 actes.

TRAGI-COMEDIE de saint Estienne, premier roy chrestien de Hongrie, représentée par les étudiants du collége de la compagnie de Jésus à Mons; *Mons*, *Ch. Michel*, 1605, in-4. — Opuscule très-rare.

TRAGI-COMEDIE, l'argument prins du troisiesme chapitre de Daniel avec le cantique des trois enfants chanté en la fournaise. Dédié à la royne de Navarre, par Ant. de la Croix; *Paris*, 1561, in-8. — Pièce fort rare qui manquait à la collection dramatique de M. de Soleinne.

TRAGOEDIÆ sex, auct. Josepho Carpano, e soc. Jesu; *Romæ*, *apud fratres Puleurinos*, 1745, in 4; *Monculici*, 1746, in-8. — Les sujets de ces six tragédies sont empruntés à l'Ancien Testament: *Jonathas*; *Adonias*; *Evilmerodach*; *Sennacherib*, *Sédécias et Mathathias*. — Une autre édition, *Romæ*, *J. Generosus Salomoni*, contient une septième tragédie: *Esther*.

TRAGOEDIÆ autumnales, auctore Ignatio Weitenauer, soc. Jesu; *Augustæ Vindel.*, *I. et A. Wagner*, 1758, in-8. — On y trouve *Jonathas Machabæus*, tragédie en 5 actes.

TRAVAILLEUR (le), Jésus et les deux femmes Marie, poésies par Emile Hamard; *Neuilly*, *Guiraudet*, 1861, in-8.

TRAVAUX (les) de Jésus, par L. I. L. B. G. N. (Les Isles le Bas, gentilhomme normand); *Paris*, *Dupont*, 1677, in-12.

TRIOMPHE (le) des Carmes, 1311, poëme du XIVe siècle, publié par Aimé Leroy et Arthur Dinaux; *Valenciennes*, 1834, in-8.

TRIOMPHE (le) des Bergers, drame en cinq actes, par Louis Jaquemin Donnet; *Lyon*, *Maguet*, 1646, in-4. — Volume très-rare, qui était resté inconnu aux bibliographes; il est précédé d'une dédicace « à la reyne du ciel et de la terre; » *voir* le catalogue Soleinne, n° 1219.

TRIOMPHE (le) de Jésus naissant, en vers, par Pechantré; *Paris*, *Rafflet*, 1682, in-8.

TRIOMPHE (le) de Jésus-Christ dans le désert, poëme, par Lancelin; *Paris*, 1755, in-12.

TRIOMPHE (le) de la vertu, ou Sainte-Cécile, tragédie chrestienne, en musique, par de la Jumière; *Caen*, *Gode*, 1714, in-4.

TRIOMPHE (le) de la religion, ou l'Idolâtrie ruinée, pièce représentée, le 6 août 1681, par les élèves du collége Louis-le-Grand; *Paris*, 1684, in-12.

TRIOMPHE (le) du Christianisme, pièce dramatique (par Gayet) représentée au collége de Reims, le 29 février 1696; *Reims*, 1696, in-8.

TRIOMPHE (le) de la manne céleste sur les au-

(1) Comme appendice aux ouvrages de littérature roulant sur des sujets religieux, et ayant pour titre *Theatrum*, nous plaçons ici l'indication de diverses pièces de théâtre en latin, que nous n'avons pas voulu disséminer dans une énumération alphabétique :

Matthæus et Machabæus, sive constantia; tragœliæ sacræ, auctore Andrea Hugo, Brugensi; *Duaci*, *J. Bogard*, 1587, in-8.

Salomonis regis de duobus meretricibus judicium versu iambico tractatum (5 actes), authore D. Liberto Honthem; *Montibus*, *Rutger Velpius*, 1581, in-8.

Tragi-comœdia Constantini Magni, primi Christiani imperatoris, et S. Helenæ inventa a Cornelio Schultingio Steinwichio (5 actes); *Coloniæ Agrippinæ*, *S. Hemmerden*, 1612, in-8.

Herodes infanticida. Authore Daniele Heinsio; *Lugduni Batavorum*, 1602, in-4. — Cette tragédie a été réimprimée plusieurs fois, notamment par les Elzévier, 1632, in-8.

Tragico-Comœdiæ sacræ quinque, ac tres fabellæ, authore Gabriele Jansenio; *Gandavi*, *G. Maxilius*, 1600, in 4. — On trouve dans ce volume : *Monomachia Davidis cum Goliath*; *Nabal*; *Judicium Salomonis*; *Cæcus a nativitate*; *Sanctus Martinus*, le tout en 5 actes.

Poemata Caroli Malapertii Montensis e Societ. Jesu; *Antuerpiæ*, *Plantinus*, 1616, in-12. — On y trouve *Sedecias*, tragédie en 5 actes.

Tragœdiæ decem Nicolai Vernulæi, historiographi Regii; *Lovanii*, *J. Oliverius*, 1631, in-8. — On y trouve *Thomas Cantuarensis*; *Divus Eustachius*; *D. Stanislaus*, tragédies en 5 actes.

Tragœdiæ in sacram historiam Josephi, authore Jacobo Libero, e Soc. Jesu; *Antuerpiæ*, *Vidua J. Chobarius*, 1639, in-12. — Ces deux tragédies, relatives à Joseph, sont l'une et l'autre en 5 actes et en vers.

David cadens et resurgens, tragice exhibitus, authore Guilielmo Jennyn; *Brugii*, *Lucas Kerchovius*, 1663, in-4.

Dramatum liber unus, authore Oliverio Barone de Reglof; *Gandavi*, *Petrus de Guesin*, 1735, in-8. On y trouve deux tragédies en 5 actes : *Jonathas* et *Gedeon*.

tels de toutes les églises de la noble et auguste ville de Lyon, par A. Bougerot; *Lyon, J. Paulhe*, 1665, in-8 (poésies).

TRIUMPHIS (de) Ecclesiæ libri octo, auctore Joanne de Garlandia : edidit Th. Wright; *Londini, Nichols*, 1856, in-4, XII et 166 p. — Ce poëme latin du XIIIe siècle n'est connu que par un seul manuscrit conservé au Musée britannique. Il offre des détails sur la guerre des Albigeois, sur l'expédition de saint Louis dans l'ouest de la France en 1242, sur la croisade de 1248. M. Victor le Clerc en a donné une analyse dans l'*Histoire littéraire de la France;* l'édition soignée par Th. Wright est exécutée avec luxe *et tirée à fort petit nombre pour un des Book-clubs* ou associations littéraires qui existent dans la Grande-Bretagne.

TROIS (les) premiers des sept tableaux de pénitence, par Daniel d'Anchères; *Paris*, 1609, in-4. — Le Musée britannique possède l'exemplaire de dédicace de ce poëme offert à Jacques Ier, roi d'Angleterre.

UNIVERS (l') tiré du néant, et chant royal à l'honneur de la sainte Vierge, poëme par de Saint-Martin; *Paris, Coutellier*, 1690, in-8.

URANIE, poëme mystique, par Eugène de Gorry; *Marseille, veuve M. Olive*, 1859, in-8.

USU (de) scriptorum Græciæ et Latii in theologia, auctore J. S. Lindenger; *Marburgi*, 1760, in-4.

VENATIO sacra, seu puer a B. Virgine amissus, auctore Bald. Cabillavio; *Lovanii*, 1612, petit in-8.

VENGEANCES (les) divines de la transgression des saincles ordonnances de Dieu, par Daniel Drouyn, sieur de Belandrin (en vers), *Paris*, 1594, in-4. — Volume fort rare mentionné par Lacroix du Maine dans sa *Bibliothèque françoise.*

VENGEANCE et destruction de Hierusalem, par personnages; exécutées par Vespasien et son fils Titus; *Paris, veufue Jehan Trepperel et Jean Jehannot.* s. d. in-4. — Nous avons déjà indiqué, t. V, col. 1032, une autre édition de ce mystère publiée par Alain Lotrian. Il en existe une autre sortie des presses d'Antoine Vérard; *Paris*, in-fol. 1491, sous le titre de : *La Vengeance de nostre Seigneur par personnages.* Un bel exempl. de ce livre très-rare s'est payé 1050 fr., vente Soleinne en 1843.

VERS adressés à Son Emin. le cardinal de Saulx-Tavannes sur son entrée dans la ville de Rouen; le 29 juillet 1759, par M. Gaultier, prêtre; *Rouen*, in-4.

VERS (les) dévotieux dédiés au public pour le service de Dieu, par François Hamoys; *Paris, N. Barbette*, 1619, in-8. — Diverses prières, les imitations, les articles de foy, etc., mis en vers.

VERS techniques avec leurs explications sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par C***; *Paris, Mongi*, 1729, in-12.

VERSION des hymnes de Saint-Victor, à matines, par P. Corneille, sans lieu ni date, in-4. — Opuscule de 4 pages devenu introuvable.

VIE de saint Mellon, poëme par Louis Alexandre Grezel; *Rouen, Baudry*, 1824, in-8.

VIE et conversion du duc d'Aquitaine, tragédie par Pierre Troterel; *Rouen, David du Petit-Val*, 1632, in-12.

VICTOIRE (la) miraculeuse obtenue contre un Juif par l'assistance et faveur de la Vierge Marie, en vers, par de Hauport; *Douai, Bogart*, 1596, in-8.

VICTORIN martyr, tragédie, par l'abbé Lafargue; *Bordeaux, Lacornée*, 1747, in-8.

VISIONS (les) d'Isaïe, traduites en vers français, par l'abbé C. Chabert; *Lyon, Perrin*, 1860, in-8.

VISITATION (la) d'Alençon, poëme adressé à toutes les illustres filles qui sont consacrées à Dieu, par Pierre le Hayer; *Alençon*, 1678, in-4.

VITA (de) et gestis Christi ejusque mysteriis et documentis ex quatuor Evangeliis aliisque divinis eloquiis, opus carmine heroïco in XVI libros divisum, auctore Jacobo Bono. Ejusdem Præludium in tres distinctum libros trium Gratiarum nominibus appellatos, atque Herculis labores et gesta in Christi figuram mystice eodem carmine continentes; *Romæ (sine nomine typog.)* 1526, in-fol. — Ce volume rare n'est point mentionné dans les *Annales typographici* de Panzer.

VOCABULARIUM ecclesiasticum, nuncupatum *el Pelegrino*, auctore Roderico Fernandès; *Hispali*, 1499, in-fol.

VOYE (la) du Paradis avec aucunes louanges de Nostre-Dame, vers 1520. — Réimprimée dans les *Anciennes poésies françoises*, éditées par M. A. de Montaiglon, t. III.

XAVERIUS Ulyssipone somnians, auctore Jacobo Focky, S. J.; *Græcii*, 1740, in-16.

DEUXIÈME PARTIE.

BIBLIOLOGIE.

A

ALDE. — Ce typographe célèbre, dont nous avons déjà parlé, vient d'être l'objet d'une publication récente intitulée :

Alde Manuce et ses contemporains en Italie et en Allemagne, par J. Schueck, professeur à Breslau; *Berlin*, 1861 (x et 151 pages).

Après les importants travaux de Renouard, l'écrivain allemand, a trouvé le moyen de dire encore quelque chose de neuf; il a examiné avec soin les éditions aldines les plus précieuses et les plus importantes, et son écrit est divisé en quatre chapitres : 1° 1447-1494 : Alde à Rome, Ferrare et Carpi; situation intellectuelle de l'Italie; premières impressions grecques; Alde à Venise. — 2° 1494-1515 : productions d'Alde l'ancien. — 3° Editions aldines; caractères italiques; priviléges : contrefaçons; marques typographiques; dédicaces; prix des livres; chiffre des tirages; académie aldine. — 4° Lettres de 1485 à 1514. Un appendice, embrassant la période de 1515

à 1597, concerne André Asolano, Paul Manuce, Alde Manuce le Jeune et les Torresani.

Ce n'est pas d'ailleurs sans motifs que la bibliographie s'occupe avec ardeur de ce qui concerne le plus illustre des anciens typographes de Venise; les services qu'il a rendus sont des plus grands; on lui doit les éditions originales de divers auteurs ecclésiastiques : citons entre autres une partie des écrits qui forment les *Poetæ Christiani veteres*, 1501-1502, 2 vol. in-4; les Poésies de saint Grégoire de Nazianze, 1504; la Paraphrase de l'Evangile de saint Jean par Nonnus, in-4, sans date. — Les successeurs de cet illustre typographe, André d'Asola et ses fils, mirent au jour pour la première fois en 1516 seize discours de saint Grégoire de Nazianze et en 1518 le texte grec de la Bible.

Un laborieux Allemand, Ebert, à la fin du tom. I^er^ de son *Bibliographisches Lexikon*, donne une liste des éditions imprimées par les Alde à Venise, Il y en a 908 jusqu'à l'an 1598. Il existe aussi de 1538 à 1589, 47 éditions publiées à Venise par les frères Torresani *ex Bibliotheca Aldina*.

La liste des impressions des Juntes comprend 275 ouvrages (dont 10 sans date) imprimés à Venise de 1497 à 1550); 175 ouvrages imprimés à Venise de 1482 à 1550; 55 à Lyon de 1520 à 1592; 5 à Salamanque de 1534 à 1582; 5 à Burgos de 1528 à 1593; 5 à Madrid de 1594 à 1624.

Un Catalogue spécial publié par M. Audin à Florence, en 1827, contenait 372 numéros. Les prix d'estimation peuvent être regardés comme élevés; les *Horæ beatissimæ Virginis*, 1497, par exemple, sont estimées à 2500 paoli (2000 fr.); l'*Ætna* de Bembo à 600.

Un assez grand nombre d'articles sont accompagnés de notes qui rectifient ou complètent les travaux des bibliographes. *Voir* notamment celles qui concernent le *Dante* de 1515 (n° 69), le *Lucrèce* de 1515 (n° 78), édition signalée comme plus correcte que celle de 1500, tandis que de fait elle est bien plus fautive; l'éditeur a omis en entier le seizième vers : (*Illecebrisque tuis...*; l'*Orbecche* de Giraldi, 1513 (n° 215); les *Canones concilii Tridentini*, 1564 (n° 302); les *Lettere di diversi*, 1564 (n° 307); le *Missale Romanum*, 1574, in-fol., belle édition avec beaucoup de figures sur bois; elle avait été passée sous silence dans les *Annales des Alde* de M. Renouard, édition de 1804 et de 1825. Indiquons aussi, n° 350, une longue description du *Liber de origine et rebus Faliscorum* d'A. Massa, volume fort rare où se trouvent des vers sur des sujets religieux : (le Centon de Jules Capilupus *ad beatam Virginem*, le *Julii Rosci Hortensi Carmen de conceptu Virginis*, etc.

ALMANACH. — Quelques lignes compléteront en partie ce que nous avons dit à cet égard dans notre *Dictionnaire de Bibliologie*. L'*Almanach royal* entrepris en 1699 fut publié chaque année jusqu'en 1792 : il fut remplacé par l'*Almanach national de France*, An I à XII; puis vinrent l'*Almanach impérial*, an XIII-1813; l'*Almanach royal*, 1814-1830; l'*Almanach royal et national*, 1831-1847; l'*Almanach national, annuaire de la République Française* 1848-1852, et enfin *l'Almanach impérial*.

Les éditeurs de cette longue série d'almanachs qui fournit, parmi une foule d'inutilités, quelques renseignements utiles, ont été, de 1699 à 1725, L. d'Houry; de 1725 à 1744, la veuve de ce libraire; de 1744 à 1779 son petit-fils Le Breton; de 1779 à 1786 L. Ch. d'Houry; de 1786 à 1790 J. J. N. De Bure; en 1791, la veuve d'Houry : de 1792 à 1819 Testu; de 1820 à 1823, P. Guyot; les années suivantes ont été publiées par A. Guyot et Scribe.

Il serait superflu de signaler ici quelques collections volumineuses tombées aujourd'hui dans l'oubli, telles que l'*Almanach des Muses*, recueil indigeste de vers la plupart au-dessous du médiocre.

L'*Almanach des Spectacles* est recherché pour l'histoire de l'art dramatique; mais il est fort difficile de le trouver complet. Il a paru sous divers titres et avec des rédacteurs différents pendant une longue suite d'années.

On peut signaler comme raretés bibliographiques :

L'Almanach royal commençant avec la guerre de 1701; *Paris, de l'Imprimerie royale du Petit Louis*, in-fol.

Recueil de caricatures contre Louis XIV et contre son petit-fils, Philippe V, roi d'Espagne; elles ont été publiées en Hollande, et sont accompagnées de vers hollandais, quelquefois de vers français.

L'Almanach historial pour l'année 1737, où se trouve le monument consacré à la postérité en mémoire de la folie incroyable de la XX^e^ année du XVIII^e^ siècle.

Cet almanach satirique allégorique publié en Hollande est composé de 8 feuillets de texte et de 16 gravures.

Il existe un grand nombre d'almanachs singuliers et satiriques; on en trouve indiqués une trentaine dans le catalogue de la bibliothèque de M. Leber (1839, t. I, p. 399). Parmi les plus anciens on peut signaler :

L'Almanach pour le temps passé, composé par Jean Guérin, Parisien, cy-devant président de la justice establie en la cuisine de la Royne Marguerite, 1623.

L'Almanach prophétique du sieur Tabarin pour l'année 1623, avec ses prédictions admirables.

Il serait facile d'ailleurs d'indiquer bon nombre d'almanachs qui ne figurent point au catalogue Leber; nous nous contentons de signaler à cause de la singularité du titre :

L'Almanach burlesque et pourtant véridique, imprimé l'année des mal assortis mil sept cent trop tôt, le premier jour du mois que l'on livre la soupe aux bœufs et la clef du charbon aux femmes pour donner l'avoine aux chiens (1753).

Le doyen des Almanachs, par Laire, 1789, in-18, renferme des recherches curieuses :

APOCRYPHES (Livres). — Ces ouvrages auxquels nous avons consacré deux volumes entiers continuent de provoquer des études sérieuses. On reconnaît de plus en

plus l'utilité qu'ils présentent pour la connaissance des idées répandues à des époques et dans des contrées dont il reste peu de traces aujourd'hui. Ils ont été l'objet de détails curieux dans l'ouvrage de M. Chassang, couronné par l'Institut (*Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine*, Paris, Didier, 1862, in-8.) Ce judicieux critique signale très-bien ce que nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer, la différence radicale qui sépare les faux Evangiles des véritables sous le rapport de la narration. Le récit des quatre Evangélistes est toujours simple, sobre, plein de naïveté à la fois et de grandeur. Il n'en est pas de même des apocryphes; l'exagération, l'enflure, la puérilité y dominent. Ils manquent de goût et souvent de bon sens; leurs principaux caractères sont une imitation maladroite des récits évangéliques, de la platitude et de l'enflure dans le récit, un abus insipide du merveilleux. La plus mauvaise de ces compositions, l'*Evangile de l'Enfance*, est un tissu de fables dont le moindre tort est d'être souvent ridicules; pour donner une idée de la puissance de Jésus, le maladroit auteur de cet écrit le représente comme un enfant vindicatif, incommode, la terreur de ses camarades, qu'il frappe de mort, lorsqu'il croit avoir contre eux quelque sujet de plainte.

L'*Evangile de la Naissance de Marie* n'est guère qu'un abrégé sec et incolore. On y trouve cependant quelques passages d'un véritable mérite; le début n'est pas dénué de couleur biblique; il y a du charme dans la prière d'Anne, qui demande au ciel de la postérité Un des miracles racontés au sujet de la fuite en Egypte offre une grâce naïve; c'est la légende du palmier qui, sur l'ordre de Jésus, s'incline pour que la sainte Famille puisse cueillir les fruits de cet arbre.

Le *Protévangile de saint Jacques*, raconte que Marie, élevée dans le temple durant son enfance, y fut nourrie de la main des anges, circonstance dont on ne contestera pas le gracieux caractère.

Mais le plus remarquable de tous les évangiles apocryphes, celui qui se place sur un tout autre terrain que les autres, c'est l'*Evangile de Nicomède*, ainsi que le fait très-bien remarquer M. Chassang. On sait que deux parties différentes, écrites vraisemblablement par des auteurs divers, composent ce récit. D'abord c'est une narration du procès, de la condamnation, de la mort, de la résurrection de Jésus-Christ; sur les points essentiels, elle concorde avec les Evangiles canoniques, mais il y a parfois des circonstances nouvelles, telle que celle des drapeaux romains qui s'inclinent spontanément devant le Sauveur. La seconde partie est une œuvre originale et importante; la descente de Jésus aux enfers, la délivrance des patriarches, est racontée par deux hommes miraculeusement rappelés à la vie, Charinus et Leucius. Un dialogue s'établit entre les puissances infernales, et dans ces fictions on trouve déjà un premier souffle de la poésie qui devait briller dans le *Paradis perdu* de Milton, dans la *Messiade* de Klopstock.

C'est la première fois que le merveilleux chrétien prend place dans la littérature. Un travail de patiente investigation a d'ailleurs montré que cette *descente de Jésus aux enfers* était le développement d'une foule de figures, d'allégories, de prosopopées, qu'on rencontre dans les œuvres des saints Pères et qui transforment d'une manière oratoire et poétique le texte évangélique. Avec quelques fragments épars de saint Cyrille, de saint Jean Chrysostome, de saint Ephrem, de Synésius, il serait facile de reconstruire presque tout le morceau qui a pour objet de célébrer le triomphe de Jésus-Christ sur la mort.

Il est très-vraisemblable que les deux parties qui composent l'*Evangile de Nicodème* ont été écrites en grec; il s'y trouve quelques hébraïsmes, mais ils s'expliquent facilement par l'hypothèse que l'auteur était un juif helléniste converti au Christianisme, ou un chrétien conservant des idées judaïques. Du reste, quoique la plupart des évangiles apocryphes aient été écrits en grec, ils ne sont pas d'inspiration grecque; l'esprit qui a dicté ces pastiches de la Bible est tout oriental, tout hébraïque.

Les *Actes* apocryphes *des apôtres*, moins connus que les Evangiles apocryphes, sont loin d'être dépourvus d'intérêt. Le détail des faits est souvent imaginaire ; mais la peinture des mœurs du temps, le mouvement des idées de l'époque est exactement retracé.

Une partie des *Actes* relatifs aux divers apôtres a été réunie dans l'*Historia apostolica*, mise sous le nom d'Abdias, premier évêque de Babylone. Personne ne sera tenté de se rallier à la supposition qu'Abdias aurait écrit en hébreu, à l'époque des apôtres, cet ouvrage, qui aurait ensuite été traduit en grec par Eutrope, et en latin par Jules l'Africain. De fait, l'*Historia* en question est postérieure au IV^e^ siècle; l'auteur cite la Bible d'après la Vulgate et fait usage de la version que Rufin avait donnée d'Eusèbe; la latinité est d'ailleurs barbare, ainsi qu'il serait facile de le prouver par maint exemple : *Certus quod; ostendit qualiter; confundebat Judæos; diversis illusionibus dæmonum.*

Le livre le plus considérable de la littérature apocryphe, les *Reconnaissances*, écrit sous le nom de saint Clément, est envisagé comme n'étant pas l'œuvre de ce pontife, à l'égard duquel on possède d'ailleurs peu de détails historiques; mais l'ouvrage en question n'en reproduit pas moins avec fidélité et vivacité le mouvement doctrinal des deux premiers siècles de notre ère. Il a été mentionné par Origène, ce qui est une preuve de sa haute antiquité; mais depuis il a subi bien des remaniements, bien des interpolations, ainsi que l'attestent les différences qu'on constate entre le texte grec qui nous est parvenu et la traduction latine de Rufin. Des hérétiques s'emparèrent des *Reconnaissances* pour les plier à leurs vues, et dans le texte grec, les idées des Ebionites éclatent en maint passage.

Les procédés habituels de la fiction dans l'antiquité se retrouvent d'ailleurs dans les *Clémentines ;* naufrages, enlèvements par des pirates, personnages opulents réduits à la misère, parents séparés par une longue suite d'aventures extraordinaires et qui finissent par se reconnaître. Il y a un vrai talent dans la partie narrative des *Clémentines ;* mais l'intérêt du livre est pour nous dans le tableau de la lutte que le Christianisme soutint, à son origine, contre les superstitions du paganisme et contre les subtilités de la philosophie. La vérité ressort, non des détails qui peuvent parfois être inexacts, mais de l'exposition générale des faits.

Le *Pasteur* d'Hermas, ce livre si goûté dans les premiers siècles et trop peu connu aujourd'hui, inspire à M. Chassang quelques observations que nous allons analyser :

Comme tous les monuments primitifs de la littérature chrétienne, cet ouvrage se sent fort peu de l'influence profane ; son inspiration presque unique, c'est la Bible ; sa forme allégorique et symbolique le rattache au livre d'Ezéchiel et de saint Jean. Hermas devance le Dante ; il y a comme une parenté lointaine entre son œuvre didactique et la grande épopée didactique du XIII^e^ siècle. Le fond du livre d'Hermas est aussi riche que la forme en est originale, c'est un manuel à peu près complet de morale chrétienne, qu'il est curieux de comparer avec le *Manuel* de morale stoïcienne composé vers la même époque par Epictète, et tout l'avantage est du côté du *Pasteur* qui, développant les maximes de l'Evangile, prêche la pureté intérieure, la réforme de l'individu et de la famille, tandis qu'Epictète veut faire de l'homme plus qu'un homme, aspiration ambitieuse qui ne saurait se comparer aux préoccupations pratiques du livre chrétien.

L'ouvrage de l'évêque d'Hélénopolis, Palladius, sur les *Brahmanes*, est encore une fiction chrétienne ; on aurait pu s'étonner que l'auteur de l'*Histoire lausiaque* ou *Vie des Pères du désert*, se fût proposé de vanter des solitaires indiens étrangers au Christianisme ; mais il s'est proposé de faire une apologie de la vie monastique ; il n'a point voulu retracer un tableau fidèle des mœurs des ascètes vivant aux bords de l'Indus et du Gange et qu'il ne connaissait que d'après des relations peu fidèles ; c'est une allégorie.

C'est encore une allégorie qui sert de base à l'ouvrage de Synésius, évêque de Ptolémaïs : *Récit égyptien, ou de la Providence ;* la scène est en Egypte ; les noms des personnages sont empruntés à la mythologie de cette contrée. Des événements contemporains servent de prétexte et d'arguments à une démonstration de la Providence ; mais, malgré les efforts de divers érudits, l'ouvrage reste encore bien obscur. L'histoire des intrigues de la cour des souverains de Byzance livrés à des révolutions de palais et menacés par l'invasion des Barbares, n'est pas assez connue pour que les voiles soient enlevés à des récits que l'auteur a cachés sous bien des réticences et sous l'obscurité de prétendus mythes égyptiens.

Les apocryphes juifs, surtout le *IV^e^ Livre d'Esdras* (1), et le *Livre d'Hénoch* sont l'objet d'études approfondies en Allemagne. Ces productions sur lesquelles planent encore bien des difficultés, ont en effet une importance réelle pour la connaissance des idées répandues parmi les Juifs. Parmi les opinions émises à ce sujet, nous mentionnerons celle de M. Hilgenfeld, lequel soutient que la partie essentielle du livre d'Hénoch (chap. 1-16 ; 20-36 ; 72-105) auquel fait allusion l'Epître de saint Jude, date de l'an 105 à 98 avant l'ère chrétienne, et que l'Apocalypse d'Esdras, moins quelques interpolations, mais y compris la mystérieuse vision de l'aigle (chap. 11 et 12), a été composée peu de temps après la bataille d'Actium, c'est-à-dire vers l'an 30 avant Jésus-Christ. M. Volckma au contraire pense que le IV^e^ livre d'Esdras doit se placer entre les règnes de Domitien et de Trajan, c'est-à-dire vers l'an 97 de notre ère ; c'est à cette époque et aux trente ou quarante années suivantes que cet érudit rapporte divers ouvrages d'origine juive qu'on regardait en général comme antérieurs à l'ère chrétienne.

Nous ne pouvons oublier en parlant des livres apocryphes l'édition des *Oracles sibyllins* publiés par M. C. Alexandre ; elle mérite quelques détails.

Nous les emprunterons à un article intéressant de M. B. Jullien inséré dans la *Revue de l'Instruction publique*, n° du 29 janvier 1857. Ce grand et savant travail se compose de trois parties publiées à des époques différentes ; le premier volume est en deux tomes ; le premier, mis au jour en 1841, comprend les huit premiers livres, et le second, daté de 1853, renferme les quatre derniers livres, les révisions et additions. Le second volume, publié en 1856, renferme deux sections : dans la première on trouve sept dissertations ou *excursus*, dans la seconde les tables. Nous allons signaler ce que présentent les sept *excursus*.

(1) Dans le *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* d'Hilgenfeld (1^er^ cahier 1860, des recherches de Gudschmidt sur l'*Apocalypse d'Esdras*), les avis diffèrent et de beaucoup sur la date de cet apocryphe, sur les remaniements qu'il a pu subir, sur l'interprétation de certains chapitres, notamment de la fameuse et obscure vision de l'aigle, qui s'applique visiblement, au moins en partie, à l'Empire romain, mais que des interprétations ingénieuses, mais toujours un peu forcées, ont successivement rapportée à toutes les époques de l'Empire. On trouve çà et là des idées portant à un haut degré le cachet de la dogmatique chrétienne ; elles s'expliquent naturellement si on admet des interpolations chrétiennes ; mais elles donneraient au livre le plus haut intérêt s'il est démontré qu'il est en entier antérieur à Jésus-Christ, ou seulement contemporain de la naissance du Christianisme. Gudschmidt se prononce pour les interpolations, et il les place même beaucoup plus tard qu'on ne l'avait fait avant lui.

Le premier a pour objet les Sibylles elles-mêmes ; ce nom donné aux femmes qui prédisaient l'avenir, est né dans l'Eolide asiatique ; il y avait anciennement, près de la ville de Mermesse, une prophétesse de ce genre qui a porté d'abord le nom de *mermessienne*, puis ceux de *gerythienne*, *phrygienne*, *hellespontique*, *Erythrée* ; ce dernier titre a prévalu. Les anciens auteurs signalent les sibylles de Colophon, de Samos, de Rhodes, de Delphes et quelques autres au sujet desquelles on manque de renseignements.

Les Cyméens ayant fondé en Italie la ville de Cumes y apportèrent le nom de sibylle, et ce fut dans une caverne, près de cette cité, qu'on a placé la sibylle de Cumes, appelée également *cimmérienne*, *luccanienne*, ou *italique*. La femme qui passa pour avoir composé les livres apportés à Tarquin (livres peut-être rédigés par ordre de ce prince), a été à tort confondue avec la Sibylle de Cumes. M. Alexandre l'en distingue et l'appelle *tarquinienne* ou *romaine*. Il y eut aussi une sibylle *tiburtine* dont le sénat fit placer les oracles dans le Capitole.

Les Sibylles fausses ou prétendues sont assez nombreuses : l'*égyptienne*, la *persique*, la *babylonienne* ou *chaldéenne*, la *juive*, sont des suppositions ; les Sibylles modernes, *Europea* et *Agrippa* ou *Agrippina*, ont été imaginées par les artistes du moyen âge qui voulaient, pour la symétrie de leurs œuvres, avoir douze sibylles comme on avait douze apôtres.

Le second *excursus* a pour objet les chants sibyllins chez les anciens Grecs ; il fait connaître tout ce qui en reste, tout ce qu'ont cité les auteurs anciens, et c'est bien peu de chose. L'éditeur a joint aux textes grecs une traduction fidèle et des notes.

Quant à la troisième dissertation, elle expose tout ce qu'on sait à l'égard des livres sibyllins chez les Romains.

Jusqu'alors l'éditeur s'est occupé des traditions et des faits qui ont précédé les productions que nous avons aujourd'hui ; il aborde celles-ci dans sa quatrième dissertation ; elle concerne les chants sibyllins aux premiers âges du Christianisme et dans le moyen âge. Les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles, Tertullien, Arnobe, Lactance, Clément d'Alexandrie, citent assez souvent les livres sibyllins ; mais dès le IV^e^ siècle, l'autorité de ces écrits est bien déchue. Les Pères de l'Eglise grecque, saint Basile, saint Chrysostome, saint Epiphane, renoncent à les invoquer ; saint Grégoire de Nazianze paraît s'en souvenir, et il les blâme plutôt qu'il ne les loue. Saint Jérôme en dit peu de chose ; saint Ambroise y est plutôt contraire que favorable. Les textes de ces saints docteurs ont été recueillis par M. Alexandre, et dans ses recherches sur les sibylles au moyen âge, il a réuni nombre de témoignages et de passages intéressants.

La cinquième dissertation sur les livres sibyllins, tels que nous les possédons aujourd'hui, est une étude approfondie de ces livres, qui ne sont point, nous l'avons dit, une composition simultanée, mais la création successive de quatre ou cinq siècles, des deux qui ont précédé la naissance du Sauveur et des trois qui l'ont suivie. A quelle époque appartient la rédaction de chacun de ces morceaux divers ? Les extraits ou citations répandus chez différents auteurs montrent quelles étaient les parties alors en circulation. Josèphe, les Constitutions apostoliques, saint Justin le martyr, citent des passages qui montrent que le III^e^, le IV^e^, le VIII^e^ livres étaient répandus dès le premier et le second siècle.

Après un examen scrupuleux, M. Alexandre croit pouvoir diviser en onze sections les livres sibyllins, rédigés à des époques diverses et en des pays différents, œuvre de Juifs et de Chrétiens, les uns orthodoxes, les autres hérétiques.

Voici l'ordre qu'établit le savant éditeur :

1. Les sections 2 et 4 du livre III, écrites par des Juifs en Egypte sous Ptolémée Philométor, 166 ou 165 ans avant Jésus-Christ.

2. Le livre IV, le plus ancien des sibyllins chrétiens, écrit en Asie au I^er^ siècle de notre ère, sous Titus ou au commencement du règne de Dioclétien.

3. Le préambule du livre VIII qui paraît l'œuvre d'un chrétien judaïsant, vers l'an 90.

4. La seconde section du livre VIII, partie chrétienne et orthodoxe écrite en Egypte, peut-être par un seul auteur, au commencement du second siècle.

5. La première section du livre VIII, tout à fait chrétienne, mais dans la doctrine millénaire, écrite en Egypte sous Antonin le Pieux.

6. La 3^e^ section du livre III.

7. Le livre V, tous deux semi-juifs et à peine chrétiens, écrits en Egypte et vers la même époque.

8. Les livres VI et VII, tout à fait chrétiens, mais entachés d'hérésie, écrits en Asie, sous Alexandre Sévère, vers l'an 234.

9. Les sections 3 et 4 du livre VIII, tout à fait chrétiennes et catholiques, écrites au milieu du III^e^ siècle.

10. Les livres I, II et la 1^re^ section du livre III, chrétiens et écrits en Asie vers le milieu du XIII^e^ siècle, mais retouchés plus tard sous Justinien, par l'auteur d'une préface anonyme.

11. Les livres XI, XII, XIII et XIV à peine chrétiens, écrits en Egypte vers l'an 267 par un juif.

Le sixième *excursus* discute ce qui touche à la doctrine des livres sibyllins. Après avoir recherché les notions historiques, géographiques et chronologiques disséminées dans ces écrits, M. Alexandre expose, en trente-trois chapitres, tout ce qui, dans ces poésies, a rapport au dogme. Entre autres questions neuves, il examine les passages qui concernent le millénarisme, les signes précurseurs du jugement dernier, l'antéchrist (ce sujet seul occupe 23 pages), la venue d'Elie, le règne de la femme (tradition obscure et peu connue, fondée très-probablement sur un passage de l'*Apocalypse*), l'embrasement du monde, etc.

On aime à voir, au milieu de ces études si érudites, la déclaration du savant éditeur, que, s'il lui est arrivé, dans ces investigations délicates, de dire quelque chose qui blesse

le moins du monde les doctrines catholiques, il le retracte d'avance et le regarde comme non avenu.

Enfin le septième et dernier *excursus* roule sur la grécité et la métrique des livres sibyllins. Le choix des mots, la syntaxe, la quantité prosodique des syllabes et autres questions semblables, sont discutés en douze chapitres ; la distinction des divers caractères de ces chants est fort bien établie; les uns sont purement prophétiques, d'autres sont exhortatifs, d'autres sont prophétiques; tous ont des caractères particuliers.

La deuxième partie du second volume ne doit pas être oubliée; elle se compose de trois tables de matières rédigées avec un soin scrupuleux, et chacun sait combien dans un ouvrage d'érudition, surtout de longue haleine, un index bien fait est indispensable à quiconque veut retrouver ce qu'il a lu.

ARCHEOLOGIE. — L'étude des antiquités chrétiennes a fait depuis trente ans des progrès remarquables, et elle a provoqué une multitude d'écrits parmi lesquels il en est de fort importants. L'ouvrage de Leroux d'Agincourt, l'*Histoire de l'art par les monuments*, 1808, 6 vol. in-fol., restera une des bases solides de semblables recherches.

Tout important que soit ce travail, il n'est pas exempt d'erreurs ; elles y sont même assez nombreuses ; le plan est trop vaste pour arriver à l'unité et à l'exactitude ; les diverses parties de l'histoire ne sont pas également développées; il y en a de tout à fait manquées, et l'auteur s'écarte fort peu de l'Italie. On peut dire aussi que les figures sont de trop petite dimension et que les dessins manquent parfois d'exactitude. M. Salfi (*Revue encyclopédique*, t. XXXVIII, p. 146) fait l'éloge de la traduction italienne publiée à Prato ; les notes éclairent le lecteur sans le fatiguer; les planches sont élégantes et exactes.

Les antiquités bibliques ont été, dans une portion obscure et difficile, habilement élucidées par les *Recherches sur la numismatique judaïque* de M. de Saulcy, 1854, in-4.

Un passage de la Préface de ce savant travail mérite d'être transcrit ici :

« Si parmi les suites numismatiques que l'antiquité nous a laissées, il en est une qui mérite toute notre attention, c'est sans contredit celle qui constitue les monnaies hébraïques, ces monnaies dont l'étude nous reporte forcément à l'appréciation et à la constatation des faits de la première histoire que l'on a racontée à notre enfance. Il est certain que, dans l'âge mûr, tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la vie passée du peuple de Dieu, réveille en nous des souvenirs pour ainsi dire impérissables comme des souvenirs de famille. Nous revenons irrésistiblement à ces émotions d'enfance que les narrations bibliques ont excitées en nous; nous ne pouvons empêcher leur souvenir de dominer tous les autres, ni effacer de notre cœur les récits qu'y ont gravés pour toujours les paroles d'une mère... »

L'étude des monnaies juives a jusqu'ici présenté deux phases très-importantes. Bien longtemps après les timides essais qui furent tentés par une foule d'antiquaires, à partir de 1538, année dans laquelle Guillaume Postel traduisit correctement les légendes d'un sicle hébraïque, François Pérez Bayer, archidiacre de Valence, fit paraître en 1781 un très-beau volume intitulé : *De Nummis Hebræo-Samaritanis*, qui contient une classification de toutes les monnaies hébraïques connues à cette époque. L'origine de la numismatique des Juifs y est fixée à la concession faite à Simon, frère de Judas Machabée par Antiochus VII, c'est-à-dire à la fin de l'année 173 de l'ère des Séleucides. Toutes les monnaies juives, portant la date de l'année 1, quelque dissemblables que soient leur style et leur fabrique, sont classées dans la première année dans laquelle Simon jouit du droit que le roi de Syrie lui avait officiellement reconnu. Il en est de même pour les années suivantes 2, 3 et 4.

Cependant avant l'apparition du livre de Bayer, un savant français, l'illustré Barthélemy, avait déjà lu et interprété avec son talent accoutumé, des monnaies de cuivre de Jonathan Machabée, offrant exactement les mêmes types que des monnaies de Jean Hyrcan ; il avait également bien lu d'autres monnaies bilingues qui présentent avec le nom hébraïque d'un roi Jonathan, le nom grec d'un roi Alexandre. Mais Bayer, attribuant à un passage du *Livre des Machabées* une valeur historique trop absolue, ne crut pas devoir admettre l'existence des monnaies de Jonathan, et il se refusa à faire remonter l'existence de la numismatique judaïque plus haut que le pontificat de Simon l'Asmonéen. Après la publication du livre de Bayer, le discrédit dans lequel on s'était efforcé de jeter les médailles hébraïques, en les déclarant de toute fausseté, s'éteignit promptement. La science numismatique fit des progrès incessants, grâce au soin avec lequel on fit entrer parmi les éléments de cette science l'appréciation des types, de la fabrique, du style et du poids des monnaies; en un mot, la critique fut introduite dans l'étude des médailles. Dès lors, il ne fut plus permis à personne de se tromper, même à première vue, sur l'âge relatif de deux monnaies antiques que l'on comparait entre elles; il devint donc nécessaire de soumettre la série des monnaies judaïques à une appréciation toute nouvelle.

Un savant dont la perte a laissé des regrets bien vifs et bien unanimes, M. Lenormant, avait en 1845 enrichi la *Revue numismatique* d'un travail extrêmement remarquable et plein d'aperçus neufs sur les monnaies judaïques. Il était impossible de faire preuve d'un talent d'appréciation plus fin et plus délicat, et si tous les faits relatifs à l'histoire monétaire de Jérusalem n'ont pas été classés, dans ce travail, à des époques fixes et complétement déterminées, il n'y a pas un seul de ces faits qui n'ait été livré en germe à l'étude des numismatistes. Tous les monu-

ments ont été répartis dans leur ordre chronologique relatif avec une justesse parfaite, et si des dates positives n'ont pas été assignées aux divers groupes de monnaies juives, cela tient uniquement à ce que M. Lenormant n'avait pas été aussi favorisé par le hasard que M. de Saulcy, le hasard ayant fait tomber dans les mains de ce dernier une monnaie indubitable de Judas Machabée trouvée récemment dans les remblais de la vallée de Josaphat. La présence de cette monnaie a rendu plus que probables les lectures un peu douteuses encore à l'aide desquelles Barthélemy avait déterminé les monnaies de Jonathas. Plusieurs exemplaires fort bien conservés de ces monnaies de Jonathas sont parvenus en Europe, et dès lors il n'a pas été possible de douter de l'existence d'un monnayage antérieur à la concession faite par Antiochus VII à Simon l'Asmonéen.

M. de Saulcy ne s'est pas borné à étudier les médailles juives; il a fait dans la Palestine un voyage qui a fixé l'attention du monde savant; la mer Morte et les ruines éparses autour de Jérusalem lui ont fait faire des découvertes intéressantes.

On sait d'ailleurs que M. Quatremère a combattu diverses assertions de M. de Saulcy. Le savant académicien avait, dans cette polémique, un désavantage marqué, celui de ne pas être sorti de son cabinet, celui de ne connaître le cours du Jourdain et les rives de la mer Morte que par ses lectures, tandis que son adversaire avait patiemment exploré les localités. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Michon a consacré plusieurs articles, insérés dans l'*Athenæum français*, à combattre les opinions de M. Quatremère sur le désastre de la Pentapole maudite.

Il a donné au même journal (1853, p 369) des *Etudes sur la sculpture hébraïque* (*Flore murale du tombeau des rois à Jérusalem*). La loi mosaïque proscrivant la représentation des êtres animés, l'ornementation des monuments que les meilleurs juges regardent comme contemporains de la grande époque architecturale de Salomon et de ses successeurs immédiats, devait être toute végétale.

Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer nous imposent la loi de ne mentionner que bien peu d'ouvrages se rapportant aux études archéologiques. Disons un mot des *graffiti* de Pompei, inscriptions tracées sur les murs au stylet, au charbon, à la craie. Un Jésuite très érudit, le P. Raffaelli Garucci, en a fait le sujet d'un ouvrage fort remarquable qu'il a publié à Paris en 1856. Ecrits dans des dialectes provinciaux ou dans un latin très-familier, ces *graffiti* offrent de curieux détails sur les usages de l'époque; ils intéressent le philologue en raison des particularités de langage dont ils offrent l'exemple.

Un sujet curieux et resté obscur jusqu'ici se trouve savamment mis en lumière dans l'ouvrage intitulé : *Le Palais impérial de Constantinople et ses abords; Sainte-Sophie, le Forum Augustéon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au* X^e^ *siècle*, par Jules Labarte; *Paris, Didron*, 1861, in-4.

Des détails intéressants relatifs à l'archéologie chrétienne se trouvent dans cet ouvrage exécuté avec luxe. L'introduction est pleine de faits importants. Parmi les monuments religieux qui y sont mentionnés, nous signalerons l'église de Sainte-Sophie, la chapelle de Saint-Constantin, Sainte-Marie du Forum, Sainte-Marie Chaleopratiani, Saint-Alexis, la nouvelle basilique.

L'Allemagne présente, entre autres écrits importants, un volume ayant pour titre : *Die Baukunst der christlichen Mittelalters* (l'architecture du moyen âge chrétien), par A.H. Springer; *Bonn*, 1854, in-8, 25 planches. — Au dire de l'*Athenæum français* (1854, p. 1220), ce volume est un bon manuel, un résumé clair et précis. Après avoir exposé les principes élémentaires de l'architecture et familiarisé d'abord le lecteur avec les lignes, les moulures, les profils qui sont comme les caractères et les mots de cette langue, l'auteur montre comment l'architecture au moyen âge a reçu de l'âge précédent une tradition qu'elle a développée, modifiée, transformée à la fin complétement sous d'autres cieux, sous l'empire d'une foi et d'un esprit nouveau. Il suit avec sagacité dans le cours du moyen âge la distinction des deux éléments qu'il appelle l'élément romain et l'élément germanique, cherchant, chacun à la fois, mais par des voies différentes, le type de l'architecture chrétienne. On peut reprocher à M. Springer d'avoir accordé trop peu de part à l'art byzantin dans l'histoire des progrès de l'architecture au moyen âge.

L'ouvrage de l'anglais Stothard (*Letters written during a tour through Normandy, Brittany and other parts of France*; London, 1820, in-4), renferme de curieux renseignements sur les monuments religieux. Stothard avait été chargé par la Société des Antiquaires de dessiner la célèbre tapisserie de Bayeux; il s'acquitta très-bien de cette commission qui coûta 30,000 francs à la Société, et il mourut des suites d'une chute qu'il fit dans une église de Normandie.

A l'égard de la tapisserie de Bayeux, on peut consulter l'*Introduction* de M. de Reiffenberg à la *Chronique de Philippe Mouskes* II, CVII; le *Journal des Savants*, novembre 1836; une brochure de M. Bolton Corney; *Greenwich*, 1836. Cette tapisserie est reproduite fort en détail dans l'ouvrage de M. A. Jubinal *sur les Tapisseries anciennes*.

Diverses publications contemporaines importantes abondent en renseignements précieux sur l'archéologie ecclésiastique; la *Revue d'architecture*, publiée par M. C. Daly, in-4, est sous ce rapport une mine qu'on exploitera avec le plus grand fruit. Nous croyons devoir faire mention des principaux travaux de ce genre contenus dans les quinze premiers volumes.

TOME I^er^. — Architecture byzantine, par M. Lenoir. — Architecture chrétienne de l'Occident, style latin, par le même. — Architecture des fabliaux; représentation dans les églises du Lay d'Aristote,

par M. de Guilhermy. — Le Nimbe, par M. Didron.

Tome II. — De la variété dans l'architecture chrétienne en France, par M. Didron.

Tome III.—L'Eglise métropolitaine d'Angers, par M. Ch. Texier.

Tome IV. — Notice historique sur l'église Saint-Paul à Saint-Denis, près Paris, par M. Debret. — Eglise d'Aix-la-Chapelle. Châsse de Notre-Dame, par M. Arthur Martin.

Tome V (1844). — La Villa Pia du Vatican, par M. Alphonse de Calonne.

Tome VII.— Mémoire sur 32 statues symboliques observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis, par Mme Félicie d'Ayzac (sept articles, planches nombreuses).

Tome VIII (1849-50.)— Notre-Dame de Chartres au XVIIIe siècle par Doublet de Boisthibault. — Essai sur l'architecture religieuse au XIXe siècle, et description d'une église proposée comme une solution pratique de cette architecture, par M. Magne. — Eglise de Germigny (Loiret), par M. Mérimée.

Tome IX (1851). — Entretien et restauration des cathédrales de France, Notre Dame de Paris, par M. Viollet Leduc, (3 articles). — Premiers édifices chrétiens à Jérusalem, par A. Lenoir.—Eglise Saint-Paul de Nimes, par H. Sirodot. — Architecture monastique, par A. Lenoir (3 articles).

Tome X (1852). — Architecture monastique, suite (et 1856).

Tome XI (1853).—Eglise de Saint-Genou, par César Daly. — Peintures murales des XIIe et XIIIe siècles, par Lemaire. — Bénitiers et fonts baptismaux du moyen âge et de la renaissance, par M Ruprich-Robert. — Des crédences et piscines dans les édifices religieux, par le même (et 1854).— Retable de la chapelle Saint-Germain, par Viollet Leduc.

Tome XII (1854). — Peinture murale. Peinture dans l'ancienne église Notre-Dame à Séez et dans l'église de Mont-Saunis (Haute-Garonne), par Ruprich-Robert. — Porte de l'abbaye de Saint-Jean (Bas-Rhin), par César Daly. — Eglise de Cogniat (Allier), par Eug. Millet.

Tome XIII (1855). — Les arts de l'ameublement appliqués à la décoration des églises, par M. Dramar.

Tome XIV (1856). — Eglise Saint Waast à Soissons par M. Sirodot.

Tome XV (1857). — La croix du cimetière de Jouarre.— Piliers de l'église Saint-Séverin à Paris. — Chaire à prêcher de la cathédrale de R... — Description de l'église-Sainte Cécile d'Alby.

Le *Bulletin monumental*, dont la publication est due au zèle infatigable de M. de Caumont, est aussi un répertoire des plus riches de recherches sur les anciens monuments religieux de la France. Ne pouvant tout citer, nous indiquerons du moins ce que renferme de plus notable en ce genre une série de sept volumes. On jugera ainsi de tout ce que doit offrir ce recueil.

Tome XIII. — Notice sur l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, par M. l'abbé Godar Saint-Jean. — Sur la chapelle de Celsoy, par le même. — Sur les monuments religieux du diocèse de Langres, par le même. — Note pour servir à la description de quelques églises du dépt. de l'Yonne, par M. Victor Petit. — Essai sur le symbolisme architectural des églises, par le même.—Les tours d'églises dans le Calvados, par M. de Caumont. — Sur l'église prieuriale de Sigy, par l'abbé Cochet.

Tome XIV.—Iconographie chrétienne ou Etudes de sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen âge, par l'abbé Crosnier. — Etudes artistiques et archéologiques sur la Rose de la cathédrale du Mans, par E. Hucher. —Notice sur l'église de Champ-le-Duc, par M. Digot. —Notice sur l'ancienne église de Saint-Orens d'Auch, par le baron Chaudruc de Crazannes. — Sur la crypte de l'église de Vertus, par le comte de Mellet. — Etudes iconographiques sur l'autel du *Corpus Domini* à Saint-Maximin (Var), par M. Rostan. — Sur l'église de la Rivière, par M. Leo Drouyn.

Tome XV. — Sur l'origine et les modifications apportées dans les piscines des églises, par l'abbé Crosnier.—Sur l'église de La Lande de Cubzac (Gironde), par M. Leo Drouyn. —Sur l'église de Laître sous-Amance, par Auguste Digot. — Sur les églises de Salzait et de Notre-Dame de Pauton (Haute-Loire), par D. Branche.— Sur l'église de Vignory, par l'abbé Godard Saint-Jean.

Tome XVI. — Description de l'église d'Orban (Marne).—Sur l'église de Veulette (arrond. d'Yvetot). — Sur l'église de Blanzey (Meurthe), par M. Digot.

Tome XVII.—Instruction sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, par l'abbé Aubert.— L'orgue ; sa connaissance, son administration et son jeu, par le baron de Roisin. —Excursion archéologique à la cathédrale de Bayeux, par Ch. Bourdon.—Les jeux de la Fête-Dieu à Aix, procession dramatique du XVe siècle, par M. E. Rostan.

Tome XVIII. — Tour de l'église des Cordeliers à Toulouse.— Jubé de la cathédrale de Bayeux. — Sur les stalles de l'église Notre-Dame de Bourg. (Ain), par le comte G. de Soultrait. — Sur les fonts baptismaux de Saint-Evroul de Montfort, par G. Bouet.

Tome XIX.—Histoire symbolique et iconographique du lion, par l'abbé Crosnier.—Sur l'orgue de Saint-Maclou de Rouen, par l'abbé Corbet.—Sur les églises de Villeneuve d'Ornon, Léognan, Sainte-Croix du Mont et Aubiac (Gironde), par M. Leo Drouyn. — Des enseignes de pélerinage, par E. Hacher.

Tome XX. — Sur le calendrier de la chapelle de Pritz près Laval, par Jules Lefizelier. — Sur les statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou, par M. de Longuemare. — Explication de quelques figures du grand portail de la cathédrale d'Amiens, par M. Duval, chanoine.

L'*Album de broderie religieuse*, dédié aux femmes chrétiennes, touche à un point curieux de l'archéologie chrétienne ; in-4, 12 planches lithographiées consacrées à des ouvrages sur tulle ou sur filet pour servir de bordures d'autel, de mitres, d'étoles et d'aubes (la couverture du volume est ornée de deux très-jolis dessins d'étoffes antiques). La description des planches contient les instructions nécessaires pour les personnes qui voudront exécuter les broderies. Transcrivons un court passage :

« Sous Philippe-Auguste notre art national parvint dans l'architecture à sa perfection. Jamais sans doute et nulle part sur la terre la maison de Dieu ne s'est revêtue d'une plus grande magnificence que dans nos cathédrales de la première moitié du XIIe siècle....

Il faudrait que les broderies rivalisassent avec l'énergie contenue de la décoration, qu'elles unissent, s'il était possible, à la forme élégante des rinceaux sculptés, l'éclat si varié d'effet et toujours si suave d'harmonie de la peinture murale et sur verre.

« Laissons les enfants de l'hérésie dépouiller leurs temples de tout ornement comme aussi de toute image ; pour nous catholiques qui savons que notre autel est le tabernacle de Dieu au milieu des hommes, le lieu où il habite avec eux, apportons-y nos

offrandes comme les bergers et les rois le faisaient à la Crèche.»

Qu'il nous soit permis de mentionner encore comme offrant des ressources pour l'étude de l'archéologie chrétienne, un ouvrage fort répandu il y a quelques siècles, celui qui a pour titre : *Mirabilia Romæ*.

La composition remonte au XII^e^ ou XIII^e^ siècle, et l'ouvrage est rempli de circonstances apocryphes. La première édition, sans lieu ni date, in-8, vit le jour à Mantoue, vers 1470; d'autres parurent vers la fin du XV^e^ siècle; on en cite une publiée à Turin en 1475.

Cet ouvrage diffère à quelques égards de celui qui a pour titre : *Mirabilia seu Historia et descriptio urbis Romæ*, et qui, indépendamment des éditions sans lieu ni date, en offre trois avec l'indication de Rome, et la date de 1489, 1496 et 1500. Il en existe une traduction allemande plusieurs fois réimprimée, et on connaît aussi en français les *Merveilles et antiquités de la ville de Rome*, trad. par P. C.; *Lyon*, 1618; en italien *Le cose maravigliose della citta di Roma, con le reliquie, e con le indulgentie de di en di che sono in tutte le chiese di essa; Vinegia*, 1541; *Roma*, 1570, 1574, 1595, etc.

Le *Liber de Mirabilibus Romæ* dont l'auteur est ignoré, mais qui remonte au XIII^e^ siècle, traite également le même sujet; il a été publié par Montfaucon, avec quelques notes, dans le *Diarium Italicum* de cet érudit, p. 283-301.

Les églises de Rome, les monuments religieux sont décrits tels qu'ils étaient alors, avant les changements qu'ils ont éprouvés, et bien des légendes qui les concernent, sont relatées avec une naïveté qui n'est pas sans charme.

Nous franchirons un long intervalle en passant à un autre ouvrage tout récent, mais fort digne d'attention : le *Trésor de l'église de Conques*, dessiné et décrit par Alfred Darcel; *Paris, Didron*, 1861, in-4. — M. Vitet a rendu compte de ce travail dans le *Journal des Savants*, février 1862. Rien n'est aussi rare aujourd'hui en France que les anciens trésors d'église. Ces collections de pièces d'orfévrerie furent, en 1793, la proie du fanatisme révolutionnaire et de la cupidité. Elles avaient d'ailleurs depuis longtemps perdu une partie de leur prix au point de vue archéologique, car les calvinistes, au XVI^e^ siècle, les avaient saccagées et avaient soustrait ou détruit un grand nombre de pièces des plus beaux temps du moyen-âge. C'est donc une étrange fortune que de trouver chez nous, dans une église, un de ces précieux dépôts et d'y découvrir des pièces d'une haute antiquité. Telle est la surprise qu'on rencontre dans la vallée de Conques, sur les confins de l'Auvergne et du Rouergue. Vers le commencement du XI^e^ siècle s'éleva dans ces lieux retirés l'abbaye des Bénédictins de Sainte-Foy, aujourd'hui détruite, mais l'église de cette abbaye est encore debout. Aux approches de la Terreur, certains habitants du village se chargèrent, non sans péril, de recevoir chez eux et de tenir caché l'ancien trésor de l'abbaye; après la tempête, pas un d'eux n'oublia son dépôt; tout fut exactement rendu.

Le travail de M. Darcel est bien fait; le texte et les dessins donnent une idée complète du trésor de Conques. Parmi ces œuvres d'orfévrerie sacrée, il en est qui remontent aux temps carlovingiens, à ce qu'affirme la tradition, mais on peut les regarder comme plus modernes d'un siècle ou deux. Des reliquaires de formes bien diverses, des monstrances, des ostensoirs simples de dessin, des statuettes en argent repoussé, des bassins émaillés, des croix finement ciselées et bien d'autres ouvrages rares et précieux attirent l'attention de l'archéologue.

Dans le même article, M. Vitet rend compte du *Manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie du moyen âge*, par M. Didron aîné. (*Paris*, 1859, in-4.) C'est la seconde partie d'un ouvrage dont la première n'a pas encore vu le jour, et elle est consacrée à l'orfévrerie religieuse. On sait quelles sont les idées que M. Didron défend avec chaleur et dévouement. Pour lui, l'art de l'époque qui vit fleurir l'ogive, l'art de nos pères pendant trois siècles, est encore pour lui l'art par excellence, celui qu'il voudrait ressusciter.

« Le livre de M. Didron est plein d'utiles recherches, d'informations curieuses, d'habiles rapprochements. Les descriptions sont claires et exemptes pour la plupart de vues systématiques. De nombreuses gravures, intercalées au texte en rendent l'intelligence prompte et facile. Peut-être, ces gravures, très-finement exécutées, sont-elles d'une échelle un peu trop petite, mais leur taille permet de les intercaler plus aisément, chacune à sa vraie place, dans le paragraphe qui lui est propre.

« Tout objet dont l'orfévrerie peut décorer l'intérieur d'une église, tout ce qu'elle peut exécuter en bronze, en argent, en or, en métal fondu ou battu, on en trouve dans ce manuel l'image et la description. Revêtements d'autels, rétables, reliquaires, châsses, chandeliers, candélabres, vases, lampes, bénitiers, burettes, encensoirs, navettes, crosses, ciboires, calices, pixides, ostensoirs, crucifix; la liste est longue, et nous l'interrompons. Bien d'autres groupes d'objets divers pourraient grossir cette nomenclature. Tous ces groupes forment chacun un chapitre divisé en articles; autant d'articles, autant d'exemples, et pour chaque exemple une planche. Vous embrassez ainsi d'un coup d'œil tout le trésor d'une sacristie au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Quelle variété de formes! quel bonheur de contours! que d'art et que d'intelligence! Quelle appropriation de chaque chose à sa fin! On est confondu devant cette richesse d'imagination mêlée dans la pratique à tant de justesse et d'à-propos. »

Tout travailleur s'occupant de la science qui nous occupe, ne saurait se dispenser de posséder ou du moins de consulter fréquemment le *Dictionnaire raisonné de l'architec-*

ture française du XI^e *au* XVI^e *siècle*, par Viollet Leduc ; *Paris*, *Bance*, in-4.

Cet ouvrage conçu sur un plan fort étendu, est rempli d'érudition et de détails puisés aux meilleures sources. Le cinquième volume, par exemple, publié en 1861, contient les articles relatifs aux lettres D. E. F. On y remarquera notamment les articles : *Eglises*, *Fonts baptismaux* (véritable traité sur la matière résumant tout ce que l'on sait de l'histoire et de la décoration de cet objet). *Flore* (énumération de toutes les formes de feuilles et de fleurs adoptées pour la décoration des églises).

Des renseignements d'une grande valeur sur une portion peu connue de l'archéologie chrétienne se trouvent dans l'ouvrage publié par M. Pérez de Villa-Amil (texte de M. S. de la Escosura), *Espana artistica y monumental;* Paris, 1842, 2 vol. in-folio.

L'archéologie chrétienne trouve aussi des renseignements utiles dans le *Catalogue de la collection du prince Alexis Soltykoff*, publié en 1861. Il fait connaître ce que possédait le Musée formé par un grand seigneur russe qui, après avoir fait bâtir un hôtel pour loger les trésors artistiques qu'il avait rassemblés, a vendu l'hôtel et la collection. Les armes formaient deux divisions importantes qui ont été acquises, celle des armes occidentales par l'empereur Napoléon III, celle des armes orientales par l'empereur de Russie ; une multitude de pièces en ivoire, en bronze, en or ou en argent (croix, reliquaires, calices, ciboires, encensoirs, etc.), intéressaient au plus haut degré l'art chrétien. Le produit de la vente est monté à 1,800,000 fr. environ, et les prix d'adjudication ont, en général, été fort élevés. Nous citerons entre autres deux statuettes en argent du XV^e siècle (travail allemand) représentant saint Sébastien (5,900 fr.) , saint Christophe (5,600 fr.) et une petite croix émaillée (XI^e siècle) achetée 3,000 fr. pour l'Angleterre. (Pour plus amples détails, nous renvoyons à la *Gazette des Beaux-Arts* [numéros du 1^er^ et du 15 mai 1861], qui donne des gravures de quelques-uns de ces objets précieux). Certains morceaux ont été portés à des prix qui attestent avec quelle émulation on les a disputés. Un chandelier pascal en bronze, 15,300 fr. ; un grand reliquaire ou châsse, ouvrage de Limoges, au milieu du XIII^e siècle, 7,520 fr. ; une grande crosse en cuivre doré, 8,650 francs. Le couronnement de la Vierge, groupe en ivoire, XIII^e siècle, 30,000 fr. ; un tableau composé de onze panneaux d'émail représentant divers sujets du Nouveau Testament, 20,000 fr. ; un grand retable d'autel fermant à deux volets latéraux en cuivre repoussé, doré et émaillé ; travail allemand du XII^e siècle, adjugé à un marchand anglais 7500 fr. Un grand rétable d'autel en bois de chêne sculpté, XVI^e siècle, 5,320. fr. Un calice italien en cuivre repoussé et doré, contenant dix-huit panneaux d'émail, 1,760 fr., une grande burette en cristal de roche niellée ; travail allemand du XV^e siècle, 2,000 fr. Un calice en argent doré, travail allemand du XVI^e siècle, 2,200 fr. Une monstrance en cuivre doré, 3,000 fr. ; une croix d'autel en cuivre fondu, ciselé et doré, travail allemand, fin du XII^e siècle, 2,260 fr. ; une très-grande croix en argent doré, œuvre d'un travail immense, exécuté dans la Suisse allemande vers la seconde moitié du XV^e siècle, 17,100. Terminons en indiquant un très-grand reliquaire, en cuivre doré et richement émaillé, avec des statuettes en ivoire, œuvre monastique de la grande école d'orfévrerie religieuse des bords du Rhin (Cologne) exécutée au XII^e siècle ; adjugé à 51,000 fr. à M. Webb, marchand de Londres.

Le catalogue, très bien imprimé, forme un volume de 260 pages et signale 1,109 articles ; les amateurs le conserveront avec soin.

De tous ces trésors, il est resté peu de chose en France ; deux ivoires, très-beaux, il est vrai, qui sont allés au Louvre, des crosses, des châsses, des statuettes en or repoussé auxquelles le musée de Cluny a donné l'hospitalité : le plus grand nombre des objets a été acheté pour l'Angleterre. Tel a été le sort de la châsse à coupoles qui a été payée 51,000 francs. M. Didron, le directeur des *Annales archéologiques*, l'a fait reproduire en bronze ciselé, et dans la seconde livraison (mars et avril 1861) de cette publication, il inséra deux planches reproduisant des émaux qui décorent le toit, les colonnes et la coupole côtelée de cette châsse ; la puissance de cette ornementation est des plus remarquables et de pareils exemples ne peuvent être que fort utiles aux peintres et aux sculpteurs qui exécutent des travaux dans des églises romanes. Les peintres verriers y trouveront aussi de beaux motifs pour des bordures et des fonds de mosaïque.

Nous terminerons en signalant un ouvrage d'un intérêt véritable, les *Mosaïques chrétiennes, les Basiliques, les églises de Rome*, décrites et expliquées par M. Barbet de Jouy ; *Paris*, 1857, in-8.

Les premières mosaïques datent du IV^e siècle, si l'on veut parler de celles exécutées publiquement, mais les cimetières souterrains en renferment d'antérieures, et l'on peut dès à présent désigner celles du cimetière Saint-Hermès qui est fort curieuse ; elle représente la résurrection de Lazare et le prophète Daniel. Après des considérations générales l'auteur décrit les mosaïques qui se trouvent dans 33 édifices divers et qui sont du IV^e au XV^e siècle. Nous nous bornerons à mentionner ce qui est antérieur au VI^e siècle. Dans l'église Sainte-Constance dont la construction est attribuée à l'empereur Constantin, deux mosaïques : Jésus-Christ assis sur le globe du monde et présentant une clef à saint Pierre ; Jésus debout bénissant de la main droite, et de la gauche tenant un volume déroulé sur lequel sont tracés le monogramme du Christ et les mots : *Dominus pacem dat.*

Dans la basilique de Sainte-Marie Majeure fondée par le Pape Libère, vers l'an 360, deux séries de tableaux fort remarqua-

bles dont les sujets sont empruntés à l'Ancien Testament.

Dans la basilique de Saint-Paul hors des Murs, fondée par Constantin, détruite en 1823 par un incendie et rebâtie depuis, une reproduction des mosaïques du v^e^ siècle dans l'oratoire de Saint-Jean l'Evangéliste, attenant au baptistère de Saint-Jean de Latran; la voûte est décorée de nombreuses images d'oiseaux d'un excellent dessin; ces oiseaux sont les emblèmes des quatre éléments; le canard représente l'eau; la perdrix, la terre; le pigeon, l'air; le pinçon, le feu. Au milieu un agneau nimbé, symbole de Jésus-Christ.

ARMENIENS. — Les auteurs arméniens qui ont écrit sur des sujets de théologie et de religion sont assez nombreux, et ils ne sont guère connus en Occident. Nous signalerons Mombre Versanech (*le Lecteur*) dont il reste deux homélies : l'une *sur la résurrection de Lazare*, l'autre *sur l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. Elles ont été publiées pour la première fois en arménien à *Venise* en 1833, in-8. Cet écrivain connaissait fort bien la langue grecque, grâce à un long séjour qu'il avait fait à Constantinople, et il fit passer dans son idiome natal un grand nombre d'ouvrages grecs. (On peut consulter sur son compte Sakias Somal : *Quadro della litteratura Armena*, p. 28, et Neumann, *Armenische litteratur*, p. 57.)

David, surnommé le Philosophe et l'Invincible, a laissé une homélie *sur la Sainte Croix* et une lettre *au patriarche Kiad ;* ces deux ouvrages figurent dans un volume publié en arménien à Venise en 1823 : *Davidis Philosophi Opera omnia*, in-4.

Neumann a mis au jour à Paris en 1829, in-8, un *Mémoire sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien du v^e^ siècle.*

Jean I^er^, patriarche d'Arménie vers 485, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la discipline ecclésiastique et de sermons qui sont demeurés inédits. (*Voir* Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, p. 1380.) L'historien Elisée, mort vers 480, avait composé un commentaire sur la *Genèse*, les livres de *Josué* et des *Juges*, ainsi que des homélies sur la Passion, la Mort, la Sépulture et la Résurrection de Jésus-Christ; on a imprimé de lui une Exhortation à la vie monastique. (Voir *Elisæi historia Vartani, Armeniace*; Venetiis, 1828, in-8, p. 363-368.)

Au VI^e^ siècle on trouve Abraham, évêque de Mamigonie, Pierre Kertoch (ou le grammairien), Kyrion, Nersès, Komidas et plusieurs autres dont les écrits sont perdus. Jean IV, patriarche de 718 à 729, a laissé diverses productions qui ont été éditées à Venise en 1834, par Aucher, en arménien et en latin. On y trouve un discours prononcé en 709 devant le synode de Tuin sur les devoirs et la conduite des ecclésiastiques, 32 canons sur l'administration de l'extrême-onction, un traité sur les deux natures en Jésus-Christ, un autre contre les Pauliciens, une introduction à un recueil de canons tirés des actes de divers conciles.

Les écrits d'Etienne, archevêque de Sunik, qui s'occupa surtout de traduire en langue arménienne les Pères de l'Eglise, sont perdus, ainsi que les canons du patriarche Siou relatifs à la discipline ecclésiastique. On ne connaît plus que de nom les canons de Zacharie I^er^, patriarche de 854 à 876; de Nona qui avait composé un commentaire sur saint Jean; de l'évêque Nahar qui avait écrit sur le mystère de la Sainte Trinité; d'Hamam qui avait commenté Job, les Proverbes de Salomon, et divers psaumes; du patriarche arménien Georges II, sur les cérémonies de l'église arménienne; de son successeur Maschtoz qui avait composé des lettres morales et des ouvrages sur les rites. (*Voir* les ouvrages déjà cités de Sakias Somal, p. 50 55 et de Neumann, p. 114-121.

Nous ne possédons pas davantage les lettres de Kakig, prince de Wasburagan de 908 à 937, sur la doctrine ecclésiastique des Arméniens; le traité de l'abbé Samuel sur la Messe (composé vers l'an 934); l'écrit de l'abbé Ananie, contre les Pauliciens.

On a été plus heureux à l'égard de Grégoire Nareg qui vécut de l'an 951 à 1003. Il reste de lui quatre discours sur la sainte Vierge, sur la sainte Croix, sur l'Apocalypse et sur saint Jacques de Nisibe. (Voir *Gregorii Nareg Opera omnia, Armeniace;* Venetiis, 1827, in-8.) L'historien Aristakes avait composé deux homélies sur le baptême et sur la tentation de Jésus-Christ; le docteur Sisianes avait écrit une homélie sur les quarante martyrs à Sébaste. Paul, moine du couvent de Lazare où il mourut en 1123, a laissé un écrit contre un théologien grec, nommé Theophistos; il a été publié en arménien à Constantinople en 1752, in-8.

L'abbé Kakig, aidé du diacre Grégoire, composa au IX^e^ siècle l'*Atanatis* ou recueil de Vies des saints tirées de sources arméniennes; c'est de là qu'est venu le martyrologe arménien qui porte le nom d'*Haismawork* (qu'on peut traduire par *lectures quotidiennes*); lequel a été publié à Constantinople en 1706, in-fol. Il en a été fait un remaniement sous le titre italien de *Vita di tutti santi del calendario Armeno con annotazioni; Roma* (en arménien); *Venezia*, 1810-1814, 12 vol. in-8. Il avait précédemment paru un *Calendario Armeniano perpetuo;* Venise, 1782, in-4, qui a été réimprimé mais fort abrégé, in-16, la même année.

Presque tous les ouvrages des anciens arméniens relatifs à l'interprétation de l'Ecriture sainte sont perdus; il ne reste de Grégoire Nareg qu'un commentaire sur le Cantique des cantiques, imprimé à Venise en 1789 et réimprimé dans l'édition des écrits de cet auteur en 1827.

Les ouvrages sur la liturgie ne sont pas bien nombreux; nous citerons le *Breviario Armeno* (Venezia, 1793, in-12); le *Messale Armeno* (ibid. 1686, 2 vol. in-fol.); l'*Ordo divinæ missæ Armenorum* (Armeniace et Latine, *Romæ*, 1642, in-4), et la *Liturgia Armena* (ibid. 1823, in-4). L'évêque Chosro, mort en

972, ecrivit une explication de la liturgie arménienne qui est demeurée manuscrite et un commentaire sur le Bréviaire arménien (imprimé à Constantinople en 1730, in-8). N'oublions pas le livre des *Saintes Elégies* composé par Grégoire de Nareg et tiré d'un recueil de 95 oraisons en prose ; il y a une édition de Venise, 1801, in-8 : *Preghiere di S. Gregorio Nareghe, nel Armeno esposte ed illustrate con molti annotazioni del Padre Gabriele Awedikean* (seconde édition, *Venise*, 1827, in-8). Quant aux nombreuses traductions des Pères en arménien, Sakias Somal a donné la nomenclature (*Quadro delle Opere di vari autori anticamente tradotte in Armeno;* Venezia, 1825, in-8, p. 9-37); il n'y aurait pas d'intérêt à la reproduire ici.

Le couvent des Méchitaristes à Venise a publié un grand nombre d'ouvrages en arménien ; voici le titre de quelques-uns :

Instructions religieuses, 1722, in-8.— Explication de la doctrine de la foi, 1782, in-4. — Livre de prières, 1790. (Ces trois ouvrages sont ornés de lettres majuscules gravées sur bois et assez singulières.)—Poëme sur la naissance, la passion et la mort de Jésus-Christ, 1786, fig.—Psaumes de David, 1787.

ASCETIQUES (Ecrivains).—Notre Dictionnaire contient une énumération très-étendue des ouvrages en ce genre, mais quelques-uns pourraient être l'objet de notices spéciales : c'est ainsi qu'une mention particulière est due au *Recueil de prières, de méditations et de maximes*, par Madame la comtesse de Flavigny, publié l'an dernier.

M. Clément de Ris a, dans le *Bulletin du bibliophile*, 1861, p. 292, fait un juste éloge de ce livre. Les méditations, les prières se rapportant à chaque jour du mois, aux principales fêtes de l'année, à certaines dévotions particulières, sont toutes tirées des plus beaux passages des écrivains et des orateurs sacrés. Le choix des morceaux est fait avec beaucoup de tact et de goût. Si la piété recueille avec respect l'opinion des plus grands docteurs de l'Eglise sur tel ou tel cas de dévotion spéciale, l'esprit écoute avec bonheur le magnifique langage dans lequel ils se sont exprimés.

Les auteurs étrangers les plus célèbres qui ont écrit sur la spiritualité devraient aussi être signalés. Un des plus célèbres est Segneri, Jésuite italien, mort en 1694. Parmi ses ouvrages on distingue la *Concordia tra la futica e la quiete nel orazione;* Roma 1680, in-8. — *Il cristiano instruitto nella sua legge ;* Firenze, 1686, in-4. — *Quaresimale ;* Firenze, 1679, in-fol.—*Manna dell' anima*, 3 vol.; Firenze, 1833, 5 vol. in 8 (il en existe des traductions latines et françaises). Ses œuvres ont été recueillies à *Venise*, 1712 et 1758, 4 vol in-4; *Parme*, 1781, 2 vol. in-fol., 1714, 3 vol. in-fol.; *Florence*, 1829-1834, 34 vol. in-8. Sa vie, écrite par S.-G. Massei (*Venise*, 1717, in-12), a été traduite en allemand (*Ingolstadt*, 1741, in-4, et *Ratisbonne*, 1838; in-8). *Voir* aussi Meneghelli, *Elogio di Paolo Segneri*, Padoue, 1815, in-8) et un volume publié en 1845. *Dell' eloquenza del Padre Paolo Segneri.*

Signalons une édition nouvelle donnée en 1862 (*Paris, J Gay*) du *Jardin des Roses de la vallée des Larmes*, traduit du latin par M. J. Chenu; elle a été tirée à 265 exemplaires dont trois sur peau vélin et douze sur papier de Chine. Le traducteur raconte qu'à la vente Bignon (en 1849) il acheta pour une somme très-modique un exemplaire de l'*Ortulus rosarum*, in-16, de 24 feuillets, imprimé par Claude Jamar et qu'il se plut à le traduire lorsqu'il eut pris connaissance dans le *Manuel du Libraire* d'une note de Mercier de Saint-Léger qui constate que ce petit livre divisé en dix-huit chapitres « est plein d'excellentes maximes pour la conduite de l'âme et qu'il est digne d'être connu. Il a de l'onction, et il est écrit dans le style le plus simple comme l'*Imitation.* »

Les livres ascétiques au XVI^e^ siècle sont nombreux et s'écartent souvent du style ainsi que des idées ayant cours de nos jours. Nous pourrions à cet égard multiplier les exemples ; nous nous bornerons à citer le *Dévot traité* compilé du livre de la *Genèse* par le frère Richard Dubac, religieux de l'ordre des Frères Mineurs, comprenant en langue françoise bien élégamment l'exercice de la vie active et contemplative soubz la figure du mariage de Jacob et sa génération; *Paris* (1539). Il y a des passages singuliers tels que ceux-ci : « En ce fourneau estoit bouillant le cueur de la benoiste Magdaleine, et le bouillon estoit si grant et si impétueux qu'il vuydoit le font du pot.... Rachel lui dict : J'ay une servante nommée Bala; prenez la en mariage. Par ainsi Jacob a pris Bala en mariage et a usé de ses deux premières et principales femmes qui estoient seurs tempéréement, des deux servantes obtempérament ; car en obeïssant à leurs deux maistresses de nulle intempéramment. »

AUTOGRAPHES. — Nous devons joindre quelques développements nouveaux à ceux que nous avons déjà donnés à cet égard. Le goût des autographes se répand de plus en plus, et les pièces d'une grande beauté, d'une importance réelle, voient leur valeur s'accroître constamment.

Parmi les collectionneurs contemporains l'*Annuaire du Bibliophile*, publié par M. Louis Lauret (1862, p. 92), signale M. Honoré Bonhomme; son portefeuille renferme des matériaux inédits sur le duc de Penthièvre, des lettres de la duchesse de Bourbon, princesse de Condé ; un journal inédit d'un des déportés politiques du 18 fructidor.

Des catalogues importants ont été publiés, et l'usage de donner de longs extraits des lettres qu'on enregistre, fait de ces inventaires des livres très-dignes d'être conservés ; les études historiques et les lettres utiles y trouveront des matériaux précieux.

Un des catalogues les plus remarquables en ce genre qui aient vu le jour depuis longtemps, c'est celui de la collection de M. Lucas de Montigny, conseiller de préfecture du

département de la Seine. La vente a eu lieu le 30 avril 1860 et jours suivants.

Ce catalogue forme un volume de 550 pages et comprend 2,954 articles. Les lettres inédites qu'il signale sont l'objet d'extraits assez étendus, destinés à en faire ressortir l'intérêt. Parmi les pièces historiques d'un haut intérêt on peut signaler la correspondance d'Henri III, depuis son élection au trône de Pologne jusqu'à sa mort, avec le marquis d'Angennes, le marquis de Pisani et M. de Saint-Goard, ses ambassadeurs à Rome. Ces lettres très-intéressantes embrassent une période de dix-huit ans. De nombreuses lettres de Catherine de Médicis sont également très-dignes d'attention. Le règne d'Henri IV, celui de Louis XIII sont représentés par des pièces d'une grande valeur historique. Il en est de même de la Révolution.

M. Lucas de Montigny appréciait beaucoup et avait réuni en grand nombre les actes notariés, les contrats de mariages signés, les quittances de la Cour des comptes. Ces documents jettent souvent un grand jour sur l'histoire domestique; on y rencontre l'indication du prix des denrées, de la valeur des immeubles et bien des détails.

Nous pouvons aussi signaler le catalogue de M. Fossé d'Arcosse (Techener, 1861). La préface renferme quelques considérations intéressantes :

« Pourquoi n'honorerait-on pas ces hommes patients, dévoués, intelligents, érudits, désintéressés, qui recherchent et conservent aux dépens de leur fortune tant de monuments précieux, intéressants pour l'histoire générale ou particulière ?

« Pour l'histoire générale, le profit n'est pas niable. Mais niera-t-on davantage l'intérêt qui peut ressortir, pour les lettres et pour leur histoire, des mille renseignements épars dans les correspondances, dans les notes d'études, dans ces manuscrits de premier jet où se révèle, à travers les ratures et les corrections, les développements et la méthode de travail d'un grand écrivain ?

« La physionomie même de l'écriture est-elle inutile à la connaissance intime de la pensée et des habitudes de l'esprit? Ne peut-on pas, sans péril pour sa réputation d'homme raisonnable, chercher, trouver des analogies entre le caractère de tel ou tel personnage et le dessin hâtif ou calme, régulier ou confus de son écriture ? Jamais on ne détruira ce rapport direct, immédiat de la main avec la pensée qui la pousse et avec l'œil qui la guide. Pour quiconque écrit sous l'impulsion de ses idées, ou sous la dictée de l'enthousiasme, ou sous l'empire d'une volonté ferme, je défie bien qu'on ne retrouve point dans les caractères tracés par sa main le désordre hâtif d'une plume précipitée à la poursuite de l'idée ou la rectitude d'un poignet intrépide.

« Dans le caractère des lettres qu'une main illustre a tracées, je retrouve mieux qu'un souvenir et qu'une date ; j'y vois l'état d'une grande âme et le reflet immédiat de sa pensée.

« Depuis cinquante ans que le goût des autographes s'est naturalisé en France, combien de correspondances intéressantes ont été publiées ou complétées, combien de textes corrigés, combien de notes, de renseignements inattendus sont venus éclairer tel fait, rétablir tel rapport, rectifier tel passage accrédité !

« Le goût des autographes, moins que tout autre goût peut-être, ne peut se passer du concours de diverses qualités, du plus subtil et du plus rare discernement, savoir, finesse et étendue d'esprit. Il y a en fait d'autographes comme en fait de livres et de tableaux, il y a plus d'une façon de manifester son goût et ses lumières. Il y a l'amateur qui prend tout et de toutes mains, qui évalue sa collection par carton et par liasse ; mais, à côté de ce collectionneur, il y a là le collecteur, celui qui choisit (*legit*), déguste et savoure. Savoir reconnaître la valeur d'une pièce, en contrôler l'authenticité et l'importance par la connaissance des faits, des dates et des personnes ; découvrir la fausseté d'une attribution, non pas seulement dans le caractère de l'écriture, mais dans l'incohérence, dans la répugnance des événements, des idées et du style ; y trouver la confirmation ou la négation ou l'explication de telles ou telles circonstances historiques, en faire sortir le commentaire d'un acte ou d'une pensée, enfin la parer, l'annoter, l'entourer de toutes les preuves, de tous les témoignages qui établissent son importance et sa validité, c'est là sans doute un art, un talent qui ne suppose ni manque de lumières ni défaut d'intelligence.

« C'est vers le commencement du siècle que le goût des autographes s'est manifesté en France, et le moment était bon. Le pillage des dépôts publics et des archives particulières des châteaux et des familles avait fait la moisson belle. La curiosité des pièces manuscrites naquit alors tout à propos comme le remède à côté du mal. »

Le catalogue de M. Fossé d'Arcosse comprend 1298 numéros ; la plupart de ces numéros renferment un grand nombre de pièces diverses, et des extraits des plus intéressants. Nous transcrivons un passage d'une lettre écrite par Bossuet, le 8 août 1695, à madame d'Albert :

« Continuez à suivre vostre attrait; recevez sans scrupule les larmes que Dieu vous enz voyè ; laissez dire les hommes ; écoutez Dieu ; écoutez Jésus ; l'Epouse se réjouit à la seule vue de l'Epoux.... Vous avez raison de vous en tenir à saint Augustin.... Abandonnez-vous à l'amour et à toute l'étendue de l'attrait divin avec une entière dilatation de cœur.... On peut s'attendre à tout avec Jésus-Christ, pourvu qu'on veuille l'aimer. Espérez en Dieu à la vie et à la mort. »

Un amateur fort distingué, M. Feuillet de

Conches, vient de publier les deux premiers volumes des *Tablettes d'un Curieux*.

Il est question de beaucoup de choses dans cet ouvrage ; il y est parlé des amateurs d'autographes :

« Il en est pour qui tout est bon, la vertu comme le crime, le génie comme le ridicule. Une page de douces paroles de Fénelon, ou un griffonnage sanglant d'éloquence révolutionnaire les séduisent également. On a vu des amateurs réunir des lettres de tous les sous-préfets, de tous les maires sur lesquels ils pouvaient mettre la main, pensant ainsi rassembler des souches éventuelles à grands hommes ; un collectionneur un peu monomane s'attachait à réunir des lettres écrites par des fous. »

Divers catalogues d'autographes offrent des extraits intéressants de lettres signalées comme inédites (ce qui exigerait des vérifications que nous ne nous chargeons pas de faire) et émanant d'écrivains ecclésiastiques célèbres. Nous allons offrir à cet égard quelques extraits qui offriront sans doute de l'intérêt, car qui est-ce qui songerait à aller les chercher dans les inventaires, habituellement détruits lorsque la vente publique est consommée, où ils sont enfouis ?

Un Catalogue de M. Laverdet (*Paris*, 1859, n° 63) nous présente une lettre de saint François de Sales, adressée aux curés de son diocèse (sans date) ; nous en reproduisons quelques lignes en conservant son orthographe :

« Ayant sceu que vous prenez quelque sorte de scandale dequoy l'on vous donne la blution dans un verre, après que vous auez communié et parce que l'on conduit les espoux et espouse deuant l'autel pour célébrer le mariage, je vous ai voulu faire ces deux mots pour vous exhorter de pas vous faire ce tort à vous mesme que de croire que ce que l'Eglise nostre mère ordonne puisse estre mauvais ou inutile..... Laissez-vous donques conduire, mes amis et frères, comme bonnes brebis à ceux qui sous mon autorité et celle du Saint-Siége, vous ont esté donnez pour pasteurs, et Dieu vous bénira. »

Un autre Catalogue de M. Laverdet (1859) présente, n° 178, une lettre de Fénelon datée de Cambrai, 14 janvier 1702, sur la juridiction des tribunaux ecclésiastiques de son diocèse. Il repousse l'idée de créer à Saint-Omer un official « qui ne le serait que de nom. Cette innovation ne servirait qu'à donner un fâcheux exemple dont une domination étrangère ne manquerait pas de se prévaloir quelque jour contre nous. »

Nous trouvons sur un Catalogue du même (1857), n° 502, une lettre de saint Vincent de Paul adressée au supérieur des prêtres de la Mission à Crécy, et signalée comme contenant des détails intéressants sur l'organisation de cette congrégation. Il n'y a point d'extraits.

Une lettre de Bossuet à madame d'Albert de Luynes (17 janvier 1692) est mentionnée sur un autre Catalogue de M. Laverdet (1856, n. 141) : Il est très-sensible à ses douleurs et lui est très-obligé de les offrir à Dieu pour lui. Conseils et consolations sur des passages de Job et des autres saints qu'elle veut concilier avec des paroles de Jésus-Christ, de saint Paul, de saint Jean. »

Nous trouvons au même Catalogue une lettre de Fénelon datée du 17 août 1704. Elle roule sur les ménagements à employer dans la correspondance de discussion ou de réfutation d'erreurs, et se termine ainsi : « On ne songe point sérieusement à sauver le thomisme. C'est le système de Jansénius sur les deux déclarations qu'on veut sauver par des explications. Vous verrez que les explications seront toujours ambiguës pour sauver ce système. »

On remarquera sur un Catalogue (publié par M. Laverdet, 1861, n. 212), une lettre de Bossuet, félicitant le cardinal de Noailles de sa nomination à l'archevêché de Paris. « C'est avec une ioye inexprimable que je viens auec vn respect sincère saluer V. E. Vostre promotion fera la ioye de toute l'Eglise comme elle en fera un soutien. La vérité, Monseigneur, devient de plus en plus forte sous un si puissant appuy. Je me trouve par là plus courageux et plus que iamais plein d'espérance. Dieu veut faire pour son Eglise quelque chose de grand puisqu'il vous élève. » — Les termes flatteurs de ce compliment sont d'autant plus remarquables qu'il avait été question du siége de Paris pour Bossuet lui-même et qu'on pensa qu'il n'avait pas vu sans quelque dépit lui échapper le poste où son génie et ses vertus semblaient l'appeler.

Une autre lettre de Bossuet datée de 1695 se montre dans un Catalogue de 1854 (n. 97) ; elle est comme une des précédentes, adressée à madame de Luynes qui se plongeait dans les questions du quiétisme. « On ne peut pas empêcher Dieu de tirer les âmes à lui par les voies qu'il veut. Je vous dirai comme saint François de Sales : Soyez active, passive ou patiente comme Dieu voudra. Laissez-vous conduire à Dieu. »

Ce même Catalogue, n. 185, offre une lettre de saint François de Sales au duc de Savoie (datée d'Annecy, 12 juin 1611) ; elle est relative à un amiable et *chrestien appaysement* de toute inimitié et dispute entre les sieurs de Blonnay et de Saint-Paul : « J'ay creu que je devois en donner asseurance à V. A. affin qu'il luy playse de plus facilement incliner sa clémence et donner sa grace à celuy qui ayant la paix avec sa partie par cet accommodement et le pardon de Dieu par la contrition et la confession, n'a plus à rechercher que la rémission de la peyne que V. A. seule luy peut octroyer et que la débonnaireté d'Icelle luy fait espérer. »

Terminons en mentionnant deux lettres de Fénelon (catalogue de 1855, n. 361 et 362) ; la première, adressée à l'évêque de Saint-Omer, exprime l'intention de se soumettre avec empressement aux ordres du roi qui

veut que le Bref du Pape, condamnant le livre des *Maximes des Saints*, soit reçu dans une assemblée ecclésiastique de la province. La seconde lettre, adressée à la comtesse de Gacé, se termine ainsi : « Demeurez avec Dieu et vous serez en paix. Il n'est jamais dans le trouble, quelque prétexte de piété dont le trouble puisse être coloré. »

B

BIBLE. — Diverses éditions des Livres saints méritent d'être l'objet de détails plus étendus que ceux qui leur ont été consacrés dans le cours de notre *Dictionnaire;* la *Polyglotte* publiée par Walton à Londres, par exemple, doit provoquer quelques observations.

Dans beaucoup d'exemplaires, l'avant-dernier feuillet de la Préface a été remplacé par un carton. Il était d'abord fait mention de Cromwell dans les termes suivants : *Primo autem commemorandi quorum favore chartam a vectigalibus immunem habuimus, quod quinque abhinc annis* (1652) *a consilio secretiori primo concessum, postea a serenissimo* D. Protectore *ejusque consilio operis promovendi causa, benigne confirmatum et continuatum erat, quibus,* etc. Dans les exemplaires cartonnés la phrase est modifiée, et, au lieu du nom de l'usurpateur, on a substitué *Sereniss.* Princeps D. Carolus *benigne confirmavit,* etc.

Dans l'*Apparatus criticus*, il y a un traité intitulé : *Explicatio idiotismorum, seu Proprietatum linguæ Hebraicæ et Græcæ quæ sæpius in Scripturis occurrunt;* diverses questions y sont posées au sujet du sens de l'Ecriture sainte; dans la plupart des exemplaires, au-dessus des quatrième et cinquième demandes, on en a collé deux autres.

Il a été tiré douze exemplaires en grand papier, tous ayant la préface cartonnée. On en trouve au Musée britannique, à la bibliothèque de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, et chez lord Spenser.

En 1797, le docteur J. Pratt fit paraître le prospectus d'une Polyglotte in-4; en 1799, il en mit au jour un autre pour une publication qu'il réduisait au format in-8; mais, faute de souscripteurs, la publication n'eut pas lieu; il en fut de même de la *Biblia polyglotta Britannica,* dont le docteur A. Clarke lança dans le public, en 1810, un prospectus que le *Classical Journal* (t. IV, p. 493) a réimprimé.

Dibdin, dans son *Introduction to Classics,* s'étend en détails au sujet de la Polyglotte d'Alcala; il donne un fac-simile du caractère, et une description de l'ouvrage d'après l'exemplaire que possède le duc de Devonshire. A Oxford on trouve quatre exemplaires de ce grand ouvrage : l'un d'eux se trouve dans la bibliothèque Bodleyenne; à Cambridge il y a six exemplaires. L'exemplaire de Meerman, qui était fort beau, fut mis sur le catalogue d'un libraire de Londres au prix élevé de 63 l. st.; l'évêque de Durham possède l'exemplaire du président de Thou (ceci était écrit en 1829, et depuis des changements ont dû avoir lieu).

La Polyglotte de 1569-1572 est d'une grande beauté : l'exemplaire chez lord Spenser, sur grand papier, offre un véritable chef-d'œuvre d'impression. Celle de Hutter, 1599, est rare, surtout la traduction esclavonne qui est recherchée.

Quant à la Polyglotte de Walton, les premiers volumes sont beaucoup plus corrects que les derniers. Un très-bel exemplaire, ayant appartenu au duc de Lauraguais, et dans lequel le *Lexicon* est sur petit papier, se trouve dans la bibliothèque de Georges III, qui, après la mort de ce souverain, est entré au Musée britannique. D'autres exemplaires en grand papier se trouvent au Musée Hunterien à Glasgow, à la bibliothèque du palais de Lambeth, appartenant à l'évêque de Londres, à celle du collége Saint-Jean, à Cambridge.

La Bible hébraïque de Robert Estienne, 1534, in-8, est fort estimable, ainsi que celle de 1532, in-folio. L'édition de 1540, in-folio, avec des gravures sur bois, est très-belle, correcte et avec des annotations savantes, mais ce volume n'est pas au rang des curiosités bibliographiques; les seuls exemplaires en très-grand papier sont recherchés des amateurs, et il faut même, pour qu'ils excitent un peu l'attention, qu'ils soient revêtus d'une ancienne et belle reliure bien conservée.

La Bible de 1539-44, en 4 vol. in-4, est fort belle, mais peu recherchée; elle n'est pas correcte, et le grand nombre d'éditions plus récentes et préférables lui a enlevé son utilité.

Les grands travaux de Bengel, de Semler et de Griesbach sur le texte grec du Nouveau Testament, furent l'objet d'un examen sérieux de la part d'un savant helléniste allemand, C. F. Matthæi; il en fit le but d'un ouvrage publié en allemand à Leipzig en 1803. Scholz a mis au jour sur le même sujet des ouvrages dignes d'attention : *Curæ criticæ in historiam textus evangelici;* Heidelberg, 1826, in-4; et *Voyage biblique et critique en France, en Suisse, en Italie et dans les îles de l'Archipel, exécuté de* 1818 *à* 1821, *avec une histoire du texte du Nouveau Testament* (en allemand), *Leipzig,* 1823, in-8. F. F. Fleck, né à Dresde en 1800, mort en 1849, a abordé les mêmes questions dans ses *Voyages scientifiques,* Leipzig, 1837, 4 vol. in-8.

On connaît les importants travaux de M. Tischendorf, né à Lengefeld en 1815. Indépendamment de ses éditions du texte grec d'après des monuments d'une haute antiquité, il a publié à Leipzig, en 1840, un mémoire savant : *De recensionibus quas dicunt textus N. Testam., potiss. ratione habita Scholtzii.* Ses *Voyages en Orient* (en allemand), *Leipzig,* 1845-46, 2 vol. in-8, ont été traduits en anglais; *Londres,* 1847, in-8, et il en a été rendu compte dans les *Annales de Vienne,* t. CXI, p. 219; CXIV, p. 236, etc.

Nous devons une mention particulière au *Novum Testamentum Græce et Latine : in-*

antiquis textibus textum versionis Vulgatæ Latinæ indagavit lectionesque variantes Stephani et Griesbachii notavit (V. S. V... Jager in consilium adhibito) Constantinus Tischendorf; Parisiis, A. F. Didot, 1848, in-8.—Cette édition est dédiée à Mgr Affre, archevêque de Paris. Dans de courts *Prolegomena* de 9 pages, l'éditeur rend compte de son travail. Il expose quelques leçons nouvelles qu'il a cru devoir adopter. La troisième édition d'Estienne qui a servi de guide aux Elzeviers a été un de ses points de départ ; il a fait grand usage des savants travaux de Griesbach.

On a déjà comparé entre eux plus de 500 manuscrits grecs des Evangiles, 200 des Actes et Epîtres, 253 des Epîtres de saint Paul, 92 de l'*Apocalypse*, mais un grand nombre de ces *codices* sont incomplets ; il y en a qui ne se composent que de quelques fragments. Les plus précieux par leur antiquité sont le manuscrit, dit Alexandrin, v^e^ siècle, conservé au Musée britannique et édité par Woïde ; celui du Vatican, IV^e^ siècle ; celui de Paris, v^e^ et VI^e^ siècle, palimpseste recouvert d'écrits de saint Ephrem ; celui de Cambridge (ayant appartenu à Bèze et édité par Kipling), VII^e^ siècle ; celui de Bâle, IX^e^ siècle ; celui d'Utrecht, VIII^e^ ou IX^e^ siècle. Un *codex* du fond Cotton au Musée britannique, VII^e^ ou VIII^e^ siècle, renferme deux fragments de saint Matthieu et deux de saint Jean ; un autre à Vienne, VII^e^ siècle, offre deux fragments de saint Luc.

Pour les *Actes* on a spécialement le *Codex Laudianus* à Oxford, VII^e^ ou VIII^e^ siècle avec une version latine, édité par Thomas Hearne, et le *Codex Coislinianus* à Paris, VI^e^ ou VII^e^ siècle. Quant aux Epîtres de saint Paul, nous signalerons le manuscrit de Clermont, à la bibliothèque Impériale, VII^e^ siècle. Le texte grec est accompagné d'une traduction latine qu'a éditée le savant Sabatier. Un manuscrit à Cambridge, X^e^ siècle, présente aussi une traduction latine ; le commencement de l'*Epître aux Romains* et l'*Epître aux Hébreux* manquent. Le *Codex Bœnerianus*, grec-latin, conservé à Dresde, est du IX^e^ siècle ; il a été publié par Matthæi ; l'*Epître aux Hébreux* n'y est pas. Le *Coisliano-Regius* peut être attribué au v^e^ siècle. Une partie de ces fragments publiés par Montfaucon a péri dans un incendie, il ne reste plus que dix feuillets.

Indépendamment des secours apportés par ces monuments, l'éditeur a consulté les anciennes versions qui sont souvent fort utiles. Il a interrogé la version dite *italique* antérieure à saint Jerôme, dont on connaît une douzaine de manuscrits d'une haute antiquité (à Vercel, à Cambridge, à Vérone, à Paris, etc) ; il a de même examiné les citations que les Pères de l'Eglise, surtout ceux des premiers siècles, ont faites des passages du Nouveau Testament.

Le texte et la version en regard occupent 411 pages ; les *Lectiones variantes* occupent un Appendice de 36 pages à 3 colonnes, et le volume se termine par un *Index* de 3 pages (à 2 colonnes) *eorum versuum qui in hoc textu Græco ita numeris distincti sunt ut cum versione Vulgata convenirent, propterea que ab editionibus Græcis usitatis discrepant.*

La version latine de l'Ecriture sainte reçue par l'Eglise catholique a été l'objet d'un travail fort important et récent ; il suffit de rappeler la *Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII Pont.-Max. jussu recognita atque edita ; edidit C. Vercelloni, S. B.; Romæ, typis sacræ Congregationis de Propaganda Fide*, 1861, in-4.

Ce livre remarquable est l'objet de détails intéressants dans le *Correspondant*, n° du 25 janvier 1862. On sait que plusieurs souverains Pontifes ont, au XVI^e^ siècle, déployé un zèle infatigable pour préparer une édition aussi correcte que possible de l'ancienne version due à saint Jérôme. Le P. Vercelloni s'est proposé de publier avec l'histoire détaillée de cette laborieuse enquête, toutes les variantes qu'on y recueillit et les suppléments que la critique peut fournir aujourd'hui.

La collection publiée par le P. Vercelloni manquait jusqu'ici à la critique sacrée. Kennicott et de Rossi ont recueilli et publié les variantes du texte hébreu des Livres saints ; Mill, Wettstein, Griesbach, Scholz, Lachmann, Tischendorf se sont livrés à d'immenses travaux sur les variantes du texte grec. On doit à Luc de Bruges un précieux travail sur les variantes de la Vulgate, mais les grandes études, auxquelles se livrèrent les congrégations romaines pour préparer les éditions de l'antique version publiées par Sixte V et Clément VIII étaient jusqu'ici restées dans l'ombre. L'histoire sommaire publiée, il y a quelques années, par le P. Ungarelli avait besoin d'être complétée.

Le P. Vercelloni n'entend pas donner les variantes de tous les manuscrits, mais des plus importants. Il a exploré soigneusement les sources principales où se trouvent les éléments essentiels d'une édition critique de la Vulgate, et il met sous les yeux du monde savant ce que contiennent ces sources. Passant rapidement sur les variantes qui ont moins d'importance, il multiplie les recherches en proportion de l'intérêt que chaque texte peut offrir.

Le premier fond du recueil qui nous est présenté provient du travail inédit des correcteurs romains qui préparèrent l'édition Sixtine, sous la présidence du cardinal Antonio Carafa. Chacune des leçons préférées par ces correcteurs est appuyée des documents qui motivèrent leur préférence. Le P. Vercelloni ne met pas seulement sous les yeux les travaux préparatoires de l'édition Sixtine ; il a retrouvé et il fait connaître aussi ceux de l'édition Clémentine. S'attachant spécialement à l'édition de 1592, il a corrigé toutes ses erreurs typographiques, en la comparant avec les autres éditions Vaticanes qui parurent en 1593 et en 1598, et avec leurs *correctoria* déjà publiés ou encore inédits.

Le docte Barnabite fait aussi connaître le *Codex Amiatinus* (le plus ancien manuscrit de la Vulgate), le *Codex Paulinus*, le *Codex Vallicellianus*, le fameux manuscrit de Tolède, trois *correctoria* du XIII^e^ siècle qui résument

une multitude d'anciens manuscrits aujourd'hui perdus, puis la collection des variantes amassées par Castellanus, Robert Estienne, Henten et Luc de Bruges. Il a collationné les éditions de la *Bibliothèque divine* de saint Jérôme donnée par Martianay et Valarsi, les textes hébreux et grecs, la version des Septante, l'ancienne Italique, dont il a retrouvé des fragments nouveaux, les versions orientales, et les passages de la Vulgate cités dans les livres liturgiques, dans les saints Pères, dans les écrivains ecclésiastiques. Pour bien comprendre l'utilité d'une telle œuvre, il ne suffit pas d'aimer la critique sacrée d'un amour superficiel et de lui avoir fait des visites fugitives ; il faut être initié à tous les besoins de cette science austère, et pour cela il faut s'être dévoué longtemps à ses labeurs les plus obscurs et les plus minutieux.

Une foule de savants, en Allemagne surtout, emploient leur vie à éditer correctement les auteurs sacrés ou profanes, à rechercher les meilleurs manuscrits, à les collationner, à peser les variantes : combien ne serait-il pas désirable qu'il y eût partout des catholiques toujours occupés à perfectionner les éditions des Livres saints ! Aucune parole du texte sacré ne doit être indifférente ; aucune minutie en pareille matière n'est indigne d'attention. L'*esprit* sans doute importe plus que la *lettre*, mais la *lettre* importe à l'*esprit* dont elle est l'expression. Telle variante qui paraît sans prix à un homme peu instruit a souvent une grande valeur pour les savants et peut résoudre une question insoluble sans elle. Une leçon même fautive peut mettre sur la voie de la leçon véritable, ou bien elle sert à juger le caractère, l'âge, l'origine, la valeur du manuscrit où elle se trouve. Il importe d'ailleurs de bien constater que la plupart des variantes ne sont que des minuties, que la substance et la certitude essentielle du texte sacré ne sont point compromises par leur multitude et qu'aucune ne peut mettre nos dogmes en péril. Les longs travaux de la critique la plus patiente et la plus érudite doivent servir ainsi au maintien de la foi.

Ajoutons qu'avant de publier sa nouvelle édition de la Vulgate et de mettre au jour le premier volume des *Variæ lectiones* (relatif au Pentateuque, in-4, CXII et 592 p., *Romæ*, *J. Spithover*, 1860), le P. Vercelloni avait mis au jour divers écrits en italien : *Sulla genuina edizione della Bibbia vulgata*, 1858 ; *Studi fatti in Roma e mezzi urati per correggere la Bibbia vulgata*. 1858 ; *Dell'antichissimo codice Vaticano della Bibbia Greca*, 1859.

Les anciennes versions françaises de la Bible ont été de notre part l'objet de quelques recherches.

Parmi les traductions françaises de l'Ecriture sainte faites au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle et conservées dans les manuscrits de la bibliothèque Impériale, on en compte six en vers. Il faut distinguer trois ouvrages différents : 1° un Abrégé de la Bible en grands vers, qui n'est au fond qu'un poëme moral, contenant l'énoncé des principaux faits de l'histoire sainte ; 2° un poëme assez long, par Herman, prêtre de Valenciennes, qui vivait au milieu du XIV^e^ siècle ; 3° un autre, par Macé, curé de Cenquoins, un peu moins ancien que le précédent. Le poëme d'Herman, le plus long des trois, est tantôt en grands vers, tantôt en petits ; il mêle, au témoignage de l'Ecriture sainte, les récits de divers livres apocryphes, ceux, par exemple, qui racontent la naissance de la sainte Vierge et celle de sainte Anne.

Le poëme de Macé ne renferme pas, comme le précédent, des livres apocryphes, mais en revanche, on y trouve des commentaires, des interprétations, des rapprochements entre les faits de l'Ancien Testament et la mission de Jésus-Christ. Bien qu'il n'ait pas traduit tous les livres de la Bible, Macé, à force de gloser sur son texte, est parvenu à faire un poëme de 40,000 vers. Il est parlé en détail de cette composition dans l'ouvrage de M. Paulin Paris sur les *Manuscrits de la bibliothèque du Roi*, 1840, tom. III, p. 360.

Les commentaires sur l'Ecriture sainte se multipliaient au moyen âge ; ils furent résumés et effacés par l'*Historia scolastica* de Pierre Comestor, professeur de théologie à Paris, mort en 1178. Traduit ou plutôt imité en français à la fin du XIII^e^ siècle, cet ouvrage jouit d'une vogue immense. Les manuscrits en sont très-nombreux et la typographie, dès son début, se hâta de les reproduire. Ce travail offre d'abord le texte de la Bible, mais à chaque instant il interrompt le récit pour y ajouter des gloses ou explications empruntées aux auteurs sacrés et profanes. Par exemple, à propos de la création de l'homme, il cite et désapprouve le sentiment de Platon qui prétendait que Dieu avait créé l'âme, mais que le corps était l'ouvrage des êtres intermédiaires. Dans l'*Exode*, Comestor fait, d'après Pline le naturaliste, la description du bœuf Apis ; il raconte, d'après l'autorité de Josèphe, que Pharaon ayant mis sa couronne sur la tête de Moïse encore enfant, celui-ci la jeta à terre et la brisa, parce qu'elle portait l'image d'Ammon. Dans les livres historiques des *Juges* et des *Rois*, Comestor ne fait pas difficulté de raconter les principaux événements de l'histoire profane, la mort d'Hercule par exemple, l'enlèvement d'Hélène, la prise de Troie, la fondation de Rome et l'enlèvement des Sabines. Il se complaît à donner l'étymologie de chaque mot, et quelquefois dans cette partie il cite Isidore de Séville, mais le plus souvent il s'abandonne aux caprices de son imagination ; ainsi, à propos de la création du jour, il dit que le mot *lumen* est dérivé du mot *luo* qui veut dire purger, parce que la lumière purge l'air des ténèbres qui l'obscurcissent. Le soleil et la lune sont appelés ainsi, parce que l'astre du jour règne *seul* dans le firmament, et que la *lune* est *l'une* des grandes clartés célestes.

Les livres de *Tobie*, d'*Esther*, d'*Esdras*, d'*Ezéchiel* et les petits prophètes ne sont de la part de Comestor l'objet d'aucune explication, mais il recommence ses commentaires lorsqu'il arrive au Nouveau Testament.

En somme, on peut dire que le but de Comestor fut de résumer en un seul corps d'ouvrages les connaissances diverses qui, de son temps, étaient considérées comme indispensables à l'étude du texte sacré. En étendant toujours le cercle des interprétations, on était parvenu à composer une encyclopédie et à appliquer au livre par excellence tous les travaux de l'esprit humain. Le traducteur français, Guiart Desmoulins, né en 1251 et chanoine de Saint-Pierre d'Aire, acheva son travail en 1294; presque tous ceux qui en ont parlé ont dit qu'il ne changea rien à son modèle, mais ils se sont bien trompés; le traducteur a substitué beaucoup d'interprétations à celles de son devancier, et parfois il a changé toute l'économie du travail. Il ajoute au corps d'ouvrage qui lui servait de modèle, mais en se bornant à les traduire, les parties de la Bible que Comestor n'avait pas fait entrer dans son livre. Il mêle souvent au récit des explications de son crû; c'est ainsi qu'à propos du martyre de saint Jean-Baptiste, il donne l'explication chrétienne d'une coutume qui s'est encore maintenue dans bien des localités, celle des feux allumés le jour de la Saint-Jean :

« Au tems le mauvais empereur Julien le renoié, prisrent payens les os Jehan, si les esparsirent par les chans, pour l'envie qu'il avoient des grans miracles qui avenoient à son sepulchre. Mais tost après les recueillèrent cis paien meisme, et les arstrent en feu, et en geterent la poudre as vens; et les chans qui les recueillèrent en furent tost ensemenciés au cent double des années en avant. Et cist arsins de ses os est tenut por secont martyre, et cist secont martyre représentent partout le chrestien, car il recueillent au jour de sa nativité partout les os et les ardent en grant feu, mais peu de gens sevent que cil feu senefie. »

On trouve parmi les publications faites sous les auspices du ministère de l'Instruction publique la reproduction d'un manuscrit qui contient la traduction des quatre livres des *Rois*; il a été édité pour la première fois par M. Le Roux de Lincy, et il est conservé à la bibliothèque Mazarine; c'est un in-folio sur vélin, écrit avec beaucoup de soin et à deux colonnes; il est composé de 194 feuillets. Jean de La Haye paraît être le premier savant qui en ait fait mention (*Biblia Maxima*, 1660, t. I, Prolegom.); le P. Lelong en a parlé avec détail dans sa *Bibliotheca sacra*. Deux érudits du siècle dernier qui se sont occupés de la vieille littérature française, Barbazan et Sainte-Palaye, en ont fait des copies qui sont conservées à la bibliothèque de l'Arsenal et à la bibliothèque du Roi.

Le manuscrit original peut être assigné, quant à la date, à la seconde moitié du XII^e^ siècle au plus tard; le langage est celui de l'Ile de-France, c'est-à-dire la langue écrite et parlée dans le pays qui constituait le domaine royal, dans une partie de la Champagne et de la Normandie.

Après de longues observations grammaticales, le savant éditeur examine comment le traducteur a rendu le texte latin qui lui servait de modèle et qui était évidemment un manuscrit de la Vulgate; dans certains passages cependant il a fait usage d'une version plus ancienne, l'*Italica*. Presque toujours il s'est dispensé de reproduire les répétitions fréquentes qui se rencontrent dans l'original. D'autre part, il a souvent ajouté plusieurs mots pour faire comprendre ce qui lui paraissait obscur. Généralement il a substitué le sens simple au sens figuré, et abrégé, en les analysant, les discours que la sainte Ecriture prête aux personnages mis en scène. Il en résulte que, dans beaucoup de passages, plusieurs versets du texte latin sont confondus ensemble et n'en forment qu'un seul; mais par compensation, certains versets très-courts sont développés et fort étendus par le traducteur.

La traduction est souvent accompagnée d'un commentaire assez court destiné à expliquer aux fidèles ce qui pouvait présenter quelque obscurité dans leur esprit; comparativement aux travaux du même genre composés à cette époque; ce commentaire est simple et assez judicieux. Parfois il ajoute dans ses explications des circonstances étranges; c'est ainsi qu'à propos de la science dont était doué Salomon, il rapporte ce que les légendes orientales disent du pouvoir magique de ce prince auquel toute la nature obéissait; il ajoute qu'en présence de Vespasien « et devant multe genz» un juif nommé Eleazar guérissait tous les possédés, en leur mettant sur la figure « un anel et desuz le sèel fut une racine ki Salomon ont enseigné à prendre. »

Dans la description du temple de Jérusalem, le traducteur, loin de suivre le texte latin, s'en écarte complétement et donne à ses lecteurs la description détaillée d'une église gothique. Comme échantillon de ce monument de notre vieille langue, nous transcrirons les trois premiers versets du début de l'ouvrage :

« Uns bers fu ja, en l'antif pople Deu, et out num Helcana; fiz fud Jeroboam, le fiz Heliud, le fiz Thaïr, le fiz Suf, e fud de Effrata.

« Muillers out dous; la plus noble fut clamée Anna et l'altre Phenenna. Phenenna out enfans plurars, mais Anna n'en out nuls.

« En cel cuntemple, fud une cité Sylo, de part Effraïm que Deu out à Sun o ës saisie e sacrée Icest lieu scintefied fud libers Helchana acun tumiers à visiter, por Deu deprecier, oblations faire et sacrifier asjurs asis e par la lei establiz. A cest lieu servir furent dui pruveire atitele Ofai et Phineis. Fiz furent Hely. Ki dunc est évesche et maistre principals. »

Nous mentionnerons encore le début de trois traductions différentes de l'*Apocalypse*, d'après deux manuscrits du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle :

« Johan, vostre frere et parcener en tribulaciun, e regne, e pacience, fu en un yle ke est apelé Pathmos, par la parole Deu e testimonie Jhesu-Crist, e fu en espiryt par un dimesne, et oy après moy une graute voyz come de busine et dyseit : Escrivet en

livre ce ke vous veez, e l'enveyet au set eglises de Asie.»

« Je Jehan vostrez freres et parçonniers en peine, et en tribulacions, et el reigne où nous serons, et en pascience en Jhesu-Crist nostre Sauveur; fui en une ille qui est appelée Pathmos por la parole de Dieu, et por le tesmoignage de Nostre-Seigneur Jhesu-Crist. Et fu en esperit auseint come en vision, et au jor de diemanche, et vi derières moi une grante voiz ausint come d'une buisine qui disoit et me comanda : Ce que tu voiz escri en livre, et l'envoie aux set eglises. »

« Je Jehans vostre frere qui suit parzonnier et compaignon en tribulacion et ou royaume, et en pascience en Jesu-Crist, fui en l'ille qui est appelée Pathmos, pour la parole de Dieu et pour le tesmoignage de Jhesu-Crist. Je fui en esprit, un jour de diemanche, et vy après une grant voyx commune d'une buisine : Dis à moy ce que tu verras en livre et l'envoye aux VII esglises. »

Nous entrerons dans quelques détails au sujet des diverses éditions de la Bible en anglais, imprimées au XVI^e^ siècle; ce sont des livres extrêmement rares et qui, au delà de la Manche, se payent des prix excessifs.

The Holy Bible faithfully and truly translated out of Douche and Latyn in the Englishe, 1535, infolio.

Ce volume imprimé à Zurich est d'une rareté extrême. On ne sait s'il en existe un seul exemplaire bien complet; plusieurs feuillets manquent dans ceux qui font partie des collections de lord Spenser et de Thomas Grenville; ils ont été remplacés par des fac-simile soigneusement exécutés à la main.

The Byble in Englyshe, 1539, in-fol.

Cette traduction, imprimée par Richard Grafton et E. Whitchurch, s'annonce comme faite sur les textes hébreu et grec; c'est la première édition de ces Bibles qu'on appelle Bibles de Cranmer, d'après le nom du prélat qui les fit paraître. Elles offrent toutes une faute d'impression singulière; dans le commencement du chap. 39 de la *Genèse*, on lit : *La femme de Pharaon*, au lieu de *la femme de Putiphar*. Quelques figures sur bois assez singulières manquent dans les éditions suivantes; la vignette jointe au chap. 15 du livre de *Job* représente des musiciens tourmentant un saint. L'impression de cette version éprouva bien des difficultés; les exemplaires sont devenus extrêmement rares, et à peine en connaît-on deux ou trois qui ne soient pas imparfaits. On en trouve chez lord Spenser, dans la bibliothèque Grenville, au Musée britannique, dans la bibliothèque publique de Cambridge. Le collége de Saint-Jean, dans cette dernière ville, en possède un très-bel exemplaire sur vélin. Il en fut tiré deux, un pour le roi et un pour Cranmer.

The Bible; *Londres, E. Withchurch*, 1553, in-fo gothique.

On ne connaît qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cette édition qui, publiée peu avant que la reine Marie ne montât sur le trône, fut en grande partie détruite par ordre de cette souveraine.

The Bible; *Londres* 1562, in-fol.

Edition très-rare; on en trouve un exemplaire dans la bibliothèque Bodleyenne à Oxford, un autre dans la collection Grenville.

The holy Bible, imprimée à Londres, par la diligence de Christophe Barker, 1588, in-fol.

Le titre est au milieu d'une grande vignette, gravée sur bois, au-dessus de laquelle on lit la divise : *Verbum Dei manet in æternum*. Chaque chapitre commence par une lettre ornée. Cette Bible fort rare est décrite dans la *Bibliotheca Sussexiana*, t. II, p. 324, et dans la *Bibliotheca Grenviliana*, II^e^ partie, p. 48.

La Bible anglaise, publiée en 1660 par le libraire Field, fut regardée comme un chef-d'œuvre de typographie, et considérée comme très-correcte; il s'y glissa toutefois une erreur qui fit grand bruit; la substitution d'une lettre pour une autre, accident fort ordinaire, fut signalée comme le résultat d'une trame perfide. Il s'agit du passage des *Actes* (ch. VI, vers. 3) : *Cherchez parmi vous sept hommes...* etc. La phrase anglaise : *Whon we may appoint*, fut imprimée : *Whom ye may appoint; ye*, c'est-à-dire, *vous*, en place de *we, nous*. On prétendit que cette leçon était donnée à dessein, afin de favoriser les vues de ceux qui soutenaient que les laïques devaient avoir le droit non-seulement de choisir mais encore d'ordonner les ministres. L'imprimeur fut accusé, et il eut beaucoup de peine à établir son innocence.

Diverses Bibles en langue anglaise, imprimées par des protestants, ont offert de curieux exemples d'erreurs grossières dues à une inadvertance sans excuse. Une édition publiée sous le règne de Charles I^er^, donnait ainsi le texte du psaume XIV, vers. 1 : *L'insensé a dit dans son cœur : Il y a un Dieu.* Tous les exemplaires furent saisis, et les éditeurs condamnés à payer 3,000 livres sterling d'amende (somme énorme, surtout à cette époque). — Dans une autre édition exécutée en 1632, par Barker et Lucas, la particule négative ava été omise dans le septième commandement. L'édition fut saisie et confisquée, et les typographes mis à l'amende. — L'édition, appelée *la Bible à la perle* (Cambridge, 1635, in-24), très-remarquable par la petitesse ainsi que par la netteté du type, est remplie de fautes grossières; en voici deux exemples pris dans les Epîtres de saint Paul : on a substitué (*Epître aux Romains*, VI, 13) le mot *justice* à celui d'*injustice*, et dans la I^re^ *Epître aux*

Corinthiens, VI, 9, on a imprimé que les méchants *hériteront du royaume de Dieu*, au lieu de *n'hériteront pas*. On signale aussi des éditions où dans la Ire *Epître à Timothée* (chap. IV, vers. 16), on a mis *ta doctrine* au lieu de *la doctrine;* ailleurs on a oublié la particule négative dans un passage d'Isaïe (chap. LVII, vers. 12). Dans une édition de luxe publiée à Oxford, en 1717, 2 vol. in-fol., on a mis dans saint Luc, chap. XX : *La parabole du vinaigre*, au lieu de *La parabole de la vigne* (*vinegar* pour *vineyard*). Ces exemples qu'il serait facile de multiplier prouvent qu'il est bien difficile de faire imprimer un ouvrage aussi étendu que la Bible sans qu'il ne reste quelque faute d'impression dans ce long travail.

Disons quelques mots des versions allemandes de la Bible à l'usage des catholiques; les autres ne doivent point nous occuper.

La traduction du bénédictin Henri Braun (né à Trosberg en Bavière, en 1372, mort en 1792) parut à Augsbourg en 1788-97, un vol. in-8, et un en 1805. On lui a reproché d'avoir été faite avec trop de liberté. Feder en donna à Nuremberg, 1803, 3 vol. in-8, une édition qu'il avait corrigée. La traduction d'Allioli (né à Sulzbach, en 1793) est plus exacte, plus conforme à la Vulgate; elle a été approuvée par le Souverain Pontife, et imprimée plusieurs fois avec des notes succinctes : *Nuremberg*, 1830, 6 vol. in-8; *Landshut*, 1839-40, 6 vol. in-8; *ibid.*, 1843-44, in-4; *ibid.*, 1844-45, 10 vol. in-8, avec le texte latin, etc. On estime les travaux de Dominique de Brentano; il commença par faire paraître le Nouveau Testament, *Kempten*, 1790; *Vienne*, 1796, 2 vol. in-8, et il donna la Bible entière, *Graetz*, 1811-1814, 14 vol. in-8. A.-J. Dereser commença de même par faire passer le Nouveau Testament dans la langue allemande; *Francfort*, 1799, 3 vol. in-8; longtemps après, il y joignit les livres de l'Ancien Testament avec le texte latin et de courtes explications; *ibid*, 1815-1828, 13 vol. in-8. La traduction de L. von Ess (*Sulzbach*, 1839-40, 2 vol. in-8, plusieurs fois réimprimée) a été censurée à Rome, comme se rapprochant trop des idées protestantes. J.-A. Kistmaker (mort en 1824), après avoir publié une édition de la Vulgate, *juxta exemplar Vaticanum* (Munster, 1824, 3 vol. in-8), a donné une traduction du Nouveau Testament, dont la troisième édition a paru à Munster, 1844-46, 3 vol. in-8.

Quant à ce qui concerne la traduction de la Bible dans les langues Slaves, la plus ancienne version en ce genre est, à ce que nous croyons, celle des quatre Evangélistes faite par un partisan de la réforme, Jean Seclarianus, et publiée en 1555, in-4. La première traduction complète de la Bible fut imprimée en 1563 à Brezez, aux frais du prince Radziwil; elle est très-rare et d'un prix fort élevé, mais elle fut l'œuvre des Sociniens, de sorte qu'elle ne jouit d'aucune autorité. (*Voy.* Kohl, *Introductio in histor. litter. Slavorum;* Altona, 1729, p. 201; Beloe, *Anecdotes of literature*, t. III, p. 18.

En 1561, un anonyme avait publié à Cracovie une version de la majeure partie des livres de l'Ecriture sainte, et cette traduction, revue par le professeur Jean Leopoliensis, rendue conforme à la Vulgate et mise à la portée des catholiques, fut imprimée également à Cracovie, en 1574 et en 1577, in-fol. Nous laissons de côté les travaux de deux Sociniens, Simon Badny et Martin Czechouscki; la traduction de la Bible par le premier (1572), celle du Nouveau Testament par le second (1577), sont peu fidèles, les textes ayant été dénaturés pour les plier au point de vue de la secte des Unitaires.

La traduction du jésuite Jacques Wuyeck, faite d'après le grec, est justement estimée; depuis sa première édition mise au jour en 1559, il en a été publié des réimpressions nombreuses sous divers formats. Une édition fort améliorée de la Bible de Radziwil, revue par plusieurs savants, parut en 1632, mais quoique les épreuves eussent été souvent relues, il resta une faute dans l'Evangile de saint Mathieu (chap. IV, vers. 1, *do dyablen* au lieu de *od dyablen; au diable*, tandis qu'il fallait mettre *du diable*). Cette erreur fut cause que l'évêque de Gnesen défendit de faire usage de cette édition, et nombre d'exemplaires furent détruits. La faute a d'ailleurs été corrigée dans des réimpressions; *Amsterdam*, 1660; *Halle*, 1731, etc.

Langue wende. — Pr. Truber avait publié une traduction du Nouveau Testament et du Psautier, dès 1757, mais Antonius Dalmatinus en fut le premier à faire paraître une version complète de la Bible (*Wittemberg*, 1584, in-fol.); il avait déjà mis au jour le *Pentateuque*, les *Proverbes* de Salomon et l'*Ecclésiaste*.

Langue hongroise. — Gaspard Caroli, protégé par le comte Etienne Bathory qui fit venir exprès de l'Allemagne l'imprimeur Valentin Manekowitz, fut le premier qui donna une traduction de la Bible (1590, 2 vol. in-4, plusieurs fois réimprimée); cette version est l'œuvre d'un protestant; elle a d'ailleurs été signalée comme fidèle. Elle fut plus tard revue par Albert Molnar qui y introduisit les psaumes mis en vers d'après des airs français. Dès 1562, Gaspard Heltai avait fait paraître une traduction du Nouveau Testament.

Langue finnoise. — En 1548 parut le Nouveau Testament; en 1551, le Psautier (*Stockolm*, in-4, réimprimé en 1653). Cette version était l'œuvre de Michel Agricola; elle fut suivie en 1552, des petits Prophètes et de quelques extraits de divers livres de la Bible.

Langue danoise. — Hans Michelson, bourguemestre de Mulmoë, mort en 1532, traduisit de bonne heure le Nouveau Testament, qui fut imprimé à Leipzig en 1524, in-4. (Cette traduction a été de la part d'un anglais, E. Henderson, l'objet d'un travail spécial : *Dissertation on H. Michelson's*

Translation of the New Testament; Copenhagen, 1803, in-4. En 1805, il parut à Copenhague une traduction complète, œuvre de diverses mains, revue par Pierre Palladius ; elle fut réimprimée en 1589, par ordre du roi Frédéric II, avec quelques corrections. En 1607, Paul Resedius publia, suivant les ordres de Christian IV, une traduction nouvelle, revue sur le texte original.

Langue islandaise. — Oddur Gottskalksen, mort en 1557, entra le premier dans la carrière en traduisant le Nouveau Testament et quelques livres de l'Ancien (1540, in-8) ; l'évêque Gudtrand Thorlacius revit ce travail et le compléta ; il prit surtout la Vulgate pour guide (1584, in-fol.)

Langue suédoise.—Laurent Andreæ, chancelier de Gustave Wasa, avait en 1526 traduit le Nouveau Testament ; d'après l'ordre de ce monarque, les deux frères Laurent et Olaus Petri (Peterson) firent une traduction entière de la Bible qui parut à Upsal, 1540-41, 3 vol. in-fol., et qui a été souvent réimprimée.

De nombreux écrits relatifs aux études bibliques pourra ent être mentionnés, mais la plupart étant en langues étrangères ou ne devant être consultés qu'avec circonspection, nous nous bornerons à deux indications.

Egypt mits biblical relations and moral aspects, par J. Foulkes Jones, 1860, in-8 : l'auteur établit d'après l'étude des antiquités de l'Egypte, dont les progrès ont été si remarquables de nos jours, la confirmation des récits de Moïse.

Des écrivains rationalistes ayant attaqué l'authenticité du livre de *Daniel*, M. David Zuendel les a combattus dans ses *Recherches critiques* (en allemand) *sur l'époque de la composition* de ce livre (*Londres*, 1861, in-8) ; il s'accorde à cet égard avec des écrivains protestants tels que van Hofman et Auberlen. La mention faite au chapitre 3, d'instruments grecs de musique, lui semble s'expliquer naturellement par la circonstance que plusieurs de ces instruments étaient en fait d'origine orientale, et que des musiciens grecs pouvaient se trouver à la cour d'un monarque asiatique.

Disons aussi que parmi les travaux publiés en Allemagne sur l'Écriture sainte, il y en a de composés par des Israélites, mais qui, étant imprimés en langue hébraïque, ne servent à l'usage que de bien peu de personnes. Tout récemment on a mis au jour à Berlin en ce genre, le *Schaar ha-cheschek* de Jochanam Alemann ; c'est une explication du *Cantique des cantiques.*

BIBLIOGRAPHIE. — La bibliographie est un auxiliaire indispensable de l'érudition. A mesure qu'une littérature se développe et que le nombre des livres se multiplie, comment serait-il possible, même à la personne la plus zélée, de connaître tout ce qui a été publié sur une matière quelconque?

Dans les ouvrages de l'antiquité, les indications bibliographiques ne tiennent qu'une place secondaire, et il y est question de tous les sujets à la fois Tels sont, par exemple, chez les Grecs du Bas-Empire, le dictionnaire de Suidas et le livre de l'impératrice Eudoxie, intitulé *Ionia.*

Pour arriver à un véritable traité bibliographique, il faut passer dans l'Europe occidentale et descendre jusqu'au XVI^e^ siècle. La gloire de cette grande entreprise appartient à un naturaliste de la Suisse, Conrad Gesner. Il essaya le premier de recueillir dans un traité auquel il donna le nom de *Bibliotheca*, les titres de tous les écrits anciens et modernes, existant ou perdus, imprimés ou manuscrits qui étaient venus à sa connaissance. Il comprit dans son plan les livres hébreux, grecs, latins, arabes, en accompagnant quelquefois leurs titres d'un sommaire de leur contenu, d'un jugement quelconque et d'un specimen. Dans la première partie, les écrits étaient classés par noms d'auteurs et par ordre alphabétique ; les parties subséquentes reproduisirent les titres disposés par ordre de matière.

Gesner eut des imitateurs. En 1584, un Français plein de zèle, Lacroix du Maine, mit au jour à Paris le premier volume d'un recueil qui devait comprendre les livres en langues modernes que Gesner avait passés sous silence. L'auteur mourut avant d'avoir achevé l'exécution de ce plan. En 1585, Antoine Duverdier mit au jour un *Catalogue des auteurs ayant écrit en françois ;* quoique fort incomplet, cet inventaire est encore utile.

Dans ces trois ouvrages les auteurs sont disposés d'après l'ordre de leurs prénoms. Cette méthode s'explique de la part de Gesner qui avait fait entrer dans son recueil les écrivains hébreux, grecs, latins, arabes, chez lesquels il n'y avait pas de noms patronymiques, mais elle est difficile à justifier chez Lacroix du Maine et chez Duverdier.

Les travaux des bibliographes modernes ont déjà été signalés dans notre *Dictionnaire ;* il serait donc inutile d'y revenir. Ajoutons toutefois que souvent un répertoire bibliographique fournit d'intéressantes notions sur la direction des études, sur l'état des esprits chez tel ou tel peuple, à telle époque donnée.

C'est ainsi que Nicolas Antonio dans sa *Bibliotheca Hispana*, mentionne quatre auteurs qui ont écrit sur l'optique et la perspective, 4 sur la chimie, 7 sur la minéralogie, 11 sur l'agriculture, 18 sur l'architecture, la sculpture, la peinture, la mécanique, 82 sur des images de la sainte Vierge, 167 sur l'Immaculée Conception, 220 sur la *Somme* de saint Thomas ; 575 écrivains ont publié des Vies de martyrs et de saints.

Un fort grand nombre d'ouvrages relatifs aux diverses branches de la théologie sont l'objet de détails étendus dans la *Bibliothèque curieuse historique et critique, ou Catalogue raisonné de livres difficiles à trouver*, par David Clément ; *Gottingue*, 1750, 9 vol. in-4. Cet ouvrage s'arrête à l'article *Hésiode ;* il fut interrompu par la mort de l'auteur. On peut lui reprocher d'offrir la description de beaucoup d'ouvrages qui n'ont pas d'intérêt et d'être d'une prolixité des plus fatigantes, mais les recherches sont fort étendues. M. Renouard a été fondé en observant que

Clément était volontiers jaseur et donnait la brevet de rareté à bien des livres, pour avoir le plaisir d'en rendre compte. M. Brunet observe dans le *Manuel du Libraire*, qu'au milieu de bien des articles insignifiants, il s'en trouve de fort curieux et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Le manuscrit jusqu'à la lettre Z inclusivement existait en 1784 dans les mains du libraire Dusanlehoy à Amsterdam, qui annonçait le dixième volume comme prêt à être mis sous presse, mais rien n'a vu le jour.

Un des ouvrages auquel on peut encore recourir avec le plus de confiance pour la description minutieuse et exacte des ouvrages précieux et importants, mis au jour aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, c'est la *Bibliographie instructive* de De Bure (1762-1767, 7 vol. in-8). Délaissé aujourd'hui, parce qu'il ne mentionne pas les ouvrages à la mode chez les amateurs actuels, ce grand travail mérite toujours d'être consulté. La théologie orthodoxe comprend 525 articles; l'étendue des descriptions faites avec beaucoup de soin, l'abondance des renseignements ne se trouvent nulle part ailleurs d'une façon aussi complète. De Bure débute par les Polyglottes et par les éditions de la Bible en diverses langues; le Missel et le Bréviaire Mozarabe sont l'objet d'informations fort développées; les anciennes éditions des Pères données au XV^e^ siècle et ayant de la valeur dans le commerce sont peu nombreuses (1).

Le catalogue Gaignat (*Paris*, 1768, 2 vol. in-8), dont nous avons déjà parlé (tom. V, col. 461), sert de supplément à la *Bibliothèque instructive*, et il mérite d'être consulté à cause des notes qui accompagnent divers articles. Les souscriptions qui se trouvent à la fin de quelques anciennes éditions de la Bible sont rapportées tout au long; le n. 119 présente des détails sur l'*Historia beatæ Mariæ Virginis* (volume de 16 feuillets, imprimés d'un seul côté avec figures sur bois).

L'étude approfondie de la science des livres de théologie ne peut que gagner à un examen attentif de la *Bibliotheca Latina* de Fabricius. L'édition d'Ernesti, 1773, 3 vol. in-8, malgré le mérite que lui assigne la réputation du savant qui l'a revisée, ne tient pas cependant absolument lieu de la première édition.

Dans la III^e^ partie, l'article de Sidoine Apollinaire, qui était à la suite de celui de Symmaque, a été retranché, ainsi que l'article *Boëce* qui venait après Martianus Capella, et tout le chapitre 16 consacré à Cassiodore, avec le chapitre 17 consacré à Jornandès; le chapitre 12 consacré à Ammien Marcellin, Végèce et Macrobe, est devenu sous la plume d'Ernesti, un chapitre triple (12, 13 et 14), chacun de ces trois écrivains en ayant un pour lui. Dans la II^e^ partie, Ernesti a supprimé le chapitre 2 : *De poetis Christianis*, et le chapitre 3 : *De scriptoribus antiquis Christianis;* il a fait des additions et des suppressions au chapitre : *De variis monumentis antiquis*. Il a refondu les deux chapitres: *De auctoribus linguæ Græcæ* et *De grammaticis a Putschio editis*, et au moyen d'une addition préliminaire, il en a fait trois chapitres séparés.

Un important ouvrage de bibliographie, fort peu connu en France, parce qu'il est rédigé en langue allemande a pour titre :

Les ouvrages remarquables contenus dans la bibliothèque publique Garelli, par M. Denis; *Vienne*, 1780, in 4, 760 pages, plus les tables.

Le contenu de ce volume s'exprime par le relevé suivant :

Livres imprimés au XV^e^ siècle, 153 numéros.
Livres imprimés à Vienne jusqu'en 1560, n° 134 à 180.
Livres très-rares imprimés après 1500, n° 181 à 540.
Ouvrages d'une grande valeur et composés d'un grand nombre de volumes, n° 541 à 714.

La majeure partie des ouvages que décrit Denis appartiennent à la théologie. On remarque surtout :

La première Bible allemande; *Mayence, Pierre de Gernszheim*, 1462, in-fol.

S. Augustin, *De Trinitate; s. l. et a.* (Une main du temps a écrit 1471.)

Edition rare et précieuse; la première impression que Maittaire cite de ce traité est datée de 1489. Celle-ci n'est indiquée ni dans l'édition des Œuvres de saint Augustin donnée par les Bénédictins, ni dans l'édition d'Anvers (Amsterdam). En collationnant avec l'édition de Paris on trouve des variantes nombreuses. En voici une prise à l'ouverture du livre : L'édition du XV^e^ siècle porte dans l'épître à Aurelius : « Omnes simul edere ea ratione decreveram, quia præcedentes consequente q. inquisitione nectuntur, » tandis qu'on lit dans l'édition de Paris : Decreveram, quoniam præcedentibus consequentes inquisitione proficiente nectuntur. »

Bulla aurea, *s. l. et a.* 23 flts.

Cet ouvrage commence par douze vers hexamètres :

Omnipotens eterne Deus, spes unica mundi,
Qui cœli fabricator ades, qui conditor orbis,
Tu populi memor esto tui sic mitis ab alto,
Prospice ne casum faciat ubi regnat Erinis...

(1) De Bure a souvent été copié sans qu'on prît la peine de le citer; en bibliographie, plus peut-être qu'en tout autre domaine des sciences, on a eu l'habitude de faire des livres avec des livres déjà existant, en transcrivant sans critique, en reproduisant les erreurs qu'on trouvait déjà faites. Il est rare qu'on vérifie les citations et qu'on prenne à cet égard les soins que M. Berger de Xivrey a apportés dans son travail sur les *Traditions tératologiques* (Paris, 1856, in 8), et qu'il énonce en ces termes : « Nous n'avons pas reculé devant les citations textuelles; la simple indication d'un passage est trop souvent pour le lecteur un mets à la Tantale. Si l'on n'a pas sous la main le livre indiqué, si l'on n'a pas un intérêt particulier à aller chercher ce passage, un renvoi devient illusoire. Il n'est pas un travailleur sérieux auquel il n'est arrivé plus d'une fois de trouver un renseignement bien insuffisant, pour ne pas dire tout à fait insignifiant, en vérifiant quelqu'une de ces citations indiquées d'une façon pour ainsi dire cabalistique par un petit nombre de chiffres et de lettres.

Cette édition qu'aucun bibliographe n'avait citée, est certainement antérieure à celle publiée à Nuremberg en 1476.

Alcuni Miracoli de la gloriosa Verzene Maria, *s. l. et a.* in-4.

Volume fort rare. Chaque chapitre contient le récit d'un miracle ; le premier raconte comment la sainte Vierge *scampo vna donna sva devota da le insidie del demonio infernale.* Le dialecte montre que la rédaction est due à un Vénitien ou à un Bergamasque ; on trouve des expressions telles que *mazor, zilgio, ziorno, zodio, chiexia,* etc. Quant à l'original latin dont ce livre offre en grande partie une traduction, on ne le retrouve pas, mais il pourrait être un opuscule très-rare que cite H. Maracci dans sa *Bibliotheca Mariana*, Rome, 1648. Entre autres circonstances empruntées aux Evangiles apocryphes, on lit que les deux larrons, Dismas et Gestas, rencontrèrent la sainte Famille lors de la fuite en Egypte.

Biblia Latina ; *Norimbergæ, A. Koburger,* 1477, in-fol.

L'imprimeur auquel on doit cette belle impression de la Bible a déployé un zèle remarquable pour propager les Livres saints ; personne n'en a, au XV^e^ siècle, donné autant d'éditions que lui. Le texte offre quelques variantes ; par exemple dans saint Matthieu, chap. VI, les mots : *Quia tuùm est regnum et potentia,* manquent, et dans le chap. VII on ne trouve pas : *Nolite condemnare et non condemnabimini.*

Vocabularius Latino-Teutonicus ; *s. l. et a.* (1480), in-fol.

Dictionnaire curieux à certains égards. Voici quelques-unes des étymologies qu'il expose :

Bartholomæus, a *bar* quod est filius, et *stolon,* missio, et *noys* aqua. Baratrum infernus, quasi foratrum, quia deforat animam. Fanaticus insanus propter *fanum* violatum seu custos *fani* sive sacerdos. Venenum dicitur a *Venio,* quia venit ad omnia membra. *Vicarius* quasi *carens* viribus in capitulo. »

Roberti Caraccioli de Litio Sermones ; *Nurembergæ, Creusner,* 1480, in-fol.

Les sermons de ce prédicateur jadis célèbre ont été plusieurs fois imprimés au XV^e^ siècle. L'historien des Papes, Platina (dans la Vie de Nicolas V) rend témoignage aux effets que produisait son éloquence : « Concionibus suis adeo populum Romanum movit, ut pueri passim feminæque per urbem incederent misericordiam a Deo exposcentes. »

Meditazioni sopra la Passione del N. S. ; *Venetiis, P. Maufer,* 1483.

Volume peu commun ; le dialecte est vénitien ; il s'y trouve de nombreuses circonstances empruntées aux livres apocryphes.

Duranti Rationale divinorum officiorum ; *Basileæ,* 1488, in-fol.

Edition imprimée par Nicolas Kessler qui était bourgmestre à Bâle. Ce typographe actif n'a pas toujours produit des ouvrages d'une très-belle exécution. Depuis la très-rare édition de ce *Rationale* publiée par Faust et Schœffer à Mayence en 1459 jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, on en compte 25 ou 26.

Lactantii Opera ; *Venetiis, Theodorus de Ragazonibus de Asola,* 1490, in-fol.

Cette édition porte la date de l'an 1380 (MCCCLXXX), ce qui, dès le frontispice, ne donne pas une haute idée du soin avec lequel elle a été revue. Ce n'est pas d'ailleurs circonstance bien rare que des fautes de ce genre dans les impressions du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. En voici quelques exemples :

Joh. de Tampaco, *De Consolatione Theologiæ,* 1366.
Flores S. Bernardi, per Joh. Koelhoff, 1400.
Valesci de Tarenta Philoniaca, 1401.
Petrarchæ *Bucolica ; Venetiis, per Martum ae Horigono,* 1416.
Reformatorium clericorum ; *Basileæ,* M. Furt., 1441.

Il serait facile d'indiquer bien d'autres bévues semblables.

Breviarii Passaviensis pars Æstivalis ; *Augustæ E. Rutdolt,* 1490, in-8.

Edition bien exécutée. On remarque des différences assez sensibles avec les Bréviaires dont on fait aujourd'hui usage dans le diocèse en question. L'Office de saint Léopold, par exemple, présente à Vêpres une hymne qui commence ainsi :

Lux visa per caliginem
In terram mittit radium
Quando sanctorum aliquem
Nobis donat egregium...

A la Messe il y a une Séquence :

Regem regum veneremur
Scriptum cujus habet femur
Dominus dominantium,
Rumpens hostis potestatem
Quam tenebat usurpatam
Contra cœtum peccantium...

Legendæ sanctorum Hungariæ ; *Venetiis, impressum sumptibus Joannis Paepp, librarii Budensis,* 1498, in-4.

Volume rare ; une partie de son contenu a d'ailleurs été reproduite dans diverses collections. La vie du roi saint Etienne, par exemple, est celle que l'évêque Carthuitius avait, au commencement du XII^e^ siècle, transmise au roi Calamanus (Kalman, Colomanus) et qui a été insérée dans la collection des Bollandistes (Septembre, t. I, p. 562), ainsi que dans les *Scriptores rerum Hungariæ,* publiés par Bongars (pag. 268) et par Schwaudner, t. I, p. 413.

Innocentii III liber de miseria humanæ conditionis ; livret de 36 feuillets petit in-fol., sans lieu ni date ni nom d'imprimeur.

Les abréviations très-multipliées (z pour *et,* 2 pour *m,* etc.) ; la forme de diverses lettres, l'absence fréquente de point sur les i, tout démontre que l'impression remonte à une date reculée. Schœpflin dans ses *Vindiciæ typographicæ,* a donné un specimen de ces caractères et une longue description faite d'après l'exemplaire que possède la bibliothèque de Gœttingue. On a été jusqu'à prétendre que ce volume a été imprimé à Stras-

bourg en 1448, mais cette opinion n'est pas soutenable. L'ouvrage a du reste été réimprimé plusieurs fois. Trithème et La Caille l'ont mentionné sous un titre inexact : *De utilitate conditionis humanæ*. C'est ainsi que des bibliographes peu soigneux, parlant d'ouvrages qu'ils n'avaient pas vus, ont jeté une foule d'erreurs dans la science des livres.

S. Leonis papæ Sermones, in-fol., sans lieu ni date, 157 feuillets.

Edition très-rare, qu'on peut attribuer aux presses de Sorg à Augsbourg ou de Feyner à Esslingen. Il existe d'autres éditions de *Cologne*, 1470 et 1475, *Venise*, 1482, de sorte qu'on a le droit de s'étonner que Quesnel dans son édition (d'ailleurs peu estimée des Œuvres de ce saint pape), *Paris*, 1671, in-4, et *Lyon*, 1700 in-fol., s'exprime ainsi : « Andreas Ales. in Corsica Ep. primam Opp. S. Leonis I editionem procuravit Venetiis an. 1485. »

S. Augustini liber de xii abusibus sæculi, 8 feuillets, petit in-fol., sans lieu ni date, ni nom d'imprimeur.

On ne saurait déterminer avec quelque précision l'origine de cette édition. Dès les débuts de la typographie, les petits ouvrages de saint Augustin furent souvent mis sous presse, et bon nombre de ces éditions rares sont restées inconnues aux anciens bibliographes, tels que Maittaire.

F. Petri Kess, ord. S. Augustini, Tractatus de materia cœli, in-4 ; *Lipsiæ*, 1494.

Opuscule de 6 feuillets qui était resté inconnu aux bibliographes. Oefinger, qui dans sa *Bibliotheca Augustiniana* avait cru épuiser la bibliographie de son ordre, n'avait point parlé de cette production, et Maittaire ne cite de cet auteur qu'un ouvrage tout différent. Kess prend l'épithète de *cursor*, ce que Du Cange, dans son *Glossarium*, applique aux *Theologiæ candidati primi generis, qui ad cursum theologicum explicandum admittuntur.*

La *Bibliographie de la France* ou le Journal qui paraît régulièrement chaque année depuis plus de cinquante ans, fournit un répertoire fort complet de ce qui s'imprime, et lorsque M. Beuchot en était le rédacteur, on y trouvait parfois des notes utiles dans lesquelles ce bibliographe instruit signalait des faits peu connus.

Comme échantillon, nous rappellerons celle-ci que nous empruntons au feuilleton n° 38 de l'année 1834 sur un pamphlet intitulé : *Parallèle entre Philippe II et Louis XIV*, par J. J. C ; *Cologne* (Hollande), *Jacques le Sincere* (sans date) in-12, 244 pages :

« Lelong (*Biblioth. histor. de la France*) et Barbier (*Dict. des Anonymes*) ne font aucune mention de ce petit volume qui ne doit pas être très-commun. Feu Thouret, sous les yeux duquel il avait passé, en donne l'indication dans la vaste nomenclature bibliographique qu'il a laissée en manuscrit ; la bibliothèque du Roi en possède depuis peu un exemplaire ; un autre est aussi à la bibliothèque de Besançon. L'auteur est Quesnot de la Chesnaie, réfugié ; les biographes gardent le silence sur son compte. Le parallèle est assez mal établi et le style est généralement lourd et diffus, quoique quelques pages soient bien pensées, mais ce qui distingue cet écrit, c'est une convenance de formes, une mesure de langage rares parmi les ouvrages de cette espèce. On connaît aussi de cet auteur la *Bataille de Ramillies*, pastorale, *Gand*, 1706, livret de 45 pages que les bibliographes n'ont pas mentionné, mais dont il existait un exemplaire dans la collection dramatique de M. de Soleinne. »

Nous avons déjà fait mention (t. V, col. 77) du plus important des ouvrages de bibliographie qui ait encore été publié : nous voulons parler du *Manuel du Libraire* de M. J. Ch. Brunet ; nous avions dit qu'une cinquième édition était annoncée ; elle est arrivée aujourd'hui à la lettre L : ce qui démontre avec quelle rapidité l'impression de cet immense travail a été conduite.

M. de Sacy dans un article du *Journal des Débats*, reproduit dans le *Journal de la Librairie* (n° du 20 avril 1861), a donné à cet égard des détails que nous croyons devoir transcire (1) :

« Le modeste ouvrage qui parut pour la première fois en 1809 sous la simple forme d'un Manuel et qui en a conservé le titre est devenu un répertoire immense de la science bibliographique.

« Cette nouvelle édition enchérit beaucoup sur la quatrième qui elle-même avait effacé les précédentes. M. Brunet a poussé lui-même l'impression avec vigueur ; l'âge, en ajoutant à ses vastes connaissances biblio-

(1) Nous n'avons pas besoin de redire que toujours occupé de perfectionner son travail auquel il a voué sa vie entière, M. Brunet avait, après la 3e édition du *Manuel*, publié en 3 vol. in-8 des *Nouvelles Recherches bibliographiques* qu'il a ensuite fondues dans la 4e édition.

Un ingénieux académicien, passionné lui-même pour les livres rares et curieux, Ch. Nodier, consacra à cet ouvrage un article judicieux et agréable à lire ; nous ne nous refuserons pas au plaisir de le citer :

« Après chaque édition, des années s'écoulent, et ces années sont amplement mises à profit par la presse ; des suppléments deviennent indispensables, il faut prendre ce mot dans toute l'étendue de son acception.

L'étude des langues orientales, les éditions des classiques dues à la sage et infatigable érudition de l'Allemagne, le goût pour les anciennes productions de la littérature française, tout cela fournissait à un bibliographe bien des matériaux à mettre en œuvre. C'est ce que M. Brunet se proposa de faire dans ses *Nouvelles Recherches*.

« Il l'exécuta avec cette aptitude à exécuter au mieux tout ce qu'il a entrepris, et avec cet esprit d'investigation et de critique dont personne n'est doué au même degré que lui et qui assure à ses livres non-seulement un succès incontesté dans le présent, mais l'estime et la reconnaissance des savants à l'époque plus avancée où l'accroissement perpétuel des matériaux de la science ne leur permettra plus d'être consultés qu'à titre de renseignements. »

graphiques et en lui donnant ce besoin du fini et du parfait que la jeunesse éprouve peu, n'a d'ailleurs rien diminué de ses forces, de son zèle, je dirais presque de sa passion. Le feu sacré vit toujours dans cette âme vouée à l'amour des livres et des lettres. Car M. Brunet n'est pas seulemenent un bibliographe, c'est encore un bibliophile, un lettré. En travaillant pour les autres, il travaille pour lui-même. Il satisfait son goût en nous donnant les moyens de satisfaire les nôtres. Son cabinet est un des plus beaux et des plus riches de Paris. Si quelquefois il semble blâmer les hauts prix auxquels la concurrence des amateurs a porté les raretés, les curiosités, les reliures aux armes, ne l'en croyez pas trop sur parole ; c'est un hommage que sa raison se croit obligée de rendre à la morale bibliographique et aux principes sévères ; la passion n'y perd rien. M. Brunet a fait ses folies comme nous tous et serait très-capable d'en faire encore. Je l'ai vu, dans la salle de vente, en proie à toutes les passions qui agitent les plus simples mortels, tantôt affecter l'indifférence et tourner le dos pendant qu'un mandataire inconnu, mais fidèle, poussait l'enchère pour lui, tantôt se rapprocher de la table par un mouvement involontaire, trahir son secret enfin et lever le masque, luttant lui-même avec vaillance contre un concurrent acharné jusqu'à ce qu'un dernier coup lui eût assuré le livre qu'il emportait triomphalement sous son bras, après l'avoir obtenu, il est vrai, à un prix trois fois, dix fois plus élevé peut-être que celui qu'il comptait y mettre. Je l'ai vu aussi, mais rarement, sortir vaincu et attéré. La morale reprenait le dessus alors ; triste consolation ! les paroles étaient superbes, le cœur plein de dépit. Qu'il vaut bien mieux pouvoir dire : Je l'ai payé trop cher ; c'est vrai, mais je l'ai !

« Si ce sont là des faiblesses, elles n'en rendent M. Brunet que plus aimable et plus cher aux bibliophiles ses confrères, et je ne doute pas qu'elles n'aient grandement contribué à la popularité toujours croissante et à la perfection de son livre. Il y a mille choses que M. Brunet n'aurait pas sues si M. Brunet ne les avait pas aimées. La passion seule voit tout, comprend tout, vivifie tout, même un dictionnaire bibliographique. Combien de fois ne m'a-t-il pas semblé, en feuilletant par plaisir le livre de M. Brunet, que tous ces amateurs fameux des siècles passés se relevaient devant moi, les Grolier, les de Thou, les comtes d'Hoym, les La Vallière, les Mac-Carthy, qu'ils m'introduisaient eux-mêmes dans leurs bibliothèques, qu'ils en exposaient à mes yeux les richesses....

« Quel est le bibliothécaire qui puisse se passer du fameux *Manuel ?* Quel est le libraire qui ne le consulte pas à toutes les heures du jour ? livre nécessaire, tout le monde en convient ; livre aimable et charmant, les bibliophiles seuls le sentent.

« Revenons à cette cinquième édition. On assure qu'elle sera augmentée de plus d'un tiers. La partie classique en formera toujours la base aussi riche que solide. C'est le fond inébranlable qui supporte tout le reste. Les littératures étrangères y tiendront plus de place, et ce n'est que juste, puisqu'elles en ont pris une immense, à tort ou à raison, dans l'éducation et dans les études. Nous sommes tous devenus un peu Allemands et un peu Anglais, ce qui ne serait pas un mal si nous ne risquions pas en même temps de devenir un peu moins Français. Par compensation peut-être toute cette vieille littérature française que nos pères, dans leur intolérance classique, méprisaient trop, a repris faveur ; vieilles poésies, vieux romans, satires, contes, fabliaux, la nouvelle édition du *Manuel* leur sera largement ouverte. Les éditions originales de nos grands écrivains qui traînaient sur les quais il y a peu d'années encore, se sont élevées tout à coup à la dignité de livres rares et recherchés ; éditions originales de Corneille, de Racine, de La Fontaine, de Bossuet, de La Bruyère et non sans raison, car ces éditions originales offrent souvent des variantes précieuses, on y retrouve le premier jet, la première pensée des auteurs, quelquefois même un texte plus pur. Il était naturel que M. Brunet leur donnât droit de cité dans son *Manuel*. Les livres de science, de critique, d'histoire ont subi comme les autres leurs révolutions, M. Brunet en tient compte. Il ne me paraît un peu rigoureux que pour la littérature contemporaine, il l'ait du moins dans les éditions précédentes, mais ce n'est pas à moi à le lui reprocher. Ajournons la littérature contemporaine à une sixième édition. »

Nous devons mettre les hommes studieux en garde contre une contrefaçon du *Manuel*, édition de 1820, et des *Nouvelles Recherches*, parue à Bruxelles en 1838, le tout, à ce que porte le titre, *rédigé et mis en ordre par une société de bibliophiles belges*. Or, le travail de cette société anonyme se réduisit à intercaler, tant bien que mal, les articles des *Nouvelles Recherches* dans le *Dictionnaire* formant la première partie du *Manuel*, en conservant du reste, sans autre changement que quelques coupures assez maladroites, le texte de l'édition de 1820. De cet amalgame d'éléments divers, il est résulté un ouvrage bizarre et informe ; c'est à peu près comme si, réimprimant un *Almanach* de 1820 et y introduisant les changements que présente celui de 1833, on le faisait paraître pour l'année 1838.

Parmi un grand nombre d'ouvrages qui peuvent rendre de très-utiles services aux études bibliographiques, nous signalerons :

Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, par MM. E. de Rozières et E. Châtel ; *Paris*, *A. Durand*, 1856, in-4.

Ce volume de XXVII et 383 pages, énumère 2443 mémoires différents, et il est accompagné d'une table alphabétique des noms des auteurs, laquelle montre que plusieurs académ-

miciens ont fourni de nombreux travaux aux publications de leurs compagnies, tandis que d'autres se sont contentés d'une ou deux contributions.

Les sujets de prix proposés depuis 1755 sont également indiqués et classés dans un ordre méthodique. Les travaux relatifs à la religion juive et au Christianisme sont en petit nombre. Nous croyons devoir les énumérer :

Des autels consacrés au vrai Dieu depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus Christ, par l'abbé de Fontenu ; t. V et VII.

De la fête du septième jour, par l'abbé Sallier; t. IV.

Mémoires sur la version arabe des livres de Moïse à l'usage des Samaritains, par Silvestre de Sacy ; t. XLIX.

Eclaircissements sur le livre de Tobie, par de Sainte-Croix ; t. XLVII.

Sur un passage du premier livre des Rois (chap. xxx, v. 7), par Pinard ; t. III (1714).

Conjectures sur un passage de Josèphe, par Morin ; t. I (1706).

Sur les ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles de l'Eglise, par de Burigny ; t. XXVII (1757).

Si anciennement la profession de virginité et la réception du voile se faisaient en même temps, par de Valois ; t. IX (1731).

Examen de l'inscription grecque déposée dans le temple de Talmès, en Nubie, par le roi nubien Siba, considérée dans ses rapports avec l'introduction du Christianisme en Nubie et en Abyssinie, par M. Letronne ; nouvelle série, t. IX (1825).

Mémoire sur la réalité d'une mission arienne exécutée dans l'Inde sous le règne de l'empereur Constance, par M. Letronne ; nouvelle série, t. X (1830).

Recherches sur les Chrétiens établis à la Chine dans le VII^e^ siècle, par M. de Guignes, t. XXX (1753).

Anecdotes of litterature and scarce books.

L'ouvrage d'un anglais, W. Beloe : *Anecdotes of litterature and scarce books* (Anecdotes sur la littérature et les livres rares ; *Londres*, 1809-1812, 6 vol. petit in-8), a été apprécié de diverses façons. M. Renouard (*Cat. d'un amateur*, t. IV) le juge sévèrement ; il n'y voit qu'une compilation dépourvue de goût et de méthode. Selon une note d'un bibliophile belge très-zélé, M. Borluut de Noortdonck, les *Anecdotes* sont un répertoire extrêmement curieux dans lequel se trouvent une foule de détails jusque-là inconnus.

Le premier volume contient, entre autres indications, celle de beaucoup de livres rares appartenant aux colléges de Cambridge ; il y est question d'un beau manuscrit sur papyrus, trouvé dans le tombeau d'un moine à Thèbes ; d'un grand nombre de tragédies et de comédies rares de la collection de Garrick ; d'un traité de sténographie imprimé à Londres en 1588. Le tom. II donne beaucoup de détails sur la collection du duc de Roxburghe, sur l'édition du *Décaméron* de Boccace de 1471. dans le III^e^ volume, l'article *Biblical* renferme de nombreux renseignements sur les premières bibles imprimées. Le IV^e^ est riche en notes sur les éditions grecques de Venise, de Rome, etc. Le V^e^ est consacré aux livres de droit civil et canonique, à des recherches sur le parchemin et le papier. Le VI^e^ volume offre divers extraits de vieux poëtes, d'anciens sermonaires, de relations de voyages.

Bilderhefte, etc.

Une publication faite par un libraire de Cologne (M. H. Lempertz), grand in-folio, sous le titre de *Bilderhefte... Estampes relatives à l'histoire de la librairie, ainsi qu'à celle des arts et des industries qui s'y rapportent*. Voici le contenu de ce qui a paru.

1^re^ Livraison (1853). — Portrait du libraire de Cologne G. Hiltorp et de sa femme ; autographe de Chr. Plantin ; lettre de Théodore de Bry ; reliure remarquable du XV^e^ siècle.

2^e^ Livraison. — Portraits de G. Calénius et d'A. Quentel, libraires à Cologne ; autographe de Daniel Elzévier ; la famille de Froben, imprimeur à Bâle ; marques de bibliothèques au XV^e^ et au XVI^e^ siècle ; reliures remarquables de cette époque.

3^e^ Livraison. — Portrait de Sigismond Feyerabend, imprimeur à Francfort ; autographe et marque de J. Bergmann von Olpe en 1496 ; autographe de Bonaventure et d'Abraham Elzévier ; marques de bibliothèques ; reliures saxonnes de la deuxième moitié du XVI^e^ siècle.

4^e^ Livraison. — La famille Luchtmanns, libraires à Leyde ; John Day, libraire et imprimeur à Londres ; B.-C. Breitkopf, et son fils B.-I. Breitkopf, à Leipzig ; Bodoni à Parme ; Koebel à Oppenhein ; marques de bibliothèques.

5^e^ Livraison. — J. Birkmann, libraire à Cologne, et son gendre Arnold Mylius ; Alde Manuce et ses successeurs ; Palm, libraire à Nuremberg (fusillé en 1806 pour avoir mis en vente un livre contre la France) ; lettres initiales ; reliures du XV^e^ et du XVI^e^ siècle.

6^e^ Livraison. — Le sceau de Gutemberg et de quelques autres anciens imprimeurs ; Franklin ; J. Oporin, imprimeur et professeur de grec à Bâle ; lettres initiales du XV^e^ siècle ; reliures du XIV^e^.

7^e^ Livraison. — D. Sartorius (Schneider), imprimeur à Ingoldstadt au XVI^e^ siècle ; la famille des Estienne ; les imprimeurs de Wittemberg vers 1525 ; marques de bibliothèques ; reliures du XV^e^ et du XVI^e^ siècle.

8^e^ Livraison. — G. Willer, libraire à Augsbourg au XVI^e^ siècle, et le premier qui publia des catalogues pour les foires ; Th. Anshelmus, imprimeur à Tubingue ; F. A. Brockhaus, libraire à Leipzig ; marques de bibliothèques ; reliures du XVI^e^ siècle.

9^e^ Livraison (1861). — Levinus Hulsius, géographe, mathématicien et libraire à Nuremberg et à Francfort au XVI^e^ siècle ; W. Bulmer, célèbre imprimeur anglais ; J. A. Weigel, libraire à Leipzig ; initiales du XV^e^ siècle ; reliures du XVI^e^.

Nous mentionnerons quelques ouvrages relatifs à la science des livres en indiquant rapidement ce qu'ils présentent. Nous pourrions en signaler bien d'autres, mais il faut savoir se borner.

J. Davis, Journey round the library of a bibliomaniac (Voyage autour de la bibliothèque d'un bibliomane).

Le premier *Voyage* fait mention de 125 ouvrages, le second de 83. La plupart de ces livres sont des volumes anglais; l'auteur mentionne les prix qu'ils ont atteints dans des ventes publiques et donne quelques détails sur leur compte, mais d'une façon superficielle.

Nous avons remarqué des citations prises dans la *Vie de Jenninges*, livre anglais imprimé à Saint-Omer en 1614.

E. Dronke, Bevtraege zur Bibliographie und literaturgeschichte, 1837, in-8.

Ce petit volume de 124 pages est divisé en deux parties. La première énumère dans l'ordre alphabétique les ouvrages imprimés au XV^e^ siècle que possède la bibliothèque de Coblentz, et donne la description détaillée de plusieurs éditions qu'Haïn, dans son *Repertorium*, n'a pas mentionnées (voir entre autres les articles *Artesanus*, *Jacobus*, *Traicetanus*, *Justinianus*, *Kalender*, etc.). La seconde partie décrit en détail vingt et un manuscrits.

Catalogue (en grec) des livres grecs en dialecte ancien et en dialecte moderne publiés par des Grecs depuis la prise de Constantinople jusqu'à la fondation du royaume hellénique, par André Papadopoulos Vretos, ancien bibliothécaire de l'Université ionienne ; *Athènes*, 1854, in-8.

Ce volume contient la première partie d'un travail bibliographique sur un sujet nouveau. Les ouvrages publiés en langue grecque et destinés aux Grecs eux-mêmes manquant de bibliothèque publique pour les recevoir, sont devenus souvent fort difficiles à rencontrer. Un riche amateur anglais, lord Guildford, gouverneur des îles Ioniennes, avait formé en ce genre une belle collection, et M. Papadopoulos en dressa le catalogue (ce qui fut d'autant plus heureux qu'après la mort de lord Guildford, sa bibliothèque fut dispersée). En 1840, il publia un Essai bibliographique qui fut accueilli avec faveur; continuant ses recherches avec zèle, il est parvenu à réunir les titres de douze cents ouvrages environ, la plupart inconnus ou à peu près. Il ne s'est pas d'ailleurs borné à une aride énumération de titres : des notes bibliographiques et des notices biographiques sur les auteurs, traducteurs, imprimeurs et éditeurs, font de ce livre une véritable histoire de la littérature néo-hellénique.

La première section reproduit les titres des livres ecclésiastiques, avec les notes bibliographiques. Viennent ensuite les notices biographiques sur les auteurs, rangées par ordre alphabétique.

Le plus ancien des ouvrages signalés est un psautier imprimé à Venise en 1487, et regardé comme le troisième livre grec qui ait été imprimé. (Le premier est la *Grammaire grecque* de Lascaris.)

Dans le courant du XVI^e^ siècle, il fut publié 27 livres ecclésiastiques ; dans le XVII^e^, 132 ; dans le XVIII^e^, 364 ; dans le XIX^e^, jusqu'à 1832 inclusivement, 466; total 989. Parmi ces livres, il en est deux publiés à Paris vers le commencement du XVII^e^ siècle : l'un roule sur l'autorité du Pape; il a pour auteur Caryophile de Crète, catholique fervent qui mourut à Rome ; l'autre a pour auteur un moine de Chios appelé Cyrille, qui, dans la dédicace de son livre à l'abbé de son couvent, dit qu'il demeurait à Paris *pour la rémission de ses péchés*, expression assez singulière.

Nous avions formé le projet de dresser un inventaire des principales publications relatives aux études religieuses et à l'histoire ecclésiastique mis au jour depuis vingt ans, en y joignant les observations, les appréciations qu'elles provoquent, et nous aimons à croire qu'un travail semblable ne serait pas inutile, mais il ne saurait être question de le placer ici ; nous nous en tiendrons ainsi à mentionner quelques ouvrages en ajoutant les jugements qu'ont portés à leur égard des critiques éclairés (1).

Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Colombe-lez-Sens, précédée d'une Vie de sainte Colombe, par l'abbé Brullée ; *Sens*, 1852, in-8.

Inspiré par un vif amour pour la paroisse à laquelle il a consacré une grande partie de son existence, l'auteur de cette *Histoire* a commencé par rechercher dans les légendes, dans les traditions de la France et de l'Espagne, tout ce qui se rattache à l'histoire de la glorieuse patronne du pays senonais. Après avoir retracé la Vie de sainte Colombe, M. l'abbé Brullée raconte l'histoire du monastère qui doit son origine à Clotaire II et qui, protégé spécialement par Charlemagne, put compter Alcuin au nombre de ses abbés. Un récit vif et animé montre successivement la prospérité du monastère au XIV^e^ siècle, ses malheurs au XV^e^, pendant la guerre de Cent ans, et au XVI^e^ pendant les guerres de religion. Dans toute cette première partie, l'auteur s'est servi avec succès d'un manuscrit de dom Victor Catron, cellerier de l'abbaye, qui avait entrepris la chronique du monastère de Sainte-Colombe commençant à l'an 275 et finissant à 1648. M. l'abbé

(1) Une foule de publications périodiques contiennent des détails utiles à la bibliographie ; nous nous en tiendrons à signaler la *Revue rétrospective*, dirigée par M. Taschereau, et qui forme vingt volumes in-8. On y trouve (et nous citons sans choix) la Préface du poëme de Chapelain, *la Pucelle*, « morceau qui nous a paru assez sérieux, et que, par travers d'esprit, sans doute, nous préférons à beaucoup de préfaces modernes. » Indiquons aussi une notice fort curieuse sur les *Confrères de la Passion* (les acteurs des anciens mystères), par M. Taillandier ; un travail sur les registres du Parlement de Paris, dont il existe plusieurs copies : les plus remarquables sont celles en 810 volumes que possède la bibliothèque de la Chambre des députés, et celle qu'avait Boissy d'Anglas, et qui fut achetée pour la bibliothèque de la Chambre des pairs.

Brullée raconte les fortunes diverses de l'abbaye jusqu'au moment où la Révolution française vint disperser ses pieux habitants et la détruire ainsi que tant d'autres monuments riches en souvenirs de tout genre. Parmi les pièces justificatives qui terminent cet ouvrage, on remarquera une notice sur les nombreuses localités qui portent le nom de sainte-Colombe ou qui possédaient des églises ou des monastères sous son invocation, un Office de sainte Colombe extrait du Missel mozarabe, enfin des pièces liturgiques tirées d'un ancien Graduel de l'abbaye de Sainte-Colombe.

Notice historique sur l'ancienne abbaye de Milon près Saint-Trond, par M. J. W.; *Gand*, 1852, in-8.

L'auteur des *Délices du pays de Liége* fait remonter jusqu'au commencement du IX^e^ siècle l'existence du couvent des Bénédictines de Sainte-Catherine existant jadis dans les faubourgs de la ville de Saint-Trond. En 1230 ce couvent fut transféré dans le village de Milon, et il fut gouverné par une prieure jusqu'en 1543, époque où l'on trouve Catherine d'Acre désignée par les titres d'abbesse et de prélatesse. Sainte Lutgarde, admise en 1194 à l'institut de Sainte-Catherine, y reçut le voile et y fut promue à la dignité de prieure : elle passa ensuite au monastère d'Awyrs où elle mourut en 1246. Sainte Christine, surnommée l'*Admirable*, habita aussi le couvent de Sainte-Catherine et y finit ses jours en 1224.

La Notice de M. J. W. énumère, dans l'ordre chronologique, une suite nombreuse de donations, d'acquisitions, etc., mais on peut regretter l'insuffisance des renseignements archéologiques donnés par l'auteur sur la condition matérielle des deux maisons religieuses dont il s'occupe. Les pièces justificatives sont nombreuses et attestent un travail consciencieux; trente documents tirés des archives de Milon sont rapportés en entier et d'autres pièces moins importantes sont analysées. L'auteur a également reproduit les Vies de sainte Lutgarde et de sainte Christine, publiées par Frison, dans les *Flores ecclesiæ Leodiensis*, et une lettre de Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean-d'Acre, à sainte Lutgarde, lettre que M. J. de Saint-Genin avait déjà insérée dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, elle contient des détails très-intéressants sur les voyages de l'auteur en Terre-Sainte, sur ses prédications et sur l'état religieux des populations au milieu desquelles il s'est trouvé en 1216 et 1217.

L'abbaye d'Anchin, par A. Escallier; *Lille*, *Lefort*, 1852, grand in-8, 518 pages et 12 planches.

Cette Histoire a surtout été composée d'après un ouvrage de François de Bar, prieur de l'abbaye d'Anchin, au XVI^e^ siècle, mais M. Escallier a complété, sur plus d'un point et parfois d'une manière heureuse, le travail de son devancier. On doit lui savoir gré d'avoir inséré dans son volume bon nombre de chartes dont les originaux sont conservés aux archives du département du Nord. La publication de ces textes, la description des ornements de certains manuscrits du XII^e^ siècle, les critiques de quelques chartes fausses publiées par Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai*, annoncent un homme familier avec les usages et l'histoire du moyen âge. Quoique plusieurs méprises soient échappées à l'auteur (Voir l'*Athenæum français*, 1853, p. 146); quoiqu'on pût désirer parfois plus d'ordre et moins de longueur dans le récit, plusieurs chapitres du livre de M. Escallier offrent une lecture instructive et intéressante. On y retrouve plusieurs des qualités qui distinguent les histoires d'abbayes composées par les Bénédictins du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle.

L'Antidémon de Mascon, ou Histoire particulière et véritable de ce qu'un démon a fait et dit à Mascon en la maison de François Perrault; nouvelle édition publiée par M. Ph. L. (Philibert Leduc); *Bourg*, 1853, in-12.

La première édition de cet ouvrage singulier étant devenue très-rare, il a paru opportun d'en offrir aux amateurs des curiosités bibliographiques une réimpression exécutée avec beaucoup de soin et accompagnée de notes. On peut consulter à cet égard l'*Athenæum français* qui donne (1853, p. 791) d'assez longs extraits du texte original.

Le Levain du Calvinisme, ou Commencement de l'hérésie de Genève, fait par Jeanne de Jussie; *Chambéry*, 1562, réimprimé par M. Guillaume Fick; *Genève*, 1853, in-8.

Cet ouvrage était peu sorti de la Savoie où il avait pris naissance; Saint-Réal l'avait, il est vrai, reproduit sous le titre de *Relation de l'apostasie de Genève*, mais il l'avait rendu méconnaissable à force de le retoucher, et cette relation n'a d'ailleurs point été insérée dans les œuvres de l'écrivain français : elle est aujourd'hui fort difficile à rencontrer. Très peu de gens, même parmi les plus doctes, avaient donc entendu nommer le livre de Jeanne de Jussie. Cet écrit, tracé avec une naïve simplicité est fort attachant; indépendamment de l'intérêt historique qu'il présente, on y trouve maint passage jaillissant, sans recherche et sans artifice, du cœur de la pieuse religieuse. Nous donnerons comme échantillon la page qui offre le récit du départ de la communauté lorsqu'elle quitta Genève dont la Réforme s'était définitivement emparée :

« C'estoit chose piteuse de voir ceste saincte compagnie en tel estat, tant affligée de douleur et de travail que plusieurs défailloient et se pasmoient par le chemin, et avec ce qu'il faisoit un temps pluvieux, et le chemin fangeux, et n'en pouvoient sortir, car toutes estoient de pied, horsmis quatre pauvres malades qui estoient sur le chariot; il y avoit six pauvres anciennes qui avoient demeuré plus de seize ans en la religion, et les deux passé soixante-six ans, sans avoir jamais rien veu du monde qui se esvanouissoient coup à coup et ne pouvoient porter la

force de l'air, et quand elles voyoient quelque bétail des champs, cuidoient que fussent loups ravissants. Nul ne rencontroient en la voie que mot leur peut dire, tant estoient surprint de compassion, et combien que mère vicaire avoit fait don à toutes de bons soulliers pour les garder de fouller les piedz, la plus part n'y sçavoit cheminer, mais les portoit attachez à leur ceinture, et en tel estat cheminoient iusques près de la nuict, depuis cinq heures du matin qu'elles partirent de Genève iusques à Sainct-Julien qui n'est qu'une petite lieue loing. »

Christenthum und Kirchen in der Zeit der Grundlegung (le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation), par M. Dœllinger; *Ratisbonne*, 1860, in-8.

Le *Correpondant* (25 octobre 1861) a signalé toute l'importance de cette œuvre, dans laquelle sont réfutées les opinions de l'Allemagne protestante, notamment de ce qu'on a appelé l'école de Tubingue, au sujet des origines de la religion. Clair et méthodique, bien distribué, sans longueurs ni redites, ce livre met à leur place et en pleine lumière les principaux points en discussion. En présentant le tableau parfaitement ordonnancé des temps apostoliques, il a fait justice des suppositions sophistiques par lesquelles on avait cherché à compliquer à plaisir l'histoire de l'établissement de l'Eglise.

Règne (le) de Dieu dans la grandeur, la mission et la chute des empires, ou Les vertus ont fondé les empires pour le Christ, et la civilisation et les vices les ont détruits, par M. l'abbé Leroy; *Paris, Ad. Leclère*, 1861, 2 vol. in 8.

Le *Correspondant* sans pouvoir préciser à quelle branche de la théologie se rattache précisément cet ouvrage, pense en donner une idée suffisamment exacte en disant que c'est une démonstration par l'histoire de la grande loi des temps indiquée par saint Paul et développée par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, et par Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle*. Malgré quelques erreurs de détail, le tableau de l'esprit, des mœurs et des institutions du monde ancien qui remplit ces deux volumes, annonce beaucoup de lecture, et offre sur la religion, les doctrines philosophiques et morales, la poésie et la législation de l'antiquité, des notions trop peu coordonnées peut-être mais présentées avec intérêt et souvent avec éclat. Les jeunes gens pour qui l'auteur l'a tracé l'étudieront avec plaisir et avec fruit.

Precis de l'histoire religieuse et politique de la France, par l'abbé Mary; *Paris, Bray*, 1861, in-8.

Cet ouvrage ne se présente que comme un simple livre de classe, mais il tient plus que ne promet son titre. Il a d'un précis la brièveté, la condensation, la méthode, mais il n'en a pas la sécheresse. D'habitude ces livres-là s'apprennent et ne se lisent pas; celui-ci, tout en ayant les qualités obligées du genre, offre une lecture attachante. L'auteur est allé droit aux sources, ou du moins aux investigateurs de premier ordre. Son *Précis* est un des meilleurs livres d'enseignement que l'on ait faits chez nous (*Correspondant*).

On peut citer comme des modèles en leur genre les *Notices sur quelques livres rares du XVI^e^ siècle*, par H. Helbig; elles ont paru dans le *Messager des Sciences historiques*, publié à Gand, 1859-1861. Une trentaine d'ouvrages sont signalés; les titres sont transcrits avec beaucoup de soin, des renseignements bibliographiques, littéraires et historiques sont réunis. Parmi les ouvrages qui se rattachent aux études religieuses, nous mentionnerons : *Sacrarum heroidum libri tres*, auctore A. Alens, *Lovanii*, 1572, in-4; *Histoire mémorable de sainte Julienne, traduite du latin en français*, par Lambert Le Roite; *Liége*, 1598, in-8; *La Description du dernier jour avec le jugement de Dieu selon l'Evangile et les Prophéties*, par A. Van den Bussche, dit le Sylvain; *Paris*, 1575, in-8.

Une portion intéressante et peu connue de la science des livres relatifs à la religion concerne ceux qui ont paru en Angleterre, et qui ont été composés par des Catholiques et imprimés sur le continent, ou qui se rattachent à l'Histoire ecclésiastique, aux monuments. Nous avons entrepris d'en dresser une sorte d'inventaire en traduisant les titres, lorsqu'il le fallait, mais comme ce travail complet, que nous avons rangé selon l'ordre alphahétique, pourrait tenir trop de place, nous nous bornerons à ce qui regarde les premières lettres.

A. K. Parthenia Sacra ou le Jardin mystérieux de la sainte Parthénis; *Paris, J. Cousturier*, 1633, in-8. (Volume de vers qui ne sont pas sans mérite; jolies gravures. L'ouvrage s'est payé de une guinée et demie à trois guinées et demie dans des ventes publiques à Londres.)

Aca (Antoine d'). Histoire, vie et miracle de la bienheureuse sœur Jeanne de la Croix; *Saint-Omer*, 1625, in-12.

Alban. Description de l'église de Saint-Alban; plan, élévation et sections de cet édifice; *Londres*, 1813, gr. in-folio. Publié par la Société des antiquaires.

Albine. Discours notable sur la question de savoir quels sont les véritables ministres de l'Eglise catholique; *Douay, J. Biller*, 1575, in-16. (Cet ouvrage dont le titre courant porte : *Discours contre les hérésies*, fut écrit par J. de Serres.)

Alcock (J.). Fiançailles d'une vierge avec Jésus-Christ, 1486, in-4. Ouvrage dont on ne connaît guère que le titre. L'auteur était évêque d'Ely. Il a donné sous le titre de *Mons Perfectionis* un ouvrage dont le texte est en anglais et qui fut imprimé à Londres, par R. Pynson, en 1497. C'est une exhortation aux Chartreux pour leur recommander la prière, l'obéissance et la retraite. Dans l'espace de peu d'années, le livre fut réimprimé trois fois.

Allen (Guillaume). Défense et déclaration de la doctrine de l'Eglise catholique touchant le purgatoire et les prières pour les morts; *Anvers, J. Latius*, 1565, in-8. (Allen était cardinal.)

Traité ou défense du pouvoir légitime des prêtres de remettre les péchés; du devoir des fidèles de confesser leurs fautes aux ministres de Dieu,

et de la doctrine de l'Eglise au sujet des indulgences ; *Louvain, J. Fouler*, 1567, in-12.

Allix (C.). Réflexions sur les livres de l'Ecriture sainte afin d'établir la vérité de la religion chrétienne ; *Londres*, 1688, 2 vol. in-8. (L'auteur était protestant ; son ouvrage, réimprimé en 1809 et en 1822, est signalé comme savant, habile et digne de figurer avec honneur dans la collection des apologistes.) — Cet écrivain a composé aussi : *Jugement de l'ancienne Eglise juive contre les Unitaires* [*Londres*, 1699, in-8] (travail savant, réimprimé à *Oxford* en 1821), et une dissertation *De anno et mense natali Jesu Christi ; Londres*, 1610, in-8 (autre édition, 1722). — Une opinion qui s'écarte de celle généralement admise sur l'époque de la naissance du Sauveur y est soutenue.

Ange. Vie du révérend frère Ange de Joyeuse, Capucin ; *Douay*, 1623, in-8. (Ce volume doit contenir trois portraits ; il est rare et recherché en Angleterre où, en vente publique, il est monté jusqu'à trois guinées.)

Antoine. Vie de saint Antoine ; *Londres, J. Notary*, 1520, in-4. (Volume en caractères gothiques, extrêmement rare.)

Antony (Jean). Lucas redivivus, ou le Médecin de l'Evangile, prescrivant (par voie de méditation) des remèdes divins ; *Londres*, 1656, in-4. (Livre de morale remarquable à cause de son titre singulier.)

Augustin (Saint). Règle, en latin et en anglais, avec un double commentaire ; *Londres*, 1525, in-4. (Volume fort rare, ainsi que le *Miroir de l'Eglise*, par saint Augustin ; *Londres*, 1521, in-4, volume de 36 feuillets avec 26 figures sur bois, réimprimé en 1527. De nombreuses traductions anglaises des divers ouvrages de ce Père ne nous arrêteront pas. On estime celle de la *Cité de Dieu*, par J. Henley, 1610 et 1620, in-folio. La version des *Confessions*, par sir Tobie Mathew, est l'œuvre d'un catholique, ainsi que l'ouvrage publié sous le nom de Brierley, pseudonyme de J. Anderson, intitulé : La Religion de saint Augustin tirée de ses écrits.)

Aylet (R.) Suzanne, ou le Jugement des deux vieillards, en vers ; *Londres*, 1622, in-8. (Volume rare et cher.)

B. C. (C. Backsdale. *Musæi poema*, etc. ; *Londres*, 1694, in-4. (Recueil de poésies latines où l'on trouve une traduction du cinquième chant du *Paradis perdu*.)

B. J. Dialogue nouveau entre l'ange de Dieu et les bergers au sujet de la nativité de Jésus-Christ ; *Londres, J. Day*, in-8, sans date. (Ce volume a été payé 6 guinées à la vente Heber.)

Bacon (Francis). *Meditationes sacræ* ; *Londres*, 1597, in-16. (Cet ouvrage du célèbre chancelier est joint à ses *Essais* dans cette édition qui est rare et chère ; elle a été payée de 3 à 5 guinées dans des ventes faites en Angleterre. Dans une seconde édition, datée de 1598, les *Meditationes* sont en anglais ; elles ont reparu dans des éditions de 1612, 1613 et 1624. Bacon donna aussi en 1624 une traduction en vers de sept psaumes.)

Bale (J.). Tragédie manifestant les principales promesses de Dieu faites à l'homme dans tous les siècles de l'ancienne loi, 1538, in-4. (Cette pièce fort rare a été réimprimée dans l'*Ancien théâtre* de Dodsley. Une autre édition, avec la date de 1577, fut adjugée à 20 l. st. 10 sh. (512 fr. 50) en 1843. — On a du même auteur deux autres pièces dramatiques ; l'une roule sur la prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert (1538), réimprimée dans le premier volume du Recueil intitulé : *Mélanges Harleyens*, c'est-à-dire extraits des documents faisant partie du fonds Harley au Musée britannique. Le sujet de l'autre pièce est la Tentation du Sauveur dans le désert, 1538, in-8.)

Ballard (G.). L'Histoire de Suzanne, d'après le prophète Daniel, accompagnée de méditations appropriées, 1638. (Poëme rare, adjugé 12 l. st 15 sh. en 1856.)

Barley. Le martyre de saint Georges ; *Londres*, 1614, in-4, en vers ; volume rare et qui s'est payé plus de 500 francs à Londres.

Baron (P.) De præstantia et dignitate divinæ leg's libri duo ; *Londres*, 1580, in-8. Livre estimé en Angleterre.

Bate (Jules). *Critica Hebræa*, ou Dictionnaire hébreu-anglais, sans points ; *Londres*, 1767, in-4. (Cet écrivain avait publié en 1751 une Grammaire hébraïque.)

Baily (Louis). Pratiques de la piété ; *Londres*, 1619, in-8. (Cet ouvrage d'un anglican a été réimprimé plus de quarante fois et traduit en diverses langues.)

Becket (Saint Thomas). Une Vie en anglais de ce prélat imprimée à Londres, chez Richard Pynson, à la fin du XV^e^ siècle, in-4, 8 feuillets, est de la plus grande rareté ; des exemplaires se sont payés de 9 à 19 l. sterl. Une autre Vie, dont l'auteur ne se fait connaître que par les initiales A. B. publiée à Cologne en 1639, in-4, est recherchée par les bibliophiles britanniques.

Bellarmin. Relation fidèle de la dernière maladie et de la mort du cardinal Bellarmin, mort à Rome, le 17 septembre 1621, par C. E., de la Société de Jésus, 1621, in-12.

Benoît. La Règle de saint Benoît ; *Londres*, 1516, in-folio ; autre édition, *Douay*, 1638. (Il existe aussi un volume en anglais intitulé : Vie et miracles de saint Benoît, 1638, in 12, figures.)

Benno (le cardinal). Vie du pape Grégoire VII, traduite par J. Roberts (pseudonyme de Thomas Swineston) ; *Londres*, 1533, in 4. (Il y en a une autre édition publiée la même année.)

Benson (Georges). Histoire de la première propagation de la religion chrétienne ; *Londres*, 1756, 3 vol. in-4. (La première édition, moins estimée, est de 1735. L'ouvrage est d'un anglican, mais il mérite d'être consulté, car on y trouve des recherches fort étendues et des documents importants. On doit aussi à cet écrivain un ouvrage sur *la conformité de la raison avec la religion chrétienne exposée dans les Ecritures ;* Londres, 1759, 3 vol. in-8. Les principales objections des adversaires de la révélation y sont habilement combattues.)

Bentley (Richard). Prospectus relatif à l'impression d'une nouvelle édition du Nouveau Testament grec et de la version latine de saint Jérôme ; *Londres*. 1721, in-4. (On sait que Bentley était un des hellénistes les plus instruits de son époque.)

Berington (Simon). Dissertation sur la création du monde, le déluge, la construction de la tour de Babel et la confusion des langues ; *Londres*, 1750, in-8. (Ouvrage d'un catholique ; il y a de l'érudition et des recherches étendues.)

Bernard (saint). Une traduction anglaise de ses *Méditations*, petit in-4, imprimée à *Londres*, en 1496. En 1530 parut une version de la *Leçon notable ou Epître dorée ;* elle fut réimprimée en 1551 et deux fois sans date. Le *Traité de la bonne vie*, traduit par Thomas Paynell, fut imprimé à Londres, vers 1540. La *Ruche des gâteaux de miel sacrés*, traduite par un moine, nommé Antoine Batt, vit le jour à Douay en 1631.

Bernard (Richard). Thesaurus biblicus sive Promptuarium sacrum ; *Londres*, 1664, in-folio.

Beveridge (Guillaume). Pensées sur la religion et sur la vie chrétienne ; *Londres*, 1713, 2 vol. in-8. (Ouvrage d'un savant anglican ; il a été souvent réimprimé.)

Bickersteth (R.). Aide pour la lecture de l'Ecriture, ou moyens de lire la Bible avec profit ; *Londres*, 1825. Ouvrage estimé, plusieurs fois

réimprimé. Il en a été fait un abrégé in-18 qui fut vendu à plus de 100,000 exemplaires)

Billin (W.). Les cinq blessures de Jésus-Christ, poëme publié d'après un ancien manuscrit sur vélin, par M. Bateman ; *Manchester*, 1814, in-4. (Réimpression à 40 exemplaires d'un poëme composé au XIV^e^ siècle.)

Blant (J. J.). Véracité des Evangiles et des Actes des apôtres, établie d'après les coïncidences qu'ils présentent entre eux et avec l'historien Josèphe ; *Londres*, 1828, in-8. (Ouvrage fort estimé, faisant suite à la *Crédibilité de l'Histoire évangélique*, par Lardner et aux *Horæ Paulinæ* de Paley.)

Bonaventure (saint). Speculum Vitæ Christi, *ou* Miroir de la bienheureuse Vie de Jésus-Christ ; *Londres*, *Caxton*, in-folio. (On croit que cette traduction anglaise est de Jean Morton, moine de l'ordre des Augustins. Ce volume est extrêmement rare ; à la vente du duc de Roxburghe, un exemplaire, auquel il manquait deux feuillets, fut payé 45 livres sterling (1250 francs). — Il existe une édition imprimée à Londres, vers la fin du XV^e^ siècle, du *Speculum Vitæ Christi, cum tractatu breve de sacramento et oratione ejusdem Sacramenti*, in-folio. — On connaît aussi deux éditions de la *Vita Christi*, 1517 et 1525, toutes deux rares et précieuses. — Les *Leçons* de saint Bonaventure, ou *Alphabetum religiosum*, ont été traduites en anglais, par N. Whitford, 1532, in-4.

Bossuet. — Une traduction anglaise de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* parut à Londres en 1685, in-4. On imprima à Anvers en 1742, une version de l'*Histoire des variations des églises protestantes ;* autre édition, *Dublin*, 1829, 2 vol. in-8. Le *Discours sur l'Histoire universelle* a été traduit par R. Spenser, 1729, et par J. Elphinston, 1778.

Bradshaw (H.) Vie et histoire de sainte Werburge, très-profitable à tous les Chrétiens ; *Londres*, 1521, in-4. (Volume en vers de 224 pages. Il est fort rare, et s'est payé en Angleterre de 18 à 42 l. sterl. — On a du même auteur une *Vie de sainte Radegonde*, sans date, qui obtient également de la part des bibliophiles anglais un prix très-élevé.)

Bragge (F.). Discours pratiques sur les paraboles de Notre Sauveur ; *Londres*, 1706, 2 vol. in-8 (Ouvrage estimé et souvent réimprimé.)

Braidshaigh (J. A). Virginalia, ou Sonnets spirituels en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, 1632.

Brandan (Vie de saint), *Londres*, sans date, in-4. (Opuscule de 10 feuillets ; un exemplaire, le seul qui soit connu, est dans la bibliothèque de Sir Thomas Grenville, annexée au Musée britannique.

B. R. (Brathwaith). Psaumes de David et d'autres saints prophètes, paraphrasés en anglais ; *Londres*, 1638, in-12.

Brekell (J.). Essai sur la langue hébraïque où l'on montre que la Bible hébraïque peut être lue sans points-voyelles ; *Londres*, 1758, in-8. (Petit volume estimé.)

Bret (A.). Iconum sacrarum decas in qua a subjectis typis compluscula sanæ doctrinæ capita eruuntur ; *Oxford*, 1603, in-4.

Brigide (Vie de sainte) ; *Londres, Pynson*, 1516, in-4. (Volume fort rare). Un exempl. imparfait du titre, de deux feuillets et de la table, s'est adjugé en 1847 à 19 livres sterling.—On a imprimé à Londres vers 1525 les *Révélations de sainte Brigide*, avec un épître de saint Bernard, intitulée l'*Epître dorée* ; en 1531 parurent *Les Quatre révélations de sainte Brigide*. Citons aussi : *Les très-dévotes prières de sainte Brigide touchant la très-sainte Passion de Notre Sauveur Jésus-Christ ;* Anvers, 1709, in-12.

Britannia sancta, ou Vie des saints les plus célèbres de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande ; *Dublin*, *Thomas Meighan*, 1745, 2 vol. in-4.

Brown (J.) Dictionnaire de la Bible ; *Londres*, 1769, 2 vol. in-8. (Ouvrage plusieurs fois réimprimé.)

Callander (J.) Essai d'une traduction littérale des Epîtres de saint Paul ; *Glasgow*, 1799. (Ce volume contient l'Epître aux Ephésiens traduite littéralement ; l'ordre des mots grecs y est rigoureusement suivi, les notes sont en grec.)

Cantilope (Vie de saint Thomas de), evêque d'Hereford et chancellier d'Angleterre, par R. S. de de la Société de Jésus ; *Gand*, 1674, in-8. (Volume rare et qui s'est payé en vente publique jusqu'à 3 guinées.)

Case, R. J. Commentaire sur les Proverbes de Salomon ; *Londres*, 1828, in-8. (Ouvrage estimé).

Il ne serait point hors de propos de donner une idée d'ouvrages qui, publiés à l'étranger et complétement ignorés ou peu s'en faut en France, méritent cependant que leur existence soit révélée, car ils seraient dignes d'être consultés.

Le bénédictin François Etienne de Rautenstrauch (mort en 1785) écrivit, d'après l'ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, un *Cours de théologie* (en allemand) *pour toutes les Facultés des Etats héréditaires de l'Empire ;* Vienne, 1776, in-8 ; seconde édition augmentée, 1783, in-8. Il publia aussi en 1776 une *Introduction et Base de la théologie systématique et dogmatique*, Vienne, 1776 in-4. François Oberthuer, mort en 1831 dans un âge fort avancé, fit paraître à Augsbourg en 1786, in-8, la *Méthodologie des sciences théologiques, spécialement de la dogmatique ;* longtemps après il donna dans la même ville en 1828 une *Encyclopédie théologique* en 2 vol. in-8.

Signalons aussi l'*Encyclopédie de la théologie* (Mayence, 1840) d'Henri Klée, mort en 1840.

Si nous passons aux apologistes, nous rencontrons les écrits (en allemand) du bénédictin Beda Mayr, mort en 1794, *Défense de la religion chrétienne et catholique d'après les besoins de notre époque* (Augsbourg, 1787-89, 3 vol. in-8) et de François Joseph Hartnagel, mort en 1848, *Apologie des points principaux du catholicisme ;* suite de *Sermons contre le mouvement irréligieux de l'époque ;* Ratisbonne, 1846, in-8.

Patrice Benoît Zimmer, mort en 1820, publia à Landshut, en 1805, la *Philosophie de la religion*, in-8, et en 1817, à Munich, des *Recherches sur les lois de l'histoire, sur les récits de la Genèse, sur la révélation et le paganisme.*

Jean Baltzer publia à Breslau (1839-40, 2 vol. in-8) un *Essai sur les bases d'un jugement approfondi touchant les différences entre le catholicisme et le protestantisme.*

J.-A. Moehler, mort en 1838, se fit connaître par sa *Symbolique ou Exposition des principes dogmatiques du catholicisme*, livre souvent réimprimé (*Mayence*, 1832, 1833, 1834, 1835, 1843). En 1834, il répliqua aux critiques de quelques écrivains protestants par ses *Nouvelles Recherches sur les points controversés entre les catholiques et les protestants.* Georges Joseph Goetz, chanoine à Wurzbourg,

a déployé beaucoup de zèle contre la réforme, dans divers ouvrages : *Défense de l'Eglise catholique contre la religion officielle de la Prusse;* Ratisbonne, 1839 ; *le Protestantisme dans sa décadence la plus profonde*, 2e édition, Ratisbonne, 1845 ; *Le baron de Wiesau ou les mariages mixtes*, ibid. 1839, in-8 ; *Victorine ou la force de la foi*, ibid. 1842, in-8.

Mentionnons aussi quelques-uns des ouvrages du fougueux Goerres : *Athanase ;* Ratisbonne, 1837, in-8 (souvent réimprimé) ; *l'Eglise et l'Etat*, 1843 ; le *Pèlerinage à Trèves*, 1845 ; *Foi et Science ;* Munich, 1805, in-8.

BIBLIOPHILES. — Plus que jamais, l'amour des livres précieux et rares, des objets utiles en tout genre se manifeste de nosjours. Les prix que l'on paie dépassent ce qu'on avait vu jusqu'ici, et le nombre des amateurs se multiplie.

Il existe des collections de prospectus, de papier timbré d'époques et de pays divers (éventuellement utiles pour des vérifications judiciaires), d'affiches, de complaintes, de billets de théâtre et de fêtes publiques.

La bibliothèque Impériale possède une collection de vignettes de lettres officielles ; elle est composée de plus de 6000 pièces toutes différentes de dessin ; quelques-unes sont fort jolies de composition et de gravure, et plusieurs, aujourd'hui très-recherchées des connaisseurs, ont été exécutées sur les dessins de Prudhon. Ces vignettes gravées en tête de lettres d'office ont été de mode depuis les Etats généraux jusqu'au premier Empire. La plus grande partie a pour type général la Liberté, à commencer par l'attribut du simple bonnet phrygien jusqu'aux compositions les plus compliquées.

On a aussi des collections de billets de mariage, de naissance et de mort qui ont leur curiosité. Les amateurs sont heureux de posséder le billet d'enterrement du grand peintre anglais sir Joshua Reynolds, gravé par Bartolozzi. Au temps de Louis XV et de Louis XVI, les billets de mariage portaient souvent en titre de jolies vignettes au burin représentant des scènes religieuses ou domestiques analogues à la circonstance. Au commencement du siècle, les billets de mort étaient d'immenses placards en caractères majuscules ; les initiales, ornées d'attributs funéraires, étaient d'une dimension colossale.

Le lieutenant-colonel du génie Morin s'était attaché à former une réunion d'objets ayant rapport à la révolution française ; il possédait les clefs de la Bastille, les livres de police trouvés dans cette fameuse prison d'Etat, des lettres de Louis XVI, de Marie-Antoinette, des émigrés, des costumes incroyables, des armes bizarres. Là étaient les cachets de la société des Jacobins et une multitude de papiers arrachés à la destruction. On y voyait l'épreuve du journal que corrigeait Marat lorsqu'il fut frappé par le poignard de Charlotte Corday : la feuille était toute couverte de sang. Cette collection unique en son genre avait été (ainsi que l'immense réunion de journaux et pamphlets relatifs à la Révolution, formée par M. Deschiens) acquise par M. de La Bedoyère, mort récemment. Elle a formé en grande partie les matériaux de l'ouvrage de M. Challamel (*Histoire ou Musée de la République française*, Paris, 1842, 2 vol. in-8) ; les autographes les plus remarquables que possédait M. Morin sont devenus la possession de M. Feuillet de Conches.

Le Musée de Lyon a acquis une collection révolutionnaire spéciale à cette grande ville et formée par M. Rosas.

Les distinctions à établir entre les diverses espèces d'amis des livres ont été établies avec esprit dans un discours prononcé par M. Dutuit devant l'Académie de Rouen :

« Le bibliophile n'est pas un homme qui se contente d'acheter ; c'est un homme qui discerne, qui choisit. Un livre n'est pas seulement pour lui un bijou précieux ; c'est un ami dont il recherche la conversation, qu'il consulte au besoin, qu'il quitte avec regret et reprend avec un nouveau plaisir. Il l'aime orné d'une parure brillante. Si le hasard lui fait mettre la main sur un volume encore digne de ce nom, mais déshérité d'avantages extérieurs, sur un grand seigneur déchu, il se hâte de le tirer de cette position précaire... Le bibliophile est un chasseur infatigable, toujours à la piste d'un objet rare. Pour s'en emparer, il ne craint ni les obstacles, ni les périls. La passion qui le domine a seule le privilége de lui donner de vives émotions.

« Le bibliomane a quelquefois commencé par être bibliophile, mais bientôt il cède au démon qui l'entraîne. Il lui faut des livres ; il en achète sans cesse, il les entasse, il les amoncelle ; les meubles, les chaises, tout en est couvert ; les appartements en sont remplis jusqu'au plafond ; sa bibliothèque est un vaste tombeau où des milliers d'auteurs vont s'ensevelir. M. Clicquot de Reims était un franc bibliomane ; pour employer son temps, il fréquentait la salle Silvestre. Il ne connaissait rien aux livres, il n'avait pas la moindre envie de les connaître, mais à chaque enchère il s'écriait : *un sou !* Dans toutes les ventes, il lui restait quelque chose ; bon ou mauvais, il empilait tout cela. A sa mort les livres sortirent de chez lui comme ils purent ; beaucoup étaient mangés par les vers ou rongés par l'humidité. »

Nous emprunterons quelques pensées à l'*Annuaire du Bibliophile* où elles ont été insérées en 1862, sous le titre de *Glanes :*

« Avoir un livre, c'est le plaisir du bibliophile ; le chercher est son occupation favorite ; le trouver, son bonheur suprême.

« Un livre doit être placé dans une bibliothèque de manière à n'être jamais cherché, mais simplement pris.

« Ce qui fait le succès de quantité d'ouvrages, c'est le rapport qui se trouve entre la médiocrité des idées de l'auteur et la médiocrité des idées du public. »

Empruntons encore quelques lignes à une préface qu'un libraire de Paris, M. Claudin, a mise récemment à la tête d'un catalogue de vente :

« La bibliomanie, selon nous, c'est la passion des livres poussée à son dernier paroxysme; c'est la folie littéraire; celui qui en est atteint est ou un monomane ou un ignorant. Le monomane et l'ignorant achètent et accaparent les livres rares sans discernement; l'un par manie et par aberration d'esprit; l'autre amasse, à force d'argent, une collection où resplendissent l'or et le maroquin pour faire parade de connaissances qu'il ne possède pas (1). »

Un ouvrage important sur les livres précieux, sur ces reliures anciennes qui élèvent le prix des volumes à des hauteurs inouïes, sur les amateurs les plus célèbres, a été entrepris sous le titre de :

Histoire de la Bibliophilie : Reliures, Recherches sur les bibliothèques des plus célèbres amateurs, Armorial des Bibliophiles : publiée par J. Techener père et Léon Techener fils, avec le concours d'une Société de bibliophiles et accompagnée de planches gravées à l'eau-forte par M. Jules Jacquemart.

Nous croyons devoir reproduire le Prospectus de cette publication; il en fait connaître le plan et l'esprit :

« L'ouvrage dont nous publions aujourd'hui la première livraison est entièrement neuf.

« Nous possédons, il est vrai, des bibliographies générales et spéciales, des monographies d'imprimeurs célèbres, et des *Bibliothèques* provinciales qui servent de guide dans la recherche des livres rares ou précieux, dans le choix des incunables et des meilleures éditions postérieures au XV^e^ siècle. Les marques des imprimeurs et des libraires ont été gravées. Un amateur de bon goût tient donc à sa disposition tous les éléments nécessaires pour apprécier exactement l'ancienneté, la rareté, la condition et la valeur d'un livre en *feuilles*. Mais ces documents sont du domaine de la bibliographie et n'appartiennent pas à l'histoire de la bibliophilie.

« Jusqu'à ce jour, aucun ouvrage n'a été consacré aux reliures. Quelques-unes, connues de tous, jouissent seules du privilége de passionner les bibliophiles. Ce ne sont pas cependant les uniques travaux de ce genre qui soient dignes de fixer l'attention. Lorsqu'on a vu ces belles reliures du XV^e^ siècle et du XVI^e^, en veau brun, ornées de compartiments à froid ou de médaillons incrustés, ces riches couvertures dont le veau ou le maroquin disparaît sous des dessins compliqués et dorés à petits fers, on s'étonne que personne n'ait conçu la pensée de réunir les spécimens de ces chefs-d'œuvre, et de les étaler aux yeux des bibliophiles.

« Un travail sur la reliure serait insuffisant pour constituer une histoire de la bibliophilie. En effet, ce n'est pas assez d'admirer la richesse et l'élégance des dentelles et des méandres qui transforment certains volumes en bijoux précieux. Il convient encore d'examiner les armoiries, les devises et les chiffres gravés sur les *plats*, ainsi que les *ex-libris* ordinairement inscrits sur le verso de la reliure; car ces appendices ajoutent presque toujours un grand prix à la possession d'un volume.

« Un autre point qu'on ne saurait négliger dans cette histoire, c'est la provenance des livres. Le nom des personnages à qui ces livres ont primitivement appartenu, et parmi lesquels on compte des têtes couronnées, est comme le cachet qui garantit et consacre leur incontestable ancienneté. Nous citerons en premier lieu François I^er^, Henri II, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, François II, Henri III, Henri IV, Marguerite de Valois, Louis XIII, Louis XIV, Anne d'Autriche, Henriette-Marie, reine d'Angleterre, Jaques II, mademoiselle de Montpensier, etc., etc. Dans un ordre moins élevé, nous mentionnerons les De Thou, ces illustres parlementaires; Mazarin, Colbert, Fouquet, ces trois ministres amis des livres et des lettres; Bossuet, madame de Maintenon, madame de Chamillart, madame de Verrue, Longepierre, le comte d'Hoym, de Boze, Gaignat, Girardot de Préfont, le duc de La Vallière, Mac-Carthy; nous terminerons cette brillante énumération par quatre noms du XVI^e^ siècle que les amateurs ne mettront sans doute pas au-dessous des autres: nous voulons parler de Maioli, de Mecénate, de Laurins, ces Italiens si bons connaisseurs, et de Grollier, ce prince des bibliophiles, qui aimait les livres non-seulement pour lui, mais pour les autres, et dont la devise était : *Grollieri et amicorum.*

« Cette considération et ces particularités d'exemplaires donnent évidemment lieu à

(1) Nous ne résisterons pas à la tentation de citer ici quelques passages de M. de Sacy au sujet d'un bibliophile dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler le catalogue, M. G. Duplessis (voir *Dict. de Bibliologie*, col. 451); nous en parlons d'autant plus volontiers que cet ami des livres joignait à un goût très-décidé une sage modération qui ne se rencontre pas toujours chez ses confrères :

« Il n'éprouvait pas, comme certains amateurs, le besoin insatiable de posséder. Il jouissait avec bonheur des livres mêmes qui ne faisaient que passer dans ses mains. Il les voyait tous, et n'en gardait pour lui qu'un petit nombre. Une simple note prise sur l'exemplaire qu'un concurrent heureux allait lui enlever, satisfaisait son goût et sa passion. S'il n'avait pas acquis un livre, il avait acquis une connaissance de plus sur ces livres qu'il adorait....

« Très-versé dans les langues grecque et latine, amoureux de l'érudition qu'il cultivait pour son propre plaisir sans éprouver le besoin de la réputation, M. Parison cherchait lui-même ses livres sur les quais à une époque, hâtons-nous de le dire, où l'on trouvait sur les quais plus souvent qu'aujourd'hui, d'excellents ouvrages délaissés par des amateurs ignorants, excellents pour le fond, excellents même pour la forme et d'une condition très-élégante ou du moins très-pure, de beaux in-12 d'autrefois reliés solidement en veau fauve et en veau marbré....

« Les possesseurs de ces deux bibliothèques en ont joui sagement. Ce n'était pas pour eux un meuble de luxe, une vaine décoration d'appartement. Ils aimaient les beaux livres, mais ils les aimaient pour les lire; ils en paraient leur esprit, ils en nourrissaient leur cœur. Dans ces livres, ils avaient cherché et trouvé ce qui est le véritable fruit des livres, la tranquillité de l'âme, le goût d'une vie simple, modeste et cachée. Tâchons d'être bibliophiles aux mêmes conditions qu'eux. »

des recherches sur les plus célèbres bibliothèques d'amateurs.

« Une histoire de la bibliophilie, pour être complète, devrait contenir une étude des ornements artistiques qui accompagnent souvent le texte d'anciens ouvrages, tels que encadrements, fleurons, vignettes, etc. ; puisque ces gravures sur bois ou sur cuivre rendent un volume essentiellement *bibliophilique*. Mais cette étude nous entraînerait trop loin. Il nous faudrait parcourir les diverses *Ecoles* de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, et pour traiter un sujet d'une telle importance, il serait indispensable de lui consacrer un volume dont nous ajournons la publication.

« En conséquence, notre ouvrage sera composé des parties suivantes : 1° Les observations préliminaires, dans lesquelles seront insérés tous les documents que nous avons pu recueillir sur la reliure. 2° Un texte explicatif, qui paraîtra avec les dernières livraisons et servira de pièces justificatives pour les planches du livre. 3° Des recherches sur les *bibliothèques des plus célèbres amateurs*. 4° Une partie sera réservée aux bibliophiles de toutes les époques, classés par ordre chronologique ; c'est là que nous reproduirons leurs *armoiries*, leurs *devises* et leurs *ex-libris* ; c'est ce que nous appellerons l'*Armorial des bibliophiles*.

« N'ayant point de modèle à suivre pour un travail sans précédent, nous n'avons pu nous aider que de nos propres inspirations ; mais, depuis longtemps, nous nous étions préparés à l'entreprendre, en réunissant ou en faisant graver les plus beaux spécimens de la reliure de tous les temps et de tous les pays, ainsi que les armoiries des amateurs. Nous espérons que les bibliophiles ne nous refuseront pas leur concours bienveillant, et, *grâce à leur appui*, nous serons en mesure d'achever le recueil le plus complet et le plus curieux qu'on puisse désirer, sur la reliure, sur les *marques* des amateurs de livres et sur leurs bibliothèques.

« Cet ouvrage, imprimé sur papier vergé de Hollande, sera publié avec les soins et avec le luxe typographique qu'exige un livre qui s'adresse particulièrement aux bibliophiles et aux artistes. »

BIBLIOTHEQUES. — Nous avons déjà donné au sujet de la bibliothèque Impériale à Paris des détails étendus; depuis leur impression les catalogues de cet immense dépôt se sont enrichis de deux nouveaux volumes (nous en parlons à l'article CATALOGUES); quoique de grandes améliorations aient eu lieu dans l'organisation de ce vaste établissement, il y a encore, sous divers points de vue, bien des choses à faire: c'est ce que M. Mérimée a fait ressortir dans un discours prononcé devant le Sénat et dont nous reproduirons un passage :

« M. le ministre d'État s'est occupé avec un zèle très-louable de la restauration de la bibliothèque Impériale qui tombait en ruines. M. le ministre de l'Instruction publique s'est occupé de la réorganisation de cette même bibliothèque ; il y a introduit des améliorations très-bonnes : mais ni l'un ni l'autre n'ont pu réaliser une amélioration importante, donner à cet établissement un fond d'entretien qui pût le mettre au courant des livres qui se publient dans le monde, des manuscrits et des estampes qui paraissent dans les ventes, des cartes de géographie qui viennent à paraître dans différents pays.

« Le Musée britannique dispose annuellement de 250,000 fr. pour acquisitions d'imprimés, 250,000 fr. pour reliures et 250,000 fr. pour acquisition de manuscrits. Je crois que l'an dernier nous avons dépensé à peine 25,000 fr. pour acheter des imprimés, et pour les reliures à peine 15,000 fr.

« Quand je vois le Musée britannique doté de cette manière large et noble, j'admire la grandeur du pays qui l'a créé, mais quand je vois la bibliothèque Impériale, la collection encyclopédique de France par excellence, si pauvrement dotée, je ne puis m'empêcher de dire que les subventions sont insuffisantes !... »

Aux arguments si pressants de M. Mérimée, on peut ajouter que la dotation du Cabinet des estampes qui, en 1807, s'élevait à 17,000 fr., ne s'est montée en 1860 qu'à 7,000 fr., et cela dans le temps où une seule estampe de Rembrandt, le *Bourguemestre Six*, était achetée par un particulier 5,500 fr.

Ne passons pas sous silence un petit ouvrage intitulé : *La bibliothèque Impériale, son organisation, son catalogue*, par un bibliophile ; *Paris, Aubry*, 1861, petit in-8. Ce livret de 40 pages contient des vues dignes d'une attention sérieuse.

L'auteur raconte qu'un de ses amis, savant allemand distingué, travaillant à une histoire littéraire de la France au XVI^e^ siècle, était venu à Paris et désirait consulter des ouvrages existant à la bibliothèque Impériale de la rue de Richelieu; plusieurs de ces ouvrages figuraient dans le dernier catalogue imprimé ; les numéros d'ordre qui leur avaient été assignés furent relevés ; malgré cette précaution, le résultat des recherches fut loin d'être favorable. En dépit du zèle, de la patience, des investigations multipliées des conservateurs chargés du service de la salle publique ou de celui de la réserve, à peine si, sur dix ouvrages, sept purent être communiqués.

A la bibliothèque de Munich, au British Museum, tout volume demandé est fourni en cinq minutes. Comment expliquer le peu de succès des efforts du directeur actuel de la bibliothèque Impériale, administrateur entièrement dévoué à son œuvre et qui a pour assistants des employés nombreux, zélés, instruits?

L'état regrettable de la Bibliothèque tient à deux causes : son organisation actuelle (point sur lequel on est à peu près d'accord), la lenteur apportée à la rédaction du catalogue définitif. Ce dernier objet exige quelques détails.

Depuis cent soixante ans, on cherche à dresser le catalogue complet de la bibliothèque Impériale, et les efforts les plus

coûteux n'ont abouti qu'à faire ressortir les difficultés de cette entreprise. L'administration de la Bibliothèque songe, dit-on, à l'abandonner lorsque le catalogue de la médecine, dont on s'occupe en ce moment, sera achevé. Le *Moniteur* offre la preuve des efforts qui ont été tentés, des dépenses énormes qui ont eu lieu. Est-il possible cependant d'admettre qu'il y ait un obstacle invincible, insurmontable, à dresser l'inventaire de 1,600,000 volumes? L'auteur de l'opuscule qui est sous nos yeux ne le pense pas; les moyens employés ont été insuffisants; il faut en chercher d'autres; il se flatte d'avoir trouvé le secret d'achever ce gigantesque travail en dix-huit mois au plus et en dépensant 300,000 fr.

La bibliothèque de la rue Richelieu est envahie par une foule d'oisifs qui ne demandent un livre que pour avoir un prétexte de se chauffer ou de tuer le temps. Il y en a beaucoup d'une ignorance crasse qui gâtent les livres, qui les mutilent parfois. Cette tourbe ennuyée vient dormir sur un livre pris au hasard; le tableau que présente la salle de lecture est triste.

Afin de remédier à cet état de choses, afin d'offrir aux travailleurs sérieux les facilités qu'ils peuvent désirer, tout en mettant à la disposition du public le moins lettré les facilités de s'instruire, une commission chargée d'étudier le régime de la bibliothèque, a proposé d'établir un service qui devrait satisfaire deux publics différents. Deux salles distinctes seraient établies; l'une, ouverte à tous, renfermerait une vaste collection d'ouvrages classiques et usuels, et nul autre livre n'y serait communiqué; l'autre salle serait réservée aux personnes justifiant d'un but d'études sérieuses.

On a adopté en principe les conclusions du rapport de la commission; on travaille, dit-on, à en rendre l'essai praticable, mais le système n'a pas été adopté sans réserve.

Il est aussi facile de cataloguer deux millions de volumes que deux cents; il faut plus de temps, mais le travail est le même.

Dans un établissement bien organisé et où chaque objet porte un numéro distinct, il est aussi facile de trouver un objet désigné entre deux millions qu'entre deux cents.

Il faut renoncer à suivre l'ordre méthodique dans le classement des volumes sur les rayons. Ce système, bon dans une collection particulière peu étendue, est abandonné dans la plupart des grandes bibliothèques de l'Europe; il est inapplicable à une collection qui reçoit en moyenne 200 volumes par semaine; nulle force humaine ne saurait maintenir l'ordre au milieu des intercalations et des bouleversements qui résultent d'entrées aussi nombreuses. On peut admettre cependant que chaque matière générale, *Théologie*, *Jurisprudence*, *Médecine*, ait une place à part et qu'elle soit désignée par une lettre particulière de l'alphabet; elle constitue une série particulière de numéros. Ce mode de classement offre, pour la rapidité du service, des avantages réels. Supposons qu'une ou plusieurs salles désignées par la lettre J soient affectées à la jurisprudence: tous les livres appartenant à cette classe porteront la lettre J suivie d'un numéro d'ordre qui n'est déterminé que par le rang arbitraire qu'occupe le volume sur les rayons. Les acquisitions nouvelles sont ajoutées à ce qu'on possède déjà en continuant l'ordre des numéros.

Le système actuel est des plus compliqués; la division générale est indiquée par une majuscule; la sous-division par une minuscule, la section de cette sous-division par un exposant. Vient ensuite un numéro d'ordre. Ainsi l'*Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, par l'abbé Jager, pourra porter l'inscription suivante : Bd^{16} 2349, se décomposant ainsi : B, *Histoire de France*, Bd, *Histoire religieuse de France*, Bd^{16}, *Histoire religieuse de France pendant la Révolution*. Avec le principe des intercalations méthodiques, quand il survient un nouvel ouvrage de la même nature et devant être placé à côté de celui-ci, on ne peut lui donner le numéro 2350 qui est déjà pris par le volume suivant; on ajoute une lettre distinctive; on a donc Bd^{16} 2349 A, et ainsi de suite jusqu'à Z à mesure que de nouveaux ouvrages se présentent. Les lettres une fois épuisées, on a recours à un second exposant, à des lettres grecques, à des étoiles, Bd^{16} 2349 A^{1} ou A^{*}; on peut arriver jusqu'à Bd^{16} 2349 A^{****}. Des inscriptions tout aussi compliquées ne sont pas rares; comment s'y reconnaître?

L'énumération que nous avons faite des divers fonds manuscrits de la bibliothèque Impériale (*Dict. de Bibliologie*, col. 138), se trouvant incomplète par suite d'une méprise, nous croyons devoir signaler ici les fonds qu'il faut ajouter à ceux que nous avons indiqués.

Fonds Lancelot. — 200 manuscrits presque tous modernes, légués en 1738 par cet érudit à la bibliothèque du Roi.

Fonds Du Cange. — Après la mort de cet érudit célèbre, ses manuscrits furent dispersés; la bibliothèque du Roi parvint cependant à en retrouver un certain nombre.

Fonds Sorilly. — 400 manuscrits environ entrés en 1756; c'est un recueil de jurisprudence des plus remarquables en raison des différentes collections qu'il renferme.

Manuscrits de Huet. — L'illustre évêque d'Avranches avait légué sa bibliothèque à la maison des Jésuites de Paris; les manuscrits, au nombre de près de 200, sont entrés à la bibliothèque du Roi; la plupart sont précieux; près de la moitié sont en grec ou en quelque langue orientale. Plusieurs des manuscrits grecs sont des copies de divers ouvrages avec notes de la main de Huet, et il y a aussi parmi les manuscrits latins quelques écrits autographes du savant prélat, notamment la copie originale de la *Demonstratio Evangelica*, Paris, 1690, et des *Carmina*, qui ont été plusieurs fois imprimés. Les manuscrits français sont en petit nombre; on y remarque un recueil important de lettres

adressées à Huet et plus de 75 lettres de Leibnitz adressées à un savant jésuite, le P. Desfossés.

Fonds Fontanieu. — La bibliothèque de ce conseiller d'Etat fut achetée en 1765; elle était composée d'environ 6000 volumes imprimés et de plus de 1200 manuscrits. Il n'existait guère de collection plus complète à l'égard de l'histoire de France; on distinguait un recueil de plus de 800 portefeuilles remplis de titres (quelques-uns originaux.) Fontanieu avait joint à ces pièces des notes ou observations. Les pièces ou titres, au nombre de plus de 60,000, sont rangés par ordre chronologique lorsqu'ils concernent l'histoire générale de France, et par ordre de matières, lorsqu'ils se rapportent au droit public du royaume. Une centaine de volumes, de lettres originales et 12 portefeuilles de chartes concernent la province du Dauphiné.

Fonds de Dufourny. — Six très-gros volumes contenant l'inventaire des titres, papiers, actes et renseignements des duchés de Lorraine et de Bar, dressé en 1697 et 1698 par Caille Dufourny, auditeur des comptes de Lorraine.

Fonds de Louvois. — Il se compose des manuscrits légués par l'abbé de Louvois, qui mourut dans les fonctions de bibliothécaire; 300 volumes, contenant des papiers sur les affaires publiques de 1640 à 1660, des procès-verbaux des assemblées du clergé, des documents sur les généralités du royaume, sur l'administration de 1649 à 1699, etc.

Fonds de La Mare. — Plus de 600 volumes sur l'histoire de France, sur l'origine des charges et dignités du royaume. Ils avaient été réunis par Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Bourgogne; après sa mort, son fils les avait vendus à un libraire hollandais; le Régent ne voulut pas qu'ils sortissent du royaume et il les fit racheter.

Fonds de Baluze. — Un millier de manuscrits et une grande quantité de chartes originales, bulles, etc. L'acquisition en fut faite par ordre du Régent, en 1719, un an après la mort de l'infatigable érudit qui avait formé cette précieuse collection; il s'y trouve des documents d'une haute antiquité et d'une grande importance.

Fonds de Mesmes. — Les manuscrits qui faisaient partie du cabinet de ce premier président furent achetés en 1731; ils forment plus de 600 volumes; ils intéressent surtout l'histoire de France (22 volumes des Mémoires originaux de la Ligue de 1579 à 1595) le droit, les négociations diplomatiques.

Fonds Colbert. — En 1732, le roi acheta au comte de Seignelay, petit-fils du grand ministre, les manuscrits qu'avait réunis cet homme célèbre; cette collection, aussi nombreuse que riche, fut payée 100,000 écus. Elle se composait de trois parties: la première, relative aux sciences, comprenait 6117 volumes dont 3310 in-folio, parmi lesquels environ 650 orientaux et 1000 grecs, la plupart d'une haute antiquité. La seconde classe, composée de manuscrits modernes, offre plus de 7600 volumes sur l'histoire et l'administration de la France; la troisième enfin présente un très-grand nombre de pièces originales, de diplômes, de chartes.

C'est dans le fonds Colbert que se trouve le fonds de Doat, qui doit ce nom à celui du président de la cour des comptes de Navarre que Colbert chargea de faire faire des copies certifiées d'une multitude de pièces relatives à l'histoire des provinces du midi de la France.

Fonds de Cangé. — 200 volumes environ intéressants pour l'histoire et l'ancienne littérature de la France, acquis en 1733.

On compte encore plusieurs fonds conservés séparément et qui portent le nom d'*ancien fonds du Roi;* on y remarque le fonds de Versailles, composé de manuscrits originaux sur l'histoire de France, presque tous dédiés ou présentés à Louis XIV, les manuscrits de l'historien Mezeray, ceux du maréchal de Noailles, ceux de Fourmont relatifs à la langue chinoise et à un recueil d'inscriptions qu'il avait relevées durant ses voyages dans le Levant; les manuscrits de l'Eglise de Paris, acquis en 1756 au nombre de plus de 300; ils sont pour la plupart précieux et anciens; plusieurs remontent à une très-haute antiquité; un manuscrit de Grégoire de Tours, en lettres onciales, remonte au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle. C'est aussi dans ce fonds que se trouve l'enquête relative à la réhabilitation de la mémoire de Jeanne d'Arc. La sentence de réhabilitation est du 7 juin 1456. Ce document important a été publié par M. J. Quicherat et fait partie des ouvrages mis au jour sous les auspices de la *Société de l'Histoire de France.*

Citons encore, quoiqu'il se trouve en grande partie conservé au département des imprimés, le recueil formé par Morel de Thoisy, lieutenant-général du bailliage de Troyes et offert par lui en 1725 à la bibliothèque du Roi. Cette collection, formée de plus de 600 volumes de divers formats, renferme, dit-on, près de 60,000 pièces fugitives imprimées ou manuscrites, parmi lesquelles se trouvent une foule de factums, mémoires, etc. Elle est divisée en quatre parties. La première regarde les matières de droit et elle est de 385 volumes; la seconde, 172 volumes, a rapport aux matières ecclésiastiques; il y a 86 volumes pour les matières historiques ou négociations. Les belles-lettres forment la quatrième et la moins considérable section; on n'y compte que 14 volumes Ce recueil, presque unique en son genre, a conservé une multitude de pièces fugitives qui auraient disparu sans retour, et parmi bien du fatras et des inutilités, il s'y rencontre des documents intéressants.

Ajoutons quelques mots à ce que nous avons dit des autres grandes bibliothèques de Paris.

De curieux détails sur la bibliothèque qu'avait formée le cardinal Mazarin, se trouvent dans la *Correspondance littéraire* (1861, p. 272 et 320.)

Le bibliothécaire du cardinal, le savant Naudé, tenait des registres qui existent en-

core ; l'un d'eux mentionne tous les achats ; les prix payés sont bien inférieurs à ceux qu'on paie aujourd'hui (il est vrai que le pouvoir de l'argent s'est bien modifié). Comme exemple d'un prix élevé, nous signalerons le Talmud, 14 vol. in-fol., édition de Lublin, 1617, 700 livres. Beaucoup d'achats sont faits en bloc ; c'est ainsi qu'on trouve : à Cramoisy, libraire, pour 9 vol. in-fol. et 200 et plus d'in-4 et d'in-8, 420 livres ; pour tant qu'un crocheteur a pu en porter, 120 livres.

Naudé, grand *ramassier* de toutes sortes de livres, était d'avis qu'un bibliothécaire ne doit rien négliger : libelles, pamphlets, placards, tout lui semblait bon à prendre et à conserver.

La bibliothèque Sainte-Geneviève est la plus fréquentée de Paris sans en excepter la bibliothèque Impériale. Elle a reçu jusqu'à mille lecteurs par jour l'hiver dernier dans ses séances du jour et du soir. Les étudiants, les professeurs viennent y demander des matériaux pour leurs travaux, des livres relatifs aux hautes études classiques. Le service est si régulier et si rapide qu'en moins d'une demi-heure quatre cents lecteurs sont servis à la fois sans encombrement. Pour arriver à ce résultat, on a disposé les livres de façon à ce que tous ceux qui sont d'un usage journalier soient sous la main des employés, tandis que les autres, rarement demandés, sont dans des salles basses. Ces derniers ne se communiquent pas le soir (1).

Nous aurons peu de chose à dire de neuf au sujet des bibliothèques départementales.

Celle d'Amiens a publié le volume de son catalogue relatif à l'histoire (1856 et 1857, 5000 numéros.)

Cet inventaire, rédigé avec soin, offre des titres détaillés et accompagnés parfois de notes succinctes.

A l'occasion d'un ouvrage sur l'Egypte, on signale les divers travaux sur l'Egypte ancienne, insérés dans la collection des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*

Quant à plus de 500 mazarinades contenues en 29 volumes, on a indiqué les numéros de la *Bibliographie* de M. C. Moreau, qui se trouvent à Amiens ; on signale trente-quatre de ces pamphlets qui ne figurent pas dans la *Bibliographie* en question.

Les pièces contenues dans des recueils sont énumérées en détail. Voir entre autres le n° 2648 ; sept volumes de pièces relatives au règne d'Henri IV; leur inventaire occupe 14 pages.

Origo et historia Belgicorum tumultuum, auctore E. Eremundo ; *Amstelodami*, 1641.

Cet ouvrage attribué à Théodore de Beze, à Hubert Languet, à Hotman, n'est, suivant Voisin (*Bibliotheca Hulthemiana*, IV, 301), qu'une traduction libre et abrégée de l'ouvrage hollandais de J. Ghisius, publié en 1616.

La *Revue des Sociétés savantes*, 1859, t. II, p. 633, renferme l'analyse d'une notice sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, publiée par M. Ch. Anglade, professeur de pathologie, 1859. Cette collection fut fondée par le professeur Huguenet qui légua, en 1767, 1200 volumes environ. Quelques anciens docteurs firent également des dons; en l'an III, la collection comptait 2700 volumes. Elle s'est enrichie, depuis cette époque, d'ouvrages provenant des couvents supprimés et des dépôts du gouvernement. M. Prunelle, bibliothécaire-adjoint, obtint du ministre Chaptal l'autorisation d'explorer les dépôts des provinces. A Troyes il trouva la belle bibliothèque du président Bouhier, et il y puisa en fin connaisseur *larga manu* En 1806, un médecin célèbre, Barthez, légua sa bibliothèque composée de 5052 vol.

La bibliothèque de l'École de médecine à Montpellier possède aujourd'hui plus de 50,000 volumes. On y distingue des manuscrits très-précieux, notamment un *Antiphonaire* qui a appelé toute l'attention des érudits, des autographes de Christine de Suède et du Tasse.

1) Nous n'avons pas à nous occuper ici avec quelques détails des bibliothèques particulières existant à Paris ; cependant nous donnerons d'après l'*Annuaire du bibliophile* pour 1862, quelques renseignements sur la collection formée par M. Gailhabaud, dans un but spécial d'études archéologiques. On remarque dans cette réunion un exemplaire du *Concile de Constance* (en allemand), le *Speculum vitæ humanæ*, avec gravures sur bois, le *Miroir* de Vincent de Beauvais, une importante série d'éditions de Vitruve, des reliures remarquables aux armes de souverains et de bibliophiles célèbres, des livres à gravures relatifs aux costumes, au cérémonial, aux fêtes publiques, entrées, funérailles. De nombreux dessins de costumes offrent un très-grand intérêt. La bibliothèque de M. Gailhabaud ne compte pas moins de 10,000 volumes ou brochures et de 40,000 estampes; le tout a été réuni par ce savant pour lui servir de matériaux pour son grand ouvrage sur les *Arts chez les différents peuples*.

Le cabinet de M. Guenebault père, renferme plus de 30,000 gravures, systématiquement classées. Un grand nombre se rapportent à l'iconographie religieuse. Nous signalerons, d'après l'*Annuaire* déjà cité, une réunion de plus de 3000 estampes représentant des sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament; un portefeuille de 2500 pièces environ sur l'histoire de l'Eglise, les martyrs, les cérémonies ; 6000 pièces environ formant une *Iconographia sancta*, rangées en 25 portefeuilles par ordre alphabétique des noms des saints ; plus de 1200 planches sur les cérémonies liturgiques, les costumes ecclésiastiques, les vases et objets servant au culte ; 150 pièces environ relatives à l'iconographie allégorique de la Mort dans l'antiquité et les temps modernes ; 5000 pièces relatives à la topographie de l'ancienne France (villes, églises, châteaux, monuments); plus de 600 pièces en 4 portefeuilles (abbayes, prieurés, couvents, cloîtres); 1900 pièces sur l'ancien Paris (cartes, plans et vues); 250 planches environ relatives à la Terre-Sainte. L'histoire des différents peuples, l'archéologie, les arts au moyen âge, etc., occupent aussi une place importante dans cette collection d'estampes à laquelle est jointe une réunion considérable de brochures sur les arts, les sciences, l'histoire, classées en 175 portefeuilles.

Un érudit infatigable, M. Léopold Delisle, a inséré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1856, p. 142-159) un travail sur la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges (1). M. Hiver avait déjà abordé ce sujet dans un mémoire qui remplit la première livraison des *Mémoires de la Société historique du département du Cher;* Bourges, 1855, in-8; mais sans avoir épuisé la matière. Il a donné une liste des soixante-cinq articles des ouvrages qui furent donnés en 1404 par le duc de Berry, frère de Charles V et fondateur de cette chapelle. Un autre inventaire est à la bibliothèque Impériale; il offre des manuscrits qui ne figurent pas dans le catalogue dressé par M. Hiver, et par contre aussi, il en présente que cet archéologue n'a pas connus. Puisant à ces diverses sources et les contrôlant judicieusement, M. Delisle a dressé la liste des volumes (au nombre de 100 environ) qui formaient au milieu du XVI^e^ siècle, et avant les dévastations des protestants, la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges. Les livres de théologié y dominent grandement comme d'usage à cette époque; il y a aussi quelques auteurs classiques, quelques ouvrages de médecine. En 1717, dom Martène trouva cette bibliothèque dans un état pitoyable; le local où elle était logée avait été converti en poulailler; on peut juger de la façon dont les livres se présentaient. Quelques volumes ont passé à la bibliothèque de Bourges. En 1752, les chanoines en offrirent une vingtaine à Louis XV. M. Delisle les a vérifiés à la bibliothèque Impériale, et il les signale avec détail. On y distingue 1° un Pontifical écrit vers 1388 et orné d'une quarantaine de petites miniatures d'une exécution remarquable; 2° un psautier anglo-saxon du XI^e^ siècle. M. Delisle a transcrit les Litanies qu'il croit appartenir à la liturgie galloise et qui diffèrent parfois de celles que Mabillon (*Analecta*, p. 168) a publiées d'après un manuscrit de Reims. On y trouve des saints qui ne figurent pas dans les litanies habituelles du continent (Sanctus Cynelmus, S. Eadperdus, S. Guthlacus, S. Aidanus, S. Spidinus, Sancta Ædælorytha, S. Ælfgifa, S. Sexburgha, etc.

Ne laissons pas de côté un petit volume intitulé *L'ancienne Bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor*, par J. A. R. Mortreuil; *Marseille*, 1854, in-8, 63 pages. L'auteur de ce travail s'est proposé de rechercher la manière dont s'est formée la bibliothèque des religieux de Saint-Victor à Marseille, la règle à laquelle elle était soumise, la nature des livres qui la composaient. Le seul point qu'il n'ait pu éclaircir, c'est l'histoire des monuments antérieurs au XII^e^ siècle. Cette brochure se termine par une copie figurée du catalogue des livres de Saint Victor à la fin du XII^e^ siècle document curieux que M. de Mas-Latrie avait fait connaître dans le tome I des *Mélanges* publiés par M. Champollion-Figeac.

Nouvelles Recherches sur la Bibliothèque des archevêques et du chapitre de Rouen, par l'abbé P. Langlois; *Rouen*, 1854, in-8.—L'appendice renferme les statuts de la bibliothèque de la cathédrale en 1428, et un catalogue des manuscrits du chapitre et de l'archevêché qui sont aujourd'hui conservés dans différentes collections publiques.

Des détails surdiverses bibliothèques se trouvent dans un volume publié par M. Buchon: *Quelques souvenirs de courses en Suisse et dans le pays de Bade*; Paris, 1836, in-8.

La bibliothèque du séminaire protestant à Strasbourg contient 28,000 volumes, dont 4,300 du XV^e^ siècle et 800 manuscrits. A Constance la bibliothèque du baron de Wersemberg renferme une collection précieuse sur les antiquités littéraires allemandes, et près de cette ville, M. de Lassberg possède des manuscrits fort précieux, notamment des poésies jusqu'alors inédites des troubadours (des *Minnesinger*) allemands; il les a publiées d'après les copies extrêmement soignées qu'il en a faites.

M. Buchon trouva trop souvent peu d'ordre dans les dépôts qu'il visita. A Saint-Gull les manuscrits étaient en désordre. A Carlsruhe, ceux qui proviennent des anciens couvents de Saint-Blaise et de Reiczenau sont restés négligés et n'ont pas été catalogués.

Si nous passons à ce qui concerne les bibliothèques des pays étrangers, nous parlerons d'abord de celle de Genève.

Cinq armoires placées dans la salle de lecture renferment des volumes rares et précieux, des impressions du XV^e^ siècle. On y distingue :

Le Boèce imprimé à *Bruges*, par *Colard-Mansion*.

Bocace, De la ruyne des nobles hommes et femmes; *Lyon*, 1483.

Le Mystère de la vengeance et de la mort de Jésus-Christ; in-fol. sans lieu ni date.

Dante, Quæstio de duobus elementis; *Venetiis*, 1508.

Les deux traités de Servet sur la Trinité, dont on connaît l'extrême rareté occasionnée par une destruction rigoureuse.

Citons aussi quelques ouvrages de liturgie devenus de véritables raretés bibliographiques: *Manuale ad usum Gebennensem;* Genève (vers 1487); *Missale ad usum Gebennensem*, Ibid. 1491; *Breviarium Ecclesiæ Belnensis*, Ibid., 1517; *Missale ad usum Lausannensem;* Lausanne, 1500 et 1505; Lyon, 1522; *Missale ad usum Gebennesem;* Lyon, 1521.

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés au sujet du *Musée Britannique*, nous

(1) Un travail du même genre mais relatif à une autre collection a paru sous le titre de *Catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, au XI^e^ siècle*, publié par M. L. Merlet, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1854, p. 263. — Ce catalogue existe à la bibliothèque de la ville de Chartres, et ce dépôt possède encore quelques-uns des manuscrits qui y sont indiqués. Les *codices* enregistrés sont au nombre de 100; presque tous, comme on peut croire, appartiennent à la théologie; les écrits des Pères sont assez nombreux. Il y a aussi quelques classiques, Virgile, Ovide, Juvénal; le n° 96 a pour titre : *Versus de Karolo Magno.*

ajouterons seulement que les dépenses pour acquisitions dans les quatre départements dont se compose cet immense et riche dépôt se sont élevées en 1858 à 421,800 fr., en 1859 à 499,227 fr., en 1860 à 582,200 fr. La dépense annuelle a été pour les imprimés de 250,000 fr.; pour les manuscrits de 60,000 à 90,000; pour les antiquités et les médailles de 75,000 à 95,000; pour les dessins et gravures d'environ 50,000. La bibliothèque compte aujourd'hui plus de 600,000 volumes, au lieu de 235,000 en 1838 et de 435,000 en 1850. Il est entré, en 1860, 602 manuscrits nouveaux et 1224 chartes; parmi ces papiers figurent 150 lettres autographes de Michel-Ange.

La bibliothèque de l'ancienne Compagnie des Indes, réunie aujourd'hui au ministère des Indes, est desplus précieuses dans sa spécialité. On y trouve plus de 16,000 volumes relatifs à l'Asie.

Une note qui nous est adressée au sujet de la bibliothèque publique de Cambridge constate que cette collection possède entre autres raretés un fort bel exemplaire de l'édition originale d'*Apulée*, 1469, le *Catulle* et les *Sylves* de Stace imprimées en 1473 à Parme par Corallus, divers volumes fort précieux mis au jour par Cuxton et Wynkyn de Worde.

Nous trouvons dans le *Manuel statistique de la monarchie Autrichienne* (1) publié par von Czoernig, les chiffres suivants relatifs à l'importance des bibliothèques de cet empire, chiffres que nous reproduisons sans prétendre en garantir l'exactitude.

Vienne, bibliothèque impériale,	358,000	volumes.
— — de l'université,	159,644	—
Gratz,	48,847	—
Insbruck,	57,802	—
Prague,	126,103	—
Cracovie,	102,822	—
Lemberg,	39,166	—
Padoue,	89,497	—
Pesth,	98,091	—
Linz,	27,850	—
Salzbourg,	50,141	—
Klagenfurth,	31,147	—
Laibach,	33,585	—
Trieste,	28,000	—
Olmutz,	54,362	—
Mantoue,	40,910	—
Venise (bibliothèque Saint-Marc).	114,250	—

A Vienne la bibliothèque impériale possède 7000 volumes imprimés avant 1500; les plus remarquables sont le *Psautier* de 1457 sur vélin; le *Speculum humanæ salvationis*, xylographique (exemplaire du duc de La Vallière); la *Biblia Pauperum*, xylographique; un très-bel exemplaire de la *Bible* de 1453; le *Rationale* de Durand, Mayence, 1459; la *Bible* de Mayence, 1462; la *Bible* allemande imprimée à Strasbourg, et dont la rareté, en bons exemplaires surtout, est extrême; un très-bel exemplaire du *Pline* de 1469; un *Virgile* de Mentelin à Strasbourg, également beau; *César*, Rome, 1469, sur vélin; *Valerius Flaccus*, 1474. Signalons aussi l'ouvrage de Servet, *Christianismi restitutio*, 1553, in-8. On assure qu'on n'en connaît qu'un autre exemplaire à la bibliothèque Impériale à Paris, mais moins beau que celui-ci. On prétend que ce volume fut offert par le comte de Lasky à l'empereur, et que Joseph II récompensa cette offrande par le don d'un diamant d'une valeur de 10,000 florins. C'était agir vraiment en souverain, mais nous ne certifions point l'authenticité de cette anecdote.

Parmi les manuscrits, on en distingue un exécuté au Mexique sur peau humaine, avec figures coloriées; un manuscrit de Tite-Live (très-ancien, mais incomplet); un fragment des Evangiles en lettres d'or et d'argent.

Quant à d'autres bibliothèques publiques de Vienne, le catalogue (en latin) des livres que possède l'Académie thérésienne rédigé par Joseph de Sartori (*Vienne*, 1802-06, 13 vol. in-4) n'a été tiré qu'à cent exempl. et il est rédigé avec un soin bien rare. Tous les mémoires et opuscules divers répandus dans les collections académiques, les journaux et les différents recueils que possède la bibliothèque, sont mentionnés et classés systématiquement; par malheur (ainsi que l'observe le *Manuel du Libraire*) il s'en faut de beaucoup que l'importance de la bibliothèque réponde au mérite du catalogue.

Les autres bibliothèques publiques disséminées dans les provinces autrichiennes sont peu connues. Il y a plus de quarante ans que Dibdin visita celle de Landshut. Le bibliographe anglais remarqua dans cette collection un exemplaire complet de la Bible allemande de Mentelin, d'autres bibles allemandes très-rares, un exemplaire du *Mamotrectus* de 1470 (volume très-rare), un bel exemplaire du *Psalterium* de 1480, un exemplaire médiocre de la Bible de 1462, sur vélin (imparfait de quelques feuillets), deux beaux exemplaires de la *Polyglotte* d'Alcala, incomplets l'un et l'autre du VI^e^ volume qui contient le Dictionnaire.

Puisque nous invoquons le témoignage de Dibdin, voyons ce qu'il dit de la bibliothèque de Munich; ce renseignement est d'autant plus utile, que dans la *Bibliographical Tour* de cet écrivain, la partie relative à l'Allemagne ne figure point dans la traduction française donnée par Licquet.

Cette collection renferme 20,000 volumes environ imprimés au XV^e^ siècle; elle est à peu près sans rivale au point de vue des ouvrages xylographiques. On remarque deux exemplaires de la *Biblia pauperum* (Dibdin voulait en acheter un pour lord Spenser, mais on lui demanda un prix si élevé qu'il dut reculer) trois exemplaires de la Bible latine éditée par Mentelin (un d'eux fut acheté pour la bibliothèque dont nous venons de parler), les éditions originales de Pline, de Ptolémée, de Tite-Live, de César, de

(1) Nous ne reviendrons plus sur les bibliothèques de l'Allemagne dont nous avons déjà parlé; nous indiquerons seulement la brochure de M. Robert Naumann, *Le Conducteur dans la bibliothèque de Leipzig*, 2^e^ édition, 1862; on y trouve, sous une forme concise, des détails intéressants sur une collection considérable de bons ouvrages en tous genres.

Lucain, d'Apulée, un très-bel exemplaire de Dante, 1842, avec 20 gravures; Horace et Virgile, éditions d'Alde, 1501, sur peau vélin, deux exemplaires sur vélin du *Teurdanekhs* de 1517.

Le prince royal de Bavière avait un goût prononcé pour les éditions aldines, et il venait de faire l'acquisition d'un des livres les plus rares en ce genre, les *Horæ Græcæ beatissimæ Virginis*; Venise, 1497.

La bibliothèque des études ou du lycée de Laybach mérite une mention spéciale. Fondée en 1788 avec les livres provenant de divers couvents supprimés dans la Carinthie, elle fut ouverte au public à dater du 1er janvier 1792, et une somme de 300 florins (portée en 1809 à 500 florins) fut affectée par an à son entretien. En 1801 un recensement constata la présence de 13,239 volumes (non compris les doubles); en 1823 le gouvernement fit l'acquisition de la bibliothèque du baron de Zois, composée de 4394 volumes, la plupart relatifs à l'histoire naturelle. En 1836, le préfet du gymnase, François Hladnik, légua 645 volumes appartenant en grande partie à la classe de la botanique. En 1845, on fit pour la modique somme de 1400 florins une acquisition importante, celle de la collection du savant B. Kopitar, connu par ses travaux sur la langue slave. Elle se composait de 2105 volumes reliés, et de 1080 brochures. En 1849, le comte Welsberg légua 329 volumes, la plupart relatifs à la jurisprudence.

En 1858, la bibliothèque en question possédait 33,051 volumes, 2,160 brochures et 233 manuscrits.

Indépendamment des cartes sur lesquelles sont enregistrés les ouvrages, il existe deux catalogues, l'un par ordre alphabétique, l'autre méthodique.

L'histoire naturelle, la philosophie, l'histoire sont les parties le mieux représentées dans la bibliothèque de Laybach; la géographie, la philosophie, les littératures étrangères laissent beaucoup à désirer.

Parmi les manuscrits qui en général ont peu de valeur, on distingue une copie de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, exécutée en 1347 dans le couvent des Chartreux de Freudenthal, sur parchemin.

Au nombre des éditions du xve siècle, on peut citer le *Rationale divinorum officiorum* de Durand, *Augsburg*, 1470; les *Antiquitates* de Josèphe, *per Joannem Schuster*, 1470; le *Catholicon* de J. de Janua, *Argentinæ*, 1470-75.

Indépendamment de cette bibliothèque, la ville de Laybach en renferme six autres :

Celle du Gymnase, formée depuis une quinzaine d'années, pour servir aux professeurs et aux élèves de cet établissement: elle compte 1,500 volumes environ et plus de 3,000 programmes académiques ;

Celle du séminaire ecclésiastique établie dès 1701, par l'évêque Sigismond d'Herberstein: enrichie depuis par le zèle de divers ecclésiastiques, elle a aujourd'hui près de 7,000 volumes, concernant la théologie pour la plupart;

Celle du couvent des Franciscains, fondée en 1755 : elle renferme 14,000 volumes environ, parmi lesquels la *Polyglotte* imprimée à Paris, en 1645, 10 vol. in-fol.;

Celle de la maison princière d'Auersperg; collection inaliénable, riche en documents historiques, mais trop négligée par ses propriétaires.

Les bibliothèques de la Société d'agriculture, de l'Institut historique, du Musée carinthien, sont peu considérables, mais elles renferment divers ouvrages intéressants et peu communs sur l'histoire du pays.

La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dont nous avons parlé, continue de faire des progrès remarquables.

Une notice du prince Auguste Gallitzin dans le *Bulletin du bibliophile* (15e série, 1861, p. 543), contient à cet égard des renseignements intéressants.

Entre les mains de M. le baron de Korff depuis douze ans, la bibliothèque de Saint-Pétersbourg a fait plus de progrès en cet espace de temps qu'aucun autre établissement de ce genre n'en a fait en un siècle. Cet éminent bibliographe ne s'est pas borné à décupler ses richesses, à orner ses salles, à les enrichir de collections spéciales; il a en outre fait paraître, aux frais, mais aussi au profit de la bibliothèque, une centaine de publications. Ce ne sont pas seulement des catalogues minutieux dans lesquels les vrais amateurs souvent trouvent des indications nouvelles, au lieu des comptes rendus d'un intérêt local ou administratif; ce sont encore des ouvrages, dont la reproduction, habilement annotée, a un mérite réel et général.

Une reproduction de la première *Gazette russe* imprimée à Moscou en 1703 et dont on ne connaît que deux exemplaires, est elle-même devenue une rareté.

Signalons aussi la réimpression à cent exemplaires du *Carmen de statura, feritate ac venatione bisontis*, par Nicolas Hussorianus, poëme curieux dont on ne connaît qu'un seul exempl. imprimé à Cracovie en 1523.

Une *Description de Saint-Pétersbourg*, en 1810, a été traduite par M. de Korff d'après un livret allemand, annotée et publiée, sous la forme d'un charmant volume orné de fleurons analogues à ceux qu'ont employés les Elzevier (1).

Parmi les collections particulières on distingue celle des *Russica*, c'est-à-dire des ouvrages de tout genre relatifs à la Russie; l'ébauche du catalogue de cette collection contient près de 21,000 articles. Si dans chaque pays, dans chaque province, on formait

(1) L'administration de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg a publié récemment un catalogue des éditions elzéviriennes que possède ce dépôt; elles sont fort nombreuses, et peut-être en rédigeant ce catalogue a-t-on cédé à l'attrait d'en étendre encore le nombre, en enregistrant comme productions elzéviriennes des volumes qui, exécutés en Hollande, pendant le xvne siècle, ne semblent pas cependant être réellement sortis des ateliers de ces typographes célèbres.

des collections semblables, et si leurs catalogues étaient rédigés, étaient publiés, l'histoire locale et la science des livres retireraient de cette mesure intelligente des résultats très-précieux.

D'après d'autres personnes bien renseignées, la bibliothèque impériale de St-Pétersbourg est celle dans le monde entier où se manifeste le plus d'ardeur pour accroître les richesses bibliographiques, le plus de zèle scientifique pour la mise en œuvre des trésors accumulés. Pendant les années 1859 et 1860, les acquisitions se sont élevées en livres imprimés à 66,101 volumes, en manuscrits à 2,206, en estampes, cartes, etc., à 34,392 numéros.

Les catalogues alphabétiques sont à peu près terminés dans toutes les sections. Les catalogues systématiques sont à peu près achevés en ce qui concerne plusieurs parties importantes. Des inventaires spéciaux existent pour la collection des Alde et des Elzévier, des éditions de la Bible en toutes langues, des curiosités typographiques et bibliographiques, des livres sur grand papier, et des exemplaires intéressants par quelque circonstance particulière; les catalogues de cette dernière collection ainsi que de celles des Aldes sont imprimés; il en est de même des manuscrits grecs, orientaux et vieux-allemands. En 1860, les opérations du catalogue portaient principalement sur la division des *Russica* (ouvrages relatifs à la Russie) qui comprend près de 30,000 volumes et qui doit surtout son développement au zèle du directeur, M. le baron de Korff. Provisoirement cette partie du catalogue a été lithographiée et tirée à 100 exemplaires (un volume in 4 de plus de 1600 pages). Ces exemplaires ont été distribués aux correspondants de la bibliothèque et à des bibliographes de renom étrangers ou régnicoles, afin de solliciter leurs observations. Parmi les acquisitions faites en 1860, on remarque celles de quelques collections précieuses, notamment la réunion des ouvrages orientaux que le prince D. Dolgorouki avait rassemblés en profitant des occasions favorables que lui avait présentées son séjour à Téhéran comme ambassadeur, les ouvrages chinois réunis par l'orientaliste Senkowski; la collection Trechletoff formée de 357 manuscrits et 97 ouvrages rares concernant les littératures et les langues russe et slave; la collection formée par le conseiller d'Etat Debolzow composée de 1029 volumes relatifs au théâtre, aux romans, aux journaux en langue russe.

La bibliothèque de l'université de Dorpat possède près de 110,000 volumes; elle renferme aussi des manuscrits intéressants et une nombreuse collection de cartes.

Une autre bibliothèque spéciale et importante qu'on rencontre en Russie est bien connue aujourd'hui du monde savant grâce à la publication suivante :

Librorum in Bibliotheca Speculæ Pulcovensis anno 1858 exeunte contentorum catalogus systematicus. Edendum curavit et præfatus est Otto Struvius; *Petropoli, typis Academiæ Imper. scient. Petropolitanæ*, 1860, in-4, vol. de XXX et 970 pag.

La collection des ouvrages relatifs en majeure partie à l'astronomie et que possède l'Observatoire de Pulkowa ne peut qu'offrir un intérêt très-réel. En 1845, il avait paru un premier catalogue rédigé par F. G. W. Struve, (*Saint-Pétersbourg*, in-8, XLVIII et 437 pages); mais les ouvrages nouvellement reçus étaient en si grand nombre qu'on a jugé utile de refondre complétement un inventaire qui peut servir de répertoire spécial pour l'astronomie, et qui est d'autant plus utile que tout ce qu'on a en ce genre est arriéré et incomplet. *L'Astronomische Bibliographie* de J. E. Scheibel (*Breslau*, 1785-98, 3 vol. in-8 avec deux suppléments); la *Bibliographie astronomique* de Lalande (an XI, in-4); le tome V (consacré à l'astronomie) du *Repertorium Commentationum a Societatibus litterariis editarum*, publié par J. D. Reuss (*Gottingæ*, 1804, in-4); tout cela ne peut guère servir aujourd'hui, et tel est le nombre des écrits relatifs à cette branche des connaissances humaines qu'un bibliographe allemand, M. Emile Weller, a donné, en 1857, dans une publication périodique imprimée à Nuremberg, une liste de 37 ouvrages relatifs aux comètes de 1552 et de 1577.

L'*Anzeiger fur Bibliographie* (mars 1861) renferme une longue notice, d'après un écrit en danois du docteur J. Forhammer, sur la bibliothèque de l'université de Copenhague. Dès l'an 1482, peu après la fondation de cet établissement, le vice-chancelier Pierre Albersen faisait don de vingt-quatre livres, ce qui, à cette époque, était un chiffre bien plus respectable qu'aujourd'hui. Après bien des vicissitudes, après des périodes de délaissement et des moments où le zèle de quelques conservateurs se déploya, la bibliothèque avait en 1685, 30,000 volumes environ. Elle croissait peu à peu, mais le 20 octobre 1728, elle fut détruite par un incendie. On s'efforça de réparer ce désastre; le roi fit don d'un grand nombre d'ouvrages provenant des doubles de la bibliothèque royale, et un édit ordonna le dépôt d'un exemplaire de tout ouvrage imprimé dans les Etats danois. Dès la fin du XVIII^e siècle, la bibliothèque comptait 100,000 volumes, non compris les opuscules et près de 3088 manuscrits; quelques collections (entre autres celles de l'Académie de chirurgie et du séminaire) y ont été jointes, et aujourd'hui le nombre des volumes dépasse 150,000.

Parmi les bienfaiteurs de cet établissement il est juste de citer Arne Magnussen (Arnus Magnæus), islandais qui pendant plus de quarante ans s'était occupé sans relâche de réunir des documents imprimés ou manuscrits sur l'histoire des pays du Nord et spécialement sur son île natale. Il voulait léguer à l'université cette collection unique en son genre, malheureusement elle périt en grande partie dans l'incendie dont nous venons de parler.

M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, a inséré dans les *Bulletins* de ce corps savant (2^e série, tom. IX, p. 306-345) des *Notes et extraits sur les bibliothèques*

de Rome. Ce travail offre surtout le résultat de recherches entreprises sur des manuscrits relatifs à l'histoire ou à la littérature des Pays-Bas et des provinces wallones. Un manuscrit d'un trouvère du XIV^e^ siècle, Jean de Coïndet, natif du Hainaut, et qui existe à la bibliothèque de la Minerve, offre plus de vingt poëmes ou fabliaux inédits. Un manuscrit de Froissart, conservé à la bibliothèque du Vatican et qui, de la collection de Paul Petau, était entré dans celle de la reine Christine, offre des variantes, des additions importantes, un texte bien préférable à celui qui a été imprimé. Signalons aussi un ouvrage resté inédit d'une femme qui tient un rang honorable dans l'ancienne littérature française, Christine de Pisan : *Description et diffinition de prud'hommie selon l'opinion de monseigneur d'Orléans* (c'est-à-dire du duc d'Orléans), qui fut lui-même un poëte fort distingué.

M. Kervyn de Lettenhove dit en passant un mot de la précieuse collection d'autographie de Mgr Angelini. Elle renferme des livres portant des annotations marginales du plus grand prix. Il en est qui sont écrites de la main du Tasse ou de celle de Galilée; d'autres tracées par la reine Christine de Suède sur les feuillets des *Maximes* de madame de Sablé sont intéressantes.

L'auteur des *Maximes* avait fait l'éloge de la science; il avait soutenu que les princes n'entendaient la vérité qu'au berceau. Christine est d'un avis opposé. Elle ne croit pas à la science, puisque le plus haut degré où elle puisse nous élever est de reconnaître que nous ne savons rien. Les princes sont déjà craints au berceau, et par conséquent leur enfance est déjà livrée aux flatteurs.

Nous croyons devoir, quant à l'Italie, dire quelques mots de la bibliothèque de l'Académie de médecine à Turin.

Cette académie est d'origine récente : elle surgit en 1836 de la réunion de quelques médecins qui mettaient en commun leurs études; en 1847, elle fut officiellement instituée; depuis 1839 elle publie un journal estimé qui paraît deux fois par mois sous le titre de *Giornale della Reale Academia di medicina*. Les dons des membres résidants et des correspondants ont servi de base à la bibliothèque, qui en 1856 reçut une organisation définitive, à l'occasion d'un don de 4832 volumes bien choisis que lui fit le docteur Garbiglietti. Elle fut installée dans une salle du couvent de Saint-Vincent de Paul, et elle compte aujourd'hui plus de 10,000 volumes. Le gouvernement alloue chaque année une subvention de 3,000 fr. à l'académie de médecine, et il donne pour la bibliothèque 800 fr. pris sur les fonds du ministère de l'instruction publique. Le bibliothécaire, choisi parmi les membres de l'Académie, est réélu tous les deux ans. Le catalogue est dans le meilleur ordre, et la collection est ouverte au public trois fois par semaine de 9 heures à 4.

Quelques autres villes d'Italie possèdent aussi des collections importantes dont il est juste de parler.

Bergame.— La bibliothèque de cette ville, composée d'abord, au XVII^e^ siècle, de livres de jurisprudence, s'accrut par les legs que firent le cardinal Furietti et le gouverneur vénitien Contarini des ouvrages qu'ils possédaient. En 1797, la bibliothèque de la cathédrale fut réunie à celle de la ville, et celle-ci, ouverte au public, reçut plus tard les livres de divers couvents. Des sommes assez fortes furent employées pour l'enrichir; des bienfaiteurs lui firent des dons généreux; le professeur Manaroni lui donna un choix remarquable d'ouvrages nouveaux, se rapportant pour la plupart aux sciences physiques et naturelles, et J. Resciati offrit une réunion intéressante d'éditions rares et de manuscrits.

Depuis 1843, la bibliothèque a été installée dans la grande salle d'un ancien et vaste palais qu'on s'est attaché à décorer avec soin; on y rencontre les bustes de divers hommes distingués nés à Bergame (le cardinal Angelo Mai, l'évêque Morlachi, etc.), ainsi que deux globes terrestres de dimension colossale exécutés par Coronelli, et qu'a donnés le comte Vertova.

La bibliothèque compte plus de 80,000 vol. Parmi les manuscrits il en est bon nombre d'inédits; nous citerons seulement les statuts de Bergame datés de 1257, de 1331 et de 1430; un travail important de l'archéologue Rotta sur l'ancienne géographie de l'Italie et sur des inscriptions; un splendide manuscrit sur vélin renfermant l'histoire de Bartolomeo Colleoni. La collection des classiques italiens est des plus complètes, et une réunion très-considérale de nouvelles et de romans italiens a été donnée par Aurelio Carrari. Le docteur Rotta a fait don d'un herbier de la province de Bergame, et le neveu du voyageur Beltrami, qui découvrit la source du Mississipi, a offert la collection ethnographique formée par cet intrépide explorateur; on y trouve un manuscrit en langue aztèque. Ce n'est pas seulement en dons de ce genre que s'est manifestée la générosité de quelques riches Bergamasques; le patricien Foppa a fait don d'une statue colossale du Tasse en marbre par le sculpteur Vismara et de divers tableaux placés à l'hôtel de ville, et parmi lesquels on distingue un tableau du Titien représentant le cardinal Bembo, un portrait du Tasse par un contemporain, etc.

Plaisance. — La bibliothèque de la ville fut d'abord la propriété d'un séminaire; son fondateur, Passerini, lui donna 4,000 volumes environ et lui légua une somme destinée à son entretien. A l'époque de la domination française, cette collection fut cédée à la ville, et, en 1848, on y joignit celle des Jésuites. Aujourd'hui elle compte 40,000 volumes environ. Parmi les manuscrits les plus importants est un Psautier écrit en lettres d'or et d'argent sur du vélin pourpre. Ce beau volume appartenait à l'impératrice Angilberge, femme de l'empereur Louis; il devint, après sa mort, la propriété d'un couvent; il fut offert en cadeau à Moreau Saint-Méry, qui, à l'époque du consulat, était

gouverneur de Parme et de Plaisance ; le chevalier Poggi, chargé d'affaires en France de l'archiduchesse de Parme, l'acheta à la vente des livres de ce fonctionnaire, et en fit don généreusement à la bibliothèque de Parme.

Les autres manuscrits sont peu importants. Le nombre des volumes imprimés au xv^e^ siècle est de 400 environ ; il n'y en a aucun de très-ancien, et on ne rencontre pas la *Bible* latine de 1474, le premier volume imprimé à Plaisance. On remarque un exemplaire sur vélin du *Salluste* de 1470, imprimé par Vindelin de Spire, la *Divina Commedia* imprimée en 1476 à Plaisance *per Joannem de Tyela, Alemannum*, un *Missale* sur vélin, Venise, également de 1476. Le nombre des volumes imprimés par les Aldes est de deux cents environ, parmi lesquels il en est de rares (le *Platon* en gree, le *Galien* en 5 volumes, etc.) ; près de 300 éditions sont sorties des presses des Junte. La bibliothèque est surtout riche en ouvrages de théologie, de droit et de médecine.

La bibliothèque conservée dans le palais Landi est digne d'attention : le marquis Giambattista Landi acheta, en 1796, la collection formée par un médecin renommé, Pesatori ; il y fit quelques additions et, en 1810, il la laissa à son fils Ferdinand ; elle comptait alors 10,000 volumes environ. Le nouveau propriétaire avait un goût prononcé pour les sciences et les lettres ; il fit des acquisitions très-importantes et dans toutes les branches des connaissances humaines. On remarque une réunion curieuse de Bibles en diverses langues, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, la Byzantine, les *Thesauri antiquitatum*, etc. En fait de publications modernes importantes, les *Famiglie celebri italiane* du comte Litta, le *Costumo antico e moderno* de Ferrario ; l'Ouvrage de Rosellini sur les antiquités égyptiennes. La collection des ouvrages des auteurs nés à Plaisance est presque complète. On compte plus de 150 éditions aldines, parmi lesquelles figurent l'*Horace* et le *Pétrarque* de 1501, le *Dante* et *Sophocle* de 1502, *Euripide* et les *Commentaires d'Ammonius sur Aristote* de 1503, *Démosthènes* de 1504, *Tite-Live, Galien*. Les volumes sortis des presses des Elzeviers, de Baskerville, des Didot, sont en grand nombre. En fait d'éditions du xv^e^ siècle, on en compte 300 environ, parmi lesquelles *saint Thomas d'Aquin*, Mayence 1467 ; *Strabon* et *Dante*, Venise, Vindelin de Spire, 1472 et 1477 ; le *Pline* en italien imprimé à Venise par Jenson, 1471 et 1476. La réunion d'anciens livres hébreux est remarquable. Parmi les manuscrits, on trouve des copies de Lucrèce, d'Hésiode, d'Apollonius de Rhodes, faites par des savants de l'époque de la renaissance, une *Peregrinatio ad montem Sinai* écrite par Alessandro Ascosti et encore inédite, 173 lettres du savant Muratori ; des manuscrits de Pétrarque, une *Divina Commedia* de 1336, un *Avicenne* de 1408. La réunion des éditions Bodoniennes, facile à former à Plaisance et à cette époque, ne laisse rien à désirer. Le propriétaire de cette bibliothèque l'a rendue publique par son testament du 10 décembre 1856, et il a assigné une somme annuelle de 4,000 *lire* pour l'entretenir et l'enrichir ; une commission formée de l'évêque, du podestat, de deux conseillers municipaux et du chef de la famille Landi, veille sur la direction de ce dépôt, qui compte 43,000 volumes environ et qui est ouvert aux heures où la bibliothèque municipale est fermée.

On trouve dans les *Lettres sur la Turquie* de M. Ubicini de longs détails reproduits par l'*Athenæum français*, 1854, p. 780, sur les bibliothèques à Constantinople. Les collections particulières, résultant de legs faits anciennement aux mosquées, sont très-nombreuses ; mais elles sont enfouies et ne profitent point aux études ; les bibliothèques publiques (kitab-kahnes) sont au nombre de quarante environ ; le public est admis tous les jours, excepté le mardi et le vendredi ; des catalogues sont dressés avec soin. Il y a quinze grandes bibliothèques et vingt-cinq petites.

La bibliothèque de la Mohammedjié, une des plus considérables, fondée par Mahomet II et annexée à la mosquée qui porte son nom, renferme, selon des indications semi-officielles, plus de 9,000 manuscrits, outre 1,200 volumes environ imprimés.

La bibliothèque de la Nemri Osmanié, fondée en 1755, par Osman III, compte six bibliothécaires et environ 8000 volumes manuscrits.

Vers 1847, la Porte chargea un effendi du soin de dresser un catalogue général de tous les volumes, tant manuscrits qu'imprimés, renfermés dans les diverses bibliothèques de Constantinople. Ce travail donna, pour les sept bibliothèques principales, un total de 40,000 volumes ; il fut interrompu par suite du départ du fonctionnaire auquel il était confié ; repris plus tard, il fut livré à une commission qui devait publier cet inventaire général en commençant par les ouvrages relatifs à l'histoire ; mais les événements graves qui se sont accomplis en Orient ont fait perdre de vue la réalisation de ce projet, qui rendrait les plus grands services à l'histoire littéraire de l'Orient.

Les bibliothèques hors de l'Europe ne nous fournissent que peu de chose à dire.

Le septième volume de l'édition donnée par M. G. Fluegel du *Lexicon bibliographicum et encyclopedicum* d'Hadji Khalfa (*Leipzig*, 1835-58) renferme les catalogues des principales bibliothèques du Caire, de Damas, d'Alep, de Rhodes et de Constantinople ; ces catalogues sont rédigés d'une façon imparfaite ; les indications sont extrêmement courtes ; tantôt le titre du livre est incomplet, tantôt le nom de l'auteur manque, quelquefois on ne trouve que le nom de l'auteur sans l'indication du livre ; le plus souvent ces catalogues sont disposés par ordre de matières, et c'est un avantage précieux pour le savant qui, livré à une recherche quelconque, a sous la main les titres d'une série

d'ouvrages qui peuvent l'aider dans ses investigations.

Les bibliothèques des Etats-Unis étaient dans une voie prospère; mais la guerre civile qui est venue déchirer cette contrée jadis florissante, a chassé toute préoccupation littéraire et scientifique, et dirigé vers l'art de détruire l'emploi de toutes les ressources pécuniaires du pays. La science des bibliothèques (*bibliothekskunde*, comme disent les Allemands) n'a rien à voir chez une nation livrée aux horreurs d'une guerre acharnée.

L'ouvrage de M. James Wynne sur les *Bibliothèques particulières de New-York* (*private Libraries*), livre de VIII et 472 pages publié en 1860, fait connaître trente-trois collections décrites selon l'ordre alphabétique des noms des propriétaires, mais il n'y est pas question des collections ouvertes au public (1).

Un voyageur qui a parcouru l'Amérique du sud nous fournit quelques renseignements sur la bibliothèque d'Arequipa, au Pérou; elle date de 1821, et possède aujourd'hui 1,995 volumes, presque tous de théologie et de jurisprudence, l'atlas de M. de Vaugundy, hydrographe de S. M. Louis XV, un album des charges de Gavarni, une sphère armillaire, un bibliothécaire et un portier (*Revue européenne*, t. XV [1861], p. 323).

Nous avons déja parlé des bibliothèques appartenant à des écrivains illustres : Montaigne, Racine, Montesquieu, etc.; celle de madame de Sévigné a été l'objet de détails curieux dans une longue notice biographique due à la plume de M. Mesnard, et insérée en tête de l'édition des *Lettres* de cette femme célèbre publiée chez M. Hachette.

Il existe déjà un travail intéressant de M. Baldy (professeur de rhétorique au collége de Beauvais), inséré dans le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* (premier semestre de 1847); le sujet est traité solidement et agréablement. M. P. Mesnard l'a abordé avec moins de détails dans la notice biographique que nous venons de signaler, et qui est un travail très-remarquable (*v.* p. 162 et suiv.).

Cette bibliothèque était au château des Rochers, et, sur plusieurs volumes qui en proviennent, on trouve encore la signature de madame de Sévigné et les mots : *du cabinet des Rochers*. Le Musée britannique possède, dans la collection Egerton, la *Vie des Pères du désert*, traduite par Arnauld d'Andilly. Un exemplaire de la traduction de Salluste, par l'abbé Cassagne, portant quatre fois la signature de madame de Sévigné, appartient à M. Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine; la même signature et les mêmes mots se trouvent sur les premiers feuillets d'un livre de Brueys : *Du fanatisme de notre temps*, appartenant à M. de Montalivet. Madame la comtesse de la Tourette, arrière-petite-fille de madame de Sévigné, possède l'*Histoire de Mahomet II*, par Guillet, et M. Désiré de Broé l'*Histoire du Triumvirat*.

Nous pouvons ajouter à ces indications celle d'un exemplaire des *Principes de la vie chrétienne*, par le cardinal Bona, volume qui, grâce à la signature de madame de Sévigné, s'est élevé à 126 fr. à la vente Nodier, en 1830.

Les indications répandues dans les *Lettres* fournissent d'ailleurs les moyens de refaire en partie le catalogue des livres que possédait madame de Sévigné. Indépendamment des meilleurs auteurs anciens et modernes, Tacite, Tasse, Corneille, Lafontaine, elle avait l'*Histoire des Juifs* de Josèphe, l'*Histoire de Théodose* par Fléchier, la *Vie de Duguesclin*, la *Conjuration du Portugal*, la *Découverte des Indes*, l'*Histoire des vizirs*, le *Schisme d'Angleterre* de Sanders, l'*Histoire de la Réforme* de Burnet, la *Vie du duc d'Epernon* et celle du *Pape Sixte-Quint*.

L'*Histoire des Variations*, l'un des chefs-d'œuvre sortis de la plume de Bossuet, était de la part de madame de Sévigné l'objet d'une admiration sans réserve; la tablette d'honneur, dans la bibliothèque des Rochers, était réservée aux livres de dévotion. Les meilleurs écrits sortis de Port-Royal y figuraient. Là étaient les *Essais de Morale* de Nicole, les *Lettres de M. de Saint-Cyran*, recueillies par M. d'Andilly, la *Bible de Royaumont*, le livre de saint Augustin *Sur la prédestination et la persévérance des bons*, traduit par M. du Bois, la *Fréquente communion* d'Arnauld, le *Traité de la prière perpétuelle* de Hamon. On y trouvait aussi les *Sermons* de Bourdaloue; il y avait même un auteur calviniste, Abbadie; mais son *Traité de la vérité de la religion chrétienne* peut être lu avec fruit par les plus orthodoxes, sans qu'ils soient tenus de partager l'enthousiasme de madame de Sévigné, qui appelle cet ouvrage « le plus divin de tous les livres » (lettre du 13 août 1688).

Un opuscule de Gabriel Peignot : *Souvenirs relatifs à quelques bibliothèques*, 1836, in-8, fournit d'ailleurs quelques renseignements sur les collections de livres formées par des écrivains plus ou moins célèbres.

Une note de la main du Tasse, conservée à Modène, montre qu'il possédait 72 volumes. — La bibliothèque du président Bouhier, à Dijon, était composée de 35,000 volumes imprimés et de 2,000 manuscrits. Ses héritiers la vendirent en 1784 à l'abbaye de Clairvaux pour la somme de 124,000 francs, prix certainement inférieur à sa valeur. A l'époque de la révolution, elle fut transférée à Troyes. On y remarque les grandes collections archéologiques de Grævius et de Gronovius, les ouvrages de Montfaucon, les *Acta sanctorum* des Bollandistes, la Byzantine, de nombreux ouvrages sur l'histoire des provinces.

La bibliothèque de Voltaire à Ferney

(1) Consulter l'ouvrage de W. J. Rhees : *Manuel of public Libraries, Institutions and Societies in the United States*, Philadelphia, 1859, in-8, XXVIII et 687 pages. Rédigé avec soin et d'après des sources officielles, ce travail mentionne 1,297 bibliothèques, possédant 4,220,686 volumes et 1595 volumes qu'on évalue à 500,000; 48,000 écoles possèdent en outre 8 millions de volumes.

comprenait 6,210 volumes assez médiocres.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner la belle bibliothèque formée par le roi de Hongrie Mathias Corvin; ajoutons qu'on peut consulter avec profit à cet égard une dissertation de J. Pfluck, dans le recueil : *De bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes* (Helmstadii, 1702, in-8, p. 309 de la seconde partie). Le même sujet est abordé dans le *Catalogue des livres sur vélin* par M. Van Praet; *Paris*, 1813, in-fol. (édition non achevée et extrêmement rare) p. 15.

Nous avons déjà dit quelques mots de certaines *bibliothèques spéciales;* nous pouvons signaler celle formée par un Russe, le conseiller d'Etat Liprandi, composée de plusieurs milliers de volumes et ne renfermant que des ouvrages relatifs à la Turquie; elle a été vendue à Saint-Pétersbourg en 1855.

Nous signalerons aussi le *Catalogue systématique* (en allemand) *de la bibliothèque militaire du grand-duc de Hesse*, Darmstadt, 1860. Ce volume de 331 pages contient un grand nombre d'ouvrages anciens et modernes classés méthodiquement et accompagnés d'une table alphabétique. Divers ouvrages de mathématiques et d'histoire qui ne se rapportent qu'incidemment à l'art militaire y figurent aussi.

Nous avons mentionné les collections auxquelles on donne le nom de *Bibliothèques;* parmi les ouvrages les plus dignes d'attention en ce genre, il faut signaler les collections de classiques publiés en Allemagne. Deux libraires de Leipzig marchent dans cette voie. M. Bernard Tauchnitz déploie une grande activité; en 1860 il a mis au jour une édition d'Aristophane revue par M. Meinecke, le savant le plus compétent en ce qui concerne le théâtre grec, et MM. Baiter et Kayser ont commencé pour lui une édition de Cicéron.

L'éditeur Teubner marche plus rapidement encore; en 1860 il a mis au jour des ouvrages grecs de Polyen, d'Onosander, de Stobée, de Porphyre; divers écrits de Caton et de Suétone ont fait partie de sa collection latine.

La *Bibliotheca Græca* commencée à Gotha joint aux textes des commentaires, mais elle progresse lentement; en 1860, elle ne s'est enrichie que d'un cahier, l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide.

A Cambridge on a entrepris une *Bibliotheca classica* avec des notes en anglais; elle ne paraît pas devoir sortir de l'enceinte de la Grande-Bretagne; on a vu paraître en 1860 *Hésiode*, divers écrits de *Platon*, *Démosthènes*, *Horace*, *Virgile*.

La *Bibliothèque grecque* de MM. Didot continue de s'enrichir d'ouvrages exécutés avec beaucoup de soin; elle s'est récemment augmentée d'un volume d'une haute importance: *Fragmenta philosophorum Græcorum*, dû au zèle de M. Mullach.

A côté de ces éditions grecques formant série, on peut en signaler d'autres qui, publiées séparément, composent toutefois un ensemble précieux pour les collectionneurs d'ouvrages classiques. M. Peterson a fait paraître les *Caractères* de Théophraste (Leipzick, 1859); M. Weill, s'efforçant de rétablir dans leur forme primitive les drames d'Eschyle défigurés par les copistes et les premiers éditeurs, a mis au jour les *Coéphores* (Giessen, 1860). On doit à M. Schmidt une édition de la *Prosodie d'Hérodien* (Iéna, 1860); à MM. Pinder et Parthey la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne et la *Géographie* de Guido, dont on n'avait que des éditions très-imparfaites. Les *Grammatici Latini* que publie M. Keil se sont augmentés des Œuvres de Priscien

En Angleterre, un homme d'Etat qui est ministre et qui se place en même temps parmi les érudits les plus distingués, Cornwall Lewis, a publié 95 fables de Babrius jusqu'ici inédites et contenues dans un manuscrit acheté récemment par le Musée britannique; malheureusement l'authenticité de ces apologues est douteuse (1).

Un libraire de Paris fort connu des bibliophiles, M. Techener, a entrepris la publication sous la direction de M de Sacy, membre de l'Académie française, d'une collection intitulée : *Bibliothèque chrétienne*, où figurent les *Lettres spirituelles* de Fénelon, un choix de Nicolle, etc.

Un volume de cette *Bibliothèque* contient les *Lettres* de Bossuet à la sœur Cornuau, et le *Traité de la concupiscence* par le grand évêque. Le judicieux éditeur indique dans sa préface le but de cette publication :

« Ce n'est pas un recueil de chefs-d'œuvre de l'éloquence chrétienne en notre langue, mais un choix de ce genre de livres plus modestes, plus utiles peut-être, tout au moins d'un usage journalier qui, sous le nom de livres de dévotion, forment la bibliothèque des personnes pieuses, et doivent entrer aussi pour une part considérable dans la bibliothèque des gens de goût et des esprits délicats. »

M. de Sacy avertit ensuite le lecteur de ne pas prendre le change à l'occasion du nom de Bossuet, et il le fait avec beaucoup de finesse : « Sans doute, avec Bossuet, on est toujours sûr de rencontrer l'éloquence; elle lui échappe pour ainsi dire malgré lui. En écrivant le plus simple billet, il lui arrive de s'élever jusqu'au sublime. Aussitôt qu'une pensée forte ou touchante se présente à son esprit, l'expression jaillit comme l'éclair. L'orateur se dévoile sans qu'il y songe lui-même, sans que son style en coule avec moins de naturel et de familiarité. Mais, encore une fois, ce ne sont pas des modèles d'é-

(1) Puisque nous mentionnons d'importantes publications relatives aux études classiques, nous devons, en passant, dire un mot du *Lexique* d'Hesychius, publié par M. Schmidt à Iéna. N'oublions pas le *Thesaurus Græcæ linguæ* que publie la maison Didot, et qui est arrivée au 61e fascicule.

Disons aussi qu'on continue à Padoue la publication d'une édition notablement augmentée et améliorée du grand Dictionnaire latin de Facciolati que Forcellini et Furnaletti avaient déjà fort enrichi.

loquence que j'ai voulu réunir dans ces deux volumes. Comme orateur, comme historien, comme controversiste, Bossuet est assez connu. C'est l'homme de piété, le directeur des âmes, le pasteur plein de lumière et de charité, quittant tout pour porter secours dans les voies du salut à un pauvre cœur affligé de peines spirituelles, que je voudrais remettre sous les yeux du public. »

Pendant vingt-quatre ans, la sœur Cornuau, obscure religieuse, entretint avec l'évêque de Meaux une correspondance qui n'est pas une des parties les moins intéressantes des écrits de ce grand prélat.

C

CATALOGUES. — Cet article avait dans la première partie de notre travail, reçu d'assez amples développements : mais comme il offre une série abondante de renseignements bibliographiques, nous y ajouterons ce qui concerne divers catalogues publiés depuis l'impression de notre volume (en disant aussi quelques mots de certains catalogues que nous avions laissés de côté). Afin d'être plus clair, nous partagerons cette notice en divers paragraphes consacrés aux catalogues des bibliothèques publiques, à ceux des ventes faites en France et à ceux qui ont paru à l'étranger.

§ I. — *Catalogue des bibliothèques publiques.*

Nous avons fait mention de ce que la bibliothèque Impériale a mis au jour en ce genre; ce travail a été continué.

Le V^e^ volume du *Catalogue des livres relatifs à l'histoire de France* conservés à la bibliothèque Impériale, publié en 1858, forme un in-4 de 802 pages. Il est exclusivement consacré à l'histoire ecclésiastique de la France. Le 4^e^ paragraphe de la section I^re^, intitulé *Détails de l'histoire ecclésiastique de France*, ne remplit pas moins de 382 pages ; une multitude d'écrits sur le jansénisme, sur les affaires ecclésiastiques du XVIII^e^ siècle, sur la constitution civile du clergé y sont indiqués. Les Actes du clergé (seconde section) ; les Pragmatiques et Concordats ; Les libertés de l'Eglise gallicane (troisième section) ont également provoqué de nombreux ouvrages. La cinquième section a rapport à l'histoire des ordres religieux : 160 congrégations différentes y sont énumérées, et la liste des ouvrages qui les concernent occupe 180 pages ; 799 ouvrages sont relatifs aux Jésuites; 311 aux Bénédictins; 41 aux Carmes ; 35 aux Dominicains ; 183 aux Franciscains ; 134 aux Augustins. En ce qui touche les congrégations de femmes, on rencontre 23 ouvrages sur les Carmélites, 15 sur les Sœurs de Sainte-Claire.

On compte jusqu'à 34 ouvrages relatifs à la secte des théophilanthropes ; plusieurs sont des satires (les *Crimes des théophilanthropes dévoilés; Va-t'en que je prenne ta place ;* la *Mort des théophilanthropes*, etc); 40 ouvrages sur les nouveaux Templiers (le dernier porte la date de 1841, l'an de l'ordre 722). Observons en passant que dans quelques-uns de ces écrits les mois portent des noms orientaux tels qu'Aab, Schebut, Sivan, etc.), et que Paris est désigné sous le nom de *Magistropolis*, comme étant le séjour du grand-maître de l'ordre.

Les Saints-Simoniens, qui firent un peu de scandale après la révolution de juillet, figurent pour 214 écrits différents au catalogue dont nous parlons.

Ce volumineux inventaire mentionne, indépendamment d'un grand nombre d'ouvrages signalés dans notre *Dictionnaire*, une foule d'opuscules et de pièces volantes que nous avons dû laisser de côté, parce qu'elles ne présentent aucune importance et parce qu'elles sont aujourd'hui dénuées de tout intérêt.

Le tome VI (815 pages), publié en 1859, contient 17,617 mentions, savoir 16,060 numéros, 759 mentions d'éditions nouvelles, 818 articles à astérisques ou rappels. Il est relatif à l'histoire constitutionnelle de la France, et il va depuis les recueils généraux et la loi salique jusqu'à la dispersion en février 1848 de la dernière chambre des députés. Une masse énorme de feuilles volantes, de brochures, de rapports, de discours qui commencent à 1788 et s'étendent pendant soixante ans, est divisée en treize sections, subdivisées elles-mêmes en paragraphes. Le tout est enregistré sous la rubrique L e 1 à 54, et chacun de ces numéros primitifs est accompagné d'une nouvelle série de numéros parfois fort nombreux. C'est ainsi que le paragraphe 4 de la section IX (conseil des Cinq-Cents) renferme 3817 numéros. De la loi salique on passe sans aucun intermédiaire à la constitution de 1791; les anciens Etats généraux n'occupent que bien peu de place.

On sait d'ailleurs qu'il a été décidé en principe que l'impression du catalogue ne serait pas continuée, mais les travaux d'inventaire sont poursuivis avec persévérance, ainsi que l'établit un *Rapport* auquel nous empruntons quelques détails.

Les cartes des livres saints et de la liturgie dans le département des imprimés ont été terminées en 1859. L'inventaire de ces deux classes d'ouvrages était d'autant plus utile qu'elles comprennent le nombre le plus considérable d'incunables précieux et de volumes sur vélin, souvent avec miniatures, dont la présence à la bibliothèque n'avait été que très-incomplétement constatée jusqu'ici, et dont, pour une large part, il n'a pas même été fait mention dans l'ouvrage de M. Van-Praët sur les ouvrages imprimés sur vélin. Dans le département des manuscrits, l'inventaire des suppléments est fort avancé, principalement pour la partie des manuscrits orientaux.

Quelques catalogues des bibliothèques publiques en France ont vu le jour; la ville de Nantes a commencé le sien ; le dépôt de

la guerre à Paris a publié en deux volumes l'inventaire de ses richesses, qui, sans être livrées au public, sont cependant facilement mises à la disposition des hommes studieux.

En fait de catalogues relatifs à des bibliothèques étrangères, nous pouvons en signaler un qui offre une importance spéciale : *Catalogus librorum Hebræorum in Bibliotheca Bodleyana : jussu curatorum digessit et notis instruxit M. Steinschneider;* Berolini, typis Friedlaender, grand in-4.

Ce beau volume est du plus grand intérêt pour la bibliographie hébraïque. La bibliothèque Bodleyenne, ayant acheté en bloc des collections très-riches formées en Allemagne, possède une réunion unique au monde de livres hébreux ; M. Steinschneider a fait de cette partie de la science l'objet des études les plus spéciales et les plus persévérantes, et non-seulement il enregistre, il décrit les volumes que renferme en ce genre la Bodleyenne ; il en prend occasion de mentionner ceux qui lui manquent encore. Le catalogue ne comprend pas moins de 3,104 colonnes; il est précédé d'une introduction de 132 colonnes et suivi de tables qui remplissent 100 pages. On peut juger ainsi de l'étendue de ce travail. Le prix de ce volume est naturellement fort élevé : 33 thalers, soit 125 francs environ.

Signalons les *Catalogus or Alphabetical Index of the Astor library;* New-York, 1857-61

Nous n'avons vu que la première partie de ce catalogue; il forme un volume grand in-8 de v et 2,110 pages, divisé en 4 tomes. Les ouvrages sont rangés dans l'ordre alphabétique, par nom des auteurs ou par sujets, lorsque les livres sont anonymes. La seconde partie offrira un classement méthodique. La bibliothèque en question est une des plus importantes qu'il y ait aux Etats-Unis ; l'inventaire est fait avec soin et habileté, et les recherches y sont faciles, ce qui est toujours le but principal qu'il s'agit d'atteindre en rédigeant un catalogue.

Parmi les écrits qui concernent la tâche assez difficile de dresser un bon inventaire d'une très-grande bibliothèque (1), nous mentionnerons le travail d'Ameilhon intitulé : *Projet sur quelques changements qu'on pourrait faire à nos catalogues de bibliothèques pour les rendre plus constitutionnels avec des observations sur le caractère, les qualités et les fonctions d'un vrai bibliothécaire* (*Mémoires de l'Institut :* Littérature et Beaux-Arts, tom. II, p. 477.)

L'auteur eut l'idée de placer à la tête des catalogues la grammaire, ou les livres destinés à l'étude des langues, étude qui est la clef de toutes les autres ; il met ensuite la logique, la morale, la jurisprudence. Il serait inutile de poursuivre l'analyse de ce système, qui n'a obtenu aucun partisan. Ameilhon se vantait d'avoir examiné et mis en ordre 800,000 volumes provenant des maisons religieuses supprimées à Paris, et d'avoir inspecté une centaine de riches bibliothèques particulières devenues propriété nationale, afin d'en extraire ce qu'elles contenaient de plus précieux ; malgré ces occasions de s'instruire, il est resté sans aucune autorité en bibliographie.

§ II. — *Catalogues de bibliothèques particulières publiés en France.*

Arago (François), *Dusaq*, 1854, 2225 numéros. — Le nom du savant célèbre qui possédait cette collection indique assez quel est le genre des ouvrages qui s'y trouvaient presque exclusivement (Physique, astronomie). Un grand nombre de livres en langues étrangères fort peu connus en France. Quelques articles sont accompagnés de notes qui signalent très-succinctement ce que présentent de curieux certains volumes. En voici des exemples :

Nouveau traité de l'addition à l'aide des lettres alphabétiques, par Camille d'Acher; *Valenciennes*, in-4. (Ouvrage très-singulier et très-obscur.)

Nova et amœnior de admirando fontium genio, auctore Dobzenski de Nigro Ponte; *Ferrare*, 1659, in-4 (livre curieux où se trouve une machine à vapeur antérieure à celle de Worcester).

Pantographia, seu Ars delineandi res quaslibet, auctore Ch. Scheinero; *Romæ*, 1631, in-4. (Traité célèbre où le pantographe est décrit pour la première fois par son inventeur avec une foule de pratiques géométriques relatives à l'art du dessin.)

Les Raisons des forces mouvantes, par Salomon de Caus; *Francfort*, 1615, in-fol. (Le troisième livre de cet ouvrage est un traité curieux de la fabrication des orgues.)

E. B. (Baudelocque); *Paris, Potier*, 1850, in-8, 1082 num.). — Collection formée avec goût et présentant un assez grand nombres de livres provenant des bibliothèques La Bédoyère, Pixérécourt, Soleinne et surtout du cabinet de Ch. Nodier. Les vieux poëtes français et l'art dramatique présentent un ensemble intéressant; la théologie orthodoxe renferme 84 numéros.

L'année 1850 était peu favorable à la vente des livres précieux ; aussi un certain nombre de volumes se sont-ils payés moins cher qu'ils ne l'avaient été à la vente Nodier (les *Diverses Fantaisies* de Gringore, achetées 170 f., revendues 91 ; les *Menus propos de Mère Sotte*, par le même auteur, achetés 104 fr., vendus 83 ; les *Blasons de la goutte*, Lyon, 1547, achetés 105 f., vendus 80 ; le *Banquet du boys*, acheté 61 fr., vendu 36, etc.). Par contre, quelques volumes ont été vendus à des prix bien supérieurs à ceux qu'ils avaient coûté (le *Recueil de la chevauchée faicte en la ville de Lyon le dix-septiesme de novembre* 1578, seul exemplaire connu de l'édition originale, s'est adjugé à 220 f. ; il avait été payé 84 f. à la vente Nodier.

(1) Une des difficultés que présente une semblable opération, est celle des méprises de classement causées par des titres qui induisent en erreur. Il est cependant presque impossible de lire tout ce qu'on enregistre lorsqu'il s'agit de centaines de milliers de volumes. On relève à cet égard des méprises singulières. Un livre sur l'opération de la taille, intitulé : *Historiæ lateralis ad extrahendum calculum sectionis Appendix*, a été placé parmi les ouvrages relatifs aux sections coniques. Le traité *des Fluxions* de Mac Laurin a été placé à la médecine, quoiqu'il ait pour sujet les fluxions mathématiques.

On remarquait dans le catalogue Baudelocque quelques *mystères* qui proviennent en partie de la vente Soleinne :

Le mistere de la Passion ; *Paris*, Michel Lenoir, 1512, in-4°, 400 f. (550 f^r vente Soleinne).

Lomme pecheur par personnages, sans date ; in-4 400 f. (420 f. même vente).

Le Triomphant mystère des Actes des apôtres, 2 vol. in-4, 200 f. (320 f. même vente).

La Vie et histoire de Madame saincte Barbe; sans date, in-4, 440 f.

La Vie de madame saincte Barbe ; Lyon, 1542, in-4, 260 f.

Boulard, 1825-28, 5 vol. in-8. — Nous avons déjà eu l'occasion d'écrire le nom de cet amateur d'un genre spécial. Né en 1754, il mourut en 1825; il fut notaire depuis 1782 jusqu'en 1808; sa bibliothèque immense le rendit un instant célèbre; pendant cinquante ans il ne laissa guère passer un seul jour sans acheter de nombreux volumes. A sa mort, ses collections dépassaient de beaucoup toutes celles qui, à Paris, sont ouvertes au public, sauf la bibliothèque Impériale qui est tout à fait à part. Après avoir mis de côté 150,000 volumes environ qui ne parurent pas dignes d'être enregistrés, et qui furent adjugés par lots de 30 et 40 volumes, on publia pour la vente un catalogue en cinq volumes (quatre pour les ouvrages français, un pour ceux en langues étrangères). Peu d'ouvrages se distinguent par le luxe et l'élégance des reliures.

Le I^er volume, consacré à la théologie, au droit et aux sciences, indiquait 30,000 volumes environ; le II^e volume, affecté à la littérature, offrait une réunion très-nombreuse dans la classe des grammaires et dans celle des épistolaires; la partie consacrée aux monuments offre quelque intérêt. Tous les livres relatifs à l'histoire ne furent pas mis en vente publique : ils furent achetés en bloc par le fameux bibliophile anglais, Richard Heber, dont nous avons parlé, et qui réunit encore plus de volumes que Boulard, mais qui pouvant consacrer à ses goûts des sommes bien plus considérables, forma une collection incomparablement plus précieuse (1).

C. B. (Aubry), 1861, 709 numéros. — Réunion de livres sur les arts. On y remarque des exemplaires d'amateurs, en papier de Hollande, une réunion importante de livres italiens, d'anciens guides de villes et de musées, et un recueil de catalogues de vente depuis 1740 jusqu'à nos jours qu'il serait très-difficile de refaire; des notes succinctes font connaître ce qu'offrent de particulier certains ouvrages; nous en transcrirons quelques-unes :

The Principles and Practice of Art by F. D. Harding ; London, 1845, in fol. (Ouvrage fort estimé en Angleterre, contenant 36 grandes planches et de nombreuses gravures sur bois intercalées dans le texte.)

Essais sur les signes inconditionnels de l'art, par D. P. C. H. de S. (Humbert de Superville); *Leyde*, 1839, in-fol. (Livre inconnu en France et très-rare. Il est bizarre, obscur, mais très-remarquable et très-profond. Nombre de figures.)

Del Cenacolo di Leonardo da Vinci, per G. Bossi; Milano, 1810, in-folio. (Fort bel ouvrage ; on y trouve des fac-simile de Léonard, son portrait et ses dessins pour les *proportions*.)

Epistole di san Hieronimo; Ferrara, Lorenzo di Rossi da Valenza, 1497, in-fol. (Edition rare et précieuse, ornée d'un grand nombre de gravures au trait gravées en bois d'une finesse et d'un caractère si remarquables qu'elles ont dû être exécutées sur les dessins d'un grand maître.)

Horæ beatæ Mariæ Virginis; Paris, Kerver, 1506. (Exempl. sur vélin ; gravures sur bois et curieuses bordures ; cette édition est datée du 26 septembre ; elle n'est point mentionnée au *Manuel du Libraire* qui en signale d'autres, du 22 juin et du 27 octobre.)

Cayrol (de), *Potier*, 1861, 3317 numéros. — Littérateur zélé, M. de Cayrol avait formé une réunion bien choisie d'ouvrages intéressants en tout genre, La théologie n'occupait dans sa bibliothèque qu'une place fort réduite, et le seul article que nous ayons à signaler est un volume in-folio en langue et en caractères slaves, trouvé à Sébastopol. Il fait partie d'une composition en 12 tomes correspondant à chacun des mois de l'année.

Cigongne (Armand), *Potier*, 1861, 2910 numéros. — Nous avons déja fait mention (*Dict. de Bibliologie*, col. 308) de cette collection, une des plus précieuses qu'il y eût à Paris. Depuis le moment où nous écrivions, la bibliothèque dont il s'agit a été, comme nous l'avons dit, achetée en bloc par le duc d'Aumale pour 350,000 f. Le catalogue n'a donc pas servi à une vente publique, mais il a été conservé comme inventaire très-digne d'être recueilli. C'est un beau volume grand in-8 fort bien imprimé ; il ne contient d'ailleurs que très-peu de notes, mais il fait connaître des livres du plus grand prix, surtout dans la classe de l'ancienne poésie française, des mystères, des romans de chevalerie ; tous ces vieux livres étaient d'une conservation parfaite ; les uns avaient été reliés par les plus habiles relieurs contemporains, les autres avaient appartenu à des personnages célèbres, à des rois, à des princes, à des ministres (Sully, Richelieu, Colbert), à des amateurs illustres (Grolier, de Thou, le comte d'Hoym, le duc de La Vallière, le comte Mac-Carthy).

(1) C'est d'Heber qu'il est question dans la *Bibliomania* de Dibdin sous le nom d'Atticus ; traduisons un des nombreux passages qui le concernent : « Un champion tel qu'Atticus ne s'est peut-être jamais montré encore dans l'arène des salles de vente. Très-versé dans l'étude de l'antiquité, il est parfaitement à même d'expliquer un passage épineux d'Eschyle ou d'Aristote ; il citera Juvénal ou Horace avec la plus grande facilité ; il n'est pas moins au fait de l'aride mais utile philologie des écoles allemandes au XVI^e et au XVII^e siècle, et il peut tout aussi facilement soutenir une discussion minutieuse sur la littérature du moyen âge ; rien ne l'arrête, rien ne le refroidit. Dans la chasse qu'il donne aux livres curieux et rares, doué d'une force de corps et d'esprit que bien peu de personnes possèdent, stimulé par les nombreux objets qui s'offrent sans cesse à lui, il paraît ne pas s'apercevoir des vicissitudes des saisons, et il reste dans la même indifférence à l'égard des révolutions politiques. Les glaces de la Sibérie, le souffle étouffant du sirocco ne l'arrêteraient pas un instant lorsqu'il s'agit de conquérir un volume. »

Nous sortirions des bornes que nous devons nous imposer si nous cherchions à mentionner même une très-petite quantité des richesses qu'avait réunies M. Cigongne. Les elzéviers avaient été un des premiers objets de ses prédilections ; il en avait rassemblé 200 volumes environ, dont 50 à toutes marges; on y distinguait un exempl. des *Lettres* de Pline le jeune avec des notes et la signature de Jean Racine.

La poésie française occupe 860 numéros dans le catalogue dont nous parlons, et, entre autres trésors, on y trouve un exemplaire sur vélin (le seul connu) des *Folles Entreprises* de P. Gringore, volume orné de 22 miniatures et relié avec les armes et la devise de Diane de Poitiers. Le théâtre offre une réunion remarquable d'un millier de volumes en 339 articles. M. Cigongne était parvenu à rassembler tous les romans de chevalerie imprimés jusqu'à ce jour, tous à l'exception d'un seul cependant, le roman d'*Alexandre* en prose, mais il l'avait remplacé par un fort beau manuscrit orné de miniatures. Un bijou en ce genre, c'est le *Recueil des histoires Troyennes* imprimé à Paris, chez Vérard, vers 1500, un des trois exemplaires existant sur vélin ; les deux autres sont à la bibliothèque Impériale.

La théologie occupe 130 numéros environ dans le catalogue de M. Cigongne. La plupart des ouvrages proviennent de collections célèbres et portent les armoiries du président de Thou, de Longepierre, etc. Il y a aussi des manuscrits d'une grande beauté, notamment le *Miroir de l'humaine Salvation* (avec 168 miniatures, XIV^e^ siècle) et six livres d'*Heures* des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Une notice intéressante sortie de la plume de M. Leroux de Lincy est en tête du catalogue dont nous parlons ; elle fait connaître la vie fort simple d'ailleurs de M. Cigongne et elle retrace un tableau fidèle des richesses de son cabinet

Nous avons emprunté à une *Revue* quelques traits relatifs à cette splendide collection ; une notice insérée dans le *Bulletin du Bibliophile* (octobre 1859, page 651), nous fournira aussi des indications qui compléteront ce que nous avons déjà dit :

« De pareilles richesses ne se décrivent pas, il faut les voir, et quand on les a vues une fois, on ne songe qu'aux occasions, hélas ! trop rares de les revoir encore.

« Parmi les livres ou exemplaires de choix que leur condition exceptionnelle et l'exquise beauté des reliures avaient désignés au choix délicat de leur propriétaire, nous signalerons le *Bourdaloue* de Rigaud, la *Bible* de Vitré, le petit *Phèdre* publié par Rigault, parsemé des abeilles de De Thou, les *Psaumes de David* de Jean Ganay (1545), aux armes de Diane de Poitiers, le *Boileau* de Saint-Marc.

« Ce qui donnait à cette bibliothèque un cachet particulier, c'était la collection incomparable des poëtes français qu'avait rassemblée M. Cigongne, la plus nombreuse et certainement la plus complète qui eût jamais été faite, collection comprenant toute la série des auteurs qui ont écrit en vers français depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, suite non interrompue d'une richesse inouïe et toujours d'une condition supérieure.

« Les Mystères se trouvent presque tous dans cette bibliothèque ; les romans de chevalerie sont très-nombreux ; beaucoup proviennent de la vente du prince d'Essling. On distingue le seul exemplaire connu de *Syperis de Vinevaulx*. N'oublions pas des livres italiens très-rares, notamment l'édition originale des *Novelle* de Bandello, aux armes du comte d'Hoym.

« M. Cigongne avait eu dès sa jeunesse la passion des Elzeviers. Il avait suivi avec la patience qu'inspire une prédilection décidée les ventes de Bérard, Chalabre, Sensier, etc., riches en ce genre. C'est ainsi qu'il parvint à réunir la plus belle collection connue d'éditions elzéviriennes pour le nombre et le choix des exemplaires. On peut signaler parmi ces trésors le *Cicéron* relié par Dusseuil en maroquin bleu doublé de maroquin citron ; le *Balzac* complet, non rogné ; les *Provinciales* de Pascal, exemplaire de Longepierre ; le *Don Quichotte* en maroquin, aux armes du comte d'Hoym, etc.

CLAVERIE (l'abbé) DE CASSOU ; *Paris, Baillière*, 1861, 3055 numéros. — Le propriétaire de cette collection l'avait formée en grande partie en Espagne, où il était aumônier et prédicateur de la reine Isabelle II, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, etc. ; il ne s'était pas (et avec raison selon nous) attaché à recueillir des raretés qui n'ont très-souvent d'autre mérite que celui de se rencontrer difficilement ; il avait voulu avoir de bons et sérieux ouvrages, de grandes collections. Parmi les principaux ouvrages qui figurent dans ce catalogue, nous signalerons quatre *Polyglottes* (celles d'Alcala, d'Anvers, de Paris et de Londres), les *Conciles* de Mansi, en 31 volumes in-folio, la *Bibliotheca Maxima* de Roccaberti, 21 volumes in-folio, le *Bullarium privilegiorum* de Cocquelines, 28 volumes in-folio, *Gallia Christiana*, 13 volumes in-folio, le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius, de Gronovius et d'Ugolino, formant 117 volumes in-folio.

Des ouvrages espagnols qu'on ne trouve pas fréquemment en France se montrent sur ce catalogue ; nous mentionnerons :

La *Biblia sagrada traducida por el Padre G. Sica de San Miguel* ; Valencia, 1791, 10 volumes in-folio, et Madrid 1808, 15 volumes in-4 (le texte latin est dans chacune de ces éditions qui renferment un grand nombre de gravures).

España sacrada por Florez ; Madrid, 1754-1850, 47 volumes in-4.

Año cristiano, o exercicios devotos ; Madrid, 1818, 21 volumes in-4, autre édition même année, 20 volumes in 8 avec plus de 800 figures.

DE BURE Frères. — Nous avons parlé (*Dictionnaire de Bibliologie*, col. 445), des trois premiers catalogues publiés successivement pour la vente du fonds de librairie de cette importante maison ; le quatrième mérite également d'être l'objet de quelques mots ; il offre 2545 numéros. Un assez grand nom-

bre d'ouvrages avaient fait partie de la bibliothèque du président de Thou ; d'autres avaient figuré dans le cabinet de Girardot de Préfond (*voir* les numéros 115, *Pensées de Simon Morin*, bel exemplaire, 60 fr.; etc). Parmi les ouvrages rares nous signalerons :

Gesta Karoli Magni (Poitiers, *s. d.*) in-4, 70 fr.

Les Vigilles de la mort du roy Charles septiesme, par Martial d'Auvergne ; *Paris*, 1493, in-folio, 101 f.

Une traduction allemande du *Decameron* de Boccace, 1509, in-folio, 100 fr. ; un autre en espagnol (*Medina del Campo*, 1543, in-folio), exemplaire incomplet de 2 feuillets, 43 fr.

Les sept Sages de Rome ; Genève, 1498, in-folio (quelques feuillets raccommodés), 307 fr.

Voyage en Egypte, par Denon, 2 vol. in-folio, 119 f.

Thucydides, ex recusione Dukeri, 1731, 2 vol. in-folio gr. pap. 200 fr. (Le même exemplaire avait été payé 441 fr. en 1811 à la vente Jourdan.)

Un recueil des *Opuscules* de Catherinot, imprimés à Bourges (101 pièces dont 99 annoncées dans la *Bibliothèque historique de la France*. Un des exemplaires les plus complets qui existent, celui de Delaleu, ne comprenait que 92 pièces, et celui du duc de La Vallière, 87), 89 fr.

Panzer, *Annales typographici*, 11 vol. in-4, 215 fr.

A la suite de ce catalogue, un supplément de 88 numéros est consacré à des livres avec des notes manuscrites de divers savants (La Porte du Theil, Millin, Brunck, Mercier de Saint-Léger), etc. On remarque un exemplaire de l'*Anthologie* grecque, 1549, in-folio avec beaucoup de notes et de papiers recueillis par Chardon de la Rochette qui se proposait de donner une édition de cet ouvrage ; le tout fut acheté 590 fr. par la bibliothèque du Roi (1).

Delisle de Sales. — Une *Analyse du Catalogue* des livres réunis par ce littérateur moderne forme un volume de 291 pages, qui a été publié en 1810. La collection se composait de 24,852 volumes. On y remarquait une réunion de tout ce qui a été imprimé sous le nom de *Mercure* de 1605 à 1806, en 2500 volumes, avec une notice détaillée formant un volume in-8 manuscrit. Une suite presque complète de *l'Almanach royal* en 120 volumes in-8 de 1690 à 1806, reliée en maroquin. Beaucoup de catalogues de bibliothèques. Une réunion très-importante de pièces sur la Révolution formée de près de 2000 volumes reliés et de 1600 cartons de pièces diverses (au nombre de près de 20,000), plus 600 cartons de journaux. Un catalogue manuscrit en 2 volumes contenait les titres de 18,000 pièces. Il y avait 23 cartons d'écrits de ou sur Mirabeau, 30 cartons d'écrits de, pour ou contre Marat, un exemplaire en 31 volumes ou cartons de la collection des jugements du tribunal révolutionnaire (il est douteux qu'il en existe trois exemplaires parfaitement complets), le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* bien complet dans toutes ses séries, 433 numéros.

On comptait 70 volumes in-8 d'ouvrages de Mercier, 37 volumes de Mirabeau ; 160 volumes des écrits du bizarre Rétif de la Bretonne.

Les Voyages formaient une réunion de plus de 3500 volumes, quoiqu'il y en eût peu en langues étrangères. Le catalogue manuscrit qui en avait été dressé remplissait 3 volumes. On y remarquait deux exemplaires des *Peregrinationes* de De Bry (les 19 premières parties), deux exempl. de Thouvenot ; les *Voyages pittoresques* de Saint-Non, Houel, Choiseuil-Gouffier, La Borde.

Citons encore la collection des auteurs latins publiée par Barbou en 68 volumes in-12, la collection des petites éditions de Cazin (difficile à réunir complète) en 400 volumes environ ; 80 volumes de pièces sur la Ligue. En fait de grands et beaux ouvrages, la *Polyglotte* de Le Jay, les *Acta eruditorum*, 92 vol., in-4 ; les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 200 vol. ; la réunion des douze commentateurs grecs d'Aristote, imprimés à Venise de 1546 à 1621, en 12 volumes in-folio (dont 8 reliés en maroquin) exempl. de Colbert ; le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius avec toutes ses suites, 85 vol. in-fol., exempl. Soubise, (un volume in-8 manuscrit renfermait trois tables de ce recueil, inépuisable mine d'érudition archéologique) ; Rymer, *Fœdera*, 16 vol. in-fol., superbe exempl. relié en maroquin ; l'*Historia* de De Thou, 16 vol., grand papier. Un recueil de Vies et éloges de fondateurs d'ordres religieux, d'abbesses, de personnes d'une piété éminente, formait 80 volumes attestant une rare patience. La *Gazette de France* de 1631 à 1790, 203 volumes. (Il me semble, disait le collecteur, avoir un peu ennobli ce répertoire assez insipide, en le faisant relier uniformément, en le continuant sans lacune jusqu'à 1811, ce qui fait un total de 266 volumes).

Delisle de Sales estimait ses collections 200,000 francs, et se flattait de les vendre en bloc à quelque prince étranger ; mais il fut trompé dans son attente. Après sa mort survenue le 22 septembre 1816, sa bibliothèque, dont il faisait d'ailleurs un grand mystère et qu'il ne montrait qu'à des amis intimes, fut l'objet d'une vente assez mal dirigée et ne produisit qu'une trentaine de mille francs. D'après la *Biographie universelle*, elle occupait quinze ou seize pièces d'une maison dont le loyer était supérieur aux revenus du bibliophile.

(1) Il a déjà été parlé des prix fort élevés qu'avaient obtenus, à la vente de la collection particulière de M. J.-J. De Bure en 1853 quelques volumes rentrant dans la classe de la théologie; citons-en trois autres exemples :

Explication des Maximes des Saints, par Fénelon ; *Paris*, 1697, in-12, exemplaire de Jacques II, roi d'Angleterre, avec ses armes ; 500 fr.

L'Oratoire des religieux et l'exercice des vertueux, composé par dom A. de Guevare, évesque de M.....; traduit par A. Dany, abbé de Saint-Crespin; *Paris*, 1572, in 8. — Bel exemplaire aux armes de Henri III, avec une tête de mort et sa devise : *Spes mea Deus ;* 299 fr.

Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique, par Bossuet ; *Paris*, 1671, in-12.— Edition précieuse dite *des amis*, parce que l'illustre auteur ne la fit faire que pour quelques amis dont il désirait avoir les observations. Elle ne fut tirée qu'à 12 exemplaires, qui presque tous ont été détruits par l'auteur ; 470 fr.

Emeric David, *Techener*, 1862, 4462 numéros. — La théologie présente 150 articles environ ; les ouvrages se rapportant à l'étude des antiquités sont nombreux, l'archéologie étant l'objet spécial des travaux du propriétaire de cette collection. Quelques notes sont répandues dans le catalogue ; nous en reproduirons plusieurs :

C. Huser, *Tractatus de imposturis et ceremoniis Judæorum nostri temporis antea quidem ab authore Germanice editus* ; Basileæ, 1574, in-8.

Ce livre contre les Juifs eut beaucoup de succès à l'époque de sa publication. Le premier chapitre contient une notice de trente-trois auteurs qui ont écrit contre les Juifs. L'auteur reproduit tous les crimes dont on les a accusés pendant le moyen âge, tels que le meurtre d'enfants chrétiens, l'empoisonnement des fontaines, etc. A la page 34 se trouve une table curieuse des gains usuraires attribués aux Juifs sur le prêt d'un seul florin.

Vie et passion de J.-C. avec méditations, par L. de Ponte (en flamand) ; *Louvain*, 1629, in-8.

Ouvrage orné d'une très-grande quantité de figures, d'ornements, d'initiales gravées sur bois et d'une curieuse exécution. Presque tous portent le monogramme de Christophe Van Sichem.

Vita beatissimi Benedicti, monachorum patriarchæ, per A. Sangrinum conscripta ; *Florentiæ*, 1586, in-4.

Cet ouvrage, dont le texte est en vers latins, a été imprimé sous le patronage du cardinal Alexandre Farnèse, protecteur de la congrégation du Mont-Cassin ; édition originale ornée de belles gravures.

Viridarium hieroglyphico-morale, per H. Orœum Assenheim ; *Francofurti*, 1619, in-4.

Volume orné de 88 figures gravées sur cuivre et fort singulières ; on y remarque une suite de *danses de morts* qui n'a peut-être pas été signalée encore.

Sacra atque hilaria Mussipontana ob relatos a Gregorio XV, auctoritate apostolica, in ecclesiasticum sanctorum album et canonem Ignatium Loyolam et Franciscum Xavierium ; Mussiponti, 1623, in-4.

Volume rare, contenant la commémoration d'une fête célébrée à Pont-à-Mousson en l'honneur de S. Ignace et de S. François-Xavier ; 12 figures emblématiques gravées à l'eau forte et d'une exécution très-fine.

Filippi, *Aubry*, 1861, 1608 numéros. — Cet inventaire est celui d'une collection spéciale composée de pièces de théâtre, la plupart en italien et modernes ; quelques volumes rares qui manquaient chez M. de Soleinne (*voir* au sujet de cette dernière collection notre *Dictionnaire*, tome V, col. 535). Parmi les articles qui nous ont paru dignes de quelque attention, nous avons remarqué une pièce imprimée à Milan en 1818, *Clarisa Manson*, (témoignage de l'intérêt européen qui s'attachait au mystérieux assassinat de Fualdès) et un volume rare et curieux contenant les canevas de 50 pièces jouées à l'impromptu par les comédiens italiens sous le règne d'Henri III et d'Henri IV (*Il Teatro delle Favole rappresentate...* da Flaminio Scala ; *Venetia*, 1611, in-4.

Une section consacrée au théâtre religieux enregistre diverses pièces rares et peu connues qu'il ne sera pas hors de propos de mentionner :

Rappresentatione di san Bastiano, de C. Lanci ; *Firenze*, 1585, in 8.

Giuditta, rappresentata di G. A. Ploti ; *Piacenza*, 1589, in-8.

L'Annuntiata, tragedia di G. Nicolo Boldoni ; *Bologna*, 1636, in 8.

Il Trionfo della Fede per il martirio di san Biagio, rappres. composta dal D. Giacomo Ginnari ; *Napoli*, 1720, in-12.

Il Zelo animato, ovvero il gran profeta Elia, di A. Perruccio ; *Napoli*, s. d., in-12.

Il Trionfo di Giuditta, tragedia di M. Bullani ; *Firenze*, s. d., in-12.

Manasse, re di Giuda, tragedia ; *Modena*, 1772, in-8.

Il Zelo trionfante per il martirio di san Bartolomeo ; Napoli, 1784, in-12

La Natività di nostro Signore e la Strage degli Innocenti ; Asti, 1809, in-16.

G. de Br. (Gancia de Brighton), *Potier*, 1860, 1026 numéros. — Après avoir longtemps exercé le commerce de la librairie à Brighton, en Angleterre, M. Gancia, voulant se retirer des affaires, livra aux enchères à Paris un assez grand nombre d'ouvrages précieux qu'il possédait. La théologie n'était représentée dans cette collection que par 73 numéros, parmi lesquels on distinguait un livre de liturgie anglaise : *The Book of commen Prayer*, Londres, 1853, in-8, réimpression très-soignée, faite à l'imitation des éditions du XVI^e^ siècle et offrant le fac-simile exact de toutes les vignettes qui se trouvent dans un manuscrit célèbre connu sous le nom de *Livre de prières de la reine Elisabeth*.

Nous avons remarqué aussi la première édition, presque introuvable aujourd'hui, des *Sermons pour tous les jours du Caresme prescher par le R. P. Bourdaloue* ; Paris, 1692, 3 vol. petit in-12.

Genty (A.), *Techener*, 1862.—Ce catalogue, composé de 545 numeros, offre une réunion d'éditions du XV^e^ siècle, aldines ou elzéviriennes, de vieux poëtes ; le tout avait été rassemblé par un ancien avocat à Mortagne qui avait rédigé le feuilleton scientifique de la *Gazette de France*. Sous plusieurs rapports ce catalogue diffère de la masse de ses confrères. C'est un petit in-8 carré, imprimé avec beaucoup de soin ; il en a été tiré quelques exemplaires de choix (sur papier vélin fort et sur papier vergé avec titre rouge et noir, sur papier de Chine ; il y en a même un sur peau vélin ; existe-t-il un autre catalogue destiné à la vente ayant eu l'honneur du tirage sur vélin ?)

En tête du catalogue est un sonnet adressé par le propriétaire *à ses povres et amez vieilz livres* ; quelques amis y ont ajouté des rondeaux, des ballades, etc.

La méthode suivie dans cet inventaire diffère de celles qui ont été adoptées jusqu'ici. On a suivi l'ordre chronologique ; à chaque

siècle les titres des ouvrages des hommes les plus distingués qui ont vécu à cette époque. A l'aide d'un catalogue considérable qui serait ainsi dressé, on suivrait, étape par étape, les évolutions de la pensée humaine; d'un coup d'œil on verrait les philosophes, les historiens, les littérateurs de chaque siècle; et en les comparant à ceux des siècles précédents ou suivants, on constaterait la préexcellence ou l'infériorité intellectuelle des époques.

Les catalogues rédigés selon l'ancien plan ont un inconvénient fâcheux. Ils établissent dans le cerveau un pêle-mêle dont on a grand' peine à se défendre. Un philosophe du XII^e^ siècle, Abélard, par exemple, y coudoie un philosophe du XIX^e^; un historien contemporain y heurte un historien d'avant l'ère chrétienne. C'est tout confondre; c'est ne tenir aucun compte du caractère propre des auteurs, ni du temps où ils vécurent.

Un paragraphe à part a été consacré aux traducteurs. Leur importance le mérite bien. Par les traductions faites dans un siècle on voit toutes les tendances, tous les goûts de ce siècle, peut-être mieux que par ses livres originaux.

Un assez grand nombre d'articles sont accompagnés de notes succinctes. Nous en transcrirons quelques-unes.

Les Sciences et secrets des arts, après lesquels suyvent les principaux secrets des Estats, selon les mœurs des hommes, par François Sedile, chanoine de l'abbaye Sainct Pierre, dicte Saincte Geneviefve; *Paris*, 1571, in-8.

Ce livre est curieux. La première partie, dédiée à Charles IX, est imprimée avec privilége. La seconde, où certaines propositions hasardées sont émises, a été imprimée clandestinement; c'est un chef-d'œuvre d'incorrection typographique.

Les sonnets de Nicolas Ellain, parisien; Paris, 1561, pet. in-8.

Volume extrêmement rare; renseignements nombreux sur la vie littéraire au XVI^e^ siècle.

Description du monde déguisé; par Nicolas Murgues; *Paris*. 1563, in-4.

Quatre satires ayant une valeur historico-littéraire. Volume très-rare.

L'utile et plaisant passe-temps pour tous fidèles chrestiens voulant cognoistre que c'est que de vérité en toutes choses; Rouen (1615) in-48, oblong

Livre remarquable par la singularité des questions qu'il traite et par la manière dont il est imprimé; on peut le lire en commençant par la fin ou par le commencement, *ad libitum*.

J.(Ch.), c'est-à-dire Charles Jourdain; *Rouen, François*, 1849. — Petit catalogue qui ne comprend que 182 numéros, mais qui présente des livres curieux, surtout en ce qui concerne la Normandie. Nous y avons remarqué un exempl. de la *Bible* de dom Calmet, 1707, 15 vol. in-4, avec un très-grand nombre de notes et additions de la main de ce savant bénédictin; elles remplissent parfois des pages entières. Signalons aussi un recueil de plus de mille pièces imprimées, reliées en 44 volumes qui ont fait partie de la bibliothèque de l'abbaye du Bec et qui se rapportent, presque toutes, à des questions religieuses; la majeure partie concerne les querelles du jansénisme.

LA BÉDOYÈRE.— Cet amateur, mort récemment, avait déjà en 1839 opéré une vente dont nous avons parlé (tom. V, col. 476); une notice placée en tête du nouveau catalogue, fournit quelques renseignements sur son compte.

Jeune encore, sa bibliothèque avait déjà de l'importance; il ne cessa de l'enrichir; n'épargnant ni temps ni dépenses. Il visitait avec persévérance les librairies importantes de l'époque et il fit son choix dans les ventes célèbres. Il fit d'importantes acquisitions à la vente Caillard en 1810, à celles d'Ourches et Firmin Didot en 1811. Il avait conçu d'une façon grandiose le plan de sa bibliothèque; il se proposait de réunir tous les ouvrages remarquables anciens et modernes, surtout les œuvres littéraires et historiques, et il n'admettait que les éditions les plus estimées, que des exemplaires splendides. Jamais amateur ne se montra plus difficile. Trouvant rarement des livres dignes d'être admis dans sa bibliothèque tels qu'il les avait acquis, il prit le parti de créer, pour ainsi dire, chacun de ses livres. Il ne prenait des plus belles éditions modernes que des exemplaires de choix tirés à petit nombre sur papier de luxe. Il acheta souvent cinq ou six exemplaires du même ouvrage pour choisir les feuilles une à une. Il recherchait avec ardeur les épreuves avant la lettre, les eaux-fortes, les dessins originaux; souvent il faisait exécuter par des artistes habiles des suites de dessins pour illustrer ses exemplaires. Etait-il parvenu à former un livre parfait, il le faisait relier par un des meilleurs relieurs, et il le plaçait enfin dans sa bibliothèque après avoir pris les plus grandes précautions contre tout ce qui pouvait en altérer la fraîcheur.

Après 1830, dans un moment de découragement, M. de la Bédoyère livra aux enchères sa bibliothèque; mais au moment du sacrifice son courage faiblit; il racheta de nombreux et beaux ouvrages, et bientôt il succomba à la tentation de refaire sa collection. Il se mit à voyager, à suivre les ventes, il *recommença* des exemplaires choisissant avec plus de rigueur que jamais.

Citons quelques-uns des articles les plus remarquables qui ont figuré dans la vente de 1862.

La Bible, traduction de Le Maistre de Sacy; *Paris*, 1789-1804, 12 vol. in-4.

Exemplaire en grand papier vélin, figures doubles avant et avec la lettre; les 300 dessins originaux de Marillier; 3995 fr.

Virgilius, edente Heyne; 1800, 6 vol. in-8, 125 gravures ajoutées; 300 fr.

Œuvres de Boileau; Amsterdam, 1718, 2 vol. in-folio; 500 fr.

Exemplaire en grand papier; il paraît qu'on n'en connaît que quatre. Celui-ci a été payé 2195 fr. en 1816 à la vente Mac-Carthy.

Œuvres de Plutarque, édition d'Amyot; *Paris*, 1784-87, 25 vol. in-4; 675 fr.

Un des douze exemplaires sur papier vélin, contenant des figures et dessins, notamment ceux des cent trente-un petits médaillons gravés sur bois pour la réimpression de 1801.

Bibliothèque historique de la France, 1768-78, 5 vol. in fol.; 810 fr.

Exemplaire en très-grand papier de Hollande; on croit qu'il n'en existe que deux. M. de la Bédoyère avait une prédilection spéciale pour les dessins originaux tracés par d'habiles artistes et ayant servi de modèles aux gravures ajoutées à de belles éditions. Il possédait en ce genre les dessins de Moreau et de Monnet pour le *Comte de Valmont;* ceux de Cochin et de Le Barbier pour les *Fastes* d'Ovide, de Le Barbier pour la *Jérusalem délivrée* et pour les *Saisons* de Thompson; les 60 dessins de Casas pour le *Voyage d'Istrie*, etc. Il avait acquis 416 dessins de Marillier pour le *Cabinet des fées*, les *Voyages imaginaires*, les *œuvres* de Le Sage et de Prevost; il avait ceux d'Horace Vernet et d'E. Lamy pour *Don Quichotte*, de Desenne pour Molière, et une foule d'autres du plus grand prix.

Plus de 300 numéros sont consacrés dans le catalogue en question à une suite des plus importantes de vignettes, d'épreuves avant la lettre destinées à accompagner des éditions des meilleurs auteurs de tous les pays et de tous les temps.

Un certain nombre d'exemplaires de volumes imprimés par les Elzevier sont à toute marge; on sait combien il est rare de les trouver en cet état et quel prix y mettent les amateurs.

Plusieurs ouvrages sont imprimés sur peau vélin; dans ce nombre figurent les *Bucoliques* de Virgile, traduites par M. de Langeac, exemplaire accompagné de 22 dessins originaux.

Lacour, *Techener*, 1860, 780 numéros. — M. Lacour, artiste ingénieux, archéologue instruit mais paradoxal, conservateur du musée de tableaux de la ville de Bordeaux, avait réuni une assez grande quantité de livres curieux qui, après sa mort, furent apportés à Paris, mais qui ne se vendirent pas bien cher, la plupart étant de condition médiocre, ainsi que le sont habituellement les livres venant de la province. Nous indiquerons un petit nombre d'articles :

Rosario della gloriosa Vergine; Venise, 1603, in-8. (Nombreuses figures sur bois; encadrements variés autour des pages; 25 fr.)

Der Zielum Lusten Hof. (méditations, prières, etc., par L. Dupont, en flamand); *Louvain*, 1629, in-8. (Figures sur bois, modèles d'orfévrerie; 35 fr.)

Cronica de i fatti dei re di Francia, par B. Giunti; *Venise*, 1588, in-fol. 62 portraits, 45 fr.

Langles, *Merlin*, 1825, in-8. — Collection importante formée par un orientaliste dont le savoir était assez superficiel; 4356 numéros, en tout 7842 volumes dont 1090 de voyages.

On remarquait dans cette réunion des traductions de diverses parties de la sainte Bible en un grand nombre de langues de l'Asie (mahratte, bengali, tamoul, chingalien, malais, mongol, kalmouck, etc.) Les ouvrages concernant les langues de l'Asie étaient précieux et abondants; plusieurs, tels que de vieilles grammaires japonaises, se sont payés fort cher. Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, peut, à certains égards, offrir jusqu'à l'époque de sa publication, une bibliographie asiatique; il forme un volume de plus de 650 pages. Le montant de la vente a été de 117,626 fr.

Leber. — Nous avons déjà parlé du catalogue des livres curieux en tout genre, et surtout à l'égard de l'histoire de France, qu'avait réunis cet amateur et qui ont été achetés en bloc par la ville de Rouen. Après avoir consommé cette cession, M. Leber avait continué de faire quelques achats et, à la suite de sa mort, survenue à Orléans en 1859, ce qu'il laissait a été transporté à Paris et livré aux enchères.

On y distinguait une nombreuse collection d'estampes, formée dans le but de servir à l'histoire de la gravure; 2,000 pièces environ représentaient les œuvres de 600 maîtres de toutes les écoles et de tous les siècles; elles ont été vendues en bloc 4,550 francs. Parmi les pièces isolées on peut citer, à cause du haut prix auquel elle s'est élevée, l'*Histoire véritable de la vie et de la mort de Concini, maréchal de France, et de Galigaï, sa femme, exécutés en place de Grève en* 1617, vrai *canard* de l'époque; cette estampe, gravée en huit compartiments, a atteint le prix énorme de 201 francs. Quelques *Heures* manuscrites ornées de miniatures, 300 à 500 francs.

On a payé 1500 fr. une collection de plus de 6000 pièces tant peintes que gravées, spécialement employées à la décoration des livres, telles que miniatures et lettres initiales historiées, tirées de manuscrits au nombre de 494; des frontispices, des bordures de pages, des cartouches, des fleurons (au nombre de 4965 pièces); des marques et devises d'imprimeurs et de libraires, dont plusieurs sont gravées par d'excellents artistes (500 pièces); enfin 105 pièces dessinées et gravées, représentant des ornements de reliure. M. Leber avait travaillé plus de vingt ans à former ce recueil, miracle de patience, de goût et de science bibliotechnique. Que de recherches n'avait-il pas fallu pour découvrir, assembler, appareiller ces objets si disparates dans l'origine et si bien ordonnés dans le cabinet de l'éminent bibliophile !

Les estampes relatives à l'ornementation sont aujourd'hui recherchées; M. Leber avait en ce genre quelques objets curieux. Un recueil de 55 pièces d'ornements d'orfévrerie et principalement de serrurerie, par des maîtres français du XVII^e^ siècle, gravées de 1627 à 1650, reliées en un volume in-4, ont été vendues 202 francs; la plupart de ces pièces étaient inconnues. Une suite de 34 pièces d'ornements d'architecture et de sculpture, dessinées et en grande partie gravées par Androuet du Cerceau, et un dessin original attribué au même maître, 456 francs.

On n'a payé que 77 francs 19 de ces gravures qu'on appelle almanachs et qui datent de l'époque de Louis XIV. Un amateur

parisien des plus zélés, M. Hennin, possède une très-nombreuse réunion de ces pièces qui intéressent l'histoire à un haut degré. La bibliothèque de l'Institut en renferme aussi une très-belle suite. Renvoyons pour plus amples détails au sujet de cette vente intéressante à la *Revue universelle des Arts*, t. XII (Janvier 1861), pag. 288-293.

Lechaudé d'Anizy, *Muffat*, 1861, 1802 numéros. — Des notes assez nombreuses renferment des renseignements bibliographiques. La théologie présente 93 numéros. On y remarque la *Vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry*, par Charles du Canda, livre rare, fort recherché en Angleterre, où il s'est payé jusqu'à 120 francs en vente publique. Citons aussi : *Fratris Petri. . . . ., ordinis fratrum minorum, Sermones;* Lugduni, 1520, in-8, volume où l'on trouve un grand nombre de vers français. *Le Chevalier chrétien, contenant un dialogue expliqué entre un payen et un chrétien*, par le R. P. Benoist; *Rouen*, 1609, in-8. Livre curieux, à cause de la description et des gravures représentant des armures et des détails relatifs aux meubles et aux usages du XVI^e^ siècle.

Cette collection, formée par un savant qui s'était surtout occupé de l'histoire de la Normandie, renfermait de nombreux et importants ouvrages relatifs à cette province. Quelques manuscrits précieux. Dans le nombre des notes, nous en avons remarqué une relative à des sermons d'Olivier Maillard (n° 23); on qualifie ce prédicateur de burlesque : c'est une grave méprise, d'ailleurs très-commune. Maillard n'a rien de burlesque, il est au contraire très-sérieux; seulement il s'exprime avec une naïveté, parfois avec une crudité qui est complétement étrangère aux habitudes de l'époque actuelle, mais ce n'est pas avec les idées de 1862 qu'il faut juger des discours prononcés vers l'an 1500.

Le Petit (Edouard), *Claudin*, 1862 1^re^ partie, 1264 numéros.

Ce catalogue diffère à certains égards de ceux qui volent sans cesse le jour. Le format, petit in 12 carré, est plus élégant, l'impression est plus soignée, il y a des fleurons elzéviriens, des lettres ornées, enfin le classement bibliographique a été un peu modifié. A cet égard M. Claudin entre dans quelques considérations que nous signalerons en les abrégeant beaucoup, car elles complètent ce que nous avons dit au mot *Système bibliographique* (col. 1273-1304).

« Le système bibliographique dit méthodique a-t-il progressé? Non. Doit-il progresser; nous répondrons hardiment : Oui. Plusieurs bibliographes ont émis divers systèmes nouveaux de classement; beaucoup étaient absurdes; peu étaient bons. L'infatigable M. Brunet, notre maître à tous, avait suivi le système de Gabriel Martin avec ses masses de divisions et de subdivisions disposées comme les cases d'un échiquier, se contentant d'ajouter de nouvelles séries, système fort savant mais trop compliqué, ne pouvant s'appliquer qu'à une bibliothèque publique et même à une bibliothèque immense. L'érudit M. Merlin, l'un des premiers, en signala les inconvénients et créa un nouvel ordre bibliographique, fort rationnel sans doute, mais trop philosophique. Tout récemment un littérateur, un instant libraire, M. Genty, imagina un système chronologique très-ingénieux, mais exigeant des connaissances beaucoup trop spéciales.

« Nous avons pensé que s'il ne fallait pas trop bouleverser le système méthodique suivi depuis si longtemps par l'Europe lettrée, on pouvait réunir plusieurs séries en une seule en adoptant l'ordre chronologique, en créer de nouvelles en rapport avec les progrès actuels, le tout d'une manière claire et rationnelle. L'histoire religieuse, par exemple, doit être placée à la suite de la théologie dont elle est le complément indispensable. »

La bibliothèque dont M. Claudin a dressé le catalogue est une bibliothèque sérieuse, formée par un savant, un travailleur, bibliophile dans une juste mesure, mais non bibliomane. La théologie occupe 182 numéros. Signalons en ce genre quelques ouvrages rares et peu connus.

Commemoracio lamentacionis sive compassionis beate Marie in morte Filii (sans lieu ni date, mais Bruges, vers 1475, in-4.) — Volume non encore décrit; il se compose de 32 feuillets, à 24 lignes par page. Le caractère gothique carré est remarquable par la forme singulière de la lettre M. On peut attribuer cette impression à G. Brito; le volume unique qui porte ce nom et qui, provenant de la collection Meerman, est maintenant à la bibliothèque Impériale, offre un caractère carré qui ressemble beaucoup à celui du *Commemoracio*.

Recueil de prières avant et après la communion à l'usage de Pauline-Hortense Albert Montmorency. — Imprimé par Guionne-Elisabeth-Joseph Montmorency Albert, sa mère, an VIII (1800), in-12, 52 pages. Tiré à quelques exempl. seulement dans l'imprimerie particulière de madame de Montmorency.

Manuale sodalitatis B. M. Virginis; Mussiponti, 1608, in-12. — Petit volume peu commun sur la confrérie de l'Assomption fondée à Pont-à-Mousson. A la page 16, une jolie gravure représentant l'image symbolique de cette congrégation.

Directoire des mourans, à l'usage de l'ordre des Chartreux; à la Courrerie, 1626, in-8. — Volume rare, sorti de l'imprimerie particulière de la Courrerie. Exempl. de madame de Maintenon.

Corona mystica beate Marie, Antverpie, Gérard, Leew, 1492, in-8. — Volume très-rare et curieux, à cause de 27 figures singulières, sur bois, de la grandeur de la page.

Millot, *François*, 1861, 1,463 numéros. — La théologie orthodoxe occupe 91 numéros; mais il n'y a aucun ouvrage bien précieux; nous avons remarqué une *Paraphrase des Psaumes de David en vers français;* par le P. Le Breton, Jésuite, *Paris*, 1660, in-8. — Ce volume, *dédié à Notre-Seigneur Jésus-*

Christ, n'a eu que cette seule édition ; il se compose de 647 pages, sans compter les préliminaires et la Table.

Une édition du *Traité de la communion sous les deux espèces* par Bossuet, *suivant la copie imprimée à Paris*, 1682, petit in-12, et publiée la même année que l'édition originale, est un joli volume que les bibliographes n'ont pas cité, et qu'on peut attribuer aux presses des Elzeviers; il est digne de figurer auprès de leurs meilleures productions.

Mentionnons aussi une édition non citée de l'*Imitation* en latin; *Bruxelles*, 1660, petit in-12. Elle est d'une exécution remarquable, et elle sort sans doute des presses elzéviriennes ; on retrouve en tête des chapitres la tête de buffle et les fleurons des célèbres typographes hollandais. Le volume se compose du titre gravé, de 4 feuillets et 262 pages pour le texte et la table. Les caractères sont identiques avec ceux des *Mémoires de la reine Marguerite*, 1658, petit volume bien exécuté qui porte le nom de Foppens. Ch. Nodier a écrit qu'il était impossible de méconnaître dans cette dernière édition des caractères et des fleurons parfaitement identiques à ceux que les Elzéviers ont employés dans leurs productions les plus remarquables. D'un autre côté, il est bien certain que Foppens a été réellement imprimeur.

M. Millot avait surtout dirigé ses goûts de bibliophile vers les éditions elzéviriennes ; en 1846, il avait déjà mis en vente une collection remarquable en ce genre; le Catalogue de 1861 a une courte préface :

« De toutes les collections célèbres, sans excepter celles des Aldes et des Estiennes, la collection elzévirienne est la plus populaire. La passion pour ces charmants petits volumes, si coquets, si commodes et si bien exécutés, ne date pas d'aujourd'hui. Depuis deux siècles, ils sont de la part des bibliophiles l'objet de leurs plus chères convoitises. Dès 1699, l'abbé de Villiers, l'auteur des *Entretiens sur les contes des Fées*, faisait dire à l'un de ses interlocuteurs :

« Vous savez combien depuis quelque temps, les impressions des Elzévirs sont recherchées; cela est venu jusqu'en province, et j'y connais un homme qui se refuse les choses les plus nécessaires pour amasser dans une bibliothèque assez dénuée des autres livres tout autant de petits Elzévirs qu'il en peut trouver; il se console de mourir de faim pour avoir le plaisir de dire : J'ai dix exemplaires de chacun, et je les ai tous avec des lettres rouges, et ils sont du bon temps.

« La collection elzévirienne a des attraits qui lui sont personnels ; elle est la seule qui renferme les éléments d'une encyclopédie où presque tous les genres d'étude se trouvent réunis ; elle possède aussi le charme du mystère que les Elzéviers ont mis à publier surtout leurs livres français, dont bien peu portent leurs noms, car excepté Balzac et Ménage qui avaient compris toute l'importance de confier leurs œuvres à ces habiles imprimeurs, on ne voit pas d'autres contemporains s'adresser à eux, et cependant il est bien peu d'écrivains un peu marquants du siècle de Louis XIV qu'ils n'aient cherché à publier.»

Le catalogue de M. Millot présente, parmi des raretés elzéviriennes fort remarquables et précieuses, l'*Illustre Théâtre* de P. Corneille; volume dont on ne connaît encore que deux exemplaires (celui que possédait M. de Pixerecourt (adjugé 228 fr. à sa vente en 1838, revendu 245 fr. vente Buvignier en 1849) et celui qui est dans le cabinet de M. Pieters, de Gand, l'habile et laborieux auteur des *Annales elzéviriennes*.

Signalons aussi une collection presque complète des pièces de Pierre et Thomas Corneille, imprimées isolément par les Elzeviers et par Abraham Wolfgang, ainsi que diverses éditions de Molière publiées à Amsterdam, avec le nom de Jacques le Jeune, et qu'on joint aux collections elzéviriennes.

Mirabeau, *Rozet et Belin*, 1791. – Nous n'avons pas fait mention de ce catalogue rangé dans un ordre qui n'est pas celui qu'on suivait habituellement; la classe des Belles-lettres arrivait la première. Il y avait là des livres très-précieux; le célèbre possesseur de cette collection l'avait formée en fort peu de temps en y mettant la fougue qui lui était habituelle; plusieurs ouvrages de littérature ancienne se payèrent des prix fort supérieurs à ceux qu'ils obtiendraient aujourd'hui, la vogue ayant abandonné les ouvrages de ce genre :

Thesaurus Græcæ linguæ, d'Henri Estienne, 1572-73, 6 vol. gr. pap.; 551 fr.

Cicero, ex edit. J. Olivet; *Paris*, 1740, 9 vol. in 4, grand papier; 2258 fr.

Hesiodus; Oxoniis, 1737, in-4, très-grand papier (dont il n'a été tiré, dit-on, que dix exemplaires); 2250 fr.

Homerus; Londini, 1729-40, 4 vol. in-4, grand papier; 940 fr.

Horatius; Glasguæ, Foulis, 1744, in-12. (Edition connue pour être sans aucune faute typographique, et une de celles qui ont remporté le prix décerné par l'Université d'Edimbourg); 96 fr.

Les *Philippiques*, odes par La Grange Chancel, in-8 (manuscrit auquel on a ajouté beaucoup de portraits et figures ayant rapport à l'ouvrage, et à la fin duquel on trouve une strophe très-hardie, écrite de la main de Mirabeau et qui n'a jamais paru dans les *Philippiques* imprimées; 279 fr.).

Terentius; Edimbourg, 1758, in-8, très-bel exempl. (une des cinq éditions qui, en raison de leur grande correction, ont remporté les prix offerts par l'université d'Edimbourg; 467 fr.).

Le *Tite Live*, imprimé par Hamilton et Balfour; *Edimbourg*, 1754, 4 vol. in-4; 420 fr.

Le *Salluste* des mêmes, 1775; 186 fr.

Essai sur le despotisme (par Mirabeau), 1776, in-8. exempl. avec des notes manuscrites de l'auteur; 200 fr.

L'histoire naturelle présente divers ouvrages avec des notes de Buffon (1), des dessins représentant des animaux, des insec

(1) Parmi ces ouvrages annotés, nous remarquons un exempl. de l'*Histoire et Mémoires de l'Académie des Sciences;* 148 vol. in-4, avec beaucoup de notes de Buffon, surtout dans les 30 premiers volumes.

tes, des reptiles. Deux exempl. de l'*Histoire naturelle des Oiseaux*; l'un était tiré in-fol. sur papier de Hollande (il n'en existe que quatre de semblables), adjugé à 4100 fr.; l'autre (payé 1620 fr.), contenait une addition manuscrite du célèbre naturaliste pour l'article des Chauve-souris; l'*Historia conchyliorum* de Listar, 1685, grand papier, 1072 fr.; le *Choix de Coquillages* par Regenfus, *Copenhague*, 1758, 1000 fr.

La classe de l'histoire présente, entre autres ouvrages de grande valeur, *Cæsaris Opera;* Londres, 1712, in-fol., grand papier, adjugé à 1500 fr.; l'*Histoire de France* de Mézeray, *Paris*, 1743-51, 9 vol. in-fol. grand papier, 773 fr.

Le catalogue Mirabeau offre également des manuscrits d'un intérêt réel, mais ils sont fort disséminés, de sorte que pour les trouver, il faut lire en entier le volume. Voici l'indication de quelques-uns :

N. 2540. *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur la réforme projetée*, par J.-J. Rousseau, in-8 (adjugé à 130 fr).

La note suivante accompagne cette indication :

« L'original de cet ouvrage sur la Pologne a été communiqué par J.-J. Rousseau à M. Necker qui l'a fait copier et mettre au net. Il est d'autant plus précieux qu'il s'y trouve des passages importants qui n'ont jamais été imprimés, tels que les trois paragraphes singuliers des pages 214, 215 et 216. Il est à présumer que, lors de l'impression de cet ouvrage, on a changé plusieurs autres passages qui pouvaient paraître trop forts contre le despotisme. Le texte de l'auteur est ici dans toute sa pureté.» (Les éditeurs modernes de Rousseau ont-ils eu connaissance de ce manuscrit, ont-ils su qu'il existait? C'est ce que nous n'avons pas à vérifier, mais la chose mériterait d'être éclaircie.)

N. 845. *Prières dévotes* écrites sur velin (par Jarry), 1629, in-12 (adjugé 861 fr.).

Manuscrit orné de huit miniatures, quatre grandes et quatre petites, que nous croyons du fameux Petitot; il est aussi décoré de charmantes fleurs et de majuscules enluminées. On trouve à la fin le chiffre en or d'un duc de Berry auquel il a appartenu.

Abrégé de la marine du Roi au 1er janvier 1675, in-8.

Très-joli manuscrit de la main de Claude Gilbert, élève de Jarry; il a été exécuté pour Colbert dont il porte le chiffre.

On distingue un recueil curieux de calques ou dessins d'après les titres et gravures sur bois d'un grand nombre d'ouvrages imprimés au xv^e^ siècle ou au commencement du xvi^e^. Ce travail entrepris dans le but de servir à une histoire de l'art typographique, a nécessité beaucoup de dépenses et de soins. On a copié scrupuleusement la première et la dernière page de divers ouvrages d'une rareté extrême, et on a calqué des figures sur bois. Le tout forme 226 calques ou dessins (adjugé à 1105 fr.).

Dès cette époque, les livres provenant de la belle bibliothèque du comte d'Hoym (*voir* le *Dict. de Bibliologie*, col. 470) étaient appréciés comme ils devaient l'être; les rédacteurs du catalogue qui nous occupe n'ont pas manqué de les signaler *voir* les n^os^ 826, 857, 1011, etc.); les *Essais* de Montaigne, 1588, très-bel exempl relié en maroquin citron doublé de maroquin, lavé et réglé, adjugé à 57 fr.; il se payerait bien plus cher aujourd'hui, et s'il se montrait dans quelque vente fameuse, peut-être irait-il à 570 fr.

Monmerqué. — Un premier catalogue avait paru en 1851 (voir *Dict. de Bibliologie*, col. 493) mais après la mort du savant magistrat dont nous venons d'écrire le nom, il en a été publié un second; *Paris*, Techener, 1861, 4229 numéros dont 3832 pour les imprimés; le surplus pour les manuscrits et les autographes. Une notice de M. Paulin Paris sur la vie de M. Monmerqué est en tête de ce catalogue. Né en 1780, ce magistrat, littérateur plein de zèle et d'instruction, est mort dans un âge avancé. Quoique une partie des collections de ce savant eût déjà été dispersée, ce qui restait était fort digne d'attirer l'attention des gens de lettres, des collectionneurs qui recherchent les livres curieux pour leur valeur intrinsèque et pour leurs travaux, des bibliophiles qui recherchent plutôt les livres que les exemplaires. Une série importante de publications littéraires faites sur le moyen âge et les ouvrages sur l'histoire de France méritent d'être remarqués; la théologie et ses annexes (histoire ecclésiastique, droit canonique) comprennent environ 350 numéros.

Parmi les *manuscrits* nous en avons distingué quelques-uns qui intéressent la bibliographie ecclésiastique; nous signalerons :

N. 3888. *Dissertation sur le droit de régale*, par M. de Jort, mss. de 188 p. in-4, xviii^e^ siècle. (Cette dissertation n'a pas été indiquée par le P. Lelong. Elle est très-savante et rédigée au point de vue parlementaire.)

N. 955. *Hymni sacri et novi*, auctore Joan. Salle, presbytero Antissiodoreo, 2 vol. in-12 de 300 feuillets environ.

Lorsque, au xvii^e^ siècle, il fut question de réformer la liturgie, de tous côtés des prêtres apportèrent le tribut de leur talent à cette œuvre. L'abbé Salle fut du nombre; ce sont ses hymnes latines que contiennent ces deux volumes encore inédits.

N. 3849. *Lettres de la solitaire des Rochers*, avec les *Réponses* du R. P. Luc de Bray, et un abrégé des principaux faits de la Vie de cette sainte fille; 3 vol. in-8, formant 957 feuillets.

Ce recueil renferme les lettres sur lesquelles on a publié un petit roman intitulé : *Jeanne Marguerite de Montmorency, ou la Solitaire des Pyrénées*, par Sabatier de Castres; *Paris*, 1836, in-12. L'auteur (selon une remarque de M. Monmerqué) en fait une fille de la maison de Montmorency, *ce qui est vraisemblable*, mais ce qui n'est pas établi. Il

aurait bien mieux fait d'intercaler dans son récit quelques-unes des pages vraiment admirables de la pieuse servante de Dieu, plutôt que de mettre son style et ses suppositions à la place des épanchements de l'âme la plus passionnée envers son créateur.

N. 3997. *Missale Romanum*, XII^e^ siècle.

On a joint diverses pièces dans ce manuscrit. On y trouve un fragment curieux d'un mandement de l'archevêque de Bourges daté du IX^e^ des Calendes de juillet de l'an 1246 par lequel défenses sont faites de célébrer la fête des Fous, des Innocents et du Nouvel An. Les plus sévères prohibitions sont faites aux clercs et aux chanoines de paraître dans l'église en costume laïque.

N. 3999. *Méthode pour bien conduire la raison*, par le R. P. Alipe, Augustin déchaussé, in-fol. 474 pages.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de d'Aguesseau. D'après une notice de M. Monmerqué c'est un excellent livre.

N. 4003. *Notes et pièces relatives à la suppression des Jésuites*, in-4, de plus de 500 feuillets.

Ce recueil factice très-curieux a été formé par le P. le Livec, jésuite de Fulde (Allemagne), qui, après la suppression de son ordre, se retira chez le marquis de la Bourdonnaie et mourut plus tard aumônier des dames du Calvaire, au Marais. A la suite de cette collection où se trouvent des autographes de plusieurs Jésuites, notamment des RR. PP. Veit, Huth, de Ricci, dernier général de l'ordre, se trouvent des notes historiques et des plans de sermons du P. le Livec.

N. 4040 *Relation sur la vie de la Mère des Anges*, in-4, 763 pages.

Ces relations ont été imprimées avec de très-notables retranchements en 1737.

N. 4057. *Recueil de lettres formé par les Jésuites, concernant les missions de la Chine et de Siam*, in fol. de plus de 200 feuillets.

Ce recueil commence par une lettre autographe signée de l'évêque d'Héliopolis. Il contient beaucoup de pièces importantes pour l'histoire des missions dans les régions les plus lointaines de l'Asie.

N. 4115. *La Vie de la sœur de Sainte-Rose*, religieuse converse de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas de Compiègne, décédée le 17 mai 1712, par le P. Avrillon, in-4, 251 pages.

Admirable livre du P. Avrillon. Il paraît autographe.

Un grand nombre des livres faisant partie de la bibliothèque de M. Monmerqué étaient enrichis de notes de sa main, nous nous contenterons d'indiquer un exemplaire de la *Biographie universelle* en 77 volumes chargé d'observations et de rectifications.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, *Aubry*, 1860, 941 numéros.—Catalogue formé en grande partie d'ouvrages sur la linguistique; il offre une réunion nombreuse d'ouvrages en dialectes des diverses provinces de la France. Une note assez curieuse (n° 422) est relative à un travail inscrit dans le tom. XIV (1839) des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*. Il s'agit d'un vieil atlas en langue catalane. M. Buchon n'hésita pas à en donner à l'Académie des Inscriptions une traduction imaginaire. On s'aperçut qu'il n'y avait rien compris, et on chargea M. Tastu, qui connaissait le catalan, de refaire ce travail.

SOLAR, *Techener*, 1860, 3148 numéros.— Nous avons déjà parlé (*Dict. de Bibliologie*, col. 111), de cette collection qui, formée rapidement et à grands frais, était devenue une des plus belles qu'il y eût à Paris. Des circonstances, sur lesquelles il serait superflu d'insister, l'ayant amenée à passer aux enchères, sa vente a fait grande sensation dans le monde des bibliographes et des bibliophiles ; nous empruntons quelques réflexions judicieuses à la préface que M. Paul Lacroix a placée en tête du catalogue :

« Ce sont sans cesse les mêmes exemplaires qui reparaissent dans les ventes publiques et qui ne font que changer de mains ; leur valeur s'accroît de plus en plus à mesure que leur nombre diminue, à mesure que ces livres sortent de France pour passer à l'étranger en se détachant de la masse mobile des collections particulières pour entrer dans les bibliothèques publiques qui ne vendent pas leurs doubles.

« Ainsi depuis soixante ans, les amateurs de livres rares et précieux se partagent incessamment les dépouilles opimes des bibliothèques célèbres des deux derniers siècles, et l'on comprendra que ce fonds commun, si riche qu'il fût, commence à s'épuiser, malgré les efforts de quelques libraires intelligents pour l'alimenter et le renouveler aux dépens de l'Angleterre. On doit dire cependant que les plus beaux livres et les plus rares ne sont pas sortis du domaine de la circulation, puisque les bibliothèques publiques (excepté celles de Londres, de Munich et de Saint-Pétersbourg), n'achètent guère ce genre de livres qui tiennent peu de place sur les rayons et qui seraient comme perdus et fourvoyés au milieu d'un effroyable amas de bouquins et de volumineux ouvrages plus ou moins délabrés, plus ou moins ordinaires qui composent habituellement l'arsenal d'une bibliothèque publique. »

« Les amateurs d'aujourd'hui sont bien plus difficiles à contenter que ne l'étaient les amateurs d'autrefois ; ils ont moins de livres, moins de gros livres surtout, mais ils ne veulent que des exemplaires parfaits, irréprochables. On se tromperait étrangement sur la condition des anciennes bibliothèques si l'on croyait qu'elles ne possédassent que des livres de cette espèce : les exemplaires de luxe reliés en maroquin, tels que ceux qui ont droit d'entrer chez un amateur de premier ordre, étaient relativement en petit nombre dans les grandes bibliothèques des trois derniers siècles La plupart des livres de la fameuse bibliothèque des de Thou

étaient reliés en basane médiocre; la moitié de la bibliothèque Colbert était reliée en veau brun et même sans armoiries; celle du comte d'Hoym ne comptait pas plus de 1,200 volumes en maroquin; celle du duc de La Vallière, la plus belle, la plus intéressante, la plus nombreuse qu'un particulier ait jamais formée en France, n'accordait des reliures de choix qu'aux livres exceptionnellement rares et curieux.

« Nos amateurs sont devenus d'une délicatesse, d'une exigence infinies pour la beauté des livres. On ne veut que des exemplaires à toutes marges, entièrement purs et intacts, des reliures d'art exécutées par les artistes les plus renommés; car, depuis quinze ou vingt ans, l'art de la reliure est arrivé en France à une perfection qu'il ne saurait plus dépasser.

« Sachons gré aux amateurs de conserver les beaux livres et de les ménager avec un soin vigilant qui les fera passer dans toute leur fraîcheur, jusqu'à nos derniers neveux. Ces beaux livres, ce sont souvent les amateurs qui les ont faits tels, en leur consacrant à grands frais les merveilleux secrets de la restauration que Boissonade a nommés la *bibliatrique*, et les admirables prodiges de la reliure. »

La vente a produit 487,495 fr., déduction faite des articles rendus pour imperfections. Les prix payés ont été presque toujours fort supérieurs à ce qu'on avait vu jusqu'alors; il est vrai qu'il ne s'agissait que d'exemplaires de la plus grande beauté et reliés avec luxe.

Nous indiquerons, dans la classe de la théologie, quelques-uns des volumes qui ont été adjugés à des prix remarquables :

Biblia sacra (Lugduni), M. Hutz, 1494, in-fol.; 116 fr.

Biblia; Parisiis, 1642, 8 vol. in-fol., gr. pap.; 270 fr.

La Sainte Bible, trad. par Le Maistre de Sacy; *Paris*, 1715, 2 tom. en 3 vol. in-fol., exempl. du comte d'Hoym; 389 fr.

La Sainte Bible; Paris, 1789, 12 vol. in-4; exempl. en grand papier, avec les 300 figures de Murillier, épreuves avant la lettre; 455 fr.

Le *Pseautier*, traduit en françois; *Paris*, 1709, 8 vol. in-12. Exempl. aux armes de Longepierre; 245 fr.

Le *Nouveau Testament* en françois; *Lyon, B. Bruyer* (vers 1473), in-fol., 1,045 fr.

Bibliæ historiæ artificiosissime depictæ; Francofurti, 1537, in-4, 281 fr. (82 fig. sur bois d'Hans Sebald Beham).

Virgilii Solis *Biblia* (Francofurti, 1560, in-4, fig. sur bois d'une exécution très-soignée), 253 fr.

Histoire du Vieil et du Nouveau Testament, par David Martin; *Anvers*, 1700, 2 vol. in-fol. (plus de 400 gravures), exempl. en grand papier; 325 fr.

Virtus Davidis; Francofurti, 1597, in-4 (49 gravures de Théodore et Israël de Bry), 265 fr.

Figures du Nouveau Testament, avec les sixains françois de Ch. Fontaine; *Lyon*, 1554, in-8, 150 fr.

Speculum Passionis Domini nostri Jhesu Christi; Norimbergæ, 1507, in-fol; 152 fr.

Vita Christi, translatee en françovs, composee par Ludolphe; *Paris* (vers 1535), in-fol.; 191 fr.

Historia Virginis Mariæ exemplis naturalibus comprobata, in-4 (vers 1470), figures sur bois; 451 fr.

Missale Bituricensis Ecclesie; Parisiis, 1522, in-fol. Exempl. sur peau vélin, 1,315 fr.

Pontificale; Lugduni, 1511, in-fol. Exempl. à la reliure de François Ier, 900 fr.

Heures à l'usage de Romme; Paris, J. Hardouyn, 1510, in-fol., 390 fr. Exempl. sur vélin. D'autres *Heures*; Paris, 1518, in-8, et à l'usage de Châlons, 1512, in-4, 500 et 650 fr.

Horæ in laudem beatissimæ Virginis; Paris, 1541, in-4, 610 fr.

Conciliorum collectio; Parisiis, 1644, 37 vol. in-fol., grand papier, 1,080 fr.

D. Augustini *Confessiones*; Lugduni (Batav.), *Elzevirius*, 1675, in-12; 150 fr.

D. Augustini, *De civitate Dei*, 1467, in-fol.; première édition; 399 fr.

Maximes chrétiennes (par de Rancé); *Paris*, 1698, 2 vol. in-12. Exempl. aux armes de Jacques II; 210 f.

Sermons de Bourdaloue; *Paris*, 1708, 16 vol. in-8; 350 fr.

L'*Imitation*, traduite en vers, par Corneille; *Rouen*, 1651, in-12. Edition originale du premier livre, 110 fr. Un autre exempl. avec l'édition originale du second livre, 1652, 131 fr.

Le livre de Jehan Gerson, appellé *Ung livre de troys parties*, s. l. ni d. (*Chambéry*, vers 1483), in-4; 565 fr.

Rosarium sive *Psalterium Beatæ Virginis*; Antuerpiæ, 1604, in-12 (33 gravures de Collaert); 171 fr.

Le *Trésor de l'âme*, extrait des sainctes Escritures; *Paris, Vérard*, s. d. (avant 1500), in-fol. Exempl. sur peau vélin; 3,000 fr.

Œuvres de sainte Thérèse; Paris, 1687, in-4, (Armes de Jacques II); 252 fr.

Genealogie et la fin des Huguenaux, par Gabriel de Saconay; *Lyon*, 1572; in-8, 140 fr.

Histoire des Variations des Eglises protestantes, par Bossuet, 1688, 2 vol. in-4. Exempl. aux armes de l'auteur, 788 fr. — Quelques autres ouvrages de Bossuet, en éditions originales et reliés à ses armes, se sont payés fort cher; les *Divers écrits sur le livre intitulé : Explication des Maximes des Saints*, 1698, 170 fr.; les *Réponses aux lettres et écrits de l'archevêque de Cambray* (sur ce même livre), 1699, 285 fr.; l'*Instruction sur les estats d'oraison*, 1re et 2e édition (toutes deux datées de 1697), 175 et 200 fr.

Nous croyons faire chose agréable aux bibliophiles en signalant dans les autres classes, les ouvrages les plus dignes d'attention; nous ne mentionnerons qu'une partie de ceux qui ont été payés 500 fr. et au delà.

Gratiani Decretum; Mayence, Schoiffer, 1472, in-fol. Exempl. sur vélin, 1,900 fr.

Bonifacii Papæ liber sextus *Decretalium*; Mayence, Schoiffer, 1470, sur vélin, 1,020 fr.

Justiniani *Institutiones*; Mayence, Schoiffer, 1468, in-fol. sur vélin, 4,000 fr.

La *Somme rurale*, par J. Boutillier, 1479, in-fol.; *Bruges, Colard Mansion*, 3,500 fr. (Superbe exemplaire d'un livre dont on ne connaît en tout que six exemplaires; les ouvrages imprimés par Colard Mansion sont extrêmement recherchés.)

Coustumes du pays de Normandie; Rouen, vers 1483, in-fol.; 1,300 fr.

Coustumes de la prévosté de Paris; Paris, J. Du Puis, 1580, in-4, exempl. sur vélin, riche reliure

ancienne, 1,000 fr. (Payé 250 fr. à la vente Renouard en 1853.)

Coustumier du pays de Poictou ; Poictiers, 1515, in-4, 1,545 fr. Belle reliure ancienne, exempl. sur vélin.

Ciceronis *Officia;* Lugduni, 1533, in-8, 1,115 fr. Exempl. à la reliure de Grolier.

Le Livre de Sapience, par Guy de Roye; 1478, in-fol. 650 fr. Acquis par la bibliothèque Impériale.

Les *Essais* de Montaigne ; *Bordeaux, Millanges*, 1580, in-8, 645 fr. (Très bel exempl. de l'édition originale. Un magnifique exempl. de l'édition de *Paris*, 1596, in-fol., 1,005 fr.

Aristotelis *Historia animalium ;* Basileæ, 1534, in-fol. Exempl. avec une fort belle reliure ancienne portant le nom du fameux bibliophile italien Maioli, 1,260 fr.

Diogenis Brut *Epistolæ ;* Florentiæ, 1487, in-4, 1,200 fr., exempl. à la reliure de Grolier.

Catholicon Johannis de Junna ; *Mayence*, 1460, in-fol., 12,450 fr Exempl. sur vélin, acheté par le libraire Quarritch de Londres; c'était un double de la bibliothèque de Munich ; M. Solar l'avait payé 10,000 fr.

Virgilius ; Venetiis, *Aldus*, 1527, in-8, exempl. à la reliure de Grolier, 1,965 fr. (Il avait été payé en 1855, 1,600 fr. à la vente Renouard).

Le Roman de la Rose (s. l. ni d., mais *Lyon*, vers 1485), in-fol., 1,620 fr.

Les Cent histoyres de Troye, par Christine de Pisan ; *Paris*, 1522, in-fol., 800 fr.

Le Grant Testament, Villon ; Paris, 1497, in-4, 805 fr. (Acheté 250 fr. à la vente A. Bertin). — Un autre exempl. du même ouvrage ; *Paris* (vers 1500), in-4, 700 fr. ; il avait été payé 465 fr. à la même vente.

OEuvres de Villon ; Paris, *Galiot Dupré*, 1533, in-8, 860 fr. (Exempl. acheté 500 à la vente Renouard et relié depuis).

La Danse aux aveugles, par Pierre Michaud ; *Paris* (vers 1480), 730 fr. Exempl. acheté 405 fr. à la vente A. Bertin.

Les Lunettes des Princes, par J. Meschinot ; *Paris*, 1528, in-8, 705 fr.

Les Vigiles de la mort de Charles Septiesme, par Martial d'Auvergne ; *Paris*, 1493, in-4, 775 fr.

Dévotes Louanges de la Vierge Marie, par Martial d'Auvergne ; *Paris*, 1494, in-8, 645 fr.

Le Champion des Dames, par Martin Franc (*Lyon*, vers 1485), in-fol., 1,400 fr.

Le Séjour d'honneur, par Octavien de Saint-Gelais; *Paris, Verard*, 1519, in-4, 610 fr.

Chants royaulx, par Guillaume Cretin, 1527, in-8, 650 fr.

Les menus propos, par Pierre Gringoire; *Paris*, 1521, in-8, 900 fr.

L'Adolescence Clementine, ou *OEuvres de Clément Marot; Paris*, 1532, in-8, 990 fr. Un autre exempl. 621 fr. ; il avait été payé 169 fr. à la vente Nodier, en 1844.

OEuvres de Marot ; Lyon, Dolet, 1538, in-8, 1,320 fr.

Marguerites de la Marguerite des Princesses ; Lyon, J. de Tournes, 1547, in-8, 1050 fr. (Exempl. payé 629 fr. en 1849, à la vente Coislin).

OEuvres de Saint-Gelais ; Lyon, Pierre de Tours, 1547, in-8, 600 fr. Seul exemplaire connu.

OEuvres de Louise Labé ; Lyon, J. de Tournes, 1556, in-8, 1,175 fr.

OEuvres de Ronsard ; Paris, 1609, in-fol. Exempl. aux armes du président de Thou, 860 fr.

Recueil des OEuvres poétiques de David Rigaud; Lyon, 1653, in-8, 1,300 fr. (Volume rare, mais que la concurrence acharnée de deux amateurs a fait monter bien au delà de ce qu'il valait ; il avait été adjugé à 50 fr. à la vente Nodier, en 1844.)

Fables choisies, par La Fontaine; *Paris*, 1668, in-4, édition originale des six premiers livres, 573 fr. — Une autre édition, 1678-94, 3 vol. in-12, 500 fr.

L'Escole de Salerne, en vers burlesques ; *Leyde, Elzévir*, 1651, in-12, 775 fr. (Exempl. non rogné, le seul qu'on connaisse en cet état, de ce volume, un des plus rares de la collection elzévirienne, et un des moins importants au point de vue du mérite littéraire.)

Dante, *la Commedia ;* Milan, 1478, in-fol., 825 fr.

Orlando furioso ; Lyon, 1556, in-4, exempl. au chiffre de Catherine de Medicis, 600 fr.

La classe des mystères offre quelques volumes fort précieux.

Le *Mystère du Vieil Testament*, par personnages; *Paris*, 1542, in-fol. 1,680 fr. (Payé 226 fr. à la vente A. Bertin).

L'*Homme pécheur*, par personnages ; *Paris*, 1508, in-fol. 3,100 fr. (Payé 561 et 575 fr. aux ventes Bertin et De Bure).

La Vie de sainct Christophle ; Grenoble, 1530, in 4, 1,600 fr.

L'Homme juste et l'homme mondain ; Paris, Verard, 1508, in-4, 1,005 fr. (Cet exempl. avait été payé 350 fr. en 1840 à la vente Saint-Morys.)

On remarquait dans la classe du Théâtre :

Maistre Pierre Pathelin ; Paris, P. Le Caron, *s. d.*, in-4, seul exempl. connu, 1,700 fr.; il avait été payé 608 fr. à la vente A. Bertin ; précédemment il avait fait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne (vendu 500 fr.), et avait été acquis pour 29 l. st. (725 fr.) à la vente Héber.

OEuvres de Corneille, 1648, 2 vol. in-12 1,015 fr. (Revendu pour quelques imperfections 830 fr. ; cet exempl. avait été acheté 256 fr. à la vente Giraud, en 1855.)

Théâtre de P. et Th. Corneille ; Amsterdam, 1678, 11 volumes in-12, édition qu'on joint à la collection elzévirienne, 710 fr.

OEuvres de Molière ; Paris, 1674, 7 vol. in-12, première édition collective, 900 fr. (Des éditions originales de diverses pièces de Molière ont été payées de 200 à 348 fr.)

Esther et *Athalie*, de Racine, 1689-92, édition originale, bel exempl., 790 fr.

Arrivons aux romans de chevalerie, et dans la catégorie de ces volumes si rares et si recherchés, bornons-nous à un petit nombre de mentions :

Le sainct Greaal ; Paris, 1516, in fol., 3,200 fr.

Tristan de Léonnois ; Rouen, 1489 in-fol., 3,100 fr.

Ysaïe le Triste ; Paris, 1522, in-fol. 2,008 fr.

Doolin de Mayence ; Paris, Vérard, 1501, in-fol. 1,000 fr. (Payé 40 fr. vente La Vallière, en 1784).

Ogier le Danois ; Paris, Vérard, *s. d.* (1498), in-fol., 2,000 fr.

Mervin, filz de Ogier ; Paris, 1540, in-8, 600 fr. (18 fr. à la vente La Vallière).

Baudoin de Flandres ; Lyon, 1483, in-fol., 4,300 fr. (179 fr. à la même vente). — Une autre édition du même ouvrage ; *Chambéry*, 1485, in-fol., 1,250 fr.

Jehan de Saintré ; Paris, Michel Le Noir, 1516, in-fol. 3,455 fr. (Ce même exempl. avait été adjugé pour 24 fr. seulement en 1784 chez le duc de La Vallière !)

Histoires ou Contes du temps passé, par Perrault ;

Paris, 1697, in-12, 1,000 fr. (Quoique l'exemplaire fût revêtu d'une reliure magnifique et quoique cette édition originale soit très-rare, on peut regarder ce prix comme excessif. Cependant un autre exempl. de la même édition, moins richement relié, a été pavé 610 fr.)

Les Cent Nouvelles nouvelles; Paris, Vérard, 1468, in fol. (Seul exempl. complet connu dans les bibliothèques particulières, 6,000 fr.)

Quelques éditions originales de Rabelais, exemplaires uniques, se sont payées des prix énormes; la bibliothèque Impériale a donné 1,020 fr. du *Gargantua*, imprimé à Lyon, vers 1534, quoiqu'il y manquât le titre et le feuillet correspondant; le *Pantagruel*, sans date, 103 feuillets, regardé comme la seconde édition de cet écrit, 2,220 fr.; *Gargantua*; Lyon, Dolet, 1542, in-16; 2,150 fr.

Parmi les polygraphes, nous nous en tiendrons aux *OEuvres* de Balzac, imprimées par les Elzeviers, 1663-1678, 7 vol. in-12, non rognés, 810 fr.

Terzi, *Cammelink*, 1860; 1861 numéros. — Il s'agit surtout de livres italiens; l'avant-propos dit que cette collection, formée aux jours prospères de la république de Venise, n'était jamais sortie des mains de la famille; tout avait été conservé, témoin un *Pétrarque* d'Alde sur peau vélin, imprimé en 1500, pour lequel des amateurs avaient en vain fait des offres brillantes. On prétendait que M. Melzi, le vice-roi d'Italie, avait inutilement proposé mille sequins *e due cambi per la coscrizione*.

La théologie remplit 121 numéros. Il y a quelques ouvrages rares, notamment le *Psalterio in vulgare* (traduit par saint Jérôme, Venise, 1476, et plusieurs autres éditeurs du xv^e^ siècle). Nous remarquons deux volumes qui sont recherchés à cause des estampes qui les décorent: *Epistole e Evangelii che si leggono alle messe*; Venise, 1614, in-4 (gravures de Valegio). — *Vita dell'anima desiderosa di cavar fratte dalla Passione di Giesu Cristo*, opera del E. Bartolomeo da Saluthio; *Roma*, 1614, in-8.

Texier (l'abbé), *Techener*, 1861, |2390 numéros. — Ce catalogue est divisé en deux parties; les livres de l'abbé Texier concernent surtout l'archéologie religieuse et l'histoire du Limousin; une autre partie renferme des ouvrages sur l'histoire et les langues de l'Amérique, indiqués comme ayant appartenu à un ancien missionnaire.

La théologie et l'histoire ecclésiastique comptent 591 numéros; on y trouve entre autres ouvrages importants la *Polyglotte* de Walton, la *Bible* de Vence, 1766, 17 volumes in-4, et l'édition de Paris, 1827-33, 27 vol. in-8, enrichie des savantes notes de M. Drach; diverses portions des éditions des œuvres originales de Las Casas, des volumes imprimés au Pérou et excessivement rares en Europe.

V... (le baron L. de), *Techener*, 1861, 885 numéros. — Choix très-bien fait de livres la plupart précieux et de très-belle condition, reliés en maroquin. Un certain nombre proviennent des bibliothèques Renouard, Pixerecourt, Nodier.

La théologie comprend 80 articles environ : plusieurs donnent lieu à des notes qui ne sont pas sans intérêt; nous en reproduirons quelques-unes.

Jost Amman, *Icones Novi Testamenti arte et industria singulari exprimentes evangeliorum dominicalium argumenta*; Francofurti, 1571, in-4.

L'épître dédicatoire de ce volume rare contient une longue et curieuse apologie de la peinture. Après avoir signalé les artistes grecs et latins, l'imprimeur Feyerabend rappelle qu'il avait publié deux Bibles illustrées par Virgile Solis et par Jean Boxberger et il entre dans divers détails intéressants. Presque toutes les planches de ce volume sont signées des initiales de l'habile graveur Jost Amman. Ce recueil se compose, indépendamment de la dédicace, de 93 jolies gravures sur bois.

Tableaux sacrés des figures mystiques du très-auguste sacrifice et sacrement de l'Eucharistie, par Louis Richeomme; *Paris*, 1601, in-8.

Ce livre, dédié à la reine Marie, est enrichi de treize figures remarquables gravées par Léon Gaultier, Thomas de Leu et Malléry. La partie supérieure du frontispice représente Henri IV et Marie de Médicis à genoux devant la Sainte Trinité.

Josephus, hoc est S. educatoris Christi ac æternæ Virginis Mariæ sponsi, vitæ historia, autore C. Stengelio; *Monachii*, 1616, in-8.

Livre rare, orné de 18 figures gravées par R. Sadeler et qui sont autant de petits chefs-d'œuvre d'exécution.

L'Office de la Vierge Marie, suivant la réformation du saint concile de Trente; Paris, P. Cloppejan, 1631, in-8.

Volume imprimé *par le commandement de la Royne* (Anne d'Autriche dont les armoiries sont gravées sur le titre); il est précédé d'un *Kalendrier historial* relatant quelques-uns des principaux événements de l'histoire de France; les indications pour suivre la messe sont imprimées en caractères rouges, et il y a plusieurs Prières françaises; à la fin se trouvent des *Oraisons lesquelles se peuvent dire chaque jour*; le volume est orné de onze figures gravées par J. Valet.

Signalons aussi parmi les ouvrages précieux que présente le catalogue en question :

Le Recueil de tous les costumes religieux et militaires, par J. C. Bar, 1778, 7 vol. in-fol.

Exemplaire unique, contenant près de 700 planches gravées et toutes les esquisses, dessins originaux, et essais de coloris (au nombre de plus de 1100); des dessins sont répétés différemment cinq ou six fois. L'ouvrage est ordinairement en six volumes; le septième est ici entièrement composé de dessins, la plupart inédits, au nombre de plus de 250 préparés par l'artiste pour être gravés; plusieurs sont peints sur vélin avec une grande perfection.

Les Illustres Français. Tableaux historiques des grands hommes de la France jusqu'à 1792. Paris, Ponce, in-fol.

Ce recueil contient 56 gravures, avec leurs eaux-fortes (très-rares), les 56 dessins originaux de Marillier, onze dessins inédits et non gravés de cet artiste, une grande feuille sur laquelle se trouve dessiné cinquante-cinq fois le portrait de Voltaire, divers médaillons, etc.

Dessins originaux de Cochin pour l'édition de la Jerusalemme liberata, *publiée* par Didot en 1784.

Indépendamment de 41 dessins dont on connaît les estampes, il y en a 82 autres qui n'ont pas été gravés. On prétend que cette collection fut payée 40,000 fr. par le prince qui avait pris cette publication sous son patronage (ce prince étant le comte de Provence, depuis Louis XVIII).

Ces dessins figurent au *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. III.

Veinant. — C'est par une erreur typographique que, dans notre *Dictionnaire*, la vente faite par M. Potier en 1860 a été indiquée avec la date de 1850. Cette rectification nous amène d'ailleurs à dire qu'en tête de ce catalogue on lit sur le bibliophile en question, une notice dont il nous semble que quelques passages méritent d'être reproduits dans un ouvrage tel que celui-ci consacré à ce qui concerne les livres.

«M. Veinant éprouvait la passion décidée, le besoin ardent d'acquérir de beaux livres ; il y avait chez lui connaissance approfondie de la bibliographie curieuse, patience à toute épreuve, activité infatigable ; il chercha toujours, attendit longtemps, et saisit à point nommé l'occasion d'obtenir à un prix minime tel ou tel livre d'une grande rareté ; une sûreté de coup d'œil infaillible lui fit acquérir souvent pour presque rien des livres rebutés de tous les amateurs à cause de leurs défectuosités et que ceux-ci lui envièrent ensuite, car M. Veinant avait un talent admirable pour la restauration des livres. Il fallait voir avec quel soin il enlevait la vieille reliure, lavait et encollait les feuillets, les réglait à l'encre rouge, une encre d'un beau rouge pâle dont il avait le secret ! Il fallait voir avec quel soin il pliait et ajustait les feuillets, avec quel goût il indiquait aux relieurs les plus habiles la couleur du maroquin et des gardes, et les ornements qui convenaient à chaque volume ! Il fallait voir avec quelle sollicitude il surveillait les opérations lentes, délicates et nombreuses de la reliure ; et les relieurs l'exécutaient avec déférence, suivaient ses instructions avec fidélité, car ils le savaient infaillible. »

Verrue (comtesse de), 1737, in-8, volume de 240 pages. — Les articles ne sont pas numérotés. Le catalogue est d'ailleurs rédigé avec soin par Gabriel Martin. Les romans de chevalerie sont nombreux ; entre autres *Tristan*, 1554, *Palmerin*, 1559, *Meliadus*, 1532, *Duolin*, 1508, *Amadis*, 1548, in-fol. et 1577, 22 vol. in-16 et 3 in-8. Parmi les manuscrits il y en a un de *Tristan*, 2 vol. in-fol. sur vélin, orné de miniatures. Le *Roman de la Rose*. 1529, mérite d'être signalé.

Les romans du XVII^e^ siècle sont fort nombreux ; nous avons remarqué deux exemplaires du *Zombi du grand Pérou*, 1682, livre très-méprisable sous tous les rapports, et qu'une notice ingénieuse de Charles Nodier a mis en grande valeur dans le monde des bibliomanes ; signalons aussi des pièces historiques relatives surtout à la première moitié du XVII^e^ siècle, 51 vol. in-4, 146 vol. in-8, et un in-12. La bibliothèque de la comtesse de Verrue renfermait un très-grand nombre de volumes reliés en maroquin ; elle produirait aujourd'hui une somme énorme si elle était encore réunie et si elle pouvait être offerte aux enchères.

Les catalogues anonymes sont nombreux, mais nous ne pourrions les aborder sans sortir du cadre où nous devons nous renfermer ; nous nous contenterons d'en signaler un publié par M. Tross (janvier 1861). De même que les divers catalogues rédigés par M. Tross, celui-ci mérite d'être conservé, parce qu'il signale des ouvrages peu connus en les accompagnant de courtes notes. En voici quelques exemples :

I Quindeci misterii del santissimo rosario in tre canzoni di R. Bonello ; *Venise*, 1583, in-4. (Volume rare avec 18 gravures sur bois.)

Emblemata sacra S. Stephani Cœlii montis.... 1620, in-8. (Livre extrêmement rare publié à Rome et contenant une suite de planches gravées par Tempesta. (*Voir* Bartsch, *Le Peintre-graveur*, t. XIII. p. 178, n. 1248-1267.)

Les arts, la chasse, les costumes occupent une assez grande place dans ce petit catalogue ; une note relative à l'*Histoire de Bordeaux* par dom Devienne, 1771, dit qu'il n'a été publié qu'un volume de cette excellente histoire. Nous remarquerons à cet égard que l'ouvrage en question n'est point excellent ; il laisse au contraire beaucoup à désirer, mais c'est la seule histoire complète de la ville de Bordeaux qui existe ; l'auteur avait laissé en manuscrit une seconde partie, qui, après être restée inédite pendant près d'un siècle, est en ce moment publiée par les soins de M. Lacaze, libraire à Bordeaux.

Un autre petit catalogue de M. Tross, (décembre 1860, 302 numéros) composé principalement d'ouvrages de géographie et d'anciens voyages, présente des livres rares sur la Terre-Sainte et sur l'Amérique ; ces derniers contenant de nombreux détails sur les travaux des missionnaires. Un petit catalogue anonyme, celui du château de Bercy (Delion, 1860, 420 numéros), offre une réunion intéressante d'ouvrages en général très-bien conditionnés ; un assez grand nombre aux armes de madame de Pompadour.

§ III. — *Catalogues publiés à l'étranger.*

Parmi ceux qui méritent d'être signalés il faut distinguer celui de J. Smith (1755, in-4)

Ce consul anglais, établi à Venise, put profiter d'occasions bien plus fréquentes alors qu'aujourd'hui; il a fourni des matériaux utiles à la bibliographie en réimprimant les Préfaces en tête des éditions originales des *Commentaires* de César, de Quintilien, de Tite-Live, d'Ammien Marcelin, de Strabon (en latin), d'Appien, de l'*Histoire naturelle* de Pline (Venise 1472), des *Scriptores rei rusticæ*, de Plaute, de la *Théogonie* d'Hésiode (1474) en vers, de Martial, 1475, de Diodore de Sicile, de la *Grammatica Græca* de Lascaris, de Dante (Milan, 1478), de Denys d'Halicarnasse, Euclide, Claudien, Homère, Théocrite, Aristophane, etc.

Parmi les écrivains ecclésiastiques on distingue :

Eusebius, *De Præparatione evangelica*, 1470; S. Johannis Chrysostomi *Homeliæ* LXXXVII, 1470; S. Leonis *Epistolæ et Sermones*, 1470; Lactance, Rome, 1474; l'*Historica ecclesiastica* d'Eusèbe (traduction de Ruffin); les *Moralia* de saint Grégoire; Origenes, *contra Celsum*, les *Opuscules* de saint Augustin (*Parmæ*, 1491).

La reproduction de ces diverses pièces va de la page LXIX à la page CCCXLVIII.

Quelques anciens catalogues anglais offrent des sujets de comparaison assez curieux : dans celui de Bridges (*Londres*, 1725), parmi les manuscrits on distinguait un *Lucien* en lettres onciales, le *Missel* d'Henri VII avec la signature de ce monarque, *Horace*, *Juvénal* et *Perse* provenant de la bibliothèque de Mathias Corvin, roi de Hongrie. Les prix sont extrêmement bas; par exemple : l'*Arioste* de 1516 fut adjugé à 10 shellings. A la vente Brand en 1807, des ouvrages mis au jour par les plus anciens typographes de la Grande-Bretagne, s'adjugeaient pour quelques livres sterling; ils vaudraient trente fois plus aujourd'hui.

Le catalogue Hazlewood, 1827, mérite qu'on en dise quelques mots; il offre une collection curieuse d'ouvrages sur la chasse et la pêche; Hazlewood avait réuni toutes les éditions de l'*Angler* de Walton, livre sur la pêche à la ligne extrêmement goûté en Angleterre. Il cherchait à illustrer des volumes pour lesquels il avait une prédilection particulière; il y insérait des gravures de prix, il découpait des articles de journaux. On remarquait une collection en cinq volumes in-folio de pièces de vers, placards, ballades, *canards*, destinés au colportage, publiés dans les XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; ce recueil qu'il serait impossible de refaire, du moins sans une peine énorme, fut adjugé au libraire Thorpe au prix très-modique de 171. st. Quelques manuscrits d'anciens auteurs anglais se trouvaient aussi dans cette collection.

Nous avons hâte d'arriver à une vente plus récente et plus digne d'attention; cette occasion nous est offerte par le catalogue de Libri (à Londres, 1861). Déjà nous avons à diverses reprises, fait mention des ventes importantes faites par cet infatigable collectionneur. Celle-ci, sans offrir tout l'intérêt qui s'attachait aux ventes de Paris en 1847 et de Londres en 1859, composées surtout de livres très-précieux et très-rares, a cependant été fort remarquable; les sciences naturelles, mathématiques et historiques forment la majeure partie des 7628 numéros énumérés dans cet inventaire. Une préface rédigée par M. Libri entre dans quelques détails que nous croyons d'autant plus à propos de reproduire que le volume en question, imprimé à Londres, se trouve difficilement en France et qu'il n'est sans doute connu que de bien peu de bibliophiles. L'importance de réunir et d'étudier les anciens ouvrages afin de se rendre un compte exact du mouvement de l'esprit humain, du progrès des connaissances, est le sujet des réflexions consignées dans cet avant-propos.

« Les hommes qui se sont livrés à l'étude de l'antiquité n'ignorent pas que la lecture même de tous les anciens ouvrages qui nous restent ne suffit aucunement pour nous faire acquérir une idée médiocrement exacte de l'état des connaissances des anciens, et que médailles, inscriptions, monuments, figures de toute espèce, on doit tout examiner, tout étudier pour suppléer aux écrits qui nous manquent. Il n'y a pas très-longtemps que dans une vieille idole découverte en Allemagne, on a trouvé la preuve que les anciens Germains connaissaient et employaient la force expansive de la vapeur. Peut-être les savants agriculteurs qui, de nos jours, s'appliquent à introduire les machines dans les travaux des champs, sont loin de s'imaginer que, du temps des Romains, les Gaulois employaient une machine fort ingénieuse pour faire leurs moissons. C'est dans des médailles de Domitien, et non dans des écrits sur l'histoire naturelle, que nous avons appris que les Romains connaissaient le rhinocéros bicorne dont on a longtemps nié l'existence, et c'est en examinant avec soin des griffonages indéchiffrables, gravés sur des rochers, et non pas en lisant des traités de Géographie ou de Navigation qu'on a été induit à penser que les Scandinaves, plusieurs siècles avant Colomb, avaient abordé sur les plages de l'Amérique Septentrionale.....

« A mesure que, par suite du nombre toujours croissant des livres, la bibliographie gagnait en importance et en utilité, on l'a vue marcher de plus en plus d'accord avec l'histoire littéraire, et l'intérêt que les collecteurs attachaient à certains livres augmenter en proportion des degrés d'instruction qu'on en pouvait retirer. C'est à quelques anecdotes piquantes, à quelques particularités curieuses concernant la vie et les travaux des hommes célèbres, inopinément découvertes dans des ouvrages jusqu'alors négligés ou peu connus, que ces livres ont dû le plus souvent leur fortune subite. C'est ce qui les a signalés à l'attention des collecteurs instruits. Il est fort douteux, par exemple, que les préceptes de morale contenus dans les *Ricordi di monsignor Sabba di Castiglione* eussent pu empêcher ce livre de tomber dans l'oubli si, à ces préceptes, n'eussent pas été mêlés beaucoup de faits relatifs aux artistes italiens du XVI^e^ siècle, et si surtout on n'y avait pas découvert l'anecdote devenue

célèbre de la grande statue équestre, œuvre de Léonard de Vinci, que les arbalétriers gascons avaient détruite à Milan. Qui songeait au *Speculum Lapidum* de Camille Leonardi avant qu'un homme éminent, M. Panizzi, eût pensé à employer d'une manière inattendue dans un petit bijou littéraire intitulé : *Chi era Francesco de Bologna*, ce que dit Leonardi à propos du Francia pour lequel dans son ouvrage M. Panizzi a revendiqué l'invention de ce qu'on appelle les caractères italiques d'Alde? C'est un des traits caractéristiques de notre époque, que les hommes qui font des recherches spéciales commencent à comprendre de plus en plus l'importance des connaissances qu'on pourrait appeler *collatérales*. Lord Macauley a utilisé à un point que beaucoup d'anciens historiens auraient cru impossible, les lueurs répandues dans une foule d'écrits dont les auteurs n'avaient jamais songé à faire œuvre historique...

« L'intérêt qui s'attache aux livres propres à éclairer l'histoire de l'arithmétique, cette base des sciences mathématiques, s'est accru récemment d'une façon tout à fait inattendue par les publications de M. de Morgan qui, par son excellente bibliographie des livres d'arithmétique et par une foule de dissertations répandues dans différentes publications et principalement dans le *Companion to the Almanac*, a appelé l'attention sur une foule de livres qu'il a décrits en bibliographe consommé.

« L'énumération serait beaucoup trop longue si l'on devait indiquer ici, même sommairement, les ouvrages décrits dans ce catalogue et qui contiennent, soit les germes, soit même la description complète d'inventions qu'on croit tout à fait modernes. Qui s'imaginerait, par exemple, qu'on verrait les ponts suspendus décrits et figurés exactement tels qu'on les construit aujourd'hui, aussi bien que les ceintures de sauvetage et beaucoup d'autres inventions non moins curieuses dans les *Machinæ novæ* de Fauste Teranzio, ouvrage publié à Venise vers la fin du XVI^e^ siècle. Ce livre est à la vérité très-rare, et c'est pour cela qu'il paraît avoir échappé à toutes les recherches, mais que dire d'un livre fort connu, le *Notte piacevoli* de Straparole qui a été imprimé maintes fois en Italie, qui a été traduit en français, et dans lequel on voit la description, passée jusqu'ici inaperçue, d'une espèce de *revolver*, c'est-à-dire d'un petit fusil pouvant lancer séparément, ou même à la fois, plusieurs projectiles sans avoir besoin d'être rechargé? Qui croirait que c'est dans la traduction de Perse, faite par Stellati, membre de la célèbre Académie des Lincei, qu'on trouverait le premier exemple d'observations microscopiques faites sur les animaux? Qui pourrait s'imaginer que, même avant les travaux si peu connus de Castelli, l'influence de la couleur sur l'absorption et l'émission de la chaleur fussent un fait si généralement connu qu'un pape, Clément VII, eût emprunté sa devise, *Color illæsus*, à une propriété des corps blancs découverte par son trésorier, Dominique Buonaccorsi, physicien, dont le nom même est probablement aujourd'hui oublié à Florence par ses descendants? C'est dans un recueil de devises, formé par Ruscelli, que ce fait si important est conservé, et c'est dans ce même ouvrage imprimé au XVI^e^ siècle, et qu'on ouvre seulement aujourd'hui comme un objet de pure curiosité, que se trouve non-seulement un tel fait, mais aussi la combustion du diamant. Ces découvertes sont sans cesse attribuées à des hommes qui n'y ont aucun droit.

« On sait que pendant une longue suite de siècles les philosophes aussi bien que le vulgaire se refusèrent absolument à admettre que les corps célestes pussent se soutenir isolés dans l'espace ; Copernic lui-même n'osa pas se débarrasser de ces sphères solides dans lesquels on croyait que les astres étaient incrustés. Toutefois avant les immortelles découvertes de Newton, l'idée de corps se soutenant dans l'espace par leur propre nature et même agissant à distance les uns sur les autres, se trouve consignée dans différents écrivains. On en voit un exemple remarquable dans les commentaires écrits par Louis Groto sur un ouvrage fort peu intéressant de Bonardo : *De la dimension des sphères célestes*. Ce Groto, appelé *il cecco d'Adria*, parce qu'il était devenu aveugle presqu'en naissant et qui est à peine connu aujourd'hui, a écrit des tragédies dans lesquelles il a d'avance introduit toute la recherche et l'exagération du *Secento*. Mais en revanche il avait pressenti que les corps célestes restent suspendus et en équilibre dans l'espace par une espèce d'attraction magnétique produite par des corps éloignés. A cet exemple si inattendu on peut en ajouter un autre non moins singulier, celui de Camille Agrippa qui, dans un ouvrage rempli de figures dont les dessins ont été attribués à Michel-Ange et destiné à enseigner la manière de faire des armes, déclare à la fin que non-seulement les planètes pèsent et gravitent les unes sur les autres, mais que de plus elles pèsent différemment sur la terre et que c'est à cette différence d'action qu'est due la précession des équinoxes! Qui aurait pu s'attendre à rencontrer une pareille notion dans l'ouvrage d'un maître d'armes imprimé onze ans avant la naissance de Galilée? »

Selon son usage M. Libri a placé dans son catalogue un grand nombre de notes qui fournissent sur des ouvrages peu connus des renseignements intéressants ; nous espérons qu'on ne nous blâmera pas d'avoir voulu en traduire quelques-unes :

Abano (Petri de), *Conciliator differentiarum Philosophorum* ; Venetiis, 1476, in-fol.

Ouvrage important rempli de renseignements scientifiques et historiques. Dans la *differentia* LXVIII, l'auteur mentionne divers points relatifs à l'Asie orientale comme les devant à des communications verbales obtenues de différents voyageurs, parmi lesquels il mentionne Marco Polo. Il parle aussi de

l'entreprise hardie faite vers la fin du XIIIe siècle par deux navigateurs génois (Doria et Vivaldi) deux siècles avant Colomb, afin d'arriver aux Indes en traversant l'Atlantique.

Algèbre. Bachet de Méziriac, *Problèmes plaisans et délectables qui se font par les nombres;* Lyon, 1612.

On trouve dans cette première et très-rare édition des méthodes que, selon l'opinion vulgaire, l'auteur n'avait fait connaître qu'en 1624 (date de la seconde édition) :

Algèbre. Lud. Ferrari e Nicola Tartaglia, *Cartelli di disfide scientifiche;* Milano e Venetia, 1547.

Recueil dont on ne connaît pas d'autre exemplaire complet; il contient les défis que s'adressèrent mutuellement, selon un usage répandu à cette époque, deux célèbres mathématiciens, au sujet de la solution des problèmes algébriques. Ces documents, très-importants pour l'histoire de la science, sont au nombre de douze. Quoique mentionnés dans les écrits de Tartaglia, ces *Cartelli* étaient restés complétement ignorés jusqu'à ce qu'un savant professeur à l'université de Bologne, Silvestro Cherardi, en découvrit onze ; il les publia dans un livre devenu aujourd'hui très-rare : *Di alcuni materiali per la storia della facota matematica in Bologna.* Il eut ensuite le bonheur de trouver le douzième. Il paraît que dans toutes les bibliothèques de l'Italie, on ne connaît qu'une seule de ces pièces : le second *Castello* de Ferrari que possède la bibliothèque Saint-Marc à Venise.

America. Lerii (J.) *Historia Navigationis* (Villagagnonis) *in Brasiliam;* (Genevæ), 1586, in-8.

Livre très-rare et plus précieux que la traduction française faite par Léry lui-même parce qu'il est plus complet; l'auteur donne des notes de musique pour exprimer l'intonation des Caraïbes. Au chapitre XX un dialogue en brésilien et en latin.

Arithmétique. Abbacho. *Incommincia una practica molte bona et utile ar... chiamata vulgmente larte de labbacho;* Treviso, 1478, in-4.

Le plus ancien traité d'arithmétique qui ait été publié. Le seul bibliographe qui paraisse l'avoir vu est Frédérici qui, dans ses *Memorie Trevigiane* (p. 73) l'attribue aux presses de Michieli Manzolo. On n'en connaît aucune édition dans les bibliothèques publiques de Paris et de Londres. l'ouvrage se compose de 62 feuillets, caractères semi-gothiques à 32 lignes la page entière. Observons en passant que les ouvrages sur l'arithmétique occupent, dans le catalogue dont nous parlons, les n° 498 à 604; la plupart sont fort rares, et provoquent des notes intéressantes, mais qui ne seraient pas ici à leur place. Les ouvrages relatifs à l'astronomie vont du n° 645 au n° 705; nous indiquerons le nos 696 : *la Théorique des cielz, mouvements et termes pratiques des sept planètes nouvellement et très-clairement redigée en langage françois.* Paris, Simon du Bois, par Jehan Pierre de Tours, 1528, in-folio. Ce livre, qui paraît inconu à tous les bibliographes, est le premier traité d'astronomie qui ait été publié en français ; l'impression, en caractères gothiques, est belle; l'auteur paraît avoir pris pour guide divers ouvrages latins; au commencement on trouve un rondeau en français, et à la fin deux petits traités de Ptolémée sur les armilles et le météoroscope.

Benedicti (J. P.), *Divinarum speculationum mathematicarum et physicarum liber;* Taurini, 1585, in-fol.

Ce volume fort rare contient les *Theoremata Arithmetica,* et la première édition de cet ouvrage que cite M. de Morgan dans sa bibliographie des *livres d'arithmétique* est datée de 1599. Ce livre, très-peu connu, est rempli de découvertes importantes. (Voir *l'Histoire des sciences mathématiques en Italie,* par M. Libri, t. IV, p. 122-131).

Beriguardus, *Circulus Pisanus de veteri ac peripatetica philosophia;* Utini, 1643.

Edition très-rare ; l'ouvrage a été réimprimé en 1661 ; des Italiens ont prétendu qu'il y était fait mention de l'invention du baromètre par Toricelli et de l'emploi de cet instrument pour mesurer la hauteur des montagnes, quatre ans avant les célèbres expériences de Pascal, mais c'est une erreur; le passage cité comme se trouvant dans le *Circulus pisanus* figure en effet dans l'édition de 1661, mais on le chercherait vainement dans celle de 1643. (Voir la note 978 qui entre à ce sujet dans des détails que nous sommes forcé d'abréger.)

Bessin J., *Le Cosmolabe;* Paris, 1567, in-4.

Ouvrage très-rare et curieux ; on y trouve l'indication d'un instrument proposé pour découvrir la longitude à la mer, instrument présenté par C. Irwin en 1760 comme étant une invention nouvelle, et qui, de fait, avait été imaginé deux siècles plus tôt.

Blancanus (Josephus), *Sphæra mundi, seu cosmographia demonstrativa;* Malinæ, 1635, in-fol.

L'auteur de cet ouvrage remarquable est un jésuite, et cette édition est plus complète que celle de 1620 et de 1630. A la page 207 (et suivantes) on trouve une bibliographie intéressante des mathématiques. Bien qu'écrivant après la condamnation de Galilée, l'auteur n'attaque nullement le nouveau système.

Lilii (C.), *Historia di Camerino* (Macerata, 1652), in-4.

Volume des plus rares ; on n'en connaît pas un seul exemplaire complet ; l'ouvrage fut supprimé à cause des traits satiriques qu'il renferme. Le très-petit nombre d'exemplaires connus sont tous plus ou moins imparfaits ; dans celui-ci, il ne manque que le titre, les pages 219 à 224 et ce qui, dans la première partie, suit la page 226, morceaux dont on n'a jamais trouvé de traces.

Casati (P.), *Terra machinis mota : dissertationes geometricæ, mechanicæ, physicæ, hydrostatichæ* · Romæ, 1658, in-4.

Le jésuite Casati est connu comme ayant beaucoup contribué à la conversion au catholicisme de la reine Christine de Suède. Son livre, dans lequel sont exposées diverses méthodes pour constater les véritables dimensions et le poids de la terre sont remplies d'expériences curieuses. Casati trouva par exemple que le poids de l'eau qu'on supposait être 400 fois supérieur à celui de l'air, est de fait 1200 fois plus fort. L'ouvrage est sous la forme de dialogues où figurent Galilée et Mersenne. Dans un autre ouvrage de Casati (*Mechanicorum libri* VIII, Lugduni, 1684, in-4) on trouve l'invention du télégraphe.

Castilionis Terræ Communitatis Statuta; Perusiæ, 1535, in-fol.

Recueil curieux et devenu très rare d'ordonnances qui jettent de la clarté sur l'organisation civile de l'Italie au moyen âge. On y trouve une liste étendue (et parfois singulière) de reliques; on y apprend que les accusés, n'importe de quel crime, pouvaient jouir de la liberté sous caution et que la plupart des poursuites se terminaient par le payement d'une amende; les femmes étaient soumises à des lois somptuaires, etc.

(L. Ceulen), *De circulis et adscriptis liber;* Lugduni Batav., 1619, in-4.

Traduction latine et fort augmentée des écrits d'un mathématicien habile; ils avaient paru en hollandais à Delft en 1596. Il s'occupa avec un zèle patient d'établir la proportion du diamètre du cercle avec la circonférence, et il poussa ce rapport jusqu'à la trente-cinquième décimale, ce qu'il fit graver sur son tombeau dans l'église de Saint-Pierre à Leyde. Au dessus du portrait mis en tête du volume de 1619, la formule qui donne le résultat de ses calculs, est reproduite, mais elle s'arrête à la 20e décimale.

Colucci (G.), *Delle Antichita Picene;* Fermo. 1786-86, in-folio.

Ouvrage d'une grande importance contenant un nombre très-considérable de chroniques locales, anciennes pièces, inscriptions, biographies, etc., touchant l'histoire ancienne et moderne de la portion des Etats romains situés sur la mer Adriatique. Tiré à petit nombre dans une imprimerie particulière créée par Colucci (chanoine plein de dévouement pour son pays natal). Cet important recueil, formé de diverses parties à pagination différente, est très-difficile à trouver complet; les bibliographes, ne pouvant guère le connaître à fond, se sont contentés de l'indiquer sans le décrire et sans en signaler suffisamment le mérite.

Cervianti (V.) *Il Frinciante, ampliatto et a perfettioni ridotto dal car. Fusoritto da Nari;* Roma, 1593, in-4.

Ouvrage curieux sur l'art de découper. Il contient un poëme sur *le qualità di diversi Animali*, écrit en *terzetti* par Ant. Rigo. Dans un appendice on trouve les menus des festins donnés en quelques occasions solennelles, telles que le mariage du duc de Mantoue en 1581, le serment d'obéissance prêté par l'ambassadeur portugais devant le pape Grégoire XIII, le mariage du connétable Colonna avec la nièce de Sixte-Quint, etc. Une réimpression de ce volume faite à Venise la même année, montre à quel point il fut jugé intéressant.

Curabelle (J.), *Examen des œuvres du sieur Desargues;* Paris, 1644, in 8.

L'auteur de cet écrit devenu rare eut de vives querelles scientifiques avec Desargues, mathématicien distingué, mais dont les écrits publiés sous forme de brochures, sont aujourd'hui introuvables. Il en résulta un pari de 200 pistoles soumis à la décision du Parlement.

Doleti (S.) *Carminum libri quatuor;* Lugduni, 1538.

Volume rare et intéressant. On y trouve des pièces de vers adressées à Clément Marot, à Marguerite de Valois, à la reine d'Ecosse. Dans une de ces pièces, Rabelais, *medicus doctissimus*, est signalé comme disséquant et comme employant à Lyon, pour une leçon d'anatomie, le corps d'un criminel qui avait été pendu et *publico spectaculo sectus*.

Doni (A. F.), *I Marmi*, Venetia, 1609, in-4.

Recueil rempli d'anecdotes curieuses; on y trouve plusieurs *novelle* et poëmes, entre autres un du troubadour Arnaud Daniel en provençal; une figure en bois représentant un fer à cheval sur une écrevisse rappelle *les contes drolatiques* de Pantagruel.

Dudleio (Roberto duca di Nortumbria) *De l' Arcano del Mare;* Firenze, 1646-47, 3 vol. in-folio.

Ouvrage très-rare, ayant été imprimé à petit nombre et non destiné au commerce. Il s'est payé en Angleterre plus de 550 fr en vente publique, la géographie, la navigation, l'astronomie ont à revendiquer dans ce grand travail des choses intéressantes; on y trouve des vocabulaires de diverses nations américaines recueillis par l'auteur dans le cours de ses voyages.

Eschinardi (F.), *Lettera al S. Francesco Redi nella quale si contingono alcuni discorsi fisico, matematici;* Roma, 1681, in-4.

Livre curieux et rare. L'auteur était un jésuite; il signale d'importantes expériences thermométriques; il se livre à des remarques sur la condensation du *fluido planetario*, sur l'usage de l'aiguille aimantée pour prévoir, par ses altérations subites, les tremblements de terre. Dès 1670, il suggéra l'idée de plonger les thermomètres dans la glace pour les rendre *comparabili*. Devançant son époque, Eschinardi signalait la possibilité de creuser un canal à travers l'isthme de Suez.

Fleurance Rivault, *Elément de l'Artillerie;* Paris, 1608, in-8.

Livre peu commun, fort utile pour l'histoire de l'artillerie. On y trouve l'indication des procédés pour fabriquer la poudre fulminante; c'est là que se rencontre pour la première fois la description, accompagnée de figures, d'un fusil à vent dont l'inventeur fut un habitant de Lisieux, nommé Marin.

Fromandus (L.), *Meteorologium*, libri VI; Antuerpiæ, 1627, in-4.

Livre rempli de détails curieux. Les pulsations du cœur comptées à raison de 4450 par heure sont employées par l'auteur pour calculer la distance du tonnerre.

Frottola d'un padre che haveva dua (sic) *figliuoli, un buono chiamato Benedetto, l'altro cattivo chiamato Antonio*, in-4, s. l. ni d.

Production dramatique imprimée à Florence vers le commencement du XVI siècle et inconnue aux bibliographes spéciaux. Le mauvais sujet est converti en assistant à la *rappresentatione d'Agar*.

Belluso (G. B.), *Il vero modo di scrivere in cifra;* Bressa, 1561, in-4.

Volume curieux et rare. On trouve à la fin sept propositions dont l'explication ou démonstration est contenue en sept paragraphes imprimés in *cifra;* un avis au commencement explique que si ces *cifra* ne sont pas expliqués dans l'espace d'un an à partir de la publication du livre, l'auteur communiquera son secret à toutes les personnes qui le lui demanderont. Parmi ces propositions figurent celle de l'impossibilité de la quadrature du cercle et le motif qui fait que si on laisse tomber de haut en bas deux pelles l'une en bois et l'autre en fer, cette dernière arrive aussitôt que l'autre. Il est très-remarquable de trouver dans ces livres à peu près inconnus du XVI^e^ siècle, publiés en 1553 et réimprimés l'année même de la naissance de Galilée une des découvertes les plus importantes de ce grand homme, celle de la loi de la chute des corps.

Castelli (B.), *Alcuni opuscoli filosofici;* Bologna, 1669, in 4.

Un des livres les plus rares de ceux qui sont sortis de l'école de Galilée; il n'a pas été réimprimé quoiqu'il renferme des observations fort importantes sur l'optique et sur la physique. Entre autres questions, l'auteur explique pourquoi la lune, à son lever, paraît de dimension plus considérable que lorsqu'elle s'est élevée sur l'horizon.

Rossetti (D.), *Antignome fisico-mathematiche con il nuovo orbe;* Livorno, 1667, in-4.

Ouvrage savant, mais rempli d'idées étranges; on y apprend, entre autres choses, qu'il y a onze sens au lieu de cinq, et que la terre a un cœur partagé en deux ventricules.

Galitzine (la princesse Eudoxie), *De l'analyse de la force*, trois tomes in-8; Paris, 1845, in-8.

Rêveries scientifiques des plus étranges; imprimé à petit nombre, cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. La noble dame qui l'avait écrit demanda au gouvernement russe de faire examiner ses idées; une commission formée de deux généraux et d'un géomètre fort distingué (M. Ostrogski) discuta avec elle et l'exposé de cette discussion forme la première partie de l'ouvrage.

Gilio (G. A.) *Due dialoghi, nel primo de le Parti morali... nel secondo de gli Errori de Pittori circa l'historie;* Camerino, 1564, in-4.

Le dialogue sur les erreurs des peintres est intéressant; il contient des observations judicieuses sur le Jugement dernier de Michel-Ange; Cicognara appelle cet ouvrage *un magazzino d'erudizione.*

Nuova raccolta d'opusculi scientifici o filologici Venezia, 1755-58, 4 vol.

Entre autres travaux intéressants contenus dans ce recueil, on y trouve l'*Istoria delle pitture in majolica* de G. B. Passieri; le *Chronicon Bononiense* (1162-1289); le mémoire de G. A. Lazzarini *sopra l'Arte della pittura;* la *Vita Alexandri VII*, par P. Polidori; le *Catalogus mss. codicum Lollinianæ Belunensis Bibliothecæ*, par L. Dolleoni, etc.

Leibnizii (G. G.) *Dissertatio de arte combinatoria;* Lipsiæ, 1661, in-4.

Le plus rare de tous les ouvrages du célèbre Leibnitz publié avant qu'il n'eût modifié son nom : la *Biographie universelle* dit que ce traité n'a jamais vu le jour. On voit ainsi combien il est peu connu.

Leonardi de Utino, *Sermones aurei de Sanctis*, s. l. (*Coloniæ, Ulrich Zell*, 1483, in-fol.

A la fin de la première partie de ce volume rare, il y a une *laude* ou hymne, en italien et en latin, commençant par : « Trenta foglie ha la rosa. » C'est sans doute le premier morceau de poésie italienne imprimé hors de l'Italie.

Leonardi, (C.) *Speculum lapidum;* Venise, 1516, in-4.

Cet ouvrage qui avait déjà paru en 1502, et qui est dédié à César Borgia, renferme des détails sur divers artistes de l'époque, la polarité de la lumière, etc.

Lettere di principi le quali o si scrivono da Principi o a' Principi; Venetia, 1581, in-4.

Grand nombre de lettres d'un grand intérêt historique et littéraire. Il y en a écrites par (ou adressées à) Charles-Quint, François I^er^, Henri II, Soliman, les papes Léon X et Clément VII, etc. Une lettre de Gonzalo Hernandez de Oviedo adressée au cardinal Bembo et écrite de San Domingo, en 1543, renferme des détails curieux sur les découvertes faites par Orellana qui descendit le Maragnon depuis le Pérou jusqu'à sa jonction avec la mer, s'efforçant de rencontrer le roi Dorado, ainsi appelé parce que chaque jour on couvrait son corps d'une couche de poudre d'or.

Libernio (N.), *Le Occurrenze humane;* Vinegia, 1546.

Dialogues devenus rares et qui contiennent bien des détails curieux sur la renaissance des lettres. Le quinzième est consacré à la musique et à une description de la bibliothèque de François Ier.

Lusignano (S.) *Raccolta di cinque discorsi intitolati Corone;* Padova, 1577, in-4.

Dans la première *Corona* l'auteur traite de l'origine du royaume de France; dans la seconde il expose qu'un roi de France devrait être l'empereur romain et le destructeur de la secte mahométane; dans la troisième il parle de la noblesse de Jérusalem; dans la quatrième des rois et des empereurs canonisés; la cinquième roule sur une chronologie universelle réduite sous l'influence des planètes.

Nous signalons encore dans ce catalogue des réunions très-remarquables d'ouvrages en dialectes provinciaux de l'Italie (nos 2193-2279) de ou sur Galilée (nos 2985-3235) du célèbre astronome Kelper (n° 3970-3993)

Marii (A), *Marianus Bubo;* Napoli, 1541, in-4.

Traité fort curieux et rare relatif au hibou; cet oiseau est représenté perché sur une église se défendant contre la superstition du temps qui l'accusait d'être la cause de la peste, et s'écriant :

Pestem mugitu Bubo non adfero diram,
Sed quia sentisco virus adesse, gemo.

Messia (P.) *Selva di varia lezione;* Venetia, 1638, in-4.

Ouvrage fort curieux, écrit primitivement en espagnol et traduit en diverses langues; on y trouve quelques petites *nouvelles*, des détails sur l'invention de l'écriture et de l'imprimerie, des réparties spirituelles, la découverte de l'Amérique, la relation des mœurs des habitants du nouveau-monde, une description de l'Ethiopie et des Etats du prêtre Jean, l'origine des Bohémiens, etc.

Novariæ civitatis Statuta; Novariæ, 1583, in-folio.

Coutumes locales curieuses et inconnues à la plupart des historiens. Il y a des dispositions singulières; l'adultère *per vim* est puni d'une amende de 100 *libræ Imperialium*, et *sine vi* de 50, mais la femme doit être brûlée si le mari le demande; les joueurs sont mis à l'amende; le blasphème et même les insultes à des images de saints ne sont punies que d'une amende, et si le coupable n'est pas en mesure de payer, de la peine du fouet; il est interdit de prendre le noir à la mort d'un parent.

Pamphilo (G.), *Descrittione breve supra le cause del Testamento novo in terza rima;* Venetia, 1545 in-8.

Poëme curieux et rare; le dernier vers de chaque tercet est constamment pris dans Virgile; en voici un exemple :

Dolce Signor Giesu mio dir' adatta
E fa ch' io narre de tue fiamme acceso,
Hic mortis duræ casum tuaque optima facta.

Pauli de Middelburgo, episcopi Forosempronien sis, *De numero Atomorum totius universi in detestationem usuriæ pravitatis et in augmentum montis Pietatis lucubratio; Romæ*, 1518, in-4.

Ouvrage très-rare et curieux qu vante fort l'établissement à Rome des *Monti di Pieta* et qui flétrit avec énergie les ravages de l'usure. Les bibliographes n'ont point parlé de ce livre d'un auteur fort connu par ses travaux pour la correction du calendrier; on y trouve le calcul de nombres considérables porté à un degré jusqu'alors sans exemple. Il est dit que l'intérêt d'un seul ducat à la fin de 3000 ans ne peut être exprimé que par une série de 341 chiffres.

Petti (Buonaccorso), *Cronica con Annotazioni;* Firenze, 1720 in-4.

Chronique très-intéressante écrite au commencement du xve siècle et offrant un tableau curieux des mœurs et usages de Florence à cette époque. L'auteur raconte qu'il allait auprès des souverains de France, d'Allemagne, de Bourgogne, muni de fonds qui lui étaient fournis par divers associés afin de se livrer à des spéculations dont la base était le jeu.

Puricello (J.-P.), *Ambrosianæ Mediolani Basilicæ ac Monasterii hodie Cisterciensis Monumenta;* Mediolani, 1645, in-4.

Volume de 1174 pages renfermant un grand nombre de documents jusqu'alors inédits et relatifs à l'histoire de la Lombardie, de l'an 387 à l'an 1201. Les planches représentant des monuments qui remontent jusqu'au viiie siècle sont d'un grand intérêt; on y voit de beaux portraits authentiques de Charlemagne, de saint Ambroise, de Pierre Oldoadus, archevêque de Milan, et de saint Bernard.

Rami (P), *Scholarum Mathematicarum libri* xxxi; Basileæ, 1569, in-4.

Volume très-rare, contenant pour la première fois (p. 113-145) l'*Arithmetica* en deux livres de cet écrivain remarquable. Cette circonstance était inconnue à M. de Morgan qui, dans son excellent travail bibliographique sur l'arithmétique, indique ce traité de Ramus comme ayant paru pour la première fois en 1584. M. Cantor, dans sa Vie de Ramus, exprime le regret de n'avoir pu consulter cette édition de 1569 et d'avoir été forcé de se contenter de celle de Francfort, 1627. Dans les vingt-trois livres de ces *Scholæ*, il est question de l'invention de l'imprimerie, de la découverte de l'Amérique, etc.

Ricasoli Baroni (Pandolfo), *Accademia Giapponica, nella quale si provano le verita della Fede catholica e si riprovane le false opinioni de gentili;* Bologna, 1613, in-fol.

Cet ouvrage est en dialogues. L'auteur fait parler de Cortez et de l'Amérique un de ses Japonais qu'il nomme Saguigirano. On trouve dans ce volume des détails curieux sur les Indes orientales et occidentales, sur Edmond Campion et autres Jésuites martyrs, etc.

Schotti (F. G.), *Magia universalis;* Bambergæ, 1577, 4 vol. in-4.

Ce titre cache une véritable encyclopedie très-importante pour l'histoire des sciences. Il y a des idées singulières : l'auteur prétend donner le nombre des anges et ce nombre est exprimé par soixante-huit chiffres.

Statuta Lucensis civitatis nuperrimè castigata ; Lucæ, 1539, in-fol.

Volume curieux et rare; la juridiction pénale est souvent digne d'attention ; le chap. CIII stipule : « Quicunque carnaliter cognoverit aliquam concubinam seu servitialem, non virginem invitam, puniatur in lib. centum. » Le chapitre CCXXIII est intitulé : « De pœna incedentium cum larvis seu mascharis. »

Statuta civitatis Eugubii illustrata ab. A. Conciolo ; Gerundæ, 1685, in-fol.

D'après cette législation, la peine de mort était appliquée aux auteurs d'écrits calomnieux, à l'adultère avec une personne parente jusqu'au quatrième degré, à l'inceste, au viol, etc.

Statuta inclytæ civitatis Avenionis; Lugduni, 1612, in-4.

Diverses prescriptions curieuses. Il est interdit aux Juifs de sortir durant la semaine sainte et les fêtes de Pâques du quartier qui leur est assigné, et ils doivent en tout temps porter une marque distinctive. Les boulangers ne peuvent au delà du terme de six mois, rien réclamer à leurs débiteurs.

Ghisi (Andreâ), *Laberinto nel qualisi vede* MDCCLX *figure;* Venetia, 1616, in-fol.

Volume très-rare qui paraît inconnu aux bibliographes. Sous la forme d'un énigme arithmétique ou labyrinte, il contient la solution d'un problème très-compliqué se rapportant à la fois à la théorie des nombres et à la géométrie de position. L'auteur dédie cette *industriosa fatica* (c'est le nom qu'il lui donne) au doge Giovanni Bembo, en l'honneur duquel il se livre à des anagrammes étranges : le livre se compose de trois feuillets imprimés (titre, dédicace et *dichiaratione*) et de 22 feuillets pour les figures qui sont gravées sur bois ainsi que les explications qui les accompagnent ; elles sont imprimées en rouge au recto et au verso, excepté la première et la dernière qui ne sont tirées que d'un seul côté.

Vinci (Leonardo da), *Trattato della Pittura ;* Roma, 1817, in-4.

Cette édition, faite d'après des manuscrits inédits, est bien préférable à celles qui l'ont devancée ; indépendamment d'additions importantes dans les quatre premiers livres, elle a fait connaître les livres V à VII qui n'avaient pas encore vu le jour.

Pacioli (Luca) *Divina proportio et libellus corporum regularium et dependentium activæ persecrutationis ;* Venetiis, Paganinus, 1509, in-fol.

Ouvrage peu connu, mais fort important, renfermant de nombreux renseignements sur l'histoire de la science et spécialement sur Léonard de Vinci et sur ses grands travaux comme sculpteur à Milan. Il y est question des polyèdres avec des signes algébriques indiquant les diverses puissances, et un alphabet magnifique, dessiné par Léonard de Vinci, accompagne ce que l'auteur dit au sujet de la calligraphie et indique les proportions des lettres; les autres planches sont également dues à Léonard, ainsi que l'auteur le dit dans sa dédicace au célèbre P. Soderini : *Vincii nostri Leonardi manibus sculpta.* Une de ces planches représente une tête humaine d'une beauté remarquable ; toutes se rapportent à l'architecture.

On peut accorder une mention rapide à la vente *Morcadei* de Florence, faite à Londres, 1860, 953 numéros..

Les ouvrages espagnols et italiens sont nombreux dans ce catalogue qui est classé dans l'ordre suivi pour les ventes par les libraires anglais (l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, mêlé de noms généraux, tels qu'Amérique, comédies, etc.) ; il est parfois difficile de s'y reconnaître, lorsqu'on n'a pas une grande habitude de cet arrangement.

Parmi les livres rares répandus dans ce catalogue, nous mentionnerons, sans choisir, l'*Oratio* de Peregrini *in obitum Torquati Tassi*; Romæ, 1577 (édition originale et très-rare d'un ouvrage intéressant que Sir Egerton Brydges fit réimprimer pour le *Roxburgh-Club*) et une traduction en patois bergamasque de la *Jérusalem délivrée*, Venise, 1674, indiquée comme inconnue aux bibliographes.

En Belgique, nous rencontrons et prenons sans choix parmi bien d'autres le catalogue Paelinck, offrant l'inventaire d'une biblioth. vendue à Bruxelles, 1860, 800 n. Collection curieuse; il s'y trouvait un assez grand nombre de livres anciens; la série des bibles ornées de gravures offre de l'intérêt; nous en signalerons deux. *Gantz neuc Biblische Bilder...*; Nuremberg, J. A. Erdter, s. d. in-fol. oblong, 177 grav. sur bois par Elie Porzel, mort en 1722.— *Passio D. N. J. C. ex evangelistarum textu deprompta*, Agentorati, Knoblouch, 1507, in fol. Ce volume de 30 feuillets renferme 25 gravures en bois de la grandeur de la page; c est par erreur que le *Manuel du Libraire* attribue ces estampes à V. Gemberlein; le monogramme V. G. est celui du maître Urse Graf (*Voir* Bartsch, *Peintre-Graveur*, VII, 456-466, lequel ne mentionne pas cette édition latine.)

La théologie occupe 223 numéros, et de nombreux articles sont accompagnés de notes bibliographiques.

Un catalogue intéressant mais qui n'a pas été dressé au point de vue d'une vente publique, concerne la bibliothèque de Blenheim fondée par le comte de Sunderland ; il épousa la fille du célèbre Malrborough, et mourut en 1722; depuis plus de trente ans il s'occupait avec ardeur de la recherche des livres rares, et il payait aux ventes publiques

des prix qui passaient alors pour énormes. Le fils de cet amateur prit le titre de duc de Marlborough et augmenta la bibliothèque créée par son père; elle fut ensuite négligée, mais le marquis de Blandford, fils du troisième duc de Marlborough, rassembla une collection à son domaine du Chevalier blanc (white-knight). Ce fut lui qui paya à la vente du duc de Roxburghe la somme de 2,260 livres sterling (plus de 52,000 fr.) pour un exemdu *Décaméron* de Boccace, imprimé en 1472. Des affaires embrouillées forcèrent le possesseur de cette collection à la livrer aux enchères peu d'années après; mais il avait fait imprimer à petit nombre des catalogues séparés de quelques-unes des sections qui composaient ce précieux assemblage. Ces notices n'ont pas été mises dans le commerce, et il n'en existe probablement pas un seul exemplaire en France. Parmi les objets importants conservés au château de Blenheim, se trouvait une correspondance fort étendue du duc de Marlborough et de la duchesse; elle est très-importante pour l'histoire de l'époque, et est restée dans les archives de la famille.

Une des ventes les plus dignes de l'attention des bibliophiles qui aient eu lieu à Londres en 1860, est celle de la bibliothèque de M. L. W. Singer, connu par de bons travaux sur la littérature anglaise et l'archéologie. M. Singer était le seul survivant des fondateurs *Roxburgh-Club* en 1812; sa bibliothèque nombreuse et composée en grande partie de livres rares et curieux, a fourni matière à un catalogue divisé en trois parties, lesquelles offrent 4,841 numéros. La troisième partie n'en présente que 272, mais ce sont pour la plupart des livres d'élite, revêtus de ces reliures anciennes, qui sont aujourd'hui l'objet des convoitises les plus acharnées. Entre autres objets précieux, on distingue l'*Hypnerotomachia Poliphili*, 1499, à la reliure de Grolier, les *Victorii variæ lectiones*, 1553, à celle de Maioli, plusieurs volumes ayant appartenu au président de Thou (entre autres la première et très-rare édition de *Don Quixote*, 1605).

En fait de ventes récentes ayant eu lieu hors de France, nous signalerons celle qui s'est opérée en 1860 à Haarlem des livres de M. G. W, van Oosten de Bruges, collection importante de raretés; l'article le plus précieux était un exemplaire sur peau-velin des *Chroniques* de Monstrelet en 3 vol. in-fol., imprimées par Vérard; il est arrivé au prix excessif de 13,120 fr.; encore le dernier volume était-il imparfait de deux feuillets; un libraire de Londres, M. J. Towey s'est rendu adjudicataire de cet ouvrage qui n'avait coûté, dit-on, au propriétaire que 34 florins (72 fr. 25).

Parmi les ventes faites à Londres en 1860, nous distinguons encore celle de la bibliothèque d'un Américain, M. Crowninshield de Boston. Cette collection contenait une réunion d'importants ouvrages sur le Nouveau-Monde, notamment un exemplaire de la lettre de Christophe Colomb, imprimée en 1493 et dans laquelle il annonce sa découverte; cet opuscule de 4 feuillets a été payé 30 livres sterling (762 fr. 50 cent.); on porta à 180 livres sterling (4,500 fr.), un exemplaire, incomplet de 10 feuillets, de la *Chronique of England*, imprimée en 1480 par W. Caxton, et on a donné 335 livres sterling (8,375 fr.) pour un exemplaire bien complet des *Grands et petits voyages* de de Bry, partagé en 27 volumes in-fol. reliés en maroquin (1).

Une collection curieuse de 2,800 caricatures politiques, reliées en 12 vol. in-fol. et allant de 1785 à 1840, a trouvé amateur à 92 livres sterling (2,300 fr.). Crowninshield possédait aussi une fort précieuse collection de Bibles en toutes langues depuis 1468 jusqu'en 1852.

La vente Lancelot et Henry Holland offrait un assemblage intéressant de volumes rares et d'anciennes reliures. L'article le plus digne d'attention était un *Montaigne* de 1588, provenant de la bibliothèque du comte d'Hoym, amateur illustre dont nous avons déjà parlé Ce volume s'est vendu près de 1,000 fr. et il y a un siècle et demi environ, lors de la dispersion des livres du comte, il n'avait pas eu d'amateur au delà de 12.

En Allemagne les catalogues de vente sont nombreux, et ils offrent souvent une très-grande quantité de volumes, mais les livres vraiment précieux y figurent peu. S'il se trouve des ouvrages rares, ils sont en général de condition fort médiocre. Nous ne nous arrêterons donc pas à cet égard et nous nous en tiendrons à dire deux mots d'un seul de ces catalogues, celui des livres et cartes de Charles Ritter, Leipzig, 1861. Les livres seuls occupent 9012 numéros; Ritter a été, on le sait, le plus savant des géographes modernes; ses collections se rattachent à la science à laquelle il avait consacré toutes ses facultés; mais, donnant à ses travaux une étendue hors de proportion avec les forces et la vie d'un homme, il n'a pu écrire qu'une faible portion de l'ouvrage qu'il avait entrepris. La *Description de la terre* ne comprend qu'une portion de l'Afrique et de l'Asie, bien qu'elle remplisse dix-huit volumes

Les catalogues publiés en Espagne sont rares; nous sommes heureux de pouvoir en signaler un qui offre une grande importance et qui ne trouverait pas beaucoup de rivaux, à certains égards, dans d'autres pays; c'est celui des livres réunis par M. Joachim Gomez de la Cortina, marquis de Morante. Publié à Madrid, à partir de 1854, ce catalogue est aujourd'hui arrivé à son huitième volume,

(1) On peut consulter dans la nouvelle édition du *Manuel du Libraire* de M. J. Ch. Brunet, une notice raisonnée sur cette collection. (*Voir* aussi à la fin du premier volume une lettre d'un bibliophile russe et qui est un chef d'œuvre d'exactitude et de netteté)

daté de 1862; il n'enregisre pas moins de 16,148 articles (1). Il est classé dans l'ordre alphabétique, lequel recommence d'ailleurs plus d'une fois, par suite des suppléments ajoutés au catalogue principal; les auteurs anciens, la philologie, les écrivains du XVI^e^ siècle qui ont fait usage de la langue latine paraissent les objets principaux des prédilections de M. de Morante. Par suite d'une innovation dont il y a peu d'exemples, il a imprimé en regard de chaque ouvrage, sur une colonne à part, les prix qu'il a payés, prix qui sont en général élevés. Un assez grand nombre d'articles sont accompagnés de notes et d'extraits; nous emprunterons quelques détails à un petit nombre d'entre eux :

Buccolica Christiana, auctore Jacobo Geteo; *Basileæ, J. Paran*, 1555, in-12.

Ce volume est l'œuvre d'un protestant; il contient dix églogues et plusieurs se recommandent par des récits en vers hexamètres faciles et élégants empruntés à l'Ancien Testament. Quatre de ces églogues sont intitulées : *Joseph formosus pastor*, *Moses pastor*, *David pastor egregius*, *Jacob pastor*. Empruntons un passage à cette dernière églogue :

JACOB PASTOR.

Supremam conferre manum extremumque laborem
Huic cupiens operi, da mihi, Deus optime, carmen.
Carmina pauca canam isto de pastore fideli
Sancto Jacob, bene qui pastoris munus obivit.
Namque Jacob fugiens Esau, venit in Haram
Irriguam fluviis urbem, quæ nempe duobus
Amnibus alluitur, Laban divertit ad ædes.
Frater matris erat Laban famosus in urbe,
Filia cujus erat natu minor optima Rachel,
Virgo decora nimis, vultu aspectuque venusto
Pascebatque greges patrios speciosa puella.

Cura clericalis; Caen, 1519, in-16.

Cet ouvrage rare et peu connu paraît l'ouvrage de quelque moine; c'est une sorte de *Manuel*, de *Vade-mecum* accompagné de nombreuses formules mnémoniques à l'usage des étudiants en théologie. Au commencement on trouve une explication des quatre étymologies du mot *sacerdos : sacra dicens, sacra dans, sacra docens, sacer dux*. A l'égard des mots *sacra dicens*, l'auteur dit qu'un prêtre doit lire couramment et avec clarté, prononcer et accentuer correctement, observer rigoureusement la ponctuation et bien comprendre ce que contient l'Office de la messe.

Epistolarum Heroum et Heroidum libri quatuor, auctore Balduino Cabiliario e societate Jesu; Antuerpiæ, 1636, in-8.

Chacune des épîtres contenues en ce livre est une paraphrase dont le sujet est ordinairement emprunté à la vie des saints. Il y a plus d'emphase que d'élégance dans ces poésies, et suivant un abus trop commun à cette époque et provenant de l'imitation trop servile des auteurs classiques, les idées mythologiques paraissent souvent en des endroits où elles sont déplacées. Nous citerons comme exemple un passage emprunté à une épître de Marie-Madeleine :

Horrifica Triton circumsonat æquora concha
Eolidumque truces excitat arma manus :
Eurus ab irato violens grassatur Eolo,
Oceanis Zephirus sævus inundat aquis;
Deque procellosis Austris bacchatur Orion,
Arctoque Aquilo volvit ab axe fretum.

De longues notices biographiques se rencontrent sur quelques personnages, sur des philologues, sur des poëtes latins modernes; nous citerons, parmi bien des noms, ceux de Guillaume Canter, Conrad Celtes, Daniel Heinsius, Mureti, Pogge, Pontan, etc.

Parmi les livres qui provoquent des notes bibliographiques on peut mentionner le *Philalethes* de Mufeus Vegius (dialogue satirique contre les travers du XV^e^ siècle), la *Polyanthea*, recueil de notices et extraits de livres rares, publié par un amateur anglais à Genève en 1822, (2 tomes in-8) et tiré seulement à 75 exemplaires. Lorsqu'il se présente quelque grande réunion de traités divers, de dissertations rassemblées en un corps d'ouvrage, M. de Morante en donne la liste, et ce n'est pas un renseignement inutile aux travailleurs.

Les livres annotés ou signés par des personnages célèbres paraissent avoir inspiré au bibliophile espagnol un attachement bien excusable; il enregistre avec satisfaction un exemplaire du traité de Melanchton, *De anima*, avec quelques notes de la main de Rabelais (l'écriture est-elle bien authentique?) la *Geographia* de Magin avec la signature de Descartes (circonstance rare), des livres annotés par Guyet (savant modeste, qui avait inspiré à Ch. Nodier une vive sympathie), les *Lettres* de Pline, édition de 1739, exemplaire chargé de notes d'Heusinger dans le but de préparer une édition nouvelle.

Presque tous les ouvrages placés dans la bibliothèque de M. de Morante sont reliés avec luxe ou avec élégance; on en remarque plusieurs provenant de collections célèbres, telles que celle du président de Thou. D'autres ont figuré chez des amateurs modernes (Nodier, Renouard, etc.), ou ont été achetés à des ventes récentes faites à Paris. Les catalogues de M. Techener à Paris, de M. Weigel à Leipzig ont fréquemment été fouillés; la source des acquisitions est maintes fois indiquée.

A la suite de quelques-uns des volumes de son catalogue, M. de la Cortina a placé des

(1) Le *Manuel du Libraire* indique les sept premiers volumes en y joignant une appréciation qui nous semble un peu sévère : « Quoique cette bibliothèque n'offre rien de fort remarquable, le catalogue se recommande par un certain nombre de notes curieuses et surtout par les savants documents qui y sont insérés. A en juger par les prix d'acquisition ajoutés à chaque article, M. de la Cortina aurait payé ses livres presque toujours fort cher; il est vrai qu'il en a accepté comme précieux bon nombre qui, à notre avis, ne le sont guère. »

excursus, des notices qui ont parfois une étendue assez considérable. Le troisième volume, par exemple, se termine par une notice de 105 pages, sur le savant Manuel Marti, doyen d'Alicante, mort en 1737; une biographie de Scaliger, d'après M. Ch. Nisard, est à la fin du tome IV, et une autre de Léon de Castro, écrivain du XVI^e^ siècle, termine le tom. VII. Dans le tom. VIII, les pages 672-739, sont consacrées à faire connaître des poésies latines inédites de Jean Sobrarius (auteur du XVI^e^ siècle); les p. 743-850 sont occupées par une notice biographique sur Isaac Casaubon.

§ IV. — *Catalogues officinaux.*

Le nombre de ces catalogues tend toujours à augmenter, et des perfectionnements nombreux s'y introduisent. Pendant assez longtemps l'Angleterre seule montrait de l'activité sous ce rapport; aujourd'hui la France, la Belgique, l'Allemagne sont vivement à l'œuvre. Nous avons déjà mentionné les catalogues publiés par des libraires de Paris (MM. Techener et Potier entre autres), et que recommandent, indépendamment de la rareté et du mérite des ouvrages annoncés, des notes nombreuses, riches en renseignements bibliographiques. D'autres publications semblables devraient être indiquées: les catalogues de M. Tross offrent des livres peu connus et dignes d'attention; le *Bulletin du Bouquiniste* publié tous les quinze jours chez M. Aubry, les *Archives du Bibliophile* que met au jour M. Claudin renferment, indépendamment d'articles et notices sur des questions d'histoire littéraire et de bibliographie, des listes d'ouvrages mis en vente à prix marqués et souvent avec des annotations qui offrent de l'intérêt.

En Allemagne, les catalogues de M. Asher à Berlin et de M. Weigel à Leipzig se distinguent par l'importance des collections réunies par ces libraires et par le soin avec lequel ces inventaires sont rédigés.

C'est à l'Angleteterre cependant qu'il faut toujours recourir pour trouver ce qu'il y a de mieux en ce genre; nous nous bornons à mentionner un volume publié par Bernard Quaritch, à Londres, 1860. Ce catalogue, rédigé avec beaucoup d'attention, ne contient pas moins de 6574 articles; un grand nombre d'entre eux sont accompagnés de notes, d'appréciations extraites de différents ouvrages. Il y a là des livres de tout genre, mais la linguistique est ce qui domine spécialement. Nous avons remarqué : *Biblii Kzecka* (Biblia Bohemica), Venise, P. Lichtenstein, 1506, in-fol. Cette traduction, faite par Benatska, est très-rare; un exemplaire, le seul qu'on rencontre sur des catalogues officinaux, fut évalué 25 liv. sterl. par le libraire Thorpe. — La *Bible*, également en bohémien, 1557, in-fol., n'est pas indiquée au *Manuel du Libraire*; un exemplaire fut adjugé en 1854, à 10 liv. sterl. 10 sh., vente Hawtrey.

Les catalogues de M. Vincent Salva, jadis libraire à Londres et à Paris, méritent d'être recherchés, parce qu'ils contiennent des informations utiles sur la bibliographie espagnole. Le *Manuel du Libraire* a mentionné avec éloge celui qui, imprimé à Londres, en 1826 et 1829, deux parties in-8, comprend 4252 articles. Nous avons sous les yeux le catalogue publié à Paris en 1845 (1306 numéros). Nous y signalerons cinq articles pris au hasard, relatifs à des ouvrages qui rentrent dans la théologie et qu'il serait sans doute difficile de rencontrer en France.

Historia sacra de la illustrissima legion Tebea, por Baldesano; *Madrid*, 1594, in-4.

Vida del Padre Francisco Castillo, por Buendio; *Madrid*, 1693, in-4. (Le P. Castillo, jésuite, fut employé une grande partie de sa vie dans les missions du Pérou.)

Vida y martirio de santa Fotina, la Samaritana, por Melchior Castro; *Alcala*, 1607, in 8.

Meditaciones devotissimas del amor de Dios, por Estella; *Alcala*, 1597, in-4.—Ouvrage estimé pour la noblesse et la pureté du style.

Fenix o Llibre intitulat del singular privilegi, favors, gracias y mirculis de nostra Senyora del Mons-det Carme; Perpinia, 1644, in-8. — Cet ouvrage, en dialecte catalan, est sans doute un des plus rares de la catégorie à laquelle il appartient.

D

DROIT CANON. — Au sujet du droit canon, on ne saurait rien consulter de mieux que l'ouvrage du docteur Philips, professeur à l'Université de Vienne : *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, 3 vol. in-8.

Ce travail est en langue allemande mais il a été mis à la portée des lecteurs français.

Du droit ecclésiastique dans ses sources, traduit par l'abbé Crouzet; *Paris*, 1852, in-8.

Il constate quelles sont les sources du droit canonique, et il étudie simultanément la question au point de vue du droit et au point de vue de l'histoire.

Il passe successivement en revue l'ancienne et la nouvelle loi, les canons, les bulles, les décrets, les conciles, les concordats, le droit coutumier national, le droit coutumier ecclésiastique; il termine par un essai de bibliographie, tellement riche et abondant qu'il ne comprend pas moins de 5000 ouvrages et de 1500 noms d'auteurs. Ajoutons que cet ouvrage est inspiré par les sentiments les plus vifs de dévouement au Saint-Siége.

Voici un échantillon succinct de la manière dont il indique au point de vue bibliographique les plus importants ouvrages des canonistes :

Corpus juris canonici, Gregorii XIII jussu editum; Romæ, 1582, 4 vol. in-fol.

Belle édition qui a servi de base et de

guide à toutes celles qui ont été faites depuis. Celle de Lyon, 1581, 3 vol. in-fol., est assez estimée, mais on préfère comme plus exactes et plus soignées celles de Paris, 1585 et 1613, la première surtout. On estime aussi l'édition de Lyon, 3 vol. in-fol., 1618, mais on fait peu de cas de celle de Paris, 1601.

L'édition de Lyon, 1661, 3 vol. in-fol., reproduite en 1671, contient un septième livre des décrétales (1).

Les deux frères Pithou, Pierre et François, ayant revu le *Corpus* sur les textes les plus corrects et rectifié les erreurs de Gratien, leur travail fut publié à Paris en 1687, 2 vol. in-fol., et réimprimé à Leipzig en 1695; quoique exacte et plus belle que ne le sont en général les impressions allemandes, celle-ci est moins recherchée que celle de 1687.

Les éditions avec les notes de J. P. Lancelot, *Paris*, 1587 et 1618, *Anvers*, 1648, quoique assez bonnes, ne valent pas celles des frères Pithou; on estime le *Corpus* revu par Democharès (Antoine de Mouchy); *Paris*, 1561, 3 vol. in-fol., réimprimé en 1573, avec des notes d'Antoine le Conte (Antonius Contius).

Parmi les canonistes qui n'ont pas fait usage de la langue latine, nous mentionnerons Joseph-Augustin Orsi, né à Florence en 1692, mort en 1759. Voici les textes de ses principaux ouvrages : *Della infallibilità e dell' autorità del Romano Pontifice sopra i concili ecumenici*; Roma, 1741, 2 vol. in-8; *Dissertazione dell' origine del dominio e della sovranità de Romani Pontifici sopra gli stati loro temporalmente soggetti*; ibid., 1742, 1754, in-12; 1789, in-8.

En langue allemande il se présente de nombreux ouvrages. Le *Manuel du droit ecclésiastique autrichien*, de Georges Rechberger (né à Linz en 1758, mort en 1809), a été souvent imprimé (Linz, 1807, 1816, in-8; 4e édition, 1815, 2 vol. in-8). J. B. Berthold a publié un *Manuel du droit ecclésiastique bavarois*; Innsbruck, 1811, 2 vol. in-8. Le *Cours de droit ecclésiastique*, de Ferdinand Walter, *Bonn*, 1822, in-8, a obtenu en 1816 sa dixième édition. Citons aussi le *Droit ecclésiastique* de Georges Phillips; *Ratisbonne*, 1845-48, 3 vol. in-8. Les ouvrages d'Antoine Michl, mort en 1813, de Sebald Brendel, mort en 1844, ceux du laborieux Joseph Helfert, mort en 1847, de Michel Permaneder, d'Ernest von Moy, de J. Kutzschker, ne sauraient être indiqués ici en détail.

Ce qui concerne le droit canonique en France est exposé en détail dans le *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, par Guyot; *Paris*, 1783, 70 vol. in-8. — Ce n'est qu'une volumineuse compilation, mais elle présente une mine abondante de renseignements généralement exacts.

Le premier volume offre, entre autres articles, les mots *Abbaye*, *Abbé*, *Abbesse*, *Agents généraux du clergé*, etc. Il n'y aurait aucun intérêt à prolonger cette énumération.

Un ouvrage d'une grande importance pour le droit canon, mais qui est à la portée de peu de lecteurs, a été mis au jour de 1854 à 1856, par MM. Rhally, président de l'Aréopage d'Athènes et Potlis. Il forme 5 vol. in-8, et a pour titre : *Recueil des canons des saints apôtres, des conciles œcuméniques et provinciaux et des Pères de l'Eglise, avec commentaires et variantes*. Un Bénédictin dont l'érudition rappelle celle des hommes célèbres qui ont fait l'honneur de cette congrégation, le R. P. Pitra, a consacré à ce travail un livret de 73 pages, in-8 (*Paris, A. Durand*, 1858).

Tous les principaux éléments du droit ecclésiastique en grec se trouvent dans cette collection, depuis les canons dits apostoliques jusqu'à une ordonnance du roi Othon constituant le synode d'Athènes.

L'honneur d'une édition princeps du texte original des canons grecs appartient à un évêque de Meaux, Jean du Tillet, qui, en 1540, publia le texte des canons apostoliques et de treize conciles. Il promettait un second volume; cet engagement fut tenu par G. Hervet qui, en 1561, donna une édition latine de la même collection, augmentée des lettres canoniques, du *Nomocanon* de Photius et du commentaire de Balsamon. Peu de travaux du même genre ont eu lieu au XVIe siècle. En 1558, J. Quentin mit au jour le Commentaire de Zonaras sur les canons apostoliques (*Paris, Wechel*, in-4). En 1567, l'évêque de Tarragone, Antoine Augustin, publia la collection la plus ancienne, celle dite *des XXV chapitres*, qui a attendu jusqu'en 1840 une édition critique et complète; ce fut alors que M. E. Heimbach la plaça dans le second volume de ses *Anecdota*.

En 1572, un professeur de droit à Toulouse, E. Bonnefoi, mit au jour, sous le titre ambitieux de *Jus orientale*, un recueil assez mal fait de constitutions impériales et de statuts épiscopaux. La traduction est peu exacte, les notes sont insignifiantes;

(1) Observons en passant qu'un point auquel ont touché de vieux canonistes et qui a parfois été mal interprété, les procès faits aux animaux, ont été l'objet d'une notice curieuse de M. Berciat Saint-Prix dans la *Thémis*. Nous y ajouterons quelques indications que nous avons réunies de divers côtés Le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles* (1839, n° 2, p. 141) contient une note de M. Gachard sur l'exécution d'un pourceau en 1474. Un ouvrage en hollandais de M. S. Windt (*Particularités sur l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas*, Middelbourg, 1827) nous apprend qu'en 1571 on jugea à Middelbourg un taureau qui avait tué une femme. Il fut exécuté publiquement, sa tête mise sur un poteau au lieu du supplice, la chair et la peau abandonnées aux pauvres. Dans le *Recueil des travaux de la Société de l'Eure*, 1841, p. 447, on trouve des détails sur le supplice d'une truie à Falaise en 1386 et d'un pourceau à Rouen en 1408.

mais l'auteur ayant embrassé le calvinisme, son œuvre a reçu des protestants des éloges peu mérités. Le *Droit gréco-romain canonique et civil* (Francfort, 1596, 2 vol. in-fol.) est une compilation indigeste entreprise par Leunclavius et terminée après sa mort par Marquard Freher.

La *Bibliothèque du droit canonique ancien grec et latin*, publiée par Justel, est pleine de fautes et d'erreurs. Le savant Cotelier signale *stupendam editorum negligentiam;* des suppressions avaient été faites dans les textes, dans des vues peu loyales.

Après divers autres travaux de peu de mérite, parut le *Synodicon* mis au jour par un anglican, G. Beveridge. Cet in-folio, imprimé à Oxford en 1672, est d'une rare élégance typographique ; on y trouve pour la première fois une paraphrase arabe des quatre grands conciles œcuméniques faite par Joseph l Egyptien. Beveridge parut avoir si bien accompli son œuvre que nul n'osa rentrer dans cette voie jusqu'au milieu du siècle suivant.

A Rome, sous le pontificat de Benoît XIV, Mansi dans ses *Conciles*, Bacchini, dans son rare et grand ouvrage sur les Circonscriptions hiérarchiques, touchèrent en passant au droit canonique de la Grèce. Evode Assemani entreprit un travail immense dans lequel il voulut revenir aux plus anciennes lois ecclésiastiques et interroger tous les monuments du droit byzantin. Cinq gros volumes in-folio publiés à Rome de 1762 à 1764, sous le titre de *Bibliotheca juris orientalis canonici et civilis*, contiennent une faible partie de ce labeur gigantesque ; un incendie vint malheureusement détruire les matériaux accumulés pour la continuation de cet ouvrage trop vaste sans doute pour qu'un seul homme pût l'achever. D'ailleurs quelques débris échappés aux flammes ont été recueillis par le cardinal Maï; il les a insérés dans le tome IX de sa *Collectio nova;* ils présentent un ensemble admirable de canons des Eglises chaldéenne, syrienne et arménienne ; c'est en majeure partie l'œuvre d'Abulpharage et d'Ébed-Jésu, traduite par Assemani et extraite, vers le XII^e^ siècle, de plus de soixante auteurs, la plupart très-anciens.

En 1761, il parut à Venise une édition entièrement grecque, en 2 vol. in-fol. des Canons et des Epîtres canoniques; elle était due à un ecclésiastique grec, Spiridion Mélici, qui y joignit les *Constitutions Clémentines* et l'Histoire du concile de Nicée, par Gélase de Cyzique.

Quelques recueils plus ou moins étendus de canons des conciles avec des notes et des corollaires tirés des Pères, ont également été mis au jour par des Grecs, mais avec peu de soin, peu de science, et quelquefois avec peu de bonne foi.

Après avoir examiné et apprécié les divers travaux antérieurs à la collection de M. Rhally, le P. Pitra indique en détail le contenu de ce recueil ; nous nous bornerons à dire que le premier volume contient le *Nomocanon* de Photius, édition de Justel et du cardinal Maï, et quelques pièces accessoires. Aux tomes II et III, les canons des conciles œcuméniques et particuliers jusqu'à Photius avec des commentaires. Au tome IV, des épîtres ou sentences canoniques de treize anciens Pères et divers opuscules. Au tome V, des constitutions et ordonnances de patriarches, des édits impériaux, les formulaires de la chancellerie byzantine, etc.

Les écrivains ecclésiastiques de la Grèce depuis le XVI^e^ siècle, sont peu connus et leurs ouvrages ne paraissent pas importants. Demetrius Pepanus, de Chio, mort après 1667, combattit vivement les erreurs de Calvin dans un ouvrage qu'il intitula Τὰ εὑρισκόμενα, que B. Stephanopulus traduisit en latin et annota, et qui, accompagné d'une préface de J. C. Amaducci, fut imprimé à Rome en 1784, 2 vol. in-4. Un abbé macédonien, Theoclète Polydis, qui avait parcouru une partie de l'Europe afin de réunir des aumônes dans le but de délivrer des esclaves chrétiens, rédigea, à la demande d'un prince allemand, un exposé de la croyance et de la discipline de son Eglise (*Sacra tuba fidei apostolicæ Græcanæ orientalis Ecclesiæ*, 1736, in-12). Eugène Bulgari, né en 1716, à Corfou, mort en 1806, fit paraître à Vienne (sous la rubrique de Moscou), en 1804, 2 vol. in-8, intitulés Φιλόθεος ἀδολεσχία. Il eut pour successeur à l'évêché de Cherson Nicéphore Theotocki, qui s'occupa de poésie et de sciences naturelles non moins que de philosophie, et qui composa un grand nombre de livres élémentaires pour répandre l'instruction chez les Grecs Parmi les ouvrages multipliés de cet infatigable érudit, nous citerons la *Défense de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Vienne, 179[illegible], in-4 ; *Commentaire sur le livre de Job*, Moscou, sans date, 2 vol. in-fol.; *Explications, ou Homélies sur les évangiles lus chaque dimanche dans les églises*, Moscou, 1796, 2 vol. in-4 ; *Série de cinquante-un commentateurs sur l'Octateuque et sur les livres des Rois*, Leipzick, 1772, 2 vol. in-fol. Citons aussi Jean-Nicolas Maurocordato (*De Officiis liber*, Gr. et Lat., *Lipsiæ*, 1722, in-8), et Miletius Syrigas, Crétois, mort en 1662, dont les écrits témoignent de la conformité de la foi entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine, au sujet de la sainte Eucharistie. (Voir *Excerpta ex libro inscr. Refutatio confessionis fidei Christianæ quæ exposita est a Cyrillo, patriarch. Constant.:* Gr. et Lat. edidit E. Renaudot ; *Paris*, 1709, in-4; R. Simon, *Créance de l'Eglise orientale sur la transsubstantiation;* Paris, 1689, et le *Traité de la perpétuité de la foi*, tom. IV.)

Le patriarche de Jérusalem Dosithée écrivit divers ouvrages; un entre autres a été inséré en latin dans le Recueil de Conciles publié par Hardouin (*Synodicon de Calvinianorum erroribus*) ; mais il avança plusieurs erreurs que Louis Andruzzi (né dans

l'île de Chypre en 1688, mort en 1732), combattit avec vigueur dans quelques gros volumes publiés en Italie, et dont nous allons rapporter les titres, car ces écrits ont, dans la question des doctrines grecques, une importance réelle : *Consensus tum Græcorum, tum Latinorum Patrum de processione Spiritus sancti e Filio, contra Dositheum;* Romæ, 1716, in-4; *Perpetua Ecclesiæ doctrina de infallibilitate Papæ in decidendis ex cathedrâ fidei quæstionibus extra concilium œcumenicum et ante fidelium acceptionem;* Bononiæ, 1720, in-4; *Vetus Græcia de sancta Romana sede præclare sentiens, seu Responsio ad Dositheum, patriarcham Hierosolymitanum*, Gr. et Lat.; *Venetiis*, 1713, in-4.

Thomas Mandacari, médecin, mort octogénaire en 1796, publia en 1760, à Leipzig, un ouvrage en grec moderne *sur les choses invisibles qui sont comprises par les visibles.*

Depuis la formation en 1833 du nouveau royaume hellénique, indépendant au point de vue ecclésiastique du patriarche de Constantinople, il s'est élevé des controverses auxquelles ont pris part le moine Germain, Constantin Œconomos, Neophyte Bambas, Michel Apostolidès, et Theoclète Pharmacidès; mais l'énumération de leurs écrits n'aurait point d'intérêt.

Le savant Bénédictin fait un grand éloge du travail de l'éditeur grec, qui a comparé toutes les éditions avec les manuscrits qu'il a pu consulter; il relève les plus humbles variantes pour les ranger patiemment au bas des pages; et ne se contente pas de ce qu'ont accompli ses devanciers, il ajoute des pages nouvelles, il comble des lacunes considérables, il remet en lumière des pièces ou des auteurs oubliés ou inconnus.

Malgré son étendue, ce recueil est loin d'être complet; les manuscrits grecs de la bibliothèque Impériale de Paris, indiqués d'une façon si imparfaite dans l'ancien catalogue imprimé, offrent une multitude de pièces inédites ou publiées d'une manière incomplète. On peut signaler notamment un grand nombre de collections anonymes de canons pénitentiaux; le *Nomocanon* publié par Cotelier (dans ses *Monumenta Ecclesiæ Græcæ*, tom. I, p. 66-159), et totalement omis par M. Rhally, n'en offre qu'une idée incomplète, bien qu'il se compose de plus de 600 décrets.

Le *Nomocanon* de Photius qui ouvre la collection dont nous rendons compte est assez peu connu pour qu'il ne soit pas superflu d'en donner ici une idée. Il se compose de quatorze titres et de cent trente-deux chapitres, embrassant dans un cadre habilement tracé tout le domaine judiciaire de l'Eglise. Sur chaque point important, il y a un double travail de Photius; il indique d'abord la concordance des canons qui se réfèrent au point en question; il ajoute ensuite l'indication des lois du Code justinien, qui confirment les mêmes dispositions.

Nous renvoyons d'ailleurs au mémoire de D. Pitra pour ce qui regarde d'autres anciennes collections qui ont joui en Orient d'une grande autorité. Dans ce nombre figurent les *Cinquante titres* rédigés, à l'époque de Justinien, par Jean le Scolastique qui classa dans un ordre méthodique 500 à 600 canons émanés des conciles œcuméniques et des grands siéges épiscopaux. La collection des *Vingt-cinq titres* formée vers la même époque a constamment exercé une grande influence. Une tendance hardie s'y révèle; les lois civiles y sont complétement assimilées aux lois canoniques; l'auteur pose les points fondamentaux de la discipline cléricale et les décide tous ou par le Code ou par les Novelles de Justinien.

Un troisième compilateur, resté anonyme, s'empara de la compilation des Cinquante chapitres pour y joindre de titre en titre le rappel continu des lois impériales. L'ouvrage a été rédigé entre le VII^e^ et le XII^e^ siècle. Il exprime la tendance générale de l'école byzantine à reconnaître comme légitime l'immixtion des Césars dans les règlements de l'Eglise, à conserver comme loi canonique tout ce qui émanait de la chancellerie du palais.

Après un intervalle de plusieurs siècles qui n'offrent au droit canonique que des travaux sans portée, un patriarche d'Alexandrie, Théodore Balsamon, essaya, d'après l'invitation de l'empereur Manuel Comnène, de mettre l'ouvrage de Photius en harmonie avec les diverses lois impériales qui étaient venues depuis. Les *Basiliques* de l'empereur Léon avaient modifié en bien des points les lois justiniennes; il écrivit un long commentaire dépourvu de critique; mais presque aussitôt la prise de Constantinople par les croisés vint renverser tout l'édifice de la jurisprudence grecque.

E

ÉDITIONS DES AUTEURS CLASSIQUES FRANÇAIS. — Nous avons consacré aux éditions originales de nos classiques si vivement recherchées aujourd'hui, un article où étaient consignés de nombreux détails bibliographiques; nous devons ajouter qu'un mouvement digne d'être encouragé porte le public à vouloir encore des éditions plus fidèles, plus complètes que celles dont on s'est contenté pendant si longtemps (1).

Il faut distinguer une *réimpression* d'une *édition nouvelle*, deux sortes de livres que le public confond presque toujours. Une nouvelle édition du livre d'un auteur vivant comporte nécessairement des changements et des corrections plus ou moins considérables.

(1) Observons aussi que les éditions des auteurs anciens publiées depuis quelques années sont basées sur des systèmes différents de celui que suivaient les érudits depuis le XVI^e^ siècle. Les études grammaticales sur les langues classiques ont pris depuis quelque temps une direction

S'il n'a été fait aucun changement par l'auteur, malgré l'indication de nouvelle ou seconde édition, le livre n'est qu'une réimpression, souvent même une simple fraction du nombre d'exemplaires d'un premier et unique tirage. Mais l'œil le moins exercé peut facilement reconnaître si le livre a été réellement réimprimé. Il suffit de comparer l'espacement des mots, surtout avant et après la ponctuation, dans les deux impressions. Une identité parfaite de plusieurs pages est impossible s'il y a eu réimpression.

Pour les ouvrages du domaine public, tels que les *Boileau*, les *Racine*, les *La Fontaine*, on ne peut qualifier de nouvelle édition que celle qui a été imprimée d'après une copie préparée d'avance et collationnée sur diverses éditions du même ouvrage, mais surtout sur les éditions originales. Celle qui reproduit seulement le texte d'une édition antérieure, à l'exclusion de tout autre texte, n'est qu'une réimpression. Il y a mille réimpressions des *Fables* de La Fontaine, et M. Walckenaër, qui s'est occupé avec tant de zèle de cet auteur, ne compte que cinq véritables éditions pour lesquelles les textes originaux aient été consultés. On a fait plus de vingt réimpressions des *Caractères* de La Bruyère; sur ce nombre, il ne s'est trouvé qu'une véritable édition, celle publiée par M. Lefebvre, qui en a donné lui-même plusieurs réimpressions. D'après les recherches de M. Berriat Saint-Prix, on compte 352 éditions de Boileau, mais sur ce nombre, et depuis la dernière revue par l'auteur en 1701 jusqu'en 1801, trois éditions seulement ont servi de copie à une foule de réimpressions, qui, faites les unes sur les autres, s'altéraient graduellement.

Nous dirons quelques mots des éditions de plusieurs de nos classiques, en nous bornant à l'époque de Louis XIV.

Pascal. — Nous n'avons pas l'intention de discuter ici ce qui concerne les *Pensées*, leur texte primitif, les diverses éditions qui se sont succédé, les travaux récents qui ont été accomplis; ce sujet nous mènerait trop loin, si nous l'abordions. Il vaut mieux renvoyer à l'important ouvrage de M. l'abbé Maynard, *Pascal, sa vie, son caractère et ses écrits*, 1850, in-8. Nous observerons seulement que l'édition de Bossut (1779, 5 vol. in-8), est entachée des plus grands défauts; cet éditeur est le premier qui ait eu la fâcheuse idée de diviser le livre des *Pensées* en deux parties; il a été ainsi la cause de beaucoup d'obscurité et de confusion. L'édition donnée en 1835 par M. Frantin, est l'œuvre d'un homme qui avait beaucoup lu Pascal et qui voulait rétablir les *Pensées* suivant le plan primitif; noble dessein, mais qui ne pouvait aboutir qu'autant qu'il eût pris pour base l'étude des manuscrits. L'introduction est remarquable (1).

Fénelon. — Les *Lettres spirituelles* ont été réimprimées en 1856 à Paris (Techener, 3 volumes in-8). Un membre de l'Académie française, M. S. de Sacy, a dirigé cette édition très-jolie et très-soignée : beau papier, belle impression, texte revu avec une scrupuleuse attention, notes opportunes; tout se réunit pour recommander ces volumes à l'attention de l'homme de goût et des âmes pieuses (2).

Ce critique judicieux a voulu montrer ce qu'on peut appeler la politique spirituelle de Fénelon, le but qu'il propose à l'âme et les degrés par où il la conduit; il prend l'âme au moment où, encore indécise entre Dieu et le monde, elle hésite à choisir Dieu. Pour ajourner son engagement, l'âme allègue qu'elle doute encore; elle craint d'être obligée de reculer bientôt si elle fait témérairement le pas décisif; Fénelon ne lui laisse pas cette excuse; il lui demande de se rendre à Dieu sans condition; il lui adresse les plus douces paroles; elle s'engage peu à peu sur les pas de l'aimable guide.

Avec quelle éloquence Fénelon porte la lumière dans les replis du cœur, où l'âme craint de descendre! Quelle clairvoyance dans cette peinture! Cette profondeur d'observation est recouverte des grâces d'un style irrésistible, d'une imagination d'apparence naïve, qui emprunte ses comparaisons à la nature, à l'enfance, aux agneaux, aux fleurs et au miel.

Nous avons déjà parlé des éditions originales de *Télémaque*. Le *Bulletin du Bibliophile*, 12e série, p. 716, donne des détails sur une édition signalée comme inconnue.

L'édition revue par le docteur Bosquillon

nouvelle; les philologues ne s'occupent plus exclusivement des règles particulières du grec et du latin; ils recherchent les traits essentiels qui, dans ces deux langues, rappellent le type commun et primitif des langues indo-européennes. La philologie purement classique tend à se subordonner à la philologie comparée. Des opinions contraires ont été émises, dans ce genre d'études, sur l'origine de la langue latine. Des savants allemands persistent à la regarder comme une fille du grec; d'autres pensent au contraire qu'elle n'a aucune affinité spéciale avec l'idiome des Hellènes et qu'elle se rapproche des langues du nord (celtique, slave, germaine, etc.) — On a complétement abandonné le système des corrections arbitraires si cher à divers hellénistes, notamment à l'un des plus zélés, des plus instruits et des plus téméraires, Brunck, l'éditeur de *Sophocle*, de l'*Anthologie*, etc. — Il était persuadé que toutes les négligences qu'il remarquait dans les poëtes grecs n'étaient que des négligences de copistes. Dans cette conviction, il corrigeait les vers, les déplaçait, les bouleversait avec une audace souvent heureuse sous le rapport du goût et du sentiment poétique; mais ces hardis changements que les anciens eux-mêmes n'auraient peut-être pas toujours désavoués, étaient, sous le rapport critique, absolument condamnables. (*Biographie universelle.*) Il faut aujourd'hui s'attacher aux manuscrits, rechercher les plus anciens et les collationner avec la plus scrupuleuse exactitude.

(1) Indiquons en passant la *Roulette de Pascal*, article de M. Paul de Musset, dans la *Revue de Paris* (nouvelle série) 1842, t. VIII, p. 332-342.

(2) La *Revue de l'Instruction publique*, 13 mars 1856, et l'*Athenæum français*, 28 juin n ème année, ont consacré des articles à cette édition.

(an VII, 2 volumes in-18), a attiré quelque attention par les variantes qui y sont jointes, mais ces variantes, dont le relevé est d'ailleurs assez incomplet, sont placées à la fin de chaque volume avec renvoi à la page et à la ligne, ce qui est très-incommode.

Dans l'édition donnée par Adry (*Paris*, 1811, 2 volumes in-8), les gravures sont fort mauvaises, et les variantes sont assez mal indiquées. Des leçons arbitraires ont été introduites dans le texte, et des lignes entières ont même été omises. Malgré ses défauts cette édition a servi de modèle à celle que Bodoni imprima à Parme en 1812 avec un grand luxe, et à celle de P. Didot mise au jour en 1814. Ce dernier réimprima *Télémaque* en 1819, et quoique cette édition ait été revue sur trois manuscrits, elle est loin d'être exempte de fautes.

L'édition donnée par M. Lefebvre en 1824, 2 volumes in-8, se recommande par le commentaire géographique et littéraire qu'y a joint M. Boissonade. Le savant helléniste s'est proposé d'indiquer les passages des auteurs anciens que Fénelon a formellement imités, et de signaler ceux qui offrent seulement une ressemblance utile et agréable à remarquer. Parfois il a comparé des passages d'écrivains modernes et discuté les variantes (1).

Quant au traité de l'*Education des filles*, nous mentionnerons une appréciation sortie de la plume d'un très-judicieux critique, Dussault, l'auteur des *Annales littéraires* : « Le discours préliminaire que l'abbé Bourlet de Vauxelles a mis en tête de son édition donnée en 1801 est digne de l'ouvrage ; on pourrait peut-être y désirer plus d'ensemble et de précision, mais il est impossible de penser avec plus de justesse et de s'exprimer avec plus de grâce. »

La Fontaine. — Les *Fables* attendent encore une édition soigneusement revue sur les textes originaux et accompagnée de notes à la fois judicieuses, savantes et succinctes. Il existe déjà en ce genre des matériaux considérables et importants, mais il faut savoir choisir. M. Guillaume de Besançon s'était fort occupé de La Fontaine ; il fit paraître en 1829 un spécimen de 86 pages, sur les Fables anciennes et modernes dont La Fontaine a traité le sujet. Ce livret contient la fable du Meunier, son Fils et l'Ane, avec vingt-trois citations qui s'y rattachent.

L'oratorien Valette arrangea sur de petits airs de vaudevilles des fables choisies. Un juge, nommé Lebrun, retoucha en 1805 les apologues, les réduisant à une simple narration. En 1818, un nommé Tribert qui occupait la maison du *bonhomme* à Château-Thierry et qui croyait sans doute que ce séjour obligeait, publia un recueil de Fables dépourvues de tout mérite. Un orientaliste, enlevé par une mort prématurée, M. Gautier d'Arc, s'était livré à des recherches sur l'origine de certaines fables de La Fontaine, qui lui paraissaient avoir un rapport avec quelques apologues du poëte persan Saadi.

On trouve une trentaine de fables de La Fontaine traduites ou imitées en languedocien dans les *Fables, Contes et autres poésies* par Tendon ; *Montpellier*, 1813. Il y en a trois dans les *Fables et Contes* de Martin fils ; *Montpellier* 1805 ; trois autres dans *lou Bouquet provençaou;* Marseille, 1823, in-12, (pag. 153 ,159). M. Diouloufet en a imité une quinzaine dans ses *Pouesios prouvençalos* (*A-z aï*, 1829, in 8).

L'édition de Leyde, 1786, 6 vol. in-8, peu répandue en France (on y trouve les figures d'Oudry gravées en petit format par Gunt et autres artistes hollandais), et celle qui fait partie de la *Bibliothèque classique* publiée par la maison Treuttel et Wurtz, est accompagnée de notes fort spirituelles, trouvées dans les papiers de M. des Renaudes l'un des *faiseurs* du prince de Talleyrand.

Madame de Sévigné. — Une édition nouvelle et bien améliorée de cette correspondance si importante pour l'histoire du XVII^e^ siècle a été récemment entreprise (*Paris*, *Hachette*, 1861) ; les deux premiers volumes ont paru au moment où nous écrivons.

M. Monmerqué, depuis le moment où il acheva en 1818 sa première édition des *Lettres* jusqu'au jour de sa mort, s'était consacré avec la plus infatigable ardeur et les soins les plus assidus à revoir son œuvre, à la compléter, à l'améliorer de toutes les façons.

Le chevalier Perrin, dans ses éditions de 1731 et de 1754 que toutes les réimpressions ont invariablement reproduites, avait pris de grandes libertés avec le texte ; il avait voulu enseigner la grammaire à madame de Sévigné, lui interdire les négligences, les répétitions, beaucoup de hardiesses et de familiarités de construction, certains mots, certains tours qui avaient vieilli ou dont les grammairiens ne voulaient plus. En outre on avait tantôt supprimé, tantôt resserré, les taxant évidemment de commérages et d'inutiles longueurs, bien des pages charmantes par le laisser-aller et le détail infini, bien des causeries du plus aimable abandon.

M. Monmerqué a puisé à trois sources pour préparer sa nouvelle édition. Ce sont les originaux autographes, les copies anciennes, les éditions antérieures à Perrin. Les autographes ont été collationnés avec une scrupuleuse attention, et on les a exactement reproduits sans se permettre, comme on aurait cru en avoir le droit (même dans l'édition de 1818) d'y changer un seul mot, une seule construction. Ces autographes sont bien rares aujourd'hui, mais pour un grand nombre de Lettres, il existe des copies anciennes, dignes de foi, qui ont permis de combler beaucoup de lacunes, de réparer beaucoup de négligences.

(1) Les *Aventures de Télémaque mises en vers*, par L. Marchant, *Paris*, 1825. 2 vol. in-8, sont un essai malheureux dans un genre qui n'a jamais eu de succès.

Une traduction de *Télémaque* en vers piémontais par L. Aprati, n'a pas été publiée ; elle est indiquée au *Bulletin* de M. de Férussac, *Sciences historiques*, XVI, 278.

L'établissement d'un texte pur, véritablement authentique où faire se pouvait, et partout ailleurs pris du moins aux sources les plus dignes de confiance, était la grande et la principale tâche. Une autre avait aussi, aux yeux de M. Monmerqué, beaucoup d'importance; c'était la révision du commentaire. Il s'était attaché à le compléter, à le préciser, à le rectifier. Rien n'a été négligé pour que l'œuvre fût digne du nom qu'elle porte et pour rester le moins loin possible de la précision, de l'exactitude où M. Monmerqué s'efforçait d'atteindre et dont mieux que personne il aurait approché de plus en plus par ces derniers soins, souvent si efficaces, qui précèdent immédiatement et accompagnent l'impression. Il voulait que la lecture des *Lettres* de madame de Sévigné pût devenir, pour qui voudrait lire les notes avec le texte, un vivant tableau de la société dont elle racontait la vie intime et quotidienne, qu'on y fît connaissance avec tous les personnages, qu'on sût leur parenté, leurs relations de société, leur rang, leurs fonctions, qu'il y restât le moins possible de ces figures qui ne nous disent rien et ne nous intéressent point parce qu'on ne sait qui elles sont.

L'édition des *Lettres* de madame de Sévigné est accompagnée des annexes diverses qui doivent être jointes à chaque auteur faisant partie de la *Collection des grands écrivains de la France:* un *Lexique* où sont relevés les termes, les tours, les locutions propres à chaque auteur ou à son temps; une *Table analytique* contenant, sans une seule omission volontaire, toutes les mentions de noms de personnes et de lieux, d'institutions, d'usages, enfin tout ce qui peut prendre place dans une table alphabétique.

La *Notice biographique* que M. Monmerqué s'était proposé de composer est l'œuvre de M. Paul Mesnard, auteur de l'*Histoire de l'Académie française* et d'une remarquable introduction placée en tête des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne;* elle remplit 344 pages.

BOSSUET. — Au sujet de l'édition de dom Deforis, voir le *Journal des Savants*, avril 1773.

Le *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 1er février 1851, a publié sous le titre de *Morale de Bossuet* un fragment inédit dont le manuscrit autographe est conservé au séminaire de Meaux. Il se compose de 2 feuilles très-remplies. C'est un extrait de la Morale d'Aristote.

Nous trouvons dans le même journal, n° du 23 juillet, un article de M. Havet : *Pascal a-t-il imité Bossuet?* Un beau fragment de Pascal offre des pensées qui se retrouvent d'une manière frappante dans un sermon de Bossuet sur la mort. Pascal avait il entendu ce sermon? Bossuet avait-il eu au contraire connaissance de quelques-unes des pensées de Pascal, ou bien ne s'agit-il que d'une ressemblance fortuite?

Des manuscrits inédits de Bossuet composés pour l'éducation du Dauphin sont à la bibliothèque de Bruxelles. *Voir* une communication de M. Marchal, conservateur de cet important dépôt, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles (séance du 4 mars 1850) et reproduite dans le journal l'*Institut*, n° 175-176 (juillet-août 1850).

Des vers inédits de Bossuet ont été publiés par dom Pitra, d'après un manuscrit de La Flèche, dans le *Correspondant* (t. XXIV).

Transcrivons une appréciation remarquable d'un des ouvrages les plus importants de Bossuet; elle est dans un recueil où peut-être on n'irait pas la chercher :

« Pour la grandeur et l'étendue de la composition, les difficultés vaincues, la profondeur de l'art sans que l'art paraisse jamais, la parfaite unité et en même temps la diversité presque infinie de ton et de style, l'*Histoire des Variations* est peut-être l'ouvrage le plus accompli qui soit sorti de la main des hommes. » (*Archives de l'Art français*, n° du 15 septembre 1853, p. 14.)

Voici deux indications que nous recommandons aux futurs éditeurs de Bossuet; s'ils parvenaient à retrouver les volumes que nous signalons, ils réussiraient peut-être à mettre au jour quelques pensées inédites de l'illustre prélat, et ils n'auraient point perdu leur temps.

Un exempl. des *Maximes sur la comédie* avec des additions et corrections autographes figure au n° 1363 du catalogue de la bibliothèque Van Hulthem, acquise par le gouvernement belge.

Un exempl. des Œuvres de saint Augustin en 11 volumes in-folio, édition des Bénédictins, avec un grand nombre de notes au crayon de la main de Bossuet, est porté au catalogue du libraire Lamy, 1806, n. 290.

ELSEVIER ou ELZEVIER. — Nous avons déjà donné des détails assez étendus sur les impressions elzéviriennes, mais nous pouvons en profitant des recherches scrupuleusement minutieuses de quelques amateurs, notamment de M. Millot, dont les travaux restés inédits sont entre nos mains, entrer dans quelques particularités sur les productions de divers typographes qu'on joint souvent à celles des Elzevier, et qu'il est parfois difficile de distinguer.

Les impressions faites à Bruxelles par Momart, par Lambert Marchant et par Foppens, se ressemblent souvent beaucoup; toutefois un œil exercé, examinant avec soin les volumes signés de l'un de ces noms, y observera des particularités qui le mettront en mesure d'attribuer à qui de droit les volumes non signés.

La sphère de Momart diffère par la légende de celles qu'ont employées Marchant et Foppens; les lettres grises offrent des particularités. En partant de ces données on met sur le compte de Momart le *Recueil des préliminaires de la paix*, Cologne, A. Van Dyck, 1678 (jolie édition que M. Pieters, pag. 478, dit sortie des presses de Foppens et peut-être de L. Marchant), ainsi que l'*Histoire de la cour du roi de la Chine* par Baudier, *Paris*, 1678; des lettres grises spéciales à Momart se trouvent dans ce volume; M. Pieters, page 468, avait pensé qu'il était probablement exécuté par

L. Marchant, mais une vérification minutieuse a montré à M. Millot que cette assertion devait être rectifiée.

Il en est de même du livre de Galardi : *La Tyrannie heureuse, ou Cromwel politique;* Leyde, J. Pauwels, 1671. M. Pieters le donne à Foppens, mais la sphère du titre a la légende de Momart, et quant aux deux lettres grises M et J, le J est bien celui de Momart, et l'M diffère de celui qu'employait Foppens.

Nous laissons de côté quelques petits volumes de peu d'intérêt (*Réflexions curieuses*, Villefranche, 1676; l'*Avocat condamné*, 1679, etc.), et nous arrivons à un ouvrage qui se paye fort cher quand il est en belle condition : les *Vies des hommes illustres de Plutarque, traduites par l'abbé Tallemant*, 1681, 9 volumes. On trouve dans les premiers volumes un mélange des ornements et des lettres grises de Foppens et de Momart; dans les derniers volumes c'est Momart qui se montre seul. Quelle a été la part respective de chacun de ces typographes à l'exécution de ces neuf volumes? C'est ce qu'il serait impossible de déterminer aujourd'hui.

Occupons-nous maintenant des productions de Lambert Marchant. Il a signé les *Acta Marii Mercatoris, S. Augustini discipuli*, Bruxelles, 1673; les ornements, les lettres grises qui se trouvent dans ce volume se montrent aussi dans l'*Abbé commendataire* par Desboys, *Cologne*, 1673; dans les *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*, Leyde, Sambix, 1668; dans la *France démasquée*, la Haye, 1670; dans le *Discours touchant la situation de la France*, la Haye, 1670; dans le *Justin moderne*, Villefranche, 1677; dans le *Recueil de diverses pièces comiques, suivant la copie de Paris*, 1671.

En ce qui touche Foppens, on peut prendre pour point de comparaison et de conviction le *Montaigne* avec le nom d'Antoine Michiel à Amsterdam, 1659, où l'*Alaric* de Scudéry, *jouxte la copie*, 1655. On identifiera ainsi l'*Etat de l'empire d'Allemagne*, Paris, 1668-69; les *Mémoires de M. D. L. R.* (de la Rochefoucauld), *Cologne, Van-Dyck*, 1662; les *Satires de Jean D.* (Despréaux), *Amsterdam, Van Dyck*, 1669; le *Recueil des œuvres de Scarron, jouxte la copie*, 1655; le *Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire*, Cologne, *Jean du Castel*, 1664; *Recueil de diverses pièces choisies d'Horace*, etc., *traduites par le président Nicolle, jouxte la copie*, 1666; les *Lettres et poésies de madame la comtesse de B.* (*Bregy*), Leyde, *Ant. Du Val*; le *Traité de l'origine des cardinaux*, Cologne, 1665; le *Bouclier d'Etat et de justice*, 1667; les *Mémoires de Montresor*, Cologne, *Sambix*, 1663 et 1665; les *Lettres de M. Arnault d'Andilly, jouxte la copie*, 1662, etc.

Une des officines qui a le plus fourni d'impressions pseudo-elzeviriennes est celle de Fricx, imprimeur à Bruxelles; les ouvrages qu'elle a mis au jour sont nombreux; plusieurs sont rares et ont de la valeur; presque tous sont d'une belle exécution.

Parmi eux nous distinguons les *Soliloques* de saint Augustin, suivant la copie imprimée à Paris.

Les fleurons diffèrent notablement de ceux employés par les autres imprimeurs de Bruxelles, et encore plus de ceux dont les imprimeurs d'Amsterdam ont fait usage.

Les lettres grises qui se trouvent dans ce volume et qui se présentent dans l'ordre suivant *M. Q. T. O. C. S.*, sont d'un style tout particulier, et leur comparaison sert à vérifier d'autres éditions douteuses. Fricx a aussi fait parfois usage d'autres lettres se rapprochant de celles employées par les Elsevier d'Amsterdam.

Dans l'*Histoire des Juifs* de Josèphe qu'il a signée (1676, 5 volumes) on trouve une série d'ornements qu'il faut examiner pour bien se fixer sur les productions du typographe qui nous occupe. Le fleuron de l'avertissement au tome I, lui est particulier. La tête de buffle, page 1, sera toujours reconnue, si on l'observe avec attention; cette vignette de meilleur goût que celle des autres imprimeurs de Bruxelles ne le cède pas aux impressions des Elseviers. La gorgone du titre est une imitation qui offre pourtant quelques différences. Il n'y a dans ce volume qu'une seule lettre grise, *L*. Les tomes II, III, IV et V reproduisent les fleurons du premier et la gorgone.

Ces ornements figurent aussi dans la *Recherche de la vérité*, suivant la copie, chez André Prallard, 1678, 3 volumes in-12, édition que nous attribuons également à Fricx. Nous en dirons autant de l'*Histoire de l'Eglise* par Godeau, 1680, 6 vol., qui ont tous la gorgone et la tête de buffle; ils ne présentent pas de lettres grises.

Les *Voyages de Tavernier*, suivant la copie, 1679, présentent au premier volume les lettres grises *L S*; à l'avis du second volume, la tête de buffle. Au titre du volume qui fait suite (*Recueil de plusieurs relations*), la gorgone se montre, et la lettre *L* est la même que dans la *Recherche de la vérité*.

Les *Mœurs de l'Eglise catholique*, par saint Augustin, *Bruxelles*, 1675, volume avec le nom de Fricx, offre trois culs-de-lampe différents qui peuvent servir de points de comparaison pour des éditions sans nom.

Le *Discours sur les pensions suivant les libertés de l'Eglise gallicane*, Paris, *veuve Savreux*, 1676; les *Pensées de M. Pascal*, suivant la copie de Paris, 1679, ont en plusieurs endroits les ornements de Fricx.

Abraham Wolfgang est un des typographes hollandais qui appartiennent entièrement à la famille elsevirienne; il continua ses productions avec les mêmes ornements après la mort de Daniel Elsevier et après la vente du matériel de cette imprimerie.

Les productions de Wolfgang ne ressemblent pas de tout point à celles des Elsevier; il y a de grandes différences dans la typographie, dans les lettres grises, dans les nombreuses vignettes ou fleurons. Wolfgang était lui; il a une personnalité réelle.

On trouve sa marque habituelle, le *Quærendo*, sur des productions étrangères à ses

presses, comme on rencontre la marque *Non solus* sur des volumes que les Elsevier n'ont pas imprimés, mais l'habitude de la comparaison met l'amateur à même de discerner ce qui revient à chacun.

C'est ainsi qu'on peut donner à Daniel Elsevier la *Logique* de Nicolle (Amsterdam, Wolfgang, 1675).

Cette *Logique* présente deux des roses tremières de Daniel Elsevier, trois de ses culs-de-lampe et diverses lettres grises appartenant également aux Elseviers seuls, chose facile à vérifier.

La sphère qui est en tête de l'ouvrage, est une sphère elsevirienne; elle diffère, surtout par la légende, de celle qu'a employée Wolfgang.

Il ne faut pas oublier Ravenstein. On a cherché à découvrir sur les nombreux ouvrages qui portent ce nom, quelque indice le signalant comme typographe; ces investigations sont restées sans succès; cependant dans les livres qu'il a signés, on aperçoit quelque chose de particulier dans la typographie et dans les lettres grises.

En lisant la *Vie de Spinosa*, on apprend que le *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs* a été imprimé par Ravenstein typographe à Amsterdam.

Cette découverte doit servir à classer beaucoup de jolies petites éditions qu'on ne pouvait donner aux Elseviers.

Parlons aussi de Jean et Daniel Steucker, libraires et imprimeurs à La Haye; c'est la qualification que leur donne le privilége des *Remarques sur l'état des Provinces-Unies* (La Haye, 1674, in-8). Dès 1666, ils rivalisaient avec les Elseviers. Leur édition des *Mémoires de Bassompierre*, Cologne 1666, ne le cède en rien à celle qui fut imprimée en 1665 par la veuve de Jean Elsevier. Pendant longtemps on n'a pas remarqué que les Steucker avaient été imprimeurs, et tous les livres portant leurs noms ont été indistinctement placés dans la collection elsevirienne. Il y a sans doute de grandes ressemblances dans la typographie et dans les ornements; toutefois avec de l'attention, on découvrira des différences réelles. La sphère employée par les Steucker n'est pas la même que celle qu'ont employée d'autres typographes hollandais et belges.

Nous avons profité des matériaux qui sont en nos mains et entrepris un inventaire raisonné des impressions elseviriennes plus complet, plus approfondi que ceux qui ont été dressés par MM. Bérard et J.-Ch. Brunet, et en dernier lieu par M. Piéters (*Annales de l'imprimerie des Elsevier*, 2e édition, *Gand*, 1858, in-8), mais nous nous contenterons prudemment de placer ici un échantillon de ce travail :

Adélaïde de Champagne, 1680, 4 parties.

M. Piéters, p. 356, doute que ce volume sorte des presses de Daniel Elsevier; cependant les lettres grises O. L. A. P. en tête de chaque partie se retrouvent, l'A, au catalogue de 1674; les trois autres dans la *Bible* de Desmarets.

Affaires (les) qui sont aujourd'hui entre les maisons de France et d'Autriche, 1649, 1662.

Le titre porte la sphère du *Clapmarius*. Plusieurs lettres grises se revoient dans les *OEuvres* de Balzac et dans la *Bible* de Desmarets.

Alcoran de Mahomet, 1649.

Les premiers exemplaires copiant l'édition de Paris, contiennent la dédicace en 4 pages du traducteur Du Ryer, au chancelier, mais elle fut supprimée avant que tout le tirage n'eût eu lieu. Les preuves de l'origine elsevirienne de ce volume sont la sphère du titre qui se voit au *Molière*, les traits entrelacés en forme de triangle comme à l'*Imitation* de 1658; les lettres grises M. C. L. A. qu'on rencontre sur diverses éditions signées de Louis et Daniel. Dans l'édition de 1672, on remarque sur le titre, au lieu de la sphère, une tête de bélier qui se voit dans les premiers temps de Louis. Quant aux trois lettres grises C. L. A., la première est une lettre typique chez Daniel; les deux autres lettres figurent dans les *Imitations*. Les deux éditions sont bien imprimées, mais on doit préférer celle de 1672 tirée sur papier de choix avec des caractères neufs, semblables à ceux qui ont servi au *Digeste* et se rapprochant de ceux de la *Sagesse* de Charron, sans date, imprimée par Jean Elsevier.

Andreæ (Tobiæ), *Brevis replicatio reposita brevi explicationi mentis humanæ*; Amsterdam, L. Elsevier, 1655.

Papier de mauvais choix, caractères fatigués, édition de très-faible valeur.

Aphtonii *Pro gymnasia*, 1642, 1649, 1655.

L'édition de 1649 passe pour la plus correcte, et c'est celle qui est le mieux exécutée.

Arnizæi (H.), *Doctrina politica*, 1643 et 1651.

Deux éditions réelles; elles sont correctes; l'impression est belle, et le papier de choix.

Art de parler (par le P. Lamy) suivant la copie, 1676.

Bonne édition donnée par Daniel et réimprimée en 1679, page par page. Les preuves elseviriennes sont : 1° une édition a la sphère de l'*Education*, l'autre celle du *Clapmarius*; 2° elles ont toutes deux le mascaron et les traits entrelacés des éditions des *Imitations* de 1658 et 1679; 3° les lettres grises se vérifient sur l'*Imitation*, sur le *Sénèque* et sur le *Balzac*; 4° le petit catalogue de Daniel en contient la réclame.

Baconii (Francisci) *Opera*, 1653, 1662, 5 vol.

Beaux volumes elseviriens. Le volume *Historia naturalis* a été imprimé à Leyde; on le reconnaît à quelques ornements qui ne figurent sur aucun des produits de la typographie elsévirienne d'Amsterdam. L'*Historia vitæ et mortis* est un livre très-rare qui ne se

montre, il nous semble, sur aucun catalogue. On peut le remplacer, faute de mieux, par l'édition de J. Maire, *Lugd. Batav.* 1636, et par celle de Ravenstein, *Amstelod.* 1663.

Pour avoir les Œuvres complètes de Bacon en éditions de Hollande, il faudrait aussi se procurer quatre ouvrages imprimés de 1663 à 1695 chez Wyngaard, chez Ravenstein, chez Wetsten; il serait trop difficile de former cette réunion bien entière.

Bassompierre (*Mémoires du maréchal de*); Cologne, 1665, 2 vol.

Belle impression; édition exécutée chez Jean Elsevier et publiée par sa veuve. On y retrouve les deux syrènes de Jean, les culs-de-lampe des titres comme le petit mascaron, la jolie console rosacée, les lettres grises qu'on voit au *Balzac* et aux *Femmes fortes* de 1660.

Les *Ambassades* de Bassompierre, *Cologne*, 1668, ne sont pas sorties des presses des Elsevier d'Amsterdam, comme le dit M. Piéters (*Annales*, p. 341), mais de celle des frères Jean et Daniel Steucker à La Haye; la sphère qui est en tête de chaque volume est la leur; cette impression étant d'ailleurs fort belle, on peut très-bien la joindre à la collection elsevirienne. Les Steucker ont imprimé deux fois les *Mémoires* en 1666 et 1668; ces éditions n'ont pas de lettres grises.

Barclaii (J.) *Argenis;* Lugd. Bat. 1630.

M. Piéters (pag. 92) signale deux éditions sous cette date, l'une ayant 705, l'autre 690 pages; il y en a une autre de 708 p. plus les tables, qu'on peut regarder comme antérieure à celle de 690, mais venue après celle de 705 pages, laquelle est la seule qui ait droit à la date de 1630. L'édition de 708 p. est ornée de la syrène noire qui a paru pour la première fois sur l'*Erasme* de 1636; celle de 705 pages montre la syrène noire qu'on ne voit point avec le *Sénèque* de 1640 (le second volume ayant paru en décembre 1639). La vraie édition de 1630 a pour fleuron le petit solitaire; toutes trois sont belles et sur beau papier. Bonaventure et Abraham Elsevier avaient déjà donné en 1627; une édition qui est très-rare et n'a pas le *discursus* aux préliminaires; c'est un détail à ajouter à ceux que donne M. Piéters, p. 92.

Barclaii (Euphormionis), *Satyricon*, 1631.

Deux éditions sous cette date, l'une avec la syrène noire, l'autre avec la blanche; cette dernière est la plus récente. M. Piéters les qualifie de médiocres, ce qui peut paraître trop sévère. Une autre édition, publiée en 1655 par Jean et Daniel Elsevier à Leyde, est peut-être le dernier ouvrage qui soit résulté de la courte association de ces deux typographes; tout ce qu'elle a produit est très-bien exécuté.

Bloemertius, *Liber de juventutis institutione*, Amst., Ludovicus Elsevier, 1633.

Impression assez belle, en gros caractères. Elle offre des fleurons qui se retrouvent sur diverses éditions non signées, notamment des mains de justice couronnées.

Bonair (de), *Politique de la maison d'Autriche*, suivant la copie, 1658.

Le *Manuel du Libraire* voit dans ce volume un Elsevier de Leyde; M. Piéters (p. 207) hésite. Nous ne doutons pas que l'impression ne soit de Jean Elsevier; les lettres grises se retrouvent dans le *Balzac* (*OEuvres diverses et Entretiens*); les deux dernières syrènes se rencontrent aussi aux *OEuvres diverses*. Le joli fleuron de la page 3 des *Discours* se voit à la préface du *Droit usage* de 1658.

Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène;* Jacques le jeune, 1671.

Belle édition; Motteley (*Aperçu*, p. 10) la qualifie de charmante et l'attribue à Daniel. La sphère est celle de l'*Education;* les lettres M. et J. se retrouvent dans les *OEuvres diverses* de Balzac, p. 72 et 110.

Burgesdicii, *Idea philosophiæ naturalis;* Lugd Bat., 1634.

C'est la première fois que la marque *Non solus* se montre dans la typographie elsevirienne; volume d'une impression fort ordinaire ainsi que l'*Idea philosophiæ naturalis* publiée en 1623, mais tous deux sont d'une grande rareté.

Balde (Jacobus) e societate Jesu, *Lyricorum libri IV;* Coloniæ Ubiorum, J. Kalcovius, 1646.

Impression de Louis Elsevier; on y reconnaît des ornements qui figurent au *Clapmarius* et onze lettres grises qui se vérifient sur le Grotius : *De Studiis;* la lettre M se voit au *Secrétaire* de 1645. M. Piéters (p. 318) pense que cette édition a été faite de compte à demi avec Blaeu.

César, *Commentaires*, traduits par Perrot d'Ablancourt; *Rouen*, 1665.

Une partie du volume étant d'impression hollandaise, on l'a placé dans la collection elsevirienne, mais le fait est que les feuilles A.-F. (pag. 1-144) sont sorties des presses de Wolfgang d'Amsterdam. On les reconnaît aux ornements de ce typographe qui n'ont jamais été employés par d'autres que lui. Sa rose tremière à la branche, son renard, son écureuil se voient ici comme sur son *Corneille* et sur bon nombre d'autres de ses livres.

Celsus, *De medicina;* Lugd. Bat., 1657.

Belle impression. On y remarque les seconde et troisième syrènes noires et trois lettres nouvelles, C. S. V.

Chambre (de la), *Les Caractères des Passions;* Amsterdam, A. Michel, 1658, 4 tomes. — On y joint l'*Art de connaître les hommes;* Amsterdam, Jacques le jeune, 1660.

Tous ces volumes sont très-bien imprimés; l'origine elsevirienne est constatée par les ornements qu'on retrouve sur d'autres volumes incontestables; d'ailleurs ces ouvrages figurent au catalogue de Daniel, 1681. On comprend qu'ils ont été exécutés avec soin; l'auteur était médecin du chancelier qui protégeait beaucoup les Elsevier; mais ce qui est difficile à expliquer, c'est le motif qui a porté les Elsevier à mettre d'autres noms que le leur.

Coligny (*Vie de*); Leyde, 1645.

Livre d'une exécution parfaite et d'un prix élevé. L'exempl. de Renouard, fort beau, maroquin bleu, reliure de Derome, a été adjugé, à la vente de 1853, 100 francs, et se payerait peut-être plus cher aujourd'hui. On trouve, mais fort rarement, l'édition de 1643 avec un nouveau titre portant *Paris, Th. Jolly*, 1656. Ce n'est qu'une substitution de titre faite à une partie de l'édition achetée par le libraire parisien après la séparation de Jean et Daniel Elsevier.

Conciones et Orationes; Leyde, 1650, Amsterdam, 1652, 1662, 1672.

Ces trois éditions sont belles et soignées, mais celle de 1652 sur papier de meilleur choix doit être préférée aux deux autres, et celle de Leyde est encore supérieure. Le choix des extraits demandés par les états généraux pour servir à l'instruction de la jeunesse, a été fait avec goût.

Curtius (Quintus); *Amstelodami*, 1670.

C'est la plus récente des éditions petit in-12 que les Elsevier ont données de l'histoire d'Alexandre, et elle n'a pas beaucoup attiré l'attention des amateurs qui convoitent surtout l'édition de 1633. Cependant celle-ci, exécutée sur papier de choix, avec des caractères neufs, se rapprochant entièrement de ceux qu'employait Jean, est fort digne de figurer dans les collections les mieux formées.

Coloniesii *Opera*, Ultrajecti, Petrus Elsevirius, 1669.

M. Piéters (p. 365) se borne à indiquer sans aucun détail ce volume parmi les impressions d'Utrecht. On peut l'attribuer à Daniel d'Amsterdam; on y retrouve ses fleurons, ses lettres grises, ses caractères. Les têtes de profil se montrent à l'*Imitation* de 1679; les traits ombrés à l'*Aristippe* de Balzac, etc. Pierre Elsevier, dont le nom ne se trouve que sur un très-petit nombre de volumes, a été libraire, mais il est très-douteux qu'il ait jamais imprimé. Quant à un autre ouvrage qui porte aussi son nom (*Traité de la politique de France* par P. H. marquis de C. (Chastelet), 1670, 2 parties in-12, auxquelles on en joint une 3e (Cologne, 1671), rien de tout cela n'est elsevirien, ni par la sphère ni par les lettres grises, ni par les têtes de profil qui sont grossièrement tirées. Les caractères n'offrent pas de similitude; la troisième partie surtout est très-médiocre. Ajoutons qu'une édition de la première partie, *Cologne, Pierre Marteau*, 1669, est sans doute de Daniel Elsevier. Elle a la sphère du *Clapmarius*, l'A du catalogue de 1674; l'impression, en caractères un peu gros est belle.

EMBLEMES. — Entre autres divers livres de ce genre autrefois fort en vogue et aujourd'hui délaissés, nous mentionnerons, comme rentrant dans la classe des livres religieux, les *Pia desideria emblematis illustrata*, authore Hermanno Hugone, 1620, in-8, avec 45 planches gravées avec beaucoup de finesse par Boëce à Bolswert.

Signalons quelques-uns des sujets qu'offre ce volume :

Un ange tenant une lampe allumée; il fait nuit; une femme court après cette clarté : *Anima mea desideravit te in nocte.*

Un enfant monté sur un cheval de bois et tenant un petit moulin à vent, est coiffé du bonnet à grelots de la folie; un ange verse des pleurs et appuie une de ses mains sur ses yeux : *Deus, tu scis insipientiam meam.*

Une femme (l'âme) enchaînée à une meule, les yeux bandés; un ange la force, à coups de fouet, à accomplir son rude labeur : *Vide humilitatem meam et laborem meum.*

Une femme voulant mettre la main sur un bouquet de fleurs et sur un sac d'argent, est prise dans des filets que tire la Mort : *Præoccupaverunt me laqui mortis.*

Un ange assis écrit dans un livre; une femme, les yeux bandés, tenant une épée et une balance, lui présente un enfant qui joint les mains : *Non intres in judicium cum servo tuo.*

Une tempête; un navire brisé; un enfant s'approche à la nage du rivage où est un ange qui lui tend la main : *Non me demergat tempestas aquæ.*

Un enfant dans une petite cage roulante qui l'empêche de tomber; un ange devant lui lui tend les mains : *Perfice gressus meos in semitis tuis.*

Un ange frappe un enfant de côté et lui met la main sur les yeux; plus loin une femme somptueusement parée et tenant un éventail : *Averte oculos meos ne videant vanitatem.*

Un ange tient une coupe de laquelle sortent des flammes; il traîne par une corde un enfant renversé : *Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum.*

Une femme dont le corps est entouré par les ossements d'un squelette : *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

Une femme dont les vêtements, les cheveux, les mains sont couverts d'une eau qui ruisselle; un ange lui parle, et de sa bouche sortent des flammes : *Anima mea liquefacta est, ut dilectus locutus est.*

ESTAMPES. — En envisageant l'iconographie au point de vue des travaux des anciens maîtres qui se sont occupés de reproduire des sujets religieux, nous rencontrons d'abord Albert Durer (né en 1471, mort en 1528).

Il existe un travail intéressant de M. E. Galichon : *Albert Durer, sa Vie et ses OEuvres*, Paris, 1861, in-4°; c'est un tirage à part à 50 exemplaires, sur papier vergé fort, d'articles insérés dans la *Gazette des Beaux-Arts;* à divers titres il intéresse l'art chrétien; une grande eau-forte, mêlée d'aquatinta, reproduit un superbe dessin à la plume, tiré de la riche collection de M. F. Reiset, dessin qui fait connaître la composition complète du rétable de la Sainte-Trinité, peint en 1511, et conservé à Vienne. Sur le titre même du livre et à la page 58 on rencontre une reproduction de l'estampe de sainte Véronique, pièce exquise et d'une rareté extraordinaire, qui fut payée 410 florins, en 1851, à la vente Verstolk de Soelen.

On trouve aussi, entre autres planches, une copie de la *Nativité*, pièce gravée avec une finesse exquise, et l'une des plus jolies de l'œuvre de Durer. Le volume se termine par une vignette d'une délicatesse remar-

quable, connue sous le nom de *Pommeau de l'épée de l'empereur Maximilien*, ou *le Petit crucifix*. On y voit le Sauveur en croix ; d'un côté saint Jean, de l'autre la sainte Vierge, derrière laquelle se tiennent deux femmes, tandis que Madeleine embrasse le pied de la croix.

Des détails fort étendus sur l'iconographie se trouvent dans la *Vie* (en allemand) *de Lucas Cranach*, par J. Heller, 1821, in-8°. — Ce volume, de 532 pages, épuise ce qu'on sait au sujet de cet artiste qui, né en 1470, mourut en 1544. On ne connaît de lui que 6 gravures sur cuivre (et elles sont fort rares), mais il en a laissé beaucoup sur bois ; ses dessins sont très-peu communs. Ses tableaux sont nombreux, mais les faiseurs de catalogues mettent souvent son nom à des œuvres auxquelles Cranach est resté parfaitement étranger. Les musées de l'Allemagne en possèdent une quarantaine. Parmi ses gravures en taille douce, on distingue le portrait de l'archevêque de Mayence, et la *Pénitence de saint Jean Chrysostome*, d'après une légende très-douteuse, et qui ne concerne pas le célèbre Père de l'Eglise (1).

Le plus célèbre de tous les peintres, Raphaël Sanzio, a, tout le monde le sait, orné les salles du Vatican de fresques admirables représentant des sujets bibliques. Il n'est pas hors de propos de mentionner les principaux ouvrages qui ont reproduit ces chefs-d'œuvre au moyen de la gravure.

Historia del Testamento Vecchio dipinta in Roma nel Vaticano da Rafaelle di Urbino, e intagliata in Roma da Sisto Badalocchio e Giovanni Lanfranchi ; Roma, 1607.

Suite de 54 planches, y compris le frontispice ; 28 sont dues à la pointe facile de Lanfranc, et 23 à celle de Badalocchio. Deux éditions ont été faites dans les Pays-Bas ; la première avec le nom de Michael Colyn, *Amstelodami ;* la seconde avec celui de C.-J. Visscher, 1638.

Historia del Testamento ; Roma, 1613.

50 estampes, copiées en contre-partie de la suite précédente.—La même suite, gravée par Orazio Borgiani, forme 52 estampes de dimensions variées, numérotées 1 à 52.

La Sacra Genesi figurata di Rafaelle, intagliata da Francesco Villamena ; Roma, 1626, 20 planches.

Il y a deux autres éditions, *Roma* 1626. et 1773.

Sacræ Historiæ Acta a Rafaelle Urbinati in Vaticanis Xystis expressa ; Romæ, 1649.

54 estampes, y compris le frontispice, gravées par Capron. Cette suite est la plus commune en France (les cuivres subsistent encore) et elle passe pour une des meilleures. Elle a été réduite en 50 planches, gravées par Aveline ; on y ajoute 3 estampes représentant des sujets de l'Ancien Testament, mais celles-ci ne sont pas d'après des compositions de Raphaël.

Imagines Veteris ac Novi Testamenti..... J. J. de Rubeis cura delineatæ et incisæ ; Romæ, 1674.

55 planches, y compris le frontispice et la dédicace ; 2 portraits, celui de la reine de Suède et celui de Raphaël. Les 36 premiers sujets sont gravés par César Fantetti, les autres par Pierre Aquila.—Cette suite, réduite et gravée par un anonyme, figure dans l'ouvrage intitulé : *Bibliorum sacrorum Latinæ versiones antiquæ ;* Reims, 1743.

Picturæ perystili Vaticani ; Romæ, 1790.

Publication faite par Montagnani et dédiée au Pape Pie VI ; 53 estampes gravées par Cunego, Morghen, Pozzi, etc. Il existe une seconde édition, 1795.

Loggie die Rafaelle, 43 feuilles, grand in-fol., gravées par Volpato et Ottaviano ; *Roma*, 1782.

Les loges du Vatican, peintes par Raphaël ; Paris, 1808, in-4.

Collection des 52 fresques du Vatican connues sous le nom de Loges de Raphaël, publiées par Castel de Courval, lithographies médiocres.

La même suite, gravée au trait par Reveil, fait partie de la publication connue sous le nom de *Musée de peinture et de sculpture*. Elle se retrouve gravée par Lasinio d'abord, puis par Mochetti, dans deux volumes in-4° oblong, publiés à Rome.

Elle fait aussi partie (toujours au trait) de l'ouvrage de Landon : *Vies et Œuvres des peintres les plus célèbres ;* ces planches ont reparu dans une publication faite par la maison Didot en 1844 : *Galerie complète des tableaux des peintres les plus célèbres de toutes les époques.*

C'est encore au trait, et accompagnées d'un texte explicatif en italien, que les *Loges* se trouvent dans le huitième volume du bel ouvrage intitulé : *Il Vaticano descritto da E. Pistolesi ;* Roma, 1838, in-fol.

Un artiste belge, M. Meulmeester, s'était attaché à reproduire les *Loges*. Il avait publié huit planches lorsque la mort vint le frapper en 1836, mais il laissait fort avancé le reste de son travail.

Nous avons déjà parlé des prix auxquels certaines pièces, belles et rares, s'élèvent dans les ventes publiques ; c'est un sujet auquel chaque année donne des développements nouveaux.

(1) Divers ouvrages ne doivent leur réputation dans le monde bibliographique et leur valeur qu'aux estampes qui les décorent. Tel est le poëme religieux de Benlowe, *Théophile et Love's sacrifice*, 1652, in-fol. ; il est orné de 20 gravures de Hollier et de Lombart, et il est très-rare de le trouver bien complet. Des exemplaires laissant à désirer sont portés à 8 et à 10 guinées sur des catalogues de libraires anglais ; un qui était regardé comme le plus satisfaisant qui fût connu, fut adjugé à 26 l. st. 5 sh. à la vente Nassau, et selon Lowndes, un amateur en paya un 60 l. st.

Un poëte français, très-médiocre, très-passé de mode, Dorat, a composé des *Fables* qu'il a fait orner de jolies vignettes dessinées et gravées par les plus habiles artistes de l'époque. On a payé jusqu'à 400 et 500 fr. des recueils de ces estampes qui sont recherchés surtout lorsque le texte, dont personne ne se soucie, ne s'y trouve pas joint.

Il faut bien se garder, d'ailleurs, de prendre toujours pour base des ventes ou des achats que l'on aurait à faire, les prix qui ont été payés dans les ventes de quelques collections renommées. Dans de semblables occasions, mille circonstances élèvent la valeur des objets bien au-delà des prix ordinaires. Outre la concurrence, toujours plus grande, la rareté de certaines pièces, la conservation de quelques autres et la beauté de leur tirage, laissent une large place à la fantaisie. Il existe aussi des amateurs qui semblent ne savoir acheter que dans les ventes célèbres; pour eux, la valeur d'un objet tient plutôt au cabinet d'où il sort, à sa généalogie bien constatée qu'à son mérite intrinsèque (1).

La vente Debois, faite en 1841, fit sensation par la beauté des pièces et les prix élevés qu'elles obtinrent. Donnons-en quelques exemples :

Un Calvaire, par le maître à l'ancre, pièce non décrite par Bartsch, 580 fr.

Décollation d'un martyr, par le maître à l'écrevisse (estampe non décrite par Bartsch, ainsi que la suivante du même maître), 150 fr.

La Vierge et l'enfant Jésus, 152 fr.

La Sainte Famille, d'après Raphael, par Anderloni, épreuve avant toute lettre, 290 fr.

La Femme adultère, d'après le Titien, par le même (même état), 300 fr.

Moïse dans le buisson ardent, par G. Audran, d'après Raphael, 101 fr.

La Femme adultère, d'après N. Poussin, épreuve avant la lettre, la seule connue, 1210 fr.

Saint-Protais, d'après Lesueur, épreuve avant la lettre, 200 fr.

La vie de la Vierge, par Baldini, estampe inconnue à Bartsch, 710 fr.

Sainte Geneviève, par Balechou, d'après van Loo, avant la lettre, 190 fr.

Moïse élevant le serpent d'airain, par S. D Bolswerth, d'après Rubens, épreuve rare avant la 3e ligne, 400 fr.

Le Festin d'Hérode, par le même, d'après Rubens, avant la lettre, 190 fr.

Le Christ en croix entre les larrons, par le même, d'après Rubens, avant la lettre, 111 fr.

Le Couronnement d'épines, par le même, d'après Van Dyck, épreuve rare avant les contre-tailles, 690 fr.

La Sainte Famille, par J. de Brosse, d'après Mantegna, 400 fr.

Saint Jean-Baptiste, par Jules Campagnola, belle pièce très-rare, 500 fr.

La Descente de croix, par Claessens, d'après Rubens, épreuve avant toute lettre, 500 fr.

La Vierge au Donataire, dite de Foligno, par Desnoyers, d'après Raphael, épreuve avant toute lettre, 620 fr.

La Vierge au Linge, par le même, d'après Raphael (même état), 250 fr.

La Présentation au temple, d'après Boullenger, par Dervet fils, épreuve rare, 800 fr.

Le Christ consolateur, par Henriquel Dupont, d'après Scheffer, avant toute lettre, 190 fr.

Adam et Eve, par Albert Durer, 380 fr.

L'Enfant prodigue, par le même, 210 fr.

Saint Hubert, par le même, 400 fr.

La Sainte Famille, par Edelinck, d'après Raphael, superbe épreuve, 605 fr.

La Madeleine, par le même, d'après Le Brun, avant la lettre, 340 fr.

La Sainte Famille, par Forster, d'après Léonard de Vinci, avant toute lettre, 540 fr.

La Vierge à la Chaise, par J. Garavagli d'après Raphael, avant la lettre, 200 fr.

La Vierge au silence, par Elie Hainzelman, d'après An. Carrache, avant toute lettre, 1.0 fr.

Le Mariage de la Vierge, par Joseph Longhi, d'après Raphael, épreuve avant toute lettre, 1095 fr.

Le Baptême de Jésus dans le Jourdain, par Lucas de Leyde, 141 fr.

Pilate montrant Jésus au peuple, par le même, 601 f.

La Vierge assise dans une grotte et environnée d'un chœur d'anges, par André Montagna, pièce très-rare, 336 fr.

Les estampes que nous allons indiquer sont gravées par Marc-Antoine Raimondi, le plus célèbre des graveurs italiens.

Adam et Eve, d'après Raphael, 1010 fr

Dieu ordonne à Noé de construire l'arche, d'après le même, 700 fr.

David coupant la tête à Goliath, d'après le même, 430 fr.

Le Massacre des Innocents, d'après le même, 1255 fr. Une autre épreuve, 855 fr.

Jésus chez le Pharisien, d'après le même, 755 fr.

La Cène, d'après le même, magnifique épreuve, 2900 fr.

La Descente de croix, d'après le même, 1100 fr.

Saint Paul prêchant à Athènes, d'après le même, superbe épreuve, 2500 fr.

La Vierge assise sur des nuages, d'après le même, 655 fr. Une autre épreuve, 450 fr.

La Vierge au Palmier, d'après le même, 800 fr.

Le Martyre de saint Laurent, première et rarissime épreuve, 2600 fr. La même estampe, second état, 510 fr.

Les Cinq saints, d'après Raphael, 1060 fr.

Sainte Cécile, d'après le même, 790 fr.

Le Martyre de sainte Félicité, d'après le même, épreuve de la première planche, 559 fr.

Les Disciples d'Emmaüs, par Masson, d'après le Titien, première et rarissime épreuve, 410 fr.

La Danse d'Hérodiade, par Israël de Merkew, 179 fr.

Les Douze Apôtres, par le même, six estampes d'une suite très-rare, belles épreuves, 310 fr.

Saint Grégoire et ses assistants adorant Jésus-Christ, pièce rare, 130 fr.

(1) On recherche les catalogues d'estampes lorsqu'ils sont rédigés avec soin et accompagnés de bonnes descriptions. Un des plus anciens qui existent et qui est fort en renom auprès des amateurs, quoiqu'il ait peu de mérite, est celui de l'abbé de Marolles (publié en 1673). Cet iconophile infatigable avait réuni 125,400 estampes de plus de 6000 maîtres différents; elles étaient réparties en 520 volumes ; il possédait 17,300 portraits ; les images de la sainte Vierge qu'il avait rassemblées allaient à 5150. Il avait mis quarante ans à réunir l'œuvre d'Albert Durer, dont il possédait 12 dessins. Les estampes d'après Raphaël allaient à 740, d'après Michel-Ange à 320. L'œuvre de Callot comptait 1468 pièces. Tous ces objets qui aujourd'hui coûteraient des sommes énormes, s'obtenaient, il y a deux siècles, à des prix fort raisonnables. Marolles fut d'ailleurs un personnage singulier, auquel M. Sainte-Beuve a consacré une spirituelle notice dans ses *Causeries du lundi;* il mérita une place peu enviable parmi les plus mauvais poëtes de l'époque, mais sa collection d'estampes le consola de toutes les critiques que lui valurent ses vers, et elle a passé dans le Cabinet de la bibliothèque Impériale.

Judith et Holopherne, par Mocetto, 290 fr.

Saint Antoigne, par Montagna, pièce non décrite par Bartsch, 180 fr.

La Cène, par Morghen, d'après Léonard de Vinci, superbe épreuve avant la lettre, 2030 fr.

La Vierge à la Chaise, d'après Raphael, avant la lettre, 405 fr.

La Transfiguration, d'après le même, avant la lettre, 836 fr.

La Madeleine, d'après Murillo, avant la lettre, 466 fr.

La Madone de Saint-Sixte, par F. Muller, d'après Raphael, avant la lettre, 1300 fr.

Saint Jean l'Evangéliste, par le même, d'après le Dominiquin, 905 fr.

Jésus portant sa croix, par Martin Schongauer, 841 fr.

Saint Antoine tourmenté par les démons, par le même, 565 fr.

La Mort de la Vierge, par le même, 405 fr.

Ecce Homo, par le même, 439 fr.

La Mort de la Vierge, par Wenceslas Olmutz, pièce rare, 151 fr.

Les sept Sacrements, par J. Pesne, d'après N. Poussin, rares et premières épreuves, 705 fr.

La Vierge au Berceau, par F. de Poilly, d'après Raphael, belle et rare épreuve, 150 fr.

La Sainte Famille, par Richomme, d'après Raphael, épreuve d'artiste, 228 fr.

Caïn tuant Abel, pièce rare, par Robetta, non décrite, 325 fr.

Jésus mort étendu sur les genoux de la sainte Vierge, par J. L. Roullet, d'après An. Carrache, première et rare épreuve, 300 fr.

La Vierge, l'enfant Jésus et saint Joseph, par F. Spione, d'après le Corrége, 200 fr.

Sainte Famille, où se voit saint Jérôme, par Robert Strange, d'après le Corrége, 1015 fr.

Le Christ mort, par Vorsterman, d'après Van Dyck, 389 fr.

Nous terminerons cet aperçu de la vente Debois en mentionnant les prix auxquels ont été adjugées quelques gravures de Rembrandt. Fidèle à la marche que nous nous sommes tracée, nous ne nous occuperons, d'ailleurs, que des sujets religieux et des estampes qui ont obtenu des prix élevés.

Notre-Seigneur guérissant les malades, dite *la Pièce aux cent florins*, premier état, superbe épreuve, 2800 fr. Une autre épreuve, moins belle, 960 fr.

Ecce Homo, deuxième état, 1095 fr. Une épreuve du troisième état, 140 fr.

Jésus-Christ crucifié entre les deux larrons, pièce dite les *Trois croix*, belle épreuve, 600 fr.

La Descente de croix, belle épreuve, deuxième état, 465 fr.

Le bon Samaritain, magnifique épreuve, premier état, 1800 fr.

Saint Jérôme, superbe épreuve, 905 fr. Une autre épreuve, moins belle, 410 fr.

Nous allons passer maintenant à quelques ventes récentes, qui ont eu lieu à Paris, en nous bornant, nous le répétons, aux estampes qui représentent des sujets religieux.

VENTE AROZARENA EN MARS 1861.

Le Jugement dernier, Albert Durer, 610 fr.

Adam et Eve, Albert Durer, 1220 fr. (Cette même pièce avait été payée 1505 fr. non compris les frais, à la vente Feril.)

La Passion, Albert Durer, 16 estampes, épreuves assez égales de tirage, 6 pièces remargées, 425 fr.

Le Christ aux Roseaux, Antoine van Dyck, magnifique épreuve, premier état, 890 fr.

L'Adoration des Mages, par Lucas de Leyde, 380 fr.

La Conversion de saint Paul, par le même, 1080 fr.

Jésus-Christ présenté au peuple, pièce rare par un maître anonyme allemand du XVI^e^ siècle, 300 fr

Le Calvaire, par Zwott, dit le maître à la navette, 910 fr.

La Purification de la Vierge, par le maître à l'écrevisse, 380 fr.

Jésus-Christ vu par le dos, tenant une bannière et descendant aux limbes, par André Mantegna, 255 fr. Superbe épreuve qui valait davantage.

Jésus-Christ à table chez Simon le Pharisien, par Marc-Antoine Raimondi, 820 fr.

Mentionnons aussi les prix auxquels se sont élevées trois gravures de ce maître

La Vierge assise sur des nuages soutenant de ses deux mains l'enfant Jésus, gravé d'après Raphael, 1000 fr.

Le Martyre de saint Laurent, composition de 50 figures, 1050 fr.

Les cinq Saints, pièce gravée d'après un dessin de Raphael, épreuve d'une grande beauté, 1520 fr.

Nous citerons, comme ayant figuré dans la même vente, onze pièces de Rembrandt :

Le Triomphe de Mardochée, 220 fr.

La Présentation au temple, épreuve fort chargée de manière noire, extrêmement rare, 255 fr.

Jésus-Christ prêchant, ou la petite tombe, premier état, 305 fr.

Jésus-Christ guérissant les malades, premier état, épreuve d'une conservation parfaite, 3120 fr.

Ecce Homo, épreuve du deuxième état et d'une grande vigueur de ton, 1020 fr.

Les trois Croix, deuxième état, 1861 fr.

Le bon Samaritain, premier état de la plus grande rareté, 1641 fr.

Saint Jérôme, premier état, 490 fr.

Saint François à genoux, 910 fr.

Le Martyre de saint Barthélemy, par Ribera, très-rare épreuve, 300 fr.

Le prophète Daniel, par Baccio Baldini, rare épreuve, premier état, 255 fr.

Le Corps mort de Jésus-Christ au pied de la croix soutenu par la sainte Vierge, par le maître au monogramme B. M. — Pièce très-rare qui n'est point mentionnée dans le *Peintre-graveur* de Bartsch, 620 fr.

La Vierge assise sur un banc de gazon, par le maître à l'ancre, B. R., épreuve de premier état, 700 fr.

Deux autres estampes de maîtres allemands anonymes :

La Sainte Vierge debout, vue de face, tenant une pomme de la main droite et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche, 310 fr.

Jésus-Christ tenté par le démon, pièce très-rare, 450 fr.

La Passion de Jésus-Christ, suite de 17 pièces d'un maître au monogramme S ; elles font partie d'une suite d'une extrême rareté inconnue à Bartsch, 380 fr.

Nous terminerons en mentionnant quatre gravures de Martin Schoengauer :

L'Annonciation, très-belle épreuve, 1080 fr.

La Mort de la Vierge, très-belle épreuve d'une pièce extrêmement rare, 2700 fr.

Saint-Antoine tourmenté par les démons et porté en l'air, épreuve de la plus grande rareté, non décrite par Bartsch ; pièce bien conservée mais

remargée, 1820 fr. Elle avait été payée 2500 fr. à la vente de chevalier D... de Milan.

Ecce Homo, belle épreuve du premier état, 790 fr.

Il faut tenir compte du plaisir que trouve un amateur qui poursuit quelque pièce dans une vente.

En achetant en bloc une œuvre complète, on se prive du plaisir des *desiderata*. Et tel amateur qui donnerait 500 francs pour cinq pièces isolées qui lui manquent, ne donnerait pas 1000 francs d'un carton où ces cinq pièces seraient accompagnées de cinq cents autres.

Une collection remarquable de lithographies formée par M. Parquez fut vendue en mai 1862; un grand nombre de pièces, ayant toutefois un vrai mérite, ont été abandonnées à très-bas prix (de 50 c. à 1 fr.), mais quelques estampes, dues à des artistes célèbres, exécutées à l'époque des débuts de la lithographie et dont il n'a été tiré qu'un fort petit nombre d'exemplaires, sont montées à des prix très-élevés. Une lithographie de Géricault, représentant trois cavaliers arrivant au galop de leurs chevaux qui se présentent de face (pièce dont on ne connaît que quatre épreuves), 325 fr. Deux chevaux se battant, belle composition dont la pierre fut brisée à la seconde ou troisième épreuve, 560 fr. D'autres lithographies de Géricault de 30 à 90 fr. Trois de M. Ingres, les seules que l'on connaisse, 40, 41 et 47 fr.

Le catalogue de la collection L. (Laterrade), vendue en 1858, mérite d'être conservé; c'est un inventaire d'estampes relatives à la révolution française; il y a là une foule de portraits, de caricatures, de pièces historiques qui sont aujourd'hui difficiles à rencontrer. Plusieurs de ces estampes se sont adjugées à des prix élevés. L'avant-propos contient quelques réflexions judicieuses sur l'utilité que présentent des collections de ce genre :

« L'image est le complément indispensable de l'histoire. Le public le comprend parfaitement, et il aime que des gravures accompagnent le texte; malheureusement l'on ne peut nous donner que des copies faites et refaites, qui altèrent la physionomie et le caractère des personnages et des événements. Les pièces originales, inspirées du moment de l'action, ont seules le cachet d'authenticité voulu. C'est pour cela que nous avons rejeté les pièces exécutées après coup. L'esprit du temps leur manquait. Les grands et les petits, les bourreaux et les victimes, tous se trouvent dans cette collection, et l'instabilité de l'opinion y paraît fortement marquée. »

EVANGILE. — Nous sommes loin d'avoir épuisé dans notre *Dictionnaire de Bibliologie*, col. 798, les éditions isolées et importantes des divers Evangiles. Une mention spéciale est due à l'*Evangelium secundum Matthæum, ex codice rescripto in Bibliotheca collegii Sanctæ Trinitatis circa Dublin, descriptum opera et studio J. Barotî;* Dublini, 1801, in-4; 64 planches reproduisent en *fac simile* le texte grec; les prolégomènes occupent 52 pages. — Citons aussi une autre publication faite en Angleterre au sujet de l'*Evangile de saint Matthieu;* elle donne le texte gothique d'après le *Codex argenteus* du IVe siècle, accompagné du texte anglo-saxon, d'après le manuscrit du VIIIe siècle, appartenant à la cathédrale de Durham, le tout accompagné de notes par Samuel Henshall; *Londres*, 1807, in-8.

On peut signaler comme une rareté typographique, un volume imprimé en Abyssinie : *Evangelium sancti Matthæi translatum in linguam Gallarum*, auctore Krapf, Ankoburi, regni Shoanorum capitalis, 1841, in-12.

Les bibliophiles et les savants qui se livrent à l'étude des langues recherchent aussi : Les *Evangiles* et les *Actes des apôtres* en hindoustani; *Calcutta*, 1847, in-8; l'*Evangile de saint Jean* en langue lipcha; *Calcutta*, 1849, in-8; l'*Evangile de saint Matthieu*, mis en calmouck par J. S. Schmidt; *Saint-Pétersbourg*, 1815, in-8.

On doit aux soins de M. B. Biondelli une publication divisée en cinq parties in-4 et qui a paru à Milan de 1857 à 1860, sous le titre d'*Evangeliarium, Epistolarium et Lectionarium Aztecum sive Mexicanum ex antiquo codice Mexicano nuper depromptum*. Cette édition est accompagnée d'une préface, de notes et d'un glossaire.

M. Rettig a publié à Zurich en 1836 un fac-simile litthographié du *Codex San-Gallensis Græco-Latinus interlinearis*. Ce manuscrit fort ancien n'avait pas encore été collationné.

N'omettons pas l'*Evangeliaire Slave, dit Texte du sacre*, de la bibliothèque de Reims, publié par Louis Paris et J. B. Silvestre; *Paris*, 1852, in-4. — Ce manuscrit est un des plus précieux qu'il y ait au monde. Saint Procope, apôtre de la Russie, écrivit de sa main en 1030 le texte des Evangiles en slave. Vers 1395 l'empereur Charles IV se trouvait possesseur de ce précieux autographe. Il fit exécuter par d'habiles calligraphes slaves un recueil des épîtres et autres leçons liturgiques pour faire suite au texte des Evangiles; le tout fut relié magnifiquement et déposé au monastère de Saint-Jérôme, fondé par ce monarque. En 1451 ce monastère fut pillé, et le manuscrit en question devint, vers le milieu du siècle suivant, la propriété du cardinal de Lorraine, Charles de Guise, archevêque de Reims. Le prélat en fit don au trésor de sa métropole. Lorsque François II et Charles IX furent sacrés à Reims, le cardinal assista à cette double solennité; le *Texte* fut placé sur l'autel, et ce fut, la main étendue sur ce volume, que chacun des monarques prêta le serment d'être fidèle à l'Eglise, et de faire rendre à tous bonne justice. Depuis, l'antique manuscrit fut employé pour le même usage au couronnement d'Henri III, de Louis XIII et de Louis XIV.

Le bel ouvage publié par MM. Silvestre et Champollion-Figeac, sous le titre de *Paléographie universelle*, contient une dissertation relative à ce manuscrit et deux feuillets reproduits en fac-simile. En son état actuel, la partie des Evangiles ne commence qu'au folio 19 et se compose de 16 feuillets; la seconde

offre 31 feuillets. La reproduction faite avec les soins les plus minutieux, sous les auspices de l'empereur de Russie, comprend le texte gravé sous la direction de M. Silvestre, une traduction latine, ligne pour ligne, placée au bas des pages, une notice historique de M. Paris relative à ce manuscrit, une dissertation latine de M. Kopitar de Vienne sur la littérature et la philologie slaves.

Nous ne sortirons pas du domaine de la bibliographie que nous parcourons, sans dire quelques mots d'une production du XII^e^ siècle qui fit grand bruit sous le titre de l'*Evangile éternel*; Joachim, abbé de Flores, né en 1130, mort en 1202, passe pour en être l'auteur; nous n'avons pas à nous occuper ici de la biographie de ce personnage remarquable à bien des égards et qui, bien qu'il n'ait pas été canonisé, est inscrit dans plusieurs martyrologes et honoré d'un culte spécial en Calabre; les Bollandistes ont réuni (tome VIII de mai) ce qu'on possède de plus authentique à son égard.

Des recherches récentes ont jeté de la clarté sur cette composition longtemps peu connue.

Rien n'est plus facile à suivre que la pensée-mère qui est l'âme de tous les écrits de Joachim et en particulier de ses trois principaux ouvrages : la *Concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament*, le *Psalterion à dix cordes* et l'*Explication de l'Apocalypse*. Prévoir l'avenir; l'annoncer au moyen de la connaissance du passé; étudier l'histoire, surtout celle du peuple juif; rapprocher les faits de l'Ancien et du Nouveau Testament pour montrer que le premier est l'annonce du second : tels sont à la fois son plan, son but et sa méthode. On chercherait en vain dans tout le moyen âge un écrivain que l'on pût comparer à Joachim sous ce rapport. Malgré le vide de plusieurs rapprochements, malgré le cercle étroit dans lequel il se renferme, l'abbé de Flores a une idée riche et féconde; il la développe d'une manière supérieure. Certes, il n'embrasse pas l'histoire comme Bossuet; il ne la retrace pas comme lui dans ses grandeurs, ni avec sa parole de génie; mais sans vouloir faire un rapprochement impossible, on peut dire que l'idée de Bossuet est dans Joachim comme l'ébauche déjà imposante d'un grand tableau. Entre ces deux hommes il y a quelque chose de commun. C'est surtout dans la seconde partie du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet qu'on croit retrouver Joachim. La *Suite de la religion* peut être rapprochée de la *Concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Comme l'évêque de Meaux, l'abbé de Flores s'attache moins aux faits qu'à leur enchaînement et à leur signification, mais il ne s'arrête pas sur le seuil de l'avenir; il entre hardiment dans cette nuit de l'inconnu qu'il prétend éclairer de son flambeau mystique. A part cette différence, c'est la même marche, le même usage de l'Écriture, souvent les mêmes citations des prophètes. Joachim n'est pas un écrivain; sa langue est un latin barbare, mais comme il est animé du même esprit que Bossuet, on trouve aussi chez ce moine obscur le souffle poétique des prophètes qui le soutient dans le désordre apparent des pensées, dans la hardiesse des figures et dans la facilité avec laquelle il sait fondre dans son style les passages de l'Écriture..... C'est à lui que revient la gloire d'avoir conçu l'idée qui est celle du *Discours sur l'histoire universelle*. Quand il se donne comme un inspiré, il ne faut pas trop le prendre à la lettre; il est sincère, mais il se connaît mal.

G

GEOGRAPHIE. — Nous ne nous occupons de cette science qu'au point de vue de ses relations avec les études bibliques et la connaissance de la Terre sainte, et même, à cet égard, nous nous bornerons à quelques indications.

Les *Mélanges d'histoire et de philologie orientale* de M. Etienne Quatremère, publiés par M Barthélemy Saint-Hilaire, Paris, 1861, in-8, renferment divers travaux intéressants :

Mémoire sur le pays d'Ophir. — Considérations sur le cours du Jourdain et sur la mer Morte (insérées dans le *Journal des Savants*, septembre 1851). Mémoire sur le monument qui, à Jérusalem, est appelé le Tombeau des Rois (inséré dans la *Revue archéologique*).

Nous ne devons pas oublier un ouvrage peu connu en France : *Denkblaetter aus Jerusalem* (Souvenirs de Jérusalem), par le docteur Titus Tobler, *Saint-Gall*, 1852, in-8. L'auteur de ce livre est un médecin suisse qui a visité deux fois la Palestine en 1835 et 1845; trois ouvrages, sans parler de celui que nous mentionnons, ont été le fruit de ses voyages; ils sont tous en langue allemande; le premier, publié en 1839, a un titre qui peut se traduire par : *Voyage de plaisir en Orient* (1839, 2 vol.); le second est intitulé : *Bethleem* (1839), et le troisième : *Les Sources de Siloah et la montagne des Oliviers*. Les *Denkblaetter* sont divisés en deux parties; la première (page 1 à 578) offre un tableau complet de la Palestine, de son climat, de son histoire naturelle, de ses populations et de leurs mœurs, et cela non-seulement d'après les observations personnelles de l'auteur, mais plus encore d'après les meilleures relations antérieures. Ce travail très-étendu et très-circonstancié, est rédigé avec soin et savoir. La seconde partie du volume (page 578-746) contient le journal du voyage de 1845, composé principalement d'excursions autour de Jérusalem dans un rayon assez étendu. Une carte des environs de Jérusalem, bien exécutée et à grand point, permet de suivre exactement les courses de l'explorateur et d'en bien distinguer les stations.

En fait d'ouvrages publiés en anglais, une

mention est due au *Narrations of the United-States, Expedition to the river of Jordan and dead See, by W. F. Lynch*; Londres, 1849. On doit à cette expédition américaine la première bonne carte que nous ayons eue de la mer Morte, et pour la première fois aussi, elle a fait connaître exactement le cours du Jourdain entre le lac de Tabariyeh et Jéricho. Monté sur une forte chaloupe, le lieutenant Lynch a parcouru en 1848 la mer Morte dans tous les sens; les côtes ont été relevées ; des lignes de sonde jetées dans diverses directions ont fait connaître la profondeur des diverses parties de ce lac. Malheureusement une partie seulement des résultats scientifiques de l'expédition a été publiée, et quelques graves inexactitudes ont pu être relevées dans cette relation.

Un autre marin, le lieutenant Van de Velde appartenant à la marine hollandaise, a parcouru la Palestine en 1850, s'attachant de préférence aux portions les moins explorées du pays; c'est ainsi qu'il a visité la région qui borde le côté occidental de la mer Morte, affreux désert de montagnes sans eau ; il a remonté le Jourdain jusqu'au lac Houleh et aux sources du fleuve.

Parmi les ouvrages rares relatifs à la Palestine, on peut citer un petit volume de 80 pages, sans nom d'auteur, imprimé à Londres en 1853 : *Excursion from Jerico to the ruins of the ancient cities of Geraza and Ammimi in the country East of the river Jordan.*

La *Zeitschrift der Deutschen.* (*Journal de la Société orientale d'Allemagne*), t. XIV, 4e cahier, 1860, renferme un travail de M. G. Rosen sur la topographie de Jérusalem ; le sol de la cité sainte, objet de tant de recherches et de tant de descriptions depuis le pèlerin de Bordeaux qui s'y rendit en 333 ou 334 jusqu'à MM. de Saulcy, Robinson, Tobler et autres écrivains contemporains, n'est cependant pas encore exploré au point qu'il ne reste à glaner encore quelques matériaux topographiques. On y a l'habitude actuellement d'asseoir les fondements des constructions modernes sur le roc même, et c'est ce qui donne lieu à de véritables fouilles. M. Rosen, occupant pendant de longues années une position officielle à Jérusalem, était bien placé pour recueillir les découvertes que, de temps à autre, amènent ces constructions. C'est ainsi qu'en 1859 des fouilles ont révélé l'existence d'un égout souterrain de dimension gigantesque, s'étendant depuis la citadelle jusqu'au *Mehkemet* et mentionné déjà comme très-ancien par un écrivain arabe du XVe siècle.

Parmi diverses relations concernant la Terre-Sainte et dont l'existence est à peu près ignorée en France, nous sommes en mesure de mentionner le Voyage (en allemand) de W. Muentzer de Bubemberg, exécuté en 1565, publié à Nurenberg en 1624; ceux de Henri Murieke; *Osnabruck*, 1714, in-8 (il en existe une traduction hollandaise, *Rotterdam*, 1725); de Jean von Ranzow (*Copenhague*, 1679, in-4, et *Hambourg*, 1704, in-8) ; d'Ignace de Reinfelden (*Wurtzbourg*, 1667, in-4) ; de Salomon Schweigger (qui a eu cinq éditions de 1608 à 1664); de Ferdinand de Troilo qui parcourut la Palestine et l'Egypte de 1666 à 1669 (*Dresde*, 1676 ; *Leipsig*, 1717 et 1734) ; de Séverin Scheidt (*Helmstadt*, 1677, in-4); de Sigismond Wurffbain (*Nuremberg*, 1668).

GRAVURE. — L'histoire des origines de la gravure se lie aux études sur l'art chrétien ; car pendant longtemps les artistes ne représentèrent exclusivement que des sujets religieux. Disons quelques mots des estampes en ouvrage criblé ou interrasile qu'il faut placer parmi les plus anciennes. Ces estampes, dues aux orfévres, sont obtenues par des travaux en creux et en relief; aucune ne porte de nom d'artiste ; le Cabinet d'estampes à Paris possède la première que l'on connaisse avec une date; elle porte le millésime de 1474, mais on ne saurait douter que ce mode de graver ne remonte aux premières années du XVe siècle et peut-être plus haut. La plupart de ces estampes, qui représentent toutes des sujets religieux, n'existent plus qu'en exemplaires uniques. La *Gazette des Beaux-Arts* (n° du 15 avril 1861) que possède la bibliothèque Impériale de Paris a donné le fac-simile d'une gravure de ce genre; elle représente saint Dominique.

Le plus grand nombre de ces estampes provient de l'Allemagne rhénane. La pratique de ce travail se répandit dans toute l'Europe et se continua longtemps ; un précieux volume, imprimé à Barcelone en 1516, contient cinq planches appartenant à la manière criblée.

Ce fut la gravure sur bois qui orna seule pendant longtemps les impressions du XVe siècle. Il est certain que parmi les pièces anonymes gravées sur bois, il y en a d'antérieures au Saint Christophe de 1423. On a, dans ces dernières années, trouvé à Malines une estampe acquise depuis par la bibliothèque de Bruxelles, portant le millésime de 1418. Cette date fut très-contestée, et bien des connaisseurs la regardèrent comme apocryphe; mais un juge compétent, M. Renouvier, n'a trouvé, après un examen très-attentif, aucune bonne raison pour ne pas l'accepter.

Ce savant donne, dans son *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du XVIe siècle*, des détails très-curieux au sujet de ces vieux recueils d'estampes accompagnés d'un texte également gravé sur bois et qui aujourd'hui se payent au poids de l'or.

La *Biblia pauperum* n'est point le plus ancien des livres xylographiques, mais à cause de sa célébrité, M. Renouvier l'analyse le premier. Suivant cet iconographe, il est très-vraisemblable que l'impression, la taille et le dessin des bois sont d'un même artiste, aidé, surtout pour les derniers, par les ouvriers attachés à son atelier. L'impression en est inégale, obtenue au frotton et non à

la presse, sur un seul côté du papier, avec une couleur bistre détrempée à l'eau qui donne des effets doux et légers.

L'édition de la *Biblia pauperum* en 40 planches que possède la bibliothèque Impériale, doit être regardée comme la première, quoique des bibliographes en renom aient attribué cette priorité à l'édition en 50 planches. On a cru autrefois que la maladresse était un signe d'antiquité; c'est plutôt un signe de décadence; les bons artistes n'ont jamais copié les mauvais. Les costumes se rapprochent de ceux de la cour des ducs de Bourgogne à cette époque.

L'*Historia Joannis* paraît à M. Renouvier parvenir d'un autre atelier plus ancien, plus marqué de tendances allemandes que flamandes.

L'*Ars moriendi*, le plus vulgaire des livres xylographiques, indique par le goût de ses figures une origine hollandaise. Les nombreuses imitations faites de cet ouvrage montrent avec quelle rapidité se dégrada la gravure sur bois quant à la pureté des traits et à la distinction des types.

C'est dans l'*Historia Virginis ex Cantico canticorum* que se trouve l'expression la plus pure et la plus distinguée des ouvrages xylographiques. On ne connaît que deux exemplaires de la première édition; l'impression est d'une teinte brune et les légendes en langue hollandaise. Le style des figures est d'une sévérité expressive, d'une élégance un peu maigre; les attitudes, les draperies, les expressions, les petits détails de fleurs et d'oiseaux traités avec un dessin et une taille très-remarquables, ne permettent pas de douter de l'origine néerlandaise de cet ouvrage. Une de ces planches représentant la *Visitation* a été gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts* (nº du 15 avril 1861), où elle accompagne un article de M. Emile Galichon dont nous avons fait usage pour les détails que nous plaçons ici.

Sans nous arrêter à quelques volumes xylographiques peu importants, nous arriverons à l'un des plus célèbres, le *Speculum humanæ salvationis*; M. Renouvier attribue les bois qui le décorent, et dans lesquels il voit des petits chefs-d'œuvre de composition, de dessin et de taille, à un élève de Van Dyck; le récit de Junius qui en fait honneur à Coster, est empreint d'un caractère fabuleux; la date et l'auteur du livre restent inconnus; il faut donc chercher à résoudre un problème insoluble, se contenter de dire que le *Speculum* fut l'ouvrage d'un des graveurs qui florissaient dans les États de Bourgogne avant la découverte de l'imprimerie.

Parmi les livres xylographiques qui appartiennent à l'école allemande, on doit mentionner le *Liber Antichristi*, imprimé avec des teintes brunes. Le dessin des planches n'est pas dépourvu d'originalité, mais la taille est rude et dénuée d'esprit. L'*Ars memorandi* appartient aussi à la Germanie; la rudesse du dessin a paru à quelques bibliographes un motif pour le placer parmi les plus anciens ouvrages xylographiques, mais nous avons déjà fait observer qu'on peut très-bien voir dans cette rudesse un caractère de dégénérescence plutôt que de priorité.

La *Gazette des Beaux-Arts* (nº du 15 avril 1861) renferme quelques considérations sur les origines de la gravure au burin d'après l'ouvrage déjà cité de M. Jules Renouvier (*Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne, à la fin du* XVe *siècle*) : elle donne le fac-simile d'une estampe de Martin Schoen représentant sainte Agnès; elle signale surtout le *Maître* de 1480, qu'on croit avoir porté le nom de O. Vere T I, ces mots se lisant sur une de ses estampes (*Salomon adorant les idoles*), et dont l'œuvre, tel qu'il se trouve au cabinet d'Amsterdam en 73 pièces, montre un artiste qui, par la délicatesse du burin, la beauté du dessin, le moelleux du tour, dépasse tous ceux qui l'avaient précédé.

Les éditeurs allemands, fort actifs au XVe siècle, multiplièrent ce qu'on appellerait aujourd'hui des livres *illustrés*.

En 1471 Gunther Zainer imprima à Augsbourg une traduction allemande de la *Légende dorée* avec des figures de saints grossièrement gravées sur bois. On croit que c'est le second ouvrage que l'Allemagne ait produit en ce genre. En 1472, il publia le *Bélial* de Jacques de Theramo (1) avec des illustrations semblables; et dans les années suivantes il mit au jour d'autres productions avec des ornements analogues. J. Baemler, J. Schussler, Ant. Sorg, tous à Augsbourg, suivirent cet exemple. En 1477 Sorg donna la première Bible allemande datée, accompagnée de figures sur bois; il la reproduisit en 1480. En 1483, il mit au jour une relation du concile de Constance où l'on trouve un millier de figures sur bois représentant les armoiries des prélats et des nobles qui, de toutes les contrées catholiques, s'étaient rendus à cette réunion célèbre.

En 1473 Jean Zainer de Reutlingen, qu'on croit avoir été le frère de Gunther, publia une édition du livre de Boccace : *De mulieribus claris* (décrite dans la *Bibliotheca Spenseriana*, t. IV, p. 580, qui donne les fac-simile de

(1) Des figures en bois se trouvent aussi dans d'autres éditions allemandes du XVe siècle et dans des éditions françaises de 1481, 1482, 1484, etc.; celles de l'édition de Paris, Michel le Noir, 1503, in-4, sont très-grossières. Quant au fond de cet ouvrage singulier, *voy.* Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, tom. IV, p. 148; Quérard, *Auteurs apocryphes*, p. 36, etc.

Le titre de la traduction française est ainsi conçu : *La consolacion des poures pecheurs : auquel livre est contenu ung proces esmeu par une maniere de contemplacion entre Moyse procureur de Ihsucrist dune part, et Belial procureur denfer de lautre part.*

neuf des gravures, un exempl. relié en mar. 335 fr., vente Renouard, en 1853).

En 1474 Arnold Ther Hoernen mit au jour à Cologne la première édition du *Fasciculus temporum*, chronique dont Werner Rolewinck était l'auteur. Dans la réimpression de cet ouvrage exécutée par Veldener à Utrecht en 1480, la première page est entourée d'une bordure de feuillage et de fleurs, et vers le milieu du livre une autre page est ornée d'une façon semblable. C'est le premier exemple peut-être de ces encadrements.

Le premier livre anglais où se trouvent des gravures en bois est la seconde édition publiée par Caxton, sans date (vers 1476) du *Jeu des Echecs* (*Game and Playe of the Chess*); il n'y a pas de figures dans celle de 1474. Les planches sont au nombre de vingt-quatre, mais par suite des répétitions, on ne compte que seize sujets. Quelques-uns ont été reproduits, mais pas assez exactement, dans les *Typographical Antiquities*, édition revue par Dibdin. Jackson a donné (p. 235 et 236) des fac-simile des deux gravures qui représentent, l'une un chevalier armé de toutes pièces, l'autre un tavernier présentant des vivres à un voyageur. Le travail est fort grossier.

Le *Mirrour of the World* (Miroir du monde), imprimé également par Caxton, contient des figures sur bois représentant la création d'Eve, les sept arts libéraux, etc. Jackson donne un fac-simile de la vignette consacrée à la musique; un homme joue de la flûte, une femme chante. Ces deux figures se tiennent debout, et le dessin, l'exécution sont dénués de tout mérite.

Un écrivain allemand, mort depuis peu de temps, et qui s'était livré à l'étude de l'histoire de l'art, M. Passavant, auteur, entre autres ouvrages, d'une excellente *Vie de Raphael* traduite en français (Paris, 1860, 2 vol. in-8), avait entrepris, sous le titre de *Peintre-Graveur*, un vaste travail (écrit dans notre langue), dont il n'a paru que deux volumes. Il y entre dans des explications fort étendues au sujet des gravures les plus anciennes. On doit ranger dans cette classe celles qui ornent des *Lettres d'indulgences*, promulguées vers le milieu du XV^e^ siècle.

Une de ces lettres conservée dans la bibliothèque de Wolfenbuttel, représente la *Messe de saint Grégoire*; le Pape est agenouillé devant un cardinal qui tient la tiare; à gauche, un autre cardinal. L'homme de douleur, entouré des instruments de la Passion, paraît sur l'autel. Au-dessous une assez longue inscription en allemand.

Le même sujet, mais avec quelque différence, se retrouve dans une lettre d'indulgence conservée dans la collection de M. T.-O. Weigel. Le Pape est agenouillé à gauche devant un encensoir; un ange à droite agite un encensoir. Dans le fond sur l'autel la demi-figure de Jésus-Christ, derrière lequel deux anges tiennent un tapis

La lettre d'indulgence commence par l'avis que le Pape Grégoire, dans la joie que lui a causée l'apparition de Jésus-Christ sur l'autel de *Santa-Cruce in Gerusalemme*, à Rome, a accordé toutes les indulgences que cette même église possède à tous les fidèles qui, agenouillés dévotement devant cette image, réciteront un *Pater* et un *Ave*.

Voici encore la description de deux pièces du même genre : La Vierge dans une guirlande ou chapelet de roses, est assise et tient devant elle l'Enfant Jésus. A ses côtés sont agenouillés une femme et un homme; ce dernier présente à l'enfant un chapelet de roses. — L'homme de douleurs, placé devant la croix et entouré des instruments de la Passion, laisse couler dans un calice le sang de la plaie de son côté. Au bas deux inscriptions en allemand donnent l'assurance que celui qui récitera la prière autant de fois que Notre-Seigneur a de plaies, gagnera autant de jours d'indulgence.

Une lettre d'indulgence conservée à la bibliothèque de Stockolm, ayant le nom du graveur sur bois *Caspar*, représente sainte Anne et la sainte Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

M. Passavant signale aussi un ouvrage en langue allemande dont le titre peut se traduire par : *Exposition spirituelle de la Vie de Jésus-Christ*, s. l. ni d., in-fol.; il renferme des gravures sur bois remarquables d'après la composition d'un artiste renommé, Martin Schoengauer. Quelques-unes de ces compositions, comme celles de la naissance, du baptême et de la mise au tombeau, sont des copies bien faites d'après les gravures au burin de ce maître, mais celles du purgatoire et du couronnement d'épines semblent gravées d'après ses dessins. Un certain nombre des gravures que renferme ce volume sont l'œuvre de divers artistes d'un mérite secondaire.

Le *Trésor des richesses de la Félicité éternelle* (*Schatzbehalter des Reichthumes...*), in-fol., publié en 1491, par Koburger, de Nuremberg, renferme des bois nombreux que l'on a signalés comme faits d'après les dessins d'un artiste estimable, Michel Wohlgemuth. La lettre W se trouve en effet sur la bannière que porte un des cavaliers qui accompagnent la fille de Jephté (planche 19), mais M. Passavant ne croit pas que les meilleures estampes de ce livre offrent un caractère d'excellence assez prononcé pour qu'on puisse les attribuer à la main magistrale de Wolhgemuth; d'ailleurs, sauf une demi-douzaine de planches, ces gravures exécutées pour la plupart très-négligemment, manquent d'effet artistique, et si la composition et le dessin sont du même maître, l'exécution ou la taille, conduite d'une manière très-différente, appartient incontestablement à divers graveurs.

Nous pourrions puiser beaucoup d'informations nouvelles dans le *Peintre Graveur*, mais il suffit d'indiquer cette mine abondante.

Les graveurs modernes sont hors du cadre que nous nous sommes tracé. Qu'il nous soit cependant permis d'écrire le nom d'un des plus célèbres artistes du XVIIe siècle; sa pointe facile a tracé un grand nombre de sujets religieux. « Les monographies étudiées avec soin sont le moyen le plus sûr pour faire faire à l'histoire de véritables progrès. » M. Edouard Meaum, auteur de remarquables *Recherches sur la vie et les ouvrages* de Jacques Callot, a emprunté cette épigraphe à M. Guizot. Son travail dont la *Revue européenne*, (n° du 15 juin 1860), a rendu compte, offre une grande valeur comme biographie, comme un livre d'art et d'iconographie. La Vie de Callot est accompagnée de nombreuses notes et pièces justificatives. Le catalogue de l'œuvre de Callot, réduit aux morceaux authentiques, décrit 882 pièces; les divers états sont soigneusement indiqués; cet inventaire, fruit de vérifications patientes dans les collections publiques ou particulières, est très-supérieur à ceux de Gersaint et de Regnault-Delalande fort incomplets et remplis d'erreurs. Les pièces faussement attribuées à Callot, celles qui ont été gravées par divers artistes d'après ses dessins, les imitations, les copies sont ensuite énumérées, ce qui porte à 1840 la totalité des morceaux décrits.

Le goût pour les études historiques fait qu'on recherche beaucoup depuis quelque temps en chaque pays ce qui est de nature à jeter du jour sur le passé. Malheureusement on ne peut accorder à la topographie ou image des édifices, aucune confiance avant Louis XIII; les anciens artistes dédaignaient l'exactitude locale, dépourvus qu'ils étaient de règles fixes de perspective. Leur dessin était presque toujours, à cet égard, tracé au hasard, de souvenir ou même de fantaisie.

Au XVIe siècle et surtout pendant le règne de François Ier, une multitude d'ouvrages sont illustrés de gravures sur bois, mais la plupart offrent peu de secours sérieux à l'histoire.

Sous Henri II (1547 à 1560) il y a progrès; le dessin est plus soigné, plus artistique; les tailles sont plus simples et plus hardies; l'effet général est mieux entendu.

Un artiste hollandais, Romain de Hooghe, a gravé beaucoup de sujets historiques français, mais ses portraits sont peu fidèles, et ses costumes, bien que contemporains, sont dénués d'exactitude. Les localités où se passent les événements qu'il représente sont tout à fait de fantaisie.

H

HAGIOGRAPHIE. — Mentionnons d'abord une entreprise importante : M. Carnaudet, bibliothécaire de Chaumont, a annoncé l'intention de donner une édition nouvelle des *Acta Sanctorum;* le prospectus promet la réimpression textuelle des cinquante quatre volumes de la première édition, à 25 fr. le volume pour les 500 premiers souscripteurs; on annonce que six volumes seront publiés chaque année. Peut-être eût-il été désirable d'introduire dans les *Acta* des annotations et des additions en assez grand nombre pour compléter le travail des savants historiens, mais ces notes, ces additions, pour offrir quelque autorité, devaient présenter à l'appui des pièces justificatives, et un travail de ce genre aurait donné à l'œuvre des Bollandistes, déjà si volumineuse, des développements considérables qui en auraient incommensurablement augmenté l'étendue. On a donc pensé que mieux valait reproduire les *Acta Sanctorum* tels qu'ils sont sortis des mains savantes et pieuses de leurs auteurs, avec leurs qualités et leurs défauts (1).

Nous avons entrepris une énumération raisonnée des Vies des saints, publiées dans ces derniers temps, en y joignant quelques appréciations susceptibles de relever la sécheresse d'une nomenclature. Ne pouvant insérer ici ce travail qui serait trop étendu pour le cadre que nous devons nous tracer, nous nous en tiendrons à quatre indications :

Ermitage et Vie de saint Valbert, par l'abbé Clerc, 3e édition, *Lyon*, 1860, *Périsse frères*, in-12.

Saint Valbert est une des grandes figures historiques du VIe siècle; il s'arracha à la cour de Dagobert, dont il était le favori, pour s'ensevelir dans la solitude. La grotte où il vécut quinze ans a été si bien conservée par la vénération publique qu'on dirait qu'il vient à peine de la quitter. Pendant quarante ans, il gouverna d'une main ferme le monastère de Luxeuil, refuge de la civilisation où se formèrent tant de rois, de saints et de législateurs.

La patiente érudition de M. Clerc s'est renfermée dans un cercle trop étroit; il eût été désirable qu'il creusât davantage cette époque importante où les disciples de Jésus-

(1) Il a paru en 1862 un opuscule digne d'attention : *Études sur quelques Hagiologues du* XVIIe *et* XVIIIe *siècle*, par M. Ch. Barthélemy; *Versailles*, in-8. — Elles offrent une critique un peu vive contre quelques écrivains qui, dans les deux derniers siècles, ont traité de l'histoire des saints : Launoy, Tillemont, Baillet, Alban Butler et son imitateur Godescard. Il serait en effet difficile de nier que ces auteurs n'aient subi outre mesure l'esprit de critique philosophique de leur temps; aucun d'eux n'avait les qualités de style nécessaire pour aborder les sujets qu'ils voulaient traiter, et ils ont éloigné, parfois sans motifs satisfaisants, beaucoup de traits caractéristiques.

Christ disputaient, la croix à la main, nos pères à la barbarie.

Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation, par l'abbé Bougand, aumônier de la Visitation à Dijon ; *Paris, Lecoffre*, 2 vol. in-8.

Le *Correspondant* (n. du 25 mai 1861) fait un grand éloge de cet ouvrage, rédigé avec l'aide de documents nouveaux. L'auteur a eu sous les yeux 1° les manuscrits que l'ordre de la Visitation possède sur sa sainte fondatrice, manuscrits précieux, absolument inconnus hors des cloîtres, et ce qui est plus extraordinaire, inconnus de ceux-là même qui, à différentes époques, ont entrepris d'écrire l'histoire de sainte Chantal ; 2° une magnifique collection de lettres autographes de saint François de Sales et de sainte Chantal, les premières chargées de ratures et de renvois, les secondes écrites d'une main plus ferme, mais d'une orthographe étrange, presque toutes, du reste, infidèlement éditées et un grand nombre encore inédites ; 3° le manuscrit autographe de la vie de la sainte par la mère de Chaugy, écrit d'un seul jet d'une grande et belle écriture sans une seule rature ; les mémoires de plusieurs religieuses et de Georges de Fessigny, premier syndic d'Annecy, tous inédits jusqu'à présent ; 4° l'histoire, également inédite, des fondations de la Visitation en France, en Savoie, en Italie, rédigées par les sœurs elles-mêmes avec autant d'exactitude que de charme ; 5° plus de vingt volumes, tous inconnus hors des cloîtres, et manuscrits contenant l'histoire des principales fondations de la Visitation dans toutes les parties du monde ; 6° enfin, les six volumes in-folio contenant les pièces visées et paraphées par les notaires apostoliques, du procès de canonisation de la sainte. Aucun historien n'avait eu connaissance de ces pages précieuses ; elles sont inédites, comme tout le reste. — On peut juger ainsi quelle est la supériorité des informations de M. l'abbé Bougand sur celles des biographes qui l'avaient devancé.

Histoire de saint Colomb, apôtre de l'Ecosse, par M. F. Richomme, de l'Académie de Caen ; *Paris*, 1861, in-12.

Ce petit ouvrage est un essai très-digne d'encouragement pour mettre en lumière quelques-uns des faits ensevelis dans l'immense recueil des Bollandistes ; il renferme plusieurs passages remarquables, notamment le récit de la mort du saint, M. Richomme a su faire passer dans sa traduction la naïve et touchante ferveur du biographe original.

Etudes sur saint Augustin, son génie, son âme et sa philosophie, par l'abbé Flottes ; *Montpellier*, 1861, in 8, XI et 635 pag.

Cet ouvrage important est divisé en trois parties : dans la première, l'auteur traite de la vie de saint Augustin avant et après sa conversion ; la seconde expose la philosophie du saint ; elle est appréciée dans la troisième partie. C'est une étude étendue et complète.

On peut joindre à l'Hagiographie comme appendice obligatoire, les biographies des personnages éminents par leurs vertus chrétiennes, mais qui n'ont pas obtenu les honneurs de la canonisation. Citons en ce genre la *Vie de M. J. M. Vianney, curé d'Ars*, par l'abbé Monnin, missionnaire, 2 vol. ; *Paris, Douniol*. C'est un des nombreux ouvrages (voir le dernier volume de la *Biographie univ.*) relatifs à la vie de cet admirable serviteur de Dieu.

Voici en quels termes un journal a rendu compte du livre de M. l'abbé Monnin : « La vie merveilleuse du curé d'Ars rend pleinement croyable tout ce qu'on lit de plus étrange dans les Bollandistes ; il réunissait dans sa personne l'effrayante austérité des Pères du désert, la sublime naïvité de saint François d'Assise, la charité de saint Vincent de Paul, et, comme ses devanciers, en échange de vertus héroïques, il avait reçu du ciel le don des miracles.

« L'auteur, témoin oculaire et irréprochable de beaucoup de choses qu'il raconte, a pris le bon parti, celui d'exposer simplement les faits comme il les a vus et comme il les sent ; il n'a rien voulu retrancher ni de l'admiration qu'ils lui inspirent, ni des grandes leçons qu'ils renferment.

« C'est aux plus austères habitants de la Thébaïde qu'il faut remonter pour trouver les modèles de la pénitence héroïque à laquelle le saint homme se condamna toute sa vie. Du pain noir et de l'eau avec des pommes de terre qu'il faisait cuire le dimanche, et qui duraient toute la semaine ; un sommeil de plus en plus court, ordinairement réduit à deux heures, sur un lit impossible, quand ce n'était pas sur les planches de son grenier, et sans parler des autres pénitences, un jeûne continuel qui allait quelquefois jusqu'à se borner à faire trois repas en une semaine, voilà pour la mortification.

« Par ce que le saint se retranchait à lui-même on peut juger de ce qu'il donnait à Dieu et aux hommes. Faute d'espace nous ne dirons rien de l'ardeur de sa foi, de sa prière continuelle, de ses yeux toujours trempés de larmes toutes les fois qu'il parlait de Jésus-Christ et de son amour pour les hommes, de ce langage enfin que l'on croyait dérobé à sainte Thérèse ou à saint François d'Assise.

« La réputation de sainteté du curé franchissant les limites de sa paroisse et de son diocèse, amenait à Ars un prodigieux concours de pèlerins de tous les pays. A partir de 1848 surtout, ce concours qui durait toute l'année et en toutes saisons, devint vraiment extraordinaire. Comment le saint prêtre pouvait-il satisfaire aux exigences de cette multitude? Beaucoup étaient obligés de se borner à le voir et à l'entendre, car il prêchait tous les jours. Sur les dix-huit à vingt heures qui composaient sa journée de travail, il ne prenait que le temps de prier dans le missel et le bréviaire et de faire à midi un semblant de repas ; le reste du temps appartenait aux fidèles. Et cette vie a duré sans interruption pendant plus de trente ans.

« Il faut lire l'ouvrage de M. Monnin

pour comprendre une fois de plus combien Dieu est admirable dans ses saints. Ce bon curé d'une instruction incomplète, qui avait comme saint Vincent de Paul dans sa jeunesse gardé les troupeaux, qui n'avait reçu de la nature que des facultés ordinaires, où avait-il puisé cette science merveilleuse des âmes, ces instructions plus rapides et plus sûres que celles du génie, cette éloquence improvisée qui unit parfois l'éclat de Bossuet à la grâce de saint François de Sales et à l'onction de saint Bernard? La seule explication qu'on puisse admettre, c'est l'action visible de la grâce sur une âme prédestinée.»

La biographie d'un réformateur célèbre, l'abbé de Rancé, pourrait nous fournir des indications bibliographiques multipliées: nous nous bornerons à dire que, de sa *Vie* écrite par M. de Chateaubriand, il existe des traductions allemandes, *Ulm*, 1845, in-8; espagnoles, *Madrid*, 1844 et 1846, in-8; italiennes, *Milan*, 1844, in-8.

La Vie de ce grand réformateur a été écrite en italien par N. Burlamacchi, *Lucca*, 1706, in-4; en allemand, par G. von Goecking, *Berlin*, 1820, in-8; en anglais, par Ch. Butler, *Londres*, 1814, in-8. Tout récemment, M. Duparray, docteur ès-lettres, s'occupant d'un personnage qui appartient à une époque plus reculée, a consacré à Pierre Maurice de Montboissier, connu sous le nom de Pierre le Vénérable, une de ces monographies dont on a parfois fait abus, mais qui sont destinées cependant à constituer, par leur réunion, une histoire complète et exacte. Jusque-là Pierre le Vénérable avait été un peu laissé dans l'ombre; M. Duparray a raconté sa vie, ses travaux pendant la seconde croisade; il a analysé ses poésies, ses lettres, ses traités et ses sermons.

C'est surtout dans les langues étrangères que l'hagiographie et la biographie ecclésiastique trouvent d'immenses ressources; les livres appartenant à cette classe publiés en Espagne et en Italie, sont très-nombreux, et il en est de fort importants.

Forcé de ne mentionner à cet égard que bien peu de choses, nous signalerons les *Vite della donne illustri per santita dell' Abatt. S. Razzi*; Fiorenza, 1595-97, 2 tom. in-4. Cet ouvrage rare et qui n'a pas été achevé, contient les Vies des saintes dont l'Eglise célèbre la fête pendant les quatre premiers mois de l'année. Il existe une autre production du même auteur: *Vite de Santi e Beati Toscani*; Firenze, 1627, in-4.

Les *Notizie Istoriche delle chiese Fiorentine* de G. Richa, *Firenze*, 1754-1762, contiennent d'importants renseignements sur divers personnages éminents par leurs vertus, ainsi qu'un grand nombre de documents anciens.

HEBREUX. — Nous réunirons sous cette désignation quelques renseignements bibliographiques au sujet d'ouvrages composés à diverses époques par des écrivains juifs (plusieurs d'entre eux convertis aux vérités du Christianisme). Les livres de ce genre sont fort peu connus; ils ne sont pas cependant dignes d'un entier oubli; Bartolocci et quelques autres écrivains catholiques s'en sont servis d'une façon utile (1).

Signalons d'abord une série de commentaires bibliques connus sous le nom de *Medraschim* ou commentaires allégoriques de l'Ancien Testament en opposition aux *Peruschim* qui sont des explications littérales.

1. Les *Rabboth* (les grands), Commentaires sur le Pentateuque et les cinq Megilloth; chacun d'eux est désigné par la lettre initiale du livre auquel il se rapporte.

Ils ont été écrits et rassemblés à diverses époques et par divers auteurs; l'édition originale est de Constantinople, 729 (1517) in-fol.; celle de Venise, 1561, in-fol. est accompagnée de notes; il y en a une autre d'Amsterdam, 1777, in-fol. La rédaction appartient pour la plus grande partie à Rabba Ben Nachmani qui était, vers l'an 300, chef de l'école de Pambeditha.

2. *Medrasch Schemuel Rabbetha* (Constantinople, 1517; Venise, 1546, in-fol.)—C'est un commentaire sur les livres de Samuel, formé en grande partie des travaux des anciens rabbins.

3. *Medrasch Thehillim* (Constantinople, 1512, in-fol., Venise, 1546, in-fol., ou *Medrasch Schocher Tob* (ce qu'on peut traduire par *Expositio surgens diluculo ad bonum*). — C'est un commentaire sur les *Psaumes*.

4. *Medrasch Mischle*, commentaire sur les *Prover-*

(1) Parmi le petit nombre d'érudits français qui ont étudié la langue hébraïque, il faut signaler le plus célèbre de nos orientalistes, M. Silvestre de Sacy. Il a regretté à plusieurs reprises de n'avoir pu consacrer à l'examen des productions rabbiniques le temps qu'il aurait désiré pouvoir leur accorder. Il reconnaissait tous les services que les fortes études bibliques devaient retirer de cet examen pénible, mais fructueux. A l'égard de ce savant, aussi distingué par la sincérité de sa piété que par l'étendue et la solidité de ses connaissances, qu'il nous soit permis de citer ce qu'a dit M. Guizot dans le tome IV de ses *Mémoires*:

« M. Silvestre de Sacy avait les lumières de son temps avec les mœurs des temps anciens; actif avec calme et gravité, il savait suffire à des fonctions diverses et nombreuses sans cesser de prendre ses savantes études pour le centre de sa vie; quand il était appelé à une fonction en rapport avec la politique, il en remplissait les devoirs avec scrupule plutôt que comme sa mission propre et favorite, et même, en s'occupant des affaires du monde, il restait attaché à son austère foyer. Sa vaste érudition, loin de l'ébranler, avait confirmé en lui sa foi chrétienne, et tous les bouleversements auxquels il avait assisté n'avaient altéré ni ses habitudes domestiques, ni l'exactitude de sa piété. La révolution qui avait tout atteint, tout changé autour de lui, semblait n'avoir jamais pénétré jusqu'à lui-même, et si elle ne fût pas arrivée, il eût été, je crois, la même personne morale qu'il était. Je n'ai connu aucun homme sur qui les circonstances et les influences extérieures eussent moins de prise, et qui, par le gouvernement de sa vie, écoutât plus exclusivement la voix de son jugement propre et de sa conscience dans la solitude de l'âme. Rare et admirable exemple de sainte morale, car il est encore plus difficile pour les âmes que pour les corps d'échapper à la contagion. »

bes, imprimé à la suite de Medrasch Thehillim, édition de Venise.

5. *Mechilta* ou *Jus et consuetudo Judæorum*; édition originale; *Constantinople*, 572 (1512) in-fol.; *Amsterdam*, 472 (1712) in-fol.)

Le texte hébreu accompagné d'une version latine se trouve dans le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* d'Ugolini, t. XIV, p. 2. C'est un commentaire sur plusieurs chapitres de l'*Exode;* quelques écrivains en ont attribué la composition au rabbin Ismael ben Elia, profondément versé dans la kabale et qui fut grand prêtre vers l'an 200. On a de lui un traité sur les treize façons différentes d'interpréter la loi; il a été publié en hébreu et en français par Philippe d'Aquin; *Paris*, 1629, in-8.

6. *Siphra* (ou *Liber*) appelé aussi *Lex sacerdotum*.

C'est un commentaire sur le *Lévitique;* on l'attribue généralement au rabbin Rab, qui mourut l'an 241; il était directeur de l'école de Sora. Les éditions sont celles de *Venise*, 305 (1545) et de *Furth*, 458 (1698) avec le commentaire d'Abraham ben David; le texte hébreu avec une version dans le *Thesaurus* d'Ugolini, t. XIV, p. 588.

7. *Siphri*. Commentaire sur le *Deutéronome* et les *Nombres;* le nom de l'auteur n'est pas bien connu; l'ouvrage publié à Venise en 1545, in-fol. se trouve aussi dans le *Thesaurus* d'Ugolini.

8. *Pesikta Rabbeti* (*Decisio majorum*).

Commentaire sur les trois derniers livres du Pentateuque, commencé au III^e^ siècle par le rabbin Cohona d'après les explications de divers anciens auteurs, imprimé à Venise en 1546; il est de même dans le *Thesaurus* d'Ugolini; il ne faut pas le confondre avec le *Pesikta menor* du rabbin Tobie ben Eliezer qui a été publié à Venise.

9. *Jelamdenu* (mot formé des lettres initiales des divisions successives de ce travail, qui veut dire *docebit nos*) ou Tanchuma (du nom de l'auteur, le rabbin Tanchuma Bar Aba, qui vivait au III^e^ et au IV^e^ siècle.

C'est un commentaire allégorique sur le Pentateuque, imprimé à Constantinople en 1520 et 1522, à Mantoue en 1563, à Francfort en 1701.

10. *Thosephot* (*Additiones*), recueil de suppléments ajoutés au Talmud et à la Gémare par divers rabbins plus ou moins anciens, et imprimés dans les éditions du Talmud à côté du texte.

Le *Talmud* (*voir* ce mot) a été l'objet des travaux d'un grand nombre de docteurs. En nous occupant de ceux qui remontent à une époque reculée, nous trouverons Schimon ben Kaiira qui vivait en Perse vers 750 et dont les *Decisiones magnæ* (*Halachot Gedoloth*), d'après le Talmud de Babylone, ont été imprimées en hébreu à Venise en 350 (1545) in-fol. Jehuda ben Nachmani, directeur de l'école de Sora, vers 755, en fit, sous le titre d'*Halachot Pesukoth* (*Lectiones decisæ*), un extrait qui est perdu. Le premier ouvrage exposant la doctrine théologique des Juifs est le *Sepher Amanot* ou *Liber fidei*, de Saadja Gaon qui vivait au X^e^ siècle. Ce livre, écrit en arabe et traduit en hébreu, a été imprimé à Constantinople en 1546. Ce rabbin composa divers autres écrits, entre autres *Quæsita ac Responsa de resurrectione mortuorum*, et *Liber de sortibus*, qui ont eu plusieurs éditions. Les deux livres de Ben Jehuda Josua, écrivain du X^e^ siècle, sur le décalogue et sur les empêchements au mariage sont perdus. Les lettres de Samuel Marokki sur l'attente du Messie, écrites en arabe, ne sont parvenues que par une traduction latine faite au XIV^e^ siècle. Joseph Roe fit un résumé de toutes les prescriptions du rituel mosaïque dans un ouvrage qui a également péri. Au XII^e^ siècle remonte l'ouvrage de Bechaji ben Joseph, de Barcelone, intitulé *Chobat Hallebaboth* (*Obligatio seu Officium cordium*); ce livre écrit en arabe fut traduit en hébreu par Juda ben Tibbon; il est divisé en dix parties qui roulent sur l'unité de Dieu, la création, l'âme humaine, la pénitence, etc. Imprimé en hébreu à Naples en 1490 et à Constantinople en 1550, il a été traduit en allemand par Fuerstenthal, *Breslau*, 1835, in-8. Un espagnol qui vivait encore en 1136, Abraham Bar Chuja, écrivit sous le titre de *Meghillat-Hammeghille* (*Volumen voluminum*), un livre sur la résurrection des morts et sur la venue du Messie, venue dont il croit pouvoir fixer l'époque à l'an 5118 de la création, correspondant à l'an 1358 de l'ère chrétienne; cet ouvrage est perdu, mais on a imprimé à Venise en 1602 et 1623 ceux de Haji Gaon, mort vers 1038, qui traitait de la vente et de l'achat, du serment et de la signification des songes. Salomon Franki, ou Jarchi, est plus célèbre; né à Troyes en 1030, il parcourut une grande partie de l'Europe et de l'Asie; plusieurs de ses ouvrages ont été publiés; nous nous en tiendrons à signaler celui qui est intitulé *Liber paradisi*, et qui concerne les lois et les usages de la religion mosaïque. On a perdu les travaux de Japhat ben Elia Levi qui avait écrit sur les articles de foi, sur la série des grands prêtres et qui avait commenté le Pentateuque, les *Juges*, les livres des *Rois* et les petits prophètes. Jehuda Levi, poëte, philosophe et grammairien, né en Andalousie et mort en 1153, est auteur du *Sepher Haccusari* ou *liber Cosri;* ce livre resté célèbre est écrit sous la forme du dialogue; les interlocuteurs sont un roi des Cosaréens, un païen, un Chrétien et un Juif; l'entretien roule sur la vraie religion, et, comme de raison, l'auteur donne la victoire à l'Israélite. Composé d'abord en arabe, cet ouvrage n'est parvenu jusqu'à nous que dans une version hébraïque; il a été publié à Venise en 1547 et en 1594; avec la traduction latine et les notes de J. Buxtorf à Bâle en 1660; le texte revu par Is. Metz et accompagné de variantes, a été remis sous presse à Hambourg en 1838.

Achai Gava, qui vivait dans la Palestine, écrivit sous le titre de *Schéeltot*, un recueil de 470 demandes, sur les rites et les cérémonies du culte (Venise, 306 (1546) in-fol. Saadia Gaon composa sur la liturgie hébraïque un commentaire écrit en arabe et qui est

demeuré manuscrit. Rabbi Gersan, surnommé Hassaken (ou l'ancien), mort en France vers 1070, est auteur des Tikkanot (*Constitutiones seu Liber legalis*) imprimés à Venise en 219 (1519). On estime le travail de Isaac ben Jacob Alfasi, né près de Fez en 1013 et mort à Lucena à l'âge de 90 ans ; cette composition, connue sous le nom du petit Talmud, est un extrait du Talmud ; elle a obtenu plusieurs éditions (Constantinople, 1509, in-fol.; Sabioneta, 1554, 3 vol. in-fol.; Cracovie, 1697, 3 vol. in-fol.; Amsterdam, 1720, 3 vol. in-fol.

Disons maintenant quelques mots des écrivains juifs qui se sont occupés de la cabale. Hai Gaon Ben David composa vers l'an 890 deux ouvrages aujourd'hui perdus (*Kol Adonai Baccoach*, ou *Vox Domini cum robore ; Sepher Hakenizah* ou *Liber collectionis*. Nissim ben Jacob écrivit sur le livre *Jezirah* un commentaire demeuré inédit. Saadiah Gaon écrivit sur le même ouvrage un commentaire arabe dont il ne reste qu'une traduction latine, et qui a été joint aux travaux de divers rabbins dans l'édition mise au jour à Mantoue en 1562, in-4 : *Sepher Jezirah, liber creationis qui totus est cabalisticus, Abrahamo patriarchæ a cabalistis perperam, ab aliis R. Akibæ rectius inscriptus ; adjecti sunt commentarii R. Saadiæ, R. Eliezer de Garmisa, R. Mosis Nachman, R. Mosis Butrilli et R. Abraham filii Dior.* Schabtai ben Abraham Dagolo, né vers 925 et qui exerça la médecine, écrivit également sur le *Jezirah* un commentaire demeuré manuscrit, et dont il est question dans le *Nouveau Journal Asiatique*, 1831, t. VII, p. 139, Rabbi Abraham ben Isaac né à Montpellier (voir l'*Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 134), écrivit sur les usages et les prescriptions judaïques un ouvrage qu'il intitula *Sepher Haeschkol*, ou *Liber botri* et qui est aujourd'hui perdu.

Nous devons une mention à l'ouvrage connu parmi les Juifs sur le nom de *Yaschar* (le Droit) et qui est intitulé : le *Livre des générations d'Adam ;* il est resté inédit. L'auteur a inventé une longue et merveilleuse fiction pour donner plus d'importance à son œuvre. Il raconte qu'elle fut composée par un des Septante que le roi Ptolémée appela pour traduire le livre de la Loi ; après ce roi, les Israélites se lièrent d'amitié avec son fils et cherchèrent le moyen de lui enlever les Septante livres de ses trésors, ils lui laissèrent seulement celui-ci ; depuis ce temps, ce livre fut étendu sur toute la terre jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans nos mains, livre où nous trouvons inscrite une partie des rois d'Aran d'Italie et d'Afrique qui ont régné dans ces jours.

Le *Livre des générations d'Adam* se compose de quatre-vingts chapitres ; il se termine à la mort de Josué, et à la guerre contre les Chananéens. Le style est entièrement hébraïque, ce qui donne à croire, ou que l'ouvrage a été écrit en hébreu, ou que l'auteur affecte ce style afin d'imprimer à son œuvre un certain air d'antiquité qui lui manque en réalité. Les tours, les constructions sont presque tous hébraïques et très-ressemblants à ceux de la *Bible* de Ferrare. Il est très-vraisemblable que l'*Yasar* fut écrit vers le milieu du XVII^e^ siècle, et cette opinion est corroborée par l'examen des pièces de vers insérées dans divers chapitres. L'auteur ne respecte pas toujours les règles de la métrique, mais ses vers ne manquent ni d'enthousiasme ni de vigueur.

M. Amador de los Rios, dans son travail sur les Juifs d'Espagne, déjà cité, a transcrit, p. 508, un passage relatif à l'élévation de la tour de Babel.

Les ouvrages des anciens écrivains juifs relatifs à la morale sont peu nombreux ; nous avons d'abord à mentionner un certain Benjamin à l'égard duquel on manque de renseignements et dont il reste un poëme publié en hébreu, *Rivæ Tridentinæ*, 320 (1560), in-8, sous le titre de *Massa gé Chisajon* (*Prophetia onerosa vallis Visionis*, titre emprunté à un passage d'Isaïe, XXII, 5) ; cet écrit roule sur le mépris des richesses et sur les efforts pour atteindre la sagesse et la vertu. Les *Sentences d'or* d'Haji Gaon (*Musar Haskel* ou *Instituta intellectus*), également en vers, ont été imprimées plusieurs fois à Fano, sans date ; à Constantinople, 1533, in-4 ; à Paris, 1561, in-8, avec une traduction latine de J. Mercier, et dans la *Poetica Hebraica* de Th. Ebert, Leipsick, 1628, et Francfort, 1638). Nissim ben Jacob composa sous le titre de *Chibbur japhe meajenaah* (*Compositio pulchrior salute*) un Recueil de contes moraux tirés de la *Genèse* et imprimés à Ferrare en 317 (1557). Le *Tikkun Middot Hannephesch* (*Correctio morum animæ*) est un abrégé de la morale qui a été imprimé en hébreu à Riva en 1562, in-4, et qui est l'œuvre de Schelomo ben Gebirol ben Jehuda, né à Malaga vers l'an 1010.

Terminons par le *Mibchar-Happenimim* ou *Selectus margaritarum*, recueil d'adages de philosophes grecs et arabes, écrit en arabe par Jedaja Happenim, vers 1298, et plus tard traduit en hébreu par Jehuda ben Tibbon. On en connaît diverses éditions : *Soncini*, 244 (1484), in-4 ; *Venise*, 1546 ; *Crémone*, 1558. L'ouvrage se retrouve dans les *Apophtegmata Hebræorum ac Arabum* de J. Drusius, *Francfort*, 1612, in-4 ; dans les *Opuscula Græcor. sentent.* d'Orelli, t. II, p. 480, dans l'*Electa Hebræa septuaginta et quinquaginta e libro rabbinico Mibchar Happeninim excerpta, Latine reddita et punctis insign. notisque illustr.* a Th. Ebert, *Francofurti*, 1630, in-4.

Nous allons mentionner plusieurs rabbins espagnols qui renoncèrent à leurs erreurs pour embrasser les vérités chrétiennes. Un des plus distingués fut Rabbi Abner, natif de Burgos, qui se convertit en 1295. Il composa en hébreu et traduisit en espagnol un ouvrage intitulé : *Livre des Batailles de Dieu*, dont le but était de réfuter les erreurs dans lesquelles était tombé un rabbin fameux, R. Quingi, en se livrant, dans son traité des *Guerres du Seigneur*, à des attaques contre le Christianisme. Ce *Livre des Batailles* est

resté inédit; peut-être même est-il perdu aujourd'hui.

Dans un autre ouvrage intitulé : *Livre des Trois Grâces*, Rabbi Abner se proposa d'expliquer les paroles du *Credo*. Il y déploya une vaste érudition biblique. La Bibliothèque nationale de Madrid possède un manuscrit de cette production, dont le but est d'établir que la religion chrétienne est la vraie religion. Pour le démontrer, l'auteur en appelle aux prophètes du peuple d'Israël, et il établit, par leurs propres paroles, que ces prophètes avaient prédit tout ce que les apôtres ont consigné dans le *Credo*. L'auteur explique ensuite les Sacrements et réfute les objections que, de son temps, les docteurs juifs élevaient contre la religion chrétienne.

Un autre Juif converti, don Santo de Carrion, écrivit un exposé de la doctrine chrétienne en strophes de quatre vers, le dernier étant moins long que les autres. Nous en donnerons une idée en citant le commencement du *Credo* dont les divers articles sont placés sous les noms des différents apôtres.

Saint Pierre dit :

Je crois en un Dieu admirable
Père et tout-puissant
Dans le ciel et sur la terre, efficace
Créateur.

Saint Jean l'Evangéliste dit :

Je crois en Jésus-Christ :
Sous la forme de pain il est vu,
Fils éternel égal
Au Père (1).

Le Symbole est suivi des dix Commandements, des Vertus théologales et cardinales, des Œuvres de miséricorde, des Péchés capitaux, des cinq Sens du corps et des Sacrements. L'œuvre se termine par les *Travaux mondains*, recueil de conseils pour vivre chrétiennement; c'est la plus longue des compositions qui forment la *doctrine chrétienne;* elle contient 157 strophes de 4 vers. La simplicité et l'énergie des pensées donnent un vrai mérite à ce travail.

Un autre rabbin, Salomon Halevi, reçut en 1390 les eaux du baptême, lorsqu'il avait déjà quarante ans, et prit le nom de Paul de Sainte-Marie. Il reçut à Paris le grade de docteur en théologie et devint successivement évêque de Carthagène et archevêque de Burgos. Il écrivit un ouvrage intitulé : *Scrutinium Scripturarum*, dans lequel il réfutait les sophismes mis en avant par les Juifs pour combattre les vérités de la foi. Il composa un traité de la *Cène du Seigneur* et des additions au commentaire de Nicolas de Lira, sur la Bible, mais ces travaux sont restés inédits.

Comme poëte, Paul de Sainte-Marie se fit connaître par une *Histoire universelle*, petit poëme en 322 octaves, contenant un résumé de l'Histoire du monde depuis Adam jusqu'à Juan II. Il y a dans cette production, dont il a été imprimé d'assez longs extraits, de la simplicité, parfois de l'énergie dans l'expression et une versification facile.

Jérôme de Sainte-Foi fut un des Juifs convertis qui exercèrent le plus d'influence sur le développement de la civilisation espagnole. Dans la dispute de Tortose, qui fit alors grand bruit, il triompha des plus célèbres rabbins. Il se proposa d'accabler ses compatriotes incrédules, et dans ce but, il écrivit un ouvrage qu'il intitula : *Fléau des Hébreux* (*Hebræomastix*). Ce livre se compose de deux parties ou traités divisés, le premier en douze chapitres, le second en six. Le premier traite les points sur lesquels les Juifs sont d'accord ou en désaccord avec les doctrines catholiques. Il développe l'explication des mystères du Christianisme avec une érudition et une clarté qui ne laissent aucun doute sur la sincérité de sa conversion et sur l'étude approfondie qu'il avait faite des Livres saints, ainsi que du Talmud. Le second livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, fut écrit à la hâte, pour accomplir les ordres de Benoît XIII (*Apresuradamente en cimplimiento de los ordenes de Benedicto XIII*). Il tendait plus particulièrement à combattre le code moral et religieux commenté à satiété par les rabbins. Expliquer l'excellence du Christianisme, rendre manifestes *les aberrations et les absurdités du Talmud*, tel fut le but que se proposa Jérôme de Sainte-Foi. Il l'atteignit si bien que la lecture de ses écrits détermina la conversion de plus de cinq mille Juifs.

A une époque bien plus moderne, nous trouvons Miguel de Silveyra, Portugais converti, homme instruit et habile. Après avoir étudié à Coïmbre et à Salamanque, il entreprit un poëme intitulé *Machabée*, auquel il consacra, à ce qu'il affirme dans son prologue, vingt-deux ans de persévérantes études et de corrections.

Dénigré outre mesure, ce poëme a été placé par quelques enthousiastes à côté de l'*Enéide* et de l'*Iliade*. Il va sans dire que ces éloges sont fort exagérés. Après avoir joui d'un grand succès, le poëme en question est tombé dans l'oubli; toutefois cette composition, partagée en vingt livres, est une de celles de ce genre, en langue espagnole, dont le plan est le mieux réglé, si l'on en excepte quelques épisodes peu nécessaires et prolixes; l'action commence par la remise que fait le Seigneur à Jérémie d'une épée terrible, épée qui doit être, entre les mains de Machabée, la terreur des ennemis. Après de

(1) Dixo sant Petro :

Creo en un Dios maravilloso,
Padre et todo poderoso,
En cielo e tierra virtuoso
Criador

Dixo sant Johan Evangelista :

Creo en Jesuchristo;
En forma de pan es visto
Eternal fijo è misto
Con el Padre.

longs combats, Jérusalem est délivrée de l'oppression qui l'accablait, et le temple saint recouvre son ancienne splendeur. Silveyra n'a pas su d'ailleurs se préserver des fautes fréquentes chez les écrivains de son époque; il se lance dans des hyperboles outrées, il étale un luxe excessif de métaphores fréquemment forcées et obscures, il a souvent recours à des allégories embrouillées et inintelligibles. Mais ces défauts qui nous choquent aujourd'hui avec tant de raison, étaient alors regardés comme des beautés. Ils n'empêchent pas d'ailleurs que Silveyra ne possédât de véritables qualités poétiques. Sa versification est toujours sonore et énergique; ses locutions sont chaleureuses.

Le poëme des *Machabées* parut à Naples en 1638; le roi d'Espagne en encouragea sans doute la publication, car on lit sur le titre : *Philippi IV munificentia.*

Une autre épopée, en espagnol, sur un sujet biblique, sortit vers le milieu du XVII^e^ siècle de la plume d'un Espagnol retiré en Hollande; nous voulons parler du *Sauveur nazaréen* de Antonio Enriquez Gomez.

Il n'est pas possible (selon M. Amador de los Rios) de trouver plus de traits de mauvais goût, un plus grand ramassis d'idées fausses, d'hyperboles outrées et de métaphores extravagantes. Rien de plus fréquent dans ce poëme que de voir les rossignols appelés *dauphins de l'air;* les ruisseaux, *téorbes de lis odoriférants;* le soleil, *éternelle lanterne du quatrième ciel.* On trouve à peine dans les dix-neuf chants de ce poëme un seul morceau qui ait le caractère épique si ce n'est dans le dernier livre où se consomme la catastrophe par la mort du héros, la destruction du Temple et la ruine des Philistins.

Mentionnons Rabbi Menasseh ben Israël, natif de Lisbonne, qui s'était retiré à Amsterdam. Homme d'une instruction fort rare à cette époque, il connaissait dix langues diverses. Il composa et publia dans une imprimerie qu'il établit à cet effet un grand nombre de productions sur divers idiomes. Il en a conservé le catalogue dans le livre qu'il fit paraître sous le titre de *Pierre glorieuse,* ou de la *Statue de Nabuchodonosor.* On trouve dans cette énumération un ouvrage hébreu : *Nismat hayim,* quatre livres de l'immortalité de l'âme; divers ouvrages espagnols : première partie, *El Conciliador* dans le Pentateuque; la seconde dans les premiers prophètes; la troisième dans les derniers prophètes; la quatrième dans les livres hagiographes et le reste de la Bible; le *Humas* avec les préceptes affirmatifs et négatifs; la *Bible* espagnole; le *Trésor des Devises;* l'*Economie et devises des femmes; De la Fragilité humaine et du secours divin; Espérance d'Israël relative aux dix tribus; De la résurrection des morts et du jour du jugement,* trois livres; *De l'autorité de la loi de Moïse; Bibliothèque rabbinique* avec les indications des éditions et un jugement particulier sur chaque livre; *Philosophie rabbinique;* l'*Histoire juive ou continuation de Flavius Josèphe, jusqu'à notre époque; de la science des Talmudistes dans toutes les facultés et dans tous les livres qu'il faut lire pour chacune d'elles; Nomenclature arabe et hébraïque; la Force de la nécessaire tradition des préceptes,* et enfin une grammaire hébraïque, *Sapha Berusa.*

Menasseh composa aussi en latin un ouvrage sur les *Problèmes de la création,* et un traité sur la fin de la vie : *De termino vitæ.* Il était, chose excessivement rare chez un rabbin, très-bon latiniste. On peut en juger par la paraphrase qu'il écrivit du psaume CXXVI : *In convertendo Dominus captivitatem Sion;* ce morceau est si peu connu qu'il sera sans doute nouveau pour tous nos lecteurs :

Quum Pater omnipotens captum remeare Sionem
Dulcemque jussit patriam revisere,
Attoniti stupuere animi, nec officiaque secum
Metum librantes inter et spem gaudia.
Vix sibi credunt : veluti qui noctis opacæ
Sopore pulso, mane versat somnia.
Pro lacrymis redeunt risus; sua gaudia quisque
Sermone celebrat, patrium laudans Deum.
Nec minus attonito stetit ad miracula vultu
Sic barbarum turba secum mussitans;
En Pater ille Deum quod signa ostendit amoris!
Hujus saluti gentis usque ut proficit!
Nec falso, nam signa Deus monstravit amoris
Præclara, nostræ dum saluti prospicit.
Ergo alacres læto testamur gaudia plausu,
Aut tu benigne fac parens ut cæteri
Jam redeant, plenisque viis sic agmen inundet,
Ut cestuosi quum flat Austri spiritus,
Indignata suis cohiberi flumina ripis,
Vaga per agros murmurant licentia,
Qui mali secundæ commisit semina terræ,
Et corde tristis multa volvit anxio,
Si venit uberior seges imbribus aucto benignis,
Exultat hilari cor merentis gaudio.
Nos quoque longa fugæ post tædia, post labores,
Læti arva dulcis patriæ revisimus.
Te patrium canimusque Deum, semperque canemus.
Agemusque memores atque agemus gratias.

Manasseh ben Israel jouissait d'une considération très-rarement accordée alors à des juifs; et c'est lui qui amena Cromwell à autoriser les Israélites à résider en Angleterre. Voici les titres de ses principaux écrits en langue espagnole, idiome fort répandu chez les Juifs retirés en Hollande.

El Conciliador, o de la Conveniencia de los lugares de la santa Escriptura que repugnantes entre si parecen I; Francfort, 1632, in-4, t. II; Amsterdam, 1641, in-4, t. III et IV, ibid., 1650-51, in-4. — Une traduction latine a vu le jour à Amsterdam, 1633-1667, 4 vol, in-4, et plus récemment un Anglais, M. H. Lindo, a jugé opportun de traduire ce livre. (*Londres,* 1842, 2 vol. in-8.)

Tesoro dos Diximii; Amsterdam, 1641-1647, 5 vol, in 8.

De la resurrcccion de los muertos; Amsterdam, 1636, in-12. — Il en existe une traduction latine, Amsterdam, 1639, et avec la vie de l'auteur par Th. Pococke, Londres, 1699, in 12; et 1709, in-8.

De la fragilida humana; Amsterdam, 1642, in-4.

Vindiciæ Judæorum; Londres, 1656, in-4. — Malgré son titre latin, cette apologie de la race juive est en anglais; elle a été traduite en hollandais et en allemand.

Esperanza de Israel; Amsterdam, 1650, et 1723, in-8, Smyrne, 1659, in-8 (traduit en latin, en hébreu, en juif-allemand, en hollandais).

Parmi les écrivains juifs qui voulurent

exposer les dogmes de leur religion, on remarque Joseph Jacobez ben Abraham, expulsé d'Espagne en 1492, qui composa un *Système de la dogmatique juive* (Ferrare, 1554, Lublin, 1596, in-4), et un *Exposé de la croyance des Juifs* (1544, in-8); Joseph Ibn Jaschia, Tam Ibn Jaschia, Mardochai Jafeh ben Abraham, dont les ouvrages ont souvent été imprimés à Prague, à Venise, à Cracovie. Jacob ben Isaac Aschkenasi a laissé un commentaire rempli de fables sur le Pentateuque et sur diverses parties de la liturgie israélite (*Amsterdam*, 1648 et 1669, in-fol.). Les Commentaires de Moses Isserles ben Israël sur les quatre *Turim*, ses Glosses sur le *Schulchan Aruch* ont de même été souvent mis sous presse à Cracovie, à Berlin, etc. Menasse di Lonzano, natif de Jérusalem, laissa des poésies morales, un commentaire estimé sur la *Genèse*, des travaux sur la Masore et sur le Pentateuque. Salomon Luria, né en Pologne, écrivit sur le Talmud un traité qui a plusieurs fois été mis sous presse (Cracovie, 1581, in-4; Amsterdam, 1691, in-4; Vienne, 1847, in-fol.). Les *Observations* de Meir Lublin ben Gedalia ben Ascher *sur* 108 *traités talmudiques* (Venise, 1619; Sulzbach, 1646, etc.), sont estimées, ainsi que les travaux de Samuel de Medina (Constantinople, 1550, 2 vol. in-fol.; Salonique, 1597-98, 3 vol. in-fol.). Abraham Hassaken Halevy, né à Jérusalem, composa un *Commentaire mystique sur les* 70 *semaines de Daniel*, Constantinople, 1510, in-4) et un *Commentaire mystique sur le rituel du sabbat* (Amsterdam, 1663, in-4). Un Caraïte, Kaleb Affendopulo ben Elijah travailla, au commencement du XVI^e^ siècle, à éclaircir un traité de philosophie religieuse qu'avait composé au XIV^e^ siècle Ahron ben Elijah, de Nicomédie, traité qui a été publié à Leipzig en 1841, in-8, par les soins de F. Delitzch, et qui avait déjà paru avec un commentaire hébreu de Scimche Jizchat ben Mose Lusski (Kosloff, 1839, in-fol.).

Moses Almosino ben Baruch, talmudiste zélé, publia un commentaire sur les cinq *Megillot* (Salonique, 1572; Venise, 1594) et écrivit en espagnol un traité de morale (*Regimento della vida*), qui, circonstance assez singulière, fut imprimé en lettres hébraïques, (Salonique, 1564, in-4; Venise, 1604, in-4).

Moses Alscheisch ben Chajim écrivit sur Daniel, sur les prophètes, sur le livre de Ruth, sur celui de Daniel, sur les Psaumes, sur le Pentateuque, etc., de longs commentaires qui firent gémir les presses de Prague, de Venise, d'Amsterdam. Le *Commentaire* d'Elias Misrachi ben Abraham *sur le commentaire de Raschi sur le Pentateuque*, a eu de nombreuses éditions (Venise, 1527, 1545, 1574, etc.)

Le *Commentaire sur la Mischna* d'Obadja di Bartenora (mort en 1530), a été inséré, traduit en latin, dans l'édition de la *Mischna*, donnée par Surenhusius.

Au XVII^e^ siècle, divers écrivains juifs donnèrent à la cabale une direction mystique. On signale parmi eux :

Elias Loan ben Mosa, mort en 1636, auteur d'un commentaire sur le *Cantique des cantiques* (Bâle, 1606, in-4; 1612, in-4) et d'un commentaire sur l'*Ecclésiastique* (Amsterdam, 1695, in-4; Berlin, 1775, in-4).

Issaschar Baer, *Introduction à la cabale*; Prague, 1609, in-4. — *Explication du Zohar*; Prague, 1611, in-4; Berlin, 1711, in-4. — *Interprétation des mots et des choses dans le Zohar*, 1^re^ partie, *Prague*, 1610, in-4.

Sabbatai Scheftel Horwitz, Jesaia Horwitz et bien d'autres se livrèrent à de pareils travaux.

Ben Abraham Halevy, né à Francfort et mort en 1629, composa un livre de morale qu'il intitula *Schene luchot habberit*. Deux rabbins, Jehhiel Epstein et Samuel ben David Ottolengo, en mirent au jour des Abrégés en 1681 et en 1705. Un médecin portugais, Jacob Zemach, fit paraître à Amsterdam en 1712 un exposé des prescriptions rituelles imposées aux Israélites. Abraham Azulai donna en 1682 à Amsterdam une explication d'après les principes de la cabale, de tous les dogmes de la foi des Hébreux. Un autre Juif dont le nom indique l'origine, Abraham de Herrera, écrivit en espagnol un Traité des systèmes de la cabale divisé en sept parties, et il en fit faire par Isaac Abuab une traduction qui fut imprimée à Amsterdam en 1655, in-4, et qui a été reproduite en partie dans la *Kabbala denudata* de Knorr Rosenroth (t. II, 2, p. 188). Il écrivit également en espagnol un livre intitulé *Porta del cielo*, que le même interprète fit passer en hébreu et qui a été imprimé à Amsterdam, en 1655, in-4, à Dubno, 1804, in-4. Une version latine de ce traité figure dans le tome I^er^ de la *Kabbala denudata*.

N'oublions pas les deux ouvrages de l'allemand Ruben Hoeschke; l'un est un commentaire cabalistique sur le Pentateuque et les autres anciens livres de la Bible (*Wilmersdorf*, 1681, in-fol.; *Amsterdam*, 1700, in-fol.); l'autre est un manuel de morale religieuse (*Amsterdam*, 1650, in-4; *Prague*, 1660, in-4).

David de Lida, né en Lithuanie, mort vers 1716, composa un commentaire sur le livre de *Ruth*, Amsterdam, 1680; Mose Mordechai Zakuto, mort en 1678, publia une interprétation sur le *Zohar* qui fut imprimée à Venise, sans date, in-4; Isaac Chessuron ben Abraham Chajim a laissé un *Tratado di providentia*; Amsterdam, 1663, in-4.

La cabale et ses rêveries furent l'objet de travaux qui fixent aujourd'hui fort peu l'attention des Israélites eux-mêmes.

Chez les Polonais on distingue Isaschar Behr ben Pétachia, qui écrivit une *Introduction à la Cabale* (Prague, 1609, in-4; Berlin, 1711, in-4); une *Explication du Zohar* (Prague, 1611, in-4), *Interprétation des mots et des choses du Zohar* (Prague, 1610, in-4).

Deux Allemands, Isascha Behr ben Naphtali, et Naphtali Hirtz sont auteurs d'écrits publiés à Cracovie et à Amsterdam (en 1584, 1648, 1673); Knorr fait amplement connaître dans le recueil que nous avons déjà cité, les travaux d'Immanuel de Fano, mort en 1620, qui sont en partie restés inédits; mais l'ouvrage de Meir Ibn Gabbai (*Dix traités sur les dix*

Sephirot). Padoue, 1563, jouit d'une certaine estime dans le cercle très-restreint des individus qui s'occupent de ces questions. Le Commentaire cabalistique du rabbin romain Abraham Galante sur les *Lamentations de Jérémie* (Venise, 1589; Prague, 1621), et son Commentaire sur le *Zohar;* Venise, 1655, in-4 (il n'en a paru que le 1er volume); le commentaire cabalistique de Moïse Galante sur l'*Ecclésiastique* (Constantinople, 1570; Francfort, 1581), sont moins connus que l'ouvrage d'Abraham Kalmankas, plusieurs fois réimprimé (*Introduction et clé de la Kabbale;* Amsterdam, 1652, in-4), et que ceux d'Israël ben Mose : *Explication cabalistique des Psaumes* et *Traité de l'âme*, Lublin, 1592 (ce dernier ouvrage publié en hébreu et en latin par J. de Virsin, *Disputatio cabbalistica de anima;* Paris, 1635); *Commentaire cabbalistique sur les proverbes de Salomon;* Lublin, 1594, in-4.

A côté des Juifs qui se conformaient scrupuleusement aux doctrines des rabbins, existaient quelques sectes qui n'eurent pas d'ailleurs de nombreux adhérents.

On sait que les Sadducéens s'en tenaient au texte littéral du Pentateuque et rejetaient toutes les explications qui, prenant naissance dans les écoles des Pharisiens, se développèrent si amplement chez les Talmudistes; on les appela aussi caraïtes et *scripturarii*, et ils furent regardés comme hérétiques par les Juifs les plus zélés. Nous signalerons comme pouvant être consultés à leur égard J. Trigland : *De sectis karaeorum* dans le *Thesaurus antiquitatum Hebraicarum* d'Ugolini, tome XXII, p. 300 et suiv., et Louis Warner, *Dissertatio de karaeis*, dans le même recueil p. 488. La secte des Caraïtes qui subsiste encore, est moins rigoureuse que les Sadducéens, dans son éloignement pour les interprétations des livres de Moïse. Les *Actes des Apôtres* (XXIII, 18) font mention d'une école de Sadducéens qui se composait surtout de personnes attachées à la personne d'Hérode et dont un certain Menachenia fut le chef. Un Suédois, G. J. J. Runbom, en a fait le sujet d'un travail spécial (*De Herodianis*, Upsaliæ, 1773, in-4).

Pour de plus amples renseignements sur les anciennes écoles juives nous renverrons à Serrarius, *Rabbini et Herodes : seu de tota Rabbinorum gente, partitione, creatione, auctoritate*, etc, dans l'ouvrage de J. Trigland : *Syntagma de tribus Judæorum sectis*, Delphis, 1703, in-4, pars II, p. 239-418) et à J. Serappius, *De titulo rabbi*, dans le *Thesaurus antiquit.* d'Ugolini, t. XXI, p. 108.

Les plus fameuses des écoles rabbiniques furent celles de Pumbeditha (*voir* C. G. Joecher, *De academia Pumbedithana dissertatio*, Lipsiæ, 1737, in-4); — de Sora (*voir* de Gramen, *De academia Sorana in Babylonia* dans la *Bibliothèque danoise*, part. VII, p. 710-724; — de Jabno (*voir* C. G. Sperbach, *Dissertatio de academia Jabnensi ejusque rectoribus*, Vitebergæ, 1740, in-4); — de Tibériade (*voir* Buxtorf, *Tiberias*, cap. 5-7).

Ce qui concerne ces diverses écoles a d'ailleurs été traité par Alting : *Historia academiarum Judaicarum*, dans ses *Opera*, t. V, p. 240, et *Republica academiarum in populo hebræo*, Amsterdam, 1651, in-12; par J. L. Reckenberger, *De Hebræorum electis vel studiosis*, Jenæ, 1739, in-4; par G. J. Laudgren : *De titulis honorum apud Hebræos litterariis*, Upsal.

Il est juste d'accorder une mention à Jehuda Léon ben Isaac Abrabam, Juif italien qui exerça la médecine et se convertit à la religion chrétienne.

Les *Dialogi d'Amore* publiés à Rome en 1535 et plusieurs fois réimprimés, traduits en latin (Venise, 1564), insérés dans le tom. I, p. 387, du recueil de J. Pistorius : *Artis Cabbalisticæ Scriptores*, Basileæ, 1587, in-folio, ont eu une vogue qu'il est assez difficile d'expliquer aujourd'hui. L'amour dont ils traitent est purement métaphysique et cabalistique, et l'ouvrage, quoique fort obscur et fort peu attrayant, trouva cependant de nombreux lecteurs. Il est vrai qu'il ne lui en reste plus.

Isaac Luria se fit remarquer par son *Rituel du sabbat d'après la méthode de la cabbale* (Venise, 1640, in 4, Amsterdam, 1711, in-8, etc.), par ses *Traités cabbalistiques*, 1783, in-4; par son édition du livre *Jezirah* avec son commentaire (Constantinople, 1726, in-8); par son *Traité sur la cabbale pratique* (Amsterdam, 1652, in-4); et par divers autres travaux, qui l'ont placé au premier rang de ceux qui se sont occupés de pareils objets.

Il eut pour disciple Chajim Vital Ben Joseph, né à Damas en 1543, qui écrivit sous le titre de *Etz Chajim* (*l'Arbre de vie*), un Commentaire sur le *Zohar*, encore inédit, mais mentionné avec détail par Knorr von Rosenroth (*Kabbala denudata*, t. I, part. II, pag. 5).

On cite aussi Moïse Cordovero, dont les ouvrages ont été souvent imprimés à Venise, à Thessalonique, etc. (*voir* Bartolocci, *Biblioth. rabbin*, t. IV, 231, G. Knorr, t. II, p. 100) et Moïse Alkabaz de Salonique. Son Commentaire sur le *Livre de Ruth* a été publié à Constantinople en 1561, et réimprimé en 1597, et celui qu'il a consacré au *Cantique des cantiques* a paru à Venise, 1552, in-4. Le principal ouvrage de ce rabbin, *Beth Adonai* (la Maison du Seigneur) est resté inédit.

La poésie des Hébreux a été l'objet de deux mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, l'un de Fourmont, *l'Art poétique et les vers des anciens Hébreux*, t. IV, p. 467; l'autre de Racine, *Histoire abrégée de la poésie chez les Hébreux*, t. XXIII p. 29. — Il existe aussi sur le même sujet quelques ouvrages allemands estimés dont nous allons traduire les titres : *Esprit de la poésie hébraïque*, par Herder; *Dessau*, 1785, 2 vol. in-8; *Leipzig*, 1825, 2 vol. in-8; *Chants nationaux des Hébreux* par C. W. Justi, 1803, 1818, 3 vol. in-8; *Anthologie de l'ancienne poésie hébraïque*, par le même, 1809, 2 vol. in-8; *Harpes de Sion* par le même, 1829 in-8 (*voir* aussi Goërres, *Histoire du monde asiatique*, t. II,

p. 467, 528 et les Œuvres de F. de Schlegel, t. I, p. 153-174). L'ouvrage de Guttenstein, *Littérature poétique des anciens Hébreux*, 1825, in-8, est insignifiant.

Les règles de la versification hébraïque ont été l'objet des études de Bellermann, *Essai sur la métrique des anciens Hébreux*, Berlin, 1813 (en allemand, ainsi que les suivants); de Saulchutz, *Histoire de la musique chez les Hébreux*, Berlin, 1829; de Koestre, *Les strophes et le parallélisme de la poésie hébraïque*, dans les *Etudes et critiques théologiques* d'Umbreit, t. I, p. 40.

L'histoire des Hébreux a été traitée dans des écrits fort multipliés; nous signalerons entre autres Bartholus, *Histoire des Juifs à l'époque actuelle*, traduite du danois par J. S. Marcus; *Leipzig*, 1788, 3 vol. in-8. — Bauer, *Manuel de l'histoire de la nation hébraïque*, Nuremberg, 1800-1804, 2 vol. in-8. — Léo, *Leçons sur l'histoire des Juifs*; Berlin, 1829, in-8. — Huellman, *Constitution des Israélites*; Leipzig, 1824, in-8.

Divers ouvrages publiés en Allemagne et inspirés par un rationalisme qui attaque tous les principes religieux ne doivent pas nous occuper; ils ont d'ailleurs été réfutés avec une érudition et une logique qui ne laissent subsister aucun doute dans l'esprit d'un lecteur éclairé et ami de la vérité.

Nous devons aussi une mention à quelques ouvrages publiés par des contemporains et qui ont de l'intérêt aux yeux des personnes désireuses de se rendre compte du mouvement qui se manifeste au sein du judaïsme. Nous signalerons les travaux de Michel Creizenach (mort en 1842) : *Exposition encyclopédique de la loi de Moïse* (en allemand), *Francfort*, 1835, 4 vol. in-8; *Esprit de la doctrine pharisaïque*, journal mensuel (allemand), *Mayence*, 1823-24, 6 vol. in-8), et de S. Formstecher : *la Religion de l'esprit, Exposition scientifique du judaïsme*; Francfort, 1641.

C'est également en langue allemande qu'ont écrit :

Marcus Beer Friedenthal (Ikre Emunah), *Sur les dogmes de la foi juive, et sur les satisfactions que le Mosaïsme donne aux aspirations de la race humaine*; Breslau, 1816, 1818, 2 vol. in-4. — *Dissertations théologiques et philosophiques sur les principes de la religion mosaïque*; Breslau, 1843-45, 2 vol. in 8.

Nachman Krochmal, mort en 1840, *Sur les antiquités sacrées*; Prague, 1840.

Steinheim, *La révélation d'après les doctrines de la Synagogue*; Francfort, 1845.

Auerbach, *Esprit de la religion Israélite*; Darmstadt, 1839, in-8.

T. Johlsohn, *Instruction dans la religion de Moïse pour la jeunesse israélite*; Francfort, 1814-1819, in-8; *Exposé de la religion mosaïque*, 4e édition; *Francfort*, 1840, in-8.

Entre autres livres publiés en langue hébraïque et parfois accompagnés d'une traduction en langue moderne, nous mentionnerons : *Dath mosche Vihudith* de Salomon Plessner (*Instruction de morale religieuse juive*); Berlin, 1838, in-8. — *Oz lelohim* (*Laus Dei*) de David Nieto; *Berlin*, 1713, in-4. — *Matte dan* (*Tribus Dan*); Londres, 1714, in-4 (en hébreu et en espagnol, contre les Caraïtes. *Esch Dath* (*Ignis legis*; Londres, 1715, in-8. Ces écrits sont de Emmanuel Chaï Reschi. — *Igroth Zaphon*, de Raphael Hirsch (dix-neuf lettres sur le judaïsme, *Altona*, 1836, in-8; *Horeb*, ou *Essais sur les devoirs d'Israël pendant la dispersion*, Altona, 1835-37, 2 vol. in-8.

Terminons en signalant les écrits d'Herz Homberg mort en 1841, à l'âge de quatre-vingt-treize ans; *Morale* (en hébreu et en allemand), *Vienne*, 1802, 1808, 1820, 2 vol. in-8; *Les vérités de la foi et préceptes pour la jeunesse israélite, par demandes et par réponses*; ibid. 1814, 1820, 1821, in-8.

HEURES. — Dans notre article sur ce sujet, nous n'avions point parlé des anciennes *Heures* publiées en Angleterre. Il faut suppléer à cette lacune. Citons d'abord les *Horæ beatæ Mariæ Virginis in usum Ecclesiæ Sarisburiensis*; Londini, Caxton, in-12. — Cette édition est le seul ouvrage connu en petit format qu'ait imprimé Caxton, le patriarche de la typographie anglaise. On n'en connaît plus aucun exemplaire complet, et son existence n'est constatée que par un fragment de huit pages échappées à la destruction. (*Voir* les *Typographical Antiquities* de Dibdin, t. I, 358.)

Les *Heures* à l'usage de Sarum et de Salisbury qui étaient celles adoptées en Angleterre ont été très-souvent réimprimées à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe : le *Bibliographer's Manual* de Lowndes en indique près de 80 éditions différentes; plus de la moitié furent exécutées en France, et surtout à Paris, par Simon Vostre, Philippe Pigouchet, Birckman, Regnault, Hopyl et Keroer. Nous ne signalerons que les plus intéressantes :

Rothomagi, 1494, in-8 — *Voir* la *Bibliotheca Spenseriana*, t. IV. p. 512-514.

Rouen, Kerver pour J. Richard, 1497, in-8. — Un exemplaire sur vélin est au Musée britannique.

Paris, Pigouchet, 1498, in-8. — Des exemplaires sur vélin dans la bibliothèque Bodleyenne à Oxford; dans les collections Dome et Gough; un autre dans la bibliothèque publique de Cambridge.

Paris, Hardouin, 1498, in-8. sur vélin au Musée britannique.

Paris, Ph. Pigouchet, 1501, in-8. — Sur vélin dans la Bibliotbèque Bodleyenne.

Paris, Pigouchet, pour. S. Vostre, 1501, in-8. — Sur vélin, chez le Révérend Th. Homer.

Paris, Hopyll, pour G. Breton, 1506, in-4. — Sur vélin au Musée britannique.

Paris, Vostre, 1507, in-8. — Sur vélin, au Musée britannique, collection Maskell, qui possède aussi l'édition de Vostre de 1520.

Paris, Kerver, 1518, in-8. — Sur vélin, dans la bibliothèque Bodleyenne. — Il en est de même de l'édition de *Paris, Hygman*, 1520, in-4.

Paris, Hardouin, 1527, in-8. — Sur vélin chez le comte d'Ashburnham.

Paris, Regnault, 1535, in-4. — Sur vélin dans la bibliothèque Bodleyenne; un autre chez lord Spenser.

Parmi les éditions anglaises de ces Heu-

res très-recherchées par les bibliophiles britanniques, on distingue :

Celle donnée par Wynkyn de Worde, *Londres*, 1502, in-4; un exemplaire fut adjugé en 1855 au prix de 33 livres sterling; un exemplaire sur vélin est dans la bibliothèque Bodleyenne, collection Gough;

Celle de Julien Notary 1503, in-4; un exemplaire sur vélin 48 livres sterlings, 3 sheling, vente Townley, 1813.

On ne connaît que trois éditions (deux de Londres, sans date, et une de 1516), et une de Rouen, *Bernard et Cousin*, 1517, des *Horæ beatæ Mariæ Virginis ad usum ecclesiæ Eboracensis*.

Un antiquaire qui a légué sa collection archéologique au Musée du Louvres, M. Sauvageot, avait réuni de précieux livres d'Heures. On a payé à sa vente 500 fr. les *Heures* sur vélin imprimées à Paris par Simon Vostre, 1485, in-4, 14 grandes planches sur bois. Un exemplaire également sur vélin des *Heures* publiées par Gilles Hardouin, 1520, in-8, a été adjugé à 252 fr.; il y avait 15 grandes vignettes et des encadrements à chaque page représentant la destruction de Jérusalem, la mort de Pilate, les figures de l'Apocalypse, etc. Un exemplaire (celui-ci sur papier) des *Heures* imprimées par Jean de Brie, 1521, in-4, 345 fr. Les *Heures* imprimées par Simon Vostre, 1500, sur papier, 252 fr. Les sujets des encadrements sont puisés dans le Nouveau Testament, dans l'histoire de Joseph et celle de Susanne; les Vertus théologales, les douze Sibylles, les quinze Signes et le Jugement dernier s'y montrent aussi; la Danse des morts ne remplit pas moins de 147 figures dont une partie est répétée.

Ces détails montrent quel prix les amateurs attachent aujourd'hui aux livres de ce genre.

Nous avons déjà parlé d'un livre d'*Heures* d'Anne de Bretagne, un des chefs-d'œuvre de la calligraphie et de l'ornémentation au xv^e^ siècle; ajoutons qu'un libraire, M. Curmer, a fait reproduire ce qu'il offre de plus remarquable en 49 photographies de format in-folio qui n'ont été tirées qu'à fort petit nombre.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — Il serait désirable de former une liste raisonnée des travaux importants publiés hors de la France et qui ont rapport à l'histoire ecclésiastique; nous signalerons du moins avec quelques détails un ouvrage capital, le *Monasticon Anglicanum* de Dugdale, en 3 volumes in-folio, publiés de 1665 à 1673. Quoique rédigée par un protestant, cette publication, étrangère aux idées de controverse et purement historique, est indispensable à la connaissance de l'Église britannique avant la prétendue Réforme; elle renferme une foule de pièces justificatives fort importantes.

Le I^er^ volume contient, après le frontispice, un avant-propos de 16 feuillets; 4 fts *de prima institutione monachorum*; 1 ft *Cœnobia Anglicana ordinis Sancti Benedicti* : le volume se compose de 1151 pages y compris les tables. Les planches sont au nombre de 65 : elles représentent divers costumes (bénédictin, planche 2; religieuse bénédictine, pl. 50; moine de l'ordre de Cluny, pl. 61; de Cîteaux, pl. 62; chartreux, pl. 65); et surtout un grand nombre d'édifices religieux parmi lesquels nous indiquerons : vue de l'église de Cantorbéry, prise du côté de l'occident, pl. 9; façades septentrionale et occidentale de l'église de Roff, pl. 15; façade septentrionale de l'église de Malmesbury, pl. 10; façades occidentale et septentrionale de l'église de Peterborough, pl. 29; façade septentrionale de l'église du Christ à Oxford, pl. 43 et 44; façades orientale et occidentale de la cathédrale de Bath, pl. 47 et 48; façade de l'église de Norwich, pl. 60.

Dans la seconde édition de ce volume, datée de 1682, le nombre des pages est de 1159; les tables ont été revues et augmentées. Entre les pages 18 et 19, il doit se trouver un feuillet contenant quelques vers latins : *In direptionem metropoliticæ Ecclesiæ Christi Cantuariensis particularem*, signé Carolus Fotherbeius. Les pages 531 et 532 sont en double.

Le volume II, 1661 ou 1673; frontispice, *Dédicace à Charles II*, 2 feuillets; *De canonicorum ordinis origine*, 2 fts; *Regula prima*, etc., 5 fts; *Cœnobia Anglicana ordinis Sancti Augustini*, 1 ft. L'ouvrage comprend pages 1 à 94 (les pages 71 et 72 sont en double); p. 95 à 1057; il n'y a pas de pages 733 et 734. Entre les pages 830 et 831, 2 fts comprenant *Regula monachorum sanctæ Trinitatis*. Quatre tables et errata, 28 fts. Les planches sont au nombre de 18. Neuf représentent des costumes (chanoine régulier de Saint-Augustin, pl. 1; chanoine hospitalier de Saint-Jean-Baptiste à Coventry, pl. 6; chevalier hospitalier, pl. 8; Templier, pl. 10; chanoine régulier du Saint-Sépulcre, pl. 11; chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, pl. 12; chanoine de l'ordre de Saint-Gilbert, pl. 14; religieuse de l'ordre de Saint-Gilbert, pl. 15; Trinitaire, pl. 16). Les autres gravures offrent des vues d'édifices (l'église de l'hôpital de Sainte-Catherine près la tour de Londres, vue du côté du midi, pl. 7; vue de l'église de Boston, pl. 17; de l'église de Colchester, pl. 18.)

Le III^e^ volume, publié en 1673 (nouveau titre 1683), est rare, un grand nombre d'exemplaires ayant été, à ce qu'on croit, détruits dans un incendie. Le titre, la dédicace à Charles II et l'avis au lecteur occupent 3 fts; les *Additamenta*, etc., 393 p.; *Ecclesiæ collegiatæ Canonicorum sæcularium*, 218 pages. (Il n'y a pas de pages 120-129.) Les planches sont au nombre de 29; une seulement appartient à la série des costumes (chanoine régulier, pl. 2); la planche 21 qui accompagne la page 368 représente une danse des morts. Quant aux autres gravures, elles sont consacrées à des édifices (pl. 1, vue de la cathédrale de Circester du côté du nord; pl. 5 et 6, vue de la cathédrale d'Hereford du côté de l'ouest et du nord; pl. 7 et 8, vue de la cathédrale de Lichtfield, du côté de l'ouest et du sud; pl 9

à 15, vues diverses, extérieures et intérieures, de la cathédrale de Lincoln ; pl. 16 à 20, vues de la cathédrale de Saint-Paul ; pl. 22 à 24, vues de la cathédrale de Salisbury, etc.

88 des planches gravées par King et Holtar pour le *Monasticon* et représentant des cathédrales et des églises, furent réunies dans un recueil par l'éditeur Daniel King ; il parut aussi une autre collection moins étendue composée de 49 planches.

Une édition nouvelle du *Monasticon*, considérablement augmentée par MM. J. Caley, H. Ellis et B. Bandinel, a paru à Londres de 1817 à 1830 en 6 vol. in-folio, au prix de 30 l. st. (50 l. st. en grand papier dont il a été tiré 50 exemplaires). La continuation de Strettel a été fondue dans cette édition qui a été assez bien accueillie pour qu'une réimpression dans laquelle il a paru convenable de faire quelques suppressions, soit devenue nécessaire. Elle a paru en 1846 en 8 volumes in-folio, au prix de 21 l. st.

Une traduction anglaise mais abrégée du *Monasticon* fut publiée en 1693, à Londres, in-folio, par James Wrigth ; elle n'est point estimée ; c'est un volume de 331 pages et 6 fts, accompagné de 14 gravures représentant des costumes religieux.

On fait au contraire beaucoup de cas d'un autre abrégé rédigé par John Stevens ; il forme un volume in-folio publié en 1718 (titre XVI, et 375 pages et 8 pages de tables), le nombre des planches est de 103 ; elles représentent presque toutes des édifices.

Deux volumes de continuation se joignent à celui-ci et forment les tomes II et III de l'édition. Le tome II, daté de 1722, se compose de 12 pages (non compris le frontispice), de 538 pages et d'un feuillet pour la table ; de 19 planches représentant des costumes (Franciscain avec et sans manteau ; Clarisse sans manteau ; Bénédictin, costume primitif, etc.), et des édifices religieux (église de Saint-Alban ; cathédrale de Glocester, d'Ely, de Worcester ; ruines de l'abbaye de Glastenbury, etc.)

Le tome III, publié en 1723, se compose de 2 fts, et de 279 pages suivies d'un appendice de 388 pages. On compte 29 planches, dans le genre des précédentes (moine de Cluny ; religieuse de Cluny ; chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, Carme, Dominicain, Dominicaine, Ermite de Saint-Augustin, etc. — Ruines de l'abbaye de Kirkstal ; abbaye de Tintern ; église de Dorchester, de Radford).

Les exemplaires en grand papier de ces trois volumes sont fort recherchés en Angleterre et se sont payés 36 et 39 l. st. 10 sh. dans quelques ventes.

Un autre ouvrage de Dugdale, l'*History of Saint Paul's cathedral in London*, mérite aussi d'être signalé. La première édition, 1658, in-folio, qui se compose de 3 fts, 299 pages et 3 fts de tables, est accompagnée du portrait de l'auteur gravé par Hollar, et de 15 planches (non compris 30 gravures intercalées dans le texte) ; elle est recherchée parce qu'elle offre les premières épreuves ; d'ailleurs deux des planches ne sont pas reproduites dans la seconde édition, et quatre autres dont les cuivres s'étaient égarés, furent refaits par un artiste médiocre.

La seconde édition, 1716, in-folio, est enrichie d'une notice sur les cathédrales de Yorck, de Durham et de Carlisle ; elle contient 13 planches. La troisième édition publiée par M. Ellis en 1818, in-folio, est d'une belle exécution ; elle contient des additions considérables, et elle forme un volume de XXXI et 500 pages avec 69 planches. Les exemplaires en grand papier, épreuves avant la lettre, coûtaient 31 l. st. 10 sh., mais ces prix élevés ne se maintiennent pas dans les ventes publiques.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour les personnes qui sont à même d'apprécier la force des études auxquelles on se livre au delà du Rhin, de mentionner divers ouvrages des catholiques allemands sur l'histoire ecclésiastique ; nous traduirons les titres en français : *Histoire de la religion chrétienne et de l'église*, par Gaspard Royko (né en Styrie en 1744, mort en 1819) ; *Prague*, 1788-93, 4 vol. in-8. — *Histoire de la religion de Jésus-Christ*, par le comte de Stolberg ; *Hambourg*, 1811-1818 ; *Vienne*, 1817-1820, 15 vol. in-8 (cet ouvrage a été continué par F. Kerz, *Mayence*, 1822, 1847, 32 vol. in-8, et J.-N. Brichard y a joint trois autres volumes qui ont paru de 1848 à 1853).—On peut d'ailleurs regarder cette publication importante comme une histoire universelle plutôt que comme une histoire de l'Eglise (1).

Citons encore : *Les premiers âges de l'histoire de l'église*, par Théodore Katercamp (*Munster*, 1823-34, 5 vol. in-8, s'arrêtant à 1153) ; — l'*Histoire de la religion et de l'Eglise chrétienne* par Jean Népomucène Locher, mort en 1837 (*Ratisbonne*, 1824-34, 9 vol. in-8) ; — le *Manuel d'histoire ecclésiastique* de Joseph Ignace Ritter (*Bonn*, 1826-30 ; 3 vol. in-8 ; 1846-47, in-8), — et l'*Histoire universelle de l'Eglise chrétienne envisagée au point de vue catholique*, par Jean Alzog (*Mayence*, 1831, in-8 ; 5e édition, 1855, in-8).

HYMNES. — Cette partie intéressante de la littérature chrétienne a été l'objet d'un travail fort étendu, publié par A. Mone, intitulé : *Hymni Latini medii ævi*, en 5 vol. in-8.

L'auteur a réuni plus de 1200 pièces

(1) On sait que le comte de Stolberg, qui était protestant, entra en 1820 dans le sein de l'Eglise catholique. La *Biographie universelle* (tome XLIII, p. 587) s'exprime en ces termes au sujet de cette *Histoire* qui commence à la création du monde : « L'esprit de l'auteur et sa piété évangélique s'y révèlent tout entiers. Il y étale d'ailleurs tous les trésors de son immense érudition et le fruit de ses recherches tant sur l'objet principal que sur ses rapports avec la littérature ancienne et moderne. Cette Histoire est certainement un des plus beaux monuments que le génie ait élevés à la religion, et c'est à tel point l'opinion de la cour de Rome que la congrégation de la Propagande l'a fait traduire en italien. »

liturgiques sans parler de celles que dans ses notes il cite tout au long. Le plus grand nombre de ces pièces étaient inédites; pour les découvrir il a fallu de longues et patientes recherches dans une multitude d'anciens manuscrits. Malheureusement les investigations de M. Mone n'ont porté que sur les bibliothèques de l'Allemagne; il n'a point examiné les dépôts français qui lui auraient fourni assez de matériaux pour doubler sa collection.

Tout en rendant justice à ce grand travail, M. L. Gautier lui adresse quelques critiques (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1856, p. 167). Les textes ne sont pas assez corrects, et l'éditeur n'a pas toujours disposé d'une manière exacte le texte des diverses pièces; parfois il réunit deux vers en un et *vice versa*; parfois il coupe bizarrement les strophes; méconnaissant, comme ses devanciers, l'union intime de la musique et des paroles des *proses*, il s'est trompé souvent sur la disposition du texte.

En dépit du titre : *Hymni*, on trouve dans ces trois volumes bien autre chose que des hymnes, il y a des offices en vers, des petits poëmes religieux, etc. L'éditeur semble avoir craint de rien perdre de ce qu'il avait découvert; l'ordre chronologique qui eût peut-être été le meilleur a été abandonné pour un ordre méthodique moins satisfaisant. Le premier volume renferme les pièces liturgiques concernant Dieu et les Anges; les chants consacrés à la sainte Vierge remplissent le second volume tout entier; le troisième renferme les chants que le moyen âge a composés en l'honneur des Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament; l'ordre si beau et si simple de l'année ecclésiastique n'eût-il pas dû être adopté de préférence si l'ordre chronologique était écarté? Ce dernier, en offrant les pièces dans l'ordre où elles ont été composées, permettait de suivre sans peine les progrès de chaque genre depuis sa naissance jusqu'à ses derniers développements; il y avait, il est vrai, parfois de sérieuses difficultés pour établir l'âge précis de chaque pièce. En résultat, et malgré ses défauts, le recueil publié par M. Mone est le plus complet que la science ait produit sur cette matière, et, en aplanissant la voie, il facilite l'exécution d'un recueil plus parfait.

I

IMITATION DE JESUS-CHRIST. — Aux détails que nous avons donnés sur cet ouvrage admirable nous pouvons ajouter qu'une édition nouvelle de la traduction de Michel de Marillac, a paru à la librairie Techener, à Paris; elle est précédée d'une préface de M. de Saëy, à laquelle nous nous permettrons de faire quelques emprunts.

Cette traduction se distingue par une grande exactitude et par une grâce naturelle de style qui en rend la lecture singulièrement attrayante. Dans les passages où il faudrait de la précision et de la force, elle faiblit quelquefois; le nerf et la vigueur lui manquent, elle allonge, elle paraphrase, mais dans ceux où l'onction domine, elle atteint presque son modèle. C'est la même simplicité, la même douceur pénétrante et cette divine enfance de langage, si on peut s'exprimer ainsi, qui met les choses les plus hautes à la portée des esprits les plus humbles. Quand on lit la traduction de Marillac, comme un ouvrage original en laissant de côté le texte latin, on se sent peu à peu ému et charmé; rien ne rappelle que ce n'est qu'une copie; point d'effort, point de contrainte, Michel de Marillac semble avoir pensé, senti, trouvé lui-même ce qu'il ne fait que traduire. Encore un mot, mais il dit tout : la traduction de Marillac est celle dans laquelle l'auteur de l'*Imitation* se reconnaîtrait le mieux. C'est celle qu'on peut placer au premier rang. En effet, le style des traductions modernes est trop correct, trop régulier; il ne se prête pas avec autant de souplesse à la candeur, à la pieuse négligence de l'auteur, aux mouvements ingénus de son âme, à l'abandon de sa charité.

En 1621, à l'époque où parut cette traduction, la langue française commençait à peine à se préciser et ne se distinguait que par sa naïveté, par cette sorte d'hésitation pleine de grâce qui précède la maturité.

Il serait bien inutile de s'étendre sur le mérite littéraire de l'*Imitation*, de faire remarquer, par exemple, que l'antithèse est la figure de style la plus familière à l'auteur, figure qui a autant de naturel sous sa plume qu'elle en a peu d'ordinaire dans les écrivains qui en font un fréquent usage. C'est du fondement de son sujet que sort cette opposition perpétuelle entre les misères de ce monde et les joies de l'autre, entre le peu de prix des biens qui passent et l'incomparable valeur des biens qui ne passent pas, entre la folie de ceux qui cherchent leur bonheur en eux-mêmes et la sagesse des saints qui n'aiment, ne cherchent et ne veulent posséder que Dieu... Où est l'éloquence, celle qui ne meurt pas, sinon dans l'expression de ces sentiments que nous portons tous en nous-mêmes et qu'il appartient à bien peu de rendre avec énergie et vérité?

Sans doute, les âmes vraiment chrétiennes sentent mieux que d'autres le charme de l'*Imitation de Jésus-Christ*; c'est leur livre de tous les jours, celui qui les console dans leurs peines, qui les affermit et qui les encourage dans cette dure épreuve de la vie; c'est leur compagnon inséparable, leur ami, c'est la source où elles puisent le baume divin de la piété. Cependant, l'*Imitation*

parle à toutes les âmes. Le scepticisme ne résiste pas à l'influence de cette douce lumière qui brille dans les ténèbres de l'âme comme la clarté d'une lampe d'or dans l'obscurité du sanctuaire. On est touché, on espère, on croit du moins pour un moment. Qu'y a-t-il de comparable à ces dialogues du troisième livre entre l'âme chrétienne et Jésus-Christ? C'est le comble du mysticisme et pourtant tout y est si simple et si vrai, qu'il n'y a pas d'esprit qui ne se prête à la fiction. Aussi cet ouvrage, qui semblerait d'abord n'avoir été composé que pour des moines et des anachorètes, a-t-il toujours fait la lecture favorite des gens même du siècle pour peu qu'ils eussent de goût et de cœur. A mesure qu'on en parcourt quelques pages, la persuasion se glisse pour ainsi dire dans l'âme avec un sentiment de paix et de bonheur inexprimable. Par un privilége unique l'*Imitation de Jésus-Christ* est un livre de dévotion à l'usage de tout le le monde.

Ajoutons que cette réimpression a provoqué de la part d'une *Revue* quelques réflexions qui nous semblent bonnes à signaler. Le critique commence par rendre justice à la traduction de l'*Imitation* écrite par le chancelier Michel de Marillac avant sa disgrâce et terminée pendant sa dure captivité. L'abbé de Lamennais, à une époque où l'orgueil ne l'avait pas encore égaré, la signale comme se rapprochant plus qu'aucune autre du texte original et comme ayant, dans son vieux langage, beaucoup de grâce et de naïveté. Publiée pour la première fois en 1621, elle a été récemment retirée de rechef par les soins de M. de Sacy, qui y a ajouté une préface très-intéressante. L'ingénieux académicien examine à son tour quel est l'auteur de l'*Imitation*. Nous n'avons pas besoin de rappeler que nul problème littéraire n'a amené de controverse plus vive. Des centaines de volumes ont été écrits à cet égard, et malgré la lumière qu'auraient dû jeter tant de savantes discussions, malgré l'autorité d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 16 février 1652, portant que le livre de l'*Imitation* ne serait plus imprimé sous le nom de Jean Gerson, mais sous celui de Thomas A Kempis, la question est restée indécise. M. de Sacy la présente sous un aspect nouveau :

« Quant à la question de savoir quel est le véritable auteur de l'*Imitation*, je n'y entrerai pas; je n'en ai pas fait une étude assez sérieuse, et cette raison suffirait pour m'imposer le silence, mais je suis persuadé de plus qu'elle ne sera jamais résolue d'une manière qui ôte tout lieu au doute. C'est, il me semble, une des beautés morales de ce livre, que l'incertitude qui plane sur le nom de son auteur, c'est une grâce spéciale par laquelle Dieu a voulu glorifier l'humilité du pieux auteur, quel qu'il soit. Au point de vue même purement littéraire, il est beau que l'*Imitation de Jésus-Christ* n'ait pas un auteur certain. Il n'y a pas d'auteur à un livre comme celui-là. L'auteur, c'est l'humanité chrétienne tout entière. Comme les poëmes d'Homère étaient le livre de toute la Grèce ou plutôt étaient le génie Grec lui-même, l'*Imitation* est le résumé de tous les sentiments chrétiens, l'âme chrétienne elle-même. Des livres de cette nature (il y en a bien peu) absorbent leur auteur et le font oublier; il se perd en quelque sorte dans sa gloire; et son œuvre, adoptée par l'humanité, n'est plus l'œuvre de personne; elle est celle de tous. Aussi est-il remarquable que, soit qu'on place la composition de l'*Imitation* au XV^e^ siècle comme le veulent les partisans de Thomas A Kempis et de Gerson, soit qu'on la place au XIII^e^ comme le veulent les partisans de Gersen, les contemporains semblent n'avoir connu comme nous que l'ouvrage et s'être peu préoccupés de l'auteur. La controverse durera donc éternellement; personne ne s'avouera vaincu. Gersen aura toujours des défenseurs; il en a eu, dans ce siècle, un fort savant, M. de Grégory. Il y a quelques années Gerson a paru prendre le dessus grâce aux efforts de M. Onésyme Leroy (1), et tout récemment la cause de Thomas A Kempis a été défendue avec beaucoup d'habileté par M. Malou, chanoine de Bruges. Comme cet ouvrage est le dernier que j'ai lu sur l'*Imitation*, je pencherai, je l'avoue, en faveur de Thomas A Kempis, dût-on m'accuser d'abandonner les intérêts de la France qui revendique l'*Imitation* pour Gerson si je ne croyais encore une fois, que l'honneur d'être oublié est une grâce accordée par Dieu même au saint auteur. »

L'édition donnée par M. de Sacy fait partie de la jolie *Bibliothèque chrétienne*, où figurent les *Lettres Spirituelles* de Fénelon, etc. Notons en passant que l'académicien qui dirige cette collection est un bibliophile fort distingué. Son collègue, M. Sainte-Beuve, s'exprime ainsi à cet égard (*Causeries du lundi*, tom. XIV, p. 181) : « Il aime les livres; il en a réuni depuis des années une fort belle et riche collection qui, s'y l'on y jetait seulement les yeux, permettrait d'apprécier l'esprit du collecteur. — Chose rare! passion de bibliophile et sagesse! les meilleurs auteurs latins et français dans leurs édit ons les plus estimées, dans leurs con itions les plus parfaites et les plus irrépréhens bles, pas trop de curiosité, pas de ces goûts d'exception qu'on voit présider au choix singulier de quelques cabinets rares, une bibliothèque

(1) M. Thomassy, dans un appendice joint à son ouvrage sur *Gerson et le grand schisme d'Occident*, (*Paris, Périsse*, 1852, in-12), reprend et discute la question si controversée de l'*Imitation;* il croit que ce livre est l'œuvre de Gerson, et il apporte à l'appui de sa thèse de nombreux et très-forts arguments.

à la fois de luxe et de bon sens et faite pour être lue. »

IMPRIMERIE. — Nous avons déjà parlé de l'imprimerie Impériale, mais depuis le moment où nous écrivions, un travail important a vu le jour, *Histoire de l'imprimerie Impériale de France, suivie des Spécimens des types étrangers et français de cet établissement*, par F. A. Duprat, chef du service de l'administration ; *Paris, imprimerie Impériale, librairie Benjamin Duprat*, 1861, in-8. Ce volume de 582 pages présente, avec tous les développements que comporte le sujet, l'histoire complète du grand établissement au sujet duquel M. Duprat avait déjà publié en 1848 un *Précis historique*. Après une Introduction qui retrace les travaux des premiers typographes royaux institués par François Ier, l'auteur fait le récit de l'origine, des vicissitudes et des accroissements successifs de l'imprimerie Impériale, depuis sa fondation sous Louis XIII (1640) jusqu'à nos jours. On remarque dans cet exposé fort intéressant de nombreux détails sur les améliorations introduites de nos jours dans cette importante administration, principalement de 1830 à 1848. Les annexes placées à la fin du volume contiennent un choix de documents historiques et de très-beaux et très-curieux spécimens des types étrangers et français de l'imprimerie Impériale.

Quelques-unes des dispositions administratives relatives à l'exercice de l'imprimerie méritent d'être signalées :

Le règlement donné à l'imprimerie de Paris par François Ier en 1539, contenait cette disposition, art. 17 : « Se les maistres imprimeurs des livres en latin ne sont sçavans et suffisans pour corriger les livres qu'ils imprimeront, seront tenuz avoir correcteurs suffisans, sur peine d'amende arbitraire, et seront tenuz lesdicts correcteurs de bien et soigneusement corriger les livres, rendre leurs corrections aux heures accoustumées d'ancienneté, et en tout faire leur debvoir ; autrement seront tenuz aux interestz et dommages qui seroient encouruz par leur faulte et coulpe. » Ce règlement fut renouvelé par Charles IX, en 1571, mais dès 1572, il fut introduit une nouvelle disposition qui pouvait beaucoup alléger les obligations imposées aux correcteurs : « Lesdits maistres bailleront les copies diligemment revues, corrigées et mises au net, au compositeur, afin que par le défaut de cetui labeur ne soit retardé. » C'était donc aux imprimeurs à tenir la main à l'exécution de cette clause, et à exiger au besoin que les copies leur fussent remises par les auteurs dans l'état voulu par le règlement.

Le règlement de 1649 reprochait à l'imprimerie de Paris d'avoir perdu beaucoup de son éclat, et imposait aux libraires l'obligation de prendre un certificat de correction pour certains livres, tels que Catéchismes, Vies des saints, Missels, Bréviaires et autres livres d'église. Ce certificat devait constater qu'il n'y avait point de faute importante et qui pût gâter le sens et l'intention de l'Eglise.

Le Code de la librairie et de l'imprimerie, promulgué en 1723 stipula (art. 56) que les imprimeurs qui ne pourraient eux mêmes vaquer à la correction de leurs ouvrages, devaient se servir de correcteurs capables, « lesquels seront tenus de bien et soigneusement corriger les livres ; si par leur faute il y avait nécessité de réimprimer les feuilles qui leur ont été données pour corriger, elles seront réimprimées aux dépens desdits correcteurs. »

Cette disposition ayant sans doute donné lieu à des représentations, fut modifiée par un arrêt du Conseil en 1725 :

« Seront tenus les imprimeurs de donner une attention particulière à ce que les éditions des livres qu'ils feront imprimer à l'avenir soient absolument correctes, autant que faire se pourra. »

Ces derniers mots détruisaient toute responsabilité.

En 1731, on ajouta par forme d'avertissement l'instruction suivante qui fut confirmée en 1744 :

« Les libraires et imprimeurs qui voudront être eux-mêmes les correcteurs de leurs éditions le pourront, à condition qu'ils répondront des fautes trop considérables qui se rencontreront dans leurs livres, qui seront ou réformés à leurs dépens par des cartons, ou déchirés s'ils sont trop defectueux. »

Il nous serait facile de réunir ici divers faits peu connus à l'égard de l'imprimerie et des imprimeurs, mais nous devons être succincts.

Nous transcrirons en raison de son originalité, l'épitaphe de l'imprimeur John Holme, mort à Coventry en 1827 : « Ici reposent les restes mortels de J. H. imprimeur qui, tel qu'un vieux caractère usé, fatigué par un long service, repose dans le tombeau, mais non sans espoir d'être dans l'année refondu dans le moule de la justice, et heureusement enchâssé dans la page de l'éternité : il fut distribué lors de la composition de la vie le 9 septembre 1827. »

En 1821 une imprimerie fut établie à Slewisk, dans le Danemark. On y mit pour ouvriers les élèves d'une école de sourds et muets fondée dans cette ville.

En 1827 des livres furent imprimés à Edimbourg à l'usage des aveugles. MM. Alston et Gall exécutèrent à cet égard des ouvrages très-remarquables. On imprima en relief en faisant usage des lettres majuscules de l'alphabet romain et au moyen du toucher ; les malheureux privés de la vue, mais chez lesquels le tact avait atteint une délicatesse remarquable, lisaient avec une rapidité extrême.

Nous avons mentionné les plus fameux des typographes allemands, mais nous devons y joindre Goeschen de Leipsig, qui travaillait vers le commencement de ce siècle.

Ses éditions allemandes sont élégantes et ont eu de la vogue; ses éditions latines, parmi lesquelles on distingue *Eutrope*, 1804, in-8, n'ont pas eu autant de succès; c'est qu'en effet il en existe de préférables, et la mode a bien vite et avec raison abandonné des volumes contenant peu de matière, petites pages à lettres écartées.

INCUNABLES. — Nous avons peu de chose à ajouter à ce que nous avons déjà dit au sujet des ouvrages désignés sous ce nom et antérieurs à l'an 1500. Il a paru récemment en Angleterre un ouvrage fort utile pour la connaissance des éditions du XV^e^ siècle; il a pour titre : *Prefaces of the first editions of the greek and roman classics and of the sacred Scriptures, collected and edited by Boriah Botfield*, 1861, in-4.—Ce volume de lxxvi et 674 pages est imprimé avec le luxe britannique habituel, à l'imprimerie académique de Cambridge. L'histoire de la Renaissance des études classiques et bibliques trouvera des renseignements précieux dans ce recueil de matériaux épars dans des volumes pour la plupart d'une rareté excessive. Le nombre des préfaces reproduites s'élève à 142. Dès 1854, M. Botfield avait inséré dans le *Philobiblon Miscellany*, la nomenclature des préfaces d'éditions princeps en exposant l'utilité d'une réimpression collective, plan qu'il vient d'effectuer.

Dans l'ouvrage de G. Amati : *Ricerche storico-critico-scientifiche sulle origini, invenzioni e perfezionamenti fatti nelle lettere, nelle arti e nelle scienze* (*Milano*, 1828-1830, in-8, 5 vol.), le 5^e^, de 769 pages intitulé : *Bibliografia del secolo* XV, est entièrement consacré aux origines de l'imprimerie. Parmi les cartes jointes à l'ouvrage, il en est une qui représente les voyages de Colomb.

INDEX. — Nous ajouterons quelques renseignements à ceux que nous avons déjà donnés, *Bibliologie*, col. 1033.

Un savant allemand, Christian Schoettgen à Dresde, a donné dans ses *Commentationes*, Lipsiæ, 1714, in-4, la description assez exacte d'une assez grande quantité des *Indices* les plus remarquables; un Anglais, Joseph Mendham a fait des études sur les catalogues des livres prohibés en Italie, dans les Pays-Bas, à Venise, en Espagne, etc. On trouve aussi sur cet objet des notices intéressantes dans les Entretiens bibliographiques (*Bibliographische Unterhaltungen*) de L. W. C. von Hulem; *Brême*, 1795, in-8, tom. I.

Entre autres ouvrages relatifs aux *Index*, nous mentionnerons :

1. Dissertation de Jacques Gretser : *De jure et more prohibendi, expurgandi et abolendi libros hæreticos et noxios*; Ingolstadii, 1683, in-4 (réimprimé dans le tom. XIII des Œuvres de ce savant jésuite; *Ratisbonne*, 1734).

2. D. Franci, *Disquisitio academica de indicibus librorum prohibitorum*; Lipsiæ, 1684, in-4. — Ouvrage d'un protestant, ainsi que les deux suivants :

3. *Exercitatio de indicibus librorum prohibitorum*; Regiomontani, 1702, thèse soutenue par J. L. Lock.

4. *Thesaurus bibliographicus ex indicibus librorum prohibitorum et expurgatorum Romanis, Hispanis, aliisque monumentis congestus, opera Consortii, theologici Dresdensis*; Dresdæ, 1743, in-4.

5. Gabrielis Putherbei, *Theotimus sive de tollendis et expungendis malis libris*; Parisiis, 1549, in-8.

J

JOURNAUX. — Une liste étendue de journaux théologiques et religieux publiés en Allemagne et écrits par des catholiques se trouve dans l'*Universal Woertherbuch* de Danz, p. 1029. Nous ne le reproduirons pas, mais nous signalerons quelques-unes de ces feuilles en traduisant leurs titres en français :

Annales de la théologie et du droit canon pour les catholiques; Ulm, 1806-1850.

Journal théologique, publié par J. J. Butz; *Bamberg*, 1809, 3 vol.; continué par F. Brenner, 1811-1814, vol. 4 à 9.

Gazette théologique, par J. Frink; *Vienne*, 1813 et années suiv.

L'Ami de la religion, par J. Benkerts; *Wurzbourg*, 1822, continué par G. Reugle, 1828.

Le Correspondant catholique littéraire et ecclésiastique, par Goldmann; *Leipzig*, 1826.

Athanasia, journal théologique, par Benkert; *Wurzbourg*, 1827 et années suivantes.

Nouveau journal théologique, dirigé par J. Plets; *Vienne*, 1828.

Journal de philosophie et de théologie catholique, dirigé par Achterfeld et autres; *Cologne*, 1832 et années suiv.

Gazette ecclésiastique catholique, par Hoenlinghaus; *Francfort*, 1838.

D'après le *News Papet Press directory*, il se publie en 1861 dans le Royaume-Uni 1102 journaux, savoir :

Angleterre,	791.
Pays de Galles,	28.
Ecosse,	138.
Irlande,	132.
Iles anglaises.	13.

Dans ce nombre de 1102, les magasins et les revues trimestrielles entrent pour 481, et sur ces derniers recueils 207 traitent de questions religieuses.

Les chiffres suivants font ressortir l'extension prise depuis quarante ans par le journalisme dans le Royaume-Uni :

Il était publié en	1821	267 journaux.
—	1831	295 «
—	1841	472 «
—	1851	563 «

L

LIBERTÉ DE LA PRESSE. — Le sujet que nous indiquons ici, en peu de mots, serait susceptible de donner lieu à des recherches du plus grand intérêt si on s'attachait à en retracer le tableau depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Parfois, des châtiments sévères sont tombés sur des écrivains qui avaient audacieusement insulté les puissances de l'époque, mais il faut reconnaître, d'ailleurs, que de très-violents pamphlets furent mis au jour sans que leurs auteurs en éprouvassent de trop fâcheuses conséquences. Ils avaient pris soin de garder l'anonyme ; mais ce masque, qui est tombé pour la postérité, ne pouvait guère les voiler complétement aux yeux de leurs contemporains.

A l'époque de sa puissance, la Ligue dirigea contre Henri III de violents pamphlets où la calomnie se mêlait à des reproches trop fondés; elle célébra la mort de ce monarque, elle attaqua Henri IV avec acharnement, mais lorsque le Béarnais fut monté sur le trône, il jeta l'oubli sur tous ces libelles enfantés par les circonstances et par l'ardeur de la lutte, et il fit bien. Les bibliophiles seuls recherchent aujourd'hui, avec empressement, ces restes de la polémique d'une époque de troubles.

La question purement historique que nous indiquons ici a été traitée par M. Leber dans un écrit intéressant : *De l'Etat réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1834, in-8). — Ce petit volume renferme des documents curieux sur la publication et la vente des livres dans le XVIe siècle, mais il s'en tient à la France, et même, dans ce cercle, il est loin d'être complet.

M. Leber s'attache à réfuter une assertion de M. Nodier, qui avait avancé dans quelques pages, insérées au *Bulletin du bibliophile*, que la Presse avait joui en France d'une grande liberté avant le règne de Louis XIV. Le fait est que les lois étaient très-sévères, très-rigoureuses, mais qu'elles restaient parfois sans application. D'autres fois aussi elles étaient mises en vigueur sans aucun ménagement. Un bibliographe, dont nous citons souvent les travaux, M. Peignot, envisageant la question à un point de vue tout opposé à celui de M. Nodier, avait supposé que le fait était conforme au droit et s'était attaché à rapporter les dispositions des lois et des arrêts, sans s'occuper de leurs résultats. (Voir l'*Essai historique sur la liberté d'écrire chez les anciens et au moyen âge, et sur la liberté de la presse depuis le* XVe *siècle jusqu'en* 1831.)

M. Leber mentionne, d'après les registres du Parlement de Paris, un grand nombre d'arrêts qui, à partir de 1525, soumettent tous les ouvrages nouveaux à une approbation spéciale. Le 17 mars 1532, il est enjoint à deux conseillers, assistés de deux docteurs en théologie, « de visiter toutes les boutiques des libraires de Paris et d'y saisir tous les livres de mauvaises doctrines. » Le 11 décembre 1547, une ordonnance de Henri II ajoute, aux défenses d'imprimer aucun livre sans permission et visite préalables, l'obligation, par l'auteur et l'imprimeur, d'apposer leurs noms et surnoms avec l'enseigne, ou marque du libraire, sur les ouvrages qu'ils publient. En 1551, un privilége ne peut être accordé pour l'impression qu'après que le livre en question aura été examiné « par gens bien capables, qui signeront la minute et pourront en répondre. » Le 27 juin 1551, l'édit de Châteaubriand défend les imprimeries clandestines, et soumet les bibliothèques mises en vente à la surveillance déjà exercée dans les boutiques des libraires.

Les troubles qu'amènent les guerres de religion appellent des mesures de répression énergique contre les auteurs qui sapaient l'autorité de l'Eglise et de la couronne. Le 27 mai 1558, défense d'imprimer, sans exprès commandement ou permission, aucun livre concernant la religion, à peine de *confiscation de corps et de biens*. En janvier 1561, une ordonnance stipule que tous imprimeurs, semeurs de placards et libelles diffamatoires, seront punis, pour la première fois, du fouet, et de la vie en cas de récidive.

Le 10 septembre 1563, une nouvelle ordonnance enjoint des mesures de plus en plus rigoureuses. Il est interdit « à toutes personnes « de quelque estat et condition qu'elles soient, de publier, imprimer et faire imprimer aucuns livres, lettres, harangues ou autres escrits, soit en rhythme ou en prose, faire semer libelles diffamatoires, attacher placards sans permission du Roy, sous peine d'estre pendus et estranglez. » L'ordonnance de février 1566 défend « étroitement d'escrire, imprimer et exposer en vente aucuns livres, libelles ou escrits diffamatoires et convicieux contre l'honneur et renommée de personne, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, déclare tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, infracteurs de paix, perturbateurs du repos public, et, comme tels, veut qu'ils soient punis conformément aux lois, enjoint à ceux qui ont tels livres ou escrits de les brusler dedans trois mois, sur les mesmes peines. »

L'imprimeur « qui taira t son nom et le lieu de sa demeurance, » est frappé de « la peine de perdition de biens outre la punition corporelle. »

Le 2 juin 1581, un arrêt du Parlement de Paris fait défense d'imprimer des livres diffamatoires sous peine de la vie.

Des Parlements de province se montraient aussi sévères que celui de Paris : nous nous bornerons à mentionner un arrêt du Parlement de Tours (avril 1590), qui ordonne de

poursuivre les auteurs d'un placard intitulé : *Le grand Pardon général pour les Chrétiens*, avec défense de le tenir sur peine d'estre pendu et estranglé, sans forme ni figure de procès. »

Lorsque les troubles cessèrent, lorsque la France redevint tranquille sous le sceptre d'Henri IV, les arrêts rigoureux devinrent plus rares; le Parlement sévit contre les écrits de Mariana et de divers auteurs étrangers qui lui paraissaient hostiles à la puissance des souverains. Le 1er septembre 1595, il ordonna la suppression de quelques vers satiriques qu'on avait ajoutés à une édition faite à Paris en 1595, non de la *Jérusalem délivrée*, comme le dit M. Leber, mais de la *Gierusalemne conquistata*.

Un avocat de Poitiers, nommé Le Breton, fut une des victimes de la rigueur des lois sur la presse politique; ce personnage, qui avait incontestablement le cerveau dérangé, écrivit une suite de factums séditieux; il en remit deux au roi en personne; on n'y fit pas attention; — un autre lui valut quelques heures de détention à la Conciergerie sans le corriger; le cinquième était tellement véhément que l'autorité s'empressa de sévir.

Il est question de cette affaire dans les *Mémoires* de Cayet, 1586. Ils disent que Le Breton, au récit d'un procès dont il avait été chargé, « entremeslait mille injures et calomnies contre le roy et le Parlement. L'on est adverty de l'impression de ce livre. M. Séguier, lieutenant civil, saisit le livre, prend l'autheur et le met dans la Conciergerie, où son procez lui estant faict, il fut pendu dans la cour du Palais et son livre bruslé devant lui. »

L'arrêt de condamnation se trouve, avec des extraits du livre, dans la *Revue rétrospective*, 2e série, tom. II (1835), pag. 99 et suiv. L'imprimeur, Gilles du Carroy, et son correcteur, furent fustigés et bannis.

Un exemplaire, peut-être le seul qui ait échappé à la destruction, se trouve dans la bibliothèque de M. Leber (aujourd'hui à Rouen); le volume n'a d'autre titre que trois versets empruntés aux psaumes IX, X et CXXXIX. Voici le premier : « Levez-vous. Monseigneur, mon Dieu, ne mettez en oubly les pauvres. » On peut lire des extraits assez étendus du livret de Le Breton dans l'ouvrage que nous avons cité au commencement de cet article (*De la liberté de la presse*). Henri III est attaqué avec violence et signalé « comme un des plus grands hypocrites qui fut jamais. » Ses actes sont qualifiés de déraisonnables, « ses injustices n'ont point de semblables et pourroient, de leur nature, estre suffisantes pour exterminer le roy, les juges et les villes où ces iniquitez ont esté commises. »

Pour remédier à cet état de choses, Le Breton propose la réunion des Etats, le pouvoir absolu donné aux municipalités des villes, et l'extermination de tous ceux qui s'opposeront aux projets qu'il développe. Il trace le plan d'une guerre civile acharnée.

En avril 1614, les gazettes à la main sont prohibées. Cette défense se reproduit plus d'une fois dans la suite; les arrêts du 18 août 1666 et 9 décembre 1670 condamnent au fouet et aux galères les vendeurs et colporteurs de libelles manuscrits.

En 1620, il est enjoint à tous les imprimeurs de Paris de se retirer au-dessus de Saint-Yves (chapelle située rue des Noyers Saint-Jacques), avec défense de tenir imprimerie et presse en tout autre lieu, *sur peine de la vie*. En concentrant ainsi, dans un espace resserré, l'exercice de la typographie, on se procurait les moyens de la soumettre à une surveillance plus efficace.

Louis XIII, par la loi du 16 janvier 1629, maintint la plupart des dispositions déjà rendues.

Richelieu n'était pas d'humeur à se laisser attaquer par les libellistes; quelques écrits furent dirigés contre lui, mais ils circulèrent clandestinement. On connaît en ce genre : *L'Impiété sanglante du cardinal de Richelieu, ou la translation des reliques de saint Fiacre;* envers (*sic*), in-4, sans date, 4 feuillets : les caractères sont évidemment français; il y a autant de fautes que de mots, et l'imperfection, la grossièreté même de l'exécution typographique et du papier décèlent l'intention de déguiser une impression française. — *Le Gouvernement présent*, ou *l'Eloge de Son Eminence*, est une satire généralement connue sous le nom de *La Miliade*, parce qu'elle se compose exactement de mille vers. L'auteur eut la précaution de se cacher si bien que son nom est encore aujourd'hui ignoré. On a signalé, sans preuve, Ch. Beys, Favreau ou le comte d'Estelan. On connaît plusieurs éditions anciennes de cet opuscule qui dut paraître en 1635, et qui a été réimprimé en 1694 dans le recueil intitulé : *Tableau de la vie et de la mort du cardinal Mazarin*, en 1858 dans le tome IX des *Variétés historiques et littéraires*, éditées par M. Ed. Fournier.

Une multitude d'écrits spéculant sur le scandale furent dirigés contre Louis XIV et sa cour; la plupart sont des romans où un fond de vérité est mêlé à beaucoup de circonstances controuvées; les passions du monarque n'offraient que trop d'aliments à ces récits auxquels l'ouvrage trop connu de Bussy Rabutin servit de base et de modèle; nous ne nous en occuperons point : d'autres écrits plus sérieux, ayant un caractère politique, exprimèrent les craintes de l'Europe, accusèrent Louis de viser à la monarchie universelle. On peut signaler parmi les libelles que publiaient sans relâche les presses de la Hollande, *l'Alcoran de Louis XIV*, 1686; *le Partage du lion de la fable vérifié par celui du Roy Très Chrétien*, 1700-1701, écrit relatif à la succession d'Espagne; *le Grand scélératissime de Louis XIV en vers*, et les *Vers sur la mort de Louis le Grand*, Cologne (Hollande) 1715; petit volume de 88 pages, curieux et rare.

Citons en passant un pamphlet intitulé : *Scarron apparu à Madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait*, Cologne, 1694. On croit que c'est à ce libelle que se rapporte une circonstance mentionnée dans le

journal manuscrit d'Ant. Bruneau, avocat: le 19 novembre 1694, par sentence de M. de la Reynie, lieutenant de police, un compagnon imprimeur, nommé Rambault et un garçon relieur, nommé Leriche, furent pendus à la Grève, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire; ils étaient accusés d'avoir imprimé, relié, vendu et débité des libelles diffamatoires contre le roi et Madame de Maintenon. Le 20 un garçon libraire fut condamné à être pendu, mais après qu'il eut subi la question, il y eut ordre de surseoir à l'exécution; deux autres individus impliqués dans cette affaire, furent envoyés aux galères. (Voir le *Manuel du Libraire*, t. IV, p. 217.)

C'est de même contre Madame de Maintenon et surtout l'archevêque de Reims, Maurice le Tellier, qu'est dirigé un libelle attribué, d'après une ancienne tradition qui pourrait bien être inexacte, à un réfugié, nommé François de la Bretonnière, lequel, trahi par un ami et livré aux agents de la police française, aurait expié sa hardiesse par trente ans de captivité dans la cage de fer du mont Saint-Michel. Le nom de la Bretonnière se trouve pour la première fois dans un livre d'une autorité très-contestable (*la Bastille dévoilée*), mais l'anecdote de l'emprisonnement dans la cage de fer était déjà imprimée en 1711. Il serait aujourd'hui bien difficile de dire si elle est fondée ou non, mais ce qui en ressort du moins, c'est que personne ne révoquait en doute l'existence d'un châtiment terrible infligé à d'audacieux pamphlétaires. (Voir le *Catalogue de la bibliothèque de M. Leber*, t. II, p. 324, n° 4478, et les *Variétés historiques et littéraires* publiées par M. Edouard Fournier, t. VI, p. 209.)

Il n'entre pas dans notre plan, en esquissant ces traits relatifs à l'histoire de la presse, de dépasser le règne de Louis XIV.

LIBRAIRIE. — La production totale de la librairie en France est difficile à évaluer; il faudrait prendre la peine de noter pour chacun des 6,000 à 7,000 ouvrages divers enregistrés chaque année, le nombre des feuilles d'impression, et quand on aurait ce total, calculer approximativement (car les données positives manquent à ce sujet) quelle est la moyenne du tirage; on aurait alors la masse des feuilles imprimées; un autre calcul, nécessairement fort hypothétique, ferait connaître la valeur des feuilles, mais les résultats obtenus de la sorte pourraient, en fin de compte, s'éloigner beaucoup de la vérité.

Il est du moins facile de connaître le mouvement extérieur du commerce de la librairie. Voici d'après les publications de la douane, ce qui regarde l'année 1860.

En 1860 (dernière année au sujet de laquelle des renseignements détaillés et officiels ont été publiés), il a été importé en France.

3,898	kilog.	d'almanachs.
204,907	»	de livres en langues mortes et étrangères.
140,508	»	de livres français publiés à l'étranger.
31,131	»	de livres imprimés en France et réimportés.

C'est de la Belgique d'abord, de l'Allemagne et de l'Angleterre ensuite, que la France reçoit le plus de livres; l'Italie en fournit assez peu. Les importations ont été estimées en 1860 à près de trois millions de francs, ce qui n'est d'ailleurs qu'une approximation assez incertaine.

Dans la même année, l'exportation a été de 258,161 kilog. de livres en langues mortes et étrangères et de 1,846,272 kilog. en français. La Belgique a pris 344,000 kilog.; l'Angleterre 288, 000; l'Allemagne 160,000 : la valeur de ces exportations est de 13,600,000 fr. environ. On voit que la France expédie au dehors beaucoup plus de livres qu'elle n'en reçoit.

Ces chiffres peuvent provoquer quelques observations; ceux qui sont relatifs à la Belgique n'expriment point la consommation que ce pays fait des livres français qu'il reçoit; il en garde à peine un sixième; le surplus est réexpédié pour l'Allemagne, la Russie et autres pays. On peut regretter que les Etats-Unis, avec une population de 25 millions d'habitants, où tout le monde sait lire et aime à lire, que l'Allemagne, surtout, n'accueillent que pour de bien faibles sommes les produits de la librairie française; mais il faut se souvenir que notre langue est chose parfaitement inconnue à l'immense majorité des Américains du nord et des Allemands; ce n'est donc que parmi un petit nombre de gens instruits que nos livres trouvent de l'emploi. La différence des idiomes est l'obstacle capital qui paralyse constamment les relations internationales de librairie; tout Français peut employer pour se vêtir une étoffe confectionnée à Manchester ou à Leeds; ou bien se servir d'un outil fabriqué à Birmingham : mais un volume imprimé à Londres ou à Edimbourg restera lettre morte pour l'immense majorité des habitants de l'Empire. Un volume allemand peut-il se flatter de trouver un lecteur en Espagne ou en Sicile? Il est des langues qui sont inconnues hors de la contrée où elles sont l'idiome usuel. Un volume hollandais, polonais, russe ne peut se vendre qu'en Hollande, en Pologne, en Russie.

L'établissement d'une langue universelle est une chimère qui séduit quelques rêveurs, qui a exercé l'esprit d'analyse de quelques hommes de talent, mais qui ne saurait entrer dans le domaine de la pratique; il est toutefois permis de regretter que le monde savant ait renoncé, sauf de bien rares exceptions, à une langue commune qui existait il y a quelques siècles pour le domaine des sciences et de l'érudition; le latin offrait à tous les hommes instruits un moyen facile d'échanger leurs idées, sans avoir besoin que la traduction vînt à leur secours.

L'illustre président de Thou composait en latin l'histoire de son temps; Descartes, Newton, Leibnitz faisaient usage de cette langue; c'était celle qu'employaient Boer-

haave et bien d'autres médecins illustres; les naturalistes même au siècle dernier, en faisaient usage; elle s'est maintenue chez des mathématiciens tels qu'Euler et Gauss, mais il faut reconnaître que, malgré les avantages qu'offre cette méthode, le latin est un triste interprète des idées modernes.

Il est tout naturel qu'à l'article *Librairie*, nous ajoutions quelques détails à ceux que nous avons donnés sur les libraires

Ceux de l'ancien temps se vantaient eux-mêmes avec naïveté. Gilles Gourmont se qualifiait dans les souscriptions de ses éditions d'*integerrimus ac fidelissimus*, et ce n'était pas un éloge déplacé qu'il se donnait à lui-même, car il était fort versé dans les lettres grecque et latine, et il revoyait avec soin les dernières épreuves. Un autre typographe de la même époque, Philippe Pigouchet, annonçait sur ses livres qu'ils étaient imprimés *charactere nitidissimo et jucundissimo*. François Regnault qui imprima les *Grandes Chroniques de France*, les *Annales de Hainault*, etc., mettait au bas de ses livres : *Ex officina honesti viri Francisci Regnault*. Jean Cornillean s'intitulait : *Impressoriæ artis diligentissimus optimusque opifex*. Cette émulation contribua beaucoup à jeter de l'éclat sur la typographie parisienne au XVI^e^ siècle.

Les libraires qui ne se bornent pas à vendre des livres, mais qui font de bons ouvrages de bibliographie ne sont pas communs; l'exemple donné par De Bure et par M. Renouard trouve peu d'imitateurs; il est vrai qu'un commerce actif laisse peu de loisirs. Un des derniers bibliophiles de cette espèce (et nous ne voulons parler que des morts) a été Paul Colomb.

Paul Colomb, vicomte de Batines, né en 1811, est mort en 1855, d'après une notice sur son compte insérée dans le *Quérard*, t. I, p. 121. Le titre de vicomte de Batines ne lui venait nullement de son père, lequel, ancien député et magistrat, s'appelait tout simplement Colomb. Quoi qu'il en soit, après avoir publié quelques écrits à Vienne en Dauphiné, Colomb vint à Paris, et son amour pour les livres le décida à se faire libraire. Il acheta le fond de Crozet, édita, fit des ventes, et finit par se retirer à Florence où il se livra à de sérieuses études bibliographiques. Nous signalerons quelques-uns de ses écrits

Bibliographie des patois du Dauphiné; Grenoble, 1835, in-8, réimprimée, avec des augmentations, dans les *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire du Dauphiné*, ouvrage publié en 1837-39 de concert avec M. Jules Olivier : *Matériaux pour servir à une histoire de l'imprimerie en Dauphiné*, 1837.

Bibliografia Dantesca, Prato, 1845-46, 2 tomes en 3 vol. in-8. (Inventaire complet et raisonné de tous les ouvrages relatifs aux écrits du plus illustre des poëtes italiens au moyen âge.)

Bibliografia delle antiche rappresentazioni italiane stampate nel secolo XV *e* XVI; Florence, 1853, in-8.

Bibliografia delle comedie, egloghe e composizioni della congrega dei Razzi di Sienna; Florence, 1853 in-8.

Cette monographie et la précédente, exécutées avec soin, sont le fruit de recherches utiles pour l'étude de la littérature italienne au XVI^e^ siècle.

Colomb de Batines préparait, lorsque la mort est venue le frapper encore jeune, un *Dizionario manuale di bibliografia* qui devait former trois forts volumes in-4.

Nous nous en tiendrons, en ce qui regarde les libraires étrangers, à mentionner l'autobiographie de Lackington, fameux bibliopole de Londres; voici quelques lignes empruntées à ce volume curieux : « Mon premier catalogue fut imprimé en 1779; il faisait surtout connaître les livres de mon associé S. Denys, livres de mysticité et d'alchimie, qu'il aimait par-dessus tout. Dans la première semaine qui suivit l'apparition du catalogue, nous fîmes pour 20 livres sterling de vente, et nous considérâmes cette somme comme considérable. » Il se faisait alors à Londres des ventes où les éditeurs qui n'avaient pas réussi à écouler une édition aussi vite qu'ils le désiraient adjugeaient au rabais les volumes dont ils voulaient se défaire. Les libraires seuls étaient admis à ces enchères, et d'ordinaire l'acheteur détruisait une bonne portion de ce dont il s'était rendu maître. Lackington eut l'idée d'offrir au public ce qu'il achetait en faisant une réduction de 50 pour cent, parfois plus forte encore, sur les prix de publication. C'est ainsi qu'il se débarrassa de plusieurs centaines de milliers de volumes.

« En une seule vente, un soir, j'achetai pour 5,000 livres sterling de volumes. Mon système était de vendre aussi bon marché que possible, afin d'attirer les acheteurs et uniquement au comptant. J'achetais parfois d'un seul coup 200, 500, 1,000 exemplaires d'un ouvrage. Je me trouvais avoir en même temps 10,000 exemplaires des Psaumes de Watt et autant de ses Hymnes. Lorsque j'arrivai à Londres, j'avais pour toute fortune, deux shellings et demi. En 1791 mes bénéfices s'élevèrent à 4,000 l. st.; en 1792 à 5,000, et pendant longues années j'ai vendu plus de 100,000 volumes par an. »

LIVRES. — Déjà nous avons, dans un article qui porte ce titre, signalé bien des particularités relatives aux livres, mais on comprend combien nous sommes loin d'avoir épuisé cette matière. Revenons donc sur quelques points qui ne sont pas sans intérêt pour les amis du papier imprimé.

§ I. — *De la Restauration des livres.*

La restauration et la reliure primitive des livres rares ont été discutées à fond dans un *Essai* de M. Bonnardot sur l'*Art de restaurer les estampes et les livres* (1846; seconde édition augmentée, 1858; *voir* les pages 225 et suivantes).

Quand on voit sur table, dans les ventes publiques, quelque livre rare grossièrement cousu, ignoblement *embasané* et surtout fort

mal rogné, c'est-à dire beaucoup trop ou tout de travers, il est permis d'affirmer qu'il a passé entre les mains d'un relieur parisien du dernier ordre ou d'un papetier-cartonnier de province, dont les immenses cartonnages déjetés, recroquevillés se reconnaissent au premier coup-d'œil.

La déreliure des bouquins, l'alignement et rognure des marges, la réparation des trous de couture intérieure, la couture ordinaire, tels sont les objets que passe scrupuleusement en revue l'auteur que nous venons de nommer. Il remarque très-bien que le plus irremédiable attentat que puisse commettre un mauvais relieur, c'est la rognure des marges. Un simple projet d'économie d'un centime sur la dimension de son carton lui donne l'idée de mutiler un charmant in-4 gothique jusqu'à la limite du cadre d'impression. Ceux qui ont appris quelque part ou deviné par instinct qu'une marge est bonne à quelque chose, consentent à la conserver, mais ils la taillent avec une inégalité si choquante que la victime ne fait que tomber de Charybde en Scylla. Le plus grand mérite d'un livre rare est, sans contredit, une marge non rognée ou tout au moins, peu et très-régulièrement rognée en tout sens. Mais pour obtenir cette régularité, le point essentiel est de refaire, avant d'égaliser la tranche, le pliage de chaque feuillet, travail long, minutieux, qui ne doit pas se payer par centimes, mais par francs.

Il faut, quand on feuillette rapidement un volume, que l'œil ne puisse saisir aucun ressaut au passage des chiffres de pagination. C'est ce *feuilletage* rapide qui indique de suite aux bibliophiles à quelle sorte de reliure un bouquin a eu affaire ; c'est souvent ce simple examen qui les détermine à le couvrir de pièces d'or ou à le laisser adjuger à vil prix. La rognure soignée est, en effet, le point capital qui constitue la beauté d'un exemplaire. A une rognure manquée il n'y a point de remède.

L'ouvrage de M. Bonnardot, auquel nous empruntons ces détails, contient, p. 272-278, une liste d'ouvrages à consulter sur la reliure, et sur les moyens chimiques pour nettoyer les estampes et les livres. Cette liste trop courte n'est pas, il faut l'avouer, rédigée avec la précision et l'exactitude que réclament pareils travaux bibliographes. A la p. 277, l'auteur dit qu'un artiste lui a signalé un ouvrage italien, les *Notizie storiche degli intagliatori* de Grandinelli, comme contenant, t. III, p. 331, des procédés pour le nettoyage des estampes. « Je ne sais à quelle époque ce livre a paru. » Si M. Bonnardot avait pris la peine d'ouvrir des ouvrages très-faciles à se procurer (le *Manuel du Libraire* entre autres) il aurait vu que ces *Notizie* forment 15 volumes in-8 qui ont paru à Sienne, de 1808 à 1816.

§ II. — *Vérifications à faire par l'acheteur.*

Il est nécessaire que l'acheteur d'un ouvrage précieux orné de figures, connaisse le nombre de gravures qui doivent se trouver et la place qu'elles occupent ; il est essentiel de les compter et de vérifier s'il n'y en a pas quelqu'une répétée à la place de celle qui doit se rencontrer. Cette circonstance survient quelquefois. C'est ainsi que dans une édition de l'*Orlando furioso* de l'Arioste publiée à Venise en 1584 avec les figures de Porro, la planche du 34e chant manque presque toujours.

Un ouvrage fort rare d'Antoine Bettini, imprimé à Florence en 1477 in-4, *El monte sancto di Dio*, se paye plus ou moins cher selon le nombre de planches qu'il renferme. Pour qu'il soit complet, il faut qu'il contienne trois gravures, souvent il n'y en a qu'une. Elles sont très-précieuses parce qu'elles sont les premières gravures qui se trouvent dans un volume. Ajoutons que l'on rencontre une longue description de cet ouvrage dans l'*Index librorum* de Laire, t. I, p. 409 416, dans le *Catalogue* La Vallière ; dans la *Lettre* de Mercier de Saint-Léger *au baron d'Heiss* ; dans la *Bibliotheca Spenseriana*, de Dibdin, t. IV, p. 130, laquelle donne les fac-simile de deux de ces gravures.

Parfois aussi des estampes ont été enlevées de quelques ouvrages ou barbouillées d'encre ou bien remplacées par d'autres par la raison qu'elles étaient contraires à la décence. On peut signaler en ce genre l'*Hypnerotomachia* de Polyphile, volume précieux, publié par Alde, à Venise, et dont nous parlons ailleurs.

On en dit autant d'une édition des *Fables* de Phèdre imprimée en Hollande en 1669 ; mais M. Renouard conteste cette assertion, et il dit (*Cat. d'un amateur* t. II) que dans les nombreux exemplaires qu'il a vus de cette édition qui n'est pas rare, il a constamment trouvé en fort bon état la gravure en question.

Dans l'édition des *Tableaux du Temple des Muses*, par l'abbé de Marolles, Paris, 1655, une estampe gravée par Bloemaert a été remplacée par une autre gravée par Poilly.

Il arrive assez souvent que des livres anciens et précieux se trouvent imparfaits de quelques feuillets ; les bibliophiles ont alors la ressource de faire suppléer ces lacunes au moyen de pages refaites à la main par des calligraphes habiles qui imitent l'impression de manière à produire une illusion véritable. Divers catalogues, parmi lesquels nous signalerons seulement ceux de MM. de Soleinne (1843) et Libri (1847), offrent en ce genre des travaux fort remarquables.

§ III. — *Divers ouvrages relatifs aux livres.*

Un des plus anciens et des plus curieux est le *Philobiblion*, composé au XIVe siècle par un prélat anglais, Richard de Bury, imprimé plusieurs fois en latin dès le XVe siècle et que M. Cocheris a réimprimé avec une bonne traduction (*Paris, Aubry*, 1859, in-12).

Une savante introduction épuise ce qu'il y a intérêt à connaître à cet égard.

« Le *Philobiblion* est ce que les Anglais appellent de nos jours une *autobiographie*. C'est peut-être le premier monument littéraire de

ce genre au moyen âge dans lequel un auteur entremêle ses pensées et les événements qui ont agité sa vie. »

Il montre dans son Prologue les étudiants découragés par la misère, abandonnant les lettres pour les arts mécaniques et recherchant la fortune que la science donne rarement. Pour combattre cette tendance, il s'efforce de faire partager aux étudiants sa passion pour les livres, il tient à leur prouver que les livres sont au-dessus de tous les biens de la terre.

Le style de Richard de Bury, quelquefois brillant et énergique, pèche souvent par une recherche puérile de jeux d'esprit et d'artifices de paroles, un luxe de citations superflues, une enflure excessive.

Le texte du *Philobiblion* est très-défectueux; les éditions imprimées sont remplies de fautes de toute espèce commises par l'auteur, par les scribes, par les typographes. M. Cocheris a suivi, sauf quelques exceptions fort rares, l'édition princeps de 1473; il a indiqué en notes les variantes qu'offraient les textes qu'il a consultés, et il a serré le texte de près, afin de faire connaître le mieux possible le style du vieil écrivain. Il s'est proposé dans des notes judicieuses, d'expliquer les passages obscurs et d'indiquer les emprunts continuels que Richard de Bury fait à la Bible ou aux ouvrages alors en vogue. Une introduction de 16 pages précède la traduction et se divise en trois sections : notice biographique, bibliographique, littéraire.

Né en 1287, Richard de Bury devint évêque de Durham, et après avoir joué un rôle politique assez important, il mourut en 1345. Il fut l'ami de Pétrarque qu'il connut à Avignon et qui, dans une de ses lettres, l'appelle *vir ardentis ingenii*. Son goût pour les livres était la conséquence de son ardeur pour l'étude, et la passion qui le portait à en acquérir sans cesse de nouveaux, résultait du besoin impérieux qu'il éprouvait d'agrandir le cercle de ses connaissances. Il légua sa bibliothèque au collége de Durham à Oxford ; malheureusement grand nombre de ses manuscrits furent dispersés lorsque Henri VIII livra au pillage les trésors des monastères.

M. Cocheris énumère les manuscrits du *Philobiblion* qu'il a trouvés indiqués dans divers catalogues. La bibliothèque Impériale à Paris en possède trois; elle a aussi deux exemplaires (l'un est imparfait) de l'édition primitive de 1473, in-8 de 48 feuillets, imprimée à Cologne. Aucune bibliothèque publique de Paris ne renferme une autre édition de Spire, 1483; dès 1722 Oudin l'indiquait comme rarissime; elle est restée telle. On connaît d'autres éditions de Paris 1502, Londres, 1599, et l'ouvrage a été inséré dans les recueils de Goldast (*Philologicarum epistolarum centuria una*, Francfort, 1610), et de Mader (*De bibliothecis atque archivis*, Helmstadt, 1702).

N'omettons pas l'écrit de Saldhum, *De libris varioque eorum usu et abusu*, Amstelodami, 1688, in-8 (437 pages). Cet ouvrage est rempli de recherches curieuses. Nous nous bornerons à mentionner les titres de quelques chapitres : « Aldus Manutius quot libros Academiæ Pisanæ testamento olim legaverit? — Tartari cur libros suos devorare soliti? — Costerus artis typographiæ inventor.

L'*Histoire d'un livre*, par M. Mary Lafon, 1857, in-12, renferme des détails curieux : il y est question du plus fervent bibliomane qui ait existé à Paris, de Boulard, dont la manie était d'accumuler sans choix tout ce qu'il pouvait trouver de papier imprimé, sans se préoccuper du contenu. Tout lui était bon.

« Il avait quitté le notariat pour s'abandonner librement à son innocente manie ; dès le point du jour il se précipitait dans les rues désertes, affublé d'une houppelande à huit poches. Ce qu'il entrait de bouquins là dedans était effrayant. Rentré au logis, Boulard se débarrassait de son fardeau, repartait joyeux et revenait heureux bardé de pied en cap de livres. Il en emplit de la cave au grenier sa maison d'abord, puis sept autres qu'il acheta à cet effet. La veille du jour où il allait acheter sa neuvième maison, il gonfla si bien les poches de sa houppelande monstre qu'il ne put regagner ses foyers que le soir, inondé de sueur. On voulut l'empêcher d'aller lui-même ranger ses bouquins dans la cave de la dernière et seule maison, où il restait un coin libre encore ; mais il n'écouta personne et gagna une pleurésie qui l'emporta. Tous les bouquinistes prirent le deuil, et le cortége étant passé par hasard devant une maison où se faisait une vente de livres, s'arrêta spontanément comme pour rendre un suprême hommage à la mémoire du plus zélé des bouquineurs. »

Divers points de la science des livres sont abordés dans les écrits suivants :

J. P. Anchersen, *Particula I de criteriis boni libri*, Hafniæ, 1740, in-8.

Minander, *Bücherfreunde and Bucherfeinde* (*Les amis et les ennemis des livres*) ; Dresde, 1695, in-8.

J. P. Schmid, *Commentatio de scriptis eruditorum in quorum elaboratione autores multum temporis consumpserunt* ; Rostochii, 1724, in-8.

A. M. Gratian, *De scriptis invita Minerva* ; Florentiæ, 1745-46, in-4.

Klotz, *De libris auctoribus suis fatalibus* ; Lipsiæ, 1762, in-8.

Denina, *Bibliopea o l'arte di comporre libri*; Turin, 1776, in-8.

Bibliothèque choisie d'un homme de goût, par Barbier, 5 vol. in 8.

Traité du choix des livres, par Peignot, 1807, in-8, réimprimé avec des additions considérables sous le titre de *Manuel du Bibliophile*, ou *Traité du choix des livres*, 1823, 2 vol. in-8.

Les sept dissertations de Bartholin, *De libris legendis*, Copenhague, 1676, in-8, sont un ouvrage estimable. Un savant assez judicieux, Morhof, s'exprime ainsi sur leur compte. « Parvæ quidem molis liber est, sed in quo quæ sic constipata sunt utilissima de libris monita et notitiæ ad multas disciplinas utiles. »

On trouve dans la volumineuse collection des écrits du jésuite Raynaud (*Lyon*, 20 vol. in-folio) un traité qui a également été publié à part in-4 : *Erotemata de bonis ac malis libris deque justa aut injusta eorum condemnatione*.

Ce sujet avait d'ailleurs été traité par G. Puhtherb : *Theotimus sive de tollend s et expurgandismalis libris* : mais ni l'un ni l'autre de ces écrits ne mérite aujourd'hui d'être consulté.

Une question intéressante est abordée dans les *Conjectures sur les livres qui passeront à la postérité*, par Ant. Métral, *Paris*, 1819, in-8. Cette brochure de 32 pages est extraite des *Annales encyclopédiques*. L'auteur distingue quatre espèces de livres : ceux qui périssent dans le siècle même où ils sont nés, ceux qui ne survivent point à la nation qui les a produits, ceux qui se répandent chez les nations étrangères, ceux qui doivent passer à la postérité et subir encore le choix des différents âges de l'avenir. M. Métral établit vingt-trois règles générales *pour apprécier les rapports d'un livre avec la postérité*. Il paraît croire que la destinée des livres dépend uniquement de leur mérite; il existe pourtant bien d'autres causes qui ont fait vivre certains livres et qui en ont fait mourir d'autres.

Il faut des livres faits pour les gens difficiles, c'est-à-dire ceux qui n'estiment pas seulement dans un livre la beauté de l'impression (mérite qu'on peut donner aux plus tristes rapsodies), mais qui le veulent bon au fond et indépendamment de tout ce qu'on y ajoute. Les livres ont leur aristocratie, comme l'a judicieusement observé l'auteur d'un article inséré dans l'*Athenæum français* sur l'*Horace* de M. Didot. « Ceux qui sont à la fois bons et beaux (car j'en demande pardon aux bibliomanes, je ne puis me résoudre à séparer ces deux qualités) marchent en première ligne et ne vont jamais à la foule. Ne les obligeons pas à s'y mêler en les donnant à vil prix. Plus il en coûtera pour les acquérir, plus on aura d'amour et de respect pour eux, et qui sait? plus peut-être on les lira. »

§ IV. — *Livres imprimés en petit nombre.*

Nous nous sommes déjà occupé des livres tirés à petit nombre, détruits, gravés, cartonnés, imaginaires, etc., mais que d'indications aurions-nous encore à fournir à cet égard! il faut pourtant nous borner à être fort succinct.

Parmi les livres imprimés à petit nombre et non destinés au commerce, nous mentionnerons *Geburstage Feier* ou Don d'anniversaire; volume imprimé à *Vienne*, en 1845, comme hommage rendu au comte de Dietrichstein, préfet de la Bibliothèque impériale de Vienne. Entre autres morceaux curieux et inédits contenus dans ce volume, on trouve des lettres d'Andrea de Montegna, de Titien et de Jules Romain, la première ode d'Horace mise en musique pour quatre voix ; par P. Hoffeymer, en 1537, des romances espagnoles, de vieilles ballades allemandes, des *sonetti inediti;* une traduction en vieux dialecte slave d'une homélie grecque, des fac-similé de nielles, etc.

Les livres tirés à petit nombre pourraient donner lieu à une longue énumération que nous n'entreprendrons pas, mais nous dirons qu'il faudrait mettre au nombre des livres les plus rares les *Prières et Méditations* d'Antoine Godau, s'il est vrai, comme on l'a dit, que cet ouvrage composé à la demande d'Anne d'Autriche, n'ait été imprimé, en 1647, qu'à six exemplaires. Puisque le nom de cet évêque de Grasse se rencontre sous notre plume, enregistrons un de ses adages qui ne s'écarte pas du sujet de notre dictionnaire : Il prétendait que composer était le paradis d'un auteur, corriger le manuscrit son purgatoire et corriger l'épreuve imprimée son enfer.

§ V. — *Livres inachevés, détruits ou proscrits.*

Les livres inachevés sont dignes de ne pas être passés sous silence.

D'importants ouvrages sont restés interrompus après qu'un très-long intervalle se fut écoulé entre l'apparition des diverses parties qui avaient vu le jour. De là vient qu'il est difficile de les trouver complets.

Le *Codice diplomatico-Toscano*, entrepris par Filippo Brunetti, est de ce nombre.

Le premier volume vit le jour en 1806; il est partagé en deux parties d'ensemble 738 pages, et il contient des chartes lombardes de 684 à 774. Le second volume de 403 pages renferme des chartes carlovingiennes de 774 à 813. Faute d'encouragement, l'ouvrage en est resté là.

Citons encore en ce genre :

Epistolæ illustrium ac eruditorum (ad Sorberium); *Parisiis*, 1609, in-12.

Volume qui commence à la page 433 et finit à la page 600. Il paraît que Sorbière, en le publiant, voulait d'abord faire imprimer ses lettres latines, projet auquel il renonça ensuite. Ce fragment n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, et les 432 premières pages, restées manuscrites, sont à la bibliothèque Impériale, selon le catalogue Barbier.

Chroniques de Froissart; Paris, vers 1788, in-fol.

Edition savante, entreprise par M. Dacier, à l'imprimerie Royale, en 1788. La Révolution fit discontinuer ce travail; il n'a été imprimé que 632 pages, et sauf un petit nombre d'exemplaires, le volume a été détruit. Il en a été de même et par les mêmes motifs, du *Glossaire de l'ancienne langue française*, entrepris par Mouchet sur un plan très-vaste; le premier volume resté inachevé, n'achevait pas la lettre A.

Numismata recentiora serie genealogica disposita, in-fol.

Cet ouvrage de C. G. Hervæus, est un in-fol. sans lieu ni date, représentant en 65 planches gravées à Nuremberg, en 1729, des médailles tirées du cabinet de l'empereur Charles VI. Il est resté inachevé, et on n'en connaît que quatre ou cinq exemplaires complets.

Terminons une énumération qu'il serait facile d'étendre bien davantage, en mentionnant la *Galerie du Luxembourg, des musées,*

palais et châteaux de France, publiés par A. Liebert; *Paris*, 1829, in-fol.) L'ouvrage devait former 12 livraisons de 8 planches; il n'en a paru que huit.

On peut signaler parmi les *livres détruits* un ouvrage singulier intitulé : *Virgile en France, ou la nouvelle Enéide, poëme héroï-comique, en style franco-gothique*, par Le Plat du Temple ; *Offenbach*, 1810, 2 vol. in-8. Il n'a paru que les deux premiers volumes de cette imitation fort bizarre de l'*Enéide*, et le fond de l'édition fut détruit par ordre du gouvernement, immédiatement après l'impression (*Catalogue Van Hulthem*, n° 24282). Le général Bonaparte est, sous le nom d'Enée, loué en style de charade et de devise ; des jacobins, des généraux du temps conversent avec Didon; saint Denis apparaît à Enée. Les règles de la rime ne sont pas toujours respectées; l'auteur fait rimer *chavirés* avec *déportés*. Divers journaux de l'époque rendirent compte de cette singulière production. Voir le *Mercure*, 1808, t. XXXI, p. 130, et le *Journal de l'Empire*, 3 décembre 1807.

Au sujet des *livres proscrits*, nous mentionnerons une circonstance assez remarquable à l'égard de laquelle le *Catalogue d'un amateur* (M. Renouard) donne des détails étendus.

Vers la fin d'octobre 1793, les comités qui gouvernaient alors la France, décidèrent qu'il fallait enlever les marques de servitude qui existaient dans les livres des bibliothèques, soit de Paris, soit des départements, c'est-à-dire changer les reliures de tous les livres portant des armes ou des fleurs de lis, enlever les pages armoriées, les préfaces, les dédicaces à des rois ou à des princes. La motion est accueillie et la proposition allait être portée à la Convention, lorsque M. Renouard en fut instruit. Il voulut conjurer l'orage. A la hâte, il trace un écrit fort court et vif : *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts;* Didot aîné n'hésita pas à partager les dangers que pouvait entraîner une semblable intervention ; la brochure est imprimée, adressée à chaque membre de la Convention. Dès le lendemain de la distribution, quelques membres appellent l'attention de l'Assemblée sur les dégradations commises dans les établissements littéraires par un fanatisme souvent simulé ; renvoi au comité d'instruction publique ; et le quatrième jour est rendu un décret qui, pour les productions des sciences et des arts changea la manie de détruire en une toute différente, celle de conserver et même d'accumuler.

M. Renouard ne se reposa pas après l'obtention du décret; craignant qu'il ne circulât qu'avec une lenteur perfide, il se hâta de le faire imprimer et de l'envoyer à toutes les bibliothèques publiques, à toutes les administrations départementales, à tous les établissements littéraires. Ce fut là sans doute un grand et précieux service.

§ VI. — *Livres sur vélin, sur soie*, etc.

Nous nous occuperons pour un instant des livres que diverses circonstances, inhérentes à leur mode d'exécution, recommandent aux amateurs, et nous mentionnerons d'abord les *livres sur peau-vélin*.

Nous avons déjà signalé l'important travail de M. Van Praet sur cette portion de la bibliographie : le *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du Roi* (1822-25, 5 vol. in-8), est d'autant plus précieux au point de vue qui nous occupe, qu'il embrasse les ouvrages théologiques les plus rares et les plus recherchés.

Le tome premier de ce Catalogue (348 p.) indique 475 articles; beaucoup sont d'une importance capitale, et les descriptions minutieuses et développées offrent une exactitude parfaite. Le premier ouvrage qui se présente est la *Bible polyglotte*, imprimée à Anvers, par Plantin (1559-1573, 8 vol. in-fol.). Cet exemplaire sur vélin très-pur et très-blanc, et divisé en 13 tomes, était un présent fait par Philippe II au roi de Savoie; il fut cédé par la cour de Turin, mais il a été repris en 1815. La bibliothèque du Vatican possède aussi un exemplaire sur vélin, et il s'en trouvait d'autres en Espagne, mais on ne sait pas bien au juste ce qu'ils sont devenus.

La *Bible latine*, imprimée à Mayence par Gutenberg et Fust, vers 1455, en 2 vol. in-fol., est le premier grand ouvrage qu'ait produit l'imprimerie, et ce début est des plus remarquables. L'exemplaire de la bibliothèque Impériale est très-beau; il a appartenu au couvent des Bénédictins de Mayence, et il passa ensuite dans le cabinet d'un amateur de Metz avant de venir rue de Richelieu. On connaît plusieurs autres exemplaires ; un est à la bibliothèque de Berlin, un fut acheté en 1816 à la vente Mac-Carthy, pour compte de sir Thomas Grenville, au prix de 6,260 fr.; légué au Musée britannique, il ne peut plus rentrer dans le commerce, mais s'il lui était donné aujourd'hui de s'y montrer de rechef, il atteindrait sans doute une valeur bien supérieure à celle qu'il offrit il y a quarante-six ans.

La première *Bible* qui porte une date, le lieu de l'impression et les noms des imprimeurs, est celle de *Moguntiæ, J. Fust et P. Schoyffer*, 1462, 2 vol. in-fol.; l'exécution est très-belle et l'exemplaire de la bibliothèque Impériale est superbe. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la souscription annonce que c'est un *opusculum* (mot bien impropre en cet endroit) qui a été *artificiosa adinuentione imprimendi seu caracterizandi absque calami exaracion*. Dans divers exemplaires la souscription présente quelques différences, mais le mot *opusculum* est toujours conservé. On peut enregistrer une quarantaine d'exemplaires sur vélin de cette édition portés dans divers catalogues ou mentionnés dans différents ouvrages de bibliographie, mais on ne sait trop où un bon nombre d'entre eux ont passé.

La bibliothèque Impériale possède trois exemplaires sur vélin du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand; *Mayence*, 1457. C'est le troisième livre sorti des presses de Fust et Schoiffer, et que ces deux célèbres imprimeurs ont souscrit de leur nom, en y mettant une date; c'est aussi un de leurs chefs-d'œuvre; un quatrième exemplaire a été rendu en 1815 à la bibliothèque du Vatican. Il existe une quarantaine d'exemplaires sur vélin de cette édition précieuse. Celui du comte Mac-Carthy a été payé 2,000 fr. en 1816, par sir Thomas Grenville.

Les *livres imprimés sur soie*, bien moins précieux d'ailleurs que les livres sur vélin, sont aussi beaucoup moins nombreux; nous croyons que depuis longtemps il y a fort peu d'exemples de tirages de ce genre, mais nous indiquerons du moins quelques-uns de ces volumes :

Pindari *Olympia*, Græce; *Glasguæ*, *Foulis*, 1754, in-32. — On en connaît deux exemplaires sur taffetas blanc, indiqués au *Manuel du Libraire*; l'un a paru aux ventes Camus de Limare, Mac-Carthy et Nodier; M. Renouard possédait l'autre.

Dissertatio juridica inauguralis de Beneficio competentiæ, auct. J. Akerstorsf. *Traj. ad. Rhenum*, 1775, in-4 (cat. Chardin, 1823, n° 551). — Ce même catalogue présente également des *Odes en hébreu et français à l'occasion du sacre de Louis XVI*, et un *Discours prononcé par le lieutenant civil*. 1790.

Relation de l'île de Bornéo, (par Fontenelle), 1807. — Un exempl. sur taffetas, indiqué comme unique, catalogue Renouard.

Stanze di Poliziano; Parma, 1792, in-4, deux exempl. sur soie; payés 60 et 25 fr. ventes Chabrol et Bignon.

Maximes tirées de Télémaque (par Louis XVI); *Paris*, 1814, in-18.

Imitation de Jésus-Christ; Paris, 1823, in-8.

Il existe plusieurs ouvrages dont les figures ont été tirées sur tissu de soie; nous mentionnerons les *Fabliaux du* XII^e^ *et du* XIII^e^ *siècle* publiés par Legrand d'Aussy, 1829, 5 vol. in-8. Un exemplaire avec les figures sur satin imprimées pour lui seul, est porté au catalogue Renouard, 1802, n° 1248.

Citons aussi les *Arabian Nights' entertainments*; London, 1802, 5 vol. in-8. Un des deux exemplaires avec les figures tirées sur satin, 18 liv. sterl. 17 sh., vente Brockett.

De plus amples renseignements sur ce sujet que nous ne voulons pas épuiser, se trouvent dans les *Recherches* de M. Francisque-Michel sur *le commerce et la fabrication des étoffes de soie*, 1854, t. II, p. 119 et 464.

On a fait quelques essais d'impression sur papiers fabriqués avec de la guimauve, des chardons, des orties; dans ce genre sont deux petits volumes : *Les Loisirs des bords du Loing* (par Pelée de Varennes), *Montargis*, 1784, et les *Œuvres du marquis de Vilette*; Paris, 1788.

On a aussi imprimé sur papier de paille, mais toutes ces curiosités sont d'un mérite assez mince.

§ VII. — *Livres imprimés sur papier de couleur.*

Nous ne remonterons pas aux siècles de l'antiquité pour montrer que le luxe avait inspiré de bonne heure l'idée d'avoir autre chose que des écrits en encre noire tracés sur une surface blanche. On traça des caractères d'or et d'argent sur un fond pourpre, en variant de diverses façons ces modes d'exécution des manuscrits. Depuis l'invention de l'imprimerie, le tirage de quelques exemplaires sur papier de couleur a été une satisfaction donnée au goût de quelques bibliophiles qui tiennent à posséder ce que tout le monde ne saurait avoir. Il leur faut des exemplaires extraordinaires. On trouve en Italie, dès le XIII^e^ siècle, quelques exemples de cet usage; il a été employé assez souvent en France, mais presque toujours pour des livrets de peu d'étendue, pour des publications de fantaisie, pour des réimpressions de petits ouvrages anciens.

M. Peignot mentionne, dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*, un certain nombre d'ouvrages imprimés sur papier de couleur. Nous reproduirons quelques-uns des articles qu'il signale en y ajoutant quelques détails :

Apulei *Metamorphoseon*; Paris, Renouard, 1796, 2 vol. in-18; un exemplaire sur papier rose.

Apulei *Psyches*, 1796, in-18; 6 exemplaires sur papier rose.

Bandello, *Novelle*; Londres (Livorno), 1791, 9 vol. in-8; un exemplaire sur papier bleu. — Cette édition fut donnée par Poggiali, qui a de même fait tirer sur papier bleu d'autres conteurs italiens qu'il fit réimprimer, tels que Erizzo, Parabosco, etc.

Bandini, *delle Obelisco di Cesare Augusto*; Roma, 1750, in-fol. — Un exemplaire sur papier bleu est à la bibliothèque Impériale.

Bell, *Traité des ulcères*, traduit par Bosquillon; *Paris*, 1803, in-8. — Un exemplaire sur papier rose pâle. L'idée peut paraître singulière.

Bembo, *Rime*; Roma, 1548, in-4. — Un exemplaire sur papier bleu était dans la bibliothèque Crevenna. — Une autre édition, Venise, 1548, in-12; c'est aussi un exemplaire sur papier bleu qui est dans la bibliothèque de Parme.

On a tiré également des exemplaires sur papier bleu de l'*Historia Veneziana* de Bembo, publiée à Venise, 1790, 2 vol. in-4.

Berquin, *Œuvres complètes*; Paris, an X, Renouard, 17 vol. in-12; 3 exemplaires sur papier rose.

Bertrand Quinquet, *Traité de l'imprimerie*; Paris, an VII, in-4; 2 exemplaires sur papier rose.

Betzy, 1805, in-12. — Petit roman édité par M. Renouard, qui en fit tirer quatre exemplaires sur papier rose.

Biblia Hebraica; Anvers, Plantin, in-8. — Un exemplaire sur papier jaune s'est trouvé, en 1804, à une vente de M. Renouard.

Blondel, *Degli uomini quali sono*; Venise, 1770, in-8. — Un exemplaire sur papier bleu est à la bibliothèque de Parme.

Boccacio, *l'Urbano*; Lucca, 1562, in-8. — Même observation.

Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*; Paris, 1796, 4 vol. in-18. — Il existe au moins un exemplaire sur papier bleu; en 1803 Renouard réimprima ce *Discours* et fit tirer quelques exemplaires sur papier de couleur.

Camus, *Histoire du polytypage*, an X, in-8, 4 exemplaires sur papier rose.

Casalius, *De sacrificio Missæ.* — Un exemplaire sur papier bleu dans la bibliothèque de Parme.

Charpentier, *Le Voyage du vallon tranquille ;* Paris, 1796, in-12. — Il y a des exemplaires sur papier bleu de cette réimpression d'une nouvelle publiée en 1656.

Constant, *Les Abeilles et leur état royal ;* Paris, 1600, in-8. — Un exemplaire sur papier bleu était dans la bibliothèque du duc de La Vallière.

Corpus juris civilis; Amsterdam, 1681, 2 vol. in-8. — Un exemplaire en papier vert (circonstance assez rare) faisait partie de la bibliothèque Crevenna.

Demoustier, *Lettres à Emilie, Œuvres,* etc. — M. Renouard, éditeur, au commencement de ce siècle, de ces ouvrages, aujourd'hui passés de mode, en fit imprimer quelques exemplaires sur papier rose.

Dolce, *Le Transformationi ;* Venise, 1553, in-4. — Un exemplaire sur papier bleu était chez le duc de La Vallière.

Du Chôul, *De varia quercus historia;* Lyon, 1555, in-8. — Renouard en avait un exemplaire sur papier jaune.

Euclidis *Elementa ;* Pisauri, 1572, in-fol. — Un exemplaire sur papier bleu est dans la bibliothèque de Parme. Cette bibliothèque possède des exemplaires semblables des *Epistole volgari* de N. Franco ; *Venise* 1539, des *Rime* de G. Marmitta ; *Parme*, 1564.

Fénelon, *Télémaque ;* Paris, an VII, 2 vol. in-18.

Bonne édition donnée par un érudit qui n'a pas achevé tous les travaux qu'il avait entrepris et qu'il s'occupait sans cesse de perfectionner, sans songer que la mort viendrait le frapper (Bosquillon, médecin et professeur au collége de France). Il a été tiré 5 exemplaires sur papier rose et autant sur papier bleu.

En 1802, M. Renouard, fit imprimer *Télémaque* en deux volumes in-18, et il fit tirer trois exemplaires sur papier rose.

Giraldi, *Dell'Hercole canti Ventisei;* Modena, 1557, in-4. — Un exemplaire sur papier bleu chez le duc de La Vallière.

Le Sage, *Histoire de Gil-Blas,* 5 vol. in-18. — Un exemplaire sur papier rose.

Lessing, *Le Laocoon ;* Paris, 1808, in-8.

M. Renouard, éditeur de cette traduction faite par Vanderbourg d'un ouvrage estimé, en a fait tirer quelques exemplaires sur papier rose. Ce libraire en agit de même pour une traduction française du roman de Longus, 1803, pour les *Entretiens de Phocion* par Mably, 1804; pour les *Pensées* de Marc Aurèle, 1803; pour les *Pensées* et les *Provinciales* de Pascal; le *Panegyricus* de Pline le jeune; les *Poematti diversi*, 1801 ; les *Mémoires* de la Rochefaucauld; le *Sentimental Journey* de Sterne.

Dolce L., *Petrarca, revisto e corretto ;* Venise, 1556, in-8. — Un exemplaire sur papier bleu était chez le duc de La Vallière où l'on trouvait aussi les *Quatrains* de Pibrac ; *Lyon*, 1574, in-8.

Liburneo, *Le Occorenze humane;* Venise, 1546, in-8. — Un exemplaire à la bibliothèque impériale de Vienne.

Montaigne, *Essais ;* Paris, 1796, 4 vol. in-8. — Un exemplaire sur papier bleu.

Musso, *Prediche ;* Venise, 1554, 1563, in 4. — Un très-bel exemplaire sur papier bleu était chez Crevenna.

Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés.* — Deux exemplaires sur papier rose et autant sur papier bleu.

Petit-Radel, *Fasti Napolionei*, in-fol. (Ce monument d'adulation imprimé avec luxe chez les Didot, contenait cinquante inscriptions latines avec leur traduction française en style lapidaire). — Un exemplaire imprimé en lettres d'or sur papier bleu

Politien, *La Favola d'Orfeo ;* Padoue, 1769, in 8.

La collection Crevenna renfermait un exemplaire sur papier bleu de cet ouvrage ainsi que du traité de Postel, *de Magistratibus Atheniensium* ; Venise, 1541, in-8.

Quintilianus; Padoue, Comino, 1736, 2 volumes in-8.

Quelques exemplaires furent tirés sur papier bleu. Il en est de même de Tacite, *Opera*, trad. da B. Davanzati; *Padoue*, 1755, 2 vol. in-4.

Thiebaut de Bernoaud, *Mémoire sur le genêt ;* Paris, 1790 (4 exemplaires sur papier bleu). — *Sur le cirier*, 1810. — 5 exemplaires sur papier rose.

Voltaire, *Œuvres*, Kehl, 1785, 70 vol. in 8. — Vingt-cinq exemplaires furent tirés en papier bleu.

Les bibliophiles recherchent le *Livre jaune* attribué à de Boze; Basle (Paris), 1748, in-8 ; les livrets de Caraccioli ; *Le livre à la mode*, à Verte-feuille 1759, (imprimé en vert) ; un ouvrage ayant le même titre mais dont le contenu est différent (en Europe, 1760), est imprimé en rouge; *le Livre des quatre couleurs* est imprimé en jaune, en bleu, en puce et en rose, et pour continuer les plaisanteries, le livret porte au frontispice pour adresse : *Aux quatre éléments, de l'imprimerie des quatre saisons*, 4444.

Nous nous sommes amusé jadis à faire insérer dans le *Serapeum* de Leipzig une courte liste de ces singularités typographiques et nous la reproduirons ici ; elle est d'ailleurs fort loin d'être complète, et il serait assez inutile de chercher à signaler ici tout ce qui existe en ce genre.

Administration des finances de l'empire français ; — Paris, 1807, in-fol. — Un exemplaire sur papier bleu.

Alkan, *Notice sur la bibliothèque de M. Vivenel*, 1845, in-8, — Des exemplaires sur papier de diverses couleurs.

Ariosto, *l' Orlando furioso, le Rime e le Satire*, Firenze, 1825, 3 vol. in-12, papier nankin.

Bottari, *Lezione sopra il Decamerone ;* Firenze, 1818, 2 vol. in-8, papier de couleur.

Carmignano, *Lettera sul vero senso del verso di Dante ;* Pisa, 1826, in 8, papier bleu.

Châteaubriand, *Velleda, episodio del poema de Martiri*, tradotto da C. Spinola; *Pisa*, 1812, in 12, papier rose.

Chenier, M. J. *Les Nouveaux Saints ;* Paris, 1801, in-12, papier bleu.

Colardeau, ses *Œuvres*, 1803, 4 vol. in-18. — Deux exemplaires sur papier rose.

virienne non rognées sont d'un grand prix aux yeux des curieux ; aux divers exemples que nous avons fournis nous ajouterons celui-ci : *Euphormionis Lusinini* (J. Barclaii) *Satyricon*, 63 fr. Libri en 1847.

Quelques ouvrages du siècle dernier sont très-difficiles à trouver dans toutes leurs marges, et cette circonstance en augmente beaucoup la valeur. Nous avons vu adjuger, grâce à elle, au delà de 600 fr. un exemplaire du recueil des poëtes français, imprimés à Paris chez Coustelier, en 10 volumes in-12.

§ IX. — *Livres de luxe.*

Nous avons mentionné sous cette indication quelques grands ouvrages d'un prix élevé qui ne sont guère à la portée des simples particuliers ; nous y ajouterons :

Antiquities of Mexico illustrated by many valuable inedited monuments, by lord Kingborough ; London, 1831-35, 9 vol. in fol.

Ce superbe ouvrage qui contient plus de 1,000 planches lithographiées, a été publié aux frais d'un noble irlandais qui a dépensé plus de 25,000 l. st. (630,000 fr.) et qui a généreusement donné des exemplaires à diverses bibliothèques publiques. Le prix de chaque exemplaire est de 120 l. st., et 175 l. st. avec les figures coloriées. On trouvera des détails sur le contenu des sept premiers volumes dans le Catalogue des imprimés du Musée britannique (1841, in-folio, t. I, p. 132), et on peut consulter à l'égard de cette importante publication le *Bulletin des sciences historiques* de Ferussac, t. XVII, p. 63 ; la *Revue encyclopédique*, t. XLIX, p. 148 ; les *Transactions of the ethnological Society*, t. I, p. 305-352, etc.

Ceremonial of the Coronation of His Majesty, George the Fourth ; London, 1823, in-folio.

Volume splendide représentant les cérémonies du couronnement de George IV et les portraits en pied des personnages qui ont figuré dans cette solennité. (*Voir* le *Manuel du Libraire*, t. I, p. 613.) Le prix était de 50 l. st., mais il a depuis été fortement réduit ; un exemplaire s'est payé 460 fr. à la vente de M. Armand Bertin, à Paris, en 1854 (1).

Le *Sacre de Napoléon dans l'église Notre-Dame*, 1804, grand in-folio, avec 39 gravures, est loin d'égaler la beauté du volume anglais. C'est cependant un livre précieux, un grand nombre d'exemplaires ayant été détruits après la chute de l'Empire ; mais le prix de 1,200 et 1,500 fr. qu'il a atteint jadis ne se reproduit pas.

L'ouvrage de Pompeio Litta, *Famiglie celebri italiane*, dont la publication a commencé à Milan, en 1819, in-folio, doit également se placer parmi les livres de luxe ; il paraît par fascicules. *Voir* au sujet des dix-sept premiers le *Bulletin des sciences historiques*, par M. de Ferussac, t. VIII, p. 102.

Les *Musées*, les *Galeries*, les grandes publications ornées de nombreuses gravures se rangent naturellement parmi les ouvrages d'une haute valeur. C'est en Angleterre surtout, que des livres de luxe ont été mis au jour ; la présence d'amateurs nombreux et opulents permet de faire en ce pays ce qui est impraticable dans d'autres. Nous nous contenterons de signaler le *Liber Veritatis*, en trois volumes in-folio, publiés en 1772 et en 1804, et offrant des *fac-simile* de dessins, d'après Claude Lorrain. Le prix de publication des exemplaires avec figures avant la lettre, était de 42 livres sterling (1,050 fr.). Malgré son prix élevé cet ouvrage a peu de mérite. (*Voir* une notice de M. Léon de Laborde dans les *Archives de l'art français*, t. I, p. 435-455 ; des dessins qui sont des chefs-d'œuvre de vérité et de sentiment sont reproduits d'une façon insipide et monotone.)

§ X. — *Livres ayant été payés plus de 1,000 fr. en vente publique.*

Nous avons déjà abordé ce sujet (*Dict. de Bibliologie*, col. 1122), mais nous pouvons y ajouter quelques faits nouveaux que nous fournit la vente Solar. Quelques-unes des adjudications que nous allons enregistrer se trouvent mentionnées à l'article *Catalogue* ; nous pensons cependant que les amateurs ne nous blâmeront pas de les avoir réunies ici. Il va sans dire d'ailleurs qu'il ne s'agit que des ouvrages reliés avec luxe, et parfois avec une magnificence extraordinaire.

Le Nouveau Testament, en français ; *Lyon*, sans date (vers 1473), in-folio, 1,075 fr.

Missale Bituricense (Paris), 1522, in folio, exemplaire sur vélin, 1,515 fr.

Conciliorum collectio regia ; Paris, 1644, 37 vol. in-fol. grand pap. 1,080 fr.

Le Trésor de l'âme (par Robert) ; *Paris*, sans date (avant 1500), *Ant. Verard*, exempl. sur vélin, 5,000 fr.

Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples ; Amsterdam, 1723-43, 11 vol. in-fol. grand papier, 1,490 fr.

Gratiani Decretum ; Mayence, 1471, in-folio, sur vélin, 1,900 fr.

Justitiani Institutiones ; Mayence, 1468, in-folio, sur vélin, 4,000 fr.

La Somme rurale, par J. Boutellier ; *Bruges Colard Mansion*, 1479, in-folio, 3,500 fr.

Coustumier de Normandie ; Rouen (vers 1485), in-folio, sur vélin, 1,500 fr.

Les *Essais* de Montaigne ; *Paris*, 1595, in-folio, 1,005 fr.

Phébus, *Des déduictz de la Chasse ;* Paris (vers 1510), in-folio, 1,150 fr.

Le Livre du roy Modus ; Chambéry, 1486, in-folio, 2,550 fr. (C'est le premier ouvrage imprimé sur la chasse.)

Summa quæ vocatur Catholicon, a Johanne de Janua ; *Mayence*, 1460, in-folio, exempl. sur vélin, 12,450 fr. (Un autre exempl. mais sur papier, 1,010 fr.)

(1) Les dépenses occasionnées par le couronnement de George IV, le 19 juillet 1821, s'élevèrent à 238,000 livres sterling (5,950,000 fr.) ; le costume du roi coûta 24,000 liv. st. (600,000 fr.)

Le Roman de la Rose, sans lieu ni date (*Lyon*, vers 1485), in-folio, 1,620 fr.

Le Champion des Dames, par Martin Franc (*Lyon*, vers 1485), in folio, 1,400 fr.

Œuvres de Marot; *Lyon*, *Dolet*, 1538, in-8, 1,3 0 fr.

Marguerites de la Marguerite des Princesses; Lyon, 1547, in-8, 1,050 fr.

Œuvres de Saint Gelais; *Lyon*, 1547, in-8, seul exempl. connu de cette édition, 1,600 fr.

Œuvres de Louise Labé; *Lyon*, 1556, in-8, 1,175 fr.

Twrdanuck. Augsbourg, sans date, (1517), in-folio, exempl. sur vélin. 4.000 fr.

Mystère du Vieil Testament; Paris, 1542, in-folio, 1680 fr.

L'Homme pécheur, par personnages; *Paris*, 1508, in folio, 2 000 fr.

La Vie de sainct Christophle, par personnages; *Grenoble*, 1550, in-4, 1,600 fr.

L'Homme juste et l'homme mondain, par personnages; *Paris*, 1508, in-folio, 1,005 fr.

Maistre Pierre Pathelin; Paris, P. Le Caron, sans date, in 4. Seul exempl. connu, 1,700 fr. — Un exempl., également le seul connu d'une édition de la même comédie, sans lieu ni date, imprimé à Paris, vers 1510, in-8, 36 et 16 feuillets, 1,010 fr.

Œuvres de Corneille; *Rouen*, 1648, 2 vol. in-12, 1,015 fr.

Notons que cet exemplaire ayant été trouvé défectueux, a été revendu 800 fr., ce qui est encore un prix très-élevé; il avait été, en 1855, acheté 256 fr., à la vente Giraud.

Œuvres de Racine; *Paris*, an IX, 3 vol. in-folio, 1,050 fr.

Hystoire du sainct Greaal; Paris, 1514, in-folio, 3,200 fr.

Tristan de Leonnois; Rouen, 1529, in-folio, 3,100 fr.

Ysaie le triste; Paris, 1522, in-folio, 2,000 fr.

La Fleur des Batailles, Doolin de Mayence; *Paris*, 1501, in-folio, 1,000 fr.

Les Quatre filz Aymon; Lyon, 1493, in-folio, 1,000 fr. (exempl. La Vallière, adjugé à 20 fr. en 1784).

Ogier le Danois; Paris, sans date (1498), in-folio, 2,000 fr.

Baudoin de Flandre; Lyon, 1493, in-folio, 4,500 fr. (Ce même exempl. 179 fr. à la vente La Vallière.) — Une autre édition du même roman; *Chambéry*, 1485, in folio, 1,250 fr.

Jehan de Saintré; Paris, 1516, in-folio, 3,455 fr. (25 fr. seulement à la vente La Vallière!)

Histoires du temps passé, par Perrault; *Paris*, 1697, in-12, 1,000 fr.

Les Cent Nouvelles nouvelles; Paris, 1486, in-folio, 6,000 fr.; seul exempl. connu dans les bibliothèques particulières.

Le Parangon des nouvelles honnestes; Lyon, 1535, in-16, 1,100 fr.

Gargantua, par Rabelais (*Lyon*, vers 1534), in-16; seul exempl. connu, 1,020 fr.; acheté pour la Bibliothèque impériale. Deux autres éditions anciennes et rarissimes d'une partie de l'ouvrage de Rabelais, 2,220 et 2,150 fr.

Ciceronis Opera; Lyon, 1545-47, 10 vol. in-16; exempl. aux insignes de Longepierre, 1,000 fr.

Chroniques de France; Paris, 1493, 3 vol. in-folio, 2,450 fr.

Recueil des historiens des Gaules, 1738-1855, 21 vol. in-folio, 2,200 fr.

Le Livre du Jouvencel; Paris, 1529, in-4, 1,000 fr.

L'Ami du Peuple, par Marat. 11 vol. in-8, exempl. avec corrections et notes autographes, 1,500 fr.

On dit qu'un libraire avait commission jusqu'à 2000 fr. mais qu'il se trouva absent au moment de la vente.

Monumenta Germaniæ historica, edidit G. H. Pertz; *Hannoveriæ*, 1826-59, 15 vol. in-fol. 1,800 fr.

The Facts of armes and chivalry; Londres, *Caxton*, 1489, in-folio, 2,210 fr.

Armorial général par d'Hozier; *Paris*, 1758-68, 10 vol. in-folio, 1,705 fr.

Dictionnaire de la noblesse, par La Chesnaye-Desbois; *Paris*, 1770-1786, 15 vol. in-4, 1,855 fr.

Nous renvoyons à l'article *Reliure* quelques vieux volumes qui ont dû à leur habillement la haute valeur à laquelle ils sont arrivés.

A la vente La Bedoyère, effectuée en février 1862:

Histoire naturelle, par Buffon; 1749 et suiv. 56 vol. in-4, 1,295 fr.

Longus, en français; *Paris*, 1718, petit in-8, 1,210 fr. Exempl. orné d'une très-belle reliure ancienne; acheté, par M. de Rothschild.

Dictionnaire de Bayle, 1720, 4 vol. in-folio, grand papier, avec les pièces qui manquent parfois, 1,025 fr.

Nous laissons de côté divers ouvrages qui ont été adjugés à plus de 1000 fr. parce qu'ils étaient ornés de dessins originaux, circonstance qui sort du domaine de la bibliographie.

§ VIII. — *Livres singuliers.*

Parmi les livres que recommandent quelques circonstances singulières, on peut mentionner, celui de l'Anglais Wirgmann, *Divarication of the New Testament into doctrine and history*, 1834, in-8. Cet ouvrage imprimé sur papier de diverses couleurs, contient l'Oraison dominicale gravée en caractères prodigieusement menus, dans l'espace d'un cercle qui n'a de diamètre que le huitième d'un pouce anglais.

Un autre Anglais, un ecclésiastique, mort en 1826, William Davys, dirigea et imprima lui-même un grand ouvrage en 26 volumes intitulé: *A system of Divinity, or a course of sermons on the first institutions of religion* (Système de théologie compris dans une suite de sermons sur les premières institutions de la religion). C'est une compilation formée de passages pris dans les meilleurs écrivains; l'auteur l'ayant composée et mise en ordre, chercha un éditeur, et n'en trouvant pas, ne voulant pas que son travail fût perdu, il se procura une petite presse, acheta quelques caractères de rebut, et il imprima, en 1793, 40 exemplaires du premier volume, dans l'espoir de trouver quelque patron parmi les évêques et les personnages influents auxquels il fit hommage de son labeur. Se trouvant désappointé, il se borna, pour économiser le papier, à tirer quatorze exemplaires des vingt-cinq autres volumes qu'il imprima seul sans aucun aide; il les relia de ses propres mains, et il fit le voyage de Londres pour déposer un exemplaire de cet ouvrage dans chacune des principales bibliothèques publiques. Il en offrit de même aux universités

d'Oxford et de Cambridge et à quelques cathédrales. Il serait difficile de trouver un autre exemple d'autant d'énergie et de patience employées pour arriver à un résultat à peu près nul.

Indiquons aussi la *Geometria de la litra* par Assensio y Mejorado; *Madrid*, 1786, in-4. Ouvrage fort curieux et peu commun. Il contient 28 planches qui enseignent à former les lettres de l'alphabet d'après les règles de la géométrie.

§ IX. — *Quelques particularités relatives aux livres.*

Ce ne sont pas toujours les ouvrages les plus utiles qui sont les plus recherchés; les anciens livres de cuisine, par exemple, sont l'objet des convoitises les plus ardentes des bibliophiles, quoiqu'ils ne présentent qu'un attrait de curiosité assez futile.

On paye au poids de l'or les écrits de Taillevent, «grand cuysinier du roy de France,» et cette fortune est assez récente, car le *Manuel du Libraire* n'indique (édition de 1842) que des prix raisonnables, mais depuis on a adjugé à 280 fr. à la vente Coste une édition de 1510; un livre imprimé à Lyon en 1542 s'est même élevé en 1853 à 500 fr. à la vente De Bure.

M. J. Pichon a inséré dans le *Bulletin du bibliophile*, 6e série, juin 1843, un article curieux *sur Taillevent et sur quelques autres cuisiniers du* XVe *siècle.*

Nous connaissons en espagnol l'*Arte de cozina, pasteleria*, etc., par F. Martinez, *Madrid*, 1628, in-fol. En anglais, l'ouvrage de mistress Randall (*New system of cookery*) a eu soixante-quatre éditions en quelques années. Les Chinois possèdent un livre sur l'art culinaire écrit par un artiste célèbre, Lo-Cho, il est en 742 volumes. (*Bibliothèque universelle de Genève*, n° 42, p. 320.)

Il y a des livres qui, après avoir joui quelque temps d'une certaine vogue, sont ensuite frappés d'un discrédit complet, lorsqu'on s'aperçoit qu'ils ne répondent nullement à l'état de la science. Nous pourrions en citer un grand nombre qui se trouvent dans ce cas. Le *Théâtre des Grecs*, par Brumoy, publié en 1785 et réimprimé trente-cinq ans plus tard, est aujourd'hui mis au rebus. M. Pichon, dans la Préface de sa traduction d'Eschyle s'exprime ainsi : « Les analyses de Brumoy sont monstrueuses et absurdes; c'est un des plus mauvais ouvrages qu'on ait jamais publiés; espérons, pour l'honneur de notre pays, que l'édition de 1820 sera la dernière.»

Nous aurions aussi à dire quelques mots des prix payés par des libraires à certains auteurs, il y aurait là un sujet curieux d'études. Parfois ces prix paraîtraient énormes, d'autre fois au contraire ils se trouveraient bien modestes eu égard à la célébrité acquise par un ouvrage dédaigné lors de sa naissance.

On a souvent dit et répété que le *Paradis perdu* avait trouvé si peu d'amateurs qu'il avait fallu refaire divers frontispices; le fait n'est pas bien certain; il existe en effet des exemplaires de l'édition originale de 1669 avec quelques changements, mais on trouve de ces frontispices ayant la même année et l'adresse du même libraire, ce qui donne lieu de croire que la volonté de l'auteur ou tout autre motif étranger à la lenteur de la vente, fut la cause de ces modifications.

§ X. — *De quelques livres rares appartenant à la classe de la théologie.*

Nous avons entrepris un long travail dont les mots que nous venons d'écrire indiquent le sujet, mais comme il ne serait pas ici à sa place, en raison de son étendue, nous nous en tiendrons à signaler un bien petit nombre des articles que nous avons placés dans notre manuscrit.

Avisamentum de concubinariis non absolvendis, in-4 8 f. (absque notis).

Le bibliographe Freytag (*Adparatus*, t. I, p. 183) attribue ce traité à J. Wimpheling, rude censeur des mœurs de son temps, qui le date de Strasbourg, 1507. Au frontispice gravé sur bois on voit une femme assise, derrière laquelle se tient un diable. Le but de l'auteur est qu'il faut absolument refuser l'absolution à quiconque vit en état de concubinage; il entasse des citations empruntées aux conciles et aux Pères, et il finit par ce distique :

Felix plebanus, felixque parochia sub qua
Nec Naaman, nec Abraham, nec Sem, nec vivit Helias,

Naaman signifie évidemment les lépreux, et Abraham les Juifs; les deux autres noms ont été interprétés de diverses manières.

Christophori, De capite fontium, *Varii tractatus et disputationes de necessaria theologiæ scholasticæ correctione*, 1586, in-8, XVI et 129 feuillets.

Il n'a jamais paru que ce seul volume de cet ouvrage et il n'en forme que la première partie. Les opinions singulières de l'auteur au sujet de la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ en ont occasionné la suppression, et ont empêché que les parties qui devaient suivre ne fussent mises au jour. Cet ouvrage est devenu rare; les exemplaires qui en restent se trouvent presque tous mutilés et imparfaits, c'est-à-dire que la feuille E, p. 33 à 40, ne s'y trouve point et que l'on a substitué en sa place la même feuille d'un autre traité du même auteur intitulé : De veteri ritu celebrandi Missam, qui n'a de rapport avec celui-ci que pour les chiffres des pages.

Observons que M. Renouard (*Catalogue*, 1818, t. I, p. 72) pense que la substitution dont il s'agit a fort bien pu venir de ce que les ouvriers chargés du travail que l'on nomme *assemblage* auront par mégarde pris un nombre de l'autre feuille portant même signature

Molinæ (Ludovici) *Concordia liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione*; Olyssipone, 1588, in-4. Un appendix de 44 pages imprimé en 1589 manque souvent.

Cette édition d'un ouvrage devenu célèbre par les disputes dont il fut l'origine, est rare; elle est préférée à celle qui est venue ensuite et qui, publiée à Anvers en 1595, a subi des mutilations et des changements. On a payé aux ventes Gaignat et Mac-Carthy de beaux exemplaires 38 et 50 fr. Nous n'avons pas ici à aprécier le système de Molina ; nous dirons seulement que, dans son livre de l'*Eglise gallicane*, Joseph de Maistre signale ce Jésuite comme un homme de génie.

Boulduc. *De Ecclesia ante legem et post legem*; Parisiis, 1630, in-4.

Cet ouvrage est rempli des idées les plus bizarres. On y lit que les géants dont il est question au chapitre VI de la *Genèse* étaient des moines très-célèbres par leur sainteté ; qu'Eve ordonna prêtre son fils Seth, qu'Enos, fils de Seth, institua les Chartreux, et Caïn les Frères Mineurs ; qu'Abraham fonda un ordre militaire, que Saturne, Jupiter, Mercure et Ninus étaient des moines vénérables.

§ XI. — *Des livres chez divers peuples.*

On sait quelle activité présente aux Etats-Unis le commerce de la librairie ; mais un voyageur judicieux et éclairé, M. de Gobineau, nous donne une idée peu satisfaisante des éditions américaines, exécutées à New-York et à Boston. Ces livres séduisent d'abord l'œil par l'éclat de leurs reliures de toiles; les couleurs les plus brillantes, le rouge, le bleu, le vert y sont prodiguées, mais l'impression est mauvaise, le papier mauvais ; les fautes d'impression y fourmillent.

Si nous nous transportons aux extrémités de l'Orient, nous trouverons que les Japonais disposent leurs livres en sens contraire des nôtres, c'est-à-dire que leur première page serait la dernière dans des ouvrages européens. Leurs pages, au lieu d'être comme chez nous, pliées au dos du livre et rognées à la marge, sont pliées du côté de la tranche et rognées vers le dos, de façon à former chacune un paravent de deux feuilles ; elles ne sont imprimées que d'un côté. On les relie en cahiers plus ou moins épais au moyen d'un fil de soie que l'on pique à l'extrémité opposée de la pliure, en sorte que le côté non imprimé se trouve renfermé dans les plis opérés à chaque page. Le titre est inscrit en haut des pages; la pagination en bas. Les noms de l'auteur, de l'éditeur, du lieu de l'impression, sont en caractères chinois.

A la suite d'un volume publié à Paris en 1819 :*Cérémonies usitées au Japon pour les mariages et les funérailles*, et pour lequel les matériaux rapportés par un voyageur zélé, M. Titsingh, avaient été mis en œuvre, on a placé la préface du livre de l'*Obéissance filiale*, d'après le texte japonais ; il présente de cet ouvrage attribué à Confucius une rédaction un peu différente de celle qui est adoptée en Chine, mais ces variantes n'offrent rien d'essentiel.

Un discours de M. Garcin de Tassy, prononcé le 2 décembre 1861, à l'ouverture du cours d'hindoustani à l'École des langues orientales vivantes (et inséré dans le journal l'*Institut*, cahier de décembre 1861) fournit quelques renseignements curieux et très-peu connus sur la presse indigène dans l'Inde. Dix-sept journaux en urdu ou en hindi paraissent dans les provinces du nord-ouest ; la ville d'Agra en compte huit ; ils ont pour titre la *Lumière des regards*, le *Flambeau de l'intelligence*, l'*Avantage des peuples*, le *Soleil qui éclaire le monde*, l'*Ami des créatures*. A Canwpore, ville qui s'est acquise durant la dernière insurrection des cipayes, une triste célébrité, paraît chaque jour une feuille intitulée : *Nouvelle de l'étincelle de lumière*.

Ces journaux ne sont d'ailleurs lus que par un bien petit nombre des trente-trois millions d'habitants qui résident dans ces provinces ; le plus répandu de tous n'est tiré qu'à 4000 exemplaires (1).

§ XII. — *Livres sacrés.*

Nous avons fait paraître dans l'*Encyclopédie théologique*, sous le titre de *Livres sacrés des divers peuples*, un volume de 1820 pages,

(1) A cette occasion M. Garcin de Tassy fait connaître des faits intéressants relatifs à l'activité intellectuelle dans les provinces du nord-ouest qui forment une des grandes divisions administratives de l'immense empire britannique dans l'Inde. Au commencement de 1860, elles possédaient en activité quarante-six imprimeries hindoustanies. Dans le cours de l'année précédente, 386 publications différentes, comprenant 653,643 exemplaires, en étaient sortis. Quarante-cinq de ces publications, comprenant 351,600 exemplaires, sont des livres d'école publiés par la Direction de l'instruction publique. Les 341 autres ouvrages peuvent se classer comme suit :

58. Livres élémentaires, tels qu'abécédaires, grammaires, rhétoriques, etc.
105. Religion, morale, philosophie, mythologie
15. Astronomie et astrologie
10. Poésie
9. Histoire
55. Jurisprudence, lois, statuts
7. Médecine
8. Géographie
4. Arithmétique, géométrie, algèbre
20. Almanachs

Enfin un Manuel des postes tiré à 400 exemplaires seulement.

Une des plus importantes d'entre les publications hindoustanies récentes, c'est le nouveau code pénal indien, in-4. trad. de l'anglais par des savants natifs.

La ville de Lahore ne reste pas en arrière ; il y a paru en 1860 un traité de géographie générale, par Ajodyale Praçad, une Géographie spéciale du Punjab, par Karim uddin, et une carte lithographiée du Punjab de près d'un mètre carré.

Parmi les publications dirigées par les Anglais et ayant rapport à la religion, il faut signaler d'abord une belle édition de la *Bible* traduite en urdu, une de saint Paul en indoustani ; de nombreux traités de controverse; une traduction en vers urdus des *Proverbes* de Salomon et du *Sermon sur la montagne*.

(Migne, 1859, gr. in-8), mais des recherches nouvelles, des travaux publiés depuis, nous permettraient de développer grandement les considérations bibliographiques ou historiques dans lesquelles nous sommes entrés.

Nous signalerons un travail intitulé le *Parsisme d'après les travaux des savants allemands modernes* (*les Livres sacrés des Parsis*), par M. *Michel Nicolas* (*Revue germanique*, 31 août 1859).

L'auteur apprécie d'abord les labeurs d'Anquetil. Sa traduction des livres *zends* est une œuvre imparfaite, pleine d'erreurs, plus capable de faire prendre le change sur les croyances des Parsis qu'à en donner une idée véritable. Si cet e version ne peut être d'une utilité réelle, il n'en est pas de même des précieux renseignements qu'Anquetil a donnés sur les usages religieux des Guèbres.

Le *Vendidad* se partage en 22 chapitres ou *fargards* (péricopes). Les chap. 3-18 se rapportent à un sujet qui tient une grande place dans la religion des Parsis, les souillures légales et les purifications.

La nomenclature des seize contrées du 1er fargard a soulevé de longues discussions. On est arrivé sur le plus grand nombre des lieux qui y sont mentionnés, à des explications satisfaisantes.

Dans le second, Yima, personnage évidemment mythologique, reçoit l'ordre de construire un parc (*var*) immense. Il n'est plus question de ce parc dans les autres livres des Parsis et le nom d'Yima n'y revient que trois fois ; les cinq derniers fargards ont un caractère fragmentaire et semblent se composer d'un mélange assez incohérent de pièces plus antiques et d'autres plus modernes. Dans le 18e qui se compose de trois parties bien distinctes, la dernière seule rentre dans le ton ordinaire des chapitres précédents. Les deux autres s'en éloignent par la forme et plus encore par les idées. Dans la première le dialogue a toujours pour interprète Ormuzd et Zoroastre, mais c'est le premier qui interroge et le second qui répond, contrairement à ce qui a lieu dans les premiers fargards. La seconde partie a un cachet assez extraordinaire. Elle renferme un dialogue entre Craoshang et une druks (démon du sexe féminin), dialogue qui est le premier dans le *Vendidad* dont les interlocuteurs ne soient pas Ormuzd et Zoroastre.

Il s'agit de quatre péchés qui rendent la druks enceinte, comme s'il y avait eu entre elle et celui qui commet un de ces péchés, des rapports charnels, et de la pénitence que le pécheur doit accomplir et qui a en même temps le privilége d'anéantir la conception de la druks.

Le dix-neuvième fargard qui contient le récit de la tentation de Zoroastre par Ahriman est dans un état critique déplorable. Un long fragment sans rapport avec ce qui précède et ce qui suit, coupe le récit en deux et semble inséré pour remplir une lacune. Le dernier fargard n'est pas terminé : on a perdu sa dernière partie.

Le *Vendidad* est aussi un recueil de fragments presque toujours mal ajoutés. Il en est à peu près de même de la plupart des autres écrits qui forment le Zend-Avesta.

Le *Yaçna* est un recueil de soixante-douze hymnes, dont plusieurs ont un caractère pratique vraiment élevé. Ce livre est divisé en deux parties : la première comprend 27 hymnes, la seconde 46 qui, pour la plupart, sont d'un âge plus reculé que celles précédemment insérées. Ces pièces sont d'époques fort diverses ; les plus anciennes ne sont placées dans la collection qu'après les plus modernes. Quelques hymnes sont répétés deux fois ; plusieurs sont formés de fragments empruntés à d'autres. On voit ainsi quel désordre règne dans ce recueil.

Le *Vispered* est un recueil de prières et d'hymnes analogues à ce que renferme le *Yaçna*.

Le *Sirozé* comprend vingt-neuf invocations dont la plupart ne se composent guère que d'une phrase. Elles portent les noms des jours du mois.

Le *Yescht* est bien plus considérable. Il contient quatre-vingt-dix-sept pièces de dimension très inégale ; les unes ne se composent que de quelques phrases, d'autres renferment des divisions étendues. Ces pièces sont toutes des prières, mais les unes sont coupées par des récits ou des dialogues entre Ormuzd et Zoroastre qui rappellent tout à fait le *Vendidad*. La plupart des pièces ont une forme liturgique ; quelques-unes sont des prières pour diverses circonstances de la vie

On trouve dans les pièces qui forment le *Yescht* une grande variété de langues. Quelques-unes sont en zend ; d'autres en pehlvi ; d'autres enfin en parsi. On ne sait si les pièces écrites dans ces deux derniers idiomes sont des traductions, ou si elles ont été composées dans la langue dans laquelle elles existent aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, le *Yescht* reste toujours une compilation sans ordre et comparativement moderne formée de pièces d'âges différents. Celles en pehlvi et en parsi indiquent, par le ton et par les doctrines, un ordre de choses plus récent que les fragments composés en zend.

Le *Boundehesch* est un recueil qui a donné lieu parmi les érudits à de vives controverses. Il est écrit en pehlvi ; sa forme, ses doctrines, la complication des traditions le distinguent des autres écrits du Zend-Avesta. Les Parsis le regardent comme la traduction d'un des ouvrages de Zoroastre. La critique moderne y reconnaît un assemblage de pièces diverses empruntées à des livres plus anciens aujourd'hui perdus. Il devait être écrit en zend ; le travail du traducteur se trahit par moments. On ne peut déterminer exactement son âge qui paraît pouvoir être rapporté aux premiers siècles de l'ère chrétienne, mais il est incontestablement plus moderne que le reste du Zend-Avesta.

Quelques savants, d'accord sur ce dernier point, ont douté toutefois que le Boundehesch eût été écrit en zend il y a seize siècles environ.

A cette époque, cette langue n'était plus en usage, et il est vraisemblable qu'elle était devenue inintelligible, si ce n'est pour les prêtres peut-être

Il existe d'ailleurs d'autres livres à l'usage des Parsis que ceux que nous venons d'indiquer et dont l'autorité est bien inférieure.

Le *Petit Avesta* (*Khorda Avesta*) comprend la réunion de divers fragments liturgiques d'un intérêt moindre que le *Vendidad*, le *Yaçna* et le *Vispered*. Les documents qu'il renferme sont aussi d'âges très-différents.

Le *Minokhired* dont l'original était en pehlvi, mais dont on ne possède maintenant que des traductions en parsi et en sanscrit, adopte la forme du dialogue. Un sage Persan et l'Intelligence céleste s'entretiennent sur des points de métaphysique religieuse qui s'éloigne sur une foule de questions des doctrines bien plus simples de l'*Avesta*.

Une certaine tendance polémique qui se montre dans le *Minokhired* fournit la preuve que l'ouvrage fut composé à une époque où des systèmes étrangers se répandaient dans la Perse; la littérature grecque, le néoplatonisme y pénétraient et mettaient en péril, vers le VI^e^ siècle, les anciennes doctrines qu'on regardait comme celles de Zoroastre.

Le *Bahman Yescht* n'est peut être pas beaucoup plus récent que le *Minokhired*. On remarque dans ce livre la volonté de combattre les doctrines étrangères, on y constate aussi une empreinte d'opinions judaïques.

Un troisième ouvrage de cette époque est digne d'attention. C'est une version de l'*Ascension d'Isaïe* dont nous avons donné une traduction dans le 1^er^ volume du *Dictionnaire des apocryphes* (Migne, 1856, in-8, col. 647-704), d'après les publications de MM. Laurence et Gfroerer. Le livre parsi a pour titre l'*Arda Viraf Nameh*. (*Le livre d'Arda-Viraf.*) Tel est le nom d'un sage persan qui est substitué à Isaïe, qui passe par les mêmes épreuves que le prophète juif dans l'ouvrage apocryphe. Pendant qu'il s'entretient avec sept autres sages de l'excellence de la loi, son âme se détache de son corps; elle parcourt pendant sept jours le ciel et la terre sous la conduite d'un esprit céleste qui lui en explique les merveilles. Le huitième jour, l'âme du sage rentre dans son enveloppe mortelle, et Arda-Viraf raconte les prodiges dont il a été témoin.

L'étude des livres zends peut d'ailleurs tirer de grandes ressources de l'édition publiée par M. Olshausen; elle présente le texte reçu par les Parsis, les variantes de quelque importance étant placées au-dessous. L'éditeur a écrit lui-même son texte qui a été autographié avec soin. Il avait l'intention de joindre le Vistasp-Yesch qui se trouve en manuscrit à Copenhague, mais qui manque, nous le croyons, à la bibliothèque de Paris et qui n'a pas été traduit par Anquetil.

Un autre Allemand, M. Martin Haug a achevé de publier, en 1860, dans les *Mémoires de la Société orientale allemande*, une traduction allemande (accompagnée du texte et de notes) des *Gathas* de Zoroastre (1).

Les livres sacrés des bouddhistes au sujet desquels on ne possède encore que des notions bien incomplètes, seront mieux connus lorsque de laborieux érudits auront mis en lumière ce que renferment les monuments rapportés du Nepal par M. Hodgson. (*Voir* à leur égard le *Bulletin* de M. de Férussac, *Sciences historiques*, tome XVI, p. 136.) Les uns sont en bon état; d'autres à l'usage du peuple ont une reliure en bois d'un genre grossier; on y distingue un traité sur le cylindre à prières, pris à l'un des six grands cylindres verticaux fixés au côté occidental du temple de Kasa-Tehit, dans la vallée du Nepal (2).

Les livres sacrés des Chinois ont tenu peu de place dans notre collection, ils étaient déjà connus pour la plupart par les travaux des missionnaires et de quelques érudits contemporains. Le *Ta hio*, ou *l'Ecole des adultes*, est resté longtemps fort peu connu, mais une bonne traduction, accompagnée du texte, se trouve dans le *Clavis sinica* de Marshmann, *Serampore*, 1814, gr. in-4 (ouvrage important auquel M. Abel Rémusat a consacré dans le *Journal des Savants*, février 1817, un article reproduit dans le second volume des *Mélanges asiatiques* de cet écrivain).

Le *Livre des Vers* remonte à une haute

(1) Les Gathas sont de petites collections de chants religieux faisant partie du *Yaçna*; elles se distinguent du reste des documents dont est composé ce livre de liturgie par un dialecte légèrement différent et un peu plus antique que le reste. Le travail de M. Haug présente une transcription latine de ces chants, une traduction latine littérale, une traduction allemande un peu paraphrasée; le commentaire est étendu et fort savant. L'opinion du savant allemand est que Zoroastre lui-même est l'auteur d'une partie de ces chants; il croit que ce personnage célèbre était un brahmane qui vivait deux mille ans environ avant l'ère chrétienne, et qui, persécuté parce qu'il voulait réformer le culte idolâtre de son temps, s'éloigna de l'Inde.

M. Spiegel poursuivant le cours de ses travaux sur les croyances et la littérature des Guèbres, a mis au jour à Vienne, en 1860, sous le titre de *Littérature traditionnelle des Parsis*, un ouvrage allemand qui, sans être complet et sans prétendre l'être, forme un recueil curieux de matériaux riches en informations nouvelles sur un sujet encore bien peu étudié. En 1861, M. Spiegel a publié en caractères latins la traduction sanscrite faite par un Parsi nommé Neriosengh de la traduction pehlvie du *Yaçna*; cette version est littérale au point de rendre le sanscrit barbare, mais elle n'en est que plus utile.

(2) Nous ne voulons pas nous étendre ici au sujet de bouddhisme, mais nous indiquerons un travail important, composé par M. Wassiljew, qui a, pendant dix ans, fait partie de la légation russe à Pékin, et qui, utilisant les sources abondantes qu'il avait à sa disposition, a composé, sans se préoccuper des ouvrages écrits par les Européens, un livre qui a paru en russe et que l'Académie de Saint-Pétersbourg a fait traduire en allemand pour qu'il fût rendu plus généralement accessible. Cet ouvrage a pour titre; *Le Bouddhisme, ses dogmes, son histoire, et sa littérature*, tom. I, *Leipsia*, 1860, in-8.

antiquité. Tout Chinois un peu instruit sait par cœur les pièces les plus célèbres de ce recueil, auxquelles la poésie moderne et les écrits de tout genre font constamment allusion.

La seconde et la troisième parties du *Livre des Vers* semblent avoir été composées pour être chantées ou récitées dans des occasions solennelles. Elles célèbrent les exploits des héros et les vertus des sages. On y trouve les panygériques des ancêtres de la dynastie des Tcheou alors sur le trône et des grands hommes de l'antiquité. Ces éloges paraissent avoir été des espèces d'hymnes chantées devant l'empereur lorsqu'il sacrifiait dans les temples du Ciel et de la Terre.

Le *Y-King*, est une exposition mystique de ce que les Chinois considèrent comme une très-ancienne théorie de la création et des changements qui ont perpétuellement lieu dans la nature. Ce système est fort ancien; le commentateur Tchou-tsou et d'autres qui florissaient dans le XII^e^ siècle de notre ère, l'ont grandement amplifié. Les diagrammes arithmétiques de Fou-hi, tels qu'on les trouve dans le *Y-King* ont quelque ressemblance avec les nombres mystiques de Pythagore. (*Voir* l'ouvrage de M. Davis, *La Chine*, traduction de M. Pichard, 1837, t. II, p. 21 (1).

Dix lignes parallèles et horizontales, dont trois sont entières et trois sont brisées, imaginées par Fou-hi et combinées de 64 manières par Chi-noung, sont le fond primitif de l'*Y-King* et comme autant d'énigmes proposées à la sagacité des philosophes et des érudits. Wen-Wang, s'il n'est pas le plus ancien, est, au moins, le plus célèbre de ceux qui ont essayé de les déchiffrer; son interprétation, qui date du XII^e^ siècle avant notre ère, est en quelque sorte, devenue le texte même de l'ouvrage. Tcheou-Koung compléta les explications de Wen-Wang, son père; Confucius éclaircit, développa et commenta les idées de Wen-Wang et de Tcheou-Koung. La réunion des travaux de ces trois philosophes compose l'*Y-King* actuel.

Les livres sacrés des Musulmans ont été l'objet des travaux de quelques contemporains. On trouvera sur le *Coran* des détails étendus dans deux biographies de Mahomet; l'un par M. W. Muir à Agra (*The Life of Mahomet and history of Islam to the era of the Hegira*, Londres, 1858, 2 vol. in-8), l'autre par J. D. Macbride, professeur d'arabe à Oxford (*The Mohammedan religion explained with an introductory sketch of its progress*; Londres, 1858, in-8.

M. Wuestenfeld à Gœttingue a achevé en 1861 la publication en allemand de la *Vie de Mahomet* d'après Muhammed-ben Ishak qui vivait un siècle environ après le législateur arabe. C'est un travail curieux pour la forme et pour le fond. L'auteur arabe est la source principale de tout ce que les Musulmans ont écrit sur la vie de leur prophète. M. Wuestenfeld a accompagné le texte d'une longue et savante dissertation critique, mais il n'a publié que le texte arabe, de sorte qu'une traduction serait indispensable pour faire un peu plus connaître cette importante biographie.

Un Anglais, M. W. Nassau Lee, a publié à Calcutta le *Coran* avec le commentaire de Zamakhshari; c'est un travail important qui, achevé en 1861, forme deux volumes in-4, divisé en six parties. Le commentateur vivait au V^e^ siècle de l'Hégire; il s'attache surtout à la partie historique et aux légendes auxquelles Mahomet fait allusion

Une traduction du *Koran* en hébreu avec un commentaire a été mise au jour par H. Reckendorf à Leipzig, 1857, in-8. Deux traductions hollandaises sont récentes; l'une par M. Tollens a paru à Batavia en 1859, in-8 (LXIX et 666 pages); l'autre due à M. Keyzer a vu le jour à Harlem en 1860.

Quant à la France, l'ancienne traduction de Du Ryer est sans mérite; celle de Savary plusieurs fois réimprimée à partir de 1783 (notamment en 1829, 3 vol. in-18) est plus élégante que fidèle. On estime celle de M. Kasimirski; *Paris*, 1860, in-18.

Les diverses éditions du texte arabe du *Coran* ne nous arrêteront pas; un certain nombre sont énumérées avec détail dans le catalogue de la bibliothèque de M. Silvestre de Sacy (1842 tome I^er^ p. (317. L'édition stéréotype, publiée à Leipzig en 1837, in 8 par le libraire Tauchnitz, est bonne; les caractères d'une netteté parfaite sont agréables à l'œil. (*Voir* un article de M. Silvestre de Sacy dans le *Journal des Savants*, juin 1836).

Terminons en disant que l'Académie des Inscriptions, à Paris, avait, il y a trois ans, proposé pour sujet de prix l'examen de la question relative à l'ordre dans lequel les diverses parties du *Coran* ont été originairement composées. Trois mémoires furent envoyés sur cette question difficile; deux étaient l'œuvre d'Allemands, MM. Noeldeke et Springer, un autre sortait de la plume d'un Italien, M. Amari. Le prix fut partagé, et un des mémoires couronnés, celui de M. Noeldeke, rédigé d'abord en latin, mais traduit en allemand par son auteur, a paru à Goettingue, XXXII et 358 pages).

§ XIII. — *Livres en diverses langues.*

Nous avons indiqué, dans l'ordre alphabétique, un grand nombre d'ouvrages relatifs à la langue hébraïque; nous voudrions pouvoir signaler, plus spécialement, quelle est l'importance de ceux qui sont le plus à la portée des Français.

La *Praxis linguæ sanctæ*, du prêtre Giraudeau (*La Rochelle*, 1757, in-4°), est un dic-

(1) Les livres sacrés des bouddhistes chinois ne sont que des traductions souvent peu reconnaissables des écrits conservés parmi les Thibétains. Leur peu d'intérêt et la difficulté de leur interprétation a jusqu'ici détourné les érudits européens de s'en occuper d'une façon sérieuse.

Un article de M. Gutzlaff, inséré dans le second volume du *Chinese Repository*, contient une description très exacte du bouddhisme, tel qu'il existe en Chine. *Voir* aussi l'ouvrage de M. David sur *La Chine*, t. II. p. 63 et suiv.

tionnaire hébreu-latin plus complet, en quelques parties, que celui de Guarin. L'auteur annonce qu'il y a fondu tout le grand dictionnaire rabinique de Buxtorf. L'ouvrage est précédé d'une grammaire hébraïque, où l'article de la lecture est surtout l'objet d'amples détails; le premier chapitre de la Genèse y est donné tout entier, par exemple, avec une version littérale, et la manière de le prononcer avec et sans points La méthode pour lire l'hébreu sans points-voyelles paraît plus simple que celle de Masclef, et moins sujette à l'équivoque; elle consiste à intercaler un *o* entre deux consonnes toutes les fois qu'elles se suivent dans un même mot. L'ouvrage est terminé par une ample table des abréviations rabbiniques, suivie des racines hébraïques (au nombre d'environ mille quatre cents), en 350 vers hexamètres latins, divisés en trente leçons.

Masclef, dont nous venons de parler, et qui était chanoine à Amiens (il mourut en 1728), a exposé dans sa *Grammatica Hebraica a punctis aliisque inventis Massorethicis libera* (Paris, 1716), une nouvelle hypothèse sur la ponctuation. Il regarde les points-voyelles comme très-nouveaux et très-arbitraires; il pense que, dans la lecture, il faut mettre après une consonne la voyelle qu'elle a dans l'ordre de l'alphabet. Ainsi *daleth* se prononce da; *ghimel*, ghi; *resch*, ré. Quant aux voyelles, il en admet sept, et il leur conserve leur valeur. Louis Cappel avait déjà eu l'idée de publier une grammaire du même genre, mais en conservant la prononciation fixée par les Massorètes. Les principes de Masclef furent combattus; il les défendit par divers écrits; une autorité imposante, le Père Houbigant, les a défendus dans ses *Racines hébraïques*, mais les adversaires ont été les plus nombreux, et aujourd'hui cette méthode est généralement abandonnée.

Plaçons ici l'indication de quelques ouvrages qu'on pourra consulter avec profit, et qui s'ajoutent à tous ceux que nous avons déjà signalés :

Thalmoud lechon ibri... Grammaire hébraïque, par Ben-Zeb; *Breslau*, 1795, in-8 (en hébreu rabbinique). — On doit au même auteur un autre ouvrage publié dans la même ville et la même année : Luale Lupeielim, *Table des conjugaisons hébraïques.*

Séfer méir netile halechou, livre qui éclaire le sentier du langage (grammaire hébraïque), par Meyer, fils de Gabriel Polak; *Amsterdam*, 1812, in-8.

Dissertationes grammatico-sacræ quibus analogia temporum et modorum Hebrææ linguæ investigatur ac illustratur, auctore Wilhelmo Koolhaas; *Amstelodami, G. Borstius*, 1748.

Dissertatio academica de conformatione linguæ Hebrææ, auctore S. Kamp; *Lundæ*, 1804, in-4.

Dissertatio academica de genere vocum in lingua Hebræa, auctore Chr. Linderot; *Lundæ*, 1781, in-4.

Dissertatio gradualis de primitivis linguæ Hebrææ, auctore S. E. Keroth; *Upsaliæ, J. Edmana*, 1779, in-4.

Dissertatio de lingua Chaldaica hodierna, auctore L. P. Collin; *Lundæ*, 1803, in-4.

Supplementorum ad lexica Hebraica continuatio prima, auctore L. D. Galander; *Upsaliæ*, 1797, in-4. — Secunda, auct. A. Wiberg; *Ibid.*, 1800. — Tertia, auct. J. U. Alnequist; *Ibid.* 1800. — Quarta, auct. E. Kjerseen; *Ibid.*, 1800. (Quatre thèses soutenues sous la présidence de J. A. Tingstadt, jointes à un travail de J. F. Hualstro (*Specimen supplementorum ad lexica Hebraica*) et à quatre autres dissertations du même genre. Elles ont été fondues en un volume publié à Upsal en 1803, in-8, sous le titre de : *Supplementorum ad lexica Hebraica specimina academica, Upsaliæ defensa.*

En envisageant ce qui concerne les livres en langues diverses de l'Europe, nous avons d'abord à signaler le zèle du prince Louis-Lucien Bonaparte, qui poursuit, à Londres, l'importante série de ses publications destinées à faire connaître, au moyen de la traduction de diverses portions de l'Ecriture sainte, une foule de dialectes européens. Voici une liste des volumes mis au jour depuis deux années, et cette liste s'accroît sans cesse.

Le Cantique des cantiques, en dialecte écossais des Basses-Terres; *Londres*, 1858, in-4, une feuille et demie; 250 exempl.

Même ouvrage en dialecte de Newcastle; *Londres*, 1858, in-16 de 5/8 de feuille, 250 exempl.

Même ouvrage en dialecte du Cumberland; *Londres*, 1858, in-16 de 5/8 de feuille, 250 exempl.

Même ouvrage en dialecte du Westmoreland, *Londres*, 1858, in-16 de 5/8 de feuille, 250 exempl.

Le Psautier en écossais des Basses-Terres (*The Book of Psalms in Lowland Scott*); *Londres*, 1857, in-8, 9 feuilles 1/4; 250 exemplaires.

L'Evangile de saint Matthieu, premier chapitre, traduit en langue frisonne moderne, par H. Halbertsma; *Londres*, 1857, in-16; 1/4 de feuille, 100 exemplaires.

Même Evangile, second chapitre, 1857, in-16; 5/16 de feuille, 25 exemplaires.

Le Cantique des cantiques, traduit en basque labourdin par le cap. Duvoisin; *Londres*, 1859, in-16, 250 exemplaires.

L'Apocalypse en basque labourdin, par le même, 1859, 50 exemplaires.

L'Apocalypse en breton de Vannes; *Londres*, 1859, in-16, 250 exemplaires. — Ainsi que les traductions suivantes de l'*Evangile de saint Matthieu* en vénitien, par J. J. Fontana; en napolitain, par S. Vanuzzi; en milanais, par A. Picozzi; en bergamasque, par G. Rosa; en dialecte Frioul, par le comte Pietro dal Pozzo.

Parabola de seminatore ex Evangelio Matthæi, in LXXII *Europæas linguas ac dialectos versa et Romanis characteribus expressa;* Londres, 1857, in-8, 84 feuillets, 250 exemplaires.

Canticum canticorum Salomonis, tribus Vasconiæ linguæ dialectis in Hispania vigentibus versum; Londres, 1858, in-4 de 4 feuilles 1/4, 250 exemplaires.

Canticum trium puerorum in septem præcipuos Vasconiæ linguæ dialectos versum, in-4, 2 feuilles 1/4, 250 exemplaires.

Même cantique en onze dialectes basques, in-4, 2 feuilles 3/4, nouveaux types phonétiques.

Prodromus Evangelii Matthæi octupli, seu Oratio Dominica, Hispanice, Gallice et omnibus Vasconicæ linguæ dialectis reddita, in-4, 1/2 feuille, 100 exemplaires.

El Evangelio segun san Mateo, traducida al Vascuence, dialecto Guipuscoano, Londres, 1857, in-8, 2 feuilles, Edition tirée à 10 exemplaires. Elle a été interrompue à la page 34, et s'arrête au 28e verset du chap. VIII.

El Evangelio segun san Mateo per el P. Fr.

José Antonio de Uriarte; *Londres*, 1858, in-8, 9 feuilles 3/8; édition tirée à 25 exemplaires.

Le même Evangile en dialecte biscaïen, par le même traducteur; *Londres*, 1857, in-8, 9 feuilles 3/4, 12 exemplaires.

El Apocalypsis del apostol san Juan, traducido al Vascuence dialecto Guispuzcoano, per el P. Fr. J. A. de Uriarte; *Londres*, 1858, in-16, 4 feuilles 1/8, 50 exemplaires.

Même ouvage mis en dialecte biscaïen, par le même traducteur, *Londres*, 1857, in-16, 4 feuilles 5/6, 51 exempl.

El Evangelio segun san Mateo, traducido al Vascuence dialecto Navarro, per D. Bruno Etchenique de Elizendo, in-8; *Londres*, 1857, 7 feuilles 5/8, à 12 exemplaires.

L'Evangile de saint Matthieu, traduit en langue basque, dialecte bas-navarrais, par M Salaberry; *Bayonne*, 1856, in-8, 11 feuilles 3/4; 14 exempl.

Même Evangile traduit en basque souletin, par l'abbé Inchauspe; *Bayonne*, 1856, in-8, 10 feuilles 5/4 et 2 feuilles 7/8 de notes grammaticales; 14 exemplaires.

L'Apocalypse de saint Jean, traduite en basque souletin, par l'abbé Inchauspe; *Londres*, 1858, in-16, 4 feuilles 3/16, 50 exemplaires.

Celtic Hexapla, being the song of Solomon in all the living dialects of the Gaelic and Cambrian languages; Londres, 1858, in-4, 8 feuilles 1/2, 250 exemplaires. — Les huit langues que présente ce recueil, sont l'anglais, l'irlandais, le gaëlique, le manx (dialecte de l'île de Man), le français, le gallois, le breton et le vannetais.

L'Evangile de saint Matthieu, traduit en breton de Vannes, par C. Terrian; *Londres*, 1857, in-16, 4 feuilles 1/8, 251 exemplaires.

Même Evangile en dialecte sarde de Lugadoro, par G. Spano; *Londres*, 1858, in-16, 4 feuilles 1/8, 250 exemplaires.

Même Evangile en dialecte écossais des Basses-Terres, 1856, in-8, de 8 feuilles 7/8; 18 exempl.

Livres en anglo-saxon. — Nous n'aurons pas à nous occuper ici de l'histoire de cette nation qui, depuis le VI^e^ siècle jusqu'à l'époque de la conquête des Normands, occupa la majeure partie du territoire de l'Angleterre. Son histoire a été écrite en détail par Palgrave, par Sharon Turner et par d'autres auteurs. De nombreux ouvrages ont été publiés sur sa langue par Hickes, Bosworth, Kemble, Thorpe, etc. Fidèles à notre plan, nous ne nous occuperons que des écrits ayant rapport à des sujets religieux. Un sermon d'Aelfric, prêché à la fête de Pâques, et imprimé en 1567, est un des plus anciens; on a retrouvé, du même auteur, un sermon sur la création et une homélie sur la fête de saint Grégoire. Le roi Aelfred, mort vers l'an 900, a laissé une Introduction à la Règle pastorale de Grégoire I^er^; on lui attribue aussi une traduction de la *Consolation* de Boëce; elle a été publiée à diverses reprises, notamment par J.-S. Cardale, à Londres, en 1829, par L. Fox en 1835. Il ne reste plus rien des travaux d'Aelfric, de ses 80 homélies, de ses *Passiones et Vitæ sanctorum*. Il redigea, en vers, un martyrologe ou calendrier que Hickes inséra, dans le tome I^er^ de son *Thesaurus linguæ Anglo-Saxonicæ* (p. 203), et que S. Fox a publié avec une traduction anglaise, Londres, 1830, in-8°. Il avait de plus composé un traité des cérémonies pour le couronnement des rois anglo-saxons (édité par Th. Silver, Londres, 1833, in-8).

Les progrès de la foi parmi les Anglo-saxons firent sentir le besoin de posséder des traductions de l'Ecriture sainte. Aelfric traduisit, d'après la Vulgate, le Pentateuque, les livres de Josué et d'Esther; il traduisit également trois homélies sur le livre des Juges, sur Job et sur les livres des Rois, ainsi que l'évangile apocryphe de Nicodème. Il ne reste de ces écrits que des fragments assez considérables, publiés en 1698, in-4, à Oxford, par E. Thwaites. Aelfric composa aussi une Introduction à l'Ancien et au Nouveau Testament, qui a été imprimée à Londres en 1623. Le Bénédictin Caedmon écrivit, vers l'an 590, une paraphrase poétique de l'histoire de la Bible.

Un écrivain, dont le nom est resté ignoré, composa, au VI^e^ siècle, une paraphrase des Psaumes qui, publiée d'abord par Spelman en 1640, a été éditée par B. Thorpe, à Oxford, en 1835. Il ne reste des versions du Nouveau Testament que celle des quatre évangélistes, qui a été publiée par Parker, à Londres, en 1571, et par Junius à Dordrecht 1665, et à Amsterdam, 1684, in-4.

Langue germanique. — Divers fragments d'écrits en vieille langue allemande, allant du VIII^e^ au XII^e^ siècle et relatifs à des sujets religieux, ont été publiés par Lachmann, (*Specimen linguæ Francicæ*), par Endlicher, par Wackernagel et par d'autres érudits. On a également exhumé une traduction de la Règle de Saint-Benoît, faite par Kero, moine de Saint-Gall vers 720, un *Abrenuntiatio diaboli* et une explication de l'Oraison dominicale, devenue profession de foi, une paraphrase du Symbole de saint Athanase, plusieurs formules de confession, des prières, des observations sur les Psaumes. Ces divers écrits sont en prose. Une traduction interlinéaire, en vers, de diverses hymnes remonte au IX^e^ siècle et a été publiée par J. Grimm : *Hymnorum veteris Ecclesiæ XXVI interpretatio theotisca*, Gottingæ, 1830, in-4. C'est également à la même époque que remonte un poëme sur le jugement dernier, composition qu'il ne faut pas confondre avec deux autres du XII^e^ siècle, roulant sur un sujet analogue : « De la vie et de la passion de Jésus Christ; de l'Antechrist et du jugement dernier; de l'Antechrist, d'Elie et d'Enoch. » —On connaît un dialogue, en vers, de Jésus-Christ avec la Samaritaine (X^e^ siècle), un court éloge de l'apôtre saint Pierre, une version du CXXXVIII^e^ psaume; un fragment de la légende de saint George, publié par B.-C. Sundrig, à Copenhague, en 1783 (*Carmen antiquum de S. Georgio cum versione et notis*); Hoffmann l'a reproduit en 1824 à Breslau, d'après un manuscrit du Vatican.

Livres en langue slave. — Nous devons signaler en ce genre une publication importante, les *Acta apostolorum e codice monasterii Chichatovati, paleo-Slavenice.* Edidit F. M. Miklovitch, Vienne, 1853, in-8. — Le slavon, langue morte aujourd'hui mais source des dialectes actuellement en usage dans les pays

slaves, appelle avec raison l'attention des érudits; on en expose la structure grammaticale et la syntaxe ; on tire de l'oubli d'anciens textes. On distingue le paleo-slavon ou slavon proprement dit du russe-slavon et du serbo-slavon.

Le *Glayolita clozianus*, publié par Kopitar en 1836, et le *Codex suprasliensis* imprimé en 1851 aux frais de l'Académie impériale de Vienne, sous la direction de M. Miklowitch, appartiennent à la première de ces divisions. Les manuscrits russo-slavons sont nombreux ; l'*Evangile d'Ostromir*, publié à Saint-Pétersbourg, en 1843 par M. Vostokof, est le plus ancien des textes slavons que l'on connaisse ; il remonte authentiquement à l'année 1056-57. En fait de documents serbo-slavons, il existe un grand nombre de livres liturgiques imprimés pour la plupart à Venise à la fin du XV^e^ siècle, mais les textes qu'ils reproduisent ne sont pas en général fort curieux.

Le manuscrit qu'a publié M. Miklowitch comprend les Actes des apôtres et les Epîtres qui sont lus, selon le rite oriental, les dimanches et fêtes à partir du jour de Pâques. Il est en caractères cyrilliques, sur parchemin, in-4 et se compose de 226 pages. Le texte porte qu'il fut écrit par le moine Denisian en 1324 sous le règne d'Etienne Uros III, roi de Serbie. Il se trouve maintenant dans la bibliothèque du couvent de Chichatovate en Franconie.

Langue basque. — Nous avons déjà fait mention, col. 1108-10, de quelques ouvrages religieux écrits dans cet idiome aussi remarquable que peu répandu ; nous pouvons signaler aussi la traduction de la *Philotée* de saint François de Sales, par Silvain Pouvreau ; *Paris*, 1664, in-8. Ce volume de 545 pages est un des ouvrages les plus étendus qui existent en cette langue, et il ne se rencontre pas facilement.

Langue limousine. — Cette langue parlée dans le royaume de Valence et de Catalogne au moyen âge a donné lieu à un grand nombre de livres, parmi lesquels il en est beaucoup qui se rapportent à des sujets religieux ; nous indiquerons l'ouvrage très-rare et très-peu connu de Phelip de Malla : *Memorial del pecador remat : le qual tracta contemplativement de la mort y passio del Fill de Deu fet home, per dar à home perdut reparacio.* Ce volume est indiqué comme imprimé aux frais de *Matheu Vendrell mercader en la cintat de Gérona long de la salus nostra* mil CCCCLXXX y tres in-fol. Haïn, dans son *Repertorium bibliographicum*, n. 10,548, indique cet ouvrage sans le décrire.

Avant de finir cet article, nous devons dire quelques mots des efforts tentés pour reconquérir une idiome perdu depuis longtemps. L'attention des érudits s'est portée depuis quelque temps sur des débris de l'ancienne littérature babylonienne.

Un orientaliste dont nous avons mentionné les travaux relatifs au sabéisme (voir le *Dictionnaire des Apocryphes* t. II), M. Chewolson, a examiné avec le plus grand soin des traductions arabes faites au X^e^ siècle de notre ère par un musulman établi près de Bassorah, d'anciens ouvrages écrits en langue babylonienne ou nabatéenne. Ces ouvrages sont au nombre de trois ; *le Livre de l'agriculture nabatéenne* ; le *Livre des poisons* ; le *Livre de Tenkeluscha le Babylonien* ; il y a de plus des fragments d'un ouvrage incomplet, le *Livre des secrets du soleil et de la lune*. Le premier de ces divers ouvrages est de beaucoup le plus considérable et le plus intéressant. L'*Agriculture nabatéenne* fut citée pour la première fois en Europe par saint Thomas d'Aquin ; les écrivains juifs du moyen âge, et surtout Moïse Maimonide, dans son *Guide des égarés*, en ont souvent parlé. Le *Traité d'agriculture* écrit en arabe par Ibn-el-Ammam et publié à Madrid en 1802 par J. A. Banquery, en est une sorte d'extrait, mais dépourvu d'intérêt historique.

Un orientaliste français aussi instruit que laborieux, M. Quatremère, étudia le premier le texte arabe de cette production antique ; malheureusement les manuscrits conservés à Paris ne contiennent que le tiers de l'ouvrage ; M. Quatremère crut pouvoir fixer à sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne la rédaction de l'ouvrage chaldéen ; cette assertion fut combattue par M. Meyer de Kœnigsberg qui regarda cet écrit comme beaucoup plus moderne ; M. Chewolson, allant au delà de l'idée de M. Quatremère, croit pouvoir affirmer que le *Livre de l'agriculture nabatéenne* n'a subi de la part du traducteur arabe que des retouches de peu d'importance et qu'il a été composé vers le commencement du XIV^e^ siècle avant Jésus-Christ. Ce point de vue a été fort contesté par d'autres érudits. (*Voir* le journal l'*Institut*, numéro d'avril-mai 1860.)

Quoi qu'il en soit, cette production, qui après tout est fort digne d'attention, montre en divers passages les traditions bibliques ou apocryphes des Hébreux. Nous nous bornerons à citer un seul de ces passages : « Ces deux peuples (les Chananéens et les Chaldéens sont issus de deux frères, tous deux fils d'Adam, et d'une même mère, l'une des femmes d'Adam. Car Adam, selon ce que rapportent les savants en généalogie, engendra soixante-quatre enfants dont vingt-deux filles et quarante-deux fils, et ces quarante-deux fils laissèrent quatorze héritiers. »

Il faut remarquer que parfois diverses sectes orientales, les Mendaïtes, par exemple, les véritables descendants des Nabatéens, ont transformé en patriarches hébreux les personnages de leur mythologie. Les Parsis, pour échapper au fanatisme musulman, ont aussi donné une espèce de couleur biblique à leurs traditions ; le traité de Hyde sur l'ancienne religion des Parsis si imparfait comme tableau des véritables institutions de Zoroastre inconnues à l'époque où écrivait le savant Anglais, mais si curieux comme tableau des vieilles traditions persannes défigurées par le mahométisme, offre à chaque pas les noms des patriarches hébreux subs-

titués à ceux des héros de la Perse. Enfin l'*Ardaï viraf nameh*, écrit à l'époque des souverains sassanides, présente le phénomène étrange d'un livre juif, l'*Ascension d'Isaïe*, transporté de toutes pièces en pleine religion des Guèbres et appliqué à un prétendu sage persan, *Ardaï Veraf*.

L'effrayante multiplicité des langues (1) qui met des hommes pourvus d'organes identiques dans l'impossibilité de se comprendre mutuellement et de communiquer entre eux, a inspiré l'idée de rechercher s'il n'y aurait pas moyen d'établir une langue universelle, qui, si elle n'était pas parlée, pourrait du moins être employée pour l'impression d'ouvrages destinés ainsi à circuler dans le monde entier. Beaucoup d'efforts ont été tentés ; beaucoup de sagacité a été déployée ; on n'est arrivé à aucun résultat pratique. Nous n'avons pas l'intention d'aborder ici le fond de la question ; nous nous en tiendrons à signaler divers écrits qui méritent d'être consultés par des personnes désireuses d'examiner ce sujet intéressant.

Ars signorum, vulgo character universalis et lingua philosophica, par Dalgarno, *Edimburgh* 1676.

Travail remarquable auquel Ch. Nodier a consacré une attention particulière. Il a été réimprimé à Edimbourg en 1834, in-4 ; l'*Edimburg Review*, juillet 1835, n. 124, lui a consacré un article intéressant. On s'occupait en Ecosse à cette époque de semblables questions, puisque c'était en 1654 que sir David Urquhart publiait sous le titre prétentieux de *Logopandecteision*, un in-folio, où il traitait, avec bien moins de netteté et de profondeur, le même sujet que Dalgarno.

Nouvelle découverte d'une langue universelle pour les négociants, par Beurnonville ; *Paris*, 1687, in-douze.

Pasilogie, ou la musique considérée comme langue universelle, par de Visme ; *Paris*, 1806, in-8.

Projet d'une langue universelle présenté à la Convention nationale, par C. de Lormel ; *Paris*, an III, in-8.

Langue universelle et analytique, par Vidal ; *Paris*, 1845, in-16.

Cours complet d'une langue universelle, par C. L. A. Letellier ; *Paris*, 1853, in-8.

Réflexions sur une langue universelle, par le P. Hyacinthe de Ferrari, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, troisième série, tome V, pages 145 et 152.

The olive leaf, or universal A. B. C. by Al.Top ; *Londres*, 1603. — Ouvrage curieux sur l'alphabet universel. Voir Beloé, *Anecdotes of litterature*, II, 257.

The Universal character by Beck, London, 1657, in-8.

Circles of Gomer, an Essay towards an introduction of the english as universal language ; London, 1771.

Hyeroglyphic, or a grammatical introduction to an universal hieroglyphic language, by Jones, 1768.

Pasilogia, an Essay towards the formation of universal language both writen and vocal, by E. Graves, *Dublin*, in-8.

Ricerche e proposta ad una lingua universale, di P. S. ; Milano, 1846, in-8.

Sistema teorico-pratico di una lingua universale, par J. B. Fontana, ouvrage manuscrit qui, en 1847, concourut sans succès pour un prix de l'Académie des inscriptions.

Pasigraphie et anti-pasigraphie, ou Essai d'une langue universelle pour tous les peuples (en allemand) par Vater ; Leipzig, 1794, in-12.

Magasin de la langue universelle et spécialement de la langue allemande, par S. M. Schmidt ; *Dillingen*, 1815, in-8.

La question d'un alphabet universel a été depuis quelque temps remise sur le tapis ; d'éminents philologues allemands, MM. Lepsius Muller, Bunsen, ont proposé à cet égard des systèmes qui ont été discutés en Angleterre dans des congrès scientifiques. (*Voir* l'*Athenæum français*, n. du 13 mai, 1854.)

M

MANUSCRITS. — Parmi les travaux importants qu'ont provoqués les manuscrits existant dans des bibliothèques publiques, nous pouvons signaler un gros volume intitulé : *Monoscritti della Palatina di Firenze ordinati, ed esposti da Francesco Palermo* ; Florence, 1853, in-4. — Cette bibliothèque a toujours été dirigée par des savants qui, par de continuelles et judicieuses acquisitions, l'ont rendue une des plus riches et des plus intéressantes de l'Italie. M. Palermo, le conservateur actuel, écrivain et bibliophile distingué, voyant qu'à côté d'un trésor considérable de livres imprimés, ce dépôt possédait une importante réunion de manuscrits qui n'étaient ni classés ni décrits, entreprit d'en dresser un catalogue raisonné. Le premier volume enregistre 572 manuscrits appartenant, pour la plupart, à la théologie. Il y en a bon nombre d'inédits, soit en totalité, soit en partie. Les notices sont tout à la fois bibliographiques et littéraires ; l'auteur y entremêle quelques extraits de manuscrits qui offrent de l'intérêt ; il collationne les textes avec les éditions qui ont été faites, il réfute les erreurs de ses devanciers, il rectifie les dates de la naissance et de la mort des auteurs ; ce relevé des manuscrits fournit ainsi de très-utiles matériaux pour l'histoire littéraire. Parmi les manuscrits les plus dignes d'attention, deux ballades ou chansons de Dante. Dans un volume de *Poésies diverses* (n. CCXXV), on rencontre cinq *canzoni*, vingt-neuf sonnets, sept madrigaux et cinq ballades du Tasse, une des *canzoni*,

(1) D'après une statistique publiée en 1859 dans le *London Journal*, le nombre des langues qui se parlent dans le monde connu est de 2523 dont 587 en Europe, 396 en Asie, 276 en Afrique, et 1264 en Amérique.

dix des sonnets et deux des madrigaux, sont inédits. Les autres présentent des variantes importantes, et donnent souvent un sens à des vers qui, dans l'imprimé, n'en ont aucun (1).

D'autres dépôts de manuscrits en Italie sont explorés avec zele, et on travaille à en faire connnaître les richesses.

La collection des manuscrits de la bibliothèque Ambroisienne à Milan, quoique déjà explorée par d'illustres érudits, tels que Giorgi, Muratori et Mai, recèle encore bien des trésors. Le docteur Ceriani, attaché à cette bibliothèque, a formé le projet d'en tirer ce qui peut surtout être utile aux sciences sacrées, soit en publiant ce qui est inédit, soit en donnant de nouvelles éditions des textes publiés peu correctement, soit en collationnant des textes imprimés avec les manuscrits qui peuvent offrir de meilleures leçons. Le *Journal asiatique*, 5e série, t. XVI (1860), p. 269, parle de cette louable entreprise et signale comme devant former la première partie du travail annoncé : 1° de nombreux fragments latins de la *Parva Genesis*, découverts dans un palimpseste très-ancien, et qu'il sera bon de comparer avec le livre *De jubilæis*, qui a été publié en éthiopien par M. Dillmann, sous le titre de *Liber jubilæorum, versione Græca depertita, nunc nisi in Gaez lingua conservatus* ; 2° des fragments qui paraissent appartenir à l'*Assumptio Mosis* et qui sont tirés du même palimpseste ; 3° le livre de Baruch, les Lamentations de Jérémie, et la version syriaco-hexaplare. Les Lamentations seules ont été publiées par Middeldorpf dans son *Codex Syriaco-hexaplaris*, mais les érudits n'ignorent pas combien sont fautives les éditions de Middeldorf et de Norberg. Pour les fragments latins, l'éditeur s'en est tenu à de courtes préfaces et à quelques notes, mais pour les parties syriaques, il y a joint des prolégomènes historiques et critiques et un commentaire assez étendu, dans lequel il se propose de mettre en lumière tout ce que le texte peut fournir aux études bibliques. Dans ce but il a compulsé tous les documents de la version des Septante, et il a comparé l'original avec la version latine, l'arabe de la polyglotte, les versions coptes, d'après ce qu'on ont donné Quatremère et Tattam, et la traduction arménienne des Mekhitaristes. Comme appendice viendra une notice sur les anciennes recensions grecques.

M. Ciriani médite une édition complète du texte syriaco-hexaplare, dans laquelle entrent les manuscrits déjà connus qui sont à Paris, à Londres et à Milan. Il en a examiné d'autres, notamment un psautier qui est à Paris et qui offre à la critique d'utiles ressources.

Signalons aussi : *A Descriptive catalogue of the historical manuscripts in the Arabic and Persian languages, preserved in the library of the Royal Asiatic society*, by *W. H. Morley* ; *London*, 1854, gr. in-8, 168 p. (1).

M. Defremery, orientaliste distingué, a rendu compte de cet ouvrage dans l'*Athenæum français* (1855 p. 80), il le dit rédigé avec beaucoup de soin et d'exactitude. Les manuscrits inventoriés sont au nombre de 163 ; les quatre premiers seulement appartiennent à la littérature arabe ; le reste est en persan. M. Morley fait connaître le sujet de chaque livre ; il donne des détails sur la vie de l'auteur lorsqu'il a pu s'en procurer ; il énumère les éditions générales ou particulières qui ont été imprimées.

M. Defremery signale quelques omissions dans le travail de M. Morley (qui peut se flatter de tout connaître?) C'est ainsi qu'il n'a pas dit que de curieux extraits de l'histoire de Benaketi traduits par le baron d'Ohsson ont été insérés dans les notes du *Voyage d'Abou-el-Cassim* (p. 263-275) ; un *Supplément à l'histoire des Huns*, par M. Senkowski (Saint-Pétersbourg, 1824, in-4) lui a de même échappé.

Le Catalogue des manuscrits arabes, persans, et hindoustanis du roi d'Oude, a été rédigé par M. Springer, par ordre du gouverneur de l'Inde et imprimé à Calcutta en 1853. Cette collection considérable, mais fort négligée par ses anciens possesseurs, était livrée au désordre le plus complet ; les rats et les fourmis blanches la dévoraient ; des employés infidèles la dilapidaient. M. Springer a, en dix-huit mois, classé et analysé plusieurs milliers de volumes. Le premier volume de ce catalogue en décrit 732 ; ils roulent sur la biographie des poëtes, ou ils offrent les écrits de poëtes hindoux et persans qui, pour la plupart sont complétement inconnus en Europe Mentionnons aussi deux publications récentes.

(1). Nous devons ici faire mention d'un ouvrage important : *Codices Græci bibliothecæ manuscriptæ, Neapolitanæ*, auct. J. Cyrillo ; *Neapoli*, 1826, in-4, savant travail dont il a été rendu compte dans le *Bulletin des sciences historiques* par M. de Férussac. Le premier volume, consacré à la théologie, est de de 316 pages ; il décrit 98 manuscrits, parmi lesquels figurent des canons de conciles, des ouvrages de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome, etc. Le second volume, qui a vu le jour en 1832, se compose de 487 pages ; le dernier manuscrit est coté 360, il y en a 2 des *Fables* d'Esope, 6 de diverses tragédies d'Eschyle, 2 d'Apollonius de Rhodes, 2 d'Aristophane, 6 de diverses tragédies d'Euripide, 3 d'Herodote, 4 de Sophocle, une traduction de la *Consolation* de Boëce par Planude. La plupart de ces manuscrits ne remontent pas à une période reculée.

(2) La capitale de l'Angleterre possède d'autres riches collections de manuscrits asiatiques. La bibliothèque de l'ancienne compagnie des Indes aujourd'hui placée dans l'hôtel du *Board of control*, est très-remarquable sous ce rapport ; elle contient 24,000 volumes de littérature orientale dont 8,000 manuscrits. La collection des ouvrages hindoustanis est la plus riche du monde. C'est là que se trouve le fameux manuscrit du Coran écrit par le caliphe Osman, manuscrit dont de nombreux autographes et sceaux de monarques orientaux augmentent la valeur. On y rencontre également une portion du livre sacré des Musulmans écrite par Ali lui-même et enrichie du sceau de Timour et d'un autre de Schah Jahai apprenant qu'il avait payé ce manuscrit 1500 mahurs (soit 60,000 francs).

relatives à des monuments orientaux conservés dans des dépôts européens.

Un travail de M. Pertsch, écrit en allemand (*Vienne*, 1859, in-8, VIII et 143 p.) fait connaître les manuscrits persans de la bibliothèque de Gotha ; elle possède près de 3,000 manuscrits orientaux qu'on n'irait pas sans doute chercher dans cette petite ville de l'Allemagne et qui s'y trouvent par suite des envois succesifs de Seetzen, orientaliste zélé qui parcourut longtemps la Turquie et la Syrie. Le plus grand nombre de ces manuscrits est en arabe, mais M. Pertsch, s'attachant à une trentaine de manuscrits persans, en a donné un catalogue fait avec le plus grand soin et avec une excellente méthode ; il indique le titre, le complète ou le corrige, au besoin, en indique l'époque de l'auteur quand on la sait, marque s'il y a d'autres manuscrits connus de l'ouvrage, signale les auteurs qui en ont parlé, fournit enfin tous les renseignements qu'on peut désirer pour savoir si un manuscrit serait à consulter pour la matière dont on s'occupe (1).

M. Th. Aufrecht a de son côté entrepris la publication du catalogue des manuscrits sanscrits de la bibliothèque Bodleyenne à Oxford qui s'est fort enrichie depuis quelque temps. Le premier cahier, in-4 de 203 pages, contient la description détaillée de 453 manuscrits classés d'après les sujets ; l'auteur donne le commencement et la fin de chaque volume, les titres des chapitres et souvent des indications plus spéciales sur le contenu. C'est un travail fait avec le plus grand soin et rédigé en latin, méthode convenable pour des publications semblables s'adressant à un petit nombre d'érudits épars dans toute l'Europe.

Divers catalogues de manuscrits conservés dans des dépôts publics de la France ont été publiés dans le cours de ces dernières années. Nous indiquerons celui qui concerne les *codices* que possède la bibliothèque de Valenciennes : il a été rédigé par M. Mangeart, 1860, gr. in-8, XI et 764 p. Il décrit 642 manuscrits ; plus de 400 appartiennent à la théologie ou à l'histoire ecclésiastique. On y remarque deux copies complètes de la Bible, un assez grand nombre de livres particuliers (le Psautier surtout) ; plusieurs sont accompagnés de gloses ; des ouvrages de divers Pères (c'est Bède et saint Augustin qui se montrent le plus souvent), des livres de liturgie, des traités de mysticité. La très-grande majorité de ces écrits sont en latin. Il s'en rencontre aussi en français une certaine quantité qui ont de l'intérêt au point de vue de la langue, voici les titres de quelques-uns :

Traité des quatre choses dernières qui adviennent à l'homme, disposé par sermons.

Belle et proufitable doctrine pour exciter la créature à ensuivre nostre benoit Seauveur Jheaus Christ par vertu et bonnes mœurs.

Devot traitié du Saint Sacrement de l'autel. Les XII fruictz du Saint Sacrement de l'autel.

Moult belle exortation enseignant comment chascun doit penser à la mort.

Le miroir de l'âme.

L'aiguillon d'amour divine.

Considérations très utilles et qui serviront extrêmement pour faire nos actions avec perfection.

Devote meditation des peines et angoisses, coups et sang repandu en la passion nostre Seigneur.

Signalons aussi sept Vies de saint Amand, des hymnes en son honneur, un sermon sur l'élévation de son corps, des recueils de légendes, des relations de miracles, les *Correspondance et Journal* du frère Bertin, de Saint-Omer, capucin. Nous donons aussi une mention spéciale au catalogue des manuscirts de la ville d'Arras dressé par M. Caron, 1860, in-8, 714 p. avec fac-simile. Nous regrettons que les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas d'entrer à l'égard de ce travail dans des détails étendus.

N'oublions pas le catalogue de la bibliothèque de Bourges par M. de Girardot, 1859, in-4.

Ce volume est autographié ; il présente des fac-simile des dessins qui accompagnent un bon nombre de manuscrits.

Dès le commencement du XIII^e^ siècle, le chapitre de la cathédrale de Bourges possédait une quinzaine de manuscrits, nombre assez considérable pour cette époque. Des dons divers enrichirent cette collection qui offre un véritable intérêt.

Le catalogue indique, entre autres *Coaices*, l'*Aurora*, poëme d'environ 20,000 vers sur diverses portions de l'Ecriture sainte ; cet ouvrage est de Pierre de Riga.

Une Bible en latin, manuscrit in-fol., présente un assez grand nombre de miniatures et de lettres ornées. Plusieurs autres copies de la Bible ou de ses diverses parties offrent des ornements semblables. Un *Psalterium* du XV^e^ siècle est accompagné de la musique. Divers ouvrages de liturgie, missels et livres d'heures méritent également d'être signalés.

Les collections anciennes de manuscrits qui formaient les bibliothèques antérieures à la fin du XV^e^ siècle sont l'objet de recherches spéciales ; nous indiquerons une notice de M. Leroux de Lincy *sur le catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon*, inséré dans les *Mélanges de littérature et d'histoire publiés par la Société des bibliophiles*, 1850, p. 43-144.

Cette bibliothèque établie dans le château de Moulins se recommande par le nombre et la beauté des ouvrages, soit imprimés soit manuscrits, qu'elle renfermait, et qui bril-

(1) *Le Journal asiatique* qui nous fournit ces détails ajoute (5^e^ série, tom XVIII p. 96) que la bibliothèque royale de Berlin vient de faire l'acquisition de la belle collection de manuscrits arabes de M. Wetzten, consul à Damas. On ne saurait trop répéter qu'il faut s'emparer de ce qui reste d'anciens manuscrits en Orient, car ils ne sont en sûreté que dans les bibliothèques d'Europe. Qui peut dire combien des manuscrits de la collection de M. Wetzten eussent péri à Damas, s'il ne les avait achetés avant les troubles de la Syrie?

lent parmi les richesses de la bibliothèque Impériale ; l'illustration de ses possesseurs mérite aussi d'être signalée ; il est inutile de s'étendre sur le compte de Louis de Bourbon, mort en 1410, et sur celui du fameux connétable tué en 1527, à l'assaut de Rome. Lorsqu'il quitta la France pour s'allier à Charles-Quint, François Ier fit saisir ses biens, et ses livres devinrent la propriété de la couronne.

M. Leroux de Lincy donne des détails sur les soins que divers princes de la maison de Bourbon donnèrent à leur bibliothèque, en faisant transcrire et orner des manuscrits ; en achetant de fort beaux ouvrages lorsque l'imprimerie fut connue. Il réimprime ensuite, en y joignant des notes intéressantes, l'inventaire qui fut dressé lors de la saisie et qui contient 290 numéros.

Des investigations zélées et persévérantes sont faites dans le but de découvrir des manuscrits d'un prix réel pour l'étude, et elles amènent souvent des résultats dont il faut se féliciter. C'est ainsi qu'on a découvert à Varsovie en 1861 un manuscrit slave sur parchemin remontant au XIe siècle C'est une traduction du Psautier par l'évêque de Kiew, Michel Gretschin, mort en 1020. Ce texte paraît être le plus ancien manuscrit de la litterature slave. Il sera sans doute publié.

Le chapitre métropolitain de Prague a vendu au roi de Hanovre un très-précieux manuscrit sur vélin ayant appartenu au duc Henri le Lion, mort en 1170. C'est une copie des Evangiles. Le prix fixé pour ce *codex* n'a pas été au-dessous de 10,000 thalers (38,000 fr) somme qui doit être employée à restaurer la cathédrale de Prague.

La photographie est appelée à rendre de grands services pour la reproduction de manuscrits précieux. Un photographe français établi à Londres, M. Corneille Siloy, a obtenu en ce genre d'intéressants résultats ; il a photographié un manuscrit fort ancien appartenant à M. d'Azeglio ; la copie est plus lisible que l'original, et certains passages qui ne se déchiffraient pas sans difficulté sur le vieux parchemin, se trouvent très-clairs à la suite de cette revivification des caractères.

Un membre de l'Institut, M. Giraud, dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, a émis le vœu que le gouvernement secondât par des encouragements nécessaires la reproduction photographique des manuscrits les plus précieux. Un Polonais, M. Adam Pilinski, a découvert un procédé qui a reçu le nom d'homéographique et qui reproduit admirablement les anciens ouvrages. Le modèle reproduit se conserve intact. L'application de ce procédé a été tentée avec succès pour remettre au jour un ouvrage très-rare, le *Traité de perspective* du chanoine Pèlerin, publié en 1509.

En mai 1860, à la vente d'une petite collection d'ouvrages provenant du cabinet de M. Combe-Sieyes, il s'est trouvé un manuscrit in-4, sur vélin, un missel du XVe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Lô à Rouen. Ce volume relié en velours amarante, était enrichie de près de 1100 lettres ornées, de vignettes et de 58 miniatures représentant des monuments de Rouen et des environs. Les enchères ont été poussées jusqu'à 24,850 fr., somme à laquelle il faut ajouter 5 pour cent, ce qui donne un total de 26,092 francs.

La critique moderne s'exerce à reconstruire d'après les plus vieux manuscrits les textes des auteurs anciens parfois altérés par les imprimeurs du XVe et du XVIe siècle. Le laborieux et savant Orelli à Zurich a, sous ce rapport, très-bien mérité de Cicéron ; Properce est un des auteurs les plus difficiles de toute la latinité ; son texte est parvenu fort altéré ; il y a peu de manuscrits, et tous sont assez récents. Les manuscrits de César sont nombreux ; la bibliothèque Impériale à Paris en possède une trentaine dont un est du IXe siècle. On ne connaît d'une portion de Tacite qu'un seul manuscrit. Il en est de même de Velleius Paterculus, et ce *codex* unique d'après lequel a été faite l'édition de Bâle, 1525, a disparu. Les manuscrits de Virgile sont nombreux (1), mais ce grand poëte attend encore, malgré la multitude d'éditions qu'on lui a consacrées, qu'il en paraisse une qui satisfasse pleinement aux exigences de la critique. L'édition qu'a donnée Heyne est réputée la meilleure ; elle est très-vantée, mais on peut douter qu'elle ait droit à tous les éloges qu'on lui prodigue. Le savant allemand accumule sans choix et sans discernement une multitude de variantes dépourvues d'intérêt ; ses *Excursus* sont la partie la plus brillante de son travail ; il y a versé les fruits d'une lecture immense, mais a-t on le courage de les lire en entier ? n'y voudrait-on pas plus d'ordre et de méthode ?

Un des plus riches dépôts de manuscrits anciens qu'il y ait encore en Europe est conservé dans les monastères du mont Athos : un travail important a été fait à leur égard sous les auspices du gouvernement russe ; 3500 pothographies ont reproduit près de 5000 pages appartenant à des manuscrits grecs et slaves.

Une Bible du XIIe siècle a été photographiée entièrement ; on en a fait de même pour quelques Evangiles, Psautiers, Actes des apôtres, ornés de 400 dessins dont quelques-uns remontent, dit-on, au VIe siècle. Parmi ces manuscrits il en est un des quatre Evangiles écrit sur parchemin avant 1384 et contenant 140 belles miniatures. On a photographié entièrement les liturgies de saint Jaques, de saint Pierre, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile et celle des Présanctifiés.

(1) M. Cousin (préface de l'édition du *Sic et Non* d'Abeilard) indique un manuscrit de la bibliothèque Impériale dont nul bibliographe et nul commentateur n'a fait mention. C'est un travail sur l'Enéide ; le poëme de Virgile est d'un bout à l'autre, présenté sous un aspect allégorique.

On a photographié en partie plusieurs manuscrits notés contenant le chant ecclésiastique avec manuels et leçons; des hymnaires notés, écrits depuis le IXe siècle pour faciliter l'étude de l'ancien chant ecclésiastique, on a reproduit, autant que possible, les mêmes hymnes prises dans des manuscrits des différentes époques.

Des reproductions ont également été faites d'un manuscrit de médecine contenant des remèdes contre les maladies spirituelles et corporelles (ouvrage attribué à saint Luc, bien à tort), d'un manuscrit contenant un commentaire sur Job et orné de miniatures, et de plusieurs autres.

Parmi les *codices* slaves, on a photographié entièrement les Liturgies de saint Jean Chrysostome, et de saint Basile; le *Typicon* de saint Sabas, premier archevêque de Servie, les quatre Evangiles, un hymnaire noté, un rituel, une vie de saint Sabas.

Les recherches spéciales de quelques savants modernes ont mis en lumière des collections formées avant l'invention de l'imprimerie et elles ont ainsi jeté du jour sur des réunions de manuscrits ; c'est ainsi que la bibliothèque du château de la Ferté en Ponthieu au XIVe siècle, a été le sujet d'une notice fournie par M. Charles Beaurepaire à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1852, p. 559 ; le catalogue de cette collection, nombreuse pour l'époque, car il indique 46 volumes, a été découvert sous la reliure d'un registre qui fait partie des archives du département de la Seine-Inférieure. La plupart de ces ouvrages sont en *romans*, c'est-à-dire en langue vulgaire); on y remarque des vies de saint Louis, de saint Martin, de Charlemagne ; deux livres *des miracles de Notre-Dame*, le *roman de la Croix*, l'*Image du monde*, etc.

Le soin avec lequel on rédige maintenant les catalogues de vente, fait que l'on consacre de longs détails à la description des manuscrits précieux. Le catalogue La Bédoyère, que nous avons déjà cité, fait connaître un Bréviaire du XVe siècle avec 41 miniatures, un volume de *Preces piæ* in-4° avec 18 miniatures, un manuscrit de 35 feuillets ayant fait partie de la bibliothèque particulière de Mme de Maintenon, écrit en caractères imitant l'impression et intitulé : *la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ méditée pendant la Messe.*

Citons aussi un superbe manuscrit in-4 composé de divers ouvrages en prose et en vers de Ch. Perrault, orné d'un frontispice dessiné par Lebrun et de 30 dessins de Sébastien Leclerc. Ce très-précieux volume, exécuté pour la bibliothèque du château de Versailles, est relié aux armes de Louis XIV.

Dans un autre genre on peut signaler un *Nobiliaire de Bretagne*, ouvrage considérable en 3 volumes in-f°, orné d'une grande quantité de blasons coloriés

Au mois de février 1861 une vente importante de manuscrits curieux a eu lieu à Londres. Nous en dirons quelques mots afin de montrer quel prix attachent à pareils objets les collectionneurs britanniques, renvoyant pour plus amples détails à un article de M. Meyer inséré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (5e série, tom. II, p. 272 et suiv.) Sur 115 numéros, 65 provenaient de la bibliothèque de H. Savile, archéologue anglais du XVIIe siècle. Des manuscrits latins, relatifs à l'histoire britannique, ont été chaudement disputés ; deux copies de la chronique de Henri de Hotingdon ont été payées, l'une 240 l. st. (6000 fr.) ; l'autre 175 l. st. (4375 fr.) Une histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable 2500 fr.

Un poëme français du XIIIe siècle contenant un abrégé de l'histoire sainte, 1925 fr.; voici les deux premiers vers :

Cumencement de Sapience ço est la timur de Deu,
Qui fit e ciel e terre e uo e feu en tems brieu.

Un poëme du XIIIe siècle sur les troubles qui eurent lieu en Angleterre après la mort de Henri Ier, s'est élevé jusqu'à 389 l. st. (9500 fr.)

Un catalogue important et spécial de manuscrits a été publié par le libraire Techener, en 1862; il forme un volume de 320 pages indiquant et décrivant 204 manuscrits. Il en est d'un prix fort élevé; le n° 900 (manuscrit original des *Historiettes* de Tallemant des Réaux), estimé 10,000 fr. a été acheté par Mgr le duc d'Aumale. Un autre manuscrit, les *Heures* de Catherine de Clèves, petit in-4 de 133 feuillets, exécuté au XVe siècle, est porté au prix élevé de 15000 francs Il est vrai qu'il est d'une beauté extraordinaire; il renferme 71 miniatures et 331 majuscules ornées. Le travail, exécuté par des artistes d'élite, est d'une perfection accomplie. La plupart des sujets sont empruntés au Nouveau Testament; deux ou trois à l'Ancien. Plusieurs de ces petits tableaux montrent des saints en prière, des cérémonies religieuses. Indépendamment du mérite artistique, ces miniatures offrent un grand intérêt au point de vue des mœurs et des usages de l'époque, ainsi que des costumes.

La Madeleine dans les rochers, poëme chrétien, par Madame du Maistre de la Cour de Bois.

Le manuscrit est autographe et a été présenté à la reine vers 1675. Le nom de l'auteur n'a pas été connu des biographes. L'œuvre est divisée en huit chants; elle est assez ridicule ainsi que le démontre l'analyse, accompagnée d'amples extraits, que présente le catalogue que nous signalons.

Eschelle sainte, ou les conseils de l'Eternité, écrite par le sieur Millelot; manuscrit in-4 de 348 pages.

Le nom de Millelot est celui du copiste; rien n'indique l'auteur. L'ouvrage appartient à la théologie mystique; il est remarquable par la vigueur et la correction du style. On pourrait l'attribuer à un des solitaires de Port Royal. Il est divisé en huit *conseils* précédés d'un avis au lecteur. Une introduction de 13 feuillets composée en grande partie d'extraits de saint Augustin, renferme des pensées élevées exprimées avec élégance,

Sermon sur la passion de Jésus-Christ, manuscrit du xv^e^ siècle, in-4, inédit.

Les sermons français de cette époque sont très-rares; celui-ci est écrit d'un style clair, parfois élégant, et il ne déparerait point les œuvres de Gerson. On y remarque un passage contenant la protestation des princes d'enfer contre la résurrection du *Ladre* avec leurs plaintes contre Jésus-Christ. Ce passage est fondé sur les récits qui composent l'Évangile apocryphe de Nicodème (1).

Lettres de la solitaire des Rochers avec les réponses du P. Leu de Bray, son directeur, 3 vol. in-8.

Cette correspondance est précédée d'un *Récit abregé et fidèle de la vie de la sœur Jeanne, connue sous le nom de la solitaire des Rochers.* Cette femme, née à Paris en 1645, se retira en 1690 dans les montagnes des Pyrénées; vers 1700, elle entreprit un voyage à Rome, et elle mourut en Italie. Les lettres sont au nombre de dix-neuf; elles vont du 8 janvier 1693 au 11 septembre 1699.

Liber de laudibus Virginis Mariæ, — manuscrit daté de 1287; il est divisé en 142 chapitres et il est resté inédit. — Il existe un traité : *Laudes Virginis Mariæ*, in-folio, Hambourg, 1496, mais le texte est différent.

Evangile des domées, traduction et commentaires en vers des Évangiles des dimanches et fêtes. Manuscrit du xiii^e^ siècle.

La Bibliothèque impériale, si riche en productions de ce genre, ne possède pas celle-ci. La traduction des Évangiles est ici suivie d'une instruction qui semble dériver naturellement des versets traduits et qui attaquent sans réserve tous les vices, les discordes et les péchés avec l'intention d'en montrer le côté hideux pour y opposer aussitôt la pratique des vertus chrétiennes. Le catalogue de M. Techener reproduit en entier le plus court de ces sermons, celui qui se rapporte au récit qui montre Jésus encore enfant parmi les docteurs. C'est une sage et nette explication de l'évangile du jour. Il n'est pas un mot du prédicateur qui ne se rapporte au texte et qui ne tende à en tirer tout le profit et toute l'édification possible. Il faut y voir l'œuvre d'un prédicateur éclairé, judicieux et bon versificateur.

Les détails du crucifiement durent émouvoir profondément les auditeurs; on ne trouve nulle part un tableau aussi saisissant du supplice de la croix. La description de la descente de croix et la désolation de la Vierge sont également dignes d'être citées.

Somme (la) des vices et des vertus, par le Fr. Laurent, manuscrit du xiii^e^ siècle in-4.

M. Lajard a consacré à l'auteur de ce livre fort goûté au moyen âge une longue notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, tom., XIX. La bibliothèque Impériale possède au moins onze copies de cette *Somme*, mais une seule est du xiii^e^ siècle; les autres du xiv^e^ et du xv^e^ siècle ont subi des modifications, ainsi que l'édition imprimée par Vérard en 1502.

Vita beatæ Virginis Mariæ, manuscrit du xiv^e^ siècle in-4.

C'est une traduction d'un ouvrage italien qui peut remonter au x^e^ siècle. L'auteur dit que jusqu'à lui on n'a pas essayé de compiler une Vie de la sainte Vierge; il entreprend de combler cette lacune à l'aide des ouvrages de saint Epiphane, de saint Ignace, saint Jean l'évangéliste, saint Damascène, etc. On remarque dans cette production le récit des miracles de l'enfance de Jésus-Christ, récit qui rappelle ce qu'on lit dans l'*Evangile* (apocryphe) *de l'Enfance*

Lettres de Nicole, vers 1650; manuscrit in-12 de 518 pages.

Ces Lettres sont au nombre de trente et une, et remplissent 480 pages. Elles sont suivies de deux opuscules: *les Considérations sur une âme abattue* par Arnaud, et *Avis à une religieuse contre le découragement.* Sept lettres de ce recueil n'ont pas été imprimées dans les Lettres de Nicole; une a été publiée avec de notables différences, et les autres offrent des variantes parfois sensibles.

Statuta reformationis monasterii beatæ Mariæ de Jotro in diocesi Meldensi (Notre-Dame de Jouarre, au diocèse de Meaux), xvi siécle.

Ces statuts sont curieux; le monastère était composé de frères et de sœurs, mais on n'admettait de religieux que pour servir jusqu'à la mort les servantes de Jésus-Christ : *Promittentes ancillis Christi usque ad mortem servire.* Ils juraient obéissance à l'abbesse et ils étaient entièrement soumis à son autorité. Les dignités et emplois monastiques étaient exclusivement consacrés aux religieuses. Les moines n'avaient d'autre charge que celle de recevoir les hôtes et de fournir un frère confesseur que choisissaient les sœurs réunies en chapitre. Les heures de repos, la manière de se vêtir et de se coucher, la ration de pain et de vin, etc., tout est minutieusement réglé par ces statuts.

MARIE. — Les ouvrages relatifs à la sainte Vierge et à ses images miraculeuses sont énumérés dans le tome IV du *Dictionnaire de bibliographie*, mais cet inventaire serait susceptible d'une foule d'additions et de développements.

Il faudrait, pour être complet, mentionner bien des productions étrangères intéressantes et fort peu connues en France. Dans ce nombre est le poëme de Capoleone Ghelfacci : *Il Rosario della Madonna;* Venise, 1603 in-4 et 1616. Il se compose de 34 chants *in ottava rima*, et divers critiques en ont fait le plus grand éloge. On est allé jusqu'à le mettre au-dessus de la *Divine Comédie du Dante.*

Un catalogue raisonné des livres de ce genre ne serait pas inutile; voici deux échan-

(1) Nous n'avons pas besoin de redire que cet évangile accompagné de notes et d'amples détails bibliographiques figure dans le second volume de notre *Dictionnaire des Apocryphes*, 1858, 2 vol. in-8.

tillons seulement des notes que nous avons recueillies pour un semblable travail.

Disputation entre l'Homme et la Raison, composé nouvellement à lonneur de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu ; Paris, 1547, in-4.

Ce livre très-rare est en forme de dialogue ; l'auteur était prêtre, et il dédia son œuvre à Louis, cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, mort en 1556. Un exemplaire élégamment relié est porté à 120 fr. au *Bulletin du bibliophile* (15e série, pag. 481), et une note étendue accompagne son indication. Le titre seul est en français, les sommaires et le texte sont en latin, mais le style est souvent fort incorrect. Cette *Disputation* est partagée en dix chapitres ; le premier renferme des détails historiques ; on y lit le récit de désastres arrivés en France à diverses époques, tels que la peste et la famine sous Charles VII ; des inondations, des tremblements de terre désolèrent le pays. Dans le troisième chapitre : *De conceptione singulari Virginis Mariæ*, l'auteur établit que la sainte Vierge est née exempte du péché originel. Dans le quatrième chapitre, il critique les peintres qui représentent habituellement saint Joseph avec les traits d'un vieillard, et il conclut que ce saint était jeune à l'époque de son mariage avec la Vierge. Il serait trop long de nous arrêter ainsi à chaque chapitre ; nous terminerons en disant que le dernier est une vive apostrophe contre les hérétiques, *contra damnatam Lutheranorum sectam.*

Grandeur et apostolat de Marie, ou la Cité mystique de la vénérable Mère d'Agréda justifiée par de nombreuses annotations basées sur l'Ecriture sainte, les Pères de l'Eglise, la théologie, l'histoire et la science, par le R. P. Séraphin, Passionniste.

Cet ouvrage dédié au cardinal de Reisach, est composé de trois volumes. Le premier, formant à lui seul un travail complet, est formé d'une introduction, d'un résumé de la vie de la vénérable Mère d'Agréda et de trois dissertations préliminaires.

L'introduction s'étend en détail sur les critiques dont la *Cité mystique* a été l'objet ; on y trouve de curieux détails sur les jugements portés à Rome et en Espagne, concernant le livre de Marie d'Agréda, sur les intrigues qui préparèrent la censure de la Sorbonne. Le *Précis historique* de la Vie de Marie d'Agréda ne contient que 40 pages, mais il est plein d'intérêt. Les trois dissertations roulent, la première sur le caractère inspiré de Marie d'Agréda ; la seconde sur les grandeurs de la Vierge Marie, d'après les saints Pères ; la troisième sur le privilége de l'Immaculée Conception, si hautement proclamé par la vénérable Mère.

Les deux volumes suivants renferment le récit historique de la vie de la très-sainte Vierge, d'après les révélations de Marie d'Agréda, le texte est accompagé de notes et de commentaires qui éclaircissent les difficultés, préviennent et réfutent les objections.

Quant aux images de la Madonne, nous nous en tiendrons à signaler une *Notice* insérée dans la *Revue contemporaine* (n° du 15 septembre 1861) à l'égard des *Fêtes et coutumes populaires de la Bohême*, d'après un ouvrage de M. le baron de Reinsberg-Duringfeld (*Fest-Kalender aus Böhmen*), Vienne, 1861, in-8 ; elle donne des détails intéressants sur les images et statues de la sainte Vierge, nombreuses en Bohême. Elles sont généralement l'objet de pèlerinages très-fréquentés, celles-là surtout qui, d'après de pieuses traditions, ont pleuré de compassion aux époques les plus désastreuses pour le pauvre peuple. Telle est souvent l'affluence des pèlerins qu'il a fallu en plusieurs endroits, notamment à Matzelbach, encastrer l'image révérée dans le mur extérieur de la chapelle. Une des plus anciennes et des plus célèbres de ces madonnes, est l'effigie de la « Vierge des Douleurs » que l'on vénère dans l'église de Mariaschein (apparition de Marie), près de Tœplitz. En 1811, le chiffre annuel des pèlerins était évalué à 40,000, et ce nombre a encore augmenté depuis cette époque. « L'église Mariaschein est une des églises de la Compassion. En souvenir des épreuves douloureuses du peuple catholique, auxquelles cette antique effigie fut jadis en quelque sorte associée, en mémoire aussi des flots de larmes versées à ses pieds depuis quatre siècles par les affligés, elle garde encore, sous les splendides ornements dont elle est aujourd'hui revêtue, son antique surnom, Notre-Dame de Misère ; (*Maria im Elend.*)

MARQUES D'IMPRIMEURS ET DE LIBRAIRES. — Nous avons déjà dit quelque chose à cet égard, mais depuis en continuant nos recherches personnelles et en consultant les nouvelles livraisons du recueil entrepris par M. Silvestre, nous avons pu donner à notre travail une étendue bien plus considérable. Nous nous bornerons toutefois à mentionner ici les marques qui représentent des sujets chrétiens, ou qui offrent des devises empruntées aux idées religieuses.

Prevost (*Mathurin*), *à Paris.* — Un lion ailé tenant une épée et un livre ouvert sur lequel sont écrits ces mots : *Pax tibi, Marce, evangelista meus ;* au-dessous sur une banderole : *Cor mundum crea in me, Deus.*

Phylledier (*Guillaume*), *à Lyon*, 1565. — Jésus-Christ cueillant un fruit sur un arbre ; un oiseau a fait son nid entre les branches, et deux renards sont vus à mi corps hors de leurs terriers : *Les renards ont des fosses et les oyseaux du ciel des nids, mais le Fils de l'homme n'a point où il puisse reposer son chef.* (*Matth.* VIII, 20.)

Plantin (*Christophe*). — Une vigne chargée de raisins ; autour du cep une banderolle avec ces mots : *Christus vera vitis.*

Emmel (*Samuel*), *à Strasbourg.* — Un guerrier barbu tenant un arc et des flèches : *Scopus vitæ meæ Christus.*

Dauvel (*Abraam*), *à Paris.* — L'ange arrêtant Abraham qui est au moment de frapper Isaac. *Flectit superos obsequium.*

Palier (*Jean*), *à Lyon.* — Une femme debout tient une épée levée ; deux anges à droite et à gauche tiennent un écusson mi-parti de blanc et de noir ; au-dessus Dieu le Père, une main dans

l'attitude de donner un ordre, l'autre sur le globe du monde surmonté d'une croix : *Serva mandata Dei.*

Anabat (*Guillaume*), *à Paris.* — La Vierge assise tient sur ses genoux l'enfant Jésus. A ses pieds est une licorne ; un homme est agenouillé : *Memento mei, Mater Dei.*

Angelier (*Julien*), *à Blois.* — Une colombe tenant en son bec une branche d'olivier : *Signum pacis.*

Ricoart (*Pierre*), *à Paris.* — S. Pierre tenant les clefs, et saint Paul tenant une épée (pas de devise).

Portenariis (*Vincent de*), *à Venise.* — Un ange tenant des banderolles : *Ave, gratia plena.*

Vincent (*Antoine*), *à Lyon.* — Saint Pierre et saint Paul tenant un linge sur lequel est imprimée la sainte Face.

Sylvius (*Guillaume*), *à Anvers.* — Un ange tenant un livre et une faux : *Srutamini.*

Tournes (*Jean de*), *Lyon.* — Une main tenant un compas : *Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris.*

Augier (*Michel*), *à Rouen.* — Deux anges tiennent un écusson, et saint Michel, une épée à la main, foule aux pieds le démon terrassé : *Bonum est sperare in Domino.*

Boullion (*Martin*), *à Lyon.* — Deux anges ; l'un d'eux tient un calice ; par terre une tête de mort : *Deum time ; pauperes sustine ; memento finis.*

Denis (*Toussaint*). — Saint Denis portant sa tête entre ses mains ; à ses côtés deux anges : pas de devise.

André (*Jean*), *à Paris.* — Deux mains sortant d'un nuage soutiennent une tablette sur laquelle est placé un cœur entouré de flammes ; le mot *Christus* est écrit dessus. Plus bas, sur une banderolle : *Horum major charitas.*

Gaudoul (*Pierre*), *à Paris.* — La Vierge assise dans une gloire et tenant l'enfant Jésus dans ses bras ; d'un côté un patriarche, de l'autre une femme, tous deux à genoux ; pas de devise.

Caillaut (*Antoine*). — Saint Antoine auprès de la porte d'un monastère ; il tient un livre et un chapelet ; à côté de lui le pourceau.

Gaudoul (*Jean*). — Une main tenant une lampe allumée : *Sic luceat lux vestra* (*Matth.* v, 16).

Rabier (*Louis*), *à Orléans.* — Un lion tenant un livre ouvert sur lequel est écrit *Aperuit lib. vitæ ;* à l'entour : *Vicit Leo de tribu Juda.*

Spelmann (*Gérard*), *à Anvers.* — Un livre posé sur une colonne autour de laquelle sont deux serpents ; à côté deux colombes : *Estote prudentes ut serpentes, et simplices sicut columbæ.*

Blanchier (*Michel*), *à Genève.* — Une écrevisse sur laquelle est placée une tête de mort d'où sort une palme. Au-dessus : *La mort engloutie en victoire.* Au bas : *Par Christ nous est salut et gloire.*

La dixième livraison de la publication de M. Silvestre, arrive au n° 829 ; parmi cette foule de marques il en est d'un travail fort soigné, mais la majeure partie sont d'une exécution grossière. Les devises en grec ne sont pas rares ; on remarque même quelques mots hébreux. Nous signalerons deux marques particulières ; celle de J. et A. Lagache à Arras (la syllabe *la* est imprimée par une note musicale), et celle de Guichard Sotquand à Paris où l'on voit deux *sots* tenant des livres et se présentant à la *Sottise* assise sur une sorte de trône ; tous ces personnages sont coiffés du bonnet à oreilles d'âne qui, au moyen âge, était le symbole des *sots.*

Deux mots au sujet de Geoffroy Tory dont les impressions sont aujourd'hui extrêmement recherchées.

Ce libraire-imprimeur qui fut aussi un érudit distingué et un artiste habile, a dans notre *Dictionnaire* un article spécial ; nous nous bornerons ici à faire mention de la marque qu'il avait adoptée et qui est en réputation auprès des bibliophiles, celle du *Pot cassé.* Elle représente un vase antique brisé d'un côté. D'abord isolé, ce vase fut ensuite posé sur un livre et traversé d'un touret ou toret comme on prononçait alors. Il y avait là un rébus tel que les goûtait cette époque ; le touret traversant un vase antique signifiait Tory perçant les secrets de l'antiquité. Notre artiste-typographe donne aussi de cet insigne une explication allégorique. « Le dict vase et pot cassé signifie nostre corps qui est ung pot de terre. Le toret signifie Fatum qui perce et passe faible et fort. »

Le *Pot cassé* adopta successivement quatre formes différentes ; la dernière est la plus ornée, la plus compliquée ; des fleurs viennent dans le vase brisé ; le volume qui lui sert de piédestal est fermé avec trois gros cadenas (et Tory a soin de nous apprendre qu'il y a là une allusion aux trois Parques). Sur une tablette suspendue au-dessus du *Pot cassé* on lit les mots NON PLVS.

MARTYROLOGE. — Les ouvrages qui portent ce titre offrent, pour les études religieuses, un très-vif intérêt ; celui de Bède (en prose) renferme des renseignements utiles ; il a été inséré d'après huit manuscrits dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes (Prolégomènes du tome II de mars) et dans l'édition des *OEuvres* de Bède, publiées par J. Smith, *Cambridge*, 1722, in-fol. Un autre Martyrologe attribué à Bède et inséré dans l'édition en question, tome III, p. 277, n'est pas de lui, ainsi que l'ont reconnu les Bollandistes ; Eckhart a inséré dans ses *Commentarii de rebus Francorum*, tome I, p. 829, quelques additions qui s'y rattachent. Un Martyrologe en vers, publié par d'Achery dans son *Spicilegium*, t. X, p. 126 (t. II, p. 23 de la seconde édition), diffère sensiblement de ceux que nous venons de signaler. Il fut plus tard revu et développé par un moine du diocèse de Liége, nommé Florus, qui vivait vers 760, et qui écrivit les *Gesta et Passiones sanctorum Martyrum*, ouvrage aujourd'hui perdu. Un moine de l'ordre de Saint Benoît, Wandelbert, qui vivait vers 850 dans le monastère de Pruem, composa en vers un Martyrologe qui parut pour la première fois, joint à celui d'Usuard, grâce aux soins de Molanus, *Louvain*, 1568, in-8. Rabanus Maurus en rédigea un autre inséré dans ses *OEuvres*, t. VI, p. 179-201, et dans le recueil de Canisius : *Lectiones antiquæ*, édit. II, t. II, pars II, p. 293. On trouve dans la même collection (t. II, part. III, p. 89), un Martyrologe portant le nom de Notker, personnage qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec un autre Notker, moine du couvent d'Heiligau, près Saint-Gall.

Passons maintenant à Adon, qui fut d'abord moine au couvent de Ferrière et qui mourut en 866 archevêque de Vienne ; son

Martyrologium, terminé vers l'an 860, et auquel est joint un *Libellus de festivitatibus sanctorum apostolorum ac discipulorum*, fut publié pour la première fois par Lippomanus dans ses *Acta sanctorum*, Venetiis, 1551, t. IV. Surius l'inséra dans ses *Acta*, Coloniæ, 1581. t. VII, p. 1083 ; Rosweyde le joignit à son édition du Martyrologe romain, *Anvers*, 1613, et il a été placé dans le tome XVI, p. 823 de la *Bibliotheca Patrum* ; enfin Dominique Georgi l'a fait paraître avec d'autres écrits du même genre à Rome en 1745, 2 vol. in-4.

Ces divers travaux sont moins connus que celui d'Usuard, moine du couvent de Saint-Germain-des-Prés, mort vers 877, et qui acheva en 875, d'après l'ordre de Charles le Chauve, un *Martyrologium*, imprimé pour la première fois à Lubeck en 1475, in-fol., avec le *Rudimentum novitiorum* ; Molanus en donna une autre édition augmentée, *Anvers*, 1583, in-8 ; J.-B. Sollier le réimprima à Anvers en 1714, en le revoyant sur plusieurs manuscrits et en y joignant des notes ; un Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, J. Bouillart, mit au jour, sans se nommer, en 1716, in-4, le texte d'après un manuscrit fort ancien et donné pour autographe (ce qui a été constaté) qui existait à Saint-Germain des-Prés. Des passages relatifs à l'Assomption de la sainte Vierge ont donné lieu à des contestations survenues entre divers docteurs vers 1670. Nous n'avons pas à examiner ici quelle part Joly, Launoy, Gaudin, etc., prirent à cette controverse. Renvoyons au sujet d'Usuard à l'*Histoire littéraire de la France*, tome V.

Le *Martyrologe romain* avec les notes du savant Baronius, a été publié à Rome en 1586, in-fol.; il fut réimprimé à Anvers, chez Plantin en 1589, mais ces éditions ne valent pas celle d'Anvers (*in Officina plantiniana*) revue par le Jésuite Jérôme Rosweide qui y joignit un ancien Martyrologe et celui d'Adon de Vienne. Le Pape Benoît XIV fit revoir et augmenter le Martyrologe que son prédécesseur, Grégoire XIII, avait fait mettre au jour; cette édition nouvelle parut à Rome en 1748, in-fol., et elle a obtenu de nombreuses réimpressions ; une des dernières est celle de Malines, 1846, in-4, LXXX et 586 pages. La traduction de Claude Chastelain (*Paris*, 1709, in-4), n'est pas sans mérite; on fait cas surtout des notes qui l'accompagnent. Il a paru une autre version, conforme à la révision opérée par ordre de Benoît XIV et accompagnée de notes par deux ecclésiastiques du diocèse de Paris, 1830, in-4.

MENÉES, MENOLOGE. — Le sens de ces mots a été discuté par Suicer, *Thesaurus ecclesiasticus*, aux mots *Menaion* et *Menologion* (t. II, p. 368), par Cave, t. II, diss. II, p. 32, et par Fabricius, *ad Leon. Allatii de libris ecclesiasticis Græcorum*, cap. 3. « Menæa, dit ce dernier écrivain, sunt prolixiora, et officia quolibet die præstanda sanctis continent, qualia sunt hymni, qui in honorem eorum cantantur et preces quæ recitantur; menologia vero non adeo prolixa sunt, cum nudam duntaxat vitæ sanctorum commemorationem contineant, vel quorum vitæ non habentur relationes. » *Voir* aussi les Bollandistes : *Acta SS*, *Januarius*, t. I, p. liv.

La *Menæa* fut publiée en grec à Venise, 1628 et 1648, 12 parties in-4; Rader en avait déjà donné un extrait (*Viridarium sanctorum ex Menæis Græcorum*, collect. et annot. illustr., III partes, *Augustæ Vindel.*, 1604-1614, in-8. — Plus tard parut l'édition grecque-latine d'A. Albani, Urbin, 1727, 3 vol. in-fol. Ughelli (*Italia sacra*, t. X), en reproduisit une portion, mais le travail le plus estimé est celui d'Et. A. Morcelli : *Menologion, seu calendarium ecclesiæ Constantinopolitanæ edit. et illustr.*, Romæ, 1788, 2 vol. in-4.

A ce genre d'ouvrages se rattachent les *Synaxaires* (du mot *synaxis*, ou assemblées de fêtes, parce que c'étaient des lectures faites en pareilles occasions); un recueil de ce genre attribué à Nicéphore a été imprimé à Venise en 1607, 1637 et 1638, in-4; l'*Anthologie* de Théophylacte, *Venise*, 1621 et 1639, in-fol., se joint également aux ouvrages grecs relatifs à l'hagiographie.

MINIATURES. — Aux renseignements que nous avons donnés à cet égard, tome V, col. 1237, ajoutons ceux-ci :

L'ouvrage de H. Shaw : *Illuminated ornaments selected from missals and on manuscripts of the middle ages* ; Londres, 1830, se recommande par le choix judicieux des sujets, le soin donné aux détails, la beauté de l'exécution. Un savant distingué, sir Frederic Madden, a joint à l'ouvrage une courte préface et a accompagné chaque planche d'une description.

La 6e livraison de l'ouvrage de Seroux d'Agencourt, dont nous avons déjà parlé, (*Histoire de l'art par les monuments*) est consacrée aux miniatures; elle contient 18 planches.

Plusieurs catalogues récents de belles collections offrent des manuscrits qui, grâce aux miniatures qui les décorent, sont d'une très-grande valeur. A la vente de la bibliothèque de M. de la Bédoyère, par exemple, qui a eu lieu en février 1862 (nous en avons déjà parlé), un manuscrit petit in-fol. du XVe siècle, un *Breviarium*, orné de 41 miniatures (16 grandes et 25 petites) s'est payé 4,000 fr. Il avait déjà figuré dans plusieurs ventes importantes, et avait été adjugé à 800 fr. en 1784, à 1600 fr. en 1823. à 1990 fr. en 1837.

Le catalogue de la riche collection de M. Cigongne, dont nous avons fait mention (et qui, achetée en bloc par Mgr le duc d'Aumale, a passé en Angleterre), offre de très-beaux manuscrits du moyen âge ornés de charmantes miniatures.

MISCHNA ou MISCHNAJOTH, *la seconde loi*. — Tel est le nom qu'on donne à une collection importante pour l'étude des doctrines des Israélites. Après la captivité de Babylone, il surgit parmi les Hébreux beaucoup de différends et de difficultés au sujet de l'explication de certains passages des lois de Moïse;

les décisions des sages à cet égard ne se transmettaient depuis longtemps que par la voie de la tradition, et de grandes incertitudes régnaient sur bien des points regardés comme ayant une haute importance. Afin de donner aux doctrines une base solide, le rabbin Jehuda, né en Galilée vers l'an 120 de l'ère chrétienne et auquel ses coréligionnaires donnèrent l'épithète de *Saint* (*Hakkadosch*), entreprit de former le recueil des traditions qui avaient cours parmi les docteurs juifs les plus célèbres. Il consacra près de quarante ans à ce grand travail, qui fut accueilli avec beaucoup de faveur parmi les Juifs.

La *Mischna* fut imprimée pour la première fois à Naples en 1492, in-fol., avec les Commentaires de Maïmonide (1); elle reparut à Livourne en 1652-58 en 6 vol. in-8 avec les commentaires de divers rabbins; cette édition fut réimprimée à Berlin en 1717. G. Surenhusius en donna le texte hébreu avec des Commentaires et une traduction latine à Amsterdam, 1698-1703, 6 tomes in-fol. (2). Le texte a reparu avec une traduction allemande et des notes à Vienne, 1817, 8 vol. in-8, et à Berlin, 1832, 2 vol. in-4. Il existe aussi deux éditions d'une bonne exécution typographique, in-8, *Amsterdam* 5406 (1646) et 493 (1733). L'obscurité qui régnait dans la Mischna et les lacunes qu'on y remarquait provoquèrent de la part des docteurs juifs bien des controverses et donnèrent lieu à des explications nombreuses, à des développements nouveaux; les disciples de Jehuda, parmi lesquels on distingue surtout Jochanan, mort en l'an 279, réunirent sous le titre de *Gémare* (*Explication*) ce qui parut offrir le plus d'importance et présenter le plus d'autorité parmi les commentaires que la *Mischna* avait provoqués. Le tout forme ce qu'on a appelé le *Talmud* (*voir* ce mot), vaste répertoire de puérilités, de minuties, de contes ridicules, parfois fort inconvenants, mais où se trouvent aussi des renseignements importants pour l'histoire du peuple d'Israël, un tableau sincère de la situation de la société juive pendant plusieurs siècles et une confiance remarquable dans la protection dont le Seigneur couvrait le peuple qu'il avait choisi.

Quant aux docteurs qui ont travaillé à compiler et à commenter la Mischna, nous renverrons à des écrits spéciaux, tels que ceux d'Otho, *Historia doctorum mischnicorum*; Amsterdam, 1698, in 8, réimprimée avec les notes d'A. Reland, dans le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* d'Ugolini, t. XXI, p. 1096-1181;—Wolf, *Catalogus doctorum mischnicorum et gemaricorum*, dans sa *Bibliotheca Hebræa*, t. II, p. 803-882; Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. III, ch. 3, etc.

MISSEL. — Des missels imprimés au XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^ siècle figurent parmi les livres précieux lorsqu'ils sont imprimés sur vélin. Le *Manuel du libraire* en signale un certain nombre, et M. Van Praet, dans son *Catalogue des livres sur vélin* en a décrit une soixantaine avec une minutieuse exactitude (3).

Au commencement du XVI^e^ siècle, c'était en France que les églises d'Angleterre s'adressaient pour faire imprimer les livres dont elles avaient besoin. Le Missel d'York (ad usum Ecclesiæ Eboracensis) a trois fois été mis sous presse à Rouen et une fois à Paris. La première édition est datée de 1516; on n'en connaît en Angleterre que 4 exemplaires dont deux sont à Oxford, dans la bibliothèque Bodleyenne (collections de Malone et de Douce). Deux exemplaires imparfaits de l'édition de Rouen, 1517, sont aussi à Oxford.

La Bodleyenne possède encore deux exemplaires du Missel d'Hereford, Rouen, 1502; l'un est sur vélin; l'autre sur papier est privé du titre.

La liturgie à l'usage de Salisbury (*ad usum ecclesiæ Sarisburiensis*) ayant été généralement adoptée en Angleterre, le Missel portant cette indication eut une foule d'éditions. La plus ancienne paraît celle de Venise, 1483, in-8, dont le comte de Mac-Carthy possédait dans sa riche bibliothèque, vendue en 1816, un exemplaire sur vélin. Un autre, également sur vélin, Rouen, Morin, 1492, in-fol., a été vendu, il y a peu d'années, au Musée britannique pour la somme de 5,000 francs. On connaît trois exemplaires sur vélin de l'édition de Rouen, 1497; l'un est à la bibliothèque royale au château de Windsor, l'autre chez le duc de Devonshire. Il existe aussi des exemplaires sur vélin des éditions de *Paris*, Kerver, 1503, in-8, de Rouen, 1506, in-8 (à Oxford), de *Paris*, Hopyl, 1510, in-fol. (dans

(1) Maïmonide dans la préface de son commentaire sur la *Mischna* raconte ainsi l'origine de l'explication traditionnelle de la loi.

« Moïse recevait de Dieu même sur le mont Sinaï la loi, texte et explication. Rentré dans sa tente, il rapportait à son frère Aaron ce que le Seigneur venait de lui enseigner. Ensuite entraient Eléazar et Ithamar, fils d'Aaron, à qui Moïse faisait la même communication; après eux les soixante-dix vieillards venaient entendre aussi la même instruction; enfin arrivait le peuple à qui Moïse exposait encore les enseignements de Dieu. Alors Moïse se retirait, et Aaron répétait à l'assemblée ce qu'il avait déjà entendu quatre fois de la bouche de son frère; Aaron parti, ses fils répétaient aussi la loi et l'explication, ce que recommençaient à leur tour les vieillards. Après la retraite des fils d'Aaron de cette façon, chacun ne se retirait qu'après avoir entendu quatre fois les préceptes de la loi et leur explication. Les préceptes seuls étaient écrits; les explications restaient confiées à la mémoire générale.

(2) Quoique cette édition ait été l'objet de quelques critiques fondées, elle n'en reste pas moins un service des plus importants rendu à l'étude de la religion, du droit et de l'histoire des Hébreux. La plus grande partie de la Mischna et des commentaires de Maïmonide et de Bastenora n'existe traduite que dans l'édition de Surenhusius, qui y a joint les notes de Guisius et ses propres observations.

(3) A la vente C. R. (Riva) en 1856, on a payé 420 fr. un exempl. sur papier du *Missale ambrosianum*, imprimé à Milan en 1475; il était complet et il est tellement rare en cet état que les deux grandes bibliothèques de Milan, l'Ambroisienne et celle de Brera, n'ont que des exemplaires imparfaits.

la Bodleyenne); le collége d'Eton possède un exempl. de l'édition de Paris, 1539, in-8.

Ce fut en 1498 que ce Missel fut pour la première fois imprimé en Angleterre (*Londres* (*Wynkyn de Worde*, in-fol.). On n'en connaît que trois ou quatre exemplaires, celui du Musée britannique est imparfait. Quelques-unes de ces éditions anglaises ont eu des exemplaires tirés sur vélin ; nous nous bornerons à signaler celle publiée à Londres par Richard Pynson, 1520, in-fol., beau volume contenant la musique et imprimé en rouge et en noir; sur le frontispice, les armes de la France sont unies à celles de la Grande Bretagne. L'édition de Paris, 1555, in-fol., est peut-être la plus belle de toutes; elle est ornée de figures en bois, de capitales ornées ; et en 1857 un exemplaire a été adjugé à Londres à un prix équivalent à 440 fr.

On trouvera du reste une liste détaillée de ces Missels dans le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, édition de 1860, p. 1575-1577. Le dernier qu'il signale est daté de 1557 ; ce bibliographe renvoie, pour plus amples détails, aux ouvrages de Maskell : *Monumenta Ecclesiæ Anglicanæ*, vol. I, et au *Mémoire* de Dickenson *sur les livres du service divin* ; Londres, 1850, in-8.

Le plus précieux de tous les Missels est sans doute le Missel mozarabe imprimé à Tolède, en 1500, par ordre du cardinal Ximénès. Nous n'avons pas connaissance qu'il se soit présenté en vente publique depuis la dispersion de la bibliothèque de Camus de Limare en 1784. On trouve une description avec fac-simile de ce volume si rare dans la *Bibliotheca Spenceriana*, n° 54 ; consulter aussi La Serna Santander, *Dictionnaire typographique du* XV^e *siècle*, tom. III, p. 179.

Une longue dissertation sur le Missel mozarabe se trouve dans le III^e volume du savant ouvrage de H. Florez (*Espana sagrada*) ; cet érudit s'efforce d'établir que cette liturgie est aussi ancienne que respectable (*se debe reconocer su rito como legitimo Gothico Isidoriano*), et qu'elle a reçu l'approbation de divers conciles et de plusieurs souverains pontifes. Le légat Richard fut envoyé deux fois en Espagne, en 1078 et à la fin de 1079; il s'efforça d'introduire la liturgie romaine dans les États d'Alphonse VI ; en 1085 un concile tenu à Burgos décida l'abolition du rite mozarabe, et la même année, l'office romain fut introduit à Tolède, sans que le mozarabe fût supprimé. L'évêque de Ségovie le rétablit dans son diocèse en 1436; en 1500 il reprit la prédominance à Tolède, en 1517 il s'introduisit à Salamanque, et en 1567 il se fit, par les soins de l'évêque de Siguenza, Pablo Casca, une fondation dans l'église de la Madeleine, à Valladolid, pour qu'il fût dit, deux fois par mois, des messes selon le rite mozarabe. Une bulle de Jules II, datée de 1508, approuve cet office en le qualifiant d'*antiquissimum et magnæ devotionis*. Florez entre dans de longs détails que nous ne pouvons reproduire ici, pour justifier l'usage des Mozarabes de partager l'hostie en neuf portions, et il termine en reproduisant ce qui, dans cette liturgie, se rapporte à l'office de saint Tosquat et des évêques ses compagnons; il transcrit (pages 361-377) les vêpres, les matines, les laudes et la Messe de cet office. Nous nous bornerons à transcrire les trois premières strophes de l'hymne des vêpres, ces vers étant sans doute parfaitement inconnus de l'immense majorité de nos lecteurs.

Urbis Romuleæ jam toga candida
Septem pontificum destina proximat,
Missos Hesperiæ quos ab apostolis
Adsignat fidei prisca relatio.

Hi sunt perspicui luminis indices
Torquatus, Tesifons, atque Hesicius,
Hinc Judulecius, sive Secundus
Juncti Eufrasio Cæcilioque sunt.

Hi evangelica lampade præditi
Lustraut occiduæ partis arentia
Quo sic catholicis ignibus ardeant
Ut cedant facibus furna nocentia.

Renvoyons d'ailleurs aux détails que donnent les Bollandistes dans le *Tractatus historico-chronologicus de liturgiis antiquis Hispaniæ* (juillet, tom. VI, p. 1-12); *voir* également Aguirre, *Concilia Hispanica*, tom. III, p. 258, et la *Bibliotheca Patrum*, édit. de Lyon, tom. XXVII, p. 644.

Le Missel mozarabe a été réimprimé en 1755 à Rome par les soins du P. Lesleus avec une Préface, des notes et un appendice, 2 vol. in-4 ; une autre édition, due au cardinal Lorenzana, a paru dans la même ville en 1804, in-fol. Le catalogue Mayssans (Londres, 1824, n° 799) en indique une autre assurément fort rare en Europe : *Missa gothica seu mozarabica, Angelopoli* (Puebla de los Angelos, au Mexique), 1770, in-fol.

Il n'est pas hors de propos, dans un article consacré aux *Missels*, de mentionner quelques ouvrages relatifs à la sainte Messe et qui ont de la valeur. La *Missa latina* publiée par Flaccius Illyricus (Matthias Francowitz), *Strasbourg*, 1557, s'annonce comme la reproduction d'une *Missa quæ olim circa* 780 *Domini annum in usu fuit, ex vetusto codice descripta; adjuncta est Præfatio in Missam Chrysostomi a Leone Tusco, anno Domini* 1070 *versam.* » Cet ouvrage (observe Debure dans la *Bibliographie Instructive*), sert à prouver contre les Luthériens l'antiquité et l'authenticité de la Messe. Les diverses réimpressions qui en ont été faites dans divers ouvrages (Le Cointre, *Annales Franc.*, Bona, *de rebus liturgicis*, etc.) n'ont point diminué la valeur de l'édition originale; c'est la seule qui ait été mise au jour par un Luthérien et qui puisse faire preuve contre eux. » Très-cher autrefois, payé 290 fr. à la vente Gaignat en 1764 (prix exorbitant à cette époque), ce volume a perdu une portion de sa valeur ; il a été adjugé à 82 fr. à une des ventes Nodier. Il y a des exempl. dans lesquels la préface et l'appendice (p. 103 à 117) manquent.

Mentionnons la *Messe des anciens chrestiens, dicts de saint-Thomas en l'evesché d'Angamal ès Indes orientales, traduite du syriaque en langue latine*, Bruxelles, Velpius, 1609, pet. in-8.

Ce livre fort rare, signalé dans la *Biblio-*

graphie instructive de Debure, n° 186, fait partie de la traduction donnée par J. B. de Glen (sous le titre d'*Histoire orientale des progrès de l'Eglise catholique*), d'un ouvrage portugais imprimé à Coimbre, 1606, in-fol.: *Jordana de arzobispo de Goa, Dom Frey Aleixo de Menezes quando foy as serras de Malabar, e laòsaròs emque morai os antigos christaòs de S. Thomé, recopilada por Frey Antonio de Ciprea.* — La *Missa dè que usan os antigos christaòs de S. Thomé*, occupe 9 feuillets non chiffrés. Il faut observer que Glen a retranché dans sa traduction les actes du synode diocésain tenu à Diamper en 1599 ; ils remplissent 62 feuillets et sont d'autant plus intéressants qu'on ne les trouve nulle part ailleurs ; Le Père Hardouin s'est contenté d'en faire mention dans le tome X de la *Collectio maxima conciliorum*, où il ne fait que rapporter à ce sujet l'extrait d'une lettre du P. Jean-Marie Camporens, qui assista à ce synode.

Une traduction latine d'une partie de l'ouvrage portugais a paru à Rome en 1745, in-4.

MORALE. — Un grand nombre d'ouvrages sur la morale chrétienne sont énumérés dans notre *Dictionnaire bibliographique ;* mais il y aurait encore un travail important à faire en signalant ce qui a paru de plus remarquable en ce genre dans les langues modernes de l'Europe.

Les ouvrages du vénérable Alphonse-Marie de Liguori sont à cet égard dignes d'une attention spéciale.

La *Collezione completa* de ses *Opere* a paru à Monza en 1839 et années suivantes, en 68 volumes in-12. Dans l'édition des *Opere complete*, Venise, 1830-1836. 60 vol. in-12, on ne trouve pas la *Theologia moralis*. Les *Opere dogmatiche e morali*, 1732, forment 8 vol. in-12. Citons aussi *Verità della fede*, Venise, 1781, in-4; *le Glorie di Maria*, ibid. 1782, 3 vol. in-4, et *Istruzione e pratica dei confessori ;* Monza, 1843, 5 vol in-12 ; *Il confessore diretto per le confessioni della gente di campagna ;* Roma, 1837, in-8; *Selva di materie predicabili ed istruttive per dare gli esercizi ai preti ;* Monza, 1842, 2 vol. in 12 ; *Opere spirituali*, ibid. 1823 et 1842, Rome, 1837, in-12. *Miscellanea o Raccolta d'operette la più parte ascetiche*, Monza, 1832 et 1845, in-12.

Parmi les auteurs italiens, nous signalerons Antonio Valsecchi, *Dei fondamenti della Religione e dei fonti dell' empietà*, Padoue, 1765-67, 3 vol. in-4; Livorno, 1847, in-8. (il en existe une traduction latine) Venise, 1772, in-4) ; *Panegirici e discorsi;* Bassano, 1792, in-8. *La verita della Chiesa cattolica Romana*, Padoue, 1787, in-4; *la Religione vincitrice*, ibid, 1776, 2 vol. in-4. Les *Osservazioni d'Alessandro Manzoni sulla morale cattolica* ont obtenu à Padoue en 1830 une quatrième édition et ont été traduites en allemand, Cologne, 1835, in-8.

Les ouvrages espagnols dignes de quelque attention sont peu nombreux; on peut indiquer celui de F. Gives : *Reformacion cristiana ari del peccador come del virtuoso*, Madrid, 1785, in-8; et surtout celui de P. A. J. Olavida : *El Evangelio en triunfo, o Historia de un filosofo desenganado*, Madrid, 1813, 3 vol. in-4.

Deux ouvrages français feront ici l'objet de quelques détails qu'il n'entrait pas dans notre plan de leur accorder lorsque nous en avons mentionné les titres.

Parlons d'abord des *Règles de droit et de morale tirées de l'Ecriture sainte*, mises en ordre et annotées par M. Dupin aîné, Paris, 1858.

C'est un recueil de passages des saintes Ecritures, imprimés en latin et en français sur deux colonnes, rangés sous cinq chefs distribués en titres, en sections et en paragraphes portant chacun un numéro d'ordre ; de sorte que le tout forme un pendant des cinq codes. Les textes ainsi réunis sont destinés « à présenter un corps de doctrine dans lequel le lecteur puisse trouver aisément les maximes dont l'invocation est une force pour ceux qui savent les alléguer à propos. » L'intention est excellente; malheureusement les passages pris dans l'Ecriture et séparés de leur contexte, sont loin de présenter toujours un sens bien clair. M. Dupin y a joint des notes « ayant pour objet principal d'établir une conférence des textes bibliques avec la loi romaine et la loi française là où ils se rencontrent et peuvent s'éclairer mutuellement. » L'originalité de ce commentaire, bien différent de tous ceux qui ont paru dans le but d'expliquer les livres saints, consiste dans une foule d'allusions aux faits de l'histoire contemporaine. Citons-en quelques exemples.

« Vous tremblerez nuit et jour,» porte un passage du Deutéronome, *nocte et die*, ajoute M. Dupin; que ceux qui les ont vues se rappellent les journées de juin 1848.

L'émeute soulevée à Ephèse contre saint Jean est racontée comme un exemple notable d'une sédition industrielle avec toutes ses circonstances. Jérémie annonce aux Juifs l'invasion d'un peuple étranger et dont la langue leur sera inconnue : *Cujus ignorabis linguam*, dit le savant légiste, des Cosaques, des Kalmouks. Est-il question d'un sceptre de gloire, *baculus gloriosus ;* ceci, insinue M. Dupin, pourrait servir d'épigraphe à l'éloge d'un maréchal.

Terminons par une citation qui est assez originale, et transcrivons la note qui accompagne la parabole des vignerons meurtriers. « Ce propriétaire a livré sa vigne à des cultivateurs qui, en se constituant ses locataires et ses redevanciers, ont bien reconnu par là qu'ils allaient jouir de la *chose d'autrui*. Mais ils ne pouvaient en jouir que moyennant une *redevance*, une *part des fruits*, et c'est pour s'affranchir de cette obligation qu'on va les voir conspirer entre eux la mort des agents et du fils du propriétaire afin de demeurer gratuitement les maîtres de la propriété. C'est ce procédé qu'il s'agissait de généraliser en 1848 (prédications du Luxembourg). Pendons le propriétaire, et nous ne payerons plus de

loyer ! Sous le premier empire, un auteur dramatique faisait dire à un propriétaire, avec beaucoup plus de raison : « Quand on ne veut pas payer de loyer, il faut avoir une maison à soi. »

Il est juste de signaler les *Vertus chrétiennes expliquées par des récits de la vie des saints*, par madame la princesse Albert de Broglie (Paris, *Didier*, 1861). — Cet ouvrage n'a paru qu'après la mort de la femme remarquable qui l'avait écrit; elle avait déjà publié, mais sans y mettre son nom, les *Récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Le *Correspondant* (n° du 25 décembre 1861) est entré dans des détails étendus au sujet de ce livre composé d'après une méthode simple et ingénieuse ; une courte introduction sur chacune des vertus principales est suivie de la vie d'un saint qui pratiqua spécialement cette vertu. La foi, c'est saint Paul ; la charité, c'est saint Vincent de Paul; l'espérance, la confiance filiale en Dieu, c'est saint François de Sales; le respect pour les Ecritures divines, c'est sainte Irène, brûlée vive parce qu'elle les conserva pieusement. Ainsi se déroule et s'entrelace la série des vertus avec la galerie des saints. On sait combien le petit drame des fables fait aisément passer dans l'esprit des enfants la morale qui les termine. Ici la morale est la première ; le récit vient aussitôt l'animer, la rendre vivante, et le précepte entre à l'aide de l'admiration. Rien n'est mieux fait pour fixer l'attention des enfants, élever leur âme, attacher leur souvenir.

Quelques livres anciens de morale ou de mysticité pourraient d'ailleurs être l'objet de notices plus complètes que celles qu'offre le *Dictionnaire;* mais nous n'entreprendrons ce travail que sur un seul, l'HORTULUS (ou *Ortulus*) animæ, *Argentinæ*, *Wilhelmus Schaffener*, 1498, in-8. — Un exemplaire sur vélin se conserve dans la bibliothèque Royale de Stuttgart. Nous croyons devoir ajouter aux indications un peu succinctes qu'on rencontre, t. II, col. 292, que Schaffener donna en 1500 une autre édition de cet ouvrage avec des figures sur bois. Citons encore les éditions de Strasbourg, J. Wehinger, 1503, in-8 (213 feuillets, fig. sur bois) ; de F. Peypus, Nuremberg, 1519, in-8 (20 feuillets pour le titre et le calendrier, 179 feuillets pour le texte et 4 pour la table) ; les figures de ces éditions sont de Springinkler et Dilrh. Schoen (von Bartsch, *Peintre-graveur*, t. VIII, p. 423, et Dibdin, *Decameron*, t. I, p. 57). Koeberger à Nuremberg publia ce livre alors si goûté, et il y eut des réimpressions à Lyon, 1511, 1513, 1517 (avec 86 gravures sur bois), à Anvers, 1513 ; à Strasbourg, 1504 (75 gravures), 1507, 1509, 1511, 1512, etc.

Un exemplaire sur vélin de l'édition de Paris, 1538, est conservé à la bibliothèque Royale de Munich.

Au point de vue de l'art du graveur, l'ouvrage est l'objet de détails dans deux écrits de J. Heller (en allemand) *Vie de Cranach*, p. 357-364, et *Histoire de la gravure sur bois*, p. 116.

Les traductions sont nombreuses. En Allemagne surtout, elles se multiplièrent rapidement ; nous avons pris note de celles de Strasbourg, 1503, 1504, 1507, 1508, 1513 ; Augsbourg, 1513; Nuremberg, 1516 (des extraits de sainte Brigitte ne se trouvent que dans les éditions latines et allemandes de Koeberger); *ibid.*, 1518 (un exemplaire sur vélin à la bibliothèque de Copenhague), 1519 (avec 57 figures sur bois) ; Bâle, 1523, etc. En 1611 et 1674, d'autres éditions donnèrent un style rajeuni.

Dès l'origine de la prétendue Réforme, des imprimeurs protestants publièrent aussi l'*Hortulus* en introduisant quelques changements. Les bibliophiles recherchent quelques-unes de ces éditions à cause des figures sur bois qu'elles renferment. L'édition de Wittemberg, J. Rhaw, 1547, offre 53 gravures d'après les dessins de L. Cranach ; une édition de 1548 présente 38 gravures différentes, et on peut observer que celle qui se trouve au feuillet G *i*, représente un instrument de supplice semblable à la guillotine. — Mentionnons aussi une traduction en bas saxon; Leipsick, 1516, et une en langue bohémienne, 1533, que M. Graesse a signalée dans son *Trésor des livres rares*, en ajoutant qu'elle était restée inconnue aux bibliographes.

Il n'est pas hors de propos de signaler quelques auteurs estimés d'ouvrages de piété et de morale religieuse en langue allemande (nous traduisons les titres en français).

Sailer, *Livre complet de prières pour le chrétien catholique*, 13e édition ; *Sulzbach*, 1859, in-12. — Il y en a plusieurs moins complètes ; livre complet de prières et de méditations pour les chrétiens catholiques ; *Bamberg*, 1828 ; *Wurzbourg*, 1844.

Galura, *Livre de prières et de méditations pour les chrétiens catholiques qui recherchent par-dessus tout le règne de Dieu et sa justice ;* Augsbourg. 1809. in-12 ; 8e édition, *Ibid.*, 1842, in-12. — *Livres de prières catholiques pour la jeunesse*, 8e édition; *Augsbourg*, 1833 ; *Livre d'instruction pour les chrétiens appartenant aux classes instruites ;* Augsbourg. 1823, 5e édition, 1841. — *Doctrine de la morale chrétienne d'après l'ordre du Décalogue exposée en 29 instructions;* seconde édition, *Landshut*, 1832, in-12.

H. C. de Wessenberg (né à Dresde en 1774), *Livre de cantiques et d'exercices de piété*, 6e édition ; *Constance*, 1828, in-8.

J. Dereser, *Livre de méditations pour chaque jour*, 8e édition, *Heilbronn*, 1821. — *Livre de prières catholiques*, 8e édition, *Ibid.*, 1847.

J M. Hauber, *Livre complet de prières catholiques*, 26e édition ; *Munich*, 1847, in-8. — *Livre de méditations édifiantes ;* Ratisbonne, 1827, 6e édition

J P. Silbert, né à Colmar en 1777, *OEuvres ;* Augsbourg, 1825 1854, 46 vol. in-12. — *L'Année évangélique ;* Vienne, 1826, in-8. — Une autre édition, 1843, porte le titre de : *La lumière de Jésus dans le cœur pieux, Heures de la véritable piété ;* Vienne, 1831-55, 3 vol. in-8.

M Passy, *Livre de dévotion ;* Pesth, 1847, in-12. — *Livre de consolation catholique ;* Vienne, 1844,

in-8. — *La vie dans la grâce et l'amour de Dieu ;* Vienne, 1843, 2 vol. in-8.

A. Sintzel, *Introduction à la perfection chrétienne ;* Straubing, 1859-46, 4 vol. in-8. — *Introduction à la véritable vie chrétienne*, Augsbourg, 1841, in-12. — *Livre de prières et d'instructions pour les catholiques*, Sulzbach, 1843, in-12.

J.-U. Gessner, *Livres de prières catholiques pour les enfants*, Munich, 1816, 5e édition, 1835. — *Le cœur de l'homme, le temple de Dieu ;* Augsbourg, 1822, in-8.

C'est à un genre d'écrits plus savants qu'appartiennent ceux de F. Giftschuetz (*Résumé de la théologie pastorale ;* Vienne, 1778, in-8). — J. Sailer (*Introduction au cours de théologie pastorale professé dans les Etats héréditaires ;* Vienne, 1785 et 1811, 2 vol. in-8 ; en latin, *Vienne*, 1798, 2 vol. in-8 ;— de M. Schenkl (*Leçons sur la théologie pastorale*, Munich, 1788 à 1835, cinq éditions, 3 vol. in-8 ; *Nouveaux essais pour l'instruction des ecclésiastiques ;* 1809 et 1819, 2 vol. in-8 ; 1839, édition augmentée ; — d'A. Reichenberger (*Doctrine pastorale d'après les besoins de l'époque ;* Vienne, 1818-1835, 3 vol. in-8 ; *Instructions pastorales à l'usage des Académies ;* Vienne, 1822. 2 vol. in-8 ; — de D. de Brentano (*Le véritable prêtre et le directeur des âmes à la ville et à la campagne ;* Kempten, 1791, in 8° ; — de Pierre Conrad (*Cours de leçons professées à Trèves sur la théologie pastorale*, 1788, 2 vol. in-8 ; — de J. Schramm (*Système complet de la doctrine pastorale ;* Wursbourg, 1788-91, 2 vol. in-8 ; — de F. Henterberger (*Manuel de théologie pastorale*, in-8, 4e édition, Linz, 1836, 2 vol. in-8) ; — d'A. Sauber (*Cours complet d'homélies à l'usage des directeurs des âmes ;* Vienne, 1796, 10 vol. in-8) ; — de D. Golowitz (*Introduction à la théologie pastorale dans sa sphère la plus étendue*, Landshut, 1803, in-8 ; 4e édition, 1836) ;—de G. Koebler (*Introduction à la connaissance pratique de la théologie pastorale*, 3e édition, 1827) ; — de C. Schwartz (*Introduction à une théologie pastorale complète ;* Augsbourg. 1799, 3 vol. in-8 ; — de J. Widmer (*Considérations sur la théologie pastorale ;* Lucerne, 1839, in-8 ; *Le directeur catholique des âmes à l'époque actuelle ;* Munich, 1819-20, 2 vol. in-8).

MUSIQUE. — Nous avons mentionné dans l'ordre alphabétique un grand nombre d'ouvrages sur la musique ; mais nous aurions pu signaler bien des écrits sur le même sujet épars dans des collections. Saint Bernard a laissé deux ouvrages sur la musique : *Tonale* et *Antiphonarium ;* ce dernier a été imprimé séparément à Leipsick, en 1517 ; ils sont insérés dans la Collection de Gerbert, t. II, p. 265-277, dans l'édition des Œuvres de saint Bernard, donnée par Mabillon, t. I, p. 699 ; dans celle qui fait partie de la *Patrologia* éditée par les Ateliers catholiques ; dans le *Supplementum Bibliothecæ Patrum* publié par Homey ; *Paris*, 1684, in-8.

Walter Odington, bénédictin anglais, composa vers l'an 1260 vi *libri de speculatione musices*, ouvrage qui paraît perdu aujourd'hui.

Robert de Handlo écrivit vers l'an 1340 des *Regulæ cum Maximis magistri Franconis cum additionibus ex aliorum musicorum compilatione ;* cette production n'est connue que de nom.

Gerlandus, chanoine et recteur de l'église Saint-Paul à Besançon au milieu du XIIIe siècle ; il reste de lui un *Fragmentum de musica*, compris dans le recueil de Gerbert, t. II, p. 277.

Eberhard, musicien à Freisingen, son *Tractatus de mensura fistularum in organis*, figure dans le même recueil, t. II, p. 285.

Engelbert, abbé du couvent d'Admont en Styrie ; ses *Tractatus IV de Musica*, même recueil, t. II, p. 287 369.

Jean Gilles de Zamora, franciscain attaché à la personne du roi Alphonse X ; son *Ars musica*, même recueil, t. II, p. 369-393.

Elie Salomon, qui s'intitule *Clericus de sancto Asterio Petrigoviensis diœcesis ;* sa *Scientia artis musicæ* dédiée au pape Grégoire X, même recueil, t. III, p. 16-64.

Marchetti de Padoue professait vers 1274 la musique dans cette ville ; il composa sous le titre de *Musica, seu Lucidarium in arte musicæ planæ* un traité que Gerbert a publié (t. III, p. 64-121, etc., en 1309). Il dédia au roi de Sicile, Robert, le *Pomarium in arte musicæ mensuratæ* (même recueil, t. III, p. 121-188) ; on y trouve des observations nouvelles et des détails intéressants.

Jean de Muris, dont Gerbert a édité plusieurs écrits, *Musica theoretica ; Musica speculativa ; Tractatus de proportionibus*, etc., et dont on a imprimé à Francfort, 1508, in-fol. un *Epitome in musicam Boethii omnes conclusiones musicas miræ celeritate mathematice demonstrans.*

Conrad à Muse, chanoine et chantre à Zurich, vers 1275 ; Possevin (*Apparatus sacer*, p. 382) le désigne comme auteur d'un traité *De musica* qui ne se retrouve plus.

Arnulphus de San Gilleno, au XVe siècle ; on ne sait rien sur son compte, si ce n'est que son nom est en tête d'un court *Tractatus de differentiis et generibus cantorum*, qui se trouve dans le recueil de Gerbert, t. III, p. 316.

James Stuart, prince d'Ecosse, vers 1400 ; auteur d'un traité *De musica* indiqué par Buchanan (*Rer. Scotic. Hist.* l. x), et par Hawkins (*Hist. of Musick*, vol. IV, p. 4), mais qui est resté inédit.

Jean Keck, qui se désigne comme *presbyter Augustanæ diœcesis, artium ac sacræ theologiæ professor*, composa vers 1450 un *Introductorium Musicæ* qu'on peut lire dans le recueil de Gerbert, t. III, p. 519.

Adam de Fulde, qui écrivit vers 1490 un long traité *de Musica* (même recueil, t. III, p. 329-381).

Guillaume de Podio, prêtre, auteur d'un *Ars musicorum ad Alphonsum de Aragonia, episcopum Dertusensem*, imprimé à Valence en 1495, in-4. Ce volume est d'une rareté excessive.

Barthélemy Ramos de Pereira ou Pareia, Espagnol qui professa la musique d'abord à Tolède, puis à Bologne ; son *Tractatus de musica*, imprimé à Salamanque, in-4, sans date, est devenu introuvable.

Nicolo Bursio, né à Parme, professeur à Bologne ; son *Opusculum musices cum defensione Guidonis Aretini adversus quemdam Hispanum, veritatis prævicatorem* (*Bononiæ*, 1487, in-4), est également très-rare ; il y combat des assertions de Ramos de Pereira.

Jean Dunstable, mathématicien et astrologue anglais, mort en 1455 ; son traité *de mensurabili musica*, paraît perdu.

Jean Tinctor, chapelain et chantre du roi de Naples Ferdinand, plus tard chanoine à Nivelle, dans le Brabant : son livre *Terminorum musicæ Dif-*

finitorium, sans lieu ni date, in-4, fut imprimé à Tarvis.

Une mention spéciale est due à l'*Histoire générale de la musique religieuse* par M. Félix Clément, maître de chapelle et organiste de la Sorbonne, Paris, 1861, in-8. Ce volume de 597 pages contient des renseignements curieux Le chapitre deuxième (p. 89-318), intitulé *Drames liturgiques dans les Eglises*, entre dans des explications fort intéressantes sur la célèbre *prose de l'âne* à laquelle il restitue son véritable caractère dénaturé par les écrivains irréligieux; il publie *in extenso* le drame de l'*Adoration des Mages*, signé *Samuhel, indignus diaconus*, et tiré d'un évangéliaire du x^e^ siècle provenant du monastère de Bilsen, près de Liége. Ce précieux débris de l'ancien théâtre chrétien a été découvert par le R. P. Cahier. Le texte du manuscrit est accompagné d'une notation dont il serait difficile de donner une traduction exacte. Un grand nombre de vers hexamètres se trouvent dans cette composition un peu compliquée, qui a dû être représentée sur une scène assez vaste, et très-probablement dans l'église du monastère de Bilsen lui-même. La musique religieuse moderne depuis Palestrina jusqu'à nos jours; les diverses réformes du chant grégorien, tels sont les objets sur lesquels porte le reste de la première partie du travail de M. Félix Clément. Dans la seconde, il s'occupe du plain-chant; il donne une analyse du *Traité des chants ecclésiastiques*, par le cardinal Bona; il insère un mémoire fort bien fait par un prêtre catholique anglais (Henry Formby) : *Le plain-chant comparé à la musique moderne, de son efficacité et des qualités générales requises pour les desseins de l'Eglise catholique.* Après une *Réponse à quelques objections populaires contre le chant grégorien*, viennent des *Considérations pratiques relatives à une restauration de l'étude du plain-chant.* Le volume est terminé par une *Bibliographie musicale.* Nous avouons que cette bibliographie ne nous a point satisfaits. M. Clément annonce qu'elle est puisée dans l'ouvrage du cardinal Bona et qu'il n'a pas eu la prétention de donner une bibliographie complète de l'histoire de la musique religieuse; le fait est que la liste des ouvrages indiqués ne contient que 20 pages et que les additions faites au travail du cardinal n'ont en général aucun rapport avec la musique religieuse (*OEuvres de Cicéron* publiées par M. Le Clerc; *Homère*, édit. de F. H. Rothe; *Horace*, publié par G. Braunhard, Leipsick, 1831; *Pline*, édit. de Brotier; *OEuvres de Plotin*, éditées par Creuzer, *Oxenii*, 1335, 3 vol. in-4, etc.; ce ne sont point les ouvrages qui doivent figurer dans une bibliographie musicale.) Un supplément mentionne, il est vrai, des livres plus utiles à consulter à cet égard. mais il ne remplit que 14 pages; les indications sont quelquefois insuffisantes, par exemple, une seule édition (*Lugduni*, 1672) est mentionnée du *Rationale divinorum officiorum* de G. Durand, ouvrage très-souvent réimprimé; ou bien elles se rapportent à des livres qui, tels que celui de M. Sainte-Beuve : *la Poésie française au* xvi^e^ *siècle*, n'offrent aucune ressource pour l'étude de la musique religieuse.

Ces légères critiques qui nous sont dictées par le regret que nous éprouvons de ne pas devoir à M. Félix Clément une bibliographie musicale dont personne n'eût mieux que lui su remplir le cadre, ne nous empêchent pas de rendre justice à l'érudition judicieuse qui se montre dans son livre; il a fait justice d'assertions singulières. Un professeur à l'école des Chartes avait avancé que le mot *euouae* répété fréquemment dans les divins offices pouvait bien venir du mot *ivohe* que les païens répétaient dans les fêtes de Bacchus. L'induction que l'on voulait tirer de ce rapprochement est facile à deviner, M. Clément montre que ces lettres *euouae* se trouvent répétées dans tous les antiphonaires, et que ce sont les voyelles notées sur cinq, six, sept ou huit notes des mots *sæculorum amen*, indication à l'usage des chantres. Cette explication si simple et si positive fait justice du culte de Bacchus qu'on voulait rattacher à des fêtes liturgiques du moyen âge. D'autres *savants* ayant lu la recommandation de chanter *in falso* ont avancé qu'il était prescrit de chanter faux, et ils se sont livrés à cet égard à de plates plaisanteries, tandis qu'il était question d'un chant en faux-bourdon.

Transcrivons un passage digne d'attention (p. 418) :

« La commission instituée par les archevêques de Reims et de Cambrai a donné une édition du chant grégorien qui a été le premier pas sérieux dans la voie où le chant liturgique est entré; mais les résultats n'ont pas répondu au zèle des respectables membres de la commission. Ils se bornèrent à reproduire le manuscrit de Montpellier en s'appuyant sur le texte d'un auteur peu connu du xiii^e^ siècle, Jérôme de Moravie. Cet auteur avait plus en vue la musique mesurée que le plain-chant; d'un autre côté, l'édition de Reims et Cambrai offre quatorze modes au lieu de huit. Quand bien même cette complication ne serait pas inutile, elle a l'inconvénient d'entrer en discordance avec le système adopté généralement depuis le viii^e^ siècle. »

M. Clément passe en revue et critique les éditions de Digne, de Rennes, de Dijon; cette dernière a joui d'une grande faveur à l'époque de la renaissance de la liturgie romaine en France; elle la devait à une certaine ressemblance avec le chant parisien et à sa concision, mais elle offre beaucoup d'incorrections, et les règles de l'accent y sont fort peu observées. L'édition de Malines, 1848 (reproduite en 1854 et 1855) est à peu de chose près la reproduction des livres publiés à Anvers par Moretus et Platin, quoique les éditeurs déclarent qu'ils ont pris pour base de leur travail le Graduel publié à Rome par ordre de Paul V vers 1614, et l'Antiphonaire ro-

main, imprimé à Venise chez Lichtenstein, en 1579 (1).

Nous ne pouvons passer sous silence les importants travaux de M. l'abbé Raillard sur la musique religieuse, travaux qui ont été l'objet d'une appréciation intéressante de M. Vitet dans le *Journal des savants*, 1860, et auxquels l'Académie des Inscriptions a accordé un prix au concours de 1860. Pour donner une idée de ces recherches, nous nous servirons du rapport qui a été présenté à l'Académie.

Quel fut ce chant grégorien qui a fait l'admiration de nos ancêtres et que les bouches des Francs ne parvenaient qu'à rendre imparfaitement, qui naquit en Italie, terre classique de la musique ? Problème difficile que des hommes judicieux regardent comme insoluble, mais qui n'a pas encore rebuté des esprits patients et enthousiastes, pleins d'espoir de restaurer dans nos églises ce chant qui, depuis des siècles, a cessé de s'y faire entendre. M. Raillard n'a point reculé devant un travail immense, la comparaison d'un nombre prodigieux de manuscrits de musique d'Eglise. Se flattant de remonter des plus modernes aux plus anciens, il a reconnu que les chants d'église regardés comme d'une origine plus ancienne, présentent dans les manuscrits des variantes beaucoup moins fréquentes que les chants plus modernes et composés à une époque où des notations plus parfaites et indiquant clairement les intervalles musicaux commençaient à être en usage. Il s'ensuit que l'imperfection même de la notation primitive, la nécessité de maintenir les traditions pour ne pas multiplier les difficultés de lecture, ont servi de frein à la tendance du changement. M. l'abbé Raillard pense donc qu'entre les premiers manuscrits lisibles et l'époque de saint Grégoire, c'est-à-dire pendant trois siècles environ, les changements, soit dans le nombre des notes appliquées à chaque syllabe, soit dans la valeur totale de ces notes, peuvent être considérés à peu près comme nuls, en sorte que la confrontation des manuscrits pourrait nous donner la clef de l'ancienne notation ; il deviendrait alors facile de ressusciter le chant grégorien.

Peut-être M. Raillard ne touche-t-il pas le but autant qu'il le suppose ; toutefois, par ses patientes investigations, par ses comparaisons attentives, il n'en a pas moins fort avancé la solution du problème. Il est parvenu à évaluer la durée des notes représentées par les signes énigmatiques connus sous le nom de *neumes ;* il a constaté la valeur du point qui répond aux notes les plus brèves, de la virgule qui indique les plus longues, de certains traits obliques confondus d'abord avec les virgules et correspondant à une durée moyenne, qui constituent par conséquent des semi-brèves. Si nous nous voyons encore réduits à l'impuissance pour la question d'intonation, nous sommes du moins mis en possession d'une des deux valeurs que Guy d'Arezzo attribue aux neumes dans un passage de son prologue.

L'Académie a payé de justes éloges à la publication faite par M. Raillard de fragments de chants religieux extraits des manuscrits de Worms et de Saint-Gall et d'autres monuments paléographiques qu'il a traduits et commentés en notation moderne; elle ne s'est pas prononcée sur l'application qu'on peut faire de ces remarquables travaux à la musique grégorienne; il y a là des vues qui attendent l'épreuve de l'exécution et la solution d'une foule de difficultés accessoires.

Les instruments de musique religieuse mériteraient aussi d'être, au point de vue de la science des livres, l'objet de quelques détails. C'est ainsi que nous donnons une mention aux principales sources bibliographiques, que M. Gustave Bertrand a signalées dans l'article *Orgues*, qui fait partie du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publiée par MM. Didot (tom. X).

Divers recueils d'antiquités, tels que le *Musæum Romanum* de M. A. de la Chausse, et l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon donnent des figures d'orgues primitives, avec des commentaires sur les premières origines de l'instrument. On trouve dans Héron d'Alexandrie et dans Vitruve des descriptions sur lesquelles Meister et Buttmann ont, dans les *Mémoires de la Société scientifique* de Goettingue et dans ceux de l'Académie de Berlin, publié des recherches approfondies.

Des figures d'orgues plus ou moins grossières du moyen âge se rencontrent dans les *Monuments français* publiés par Willemin, et dans les *Antiquités nationales* de Millin. Des détails précieux sur la fabrication de l'instrument font partie des *Scriptores ecclesiastici de musica*, recueillis par Gerbert, et du Traité de Théophile, publié et traduit par M. Lescalopier.

M. de Coussemaker, dans son *Essai sur les instruments de musique au moyen âge* (suite d'articles insérés dans les *Annales archéologiques* de M. Didron), a traité avec érudition ce qui concerne l'orgue au moyen âge. Quant, au XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, l'*Organographia* de Michel Prætorius (in-4, 1619, fig., dans le II^e^ volume du *Syntagma musicum*), peut être consulté avec profit.

La *Musurgia* du père Kircher, 1650; le *Traité des instruments* du père Mersenne, 1676, méritent aussi d'être examinés sous ce rapport.

Le *Manuel* de M. Hamel, en 3 vol., contient une savante introduction historique très-complète sur les perfectionnements apportés à l'instrument dans les deux derniers siècles et jusqu'à nos jours ; M. Joseph Régnier, de Nancy, a consacré un ouvrage à l'histoire de l'orgue.

(1) Signalons comme digne d'attention de la part des personnes qui s'occupent de recherches sur l'ancienne musique religieuse, un très-ancien manuscrit de l'Evangile de saint Matthieu conservé dans la bibliothèque de Worcester, et accompagné de notes musicales qui indiquent quelles doivent être les inflexions de la voix durant la lecture.

N

NOELS. — Nous plaçons ici volontiers cet article, que le défaut d'espace nous avait contraints de ne pas insérer dans notre *Dictionnaire de bibliologie*. Les cantiques de Noël ont, à juste titre, appelé l'attention des esprits judicieux. M. Ferdinand Denis, entre autres, a, dans une curieuse notice qu'on a publiée dans la *Revue de Paris*, signalé l'attrait de cette humble poésie que répètent seulement des femmes, des vieillards, des enfants; qui ne dépasse guère le seuil d'une église de village, et qui perdrait tout son parfum de douce simplicité si l'on y cherchait autre chose que l'élan joyeux d'une naïveté religieuse. — Le noël a la naïveté de l'enfance, la douce conviction de la femme qui pleure et qui espère, la résignation du laboureur qui vient d'accomplir sa journée.

Ce genre de poésies s'est manifesté il y a bien des siècles et dans des contrées fort éloignées de la nôtre. Selon saint Jérôme, on voyait, parmi les chrétiens primitifs de la Thébaïde, le laboureur tenant sa charrue, le vigneron taillant sa vigne, émondant le pampre, chanter des cantiques, où ils célébraient la naissance du Sauveur. *Ce sont*, dit ce Père de l'Eglise, *les chansons de nos provinces, les airs de nos bergers*. Saint Augustin transmet un renseignement plus positif encore; de son temps, durant les nuits de l'Avent, on chantait des cantiques composés par saint Ambroise, mais qui malheureusement ne sont pas venus jusqu'à nous.

Le *Noël* proprement dit se montra en France, pour la première fois, au XVI^e^ siècle, lorsque des chants religieux vinrent s'opposer aux psaumes en langue vulgaire que faisaient entendre les réformés. Ils se multiplièrent avec une grande rapidité; il s'en forma des collections particulières à presque toutes les provinces, dont ils forment comme une poésie inhérente au sol, car personne ne sait qui les a composés.

On se tromperait étrangement si l'on croyait que ce genre de poésie populaire n'affecte qu'une forme monotone dans sa coupe et dans son esprit; il est, au contraire, varié à l'infini. Tantôt c'est une hymne simple, une espèce d'ode naïve qui doit se chanter en chœur; d'autres fois, c'est une voix solitaire qui semble venir du ciel et qui parle aux pasteurs comme elle parla aux Mages de l'Orient. Quelquefois encore le noël a su mêler un court récit aux chants de la multitude. C'est un dialogue entre des rois et des bergers; c'est même une parole de Dieu se mêlant aux chants des hommes et aux cris des animaux.

On voit, dans un curieux manuscrit de la bibliothèque Impériale, combien les formes du noël étaient variées dès cette époque, et il paraît que ce fut à un prêtre, nommé Jean de Vilgontier, prieur de Saint Sauveur près Fresnay, qu'on dut le recueil le plus considérable et le plus ancien. Un certain F.-J. Bodoin composa aussi un grand nombre de noëls, dont les paroles furent mises sur les airs de Josquin Deprez, musicien très en renom à l'époque de Charles IX.

La forme la plus habituelle des vieux noëls, celle qui se renouvelle avec le plus de grâce et de simplicité, c'est celle où, dans une sorte de pastorale, les bergers racontent les merveilles de la nuit mémorable, en s'engageant réciproquement à visiter le Dieu enfant. L'énumération des présents qu'ils veulent lui offrir rappelle la naïveté des anciens mystères, auxquels les noëls semblent, d'ailleurs, unis par des rapports intimes.

Quelquefois, dans les noëls chantés dans les campagnes d'une province reculée, le langage de la terre, le langage des pauvres bergers, c'était le patois, tandis que le français des villes était l'idiome dont les anges se servaient pour parler aux hommes. M. Denis en cite un exemple plein de naïveté, d'après un noël en patois franc-comtois.

L'ANGE.

Pauvres pasteurs, quittez vos bergeries,
Et venez voir votre Dieu, votre roi;
Tous vos moutons paîtront dans ces prairies
En sûreté, partez et suivez-moi;
Malgré l'envie
La jalousie
De Lucifer, il nous appelle à soi.

LES PASTEURS.

Nous ne sçant pas ce que vous veute dire,
Las pouerê gens ne vant pas chue roi,
Messieu, messieu, de nous vous veuie rire
Et d'y entra nous n'ant pas tou pouvoi;
Et nous guenilles
Et nous mandrilles
Ne pouvant pas lougié de sous son toit.

On devine aisément quelle est la réponse de l'ange, et avec quel sentiment de religieuse béatitude les pauvres bergers pénètrent dans l'étable que le Dieu enfant illumine de sa splendeur.

On ne se contenta pas d'employer les divers dialectes principaux en les unissant à la langue plus polie des villes. On voulut recourir au latin, à la langue des fêtes de l'Eglise; mais on en fit usage de manière que les illettrés n'avaient pas grand' peine à le comprendre.

Mentionnons, toujours d'après le littérateur qui nous sert en ce moment de guide, un exemple de ces compositions polyglottes; il est emprunté à un manuscrit de la bibliothèque impériale.

Gabriel l'ange descendit
Ad Mariam voce pia,
Ave piteuse lui rendit
Addendo plena gratia.

Au XVI^e^ siècle, les noëls n'étaient pas seulement chantés dans les églises, à l'époque de l'Avent; ils l'étaient aussi dans les maisons

particulières et durant tout le cours de l'année, ainsi que l'atteste Etienne Pasquier, qui écrivait : « En ma jeunesse, c'était une coutume, que l'on avait tournée en cérémonie, de chanter, tous les soirs, presque à chaque famille, des noëls qui étaient chansons spirituelles faites en l'honneur de Notre Seigneur, lesquels on chante encore en plusieurs églises. »

En avançant dans le XVII^e^ siècle, le noël se conserva encore dans les villages; mais il disparut des villes, et il prit, sous la plume d'écrivains faisant un triste usage de leur talent, des formes en désaccord complet avec ce qu'il avait été. Les *Noëls* bourguignons de La Monnoie sont une œuvre railleuse et satirique, où règne une feinte sincérité habilement déguisée. On donna le nom de *Noëls* à des couplets méchants, parfois pleins de licence, dans lesquels on se moquait des personnes de la cour. Le règne de Louis XV fut assez fécond en productions de ce genre; on comprend que nous n'avons pas à nous en occuper

On peut consulter, sur les plus anciens noëls, les détails donnés par M. Ed. du Méril dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 43 et suiv. Il existait déjà des cantiques de ce genre, en français, dès le XIII^e^ siècle (*Voir* le recueil de *Fabliaux* publié par Méon, t. II, p. 282), et on en rencontre dans un manuscrit latin du XV^e^ siècle conservé à la bibliothèque Impériale, n° 3445.

M. F. Denis transcrit, d'après le recueil des *Grands nouelzls nouveaux reduicts sur le chant de plusieurs chansons nouvelles* (XVI^e^ siècle), des extraits d'un chant qui montre la poésie populaire sous un aspect qu'elle n'avait guère présenté jusqu'alors; l'homme déchu appelle celui qui doit racheter ses fautes; il parle à la nature, qui gémit comme lui.

ADAM.

Chantons, chantons ceste journée;
Chantons Noël, chantons, grands et petits
Chantons Noël, car la paix est criée,
Dont un chascun se doit bien resjouir.
Douleur, souci, dangier, ennui
De notre destinée
Sont aujourd'hui d'avecque nous bannis.

NATURE.

Adam, Adam, d'où vient cette folie
Que vous chantez et vous deussiez gémir;
Le rossignol chante sous la ramée,
Mais en sa cage il ne fait que souspir.
De tous les fruits du Paradis
Mesme du fruit de vie
Par vos péchés vous en êtes hors mis.

ADAM.

Si j'ai chanté, ma très doulcette amye.
J'ai bien cause lors de me resjouir;
Car j'ay usé tout le temps de ma vie
En larmes, en pleurs, en douleurs, en crie;
Mais icelui qui a en lui
Sa puissance infinie
Se propose mes douleurs abolir.

NATURE.

Quant est de moi je suis la désolée
Bannie d'amour, frustrée de mon ami;
Nature suis, humaine ainsi nommée
Desplaisante et remplye d'ennui...

ADAM.

Si j'ai forfait, je ne le devais mye,
J'en ai esté bien grèvement pugny :
J'en ai plouré mille fois en ma vie,
J'en ai jeûné; hélas! j'en ai languy;
Encore pis, il faut mourir.

Indépendamment de ceux que signale le *Manuel du libraire*, on peut aussi citer la *Grande Bible des noelz*, Lyon, sans date, in-16, portée au catalogue de la *Bibliothèque lyonnaise* de M. Coste, n° 17,328 (d'autres recueils semblables, n° 17,329-17348); les *Noelz nouveaux, Pont-à-Mousson* (vers l'an 1600), petit in-8° (un exemplaire de ce rare volume, relié en maroquin, s'est payé 48 fr., vente Buvignier en 1849, n° 611); les *Cantiques de noelz anciens*, au Mans, vers 1610, petit in-8° (20 fr., vente Bignon); les *Noels auvergnats*, de l'abbé Th. Pastural (1732); il en existe plusieurs éditions.)

On trouve divers noëls dans l'*Amphion sacré*, Lyon, 1615, oblong. G. Peignot signale comme rares et s'étant dérobé à ses recherches, les *Noëls nouveaux* par P. Bougean, prêtre, *Paris*, 1733, in-12; à la fin du volume il y a une pièce de vers sur la naissance de Jésus-Christ, dont tous les mots n'ont qu'une syllabe.

Il ne serait sans doute pas facile de se procurer aujourd'hui un *Noël en musico cantat dins la Gleyso de sent Estienne de Toulouse*, 1702, in-4; un exemplaire est porté au catalogue La Vallière.

Le catalogue de l'importante bibliothèque de M. Cigongne, dont nous avons déjà parlé (Paris, 1859, in-8), offre une collection curieuse de noëls. Nous en mentionnerons quelques-uns :

Noëls nouveaux sur les chants anciens par un curé de Paris; Paris, *Valleyre*, 1740, in-8. (Le privilége est de 1712.)

Bible (*la*) *des noelz vieux et nouveaux*; Dijon, A. de Fay, sans date, in-12.

Bible (*la grande*) *des noelz sur la nativité de Jesus-Christ*; Orléans, Jacob, 1786, in-12. Un autre recueil ayant le même titre; *Tours, Mame*, sans date, in-12.

Bible (*la grande*) *des Noëls angevins*; Angers, Fournier, Maurice, 1801, in-12.

Cantiques et Noëls sur la naissance de Notre Seigneur; Nancy, Burlier, 1777, in-12; et la suite : *Noëls et cantiques nouveaux* (en langue française et vosgienne).

Recueil de Noëls en cantiques spirituels; Verviers, Remacle, sans date, in-12.

Chanson de frère Pierre Petit, religieux de lavé Maria; sans lieu ni date, petit in-8, gothique, 4 feuillets. — Opuscule inconnu aux bibliographes; il figure au catalogue Cigongne, n° 1509.

Meslange de divers cantiques et chansons spirituelles; Arras, imprimé au Nom de Jésus, chez Robert Maudhuy, 1601, in-12.

La Bible des Noëls nouveaux faits en l'honneur de la nativité de N. S. Jesus-Christ, Angers, 1682.

Ce recueil servit de modèle à la *Grande Bible, renouvellée de noëls nouveaux où tous les mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus-Christ sont expliqués*, Troyes, P. Garnier, 1738, trois parties de 64 pages. La *Grande Bible de noëls anciens et nouveaux*, imprimée à Epinal, en est la reproduction,

non sans quelques additions et quelques retranchements. Le mérite de ces compositions consiste dans leur simplicité, dans leur absence de tout art. M. Ch. Nisard, dans son *Histoire des livres populaires*, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, donne (tom. II, p. 125-158) de longs extraits de cette *Grande Bible*.

Les noëls offrent à l'étude des dialectes provinciaux de précieuses ressources. Un grand nombre d'entre eux sont écrits en patois, et les livrets qui les contiennent sont difficiles à rencontrer lorsqu'il s'agit d'anciennes éditions.

Nous donnerons quelques échantillons de ces productions aujourd'hui recherchées. Dans un noël mi-parti de français et de béarnais, on rencontre quelques-unes de ces plaisanteries assez fréquentes dans ce genre de compositions.

Le berger endormi :

Lechem droumi,
Nou biengues troubla la cerbello,
Lechem droumi,
Tire en deban, siec toun cami,
Ney pas besoin de sentinello,
Ney que ha de ta noubelo,
Lechem droumi.....

Transcrivons un autre passage béarnais :

Qu'abet bist, troupo fidelo?
Pastou, qu'abet entenut?
Apprenets-nous la noubello
Qué pertout hé tant de brut;
Ah! quin mainatgé!
Quouan de grandou!
La terre et le ceu qu'en renden houmatgé
Tout nous annouço un saubadou;
Aquero estello brillanto
Qui sus Bethleem luseix
La boust de l'Ange que canto
Tout ù Diou descoubrech.

En dialecte poitevin les noëls sont assez nombreux, et ils ont été l'objet des travaux de quelques philologues ; nous offrirons comme spécimen les deux premières strophes du *Present dau pasturea, no poitevinea en rime en ot.*

Vesin Colas, dame, o lest à quiau cot
Quo faut prenre en moin ses deux bot
Et pi couri le trot;
Le trot et la galipotte,
Sans souiai ni bot ni botte,
Pu vit quin mulot,
Pr'alai voi dans la grange à Guillot,
In Dieu dans in maillot,
Qui *grand* paroît *petiot;*
Glest si bea, si doux, si dévot,
Que glat charmé Margot.
Glat disant-ail, glat dessus son jabot,
De nos péchés un grous fagot,
Qui ly peze beacot,
Prin grous fagot de la sorte,
Tearme n'a les moins prous forte,
Tretout sont manchot :
Mais son sang qui poirat nette écot,
Le levrat tout din cot,
A ce qu'e dit Pérot,
Et baillerat au diable in talbot;
Pre le teindre au cachot.

Un recueil de *Noëls bressans* a été publié par M. Philibert Leduc ; *Bourg*, 1845, et il se trouve dans les *OEuvres* de Chapelou, imprimées à Saint-Etienne, 1779, in-8, dix noels en patois forésien.

M. Champollion-Figeac (*Recherches sur les patois*, 1809, in-12), a fait connaître un noël en patois de Grenoble. Nous en citerons deux strophes :

Notrou meyna sarravon les ollagne ;
Notrou polet ayen tot pier chanta.
Et tous eyssarts qu'u fou pé le montagne
N'ayon quasi ni chalou ni clarta,
Quand un éfan que portave una roba
De fin argent (si fin n'en fut jamey)
Que traluyet ni mey ni moins que l'auba
Nos adussit lo bou tem et la pey.
U nou dissit d'alla vey la pucella
Qu'a fait la pey en faisant son é'an,
Quand je devriu engagié ma veyssella,
J'y volo alla lou dou bras pendolan;
N'y alla pas sarit una vergogni,
N'y rian porta sarit encora pi!
J'ay dous agneux que n'ont pas prey la rougni
Je seu d'avis de lous alla aufri.

Nous laisserons de côté (car on ne peut pas tout citer) les *Noëls en langue bretonne*, par Tanguy-Gueguen, prêtre ; *Quimper*, 1650, in-8.

Les *Noëls* composés en langue provençale par Saboly ont joui d'une vogue qu'ils n'ont pas encore perdue. On y trouve, selon la *Biographie universelle* (tom. LXV), une naïveté touchante et quelquefois sublime. La première édition vit le jour à Avignon en 1669. Parmi les nombreuses réimpressions, nous en avons vu de 1724, 1768, 1774, 1816, 1824, 1829 et 1839.

Divers recueils de noëls sont connus en Bourgogne ; le plus ancien, daté de 1660, a pour auteur un chanoine mort en 1665, J. B. Foulon de la Chaume, écrivain fort médiocre. Un livret très-rare (34 pages in-12) imprimé en 1701, porte le titre de *Lai mor au Diale, vou Noës novéo et odon de Noës*. Deux ans plus tard parut un autre livret de *Noëls nouveaux bourguignons et français*. Nous en transcrivons la première strophe :

Auprè du bôcaige
De note voisignaige
J'entan je ne sai quoi
De si janti, je croi
Qu'un tan jôli raimaige
Ne se chanti jaimoi.
Ce serô bé, je gaige',
Ce que sire Françoi,
Note curé tan saige,
Que j'aivon l'evantaige
De peu trente ans d'aivoi
Diso d'un saint langaige,
Ma mainte, mainte foi,
Jésu ven, croyé-moi.

Noëls et Cantiques nouveaux, 1707 (onze noëls français, un douzième en français et bourguignon).

Odon de noei borguignon su lai nativitat de l'enfan Jesu, 1708, in-12, 48 pages (quatorze noëls bourguignons et en français).

Noëls nouveaux, 1709, in-12, 1712 (36 pages); 1713 (un seul noël bourguignon) ; 1715 (23 pages); on y trouve un noël plein de piété et de sentiment :

Depeu le tan que j'aitandon
Lai fin de no sôffrance.

Noëls, 1719, par J. D. P. (ce volume, qui contient deux noëls en bourguignon, est à la biblio-

thèque de l'Arsenal ; 1725.) par mademoiselle F. P. (Françoise Paschal), in-12 de 48 pages.

Il existe également deux ou trois petits recueils de noëls, sans date, imprimés à Dijon vers la même époque.

Des noëls en languedocien se rencontrent dans un volume recherché des amateurs, *Le Tableu de la bido del parfet crestia en berses que represento l'exercici de la fe.... que serbis as Rittous, Missionaris, confessous i autres que trabailhou al salut de las armos...* par le P. A. N. C. (par Amilho), *Toulouse*, 1673 ; autre édition plus complète, *Toulouse*, 1703, petit in-8 (xx feuillets non chiffrés et 360 pages). Un petit glossaire gascon commence à la page 346. A la suite 20 feuillets de musique notée.

Nous transcrirons comme échantillon un morceau fort court : *La Presso de nostre Seigne.*

Aprép le ranguil de soun armo,
Besi le traite malhurous,
A la fairo de sous tourrous,
Que tout d'un cop douno l'alarmo.
Jésus aprép tant de fabous
Per que nou mori jou per bous?

Coumo la bèspo fissadouro,
En baisan laisso le fissou,
Judas baiso de la fayssou,
E' le trahis à la mem' houro.
Jésus, aprép, etc.

Aquelo troupo resouludo
L'estaco, le buto, le bat,
L'estreing, le trepès'et l'abat,
E' per la terro le boulado.
Jesus aprép, etc.

Les *Noëls anciens en patois de Besançon*, par François Gauthier, Besançon, 1773, in-12, sont signalés dans les *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, par Ch. Nodier (pag. 159), comme étant tournés avec une extrême franchise et ne manquant pas çà et là de finesse et d'agrément. Cet académicien a transcrit comme n'étant ni mal peintes, ni mal tournées quelques strophes contenant la *Description de la procession générale* ; apres lui nous en rapporterons un court fragment :

C'ot lou premie que vait devant,
I se doit repouesa souvent,
I ponthe ne grande bannére
Qu'ot de broderie de brouca ;
Plèse ai Deu dans mai potenère
De ce que coute aivoi lou qua.
Tant d'Aiwue.erois lou suivant,
Que se baitant, lou plus souvent,
Se boussant, fesant lai tanpête :
Das saiges régens las gadhant,
Et lieu fant signe de lai tête
Que demain s'en repentirant.

Le *Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain*, première année (Nancy, 1853) renferme, p. 187-212, d'anciens noëls recueillis par M. Drouet, avec les airs notés.

Nous trouverions facilement hors de France de nombreux exemples de Noëls, mais nous devons nous borner à mentionner le *Cantique de Noël* connu en Bohême sous le nom de *Noël des cerises*, et dont nous empruntons la traduction à la *Revue européenne* (n° du 15 septembre 1861).

« Joseph, mon cher Joseph, je sens que mon petit enfant veut venir au monde. — Si tu sens que ton petit enfant veut venir au monde, mets-toi dans cette étable. — Joseph, mon cher Joseph, mais je n'ai pas de langes ! — Tiens, je te passe mon mouchoir pour envelopper le nouveau-né. — Joseph, mon cher Joseph, où vais-je le coucher, le petit enfant ? — Vois-tu cette crèche ; c'est là qu'il faut le coucher près de toi, le petit enfant. — Joseph, mon cher Joseph ! et mes cerises, où vais-je les mettre ? — Prends cette vieille corbeille et mets-y tes cerises. — Joseph, mon cher Joseph ! oh ! tout ce monde qui regarde à la porte ! — Laisse tout le monde regarder celui qui doit être le Sauveur du monde. »

Un anglais, M. Sandys, a publié sur les Noëls un ouvrage curieux qui mériterait d'être traduit en français : *Christmas Carols ancient and modern*, Londres, 1833, in-8 ; l'introduction occupe 164 pages ; les Noëls en remplissent 178, et 9 pages sont consacrées à quelques notes. Six Noëls en patois français se trouvent dans ce volume. Un autre anglais, W. Hone, a consacré aux noëls le troisième chapitre de son livre sur les *Ancient mysteries*, Londres, 1823, in-8.

Un bibliographe français fort instruit, M. G. Duplessis, avait entrepris de donner pour pendant à un travail qu'il a fait paraître sur les Proverbes un inventaire raisonné des recueils de noëls ; sa mort, survenue en 1851, a malheureusement empêché l'achèvement des recherches qu'il avait entreprises.

O

ORTHOGRAPHE. — Les bibliophiles recherchent les ouvrages qui traitent de la réforme de l'orthographe (objet dont on s'occupa vivement au XVe siècle) ou qui offrent une orthographe singulière. On distingue en ce genre l'ouvrage de René Millerant : Les deux gramaires fransaizes, l'ordinaire d'aprezant et la plus nouvelle, *Marseille*, 1694. Nous abrégeons le titre qui est fort long et nous renverrons à une notice de M. Duplessis insérée dans le *Bulletin du bibliophile*, 1843, p. 247-252. Signalons aussi :

Le Menteur ou l'incredule de Lucian traduit en francoes, avec une ecritture qadrant à la protacion francoeze et les rezons, par L. Meigret. *Paris*, 1548, in-4.

Ch. Nodier (*Description d'une collection de livres*. 1844, p. 80) qualifie Meigret de novateur fort irréfléchi, fort téméraire et fort absurde en orthographe. Son système

est insoutenable; il a pourtant, afin de le défendre contre les critiques, composé divers autres livres du même genre, notamment le *Treité de la grammere françoeze*, par L. Meigret, Lionoes, Paris, 1550. in-8.

La Déclaration des abus que l'on commet en escrivant, par Honorat Rambaut, *Lyon*, 1578. in-8.

Cet écrivain, maître d'école à Marseille, supprime l'alphabet usuel et propose de le remplacer par un autre de son invention. Selon Nodier, il offre dans son fatras quelques vues ingénieuses et fortes.

Plus tard, nous trouvons un *Mémoire sur la réformation des festes*, par Faignet, sans lieu ni date (vers 1750), in-12, livret de 70 pages qui n'est remarquable que par l'orthographe bizarre que l'auteur avait inventée et dont il donne la clé au commencement de son travail.

Les réformateurs de l'orthographe sont d'ailleurs trop nombreux pour que nous les mentionnions tous. On peut consulter dans la *Biographie universelle* les articles Baïf, Correa, Dobert, Joubert, Lartigaud, Legaynard, Mullet, Pelletier, Saint-Pierre, Seyffarth, etc., ainsi que le poëte Cotignon de la Charnais.

Nous connaissons dans le même genre divers ouvrages que nous allons indiquer :

Cosmografie et pèlerinage du monde contenant les noms, rel jions, situations des empires, avec un petit trété des sferes naturele et artificiele, le tout composé suivant la nouvelle ortografe, par Pierre Jourdain; *Paris*, 1671, in-12.

Abrégé de la vraye philosophie, par Duroure; *Paris*, 1605, in-12. — Cet auteur s'était fait une orthographe particulière pour représenter exactement la ponctuation.

Mécanisme de la nature, par un philosophe français; Paris, de l'imprimerie conforme à la prononciation, sans date, in-8.

Alfabet qonsiliateur de l'ortografe avec la prononsiation franseze, par P. A Cargaz; *Marseille*, 1775.

Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe fransoeze, dédié au roy de France Henry IIII, par Robert Poisson, equier; *Paris*, Perier, libraire ès petis degrez du Palais, 1609.

Omelies trente noëf, par A. Du Croquet; *Douay*, 1679.

Essais de grammaire qui contiennent un discours sur les voyèles, une lètre sur l'ortografe avec un suplémant, par Dangeau; *Paris*, 1711, in-8.

Instructions crétiennes mises en ortografe naturelle, par le Père Gilles Vauquelin; *Paris*, 1715, in-12.

Tablau de la vie de M. Roussel Bouret, pansionnaire de l'Etat, Paris, 1808, in-8.

Les deux pijons, fable présentée comme essai d'une nouvelle ortographe, Paris, 1810, in-8.

Prognostication pour l'année 1672, par Michel Rutholts; *Bruxelles*, sans date.

Un des nombreux opuscules historiques de Catherinot offre une orthographe bizarre; des particularités semblables se trouvent dans divers ouvrages du fécond romancier Rétif de la Bretonne, dans l'ouvrage d'Adanson sur les *Familles des plantes*, dans une traduction de Salluste, par Beauzée, dans l'*Histoire de la médecine* de Feind, traduite par Cordet, *Leyde*, 1727, 3 vol. in-12.

Un philosophe laborieux, établi en Normandie, Louis Dubois, a laissé en manuscrit un projet de réforme orthographique.

Plus récemment, nous rencontrons l'*Ekritur fonetik. Tablo de lekiure*, 1852, in-8, brochure servant d'appendice au *Dictionnaire de prononciation de la langue française au moyen des caractères phonétiques*, par M. Adrien Féline, 1851, in-8. (*Voir* sur ce système phonétique les *Critiques et récits littéraires* de M. Edmond Texier.

Nous connaissons encore :

Les Moines empruntés, par Haitze, 1676. — Cet auteur écrit : Datte, conclurre, naturelement, je sai, ordinere...

Le Palais de 64 fenêtres, ou l'art d'écrire toutes les langues du monde, par de Ria; *Saint Pétersbourg*, 1788. — L'auteur remplace l'm et l'e par le signe etc., au lieu de dictionnaire, il écrit Dikxionaro; (*Voir* le catalogue Libri, 1847, n° 5).

La Mazarinade, ou Eloge du cardinal Mazarin en vers burlesques, corect e an la bone ortografe; Amsterdam (Paris), 1663, in-8.

Recueil, fragments académiques, par Aug. Breissié de Pizani, livre singulier et très-rare. (*Voir* le *Bulletin du bibliophile*, 1856, p. 195); il est écrit dans une orthographe bizarre.

En 1829, MM. Marle et Boniface se proposèrent de réformer l'orthographe française; une *Sosiété* fut formée, un *prezidan* fut placé à sa tête; on publia des prospectus, des affiches, des brochures. Voici le titre exact de l'une d'elles :

Réforme ortografique.
Ne jujé q'aprez avoir lu.
Pri. 60 santime.

Deux poëtes bien connus, MM. Barthélemy et Méry, s'amusèrent à écrire d'après ce système; transcrivons quatre de leurs vers; il s'agit du roi de Naples, Murat, qui

Sanble aqourir isi qome ô jeu d'une fête.....
Il marche indepandan qome un gèrier antiqe,
E souvan loin dè sien, izolan sèz eqsploi,
Provoqe tout un qan du jeste é de la voi.

Un journal qui a cessé de paraître depuis longtemps, l'*Universel*, inséra dans ses numéros des 11 et 20 avril 1829, des lettres d'après ce système aux *Manbres de l'Aqadémie fransèze*.

Les étrangers, tout comme les Français, se sont occupés de réformes orthographiques.

Un polygraphe italien d'un talent remarquable, F. Veranzio, avait imaginé pour le latin une orthographe nouvelle; il écrivait *mayor, yudicare* (*voir* Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. IV, p. 52).

Tolomei adopta dans ses *Lettere*, Venise, 1547, une orthographe nouvelle dans le but d'indiquer la prononciation : les lettres *e*, *o*, *s*, *z*, *g*, etc., sont formées différemment suivant les sons qu'elles représentent.

En 1786, on imprima à Londres une édition de Phèdre avec une orthographe latine réformée; cette tentative n'eut aucun succès.

La littérature espagnole présente, entre autres essais :

El Enkiridion de Epikteto, Salamanka, 1630.
Reflexiones sobre la ortografia della lengua ca-

stellana ; Madrid, 1806. — L'auteur écrit Zizeron, Birjilio, Kintiliano

Alfabeto, o nueba qologuzion de las letras, par J. H. Baliente ; *Madrid*, 1731, in-4.

Les Anglais ne sont pas restés inactifs ; Ch. Butler voulut en 1634 réformer l'orthographe ; ses ouvrages sont indiqués dans la *Bibliotheca Grenviliana*, p. 107, où l'on trouve aussi, p. 303, la mention d'un écrit de J. Hust sur le même sujet.

En 1585, on avait imprimé une traduction anglaise des *Fables* d'Esope, avec un système orthographique tout nouveau.

P

PATROLOGIE. — Les travaux sur la Patrologie sont déjà aussi nombreux qu'importants ; toutefois ce champ est si vaste qu'il présente encore une foule de recherches à l'activité des travailleurs.

Quelques écrivains grecs, par exemple, dont les productions n'ont pas été recueillies à part et qu'il faut aller chercher dans des recueils, mériteraient d'être l'objet d'investigations spéciales.

C'est ainsi que les *Tria idiomela* de l'évêque de Nicomédie, George, ont été insérés en grec et en latin dans l'*Auctuarium novum* de Combefis, t. I, p. 1135, et en latin dans la *Bibliotheca Patrum*, t. XII, p. 711. Une jeune fille qui vivait à Constantinople vers l'an 830, Icasia ou Cassia, a composé de nombreuses pièces de vers sur des sujets de piété ; on en trouve un certain nombre dans l'*Imperium Orientale* de Banduri, t. I, p. 53 ; t. II, p. 716. Deux empereurs, Léon le philosophe, Constantin Porphyrogènete, ont écrit des hymnes qui se rencontrent dans l'*Octoechus*. Un petit poëme attribué (à tort peut-être) à Théodore Studite, en grec et en latin, dans les *Annales ecclesiastici* de Baronius (an. 842, t. IX, p. 919) et en latin dans la *Bibliotheca Patrum*, Lyon, t. XIV, p. 898) ; une autre composition du même auteur a été placée par Gretier dans son traité *de Cruce* (*Opera*, 1600, t. III, p. 487) ; Sirmond (*Opera*, t. V, p. 753-776) a réuni jusqu'à 123 petites pièces de cet écrivain, et il faut en ajouter trois autres contre les iconoclastes que Pasini a fait imprimer d'après un manuscrit de la bibliothèque de Turin, *Cod. mss. bibl. reg. Taurin.* 1749, t. I, p. 305. Cinq hymnes de Jean le Géomètre ont été insérées dans le *Corpus poet. Græc.*, édité par Lectius, *Coloniæ Allobr.* 1614, t. II, p. 746, dans la *Bibliotheca Patrum* de Binius, t. VIII, p. 437, et dans la *Poetæ christiani græci*, Lutetiæ, 1609, p. 213. On trouve dans le même recueil (p. 238) et dans celui de Lectius, p. 753, un petit poëme de Sincère Métaphraste en vers iambiques ; *De salutis nostræ mysterio et suscepti hominis sacramento*.

Les traductions des écrits des Pères se multiplient ; nous indiquerons, ne pouvant dépasser les limites que nous nous sommes tracées, les *Soliloques de saint Augustin, traduits par M. Pélissier, avec le texte latin, une introduction et des notes, Paris, Hachette*, 1853.

Les *Soliloques* de saint Augustin offrent cette singularité, que l'ouvrage, souvent imprimé et traduit dans toutes les langues sous ce titre, n'est qu'un centon apocryphe, tandis que le texte véritable est resté presque oublié dans les œuvres complètes de saint Augustin. C'est ce qui explique pourquoi les vrais *Soliloques* n'ont pas été publiés séparément et traduits jusqu'à ce jour. Le Conseil de l'instruction publique a recommandé cet ouvrage pour les classes de philosophie. Le texte est restitué avec soin dans l'édition de M. Pélissier, et la traduction conserve bien la physionomie de l'original.

M. Villemain, qui a, il y a longtemps déjà, très bien apprécié sous le rapport littéraire quelques Pères de l'Eglise grecque ; dans son nouvel ouvrage sur *Pindare et la poésie lyrique*, le célèbre académicien montre le mérite des vers de saint Paulin, l'élève, l'ami, le contradicteur d'Ausone, « esprit élégant, nourri des plus gracieux souvenirs de la poésie profane. Humble et zélé disciple de la foi, il devint évêque et consacra dans son inépuisable charité, au rachat des captifs, et les vases de son église et sa propre liberté. Lors même qu'au lieu d'un fait véritable, il n'y aurait là qu'une légende, elle attesterait une croyance populaire que les plus éminentes vertus avaient rendue vraisemblable (1). »

Indépendamment de saint Paulin, la poésie des liturgies chrétiennes, le lyrisme latin des premiers siècles, tel qu'il se montre dans Prudence, est l'objet d'appréciations intelligentes de la part de M. Villemain ; il traduit avec l'élégance qui lui est habituelle

(1) Arrivant à une époque plus rapprochée de nous, M. Villemain mentionne une sainte célèbre, la fondatrice de l'ordre des Carmélites, qui a été nommée quelquefois le plus grand poëte de l'Espagne. Sans doute, on n'entendait pas désigner seulement quelques sonnets plein de ferveur, inspirés au pied de la croix ; c'étaient l'extase contemplative et la charité passionnée de la sainte qu'on voulait exprimer par ce mot de poésie. N'est-ce pas elle en effet qui, toute ravie d'amour divin, s'écrie dans un cantique : « Je vis sans vivre en moi-même ; j'aspire à une vie si haute, je la sens si proche, que je meurs de ne pas mourir ! » Dans ce dégoût de la terre, dans cette soif d'agonie et de bonheur céleste, les pensées de la sainte, ses stations forcées ici-bas, ses ardeurs d'espérance, sont des hymnes d'amour divin comme n'en rêve jamais la poésie profane. »

diverses œuvres de la poésie chrétienne, notamment un hymne que Clément d'Alexandrie cite dans son *Pédagogue* comme une leçon à donner aux néophytes, et divers morceaux du *Rituel* grec. Apollinaire et saint Grégoire de Nazianze provoquent des considérations très-intéressantes. Au sujet de ce dernier Père, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, après en avoir cité quelques passages, observe que dans le travail de méditation dont ces vers portent l'empreinte, il y a un accent vrai d'enthousiasme, une ardeur et une souffrance de foi qui persuade. Cet effort désespéré, cet élancement de l'âme et du langage pour pénétrer les cieux, à la poursuite du Dieu qu'on adore, montrent bien la certitude et la consolation de la foi, sous l'obscurité et l'impuissance des paroles.

Moins théologien, moins éloquent que saint Grégoire, Synésius a pourtant de grands traits de similitude avec lui : la même science, le même goût de l'élégance et de l'harmonie, la même élévation de cœur, à travers tout l'effort de l'humilité chrétienne. Sans avoir la riche variété des mètres de Pindare, ni l'audace de son langage, la poésie de Synésius est toujours élégante, neuve, singulière avec grâce, pleine du sentiment de la nature, et çà et là de quelques reflets égarés de l'imagination des sectaires orientaux.

Poëte lyrique, mais ayant mené une vie toute laïque, et ne pouvant atteindre à l'autorité et à la gloire des grands évêques dont s'honorait alors l'Église, Prudence a décrit d'abord la vie chrétienne dans ses devoirs de chaque jour et dans ses plus glorieux souvenirs. Comme Synésius, sous l'impression du spectacle de la nature mis en rapport avec le cœur de l'homme, il marquait par des hymnes les principales heures et les divisions du temps. Le charme de ces préludes était dans leur sainteté, dans le rappel de l'âme à elle-même, dans le contraste de cette pureté religieuse avec les vices du monde profane, et enfin dans les espérances de la vie spirituelle supérieure à tous les sentiments de l'existence ici-bas.

La palme lyrique, la fleur inaltérable du génie de Prudence, ce sont quelques vers touchants et naïfs sur le premier martyre, celui des enfants innocents immolés par Hérode.

Salvete, flores martyrum...

Ces vers ne périront jamais, et seront chantés sur la dernière terre barbare que le Christianisme aura conquise et bénie.

On peut ranger parmi la Patrologie une publication récente, les *Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours, revus, collationnés sur de nouveaux manuscrits et traduits pour la Société de l'histoire de France*, par H. L. Bordier, *Paris, Renouard*, 1857, in-8.

En tête se trouve une note relative aux travaux de dom Ruinart sur les Œuvres de Grégoire de Tours. Des savants allemands ont critiqué le texte mis au jour par le savant bénédictin et qu'ont adopté tous les éditeurs ou traducteurs. On a rendu hommage à la haute intelligence qui a présidé au travail de l'éditeur, mais on lui a reproché de s'être préoccupé d'offrir aux lecteurs un texte écrit avec une certaine correction ou du moins avec clarté, plutôt que de reproduire dans sa barbarie le langage de ces temps reculés. Quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur le texte adopté par dom Ruinart, personne n'a jamais contesté le mérite de la préface, des notes et des appendices qu'il a joints à son édition. La préface, qui ne remplit pas moins de 100 pages in-folio, contient sur l'histoire de la Gaule pendant l'ère mérovingienne, des développements qui ont beaucoup perdu de leur intérêt depuis les importantes recherches accomplies sur cette époque par les historiens modernes; mais le jugement de l'éditeur sur le caractère de Grégoire, sur la foi due à ses écrits, sur la question de savoir s'il est réellement l'auteur de divers écrits qui lui sont attribués, sur les différents manuscrits de ses œuvres, sont autant de passages qui mériteront toujours d'être connus. Ceux qui présentent le plus d'intérêt ont été traduits par M. Bordier.

Deux volumes de la correspondance de dom Ruinart sont conservés à la bibliothèque Impériale de Paris ; ils contiennent 64 minutes de lettres qu'il écrivit, et 268 originaux de lettres qui lui sont adressées par ses amis au nombre desquels figurent un grand nombre de prélats et d'érudits de l'époque.

Si nous franchissons plusieurs siècles et si nous arrivons à l'*Ange de l'école*, nous trouvons que la liste des ouvrages de saint Thomas d'Aquin et de leurs éditions publiées dans le xv^e^ siècle, a fourni deux cent quinze articles au *Repertorium* de Hain. De 1501 à 1536 on compte au moins 90 éditions, et de 1336 à 1700 une soixantaine. On ne fait pas grand cas de l'édition de la *Summa cum commentariis cardinalis Cajetani*, etc., Bassano, 1773, 10 vol. in-fol.

L'édition des œuvres de ce saint docteur, Rome, 1570, est préférée à celles de Venise, 1594 ; Anvers, 1612 ; Paris, 1660. Elles sont toutes plus que complètes, car elles sont grossies de beaucoup de traités apocryphes.

Nous ne saurions passer sous silence, à l'égard du célèbre docteur que nous venons de nommer, un ouvrage important, *La philosophie de saint Thomas* par M. Charles Jourdain, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques), *Paris, Hachette*, 1858, 2 volumes in-8.

Le sujet du prix mis au concours était celui-ci : examiner l'authenticité des divers ouvrages attribués à saint Thomas, et déterminer, autant qu'il est possible, l'ordre dans lequel ils ont été composés ; exposer dans une juste étendue la philosophie de saint Thomas, sa métaphysique, sa morale et sa politique ; rechercher ce qu'il doit à Aristote, aux grands docteurs chrétiens, à l'enseignement et aux récits d'Albert ; marquer ce qui lui appartient.

M. Jourdain s'est acquitté avec beaucoup de zèle d'une tâche difficile; deux courtes citations donneront une idée de la manière dont il envisage son sujet :

« Comme théologien, saint Thomas, surnommé l'Ange de l'Ecole, a été placé par les suffrages de la catholicité dans un rang où il n'a pas de supérieurs, si même il a des égaux. Nul Père de l'Eglise, nul docteur n'a pénétré plus avant dans les mystérieuses profondeurs du dogme et de la morale évangélique; nul n'a approché de plus près, si j'ose le dire, l'infaillibilité, ce glorieux et immuable privilége qui a été réservé sur la terre à l'Eglise de Dieu. Sur les milliers de questions, quelquefois en apparence plus curieuses qu'utiles et presque toujours très-graves au fond, qu'il a discutées, ses décisions ont été généralement trouvées si exactes qu'elles sont devenues la règle de la croyance et de la discipline....

« Il importe de montrer, par l'exemple de saint Thomas, que la raison et la foi ne sont pas inconciliables, que la piété n'exclut pas la réflexion et l'examen, et que l'habitude de l'examen ne dessèche pas nécessairement le cœur de l'homme et ne le rend pas nécessairement incapable de piété, puisque dans le siècle qui fut l'âge d'or de la foi, les âmes les plus saintement chrétiennes étaient imbues de philosophie, et que la bouche qui dicta l'Office du Saint-Sacrement est celle qui exposa devant les universités de France et d'Italie avec le plus de puissance peut-être la doctrine d'Aristote et des Arabes. »

Disons quelques mots d'un travail qui se rapporte à un docteur renommé qui, sans figurer au rang des saints, occupe cependant un rang distingué dans la Patrologie. *Hugues de Saint-Victor, nouvel examen de l'édition de ses OEuvres*, par M. B. Hauréau, avec deux opuscules inédits ; *Paris, Panerre*, 1861, in-8. La *Revue Européenne*, du 1er juillet 1861, p. 176, a rendu compte de ce travail. Les Œuvres de ce docteur célèbre, mort vers 1241, ont eu à Paris, à Mayence, à Venise, à Cologne, à Rouen, diverses éditions qui sont volumineuses sans être complètes, mais parmi les écrits placés sous ce nom, il en est dont l'authenticité est douteuse. M. Hauréau a entrepris à cet égard de longues et minutieuses observations que rendirent difficiles la difficulté de déchiffrer de nombreux manuscrits et l'aridité du fond même de ces ouvrages. Tout en s'occupant de cette vérification, M. Haureau a découvert deux traités inédits, et il les a publiés. L'un d'eux a pour titre *Epitome in philosophiam ;* l'autre *de Contemplatione et ejus speciebus.* Une tendresse élégante se montre parfois dans ces traités. Pour qu'on puisse en juger, nous placerons ici un passage du *Soliloquium de arrha animæ*, en faisant usage de la traduction de M. Hauréau.

« Je confesse et reconnais tes miséricordes, Seigneur mon Dieu, car tu ne m'as pas abandonné, douceur de ma vie, lumière de mes yeux. *Que te rendrai-je pour tout ce que tu as fait pour moi* (Psaume CXV)? Tu veux que je t'aime, et comment t'aimerai-je? Quelle sera la mesure de mon amour? Que suis-je pour t'aimer?... O mon âme, que ferons-nous pour le Seigneur notre Dieu, de qui nous avons reçu tant et de si grands dons? Car il ne s'est pas contenté de nous accorder certains dons qu'il distribuait encore à d'autres créatures, mais dans nos maux eux-mêmes nous avons reconnu qu'il a pour nous une tendresse particulière, de telle sorte que nous devons particulièrement l'aimer et pour nos biens et pour nos maux. Seigneur, c'est par un don de ta grâce que je te connais et que je comprends, de préférence à tant d'autres, quelques-uns des secrets de ta toute-puissance... Vers tel côté que je me tourne, ta grâce et ta miséricorde allaient devant moi. Souvent, lorsque je me croyais perdu, tu m'as soudainement délivré ; je m'égarais, tu m'as ramené; j'ignorais, tu m'as instruit ; je péchais, tu m'as admonesté; je cédais à la tristesse, tu m'as consolé; je me désesperais, tu m'as rendu le courage ; je tombais, tu m'as relevé, et tu m'as soutenu quand j'étais debout; tu m'as conduit quand j'ai marché, et quand j'ai été vers toi, tu m'as tendu les bras. Voilà ce que tu as fait pour moi, Seigneur mon Dieu, et beaucoup d'autres choses encore dont il m'est bien doux de toujours avoir la pensée, de toujours parler, de toujours te rendre grâces, afin que mes hommages et mon amour soient, ô Seigneur mon Dieu, le témoignage de tous tes bienfaits. »

Au point de vue bibliographique, ce qui doit nous occuper spécialement, nous mentionnerons un recueil important et devenu peu commun : Allatii (Leonis) *Symmikta sive opuscolorum Græcorum et Latinorum libri duo ; Coloniæ Agrippinæ, Kaloverius*, 1653, in-4 ; la première partie de ce recueil contient treize traités, et la seconde onze

PREMIERE PARTIE.

1. Jo. Phocas, *De locis Antiochiam inter et Hierosolymam, necnon Syriæ, Phœniciæ et Palæstinæ*, grec et latin.
2. Epiphanii Hagiopolitæ, *Syria et urbs sancta*, grec et latin.
3. Perdiccæ Ephesii, *Hierosolyma*, grec et latin.
4. Anonymus, *De locis Hierosolymitanis*, grec et latin.
5. Eugesippus, *De distanciis locorum Terræ Sanctæ.*
6. Willebrandi ab Oldenborg, *Itinerarium.*
7. L. Allatius, *De Solen. veteris Ecclesiæ.*
8. Idem, *De liturgia S. Jacobi.*
9. Idem, *Pro Græcorum communione sub specie unica.*
10. Idem, *De lignis sanctæ Crucis.*
11. *Ritua'e vetus Cophtitarum*, Latine redditum ab Ath. Kircherio.
12. Conradi Marpurgici, *S. Elizabeth vidua*, Thuringiæ Landgravia.
13. G. Sionita, *De ritibus nonnullis Maronita-*

SECONDE PARTIE.

1. Constantini Porphyrogennetæ *Basilius Macedo*, grec et latin.

2. Jo. Camoniatæ, *Excidium urbis Thessalonicæ*, grec et latin.

3. Jo. Anagnosta, *De urbis ejusdem excidio postremo*, grec et latin.

4. Ejusdem, *De eodem excidio Monodia*, grec et latin.

5. Theodorus Gaza, *De origine Turcarum*, grec et latin.

6. Melch Inchoeferus, *De Eunichismo.*

7. L. Allatius, *De commenticia Papissa.*

8. L. Holstenius, *De Abassinorum communione sub unica specie.*

9. Idem, *De Sabbathio flumine.*

10. Anonymus, *De flumine eodem.*

11. *Catalogus operum S. Joannis Damasceni*, Jo. Auberto suppeditatorum ab Leone Allatio.

Allatius voulait porter ce recueil à dix livres ainsi que l'explique Fabricius, *Bibliotheca Græca*, t. IX, p. 3 ; mais il ne put accomplir son projet (1).

Nous avons déjà parlé du *Spicilegium Solismense*, entrepris par le savant bénédictin, dom Pitra, et destiné à arracher de l'oubli d'importants écrits enfouis dans les dépôts publics ou chez quelques particuliers. Afin de donner une idée des services que rend cette publication aux études sérieuses, nous nous bornerons à indiquer ce qui concerne l'évêque de Sardes, Méliton.

Ce prélat avait, vers le milieu du IIe siècle, composé un grand nombre d'ouvrages. L'un d'eux intitulé Κλεις, *la Clef*, donnait l'explication des termes symboliques qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Le texte original de la Clef a péri; il en subsiste heureusement une version latine que plusieurs critiques éminents des deux derniers siècles avaient eu le dessein de publier, mais ce projet n'avait pas été exécuté. Comprenant toute l'importance d'un ouvrage qu'on peut regarder comme une des bases de la symbolique chrétienne, le savant bénédictin a recherché le texte avec une patiente intelligence ; neuf manuscrits successivement découverts à Strasbourg, à Oxford, à Troyes, à Paris, à Lisbonne, à Poitiers et au Puy, lui ont permis de donner un texte complet et correct de la *Clef* de Méliton. Il y a joint de savants prolégomènes, des commentaires inédits composés par différents auteurs ecclésiastiques, divers traités écrits en grec, en arménien et en latin, des notes, des tableaux bibliographiques, une dissertation sur le symbole du poisson et une lettre de M. de Rossi sur le même sujet. Tous ces matériaux, classés avec méthode et publiés avec soin, forment en deux beaux volumes une véritable bibliothèque des auteurs qui ont traité de la symbolique, bibliothèque qu'il est facile de consulter, grâce à d'amples tables alphabétiques. M. Léopold Delisle, auquel nous empruntons cette appréciation, a inséré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1857, p. 81, la liste d'un grand nombre d'ouvrages inédits que dom Pitra a mis à contribution et qui lui ont fourni le moyen de placer un commentaire perpétuel dans le texte de Méliton. Le plus intéressant de ces écrits arrachés à l'oubli est un traité intitulé *Distinctiones monasticæ*, imprimé en Angleterre au commencement du XIIIe siècle, par un moine cistercien. On y trouve une foule de dissertations empruntées aux auteurs de l'antiquité et à ceux du XIIe et du XIIIe siècle.

Parmi les fragments des Pères, nous nous en tiendrons à indiquer :

Epistola sancti Nili monachi ad Nemertium scholasticum, d'après le manuscrit 711 de Cambray.

Sancti Patricii *Prolog. ad librum de tribus habitaculis*, d'après le ms. 1562 de Troyes.

Sanctus Isidorus, *De laudibus Salvatoris*, d'après un ms. de Colmar.

L'université d'Oxford a entrepris de publier la collection entière des chaînes des Pères grecs sur le Nouveau Testament. La première partie de cette œuvre a vu le jour sous le titre de : *Catenæ in Evangelia S. Matthæi et S. Marci ad fidem, codd. manuscript.; edidit J. A. Cramer ; Oxenii è typographico academico*, 1840, in-8. Après avoir cité les écrivains qui se sont occupés en détail de cet espèce de commentaire et après avoir reproduit la dissertation de Wolf, imprimée en 1712, l'éditeur traite la question relative à l'antiquité des chaînes et à l'utilité qu'elles présentent. Après qu'Origène, saint Basile, saint Grégoire et d'autres Pères eurent commenté les livres saints, il survint des écrivains qui morcelèrent tous ces commentaires en ayant soin d'extraire les parties les plus importantes et d'en former un corps d'ouvrage. Quoiqu'il y ait ordinairement plus de théologie que de critique dans ces commentaires, on y rencontre de temps en temps de très-bonnes remarques critiques. La chaîne inédite qu'a publiée M. Cramer, est tirée d'un très-beau manuscrit de la bibliothèque Impériale (fond Coislin), du XIe siècle, provenant du monastère de Saint-Athanase sur le mont Athos ; le commentaire de saint Jean Chrysostome sur saint Matthieu fait le fond de cette chaîne et se trouve ainsi réduit sous la forme d'une *synopsis* dont le texte grec n'avait pas encore été publié ; une version latine seule avait paru à Venise en 1554; elle était due à Christ. Serrarigus, et elle avait été reproduite dans l'édition de Paris, t. II, p. 1151. Les extraits sur l'Évangile de saint Marc sont beaucoup moins considérables que sur les autres évangélistes. La chaîne qui a été publiée à Rome en grec et

(1) On peut ranger dans la classe des livres les plus rares de la Patrologie celui qu'Abraham Ecchelensis a publié en 1646. C'est un petit volume contenant quelques écrits traduits de l'arabe et attribués à saint Antoine, mais dont l'authenticité est fort douteuse. En tête de l'ouvrage sont trois notices sur le saint : l'une est prise dans un livre intitulé : *La clé de la porte du paradis ;* une autre est extraite du Martyrologe égyptien ; la troisième provient du Martyrologe des Maronites. De ces divers écrits, c'est le second qui a le plus de valeur; les ouvrages attribués au saint ermite ont été insérés dans la *Bibliotheca Patrum* de Gallandi.

en latin par le P. Poussines comprend, entre autres travaux, celui de Victor d'Antioche dont le jésuite J. Peltan avait publié à Ingolstadt une traduction faite sur un manuscrit défectueux; les manuscrits dans lesquels ce commentaire est attribué à Cyrille d'Alexandrie sont bien plus étendus, et ce sont ceux-là que M. Cramer a reproduits.

La seconde partie de cette publication a vu le jour presque aussitôt que la première.

C'est parce qu'il a été attribué à l'un des plus anciens des Pères grecs que nous ferons ici mention du livre des *Philosophumena* qui a été l'objet de vives controverses et qui a provoqué de beaux et savants travaux de la part de M. Cruice, aujourd'hui évêque de Marseille.

Ce livre est un mélange de fragments empruntés de diverses mains. La pensée première s'en dégageait avec peine à travers la multitude des citations et la bizarrerie d'une méthode souvent barbare. Point d'art, point de méthode, point d'originalité. L'auteur gardait l'anonyme, et malgré le nom d'Origène écrit sur les marges, il se décelait si peu que sa personnalité ne pouvait être saisie.

Enseveli pendant des siècles sous la poussière des bibliothèques monastiques du mont Athos, le manuscrit des *Philosophumena* en sortait pour attaquer la mémoire de deux papes, Zéphirin et Callixte. On comprend avec quelle ardeur des écrivains protestants s'emparèrent de cette thèse. Le chevalier Bunsen, ambassadeur de la Prusse à Londres, crut aggraver l'acte d'accusation en l'attribuant à saint Hippolyte, évêque de Porto et martyr. Tertullien n'échappa pas à l'honneur d'être nommé dans ces débats : une thèse soutenue devant la faculté des lettres de Paris tendait à lui attribuer le manuscrit.

Dès 1853, M. Cruice entra dans la lutte par un savant ouvrage qui fit apprécier l'étendue de sa science, la solidité de son jugement et la solidité de sa critique. La papauté avait été attaquée. Sans doute il était bon de connaître l'agresseur, afin de juger la valeur de l'attaque, mais il était utile d'en démontrer la fausseté par le texte lui-même.

Ainsi l'apologie était fournie par le calomniateur; et l'arme que le protestantisme croyait avoir trouvée, se brisait entre ses mains ou plutôt se retournait contre lui-même.

M. Cruice acheva de venger la mémoire des deux pontifes incriminés, dans une savante histoire de l'Eglise de Rome, sous les trois pontificats de Victor, de Zéphirin et de Callixte. Pendant ce temps, il préparait une édition nouvelle des *Philosophumena*.

Les patientes recherches, les ingénieux rapprochements, les corrections indiquées ou faites, les restitutions heureuses d'un texte déplorablement altéré.

La difficulté des travaux philologiques de ce genre est des plus grandes; un savant critique a très-bien signalé le labeur de M. Cruice :

« Le philologue compare les textes, recherche les sources où son auteur a puisé, discute les mots, détermine leur sens relatif, constate les bizarreries, les irrégularités ou les élégances du langage, remplit les lacunes, rétablit l'orthographe qui influe quelquefois si étrangement sur le sens, lorsque les distractions du copiste ou son ignorance ont pu l'altérer, rejette les leçons douteuses, propose des conjectures, bannit des doutes, établit des certitudes, scinde les phrases, etc. Petites choses sans doute que tout le monde n'apprécie pas, mais combien elles coûtent de patience ! et quelle dépense de réflexion, de sagacité, d'esprit, de pénétration et de science n'exigent-elles point ! »

Tous les écrits qui rentrent dans la classe de la Patrologie ne sont pas des traités dogmatiques ou ascétiques; il en est qui remontent aux origines de l'Eglise et qui, d'une authenticité contestée d'ailleurs, sont toutefois fort remarquables.

Les *Récognitions* qui portent le nom de saint Clément de Rome, les *Clémentines* dans lesquelles la fiction a une large part, ont été signalées par un critique ingénieux, M. Chassang, comme le plus ancien des romans chrétiens. Transcrivons quelques lignes de son appréciation :

« Le christianisme trouva le roman profane florissant dans le monde romain; il tenta de le purifier en se l'appropriant. Il en usa d'ailleurs discrètement, parce qu'il pouvait s'en passer. L'imagination chrétienne n'avait pas besoin d'autres récits que des récits vraiment épiques des vies des apôtres et des saints, de la mort des martyrs, admirables commencements de l'Eglise. Mais tel est l'attrait des aventures imaginaires pour l'esprit humain que le christianisme qui, dans sa propre histoire, trouvait la variété la plus merveilleuse d'événements poétiques et vrais, ne dédaigna pas le secours du roman sanctifié. »

Au IIe siècle, le roman chrétien ne revêt pas encore les formes qu'il prendra plus tard. La controverse y tient plus de place que les aventures; la peinture des affections de famille y domine. Il semble qu'on veuille intéresser tous les bons sentiments de l'âme au succès de la religion.

Saint Pierre est le vrai héros de la narration clémentine; c'est lui que l'auteur a placé sur le premier plan, lui qui dirige la conduite des autres personnages et qui préside au dénoûment de l'action. On sent que la tradition est toute voisine encore et que l'image de l'apôtre est dans toutes les mémoires chrétiennes. Il a toute cette bonté familière que l'Ecriture sainte nous montre en lui. Pasteur habile, il fait tous ses efforts pour rassembler du plus loin qu'il peut les brebis du troupeau. Avec sa gaieté aimable et souriante, sa douceur, sa bonne grâce, le saint Pierre des *Recognitions* a quelques traits de saint François de Sales. Son caractère et celui des autres personnages ne sont pas appelés à se déployer peu à peu devant nous par des événements habilement disposés; il ne faut pas demander cet art raffiné à l'auteur d'un récit dans lequel il y a peu d'événements. C'est par de longues conversations que les personnages se révèlent,

mais dans ces entretiens on peut relever bien des sentiments vrais, bien des traits ingénieux, expressifs, éloquents qui peignent l'action du christianisme et des idées nouvelles... La littérature païenne n'offre point ces peintures de la pauvreté et du malheur qu'offre l'auteur des *Récognitions*, peintures où la littérature chrétienne excelle et se complaît. Le christianisme est la religion de la souffrance ; il est naturel que l'art chrétien s'attache à la représenter. »

Le même critique juge le célèbre ouvrage connu sous le nom du *Pasteur* et attribué à Hermas (1).

« Ce livre a plus de dix-sept cents ans; il fut composé moins de vingt ans après la mort de saint Paul, sous Domitien, par le frère d'un Pape, par un chrétien qui avait connu le grand apôtre. Bien des chrétiens de nos jours ne savent pas même qu'il existe. Les Pères de l'Eglise s'en sont servis pour combattre l'hérésie ; Origène, saint Athanase, Eusèbe vantent son utilité pour enseigner aux néophytes les premiers éléments de la vraie doctrine.

« L'auteur ne parle pas en son nom. Au premier livre, c'est une jeune fille, personnification de l'Eglise, qui apparaît à Hermas. Au second, c'est un ange qui se montre à lui sous la forme d'un berger, vêtu d'un manteau blanc, une panetière et une houlette à la main. C'est l'ange de la Pénitence. La pénitence est la voie du salut, et l'ange, le pasteur divin (de là le nom du livre) est le guide qui se charge d'y ramener les brebis errantes. Le berger révèle à Hermas les préceptes de la vie chrétienne, et cette morale n'est pas une science spéculative exposée dans une suite de théorèmes sur le devoir, le bonheur et le souverain bien ; c'est une science entièrement pratique et d'une application immédiate. Se perfectionner soi-même n'est que le commencement du bien; la plénitude du bien, c'est de perfectionner les autres. Mais ce n'est pas assez d'amender sa famille. Hermas doit amender la société en lui communiquant les préceptes de l'ange. Dans le livre du *Pasteur* éclate à chaque page cette ardeur de propagande, besoin irrésistible d'une doctrine qui a foi dans sa vérité. L'Eglise apporte d'abord à Hermas un livre où sont consignées ses instructions ; elle lui commande de les lire aux prêtres qui gouvernent la communauté des fidèles. Plus tard l'ange prescrit à Hermas d'écrire ses préceptes et ses paraboles et de les communiquer à ses frères pour les exhorter à la pénitence. Donner l'exemple de la foi, de la crainte et de l'amour de Dieu ; mener une vie pure, et si l'on commet des fautes, les expier par le repentir; chercher la vérité, fuir l'erreur, distinguer les vrais serviteurs de Dieu pour que la piété sincère ne porte pas la peine de la piété feinte; aux observances ajouter les œuvres; pratiquer la prière et l'aumône; secourir le pauvre quand on est riche, car le pauvre est au riche ce que la vigne est à l'orme; si l'orme soutient la vigne, elle portera des fruits pour elle et pour lui qui n'a pas coutume d'en porter ; si le riche assiste le pauvre, les prières du pauvre attireront sur le riche les bénédictions de Dieu qui ne bénirait pas l'un sans les prières de l'autre ; tels sont les préceptes les plus importants révélés par l'ange à Hermas.

« Dégagé de répétitions inutiles, d'épisodes accessoires, d'allégories secondaires, le livre du *Pasteur*, c'est la légende appliquée à une morale d'action et de propagande. Le salut est le but proposé à l'homme ; la route du salut, c'est la pénitence vaillante qui travaille partout à effacer le mal, en communiquant de proche en proche le progrès moral du père à la famille, de la famille à la société. Le guide de l'homme dans son voyage vers l'Eglise triomphante, c'est l'ange, c'est-à-dire la grâce envoyée d'en haut. On comprend sans peine le succès qu'obtint ce catéchisme dramatique et poétique qu'au 1er siècle on lisait dans les familles chrétiennes et même, dit-on, dans les églises. »

Un travail fort utile et qui manque encore en langue française, serait celui qui offrirait un résumé bibliographique de ce qui concerne les ouvrages des divers Pères, sans aborder les extraits et les analyses qu'ont accumulés Dupin, Ceillier et autres auteurs. Nous ne saurions aborder ici dans toute son étendue un pareil sujet qui sortirait de notre cadre, mais du moins qu'il nous soit permis de placer ici quelques notes qui donneront une idée de la façon dont on pourrait traiter ces questions, en joignant à l'indication des ouvrages et des éditions les appréciations émanées de juges dont l'autorité a de la valeur.

Clementis Romani *Homiliæ* XXIV *nunc primum integræ*, edidit A. R. M. Dressel, *Gottingæ*, 1853, in-8. — L'éditeur découvrit vers 1840 à Rome, dans la bibliothèque du Vatican (fonds ottobonien, n° 443), un manuscrit du commencement du XIVe siècle et donnant un texte complet et assez correct de ces homélies. Ce texte est fort supérieur à celui du manuscrit 1648 (aujourd'hui 1196) de la bibliothèque Impériale de Paris qui s'arrête au chapitre XIV de la dix-neuvième homélie, et qui par ses innombrables incorrections et lacunes a trop souvent mis en défaut la science critique des précédents éditeurs. M. Dressel s'est d'ailleurs à peu près abstenu de toucher aux questions que soulève l'ouvrage

(1) Le second volume des Mémoires (*Abhandlungen*) de la Société orientale d'Allemagne contient une édition complète du *Pasteur*, Leipzig, 1850, en langue éthiopienne. Elle est due à M. Antoine d'Abbadie qui, dans son voyage en Abyssynie, s'est procuré dans le couvent de Guala une copie de cette version. M. Dillmann, professeur à Kiel, qui a fait de l'éthiopien l'objet d'une étude approfondie, a ajouté au texte des notes savantes.

Nous n'avons pas besoin de redire qu'on ne possède du Pasteur qu'une traduction latine et des fragments cités par les Pères de l'Eglise. On dit que M. Tischendorf a retrouvé le texte original grec, mais il ne l'a pas encore livré à la publicité.

qu'il a édité. M. Amédée Tardieu a signalé ce travail dans l'*Athenæum français* (1854, p. 632).

Il convient d'abord de définir nettement la nature de l'ouvrage que son titre d'Homélies ne suffit pas à expliquer et qui n'est rien moins qu'un recueil pur et simple de sermons et de conférences sur tel ou tel point de dogme, sur tel ou tel lieu commun de morale. L'homélie proprement dite y est rare, et on serait embarrassé pour en citer d'autres que la onzième sur la *chasteté* et la *soumission à Dieu*, la fin de la douzième sur la distinction de la *charité* et de la pure *humanité* ou *philanthropie*, la seizième encore qu'on pourrait intituler : *de monarchia*, sur *l'unité de Dieu*. Les autres sont proprement des dialogues philosophiques à la façon de Platon et de Cicéron, ou bien encore des morceaux de controverse, quelquefois aussi des espèces de contes moraux, de petits romans ingénieusement arrangés dans un cadre historique ou légendaire, pour rendre la leçon plus saisissante, l'enseignement plus attachant. Ce recueil paraît destiné à un lecteur isolé plutôt qu'à un auditoire nombreux, caractère essentiel des anciennes homélies. Les *Homélies clémentines* ne diffèrent donc guère des *Récognitions* et des *Constitutions apostoliques* attribuées au Pape Clément dès le IIe siècle et déjà rangés par saint Jérôme parmi les apocryphes. Il serait d'ailleurs facile d'établir que les *apocryphes*, composés à un point de vue dogmatique, altèrent l'histoire moins que le reste, et sont même intéressés à une certaine exactitude dans l'exposition des faits. Parmi les détails curieux que mentionnent les Homélies on peut citer l'installation de Zanbée comme évêque de Césarée, les détails relatifs à la cananéenne Justa et à sa fille Bérénice, ceux qui conernent Simon le magicien, fils d'Antoine et de Rachel, natif de Gitthi, petit bourg situé à soixante et un chênes de Samarie, ses premières études sous saint Jean-Baptiste dont il était le premier *exarque* ou lieutenant, sa revendication du titre de chef de l'école ou *hérésie* exercée contre Dosithée à la mort de saint Jean ; ses opérations magiques, ses crimes sous couleur de nécromancie, ses disciples, etc. Observons aussi qu'il existe dans le manuscrit grec 804 de la bibliothèque Impériale une *Vie de saint Clément* que Cotelier a éditée et qu'il serait intéressant de confronter avec les 12e, 13e et 14e homélies.

Mais l'intérêt des *Homélies clémentines* n'est pas seulement dans les renseignements historiques qui y sont disséminés. On y trouve encore 1° une exposition complète de certaines doctrines gnostiques, de la *Sygyzie* notamment, vraie théorie du progrès et de la perfectibilité dans l'œuvre de la création ainsi que le comprenaient quelques sectes; 2° une vive diatribe contre les dogmes du paganisme hellénique ; 3° un résumé des doctrines cosmogoniques du magisme; et bien d'autres points qui prêtent amplement à de curieuses dissertations.

Gregorii Nazianzeni *Carmina cum versione Latina;* Venetiis, Aldus, 1504, in-4. — 228 feuillets non chiffrés, suivis de 4 feuillets qui manquent assez souvent ; deux contiennent non pas un errata, mais des corrections du texte. C'est le 3e volume de la collection des poëtes chrétiens; il a, comme les deux autres et comme les diverses éditions d'Alde de ces temps-là dont le grec est en regard du latin, un opuscule grec imprimé au milieu de chaque cahier.

Alde voulait qu'on pût séparer ou réunir à volonté le texte grec et la version latine. Il imprimait en conséquence les deux langues séparément, et à la reliure on les réunissait en entremêlant les cahiers, de manière que après le grec A, on mettait le latin A; après le grec A *ii*, le latin A *ii*, et ainsi de suite. Quand le premier cahier avait commencé et fini par du grec, pour le second cahier on commençait par une feuille latine, dont la première page était la version de la dernière page grecque du cahier précédent, et ainsi alternativement jusqu'à la fin du volume. Mais au milieu d'un cahier latin et d'un cahier grec, alternativement il restait deux pages blanches en regard qui devenaient inutiles ; Alde, pour les employer, s'avisa du bizarre expédient d'y imprimer un autre ouvrage, et il en résulte une véritable énigme pour ceux qui ne sont pas prévenus et qui, à travers une pièce de poésie, rencontrent une page de l'Evangile de saint Jean.

Œcumenius. — L'édition originale de ses Commentaires sur les *Actes des apôtres*, sur les sept Epîtres dites catholiques et sur toutes celles de saint Paul, fut publiée à Vérone en 1532, in-fol., *apud Stephanum et fratres Sabios;* ce gros volume de 1038 pages contient aussi le Commentaire d'Arethus sur l'Apocalypse. Un siècle plus tard, en 1631, F. Morel publia à Paris en 2 volumes in-fol., chez Claude Sonnius, les mêmes ouvrages, avec la traduction latine de Jean Hentenius qu'il avait revue; le tout remplit près de 1660 pages. Dans un avis au lecteur, l'éditeur rend compte de son travail et annonce qu'il y a apporté un grand soin.

L'*Explication des Epîtres catholiques* fut réimprimée séparément à Francfort, 1610, in-4 avec la traduction latine d'Hentenius. En fait d'éditions qui ne donnent que la traduction latine, nous pouvons citer celle que publia à Anvers en 1545 l'imprimeur Jean Steels, in-fol. : le titre en fera connaître le contenu : *Enarrationes vetustissimorum Theologorum* latine, ex interpretatione Joannis Hentenii; accedunt selecta quædam fragmenta ex D. Epiphanio Cyprensi, Theodoreto Cyrensi, episcopis aliisque Theologis; præterea Remigii, Altisiodorensis episcopi, enarrationes in XI posteriores prophetas. Une autre traduction latine du travail d'Œcuménius, exécutée par Jean Bernard Felicianus, a été imprimée à Venise en 1556 chez J. Zilletti.

On peut signaler aussi l'*OEcumenius in Epistolas Pauli, Latine, ex versione Maximi Florentini*, monachi Cassinensis, *Bâle*, 1553, 2 vol. in-8, quoiqu'il paraisse qu'une grande

partie de ce travail est étrangère à l'évêque de Tricca.

Salvien. — Le traité *Contre l'Avarice* est partagé en quatre livres; l'amour des richesses y est considéré comme la source de tous les malheurs du monde. Cet ouvrage, dont il existe trois copies à la bibliothèque Impériale (n° 2172, 2173, 2785), avait été publié dans divers recueils et notamment dans l'*Antidotum;* Bâle, 1528, in-fol., et l'*Hæretheologia*, p. 577, avant l'édition particulière qui parut à Trèves, en 1609, in-4 avec les notes de Macherentini. La bibliothèque Impériale possède aussi deux manuscrits (n° 2174, 2786) du traité *De la Providence* (*De gubernatione Dei*). Baluze a fait un heureux et fréquent usage de celui qui appartenait à l'abbaye de Corbie. L'auteur déplore de nouveau les vices et les calamités de son siècle; il se plaint surtout de la funeste influence des théâtres sur les mœurs publiques, et cette partie de son traité a été traduite en italien à Milan en 1529 sous le titre de *Libro di Salviano contra gli spettacoli*.

Les deux traités de Salvien et les neuf épîtres qui restent de lui ont été réunis pour la première fois dans l'édition in-fol. publiée à Bâle, chez Froben en 1530 par les soins de J. A. Brassicanus. Ce volume est terminé par un livre intitulé *Anticimenon*, recueil de textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, opposés en apparence les uns aux autres; Salvien n'en est point l'auteur, quoiqu'il ait été désigné comme tel par d'anciens bibliographes.

L'édition de Brême, 1688, in-4, comprend avec le travail de Baluze, le commentaire de Ritterhusius et les notes de divers savants.

Les traductions de Baufremont, Du Ryer, Pierre Gorse et Drouet de Maupertuis sont dépourvues de mérite; celle du P. Bonnet, oratorien, publiée en 1700, vaut mieux; M. Guillon l'a employée dans sa *Bibliothèque choisie des Pères*.

En 1834, MM. Grégoire et Colombet ont mis au jour à Lyon en 2 vol. in-8 (LXVIII et 396; 560 pages) une traduction nouvelle de Salvien avec le texte en regard.

La plupart des notes qui remplissent les 109 dernières pages du second volume consistent en citations, quelquefois assez longues, de textes anciens et modernes, ecclésiastiques ou profanes, historiques, philosophiques et oratoires qui ont quelque analogie avec les doctrines et les paroles de Salvien. On y voit, par exemple, quel parti Bossuet, de La Rue, Cheminart et d'autres prédicateurs ont su tirer de ces ouvrages. En général, ces rapprochements ont de l'intérêt; quelquefois ils semblent présenter des superfluités.

Synesius. — La première édition des écrits de ce prélat n'est pas complète; elle forme un volume tout grec imprimé à Paris en 1553, in-fol. par Adrien Turnèbe, *regiis typis;* elle est belle et rare, mais c'est là son principal mérite. Une autre édition, due au savant Petau, accompagnée de notes et d'une traduction latine *Paris*, 1612, est bien supérieure à tous égards; elle reparut en 1633 avec des additions considérables et en 1640.

En 1567, on avait imprimé à Bâle, chez Jean Oporin, avec une traduction latine, quelques-uns des ouvrages de Synésius, notamment les Hymnes. Quelques opuscules du même Père furent réunis dans des livrets mis au jour à Paris en 1595, et en 1600 chez Frédéric Morel.

Les lettres publiées pour la première fois dans les *Epistolaires grecs*, édités par Alde (1499, in-4) se retrouvent dans les mêmes Epistolaires mis au jour par Estienne en 1606. Morel les mit aussi au jour à Paris en 1581, en grec seulement; un autre libraire de Paris, Marc Orry, les fit paraître de nouveau en 1605 avec une traduction latine et des notes de Fr. Portus. Il existe aussi une édition toute grecque, Venise, 1812. Les Hymnes furent publiées en 1568 in-32 par Henri Estienne avec une traduction latine et des notes de Portus; ce volume contient aussi quelques odes de saint Grégoire de Nazianze. Le tout reparut en 1570, en 1582, en 1586, en 1603, en 1618; les Hymnes en question figurent aussi dans les *Poetæ Græci;* Genève, 1614, in-fol., t. III, p. 162.

En 1786, un savant allemand, E. F. K. Rosenmüller, publia à Leipzig, in-8, la cinquième hymne de Synésius, en y joignant une traduction allemande et une notice sur la vie et les écrits de cet écrivain.

Parmi les travaux récents sur la Patrologie, nous mentionnerons l'ouvrage de Michel Permaneder, *Les Pères des trois premiers siècles*.—Il commence par saint Barnabé; après une courte Notice biographique, il s'occupe de l'épître qui porte son nom; il en indique les éditions; il en fait l'objet d'une dissertation critique; il traite la question de l'authenticité d'après les témoignages des anciens et d'après les caractères de l'œuvre elle-même; il recherche l'époque de la composition; il en donne ensuite une analyse et expose la doctrine qu'elle présente sur Jésus-Christ, Rédempteur et Juge, sur le sacrement du baptême et la grâce de la régénération, sur la résurrection de la chair et la rétribution éternelle. Une dernière section est consacrée aux observations morales. Le *Pasteur* d'Hermas, les écrits de saint Clément de Rome, de saint Ignace, de saint Polycarpe, sont l'objet d'une analyse tracée d'après un cadre semblable. Un Appendice, consacré aux ouvrages d'une autorité douteuse, passe en revue les écrits de Denys l'Aréopagite, l'*Epître des prêtres, et des diacres d'Achaïe sur le martyre de saint André*, les *Actes de saint Paul et de sainte Thècle*, la *Vie et les miracles de l'apôtre saint Jean* par Prochore, les écrits attribués à saint Lin, l'*Histoire apostolique d'Abdias*, les *Testaments des douze patriarches*, les Livres sibyllins.

Une seconde partie traite des écrits de saint Justin, de saint Méliton, de Tatien, de saint Théophile, de saint Irénée, et de quelques autres écrivains de cette époque.

Comme échantillon du style du savant allemand, nous transcrivons un passage des

considérations qu'il expose à l'égard des *Testaments des douze patriarches*, ouvrage que nous avons insérés dans notre Dictionnaire des livres apocryphes.

« Auctor libri qui inscribitur Testamenta XII patriarcharum incertus est. Eum non Judæum, ut Grabio visum est, sed Christianum fuisse, cum viris aliis doctissimis Gallandius et Lumperus evincere conantur. Nec plus fidei sibi fecerint qui librum istum ex Hebraica in Græcam versum, et Christianorum manu interpolatum dicunt. Hebraismi enim, qui ibi occurrunt, nihil probant, cum et sacrum codicem Novi Testamenti ad Hebraismum proxime accedere nemo non affirmet. Præterea ab una manu omnia in hoc opere perscripta sunt; eadem enim ubique styli ratio spirat, cuncta uno quasi tenore et æqualiter fluunt, nihil insincerum, nihil interlitum apparet, nihil quod non proposito conducat. Denique apocryphorum usum qui hic illic observatur, auctor iste cum aliis ejusdem temporis scriptoribus communem habet; quemadmodum et illas de gigantibus fabulas deque carnali angelorum cum mulieribus commercio Philo, Josephus, Justinus, Athenagoras, Clemens Alexandrinus, Tertullianus, alii amplexi sunt. Unde Maranus concludit nihil esse, cur vereamur hæc Testamenta patriarchis supposita velut germanissimum opus Judæi in Christum credentis citare. Nos, etsi non temere hanc Marani sententiam subscribere audeamus, tamen minime Nicol, Nourrio, viro cætera æquissimo, assentiamus dicenti, hæc Testamenta perpetuis fuisse tenebris damnanda. Scriptorem, quisquis ille est, vixisse sub finem sæculi I cum Dodwelo, Wolfio, aliisque ex eo conjicimus quod de Hierosolymorum excidio et calamitatibus Judæis ob cædem Christi inflictis disseritur. »

Dans un ouvrage en 5 volumes intitulé : *Bibliothèque d'un homme de goût*, publié par A. Barbier en 1808, on trouve quelques détails sur les traductions françaises des ouvrages des Pères, publiées à cette époque ; on loue le travail de l'abbé Auger sur saint Jean Chrysostome (1785, 4 vol. in-8) ; c'est une traduction facile, naturelle et élégante.

Quant à saint Grégoire de Nazianze, deux de ses discours sont connus du public, grâce à l'abbé Trogat d'Assigny (mort en 1772), qui en a donné une traduction exacte et d'un style vif et élégant (1).

PELERINAGES. — Un travail bibliographique à cet égard serait d'un grand intérêt, mais nous ne pouvons que l'indiquer. Des renseignements curieux se trouvent dans un petit volume rare imprimé en 1552, petit in-8: *Les Voyages de plusieurs endroits de France et encore de la Terre sainte, d'Espagne, d'Italie et autres pays;* Paris, 1552, petit in-8 (2).

Une notice de M. Ludovic Lalanne : *Des pèlerinages en Terre-Sainte avant les croisades;* Paris, 1845, in-8, offre une liste chronologique de ces pèlerinages.

Citons les *Mémoires d'un bourgeois de Metz*, Philippe de Vigneulles, Stuttgart, 1852, in-8. Ces mémoires, écrits au commencement du XVI^e^ siècle et peu connus en France, présentent au milieu de bien des renseignements historiques des détails curieux sur des pèlerinages. Nous leur empruntons ce qui concerne les reliques d'Aix-la-Chapelle. Ce passage intéressant a été reproduit d'ailleurs dans l'*Athenæum français* (1853, p. 852).

Parmi les objets qu'énumère Philippe de Vigneulles, on distingue « une chemise assez brune comme enfumée et est plus longue beaucoup que d'autres chemises et a deux courtes manches et larges comme si elles fussent coupées au-dessus des côtés, et veulent dire aucuns que c'étoit un habit que Nostre-Dame vetoit dessus des autres robes.

« Le linge avec une figure de sang là où monseigneur saint Jehan fut décollé. »

L'auteur mentionne « la très-grande et la très-terrible multitude de peuple » qui se pressait dans la cathédrale de l'antique cité de Charlemagne.

« Vous diriez que tout le monde tremble du cri des hommes et des femmes qui crient miséricorde et se portoient les gens tout en l'air de force de presse. »

Un des pays européens où les pèlerinages se trouvent en plus grand nombre, est la Russie.

PENTATEUQUE. — Le *Manuel du Libraire* décrit plusieurs anciennes éditions hébraïques, mais on peut ajouter quelques détails à ce qu'il dit à cet égard. La première édition, publiée à Bologne, *anno conditi orbis* V. CCXLII, est décrite dans les *Ædes althorpianæ* de Dibdin (faisant suite à la *Bibliotheca Spenseriana*, t. II, p. 316-318), d'après un exempl. sur vélin, imparfait de 2 feuilles. L'exempl. sur vélin, que possède, à Paris, la bibliothèque impériale, est signalé par M. Van-Praet (*Catalogue des livres sur vélin*, t, I, p. 10). — On connaît plusieurs autres exempl. sur vélin ; il y en a deux à Parme, dans la bibliothèque hébraïque formée par J.-B. de Rossi, trois à Rome, deux à Oxford

M. Van-Praet décrit aussi, d'après l'exempl. sur vélin de la bibliothèque Impériale, l'édition de Lisbonne *anno minoris supputationis* 251 (1491), in-folio. Celle de Constantinople, anno 5307 (1547), est indiquée par de Rossi comme étant *di una estrema rarita* ; il s'en trouve un exempl. dans la *Bibliotheca Gren-*

(1) Cette même *Bibliothèque* peut être consultée avec profit pour ce qui concerne divers écrivains religieux. Elle fait, par exemple, un grand éloge des productions du jésuite Sidronius Hosschius qui a composé des vers latins, comme beaucoup d'autres membres de son ordre. Elle vante ses tours heureux, la pureté de sa latinité, la justesse de ses expressions, la clarté de son style. Ses élégies sur la passion de Jésus-Christ, au nombre de dix-sept, forment un poëme régulier qui a son exposition, son nœud, son dénouement, sa moralité. L'esprit est interessé et le cœur attendri en le lisant. Deslande qui l'a traduit en vers français ne s'est point attaché servilement à la lettre ; il a parfois retranché des répétitions et changé quelques images.

(2) Il existe un *Itineraria ad Hierosolymam*, auctore J. Arsenio ; *Venetiis*, 1661, in-8.—Cet ouvrage écrit entièrement en grec moderne pour servir de guide aux pèlerins, n'a pas été mentionné par les bibliographes. Un bel exemplaire s'est payé 1 liv. sterl. et 11 sh. à la vente Hanrott, 1856.

villiana. A la vente Libri, en 1849, on a payé 11 l. st. 5 sh. un exempl. également sur vélin de l'édition mise au jour à Sabionetta, 5317 (1557), in-12.

Nous indiquerons quelques autres éditions : *Amsterdam*, 5515 (1755). Ce volume contient le *Tigoun sofrim* (corrections des Scribes) ; les Juifs désignent ainsi des indications marginales destinées à défendre certains passages qui pourraient être mal interprétés. Ces passages, appartenant au Pentateuque, sont au nombre de seize. Voir la *Bibliotheca Hebræa* de Wolf, t. II, p. 22. — *Venise*, 5307 (1547), in-4, 162 feuillets, 2 colonnes ; très-jolie édition. — *Prague*, 5479 (1719), in-12 ; jolie édition ; commentaire en caractères rabbiniques. — *Amsterdam*, 5505 (1725), 5 vol. in-4, et 5524 (1764), 2 vol. in-4. Ces éditions contiennent les *Tigoun sofrim* et des commentaires rabbiniques ; elles sont décrites dans le Catalogue de Silvestre de Sacy, n° 208 et 209. — *Vienne*, 1795, 5 vol. in-8. On y trouve la traduction allemande (en caractères hébreux) de Moïse Mendelsohn, des commentaires et la paraphrase chaldaïque d'Onkelos. Tout cela se rencontre aussi dans l'édition de Lunéville, 5567 (1807), 5 vol. in-8

Signalons encore les *Exercitationes* de J. Morin, *Paris*, 1631, auxquelles Hottinguer opposa des *Exercitationes anti-Morinianæ*, *Tiguri*, 1644, in-4, et d'autres *Exercitationes* de Schwarz, *Vitembergæ*, 1753, in-4 ; les *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque samaritain*, par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (D. Maurice Poncet), *Paris*, 1760, in-8 ; la *Disputatio de Pentateucho Ebræo-Samaritano*, thèse soutenue par Marc Moses, *Buetzovii*, 1765, in-4. Une belle édition de ce Pentateuque a été publiée, en 1786, à Oxford, par Benjamin Blayney, gr. in-8.

Il existe à Paris, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, un manuscrit qui a été l'objet d'un travail de J.-M. Lobstein ; *Francofurti*, 1785.

En fait de langues orientales, le *Manuel du Libraire* signale une traduction persanne. *Calcutta*, 1828, une en sanscrit, *Serampour*, 1808 ; une autre édition, en cette dernière langue, est décrite, catalogue Silvestre de Sacy (n° 800), où l'on trouve également, n° 805, une traduction en mahratte, Serampour, 1805 ; une en orissa, 1814, et une en hindi, 1812.

Le Pentateuque et le *Livre de Josué* traduit en turc, par J. Dickson, et imprimés à Astrakhan, 1825, in-4, forment un volume très-rare en France.

Il faut mettre au rang des raretés bibliographiques d'un très-grand prix *The Pentateuch translated by W. Tindale*, in-12. Ce volume, imprimé par Hans Luft, à *Malborow* (Marbourg), en Allemagne, et terminé le 12 janvier 1530, est la première portion de l'Ancien Testament qui ait vu le jour en anglais. On n'en connaît, à ce qu'on assure, que cinq exemplaires, dont quatre fortement mutilés, et un complet, celui de la collection Grenville. Un acte du Parlement, de 1542, ordonna de couper dans tous les exemplaires les notes marginales accusées de contenir des propositions hétérodoxes.

En 1854, à la vente Dunn Gardner, à Londres, un exemplaire fut payé jusqu'à 169 l. st. (3975 fr.) quoiqu'il y eût plusieurs feuillets refaits à la plume.

Terminons en mentionnant l'ouvrage d'Antoine Perez, *Pentateuchum fidei, sive volumina quinque de Ecclesia, de Conciliis, de Scriptura sacra, de Traditionibus et de Romano Pontifice; Matriti*, 1620, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage, sorti de la plume d'un bénédictin, est fort rare, même en Espagne ; quelques idées un peu hasardées qui s'y trouve en ont amené la suppression ; il est peu recherché aujourd'hui : un exempl. relié en maroquin et partagé en deux volumes, n'a obtenu que 25 francs à la vente Mac-Carthy.

POESIE. — Nous nous contenterons, à cet article, d'offrir comme échantillon de recherches bibliographiques, une énumération de poëtes chrétiens dont les écrits, de peu d'étendue, n'ont pas été publiés séparément et se trouvent épars dans divers recueils.

Rusticus Helpidius ou Elpidius qui vivait vers l'an 500, a laissé un petit poëme *de Christi beneficiis* (*voir* Fabricius, *Poetæ Christiani Latini*, p. 756, et la *Bibliotheca Patrum* ; Paris, t. VIII, p. 707 ; Lugduni, t. IX, p. 465), et des *Historiæ Testamenti Veteris et Novi*, écrites en vers hexamètres et divisées en 24 sections (Fabr. p. 751 ; Biblioth. P. 706 et 462 ; Goldast, *Manuale bibl. S. Enchirid.* Francfort, 1610 ; Rivinus, *De Christo Jesu benefic. et laud. Christianæ relig. veter. poetar. illustr.* ; Lipsiæ, 1652, in-8.

Helpis ou Elpis, femme de Boëce, a laissé une hymne en vers trochaïques *De Petro et Paulo* (in Cassender. Oper. ed. *Paris*, 1616, p. 264).

Honorius Scholasticus, personnage sur lequel on manque de renseignements ; Mabillon, *Analecta*, t. I, p. 364, a publié de lui un *Carmen elegiacum ad Jordanem episc. Ravennensem.*

Martin, archevêque de Braga ; quelques vers de sa composition figurent dans l'édition donnée par Sirmond d'Eugène de Tolède. (*Paris*, 1619, in-8) et dans les *Œuvres* de Sirmond, t. II, p. 907.

Grégoire I^er^ dont il reste huit hymnes insérées dans le recueil de Fabricius, p. 785 à 800.

Baudonivia, religieuse au couvent de Sainte-Croix à Poitiers, écrivit vers l'an 590 en vers une *Vie de sainte Radegonde* insérée dans les *Acta sanctorum* de Surius, t. IV, p. 636 et dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti* de Mabillon, t. I, p. 316. *Voir* aussi l'*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 491.

Marcus, moine au Mont-Cassin, auteur d'une *Vie de saint Benoît*, qu'on trouvera dans le recueil de Mabillon que nous venons d'indiquer (t. I, p. 28), et dans Muratori, *Thesaurus Italicus*, t. IV, p. 605.

Honoré I pape ; un petit écrit en vers élégiaques *De apostolis in Christi ad cœlos ascensione obstupescentibus*, est inséré dans la *Bibliothèque des Pères* et dans la Collection de Fabricius.

Braulio, évêque de Sarragosse ; *Hymnus de S. Æmilio* (dans les *Acta S. ord. S. Ben.* t. I, p. 215).

Audoenus dont il reste *Carmen de sanctis Medardo et Gildarto*, publié dans les *Acta sanctorum* de Surius, t. III, p. 565.

Adhelmus, évêque de Malmesbury, vers 709 ; son *Liber de laude virginum* a été publié dans la *Bibliothèque des Pères* et dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, t. V, p. 798 (t. I, p. 713 de la

seconde édition), ainsi que son traité *de octo principalibus vitiis.*

Erinfridus, moine allemand, qui vivait vers l'an 810; Barth a recueilli quelques vers de lui dans ses *Adversaria*, p. 1486.

Echelwolf, moine irlandais; son *Liber de abbatibus Lindisfornensibus* a été imprimé dans les *Annales ord. S. Benedicti* de Mabillon, sæc. IV, pars II, p. 302.

Bernovius, auteur d'une *Epistola elegiaca ad Theodulfum Aurelianensem*, comprise dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, t. V, p. 681, et dans les *Opera* de Sirmond ainsi que dans la *Bibliotheca Patrum*, Lugduni, t. XIV, p. 48.

Berthold, moine dans un couvent près de Lyon; sa *Vita S. Maximi, abbatis Miciacensis*, est dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. I, p. 591.

Candidus, moine allemand dont il reste une *Vita sancti Ægili*, écrite partie en prose, partie en vers, insérée dans les *Acta* ci-dessus, sæc. IV, pars I, p. 226, et dans l'ouvrage de Ch. Brower, *Sidera Germaniæ;* Mayence, 1616, in-4.

Hilderic, mort en 834, abbé du Mont-Cassin; un petit écrit de sa composition *De origine, vita et institutione Pauli diaconi* se rencontre dans la *Bibliotheca ecclesiastica* de Fabricius, 1718, p. 169.

Ermanrich, moine à Fulde vers 850; sa *Vita sancti Soli* se trouve dans Mabillon, *Acta* sæc. III, pars II, p. 429 et dans Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. IV, pars II, p. 544.

Eginhard, connu comme historien; les Bollandistes ont inséré dans leur recueil, (t. I, Junii, p. 174) ses *Acta passionis sanctorum Petri et Marcelli.*

Walafrid Strabo, dont il reste quelques ouvrages sur des sujets religieux insérés dans la *Bibliotheca Patrum;* Lyon, t. XV, p. 202 et dans les *Lectiones* de Canisius, t. VI, p. 537.

Engelmodus, évêque de Soissons, vers 850, *Carmen ad Radbertum abbatem* dans la même *Bibliotheca*, t. XIV, p. 353.

Haldoin, abbé d'un couvent de Bénédictins près Reims; ses *Versus in tumulum sancti Remigii* se trouvent dans les *Analecta* de Mabillon, t. I, p. 416.

Freulphe, dont un *Carmen ad Elichararum* fait partie des Bibliothèques des Pères.

Angelomus, auteur d'une *Præfatio metrica Commentarii in libros Regum* que Leyser a placée dans son ouvrage sur les poëtes latins du moyen âge.

Aloarus, auteur d'un *Epitaphium Eulogii* dans le Recueil des Bollandistes, t. II de mars, p. 96.

Prudence, évêque de Troyes; il reste de lui diverses poésies que Camuzat a fait connaître, *Antiquitates Trecenses*, 1610, in-8, p. 105. Un de ces morceaux que Barth a inséré dans ses *Adversaria*, p. 911 (*in codicem sanctorum Evangeliorum ecclesiæ Tricassinæ*) n'est pas sans mérite. On a également de lui quelques hymnes dont l'abbé Lebeuf a donné des extraits dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris*, t. I, p. 338, 369.

Lupus Servatus; la *Bibliothèque des Pères*, Lyon, t. XV, p. 59, a fait connaître deux de ses hymnes *De solemnitate sancti Wigberti.*

Milo, moine du couvent de Saint-Amand au diocèse de Tournay; sa *Vita sancti Amandi*, écrite en vers héroïque, se trouve dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, t. I de février, p. 873. — Il ne s'est conservé que le prologue de ses *Libri de laude pudicitiæ et sobrietatis.*

Rutpertus, moine au couvent de Saint-Gall en 870; son *Carmen in laudem sancti Galli* en vers léonins a été inséré dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, t. II, p. 33, et dans les poëmes latins du X^e^ et du XI^e^ siècle publiés par J. Grimm et A. Schneller. Un autre écrit de lui, *De festivitatibus sancti Galli* est dans la *Bibliothèque des Pères;* Lyon, t. XXVII, p. 510, et quelques fragments dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, t. V, p. 706.

Errieus ou Herricus, moine bénédictin à Auxerre vers 980, a laissé, indépendamment d'une *Epistola ad Hildeboldum, episcopum*, une *Vita S. Germani Antissiod.* en six livres (insérée dans les *Acta sanctorum*, Julii, t. VII, p. 223) et un *Hymnus in S. Germanum*, que Barth a placée dans ses *Adversaria*, p. 1580.

Bernhardus composa un petit poëme *de vita, obitu ac miraculis sancti Benedicti* (dans les *Acta sanctorum ord. S. Bened.* de Mabillon, t. I, p. 29.)

Hartmulus, abbé de Saint-Gall, composa cinq hymnes qui furent mises en musique (dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, t. V, p. 728 et dans la *Bibliotheca Patrum;* Lyon, t. XXVII, p. 509.)

Jean, archidiacre à Rome; les Bollandistes ont publié (*Acta sanctorum*) Martii, t. II, p. 211) un *Epilogus vitæ S. Gregorii* écrit en vers hexamètres.

Armoin, moine à Saint-Germain des Prés; ses *Libri duo de inventione et translatione corporis B. Vincentii*, ont été publiés dans la Collection des Bollandistes, t. II de janvier, p. 405, et dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 652.

Angilbert, abbé de Centula, a laissé quatre pièces en vers élégiaques reproduites dans les *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I, p. 110.

Wulfagus, moine à Valenciennes. On trouvera dans les *Acta sanctorum*, t. I Februar, p. 888, une *Vita S. Amandi* dont il est l'auteur.

Waldramus, moine à Saint-Gall, puis évêque de Strasbourg; ses *Versus ad Salomonem episc. Constantiensem*, ont été insérés dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, t. I, p. 34.

Notker Balbulus, dont il reste de nombreuses pièces de vers placées dans les *Lectiones* de Canisius, t. V, et dans la *Bibliotheca Patrum;* Lyon, t. XXVII, p. 508.

Ratbodus, évêque d'Utrecht, mort en 917; les Bollandistes ont publié, t. I Martii, p. 58, son *Carmen allegoricum de sancto Suiberto.*

Salomon, évêque de Costnitz, mort en 919; des pièces de vers de sa composition se rencontrent dans les *Lectiones* de Canisius et dans la *Bibliothèque des Pères.*

Odo, abbé de Clugny; la *Bibliotheca Patrum*, Lugduni, t. XVII, p. 313, a fait connaître ses *versus et hymni de sacramento corporis et sanguinis Domini*, et deux hymnes *de Maria Magdalena et Gregorio Turonensi.*

Cosma, italien, qui vivait vers l'an 950; son poëme *de passione Theopompi et Theonæ* se rencontre dans l'*Italia sacra* d'Ugolini, t. II, p. 111.

Tutillo, moine de Saint-Gall; Canisius, *Lectiones*, t. V, a publié ses *Cantica seu Tropi.*

Flidegodus, bénédictin à Cantorbéry, a écrit en hexamètres, la *Vie de saint Wilfrid* (dans Mabillon). *Acta SS. ord. S. Bened.*

Frodoardus; on trouve dans le même recueil sa *Vita S. Columbani;* son *Carmen de S. Atala, de S. Bertulfo, de S. Benedicto.* Il avait composé quinze livres *De Romanis pontificibus a B. Petro ad Leonem* VII; il n'en reste qu'un fragment de la fin allant de l'an 915 à l'an 935; ce n'est d'ailleurs qu'une rédaction en vers de l'ouvrage d'Anastase le Bibliothécaire.

Smaragdus a laissé un poëme sur saint Benoît inséré dans la *Bibliotheca Floriacensis*, de J. à Bosco, p. 290.

Lamfridus, bénédictin à Winton, vers 980; il ne reste qu'une portion de sa *Vita Swythanis antistitis;* elle est dans les *Acta sanctorum*, t. I, Julii, d. 328.

Syrus, moine à Clugny; sa *Vita S. Majoli, abbatis Cluniacensis*, se trouve dans les *Acta sanctorum*, t. II, Maii, p. 668, et dans Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedicti*, sæc. V, p. 799.

Wolstan, Bénédictin à Winton, vers l'an 1000 ; son *Carmen in Ethelwodum*, et son *Liber de vita S. Swithani* ont été insérés dans les *Annales* de Mabillon, sæc. v, p. 298 et 621.

Jetraldus ou Gotscalcus, Bénédictin, auteur d'un poëme *De vita et virtutibus sancti Odilonis abbatis, libri III*, publié par Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.* t. VIII, p. 679, et d'un *Planctus de transitu Odilonis* qui est inséré dans la *Bibliotheca Cluniacensis* de Du Chesne, p. 529.

Jean, moine de Valenciennes ; il reste un fragment de sa *Vita S. Rictrudis*, inséré dans la Collection des Bollandistes, Februarius, t. I, p. 300.

Uffingus ou Uffo, moine Bénédictin à Werden ; on a de lui une *Vita sanctæ Idæ*, publiée par Leibnitz, dans ses *Scriptores Brunsvicenses*, t. I, p. 170 ; *Carmen de S. Ludgero* (dans les *Acta sanctorum*, t. III, Martii, p. 604).

Angelramus, abbé du cloître de Saint-Riequier, en Picardie ; il avait composé un poëme en quatre livres *De vita et miraculis sancti Richarii ;* le premier et le quatrième ont été publiés par Mabillon.

Odilo, abbé de Clugny ; la *Bibliotheca Cluniacensis*, a publié de lui IV *Hymni de beato Majolo*, et deux autres : *De Assumptione et Nativitate Mariæ* (p. 291 et 406) ; ces dernières sont aussi dans la *Bibliotheca Patrum*, Lyon, t. XVII, p. 668.

Gonzo, abbé de Florennes, dont il reste un *Prologus in historiam miraculorum sancti Gengulphi, martyris*, publié dans les *Acta sanctorum*, t. II, Maii, p. 648.

Gauferius de Salerne, moine du Mont-Cassin, vers 1060 ; Ughelli, dans son *Italia sacra*, t. I, p. 1341, a recueilli de lui *Carmen in laudem sancti Secundini* et une hymne en vers sapphiques.

Métellus, moine au couvent de Tegernsée, vivant vers 1150 probablement ; Canisius a inséré dans ses *Lectiones antiquæ*, (t. I, app. p. 55) 64 odes et 10 églogues intitulées *Quirinalia seu Gesta sancti Quirini ;* on peut lui attribuer aussi trois *Sequentiæ de S. Quirino*, insérées dans le *Thesaurus Anecdotorum* de Pez, t. III, pars III, p. 590.

Gilbert, moine du couvent de Saint-Amand, près Valenciennes ; auteur d'une *Historia miraculorum sancti Amandi corpore per Franciam translato*, insérée dans la Collection des Bollandistes, t. I, Februarii, p. 895.

Gualdo, moine de l'abbaye de Corbie ; sa *Vita sancti Ancharii, primi episcopi Hamburgensis*, est insérée dans l'ouvrage de Lambecius : *Res Hamburgicæ*, t. I, p. 243, dans la Collection des Bollandistes, t. I, Februarii, p. 427, et dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, de Mabillon (sæc. IV, pars II, p. 113).

Wolfelm, abbé au diocèse de Brumveiler, près de Cologne, mort vers l'an 1002 il reste de lui une *Epistola de sacramento Eucharistiæ contra errores Berengarii :* elle est insérée dans la *Vita Wolfelmi* du moine Conrad, laquelle se trouve dans les *Acta sanctorum*, t. III, Aprilis, p. 89, ainsi que les *Versus super utrumque Testamentum* du même abbé.

Alfanus, d'abord moine du Mont-Cassin et ensuite, de 1058 à 1085, archevêque de Salerne ; on trouve dans les *Acta sanctorum* publiés par Surius (*ad 1 Septemb.*) et dans les Bollandistes (Septemb. p. 144), sa *Passio sanctorum martyrum, XII fratrum Beneventanorum*, ainsi qu'un grand nombre d'hymnes de sa composition ont été insérées dans l'*Italia sacra* de Ughelli, t. II, p. 1085.

Adelfer, personnage d'ailleurs inconnu, mais dont les Bollandistes ont recueilli un *Carmen de sancti Nicolai Peregrini, Trani in Apulia patroni, adventu Tranum et obitum ejus scutis miraculis* (t. I Junii, p. 248).

Hariulphus, abbé à Aldenburg, près de Bruges ; sa *Vita S. Arnulfi*, insérée par Mabillon dans les *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. VI, pars II, p. 522, est mêlée de nombreuses pièces de vers.

Observons aussi que quelques hymnes dans l'*Antiphonaire* romain sont attribués tantôt au roi Robert, fils de Hugues Capet, tantôt à Hermannus Centocutus, tantôt à Adhémar, évêque du Puy, mort en 1098.

Une collection étendue d'anciennes inscriptions et épitaphes chrétiennes fait partie du recueil des *Inscriptions* de Gruter (t. II, *Append. Christ.*) ; *Voir* aussi le t. V de l'ouvrage du cardinal Mai, *Scriptorum veterum collectio nova e codicibus Vaticanis.*

Les littératures étrangères offrent un nombre immense de poëmes sur des sujets religieux ; l'Ecriture sainte, la Vie des saints ont été, sous ce rapport, des mines inépuisables. Nous avons sous les yeux l'ouvrage de Carlo Durante, médecin de Sixte-Quint, *Del parto della Virgine libri tre ad imitatione del Sannazaro*, Roma, 1573, in-4, ainsi que le poëme d'Erasmo de Valvasone, *Lacrime di S. Maria Madalena ;* Venezia, 1592 et 1613 ; celui de Mario Rasilia, continué par Faustino da Tudocio, *La conversione de S. Maria Magdalena e la vita de Lazaro e de Martha in ottava rima ;* Venezia, 1518, in-8. Mais nous ne croyons pas devoir en offrir une analyse. Nous passerons également sur des ouvrages espagnols, tels que la *Christopadia* de Juan de Quiros ; Tolède, 1532, in-8, et la *Decada de la Passion de Jesu Christo*, par Juan Coloma, Caller, 1576, in-4. Nous nous bornerons à indiquer : *El Monserrate*, de Christoval de Virues, qui est un des poëmes espagnols les plus estimés ; on en connaît diverses éditions, Madrid, 1587, 1601, 1609 ; Milan, 1602, et il y en a des extraits dans le *Tesoro de los poemas espanôles*, publié par Ochoa, Paris, 1840, in-8, p. 375.

Faisons du moins mention d'un volume plus intéressant pour des lecteurs français : *Santeul et la poésie latine sous Louis XIV*, par M. Montalant-Bougleux ; *Paris*, 1855, in-12

Un article de M. Sainte-Beuve, dans le *Moniteur*, du 1er septembre 1855, reproduit dans les *Causeries du Lundi*, t. XII, apprécie ce travail. L'ingénieux critique reconnaît aux vers de Santeul les qualités qui y paraissent : la pompe, le feu, la largeur, le naturel et la clarté ; mais il voit aussi le vide trop souvent et le peu de fond ; toutefois ce moine de Saint-Victor si original à certains égards, est bien de ceux qui, malgré tout, à travers l'anachronisme de la forme, sont véritablement poëtes de race et par nature ; il est de ceux qui, comme le disait Juvénal, ont *mordu le laurier*.

POLYPTYQUE. — Nous ne saurions mieux faire pour expliquer ce mot que d'emprunter ce que M. A. Tardieu (*Athenæum français*, 1853) a dit au sujet du *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, publié par M. B. Guérard ; *Paris*, 1853, in-4.

Dans l'origine un polyptyque était une feuille pliée plusieurs fois sur elle-même ; un peu plus tard, ce nom fut donné à des livres carrés composés d'un nombre indéfini de feuilles. Les livres du cadastre, les registres du fisc, sous les empereurs romains, étaient des polyptyques. Ils devinrent bientôt pour les contribuables le livre, le *polyptyque* par excellence, et ce nom leur fut réservé exclusivement.

La partie essentielle du polyptyque, c'était la description, l'état des biens imposables ; de là par une transition naturelle, le sens que le moyen âge donne à ce mot et que l'érudition moderne lui conserve, est celui d'inventaire des biens possédés par une église ou une abbaye. Ces inventaires conservés par les rois étaient dressés avec toutes les précautions, toutes les formalités nécessaires pour en faire des titres authentiques; on procédait à une enquête, en rédigeant procès-verbal en bonne forme de la déclaration des témoins en présence des parties intéressées qui pouvaient discuter les prétentions contraires à leurs droits. Ces formalités remplies, le polyptyque était obligatoire pour tous et faisait foi en justice. On peut donc ajouter la plus grande foi à ces inventaires et mettre sans crainte à profit les renseignements si abondants et si précieux qu'ils renferment. Un polyptyque en effet fait revivre et de leur vie la plus intime, les populations rurales des siècles passés ; il nous introduit dans la cabane du colon et du serf; il nous fait asseoir au milieu de chaque famille, il nous dit les noms de tous les membres qui la composent, la classe à laquelle ils appartiennent; il nous conduit dans tous les coins et recoins de la maison d'habitation, nous fait remarquer à l'occasion une belle pièce, élevée au-dessus du sol et exposée au midi, parfois pourvue d'une cheminée, luxe rare au IXe siècle, une cuisine, un puits, toutes les dépendances d'une exploitation rurale, pressoir, brasserie, boulangerie, cellier, granges, étables, écuries, bergeries, moulins, jardins potagers. Il nous mène ensuite dans les champs, nous montre les terres à froment, à seigle, à épeautre, les prés, les paturages, les vignes, les bois, les chenevières, les landes, les marais, les buissons. Il décrit en passant les divers modes de culture, il indique les mesures agraires ou de capacité usitées dans le pays, le prix courant des denrées de tous genres. Puis, nous ramenant au logis, il nous raconte le chapitre des redevances qu'il faut acquitter, le cens, la capitation, l'*hostilitium*, le *carnaticum*, le *vinaticum*, l'*herbaticum*, l'*agrarium*, l'*augustaticum*, la *lignaritio*, la *partio*, les vins, les chapons, les poulets, le miel, les gâteaux, etc., et les services non moins onéreux, corvées pour labourer, corvées pour récolter, corvées pour vendanger, corvées pour faucher, corvées pour exploiter les forêts, corvées pour charrier les blés, les vins, les bois, les fourrages. Nous apercevons l'église ; aussitôt le polyptyque nous apprend quel en est le patron ; il examine tous les ornements, tout le mobilier depuis les livres jusqu'à la cloche.

L'importance de ces documents n'avait pas échappé aux érudits des siècles derniers. Du Cange enrichit son *Glossarium infimæ Latinitatis* d'un grand nombre de textes empruntés à ces curieux documents. Mais c'est à notre époque seulement qu'on s'est occupé de les mettre dans leur jour, de les éditer avec le soin qu'exigent des textes difficiles, et surtout de faire ressortir les richesses ignorées qu'ils renferment. L'honneur de cette tâche difficile revient éminemment à M. Guérard ; la publication du *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* rédigé sous Charlemagne par l'abbé Irminon, l'a placé au premier rang de l'érudition française. Dans des prolégomènes qui n'ont pas moins de mille pages in-4, l'histoire interne de la France carlovingienne, l'état des personnes, la condition des terres, tout ce qui constitue la vie de la société et la vie de la famille, est retracé avec le plus grand talent. Les cartulaires de Saint-Père de Chartres, de Saint-Bertin, de Notre-Dame de Paris, sont venus successivement compléter et continuer cette œuvre capitale.

Le polyptyque de Saint-Rem de Reims fut rédigé au temps d'Hincmar. On savait que le manuscrit original avait échappé à l'incendie de Saint-Germain en 1794; on savait qu'il en avait été fait une copie, mais toutes les recherches avaient été infructueuses jusqu'au jour où le hasard a fait retrouver cette copie au milieu de papiers insignifiants provenant du bénédictin dom Poirier.

Le polyptyque de Saint-Remi complète celui de Saint-Germain en fournissant sur une autre partie de la France des renseignements tout aussi sûrs, tout aussi abondants; il fait comprendre, bien mieux que toutes les chroniques ou histoires, le mouvement social qui s'opère sous les faibles successeurs de Charlemagne. Une foule de faits curieux résultent de la comparaison de ces documents, mais ce n'est pas ici qu'il peut être question de la faire ressortir.

Le polyptyque de Reims présente divers inventaires d'églises rurales, documents très-rares au IXe siècle. On y lit l'état descriptif de tout le mobilier des églises de Rilly, Villers, Aguilcourt, Beine, Saux-Saint-Remi. Ces églises étaient du reste fort pauvres; la plupart des vases sacrés sont en étain, métal dont le concile de Reims en 813 avait autorisé l'emploi en cas de nécessité.

Un appendice comprenant les bulles qui peuvent servir à éclairer la topographie du polyptyque de Saint-Remi, le polyptyque inédit de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, rédigé peut-être au Xe siècle, et de curieux extraits du cartulaire de Metlode publié par M. Hoefer, complètent ce volume que terminent un index et un vocabulaire géographique faits avec le soin qu'exigent ces instruments de précision de l'érudit.

PORTRAITS. — Nous avons déjà parlé de quelques collections de portraits ; nous pouvons signaler divers autres ouvrages rentrant dans la même catégorie et qui, publiés à l'étranger, sont peu communs en France.

L'*Heroologia anglica*, authore H. H. (Holland) 1620, 2 parties in-fol. Ce recueil contient 67 portraits, parmi lesquels il y en a de gravés par Crispin de Pas. L'ouvrage rare en France, n'a cependant pas été payé cher dans plusieurs ventes (52 fr. à celle de Boulard), mais en Angleterre, il vaut bien davantage.

Un autre ouvrage d'Holland, *Basiliologia* (Londres, 1618), renferme 33 portraits de souverains anglais, sans texte. C'est un volume d'un haut prix à l'égard duquel on peut consulter le *Bibliographical Decameron* de Dibdin, t. I, p. 281-284.

L'ouvrage d'Edmond Lodge (*Portraits of illustrious personnages of Great Britain*, 1821-34, 4 vol. in-fol.) contient 260 portraits très-bien gravés d'après des monuments authentiques. Il a été publié en 40 livraisons au prix de 2 guinées, et 5 guinées en grand papier, ce qui faisait ressortir le livre à 2000 et 5250 francs. Un exemplaire 395 fr. à la vente du roi Louis-Philippe. Un article sur les trois premiers volumes figurent dans le *Quater ly Review*, octobre 1828. On a trouvé, même en Angleterre, que ces prix étaient élevés, et on a publié en 1824 une édition in-8 où les planches étaient réduites ; en 1829 une nouvelle réimpression a été annoncée. Elles ont toutes ensuite été mises au rabais.

Signalons aussi les *Portraits of the british Poets*, 1824, 2 volumes in-4 (128 portraits gravés par Finden, Pye, etc.), et la *Gallery of rare portraits*, publiée par Woodburne (1816 2 vol. in-4); on y trouve la reproduction de 200 portraits anciens gravés par Faithorne, Vertue, et autres artistes, portraits qu'il est presque impossible de se procurer et dont le prix est excessif.

On recherche les *Portraits des hommes illustres de Danemark* (Copenhague, 1746, 2 vol. in-4), publiés par Tycho Hofman. Le tome II se trouve assez difficilement ; il fut supprimé à cause d'une anecdote injurieuse pour Anne d'Autriche. Voir Falkenstein : *Description* (en allemand) *de la bibliothèque de Dresde*, p. 53.

Mentionnons divers ouvrages dont la possession ne saurait être indifférente aux iconophiles :

Bodel Nyenhuis, *Liste alphabétique d'une petite collection de portraits de libraires, de fondeurs, d'imprimeurs*, etc.; Leyde, 1836, in-4.

Browley, *A catalogue of engraved british portraits*; Londres, 1793, in-4.

Catalogue de la belle et précieuse collection de portraits de feu M. J de Franck, banquier à Vienne; 5 vol. in-8.

Caulfield, *Calcographiana. The purchaser's chronicle and collectors guide to the Knowledge and value of engraved british portraits*; Londres, 1814, in-8.

Evans, *Catalogue of engraved portraits, the larcest ever submitted to the public comprising newley row portraits, alphabetically arranged*, vol. I comprising 30 ow engraved britissh portraits, Londres, 1853, in-8.

Frenzel, J. G. A. *Sammlang der Kupferstiche*. Catalogue des gravures, etc. composant la collection du comte de Sternberg Manderscheid ; *Dresde*, 1842. 4 vol. in-8. (On y trouve entre autres objets un long catalogue de portraits de tous genres).

Mochsen, J. C. W. *Verzeichniss einer Sammlung*, Catalogue d'une collection de portraits, pour la plupart de médecins célèbres; *Berlin*, 1771, in-4.

Muller, F., *Beschryvende catalogus*, Catalogue descriptif de 7000 portraits de Hollandais; *Amsterdam* 1853. (Cette collection fut mise en vente publique).

Fenzer, G. W. *Verzeichniss.*, Catalogue de portraits de Nurembergeois de toute classe ; *Nuremberg*, 1790, in-4.

Weber, H. Catalogue d'estampes anciennes, 1re partie ; portraits gravés par et d'après Van Dyck; *Bonn*, 1852. in-8.

PROPHETIES. — Il y aurait certainement un travail fort curieux à faire sur les prétendues prophéties attribuées pour la plupart à des saints, mais ce sujet ne peut ici qu'être rapidement indiqué.

On a attribué à sainte Brigide des *Révélations*, où on lit ceci : « Dessous la grande aigle qui nourrira le feu en son cœur, l'Eglise sera opprimée ; quand les Allemands scorpionistes seront confédérés avec le lis, alors l'Eglise portera la croix de lamentation auprès du Rhin (1).

Il est assez difficile de chercher le sens de ces oracles énigmatiques.

Au moyen âge on lisait avec avidité des prophéties faites du temps de saint Grégoire. Les divers chapitres dont elles se composaient avaient pour sommaires :

Du bon marinier qui aura un bras long et l'autre court.

D'un épervier qui sera roi couronné de trois couronnes, et de l'homme de Turquie qui trois jours jettera flammes par la bouche.

De l'oiseau qui naîtra d'un arbre et de la bête qui naîtra au désert de Babylone.

Du poisson qui naîtra au fleuve du Jourdain.

De l'épée qui descendra du ciel et ira parmi les payens détranchant leurs têtes aussi dru que pluie

Il se trouve encore, surtout dans la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, des gens qui se proposent d'arracher à l'avenir ses secrets.

Le docteur Cunning est un Anglais qui ne cesse de produire des ouvrages qui trouvent de nombreux lecteurs. Il interroge l'Apocalypse ou les prophéties de Daniel, et il y trouve matière à des prédictions du genre terrible. Bien qu'aucune de ces prophéties ne se soit réalisée, le révérend ne se lasse pas; après

(1) Voici un échantillon de cet écrit : « Le Pape ne porte point de bâton parce que saint Pierre se priva du sien l'envoyant en Allemagne afin qu'il fût posé sur le corps de saint Materne ; ce qui fut fait et Materne qui était au sépulchre depuis quarante jours, fut ressuscité ; il vécut depuis quarante ans. « Quand il baptisoit le peuple de Trèves, il vint si grande quantité de peuple qu'il les fallut baptiser en une petite rivière qui passe parmi la ville. Et quand le sainct chresme fut failly, ladicte rivière par miracle fut pleine d'huille, Après que sainct Materne fut resuscité le baston de l'apostre fut divisé en deux parties, desquelles l'une est à présent à Trèves, et la partie supérieure est à Cologne et est gardée en grande révérence. »

avoir prophétisé la fin du monde pour 1858, il a voulu établir que ce que la Bible appelle la bataille d'Armageddon, s'accomplirait littéralement avant la fin de 1861, entre les armées de la France, de l'Angleterre et de la Russie; le théâtre de la guerre devait être la Circassie. Malgré tous les démentis qu'inflige le cours des événements au tenace prophète, la foi de ses partisans ne se dément point, et la vente de ses écrits ne diminue pas. C'est en Angleterre surtout que se trouve une classe de gens qui trouve du charme dans la terreur qu'inspire l'annonce de grands cataclysmes, de grandes calamités prochaines, et quoique d'un prix élevé, le dernier ouvrage du docteur s'est placé à des milliers d'exemplaires; il est vrai que le titre est de nature à séduire les lecteurs dont nous parlons; il peut se traduire par : *La grande tribulation, ou les choses qui se passent sur la terre.*

La *Pronosticatio* de Jean Lichtenberger, souvent réimprimée à la fin du XV^e^ siècle, est encore recherchée des bibliophiles, surtout lorsqu'il s'agit des éditions qui sont ornées de gravures sur bois (1); mais un des plus convoités des écrits de ce genre, c'est le *Mirabilis liber*, partie en latin, partie en français, et dont les éditions assez nombreuses (*voir* le *Manuel du Libraire*) vont toujours en augmentant de valeur; celle de Paris, imprimée par E. et J. de Marnef, en 1523, et qui s'était payée de 16 à 25 francs dans quelques ventes, est arrivée à 50 et 95 francs lorsque les bibliothèques de Cailhava et A. Bertin ont été livrées aux enchères. Au commencement de la révolution, quelques prédictions assez spécieuses sur les tribulations de l'Eglise (prédictions qui pouvaient d'ailleurs s'appliquer aux événements du XVI^e^ siècle) frappèrent les esprits tout comme si le *Mirabilis liber* avait été écrit pour les faits de cette époque.

La prophétie attribuée à saint Malachie, évêque d'Irlande, prétend désigner les divers Papes qui se succéderont sur le trône de saint Pierre, non par leur nom, mais par une épithète, mais par une très-courte sentence qu'il est facile, jusqu'à certain point, d'interpréter après coup.

Nous mentionnerons les cinq premiers pontifes qui figurent dans cette liste :

Célestin II né en Toscane, *Ex casto Tyberis.*
Lucius II de Bologne, *Inimicus expulsus.*
Eugène III de Pise, *Ex magnitudine montis.*
Anastase IV, romain, *Abbas suburbanus.*
Adrien IV, anglais, *De rure albo.*

Un opuscule très-peu connu appartenant à la catégorie qui nous occupe est celui qui a pour titre : *Prophetia reperta anno Domini* 1492 *in Ecclesia Tarentina, nuper autem mense Maio in lucem edita per Fratres Sanctæ Mariæ Montis Oliveti.* Prophetia de sancto Cataldo (*s. l. et a, sed Florentiæ*, 1497, in-4); les bibliographes n'ont pas fait mention de ce livret de deux feuillets qui annonçait la chute de la dynastie hispano-napolitaine, il y a 360 ans environ.

PROVERBES. — Les proverbes offrent, au point de vue des études religieuses, des côtés dignes d'attention.

L'ouvrage du rabbin Bedraschi, intitulé *Mincha Apennim* (*Choix de pierreries*), est un recueil d'adages et de sentences parmi lesquelles il en est de très-sensées; et comme elles sont fort peu connues, nous en rapporterons ici quelques unes :

Visiter rarement ses amis augmente l'amitié.
La science sans richesses est comme un pied sans soulier, et les richesses sans savoir comme un soulier sans pied.
Il n'y a pas de trou d'aiguille trop petit pour deux amis, et toute l'étendue du monde ne suffirait pas à deux ennemis.
Un homme est sage quand il recherche la sagesse, fou quand il croit l'avoir trouvée.

On consultera avec fruit l'ouvrage de Drusius, *Proverbia sacra et ex sacris Litteris orta, Frunekeræ*, 1590, in-4; il est divisé en deux parties: la première comprend les proverbes, sentences et maximes tirées textuellement des livres saints; la seconde présente les proverbes et préceptes qui ne tirent qu'indirectement leur origine de la Bible. Il règne dans ce travail une érudition solide, et les notes renferment bien des choses curieuses. Les *Apophtegmata Ebræorum et Arabum*, 1591, in-4, publiés par le même auteur, offrent une collection moins étendue, mais qui ne manque pas d'intérêt.

Les *Adagia sacra*, par J. Zehner, *Lipsiæ*, 1601, in-4, renferment 500 sentences divisées en trois classes : proverbes tirés de la Bible; maximes morales éparses dans les livres saints et offrant en quelque sorte le caractère et l'usage de véritables proverbes; locutions proverbiales qui ne se trouvent pas textuellement dans la Bible, mais qui lui doivent leur origine.

Les *Adagialia sacra Veteris et Novi Testamenti*, publiés par un jésuite, Martin del Rio (Lyon, 1614, in-4), offrent malheureusement un travail inachevé; une épître dédicatoire, écrite par le frère de l'auteur, nous apprend que sur 1300 proverbes ou locutions proverbiales extraits de la Bible, 300 seulement étaient éclaircis de manière à être livrés à l'impression. En dépit du titre, on ne trouve rien ayant rapport au Nouveau Testament. Quoique inachevé, cet ouvrage offre cependant des recherches aussi savantes que curieuses. Le P. del Rio possédait une érudition immense

(1) M. Nodier (*Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, p. 239) signale un exemplaire en sa possession de l'édition de J. Quentel, 1528, avec 44 vignettes sur bois d'un travail très-remarquable. Cette *Pronosticatio* n'est pas d'ailleurs dépourvue de l'attrait qui s'attache à la rencontre fortuite d'événements annoncés longtemps d'avance et de faits accomplis. Une phrase pourrait être regardée comme révélant des circonstances qui ne devaient survenir que trois siècles plus tard : In illo anno veniet aquila, tunc castra destruent, timor magnus erit in mundo ... Perdet lilium coronam quam accipiet aquila.

qu'il a parfois étalée avec profusion, mais il a réuni de précieux et abondants matériaux. Les explications qui accompagnent les locutions proverbiales qu'il a choisies sont très-propres à éclairer le lecteur sur l'intelligence complète d'un grand nombre de passages de l'Écriture sainte.

Une suite au travail du P. del Rio fut mise au jour par son confrère, le P. André Schott, dans ses *Adagialia sacra Novi Testamenti Græco-Latina* (Anvers, B. Moret, 1619, in-4). Les locutions proverbiales du Nouveau Testament sont énoncées en grec et accompagnées d'explications aussi étendues que dans le volume imprimé à Lyon, mais judicieuses et savantes. C'est donc un volume qui sera toujours consulté avec profit.

La *Chrestomatia Hebraïca* d'Hartmann (*Marbourg*, 1697, in-8) renferme soixante proverbes hébraïques extraits du *Florilegium Hebraicum* de J. Buxtorf fils; *Bâle*, 1648, in-8.

La Dissertation de J. Vorstius, *de Adagiis Novi Testamenti diatriba* (*Coloniæ*, 1699, in-8), fait suite au travail du même auteur sur les *Hebraïsmes du Nouveau Testament*. Ce philologue regarde les locutions proverbiales éparses dans les Evangiles comme des hébraïsmes, parce que c'est en hébreu qu'elles ont été énoncées.

Un Traité des *Proverbes de la sainte Ecriture* occupe les pages 459-490 d'un volume publié à Liége en 1699 : *Dissertations sur les Prolégomènes de Walton, très-utiles à tous ceux qui veulent entendre la sainte Ecriture.* C'est une traduction des *Prolégomena* placés en tête de l'édition de la *Polyglotte* de Walton (Londres, 1653-1660), 6 vol. in-fol. On reproche à cette version d'être peu fidèle, et le volume imprimé à Lyon, et non à Liége, est rempli de fautes typographiques.

Un ouvrage de W. Carpenter : *Old English and Hebrew proverbs, explained and illustrated* (Londres, 1826, in-24), contient l'indication de vingt-deux proverbes hébraïques. C'est un écrit sans importance.

Signalons aussi deux ouvrages allemands : *Spruch register..... Table des maximes de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Berlin, 1844, in-8 ; *Rabbinische Blumerlese... Anthologie rabbinique contenant un recueil avec traduction et une explication des Maximes hébraïques et chaldaïques des Proverbes du Talmud*, etc., *par Léopold Dukes* (Leipzig, 1844, in-4). D'après M. G. Duplessis, ces deux livres sont bien faits et d'un usage utile. Des proverbes talmudiques se trouvent aussi dans l'*Anthologie rabbinique* de R.-J. Furstenthal; Breslau, 1834, et quelques-uns sont cités dans le prospectus d'une traduction du Talmud, par M. Cohen (Paris, 1841, in-4, 18 pages). En voici quelques exemples :

Le mauvais penchant d'abord mince comme un fil d'araignée, ensuite gros comme un timon de voiture.

Un coup dans le cœur de l'homme préférable à cent coups sur le dos.

Accoutume ta langue à dire : je ne sais pas.

Le mauvais penchant est d'abord un passant, puis un hôte, enfin le maître.

Descends d'un degré pour prendre femme; monte d'un degré pour prendre un ami.

On pourrait former un recueil intéressant en choisissant, soit dans les anciens recueils de proverbes, soit dans ceux des divers peuples, les adages ayant rapport à la religion et à la morale. Une des collections les plus vieilles qui aient vu le jour en France, les *Proverbes communs* (dont M. Silvestre a donné une réimpression dans sa collection gothique), présente à cet égard des sentences d'un laconisme frappant et d'une vérité saisissante :

A toutte heure la mort est preste.
A bien mourir doit chascung tendre.
A qui Dieu plus a donné, plus est à luy obligé.
A qui Dieu aide, nul ne peult nuyre.
Bonne vie attrayt bonne fin.
Ce que l'homme propose, Dieu aultrement dispose.
De telle peine est le pecheur pugny—Qui en son vivant met Dieu en obly—Quant il meurt, ne lui souvient de luy.
Dieu rendra tout à juste pris.
Dieu scait bien qu'il nous fault.
Dieu punit tout quant il luy plait.
Il ne pert rien qui ne pert Dieu.
Le plus riche nemporte quung linsent.
Plaisirs mondains finient en pleurs.
Qui veult sa conscience munde, il doit fuir le monde immunde.
Tous filz de Adam mourront.
Tout est transitoire fors aymer Dieu.
Ung homme qui nest pas vicieux, nayme pas les lieux ténébreux.

Une collection de proverbes du sud-ouest de la France (*Louis Monteh guascons*), publiée au commencement du XVII^e^ siècle, par un auteur fort peu connu nommé Voltoire, présente quelques adages que nous placerons ici :

Que Diou oublidera en sa prosperitat
Entenu non sera en son adbersitat.
En touts endrets, è en tous locs
Pregue Diou, deou co à bous obs.
Quan Diou bo l'homé castigua,
Dè sonn sens lou hé baria.

PSAUTIER.—Il y aurait matière à plus d'un gros volume si l'on voulait aborder les questions bibliographiques si multipliées qui se rattachent aux *Psaumes* de David (1). Il n'est guère de portions de la Bible qui aient été plus

(1) Une multitude de dissertations spéciales relatives aux *Psaumes* (ainsi qu'aux autres portions de l'Ecriture sainte) se trouvent dans les nombreuses publications scientifiques de l'Allemagne. Nous nous bornerons à mentionner dans les *Annales de la science biblique* (en allemand) publiées par M. Ewald à Gottingue, des travaux de critique verbale, et notamment, tom. XI (1861) un mémoire sur la signification du mot *Schigajon;* cette expression qui est en tête du psaume VII a fort embarrassé les exégètes ; M. Ewald, qui l'avait d'abord traduite par *dithyrambe*, pense qu'il désigne une musique nuancée dans laquelle on passe alternativement du *piano* au *forte*. Un autre mémoire est relatif au mot *Manon* (*Proverbes*, XXIX, 21), M. Ewald assigne à ce terme que la Bible ne contient qu'une seule fois, le sens de *ingrat*.

souvent traduites dans toutes les langues, en vers ou en prose, paraphrasées et commentées. Les travaux de l'érudition moderne allemande ont beaucoup fait pour éclaircir les Psaumes, pour rechercher tout ce qu'ils peuvent offrir au point de vue grammatical et historique; malheureument ces écrits, dus presque tous à des plumes protestantes, sont souvent infectés des erreurs du rationalisme; nous nous bornerons à mentionner l'ouvrage de Stier (*Halle*, 1834, 2 vol. in-8), consacré à établir l'ordre chronologique des Psaumes, et le livre d'un savant catholique D. Tobenz : *Periphrasis Psalmorum ex Hebræo adornata cum notis* (Vindobonæ, 1814, in-8).

M. Francisque-Michel, le plus laborieux de tous les érudits qui aient exploré la littérature du moyen âge, a publié à Oxford en 1860, d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne, (in-8, XXXIV et 377 pages) une ancienne traduction française du Psautier, faite en Angleterre ou en Normandie au XII^e^ siècle. L'éditeur a, dans sa préface, traité divers points d'histoire littéraire du moyen âge. Il se livre à de judicieuses observations sur l'antiquité et sur la patrie des premières versions du Psautier en langue vulgaire; il a joint aux 150 psaumes une autre version française du Psautier en vers de huit syllabes tirés d'un manuscrit de la fin du XIII^e^ siècle récemment acheté par la bibliothèque Impériale; un dialogue en vers français de huit syllabes sur le salut de l'homme, composé au XIII^e^ siècle par Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, enfin une traduction en provençal des chapitres 13-27 de l'Evangile de saint Jean d'après un manuscrit du Musée Britannique portant la date de 1135.

Quelques citations donneront une idée de ces différentes versions.

Voici d'abord un échantillon de la traduction en petits vers français du Psaume I^er^.

1. Bencois soit qui n'alait mie
Et consoil de la felonnie,
Ne ne s'arestut en la voie
Des Pecheors, ou l'en devoie,
N'en la chaiere ne s'assist
De pestilence et mal ni fist.
2. Maix en la loi Nostre Signour
Aurait e son cuer et s'aimour,
Et en la lei Deu pancerait
Et nuit et jor y vellerait.

Transcrivons maintenant le *Miserere* d'après la version en prose.

PSALMUS L.

1. Merci aies de mei, Deus, sulunc ta grande misericorde.

2. E sulunc la multitudine des tues merciz esleve la meie felunie.

3. Ampleis leve-mei de la meie iniquitet, e de mun peschet esneie-mei.

4. Kar la meie felunie je conuis, e le mien pechiet encuntre mei est tutes ores.

5. A tei sul pecchai, e mal devant tei fis; que tu seies justifier ès tues paroles, e venques cum tu jugeras.

6. Astetei acertes en felunies sui conceuz, e en pechier concèut mei la meie mere.

PSALMUS L.

1. Biaus sire Deus, à toi m'acorde,
Selon ta grand misericorde.
2. Deus, efface m'iniquité,
Selon la toie grant bonté.
3. Leive-moi de ma felonnie,
Et de mon pechié me netie
4. De mon pechié me fai confès,
Qui encontre moi est adès.
5. A toi soul pechai et meffis,
Et devant toy mon pechié fis,
Que tu soies justifiés,
Et vencus quant seras jugiés
6. Car en pechié sui concéus
De mere, et de mal concréus.

Sermo in cœna Domini.

PSALMUS L.

Incipit sermo Domini nostri Jhesu Christi, quem fecit in cena sua, quando pedes lavit discipulis suis.

Avam lo dio festal de lla Pasca, sabia lo Salvadre que la soa ora ve que traspasse d'aquest mun an Paer : cum agnes amat los sos chi eren el mun, en lo fi los amet. E, facha la cena cum diables ja agnes mes en cor que Judas lo trais, sabensque lo Paer li donet totas chausas e sas mas, e que de Deu eissit he a Deu vai, leva de la cena, e pausa sos vestimens. E cum ac pressa la toala, purceis s'en. D'a qui apres mes l'aiga en la concha, e enquet a lavar los pes deus disciples, e esterzer ab la toalia de que eva cenis. Donc vene a sain Peire, e diiss li Peir : *Dom tu me lavas los pes?* Respondet li Jesus et diiss li : *Zo que eu faz tu no sabs aoro, mas pois o sabras* Diiss li Peir : *Ja no me lavaras los pes.* Respondet li Jesus : *Si en no t lavarac non auras part ab me.* Diiss li Peir : *Dom, no selamen los pes. mas neeps las mas e lo chap.* Diiss li Jesus : *Cell chi es lavat non a besoin que lav mas los pes, mas toz ez neptes. E vos esz nepte, mas no tuih.* Car sabia cals era chi lo trairia. Per zo diis : *Non esz tuich nepte.* Pois que lor ac lavas los pes e ac pres sos vestimens, cum se fo asis deschap, diis a euz : *Sabez que vos ai faith? Vos me appellaz maiestre e dom, et dizet o be; car en o soi. E per zo si eu, dons e maistre, vos ai lavar los pes, e vos devez l'un al aultre lavar los pes.*

Diverses traductions du Psautier (ou de quelques-unes de ses parties) en dialectes provinciaux de la France sont vivement recherchées, et leur rareté est très-grande. Les *Psalmes metuts en rima bernesa* par Arnaud de Salettes, à *Ortez* (Louis Rabier, 1583), nous semblent ne pas être indiqués dans le *Manuel du libraire*, 4^e^ édition. Nous reproduisons le I^er^ psaume :

Aquel Psalme nous enseigna que bien hurous soun los que reiettan las maneyras et counselhs deus machans et s'adonnan à connexe et mette qui henlo la ley de Dieu que malhurous son aquetz a effeyt contrari.

Qui no camine au conseilh deus maubes
Qui no s'estangue aux camins arrembez.
Deus peccadous qui nos' seet, nis' paria
Ab los flaunhacs quis' dan à jungleria,
Mes de la ley de Diu es amorous,
Et noeyt et iorn y pense, ed es hurous.
Et semblara a l'arbe en su bentat
Qui prés deu cous deus arrius es plantat
Et qui son fruéit en sa sasoon carreja.
Deuquo au la hoelhe en terra nos' harre a,
Ne s'estassex : tan qu' aqued homi aura
Prosperitat en tout co que hara.

Les *Psaumes viratz en rime gascon*, par Pey de Garros, *Tolose*, 1565, in-8, sont égale-

ment un volume très-difficile à rencontrer. Nous croyons qu'il ne s'en trouve pas d'exemplaire dans la ville même où il a été imprimé ; du moins des bibliophiles toulousains nous ont assuré ne l'avoir jamais vu. A la vente Nodier, en 1844, un exempl. fut payé 65 francs. Pey de Garros n'a d'ailleurs traduit que cinquante-huit psaumes (1 à 32, 38, 42, 46, 50, 51, 70, 79, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 123, à 131, 133, 137, 138, 146.

Parmi les volumes rares relatifs aux Psaumes, on peut signaler le Psautier de David en hébreu, dit Theblim, avec la traduction espagnole, faite avec une entière fidélité, mot à mot, et réparti comme on doit le lire, à chaque heure du mois, suivant l'usage des anciens, *Amsterdam* (1650), imprimé par Job, pour le docteur Efraim Bueno et Jonah Abarbanel. 2° Le texte hébreu est accompagné d'une traduction espagnole en prose, d'un style simple et correct. A la fin on trouve une pièce de vers d'Abarbanel en l'honneur de Moïse; elle a été insérée dans les *Etudes* de don José Amedor de Los Rios, sur les Juifs d'Espagne, traduct. française de M. Magnabal ; *Paris*, 1861, in-8, p. 498.

Diverses traductions du Psautier en vers grecs figurent aussi parmi les ouvrages rares ; nous en mentionnerons quelques-unes qui ont passé sous nos yeux :

Psalterium versibus elegiacis (Græcis) redditum a P. Dolscio, *Basileæ*, Oporinus, 1555, in-8, 15 et 546 p.

Davidis Psalmi omnes in Græcum carmine heroico translati ab Aenolio Francisci Porti Cretensis filio, *Argentorati*, 1582, in-8, 8 et 236 p.

Metaphrasis Psalmorum Græcis versibus per S. Duportum, *Londini*, 1674, in-8, 195 et 52 pages. — Ce travail est estimé. On a signalé une autre édition, 1666, in-4.

Psalmi aliquot Græcis versibus compositi per A. Nigram, *Lipsiæ*, 1552, in-8. — Cet écrivain mit aussi en vers grecs le livre de la *Sagesse*, Leipzik, 1571, in-8.

Les études sur la linguistique, fort actives de nos jours, font rechercher des traductions du Psautier qu'il est bien difficile de rencontrer. Nous en indiquerons quelques-unes.

En langue romance ou de la vallée d'Engadinne; *Bâle*, 1606, in-8.

En russe ; *Kiew*, 1757, in-8.

En arménien ; *Marseille*, 1673, in-4.

En irlandais ; *Glasgow*, 1724, in-12.

En gallois ; *Salisbury*, 1603, in-8. Un exempl. 3 liv. st. 16 sh. à la vente Heber.

En valencien (*Psalteri trellat delati en romane* per le reverend mestre Corella, imprentat in Venezia per Johan Herteiog a xxx dias de Abril mile cccc lxxxx.)

Les divers bibliographes qui se sont occupés de cette langue, Antonio, Bayer, Rodrigués, Ximeno, ne parlent pas de cet ouvrage dont il existe un exempl. à la bibliothèque Royale de Madrid.

En juif allemand, petit in-8, *Zurich*, 318 (1588) ; Lelong n'en parle pas dans sa *Bibliotheca sacra* ; et Wolf (*Bibliotheca hebræa*, 11, 202) ne le cite que d'après un exempl. imparfait.

Les psautiers imprimés au xv^e^ siècle et énumérés dans le *Repertorium* de Haïn sont au nombre de cent deux. Presque tous sont en latin ; il n'y en a qu'un seul en italien : *Psalterio in vulgare, Venetia*, 1476, in-fol. — Volume très-rare, à peine connu, imprimé en caractères semi-gothiques ; on croit que l'exempl. qui a figuré au catalogue Pinelli est le seul qui ait paru en vente publique. Il existe un psautier espagnol s. l. ni d. in-4, aujourd'hui introuvable et qui nous rappelle les *Psalmos traducidos en romance Castellano* par J. Perez, *Venitia* 1557, in-8, 118 feuillets et 33 pages. Les dictionnaires historiques ne parlent pas de cet écrivain; sa version est dédiée à Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint. L'introduction de 14 pages, imprimée en fort petits caractères, roule sur le mérite du psautier; c'est un morceau d'un style élevé et pur.

Parmi les psautiers antérieurs à 1500, il n'en est guère de plus difficile à rencontrer que la traduction en langue de la Bohême ; elle a été imprimée deux fois à Prague, 1487, in-4 (100 fts) et à Tisyczicho, 1499, in-8.

Le nom de *Psautier* a figuré aussi avant 1500 dans le titre de quelques livres, mais, il suffit de mentionner le *Psalterium puerorum*, livret de 8 fts. in-4, imprimé à Augsbourg.

Deux anciens psautiers, précieux aux yeux des bibliophiles, méritent qu'on en fasse une mention rapide :

Psalterium hebræum, quintuplex edidit Justiani, Venetii, 1516, in-fol.

La *Bibliothèque sacree*, publiée par Charles Nodier (1826, in-8), donne quelques détails intéressants sur cet ouvrage : ce psautier est la première polyglotte idiotype ou imprimée avec les caractères propres à chaque langue. Ce n'est pas toutefois la première où aient paru des caractères arabes. Les *Septem Horæ canonicæ*, imprimées à Fano, en 1514, sont l'exemple le plus ancien de cette particularité. Il est probable que le P. Lelong, qui donne la priorité à Justiniani ne les avait pas connus. Ce psautier n'était qu'un vaste *specimen* d'une grande Bible polyglotte que le savant évêque de Nebbio se proposait de publier, et dont il n'a pas paru autre chose. Voici la disposition de son livre, qui est celle qu'il devait suivre dans les autres parties de l'Ecriture : les deux pages qui se regardent sont divisées en quatre colonnes ; dans la première page, qui est à gauche, la colonne extérieure contient le texte hébreu, la suivante une traduction latine du texte, la troisième l'ancienne vulgate latine, et l'extérieure la version grecque ; la cinquième, qui commence la seconde page, l'interprétation arabe ; la sixième, le chaldéen ; la septième, la version latine de cette paraphrase, et la huitième et dernière des scholies et remarques, distribution qui explique le faux-titre de l'ouvrage

Octapla psalterii. Le Père Lelong pense que la version hébraïque pouvait être celle qu'avait faite sur le texte Jacques Jutumæus, de l'île de Candie; Huet assure que les deux versions latines de l'hébreu et du chaldéen, faites par Justiniani, sont très-estimées des savants.

Les notes du savant évêque ne sont pas la partie la moins curieuse de son travail, et il est parvenu, entre autres singularités, à faire entrer une vie assez détaillée de Christophe Colomb dans une note sur le psaume *Cœli enarrant*.

Le Psautier de Justiniani n'est cependant ni rare pour un livre de cette époque, ni cher pour un livre de ce mérite. Justiniani lui-même nous explique ceci dans le livre v de ses *Annali di Genoa*, où il raconte avec une naïveté touchante, que, bien persuadé du succès d'une telle entreprise, il avait fait tirer à 2000 exemplaires, non compris 50 exemplaires sur peau de vélin (*in charte vituline*) qu'il adressa, sans exception, à tous les rois de la terre, *chrétiens ou idolâtres*.

Tout annonce que Justiniani était un homme de bien, aussi honorable dans son caractère que éminent en bon savoir, et qui fut dupe de sa confiance dans la protection des princes, dont il reçut plus d'éloges que de secours. Il n'avait désiré, dit-il, qu'autant de profits qu'il en fallait pour soutenir quelques parents pauvres, en faveur desquels il avait conçu cette illustre et malheureuse spéculation. Il vécut malheureux au milieu des trésors mal appréciés de l'érudition et de la patience, et il mourut dans une tempête.

Psalterium Græcum cura Justini Decadyi; *Venetiis*, Aldus Manutius, in-4, 150 feuillets, sans date, (vers 1497).

Ce volume rare est très-bien imprimé en rouge et en noir. Le titre est en un seul mot grec; au revers commence la préface de Decadyus adressée aux Grecs. Elle est en plus petits caractères et occupe deux pages et demie. Le texte est divisé en deux parties: la première finit avec le 8e feuillet de la signature *i*; Le premier feuillet de chaque partie est entouré d'un grand ornement en bois assez singulier, et chacune des parties est terminée par une pièce de vers iambiques, à la louange de David. Tous les psaumes commencent par une lettre grise en bois, et au bas du dernier feuillet est le registre avec la suscription en grec.

Dibdin, dans la *Bibliotheca Spenseriana*, n° 51, a donné une description étendue de cette édition. De beaux exemplaires se sont payés 198 fr., vente d'Ourches, et 50 fr. seulement aux ventes Libri et Bearzi; en Angleterre, on en a adjugé à 8, 6 et 5 guinées aux ventes Sykes Renouard et Hibbert.

Quelques anciennes éditions du Psautier en anglais figurent parmi les livres fort rares, et l'opulent caprice des amateurs britanniques les a élevées à des prix excessifs. Le possesseur de la *Bibliotheca Grenvilliana*, que nous signalons souvent, avait, sous ce rapport, réuni des volumes très-peu communs. Il avait la première et la seconde édition (toutes deux sans date), de la traduction en vers de Sternhold (l'une ne contient que 19 psaumes, la seconde en contient 37); il possédait deux autres éditions également sans date, et celle de 1594 qui paraît la première où la musique ait été jointe.

Q

QUIPOS. — Les peuples qui ignoraient l'alphabet ont fait usage de divers moyens afin d'énoncer leurs idées. Nous n'avons pas à nous occuper ici des hiéroglyphes des Egyptiens et des procédés inventés chez diverses nations, nous dirons seulement que l'on entend par *quipos* des cordes avec des nœuds que les anciens Péruviens employaient afin d'énoncer ainsi des idées, de rappeler des faits. On comprend que des *livres* de ce genre, (si on peut leur donner ce nom) ont été exposés à bien des chances de destruction. Nous connaissons à leur égard un opuscule remarquable par l'exiguïté de son format : *A prospectus of the Quipola, or an explanation of the Quipoes*, 1827, in-64. Un article sur le même sujet dans le *Westminster Review*, t. XI, p. 228, offre de l'intérêt.

R

REBUS. — Malgré la frivolité qui s'attache à de pareils jeux d'esprit, les rébus tiennent une certaine place dans la science des livres. Un vieux poëte italien du commencement du XVIe siècle, Alione d'Asti, en offre un des premiers le modèle. On rencontre dans ses *Opere* un *Rondeau d'amours composé par significations*, reproduit dans l'intéressante notice que M. J. Ch. Brunet, le savant auteur du *Manuel du Libraire*, a placée en tête de la réimpression qu'il a donnée en 1836 d'une partie des écrits d'Alione.

L'imprimeur G. ou Guy Marchand, qui exerçait à Paris dès l'an 1483 et qui demeurait au Champ-gaillard derrière le collége de Navarre, s'est servi d'un rébus exprimant sa devise, *sola fides sufficit*, par les deux notes de musique *sol*, *la* accompagnées des deux syllabes *ficit* que surmonte le mot *fides*.

A la même époque, le libraire Durand Ger-

lier, également établi à Paris, avait pour enseigne l'*Estrille Fauveau* qu'il représentait par une étrille, une faux et un veau. C'est à quoi Clément Marot fait allusion dans une de ses épîtres :

> Une estrille, une faux, un veau,
> C'est-à-dire estrille Fauveau
> En bon rébus de Normandie.

Ce trait fixa sans doute l'attention de Rabelais, car le joyeux curé de Meudon l'a reproduit dans le récit des aventures de *Pantagruel*.

Les livres d'*Heures* imprimés au commencement du XVI^e^ siècle présentent assez fréquemment des rébus. Le *Manuel du libraire* en reproduit deux assez curieux d'après des volumes imprimés par Guillaume Godart et par Jean Bignon vers 1512 (1).

Il indique aussi (t. IV, p. 650) une édition du *Manuale Virgilianum*, livre fort rare qui offre au début une lettre initiale fleuronnée, donnant, dans une espèce de rébus, les mots : *Arma circumque Cano* (2).

Jacques de la Carrière, marchand d'estampes sous Henri IV, édita des rébus gravés sur bois. Ils sont d'ailleurs (et c'est une justice à leur rendre) dépourvus d'esprit dans la composition et de talent dans l'exécution.

Une pièce gravée en rébus se trouve dans un volume singulier, intitulé : *OEuvres de Gaillard;* Paris, 1634, in-8. — Un autre décore la page 639 du Recueil très-peu lu des Poésies de don Miguel de Barrios (*Coro de las Musas; Brusselas*, 1672, in-4°).

Les *Bigarrures* du seigneur des Accords (Etienne Tabourot) consacrent un chapitre étendu aux « beaux rébus de Picardie ; » il en rapporte un certain nombre et les accompagne de figures sur bois qui servent à les faire comprendre.

La bibliothèque Impériale possède deux volumes remplis de rébus de Picardie; quelques-uns ont été reproduits à la suite du curieux ouvrage de MM. Rigollot et Leber *sur les Monnaies inconnues des évêques, des innocents et des fous ;* Paris, 1837, in-8.

REGLES MONASTIQUES. — La première édition de la Règle de Saint-Benoît fut, nous le croyons, celle qui parut in-4 sans lieu ni date (à Leipzig chez Tanner) et qui fut souvent réimprimée, notamment à Paris, chez Badius Ascensius, in-8, sans date, et à Venise, 1489, in-16. Dans le grand nombre des réimpressions subséquentes on distingue celle de Cologne, 1575, in-folio, contenant le commentaire de J. de Turrecremata, les règles de St-Basile, de St-Augustin et de St-François, et le traité de Trithème : *De viris illustribus S. Benedicti.* Signalons aussi l'édition de Paris, 1690, in-4, avec un commentaire littéraire, historique et moral de don Martène.

On a imprimé à Florence en 1855 une ancienne traduction italienne jusqu'alors inédite; le commentaire de Rogero de Barleta avait paru à Bologne en 1539, in-4. La traduction anglaise de R. Fox, Londres, 1516, in-folio, est fort rare; la première édition en allemand parut vers 1470 à Strasbourg, sans indication de lieu ni de date. On peut consulter d'ailleurs sur les éditions et les traditions de cette règle célèbre l'ouvrage de Ziegellauer : *Historia litteraria ordinis S. Benedicti*, P. III, p. 10.

RELIURE. — Plus que jamais les amateurs attachent au vêtement des livres une importance extrême; sous ce rapport ils ne font que continuer les traditions.

Le luxe des reliures est un goût qui remonte aux temps les plus reculés. La rareté des manuscrits et les ornements en tout genre dont on les enrichissait en faisaient des objets si précieux qu'ils étaient exposés sur des pupitres pour satisfaire la vue et l'orgueil des possesseurs. Sénèque disait d'eux : *Plerisque libri non studiorum instrumenta sunt, sed ædium ornamenta.* Mais si ces riches reliures en relief, dont quelques beaux modèles de l'époque de la Renaissance existent dans les bibliothèques publiques, étaient autrefois un luxe des plus convenables lorsque, aux premiers temps de l'imprimerie, les livres étaient aussi rares que les manuscrits, elles sont un anachronisme aujourd'hui que leur multiplicité nous force à les entasser, si serrés les uns contre les autres, sur les rayons de nos bibliothèques. Ces magnifiques couvertures confectionnées en grande partie par des bijoutiers qui les enrichissaient de reliefs en or, en argent, en ivoire, rehaussés de pierres précieuses, d'émaux et de décors en tous genres, ne sauraient convenir qu'aux Missels et Antiphonaires placés dans nos églises, sur des pupitres, à des livres de mariage ou à des présents faits par des souverains. (*Rapport de la commission française. Exposition de* 1851.)

Nous nous souvenons d'avoir lu qu'un exemplaire de la belle édition de Shakespeare publiée par Bulmer, avait coûté 2970 fr. de reliure, et qu'en 1825, le libraire Bossange possédait un exemplaire de la *Magna Charta* dont la reliure avait coûté 6000 fr.

C'est toujours vers les volumes provenant des collections d'anciens amateurs célèbres que se portent les prédilections les plus vives. On se dispute avec plus de ténacité que jamais les ouvrages qui portent les insignes du

(1) Nous avons, de notre côté, trouvé quelques exemples de rébus dans divers vieux livres. L'ouvrage de Palatino, *Libro nel qual s'insegna a scrivere*, Roma, 1544, offre un sonnet gravé en rébus qui occupe 4 pages.

(2) L'auteur de ce volume se désigne comme étant un laquais et le valet de pied de l'archeveque d'Auch, mais on croit que c'est par caprice qu'il se présente sous la livrée, et le nom de Gaillard est un pseudonyme. La *Biographie universelle* lui a consacré un article dans son *Supplément*. Consultez aussi la note du catalogue Soleinne, n° 1021, et la *Bibliothèque poétique* de M. Viollet Leduc, 1840, t. I, p. 440. La principale pièce de ce recueil est une satire dialoguée, en cinq actes fort amusants intitulés : *La Furieuse monomachie de Gaillard et de Braquemard;* on en trouve une analyse dans la *Bibliothèque du Théâtre François*, 1756, t. I, p. 554.

président de Thou, de Girardot de Préfond, etc. Les livres du comte d'Hoym dont la vente eut lieu en 1738, sont admirablement reliés; mais qui travaillait pour lui? on l'ignore.

Rien de certain jusqu'à Padeloup. Cet artiste incomparable réunit à la science, la solidité, la fermeté ; les maroquins qu'il emploie sont d'une qualité supérieure. Ses reliures à petits fers sont d'un goût exquis, mais il ne montre pas moins de talent en ne les entourant que d'un léger filet. Il avait pris l'habitude de les signer; aussi a-t-on sur lui des données plus positives que sur ses prédécesseurs. Ses œuvres étaient nombreuses dans les bibliothèques de Boze, de Girardot de Préfond, de Gaignat. Il ne paraît pas avoir prolongé sa carrière au delà de 1760.

Dans le même temps, on signalait Derome le père. Il signait également ses reliures qui sont fort estimées; il est moins énergique que Padeloup.

Derome jeune est de tous les artistes de ce temps, celui qui a le plus de souplesse. Ses cartons ouvrent et ferment avec une grande élasticité; ses maroquins sont moelleux et brillants. Ses œuvres sont fort distinguées lorsqu'il était dirigé par Randon de Boisset et par le duc de la Vallière, mais après la mort de ces grands amateurs, il devient médiocre sous le rapport des fers et des ornements. Il cessa de vivre en 1790.

La reliure n'exista plus ensuite. Courteval et Bozerian, ces rois du mauvais goût, la font tomber au dernier degré. On retrouve cependant quelques restes des bonnes traditions chez Bradel, parent et successeur de Derome, mais dans sa première époque seulement. Enfin, par les conseils du libraire Crozet et de Nodier, Thouvenin abandonne une voie déplorable. Les productions de ses derniers temps sont parfaites.

Les Anglais ont, dans ce genre, de très-bons ouvriers, les Clarke, les Lewis. Leurs œuvres ne manquent pas de mérite, mais elles paraissent bien lourdes à côté de la grâce, et de la légèreté des Duseuils, des Padeloup, des Derome.

Les livres ayant appartenu à des princes, à des rois, sont aussi l'objet des convoitises les plus vives.

On est heureux d'avoir quelques volumes provenant d'Henri III; le catalogue Libri, dont nous avons déjà parlé, nous en présente trois :

Les Contemplations de Louis de Grenade *sur la vie, la passion et la résurrection de Nostre Sauveur*, 1583, in-16.

Missale romanum, Anvers, 1587, in-8.

Vegetius, *De re militari*.

On peut y ajouter, quoiqu'ils ne portent pas les armes de ce monarque, deux volumes qui lui furent offerts :

Les Politiques d'Aristote, traduites par Louis Le Roy, 1576, in-fol. exempl. de dédicace.

Manilii Astronomicon, cum commentario Josephi Scaligeri, 1579, in-8.

Ce dernier volume relié en vélin blanc, le dos et les plats semés de fleurs de lis, ayant au centre des ornements les armes de France et de Pologne.

La vente Libri, faite à Londres en 1859 et dont nous parlons dans un autre article contenait un certain nombre de volumes à la reliure de Grolier (1) ; nous allons les énumérer tous, et compléter ainsi le très-peu de mots que nous en avions dit en 1860 :

Dictys Cretensis, *De bello Troiano*, Basileæ, 1529, in-8 (on a contesté que ce volume fût un véritable Grolier).

Floridus Sabinus, *In Plauti aliorumque latinæ linguæ scriptorum calumniatores Apologia ;* Basileæ, 1540, in-fol., payé 28 l. st. (700 fr.)

Heliodorus, *Æthiopica Historia* ; Basileæ, 1552, in-fol., très-belle reliure, adjugé à 110 l. ster. (2760 fr.)

Paulus Jovius, *De romanis piscibus*, Basileæ, 1531, in-8, adjugé à 34 l. st.

Titus Livius, *Venetiis*, Aldus, 1518-33, 5 vol. in-8.—Cet exempl. n'est pas à la reliure de Grolier, mais la signature de ce bibliophile se trouve en trois endroits différents.

Pinder, *Speculum intellectuale felicitatis humanæ* (Nurembergæ) 1510, in-fol. — Exempl. dont l'état de conservation laissait à désirer; il a été acquis au prix de 18 l. st. (462 fr. 50) par un amateur distingué, M. Yemeniz de Lyon.

Beatus Rhenanus, *Rerum germanicarum libri tres*, Basileæ, 1531, in-fol. ; adjugé à 30 l. st.

M. H. Vidæ, *Christiados libri sex* ; Lugduni, 1536, in-8, relié en vélin avec les ornements, le nom et la devise de Grolier. « C'est le seul exemplaire que l'on connaisse de reliures sur vélin ayant fait partie de cette riche collection ; adjugé à 17 l. st.

Machiavel, *Libro dell'arte della guerra*, Aldo, 1540, in-8. — Les œuvres de Machiavel publiées par les Alde forment quatre volumes et les ornements de la reliure diffèrent pour chacun d'eux. Ce volume s'est élevé au prix exorbitant de 3750 fr.

Quant aux trois autres volumes, un est au Musée britannique, un à la bibliothèque Impériale à Paris, un autre a fait partie de la collection de M. Cailhava de Lyon, et à sa vente en 1847, il fut payé 625 fr., prix qu'on regarda alors comme extraordinaire et qui paraît très-modéré aujourd'hui.

Nous avons dit, en parlant des livres payés plus de 1000 fr. à la vente Solar que nous en signalerions quelques-uns remarquables au point de vue de la reliure.

Nous rencontrons d'abord cinq volumes à la reliure de Grolier; plusieurs d'entre eux ont déjà été signalés, car le sort de ces livres est de passer de catalogue en catalogue.

(1) Nous avons déjà consacré dans le *Dictionnaire de bibliologie*, col. 856, un article à ce bibliophile célèbre, contemporain de François Ier. Ajoutons qu'on trouve des détails sur son compte dans l'ouvrage du Père Colonia : *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 1728, in-4. Un parent de Jean Grolier, ayant le même nom et le prénom de César lui dédia un volume curieux devenu rare : *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V, Imperatoris* ; Paris, 1537, in-4 (le catalogue Libri, 1861, n° 3517, indique par erreur ce volume avec la date de 1637).

Diogenis, Bruti, etc. *Epistolæ, Florentiæ*, 1487, in-4, 1,200 fr.

Ciceronis *Officia*, etc., Lugduni, 1533, in-8, 1115 fr.

Fr. Floridi Sabini, *In Plauti aliorumque latinæ linguæ calumniatores Apologia*; Basileæ, 1540, in-fol. 1000 fr. (exempl. Libri).

Virgilius, Venetiis, Aldus, 1517, in-8, 1,905 fr. (payé 1,600 fr. à la vente Renouard).

Chronica Bossiana; Mediolani, 1492, in-fol. 3000 fr.

Deux volumes ayant appartenu à Thomas Maioli, autre amateur italien contemporain de Grolier, (voir le *Dictionnaire de bibliologie*, col. 1152) se sont payés des prix exorbitants.

Trogi Pompei historia; Mediolani, 1520, in fol. 1035 fr.

Aristoteles, *Historia animalium*; Basileæ, 1534, in-fol. 1200 fr.

On a donné jusqu'à 1705 fr. pour *Hygini fabularum liber, Basileæ*, 1535, in-fol., volume ayant appartenu à un médecin italien du XVI^e^ siècle, Canevarius, et portant son insigne (un médaillon en or et couleurs représentant le char du soleil). Ce livre avait figuré à la vente Libri.

Nous avons déjà signalé, mais sans détail, un exemplaire de la traduction française de Longus (*Paris*, 1718, petit in-8) payé 1210 fr. à la vente La Bédoyère. Ce prix bien élevé pour un seul volume est dû à une charmante reliure de Padeloup, à mosaïque de maroquin rouge, bleu et citron, avec de riches compartiments dorés à petits fers.

On trouve dans le *Nouveau Manuel de bibliographie universelle* (Paris, Roret, 1857, t. III, p. 56) l'indication de divers ouvrages relatifs à la reliure. Nous ne transcrirons pas ces titres, mais nous mentionnerons un livre anglais qu'on n'y rencontre pas et qui offre de l'intérêt : *On ornamental Art applied to Bookbinding* (sur l'art de l'ornementation appliqué à la reliure) par J. Wotton, Londres, 1848, avec fac-simile (plusieurs coloriés) des plus belles reliures anciennes qui sont au Musée britannique.

ROMANS. — Les romans ayant rapport à des sujets religieux sont en assez grand nombre, et certains d'entre eux méritent d'être l'objet d'une étude attentive. Nous n'en citerons qu'un petit nombre ; l'ouvrage de Guillaume de Guilleville, moine de l'ordre de Cîteaux et prieur de l'abbaye de Chalis près Senlis, est en ce genre une des productions les plus remarquables que présente le moyen âge ; il a pour titre : *Roman des trois pèlerinages*. Ecrite d'abord en vers, cette production fut mise en prose suivant l'ordre de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et de Bar (morte en 1382), et ce travail fut exécuté par un ecclésiastique normand, Jean Gallopez. Les éditions de Lyon, 1485, 1486, 1499, ne donnent que le premier livre ; le second, arrangé par un anonyme, fut publié à Lyon en 1499.

L'ouvrage est divisé en trois parties : le pèlerinage de l'homme ou de la vie humaine ; le pèlerinage de l'âme sortie du corps ; le pèlerinage de Jésus-Christ, ou la Vie de Notre Seigneur ; on sait que dans la *Divine Comédie* de Dante, c'est Virgile qui sert de guide au poète ; ici c'est un autre auteur latin, Ovide, qu'on n'attendait pas là, qui conduit, et raconte à Guillaume de Guilleville ce qui advient à l'âme après la mort, qui l'instruit au sujet des joies du paradis et des peines de l'enfer, et qui finit par lui raconter la vie de Notre-Seigneur. Le premier livre seul a été publié dans sa rédaction en vers (Paris, sans date, in-4, en 1511, in-folio). Il fut traduit en espagnol : *El Peregrinage de la vida humana*, Toledo, 1590, in-fol. Le second le fut en anglais : *The Pylgremuge of the Sowele*, Westminster, W. Caxton, 1483, in-fol. On peut d'ailleurs consulter au sujet de cette production les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, tom. IV, p. 56 ; la *Bibliothèque françoise* de Goujet, t. IX, p. 72-96, et l'ouvrage de M. Paulin Paris sur les *Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. III, p. 239-246.

Plusieurs romans de chevalerie ont puisé leurs sujets dans l'histoire sainte (1) ; tel est celui qui a pour titre le *Triomphe des neuf preux auquel sont contenus tous les faits et prouesses qu'ils ont achevez durant leurs vies* ; cet ouvrage, rédigé sous le règne de Charles VIII, par un écrivain qui a gardé l'anonyme, a été imprimé à Abbeville en 1487, à Paris en 1507 ; Josué, David, Judas Maccabée y jouent un grand rôle ; Hector y représente les traditions de l'antiquité ; Alexandre et Jules César, Arthur et Charlemagne s'y montrent, ainsi que Godefroy de Bouillon.

Signalons aussi *les Excellentes, magnifiques et triomphantes chroniques de très valeureux prince Judas Macchabeus et de ses quatre frères* ; Paris, 1514, in-fol. et 1556, in-8. C'est la rédaction en prose due à Charles de Saint-Gelain, archidiacre de Luçon, d'un poème commencé vers l'an 1240 par Gauthier de Belleperche et terminé par Pierre du Ries ; le texte original paraît perdu.

Il a déjà été question dans le *Dictionnaire des légendes* (Migne, 1855, grand in-8) du *Roman du saincl Gréaal* ; nous n'avons donc pas à revenir sur cette production remarquable où des légendes apocryphes relatives aux premiers jours du christianisme se mêlent aux traditions chevaleresques dont la source est dans l'Armorique ; l'édition de Paris, 1516, in-fol. est très-rare et très-précieuse (de beaux exemplaires se sont payés 1000 fr. vente Essling, 1550 fr. vente Giraud) ; l'édition de 1523, moins recherchée, atteint cependant 400 et 500 francs lorsqu'elle se présente en vente.

(1) Un poëte byzantin a fait de l'histoire de Suzanne le sujet d'un roman en vers, imprimé à Venise en 1638 (*voir* Ed. du Méril, *Introduction* au roman de *Flore et Blanceflore*, p. CVI).

Le texte original écrit en vers au XIII^e^ siècle a été publié par M. Francisque-Michel en 1841 ; il a été reproduit dans le *Dictionnaire* que nous venons de citer.

Il serait inutile de rappeler que le saint gréal est un vase qui, selon la légende, servit à notre Seigneur pour la cène : Joseph d'Arimathie s'en servit pour recueillir le sang qui coula du côté de Jésus-Christ percé sur la croix d'un coup de lance ; il le porta ensuite en Angleterre, et les efforts de divers chevaliers pour conquérir cette relique forment le sujet des récits du trouvère.

Renvoyons pour de plus amples détails à ce sujet aux ouvrages de M. Fauriel *Histoire de la littérature provençale*, tom. II, p. 333 ; de Martonne, *Observations sur l'origine de la légende du saint-gréal* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série, tom. VIII, p. 63-87 ; Busching, *Le saint gréal* (en allemand) inséré dans le *Musée* d'Hagen *pour l'ancienne littérature et l'art de l'Allemagne*, Berlin, 1809, t. I, p. 491-546 et dans ses *Contes du moyen âge*, t. I, p. 360 ; Brydges, dans le *Bibliographer*, t. I, p. 217-224. Un critique allemand, caché sous le nom de San-Marte a publié des recherches étendues sur le saint gréal, dans son édition du Tyturel, poëme de Wolfrand d'Eschenbach, Leipsick, 1836, t. II, p. 357-454, et dans les actes nouveaux de la *Société archéologique de Thuringe* (Halle, 1837, t. III, 3^e^ livraison, p. 1-38).

Un roman moral et religieux, le *Peregrin*, eut un grand succès au XVI^e^ siècle, bien qu'il paraisse aujourd'hui fort insipide. Imprimé en 1527, à Paris, il eut jusqu'en 1540, sept ou huit éditions. C'est d'ailleurs une traduction de l'italien, et l'ouvrage dont Jacomo Cavico est l'auteur, publié pour la première fois à Parme en 1508, eut au moins quinze éditions se succédant rapidement. On trouvera d'ailleurs des détails sur cet ouvrage dans les *Mélanges extraits d'une grande bibliothèque*, t. X, p. 278-392, et dans la *Nouvelle bibliothèque des romans*, 1^re^ année (an VII), t. VII, p. 1 et suiv.

Vers le commencement du XVII^e^ siècle, il parut, en langue flamande, un roman mystique qui, bientôt traduit en français sous le titre de *Pèlerinage de Colombelle et Volontairette vers leur bien-aimé à Jérusalem*, obtint un succès qui fut attesté par un grand nombre d'éditions. On ne recherche aujourd'hui que celle d'Anvers, 1636, in-8, à cause des gravures de Boétius à Bolswert. (Un bel exemplaire s'est payé 129 fr. à la vente Renouard en 1854.)

Indiquons succinctement ce qu'offre cette narration : Les deux héroïnes étaient deux sœurs ; la différence de leurs noms indique celle de leur caractère. Autant Colombelle était douce, réfléchie, prudente, autant Volontairette était légère, inconséquente, capricieuse, portée au changement. Elle est un jour éveillée de fort bonne heure par Colombelle, qui l'exhorte à partir pour entreprendre le voyage de Jérusalem, ainsi qu'elles en étaient convenues. Volontairette trouve qu'il est encore de trop bonne heure pour se mettre en route ; cependant elle cède aux instances de sa sœur, mais elle veut se munir de quelques provisions. Colombelle lui dit que c'est inutile ; elle conduit sa sœur à une certaine rivière, et elle l'oblige à s'y baigner comme elle ; cette précaution est indispensable avant d'entreprendre le voyage. L'eau paraît bien froide à Volontairette. Elle demande d'où vient cette rivière ; sa sœur lui répond qu'elle prend sa source à Rome, et qu'elle va jusqu'à Jérusalem. Après le bain, Colombelle engage sa sœur à prendre les attributs de pénitence. Ils consistent dans un manteau de cuir, un chapeau rabattu et un bourdon. Le but du voyage est d'aller rejoindre à Jérusalem l'amant céleste qui a prescrit aux deux sœurs de s'y rendre.

Colombelle cueille des fleurs pour les offrir à celui qu'elle aime, et elle engage sa sœur à en faire autant. Volontairette ne s'attache qu'aux fleurs qui ont de l'éclat. Sa sœur l'exhorte à préférer celles qui ont l'odeur la plus suave. Volontairette, fatiguée par cet exercice, ouvre sa gibecière et déjeune. Elle mange ce qu'il y a de meilleur et dissipe le reste. On arrive dans un village ; c'était un jour de fête ; un charlatan attirait beaucoup de monde auprès de lui ; Volontairette se mêle parmi la foule et n'en sort que couverte de vermine. Elle voit un paon, elle admire le toupet emplumaché, le col reluisant et tendu de cet oiseau. Colombelle exhorte sa sœur à regarder les pieds du paon, si peu dignes de son plumage.

Divers incidents succèdent à celui-ci ; Volontairette aperçoit une tour au sommet de laquelle plane un aigle. Elle envie le sort de cette créature qui s'élève au-dessus des nues ; elle voudrait se trouver au-dessus des autres personnes qu'elle connaît. Tandis qu'elle forme ces vœux ambitieux et que ses yeux restent attachés sur l'aigle, son pied heurte une petite éminence ; elle tombe lourdement. Quoiqu'elle ait promis à sa sœur de se corriger, à chaque instant, le naturel l'emporte. Elle poursuit un chien qui avait aboyé contre elle ; elle monte sur un cheval n'ayant ni selle, ni bride, et elle est emportée au milieu d'un marais d'où elle ne se tire qu'avec beaucoup de peine. Elle se blesse à la jambe en poursuivant un épervier.

Les deux pèlerines arrivèrent enfin dans une hôtellerie. Volontairette est mécontente de tout. C'est là que les sœurs sont rejointes par les ambassadeurs du bien aimé de Colombelle qui viennent la complimenter. Ils annoncent qu'un très-somptueux banquet est préparé pour elles, qu'un magnifique banquet les attend ; ils ajoutent : « Votre bien-aimé vous fait dire que vous marchiez droitement et sans vous arrêter, car la porte se ferme au soleil couchant, et si vous perdez votre temps, jamais vous n'y serez reçues ni admises, mais il vous faudra alors demeurer au dehors, en une nuit obscure et une insupportable misère. Soyez donc averties ; ne vous laissez ni arrêter, ni abuser par quelque chose frivole, mais si vous voulez assurer vos affaires,

fermez un peu vos yeux, bouchez un peu vos oreilles; que votre langue se taise, que la peine du chemin ne vous rebute pas, et tout vous sera bien compté, car votre bien-aimé vous chérit d'un très-grand amour. »

On se remet en route, mais Volontairette ne tarde pas à s'esquiver de nouveau. Elle entre dans une cabane où elle trouve quelques bohémiens, et elle se fait dire la bonne aventure. Elle voit ensuite sortir d'un cachot une vieille femme étique, ayant les cheveux épars, la joue creuse, la peau ridée. Ce spectre féminin offre à la jeune curieuse de lui enseigner l'art d'être bientôt riche, de faire changer les objets de couleur, de provoquer le beau ou le mauvais temps, de conjurer les morts, de prédire l'avenir. Il n'en fallut pas tant pour décider Volontairette. Elle donna sa bourse à la sorcière et se soumit à l'expérience; un cercle est tracé autour d'elle, des torches de poix noire sont allumées; les évocations commencent, mais bientôt l'imprudente, saisie d'effroi, prend la fuite, ses cheveux sont brûlés et sa bourse est perdue.

Les chapitres suivants montrent Volontairette toujours étourdie et légère; elle imite le babil d'un perroquet, elle se moque d'un singe qui veut imiter le travail d'un notier, son maître, et qui ne réussit à rien.

Cependant les voyageuses approchent de Jérusalem. Elles aperçoivent la ville sainte du haut d'une montagne qu'il faut franchir pour y arriver. Le chemin est étroit et bordé de précipices; on ne peut y marcher qu'avec précaution. Volontairette à qui toute prudence est à charge, veut monter plus haut que le chemin ne l'indique; le pied lui manque; elle tombe dans un précipice d'où Colombelle ne peut la retirer. C'est une affreuse solitude où l'imprudente pèlerine, froissée de sa chute, gémit de ses malheurs et ne trouve aucune consolation; Colombelle pousse sa route, arrive à Jérusalem, est reçue en triomphe par son bien-aimé; il l'épouse, lui donne la couronne de gloire et reçoit d'elle un chapelet.

Parmi les écrivains français qui se sont exercés dans le roman de spiritualité, il faut distinguer l'évêque de Belley, Jean Pierre Camus; cet infatigable écrivain a composé une trentaine d'ouvrages de ce genre qui ont eu un véritable succès pendant la première moitié du XVII^e^ siècle. Nous en citerons quelques-uns : *Mémoire de Darie où se voit l'idée d'une dévotieuse vie et d'une religieuse mort*; Paris, 1620, in-8; *Eugène, histoire grenadine, offrant un spectacle de piété et de pitié*, 1623; *Spiridion, anachorète de l'Apennin*, 1623; *Agatonphile, ou les martyrs siciliens*, 1632; *Alcinie, relation funeste où se découvre la main de Dieu sur les impies*, 1625 (il en existe une traduction anglaise, Londres, 1672; *le Voyageur inconnu, histoire apologétique pour les religieux*, 1639; *Hermianthe, ou les deux hermites contraires, le reclus et l'instable*, 1639; *la pieuse Julie, histoire parisienne*, 1625; *Colombe, ou la femme honorable*, 1625. — Ce dernier écrit qui est ce que Camus a fait de mieux, a été réimprimé récemment (à la librairie Hachette), mais avec des abréviations et avec une notice de M. Rigaud. Un critique judicieux, M. de Loménie, a de son côté apprécié les romans de Camus dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ février 1862, pag. 724-733.

Les romans du père Michel Ange Marin (mort en 1767), *la Marquise de los Valientes, ou la dame chrétienne; Adélaïde de Westbury, ou la pieuse pensionnaire; Virginie, ou la vierge chrétienne; la Farfalla, ou la comédienne convertie*, ont eu des éditions multipliées et trouvent encore des lecteurs; on pourrait désirer moins de prolixité et plus d'animation dans le style.

Les Anglais possèdent un roman spirituel qui jouit chez eux d'une grande célébrité; c'est le *Voyage du pèlerin* (*Pilgrim's progress*). La première édition est divisée en deux parties; une 3^e^ ajoutée après coup est l'œuvre d'une autre main.

Une traduction allemande a paru à Leipzig en 1852. On trouvera dans l'*Histoire de la littérature anglaise*, par M. Mézières, 1841, t. I, p. 419, une analyse de cette production trop longue et parfois d'une lecture pénible, mais où se montre souvent un talent véritable.

L'édition de Londres, 1830, in-8, est accompagnée d'une vie de l'auteur, écrite par un poëte renommé, Southey. Une autre édition, *Londres*, 1844, in-folio oblong, est ornée de 22 gravures au trait.

On doit aussi ranger dans la classe des romans un livre qui fut très-goûté en Angleterre et que composa vers le commencement du XVII^e^ siècle Richard Johnson, auteur d'ailleurs inconnu; il a pour titre : *The renowned History of the seven champions of Christendom*; ces sept champions de la Chrétienté sont saint George d'Angleterre, saint Denis de France, saint Jacques d'Espagne, saint Antoine d'Italie, saint André d'Écosse, saint David du pays de Galles, et leurs fils. Alexandre, Turpin, Roland, don Pèdre, Phelim, Ewin, Owen, et autres personnages plus ou moins authentiques figurent aussi dans ces récits dont la première édition, sans lieu ni date, in-4, et la seconde (*Londres*, 1608) ne renferment que deux parties, la troisième a été ajoutée après coup, et elle est d'une main bien plus moderne.

En Espagne, le roman religieux combiné avec les récits de la chevalerie si goûtés au XVI^e^ siècle, obtint une vogue assez durable. Nous mentionnerons quelques productions de ce genre qui sont restées fort inconnues hors de la Péninsule, et qui aujourd'hui n'y sont plus regardées que comme des raretés bibliographiques.

Libro del pie de la Rosa, o la Militia celeste de Jerome san Pedro, roman mystique imprimé à Anvers, en 1552, et dont il existe une traduction italienne par Alonzo de Ulloa; *Venise*, 1554, in-8.

La première partie de cet ouvrage est intitulée : *la Racine de la rose embaumée*; au lieu d'être divisée en chapitres, elle est par-

tagée en merveilles (*maravillas*); on y trouve un récit allégorique des événements les plus remarquables de l'Ancien Testament conduit jusqu'à l'époque du roi Ezéchias et présenté sous l'aspect d'une série d'aventures de chevaliers errants. La seconde partie est divisée en « feuilles de la rose ; » elle commence au point où se termine la première et, reproduisant le même système de narrations chevaleresques, elle parvient jusqu'à l'ascension du Sauveur. La troisième partie, commencée sous le titre de *Fleurs de la rose*, n'a pas vu le jour.

Sur les 101 *feuilles* de la seconde partie, 74 sont consacrées au récit chevaleresque de l'histoire évangélique. Jésus-Christ y est représenté comme le *Chevalier du lion;* les douze apôtres sont les douze chevaliers de la table ronde ; saint Jean-Baptiste devient le chevalier du désert et Lucifer le chevalier du serpent. Les circonstances des Evangiles y sont singulièrement arrangées. S'agit-il de la tentation, Notre-Seigneur prend le bouclier du lion de la tribu de Juda, et monte sur le coursier de patience qui lui est amené par Adam. Le chevalier du lion reçoit l'ordre de chevalerie du baptême, en présence de deux femmes, l'une vieille, la Synagogue, l'autre jeune, l'Eglise militante ; une querelle s'élève entre elles, et la vieille s'éloigne, pleine de courroux. Le chevalier du lion descend dans l'arène pour combattre le chevalier du serpent ; il est accompagné de trois seconds : Moïse, Abel et David ; Caïn, Goliath et Amman sont ceux de son adversaire qui est vaincu et qui prend honteusement la fuite.

Gavalleria cristiana, par le Père Jayme de Alcala. *Alcala*, 1570, et 1590, in-8.

• *Batalla y triunfo del hombre leccontra los vicios. En el qual se declaran los maravillosos hechos del caballero de la clara Estella*, par Andres de Loza · *Sevilla*, 1580, in 8.

Cet ouvrage devenu rare est peu connu. Une *Histoire du chevalier de la lumière*, écrite par un Portugais, Francisco de Moraes Sadinha, est restée inédite. — Un auteur peu célèbre, Pédro Hernandez de Villalumbrales, fit imprimer à Medina, en 1552, un autre ouvrage allégorique dans le même genre. Le titre qui est fort long peut se résumer ainsi : *Voyage de la vie de l'homme combattant contre les vices, relaté par le récit des épreuves que souffrit le Chevalier du Soleil en combattant pour la raison; exposé de la philosophie morale par l'art militaire, retraçant les deux routes de la vie et de la perdition, et montrant comment il faut vivre pour bien mourir.*

Un moine, le Père Alonso de Soria, publia à Cuença, en 1610, in-4, l'*Historia del caballero peregrino conquistador del cielo.* Le titre indique que ce chevalier Peregrin, ce conquérant du ciel, est une métaphore, un symbole de tout saint vainqueur des vices.

S

SEIGNEUR (Cantiques du). — M. Nisard, dans son *Histoire des livres populaires*, t. II, p. 159, a emprunté de longs extraits à un *Recueil de cantiques spirituels* qui fait partie de la collection des colporteurs et qui contient les cantiques de sainte Geneviève, de Notre-Dame de Liesse, de saint Hubert, et de saint Alexis. Il fait connaître, p. 188, le cantique de sainte Marguerite, et p. 209 celui de saint Eustache. L'Histoire de l'enfant prodigue et le sacrifice d'Abraham sont aussi l'objet d'extraits assez curieux. Le cantique qui concerne l'histoire du patriarche des Hébreux a parfois une grâce particulière qui s'éloigne peut-être de la sévérité du récit de la Bible, mais qui est incontestable au point de vue des sentiments humains. Il y a une douleur poignante et naïve dans cette exclamation.

« O le cœur de mon cœur! pourrai-je te parler ? »

Dans cette prosopopée :

Bras trop dur, cruel bras, laisse-moi soupirer,
Et ne sois pas si prompt à tremper cette lame
Dans le sang de mon sang, dans l'âme de mon âme !

« On retrouve ce mélange de simplicité, de grandeur et d'emphase qui se rencontre çà et là dans Corneille, et dont l'âme est touchée, encore que le goût y répugne. On n'est pas moins ému, mais on l'est différemment de l'effroi d'abord, puis de la résignation subite d'Isaac. La lutte entre le désir excessif de vivre et la soumission à l'ordre de Dieu est si courte dans l'héroïque jeune homme qu'on doute si l'on doit plutôt le plaindre que l'admirer, et ce dernier sentiment l'emporte à la fin sur l'autre. Divers cantiques sur Madeleine sont loin d'avoir le même mérite, ainsi qu'on peut en juger par les extraits qu'en donne M. Nisard (p. 238). Il fait connaître en détail, p. 246, le cantique de Joseph vendu par ses frères, composition qui n'est pas dépourvue d'une certaine verve poétique, sans culture, il est vrai, mais non pas sans naïveté, ni sans élévation. Ce que ce cantique, ainsi que ceux que nous venons de nommer, offre de meilleur, est une réminiscence des *mystères* du XV^e^ siècle.

SERMONS. — Les anciens prédicateurs français de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^ ont été longtemps l'objet de jugements futiles et injustes ; on n'a voulu y trouver que des traits ridicules. Une appréciation bien plus judicieuse et plus équitable se lit dans un recueil estimé, la *Revue française*, novembre 1829.

« Quel plus curieux sujet d'étude que les prédicateurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles? Dépouil-

lez-les de la rude enveloppe qui les recouvre; vous serez émerveillés des trésors qu'ils renferment. Qu'on parcoure le sermon prêché par Olivier Maillard dans la ville de Bruges en l'an 1500, et qu'on ne perde pas de vue que ce qui nous paraît aujourd'hui comique par la vétusté et la naïveté du langage, par la hardiesse et la bizarrerie des idées, ne l'était nullement alors. Les mots changent d'acception avec le cours des siècles et perdent leur valeur primitive, mais ils en acquièrent en même temps une nouvelle, une imprévue. Il en est ainsi de ces anciens prédicateurs si mal jugés par des esprits superficiels, par des critiques de mauvaise foi. Il faut envisager sous leur aspect sérieux, tels que l'orateur et l'auditoire le comprenaient, les passages qui s'éloignent des idées actuelles. Des reproches amers, des interpellations directes jetées à l'improviste à chacun des auditeurs, produisaient une impression bien plus vive, un effet bien plus immédiat que les déclamations vagues et générales qui descendirent plus tard du haut de la chaire, lorsque le temps et la civilisation en eurent banni la licence qu'autorisait le moyen âge; les vieux sermonnaires s'énoncent selon que l'expression leur arrive, sans se mettre en peine de la chercher, ni de la choisir. Elle est bonne lorsqu'elle rend leur pensée, car il faut à tout prix que celle-ci atteigne son but. Dès lors le mélange de tous les genres, du bouffon, du tragique, du naïf et quelquefois même du sublime, car ils sont aussi sublimes à leur manière. Celui qui veut de propos délibéré reconstruire un sermon du xv^e^ siècle, se fourvoie amplement s'il prête à l'orateur sacré des intentions de bouffonnerie qu'il ne dut pas avoir et qu'il n'eût jamais, lorsque, prenant à parti toutes les classes de la société, il les gourmandait impitoyablement, sans que personne fût à l'abri de ses coups, ni les princes, ni les nobles, ni les officiers du roi, ni ceux de justice (*domini de parlemento*).

« En faisant la part du temps et du langage on conviendra que le rire que peuvent faire naître aujourd'hui les vieux sermonnaires, tient, non au fond des idées qui sont très-sérieuses, mais à la forme dans laquelle elles sont enchâssées; l'époque où ces discours se firent entendre du haut de la chaire n'était pas éloignée du temps où les mystères se célébraient encore dans les églises. Les premiers prédicateurs qui succédèrent à ces représentations religieuses, conservèrent dans leurs discours la manière dramatique qui avait prévalu pendant de si longues années tant pour se conformer à un usage consacré que parce qu'elle secondait les mouvements de la parole en agissant plus rapidement sur l'esprit des assistants. Toujours en scène, l'orateur y entraîne avec lui son auditoire; d'ici vient que l'attention qu'on lui prête est incessamment en éveil. Certes l'éloquence de la chaire eut bien du chemin à parcourir avant d'arriver à Bossuet, à Bourdaloue, ou à Massillon, mais je ne voudrais pas affirmer que leurs prédécesseurs n'aient pas exercé sur les masses plus d'influence. Pour se plaire à la haute éloquence de Bossuet, à la grâce et à l'élocution élégante de Massillon, il faut un esprit cultivé, tandis que l'expression rude et simple des vieux prédicateurs va chercher le dernier des assistants, certaine de ne pas offusquer son intelligence et de se faire comprendre par lui.

«Les sermonnaires du xv^e^ siècle (1) offrent également à un très-haut degré le mérite de la narration. Sous leurs mains, le fait le plus commun prend une couleur et une figure; l'esprit se complaît dans une foule de petits détails et d'incidents qu'ils savent amener sans jamais perdre le fil du récit. La liberté de la chaire, l'aisance qu'y prenaient ces orateurs, l'attention de leur auditoire, leur permettaient de s'étendre en leurs propos comme bon leur semblait. Le mauvais goût s'y rencontre souvent, mais le mauvais goût est l'écueil ordinaire de la licence et de la familiarité.

« Qu'on prenne la peine de lire le sermon de la Passion de Menot; le prédicateur du xv^e^ siècle s'attache à faire ressortir en Jésus-Christ la faiblesse, la misère de la condition humaine. Il le montre craintif, tremblant, sujet aux douleurs et aux angoisses. Peu lui importe de charger et d'amplifier le sens des paroles de l'Ecriture, pourvu qu'il atteigne son but. Il s'étend sur les moindres circonstances de cette longue et touchante agonie; il nous introduit dans l'intérieur de la famille de Jésus; il montre les inquiétudes de Marie pour son Fils et les soins affectueux de celui-ci pour sa mère; il nous promène d'Anne à Caïphe, de Caïphe à Pilate, et quand le sacrifice est consommé, il nous retient encore dans les rues de Jérusalem, avec les habitants de cette ville qui devisent entre eux des événements de la journée ou qui portent des paroles de consolation à la mère de ce *povre exécuté*. On croit avoir assisté à l'action et que tout cela s'est passé de nos jours. Singulier et puissant effet des ressorts dramatiques dont usaient ces vieux prédicateurs! Chez eux tout est historique et purement matériel. (2) »

(1) On a été jusqu'ici fort embarrassé pour décider en quelle langue se firent ces prédications; si ce fut en langage populaire ou en latin entremêlé de phrases et de mots français, ainsi que des éditions gothiques les présentent. C'est là une question difficile et qui n'a pas été encore résolue d'une façon satisfaisante.

(2) Les apologues sont fréquents chez les vieux sermonnaires. Donnons pour exemple une fable que nous rencontrons dans Menot et qui se retrouve dans La Fontaine. Transcrivons le texte latin parce que c'est là que se montre cette naïveté originale si difficile à transporter dans une traduction.

« Cattus erat in horreo : et mus habebat nidum ibi : vidit gallum; timuit et ponebat se juxta illum bonum hominem *le chat*. O, dicit mater, si catis juxta illum quem vocatis *le bon homme*, et vocatis *mitis*; comedet vos; alius autem non. — Ecce qui

Une citation textuelle donnera d'ailleurs une idée exacte de ce sermon :

« Quand le benoist Sauveur sortit du beau jardin des Olives et de la compaignie et beau colliege apostolique, voicy venir ces larrons bourreaulx, gens sans entendement, comme chiens ravissans, à nostre rédempteur Jésus, et d'autre part lui se va présenter à eulx comme celuy qui ne craignoit pas à mourir; *dicendo : Quem quæritis? responderunt* : « Nous demandons ce traistre séducteur Jesus; » faisant grande confusion et ne observant ordre quelconque. Respondit : « Messieurs, homme ne se eschauffe et personne ne se trouble. Ce suys je. Je suys celuy à qui vous avez affaire. » Non obstant qu'il parla à eulx tout doulcement, ilz perdirent la vue et tombèrent à terre en chéant à la renverse. Puys après leur dist : «Faictes ce pour quoy vous estes venus. C'est à moy a quy avez affaire. Mais d'une chose je vous supplye : voicy mes disciples qui n'ont fait aulcun mal; ne touchez, je vous prie, à aulcun de cette compaignie; mais de moy faictes à vostre volonté. » A doncques Judas, faisant le bon varlet, se va deffuler le bonnet en la main, les bras eslevés en hault, les genoulx à terre, et va dire : «*Ave, Rabbi* : Seigneur, je te salue.» Là, traistre Judas que as tu faict?

« O trayson de Judas et bonté souveraine de Jésus! Il savoit bien que *ipse erat* un mauvais garson, un simoniach, un yvrogne, et *nihilominus* ne lui a point refusé le baiser. Incontinent à grosses chaînes et cordes, ces méchants le vont lyer et serrer, mettant tous les mains sur son précieux corps et frappoyent sur sa précieuse teste en façon quyls l'ont fait tomber et luy ont faict getter son digne et précieulx sang par la teste, yeulx, bouche et nez. »

Le prédicateur termine ainsi : « Sainct Jéhan mena la benoiste dame Marie en la maison de sa mère pour ce qu'il estoit tard. Et là eusiez veu les gens par troupeaulx parmi les rues de Hierusalem devisant de ceste affaire. En voyant passer la bonne dame, ils disoient : « Hélas! vela la mère de ce povre exécuté. Bon soir, ma dame. » Aucunes femmes pleines de compassion la conduisyrent jusqu'à son logis en pleurant. Quand la bonne dame parvint à l'huys de son logis, se va retourner vers la compaignie en leur donnant graces et le bon soir. Je veux doncques persuader que luy prions qu'elle nous inpetre pardon et remission de noz péchés, affin que nos povres ames puissent une fois *Christo frui in eternum*. Amen! »

Menot n'a garde d'oublier les notaires et les avocats dans le recensement qu'il fait des métiers « grandement préjudiciables et dommageables à la povre âme, *inter quæ ponitur*, l'état de la gendarmerie, advocasserie, pratique, notaires, marchands de chevaulx, courratiers, *meretrices*, *intertenentes lupanaria vel aomos in quibus se retrahunt seu recipiunt latrones.* »

« La mère des fils de Zébédée avoit entendu Jésus prêcher sur la mort. Ceux-ci pensoient que le royaume des Juifs dust retourner aux Juifs et être enlevé aux mains des préfets de l'empereur. C'est pourquoi leur mère vint trouver Jésus et l'implorant lui dit : *Mon neveu*, je veux aujourd'hui vous adresser une prière et une requête. — Et que me voulez-vous. — J'ai entendu dire, répondit-elle, que vous avez plusieurs duchés, comtés et baronies à distribuer; ne serait-il pas séant que un de vos parents eussent part à ces dons? Jésus voyant cette sollicitude maternelle, eut moins égard à l'indiscrétion de sa demande qu'à l'affection qu'elle montroit pour ses deux fils. Il se tourna vers eux et dit : « Vous ne savez pas ce que vous demandez. Eh quoi, mes amis, voulez-vous devenir de grands seigneurs? — Je vous en diroi autant, mes dames, que demandez-vous? Vous avez des fils, dites-vous. — Oui, frère. — Vous avez un fils aux écoles. — Oui, et je voudrois qu'il obtint un évêché ou une abbaye de cinq cents francs, et alors il pourroit nourrir des chiens, avoir des chevaux et se livrer au plaisir comme ils le font tous aujourd'hui. »

« Messieurs les *impositionneurs* qui rongent, mangent et pillent les pauvres marchands et les font reculer de la ville. Pour trois mailles, on fera renier Dieu à une personne plus de cent fois. Pour un diner, un juge va mettre ses amis à deux doigts du puits d'enfer, Larron d'avocat et de procureur, tu marches par circuits, tu embrouilles la cause, tu fais des écritures telles qu'en feroit un chat avec sa patte, et il faut que tu prennes les despens pour le train et l'état que tu mènes, et un autre larron viendra t'aider. Tous ces avocats sont entre eux comme les renards. On dirait qu'ils vont se manger et ils ne se donnent pas même un coup de dent. Lorsqu'ils sont à la barre, il semble qu'ils vont se confondre l'un l'autre par leurs paroles, mais ils s'entendent au mieux. De même, les renards paraissent vouloir se déchirer, puis ils vont ensemble de compagnie à la proie. Bientôt aussi ces méchants avocats s'entendront pour dévorer la poule du pauvre. »

Un autre prédicateur contemporain de Louis XI, Ollivier Maillard, est encore plus fameux que Menot. Nous convenons d'ailleurs qu'au milieu de traits pathétiques et hardis, il offre des passages qui paraissent singuliers au XIX^e^ siècle, mais qu'il ne faut pas juger avec les idées actuelles. Le sermon prêché à Bruges, en 1481, est remarquable par les *hem*, *hem*, *hem*, insérés dans le texte pour marquer les endroits où il était convenable de tousser; il a été remis en lumière en 1826 par les soins de M. La Bouderie, savant chanoine de Paris.

« In nomine Patris, etc. Le doulx Jhesus nos-

ibit cum sua gravitate; et in tribus horis non dicet unum verbum. Dicit bonus agricola : audivi quod estis tam bonus justiciarius; do vobis meum factum inter manus vestras.— Et tu ponis te *en la griffe du chat.*

tre Saulveur nous veulle donner sa paix, sa grâce et son amour. Amen. *Sit civitas Jericho anathema et omnia quæ in ea sunt. Josue, sexto capitulo,* etc. Saint Pol en nostre epistre nous presente Dieu le Créateur en forme devesque prest pour dire la messe ayant les sandales vermeilles aux pieds, les rubys vermeils aux doys, la cappe rouge, la mittre sur la teste et la crosse en la main... Et desys en avant se commence le mistère de la benoiste passion du doulx Jhesus Christ. Frère, mon amy, nous ny entendons rien; distes nous, s'il vous plaist, de quoy sert ceste epistre du jourdhuy au mistère de la passion. Que veult dire la crosse, la mittre, les sandales, les rubys et la chappe vermeille. Seigneurs, tout à la manière que levesque se presente à la messe pour faire sacrifice à Dieu, en telle forme et manière se présenta Dieu le créateur le jour du grant vendredy, pour faire sacrifice à Dieu son Père pour nos péchiés. Il porta la crosse, ce fut la croix; la mittre sur la teste, ce fut la couronne d'espine; les sandales et les rubys vermeils, ce furent les cloux qui lui percèrent les mains et les pieds; la cappe vermeille, ce fut son précieulx sang qui le couvrit depuis la teste jusques aux pieds... Puis donc que le cas est tel que Dieu le créateur a tout souffert pour l'amour de nous, metons la main à l'œuvre, rasons et destruisons la mauldite ville de Jherico, la vié de pechiés, et c'est de quoy je veulx vous exhorter (*hem. hem. hem*). Affin que a lhonneur de Dieu, au salut de vos ames et de la myenne, je vous puisse dire quelque chose dont vous soyez meilleurs, nous saluerons la doulce Vierge advocate des pécheurs, et dirons le beau *Ave Maria.* »

Le récit de la Passion écrit par Maillard et publié par M. Peignot en 1829, n'est guère qu'une narration de ce qu'offrent les divers Evangiles avec quelques traits ajoutés; il est suivi de quelques réflexions pieuses relatives au peu de profit que les gens du monde retirent du récit de la passion; nous croyons devoir lui donner place ici, ne serait-ce que comme un échantillon du style :

« Escoutons ce que le Redempteur nous dict deffect et par œuvre par sainct Bernard : il n'est pas décent, congru ne convenable que le membre du corps soit delicat, vivant en délice et le corps se gaudisse en volupté soubs la teste de celuy qui est couronné d'espines. Je porte (dict Nostre Seigneur) la couronne d'espines, et tu as en ta teste chapeau de fleurs, ou aultres ornements de vanité mondaine. Jay les clous fichés en mes mains, et tu as les petits gans es mains de paour que ne soient ternies. Tu danse et prens tes déduitz en ornemens precieux et curieux, mesmes hommes et femmes aiant chemises fines et délicates, vivant en toute volupté. A la mienne volunté tu pensasse comment avec un vestement blanc je fus demioqué comme un fol en la maison de Herode. Tu te repose de tout bien prenant grant peine en choses de ce monde, et j'ay tant la bonté pour toy jusques à la mort les pieds cousus a la croix. Jai eu pour toy les bras estendus à la croix, et es danses mondaines tu estens les bras en manière de croix en mon opprobre, injure et derision. En la croix ay eu pour tes pechiez doleur, angoisse et tristesse, en pleurant et criant à haulte voix; et toy, es danses mondaines, tu gaudes, chantes et te resjouys par vaine liesse au détriment du salut de ta poure ame. O homme inconsidéré, o femme sans sens, ingrat dun si grand benefice. Tu as la poictrine, le costé et le cœur ouvert à vanité, la teste levée en signe de vaine gloire, luxure ou plaisance mondaine, et pour toy ay la teste couronnée despines et baissée, la poictrine toute hachée et le costé jusques au cueur tout ouvert avec le fer d'une cruelle lance. Toutes fois retourne toy a moy véritablement et je te recevray. »

C'est à un autre ordre d'idées qu'appartient un *Choix de sermons de saint Bernard;* publié par M. Le Roux de Lincy, à la suite de son édition des *Quatre livres des Rois* (1841, in-4, p. 521-573).

Mabillon avait, dans son édition des Œuvres de saint Bernard (1690 et 1716) inséré un fragment de sermons français du saint abbé de Clairvaux, et ce texte est loin d'être exempt de fautes. Des savants pensèrent que ces sermons avaient été traduits du latin, d'autres crurent qu'ils avaient été prononcés en langue vulgaire; divers motifs qu'il serait trop long de détailler donnent lieu de croire qu'il s'agit d'une traduction.

Le manuscrit conservé à la bibliothèque Impériale et provenant du monastère des Feuillants, comprend 45 sermons; M. Le Roux de Lincy en a reproduit dix. On connaît l'existence d'autres recueils du même genre. M. Roquefort, connu par ses travaux sur la littérature et la langue du moyen âge, possédait un manuscrit du XIII^e^ siècle renfermant une traduction des 44 sermons de saint Bernard sur le Cantique des cantiques; ce volume précieux, acquis par M. Bourdillon, est décrit dans le catalogue de la bibliothèque de cet amateur, publié en 1830.

Un des mystiques et des prédicateurs les plus en renom à la fin du XIV^e^ siècle, a été l'objet d'un travail en langue allemande, intitulé : *Johannes Tauler, prediger zu Strasburg.* Cette brochure, œuvre de M. Edel et publiée à Strasbourg en 1852, montre par des extraits curieux, ce qu'était au moyen âge dans ces contrées, l'éloquence de la chaire. Au XIV^e^ siècle, la ville de Strasbourg était en proie aux fléaux les plus déplorables; la guerre civile avait été allumée par l'ambition de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière; la famine et la peste achevaient de désoler la ville infortunée; dans ces lamentables circonstances un dominicain, Tauler, adoucit, par sa parole éloquente, les maux qui désolaient ses concitoyens. L'action qu'il eut sur son époque, sous le rapport religieux et moral, et même sous le rapport politique, fut considérable. M. Edel, écrivain protestant, s'est d'ailleurs placé à un point de vue complétement inexact en

représentant Tauler comme un des devanciers des prétendus réformateurs qui surgirent au XVI^e^ siècle.

Nous ne devons pas omettre un capucin qui se rendit fameux dans l'Allemagne méridionale, par sa fécondité et son originalité. A beaucoup de mauvais goût et d'idées étranges, le Père Abraham à Sancta Clara joignit une imagination riche et puissante, un zèle infatigable, une verve pathétique, et il ne laissa jamais ses auditeurs indifférents et froids. Les nombreuses réimpressions de ses sermons (en langue allemande) attestent avec quelle faveur ils étaient reçus. Il se plaisait d'ailleurs à leur donner des titres bizarres, ainsi que le démontre le relevé que nous avons dressé :

Judas archi-coquin, ou Narration de la vie du scélérat Iscariot; Bonn, 1687, in-4; *Salzbourg*, 1688-92, 3 vol. in-4; *ibid.*, 1691-95, 4 vol. in-4; *Nuremberg*, 1690, 1709, 1718; *Augsbourg*, 1752; *Nuremberg*, 1775, 4 vol. in-4. — Ces réimpressions multipliées attestent le succès qu'a obtenu un ouvrage qui semble cependant assez fastidieux; mais on en juge autrement dans l'Allemagne méridionale; il a été publié de rechef à Passau en 1834-37, 7 vol. in-8, et il existe une traduction hollandaise; *Amsterdam*, 1735, 3 vol. in-8.

Discours, sermons, etc., jusqu'ici publiés isolément, maintenant réunis en corps d'ouvrage; *Lucerne*, 1687, in-4; *Salzbourg*, 1687 et 1708; *Cologne*, 1688, 1691, 1693, 1702; *Augsbourg*, 1714, 1754, in-4.

On trouve dans cette collection un assez grand nombre d'écrits dont les titres sont difficiles à traduire : le *Deo gratias* autrichien; la Brillante lumière du soleil dans le saint ordre des Dominicains; l'*Astriacus Austriacus*, etc.

Gack, gack, gack, gack à gac..... promenade dans le duché de Bavière, c'est-à-dire Description du pèlerinage de Maria-Stern; *Munich*, 1685, 1687, 1688; *Cologne*, 1688; *Vienne*, 1732, in-8.

Quelque chose pour tous, ou briève relation de tous les états et de toutes les professions; Wurzbourg, 1699, 1712, 3 vol. in-8; *Salzbourg*, 1711-1733, 2 vol. in-8. — Il y en a une traduction hollandaise, *Amsterdam*, 1758, 4 vol. in-8.

Mercurialis, ou la Verdure en hiver, c'est-à-dire Récits et poésies agréables et divertissantes; *Nuremberg*, 1700, 1731, 1733, in-4; *Augsbourg*, 1766, in-4. — Il en existe également une traduction hollandaise; *Amsterdam*, sans date, 2 vol. in-8.

Mourir et vivre, la plus belle préparation à la mort; Amsterdam, 1702, in-4; *Prague*, 1702, 1711, in-4; *Salzbourg*, 1710; *Nuremberg*, 1739; *Vienne*, 1739, 1744, in-4; traduit en hollandais, 1740, in-8.

La Cave bien garnie dans laquelle beaucoup d'âmes dévotes peuvent se désaltérer avec des chants pieux; Wurzbourg, 1710, 1725, 1739, in 4.

Huy und Pfuy der Welt (titre qu'on peut traduire par : « Vive le monde à cause de toutes les belles vertus; à bas le monde à cause de tous les vices détestables ;) *Wurzbourg*, 1707, in-fol., 1710, in 4; *Salzbourg*, 1710, in-4; *Nuremberg*, 1725, in-4. Rare et recherché à cause des 100 gravures de Weigel qui se trouvent jointes à cet ouvrage.

La Boutique spirituelle remplie de marchandises apostoliques et de vérités; Wurzbourg, 1710, in-4; 1714, 1719, 1725, 1743, in-4.

La Chapelle des morts somptueusement parée et décorée; Nuremberg, 1710, 3 vol. in-4; 1711, 1720; *Wurzbourg*, 1729; traduit en hollandais, *Bruxelles*, 1770; *Amsterdam*, 1740, in-8.

On trouvera d'ailleurs dans le *Trésor des livres rares et curieux* de M. Graesse, t. I, p. 6, une liste plus étendue que celle que nous plaçons ici et qui paraîtra peut-être bien suffisante. Les éditions originales sont rares, mais les réimpressions modernes faites à Vienne, Passau, Lindau, Francfort, Munich, etc., sont communes. On a commencé à Passau en 1834 une édition in-8 des *OEuvres complètes*, et en 1854, il avait paru 81 livraisons in-8 formant 25 volumes. Les *OEuvres choisies* ont été publiées à Vienne en 1835-37, 2 vol. in-8, et *ibid.*, 1845, 2 vol. in-8.

Les grands prédicateurs modernes ont été si souvent jugés qu'à cet égard il n'y a guère plus rien de neuf à dire. Remarquons seulement qu'on trouve dans les *Annales littéraires* de Dussault (1824, tome V), une appréciation du talent de Fléchier, de Mascaron et de Massillon. Voici en quels termes le judicieux critique qui collabora si longtemps au *Journal des Débats*, parle du *Petit Carême* composé, dit-on, en six semaines : « Le style de Massillon, partout d'un bonheur inexprimable, partout enchanteur, semble avoir dans ces petits chefs-d'œuvre plus de douceur encore et plus de charme, plus de tendresse et de grâce. Il pouvait aisément, dans une pareille circonstance, dégénérer en affectation et en mignardise, mais aucune affectation, aucune trace de manière n'en corrompt jamais l'aimable simplicité; toujours du plus heureux naturel, coulant, facile, paré de ses négligences même, vivifié par une chaleur douce qui toujours amène sa marche sans la précipiter jamais, brillant d'un coloris sage et vrai, il est ingénieux sans raffinement, agréable sans recherche, fin sans subtilité, délicat avec abandon. On dit que tant de beautés ne coûtaient presque rien à l'auteur et naissaient d'elles-mêmes sous sa plume rapide et féconde comme les fleurs dans un sol heureux. »

L'homélitique dans les pays étrangers a fourni une multitude d'écrits pour la plupart peu connus en France; quelques courtes indications bibliographiques ne seront donc point, nous l'espérons, regardées ici comme déplacées. En Italie, on trouve des prédicateurs qui ne manquent ni de feu ni de brillant dans la diction, ni de force dans le raisonnement, mais il n'y a pas cependant de noms qui jouissent d'une célébrité européenne. Nous nommerons J. A. Casini, d'Arezzo, né en 1648, mort en 1719, auteur de *Panegirici*, Venise, 1677, in-12 et de *Prediche dette nel palazzo apostolico*, Rome, 1713, 3 vol. in-fol.; P. A. del Borghetto, milanais (1699 - 1780), dont les *Orazioni sacre* ont paru à Milan (1760-61, 2 vol. in-8; 1769, 2 vol. in-8), et dont les *Prediche quaresimali* ont été imprimées à Venise en 1781, in-4; Francesco Mazotti, de Vérone, 1699-1778, auteur de *Prediche*, publiées à Venise 1769, 3 vol. in-4; 1805, 2 vol. in-4; P. M. de Pede-

roba, mort en 1785, et que Benoît XIV avait surnommé *Il Concionatore dei Concionatori;* ses *Prediche quaresimali* ont paru à Vienne, en 1786, 2 vol in-4, et ses *Panegirici e sermoni*, en 1788, in-4.

Citons encore S. Pauli, mort en 1751, (*Orazione*, Lucca, 1730, in-4; *Prediche quaresimali*, Venezia, 1752, in-4); J. A. Bassani (*Prediche*, Bologna, 1752, in-4); J. A. Bordoni, né à Turin en 1682, mort en 1742 (*Discorsi per l'esercizio della buona morte*, Venezia, 1749-53, 3 vol. in-4); J. Pellegrini, de Vérone, né en 1718, mort en 1799, (*Quaresimali e Prediche*, Venezia, 1800-1801, 5 vol. in-8; *Prediche*, Milano, 1788-90, 2 vol. in-4); Quirico Rossi, mort en 1760 (*Lezione sacre, Prediche*, Parma, 1758-62, 4 vol. in-4); J. Granelli, mort en 1770 (*Prediche*, Modena, 1771, 2 vol. in-4; l'*Historia sacra dell'Antico Testamento spiegata in Lezioni*, Parma, 1766, *Modena*, 1770-71, 14 vol. in-4); Girolamo Tornielli, mort en 1752 (*Prediche quaresimali*, Milano, 1763, in-4; *Bassano*, 1769, in-4; *Panegirici e discorsi sacri, Carpi*, 1768, in-8, *Bassano*, 1781, in-4); Girolamo Trento, né à Padoue en 1713, mort en 1784 (*Prediche quaresimali*, Venezia, 1785, in-4; *Panegirici e discorsi morali*, ibid., 1786, in-4.)

N'oublions pas Ignazio Venini dont les *Prediche quaresimali* ont eu plusieurs éditions (*Milano*, 1780, in-4; 1831, 2 vol. in-16, *Venezia*, 1782, in-4, ainsi que les *Panegirici e discorsi sacri* (Milano, 1782, in-4; *Venezia*, 1783, in-4; *Milano*, 1831, in-8), et Antonio Valsecchi (né à Vérone en 1708, mort en 1791). On estime les divers écrits apologitiques qu'il composa pour la défense de la foi (*Dei fondamenti della religione e dei fonti dell'empieta*, Padova, 1767, 3 vol. in-4; *La religione vincitrice*, 1796, 2 vol. in-4; *La verita della chiesa catolica Romana*, 1787, in-4.)

Antonio Turchi, né à Parme en 1724, mort en 1803, a laissé une réputation brillante, ses *Prediche alla corte* ont été imprimées à Parme, 1805-06, 4 vol. in-fol. et à Bassano, 1806, 4 vol. in-4. Les *Opere inedite* ont vu le jour à Modène, 1818-21, 10 vol. in 8, et les *Opere edite ed inedite* à Foligno, 1821-27, 14 vol. in-8. Il y a aussi une édition des Œuvres complètes, Venise, 1832-35, 20 vol. in-12.

A une époque plus récente nous trouvons J. A. Barbieri (*Orazioni quaresimali e altre nuove Opere*, Milano, 1837-1838, 8 vol. in 8.)

Les prédicateurs catholiques dont les sermons ont paru en langue allemande, ne seront pas ici le sujet de longs détails qui offriraient peu d'intérêt; nous mentionnerons rapidement, sans nous arrêter à indiquer les éditions de leurs discours, Ignace Wurz, mort en 1785; Charles Martalier, mort en 1795; Adam Heims, mort en 1769; Benoît Marie Van Werkmeister, mort en 1823; Antoine Jeanjean, mort en 1790; François Valentin Heggelin, mort en 1801 : Sébastien Winkelhofer, mort en 1806; J. A. Sambuga, mort en 1815; Jean Louis Schneider, mort en 1818, vicaire apostolique à Dresde où sa mémoire est encore vénérée.

Signalons aussi Joseph Guillaume Colmar, évêque de Mayence, mort en 1818; Joseph Bernard Herft, mort en 1817; Sébastien Mutschelle, mort en 1800; François Xavier de Schwaell, évêque de Ratisbonne, mort en 1841; S. H. A. Guegler; Joseph Wodmer, mort en 1844; J. B. Van Hirscher; Sébastien Zoengerle, mort en 1848, évêque de Seckau; George Michel Wittmann, mort en 1833; A. J. Binterim, mort en 1855; P. C. Smets, mort en 1840; Melchior Diepenbroek, mort en 1853; Adrien Gretseh, cardinal et archevêque de Breslau, mort en 1836; J. Jais, mort en 1822; Ph. B. Meyer; George Kellermann, mort en 1841; J. Ph. Kirch, mort en 1829; G. A. Dietl, mort en 1809.

Dans le nombre des contemporains, nous signalerons d'abord Jean Emmanuel Weith, jadis juif et vétérinaire, aujourd'hui prédicateur à Vienne et dont les sermons sont remplis d'idées bizarres, de saillies étranges, de traits qui rappellent les vieux prédicateurs d'il y a quelques siècles. Il y a plus de sérieux chez J. H. Brockmann, J. N. Bestlin, J. M. Ilmensee, J. Halder (dont les sermons sont regardés comme devant figurer parmi les meilleurs de l'époque actuelle), J. M. Gehrig, doué d'un talent véritable, mais auquel on reproche d'être trop prolixe; Henri Gossler, F. Schreven, J. A. Deveri, Michel Léonard, Pascal Skerbing, S. Albach dont le mérite est incontestable.

Le nombre des prédicateurs catholiques anglais est peu considérable; nous mentionnerons James Archer (*Sermons*, London, 1789, 4 vol. in-8; 1809, in-12); John Fletcher (*The guide... le Guide vers la véritable religion, série de sermons de controverse*, Londres, 1836, in-8); Alban Butler (*Meditations and discourses*, Dublin, 1840) et Thomas White, dont les *Sermons choisis* ont été publiés par J. Lingard (*Londres*, 1834, 2 vol. in-8), et traduits en allemand.

Les prédicateurs allemands au XVII^e^ siècle, étaient complétement dépourvus de goût et de mesure.

Simon Moenhard qui mit, selon un usage assez habituel à cette époque, du latin en tête d'un titre allemand, sa *Passologia* ou *Discours chrétiens et considérations sur les souffrances de Jésus-Christ et de sa sainte mère*, parut à Graetz, en 1669, in-folio. Le *Mariale concionatorium rhythmo-melodium* du Capucin Proupe (mort en 1680), contient 170 sermons précédés d'un titre fort long (*Salzburg*), 1668, 3 vol. in-fol.); son *Triennale dominicale primum* (Salzburg, 1669, in-folio), renferme 3 sermons pour chacun des dimanches de l'année.

Le Bénédictin Ignace Tranner fit imprimer à Dillingen en 1685, in-4, sa *Chasse spirituelle des âmes* (Recueil de sermons pour les dimanches), qu'il dédia à Jésus-Christ, et dans sa dédicace il appelle le Sauveur, Dieu suprême du monde et des bois, Apollon tout-puissant, adorable chasseur d'âmes.

L'*Homo simplex et rectus* du Capucin

Maurice Nuttenhusonus, (*Augsburg* 1712-1715, 2 vol. in-4), est encore une collection de sermons allemands, ainsi que le *Zachæus jubilatus* de l'Augustin Samuel Depser (*Salzbourg*, 1700, in-4), lequel disait avoir en 35 ans prêché 2400 sermons.

On ne fait point de cas des longs recueils du bénédictin Sébastien Textor (*Trias panegyrico-moralis*, Augsbourg, 1701, 3 vol. in-fol.; *Concionator extraordinarius*, ibid., 1713, 6 vol. in-fol.), et on a oublié également les sermons de Placide Urtlauff (*Altare thymiamatis singulis Anni dominicis fumigans*, Nuremberg, 1701, in-fol.; *Rosa mystica pentecosiophylla symbolica poetica* (Recueil de 50 discours en l'honneur de la sainte Vierge); *Ibid.* 1701, in-fol.; *Navis institoris sacris instructa mercibus* (panégyriques pour les fêtes des Saints); *Ibid.*, 1701, in-fol.

Le Bavarois Ignace Ertl, mort en 1713, mit au jour de son côté le *Tolle, lege* des dimanches et fêtes, et les *Rorantis et amantis Dei deliciæ*; 2 vol. imprimés à Nuremberg, en 1700. On ne s'en souvient pas plus que des écrits du bénédictin Valentin Larion : *Acervus tritici vallatus cilici* ou sermons pour les fêtes, (Augsbourg), 1716, in-fol.); *Muranulæ aureæ verniculatæ argento*, ou Vérité évangélique pour tous les dimanches de l'année (*ibid.*, 1716, in-fol.)

Balthasard Kaellinger, A. G. Coulin, Sébastien van Rehling, ne mirent pas de titres latins en tête de leurs sermons, mais d'autres prédicateurs abusèrent dans leurs frontispices de la métaphore et du style imagé. Nous citerons le *Mont Sinaï sanctifié par la présence de Dieu;* par le carme Joseph à Virgine Maria (52 sermons pour tous les dimanches de l'année, *Nuremberg*, 1710, in-fol.); *La science des sciences, ou l'Art d'obtenir le bonheur éternel et l'éternité heureuse;* par Jean Pramhofer, (*Salzbourg*, 1716, in-4); la *Description du combat livré contre Lucifer, par l'armée chrétienne rangée en bataille sous les drapeaux de Jésus-Christ*, par le franciscain Jérôme Fordembach (c'est une collection de sermons pour tous les dimanches de l'année, *Augsbourg*, 1710, 2 vol. in-fol.)

Le portugais Antoine Vieyra, au milieu d'une foule de choses étranges, a des passages très-remarquables; sa fécondité est inépuisable; son éloquence a de l'énergie et de l'ampleur; ses vues sont souvent très-justes. Il ne serait pas facile de donner d'ailleurs une idée exacte, de ce que l'auteur espagnol du *Fray Gerundio* appelle *El mismissimo Vieyra en sa mesma mesmedad.* (*Voir* le journal le *Globe*, 22 décembre 1827).

Les prédicateurs anglais, très-peu connus en France, formeraient, par leur réunion, une bibliothèque considérable, et pourraient offrir à nos prédicateurs des sujets d'étude qu'ils pourraient mettre à profit.

Un des Recueils les plus anciens qui existent en ce genre, les sermons de Latimer furent souvent réimprimés dans le XVI^e^ siècle; en 1788, il en parut une édition fort mutilée et infidèle; des mots étaient changés, des phrases entières retouchées; d'innombrables omissions commises. La première édition vit le jour vers 1548; on y trouve divers sermons prêchés à Westminster en présence du roi: personne peut-être en France n'a jamais eu l'occasion de voir les sermons de Latimer; il n'est donc pas hors de propos d'offrir ici un échantillon du *faire* de cet orateur si renommé à l'époque.

« Dieu fit ainsi avec les Juifs la condition que leur roi serait tel qu'il viendrait le choisir pour eux. Et ce marché ressemblait assez à celui qui a eu lieu naguères à ce qu'on m'a dit, entre deux amis au sujet d'un cheval; le propriétaire promit à l'autre qu'il aurait le cheval s'il le voulait; l'autre demanda le prix; il dit vingt nobles, l'autre ne voulut donner que quatre livres. Le propriétaire dit qu'à ce prix il ne cèderait pas son cheval. L'ami prétendit être autorisé à le prendre, alléguant que la convention était qu'il l'aurait s'il le voulait. Ce marché devint ainsi matière à procès. Les gens de loi prirent le double de la valeur du cheval, et les deux imbéciles terminèrent l'affaire comme ils purent. Toutefois, les Israélites ne pouvaient faire à Dieu un procès au sujet du choix de leur roi, car, qu'ils le voulussent ou non, ce roi devait être de son choix, afin qu'ils ne marchassent pas à l'aventure et en s'égarant vers leur perte et destruction totale. »

« Dieu demande dans un roi de la foi, et non une foule de chevaux. Il est non et nécessaire qu'un roi ait des chevaux, pourvu qu'il en fasse bon usage, mais ils ne doivent pas être préférés aux pauvres. Je trouvais jadis à redire aux chevaux du feu roi; c'était du temps des abbaies. Les abbaies avaient été faites pour soulager les pauvres; c'est pourquoi je dis qu'il n'était pas convenable que des chevaux y fussent placés, comme cela se faisait alors en beaucoup d'endroits, au grand détriment des pauvres qui étaient privés de ressources. Ensuite, un certain noble me dit : « Pourquoi te mêles-tu des chevaux du roi? » Je répondis et je dis : « Je parle selon ma conscience, ainsi que la parole de Dieu me le commande. » Il dit que les chevaux faisaient partie de la pompe du roi et de ses Etats, de sorte qu'en parlant contre eux, vous parlez contre la dignité du roi. Je répondis : « Dieu enseigne ce qui est de nature à faire réellement honneur au roi et à tous les autres hommes, selon leur vocation. Dieu fournit à chaque roi un revenu suffisant pour sa dignité et pour son rang, par le moyen des droits sur la terre et autres impôts, et il est légitime à tout souverain de jouir de ces biens et possessions. Mais extorquer et enlever le bien appartenant aux pauvres, c'est contre l'honneur du roi. Et quand vous engagez le roi à agir de la sorte, vous parlez contre l'honneur du roi, et je connais bien ces oppresseurs pleins de violence, usurpateurs de terres et de domaines, dont l'avarice est cause que des villages tombent et périssent, et que les sujets du roi sont exposés à la famine et dépour-

vus de ce qui leur est nécessaire. Voilà ceux qui parlent contre l'honneur du roi. »

La familiarité et la vigueur du style caractérisent les sermons de Latimer; il y avait une simplicité presque enfantine dans ce prélat qui faisait, sans la moindre hésitation, entendre à tous ses auditeurs, parmi lesquels figurait le roi, le langage désagréable de la vérité.

Un autre prédicateur, John Fox, dont l'influence était puissante, s'exprimait en ces termes :

« Prenez un homme dans l'abondance de ses richesses, de ses trésors et de ses plaisirs, florissant dans toute l'étendue de sa prospérité et de sa félicité; qu'il soit, si vous le voulez, un autre Polycrate en ce monde: qu'est-il au fond si ce n'est un cadavre, un misérable, un sujet de Satan, une proie vouée à la mort? Il se réjouit et il rit en ce monde, mais comme un homme qui rit en son rêve et qui s'éveille dans le chagrin. Il est tout rempli de craintes et d'inquiétudes, il est aveugle en son âme, ne sachant pas aujourd'hui ce qui arrivera demain; dépourvu de tout repos intérieur et sans la paix de la conscience; mortel, sujet au changement et au malheur; enveloppé dans la misère, enclin à toute malice, être dont le commencement est dans la douleur, dont l'existence est livrée à l'incertitude et dont la fin n'est que corruption; enfin créature qui est dans la mort et qui, morte, est vie. »

« Après ma naissance tu as poussé Hérode à me persécuter, tu m'as tenté dans le désert. Quels moyens n'emploieras-tu point plus tard pour me tendre des piéges; cependant mon temps n'était pas venu. Enfin, quand vint l'heure des ténèbres, tu m'as pris et garrotté, tu as lancé tes dogues à ma poursuite, tu as suscité de faux témoins pour m'accuser et des juges iniques pour me condamner, tu as ameuté tes satellites pour me frapper, tes soldats pour me couronner avec des pointes aiguës, tes hypocrites pour m'insulter, et ensuite tu as mis cette lourde croix sur mes épaules; non content de tout cela, tu as étendu mon pauvre corps sur ce bois et tu l'as cloué par les mains et par les pieds. Au milieu de ces tourments et de ces peines cruelles, j'étais altéré, je demandai un peu de boisson, et tu m'as donné du vinaigre. Je vois en ces choses ton œuvre et non celle de tout autre. Ces gens-ci ne sont que tes ouvriers et tes instruments. C'est toi qui les animes, c'est toi qui es le directeur de cette fête, le conducteur de cette danse, le capitaine de cet équipage réprouvé. Comme tu es l'ennemi juré de l'espèce humaine, et comme tu m'as vu venir revêtu de l'apparence d'une chair pécheresse, tu es aussi mon ennemi, et tu t'es déchaîné contre moi, me conduisant à cette croix et m'exposant en spectacle au monde entier; après m'avoir élevé sur ce gibet infâme, tu joins la dérision à la cruauté, et tu me dis de descendre, si je peux, et de me sauver. Oui, Satan, je puis descendre, et je descendrai et je me sauverai. Car j'ai le pouvoir de m'abaisser et de me relever ensuite; je me sauverai, mais de manière à sauver tout le genre humain avec moi, et ce n'est pas selon ton invitation que j'agirai ainsi, mais de la manière que les Ecritures le demandent, car je suis venu afin d'accomplir les Ecritures. »

« Et quand Jésus eut ainsi parlé au diable, s'adressant à la Mort, il dit : « Et toi, tyran redoutable, affreuse mort, armée de la justice de Dieu, ennemie mortelle de toute chair, toi que nul homme n'a pu vaincre encore et qui étale ici tant d'arrogance, toi que Satan envoie pour s'emparer de ma vie, tu n'échapperas point à mes mains, et de même que tu es la destruction de toutes les autres choses, je serai ta distruction et ta mort. Ô Mort, où est ton aiguillon? De même que j'ai terrassé le diable ton maître, que je l'ai expulsé de son royaume et que je lui ai arraché tout ce qu'il possédait, de même je t'engloutirai dans ma victoire et je te jetterai pour toujours la tête brisée. Je ne suis pas contraint de souffrir tes efforts, à moins que je n'y consente, car tu n'as point de pouvoir sur moi et je pourrai ainsi me sauver de tes cruels dangers, si je le voulais; cependant, par suite de mon amour pour la race humaine, et afin que la vie de ceux que ma mort peut sauver ne périssent pas, comme je ne veux pas me sauver sans eux, mais bien les délivrer de tes mains, je consens à me soumettre à ton empire afin d'effacer du livre de la mort ceux qui ont mérité la mort. Viens donc, ô Mort, et accomplis ta tâche. Je t'abandonne volontiers ma vie, mais je ne me soumets point à ton bon plaisir. Je ne te permets pas de me frapper de cette massue de fer ou de cette barre de bronze avec laquelle tu viens briser les os de ces hommes qui sont auprès de moi, je ne te permets point de rompre un seul de mes os. J'abandonne ma vie afin d'accomplir les Ecritures, mais c'est l'effet de ma volonté et non de ta puissance, car sache, ô Mort, que j'ai le pouvoir de renoncer à la vie et de la reprendre à ma volonté.» Et Jésus, ayant parlé de la sorte, baissa la tête, et il remit son esprit entre les mains de son Père, et il expira ainsi. »

Un bibliographe anglais, Beloe, dans ses *Anecdotes of literature*, indique (tom. VI, p. 380-406), un certain nombre de sermons publiés au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle avec des titres bizarres. Nous allons en citer quelques-uns :

Le sel spirituel.
Le loup blanc.
La roue tournée par une voix venant du trône de la gloire.
Deux bâtons réunis en un.
La lanterne divine.
Une branche d'olivier trouvée après un orage.
Le filet de Pierre jeté, ou le pêcheur et le poisson préparés, tous deux pour la béatitude céleste.
Les pleurs de la Nouvelle-Angleterre pour les frayeurs de la Vieille-Angleterre.

Le bibliographe Dibdin, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, a mis au jour en 1831, sous le titre de *Bibliothèque du Dimanche* (*Sunday library*), un choix des chefs-d'œuvre de la chaire anglicane, 6 vol. in-12. Un autre recueil du même genre, mais

plus étendu : *The Pulpit* (la Chaire), occupe 27 vol. in-8, qui ont paru de 1840 à 1852.

Les *Sermons* publiés à part, et les plus dignes d'attention, sont ceux de Samuel Clarke, *Londres*, 1730-31, 10 vol. in-8 (réimprimé en 1749, 11 vol. in-12; 1756, 8 vol. in-8; 1763, 10 vol. in-8; 1820, 10 vol. in-8 et formant les tom. I et II de l'édition de ses Œuvres, 1738, 4 vol. in-fol.); de Hughes Blair, 1777-1801, 5 vol. in-8 (très-souvent réimprimé); de Thomas Gisborne, 1802, 2 vol. in-8 (réimprimé en 1804 et en 1810); de Reginald Heber, 3 vol. in-8 (5e édition, 1844, 3 vol. in-8); de Samuel Horsley, 1810, 4 vol in-8 (réimprimés en 1812, 1813, 1822 et 1829); de Sherlock, 1754, 4 vol. in-8, (il existe des éditions nombreuses, et le P. Houbigant a traduit en français un choix de ces Sermons, *Lyon*, 1768, in-12); de Robert South (1692, 6 vol. in-8, souvent réimprimé; l'édition d'Oxford, 1823, occupe 7 vol. in-8); de Tillotson, 1756, 4 vol. in-8, (réimpressions multipliées).

SOCIETES DE BIBLIOPHILES. — Nous avons consacré un article à quelques-unes de ces sociétés qui ont rendu de véritables services et de qui on est en droit d'en attendre encore beaucoup d'autres; celle des bibliophiles de Tours ne saurait être oubliée ici; plusieurs de ses publications se rattachent aux études religieuses.

Nous signalerons :

Vie de Mgr saint Martin de Tours, par Péan Gatineau, poëte du XIIIe *siècle*, publiée par l'abbé Bourassé; *Tours*, Mame et Comp., 1860, gr. in-8 (tiré à 180 exemplaires, dont 60 sur papier chamois) XVI et 184 pages; les six dernières sont consacrées à un glossaire. La notice donne quelques détails sur les manuscrits, sur les sources où a puisé le vieux poëte français.

La *Vie de saint Martin* due à la plume élégante de Sulpice Sévère est une œuvre littéraire et savante. Saint Martin devait avoir en outre une histoire poétique. Au XIIe siècle, un chanoine de Tours saisi de l'enthousiasme poétique, entreprit de redire la vie, les vertus et les miracles du saint. C'était un sujet propre à enflammer sa verve. L'auteur était assuré de voir son œuvre favorablement accueillie de tous. Aussi débute-t-il avec une certaine emphase :

« Vez trestuit au novau conte. »

Il n'écrit point un roman de chevalerie où la fiction remplace la réalité. Saint Martin est son héros; il a tant de merveilles à raconter qu'il se borne à reproduire

« L'hestoire si com el s'en set. »

Le récit commence par la généalogie de saint Martin tirée de la légende des Sept Dormants; le poëte ne se montre pas fort sévère en fait de critique historique, mais ce fut moins sa faute que celle du siècle où il vécut. Son style est orné, parfois un peu prétentieux; il sait animer ou ralentir sa narration. Il n'élève pas son vol jusqu'aux nues, mais on ne saurait lui reprocher de toucher la terre. On sait qu'il vivait encore en 1218. Son poëme est contenu dans un très-beau manuscrit qui a fait partie de la *librairie* du roi Charles V et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque Impériale, n° 7333.

Comme échantillon du style, nous transcrirons le commencement d'un récit qui expose comment le saint guérit un possédé :

Sathan qui maiez en a trichiez
S'estoit en i, homme fichiez,
Qui estoit o Tetradien;
Les gens l'orent mis en lien
Por ce qu'il ne les meheingnast.
Martin prient que il deignast
Aler la por lui ajuer;
Quar nus ne le sont remuer,
Por ce que il les volait mordre,
Et si ne gardait pas en ordre
Lequel mordist premierement
Tetradiens devotement
I fut alez, si l'en pria;
Mès Martins bien li denia
Qu'il n'ira. Quar tote reson
Deffent entrer en la meson
A paien escommenié.
Li paiens li a affié
Que si tost que gariz sera,
Si tost baptizier se fera.
Lors ne l'i peut Martin faillir,
Si fist le deable saillir
De l'omme, et emprès baptcia
L'autre, ejusi com l'otrcia.

Voici encore l'indication d'un volume remarquable dont on doit la publication au zèle de la Société des Bibliophiles de Touraine :

Les Devostes epistres de Katherine d'Amboise, publiées pour la première fois par l'abbé J. J. Bourassé; Tours, Mame et Comp., 1861 (tiré à 180 exempl., dont 70 sur papier chamois 110 sur papier vergé, x pages gr. in-8; numérotées en chiffres romains, ce qui constitue une exception aux usages habituels.

Un court extrait de la préface donnera une idée de l'ouvrage et de l'auteur :

« Catherine d'Amboise qui vécut longtemps à la cour, ne suivit pas l'exemple donné par la *Marguerite des Marguerites*, par la sœur de François Ier dont les compositions sont empreintes d'une légèreté qui dégénère trop souvent en licence; elle consacra son talent poétique à exprimer ses sentiments religieux. Les dévotes épîtres qu'elle adresse au Christ et à la Vierge ne sont pas dépourvues de charme. On y trouve des traits remplis d'une grâce naïve, des vers heureusement tournés, de fraîches images. C'est l'œuvre d'une imagination riante qui eut l'avantage de s'épanouir, dès ses plus tendres années sur les rives verdoyantes de la Loire. »

Catherine d'Amboise eut pour père « un très-vaillant homme, sage et diligent » (ainsi s'exprime Philippe de Commines) que Louis XI combla de ses faveurs. Elle fut mariée trois fois, d'abord à Christophe de Tournon, ensuite à Philibert de Beaujon, enfin à Louis de Clèves, comte d'Auxerre. La mort lui enleva ce troisième époux; elle-même expira en 1550.

Le manuscrit qui renferme les poésies de cette femme remarquable, est conservé à la

bibliothèque Impériale ; c'est un in-4 et 18 feuillets, sur vélin; il est orné de trois miniatures.

Pour chanter dignement la Vierge qu'elle appelle sa *dame, maistresse et amie*, Catherine invoque le secours des Anges et des Muses. Par un mélange de sacré et de profane dont la Renaissance a laissé plus d'un exemple, elle s'adresse aux personnages les plus fameux de la Bible et de la Mythologie. Dans son enthousiasme, elle s'écrie :

Viens. Apollo. jouer des chalumeaux;

Elle invoque Aurora qui prélude aux beaux jours, et Orpheus pour *sonner harpes et clarins*.

Nous transcrirons comme échantillon quelques vers de l'*Epistre à la Mère de Dieu* :

Mère de paix, tu entens mon pourpos,
Ma povreté et mon impacience.
Impetres moy, s'il te plaist, allegence.
Au lieu celle tu es cherie, aymée
Du Dieu des dieux, sur toutes réclamée,
D'estre esconduitte bien sçay que tu n'as garde;
De me bien faire en cela ne retarde
Le Père et Filz et le Saint Esperit
Je sçay de vray que chacun t'obeyt.
Ce que tu veulx parfaire en Paradis
Tost est parfaict, et sans nulz contredi z.
Anges. Archanges. Thrones. Principaultés
Chacun enssuyt tes dignes voluntés.

En Angleterre, le *Philobiblon Society* (1), fondée sous les auspices du duc d'Aumale et à laquelle se rattachent les amateurs les plus zélés de la Grande-Bretagne, se distingue par le nombre extrêmement restreint des exemplaires de ses travaux formés de mémoires bibliographiques fournis par ses membres. Le tirage ne dépasse pas une quarantaine d'exemplaires. Quelques-uns de ces écrits sont en français. Nous avons eu sous les yeux des recherches de M. Delapierre sur quelques écrits anciens et très-rares composés en langue macaronique, une notice du même auteur dans laquelle il expose divers témoignages qui révoquent en doute la mort tragique de Jeanne d'Arc, et une étude sur les fous qui ont été écrivains, sujet que ce littérateur a développé plus tard dans un volume curieux (*Histoire littéraire des fous*, Londres, Trubner, 1860, 184 pages. Les principaux auteurs mentionnés dans ce travail sont Edme Billard, Bluet d'Arbères, François d'Avesne, Antoine Fuzy, Monfrabeuf de Thenorgues, Simon Morin, Parizot (2), Postel, Geoffroy Vallée; nous ne mentionnons que ceux qui appartiennent à la France.)

SPÉCIALES (Bibliothèques). — Nous en avons déjà parlé, col. 339 du *Dict. de Bibliologie*, mais nous pouvons en signaler encore quelques-unes.

Un Italien, le professeur Antonio Marsand s'était efforcé de réunir tout ce qu'il avait pu se procurer relativement à Pétrarque. A la fin d'une très-bonne édition qu'il a donnée de cet auteur en 1819, il avait placé une *Bibliotheca Petrarchesca*; il a ensuite refondu et augmenté son travail qu'il a mis au jour sous le même titre en un volume in 4° publié à Milan en 1836 à 156 exemplaires; 280 éditions environ de Pétrarque depuis 1470 jusqu'à 1826 sont décrites dans ce catalogue raisonné que le *Manuel du libraire* qualifie de livre fort curieux et dont il parle avec quelques détails. La collection fut achetée par le roi Charles X, et elle fait partie de la bibliothèque du Louvre.

Le prince Jean de Saxe (aujourd'hui monté sur le trône), a consacré beaucoup de soins et de peines à la création d'une bibliothèque dantesque. Les éditions si nombreuses du grand poëte florentin, les traductions, les commentaires, les travaux de toute espèce dont il a été l'objet, les portraits qui reproduisent ses traits, tout cela se trouve dans cette importante collection spéciale.

Indépendamment des bibliothèques spéciales, formées de livres réellement réunis sur telle ou telle branche des connaissances humaines, il existe des ouvrages de biblio-

(1) Les fondateurs de cette Société se sont souvenus qu'un prélat anglais, né vers la fin du XIII^e^ siècle, avait, sous le titre de *Philobiblon*, écrit le premier ouvrage qui ait traité, *ex professo*, de la science et de l'amour des livres. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage (article *Livres*).

(2) Qu'il nous soit permis de dire un mot de cet écrivain et de quelques autres du même genre.

Parizot est l'auteur de la *Foy dévoilée par la raison dans la connaissance de Dieu, de ses mystères et de la nature*, 1656, in-8. Sa monomanie consistait à voir clairement annoncé dans la Genèse et dans l'Evangile de saint Jean, que les trois éléments de la Trinité se trouvaient dans la nature. Il entasse à cet égard d'inintelligibles divagations.

J. A. Soubira qui s'intitulait *Apôtre d'Israël, Lion de Jacob, Messie de l'Univers*, a publié de 1830 à 1833, un assez grand nombre de brochures dont il suffit de signaler les titres : *Le second Messie à tout l'Univers ; Avis à toutes les puissances de la terre ; le Juif-errant à ses banquiers ; le Messie va paraître; Gog et Magog*, etc.

Soubira avait cru trouver une puissance extraordinaire dans le nombre 666 ; il publia en 1828 un pamphlet qui n'avait pas d'autre titre que ce chiffre ; on y trouve dix-huit stances de cinq vers, et à la fin de chaque vers, on lit le nombre 666. Nous allons transcrire le premier couplet; tous les autres sont également absurdes.

Les banquiers de la France, 666.
Des organistes de la foi, 666.
Et des concerts de la cadence, 666.
Vont accomplir la loi, 666.
Et contreminer l'alliance, 666.

Un négociant établi à Mennetout-sur-Cher, nommé Cheneau, se persuada qu'il avait une mission divine et se mit, vers 1840, à publier des pamphlets très-extravagants. L'un d'eux est intitulé : *La volonté de Jehovah en Jésus le Christ, seul Dieu, manifestée par son serviteur Cheneau ;* il débute ainsi : « J'ai dit à l'Eternel, moi son serviteur : Je préfère la malédiction des hommes à leurs bénédictions. Alors l'Eternel me dit : Marche avec la force que tu as ; parle à tous les peuples de la terre. »

Un professeur de Salamanque, nommé Arcilla, qui vivait vers 1550, imagina que toute l'histoire ancienne, telle que nous la possédons, avait été composée par des insensés, et que les hommes avaient existé de toute éternité. Il résuma ces idées étranges dans un volume intitulé : *Divinas Flores Historicas*.

graphie qui signalent les productions relatives à divers pays ou à divers objets.

Un bibliographe zélé, M. Hofmann de Hambourg, a publié dans l'*Indicateur* (*Anzeiger*) dirigé par M. Petzholdt à Dresde, une notice sur les ouvrages qui concernent la bibliographie des Etats Scandinaves. Il en signale surtout deux : *Musæum typographicum Sohmianum*, 1812, seconde édition augmentée en 1815. Cette collection se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale de Stockolm; elle concerne l'histoire de la typographie en Suède; elle est composée de 12 manuscrits, 327 volumes, 293 portraits et 25 médailles. — *Incunabula artis typographicæ in Suecia*; discours prononcé par J. H. Schroeder à une fête de l'université d'Upsal, 1842, in-4; description soignée et étendue de 22 ouvrages imprimés avant 1500; le *Serapeum*, dirigé à Leipzick par le docteur Naumann et que nous citons parfois, a inséré en 1857 une traduction de cet opuscule. Le bibliothécaire Kleming a donné à Stockolm en 1854 une réimpression fort soignée et tirée à 250 exemplaires d'un de ces incunables, imprimé par George Richolf à Upsal sans date, petit in-8; c'est un recueil de psaumes et de litanies.

Un volume curieux, portant sur un sujet qui peut paraître assez borné, a pour titre *A new Bibliotheca piscatoria*, par Th. Westwood, *Londres*, 1861, petit in-8. Ce livre de 88 pages contient une liste raisonnée des ouvrages relatifs à la pêche et surtout à la pêche à la ligne. On sait combien ce passe-temps trouve en Angleterre de fervents amateurs; il était tout simple qu'on s'occupât d'une bibliographie sur cet objet. Ellis travailla le premier à dresser un inventaire de ce genre; il parut en 1811 et mentionne 80 ouvrages; il fut réimprimé en 1813 sans changement; revu, et augmenté par le libraire Pickering, porté au chiffre de 180 ouvrages; il eut en 1827 et en 1836 deux éditions nouvelles. Un autre catalogue du même genre dressé par J. Wilson et contenant 100 ouvrages fut mis au jour en 1844 et en 1847. Un troisième catalogue, rédigé par G. W. Bethune et faisant connaître près de 300 ouvrages, parut en 1847, 1848 et 1857. Un quatrième, dû au libraire J. Russell Smith, fut publié en 1856; 264 ouvrages divers y sont enregistrés. Profitant des recherches de ses devanciers et s'appliquant avec zèle à la tâche qu'il avait entreprise, M. Westwood est arrivé à cataloguer plus de 600 écrits, et cependant il n'a pas connu tout ce qui a été publié hors de l'Angleterre sur le sujet dont il s'est occupé.

C'est encore dans les bons travaux de bibliographie spéciale qu'il faut placer la *Mapoteca colombiana, colleccion de los Titulos de todos los mapas, planos, vistas*, etc., *relativos à la America Espagnola, Brasily Islas adjacentes*, Londres, Trubner, 1859, XVI et 215 pages. Cet inventaire rédigé par M. Uriachea, professeur de chimie à la Nouvelle Grenade, fait connaître 2255 numéros différents classés en dix-huit sections; il est rédigé avec soin.

Entre autres publications relatives à des spécialités, nous signalerons :

Bibliotheca americana. Catalogue of american publications, from 1820 *to* 1848; New-York, 1855. in-8

Cet ouvrage compilé par M. Rohrbach, libraire à New-Yorck, indique les publications mises au jour par 668 éditeurs américains. Les ouvrages sont rangés selon l'ordre alphabétique des noms des auteurs. Un signe spécial indique s'il s'agit de traductions ou de réimpressions. On peut ainsi voir quels sont les auteurs français qui ont été traduits et publiés aux Etats-Unis; les historiens y tiennent la plus grande place; des livres sur l'histoire naturelle, sur la chimie viennent ensuite; les ouvrages des poëtes et des romanciers sont en fort petit nombre.

Une très-bonne bibliographie a été mise au jour récemment au sujet du blason, de la noblesse, des généalogies; l'ouvrage de M. Joannis Guigard : *Bibliothèque héraldique de la France* (*Paris, Dentu*, 1861) forme un volume in-8 de 527 pages, d'une impression compacte et soignée, à deux colonnes. Le nombre des ouvrages indiqués va à 4950. On ne se contente pas d'une sèche énumération; des notes nombreuses signalent les particularités relatives à des productions rares et importantes, nous en donnerons quelques échantillons :

Le Trophée d'armes héraldique, ou la Science du blason, (par Jean Roger de Prades; *Paris*, 1650.)

L'auteur commence l'application de ses principes par les armes de Jésus-Christ, mais il est à remarquer que la description qu'il en donne ne se trouve que dans la première édition; elle a été retranchée dans celles de 1655, 1659 et 1672.

La controverse de noblesse playdoyée entre Scipion et Flaminius, in fol. opuscule de 39 feuillets y compris le *Debat entre trois chevaleureux princes* qui en forme la suite.

Cette production, indépendamment des idées qu'on se faisait alors sur la noblesse et qui y sont exprimées avec un style d'une naïveté charmante, est très-importante au point de vue bibliographique. C'est un des premiers ouvrages sortis des presses du célèbre Colard Mansion qui introduisit l'imprimerie à Bruges. L'impression doit remonter à 1474 ou 1475. On n'en connaît que sept exempl., celui de la bibliothèque Impériale, celui de la ville de Bruges (légué par M. Van-Praet), ceux des bibliothèques Mazarine, de Lille et de Bruxelles. Enfin deux autres cités dans les catalogues Van Damme, 1764, et Van Asten Delft, *La Haye*, 1765. Cette *controverse* se trouve reproduite avec quelques changements dans le *Gouvernement des Princes*, Paris, Vérard, 1497, in fol., ouvrage dont la bibliothèque Impériale de Paris et celle de Genève possèdent des exemplaires sur velin.

Les Inconvénients des droits féodaux (par P. F. Boncerf), *Paris* 1776.

Cet ouvrage dont on parle peu aujourd'hui, eut lors de son apparition un succès prodigieux. Le retentissement en fut immense en Europe. Traduit en toutes les langues, il eut en moins de dix ans, trente-deux éditions;

le Parlement de Paris le condamna au feu. Ce livre fut le premier et peut-être le plus terrible coup porté aux institutions féodales.

Armorial général de la France, par d'Hozier, *Paris*, 1738-68, 10 vol. in-folio.

Cet armorial n'est général que sur le titre : il ne contient que 879 articles. Pour être complété dans ces proportions, 150 volumes auraient à peine suffi. Il n'est divisé ni par provinces, ni par généralités, ni par ordre alphabétique, mais bien par listes de descriptions réparties en six registres dont chacun est disposé par ordre alphabétique des noms de famille. Quoique incomplet, il est la source la plus vraie et la plus authentique que l'on puisse consulter sur cette matière; aussi a-t-il acquis une valeur que le temps n'a fait que légitimer.

Dictionnaire de la Noblesse, par de La Chesnay des Bois, *Paris*, 1770-1786, 15 vol. in-4.

La plupart des généalogies composant cette lourde et volumineuse compilation ont été produites par les intéressés. Il en est bien peu qui aient été rédigées par l'auteur ; dénué de critique et de scrupule, il prenait tout ce qui pouvait grossir la matière de son livre qui, malgré des erreurs sans nombres, est extrêmement recherché aujourd'hui.

Israël armorié, ou armoiries des tribus d'Israël sorties des enfants de Jacob (par Chevillard. *Paris*, 1743, in-fol.)

Production singulière et des plus rares composée en vue de satisfaire la vanité de François Manessier de Guibermaisnil dont la maison, selon lui, était issue de Jacob par Manassès, chef de la tribu de ce nom.

SYRIENS. — Les écrivains catholiques qui ont écrit dans la langue syriaque sont depuis quelque temps l'objet d'une attention spéciale; on comprend quelle importance présentent pour les études religieuses, les productions de cette littérature. Parmi ces écrivains, un des plus remarquables est Jacques, évêque de Sarag, mort en 521; il laissa un grand nombre d'homélies écrites en vers de 12 syllabes et de lettres; les plus importantes sont celle adressée à Etienne Barsadaili d'Edesse sur l'éternité du paradis et de l'enfer, et une autre à l'abbé Samuel sur les calamités infligées à l'Eglise par suite des erreurs des hérétiques. Assémani en a parlé dans sa *Bibliotheca Orientalis*, tom. I, p. 302 et 303. Siméon, surnommé le prédicateur, évêque de Betharsam, mort en 525, avait également écrit des lettres dont deux nous sont parvenues; l'une sur l'hérésie des Nestoriens, l'autre sur les martyres homéritides, (*voir* Assémani, p. 346 et 373, et Walch: *Historia rerum in Homeritide sæc.* VII *cum a rege Judæo contra Christianos tum ab Habessinis ad hos ulciscendos gestarum*, Gottingæ, 1744, in-8.) Jean, moine à Apamée, avait composé divers écrits dont il ne reste que des fragments ; on connaît de lui deux discours à Eusèbe et à Eutrope sur les souffrances du corps et de l'âme, cinq lettres et quelques passages extraits d'une exposition de la foi chrétienne (Assémani, p. 430). Jean Saba, moine du couvent de Dilaita sur le Tigre, laissa 30 discours et 48 lettres (*idem*, p. 433); Abraham de Nephrate écrivit vers 630, six discours (*idem*, 463 ; *voir* p. 465 au sujet de deux lettres de Georges, évêque de Tagrit, mort vers 560.) Assémani mentionne aussi, p. 466, Constantin, évêque d'Haran, vers l'an 630, auteur d'une Exposition des doctrines des conciles de Nicée et de Chalcédoine contre les Monophysites, et d'un livre contre Sévère. Léon, évêque d'Haran vers 640, adressa une lettre à un nommé Elie qui avait embrassé les principes des Monophysites (*idem*, p. 467.) Jean Maro, patriarche d'Antioche de 686 à 701, laissa, entre autres écrits, deux traités contre les Monophysites et les Nestoriens.

On trouve malheureusement les erreurs des Monophysites dans les écrits de Xenajas ou Philoxène qui fut évêque d'Hiérapolis vers 522; ses divers traités sur la Trinité, sur l'humanité et les souffrances de Jésus-Christ, ses œuvres polémiques contre les Nestoriens et les Eutychéens, ses lettres, appartiennent à la catégorie très-nombreuse des ouvrages que le temps a dévorés. L'histoire ecclésiastique de Zacharie, évêque de Mélitène, a également péri. Il en est de même des lettres de quelques prélats jacobites, Elie, mort en 728, Cyriaque qui était patriarche d'Antioche en 860, etc. On doit ranger encore parmi les écrits qui ont disparu, celui de Jean Barrasan, mort en 1073, livre dirigé contre les Coptes, et dans lequel il défend les usages de son église au sujet de l'emploi du sel et de l'huile dans la communion. Jean, évêque de Dara, écrivit deux livres sur la hiérarchie céleste, quatre livres sur la religion chrétienne et un ouvrage contre le mariage des prêtres (*voir* Assémani, t. I, p. 226 ; t. II, p. 118.) Il nous reste de Moïse Barcepha de Mozala ou de Ninive, vers 901, trois livres sur le Paradis, adressés à un nommé Ignace; A. Marius les traduisit en latin et les publia à Anvers en 1569, in-8; de là ils ont passé dans la *Bibliotheca Patrum*, Lyon, t. XVII, p. 456. Les écrits du même auteur sur l'âme, sur le nombre et la diversité des sectes, son explication des mystères de la tonsure, ses homélies pour les jours de fête sont perdus. Les Nestoriens avaient compté de nombreux écrivains, mais il ne reste presque rien de leurs ouvrages qui ne nous sont connus que par l'énumération qu'en a faite Ebedjesu.

Parmi ceux de ces auteurs qui ont écrit sur des sujets étrangers à leurs erreurs, nous mentionnerons Jean de Bethraban dont le Commentaire sur divers livres du Pentateuque jouit d'une grande réputation; il travailla aussi sur les livres de Job, de Jérémie, d'Ezéchiel et des Prophètes, et il composa divers ouvrages contre les Juifs, les Hérétiques et les Persans. Mar-Abas le Grand traduisit du grec en syriaque l'Ancien Testament et commenta de nombreux livres de la Bible. Joseph, surnommé le prophète, composa, dit-on, plus de *dix-neuf cents* ouvrages différents, aujourd'hui perdus. Jean Baragbar, mort en

905, avait composé sur le saint Sacrement de l'autel des écrits dignes d'attention.

Il ne reste plus rien des Commentaires de Jacob, évêque d'Edesse vers 532, sur l'Ancien et le Nouveau Testament, ni de l'Explication des psaumes, écrite par Daniel, évêque de Salach, ni des Commentaires sur les Evangiles par Marus, évêque d'Amida, vers l'an 520 : ni des Commentaires de Moïse Barcepha sur l'Ancien et le Nouveau Testament, et de son Histoire de la création. Renaudot, dans sa *Collectio liturgiarum orientalium*, a fait connaître diverses liturgies syriennes au sujet desquelles il serait superflu de s'étendre. Disons seulement que plusieurs de ces ouvrages ont été imprimés à Rome en langue syriaque : *Liber septem orationum Missarum, secundum ordinem Maronitarum*, 1584, in-12; *Horæ syriacæ*, 1584, in-12; *Sacerdotale ecclesiæ Antiochenæ nationis Maronitarum*, 1752, in-8; *Officium defunctorum*, 1585, in-4; *Breviarium syriacum S. Ephræmi*, 1787, in-4.

Les études syriaques ont dû une impulsion très-vive à l'heureuse circonstance qui a mis à la disposition des savants d'Europe une grande quantité de manuscrits restés pendant des siècles enfouis dans les couvents des déserts de l'Egypte et aujourd'hui déposés au Musée britannique. Jusqu'à présent, ce ne sont guère que des orientalistes protestants qui ont exploré cette mine, de sorte qu'il ne faut faire usage de leurs publications qu'avec réserve ; elles offrent d'ailleurs des sujets d'étude importants.

Parmi les travaux en ce genre, nous signalerons la *Pénitence de Ninive, homélie métrique sur la mission de Jonas, et autres pièces, traduites du syriaque de saint Ephrem, avec des notes*, par Henry Burgess; *Londres*, 1853, in-12.

Les *Hymnes choisis et homélies traduites du syriaque de saint Ephrem*, par le même; *Londres*, 1853, in-8.

Le *Corpus Ignatianum*, collection d'épîtres de saint Ignace, en syriaque, éditée par W. Cureton ; *Londres*, 1845, in-8, mérite quelque attention. On sait qu'on possédait deux rédactions grecques des lettres de saint Ignace, l'une formée de sept, l'autre de treize lettres; les critiques les plus accrédités ont regardé la première comme authentique. Les protestants ont cherché à établir que les trois lettres en syriaque ne sont qu'un abrégé de la rédaction grecque en sept lettres, mais leurs efforts n'ont pas réussi à établir l'exactitude de leur assertion.

M. Cureton a découvert dans sa traduction syriaque un ouvrage perdu d'Eusèbe de Césarée. Cet écrivain, dans son *Histoire ecclésiastique*, fait mention d'une Histoire des martyrs qu'il avait connus, histoire composée par lui; une portion s'en retrouve avec divers changements dans son grand ouvrage; le texte, imprimé à Londres en 1861, in-8, (IV, 86 et 53 pages), est accompagné d'une traduction anglaise.

M. Paul de Lagarde a publié en 1859 les quatre livres de Tite de Bostra contre les Manichéens, et en 1860, les *Récognitions* de saint Clément. Les mêmes manuscrits ont fourni à M. Lamy à Louvain le texte syriaque et la traduction latine des exposés du dogme de l'Eucharistie, selon l'Eglise de Syrie, par Jean de Tela et Jacques d'Edesse ; il y a joint les *Resolutiones canonicæ* de ces deux docteurs (Lovanii, 1859, in-8, XVI et 273 pages.)

On trouve dans le *Journal* (en allemand) *de la Société orientale d'Allemagne* (tom. XIV, 1860) un Mémoire du P. Zingerle, savant bénédictin de Meran en Tyrol, intitulé : *Echantillons de poésie syriaque extraits des OEuvres de Jacob de Zarag*. D'abord vient le texte syriaque de deux morceaux tirés du *Breviarium feriale* et intitulés : le Baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain et Siméon portant le Sauveur (*Luc.* II, 25); ensuite on rencontre quatre fragments faisant partie de l'homélie sur saint Siméon le Stylite. Le P. Zingerle a traduit les deux premiers morceaux en vers allemands, et il a joint aux deux derniers une version en hexamètres et en distiques latins.

T

TALMUD. — Ce nom désigne un recueil d'explications rabbiniques et de traditions relatives à la loi de Moïse ; deux parties forment cette collection : la *Mishna*, dont nous avons déjà parlé (*voir* ce mot), et la *Gémare*, qui lui sert de commentaire.

On distingue deux Talmud : celui de Jérusalem qui est le plus ancien, et celui de Babylone qui fut compilé, vers l'an 300 de l'ère chrétienne, à Tibériade, pour l'usage des Juifs éloignés de la Palestine; la *Gémare* (ou explications qui accompagnent ce dernier) fut l'œuvre de trois rabbins : Asher, Avina et Joseph qui vivaient vers l'an 415, et vers 505. Ce Talmud est partagé en six parties, qui elles-mêmes se divisent en traités ou *massichtoth*.

De l'agriculture,	11	traités.
Des fêtes,	12	—
Des femmes,	7	—
Des dommages,	10	—
Des choses saintes,	11	—
Des purifications,	12	—

Le *Talmud* de Babylone fut publié, pour la première fois, à Venise, par Daniel Bomberg, en 12 volumes in-folio, datés de 281-282 (1521-22). Il a été réimprimé plusieurs fois, notamment à Venise, 1549-50; à Bâle, 1579 ; à Cracovie, 1602-1605 et 1616 ; à Lublin, 1617; à Amsterdam, 1644-47 ; à Berlin, 1713-28 ; à Vienne, 1791; ces deux dernières éditions sont en 12 volumes in-folio (1).

En 1842, on a entrepris à Berlin la pu-

(1) Empruntons à *l'Encyclopédie méthodique* (*Dict. de philosophie*) quelques détails sur le *Talmud*.

Le rabbin Judai, qui en fut le principal rédacteur, prescrivit en mourant qu'on célébrât ses

blication du *Talmud* de Babylone avec une traduction allemande; l'ouvrage devait former 28 vol. in-fol. En même temps, on annonçait l'apparition d'une traduction latine, sans notes, devant remplir une douzaine de volumes in-8.

C'est surtout vers le Talmud le plus complet et le plus récent que se sont dirigés les travaux, celui de Jérusalem restant de côté.

Un illustre hébraïsant, J.-B. de Rossi, observe que ce *Talmud* est plus digne d'attention que celui de Babylone; il renferme moins de choses futiles et absurdes; il offre plus de secours pour l'étude des antiquités bibliques.

Le style du *Talmud* babylonien est rempli de mots étrangers à la véritable langue hébraïque et de locutions barbares.

M. Cahen, qui s'est fait connaître par une traduction de la *Bible*, avait commencé une traduction française du *Talmud* et du Schoul' han Arouch en 20 volumes in-4, mais elle n'a pas vu le jour. Le prospectus répandu dans le public, en 1844, a été reproduit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, t. IX, p. 161.

Une publication périodique, dirigée par M. Furst, à Leipzig, l'*Orient*, a donné, en 1840 (nos 24,26), une liste étendue de travaux sur le *Talmud*.

Le *Quaterly Review* (tome XXV), en analysant les *Miscellanea hebraïca* de R. Haynau, a reproduit, comme échantillon de ce que contient ce vaste répertoire, un apologue dont le mérite ne saurait être contesté, et qui fait connaître une des nombreuses légendes relatives au célèbre conquérant de la Perse et de l'Inde.

Légende d'Alexandre le Grand.

« Poursuivant sa marche à travers de stériles déserts et des terrains sans culture, Alexandre arriva enfin à un ruisseau dont les eaux coulaient paisiblement entre deux fraîches rives. Sa surface unie, qu'aucun souffle ne ridait, était l'image du contentement, et semblait dire, dans son silence : « Voici le séjour du repos et de la paix. » Tout était calme; on n'entendait d'autre bruit que les doux murmures de l'onde, qui semblait dire à l'oreille du voyageur fatigué : « Viens prendre ta part des bienfaits de la nature, » et se plaindre qu'une telle invitation fût faite en vain. A une âme contemplative une semblable scène aurait suggéré mille réflexions délicieuses. Mais quels charmes pouvait-elle avoir pour l'âme d'un Alexandre tout rempli de projets d'ambition et de conquête, dont les yeux s'étaient familiarisés avec le pillage et les massacres, et dont l'oreille était accoutumée au choc des armes, aux gémissements des morts et des mourants? Alexandre marcha en avant. Cependant, épuisé de fatigue et de faim, il fut bientôt obligé de s'arrêter. S'étant assis sur une des rives du ruisseau, il prit quelques gorgées d'eau, qu'il trouva d'une sapidité exquise et très-rafraîchissante. Il se fit ensuite servir quelques poissons salés, dont il avait toujours avec lui une bonne provision. Il trempa ces poissons dans l'eau pour diminuer ce que leur goût avait de trop âcre, et fut très-surpris de trouver qu'ils répandaient une excellente odeur. — « Assurément, dit-il, ce ruisseau, qui possède des vertus si rares, doit prendre sa source dans quelque riche et heureux pays. Allons-y. » En remontant le cours de l'eau, Alexandre arriva aux portes du Paradis. Les portes étaient closes : il frappa, et avec son impétuosité habituelle demanda à être admis. « Tu ne peux être admis ici, s'écria une voix du dedans : *Cette porte est celle du Seigneur.* — Je suis le Seigneur, le Seigneur de la terre, reprit l'impatient monarque; je suis Alexandre le conquérant : ne voulez-vous pas m'ouvrir? — Non, lui fut-il répondu. Nous ne connaissons ici de conquérants que ceux qui conquièrent leurs passions. Les justes seuls peuvent entrer ici. »

« Alexandre chercha en vain à forcer le séjour des bienheureux : ni menaces ni prières ne lui servirent. Voyant tous ses efforts inutiles, il s'adressa au gardien du paradis, et lui dit : « Vous savez que je suis un grand roi, un homme qui a reçu les hommages des nations. Puisque vous ne voulez pas m'admettre, donnez-moi quelque chose qui montre au monde étonné que je suis venu là où aucun mortel n'était allé avant moi. — Tiens, insensé, répondit le gardien du paradis, voici quelque chose pour toi, qui peut guérir les maladies de ton âme. Un seul regard sur cette chose-là peut t'enseigner plus de sagesse que tu n'en as jusqu'ici reçu de tes anciens maîtres. Maintenant poursuis ton chemin. »

« Alexandre prit avidement ce qu'on lui donnait, et s'en retourna jusqu'à sa tente; mais quelles furent sa surprise et sa confusion, lorsqu'il examina son présent, de trouver que ce n'était qu'un fragment de tête de mort. — Et c'est là, s'écria Alexandre, le beau présent qu'ils donnent aux rois et aux héros! Est-ce donc là le fruit de tant de travaux, de périls et de sollicitudes? Furieux et déçu dans son espoir, il jeta dédaigneusement ce vil débris d'une dépouille mortelle. — Grand roi, dit un sage qui se trouva là, ne

funérailles avec beaucoup de pompe, et qu'on pleurât dans toutes les grandes villes où il passerait, défendant de le faire dans les petites. Toutes les villes coururent à ses funérailles, et par un miracle spécial, le jour fut prolongé et la nuit retardée jusqu'à ce que chacun fût de retour dans sa maison et eût le temps d'allumer un cierge pour le Sabbat. Une voix céleste se fit entendre et prononça que tous ceux qui avaient suivi la pompe funèbre seraient sauvés à l'exception d'un seul qui tomba dans le désespoir et se précipita.

Le *Talmud* présente fréquemment des contradictions flagrantes, mais les rabbins ne se sont pas donné la peine de chercher à les concilier; ils font intervenir une voix du ciel qui déclara que quoique opposées, les diverses interprétations ont une origine divine.

La haine contre les infidèles se manifeste avec âpreté; il est permis de les regarder comme des bêtes brutes, de les pousser dans le précipice s'ils sont sur le bord; on peut même les tuer impunément et prononcer tous les matins contre eux les plus fortes imprécations.

méprise pas ce don. Quelque méprisable qu'il paraisse à tes yeux, il possède des qualités extraordinaires, comme tu peux t'en convaincre, si tu veux le faire peser contre de l'or ou de l'argent. » Alexandre ordonna que l'épreuve en fût faite. On apporta une balance. Le fragment d'os fut placé dans un des bassins, et l'or dans l'autre ; mais, au grand étonnement de tous les témoins, l'or se trouva plus léger que l'os. On ajouta de l'or encore ; toujours l'os l'emporta. Bref, plus on mettait de l'or dans un bassin, plus le bassin opposé s'abaissait. — Chose étrange, s'écria Alexandre, qu'une si faible portion de matière l'emporte sur un si grand monceau d'or! N'existe-t-il aucun contre-poids pour rétablir l'équilibre? — Mais oui, dit le sage ; il ne faut que peu de chose... et, prenant un peu de terre, il en couvrit le morceau d'os, qui immédiatement s'enleva dans son bassin. — Voilà qui est extraordinaire, dit Alexandre ; pouvez-vous m'expliquer ce phénomène? — Grand roi, dit le sage, ce fragment d'os est le réceptacle de l'œil humain, qui, quoique borné dans son volume, est illimité dans ses désirs. Plus il a, plus il veut avoir. Ni l'or, ni l'argent, ni aucune richesse terrestre, ne sauraient le satisfaire ; mais lorsqu'il est une fois descendu dans le tombeau et couvert de terre, là est un terme à son avide ambition. »

Les fables, les récits extravagants abondent dans le *Talmud;* maints passages rappellent les contes qu'a enfantés l'imagination orientale. C'est le fameux Rabba bar bar Channa qui vit un jour un poisson, rejeté par la mer sur le rivage, y renverser du choc *soixante villes;* soixante autres se nourrirent de sa chair, dont il resta encore assez pour que soixante autres en fissent leur provision de salaisons. A son retour l'année d'après, Rabba bar bar Channa fut heureux de trouver que les soixante villes renversées avaient été rebâties avec les os du poisson. Une autre fois, cet illustre rabbin se fit débarquer sur le dos d'une autre *bête de mer*, qui était couvert de terre et d'une riche végétation. Milton n'a pas oublié cette histoire dans la description de son léviathan. Rabba bar bar Channa, se croyant sur une île, y alluma du feu et se mit à y faire sa cuisine, ce qui alarma un peu le poisson et le mit en mouvement. Notre voyageur eut à peine le temps de se sauver. Il vit aussi une grenouille aussi grosse que le village d'Akra, qui contient soixante maisons : un serpent avala la grenouille, et puis survint un corbeau qui, avalant le serpent, alla le digérer sur un arbre dont, par malheur, le rabbin ne nous donne pas les dimensions.

C'est peut-être le cas de s'écrier ici comme Horace : *Credat Judæus !* Cependant, ajoute la *Revue* anglaise, quelles que soient les erreurs et les folies qu'on puisse trouver dans le Talmud, il serait à désirer, dans l'intérêt des lettres, qu'un savant voulût en composer l'analyse philosophique, en expliquer l'esprit, dire les motifs de cette compilation, les circonstances sous l'influence desquelles elle fut rédigée, et l'effet de ce code sur les mœurs et les opinions du peuple pour lequel il fut écrit.

Fort peu de personnes étant à même de lire le Talmud dans le texte original, il faut se contenter des extraits qui en ont été donnés en langue latine ; la *Bibliotheca rabbinica* de Bartolocci est utile sous ce rapport ; elle offre de nombreuses citations et nous lui emprunterons quelques traits qui feront apprécier la singularité de quelques-unes des assertions des docteurs juifs :

« L'âne sur lequel Moïse faisait cheminer sa femme et ses enfants, c'est celui dont fit usage Abraham à l'occasion du sacrifice d'Isaac, celui sur lequel doit s'asseoir le Messie, et il a été créé dès le commencement du monde. »

« Dieu, suivant le Talmud, mettait un caillou dans la bouche de chacun des enfants des Israélites dans le désert et une pierre à leur côté ; le caillou donnait du lait pour les nourrir, et la pierre de l'huile pour les oindre. »

Nous terminerons en signalant des ouvrages divers qui traitent à fond un sujet dont nous ne pouvons qu'offrir un aperçu très-succinct :

Chiarini, le *Talmud de Babylone complété par celui de Jérusalem* ; Leipsig, 1831, 2 vol. in-8.

M. Beer, *Du rabbinisme et des traditions juives* ; Paris, 1832, in-8.

Weil, *Fragments extraits du Talmud et des rabbins* ; Francfort, 1808-11, 2 vol. in-8 (1).

G. Landau, *Caractère et génie du Talmud* ; Prague, 1829, in-8.

Kittson, *Du Talmud et de son autorité, avec une introduction historique* ; Leipsig, 1857, in-8.

Ces trois derniers ouvrages sont en langue allemande.

Il y a peu de fruit à retirer des deux écrits de Grapius : *Historia litteraria Talmudis*, Rostockii, 1695, et *Idea Talmudis Hierosolymitani ;* Lipsiæ, 1696, in-4. — La *Bibliotheca — rabbinica* de Bartolocci, tom. III, et la *Bibliotheca Hebræa* de Wolff, fournisseur d'amples détails ; une dissertation *sur le Talmud comme source historique*, se trouve dans l'*Histoire* (en allemand) *des Juifs*, par Jost, tom. IV.

Les commentaires des rabbins sur le *Talmud* et sur quelques-unes de ses parties sont nombreux, mais fort délaissés aujourd'hui. On en trouve l'indication d'un certain nombre au tom. I^er^ du catalogue de la bibliothèque de M. Silvestre de Sacy (Paris, 1842). La plupart ont des titres, qui, selon l'usage des rabbins, ne donnent pas une idée fort nette du contenu du livre. En voici quelques exemples : *Sefer kos haicchou'oth.* (Le Livre du calice du salut), par R. Josef Cohen Hhatin ; *Francfort*, 1630, in-fol. (dissertations sur sept traités du *Talmud*). — *Sefer vezoth léiéhoudah* (le livre : et ceci est par Judas), par Jehoudah Eyas, d'Alger ; Sulzbach, 1775, in-fol. — *Sefer iefeh march* (livre du beau visage) par Samuel Japhet Achkenazi ; *Berlin*, 5508 (1748) in-fol. (commentaire sur l'Agadata, ou partie narrative,

(1) On vient de publier à Berlin un gros volume in-folio intitulé *Jam-le-Talmud* (Mare Talmud), commentarius in tractatus thalmudicos; autore M. J. Heschel

du Talmud). — Le *Beth Israël*, ou maison d'Israël, par R. Jacob Hhaviv; *Venise*, 5326 (1566), petit in-fol. est un recueil de récits épars dans le *Talmud*; il a reparu également à Venise, en 1625 sous le titre de *En Israel* les yeux d'Israël), et d'après Bartolocci, cette édition est préférée à la première.

On rencontre d'utiles indications dans les *Beytraege* (Matériaux tirés des sources juives pour l'archéologie et la philologie), par Michael Sachs, *Berlin*, 1854, in-8; c'est au recueil de dissertations destinées à prouver que l'étude du Talmud et des plus anciens Médraschein (commentaires des livres de l'Ancien Testament) jette de la lumière sur les langues et l'histoire des peuples au milieu desquels les Juifs ont vécu dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. On savait déjà qu'un certain nombre de mots grecs et latins avaient passé dans la langue du Talmud; M. Sachs donne sur ce sujet des détails intéressants; c'est la partie la plus curieuse de son livre.

Plus d'une fois les talmudistes et les anciens commentateurs hébreux se sont approprié des légendes, des comparaisons qui appartiennent aux littératures grecques et latines. Dans un commentaire sur le *Cantique des cantiques*, la doctrine divine est représentée sous la figure d'un palais percé de galeries sans nombre dans lesquelles on s'égare si on n'a pas la précaution d'attacher à une porte un fil que l'on déroule à mesure que l'on avance. Il y a là un souvenir évident du labyrinthe de Crète et du fil d'Ariane. La fable des centaures est mentionnée dans le Talmud. On y lit aussi des apologues qui sont une imitation de l'histoire de Médée et de Créuse, et de celle de la robe de Nessus.

TARGUMS ou *Paraphrases*. — Tel est le nom qu'on donne aux paraphrases de la Bible faites en langue chaldaïque, afin de faciliter aux Juifs l'intelligence des livres écrits en langue hébraïque ou chananéenne, langue que les Juifs avaient oubliée dans les soixante-dix années de leur captivité parmi les Chaldéens dont ils avaient fini par adopter le langage. Le Targum le plus ancien est celui d'Onkelos (1). On le croit du IIe siècle; il ne contient que le Pentateuque. Vient ensuite celui qu'on attribue à Jonathan, fils d'Uziel, mais celui-ci qui est l'œuvre de plusieurs mains, n'est guère que du IVe siècle; il contient les Prophètes. Les autres Targums sont plus modernes.

Ceux sur les Prophètes, sur les livres de *Ruth* et de l'*Ecclésiaste*, sur les *Proverbes* de Salomon, ont été édités, avec des notes latines à Paris, par J. Mercier, de 1557 à 1564. — M. F. Beck, a fait paraître à Augsbourg, 1680 et 1683, 2 vol. in-4, avec une traduction latine et un commentaire, la *Paraphrasis chaldaica* des deux premiers livres des *Chroniques* jusqu'alors restée inédite et dont Rabbi Joseph était l'auteur. Cette même paraphrase a été également publiée, mais d'après un autre manuscrit, à Amsterdam, en 1715, in-4.

L'édition la plus moderne du *Targums* est celle qu'en a donnée J. Heinemann, *Berlin*, 1831-35, 3 parties in 8, avec le texte hébreu du Pentateuque, les commentaires de S. Jarchi et la version allemande de Mendel. Une traduction latine, due à Alphonse de Zamora, se trouve dans les polyglottes d'Alcala, d'Anvers, de Paris et de Londres; elle est aussi dans deux éditions de la Vulgate (*Venise*, 1609 et *Anvers*, 1616, in-fol.); et elle a été imprimée à part, Anvers, 1539, in-8. Une autre traduction latine exécutée par Paul Fagius, a paru à Strasbourg, 1546, in-fol.

Les manuscrits du Targum d'Onkelos sont nombreux; le savant J. B. de Rossi était parvenu à en réunir cinquante-huit; la *Bibliotheca Hebræa* de Wolf (tom. II) en renferme un long catalogue.

TESTAMENT (Nouveau). — Les éditions de cette portion si importante de l'Ecriture sainte sont fort nombreuses et pourraient donner lieu, même après les détails contenus dans le *Manuel du Libraire*, à de longues études. D'importants travaux ont été exécutés depuis quelques années; nous signalerons spécialement le *Mémoire* de M. Berger de Xivrey, *sur le style du Nouveau Testament et sur l'établissement du texte*, mémoire inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, tom. XVII.

Laissant de côté ce qui concerne la critique, nous emprunterons à ce savant travail quelques renseignements bibliographiques :

La *Dialectologia sacra* de Wissius (*Zurich*, 1650) est un ouvrage plein de méthode et de clarté disposé d'une manière commode pour les recherches. L'auteur qui s'y montre grammairien habile, passe en revue toutes les anomalies de la langue du Nouveau Testament, et il n'en est pas une qu'il ne cherche à justifier par des formes correspondantes des divers dialectes grecs.

Envisageant la question à un autre point de vue, un érudit allemand, Balthasar Stolberg, publia en 1688 à Francfort un très-savant volume intitulé : *Exercitationum græcæ linguæ Tractatus de solœcismis et barbarismis græcæ Novi Fœderis dictioni falso tributis*. Dans ce livre l'érudition surabonde, et les citations classiques que l'auteur accumule, ne sont pas en harmonie avec la simplicité vulgaire du Nouveau Testament.

La *Bible historiée* de Guiard des Moulins, composée de 1291 à 1297, et si multipliée par les manuscrits du XIVe et du XVe siècle,

(1) On ignore à quelle époque vivait Onkelos, mais on a lieu de croire qu'il était contemporain des apôtres. Son style atteste d'ailleurs une antiquité véritable; son chaldéen est assez pur, et on sait que cette langue dégénéra bientôt et fut envahie par une foule de mots étrangers. Le travail d'Onkelos est d'ailleurs exempt en grande partie de ces légendes qui abondent chez les rabbins plus modernes. Il y a lieu de croire qu'il se servit pour sa composition de paraphrases écrites ou orales usitées dans les synagogues de son temps et qu'il fondit ensemble après les avoir comparées,

fut reproduite par l'imprimerie avant 1500 (la première édition donnée à Paris par Antoine Vérard en 2 vol. in-fol. vit le jour vers 1487). Ce n'est point d'ailleurs une version de la Bible, mais une traduction plus ou moins libre de la compilation que Pierre Mangeur, dit *Petrus Comestor*, avait composée en latin avant l'année 1176, sous le titre d'*Historia scholastica*, rassemblant dans un récit suivi tous les faits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Peu d'ouvrages ont eu plus de vogue; il fut, soit dans l'original, soit dans les traductions, la lecture de tout le monde en France pendant quatre siècles.

La version dite de Mons fut comme la première forme de celle donnée par Le Maistre de Sacy. Quelques critiques qu'ait excitées cette version au milieu des ardentes controverses qui partageaient alors l'Eglise, quiconque l'examinera attentivement, y reconnaîtra un mérite de fidélité, d'exactitude véritable, qui n'a peut-être pas été surpassé. L'œuvre n'a sans doute pas gagné aux perfectionnements qu'elle reçut plus tard de Sacy seul. D'un style un peu moins coulant, d'une élégance moins harmonieuse, la version de Mons semble mieux reproduire le texte.

M. Berger de Xivrey mentionne avec de justes éloges, *Les Saincts Evangiles, traduction de Bossuet, mis en ordre par H. Wallon.* « On citerait difficilement une idée plus heureuse que ce dépouillement complet des Œuvres de Bossuet pour y recueillir tous les passages des Evangiles qu'il cite en les traduisant lui-même; le nombre en est assez grand pour former une traduction entière des Evangiles, moyennant quelques points de suture suppléés çà et là par l'éditeur. M. Wallon a déployé dans ce travail autant de goût que d'exactitude. L'ensemble qu'il a ainsi formé des matériaux tout préparés par Bossuet est digne de ce qu'on devait attendre d'un tel nom. C'est dire que cette traduction laisse à une grande distance toutes les autres. »

Le savant académicien expose les résultats des travaux de Mill, de Griesbach, de Lachmann, de Scholz sur le texte grec du Nouveau Testament; il indique et apprécie les manuscrits les plus anciens où s'est conservé ce texte. Il répond à une objection soulevée par l'incrédulité qui avait voulu se faire un arme des travaux de la critique : « Si l'on compare deux des textes les plus divergents, on est frappé du peu de différence qui les sépare, et l'on comprend que cette infinie variété de menues leçons rassemblées à grands frais avec tant de persévérance et d'erudition, tient surtout à l'importance qu'on a dû attacher aux moindres mots du texte sacré. On reconnaît alors que ces innombrables variantes qui introduisent si peu de modifications radicales dans le contexte, loin d'ébranler la foi du chrétien, la raffermissent au contraire, et que plus est mince le résultat littéraire de ces travaux, plus la conséquence en est grande pour la religion. »

Un érudit allemand, connu par d'importants travaux, M. C. Tischendorf, a publié une liste des manuscrits bibliques qu'il a rapportés de ses voyages en Orient, et il a donné une notice sur un manuscrit qu'il a trouvé dans le couvent du mont Sinaï (*Notitia editionis codicis Bibliorum Sinaitici. Accedit Catalogus codicum nuper ex Oriente Petropolin perlatorum. Item Origenis scholia in Proverbia Salomonis partim nunc primum, partim secundum atque emendatius edita.* Edidit A. F. C. Tischendorf.)

Ce *Codex Sinaiticus* contient la plus grande partie de l'Ancien Testament en grec et tout le Nouveau. Il paraît appartenir au milieu du IVe siècle, ce qui le place comme le plus ancien des manuscrits du texte sacré que l'on connaisse (1). L'empereur de Russie en fait exécuter une édition fac-simile qui sera imprimée à 300 exemplaires et distribuée aux grandes bibliothèques de l'Europe. Cette belle impression, exécutée avec le soin le plus minutieux sous la direction de M. Tischendorf, doit être terminée en 1862 (2).

Une autre édition du Nouveau Testament,

(1) On sait que la version grecque, dite des Septante, offre le texte original de diverses parties de la Bible qu'on regarde comme ayant été écrites en cette langue (le livre de la *Sagesse* et le second des *Machabées* dont la rédaction primitive en hébreu est perdue; *Tobie*, *Judith*, *l'Ecclésiastique*, *Baruch*, les *Machabées*, *Esther* (du chap. x, v. 4 au chap. xvi, v. 24; *Daniel*, ch. III v. 24-à 90; chap. XIII et XIV). Ce sont ces livres que le concile de Trente a admis dans le canon en les désignant sous le nom de deutérocanoniques.

La version des Septante a tenu lieu de l'original hébreu aux Juifs helléniستes plus de deux siècles avant notre ère, et elle a été transmise aux premiers chrétiens par les apôtres. Les Evangiles y ont souvent puisés des citations.

Les traductions en langues modernes du Nouveau Testament peuvent se diviser en deux classes, celles qui sont faites sur le grec, et celles auxquelles la Vulgate a servi de texte. Il est très-facile de les reconnaître aux différences qui se rencontrent dans la division des versets; les traductions protestantes, laissant de côté la Vulgate, ont suivi la division du texte grec.

Le chapitre XVII de saint Matthieu a 26 versets selon la Vulgate et 27 selon le grec.

Le chap. IV de saint Marc 40 et 41; chap. VIII, 38 et 39; chap. IX 49 et 50.

Le chap. VI de saint Jean 72 et 78; le chap. XI, 56 et 57.

L'Oraison dominicale dans le grec est semblable dans saint Matthieu (chap. VI, v. 9-13) et dans saint Luc (chap. XI, v. 2-4), tandis que dans la Vulgate les mots : *Qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite sur la terre comme dans les cieux*, manquent à saint Luc.

(2) Toutes les éditions du Nouveau Testament en éthiopien publiées jusqu'ici laissent fort à désirer; on en attend une des mains d'un savant qui s'est déjà voué d'une façon spéciale à l'étude de cette langue, M. Dillman; cet érudit a déjà publié un *Vetus Testamentum æthiopicum* à Leipsick, aux frais de la Société orientale d'Allemagne. Le tome Ier a vu le jour en 1853 1855.

La première partie du t. II contenant les livres des *Rois*, les *Paralipomènes*, *Esdras*, *et Esther* a paru en 1861. Cette publication est faite d'après huit manuscrits éthiopiens conservés dans diverses biblio-

en caractères ordinaires, et mise à un prix fort modique, sera publiée simultanément par une des premières maisons de librairie de l'Allemagne, celle de Brockhaus à Leipsig ; plus tard l'Ancien Testament sera mis au jour de la même manière. Le manuscrit sinaïtique est écrit en lettres unciales, sans accents, sans division entre les mots. Il ressemble au célèbre manuscrit alexandrin conservé au Musée britannique; il contient sur chaque page quatre colonnes de 48 lignes chaque, trois mots en moyenne par ligne ; 199 pages sont consacrées à l'Ancien Testament; malheureusement tout ce qui précède le *Ier livre des Rois* manque, ainsi qu'une partie de *Jérémie*, d'*Ezéchiel* et trois des petits prophètes. Les livres du Nouveau Testament sont rangés comme suit : les quatre Evangiles, les Epîtres *aux Romains*, *aux Corinthiens* (deux), *aux Galates*, *aux Ephésiens*, *aux Philippiens*, *aux Colossiens*, *aux Thessaloniciens* (deux), *aux Hébreux*, *à Timothée* (deux), *à Tite*, *à Philémon*, les *Actes;* épîtres de saint Jacques, de saint Pierre (deux), de saint Jean (trois), de saint Jude, l'*Apocalypse*. A la suite on trouve l'épître de saint Barnabé et le *Pasteur* d'Hermas.

Parmi les ouvrages que nous aurions à examiner si nous pouvions traiter à fond les questions de bibliographie relatives au Nouveau Testament, il en est un qui mérite quelque attention. En voici le titre tout au long:

Novum Testamentum D. N. Jesu-Christi, ob frequentes omnium interpretum hallucinationes, nunc demum ex codice Alexandrino adhibitis etiam compluribus manuscriptis, variantibusque lectionibus editis, summa fide ac cura latine redditum, omnibus sacris, auctoribus græcis, sanis criticis, glossariis et instructioribus per totam Græciam ecclesiasticis viris, diligentissime consultis; interprete Leopoldo Sebastiani, Romano, sacrarum missionum in Persia quondam præfecto ; Londini, 1817, in-8 ; XVIII, et 341 pages.

Le titre développé de cette traduction latine du Nouveau Testament indique les droits que l'auteur croit avoir acquis à la confiance des lecteurs, en proportion des travaux et des soins auxquels il s'est soumis pour ne rien négliger de ce qui pouvait le conduire à l'intelligence plus parfaite des livres saints qu'il voulait traduire. Il se félicite de n'avoir rien omis qui pouvait contribuer à la perfection de son travail : *Igitur*, dit-il, *quidquid humanis viribus effici poterat, non omisi; sed vero omne studium, omnem operam ad hanc susceptam duram provinciam omnibus numeris absolvendam contuli, et editionem meis sumptibus suscepi.*

M. Silvestre de Sacy a consacré un article à l'examen de cette édition dans le *Journal des Savants*, avril 1819; l'illustre orientaliste fait observer que le P. Sébastiani, bien qu'il annonce, dans le titre même de son ouvrage, avoir suivi, de préférence, le manuscrit Alexandrin, s'en est éloigné dans un grand nombre de passages, et qu'il n'a pas fait usage des observations critiques des commentateurs lors même qu'elles paraissent le mieux fondées. Pour en donner un seul exemple, on peut faire observer que dans l'Evangile de saint Jean, chap. XIV, vers. 2, il traduit affirmativement : *In ædibus Patris mei multæ mansiones sunt; alioquin dixissem vobis: Eo paratum vobis locum*, tandis que l'on obtient un sens bien plus satisfaisant, et qui présente une suite d'idées bien mieux liées, en traduisant interrogativement : *Alioquin, nunc dixissem vobis : Vado paratum vobis locum?* ce qui n'exige qu'un changement dans la ponctuation.

Le Père Sébastiani s'est fait une règle de réunir par un trait d'union plusieurs mots latins quand ils correspondent à un seul mot grec ; il a aussi fait imprimer en caractères italiques les mots qu'il a ajoutés pour mieux déterminer le sens des endroits obscurs. Il a évité dans sa traduction les mots usités dans la Vulgate et dans la liturgie qui ne sont pas d'une latinité pure ; par là son style a quelquefois une sorte d'affectation. Ainsi, par exemple, se refusant à employer le mot *glorificare*, pour δοξάζειν, il y a substitué partout l'expression composée *gloria afficere* qui n'est guère plus latine, et on peut douter qu'un latin eût bien compris ces mots (*Joan.* XLVI, 10) : *Sed omnia mea tua sunt, et tua mea, atque in eis gloria affectus sum*, et ceux-ci, *Ego te gloria affeci super terram.*

Très-souvent la version du P. Sébastiani, au moyen de l'addition de quelques mots, présente clairement une idée un peu obscure dans le texte : tel est ce passage (*Rom.* XV, 16) : *Propter gratiam quæ mihi a Deo data est, ut sim minister Jesu Christi inter ethnicos, obiens-sacrum-munus evangelii Dei, ut oblatio, quam ei facio, ethnicorum accepta sit ei, per spiritum sanctum sanctificata.*

Ailleurs, en se tenant trop près du texte, le traducteur est demeuré obscur. Comprend-on bien ce que veut dire ceci : *Scientes igitur timorem Domini, persuademus hominibus. Deo autem jam manifesti sumus; et spero etiam in conscientiis vestris manifestos non esse* (*II Cor.* V, 11.)

On voit que, tout en consultant avec fruit le travail que le P. Sébastiani a accompli au milieu d'une vie agitée, on peut lui adresser quelques critiques.

Diverses éditions du Nouveau Testament en langues modernes appartiennent aux raretés bibliographiques, mais c'est surtout dans la Grande Bretagne qu'il faut aller les chercher.

La première édition du Nouveau Testament en anglais fut imprimée à Cologne en 1525, in-4 par Pierre Quentell, d'après la traduction de William Tyndale aidé de William Roy. Elle est devenue si rare qu'on n'en connaît qu'un fragment composé de 31 feuillets et

thèques d'Europe qui se divisent en trois classes : la dernière semble être une rectification de la première faite d'après le texte hébraïque. Ceci supposerait la présence de savants hébraïsants parmi les Ethiopiens du moyen âge, fait dont l'état actuel de nos connaissances ne permet pas encore d'affirmer l'exactitude

renfermant le prologue d'une partie de l'Evangile de saint Matthieu, jusqu'au 12e verset du chapitre 22). Ce fragment est imprimé en petits caractères gothiques allemands; le seul exemplaire qu'on en connaisse fait partie de la bibliothèque de sir Thomas Grenville, dont nous avons déjà parlé et qui est jointe au Musée britannique.

L'impression de cette traduction ne fut pas achevée ainsi que le raconte Jean Cochlæus dans son *Historia de vita et scriptis Lutheri;* il dit qu'étant à Cologne, il apprit que deux Anglais faisaient imprimer une traduction du Nouveau Testament faite d'après la version de Luther, qu'on en tirait 2500 exemplaires et que la composition était arrivée jusqu'à la feuille K. Cochlæus fit part de cette nouvelle à Herman Rinck, un des magistrats de Cologne qui ordonna de faire une visite dans l'imprimerie de Quentell, mais les Anglais, ayant été instruits de ce qui les menaçait, s'enfuirent dans la nuit à Worms, emportant les feuilles déjà tirées. Ces détails ont été revoqués en doute par quelques écrivains, mais leur exactitude paraît certaine.

Une seconde édition fut imprimée à Worms, probablement par Schoyffer et en 1525; il paraît qu'on n'en connaît que deux exemplaires; l'un imparfait, à la bibliothèque de la cathédrale de Saint-Paul à Londres; l'autre complet, sauf le frontispice, dans la bibliothèque du *Baptist Musæum* à Bristol.

Une troisième édition, également d'une rareté excessive, fut imprimée à Anvers par Christophe d'Endhoven en août 1534, in-12. On ne connaît que deux ou trois exemplaires de ce volume, et l'on prétend que, mécontent de quelques corrections faites dans le texte, Tyndal fit imprimer au mois de novembre chez le typographe l'Empereur (Kayser) une autre édition devenue introuvable.

Signalons quelques autres anciennes éditions du *New Testament* très-difficiles à rencontrer et très-précieuses aux yeux des bibliophiles britanniques.

Anvers, Matthieu Crom, 1538, in-12. On ne connaît en Angleterre que 4 ou 5 exemplaires de ce volume. Il est dans la *Bibliotheca Grenvilliana* ainsi que les quatre éditions suivantes :

Londres, Richard Grafton, 1540, in-12. Non cité par les bibliographes; un exempl. adjugé 474 fr. à la vente Ilcber à Paris en 1836.

Londres, William Powel, 1547, in-4. — On n'en connaît que 3 ou 4 exemplaires.

Londres, William Tyle, 1548, in-4. — On dit qu'on ne connaît que l'exemplaire Grenville et celui de la cathédrale de Lincoln.

Londres, 1549, in-12. — L'avis d'Erasme et l'exhortation de Tyndal au lecteur chrétien précèdent le texte; cette édition est restée inconnue aux bibliographes spéciaux; l'exempl. Grenville fut acheté 51 l. st. 9 sh. (près de 1500 fr). à la vente Ilcber.

Une énumération assez longue de traductions du Nouveau Testament en diverses langues se trouve dans le *Manuel du Libraire*, mais elle est loin d'être complète, et nous pouvons y joindre d'autres indications, en commençant par l'Asie. Il existe des versions en arménien ancien, 1854, in-12; en langue du pays d'Assam, *Serampore*, 1820; en gouzerate, *Surate*, 1827, in-4. (Le *Manuel* n'indique qu'une édition de Serampore, 1820); en langue harottée, *Serampore*, 1820, in-8; en hindoustani, *Calcutta*, 1848, in-8; en langue du pays de Cachemire, *Serampore*, 1821, in-8; en langue du Moultan, *Serampore*, 1819, in-8; en langue du Nepal, *Serampore*, 1821, in-8; en langue de Tahiti (nous en avons vu deux versions; l'une intitulée : Te Faufa a Api, *Lonedena*, 1838, in 18; l'autre : Ko te Kawenata hou, *Ranana*, 1852); en langue teelogoo, *Madras*, 1818, in-8; en langue vikanera, *Serampore*, 1820, in-8.

En fait de langues européennes peu répandues, nous signalerons des traductions en dialecte juif-polonais, 1821, in-8; en dialecte juif-espagnol, 1823, in-8; en dialecte turco-grec, 1826, in-8; et si nous passons en Amérique, nous en rencontrerons une en esquimaux, 1840, in-12.

THEATRE. — Il y aurait un très-gros volume à faire sur le théâtre religieux, et nous ne pouvons placer ici que de bien courtes indications

Une des anciennes productions les plus intéressantes en ce genre est un recueil de drames portant la date du xe siècle et signé d'un nom de femme, et qui plus est, de religieuse; c'est un phénomène des plus remarquables; il intéresse à la fois les mœurs, les lettres et la discipline de l'Eglise. Un membre de l'Institut, M. Magnin, s'est beaucoup occupé des écrits de Hroswitha; après avoir consacré dans la *Bibliographie universelle* un article intéressant, à la religieuse de Gandersheim, il a publié en 1845 une traduction de ses pièces, en y joignant des considérations auxquelles nous ferons quelques emprunts.

Du vie au xiie siècle le drame chrétien s'est montré dans les parvis et sous les arceaux mêmes de nos plus anciennes cathédrales. Dans les monastères, à l'abri de ces sanctuaires de la science, de la piété et des beaux-arts, le drame au moyen âge put se développer avec hardiesse et poésie. Que l'on compare les drames de Hroswitha au rigide et court mystère des *Vierges sages et des Vierges folles*, espèce de *séquence* dialoguée qu'a publiée M. Raynouard dans le *Choix de poésies des troubadours*, tome II, p. 139-143; ce dernier morceau n'a-t il pas dans sa concision, un caractère de raideur et de gravité qui le distingue de la manière la plus tranchée des œuvres de la religieuse de Gandersheim, œuvres où l'on sent, à chaque scène, un auteur nourri de l'Ecriture sainte, des Pères et des hagiographes, familier avec les vers de Plaute, de Térence et de Virgile?

Les ouvrages de Hroswitha se divisent en deux parties; la première, que M. Magnin n'a pas jugé à propos de faire passer dans notre langue, comprend huit récits, tous en vers hexamètres : l'*Histoire de la nativité de l'immaculée Vierge Marie, mère de Dieu*, tirée du protévangile de saint Jacques, 859 vers; l'*Histoire de l'Ascension de Notre Seigneur*, 150 vers, d'après un récit traduit du

grec en latin par Jean l'Evêque ; la *Passion de saint Gandolphe, martyr*, 564 vers ; le *Martyre de saint Pélage à Cordoue*, 404 vers (ce poëme est invoqué comme une autorité par Jorge Cardoso : *Agiologio Lusitano*, t. III, p. 829-832), et il a été inséré en entier dans le recueil des Bollandistes (février, t. I, p. 480); la *Chute et la conversion de Théophile, archidiacre d'Aduna en Cilicie* (et non en Sicile comme l'ont dit à tort les anciens éditeurs ; on sait quelle vogue obtint cette légende pendant le moyen âge) ; *Histoire de la conversion d'un jeune esclave exorcisé par saint Basile;* dans ce poëme de 249 vers, il est raconté comment un habitant de Césarée qui s'était voué au démon, eut recours au saint prélat qui força l'esprit malin à rendre la cédule que l'imprudent avait souscrite ; l'*Histoire de la passion de saint Denis* (266 vers); poëme calqué sur la légende que l'on peut lire dans le recueil des Bollandistes, sous la date du 9 octobre ; la scène principale, c'est-à-dire le voyage miraculeux du saint décapité, est peinte par Hroswitha en traits qui ne manquent ni de poésie, ni de grandeur ; *Histoire de la passion de saint Agnès*, 459 vers ; le sujet est tiré d'un récit de saint Ambroise (voir *Acta sanctorum*, janvier, t. II, p. 351).

Gallicanus a été signalé par M. Villemain en 1829 comme écrit avec assez de correction et comme offrant un sentiment vrai de l'histoire. Il s'agit dans la première partie, d'un général, homme consulaire, qui mérita par ses exploits, la main de Constance, fille de l'empereur Constantin, et qui, devenu chrétien, se consacra au célibat, ainsi que cette princesse. La seconde partie se lie assez peu à la première ; elle nous fait assister au martyre de Jean et de Paul, aumôniers de Constance, qui ont converti Gallicanus au christianisme et qui sont mis à mort par ordre de l'empereur Julien. *Dulcitius* qui vient ensuite, offre quelques situations bouffonnes; le martyre de trois héroïques sœurs, Agape, Chionie et Irène, forment le sujet de la pièce où le merveilleux domine ; les persécuteurs ne sont pas simplement représentés, selon l'usage, comme des bourreaux sanguinaires et farouches, mais comme des hommes ineptes, livrés aux mystifications d'une main cachée qui se joue d'eux.

Callimaque offre une production originale et intéressante ; le sujet est l'histoire de Drusiane ressuscitée par l'apôtre saint Jean.

Les deux pièces qui suivent, *Abraham* et *Paphnuce* sont comme deux variantes d'une même histoire. *Abraham* est tiré d'une légende écrite au IVe siècle, et qu'Arnauld d'Andilly a traduite dans ses *Vies des Pères du désert*. M. Magnin signale dans cette pièce un enchaînement de scènes bien liées, beaucoup de clarté dans l'action, un dialogue rapide et juste, un extrême naturel tant dans les sentiments que dans le langage, et beaucoup plus d'art que ne le suppose l'âge inculte où vivait l'écrivain. Dans l'une et l'autre de ses productions ; un pieux ermite quitte sa solitude pour aller sous des habits séculiers, convertir une courtisane.

La sixième et dernière pièce intitulée *Sapience*, ou *Foi*, *Espérance et Charité*, n'est pas comme on pourrait le croire, une sorte de création idéale, un drame allégorique dans le genre de ceux qu'on appela plus tard *moralités ;* Hroswitha s'est contentée de dramatiser les récits des anciens légendaires. On voit dans ce drame trois vierges, Foi, Espérance et Charité, arrivées de la Grèce à Rome avec Sapience, leur mère, pour y propager la religion chrétienne. L'empereur Hadrien essaie de les ramener, par ses flatteries et ses menaces, au culte des idoles, mais ses efforts sont vains. Après avoir résisté aux séductions et aux tortures, les trois jeunes filles périssent par le fer. La mère rassemble leurs membres, et, aidée dans ce pieux office par quelques matrones, elle les ensevelit à une faible distance de Rome. Alors elle ne forme plus qu'un vœu, celui de mourir en Jésus-Christ, après avoir achevé sa prière. Elle élève donc son âme vers le ciel dans un hymne magnifique, et elle exhale sa vie dans cette sublime aspiration (1). Cette dernière scène, d'un effet religieux et grandiose, rappelle un peu le dénoûment d'*OEdipe à Colonne*.

On lira avec plaisir un article de M. Magnin

(1) Un bien petit nombre de nos lecteurs ayant probablement eu l'occasion de lire ce passage, nous croyons devoir le transcrire ici :

« Adonai, Emmanuel, quem retro tempora divinitas edidit Omniparentis, et in tempore virginitas genuit Matris, qui ex duabus naturis unus Christus mirifice consistis, nec diversitate naturarum unitatem personæ dividens, nec unitate personæ diversitatem naturarum confundens, tibi jubilet jucunda serenitas angelorum dulcisque harmonia siderum, te quoque collaudet totius scibilis rei scientia, omneque quod ex elementorum formatur materia, quia tu, qui solus cum Patre et Spiritu sancto es forma sine materia, ex Patris voluntate et Spiritus sancti cooperatione non respuisti fieri homo passibilis humanitate, salva divinitatis impassibilitate, et ut nullus in te credentium periret, sed omnis fidelis æternaliter viveret, mortem nostram non dedignatus es gustare tuaque resurrectione consumere. Te etiam perfectum Deum hominemque verum recolo promisisse omnibus, qui, pro tui nominis veneratione, vel terrenæ usum possessionis relinquerent, vel carnalium affectum propinquorum postponerent, centenæ vicissitudine mercedis recompensari, et æternæ bravio vitæ debere donari ; hujus spe animata promissi feci quod jussisti, sponte omittens soboles quas peperi. Unde, tu pie promissa solvere ne moreris, sed fac me quantocius absolutam corporeis vinculis ex receptione filiarum lætificari, quas pro te mactandas obtulisse non distuli, quo te illis agnum virginis sequentibus et novum canticum modulantibus, ego jucunder audiendo, illarumque lætificer gloria, et quamvis non possim canticum virginitatis dicere, te tamen cum illis merear æternaliter laudare, qui non ipse qui Pater, sed idem es quod Pater, cum quo et Spiritu sancto unus dominus universitatis, unusque rex summæ et mediæ atque imæ rationis regnas et dominaris per interminabilia immortalis ævi sæcula

dans le *Journal des Savants*, août 1861, sur les *Drames liturgiques du moyen âge* publiés par M. de Coussemaker, *Rennes*, 1860, in-4.

« On sait avec quelle minutieuse exactitude les anciens artistes chrétiens, peintres, mosaïstes, sculpteurs sur bois, sur ivoire, ou sur pierre ou sur métal, presque tous clercs ou religieux, retraçaient sur les vases sacrés, sur les dyptiques, sur les rétables, sur les sarcophages et les baptistères, ce qu'ils remarquaient de plus frappant et de plus instructif dans les rites pratiqués par l'Eglise. Jusqu'au milieu du VI^e^ siècle, ils avaient, comme l'ont remarqué d'excellents juges en pareille matière, tels que Ciampini et Buonarotti, représenté la Vierge debout, sans l'enfant Jésus, ayant tantôt les deux bras levés dans l'attitude extatique de la prière, tantôt une main appuyée contre la poitrine et l'autre étendue vers le ciel, telle qu'on pourrait se la figurer sur le Calvaire, ou mieux encore, parmi les témoins de l'Ascension. Mais, à peine la définition du concile d'Ephèse fut-elle répandue dans le monde chrétien que cette ancienne manière de peindre et de sculpter Marie ne fut plus employée que par exception. A la Vierge des derniers chapitres de l'Evangile, à Marie, veuve de son fils, on substitue, de toutes parts, la Vierge jeune et pleine de grâces, la Vierge éclairant d'un rayon de sa maternité l'obscure étable de Bethléem. Le dogme récemment proclamé se produisit tout aussitôt sous deux formes nouvelles; dans l'une on représentait Marie debout portant le Sauveur dans ses bras et comme le présentant au monde (c'était le type idéal et l'expression la plus haute de la pensée du concile, c'était aussi l'attitude la plus favorable à la sculpture); dans l'autre la Madone était figurée d'une manière non moins orthodoxe, mais plus familière et plus touchante, assise près de la crèche, tenant l'Enfant divin sur ses genoux, avec un ineffable mélange de foi, d'espérance et de tendresse. Il nous est parvenu plusieurs de ces anciennes peintures sortant des catacombes ou des *tituli*, c'est à-dire des anciennes églises de Rome et des environs, et comme les artistes d'alors suivaient sans la devancer indiscrètement la direction du clergé, on peut tenir pour certain que ces images, exécutées dans le cours du VI^e^ et du VII^e^ siècle, reproduisent ce que leurs auteurs avaient journellement sous les yeux. Aussi nous permettent-elles de fixer avec certitude au milieu du VI^e^ siècle le moment où les scènes miraculeuse de Bethléem ont commencé à recevoir, dans les cérémonies chrétiennes une forme arrêtée, visible et en quelque sorte vivante. »

Le recueil de M. Coussemaker s'ouvre par deux échantillons des pièces qu'on représentait à l'époque des fêtes de Noël et qui ont servi de modèles aux Miracles, aux Moralités dont la vogue a été si grande du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. La première de ces compositions peut être appelée les *Prophètes du Christ*. L'abbé Lebeuf les avait signalées dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris*, t. II, p. 127; il les avait trouvées dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, aujourd'hui à la bibliothèque Impériale, fond latin, n° 1139. Cette production est écrite en strophes, d'étendue inégale, rimées et syllabiques. M. Magnin, qui en a parlé dans le *Journal des Savants* (août 1861), pensait que l'austère concision du langage et une sorte de raideur lui impriment des caractères indiquant une date reculée, le IX^e^ siècle peut-être.

« Dans sa forme primitive (observe le savant critique), cette représentation ne manquait ni de poésie, ni d'une certaine majesté; de graves personnages sortaient pour un moment de leur sommeil séculaire afin de reconnaître et d'adorer celui dont ils avaient prédit la naissance. »

Trois strophes ouvrent le drame; elles ne sont dans le manuscrit de Limoges précédées d'aucune indication, mais on peut les placer dans la bouche du dignitaire ecclésiastique qui présidait à cette représentation.

Omnes gentes
Congaudentes
Dent cantum lætitiæ!
Deus homo
Fit de domo
David, natus hodie.

Les deux stances suivantes contiennent une apostrophe aux Juifs et aux Gentils, et une très-claire exposition du sujet.

O Judæi!
Verbum Dei
Qui negatis hominem,
Vestræ legis
Testes regis
Audite per ordinem.
Et vos gentes
Non credentes
Peperisse virginem
Vestræ legis
Documentis
Pellite caliginem.

Après ce préambule, commence l'évocation des témoins qui viennent déposer sur la venue du Messie.

Le premier appelé est Israël (c'est-à-dire Jacob).

Israel, vir lenis, inque
De Christo quid nosti firme.

Après que le patriarche a répondu, Moïse est évoqué; *Legislator!* c'est l'épithète qui lui est donnée, et ce laconisme n'est pas dépourvu de grandeur.

Legislator, huc propinqua
Et de Christo prome digna.

Ensuite viennent successivement Isaïe, Jérémie, Daniel et Habacuc. Les paroles que profère ce dernier sont assez obscures, mais on peut y voir une allusion à la présence du bœuf et de l'âne près de la crèche.

Exspectavi,
Mox expavi,
Metu mirabilium,
Opus tuum
Inter duum
Corpus animalium.

Le roi David, lorsque son tour est venu d'élever la voix, chante avec enthousiasme

devant l'humble et royal berceau, les passages du psaume CIX où l'esprit prophétique se montre le plus.

Aux grands personnages de l'ancienne loi succèdent plusieurs autres appartenant à la loi nouvelle ; saint Siméon, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste. Virgile est appelé comme représentant de la gentilité latine. Il eût été assez naturel de mettre dans sa bouche les beaux vers de la IVe églogue : *Jam redit et Virgo*... mais l'écrivain du Xe siècle a préféré lui prêter un mauvais hexamètre :

Ecce polo demissa solo nova progenies est:

vers qu'on peut d'ailleurs décomposer en un tercet dont les deux premiers vers riment ensemble ; c'était fort goûté à cette époque. La Sibylle déclame d'un ton inspiré les vers qu'on lui attribuait au Ve siècle, et l'ouvrage se termine par un reproche adressé à la synagogue.

O Judæa
Incredula!
Cur manes adhuc inverecunda?

Le second mystère, celui des *Vierges sages et des vierges folles* est emprunté à la parabole si connue qui se trouve dans le XXVe chapitre de saint Matthieu. La venue de l'Époux (*sponsi adventus*) y est considérée à la fois comme un symbole de la première venue de Jésus-Christ (ce qui rattache cette composition aux joies de l'Avent et de Noël) et comme une allusion salutaire à la seconde venue du Fils de l'homme au jour incertain et redoutable du jugement dernier.

M. Magnin regarde cette pièce comme ayant été composée au commencement du XIe siècle ; elle offre ceci de remarquable qu'elle est écrite partie en latin, partie en langage vulgaire de l'époque.

Un préambule latin contient dix vers ou plutôt dix lignes rimées. Le premier de ces vers est un tercet qui est répété après le 4e, le 6e, le 8e et le 10e vers.

Adest Sponsus
Qui est Christus :
Vigilate, virgines.

Pro adventu ejus gaudent et gaudebunt homines
Venit etiam liberare gentium origines,
Quas per primam sibi matrem sub jugarunt dæmones.
Hic est Adam qui secundus per prophetas dicitur
Per quem scelus primi Adæ a nobis diluitur.
Hic pependit ut cœlesti nos patriæ redderet,
Ac de parte inimici liberos nos traheret.
Venit sponsus qui nostrorum scelerum piacula
Morte lavit, atque crucis sustulit patibula.

Nous jugeons d'ailleurs inutile de continuer cette analyse ; nous observerons seulement que la parabole sur laquelle repose ce mystère, est une représentation très-fréquente dans les œuvres de l'art chrétien. Elle est sculptée de ronde-bosse et plus grande que nature, à Strasbourg et à Fribourg ; de demi grandeur à Reims ; en figurines à Saint-Denis et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle est trois fois répétée à Chartres sous les porches latéraux, deux fois à Notre-Dame de Paris dont une à la voussure du portail méridional. Elle est représentée au grand portail de la cathédrale d'Amiens sur les jambages de la porte centrale, et peinte en grand sur un vitrail du chœur. (Voir l'*Iconographie chrétienne, grecque et latine* de M. Didron, p. 217, note 1.)

Une autre composition ayant forme dramatique a été publiée par M. de Coussemaker, sous le titre de *Ludus Danielis*, d'après un ancien Ordinaire de la cathédrale de Beauvais. Il contient le récit de la vie presque entière du prophète Daniel. Un autre drame sur le même sujet, portant le même titre et composé par un certain Hilaire, disciple d'Abailard, a été publié en 1838 par M. Champollion-Figeac, d'après un manuscrit de la bibliothèque Impériale (supplément latin, n° 1008). Une seule strophe (la dernière) rattache ces deux pièces aux joies de la Noël. Dans l'une et dans l'autre un ange descend tout à coup du ciel et annonce aux assistants que la prophétie qu'ils viennent d'entendre est accomplie et que le Rédempteur est né. On voit (comme l'observe fort bien M. Magnin) qu'il suffirait de supprimer cette liaison tout artificielle pour que les deux pièces puissent être représentées à toutes les époques de l'année.

Le théâtre latin moderne est riche en pièces sur des sujets religieux ; l'Ecriture sainte, les Vies des saints ont été mises sans relâche à contribution ; les Jésuites ont fourni de nombreux travaux à cet égard. On trouvera une liste fort étendue de ces productions dans le premier volume du *Catalogue de la bibliothèque dramatique*, de M. de Soleinne, *Paris*, 1844. Ajoutons que dans ce même catalogue on rencontre un grand nombre de pièces en français sur des sujets religieux, et que le rédacteur de ce précieux inventaire, M. Paul Lacroix, ne s'en tenant pas à une aride nomenclature, a donné des analyses, des citations qui donnent à son travail un intérêt tout particulier.

La littérature italienne est riche en ce genre, dès le XVIe siècle, ainsi que le constate la *Bibliographia delle antiche Rappresentatione composte nel secolo* XV et XVI ; Florence, 1853, 300 pages in-8. L'auteur de ce volume intéressant, M. Colomb de Batines, a divisé son travail en deux parties ; la première comprend les pièces sacrées au nombre de quatre-vingt-onze, la seconde les pièces profanes au nombre de vingt-quatre. Les originaux de tous ces ouvrages existent dans la bibliothèque de Florence. Parmi les *représentations* qui sont imprimées, quelques-unes ont eu plusieurs éditions ; le *Roi superbe* en a eu douze, *Joseph fils de Jacob* dix-neuf, et *Rosana* vingt-sept.

En Espagne le nombre des pièces dont les sujets ont été puisés dans la Bible et dans les légendes est fort considérable ; nous avons relevé celles qui se rencontrent dans les *Comedias nuevas escogidas de los mejores ingenios de España* ; Madrid, 1652-1704, 48 vol. in-4, collection précieuse mais qu'il est

extrêmement rare de rencontrer complète. En voici l'indication :

Tome I. — *La Exaltacion de la cruz*, de don P. Calderon. — *San Francisco de Sena*, de Don A. Moreto.

Tome III. — *San Diego de Alcala*, de Lope.

Tome V. — *Aman y Mardocheo*, del doctor Felipe Godinez. — *Nuestra Señora del Pilar*, de D. Agustin Moreto.

Tome VI. — *Los Trabajos de Job*, del doctor Felipe Godinez. — *El martir de Portugal*, de Don Francisco de Rojas. — *El pleyto del Demonio con la Virgen.*

Tome IX. — *Vida y muerte de san Lazaro*, de Mira de Mescua.

Tome X.—*La vida de san Alejo*, de Don A. Moreto.

Tome XI. — *El mas ilustre Frances san Bernardo*, du même. — *La Silla de san Pedro*, de Don A. Martinez.

Tome XV. — *San Estanislao, obispo de Crofia*, de Don Fernando de Zarate.

Tome XIX. — *Los siete Dormientes*, de Don A. Moreto.

Tome XX. — *El Arca de Noe*, de Don Antonio Martinez. — *Santa Olalla de Merida*, de Don Francisco Gonzalez.

Tome XXIII. — *Santo Thomas de Villannova*, de Don J. B. de Diamante.— *Las Missas de san Vicente Ferrer*, de Don de F. Zarate.

Tome XXIV. — *San Pedro de Arbues*, de Don Juan de Matos.

Tome XXVI. — *San Luis Bertran*, de D. A. Moreto.

Tome XXVII.—*Nuestra Señora de Regla*, de D. Ambrosio de Cuença.

Tome XXVIII. — *San Isidoro, Labrador de Madrid*, de Lope de Vega. — *San Mateo en Etiopia*, del doctor Felipe Godinez.

Tome XXIX.— *El mejor Representante san Gines*, de Don Geronimo Cancer. — *Nuestra Senora de la Luz*, de Don Francisco Salgado.

Tome XXX. — *San Antonio abad de Don Fernando*, de Zarate.

Tome XXXII. — *Los Muros de Jerico*, de Don Sebastian de Olivarez. — — *La Virgen de los Desamparados de Valencia*, por Marco Antonio Ortiz.

Tome XXXIII. — *El Feniz de Alemania. Vida y muerte de santa Cristina*, de Don Juan de Matos.

Tome XXXIV.— *El santo Christo de Calabria*, de Don Agustin Moreto.

Tome XXXVI. — *Santa Rosa del Peru*, de Don Agustin Moreto. — *El Sitio de Betulia.*

Tome XXXIX, — *Como naciò san Francisco*, de Don Roman Montero.

Tome XL. — *El Medico pintor, san Lucas*, de Don Fernando de Zarate. — *Origen de Nuestra Señora de los Angustias*, de Don Antonio Faxardo.

Tome XLII. — *San Francisco de Borja*, de Don Melchior Fernandez. — *La major Flor de Sicilia, santa Rosalia*, de Don Augustin de Salazar. — *El gran Rey Anacoreta, san Onofre*, de Don Pedro Lamini Sagrado. — *El Feniz de España, san Francisco de Boria.*

Tome XLIV. — *El apostol de Salamanca*, de Don Felipe Sicardo. — *Santa Pelagia*, de Don F. de Zarate.

Tome XLV. — *La Sirena del Jordan, san Juan Baptista*, de Don Cheristoval, de Monroy.

Donnons par ordre alphabétique, mais en nous bornant aux trois premières lettres de l'alphabet, les noms des divers auteurs espagnols qui ont écrit des compositions dramatiques rentrant dans la classe dont nous nous occupons.

Agramont (Juan de), *Santa Columba de Reati, o la Paloma de la Iglesia* (vers 1720).

Aguila (Francesco de), auteur fécond, né vers 1568 : *Vida y muerte de san Luis Bertran.*

Almeida (Antonio de), *La humana zarza abrasada, il gran martir san Laurencio ; Coimbra*, 1656.

Altamira (Petro de), *Auto de la apparicion que Nuestro senor Jesucristo hizo a los dos discipulos que iban à Emaus ;* Burgos, 1523, in-8.

Arce (Ambrosio), *Cegar para ver mejor, santa Lucia. — Vida y muerte de san Cayetano.*

Barreira (Isidoro de), *Comedia de santa Maria Egypciaca.* — Cet auteur était un moine portugais, mort en 1634.

Campilla de Bayle (Ginès), *El mejor pastor descalzo, San Pascual Bailon*, 1691.

Canton de Salazar (Juan), *La protomartyr de Iconio y sol de la fé en Seleucia, santa Tecla*, 1756.

Carvajal (Micael de), *Tragedia llamada Josefina, nuevamente sacada de la profundidad de la sacra Escriptura ;* Toledo, Juan de Ayala, 1546, in 4, 32 feuillets.

Pièce très-rare en quatre actes écrite en *coplas* de huit vers avec des prologues en prose. Les personnages de cette pièce sont Joseph, Putiphar, Zénobie, Pharaon. Le savant Ferdinand Wolf, qui s'est occupé avec tant de soin de la littérature espagnole, a parlé de cet ouvrage dans son édition de la *Danza de muerte* de Juan de Pedraza, (Vienne, 1852) ; il le signale comme régulier et digne d'être réimprimé, et il en reproduit le prologue du premier acte. Le travail du savant autrichien, traduit par Julien Sanz del Rio, a été inséré dans le tome XXII de la *Colleccion de documentos ineditos para la historia de Espana ;* Madrid, 1853.

Castro (P. A. de), *Los Martires de Cordoba, san Aviselo y santa Victoria*, dans la XLIIIe partie des *Comedias de varios autores*, Zaragoza, 1659.

Parmi les auteurs espagnols, il n'en est guère qui aient abordé le drame religieux avec plus de vigueur et de talent que Calderon ; cette partie des œuvres de cet homme de génie est à peu près inconnue hors de l'Espagne ; celles de ses pièces qui ont été traduites ayant été choisies dans les productions d'un autre genre. Qu'il nous soit permis d'indiquer rapidement quelques-uns de ces drames commençant par *El Josef de las Mugeres*, composition qui par l'énergie de la conception et la vigueur des pensées se place à un rang très-distingué. Le sujet est la conversion et le martyre de sainte Eugénie, qui, à Alexandrie, se montrait par ses connaissances l'émule des philosophes les plus illustres. Cette légende se trouve d'après Siméon Métaphraste, dans les *Acta sanctorum* de Surius (25 décembre). On peut aussi consulter le poëme d'Alcizas Avitus *De consolatoria castitatis laude ;* Fabricius *Bibliotheca Græca*, t. VI, p. 524; Baronius, *Annales* (ad annum 188) et Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 12. Les miracles d'Helenus que Calderon a insérés dans son œuvre sont racontés dans l'ouvrage de Pierre *De Natalibus* (*Catalogus sanctorum*, lib. IV, cap. 59). Quant à l'idée mise en œuvre par le poëte espagnol et qui montre un démon entrant dans un cadavre,

Programma. — O Jesu, salvator mundi, speciosa forma, et tu, o Maria Mater Jesu Deo grata, dulcis aspectu, miseremini mei, nunc et in hora mortis meæ.

Anagramma. — Salvete amanter, o Jesu et Maria, soli gemini cordis mei amores, mihi peccatori date veniam, ut mere spondeo, sanctior sum futurus.

On trouve en effet dans chacune de ces phrases 10 *a*, 4 *c*, 3 *d*, 14 *e*, 1 *f*, 1 *g*, 1 *h*, 12 *i* ou *j*, 2 *l*, 9 *m*, 5 *n*, 8 *o*, 2 *p*, 8 *r*, 9 *s*, 8 *t*, 8 *v* ou *u*.

On ignore le nom du récollet qui se fatigua la tête à un pareil travail et qui, de plus, fut assez modeste pour garder l'anonyme en tête de son œuvre.

Sancta familia, seu chronicum 1690 *anagrammatum super Salvator, Genitrix, Josephus vel Joseph, concinne fabricatum et in tres libros divisum*, auctore R. P. Andrea de Sobre, *Antuerpiæ*, 1686, in-8. — Nous abrégeons le titre de l'ouvrage qui est beaucoup plus étendu; au besoin on le trouvera au *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, p. 66, recueil qui nous fournit une partie des détails dans lesquels nous entrons.

Ce livre est en son genre un des plus compliqués qui existent. Les mots *Salvator*, *Genitrix*, *Joseph* sont retournés de 1670 manières et donnent toujours un sens; chacun de ces anagrammes est accompagné d'un chronogramme présentant le chiffre des années depuis un jusqu'à 1670, et d'une explication ou paraphrase en vers latins qui par fois forment eux-mêmes des acrostiches doubles, triples, quadruples, des labyrinthes, des tirades de cent vers dont les mots commencent par la même lettre (1), enfin la réunion des difficultés les plus bizarres. Tout cela formant un volume de 879 pages d'une impression compacte! L'auteur, né vers 1635, était un dominicain. Il existe un autre ouvrage de sa façon, antérieur à celui que nous venons d'indiquer et qu'on peut regarder comme un coup d'essai : *Musæ brabantinæ : seu centum Anagrammata ex uno S. S. D. N. Alexandri papæ auspicato nomine educta*, Mechliniis, 1666.

Un travail moins compliqué parut à Anvers en 1667, in-4, *Seb. Jacobi tristium liber acrostichide elegiaca eum habens patientem et morientem cujus livore sanati sumus.* C'est un poëme latin sur la passion; chaque vers hexamètre commence par une lettre du psaume *Miserere;* c'est, on le voit, un immense acrostiche.

Il y a plus de travail dans le livre du carme déchaussé, Herman de Sainte-Barbe, *Carmelo-Parnassus in Xeniam oblatus eminentissimo D. Joanni Gualterio Slusio, cardinali*, (Leodii, 1687, in-4). Des anagrammes faisant pyramide, des acrostiches en vers donnant le nom du cardinal, en croix, en sautoir, en carré, etc., ouvrent ce volume où se rencontre un panégyrique en l'honneur de saint Jean Baptiste, formé de deux mille mots, commençant tous par la lettre I.

N'oublions pas le *Proteus poeticus palindromus quem rite salutari et vera pro pace piorum sexcencies repetita, et ultra, denuo sic prosequi suspiria spe fidei fecit* Warnerus Oporinus. — L'auteur de ce livret imprimé à Rinteln (en Westphalie) en 1638, s'empare d'un verset du psaume XXXVII : « Ibis in quo tandem nos liberet ipse Jehova ex tribulationibus. » Il en fait un chronogramme (1638), et il le retourne de 670 manières. Chaque vers donne un sens particulier et un chronogramme. Nous n'en transcrirons qu'un seul :

TerV DVXVITæ, fer IV mVa teMpora paCis

On voit qu'il y a là encore plus de difficultés vaincues que dans le fameux vers de Bauhisius,

Tot tibi sunt dotes, virgo, quot sidera cœlo.

Vers que Dupuy en 1617 publia après l'avoir retourné de 1022 manières, mais depuis de laborieuses investigations ont porté ce chiffre à 3312.

Un volume de 392 pages imprimé à Anvers en 1651 contenant les exercices des élèves de rhétorique du collége de Saint-Adrien, à Grammont, en Flandre, présente entre autres tours de force, les mots *Jesus Salvator mundi*, anagrammatisés de cent manières différentes; les litanies de la sainte Vierge, de longues séries de noms de saints et de saintes, sont ensuite l'objet de travaux analogues.

On peut ranger dans la classe de ce qu'il y a de plus étonnant en ce genre le travail d'un abbé de Bruges, dom Luc de Briese : *Metamorphosis Angelica Mariana inter mille figuras transformata.* Il s'agit des lettres formant les mots : *Ave, Maria, gratia plena; Dominus tecum*; anagrammatisées et retournées de trois mille trois cent manière différentes, mais présentant toujours un sens applicable à la sainte Vierge; chaque page contient 31 lignes en anagrammes; les premières lettres de chaque ligne forment en acrostiche la phrase anagrammatisée : *Ave, Maria*, etc. Un beaucoup plus gros volume, imprimé à Bruxelles, en 1650, est intitulé : *Apollinis spiritualis oraculum de lumine Dei luminosum de mellenelli multifluum*; l'auteur Jacques Pochet a réuni une foule de pré-

(1) La plus célèbre production qu'il y ait en vers *latinisés* est le petit poëme *Pugna Porcorum per Porcium poetam.* La première édition est de 1530 : il y en a de nombreuses, mais elles sont en général tellement fautives que la lecture en est presque impossible. Il en a paru une fort bonne à Liége en 1855 (petit in-8 de 23 pages). Elle a été tirée à 45 exemplaires numérotés; elle est précédée d'une bonne notice historique et bibliographique de l'éditeur, M. Ulysse Capitaine, et elle est suivie de quelques petites pièces du même genre.

M. Capitaine donne des détails sur l'auteur, J.-L. Placentius, né en 1530 en Belgique, et à l'égard duquel bien des erreurs se sont glissées dans différents ouvrages consacrés à l'histoire littéraire. Le sujet du livre est, autant qu'on peut en juger, une guerre civile qui éclata à Liége vers le commencement du XVIe siècle.

ceptes de piété en leur donnant la forme d'acrostiches et de singularités, entre lesquelles il affectionne surtout la figure d'une croix formée par deux mots qui se coupent à angles droits. En voici un exemple :

P
I
E
VIRTVTE
A
T
E

TRADUCTIONS. — Une étude approfondie sur la traduction, sur l'empressement que les divers peuples ont mis à faire passer dans leurs langues les productions des nations étrangères serait un travail des plus curieux et des plus utiles ; malheureusement il exigerait beaucoup de temps, beaucoup de recherches, et il ne faut peut-être pas se flatter de le voir jamais paraître.

Cette étude, nous l'avons entreprise, mais nous sommes bien loin encore de pouvoir en faire connaître les résultats. Nous nous bornerons à extraire des matériaux que nous avons réunis, deux notes comme un faible échantillon de nos recherches ; la première offre un détail littéraire ; le second a trait à un sujet encore fort obscur mais qui commence à s'éclaircir.

La traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse (1) par Baour-Lormian parut en 1796, et n'eut pas de succès ; elle fut avec raison regardée comme faible et languissante. Le poëte ne se découragea point ; il recommença en entier son œuvre et il disait avec un naïf orgueil : « Cette fois-ci on sera content ; j'ai ôté tous les vers qui n'étaient que bons ; je n'ai laissé que les excellents. » Ses efforts furent récompensés ; la nouvelle *Jérusalem* fut très-bien accueillie, et l'épigramme d'Andrieux sur les deux éditions est spirituelle, mais injuste :

> Ci-dessous gît Baour, le Tasse de Toulouse ;
> Il mourut in-quarto ; il remourut in-douze.

Au lieu de remourir, il ressuscita. Aujourd'hui on ne lit plus cette traduction ; le texte n'est rendu que d'une manière très-insuffisante ; les vers sont d'une très-bonne facture, harmonieux, sonores, mais monotones. Baour Lormian a d'ailleurs le tort d'abréger, d'allonger, de corriger le Tasse ; il cherche à le parer, à l'embellir ; c'est ainsi qu'on a pu reprocher à Delille d'avoir traité Virgile et Milton.....

Un des points les plus curieux et les plus difficiles que présente l'histoire de la transcription concerne le travail des Chinois pour faire passer dans leur idiome les livres des bouddhistes sanscrits. Il était important de faire connaître à des millions de sectateurs du Bouddha répandus en Chine les livres les plus accrédités qui renferment les dogmes de cette religion, mais d'un autre côté la traduction rencontrait de très-grands obstacles. Le sanscrit est une langue extrêmement riche en combinaisons de lettres pour former des syllabes, tandis que le chinois est très-pauvre en sons et très-riche en formes écrites pour les mêmes sons ; son écriture résiste à de nouvelles combinaisons de sons pour imiter des syllabes qui ne se trouvent pas dans son syllabaire propre. La difficulté est d'autant plus grande que les traducteurs chinois ayant à rendre des mots sanscrits, ont choisi arbitrairement, dans le nombre considérable des signes qui correspondent à chaque son chinois, tantôt l'un, tantôt l'autre pour rendre un son sanscrit : de plus, ils ont appliqué les mêmes signes chinois à plusieurs sons sanscrits et ils ont même souvent choisi des signes chinois dont la prononciation paraît très-éloignée du son sanscrit qu'il devrait rendre. Cet étrange système de traduction qui présente les plus grands obstacles au rétablissement du mot primitif a été élucidé par M. Stanislas Julien (*Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois*, Paris, 1861, in-8, 235 pages). Grâce à un travail dont on a peine à se former une idée, le savant sinologue est parvenu à former un vocabulaire chinois avec l'emploi de chaque signe dans les transcriptions du sanscrit, vocabulaire qu'il a porté à 2300 syllabes, sans épuiser toutefois le nombre de signes employés par tous les traducteurs chinois. (Voir le *Journal asiatique*, 5e série, tom. XVIII (1861) p. 122-125).

(1) Puisque nous parlons des poëtes italiens qu'on s'est efforcé de faire passer dans la langue française, disons quelques mots de celui sur lequel il s'est dirigé le plus de tentatives de ce genre ; Dante ne cesse d'être l'objet de travaux que le succès couronne rarement. La plus récente des traductions en prose, celle de M. Mesnard, a été l'objet d'un article de M. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. XI), article où se trouve une appréciation intelligente du grand poëte florentin, et un aperçu des principaux travaux dont il a été l'objet en France. L'habile critique rend bien compte du motif qui fait que les traductions de Dante se renouvellent sans relâche. Toute version paraît infidèle, incomplète, et chacun porte en soi, selon sa manière de sentir, le besoin d'une traduction nouvelle. Il semble toujours que cette étrange et magnifique épopée qui résume toutes les conceptions du moyen âge, où tout est mêlé, la fable et la théologie, les guerres civiles et la philosophie, le vieil olympe et le ciel chrétien, n'a pas encore trouvé d'interprète d'un esprit assez patient ou assez flexible pour se prêter aux formes si variées d'un drame qui touche à tout, d'une poésie qui chante sur tous les tons. On se persuade que faire autrement, c'est faire mieux, et on se laisse aller au plaisir de redire, dans une langue nouvelle, la pensée tour à tour si naïve et si raffinée, si gracieuse et si terrible du poëte gibelin. Pendant le XVII et le XVIII siècle, on s'occupa très-peu de Dante en France. Rivarol fut le premier qui en parla dignement et qui même le jugea très-finement sur des beautés de détail et d'exécution. M. Villemain plus tard toucha, parcourut avec son talent habituel les beautés de la *Divine comédie*, les difficultés qu'elle offre, les disparates qui frappent le lecteur, les rapports du poëme avec l'histoire. M. Ozanam rassembla tout ce qui peut aider à faire mieux comprendre le monument poétique dans l'explication duquel il a gravé son nom.

V

VELIN. — Nous avons déjà eu l'occasion de parler des livres sur peau-velin, mais nous placerons ici une note que nous fournit un bibliophile au sujet des trésors qu'offrent en ce genre des collections étrangères.

A la bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, on trouve sur vélin le *Missale* de Wurtzbourg, 1481, in-fol; le *Salluste* de Gering; Galien *De temperamentis*, 1521, in-4; un volume isolé de l'*Aristote* publié par Alde; les cinq autres volumes sont dans la bibliothèque du *Corpus Christi college*. Dans la bibliothèque du collége de Saint-Jean, un exempl. bien complet des *Offices* de Cicéron, 1465; un *Psautier pentaglotte*, de 1506, auquel on a eu le tort de donner une reliure moderne et mal faite, en veau.

La bibliothèque Trivulzio à Milan est mentionnée par Dibdin comme possédant de fort précieux volumes sur vélin (notamment des éditions aldines), une réunion très-belle d'ouvrages sur grand papier, des exemplaires à la reliure de Grolier et du président De Thou.

Le comte Melzi possédait sur vélin le *Rationale* de Durand, 1459, la *Biblia* de 1462, le *Livius* de 1470, D. Augustinus, *De civitate Dei*, 1470, la *Biblia* de 1479; Petrarcha, *Triumphi*, sans date, le *Virgile*, *le Bembo* et le *Strozza* publiés par Alde; tous ces volumes achetés en bloc avec cette riche bibliothèque par un anglais F. Standish Hall, furent légués au roi Louis-Philippe; ils ont, après la révolution de 1848, repassé en Angleterre.

VOYAGES. — Les collections des voyages forment une des parties les plus intéressantes de la sciences des livres; celles qui remontent à une époque reculée sont surtout recherchées en raison de leur rareté, et parce qu'elles contiennent des détails utiles à la science. Ces relations écrites il y a plusieurs siècles et relatives à des pays dont la plupart sont encore mal connus, contiennent, à travers une foule de récits fabuleux, des particularités précieuses et des renseignements importants dont elles sont la source primitive et souvent unique; l'étonnement causé par la nouveauté des objets a sans doute conduit à l'exagération les Européens qui, les premiers, visitèrent ces contrées lointaines, mais ils eurent le grand avantage de voir ces pays dans leur état primitif avant les changements de toute nature qu'ont amenés les visites plus ou moins fréquentes et souvent fâcheuses des peuples de l'ancien monde. Il est souvent curieux et même nécessaire de comparer les récits et les descriptions des anciens et des nouveaux voyageurs, et plus d'une fois, ce qui, chez ces vieux narrateurs de lointaines pérégrinations, était réputé fable et mensonge, s'est trouvé vérifié et confirmé par des observations récentes.

Quelques recueils publiés au XVI^e^ siècle, tels que le *Novus orbis* de Grynæus, ont peu de valeur, mais les bibliophiles en attachent une des plus grandes à une collection mise au jour à Francfort.

Ce furent les frères Jean-Théodore et Jean-Israël de Bry, connus surtout comme graveurs, qui entreprirent ce vaste recueil, dont la publication dura quarante-quatre ans, et dont certaines parties furent traduites en diverses langues, tandis que divers tomes du texte latin étaient réimprimés deux ou trois fois. Il en est résulté un ouvrage très-considérable qu'il est à peu près impossible de compléter et qu'on connaît sous le nom de *Grands* et *Petits Voyages*.

La collection se compose de la réunion de nombreuses relations de voyages exécutés dans les Indes orientales et occidentales; elle a paru de 1590 à 1634 et forme vingt-cinq parties. Chaque relation a paru en latin et en allemand. Les grands voyages concernent l'Amérique; on les appelle ainsi parce que leur format est un peu supérieur à celui des relations qui regardent l'Orient.

Depuis longtemps les bibliographes ont attaché une grande importance à cette publication. L'abbé de Rothlin en fit l'objet d'un mémoire publié en 1746; Debure, dans sa *Bibliographie instructive*, est entré dans de longs détails; le *Manuel du Libraire* est revenu sur le même sujet, et Camus a mis au jour en 1804 un travail spécial d'une grande étendue, mais c'est surtout à la cinquième édition du *Manuel* qu'il faut avoir recours. M. Brunet n'a pas consacré moins de 62 colonnes très-compactes aux *Grands* et *Petits Voyages*, et il faut joindre à cette description très-détaillée une lettre de trois pages écrite par un bibliophile russe et placée à la fin du premier volume du *Manuel* (cinquième édition). On consultera aussi la *Bibliotheca Grenviliana*, p. 184-194 qui donne une ample description d'un magnifique exemplaire, dans lequel tout ce qui est relatif au recueil de de Bry a été réuni à grands frais; cet exemplaire avait d'abord été formé par Debure; il fut acheté en 1813, au prix de 126 l. sterl., par des libraires qui y ajoutèrent nombre de pièces rares et qui le cédèrent pour 240 l. sterl. à Grenville. Celui-ci y joignit de nombreux morceaux et forma ainsi un exemplaire vraiment unique partagé en 34 volumes in-folio, de reliure uniforme (1).

(1) Voici en quels termes M. Panizzi, le conservateur du département des imprimés au Musée britannique, s'exprimait au sujet de la collection Grenville, dans un rapport qui fait partie de documents communiqués au Parlement en 1848. Nous avons déjà dit quelques mots de cette collection, mais son extrême importance nous engage à traduire des pages qui nous semblent offrir de l'intérêt :

« On devait s'attendre à ce qu'un éditeur

Quant à la valeur de cette collection, l'exemplaire de M. Debure l'aîné s'est adjugé à Paris, en 1853, au prix de 11,500 fr., et un autre exemplaire qui avait appartenu, le

d'Homère (1) ne laisserait pas échapper les occasions de recueillir les meilleures et les plus rares éditions du prince des poëtes. Ésope, un des auteurs favoris de M. Grenville, se montre dans cette bibliothèque sous ses formes les plus précieuses; à coup sûr, nulle collection particulière n'offre une semblable réunion d'éditions de ce fabuliste. La vive admiration que M. Grenville éprouvait pour le cardinal Ximénès, dans lequel il envisageait le promoteur de la publication de la célèbre Polyglotte d'Alcala plutôt que l'homme d'Etat, lui fit regarder comme une bonne fortune l'acquisition du Moschus d'Alcala (1519, in-4), volume d'une extrême rareté. Parmi les anciennes éditions des classiques latins si abondantes dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, l'exemplaire unique de l'édition prince d'Ovide imprimée à Bologne, par Azzoguidi, en 1471, est un trésor digne d'une mention toute spéciale, et M. Grenville la considérait comme faisant l'orgueil de sa collection. Le Virgile de 1505, la plus rare des éditions aldines de ce poëte, manquait au Musée britannique.

« Les éditions les plus rares des poëtes anglais étaient de la part de M. Grenville l'objet d'une recherche spéciale. Il possédait non-seulement la première et la seconde édition, données par Caxton, des *Contes de Canterburg* de Chaucer, mais encore le seul exemplaire connu d'une édition jusqu'alors ignorée, imprimée par Wynkyn de Worde, en 1498. Il avait un exemplaire de la première édition collective des drames de Shakespeare, et si cet exemplaire d'un livre des plus rares et du plus grand prix, n'est pas le plus beau que l'on connaisse, il est du moins dans une condition bien difficile à rencontrer. Les principes religieux de M. Grenville et son goût pour l'étude des progrès de la langue anglaise, le rendirent avide de posséder les plus anciennes et les plus rares traductions de la Bible. Il a réuni en ce genre de vrais trésors, parmi lesquels il suffira de citer le seul exemplaire connu d'un fragment de la traduction du Nouveau Testament entreprise par Tyndal et Roy, et qui s'imprimait dans l'atelier de Quentel à Cologne, en 1532, lorsque l'autorité vint l'interrompre, et les deux traducteurs furent forcés de s'enfuir avec précipitation.

« L'histoire de l'empire britannique et tout ce qui pouvait éclaircir les annales de ses diverses portions étaient, de la part de M. Grenville, l'objet d'une attention persévérante, et il ne laissait rien échapper de ce qui s'offrait à lui de précieux en ce genre. De là sa collection d'ouvrages sur le divorce de Henri VIII, celle des voyages faits par des Anglais dans tous les pays offrant pour l'Angleterre un intérêt réel ou faisant partie de ses possessions; il avait réuni tout ce qu'il avait pu découvrir au sujet de l'*Invincible Armada*, tout ce qui concernait l'histoire de l'Irlande. Nul particulier n'est arrivé à former en ce genre des collections aussi complètes.

« En fait de voyages, les exemplaires des recueils publiés par de Bry et Hulsius sont les plus beaux qu'il y ait au monde; nulle autre bibliothèque ne peut se vanter de posséder quatre superbes exemplaires de la *Description de la Virginie*, par Hariot, en latin, en allemand, en français et en anglais. On ne connaît que deux exemplaires de cette dernière relation publiée à Londres en 1588. Il était juste qu'elle figurât dans le cabinet de M. Grenville, car un de ses ancêtres, sir Richard Grenville, fut l'un des fondateurs de la colonie en question.

« M. Grenville était parfaitement au fait de la langue de l'Espagne et de celle de l'Italie, et les œuvres dues à l'imagination des écrivains de ces deux peuples, ne sont sans doute représentées dans aucune bibliothèque formée hors de l'Italie et de l'Espagne, aussi bien que dans la sienne; il est même douteux qu'à l'égard de certaines classes on trouvât, en quelque pays que ce fût, une réunion aussi importante. Nul bibliophile italien ne peut offrir un assemblage pareil d'anciennes éditions de l'Arioste, un des auteurs favoris de M. Grenville; nul ne saurait présenter une aussi nombreuse collection de poëmes chevaleresques. L'exemplaire de l'édition originale de l'*Orlando Furioso* est d'une beauté accomplie; et jusqu'à présent l'existence de l'édition de Rome, 1533, était restée ignorée. On ignorait également l'existence d'un exemplaire parfait de la première édition complète du *Morgante Maggiore*, imprimée en 1482, avant que M. Grenville ne se fût procuré celui qu'il possède. Parmi les romans de chevalerie en espagnol, l'exemplaire de *Tirant lo Blanch*, imprimé à Valence, en 1490, est aussi blanc, aussi net, aussi pur que lorsqu'il sortit de la presse, et on ne connaît qu'un autre exemplaire de cet ouvrage remarquable : c'est celui que possède la bibliothèque de la *Sapienza* à Rome.

« On fait tort d'ailleurs à une bibliothèque où rien d'ordinaire ne se trouve, en signalant quelques articles comme rares. Un des traits caractéristiques de cette collection, c'est que son propriétaire ne s'attachait pas à réunir de simples raretés bibliographiques. Il ne se proposa jamais de posséder toutes les éditions sorties des presses de Caxton et d'Alde, mais il était avide de se procurer des volumes qui, indépendamment du mérite intrinsèque de leur auteur, offrent celui d'être l'œuvre de typographes illustres. Ce principe le guida dans l'acquisition des Chaucer et du Gower, imprimés par Caxton, ainsi que dans l'achat de quelques volumes des plus précieux faisant partie de la collection aldine. Les *Heures* en grec, imprimées en 1497, in-16, est un livre des plus rares et d'une grande importance pour l'étude de la liturgie. Le Virgile de 1501 est le premier volume où se montre le caractère italique imaginé par Alde l'ancien, c'est aussi le premier ouvrage que ce célèbre typographe exécuta *enchiridii forma* (pour employer ses expressions) et dans le but de fournir à de pauvres étudiants les moyens de se procurer à peu de frais les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne. Ces deux ouvrages se trouvent donc dans la bibliothèque de M. Grenville. Il acheta un exemplaire en grand papier d'une des deux éditions de Virgile, imprimées sous la date de 1514, parce qu'il appartenait à celle de ces éditions qui est la plus correcte.

« C'était le mérite de l'ouvrage, l'élégance de l'exécution du livre, sa belle condition qui décidaient M. Grenville à acheter des ouvrages imprimés sur vélin; il en avait réuni une centaine. Il paya fort cher un exemplaire de l'*Orlando* de 1532, non parce qu'il était tiré sur un *vilain vélin* (ainsi qu'il le dit lui-même), mais parce que, connaissant l'importance littéraire de cette édition, et n'ayant jamais pu se la procurer sur papier, il aima mieux faire un sacrifice afin de l'avoir sur mauvais vélin que ne pas l'avoir du tout.

« Le Musée britannique, réunissant ainsi les vo-

(*) Il s'agit de la belle édition d'Homère publiée à Oxford en 1800, 4 vol. in-4.

siècle dernier, à un bibliophile distingué, M. Gouttard, a été vendu 12,000 fr. à M. Lennox de New-York, par un libraire de Paris, mais il s'agissait d'exemplaires extraordinaires. Ceux de condition médiocre et toujours plus ou moins incomplets qui passent parfois dans le commerce, ne se payent pas cher.

Une collection dans le même genre que celle des frères de Bry a été publiée en Allemagne, par L. Hulsius ; elle forme 26 parties; la première est datée de 1598, la dernière est de 1650. Préférable sous quelques rapports aux *Grands* et *Petits Voyages*, ce recueil étant en langne allemande, est fort peu connu en France. Il est impossible de réunir toutes les parties avec leurs diverses éditions ; les unes ont été réimprimées quatre fois ; d'autres n'ont été mises sous presse qu'une seule. On peut consulter d'ailleurs un mémoire spécial de M. Asher, libraire à Berlin (Londres, 1839), la *Bibliotheca Grenvilliana*, et le *Manuel du Libraire* (article *Hulsius*).

Les Anglais tiennent la première place sous le rapport du nombre et de l'importance des voyages ; ils possèdent en ce genre diverses collections qui ont du mérite. Le Recueil publié par Purchas, *Londres*, 1625, 5 vol. in-fol., est curieux et rare; ceux de Chalmen, d'Hakluyt, de Pinkerton, de R. Kerr, sont loin d'être sans intérêt.

En France l'*Histoire générale des Voyages* par l'abbé Prevost (1746, 20 vol. in-4), a aujourd'hui peu de valeur, ainsi que les remaniements qu'en a donnés la Harpe. La *Relation de divers voyages curieux*, recueil formé par Thevenot, 1696, 2 vol. in-fol., est un livre assez précieux lorsqu'il est bien complet (ce qui est rare). La *Bibliothèque universelle des voyages*, par M. A. Montement, 1833-36, 42 vol. in-8, est devenue arriérée. M. Walckenaer avait entrepris une publication nouvelle et bien plus complète, mais le plan était trop vaste ; il a fallu s'arrêter après le 21e volume qui, de même que tous ses devanciers, concernait l'Afrique et qui était fort loin d'épuiser ce qui regarde cette partie du monde.

La grande collection de voyages publiée à Weymar par Ehrmann, Sprengel et Bertuch, n'est pas faite sur un plan scientifique. La collection des voyages russes mise au jour par Uwaroff est bien préférable ; malheureusement elle est en langue russe, ce qui en restreint singulièrement l'utilité.

Il ne saurait entrer dans notre plan de signaler ici les diverses relations de voyages, même les plus importantes qui ont été mises au jour en France et qui, appuyées par les allocations du gouvernement, se rapportent surtout à des voyages autour du monde ; nous pourrions aussi indiquer ceux de M. Lefebvre en Abyssinie, de M. Flandrin en Perse, etc.

Nous dirons seulement un mot des *Voyages dans l'ancienne France*, dont la publication a été entreprise par MM. Taylor, Nodier et de Cailleux. Le texte in-folio est accompagné de planches lithographiées. Diverses provinces (Normandie, Dauphiné, Auvergne, Languedoc, Picardie, Bretagne) ont été mises au jour, mais il reste encore beaucoup à faie, et il est à peu près certain que l'ouvrage n'embrassera pas la France entière. L'avant-propos insiste « sur les traditions merveilleuses de ces temps ingénus et crédules, âge d'ignorance et d'imagination, où parfois une piété naïve se laissait aller à de touchantes erreurs qu'il ne faut pas repousser. »

« La vieille mythologie française, moins heureusement consacrée par le génie des poëtes, a autant d'agrément et de charme que les mensonges de la mythologie ancienne devenue la poésie de tous les peuples. »

Ces voyages offrent d'ailleurs un intérêt très-réel pour l'archéologue chrétien à cause du grand nombre d'églises, abbayes, monuments religieux dont ils retracent les traits.

Un bon ouvrage relatif à la bibliographie des voyages serait chose fort utile, mais il n'existe à cet égard, rien de récent, rien qui réponde à ce que la science a le droit de réclamer.

La *Bibliothèque des voyages* de Boucher de la Richarderie, 1808, 6 vol. in-8, est une longue et sèche nomenclature, entremêlée d'analyses et de citations prises dans des journaux et beaucoup trop étendues pour le cadre. On peut encore consulter ce livre avec quelque profit, quoiqu'il soit fort arriéré, mais il serait très-désirable qu'il parût sur le même sujet un ouvrage bien fait et indiquant ce que présentent de plus utile les relations écrites en langues étrangères et dont l'existence est à peu près inconnue en France.

Fort peu de personnes ont consulté le travail de J. Beckmann : *Bibliographie des plus anciennes relations de voyages* (en allemand), *Gottingue*, 1808-1810, 8 parties en 3 vol. On trouve une analyse du premier volume de cet ouvrage instructif dans les *Annales des voyages*, 1808. Un exempl. fut payé 40 fr. à la vente Raetzel, n. 1,409, mais par fois on l'a obtenu à bien meilleur compte.

Parmi les publications récentes de voya-

lumes sur vélin de M. Grenville, et ceux qui proviennent des fonds de George II, de George III et de M. Cracherode, offre en ce genre une réunion qui n'a de rivale que celle que présente la bibliothèque Impériale à Paris. Parmi les trésors en ce genre de la collection Grenville, on distingue le *Psautier* de 1457 (qui tient la place de l'exemplaire qui est aujourd'hui à Windsor, et qui fut distrait de la bibliothèque de George III, lorsqu'elle fut remise au Musée britannique), l'*Aulu-Gelle*, imprimé à Florence, en 1512, qui est aussi beau, aussi pur que lorsqu'il fut présenté à Laurent de Médicis (auquel cette édition est dédiée), le *Vitruve*, également imprimé en 1515, exemplaire appartenant jadis à M. Dent, et dont la condition parfaite, la beauté sans tache ont arraché des cris d'admiration à l'auteur du *Bibliographical Decameron* (il fut acquis pour 107 l. st. 2 sh. (2,700 fr. environ), par M. Grenville. »

ges se rapportant à la Terre-sainte, nous nous bornerons à mentionner les *Voyages de Georges Lengerand, mayeur de Mons, à Venise, Rome, Jérusalem, au mont Sinaï et au Caire* en 1485 et 1486, *Mons*, 1861, xv, et 296 p. Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, cite cette relation, mais il dit à tort qu'elle a été imprimée en 1486; elle vient de l'être pour la première fois grâce aux soins de la Société des bibliophiles belges et au zèle de l'un de ses membres, M. de Godefroy Menilglaise. Cette narration n'ajoute pas grand'chose à ce qu'apprennent sur la Palestine à la fin du xv^e^ siècle les voyages de Breydenbach et de Jacques Lesaige, mais elle est curieuse à plus d'un égard.

X

XYLOGRAPHIE. — Nous avons déjà donné quelques détails au sujet de ces ouvrages imprimés non avec des caractères mobiles, mais avec des planches de bois (comme l'usage en subsiste en Chine), premiers essais de l'art typographique, devenus aujourd'hui d'une rareté excessive et d'un prix énorme. Ce sujet a depuis été traité avec soin dans le *Bibliomane*, journal entrepris par M. Berjeau à Londres et dont la publication a commencé il y a un an environ. Son directeur, qui a reproduit en fac-simile quelques productions xylographiques et qui a fait des ouvrages de ce genre l'objet de l'étude la plus persévérante, a pu constater à cet égard des faits nouveaux. Une de ses notices roule sur l'*emploi des anciennes xylographies dans les livres imprimés aux* xv^e^ *et* xvi^e^ *siècle*. Nous lui emprunterons quelques particularités.

Il est rare qu'on rencontre des livres imprimés sur vélin par le célèbre typographe parisien, Antoine Vérard, dont les gravures sur bois n'aient pas été coloriées par-dessus le trait.

Le seul exemplaire qui existe peut-être d'une de ces impressions se trouve dans la riche collection d'un amateur anglais, M. Inglis. C'est une édition des *Heures de Châlons*, in-4.

Un exemplaire, le seul connu des *Figures du Vieil et du Nouveau Testament*, volume imprimé par Vérard vers 1500, in-folio, est conservé au Musée britannique; il a appartenu au roi Henri VII, et il offre de très-beaux échantillons de cette illumination de gravures où le peintre perfectionnait à sa guise l'œuvre presque informe du graveur.

Ce livre renferme les quarante gravures de la *Bible des pauvres* avec un texte en français. Les bois qui servirent à l'impression de ce volume eurent le même sort que ceux des premiers livres xylographiques. Ils furent depuis introduits plus tard dans d'autres publications où ils n'avaient rien à faire, mais les imprimeurs à cette époque n'étaient nullement exigeants à cet égard. Deux de ces planches se retrouvent dans le *Grand voyage de Jérusalem* imprimé à Paris, par François Regnault, 1522, in-4 Elles ne sont pas dans l'édition de 1517 donnée par le même imprimeur. M. Burjeau a reproduit ces deux gravures dont le travail est aussi grossier qu'il est possible de l'être. Ce bibliographe signale comme le livre hollandais où se retrouve le plus grand nombre des pièces détachées des blocs originaux de la *Bible des pauvres*, l'ouvrage intitulé : *Die passye ende dat liden ons heren Ihesu*, imprimé à Zwoll en 1489 par Peter Van Os. Le titre ou frontispice n'est cependant pas emprunté à la *Bible des pauvres;* il représente le Sauveur courbé sous un pressoir d'une forme singulière dont l'action n'est pas facile à comprendre. Le sang qui coule du côté droit de Jésus-Christ se répand sur la plate-forme du pressoir d'où il se rend dans un calice. On trouve répété jusqu'à neuf fois dans le volume hollandais une gravure formée de deux compartiments empruntés à la *Bible des pauvres;* ce sont des portraits de prophètes; le travail est dépourvu de toute élégance; quarante-sept autres sujets, y compris le sacrifice d'Abraham répété deux fois, servent à l'illustration de ce livre dont les types irréguliers paraissent avoir été fondus dans le sable. Les gravures employées par Peter Van Os, semblent appartenir à une édition spéciale de la *Bible de pauvres* dont on ne connaît qu'un seul exemplaire appartenant à M. Six à Amsterdam.

D'autres ouvrages publiés en Hollande à la fin du xv^e^ siècle, renferment des gravures sur bois empruntées à la *Bible des pauvres*. Il y en a treize dans les *Evangelien en Epistolen*, Zwoll, 1488; deux dans la *Vaderboeck*, 1490; huit dans une autre édition du *Passye ende liden Jesus-Christi*, Hasselt, 1488; une dans deux éditions différentes du *Sterfboeck* (*Ars moriendi*), etc.

L'emploi des anciennes xylographies dans l'illustration des volumes imprimés en France et dans les Pays-Bas, est assez fréquent, mais il est très-rare dans les anciens livres italiens. M. Berjeau donne un fac-simile d'une estampe représentant saint Michel, qui s'est trouvée collée à l'intérieur du couvercle en bois d'un missel imprimé à Venise en 1481, in-4. Il est à remarquer qu'à la ceinture de l'archange sont suspendues les balances avec lesquelles on l'a souvent montré comme procédant au pèsement des âmes.

Nous devons encore au même bibliographe d'utiles renseignements sur l'ouvrage qui porte le titre de *Vitas Patrum*. C'est un solécisme, mais la plupart des typographes du xv^e^ siècle l'ont adopté; et il faut l'attribuer à ce que le manuscrit qui le premier a servi de modèle, commençait sans doute par ces mots : *Prologus in Vitas Patrum*. Les éditions anciennes sont très-nombreuses. Les bibliophiles anglais attachent un très-grand prix à l'édition de la traduction anglaise publiée par Wynkyn de Worde en 1495. Toutes les légendes sont ornées de gravures grossièrement

exécutées et évidemment copiées sur celle des deux éditions françaises publiées simultanément à Paris et à Lyon.

Une autre édition fort curieuse des *Vitas Patrum* est celle qui fut imprimée en dialecte de la Basse-Saxe et qui appartient aux premiers temps de la typographie. Les gravures qu'elle renferme en grand nombre, ont un caractère hollandais qu'on ne peut méconnaître. M. Berjeau en a reproduit deux, l'une représente saint Hilarion qui chasse le diable du corps d'un matelot possédé; l'autre montre un magistrat égyptien faisant fustiger une femme; c'est un trait emprunté à la légende de saint Antoine.

Le *Procès de l'homme contre la mort* imprimé par Conrad Fyner, avec un texte allemand, vers 1478, n'est pas précisément un livre xylographique, mais les figures sur bois dont il est orné et dont trois ont été reproduits par M. Berjeau (n° du 15 avril 1862) offrent l'analogie la plus parfaite avec ces monuments primitifs de l'art typographique. Même rudesse de trait, même incorrection de dessin. On y voit l'homme représenté par un paysan portant un fléau sur l'épaule, debout et en contestation avec la Mort, en présence de Dieu vu à mi-corps seulement. Ce *Procès* ne doit pas d'ailleurs être confondu avec un autre ouvrage en allemand, imprimé vers la même époque chez Albert Pfister : *Plaintes contre la mort*, qui contient cinq gravures et dont on connaît trois exemplaires complets. Celui qui est à la bibliothèque Impériale de Paris a été décrit par M. A. Bernard dans son ouvrage sur l'*Origine de l'imprimerie* (t. II, p. 43), et Dibdin en a donné un fac-simile dans la *Bibliotheca Spenseriana*.

M. Passavant, dans son *Peintre-graveur* (ouvrage resté inachevé que nous avons déjà signalé) est entré dans des détails étendus sur quelques productions xylographiques; il en fait connaître qui jusqu'ici étaient restées ignorées, notamment le *Salve Regina*, livre à images d'autant plus intéressant qu'il porte le nom du graveur sur bois, Lienhardt de Ratisbonne.

M. R. Weigel, célèbre marchand d'estampes de Leipzig, est le premier qui en ait donné la description dans son catalogue d'objets d'art (*Kunstlager-Catalog*, n° 19,081), d'après le seul exemplaire connu et malheureusement imparfait des deux premiers feuillets de la signature A. En tout l'ouvrage doit se composer de 16 feuillets; les 14 sujets gravés sur bois qui nous restent ont trait à la puissance du *Salve Regina* comme intercession auprès de Jésus-Christ de la part de la sainte Vierge, et chacun de ces sujets a un texte à la partie supérieure.

La 3e figure (la première que nous connaissions) représente la sainte Vierge vêtue d'une robe blanche et suivie de cinq jeunes filles et d'un évêque; elle s'avance sous une voûte. A gauche, une femme guérit un aveugle au moyen d'un de ses pendants d'oreille.

4. La Vierge suivie de plusieurs jeunes filles et d'un évêque, parle à un jeune homme qui se trouve devant elle.

5. Le jeune homme enseigne le *Salve* à des nonnes.

6. Les nonnes chantent le *Salve* devant une image de la Vierge.

7. Une femme pieuse désire apprendre le *Salve*. Un oiseau vient à elle en volant et le lui apporte.

8. Cette femme apprend aux prêtres à chanter le *Salve* à la louange de la sainte Vierge.

9. Les prêtres et les moines chantent le *Salve* devant une image de la Vierge dans tous les dangers.

10. Un chanoine mourant est consolé dans ses angoisses par un ange. La sainte Vierge lui apparaît, fait chanter le *Salve* et reçoit son âme (sous la forme d'un petit enfant).

11. Plusieurs personnes pieuses chantent le *Salve* devant un autel. La Vierge leur apparaît avec l'Enfant-Jésus.

12. Un pécheur agenouillé devant un autel, demande à la Vierge d'intercéder pour lui auprès de l'Enfant-Jésus.

13. Même sujet avec quelques différences.

14. Le pécheur s'adresse pour la troisième fois à la Vierge qui place l'Enfant-Jésus sur l'autel.

15. La Vierge agenouillée auprès du pécheur, intercède l'Enfant-Jésus qui pardonne.

Saint Grégoire agenouillé reçoit de la sainte Vierge des reproches de ce qu'il n'a pas écrit et chanté ses louanges.

Le dessin de ces gravures ne manque pas de mérite, sans révéler toutefois un artiste bien distingué. Les contours sont accompagnés de très-peu de hachures d'ombres.

OBSERVATIONS

SUR LE MATÉRIEL ET L'ORDRE D'UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE.

On mettra un fond sur le plancher; il sera élevé de 2 ou 3 pouces pour éviter l'humidité et les coups de pied ; il ne formera aucun rebord ; on l'arrangera de manière qu'il ne soit pas un repaire de souris ou d'insectes.

Depuis le fond jusqu'à une hauteur de 3 pieds seront deux rangées d'in-folio. La profondeur des deux cases sera de 1 pied 8 pouces.

Après ces deux rangées d'in-folio, viendront les rangées moins profondes et moins élevées; la profondeur de chaque case sera de 1 pied et la hauteur de 1 pied également; d'où résultera une largeur de 8 pouces pour la tablette.

On ne mettra point de crémaillères et on n'appliquera point sur les montants des planches en forme de pilastres qui cacheraient les livres.

La première case pour les in-folio sera un peu plus haute que la seconde.

Si l'espace total de la hauteur des petites rangées ne se divise pas en un nombre exact de pieds, on donnera l'excédant à la première de ces rangées, qui par là pourra devenir capable de contenir des in-folio.

Si l'on voulait placer tous les saints Pères, ou les principaux théologiens, ou d'autres ouvrages, non pas seulement dans les deux rayons destinés aux in-folio, mais dans les autres, de manière à les avoir tous dans une ou plusieurs colonnes verticales, on placerait d'avance les tasseaux et les planches à la distance respective convenable pour des in-folio de grandeur ordinaire (15 ou 16 pouces), cette anomalie est souvent utile ; on la rendrait moins choquante pour le coup d'œil, en composant pour la hauteur deux rayons d'in-folios avec trois rayons ordinaires.

On ne mettra d'abord qu'une seule rangée de livres sur chaque planche ; mais la hauteur donnée précédemment pour les cases permet de mettre deux rangées; on les placera néanmoins alors de telle façon que les lecteurs puissent voir les titres de la seconde ligne sans rien déplacer.

On ne mettra point de bandes en toile ou en laine pour éloigner la poussière ; et au dernier rayon la corniche ne diminuera point la hauteur de la dernière case. Le meilleur moyen d'éviter la poussière, c'est de cirer la bibliothèque et de ne jamais l'ouvrir quand l'air est poudreux.

Observations.

Pour éviter l'humidité, on cherchera autant que possible une exposition au midi, surtout si on établissait la bibliothèque au rez-de-chaussée ; de plus, on établira souvent un courant d'air. Une bibliothèque sous le toit a le terrible inconvénient des inondations imprévues.

C'est en été surtout que les insectes rongeurs travaillent sur les livres et sur le bois avec le plus d'activité. La térébenthine et le camphre passent pour remède en cette occasion. Plusieurs expériences ont prouvé, qu'en faisant pénétrer de la térébenthine dans des trous de chêne déjà vermoulu, ou en le peignant avec une encaustique mélangée de beaucoup de térébenthine, la corrosion se trouve complétement arrêtée.

L'épaisseur des planches servant de rayons sera de 1 pouce au plus et leur longueur sera de 3 pieds environ. Avec 4 pieds de longueur, elles plient presque toujours, à moins d'une grande épaisseur, surtout quand les rangs sont doublés. Quant à l'épaisseur des montants, elle sera proportionnée à leur hauteur et à la nature du bois. Le second rayon des in-folio doit être plus épais.

Il est sans doute agréable et avantageux d'avoir tous les livres dans une seule pièce ou deux ; mais il est plus commode de les disposer par petites chambres communiquant par une ou deux ouvertures. Il faut ménager le plus possible des places et des cabinets d'étude, afin qu'on n'emporte point les livres de la bibliothèque.

Si l'on veut se servir d'échelle roulante, on ne lui mettra pas de roulettes de lits ; mais on en fera faire exprès qui seront peu inclinées et dont la tige sera longue d'un demi-pied au moins, grosse comme le pouce, et fixée sur une plaque de même longueur, comme à la bibliothèque de la rue du Regard, n° 15.

Si l'on veut employer de petites échelles, on les terminera par deux crochets qui se placeront dans une tringle régnant à hauteur convenable autour de la bibliothèque.

La hauteur totale depuis le plancher jusqu'à la corniche placée sur le dernier rayon ne doit guère excéder 10 pieds. Si l'appartement avait une hauteur de 17 pieds, il faudrait une balustrade de dix pieds.

Pour les livres à l'index et pour les manuscrits, il faut faire griller une partie de la bibliothèque.

Le bibliothécaire doit avoir auprès de la bibliothèque une chambre particulière servant de dépôt, pour les livres incomplets, pour les livres à vendre, pour les journaux et livres non inscrits et pour les livres qui attendent la reliure ; elle sera pour cet effet environnée de rayons ; elle renfermera aussi un grand nombre de tiroirs étiquetés pour les brochures, pour les manuscrits non re-

liés, et pour les cartes sur lesquelles on inscrit les livres ; on destinera aussi certains tiroirs et un ou deux grands cartons pliants pour y conserver un exemplaire de toutes les gravures qui entrent dans la maison ou qu'on se procurera de diverses manières.

Quand un tiroir est plein, on réunit sous un même titre les sujets qu'il contient, et l'on en forme des volumes, où l'on fait placer par le relieur une page blanche pour le titre imaginé et une autre pour la table que l'on compose après la reliure. Il est plus commode d'avoir cette table au commencement du volume.

Voici une suite de titres qu'on pourra mettre sur les tiroirs destinés aux brochures imprimées : *Ecriture sainte, Liturgie, Conciles et Saints Pères ; — Dogme et Morale ; — Catéchismes et Discours sacrés ; — Ascetiques ; — Polémiques ; — Législation séculière ; — Législation ecclésiastique ; — Philosophie ; — Education ; Colléges et pensions hors de la Compagnie de Jésus ; — Sciences de la nature matérielle ; — Arts divers ; — Grammaire, Rhétorique et Poétique ; — Littérature, Prose ; — Littérature, Vers ; — Histoire sacrée ; — Histoire et défense de la Compagnie de Jésus ; — Maisons et colléges de la Compagnie de Jésus ; — Histoire profane ; — Histoire de France ; — Politique : Théorie, faits ou discours ; — Mélanges historiques et géographiques ; — Catalogues de libraires ; — Annonces d'ouvrages nouveaux.*

Les cartes seront de la grandeur à peu près et de la force de bonnes cartes de jeu. On y inscrira, en séparant le plus possible par des espaces vides, chaque article du précédent, 1° Le nom de l'auteur en tête, et s'il est inconnu, on laissera sa place en blanc, pour le mettre, quand on viendra à le découvrir ; — 2° Le titre entier de l'ouvrage sans y rien changer ; — 3° Le nombre des volumes ; — 4° Le numéro du format, ou la lettre f° pour l'in-folio ; — 5° La ville où l'ouvrage s'est imprimé ; — 6° Le nom de l'imprimeur ou du libraire ; — 7° L'année ; — 8° Le numéro de chaque armoire ou colonne, avec la lettre du rayon ; on les séparera par un trait et on les inscrira au crayon, afin de les pouvoir changer ensuite plus facilement.

Quand on doit avoir beaucoup de colonnes, ce qui arrivera toujours dans une bibliothèque considérable, il vaut mieux mettre des numéros arabes aux colonnes et des lettres moulées sur chaque planche servant de rayon. Ceux qui prennent l'arrangement contraire, se voient arrêtés après 24 colonnes ; ils sont forcés de doubler et de tripler les lettres, et il en résulte un inconvénient grave pour l'inscription des livres sur le catalogue, savoir que la huitième colonne ne les puisse plus contenir.

Il faudra pendant longtemps se servir des cartes en guise de catalogue, et même les conserver toujours. Pour cet effet on disposera des tiroirs destinés aux cartes de la manière suivante : on leur donnera en hauteur un peu plus de la longueur d'une carte ; dans le sens de leur longueur, on les subdivisera par des planches fixes, assez épaisses, pour être entaillées, et éloignées l'une de l'autre de la largeur d'une carte ; dans les entailles seront de petites planches mobiles sur lesquelles on écrira le titre des matières contenues dans chaque case, que l'on fera d'une grandeur proportionnée à la quantité de cartes qu'elle contiendra successivement. Pour la confection du catalogue, on consultera avant tout une bibliothèque publique bien dirigée. On pourra aussi s'aider des renseignements suivants : Prendre un papier très-fort et le faire rayer. — Quand toutes les feuilles seront écrites, les faire relier très-solidement en cuir non poli. — Placer en tête du catalogue, ou à la fin, le plan détaillé avec renvois aux pages, afin que ce plan serve de table. — Ne pas laisser une ligne blanche entre deux lignes écrites pour éviter des intercalations défectueuses et une grande perte de papier. — Inscrire d'abord suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteur, les ouvrages dont l'auteur est connu, puis inscrire d'après le premier mot remarquable ceux qui sont anonymes. — Prendre un papier dont la largeur soit de 10 pouces et la longueur de 15 pouces. En le faisant relier, il n'est pas nécessaire de faire couper la tranche, il suffit de l'ébarber ; ce procédé est plus satisfaisant, il se prête mieux à l'intercalation de pages supplémentaires quand on y est contraint dans la suite. Chaque page sera subdivisée dans sa longueur en 9 colonnes au moyen de barres faites avec une encre spéciale, rouge ou d'autre couleur. La 1re colonne, large de 3 lignes, sera destinée à une indication de local particulier pour laquelle on emploiera une lettre analogue, par exemple P ou E ou I pour indiquer Purgatoire ou Enfer ou Index. On peut aussi, en donnant à cette colonne une largeur de 6 ou 7 lignes, la destiner à un autre usage non moins important, savoir : à contenir le chiffre de la page où un ouvrage donné pourrait être inscrit une seconde fois, inscription qui est souvent inévitable pour les ouvrages qui appartiennent à plusieurs classes en même temps, Alors ces lettres P, E, I, se mettraient dans la 9e et dernière colonne. Si l'on n'adoptait pas cette nouvelle destination de la première colonne, c'est dans la marge voisine de la tranche qu'on mettrait toujours le chiffre de la page où l'on renverrait. — La 2e colonne, large de 1 pouce une ligne, sera pour le nom des auteurs, y compris le nom de baptême, au moins en abrégé. La 3e colonne, large de 3 pouces 3 lignes, sera destinée au titre des ouvrages, et, quand on commencera une matière, elle sera destinée à l'énoncé de cette matière et pour les mots, section, chapitre, article, etc. — La 4e colonne, large de quatre lignes et demie, contiendra le nombre des volumes qu'on indiquera suivant l'ordre de la composition ; comme suivant l'état de la reliure, par exemple, si deux volumes sont reliés en un, on mettra 2 en 1 ; si un volume était relié en deux parties, on mettrait 1 en 2, etc. Si l'on ne possédait qu'une partie d'ouvrage,

on mettrait au crayon le chiffre destiné à l'indiquer. — La 5e colonne, large aussi de quatre lignes et demie, contiendra le numéro du format ou la lettre f°. — La 6e colonne, large de 14 lignes, renfermera le nom du lieu de l'impression. — La 7e colonne, large de 12 lignes, sera destinée au nom de l'imprimeur ou du libraire : autrefois les imprimeurs étaient en même temps les libraires, maintenant qu'ils sont différents, on met de préférence le nom du libraire. S'il y en a plusieurs, on se contente d'en mettre un, le premier ou le plus célèbre. — La 8e colonne, large de 6 lignes, contiendra l'année de l'impression. Quand l'impression d'un ouvrage a demandé plusieurs années, on met la première et la dernière, en les séparant par un trait. — La 9e colonne, large aussi de 6 lignes, renfermera le numéro de l'armoire ou colonne de livres et pour la lettre du rayon, qu'on séparera du précédent par un trait. — Ces 9 colonnes exigeront une suite de titres dont sera composée la première ligne de chaque page. Ainsi, après le numéro de la pagination, on y verra, pour la première colonne, *Indicat. locales* ou *renvois;* pour la 2e colonne, *Auteurs ;* pour la troisième colonne, le titre varie, il sera : *Section, Chapitre, Article, Paragraphe, Numéro,* ou la répétition du titre de la page précédente, en totalité ou en abrégé; pour la 4e colonne, le titre sera *Volumes* ou *Vol.;* pour la 5e, *Format* ou *Form.;* pour la 6e, *Impression;* pour la 7e, *Imprimeur;* pour la 8e, *Année;* pour la 9e enfin, *Rayon* ou *Col. Ray.* La seconde ligne de chaque page sera toujours une forte barre noire, ou d'autre couleur, traversant toutes les colonnes.

Pour les ouvrages qu'on achète successivement après la confection et la reliure du catalogue, il faut réserver au bas de chaque page le quart de la longueur totale, et la séparer du reste par une barre rouge ou d'autre couleur. On peut aussi, si on aime mieux ce moyen, employer toute la page et laisser après chaque subdivision plus ou moins de pages blanches, suivant la quantité d'ouvrages qu'on possède et suivant celle qu'on présume acquérir un jour.

A chaque subdivision et surtout à chaque division principale, il faut coller un morceau de parchemin doublé et sortant du livre de la longueur d'un pouce, ayant d'ailleurs une largeur proportionnée à ce qu'on veut y écrire ; on y écrira le titre de ces divisions et subdivisions.

Outre le Catalogue dont nous venons de parler, il faut en faire un second de même grandeur ou un peu plus petit pour tous les noms d'auteurs par ordre alphabétique. Chaque page sera partagée en deux moitiés toutes semblables ; ainsi nous allons en décrire une : Prendre d'abord une petite marge, puis une colonne large de 1 pouce et demi où l'on inscrira le nom de baptême entier ou abrégé, puis le nom de famille, puis l'indication de congrégation religieuse ou autre signe ; ces trois choses peuvent être séparées, pour plus d'ordre, par une légère barre dans le sens de la longueur du papier. Tout le blanc qui reste après cette colonne est destiné à inscrire le numéro ou les numéros des pages du gros Catalogue, où un ouvrage de l'auteur se trouve inscrit. Quand on sait qu'un auteur a fait beaucoup d'ouvrages inscrits en différents endroits, on laissera toujours une ou deux lignes blanches pour les inscrire successivement dans cette même place. Quand un nom d'auteur se trouve répété dans une même page une ou plusieurs fois, on trace un ou plusieurs traits au-dessus du chiffre qui indique cette page, et s'il y en avait un fort grand nombre, on mettrait seulement le signe ꝯ. Des parchemins saillants indiqueront les lettres de l'alphabet.

Les numéros qu'on placera au-dessus de chaque armoire ou colonne de livres, seront de quatre pouces de longueur, et les lettres placées sur chaque rayon seront d'une hauteur égale à l'épaisseur de la planche.

Au-dessous de chaque numéro d'armoire ou colonne, on suspendra une étiquette en carton portant un titre analogue au contenu de l'armoire ; ainsi l'une portera le titre : *Ecriture-sainte*, l'autre *Saints Pères Grecs*, l'autre *Théologie dogmatique*, etc., etc... On ne doit composer ces titres que quand la bibliothèque est suffisamment arrangée. La longueur des lettres sera de 15 lignes non compris les queues et les accents. La largeur de carton 4 pouces; sa longueur proportionnée à celle du titre. On collera un papier derrière le côté écrit pour l'empêcher de se courber. Les imprimeurs se servent souvent de lettres semblables pour les affiches ; et ils feront ce petit travail pour une somme fort modique.

—

TABLEAU ANALYTIQUE DU CATALOGUE.

Partie préliminaire. — I. *Théologie.* — 1. Introduction. 2. Ecriture sainte. 3. Liturgie. 4. Conciles. 5. Saints Pères. 6. Dogmatique et Morale ; Catéchétique et Parénétique. 7. Ascétiques. 8. Controverse.

II. *Législation.* — 1. Des lois en général. 2. Lois séculières. 3. Lois ecclésiastiques.

III. *Philosophie.*

IV. *Sciences mathématiques et physiques ; Sciences naturelles et médicales.*

V. *Arts et Métiers.* — 1. Arts de la Guerre, Genie civil et Marine. 2. Arts agricoles. 3. Arts industriels. 4. Beaux Arts.

VI. *Littérature.* — 1. Etude des langues. 2. Belles-Lettres.

VII. *Histoire.* — 1. Préliminaires et sciences subsidiaires de l'histoire. 2. Histoire universelle. 3 Idem. sacrée et ecclésiastique. 4. Idem. ancienne. 5. Archéologie. 6. Histoire profane. 7. Biographie profane, philosophie de l'histoire et mélanges historiques.

VIII. *Polygraphie.*

IX. *Histoire littéraire et Bibliographie.*

APPLICATION DE LA CLASSIFICATION DU CATALOGUE

à plusieurs ouvrages, par manière d'exemple.

APPLICATION DE LA CLASSIFICATION.	*Partie*	*Sect.*	*Chap.*	*Art.*	§
Alletz. Ornements de la mémoire.	6	2	3	2	2
André, S. J. Essai sur le beau.	6	2	1	1	
Argona (d') (sous le nom de *Vigneul-Marville*), Mélanges d'histoire et de littérature, *Rouen*, 1700.	8		4		
Alvarado. Cartas... del filosofo Rancio, *Madrid*, 1824.	8		5		
Ancillon. Mélanges de littérature et de philos., *Paris*, 1809.	8		2		
Bentham. Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et de science, *Paris*, 1823.	Part. prél.	1	1		
Bentham. Déontologie, *Paris*, 1834.	3	5	1		
Brotier, S. J. Paroles mémorables, *Paris*, 1790.	7	7	4	1	
Burlamaqui. Juris naturalis elementa, *Genève*, 1754.	2	1	2	1	
Berchoux. Gastronomie, *Paris*, 1805.	6	2	3	6	4
Cherbuliez. Revue critique des livres nouveaux, *Paris*, 1837.	9	2	3		
Clausel. Considérations sur... la Charte, *Paris*, 1830.	2	2	1	2	
Cousin-Despréaux. Leçons de la nature, *Paris*, 1725.	4		9		
Collet. L'Ecolier chrétien.	1	7	4	4	
Della Casa. Il Galatio.	3		5	4	3
Dantal. Cours de thèmes.	6	1	3	4	3
Dracontius. Hexaemeron, *Halmstadt*, 1794.	6	2	3	5	2
Delor-Delavaur. Conférence de la Fable avec l'Histoire sainte.	7	5	3	2	
Dussault. Annales littéraires.	9	2	3		
Domat. Les Lois civiles dans leur ordre naturel; le Droit public, etc.	2	2	1	1	
Fabricius. Bibliotheca Latina et Græca.	9	1	4	1	
Ferraris. Bibliotheca Canonica, *Roma*, 1784.	2	3	1	1	
Ferrarius. De ritu sacrarum Ecclesiæ catholicæ concionum.	7	5	4		
François (saint) *de Sales.* Introduction à la Vie dévote.	1	7	1		
Feller, S. J. Cours de Littérature et de Morale.	8		2		
Fitz-William. Lettres d'Atticus.	1	8	1		
Gobinet. Instruction de la jeunesse.	1	7	4	4	
Grou, S. J. Caractère de la vraie dévotion.	1	7	1		
Gracian. Criticon, *La Haye*, 1709.	3		5	3	3
Gerdil. Œuvres, *Rome*, 1806.	8		2		
Goguet. De l'Origine des Lois, des Arts et des Sciences chez les anciens peuples.	7	5	3	1	
Holstenius. Codex regularum Monasticarum.	2	3	5	2	
Huet. Censura philosophiæ Cartesianæ.	3		2		
Haller. Restauration de la science politique.	2	1	2	1	
Kircher, S. J. Ars magna sciendi.	Part. prél.		1	1	
Lessius, S. J. De Antichristo et ejus præcursoribus.	1	8	5	2	
Lemoine, S. J. La Dévotion aisée.	1	7	1		
Lunier. Dictionnaire des Sciences et des Arts.	Part. prél.		1	2	
La Rochefoucault. Réflexions morales.	3		5	3	3
L'Hôpital. Le bonheur que procure l'étude.	Part. prél.		1	1	
Lucien. Œuvres.	8		4		
Lowth. De sacra poesi Hebræorum, *Leipzig*, 1815.	6	2	3	1	3
Mabillon. Traité des Etudes monastiques.	2	3	5	1	2
Marty. Novum philosophiæ Institutionum tentamen.	3		3	1	
Moreri. Le grand Dictionnaire historique.	7	1	1		
Matter. Histoire des Doctrines morales et politiques des trois derniers siècles.	7	7	3		
Ménestrier. L'Art des emblèmes.	6	2	3	4	
Morohfius. Polyhistor,.. *Lubeck*, 1747.	9	1	2		

APPLICATION DE LA CLASSIFICATION.	Partie	Sect.	Chap.	Art.	§
Macrobe. Œuvres.	8		4		
Muzzarelli. Opuscules.	1	8	9		
Martens (de). Droit public de l'Europe.	2	2	2		
Nakatenus, S. J. Cœleste Pantetum, *Antuerpiæ*, 1611.	1	7	3	9	1
Nieuwentyt. Existence de Dieu prouvée par les Merveilles de la nature.	4		9		
Nardi. Dei Parochi,... *Pesaro*, 1829.	2	3	6	1	3
Oudin. Proverbes espagnols traduits en français.	3		5	5	
Pexenfelder. Florus Biblicus et concionator historicus.	1	6	6	1	2
Pastoret. Zoroastre, Confucius et Mahomet.	1	8	8		
Polignac (de). Anti-Lucretius.	6	2	3	5	2
Pez (de). Bibliotheca ascetica.	1	7	6	1	
Plutarque. Œuvres.	8		4		
Parent-Duchâtelet. Histoire de la Prostitution dans la ville de Paris.	2	2	1	2	4
Quatremère de Quincy. Essai sur l'imitation dans les beaux-arts.	5	4	1		
Roussel. Système physique et moral de la femme.	4		8	5	
Rubichon. De l'action du clergé dans les sociétés modernes.	1	8	2		
Spagnius. De causa efficiente.	3		4	5	
Sensaric (de). L'Art de peindre à l'esprit.	6	2	1	2	
Thiers (J.-B.). Histoire des perruques, *Paris*, 1690.	7	5	3	1	
Thiers (J.-B.). Dissertation sur les Jubés, Paris, 1688.	7	5	4		
Teucherus. Homerocintra	6	2	3	3	2
Tiraboschi. Storia della letteratura italiana.	9	1	4		
Watelet. L'Art de peindre.	6	2	3	6	4
Zamagna. Hesiodi opera latinis versibus expressa.	6	2	3	5	6
Anthologia Græca, *Utrecht*, 1795.	6	2	3	3	1
Dictionnaire universel de Trévoux.	Part. prél.		1	2	
Traité de l'Epoque de la fin du monde par un solitaire.	1	6	2	3	2

CATALOGUE.

PARTIE PRELIMINAIRE. — Etude des connaissances humaines.

Chapitre I. — Introduction à l'étude des connaissances humaines en général.

Article 1. Direction pour l'étude et l'enseignement des connaissances humaines, et méthodes pour faciliter l'étude en général, par exemple : la mnémotechnie et les divers procédés auxiliaires de la mémoire; ouvrages sur la manière de composer des livres.

Art. 2. Répertoires universels, soit alphabétiques, soit méthodiques.

Nota : 1° Par ouvrages de *Direction*, nous entendrons désormais les ouvrages préparatoires portant un titre analogue aux suivants : *Importance* (*nécessité, avantages*, etc.), *Méthode, Dangers, Esprit, Essai, Préludes, Introduction, Analyse, Considérations générales, Aperçus, Rapports, Classification, Philosophie* (*d'une science spéciale*), etc.

2° La *Bibliographie spéciale* (c'est-à-dire la notice des ouvrages à consulter sur chaque genre), et l'*Histoire littéraire spéciale*, appartiennent aussi aux ouvrages de Direction; mais il est plus avantageux de placer la première à l'article *Bibliographie*, et la seconde, à l'*Histoire littéraire* (IX^e^ partie).

3° Par *Répertoires*, nous entendrons les Dictionnaires, les Recueils de Monographies (de traités spéciaux) et les écrits périodiques du genre. Par *Répertoires universels*, nous entendrons les Dictionnaires renfermant toutes les connaissances humaines ou en associant plusieurs parties diverses, par exemple : le *Dictionnaire encyclopédique*, l'*Encyclopédie méthodique*, etc., et même les *Encyclopédies pour l'enfance*.

4° Dans la suite de notre plan, nous mettrons toujours en tête de chaque subdivision principale une Introduction du genre de la précédente, c'est-à-dire composée également de ces deux éléments, *la Direction* et *les Répertoires*. Mais ordinairement nous comprendrons ces deux parties sous le seul et même titre d'Introduction, et nous ne les séparerons que quand nous y serons engagé par l'abondance des matières.

5° Par le mot *Mélanges*, dont nous nous servirons par la suite, nous ne voulons indiquer que des ouvrages renfermant plusieurs matières mélangées.

Chapitre II. — Cours de Sciences et d'Etudes diverses associées, et Plans d'études, soit développés, soit abrégés (comme, par exemple, les Manuels de Baccalauréat, cours d'Etudes de l'École militaire, etc.).

Nota. Les ouvrages qui associent plusieurs branches des connaissances humaines, sans rentrer sous les chefs précédents, sont l'objet de la 8^e^ Partie, *Polygraphie*.

PREMIERE PARTIE. — Théologie.

Section I^re^. — *Introduction à l'étude de la Théologie en général.*

Direction (c'est-à dire, importance, méthode, etc., p. 5) et répertoires, c'est-à-dire : Dictionnaires théologiques universels, Recueils, etc., p. 5.

Section. II. — *Théologie biblique ou Ecriture sainte.*

Chapitre I. *Introduction à l'étude de l'Ecriture sainte.*

Direction et Répertoires comme précédemment. On observera cependant que les *Concordances* doivent être placées dans le présent chapitre, mais que les *Dictionnaires de la Bible* le seront plus convenablement au chapitre IV ci-dessous, art. 1^er^.

Chapitre II. *Textes et Versions de l'Ecriture sainte.*

Article 1. Texte hébreu seul ou traduit.
Art. 2. Polyglottes ou textes et versions en plus de deux langues.
Art. 3. Versions en langues orientales mortes ou vivantes.
Art. 4. Versions grecques.
Art. 5. Versions latines et françaises, séparées ou réunies, mais sans notes.
Art. 6. Versions en langues vivantes autres que les précédentes.
Art. 7. Textes et versions de livres séparés de l'Ancien Testament en différentes langues.
Art. 8. Textes et versions du Nouveau Testament et de ses livres séparés, en différentes langues.

Chapitre III. *Critique biblique, ou Discussion sur l'authenticité soit des textes, soit des livres de l'Ecriture sainte.*

Chapitre IV. *Explication de l'Ecriture sainte.*
Article 1. Introduction (Direction, etc., et notamment les *Herméneutiques*).
Art. 2. Explication de toute l'Ecriture sainte.
Art. 3. Explication de l'Ancien Testament et de ses livres separés.
Art. 4. Explication du Nouveau Testament et de ses livres séparés.
Art. 5. Mélanges d'explications de l'Ecriture sainte.
Chapitre V. *Philologie biblique* ou *Recherches historico-littéraires sur la Bible.*
Art. 1. Archéologie biblique, ou Corps de recherches sur l'état social du peuple de Dieu et sur les nations avec lesquelles il fut en rapport.
Art. 2. Recherches sur les objets spéciaux religieux (exclusivement ou principalement).
Art. 3. Recherches sur les objets spéciaux non religieux (soit littéraires, soit scientifiques, par exemple sur la poésie des Hébreux, sur la Physique sacrée, etc.).
Art. 4. Mélanges de Philologie biblique.
Chapitre VI. *Extraits et Mélanges empruntés à l'Ecriture sainte.*
Art. 1. Recueils scientifiques et théologiques. Textes réunis, avec ou sans développement.
Art. 2. Recueils historiques et représentations de scènes bibliques : 1. Recueils concernant toute l'Ecriture sainte. — 2. Recueils concernant l Ancien Testament. — 3. Recueils concernant le Nouveau Testament. Harmonies et concordes évangéliques. Vies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Chapitre VII. *Livres apocryphes de l'Ecriture sainte. Editions, Versions, Explications, Recherches et Mélanges provenant d'auteurs hétérodoxes.*

Section III. — *Théologie liturgique ou Liturgie.*

Chapitre I. *Introduction à l'étude de la Liturgie.* (Direction et Répertoires, page 1).
Nota. Pour l'histoire des Rits, voyez l'*Archéologie chrétienne.* Hist., Sect. 5, chap. 1.
Chapitre II. *Ouvrages sur les Offices et les Cérémonies de l'Eglise.*
Chapitre III. *Liturgie des Eglises grecque et orientale.*
Chapitre IV. *Liturgie de l'Eglise latine.*
Art. 1. Liturgie romaine.
Art. 2. Liturgie des Eglises de France anciennes et modernes.
Art. 3. Liturgie des autres Eglises du monde chrétien.
Art. 4. Liturgie monastique et chevaleresque.
Art. 5. Liturgie spéciale à une fête ou à un saint.
Chapitre V. *Mélanges de liturgie.*
Chapitre VI. *Liturgies des hétérodoxes.*

Section IV. — *Théologie synodique ou Conciles.*

Chapitre I. *Introduction à l'étude des Conciles* (Direction et Répertoires).
Chapitre II. *Collections des Conciles, soit généraux, soit particuliers.*
Chapitre III. *Abrégés ou Extraits des Conciles. Notes sur des Conciles.*
Chapitre IV. *Canons, Décrets et Actes de Conciles.*
Art. 1. Canons, Décrets et Actes de Conciles généraux.
Art. 2. Canons, Décrets et Actes de Conciles nationaux, provinciaux et de Synodes diocésains.
Chapitre V. *Synodes ou Assemblées des hétérodoxes.*
Chapitre VI. *Mélanges sur les Conciles.*

Section V. — *Théologie patristique ou saints Pères.*

Chapitre I. *Introduction à l'étude des saints Pères.* (Direction, etc., et spécialement : Critique, Explication et Défense de leurs ouvrages).
Chapitre II. *Ouvrages des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques grecs.*
Chapitre III. *Ouvrages des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques latins.*
Chapitre IV. *Collections et Extraits des ouvrages des saints Pères.*
Chapitre V. *Mélanges sur les ouvrages des saints Pères.*
Chapitre VI. *Editions des saints Pères données par des hétérodoxes.*

Section VI. — *Théologie didactique.*

Chapitre I. *Théologie dogmatique et Théologie morale réunies.*
Art. 1. Introduction à l'étude simultanée de la dogmatique et de la morale (Direction et Répertoires, comme page 5, et spécialement les *lieux théologiques*), y compris l'histoire du dogme ; par exemple : *Baumgartimvusius.*
Art. 2. Œuvres de Pierre Lombard et de saint Thomas, avec leurs commentateurs (*soit de la totalité, soit des parties*).
Art. 3. Ouvrages anciens et modernes, abrégés ou développés, embrassant la dogmatique et la morale dans un même cours d'études théologiques.
Art. 4. Mélanges de dogmatique et de morale réunies.
Chapitre II. *Théologie dogmatique exclusivement.*
Art. 1. Introduction à l'étude de la théologie dogmatique (Direction et répertoires).
Art. 2. Ouvrages abrégés ou développés sur la totalité ou sur plusieurs parties ds la théologie dogmatique.
Art. 3. Traités particuliers de théologie dogmatique. — 1. Traités sur Dieu, les personnes divines, la sainte Trinité, l'Incarnation. — 2. Traités dogmatiques sur les fins de l'homme, y compris le purgatoire et la fin du monde. — 3. Traités sur le libre arbitre, la grâce, la prédestination.
Nota. Les ouvrages concernant spécialement le jansénisme, sont renvoyés à la controverse, chap. VII, art. 4.
4. Traité sur la Religion et l'Eglise; sur la constitution, les caractères, et de l'Eglise.
Nota. Les ouvrages concernant l'autorité du Souverain-Pontife sont renvoyés à la controverse, chap. VII, art. 6.
5. Traités dogmatiques sur les Sacrements, soit en général, soit en particulier.
Art. 4. Mélanges de théologie dogmatique.
Chapitre III. *Théologie morale exclusivement.*
Article 1. Introduction à l'étude de la théologie morale (Direction, etc., et spécialement les Dictionnaires de cas de conscience).
Art. 2. Ouvrages abrégés ou développés sur la totalité ou sur plusieurs parties de la théologie morale.
Art. 3. Conférences ecclésiastiques sur la morale exclusivement ou principalement.

Art. 4. Traités particuliers de théologie morale. — 1. Traités particuliers sur les actes humains, les lois, les péchés, les vertus théologales. — 2. Traités sur le Décalogue, et spécialement sur les Contrats, la Justice, la Restitution, l'Usure. — 3. Traités sur les Sacrements, et spécialement sur celui de Pénitence. — 4. Traités sur les cas de Conscience.

Art. 5. Mélanges de théologie morale. (Traités non compris dans les paragraphes précédents. — Traités théologiques sur les mœurs, les jeux, les spectacles. — Lettres, Instructions, Essais relatifs à des sujets de morale et de piété traités théologiquement.

Chapitre IV. — *Théologie dogmatique et morale des hétérodoxes*, soit conjointement, soit séparément, y compris les livres doctrinaux des fausses religions quelconques sans la réfutation (Alcoran, etc.).

THÉOLOGIE DIDACTIQUE.

Chapitre V. *Théologie catéchétique.*

Article 1. Introduction à la science du Catéchiste (Direction, etc.).

Art. 2. Catéchismes abrégés des différentes Eglises catholiques de France et d'autres pays.

Art. 3. Cathéchismes développés, Explications, Instructions sur toute la morale chrétienne.

Art. 4. Explications, Instructions sur quelques points de la doctrine chrétienne, par exemple : sur les Dimanches et Fêtes, le Symbole, la première Communion, le Baptême et la Confirmation, les Indulgences, le Jubilé, etc., et mélanges catéchétiques.

Art. 5. Catéchismes historiques, Recueils d'histoires à l'usage des Catéchismes.

Art. 6. Catéchismes des hétérodoxes.

Chapitre VI. *Théologie parénétique ou Sermons.*

Article 1. Introduction à la prédication. — 1. Direction : Traités relatifs à la science de la chaire. — 2. Répertoires : Dictionnaires apostoliques, plans, matériaux, etc.

Art. 2. Collections et choix de Sermons de divers auteurs.

Art. 3. Sermons, Discours, Homélies, Prônes, Panégyriques, etc., avec nom d'auteur.

Art. 4. Sermons, Discours, Homélies, Prônes, Panégyriques, etc., sans nom d'auteur.

Art. 5. Sermons d'auteurs hétérodoxes.

SECTION VII. — *Théologie ascétique.*

Chapitre I. Introduction : Méthode de direction pour conduire les âmes à la perfection; caractères de la vie spirituelle; moyens généraux d'avancer dans la pratique des vertus chrétiennes, etc., etc.

Chapitre II. *De l'Oraison.*

Art. 1. Traités sur la Prière, la Méditation, l'Oraison.

Art. 2. Méditations, Considérations, Entretiens spirituels en forme de méditations.

Art. 3. Retraites et Exercices spirituels.

Art. 4. Ouvrages sur les grandes vérités traitées ascétiquement.

Chapitre III. *Des vertus et des vices.*

Article 1. Des vertus et des vices en général.

Art. 2. De quelques vertus (hormis l'amour de Dieu et du prochain) et de quelques vices en particulier.

Art. 3. Traités sur l'amour de Dieu exclusivement.

Art. 4. Traités sur l'amour de Dieu et du prochain, sur l'aumône, la consolation des affligés, la dévotion aux âmes du purgatoire.

Chapitre IV. *De la Pénitence, de l'Eucharistie et de quelques dévotions et pratiques particulières.*

Article 1. Ouvrages sur la confession et la communion.

Art. 2. Ouvrages sur la confession en particulier, sentiments de pénitence, etc.

Art. 3. Ouvrages sur la communion et sur la dévotion au Saint Sacrement.

Art. 4. Dévotion aux mystères de la vie de N.-S. J.-C., son Incarnation, sa Naissance, etc.

Art. 5. Dévotion à la Passion de N.-S. J.-C.

Art. 6. Dévotion à la sainte Vierge.

Art. 7. Dévotion aux Cœurs de Jésus et de Marie.

Art. 8. Dévotion aux Anges et aux Saints.

Art. 9. Pratiques de piété et prières. — 1. Livres d'Eglise qui ne sont pas exclusivement ou principalement liturgiques (*Cœleste palmetum*, Heures des Congrégations, etc.). — 2. Livres comprenant diverses pratiques et prières.

Chapitre V. *Ouvrages relatifs à certaines conditions et à certaines positions de la vie.*

Article 1. Vie ecclésiastique : ses devoirs, manière de s'y sanctifier, etc.

Art. 2. Vie religieuse : ses devoirs, ses avantages, etc.

Art. 3. Devoirs des personnes mariées, des pères et des mères, des maîtres et des serviteurs.

Art. 4. Devoirs de l'enfance et de la jeunesse chrétienne, et de ceux qui sont chargés de la diriger.

Art. 5. Conduite dans les maladies et préparation à la mort.

Art. 6. Règles de conduite pour les autres états non mentionnés précédemment.

Chapitre V. *Œuvres spirituelles et Traités ascétiques sur divers sujets non mentionnés précédemment, ou sur des sujets mélangés.*

Article 1. Ascétiques latins ou traduits du latin.

Art. 2. Ascétiques français ou traduits du français.

Art. 3. Ascétiques italiens ou traduits de l'italien.

Art. 4. Ascétiques espagnols ou traduits de l'espagnol.

Art. 5. Ascétiques dans les différentes langues non mentionnées précédemment.

Chapitre VII. *Ascétiques composés par des auteurs hétérodoxes.*

SECTION VIII. — *Théologie polémique et apologétique, ou controverse.*

NOTA. 1° Relativement à Dieu, son existence, ses attributs, etc., renvoyer à la Théodicée (IIe partie, ch. 4, art. 4, § 2).

2° Relativement à la loi naturelle et à la religion en général, renvoyer à la philosophie morale (IIe partie, ch. 5, art. 3, § 2).

Chapitre I. *Introduction à l'étude de la controverse* (Direction et répertoires.)

Chapitre II. *Des Doctrines du judaïsme, des infidèles et du philosophisme*, y compris les ouvrages sur l'action sociale du christianisme, abstraction faite du point de vue exclusivement catholique.

Article 1. Traités généraux sur l'ensemble ou sur plusieurs points associés.

Art. 2. Traités particuliers (sur un seul point.)

Art. 3. Réfutation d'auteurs spéciaux.

Art. 4. Défense des saintes Ecritures.

Chapitre III. *Des Doctrines hétérodoxes en général*, y compris les ouvrages sur l'action sociale de l'Eglise et dans lesquels l'auteur se place au point de vue exclusivement catholique.

Chapitre IV. *Des Doctrines hétérodoxes antérieures au XVIe siècle, dans le christianisme* (Ariens, Pélagiens, etc.)

Chapitre V. *Des Doctrines protestantes.*

Art. 1. Traités généraux (sur l'ensemble ou sur plusieurs points associés).

Art. 2. Traités particuliers (sur un seul point).

Chapitre VI. *Des Doctrines jansénistes.*

Article 1. Traités généraux (sur l'ensemble ou sur plusieurs points associés.)

Art. 2. Traités particuliers (sur un seul point).
Art. 3. De la Constitution *Unigenitus*.
Art. 4. Des événements du cimetière Saint-Médard.
Chapitre VII. *De la Doctrine des Quiétistes.*
Chapitre VIII. *Des droits du Pape et de l'Eglise.*
Art. 1. Des droits du Pape dans l'Eglise, et des principes gallicans.
Art. 2. Des droits de l'Eglise dans ses rapports avec la société civile (questions d'économie et de politique sur l'action des institutions ecclésiastiques.)
Chapitre IX. *Mélanges de controverses.*
Chapitre X. *Ouvrages polémiques* d'auteurs hétérodoxes, soit conformes, soit contraires à l'enseignement de l'Eglise.

IIe PARTIE. — Législation.

Section I. — *Etude générale des lois*, en faisant abstraction de leur division en séculières et ecclésiastiques, ou en réunissant ces deux classes.
Chapitre I. *Introduction* (Direction et Répertoires généraux, page 6).
Chapitre II. *Du droit naturel*, ou principes fondamentaux de la science des lois pour les sociétés quelconques.
Nota. Si l'on a peu d'ouvrages sur cette matière, on pourra se contenter de ce titre sans subdiviser.
Article 1. Ouvrages sur l'ensemble du droit naturel et qui lui associent le droit des gens.
Art. 2. De l'autorité et du droit de porter des lois (origine et mesure du pouvoir, etc.).
Art. 3. Principes qu'on doit suivre dans la rédaction et l'appréciation des lois.
Art. 4. Objets de Droit naturel non compris dans les art. précédents, et Mélanges de Droit naturel et de Droit des gens associés.
Chapitre III. *Ouvrages (soit théoriques, soit positifs) associant les lois séculières et les lois ecclésiastiques.*

Section II. — *Lois séculières.*

Chapitre I. *Introduction générale à l'étude des lois séculières.*
Art. 1. Direction, répertoires et ouvrages qui associent le droit politique et le droit civil.
Art. 2. Théorie des lois qui règlent l'ordre général de la société séculière (philosophie du droit public.) — 1. Ouvrages sur l'ensemble du droit public. — 2. Origine et critique des diverses formes de sociétés séculières. — 3. Des dépositaires quelconques du pouvoir, et de ceux qui participent à ses droits et à son action (princes, ministres, magistrats et fonctionnaires publics quelconques) y compris les institutions judiciaires. — 4. Des divers ordres de personnes qui composent l'Etat (clergé, milice, etc.), item, des établissements publics destinés à satisfaire ou assouvir les besoins ou les désirs du peuple (Institutions scientifiques ou artistiques, Théâtres, etc.) — 5. Mélanges philosophiques sur le droit public.
Art. 3. Politique proprement dite, ou Théorie des moyens matériels de régir les sociétés (Art politique). — 1. Ouvrages sur l'ensemble de la politique proprement dite. — 2. Economie sociale ou moyens et causes de la prospérité matérielle des sociétés, y compris l'appréciation du rang que doit occuper la prospérité matérielle dans les considérations des politiques. — 3. Objets spéciaux de l'art politique (Police, etc.). — 4. (Appendice). Direction des affaires extérieures des sociétés : Diplomatie et droit des gens traités séparément.
Art. 4. Théorie des lois qui règlent les rapports des particuliers (Philosophie du droit civil). — 1. Ouvrages sur l'ensemble du droit civil. — 2. Ouvrages sur des parties séparées de la Philosophie du droit civil et Mélanges.
Chapitre II. *Actes* (Lois et Règlements, etc.) relatifs exclusivement ou principalement au droit public ou politique et à l'art politique : par exemple ; Actes de congrès, Transactions d'Etat à Etat, Lois de police, Constitutions, etc., y compris leur critique.
Chapitre III. *Lois spéciales* des peuples anciens autres que les Romains et les Germains.
Chapitre IV. *Lois romaines.*
Article 1. Introduction à l'étude des Lois romaines (Direction et Répertoires).
Art. 2. Institutions de droit romain (élémentaires ou développées).
Art. 3. Lois romaines avant et après Justinien (séparées ou réunies, Textes et commentaires).
Art. 4. Traités sur des points particuliers des Lois romaines.
Art. 5. Œuvres de jurisconsultes et mélanges.
Chapitre V. *Lois séculières du moyen âge.*
Nota. On comprend sous ce titre les lois des sociétés fondées sur les ruines de l'empire romain, par exemple, les Lois des Ripuaires, des Saliens, des Anglo-Saxons, les Capitulaires et les Lois des Etats qui n'ont point survécu au moyen âge, comme celui de Jérusalem. On comprend même les lois germaniques anciennes considérées comme éléments des lois du moyen âge.
Chapitre VI. *Lois séculières françaises.*
Article 1. Histoire des Lois françaises, soit avant soit après 1789.
Nota. Il ne s'agit pas ici de l'Histoire littéraire ou Histoire de l'étude des lois qui entrerait dans l'Introduction, mais il s'agit de l'histoire comme exposant la formation progressive du corps de lois.
Article 2. Lois françaises avant 1789. — 1. Introduction à l'étude des lois françaises avant 1789. (Direction et Répertoires.) — 2. Institutions de Droit français avant 1789 (élémentaires ou développées. — 3. Ordonnances diverses (séparées ou réunies, Textes et Commentaires. — 4. Coutumes, Statuts locaux (séparés ou réunis, Textes et Commentaires). — 5. Arrêts et Jugements des Cours, Mémoires, Plaidoyers, Réquisitoires, etc., avant 1789. — 6. Traités sur un point particulier des lois françaises avant 1789. — 7. Œuvres mélangées de jurisconsultes, et Mélanges sur les lois françaises avant 1789.
Art. 3. Lois françaises depuis 1789. — 1. Introduction à l'étude des Lois françaises depuis 1789. (Direction et Répertoires). — 2. Institution de Droit français depuis 1789 (élémentaires ou développées). — 3. Lois rendues depuis 1789 (séparées ou réunies, Textes et Commentaires) ; Codes divers (Textes et Commentaires). — 4. Arrêts et Jugements des Cours, Mémoires, Plaidoyers, Réquisitoires, etc., depuis 1789. — 5. Traités sur un point particulier des Lois françaises d'après la jurisprudence des Codes. — 6. Œuvres mélangées de Jurisconsultes et Mélanges sur les Lois françaises depuis 1789.
Chapitre VII. *Lois séculières des peuples modernes étrangers à la France.*

Section III. — *Lois ecclésiastiques.*

Chapitre 1. *Introduction à l'étude des Lois ecclésiastiques.*
Article 1. Direction et Répertoires.
Art. 2. Histoires des Lois ecclésiastiques.
Nota. Il s'agit ici non pas de l'histoire littéraire, ou histoire de l'étude des Lois, mais de l'histoire comme exposé de la formation progressive du corps de Lois, y compris l'appréciation des diverses parties, par exemple, la critique de la Collection d'Isidore, etc., du Décret de la matière et de la forme du *Corpus Juris canonici.*
Chapitre II. *Institutions du Droit canonique (élémentaires ou développées).*
Chapitre III. *Textes et Commentaires de lois ecclésiastiques.*

Article 1. Lois ecclésiastiques anciennes (séparées ou réunies) jusqu'au *Corpus Juris canonici* inclusivement.

Nota. Les Collections qui réuniraient les temps anciens et les temps modernes seront classées sous l'art. 2 suiv., par 1 ; ainsi les Bullaires, etc. Nous ne parlerons point ici des Collections de Conciles, parce qu'elles ont précédemment un article spécial dans la *Théologie synodique*.

Art. 2. Lois ecclésiastiques modernes, depuis la confection du *Corpus Juris canonici* (*Jus ecclesiasticum novissimum*).

1. Décisions (séparées ou réunies) de l'autorité ecclésiastique supérieure (Papes et congrégations, mais non pas les conciles) qui regardent l'Eglise universelle.

Nota. On comprendra dans ce paragraphe les Collections embrassant les temps anciens et les temps modernes.

2. Lois ecclésiastiques propres à des contrées spéciales autres que la France (excepté les Statuts synodaux) ordonnances du pouvoir ecclésiastique ou séculier sur des matières canoniques.

Chapitre IV. *Lois ecclésiastiques propres à la France.*

Article 1. Actes de l'autorité ecclésiastique ou séculière sur des matières de droit canonique communes à toute la France, ou à une grande partie de cet Etat (par exemple, Mémoires du Clergé, Concordats, Libertés gallicanes, Constitution civile du Clergé, etc.).

Art. 2. Actes de l'autorité ecclésiastique ou séculière sur des matières propres à certaines provinces et diocèses de France (par exemple, Mandements, Instructions pastorales, etc.).

Art. 3. Ouvrages d'autorité privée (Traités de casuistes, de jurisconsultes sur des matières canoniques propres à la France).

Chapitre V. *Lois propres aux diverses corporations religieuses*, chacune avec la critique et la défense de ses règles.

Article 1. Ouvrages sur la vie régulière en général, sur les diverses formes et sur les droits et priviléges (Observances monastiques, droits des Réguliers, etc.).

Nota. Les ouvrages qui seraient spécialement ascétiques, doivent être renvoyés à la théologie ascétique (sect. VII, chap. IV, art. 2).

Art. 2. Règles des corporations religieuses. — 1. Collections associant les règles de plusieurs corporations. — 2. Règles de corporations d'hommes. — 3. Règles de corporations de femmes. — 4. Règles et constitutions de la Compagnie de Jésus.

Nota. Les attaques et les défenses de la Compagnie de Jésus qui ne se bornent pas exclusivement aux Règles, seront renvoyées à l'Histoire de la même Compagnie.

Chapitre VI. *Discussions de matières canoniques spéciales.*

Article 1. Matières propres à la hiérarchie spéciale de l'Eglise.

1. Du Souverain Pontife et de ses ayants-cause (par exemple Cardinaux, Nonces et Légats, Congrégations romaines, *Curia Romana*, etc.).

Nota. Les ouvrages polémiques, concernant exclusivement le Souverain Pontife, doivent être renvoyés à la *Controverse* (sect. VIII, chap. VIII).

2. Des Evêques, de quelqu'ordre qu'ils soient, (par exemple, Primats, Patriarches, Métropolitains, Chorévêques, Coadjuteurs, etc.), et de leur ayant-cause (par exemple, Officialité, Grands Vicaires, Archidiacres, etc.).

Nota Pour les assemblées ecclesiastiques, renvoyer à la *Théologie synodique*.

3. Des fonctionaires ou dignitaires ecclésiastiques, non compris dans les articles précédents, et des simples prêtres (par exemple, Chapitres, Prélats non Evêques, Curés, etc.), excepté ce qui est propre aux Réguliers qu'on renverra ci-dessus) chap. V. — *Item.* Des laïques et de ce qui distingue le Clergé d'avec eux.

Art. 2. Matières relatives aux biens ecclésiastiques, et aux affaires bénéficiales ; aux tribunaux et jugements ecclésiastiques (for. contentieux).

Art. 3. Des rapports de l'Eglise avec les dissidents, soit pour la vie civile, soit pour les fonctions du ministère pastoral (par exemple, lois de tolérance, mariages mixtes, etc. . .). — *Item.* Matières relatives au contact de l'Eglise avec l'Etat, (par exemple, du droit de requérir le bras séculier, des immunités ecclésiastiques, du droit des princes dans la révision des ordonnances ecclésiastiques, etc. . .).

Nota. Les questions relatives au contact de l'Eglise avec l'Etat, 1° Envisagées d'une manière générale, appartiennent à la Controverse, chap. VII, (par exemple, la Régale, les Annates, etc.). 2°. Traitées comme faits historiques locaux, elles appartiennent à l'histoire des Eglises particulières (par exemple, la querelle entre Venise et le Saint-Siége.

Art. 4. Mélanges de discussion sur diverses matières canoniques réunies.

Chapitre VII. *Lois ecclésiastiques des peuples étrangers.*

IIIe PARTIE. — PHILOSOPHIE.

Chapitre I. *Introduction* (Direction et Répertoires).

Chapitre II. *Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties de la Philosophie.*

Article 1. Ouvrages non destinés à l'enseignement. — 1. Philosophes anciens (excepté ceux qui sont exclusivement moralistes). — 2. Philosophes modernes associant plusieurs parties de la Philosophie.

Nota. Les philosophes qui ont appartenu à l'Eglise, eussent-ils écrit en langues anciennes, seront compris dans les philosophes modernes, comme Boèce.

Art. 2. Ouvrages destinés à l'enseignement (Institutions philosophiques). — 1. Ouvrages qui associent les Mathématiques et la Physique à la Philosophie. — 2. Ouvrages complets consacrés exclusivement à la Philosophie.

Chapitre III. *Logique ou Fondements de l'étude philosophique* (Certitude, procédés du Raisonnement et Méthode).

Article 1. Ouvrages embrassant la totalité, ou plusieurs parties des fondements de l'étude philosophique (Logique, Dialectique, Méthode, etc.)

Art. 2. Ouvrages traitant séparément soit la Certitude, soit les procédés du Raisonement, soit la Méthode.

Art. 3. Mélanges sur les fondements de l'etude philosophique.

Chapitre IV. *Métaphysique ou de la Philosophie comme science des objets dont la connaissance détermine toute étude.*

Nota. Par ces objets nous entendons les notions qui sont le supposé de toute étude et sans lesquels nulle science n'existe.

Article. 1. Introduction (Direction et Répertoires.)

Art. 2. Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties de la Métaphysique.

Art. 3. Notions qui sont la matière du travail quelconque de l'esprit humain (Ontologie, Idéologie, etc.).

Nota. Il s'agit ainsi de traités sur la possibilité et l'impossibilité, sur l'être, sur l'unité et la distinction, sur le genre et l'individualité, sur la substance et l'accident, sur la nécessité et la contingence, sur la composition et la simplicité, sur le

fini et l'infini, sur le principe et la cause, sur le temps et l'espace, etc., etc.

Art. 4. De la substance intelligente : Peumatologie, Théodicée, et Psychologie. — 1. Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties des notions sur la substance intelligente. — 2. Peumatologie et Théodicée. — 3. Psychologie et Idéologie. — 4. Apparitions d'esprits, Visions, Songes, etc. — 5. Magie, Cabale, Devins, Possédés, etc. — 6. (Appendice) Question de l'âme des bêtes.

Art. 5. Cosmologie ou Philosophie de l'étude du monde matériel.

Nota. Il s'agit ici de traiter sur la réalité du monde matériel, sur sa création, son but, sa perfection, ses lois, son étendue, etc.

Art. 6. Mélanges de Métaphysique.

Chapitre IV. *Morale ou Théorie philosophique des droits et des devoirs.*

Article 1. Introduction (Direction et Répertoires.)

Art. 2. Ouvrages sur la totalité ou sur plusieurs parties associées de la Morale. — 1. Ouvrages des moralistes qui ne sont point soumis aux formes de l'enseignement, soit anciens soit modernes, sur la totalité ou sur plusieurs parties de la Morale. — 2. Ouvrages destinés à l'enseignement ou Institution de Morale.

Art. 3. Traités de Morale sur des points particuliers. — 1. Du principe, du mobile et de la règle des actions humaines (par exemple, de la fin qu'on doit se proposer, de la béatitude, de la loi naturelle, des passions, du plaisir, etc.). — 2. De l'homme relativement à Dieu (Religion et Révélation), et relativement à lui-même (Suicide, etc...). — 3. De l'homme relativement à ses semblables, soit dans la société domestique (mariage et célibat traités philosophiquement, etc.), soit dans la société civile (mœurs, travers, usages, préjugés du monde et de la Cour, duel, jeux, spectacles, modes, etc).

Art. 4. De la Morale appliquée à l'éducation des enfants. — 1. Traités généraux et plans d'éducation. — 2. Ouvrages de morale destinés à l'éducation et fondés exclusivement ou principalement sur la raison. Nota. Les ouvrages d'éducation chrétienne sont renvoyés aux Ascétiques. chap. IV, art. 4.

Art. 5. Mélanges de Philosophie morale (Étude du cœur humain, etc., Apophthegmes, Sentences, Proverbes, etc.).

IVe PARTIE.

SCIENCES PHYSIOGNOSTIQUES,

Ou ensemble des connaissance relatives à la Nature matérielle étudiée soit absolument (Mathématiques) *soit dans ses phénomènes actuels et dans ses lois* (Physique, Chimie, Histoire naturelle, etc.).

Chapitre I. *Introduction générale aux sciences de la matière.*

(Direction, Répertoires, notamment écrits périodiques spéciaux et ouvrages embrassant l'ensemble ou associant diverses parties. Recueil de curiosités mathématiques, physiques, chimiques, etc., comme sont les récréations mathématiques d'Ozanam, de Guyot, etc.).

Chapitre II. *Mathématiques pures.*

Nota. L'Histoire des Mathématiques est renvoyée à *l'Histoire littéraire*, comme de coutume (page 1).

Art. 1. Introduction (Direction, Répertoires et notamment les écrits périodiques purement mathématiques et les tables de logarithmes ou autres semblables).

Art. 2. Mathématiciens anciens et ouvrages non didactiques des modernes sur l'ensemble ou sur plusieurs parties associées des Mathématiques pures.

Art. 3. Cours complets de Mathématiques, c'est-à-dire ouvrages didactiques modernes embrassant toutes les Mathématiques pures, ou même y joignant quelques applications, comme sont : les Œuvres de Bezout, de Bossut, etc., et ouvrages associant plusieurs parties importantes, comme sont ceux qui renferment l'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie élémentaires.

Art. 4. Science du calcul, ou Traités d'Arithmétique et d'Algèbre soit élémentaire, soit supérieure, sur l'ensemble ou sur les parties séparées. (Théorie des nombres, calcul différentiel, etc.).

Art. 5. Science de l'étendue, ou Traités de Geométrie soit élémentaire, soit supérieure, soit descriptive, sur l'ensemble ou sur des parties séparées (Trigonométrie, sections coniques, etc.).

Chapitre III. *Mathématiques usuelles ou Application des Mathématiques pures à la pratique commune.*

Art. 1. Applications de la Science du calcul (Arithmétique pratique, problèmes d'Arithmétique et d'Algèbre, machines arithmétiques, comptes faits, spéculations de banque, art de conjecturer, jaugeage, poids et mesures comparés, toisés appréciés, etc.).

Art. 2. Applications de la science de l'étendue (Géométrie pratique, usage des instruments de Mathématiques, Arpentage, levée des plans, Dessin linéaire, etc.).

Nota. Pour les ouvrages relatifs aux Ponts et Chaussées, renvoyer à l'*Art militaire*, Sect. I, *des arts*, chap. IV.

Chapitre IV. *Mathématiques appliquées aux sciences physico-mathématiques.*

Art. 1. Mécanique. — 1. Introduction et cours complets de Mécanique. — 2. Traités de Mécanique sur les parties principales de cette science (Dynamique, Statique, Hydraulique, etc.). — 3. Traités de Mécanique sur des points particuliers de cette science (forces vives, balistique, résistance des fluides, etc.). 4. Mécanique appliquée aux arts, théorie et description de machines, Mélanges de Mécanique.

Art. 2. Astronomie.

1. Introduction (Direction, Répertoires, et notamment les Atlas célestes, les Tables astronomiques, et les écrits périodiques spéciaux).

Nota. Pour l'histoire de l'astronomie, renvoyer à l'histoire littéraire comme on l'a fait observer page 1.

2. Astronomes anciens et ouvrages non didactiques des modernes sur l'ensemble ou sur plusieurs parties de l'Astronomie.

3. Cours complets d'Astronomie, c'est-à-dire, ouvrages didactiques modernes sur l'ensemble ou sur plusieurs parties associées de l'Astronomie.

4. Système du monde ; mouvements des corps célestes, Eclipses, Traités sur le soleil, les étoiles, les planètes, les satellites, les comètes.

5. Observations astronomiques, sphère, calendrier, instruments d'Astronomie, gnomonique, mesure de la terre.

6. Astrologie et Mélanges d'Astronomie.

Chapitre V. *Physique.*

Art. 1. Introduction (Direction, Répertoires, notamment Ecrits périodiques) et ouvrages des anciens sur la Physique.

Nota. Pour l'histoire de la Physique, renvoyer à *l'Histoire littéraire*, comme on l'a fait observer.

Art. 2. Cours complets de Physique et ouvrages associant plusieurs branches principales de la Physique.

Art. 3. Traités d'optique et de perspective.

Art. 4. Traités particuliers sur des parties importantes de la Physique, excepté l'optique et la perspective : (acoustique, gaz, calorique, électricité et magnétisme, météorologie, physique du globe, etc.).

Art. 5. Traités sur des points particuliers de Physique, expériences, Physique amusante et Mélanges.

Chapitre VI. *Chimie.*

Art. 1. Introduction (Direction, Répertoires, notamment Ecrits périodiques).

Art. 2. Cours de Chimie et ouvrages associant plusieurs branches de cette science.

Art. 3. Traités particuliers sur diverses branches et divers points de Chimie.

Art. 4. Chimie appliquée à l'industrie.

Art. 5. Alchimie. Philosophie occulte. Chimie amusante et Mélanges.

Chapitre VII. *Sciences naturelles.*

Art. 1. Introduction (Direction, Répertoires, et notamment Ecrits périodiques spéciaux, cabinets et collections d'Histoire naturelle).

Art. 2. Ouvrages des anciens et des modernes embrassant la totalité ou associant plusieurs parties des sciences naturelles.

Art. 3. Règne minéral. — 1. Introduction et Traités généraux de minéralogie. —2. Traités particuliers de minéralogie (cristallographie) pierres précieuses, minéraux de certains pays, pétrification, etc.

Art. 4. Règne végétal. — 1. Botanique. Introduction. Traités généraux. — particuliers de botanique (parties de la science et localités spéciales).

Art. 5. Règne animal. — 1. Introduction et Traités généraux de Zoologie. — 2. Traités particuliers de Zoologie (parties et localités spéciales).

Art. 6. Géologie, ou histoire naturelle du globe terrestre. — 1. Introduction et traités généraux. —2. Traités particuliers (parties, époques et localités spéciales : Eaux, Volcans, Tremblements de terre, Montagnes, etc.)

Art. 7. Tératologie, c'est-à-dire écarts de la nature, Monstres, Prodiges, Géants et Nains.

Art. 8. Mélanges d'histoire naturelle.

Chapitre VIII. *Sciences médicales :*

Art. 1. Introduction (Direction, Répertoires, et notamment écrits périodiques spéciaux et ouvrages pour ou contre la médecine.

Nota. L'histoire de la médecine est renvoyée à *l'Histoire littéraire.*

Art. 2. Médecins anciens et médecins arabes.

Art. 3. Traités généraux sur l'ensemble, ou sur plusieurs parties associées des sciences médicales ; médecine légale.

Art. 4. Anatomie ou étude de l'organisation. — 1. Introduction et traités généraux d'Anatomie. — Traités particuliers et Mélanges d'anatomie.

Art. 5. Physiologie, Hygiène et Diététique, ou étude des phénomènes de la vie (y compris la Physiognonomie) et Anthropologie ou étude de l'homme dans tout son être.

Art. 6. Pathologie et Thérapeutique, ou étude et guérison des maladies (Traités généraux et traités sur les maladies spéciales).

Art. 7. Matière médicale, Toxicologie et Pharmacie.

Art. 8. Chirurgie : Traités, soit généraux, soit particuliers.

Art. 9. Médecine vétérinaire.

Art. 10. Mélanges sur les sciences médicales.

Chapitre IX. *Elévations vers Dieu par la contemplation du monde matériel.*

V^e^ PARTIE. — Arts et Métiers.

Section I. — *Arts destinés exclusivement ou principalement au service direct de la Société* (Arts de la Guerre, G nie civil), etc.

Chapitre I. *Introduction aux arts de la guerre* (Direction et Répertoires). Ouvrages anciens ou modernes reunissant l'ensemble ou associant diverses parties. — *Histoire militaire* (histoire de la milice et des opérations militaires).

Chapitre II. *Théorie de l'Art militaire.* Tactique et Stratégie (grande et petite manœuvre).

Nota. La tactique navale est renvoyée à la *Marine.*

Chapitre III. *Arts de la Guerre* spécialement liés aux connaissances mathématiques et physiques ; Génie militaire et Artillerie (y compris la Pyrotechnie même civile).

Chapitre IV. *Génie civil.* — Voies de communication (y compris la Canalisation).

Nota. Le Génie civil et militaire associés seraient placés à ce chapitre.

Chapitre V. (Appendice 1.) *Marine.*

Article 1. Introduction (Direction, répertoires, et spécialement les *Tables de navigation* et autres Tables à l'usage des navigateurs).

Art. 2. Construction, arrimage et manœuvre des vaisseaux, non compris la manœuvre militaire.

Art. 3. Marine militaire : Tactique navale et Histoire des opérations militaires navales.

Chapitre VI. (Appendice 2°). *Services publics différents des précédents. — Service des Incendies,* etc.

Section II. — *Arts d'utilité publique,* mais non destinés au service direct de la Société.

Chapitre I. *Arts agricoles,* dans la plus grande extension du mot.

Art. 1. Introduction (Direction et Répertoires) et Mélanges (par exemple : destruction des animaux nuisibles).

Art. 2. Culture du sol : agriculture et horticulture, y compris l'agronomie (assolements, systèmes d'amélioration du sol, etc.) et la conservation, ainsi que la récolte des produits ruraux (par exemple : fabrication du cidre, etc., gouvernement des vins, etc.), soins des animaux ; pâture, animaux domestiques (bestiaux, basse-cour, ruches, etc.).

Art. 3. Arts forestiers, y compris l'Art de faire le charbon de bois. (Appendice.) Chasse et pêche quelconque (Vénerie, Louveterie, Fauconnerie, Oisellerie, etc.).

Chapitre II. *Arts industriels* dont la matière ou le travail sont du domaine des sciences physiques et chimiques et des sciences naturelles (Teinturerie, Buanderie, Distillerie, Métallurgie) arts céramiques, Filature, Papeterie, Mégisserie, etc.).

Chapitre III. *Arts exclusivement ou principalement alimentaires* (Farinier et arts de fécules quelconques, Sucreries, Boucherie, Boulangerie, Cuisine, Brasserie, etc.).

Chapitre IV. *Arts et Métiers occupés exclusivement ou principalement de la construction et de l'ornement des édifices,* non compris l'Architecture, qui est renvoyée aux *Beaux-Arts*, sect. 6 (Maçonnerie, Charpente, Menuiserie, Peinture en bâtiments, etc.).

Chapitre V. *Arts occupés exclusivement ou principalement de fournir les instruments du service domestique, rural ou industriel* (Tonnellerie, Boisselerie, Taillanderie, Quincaillerie, etc.).

Chapitre VI. *Arts industriels qui sont exclusivement ou principalement au service des sciences, lettres et beaux-arts* (Calligraphie, Sténographie, Typographie, Lithographie, Reliure, Horlogerie, Facture des Orgues, etc.).

Section III. — *Arts et Métiers au service de l'individu.*

Chapitre I. *Equipement et vêtements quelconques* (Tailleur, Cordonnier, Gantier, Passementier, etc.) — *Toilette et matières cosmétiques* (Barbier, Perruquier, Coiffeur, Parfumeur, Modiste, etc.).

Chapitre II. *Développement et application des forces physiques de l'homme* (Gymnastique, Equitation, Natation, Escrime, etc.).

Nota. La Danse est renvoyée aux *Beaux-Arts,* chap. VI.

Chapitre III. *Ouvrages de femmes* (Industria muliebris, opera Minervæ). — *Maniement de l'aiguille* (Couture, Tricot, Broderie, Dentelle, Tapisserie, etc.).

Chapitre IV. *Arts récréatifs ou de pur passe-temps* (Jeux d'enfants, Jeux de calcul, de société, de hasard, etc.).

Chapitre V. *Connaissances industrielles appliquées à la conduite des affaires et direction pour l'exercice de l'industrie commerciale* (Tenue des livres, Marchand de bois, Administration d'une maison, etc.).

SECTION IV. — *Beaux-Arts.*

Chapitre I. *Introduction.* — Collection de gravures artistiques réunissant divers arts. — Mélanges.

NOTA. On mettra ici l'Esthétique appliquée aux arts et la Critique d'objets d'arts.

Chapitre II. *Ouvrages qui embrassent tous les beaux-arts ou qui en associent plusieurs.*

Chapitre III. *Arts du dessin* (y compris la gravure et les produits artistiques de la Lithographie). Dessin et Peinture quelconque (non en bâtiments).

Chrpitre IV. *Arts plastiques*, ou à formes saillantes, y compris l'Architecture (Sculpture, Modelure, Gravure en creux, Glyptique, etc.).

NOTA. A l'Architecture des bâtiments on associe celle des jardins.

Chapitre V. *Musique.*

Chapitre VI. (Appendice,) *Arts mimiques* (déclamation, danse, arts d'exécution théâtrale, etc.).

VI^e^ PARTIE. — *Littérature.*

SECTION I. — *Glossologie ou connaissance des langues.*

Chapitre I. *Ouvrages sur l'ensemble de l'étude des langues ou embrassant diverses parties.*

Article 1. Introduction (Direction et Répertoires, y compris tous les Dictionnaires polyglottes, c'est-à-dire associant plus de deux langues).

Art. 2. Théorie générale du langage (Origine et formation des langues; Traités et Mélanges sur la parenté des diverses langues; Grammaire générale).

NOTA. L'Origine de l'écriture sera renvoyée à l'*Archéologie* (VII^e^ part., sect. v, chap. II).

Chapitre II. — *Langues d'Asie.*

NOTA 1° Toutes les fois qu'il y aura lieu à subdiviser, on placera d'abord les considérations générales, les observations détachées, les Mélanges et les Dictionnaires, puis la Grammaire, et, en second lieu les textes, excepté pour la Bible et les langues généralement cultivées : en ce cas, on ne placerait aux différents genres qui réclameraient ces livres que les traductions (*Voy.*, pour exemple, le paragraphe de la langue grecque et celui de la langue française) ; 2° A l'article de chaque langue entreront tous ces dialectes.

Article 1. Introduction (Direction et Répertoires) et Mélanges.

Art. 2. Langues sémitiques, savoir : Hébraïque (avec Punique) Syriaque (avec Chaldaïque), Médique, Arabique, Abyssinique.

Art. 3. Langues asiatiques non sémitiques, savoir : du Caucase, de la Perse, des deux Indes, des régions chinoises, des peuples tartares (y compris les Turcs), de l'Asie boréale, etc.

Chapitre III. *Langues d'Europe.*

Article 1. Introduction (Direction et Répertoires) et Mélanges.

Art. 2. Ouvrages sur plusieurs des langues gréco-latines étudiées simultanément.

Art. Langue grecque. — 1. Introduction (Direction et Répertoires). 2. Grammaires et observations grammaticales. 3. Sujets d'exercices grammaticaux.

Art. 4. Langue latine. — 1. Introduction (Direction et Répertoires). — 2. Grammaires et observations grammaticales — 3. Exercices grammaticaux exclusivement ou principalement sur l'étude élémentaire de la langue latine (Thèmes, Versions, etc.) — 4. Exercices d'Humanités et de Rhétorique exclusivement ou principalement latins.

Art. 5. Langue française. — 1. Introduction (Direction et Répertoires). — 2. Grammaires et observations grammaticales. — 3. Exercices de Grammaire, d'Humanités et de Rhétorique exclusivement ou principalement français.

Art. 6. Langues modernes de la famille latine autres que la française (langue Italienne, Espagnole et Portugaise).

Art. 7. Langue Romane et idiomes Romans de l'Europe actuelle.

Art. 8. Langues Germaniques (Haut Allemand, soit moderne, soit ancien; Bas Allemand, y compris les idiomes Germaniques des Pays-Bas ; idiomes Scandinaves, y compris l'Islande; idiomes Germaniques de la Grande-Bretagne, soit modernes, soit anciens.

Art. 9. Langues européennes, soit modernes, soit anciennes, non comprises sous les chefs précédents (idiomes Basques et Celtiques; langues Slaves, langues Ouraliennes et Finoises.

Chapitre IV. *Langues autres que celles de l'Europe et de l'Asie.* (Langues d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie).

SECTION II. — *Arts du langage. Belles-Lettres proprement dites ou plutôt composition.*

Chapitre I. *Ouvrages sur l'ensemble des Belles-Lettres ou sur plusieurs parties associées.*

Article 1. Introduction (Direction et Répertoires) ; Théorie générale des Belles-Lettres; critique littéraire ; par exemple Annales de Dussault ; cours généraux de littérature ; ouvrages sur l'Esthétique, excepté l'Esthétique restreinte aux seuls *Beaux-Arts.*

Art. 2. Collections de classiques et même de morceaux détachés, à quelques langues qu'ils appartiennent, y compris les auteurs qui ont traité divers genres de composition oratoire et poétique (Lasante, Porée, etc.).

NOTA. Ce qui serait exclusivement ou principalement poétique sera renvoyé à la *Poésie.*

Chapitre II. *Art oratoire.*

NOTA. Ici, comme partout ailleurs, les Traductions (excepté celles en vers latins) les Commentaires ou critiques d'ouvrages spéciaux, ainsi que les parties détachées et les extraits d'un seul auteur (par exemple les Centons), devront toujours être placés avec le texte primitif.

Article 1. Théorie de l'Art oratoire : Rhétoriques diverses.

NOTA. On n'admet ici que les ouvrages exclusivement ou principalement didactiques sur l'Art oratoire. — Les ouvrages didactiques qui traitent un genre spécial, excepté la chaire et le genre épistolaire, trouveront place ici avec ceux qui embrasseraient l'ensemble de l'Art oratoire.

1. Rhéteurs grecs et latins anciens. —2. Rhéteurs latins modernes. — 3. Rhéteurs qui ont écrit en langues modernes.

Art. 2. Orateurs.—1. Orateurs grecs. — 2. Orateur latins anciens.— 3. Orateurs latins modernes. — 4. Orateurs qui ont écrit en langues modernes.

Art. 3. (Appendice.) Genre épistolaire.—1. Ouvrages didactiques, et Recueils épistolaires en langues anciennes d'auteurs anciens et modernes. —2. Épistolaires en langues modernes.

Chapitre III. *Poésie.*

Article 1. Art poétique.—1. Théorie générale de l'Art poétique, y compris la théorie de la Versification. —2. Considérations sur la poésie et la poéti-

que propres à certains peuples.—3. Etudes sur des genres de Poésie spéciaux.

Art. 2. Recueils de poésies empruntées à des auteurs divers (Anthologies poétiques et grandes Collections poétiques) — 1. Recueils de Poésies (soit Texte, soit Traduction) appartenant à des langues diverses : par exemple, *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*. — 2. Recueils de Poésies (soit Texte, soit Traduction) appartenant toutes à une même langue, quelle que soit la nation, excepté les Cantiques.— 3. Recueils de Cantiques empruntés à divers auteurs en quelque langue qu'ils soient.

Art. 3. Poëtes grecs.

Nota. 1° Tout ce qui associe divers auteurs a trouvé place dans l'article précédent. 2° Dans les paragraphes suivants, comme partout ailleurs, nous attribuons à chaque genre les auteurs qui l'ont traité exclusivement ou principalement. 3° Le petit nombre d'auteurs modernes qui ont écrit en grec ancien, ne permet pas de distinguer les écrivains anciens d'avec les modernes.

1. Genre lyrique et toute espèce de poésie fugitive grecque (Hymnes, Odes, Epigrammes, etc.).

2. Genre narratif quelconque (Epique, Héroïque, etc.), genre descriptif et didactique (Hésiode, Aratus, etc.) 1° Homère et tous les ouvrages dont il est l'objet. (Existence, Epoque, Patrie d'Homère ; Minéralogie, Psychologie et Mythologie d'Homère, etc.); 2° Tous les poëtes, hormis Homère, appartenant aux genres narratif, descriptif et didactique.

3. Genre dramatique et genre pastoral.

Art. 4. Poëtes latins anciens : 1. Genre lyrique et poésies fugitives ; genre didactique et descriptif, y compris l'Apologue.— 2. Genre historique (épique, dramatique et pastoral).

Nota. Nous considérons comme modernes les auteurs chrétiens.

Art. 5. Poëtes latins modernes. — 1. Poëtes dont les ouvrages réunissent divers genres. — 2. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement des sujets religieux et des matières philosophiques ou morales, y compris l'Apologue.—3. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement le genre lyrique profane, la Poésie fugitive (y compris l'Epigramme et la Satire), la Poésie érotique et légère (y compris les facéties et le genre macaronique). — 4. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement les matières didactiques non comprises sous les chefs précédents ni dans le genre descriptif (par exemple : *Sculptura* du P. Doissin, *Sculptura* du P. Cossart, etc.) — 5. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement le genre descriptif et historique quelconque, y compris l'héroïque, l'héroï-comique, le dramatique et les dialogues de bergers ou autres. —6. Poëtes latins modernes qui ne sont que traducteurs.

Art. 6. Poëtes français.

Nota. Ici comme ailleurs, nous associerons aux poëtes les écrivains qui ont traité en prose les sujets ordinairement rangés sous le titre Poésie.

1. Poëtes dont les ouvrages réunissent divers genres. — 2. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement des sujets religieux et des matières philosophico-morales, y compris l'Apologue. — 3. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement le genre lyrique profane, la Poésie fugitive (y compris l'Epigramme et la Satire), la Poésie erotique et légère. — 4. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement des matières didactiques sérieuses ou comiques non comprises sous les chefs précédents ni sous le genre descriptif.— 5. Poëtes qui traitent exclusivement ou principalement le genre dramatique et le genre historique ou narratif quelconque (héroïque, héroï-comique, pastoral, etc.— 6. Poésies en patois de la France. (On n'admettra ici que les idiomes du territoire français qui appartiennent à la famille latine.)

Art. 7.— 1. Poëtes en langues modernes d'Europe, hormis le français.—Poésies et langue de la famille latine, hormis la française et les patois de la France (Poésies italiennes, espagnoles, etc.). — 2. Poésies en langues de la famille germanique (Poésies allemandes, flamandes, hollandaises, anglaises etc.). — 3. Poésies en langues d'Europe non comprises sous les chefs précédents. (Les poésies en langue bretonne trouveraient place ici.)

Art. 8. Poésies en langues extra-européennes.

Chapitre IV. (Appendice 1.) *Ouvrages mélangés de composition oratoire et poétique.*

Art. 1. Ouvrages mélangés, soit en langues savantes exclusivement, soit réunissant des compositions de ces langues à d'autres en langues modernes exclusivement.

Chapitre V. (Appendice 2.) *Compositions littéraires, n'appartenant ni à l'Art oratoire, ni à la Poésie.*

Nota. L'Épigraphique se composant en très-grande partie de monuments du passé, sera renvoyée à l'*Archéologie*.

Art. 1. Récits en prose : Romans, Contes, Nouvelles, etc.

Art. 2. Facéties et Bizarreries traitées en prose, quelle qu'en soit la langue.

Art. 3. Invectives et Satires en prose, soit contre les travers personnels, soit contre ceux de l'humanité.

Art. 4. Jeux d'esprit et curiosités : Bons mots, Emblèmes, Devises, etc.

Nota. Les Sentences, Proverbes et Apophthegmes ont trouvé place à la *Philosophie morale*.

Art. 5. Dialogues sur des matières quelconques.

VII^e PARTIE. — Connaissances historiques. Histoires et Etudes auxiliaires de l'Histoire.

Nota. Les connaissances ou études auxiliaires de l'Histoire qui ont rapport à l'Archéologie, auront une place à part (Section V^e). Les autres sont l'objet de la section I^re.

Section I^re. — *Préliminaires de l'histoire.*

Chapitre I. *Introduction générale à l'étude de l'Histoire* (Direction et Répertoires).

Nota. On placera sous ce chef les ouvrages qui traitent de la critique historique comme étude spéciale, par exemple : *Ars critica* de Weissembach et Réflexions sur la Critique du sieur Honoré de Sainte-Marie.

Chapitre II. *Géographie.*

Article 1. Introduction à l'étude de la Géographie (Direction et Repertoires) et Atlas géographiques.

Nota 1°. Les Dictionnaires géographiques qui comparent la Géographie des différents âges seront placés à l'art. 4, § 1. 2° S'il y avait lieu à subdiviser les Atlas, on pourrait établir le partage suivant :

1° Atlas qui décrivent plusieurs parties du monde et Atlas qui embrassent la Géographie ancienne et moderne.

2° Atlas de Géographie ancienne exclusivement ou principalement.

3° Atlas de Géographie moderne exclusivement ou principalement, limités à une partie du monde ou à quelque contrée. — 1° Atlas de l'Europe et de régions européennes. — 2° Atlas de regions extra-européennes. — 3° Atlas qui associent diverses contrées spéciales appartenant à diverses contrées du monde. — 4° Atlas nautiques.

Art. 2. Ouvrages qui embrassent l'ensemble des connaissances géographiques ou en associent plusieurs parties.

Art. 3. Ouvrages consacrés exclusivement ou principalement à certaines parties de la Géographie etudiée comme science. (Geographie mathématique,

Géographie physique, Tracé des Cartes géographiques, Ethnographie, etc.

Art. 4. Ouvrages consacrés exclusivement ou principalement à certains objets des connaissances géographiques étudiées comme faits. — 1. Géographie ancienne traitée à part, Géographie ecclésiastique, Géographie sacrée et Géographie comparée (y compris les Dictionnaires qui exposent les noms usités dans ces diverses Géographies comparés aux noms actuellement usités). 2. Géographie moderne traitée à part dans des ouvrages didactiques. La subdivision, s'il y avait lieu, pourrait être établie selon ce qui a été dit pour les Atlas. — 3. Géographie exclusivement ou principalement réduite à des nomenclatures : Statistique, Nomenclatures géographiques (par exemple, Itinéraires de postes).

Art. 5. Voyages. — 1. Introduction (Direction et Répertoires). — 2. Collections et extraits de voyages qui concernent plusieurs parties du monde.

1° Peu importe que ces collections soient nommées parfois, *Histoires des Voyages*, si elles ne sont réellement que des Recueils de Relations. — 2° Les Collections qui auraient pour but de montrer le progrès des connaissances géographiques (par exemple : l'Histoire des découvertes géographiques dans le nouveau continent par M. de Humboldt) seraient placées à l'Histoire littéraire de la Géographie. — 3° Voyages autour du monde et dans plusieurs parties du monde. — 4° Voyages limités à une partie du monde. (Quoique beaucoup de Voyages aient été faits et rédigés dans un but non géographique, par exemple, les Voyages scientifiques et artistiques, il paraît néanmoins plus simple de mettre tous les Voyages sous le même chef. S'il y avait lieu à subdiviser dans ce § 4, on pourrait lui substituer une série de paragraphes comprenant successivement l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Et si on voulait passer outre, observer ce qui a été dit pour les Atlas.) — 5° Mélanges sur les voyages, y compris les ouvrages géographiques périodiques et les Mémoires des sociétés géographiques.

Chapitre III. — *Chronologie.*

Article 1. Introduction et ouvrages embrassant l'ensemble des connaissances chronologiques ou associant diverses parties, y compris les Théories chronologiques scientifiques.

Art. 2. Analyse chronologique de l'Histoire, soit en tables, soit autrement.

Art. 3. Discussions Chronologiques propres à l'Histoire de certains peuples ou à l'époque de certains faits spéciaux.

SECTION II. — *Histoire universelle.*

Introduction et ouvrages embrassant l'Histoire universelle ancienne et moderne, sacrée et profane.

SECTION III. — *Histoire sacrée et ecclésiastique.*

Chapitre I. *Introduction* et ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement l'Histoire sacrée et l'Histoire ecclésiastique associées.

Chapitre II. Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement l'Histoire sacrée (ou de l'Ancien Testament), y compris ceux qui associeraient l'Histoire moderne des Juifs (même depuis l'établissement de l'Eglise) à leur Histoire ancienne.

Chapitre III. *Histoire universelle de l'Eglise.*

NOTA. Les antiquités ecclésiastiques seront renvoyées à *l'Archéologie ecclésiastique* (sect. 5e, chap. 4e).

Article 1. Histoire universelle de l'Eglise, embrassant tous les temps et tous les lieux qui ont été témoins de son action.

Art. 2. Histoire de l'Eglise limitée à certains temps, mais sans limites nécessaires à certains lieux.

NOTA. On comprendra dans ce chef l'Histoire des hérésies générales ou particulières.

Chapitre IV. *Histoire de l'Eglise limitée à certains lieux.*

Article 1. Histoire des objets et des lieux consacrés par la vénération publique.

Art. 2. Histoire de faits merveilleux locaux, Possessions, Visions, Révélations, etc.

NOTA. Tout ce qui aurait rapport à ces deux premiers articles sera exclus des chefs suivants.

Art. 3. Histoire ecclésiastique d'Italie.

Art. 4. Histoire ecclésiastique de France. — 1. Histoire ecclésiastique générale de France, soit depuis l'établissement du Christianisme dans ce pays, soit pendant certaines époques. —2. Histoire de certaines provinces ecclésiastiques de France et des contrées qui leur appartiennent.

Art. 5. Histoire ecclésiastique des Pays Bas et des peuples germaniques, y compris la Grande-Bretagne.

Art. 6. Histoire ecclésiastique des autres contrées de l'Europe.

Art. 7. Histoire de l'Eglise dans les contrées extra-européennes, non compris ce qui serait propre aux Missions.

Chapitre V. *Histoire de l'Eglise* restreinte à certains points de vue particuliers ou à certains faits, soit permanents soit souvent répétés, excepté l'Histoire des Ordres religieux.

Art. 1. Histoire des Souverains Pontifes et de leur succession. — 1. Histoire de la Papauté et collections de Vies de Papes. — 2. Vies de certains Papes traitées à part et Histoire des Conclaves. — 3. (Appendice.) Vies des Cardinaux qui n'ont pas été exclusivement ou principalement occupés d'affaires politiques.

Art. 2. Histoire des Conciles.

Art. 3. Histoire des Missions. — 1. Ouvrages réunissant les Missions de plusieurs parties du monde. — 2. Ouvrages limités à certaines parties du monde.

Art. 4. Histoires d'institutions ecclésiastiques spéciales (excepté les Ordres religieux et les Missions); Histoire des Congrégations romaines et des Tribunaux; Histoire de l'Inquisition, des Séminaires, des Maisons de retraite, etc.

Chapitre VI. *Histoire des Corporations religieuses quelconques.*

Article 1. Ouvrages embrassant toutes les Corporations religieuses ou en associant plusieurs, et considérations historiques sur les corps religieux.

NOTA. On comprendra sous ce titre les notices qui réunissent plusieurs établissements formés ou occupés par des Ordres religieux. Quant aux notices isolées, par exemple *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys, — de Saint-Germain*, etc., elles trouveront place à l'article du Corps religieux qui les réclame comme dépendance de son histoire. Dans ce chapitre, on fera entrer sous chaque chef particulier les Collections de Vies propres à des Corporations religieuses spéciales.

Art. 2. Ordres religieux et institutions exclusivement ou principalement contemplatives (Pères des déserts, Basiliens et Ordres antérieurs à saint Benoît, Carmes, Bénédictins, Augustins, Chartreux, etc.).

NOTA. Les Ordres de femmes qui suivent la Règle d'un Ordre religieux d'hommes, trouveront place avec cet Ordre, et les autres auront place aux corporations religieuses quelconques (art. 6 de ce chapitre).

Art. 3. Ordres religieux consacrés à la vie active, excepté la Compagnie de Jésus et les ordres militaires (Dominicains, Franciscains, etc.).

NOTA. On comprendra sous ce titre l'histoire des Chanoines réguliers ou autres.

Art. 4. Compagnie de Jésus. — 1. Histoire de la Compagnie et de ses provinces. — 2. Collections

de Vies de Jésuites. — 3. Discussions sur l'histoire et sur l'institut de la Compagnie de Jésus. 1° Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement de l'histoire et des Constitutions de la Compagnie tout entière, y compris les faits particuliers qui sont liés à l'histoire générale de la Compagnie. 2° Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement des faits particuliers à certaines provinces ou à certains individus.

Art. 5. Ordres religieux militaires.

Art. 6. Corporations religieuses quelconques, soit d'hommes, soit de femmes, qui ne sont pas des ordres proprement dits (excepté les corporations de Chanoines, leur place ayant été déjà marquée à l'art. 3).

Nota. On comprendra sous ce chef les congrégations de pieux fidèles.

Chapitre VII. *Biographie sacrée.*

Nota. On comprendra sous ce chef les personnages qui se sont fait un nom par leur piété, en même temps que ceux dont l'Eglise autorise le culte.

Article 1. Martyrologes et Collections (excepté celles qui sont propres aux ordres religieux), même les collections de Vies de saintes femmes.

Art. 2. Vies de saints hommes. — 1. Vies de saints dans la hiérarchie ecclésiastique. — 2. Vies de saints personnages laïques dans l'état séculier. — . Vies de saints personnages dans l'état religieux, excepté la Compagnie de Jésus. — 4. Vies de saints personnages dans la Compagnie de Jésus.

Article 3. Vies de saintes femmes. — 1. Vies de saintes femmes dans l'état séculier. — 2. Vies de saintes femmes dans l'état régulier.

Section IV. — *Histoire ancienne.*

Chapitre I. *Introduction.* — Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement l'Histoire des Etats anciens dans son ensemble.

Chapitre II. *Histoire ancienne des contrées extra-européennes.*

Nota. Ici et dans la suite du catalogue nous admettrons dans les histoires locales les biographies des souverains et souverames, mais nulle autre.

Chapitre III. *Histoire ancienne des peuples grecs, y compris les colonies extra-européennes.*

Chapitre IV. *Histoire Romaine des temps anciens, y compris les ouvrages qui y associeraient les siècles chrétiens.*

Nota. Nous considérons comme exclus de l'histoire Romaine ancienne les ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement des temps postérieurs à Auguste, et par conséquent l'Histoire byzantine sera considérée ici comme Histoire moderne.

Art. 1. Histoire romaine écrite par des anciens.

Art. 2. Histoire romaine écrite par des modernes.

Section V. *Archéologie, ou Recherches sur les origines et les matériaux de l'histoire ancienne et moderne.*

Nota. Ce mot d'*Archéologie*, auquel on donne une acception très-vague, ne signifiera ici que l'étude des fondements et des pièces originales de l'histoire, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes.

Chapitre I. *Introduction aux études Archéologiques* prises dans leur plus grande acception et ouvrages qui en embrassent l'ensemble ou en associent diverses parties.

Chapitre II. *Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement des pièces originales de l'Histoire* (Connaissance et Appréciation critique des Monuments).

Art. 1. Monuments écrits, y compris les médailles (Numismatique, Epigraphique et Diplomatique).

Nota. 1. A ce chef appartiendront les ouvrages sur l'origine et les formes de l'écriture elle-même à diverses époques. 2. Les préceptes d'Epigraphique comme composition seront associés ici à l'étude archéologique des Inscriptions. 3. Les ouvrages de Numismatique et de Diplomatique spéciales, même modernes, trouveront tous place ici.

Art. 2. Monuments non écrits (depuis les monuments architectoniques jusqu'aux moindres objets qui n'ont de langage que leurs formes).

Nota. Tout ce qui, dans l'étude des monuments non écrits, serait exclusivement ou principalement borné à l'antiquité, au moyen âge, ou à l'Eglise, trouvera place plus bas.

Chapitre III. *Ouvrages traitant exclusivement ou principalement de l'étude des mœurs et coutumes de l'antiquité* (par exemple, le *Voyage du jeune Anacharsis*, par Barthélemy), *y compris ceux qui associent les mœurs et coutumes modernes.*

Art. 1. Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement de la civilisation non religieuse des peuples de l'antiquité.

Art. 2. Ouvrages traitant exclusivement ou principalement de la civilisation religieuse des peuples de l'antiquité ; y compris la Mythologie (soit dans son exposition, soit dans ses origines), *idem* les doctrines secrètes de l'antiquité et les initiations modernes, quand on les associe à celles de l'antiquité.

Art. 3. (Appendice.) Ouvrages qui embrassent les formes quelconques de la religion et qui associent l'antiquité et les temps modernes, y compris l'histoire des sociétés secrètes, soit anciennes, soit modernes.

Chapitre IV. *Archéologie ecclésiastique.* — Etudes sur les formes extérieures de la vie chrétienne et sur les objets qui ont quelque relation au culte dans l'Eglise, y compris les pratiques, même bizarres, qui sont en rapport avec ce sujet.

Chapitre V. *Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement de l'étude des mœurs et des coutumes civiles au moyen âge et dans les temps modernes*, excepté ce qui a rapport aux deux chapitres suivants.

Chapitre VI. (Appendice 1.) *Histoire de la Chevalerie.* Histoire héraldique et généalogique.

Chapitre VII. (Appendice 2.) Histoire et description de fêtes, soit au moyen age, soit dans les temps modernes, y compris tout cérémonial, étiquette, etc. d'une nation et d'une époque moderne quelconque.

Section VI. — *Histoire profane.*

Chapitre I. *Introduction.* — Ouvrages qui traitent l'Histoire moderne en totalité ou dans sa plus grande partie, y compris les Ouvrages qui traitent des points de vue spéciaux relatifs à plusieurs Etats ou peuples des temps modernes (Histoire du Droit municipal européen, des Institutions judiciaires, etc.).

Chapitre II. *Ouvrages dont le sujet est exclusivement ou principalement compris entre Auguste et la prise de Constantinople par Mahomet II.*

Art. 1. Introduction à l'Histoire du moyen âge, et ouvrages qui en embrassent toute la durée ou la plus grande partie (pourvu que la dénomination de moyen âge soit entendue d'une manière conforme au sujet de ce chapitre).

Art. 2. Histoire Byzantine.

Art. 3. Histoire de peuples et de contrées spéciales, suivant la période indiquée précédemment chap. II, et histoire des Croisades.

Chapitre III. *Ouvrages qui traitent exclusivement ou principalement l'histoire des temps écoulés depuis la prise de Constantinople par Mahomet II, en associant plusieurs nations* (Histoire des temps modernes, comme disent quelques-uns).

Chapitre IV. *Ouvrages qui traitent exclusivement*

ou principalement l'Histoire de l'Europe entière, ou de plusieurs contrées européennes depuis Auguste jusqu'à nos jours.

Nota. On comprendra sous ce chef, les ouvrages mêmes qui se bornent à certaines époques comprises dans la période écoulée entre la prise de Constantinople et notre époque.

Chapitre V. *Histoire de France.*

Article 1. Introduction. — Collections de Mémoires. — Histoire des anciens habitants de la France.

Art. 2. Histoire de France embrassant tous les temps historiques et toutes les parties de la France.

Art. 3. Histoire de France limitée à certaines époques.

Nota. Les Mémoires séparés sur certaines époques écrits par des écrivains contemporains, trouveront place dans ceux des paragraphes suivants qui les réclameraient naturellement.

1. Histoires, Biographies de Souverains, Mémoires, etc., dont le sujet est exclusivement ou principalement compris dans la période de temps qui se termine à l'avénement de François 1er en 1515. — 2. Histoires, Biographies de souverains, Mémoires, etc., dont le sujet est exclusivement ou principalement compris entre l'avénement de François 1er en 1515 et celui de Louis XVI en 1774 (guerres de religion, Fronde, Régence, etc.). — 3. Histoires, Biographies de Souverains, Mémoires, etc., dont le sujet est exclusivement ou principalement compris dans la période commencée à l'avènement de Louis XVI en 1774. 1. Ouvrages embrassant la totalité ou la plus grande partie de cette période. 2. Ouvrages dont le sujet est, exclusivement ou principalement la Révolution française, y compris ses causes, etc. 3. Ouvrages dont le sujet est exclusivement ou principalement l'Empire. 4. Ouvrages dont le sujet est, exclusivement ou principalement, l'époque écoulée depuis la Restauration en 1814.

Art. 4. Histoire de France limitée à certains points de vue qui embrassent diverses époques (Institutions politiques, Administrations, Histoires des grands dignitaires de la Couronne, etc.).

Art. 5. Histoire de France limitée à certaines parties du territoire français (Histoire de provinces, de villes, etc.).

Chapitre VI. *Histoires des Nations et des Contrées Européennes du Sud.*

Article 1. Histoire des contrées groupées autour des Alpes Maritimes : savoir, Piémont, Etat de Gênes, etc.

Art. 2. Histoire de Lombardie, y compris Venise.

Art. 3. Histoire de Toscane et des Etats-Romains.

Art. 4. Histoire de Naples et de Sicile.

Art. 5. Histoire des îles Italiennes, y compris Malte.

Art. 6. Histoire d'Italie non limitée à certains lieux, y compris les ouvrages qui ne traiteraient que des époques spéciales.

Art. 7. Histoire des contrées Européennes autrefois grecques, et non comprise sous les chefs précédents.

Nota. Les contrées Slaves du sud trouveront place avec les peuples slaves.

Art. 8. Histoire d'Espagne et de Portugal.

Chapitre VII. *Histoire des Nations Germaniques et des contrées occupées exclusivement ou principalement par elles.*

Art. 1. Histoire des Pays-Bas.

Art. 2. Histoire de la Suisse.

Art. 3. Histoire d'Allemagne.

Nota. L'histoire de Hongrie, de Bohême, etc., traitée à part, sera placée avec l'Histoire des Peuples Slaves (chap. VIII).

Art. 4. Histoire des Pays Danois et de la Péninsule Scandinave, y compris les îles dont l'histoire est liée à ces parties du continent Européen.

Art. 5. Histoire de la Grande-Bretagne.

Chapitre VIII. *Histoire des Nations Slaves*, et des contrées occupées exclusivement ou principalement par elles, avec l'Histoire de Hongrie et des petits peuples enveloppés par des Nations Slaves.

Chapitre IX. *Histoire des Nations et des contrées extra-Européennes.*

Article 1. Histoires qui associent plusieurs parties du monde extra-européennes.

Art. 2. Histoire d'Asie. — 1. Histoire des Nations Arabes et Tartares, y compris les Turcs. — 2. Histoire de la Nation Chinoise et des îles de la côte orientale d'Asie. — 3. Histoire des Nations et des contrées Asiatiques non comprises sous les chefs précédents.

Art. 3. Histoire d'Afrique et d'Océanie.

Art. 4. Histoire d'Amérique. — 1. Ouvrages associant l'Histoire de l'Amérique Boréale avec celle de l'Amérique Australe, y compris les îles de la Méditerranée Colombienne et les Histoires de pirates non bornées à l'une des deux parties. — 2. Ouvrages traitant séparément l'histoire de l'Amérique Boréale et celle de l'Amérique Australe, ou l'Histoire d'une ou de plusieurs des contrées que renferment ces deux parties.

Section VII. — *Complément à l'Histoire.*

Chapitre I. *Biographie profane.*

Article 1. Introduction. — Dictionnaires Biographiques universels. — Collections de Biographies non comprises sous les titres que nous allons donner.

Nota. Les Recueils et les Vies particulières qui auraient pour objet exclusivement ou principalement des écrivains ou des artistes trouveront place à l'*Histoire Littéraire.*

Art. 2. Vies particulières et collections de Vies d'hommes appartenant à l'antiquité païenne, même après l'ère chrétienne.

Nota. 1° Les Discussions, Apologies, etc., sur la Vie d'un homme, seront considérées comme appartenant à sa Biographie. 2° On se rappellera que les Souverains et Souveraines ont été placés avec leur peuple respectif.

Art. Vies particulières et Collections de Vies d'hommes appartenant aux temps modernes. — 1. Hommes qui se sont distingués dans la politique et l'administration. — 2. Hommes qui se sont distingués dans les armes. — 3. Hommes qui se sont distingués en différents genres non compris sous la Biographie sacrée et la Biographie littéraire.

Chapitre II. *De l'Histoire profane* étudiée sous certains points de vue exclusifs, différents du point de vue chronologique ou national, sans avoir égard à une époque ou à une contrée spéciale; par exemple : Histoire des Conjurations célèbres, des Corps d'Etat, etc.

Chapitre III. *Théories plus ou moins abstraites fondées sur l'étude de l'Histoire; Philosophie de l'Histoire* (soit de l'Histoire en général, soit de certaines périodes spéciales.)

Nota. Nous ne comprenons, sous ce titre, que les ouvrages qui ont exclusivement ou principalement pour but de voir dans l'ensemble des faits la matière de considérations politiques, philosophiques, etc., et par conséquent chez lesquels le sujet ordinaire de l'Histoire, la narration, occupe la moindre place; comme sont les Œuvres historiques de M. Guizot.

Chapitre IV. (Appendice.) *Extraits et Mélanges historiques.*

Nota. Les *Ana*, selon leur but, prendront place dans l'un ou l'autre des deux articles suivants.

Article 1. Extraits et Mélanges compilés dans un but sérieux.

Art. 2. Extraits et Mélanges de pur passe-temps et de curosité. (Anecdotes, etc.)

VIIIe PARTIE.—Polygraphie.

Nota. 1°. On ne considère point ici si un Recueil polygraphique est d'un seul auteur ou de plusieurs. 2°. On n'admet comme appartenant à la Polygraphie que les Recueils qui associent plusieurs branches des connaissances humaines, ou, pour approprier la désignation au présent catalogue, plusieurs *Parties*.

Chapitre I. *Œuvres et Recueils mélangés sans aucun objet dominant.*

Chapitre II. *Œuvres et Recueils mélangés* ayant exclusivement ou principalement pour objet des matières religieuses ou philosophiques, soit théologiques, soit métaphysiques (par exemple : Bossuet, Boulogne, Gerdil, Bonnet, Massias, etc.; certains écrits périodiques ; comme : *Les Annales des sciences ecclésiastiques, le Mémorial catholique*, etc...).

Chapitre III. *Œuvres et Recueils mélangés* qui ont exclusivement ou principalement pour objet des matières mathématico-physico-industrielles (par exemple, *Journal des connaissances utiles*).

Chapitre IV. *Œuvres et Recueils mélangés* qui ont exclusivement ou principalement pour objet des matières historico-philosophiques et historico-littéraires, (par exemple, Mémoires de l'Académie des Inscriptions) y compris les Recueils archéologico-historiques (par exemple, *Mémoires des Antiquaires de France* et les Collections sur l'Histoire et la Littérature des peuples de l'Asie, lors même qu'on y associe des recherches bibliques (par exemple, les *Bibliothèques Orientales* de Michaëlis, de Erchhorn, etc.).

Chapitre V. *Œuvres et recueils mélangés* qui ont exclusivement ou principalement pour objet des matières historico-geographico politiques (par exemple. *Mémoire de l'Académie des sciences morales et politiques, Mémoire de la Société géographique*) y compris les journaux politico-historiques.

IXe PARTIE. — Histoire littéraire et Bibliographie.

ou Connaissance de la littérature des sociétés et des individus.

Section I. — *Histoire Littéraire*

Chapitre I. *Introduction.*— Ouvrages sur des matières communes aux différents objets de l'Histoire Litteraire (par exemple. *De Charlataneria eruditorum.* etc...).

Chapitre II. *Histoire Littéraire* associant les Sciences, les Lettres et les Arts, ou au moins deux de ces objets, quelle que soit l'époque qu'elle embrasse; excepté les Histoires Littéraires de contrées ou de sociétés spéciales (ces dernières appartiennent au chapitre IV.)

Chapitre III. *Histoire Littéraire d'Arts ou de Sciences spéciales* associant plusieurs nations, ou les réunissant toutes, quelle que soit l'époque qu'elle embrasse.

Article 1. Histoire des Etudes théologiques et des Etudes historiques quelconques.

Art. 2. Histoires des Sciences profanes (Philosophie, Mathématiques, Astronomie, Médecine, etc.).

Art. 3. Histoire des Arts exclusivement ; Arts savants (Art militaire, Métallurgie, etc...,) Beaux-Arts (Peinture, Sculpture, etc.)

Art. 4. Histoire de la Littérature proprement dite ou des Connaissances et Arts de la parole.

Chapitre IV. *Histoire Littéraire*, limitée à certains pays ou à certaines Sociétés, quelle que soit l'époque qu'elle embrasse.

Nota. Nous plaçons ici les Histoires Littéraires qui comprennent les ouvrages écrits en une même langue.

Art. 1. Histoire Littéraire de nations et de contrées spéciales.

Art. 2. Histoire Littéraire d'institutions ou sociétés spéciales, y compris l'Histoire de leur fondation aussi bien que celle de leurs travaux, quand elles ont été fondées dans un but exclusivement ou principalement scientifique, par exemple, *Histoire de l'Université.*

Nota. Les Mémoires des sociétés, lors même qu'ils renferment l'Histoire, prendront place sous le chef auquel se rapporte le but principal de leur travail, ainsi la Collection connue sous le nom d'Histoire et Mémoires de l'Académie des Inscriptions, sera placée à la *Polygraphie* (part. VIII, chap. IV.)

—Histoire Littéraire de *Corporations non ecclésiastiques*, y compris les classes quelconques d'écrivains laïques.

Chapitre V. *Biographie Littéraire.*

Article 1. Vies de Théologiens (non compris dans la Biographie sacrée et savants quelconques).

Art. 2. Vies de Littérateurs et d'artistes.

Section II. — *Bibliographie.*

Chapitre I. *Introduction.* Traités de Bibliographie et de Bibliotaxie (ou Bibliothéconomie). — Histoire des moyens de reproduction des livres (Transcription et Imprimerie), y compris la Bibliographie des premiers produits de la presse.

Chapitre II. *Catalogues et Histoires des Bibliothèques soit publiques soit particulières* (y compris les Bibliographies officinales) à moins qu'elles ne renferment exclusivement ou principalement un genre spécial de livres.

Chapitre III. *Bibliographie critique* (Analyses et comptes-rendus d'ouvrages) et Catalogues qui renferment exclusivement ou principalement un genre spécial d'ouvrages.

Nota. 1°. On classera sous cet article les Bibliographies de livres anonymes, pseudonymes, et condamnés ; les Bibliographies nationales. les Bibliographies sur un genre d'étude spécial. — 2° Les Bibliographies officinales (Catalogues d'imprimeurs ou de libraires), comme toutes les autres, ne trouveraient place ici que dans le cas où elles seraient bornées à un ordre spécial de connaissances, à moins qu'elles ne soient le Catalogue d'un imprimeur dont les ouvrages font l'objet de recherches particulières pour les bibliographes, par exemple les Catalogues d'éditions Aldines.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUE L'ON DOIT LIRE POUR ÉTUDIER LA RELIGION ET POUR ÉCLAIRCIR LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA BIBLE ET DE LA THÉOLOGIE.

PAR LE PÈRE ADRY, PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

Sicut turris David quæ ædificata est cum propugnaculis : mille clypei pendent ex ea, omnis armatura fortium. (*Cant.* IV, 4.)

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

ADRY (J. FÉLICISSIME), ancien oratorien, professeur de rhétorique, et plus tard bibliothécaire à l'Oratoire ; né à Vincelotte, près d'Auxerre, en 1749 ; mort à Paris le 20 mars 1818.

Dictionnaire des jeux de l'enfance et de la jeunesse chez tous les peuples, par J.-F. A.-Y. *Paris*, H. Barbou, 1807, in-12.

Examen des nouvelles fables de Phèdre, qui ont été trouvées dans le manuscrit de PEROTTO, etc. *Paris*, A.-A. Renouard, 1812, in-12, 1 fr. 25.

Histoire de Vittoria Accorambona, duchesse de Bracciano, par J. J.-F. A.-Y., avec la *Vie de Madame de Hautefort, duchesse de Schomberg, par une de ses amies.* — Sec. édit. *Paris*, impr. d'A. Clo, 1807, in-12.

La première édition a été imprimée en 1800, in-4°, à *Dampierre*, par madame de Montmorency-Luynes. Barb.

Meilleur (le) gouvernement, plaidoyers où l'on compare l'État populaire, l'oligarchie et la monarchie, composés en 1778. *Paris*, Egron, 1816, brochure in-8°, 1 fr. 50 c.

Notice sur Boccace, trad. en partie de Tiraboschi, et où on rétablit plusieurs faits de la vie de cet homme célèbre. *Paris*, 1802, in-8°.

Notice sur la vie et les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, du P. Houbigant de l'Oratoire. *Paris*, 1806, in-8°.

Imprimée aussi dans le Magasin encyclopédique, année 1806.

Notice sur le collége de Juilly, par un ancien élève de cette Académie. *Paris*, 1807, in-8°. — Sec. édit. augm. *Paris*, Delalain, 1816, in-8° de 48 pag.

Notice sur les imprimeurs de la famille des Elzevirs, faisant partie de l'introduction au Catalogue raisonné de toutes les éditions qu'ils ont données, par un ancien bibliothécaire. *Paris*, Delance, 1806, in-8°.

Très-rare. Le Catalogue est resté inédit jusqu'à ce jour.

J.-F. ADRY est éditeur de plusieurs ouvrages auxquels il a ajouté soit des préfaces, soit des notes ou des notices biographiques, entre autres des *Aventures de Télémaque*, de l'*Histoire du comte de Turenne*, des *Fables* de LAFONTAINE, de la *Vie de Marie de Hautefort*, des *Voyages au Vallon tranquille*, de la *de la Création du Monde*, par les abbés DUGUET et D'ASFELD. Il a aussi traduit la lettre de Q. Cicéron à Marcus Tullius, pour la demande du consulat ; il a fourni des articles au Journal et au Magasin encyclopédiques. Il a encore publié une nouvelle édition de Quintilien, revue d'après les corrections de Jean Capperonnier. *Paris*, Barbou, 1803, 4 vol. in-12.

Ce savant a laissé, en manuscrits, plusieurs ouvrages dont la publication pourrait être utile. Nous citerons, entre autres, la traduction de l'ouvrage de Humphrey Hody, intitulé : *Dissertationes de Græcis illustribus*, 1816, petit in-4° ; *Dictionnaire des graveurs et peintres*, 2 vol. in-8° ; *Histoire littéraire de Port-Royal*, petit in-4° ; *Histoire de la famille des Elzevirs*, suivi du Catalogue raisonné de leurs petites éditions ; *Bibliothèque des Fabulistes*, tant anciens que modernes, 5 vol. ; *Dispute au sujet de Phèdre* et de ses fables ; *Bibliothèque critique des Ana*, 1796, in-8° ; nouv. copie, 1803, in-12 ; *Vie de Malebranche*, suivie des Lettres de ce philosophe, 2 vol. : la Biographie de Malebranche, par Adry, forme le premier vol. ; *Bibliothèque des hommes illustres de l'Oratoire*, 6 vol. in-8° ; *Discours sur l'Oratoire ; Bibliothèque critique et raisonnée des Mélanges de littérature*, 1804, in-8°. Il a encore laissé quelques Catalogues intéressants ; ces Catalogues sont : des traducteurs français, des auteurs grecs et latins, in-8° et in-4° ; des diverses édit. des poëtes français ; *idem* d'auteurs grecs et latins ; des *Variorum* et des éditions *ad usum* ; des éditions du Louvre, pet. in-12 et gr. in-8°.

AVERTISSEMENT.

On peut consulter l'ouvrage intitulé *Méthode pour étudier la théologie, avec une Table des principales questions à examiner et à discuter dans les études théologiques et les principaux ouvrages sur chaque matière*, Paris, Antoine-Urbain Coustelier, 1716, in-12 de 373 pages. Les chiffres recommencent aux *Principales questions*, etc., et finissent pag. 127. Suit la table des matières, qui n'est point chiffrée.

Le 2e édition porte le même titre, excepté qu'après *Ouvrages*, on lit qu'il faut consulter sur chaque question l'ouvrage de feu M. Du Pin, revu et considérablement augmenté par M. l'abbé Dinouart, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Benoît, Paris, G. Desprez, 1768, in-12 de 467 pages, y compris *Principales questions*, etc., qui commencent page 373. On trouve à la page 332 : *Dissertation de M. Du Pin* sur les différentes sortes d'erreurs sur la Religion; de l'hérésie et du schisme; des qualifications de *téméraire*, d'*erronée*, de *scandaleuse*, etc., et des causes des erreurs. On n'a point mis la table des matières dans cette seconde édition, mais on y trouve un Avis au lecteur, dans lequel on lit : « On attribue à M. Witasse, célèbre docteur et professeur de Sorbonne, le choix des livres marqués dans cette table. Comme nous avons beaucoup d'excellents ouvrages depuis 1716, j'ai eu soin de les indiquer ici.»

Il y a un très-grand nombre de fautes d'impression dans cet ouvrage, surtout dans la première édition.

J'ai vu un manuscrit in-8° venant de M. Haillet de Couronne, qui a écrit dessus : « Ce Catalogue manuscrit est de la main de l'abbé Saaz. » On lit page 3; *Catalogue des principales questions*, etc., comme dans la première édition, excepté qu'après *matière* on lit : *Attribué à M. Witasse* (sic), *et inséré dans sa méthode pour étudier la théologie*, in-12, par M. Du Pin. A la page 5 on lit : *Principales questions*, etc., jusqu'à *matière*, excepté qu'au lieu de *Et ses principaux*, etc., on lit *Avec les principaux*. Il y a un très-petit nombre d'additions, mais une assez grande quantité de retranchements.

A la page 127 on trouve la table des Articles.

A la page 133 on lit : « De M. Salmon, *Catalogue des principaux auteurs des collections des conciles et des livres concernant cette matière, avec des remarques sur la bonté de quelques-uns de ces ouvrages et sur le choix de leurs éditions, tiré du Traité de l'étude des conciles de M. Salmon.* L'étoile marquée dans ce Catalogue avant plusieurs titres de livres, est pour avertir que le livre est utile pour l'étude des conciles. Quand il y a plusieurs éditions du même ouvrage, on ne met cette étoile qu'à la meilleure édition. »

A la page 173 on trouve «*Fin du Catalogue. Tables;* et à la page 175 on lit : *Noms des auteurs cités dans ce Catalogue.* »

Dans ce manuscrit de M. de Saas on trouve un troisième ouvrage. Les chiffres recommencent. A la page 1 on lit : *Catalogue des principaux et des meilleurs commentateurs sur l'Écriture sainte, avec le choix des principaux traités qu'il faut voir sur cette matière. Tiré du Dictionnaire du P. Calmet.* A la page 63, on trouve comme une table des matières, mais qui n'a point de titre.

Comme le Catalogue attribué à M. Witasse n'est point disposé dans le même ordre que le Catalogue beaucoup plus étendu que l'on trouvera ici, nous allons indiquer l'ordre suivi par M. Witasse, en copiant même le premier article et le second pour les autres.

I. — *Sur la vérité de la religion chrétienne.*

Preuves de la vérité de la religion chrétienne. *Voy.* Grotius, *De veritate religionis Christianæ;* Huet, *Demonstratio Evangelica;* — *Pensées* de M. Pascal.

Par les prophètes : *V.* Huet, *Demonstratio evangelica; Dissertations des caractères* du même, par le P. Calmet, à la tête de Jérémie. — Particulièrement par celle de Jacob sur laquelle il y a plusieurs difficultés. — *Voy.* Huet, *ibid.*, et le P. Petau, *De doctrina temporum*, et son traité *de l'Incarnation.* — Dissertations sur cette prophétie par le P. Calmet à la tête de la *Genèse.*

Pour la prophétie des septante semaines de Daniel, qui demande des éclaircissements de chronologie, *Voyez* Huet, *ibid.*; — le P. Petau, *ibid.*; — la *Chronologie de la Bible* de Vitré; — Dissertation du P. Calmet, à la tête de Daniel.

Par l'histoire et les miracles de Jésus-Christ : Jacquelot, *De l'Existence de Dieu;* — *Pensées* de M. Pascal.

Par des raisons tirées de l'histoire profane, *Voyez* Jacquelot, *ibid.*; Bossuet, *Histoire universelle.*

Par la preuve de la fausseté de l'athéisme : Voyez les *Méditations* de Descartes; — le P. Lamy, *Athéisme renversé;* — Jacquelot, *De l'Existence de Dieu;* — M. de Cambrai, *Traité de l'Existence de Dieu.*

Du Judaïsme, depuis la venue de Jésus-Christ : Voyez Huet, et les *Pensées* de Pascal; — Raimond Martin, *Pugio fidei Christianæ.*

Du paganisme : Voyez les anciens apologistes de la religion chrétienne, entre autres saint Justin, Athénagore, Tatien, Tertullien, Minutius Felix, Origène, *Contr. Celse;* saint Augustin, *De la Cité de Dieu;* la *Dissertation* du P. Calmet *sur l'origine de l'idolâtrie*, à la tête du *Livre de la Sagesse.*

Du mahométisme : Voyez Grotius dans son livre *De la vérité de la religion chrétienne*, qui ne doit être lu qu'avec beaucoup de réserve; — Forbesius, *Instructionum theologicarum*, lib. IV, *De Mahumede;* — André Relandus, *Contre Mahomet.*

Du spinosisme : Voyez M. de Cambrai et le P. Lamy, *Réfutation du système de Spinosa.*

Par la sainteté de la morale de cette religion, qui ne se trouve en nulle part : Voyez *Pensées* de Pascal; — *Mémoires* de M. de Tournay.

Par l'établissement et le progrès de l'Evangile dans le monde, sans aucun moyen violent, et malgré les oppositions de la part des puissances, de ceux qu'on estimait sages, et du peuple : Voyez Huet, *Demonstratio evang.;* — les *Pensées* de Pascal; — *L'incrédule amené à la religion*, par le P. Lamy.

Par les miracles faits par les apôtres et par leurs successeurs : Voyez les ouvrages précédents:

Par la constance des martyrs, et par les

autres exemples des vertus héroïques dans les Chrétiens : Voyez les mêmes.

II. *Sur les principes de la théologie en général.*

Par la révélation de Dieu, qui est le principe sur lequel est fondée la certitude et la vérité de la religion. — Que cette révélation ne peut être fausse, Dieu ne pouvant être ni trompé ni trompeur. — Moyens de connaître les révélations que Dieu a faites aux hommes, en quel temps, par qui, et en combien de manières.

Deux révélations. La première de l'Ancien Testament par Moïse et par les prophètes en différentes manières ; la seconde par Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui a enseigné à ses apôtres toutes les vérités que Dieu a voulu révéler aux hommes. Prédication des apôtres envoyés pour enseigner la doctrine de Jésus-Christ. Leur doctrine conservée dans l'Eglise par deux voies : par leurs écrits ; par la tradition des Eglises, établie sur la foi constante des Eglises en tous temps, en tous lieux, sur les décisions des conciles, sur le consentement unanime des Pères ; par la doctrine de l'Eglise universelle qui est indéfectible et infaillible sur les points nécessaires au salut.

Préjugés sur les opinions de théologie. Sentiment unanime des Pères, des théologiens scolastiques ; décisions des facultés de théologie et des universités ; avis commun des canonistes.

Secours pour l'étude de la théologie, savoir : la science des langues, la dialectique, l'éloquence, l'autorité des philosophes ; l'histoire. Voyez, sur toutes ces questions, Melchior Canus, *De locis theologicis ;* — Francisci Davenport, *Systema fidei ;* — Holden, *Analysis fidei*, — *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe*, par M. Ellies Du Pin.

III. — *Sur l'Ecriture sainte.*

Questions générales. On y trouve tout ce qui regarde les Juifs.

Questions particulières sur divers endroits de l'Ecriture (sur les différents livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament) ; sur la tradition ; sur l'Eglise ; des conciles généraux ; de l'autorité des Pères ; de l'autorité du Pape en matière de foi : sur la méthode de traiter les matières de religion.

IV. *Sur les attributs de Dieu en général et en particulier.* — V. *Sur la Trinité.* — VI. *Des Anges.* — VII. *Sur l'incarnation.* — VIII. *Sur la résurrection des morts ; sur l'Antechrist, sur le purgatoire et la peine pour les morts.* — IX. *Sur les lois.* — X. *Sur les règles des mœurs ; sur les péchés, sur les vertus cardinales et théologales.*

XI. — *Sur tous les sacrements en général et en particulier.*

Sur les rites et les cérémonies des sacrements ; sur le baptême ; sur la confirmation ; sur l'Eucharistie ; sur le sacrement de pénitence ; sur le sacrement de l'extrême-onction, ou plutôt de l'onction des malades ; sur le sacrement de l'ordre ; sur le mariage.

Sur l'histoire ecclésiastique, les conciles et les auteurs ecclésiastiques : premier siècle, IIe siècle, IIIe siècle, IVe siècle, Ve siècle, VIe siècle, VIIe siècle, VIIIe siècle, IXe siècle, Xe siècle, XIe siècle, XIIe siècle, XIIIe siècle, XIVe siècle (le XVe est omis), XVIe siècle, XVIIe siècle.

Questions particulières (cet article va jusqu'en 1700 et finit par les cultes des Chinois) : sur la discipline ecclésiastique en général ; sur la hiérarchie ; sur les religieuses ; sur les jeûnes ; sur les temples et les églises ; sur la théologie morale dogmatique.

Le Catalogue finit par l'article sur les spectacles, et l'article sur la spiritualité.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES POUR L'ETUDE DE LA RELIGION.

NOTA. On a cité les ouvrages de quelques hétérodoxes, 1° parce qu'ils n'ont pas erré en tout ; 2° parce que les ouvrages où ils ont erré, font mieux connaître les critiques qui en ont été faites.

Principaux ouvrages de Théologie.

Biblia polyglotta, B. Walton. *Londini* 1657, 6 vol. in folio. Il faut y joindre : *Lexicon* Edm. *Castelli*, 1669, 2 vol. in folio. (La Bible de Walton a été censurée par décret du 20 novembre 1663) — Biblia Hebraica, J. Athiæ ex editione *Leusden* et *Vander Hoogt*, *Amstelodami*, 1705, 2 vol in 8,° quelquefois en 3 ou 4 volumes. — Biblia Hebraica, C. F. Houbigant, Paris. 1753, 4 vol. in folio. — Vetus Testamentum, edente Benj. Kennicott. *Oxonii*, 1776, 2 vol. in-fol.— Biblia Græca ; LXX interpr. é codice Alexandrino, edente J. L. Grabe, *Oxonii*, 1707, 4 vol. in fol. — Biblia Maxima Joannis de la Haye, *Parisiis*, 1660, 19 vol. in folio. — Bible de Vence avec les notes de dom Calmet, édition de M. Rondet, *Avignon*, 1767, 17 vol. in-4. —Commentaires de Ménochius sur toute l'Ecriture Sainte, *Paris*, 1719, 2 vol. in fol. ; ou *Avignon*, 1767, 4 vol. in-4°. — OEuvres de M. Bossuet, *Paris*, 1743, 20 vol. in-4°. On en a donné en 1815 et année suivante à *Versailles* une édition in-8°, en 43 v.—Maldonat, Sur les Evangiles, *Pont-à-Mousson*, 1596 in fol.—Lucas de Bruges, Sur les Evangiles, *Anvers*, 3 vol. in-fol.—Critici sacri, *Londres*, 1660, 10 vol. in fol. ou plutôt *Amsterdam*, 1698, 9 vol. in fol.—Synopsis criticorum, *Londini*, 1669, 9 vol. in fol. ; ou Utrecht, 1984, 5 vol. in-fol. — Ludovici Capelli Critica, *Parisiis*, 1650, in-fol. — Samuelis Bocharti Phaleg, Chanaan et Hierozoicon *Leyde*, 1611, 3 vol. in fol. — Concordantia Bibliorum à Lucâ Brugensi, *Coloniæ Agrippinæ*, Balthas. Egmond (Amst. Blaew.) in 8°—Dictionnaire de la Bible de dom Calmet, *Paris* 1730, 4 vol. in-

fol.— Pontificale Romanum, cum figuris, *Parisiis*, 1664 in-fol.— Collectio maxima Conciliorum, à Patribus Labbe et Cossart. *Parisiis*, 1672, 18 vol. in-fol. (En y joignant le Traité de Jacobatius sur les conciles.) — Les Conciles d'Espagne, par le cardinal d'Aguirre, *Rome*, 1693, 4 vol. in-fol. — Les Conciles d'Angleterre, par Spelman et Wilkins, *Londres*, 1737, 4 vol. in-fol.— Bibliotheca maxima Patrum, 1677, *Lugduni*, 27 vol. in-fol. (Il faut y joindre l'Index qui fut imprimé à Gênes en 1707, et l'*Apparatus* de dom le Nourry, *Paris*, 1703 et 1715, 2 vol. in-fol.— Spicilegium veterum Scriptorum à dom. Martenne, *Paris*, 1723, 3 vol. in-fol. — Veterum Scriptorum, amplissima Collectio à dom Martenne et Durand, *Parisiis*, 1724, 9 vol. in-fol.—Thesaurus Anecdotorum a Domn. Martenne et Durand, *Parisiis*, 5 vol. in-fol.

Pères Grecs et Latins de l'édition des Bénédictins, etc., etc.

Il suffirait d'avoir : — Saint Justin, de 1742. — Saint Irénée, 1710. — Saint Clément d'Alexandrie *Oxford*, 1715, 2 vol. —Tertullien, 1664. — Origène 1733, 4 vol. in fol. — Saint Cyprien, 1726. —Lactance, 1748, 2 vol. in-4°. — Eusèbe, Cantorbéry, 1720, 3 vol. in-fol. — Saint Athanase, 1698, 3 vol. — Saint Cyrille de Jérusalem, 1720. — Saint Basile, 1721, 3 vol. — Saint Grégoire de Nazianze, 1630, 2 vol.— Saint Jean Chrysostome, 1718, 13 vol. — Saint Jérôme, 1693, 5 vol. — Saint Augustin, 1679, 8 vol. — Saint Cyrille d'Alexandrie, 1638, 7 vol. in-fol.— Théodoret, 642, 4 vol in fol. et 5 avec l'*Auctarium* du P. Garnier, 1684. — Saint Léon, *Lyon*, 1700, in-fol., ou *Rome*, 1715, 3 vol. in-fol. — Saint Grégoire le Grand, 1705, 4 vol. in-fol. — Saint Jean Damascène, 1712, 2 vol. in- fol.— Saint Bernard, 1690, 2 vol. in-fol; saint Thomas d'Aquin, 1660, 19 vol. in-fol. — Gerson, *Anvers*, 1706, 5 vol. — D. Isidori Hispalensis Opera, *Matriti*, 1778, 2 vol. in-fol.—Saint Grégoire de Tours, *Paris*, 1699, in-fol. — Flavii Josephi Opera omnia, cum versione J. Hudson, recensuit Sigebert Havercampus, *Amst.* 1726, 2 vol. in-fol. Petavii, Dogmata theologica, *Paris*, 1644, 5 vol. in-fol. — Thomassin, dogmata Theologica, *Paris*, 1683, 3 vol. in-fol. — Le P. Morin, De pœnitentia, 1 vol., 1655. De sacris ordinationibus, 1 vol. 1655. Exercitationes Biblicæ, 1 vol. 1669. — Juenin, de Sacramentis, *Lyon*, 2 vol. in-fol. — La Grande Perpétuité de la foi par MM. Arnauld et Renaudot, 1711 etc., 5 vol. in-4. —Maldonati Opera theologica, *Paris*, 1677, in-fol. — Launoii Opera theologica, *Vienne* 1731, 10 vol. in-fol. (Un certain nombre des écrits de Launoy ont été mis à l'index).— Antonini Augustini Canones pœnitentiales, *Tarragone*, 1581, in-4°.— Cas de conscience de Pontas, *Paris*, 1741, 3 vol. in-fol. (Il faut y joindre les *Cas de Conscience* de Lamet et de Fromageau, *Paris*, 1733, in-fol. 2 vol. — Amati Pouget Institutiones in modum Catecheseos, *Paris*, 1725, 2 vol. in-fol (Il faut prendre les exemplaires qui ont le moins de cartons.) — Sermons de Bourdaloue, *Paris*, 1707, 16 vol. in-8. —Sermons de Massillon, *Paris*, 14 vol. in-12. —Grotius, De Veritate Religionis Christianæ, *Leyde* 1662 in-12 (Livre, comme nous l'avons déjà observé, qui ne doit être lu qu'avec beaucoup de réserve). — Huetii Demonstratio Evangelica, *Paris*, 1690, in-fol. ou 1679. — Pensées de Pascal, *Paris*, 1783, in-12. — Dissertation sur l'Existence de Dieu, par Jacquelot, la Haye, 1697, in 4 (L'auteur était protestant). — L'Existence de Dieu prouvée par les merveilles de la nature, par Niewentyt, *Paris*. 1725, in-4. — Bellarminus, De Controversiis fidei, *Pragæ*, 1721, 4 vol. in-fol.— Adriani et Petri de Wallembourck, de Contriversiis fidei, Cologne, 1670, 2. vol. in-fol. — Histoire Ecclésiastique de Fleury et Continuation du P. Fabre et de Goujet. *Paris*, 1691, 36 vol. in-4, et 37 avec la Table, 1758. — Bibliothèque des auteurs Ecclésiastiques par Dupin, et Continuation par Goujet; *Paris*, 1698, etc., 59 vol. in-8. (L'ouvrage de Dupin a été mis à l'index par décrets du 1 juillet 1693 et du 10 mai 1757.) — Acta Sanctorum des Bollandistes, Anvers 1643 et suiv. 47 vol. in-fol. (jusqu'au 7 octobre. On a donné depuis plusieurs volumes.)

Première Question. — *Principes de la religion naturelle, ou vérités que l'on peut connaître par les seules lumières de la raison.*

§ I. *Nécessité de rechercher la vérité.* — Lisez : 1. Pascal, première pensée; 2. Descartes ; 3. le Père Malebranche.

§ II. *De l'existence de Dieu.* — 1. La preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'idée innée. — 2. Abbadie, Traité de la vérité de la religion, section 1re. — 3. Les Méditations de Descartes. (Les œuvres philosophiques de Descartes ont été condamnées par la congrégation de l'Index, en 1693 et en 1723.)— 4. Locke, sur l'idée innée. (Son *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, traduit de l'anglais par Pierre Coste, a été condamné par un bref de Clément XII, du 19 juin 1734.) — 5. Malebranche, Recherche de la vérité, tom. II, liv. 4, chap. 2. — 6. Lamy, benédictin, Lettre contre M. Brillon. — 7. Lami, de l'Oratoire, Lettres philosophiques. — 8. MM. de Valembourg, traité XIII. — 9. Annotations sur les Méditations de Descartes. — 10. Josua Stegmanus, disputatio 3. — 11. Isaac Jacquelot, De l'Existence de Dieu. (L'auteur était protestant.) — 12. Le P. Marin Mersenne, L'impiété des deistes, athées et libertins combattue, *Paris*, *Billaine*, 1624. — 13. Traité de la religion contre les athées, les deistes et les nouveaux pyrrhoniens, *Paris*, 1677. — 14. Fénélon. — 15 et 16. Les Ouvrages de l'abbé Le François. — 17. Les Ouvrages de Bergier. — 18. Christophori a Capite Fontium Epitome novæ illustrationis adversus impios, libertinos, atheos, etc., *Parisiis*, 1585. — 19. Clarke, De l'Existence et des attributs de Dieu, traduit par Ricotier, *Amsterdam*, 1717, 2 tom. en 1 vol., ou *Paris* 1744, 3 vol. in-12. — 20. Louis Ferrand, De la Connaissance de Dieu, *Paris*, 1706.— 21. Bernard Nieuwentyt, traduit par Pierre Noguez sous le titre : De l'Existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature. — 22. Guillaume Derham, traduit par Jacques Lufneu sous le titre : De la théologie physique, 1729, in 8°. (Il a donné aussi la Théologie astronomique traduite en 1730, in-8°.

§ III. *l'Essence et les principaux attributs de Dieu, qui sont les principes de la religion naturelle.* — 1. Abbadie, section 2. — 2. Lamy, Bénédictin, Contre Spinosa. — 3. Wittichius, *item*. — 4. Vesthysius, *item*. — 5. Brochius *item*. — 6. Cumberland, Réfutation de Hobbes. (L'auteur, et son traducteur Barbeyrac, étaient protestants.) — 7. Vitriarius. — 8. Cuperus, qu'on ne doit lire qu'avec précaution. — 9. Puffendorf en dit quelque chose dans son traité *De jure naturali et gentium*.

§ IV. *De l'essence de l'homme; immortalité de l'âme.* — 1. Abbadie, *ibid.* — 2. Descartes, *ibid.* —3. MM. de Valembourg, traité XIII. — 4. Melchior Canus, De locis theologicis, lib. XII, cap. 2. — 5. Fromond, Traités de l'âme. — 6. Thomasius. — 7. Wangnereck. — 8. Huet, *in Origen.* q. 6. — 9. Le P. le Nourry, Apparat. in S. Irenæum. — 10. Le P. Bagot, Apologeticus fidei.

§ V. *La religion naturelle.* — Abbadie, section 2.

Deuxième Question. — *Les principes de la religion surnaturelle ou de la foi.*

Sur les articles suivants, lisez : 1. Holden (Henri) Analysis fidei. — 2. Bourdaille (Michel), Theologie morale. — 3. Regis, L'Accord de la foi et de la raison.

— 4. Du Pin, Doctrine chrétienne. — 5. Arnauld, Apologie des saints Pères, chap. 45-47. 3e part., 3e point. — 6. D'Argentré, Analyse de la foi. — 7. Le Clerc, De l'incrédulité, liv. 2, chap. 1. (Jean Le Clerc était calviniste.) — 8. Bristow, Veritates aureæ sanctæ Germanæ Ecclesiæ. — 9. Le P. Bagot, Apologeticus fidei. — 10. Huet, Concorde de la foi et de la raison. — 11. Josua Stegmannus. — 12. Saint Clément d'Alexandrie, Admonitio ad gentes. — 13. Saint Justin, ses deux Apologies. — 14. Athénagore, Apologie. — 15. Tertullien, Apologétique. — 16. Origène, Contre Celse. — 17. Eusèbe, Préparation évangélique. — 18. Saint Jean Chrysostome, Quod sit Deus? — 19. Saint Augustin, De civitate Dei. — 20. Théodoret, De curandis græc. affectib. — 21. Saint Thomas, Summa contra gentes. — 22. Grotius, De veritate religionis. — 23. Limborch, De veritate religionis. — 24. Pascal, Pensées. — 25. Abbadie, Vérité de la religion chrétienne. — 26. Principes de la foi de Duguet, 3 vol. — 27. Houtteville, édition de 1741, Vérité de la religion chrétienne. — 28. Le François, Preuves de la vérité de la religion. — 29. Clarke, Traité de l'Existence de Dieu et de la vérité de la religion. — 30. Addisson, Sur la vérité du christianisme. — 31. Littleton, La religion prouvée par la conversion de saint Paul. — 32. Ditton, La religion prouvée par la Résurrection de Jésus-Christ. — 33. Warburton, Dissertation sur le miracle à l'occasion de Julien et du temple de Jérusalem. — 34. La Berthonie, Œuvres pour la défense de la religion. — 35. L'abbé Guenée, Lettres de quelques Juifs portugais. — 36. Holland, Réflexions philosophiques sur le *Système de la nature*. — 37. Bullet, Réponse critique à quelques difficultés. — 38. Entretiens philosophiques sur la religion. — 39. Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques, 3 vol.

§ I *L'essence de la foi, la différence de la foi et de la connaissance naturelle des choses divines.*

§ II. *Que la foi doit être appuyée sur deux principes.* — 1° Que tout ce que Dieu révèle est véritable. — 2° Que c'est Dieu qui a révélé toutes choses.

§ III. *Que ces deux principes doivent être connus par l'évidence.*

§ IV. Si l'Existence de Dieu peut être connue par la foi.

§ V. *Si la foi est plus certaine que les autres sciences ; si le Saint-Esprit nous fait porter la certitude de la foi, au delà des raisons que nous avons de croire.* — 1. Soto, Traité latin de la Nature et de la Grâce. — 2. Melchior Canus, lib. II, chap. 8. — 3. Francon, abbé d'Affligbem en Brabant, Tractatus de Gratia seu Beneficentia Dei.

§ VI. *Des actes de l'entendement et de la volonté qui composent la foi.*

§ VII. *Différence de la foi divine et humaine.* — 1. Nicole, Traité de la foi humaine. — 2. Tournely, Dissertation de l'infaillibilité de l'Eglise. — dans les faits, réponse aux objections.

§ VIII *Combien il est avantageux que Dieu conduise l'homme pécheur par la foi plutôt que par la raison.*

Troisième Question. — *Application de ces principes à la religion chrétienne. Vérité de la religion chrétienne.*

§ I. *Que tout ce que Dieu révèle est véritable.* — Melchior Canus, lib. II.

§ II. *Que la religion chrétienne est révélée de Dieu.* — 1. Abbadie, Traité de la vérité de la religion. — 2. Hugo Grotius, De veritate religionis. — 3. Pascal, Pensées. — 4. Jacquelot. — 5. Huet, Démonstration évangélique. — 6. Pianesse. — 7. Zanchius. — 8. Origène, Contra Celsum. — 9. Raymundus Martinus, Pugio fidei. — 10. Eusebius, Préparation et Démonstration évangélique. — 11. L'Abbé Houtteville. — 12. Holtzclau, Tractatus de Deo Verbo incarnato. — 13. Le P. Richard, Traité de la religion dans le Supplément, tome VI du Dictionn. ecclésiast. — 14. Traité de M. de la Chambre. — 15. D'Espence (Claude), Tractatus de variis rebus sacris. — 16. Witasse (Charles), Tractatus de Deo, de Incarnatione.

§ III. *Que la religion mosaïque a été aussi révélée de Dieu.* — Lisez les mêmes auteurs que ci-dessus, question 3, § 2. — Lisez aussi : 1. Allix, Réflexions sur les livres de Moïse. — 2. Les deux livres de Josèphe, contre Appion.

§ IV. *Examen de la preuve tirée des miracles.* — 1. Pascal, Pensées. — 2. Le Clerc, lettre 2e à la fin du Traité de l'incrédulité. (Nous avons déjà fait remarquer que Jean le Clerc était calviniste.)

§ V. *Examen des preuves que nous n'avons que par l'entremise des sens.* — 1. Arnauld, Vraies et fausses idées. — 2. La Réfutation, par le P. Malebranche. — 3. La défense de M. Arnauld.

§ VI. — *Examen des preuves morales, si elles peuvent produire une certitude égale à celles que produisent les preuves métaphysiques.* — 1. Le petit Traité à la fin des *Pensées* de Pascal. — 2. Holden, Analysis Fidei. — 3. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei. — 4. Bernoulli, De arte Conjectandi.

§ VII. — *Contre la religion de Mahomet* (Lisez les auteurs déjà cités sur l'autorité de la religion chrétienne en général,) lisez aussi : — 1. Richardus, ordinis Prædicatorum. — 2. Forbesius, Instructiones Historico-theologicæ, lib. 4. de Mahumede. — Ludovicus Marraccius. Refutatio Alcorani; Prodromus ad Refutationem Alcorani. — 3. In quo Mahometanæ sectæ falsitas ostenditur; Christianæ religionis veritas comprobatur. — 4. Jean André. — 5. Relandus de religione Mahumedica Turcica, spurcitiæ et perfidiæ sigillatis. — 6. Le P. Alexandre sur le VIIe siècle. — 7. Thomasius, Disputes contre les Juifs et les mahometans. — 8. Turrecremata, cardin. Contra principales errores Mahometi. — 9. Michel Nau. Ecclesia Christiana contra Alcoranum defensa, 1680, in-4°.

§ VIII. *Contre les Juifs.* (Lisez les mêmes auteurs que sur la vérité de la religion chrétienne; lisez aussi :) — 1. Hieron. de Sancta-Fide, Contra Judæos ; Judæi ad Christianismuum conversi, libri duo. — 2. Herm. Witsius, Judæus Christianisans circa principia fidei et sanctam Trinitatem.

§ IX. *De la religion des Tartares et autres payens.* — 1. Adelphus, abbas ordinis Sancti Benedicti, Contra Saracenos liber unus. — 2. Cantacuzène (Jean), Contra Saracenorum hæresim pro Christiana religione apologiæ quatuor, et contra Mahometem orationes quatuor Joannis Cantacuzeni : Græce et latine per Rod. Gualtherum.

Quatrième Question. — *Parmi les sociétés chrétiennes, quelle est la véritable ?*

(Sur tous les articles suivants, lisez :) — 1. Bellarmin. — 2. Melchior Canus, — 3. Nicole, Préjugés légitimes; Les prétendus Réformés convaincus de schisme; L'Unité de l'Eglise, — 4. Bossuet, la Conférence avec M. Claude ; Exposition de la Foi. — 5. Joan, Lud. Vives, De veritate Fidei Christianæ, lib. V, Lugd., 1551. — 6. MM. de Valembourg, De Judice controversiarum, et in Compendio controvers. et in tractat. III. — 7. Pélisson, dans ses *Réponses*, traite fort bien la difficulté du concile de Rimini. — 8. Tillemont, Sur les Ariens, chap. 83 et suiv., fournit aussi de bonnes raisons sur ce point. — 9. L'abbé de Bourzeis, Discours au prince palatin, et les raisons qui nous obligent de ne nous en séparer jamais. — 10. Forbesius, Instructiones historico-theologicæ, I, 14 — 11. Le livre I, tom. II, de la grande Perpétuité de la Foi, par Arnauld. — 12. Le P. Thomassin. — 13. Langevin, Traité de

l'Eglise.—14. Serrarius, Prolégomènes.—15. Dirois, Preuves et préjugés pour la religion chrétienne et catholique, *Paris*, 1683.—16. Le card. du Perron, Réplique au roi de la Grande-Bretagne. — 17. Le P. Véron, Méthode de Controverse. —18. Le card. de Richelieu, Méthode.—19. Gretser, Defensio Bellarmini.—20. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei. — 21. Turrecremata. — 22. M. de Choiseul, évêque de Tournay; Mémoires touchant la religion, 3 vol. in-12, *Paris*, 1680. — 23. Launoy, VIII^e^ partie de ses *Lettres*. — 24. Bossuet, III^e^ Avertissement aux Protestants. — 25. Pierre Simonis, Apologia pro veritate catholica.—26. Questions quodlibétiques : S'il y a une juste raison de quitter l'Eglise. — 27. Papin, La tolérance des Protestants, et l'autorité de l'Eglise.—28. Jean-Baptiste de Rosemond, défense de la religion chrétienne et de l'Ecriture sainte, contre les Déistes, *Paris*, 1681.—29. Bullus, à la fin de son livre pour le concile de Nicée, sur la difficulté des Ariens, Oxonii, 1685.

§ I. *Si l'on peut être sauvé dans toutes les sociétés chrétiennes.*—1. Reginaldus Polus, Pro ecclesiasticæ unionis defensione ad Henricum VIII, libri quatuor, adversus Lutherum et alios sectarios, in folio. — 2. Bossuet, Œuvres.—3. Ignatius Brunus, de Ecclesia quæ non errat, nec errare potest.—4. Capet (Jean), De Ecclesia vera Christi libri tres.

§ II. *Si l'on peut communiquer avec les schismatiques en certaines occasions.* — 1. Gerson, de modo se habendi tempore schismatis, part. I. — 2. Tillemont, Sur les Ariens, chap. 85; et sur saint Hilaire.

§ III. *Le sentiment de saint Augustin sur le schisme des dix tribus.* — 1. Balduinus, Præfatio in Collationem Carthaginensem apud Optatum.

§ IV. *Les articles fondamentaux.*—1. Le Fèvre, Motifs invincibles. — 2. MM. de Valembourg, De Articulis necessariis.

§ V. *Les caractères de l'Eglise véritable, son antiquité, son étendue, sa sainteté.* — 1. Didacus Noghera, De ecclesia Christi ab hæreticorum conciliabulis dignoscendis libri duo. — 2. Art. Laur. Faunt., De ecclesia Christi in terris.

§ VI. *Savoir si l'Eglise renferme les pécheurs.* — 1. M. Arnauld, dans le Renversement de la Morale chrétienne, fournit une bonne réponse.—2. Alexandre, sur le IV^e^ siècle. — 3. Saint Augustin, Contre les Donatistes. — 4. Halloixii. Origenes defensus, lib. III.

§ VII. Si l'Eglise renferme les Catéchumènes.

§ VIII. Que l'Eglise a ses caractères, — 1. MM. de Valembourg. Tractat. De unitate Ecclesiæ et De Articulis fundamentalibus. — 3. L'Archevêque de Tours, Sur les caractères de la véritable Eglise.

§ IX. *Que les Eglises protestantes ne les ont pas.* — 1. Joan. Laur. Lucchesinius, Demonstrata impiorum insania ; sive nova copia et series centum evidentium signorum Veræ fidei... contra Schismaticos, hæreticos etc. — 2. Le P. Ch. L. Richard, Les Protestants débontés de leurs prétentions.

§ X. — Sur l'établissement des ministres protestants. 1. Champneus (Anton.), De vocatione ministrorum tractatus. — 2. MM. de Valembourg De Missione Protestantium. — 3. Forbesius, In Apocalypsim, et ad calcem tractatus De vocatione Ministrorum.

§ XI. *Sur le Schisme et le sentiment des Grecs et des sectes d'Orient ; savoir s'ils sont hérétiques ou schismatiques.* — 1. Richard Simon, Creance des Eglises d'Orient. — 2. Leo Allatius, De Consensione, etc. — 3. Antiquitates Orientales, avec la Vie du P. Morin. — 4. Richard Simon, Voyage du Mont Liban. — 5. le Livre de Nectaire, patriarche de C. P. et sa Réfutation. — 6. Schelestrat, Actes de l'Eglise d'Orient, contre les Luthériens et les Calvinistes. —7. M. Arnauld, dans ses Steyaertes. — 8. Athènes ancienne et moderne. — 9. Thomæ Schmidt Epistola de Ecclesiæ Græcæ hodierno statu. — 10. Le P. Mabillon, Sæc. IV Benedict. pag. 2. Præfat. — 11. Leo Allatius, De octava Synodo, cap. 14 et 15. — 12. Le P. Alexandre. — 13. Petrus Strozza, De dogmatibus Chaldæorum, etc.

§ XII. *Sur les sectes des juifs.*. — 1. Serrarius, opuscul. Trihæresium.—2. Joseph Scaliger. — 3. Drusius, De tribus sectis judaicis. — 4. Pfeiffer, Traité sur les trois Hérésies des Juifs.

CINQUIÈME QUESTION. —*La règle de foi pour connaître les articles révélés et non révélés, les Décisions de l'Eglise.*

§ I. *La Règle pour connaître les Articles révélés et non révélés savoir, si c'est l'Ecriture sainte, l'esprit particulier, ou l'Eglise.* — Sur tous les articles suivants, il faut lire les mêmes auteurs qu'on a cités sur les *Questions de l'Eglise en général.*

§ II. *Le sentiment des Anglicans sur ce point.* — Beveregius, Præfat. in Canon. Apostol. codice, apud Cotelerium, editio nova. — 2. Deux Discours de controverse, par Dodwel.

§ III. — *S'il n'y a pas de cercle vicieux.* — 1. Bourdaille, Théologie morale. — 2. Holden, Analysis Fidei. — 3. La Méthode du Cardinal de Richelieu. — 4. Serrarius, prolegomen. — 5. Lettre de Jean Fronteau.

§ IV. *Definition de l'Eglise.* — 1. M. de Launoy, part. VII, I. epist. 13.—2. Bellarmin.—3. Melchior Canus.

La définition de Bellarmin est-elle bonne ? — M. Dupin.

Est-ce une assemblée de toute sorte de sectes ? *Voy.* le traité De l'unité de l'Eglise.

Peut-on être sauvé hors de l'Eglise ? — 1. Le cardinal Bellarmin. — 2. Melchior Canus. — 3. Préjugés légitimes contre les calvinistes. Voy. Unité de l'Eglise.

§ V. Indéfectibilité de l'Eglise — ..... 1..... .....

§ VI. *Infaillibilité de l'Eglise.* — 1. Davenportius.

§ VII, *Savoir si la Synagogue était infaillible.* — Lightfoot, Sur les promissions divines accordées à l'Eglise juive.

§ VIII. *Si la raison de M. Pélisson et de M. de Meaux est bonne, qu'il faudrait suivre l'autorité du plus grand nombre, quand même il n'y aurait pas d'assistance du Saint-Esprit.* — Saint Athanase, Discours contre ceux qui jugent, de la vérité par la seule autorité de la multitude, avec les réflexions sur ces discours.

§ IX. *Si l'infaillibilité s'étend jusqu'au choix des expressions, et à l'intelligence du texte, et ce qui est dû aux décisions de l'Eglise sur ce point.* — 1. Paul Godet des Marets évêque de Chartres, Instruction pastorale. 2. Tournely, traité de l'Eglise. — 3. d'Argentré, Append. I. et II des Eléments de théologie.—4. M. de Cambrai (Fénelon) Quatrième instruction pastorale.—5. Sept Lettres contre M. de Cambrai, en 5 vol. —6. Les Considérations sur l'ordonnance de M. d'Apt. — 7. Le P. Amelotte, De Subscriptionibus. — 8. le P. Thomassin. — 9. M. de Marca, Dissertat. de quinta generali Synodo, dans les Conciles du P. Labbe. — 10. Idée générale du P. Amelotte.—11. Dissertationes Joa. Garnerii ad libellum Fidei Juliani Eclanensis. — 12. Tractatus De Subscriptionibus. — 13. Le P. Annat, Remède contre les scrupules. Il répond au traité de la Foi humaine, de Nicole.

§ X. *Si l'infaillibilité s'étend à la morale.* — 1. Melchior Canus. — 2. Les mêmes auteurs que ci-dessus.

§ XI. *Si l'infaillibilité s'étend à la canonisation des saints.* — Lisez les mêmes auteurs.

§ XII. *En qui réside l'infaillibilité de l'Eglise ; si le corps des pasteurs est infaillible.*

§ XIII. *L'Eglise non assemblée est-elle aussi infaillible que l'Eglise assemblée.*

§ XIV. *Savoir si des opinions, comme la probabilité, peuvent devenir les plus communes dans l'Eglise.*

§ XV. *Sur la méthode de prescription contre les hérétiques.* — 1. Tertullien, De præscriptionibus. —2. La Perpétuité de la Foi, tom. I, livre I. — 3. MM. de Valembourg, tract. 7 ; De præscript onibus. —4. Henri Sedulius, De Præscriptione.

§ XVI. *Sur les autres méthodes.*— Le P. Véron, Methode et Controverse. — MM. de Valembourg tract. 2, De Methodo Augustiniana, et ejus defensio.

Sixième Question.— *La règle de foi pour connaître les articles révélés et non révélés.*

Sur les conciles en général, Voy. les décisions des conciles.

Sur les articles suivants lisez les mêmes auteurs qui ont été cités sur les questions de l'Eglise en général. Lisez aussi : 1. Melchior Canus. — 2. Bellarmin. — 3. Jacobatius, Dissertationes. — 4 Delphinus, Dissertationes. — 5. de Carauza Dissertationes. (Elles se trouvent dans l'Appendice des Conciles du P. Labbe.) 6. Davenportus, De Ecclesiæ infallibilitate. — 7. Gerson.

Sur l'infaillibilité *et* la visibilité de l'Eglise, lisez : 1. Bossuet, Contre Claude et Jurieu. — 2. Du Perron. — 3. Saint Ignace, saint Irénée, saint Cyprien, Optat de Milève, saint Augustin, Melchior Canus, MM. de Valembourg, Holden, Véron, Thomassin, Nicole, Bossuet, Cordemoy, le P. Le Hayer.

Sur l'universalité de l'Eglise, en quel sens elle est infaillible, lisez Bellarmin.

Les pécheurs et les reprouvés sont-ils dans l'Eglise ? 1. — Melchior Canus semble le nier. —2. Soto, aussi. —3. Bellarmin l'a soutenu, livre II, chap. 3.

§ I. *En combien de manières un concile peut-il être général ?* — Traité de Durand, De la manière de célébrer un concile.

§ II. *D'où les conciles généraux tirent-ils leur infaillibilité ? si c'est de l'Eglise ?* — Charles Duplessis d'Argentré, Traité de l'Eglise.

§ III. *Est-ce par la foi ou par l'Evidence qu'on connaît qu'un tel concile est général ?* — 1. Bellarmin, Article particulier des conciles. — 2. Ceux qui ont écrit de l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits.

§ IV. *Conditions nécessaires pour faire un Concile général.*— Durand évêque de Meaux, De modo celebrandi concilii.

§ V. *A qui appartient le droit de convocation ?* — 1. Lancelot (Jean-Paul), livre I, De ses Institutions au droit canonique, titre 3, n. 2.

§ VI. *Quelles personnes ont droit d'assister aux conciles ?*

§ VII. — *Des conciles particuliers.*

Le concile œcuménique est-il supérieur au Pape ? — 1. Pour la négative, Bellarmin et Jacobatius. — 2. Pour l'affirmative, les théologiens français. — 3. Gerson, tractatus de Infallibilitate Papæ, de Potestate Ecclesiæ et ejus origine. — 4. De Marca, tom. II, Epist. ad Raymundum Formuntinum, ad Philippum Prossam, et Jacobum Bevilaquam (Boileau). — 5. Le docteur Boileau, Epist. ad Adrian. Valesium, et Joan-Gerbasium, III et IV tom. — 6. Les mêmes auteurs. Lettres sur la même matière. — 7. le P. Alexandre, Dissertat. sur la IV et V session du Concile de Constance.

Que doit-on entendre quand on dit que les conciles œcuméniques doivent être confirmés par le Pape ? — 1. Pierre d'Ailly, De Ecclesiæ generalis et Romani pontificis auctoritate.

Septième question. —*La règle de la Foi pour connaître les articles révélés et non révélés. Les Décisions des Papes.*

§ I. *Si les décisions des Papes sont infaillibles, et quelle soumission leur est due.* — 1. Melchior Canus. — 2. Bellarmin. — 3. Gerson tract. De potestate Ecclesiæ, part. I ejus Operum. — 4. Courtecuisse. — 5. Hieronymus Albanus. De Potestate Papæ et Concilii, *Lugduni*, 1558. — 6. Thomas Illyricus, De Potestate summi Pontificis. — 7. Alvarus Pelagius, De Planctu Ecclesiæ, ubi de potestate summi Pontificis, *Venetiis*, 1560. — 8. Déclaration du clergé, de 1682.

§ II. *Savoir si le Pape est le chef de l'Eglise, s'il est successeur de saint Pierre.*— 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2 Le P. Véron, tom. II *Controvers.*, résume le livre de Blondel : *De la primauté de l'Eglise Romaine*, et le livre de Saumaise *De primatu Papæ*. — 3. L. Fèvre, Motifs invincibles. — 4. Leo Allatius, De Consensu, contre les Grecs. — 5. MM. de Valembourg, Compendium Controvers. — 6. Pearson, Opuscules posthumes, démontre que saint Pierre a été à Rome. — 7. Abraham Echellensis, dans son Eutych. vindicatus. — 8. Louis Ferrand, Traité de l'Eglise contre les hérétiques.

§ III. *Sur la primauté de saint Pierre, et sur la question des deux chefs qui n'en font qu'un.* — 1. Un mémoire de l'inquisition, touchant la question des 2 chefs qui n'en font qu'un. — 2. Habert (Isaac), Evêque de Vabres, De Cathedra seu de primatu sancti Petri. — 3. Eclaircissement de quelques objections contre le livre de la Grandeur, etc. — 4. Leo Allatius, De Consensu Ecclesiæ Latinæ, chap. 3, et liber utrusque Ecclesiæ, Græcæ et Latinæ, etc. — 5. Davenportus de Ecclesiæ infallibilitate. — 6. Le discours de M. Talon, pour la Réception du décret au Parlement. — 7. De Raconis, évêque de Lavaur. — 9. Antoine Diana, De primatu solius Petri. — 10. Dom Joseph Feuillant. — 11. le P. Thomassin. — 12, M. de Marca, Concordia, lib. I, et II. — 13. le P. Sirmond. — 14. Joan Eckius, De Primatu Petri adversus Lutherum, *Paris*, 1521. — 15. Agricola, De Primatu Petri et Romanorum pontificum, *Colonia*, 1599. — 16. Athanasii Rhetoris, De Primatu B. Petri, *Parisiis*, 1655.

§ IV. *Savoir si le Pape est le centre de la communion.* — M. de Marca, lib. II De Concordia, etc.

§ V. *Savoir si le Pape est obligé de suivre les canons.* — 1. Jacobatius. — 2. Gerson, De Ecclesiæ potestate et de Auferibilitate Papæ. — 3. de Marca. — 4. le P. Alexandre, sur la IV et V session du concile de Constance.

§ VI. — *le Pape est-il au dessus du Concile ?*

Sur le droit d'Appellation. — M. de Marca, De Concordia sacerdotii et imperii.

Sur la puissance temporelle et ecclésiastique du Pape. — 1. Bellarmin. — 2. Bossuet. — 3. Libelli De ecclesiastica et politica Potestate Elenchus, pro suprema Romani Pont. in Ecclesiam auctoritate, auctore Andrea Duval, doct. Sorbonico, *Parisiis* apud Franc. Jacquin, 1612. — 4. Avis d'un docteur sur un livre intitulé : De la puissance ecclésiastique et politique, *Paris*, 1612. — 5. Boileau. —6. Lupus. — 7. Gerson. — 8. Une Note de Cotelier, sur le IIe livre des *Constitutions apostoliques*, page 219 de la nouvelle édition. — 9. Saint Cyprien, saint Bernard, Cusa, Jacobatius, de Marca, Fleury.

Pour l'Histoire des Conciles, lisez : — 1 Dom. Ceillier, — 2. Thomassin. — 3. d'Hericourt. — 4. Hermant (Jean).

VIIIe Question. — *la Règle de Foi, les Décisions des Evêques.*

§ I. *Si les évêques et les prêtres sont juges de la doctrine, et des jugements des Facultés de Théologie.* — Melchior Canus. — Bellarmin De Conciliis. — Henrici Hamand, presbyteri Anglicani, Dissertationes de juribus episcopatus contra Blondellum. Lon-

dini, 1651. — Responsio ad Epistolam jesuitarum, auctore Optato Theologo Parisiensi. — Le P. Alexandre, dissert. 12, sur les 13e et 14e siècles, et : — Suffragium, qui est ensuite. — la Censure contre Vernant.

§ II. *Si les évêques peuvent obliger dans leurs mandements, à suivre une Doctrine qu'ils croient vraie, mais qui n'est pas communément reçue.* — Nicole, Traité de la Foi humaine.

IXe Question. — *la Règle de Foi ; les décisions en elles-mêmes.*

§ I. — *Ce qui est nécessaire pour faire un article de Foi.* — 1. Melchior Canus. — 2. Gerson, traité : Quæ veritates sunt credendæ. — 3. La Règle générale de la foi catholique du P. Véron, § 12 et 13. (MM. de Valembourg ont inséré ce livre dans leurs ouvrages.) — 4. Le P. Thomassin, Préface de ses Mémoires sur la Grâce. — 5. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei, lib. IV, disp. I.—6. Suarez. Tractatus de Fide, Sect. 2. — 7. Alphonsus à Castro, Adversus Hæreses, lib. I, cap. 8.

§ II. *Qualifications différentes des Propositions.* — 1. Holden, Analysis Fidei. — 2. Melchior Canus. lib. XII. — 3. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei, lib. IV, disput. 7. — 4. Directorium inquisitorum Cymerici, cum commentariis Francisci. — 5. Turrecremata, Summa de Ecclesia lib. IV, part. II. — 6. Albertinus, (Aubertin), De agnoscendis etc. Assertio, Q. 6. —7. Alphonsus a Castro, lib. I, cap. 3. De justa hæreticorum punitione. — 8. Asimacha, De catholic. institution. tit. 54, et in Enchirid, tit. 24.— 9. Delben, de officio inquisitoris.

§ III. — *Savoir si le silence de l'Eglise est une Approbation.* — Duguet, Traité des Exorcismes.

Xe Question. — *Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les Articles de foi depuis les Apôtres jusqu'à nous.*

Le moyen le moins principal qui est l'Ecriture sainte. — 1. Melchior Canus, De Locis Theologicis. — 2. Opstraet De locis Theologicis. — 3. Charles, Duplessis d'Argentré, Traité de l'Eglise.

Première section. — § I. *Savoir si l'Ecriture sainte est inspirée, si elle est révélée, s'il y a une assistance du Saint-Esprit pour toutes ses paroles.* — 1. Lisez une Dissertation de M. Petit-Pied, imprimée dans les Eléments de Théologie de M. d'Argentré. —2. Dupin. Dissertation préliminaire sur la Bible, pag. 88-91 et 146-183. — La censure de Louvain et celle de Douai. — 5. Estius, in Epist. ad Tim. cap. 8.— 5. La réponse de Lessius. — 6. Huet, propos. 4, pag. 259, edit. de 1690. — 7. M. Arnauld, tom. II, 6. pag. Des difficultés proposées à Steyaert. —8. Fortius, in Voto pro pace. — 9. Jean Henri Maius, une de ses quatre Dissertations. — 10. Holden, Analysis Fidei. — 11. La Mothe, Traité de l'inspiration. — 12. Le P. Nourry, in Apparatu, sur Athénagore, Théophile d'Antioche, et Saint Clément.

§ II. *Savoir si l'Ecriture a plus de vérité, de certitude et d'autorité que l'Eglise.* — Serrarius, Prolégomenes sur la Bible.

Section II. — § I. *Combien il y a de livres canoniques.* — 1. Dupin. Dissert. prélim. sur la Bible. — Melchior Canus. — 3. Huet, *Démonstration évangélique.* — 4. Bossuet, Dissertatio de libris Deutero-Canonicis.

§ II. *Savoir si la canonicité des saintes Ecritures est un point de foi historique, ou salvifique.* — 1. Serrarius.

§ III. *Si la Vulgate est la seule version authentique, et si l'on doit la préférer aux autres.*—1. Dupin. Dissertat. prélimin.—2. Walton. à la tête de la Polyglotte d'Angleterre, — 3. Pirot, De locis Theologicis. — 4. Pallavicin, Historia concilii Tridentini.

Des différentes versions de l'Ecriture. — 1. Dupin, Dissertat. prélim. sur la Bible, livre I, cap. 4-9. — Walton, à la tête de sa Polyglotte d'Angleterre.

§ IV. *Savoir si l'Eglise a une infaillibilité de privilége pour juger de l'authenticité de la Vulgate.* — 1, M. Arnauld, Lecture de l'Ecriture sainte. — 2. Paul Godet Desmarets, évêque de Chartres, instruction pastorale.

Des versions en langue vulgaire. — 1. Dupin. Dissert. prélim. chap. 10.

Section III. — § I. *Savoir si l'Ecriture est obscure, et sur les sens différents qu'elle peut avoir.* — 1: Serrarius, Prolégomènes. — 2. M. de Valembourg, tractat. 9, lib. II. — 3. Bellarmin De Verbi divini interpretatione. — 4. M. de Castorie, à la fin du traité de la lecture de l'Ecriture sainte. — 5. Le P. Nourry, in Apparatu, sur Tatien et sur Saint Clément. — Halloixi, Origenes defensus, lib. III. — 7. Gretser, Defensio Bellarmini. — 8, Ferrand, Defensio Biblica. — 9. L'Abbé Clémence, Réfutation de la Bible enfin expliquée de Voltaire. — 10. Saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Bernard, saint Thomas, Menochius, Vatable, Bellarmin Estius, Fromond, De Muis, Bellanger, Bossuet. D. Calmet, Sacy, Duguet, Mauduit, Carrière, le P. Houbigant.

§ II. — *Que l'Eglise est la règle infaillible de l'interprétation de l'Ecriture sainte.* — 1. MM. de Walembourg, Exam. propos. Fidei. — 2. Melchior Canus.

Premier point. — L'Eglise est infaillible, non-seulement pour l'interprétation de l'Ecriture sainte en général, mais aussi pour les passages particuliers qui regardent la foi et les mœurs. — 1. M. de Castorie, *ibid.* — 2. Le P. Thomassin, tom. I, tractat. I, De Proleg. Theol. — 3. Serrarius, Prolegomena.

Second point. — Savoir si elle est infaillible sur les choses de critique. — 1. Pallavicin, lib. VI, chap. 1 et 2. — 2. Bellarmin. — 3. Cajetan. — 4. le P. Véron, controv. 3. pag. 32. — 5. Vaber, Scrutin de la Bible. — 6. Ruitz, 334 règles pour l'intelligence de l'Ecriture. — 7. Corneille Reezer, De eodem argumento. — 8. Mauduit, de la Manière d'interpréter l'Ecriture. — 9. Wilkins, XIIIe Dissertat. — 10. Hantenus, contre Volzogen.

Troisième point. — Savoir si l'opinion du Concile de Trente est contre Cajetan. — 1. Bossuet, Première Instruction contre M. Simon. — 2. le P. Véron, Controvers. III, pag. 432. — 3. Cajetan.

Quatrième point. — Savoir si l'Eglise a reçu par tradition le sens des passages de l'Ecriture sainte. — 1. Andradius. — 2. Adam Sasbouth. — 3. Lindanus. — 4. Ruitz, 334 Règles pour l'interprétation de l'Ecriture sainte. — 5. Strangius. — 6. Wilkins, XIII dissertations. — 7. Hantenus contre Volzogen. — 8. Corneille Reezer, de l'Autorité de l'Eglise pour l'interprétation de l'Ecriture. — 9. Vaber, Scrutin de la Bible, et un autre traité : La Clef de l'Ecriture. — 10. Gérard, Traité de la bonne interprétation de l'Ecriture.

XIe Question. — *Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les articles de Foi depuis les apôtres jusqu'à nous. — Le moyen principal qui est la Tradition.*

Section. I. — L'Autorité de la Tradition.

§ I. — *Savoir si la Tradition est le moyen principal que Dieu a établi pour faire passer les vérités de siècle en siècle.* — 1. Bellarmin. — 2. le P. Alexandre, Dissertat. sur le IIe siècle de l'Eglise. — 3. MM. de Walembourg, De Traditionibus non scriptis. — 4. Holden. — 5. Un fort bon traité d'un Grec, nommé Bossalentes. — 6. Leo Allatius, De Octava Synodo.— 7. Halloixii, Origenes defensus, lib. III. — 8. le P. Nourry, Apparat. sur saint Irénée et saint Clément. — 9. Gretserus, Defensio Bellarmini. — 10. Gravina, pro sacro deposito

Fidei. — 11. Méthode du card. de Richelieu. — 12. Le card. du Perron, Réplique, 1, 2 et 3. — 13. Bossuet, Traité de la Communion sous les deux espèces, page 253. — 14. R. Simon, sur Gabriel de Philadelphie, pag. 241. — 15. Vincent de Lérins, in Commentario. — 16. Saint Polycarpe ; saint Irénée ; Tertullien, La perpétuité ; Bossuet, Défense de la Tradition et des SS. Pères.

§ 2. — *Si la tradition contient des articles qui ne sont pas dans l'Ecriture sainte.* — Lisez les mêmes auteurs.

Section II. — Où est la Tradition ?

§ 1. — *Savoir si la Tradition consiste principalement dans les écrits des Pères, ou dans la tradition orale.* — 1. Tertullien, De Præscriptionibus. — 2. Il y a quelque chose dans les Prolégomènes des Dogmes du P. Petau.

§ II. — *Savoir si le consentement unanime des pasteurs est une règle infaillible.* — 1. le P. Alexandre, dans l'endroit cité dessus, réfute Daillé et Rivet. — 2. Melchior Canus. — 3. Scrivenerus, contre Daillé, dans son Apologie pour les SS. Pères, *Londini*, 1672. — 4. Vincent de Lérins, in Commonitorio. — 5. Le P. Thomassin, tom. III, tract. 10, De Prolegom. theolog. — 6. Le P. Véron, Réponse au livre des 5 ministres de Charenton. (Il refute le livre de Daillé.) Voyez aussi ses Controverses. — 7. De Auctoritate SS. Patrum, Dissertatio Theologica, Macarii Havermans, *Colonia*, 1677.

§ III. *Si les Pères sont infaillibles comme docteurs, ou comme témoins de la Tradition.* — Lisez les mêmes auteurs que ci-dessus.

§ IV. *Sur la méthode de lire ou d'entendre les SS. Pères.* — On peut voir la Méthode des Pères, par l'abbé de Moissy.

§ V. *Savoir si le consentement unanime des Théologiens est une preuve unanime de la Tradition.* — Melchior Canus.

§ VI. *L'autorité des Théologiens comparée avec celle des SS. Pères.* — Lisez l'ouvrage intitulé : Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, 3e conférence.

Section III. — L'intelligence de la Tradition.

Savoir si l'Eglise est infaillible à juger du sentiment de tous les Pères en général, et de chacun d'eux en particulier. — Considérations sur l'ordonnance de M. d'Apt. — 2. M. de Chartres (Godet), Instruction pastorale.

XIIe Question. — *Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les vérités depuis les apôtres jusqu'à nous.*

§ I. *L'utilité de l'histoire et des langues.* — 1. Melchoir Canus. — 2. le P. Mabillon, Traité des Etudes monastiques, indique un traité de l'usage de l'histoire. — 3. Opstraët, Loci Theologici, 3 vol. in-12. — 4. Franc. Davenport, Systema Fidei.

§ II. *L'utilité de la philosophie.* — 1. Melchior Canus. — 2. Le P. Mabillon, Etudes monastiques, chap. 9 et 10, indique quelques auteurs sur cette matière. — 3. Robert Baronius : La philosophie servant à la théologie. — 4. On peut voir une note de J. B. Cotelier, liv. 1. Constitutæ Apostol., page 204, nov. editionis. — 5. Launoy, De varia Aristotelis fortuna. — 6. Le P Nourry, sur Saint-Clément, dissert. 2, cap. 15. — 7. Jean Musée, de l'Usage de la philosophie dans la théologie.

§ III. — *De l'utilité du raisonnement.* — 1. Melchior Canus. — 2. Le P. Mabillon, Traité des etudes monastiques 2e partie, chap. 6. — 3. Le P. Thomassin, tom. III, tract. 1, De Prolegom. Theologiæ. — 4. Moraines, in Anti-Jansenio.

L'autorité de l'argument négatif. — 1. Joan Bapt. Thiers, Exercitatio adversus Joan. Launoii dissertationem De auctoritate negantis argumenti, *Paris* 1662, chez Le Sourd. — 2. Ejusdem Joan. Bapt. Thiers, Defensio adversus Joann. Launoii appendicem, ad Dissertationem de auctoritate negantis argumenti. *Paris*, 1664, chez Leonard.

§ IV. — *Savoir si les conclusions théologiques sont des articles de foi.* — 1. Melchior Canus. — 2. MM. de Valembourg, Tractat. de methodo Augustin. et ejus defensione. — 3. Gravina, Catholicæ Præscriptionis lib. 1, præscriptio 6.

§ V. *Si elles le peuvent devenir.* — 1. Melchior Canus. 2. Vincent de Lerins, Commonitorium. — 3. Différents théologiens sur la 1ere question de la *Somme* de St. Thomas, et sur la question des deux volontés en Jésus-Christ. — 4. Le P. Bagot, Apologeticus fidei, lib. IV, disput. 1 et 7. — 5. Alphonsus à Castro.

§ VI. — *S'il y a de nouveaux articles de foi.* — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. Andr. Hyperii, Methodi theolog. seu Locorum communium, lib. 1 (Edition corrigée.)

La manière de faire usage des lieux théologiques par rapport aux matières de théologie. — 1. Melchior Canus, De Locis theologicis. — 2. Gerson, De Examine doctrinarum, opera part. 1. — 3. Le P. Thomassin, tom. III, tractat. 10, De prolegom. theologiæ. — 4. Le P. Mabillon, Traité des études monastiques. — 5. Opstract, De Locis theologicis.

Des attributs de Dieu connus par la Révélation.

Sur les questions en général. — 1. Saint Thomas, 1re partie. — 2. Vitasse, Traité des Attributs. — 3. On peut voir le P. Petau, *Dogmata Theologica*, pour connaître les sentiments des saints Pères. — 4. Vasquez, pour connaître les sentiments des scholastiques. — 5. Estius in 1 Sententiarum. — 6. Le P. Thomassin. — 7. Clarke. — 8. Nieuwentyt. — 9. Nicole, Sur le Symbole. — 10. Andr. Hipperius, Method. Theolog. seu Locorum communium, lib. 1. — 11. Forbesius, Instruct. historico-theolog., lib. 1. — 12. Valæus, Des Attributs. — 13. Zanchius, tom. II. — 14. S. Irénée, Tertullien, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem ; saint Grégoire de Nysse, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie ; saint Jean Damascène saint Anselme, Saint Thomas, Ambrosius Victor, le P. Petau, Vitasse, Jacquelot, Fénelon, 2e édition. — 15. Derham.

Tous ces auteurs établissent la révélation contre les athées, les matérialistes, les païens et les manichéens.

Sur le nom de Dieu révélé à Moïse. — 1. Ludovicus Capellus, Critica sacra *ad calcem*. — 2. Henr. Hottingerus, De Nominibus Dei. — 3. Les traités de Drusius. — 4. Michel de Valcher, Spicilége de 22 Controverses. — 5. Gatakerus, Dissertation sur ce point.

Touchant l'unité de Dieu, et le sentiment des païens sur ce point. — 1. Le P. Nourry, in Apparatu, sur saint Justin et sur saint Clément. (Il indique les endroits où cette question est traitée.) — 2. Gretserus, Defensio Bellarmini. — 3. S. Thomas, 2-2, part. III, 9, 94.

Sur l'idée de Dieu suivant les Talmuds. — Bartoloccii, Bibliotheca Rabbinica, part. 1.

Sur la distinction des attributs de Dieu. — 1. Lisez, touchant la dispute entre Barlaam, Palamas et Acyndinus l'ouvrage de Leo Allatius, De Consensu utriusque Ecclesiæ, lib. II, cap. 17. — 2. On peut voir une conférence entre Paul patriarche latin de C. P. et Jean de Cantacuzène. Elle se trouve dans une collection d'auteurs Grecs traduite par Arcudius. — 3. On peut voir encore les traités d'Acyndinus, de Palamas, de Cyparissole, de Manuel Calcas, de Cydonius, de Gregoras ; un Concile des Grecs sur ce point, dans l'*Auctuarium Bibliothecæ Patrum* du P. Combefis, et à la fin du concile de

Florence, et l'*Histoire* de Jean Cantacuzène, touchant le sentiment des scholastiques sur ce point. — 4. De P. Frassen. — 5. Salomon Vantil, Theologiæ utriusque Compendium. — 6. Josua Stigmanus, Inscript. Photinianismus.

Sur la spiritualité de Dieu. — 1. Note de Cotelier, Sur l'homélie 17, faussement attribuée à saint Clément, pag. 751, nova editio. — 2. Le P. Alexandre, sur Tertullien. — 3. Huet, in Origenianis, I, qu. est. 2. — 4. Pamelius, Paradoxa Tertullian. cum Antidoto. — 5. S. Epiphane, Contre les Audiens.

Savoir s'il y a quelque proportion entre les attributs de Dieu et ceux de la créature. — Voir les mêmes auteurs.

Sur l'éternité, est-elle successive? — 1. Salomon Van-Til, Theologiæ utriusque Compendium. — 2. La Luzerne.

Sur l'immensité de Dieu. — 1. Le P. Thomassin, Des Attributs. — 2. Salomon Van Til, opus modo citatum. — 3. On trouve aussi quelque chose sur cette matière dans la Dispute de M. Arnauld et du P. Malebranche.

Sur quelques autres attributs de Dieu. — 1. Les mêmes auteurs que dans les articles ci-dessus. — 2. Fénelon. — 3. Bossuet.

Sur la vision intuitive. — 1. Garnerius, in Auctuario Theodoreti, Dissertat. III, cap. 7. (Il explique Théodoret.) — 2. Le P. Le Quien; Note sur saint Jean Damascène, explique saint Chrysostome. — 3. Clemens Galanus, in Conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana. — 4. Allatius, in libro inscripto : Joan. Hottingerus fraudis et impostura convictus, et in lib. De octava synodo Photiana, c. 14. (Son Traité du Purgatoire.)

Savoir si l'on peut montrer par la raison la possibilité de la vision intuitive. — 1. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei, parte posteriori, lib. V, dissert. 1. — 2. Moraines, in Antijansenio.

Savoir si Adam, Moïse et saint Paul ont vu Dieu. — 1. Le P. Thomassin. — 2. Contenson, Tract. de Fide.

Sur la lumière de la gloire. — 1. On trouve quelque chose qui y a rapport dans le chap. 2 du livre De Corrept. et Gratia, de saint Augustin. — 2. Le P. Alexandre, dissert. 14, sur le XIIIe et XIVe siècle, prop. 5.

Sur les espèces expresses ou impresses. — 1. Malebranche, Recherche de la Vérité. — 2. Arnauld, Des vraies et fausses idées, et la réfutation du P. Malebranche.

Sur la question des millénaires. — 1. Witasse, De Attributis. — 2. M. de Tillemont. — 3. Note de Cotelier sur la IIe Epître de saint Clément, pag. 186, novæ edit. — 4. Le P. le Nourry, in Appar., dissert. 1, De omnibus generatim II sæculi scriptoribus. — 5. Feu, De Attributis. — 6. Valæus, operum, tom. II. — 7. Le P. Alexandre, Sur le Ier siècle. — 8. Le P. Mabillon, Note sur le serm. 2 De omnibus sanctis de saint Bernard. — 9. Bellarmin, De Ecclesia triumphante. — 10. Préface des Bénédictins sur saint Hilaire. — 11. Huet, in Originianis, q. 5 et 11. — 12. Leo Allatius, de VIII synodo Photiana, et dans son Traité du Purgatoire. — 13. Salmeron, Sur les Epîtres, dans les disputes De Veritate Purgatorii, explique les prières pour les morts. — 14. Serrarius, opusc. Contra Fitidium. — 15. Pamelius, Paradoxa Tertulliani cum Antidoto. — Thomas a Jesu, De procuranda salute omnium gentium.

Sur la science de Dieu. — 1. Salomon Vantil. — 2. Joan. Junius, Refutat. prælect. Socini. — Saint Chrysostome, saint Augustin, saint Prosper, saint Hilaire, Salvien, saint Fulgence, Ratramne, saint Anselme, saint Thomas, le P. Pétau, Gonet, Contenson, Witasse, le P. Serry, Bossuet, Boursier, Malebranche, Touron, peuvent être lus pour la prescience, la volonté absolue, les décrets, la providence et la prédestination.

Sur la science moyenne. — 1. Contenson. — 2. Suarez. — 3. Le P. Daniel dans ses Lettres. — 4. Le P. Serry, Schola Thomistica vindicata. — 5. Molina, De Concordia — 6. Gonet. — 7. Le P. Tiphaine, Traité de l'ordre des Décrets de Dieu. — 8. Paulus Leonardus — 9. Mathias Brovilli. — 10. Feliciana a Sancta Margarita, Carmelita. — 11. Le P. Ferrier, Responsio ad objectiones Vincentianas.

Si les êtres créés existent actuellement dans l'éternité. — 1. Voyez les mêmes auteurs. — 2. Alvarez, dans sa Somme et dans ses Disputes. — 3. Guillaume Tarisse, Dissert. de scientia media, in Digressionibus.

S'il y a en Dieu des décrets conditionnels. — 1. Le P. Daniel, dans ses Lettres et sa Dissertation. — 2. Le P. Serry, Schola Thomistica vindicata, n. 23. — 3. Jean de S. Thomas, part. I. — 4. Jean Alphonse Curiel, Des Décrets conditionnels. — 5. Alvarez, in Summa, et dans ses Disputes.

Sur l'ordre des Décrets de Dieu. — 1. Alvarez, liv. IV, chap. 7. — 2. Suarez. — 3. Le P. Tiphaine.

Sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. — 1. Sylvius. — 2. Defensio Arnaldina. — 3. Le P. Joseph, Capucin, De necessaria ad salutem gratia omnibus data, sect. 2.

Si c'est une volonté de signe; si elle a des effets; si elle regarde l'homme dans l'état de la nature corrompue, ou bien si elle le regarde en faisant abstraction de toute sorte d'effets. — 1. Le P. Malebranche, Traité de la Nature et de la Grâce. — 2. M. Arnauld, Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la Grâce, liv. II. — 3. Defensio Arnaldina. — 4. Sylvius. — 5. Witasse. — 6. Le P. Joseph, De necessaria omnibus ad salutem Gratia. — 7. Arnauld, Apologie des SS. Pères, 1er point. — 8. Suarez. — 9. Joan. a S. Thoma. — 10. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, confér. 2. — 11. Augustinus a Baianis vindicatus, cap. 5. — 12. Le P. Annat. — 13. Mauguin, Dissertation historique sur Gothescalc. — 14. Le P. Deschamps, de Hæresi Janseniana, lib. III, disp. 5, cap. 12 et suiv.

Sur la liberté de Dieu. — 1. Contenson. — 2. Gonet. — 3. Le P. Gibieuf, De Libertate Dei et creaturæ.

Sur la Toute-Puissance de Dieu. — Lisez les mêmes auteurs que sur l'éternité.

Si la Toute-Puissance est une faculté de Dieu distinguée de l'entendement et de la volonté. — 1. Alvarez, in Summa de Auxiliis. — 2. Fénelon.

Sur la Providence. — 1. M. Arnauld, Réflexions philos. et théol., liv. IV, et sa Dissertation sur les Miracles de l'Ancien Testament. — 2. Malebranche, Traité de la Nature et de la Grâce. — 3. Bradwardini (libri gtres), De la cause des choses.

Sur la prédestination. — 1. Le P. Alexandre, Lettres. — 2. Le P. Daniel, Lettres. — 3. Arnauld, Réflex. philos. et théol. sur le nouveau système de la Grâce, liv. II. — 4. Malebranche, Traité de la Nature et de la Grâce. — 5. Le P. Joseph, Capucin, Supplément. Augustinian. ad calcem libri de necessaria ad salutem Gratia omnibus et singulis data, et surtout son vol. in-4° De Prædest. hominis ad gloriam disput. theolog. — 6. Le card. Noris, Vindiciæ Augustinin., § 6. — 7. Quæstio theologica et historica; quæ fuerit mens Concilii Tridentini de gratia efficaci et prædestinatione. — 8. MM. de Valembourg, in Compendio controversiarum. — 9. Vindelinus, le Traité de la Prédestination. — 10. Joan. Junius, Refutatio prælection. Theolog. Socianis. — 11. Anti Socinus. — 12. Le cardinal Laurea. — 13. Martinus Becanus, De differentia

inter Calvinistas, Lutheranos et catholicos in negotio prædestinationis. *Moguntiæ*, 1709.

Sur la réprobation. — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. Alvarez, lib. IV, De Auxiliis, et dans ses Disputes. — 3. Le président Maugain, Dissertation historique, sur Gothescalc. (Il y est parlé *de gemina prædestinatione.*) — 4. Le cardinal Noris, Vindiciæ Augustinianæ, § 10.

Sur les Questions en général. — 1. S. Thomas, Witasse, Estius et le Maître des Sentences. — 4. le P. Petau, Vasquez, le P. Thomassin. 7. — Nicole, Symbole, tom. I. — 8. Réfutation du Système de M. Faydit sur la Trinité, par le P. Louis Charles Hugot, Luxembourg, 1699. — 9. Louis Roger, Docteur en Théologie, sur ces paroles de saint Jean : *Tres sunt*, etc., contre les Sociniens, *Paris, Girin* ; 1713. — 10. Boece et saint Anselme, Traités de la Trinité. — 11. Tillemont, Fleury, Witasse, pour les hérésies qui ont attaqué la Trinité et l'Incarnation. — Bullus, Dom Maran, Bossuet, saint Ignace, saint Justin, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien, saint Hilaire, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, saint Fulgence, saint Jean Damascène, Ratramne, saint Pierre Damien, saint Anselme, saint Thomas, Witasse, Tournely, Abbadie, M. de Fitz-James, évêque de Soissons.

Sur la Divinité du Fils. — Preuves de l'Ecriture. — 1. Joseph de La Place, sur la préexistence du Verbe. — 2 Etienne Rouxelin, bachelier de Sorbonne : Traité de la Divinité de J. C. prouvée par des raisonnements tirés des saintes Ecritures, Paris, Mugnet, 1707.

Preuves de la Tradition. — 1. Bullus. — 2 Huet in Origenianis, q. 2. — 3. le P. le Nourry, in Apparatu, sur saint Augustin, Athénagore. — Théophile d'Antioche, Tatien, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie — 4. Halloixii, Origenes defensus, lib. 3 (Edition corrigée). — 5. Josephus Clamtes, De SS. Trinitate Hebræorum testimoniis confirmata.

Sur le Concile de Rimini. — 1. Herman, Vie de saint Athanase. — 2. Saint Ambroise, liv. I, De Fide, chap. 18, nova editio.

On peut encore lire sur la Divinité du Fils : — 1. Recueil des dissertations sur la Trinité, par Habercorn. — 2. Avertissement de M. de Meaux. — 3. Cordemoy, — 4. Clevinger, Contra Schlittingium.

Sur la Divinité du Saint-Esprit. — 1. Les mêmes auteurs. — 2. Vitrillius, Défense de la personne du Saint-Esprit, contre Sandius. — 3. Chrétien Schomer, Défense de la foi catholique sur le Saint-Esprit, contre Sandius. 4. Antisocinus. — 5. le P. le Nourry, in Apparatu, sur Hermas et saint Irénée.

Sur l'Omousion et l'Omoiousion. — 1. La quatrième partie de l'Apologie de Port-Royal. — 2. le P. Alexandre, sur le IVe Siècle. — 3. Etienne Courcelle, Des noms de la Trinité.

Sur le mot d'Ousia. — 1. Note de M. Cotelier, sur l'Epître interpolée de saint Ignace aux Magnésiens, pag. 58, nova editio.

Sur la procession du Saint-Esprit. — 1. Leo Allatius, libro in-cripto : Vindiciæ synodi Ephesinæ et S. Cyrilli de processione, etc., et libro De octava Synodo Photiana — 2. Joan. Hottingerus, fraudis et impostura convictus a Leone Allatio. — 3. La dissertation du P. Le Quien dans son saint Jean Damascène. — 4. On peut voir encore l'histoire de cette Controverse par Pierre Pithou. — 5. le P. Alexandre sur le IX siècle. — 6. Arcadius, opuscules. — Bellarmin. Controvers. de chronolog., liv. 2. — 8. Clemens Galanus, de conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana. — 9. le P. Petau, in Animadvers. in Epiphanium, pag. 369. — 10. Sunt varii tractatus Græcorum de processione Spiritus Sancti apud Allatium in Græc. Orthodox. — 11. le sentiment des Jacobites dans une lettre d'Abraham Ecchellensis, pag. 280 ; de Gabriel de Philadelphia et Richard Simon. — 12 Jod. Coccius, Thesauri Catholici, tom. I.

Sur l'expression, Trina Deitas, lisez la Dispute d'Hincmar et de Gothescalc.

Sur la particule : Filioque, lisez : 1. Leo Allatius in Canonum Exercit., 10, 11. — 2. le P. Alexandre, sur le IX et IV siècle. — 3. le P. Mabillon, Sæcul. 2 Benedict., part 2. et Musæi italici pag. 44 et 45. — 4. Theologi S Anselmi, tom. II, disputat. 9. — 5. Cabassutii, Diatriba in notitia Conciliorum.

Sur les processions. — 1. Lisez Faydit et le P. Hugot qui l'a réfuté, la Réponse du premier, et la Réplique du second. — 2. Tournely.

Sur les anges.

Sur les questions principales. — 1. Saint Thomas, Estius, Nicole, Symbole, tom. III. le P. Petau, Suarez, Vasquez. — 2. Zanchius De Angelis tom. III. — 3. Bartolocci, Bibliotheca Rabbinica, part. I.

Sont-ils corporels ? — 1. le P. Alexandre, sur le II siècle. De Nævis S. Justini. — 2. le P. Nourry, in Apparat. sur Tatien et sur Clément d'Alexandrie. — 3. Huet, in Origenianis, quæst. 5. — 4. le Card. Noris, Vindiciæ Augustin., § 1, chap. 4. — 5. Marsusra, Traité de la Nature des anges.

Sur la Hiérarchie. — 1. le P. Morin, De Ordinationibus, sur le Rite des Maronites, part. II. — 2. Note de Cotelier sur le VIII liv. des Constitutions Apostoliques, chap. 22, p. 599, nova editio. — 3. Jod. Coccius, Thesauri Catholici tom. I.

Sur le mouvement des anges, et la force de mouvoir le corps. — le P. Lamy, Bénédictin, lettres philos. imprimées à Trévoux. (Il y dit des choses qui peuvent se rapporter à cette question.

Sur les anges gardiens. Si tous les hommes en ont, si toutes les bonnes pensées nous sont suggérées par le ministère des anges, et les mauvaises, par l'entremise des démons. — 1. le P. Mauduit, Dissertat. sur les *Actes des apôtres.* — 2. Andre Victorellus, De la garde des anges. — 3. François Aubertin, catholique, Traité sur l'ange gardien. — 4. Huet, in Origenian. q. 5. — 5. le P. le Nourry, in Apparat. sur Hermas et sur saint Clément d'Alexandrie. — 6. Halloixii, Origenes Defensus, lib. III. — 7. Note de Cotelier, sur le 1er liv. d'Hermas, pag. 82, nov. edit. — 8. Note du même sur le même livre, pag. 93. — 9. Note du même, sur l'Epître de saint Clément, page 165. — 10. Note du même, sur le VIII liv. des Constit. apostol., c. 41, page 418. — 11. Coccius, Thesauri catholici, tom. I. — 12. Notes du même, sur les Récognitions, liv. II, page 513.

Sur l'ouvrage des six jours.

Sur les questions générales et particulières. — 1. Cahiers de M. Bourret. — 3. le P. Alexandre, sur l'Ancien-Testament — 3. le P. Calmet sur la *Genèse.* — 4. Zanchius, tom. III. — 5. Duguet, Ouvrage des six jours.

Si les anges ont créé le monde. — 1. le P. Nourry, in Apparat. sur Hermas. — 2. le P. Calmet. — 3. le card. Noris, Vindiciæ Augustinian., § 8. — 4 le P. Alexandre, Dissertation sur le 1er siècle.

Si tous les anges ont été créés en même temps. — 1, le P. Nourry, sur saint Clément. — 2. le card. Noris, § 9.

Le monde a-t-il été fait en un jour ? — 1. Clemens Galanus in Conciliatione, etc.

Les âmes ont-elles été créées en même temps ? — Le P. Mabillon, Sæcul. IV Benedictin. part. II.

Les âmes sont-elles différentes en différents corps ?

Sur les actes humains et la conscience.

Sur les questions en général. — 1. saint Thomas, part. I. et II. — 2. le P. Gerberon, la Règle des

Mœurs. — 3. Vasquez, Gonet, Habert. — 6. le P. Alexandre en sa Théologie dogmat. et morale. — 7. Joan. Sinnichii, Saül Exrex —8. Vindiciæ theologicæ ejusdem Synnichii, *Lovanii*, 1672. — 9. Laur. Neesen, Theologia Moralis et christiana de actibus humanis ad mentem S. Augustini et Thomæ, Mechliniæ, 1615.

Sur la nécessité de rapporter ses actions à une bonne fin, et sur les actions indifférentes. — 1. la 11e Apologie pour Jansenius. — 2. Jansenius in libris De Statu Naturæ corruptæ. — 3. Moraines, Contre Jansenius. — 4. Wendrock, Sur la 7e Provinciale. — 5. Fromondi, Anatomia hominis chap. 9. — 6. Contenson Dissertatio de probabilitate. — 7. le P. Deschamps, de Hæresi Jansen., lib. III, disp. 5; et IV. I, disp. 5.

Sur l'ignorance invincible. — 1. Lisez les auteurs ci-dessus cités. — 2. Synnichius, dans le Saul Exrex. — 3. le P. Annat, Augustinus a Baianis vindicatus, lib. VI. — 4. Macedo, in Cortina D. Augustini, act. 10 et 11. — 5. M. Nicole, Décalogue, tom. II, instruct. 8, section. 2, chap. 5, quæst. 1.

Sur l'ignorance de la religion. — 1 Lisez les mêmes auteurs — 2. Petrus Soto, Defensio catholicæ confessionis.

Sur la probabilité. — 1. Lettres du P. Daniel au P. Alexandre. — 2. Réponses du P. Alexandre au P. Daniel. — 3. Contenson, De Probabilitate. — 4. Lupus, in Opuscul. de opinione probabili. — 5. le P. Baron. — 6. Le P. Thyrsis de Gonzalès général des Jésuites, dans son livre intitulé : Fundamenta Theologiæ moralis, id est, tractatus Theologicus de recto usu opinionum probabilium, *Antwerpiæ*, 1694. — 7. De la probabilité, et comment il faut choisir les opinions; avec un Traité de l'ignorance, dans lequel on examine si elle excuse de péché, *Lyon*, Certe, 1685. — 8. le P. Gisbert, Jésuite. — 9. Fagnan, 10 Stephanus Gradius, opuscules. — 11. Franc. Borbonus. — 12. Bartholoccii, Bibliotheca Rabbinica, part. III. — 13. La IIIe partie de l'Apologie des Jésuites.

Sur le péché philosophique. — 1. Dénonciation du péché philosophique. — 2. l'Apologie de la morale des Jésuites, part. II.

Sur les péchés et sur toutes les questions en général. Saint Thomas, Estius, l'Herminier, Zanchius, tom. IV, Vasquez.

Sur les distinctions. — 1. MM. de Valembourg, in Compend. controvers. — 2. Bellarmin. — 3. Thom. Leonardi Dominic. De hominis institutione, corruptione, reparatione, lib. II, cap. 16, et pag. 110, Refutationis Operis Doscheani.

Du péché mortel et véniel. — 1. Coccius, Thesauri catholici tom. II. — 2. Gerson, de l'Edition du *navire*, tom. I. part. II, pag. 184 et 304, tom. II, part. 3, pag. 167 et 220. — 3. Almain. — Gersoniana, de M. Dupin.

Si Dieu est auteur du péché. — 1. Voir ceux qui ont traité de l'accord de la grâce et du libre arbitre. — 2. Anti socinus. — 3. Georgii Abbatii, Cantuar. archiepiscopi Explicatio sex illustrium Quæstionum.

Sur le péché originel. — 1. Nicole, Symbole, part. II. — 2. Bellarmin. — 3. le P. Alexandre, Dissertat. sur le Ve siècle. — 4. Salomon Vantil, Theologiæ utriusque Compendium cum Moralis, tum relaxatæ. — 5. le P. Nourry, in Apparat. ad Bibl. sur S. Irénée, sur saint Justin, sur Tatien, et sur saint Clement d'Alexandrie. — 6. Huet, in Origenianis, q. 7. — Une note de Tellus sur la 66e lettre de saint Cyprien, où le sentiment de Turtullien est expliqué. — 8. Garnerius, in Auctuario Theodoreti Dissertat. — 9. Serrarius, Opuscules, Contra Fidelinum. — 10. Bartholocci, Bibliotheca Rabbinica, part. II. — 11. Traité de Maldonat, — 12. Traité de Whitaker, de George Calixte. — 13. Joan. Junius, refutat. prælect. Socini. — 14. Granculas, la Tradition de l'Eglise sur le péché Originel, et sur la Réprobation des enfants morts sans baptême, *Paris*, 1698.

Sur l'Immaculée Conception. — 1. le P. Frassen, — 2. Henricus de Hassia, super Conceptione Mariæ Virginis, contra decertationes et contra maculam sancto Bernardo mendaciter impositam, — 3. Lettres de Maldonat. — 4. Robert Gaguin, De puritate Conceptionis Virginis Mariæ. — 5. Legation de Vading, pour obtenir la définition au nom du Roi d'Espagne, vers le Pape, par Antoine de Treis. — 6. Bellarmin. — 7. les Traités de Cajetan. — 7. le Traité de Pierre d'Ailly, contre Monteson. — 8. Florentius Conrius, Sentiment de saint Augustin sur cette question.

Si la Vierge a péché actuellement. — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. Jod. Coccius, Thesauri Catholici tom. I.

Sur la nature du péché originel. — 1. Thomas Leonardi Dominic. de hominis institut. corrupt. Reparatione. — 2. le P. Joseph, Capucin, traité De natura peccati originalis. — 3. Salmeron, Traité in Epistolas Bellarmini.

Sur les peines du péché originel. — Alvarez, Bellarmin, Pascal.

Si les enfants morts sans baptême souffrent la peine du sens. — 1. Le Card. Noris, Vindiciæ Augustinianæ. — 2. Moraines, in Antijansenio, disputat. 4. — 3. Henricus a S. Ignatio, Carmelita, in Ethica Amoris sive Theologia sanctorum, tom. I) *Editio Leodiensis*, 1709, in lib. 10, part. III, De peccato originali, etc. cap. 9, Cardinalis Sfondrati quatuordecim paradoxa refellit de statu parvulorum absque baptismo de hac vita migrantium; cap. X, probat ipsos puniri pœna sensus; cap. 11, solvit objectiones. — 4. Grandcolas, traité du péché originel. — 5. Florent Conrii, Tractatus de statu puerorum sine baptismo decedentium juxta sensum S. Augustini, *Lovanii* et *Treviris*, 1624; *Rothomagi*,, 1643, ad calcem Cornelii Jansenii Augustin., editio *Rothomag.* 1652.

Si Dieu peut punir les péchés des pères dans les enfants. — 1. Saint Augustin lib. III Operis Imperfecti contra Julianum. — 2. Saint Thomas, 2-2 quæst. 108, art. 4.

Sur les péchés. — Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, *confér.* 5, chap. 21 et 22. — 2. La Morale de Grenoble, sur le 6e Commandement, sur le péché d'ivresse.

Si la concupiscence est un péché. — Bellarmin; MM. de Valembourg, in Compendio Controversiarum.

Si les premiers mouvements sont des péchés. — Pallavicin, Histoire du concile de Trente, tom. I, liv. VII, chap. 9.

Si les pensées moroses sont des péchés. — 1. Le card. Noris, Vindiciæ Augustinianæ, sect. 6. — 2. Sylvius. — 3. Une lettre de M. Arnauld.

Si l'homme peut venir à un état où il ne pèche plus. Bellarmin, etc.

Sur les lois.

Sur les questions en général. 1. — Saint Thomas, Sainte-Beuve, traité; Sylvius, Suarez. — 2. Serrarius, in opuscul. Disputat. de legibus. — 3. Zanchius, tom. IV. — 4. St Augustin; saint Bernard; saint Thomas; Gerson, Catechisme du concile de Trente; Estius, Sylvius; Selden; Huyghens; Contenson; de Merbes; Opstraet; le P. Alexandre; Henri de Saint Ignace, Besombes, Concina, Nicole; Théologie de Grenoble, Conférences de Luçon et de Paris; Juenin; l'Evêque de Soissons, Mgr. de Fitz-James.

Sur le droit naturel. Seldenus De Jure naturali et gentium. (Ce livre fut mis à l'index par decret du 15 Janvier 1714.)

Sur la différence du droit divin et humain, —

Salmeron, Tractatus de definitione juris humani.

Sur l'obligation des lois Ecclésiastiques et humaines. —1. MM. de Valembourg, tractat. 3.—2. le P. Véron, Règle générale de la Foi catholique. — 3. Alphonsus à Castro. — 4. Dupin, Sur Gerson, sur l'obligation de payer les tributs.

Manière de se conformer aux coutumes de l'Eglise. — 1. Réponse au Sermon du P. Brisacier, n° partie. — 2. Rich. Tapperus, Explicatio Articulorum 20 Facultatis Lovaniensis, ad calcem, in Quæstione Quodlibetana.

Sur l'Autorité des rois. — Voyez les auteurs qui ont traité la question de l'autorité du Pape sur le temporel des rois, outre ceux qui ont déjà été marqués sur la puissance ecclésiastique et temporelle du Pape, savoir : — 1. Nicole, tom. II. des Essais de Morale. — 2. Bossuet, 5e Avertiss. aux protestants, contre les lettres de M. Jurieu; on peut voir l'Abrégé des Conciles généraux. — 4. Martinus Schoockius parle de la soumission des ministres de l'Eglise à l'égard des princes.

Sur l'ancienne loi.

Sur le précepte des Sacrifices. — Note de M. Cotelier sur l'Epître de Saint Barnabé, pag. 30, novæ editionis.

Sur la distinction des animaux purs et impurs. — Une Note du P. Ménard sur l'Epître de Saint Barnabé.

De l'état de l'Ancien-Testament, par rapport à la Grâce. — 1. le card. Noris, Vindiciæ Augustinianæ art. 54, 55. — 2. Moraines, in Anti-Jansenio, disput. 24. — 3. Apologie des SS. Peres, 3e point, art. 55 et 56. — 4. le P. Petau, De Lege et Gratia.

Si la loi de Jésus-Christ est plus parfaite que la loi ancienne. — 1. Joan. Polyandri à Kerchove, Concertatio antisociniana. —2. Calovius, Socianismus profligatus. — 3. Mémoire sur les deux Alliances par M. d'Ettemare.

Sur la défense de manger du sang. — 1. Le P. Nourry, sur Saint Clément d'Alexandrie. — 2. Le P. Alexandre, dissertation sur le I siècle — 3. Becmanus, Exercitatio theologica, n. 20 — 4. Espencæus, Dissertatio in XV cap. Actorum. — 5. Curcellæi, Diatriba de sanguinis usu.

Sur l'abstinence de la chair en Carême et le jeûne. — 1. La perpétuité de la foi, tom. I, liv. I, chap. II, pag. 96. — 2. Saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Léon le Grand, saint Bernard, saint Thomas, saint Antonin, Concina, Théologie de Grenoble, Juénin, Thomassin.

Si la loi ancienne oblige encore quant aux préceptes moraux. — 1. Rivet sur le Décalogue. — 2. L. A. Joly de Choin. Instructions sur le Rituel, tom. V, p. 240 : Du Décalogue en particulier.

Si l'on peut à présent observer les cérémonies de la loi.— 1. Le P. le Nourry, in Apparatu sur saint Justin. — 2. Clément Galanus, in Conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana. — 3. le P. Alexandre, Sur le II° siècle, De nævis S. Justini.

Sur le fait de saint Pierre et de saint Paul. — 1. lettres de St Augustin et de St Jérôme sur cette question.— 2. Schelstrate, Antiquitas illustrata. — 3. Le tom. I° de la Discipline de l'Eglise, tiré du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles, chap. II. de l'Epître de saint Paul aux Galates, pag. 206. *Lyon*, Certe, 1689. — 4. Disquisitio Theologica quæstionis famosæ, et an Cephas quem reprehendit S. Paulus, cum venisset Antiochiam, fuerit S. Petrus, apostolorum princeps, *Paris*, Vincent, 1715.

Sur la grâce.

Histoire de la grâce.

Sur l'Histoire des Pélagiens et leurs sentiments. — 1. Le card. Noris, Historia Pelag. —2. Garnerius in Marium Mercatorem, Dissert. de Historia Pelag. — 3. De Tillemont, Sur Saint Augustin. — 4. Les Bénédictins, Sur Saint Augustin. — 5. L'histoire d'Usserius. — 6. Hilaire Dumas, Histoire des cinq propositions de Jansénius, 1702, 3 vol. in-12.

Sur les Demi-Pélagiens. — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. Le card. Noris, in Appendice de S. Synodo. —3. Le P. Serry, Schola Thomis. n. 21 et 26. — 4. Le P. Annat, Augustinus a Baianis vindicatus, cap. 7.

Sur l'Histoire des Prédestinatiens. — 1. Le président Mauguin, Vindiciæ prædestinationis et gratiæ. (deux dissert., une sur Gothescalc, l'autre sur la prélestination.) — 2. Sirmundus, Hæresis prædestin., *Paris*, Cramoisy, 1643. —3. Le P. Celot, Histoire de Gothescalc. — 4. La censure du livre : Prædestinatus, du P. Sirmond, par le sieur Auvray. *Paris*, 1644. — 5. Cabassutius. Notitia Conciliorum. — 6. l'Histoire d'Usserius. — 7. Le P. Petau, de Incarnatione, lib. 13; —8. Le P. Alexandre; — 9; Le P. Mabillon, Préface sæculi XIV Benedict. part. II.

Sur les sentiments des protestants; —1. Le Fèvre, Motifs invincibles. — 2. Bossuet, Variations; — 3. Le P. Serry, Historia de congregatione de Auxiliis lib. 3, cap. ult. — 4. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, conférence 4.

Sur l'histoire de Baius. — 1. Bayana, dans la nouvelle édition des ouvrages de Baius. — 2. IIe Lettre du P. de Gennes à Mgr l'Evêque d'Angers.

Sur l'Histoire de la congrégation de Auxiliis. — 1. Le P. Serry, Historia congregationis de Auxiliis. — 2. Réponse des Jésuites, Historia congreg. de Auxiliis, auctore Eleutherio.

Sur l'histoire du jansénisme. — 1. Dumas, Histoire des cinq propositions. — 2. Défense des théologiens. — 3. Le P. Gerberon, Histoire du jansénisme, — 4. Leclerc, République des lettres. — 5. Histoire du cas de conscience.

Sur le fait de Jansenius. — 1. Le P. Massoulié à la fin de son saint Thomas. — 2. Contenson. — 3. Dumas Jansenius convaincu par lui-même. — 4. Denis Raymond. — 5. Le P. Annat, Opuscules et différents traités. — 6. Paul Irénée. — 7. Le P. Deschamps, liv. I et II. disput. I. — 8. Considérations sur l'entreprise de M. Cornet. — 9. Deux Mémoires présentés au Pape par les députés de Louvain. — 10. Le Pere Dubosc, cordelier.

Questions de la grâce.

Sur toutes les questions en général. — 1. Saint Thomas. — 2. Le Traité de M. de Sainte-Beuve. — 3. Le Traité de Tournely. — 4. Contenson. Nicole, Symbole; Estius, Vasquez, Suarez, saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure, Lemos, Sylvius, Noris, Berti, Fitz-James, Bossuet, saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, Ratramne, saint Prudence de Troyes, saint Bernard, Th. Bradwardin, Massoulie, Henri de Saint-Ignace, de Serry, de La Broue, D. Marechal.

Sur l'état de la nature innocente.— 1. Bellarmin, tom. 4, liv. 1.— Joan. Junius refutatio prælection. Socin., pag. 53 (où il rapporte toute la Dissertat. de Socin. mot à mot).

Sur la grâce d'Adam. — 1. Le P. Massoulié : Divus Thomas sui interpres, dissert. 4, pag. 253-250. — 2, Le P. Deschamps, De Hæres. Jansenianâ, lib. III, disp. 3, cap. 8 *et seq.* — 3. Le P. Serry, Scola Thomistica vindicata, n. 39, pag. 179-191. — 4. Macedo in Cortinâ S. Augustini, Mens S. Augustini de adjutorio *quo* et *sine quo*, et quæst. 3 Cortinæ. — 5. Jodocus Coccius, Thesauri catholici, tom. I.

Comment Adam a péché. — 1. Malebranche, Recherches de la vérité, tom. I, chap. 5. et tom. 3, chap. 4. 7. — 3. Bochart, in Epistola quæ reperitur inter Opera Cameronis. — 4. Junius, in Operibus, De peccato Adami.

Sur l'état de la nature pure. — 1. Philalethes, Triumphus Thomisticus, opuscul. II. — 2. Le P. Annat, Augustinus a Baianis vindicatus, lib. 5. — 3. Le card. Noris, vindiciæ Augustinianæ, sect. 3. — 4. Moralines in Anti-Jansenio, disput. 13. —5. Le P. Bagot, Apologet. Fidei, parte posteriori, lib. 5, disput. 8. — 6. Le P. Nourry, in Apparat. sur Theophile d'Antioche.

Sur l'état de la nature tombée ; si la grâce est nécessaire pour les actions saintes. —1. Le P. Alexandre, dissertat sur le V^e^ siècle. — 2. Calovius, Socinianismus profligatus, tom. I, pag. 264, 270.

Accord de saint Augustin avec les Pères des premiers siècles et les Pères grecs. — 1. Le P. Thomassin, De Gratia. — 2. Rultz, De Providentia, disput. 27 et 28, pag. 522 et 557. — 3. Le P. Serry, Augustinus vindicatus, et Scola Thomis. vindic., n. 16. — 4. Flaminius Nobilis, De prædestinat. libri duo Romæ editi. — 5. Habert, évêque de Vabres, De Gratia ex Partibus Græcis. — 6. Le P. Alexandre, Sur le 2^e^ siècle, De Nævis S. Irenæi. — 7. Huet, in Origenianis, q. 7, tom. I, n. 8, 18, pag. 109, 117. — 8. Préface des Bénédictins sur saint Hilaire, pag. 80, n. 258 *et seq.* — 9. Le P. Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie, Dissert. 2, cap. 7, art. 1 et 2.—10. Garnerius, in Auctuario Theodoreti, dissert. 3, cap. 4.

Sur le péché originel et le baptême des enfants. — Gennadius Scolarius, De prædestinatione, in Appendice Operum S. Basilii, edit. 1618, pag. 217, 234.

L'Autorité de saint Augustin. — 1. Lisez les mêmes Auteurs. — 2. Le P. Serry, Augustin. vindic. — 3. Le card. Noris, August. vindic. — 4. L'Ordonnance de M. de Reims (Le Tellier). — 5. Défense de saint Augustin contre un sermon du P. Adam, pag. 1 et 32. — 6. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, confér. 3.

L'autorité de saint Thomas. — Contenson, tom. V ; Sylvius.

Si la grâce est nécessaire pour connaître. — 1. Gaspard Casalius, De quadripartita Justitia. — 2. Alvarez, dans sa Summâ et dans ses Disputes.

Si la grâce est nécessaire pour les actions moralement bonnes, et si les actions des infidèles sont des péchés. — 1. Philalethes, Triumph. Thomist., opusc. 2. — 2. M. Arnauld, II^e^ Apologie de Jansénius, ch. 9. liv. III, ch. 14, pag. 103, 174 ; dans les Steyardes, et à la fin de l'ouvrage. Les Règles du bon sens. — 3. Le P. Joseph, capucin, De necessaria ad salutem gratia omnibus data, part. II, sect. II. — 4. Moralines, in Antijansenio. — 5. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei, parte posteriori, lib. V. disput. 8, cap. 9, pag. 559, 565 et 665. — 6. Le P. Serry, Historia congregationis de Auxiliis, lib. III, cap. 24. — 7. Le Card. Noris, Vindiciæ Augustin., cap. 3, § 2, pag. 25; § 4, pag. 27, 32; et chap. 4, § 5, pag. 73, 74, *edit. Lovan.* 1702. — 8. Macedo, in Cortina August. q. 1 et 2. — 9. Le Père Le Nourry, Sur saint Clément d'Alexandrie. — 10. Gasp. Casalius, De quadripartita Justitia, lib. I, cap. 20 et seq., pag. 80, 181.

Si la grâce est nécessaire pour aimer Dieu, et s'il y a un amour naturel de Dieu. — 1. Philalethes, Triumph. Thomist. opusc. II. — 2. Le P. Bagot, apologeticus Fidei, lib. II, disput. 3, cap. 5. — 3. Moralines, in Anti-Jansenio. disput. 19. — 4. Le P. Serry, Historia congregat. de Auxiliis, lib. III.

Si la grâce est nécessaire pour surmonter les tentations même légères. — 1. Lisez à peu près les mêmes auteurs. — 2. Le P. Serry, Historia congregat. de Auxiliis, lib. III, cap. 13. — 3. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina. conf. 3, chap. 21, pag. 76, 82.

Si la grâce est nécessaire pour la persévérance, et laquelle ; s'il faut une grâce actuelle, outre l'habituelle. — 1. Alvarez. disput. 88 (ou 33) et in Summæ lib. III, cap. 24. — 2. Thomassin, De Gratia.

Si la persévérance consiste principalement dans des secours intérieurs.— 1. Le P. Serry, Schol. Thomistica vindicata, sur l'*insuperabiliter* de saint Augustin. — 2. Le P. Daniel, contre le livre de M. de Launoy.

Si la grâce qui est nécessaire pour toutes les bonnes actions est efficace, ou versatile. — 1. Le P. Reginaldus. — 2. Alvarez. — 3. Le P. Serry, Sentiments de saint Augustin sur la grâce. — 4. Dom Joseph Feuillant, La Théologie du temps pour la justificat. de Molina. — 5. Camero, Collatio cum Tillerio. — 6. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, confer. 1 et 2. — 7. La Panoplie de Lemos. — 8. Le P. Serry, Historia congregat. de Auxiliis, lib. III, et IV. — 9. Molina De Concordia gratiæ et liberi arbitrii. — 10. Défense de saint Augustin contre le P. Adam, II partie. pag. 1-22.

Si la grâce est nécessaire pour prier. — 1. Apologie des SS. Pères, IV point. —2. Dissertations théologiques de M. Arnauld, pag. 388, 393. — 3. Le Moine, De Dono orandi, etc. : De Initio piæ voluntatis ; Dissertatio contra Gratiam, de Le Moine.

Si la grâce tire son efficace de la congruité. — 1. Alvarez in Summa lib. III, chap. 20, et dans ses Disputes. — 2. Les lettres du P. Alexandre et du P. Daniel. — 3. Le P. Massoulié, dissertat. 3, q. 3, *et suiv.* — 4. Le P. Serry, Historia congregat. de Auxiliis, lib. IV. — 5. Le P. Thomassin. — 6. Augustinus a Baianis vindicatus, liv. VI, par le P. Annat. — 7. Le P. Serry, Schola Thomistica vindicata, n. 18, et 19, pag. 53 et 56, n. 22, 23, 24, pag. 75, 81, n. 31, pag. 115, 121 ; n. 33, pag. 126, 139.

Si la grâce tire son efficace de la délectation victorieuse. — 1. Lisez les mêmes auteurs.

Si la grâce tire son efficace de la prémotion physique. — 1. Sylvius, Opuscules, Traité de prémotione. — 2. Dom Joseph Feuillant, Defensio S. Augustini et S. Thomæ. — 3. Gonet. tom. III, pag. 150, édit. in fol. ; les Lettres du prince de Conti. — 4. Le P. Daniel, Lettres. — 5. Le Père Massoulié, Lettres. — 6. Defensio providentiæ divinæ, autore Felicino à S. Magdalena Carmelita. — 7. Le Clerc, Essais de théologie contre Julien. — 8. Antiquitatis de novitate victoriæ, seu justa defensio prænotionis physicæ, auctore G. G. Camerario, oratorii Jesu presbytero. — 9. Guyard, dominic. discrimina inter doctrinam Thomist. et Jansenianam.

Si l'on doit dire que la grâce est efficace par sa nature, ou par rapport au décret. — 1. Le P. Serry. Schola Thomistica vindicata, n. 17, pag. 38, 52. Il cite Lemos, tom. IV, Panopliæ lib. I, et tract 4, cap. 13. — 2. Alvarez, disput. 90.

Si, outre la grâce efficace, il y a une grâce suffisante. — 1. Le P. Daniel, Dissertation. — 2. M. Arnauld, Dissertat. theolog. in causa Arnaldina, pag. 107. — 3. Le P. Serry, Schola, Thomist. vindicata, à n. 5 ad 15, pag. 13, 39.—4. Le P. Massoulié. — 5. Le P. Serry, Historia Congreg. de auxiliis, liv. III, cap. 27, et lib. IV, cap. 12. — 6. Le P. Deschamps, de hæresi Janseniana, liv. III, disp. 2 et 8 et livre I, disp. 8. — 7. Le Card. Laurea.

Si la grâce suffisante donne tout ce qu'il faut pour agir, et si avec elle, on agit quelquefois. — 1. Lisez les auteurs sur la grâce efficace. — 2. Le P. Serry, Schola Thomist. vindicata ; le P. Daniel. Dissertation. — 3. Guyard, dominic., Discrimina inter doctrinam Thomist. et Jansenian. — 4. Denis Raymond.

Si les commandements de Dieu sont possibles avec la grâce. — 1. MM. de Valembourg, tract. 7. — 2. Coccius, Thesauri Catholici, tom. II.

S'ils sont possibles sans la grâce ; si la nature du libre arbitre donne une espèce de possibilité. — Si la grâce habituelle en donne une : si la grâce suffisante la donne aussi ; si la grâce donne une possibilité ; Quelle possibilité est nécessaire afin que le péché soit imputé ; Quelle est la grâce qui donne le pouvoir prochain. — 1. Le P. Massoulié, dissert. 1, 7, 8 ; saint Thomas sui interpres, et à la fin du livre. — 2. M. Arnauld, Dissertat. théologique. — 3. Le P. Deschamps, de Hæresi Jansen. lib. III, disp. 6 et 8, et liv. II. disp. 6. — 4. Le P. Joseph Capucin De necessaria ad salutem gratia omnibus et singulis data, sect. 4 et 6. — 5. Denis Raymond. — 6. Vera S. Thomæ de gratia sufficienti et efficaci doctrina in causa Arnaldina. — 7. Le P. Annat, Opuscules, in Formatio de V, propositionib. et opuscul. — 8 Jansenius à Thomistis condemnatus et dans l'Augustinus à Baianis vindicatus, cap. 4. — 9. Le P. Serry, Schola Thomist. vindicat. et in Addendis ad Historiam congregat. de Auxiliis, pag. 82, cap. 48, — 10. Dumas, 3e éclaircissement. — 11, Claude Morel, Défense des véritables sentiments de saint Augustin et de l'Eglise, contre les Erreurs de l'Abbé... — 12. Réponse d'un Docteur de théologie à M. Chamillard. — 13, Lettre d'un Abbé à un Evêque sur la conformité de saint Augustin avec le concile de Trente. — 14. Lettre d'un Abbé à un Abbé, sur la conformité de saint Augustin avec le concile de Trente touchant la possibilité des commandements. — 15. Lettre d'un Abbé à un président. — 16. Apologie du Concile de Trente et de saint Augustin. — 17. De initio piæ voluntatis dissertatio contra Gramam Dom. Le Moine. — 18. Traité de Jérôme Hangeste contre les protestants sur la possibilité des commandements.

Sur les pensées imperceptibles ; si elles servent pour la grâce, — 1. Arnauld, Règles du bon sens. — 2. Ecrits du P. Lamy et de M. Nicole, sur cette question.

Si la grâce est donnée à tous. — 1. Thomas Leonardi De hominis institutione, corruptione, reparatione. — 2. Lettre de Dom Hilarion. — 3. Nicole, Traité de la grâce et dissertation sur cette matière. — 4. Arnauld, écrit géométrique contre Nicole. — 5. Défense de cet écrit. — 6. Arnauld, Apologie pour les SS. Pères, part. III. — 7. Le P. Deschamps lib. III, disp. 8, chap. 6, 7 et suiv. — 8. Arnauld, les Règles du bon sens, où il traite au long des pensées imperceptibles.

Si elle est préparée à tous. — 1. Le P. Massoulié sur saint Thomas. — 2. Bossuet.

Si elle est toujours donnée aux justes dans le temps du précepte. — 1. Alvarez. — 2. Le P. Deschamps, de hær. Jans. ; lib. III, disp. 8, cap. 1, 3 *et seq.* et liv. II, disp. 8, cap. 3. — 3. Le P. Joseph, capucin, sect. 1, par. II, De necessaria ad salutem Gratia. — 4. Le P. le Porc, les sentiments de saint Augustin sur la grâce. — 5. M. le Moine, de Dono Orandi, traite cette question et la suivante.

Si le péché originel suffit pour qu'elle soit refusée ; si la concupiscence est une raison, pour qu'elle nous soit refusée. — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. le P. Massoulié, dissert. 1. q. 8. — 3. le P. Serry, Schola Thomistica vindicata, p. 13.

Si Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, — 1. Alvarez. — 2. Apologie des Pères, partie II. — 3. le P. Annat, opuscul. 3 et 4. Sur Jansénius. 4. Denis Raymond, sur la 4 proposition. — 5. le P. Deschamps, de Hær. Jansén. liv. III, d. 7. et liv. II, disp. 7. — 6. Le P. Joseph, capucin, De Necessaria, etc. — 7. Joan. Paul. Vindeck, Controversiæ. — 8. Saint Augustin, victorieux de Calvin et de Molina, confér. 3. — Le Président Mauguin, dans sa Dissert. historiq. sur Gothescalc.

Si la grâce est donnée gratuitement. — 1. Voy. les mêmes auteurs.

Si la grâce est donnée infailliblement à celui qui s'y prépare par les forces de la nature.

Si la grâce efficace est donnée infailliblement à celui qui ayant reçu la suffisante, *se habet mere passive.* — 1. Alvarez, lib. IV, Summa, et dans ses disputes. — 2. Molina.

Sur les autres divisions de la grâce. — 1. Alvarez. — 2. Jacques de Sainte-Beuve, Résolutions de plusieurs cas de conscience touchant la morale et la discipline de l'Eglise, 3 vol.

Utrum gratia sit formalis participatio naturæ divinæ. — 1. Le P. Morin, De Pœnitentia, lib. 8, cap. 7.

Sur l'essence de la liberté en général ; sur la liberté de mérite ; que dans l'état de la nature tombée, l'homme a la liberté d'indifférence ; sur la manière d'accorder la grâce avec la liberté. — 1. Le P. Massoulié. — 2. Divus Thomas sui interpres. — 3. le P. Joseph, capucin, de indifferenti lapsu hominis arbitrio sub gratia et concupiscentia secundum Augustinum. — 4. Jacobi Capreoli, De libero arbitrio disputatio, *Paris*, 1649. — 5. Christophori a Capite Fontium, De libero Arbitrio et Meritis, *Antverp.*, 1588 ou 1578. — Denis Raymond. — 7. Didaci Alvarez, archiep. Tranensis opus in quo Concordia liberi Arbitrii cum prædestinatione ad mentem S. Thomæ defenditur et explicatur, *Duaci*, 1655. — 8. le P. Annat, opuscul. de inchoata libertate, et Réponse à Vincent Lenis, et sur les propositions de Jansenius. — 9. Le P. Deschamps, de Hæresi Jans., lib. III, dis. 4, et lib. II, disp. 4.

Sur la nécessité de pécher. — 1. Le P. Deschamps, De hæres. Jans., lib. III, disp. 2. — 2. Alexandre Sebille, Dominicanus, divi Augustini et SS. Patrum de libero arbitrio interpres Thomisticus. — 3. le P. Serry Hist. cong. de Auxil. lib. III, cap. 20, et lib. 4, cap. 6, — 4. Molina, De concordia. — 5. Saint August. Victorieux de Calvin et de Molina, conf. 2 et 3. — 6. Joan. Junius. Refutatio prælect. Socini. — 7. Mauguin, dans sa Dissert. Hist. sur Gothescalc. — 8. Alvarez, lib. IV, de sa Somme et lib. II, chap. II, dans ses Disputes. — 7. Anti-Socinus, on y montre que Dieu n'est pas l'auteur du péché. — 8. Macedo, Cortina Augustin., quæst. 1, art. 12. — 9. libertatis et Gratiæ defensio adversus Calvinum et Pelagium autore Thoma Augustino. — 10. Petavii Elenchus Thetiacæ Vincentii Lenis. — 11. Bellarmin. — 12. Disputatio de libero Arbitrio a Capreolo moderatore Havenriano. — 13. le P. Alexandre, Dissert. sur le IIe siècle. — 14. MM. de Valembourg, in compendio Controversiarum. — 15. Halloixii, Origenes Defensus, lib. III. — 16. Morainés, in Anti-Jansenio, disput. 30 et seq. — 17. Guimard, l'accord de la prédestination avec le franc arbitre. — 18. Guyard, dominicain, Discrimina inter doctrinam Thomisticam et Jansenianam.

De la justification et du mérite, et sur la foi, l'espérance et la charité

Sur toutes les questions. — 1. Sainte-Beuve, Traité de la grâce, à la fin. — 2. Arnauld, Renversement de la morale par les Calvinistes. — 3. Le Fèvre, Motifs invincibles. — 4. MM. de Valembourg, traités 7 et 8. — 5. Le Feron, Défense du Renversement de la morale. — 6. Réplique à M. Arnauld, par M. Le Fèvre. — 7. Traité pour la défense de M. Arnauld. — 8. Bossuet, Exposition de la foi. — 9. Véron, IIIe partie de ses controverses, et Règle générale de foi. — 10. Bullus, Examen de la censure de Thomas Thulius sur la

justification de S. Paul. — 11. Saint Thomas. — 12. Maldonat, Traité de la justice et de la justification. — 13. Bellarmin.

Sur l'union des personnes justes avec Jésus-Christ. MM. de Valembourg, traité 7 et 14.

Questions générales sur la foi, l'espérance et la charité. — Les auteurs sur la plupart des questions de la foi, dans les préliminaires de la Théologie : Saint Thomas, Estius, Alvarez.

Sur le sujet de la foi, et sur la grâce nécessaire pour croire. — 1. Bourdaille. — 2. Le P. Bagot, Apologeticus fidei, part. I. — 3. Peregrinus Hierosolymitanus, lib. III et IV.

Sur la foi et la charité. — 1. Arnauld, Renversement de la Morale. — 2. Bellarmin, tom. IV. — 3. Grégoire de Valentia.

Si la religion chrétienne demande qu'on la reçoive sans examen. 1. Le Clerc, protestant, De l'incrédulité, liv. II, et VII. — 2. Holden., Analysis fidei.

Si parmi les hérétiques il y a des adultes sauvés. — M. Nicole en dit quelque chose dans l'ouvrage : Les prétendus réformés convaincus de schisme.

Sur les disputes avec les hérétiques. 1. le Père Alexandre. — 2. Joan. Synnichii, Confessionistarum Goliathismus.

Sur la punition des hérétiques par les magistrats. 1. S. Catharin, Sur la punition des hérétiques. — 2. Bochard, Traité touchant le pouvoir des magistrats sur les choses sacrées. — 3. Le *compelle intrare*, Gretser. 4. — Gravina, Præscriptiones. — 5. Alphonsus a Castro sur le même sujet. — 6. Notes d'Erasme sur les lois des princes, et la punition des hérétiques.

Si l'on est obligé de confesser la foi. — 1. Le P. Alexandre, Dissertat. sur le IIe siècle. — 2 Sur la difficulté des paroles d'Elisée à Naaman. — 3. Une dissertation de M. Bochart.

Si l'on peut fuir la persécution. — 1. Le P. Alexandre, Sur le IIe siècle. — 2. Gregorii abbatii Cantuariensis archiepiscopi, explicatio sex illustrium quæstionum. — 3. Le P. Thomassin, De la Vérité.

Sur le Symbole des Apôtres. — 1. M. de Tillemont. — 2. Le P. Petit-Didier, Remarque sur la Bibliothèque de M. Dupin. — 3. Le P. Nourry, in Apparatu sur saint Irénée. — 4. Le P. Alexandre, Dissertat. sur le Ier siècle.

Sur le Symbole de Nicée et de Constantinople. 1. Le P. de Montfaucon, à la fin de S. Athanase. — 2. M. de Tillemont suffit pour cette matière.

Sur la nécessité de la foi en Jésus-Christ et sur le salut des païens. — 1. Arnauld, traité de la nécessité de la foi en Jésus-Christ. — 2. M. Dupin, Sur la Censure de Sorbonne. — Gaspard Casalius, De qua tripartita justitia. — 4. Serrarius opuscula Contra Franc. Fidelinum. — 5. Defensio Bellarmini Annalium, contra Casaubonum Andreæ Eudemon (Joan. Cydonii Jesuitæ.) — 6. Le P. Nourry, in Apparatu, sur saint Justin et sur saint Clément d'Alexandrie.

Sur la crainte, sa nature et ses propriétés. — 1. Le P. Joseph, capucin, in tract. Bonorum operum. (Il est dans le même vol. que celui De natura Peccati originalis.) 2. Le P. Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie.

Sur l'amour pur. — 1. Bossuet, Schola in tuto. — 2. Les différents ouvrages de M. de Meaux et de M. de Cambrai sur cette dispute. — 3. La dissert. de M. de Cambrai sur les Oppositions véritables entre la doctrine de M. de Meaux et la sienne. — 4. Le traité de l'amour de Dieu du P. Malebranche et du P. Lamy. — 5. Le P. Joseph, capucin, Tractatus de causa bonorum operum — 6. Le P. Le Nourry, Apparatus sur S. Clément d'Alexandrie. — 7. L'instruction pastorale de M. de Noailles. — 2° Celle de M. de Chartres (Godet).

Si tout péché mortel fait perdre la grâce habituelle. — 1. M. Arnauld, dans ses deux Lettres à M. Le Feron, et dans le Traité du Renversement de la morale des Calvinistes.

Si l'amour de Dieu est de précepte. — 1. La morale de Grenoble. — 2. Le P. Alexandre, Théologie morale.

SUR LA MORALE.

Sur les questions en général, et des commandements de Dieu. — 1. Saint Thomas, Secunda Secundæ. — 2. La Morale de Grenoble. — 3. La Morale du P. Alexandre. — 4. Joan. Synnichius, dans Saül exrex. — 5. Conférences de Luçon et de La Rochelle. — 6. Sainte Beuve (Jacques de). — 7. M. Habert, De Jure et Justitia, où il traite aussi de la religion. — 8. Vandermeulen, Traité théolog. et jurid. du droit de la Conscience. — 9. Voetius. — 10. Van Espen, sur les matières canoniques, où il représente la pratique de France et des Pays-Bas. — 11. Tolet. — 12. Navarre. — 13. Les instructions de saint Charles Borromée.

Sur le commandement de l'Eglise touchant les jeûnes et l'abstinence. — 1. Le P. Thomassin, Traité des jeûnes. — 2. Baillet, vies des Saints sur les Fêtes mobiles. — 3. Le P. Alexandre, Dissert. sur le IIe siècle. — 4. M. de Launoy, De Delecto Ciborum. — 5. Le P. Nicolai. — 8. Voetius, Politiæ ecclesiast., t. II, tract. 4. — 10. Note de M. Cotelier sur Hermas, liv. II, pag. 103, nov. edit. et sur le Livre des Constitut. Apostol., pag. 306. — 11. La perpétuité de la Foi touchant l'abstinence, tom. I, Liv. I. — 12. Le P. Le Nourry, in Apparat. sur saint Clément et sur Hermas. — 13. Alba Spineus, lib. II, De jejunio Sabbati. — 14. Petavius ad Epiphan., pag. 350, 356. — 15. M. de Valois, in cap. 22, lib. V Historiæ Socratis. — 16. Le P. Ménard, note sur le Sacramentaire. — 17. Lupus ad canon. 55. Trullianum. — 18. Joann. Nicolai, De jejunii Christiani ritu antiquo, *Parisiis.* — 19. Joan. Filesacus, de prisco et vario ritu observatæ apud Christianos Quadragesimæ, *Parisiis*, 1600.

Sur le commandement touchant la sanctification des Fêtes et des Dimanches, et touchant la détermination du culte divin dans l'Ancien et le Nouveau Testament. — 1. Le P. Thomassin, Traité des Fêtes. — 2. Baillet, Vies des Saints, sur les fêtes mobiles. — 3. Thiers, sur la diminution des fêtes (en latin. — 4. Baronius. — 5. Spencerus, Dissert. De Sabbato. — 6. Défense du Sabbat, de Georges Abbat. — 7. Traité de la Messe de paroisse. Voyez ce qu'on a dit sur le Sacrifice, sur le Sabbat, sur les Fêtes et les Dimanches, — 8. Quelques notes de M. Cotelier sur le Ve liv. des Constitut. Apostol. — 9. Kalendarium du P. Fronteau. — 10. Seldenus, De Jure naturali et Gentium. — 11. Bartolocci, Bibliotheca Rabbinica part. III. — 12. Andreas Essenius.

DE INCARNATIONE.

Sur toutes les questions en général. — 1. Saint Thomas, IIIe partie. — 2. Witasse, de Incarnatione. — 3. Le P. Pétau, Dogmata theologica. — 4. Vasquez. — 5. Estius. — 6. Le P. Thomassin. — 7. Nicole, Symbole, tom. II. — 8. Saint Justin, Tertullien, saint Athanase, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon, saint Fulgence, saint Maxime, saint Jean Damascène, saint Anselme, saint Thomas, Contenson, Cordemoy M. de Fitz-James, évêque de Soissons.

Sur la prophétie de Jacob. — 1. Huet, Démonstration évangélique. — 2. Helvicus, Dissertation qui est dans les grands critiques. — 3. Baronius in Apparatu.

De l'origine d'Hérode. — 1. Serrarius Opuscules. — 2. Le P. Pétau, Doctrina Temporum. 3. Torniel, tom. I Annalium. — 4. Eusebius, n. 1983. — 5. Seldenus, De Jure Hæbræorum.

Sur la prophétie de Daniel. — 1. Lancelot, dans la chronologie de Vitré. — 2. Huet, Démonstr. évan-

gél. — 3. Le P. Pétau, Doctrina Temporum. — 4. — Ludov. Capellus, in sacra chronologia. — 5. Jacob. Capellus, in Historia sacra. — 6. Marshamus in Chronico Hebræo, Græco et Ægyptiaco. — 7. Scaliger, De Emendatione Temporum. — 8. Bartoloccii, Bibliotheca Rabbinica, part. II. — 9. Joseph. Medo, Anglais, Commentaire sur les 70 semaines. — 10. Helvicus, Diatribe et Epidrome, sur les 70 semaines. — Barthélemy Magerus, Dissertations théolog. sur les 70 semaines.

Sur la prophétie : *Ecce virgo concipiet.* — 1. Le P. LeNourry, in Aparatu sur saint Irénée. — 2. Huet, Démonstration évangélique, proposition 8 et 9 ; Sur l'intelligence des prophéties en général. — 3. Dissertation critique et théologique de M. Roger, doyen de Bourges. *Paris*, Girin, 1713.

Contre Grotius sur le témoignage de Josèphe. — 1. Tillemont, Histoire des Empereurs. — 2. De Roye à la fin de son livre sur Bérenger. — 3. Huet, Démonstr. Evangelica. — 4. Tanaquillus Faber, (Tanneguy Le Fèvre), Traité sur cette matière et tom. I de ses lettres. — 5. M. de Valois, sur Eusèbe.

Sur les preuves qui montrent que Jésus-Christ est le Messie. — 1. Lisez les auteurs cités dans les questions sur la vérité de la religion chrétienne. — 2. Bartoloccii, Bibliotheca Rabbinica, part. IV, 5.

Sur les faux miracles de Vespasien et d'Apollonius de Thiane. — 1. Huet, Démonstr. évangélique, 2. M. de Tillemont. — 3. Nouvelle dissertation sur Apollonius de Thiane.

Sur la cessation des miracles des faux dieux. — 1. Witasse, Traité de l'incarnation. — 2. M. de Fontenelle. — 3. Le Père Baltus, réponse à M. de Fontenelle. — 4. Le Père Le Nourry, sur saint Clément d'Alexandrie.

Sur les oracles des Sibylles. — 1. Witasse, De incarnatione. — 2. Beveregius, Codic. Canon. apostolic. Vindiciæ. — 3. Note de Cotelier, sur Herma. — 4. Dupin, Dissertation préliminaire sur la Bible. — 5. Le Père Petit-Didier, Remarques sur la Bibliothèque ecclésiastique de Dupin. — 6. Le P. Perron, Antiquité des temps. — 7. M. de Valois, Note sur l'oraison de Constantin. — 8. Baronius. — 9. Le P. Le Nourry, in Apparatu ad Bibliothec. Lugdunensem.

Sur les causes de l'incarnation. — 1. Arnauld, Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce, liv. II et suiv. — 2. Le P. Malebranche, Traité de la grâce. — 3. Dans le traité de la nature et de la grâce de M. Jurieu, on trouve un arrangement assez curieux des décrets de Dieu sur ce point. — 4. Le P. Frassen.

Savoir si Jésus-Christ fût venu, s'il n'y avait pas eu de péché originel. — 1. Bossuet. — 2. Bellarmin. — 3. Théod. Peltanus, De originis peccato disceptatio, item de Christi satisfactione.

Sur la cause morale de l'incarnation. — 1. M. Nicole, sur le Symbole. — 2. Saint Athanase, de l'Incarnation.

Sur la satisfaction de Jésus-Christ. — Witasse, de Incarnatione. — 2. Tournely, de Incarnatione. — 3. Tiphanius, Jésuite. — 4. Les traités de Tarnovius, de Capella. — 5. Essenius, Triumphus crucis.

Secundum quam naturam Christus sit mediator. — 1. Bellarmin, Controvers. de Christo, lib. V.

De l'unité de personne en Jésus-Christ. — 1. Le P. Alexandré, V^e^ siècle. — 2. Flaminius sur saint Chrysostome. — 3. Interpretis Gallici delator anonymus. — 4. Interpretis Gallici vindex. — 5. Note du P. le Quien sur saint Jean Damascène.

Sur l'addition faite au Trisagion. — M. de Valois, Dissertation de Petro Cnapheo, ad Calcem Evagrii.

Touchant cette proposition : *Unus de Trinitate passus est.* — 1. Le cardinal Noris, 2^e^ Dissertat. dans la dernière édition de son Histoire pélagienne, à Louvain.

Sur la foi de Nestorius. — 1. Le P. Alexandre sur le V^e^ siècle. - 2. Garnerius in Marium Mercatorem. — 3. David de Rhodone, in Libello de supposito. — 4. Richard Simon, Créance des Eglises orientales. — 5. Le Nain de Tillemont.

Sur les deux natures. — Le P. Alexandre, Dissertation sur le V^e^ siècle. — 2. David de Rhodone. — 3. Clemens Galanus, in conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana.

Sur la foi d'Eutychès. — 1. Le P. Alexandre, sur le V^e^ siècle. 2. M. de Tillemont. — 3. Perpétuité de la foi, tom. II, sur Théodoret.

Si la divinité a été séparée du corps de Jésus-Christ pendant sa sépulture, et sur la perpétuité de l'union. — 1. Pallavicin, Histoire du concile de Trente, liv. LXXIX, chap. 16. — 2. Les Pères Bénédictins, Préface sur saint Hilaire, et notes sur saint Ambroise, —3. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie.

Si la divinité a été séparée du sang de Jesus Christ lorsqu'il est sorti de ses plaies. — 1. M. Pirot, traite de l'Incarnation.—2. Sponde, ad annum 1462. — 3. Christoph. Sylvester, De sanguine Christi.

Si le corps de Jésus-Christ a encore du sang. — Le docteur Boileau, De sanguine Christi glorioso.

Si le corps de Jésus-Christ est partout. — 1. Bellarmin, Controversia de Christo.

Sur la virginité de la sainte Vierge. — 1. le P. Alexandre, sur le IV^e^ siècle. 2. le P. Mabillon, Siècle IV^e^ Benedictinor. part. II.—3. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Irénée et sur saint Clément d'Alexandrie. — Pamelius, Paradoxa Tertulliana cum antidoto. — 5. Halloixii, Origenes defensus, lib. III.— 6. Bartoloccii, Bibliotheca Rabbinica, part. III. 7 Jodocus Clictoveus, de Virginis puritate. —8 Saint Ambroise, saint Jérôme, saint Ildefonse, Paschase Ratbert, Contenson, Le Nourry.

Si le corps de Jésus-Christ a été pris de la sainte Vierge. — 1. Preface des Bénédictins sur saint Hilaire. — 2. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément. — 3 Le P. Alexandre sur le II^e^ siècle.

Si le corps de Jésus-Christ a été sujet aux douleurs. — 1. Préface des Bénédictins sur saint Hilaire. —2. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie.

Sur la beauté du corps de Jésus-Christ. — 1. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie. — 2. Le P. Vavassor, De forma Christi, *Paris*, 1649, Cramoisy. — 3. La dissertation De pulchritudine corporis D. N. J. C., qui est à la fin du saint Cyprien de Rigaud, *Paris*. (On trouve à la fin de cette dissertation, ce qu'ont dit plusieurs anciens sur cette question.) — 4. Petri Pjartii de singulari Christi Jesu pulchritudine, assertio, *Parisiis*, 1651.

Sur les deux volontés en Jésus-Christ. — 1. Le P. Alexandre sur le VII^e^ siècle. — 2. Clemens Galenus. in Conciliatione Ecclesiæ Romanæ cum Armena.

Sur Honorius. — 1. Bellarmin, Controvers. de Christo, lib. IV. — 2. M. Arnauld, Réflexions philosoph. et théol. sur le nouveau système de la nature et de la grâce, liv. III. — 3. Le P. Alexandre, Dissertation sur le VI^e^ siècle. — 4. Jodocus Coccius, Thesauri catholici tom. I.

Si Jésus-Christ a vu Dieu. — 1. Melchior Canus, liv. XII, chap. 13. — 2. M. Feu, Traité de l'incarnation.

Si Jésus-Christ a été libre. — 1. Le P. Massoulié, dans son livre Divus Thomas sui interpres, dissert. 2. q. 2.— 2. Le P. Thomassin. — 3. Saint Augustin victorieux de Calvin et de Molina, conférence 5. — Pourchot, Morale. — 5. Contenson.

Sur la descente de Jésus-Christ aux enfers. — 1.

M. De Valembourg, Tract. 4. — 2. Bellarmin, lib. IV. De Christo. — 3. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur Hermas. — 4. Clemens Galanus, in Conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana.

De la délivrance de Trajan et autres. — 1. le P. Alexandre sur le IIe siècle. — 2. Ciacconius, de la délivrance de l'âme de Trajan.

Prédication aux enfers. — Cotelier, Note sur l'Epître interpolée de saint Ignace aux Trallens. — Autre sur le livre d'Hermas, et une note d'Usserius sur l'Epître interpolée de saint Ignace, etc.

Si Jésus-Christ est le Fils adoptif. — 1. Le P. Alexandre sur le VIIIe siècle. — 2. Le cardinal d'Aguirre, conciles d'Espagne. — 3. Alphonse Curiel, in Cont oversiis.

Sur l'adoration humaine de Jésus-Christ. — 1. Espencæus, Traité de Eucharistia et ejus adoratione, sur l'Epître à Timothée. — 2. Franken, de Adoratione Christi.

Sur le culte, l'invocation et l'intercession des saints et des Reliques. — 1. MM. de Valembourg, Tract. 4, et in Compendio Controvers. — 2. Bellarmin. — 3. Perpétuité de la foi, tom. I, liv. I et V, pag. 83. — 4. D. Mabillon. De cultu sanctorum ignotorum. — 5. Traité de M. de Launoy, touchant les fausses reliques et les faux offices. — 6. Baillet, Préface des Vies des saints (il y a des choses bien curieuses). — 7. Bossuet, Exposition de la foi. — 8. M. le Fèvre, Motifs invincibles. — 9. le P. Veron, Règle générale de la Foi, et Controvers. tom. II. — 10. Leo Allatius, De VIII Synodo Photiana, cap. 5, où il rapporte le sentiment d'Abraham Ecchellensis. — 11. Garnerius, in Auctuario Theodoreti, dissert. 3. — 12. Le P. Alexandre, sur le Ve siècle. — 13. Le P. Mabillon Sæcul. II Benedict. observat. 7, et Sæculi III part. I, observat. 29, et Sæculi V. — 14. Le Card. du Perron. De l'invocation des Saints. — 15. Methode du card. de Richelieu. — 16. Traité de Bochart, sur les Reliques. — 17. Garetius a recueilli les passages des saints Pères. — 18. Les traités de Jean Bostel, de Nicolas Le Fèvre, de Davenport. — 19. Bartoloccii, Bibliotheca Rabbinica, part. I.

Sur l'invention de la sainte croix. — 1. Tillemont. — 2. M. de Valois sur Eusèbe. — 3. Les Bollandistes, mois de Mai. — 4. Le P. Morin, Histoire de la délivrance de l'Eglise.

Sur l'honneur dû à la croix, sur le signe de la croix, et sur les images de la croix. — 1. Le P. Morin, De Ordinationibus, part. III, pag. 252. — 2. Le P. Alexandre sur le VIIe siècle. — 3. Gretser, De cruce Christi, 3. vol. in 4°, *Ingolstadii*, 1605. — 4. Le P. Petau, in Animadvers. ad Epiphanium. — 5. Coccius, Thesauri Catholici tom. I.

Sur les images. — 1. Bossuet, Expos. de la foi. — 2. Le P. Veron, Règle de la Foi catholique. — 3. MM. de Valembourg, tractat. 4, et in Compendio Controversiarum. — 4. Le Fèvre, motifs invincibles. — 5. Le P. Alexandre, Dissert. sur le VIIIe siècle. — 6. Brechengerus, De Imaginibus. — 7. Gallia antiqua, lib. II, cap. 8. — 8. La préface sæcul. VI. Benedict. parte I. — 9. Bellarmin. — 10. Le P. Véron. tom. II de ses Controverses, réfute Daillé. — 11. Joan. Molan, Lovaniensis, de Historia sanctiss. Imaginum. — 12. Seldenus, De jure naturali et gentium. — 13. Barthel. Valverde. — 14. Gretser. — 15. Méthode du Cardinal de Richelieu. — 16. Conradus Brunus, Adversus Iconoclastas.

SUR LES FINS DE L'HOMME

Sur les questions en général. — 1. Saint Thomas, à la fin de sa IIIe partie. — 2. Thomas Anglı, Ratio vilificationis suæ de medio animarum statu, reddita episcopo Chalcedonensi, *Parisiis*, 1653.

Sur la durée du monde. — 1. Notes du P. Menard et de M. Cotelier, pag. 44 de la nouvelle edition, sur la lettre de saint Barnabé. — 2. Bartholocii Biblioth. Rabbin. part. II.

Sur l'Antechrist. — 1. Bossuet, sur l'Apocalypse — 2. Le Discours de l'abbé de Bourzeis au prince palatin. — 3. Le P. Mabillon, Note sur l'Epître 56 de saint Bernard. — 4. Hammond, sur les évêques. (Il explique les passages de l'Apocalypse.) — 5. Malvenda, Traité de l'embrasement du monde et du jugement dernier.

Le jugement. — 1. Nicole, Essais de morale, tom. IV. — 2. Préface des Bénédictins sur saint Hilaire. — 3. Huet, in Origen anis, q. 10. — 4. Clemens Galanus, in Conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana.

Le purgatoire. — 1. MM. de Valembourg. Tract. 5 et in Compendio Controvers. — 2. Leo Allatius, Tractat. de utriusque Ecclesiæ Consensione, in dogmate de purgatorio, et libro de VIII synodo Photiana, cap. 15. — 3. Le P. Véron, Controverses, tom. II. — 4. Le P. Alexandre sur le Ve siècle. — 5. Le Fèvre, Motifs invincibles, dans les additions touchant la satisfaction. — 6. Le P. Lequien, sur saint Jean Damascène. — Le P. Goar, pag. 542. — 7. Ric. Simon, sur Gabriel de Philadelphie, pag. 253. — 8. Arcudius, Traité du purgatoire, Rome, 1633. — 9. Thomas Anglus. — 10. Le P. Mabillon, Préface Sæcul. III, Benedict. part. I, observat. 26. — 11. Methode du card. de Richelieu. — 12. Barthel. Valverde. — 13. Bellarmin. — 14. Salmeron, in Epistol. disputat. ; De veritate purgatorii. — 15. Garnerius, in Auctuario Theodoreti, dissert. 3. — 16. Halloixii, Origenes defensus, lib. III. — 17. Clemens Galanus, in Conciliatione Ecclesiæ Armenæ cum Romana. — 18. Bartholoccii, Bibliothec. Rabbinica, part. II. — 19. Le P. Boucat, Minime, a traité ce sujet fort au long dans le premier volume de sa Théologie. — 20. Bossuet, Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique, § 8. — 21. Jod. Coccius, Thesauri catholici tom. II.

**La prière pour les morts.* — 1. Lisez les mêmes auteurs. — 2. La perpétuité de la foi, tom. I, livr. I, chap. 82. — 3. Le card. du Perron, Réplique, liv. IV. — 5. Cotelier, Note sur le VIIIe liv. des Constitutions Apostoliques, chap. 42, pag. 419, novæ editionis.

Sur l'Enfer, l'Eternité des peines. — 1. L'Herminier, Tractatus de peccatis. — Le P. Alexandre sur le VIIIe siècle, De nævis SS. Justini et Irenæi, et dans une dissertation sur le IIIe siècle. — 3. Nicole, Essais de morale tom. IV. — 4. M. de Cordemoy. — 5. Le P. Bagot, Apologeticus Fidei, part. posteriori. — 6. Huet, in Origenianis, quæst. 11. — 7. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Augustin et Tatien. — 8. Bartholoccii, Bibliotheca Rabbinica, part. II. — 9. Jod. Coccius, Thesauri catholici tom. II.

La Résurrection. — 1. Sylvius, part. III. — 2. Resurrectio corporum, auctore Malin, Jesuita. — 3. Huet, in Origenianis, quæst. 9. — 4. Bartholoccii, Bibliotheca Rabbinica, part. III. — 5. Beemanus, Exercitatione Theologica, 24.

Si les derniers hommes du monde ressusciteront. — Melchior Canus, lib. II, locorum Theologicorum, cap. 12.

Sur la gloire, — 1. Nicole, Essais de morale, tom. IV.— 2. Préface des Bénédictins, sur saint Hilaire. —3. Ambroise Catharin, de la Récompense des Lons, et de la punition des méchants.

SUR LES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Sur les questions principales. — Bellarmin; Estius; Maldonat; Tournely; Juenin; Merbesius; Habert; le P. Alexandre; saint Ambroise; saint Cyrille; saint Augustin; saint Isidore; saint Jean Damascène; saint Anselme; Hugues de Saint-Victor; saint Thomas; Catéch. du concile de Trente; Ar-

culius; Huyghens; Contenson; Drouin, Perpétuité de la foi; Nicole; Conférence de Luçon; Théologie morale de Grenoble; Histoire des sacrements, par D. Chardon.

Détermination de la matière et de la forme. — 1. Le P. Morin, De Pœnitentia, lib. VIII, cap. 17, 18. — 2. Arcudius, De Concordia Ecclesiæ Orientat. et Occident. circa sacramenta.

De la forme conditionnelle. — 1. Le P. Morin, De Pœnitentia, lib. VIII, cap. 12. — 2. Le P. Martenne, De antiquis Ecclesiæ Ritibus, tom. I, p. 152, lib. I, ann. 16.

Origine de l'explication par matière et par forme. — 1. Le P. Morin, De sacris Ordinationibus, Exerc. — 2. Tournely.

L'Intention. — 1. Le card. Palavicin, Hist. du conc. de Trente, part. II, chap. 10, pag. 314, 326. — 2. Catharin. — 3. Salméron, Comment. in Paulum, lib. I, pag. 3. — 4. Contenson a traité ce point avec exactitude. — 5. Examen de l'opinion de Bellarmin. — 6. Un paragraphe de M. Le Fèvre, dans les Additions qui sont à la fin des Motifs invincibles, pag. 326, 336. — 7. La IIIe partie des difficultés proposées à Steyaert. — 8. Résolution d'un cas, par M. Arnauld, où il explique l'endroit du VIIe liv. de saint Augustin, *De Baptismo* contre les donatistes. — 9. M. de Marca, Dissertation posthume *de Sacrificio*, édit. de 1669, pag. 110.

Efficacité des Sacrements. — 1. Melchior Canus, De Sacramentis in genere. — 2. Le P. Frassen et les autres scotistes qui sont pour l'efficacité morale. — 3. Il faut voir Bellarmin pour le dogme. — 4. Le Fèvre, Motifs invincibles, pag. 316. — 5. MM. de Valembourg, in Compendio Controvers.

Sur les paroles consécratoires. — 1. Les cahiers de l'abbé d'Asfeld. — 2. D'Espence, Traité de la vertu des paroles de Dieu dans les sacrements.

Nombre des Sacrements. — 1. Bellarmin, pour la Lotion des pieds. — 2. Notes des Bénédictins sur saint Ambroise. — 3. Le P. Mabillon, sur l'endroit de saint Bernard. — 4. Les Explications ordinaires dans Tournély.

Pour le sentiment des Grecs sur cette matière. — 1. Léo Allatius, De consensione utriusque Ecclesiæ. — 2. Petr. Arcadius, De concordia Eccles. Orient. et Occident. in sacramentorum administratione. — 3. Renaudat, Perpétuité de la foi, tom. III.

Sur le Caractère. — 1. Bellarmin, pour le dogme. — 2. Tournely. — 3. Vasquez. — 4. Van-Espen. — 5. Le P. Morin, De Sacris Ordinationibus, exerc. 3, chap. 1. — 6. Palavicin, Histoire du concile de Trente, liv. IX, ch. 5. — 7. Dominique Soto, in 4m d. 1, q. 4. — 8. Jodocus Coccius, Thesauri catholici tom. II.

SUR LE BAPTÊME.

Sur toutes les questions en général. — 1. Bellarmin, Estius, Juenin. — 2. Josephi Vicecomitis, Observationes de Baptismo, *Paris*, 1648. — 3. Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Ambroise, saint Pacien, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas, Henri de Saint-Ignace, Launoy, Duguet, D. Martène.

Sur la Matière. — 1. Le P. Martène. — 2. Le P. Hardouin, De Baptismo in vino.

Pour l'immersion. — 1. Le P. Goar, pag. 332, Eucholog. — 2. La petite Perpétuité. — 3. Le P. Mabillon, Præfat. sæculi IV, Benedict., part. II, n. 183.

Sur la forme. — 1. Bellarmin. — 2. L'Anonyme de M. Rigaud. — M. de Tillemont, Notes sur saint Cyprien. — 4. Le P. Martène a fort bien traité ce qui regarde la forme.

Touchant le baptême in nomine Christi. — 1. Contenson. — 2. Le P. Hardouin. — 3. Le P. Alexandre, Sur le IIe siècle. — 4. Halloixii, Origenes defensus, lib. III.

Sur le passage de saint Ambroise. — Note des Bénédictins sur saint Ambroise.

S'il est nécessaire de dire : *Ego te baptismo.* — 1. Le P. Morin, De Pœnitentia, lib. VIII, cap. 16 et 21.

Sur le ministre ordinaire et extraordinaire. — 1. Une excellente note de M. Cotelier, ad lib. III, Constitut. apostol., c. 9. — 2. MM. de Valembourg, in Compendio Controversiarum. — 3. Le Père Martène. — 4. Pétau, Animadversiones ad Epiphanium, pag. 341. — 5. On trouve quelques difficultés sur ce point, dans M. de Tillemont, Vie de saint Grégoire de Nazianze, art. 9. — 6. Josse Coccius, Thesauri catholici, tom. II.

Le ministre doit-il avoir la foi? — 1. Saint Cyprien, Epist. ad Jubaianum, Pompeium, etc. — 2. Le concile de Carthage, dans saint Cyprien. — 3. La réfutation que saint Augustin en a faite dans ses livres De Baptismo.

Sentiments des anciens Pères sur le point précédent.

Pour saint Justin : — 1. M. de Launoy, Epist., part. VIII. — 2. Le P. Alexandre. — 3. M. Dupin.

Pour Tertullien : — 1. M. de Launoy. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Pamelius, Paradoxa Tertulliani cum antidoto.

Pour saint Athanase : — Dom Bernard de Montfaucon, Préface générale sur l'oraison contre les ariens.

Pour saint Basile : — 1. Jean David, dans sa Dissertation du concile plénier, à la fin de son livre Des Jugements Canoniques des Evêques. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Tournély.

Pour saint Cyrille de Jérusalem : — 1. Voyez les mêmes. — 2. M. de Tillemont, dans ses Notes sur saint Cyprien. — 3. La nouvelle édition de D. Augustin Touttée, *Paris*, 1720. (On dit : il sera bon de la voir; le programme avait paru en 1715.)

Sur le Pape Etienne.

Est-il tombé dans l'erreur contraire à saint Cyprien? — 1. M. de Launoy, Epist., part. VIII. — 2. M. Dupin. — 3. de Tillemont, tom. IV, pag. 626. — 4. Le P. Thomassin, Dissertat. 2, in conc. — 5. Le P. Alexandre, Sur le IIe siècle, édition in-fol., pag. 691. — 6. Le P. Coustant, Ier vol. des Lettres des Papes.

Le Pape excommunia-t-il les Africains? — 1. Tournély. — 2. La Lettre de Firmilien pour l'affirmative. — 3. Le P. Alexandre, édition in-fol., t. III, p. 685. — 4. Le P. Thomassin est pour la négative. — 5. Le P. Constant, Ier vol. des Lettres des Papes, est pour la négative.

Les Africains changèrent-ils de sentiment, comme le croit Baronius? — 1. Le P. Alexandre, *ibid.*, pag. 687. — 2. Baluze, Notes sur saint Vincent de Lérins, pag. 446.

Quel est le concile plénier dont parle souvent saint Augustin? — 1. M. de Launoy, qui est pour celui d'Arles, après les Pères Sirmond et Pétau. — 2. Le P. Nicolai, M. David, le P. Alexandre, sont pour celui de Nicée. — 3. M. de Tillemont, dans ses Notes sur saint Cyprien, fait voir les difficultés de l'un et de l'autre sentiment.

Touchant la probité du ministre. — 1. M. Nicole, Prétendus Réformés convaincus de schisme, p. 516. — 2. Les Cahiers de M. d'Asfeld.

Nécessité du baptême. — 1. Le chap. I du livre VII *Du Renversement de la morale*, où M. Arnauld a relevé une bévue de Vossius. — 2. L'Apologie pour les Catholiques. — 3. Le card. Du Perron, dans sa Replique. — 4. MM. de Valembourg, in Comp. Controv. — 5. Méthode du card. de Richelieu. — 6. Josse Coccius, Thesauri catholici, tom. II.

Sur le sujet qui reçoit le Baptême.

Pour les enfants : — 1. Lettre de saint Cyprien à Fidus. — 2. Ce que disent les théologiens contre les Anabaptistes.

Pour les morts; savoir s'ils sont capables de recevoir le Baptême, et ce qu'on doit entendre par le

baptême *pro mortuis* (*II Cor.* v, 15)? — 1. Estius, sur cet endroit. — 2. Une petite note du Nouveau Testament imprimé chez de Laulne, en 1703, à *Paris*. — 3. Le P. Hardouin, De Baptismo pro mortuis, Horthemels, *Paris*, 1687. — 4. Alba Spinæus, Observ. l. I. — 5. L. P. Mauduit, sur les Epîtres de saint Paul. — 6. M. Cotelier, Note sur la 3e lettre d'Hermas, similitude 9e.

Peut-on baptiser un catéchumène sans sentiment? — Le P. Morin, liv. x, chap. 6.

Peut-on baptiser les enfants avant qu'ils sortent du sein de leurs mères? — Dissert. Hieron. Florentini Lucensis, in hominibus dubiis baptizandis.

Peut-on baptiser les enfants des infidèles malgré leurs parents? — 1. Contenson. — 2. Le P. Nicolai. — 3. M. de Launoy. — 4. Le Traité de Catharin.

De Baptismo Flaminis. — 1. M. Queras, Eclairciss. sur le concile de Trente, IVe partie. — 2. Les Cahiers de M. d'Asfeld.

De baptismo sanguinis. — Contenson et Théophile Raynaud.

Sur la circoncision et les sacrements de l'ancienne Loi. — 1. Tournély. — 2. Sébast. Schmidt, Tractatus de circumcisione. — 3. Coccius, Thesauri catholici, tom. II. — 4. Georg. Abbatii, archiep. Cantuar. explicat. sex illustr. Quæstionum. — 5. Notes de M. Cotelier et du P. Ménard sur l'Epître de saint Barnabé, 27 de la nouvelle édition de Cotelier. — 6. Traité de Catharin.

Sur le baptême de saint Jean. — 1. Coccius, Thesauri catholici, tom. II. — Theses catholicæ. — Traité de Catharin.

Sur le temps de l'administration du baptême. — 1. Les dissertations du P. Nicolai et de M. de Launoy. — 2. Le P. Alexandre sur le IIe siècle. — 3. Le P. Martène.

Les Cérémonies du baptême. — 1. Vice-Conti, qu'on peut aussi consulter sur la matière et la forme. — 2. Le P. Martène. — 3. M. de l'Aubépine, liv. II. Observat., et liv. I. De l'ancienne discipl. de l'Eglise. — 4. Pétau, in Animadvers. ad S. Epiphanium, pag. 58. — 5. Le Traité de Marianus Victor, Du Baptême des Ethiopiens. — 6. Une note de Cotelier et de Vossius sur l'Epître de saint Barnabé, pag. 19, novæ editionis de Cotelier.

Touchant la cérémonie du lait et du miel. — Le P. Goar, pag. 346 de l'Eucologe.

Peut-on faire les exorcismes sur un enfant baptisé sans cérémonies. — 1. Traité de M. Duguet. — 2. Un cas de Jacques de Sainte-Beuve.

SUR LA CONFIRMATION.

Sur les Questions en général. — 1. M. de Sainte-Beuve, Tractat. de sacram. confirmat., etc., *Desprez*, 1686. — 2. La Dissertat. du P. Alexandre, contre le ministre Daillé. — 3. Basilius Poncius, De Sacramento Confirmat., *Lovanii*, 1642. — 4. On trouve de bonnes choses dans les Notes du P. Ménard sur le Sacramentaire, touchant la *forme*, l'*effet*, le *temps*, l'*administration* de ce sacrement. — 5. Le P. Morin; Sanbovius, Contre Daillé; le renversement de la Morale; D. Martène; Concina. — 6. Duguet, Dissertat.

Sur la matière. — 1. Le P. Sirmond, dans les deux Antirrhetieus contre Petrus Aurelius, dans son Anæreticus et dans son Orthodoxus. — 2. Le P. Martène a des choses fort curieuses. — 3. Le P. Goar, dans ses Notes sur l'Euchologe, pag. 366 et 643. — 4. Les deux dissertations d'Holstenius qui ont été imprimées avec les Œuvres posthumes du P. Morin, chez Delaulne, *Paris*, 1705. — 5. Le P. Morin, Traité de la Confirmation. — 6. Le P. Ménard dans son Sacramentaire de saint Grégoire, où il prouve que l'imposition des mains est séparée de la consumation. — 7. Le P. Combefis, in Auctuario Bibliothecæ, tom. II. — 8. M. Hebert, dans les Notes sur le pontificat des Grecs. — 9. Arcudius, sur le canon du concile d'Orange. — 10. M. de Marca, in canon. 28 concil Claromontani.

Sur la forme. — 1. Voyez les mêmes auteurs, surtout le P. Martène qui a des choses qu'on ne trouve point ailleurs. — 2. M. de Sainte Beuve. — 3. Le P. Goar, dans l'Euchologe, sur Méthodius, pag. 837 ou 887. — 4. M. de Marca, in can. 28 concilii Claromontani. — Pétau, in Animadvers. ad S. Epiphanium., pag. 339.

Sur l'autorité du canon du concile de C. P. — 1. Le P. Alexandre. — 2. Le Nain de Tillemont.

Sur le ministre. — 1. Estius. — 2. Sainte-Beuve, qui croit que c'est l'évêque seul. — 3. Le P. Morin et Lucas Holstenius croient que dans certaines occasions les diacres peuvent administrer ce sacrement. — 4. Le P. Goar.

Sur les cérémonies. — 1. Le P. Martène. — 2. Vicecomès. — 3. M. de l'Aubépine, De l'ancienne police de l'Eglise, chap. 11, 12 et 14. — 4. Trois Lettres de Basile Ponce à Vicesius.

SUR L'EUCHARISTIE.

Sur les Questions en général. — 1. Claude Espencæus, De Eucharistia, *Paris*, 1569. — 2. Nicol. Sanderus, De Eucharistia, *Antverpiæ*, 1570. — 3. Le Traité de M. Vitasse; Estius, Maldonat, M. Habert. — 4. Le P. Alexandre, Théologie dogmatique. — 5. Saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Fulgence, saint Jean Damascène, Paschase Ratbert, Lanfranc, Guimundus, saint Anselme, Algerus, saint Thomas, Hosius Stanislaus, Bellarmin, Allatius, du Perron, Les deux Perpétuités, La fréquente communion; Contenson, Henri de Saint-Ignace, Witasse, Concina, Duguet, Mauduit, Badoire, Sur le saint Sacrifice de la Messe.

Sur la Pâque. — 1. Lettre du P. Lamy de l'Oratoire, Traité de l'ancienne Pâque. — 2. Note de Tillemont, tom. I, et sa Lettre au P. Lamy, tom. II. — 3. Dissertation du P. Mauduit, Comment. sur l'Evangile. — 4. Réflexions sur la Pâque, imprimées à Rouen contre le P. Lamy, par le P. Bessin. — 5. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un docteur de la même maison, touchant le système d'un théologien espagnol, *Paris*, Nully, 1695. — Dissert. sur la dernière Pâque de Jésus-Christ, par J. Piénud, *Paris*, Seneuse, 1790.

Jour de la Pâque. — 1. Baronius. — 2. Dissert. du P. Mauduit, Comment. sur l'Evangile. — 3. Dissert. du P. Pezron. — 4. La Dissert. de Louis de Léon, donnée par le P. Daniel. — 5. M. Piénud soutient le sentiment commun. — 6. M. Witasse, Lettre d'un docteur contre le système de Louis de Léon. — 7. Les Réfutat. que le P. Lamy a faites de toutes ces dissertations. — 8. Dissert. du P. Hardouin. — 9. Les deux premiers chapitres de la Dissertation *De Azymo*, du P. Mabillon. — 10. Bucher, De Cyclo Paschali, que le P. Pezron suit. — 11. Serrarius, Sur le Ve chap. de Josué. — 12. Le P. Pétau, De doctrina Temporum, lib. XII, pag. 443. — 13. Bochart, Agnus Paschalis. — 14. Buxtorf. — 15. Doppenburgius. — Louis Cappel, protestant, Epicrisis. — 17. Maldonat, sur le verset 2 du XXVIe chap. de saint Matthieu. — 18. Sébastien Smidt, Sur les endroits de saint Jean. — 19. Antonius Capellus, Franciscanus, Dissertat. de Cœna Domini.

Sur la matière. — Le pain levé a-t-il toujours été en usage parmi les Grecs? — 1. Le P. Mabillon. — 2. Le cardinal Bona.

L'azyme a-t-il toujours été en usage chez les Latins? — 1. Le P. Sirmond, Disquisit. de Azymo. (Il croit que non.) — 2. Le P. Mabillon, qui a écrit contre, Prætac. sæculi in Benedict., et dans sa Dissert. de Azymo. — 3. Le P. Lupus, dans les Scho-

lles sur les conciles, en parlant de Léon X, est du sentiment du P. Mabillon. — 4. Le card. Bona, liv. I Rerum Liturgicar. c. 23, qui tient le milieu. (Il faut lire sa dernière édition.) — 5. Le P. Martène suit le P. Mabillon. — 6. Jean Ciampini a fait une dissertat. sur cette matière, qui a pour titre ; Conjectur. de perpetuo Azymorum usu in Ecclesia Latina, vel saltem Romana, *Romæ*, 1688. — 7. Ildefonsus, episcopus Hispaniensis, De Pane eucharist., azymo et fermentato. — 8. Allatius, in Creigtonem, exercitat. 26-28. — 9. Le Traité du P. Macedo. — 10. Le P. Mabillon, Préface sæcul. III. Benedict. part. I. observ. 2 et 9. — 11. M. de Tillemont, tom. VI, pag. 38, croit que la Constitution de Melchiade est douteuse.

Touchant le vin. — 1. Le P. Alexandre, Dissert. sur le II^e^ siècle. — 2. Le P. Martène. — 3. Nova editio Cotelerii. — 4. Le Traité de Raymond Capisuccbi.

Sur la Forme. Consiste-t-elle dans les seules paroles de Jésus-Christ. — 1. R. Simon, Notes sur Gabriel de Philadelphie. — 2. Bossuet, Explication des difficultés sur les prières de la Messe. — 3. Christoph. a Capite Fontium, De necessitate Theologiæ reformandæ. — 4. La Réponse des Théologiens aux difficultés des protestants dans Arcadius. — 5. Le P. Goar, pag. 157. — 6. Allatius, liv. III De concilio utriusque Ecclesiæ, et in Exercit. in Creigtonem. — 7. Le card. du Perron, Traité de l'Eucharistie, liv. III et dans sa Réplique, liv. IV. — 8. Salmeron, in Evangel. Tractatus in verba : *Hoc est*, etc., et dans le Traité suivant. — 9. Le P. Martène doit être lu sur cette matière.

Le vin est-il consacré *per Contactum*. — 1. Durand, évêque de Mende. — 2. Le P. Mabillon, Commentaire sur l'ordre romain, pag. 71 et suiv. — 3. Bossuet, De la Communion sous les deux espèces.

La Présence réelle et la Transsubstantiation. — 1. Maldonat, sur l'Evangile du VI^e^ chap. de saint Jean. — 2. Le P. Alexandre, Dissertat. sur la présence réelle. 3. Bellarmin. — 4. Jansenius de Gand, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme d'Ypres.

Sur les paroles : *Hoc est corpus*, etc. — 1. Le II^e^ volume de la grande Perpetuité. — 2. Quelque chose du II^e^ livre de l'Art de penser. — 3. Le card. du Perron, Traité sur l'Eucharistie.

Sur la Créance des anciens. — 1, Le II^e^ et le III^e^ tome de la Perpétuité. — 2. le card. du Perron, Traité, de l'Eucharistie (Il faut lire exactement son livre intitulé : Passages de saint. Augustin.) — 3. Le P. Hardouin, De sacramentis Altaris. — 4. M. Boileau, Dissertat. de sanguine Christi post resurrectionem, contre M. Allix. — 5. Le P. Alexandre explique tous les passages des Pères à l'occasion de leurs ouvrages. Voyez aussi sa Dissert. sur la présence réelle. — 6. Huet, in Origenianis, 9. 14. — 7. Le P. le Nourry, in Apparatu, sur saint Ignace, où il parle des anciens hérétiques contre l'Eucharistie. On peut le voir aussi sur saint Clément et sur saint Irénée. — 8. Halloix, Origenes defensus, lib. III. — 9. M. de Marca, Dissertations posthumes, il explique Théodoret.

Sur l'impossibilité du changement et l'argument de perpétuité. — 1. La Petite Perpétuité, la défense, et le I^er^ tome de la Grande Perpetuité. — 2. M. Arnauld. Apologie pour les Catholiques, où l'argument de la perpétuité est mis en peu de mots dans tout son jour. — 3. le P. Alexandre sur le IX siècle.

Sur les auteurs Grecs. — 1. le I^er^ tome de la perpétuité. — 2. le P. de Paris, Créance de l'Eglise grecque. (C'est un excellent livre.) — 3. R. Simon, Créance de l'Eglise orientale, chap. 4, et ses Notes sur Gabriel de Philadelphie. — 4. Schmidt, Sur la doctrine de l'Eglise grecque.

Sur les Latins du IX^e^ siècle. 1. Le I^er^ tome de la Perpétuité. — 2. Préface du P. Mabillon, Sur le I^er^ siècle Bénédictin, page 32.

Pour ce qui regarde Ratramne, s'il est auteur du livre intitulé : *De Corpore et Sanguine Domini.* — 1. Dissert. du P. Paris, à la fin du I^er^ tome de la Perpétuité. — 2. M. de Marca, Epistola ad Lucam Dacherium, tom. II Spicilegii. — 3. Le P. Hardouin croit qu'il est de Jean Scot. — 4. Le P. Mabillon, pour Ratramne. Boileau prouve qu'il est de Ratramne.

Sur la doctrine de ce livre. — 1. Boileau, dans ses remarques et sa traduction de cet Auteur. — 2. le P. Mabillon, Préface de la II^e^ partie du IV^e^ siècle Benedict. p. 51 — 3. Le P. Alexandre.

Sur Raban Maur, Amalarius, l'anonyme du P. Cellot. — 1. le P. Mabillon, *ibid.* — 2. Le P. Cellot dans ses longues Notes. — 3. Le I^er^ tome de la Perpétuité parle aussi de ces auteurs.

Sur l'anonyme du P. Mabillon ; s'il est Raban Maur comme le croit ce savant Bénédictin ? — 1. Le P. Mabillon, *ibid.* — 2. M. Dupin, qui pense que non. — 3. Le P. Alexandre qui suit le P. Mabillon.

Sur Jean Scot. — 1. Le P. Paris, dans le I^er^ tome de la Perpétuité, et dans la Créance de l'Eglise grecque, à la fin : — 2. Le P. Mabillon, dans la Preface du IV^e^ siècle Benedict. et l'Eloge de Jean Erigène, tom. IV Actor. sanctor. ordin. S. Benedicti.

Sur Bérenger. — 1. Le P. Mabillon, tom. I Analect, et surtout, préface sur le VI^e^ siècle Bénédictin. — 2. M. de Roye a fait un livre fort curieux sur Berenger. — 3. Le P. Alexandre. — 4. M. Dupin.

Sur Rupert. — 1. Son Apologie par le P. Gerberon Bénédictin. (Il y a une critique exacte des ouvrages de cet auteur.)

Sur Jean de Paris. — Le III^e^ tome de la Perpétuité, tom. I, chap. 1.

Touchant le sentiment de Jean Hus, de Jérôme de Prague, des Vaudois et des Viclefites. — 1. Bossuet, Variations, livre II, pag. 155. — 2. Fleury, Histoire ecclésiastique.

Sur les Albigeois. — Le P. Alexandre. — *Si la présence réelle et la transsubstantiation sont des articles fondamentaux chez les protestants.* — 1. MM. de Valembourg, Traité. — 2. M. Le Fèvre, Motifs invincibles. — 3. Hospinien, Histoire Sacramentaire et concorde. — 4. Zanchius, Traité touchant les différences des Eglises suisses, saxonnes et autres prétendues réformées sur la Cène.

Sur les accidents de l'eucharistie. — 1. Boileau, Sur Ratramne de Corbie. — 2. Le P. Paris, Créance de l'Eglise grecque ; tome II, sur Anastase le Sinaïte. — 3. Le card. du Perron, traité de l'Eucharistie, livre III. — 4. Bossuet.

Si le corps de Jésus-Christ demeure toujours dans le corps des justes, quoique les espèces soient corrompues. — 1. Le P. de Paris, Créance de l'Eglise grecque sur Cabasilas et sur saint Jean Damascène. — 2. Thomas a Jesu, livre VII. part. II. chap. 7.

La manière de la transsubstantiation et de la Présence réelle. — 1. Lettres de Descartes. — 2. Lettre de M. de Rohault. — 3. M. Varignon. — 4. le P. Lamy. — 5. Durand commenté par Cailly. — 6. Le P. des Gabets. — 7. Les Lettres de Gentien Hervet et de Maldonat. — 8. Th. Morton, Anglais, Si le Corps de Jésus-Christ peut être en plusieurs lieux. — 9. Ouvrage du P. de Lignac sur le même sujet.

Sur l'Adoration. — 1. Boileau, De Adoratione Eucharistiæ ; cum Disquisitione de Communione sub utraque specie, *Parisiis*, 1688. — 2. Arnauld, Reflexions sur les Préservatifs. — 3. MM. de Valembourg tom. II, tract. 2, De Eucharist.. et tract. 6. — 4. Lefèvre, Motifs invincibles. — 5. Espencæus, Tractatus de Eucharistia et ejus adoratione. — 6. Rich. Simon, sur Gabriel de Philadelphie, page 182 ou 232.

Communion sous les deux espèces. — 1. MM. de Valembourg, tract. 6. — 2. Bossuet, Traité sur

ce sujet, 2e édit. *Paris*, 1686. — 3. Boileau, sur la fin de son livre De Adoratione. — 4. Le P. Mabillon, Préface sæc. III Benedict. part. I, observat. 19; et Musæi Italici, part. II, et dans son Commentaire sur l'Ordre romain. — 5. les Notes de M. de Marca, in can. 28 concilii Claromontani. — 6. Le card. Bona, livr. II, chap. 18 De rebus Liturgicis. — 7. Leo Allatius ad calcem lib. II, De Perpetua consensione, et in libro De VIII Synodo Photiana et in libro De utriusque Ecclesiæ Consensione. — 8. Salmeron, in Evang. — 9. Joan. Hessels, Lovaniensis, Declamatio quod Sumptio Eucharist. sub unica specie, non sit vetita, nec minus utilis. — 10. Grancolas, Histoire de la Communion sous une seule espèce.

Nécessité de l'Eucharistie. — 1. De Sainte-Beuve, Traité de l'Eucharistie. — 2. Le card. du Perron, dans sa Réplique, n. 12. — 3. Le card. Noris, Vindicia Augustinian. § 5, cap. 4. — 4. Maldonat, Sur le VI^e^ chapitre de Saint-Jean.

Sur les dispositions intérieures. — La fréquente Communion, et les ouvrages pour et contre ce livre.

Sur les dispositions extérieures. — 1. Le card. Bona, liv. I, chap. 21. — 2. Le P. Martène. — 3. Coccius, Thesauri Catholici, tom. II. — 4. Le P. Menard, Sacrament. pag. 167.

S'il faut donner l'Eucharistie à ceux qui sont condamnés à mort. — 1. Rich. Tapperus, Explicatio articulor. XX Facultat. Lovaniensis, ad calcem in quæst. *Quodlibet.* — 2. Molanus.

Sur le ministre. — 1. La Diatribe du P. Petau, Du Pouvoir de consacrer et de sacrifier accordé aux prêtres, chez Cramoisy, *à Paris*, 1639, in-8. — 2. Le P. Hardouin, in Embolo I. — 3. Pamelius, Paradoxa Tertulliani. — 4. M. de l'Aubespine, dans son *Ancienne police de l'Eglise*, liv. II, chap. 8.

SUR LE SACRIFICE.

Sur les questions en général. — 1. Bellarm. 2. Maldon. — 3. MM. de Valembourg, tract. 6 et in Compend. Controversiar. — 4. Le Fèvre, Motifs invincibles. — 5. Gabriel Biel. — 6. La Méthode du card. de Richelieu. — 7. Le Traité de la Messe du P. Véron. — 8. Le card. du Perron, dans sa Réplique, liv. IV. — 9. Le Sacrifice de la Messe, par George Bretonneau. — 10. Coccius, Theses catholicæ, tom. II. — 11. M. de Harlay, Le Mystère de l'Eucharistie expliqué par saint Augustin. — 12. Le Recueil de Garetius. — 13. Salmeron, in Evangelio.

Si l'Eucharistie est sacrifice. — 1. Melchior Canus, liv. XII locor. theologic. cap. 12. — 2. Grancolas. — 3. Le P. Alexandre. Dissert. Sur le XII^e^ et XIV^e^ siècle. — 4. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Ignace. — 5. Bochart, Traité du Sacrifice de la Messe. — 6. Rich. Schmidt, Défense du Sacrement de l'Autel et du Sacrifice.

En quoi consiste le Sacrifice? — 1. Les mêmes auteurs. — 2. M. de Marca. Dissertations posthumes De Sacrificio Missæ. — 3. Les Lettres de Gentien Hervet et de Maldonat.

A qui offre-t-on le Sacrifice? — 1. Du Saussay, Panoplia sacerdotalis, in Appendice.

Sur les cérémonies de la Messe et de la discipline de l'Eglise sur ce point. — 1. Joseph Vicecomti, Traité de la Messe. — 2. Le P. Mabillon, Dissertations sur la liturgie de l'Eglise gallicane, où il explique toutes les parties de la Messe, et la Préface sur le III siècle Bénédictin, part. I. — 3. Le P. Alexandre. — 4. le card. Bona, lib. Rerum liturgicarum. — 5. Bocquillot, dans sa liturgie. — 6. Le P. Goar, Sur la Liturgie grecque. — 7. Le P. Martène a d'excellentes choses là-dessus. — 8. La Liturgie gallicane, et les trois Missels de Thomasius que le P. Mabillon y a joints. — 9. De Vert, Explication des Cérémonies de la Messe. — 10. Il y a des choses curieuses qui ont rapport à cela dans Leo Allatius, De Consensu, etc., lib. I, cap. 4. — 11. Joan. Hottingerus fraudis et impostur. convictus a Leone Allatio. — 12. Quelques endroits du P. Ménard dans les Sacramentaires. — 13. Grancolas, liturgies. — 14. Beveregius, codex Canonum apostolicorum vindicatus. — 15. Cotelier, Notes sur les constitutions apostoliques.

Sur l'Exposition du Saint-Sacrement. — Thiers (La dernière édition est en II volumes).

Sur les différentes sortes de communion. — 1. D. l'Aubépine. — 2. Le P. Cabassut. — 3. Dissert. du P. Mabillon et de M. de Vert, sur le mot de *communion*, dans la Règle de saint Benoît.

Sur les Messes privées. — 1. Le card. Bona, liv. I, chap. 14, et les mêmes auteurs que ci dessus. — 2. La Méthode du card. de Richelieu. — 3. Le card. du Perron, Réplique liv. IV. — 4. Sanderus. — 5. Du Tillet. — 6. Claud. Espencæi, Tractat. de utraque Missa, publica et privata, edente Gilberto Genebrardo, *Paris*, 1573, Chaudière. — 7. Leg. Allatius, De Eccles. Orient. atque Occident. perpetua consensione, lib. III, cap. 15. — 8. Le P. Mabillon, Præfat. sæcul. II Benedict. observ. 6 et sæc. III, p. 1, observ. 1.

Sur la Messe de paroisse. — 1. Filesac, De Missa parochiali audienda, *Parisiis*, 1601, Thierry. — 2. Claud. de La Place, De necessaria paro horum in ecclesiis suis assiduitate et residentia opusculum, *Durand*, 1655. — 3. Holden. — 4. Le P. Martène. — 5. Le P. Juenin. — 6. Un cas imprimé en 1704, et différents petits ouvrages faits en France.

Sur l'Honoraire des Messes. — 1. Le P. Martène. — 2. La morale de Grenoble. — 3. Van Espen. — 4. Le P. Alexandre, Théologie morale. — 5. Le P. Mabillon, Præfatio sæcul. III Benedict., p. 1; observ. 8.

Sur la langue vulgaire. — 1. Du Perron, dans sa Réplique, liv. VI. — 2. Joan. Hottingerus fraudis et impost. convictus à Leone Allatio.

Sur les temples. — 1. Leo Allatius, Traité sur les temples. — 2. Le P. Morin, Traité des basiliques. — 3. M. de Launoy, Des anciennes Basiliques. — 4. M. de Valois, Traité. — 5. Hospinien, Des Temples. — 6. Le P. Mabillon, Liturgia Gallicana, lib. I, cap. 8. — 7. M. Thiers, Sur les autels, porches, etc. — 8. Le P. Goar, pag. 13 de l'Eucologe.

SUR LA PÉNITENCE.

Sur les questions en général. — 1. Bellarmin. — 2. Estius. — 3. Le P. Morin. — 4. Habert. — 5. Joan. Filesacus, De Pœnitentia, *Paris*, 1631. — 6. Le Traité de Witasse. — 7. Maldonat. — 8. Tertullien, saint Cyprien, saint Denis d'Alexandrie; saint Grégoire Thaum. saint Basile, saint Ambroise, saint Grégoire de Nysse, saint Pacien, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand, saint Thomas, saint Raymond, saint Charles Borromée, Le P. Morin, Quiras, Varet, Boileau, dom de Sainte-Marthe, Bossuet, Opstraet, Contenson, Henri de Saint-Ignace, Concina, Duguet, M. de Rastignac, Principes de la Pénitence, saint Césaire d'Arles, saint Bernard, Arendius, Allatius, Noel Alexandre, Theolog. mor. de Grenoble; Dupin.

La puissance de remettre les péchés. — 1. Le P. Alexandre, Dissert. sur le III siècle. — 2. Huet, in Origenianis, page 14. — 3. Coccius, Thesauri catholici, tom. II.

L'Etendue de cette puissance; Y a-t-il des péchés irrémissibles? 1. Le P. Morin. — 2. Le P. Alexandre a fait une dissert. contre lui. — 3. Cotelier, Sur le passage d'Hermas : *Patrum Ecclesiæ primitivæ*; pag. 60, et sur le II^e^ livre des Constitut. Apostol. cap. 14. — 4. Maldonat, sur les passages de saint Matthieu et de saint Marc. — 5. Les Bénédictins,

sur saint Ambroise. — 6. Bellarmin. — 7. De Marca, Dissert. française sur la pénitence.

Sur la matière : l'absolution est-elle seule la matière, comme le veulent les Scotistes? — 1. Maldonat. — 2. Le P. Frassen. — 3. Fra-Paolo, liv. iv, et le card. Bellarmin sur le concile de Trente.

L'imposition des mains est-elle la matière? — Le P. Morin, M. Witasse, Le P. Martène.

Les actes du pénitent sont-ils la matière. — Estius, Bellarmin.

Nécessité de la Contrition. — 1. Amor pœnitens, de M. de Castorie (Néercassel). — 2. Le livre de M. Quéras. — 3. Eclaircissement sur le concile de Trente. — 4. Lupus, Dissertat. dogmatica de germano et avito sensu Patrum Ecclesiæ, ac sacro-sancta præsertim synodi Tridentinæ circa Christianorum contritionem et attritionem, *Lovanii*, 1666. — 5. Dissertat. de contritione in sacramento pœnitentiæ necessaria, ad mentem S. Thomæ, veterumque Thomistarum, *Babuty, Paris*, 1716. — 6 Les quatre Dissertations de Pierre Lambert; Le Drou, De contritione et attritione, *à Rome*, 1707. — 7. Les quatre Lettres théologiques de dom François Lamy Bénédictin. Sur la nécessité de la contrition, nécessaire dans le sacrement de Pénitence, *chez Pralard, Paris*, 1708. — 8. De la contrition nécessaire dans le sacrement de pénitence, par un Abbé docteur en théologie (Jacques Boileau), *Louvain*, 1676.

De la véritable Contrition du pécheur. — 1. Boileau, De la Contrition. — 2. Le P. Morin, Opuscules, et traité De Pœnitentia. — 3. La Dissertation du P. Morin, sur la contrition et l'attrition, a été imprimée dans ses Œuvres posthumes, *Florentin de Laulne, Paris*, 1703.

Vertu de la contrition ; Tout acte d'amour de Dieu par-dessus toutes choses, justifie-t-il avant le sacrement? — 1. M. Queras, iv^e^ partie. — 2. M. de Castorie. — 3. M. Boileau. — 4. M. Arnauld, Ecrit géométrique sur le sentiment de saint Thomas. Il est inséré dans le livre de M. de Castorie.

Touchant la qualité de l'amour qui est nécessaire; savoir, si c'est l'amour pur, ou l'amour intéressé. — Voir les auteurs cités sur le Traité de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

Sur la Confession. — 1. Le P. Sainte-Marthe Bénédictin, contre le ministre Daillé. — 2. Le P. Alexandre de la 2^e^ édition. — 3. M. Boileau, Historia Confessionis auricularis. — 4. Scheistrat, in can. 4. Antioch. lib. I, cap. 3 pag. 224. — 5. Halloixii, Origenes defensus, lib. III. — 6. Joannes Hottingerus fraudis et impostura convictus a Leone Allatio.

Sur le fait de Nectaire. — 1. Le P. Petau in Animadvers. ad S. Epiphanium, pag. 240. — 2 Hermant, Vie de saint Jean Chrysostome, pag. 772. — 3. Le Traité de Jean Hessels.

Quand a-t-on commencé à faire des confessions générales, et à se confesser des péchés vénels. — 1. Le P. Mabillon, prælat. in III. sæc. Benedictin., pag. 2; observ. 17, pag. 69. — 2. Le P. Morin, De Pœnitentia. — Le P. de Sainte-Marthe.

Y a-t-il eu jamais obligation de faire une confession publique. — 1. Les auteurs cités ci-dessus. — 2. M. de l'Aubespine. — Le P. Petau, Sur saint Epiphane, page 245.

Sur le secret de la Confession. — 1. Le card. du Perron, Réplique, liv. II. — 2. Maldonat, Traité sur le secret de la Confession, en son traité de la pénitence. — 3. Lenglet du Fresnoy.

Sur la Satisfaction. — Maldonat. — 2. Le Fèvre, Motifs invincibles. — Le P. Véron, tom. II, chap. 5. — 4. Le card. du Perron, Traité de la satisfaction. — 5. Coccius, Thesauri cathol. tom. II.

Si l'on réitérait le sacrement de Pénitence. — 1. Le P. Morin, De pœnitentia. — 2. Le P. Nourry, in Apparatu sur Hermas et sur S. Clément. — 3. M. de l'Aubespine, liv. II Observationum. — 4. Le P. Petau, in Animadvers. ad S. Epiphanium.

Pénitence publique. — 1. Le P. Morin. — 2. Le P. Petau, De Pœnitentia ritu veteri, in 8, et les notes sur l'hérésie des Novatiens, dans saint Epiphane. — 3. Le P. Sirmond, Historia pœnitentiæ publicæ; *Paris*, 1651. — 4. M. de L'Aubespine, dans les éditions d'Optat. — 5. On peut voir le P. Alexandre sur la plupart des questions. — 6. Il y a aussi quelque chose de bon dans Mendoza sur les canons du concile d'Elvire qui font la difficulté. On le trouve dans les *Conciles* du Card. d'Aguirre, et dans les *Conciles* du P. Labbe, tom. I, page 1100. — Le P. Mabillon, Préface sæculi II, Benedict. observ. 6. et sæculi III, part. I, observat. 25.

Usage et durée de cette pratique dans l'Eglise. — 1. Les mêmes auteurs. — 2. M. Varet, Défense de la pénitence publique dans le diocèse de Sens, *Sens, Presurot*, 1673. — 3. Le P. Goar, Euchologe, pag. 669 et 678.

Péchés soumis à la pénitence publique. — 1. M. Arnauld, Fréquente communion, II, partie, chap. 1, 2, 3, 4, et 10. — 2. M. Boileau, dans le 2^e^ chap. de la confession auriculaire. — 3. Ces deux auteurs (qui précèdent) soient que tous les péchés y étaient soumis, aussi bien que M. de Sainte-Beuve, traité mss. de la pénitence. — Le P. Pétau a écrit contre M. Arnauld. Son ouvrage est à la fin de ses Dogmes de Théologie de l'édition de Hollande. — 5. Le P. Morin, De pœnitentia, lib. V. — 6. Le P. Alexandre, Dissertation, (Ils croient tous deux que tous les péchés n'y étaient pas soumis.) — 7. M. Petit, dans ses dissertations sur le pénitentiel de Théodore de Cantorbéry, tom. II. pag. 61-108.

Sur l'absolution, a-t-on refusé à certains pécheurs l'absolution, quoiqu'ils eussent accompli ce qu'on exigeait d'eux. — 1. Le P. Pétau, Sur saint-Epiphane, paraît le croire surtout en expliquant le passage difficile de saint Cyprien, pag 345. — 2. Le P. Morin, De pœnitentia, pag. 670. — 3. Le P. Alexandre. — 4. M. de l'Aubespine, liv. II Observat, pag. 68. 74. — 5. Ferdinand de Mendoza, *ibid*, ut supra.

Après quelle station de pénitence donnait-on l'absolution, ? — 1. Le P. Morin, *ibid*, pag. 604 et 627. — 2. Le P. Pétau, Ad Epiphanium, page 230. — 3. Le card. Bona, lib. Rerum Liturgicarum.

L'absolution était-elle autrefois indicative, ou plutôt déprécative? En quel temps a t elle été changée. — Le P. Morin. — 2. Le P. Goar, page 676. — 3. Le P. Martène, page 529, 552, 558 et 588.

Sur le délai de l'absolution. — La fréquente communion et les livres pour et contre. — 2. L'innocence et la vérité défendues contre les calomnies du P. Brisacier, Jesuite. — 3. Réponse au sermon du P. Brisacier III^e^ et XVI^e^ partie. — 4. les Pères de l'Eglise vengés par eux-mêmes des impostures du sieur Marandé, XVI^e^ partie.

Sur les dispositions pour recevoir l'absolution. — 1. Les règles de S. Charles Borromée. — 2. La Fréquente communion, et les écrits pour et contre. — 3. La Méthode ou la pratique du sacrement de pénitence, faite par M. Habert, et imprimée par ordre de M. de Verdun. — 4. M. Baillet, De la Conduite des âmes. — 5. Les canons de l'Eglise imprimés par ordre de M. le card. de Noailles.

Sur le Ministre. — 1. M. de Launoy, De extrema Unctione, pag. 416. ou 419, en parlant du ministre. — Le P. Martène. — M. de l'Aubespine, liv. 3. Observat. — 4. Bellarmin — 5. Le P. Morin, De pœnitentia, pag. 588, 592, propose plusieurs difficultés que le P. Alexandre a résolues dans la dissertat. sur le III^e^ siècle, et dans la Théologie dogmatique et morale. — 6. M. de Sainte Beuve explique le passage de saint Cyprien, dans un de ses Cas, tom. II,

chap. 333 ou 335. — 7. Il y a aussi quelque chose dans le P. Thomassin, tom. I, de sa Discipline ecclésiastique, part. I, liv. II, chap. 12 et 13. — 8. Le P. Ménard, dans le Sacramentaire de saint Grégoire, page 299.

Sur le *proprius sacerdos* du concile de Latran. — 1. M. de Launoy dans un livre qu'il a écrit sur cette matière. — 2. Le P. Alexandre, Dissert. sur le concile de Latran. — 3. Le P. Martène. — 4. Un petit écrit intitulé : De l'obligation des Fidèles de se confesser à leur curé.

Sur la juridiction du ministre, tant séculier que régulier. — 1. Le P. Thomassin, tom. I, Discipline Ecclésiast. part. I, liv. II. — 2. Le P. Alexandre, Théologie morale et dogmatique. — 3. L'arrêt du roi, en faveur de l'évêque d'Agen, qui se trouve avec d'autres pièces sur ce point dans les mémoires du clergé. — 4. Les Ecrits et les ordonnances de M. de Saint-Pons. — 5. Commentaire de M. Gerbais les Règlements du Clergé. — 6. La Censure de la Faculté de Paris contre Vernant, avec les preuves.

Sur les Indulgences. — 1. Le Père Véron, tom II, controv. 5. — 2. Maldonat. — 3. Bellarmin. — Lupus de Indulgentiis. — 5. Le P. Morin., De pœnitentia. — 6. Le P. Thomassin, De disciplina Eccles. liv. II, chap. 15. — L'innocence et la vérité défendues contre les calomn. du P. Brisacier, VIe partie. — MM. de Valembourg, in Compendio Controvers. — 9. Méthode du card. Richelieu. — 10. Gasp. Scioppii, Apologeticus pro Bellarmino. — 11. Vega, Anni jubilæi, son Commentaire de indulgentiis. — 12. Le P. Mabillon, Præfat. sæculi V. Benedict. n. 102, 107. — 13. Histoire des indulgences et des Jubilés, avec des instructions pour expliquer le dogme, *Paris*, 1702.

Sur les censures. — 1. le P. Morin, De censuris. — 2. Van-Espen. — 3. Le P. Alexandre. Théologie morale et dogmatique sur le sacrement de Pénitence. — 4. Notes de M. de Tillemont, sur saint Cyprien de l'antiquité de la suspense. — 5. Morale de Grenoble. — 6. Le Traité des Censures, de Eveillon. — 7. M. Dupin, De l'ancienne Excommunication. — 8. Thom. Campége, Traité des cas réservés et de l'Excommunication. — 9. Note de Beveregius sur le 10e canon des apôtres, pag. 461, de l'édition nouvelle de Cotelier. — 10. Le P. Goar, Sur l'Absolution après la mort, page 683

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Sur les questions en général. — 1. M. de Sainte-Beuve. — 2. Serrarius. Opuscules. — 3. Marianus Victorinus. — 4. Le P. Mabillon, Præfat. Sæcul. I Benedict., n. 97, 102. — 5. Le P. Morin. — 6. Sanbovius, contre Daillé. — 7. De Launoy.

Matière et forme. — De Launoy. — 3. Le P. Martène. — 3. Le P. Morin, lib. VIII, De Pœnitentia, cap. 16, n. 13 et 15. — 4. Le P. Mabillon a découvert l'origine de donner le saint Viatique avant l'Extrême Onction, Præfat. in Sæcul. III Benedict. — 5. le P. Ménard Sur le Sacramentaire de saint Grégoire, pour la matière et la forme. — 6. le P. Goar, Eucologe des Grecs, pag. 431 et 862.

Sur le ministre. — M. de Sainte-Beuve ; M. de Launoy, le P. Martène ; M. Drapier ; le P. Goar, pag. 433 ou 438.

Sur les effets. — M. de Sainte-Beuve ; Estius ; Le P. Juenin ; M. Habert.

Ce Sacrement peut-il être réitéré. — M. de Launoy, et M. de Sainte-Beuve.

L'ORDRE.

Sur toutes les questions en général. — 1. Witasse, son traité est excellent. — 2. Le P. Morin, De sacris ordinationibus. (Il faut lire la IIIe partie, en consultant les Rituels qui sont dans la IIe.) — 3. Le P. Ménard, Notes sur le sacramentaire de saint Grégoire. — 4. le P. Goar, sur l'Eucologe ; page 238. *de Minoribus ;* pag. 246 *de subdiaconis ;* pag. 256, de Mag diacon. ; pag. 264, *de Diaconissis.* — 5. Le P. Petau, De Hierarchia. — 6. Saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Saint Grégoire le Grand, saint Isidore Hispal. Ratramne, Auxilius, saint Pierre Damien, saint Bernard, saint Thomas, Gerson, Soto, Barthélemi des Martyrs, Jodoc. Clichoveus, Hosius Stanislas, Thomassin, Opstraet, Van Espen, Noel Alexandre, Concina, Théologie de Grenoble, Duguet, le P. Le Quien, contre le P. le Courayer.

Sur la matière et la forme. — 1. Le P. Morin. — 2. Le P. Martène. — 3. Asserius, De l'imposition des mains.

Sur le ministre. Les prêtres peuvent-ils, avec dispense, conférer le sacerdoce. — 1. Le P. Morin, Exercitatio. II. — 2. Le P. Alexandre. Sur la supériorité des évêques.

Peuvent-ils au moins conférer le diaconat ? — Vasquez, et M. Vitasse, Sur le privilége de l'abbé de Cîteaux.

Est-il nécessaire que les évêques soient consacrés par plusieurs évêques. — 1. Beveregius, Sur les canons apostoliques, tom. I de Cotelier, nouvelle édition, pag. 432 ; Notes de Cotelier liv. III, chap. 20, in Constit. Apost. pag. 290. — 2. Hermant, Vie de saint Athanase.

Sur les réordinations. — 1. Le P. Morin. — 2. M. Witasse. — 3. Dissert. mss. de M. de Saime-Beuve.

S'il est permis de désirer l'episcopat, de s'ingérer dans les ordres, et de quitter le ministère. — 1. Traité de la vocation Ecclésiastique, *Pralard.* 1695. — 2. Contenson. — 3. Espencæus. in Epist. ad Timotheum, S. Thomas. — 4. Le P. Mabillon, Sur l'Epître 87 de saint Bernard.

Si autrefois on admettait aux ordres ceux qui avaient péché depuis leur baptême. — 1. Le P. Morin, De Pœnitentia. — 2. Beveregius, Note sur le 61 canon des apôtres.

Sur l'Episcopat. — *Les évêques sont-ils supérieurs aux prêtres de droit divin.* — 1. Hammond, Contre Blondel. — 2. Beveregius, Codex canon. apostolic. illustratus, lib. II, cap. 21. — 3. Pearson, Vindicia Ignatiana, cap. 13. (Il y a aussi quelque chose sur cela dans ses Opuscules posthumes, dissert. 2). — 4. Le P. Véron, tom. II. — 5. Le P. Petau, tres libri De Ecclesiast. Hierarchia, contre Saumaise. — 6. Le chap. 8 du Ier tome de la Perpétuité de la Foi, liv. I, pag. 69. — 7. Un autre chapitre : Des prétendus réformés convaincus de schisme, liv. III, chap. 6, page 479 ; et dans les Préjugés légitimes. — 8. Le P. Alexandre dans une Dissert. contre Blondel ; M. de Sainte Beuve. — 9. Le P. Le Nourry sur saint Clément d'Alexandrie. — 10. Le P. Mabillon, Præfat. sæculi III. Benedict ; part. I, n. 33. — 11. Notes de Cotelier, sur l'Epître de saint Clément.

Sur le passage de saint Jérôme. — 1. Mémoire présenté à l'Assemblée du Clergé de 1700. — 2. Dodwel, dans les Opuscules posthumes de Péarson.

Sur le fameux passage d'Eutychius. — 1. Il y a une savante dissert. d'Abraham Echellensis, intitulée : *Eutychius vindicatus.* — 2. M. de Tillemont, note 10 sur saint Marc.

Nécessité des évêques. — 1. Censure du clergé et de la Sorbonne, contre les Jésuites anglais. — 2. M. Hallier. — 3. Le P. Thomassin, Ire partie de la Discipline ecclésiastique.

Elections des évêques. — 1. Beveregius, Pandect. in canon. IV Nicæn. — 2. Habert, Liber Pontificalis. — 3. Bellarmin. — 4. M. de Marca, liv. VI et VII de la Concordia, etc. — 5. le P. Thomassin, Discipline Ecclesiastique. — 6. M. Hallier (Francisc.), de sacris electionibus et ordinationibus,

Paris, 1636, in-fol. — 7. Ludov. Cellotii, Liber contra Ballerium. *Paris*, 1648.

De qui les évêques tiennent leur puissance. — 1. M. de Launoy, Sur le Canon du concile de Latran, page 362. — 2. Le P. Thomassin, Discipline Ecclésiastique. — 3. La Censure de la Faculté contre Vernant, avec les preuves de M. Faure, et l'endroit de M. de Launoy, auquel on renvoie.

L'étendue de la puissance des évêques. — 1. Beveregius, Pandect. in can. 4. Chalcedonens. — 2. Salmeron, Sur les Actes des Apôtres, Tractat. de Potestate episcoporum. — 3. Nicolas Coeffeteau, cont. Ant. de Dominis. — 4. Bonichon, La Défense de l'autorité episcopale par M. d'Angers, de Sens, etc. — 5. Chrysost. Ruiz, Traité de la charge et du soin des prélats, du gouvernement des évêques et des prêtres. — 6. Boileau, De antiquo Jure præsbyterorum.

La Résidence des évêques. — 1. Salmeron, Sur les Actes, Traité de la Résidence des pasteurs. — 2. Palavicin, Histoire du concile de Trente. — 3. Hurtado, De Residentia. — 4. Traités de Catharin, de Th. Campége, d'Hervet, de Claude de La Place. — 5. Un écrit du P. Morin sur la Translation de M. l'Evêque de Chartres.

Sur les Chorévêques. — 1. M. Vitasse est excellent sur cette matière. — 2. Le P. Morin Exercitat. VII. — 3. M. de Marca, liv. II De Concordia, etc. cap. 13 et 14. — 4. Le P. Thomassin, part. I; liv. II, ou III, chap. 1 et 2. — 5. Le P. Alexandre, Dissert. Sur le I^er^ Siècle. — 6. Le P. Goar. — 7. Schelstrate, sur le canon 10 d'Antioche, page 495. — 8. M. de Sainte-Beuve. — 9. Le P. Petau, in Animadvers. ad S. Epiphanium. page 276. — 10. Beveregius, Pandect. in canon. 13 Ancyran.

Sur les prêtres. Les curés sont-ils d'institution divine? Les paroisses sont-elles anciennes? — 1. Gerson. — 2. De Filesac, sur l'Origine et l'antiquité des Paroisses. — 3. Le P. Thomassin, part. I, liv. II, chap. 21 et suiv. où il traite bien cette matière.

La prêtrise ne diffère t-elle de l'épiscopat que *penes extensionem characteris.* — 1. Saint Thomas le croit avec d'anciens théologiens. — 2. Voyez Estius et Sylvius pour le Sentiment contraire. — 3. Le P. Morin. — 4. M. de Flavigny, dans une dissertation.

Sur le diaconat et les autres ordres. Si le diaconat est un ordre institué de Jésus-Christ. — 1. M. Hallier. — 2. Le card. Bona, liv. I. *Rerum liturgicarum.* — 3. Le P. Thomassin, Discipline Ecclés., part. I, liv. II, chap. 29 et suiv., qu'il faut aussi lire pour les autres ordres. — 4. Le P. Morin. — 5. Le P. Hardouin, in Emboleu; post Epist. ad Cæsarium. — 6. Le P. Nourry, in Apparatu, sur saint Ignace. — 7. M. de Tillemont, tom. I, pag. 338. — 8. Coccius, Thesauri cathol. tom. II. — 9. Cotelier, Notes sur le II^e^ livre des Canons Apostoliques, chap. 25, page 238, nova editio.

Sur les nouveaux ordres. — Notes de Cotelier sur le III^e^ livre des Canons Apostoliques.

Sur le célibat des clercs. — 1. Le P. Thomassin, Discipline Ecclés. part. I, liv. II, chap. 60. — 2. Le P. Alexandre, dissert. sur le IV^e^ siècle. — 3. Dodwel fait une remarque assez curieuse dans une dissertation De summis Pontificibus qui est à la fin des opuscules de Pearson. — 4. Le P. Véron, Controverses. — 5. La Méthode du cardinal de Richelieu. — 6. Beveregius, Sur le 25 canon des Apôtres tom. I de Cotelier, nouvelle édition, page 458. — — 7. Notes de Cotelier sur le II^e^ livre des Const. apost., pag. 214 et 241. — 8. Le P. Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie. — 9. Joan Hottingerus fraudis et impostura convictus ab Allatio. — 10. Le P. Pétau, in Animadvers. ad S. Epiphanium, page 346. — 11. Conradius Kœllin, Eversio Lutherani Epithalanni. — 12. Lindanus, De Cœlibatu. — 13. Theod. Campegge. — 14. Nicolas Le Fèvre. — 15. Notes de Jean Ardenna contre saint Epiphane et le P. Petau.

Sur le mariage du père de saint Grégoire de Nazianze. — Les Bollandistes, M. de Tillemont, M. Baillet.

Sur les cérémonies qui regardent les ordres. — Le P. Mabillon, Præfat. sæc. I, Benedict. n. 107 et 108, sæcul. III, part. I, et sæcul. IV, part. II, n. 182.

SUR LE MARIAGE.

Sur les questions en général. — 1. M. Hallé. Traité ms. — 2. Traité de Sainte Beuve. — 3. Estius. — 4. Poncius. De Matrimonio et impedimentis Matrimonii. — 5. Bellarmin. — 6. Juenin. — 7. Catharin. — 8. Joan. Lindeborn, in Matrimonii sacrament. notæ Catecheticæ, *Coloniæ*, 1675. — 9. Matth. Blastarez, monachi. Quæstiones et causæ matrimoniales. *Francofurti*, 1596. — 10. Jac. Gretseri, Disputationes matrimoniales. *Ingolstadii*, 1606. — 11. Saint Augustin, saint Fulgence, saint Thomas, de Marca, le P. Alexandre, Concina, Théologie de Grenoble, Gerbais, Gibert. — 12. Le Semelier, Pièces sur le juif Borach Levi, Le Merre.

Le Mariage est il un sacrement? — Coccius, Thesauri catholici, tom. II.

Sur le mariage contracté avec celle qui a été complice de la fornication. — M. Varet, Défense de la pénitence publique, page 264 jusqu'à 274.

L'essence du Mariage des Juifs. — 1. Bartholoccii, Bibliotheca Rabbinica, page 3. — 2. Louis de Viel, Traité du mariage des Hébreux. — 3. Buxtorf, De Sponsalibus et divortiis.

Sur le Ministre. — 1. Melchior Canus, liv. VIII, De locis Communibus, cap. 5. — 2. Estius, qui suit son sentiment. — 3. Sylvius. — 4. De Marca Dissert. sur le mariage, œuvres posthumes. — 5. Le Merre écrit sur le sentiment du concile de Trente. — 6. Le P. Martène qui n'est pas du sentiment de ces auteurs, il croit que les personnes qui se marient, sont ministres. — 7. C'est aussi le sentiment de Bellarmin : on verra dans ces auteurs ce qui regarde la matière et la forme. — 8. Le P. Ménard, sur le sacrement, p. 414. — 9. Le P. Goar, Eucologe, pag. 580 et suiv.

Indissolubilité du mariage. — 1. Arcadius, De Matrimonio. — 2. Cotelier, Notes sur Hermas, liv. II, Manda 4. — 3. Les Bénédictins sur saint Ambroise. — 4. Le P. Petau, Sur saint Epiphane. — 5. Maldonat, Sur l'endroit difficile de saint Matthieu. — 6. Traité de l'indissolubilité du mariage, par Thom. Campége. — 7. Joan. Dietemberger, Tractatus de divortio. — Buxtorf, Dissertat. des mariages et des divorces. — Il est bon de lire les deux livres de saint Augustin. — 10. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur Hermas et sur saint Clément. — 11. Salmeron, in Evangelio, Traité de l'indissolubilité. — 12. Richardus Tapperus, Explicatio XX Art. Facult. Lovaniensis circa dogmata Ecclesiastica, *Lovanii*, 1655.

Indissolubilité du mariage parmi les Juifs. — 1. Maldonat touchant le Libelle du Divorce. — 2. Seldenus, De jure naturali et gentium; son traité; Uxor Hebraica. — 3. Buxtorf, De sponsalibus et divortiis.

Sur le mariage contracté et non consommé; peut-il se dissoudre par la profession monastique. — 1. Le card. Pallavicin, Histoire du concile de Trente. — 2. Maldonat, De Sacramento matrimonii.

Sur le pouvoir de mettre des empêchements. Pour ceux qui sont de droit naturel et divin. — Bellarmin, Estius.

L'Eglise et les princes ont ils le pouvoir d'en établir qui rendent le mariage nul? — 1. Dominique Gallus l'ôte aux princes et combat l'opinion de Launoy, qui a été censurée. — 2. Observationes Anonymi in Launoii librum, 1677. — 3. M. Gerbais, Traité pacifique. — 4 M. Boileau a fait un petit

Traité du mariage qu'il sera bon de lire Il tâche d'excuser Durand, à qui on attribue d'avoir cru que le mariage n'est pas Sacrement. — 5. M. de l'Aubespine, part. 1 Observ. de Potestate episcopali in Matrimonio. — 6. Les Notes sur le livre de Tertullien, Ad Uxorem. — 7. Richardus Tapperus, in Explicat. Articulor. xx Facult. Lovaniensis. — Dominici Galesii, Rubensium episcopi, Apologia contra Launoii lib. De Matrimonio.

Sur le mariage des enfants de famille. — 1. Gentien Hervet, dans un Discours adressé au concile de Trente : De non approbandis matrimoniis contractis a filiis nondum exauctoratis. *Paris.* 1556, et *Venetiis*, 1564. — 2. M. Hallier, dissert. sur cette matière. — 3. Le livre de M. de Meaux in 4 et une suite manuscrite de ce livre. — 4. M. Gerbais, Traité pacifique du pouvoir de l'Eglise et des princes sur le mariage, *Paris*, 1690. — 5. Il sera bon de voir les sentiments des théologiens dans Bellarmin et Estius, qui prétendent que ces mariages sont valides. — 6. Espencæus, in Epist. ad Timotheum.

Sur l'empêchement de consanguinité. — 1. Seldenus, De Jure naturali et gentium. — 2. Coccius, Thesauri catholici tom. II.

De la cognation spirituelle. — Cocceius, Thesauri catholici tom. II. — 2. Un livre intitulé : L'Opinion des Canonistes que le Pape peut seul dispenser de tous les empêchements dirimants de droit positif, défendue par M. Sollier, banquier de Toulouse.

Sur les dispenses et la pratique à l'égard du mariage. — 1. Un Cas de M. Arnauld pour le mariage entre cousins germains. — 2. Plusieurs Cas de M. de Sainte-Beuve. — 3. Franc. Flourent, Dissertat. sur cela, parmi ses ouvrages, sur le droit Canon.

Si les dispenses ont un effet rétroactif. — Le P. Morin, De Ordin. exerc. 3, cap. 8, pag. 119 Edit. de Paris.

Sur le mariage des catholiques avec les hérétiques est permis. — 1. Serrarius Opuscules. — 2. Franc. Duyssel Dorpius, De Matrimonio non ineundo cum iis qui sunt extra Ecclesiam, *Antverpiæ*, 1636.

Polygamie des patriarches. — 1. Le P. Alexandre, Sur l'Ancien-Testament, 1er Age. — 2. Sylvius. — 3. Buxtorf, Dissert. sur le mariage et sur les divorces. — 4. Guill. Salden, Exercitations.

Polygamie de la loi nouvelle. — 1. L'Histoire du landgrave de Hesse. — 2. Bossuet, IV^e^ Avertiss aux Protestants sur les lettres de Jurieu. — 3. Josua Stegmannus, in Photinianismo. — 4. Jean Musée, Dissert sur la polygamie.

Sur l'usage du mariage. — 1. Contenson. — 2 Sylvius. — 3. Le card. Noris, vindiciæ Augustinianæ. — 4. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément d'Alexandrie, 1 et 2 dissert. — 5. Conradus Koellin, Eversio Lutherani Epithalamii. — 6. Huet, in Origenianis, q. 14.

La discipline sur ce point dans les jours de fêtes et de jeûnes. — 1. Sylvius. — 2. M. Baillet, Sur les jeûnes et les fêtes. — 3. Le P. Morin, De Pœnitentia, pag. 303, edit. *Antverp.* — 4. Le P. Thomassin, Sur les jeûnes et les fêtes.

Sur la défense de se marier certains jours. — Joly de Choin, Instructions sur le Rituel.

Sur les secondes noces. — 1. Les cahiers de M. l'abbé d'Asfeld. — 2. Le P. Alexandre, Sur le 11^e^ Siècle. — 3. Notes de M. Cotelier sur le II^e^ livre d'Hermas, mand. 5, et sur le III^e^ livre des Constitut. Apostol., chap. 2. — 4. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur Athénagore et sur saint Clément. — 5. Le P. Pétau, in Animadvers. ad S. Epiphanium, pag. 344. — 6. Huet, in Origenianis, q. 14.

Sur l'avantage de la virginité au-dessus du mariage. — 1. Bellarmin. — 2. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Clément. — 3. Le P. Pétau, in Animadvers. ad S. Epiphanium, pag. 342. — 4. Conradus Koellin, Eversio Lutherani Epithalamii. — 5. Traités de Theophile Raynaud et de Turrien. — 6. Sentiments des anciens Pères sur la virginité, par David Paræus.

Sur la virginité des apôtres. — Une note d'Usserius et de Cotelier tom. II, pag. 81 et 82 de la nouvelle édition.

Sur les moines. — 1. Bellarmin. — 2. Aub. Miræi, Origines monasticæ, *Coloniæ*, 1620. — 3. Le P. Mabillon, Præfat, sæcul I, Benedict. — 4. L'Essai de l'Histoire monastique d'Orient, *chez Coignard, à Paris.* — 5. Le P. Le Nourry, in Apparatu sur saint Denis. — 6. On trouve aussi quelque chose dans la dissert. manuscrite de dom Bernard de Montfaucon sur les Thérapeutes.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES QU'ON DOIT LIRE

Dans les matières de Théologie, tant par rapport aux difficultés qui se rencontrent suivant l'*Ordre des siècles* que par rapport aux différentes Questions, traitées suivant l'ordre et l'enchaînement des matières.

ORDRE DES SIÈCLES.

PREMIER SIÈCLE.

Quelle est l'année de la naissance de Jésus-Christ et de la mort d'Hérode. — 1. Le P. Decherius, savant Jésuite. — 2. Capellus. — 3. Le P. Petau, liv. XII. De Doctrina temporum, cap. 6, Idem in Observat. — ad S. Epiphanium, et Rationarii temporum, part. II. — 5. Chronologie de Vitré. — 6. Usserius. — 7. Le P. Alexandre. — 8. Le card. Pagi. — 9. Le card. Noris. — 10. Lenoble. — 11. Le P. Lamy. — 12. M. de Tillemont, dans ses cahiers a presque tout dit. — 13. Dissertation historique sur une médaille d'Hérode Antipas. — 14. La Concorde de M. Toinard. — 15. Le P. Perron.

Sur le baptême de Jésus-Christ et l'année 15 de Tibère, dont parle saint Luc. — 1. Le scholium du P. Alexandre. — 2. La Chronologie de Vitré. — 3. Le P. Perron.

Sur le témoignage de Josèphe. — 1. Tanaquil le Fèvre, Traité sur ce sujet. — 2. Huet, Demonst. Evang. prop. III, art. 18. — 3. Tillemont et Dupin.

Sur la Pâque de Jésus-Christ. — Les mêmes auteurs.

Sur l'année de la mort de Jésus Christ. — 1. Les mêmes auteurs. — 2. Le P. Perron, Hist. Evang. p. II Dissert.

Sur l'éclipse de soleil arrivée à la mort de Jésus-Christ. — 1. Baronius. — 2. Huet, Démonst. évangélique.

Sous quel gouverneur s'est fait le dénombrement dont parle saint Luc, chap. II. — M. Huet, Préparat. évang. prop. 4, chap. X. — 2 Le P. Petau. — 3. Le P. Perron a un sentiment particulier. — 4. Le P. Alexandre. — 5. Le card. Noris, sur la médaille d'Antioche.

Sur la prison de saint Jean; y en a-t-il deux? —

1. Le P. Lamy.—2. M. de Tillemont.—3. M. Petit-Pied, en ses cahiers.

Sur son chef. — Du Cange.

Sur la femme pécheresse, la Madeleine, et Marie sœur de Lazare.—1. Le P. Perron.—2. Le P. Lamy. —3. Le P. Mauduit et le P. Alexandre les confondent.—4. Estius.—5. M. Mauconduit, livre exprès. —6. M. de Tillemont, tom. II de ses Mémoires. —7. Concorde du P. Lamy.—8. Maldonat.—9. Cornélius à Lapide.— 10. M. de Launoy et M. Baillet les distinguent.—11. Le P. d'Estaples.—12. Fischer, évêque de Rochester.

Sur la différence des généalogies rapportées en saint Matthieu et saint Luc.—1. Le P. Mauduit, Analyse.—2. Africanus, dans Eusèbe ; on trouve Africani Epist. ad Aristidem. — 3. M. de Valois. —4. Bollandus.—5. Maldonat in caput III Lucæ. —6. La Dissertation de M. de Marca, De Stemmate Christi.—7. M. de Tillemont, Notes sur la naissance de Jésus-Christ.—8. Hégésippe est bon. —9. Les Bollandistes, in propyleo Maii.—10. Dom Calmet, édit. de M. Rondet.—11. Augustinus lib. De consensu Evangelistar., cap. 5, liv. III, et Retractat. cap. 7.

Sur la lettre de Jésus-Christ à Abgare.—1. Notes de Valois sur Eusèbe.—2. Dupin et Tillemont.

Sur les deux lettres de Pilate à Tibère, les Actes de Pilate et la Lettre de Lentulus.—1. Rigault sur l'Apologétique de Tertullien.—2. Valois, sur Eusèbe.—3. Fabricius, Codex pseudopigraphus Novi Testamenti.

Sur l'Assomption de la sainte Vierge en corps et en âme.—1. Dissert. de l'Advocat et Gaudin pour l'affirmative. — 2. De Launoy et Joly, pour la négative. — 3. Nicolai, Ladvocati, Billiadi, Vindiciæ parthenicæ, quibus asseritur vera Ecclesiæ doctrina de assumptione corporea SS. Dei genitricis Mariæ.

Sur toute l'histoire apostolique. —1. M. de Tillemont.—2. M. Fleury.—3. Les journalistes de Trévoux en faisaient espérer une de Perron, où il y aurait eu bien de nouvelles découvertes.

Les élections par sort sont-elles permises. — 1. Dodwel, dans ses Dissert. à la fin du saint Cyprien d'Oxford. — 2. Le P. Alexandre, tom. I, sur saint Etienne et saint Augustin, pag. 37.—3. Pierre de Blois, pag. 30.

Quel droit ont eu autrefois les peuples dans les élections.—1. M. de Marca, dans sa Concorde (Il a varié sur cette matière, livre VIII.).—2. Le P. Thomassin, dans sa Discipline.

Sur saint Etienne.—M. de Tillemont.

Saint Pierre a-t-il été à Rome; et quand a-t-il fondé la chaire d'Antioche.—1. Le card. du Perron —2. M. de Tillemont.—3. Bellarmin, liv. II De Summo Pontifice, cap. 2.—4. Le P. Petau, de Doctrina temporum, tom. II.—5. Pallavicin, liv. XIV. —6. Greg. Cortesius, cardin., Tractatus adversus negantem beatum Petrum apostolum, fuisse Romæ. —7. Fogginius, De Romano divi Petri itinere et episcopatu.

Quand saint Pierre est-il venu à Rome. (On met ordinairement ce voyage la vingt-quatrième année d'après Eusèbe).—1. Voyez la chronologie de saint Jérôme.—2. Le P. Pagi le met l'an 54, à cause d'un passage de Lactance du chapitre 2 *De mortibus Persecutorum*.

Nicolas Diacre est-il l'auteur de l'hérésie des Nicolaïtes.—M. de Tillemont, le P. Alexandre.

Saint Paul a-t-il été en Espagne.—1. Estius, in Epist. ad Romanos.—2. Le P. Alexandre.—3. M. de Tillemont.

A-t-il envoyé Crescent et Trophime dans les Gaules.—1. M. de Launoy, de duobus Dionysiis. —2. M. de Marca, Lettre à M. de Valois.—3. M. de Tillemont.—4. Le P. Alexandre.—5. M. Baluze.

En quel temps sont morts saint Pierre et saint Paul.—Péarson, M. de Tillemont, le P. Pagi, Baronius.

Saint Jacques le Majeur a-t-il été en Espagne. —Baronius le nie, M. de Tillemont, le Traité de Mariana.

Les Actes de saint André sont-ils bien anciens. —M. du Saussay, M. Dupuis, M. de Tillemont.

Saint Jacques le Mineur était-il apôtre de Jésus-Christ, évêque de Jérusalem. L'histoire de son martyre est-elle véritable.—1. Bollandus ad primum diem Maii.—2. Le P. Ruinart, Acta Martyrum.—3. M. de Tillemont.—4. Scaliger,—5. Le P. Pétau, dans ses notes sur saint Epiphane.—6. Valois sur l'endroit d'Hégésippe.—7. Le P. Martène.—8. La lettre de M. Arnauld qu'on a imprimée à la fin du Ier tom. des Mémoires de M. de Tillemont de la deuxième édition. — 9. Estius in Epist. ad Cor. et in Epistol. Jacobi.

Saint Barthélemi a-t-il été le Nathanael de l'Evangile. — 1. Estius in loca Scripturæ difficiliora. — 2. M. de Tillemont.

Sur saint Jean l'Evangéliste. A-t-il été à Rome, et fut-il mis dans une chaudière bouillante ? — M. de Tillemont.

Est-ce le jeune homme qui se sauva avec un linceul dont parle saint Marc. — M. de Tillemont.

L'histoire de ce jeune homme devenu voleur, est-elle véritable.—1. Melchior Canus le pense, De Locis Theologicis l. II. — 2. M. de Tillemont. — 3. Les notes de M. de Valois.

En quel temps saint Marc a-t-il gouverné l'Eglise d'Alexandrie. — M. de Tillemont, Eusèbe, Baronius, le P. Alexandre.

La sainte Vierge a-t-elle été à Ephèse, y est-elle morte. — Baronius le nie ; M. de Tillemont l'assure.

Le Lazare et la Madeleine sont-ils venus à Marseille. — M. de Launoy de Appulsu, etc. le P. Alexandre, M. de Tillemont ; M. Baillet.

Où sont leurs reliques ; est-ce à Vézelay. — MM. de Launnoy et de Tillemont le soutiennent.

Est-ce à saint Maximin. — Le P. Alexandre le croit.

Saint Barnabé est-il auteur de la lettre que nous avons. — 1. Cotelier dans ses notes sur l'Epître de saint Barnabé. — 2. Le P. Ménard. — 3. Dupin. — 4. Tillemont. —6. Dom Ceillier.

Saint Luc était-il médecin. — Est-ce de lui que parle saint Paul aux Romains. — Bullus, Cotelier, Dupin, Tillemont.

Sur les Sibylles et les recueills de leurs livres.— 1. Blondel, lib. De Sibyllis. — 2. Le P. Grasset a écrit contre lui. — 3. Dupin. — 4. Petit-Didier. — 5. Le Père Bullus. —6. M. de Fontenelle. — 7. Vandale, De Oraculis ethnicorum. —18. Le *Journal de Trévoux* du mois d'août 1707.

Le Symbole a-t il été composé par les Apôtres.— Baronius, Tillemont, Petit-Didier, Remarques des Pères Bénédictins de Saint-Vannes.

Sur Simon le Magicien. — Tillemont, Petit-Didier, de Valois, dans ses notes sur Eusèbe.

Lui avait-on dédié une statue à Rome, comme le dit saint Justin. — Boileau, lib. De Sphalmatis virorum illustrium in republica litterar., parle de cette statue, et défend saint Justin.

Sur les Thérapeutes et les Esséniens ; étaient-ils chrétiens et disciples de saint-Marc. — 1. Eusèbe pour l'affirmative. — 2. Baronius pour l'affirmative. —3. Henri de Valois, notes sur Eusèbe, pour la négative. — 4. Scaliger, pour la négative. — 5. Tillemont.— 6. Dupin, Bibliothèque, et Histoire des Juifs. — 7. Une Dissertat. sur ce sujet dans une édition de la Lettre de saint Clément, faite en Angleterre en 1687, par Thomas Brunon, chanoine de Windsor. — 8. De Montfaucon, traduction du livre de Philon des Thérapeutes avec les dissertations et un Traité imprimé depuis, l'affirme. — 9. Blondel. — 10. Cotelier.

Sur la primauté de saint Pierre. — Bellarmin ; le P. Alexandre; le P. Mabillon, Præf. in liturgia Gallicana, Baronius.

Saint Paul a-t-il eu cette primauté. — 1. Une note de M. de Valois sur un endroit de saint Irénée rapporté par Eusèbe. — 2. Allatius, lib. I De Consensu utriusque Ecclesiæ. — 3. La dernière objection du P. Alexandre sur la primauté.

Saint Clément, ses Actes sont-ils véritables. Est-il auteur de la deuxième lettre de son nom. — 1. Cotelier, Tillemont sur saint Clément. — 3. D. Ceillier. — 5. L. P. Morin, De sacris ordinationibus IV^e^ partie. — 6. Patricius Junius, qui a donné cette lettre.

Est-il auteur des Constitutions. — Tillemont, Morin De sacris ordinat., part. IV. — Cotelier, Tillemont, D. Ceillier.

Saint Clément et saint Lin sont-ils successeurs de saint Pierre.— Dissertation posthume de Pearson.

Sur les années des premiers Papes.—Saint Irenée, Optat, Tillemont, saint Augustin, chapitre 53, — Hammond, Henschenius. — 2. Péarson, Dissert. posthumes. — 3. Catalogue du P. Boucher, qui finit à Liberius. — 4. Dom Ceillier, le P. Pagi, les Bollandistes.

Les Décrétales jusqu'à Sirice sont-elles supposées; qui en est l'auteur. —Turianus, le P. Alexandre, le P. Morin, D. Ceillier, de Marca, lib. III, De concordia, cap. 5.

IIe SIÈCLE.

De saint Ignace, de ses ouvrages et de son martyre. Est-il auteur des 73 Lettres que Usserius a données au public sous son nom. A-t-il vu Jésus-Christ et lui a-t-il été présenté étant enfant. — 1. Péarson le croit ainsi que Hammond. — 2. Bullus — 3. Cotelier. — 4. Tillemont. — 5. Petit-Didier. — 6. Le P. Ruinart. — 7. Le P. Morin. — 8. Dom Ceillier. — 9. Usserius dans l'explication de l'endroit qui a donné lieu à cette opinion.

Sur saint Justin. — 1. Lenain de Tillemont. — 2. Eusèbe et notes de M. de Valois. — 3. Saint Justin, Dialogue contre Tryphon, rapporte sa conversion. — 4. Le P. Ruinart.

Sur saint Polycarpe. Est-il auteur de la lettre aux Philippiens. — Usserius, de Valois, Cotelier, Tillemont.

Quand a-t-il été martyrisé. Que faut-il entendre par le grand Sabbat dont il est parlé dans ses Actes. — M. de Valois, dans ses Notes, M. de Tillemont.

Sur saint Pion. — Le P. Ruinart, M. de Tillemont.

Sur l'élection des évêques d'Alexandrie, y a-t-il eu quelque chose d'extraordinaire. — Saint Irénée, chapitre 85.

Ce qu'en rapporte Eutyche, auteur de V^e^ siècle, est-il vrai. — M. de Villemont : le P. Morin ; De sacris Ordinationibus, part. III ; M. Witasse, De Ordine ; Hammond.

Sur les premières persécutions. — Eusèbe, Sulpice Sévère.

Sur le nombre des martyrs. — La préface du P. Ruinart, dans Acta Martyrum, réfute Dodwel qui le réduisait.

Y a-t-il eu beaucoup de martyrs dont on sait peu de chose. — Notes de M. Chastelain sur le Martyrologe.

Pour ce qui regarde les Actes véritables. — Dom Thierry Ruinart, M. de Tillemont.

Pour l'époque du commencement des persécutions. — 1. M. de Tillemont, le P. Pagi. — 2. Lactance, De Morte Persecutorum, donné par Baluze, est fort bon.

Sur la légion foudroyante, dans la persécution de Marc-Aurèle, et dont parle Eusèbe. — M. de Tillemont, le P. Pagi, M. de Valois, en ses notes.

Quand a-t-on commencé à honorer les martyrs, leurs sépulcres et reliques. — 1. le P. Thomassin, Traité des fêtes. — 2. M. Thiers.

Sur sainte Perpétue et sainte Félicité. En quelle ville ont-elles souffert. — Les Actes en sont-ils authentiques ? Est-il manifeste qui en est l'auteur. — Holstenius, M. de Valois, D. Thierry Ruinart, M. de Tillemont, Petit-Didier.

Sur saint Photin et Léon martyrs de Lyon. — 1. Eusèbe, liv. 5. — 2. Valois, dans ses Notes, 3. M. Fleury. 4. Les Actes des martyrs de Lyon sont un des plus beaux monuments de l'antiquité.

Sur Papias. — Quadrat, Aristide, de Tillemont, Eusèbe.

Sur Théophile d'Antioche. — Les mêmes auteurs.

Sur Pantenus et les écoles d'Alexandrie. — Eusèbe, en son Histoire.

Sur l'Evangile hébreu de saint Matthieu, qu'on dit avoir été trouvé dans les Indes. — M. Dupin, Petit-Didier.

Sur la Pâque. Les Asiatiques suivaient-ils une tradition qui leur vint des apôtres. —1. M. de Tillemont. — 2. Eusèbe. — 3. M. de Fleury, tom. I, liv. IV, n. 43, pag. 695.

Combien de conciles y a-t-il eu sur cette matière. — Eusèbe, Bède, le P. Labbe, tom. I. Conciliorum.

Les Asiatiques ont-ils été excommuniés par le Pape Victor I. — 1. Le P. Alexandre. —2. M. Dupin. —3. Petit-Didier, Remarques. 4. Le P. Thomassin, sur les Conciles. — 5. M. de Tillemont. — 6. Le card. du Perron dans sa réplique. — 7. De Valois, notes sur Eusèbe. — 8. dom Ceillier.

Cette question regarde-t-elle la foi, ou seulement la discipline. — Le P. Alexandre, et le P. Thomassin.

Les Ecossais, qui ont suivi longtemps une pratique contraire au concile de Nicée doivent-ils être regardés comme schismatiques. — 1. le P. Mabillon tom. I Annal. Benedict. et dans sa préface sur le II siècle Benedictin et dans ses notes sur le III. siècl. Bened. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Usserius.

Sur saint Hippolyte, évêque de Porte. Est-il auteur du cycle pascal qui est dans la Bibliothèque du Vatican. — Acta selecta Martyrum, de dom Thierry Ruinart, Bénédictin.

Sur les anciens hérétiques : Nicolaïtes, Gnostiques, Marcionites, etc. — Eusèbe, saint Epiphane, Théodoret, Tillemont, Fleury, saint Irénée.

Sur les Valentiniens.—Tertullien et les historiens qui ont parlé de ces hérétiques.

Sur les Montanistes. Quand ils ont commencé. — 1. Tillemont. — 2. Le P. Perron prétend que M. de Tillemont a omis cette hérésie. Douze ans plus tard, le *Journal de Trévoux* a promis cet ouvrage.

IIIe SIÈCLE

Sur saint Clément d'Alexandrie. — 1. M. de Tillemont. — 2. Fleury, tom. I. liv. IV, pag. 557, art. 36, jusqu'à la pag. 595, art. 45.

A-t-il cru que Jesus-Christ n'ait pas souffert ; qu'il ait été difforme. — Le P. Vavassor, De Forma Christi.

Sur saint Irenée. A-t-il été envoyé à Rome par les martyrs de Lyon. — 1. Feu Ardent. — 2. Baronius. — 3. M. de Tillemont. — 4. De Valois, chap. 4. liv. V Historiæ Eusebii.

Etait-il seul évêque en France. — 1. M. de Tillemont.

N'avait-il pas quelque prééminence sur ceux de sa province. — 1. Beveregius, Dissert. de patriarchis, in Codice canon. illustrat. — 2. M. de Marca, De Patriarchatu Lugdunensi.

Sur Tertullien. Quels sont les livres qu'il a composés avant d'être Montaniste. Le livre *De Præscriptionibus* en est-il un. Dans quelle erreur il est tombé. Le Catalogue des hérétiques qui est à la fin de son livre, est-il de lui. — M. Fleury, tom. I, Histoire, pag. 602 ; de Tillemont, Dupin, Rigault.

A-t-il cru Dieu corporel. — Vitasse, Traité des Attributs, De Simplicitate Dei.

A-t-il erré sur la divinité du Verbe. — 1. Witasse, Traité de la Trinité. — 2. Bullus.

Sur Origène. A-t-il sacrifié aux idoles, comme l'en accuse saint Epiphane. — Baronius, M. de Valois ; le P. Petau, in Epiph. ; M. Huet, in Origenianis ; M. de Tillemont.

A-t-il bien pensé de la divinité du Verbe. — Witasse, De Trinitate ; M. de Tillemont.

Sur toute sa vie et ses actions différentes. — 1. Les auteurs déjà cités. — 2. M. Fleury. — 3. M. du Fossé. — 4. Genebrard. — 5. Merlin. — 6. Jean de la Mirande, sur les Eloges qu'Eusèbe lui donne. — 7. M. de Tillemont.

Que doit-on penser des anathèmes prononcés contre lui dans le v. Concile general. — 1. Le P. Halloix, Jésuite, le défend, en disant que le concile n'est pas œcuménique. — 2. Le P. Alexandre le condamne. — 3. M. Huet n'est pas trop indulgent à son égard. — 4. Petit Didier le défend sur le pélagianisme, contre Dupin. — 5. Genebrard, — Tillemont. — 6 Saint Jérôme et les autres qui l'ont suivi lui imputent diverses erreurs.

Sur saint Cyprien. — 1. M. Fleury, dans la suite de sa Vie, *Histoire Ecclésiast.* tom. III. — 2. Dom Ceillier.

Est-il le même que saint Cyprien d'Antioche. — 1. Baronius. — 2. Tillemont, sur saint Cyprien d'Antioche. — 3. Annales Cyprianici, à la fin du saint Cyprien d'Oxford.

Pour l'histoire, depuis sa conversion, jusqu'à sa mort. — Annales Cyprianici, de Pearson de l'Edition d'Oxford.

Pour le temps et l'occasion de chacun de ses écrits. — Dupin, Tillemont.

La 67. Epître de l'edit de Pamelius et la 68 de l'édit. d'Oxford, adressées au Pape Etienne, sont-elles de saint Cyprien. — M. de Launoy le nie, pag. 2 De duob. Dionysiis ; le P. Ménard, M. Rigaud, le P. Alexandre, M. Dupin, et M. de Tillemont, prouvent qu'elle est de lui.

Comment se peut-elle accommoder avec le temps de la dispute de saint Cyprien et le Pape ; et ce que dit saint Grégoire de Tours, de Trophime d'Arles. — 1. Annales Cyprianici, ad annum 264. — 2. Le P. Pagi, ad annum 264. — 3. Péarson. — 4. Dupin. — 5. Tillemont.

Le célèbre passage tiré de l'unité ; *Petro primatus*, est-il dans le livre. — 1. Annales Cyprianici. — 2. M. Rigault le pense. — 3. Le P. Mabillon, Préface in Liturg. Gallican. prouve le contraire. — 4. Et Petit-Didier aussi. — 5. Dupin, Biblioth. Ecclesiast. fait le catalogue de bien des livres faussement attribués à ce Père.

Que doit on penser du calendrier de la Pâque, attribué à ce Père. — 1. M. de Valois, dans sa préface, et les notes, à la fin du Saint Cyprien d'Oxford. — 2. Dupin. — 3. Tillemont.

Sur la rebaptisation, *voyez* le Sacrement de Baptême.

Sur saint Denis l'Aréopagite. — A-t-il été évêque de Paris. — La foi a-t-elle été annoncée dans les Gaules avant l'an 250. — 1. M. de Launoy, en plusieurs endroits de ses ouvrages surtout De duobus Dionysiis. — 2. Tillemont suit son sentiment. — 3. Le P. Ménard contre M. de Launoy. — 4. M. de Marca, Lettre à M. de Valois. — 5. Le P. Alexandre ; *Histor.* — 6. M. M. de Sainte Marthe, in Gallia Christiana, sont d'avis contraire. — 7. Le P. Dubois de l'orat. Histoire de l'Eglise de Paris. — 8. Dissert. du P. Sirmond, De duobus Dionysiis. — 9. Dupin. — 10. Histoire de l'Eglise gallicane.

Que doit-on penser des Aréopagiles d'Hilduin. — 1. M. de Launoy judicium Areopagitis. — 2. Le P. Mabillon, tom. I, Analect., pag. 62, 63.

Que doit-on penser des ouvrages de saint Denis l'Aréopagile. — 1. le P. Morin, part. I. De sacris ordinat. — 2. Le petit écrit de M. de Launoy. — 3. MM. Dupin et Tillemont prouvent qu'ils ne sont pas de lui. — 4. Le P. Halloix prouve le contraire. — 5. Le P. Alexandre ne fait que copier le P. Halloix. — 6. Le P. Le Quien, Dissert. sur saint Jean Damascen.

De quel temps sont ces ouvrages. — 1. Pearson, Vindiciarum part I, cap. 10. — 2. M. de Tillemont examine les raisons qui prouvent qu'ils sont du commencement du v^e^ siècle. (On trouvera dans les livres qui ont traité de saint Denis, évêque de Paris, les origines des autres évêques de France. Il faut voir Baillet, dans ses Vies des premiers Evêques de chaque Eglise.)

Que doit-on penser des canons sous le nom des apôtres. Le P. Alexandre, et Dupin.

Sur le jeûne du Carême. Est-il d'institution apostolique. — 1. Le P. Thomassin, Traité des jeûnes. — 2. M. Baillet, sur le mercredi des Cendres. — 3. Le P. Alexandre a fait une dissertation à ce sujet.

Jeûnait-on en l'Eglise Romaine le samedi, du temps de saint Léon et de Socrate. — 1. M. de Valois, cap. 22, lib. v. Hist. Socratis. — 2. Lupus, ad canon, 53, Trullianus. — 3. Le P. Pétau, in S. Epiphanium, pag. 36. — 4. Le P. Menard, Note sur le Sacramentaire de saint Grégoire.

Pour les autres particularités du jeûne. — 1. Le P. Thomassin. — 2. Baillet).

Sur saint Denis d'Alexandrie et ses ouvrages. — 1. M. Fleury, Histoire ecclésiastique. — 2. Eusèbe. — 3. Tillemont. — 4. Les Actes choisis du P. Ruynart.

Sur saint Victorin. D'où était-il évêque. — 1. Baronius le fait évêque de Poitiers. — 2. M. de Launoy, dans une dissert. expresse prouve qu'il n'était pas évêque de cette ville. Quelques-uns le font évêque d'une ville de Pannonie, appelée Petawe. Voy. Jean Cave, Histor. litterar., ad annum 290, pag. 94. — 3. M. de Launoy. — 4. Tillemont.

Sur saint Grégoire Thaumaturge et ses ouvrages. Voyez le P. Alexandre, et Tillemont.

Pour les autres ouvrages qu'on lui attribue, voyez Lenain de Tillemont.

Sur les conciles des premiers siècles, et celui de Carthage, voyez les ouvrages des Pères, et le P. Labbe.

Sur le concile de Sinuesse, et la chute du Pape Marcellin, voyez Baronius, ad annum 300, le P. Alexandre, Tillemont, D. Ceillier.

Sur le concile d'Elvire ; s'est-il tenu au milieu du III^e^ siècle. — Le P. Morin, lib. VI, De pœnitentia

S'est-il tenu au commencement du IV siècle. — 1. Mendoza (Ferdinand), De concilio Iliberitano. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Tillemont. — 4. Les observations de M. de l'Aubépine.

Quelle est l'autorité de ses canons. — 1. Ferdinand de Mendoza, prouve qu'il favorise les Novatiens. — 2. Melchior Canus et Bellarmin prouvent le contraire. — 3. M. de l'Aubépine, liv. II Observationum.

Sur Praxeas. — Tertullien, livre contre lui.

Sur Paul de Samosate. — 1. Eusèbe. — 2. Saint Athanase. — 3. Witasse, Traité de la Trinité. — — 4. Le P. Alexandre. — 5. Tillemont.

Sur Novat. — Les Pères qui ont écrit contre lui et qui sont rapportés dans le traité *De la Pénitence*, sur la question de l'irrémissibilité.

Faut-il distinguer Novat de Novatien. — 1. Les Notes du P. Pétau, in Epiphan. — 2. Les Notes de M. de Valois sur Eusèbe. — 3. Le P. Alexandre. — 4. Tillemont.

NOTA. Ce serait le lieu de parler de la discipline de l'Eglise ; mais on en a parlé dans les divers traités sur les différentes questions qui y ont rapport. On peut voir néanmoins Petit Didier.

IVe. SIECLE.

Sur les Martyrs de la Palestine. — Eusèbe, liv. III ; les Notes du P. Ruinart ; Tillemont ; Fleury.

Sur *Donat* et *les Donatistes*. — 1. Baronius. — 2. Tillemont, Mémoires. — 3. M. de Valois montre que Baronius s'est trompé sur l'époque de ce schisme. Il cite de l'Aubépine. — 4. M. Dupin, dans la nouvelle édition d'Optat. — 5. La Préface du VIIe tome de saint Augustin des Bénédictins. — 6. Le P. Alexandre en traite toutes les questions avec exactitude.

Du concile d'Arles. Y a-t-il eu 600 évêques. — Adam le croit.

N'y en a-t-il eu que 200. — 1. le P. Alexandre. — 2. MM. de Valois et Tillemont en mettent beaucoup moins.

Est-ce le concile plénier dont parle saint Augustin. — Voy. le Traité du Baptême.

Que veut dire le canon 15 de ce concile, et la Coutume, que les diacres avaient usurpé d'offrir. — Hardouin, in Embolo 1, ad Epist. Chrysostomi ad Cæsarium.

Sur *saint Hilaire*, évêque de Poitiers. A-t-il cru que l'âme d'Adam fut créée avant son corps et que nos âmes soient corporelles. A-t-il cru que Moïse n'était pas mort et que Jésus-Christ n'a pu souffrir, et enfin que la divinité a été séparée de son corps pendant les trois jours de sa mort. L'Edition de saint Hilaire par les Bénédictins, où toutes ces questions sont éclaircies.

Sur *saint Basile le Grand*. A-t-il pensé qu'on pouvait rebaptiser. Est-il auteur des Règles qui portent son nom. — 1. Sa vie par M. Hermant. — 2. Saint Augustin, liv. II, De hæres., cap. 29.

Sur le concile de Néocésarée et d'Ancyre. — *Voir* le tome II des *Conciles* du P. Labbe.

Sur *saint Mélèce*. Que doit-on penser du schisme arrivé sous lui. — 1. La note du P. Petau, in Epiphanium. — 2. Le P. Alexandre. — 3. M. Hermant, Vie de saint Athanase.

Sur *Arius*. La vision qu'eut saint Pierre d'Alexandrie est-elle véritable. —1. Baronius.—2. Hermant, Vie de saint Athanase.

Sur *saint Athanase*. — 1. Hermant, Vie de saint Athanase. — 2. Montfaucon.

Saint Athanase a-t-il été deux fois à Rome. — Les mêmes auteurs ; Tillemont.

A-t-il appelé du jugement du concile de Tyr au Pape Jules. — 1. Baronius. — 2. Bellarmin. — 3 Du Perron le prétend. —4. Le P. Alexandre prouve que non. — 5. Boileau, De antiquis et majoribus. Causis episcoporum, cap. 13.

Sur le concile de Tyr et de Jérusalem. — 1. Hermant, Vie de saint Athanase. — 2. Tillemont. — 3. Le P. Montfaucon.

Sur l'empereur *Constantin*. — En quel temps est-il parvenu à l'empire. — Cette époque est remarquable par le temps du concile de Nicée. — 1. Tillemont, Histoire des empereurs.

En quels temps défit-il Maxence. — 1. Baronius, ad annum 312. — 2. Tillemont, *Ibid.*

Sur l'apparition de la Croix qui lui fut faite. — 1. Lactance, De Morte persecutorum. — 2. Le *Journal ecclésiast.*, Nov. 1760.

L'histoire de l'invention de la Croix est-elle vraie. — Saint Ambroise, De obitu Theodosii.

Constantin fut-il baptisé à Nicomédie par Eusèbe, peu de temps avant sa mort. — 1. Baronius veut qu'il ait été baptisé à Rome par saint Sylvestre. — 2. Le P. Morin. — 3. Tillemont, Hist. des Empereurs. — 4. Hermant, Histoire de saint Athanase. — 5. Dupin. — 6. Le P. Alexandre prouve le contraire.

Que doit-on penser de la donation de Constantin au Pape. — 1. Baronius la rejette. — 2. Et après lui le P. Morin. — 3. M. de Marca, liv. III, de Concordia cap. 2. — 4. Le P. Alexandre, tom. IV. Hist. Ecclésiast. — 5. Dupin.

Nota. On verra dans tous ces auteurs que c'est aux rois de France Pépin et Charlemagne, que l'Eglise romaine a l'obligation des biens qu'elle possède.

Sur le concile de Nicée. En quel temps s'est-il tenu. — 1. Baronius et le P. Pagi, ad annum 325. — 2. Hermant. —| 3. Le P. Alexandre.—4. Dupin. — 5. Tillemont. — 6. Bellarmin le met en 327 et le fait durer 3 ans.

Qui est-ce qui l'a convoqué. — Le P. Alexandre, M. Dupin.

Qui est-ce qui y a présidé. — 1. M. Dupin — 2. M. de Marca, lib. v. Concordiæ, cap. 3. — 3. Le P. Alexandre (il est avec M. de Marca pour les légats du Pape et pour Osius ayant commission du Pape Sylvestre). — 4. *Voy.* l'observation de Baluze sur l'endroit de M. de Marca. 5. Le Père Gilles Boucher.

Peut-on corriger l'endroit de Sozomène qui dit que ce fut du temps de Jules que se tint ce concile, au lieu de dire, de Sylvestre. — 1. Le card. du Perron, dans un écrit qui précède l'histoire de Gélase de Cyzique. — 2. De Marca. — 3. Le P. Alexandre.

Du Symbole et de la décision de deux principales questions, savoir : de la Divinité et de la Pâque. — de M. Hermant.

Combien y a-t-il eu d'évêques? — 1. M. Hermant, Vie de saint Athanase. — 2. Dupin. — 3. Tillemont. — 4. De Montfaucon.

Combien a-t-il fait de canons. — 1. M. Hermant. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Dupin. — 4. Tillemont. Ils prétendent tous qu'il y en a eu plusieurs perdus.

Que faut-il penser des canons arabes. — 1. M. de Marca, liv. III (*al.* V) de Concordia. — 2. M. Dupin.

Le Canon 3 est-il contraire à l'histoire de Paphnuce, rapportée par Socrate et Sozomène. — 1. Le P. Alexandre, Dissert. sur le célibat. — 2. Tillemont, dans ses Notes.

Sur le IVe canon, on peut demander si les métropolitains sont bien anciens. — 1. M. de Marca liv. V, chap. 1. — 2. Beveregius, in Cod. canon. primitivæ Ecclesiæ illustrato, lib. II, cap. 5. — Ces deux auteurs prétendent qu'ils sont d'institution apostolique.

On demande en quoi consiste la comparaison que le canon VIe fait entre l'évêque de Rome et celui d'Alexandrie ; s'agit-il du droit de patriarche et de métropolitain. — 1. M. de Launoy, De sensu Canonis VI, Nicæni. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Dissert. de Valois. — 4. De Marca, lib. I, De Conc., n. 6 et 7.

Que doit-on entendre par les villes suburbicaires, dont parle Rufin, sur le canon V. — 1. Le P. Sirmond réfute Saumaise sur ce point. — 2. Le card. du Perron, dans sa réplique, liv. I, chap. 32 et 33. — 3. Godefroy. — 4. Leschassier.

Tous les évêques souscrivirent-ils à la formule de foi, excepté Theonas et Secundus. — 1. Hermant. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Dupin. — 4. Tillemont. — 5. Le P. de Montfaucon, Vie de saint Athanase, à la tête de la nouvelle édition.

Sur les Conciles de Rimini et de Séleucie. — 1. Le P. Thomassin, sur les Conciles. — 2. Hermant. — 3. M. Witasse, traité De Trinitate, De Consubstantialitate Verbi.

Sur le Concile de Sardique. Est-il œcuménique. — 1. Baronius, ad annum 347. — 2. Du Perron Réplique, titre I, chap. 33. — 3. M. de Marca, lib. VII, De Concordia. 4. Hermant. — 5. Boileau, De antiquis et majoribus episcoporum Causis, cap. 25.

A-t-il fait une nouvelle formule de foi. — 1. Le P. Alexandre. — 2. Le P. Montfaucon.

Les canons ont-ils été aussitôt reçus. — 1. M.

de Marca, liv. VII (ou III.) chap. 4. — 2. Les Actes du Concile et les lettres de saint Léon.

La discipline que le Concile a donnée pour le jugement des évêques est-elle ancienne. — 1. Le P. Alexandre le veut. — 2. M. de Marca, Dupin et Boileau le nient.

Le droit qu'on attribue au Pape dans les canons 34 et 37 est-il une véritable appellation, ou seulement un droit de révision. — 1. M. de Marca, lib. VII De Concordia. — 2. Boileau. — 3. M. du Piré.

La Lettre de saint Léon y fut-elle acceptée par voie de jugement. — Les canons de ce concile.

Qui l'a assemblé. — 1. M. de Launoy, Epistolar. part. VII. — 2. Le P. Alexandre.

Qui y a présidé. — M. de Marca et M. Dupin.

Des Appellations. — 1. Tout le livre VII^e de M. de Marca, De Concordia. — 2. Jean David, Le Jugement des évêques, *Leodii*, 1678. — 3. Boileau De Antiquis, etc. — 4. L'épître d'Innocent Ad Victricium Rothomagensem. Il ne traite que les causes majeures arrivées dans les Gaules. — 5. Le P. Lupus a écrit depuis tous ces auteurs pour défendre les Appellations.

L'action qui regarde Domnus, patriarche de Constantinople, est-elle supposée.— 1. Baluze, Préface sur le concile de Chalcédoine, la croit véritable. — 2. Dupin rapporte les raisons de part et d'autre.

Sur le concile de Cologne tenu contre Euphratas, l'an 346. Ce concile a-t-il été véritablement assemblé. N'est-il pas supposé. — 1. M. de Marca, livre VI, chap. 4.—2. Le P. Sirmond. — 3. Boileau, De Antiquis, etc., veut qu'il soit supposé. — 4. Dupin, De Antiqua, etc., et dans la Biblioth. du IV^e siècle. — 5. Tillemont le défend. — 6. Marlot, Métropole de Reims. — 7. Hermant, éclaircissements sur saint Athanase.

Sur *Marcel d'Ancyre.* Peut on l'excuser de l'hérésie de Sabellius et de Paul de Samosate. — 1. Le P. Petau l'accuse, sans apporter de raisons, livre II De Pœnitentia publica. — 2. Notes du P. Montfaucon sur l'épître de saint Athanase Ad Monachos, page 347.

Du Concile de Sirmich. Combien faut-il reconnaître de conciles de Sirmich.—1. Le P. Pétau, notes sur saint Epiphane et dans une Dissertation à la fin de son Rationarium de l'an 1636. (Elle a été mise par le P. Labbe, au tom. II des *Conciles*. Il dit bien des choses contre Baronius. — 2. Le P. Sirmond a écrit contre lui pour défendre Baronius. — 3. Le P. de la Baume a fait imprimer la Dissertat. de l'un et de l'autre dans le tome IV du P. Sirmond. — 4. Dupin. — 5. De Marca, Dissertat. de Tempore synodi Syrmiensis plenariæ. Il veut qu'on ait tenu ce concile à Rome contre Photin, mais il n'est pas suivi. — 6. Baluze, tom. I, nova Collectio Conciliorum.

A laquelle des Formules de foi de Syrmich souscrivit Osius. — 1. M. David, De epist. Judicis, diminue sa faute. — 2. Le P. Alexandre et M. Dupin sont pour celle à laquelle Libère souscrivit. — 3. Blondel, De Primatu, et le P. Pétau, notes sur saint Epiphane, croient qu'il souscrivit à la seconde. — 4. Tillemont est pour la première. — 5. Valois, sur Socrate, est pour la troisième, mais ce sentiment est insoutenable. — 6. Dupin, IV^e siècle pag. 229, veut qu'il ait souscrit à la première et à la deuxième.

Sur *Felix* mis à la place *de Libère;* a-t-il été véritable Pape. — 1 Le card. du Perron. — 2. Baronius, ad annum 351. — 3. Bellarmin. — 4. Le P. Pagi, ad annum. 351. — 5 Henschenius, in Propyleo mensis Mai, est pour l'affirmative. — 6. Le P. Alexandre est de l'avis contraire. — 7. Il est bon de voir Blondel.

Sur *Eusèbe de Césarée*; a t-il été Arien. — 1. Baronius, Bellarmin, Hermant, Dupin, Tillemont, le P. Alexandre et le P. Montfaucon, l'accusent. — 2. Bullus, in Defensione fidei Nicænæ, l'excuse faiblement. — 3. Le P. Petit-Didier, Critique de la Biblioth. de Dupin, tom. II, le défend. — 4. Le P. Pétau, De Trinitate. — 5. Le Clerc, tom. III Artis Criticæ. — 6. Cave, dissert. 3, De Eusebii Cæsariensis Arianismo, adversus Joan. Clericum, post Historiam Litterariam. — 7. Witasse, Traité de la Trinité, *De consubstantialitate Verbi.*

Sur ses ouvrages. — Dupin, Tillemont, Petit-Didier.

Sur saint *Ambroise.* A-t-il été ordonné per *Saltum*, et les ordinations étaient elles en usage. — 1. Les Pères Bénédictins. — 2. Le P. Morin. — 3. Le Commentaire sur l'ordre Romain, dans le tome II du Musæum Italicum.

Sur saint *Basile* et saint *Grégoire de Nazianze.* — 1. Hermant, Vies des Pères. — 2. Dupin, IV^e siècle, part. I. et II.

Sur saint *Hilaire*, évêque de Poitiers. — 1. Le P. Coustant, sur les ouvrages de ce Père. — 2. Dupin. — 3. Les Bénédictins, sur ce Père.

Sur *Optat de Milève.* — Edition de ses ouvrages par Dupin.

Sur saint *Cyrille de Jérusalem.* — Le P. Alexandre.

Sur *Eustathe de Sébaste.*— De Marca, Boileau.

Sur les Conciles de Paris et d'Arles contre *Saturnin*, en 360. — Dupin.

Sur le premier concile de CP. Qui l'a convoqué. Qui y a présidé. Est-il œcuménique.— Le P. Alexandre, Dupin.

Combien a-t-il fait de Canons. — 1. Tillemont, Vie de saint Grégoire de Nazianze, et de célèbres auteurs en mettent ordinairement 7. — 2. Le P. Alexandre et Dupin en mettent 3.

Quel est le sens du deuxième canon. — M. de Marca et le P. Alexandre montrent que Socrate l'a mal entendu.

Le canon troisième accorde-t-il au patriarche de CP. le droit de patriarche sur les diocèses de Thrace, du Pont et de l'Asie. — 1. Le P. Morin, exercitationes Ecclesiasticæ, et le P. Alexandre, le croient. — M. de Marca, Dissertatio de C. P. archiepis. Institutione, prouve le contraire; le II ème, lib. III. De Concordia, cap. 7, n. 5

V^e SIÈCLE.

Sur saint Chrysostome; a-t-il appelé au Pape Innocent I^er — 1. Boileau, De antiquis, etc. — 2. Les Dialogues de Pallade donnés en grec par Emeric Bigot.

Que faut-il penser des accusations faites contre lui. — Pallade.

A-t-il favorisé Nestorius. — Deux Dissertations anonymes le justifient.

Sur ses ouvrages. — M. Dupin.

Sur le premier concile d'Ephèse, III^e œcuménique. Qui l'a convoqué.— 1. M. de Launoy, epistolar. tom. VI. — 2. Le P. Alexandre.

Saint Cyrille a-t-il présidé au nom du Pape, avant l'arrivée des légats. — 1. De Marca, liv. V. Concordiæ cap, 4. — 2. De Launoy, epistolar. tom. VIII. — 3. Le P. Alexandre, dissertat. 7. in sæcul. V. — 4. Dupin, dans l'Histoire de ce concile § 1 et 2, pag. 3.

Doit-il passer pour œcuménique. — Dupin.

Pour l'histoire de ce concile. — 1. Le P. Labbe tom. III. des Conciles. — 2. Baluze Collection des Conciles. — 3. Le P. Lupus. — 4. Fleury.

Sur l'hérésie de Nestorius; peut-on douter qu'il ait été dans l'erreur pour laquelle l'a condamné le concile d'Ephèse. — 1. Un Anonyme qui réfute le P. Petau, liv. VI De Incarnatione. — 2. Le P. Garnier, ad calcem Marii Mercatoris, prouve qu'il

a été dans l'erreur. — 3. Le P. Alexandre le prétend aussi, dissert. 6, sæc. v.

En quoi consistait l'erreur d'Eutychès. — 1. Le P. Petau lib. I De Incarnat. — 2. Fleury. — 3. Dupin. — 4. Le P. Alexandre, histoire du concile de CP. qui le condamna. On peut voir les Actes rapportés dans la première session du concile de Chalcédoine.

Appela-t-il à saint Léon. — Le Père Lupus et les auteurs cités.

Quand appela-t-il aux évêques des principaux siéges, et pourquoi omit-il celui d'Antioche. — M. de Marca, liv. VII, chap. 6, n. 5.

Sur le concile d'Ephèse ; qui l'a convoqué ; qui y a présidé. — M. de Marca, liv. V, chap. 5, n. 1.

Sur les violences de Dioscore. — Fleury.

Qui fut envoyé par saint Léon pour assister en son nom à ce concile. — 1. M. de Marca, chap. 5. — 2. Baluze, Préface sur le concile de Chalcédoine. — 3. Le P. Morin, exercitat. cap. 20, et le P. Lupus, in Pseudo-synodum Ephesinum, croient que ce fut Julien.

Flavien condamné en ce concile, appela-t-il à saint Léon. — Boileau, cap. 41.

Théodoret aussi condamné, quoique absent a-t-il aussi appelé. Les mêmes auteurs.

Sur le Concile de Chalcédoine 4e œcuménique. — En quel temps fut-il convoqué, et par qui l'a-t-il été. — Le P. Alexandre.

Qui y présida et assista au nom du pape Léon. — 1. M. de Marca, lib. V. chap. VI, n. 2. — 2. Le P. Alexandre, dissert. I, sæc. V.

La lettre de saint Jean à Flavien y fut-elle reçue, après avoir été examinée. — 1° L'action 4e du concile. — 2. Le P. Alexandre, dissert. 12, sæc. V. — 3. L'auteur du Gallia vindicata, dissert. 4.

Sur le Canon. 28. — 1. Le card. du Perron. — 2. M. de Marca, lib. III, De Concordia, cap. 7, page 5. — 3. Le P. Lupus. — 4. Le P. Alexandre III sæc. V.

Les canons de ce concile ont-ils été reçus après la tenue du concile. — 1. Allatius, De Consensu utriusque Ecclesiæ, cap. 17. — 2. Le P. Alexandre Dissert. de Vita S. Leonis.

Pour quelle raison fut condamné Dioscore. — Le P. Alexandre, dissert. 13.

Questions dans les premières actions du concile. — 1. Le P. Quesnel dans les actes de ce concile. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Dupin. — 4. Fleury.

Sur l'action 7 touchant le différend de Juvenal de Jérusalem et Maxime d'Antioche, enfin pacifié sur la juridiction. L'évêque de Jérusalem avant ce concile, avait-il le droit des patriarches sur les trois Palestines et les deux Phénicies. — 1. Blondel, le prétend. — 2. Le P. Quesnel est de l'avis contraire, qu'il prouve par un passage de saint Léon.

Sur l'action 8e. A-t-on eu raison de demander à Théodoret, la condamnation de Nestorius, ayant condamné son erreur. — 1. L'Apologie de Port-Royal. — 2. Denys Raymond. — Le P. Alexandre dissert. 14.

Sur la 10e action. Que doit-on penser de l'action de Domnus, patriarche de C. P. (Voy. Concile de Sardique, IV siècle.) — 1. Le P. Quesnel prétend qu'elle est supposée. — 2. Le P. Alexandre, dissert. 17, a suivi son sentiment. — 3. Baluze, Préface in Concilio Chalcedonensi, le défend. — 4. Dupin, rapporte les raisons de l'un et de l'autre.

Sur le Pape *Innocent I.* A-t-il excommunié l'empereur Arcade et Eudoxie, dans l'affaire de Saint-Chrysostome. — Baronius le prétend ; le P. Alexandre ; M. Dupin.

Sur *Zozime.* Est-il l'auteur des Lettres qu'on lui attribue sur la primatie d'Arles. — 1. Launoy, part. II, Operum, de duobus Dionysiis, les croit supposées. — 3. Le P. Morin, exercitationes Ecclesiasticæ. — Le P. Menard. — 5. Le P. Alexandre.

Sur *Saint Léon Pape.* Est-il le premier des Papes qui ait fait des discours au peuple. — Le P. Quesnel, Dissert. ad ann. 452, réfute Socrate.

Sur l'hérétique *Pélage*, qui était Pélage, son pays, sa profession — 1. Le P. Petau, de Hæresi Pelagiana. — 2. Le card Noris, lib I, De Hæresi Pelagiana — Saint Augustin, saint Prosper, Marius Mercator, le P. Garnier, sur Marius Mercator, Préface des Bénédictins, X tome de saint Augustin

Sur l'hérésie. — 1. Les PP. Bénédictins, préface du X tom. de saint Augustin. — 2. Le P. Alexandre, dissert., 5, cap. 3 (Voy. le *Traité de la Grâce.*

Sur les disciples de Pélage. Peut-on confondre Pélage avec Arianus. — 1. Le cardinal Noris, liv. I, 2. Le P. Garnier.

Sur Célestins, Julien, etc. — 1. Les mêmes auteurs — 2. Les Bénédictins, Préface du tom. I, et de saint Augustin, part. II.

Sur la dispute de saint Augustin avec Pelage. Regardait-elle la grâce actuelle ou l'habituelle. — 1. Le P Thomassin est pour la grâce habituelle. — 2. Les plus habiles sont pour l'actuelle. — Le P. Alexandre, sæc. V, cap. 3.

Combien y a-t-il eu de conciles tenus contre Pélage. — Le P. Garnier, Fleury.

Sur le concile de Milève. Ce concile a-t-il fait les huit canons qu'on lui a longtemps attribués. — 1. Le card. Noris. — 2. La Préface du X tome de saint Augustin des Bénédictins.

Outre les huit canons, il y en a un qui regarde les enfants morts sans baptême Est-il de ce concile. — Le cardin. Noris prétend que non.

Sur les prédestinatiens. Y en a-t-il eu du temps de saint Augustin. — Y en a-t-il eu dans le monastère d'Adrumète. — 1 Le P Sirmond, Dissert. tom. IV, le croit. — 2. Le P. Alexandre, dissert. 5, sæc. V, part. I. — 3. Mauguin, Vindicia Prædest. et gratiæ.

Y en a-t-il eu dans les Gaules, du temps du Pape Célestin, qui aient été attaqués par saint Prosper. — 1. Les mêmes auteurs. — 2. La II Apologie de Port-Royal. — 3. L'Epître de Lépidus, et la Rétractation.

Sur les semi-Pélagiens. — 1. Le card. Noris. —2. Le P. Gonet. — 3. Le P. Macedo. — 4. Le P. Alexandre, dissert. 4, sæc. IV.

Sur les sectateurs de Pélage. — Vincent de Lérins.

Sur *Saint Prosper*, a-t-il écrit contre Vincent de Lérins. — 1. Le card. Noris et le P. Alexandre, le croient. — 2. Bartholom. Petrus, docteur de Louvain, est d'avis contraire dans sa Préface in Commonitor. Vincentii Lirinensis.

Est-il auteur des deux livres De la Vocation des Gentils. — 1. Voy. la première de ses Epîtres — 2. Les défenseurs de l'Apologie des SS. Pères.

Est-il auteur de la chronologie qu'on lui attribue. — 1. Le P. Garnier, in Marium Mercatorem. — 2. Le P. Alexandre. — 3. M. Dupin.

Sur *saint Léon.* Est-il auteur des deux livres De la Vocation des Gentils. — 1. Le P. Quesnel et M. Dupin le prétendent. — 2. M. Anthelmi, et le P. Alexandre, sont d'avis contraire.

Est-il d'Hilaire d'Arles, ou d'un autre. — 1. L'Apologie des SS. Pères. — 2. Le P. Alexandre.

Sur le Concile de Tellepte ou Telle. — M. Baluze, contre le P. Quesnel, édition dernière des livres De Concordiâ.

Sur la collection des canons attribués au concile de Carthage. 1. Le cardinal du Perron veut que ce soit l'ouvrage d'un faiseur de rapsodies.

Est-elle autorisée d'un concile. — 1. Le card. du Perron, Réplique, liv. I, chap. 18, 49, 50. — 2,

David, Jugement des évêques, explicat. II, art. 2, pag. 502. — 3. Le P. Alexandre.

Sur *Antoine de Fussalle*. — 1. La lettre de saint Augustin au Pape Célestin sur cette affaire. — 2. Les Notes des Bénédictins sur cette Epître. — 3. Boileau, De Antiquis, etc.

Sur le Schisme *d'Acace*. Peut-on le défendre. — 1. Le P. Alexandre, dissert. 19, sæc. v. — 2. Diss. de Valois, à la fin de Théodoret.

A-t-il été véritablement schismatique. — 1. L'unité de l'Eglise, cap. 10, liv. II ; pag. 308.— 2. M. de Valois, Dissert. à la fin de Théodoret.

Sur ses successeurs, *Euphemius* et *Macedonius*. — Le P. Alexandre, dissert. 20, sæc. v.

Sur l'Hénotique de Zénon. Etait-il hérétique. A-t-on le droit de le rejeter. — 1. Le P. Petau, lib. IV. De Incarnatione. — 2. Le P. Alexandre, dissert. 18.

Sur le Pape Gélase. — Est-il auteur du décret des livres apocryphes et canoniques. S'est-il tenu à Rome un concile pour leur discernement. — 1. Pearson, Vindiciæ Ignatii cap. 4. circa medium. —2. M. Baluze, sur l'Epître de Lupus Ferrariensis, dit qu'il en est l'auteur.

VI^e^ Siècle.

Sur le concile de Rome, tenu en l'affaire de Symmaque.—1. Launoy, part. I, Epist. ad Sanctevill. — Le P. Alexandre, dissert. I, sæc. VI.

Sur les moines scythes. Etaient-ils dans l'erreur, en soutenant cette proposition : *Unus de Trinitate passus est*. —1. Baronius les accuse d'eutychianisme. — Le P. Alexandre, dissert. 2, sæc. VI, les défend — 3. Le P. Petau, De Incarnatione.

Que faut il penser de la conduite d'Hormisdas à leur égard. — 1. Les mêmes auteurs.

Sur le II^e^ concile de CP. Qui l'a convoqué et y a présidé. — 1. De Launoy, Epistolæ. part. VI et VIII. — 2. Le P. Garnier, sur ce concile — 3. De Marca, Dissert. sur le pontificat de Vigile, et liv. V. De Concordia, cap. 12, n.10.

Est-il écuménique. — 1. Halloix dit que non. — 2. Le card. Noris le réfute.

Sur les Origénistes. Ont-ils été condamnés dans le concile général, ou bien dans un autre, tenu sous Mennas. — 1. Le P. Garnier, dissert. 5. in v. concil. œcumen. et Dupin, croient que ce fut sous Mennas.—2. Le card. Noris et le P. Alexandre, le nient. — 3. M. de Marca.

Sur le Pape Vigile. Que faut-il penser de tous ces changements dans les 3 chapitres : son livre *Constitutionum*, où il les défend — 1. M. de Marca, dissertat. de Epistolis Vigilii. — 2. Le card. Noris Sur le V. siècle.

Sur les 3 chapitres. A-t-on pu condamner Ibas et Théodoret, sans faire tort au concile de Chalcédoine. — 1. Le Card. Noris, Dissert. sur le V^e^ concile. — 2. le P. Alexandre, dissert. 4 ; sæc. V. — 3. Les Actes du V^e^ concile général. — 4. Le P. Garnier, dissert. sur le V^e^ concile.

Quelle indulgence a-t-on eue pour ceux qui ne les voulaient pas condamner. — Le card. Noris, Denys Raymond ; le P. Alexandre.

Pour savoir tout ce qui regarde le V^e^ siècle. — 1. Les Lettres de Vigile à Eutychès et d'Eutychès à Vigile. (Elles ont été données par M. de Marca.) — 2. Les deux Constitutions du pape Vigile données par M. Baluze.

Que faut-il penser de la dispute de saint Hilaire d'Arles avec saint Léon. — De quelle ville était Chelidoine qu'il déposa. Peut-on par son exemple, trouver l'usage des Appellations alors reçu en France. — 1. Le P. Lupus, part. I. du livre Sur les Appellations, combat le P. Quesnel. — 2. M. Gerbais, pour savoir de quelle ville Chelidoine était evêque.—3. M. Baluze le dit de Besançon liv. V De Concordia, cap. 52, n. 7.

Sur le droit de l'évêque d'Arles sur les deux Narbonnaises. — 1. Le P. Morin, Exercitat. Ecclesiast. (Ces deux auteurs ne sont pas d'accord.)—2. Baluze — 3. Dupin.

Sur l'affaire de Project avec le même saint Hilaire. — Les mêmes auteurs que ci-dessus.

Sur Saint Grégoire le Grand. A-t-il été de l'ordre de Saint-Benoît, ou d'un autre, selon la règle de saint Basile, comme le veut Baronius. — Le P. Mabillon, Dissert. à la fin des Annales Bénédict. tom. I, le fait Bénédictin. — 2. Le P. Alexandre a copié et abrégé le P. Mabillon.

Que faut-il penser du privilége qu'on dit qu'il a accordé à l'Eglise de Saint-Médard de Soissons. — Le card. du Perron, Harangue au tiers-Etat.

Que faut-il penser d'un autre privilége accordé par lui à une Eglise d'Autun. — 1. Launoy, Epistolar. part. VII, et Dupin Bibliot. Sacr. VI, le croient supposé. — 2. Alteserra, docteur en droit à Toulouse, le défend. — 3. Le P. Mabillon, de Re diplomatica, cap. 9, paraît le défendre.

Que faut-il penser des imprécations qui accompagnent les priviléges. — 1. Le P. Mabillon, *loc. cit.* cap. 8, et le P. Alexandre, veulent que quand même elles seraient authentiques, elles ne font rien à l'autorité des rois sur le temporel.

Quel est le lieu où se tint le concile d'Epaone. — 1. Dans le *Journal Ecclésiastique*, février 1763, Dissertation de l'évêque de Gap, qui détermine ce lieu, inconnu jusqu'ici.

VII^e^ Siècle.

Sur le 6^e^ concile œcuménique (II de CP.). Combien a-t-il duré. Qui l'a convoqué, et qui y a présidé. — Baronius ; le P. Combefis ; le P. Alexandre ; de Launoy ; M. de Marca.

Les Actes ont-ils été corrompus par Théodoret. — Baronius le soutient ; le P. Combefis l'a réfuté : voir Dupin.

Sur Honorius. — 1. Melchior Canus.—2. Stapleton. — 3. Bellarmin. — 4. Le P. Combefis, De Hæresi Monothelitarum. —5. Le P. Garnier, Dissert. à la fin du Diurn. Roman. Pontif. — 6. Le P. Alexandre. — 7. Actes du VI^e^ Concile.

Sur le concile *in Trullo*. — Le P. Alexandre ; le P. Thomassin.

VIII^e^ Siècle.

L'hérésie des Iconoclastes. Quelle est son origine. — Baronius, le P. Alexandre, Dupin.

Léon Isaurique, protecteur de ces hérétiques, a-t-il été déposé par Grégoire II, comme le veulent les cardinaux du Perron, Bellarmin et Baronius. — 1. Le P. Alexandre. — 2. M. de Marca, liv. I, De Concordia, cap. 1, n. 4 ; lib. 3, cap. II, n. 5. —3. M. Feu, Tractatus de legibus, où il traite la question du pouvoir de l'Eglise sur le temporel des princes souverains.

Cet empereur fut-il excommunié par Grégoire II. — M. de Marca, liv. III, chap. 2, n. 5, prétend que les Grecs se sont trompés en attribuant à Grégoire II, ce que fit Gregoire III, son successeur, et il change le sentiment qu'il en avait pris liv. I chap. 1, n. 4.

Le second concile de Nicée VII^e^ œcuménique, par qui fut-il convoqué.— Le P. Alexandre.

Les légats du Pape Adrien I^er^ y présidèrent-ils. — M. de Marca, liv. V, chap. 24 ; le P. Alexandre ; le P. Lupus.

Le concile doit-il être regardé comme écuménique ?

Que penser des évêques de France, assemblés à Francfort qui refusèrent de le reconnaître pour véritable ; ne favorisaient-ils pas les iconoclastes. —1. Le P. Petau, de Incarnatione. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Le P. Thomassin.

Peut-on excuser Jonas d'Orléans, Dungal Valafride. — 1. Les mêmes auteurs. — 2. Le P. Mabillon, Præf. in I part. sæc. IV, Bened., § 3.

Des livres Carolins. Qui en est l'auteur. Les sentiments en sont-ils orthodoxes. — 1. Le P. Alexandre les défend contre Bellarmin. — 2. Les auteurs cités ci-dessus.

Childéric, roi de France, fut-il déposé par Etienne III ou Zacharie. — Pépin a-t-il été élu roi par l'autorité de l'un de ces Papes. — 1. Le P. Alexandre. — 2. M. Feu. — 3. Dupin. — 4. Launoy, dans une lettre du VII^e^ tom. a traité ce point avec exactitude

Pour la déposition de Childéric. — Le P. Le Cointe, Annales Ecclesiastici Francorum, ad annum 752.

Vamba, roi des Espagnols, fut-il déposé par le concile de Tolède. — Le P. Alexandre.

Le Pape Zacharie a t-il condamné Virgile pour avoir enseigné qu'il y avait des antipodes. — 1. Faydit, Remarques sur Homère. — 2. *Journal Ecclésiast.* janvier 1761.

IX^e^ siecle.

Sur *Pothius*, les chefs d'accusation qu'il propose contre l'Eglise Romaine. — 1. Baronius. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Leo Allatius. De Consensu, etc., et de Synodo VIII. — 4. Actes du VIII concile. — 5. Lettres de Jean VIII. — 6. M. de Marca, liv. I De Concil., et Dupin, Histoire de VIII Concile.

Sur son instruction. — Vie de saint Ignace, patriarche de CP. écrite par un de ses disciples.

En quel temps fut tenu le concile qui rétablit saint Ignace. — Qui le convoqua. — Adrien II, y présida-t-il par ses légats. — Ce concile a-t-il été regardé comme écuménique. — Leo Allatius ; M. de Marca ; le P. Alexandre ; Dupin.

Jean eut-il raison de rétablir Photius à la place d'Ignace, après la mort de ce patriarche. Ne peut-on pas l'accuser en cela de trop d'indulgence. — Les mêmes auteurs.

Le schisme de Photius fit-il de grands progrès. Est-il mort dans la communion de l'Eglise Romaine. — Leo Allatius et le P. Alexandre.

De Jean VIII. Son peu de fermeté, a-t-elle donné lieu à l'histoire de la papesse Jeanne. — 1. M. de Launoy, part. VIII de ses Lettres ad Carol. Mauritium Tellerium. — 2. Leo Allatius a fait un livre exprès. — 3. Le P. Alexandre. — 4. Le P. Labbe, Dissert. qui est à la fin de son dernier tom. de la Bibl. eccles. — 5. Le P. Mabillon, en 3 ou 4 endroits cite d'anciens catalogues des Papes, dans lesquels Benoît III suit immédiatement Léon IV. — 6. Blondel refute cette fable.

Sur *Alcuin*. Est-il auteur d'une profession de foi qu'on trouve dans ses œuvres. — 1. L'auteur de l'Office du Saint-Sacrement en doute. — 2. Le P. Mabillon, tom. III, Analectes, prouve qu'elle est de lui. — 3. Le P. Alexandre le prouve. — 4. Dupin.

Est-il auteur du livre De divinis Officiis. — D'habiles critiques le nient.

Sur *Jean Scot Erigène*. — 1. Le P. Mabillon, dans l'endroit cité dans la Méthode pour étudier le Sacrement de l'Eucharistie. — 2. De Marca et le P. Paris lui attribuent l'ouvrage de Ratramne, D. Mabillon, Boileau, et Dupin prouvent qu'il est de Ratramne ou Bertrame.

Sur *Gotescalque*. — 1. Mauguin, Vindiciæ prædestinat. et gratiæ. — 2. Le P. Cellot a fait une livre sur cette histoire. — 3. Le P. Mabillon, préface sur la II partie du IV siècle Bénédict, où il remarque fort judicieusement que si Gotescalque eût été plus modéré et plus prudent, *famæ, saluti, melius consuluisset*. — 4. Manière d'étudier, sur l'Histoire de la Grâce. — 5. Le P. Sirmond, Histor. Prædestinian.

Sur l'empereur Louis le Débonnaire. Le concile de Compiègne l'a-t-il déposé. Grégoire VI avait-il raison de se déclarer contre lui. Les évêques de France attachés au roi, pouvaient-ils dire au Pape : *Quod si veniret excomun.caturus, excomunicatus abiret*. — 1. Agobard. lib. De Comparatione utriusque regiminis. — 3. Quelques lettres du même auteur avec les notes de Baluze. — 3. M. de Marca, lib. IV De Concordia, cap, 11. — 4. M. de Launoy, part. III. Epistolar. défend les évêques de France, dans la réponse qu'ils firent au Pape. — 5. Le P. Alexandre les condamne, Synopsis sæculi IX. — 6. Raban Maur, Traité sur cet empereur. (M. Baluze l'a fait imprimer à la fin des livres De Concordia de l'édition de 1669 et 1704.)

Faut-il distinguer deux Lupus, l'un abbé de Ferrière ; l'autre, prêtre de Mayence ; le premier, auteur des lettres, l'autre, des trois questions : — 1. M. Mauguin prouve qu'il en faut reconnaître deux. — 2. Le P. Sirmond. — 3. Baluze, in editione Operum Lupi, pag. 464.

X^e^ Siecle.

Que doit-on penser de ce siècle. A-t-il été un siècle d'ignorance. Y a-t-il eu de bons sujets qui l'aient relevé. — 1. Baronius et après lui, M. Claude prétendent que l'ignorance de ce siècle a été très-grande. — 2. L'auteur des deux perpétuités, justifie ce siècle. — 3. Dom Mabillon et Dupin, tiennent un juste milieu.

Y a-t-il eu un changement sur l'Eucharistie en ce siècle — La perpétuité de la Foi.

Que doit-on penser du Pape Formose, de la manière dont il a été traité après sa mort, et de ses ordinations. — 1. Auxilius. — 2. Le P. Morin, De Ordinationibus. — 3. Les historiens et les actes des conciles de ce temps-là.

Jean XII a-t-il été légitimement déposé, et Léon VIII élu en sa place, pontife légitime, —1. Les historiens. — 2. Launoy epistolar. tom. IV. — 3. Dupin.

Quand les sept électeurs de l'empire ont-ils été établis. — Bellarmin, Baronius, Dupin.

La déposition d'Arnould, archevêque de Reims, a-t-elle été légitime, l'élection de Gilbert valable, et les ordinations faites par Arnould, nulles. — 1. Marca, De Concordia. — 2. Le P. Morin, De ordinationibus. — 3. Dupin.

XI^e^ Siecle.

Sur les démêlés de Grégoire VII et de l'empereur Henri IV ; la déposition. — 1. La 3^e^ Lettre du VII liv. adressée à Hermand, évêque de Metz, où il rapporte toutes les raisons propres à son sujet. —2. Les Actes du concile que Gregoire VII fit tenir à Rome, l'an 1080. dans lequel il prononça la sentence d'excommunication, et déposa l'empereur Henri IV. — 2. Jacques de Flavigny, moine de Saint-Vannes soutient Grégoire VII, dans sa Chronique II part., apud Labbæum, tom. I, Biblioth. Ecclesiast., où il loue cependant beaucoup Hermand, évêque de Metz. qui n'était pas du sentiment du Pape. — 4. Jean de Sarisbéry défend Grégoire VII. — 5. Etienne de Salbersarde le défend aussi, Epistola ad Valtran. évêque de Magdebourg. — 6. Gretser, Apologie pour Grégoire VII, rapporte les auteurs qui le défendent. Elle est à la fin de II vol. de la Défense de Bellarmin. — 8. Platine in Grégor. VII. — 8. Baronius ad annum 1080. — 9. Ciacconius in Vita Grégorii VII. — 10. Les autres auteurs qui défendent Grégoire.

Voici ceux qui défendent l'empereur (Henri IV). — 1. Un anonyme qu'Usserius a fait imprimer en Allemagne. — 2. Vevereque, évêque de Verceil, in libro De Conservanda Ecclesiæ veritate. — 3. Valtrande de Magdebourg, dans l'Appendix de Marianus Scotus, ad annum 1080. — 4. Othon de Frisingue lib. De gestis Frederici, cap. 1 et 2. — 3. Le card. Baronius a écrit très-aigrement contre Grégoire VII.

Ceux qui ont écrit pour et contre. — 1. Quelques évêques, dans Hugues de Flavigny, tom. I. *Concilior.* Labbæi. — 2. Godard, Apologie pour Henri IV

— 3. Les Actes du Concile de Vorms qui l'an 1076 avait déjà déposé Grégoire VII par ordre de l'empereur.

Est-il le premier qui ait entrepris de le faire, pour ce qui regarde le temporel des princes souverains. — 1. Ceux qui ont écrit en faveur des Papes et leur ont attribué un pouvoir absolu en leur puissance sur le temporel des rois, sont: 1. Baronius.—2. Bellarmin. — 3. Du Perron, Harangue au tiers Etat. — 4. Gretser, Défense de Bellarmin. — 5. Sfondrate liv. intitulé Regale Sacerdotium. — 6. Le liv. intitulé De libertate Eccles. Gallicanæ. Edit. an. 1684. lib. iv. — 7. Entre les scholastiques, Suarès a traité ce point avec étendue.

Pour le sentiment contraire sont : —1. Gerson, tom. II, Operum. — 2. Almain dans un traité intitulé : Expositio circa decisiones etc., lib. VII-IX, et cap. 14 et 24; et quæst. 3, cap. 1. — 3. Joan. Major tractatus de Potestate Ecclesiæ partie 3, où il prouve : Papam non habere jus gladii aut dominium temporale super reges Christianos. — 4. Bucher dans plusieurs endroits, surtout : Apologie pour Gerson. elle est excellente. — 5, M. de Launoy, en plusieurs endroits, surtout au VII^e vol. Epistolarum — 6. Le petit livre intitulé : *l'Esprit de Gerson.* — 7. Le P. Alexandre, Dissert. sur le XI^e siècle. — 8. M. Feu, Traité des lois.

Le Dictatum attribué à Grégoire VII est-il de lui. — 1. Lupus tom. IV, Scholarum in Concilia, le prétend. 2. M. de Launoy. Epistolar. part. VI, le nie. 3. Le P. Alexandre est de son avis dans un traité fait exprès.

Sentiment de Bérenger sur l'Eucharistie. Conciles tenus contre lui. Ses Rétractations. — 1. Les Historiens. — 2. Les controversistes. — 3. M. Dupin. — 4. Une note de D. Mabillon, dans ses Analectes.

Le schisme de Michel Cérularius. — 1. Leo Allatius, lib. II, De Consensu utriusque Ecclesiæ. — 2. Les Actes de Leo IX, tom. II, Conciliorum. — 3. Card. Baronius. — 4. Les scholies du P. Lupus. — 5. Le card. Baronius.

XII^e Siècle.

Le premier concile de Latran tenu l'an 1123, sous Callixte, est-il le premier écuménique tenu en Occident. — L'édition la plus correcte de ses canons, est celle de Baluze, liv. VIII^e De Concordia ad calcem. cap. 2, avec des notes des courtes, mais savantes. Les sentiments sont partagés sur la tenue de ce concile, les uns le placent en 1125 les autres en 1123, Baluze est pour cette année.

Des Investitures. — 1. Au livre 8^e. De Concordia, M. de Marca en fait voir l'origine. — Le P. Thomassin, Discipline de l'Eglise. — 3.. Dupin Bibliothèque Ecclésiastique. — 4. Le P. Alexandre, Dissert. sur cette matière. (La dispute sur cette matière a commencé sous Grégoire VI., en 1078 ou 1080. Elle continua sous Pascal II et Henri V.) — 5. Le chap. 2 De Concordia de M. de Marca. — 6. Les additions de Baluze, qui donne les Actes tenus par Pascal. 7. Les Epîtres écrites par le Pape à l'empereur, tom. III. Conciliorum, ad annum 1108. (Cette dispute a fini l'an 1125 dans le concile de Latran.) — 8. M. de Marca, de Concordia, cap. 10 — 9. Le P. Alexandre, Dissert. sur ce concile tom. VI, novæ editionis. — 10. Fra Paolo, Traité des Bénéfices. — 11. Sanus a Costa.

Que faut-il penser du Rescrit de Calixte II qui défend aux évêques élus nouvellement, de rendre hommage aux princes et de prêter le serment de fidélité ou acte. — Le Rescrit de M. de Marca, et les auteurs déjà cités.

C'est ici que l'on peut examiner l'ancienne coutume d'élire les évêques par le clergé, le prince et le peuple, sur quoi on peut voir : 1. M. de Marca, 1^er chap. du liv. VIII. — 2. Le P. Thomassin, Discipl. Ecclesias.. *passim.* — 3. M. Hallier, traité De sacris Ordinationibus.

Sur l'origine des bénéfices. — 1. Le P. Thomassin, Discipline Ecclésias. pars I. — 2. M. de Marca liv. XIII et XVIII *libri citati.* — 3. La Théologie morale de Grenoble, tom. II. — 4. Le Rituel d'Aleth. — 5. Notes sur l'Epître de saint Cyprien, édition d'Oxford.

Sur *Pierre Abailard* et *Gilbert de la Porée.* — 1. Nouvelle histoire de Bretagne, liv. III. — 2. Préface du P. Mabillon sur saint Bernard, et Notes sur l'Epître 187. (Il réfute ceux qui ont été trop indulgents sur cet auteur.)

Sur le schisme de *Pierre de Léon* contre Innocent II. — 1. La préface du P. Mabillon à la tête de saint Bernard, de la 2^e édition. — 2. Le P. Alexandre. — 3. Dupin.

Sur le concile de Latran tenu pour appuyer le schisme. Le P. Labbé, le P. Alexandre, Dupin.

Sur les erreurs de *Pierre de Bruis* et des Henriciens. — 1. M. Bossuet liv. II, tom. 1^er des Variations — 2. Le P. Mabillon, Préface sur saint Bernard, De Eucharistia. — 3. Le P. Alexandre. — 4. Dupin.

Sur *Arnaud de Bresse.* Les mêmes auteurs.

Sur les Vaudois et les Albigeois. — 1. Maimbourg, Histoire du schisme d'Occident. — 2. M. Bossuet, Histoire des Variations, liv. II. — 3. D. Mabillon dans ses Notes. — 4. Dupin, Biblioth., et D. Cellier.

Nota. Il n'y a point de difficulté sur le III^e concile de Latran.

XIII^e Siècle.

Sur le IV^e concile de Latran. Les canons qu'on lui attribue sont-ils de lui. — 1. M. Servin le nie avec Barclai, dans sa Réponse au livre de Bellarmin; et ils prétendent qu'ils sont d'Innocent III. — 2. Le P. Alexandre, Dissert., art. 2. — 3. M. Dupin.

Sur le 3^e canon, on peut demander si l'Eglise peut abandonner les hérétiques au bras séculier. — 1. Le P. Thomassin, Tractatus de Unitate Ecclesiæ, part. I. — 2. Le P. Alexandre, Dissert. 3, sur le IV^e concile de Latran, art. 12.

L'abbé Joachim a-t-il enseigné des erreurs. — 1. Grégoire de Lodi et fr. Bivarius le défendent. — 2. Les historiens ecclésiastiques le condamnent. — 3. Dupin.

Le même canon donne-t-il au Pape le pouvoir de déposer les souverains. — 1. Le P. Alexandre, Dissert. 3, art. 3. — 2. M. Feu, dans son Traité des lois.

Sur le I^e concile de Lyon tenu par le Pape Innocent IV. Doit-il être mis au nombre des œcuméniques. — Le Père Alexandre, dissert. 5, art. 5, penche pour ce sentiment.

La sentence de déposition prononcée par le Pape contre Frédéric doit-elle être attribuée à tout le concile. Est-elle juste.— Les auteurs qui ont traité du droit des Papes sur le temporel des princes.

Sur les différends de cet empereur et de ce Pape. — 1. Trithème, dans sa Chronique. — 2. Matthieu Paris. — 3. Guillaume de Nangis.

Sur le concile de Lyon. Il n'y a point de difficulté sur son œcuménicité. Que faut-il penser de la réunion des deux Eglises qui se fit en ce concile. — 1. Allatius, De consensu utriusque Ecclesiæ, cap. 15. — 2. Les Lettres des Grecs à Jean XXI, tom. II des *Conciles* du P. Labbe, part. II.

De la Régale. — 1. Chopin, lib. I Politiæ sacræ — 2. Pasquier, dans ses Disquisitions, chap. 35. — 3. Pinson, célèbre avocat, Traité des bénéfices, pag. 352. — 4. Pinser, conseiller au Parlement, Traité de la Régale. — 5. De Marca lib. VIII De Concordia. — 6. Un petit écrit au tom. II des Mémoires du clergé, page 102. — 7. Le P.

Alexandre, Dissert. sur le 12e canon du concile de Lyon. — 8. Histoire du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel, sur cet article. — 9. Un anonyme en 1686 a écrit contre la Régale. — 10. Traité des libertés de l'Eglise Gallicane, *Liége*, 1684. — 11. L'auteur du livre : Ecclesia vindicata. — 12. Sfondrate, dans son Regale Sacerdotium. — 13. M. Odont, Traité de la Régale.

Le canon *Adrianus*, distinct. 63, dont on se sert pour prouver que le Pape a donné à Charlemagne le droit d'élire les évêques, a-t-il été supposé. — 1. Baronius prouve qu'il l'est. — 2. M. de Marca, livre VIII, Concordia, chap. 12, n. 4. — 3. Le P. Thomassin, part. VI, lib. II, cap. 24 Disciplina Ecclesiast. — 4. Le P. Le Cointe, ad annum 774, Annales Ecclesiast. Francorum. — 5. Le P. Mabillon, De Re diplomatica. — 6. Le P. Alexandre.

Sur quelles provinces les rois ont-ils le droit de Régale. — Peut-on dire que ce soit sur les provinces conquises, et non appartenantes à l'empire. — 1. Les mêmes auteurs déjà cités. — 2. M. Caulet, évêque de Pamiers.

Nota. La chose est décidée par le Parlement de Paris, en 1668.

Le droit de Régale peut-il appartenir aux comtes marquis, ducs, etc. — 1. M. de Marca, ch. 23. l'approuve. — 2. Addition de Baluze. — 3. Le P. Alexandre. — 4. Le traité De libertate Ecclesiæ Gallicanæ. — 5. Le livre Ecclesia Gallicana vindicata.

De quelle manière la paix faite avec les Grecs fut-elle rompue peu après le concile de Lyon. — Allatius, De consensu utriusque Ecclesiæ, lib. II.

Sur le différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel. — 1. Un gros in-folio imprimé à Paris en 1651, sur ce sujet, par du Puy. — 2. Guillaume de Nangis, ad annum 1296, 1297. — 3. Le P. Alexandre, sur le XIIIe siècle. — 4. Dupin. — 5. Bzovius ab anno 1296 usque ad annum 1303. — 6. Baillet, Histoire de ce différend.

XIVe Siecle.

Sur le concile de Vienne sous Clément V. — Actes de ce concile, tom. II des *Conciles* du P. Labbe, part. II.

Des Beguards et Beguines, des Templiers et de leur condamnation. Dans quel dessein Philippe le Bel les poursuivit-il avec tant de chaleur. — 1. Les conciles sur ce sujet, deux à Ravenne, un en Allemagne et un à Mayence, tom. II, Conciliorum. — 2. Le Continuateur de Nangis, ad ann. 1400 tom. IX Spicilegii. — 3. Dupuy, dans un vol. in 8° et in 4° a donné l'histoire des Templiers exactement. — 4. Le P. Alexandre. — 5. Dupin, Bibliothèque ecclésiastique.

Sur *saint Bruno*. — Que faut-il penser de l'histoire, que plusieurs ont rapportée après Gerson? Etait-il docteur et chancelier en l'Université de Paris. — 1. Théophile Raynaud, sur cette histoire. — 2. Du Saussai, contre Launoy. — 3. Le P. Masson, au commencement des Statuts des Chartreux.

Papes d'Avignon. — 1. Vies de ces Papes, par Baluze. — 2. Histoire de MM. Dupuy. — 3. Dupin, Bibl. ecclés.

XVe Siecle.

Sur le concile de Pise assemblé pour apaiser le schisme entre Urbain VI et Clément VIII. — 1. Le P. Alexandre, dissertation. — 2. Dupin, dans le Gersoniana.

Ce qui se passa sur cette affaire, jusqu'au concile de Constance. — 1. Préface de Dupin sur Gerson. — 2. Du Boulay, Histoire de l'Université. — 3. Actes du Concile de Pise, tom. XII. Conciliorum. — 4. Dom Luc d'Achery, Spicilegii.

Sur le concile de Constance. — Comme il est important de savoir quels sont les meilleurs actes de ce concile, à cause des grandes variétés, il faut voir — 1. Les prolégomènes du V tom. de l'édition des actes du Concile de Constance, *Francfort*, 1699. — 2. Il faut savoir particulièrement ce qui est de la publication des actes de ce concile, dans celui de Bâle. — 3. Ce qu'il remarque sur un ms. fort considérable, appelé Codex Volfembulensis. — 4. Voyez aussi la page 87 et 88, ce qu'on dit de la manière dont le card. Quorcabella en a parlé, en lisant le décret de la 4e session à la page 98. — 5. Voyez encore à la page 1532, ce qui est dit du Consistoire tenu par Martin V pour déclarer qu'il ne voulait pas que les Polonais appellassent au futur concile touchant l'affaire de Salkemberg. — 6. Gerson a réfuté cette prétention du Pape en plusieurs endroits de ses ouvrages, mais surtout dans un écrit intitulé : *An et quomodo liceat in causis Fidei ad Summum Pontificem appellare, et ejus judicium declinare.* Il est imprimé dans le tom II des livres de Gerson, pag. 303. — 7. Ce qui se passa en la 4e et dernière session, pag. 1550.

Nota. La protestation que fit le Pape de se tenir à tout ce qui aurait été décidé, est à remarquer.

Les actes de ce concile que M. Schelstrate a trouvé dans la bibliothèque du Vatican méritent tous plus de croyance que les autres. — 1. *Voy.* l'ouvrage que M. Schelstrate a fait sur ce sujet, et la préface du Ve tom. de l'édition de ce concile, où on le réfute. — 2. Le P. Alexandre, sur le concile de Constance, dissert. 4 et 5.

Ce concile est il œcuménique. — 1. Bucher, t. 3. Conciliorum. — 2. Launoy. — 3. Le P. Alexandre dissert. in sæcul. XV, sont pour l'affirmative. — 4. Bellarmin le croit *partim receptum, partim reprobatum.* On le réfute par un argument ad hominem, pris de l'approbation que Martin V. y donne à la dernière session.

La 4e et la 5e session qui regardent l'autorité des conciles sur les papes, se sont-elles passées *Conciliariter*. Doit-on regarder ces décisions comme partant d'un concile œcuménique. Les décisions ne regardent-elles que le temps de schisme, ne doivent-elles pas plutôt venir d'un dogme certain et permanent pris de la nature des choses en elles-mêmes. — 1. L'ouvrage de Schelstrate sur le concile de Constance. — 2. Le P. Alexandre le réfute.

Sur les erreurs de Jean Hus et de Jérome de Prague, condamnées en ce concile. — 1. Bossuet, Hist. des Variations, tom. II. liv. II.—2. Le P. Alexandre, Histoire du XIV siècle, 2 vol. in-fol.

N'a-t-on pas violé la foi du sauf conduit qu'on leur avait donné. Est-ce la doctrine du concile, session 17, qu'on peut n'avoir point d'égard à ces sauf-conduits. — 1. Jean Cochleus, Hist. des Hussites.— 2. Le P. Alexandre tom. VI. nov. edit. in-fol. Dissertatio.

Les sessions 12, 14 et 15 sont-elles opposées aux droits des souverains sur le temporel. — 1. Les auteurs cités sur le temporel des rois. — 2. Le P. Alexandre sur le concile de Bâle.

Est-il œcuménique et jusqu'à quelle session. — Le P. Alexandre.

Le Pape Eugène II eut-il raison de le transférer à Ferrare. Le pouvait-il. Que se passa-t-il jusqu'a la 25e session. — Le P. Alexandre. — 2. Le P. Labbe Concil. — 3. Voyez ce qui se passa en l'assemblée de Bourges sous Charles VII, où l'on reçut ce concile. — 4. M. Baluze avait promis une édition des Actes de ce concile.

Du concile de Florence. Est-il œcuménique, et que penser du Card. de Lorraine, qui étant à Trente, soutint que les Français et particulièrement l'Université, ne recevaient pas ce concile.—1. Vide ejus epistolam, in libro cui titulus est : Memoires sur le concile de Trente. — 2. Allatius, de consensu utriusque Ecclesiæ. Lettres de Launoy. — Dupin.

Nota. Prouver qu'il a été reçu depuis. Le P. Sirmond veut qu'il y ait contradiction à recevoir le concile de Bâle et celui de Florence comme œcuméniques.

Ce concile a-t-il donné au Pape un pouvoir trop étendu. — 1. Le P. Alexandre. — 2. Leo Allatius défend le concile contre Creston.

Que penser de l'édition de ce concile par Abraham Cretensis. A-t-elle autorité parce qu'elle est dédiée à Clément VIII. Avait-il raison de compter le concile de Florence comme le VIII^e^ œcuménique. Les Grecs qui l'ont fait comme lui ne se sont-ils pas opposés à leurs anciens, qui ont regardé le 4^e^ de C. P. comme œcuménique. N'ont-ils pas tort de rejeter les Canons de Latran dans lesquels il y a eu de leurs patriarches présents, comme au II^e^ de Lyon. — Le P. Alexandre.

Des points dont conviennent en ce concile, les Grecs et les Latins. — Allatius. De Consensu, etc. lib. III sur la forme, sur le purgatoire, etc., sur l'indissolubilité du mariage, etc.

XVI^e^ Siècle.

Sur le V^e^ Concile de Latran. — Doit-il être mis au nombre des œcuméniques. Le P. Labbe n'a-t-il pas eu tort de le nommer concile général, puisqu'on ne peut le recevoir sans porter atteinte à ceux de Constance et de Bâle. Les Français, protestant de ne plus adhérer au concile de Pise tenu un peu auparavant, sont-ils censés avoir reçu le concile de Latran. — 1. Le P. Alexandre. — 2. Un ms. de M Mornet.

Ce qui regarde le concordat de Léon X et François I^er^ est fort difficile, et n'a pas encore été bien éclairci. Voyez cependant : MM. Dupuy; Dupin, Histoire du XVI^e^ siècle.

Sur le concile de Trente. — 1. Histoire de ce concile par le cardinal Pallavicini. — 2. Le P. Alexandre dissert. — 3. Mémoires du concile de Trente par MM. Dupuy. — 4. Lisez aussi un livre intitulé : Notes sur le concile de Trente, touchant les points les plus importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir des évêques, les décisions des SS. Pères, des Conciles et des Papes, et les résolutions des plus habiles avocats sur ces matières, avec une dissertation sur la réception et l'autorité de ce concile en France; on en fait auteur Bassicod, avocat en parlement. Ce livre a été imprimé à *Cologne* en 1706.

Ce concile a-t-il été reçu en France, soit pour la doctrine, soit pour la discipline. Quels sont les points de discipline contraires aux droits des rois et des églises de France, et à nos usages. — 1. Un Traité imprimé avec le livre Des Légats. — 2. Les Notes sur ce concile, par Bassicod. — Histoire de la réception du concile de Trente dans les différents États catholiques, par l'abbé Mignot.

XVII^e^ Siècle.

Sur l'Histoire générale de ce siècle. — 1. Dupin, Histoire du XVII^e^ siècle, 4 volumes.

Les Censures de Douai et de Louvain, en 1587 et 1588, contre les écrits de Lessius et d'autres Jésuites, sont-elles faites dans les formes? Ont-elles été condamnées par le Saint-Siége? (Quoique ces censures soient du XVI^e^ siècle, nous les plaçons ici, pour réunir, sous le XVII^e^ siècle, les disputes sur la morale et la doctrine de ces Pères.) — 1. Voyez ces Censures. — 2. Les écrits des Jésuites. — 3. Divers écrits pour et contre publiés en Flandre. — 4. Justification des Censures, par le P. Quesnel. — 5. Le P. Serry, liv. I, de l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*. — 6. Dupin, Histoire Ecclésiastique du XVII^e^ siècle.

Disputes entre les Dominicains et les Jésuites, au sujet du livre de Molina, d'abord en Espagne, ensuite à Rome dans les congrégations *de Auxiliis*, depuis 1597 jusqu'en 1605. Y a-t-il eu une Bulle dressée. Enfin y a-t-il eu une décision.—1. Histoire des congrégations *de Auxiliis*, par le P. Serry. — 2. Autre, par Lemos. — 3. Autre, sous le nom de Théodore Eleuthère. — Divers écrits de part et d'autre, tant du P. Gennoud, que du P. Serry.

De l'interdit de Venise en 1607. — Pièces du temps.

Que doit-on penser de cet interdit. — 1. Bellarmin, Baronius et plusieurs théologiens et canonistes de Rome pour la validité du décret, et dont Dupin donne la liste. — 2. Les écrits faits en France quelque temps après, sur la puissance ecclésiastique et temporelle, et sur les excommunications.

Le serment d'Angleterre que l'on exigeait des catholiques pour la souveraineté et l'indépendance des rois, était-il permis. — 1. Lettres de Blackwel pour la signature de ce Serment. — 2. Lettres de Bellarmin contre la prestation de ce serment. — 3. Apologie de ce serment, par Jacques I^er^. — 4. Réponse de Bellarmin, sous le nom de Matthæus Tortus. — 5. Réponse à ce livre, intitulée : Tortura Torti. — 6. Ecrits de Bellarmin. — 7. Ecrits de Windrington. — 8. Consultation de plusieurs docteurs de la Faculté de Paris, en 1680, sur ce sujet.

Quand a paru le livre de Richer *De ecclesiastica et politica Potestate*. A-t-il été justement censuré. Que s'est-il passé sur cette affaire. — 1. Les écrits de Richer sur cette affaire. — 2. Les écrits de ses adversaires. — 3. La Vie de Richer par Baillet. — 4. Dupin, XVIII^e^ siècle.

Quel a été le sujet des contestations des Réguliers d'Angleterre avec l'évêque de Chalcédoine, délégué du Saint-Siége apostolique en ce royaume. Les écrits faits pour et contre sur ce sujet. Les propositions censurées par la Faculté de Théologie de Paris, par l'archevêque de Paris et par le clergé de France, ont-elles été bien censurées. — 1. Le Traité de la Hiérarchie, par Robert Kelisson, pour l'évêque de Chalcédoine. — 2. Les Traités d'Edouard Knok et Jean Floid, Jésuites, sous les noms de Nicolas Smith et de Daniel Of, contre le traité de Kelisson. — Les Censures de la Faculté de Théologie. — 4. Réponse de Jean Floid, Jésuite, contre la censure. — 5. Défense d'Edouard Knok. — 6. Ouvrages de M. Hallier et de Le Maistre, pour la défense des Censures.

Histoire des cinq propositions. — 1. Les Actes, Bulles et livres faits sur cette contestation de part et d'autre. — 2. L'Histoire des cinq propositions, par Hilaire Dumas. — 3. M. Dupin, dans son XVII^e^ siècle.

Sur le livre de la fréquente communion par M. Arnauld. Sur la censure que la Sorbonne fit de deux propositions de M. Arnauld. Sur la morale des casuistes. Sur les lettres provinciales. Sur le formulaire. Sur la distinction du fait et du droit. Sur la paix de Clément IX en 1668. — Il faut choisir entre une infinité d'ouvrages écrits sur ces matières.

Sur la Révocation de l'Edit de Nantes. — L'Edit de Révocation et les écrits pour les justifier.

Histoire de la Déclaration du clergé de France et des 4 propositions en 1682. — 1. M. Bossuet. — 2. Dupin, Traité de l'autorité spirituelle et de la puissance temporelle. — 3. On peut aussi lire plusieurs autres ouvrages.

Histoire de la Régale. — Edits du roi. — Les Actes du clergé. — Les Brefs d'Innocent XI.

Histoire du Quiétisme et de Molinos. — 1. Les ouvrages de Bossuet. — 2. Les ouvrages de Fénelon. — 3. Histoire du Quiétisme. — 4. Les livres de Molinos, le Bref du Pape, etc.

Les cultes chinois. — 1. Censure de la Sorbonne du 18 octobre 1700, contre le P. Le Comte. —

2. Défense de la Censure, par Dupin. — 3. Les écrits du P. Alexandre sur ce sujet.

XVIII^e SIÈCLE.

Histoire du cas de conscience et de la Bulle : Vineam Domini Sabaoth.—Histoire du livre : Les Réflexions morales, et de la Bulle *Unigenitus*.—Du concile d'Embrun.—Des refus des sacrements.—La destruction des Jésuites.—De la destruction de tous les ordres religieux en France.—De la Constitution civile du Clergé.—De la destruction des électeurs ecclésiastiques en Allemagne.—Le Pape Pie VI est amené prisonnier en France, et il y meurt.

XIX^e SIÈCLE.

Histoire du nouveau Concordat.— Arrivée du Pape Pie VII à Fontainebleau, le 25 novembre, et le 2 décembre (1804) il assiste à Notre-Dame au sacre et au couronnement.—Le Pape est enlevé de Rome et retenu à Fontainebleau dans une espèce de prison. On lui rend sa liberté quelque temps avant l'arrivée des alliés en France.—Paris se rend aux princes alliés, le 31 mars 1814. Louis XVIII fait son entrée à Paris le 3 mai. La paix est signée le 31 du même mois, et la Charte constitutionnelle donnée par le roi, est publiée le 11 juin. Organisation nouvelle de l'Université, par une ordonnance du 17 février 1815.

ECRITURE SAINTE.

PRELIMINAIRES

I. Sur l'autorité de l'Ecriture sainte.—1. Bossuet, Dissert. sur les livres deutero-canoniques.—2. Jacquelot, de l'inspiration des livres sacrés.—3. Dom Rémi Ceillier, Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques.—4. L'abbé Clémencet, réfutation de la Bible enfin expliquée de V.

II. Preuves de l'intégrité du texte, des versions. —1. Saint Jérôme, Quæstiones Hebraicæ in Genesim. —2. Prolégomènes de la Bible de Walton.—3. Bibliothèque sacrée du P. Lelong.—4. La troisième Dissert. du P. Noel Alexandre.—5. Prolégomènes du P. Houbigant. — 6. Dupin, Dissertations sur la Bible.—7. Dissertation sur la version des LXX, par Prideaux, Histoire des juifs.—8. Titres primitifs de la révélation, par le P. Fabricy.

III. Pour l'intelligence des Livres saints.—1. Saint Chrysostome, Commentaires sur le Nouveau Testament.—2. Saint Jérôme, Commentaires sur l'Ecclésiaste et les autres livres de l'Ecriture, avec ses Préfaces.—3. Saint Augustin, sur les Psaumes et sur saint Jean ; De Doctrina Christiana ; De Consensu Evangelistarum ; De Genesi ad Litteram.—4. Saint Grégoire le Grand, Exposition morale sur Job. —5. Saint Bernard, in Cantica.—6. La chaîne d'or de saint Thomas, et ses Commentaires sur saint Paul.—7. Ménochius, Commentaires sur l'Ecriture. —8. Notes de Vatable.—9. Bellarmin sur les Psaumes.—10. Jansenius, sur les Evangiles.—11. Estius, sur les Epîtres de saint Paul, et in loca difficiliora Scripturæ.—12. Fromond, sur saint Paul.—13. De Muis, in Psalmos. — 14. Bellanger, in Psalmos. —15. Bossuet, sur les Psaumes et les livres de Salomon, avec la Dissertation et les Préfaces. — 16. Préfaces de M. Bossuet, sur l'Explication de l'Apocalypse.—17. Commentaires de D. Calmet, sur toute la Bible ; ses Dissertations et ses Préfaces, sur ses Commentaires. — 18. Explication de la Bible, par Sacy.—19. Règles pour l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, par M. Duguet.—20. Explication de Duguet sur la *Genèse*, les *Rois*, *Isaïe*, *Job*, les *Psaumes*, le livre de la *Sagesse*, — 21. Analyse de l'Evangile et des Epîtres, avec des Dissertations, par le P. Mauduit.—22. Bible du P. de Carrières, avec les Dissertations de l'abbé de Vence.—23. La Bible du P. Charles Houbigant, traduite sur l'Hébreu en latin, avec des notes critiques.—24. Tractatus Theologicus de Scripturæ sacræ multiplici Sensu, Trajecti, 1759.

IV. Utilité de la lecture de l'Ecriture sainte. —1. Saint Chrysostome, homélie 3, *sur Lazare* ; la deuxième, *sur saint Matthieu* ; la neuvième *sur saint Paul aux Colossiens*, et le sermon *de utilitate Scripturæ sacræ*.—2. Saint Jérôme, les Epîtres 47, 57, 86, 97, 98.—3. Saint Augustin, livres De vera Religione, De utilitate Credendi, De Genesi ad litteram et le sermon 85.—4. Saint Grégoire le Grand, Epître à Léandre, Préface du livre des *Morales*, et l'homélie 4, *sur Ezéchiel*. - 5. Tractatus de lectione Scripturarum, in quo protestantium eas legendi praxis refellitur, Catholicorum vero stabilitur, *Embrica* 1677 ; cum Dissertatione de interprete Scripturarum.—6. Traité (de M. Arnauld). De la Lecture de l'Ecriture sainte, contre celui de M. Mallet.

I. *Sur l'Ecriture sainte.*

Questions générales. — 1. Les prolégomènes d'Arias Montanus, de Serrarius, de Bonfrerius, et de Walton. — 2. La Bibliothèque sacrée de Sixte de Sienne. — 3. L'Apparat et l'introduction à l'Ecriture sainte du P. Lami. — 4. Les dissertations préliminaires sur la Bible, de Dupin. — 5. Les Préfaces de la Bible de Vitré et du P. Calmet sur les Livres Sacrés. — 6. L'Histoire ecclésiastique de l'Ancien et du Nouveau Testament du P. Alexandre. — 7. Histoire des auteurs ecclésiastiques de dom Ceillier, 1. vol. — 8. Les Prolégomènes du P. Houbigant.

De l'inspiration de l'Ecriture sainte. Si les auteurs ont été inspirés et en quelle manière. — 1. La Censure de Louvain et de Douay. — 2. La Réponse de Lessius. — 3. La justification de ces Censures. — 4. Difficultés proposées à M. Steyaert, par M. Arnauld. — 5. Sentiments des théologiens de Hollande sur l'histoire critique de saint Simon. — 6. Réponse de M. Simon à ces sentiments. — 7. Défense de ces sentiments. — 8. Réplique de M. Simon à cette défense. — 9. Dupin, dissertations sur la Bible. — 10. Dissertations de dom Calmet et de dom Ceillier. — 11. Bossuet, Jacquelot, l'abbé Clémence ; Réfutation de la Bible enfin expliquée, de V. — 12. Discours préliminaire sur la divinité des saintes Ecritures ou dissertat. sur la Révélation et sur l'inspiration des Livres sacrés, par l'abbé de Vence et M. Rondet.

Sur la canonicité des Livres saints et de l'autorité de l'Ecriture sainte. — du canon des Livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. De la distinction des livres proto- canoniques et deutero- canoniques. — 1. Voyez les controversistes. — 2. Dissert. sur la canonicité des Livres saints par l'abbé de Vence.

Des auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. — En quelle langue ils ont été écrits, en quel caractère ; en hébreu ou en samaritain. — 1. Les Prolégomènes de Walton. — 2. Dissertation de D. Calmet à la tête des livres d'Esdras.

De l'autorité du texte hébreu. De la version des Septante et de son autorité. Comment elle a été faite, et si elle a été divinement inspirée. Quels livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante. Si nous l'avons pure. Des différentes éditions et corrections de la version des Septante, des Tétraples et des Hexaples d'Origène. Si la version des Septante doit être préférée au texte hébreu, ou le texte hébreu à la version des Septante? Si le texte hébreu a été corrompu par les Juifs. — 1. Les ouvrages cités ci-dessus. — 2. Buxtorf, Cappet, Bootius, Humfroi Hody, Morin, Usserius, de Valois; de Muis, le P. Perron, de Martianay, le P. Quien, le P. de Montfaucon. — 3. Saint Jérôme, Prolégomènes de Walton, Bibliothèque du P. Lelong, — Dissertations du P. Alexandre. Prolegomènes du P. Houbigant. — Dissertations de Dupin, Titres primitifs de la Révélation par le P. Fabricy. — 4. Le P. Le Long, dans sa Bibliothèque sacrée (pag. 290), relève les erreurs de Bootius.

De l'autorité du Pentateuque samaritain. — 1. Les exercitations du P. Morin, et les Réponses de M. de Muis. — 2. Nouveaux éclaircissements sur l'origine et le Pentateuque des Samaritains, par un Bénédictin. — 3. Les Prolégomènes du P. Houbigant.

Des autres versions grecques de l'Ancien Testament, et particulièrement de celle d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. — Janssens, Hermeneutica sacra.

Quel a été l'idiome de Jésus-Christ et des apôtres. — 1. Dissertation de Diodati, Napolitain, pour prouver que la langue grecque était la langue naturelle et vulgaire de tous les Juifs, des apôtres et de Jésus-Christ (on croit plutôt que c'était le Syriaque).

Du texte grec du Nouveau Testament. Des versions latines de la Bible. De la Vulgate. De qui elle est. En quel sens elle est authentique? Si elle doit être préférée aux textes originaux et aux autres versions. Des autres versions latines. — 1. Pallavicin, Histoire du concile de Trente. — 2. Les Ecrits contre Maimbourg et Mallet. — 3. Nobilius et le P. Martianay.

Des versions orientales de l'Ecriture sainte et de leur autorité. Des paraphrases chaldaïques. Des versions syriaques, arabes, éthiopiennes, arméniennes, persanes. — Le P. Le Long.

Des versions de la Bible en langues vulgaires de toutes les nations, catholiques et protestantes. — 1. Les auteurs déjà cités. — 2. Bibliothèque sacrée du P. Le Long.

De la lecture de l'Ecriture sainte. Si les livres de l'Ecriture sainte ont été composés pour être lus par tous les fidèles. De l'utilité que les fidèles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte. Si elle a été défendue aux simples fidèles à moins qu'ils n'eussent la permission de leurs supérieurs. Si cette défense subsiste, en cas qu'elle ait été faite: Des dispositions qu'il faut apporter pour lire l'Ecriture sainte. — 1. Lizet. Recueil de différents ouvrages faits contre la lecture de l'Ecriture sainte. — 2. Le traité de l'évêque de Castorie, sur la lecture de l'Ecriture sainte. — 3. Le traité de M. Mallet sur le même sujet. — 4. Traité de la lecture de l'Ecriture sainte, contre celui de M. Mallet. — 5. Défense des versions. — 6. Prolégomènes de Dupin, où ce sujet est traité amplement et avec exactitude. — 7. Saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand.

De l'Eloquence de l'Ecriture sainte. — 1. Despréaux en a dit quelque chose, Préface de Longin.— *Voy.* aussi M. Rollin. — 2. Dissertat. préliminaire de Dupin. — 3. Dissertation de dom Calmet. — 4. Herder. — 5. Laharpe, Discours sur les Psaumes.

Sur la poésie et la musique des Hébreux. — 1. Dissert. de D. Martianay, à la tête de saint Jérôme. — 2. Dissert. de Le Clerc. — 3. Dissert. de dom Calmet sur les Psaumes et l'Exode. — 4. Lowth, De Sacrâ poesi Hebræorum.

De la clarté et de l'obscurité de l'Ecriture sainte. Des différents sens de l'Ecriture sainte, de leur autorité, de leur utilité. — Les auteurs cités.

Des différentes manières d'interpréter ou de commenter l'Ecriture. Des Commentaires des Juifs et des Chrétiens sur l'Ecriture. — Les auteurs cités à la tête de l'article.

Si les législateurs anciens et les philosophes ont puisé dans l'Ecriture sainte leurs maximes. Dissertation de dom Calmet à la tête des Proverbes.

De la division de la Bible en versets et chapitres. — 1. Le traité d'Eutatius, donné par M. Zacagni. — 2. Dupin et les auteurs cités en tête de l'article.

Des livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — 1. Sixte de Sienne. — 2. Dom Ceillier 1. vol. — 3. Les auteurs de Prolégomènes sur l'Ecriture sainte.

Sur la chronologie de l'histoire sainte. — 1. Usserii Annales. — 2. Jac. Capelli, Chronologia sacra. — 3. La Chronologie de Gérard Vossius. — 4. Petau, De doctrinâ temporum. — 5. Marsham, Chronicon. — 6. La Chronologie de la Bible de Vitré. — 7. Dissertation de Dom Calmet. — 8. La Chronologie de l'Hist. sainte, par Alp. des Vignoles.

Si l'on doit préférer celle du texte hébreu à celle du texte samaritain, et à celle des Septante. — 1. Vossius et Pezron, pour la Chronologie des Septante. — 2. Les réponses de l'un et de l'autre pour celle du texte hébreu.

Combien d'années se sont écoulées depuis la Création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Diverses questions particulières de chronologie sur les grandes époques, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte, la construction du Temple, la fin de la captivité, la naissance de Jésus-Christ, la durée de sa prédication et l'époque de sa mort. — Les auteurs cités ci-dessus.

Sur la géographie de l'Ecriture sainte. — 1. Saint Jérôme, De locis Hebraicis, avec les notes de Bonfrerius et du P. Martianay. — 2. Adrichomius, Theatrum Terræ Sanctæ. — 3. Le Phaleg et le Chanaan de Bochart. — 4. Les Notes de Samson et du P. Lubin, dans les Bibles de Vitré. — 5. Remarques sur la Terre Promise, par D. Calmet et ses Dissertations sur les demeures des anciens Hébreux. La division des peuples après le déluge. Les voyages d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. L'état du Pays de Chanaan, quand ces patriarches y ont demeuré. L'étendue et la division de la Terre Promise entre les dix tribus, après leur retour d'Egypte. L'état des deux royaumes de Juda et d'Israel après leur division. La division de la Judée après le retour des Juifs de la captivité de Babylone. Des peuples voisins des Juifs en ce temps-là. (Il y a là-dessus une Dissertation de Dom Calmet.) Partage de la Judée du temps qu'elle a été soumise aux rois Asmonéens et aux Romains. (Voyez, sur cet article, la continuation de l'Histoire des Juifs, et sur toutes les autres questions, les auteur cités en tête de l'article). Sur les pays où furent transportées les dix tribus. (Voyez la continuation de l'Histoire des Juifs et la Dissertation de D. Calmet.)

II. *Des lois et du gouvernement des Juifs.*

Des lois et du gouvernement civil des Israélites et des Juifs, sous les patriarches, sous Moyse, sous Josué, sous les Juges, sous les rois d'Israël et de Juda, avant la captivité. — 1. Sigonius, Ménochius, Cunæus, Bertramus, de Republica Hebræorum. — 2. Sichardus. De Jure regis Hebræorum. — 3. Lightfoot, Moses et Aaron. — 4. Les Mœurs des Israélites par M. Fleury. — 5. Conférences des lois

des Israélites avec les lois Romaines. — 6. Dissertation de D. Calmet sur la police et la manière d'administrer la justice chez les Juifs. — 7. Pour les lois sous les Machabées et les rois Asmonéens, voyez la continuation de l'Histoire des Juifs et la Dissert. de Dom. Calmet, De l'ordre et de la succession des pontifes.

Des tribunaux et des magistrats des Juifs. — 1. Les auteurs cités en tête de l'article. — 2, Les Dissertations de dom Calmet sur les officiers de la cour et des armées, et sur la milice des Juifs.

Des lois sur le mariage. — Dissertat. de dom Calmet, sur le Divorce, à la tête du *Deutéronome*, et sur le Mariage des Hébreux, à la tête du *Cantique des cantiques*.

Des Cérémonies des Juifs sur la religion. — Léon de Modène, Spenser ; et les mêmes sur leurs fêtes.

De leurs sacrifices et des bêtes que l'on pouvait leur offrir. — 1. Les mêmes. — 2. Dissert. du P. Calmet, sur ce sujet, à la tête du livres des *Nombres*.

Des prêtres, des lévites et de leurs habits. — 1. Les mêmes auteurs que ci-dessus.

Du Tabernacle, du temple, de leurs grandeurs, de leurs parties, de leurs autels, vases et ornements. — 1. Villalpand sur Ezechiel. — 2. Plan du temple par dom Calmet. — 3. Lightfoot et Cappel, De Templo Hierosolymitano. — 4. Nouvelle description du Temple, par le P. Lamy. — 5. Dissertation de dom Calmet sur la remise de l'arche dans le nouveau temple.

Des décimes, des prémices, des oblations et des vœux. — Arias Montanus, dans ses Prolégomènes, à la tête des Grands Critiques.

Des poids et des mesures des Juifs. — 1. Waserus, De antiquis Mensuris Hebræorum. — 2. Les Prolégomènes de Walton. — 3. Seldenus. De Nummis. — 4. Remarques de dom Calmet sur les anciennes monnaies des Juifs. — 5. Noris, De Nummis Herodiadum.

De leur Calendrier. — La continuation de l'Histoire des Juifs.

De l'idolâtrie des Israélites dans le désert. — Dissert. de dom Calmet, à la tête des Petits Prophètes.

Des divinités des Syriens et des Phéniciens, dont il est parlé dans l'Ecriture. — 1. Seldenus, De diis Syris. — 2. Les Dissert. de dom Calmet sur Beelphegor, Chamos et sur les dieux des Philistins et les anciennes divinités phéniciennes.

Les animaux dont il est parlé dans l'Ecriture sainte. — Bochart, *Hierozoicon*.

Des plantes. — Lightfoor, Selden, Lamy.

Des habits des Hébreux. — Dissert. de dom Calmet sur les habits des Hébreux.

Des pierreries des Hébreux. — 1. Traité de saint Epiphane des 12 pierres qui étaient sur le pectoral d'Aaron. — 2. Les Commentateurs.

Des chaussures des Hebreux. — Byneus, De Calceis Hebræorum.

Des maladies dont il est parlé dans l'Ecriture Sainte. — Ader, De Morbis.

De la Médecine et du manger des Hébreux. — Dissertation de dom Calmet.

Des Sectes qui ont été parmi les Juifs. — 1. Serrarius, Trierèse. — 2. Scaliger et Drusius, De Sectis Hebræorum. — 3. La Dissert. de dom Calmet, Des Réchabites. — 4. La Continuation de l'Histoire des Juifs.

Des écoles des Juifs. — La Dissert. de dom Calmet.

De leurs funérailles et de leurs sépultures. — Disert. de dom Calmet.

Leurs Systèmes du monde. — Dissert. de dom Calmet.

Nota. En général, sur les cérémonies, mœurs et coutumes des Juifs voyez les auteurs cités ci-dessus, et la Continuation de l'Histoire des Juifs.

III. *Questions particulières sur divers endroits de l'Ecriture.*

1. Estius, in loca difficiliora. — 2. Les œuvres de Lightfoot. — 3. Les Dissert. de dom Calmet. — 4. Les dissert. de divers auteurs dans les Grands Critiques. — 5. Les commentateurs, particulièrement ceux qui sont dans la grande Bible, dans les Grands Critiques, et le Commentaire de dom Calmet.

IV. *Sur la Genèse.*

1. Sur toutes les questions sur la *Genèse*, voyez Pererius et Bonfrerius. — 2. Le Commentaire de dom Calmet. — 3. Les Dissertations sur la *Genèse*, de Dupin, 1711, Pralard.

De la création du monde. Preuves que le monde n'est point éternel, mais créé dans le temps. Si le monde a été créé en un moment ou dans l'espace de six jours.—L'ouvrage des six jours, de M. Duguet.

De la situation du paradis terrestre. — Bochart, Huet, Morin et Dissert. de D. Calmet.

De l'arbre de vie et de l'arbre de la science du bien ou du mal qui était dans le paradis terrestre. — Les auteurs cités.

De la création de l'homme et de la femme. En quel sens l'homme a-t-il été créé à l'image de Dieu. — 1. Dissert. de Jean Vimer. — 2. Bossuet.

S'il y a eu des hommes avant Adam. — 1. Traité des Préadamites: de la Peyrère. — 2. Critiques de cet ouvrage, surtout celle de Le Prieur, qui l'a solidement réfuté.

De l'état d'Adam avant le péché. — 1. Traités de Henri Ursin, d'Abraham Calovius. — 2. Bossuet.

De la tentation du serpent. Ce que c'était que ce serpent. — 1. Calmet, dans ses Dissertations. — 2. Bossuet. — 3. Chateaubriand, Génie du christianisme.

Du péché d'Adam et d'Eve. Comment Adam entendit la voix du Seigneur, et fut chassé du paradis. Ce qu'il faut entendre par les chérubins et le glaive qui fut mis à la porte du paradis terrestre? Du sacrifice d'Abel et de Cain. — Bossuet et Calmet.

De la longue vie des patriarches. Si les années de leur vie sont des années semblables aux nôtres ou des années de mois. — Le P. Petau et les autres chronologistes.

De la chronologie depuis la création du monde jusqu'au déluge. — Les auteurs cités ci-dessus sur la différence du texte hébreu, de la version des Septante et du texte Samaritain, sur la chronologie.

De la translation d'Henoch, s'il est encore en vie. Des causes du déluge, de l'universalité du déluge. — Dissertatio de universalitate diluvii, et les réponses à ce traité.

De la durée du déluge. — Jacobi Capelli, chronologia sacra.

De la forme et de la grandeur de l'arche. — 1. Les traités de Jean Buko, de Mathieu Hosius et de M. Pelletier, dont la Dissert. curieuse est fondue avec celle de dom Calmet.—2. Dans le *Journal Ecclésiastique* novembre et décembre 1762 et juin 1767, on trouve une excellente explication pour démontrer que le système de Moïse est conforme aux lois de la nature.

Des hommes et des animaux qu'elle contenait. de la sortie de Noé, de sa femme et de ses enfants hors de l'arche. De l'édifice de la tour de Babel, et de la dispersion des hommes, des peuples descendus des enfants de Noé. S'il y a eu un Cainan entre Arphaxad et Salé. — 1. Dissert. d'Usserius sur ce sujet. — 2. La chronologie de la Bible de Vitré.

En quelle année de la vie de Tharé est né Abraham. S'il était l'aîné ou le cadet de ses frères. De la sortie d'Abraham de la Mésopotamie. Si

Sara était propre sœur ou cousine d'Abraham. Ce que l'on doit entendre par Ur de Chaldée. Si Tharé et Abraham ont adoré les faux dieux. De la vocation d'Abraham, de son voyage dans la Terre Promise. Du temps qui s'est écoulé depuis la vocation d'Abraham jusqu'a la loi donnée à Moïse sur le mont Sina. — Voyez les chronologistes.

Des voyages d'Abraham dans la Terre Promise et en Egypte. De sa séparation avec Lot, son neveu. De l'origine du nom d'Hébreu donné à Abraham. — Voyez les Prolégomènes de Walton.

Qui était Melchisédech, prêtre du Très-Haut, qui bénit Abraham. De la naissance d'Isaac et d'Ismael. De l'institution de la Circoncision. — Dissert. de dom Calmet.

Des trois jeunes gens reçus par Abraham. Si c'étaient trois anges, ou si le Verbe était un d'eux. De l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe. De la conversion de la femme de Loth en statue de sel. — Dissertations de David Constant et de Jean Sauber.

De l'ordre que Dieu donna à Abraham d'immoler son fils Isaac. De la manière et du lieu où il l'offrit. Du mariage d'Isaac avec Rebecca. De la mort d'Abraham. De la naissance de Jacob et d'Esau. De la vente de la primogéniture d'Esau à Jacob. Si Jacob a menti ou péché en cette occasion. De l'échelle que Jacob a vue en vision sur la montagne de Moria. Des mariages de Jacob avec avec Rachel et Lia. Des enfants de Jacob. Des moyens par lesquels Jacob s'enrichit chez Laban. Des idoles de Laban emportées par Rachel. De la lutte de Jacob avec un ange. — 1. Voyez la dispute d'Abraham. — 2. Calovius sur la lutte de Jacob. — 3. La lutte de Jacob, par Gaspard Strucchius.— 4. Monomachie de Jacob, par Gaspard Sibelius.

De la vie de Joseph. du mariage De Juda avec Thamar. Des songes de Pharaon, De la manière dont Joseph traita ses frères. Du voyage de Jacob et de ses enfants en Egypte. De la mort de Jacob, et des bénédictions prophétiques qu'il donna à ses enfants. — 1. Commentaires de Gabriel à Costa et de Pererius sur les prophéties de Jacob. — 2. Le P. Petau, M. Huet et les autres théologiens qui ont traité de la prophétie touchant la venue de Jésus-Christ.

V. *Sur l'Exode, les Nombres, le Lévitique et le Deutéronome.*

Comment accorder ce qui est dit chap. I. vers. 5; *Tous les descendants de Jacob, qui allèrent en Egypte, au nombre de* 70; avec ce que porte le texte des Septante, suivi par saint Luc, qu'ils étaient 75. — Voyez les commentateurs.

De la multiplication prodigieuse des Israélites en Egypte pendant 200 ans. — Bonfrerius et dom Calmet.

Quel est ce roi nouveau en Egypte, qui maltraite les Israélites. — 1. Bonfrerius, dom Calmet, M. Dupin. — 2. Bibliothèque des histoires profanes.

De l'action des sages-femmes qui sauvèrent les enfants des Israelites. Si elle est excusable et quelle fut leur récompense. — 1. Voyez les auteurs de Théologie Morale qui ont traité du mensonge.— 2. Les commentateurs sur cet endroit, comme Estius, in Loca difficiliora, et Bonfrerius, in Exodum.

D'où vient l'origine du nom de Moïse. Si ce que Josèphe ajoute à l'histoire de Moïse rapportée dans l'Exode, est véritable. — Marsham, Canon Ægyptiacus sæc. IX. — 2. Bonfrerius, in Exodum.

De Jethro, beau-père de Moïse, de ses différents noms, du lieu de sa demeure, et de son sacerdoce. — Les commentateurs.

Du buisson ardent qui apparut à Moïse. — Les dissert. de Fr. Moncæus, et de David Constant.

Du nom de Dieu découvert à Moïse, *Exode* III et VI. — 1. Traité de Paul Burgos, du nom de quatre lettres. — 2. Traité de Dupuis sur le nom *Elohim* et sur le Tetragrammaton. — 3. Diatribe de Cappel sur les noms *Elohim* et *Jehova*. — 4. Les commentateurs sur le chap. XIII de l'*Exode*.

De la verge de Moïse. Si elle se change en serpent véritablement ou seulement en apparence. Des miracles faits par les magiciens de Pharaon. — Dom Calmet, Dissert. des vrais et des faux miracles.

De la rencontre d'un ange par Moïse retournant en Egypte et de la circoncision de son fils — 1. Dissert. de Moncæus sur cet événement.— 2. Sur les plaies d'Egypte, voyez les Commentateurs.

Du temps et des cérémonies de la première Pâque et de la sortie des Israélites de l'Egypte. — 1. Les commentateurs, — 2. Le traité de la Pâque du P. Lamy, et ceux qui ont écrit contre.

Du passage de la mer Rouge, et du récit de Josèphe. — Dissert. de dom Calmet.

Des campements des enfants d'Israël dans le désert. — 1. L'Epitre de saint Jérôme à Fabiola. — 2. Les auteurs qui ont traité de la Géographie sacrée, surtout Sanson. — 3. Dom Calmet.

De la manne. — 1 Les Exercitations de Buxtorf sur la manne. — 2. Dom Calmet, sur le XVIe chap. de l'*Exode*.

De l'apparition de Dieu sur le mont de Sinaï, et de la manière dont la loi a été publiée.— Les Commentateurs.

Du Décalogue. — Les Commentateurs et les Théologiens moraux

Du Sabbat, de son institution et de son observation. — 1. Défense du Sabbat par George Abbot. — 2. Traités de l'origine du Sabbat, par François Gomar et par Jacques Henry. — 3. Hebenstreit, De Sabbato ante legem Mosaïcam.

Sur le veau d'or. — 1. Distinction de l'Aaron purgé, par Usserius, contre un écrit de Moncæus. — 2. Moscolatrie du peuple d'Israël, par George Mœvius. — 3. Voyez les lettres de quelques Juifs, par l'abbé Guénée.

Des lois religieuses et politiques des Hébreux données à Moïse. — Les auteurs cités sur la police des Hébreux.

Du tabernacle, de ses ornements et des habits sacerdotaux. Voir ci-dessus.

De l'arche d'alliance et de ce qu'elle contenait. — 1. Les Exercitations d'André Seuert sur les choses contenues dans l'Arche. — 2. Les Exercitations de Buxtorf sur l'Arche d'alliance.

De l'*Urim* et *Thummim*. — Les Traites de Riboudeault, de Buxtorf, et de Spencer.

Sur la *Tiare* du grand prêtre et les habits à la Judaïque (des Juifs). — Le Journal ecclésiastique, septembre 1762.

Des sacrifices, des lois qui regardent les prêtres et les lévites, des cérémonies, des fêtes. — Voyez les auteurs cités.

De la lèpre. — Dissert. de dom Calmet, sur la nature, les causes et les effets de la lèpre.

Sur les dieux des Ammonites et des Syriens. — 1. Selden, De dis Syris. — 2. Dissert. de dom Calmet sur le dieu Moloch,, et Dissert. sur Beelphegor et Chamos.

De la loi de la jalousie et des eaux amères pour éprouver la femme soupçonnée d'adultère par son mari. — 1 Traités des eaux amères, par Guillaume Salder et par André Acolitus. — 2. Cunæus, De republiba Hebræorum.

Des Nazaréens. — 1. Les auteurs qui ont traité des sectes des Juifs. — 2. La Continuation de l'*Histoire* de Josèphe.

Du Serpent d'airain. — 1. Exercitations sacrées sur le serpent d'airain, par George Moebius. — 2. Traité du serpent d'airain, par Jean Saubert. — 3. Exercitations de Buxtorf sur le serpent d'airain.

— 4. Dissert. sur le serpent d'airain, par David Constant.

De Balaam et de sa prophétie. — Histoire de Balaam et de sa prophétie, par George Moebius.

Sur la mort et la sépulture de Moïse. — 1. Traités sur ce sujet, par Jean Gérard et par Jacques Friemutti. — 2. Dispute touchant le combat du diable et de saint Michel pour le corps de Moïse par Joachim Ectius.

Consultez sur ces questions et sur plusieurs autres qui peuvent se faire sur les livres du Pentateuque. — 1. Les commentaires de Bonfrerius.—2. Les commentateurs qui sont dans la Grande Bible, dans les grands Critiques et dans l'Abrégé des Critiques. — 3. Estius, in Loca difficiliora. — 4. Les Notes sur le Pentateuque, de Dupin et les Commentaires de dom Calmet, où toutes les questions incidentes sont amplement traitées et développées. — 5. Les Prolégomènes du P. Houbigant. — 6. L'abbé Guénée. — 7. L'abbé Contant de La Molette.

VI. *Sur le livre de Josue.*

Du commandement que Josué fit au Soleil de s'arrêter, et de l'effet qui s'ensuivit. — Dissert. de dom Calmet sur Josué.

Sur la division de la terre de Chanaan, des bornes et des limites de chaque terre. — 1. La Géographie d'Adrichomius. — 2. Les Tables de Samson et du P. de la Rue. — 3. Les Commentateurs du livre de Josué, surtout Arias Montanus, Serrarius, Bonfrerius, et avant tous, Masius.

VII. *Sur le livre des Juges.*

Du vœu de Jephté. — 1. Diatribe de Louis Cappel sur le vœu de Jephté. — 2. Dissert. de dom Calmet, sur le même sujet.

Sur la succession et les années des juges, les temps d'anarchie et de captivité, et la durée en total, de leurs gouvernements. — 1. Ussérius et Marsham. — 2. La chronologie de la Bible de Vitré. — 3. Le P. Petau, De doctrina Temporum, et autres chronologistes. — 4. Alphonse des Vignoles.

VIII. *Sur les livres des Rois et des Paralipomènes.*

Sur l'accord de la chronologie des livres des *Rois*, et celle des *Paralipomènes*. —1. Les mêmes auteurs. — 2. La Concordance latine des livres des *Rois* et des *Paralipomènes*, Paris 1771.

Sur l'Apparition de Samuel à Saül. Si la Pythonisse a réellement évoqué l'âme de Samuel, ou si cela n'a été qu'une illusion. — 1. Commentaire d'Origène sur le xxviii[e] chapitre du I[r] livre des *Rois*. — 2. dissert. d'Eustathe, archev. d'Antioche sur le même sujet, donnée par Allatius, avec un ouvrage de ces auteurs sur les Engastrimythes. — 3. Dissert. de dom Calmet sur le même sujet.

Des dieux des Philistins. — 1. Selden, De diis Syris. — 2. Dissert de dom Calmet.

Sur le Salut de Salomon. — Philippes Harving, Louis Vivaldus, François Feu Ardent, Jean Cousin et Daléchamp.

Sur le pays d'Aphir. En quel lieu de la terre il était situé. — Les traités de Gaspard Varenius, de Lipenius, de M. Huet et de dom Calmet.

Sur la prière, que Naaman fait à Elisée de lui permettre de se prosterner devant l'idole de Remmon. — Dissertations de Bochart et de dom Calmet.

Sur la rétrogradation de l'horloge faite à la prière du roi Ezéchias. — 1. Dissert. de dom Calmet. — 2. Ce qui est dit au sujet des heures dans la Continuation de l'Histoire de Josèphe.

Nota. Voyez aussi sur ces questions et sur plusieurs autres qu'on peut faire sur les livres des *Rois* et des *Paralipomènes*, les Commentaires de Serrarius et de Bonfrerius.

IX. *Sur les deux livres d'Esdras.*

Nota. Il n'y a point de questions particulières que celles qui sont traitées par les commentateurs ou par les chronologistes.

X. *Sur le livre de Tobie.*

1. Sur la vérité et les circonstances de l'Histoire de Tobie, voyez les Commentateurs. — 2. Sur le diable Asmodée, voyez la dissert. de dom Calmet.

XI. *Sur le livre de Judith.*

De la vérité et du temps de l'Histoire de Judith. —1. Traité sur ce sujet par dom Bernard de Montfaucon. — 2. Dissert. de dom Calmet. — 3. Prolégomènes du P. Houbigant.

XII. *Sur le livre d'Esther.*

Sur le temps et la vérité de l'histoire d'Esther. — 1. Les Commentateurs. — 2. Dissert. de dom Calmet. — 3. Alphonse des Vignoles.

XIII. *Sur le livre de Job.*

Sur la vérité de l'histoire de Job et de ses circonstances. — 1. Les Commentateurs. — 2. Les ouvrages sur les auteurs de l'Ecriture sainte.

XIV. *Sur les Psaumes.*

Des auteurs des livres des Psaumes. — 1. Les Commentateurs, surtout de Muis. — 2. Les auteurs des Prolégomènes.

Différentes questions et observations générales sur le livre des *Psaumes*, sur leur division, leur nombre, leurs sujets; etc. — 1. Les Commentateurs. — 2. Les Préfaces de Dupin et de dom. Calmet sur les Psaumes.

Sur les autres questions particulières sur les psaumes. — 1. Les Commentaires de Bellarmin, de Genebrard, de Jansenius de Gand, et surtout celui de M. de Muis. — 2. Les commentaires de M. Bossuet, de M. Dupin et de dom. Calmet.

XV. *Sur les livres sapientiaux.*

Quels sont les livres composés par Salomon, et en quel temps. — Les auteurs des prolégomènes. — 2. Les Dissert. de dom Calmet.

XVI. *Sur le livre du Cantique des cantiques.*

Du sens du livre du *Cantique des cantiques*. —1. Les Commentateurs. — 2. Les Commentaires de M. Bossuet. — 3. La Préface de dom Calmet.

XVII. *Sur l'auteur du livre de la Sagesse.*

Voy. les auteurs des Prolégomènes, et la Préface de dom Calmet.

XVIII. *Sur l'auteur et la canonicité du livre intitulé l'Ecclésiastique.*

Voy. les auteurs des Prolégomènes.

XIX. *Sur les prophètes.*

De l'esprit prophétique.— Traité qui porte ce titre, imprimé en 1767.

De la qualité des prophètes, de leurs prophéties et de la manière de prophétiser. — 1. Prolégomènes de Dupin sur l'ancien Testament. — 2. Préface de dom Calmet sur les prophètes.

Sur la vie des prophètes, le temps où ils ont vécu et leurs prophéties. — 1. Les préfaces et la chronologie de la Bible de Vitré. — 2. Les Prolégomènes de M. Dupin. — 3. Les Préfaces de dom Calmet. — 4. L'Essai du P. Perron sur les prophètes.

Explication de ces paroles d'Isaïe. *Une vierge concevra et enfantera*, chap. vii. vers. 14. — 1. Les Commentateurs. — 2. Dissert. de dom Calmet, à la tête d'Isaïe. — 3. Une Dissert. latine de M. Roger, archidiacre de Bourges. — 4. Bossuet.

Sur Gog et Magog, dans Ezéchiel, chap. xxviii. — 1. l'Essai du P. Perron. sur les prophètes. — 2. La Dissert. de dom Calmet, à la tête d'Ezéchiel.

Sur les septante semaines de Daniel. — Les auteurs sur les preuves de la religion par cette prophétie.

Sur les additions faites au livre de Daniel et de leur autorité. — 1. Sixte de Sienne, dans sa Bibliothèque.— 2. Dupin, dans ses prolégomènes.

Sur la métamorphose de Nabuchodonosor. — 1. Les commentateurs. — 2. La Dissert. de dom Calmet.

Sur le poisson qui engloutit Jonas. — 1. Bochart, *Hierozoicon*. — 2. Les Commentateurs. — 3. La dissertation de dom Calmet.

XX. *Sur les livres des Machabées.*

Les auteurs de ces livres. — 1. Les auteurs de Prolégomènes. — 2. Les préfaces sur ces livres.

De l'accord de l'histoire et de la chronologie de ces deux livres. — 1. Usserius. — 2. La chronologie de la bible de Vitré. — 3. La Préface de dom Calmet sur les livres des Machabées.

XXI. *Sur les Nouveau testament sur les Evangiles.*

Questions générales. — 1. Dom Calmet. — 2. Les Analyses du P. Mauduit.

De la Concorde, de l'histoire des quatre évangélistes. — Les Concordes des Evangiles, particulièrement de Jansenius de Gand, de M. Arnauld, du P. Lamy et de M. Toinard.

Du temps de la naissance de Jésus-Christ. — 1. Le P. Petau, De doctrinâ temporum, lib. vi et dans ses observations sur saint Epiphane. — 2. Usserius. — La Bible de Vitré. — 4. Le card. Noris. — 5. Le P. Pagi, Dissertatio pypatica. — 6. Tillemont, Notes sur le Ier vol. de ses Mémoires de l'histoire Ecclésiastique.— 7.Dissertation historique sur une médaille d' Hérode Antipas. — 8. La Concorde de M. Toinard. — 9. Le P. Perron, Histoire évangélique. — 10. Plusieurs petits traités sur ce sujet. — 11. Dissertaion de M. Allix.

De la généalogie de Jésus- Christ pour accorder saint Matthieu et saint Luc sur ce sujet. — 1°. La lettre d'Africanus à Aristide, rapportée par Eusèbe, saint Augustin, De Consensu Evangelistarum, cap. 3 ; Retractat., cap. 7. — 2. Maldonat, in cap. III Luc. —3. La Dissert de M. de Marca, De stemmate Christi. — 4. Philippe Coduro.— 5. Dissert. sur la généalogie de Jésus-Christ. — 9. L'analyse du P. Mauduit. — 7. Les Bollandistes, in propyl.o Maii. — 8. M. de Tillemont, Notes sur la vie de Jésus-Christ.— 9. Dom Calmet, édition de M. Rondet.

Sur la durée de la prédication de Jésus-Christ et du nombre des Pâques qu'il a célébrées pendant ce temps-là. — 1. Les Concordes évangélistes et les chronologistes. — 2. M. de Tillemont et le P. Lamy.

Sur la dernière pâque de Jésus-Christ. — 1. Le traité de Paul de Burgos, sur la célébration de la Pâque de Jésus-Christ. — 2. Le traité de Louis de Léon De l'Immolation de l'Agneau typique. — 3. Plusieurs Dissert. et Traités du P. Lamy sur ce sujet. — 4. Notes et lettres de M. de Tillemont contre le P. Lamy ; — 5. Traité du P. Hardouin sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. — 6. Le P. Mauduit dans ses Annales de l'Evangile à la fin du Ier volume. — 7. Réflexions du P. Daniel sur le système de Louis de Modène. —. 8. Dissert. du P. Perron sur ce sujet, dans son histoire évangélique. — 9. Deux lettres d'un docteur en théologie sur la Pâque de Jésus-Christ. — 10. Réflexions sur le nouveau système du P. Lamy, par le P. Bessin. — 11. Concorde évangélique de M. Toinard. — 12 Réflexions chrétiennes de Ferrand, par le Brun. 1676, *Paris* 2. Volumes. Le premier volume contient l'explication des prophéties de Jacob et de Daniel sur la venue du Messie. Le second, quatre discours : 1. de l'ancien sénat de la Judée et des juridictions qui en dépendent ; 2° des prosélytes ; 3° des paraphrases chaldaïques ; 4° de l'année des Juifs. Suit L'apologie de la Réponse de Josèphe à Apion.

Sur la Résurrection de Jésus-Christ. — 1. Les témoins de la Résurrection de Jésus-Christ par le ministre le Moine. — 2. Humphrey Ditton.

XXII. *Sur les Epîtres de saint Paul.*

Voy. 1. Exposition des Epîtres de Saint Paul expliquées en trois manières, par le P. Bernardin de Picquigny. — 2. Estius sur saint Paul. — 3. Analyse du P. Mauduit. — 4. Dissertation sur le véritable auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, faussement attribué à saint Ambroise. Elle est de M. Morel. — 5. Dissert. importante sur le verset 15 du chap. viii° de la Ire *Epître* de saint Paul *aux Corinthiens*, dans *le Journal Ecclésiastique*, Août 1765. — 6. Dissert. où l'on prouve que saint Paul, dans le viie chap. de la Ire Epître *aux Corinthiens*, vers. 12 et 13, n'enseigne pas que le mariage puisse être rompu. lorsqu'une des parties embrasse la religion chrétienne, avec une Analyse des deux livres de saint Augustin.

Nota. Sur les mariages adultérins, une réponse aux objections faites contre la Ire édition de ladite dissertation, et une explication de plusieurs passages de saint Paul, 2e édition, 1765.

XIII. *Sur l'Apocalypse.*

Voy. 1. Bossuet. — 2. Dissert. de dom Calmet, édition de M. Rondet. — 3. Explication de *l'Apocalypse*, par M. de La Chétardie. — 4. Sur la plaie des sauterelles, voyez une Dissertation très-curieuse et singulière par l'événement arrivé de nos jours, deux ans après cette interprétation ; elle est de M. Rondet, ou la trouve dans son Supplément aux réflexions sur le désastre de Lisbonne, et imprimé en 1757

CATALOGUE

DES DISSERTATIONS, ETC. DE DOM CALMET DE L'ABBÉ DE VENCE ET DE M. RONDET

Qui se trouvent dans la 2e édition de la Bible donnée par M. Rondet, Avignon, 17 vol. in 4°.

—

Tome I. — Discours préliminaire sur la divinité des saintes Ecritures, ou Dissertation sur la révélation et sur l'inspiration des livres sacrés.(Vence, Rondet.) — Dissert.sur la canonicité des liv. saints. (Vence.) — Dissert. sur la Bible des Septante. (D. Calmet.) — Première dissert. sur la Vulgate où l'on traite de l'ancienne Vulgate usitée avant saint Jérôme, et de notre Vulgate usitée depuis saint Jérôme. (D. Calmet.) — Deuxième, Dissert. sur la Vulgate,où l'on explique en quel sens le concile de Trente a déclaré authentique celle dont l'Eglise se sert depuis saint Jérôme, traduite du latin de

Bellarmin, par M. Rondet. — Dissert. sur l'histoire des Hébreux, où l'on fait voir l'excellence au-dessus de celles de toutes les autres nations. (D. Calmet.) — Remarques sur la chronologie, sur les années, les mois, les jours et les heures des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains et des Hébreux. (D. Calmet.) — Préface générale sur les livres de l'Ancien Testament, ou Introduction à l'intelligence de ces divins livres. (Rondet.) — Préface sur le Pentateuque. (D. Calmet.) — Préface sur la Genèse. (D. Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la Genèse, où l'on examine s'il est vrai qu'elle ne soit qu'une compilation de mémoires plus anciens que Moïse, comme quelques-uns le prétendent. (Rondet.) On y réfute. Conjecture sur la Genèse. — Dissert. sur le paradis terrestre. (D. Calmet, Rondet.) — Carte sur le paradis terrestre selon le sentiment de N. Sanson, confirmé par la Dissert. de Dom. Calmet, dressée par P. Robert, en 1748. — Dissert. sur le patriarche Hénoch, fils de Jared et père de Mathusala (D. Calmet, Rondet.) — Dissert. sur les géants. dom. Calmet. (Rondet.) — Dissert. sur l'arche de Noé (Calmet.) — Figure de l'arche de Noé, avec le dessin de sa charpente selon le système du P. Lamy — Dissert. sur l'universalité du déluge. (D. Calmet.) — Dissert. sur le partage des descendants de Noé (Calmet, Rondet.) — Carte du partage de la terre aux trois fils de Noé et à leurs descendans, dressée par le P. Robert en 1748. — Dissert. sur la tour de Babel. D. Calmet. — Figure de la tour de Babel, commencée par les enfants de Noé et achevée par les rois de Babylone, selon le dessein du P. Lamy. — Dissert. sur la première langue, et sur la confusion arrivée à Babel. (D. Calmet.) — Dissert. sur les deux premiers âges du monde, dont l'un s'étend jusqu'au déluge, l'autre depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham. (Rondet.) — Observations sur le Caïnan des Septante et de saint Luc, justifié par la chronologie égyptienne et chinoise. (Rondet.) — Dissert. sur Melchisedech. (D. Calmet.) — Dissert. sur l'origine et les effets de la circoncision (D. Calmet.) — Dissert. sur la ruine de Sodome et de Gomorrhe, et sur la métamorphose de la femme de Lot. (D. Calmet.) Dissert. sur l'antiquité de la monnaie frappée au coin. (D. Calmet.) — Valeur des monnaies hébraïques. — Mesures longues des Hébreux. — Mesures creuses des Hébreux. — Dissert. sur la 1re partie du troisième âge du monde, considérée depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la sortie des Israélites hors de l'Egypte. (Rondet.)

Genèse. Version Vulgate, paraphrase du P. de Carrières, Notes de M. Rondet. Carte de la terre de Chanaan, ou terre promise à Abraham et à sa postérité avec les 42 demeures des Israélites dans le désert, par le S. Robert en 1748.

Tome II. Préface sur l'*Exode*. (D. Calmet, le P. de Carrières et M. Rondet.) — Dissert. sur les vrais et les faux miracles, et sur le pouvoir des démons et des anges sur les corps. (D. Calmet, Rondet.) — Dissert. sur le passage de la mer Rouge par les Hébreux. (Calmet, le P. Sicard, Rondet.) — Carte de la route des Hébreux pour le passage de la mer Rouge. (Le P. Sicard.) — Dissert. sur la manne. (Calmet.) — *Exode*. Version Vulgate, paraphrase du P. de Carrières. (Notes de M. Rondet.) — Cinq planches : 1° le tabernacle ; 2° le plan du tabernacle ; 3° les habits du grand prêtre, l'arche d'alliance et les chérubins ; 4° la table des pains de proposition et l'autel des parfums ; 5° les chandeliers d'or. (Le P. Lamy.)

Préface sur le *Lévitique*. (D. Calmet, de Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la nature et les effets de la lèpre (D. Calmet.) — Dissert. sur Moloch, Chamos et Beelphegor. (D. Calmet.) — *Lévitique*, etc.

Dissert. sur la police des Hébreux, et en particulier sur le Sanhédrin. (D. Calmet.). — Planche qui représente le Sanhédrin. (Le P. Lamy.) — Dissert. sur les prophéties de Balaam. (Rondet.) — Dissert. sur les supplices cités dans l'Ecriture. (D. Calmet.) — Dissert. sur les 42 demeures des Israélites, depuis leur sortie de l'Egypte jusqu'à leur entrée dans la terre promise (Rondet.) — Carte du voyage des Israélites dans le désert. (D. Calmet.) *Nombres*, etc. — Planche qui représente le camp d'Israël (Lamy.)

Tome III. — Préface sur le *Deutéronome*, dans laquelle se trouve insérée une Concordance abrégée des lois de Moïse (Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la prophétie de Moïse touchant le prophète promis de Dieu. (Rondet.) — Dissert. sur le divorce. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur la mort et la sépulture de Moïse. (Calmet.) — Dissert. sur les anciens législateurs et philosophes, où l'on examine s'ils ont puisé dans l'Ecriture leurs lois et leur morale. (D. Calmet.) — *Deutéronome*, etc.

Préface sur le *Livre de Josué* (Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la pluie de pierres qui tomba sur les Chananéens. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur le retardement du soleil et de la lune au commandement de Josué. (Calmet.) — Dissert. sur la fuite des Chananéens chassés par Moïse ; on y examine en quels pays ils se retirèrent. (Calmet.) — Remarques sur la carte géographique de la terre promise. (Calmet.) *Josué*, etc. — Carte de la Judée ou terre sainte, divisée en 2 parties, l'une septentr. l'autre méridionale, par le S. Robert en 1748. — Carte de la Syrie, pour servir de supplément aux précédentes par le S. Robert, 1748.

Preface sur le *Livre des juges* (Calmet, de Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la 1re partie du 3e âge du monde, considérée depuis la sortie des Israélites hors de l'Egypte, jusqu'au règne de David. (Rondet. — Dissert. sur les divinités phéniciennes. (Calmet.) — Dissert. sur les demeures des anciens Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur le vœu de Jephté. (Calmet, Rondet.) — *Juges*, etc.

Préface sur le *Livre de Ruth*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur la généalogie de David. (Rondet.) — *Ruth*, etc.

Tome IV. Préface sur les *deux premiers Livres des Rois*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur le 4e âge du monde, considéré depuis le commenc. du règne de David jusqu'au commenc. de la captivité de Babylone. (Rondet.) — Dissert. sur l'origine des Philistins et sur leurs divinités. (Calmet.) — Dissert. sur l'apparition de Samuel à Saül. (Calmet.) — *Rois, livres I et II.*

Préface sur les *deux derniers Livres des rois*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur les temples des Anciens. (Calmet.) — Quatre planches : la vue du temple de Jérusalem. (Lamy.) — Trois planches : le plan de Jérusalem et du temple. (Calmet.) — Dissert. sur le pays d'Ophir. (Calmet.) — Dissert. sur le salut du roi Salomon. (Calmet.) — Dissert. sur la prière que Naaman fait à Elisée touchant l'action de se prosterner, en soutenant le bras du roi, dans le temple de Remmon. La première partie est de D. Calmet, la deuxième de M. Rondet. — Dissert. sur le pays où les tribus furent transportées, et sur celui où elles sont aujourd'hui. (Calmet.) — Dissert. sur la défaite de l'armée de Sennachérib. (Calmet, Rondet.) — Chronologie sabbatique, servant à déterminer l'époque de la défaite de Sennachérib et autres événements de l'histoire sainte. (Rondet.) — Dissert. sur la rétrogradation de l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz. (Calmet.) — *Rois*, livres III et IV. — Carte de la monarchie des Hébreux sous Salomon, par le S. Robert, 1748. — Cinq planches : la coupe etc., du palais de Salomon ; la mer d'airain, etc. (Lamy.)

Tome V. — Préface des deux livres des *Paralipomènes*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — Concorde

des livres historiques de l'Ancien Testament, pour servir principalement à l'intelligence des livres des *Paralipomènes*. (Rondet.) Simple table en chiffres. — Dissert. sur l'ordre et la succession des grands prêtres des Juifs. (Calmet, Rondet.) — Liste des grands prêtres des Juifs depuis Aaron jusqu'à Jésus, fils de Josedech. (Calmet, Rondet.) — Liste des grands prêtres des Juifs, depuis Jésus, fils de Josédech, jusqu'à Phannias le dernier. (Calmet, Rondet.) — Tables généalogiques qui représentent les descendants du pontife Helcias, du pontife Jésus, fils de Josédech, et de Mathatias, père des pontifes Asmonéens. La 1re de Rondet, et les deux autres de Calmet et de Rondet.) — Dissert. sur les 3 tiges lévitiques dont les généalogies se trouvent au chap. VI du I *Livre des Paralipomènes*. (Rondet.) — Table généalogique de la famille de Lévi, pour servir à l'intelligence du chap. VI du I *Livre des Paralipomènes*. (Rondet.) — Dissert. sur les officiers de la cour et des armées des rois Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur les richesses de David. (Calmet.) — Evaluation et calcul des sommes qui furent données par David et par les princes de sa cour, pour la construction du temple (Rondet.) — Dissert. sur les textes parallèles ; c. à. d. sur les textes des *Paralipomènes* parallèles aux textes des livres des *Rois*, et à divers autres de la Genèse, de Josué, de Ruth, des psaumes, d'Isaïe, de Jérémie et d'Esdras. (Rondet.) — *Paralipomènes* liv. I et II, etc.

Préface sur le *Livre d'Esdras*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — *Esdras*, etc.

Préface sur le *Livre de Néhémias*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — *Néhémias*, etc.

Tome VI. — Préface sur le *Livre de Tobie*. (Calmet, Vence, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur le démon Asmodée. (Calmet.) — Dissert. sur la chronologie de l'histoire de Tobie (Rondet.) — *Tobie*, sur la version grecque traduite en latin par le P. Houbigant et en français avec des notes par Rondet. — *Tobie* etc.

Préface sur le *Livre de Judith*, (Calmet, de Vence, Carrières, Rondet.) — Dissert. sur le temps de l'histoire de Judith (Rondet.) — Table chronologique de l'histoire des Mèdes, pour servir à l'intelligence de l'histoire de Judith. (Rondet.) — *Judith*, selon la version grecque traduite en latin par le P. Houbigant, et en français avec des notes par Rondet. — *Judith*, etc.

Préface sur le *Livre d'Esther* (Calmet, de Vence, Rondet.) — Dissertation sur le temps de l'histoire d'Esther. (Rondet.) — *Esther* etc. — Fragments de l'histoire d'Esther, etc. — Carte de l'empire des Perses, pour servir à l'intelligence des livres d'*Esdras*, *Nehemias*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, *Job* et des prophètes, par le S. Robert, en 1748.

Préface sur le *Livre de Job*. (Calmet, de Vence, Carrières, Rondet.) — Dissert. Sur la maladie de Job. (Calmet.) — Dissert. sur le texte de Job : *Sicut palma multiplicabo dies*, chap. XXIX, vers. 18. (Calmet.) — Dissert. sur Behémoth et Leviathan, décrire au *Livre de Job*, chap. XL et XLI. (Rondet qui donne aussi une analyse de l'explication de saint Grégoire sur ce texte.) — Dissertat. sur le temps auquel a vécu Job. (Rondet.) — *Job* etc.

Tome VII. — Préface sur le livre des *Psaumes*. (Calmet, de Vence, Rondet.) — Dissert. sur le texte et Sur les anciennes versions des psaumes. (Calmet.) — Dissert. sur les livres des psaumes. (Calmet.) — Dissert. sur les auteurs des Psaumes. (Calmet.) — Discours sur la poésie et en particulier sur celle des anciens Hébreux (M. Fleuri.) — Dissert. sur la poesie des anciens Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur la musique des anciens, et en particulier des Hebreux. (Calmet.) — Planche qui représente les instrumens dont il est parlé dans cette dissertation. (Calmet.) — Dissert. sur les deux termes hébreux : *lamnatséach* et *sélah*. (Calmet.) — Dissert. sur ce passage du psaume XXI, vers, 17 : *Foderunt manus meas et pedes meos*. (Calmet.) — Dissert. sur les enchantements des serpents dont il est parlé au psaume LVII, vers. 5 et 6. (Calmet.) — Dissert. sur le psaume *exsurgat* (Rondet.) — Dissert. sur le psaume *Venite*, et sur l'usage qu'on en doit faire dans les Bréviaires, (Rondet.) — Dissert. sur ces paroles du psaume XCV, vers. 10 : *Dominus regnavit a ligno*. (Calmet.) — dissert. sur les 15 psaumes graduels. (Calmet.) — Dissert. sur l'objet des psaumes considérés dans le sens littéral et dans le sens prophétique. (Rondet.) — Dissert. sur l'ordre des psaumes considérés dans le sens prophétique qui a pour objet Jésus-Christ et son Eglise. (Rondet.) — *Psaumes* etc.

Tome VIII. — Préface sur les *Proverbes* de Salomon. (Calmet, Carrière, Rondet.) — Dissert. sur les écoles des Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur la matière et la forme des livres anciens, et sur les diverses manières d'écrire. (Calmet.) — *Proverbes* de Salomon, etc.

Préface sur l'Ecclésiaste. (Calmet, de Vence, Rondet.) — dissert. Sur le système du monde, selon les anciens Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur la nature de l'âme, et sur son état après la mort, selon les anciens Hébreux, (Calmet.) — Dissertation sur l'Ecclésiaste, contenant une Analyse sommaire de ce livre. (Rondet.) — *Ecclésiaste*, etc.

Préface sur le *Cantique des cantiques*. (Calmet, de Vence, Rondet.) — Dissertation sur les mariages des Hébreux. (Calmet.) — *Cantique des cantiques*, etc.

Préface sur le *Livre de la Sagesse*. (Calmet, Carrières, de Vence, Rondet.) — Dissert. sur l'auteur du *Livre de la Sagesse*. (Calmet.) Jugement de l'abbé de Vence sur la précédente dissertation. — Justification de dom Calmet, contre la critique du P. Houbigant, et du R. P. Griffet, sur l'auteur du *Livre de la Sagesse*. (Rondet.) — Dissert. sur l'origine de l'idolâtrie. (Calmet.) *Sagesse*, etc.

Préface sur le *Livre de l'Ecclésiastique*. (Calmet, Carrières. Rondet.) — Dissert. sur les habits des anciens Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur le manger des Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur la médecine et les médecins des anciens Hébreux. (Calmet.) — Dissert. sur les funérailles et les sépultures des Hébreux. (Calmet.) — *Ecclésiastique*, etc.

Tome IX. — Préface générale sur les prophètes. (Calmet.) — Dissert. sur le 5e âge du monde, considéré depuis le commenc. de la captivité de Babylone jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. (Rondet.) — Histoire abrégée des royaumes d'Israël et de Juda, pour servir à l'intelligence des prophéties. (Calmet.) — Histoire abrégée des peuples voisins des Juifs contenant l'Histoire des Philistins, des Phéniciens, des Iduméens, des Moabites, des Ammonites, et des Syriens de Damas, pour servir d'éclaircissement aux prophéties qui les concernent. (Calmet.) — Abrégé de l'Histoire profane depuis le déluge jusqu'à la ruine de l'empire romain dans l'Occident, pour servir à l'intelligence des prophéties et de l'histoire sainte (Rondet.) — Dissertation sur les prophéties, pour servir d'introduction à l'intelligence des prophéties. (Rondet.)

Préface sur *Isaie* (Rondet.) — Dissert. sur les 65 ans dont il est parlé dans la prophétie du chap. VII. d'Isaïe. (Rondet.) — Dissert. Sur ces paroles d'Isaïe (VII, 14) : *Ecce virgo concipiet, et pariet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel*. (Calmet.) — Dissert. sur la prophétie du chap. XVIII d'Isaïe, (En deux parties : la première de dom Calmet. et la seconde, de M. Rondet. — Dissert. sur la beauté de Jésus-Christ, à l'occasion de ces paroles d'Isaïe . *Non est species ei, neque decor* etc. (Calmet.) — *Isaïe*, etc.

Tome X — Préface sur Jérémie. (Rondet.) —

Dissert. sur les Réchabites. (Calmet.) — *Jérémie*, etc.

Préface des *Lamentations de Jérémie*. (Rondet.) — *Lamentations de Jérémie*, etc.

Préface sur *Baruch* (Rondet). —*Baruch*, etc.

Préface sur *Ezéchiel*. (Rondet.) — Dissert. sur les 390 ans dont il est parlé dans la prophétie du ch. 4 d'Ezéchiel Rondet — Dissert. sur le retour des dix tribus. (Calmet.) — Dissert. sur Gog et Magog, dont il est parlé dans Ezéchiel chap. XXXVIII et XXXIX, en 3 parties la 1re de dom Calmet la 2e est une réfutation par M. de Vence, la 3e de M. Rondet — Dissert. sur la coudée hébraïque pour servir à l'intelligence du texte d'Ezéchiel chap. XL vers. 5 et suiv. (Rondet.) — *Ezechiel*, etc. — Carte qui représente la distribution de la terre de Chanaan, suivant la vision du chap. XLVIII d'Ezéchiel, (Calmet.)

Tome XI. — Preface sur *Daniel*. (Rondet.) — Dissert. sur la métamorphose de Nabuchodonosor (Calmet.) — Dissert. sur les quatre empires marqués dans les prophéties de Daniel, au chap. II et VII. (Rondet.) — Dissert. sur les 70 semaines de Daniel. (Rondet.) *Daniel*, etc.

Préface générale sur les 12 petits prophètes. (Rondet.) — Tables des 12 petits prophètes, selon l'ordre qu'ils tiennent dans les exemplaires des Hébreux et dans les exemplaires de la version des Septante, avec la table des grands et petits prophètes selon l'ordre chronologique. (Calmet.)

Préface sur *Osée*. (Rondet.) — *Osée*, etc.

Préface sur *Joel*. (Rondet.) — Dissert. sur les prophéties de Joel. (Rondet) — *Joel*, etc.

Préface sur *Amos*. (Rondet.) — Dissert. sur l'idolâtrie des Israélites dans le desert et en particulier sur le dieu Réphan ou Remphan. (Calmet.) — *Amos*, etc.

Préface sur *Abdias*. (Rondet.) *Abdias*, etc.

Préface sur *Jonas*. (Rondet.) — Dissert. sur Jonas conservé dans les entrailles d'un poisson. (Calmet.) — *Jonas*, etc.

Préface sur *Michée*. (Rondet.) — *Michée*, etc.

Preface sur *Nahum*. (Rondet.) — *Nahum*, etc.

Préface sur *Habacuc*. (Rondet.) On y trouve une explication sommaire du cantique de ce prophète, selon le sens littéral et selon le sens spirituel, — *Habacuc*, etc.

Préface sur *Sophonie*. (Rondet.) — *Sophonie*, etc.

Préface sur *Aggée*. (Rondet) — *Aggée*, etc.

Préface sur *Zacharie*. (Rondet.) — *Zacharie*, etc. Planche qui représente le chandelier à 7 branches montré en vision au prophète Zacharie, selon les dessins de Villalpand et du P. Lamy.

Preface sur *Malachie*. (Rondet.) On y traite particulièrement de la mission future d'Elie et de la conversion future des gentils. On y justifie le sentiment des SS. Pères, qui placent ces deux événements à la fin des siècles.—*Malachie*, etc.

Tome XII.— Remarques sur les prophètes, pour servir de supplément aux nôtres. (Rondet.) On y trouve un abrégé du commentaire de saint Jérôme sur les prophètes.

Préface sur les *deux livres Canoniques des Macchabées*. (Calmet, Carrières, Rondet.) — Concorde des deux livres canoniques des Macchabées. (Rondet.) — Dissert. sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens. (Calmet.) — Dissert. sur l'arche de l'alliance, où l'on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone, et si elle doit un jour reparaître. La première question est de dom Calmet, la seconde est de M. Rondet. — *Macchabées*, le livres I et II, etc.

Remarques sur les III et IVe *Livres d'Esdras*, en 3 parties; la 1re et la 2e de M. Rondet, la 3e, de dom Calmet sur le IV livre.

Remarques sur les III et IV livres des *Macchabées* (Calmet.) — Abrégé de l'histoire des Juifs depuis la mort du pontife Simon, frère de Judas Macchabée, jusqu'à Jésus-Christ. (Rondet.) — Table généalogique qui représente les descendants d'Hérode le Grand roi de Judée pour servir à l'intelligence des livres du Nouveau Testament. — (Rondet.)

Sur le Nouveau Testament.

Tome XIII. — Préface générale sur les livres du Nouveau Testament. (Calmet.) — Préface sur les saints Evangiles. (Rondet.) — Harmonie des saints Evangiles ou Histoire abrégée de Jésus-Christ. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur les années de Jésus-Christ. (Rondet.) — Dissert. sur la généalogie de Jésus-Christ (Calmet), avec supplément contenant quelques observations de M. Sézile et de M. Rondet. — Dissert. sur saint Joseph, époux de la sainte Vierge. (Calmet.) — Dissert. sur les 3 baptêmes c. à. d. celui des Juifs, de saint Jean et de Jésus-Christ. (Calmet.) — Dissert. sur les sectes des Juifs. (Calmet.) — Dissert. sur les bons et les mauvais anges. (Calmet.) — Dissert. sur les obsessions et possessions du démon. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur les trois Maries. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur le péché contre le Saint-Esprit. (Calmet.) — Dissert. sur les caractères du Messie, suivant les Juifs anciens et modernes. (Calmet.) — Dissert. sur les faux messies, qui ont paru depuis Jésus-Christ. (Calmet.) — Dissert. sur les signes de la ruine de Jérusalem, et du dernier avénement de Jésus-Christ (Rondet.) — Dissert. sur la dernière Pâque de Jésus-Christ en 2 parties, l'une est la dissertation qui est de dom Calmet, la 2e est la réfutation par M. Plumyoen, traduite du latin par M. Rondet. — Dissert. sur la sueur de sang de Jésus-Christ au jardin des Oliviers. (Calmet.) — Dissert. sur les ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ. (Calmet.) — Dissert. sur la Résurrection des SS. Pères qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ (Calmet.) — Dissert. sur les Actes de Pilate, envoyés à l'empereur Tibère, au sujet de la mort de Jésus-Christ. (Calmet.) — Dissert. sur la mort de saint Jean l'Evangéliste. (Calmet.) — Dissert. sur les Evangiles apocryphes. (Calmet.) — Concorde des saints Evangiles, ou texte des quatre évangélistes distribués selon l'ordre des faits. (Rondet.)—Table des chapitres de la Concorde, avec l'indication des textes parallèles. (Rondet.) — Table des chapitres de chacun des évangélistes séparément, avec l'indication des textes parallèles et des chapitres de la concorde (Rondet.) — Table des Evangiles des dimanches et des principales fêtes, avec l'indication des chapitres de la concorde. (Rondet.) — Carte du royaume d'Hérode, dressée pour les livres des Machabees et pour le Nouveau Testament, par le S. Robert, en 1749.

Tome XIV. — Table Harmonique des saints Evangiles, relative aux articles de l'Harmonie et aux chapitre de la Concorde. (Rondet.)

Préface sur l'*Evangile de saint Matthieu*. (Calmet.) — *Evangile de saint Matthieu*, etc.

Préface de l'*Evangile de saint Marc*. (Calmet.) — *Evangile de saint Marc*, etc.

Preface sur l'*Evangile de saint Luc*. (Calmet.) — *Evangile de saint Luc*.etc.

Préface sur l'*Evangile de saint Jean*, etc. —*Evangile de saint Jean*, etc. — Supplément aux préfaces sur les 4 livres des saints Evangiles, ou Analyse de ces quatre livres. (Rondet.)

Tome XV. — Préface sur les *Actes des Apôtres*. (Calmet.) — Dissert. sur les élections par le sort. (Calmet.) — Dissert. sur le baptême au nom de Jésus-Christ. (Calmet.) — Dissert. sur Simon le Magicien. (Calmet.) — Dissert. sur le dieu inconnu auquel les Athéniens avaient dressé un autel. (Calmet.) — Dissert. sur le trépas de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu. (Calmet.) — Dissert. sur le Juif errant. (Calmet.) — *Actes des Apôtres*, etc. —

Carte des voyages des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour servir à la lecture du livre des Actes, par le S. Robert en 1749.

Table chronologique des Epîtres de saint Paul. (Rondet.)

Préface générale sur les Epîtres de saint Paul. (Calmet, Carrières, Rondet.)

Préface sur l'*Epître aux Romains*. (Rondet.)—Dissert. sur le salut des gentils ; où l'on examine si les gentils qui n'ont connu ni la loi de Moïse, ni l'Evangile ont pu être sauvés. (Calmet.) — Dissert. sur les effets de la circoncision. (Calmet.) — Dissert. sur le péché originel, selon l'idée des Chrétiens, des Juifs, des Mahométans, etc. (Calmet.) — *Epître aux Romains*, etc.

Préface sur la I^re^ *Epître aux Corinthiens*. (Rondet.) — Dissert. sur le mariage des infidèles où l'on examine le sens du texte de cette Epître chap. 7, vers. 15 : *Quod si infidelis discedit, discedat*, etc. (Rondet.) —Dissert. sur le baptême pour les morts, dont il est parlé dans cette épître, chap. 15, vers. 29. (Calmet.) — Dissert. sur le combat de saint Paul à Ephèse, où l'on examine le sens du texte de cette Epître *Si ad bestias pugnavi Ephesi*. (Calmet.) — Dissert. sur la Résurrection des morts. (Calmet.) — *I^e^ Epître aux Corinthiens*, etc.

Préface sur la *II^e^ Epître aux Corinthiens*. (Rondet.) — *II Epître aux Corinthiens*. etc.

Préface sur l'*Epître aux Galates*. (Rondet.)— Dissert. sur Céphas où l'on examine si Céphas repris par saint Paul, à Antioche est le même que saint Pierre. (Calmet.) — *Epître aux Galates*, etc.

Préface de l'*Epître aux Ephésiens*. (Rondet.) — *Epître aux Ephésiens*, etc.

Préface de *l' Epître aux Philippiens*. (Rondet.) — *Epître aux Philippiens*, etc.

Préface de *l' Epître aux Colossiens* (Rondet.) — *Epître aux Colossiens*, etc.

Tome XVI. — Préface sur la *I Epître aux Thessaloniciens*. (Rondet.) — *I Epître aux Thessaloniciens*, etc.

Préface sur la *II Epître aux Thessaloniciens*. — (Rondet.) Dissert sur l'Antechrist. (Rondet.—*II Epître aux Thessaloniciens*, etc.

Préface sur la *I Epître à Timothée* (Rondet.) — *I Epître à Timothée*. etc.

Préface sur la *II^e^ Epître à Timothée*. (Rondet.) — *II Epître à Timothée*. etc.

Préface sur l'*Epître à Tite*. (Rondet.) — *Epître à Tite*, etc.

Préface sur l'*Epître à Philémon*. (Rondet.) — *Epître à Philémon*, etc.

Préface sur l' *Epître aux Hébreux*. (Calmet, Rondet.) — *Epître aux Hébreux*, etc.

Préface générale sur les Epîtres Canoniques. (Calmet.)

Préface sur l' *Epître de saint Jacques*. (Calmet, Rondet. — *Epître de saint Jacques*, etc.

Préface sur la *I Epître de saint Pierre*. (Calmet, Rondet.) Dissert. sur le voyage de saint Pierre à Rome. (Calmet.) — *I Epître de saint Pierre*, etc.

Préface sur la *II Epître de saint Pierre*. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur la fin du monde, et sur l'état du monde après le dernier jugement. (Calmet.) — *II Epître de saint Pierre*, etc.

Préface sur la *I Epître de saint Jean*. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur le fameux passage de cette Epître, chap. v vers.7 : *Tres sunt qui testimonium dant*, etc. (Calmet.) — *I Epître de saint Jean*, etc.

Préface sur la *II Epître de saint Jean*, (Calmet, Rondet.) —*II Epître de saint Jean*, etc.

Préface sur la *III Epître de saint Jean*. (Calmet, Rondet.) — *III Epître de saint Jean*, etc.

Préface sur l'*Epître de saint Jude*. (Calmet, Rondet.) — Dissert. sur le livre d'Hénoch (Calmet). — *Epître de saint Jude*, etc.

Préface sur l' *Apocalypse* (Calmet, Rondet.). On y trouve exposés et discutés les sentiments de d. Calmet, de M. Bossuet, de M. de La Chétardie et de M. l'abbé Joubert, sur le sens profond de ce livre divin, et le plan qui résulte de ce qu'il y a de meilleur dans ces différentes interprétations.— Dissert. sur les 7 âges de l'église représentés dans l' *Apocalypse* sous le voile des symboles qui accompagnent l'ouverture des 7 sceaux, le son des 7 trompettes et l'effusion des 7 coupes. (Rondet d'après les vues déjà proposées par M. de La Chétardie.) — Dissert. sur le 6^e^ âge de l'Eglise, où en exposant les signes qui annoncent et caractérisent les événements principaux qui partageront cet âge, on achève de justifier d. Calmet, le P. de Carrières et M. l'abbé de Vence, qui ont suivi l'opinion commune des Pères et de toute la tradition sur la liaison intime des quatre événements qui termineront la durée des siècles, savoir la mission d'Elie, la conversion des Juifs, la persécution de l'antechrist, et le dernier avénement de Jésus-Christ. (Rondet) — *Apocalypse de saint Jean*, etc.

Tome XVII. — Appendice, ou dissertations sur *Esdras*. — Dissert. où l'on examine ce que l'on doit entendre par le canon des anciennes Ecritures ; et si Esdras a eu quelque part à ce canon. (L'abbé de Vence.) — 2. Dissert. où l'on examine si Esdras a dicté de nouveau tous les livres canoniques après l'incendie de Jérusalem et du temple, ou s'il a seulement remis en ordre les Livres saints et corrigé les fautes qui pouvaient s'y être glissées. (L'abbé de Vence.) — 3. Dissert. où l'on examine, si Esdras a changé les anciens caractères hébreux pour leur substituer les lettres chaldéennes. (Calmet.) — 4. Dissert. où l' on examine si Esdras est auteur des points qui servent de voyelles dans l' hébreu, et si on doit lui attribuer la masore et ce qu'on appelle la cabale. (L' abbé de Vence.) — Planche qui représente les caractères samaritains anciens de dom Calmet. — Chronologie sacrée, ou tables chronologiques pour servir à l' intelligence des Livres sacrés, soit historiques, soit prophétiques, (Rondet.) — Géographie sacrée ou table géographique des provinces, villes et peuples, fleuves, torrents lacs, mers, îles, montagnes et vallées, dont il est parlé dans les divines écritures. (Rondet, avec les remarques de Nicolas Sanson sur la carte de la Terre Sainte.) — Table des noms hébreux, chaldéens, syriaques et grecs répandus dans la Bible, avec leur signification. (retouchée par Rondet.) — Table des livres sacrés qui composent la sainte Bible ou extrait du décret du concile de Trente touchant les livres canoniques, avec l'indication des tomes où ces livres se trouvent dans les 2 éditions de la Bible. — Table des matières contenues dans le texte sacré de l'Ancien et du Nouveau Testament. (retouchée par M. Rondet.) — Table des matières contenues dans les prefaces et dissertations répandues dans cette Bible. (Rondet.) Table considérablement augmentée. — Table des textes expliqués et allégués dans les préfaces et dissertations répandues dans cette Bible ou éclaircies par la comparaison des textes parallèles (Rondet.) Elle est encore très-augmentée.

ADDITION.

QUESTIONS.

1. *Sur la discipline ecclésiastique en général.*

Nota. On peut voir la Discipline ancienne et nouvelle du P. Thomassin; D'Héricourt en a fait un abrégé, dont on peut se contenter.

Quels sont les canons et les codes qui ont eu force de loi sur la discipline ecclésiastique. — Les Epîtres canoniques des Pères Grecs. — Le Nomocanon de Photius. — Zonare et Balsamon, pour les canons de l'Eglise grecque. — Les anciens Codes des canons des Eglises romaine et africaine. — Le Code des canons de Denis le Petit. — Ceux de Ferrand diacre, de Cresconius et de Martin de Brague.

Des Capitulaires de nos rois. — Voir la Collection qu'en a faite Baluze, avec ses Préfaces et ses Notes.

Quelle est l'autorité des Décrétales des Papes, tant anciennes que modernes. — Le différend d'Hincmar et des autres évêques de France avec le Pape Nicolas sur ces Décrétales, dans les œuvres d'Hincmar. Les auteurs qui ont traité des libertés de l'Eglise gallicane.

Sur la supposition des Décrétales des premiers Papes. — Les Collections de canons de Burchard, d'Yves de Chartres, de Gratien et des Décrétales. Voy. Dupin, Bibl., XII^e siècle, chap. 17, et XIII^e siècle, chap. 3.

De la Pragmatique Sanction et du Concordat entre Léon X et François I. — L'histoire qu'en ont faite MM. Dupuy.

Sur les questions qui concernent la dignité, les fonctions, et les devoirs de tous les ecclésiastiques, les bénéfices et les bénéficiers, les biens d'Eglise, les immunités et les priviléges des Eglises et des ecclésiastiques. — Le P. Morin, Traité des ordinations. — La Discipline ecclésiastique du P. Thomassin.

Sur les questions qui regardent la discipline extraordinaire de l'Eglise dans les offices ecclésiastiques. — Les Auteurs du IX^e siècle qui en ont traité recueillis dans un des volumes de la bibliothèque des Pères. — Le traité des Offices ecclésiastiques et de la correction de l'Antiphonier par Amalarius, avec le traité d'Agobard contre lui.

Parmi les modernes : Pamélius et Guillaume Durand : *De rebus liturgicis.* — Le Traité des livres ecclésiastiques des Grecs par Allatius. — La Liturgie de l'Eglise Gallicane, et la Préface de l'Ordre romain du P. Mabillon. — Les Liturgies et le Traité de la psalmodie du card. Bona. — Les liturgies de Bocquillot et de Grancolas. — Le traité des cérémonies de M. de Vert. — Le Traité de M. Renaudot sur les liturgies des Grecs, ajouté à la Perpétuité de la foi, et les Liturgies grecques qu'il vient de donner.

2. *Sur la Hiérarchie.*

De la primauté du Pape.— *Voyez* ci-dessus.

De la Distinction des évêques et des prêtres. *Voyez* Morin, De *Ordinationibus.*

Quand et comment s'est établie la subordination des évêques aux métropolitains, des métropolitains aux évêques et aux patriarches. Quel a été le fondement du partage des provinces et diocèses ecclésiastiques. — Quelles ont été les limites des patriarches. Le Pape a-t-il été le patriarche de tout l'Occident. — *Voyez* traité des primaties et des patriarcats, par le P. Morin. — Dissert. de MM. de Launoy et Valois sur le canon 6 du concile de Nicée. — Dissertations de M. Dupin sur l'ancien gouvernement de l'Eglise. — Les Traités de Sirmond, de Godefroy, de l'Eschassier, d'Alexandre, sur les provinces suburbicaires. — Emmanuel Schelstrate contre Edouard. — Stillingfleet, doyen de Londres, dans son traité de l'institution et de la forme des Eglises, des patriarches métropolitains, évêques; et Danola, Dissert. sur l'Eglise d'Afrique.

3. *Sur les apppellations au Saint-Siége.*

Les appellations des évêques ou des ecclésiastiques au Saint-Siége ont-elles été de tout temps en usage. Le droit établi en faveur du Saint-Siége par le concile de Sardique est-il un droit d'appellation. Est-il nouveau. A-t il été reçu en Orient. Quand l'a-t-il été en Occident. — *Voyez* les traités de Gerbais, Boileau, Lupus.

4. *Des jugements canoniques des évêques.*

Est-ce au Pape seul à les juger en première instance, ou en cause d'appel. Quelle est la jurisprudence établie sur ce sujet par la Pragmatique et le Concordat. — Voyez les ouvrages cités en l'article précédent; joignez y les Mémoires pour les quatre évêques sur la puissance ecclésiastique et temporelle.

De l'origine, l'institution et la dignité des cardinaux. — *Voyez* le Traité de Paul Cortèse sur les cardinaux; Traité de l'origine, de la dignité et de la prééminence des cardinaux, imprimé à Rome en 1612; Traité de l'origine du cardinalat, des évêchés, titres et diaconies de Rome per Panticinus; De l'origine des cardinaux, par M. de Sallo.

De l'origine du pouvoir et de l'autorité des légats. — Voyez le Traité des legats par M. de Sallo.

Questions sur l'autorité des évêques dans l'approbation des Réguliers. — Voyez les écrits des Jésuites anglais; la Défense de l'autorité épiscopale par MM. d'Angers et de Sens. Diverses censures de la faculté de théologie de Paris, qu'on trouvera dans les preuves de celles contre Jacques Vernant.

Les autres sont-ils de droit divin. Quels sont leurs droits à l'égard des Réguliers. — Voyez les œuvres de Guillaume de Saint-Amour; quelques Traités de Gerson et la préface qui est à la tête; diverses censures de la faculté de théologie de Paris, et les Traités sur l'obligation d'assister à la Messe de paroisse, ci-dessus.

5. *Sur la communion et confession pascale, aux curés.*

Que doit-on entendre par le propre pasteur auquel on doit se confesser à Pâques, suivant le concile de Latran. Voyez le livre de M. de Launoy sur le canon : *Omnis utriusque sexus*, qui épuise la matière.

6. *Sur la résidence des évêques et des pasteurs.*

Est-elle de droit divin. Tous les pasteurs y sont-ils obligés. Y a-t il des raisons qui puissent les en dispenser. — Voyez le Traité de Cajetan de la résidence des évêques; divers traités de Catharin sur le même sujet; deux Lettres de Gentien Hervet sur la résidence; ce qu'ont dit les historiens du Concile de Trente sur cette question agitée dans le concile; Traité de la résidence des évêques par Claude La Place; Traité de l'assistance des cardinaux à la cour de Rome, et de la non résidence en leurs évêchés par Thomas Campegge.

7. *Des devoirs et des mœurs des clercs.*

Voyez le Traité du Sacerdoce de saint Jean

Chrysostome; le Pastoral de saint Grégoire; le livre De la Considération, de saint Bernard; le Traité du Devoir de l'évêque, par Bellarmin; D'Espence, sur les Epîtres à Timothée et à Tite, et plusieurs autres livres des modernes, entre autres le livre de M. Godeau sur les Ordres.

8. *Sur le célibat des évêques, des prêtres et de ceux qui sont dans les ordres sacrés.*

Est-il de droit divin. A-t-il été observé dans la primitive Eglise. Quand la loi a-t-elle commencé à avoir vigueur en Occident. Quelle a été là-dessus la pratique de l'Eglise d'Orient. L'avis que l'on dit que Spiridion porta sur ce sujet au premier concile de Nicée est-il véritable. Est-il à propos d'abroger la loi du célibat des clercs qui sont dans les ordres sacrés. — Voyez le Traité de Thomas Campegge pour montrer qu'il ne faut point abroger le célibat de ceux qui sont dans les ordres sacrés; Traité de Jossé Clichtoue sur le célibat des prêtres; traité du célibat des prêtres par Nicolas Le Fèvre.

Sur les bénéfices et les revenus des ecclésiastiques en général. — Voyez le Traité des bénéfices de Fra Paolo et celui de Pierre Hallé; ce qu'en ont écrit Darlis et de Roie, l'Ancienne et la nouvelle discipline sur les bénéfices et bénéficiers, par le P. Thomassin.

9. *Sur la pluralité des bénéfices.*

Est-il permis d'avoir plusieurs bénéfices. — Voyez les Traités de M. Hauteserre et de La Place sur ce sujet; avec le traité *De singularitate beneficiorum* de M. Boileau; la Réponse de M. Vivant, et le jugement qu'en a porté M. Dupin dans sa Bibliothèque ecclésiastique du XVIII^e^ siècle.

10. *Sur les Commendes.*

Les commendes sont-elles permises. — Voyez le livre De l'abbé commendataire du P. Delfau, et ce qui a été écrit pour et contre ce livre; avec le traité intitulé: Défense des commendes et des curés primitifs.

11. *Sur la Régale.*

Le droit de régale est-il bien établi. Quelle est l'origine de la Régale. Est-elle attachée à la couronne. — Voyez le traité de Pinsson; ce qui en est encore rapporté dans les Preuves des libertés de l'Eglise gallicane; le traité de M. de Marca sur la Régale; les écrits de M. Caulet, évêque de Pamiers; le traité intitulé: La Cause de la régale discutée et examinée; et la Dissertation du P. Alexandre.

12. *Sur les Dîmes.*

Sont elles de droit divin. Quelle est leur origine. — Voyez les canonistes et deux Traités d'auteurs modernes des dîmes, dont l'un soutient qu'elles sont de droit divin; l'autre tient la négative, et deux livres des Revenus ecclésiastiques, par Hauteserre.

13. *De la Simonie.*

Les questions qui regardent les cas qui sont ou ne sont pas simoniaques, ont été traitées par les canonistes et les casuistes.

14. *Sur les ordres monastiques.*

Quelle est l'origine de la vie monastique. Quand les ordres monastiques ont-ils commencé. — Voyez les auteurs indiqués ci-dessus sur les Thérapeutes; Hauteserre, De l'origine de l'état monastique.

Quelles ont été les règles des anciens moines; comment vivaient-ils, et quand les différents Ordres monastiques ont-ils été établis en Orient et en Occident. — Voyez les Règles anciennes, et les Recueils qui en ont été faits par Lucas Holstenius, et Heiffen sur les suites monastiques; le P. Mabillon dans ses Préfaces sur les siècles Bénédictins et dans son Histoire; le P. Martène *De antiquis ritibus monachorum.*

Quelle est l'origine des chanoines réguliers. Quand ont-ils commencé. Quels sont leurs droits et prérogatives. — Voy. les Traités du P. Fronteau, Desnos, du Moulinet, Dantecourt, Lelarge, Duval, chanoines réguliers, et les Factums des Bénédictins sur la dispute de l'antiquité et de la préséance entre les chanoines réguliers et les Bénédictins; la lettre du Monachisme de saint Augustin, par M. Ferrand; M. de Tillemont dans la Vie de saint Augustin.

15. *Des religieuses.*

Quelle est l'antiquité des communautés de filles qui font vœu de virginité. Etaient-elles cloîtrées. A quel âge leur donnait-on le voile. — Voyez les Traités de saint Cyprien, de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome, de saint Jérôme sur la Virginité ou sur les Vierges; Traité de Bécherel sur la Virginité, dissert. du P. Fronteau de la Virginité honorée, savante et ornée.

Sur la clôture des religieuses. — Voyez les Factums faits par M. de Grenoble et par les religieuses de Montfleury.

Des dots des religieuses. — Voyez le Traité sur ce sujet composé par MM. Hermant et Arnauld, qui épuisent la matière.

16. *Sur les vœux.*

Quand a-t-on commencé à faire les trois vœux; Sont-ils permis et louables. — Voy. là-dessus les controversistes; le Traité du P. Théophile Raynaud dans son 17^e^ tome.

Quels sont l'origine, les progrès, les règles et les constitutions des Ordres monastiques et réguliers. — Nous allons voir sur ce sujet un ouvrage complet qui renfermera tout ce qu'on en peut dire, composé par le P. Hélyot, sous le titre d'Histoire des Ordres monastiques religieux et militaires; il y en a 4 vol. publiés et les suivants qui paraîtront. (L'auteur mourut en 1716 lorsqu'on imprimait le V^e^ volume.)

17. *Sur les jeûnes.*

Quand a commencé la loi pour observer certains jeûnes réglés. Le jeûne du Carême est-il de tradition apostolique. De combien de jours était anciennement, dans différentes églises, le jeûne du Carême. — Voyez le traité des jeûnes du P. Thomassin, et M. Dupin dans sa réponse au P. Petit-Didier.

18. *Sur les fêtes.*

Quand a-t-on commencé à observer, parmi les chrétiens, les fêtes par une cessation de toute œuvre servile. Quand ont commencé les fêtes des saints et les fêtes des mystères. Quelle a été l'institution de chacune et en quel temps. — Voy. le Traité de Jacques Gretser des fêtes des chrétiens; Traité des fêtes par le P. Thomassin; Baillet, Vie des Saints.

Est-il en la disposition des évêques d'augmenter ou diminuer les fêtes. — Voyez le Traité de la Diminution des fêtes par M. de Bassompierre, évêque de Saintes; M. Thiers dans son livre *De imminutione festorum.* (Ce dernier livre a été mis à l'index *donec corrigatur.*)

19. *Des temples et des églises.*

Les anciens chrétiens ont-ils eu des lieux d'assemblée appelés Temples. Ont-ils donné le nom d'autels à la table sur laquelle ils offraient? Quelle a été la disposition des anciens temples. — Voyez Bellarmin, des Temples; Léon Allatius, des temples des Grecs; le P. Mabillon dans ses préfaces sur les liturgies.

20. *Théologie morale dogmatique.*

Sur toutes les questions. — Voyez la Seconde Seconde de saint Thomas; la Théologie morale de de Merbes et celle de Grenoble.

Sur les cas de conscience. —Voyez quelques bons casuistes comme Tauler, Comitolus et quelques autres qu'il faut encore lire avec précaution ; les Cas de conscience de M. de Sainte-Beuve ; Dictionnaire des Cas de conscience, nouvellement imprimé.

Sur la probabilité. — Voy. les Traités de Mercerus, de Fagnanus, de Wendrock et de Fabri, du P. Thyrsis de Gonzalès, général des Jésuites, et du P. Gilbert, jésuite. Ces deux derniers sont très-bons et contraires au système de Fabri, et de la plupart des autres Jésuites.

21. *Sur l'usure.*

Est-elle défendue par le droit divin; toute usure est-elle défendue? V. Legros, Traité de de l'usure par Charles Gaitte, docteur en théologie de la Faculté de Paris ; le traité de la pratique des Billets par le Correur ; Réfutation de ce traité par M. le Maire, et plusieurs autres écrits.

22. *De l'aumône.*

L'aumône est-elle de précepte. En quel cas le précepte de l'aumône oblige-t-il. — Voy. les Traités de saint Clément d'Alexandrie, de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome, et d'autres anciens sur l'aumône, dont les témoignages sont recueillis dans le Traité de l'aumône chrétienne et ecclésiastique de feu Ant. Le Maistre; M. de Bernutes, maître des requêtes ; M. Thierry dans son traité intitulé l'Avocat des pauvres, et plusieurs autres auteurs qui ont traité de cette matière.

23. *Sur les Spectacles.*

Est-il permis aux chrétiens d'assister aux spectacles et d'aller à la comédie. Voy. le Traité de M. le prince de Conti sur la comédie ; Dissert. sur les spectacles du théâtre, par l'abbé d'Aubignac ; Défense du Traité du prince de Conti sur la comédie et les spectacles par Joseph Voysin ; Traité de la comédie par M. Nicole. Cette question a été agitée depuis quelque temps à l'occasion d'un écrit composé par le P. Caffaro, théatin, pour justifier la comédie ; MM. Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Dubois, Gerbais, le Brun, La Grange, Pégurier l'ont refuté. Voy. leurs écrits, et le Traité des spectacles de M. du Guet.

24. *Sur la Spiritualité.*

De quelle utilité est l'oraison mentale. En quoi consiste la vraie prière. Que doit-on penser de l'oraison de quiétude et purement contemplative. Peut-on prétendre, quand on est parvenu à l'état de souveraine perfection, s'en tenir à l'oraison de quiétude, négligeant tous autres moyens, et sans aucune réflexion sur soi, ni aux mystères? est-il permis d'être indifférent sur son salut, et d'acquiescer à sa damnation, si Dieu le veut ; l'amour parfait de Dieu doit-il être entièrement désintéressé. — Voy. le Traité de l'oraison de M. Nicole ; les Traités de M. Nicole et de Grancolas contre le quiétisme; tous les écrits, instructions et ordonnances faites à cette occasion par MM. de Meaux, de Paris, de Chartres et de Cambrai ; le jugement du Pape et les procès-verbaux d'acceptation de son décret dans les assemblées provinciales des évêques de France.

25. *Sur la prédication.*

Voy. la Rhétorique de l'Eglise, par Grenade, la Rhétorique des prédicateurs traduits d'Augustin Valerio, évêque et cardinal, par l'abbé Dinouart, et l'excellente préface de l'abbé Colin, qui est à la tête de sa traduction de l'Orateur de Cicéron et l'Eloquence du corps, ou l'action du prédicateur, par l'abbé Dinouart, 2e édition. Lire saint Chrysostome, saint Léon, saint Grégoire le Grand, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Bernard, les meilleurs écrivains sur la morale chrétienne, et avant tout la Bible.

Sur les fonctions publiques des ministres et les actes qui y sont relatifs. Le Manuel des pasteurs, par l'abbé Dinouart, 2e édition en 3 vol.

26. *Sur les superstitions.*

Voy. Histoire critique des pratiques superstitieuses, par le P. Brun de l'Oratoire, 4e vol. in 12 (figures).

Nota. Il y a encore une infinité d'autres questions que l'on peut proposer sur la morale, mais comme cela nous mènerait trop loin, nous renvoyons là-dessus aux casuistes qui ont traité ces matières, particulièrement à la Morale de Grenoble, à celle de de Merbes et du P. Alexandre, aux Cas de conscience de Sainte-Beuve et au nouveau Dictionnaire des cas de conscience.

CATALOGUE

Des principaux et des meilleurs commentateurs sur l'Ecriture sainte, avec le choix des principaux traités qu'il faut voir sur cette matière. Tiré du *Dictionnaire* de Dom Calmet.

Sur la Genèse.

Sur l'auteur du Pentateuque, Noel Alexandre, Frassen, Dupin, Salomon, Deyling. —Malvenda, de Paradiso voluptatis, in-4. Malvenda était savant et approfondissait ce qu'il traitait. Souvent, il est un peu diffus.—Histoire générale, ou Questions de la Genèse en forme de lettres par M. de Hauteville, docteur de Paris, 2 vol., ouvrage assez peu utile. — Abraham, in Pharo, de loco paradisi. (Il croit que le paradis terrestre était dans la Palestine.)– Sur les Préadamites et la Peyrère, Simon, tom. II, ép. choisies. Lettres 1, 2, 3, 4. — Gigantomachie et Gigantologie de Riolan. — Drusius de mandragoris, in Criticis sacris. — Le Pelletier, Arche de Noé. — Abram, de benedictionibus Noé. — Ejusdem de divisione Linguarum. — Histoire véritable de géant Theutobochus, *Paris*, 1613. (ouvrages publiés en ce temps-là pour et contre les géants, par Guillemeau et Halicot, tous deux médecins. — Explications physiques (Essais d') sur le 1e chap. de la Genèse, par M. de Saint-Rambert, à Utrecht (il tâche d'expliquer la création du monde suivant les principes de Descartes.) — Martin Delrio, sur la Genèse. (Les ouvrages de Delrio sont remplis d'érudition.) — Le commentaire de Pérérius sur la Genèse peut tenir lieu de plusieurs. — Nicolas Abram, jésuite lorrain du diocèse de Toul, a composé plusieurs ouvrages, entre autres : Pharus Veteris Testamenti, seu Sacrarum Quæstionum x, libri XV, *Paris*, in folio. (Cet ouvrage est bien écrit, savant et solide ; l'auteur possédait les langues grecque et hébraique, et les belles lettres, dont il a donné plusieurs commentaires. Son Pharus

est estimé, et il traite les questions à fond. Nous parlerons de lui en plusieurs endroits.) — Bonfrérius est excellent sur le Pentateuque.

Traités et Dissertations sur l'Exode.

Vie de Moise, par Gaulmin.—Dissertations sur les noms de Dieu : EL, SADAI, et JEHOVAH, dans Calmet, — Spencerus, De Legibus Hebræorum, *Cambridge*, in-fol. (savant et fort profond.) — Selden, De diis Syris.—Fortunati Schacci Mirothecium (Cet auteur a traité savamment de toutes les onctions dont il est parlé dans l'Ecriture. — Saumaise, et Bochart, De Manna. — Scaligerus, De Decimis, dans les Grands Critiques. — Saint Jérôme, De ephod et teraphim, ad Marcellam. — Bochart, dans ses remarques sur le Poëme de Saint-Amand, rapporte plusieurs choses curieuses sur l'Exode.

Sur le Lévitique.

Sur les animaux purs et impurs. Bochart, De animalibus. — Dissertation sur la lèpre (Calmet). — Selvenus, De diis Syris. — Dissert. sur Moloch. (Calmet.)

Sur les Nombres.

Dissert. sur Béelphégor et Chamos. (Calmet.) — Vagenseil, De uxore adulterii suspecta. — Mœbius, De serpente æneo.

Sur le Deutéronome.

Perizonius, De Constitutione divina super conducenda fratris uxore defuncti. — Sur le divorce (Calmet). Estius, De pugna Michaelis cum diabolo, pro corpore Mosis.

Sur Josué.

Serrarius, (Excellent.) — Calmet, sur le commandement de Josué, qui arrêta le soleil. — Abarbanel, De miraculosa statione solis. — Saint Jérôme, De terra Promissionis, epist. ad Dardanum, et Epitaphium Paulæ.

Sur les Juges.

Abram, Chronologia judicum, in Pharo. — Marsham, sur le même sujet. — Calmet, sur le vœu de Jephté. — Mayer, De vulpeculis Samsonis. — Albert Veil, De idolo Michæ.

Sur les Rois et les Paralipomènes.

Sanchez ou Sanctius, un des plus excellents commentateurs que Calmet connaisse. — Concordia Regum et Paralipomenon, par un ecclésiastique de Chartres. — Calmet, Divinités des Philistins. — Hamberger, Calmet, Bochart, sur le serment de David (Reg. XXV) : *Si reliquero mingentem ad parietem.* Bochart, De Animalibus sacris, lib. II, cap. 50, pag. 675. — Allatius, De engastrimutho, syntagma, in Magnis Criticis. — Samuel Bochart, De Absalon capillis ; — Le Pelletier de Rouen, Journal de Trévoux, 1702. (Août.) — Calmet, sur les richesses que laissa David à Salomon. — Calmet, sur l'origine des temples. — Description du Temple, par Josèphe, Villalpande et Arias Montanus, dans la Polyglotte d'Anvers. — Huet, Navigations de Salomon. — Calmet, Sur le salut de Salomon. — Calmet, Dissertation sur la demande que fait Naaman à Elisée. — Calmet, Sur la défaite de Sennachérib.— Bochart, ad IV Regum, cap. XVI, vers. 20 : *Utrum quis anno x valeat liberos procreare.* tom. II. *Geogr. Sacræ*, pag. 920 edit. Leydensis, 1710. — Calmet, dissert. sur les officiers de la cour des Rois de Juda.

Sur Esdras et sur Tobie. — V. Dom. Calmet.

Sur Judith. — Voyez Abram, in Pharo.

Sur Esther. — Voyez Raban Maur et Schickardi, De festo purim.

Sur Job.

Pineda et Vavassor jésuites, et Mercier ou Mercerus, sont très-estimés. — Calmet, Sur la maladie de Job. — Muller, De angelorum concilio. — Pineda, De morbo Job. — Seuzel, De Phœnice ave contra Fellium.

Les Psaumes.

Simon de Muis est très-bon ; il manque à son ouvrage des Prolégomènes.—Bellarmin met beaucoup d'onction et de piété. — Jansenius de Gand, sur les psaumes, est estimé. — L'ouvrage de M. Ferrand est assez travaillé, mais il n'a rien de singulier. — Gagnæus est très-bon. — M. Bossuet a donné un ouvrage fort court, mais fort exact sur les psaumes. — M. Dupin a mis dans le sien ce qu'il y a de meilleur dans M. de Muis. — Sur l'auteur des psaumes, préfaces de MM. Bossuet, Dupin et Calmet. — Calmet sur *Sela* et *Lamnascach.* — Villemer, De oculo filii. — Frischmutz, De Messia in sepulcro non relinquendo. — Pfeiffer, De Dæmonio meridiano sur le psaume XC, 5, 6. — Bochart, in hæc verba : *Tecum principium in die*, etc. — Lettre critique sur les enchantements des serpents parmi celles de MM. J.... imprim.m 8 à Amst. 1715, etc.

Sur les Proverbes.

Jansénius d'Ypres a fait un fort bon commentaire sur les Proverbes. — Préface de Calmet sur ce livre. — Le même, si les anciens législateurs et philosophes ont puisé leurs lois et leur morale dans l'Ecriture.

Sur l'Ecclésiaste.

Pineda est excellent sur ce livre. — M. Auguste de Thou en a fait une paraphrase en vers. — Préface de Calmet.

Sur le Cantique des cantiques.

Préface de Sanctius sur ce livre ; celle du P. Calmet et l'article du mariage des Hébreux. — Deilingus, De rege Salomone nuptiarum die coronato. — Bochart, nouvelle édition, III^e^ tome, pages 866 et 916.

Sur le livre de la Sagesse.

Bossuet et Bellegarde, préfaces de Cornelius a Lapide. — Dissertations de Calmet, 2 tomes de la Bibliothèque des auteurs grecs, par M. Fabricius, tom. III, chap. 29.

Sur l'Ecclésiastique.

Cornelius a Lapide peut presque tenir lieu de tous les commentateurs sur ce livre. M. Bossuet a composé sur ce livre un commentaire succinct, mais fort bon.—Préfaces de Calmet et de Cornelius a Lapide. — Serrarius ad Epistolam S. Bonifacii. — Drusii Scholia in Proverbia Ben Sirach, in Magnis Criticis.

Sur les prophètes et sur Isaïe en particulier.

On trouve dans les ouvrages de saint Clément d'Alexandrie, des recueils tirés des Ecritures prophétiques, où il ne se borne pas aux écrits des prophètes. Il y cite indifféremment les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et les explique sans suivre aucun ordre. On doute que cet écrit soit de saint Clément d'Alexandrie. On conjecture que ce pouvait être un des Recueils tirés de Tatien, ancien hérétique valentinien. Voyez la nouvelle édition de saint Clément d'Alexandrie par Potterus. — — Saint Jérôme a composé 18 livres sur tout Isaïe. Tout le monde sait qu'entre les Latins, personne n'a mieux réussi que saint Jérôme dans l'explication littérale de l'Ecriture, et que ses Commentaires sur les prophètes sont ses meilleurs ouvrages. Ses préfaces surtout sont excellentes. — Forerius ou Foreiro, de l'ordre de saint Dominique, a composé un vaste Commentaire sur Isaïe, qui est bon. — Deylingus, De origine vaticiniorum in gente Hebræa, Cornelius a Lapide, Calmet, Dupin et Perron, sur les prophètes. — Dodwel, Epistola 2. De Sybillis

Theologicis. — Bovillus, De visione Domini exercituum. — Loehmer, in hunc locum Isaiæ : *Ecce virgo concipiet.* — M. Bossuet, dans sa Dissertation sur le même sujet, imprimée à Paris, en 1704. — Dissert. de M. Roger, archidiacre de Bourges, sur le même chapitre, in 8°, *Paris*, 1713. — Vavassor et Rigault et Calmet, de forma Christi. — Recueils de dissertations critiques, imprimées à Paris, chez Wit, in-4°, 1715. — M. Boileau, doyen de la Sainte-Chapelle, a fait une Dissertation pour prouver que Jésus-Christ était petit. Je ne sais si elle est imprimée. — Sclevog et Daurus, De doloribus Messiæ.

Sur Jérémie et Baruch.

Voy. Ferus, Maldonat, Luc de Bruges, a Lapide, Hagius de Poméranie. — Calmet, dissert. où l'on examine si l'Arche d'alliance a été remise dans le deuxième temple après la captivité de Babylone. — Calovius, De Selenolatria, seu adoratione lunæ, ad Jeremiæ 7, 18, 44, 17. — Calmet, sur le même sujet.—Witsius, de Rechabitis. (Auteur protestant.) — Calmet, sur le même sujet. — Bartoloccius, sur le même sujet. — Dissertations sur Baruch, Calmet et Fabricius. Il cite une chaîne grecque sur Jérémie et Baruch, imprimée à Lyon, in-folio, par les soins de Mich. Ghislerius, avec le Commentaire de cet auteur. — Voy. aussi M. Huet, Demonstratio evangelica, propos. 40.

Sur Ezéchiel.

Jérôme Prado et Baptiste Villalpand, tous deux Jésuites, travaillèrent pendant seize ans, aux dépens de Philippe II, à expliquer les 26 premiers chapitres, et les 31 derniers d'Ezéchiel qui concernent le temple. Leur ouvrage est imprimé en 3 vol. in-folio à Rome, en 1596. — Junius, Polanus et Drusius, protestants, sont estimés sur Ezéchiel. — Clodius, De magia sagittarum. — Dissertations de Calmet. — Deylingi Dissertationes variæ.

Sur Daniel.

Hector Pintus, Cornelius a Lapide; et sur les 70 semaines de Daniel; Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Jérôme, Petau et Calvisius, dans leurs ouvrages de chronologie. — Hardouin, chronologie de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Marsham, canon égyptien. — Nicolas Abram, in Pharo Veteris Testamenti. — Ejusdem, Darius Medus, in Pharo Veteris Testamenti. — Sur l'authenticité de l'Histoire de Susanne; voyez la lettre d'Origène à Jules Africain. — Hieronymi Præfatio in Danielem. — Pererius.

Commentaires et dissertations sur les petits prophètes.

Ferus sur Jonas. — Eckius sur Aggée. — Jansénius d'Ypres, sur Habacuc et Sophonie, à la fin de son Commentaire sur les livres sapientiaux. — Augusti Thuani Paraphrasis in Joel, Amos, Abdiam, etc. — Ribera, en général, sur les 12 petits prophètes (très-estimé). — Steuber, De conjugio Oseæ cum meretrice, in Theologico Thesauro. — Calmet, Sur le poisson qui engloutit Jonas. — Saint Augustin, Sur le même sujet, épître 102, nova editio. — Calmet, Sur l'idolâtrie des Israélites dans le désert. — Calovius, de Arbelæ destructione.

Sur les Machabées.

Raban Maur et Serrarius. — Dissertations sur les médailles hébraïques, à l'occasion de ce passage (I. Machab. xv, 6) : *Permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua.* Recueil de dissertations in-12, *Paris*, 1715. — Drusius, de Hasidæis. — Calmet, De la Parenté des Juifs et des Spartiates. — Huet, Sur le même sujet, Demonstratio evangelica, prop. 4. — Stephanus Morinus, De eodem argumento.

Commentaires et dissertations sur les Evangiles et sur S. Matthieu en particulier.

—L'ouvrage imparfait sur saint Matthieu est d'un auteur ancien, mais différent de saint Chrysostome. — Les plus célèbres modernes sont : Tostat, Salmeron, en 11 vol. in-fol.; Barradius, 2 gros vol. in-fol.; Jansénius de Gand. (Ces auteurs sont moins des commentateurs que des conciliateurs des Evangiles. Salmeron a un talent particulier pour adapter les paraboles; Barradius excelle dans la morale; Jansénius dans la solidité des explications.) — Maldonat est excellent. Sa meilleure édition est de Pont-à-Mousson, in-fol., 1596.—Le Fèvre d'Etaple, Gagnée, Holden, Guilland, Hentenius, Forerius, Jean de Louvain, Ferus Palattus, Charles de Veil, sont estimés sur saint Matthieu.—Heinsius a écrit : Exercitationes in Novum Testamentum, et : Aristarchus sacer, où l'on trouve quantité de bonnes choses sur le Nouveau Testament.—Voyez aussi les auteurs qui ont écrit la vie de Jésus-Christ, comme Ludolphe, chartreux habile et pieux.—Ramiresii Observationes in varia loca Novi Testamenti.—Alexandri Mori in Novum Testamentum Notæ. — Possini, societ. Jesu, Spicilegium Evangelicum. — M. Fabricius vient de donner ces auteurs dans un in-8. à Hambourg, 1712, parcequ'ils étaient rares, et qu'ils méritent d'être connus. — Saint Jérôme, Epître à Hédibée, répond à douze questions sur saint Matthieu. Dans celle à Algasie, il répond à onze. — Dissertations de Calmet sur plusieurs endroits de saint Matthieu.—Salazar, Roden, Leichnerus. De Magis. —Kœnig, De ritu portandi calceos. Voyez les auteurs qui ont écrit De calceo antiquo, comme Benoît Baudouin, et Byneus, De Calceis Hebræorum. — Greisseing, Sal infatuatum. —Stolberg, De Angariis veterum. — Le même, De Battologia precum.—Sur le péché contre le Saint-Esprit, saint Jérôme, Epist. ad Marcellam.—Cappelli, Corban, dans les grands critiques. — Nicol. Faber, de peccato in fratrem.—Littelius, De camelo per foramen acus.—Sur la dernière Pâque, Paul de Burgos, Louis de Léon, M. Toynard, Tillemont, Lamy, Hardouin : Calmet, Bessin, le P. Mauduit dans ses Analyses, Cloppenburg, etc.—Sur les obsessions, etc., Deyling, Calmet.—Buxtorf, De lotione manuum Judaica ante et post cibum.—Bartholinus, De Cruce, vino myrrhato, corona spinea, sudore Christi sanguineo. — Chifflet, De linteis sepulcralibus.—Bynæus, De passione Christi.—Calmet, sur la résurrection des SS. Pères, sur les ténèbres, sur la lettre de Pilate à Tibère.

Concordes ou Harmonies des Evangiles.

—Tatien, hérétique des premiers siècles.—Victor de Capoue, Ammonius, Théophile d'Antioche, Eusèbe de Césarée, saint Augustin, Juvencus, ont fait des Concordes. — Gui de Perpignan, Ludolphe, P. Lombard, Jean Gerson, Comestor, Simon de Casia, Jean Hus, ont fait des espèces d'harmonies qui se sentent du mauvais goût, du peu de délicatesse et du défaut d'exactitude de leur siècle.—La Concorde attribuée à M. Arnauld est courte et fort estimée.—Cornélius Jansénius de Gand, le P. Lamy et le P. Perron ont fait aussi des Harmonies. — Celle de Lightfoot est estimée.—Celle de M. Toynard est bonne.—Celle de M. le Roux, curé d'Andeville, in 8. est commode. — Plus de 60 autres, comme Mercator, Becillus, Beauxamis, le P. de la Haye, Osiander, Vossius, Gouet, du Vivier, etc., ont fait des Concordes.

Sur saint Marc.

On a publié, sous le nom de saint Jérôme, un Commentaire sur saint Marc, indigne de ce Père. Il est différent du Commentaire sur les quatre évangélistes, aussi attribué à ce Père. — Presque les mêmes que sur saint Matthieu.—Préfaces de Cor-

nelius a Lapide, sur saint Marc, où il parle de l'original de ces évangélistes, qu'on prétend conserver à Venise.—Voerger, Conciliatio Marci et Joannis super horam qua crucifixus Christus (*Marc.* xiv, 25). Voyez sur ce sujet les commentateurs et le Nouveau Testament de M. Mille.—Deyling, De tempore ficuum.

Sur saint Luc.

Tertullien, liv. iv. Contre Marcion, s'étend beaucoup sur saint Luc. — Saint Jérôme, Epistola ad Damasum, explique la parabole de l'enfant prodigue. —Sur la personne et l'Evangile de saint Luc, voyez les commentateurs et M. de Tillemont, Histoire Ecclésiastique.—Braun, De Tetrarchis.—Deyling, De triplici, duplici, ac unica Maria.—Anquetin, Dissertation sur les trois Maries, Paris, in-4, 1699.—Calmet, Mauduit, Perron, Tillemont, Baillet, Balthazar, Sorio, Mauconduit, Clictoveus, Faber Stapulensis, Casaubon in Baronium, ont écrit sur le même sujet.—Manière de concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ.—Lettre d'Africanus à Aristide dans Eusèbe, liv. hist. chap. 7; saint Augustin, liv. iii, De consensu, et liv. iii Retractat. cap. 7.—Maldonat, in iii Lucæ.—De Marca, de Stemmate Christi.—Dissert. du P. Mauduit sur la généalogie de Jésus-Christ.—Bollandistes, in Propylæo Maii.—Tillemont, Note sur saint Joseph, et Calmet. — Muller, De Sabbato Deutero-proto (Luc. vi, 1). — Scaliger. De Emendatione temporum, liv. vi; Casaubon., in Baronium; Lightfoot in Lucam; Toynard, Capet et Cloppenburg ont écrit sur le même sujet. — De sudore Christi sanguineo; Vivès, tom. II, pag. 258. C'est un Office entier en l'honneur de ce mystère. Les Matines, la Messe et toutes les Heures, sont de la composition de Vivès. Il y a joint un sermon en latin. Bartholin, dans son livre De Cruce. On a une belle thèse de M. Fagon, médecin, où il examine si la sueur de sang est un effet de force ou de faiblesse de tempérament. Calmet a fait une Dissertation sur le même sujet. Bartoloccius, cur Christus adhuc puer voluerit ad diem Paschæ ad templum ascendere, Bibliotheca Rabbinica, pag. 132.

Sur saint Jean.

— Drutmar, moine de Corbie; saint Chrysostome, Théophylacte.—L'abbé Rupert, Férus, Maldonat, Guillandus, etc., ont écrit sur saint Jean. —Deylingus, Saubert, De voce Λόγος.—Le P. Baltus, Défense des SS. Pères, accusés de platonisme. —Matth. Hostus, de 6 hydriarum capacitate. — Lancelot, ad calcem Bibliæ Vitré, in-fol. pag. 88, de eodem argumento.—Si Nathanael est le même que saint Matthieu; Calmet, Commentaire sur saint Matthieu (x, 2), et Rupert, Tostat, Jansénius, Cornelius a Lapide, Hammond. — Deylingus, De jure gladii Judæis adempto.—Sagittarius, De lancea qua perforatum Christi latus.—Quendsted, De Vulneribus Christi.—Byneus a fort bien traité toutes les circonstances de la Passion de Jésus-Christ. —Sur la mort de saint Jean, on peut voir tout ce qu'en a écrit pour et contre, Georges de Trebizonde, Opuscul. *Basileæ* impress. 1545.—Malvenda, De Antichristo, lib. ix, cap. 11.—Fabricius, Notes sur la vie de saint Jean, par Abdias. — Ambroise Catharin et Calmet, sur le même sujet.

Sur les Actes des apôtres.

— Fromond a fait un excellent Commentaire sur les Actes, — aussi bien que Barthélemy Petri, professeur de Louvain. — Sur les Actes, Erasme, Valla, Luc de Bruges, ont leur mérite, aussi bien que Ferus, Novarinus, Piseus, Nicolas Dubois et Sylveira.—Pearson, Annales Paulini.— Lightfoot, Horæ Hebraicæ.—Cappel, Historia apostolica. — Flavius, de Regno Dei. — Gronovius, sur la mort de Judas le traître. — Calmet, Elections par le sort. — Bovillus. de viso a Stephano Christo sedente a dextris Dei. — De Tabernaculo Moloch, Schwabius.—Spencer, de legibus Hebraicis, et Calmet. — Calmet, sur le baptême au nom de Jésus. — Dorscheus, de sanguine et suffocato. — Alexandri, Dissert. in Novum Testamentum. — Calmet, sur Simon le Magicien. — Idem sur l'inscription de l'autel d'Athènes. — Eckard, Athenæ superstitiosæ. — Siberius, De voce diipetes, Jovis proles, Act. xix, 35. — Schulin, De Diana Ephesina.

Commentaires sur toutes les Epîtres de saint Paul.

Outre les SS. Pères, Estius et Fromond sont les plus estimés. — Hasselt, le Fèvre, Titelman, Salmeron, a Lapide. Valla, Erasme, Luc de Bruges, sont aussi très estimés. Les analyses du P. Mauduit, les Explications de Carrières, la Paraphrase de Godeau, celle d'Erasme, celle de Riclot sont estimées.

Sur l'Epître aux Romains.

— François Tolet, jésuite, est fort estimé, aussi bien que Naclantus. — Pérérius est un des meilleurs. — Louis de Dieu, la capacité de cet auteur est connue. — Calmet, Sur la Réprobation, Prédestination, sur les effets de la Circoncision, si les gentils ont pu être sauvés, sans foi et sans baptême. — Nécessité de la foi pour être sauvé, *Paris*, in-8°, 1701. — Danhaver, De gemitu creaturarum. — Deyling, De votivo anathemate.

Commentaires sur les deux Epîtres aux Corinthiens.

Pérès, Fromond, Valle, Luc de Bruges, Pricæus ont écrit dessus. — Mayer, De nominibus placularibus. — Grades, Muller, Deyling, Calmet, sur le baptême pour les morts. — Deyling; Kindler, *ad bestias pugnavi Ephesi* (I Cor. xv, 32). — Baronius ad ann. 55, et Calmet sur le même sujet. — Bovillus, De Raptu Pauli in paradisum,

Sur l'épître aux Galates.

— Claude de Turin, Bremius, Battus, Sasbout, etc. — Préfaces sur cette épître. — Si Céphas est le même que saint Pierre; Hardouin, Boileau, Calmet, Deyling. — Sur la Dissimulation de saint Pierre, saint Jérôme, et saint Augustin, dans les Epîtres qu'ils se sont écrites l'un à l'autre dans la nouvelle édition de saint Augustin, Epître 20, 40, 71, 72, 75-80, 82. — Deyling, *Stigmata J. C. in corpore meo porto.*

Sur l'Epître aux Ephésiens.

Saint Jérôme, Sasbout, Vasquez, Naclantus. — Tobie Eckard sur les paroles : *Secundum principem potestatis hujus aeris.* — Deyling in Ephes. vers. 18, De hymnis a Christianis decantandis.

Sur l'Epître aux Philippiens.

Les mêmes commentateurs.

Sur l'Epître aux Colossiens.

Quiros, Jésuite, et les autres. — Nieremberg, sur ces mots, Coloss. iii, 2 : *Non est Barbarus neque Scytha*, etc.

Sur l'Epître aux Thessaloniciens.

Vasquez, etc. — Sur le ii^e^ chap. de la II^e^ aux Thessaloniciens, voyez Grotius, dissertation sur les endroits qui traitent ou que l'on croit traiter de l'Antechrist, et Simplicius Verinus, autrement Saumaise, qui a écrit contre Grotius sur ce sujet. — Voyez encore sur le même sujet Hippolyte Fronto ou P. du Moulin, et Henry Morus, dans la Synopse des critiques. — Sur l'Antechrist, il faut voir Hippolyte martyr, évêque de Porto. On a sous son nom deux discours qui regardent l'Antechrist, mais le second n'est pas de lui. Il faut voir la dernière édition par M. Fabricius. — Malvenda, de Anti-

Christo, *Romæ*, in-fol. — Calmet, Sur la fin du monde. — On a imprimé à la fin de la Vie de M. de Tillemont, une dissert. qu'il a faite sur l'état du monde après la résurrection. — Calmet, sur la résurrection des morts.

Sur les deux Epîtres à Timothée.

Claude D'Espence, Jean de Louvain, Magalian et Louis de Sotomajor, Jésuites. — Danæus a écrit sur la première. Gothofredus a fait de savantes dissertations sur le chap. III, vers. 15 et 16 de la même Epître. — Langius, De Genealogiis nunquam finiendis. — Pictetus, De magno pietatis Mysterio. — Bosius, De juvenilibus cupiditatibus. — Deilingus in II Tim. 4, 6, 7 : *Ego enim jam delibor.* — Masius, De pallio Pauli, II Tim. IV, 13.

Sur l'Epître à Tite.

Magalian, D'Espence, Gopylus, Sasbout. — Préfaces sur cette Epître.

Sur l'Epître à Philémon.

Saint Jérôme, saint Chrysostome, Pamelius, Feuardent.

Sur l'Epître aux Hébreux.

Ribera, Viegas, Sasbout, De Palatio, ont écrit avec succès sur cette épître. — Tena est fort estimé. — Deylingus, *in Hebr.* III, 1, 2 : *Considerat Apostolum et Pontificem confessionis nostræ Jesum.*

Sur les Epîtres canoniques.

Cassiodore, Jean de Louvain, Gagnée, Serrarius, Feuardent, Bartholomæus Petri à la suite d'Estius. — Sur la 2e épître de saint Jean, voyez J. Baptiste Folengi. — Sur saint Jude, Barthélemi Petri, Quiros, Dubois, Louis de Dieu, etc. — Calmet, sur le voyage de saint Pierre à Rome. — Usserius, De urbe Roma Babylone. — Kesler, De malorum angelorum Tartaro (II Petr. II, 4.) — Sur le passage de saint Jean, des trois témoins, I Ep. ch. V, vers. 7. Calmet, M. Roger, M. Mille, le P. Alexandre, Selden, etc.— Sur la mort et la sépulture de Moïse, à la tête des épîtres canoniques, Bachman, Hensel, De eodem argumento. — Vie de Moïse par M. Gaumin, et les Apocryphes de l'Ancien Testament, par M. Fabricius.

Sur l'Apocalypse.

Victorin, de Petau, ville de l'ancienne Pannonie, explique l'Apocalypse suivant l'hypothèse qui s'entend du jugement dernier. — Hippolyte, André et Arétas, Primasius, etc., ont écrit là-dessus. — Joachim, abbé, a joint ses visions à celles de saint Jean, et a prétendu seul avoir la clef de ce divin livre ; mais il n'a pas eu l'avantage de persuader tous ses lecteurs. — Cornelius a Lapide est excellent sur l'Apocalypse. — Salmeron n'y trouve que la description des premiers temps de l'Eglise, etc. — Pérérius a expliqué solidement les huit premiers chapitres de l'Apocalypse. — Fromond et Daniel Hervée sont connus. — Viegas est moral. — M. Bossuet a donné un Commentaire sur l'Apocalypse, où il explique historiquement les principales visions de l'Apocalypse. — M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, a donné depuis ce temps un commentaire dans le même goût avec quantité de figures (1). — M. Toubeau a composé dans le même plan une Explication de l'Apocalypse, in-8°, Bourges, 1692.—M. Dupin a donné en 1714 une Analyse de ce livre. — Clef de l'Apocalypse par Aubert de Versé, Paris, 1703, 2-vol. in-8°. (Il croit que la mort et l'apothéose de Jules César sont comme le dénouement de ce livre. Il dit que l'Apocalypse a été écrite sous Néron, qui envoya saint Jean à Pathmos. Voyez Louis de Dieu, et Campege Vitringa, qui a fait la Critique du système de M. Bossuet sur ce livre. — Basel, De Alpha et Omega. — Rud, Roth. De Nicolaitis. — Dupin, sur les millénaires et le jugement dernier. — Funceius de calculo albo.

Nota (qui n'est point de la même main.) Jesuis étonné qu'on ait oublié Louis d'Alcazar, Jésuite, dans l'énumération de ces commentateurs de l'Apocalypse. C'est le plus ample et un des plus savants. Le savant jésuite, Louis d'Alcazar, dit M. Bossuet, a fait un grand Commentaire sur l'Apocalypse, où Grotius a pris beaucoup de ses idées. *Voy.* Préface sur l'Apocalypse.

(1) l'ouvrage de la Chétardie est intitulé : *l'Apocalypse expliquée par l'histoire ecclésiastique*, ou *Explication de l'Apocalypse par*, etc. 4e édit. *Paris*, 1707, *in*-4° ; la 1re édit. parut à *Bourges chez Toubeau*, *in* 8°. Barbier.

LIVRES

CONCERNANT L'ETUDE DE L'ECRITURE SAINTE.

Grammaire. — Nicolai Abram, Epitome Rudimentorum linguæ Hebraicæ, in-4 ; *Paris*, 1645, versibus Latinis. — Les Grammaires Hébraïques de Bellarmin, Mayre, Du four, Clénard, sont communes. — Thesaurus de Buxtorf, peut suffire, et son Epitomé pour les commencants. — Glassii Philologia sacra et grammatica. — Erpenii Rudimenta Hebraicæ linguæ.

Dictionnaires. — Reuchlini Lexicon Hebraicum. — Pagnini Thesaurus. (Voyez ce qui est dit de ce livre dans le *Dictionnaire* de Bibliographie catholique, tome Ier, col. 352.) — Thesaurus Buxtorfii — Lexicon-Græco Latinum in Novum Testamentum, Georgii Pasoris, Londini, 1644. (On a le Manuel et le Syllabus du même auteur, qui sont l'abrégé du Lexicon. — Hutter, Rozembach, Schoblo, ont aussi fait des Dictionnaires Grecs sur l'Ecriture. — Rivanel, ministre, a donné une Bibliothèque sacrée en trois vol. — M. Simon, différent du fameux Richard Simon, a fait imprimer un Dictionnaire de la Bible en deux vol. (peu exact.)— Dictionnaire de M. Huré, in-folio, *Paris*.

Concordances. — Les Concordances gothiques ne sont pas parfaites.

Voici les meilleures éditions des Concordances : *Lugduni*, in-4°, *Gryphii*, 1540, in fol. *Basileæ*, 1543, 1551, *Lugduni*. Robertus Stephanus, *Parisiis*, 1555, Joan. Benedict. *Paris*. 1562. in-fol. *Bulloci*, Plantin, 1572 ; Plantin. in 8° 1581, in-4, 1585 et 1599. *Lugduni* apud Juntas, 1581. *Francofurti*, apud Vechelios, 1600. *Antuerniæ*, 1606, 1612, De la Noue, *Parisiis*, 1635, 1638, in folio. *Antuerpiæ*, 1642. *Lugduni*, in-4°, Jullieron, 1649, 1655. *Parisiis*, 1656, Petri de Beso, *Parisiis*, 1611.

En général les concordances in-4° sont préférables aux autres, parce qu'elles sont plus d'usage et plus aisées à manier. Quant aux concordances morales de l'Ecriture, on a : Sylva Allegoriarum

Scripturæ ; Lauretani Benedicti loci communes ; et Balinghem.

Introductions à l'étude de l'Ecriture. — Livres de saint Augustin De doctrina Christiana, et ceux de Cassiodore De divinis lectionibus. — Sixti Senensis Bibliotheca. (Cet ouvrage est fort estimé et peut beaucoup servir à ceux qui commencent.) — Abrahami Pharus Veteris Testamenti, 1648. — Introduction du P. Lamy. — Becani Analogia Veteris ac Novi Testamenti in-12, 1621. — Humbert. Bibliorum notio generalis, 1700, in 12. — Lecture de l'Ecriture sainte, contre M. Mallet. — Lecture de l'Ecriture, par M. de Castorie, traduit par l'abbé le Roy. — Exercitations Bibliques de Mo'in, et De Mois contre lui. — Histoire critique de M. Simon, et les livres contre, ouvrages que l'on doit lire avec précaution, à cause de la hardiesse des sentiments qui y sont répandus. Disquisitions de Frassen. — Prolégomènes de Dupin. — Capellani, Mare Rabbinicum infidum. — Jaquelot, Inspiration des Livres saints. — Traité de l'inspiration des Livres saints par M. de la Motte, 1695.

Sur la manière d'interpréter les Livres saints. — Lirinanus, de optimo genere interpretandi. — Clericus, De optimo genere interpretandi. — Huetius, De optimo genere interpretum. — Mariana, pro Editione vulgata, rare et estimé, réimprimé dans le Menochius de Tournemine.

Auteurs des antiquités hébraïques. — M. Fleury, Mœurs des Israélites. — Godwin, Antiquitates Judaicæ. — Vanderhart, Compendium antiquitatum Hebraicarum.

Lois et religion des Juifs. — Marsham, Canon Ægyptiacus. — Frassen, Disquisitiones Biblicæ. — Natalis Alexander. — Calmet, sur l'Exode et le Deuéronome. — Léon de Modène, Cérémonies et coutumes des Juifs, avec le Supplément. — Dissertation sur la Misne (Mischna). Recueil de dissertations critiques, à *Paris*, 1715, chez Witte, in-4°.

Messie. — Voyez Calmet à la tête de Jérémie. — Hulsii, Theologia Judaica, de Messia. — Viegas, De Victoria Messiæ. — Vivès, quod Jesus est Messias. — Huetii Demonstratio evangelica. — Malvenda, De Antichristo. — Calmet, Sur l'Antechrist. — B. Pererii disputationes 23, quibus probatur Mahometem esse Antichristum.

Tabernacle, Temple, Synagogue. — Commentateurs sur l'Exode. — Calmet, sur les temples des anciens, et description du temple de Jérusalem, à la tête du III^e^ *Livre des Rois.* — le même, sur les richesses laissées par David à Salomon. — Basnage, Histoire des Juifs. — Simonville. Comparaison des cérémonies des Juifs avec la discipline de l'Eglise. — Pictet, Dissertation sur les temples et sur leur dédicace, in-8°. — Beda, De Tabernaculo.

Prêtres, sacrifices des Juifs. — Calmet, Sur la succession des grands prêtres hébreux, à la tête de Judith. — De Urim et Thummim, dans Spencer, De Legibus Hebræorum. — Prideaux, De vestitu Aaronis. — H. Pontani, De Sale sacrificiorum. — Maimonides, De Vacca Rufa.

Fêtes, Décimes, Oblations des Juifs. — Jonston, De Festis Hebræorum, 1670, in-12. — Desserus, De Festis Christianorum. — Josephi de Voisin, De jubilæo secundum Hebræos et Christianam doctrinam. — Sur la Fête de Pâque, Calmet sur saint Matthieu.

Jeûnes, Baptêmes, Circoncision, prières des Juifs. — Sur les baptêmes et purifications des Juifs, voyez Leidecker, De Republica Hebræorum. — Grotius, epist. 306. — Hammond et Lightfoot, ad Matth. — Sur la Circoncision, Spencer. — Calmet sur la Circoncision. — Le même, Sur les effets de la Circoncision.

Idolâtrie, superstitions des Juifs. — Calmet, Sur l'idolâtrie. — Selden, De diis Syris. — Agobardi, episcopi Lugdunensis, De superstitionibus Judæorum. — Chevræana, tom. I, pag. 394. — Calmet, différentes dissertations, comme sur Moloch ; sur la religion de Juda ; sur Chamos, Belphegor, etc, sur les divinités des Philistins ; sur Asmodée ; sur les enchantements des serpents ; sur le culte de la lune de Méni, ou de la Reine du ciel, sur Isaïe LXV, et Jérémie XLIV, etc. — Dassovius, De comâ Hebræorum licita et illicita.

République et police des Hébreux. — Sigonius, De Republica Hebræorum. — Sébast. Castalion, Respublica Hebræorum, e Josepho excerpta. — Bertramus, De Republica Hebræor. — Cunæus, De Rep. Hebræor. — Menochius, De Repub. Hebræor. — Couringius, De Repub. Hebræor. — Basnage, Histoire des Juifs. — Calmet, Dissert. sur les supplices des Hébreux. — Magius, De Equuleo. Gallonius. De Cruciatibus martyrum. — Lipsius, de Cruce. — Kipping, De Cruce. — Mœbius, De Cruce. — Gretser, De Cruce.

Monarchie, Rois, Milice des Hébreux. — Pufendorf, de Habitu religionis Christianæ. — Calmet, Sur la milice des Hébreux. — Buxtorfii, De jure regio.

Histoire, Annales, Chronologie des Juifs. — Josephi Opera. Genebrardi Chronologia. — Eusebii Chronicon cum notis Scaligeri, in-fo ., *Leydæ*, 1606, 1656. — (Ouvrage très-estimé, et dont les notes sont excellentes.) — Chronicoa paschale seu Alexandrinum, a Carolo du Cange. — Marsham, Chronicus canon Ægyptiacus ; une érudition très-recherchée. — Scaliger, de Emendatione temporum, in folio, Paris, 1583. — La meilleure édition est de *Leyde*, en 1598, in-folio, ou *Genève*, en 1629. — Saliani, Annales Veteris Testamenti, 6 vol. in-fol., ou l'Epitome en 2 vol. in-fol. L'Epitome vaut mieux et suffit. — Tornielli, Annales sacri. — Petavii, Doctrina temporum, cum Chronologia, in-fol. 3 vol. — Rationarium temporum. (Ces deux ouvrages sont très-estimés. Alphonse a Caranza, Diatriba super primam temporum doctrinam adversus Petavium.) Calvisii, Annales sacri, in-fol. — Spondani, Annales sacri, in-fol. — Usserii, Annales sacri, 2 vol. in-fol. *Londini*, 1650 vel *Parisiis*, 1675. Cet auteur est très-exact. — La chronologie qui est à la fin de Viré, est l'abrégé d'Usserius. — Harduini, Chronologia Veteris Testamenti. (Cet ouvrage fut d'abord supprimé à Paris, à cause de certains traits hardis qu'il contient, mais on l'a réimprimé à Amsterdam dans le Recueil des ouvrages du P. Hardouin. Il est bon d'y joindre la Censure d'Alphonse des Vignoles à Rotterdam, 1708.) — Capelli, Chronologia sacra in-fol. — Vossius de LXX interpret. — Pezron, Antiquité des temps rétablie. — Martianay, Le Quien contre Perron. — Calmet, Dissert. sur la chronologie. — Philippi Labbæi, Annales, in-fol. 1670. — Concordia Regum et Paralipomenon. — Samuel Petit, Eclogæ chronologicæ. — Spanhemii Chronologia, — Calmet, Histoire des peuples voisins des Juifs. — Le même, Precis de l'histoire profane d'Orient. — Natalis Alexander, Selecta historia Veteris Testamenti. — Voyez aussi le Calendrier des Juifs dans le Dictionnaire de Calmet. — Chronologia Samaritanorum, auctore Eduard. Bernard.

Géographie sacrée. — Hieronymus, De Terra Promissionis. — Eusebii Onomasticon. — Brocardi Jacobini, Descriptio Terræ Sanctæ, in-fol. — Itinerarium a Burdegala Hierosolymam usque. — Guillelmi Tyrii, Historia belli sacri. — Light foot, Horæ Hebraicæ. — Relandi, Palestina illustrata, in-4°, 2 vol. — Cellarii, Geographia antiqua, 2 vol. in-4°. — Spanheim, Introductio ad Geographiam antiquam. — Bochart, Phaleg et Chanaan. — Ariæ Montani, Phaleg, Chanaan, Caleb, etc. — Calmet, Remarques sur la carte de la Terre Sainte. — Le même, sur les demeures des anciens Hébreux. — Adrichomii, Theatrum Terræ Sanctæ, in-fol. — Nicolas Sanson, Geographia sacra, cum notis Clerici, in-fol. — Géographie du P. Lubin, à la fin des

Bibles de Vitré. — Huetius, de Navigationibus Salomonis. — Le même, Sur le paradis terrestre. — Le même, Histoire du commerce et de la navigation des anciens. — Calmet, sur le pays d'Ophir. — Fullerus, De fabuloso flumine Sambatione, de quo Joseph. in Bello Judaico, liv. VII. chap. 24. — Tostat, De situ Terræ Sanctæ. — Anselmi, Descriptio Terræ Sanctæ.—Perusini, Descriptio Terræ Sanctæ.

Il est bon aussi d'avoir les anciens et nouveaux voyageurs, comme : Jacques de Vitri, évêque d'Acre; Zuallart, Voyage de Jérusalem; Pantaléon, Bacon, Mandeville, Langius, Barthélemy de Saligniac, Breidembach, Franc. Quaresmius, Eugène Roger, Pascha, Apianus Mercator, Weissembourg, Maundrel, Voyage d'Alep à Jérusalem, in-8° (excellent); Beauveau, Voyage du Levant; Reisnerus, etc.

Etudes, Ecoles, Livres des Hébreux. — Josephi de Voisin, Theologia Judæorum. — Hulsii, Theologia Judaica. — Capellani, Mare Rabbinicum infidum. — Gil. Gaulmin, De Apocryphis Hebræorum. — Calmet, Lettre contre M. Fourmont, in-12, *Paris*, 1710. — Basnage, Histoire des Juifs. — Calmet, Sur les écoles des Hébreux. — Vagenseil, De Conciouibus Judæorum nostræ ætatis, in librum cui titulus Tela ignita Satanæ. — Maimonides, De studio legis. — Ursini, Antiquitates Hebraicæ, in-4°.

Sectes des Juifs. — Serrarii, Trihæresis, seu De tribus Judæorum Sectis. — Scaligeri, Elenchus Trihæreseos. — Drusius, De Sectis Judæorum. — Calmet, Sur les secles des Juifs. — Basnage, Histoire des Juifs.— Richard Simon, Sur les Caraïtes et les Samaritains. — Calmet, Sur les Réchabites. — Calmet, Sur les bons et les mauvais anges. — Relandus, De Samaritanis.

Monnaies, Poids et Mesures des Hébreux. — Ed. Bernard, De Mensuris et ponderibus. — Arias Montanus, Tubalcaim, dans les Critiques anglais. — Conringius, De nummis Hebræorum. — Relandus, De nummis Samaritan. — Hardouin et Pérez Bayer, sur le même sujet. — Jacobi Tirini, De Hebr. Ponderibus et mensuris, etc. — Selden, De Nummis. — Mersenne, De Mensuris, etc. — Labbe, Bibliotheca nummaria. — M. Le Pelletier de Rouen, Sur les monnaies, etc., et dans les Dissert. de Calmet. — Mariana, De Ponderibus et mensuris, dans le Menochius de Tournemine, où le P. Tournemine adapte aux poids et monnaies de France ce que Mariana a dit par rapport aux monnaies d'Espagne. — Réduction des monnaies anciennes des Hébreux et de quelques autres peuples, à notre poids de marc, par M. Turpin, conseiller à la cour des monnaies, dans le Dictionnaire de Calmet, tome II.

Sur les animaux, plantes, pierreries, maladies, etc., dont il est parlé dans l'Ecriture. — Aria Montani, Naturæ Gloria. — Bochart, Hierozoicon. — Maii, Epitome ejusdem Hierozoici Bochart. (Cet auteur reprend assez souvent Bochart, et quelquefois avec raison.) — Franzius, De animalibus Scripturæ, 2 vol. in-4°. — Bustamente, De animalibus Scripturæ, 2 vol. in-4°, superficiel en comparaison de Bochart.

Des maladies. — Valesii (Francisci) societ. Jesu, De sacra philosophia, *Lugduni*, 1592, in 8. (Il parle des maladies rapportées dans l'Ecriture.) — Ader, De Morbis Evangelicis. — Bartholin, De Morbis Biblicis. — Ejusdem (Bartholin), de latere Christi aperto, de cruce, etc. — Calmet, Sur la médecine des Hébreux.

Des arbres et des plantes. — Rumetius, Viridarium sacræ Scripturæ, in-8, 1628.— Adr. Cocquius, Historia sacra Plantarum. — Lemnius, De Plantis sacris. — Brown, Observationes de plantis.

Des pierres précieuses. — Saint Epiphane, De duodecim Gemmis pectoralis summi Pontificis. — Ruæus, De Gemmis Apocalypsis. — Ludov. de Dieu, Comment. in Exodum. — Balduinus, De Hebraicis Gemmarum Nominibus. — Braunius, De Vestitu sacerdotum.—Bayerus, Dissertatio de Sapphiro sacræ Scripturæ. (Il prétend que ce n'était autre chose que le lapis lazuli, ou la pierre d'azur, qui est la même chose.)

Festins des Hébreux. — Guill. Stuckii, Antiquitates convivales. — Calmet, Sur le manger, festins, etc. — Pelletier de Rouen, Erreurs des peintres, dans les journaux de Trévoux, en plusieurs articles.

Habits des Hébreux. — Bynæus, De calceis Hebræorum. — Becht, De usu Phylacteriorum. — Calmet, Dictionnaire, articles des prêtres.

Mariages des Hébreux. — Selden, Uxor Hebraica. — Buxtorf, De nuptiis Hebræorum. — Calmet, Dissert. sur les mariages des Hébreux. — Le même, Sur le Divorce. — Rob. Cenalis, De Divortio Hebræorum. — Perizonius, De ducenda fratris defuncti uxore. — Sur la polygamie. (Voy. Selden, Uxor Hebraica.)

Poésie et Jeux des Hébreux. Gomare, Nova Davidis Lyra. — Capelle, Animadversiones in hunc librum. — Le Clerc, Bibliothèque universelle, ann. 1688, pag. 219. — Fleury, Dissertation sur la poésie des Hébreux.

Musique, Instruments de musique. — Vantil, De Musica Hebræorum. — Bartolocci, De musicis instrumentis, in Bibliotheca Rabbinica. — Calmet, Sur les instruments de musique, dans sa Dissertation sur la musique.

Funérailles. — Joannes Nicolaus, De Sepulcris Hebræorum libri quatuor. — Selden, De successione in bona defuncti. — Dassovius, De Mortuorum Resurrectione. — Leidecker, De Republica Hebræorum. — Menochius, De Republica Hebræorum. — Le Moine, Varia sacra.

CATALOGUE

Des principaux auteurs de collections des conciles, et des livres concernant cette matière, avec des remarques sur la bonté de quelques-uns de ces ouvrages et sur le choix de leurs éditions (1).

1. — *Collections anciennes des Conciles et des codes des canons.*

Codex canonum, opera Joannis Tilii, in-4, *Paris*, 1540. — Codex canonum vetus Ecclesiæ Romanæ, in-8, *Paris*, 1609. (Edition donnée par M. Pithou.) — * Codex canonum veteris Ecclesiæ Romanæ, a Pithæo, ad veteres manuscriptos restitutus et illustratus, in-fol. 1687. (Edition très-belle et la plus recherchée.) — * Codex canonum Dionysii Exigui, editus a Christophoro Justello, in-8, 1643 et 1628.

(1) L'étoile placuée dans ce Catalogue avant les titres de livres, avertit que le livre est utile pour l'étude des conciles. Quand il y a plusieurs éditions du même ouvrage, on ne met cette étoile que devant la meilleure édition.

— Martini Bracarensis episcopi, Collectio canonum Orientalium, tome V des conciles de Labbe. — Joan. Antiocheni, Collectio canonum, tome II de la Bibliothèque canonique par M. Voelle. — Cresconius, Liber canonum, chez le même Voelle. — Collectio Hybernica, dans le Spicilége de Dachery. — * Bibliotheca Juris canonici edita a Guill. Voello et Henr. Justello, in-fol., *Paris*, 1661. (Cette collection, dit M. Lenglet, quoique peu recherchée, est fort estimable.) — Flori Diaconi, Collectio canonum, Spicilége de Dachery. — Heraldi Turonensis, Capitula, Labbe, tom. VIII. — Isaac Lingonensis, Collectio canonum, tome III des Conciles de France de Sirmond. — Walterii, episcopi Aurelianensis, Capitula, Labbe, tom. VIII. — * Reginonis abbatis Pruniensis libri duo de Ecclesiasticis disciplinis et Religione christiana, *Hemstald*, in-4, 1659; in-8, *Paris*, 1671. (Celle de Paris est préférable, à cause des Notes de Baluze.) — * Burchardi Wormaciens's, Decretorum lib. xx, etc., in-fol., *Coloniæ*, 1558; in-8, *Paris*, 1550, in-fol., *Coloniæ*, 1560. (L'édition in folio est la meilleure.) — Yvonis Carnotensis, liber Decretorum seu Panormia, in 4, *Basileæ*, 1499. — Panormia seu Decretum Yvonis restitutum per Mil. a Vosmediano, in-8, Lov., 1557. — * Gratiani Decretum et Decretales. (M. Lenglet, dans son *Catalogue des auteurs du droit canonique*, a fait un détail de toutes les éditions de cet ouvrage, celle de *Rome* en 4 vol. in-fol. 1582, de *Lyon*, en 1513, en 3 vol., de *Paris*, en 1687, en 2 vol., sont les plus estimées : la première, à cause de la beauté des caractères; la seconde, à cause de l'exactitude de l'impression; la troisième, à cause de l'exactitude du texte et de la critique qui paraît dans les Notes de M. Pithou.) — Antiquæ Decretalium Collectiones quatuor Commentariis et emendationibus illustratæ ab Antonio Augustino, *Ilerda*, in-fol. 1579.— Quinta collectio Decretalium Honorii III, a Cironio edita, in fol., *Toled.*, 1655. — * Capitularia regum Francorum, cum formulis Marculphi, etc., a Baluzio, in-fol. 1677, 2 vol. — Laurentii Bochelli, Decreta Ecclesiæ Gallicanæ, in-fol., *Paris*, 1609 et 1621. (Ce livre a été mis à l'index, par décret du 3 juillet 1623, *donec corrigatur*.

II.— *Collections générales de tous les Conciles.*

Merlini, tomus I, in-fol., *Paris*, 1523.— Ejusdem, tomus II, in-fol. 1524. — Idem, in-8, *Coloniæ*, 1530; in-8, *Paris*, 1535, 2 vol. — Petri Crabbe, Concilia omnia, generalia et particularia, etc., in-fol.; Coloniæ, 1538, 2 vol.—Idem in-fol. Coloniæ, 1537, 3 v. Laurentii Surii Concilia omnia, etc., 1567, 4 vol. — Concilia generalia Ecclesiæ catholicæ, Pauli V jussu edita, in f., 4 vol., *Romæ*, 1608. (Le P. Sirmond en a fait la Préface, étant à Rome.)—Concilia studio Severini Binii, in-fol., *Coloniæ*, 4 vol., 1606, 1618; *Paris*, 1638. — Conciliorum omnium generalium et provincialium Collectio regia, *Paris*. 1644, 37 vol. in-fol. — * Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta studio Phil. Labbæi et Gabr. Cossart, in fol., *Paris*. 1672, 18 vol. (Cette Collection est la plus ample que nous ayons.) — Collectio maxima conciliorum, etc., Græce et Latine, per Joan. Hardouinum, in-fol., *Paris*. 1715, 12 vol. — * Nova collectio conciliorum, etc., per Baluzium, tomus I, *Paris*., 1683. (On n'a de cette Collection que le premier volume. Ce savant, qui avait encore de quoi en faire quatre, n'a publié que le projet du second.) — Thesauri novi anecdotorum tomus IV, in quo sancta varia concilia per Edmundum Martenne, *Paris*., 1717.

III. — *Collections particulières d'un seul royaume ou d'une province.*

Sichardi Concilia, Carthag. 1 Milev., Nicæn., 1 Constant., 1 Ephes., Cateh. Romanum sub Damaso, etc., Opera Bovii in-8, *Paris*, 1568.— Gesneri Collectio, continens partim apostolorum et tredecim veterum concil. Decreta, in-fol. *Tiguri*. (Ce Recueil fait partie de l'ouvrage intitulé : *Theologorum aliquot veterum libri*, in-fol., ibid.) — Holstenii, Collectio Romana bipartita, in 8, *Romæ*. — * Concilia antiqua Galliæ in III tomos, etc., opera Sirmondi in-fol., *Paris*., 1629. (Il y a des notes très-estimées. Ce Père est mort en 1651.) — Supplementa Conciliorum Sirmondi, opera Petri de La Lande, in-fol., *Paris*., 1666. (M. de La Lande a publié avec des notes ce Recueil, qui avait échappé à la vigilance du P. Sirmond, son grand oncle.) — Concilia novissima Galliæ a tempore Concilii Tridentini, per Lud. Odespun. de La Méchinière, in-fol., *Paris*, 1646. — Concilia ac synodalia decreta Eccles. Rothomag. per Franc. Pommeraye, cum notis Angeli Godin, in-4, *Rothom.*, 1677.— * Concilia Rothomag. provinciæ, etc., per Guill. Bessin, *Rothomag.*, apud Vauthier, 1717. — Concilia provinciæ Turonensis, per J. Maan. (Ces conciles sont à la fin de son *Histoire ecclésias.* de Tours, in-fol. 1697. — Concilia Galliæ Narbonensis, per Baluzium, in-8, *Paris*, 1668. — Collectio Conciliorum Hispaniæ, per Garsiam Loaisam., in fol., *Madriti*, 1593. — * Collectio maxima Conciliorum Hispaniæ et novi orbis per Joseph. Saens de Aguirre, *Romæ*, in fol., 4 vol., 1693. — Lima limata Conciliis quibus Mogroverus archiepiscopus Limanus, provinciam Limensem, seu Peruanum imperium elimavit Afr. Haroldo, *Romæ*, in-fol. 1673. — Concilia orbis Britannici per Henr. Spelman., in-fol., *Londini*, tomus I, 1639; II, 164. — Guill. Linwood, Constitutiones Eccles. Angliæ, in-fol, *Paris*., 1502; *Antverp.* 1525; *Oxon.*, 1679.—* Synodicon Beneventanensis Ecclesiæ, per Mar. Ursinum cardinalem, in-fol., *Beneventi*, 1695.

IV. — *Abrégés et Sommes des Conciles.*

Fulgentii Diaconi Breviatio Canonum, dans la Bibliothèque du droit canon., tome I Bibliothèque des Pères, édit. de Lyon, tome IX, avec le Code de Denis le Petit, in-8, *Paris*, 1609, et avec l'Abrégé de Cresconius, par Pithou, 1588. — Cresconii Breviarium canonum. (Il y en a une édition par Pithou en 1588, une en 1630 par Hauteserre, une à Dijon par Chifflet; enfin cet ouvrage est dans la Bibliothèque du droit canonique, et dans la Biblioth. des Pères, de Lyon.) — Photii Opusculum de septem synodis. (On a plusieurs éditions de cet ouvrage, qui n'est autre chose qu'une partie de la Lettre que Photius écrivit à Michel, roi des Bulgares, touchant les devoirs d'un prince. Le P. Labbe l'a démembré pour en mettre un morceau à la suite de chaque concile œcuménique; le P. Hardouin l'a publié de suite. Justel, édition de 1615.) — Anonymi, De sex œcumenicis synodis Opusculum, par morceaux dans Labbe, de suite dans Hardouin. — Synodicon auctoris anonymi, omnes synodos, tam orthodoxas quam hæreticas continens a tempore apostolorum, usque ad octavam œcumenicam, par partie dans les Collections, entier dans Hardouin. — Psellus, De septem primis conciliis Græc., Basileæ, in-8. — Harmenopuli, sacrorum canonum epitome Gr. et Lat., au commencement du Droit grec et romain de Leunclavius. — Anastasii Junioris Recensio canonum; Lambecius, dans ses Commentaires sur la Biblioth. de l'Empereur, tome VIII. — Anstini, Synopsis canonum, Biblioth. du droit canon., tome II. — Arsenii Autoriani C. P. Divin. can. synopsis, Biblioth. du droit canon., tome VI. — Aug. Patricii, Summa concilii Florent., Basil., Lausan. et Pisani, dans la Collection de Labbe, tome XIII. — Promptuaire des conciles, par Le Maire, in-8, *Paris*, 1556. — Contareni conciliorum magis illustrium summa, dans le Recueil de ses ouvrages, in-fol. — Joverii, Sanctiones Ecclesiasticæ, in-fol., *Paris*, 1555. — Sagittarii, Collectio conciliorum, *Basileæ*, 1555. — Summa Pon-

tificiorum, etc., a Sottcallo, in-8, Lovanii, 1570. — Carranza, Summa Conciliorum, usque ad Julium III, in-16, *Paris.*, 1555. — Eadem cum accessione ad hæc usque tempora, in-16, *Genevæ*, 1600. — Eadem cum appendice conciliorum Gallorum a Jac. Sirmondo, in-8, *Lugduni*, 1675. (La plus ample et la plus correcte est l'édition de *Louvain*, en 1681, in-8, et celle de *Paris*, 1677.) — Ægidii Gonzales Davila, societ. Jesu, Concilia generalia omnia, in locos communes redacta. (Cet auteur est mort en 1596.) — Rittershusius, Compendium septem conciliorum universalium. (Ce critique, qui était de Brunswick, s'est rendu célèbre au commencement du XVII^e^ siècle, et est mort en 1613.) — Antonii Augustini, Epitome Juris Pontificii veteris, in-fol., *Romæ*, 1611; *Paris.* 1641. — Scholani, Brevis Epitome decretorum quæ in Valentinis synodis statuta sunt, in-4, *Valentinæ*, 1616. — Angelocratis, Epitome conciliorum et Academiarum totius orbis, in-4, *Francofurti*, 1620. — Fr. Longi a Coriolano, Breviarium chronolog. pontific. et Concilior., in-fol., *Lugd.*, 1623. — Prideaux, Conciliorum synopsis, in-4, *Oxon.*, 1651. — Sim. Starovolscii, Epitome Concilior., in-fol., *Romæ*, 1653. — Brancati, Epitome canon., etc., in-fol., *Romæ*, 1659; *Coloniæ*, 1685. — * Lud. Bail, Summa Conciliorum, in-fol. *Paris.*, 1672, 2 vol. — Fr. Sylvii, Summa Concilior., *Duaci*, 1679. — Jos. Saenz de Aguirre, cardinalis, Notitia compendiaria Concilior. *Hispaniæ*, in-12; *Salmanticæ*, 1681. — Synopsis conciliorum Hispaniæ ab eodem, *Romæ*, in-12, 1693. — Joan. Cabassutii, Notitia Conciliorum; in-8, *Lugduni*, 1667 et 1670. — * Ejusdem Notitia ecclesiastica Histor. et Conciliorum, in-fol., *Lugduni*, 1685. — Conciliorum œcumenicorum Notio generalis, etc., in-8, *Chambéry*. (Cet ouvrage est du P. Esprit André, jacobin.) — * Delectus Actorum Ecclesiæ universalis, seu Summa nova conciliorum, etc., in-fol., *Lugduni*, 1706, 2 vol.

V. — *Auteurs qui ont composé des commentaires ou scholies sur les canons et les conciles.*

Theod. Balsamonis commentaria in Nomocanon Photii, dans Justel. — Zonaræ Commentaria in canones sanctorum Conciliorum, in-4, *Paris.*, per Quintinum, 1558. — Idem, *Mediolani.* Idem Grace et Latine, *Paris*, 1618. — Ejusdem Scholia in canones Dionysii Alexandrini, parmi les ouvrages de ce commentateur. — Durandi seu Durantii Senioris, qui dicitur Speculator, commentarius in concilium Lugdunense sub Gregorio X, Fani, in-4, 1569. — Ferdin. de Mendoza, Comment in Concil. Illiberitan. seu de confirmando eodem concilio, ad Clementem VIII, in-fol., *Madriti*, 1595, dans Labbe. — Barbosa Collectanea in concilium Tridentinum, in-fol. Lugduni, 1657. — Synodorum generalium ac provincialium decreta et canones, etc., per Christ. Lupum, in-4, *Bruxell.* 5 vol., in-4; *Lovanii*, 5. vol. (Les dissertations sont très-estimées, très-savantes et fort recherchées.) — Natalis Alexandri Exercitationes in concilia, répandues dans son Histoire ecclésiastique.

VI. — *Les écrivains qui ont donné l'Histoire de tous les conciles, ou de quelques-uns en particulier.*

L'Histoire en abrégé des quatre premiers conciles généraux, in-12, 1676. — Hermant, Histoire des conciles, etc., in 12, 4 vol., *Rouen*, 1699. — Histoire des conciles généraux, etc., 1699, 2 tomes (par de Bay). — Historia concilii Nicæni I., auctore Gelasio Cyziceno, tome II, des conciles de Labbe. — Abrégé historique des Conciles généraux par J. Bouillet de Saint-Paul, prieur de Saint-Didier, in-12, 1705. — Nouvelle Histoire du concile de Constance, etc., par M Bourgeois de Chastenet, in-4, *Paris*, 1718. — Les preuves sont plus considérables que l'histoire même.

VII. — *Auteurs qui ont fait des notes sur les conciles.*

Remarques curieuses pour l'intelligence des conciles, par l'abbé de Thesut, in-12, 1690. — Binii notæ. (Ce collecteur a donné sur tous les conciles, des notes fort étendues, tirées pour la plupart de Baronius.) — Lydii Castigationes in narrationem historicam conciliorum omnium, Gabr. Prateoli in-8, *Lugd. Batav.*, 1610. (L'auteur est protestant.) — Baluzii notæ, dans sa collection des Conciles de la Gaule narbonnaise et des capitulaires, a donné des notes fort estimées. — Le P. Poisson, auteur du Delectus Actorum Ecclesiæ universalis, *Lyon*, 1706, a donné des notes sur les canons. — Tillemont dans ses mémoires sur les six premiers siècles a éclairci plusieurs faits qui regardent les conciles. — Pithou a publié avec des notes, le Code de l'Eglise Romaine. — Justel est auteur des notes sur le code de l'Eglise universelle, imprimées dans la Bibliothèque du droit canon par Henri Justel, son fils. — Son *Codex canonum Ecclesiæ universæ* a été mis à l'index par décret du 17 décembre 1623. — Hauteserre, Notæ ad indiculos canonum Fulgentii, Cresconii, etc., in 4, 1630. — Le P. Sirmond a fait des notes sur les conciles de France, qu'on ne peut assez estimer; le P. Labbe les a insérés dans sa Collection. — Loaisa a fait, sur les conciles d'Espagne, des notes insérées par Labbe dans sa Collection. — Holstenius a fait des notes sur quelques conciles de Rome, insérées par Labbe dans sa Collection. — L'Aubespine a donné des notes sur divers conciles, insérées dans son édition d'Optat. — Remarques sur les Canons apostoliques, in-8, *Rouen*, 1698. — Tellez a fait des notes sur le Concile d'Elvire, insérées par Labbe et d'Aguirre dans leurs Collections. — Le concile de Néocésarée traduit en français avec des notes critiques par M. de Sautour, in 8, *Paris*, 1711. — Belleforest publia en 1599 l'Histoire du concile de Nicée, par Gélase de Cyzique, avec une version latine et des Notes. — le P. Peltan a fait des remarques sur le concile d'Ephèse. — Scholia et Notæ ad variorum PP. Epistolas, concernentes Acta Concil. Ephesin. et Calchedon. reperta in monast. Cassinensi, in 4., *Lovanii*, 1682, — Canones concilii Laodiceni in-8, *Nor.*, 1684. — M. l'abbé Antelmi, dans son ouvrage De l'Origine de l'Eglise de Fréjus, a fait des Remarques sur le 3^e^ concile d'Arles, qu'il dit avoir été célébré en 450 ou 451, contre le sentiment du P. Sirmond, qui le met en 453. — Acta VIII concilii generalis, cum notis, Raderi, in 4, 1604, Cellotii notæ in concilium Doriacense I, in-4, et dans Labbe tom. VIII. — Julii Clementis Scoti (sub nomine Stanislai Felicis) notæ in Historiam concilii Tridentini, per Sfortiam Palavicinum. C'est une satire violente, aussi a-t-il été noté par la congrégation de l'Index. — Joannis Marii, de schismatum et conciliorum differentia, in-8, *Strasbourg*, 1629. — Lud. Thomassin Dissertationum in concilia generalia, etc. tom. I in-4, 1667. (Les dissertations, qui sont peu conformes à nos usages, ont à peine paru, qu'elles ont trouvé de l'opposition.) — Brouet, Statuta synodalia, in-8, 1596. — Germani I, CP. patriarchæ, De Synodis, au tome I, des Varia Sacra de M. Le Moine. — Petri de Marca dissertatio de antiquis Collectionibus canonum ante Dionysianam. — Item de sententiis Sirmundi et Pefavii circa annum concilii Sirmiensis. (Ces deux dissertations sont imprimées parmi ses opuscules in-8, *Paris*, 1681. — De conciliis œcumenicis in quibus præsentes tulere suffragium archiepiscopi Lugdunenses, etc., a Severtio, in-4, 1607 (c'est la 3^e^ partie de l'ouvrage de Severtius, qui a pour titre : Chronologia historica successor. hierarchiæ antistitum Lugdunensium).

VIII. — *Ecrivains qui ont donné des dissertations sur les conciles.*

G. Durandi Tractatus de modo generalis concilii celebrandi in-8, 1671. — Ugonii Famaugustani

opus de omnibus adconcilia rite celebranda pertinentibus, in-fol. 1541, 1565, 1576. — Frid. Nausea, De rebus conciliaribus ad III Paulum, in-fol. 1538. — Thomasii, de ratione habendi concilia generalia, in-4°, 1563. — Gavanti, Praxis Diœcesanæ synodi, 1659. — Antonii Augustini Dialogi de emendatione Gratiani, cum notis Baluzii, in-8°, *Paris.* 1672. (Mis à l'Index par décret du 19 juin 1674.) — Le Lorin, chapelain de Notre-Dame de Rouen, Les Conciles généraux et particuliers ; leur histoire avec des remarques sur leurs différentes Collections, in-8°, *Cologne*, 1718. (Il y a dans cet ouvrage une Dissertation où l'auteur soutient, contre MM. Voelle, Justel, Beveregius, qu'avant le vi^e^ concile de Carthage, l'Afrique n'a point eu de Code de canons. — Cantelii Dissertatio de Synodis provincialibus, etc. C'est la v^e^ partie de Metropolitan. Ecclesiar. historia civilis et ecclesiast., in-4°, 1684. — Emman. a Schelstrate, Antiquitas illustrata circa Concilia generalia et provinciala, in-4°, *Paris*, 1678. — Synodi in causa Pelagianorum habita vivente S. Augustino, dans l'édition de Mercator par le P. Garnier. — Holstenii Dissertatio de quibusdam locis concilii Nicæni, à la fin de Theodoret par M. de Valois. — Georg. Bulli ; De Patribus Antenicænis, inter ejus opera, in-fol. 1703. — Launoii, De recta Nicæni canonis sexti Intelligentia, in-8°, *Paris.*, 1640 ; et *Paris.*, 1662. (Mis à l'index par décret du 1 décembre 1687.) — Propugnatio Dissertationis hujus, in-8°, 1671. — Jac. Sirmondi Censura Conjecturæ Scriptoris de suburbicariis regionibus in-8°, *Paris.* 1618. — Propempticum Claud. Salmasii adversus ejus Eucharisticon de Suburbicariis, etc. in-8°, 1622. — Gualtheri Diatribe De Constantini Magni baptismo, donatione, etc. contra Baronium, *Jenæ*, 1618. — Mentzeri exercitatio in concilium Nicænum, in-4°, 1652. — Dionysii Petavii Elenchus utrinsque diatribæ Sirmondi de Photino et Sirmiensi synodo pro anno 351. Voyez le tome IV des œuvres de Sirmond. — Dissertatio ab eodem, de Photio ejusque damnatione, *ibid.* — Emm. a Schelstrate, Ecclesia Africana, in 4°, *Paris.*, 1679. — Guill. Beveregii codex canonum Ecclesiæ primitivæ vindicatus in 4°, *Londini.* — Cet auteur soutient que les Canons des apôtres sont du moins du ii^e^ siècle. — Decas, Disputationum prima de Conciliis, a Joanne Lampadio, in-8°, 1615. (Cet auteur est luthérien). — Loaisa de primatu Ecclesiæ Toletanæ, dans les Conciles d'Espagne du même. — J. B. Pérès, Chronologiæ Conciliorum Hispaniæ, dans les Conciles du Cardinal d'Aguirre. — Antonii Augustini de Episcopis et conciliis Cæsaraugustanis, dans le Card. d'Aguirre. — Emm. a Schelestrate concilium Antiochenum restitutum, in-4° 1681. — Tellez concilium Eliberitanum, in-fol. 1665. — Remarques sur la dissertation où l'on montre en quel temps et pour quelles raisons l'Église consentit à recevoir le baptême des hérétiques, et par où l'on découvre ce qui a donné occasion aux auteurs qui ont traité de cette matière, de s'être égarés dans la recherche qu'ils ont faite du concile plénier qui termina, suivant saint Augustin, cette contestation, in-8°, *Paris*, 1675. — Ce concile plénier est ou le concile d'Arles de 314, ou le concile de Nicée de 325. — Réponse de M. David à ces Remarques, in-8° *Paris*, 1671. — Examen de la préface et de la réponse de M. David, in-8°, *Paris*, 1673. — Joan. Nicolai Dissertatio de concilio plenario adversus Launoium, in-12, 1667. — L. Allatii Vindiciæ Synodi Ephesinæ, et S. Cyrilli, De processione Spiritus Sancti in-8, *Romæ*, 1661. — Petr. de Marca, Dissertatio de Firmiensi synodo, parmi ses opuscules. — Facundus pro defensione tertiorum capitulorum concilii Chalcedon. cum notis Jacobi Sirmondi, in-8, *Paris*, 1629. — Gent. Herveti De reparanda ecclesiasticorum disciplina Oratio, qua interpretatur vi canon concilii Chalcedon., in-8. — Andr. Chevillerii Dissertatio in synod. Chalcedon. de formulis fideli subscribendis, in-4, 1664. — Lud. Ducini S. J. Specimen observationum ad Nestorianam hæresim ac potissimum ad postremam actionem concilii Chalcedonensis, in-12. *Paris* 1698. — J. Chiffletii de loco legitimo concilii Epaonensis, in-4°, 1621. On croit que c'est Yène, au diocèse de Belley, l'an 517. — J. Sirmondi Antirrheticus de Canone Arausicano adversus P. Aurelii responsionem, in-8, *Paris*, 1633. — Antirrheticus II adversus Anæreticum P. Aurelii, in-8, 1634. — Alberti Pighii diatriba de Actis sextæ et septimæ synodorum, parmi les controverses de cet auteur. — Fr. Combefis Vindiciæ Actorum sextæ synodi generalis contra Pighium et Baronium. — L. Allatii de viii synodo Photiana, in 8, 1662. — Mathiæ Radeli de octavo concilio Constantinopolitano, in-4, 1604. — Vane, Vindiciæ magni concilii Lateranensis contra Cosenum, in-8. *Paris*. 1650. — Guill. Singletoni (Leonardi Lessii)^e^ Discussio decreti in concilio Lateran. de potest. Eccles. in temporalibus, in-8, *Moguntiæ*, 1613. — Rogeri Widringtoni Discussio adversus Lessium, in 8°, 1618. (Cet Anglais prétend que ce concile de Latran n'a eu aucune autorité parmi les catholiques mêmes.) — Dissert. touchant le concile qu'on dit avoir été tenu à Lyon en 1297. Voyez le livre de Sulpice De Mandrinis, contre l'Optatus Gallus. — Fr. de Zabarellis, cardin. qui vivebat anno 1406. De sui temporis schismate inter Innocent VIII et Benedict. XIII, in-8, 1607. — Examen Concilii Constantiensis de usu calicis interdicto laicis, in-8, 1610. — Boncompagnoni, De translatione concilii Basileensis Ferrariam, tom. VI de la *Biblioth.* de Roccaberti. — F. De Turrecremata, De Papæ conciliique generalis auctoritate, ad Basileensium oratorum responsio, studio Campegii, in-4, à *Venise*, avec les ouvrages de Nicolas de Clemengis. — Gennadii Scholarii Defensio quinque capitum Florentinæ synodi, in 4, 1579, 1628. — Leonis Allatii Exercitationes ad historiam concilii Florentini, in 4, 1666. — J. Sepi Methonensis episcopi Apologia pro concilio florentino adversus Marcum Ephesinum, tom. XIII de Labbe. — Antonii Missani epistola ad Carolum V super sacra synodo habenda, in-4, 1541. — Dion. Petavii Dissertatio de Tridentini Concilii interpretatione et S. Augustini doctrina, in-8, 1649, 2 tom. — Aug. Reding. Veritas inexstincta concilii Tridentini adversus Heideggerum, in-fol. 1684. — Jacob. Laynes S. J. doctrina Trident. Conc. de sacramento ordinis. — Christoph. a Sacrobosco defensio concilii Tridentini et sententiæ Bellarmini de auctoritate Vulgatæ, in 8, *Antverpiæ*, 1604. — Jacob Boonen epistola ad cardinales interpretes concil. Trident. in-4, *Bruxelles*, 1657. — Sanson Geographia synodica sive etc., 1667, apud Petrum Mariette. (Cette carte est dans l'Apparat du P. Labbe joint à sa Collection des conciles.) — Laurentius Brancatus de Laurea cardinalis Epitome canonum, in-fol., 1659. — Philip. Labbe Conciliorum historica synopsis, in-4, 1661. — Clavis ecclesiasticæ disciplinæ seu index universalis totius juris ecclesiastici, etc. auctore Godef. Hermant, in-fol. 1693. — Petrus Annatus congregationis Doctrinæ Christianæ, De conciliis. (C'est le v^e^ livre de l'ouvrage que cet auteur a publié sous ce titre : Methodicus Apparatus ad theologiam, in-4, 1700. — Pauli Cellotti Conciliorum Catena aurea ; in-4, 1703. — Ellies Dupin, Tables universelles des conciles par ordre chronologique, in-8, 1704. Le même auteur fait à chaque volume de la nouvelle Bibliothèque un détail des conciles de chaque siècle. — Analyse ou idée générale des conciles en 2 parties in 8° à *Cologne*, 1706 2 vol. L'auteur partage les conciles en deux temps différents par rapport au droit ancien et au droit nouveau, pour ne point confondre la discipline ancienne avec la nouvelle. Il y a bien des fautes dans cet ouvra-

ge. — M. De Limiers, Nouvelle carte des conciles généraux, etc., tom. VII de l'Atlas Historique. — Enumération des conciles qui ont été célébrés dans chaque siècle. Vallemont tom. III des Eléments de l'histoire. — Le P. Le Long, Liste des conciles de France, liv. II, de sa Bibl. Histor. — Summula conciliorum generalium à D. Bouchard, in-12. 1718. — De conciliis ecclesiasticis, eorumque Collectio. (C'est le sujet du 2e chapitre du volume IIe de la Bibliothèque grecque de Fabricius, in-4, 1722.

IX. — *Plusieurs sortes d'ouvrages qui ont rapport à la matière des conciles.*

Indiculi duo in Ferrandum et Cresconium ex Exemplari Blueti, Bibliot. de droit canonique, tom. I. — Nili Rhodii episcopi Enarratio synoptica de novem œcumenicis synodis, *ibid.*, tom. II. — Bassius, Conciliorum ex habitabili orbe convocatorum Explanatio in-8, 1543. — Gabr. Prateoli concilia Ecclesiæ Christianæ, dans son ouvrage De vitis, sectis, etc., hæreticorum, in-4, 1583. — Padillæ Conciliorum omnium Index, in-4, 1570. — Adriani Behotii magni archidiaconi Rothomag. Canones ecclesiastici, etc. in-8, 1605.

X. — *Editions particulières de quelques conciles.*

Concilii Nicæni i Acta, etc., ab Alphonso Pisano, in-8, 1572. — Ejusdem concilii can. 80, ex Arabico facti Latini, cum Præfatione Fr. Turriani, in-fol. 1578. — Concilium Ephesin. Latin. per Peltanum, in-4, 1576. Ad Ephesinum, concilium variorum Patrum Epistolæ editæ a Christiano Lupo, ex codice Cassinensi, in-4, 1642, 2 vol. — Concilium CP. sub Menna patriarcha, Græc. Lat., etc., in-fol. 1618. — Synodus Parisiensis de imaginibus ann. 824, in-8, 1596. — Liber Carolinus de imaginibus, seu opus Caroli Magni contra synod. Nicænam, in-16, 1549, et in-8. — Concilium Duriacense cum notis Collotii in-4, 1656. — Concilium Remense in causa Arnulphi archiepiscopi. — Concilii Constantiensis Acta et decreta in-4, 1500. — Emm. a Schelstrate de sensu et auctoritate decretorum Constantiensis concil. § 4 et 5, circa potestatem Ecclesiast. in-4, 1686. — Concilium Basileense cum Commentariis Æneæ Sylvii, in-fol., et dans les ouvrages de Pie II. — Pii II Narratio de Actis concil. Basileensis, in-fol. — De Coronatione Felicis V, *ibid.* — Varia ad concilium Basileense, dans le Codex diplomaticus de Leibnitz. — Acta generalia VIII synodi sub Eugenio IV Ferrariæ incept. Florent. peractæ, in-fol. 1526. — Concilii Florentini Acta cum notis Harat. Justiniani, in-fol. *Romæ*, 1638; Labbe, tom. XIII. — Concilii Lateranensis sub Julio II et Leone X celebr. in-fol. 1521. — Concilium Tridentinum, in-fol. *Romæ* apud Manutium, 1564, in-4, *Antverpiæ*, 1565 et *Lugduni*, 1566. — Idem cum Orationibus, in-fol., *Lovanii*, 1567, *Paris*, 1667. (L'édition d'Anvers, par Plantin, en 1640, in 12, est la plus belle. Ce concile a été bien traduit par l'abbé Chanut, dont la version a été imprimée in-4, à Paris, 1674, et in 12, 1680. (La première édition est rare et magnifique.) — Le card. Sforza Palavicini a très-bien écrit l'histoire de ce concile en italien, imprimée à Rome en 1656 en 2 vol. in-fol., et 1664 en 3 vol. in 4. (La première édition est la plus recherchée.) — Mémoires de M. Dupuy touchant le concile de Trente, in-4, *Paris*, 1654. (Cette édition est beaucoup augmentée.) — Acta Ecclesiæ Mediolanensis sub S. Carolo, in-fol. Mediolani. — Concilium Hierosolymitanum contra Calvinistas, in-8, 1677.

XI. — *Canons pénitentiaux, leurs collecteurs anciens et modernes et les autres livres concernant cette matière.*

Epistola canonica S. Gregorii Thaumaturgi, Concil. de Labbe, t. I. — Epistola canonica S. Gregorii Nysseni, parmi ses œuvres. — Canones pœnitentiales secundum Hieronymum, dans l'édition de Martianay. — Ex Joan. Jejunatoris Pœnitentiali varia antiquorum Excerpta dans le traité de la pénitence de Morin. — Pœnitentiale S. Columbani, Bibliothèque des Pères, de Lyon, etc. — Theod. Cantuariensis Pœnitentiale, in-4, 2 vol., Labbe, tom. VI. — Libellus, De remediis peccatorum. — Pœnitentiale seu judicia congrua pœnitentibus, etc. Biblioth. des Pères de Lyon. — Beda, De Remediis peccatorum, Labbe, tom. VI. — Excerptum de Regula Chrodogangi, dans la Pénitence de Morin. — Excerptiones Egberti Eboracensis, Labbe, tom. VI. — Joan. monachi et diaconi discipuli Magni Basilii, etc., Canonarium, etc., dans la Pénitence de Morin. — Collectio antiqua Canonum pœnitentialium dans d'Achery, tom. II. — Rabani Maur. Pœnitentium liber. — Liber pœnitentialis ex Serinio Romanæ Ecclesiæ assumptus, tom. III des Pères de Lyon, dans la Pénitence de Morin. — Confitentium ordo, dans la Pénitence de Morin. — Excerpta a Reginone, *ibid.* — Excerptum ex pœnitentiali Bartholomæi Oxoniensis. — Petri Exoniensis Summula, Labbe, tom. XI. — Canones pœnitentiales Astensis; Ant. Augustin les a mis au jour en 1582, in 4. — Vetus Confessio pœnitentium, dans Réginon, de l'édit. de Baluze. — Formulæ veteres absolutionis pœnitentium, quæ erant in usu ævo Grægorii XI et Bonifacii IX, *ibid.* — Simeonis Thessalonicensis archiep. Dialogus de Sacra pœnitentia, chez Morin. — Gabrielis Philadelphiæ de pœnitentia lib IIus, *ibid.* — Tres pœnitentiales Andegavenses, *ibid.* — Excerpta ex libris Sacramentorum e Bibliotheca Thuana. — Judicius pœnitentialis Ecclesiæ Gallicanæ, au Ier tom. du Musæum italicum de Mabillon. — Canones pœnitentiales, 47. On les trouve à la fin de plusieurs éditions du décret de Gratien. Saint Charles Borromée a fait un choix des Canons pénitentiaux tirés de ce décret, etc. — Raymundi de Pennafort summa de pœnitentia et matrimonio 1502, in-fol. 1603, 1718. — Canones pœnitentiales, quibus ordine succedunt hi tractatus : id est, 1. Pœnitentiale Romanum. 2. De Remediis peccatorum venerabilis Bedæ præsbyteri. 3. Pœnitentium liber, Rabani Mauri Moguntinensis archiepiscopi. 4. Epistola canonica sancti Gregorii Nysseni episcopi, ad sanctum Letoium Melitens. episcopum. 5. Epistolæ canonicæ sancti Gregorii Thaumaturgi, episcopi Neocæsariensis, canon ultimus 6. Canones pœnitentiales Astensis. Cum quibusdam notis Antonii Augustini, archiepiscopi Tarraconensis, etc. *Venetiis*, apud Felicem Valgrasium, 1584, in-4 de 239 pages.

REMARQUES

Sur les Bibles de Sixte V et de Clément VIII, et sur celles qui ont été imprimées par les Plantins.

I. — *Bible de Sixte V.*

Biblia sacra Vulgatæ editionis tribus tomis distincta in-folio. Romæ e Typographia Vaticana 1590. Suit un second titre : *Biblia sacra vulgatæ editionis, ad Concilii Tridentini præscriptum emendata et a Sixto V. P. M.* recognita et approbata *in-folio. Romæ ex Typographia apostolica Vaticana*, MDXC. — Cette Bible fut imprimée par Alde Manuce. Le cardinal Lelio Carafa présida à l'édition et choisit lui-même, pour l'aider, Flaminius Nobilius, Antonius Agellius, Pierre Morin et Angelus Rocca. Elle est précédée d'une Constitution de Sixte V. On y lit, entre autres choses, qu'il s'était glissé un grand nombre de fautes dans les éditions de la Vulgate et que le Pape voulant y remédier, avait consulté plusieurs théologiens instruits, qu'il chargea d'examiner les variantes et de choisir les meilleures, et qu'il avait établi une nouvelle imprimerie où la Bible parut d'une manière plus correcte; que le Pape lui-même avait corrigé de sa main les fautes qui s'étaient glissées, qu'il avait rassemblé des manuscrits de la Bible et des Bibles imprimées, consulté les ouvrages des Pères, ainsi que le texte hébreu et le texte grecs, non pour corriger les fautes de l'interprète latin, mais pour mettre plus d'uniformité dans le texte de la Vulgate, lorsque les mss et les imprimés de cette même Vulgate n'étaient point d'accord. Sixte V ajoute qu'on n'a mis que les livres authentiques et rejeté les livres apocryphes comme les livres III et IV d'Esdras, le III^e^ des Machabées et la prière de Manassé, etc. Datum Romæ anno incarnationis Dominicæ 1589, Kalendis Martii.

Quoique l'édition porte au titre l'année 1590, il est cependant certain que l'ouvrage était achevé d'imprimer depuis environ deux ans; c'est ce qui fait dire à Angelus Rocca que Sixte V, après avoir relu la Bible qui venait d'être imprimée, y ajouta, avant de la faire paraître, une constitution datée des Kalendes de mars 1589. Or ce Pape, chargé d'ailleurs de plusieurs occupations importantes, n'aurait pas pu relire cette Bible dans l'espace de deux mois : il faut en conclure que la Bible était achevée au moins sur la fin de 1588, et qu'elle ne parut qu'en 1590, comme l'annonce le titre. Avant de commencer l'impression, Sixte V lut toute la Bible, et lorsqu'elle fut imprimée, il lut de nouveau tout l'ouvrage.

II. — *Bible de Clément VIII.*

Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V pontificis maximi jussu recognita et edita, in-folio, Romæ, ex Typographia Apostolica Vaticana, 1592, réimprimée en 1593 et en 1598. Dans l'édition de 1592, il y a une Constitution de Clément VIII, donnée le 9 novembre 1592, et une Préface de Bellarmin, depuis cardinal, qui fut chargé de l'édition. — Dans la préface, Bellarmin dit que Sixte V s'étant aperçu qu'il s'était glissé, dans la Bible qu'il avait donnée, plusieurs fautes d'impression, qui demandaient un nouvel examen, avait ordonné qu'on réimprimât cette Bible, mais que la mort l'ayant prévenu, il n'avait pu exécuter son dessein, qui n'a pu être repris qu'au commencement du pontificat de Clément VIII. Bellarmin ajoute : *Accipe igitur, Christiane lector, eodem Clemente summo pontifice annuente, ex Vaticana Typographia veterem ac Vulgatam sacræ Scripturæ editionem, quanta fieri potuit diligentia castigatam.* Il annonce ensuite que cette Bible sera, sans contredit, la plus correcte qui ait paru jusqu'ici. Il continue ainsi : *Et vero quamvis in hac Bibliorum recognitione in codicibus manuscriptis, Hebræis Græcisque fontibus, et ipsis veterum Patrum commentariis conferendis non mediocre studium adhibitum fuerit; in hac tamen pervulgata lectione, sicut nonnulla consulto mutata, ita etiam alia quæ mutanda videbantur, consulte imputata relicta sunt.*

Bellarmin n'entre dans aucun détail. Il ne dit point les raisons qui ont obligé de changer plusieurs leçons de la Bible de Sixte V, raisons qui venaient de ce qu'en général, Sixte V n'avait pas toujours préféré les meilleures variantes, comme on l'a prouvé sur un très-grand nombre de passages. On ne peut cependant pas blâmer Bellarmin, d'avoir ménagé, pour ainsi dire, l'honneur de Sixte V et des éditeurs de sa Bible; mais pourquoi ne nous apprend-il pas ce qui l'a obligé de laisser dans la Bible de Clément VIII, plusieurs leçons qui devaient être réformées. Il dit qu'on les a laissées à dessein : il aurait dû nous apprendre quel était le dessein qu'on pouvait avoir en cela. Il avertit qu'on ne trouvera en marge, ni concordance, ni notes ni variantes, et qu'on n'a point mis de préface, ni d'argument à la tête des livres.

Cette édition était préparée déjà sous le pontificat de Grégoire XIV, par M. Antoine, cardinal Colonne, Guillaume Alanus, cardinal; Barthélemy de Miranda, maître du sacré palais, qui furent aidés par Robert Bellarmin, Antoine Agellius et Pierre Morin. Sous Clément VIII, ceux qui furent chargés de donner cette même Bible, furent François Tolet, Augustin Valérius et Frédéric Borromée, tous trois cardinaux, aidés des mêmes Bellarmin, Agellius, Morin et deux autres. Le P. Le Long

ajoute : *Quæ quidem editio Latina sola nunc probata est tanquam authentica in Ecclesia Catholica, et ad mentem concilii Tridentini.* On verra dans la suite si cette édition qui est assez généralement répandue, est bien exacte. Il faut observer qu'il s'agit ici de l'édition donnée en 1592 sous Clément VIII. Je dis : *sous Clément VIII*, et non : *Par Clément VIII.* En effet ce Pape ne fut élu qu'en 1592, et on peut croire que l'édition était alors terminée au moins en grande partie. Ainsi l'expression dont se sert Bellarmin : *Clemente summo pontifice annuente*, est très-juste, et je ne crois pas que Clément VIII ait eu d'autre part à cette Bible. On ne peut pas dire la même chose de Sixte V, qui travailla lui-même avec le plus grand zèle à la Bible qu'il donna, et qui, ensuite, en corrigea de sa main toutes les fautes qu'il y remarqua.

Bellarmin écrit à Lucas de Bruges (François) : *Scias velim Biblia vulgata non esse a nobis accuratissime castigata, multa enim de industria justis de causis pertransivimus, quæ correctione indigere videbantur. Variæ lectiones quas in Bibliis Lovaniensibus habentur et in quæ tu librum utilissimum scripsisti, mihi videbantur omnino addendæ, quippe quæ instar Bibliothecæ mihi esse videntur, sed non placuit aliis, ut in prima editione apponerentur.* Cependant cette idée de Bellarmin était très-judicieuse :

III. — *Seconde edition de Clément VIII.*

Biblia Latina Sixti V. Pont. Max. jussu recognita atque edita, Clementis vero VIII auctoritate recusa, in-4, *Romæ, ex typographia Vaticana*, 1593.

IV. — *Troisième édition de Clément VIII.*

Biblia Latina, etc., in-8, *Romæ, in Typographia Vaticana*, 1598.

V. — *Editions des Morets (Antverpiæ, ex officina Plantiniana).*

1599. Biblia Latina (adjecta est facultas S. Biblia imprimendi Joan. Moreto a Clemente VIII concessa anno 1597.), in-4° et in-8, *Antverpiæ*, Joannis Moreti, 1599.

1603. Biblia Latina (adjecta sunt ad calcem Romanæ correctionis in Latinis Bibliis editionis vulgatæ jussu Sixti V pontificis recognitis loca insigniora observata a Francisco Luca Brugensi) in-folio, Antverpiæ, Joannis Moreti, 1603.

1608. Biblia Latina, in-8°, *Antverpiæ*, Moreti:

1618. Biblia Latina in-8, *Antverpiæ*, Balthazaris Moreti.

1619. Biblia Latina in-8°, *Antverpiæ*, Balthazari Moreti.

1624. Biblia Latina cum Scholiis plurimum auctis Joannis Mariannæ et notationibus Emmanuelis Sa addito Petri Tanselii Supplemento. Adjiciuntur ad calcem. Fr. Lucæ Brugensis correctionis Romanæ in Bibliis Latinis loca insigniora, et ejusdem libellus continens alias lectionum variantes, 2-vol in-folio, *Antverpiæ*, Balthazaris Moreti, 1624.

1628. Biblia Latina, in-8, *Antverpiæ*, Balthazaris Moreti, 1628.

1629. *Biblia Latina*, 5 vol. in-16, *Antverpiæ*, Balthazaris Moreti, 1629.

631. Biblia Latina in-4°, *Antverpiæ*, Balthazaris Moreti, 1631, 1650. Biblia Latina in-4, *Antverpiæ*, Joannis Moreti, 1650.

Nouvelles Remarques sur la Bible de Sixte Quint.

1. Il y a plusieurs endroits dans la Bible de Sixte V, qui sont plus conformes à l'hébreu, que ces mêmes passages ne le sont dans les éditions de Clément VIII; ainsi, dans le Psaume CXVIII, verset 48, les éditions de Clément VIII portent : *Exercebar;* l'édition de Sixte V met *exercebor* au futur, comme on lit dans l'hébreu. Mais dans le grec on lit : *exercebar;* ce qu'on a suivi dans le texte de Clément VIII.

2. Les titres des livres de la Bible ne sont pas les mêmes dans l'édition de Sixte V que dans les éditions de Clément VIII. Dans l'édition de Sixte V, on ajoute toujours le titre hébreu; ainsi, par exemple, on lit : *Liber Genesis, hebraice Beresith*, tandis que dans les éditions de Clément VIII, on met seulement : *Liber Genesis.*

3. Dans la Bible de Sixte V, on a collé du papier sur quelques fautes que l'on voulait corriger : il y en a 28, du moins dans quelques exemplaires, et le mot substitué sur ce papier collé est imprimé.

4. Dans la Bible de Sixte V, on a laissé quelques fautes de typographie, il y en a environ 46.

5. Dans la Bible de Sixte V, il n'y a point de notes marginales ou concordances qui indiquent, comme dans les Bibles modernes, les passages semblables des autres livres de la Bible.

Il n'y a point les arguments des livres tirés ou de saint Jérôme, ou de quelques autres.

On n'y trouve pas non plus la prière de Manassé, le troisième et le quatrième livre d'*Esdras*. Ces trois articles sont ajoutés à la fin de l'édition de 1592 de Clément VIII. Les arguments, tirés de saint Jérôme ne sont point dans cette même Bible de Clément VIII de 1592, mais dans l'édition de 1593. On les a mis avant le livre de la Genèse.

6. Dans la même édition de 1593, on a ajouté les Concordances marginales, et à la fin des livres saints, après le quatrième livre d'Esdras, on trouve l'explication des noms hébreux et grecs, et l'index Rerum, l'un et l'autre comme on les trouve dans les Bibles ordinaires; mais il n'y a point les arguments de chaque chapitre, comme on les joint ordinairement aux autres Bibles.

Dans l'édition de la Bible de Sixte Quint, on n'a point mis les lettres de l'alphabet à la marge, pour désigner les grandes sections de chaque chapitre, lettres que l'on trouve dans les autres Bibles imprimées, tant anciennes que modernes. Cependant, dans l'édition de Sixte V, on met à la marge les chiffres qui indiquent les versets, mais ces chiffres ne sont pas les mêmes que dans les éditions de Clément VIII, d'après lesquelles on a chiffré les Bibles de Plantin et les autres

Bibles modernes. Il y a plus de versets dans les Bibles de Clément VIII que dans la Bible de Sixte V. Dans celle-ci, le chapitre VII du livre des *Nombres*, par exemple, n'a que 20 versets, au lieu que dans l'édition de Clément VIII, il y en a 89 ; en quoi on a suivi la division des Juifs massorèthes.

Différences que l'on trouve entre les éditions de Clément VIII, de 1592 et de 1593.

Nota. On croit ordinairement que les Bibles de Plantin sont parfaitement conformes aux Bibles données dans l'imprimerie du Vatican par ordre de Clément VIII ; mais 1° les Bibles du Vatican ne sont pas absolument conformes entre elles ; 2° les Bibles de Plantin ne sont pas toujours conformes aux Bibles du Vatican.

Genese. XIX, 6. Hostium, *Ostium.*
— XXIV, 64. Conspectu, *Conspecto.*
Lévitique. VI, 4. Convicta delicti, 5 reddet omnia, *convicta delicti, reddet* 5 omnia
— 16. Omnis, *omnes,*
— 19. Testa, *texta*
Nombres. XI, 31. Arreptas, *Arreptans* (indifférent).
Josué. VIII, 29. Præcepitque, et, *Præcepitque Josue,*
— X, 41. Gosen, *Gozen.*
— XI, 9. Combussit, *Combussit igni.*
— XII, 7. Filiis Israel, *Filii Israel.*
—XIII, 18. Jassa, *Lassa.*
Juges I.V, 22. Et dixit ei, *Dixit ei.*
I. *Rois.* VI, 21 ; VII, 2. Caria Thiarim, *Cariathiarim,*
—XXVII, 3. Et duæ, *Et David, et duæ.*
II. *Rois* III, 20, Viri ejus, *Viris ejus.*
XXIX. Nec deficiet, *Nec deficiat.*
— VI, 22. In Israel, et Iudant, *In Israel et Judam.*
— XIII, 28. Amnon vino, et, *Amnon, et,*
— XIX, 22. Filii Sarviæ, *Filiæ Sarvii.*
— XXIII, 25. Elica de Arori, *Elica de Harodi.*
III. Rois. IV, 11. Nepha Dor, *Nephat Dor.*
— VI, 31. In ingressu, *Ingressu.*
— 8. Qui ambulant, *Qui ambulabant.*
— IX, 13, Hæccine, *Hæcine.*
V Rois. V, 21. Hostium, *Ostium.*
— XXIV, 19. Fecerat Joackim. *Fecerat Joakim.*
I Paralipomènes, XIII, 5 et 6, Cariâ Thiarim, *Cariathiarim.*
II Paralip. XXXII, 12. Coram altari meo, *Coram altari uno.*
I. Esdras. VI, 15. Sextus Darii Regis, *Sextus regni Darii regis.*
Judith. V, 20 Jeburæum, *Jebusæum.*
— XIII, 1. Hostia, *Ostia.*
— XVI, 25. Substulerat, *Sustulerat.*
Job. XXXI, 28. Deum altissimum ? *Deum altissimum.*
Psaume LXV. *In titulo* Allophili, *Allophyli.*
— CXVIII, 46. In testimonis *de testimoniis.*
CXXX, 1. Domine, non est exaltatum, *Domine, non exaltatum.*
Ecclésiaste. III, 18. Dixi id corde meo de, *Dixi in corde.*
Ecclésiastique XXIV. 41. fluvii Diorix, *fluvii aioryx.*
—XXXIII, 17. ipse speravi, *ipse spe speravi.*
— XLI, 10. Quæruntur filii, *queruntur filii.*

Isaie. XXXII, 7, Sermone mendacii, *Sermone mendaci.*
— XLIX. 20, Filii sterilitatis, *Filis sterilitatis.*
— XXX, 5, Retrorsum non abii, *Retrorsum non abiit.*
— LXIII. 20. Per centum annorum, *Puer centum annorum.*
Jeremie. IV, 31. Inter morientis, *Intermorientes.*
— XXV. 3. Amon, *Ammon.*
— XLVI, 13. Venturus esset, *Venturus est.*
— 24. In manu populi, *In manus populi.*
— 26. In manu quærentium, *In manus quærentium.*
In manu Nabuchodonosor, *In manus Nabuchodonosor.*
— 42. Immisericordes, *Misericordes.*
Baruch. II, 28. Præcepisti ei, *Præcepisti eis.*
III, 22. Terra Chanaam, *Terra Chanaan.*
Ezechiel, VII. 18. Accingent, *Accinget.*
— XXI. 28. Evagina te... lima te, *Evaginate.... limate.*
— XXIV. 19. Et dixit ad me : populus :
Quare non indicas nobis, quid ista significant, quæ tu facis et dixi ad eos. *Et dixit ad eos.*
XLI, 1. Sex cubitos latitudinis inde *Sex cubitos inde.*
XLII, 1. Per viam ducentem, *Per viam educentem.*
Daniel, XIII. 26. In pomaria, *In pomario.*
Nahum, III, 17. Sol ortus est earum, *Sol ortus est, et avolaverunt.*
Et avolaverunt, et non est, *Et non est cognitus locus earum.*
Cognitus locus ubi fuerint, *Ubi fuerint.*
I Machabées. X, 80. Jecerunt jacula, *Ejecerunt jacula.*
XII, 52. Qui cum ipso fuerant, *Qui cum ipso erant.*
II. Machabées. VIII, 9, datis ei, *datis eis.*
Matthieu. VIII, 28. Cum venisset, *Cum venissent.*
X. 4. Simon Cananæus, *Simon Chananæus.*
XVII. 1. Assumit, *Assumpsit.*
XXVI, 53. legiones Angelorum, *legiones Angelorum,*
XXVII, 43. si vult, eum, *si vult eum.*
Marc. VI, 11. Et quicunque *quicumque.*
26. contristatus est Rex, *contristatus est Rex* ;
Propter jurandum : et *propter jurandum et*
VII, 15. Introiens, *et introiens.*
30. invenit *et invenit.*
IX. 42. abscinde, *abscide* (indifférent).
Lucas. IV, 34 Qui sis, *Quis sis* (indifférent).
X. 25. Dicit, *Dicit.*
XII, 48. Fecit digna, plagis vapulavit, *Fecit digna plagis, vapulabit.*
Jean I, 36. Dicit : Ecce Agnus, *dixit : Ecce Agnus.*
V. 13. Qui sanus, *Quis sanus.*
VIII. 54. Si ergo glorifico, *Si ego glorifico.*
Actes. III, 18. qui prænunciavit, *quæ prænuntiavit.*
IV. 2. in Jesum, *in Jesu.*
XII. 6. Virum magnum, *Virum magum.*
XV. 20. Fornicatione, *Fornicationis.*
XVII. 15. Sylam, *Silam.*
XXV. 21. Ad Cæsaream, *Ad Cæsarem.*
Aux Romains V. 8. secundum tempus Christus, *secundum tempus Christus.*
I. Corinth. VI. 12. Deus autem et hunc, *Deus autem hunc.*
Aux Ephes. I, 21. Virtutem, et Dominationem, *Virtutem, Dominationem.*
IV, 9. partes terræ, *partes terræ.*
V, 27. in gloriosam Ecclesiam, *gloriosam Ecclesiam.*

(1) Le texte de l'édition de 1592 est en caractères romains ; celui de l'édition de 1593, au contraire, est en caractères italiques.

II Thessalon. I, 12. Nomen Domini Jesu, *Nomen Domini nostri Jesu.*

—Et Domini nostri Jesu*, *Et Domini Jesu.*

I Timoth. VI. 8. His contenti sumus*. *His contenti simus.*

II Timoth. I, 15. Phigelus*, *Phigellus.*

Tite I, 12. Ventris pigri*, *Ventres pigri.*

2. Apiæ*, *Appiæ.*

Jude, 15. Despumantes*, *Dispumantes.*

Apocalypse. XVI,4. Tertius angelus effugit*, *Tertius angelus effudit.*

XVII, 4. Inaurata, *Inaurato.*

XVIII, 12. Cinamomum*, *Cinnamomum.*

Nota. Il y a d'autres différences, mais qui sont évidemment des fautes d'impression.

Indices expurgatorii.

Nota. — Dans la Bible de 1598, on trouve à la fin trois Indices expurgatoires. Comme cette Bible se trouve très-difficilement, ces Indices ne sont presque point connus, et Lucas de Bruges lui-même ne les a point vus. Nous donnerons ici les deux premiers, et nous omettrons le 3e Indice, qui est pour la Bible de 1598. On pourra joindre les deux premiers aux Bibles de 1592 et de 1593; et ceux qui pourront acquérir la Bible de 1598 n'auront pas besoin de l'Index, qui se trouve dans cette Bible. Ces Indices ne sont précédés d'aucune préface, ni d'aucune Bulle. En tête de ces trois Indices on lit seulement : *Irrepserunt negligentia operariorum in codices Bibliorum Vulgatæ editionis typis Vaticanis excusæ, errata nonnulla, jam antea primæ et secundæ impressioni affixa; quæ in hac tertia editione repetere et copiosius annotare libuit, ne lectoris pii animus distraheretur, si in aliquod forte earum exemplar incideret, cui vel nullus, vel diminutus errorum corrigendorum index esset adjectus, numerorum vero, qui mox infra sequuntur, pro editionis cujusque ratione, is erit ordo, ut primus paginam, secundus columnam, tertius lineam indicet.*

Voici les titres de chacun de ces Indices.

In Bibliis in-folio majori anno 1592, *impressis hæc corrige.*

In Bibliis in-quarto, anno 1593, *impressis, hæc corrige.*

In Bibliis in-4 *minori anno* 1598 *impressis, hæc corrige.*

Nous avons été obligé de changer la forme de ces *Indices*, parce qu'on n'y indique que la correction sans citer le livre, le chapitre et le verset, mais seulement la page, la colonne, la ligne.

Indice pour l'édition de 1592.

Genèse. XIX, 6. Hostium, *Ostium.*

— XXIV, 64. Conspectu, *Conspecto.*

Exode. VIII, 26. Deo nostro? *Deo nostro.*

— XII, 42. Observabilis Domino, *Ooservabilis Domini.*

Lévitique. XVIII, 27. Omnis, *Omnes.*

— XIX, 9. Cumque, *Cum.*

— XIX, Testa, *Texta.*

Nombres. II, 9. Enumerati, *Annumerati* (indifférent).

Deutéronome. XXXII, 6. Et et insipiens, Et *insipiens.*

Josue. VIII, 29. Præcepitque, et, *Præcepitque Josue, et.*

— XI, 9. Combussit, *Combussit igni.*

— XII, 7. Filiis Israel, *Filii Israel.*

Juges. V, 22. Et dixit ei, *Dixit ei.*

— IX, 55. Cum erant, Cum eo erant.

Ruth. III, 7. Discooperto pallio, a pedibus ejus se projecit, *Discooverto pallio a pedibus ejus, se projecit.*

I Rois, III, 12. Super donum ejus, *Super domum ejus.*

— X, 23. Et rursum, *Et sursum.*

— XXVII, 5. Domus ejus, et duæ uxores, *Domus ejus, et David et duæ uxores.*

II Rois, III, 20. Et viri ejus, *Et viris ejus.*

— 29. Nec deficiet, *Nec deficiat.*

— XXXIII, 25. Elica de Arori, *Elica de Harodi.*

III. Rois, IV, 2. Nepha Dor, *Nephath Dor.*

— II, 13. Hæccine, *Hæcine.*

— XXI, 1. Qui erat in Jezrahel, *Quæ erat in Jezrahel* (non corrigé.)

— XXII, 15. Tradet eum Dominus, *Tradet eam Dominus.*

IV Rois, IV, 21. Clausit hostium, *Clausit ostium.*

— XXIV, 19. Joakin, *Joakim.*

II *Paralip.* XXXI, 10. Azaria, *Azarias.*

— XXXII. 12. Altare, *Altari.*

— XXXIV, 22. secunda, *Secunda* (*per majusculam*).

I Esdras, III, 20. Jesue, *Josue.*

— VI, 15. Sextus Darii regis, *Sextus regni Darii regis.*

Judith, V. 20. Jebuzæum, *Jebusæum.*

— XIII, 1. Hostia. *Ostia.*

— XV, 9. Joachim, *Joacim.*

— XVI, 23. substulerat, *Sustulerat.*

Job, XXI, 9. *Secutæ sunt, Securæ sunt.*

— XXXI, 28. Deum altissimum? *Deum altissimum!*

Psaumes, LXXXVIII, 8. *In Cuircuitu, In circuitu.*

Sagesse, XVII, 12. In scientiam, *Inscientiam.*

Eccli. VIII, 19. Non facies, *Non facias.* (Non corrigé dans les Bibles.

Isaïe, LXV, 20. Per centum annorum, *Puer centum annorum.*

Jérémie, XLVIII, 18. Ascendet ad te, dissipabit. *Ascendit ad te, dissipavit.*

Ezéchiel, XXI, 20. Ammon et et, *Ammon et.*

— 28, Evagina te... lima te, *Evaginate, limate.*

Nahum, III, 17. Sol ortus est earum, et avolaverunt, et non est cognitus locus ubi fuerunt, *Sol ortus est, et avolaverunt et non est cognitus locus earum ubi fuerint.*

I Machab. XIII, 15. Quod habebat, *Quod debebat.*

II Machab. XI, 18. Concessi, *Concessit.*

Matthieu. XXVII, 43. Si vult, eum, *Si vult eum*, omisso commate.

Marc. VI, 26. Et contristatus est, rex propter jusjurandum, *Et contristatus est rex, propter jusjurandum.*

Jean, VIII, 54. Si ergo glorifico, *Si ego glorifico.*

Actes, III, 18. Qui prænuntiavit, *Quæ prænuntiavit.*

— XIII, 6. Virum magnum, *Virum magum.*

Romains, XIV, 7. Moritut, *Moritur.*

Ephes. IV, 9. Partes terræ, *Partes terræ?*

— V, 27. In gloriosam, *Gloriosum.*

II Thess. I, 12. Nomen Domini Jesu, et Domini nostri, Jesu, *Nomen Domini nostri Jesu et Domini Jesu.*

Apocalyps. Quia Thyatiræ estis. *Qui Thyatiræ estis.*

Autres fautes de l'édition de 1592.

Nombres. VI, 21. Cuw, *Cum.*

Josue, XIII, 13. Planiciem, *Planitiem.*

I Rois, VI, 21; VII, 1, 2. Caria Thiarim, *Cariathiarim.*

XIII, 5. Curuum, *Curruum.*

IV Rois, IX, 11. Dixeruunt, *Dixerunt.*
I Paral. XIII, 5, 6. Caria Thiarim, *Cariathiarim.*
Psaume LXV, *in titulo* : Allophili, *Allophyli.*
Eccli. XVI, 9. Loth, *Lot.*
— XXIV, 41. Fluvii Dieryx, *Fluvii Diorix.*
— XLI, 10. Quæruntur filii, *Queruntur filii.*
Jérémie, IV, 31. Inter morientis, *Intermorientis.*
— XLVIII, 1. Fonfusa est civitas, *Confusa est civitas.*
Baruch. II, 28. Præcepisti eis, *Præcepisti ei.*
— III, 22. Chanaam, *Chanaan.*
Ezechiel, XXVIII. 13. Topatius, *Topazius.*
Daniel, XIII, 26. Pomaria, *Pomario.*
Zacharie, XII, 6. Faciem, *Facem.*
Matthieu, XV, 6. Irritum, *Irritum.*
Marc, V, 13. Concessit ei, *Concessit eis.*
— VII, 4. A foro, *A foro.*
Luc, VIII, 19. Quomodo audiatis, *Quomodo audiatis.*
— XII, 48. Digna, plagis vapulabit, *Digna plagis, vapulavit.*
Jean, VI, 35. Dixit autem ei Jesus, *Dixit autem eis Jesus.*
Actes, XIII, 46. Dixetunt, *Dixerunt.*
— XVII, 15. Sylam, *Silam.*
— XXV, 21. Ad Cæsaream, *Ad Cæsarem.*
Tite I, 12. Ventris pigri, *Ventres pigri.*
Apocal. III, 14. Hæc dicit : Amen, *Hæc dicit : Amen.*
— XVI, 4. Effugit, *Effudit.*

Fautes corrigées à la main ou autrement dans l'édition de 1592.

Genèse, XIV, 10. On a corrigé par *Remanserant.* Il paraît qu'il y avait *Remanserunt.*
Exode, IX, 24, de *Tantaque*, on a fait *Tantæque.*
Lévit. IX, 3. d'*agnus* on a fait *agnum.*
Nombres XXIII, 30, de *Balam* ou *Balac*, on a fait *Balaa.*
Deutér. XXXII, 39, d'*occido*, on a fait *occida.*
Josué, IV, 23, de *domini*, on a fait *domino.*
II Rois. III, 23, de *nuntiatumque*, on a effacé *que.*
III. Rois II, 4, de *meas*, on a fait *suas.*
— XIII, 23, de *propheta* on a fait *prophetæ.*
Sagesse, XI, 16, de *quod quidem*, on a fait *quod quidam.*
Eccli. VII, 4, dans *à domino*, on a effacé *à.*
Isaïe, XXXXI, 27, d'*adsum*, on a fait *adsunt.*
Jérémie, XVII, 9, d'*hominis*, on a fait *omnium.*
— XXIII, 2, de *contristari*, on a fait *contristare.*
— XXIII, 28, de *triginta tres*, on a fait *viginti tres.*
Ezéchiel, XLII, 8, on avait mis *garophy*, et à la ligne *ciorum*, on a mis *la*, avant *ciorum.*
Aggée, I, 1, *Josadec*, on a mis *Josedec.*
Act. IX, 10, on avait mis *mine.* On a ajouté *no*, avant *mine.*

Indice expurgatoire pour l'édition de 1593.

Nota. A la tête de l'édition de 1592, il y a un décret de Clément V, daté du 9 novembre 1592. — Cette édition qui est in-folio, ne put donc paraître que vers le mois de décembre. Dès l'année suivante il en parut une in-4. — On y a corrigé avec raison dans Ezéchiel (XXI, 28) : *Evaginate... limate*, qu'on a mis à la place de *Evagina te ... lima te.* Et dans la 1re *Epître à Timothée*, VI, 8, on a mis très-bien : *His contenti simus.* Cependant cette édition de 1593 est bien moins correcte que celle de 1592. On y a mis à la fin un index qui contient 16 fautes, mais il y en a un plus grand nombre. Aussi à la fin de l'édition de 1598, on donne un index de 79 fautes pour la Bible de 1593. Voici cet Index.

Genèse, XVI, 12. In, *in.*
— XLII, 37. Reduceto, *Reduxero.*
Exode, V, 20. Occurreruntque, *Occurreruntque.*
— VIII, 26. Deo nostro?, *Deo nostro.*
— XII, 41. Observabilis Domino, *Observabilis Domini.*
— XIII, 15. Jumento rurum, *Jumentorum.*
— XV, 16. Im, *In.*
— XVI, 13. Eactum, *Factum.*
— XXIX, 33. Sancticentur, *Sanctificentur.*
Lévitique, XIX, 9. Cumque, *Cum.*
— XXVII, 26. Sancticare, *Sanctificare.*
Nombres, I, 34. Pocedere, *Procedere.*
— II, 9. Enumerati, *Annumerati.*
— XIII, 30. Amorræus, *Amorrhæus.*
Deutéronome, XX, 1. Æquitatus, *Equitatus.*
XXVIII, 45, Apprehdenent, *Apprehendent.*
Josué, III, 9. Vebum. *Verbum.*
— X, 41. Gozen, *Gosen.*
— XIII, 18. Lassa, *Jassa.*
— XV, 49. Dann, *Danna.*
Juges, V, 15. Barathrum, *barathrum* (per minusculam).
— XX, 33. Virbem, *Urbem.*
Ruth, Discooperto pallio, à pedibus ejus se projecit. *Discooperto pallio à pedibus ejus, se projecit.* où il faudrait lire *ad pedes ejus* si on met une virgule après pallio).
I Rois, II, 2. Sacerdotes, *Sacerdotis.*
— XIV, 34. et et arietem, occidite, *Et arietem, et occidite.*
II. Rois, VI, 22. Et Judam, Et, *Et Ludum, et.*
— XIII, 28. Amnon, et, *Amnon vino et.*
— XXIV, 22. In visum, *In usum.*
III. Rois, VI, 31. Et ingressu, *Et in ingressu.*
— XXII, 15. Tradet eum, *Tradet eam.*
IV. Rois, I, 4. Nou descendes; *Non descendes.*
I Paral. V, 16. Mærari, *Merari.*
— XVII, 9. Habitabitabit, *Habitabit.*
Judith, XIII, 28. Capu, *Caput.*
— XV, 9. Joachim, *Joacim.*
Psaumes, XCIII, 3. Dominus, *Domine.*
— CXVIII, 46. De testimoniis, *In testimoniis.*
— CXXX, 1. Non exaltatum, *Non est exaltatum.*
Eccle. III, 18. Dixi in corde, *Dixi in corde meo de.*
Sagesse. XIV, 8. Mledictum, *Maledictum.*
— XVII, 12. In scientiam, *Inscientiam.*
Eccli, VIII, 19. Non facies, *Non facias.*
— XXXIII, 17. Ipse spe speravi, *Ipse speravi.*
— XXXIX, 16. Enarrem, *Enarrem.*
— XXXXIII, 17. Vounltate, *Voluntate.*
Jéremie, XV, 5. Jerusalen, *Jerusalem.*
— XXVII, 21. Dominu, *Dominus.*
— XXXXVI, 13. Venturus est, *Venturus esset.*
— 24. In manus populi, *In manu populi* (non corrigé).
— 26. In manus quærentium, *In manu quærentium.*
— In manus Nabochodonosor, *In manus Nabuchodonosor.*
— L, 42. Misericordes, *Immisericordes.*
Ezéchiel, XXIV. 19. Et dixit ad eos, *Et dixit ad me populus : Quare non indicas nobis, quid ista significent, quæ tu facis ? Et dixi ad eos.*
— 42. Educentem, *Ducentem.*
Osée, II. 23. Absque misericordia, *Absque misericordia.*

Michée, I, 6. Et et detraham, *Et detraham.*
I Machab. X, 80. Ejecérunt, *Jecerunt.*
— XII, 52. Cum ipso erant, *Cum ipso fuerant.*
— XIII, 15. Quod habebat, *Quod debebat.*
— XIV, 40. Sususcepérunt, *Susceperunt.*
II Machab. VIII, 9. Datis eis, *Datis ei.*
— XI, 18. Concessi, *Concessit.*
Matthieu, VIII, 28. Venissent, *Venisset.*
— XVII, 1. Assumpsit, *Assumit.*
— XXVI, 53. Legiones angelorum, *Legiones angelorum?*
Marc, VI, 2. Quicunque, *Et quicunque.*
— VII, 15. Et introiens, *Introiens.*
— 30. Et invenit, *Invenit.*
Jean, I, 36. Dixit, *Dicit.*
— V, 13. Quis sanus, *Qui sanus.*
— VI, 35. Dixit autem ei Jesus, *Dixit autem eis Jesus.*
Actes, VII, 5. Hæreditarem, *Hæreditatem.*
— XV, 20. Fornicationis, *Fornicatione.*
— XVI, 35. Magistratus, *Magistratus.*
I Cor. VI, 13. Deus autem hunc, *Deus autem et hunc.*
— VIII, 6. Unus Deus, *Unus est Deus* (non corrigé).
Ephes. I, 21. Dominationem, *Et dominationem.*
Jude, 13. Dispumantes, *Despumantes.*
Apoc., XI, 18. Adventi, *Advenit.*

Autres fautes (58) *de l'édition de* 1593.

Exode, XXVI, 12. Quæ paratur tecto, *Quæ parantur tecto.*
Levit. XXVI. 16. Cosumat, *Consumat.*
Nombres, XXVI, 27. Quinquaginta, *Quinquaginta.*
Deut. XVIII, 6. Babitat, *Habitat.*
— XXIV. 14. Tnas, *Tuas.*
Ruth, IV, 3. Elimelec, *Elimelech.*
I Rois, VII, 6. Masphat, *Masphath.*
— XXIV. 13. Dominus, *Dominus.*
II Rois, XIII, 14. Obpressit, *Oppressit.*
— XIX, 22. Filiæ S rviæ, *Filii Sarviæ.*
III Rois, II, 26. Nabath, *Nabat.*
— 33. Moloc, *Moloch.*
I Paral, XVIII, 16. Abimelec, *Abimelech.*
II. Paral. XVII, 3. Josaphath, *Josaphat.*
Job, XXI, 9. Secutæ, *Securæ.*
— XXXIII, 19. Quoque, *Quoque.*
Eccle. XIII, 2. Perpetrat, *Perpetrant.*
Sagesse, XIV, 8. Inud, *Illud.*
Eccli, IV, 31. Absconsa suo, *Absconsa sua.*
— XVI, 9. Loth, *Lot.*
— XXXXVIII, 20. Senacherib, *Sennacherib.*
Isaie, XIX, 12. Tbi, *Tibi.*
— XXVIII, 21. Deficis, *de ficis.*
— IL, 20. Filiis sterilitatis, *filii sterilitatis.*
— L, 5. Abiit, *abii.*
Jérémie, XVII, 13. Recedentes à re, *Recedentes à te.*
— XXV, 3. Ammon, *Amon.*
— XXXIX, 5. Iu, *in.*
Baruch, II, 28. Præcepisti eis, *Præcepisti ei.*
Ezechiel, XXVIII, 13. Topatius, *Toparius.*
Zacharie, I, 13. Consolatotia, *consolatoria.*
— XIII, 6. Faciem, *Facem.*
I Mach. IV, 26. Quicumque, *Quicunque.*
Matthieu. I, 5. Genit Mathan, *Genuit Mathan.*
— Mathan, autem, *Mathan autem.*
— X, 4. Chananæus, *Cananæus.*
— XV, 7. Hypocritæ, *Hypocritæ.*
Marc. V, 13. Concessit ei, *Concessit eis.*
— VI, 2. Hota præteriit, *Hora præteriit.*
— VII, 4. Aforo, *A foro.*
Luc, VIII, 18. Quomodo audiatis? *Quomodo audiatis.*
— X, 23. Dicit, *Dixit.*
— XVIII, 39. Misere mei, *Miserere mei.*
— XXII, 34. Donet, *Donec.*
Actes, XVII, 32. Dixeruunt, *Dixerunt.*
— XVIII, 25. Et et fervens, *Et fervens.*
I. Cor. XVI, 5. Mecedoniam, *Macedoniam.*
Galates, II, 8. Circumsionis, *Circumcisionis.*
II, Tim. I, 10. Salvaroris, *Salvatoris.*
Tite, I, 7. Iracuudum, *Iracundum.*
— 8. Justuw, *Justum.*
— II, 2. Gtatia, *Gratia.*
Hébreux, IX 5. Fingula, *Singula.*
I Jean, II, 21. Veritarem, *Veritatem.*
Apoc, II, 24. Quia Thyatiræ, *Qui Thyatiræ.*
— III, 14. Hæc dicit: Amen, *Hæc dicit Amen.*
— VII. 6. Nephtali, *Nephthali.*
— XVII, 4. Inaurato, *inaurata.*

Différences des éditions de Rome de Clément VIII, et de celles de Plantin

Nota. Le bref de Clément VIII se trouve dans les trois Bibles de 1592, 1593 et 1598; et il y est défendu de faire aucun changement dans les Bibles que l'on imprimera dans la suite, *cujus exemplaris forma* (de l'édition de 1592), etc., *ne minima quidem particula de textu mutata, addita, vel ab eo detracta, nisi aliquod occurrat, quod typographicæ incuriæ manifeste adscribendnm sit, inviolabiliter observetur.* D'un autre côté, Clément VIII, donna à Jean Moret, un bref daté du 11 mars 1597, par lequel il lui permet d'imprimer pendant 10 ans la Vulgate *juxta exemplar in dicta typographia* (du Vatican) *nulla facta additione aut imminutione*, etc. Paul V donna en 1611 un bref semblable à Jean Moret et à Balthasar Moret, et Urbain VIII donna un semblable bref le 14 août 1651.

Qui ne croirait, d'après ces décrets que les éditions de Plantin et toutes celles qui les ont suivies, sont parfaitement conformes à l'édition du Vatican donnée par Clément VIII? Il y a cependant plusieurs différences et des différences importantes. Nous allons comparer la Bible du Vatican, telle qu'elle a été imprimée ou du moins avec les changements que les indices avaient marqués, avec celle de Plantin, qui s'accordent avec presque toutes les Bibles imprimées depuis (1).

Genèse. XXXV, 8. Super Subter.
Exode. VIII, 26. Domino Deo nostro?, *Domino Deo nostro.*
— XII. 42. Observabilis Domino, *Observabilis Domini.*
— XL, 3. Dimittesque, *Demittesque.*
Lévitique, XIX, 9. Cumque messueris, *Cum messueris.*
Nombres, IX. Enumerati, *Annumerati.*
Josué, XIX, 15. Serata, *Sedula.*
Juges, XX, 32. Solito eos more cedere, *Solito eos more cædere.*
Ruth, III, 7. Discooperto pallio, a pedibus ejus se projecit. *Discooperto pallio a pedibus ejus se projecit.*

(1) Le premier texte est celui de l'édition du Vatican, le second appartient aux éditions de Plantin.

II Rois III, 3. Absalon. *Absalom.*
— 29. Nec deficiet, *Nec deficiat.*
III Rois, VIII, 23. Qui ambulant, *Qui ambulabant.*
— XV, 18. Et dedit illud in manus, *Dedit illud in manus.*
— XXI, 1. Quæ erat in Jezrahel, *Qui erat in Jezrahel.*
— XXII, 15. Tradet eum Dominus, *Tradit eam Dominus.*
II Paral. XXV, 1. Joaden, *Joadan.*
Judith, VIII, 22. Abraam, *Abraham.*
— XV, 9. Joachim, *Joacim.*
Esther, XV, 1. Quin esset Mardochæus, *Quin Esther Mardochæus.*
Job, XXXIII, 22. Etsi post modicum, *Et si post modicum.*
Psaumes, CXVIII, 46. Loquebar de testimoniis, *Loquebar in testimoniis.*
Ecclesiastes, III, 18, Dixi in corde filiis, *Dixi in corde meo de filiis.*
Sagesse, XIV, 14,15. Supervacuitas enim, hominum hæc advenit, *Supervacuitas enim hominum advenit.*
— XVII, 12. In sciemiam, *Inscientiam.*
Eccli. VIII, 19. Ne facias, *Non facies.*
— XI, 20. Quod tempus præteriet, *Quod tempus præteriet.*
— XVI, 9. Loth, *Lot.*
Isa. IX, 3. Et non magnificasti, *Non magnificasti.*
— XLIX, 29. Filii sterilitatis, *Filiis sterilitatis.*
— LX, 5. Afflues mirabitur, *Afflues, et mirabitur.*
Jérémie, I, 6. Aaa, *A,a,a.*
— XXV, 3.Ammon, *Amon.*
— XLVI, Venturus est, *Venturus esset.*
— 24 et 26. Tertio in manu, *In manus.*
— XLVIII, 18. Ascendet ad te, dissipabit, *Ascendit ad te, dissipavit.*
—49, 3. Filia Rabbath, *Filii Rabbath.*
Baruch, II, 28. Præcepisti eis, *Præcepisti ei.*
Ezéchiel, XXI, 28. Mucro, mucro, evaginate ad occidendum, limate, etc., *Mucro, mucro evagina te ad occidendum, lima te*, etc.
— XXVIII, 13. Topatius, *Topazius.*
— XLI, 1. Sex cubitos latitudinis inde, *Sex cubitos inde.*
— XLII, 1. Per viam educentem, *Per viam ducentem.*
Zacharie, XII, 6. Sicut faciem ignis, *sicut facem ignis.*
I Mach. X, 80. Et ejecerunt jacula, *Et jecerunt jacula.*
— XII, 1. Elegit viros, *Et elegit viros.*
— LII, 52. Qui cum ipso erant, *Qui cum ipso fuerant.*
— XIII, 15. Pro argento, quod habebat, *Pro argento, quod debebat.*
II Mach. VIII, 9. Datis eis, *Datis ei.*
— XI, 18. Quæ res permittebat, concessi. *Quæ res permittebat, concessit.*
Matthieu, VIII, 28. Cum venissent, *Cum venisset.*
— X, 4. Simon Cananæus, *Simon Chananæus.*
— XVII, 1. Assumpsit, *Assumit.*
— XXVI, 53. Angelorum, *Angelorum ?*
Marc, V, 13. Concessit ei statim, *Concessit eis statim.*
— VII, 4. Aforo, *A foro.*
Lucas, VIII, 18. Quomodo audiatis? *Quo modo audiatis.*
— X, 23. Dicit, *dixit.*
— XI, 48. Et fecit digna, plagis, *Et fecit digna plagis.*
Vapulabit paucis, *Vapulabit paucis.*
Jean, I, 36. Dixit : Ecce Agnus Dei. *Dicit: Ecce Agnus Dei.*
— VI, 35. Dixit autem ei Jesus, *Dixit autem eis Jesus.*
Actes, II, 23. Affligentes, *Affigentes.*
— XV, 20. Fornicationis, *Fornicatione.*
— XXIII, 30. Misi ad te denuntians : et accusatoribus, ut dicant, etc. *Misi ad te, denuntians et accusatoribus, ut dicant*, etc.
Rom. V, 8. Secundum tempus, Christus pro nobis mortuus est. *secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.*
I Cor. VIII, 6. Unus est Deus, *Unus Deus.*
II Cor VII, 1. Mundemus nos ab omni inquinamento carnis, et spiritus perficientes sanctificationem, etc. *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem*, etc. (indifférent).
I Tim. VI, 8. His contenti simus, *His contenti sumus.*
II Tim. II, 22. Fidem, spem, charitatem, *Fidem, charitatem* (cependant indifférent).
Apoc. II, 24. Quia Thyatiræ estis. *Qui Thyatiræ estis.*
— XVII, 4. Inaurato, *Inaurata.*
— XIX, 9. Dixit mihi : hæc. *Dicit mihi : hæc.* (indifférent).

NOTA I. In Vaticanis, *nuncio* et ses dérivés sont écrits par *c.* et, in plantinianis, *t.*

NOTA. II. La plus grande partie de ces différences vient de ce que Lucas de Bruges ne connaissait que l'édition de Clément VIII ; qu'il n'avait point vu l'édition de 1590 de Sixte V ; de ce qu'il n'avait aucune connaissance des trois indices expurgatoires qui se trouvent dans l'édition de 1598. On peut même croire que Lucas de Bruges n'avait point vu de ses propes yeux l'édition de 1593, et qu'un de ses amis l'avait consultée pour lui. Jean Moret qui s'en rapportait entièrement à Lucas de Bruges a suivi l'ouvrage de celui-ci intitulé *Romanæ correctionis. . . loca insigniora.*

Moret, dans son édition de 1603, a mis l'ouvrage de Lucas de Bruges, comme pour prouver qu'il avait suivi exactement la correction de l'édition du Vatican, mais Lucas de Bruges était dans l'erreur et il a égaré Moret.

Endroits qui paraissent fautifs dans les éditions reçues communément (1).

Genèse, II, 2. Vescimur, *Vescemur.*
— XVII, 25. Ismael filius, *Ismael filius ejus.*
— XVIII, 28. Delebis propter quadraginta quinque, *Delebis propter quinque.*
— XXI, 20. Et fuit cum eo, *Et fuit Deus cum eo.*
— XXXV, 8. Vaticana *super quercum*, Plantiniana *subter quercu.*
Exode, XV, 19. Eques Pharas, *equus Pharas.*
— XXI, 14. Ab altari meo evelles eum, *ab altari meo avelles eum.*
— XXXII, 28. Quasi viginti tria millia, *Quasi tria millia.*
— XXXVIII, 25, 26, 29. Optarem hic in Vulgata quædam ex originali textu addita, quædam clarius expressa.
Lévit. VII, 37. Et sacrificii pro peccato, *Et sacrificii pro peccato.*
Nombres, V, 15. Decimam partem sati, *Decimam partem ephi.*
— X, 2. Multitudinem quando, *Multitudinem, quando.*
— XV,4. In victimam. Per agnos singu-

(1) Le premier texte appartient à la leçon ordinaire ; le second est la leçon plus vraisemblable.

los et arietes, *In victimam per agnos singulos. Et arietes.*

— XXXIII, 40. Ad meridiem, in terram Chanaan venisse, *Ad meridiem in terra Chanaan, venisse.*

Deut. IX, 2. Quos ipse vidisti, et audisti, quibus, etc. *quos ipse vidisti et audisti : Quibus*, etc.

— XXVI, 10. Et adorato Domino Deo tuo, et epulaberis, *Et adorato Domino Deo tuo epulaberis.*

Josué, XII, 3. Asedoth, Phasga, *Asedoth-Phasga.*

— XIII, 2. Galilæa, Philisthiim, *Geliloth Philisthiim.*

— 20. Asedota, Phasga, *Asedoth-Phasga.*

— XVI, 1. De Bethel Lura, Archi, Ataroth, *De Bethel Luzam, Archi Ataroth.*

— 8. In mare salsissimum, *in mare.*

— XXI. Hoc capite videntur esse multa mendа in interpretationibus, de quibus vide dicta fol. 28 et 159, singulare mendum est (comme il n'y avait que six villes de refuge, il faudrait mettre *de tribu Ephraim urbes, confugii quidem Sichem, Gazer, Cibsaim*, etc,; de manière que *confugii* ne tomberait que sur *Sichem*. Voyez les versets 21, 36, 37.

Dans le chapitre XX, verset 7 et 8, on nomme les six villes de refuge : *Cedes*, *Sichem*, *Cariath arbe* (ou *Hebron*) et au delà du Jourdain , *Bosor* (tribu de Ruben,) *Ramoth* (tribu de Gad) et Gaulon (tribu de Manassé.) Cependant au chapitre suivant XXI, il semble que l'on en compte un plus grand nombre, voyez verset 21 (4 de la tribu d'Ephraim) ; verset 27 (2 de la demi-tribu de Manasse) ; verset 32. (3 de la tribude Nephtali :) verset 36 (4 de la tribu de Ruben) ; verset 37 (4 de la tribu de Gad) ; ce qui ferait 17, au lieu de 6. Ainsi la ponctuation doit être changée. Donc, par exemple au verset 21, *De tribu Ephraim urbes confugii, Sichem, et Gazer et Cibsaim et Bethoron* ; et il faudrait ponctuer : *De tribu Ephraim urbes, confugii Sichem*, ce qui serait comme entre deux parenthèses. verset 27 : *Tribu Manasse, confugii Gaulon*, etc ; verset 32 : *Nephtali confugii Cedes;* verset 36 : *Refugii Bosor* ; verset 37 : *Confugii Ramoth* ; reste Cariath arbe ou Hebron dont il est fait mention verset II. Mais sans ajouter que c'est une ville de refuge. Dans un de ces versets on lit comme dans le 27 ; *Confugii civitates Gaulon*, mais il faudrait transposer et mettre *civitates, confugii Gaulon.*

— Vers. 36. In solitudine, Misor, *In solitudine Misor.*

— XXII. 10. In terram Chanaan, *In terra Chanaan.*

Juges XXI. 10. *Miserunt itaque decem millia viros, Miserunt itaque duodecim millia viros.*

I Rois, II, 17. Retrahebant homines a sacrificio Domini, *Detrahebant homines sacrificio Domini.*

II Rois, VI, 4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, custodiens arcam Dei Ahio præcedebat arcam, *Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa custodiens arcam Dei, Ahio præcedebat arcam.*

III Rois, IV, 2. Azarias filius Sadoc sacerdotis, *Azarias filius Sadoc sacerdos.*

— VIII, 23. Ambulabant, *Ambulant.*

— XV, 18. Vaticana : *Et dedit illud*, Plantiniana : *Dedit illud :*

— XVI, 7. Occidit eum, hoc est Jehu filium Hanani prophetam, *Occidit eum.*

— XVII, 15. Et domus ejus : et ex illa, die hydria, *Et domus ejus ex illa die. Hydria.*

— XXI, 1. Plantiniana : Qui erat in Jezrahel Vaticana : *Quæ erat in Jezrahel.*

IV Rois, VI, 32. Antequam veniret nuncius ille, dixit ad senes, *Antequam veniret nuntius, ille dixit ad senes.*

I Paral. VI, 57. Civitates ad confugiendum, Hebron, et Lobna, *Civitates, ad confugiendum Hebron et Lobua.*

— Vers. 67. Urbes ad confugiendum Sichem, *Urbes, ad confugiendum Sichem.*

— VII, 7. Urai, *Uraj.*

— Vers. 16, 17. Vlam, *Ulam.*

— VIII, 11. *Mehusim genuit Abitob. De Husim genuit Abitob.*

— Vers. 39, 40. Vlam, *Ulam.*

— XVI, 3. Carnis bubalæ, *Carnis bubulæ.*

II Paral. II, 10. Olei quoque, sata viginti millia, *Olei quoque batos (aut) metretas viginti millia.*

— XX, 34. In libros Regum Israel. *In libro Regum Israel.*

I Esdras, I, 8. Mithridatis filii Gazabar. *Mithridatis Gazabar.*

— VIII, 14. Zachur, *Zabud.*

— X, 34. Vel, *Uel.*

II Esdras, X, 1. Nehemias, Athersata, *Nehemias Athersata.*

Job, VIII, 16. In orbe suo, *In horto suo.*

— XVII, 9. Mundis manibus, *Mundus manibus.*

— XXI, 15. Quis est Omnipotens ! *Quid est Omnipotens !*

— XXIII, 7. Perveniat, *Perveniet.*

Psaume XXI, 32. Annuntiabunt cœli justitiam ejus, *Annuntiabunt justitiam ejus.*

— XXVII, 5. Quoniam non intellexerunt opera Dei, et in opera manuum ejus destrues illos, *Quoniam non intellexerunt opera Dei, et opera manuum ejus, destrues illos.*

— LIV, 4. Declinaverunt in me iniquitates, *Declinaverunt in me iniquitatem.*

— LXIV, 9. Vespere delectabis, *Vesperæ delectabis.*

— LXXIX, 17. Incensa igni et suffossa ab increpatione tua, etc. *Incensa igni et suffossa, ab increpatione tua*, etc.

— CXVII, 25. O Domine salvum me fac, *O Domine salvum fac.*

— CXXXI, 15. Viduam ejus, *Victum ejus.*

Prov. XXX, 31. Nec est rex, qui resistat ei, Et rex, nec est qui resistat ei.

Cant. II, 13. Surge, amica mea, *Surge, propera amica mea.*

Eccli. I, 16. Cum electis feminis, graditur, *Cum electis seminis graditur.*

— XI, 20. Male Plantiniana : Nescit quod tempus præteriet ; Bene Vaticana : *Nescit quod tempus præteriet.*

— XVI, 9. Vaticana : *Loth*, Plantiniana ; *Lot.*

— XXIV, 41. Quasi fluvii Dioryx, *Quasi fluvii Dioryx.*

— XXXV, 12. Plantiniana nova, varia, et multa alia recentiora, *Adinventionem.* Vaticana Clementis VIII, et antiqua Plantiniana : *Ad inventionem.*

Isaïe, VII, 14. Vocabitur nomen ejus, *Vocabis nomen ejus.*

— XXVI, 2. Urbs fortitudinis nostra Sion, *Urbs fortitudinis nostræ.*

— XXXII, 7. Sermone mendaci, *Sermone mendacii.*

— XL, 9. *bis* : Qui evangelizas, *Quæ evangelizas.*

— XLI, 19. Dabo in solitudinem, *Dabo in solitudine.*

— XLIX, 26. Filiis sterilitatis, *Filii sterilitatis.*

— LII, 5. Et numquid mihi est hic? *Et nunc quid mihi est hic ?*

Jérémie, XXV, 3. Ammon, *Amon*.

— XXX, 7. Ex ipso salvabitur, *Ex ipsa salvabitur*.

— XXXIII, 7. Conversionem Jerusalem, *Conversionem Israel*.

— XXXIX, 2. Quinta mensis, *Nona mensis*.

— XLIX, 3. Plantiniana, etc. : Clamate, filii Rabbath, *Clamate filiæ Rabbath*.

Threni, III, 23. Novi diluculo, *Novæ diluculo*.

Baruch, II, 34. Dominabuntur eis, *Dominabuntur ejus*.

Ezéchiel, XIV, 22. Ingredientur, *Egredientur*.

— XVI, 50. Sicut vidisti, *Sicut vidi*.

— XXI, 28. *Plantiniana, et alia omnia*, Evagina te ad occidendum, lima te, etc., *Evaginate ad occidendum, limate*, etc.

— XLII, 20 *bis*. Quingentorum cubitorum, *Quingentorum*.

Daniel, VIII, 2. Vlai, *Ulai*.

Osee, VIII, 1. Fur ingressus est spolians latrunculus foris, *Fur ingressus est spolians, latrunculus foris*.

— XIV, 6. Ero quasi vos, Israel germinabit sicut lilium, *Ero quasi vos Israel, germinabit sicut lilium*.

Zacharie, III, 2 *bis*. Increpet Dominus iste, *Increpet Dominus te*.

— XII, 6. Romana : *Faciem ignis*, Plantiniana : *Facem ignis*.

I Mach. X, 83. Idolum, *Idolium*.

— XV, 3. Quoniam quidem, *Quoniam quidam*.

II Mach. IV, 18. Viros peccatores, *Viros spectatores*.

— III, 13. Si quid ei supererat, *Si quid eis superer at*.

— XII, 2. Et Demophon super hos, et Nicanor, *Et Demophon, super hos et Nicanor*.

— XIV, 33. Templum hoc Libero patri consecrabo, *Templum hic Libero patri consecrabo*.

Matth. X, 4. Simon Chananæus, *Simon Cananæus*.

Marc, IV, 29. Cum produxerit fructus, *Cum se produxerit fructus*.

— V, 13. Vatic. Clem. VIII : *Concessit ei*, Plantiniana : *Concessit eis*.

— VII, 4. Vaticana Clem. VIII : *Aforo*, Plantiniana, etc. : *A foro*.

Luc, II, 18. Et de his, *De his*.

— VIII, 18. Romana, et quædam alia : *Quomodo audiatis* ? Recentiora : *Quomodo audiatis ?*

— IX. 4 Et inde ne exeatis, *Et inde exeatis*.

— XVI, 23. Sepultus est in inferno. Elevans autem oculos. *Sepultus est. In inferno autem elevans oculos*.

—XVIII, 11. Velut etiam, *Vel ut etiam*.

Actes, I, 13. Cum introissent in cœnaculum, ascenderunt, *Cum introissent, in cœnaculum ascenderunt*.

— II, 23. Romana : *Per manus iniquorum affligentes*. Plantiniana passim : *Per manus iniquorum affigentes*.

— XVII, 6. Urbem concitant, *Orbem concitant*.

— XXI, 25. Ab Idolis, immolato, *Ab Idolis immolato*.

— XXIII, 30. Romana *Misi ad te, denuntians et accusationibus*, etc. Plantiniana : *Misi ad te, denuntians et accusatoribus*, etc.

— XXIV, 20. Cum stem in concilio, *Cum starem in concilio*.

Rom. XVI, 23. Universa Ecclesia, *Universæ Ecclesiæ*.

I Cor X, 13. Tentatio vos non apprehendat, *Tentatio vos non apprehendit*.

— XIII, 3. Ita ut ardeam, *Ut ardeam*.

II Tim. II, 8. His contenti sumus, *His contenti simus*.

II Tim. II, 22. Romana : *Fidem, spem, charitatem*. Plantiniana : *Fidem, charitatem*.

Hebr. X, 6, 8. Holocautomata pro peccato, *Holocautomata et pro peccato*.

— XII, 2. Qui proposito sibi gaudio, *Qui pro proposito sibi gaudio*.

I Pierre, III, 20. Exspectabant Dei patientiam, *Exspectabat Dei patientia*.

Apoc. III, 14. Hæc dicit : Amen, testis fidelis, *Hæc dicit amen, testis fidelis*.

— XIV, 3. Nemo poterat dicere canticum, *Nemo poterat discere canticum*.

EXAMEN DES VARIANTES DE LA VULGATE.

GENÈSE

Chapitre III. — Verset 2. *De fructu lignorum, quæ sunt in paradiso, vescimur*. Il paraît que saint Jérome avait traduit : Vescemur, ce qui est conforme à la version des Septante φαγούμεθα, *Edemus* ; c'est ainsi qu'ont lu le chaldéen, le syrien, le samaritain-hébreu et la version samaritaine. L'hébreu porte aussi Nacal, *vescemur*.

Vers. 15. *Ipsa conteret caput tuum*. Il paraît que l'historien Josèphe avait lu *ipsa*. Ruffin a lu aussi *ipsa*, ainsi que la version arabe, saint Chrysostome, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire le Grand, etc.

L'hébreu porte *eoua, ipse*, et le verbe *conteret* est au masculin issouph, et non au féminin thassouph. L'Église même n'a jamais condamné la leçon *ipsa* ou *ipsum* qu'ont lue saint Irénée, saint Pierre Chrysologue, saint Jérôme, saint Cyprien, peut-être même saint Chrysostome, saint Léon, Lipomanus, Pagnin et Arias Montanus ; le texte samaritain hébreu, la version samaritaine le chaldéen, le texte grec des Septante modernes. On trouve *ipse* dans quelques éditions de la Vulgate et on le lit dans le saint Jérôme des Bénédictins.

Chapitre. IV. — Vers. 8. *Egrediamur foras*. Ces mots étaient omis dans le texte hébreu du temps même de saint Jérôme ; mais on les trouve dans le texte hébreu-samaritain et dans la version samaritaine, ainsi que dans le grec, ce qui a engagé saint Jérôme à les suppléer et, on les trouve dans la nouvelle édition de ses ouvrages.

Chapitre V. — Vers. 3. *Vixit Adam centum triginta annis, et genuit*, etc. Les Septante ont lu : *Vixit Adam ducentis triginta annis*, etc, et ainsi pour les générations suivantes dans ce chapitre et dans le chapitre XI, où ces générations ont cent ans de plus que dans l'hébreu et dans la Vulgate. Le texte

hébreu-samaritain et la version samaritaine, le chaldéen, le syriaque et l'arabe sont comme la Vulgate et l'hébreu, excepté que le samaritain omet cent ans de Jared, et qu'il met 67 pour Mathusalem et 53 pour Lamech.

Le P. Morin défend avec force le texte grec, dont se sont servis les Pères et même le Martyrologe romain. Il faut dire que le Martyrologe se sert seulement de ce calcul des 70, mais qu'il semble le réprouver, puisque le concile de Trente a approuvé la Vulgate comme authentique, *quoad omnes partes suas*. On peut ajouter que les Pères se sont servis du calcul grec, mais sans l'approuver, et saint Jérôme dit même que ce calcul est menteur; saint Augustin se sert aussi du calcul grec, mais sans l'approuver, au lieu qu'il approuve le calcul du texte hébreu, qui est le même que celui de la Vulgate. Il est certain que les deux calculs ne peuvent être vrais tout à la fois.

CHAPITRE VI. — Verset 6. On a omis avec raison dans les Bibles de Sixte V et de Clément VIII ce qui se trouvait dans les autres éditions : *Et præcavens in futurum*, qui n'est ni dans l'hébreu, ni dans le chaldaïque, ni dans le grec.

CHAPITRE VIII. — Vers. 7 *Egrediebatur, et non revertebatur, donec siccarentur aquæ.* C'est ce qu'on lit dans le grec, mais plusieurs éditions de la Vulgate omettent *non*, ce qui est conforme à l'hébreu, au chaldaïque, au syriaque, à l'arabe, au samaritain et à sa version.

CHAPITRE X. — Vers .9. *Ob hoc exivit proverbium.* On lit ainsi dans le grec, le syriaque, l'arabe, le chaldéen, le samaritain et l'hébreu. Sixte V et Clément VIII ont donc eu raison de changer *Ab hoc*, qui se trouvait dans plusieurs exemplaires.

Verset. 18. *post hæc.* L'hébreu dit *postea* et le grec : *Post hoc.* Sixte V et plusieurs éditions portaient : *per nos ;* Clément VIII a donc eu raison de mettre *post hæc.*

CHAPITRE XI. — Vers. 13. *Vixit que Arphaxad postquam genuit Sale trecentis tribus annis.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu-samaritain et dans sa version ; le grec porte la même chose. La polyglotte d'Angleterre, traduction du grec, met *annos tercentum*, quoique le grec même porte, *annos quadringentos.* Le grec de Sixte V et celui de Bâle mettent : *trecentos.* La polyglotte royale et celle de Complute : *Quadringentos.* La leçon commune de la Vulgate est donc probable, étant conforme à plusieurs exemplaires grecs et au samaritain. D'anciens exemplaires de la Vulgate portent néanmoins *quadringentis tribus*, comme on lit dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans l'hébreu moderne, le syriaque, le chaldaïque, l'arabe et différents exemplaires du grec. D'ailleurs, dans tous les textes, il est dit que Sale et Héber ont vécu plus de quatre cents ans.

CHAPITRE XIV. — Vers. 5. *Et Zuzim cum eis.* Les Septante mettent de même ἅμα αὐτοῖς. Dans l'hébreu, on peut lire selon les points Bem, en un seul mot, ou en deux mots en séparant le B. ce qui fera *in Ham*, ce qui exprimerait le lieu où ces Zuzim furent frappés. Saint Jérôme dans ses questions sur la Genèse lit Bêm ; mais il paraît que dans la suite, il trouva d'autres exemplaires, qui l'ont obligé de mettre dans sa traduction de la *Genèse* un mot qui signifie : *cum eis.*

CHAPITRE XVIII. — Vers 28. *Quid si minus quinquaginta justis quinque fuerint ? Delebis propter quadraginta quinque universam urbem ?* La nouvelle édition de saint Jérôme et quelques éditions de la Vulgate portent : *Delebis propter quinque ?* Cette leçon paraît la véritable, et elle se trouve dans l'arabe, le syriaque, le chaldéen, le samaritain, le grec et l'hébreu ; au lieu de *propter* on lit *quia*, dans la Bible de Sixte V, ce qui paraît une faute d'impression. Cependant on pourrait entendre ce mot *quia*, si on sous-entendait : *Tantum ibidem justi sunt, et non integri quinquaginta.*

CHAPITRE XXI. — Vers. 20. *Et fuit cum eo.* On aurait dû rétablir dans la Bible de Clément VIII : *Et fuit Deus cum eo*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, le syriaque, l'arabe et le grec ; et alors on ôterait l'équivoque, et la crainte qu'on ne voulût parler d'Agar.

CHAPITRE XXIV. — Vers. 32. *Aquam ad lavandos pedes ejus.* On lit ainsi dans le grec, l'hébreu et les autres versions orientales. Ainsi il y avait une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate, où on lisait : *Aquam ad lavandos pedes camelorum.*

CHAPITRE XXVII. — Vers. 12. *Et inducam super me maledictionem pro benedictione.* C'est ce qu'on lit dans le grec, l'arabe, le chaldaïque et l'hébreu. Mais presque toutes les éditions de la Vulgate avant la correction, et même l'édition de Sixte V, lisaient *inducat*, en parlant d'Isaac son père. Le texte samaritain de Walton met : *Et venire facies*, ce que porte aussi le syriaque en sous-entendant *O mater Rebecca* ; mais il paraît que dans ces deux textes on a omis *l'iod* final, qui aurait fait : *Venire faciam.*

CHAPITRE 35. — Vers. 8. *Sepulta est ad radices Bethel super quercum.* Toutes les éditions de Clément VIII et l'édition romaine de 1524 mettent ainsi *super*, mais l'édition de Sixte V, et toutes les éditions faites hors de Rome, mettent *subter*, qui se trouve aussi dans le chaldaïque, le syriaque, l'arabe, le samaritain-hébreu. Aussi cette leçon est évidente.

CHAPITRE XXXVII. — Vers. 28. *Vendiderunt eum Ismaelitis viginti argenteis.* On lit de même dans l'hébreu, le grec, le samaritain, le chaldaïque, le syrien, l'arabe. *Triginta argenteis*, qu'on lit dans Origène, saint Augustin, Bède et quelques exemplaires de la Vulgate, est donc une faute, venue sans doute de ce qu'on a confondu les trente deniers que Judas avait reçus pour trahir Jésus-Christ

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 12. *Mortua est filia Sue.* La Bible de Sixte V. et quelques autres omettent *filia*, ce que fait aussi le grec ; mais on lit *filia* dans l'hébreu, le chaldaïque le samaritain, etc. D'ailleurs la femme de Juda

ne s'appelait point *Sue* ni *Sua*, c'était son père qui s'appelait ainsi.

Chapitre XXXIX. — Vers. 9. *Peccare in Deum meum.* D'autres, avec Sixte V, mettent *Dominum meum*, ce qui n'est pas si bien, puisqu'on pourrait supposer qu'il s'agit de Putiphar. Au lieu que dans l'hébreu, il y a Elohim, *Deum*, comme dans le grec, *in conspectu Dei.* L'hébreu et le grec ajoutent *meum.*

Chapitre LI. — Vers. 43. *Super currum suum secundum.* Il n'y a que quelques éditions fautives qui mettent *secum.*

Vers. 54. *In cuncta autem terra Ægypti panis erat.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain et le grec, si ce n'est un très petit nombre d'éditions grecques, comme celle de Bâle, qui ajoutent la négation : *Non erant panes*, qu'on lit aussi dans le texte syriaque. Ce qui est une faute, comme celle qui s'est glissée dans plusieurs exemplaires de la Vulgate, où on lit *fames*, au lieu de *panis.*

Capitre L. — Vers. 17. *Oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc.* Ce passage a été ainsi rétabli dans les éditions de Clément VIII, conformément à l'hébreu, au chaldaïque, au grec, au samaritain, et à quelques exemplaires latins. Il y avait une faute dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres, où on lisait : *Ut servo Dei patri tuo dimittas iniquitatem hanc.* Ce qui était faux, puisque Jacob n'avait rien fait à Joseph son fils, que celui-ci pût lui pardonner.

EXODE.

Chapitre 1. — Vers. 6. *Omnique cognatione illa.* C'est ce qu'on lit dans le samaritain, le chaldaïque, l'arabe, le syriaque, le grec et l'hébreu, et non, *cognatione sua*, comme on lisait communément avant la correction de Clément VIII, et comme on lit aussi dans la Bible de Sixte V.

Chapitre II. — Vers. 22. *Alterum vero peperit, quem vocavit Eliezer, dicens : Deus enim patris mei adjutor meus, eripuit me de manu Pharaonis.* Cette phrase manque dans l'hébreu, le chaldéen, le samaritain, et même dans le grec de Sixte V, ainsi que dans quelques manuscrits latins, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme. Quelques-uns croient que ce passage avait été tiré du chapitre XVIII, verset 4, mis ici en marge, d'où il avait passé dans le texte. Cependant les correcteurs l'ont retenu, soit parce qu'il se trouve dans quelques exemplaires grecs, dans le syriaque et l'arabe, et que Raban l'a lu ; soit parce qu'il a été omis ici dans l'hébreu, soit parce que cette leçon est indubitable.

Vers. 25. *Cognovit eos.* Dans la Bible de Sixte V et dans la plupart de celles qui l'avaient précédée, on lit *Liberavit eos ;* mais *cognovit* vaut mieux, et c'est ce qu'a lu Raban, et ce qu'on lit dans le syriaque et dans l'hébreu. On pouvait néanmoins traduire dans l'hébreu : *Et cognovit Deum.* Les LXX ont traduit à peu près de même : *Et cognitus est eis.* Le samaritain peut s'entendre également par *et sapientes effecit eos Deus*, ou par *et sapiens* (ou *providus*) *fuit Deus.*

Chapitre IV. — Vers. 5. *Dominus Deus patrum suorum.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu et ce qu'ont préféré avec raison les correcteurs, quoique auparavant on lisait *tuorum.* Mais on lit *suorum* dans le chaldaïque, le grec, le syriaque, l'arabe, la Bible de Philippe II et celle de Sixte V, et même dans le texte hébreu-samaritain, quoique par erreur il y ait *tuorum* dans la version samaritaine.

Vers. 14. *En ipse egreditur.* L'hébreu peut signifier également *egrediens* ou *egredietur*, comme on lit dans les LXX, dans la Bible de Sixte V et dans la plupart des Bibles anciennes, ce qui paraît plus conforme au texte. Ainsi la note de François Lucas sur cet endroit ne doit point être approuvée.

Vers. 18. *Ad Jethro socerum suum.* Les anciennes Bibles et la nouvelle édition de saint Jérôme portent : *cognatum.* C'est le même sens, mais il y a une ambiguïté. C'est ce qui a engagé à préférer les exemplaires où on lit *socerum*, ce que signifient l'hébreu et le grec.

Chap. V. — Vers. 14. *Quare non impletis mensuram laterum.* Plusieurs Bibles anciennes, et en particulier celle de Louvain et celle de Sixte V ont, au prétérit : *implestis*, conformément à l'hébreu et au grec.

Vers. 19. *Videbantque se præpositi filiorum Israel in malo.* C'est ce que porte aussi l'hébreu. Le grec porte *in malis.* On lit *in malum* dans la Bible de Sixte V, celle de Louvain et la plupart des anciennes Bibles, ce qui n'est pas si bien.

Chapitre VIII. — Vers. 6. *Abominationes Ægyptiorum immolabimus Domino Deo nostro.* On met un point d'interrogation dans la Bible de Sixte V, dans les trois Bibles de Clément VIII, la Bible de Rome de 1624 et celle de Cologne 1679. Il est donc étonnant que François Lucas ait mis ici : « On a fort bien fait d'ôter le point d'interrogation qui se trouve dans les autres Bibles. » Cependant il s'est servi de l'édition de 1593, où ce point d'interrogation se trouve, et il n'a eu aucune connaissance des indices expurgatoires. Au surplus, dans l'hébreu et dans le grec, peu importe qu'il n'y ait pas un point d'interrogation. Bonfrerius dit que plusieurs mettent ici un point d'interrogation, et que le sens est meilleur. Il ajoute : « Les Bibles de Sixte V varient ; les unes mettent ce point d'interrogation, les autres ne le mettent pas. » Cela n'est vrai que des Bibles de Plantin et de toutes celles où l'on a suivi la note de Lucas de Bruges, et on a eu raison, puisque les trois indices marquent qu'il ne faut point mettre le point d'interrogation. On ne devait donc pas le conserver dans la Bible de Rome de 1624.

Chapitre XII. — Vers. 35. *Sicut præceperat Moyses.* Plusieurs anciennes Bibles et celle de Sixte V lisent : *Sicut præceperat Dominus Moysi*, mais le mot *Dominus* n'est ni dans l'hébreu, ni dans le grec.

Chapitre XIII. — Vers. 3. *Ut non comedatis fermentatum panem.* Il paraît que saint

Jérôme a traduit : *Et non*, comme le portent l'hébreu et le grec ; ce qui est plus clair.

Chapitre XV. — Vers. 7. *Deposuisti adversarios tuos*, ce qui vaut mieux que *meos*, qu'on lit dans plusieurs Bibles ; l'hébreu porte *tuos*.

Vers. 19. *Ingressus est enim eques Pharao*. Dans la nouvelle édition de saint Jérôme et dans plusieurs Bibles, on lit : *Equus*, ce qui paraît la véritable traduction de saint Jérôme. On a pu par erreur changer *equus* en *eques*. On trouve *equus* dans l'hébreu, le grec, le chaldaïque, le syriaque, l'arabe, le samaritain. Ce qu'on peut confirmer par ce qui suit : *Cum curribus et equitibus ejus*. Car s'il s'agissait *d'eques*, saint Jérôme aurait mis *suis* et non pas *ejus*. Magdalius Gaudanus dit : *Equus legi debet non eques, nisi equitem pro ipso jumento cui insidetur, accipere velimus, utrumque enim eques significat, ut refert Aulus Gellius, lib.* XVIII, *cap.* 5.

Chapitre XVII. — Vers. 16. *Manus solii Domini*, etc. Quelques-uns ont écrit, *solius*, mais cette une faute ; l'hébreu porte *solii* (de *solium, thronus.*).

Chapitre XVIII. — Vers. 21. *Provide... Viros potentes et timentes Deum*. Dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres on lit *sapientes*, mais les correcteurs ont fort bien mis *potentes* comme dans l'hébreu et dans le grec.

Chapitre XXI. — Vers. 14. *Ab altari meo evelles eum*. Lucas de Bruges dit que quelques bonnes éditions portent *avelles*, et je crois que saint Jérôme l'avit ainsi traduit ; l'hébreu et le samaritain lisent *rapies* ou *abripies eum*, les LXX *capies*, ce qui est plus conforme à *avelles*.

Chapitre XXII. — *Si egressus ignis invenerit spinas, et comprehenderit acervos frugum, sive stantes segetes in agris*. L'édition de Sixte V et la plupart des autres portent *spicas*, mot aisé à confondre avec *spinas*, que les correcteurs ont rétabli, et qu'on lit dans l'hébreu et dans tous les autres textes orientaux.

Chapitre XXIII. — Vers. 18. *Sanguinem victimæ meæ*. La Bible de Sixte V et plusieurs autres lisaient *tuæ*, mais on trouve *meæ* dans le grec, le chaldaïque et l'hébreu.

Chapitre XXIV. — Vers. 5. *Immolaverunt-que victimas pacificas Domino, vitulos*. La Bible de Sixte V et plusieurs autres ajoutent *duodecim*, qui n'est ni dans le grec, ni dans le chaldaïque, ni dans l'hébreu.

Chapitre XXXI. — Vers. 9. *Labrum cum basi sua*. L'hébreu et le grec se servent de mots qui signifient *vas lavatorium* ; mais non *labium*, comme on lit dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs anciennes éditions ; cependant le mot *labium* signifiant l'extrémité de quelque chose, surtout de la bouche, se dit encore *labrum* en latin.

Chapitre XXXII. — Vers. 28. *Ceciderunt-que in die illa quasi viginti tria millia*. Il y a ici trois leçons différentes. Les anciennes Bibles, comme celle de Mayence de 1472, de Cologne de 1479 et une sans date et sans le lieu de l'impression, la Bible d'Hentenius ou de Louvain de 1547, plusieurs autres Bibles et celle de Sixte V mettent *quasi triginta millia* ; mais tous les autres textes, toutes les autres éditions et tous les Pères lisent autrement.

La Vulgate moderne, c'est-à-dire celle qui a été corrigée par Clément VIII met *quasi viginti tria millia*, qui ne se trouve que dans un petit nombre d'éditions antérieures à cette correction, comme celle de Nuremberg de 1479, de Bâle 1491. Saint Grégoire le Grand lit de même, ainsi que Rupert, Damianus et quelques autres. Il paraît même que saint Paul I Cor. x, 8, a lu de même.

La 3e leçon diminue beaucoup le nombre, et met *quasi tria millia*, qu'on lit dans la Bible d'Anvers 1534 et qui était la plus commune avant la correction, et c'est aussi la traduction de saint Jérôme ; et c'est ainsi qu'on la trouve dans la nouvelle édition de ses ouvrages. Les textes de toutes les autres langues lisent unanimement *quasi tria millia*, comme le grec, l'hébreu, le samaritain et sa version, l'arabe, le syriaque, le chaldaïque. Le grec lit aussi *tria millia*. Les éditions anciennes de la Vulgate, la Bible de Complute, la Polyglotte de Philippe II lisent de même, ainsi que Tertullien, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, Philon, Isidore, Raban, saint Thomas, quoique dans quelques éditions de ce dernier Père on ait changé mal à propos ce passage, pour le rendre conforme à la Vulgate moderne.

Ainsi puisqu'il y a tant de variété dans la Vulgate et que les plus anciennes éditions portent, *quasi tria millia* ; puisque tous les textes lisent ainsi, l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, le grec, etc., les règles de la critique obligent de suivre une leçon qui d'ailleurs est suivie par presque tous les Pères.

On dira : Si la première lettre C. du mot *Cassilassth* est prise numériquement dans l'hébreu, le chaldaïque et le samaritain, ce mot signifiera *Viginti tria*. On répond que cette lettre C. signifie ici *quasi fere, circiter*, et que si le texte hébreu avait voulu parler de *viginti*, ce mot aurait été mis en toutes lettres, *assirim*. De plus, quand les rabbins expriment les chiffres par des lettres, ils expriment le nombre entier par des lettres, et jamais un des nombres partiels par une lettre et un autre en toutes lettres. Enfin, toutes les éditions de la Bible prouvent que le C. est pris ici dans le sens de *quasi* et partout où on lit : *Quasi viginti millia*, on aurait supprimé le mot *quasi*.

On fait une autre objection : trois mille de tués seraient bien peu dans une si grande multitude, il faut donc lire *viginti tria millia*, que semblent indiquer les circonstances. On répond qu'eu égard à cette même multitude, vingt trois mille seraient aussi bien peu. D'ailleurs les Lévites ne se jetèrent pas sur tout le peuple, mais ils allèrent *de porta ad portam* (du camp), et ils ne tuèrent que ceux qu'ils rencontrèrent sur leur chemin ; dès lors le nombre trois mille est encore considérable.

Saint Paul, I *Cor.* x,8, dit qu'il y en eut 23,000 qui furent tués pour leur fornication. Œcumenius dit même 24000. Dans les *Nombres* XXV. 9), il est dit qu'il y eut : *occisa viginti quatuor millia* (on doit sous-entendre environ, *præter; propter;* et il s'agit ici du crime d'idolâtrie). Ce sont deux faits différents, et saint Paul ne parle que du dernier crime, de l'idolâtrie, où 23 ou 24 mille ont pu être tués, quoique 300 seulement aient été tués pour leur fornication.

Chapitre XXXIII.—Vers. 3. *Non ascendam quia populus duræ cervicis es.* Dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs anciennes Bibles on lit *est*; mais on lit *es* dans l'hébreu, le samaritain, le chaldaïque, le grec, l'arabe et le syriaque.

Chapitre XXXVII. — Vers 1. *Fecit autem Beseleel et arcam de lignis setim, habentes duos semis cubitos.* La version serait plus claire, si on avait mis : *duos, et semis cubitos,* comme dans l'hébreu et dans les versions orientales.

Chapitre XXXVIII. —Vers. 25. Il manque ici plusieurs choses dans la Vulgate, et que l'on trouve dans l'hébreu, l'hébreu-samaritain et sa version, le grec, le chaldaïque, le syriaque, l'arabe. Voici ce qui est omis : *Et argentum recensitorum synagogæ centum talenta, et mille, et septingenti, et quinque, et septuaginta sicli, juxta siclum sanctuarii, Beka in quodque caput hoc est dimidium sicli, juxta siclum sanctuarii, a quolibet recensito à viginti annis et supra, sexcentis scilicet et tribus millibus quingentis quinquaginta.*

Vers. 26. *Fuerunt præterea* (*præter aurum oblatum*). On pourrait même croire *propterea* ou au moins le sous-entendre (savoir, *quod fuerint* 100 *talenta,* et 1775 *sicli argenti, propterea quod omnes Israelitæ recensiti* (603, 550) offrirent chacun un demi-sicle, puisque 603,550 demi-sicles font 100 talents et 1775 sicles. Tous les autres textes indiquent cette leçon.

Vers. 29. *Æris quoque oblata sunt talenta septuaginta duo millia, et quadringenti supra sicli.* On offrit *æris duo millia, et septuaginta talenta et sicli quadringenti,* ce qui devait être mis dans la Vulgate, ou au moins sous-entendu. Le texte hébreu, l'hébreu-samaritain et sa version portent *septuaginta talenta et* 2000, *et quadringenti sicli,* comme aussi l'arabe et le syriaque de la Polyglotte de Londres, où l'on s'est trompé en mettant dans la version latine samaritaine et la version syriaque : *Septuaginta talentorum, et duorum millium quadringentorum siclorum*; car dans les textes mêmes, dans cette même Polyglotte, le samaritain, sa version et le syriaque, portent *septuaginta talentorum, et duorum millium quadringentorum siclorum*; et avant le mot *quadringentorum* il y a *et*; ce qui peut faire un autre sens que celui que donnent les versions latines.

Chapitre XXXIX. — Vers. 28. *Cingulum de bysso retorta, hyacintho, purpura, ac vermiculo bis tincto.* Excepté la Bible de Complute, il n'y avait, avant la correction, presqu'aucun exemplaire qui lût *bis tincto*; mais la bible de Louvain et celle de Sixte V mettaient en un seul mot : *distinctum* (sous-entendu *cingulum*); cependant on a bien fait de rétablir *bis tincto,* comme on lit dans l'hébreu.

Chapitre XL. — Vers. 3. *Dimittesque ante illam velum.* On lit ainsi dans l'édition de Sixte V, les éditions de Clément VIII, l'édition de Rome 1624 et même dans la nouvelle édition de saint Jérôme. Cependant Lucas de Bruges prétend que c'est une faute d'impression d'avoir mis *dimittes* (qui signifie *relinques*) au lieu de *demittes* (qui signifie *expandes.* Cette remarque est vraisemblable, puisqu'avant ces éditions, et ce qui est plus à remarquer, dans celles qui ont suivi, toutes les éditions mettent *demittes*; ce qui exprime mieux ce qu'on lit dans le grec, le chaldaïque, le samaritain et l'hébreu : *Et operies arcam velo.*

LÉVITIQUE.

Chapitre I. — Vers. 5. *Offerent filii Aaron sacerdotes.* C'est ainsi qu'on doit lire ici et chap. II, 2; et chap. III, 2, et non *sacerdotis,* comme on a mis dans plusieurs anciennes éditions et dans la Bible de Sixte V. On lit *sacerdotes* dans l'hébreu, le grec, le chaldaïque, etc.

Vers. 10. *Masculum absque macula.* Ce qu'on lit dans l'hébreu, le samaritain, le chaldaïque, l'arabe, le syriaque et le grec. C'était donc une faute dans la plupart des éditions, dans la Bible de Sixte Quint, d'avoir mis *masculum anniculum.* Il n'y avait que l'agneau pascal et quelques holocaustes particuliers qui exigeaient que la victime ne passât point un an. Aussi dans le *Lévitique* (XXII, 18, 19), on lit seulement *masculus immaculatus erit,* mais sans faire mention de l'âge.

Chapitre IV.— Vers. 2. *Anima quæ peccaverit.* La leçon de la Bible de Sixte V, *cum peccaverit,* paraît plus convenable, et on la trouve dans la plupart des anciennes Bibles, surtout dans la Bible de Louvain, qui n'indiquent point de mss. où il y ait une autre leçon dans l'hébreu; il y a *cum* et dans les Septante : *si.* Plusieurs éditions, entre autres celle de Sixte V, lisaient *offeret* au verset 8, et *offertur* au verset 10; ce qui a été bien corrigé par *auferet* et *aufertur,* qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, le samaritain, l'arabe, le syriaque, et dans quelques éditions latines anciennes.

Chapitre VI. — Vers. 16. *Comedet in loco sancto atrii tabernaculi,* ou bien : *In loco sancto in atrio,* etc., comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, l'arabe, le syriaque, le grec. On a donc eu raison de changer ce qu'on lisait dans la plupart des anciennes éditions et dans l'édition de Sixte V, *in loco sanctuarii Tabernaculi*; ce qui était même faux, puisqu'il était défendu de manger les victimes dans le sanctuaire même du tabernacle, mais seulement *in atriis,* qui étaient jointes au tabernacle.

Vers. 29. *Omnis masculus de genere sacerdotali vescetur de carnibus ejus, quia sanc-*

tum sanctorum est. — Vers. 30. *Hostia enim quæ cœditur pro peccato, cujus sanguis infertur in tabernaculum testimonii ad expiandum in sanctuario, non comedetur, sed comburetur igni.* Il est évident qu'au verset 30 on allègue un nouveau cas où la victime ne pouvait être mangée ; par conséquent *enim* ne doit point être entendu comme étant la raison du précepte donné vers. 29. On doit donc préférer la leçon *autem*, qu'on lit dans différentes éditions, et qu'on lit dans l'hébreu, le grec, le chaldaïque, le samaritain, l'arabe, où l'on ne trouve aucune particule qui annonce une raison, mais seulement *et : Et omnis hostia*, etc., comme s'il y avait : *Omnis autem hostia*, etc.

Chapitre VII. — Vers. 37. *Ista est lex holocausti, et sacrificii pro peccato atque delicto, et pro consecratione, et pacificorum victimis.* Après *sacrificii*, il devrait y avoir une virgule, avec un *et* qui est ajouté dans l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque, l'arabe, le samaritain et sa version, et dans le grec; sans cela notre Vulgate serait mutilée, puisqu'on y aurait omis une espèce de sacrifice, dont parlent tous les autres textes, savoir le sacrifice dont la matière était du froment entier, ou cuit, que saint Jérôme, surtout dans le *Lévitique*, appelle toujours *sacrificium*. L'hébreu dit : *Ista est lex pro holocausto, pro mincha* (le sacrifice de froment), *et pro sacrificio pro peccato, et pro sacrificio pro delicto*, etc. C'est ici comme un Epilogue où Moïse conclut que les lois données jusqu'ici dans le *Lévitique*, sont pour toutes les espèces de sacrifices, dont il fait ensuite l'énumération.

Chapitre VIII. — Vers. 33. *Die ac nocte manebitis in tabernaculo.* On pouvait mettre avec plus de clarté : *in*, ou : *ad ostium tabernaculi*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, etc., c'est-à-dire *in atrio*, et non pas *in ipso sancto* ou *tabernaculo*.

Chapitre XIII.—Vers. 12. *Operuerit omnem cutem.* L'hébreu met aussi *cutem* et non pas *carnem*, comme on lisait autrefois dans presque toutes les éditions et dans celle de Sixte V. Les Septante mettent aussi *cutem*, et ainsi on l'a mis avec raison dans les Bibles de Clément VIII.

Chapitre XIV.—Vers. 17. *et super sanguinem.* L'hébreu, le grec, etc., omettent *et*, qu'on aurait dû omettre aussi dans la Vulgate, car ce rite dont on parle ici est semblable à celui dont il est question au verset 18, où on lit fort bien : *In loco sanguinis*, car cette huile devait être versée dans le lieu même de l'oreille où le lépreux avait été teint de sang, de manière que *super sanguinem* revient à la leçon des LXX, *super locum*.

Vers 43. *Et pulvis erasus.* Dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs éditions, on avait mis *elatus* au lieu *d'erasus* ; l'hébreu et le grec portent aussi *abrasus*, qui est la même chose qu'*erasus*.

Chapitre XV. — Vers. 27. *Quicunque tetigerit ea.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, le syriaque et un petit nombre d'éditions de la Vulgate. Les autres, comme la Bible de Sixte V, portent *eam*, et entendent *la femme*, comme le grec le fait aussi.

Chapitre XVI. — Vers. 16. *In medio sordium.* Comme dans l'hébreu et dans le grec, dans plusieurs éditions de la Vulgate la ressemblance des mots avait fait mettre *sortium*, ce qui était une faute.

Chapitre XIX.—Vers. 9. *Cumque messueris segetes.* Le *que* est ajouté dans les Bibles de Louvain et autres Bibles anciennes, dans l'édition de Sixte V, dans les éditions de Clément VIII de 1592, 1593, 1598, de Rome de 1624, de Cologne de 1630. On le trouve aussi dans l'hébreu et dans le grec; mais dans les éditions de Plantin, dont la première est de 1603, et dans les suivantes, le *que* a été omis parce que Lucas de Bruges avait fait cette note : *interpres non addidit copulativam* CUMQUE. On ne voit point ce qui l'a engagé à s'exprimer ainsi, puisque les trois indices correctoires n'avertissent point d'effacer le *que*.

Vers. 20. *Quæ sit ancilla etiam nubilis* Les anciennes éditions, les éditions de Louvain et celle de Sixte V lisent *nobilis*, mais on a eu raison de mettre depuis la correction *nubilis*, comme dans l'hébreu et dans les Septante.

Chapitre XX. — Vers. 9. *Patri matrique maledixit.* Ces mots sont omis dans l'édition de Sixte V. Le grec porte *matrive*, mais l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, l'arabe, le syriaque lisent *et*; cependant dans ces textes, et dans la Vulgate même *et* ou *que* équivalent à *vel*, comme dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Les plus anciennes éditions ajoutaient *qui* après *matrique*, et ce mot *qui* n'est dans aucun autre texte, et on l'a supprimé avec raison.

Chapitre XXI.—Vers. 3. *Quia maculam habet.* Comme dans les LXX, l'hébreu et le samaritain. On lisait dans les anciennes éditions et dans celle de Sixte V *qui* au lieu de *quia*, mais cette dernière leçon est la véritable.

Chapitre XXII. — Vers. 24. *Omne animal, quod vel contritis, vel tusis, vel sectis, ablatisque testiculis est.* Il faut lire *tusis* ou au moins *tunsis*, comme dans la dernière édition de saint Jérôme, du verbe *tundo* de la 3e conjugaison, comme dans l'hébreu, et non *tonsis* de *tondeo* de la 2e conjugaison, comme dans les anciennes éditions et dans celle de Sixte V.

Chpitre XXIV.—Vers. 11. *Cumque blasphemasset nomen.* Par respect Moïse a supprimé *Domini*, qu'on a mis cependant dans la Bible de Sixte V, et dans quelques autres, ou le mot *Dei*, qui est dans la dernière édition de saint Jérôme. Dans les textes de toutes les langues orientales et dans le grec on lit simplement et d'une manière conforme à l'hébreu : *Illud nomen*, savoir le nom ineffable יהוה.

Chapitre XXVII. — *Juxta æstimationem tuam* comme dans l'hébreu; mais dans le grec on lit *suam*, qu'on lit aussi dans les anciennes Bibles et dans celle de Sixte V.

Dans le même verset 27 : *Quantocunque a*

te fuerit æstimatum; il y a de même dans l'hébreu. Ainsi il faut lire *a te* et non *ante*, qu'on lit dans la Bible de Sixte V, et dans presque toutes les anciennes Bibles.

Vers. 42. *Ovis capra.* Les théologiens de Louvain se trompent en disant que dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec il n'y a point *et capræ*, puisque dans l'hébreu et dans le grec on lit *peeus* (ou des mots qui comprennent les brebis et les chèvres).

NOMBRES.

Chapitre III. — Vers. 4. *Mortui sunt enim Nadabet, et Abiu. Enim* est mis pour *autem*, comme porte la nouvelle édition de saint Jérôme, et ce qui traduirait mieux ce qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, etc : *Ei mortui sunt*, etc.

Chapitre IV. — Vers. 6. *Operient rursum velamine*, comme l'hébreu, le chaldaïque et le grec. Et non pas *velamen* comme dans l'édition de Sixte V, et dans d'autres éditions.

Chapitre V. — Vers. 3. *Ne contaminent ea cum habitaverint vobiscum.* Les nouveaux éditeurs de saint Jérôme disent que tous les mss. portent *habitaverint*; on lit de même dans la Bible de Louvain latine et française, flamande et l'édition de Sixte V ; cependant les traducteurs français préfèrent le singulier *habitaverim*, et c'est ce qu'on a rétabli dans les bibles de Clément VIII. D'après l'arabe, le syriaque, le grec, le samaritain, l'hébreu, *cum* ou *quia*, le chaldaïque met : *Quia majestas mea habitat.*

Vers. 15. *Decimam partem sati.* L'hébreu, le samaritain, le grec portent *ephi* ; le chaldaïque : *trium satorum*, ce qui revient à la leçon de l'hébreu, puisque *tria sata* font *Ephi*. Il paraît donc que *sati* s'est glissé ici dans la Vulgate au lieu d'éphi, puisque *l'éphi* faisant 3 *sati*, la dixième partie d'un sati ne serait que la trentième partie d'un ephi; or on prescrit ici la dixième partie d'un éphi, ou un gomor, comme portent les textes, et Josèphe lui-même.

Chapitre VIII. — Vers. 2. *Candelabrum in Australi parte erigatur. Hoc igitur præcipe ut lucerna contra Boream e regione respiciant ad mensam panum propositionis.* Ce passage est omis dans l'hébreu, le samaritain, le chaldaïque, le grec, le syriaque et l'arabe, ainsi que dans un très-grand nombre d'éditions latines et dans la nouvelle édition de saint Jérôme. Il paraît que ce même passage tiré de l'Exode, chap. 40, verset 22, a été ajouté ici par forme d'explication.

Chapitre X. — Vers. 2. *Fac tibi duas tubas argenteas ductiles, quibus convocare possis multitudinem quando movenda sunt castra.* Dans la Vulgate, on omet ici après le mot *multitudinem* une virgule et le mot *et* ou *atque*, que l'on trouve dans tous les autres textes, l'hébreu, le grec, le samaritain, etc.; on doit l'ajouter ou du moins le sous-entendre.

Vers. 8. *Filii autem Aaron sacerdotes*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain et le grec, et non *sacerdotis*, qu'on lit dans la Bible de Sixte V, celle de Louvain et la plupart des anciennes Bibles.

Chapitre XI. — Vers. 32. *Congregavit coturnicum, qui parum decem Coros.* Dans la Bible de Sixte V on ajoute *multitudinem*, qui est inutile, puisque le génitif *coturnicum* est régi par *coros*, et que d'ailleurs *multitudinem* n'est ni dans l'hébreu, ni dans le grec.

Chapitre XIV. Vers. 3. *Utinam mortui essemus in Ægypto : et in hac vasta solitudine utinam pereamus, et non inducat nos Dominus in terram istam !* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, etc., si non qu'au lieu de *et in hac* on lit *vel in hac*. C'est donc une faute de lire avec la plupart des anciennes éditions et celle de Louvain : *utinam... Ægypto, et non in hac vasta solitudine. Utinam pereamus, et non inducat nos*, etc.

Chapitre XV. — Il est surprenant que presque toutes les Bibles, celle de Sixte V, celles de Louvain et celles de Clément VIII lisent aux versets 4, 5, 6 : *Decimam partem Ephi... dabit in holocaustum sive in victimam. Per agnos singulos et arietes erit sacrificium similæ duarum decimarum*, etc. Le point après *victimam* est une faute, car le sens n'est pas fini dans cet endroit, mais il ne l'est qu'après les mots *per agnos singulos*, qui finissent le verset 5. Cette ponctuation vicieuse n'est ni dans l'hébreu ni dans les autres textes, le sens serait plus exact si on ôtait ce point après *victimam* et si on le plaçait avant ces mots *et arietes*, etc., c'est-à-dire *et per arietes singulos duas decimas*, etc ; mais le point placé entre *victimam* et *per agnos*, confond le sens, et on omet par là une espèce de sacrifice, qui est indiqué dans les versets 4 et 5. Le point est encore cause qu'on fait se contredire l'Ecriture, puisqu'aux versets 4 et 5 elle ordonne d'ajouter à chaque agneau un dixième d'*ephi* de farine et un quart d'*hin* de vin et d'huile ; tandis qu'au verset 6, elle demande deux dixièmes de farine et un tiers d'*hin* d'huile et de vin. De plus il est évident que l'Ecriture monte graduellement des agneaux aux beliers, ensuite aux bœufs ou taureaux, en prescrivant des quantités plus grandes pour les accessoires des sacrifices, proportionnellement à la grandeur des victimes, qui est ici croissante. Ce point ôté après *victimam* et placé après *singulos* rendrait donc le sens très-clair, et c'est ainsi qu'il est placé dans tous les autres textes et dans la Polyglotte de Philippe II.

Chapitre XVIII. — Vers. 19. *Pactum satis est sempiternum.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec ; *pacis*, que quelques-uns lisent, est une faute.

Chapitre XX. — Vers. 6. *Clamaveruntque ad Dominum atque dixerunt : Domine Deus, audi clamorem hujus populi, et aperi eis thesaurum tuum fontem aquæ vivæ ut satiati cesset murmuratio eorum.* Ce passage ne se trouve dans aucun autre texte, et il est omis dans plusieurs éditions anciennes, dans Raban, dans la nouvelle édition de saint Jérôme et dans la Polyglotte de Philippe II. Quelques-uns, dit Lucas de Bruges, croient qu'il est tiré de l'Epître de la Férie vi^e^ après le 3^e^ dimanche de Carême, parce que celui qui a recueilli ces épîtres, tantôt omet, tantôt ajoute quelque

chose. On peut cependant croire que ce texte, ainsi que quelques autres sont perdus dans l'hébreu et dans les autres textes ; car il n'est pas douteux que Moïse et Aaron n'aient fait une prière assez semblable, puisqu'il est dit auparavant qu'ils se prosternèrent le visage contre terre, sans doute pour prier Dieu qu'il donnât de l'eau au peuple afin d'empêcher ses murmures.

CHAPITRE XXI. — Vers. 15. On lisait communément dans les Bibles anciennes et dans celle de Sixte, *ut requiescerent in Arnon*. Mais l'hébreu, le grec et le chaldaïque, lisent *Ar*. le texte samaritain lit *ir*, c'est-à-dire *urbem*, mais c'est une faute.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 15. *Hircus quoque offeretur Domino pro peccatis in holocaustum sempiternum*. Au lieu d'*in*, *insuper* précédé d'une virgule conviendrait mieux; en effet le sens est qu'outre le bouc qui devait être offert *pro peccatis* le jour des Calendes, on devait en outre offrir *holocaustum perpetuum*, ce qu'indiquent tous les autres textes.

CHAPITRE XXXIII. — Vers. 3. *Profecti... quinta decima die mensis primi altera die phase*. La Bible de Sixte V et plusieurs autres ajoutent *fecerunt* avant *altera*, mais cette additon, qui change mal à propos le sens, ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans le chaldaïque, ni dans le grec.

Vers. 40. *Audivitque Chanaanæus ex Arad qui habitabat ad meridiem, in terram Chanaan venisse filios Israel*. La Vulgate paraît rapporter ce mot *in terram* aux enfants d'Israël que le roi Arad apprit être venus vers Chanaan ; mais l'hébreu le rapporte à la demeure du roi Arad : *Et ipse habitans in meridie in terra Chanaan*. C'est aussi le sens des LXX ; ainsi la ponctuation serait mieux placée après *in terra* (et non *in terram*) *Chanaan, venisse*, etc ; et c'est ainsi qu'on lit dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

DEUTERONOME.

CHAPITRE III.—Vers. 33. *Sicut tu audisti, et vixisti*, comme l'hébreu, le chaldaïque le grec, etc.; ainsi on a eu raison de changer *sicut tu audisti et vidisti*, qu'on lisait communément dans les anciennes Bibles et dans celle de Sixte V.

Vers. 35. *Dominus ipse est Deus, et non est alius præter eum* ; c'est ce que porte aussi la Bible de Sixte V. On lisait dans plusieurs éditions anciennes *præter unum*, ce qui était une faute, puisqu'il y a dans le grec et dans l'hébreu : *præter ipsum solum*.

CHAPITRE IX.—Vers 2. *Quos ipse vidisti, et audisti, quibus nullus potest ex adverso resistere*. Au lieu de la virgule avant *quibus*, il vaudrait mieux mettre deux points. Car les mots *quibus*, etc., sont les propres termes que les Hébreux avaient entendu dire par les espions des géants Enakim, comme on le voit dans l'hébreu, qui porte : *Filios Enakim, quos tu nosti et tu audisti ; quis stabit contra filios Enak ?*

CHAPITRE XV. —Vers. 10. *In omni tempore*. On lit *in omni opere tuo* dans l'hébreu, le samaritain, le chaldaïque, le syriaque, l'arabe et le grec, et la Polyglotte de Philippe II.

CHAPITRE XVII.—vers. 8. *Inter... lepram et lepram*. C'est ainsi qu'on lit dans l'hébreu, le grec et les autres textes qui ne mettent point une négation : *inter lepram* et *non lepram*, qu'on lit dans la Bible de Sixte V, dans celle de Louvain et dans la plupart des anciennes Bibles.

Vers. 12. [*Qui autem superbierit, nolens obedire sacerdotis imperio, qui eo tempore ministrat Domino Deo tuo, et decreto judicis, morietur homo ille.*] Ces mots, *et decreto judicis*, expliquent la première partie, car c'était le même qui était et le juge des différends, et le grand prêtre ; ainsi, au lieu de *et* qu'on lit dans le samaritain, on lit dans l'hébreu *vel*, qui est aussi dans le grec. La leçon de la Bible de Louvain qui porte *ex decreto judicis*, ainsi que plusieurs, autres Bibles et celle de Sixte V n'est pas aussi bonne ; ce qu'on peut prouver par ce qui est dit plus clairement dans l'hébreu: *Nolens obedire sacerdotis imperio...vel decreto judicis, et morietur vir ille*.

CHAPITRE XXV.— Vers. 7. *Non vult frater viri mei suscitare nomen fratris sui*. C'est la vraie leçon, et elle se trouve dans l'hébreu, le grec, le chaldaïque, l'arabe, le syriaque, le samaritain et dans plusieurs éditions de la Vulgate, quoique la plupart des éditions de la Vulgate et celles de Sixte V portent *semen*.

CHAPITRE XXVI. — Vers. 10. *Et adorato Domino Deo tuo et epulaberis in omnibus bonis* ; Lucas de Bruges dit il ne faut pas omettre la conjonction *et* qui est placée avant *epulaberis* ; mais je pense au contraire que *et* n'est pas nécessaire, si on retient la leçon du verset 10. *Et adorato Domino Deo tuo*. Il est visible qu'on peut l'omettre comme l'ont aussi omis la Bible de Louvain et plusieurs autres, surtout la Bible de Sixte V et la nouvelle édition de saint Jérôme. Si cependant on veut conserver la conjonction *et*, parce qu'elle se trouve dans le grec et dans l'hébreu, au lieu de *adorato Domino Deo tuo*, il faudrait lire : *et adorato Dominum Deum tuum*, et alors *adorato* serait à l'imperatif, et ne serait plus un participe passif; si au contraire on mettait à l'accusatif : *Adorato Dominum Deum tuum*, il n'y aurait plus de difficulté, et la leçon serait conforme à l'hébreu et au grec, qui portent: *Et adorabis Dominum Deum tuum, et epulaberis*, etc.

Vers. 13. *Abstuli quod sanctificatum est de domo mea, et dedi illud levitæ et advenæ, et pupillo et viduæ*. Lucas de Bruges dit que les autres leçons, entre autres la Bible de Louvain (sans annoncer d'autres variantes), mettent *attuli*, comme si on disait qu'on l'apporte de sa maison, au lieu que, niant qu'on l'ait retenu chez soi pour des usages particuliers, on annonce qu'on l'a distribué aux pauvres ; la leçon *abstuli* est donc préférable, et on la trouve dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, etc.

CHAPITRE XXVII. — Vers. 12. *Stabunt ad benedicendum populo*. La Bible de Louvain, au lieu de *populo*, met *Domino*, en avertissant néanmoins qu'il y a un manuscrit qui porte *populo*. Cependant cette leçon, *populo*,

a été préférée avec raison dans la Bible de Sixte V. et dans celles de Clément VIII, parce qu' on lit *populo* et non *Domino* dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, le samaritain, le syriaque et l'arabe.

Chapitre XXIX. — Vers. 19. *Pax erit mihi, et ambulabo in pravitate cordis mei : et absumat ebria sitientem.* Plusieurs éditions et celle de Sixte V lisent *assumat*, au lieu d'*absumat*; on lit aussi *assumat* dans la Bible de Louvain et dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans laquelle on ajoute : *assumat* se lit dans l'hébreu, dans tous les mss., dans le syriaque, le chaldaïque, l'arabe et la version samaritaine. Le sens est plus obscur dans les imprimés de la Vulgate, où l'on a changé *s* en *b*, Dans l'hébreu on peut entendre les deux sens, savoir celui de la Vulgate moderne, et celle de Sixte V et de quelques autres, le mot hébreu signifiant également *absumere* et *addere*. Au reste, c'est le même sens dans les deux leçons, savoir, qu'il arrivera qu'ivre de son iniquité ou semblable à l'hydropique, plus il boira l'iniquité plus il aura soif ; ou, par son mauvais exemple et son conseil, il attirera à lui et à sa ruine un homme innocent qui auparavant, n'avait aucune eau d'iniquité. Aussi les Septante lisent-ils: *ut non consumat* (ou *ne simul perdat*) *peccator innocentem.* Cependant le syriaque met : *Addatque ebrietatem ad sitim* ; le chaldaïque au contraire met : *ut addanturei peccata ignorantiæ peccatis superbiæ.* L'arabe prend comme si c'était la parole de l'impie même : *Ut traham cum ebria sitientem.*

Vers. 3. *Sulphure et salis ardore comburens.* Ce mot *ardore* et l'affinité que le mot *solis* a avec lui, a introduit dans la Vulgate, au moins dans la plus grande partie des éditions : *Solis ardore*, que Jansenius d'Ypres a suivi dans son Commentaire ; mais on a eu raison de changer dans la Bible de Sixte V et dans celle de Clément VIII, puisque dans l'hébreu il y a *salis*, ainsi que dans le samaritain, le chaldaïque, le grec, l'arabe et le syriaque ; et en effet ce sel rend la terre stérile, et on lit dans le psaume 106, verset 34: *Terram fructiferam in salsuginem.*

Chapitre XXXI. — Vers. 23. *Præcepitque Dominus Josue filio Nun, et ait.* Dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans plusieurs éditions de la Vulgate, dans l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, l'arabe, le syriaque, dans quelques éditions grecques, on omet *Dominus*, et le grec de Bâle met *præcepit Moyses.* Le mot *præcepit* pourrait donc se rapporter à Moïse, dont on parle plus haut ; cependant ce qui suit prouve qu'il ne s'agit pas de Moïse, mais d'un précepte du Seigneur donné à Josué, que vraisemblablement Moïse lui a fait connaître : *Tu enim introduces filios Israel in terram, quam pollicitus sum, et ego ero tecum*, paroles qui ne sont point de Moïse, mais de Dieu. L'hébreu porte de même, *quam juravi eis, et ego ero tecum.* Comme les LXX rapportent ce précepte à Moïse, ils mettent à la troisième personne : *Quam juravit Dominus eis, et ipse erit mecum.*

Chapitre XXXII. — Vers. 5. *Peccaverunt ei, et non filii ejus in sordibus.* Le texte syriaque met *et*, mais plusieurs éditions de la Vulgate, Raban, la nouvelle édition de saint Jérôme, l'hébreu, le chaldaïque, le grec omettent *et* ; au reste le sens est le même, savoir que les enfants d'Israël, coupables d'idolâtrie, sont reputés *non filios Dei*, comme ayant dégenéré.

Chapitre XXXIII. — Vers. 19. *Qui inundationem maris quasi lac sugent.* Le syriaque seul met *quasi lac*, qui ne se trouve pas dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, mais qui est indiqué par le mot *sugent.*

Vers. 27. *Dicetque : Conterere.* Le grec dit de même : *disperdere, esto disperditus.* L'hébreu, selon les points qu'on peut y ajouter, peut se prendre au passif : *Perdaris ; fias contritus, conterere.* Cependant les rabbins, en changeant un point, l'ont rendu actif : *contere, perde.* Alors, c'est une parole que Dieu adresse au peuple d'Israël.

JOSUE.

Chapitre I. — Vers. 6. Les Bibles anciennes et celle de Sixte V lisent *patribus tuis*, ce qui a été corrigé avec raison dans la Bible de Clément VIII, qui met *patribus suis*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec.

Chapitre III. —Vers. 17. *Populus incedebat contra Jericho.* On lit *contra Jordanem* dans Lyranus, la Bible de Louvain, presque toutes les anciennes Bibles et la Bible de Sixte V ; ce qui a été corrigé avec raison, puisque le grec, le chaldaïque, l'hébreu, mettent Jéricho et non le Jourdain. En effet le peuple passa non *contra*, mais *per Jordanem*, et il allait *contra Jericho.*

Chapitre V. — Vers. 6. *Ut non ostenderet eis terram.* C'est ainsi qu'on a corrigé avec raison dans la Bible de Sixte V et de Clément VIII, d'après l'hébreu et le grec, et d'après les circonstances du texte et l'histoire au lieu qu'auparavant presque toutes les éditions omettaient *non*, ce qui était une faute.

Chapitre VI. — Vers. 4. *Septimo autem die sacerdotes tollant* (ou *tollent*, comme dans la Bible de Sixte V) ; *septem buccinas, quarum usus est in jubilæo, et præcedant arcam fœderis.* Il paraît que ces mots, *septimo autem die*, ont été changés de place, car dans l'hébreu et dans le grec ils ne sont point au commencement du verset. De plus on voit, versets 8, 9, 13, que les prêtres donnèrent de la trompette pendant les six autres jours : il serait donc plus convenable de placer les mots *septimo autem die* après les mots *Arcam fœderis*, ce qui serait conforme à la vérité de l'histoire. L'hébreu porte : *et septem sacerdotes tollent septem tubas jubilæi ante arcam, et die septimo circuibitis civitatem septem vicibus.* Vers. 12. Dans la Bible de Louvain, on ne cite qu'un ms. où on lit comme dans la correction de Sixte V et de Clément VIII *inter Bethel et Hai*, ce qu'on devrait cependant lire d'après l'histoire, l'hébreu, le chaldaïque, où on lit *Béthel* et non *Betharen*, ce dernier mot

s'étant glissé dans plusieurs éditions latines et dans quelques éditions grecques.

CHAPITRE IX. — Vers. 6. *Responderuntque viri Israel ad eos.* Quoique ce mot *eos* ne change pas le sens, il peut s'être glissé par erreur dans la Vulgate, au lieu du mot *Hevæos*, comme avait traduit saint Jérôme, et comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, dans lesquels on indique par ce mot de nation, ce que c'était que les Gabaonites. (*Hevæi.*)

CHAPITRE XI. — Vers. 19. Il y a dans ce verset une grande variété de leçons. La Vulgate d'aujourdhui porte : *Non fuit civitas, quæ se traderet filiis Israel, præter Hevæum.* Cette leçon est préférable aux autres, dont je parlerai dans la suite. Elle est préférable en ce qu'en effet aucune ville ne se rendit, à l'exception des Gabaonites, et que les autres villes furent prises de force et brûlées. C'est ce que dit aussi l'hébreu, qui porte : *Non fuit civitas, quæ pacem fecit cum filiis Israel, præter Hevæum.* Le chaldaïque dit aussi la même chose. Il s'ensuit qu'il y avait une faute dans plusieurs anciens exemplaires et dans la Bible de Sixte V, qui lisent : *Non fuit civitas, quæ se non traderet filiis Israel, præter Hevæum*, ce qui n'est pas vrai.

La Bible des Septante publiée par Sixte V lit : *Non fuit civitas quam non cepit Israel*, ce qui ne s'éloigne pas de ce qu'on lit dans la Vulgate moderne. Les Septante de l'édition de Bâle portent : *Non fuit civitas quæ non traderet filiis Israel.* Lucas de Bruges dit que quelques exemplaires grecs portent : *Non fuit civitas, quam non tradidit filiis Israel* (sous entendus (*Josue*, ou *Deus.*)

CHAPITRE XII. — Vers. 3. *Quæ subjacet Asedoth, Phasga.* La virgule entre *Asedoth* et *Phasga*, paraît superflue.

CHAPITRE XIII. — Vers. 2. *Omnis Galilæa, Philisthiim.* Il n'y avait aucune Galilée des Philistins, ce qui fait que Bonfrerius ne peut se persuader que saint Jérôme ait traduit ainsi parceque, quoique après la correction on ait mis une virgule après *Galilæa*, de sorte que *Galilæa* et *Philisthiim terra* ou la Palestine soient deux régions, il y avait au moins une partie des deux Galilées qui avait déjà été soumise par les Hébreux, savoir Asor, Cedes, Semeron, etc.; mais, ce qui est le principal, c'est que tous les autres textes gardent un profond silence sur la Galilée, et qu'ils ne parlent que de *limites* ou *fines* ou *terminos Philisthiim.* L'Hébreu dit : *Omnia littora* (ou *limites*) *Philisthinorum.*

Il paraît donc que c'est une note marginale qui s'est introduite dans le texte, ou, ce qui est plus vraisemblable, c'est que saint Jérôme, qui avait conservé quelquefois dans ce même livre, le mot *Asedoth*, de même avait écrit ici *Gelila* ou *Geliloth*, dont par erreur de copiste, on avait fait *Galilæa*, à cause de la ressemblance des mots.

D'ailleurs le mot *Galilæa* n'est nulle part au pluriel, comme l'est ici dans l'hébreu le mot *Geliloth*, et on n'a jamais dit en latin *Galilæas.* Enfin le mot hébreu *Pelisthim* n'est jamais pris pour une région, mais pour les habitants de la terre appelée en hébreu *Peleschcth*, c'est-à-dire *Philisthea.*

Vers. 20. *Bethphogor, et Asedoth, Phasga et Bethjesimoth.* Bonfrérius, Masius, etc., croient que la virgule entre *Asedoth* et *Phasga* est superflue, car Asedoth-Phasga était une ville particulière ou plutôt une vallée arrosée au pied du mont Phasga. Ces deux mots sont donc avec raison réunis par un trait dans la nouvelle édition de saint Jérôme, de cette manière : *Asedoth-Phasga.*

Nous avons déjà parlé au chap. XII, verset 3, de ces deux mots qui sont séparés par une virgule et qui sont cependant la même ville dont on parle ici : *Quæ subjacet Asedoth-Phasga.* On peut le conclure plus manifestement de ce qui est dit chap. X, vers. 40 : *Percussit Josue omnem terram montanam et meridianam, atque campestrem, et Asedoth, cum regibus suis*, où on distingue *Asedoth* entre celle qui est *montana* et celle qui est *meridiana* ou aride, *et campestris*, car *Asedoth declivis*, où les eaux se rassemblent, vient d'un mot qui signifie *declive, profluvium, effusio.* Aussi, parmi les rois vaincus par Josué, on ne parle point d'un *rex Asedoth.*

Vers. 21. *Hevæum, et Recem, et Sur, et Hur.* J'aimerais mieux lire *Evæum*; puisqu'il ne s'agit point de l'un des sept peuples de Chanaan dont le nom s'écrit en hébreu *Hhevi*, au lieu qu'il s'agit ici d'un prince des Madianites dont le nom s'écrit *Evi*, comme on le lit dans les Nombres, chap. XXXI, vers. 8. Dans le grec il est aussi nommé *Evi.* Ajoutons que dans la nouvelle édition de saint Jérôme, il est nommé de même *Evi.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 2. *Egredietur de Bethel Luza.* Les LXX de l'édition de Bâle lisent *de Bethel in* (ou *ad*) *Luza*, ce qui est aussi dans l'hébreu. Ainsi on aurait bien fait de conserver la leçon de l'édition de Louvain et celle de Sixte V, où on lit de *Bethel Luzam*, ou avec une virgule : *de Bethel, Luzam*, ou *in Luzam*, comme dans la nouvelle édition de saint Jérôme. Dans notre Vulgate moderne, *Luza* est indéclinable mais il a la force du cas accusatif. *Luz* ou *Luza* était une ville qui s'appelait aussi Bethel ; on en parle *Genèse* XXVIII, 19; XXXV, 6; *Josué*, XVIII, 3; *Juges*, I. 13; mais ici, il paraît que ce n'était point la ville de Luz ou Luza qui se nommait Bethel, mais la montagne qui était proche, et où Jacob vit en dormant une échelle qui s'élevait jusqu'au ciel. Remarquez ce qui est dit : *ad montem Bethel, et egreditur de Bethel* (*monte, in urbem vicinam*), *Luzam.* Le mot *montem* dans l'hébreu ne gouverne point le génitif, car il est avec le point *Camets* et non avec le point *patach : In montem qui est Bethel.*

Dans le même verset : *transitque terminum Archi, Ataroth.* Nous avons prouvé qu'il fallait écrire Archi-Ataroth, comme dans la nouvelle édition de saint Jérôme, et la virgule est inutile.

Vers. 8. *Egressus* (*sive fines*) *ejus in mare Salsissimum.* Ce *Salsissimum* est une faute considérable qui s'est glissée dans la Vulgate, et qui n'est point dans l'hébreu, le grec et le

chaldéen, et qui d'ailleurs trouble entièrement le sens, car l'épithète de *Salsissimum* ou de *Salis* ne se dit que de la mer Morte, comme on peut le voir ailleurs.

Dans le passage actuel il s'agit, non de la mer Morte, mais de la mer Méditerranée. On peut le prouver en ce qu'il s'agit toujours de cette dernière, mer lorsque dans l'Ecriture il y a seulement *mare* sans addition. Or il n'y en a aucune ici dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. D'ailleurs les limites de la tribu d'Ephraim, même les limites qui étaient du côté de l'orient et du midi, sont éloignées de la mer de Sel, et ses limites du côté de l'occident se terminent à la mer occidentale ou Méditerranée.

Cette faute n'ayant point été aperçue par Adrichomius, par Tirin et par d'autres, ils placent Taphna et la vallée *Arundineti* dont il est parlé en ce verset, à l'orient proche du Jourdain, au lieu qu'ils les auraient dû placer proche la mer de la Méditerranée, à l'occident.

Chapitre XXI. — Vers. 21. *De tribu Ephraim urbes Confugii Sichem*, etc.; vers 27 : *Confugii civitates, Gaulon*, etc.; vers. 32 : *Civitates Confugii, Cedes*, etc.; vers. 36 : *Civitates refugii, Bosor*, etc.; vers. 37 : *Civitates Confugii, Ramoth*, etc. . Voici la remarque de Lucas de Bruges : « Au verset 21 dix-neuf de nos mss. portent : *Urbs confugii Sichem;* au verset 27, dix-neuf mss. portent : *Confugii civitatem Gaulon;* au verset 32, vingt-cinq mss. portent : *Civitatem confugii Cedes;* au verset 37, quatre mss. portent : *Civitatem confugii Ramoth.* Dans tous ces endroits, Alphonse Tostat lit un singulier. »

Remarquons qu'il serait à désirer qu'on eût mis partout le singulier, et que supprimant la virgule après *Confugii*, on eût mis partout ce qu'on lit, même dans la Vulgate moderne, vers 13 : *Hebron Confugii Civitatem*, alors le mot *confugii* ou *refugii* regarderait uniquement la ville qui suit, et non pas les autres villes qui sont dans les versets. D'ailleurs on lit aussi au singulier dans l'hébreu et dans le chaldaïque, et non au pluriel *urbes*, ce qu'on lit dans la plupart des éditions grecques, où on lit au singulier *polin, urbem;* excepté au verset 27, où on lit *poleis*, où il paraît que c'est une faute. Dans le 27e verset particulièrement : *Confugii civitates, Gaulon*, il serait nécessaire de lire *civitatem* comme on lit dans la nouvelle édition de saint Jérôme, parce qu'il est faux qu'à l'exception de Gaulon, les villes qui suivent aient été *Confugii civitates*, puisqu'il n'y avait que Gaulon qui le fût. Ou bien, il faudra transposer les mots, comme dans les autres versets, de cette manière : *Civitates confugii*, de manière que dans ce verset, comme dans ceux que nous avons cités, le sens fût : *Dedit civitatem mox sequentes, confugii quidem hanc verbi gratiâ Sichem, deinde et reliquas, non quidem ut essent urbes refugii, seu confugii, sed ut essent leviticæ ad inhabitandum.* Remarquez, en conséquence, que dans tous ces versets, la ponctuation est mal placée après le mot *Confugii*, et qu'elle devrait précéder ce mot. Alors on pourrait conserver le mot *urbes* ou *civitates*, de cette manière : *Dedit urbes, confugii Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer, et Cibsaim, et Beth-Horon.* Alors *confugii* ne s'appliquerait qu'à Sichem, et non aux villes suivantes.

Vers. 36. *De tribu Ruben ultra Jordanem contra Jericho civitates refugii, Bosor in solitudine Misor et Jaser et Jethson et Mephaath, civitates quatuor cum suburbanis suis.* Ce verset est omis dans quelques éditions de l'hébreu et du chaldéen, principalement dans la première éditon de Bamberg de Venise, mais il est dans d'autres éditions de l'hébreu et du chaldaïque, avec raison, puisqu'il est dans toutes les éditions grecques et latines, dans le syriaque et dans l'arabe; et il n'est pas vraisemblable qu'on ait omis les villes de la tribu de Ruben données aux Lévites, et qu'on ne les ait pas toutes marquées, comme on a marqué celles qui leur avaient été données dans les autres tribus. Il est même nécessaire qu'elles aient été recensées ici, pour vérifier ce qui est dit au verset 39, où l'on trouve ce passage mutilé de l'hébreu : *Itaque civitates universæ Levitarum fuerunt quadraginta octo* : calcul qui ne serait pas complet, si on ne faisait le calcul de ces villes de la tribu de Ruben.

Nous avons dit que la virgule placée avant le mot *Bosor*, serait mieux placée avant le mot *refugii*. Il y a dans le même verset une autre virgule inutile, celle qui est placée avant le mot *Misor*. Sur quoi il est bon de remarquer qu'il paraît qu'on met ici cinq noms de villes : Bosor, Misor, Jaser, Jethson, Mephaath, quoique en donnant le total, on dise qu'il y a *Civitates quatuor* ; et même si dans cette tribu il y avait plus de quatre villes lévitiques, non-seulement on n'aurait pas ce nombre quatre de villes de la tribu de Ruben, mais encore on ne trouverait pas deux villes lévitiques qui furent données aux fils de Morari, verset 7 et verset 38; car alors ils auraient eu 13 villes. Enfin on ne trouverait pas pour nombre total des villes lévitiques 43, qui est marqué dans ce chapitre, verset 39 ; et dans les *Nombres*, chap. 35, versets 6 et 7. La somme qui serait augmentée d'un, serait 49, au lieu que si on réunissait les quatre sommes des villes comptées dans ce chapitre, savoir 13, 10, 13, 12, le total serait 48 pour le nombre total des villes.

Je réponds sur cette difficulté, qu'il ne faut point compter ici Misor, et que ce n'est point un nom de ville, mais ou le nom propre de la solitude où était située Bosor, ou plutôt un nom appellatif, comme je vais le prouver ; ainsi elle doit être jointe avec le mot qui précède, savoir *in solitudine*, de manière que ces deux mots ne soient point séparés par une virgule. Ainsi il faut lire : *Bosor, in solitudine Misor, et Jaser, et Jethson, et Mephaat.* Si on lit ainsi, il n'y aura que quatre villes lévitiques dans la tribu de Ruben, *Bosor, Jaser, Jethson, Mephaath.* Ce qui fait dire à Lucas de Bruges :

« La virgule ne doit point être placée avant *misor*, mais après, comme le marquent avec raison quelques éditions. »

Si on prend appellativement le mot *misor*, il signifie en hébreu *planities* ou *campestris locus*, et par conséquent *solitudo misor* signifiera *solitudo planitiei*, ou *solitudo plana et campestris*. Or c'est en ce sens qu'il se prend ici, c'est-à-dire qu'il se joint à *solitudo* (misor solitudo), ce que l'on prouve par les autres endroits de l'Ecriture où il est parlé de la ville de Misor. Ainsi, Deutéronome, IV, 43:

Bosor in solitudine, quæ sita est in terra campestri. Les LXX: *Bosor in eremo in terra campestri.* L'hébreu porte *Bosor in deserto in terra Misor*, dans lequel endroit, comme il paraît par la Vulgate et par le grec : *Terra Misor est terra campestris et plana in qua sita est urbs Bosor.* Dans *Josué* (XX, 8), il est dit que les Israélites ont établi ville de refuge *Bosor, quæ sita est in campestri solitudine*; les LXX : *Bosor in eremo in campo;* et dans l'hébreu : *Bosor in deserto in Misor.*

On le voit en outre *III Reg.* XX, 23, où les soldats du roi de Syrie sont dits avoir ainsi parlé: *Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos, sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus et obtinebimus eos.* Au lieu de *in campestribus* les LXX mettent *in plano*, comme dans l'hébreu *in Misor.* On voit la même chose dans *Jérémie*, XLVIII, 21.

De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure que *Misor* n'est pas le nom d'une ville, mais un nom appellatif, et qu'il signifie *regionem planam* seu *campestrem.* Ainsi il doit être pris ici en ce sens, et il aurait mieux valu qu'il eût été traduit ici dans la Vulgate, par : *Bosor in solitudine campestri*, conformément au Deutéronome, IV, 43; et Josué XX, 80. Enfin Lucas de Bruges atteste qu'il a vu quelques éditions de la Vulgate où ici le mot *Misor* était simplement omis.

CHAPITRE XXII. — Vers. 10. *Cumque venissent ad tumulos Jordanis in terram Chanaan, ædificaverunt juxta Jordanem altare.* Lucas de Bruges remarque que dans quelques mss. latins on lit avec plus de raison : *In terra Chanaan*, comme on lit aussi dans la nouvelle édition de saint Jérôme. En effet les enfants de Ruben et leurs compagnons n'étaient pas encore venus *in terram Chanaan*, dans laquelle ils avaient été auparavant, et où était le lieu dont on parle, comme on le voit par le verset; mais ils étaient venus ad *tumulos Jordanis* dans la terre de Chanaan, où ils avaient demeuré jusqu'alors pendant plusieurs années, et ils n'en étaient pas encore sortis quand ils élevaient cet autel. L'hébreu porte : *Venerunt ad limites Jordanis, qui sunt in terram Chanaan*; et les LXX lisent de même.

Vers. 32. *De terra Galaad finium Chanaan.* Si on lit ainsi, il faut expliquer comme si on disait ; *De terra Chanaan quæ est in finibus terræ Chanaan*, mais je suis étonné que Lucas de Bruges n'ait pas fait attention qu'il n'y a pas ici *finium Chanaan* dans la Bible de Philippe II, ni dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec; mais en propres termes et avec un sens très-clair : *De terra Galaad ad terram Chanaan.*

CHAPITRE XXIV. — Vers. 27. *En lapis iste erit in testimonium quod audierit omnia verba Domini quæ locutus est vobis.* La plupart des anciennes éditions rapportent également cela *ad lapidem*, comme aussi l'hébreu, le grec, et non *ad populum*, auquel le rapportent quelques-uns et la Bible de Sixte V, mais ce qui n'est pas si bien. *Audieritis* est pour *audieris.* Or cette pierre est dite *audire* par métaphore, comme Jésus-Christ dit Luc. XIX, 40: *Lapides clamabunt*, et *Habacuc* XI, 11 : *Lapis de pariete clamabit et lignum quod inter juncturas ædificiorum est respondebit.*

JUGES.

CHAPITRE. I. — Vers. 9. *In montanis, et ad meridiem, et in campestribus.* On lit ainsi dans la Bible de Clément VIII, et dans celles qui ont paru depuis. On lit de même dans l'hébreu, dans le grec et dans différentes éditions de la Vulgate. Cette leçon indique trois lieux, *montana*, *meridionalia*, *campestria* (ou les plaines). La Bible de Sixte V et celle de Louvain omettent le second et la virgule qui le précède, de manière qu'on ne parle que de deux lieux : *in montanis, et ad meridiem in campestribus.*

Vers. 18. *Cepitque Judas Gazam cum finibus suis et Ascalonem, atque Accaron.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu, les Septante, soit de l'édition de Complute, soit de l'édition de Bâle : cependant l'édition de Rome lit, au contraire, *et non possedit Judas.* Cette faute par laquelle on excepte ces villes, est ancienne, puisque saint Augustin et Procope de Gaze mettent aussi la négation; cependant le sens est vrai, et les Israélites ne possédèrent point au temps des Juges, les Satrapies des Philistins, comme on peut le voir *Juges* III, 3, et *Josué* XIII, 3 ; à moins que dans ces deux endroits, on n'entende parler des temps de Josué, après la mort duquel les Hébreux subjuguèrent la terre des Philistins, comme il est dit ici (si on lit : *Cepit*, sans négation); mais ils ne les possédèrent pas longtemps et les Philistins (comme on peut le voir dans toute l'histoire du *Livre des Juges* et du premier *Livre des Rois*) reprirent bientôt leur ancienne demeure.

Vers. 35. *Habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo.* Les anciennes Bibles et celle de Sixte V lisent *testatio* (du verbe *testor*), au lieu de *testaceo* (de *testa*); mais l'hébreu et le grec lisent *testaceo* et c'est ainsi que saint Jérôme a traduit.

CHAPITRE III.— Vers. 7. *Servientes Baalim et Astaroth.* C'est là le sens, qui est fort bien exprimé par la Vulgate, et qui est conforme au chaldaïque et au syriaque. Astaroth était le nom général des idoles féminines, comme Baalim était le nom des idoles masculines. Si cependant on suit la force de la lettre, on trouvera dans l'hébreu, le grec et la plupart

des exemplaires chaldaïques : *Ascheroth*, qui signifie *bois* dans lesquels on honorait Asta oth ou Astarté, c'est-à-dire Vénus.

CHAPITRE VII. — Vers. 23. *Fugientes usque ad Bethsetta.* C'est ainsi qu'on lit dans le grec, le chaldaïque et l'hébreu, et non *Bethseca*, comme on lit dans plusieurs éditions anciennes et dans la Bible de Sixte V. Bethseca et Bethsetta étaient deux lieux très-différents.

CHAPITRE IX. — Vers. 19. La Bible de Clément VIII et la plupart des Bibles modernes lisent *lætamini*, ce qui n'est pas absolument conforme à l'impératif hébreu. Ce qu'on lit dans la Bible de Sixte V, dans la nouvelle édition de saint Jérôme, et dans plusieurs éditions de la Vulgate : *lætemini*, est plus exact.

CHAPITRE XI. — Vers. 26. *Vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem*, Le grec lit aussi *Jordanem*, mais l'hébreu et le chaldaïque portent *Arnon*, autre fleuve qui est au delà du pays du Jourdain, et qui est le terme du royaume de Sehon. Les deux leçons sont également vraies.

CHAPITRE XII. — Vers. 1. *Igitur incendemus domum tuam.* Quelques éditions de la Vulgate et la nouvelle édition de saint Jérôme, portent : *Incendemus te, et domum tuam*, comme les docteurs de Louvain, dans leur note, annoncent qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec; mais ils se trompent, et dans ces trois textes on ne lit point *te*, mais *alic* (*Alecha*, avec les points voyelles) ἐπί σε, *incendemus domum tuam super te.*

CHAPITRE XV. — Vers. 14. *Sicut solent ad odorem ignis lina consumi.* Une étoupe de lin s'enflamme aussitôt qu'elle sent le feu, ainsi Samson rompit ses liens sans la moindre peine. Dans le chapitre suivant, verset 9, l'hébreu parle aussi de *odoris ignis.* Il paraît donc qu'il vaut mieux lire *odorem* que *ardorem* qu'on lit dans quelques Bibles. Les éditions grecques varient, l'hébreu met, *Tanquam lina quæ consumpta sunt igne.* On doit lire *lina*, et non *ligna*, que la ressemblance des deux mots a introduit dans plusieurs éditions et dans celle de Sixte V, mais on lit *lina* dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec.

CHAPITRE XVI. — Vers. 9. Il est dit que Samson *rupit vincula, quomodo si rumpat quis filum de stupæ tortum putamine.* (C'est-à-dire *de rejectitia vilique, ac fragiliori stuppa.*) Cette leçon vaut mieux que celle de quelques éditions : *De stupa tortum putamine ;* ou celle de la Bible de Sixte V ; *De stupa tortum sputamine.* L'hébreu porte seulement : *Filum stupæ*, ce qui fait qu'on lit dans une édition de la Vulgate : *De stupæ tortum stamine.* On lit immédiatement après : *Cum odorem ignis acceperit.* Ici, il faut prendre garde encore davantage de lire avec quelques-uns, *ardorem*, car dans l'hébreu, comme dans le grec, il y a ; *In olfaciendo illud ignem*, ou *cum olfecerit ignem.*

CHAPITRE XVIII. — Vers. 30. La Vulgate appelle ce lévite idolâtre *Filium Gersam filii Moysi*, comme dans le syriaque, l'arabe, quelques éditions du chaldaïque, quoique la plupart des éditions grecques et quelques éditions du chaldaïque, lisent *Manasse* et non *Moysi;* mais cette leçon vient d'une corruption que les rabbins ont faite dans le texte où au lieu de *Msse* (Moysi) ils lisent *m nsse* (Manasse) en ajoutant ce qu'ils appellent une *n* suspendue, entre l'*M* et l'*SS*; les rabbins avouent même qu'il s'agit ici de Moïse, mais son nom est caché par l'apposition de cette n, afin, disent-ils, que cet homme très-saint ne soit pas déshonoré par un petit-fils aussi impie. Les rabbins ajoutent qu'on a substitué exprès le mot de *Manasse*, parce qu'avec l'addition d'une seule lettre, on pouvait changer le nom de Moïse, et pour indiquer que Jonathan était plutôt le fils de Manassé, roi de Juda, idolâtre avant sa pénitence, que le fils du saint prophète Moïse ; en même temps pour dire que Jonathan était le petit-fils très-mauvais d'un aïeul très-excellent, comme Manassé avait été le fils impie du très-pieux Ezéchias (Tout cela n'est que du rabbinage et des idées ridicules).

CHAPITRE XX. — Vers. 15. *Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin... præter habitatores Gabaa, qui septingenti erant.* C'est ce qu'on lit dans toutes les éditions de la Vulgate; et l'édition grecque de Complute et de Bâle y sont conformes. La Bible de Sixte V est la seule qui lise mal à propos: *viginti tria millia.* Mais l'hébreu et le chaldaïque lisent *viginti et sex millia.* Cependant il vaut mieux suivre la Vulgate, d'autant plus qu'elle est conforme à la plus grande partie des éditions grecques et que Josèphe l'a suivie, liv. v des *Antiquités*, chap. 2. Ajoutons que cette leçon est établie même par l'hébreu et par le chaldaïque, dans ce même chapitre, car au verset 46 on n'annonce que 25000 des Benjaminites qui furent tués, comme aussi au chapitre XXXV, quoique pour faire un calcul plus exact, on ait ajouté 100. D'ailleurs après ces 25100 de tués, il resta précisément 600 hommes, comme on le dit au verset 47. Donc la tribu entière des Benjaminites était de 25700 hommes, en y comprenant 700 Gabaonites ; le reste étant 2500. Autrement s'il y avait eu 26700, comme le porte l'hébreu, puisque tous les textes s'accordent à dire qu'il n'y en eut que 25100 de tués comme on le dit aux versets 44 et 45, il en serait resté non pas seulement 600, mais 1600, ce qui est contre tous les textes, et même l'hébreu.

Verset 32. *Putaverunt enim solito eos more cædere.* Ce dernier mot doit être ainsi écrit par une diphthongue, puisqu'il y a dans l'hébreu : *Dixeruntque filii Benjamin : percussi, seu cæsi ipsi, sicut in principio.* Ainsi il ne faut point mettre *cedere* dans le sens de *fugere, recedere.* Il s'en suit qu'il y a une faute dans les Bibles de Bomberg de 1693, de Cologne 1630, 1647, 1682, de Plantin 1619, du Vatican de 1560, 1592, 1593, 1598, et l'édition de Rome de 1624, dans lesquelles on lit *cedere* sans diphthongue. Mais je crois qu'il vaut mieux lire *cædere* avec les Bibles de Francfort de 1615, de Cologne 1666, de Paris, 1691, de Lyon 1680, 1684, toutes les Bibles de Plantin et toutes celles de Louvain et la nouvelle édition de saint Jérôme, à moins

qu'on ne dise que saint Jérôme a traduit pour *cedere* ou *fugere* en suivant plutôt le sens que la lettre, comme ,au verset 39 où il a traduit *fugere* parce que c'est là le même mot hébreu et qu'il est même deux fois, verset 32.

Chapitre XXI. — Vers 10. *Miserunt itaque decem millia viros.* On lit ainsi dans toutes les éditions de la Vulgate ; cependant comme il y avait douze mille hommes, c'est-à-dire mille par chaque tribu, selon l'hébreu, le chaldaïque, les LXX, Josèphe , je soupçonne avec Bonfrerius qu'il y a ici une faute dans la Vulgate et qu'il faut mettre 12000, au lieu de 10000.

La Bible de Venise 1538 cite en marge la variante *duodecim.*

RUTH.

Chapitre I. — Vers. 19. *Hæc est illa Noemi.* Il manque ici un point d'interrogation, qui est dans l'hébreu et dans le grec.

Chapitre II. — Vers. 13. *Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me.* Lyranus, Abulensis, et quelques éditions mettent à l'optatif : *inveniam,* ce qu'on trouve aussi dans l'hébreu et dans le grec ; au lieu de *qui* il y a *quia* dans l'hébreu et dans le grec; on a pu confondre aisément les mots *qui* et *quia.*

Chapite IV. — Vers. 15. — *De nuru enim tua natus est, quæ te diligit.* Presque toutes les anciennes éditions, celle de Sixte V, Lyranus, Abulensis, Denys le Chartreux, lisent *qui te diliget,* mais ce sont deux fautes (*qui* et *diliget*), car on lit dans l'hébreu et dans le grec, *quæ dilexit te hactenus.*

Ier LIVRE DES ROIS.

Chapitre I. — Vers. 24. Anne, après avoir sevré Samuel, l'offrit à Héli avec des présents; entre autres, verset 24, *tribus modiis farinæ;* c'est ce que disent aussi saint Grégoire, le vénérable Bède et d'autres. Il est vrai que quelques éditions latines portent *uno modio,* mais dans la Bible de Louvain, on se trompe en ajoutant que l'hébreu, le chaldaïque et le grec lisent aussi *uno modio,* car ces textes portent *Epha* ou *Ephi,* sous-entendu *un;* or,un Ephi contenait *tria sata* ou trois boisseaux hébreux, le *satum* ne différant pas beaucoup du boisseau romain; ainsi Isaïe, vers. 10, *Ephi* est traduit par *tres modii,* quoiqu'on soit obligé d'avouer que dans la Vulgate on met *modium* au lieu *d'Ephi, Juges,* VI, 19 : *De farinæ modio azymos panes,* ce qui n'est pas exact.

Chapitre II. — Vers. 17. *Quia retrahebant homines à sacrificio Domini.* On ne doit point douter que dans la Bible de Sixte V et dans celle de Clément VIII. on ait mis ainsi par inadvertance, et cette faute a passé dans toutes les éditions suivantes. Ce que nous venons de dire est prouvé par une lettre de Blandini, préfet de l'imprimerie du Vatican, à Moret, de la veille des calendes d'août 1604. *Fateor,* dit Blandini (en parlant des Bibles de Sixte V et de Clément VIII, imprimées dans l'imprimerie du Vatican) *nonnulla adhuc superesse quæ in melius mutari possent, quædam etiam, nescio quo pacto sic impressa reperiuntur, ut exempli gratia* I. *Regum* II, 17 : *Retrahebant homines a sacrificio, cum libri omnes et impressi et manuscripti habeant : Detrahebant homines sacrificio.* C'est ce qu'on lit dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Il est donc évident que c'est ici une faute d'impression , puisqu'il n'y avait rien qui pût engager les correcteurs à changer une leçon qui se trouve dans toutes les éditions de la Vulgate et dans tous les autres textes, qui lisent uniformément *; Detrahebant homines sacrificio.*

Chapitre III. — Vers. 2. *Jacebat in loco suo* (en parlant d'Héli). On lit aussi de même dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, saint Grégoire, Bède, Raban, et ce passage nous marque Héli, qui en qualité de grand prêtre, passait la nuit dans un lieu proche du tabernacle. C'est pourquoi on a abandonné avec raison la leçon *lectulo* , qu'on lisait au lieu de *loco.*

Et oculi ejus caligaverant , nec poterat videre: lucerna Dei antequam exstingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini ubi erat arca Dei. L'auteur des *Questions sur les livres des Rois,* qui se trouvent parmi les ouvrages de saint Jérôme, dit que c'est la véritable leçon et la vraie ponctuation. C'est donc avec raison qu'on l'a rétablie dans notre Vulgate, conformément à l'hébreu et au grec, où ces mots : *Lucerna Dei antequam exstingueretur,* se rapportent non à Héli, mais à Samuel qui dormait *in atrio* pendant la nuit et qui y restait jusqu'à ce qu'au lever du jour, les lampes du chandelier à sept branches dans le tabernacle selon la loi, fussent éteintes. L'hébreu porte : *Heli... non poterat videre. Et lucerna Dei antequam exstingueretur, et Samuel dormiens,* etc. Ainsi il ne faut point ponctuer de manière que ce passage se rapporte à Héli, comme si on voulait dire que ses yeux étaient tellement obscurcis qu'il ne pouvait voir, avant que la lampe fût éteinte ; c'est-à-dire, qu'il ne pouvait voir que lorsque le jour était venu, comme plusieurs l'entendent avec Raban, Angelomus, Eucher, Abulensis, qui pour établir ce sens, ôtent les deux points avant le mot *lucerna* et mettent un point avant le mot Samuel, de cette manière. *Nec poterat videre lucerna Dei antequam exstingueretur. Samuel dormiebat,* etc. Il y a une leçon qui s'éloigne encore plus de l'original; c'est celle qui se trouve dans plusieurs éditions et dans celle de Louvain, de Sixte V, et de la nouvelle édition de saint Jérôme. La voici : *Nec poterat videre lucernam Dei antequam exstingueretur, Samuel autem dormiebat,* comme si on disait : Héli ne pouvait voir la lampe avant qu'elle fût éteinte; ce qui est assez ridicule, et ce qui n'a aucun fondement.

Chapitre IV. — Vers. 1.*Et factum est in diebus illis, convenerunt Philisthiim in pugnam.* Ces mots, quoiqu'ils se trouvent dans le grec, ne sont point dans l'hébreu, le chaldaïque et dans plusieurs éditions latines, et il ne paraît point que saint Jérôme les ait mis ici. Remarquons ici qu'il y a plusieurs

choses, surtout dans le livre des Proverbes, qui, depuis plusieurs siècles, on ne sait par qui, et sur quelle autorité, ont été ajoutées de la version des Septante, que les LXX ont ajouté soit parce qu'ils traduisaient le texte hébreu autrement que saint Jérôme, soit par inspiration, et alors ils suppléaient avec une paraphrase ce qui n'était pas dans l'hébreu. Ces passages, comme nous l'avons dit, sont depuis longtemps dans notre Vulgate, mêlés avec la version de saint Jérôme, et on ne doit point les rejeter; ce qui fait dire à saint Augustin, livre XVIII de *La Cité de Dieu*, chap. 43: *Quidquid est in hebræis codicibus, et non est apud* LXX *interpretes, noluit hoc per istos, sed per illos, prophetas spiritus Dei dicere. Quidquid vero est apud* LXX, *in hebræis autem codicibus non est, per istos maluit, quam per illos idem spiritus dicere.*

Si ces passages sont omis dans différentes éditions de la Vulgate, cela est arrivé parce que ces éditions ont été écrites sur des exemplaires où ce mélange n'était pas encore fait, ou du moins sur ceux qu'avait publiés Etienne second abbé de Cîteaux, qui ayant employé deux Juifs, retrancha de la Vulgate (surtout à l'égard des livres des *Rois* et du livre des *Proverbes*) ce que ces Juifs lui disaient n'être pas dans l'hébreu; et cette édition d'Etienne se répandit dans toute la France.

Vers. 13. *Heli sedebat super sellam contra viam spectans.* On lit ainsi dans les LXX et dans l'hébreu, quoique le mot hébreu se traduise quelquefois par *exspectavit;* ce qui pourrait justifier la leçon de ceux qui lisent *exspectans*, qui est aussi celle du syriaque et de l'arabe; qu'on peut aussi justifier en ce qu'Héli était presque entièrement aveugle. Mais je crois que ne l'étant pas entièrement, il pouvait un peu avoir regardé, *spectare*, au moins moralement, car son esprit était continuellement attentif, et il interrogeait tous ceux qui arrivaient ou qui étaient auprès de lui.

Vers. 20. *Dixerunt ei quæ stabant circa eam.* Il faut lire ainsi puisque le mot est au féminin dans l'hébreu et dans le grec, et qu'il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu des hommes auprès d'une femme qui va accoucher; ainsi *qui* qu'on lit, au lieu de *quæ*, dans quelques éditions, est une faute.

CHAPITRE V. — Vers. 6. Ces paroles de la Vulgate : *Et ebullierunt villæ, et agri in medio regionis illius, et nati sunt mures, et facta est confusio mortis magnæ in civitate ;* et les suivantes, vers. 9 : *Inieruntque Gethæi consilium, et fecerunt sibi sedes pelliceas*, ne sont point dans l'hébreu et dans le chaldaïque. Elles sont aussi omises dans plusieurs éditions latines et dans quelques éditions grecques, mais on les trouve dans le plus grand nombre. Voyez ce que nous avons dit sur le commencement du chap. IV. Dans la nouvelle édition de saint Jérôme, on met en note : *Antiquiora manuscripta Vulgatæ his carent, media ad marginem supplent, recentiora in textum receperunt.*

Vers. 7. *Panis defecit in sitarciis nostris.* Ce mot grec signifie : *Annona*, surtout à l'égard des soldats et des voyageurs. Il signifie proprement viatique, de *Siton*, cibus ou *Frumentum*, et de *Arcetos* sufficiens. De là on le prend pour le sac où l'on met le viatique. Il s'ensuit que *sitarchiis* qu'on lit *cisterchiis* dans presque toutes les anciennes éditions, et dans la Bible de Sixte V n'est pas bien exact, dans l'hébreu, il y a *de vasis nostris* ou *peris*.

Vers. 25. *Stravitque Saul in solario et dormivit.* Ceci a été suppléé d'après le grec, car il est omis dans l'hébreu, le chaldaïque, et plusieurs éditions latines.

CHAPITRE X. — Vers. 1. Ces mots *Et liberabis populum tuum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus sunt. Et hoc tibi signum, quia unxit te Deus in principem*, ont été transportés des LXX dans la Vulgate, mais ils sont omis dans plusieurs éditions latines, et dans toutes les éditions hébraïques et chaldaïques.

Vers. 2. *In meridie.* Quelques anciens mss., saint Bonaventure et Denys le Chartreux, ajoutent : *salientes magnas foveas.* Ce qui est tiré peut-être des LXX, dont quelques exemplaires, au lieu de *in meridie* qu'on lit dans la Vulgate, lisent : *saltantes magnopere.* Il y a dans l'hébreu : Bedsaldsê que la version chaldaïque de Jonathas, le syriaque et l'arabe ont pris pour un nom propre : *in tseltsach.* Si on le regarde comme appellatif, ce sera : *In umbra claritatis* ou *clara*, c'est-à-dire *in meridie*, quand l'ombre est claire, comme l'a entendu saint Jérôme et quelques éditions des LXX.

Vers. 12. *Quis pater eorum* ? On doit lire ainsi, comme le prouvent les mots hébreux : *mi abiem*? C'est ainsi que le prennent aussi le chaldaïque et le grec, si ce n'est qu'ils mettent *ejus*, ce qui n'est pas exact. Cependant plusieurs exemplaires de la Vulgate, qui mettent : *Cis pater ejus*, s'éloignent encore plus de l'origine, ils mettent *Cis*, parce que le père de Saül s'appelait ainsi; mais alors il devrait y avoir dans l'hébreu : *kiss biou*, mais il y a une différence totale entre *mi*, et *kis*, quoiqu'il y ait quelque rapport entre *quis* et *kis*, et même une parfaite ressemblance dans la bouche d'un Espagnol et d'un Français, ce qui peut avoir occasionné cette faute.

CHAPITRE XI. — Vers. 1. *Factum est quasi post mensem.* Ceci a été suppléé d'après les seuls LXX, car ces mots sont omis dans plusieurs éditions latines, l'hébreu et le chaldaïque où on lit, *Et ascendit Naas*, etc.

CHAPITRE XII. — Vers. 11. *Misit Dominus Jerobaal, et Badan, et Jephte, et Samuel.* C'est ainsi que les correcteurs ont assez bien restitué d'après l'hébreu. Auparavant, différents exemplaires latins ajoutaient Barac, et quelques-uns ajoutaient aussi Samson, comme dans la Bible de Sixte V, Jérobaal et Badan, et Samson, et Barac, et Jephté et Samuel. Mais Barac et Samson sont ici superflus, surtout Samson, parce que suivant plusieurs il est ici entendu par *Badan* ou *Bedan* comme on lit dans l'hébreu, et comme on lit dans la nouvelle édition de

saint Jérôme. Ce mot *Bedan* peut être traduit *in Dan* ou *Filius Dan* ou *Danita*, par antonomase, comme était Samson, à moins que par Badan on entende *Jair* secundus, dont il est parlé Juges X, 3, car cela convient à l'ordre des choses dont parle ici Samuel, ou il convient au lieu des I Paralipomènes VII, 17, où parmi les fils de Jair premier on compte Bedan ou Badan. On appelle l'autre Jair II, pour le distinguer du premier Jair, dont il est parlé *Nombres* XXXII, 41.

CHAPITRE XIV. — Vers. 2. *Quæ erat in Magron.* On doit lire ainsi d'après l'hébreu, le chaldaïque, le grec et différentes éditions de la Vulgate, et non : *In agro Gabaa*, comme on lit dans plusieurs éditions de la Vulgate, comme dans la Bible de Sixte V.

Vers. 41. *Quid est quod non responderis servo tuo hodie? Si in me aut in Jonatha filio meo est iniquitas hæc, da ostensionem, aut si hæc iniquitas est in populo tuo, da sanctitatem.* Cornelius à Lapide fait ici cette remarque : *Videtur esse congesta ex variis interpretationibus rei ejusdem ut advertunt cardinalis Caraffa, Franciscus Lucas in notis et Serarius hic.* Dans l'hébreu, on lit seulement : *Da integritatem* ou *perfectionem*, et par conséquent *sanctitatem.*

CHAPITRE XV. — Vers. 3. *Et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid.* On trouve quelque chose de semblable dans le grec, mais ces mots ne sont point dans plusieurs exemplaires latins, ni dans aucun exemplaire grec et chaldaïque.

Vers. 12. *Saul offerebat holocaustum Domino de initiis prædarum, quæ attulerat ex Amalec. Et cum venisset Samuel ad Saul.* Cette phrase n'est point dans plusieurs éditions latines, mais elle se trouve dans la seule Bible grecque de Sixte.

CHAPITRE XVII. — Vers. 36. *Nunc vadam, et auferam opprobrium populi, quoniam quis est iste Philisthæus incircumcisus qui.* Cette phrase n'est aussi que dans la Bible grecque de Sixte, et selon le témoignage de Lucas de Bruges, elle est omise dans plusieurs exemplaires latins, qui sont très-bons. Seulement au lieu du dernier QUI il y a dans l'hébreu CI, *quia.*

Vers. 45. *Dei agminum Israel, quibus exprobrasti.* 46. *Hodie, et dabit te Dominus in manu mea.* J'aime mieux suivre ici la distinction des versets, que la ponctuation, savoir afin que *hodie* ne soit pas joint à *exprobrasti*, entre les deux quels mots finit le verset 45, et je préfère de transférer la ponctuation avant le mot *hodie*, afin qu'on lise : *Hodie et dabit* ou plutôt *Hodie dabit*, etc., sans mettre *et* qui n'est point dans l'hébreu, le chaldéen, et dans quelques exemplaires latins.

Vers. 49. *Circumducens*, ou faisant tourner une pierre dans la fronde. C'est ce que fit certainement David, mais cela n'est point exprimé dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, dans quelques éditions latines, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE XVIII. — Vers. 6. Dans quelques exemplaires latins, entre autres, dans la Bible de Sixte V, on ajoute ces mots : *Et ferret caput ejus in Jerusalem.* Mais on les a supprimés avec raison dans la Bible de Clément VIII et dans les éditions postérieures, parce qu'ils n'étaient point dans différentes éditions latines, et qu'on ne les trouvait dans aucun autre texte.

Vers. 20. *Dilexit... David Michol filia Saul altera.* On voit par l'hébreu, le chaldaïque, le grec, qu'il faut lire ainsi, et non : *filiam Saul alteram*, qu'on lit dans quelques exemplaires latins et dans la Bible de Sixte V.

CHAPITRE XIX. — Vers. 3. *Ubicumque fueris.* L'hébreu dit de même ; *Quo tu ibi* ainsi que le grec, au lieu de *fuerit* qui était dans presque tous les exemplaires, dans celui de Sixte V, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Vers. 21. *Et iratus iracundia Saul.* Ceci a été encore suppléé du grec et ne se trouve point dans l'hébreu, le chaldéen, et plusieurs exemplaires latins.

Vers. 24. *Cecidit nudus.* Avant la correction de Clément VIII, presque tous les exemplaires latins et la Bible de Sixte V mettaient *Cecinit*, ce qui était une faute, comme on le voit par l'hébreu et le grec, qui portent : *Cecidit, lapsus est.*

CHAPITRE XX. — Vers. 9. *Absit hoc a te.* On lit ainsi dans le grec, le chaldaïque et l'hébreu, et non *a me* qu'on lit dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs exemplaires latins.

Vers. 15. *Auferat Jonathan de domo sua, et requirat Dominus de manu inimicorum David.* Les LXX ont traduit à peu près de même ; l'hébreu, et la version différente qu'en fit saint Jérôme, est répétée immédiatement dans la Vulgate à la suite. *Pepigit ergo Jonathas cum domo David, et requisivit Dominus de manu inimicorum David.* Dans la nouvelle édition de saint Jérôme, il n'y a que cette dernière traduction. La première n'y est pas.

CHAPITRE XXI. — Vers. 11. *Cum vidissent David.* Comme ces mots ne se trouvent point dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec et différents exemplaires latins, Lucas de Bruges dit : *Videtur superfluere ;* mais je pense que cela a été ajouté dans la Vulgate par saint Jérôme, pour compléter le sens, mais que cela a été omis dans quelques exemplaires latins, parce que Etienne de Cîteaux les avait effacés, ne se trouvant pas dans l'hébreu. Voy. chapitre IV.

CHAPITRE XXII. — Vers. 22. *Ego sum reus omnium animarum patris tui.* Quelques exemplaires latins, la nouvelle édition de saint Jérôme, conformément à l'hébreu, le chaldaïque, le grec, ajoutent : *Domus* ou *familia*, ainsi : *Omnium animarum domus patris tui.*

CHAPITRE XXV. — Vers. 6. La Bible de Louvain et celle de Sixte V, ajoutent : *Ex multis annis salvos faciens tuos, et omnia tua*, mais les correcteurs l'ont omis avec raison, n'étant pas dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, dans quelques exemplaires latins, dans la nouvelle édition de saint Jérôme. D'ailleurs il est faux que David ait demeuré dans ces lieux *per multos annos.*

CHAPITRE XXX. — Vers. 13. *Et quo pergis ?* On trouve ces mots dans la nouvelle édition de saint Jérôme, pour compléter le sens, mais ils sont omis dans plusieurs exemplaires latins, et dans le chaldaïque, le grec, l'hébreu.

Vers. 15. *Et juravit ei David*, Cela est suppléé du grec, et manque dans l'hébreu, le chaldaïque, différents exemplaires latins, et la nouvelle édition de saint Jérôme.

IIe LIVRE DES ROIS.

CHAPITRE I. — Vers. 18. *Et ait : Considera Israel pro his, qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.* — Vers. 19. *Inclyti Israel super montes tuos occisi sunt.* Ces deux versets contiennent une double traduction des mots hébreux. Le verset 18 est selon la traduction d'Aquila et celle des LXX ; mais la seconde, verset 19, est de saint Jérôme. C'est ce qui fait qu'omettant le verset 18, la nouvelle édition de saint Jérôme, ne met que la version du verset 19. La cause de cette différence vient du mot *tsebi*. Aquila et les LXX l'ont regardé comme un impératif de la seconde personne du singulier du genre féminin, qui signifie *sta*, et les LXX l'ont traduit : *Consiste instar immobilis columnæ, ô terra, seu potius, ô virgo Israel : utique in stuporem rapta*, d'où Aquila traduit : *Exacte considera, diligenter expende*, le mot étant tiré de *jatsab, sta*. Saint Jérôme a pris ce mot *tsebi* comme dérivé de *tsaba, decus, gloriam, inclytos*. Les autres mots de l'hébreu sont importants pour la traduction de l'un et l'autre verset. Par le mot Bamotheca, *Excelsa tua*, David entend *montes Gelboe*, par *tsebi Chalal. decus vulneratum*, il entend *decoros atque inclytos milites Hebræos à Philistinis interfectos*, surtout Saül et Jonathas, *adeo inclytos ac verum Israelis decus et gloria.*

Ainsi comme l'un et l'autre sens est contenu dans les paroles de l'hébreu, et que par conséquent Dieu avait l'un et l'autre en vue, l'Eglise les a adoptés avec raison et les a reçus dans la Vulgate. En effet, le sens total du texte hébreu est: *Obstupesce Israel, et immobilis consiste morose ac dolorose considerans, qualiter decus et gloria tua nempe Saul, ejusque filii, atque inclyti milites, in excelsis montibus Gelboe sint vulnerati, et interfecti.*

Vers. 26. *Sicut mater unicum amat filium suum, ita ego te diligebam.* Ces mots paraissent ajoutés comme une explication de ce qui a précédé : *Amabilis super amorem mulierum ;* et ces mots. *sicut mater*, ne sont point dans quelques Bibles latines, dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, ce qui fait dire à Lucas de Bruges : *Nescio unde irrepserit versiculus ille in editionem Latinam.*

CHAPITRE II. — Vers. 9. *Super Gessuri* ou *terram Gessur*, comme on lit dans le syriaque et l'arabe. Cependant il paraît qu'il vaudrait mieux lire *Assuri*, c'est-à-dire *super tribum Aser*, comme l'indiquent les circonstances du texte, et parce que David ne régna point sur *Gessuri*, puisque Absalon se retira chez le roi *Gessur* où il n'était plus sous la domination de David. On lit *Assuri* ou *Asuri* dans l'hébreu, mais le chaldaïque met plus clairement *Beth Aser. Super domum* (ou *tribum*) *Aser;* il y a quelque faute dans les LXX, où l'on trouve *Thasiri.*

Vers. 27. *Vivit Dominus, si locutus fuisses, mane recessisset*, etc. Dans l'hébreu, il y a *nisi*, comme dans le chaldaïque et le grec *si non*. et le sens serait peut-être le plus convenable. On entendrait alors : « Abner, si vous n'eussiez point dit ce matin : *surgant pueri, et ludant*, il n'y aurait point eu de bataille. » D'autres donnent d'autres sens.

CHAPITRE III. — Vers. 20. *Fecit David Abner, et viris ejus, qui venerant cum eo, convivium.* Le grec et l'hébreu portent aussi : *Abnero et viris qui cum eo*, et c'est ainsi qu'on lit dans les autres textes et les éditions de la Vulgate latine, tant anciennes que modernes. Mais il y a ici une singulière faute dans la Bible de Sixte V et dans celle de Clément VIII de 1592, où on lit : *Abner, et viri ejus.* On a omis par inadvertance la lettre *S* et on lit *viri* au lieu de *viris* que demande le sens de la phrase et que l'index correctoire dit de mettre dans la Bible de 1592.

CHAPITRE V. — Vers. 23. *Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas?* Ces mots sont tirés du verset 19, mais on ne les trouve point au verset 23 dans l'hébreu, ni dans le chaldaïque. Ils sont omis dans plusieurs Bibles latines et on ne les trouve que dans un petit nombre d'éditions grecques. c'est ce qui fait que Lucas de Bruges dit : *Vix est dubium, quin hic superflue ab aliquibus sint repetita ex vers.* 19.

CHAPITRE VI. — Vers. 4 *Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, custodiens arcam Dei Ahio præcedebat arcam.* Telle est la ponctuation des Bibles de Sixte V, de Clément VIII de 1592 et 1593, des Bibles de Plantin, et de la plupart des nouvelles éditions. On la trouve même dans la Bible d'Hentenius et de Louvain et dans toutes ces Bibles, les mots *custodiens arcam Dei*, se rapportent à *Ahio*. Cependant on ferait mieux de les rapporter à *Abinadab* son père. Ainsi en changeant la ponctuation (puisqu'elle n'est point de l'essence du texte, qu'elle ne vient point des auteurs sacrés, et que l'Eglise ne l'a point approuvée) en changeant, dis-je, la ponctuation, comme l'indique le texte même latin, et comme l'exige l'hébreu où on lit : *Et tulerunt eam de domo Abinadab qui in Gabaa cum arca Dei et Ahia incedens ante arcam.* Ainsi il serait plus convenable d'ôter la virgule qui est après le mot *Gabaa*, et la placer après le mot *Dei*, et elle est ainsi placée dans plusieurs anciennes éditions et même dans quelques éditions qui ont paru après la correction de Clément VIII, comme la Bible de Keerbergius de 1617, dans *Biblia maxima* de Jean de la Haye, 1660, les Bibles de Louvain françaises et flamandes Dans ces Bibles les signes de ponctuation sont rares. Cependant après le mot *Dei*, il y a deux points.

Quoique dans quelques éditions latines et dans Sixte V, on ajoute ici au verset 12 : *Dixitque David : ibo et reducam Arcam Dei*

cum benedictione in domum meam, on a mis avec raison ces mots dans la Bible de Clément VIII, parce qu'on ne les trouve point dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, ni dans plusieurs éditions latines. C'est pour la même raison qu'on a omis au verset 13 : *Percutiebat in organis armigatis*, etc., quoiqu'on le trouve dans quelques exemplaires grecs. On a cependant conservé au verset 12 : *Et erant cum* David *septem chori, et victima vituli*, parce que ces mots sont aussi dans le grec, et il paraît que c'est ainsi que les LXX ont entendu ce qui est dans la Vulgate, verset 13 : *Cumque transcendissent, qui portabant arcam*, etc.

Vers. 19. *Assaturam bubulæ carnis unam.* C'est-à-dire de bœuf, dont il y avait une grande quantité à cause de la multitude de bœufs immolés, ce qu'indique aussi l'hébreu : *ignitam* (seu assatam *bovis* partem). Il y avait une faute dans la Bible de Sixte V, dans les Bibles anciennes et encore même dans la Vulgate, I *Paral* XVI, 3, où on lit *Bubalæ* pour *Bubulæ*, comme s'il y avait *bubalinæ*. Puisque David avait une si grande quantité de chair de bœuf, pourquoi aurait-il acheté tant de buffles, *Bubalos?* C'était une espèce de chèvres sauvages et des animaux qu'on prenait à la chasse (c'était plutôt une espèce de bœufs sauvages).

CHAPITRE VII. — Vers. 15. *Sicut abstuli a Saul, quem amovi a facie mea.* Plusieurs Bibles latines portent *tua*, conformément à l'hébreu, le chaldaïque et le grec.

CHAPITRE VIII. — Vers. 8. Dans quelques Bibles latines, dans celle de Sixte V, et dans un petit nombre de Bibles grecques, on ajoute : *De quo fecit Salomon omnia vasa ærea in templo, et mare æneum, et columnas, et altare ;* mais on a retranché ce passage dans la Bible de Clément VIII, parce que ce n'est pas ici sa place et qu'on le tire du I des *Paral.* XVIII, 8.

Vers. 13. *Cæsis decem et octo millibus.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. Ainsi il y a une faute dans quelques éditions latines, qui lisent, *duodecim millibus.* L'auteur des *Questions sur les livres des Rois*, qui sont parmi les ouvrages de saint Jérôme, dit que « si quelqu'un est frappé de ce que dans la plupart des Bibles latines on lit, non pas 18000, mais 12000, qu'il sache que c'est une faute dans ces mêmes Bibles. » C'est aussi une faute d'avoir ajouté ici dans plusieurs Bibles latines : *Et in Jebelem ad viginti tria millia.* On ne le trouve dans aucun autre texte.

CHAPITRE IX. — Vers. 11. *Comedet super mensam meam.* On lit ainsi dans l'hébreu et le chaldaïque, c'est pourquoi dans la Bible de Clément VIII, on a abandonné la leçon que l'on trouve dans plusieurs éditions et dans la Bible de Sixte V, où on lit *tuam* au lieu de *meam*, l'édition des LXX de Sixte lit : *Super mensam David.*

CHAPITRE X. — Vers. 18. *Videntes autem Syri quoniam corruissent coram Israel.* Dans quelques éditions de la Vulgate, et dans celle de Sixte V, on lit plus au long : *Videntes igitur, filii Ammon, quoniam Syrus expavit, et quoniam corruissent.* Mais ce qui est ajouté n'est point dans plusieurs anciennes éditions latines ni dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec.

Vers. 19. *Expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel.* Ces mots ont été retenus dans la Bible de Clément VIII, mais on ne les trouve point dans plusieurs éditions latines, dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE XIII. — Vers. 21. *Et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.* — Vers. 27. *Feceratque Absalom convivium quasi convivium regis.* Tout cela est omis dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans plusieurs latines, dans la plupart des éditions grecques, dans l'hébreu et dans le chaldaïque.

Vers. 37. *Cunctis diebus.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec, mais dans l'édition de Sixte V et dans plusieurs latines, on lit *multis*, ce qui est conforme à la paraphrase chaldaïque.

CHAPITRE XIV. — Vers. 30. *Et venientes servi Joab scissis vestibus suis, dixerunt : succenderunt servi Absalom partem agri igni.* Ces mots qui ne se trouvent que dans quelques éditions grecques, ne sont point dans plusieurs latines, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Vers. 33. *Nuntiavit ei omnia.* Ce mot *omnia* est omis dans les autres textes ; dans un petit nombre de latines, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE XV. — Vers. 7. *Post quadraginta autem annos.* On a eu raison de retenir ces mots dans la Bible de Clément VIII, et les suivants, parce qu'on lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec ; et l'auteur des *Questions sur les Livres des Rois*, fait cette remarque : *Cave, lector, plerosque mendosos codices, in quibus scriptum invenitur : post quatuor* (non : *post quadraginta*) *annos.* Cependant on lit, *quatuor* dans la Bible de Sixte V, dans plusieurs latines, dans le syriaque et l'arabe, dans Théodoret, Hugo, Abulensis, Adrichomius, Hugues Grotius et Josèphe, livre VII des *Antiquités*, chap. 8, met : *Absalom quarto post reconciliationem anno.*

Vers. 12. *Accersivit quoque Absalom Achitophel... cumque immolaret victimas, facta est conjuratio.* Dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec et différentes éditions latines on lit : *Accersivit... cum immolaret victimas, et facta est conjuratio*, etc.

Vers. 14. *Ne impellat super nos ruinam.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, et non pas *impleat*, que l'on trouve dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs éditions latines.

Vers. 20. *Et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.* Dans l'hébreu, on lit seulement, *Tecum Chesed et Emeth*, sous-entendu *sit*, ou *erit ;* ou bien *est* ou *fuit.* Le mot *Chesed* signifie également *gratiam* et *misericordiam ; Emeth* signifie également *veritatem* et *fidem.*

Ce qui prouve qu'ici il y a une double explication des mots hébreux, et qu'ils sont expliqués ou suppléés par les mots qui doivent être sous-entendus. La première est : *Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem*, ou bien : *Hæc tecum sit* et *erit Deo dante*; la seconde : *Tecum fuit, seu erga me tuam ostendisti gratiam et fidem.* La première explication est omise dans quelques éditions latines, et dans la nouvelle edition de saint Jérôme.

Vers. 26. *Faciat quod bonum est coram se.* Quelques éditions portent : *Faciat mihi*, etc.; ce qui n'est point mal, car on lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec : *mihi.*

Chapitre XVIII.—Vers. 13. *Tu stares ex adverso?* Plusieurs éditions de la Vulgate; l'édition d'Hentenius et de Louvain, et la nouvelle édition de saint Jérôme, lisent d'une manière absolue (sans point d'interrogation); mais l'édition de Sixte V et celle de Clément VIII mettent un point d'interrogation qui n'est point dans le grec ni dans l'hébreu, quoique dans l'hébreu, on indique ordinairement l'interrogation, en mettant au commencement d'un mot la lettre *He*, ה. Ainsi, le sens paraît être : *Tu ipse meus fieres adversarius, et me apud regem accusares.*

Chapitre XX. — Vers. 18. *Et sic perficiebant.* L'hébreu dit aussi, *perfecerunt*, et le grec : *finiebant.* Ce qu'on lit dans plusieurs éditions latines, et celles de Louvain et de Sixte V, *proficiebant*, n'est pas si exact.

Chapitre XXI.—Verset 16. *Jesbibenob.* On lit ainsi dans l'hébreu; ainsi il y a une faute dans quelques éditions qui écrivent en trois mots, *Jesbi de Nob.*

Vers. 18. *De stirpe Arapha de genere gigantum.* Dans l'hébreu, il y a seulement : *de natis Rapha*, sous-entendu *stirpis.* Rapha était un géant, dont la postérité s'est nommée *Raphaïm*, ou une race de géants, dite *Harapha.* La Vulgate traduit souvent *Raphaïm* par *Gigantes.* Ainsi il y a ici deux traductions, l'une de *stirpe Arapha*, l'autre de *genere gigantum.*

Chapitre XXIII. — Vers. 8. *Hæc nomina fortium David. Sedens in cathedra.*, etc. On doit lire et ponctuer ainsi, comme le prouvent l'hébreu, le chaldaïque, le grec. C'est donc une faute de redoubler le mot *David*, comme le font quelques éditions latines et la Bible de Sixte V : *Hæc nomina fortium David. David sedens*, etc., comme si David lui-même eût été : *sedens in cathedra sapientissimus*, tandis qu'il s'agit d'un autre homme, savoir : *Jesbaam.*

III. LIVRE DES ROIS.

Chapitre II. — Vers. 3. *Observa custodias Domini*; ce que Dieu a commandé : *custodiri ac servari*, par conséquent ses préceptes. C'est ainsi qu'on lit dans l'hébreu et dans le grec. Mais parce que quelques-uns ont cru qu'ici *Custodias* n'était pas un nom, mais un verbe, ils ont lu, comme dans la Bible de Sixte V : *Observa ut custodias mandata Domini*, ce qui n'est pas exact; cependant c'est le même sens.

Vers. 28. *Venit nuntius ad Joab.—Nuntium* vaudrait mieux que *nuntius*, car il ne s'agit point d'une personne qui ait parlé et qui soit venue, mais de la renommée, comme on voit par l'hébreu et le grec, qui mettent *auditio, fama, rumor.* Il faut lire, *Ad Joab*, comme dans l'hébreu et dans le grec, et non, *Ad Salomonem*, qu'avant la correction de Clément VIII, on lisait dans presque toutes les Bibles latines, et dans celle de Sixte V.

Chapitre IV.—Vers. 2. *Azarias filius Sadoc sacerdotis.* Le mot hébreu signifie indifféremment le nominatif et le génitif. Il est cependant plus vraisemblable qu'on doit lire *sacerdos*, qui se rapporterait à Azarias, comme le lisent les LXX, ὁ ἱερεὺς. Plusieurs Bibles latines lisent ainsi, et le récit le favorise, puisqu'on fait le recensement des officiers de Salomon, et qu'on indique leurs emplois. C'est ainsi qu'on dit ici qu'*Azarias* était *sacerdos Salomonis*, et *Ira sacerdos Davidis.* (*II Rois*, xx, 26). Cette raison fait tomber le raisonnement que fait Lucas de Bruges en faveur du génitif *sacerdotis*, en prétendant qu'autrement le mot *sacerdos* devrait être placé immédiatement après le mot *Azarias.* Ce qui pourrait être si *Azarias sacerdos* avait eu une autre fonction à la cour de Salomon; mais comme ce mot *sacerdos* indique son office spécial, il a dû être placé à la fin de la phrase.

Vers. 32. *Fuerunt carmina ejus quinque et mille.* C'est aussi ce qu'on lit dans l'hébreu, mais les LXX mettent *quinquies mille*, ce qui est suivi par la Bible de Sixte V, et par celle de Louvain qui n'indique point de variantes ici. Mais cela n'est pas bien exact, puisque dans un manuscrit de Bruxelles il y a *quinque et mille.* On peut croire que de Πέντε καὶ χίλιαι, *quinque et mille*, comme on lit dans Vatable, les copistes ont écrit en un seul mot, par erreur, Πεντεκισχίλιας, qui lui ressemble. Josèphe lit aussi *quinque et mille*, comme dans le chaldaïque, où ainsi que dans l'hébreu, les deux mots n'ont aucune affinité pour les lettres, et ne peuvent être confondus.

Chapitre V. — Vers. 6. *Ut præcidant mihi servi tui.* Les mots *servi tui* ne sont point dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec; cependant il est clair qu'ils y sont sous-entendus et ils sont exprimés dans la Vulgate moderne, mais non dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Chapitre. VII. — Vers. 9. *Extrinsecus usque ad atrium majus.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldéen, le grec. C'était donc une faute dans la Bible de Sixte V, et dans presque toutes les éditions avant la correction, où on lisait *intrinsecus.*

Vers. 26. *Duo millia batos capiebat* (*mare œneum*). Il n'y a rien autre chose d'ajouté dans les anciennes Bibles latines, l'hébreu, le chaldaïque, le grec. Ce qu'on ajoute dans quelques éditions latines avant la correction, et dans la Bible de Sixte V : *Et tria millia metretas* est donc superflu; et il est tiré du II[e] des *Paralipomènes* (iv, 5), où on trouve dans l'hébreu même *tria millia batos.* Il

ne faut pas supposer que ces *metreta* soient moindres que les *bati*, mais dans le III^e^ *livre des Rois*, on marque la quantité d'eau que l'on avait coutume de mettre dans la mer d'airain, savoir 2000 *bati*, mais dans les *Paralipomènes*, on détermine la capacité de la mer d'airain, qui était de 3000 *bati*, si elle eût été remplie jusqu'au bord.

Vers. 35. *Quædam rotunditas dimidii cubiti.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, et non pas *unius et dimidii cubiti*, qui se trouve dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans l'édition de Sixte V, dans celle de Louvain, et dans plusieurs autres.

CHAPITRE VIII. — Vers. 2. *In mense Ethanim.* On lit ainsi dans l'hébreu, et non *Bethanim*, comme dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres avant la correction.

Vers. 23. *Qui ambulabant.* On lit ainsi dans la Bible de 1593 du Vatican, dans l'édition des Plantins et dans presque toutes les Bibles du XVII^e^ siècle, mais la leçon de la Bible de Sixte V vaut beaucoup mieux ; c'est aussi celle de Clément VIII, de 1592, de 1598, et de Rome de 1627, où on lit *ambulant*, comme dans toutes les Bibles anciennes : celle de Mayence 1472, de Cologne 1479, de Bâle 1491, et dans les Bibles de Louvain et de Paris, de 1618 et de Bamberg. 1693. Je dis, *vaut beaucoup mieux*, puisqu'*ambulant* se trouve dans toutes les Bibles et même dans celle du Vatican de 1593, au II^e^ des *Paralipomènes* (VI, 14), où la même prière de Salomon est rapportée. De plus, dans les deux endroits il y a dans l'hébreu un participe actif du présent, *ambulantibus* ou *qui ambulant*, comme dans le même verset, *custodiens* ou *qui custodis*. En effet, les Hébreux n'ont point de présent, et ils y suppléent par le participe. D'ailleurs le contexte de la phrase prouve qu'il faut lire *ambulant*. — *Domine Deus, qui custodis pactum et misericordiam cum servis tuis qui ambulant coram te in toto corde suo*, Il est évident que *Qui ambulant* convient mieux ici que *qui ambulabant* surtout après *qui custodis*, qui a précédé.

CHAPITRE X. — Vers. 14. *Pondus auri quod afferebatur Salomoni.* L'hébreu dit : *Quod adveniebat*, et les LXX. *Auri provenientis.* Ainsi la leçon *offerebatur* de la Bible de Louvain et de plusieurs autres n'est pas si exacte..

CHAPITRE XI. — Vers. 3. *Uxores quasi reginæ septingentæ.* Josèphe se trompe donc en mettant *septuaginta*, puisque tous les textes mettent *septingentas*, quoiqu'ils omettent, avec quelques éditions de la Vulgate, ce mot *quasi*. On lit dans l'hébreu : *Fuerunt ei uxores principes* (ou *principissæ*.) 700, à moins que le mot *saroth* ne soit mieux traduit ici par *principales*, pour les distinguer de *secundarias* ou *concubinas trecentas*.

Vers. 5. La Bible de Sixte V et quelques autres ajoutent : *Et Chamos Deum Moabitanim ;* mais on a eu raison de l'omettre dans la Bible de Clément VIII, parce que ces mots ne sont pas dans l'hébreu, dans le chaldaïque et le grec, et dans plusieurs éditions latines anciennes.

CHAPITRE XIII. — Vers. 23. *Stravit asinum suum prophetæ quem reduxerat.* Plusieurs éditions de la Vulgate lisent au nominatif *propheta*. Telles sont la Bible de Sixte V et celle de Clément VIII, de 1592, où cela a été effacé à la main, de manière que l'édition suivante qui est de 1593 lit plus exactement au datif *prophetæ*, comme on lit dans le chaldaïque, l'hébreu et le grec. Mais dans ces textes, on a omis le mot *suum* qui n'est pas non plus dans quelques éditions latines.

CHAPITRE XIV. — Vers. 5. *Crustulam* . Plusieurs lisent au pluriel *crustulas* ou au neutre *crustula*. L'hébreu met au pluriel *puncta*, c'est-à-dire *Gaufras* (comme traduit Arias Montanus) que l'on forme *cum vallículis, et quasi punctis*, ou que l'on fait cuire, et qui ne sont autre chose que *crusta.*

CHAPITRE XV. — Vers. 18. *Tollens itaque Asa omne argentum.... et dedit illud.* On voit par la phrase même qu'on s'est trompé dans la Vulgate, en mettant *et* avant *dedit*, ce qui a peut-être engagé Lucas de Bruges à remarquer : *non est præponenda conjunctio et*. Cette remarque est juste si on retient le participe *tollens*, et si l'Eglise donne son consentement. Car d'ailleurs la Bible de Sixte V, celles de Clément VIII, de 1592 et de 1593, et celle de Bamberg de 1693, lisent expressément : *Et dedit illud.* L'hébreu le dit aussi, mais la construction est différente. Car au lieu de *tollens itaque*, il y a : *Et tulit... et dedit.* Cependant à cause de la note de Lucas de Bruges, les éditions des Plantins et beaucoup de modernes, omettent cet *et*, qui ne se trouve pas non plus dans les Bibles de Louvain.

CHAPITRE XVI. — Vers. 6, 7. *Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa : et regnavit Ela filius ejus pro eo. Cum autem in manu Jesu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, et contra domum ejus, et contra omne malum, quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam : ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani prophetam.* J'ai copié tout ce passage parce qu'il est nécessaire pour éclaircir une grande difficulté sur ces dernières paroles : *Hoc est, Jehu filium Hanani prophetam.* Si nous voulons les défendre, il faut supposer qu'il y a eu deux *propheta Jehu filius Hanani.* En effet si quelque *propheta Jehu filius Hanani* (comme on suppose celui-ci qui fait des reproches à Baasa et qui est nommé en hébreu *Ieou a Ben-énuni*), est dit dans le 2^e^. *livre des Paralipomènes* XIX, 2, avoir été au devant du roi Josaphat, quoique cependant Josaphat n'ait commencé à régner que la quatrième année d'Achab, et par conséquent longtemps après Baasa et son fils Ela, ce Jéhu prophète n'a pu être tué par eux, puisque entre Ela et Achab, régna 12 ans Amri, comme on le dit dans ce chapitre, verset 23. Je crois avec plusieurs auteurs que ces paroles ne sont pas

du texte, mais qu'ils ont passé d'une note marginale qui était fausse, ou tout au plus que c'était l'explication d'un interprète qui pensait que ce mot *eum, occidit eum* devait s'entendre de *Jehu propheta.* Ma preuve est que ces mots: *Hoc est Jehu filium Hanani prophetam,* ne sont point dans l'hébreu, dans le chaldaïque, le grec, et dans plusieurs éditions de la Vulgate. D'ailleurs ce n'est pas la coutume de l'Ecriture de s'exprimer ainsi: *Hoc est,* etc., mais toutes les fois qu'il y a un semblable terme dans la Vulgate c'est tout au plus une addition préparatoire de l'interprète, quelque chose qui a précédé, comme *Genèse* XXXV, 18 : *Id est, filius doloris; Exode* XII. 11 : *Id est, Transitus; Deutéronome* XXIII, 2 : *Hoc est, de scorto natus :*

Ajoutez que *Jehu, filium Hanani prophetam,* se trouve encore en vie longtemps après la mort de *Baasa* et de son fils *Ela,* puisque, comme je l'ai dit, il va au-devant du roi Josaphat. Et on ne trouve point d'autre *propheta Jehu filius Hanani* que celui qui dans ce chapitre prophétise contre Baasa, et qui ensuite vivant encore va au devant du roi Josaphat d'autant plus que les paroles de l'Ecriture, si on omet ce qui est ici ajouté, auront un sens très-clair et qui se présente sur-le-champ.

Remarquez que dans l'hébreu, il y a seulement : *Et super* (ou *propter*) *hoc percussit eum,* ou *occidit,* comme on lit aussi dans les LXX. La Vulgate dit encore plus clairement: *ob hanc causam occidit eum.* Cela peut s'entendre de Jéroboam que Dieu avait fait périr, et qu'il avait exterminé à cause de ses crimes; ou plutôt de *Baasa* lui-même, que Dieu, à cause de ses crimes, et parce qu'il ne s'était point converti par l'exemple de la punition de Jéroboam, ni par les reproches du prophète Jéhu, *ob hanc causam occidit eum,* c'est-à-dire que Dieu avait fait périr ou par la peste ou par une mort prématurée. Voilà, je crois, le vrai sens de ce passage, si on omet ce qui y a été ajouté, et je ne suis pas effrayé de la vaine censure du P. La Haye qui dit (d'après Gaspar Sanchius), *audacis esse ingenii et parum pii opinionem istam, qua hæc verba, « Hoc est Jehu, » pro sacro textu non admittit.*

Il est certain qu'avant l'édition de Clément VIII, les paroles n'étaient point dans le texte, comme le disent Lyranus, Magdalius, Cajetanus, Vatable, Sixte de Sienne, liv. II de sa *Bibliothèque,* verbo *Jehu.* Ajoutons Lucas de Bruges, qui a reçu des éloges, et qui n'a pas été censuré, pour avoir dit de ces mêmes mots : *Hæc pericope potest ab interprete esse addita explicationis causa, quanquam absit a quibusdam libris, similiter Hebræo et Græco.*

CHAPITRE XVII. — Vers. 15. *Et comedit ipse, et illa, et domus ejus : et ex illa die* (vers. 16) *hydria farinæ non defecit.* J'aimerais mieux omettre ce dernier *et,* et finir le sens avant le mot *hydria;* c'est ce qu'indique la distinction des versets, le verset 16 commençant avant le mot *hydria* même dans notre Vulgate. Il n'est point dans l'hébreu ; où on lit seulement : *Et domus ejus* (multis *diebus;* c'est-à-dire, pendant tout le temps que dura la stérilité; parce que le mot *jamim, dies* est fort bien traduit dans la Vulgate par *Ex illa die.*

CHAPITRE XVIII.—Vers. 22. *Prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.* Dans quelques Bibles latines on lit d'après un petit nombre d'exemplaires grecs : *prophetæque lucorum quadringenti,* ainsi ce passage n'est pas authentique.

CHAPITRE XX. — Vers. 32. *Si adhuc vivit frater meus est.* On ferait bien de mettre un point d'interrogation après le mot *vivit,* car cela se dit dans l'hébreu par forme d'interrogation : *Num adhuc ille vivens? Frater meus ipse :* Je crois que c'est mon frère.

Vers. 38. *Mutavit aspersione pulveris os, et oculos suos.* Les mots *os,* etc., manquent dans l'hébreu, le chaldaïque le grec et quelques exemplaires latins.

CHAPITRE XXI. — *Vinea erat Naboth Jezrahelita, qui erat in Jezrahel.* On lit ainsi dans les Bibles du Vatican de 1592, 1593, 1598 et de Rome 1624, et dans toutes les Bibles imprimées depuis 1600, mais au lieu de *qui,* il faut mettre *quo,* d'après l'Indice Correctoire pour la Bible de 1592, qui est placé à la fin de la Bible de 1598, et d'après un autre indice qui y est mis pour corriger les fautes de cette même édition de 1598. En effet ce qui précède le demande : *juxta palatium Achab,* ou *apud ædem,* comme on lit dans l'hébreu ; ce qui prouve qu'il ne s'agit pas de *Naboth,* mais de sa vigne, *vinea,* que l'on dit avoir été *in Jezrahel,* comme on le voit *IV Rois* IX, 16 et 21.

Ainsi la leçon, *Quæ erat in Jezrahel,* qu'on trouve dans plusieurs anciennes éditions et dans celle de Louvain et de Sixte V convient beaucoup mieux. On lit aussi *quæ* et non *qui* dans une Bible manuscrite de Louvain, qui a été achevée d'écrire en 1238. Cette leçon est conforme au texte grec : *Vinea una erat Nabutho Jezraelitæ juxta arcam Achab.* Le mot *Ascher,* qu'on trouve dans l'hébreu et dans le syriaque, peut signifier également *qui* ou *quæ,* et Lirin se trompe en disant : *Hebraicè, Chaldaicè, Græcè, quæ.* Cela n'est vrai que du grec.

Vers. 6. *Dabo tibi vineam meliorem pro ea.* Les paroles d'Achab font entendre qu'il offrit une vigne qui n'eût pas été de moindre prix, mais *meliorem* ne se trouve point dans les autres textes. Il n'est pas non plus dans plusieurs éditions de la Vulgate, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme, le grec met *aliam.*

Vers. 20. *Num invenisti me inimicum tibi?* Toute la phrase demande, cette leçon, il paraît même qu'elle était autrefois dans l'hébreu et que saint Jérôme a lu *aouibec, inimicum tuum,* ou *inimicum tibi,* quoiqu'il y ait aujourd'hui *aouibi, inimice mi,* ou *inimicus meus,* comme dans le chaldaïque, le grec et quelques éditions latines. On lit dans la nouvelle édition de saint Jérôme : *Num invenisti me inimice meus?* mais ces mots, comme ce qui est dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, peuvent s'entendre comme si on sous-

entendait quelque chose et qu'Achab dît à Elie : *Num invenisti me talem, ut juste ac vere mihi dicas : Ojebi, inimice mi*, ou *inimicus meus es.*

Chapitre XXII. — Vers. 15. *Ascende et vade prospere et tradet eam Dominus in manus regis.* On lit *eum* au lieu d'*eam* dans la Bible de Sixte V, dans les Bibles de Clément VIII de 1592 et 1593. Mais il paraît que c'est une faute d'impression, qui a été corrigée avec raison dans la Bible du Vatican de 1598, où on lit *eam* comme le disent de corriger les indices expurgatoires pour les Bibles du Vatican de 1592 et 1593. Ce n'est donc que par pure inadvertance que dans la Bible de Rome de 1524, *eum* s'est encore glissé. Ce que nous venons de dire prouve qu'il faut lire *eam ;* Lucas de Bruges en avertit, et on le lit dans les Bibles de Plantin et dans toutes celles qui ont été imprimées depuis 1603. Le texte même prouve qu'il faut lire *eam ;* car le prophète Michée parle, quoiqu'ironiquement, de la ville de Ramoth Galaad, qui doit être livrée au roi Achab, ou dont celui-ci doit s'emparer. Dans l'hébreu, le grec, les bibles de Louvain, et d'autres anciennes éditions, on sous-entend *eam*, et on met seulement : *Tradet Dominus.*

Chapitre IV. — Vers. 23. *Quæ respondit : vadam.* Ce qui répond très-bien aux circonstances du texte, plusieurs éditions anciennes lisent *vale*, au lieu de *vadam*, ce qui est conforme à l'hébreu. *Pax* sous-entendu *tibi sit*, c'est-à-dire, *vale, abeo ;* un ancien manuscrit de Louvain réunit l'un et l'autre : *vale, vadam.* La dernière édition de saint Jérôme met seulement : *pax.*

Vers. 42. *Panes primitiarum, viginti panes hordeaceos.* La plupart des anciennes éditions, la Bible de Sixte V, d'après le Chaldaïque, ajoutent *et* : *Panes primitiarum et viginti panes hordeaceos.* On pourrait entendre ainsi la Vulgate moderne, si le texte hébreu et le grec ne s'y opposaient pas. Ces deux textes omettent *et.* Ils ne l'auraient point omis, s'il y avait eu 20 pains d'orge, outre les pains des prémices, et c'est ce qu'aurait exigé la manière de parler des Hébreux.

Chapitre VI. — Vers. 27. *Non te salvat Dominus : unde te possum salvare.* Si on lit ainsi, le sens sera ; puisque Dieu ne vous aide point, et qu'il nous afflige tous par une si cruelle famine, comment puis-je vous aider ? Il y a cependant une autre leçon dans plusieurs éditions latines, dans celle d'Henenius et de Louvain, savoir celle-ci : *Non te salvet Dominus, unde te possum salvare ?* On lit de même dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans le grec qui porte : *Ne te salvet Dominus*, dans l'hébreu qui lit : *Ne te salvum faciat Dominus.* Je traduis le mot hébreu *Al*, par *Ne* parce que dans l'hébreu *Al* n'est pas seulement une particule négative, mais plutôt une particule *dehortantis deprecantis, recusantis.* C'est aussi assez souvent le sens du mot grec μή, Il paraît donc que ce sont les paroles du roi irrité, et une imprécation dictée par le désespoir. La Bible de Louvain latine, française, flamande, ponctue ainsi : *Non : te salvet Dominus.* De manière que le sens est : « Lorsque cette femme affamée eut crié : *Salva me, Domine mi rex*, le roi sachant bien qu'il ne pouvait pas la secourir la refusa et répondit : *non*, ou *nequaquam*, sed *te salvet Dominus Deus qui solus potest.* L'hébreu est très-susceptible de ce sens, mais il n'en est pas de même du grec, car la construction grecque ne permet pas qu'on mette une virgule avant μή, *non* ou *ne*, parce qu'alors commencerait un nouveau sens à cause du mot suivant : σε , *Te*, ce qui n'est pas ordinaire aux grecs.

Vers. 32. *Antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes*, la virgule, qui est après le mot *ille*, serait mieux placée avant ce mot, comme elle l'est dans un ancien manuscrit de Louvain, de manière que *ille* ne se rapporte pas à *nuntius*, mais à Elisée qui parle, comme il est clair qu'il s'y rapporte dans l'hébreu : *Et ille dixit.* Voici toute la phrase : *Antequam veniret nuntius ad eum, et ille dixit.* C'est ce qu'on lit aussi dans le grec.

Chapitre VIII. — Vers. 2. *Diebus multis.* Quelques bibles latines, l'hébreu, le chaldaïque, le grec, portent : *septem annis*, mais comme on l'avait déjà dit dans la Vulgate, et qu'on trouve encore immédiatement après : *septem annis* ; il paraît que saint Jérôme, pour ne point se répéter continuellement, a cru devoir changer.

Chapitre XI. — Vers. 6. *Sit ad portam Sur.* L'hébreu lit aussi *Sur.* C'était donc une faute que la leçon *Seir* qu'on lisait avant la correction de Clément VIII, dans presque toutes les éditions et dans la Bible de Sixte V.

Vers. 14. *Cantores, et tubas prope eum.* On lit aussi *tubas* dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. Il y a donc une faute dans quelques éditions qui portent *turbas.*

Chapitre XII. — Vers. 18. *Universum argentum.* Il paraît qu'ici *Argentum* est pris pour *pecunia ;* aussi, dans la Bible de Philippe II, dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, il y a *omne aurum.*

Chapitre 14. — Vers. 17. *Quindecim annis.* Tous les textes lisent ainsi II *Paral.* XXV, 25 ; et ici on lit aussi *quindecim* dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, avant la correction de Clément VIII, on lisait dans presque toutes les éditions *viginti quinque annis*, ce qu'on a eu raison de changer.

Chapitre XIII. — Vers. 19. *Terram.* — Vers. 20. *Terra.* On a eu raison de rétablir ainsi, d'après l'hébreu, le chaldaïque, le grec. Avant la réforme, on lisait communément et dans la Bible de Sixte V, *Thersam*, et *Thersa*, dans la nouvelle édition de saint Jérôme on lit, vers. 19, *Thersam ;* mais au vers. 20 on lit (avec raison) *Terra.*

Chapitre XVI. — Vers. 6. *Idumæi venerunt in Ailam.* On lit ainsi dans le grec, et les rabbins ou Massorètes avertissent à la marge qu'il faut lire *Idumæi* quoique dans le texte, un seul point fasse lire *Aromim syri.* Comme on lit dans le chaldaïque et dans quelques éditions de la Vulgate, leçon que favorise le

contexte du discours dans plusieurs éditions de la Vulgate, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme, on lit : *Idumæi et Syri.* (Il y a dans le texte de l'hébreu *aroumim Syri*, et la note des Massorètes veut qu'on lise *adoumim, Idumæi.*)

Chapitre XIX. — Vers. 6. *Ut exprobraret nobis Deum viventem.* Ce qui est conforme au chaldaïque : *ut exprobraret populo Dei viventis*, ou *Deum viventem.* Le mot *nobis* est omis dans l'hébreu, le grec et la Bible de Philippe II; alors le sens est plus clair, *ut exprobraret Deum viventem.*

Vers. 17. *Terras omnium.* — *Omnium*, est omis dans le grec, le chaldaïque, l'hébreu, et on y lit, à la place, *terram earum*, comme dans quelques éditions latines.

Chapitre XXIII. — Vers. 4. *Et in luco.* Quelques éditions de la Vulgate, et la nouvelle édition de saint Jérôme, omettent *in*, ce qui est conforme à l'hébreu, au chaldaïque et au grec, qui lisent : *ipsi luco.* De ce passage où l'*in* est omis, et dans celui du IV *Regum* XXI, 7, où il est aussi omis, on conclut que Manassès plaça l'idole de Vénus ou de P. *in, et cum luco fabrefacto*, dans le temple de Jérusalem, mais que Josias, comme on le dit ici, en fit ôter tout ce qui restait encore du culte de ces idoles et les fit détruire.

Vers. 15. *Altare quod erat in Bethel, et excelsum, quod fecerat Jeroboam*, quoique *et* soit omis dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, cependant il y est sous-entendu, et *excelsum* était distinct de l'autel; on le voit en ce que *et* suit dans le même verset, dans l'hébreu et dans la Bible corrigée : *Altare illud, et excelsum destruxit*, et en ce que *excelsum* est ici substantif et non un adjectif d'*altaris*, parce que dans l'hébreu, autel est du masculin, et *excelsum* du féminin. Il y a donc erreur dans la Bible de Louvain où on lit *altare illud excelsum* sans mettre *et*. De plus les éditeurs de la Bible de Louvain se trompent en disant que *et* est omis dans l'hébreu, puisqu'il y est virtuellementt (voyez ci-dessus).

Vers. 34. *Pharao... Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.* Les mots : *Et mortuus est ibi*, ne se trouvent pas dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans la Bible de Sixte V, dans quelques Bibles anciennes et dans la Bible de Louvain; dont les éditeurs auraient dû au moins remarquer que ces mots sont dans l'hébreu et dans le grec.

Chapitre XXV. — Vers. 19. *Sexaginta viros.* On a eu raison de mettre dans la Bible de Clément VIII, *sexaginta* au lieu de *sex* qu'on lisait auparavant dans presque toutes les Bibles et dans celle de Sixte V. Car on lit *sexaginta* dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec.

Ier LIVRE DES PARALIPOMENES.

Chapitre I. — Vers. 32. *Filii autem Dadan : Assurim, et Latussim, et Laomim.* Plusieurs exemplaires de la Vulgate, surtout manuscrits, omettent cette phrase, ainsi que la nouvelle édition de saint Jérôme, la Bible de Philippe II, l'hébreu et le grec. On la trouve cependant dans quelques exemplaires grecs; et d'ailleurs elle convient avec la *Genèse* (XXV, 3) d'où elle paraît avoir été tirée.

Chapitre III. — Vers. 22. *Et Saphat, sex numero.* On lit ainsi dans tous les textes, excepté que dans quelques anciennes éditions latines et dans la Bible de Sixte V, on ajoute après Saphat, les mots, *et Sesa.* Si on suit cette leçon, on en trouvera six : *Hattus, Jegaal, Baria, Naaria, Saphat, Sesa;* quoique dans l'autre leçon on en mette *sex*, tandis que l'on n'en nomme que cinq. Mais il faut dire que depuis longtemps le nom d'un des enfants de Semeia s'est perdu ou a été omis, ou plutôt que Semeia, son père, est ici compris. Tous ceux qui ont écrit sur ce passage conviennent que *et Sesa* est ici superflu. La raison en est que ces mots ne se trouvent dans aucun texte; si ce n'est que dans l'hébreu, après *saphat*, on lit sans la conjonction copulative (*et*) *Sssse*, qu'on peut prononcer *sesa*, mais qui, en hébreu, signifie *sex*, comme on doit le prendre ici, puisque tous les textes portent *sex*, même les éditions latines qui ajoutent *Sesa.* Ainsi, on doit prendre ce mot hébreu d'une manière appellative. D'ailleurs, si c'était le nom d'un fils on ajouterait dans l'hébreu *et*, qui se trouve avant tous les autres noms du fils, et non pas avant le mot *Sssse.* De plus, on voit qu'il exprime un nombre, puisqu'après l'énumération des noms qui suivent on exprime le nombre, verset 20, *quinque;* vers. 23, *tres;* vers. 24, *septem.*

Chapitre VI. — Vers. 57. *Civitates ad confugiendum Hebron, et Lobna*, etc. Dans presque tous les exemplaires de la Vulgate, on met une virgule avant le mot *Hebron;* et, dans la Bible de Clément VIII de 1592, on a omis cette virgule, sans doute par un pur hasard, en ce que le mot *confugiendum* finit la ligne, et qu'il n'y avait plus de place pour mettre cette virgule. C'est pour cela qu'au contraire, dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Clément VIII, on met une virgule après le mot *Hebron.* Mais cette virgule est omise avec raison dans la Bible de 1592. Mais je voudrais qu'on en mît une après *civitates;* car ces mots, *ad confugiendum*, ne regardent que *Hébron* et non *Lobna* et les suivantes. Il faut dire la même chose du vers. 67 : *Urbes ad confugiendum, Sichem.* Il faudrait ôter la virgule avant *Sichem*, et la placer après *urbes.* Voyez ce que nous avons dit; *Josue* XX (ou plutôt XXI).

Chapitre VII. — Vers. 7. *Vrai.* Il vaudrait mieux mettre *Urai* de deux syllabes, comme *ulam* vers. 16, 17 ; et chap. suivant, vers. 39. 40. Dans l'hébreu on lit *Ourai*, la première lettre étant une voyelle et non une consonne. On peut dire la même chose de *Oulam.*

Chapitre VIII. — Vers. 11. *Mehusim genuit Abitob.* J aimerais mieux lire en deux mots *de Husim*, ou *ex Husim*, car il ne paraît point qu'il y ait eu un *Mehusim* de la tribu de Benjamin, et on n'en parle pas auparavant, mais il y avait une femme nom-

mée *Husim* que *Saharaim* son mari répudia (comme on le voit verset 8). Cependant avant de la répudier : *De* ou *ex* illa *Husim* genuit Abitob. C'est ce qui est prouvé ici, comme le remarque fort bien Lyranus, et le texte grec dit expressément : *Et ex Osin genuit Abitob.* Dans le texte grec la femme de Saharaim, vers. 8, est nommée *Osin* et non *Husim*, et l'hébreu doit être traduit *Et ex husim* ou *Et de Husim*, comme le traduisent Pagninus, Arias, et les autres.

Vers. 40. *Usque ad centum quinquaginta.* Lucas de Bruges fait cette remarque : *Non subjicias millia, quod prodigi quidam (et quidem valde multi, atque etiam codex Sixti V. legentes.) centum quinquaginta mille.* Le mot *millia* n'est pas dans l'hébreu, dans le grec, dans les meilleures éditions latines, en particulier dans la Vulgate corrigée, et il n'est pas vraisemblable que les descendants d'*Ulami*, mort depuis peu d'années, fussent au nombre de 150,000. Voyez le texte.

CHAPITRE XI. — Vers. 14. *Ili steterunt in medio agri, et defenderunt eum. Cumque percussissent Philisthæos.* L'hébreu met aussi au pluriel, quoique plusieurs Bibles latines, et la nouvelle édition de saint Jérôme, lisent au singulier : *Hic stetit, defendit, percussit*, ce qui est conforme au grec.

CHAPITRE XII. — Vers. 6. *De Carchim*, Peut-être saint Jérôme avait-il traduit : *de Corchim* ou *de Coritis*, comme il y a dans l'hébreu *Corita*, et dans le grec *Coritai*, car ils descendaient de Coré.

Vers. 20. *Principes millium in Manasse.* C'est-à-dire *principes familiarum.* L'hébreu et le grec mettent aussi de même, et non pas *principes militum*, qu'on trouve dans plusieurs éditions de la Vulgate, et dans celle de Sixte V. et ce qui n'est pas si bien.

CHAPITRE XIV. — Vers. 2. *Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus.* C'est avec raison que la Vulgate omet *eo*, qui n'est point dans l'hébreu et et le grec, mais qui étaient ordinairement dans le latin, et qui est dans la Bible de Sixte V. *cognovitque David eo quod confirmasset*, etc. On pouvait omettre également le mot *eo*, dans le verset suivant :

Vers. 8. *Audientes Philisthiim eo quod unctus esset David* ; parce que ce mot manque dans l'hébreu et le grec. Cependant il n'altère pas tant le texte, et c'est peut-être pour cela qu'il a été conservé ici constamment.

CHAPITRE XVI. —Vers. 3. *Carnis bubalæ.* Il paraît qu'il fallait lire comme dans la nouvelle édition de saint Jérôme *bubalæ* c'est-à-dire *Bovinæ*. Voy. *II Regum*, VI, 19.

CHAPITRE XVIII. — Vers, 16. *Achimelech filius Abiathar.* On lit ainsi dans les autres textes, et soit ici, soit dans plusieurs endroits, l'hébreu met *Ahimelech* ou *Achimelech.* Mais dans plusieurs éditions latines, dans un petit nombre d'éditions grecques, et même aussi dans l'hébreu on lit *Abimelech.* Peut-être avait-il ces deux noms qui ont de l'affinité ; si ce n'est qu'ici, dans l'hébreu, et de là dans quelques éditions grecques, il s'est glissé une faute, soutenue par Cornélius à Lapide, et quelques autres, qui cependant a tort de dire, à l'occasion du changement de nom : *Affines enim et vicinæ sunt hebraicæ litteræ* ב et כ. Cette affinité et ce voisinage ne font rien ici, puisque dans le mot hébreu *Aeimelac* il n'y a point un כ, mais un ך. Or comme les traducteurs rendent cette lettre tantôt par un simple *h*, tantôt par *ch*, il est indifférent d'écrire ce mot : *Achimelech*, comme dans la Vulgate I *Regum* XXII et ailleurs, ou : *Ahimelech*, comme on doit l'écrire ici, puisqu'il est dans les Bibles de Clément VIII de 1592 et de 1593, dans celle de Sixte V, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE XXI. — Vers. 5. *Quadringenta.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec au lieu de *Trecenta* faute qu'on trouve dans différentes éditions de la Vulgate, et même l'auteur des notes de la nouvelle édition de saint Jérôme dit que dans tous les mss. latins de la version de saint Jérôme, qu'il a vus, il y a *Trecenta*, ce qui l'a engagé à mettre ce nombre dans la nouvelle édition.

Vers. 12. *Aut tribus annis famem.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec. C'est donc une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate, dans celle d'Hentenius et celle de Louvain, de lire *pestilentiam*, d'autres *pestilentiam famis.*

Vers. 30. *Nimio enim fuerat in timore perterritus.* C'est un hébraïsme que l'on trouve dans la Bible de Sixte V, dans celle de Clément VIII, dans celles des Plantins de 1603 et 1618, et dans presque toutes les autres. Je suis donc surpris que Lucas de Bruges omette *in* dans ce passage, et qu'il mette en note : *Non præponas nomini timore præpositionem in*, qui en effet ne se trouve point dans l'hébreu, le grec et plusieurs éditions latines, avant et après la correction de Clément VIII.

CHAPITRE XXIII. — Vers. 3. *A triginta annis.* On lisait auparavant, même dans l'édition de Sixte V : *A viginti annis*, mais c'était une faute, puisqu'il y a *triginta* dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 5. *Et totidem psaltæ.* La construction grammaticale, et le texte hébreu et grec exigent qu'on lise *psaltæ* et non *psaltes*, qu'on lit dans les Bibles de Louvain et dans celle de Sixte V.

Vers. 29. *Et ad lagana azyma, et sartaginem, et ad torrendum.* La Bible de Louvain, et celle de Sixte V ajoutent *et* avant *azyma.* Mais l'hébreu met *ad lagana azymorum* (comme il est écrit dans un manuscrit de la Vulgate, de Louvain) seu *infermentatorum.* De même les LXX mettent *in* ou *ad lagana infermentata* seu Azymas placentas.

Et ad torrendum. L'hébreu porte *et ad frixam* ou *tostam* ou *ad frixorium*, ce qui ne s'éloigne pas du sens de plusieurs éditions latines, qui lisent, avec la nouvelle édition de saint Jérôme : *Et ad ferventem similam*, ce que Lucas de Bruges dans ses notes, prétend être la véritable leçon de la Vulgate :

agitur enim hic de simila frixa, ou *tosta*.

CHAPITRE XXV. — Vers. 2. *Sub manu Asaph prophetantis.* L'hébreu et le grec lisent aussi au singulier, et non pas *prophetantes* qu'on trouve communément dans les anciennes éditions, comme celles de Louvain et de Sixte V.

Vers. 5. *Isti filii Heman videntis regis.* Il y a une faute dans l'hébreu, le grec, et plusieurs éditions latines et celle de Sixte V, où on lit au pluriel *videntes*.

CHAPITRE XXVI. — Vers. 28. *Omnes qui sanctificaverant ea.* On lit ainsi dans l'hébreu et le grec porte *omnis sanctificans* ou *qui sanctificaverit.* Il y avait donc une faute dans plusieurs éditions latines, dans celle de Louvain, et celle de Sixte V, où on lit : *Omnesque sanctificaverant ea.*

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 6. *Ædificabit domum meam, et atria mea.* On lit *ainsi* dans le grec et l'hébreu, et non *Altaria*, faute dans plusieurs éditions de la Vulgate.

CHAPITRE XXIX. — Vers. 6. *Principes possessionum regis.* Dans plusieurs éditions de la Vulgate, on lit : *Principes principum possessionum regis ;* mais c'est une faute, car il y a dans l'hébreu : *principes operis*, (seu negotii) *regis.* Les LXX lisent *Præfecti operum.*

LIVRE II DES PARALIPOMENES.

CHAPITRE II. — Vers. 10. *Vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.* Avant la correction de Clément VIII, presque toutes les éditions, celles de Louvain et de Sixte V omettaient : *Vini viginti millia metretas*, quoique dans l'hébreu et le grec, il y ait expressément : *vini Batos, seu metretas viginti mille.*

La Vulgate met encore aujourd'hui : *olei sata viginti millia*, quoiqu'il soit certain que la quantité était trois fois plus grande, puisque trois *sata* font un *ephi* ou *batum ;* or, on voit par l'hébreu qu'il y avait 20,000 *batos* ou *metretas olei batos viginti millia.* Les Septante, comme ci-dessus en parlant du vin, 20000 *metretas* qui équivalaient *batis.*

CHAPITRE IV. — Vers. 13. *Malagranata quoque quadringenta.* Le même nombre se trouve aussi dans l'hébreu et dans le grec, ainsi il en manque beaucoup dans différentes éditions de la Vulgate qui lisent *quadraginta* au lieu de *quadringenta.*

Vers. 14. *Nec possunt sacerdotes stare.* C'est ce que dit l'hébreu et le grec, mais non pas *ne possent* qu'on lit dans la Bible de Louvain et dans celle de Sixte V.

CHAPITRE VI. — Vers. 16. *Si custodierint filii tui vias suas*, ainsi lisent les LXX et l'hébreu, *viam suam.* On lisait auparavant dans la Vulgate et dans l'édition de Sixte V, *vias meas.*

CHAPITRE XI. — Vers. 4. *Revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate.* Ce verset se trouve ainsi dans le grec et dans l'hébreu. Il y a donc une faute dans quelques éditions de la Vulgate qui omettent cette phrase.

CHAPITRE XIII. — Vers. 3. On dit qu'Abias roi de Juda avait dans son armée *viros bellicosissimos, et electorum, quadringenta millia : Jeroboam instruxit contra aciem octingenta millia virorum.* Tant de milliers de combattants du peuple d'Israël ont paru incroyables à quelques-uns, qui ont corrigé ou plutôt corrompu le texte en mettant d'abord *quadraginta millia*, et ensuite *octoginta millia.* C'est ce qu'on lit dans la plupart des anciennes éditions et dans la Bible de Sixte V ; mais c'est une faute, puisque dans l'hébreu il y a d'abord *quatuor centena millia*, et ensuite *octies centena millia.* Le grec, le syriaque, l'arabe mettent le même nombre, et ce nombre n'était point incroyable, puisque la seule tribu de Juda compta à Joab, (II *Reg.* XXIV. 9), *quingenta millia pugnatorum.* Or du temps d'Abias la tribu de Juda s'était augmentée de toute la tribu de Benjamin et de plusieurs Israélites des autres tribus (II *Paral.* XI, 14 et 16).

De même, II *Paral.* XIV, 8 : *Habuit Asa in exercitu suo... de Juda trecenta millia, de Benjamin vero... ducenta octoginta millia.* Josaphat avait aussi dans le seul royaume de Juda 1,160,000 soldats, c'est-à-dire *undecies centena millia et sexaginta millia*, comme on le voit II *Paral.* XVIII, où l'on ajoute vers. 19 : *Hi omnes erant ad manum regis (seu parati ad bellum) exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis in universo Juda.* Il faut considérer que dans ces temps-là, presque tous les sujets qui avaient assez de force prenaient les armes lorsque l'on faisait la guerre.

Vers. 17. *Corruerunt vulnerati ex Israel quingenta millia virorum fortium.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu, le grec, le syriaque, l'arabe. Ainsi il y a une faute dans la Bible de Sixte V, où on lit : *Quinquaginta millia.* Plusieurs éditions latines ont la même faute. Ce sont celles qui au verset 3, lisent *quadraginta* et *octoginta.*

CHAPITRE XIV. — Vers. 8. *Octoginta.* On lit de même dans l'hébreu et le grec, ainsi il y a une faute dans différentes éditions de la Vulgate qui lisent *Septuaginta.*

CHAPITRE XV. — Vers. 7 et 8. *Oded*, comme dans les LXX. Il y a une faute dans quelques éditions latines, dans la nouvelle édition de Saint Jérôme et dans la Bible de Sixte V, qui lisent *Obed.*

Vers. 19. *Usque ad tricesimum quintum.* Quelques éditions omettent *quintum*, d'autres *tricesimum*, mais il ne faut omettre ni l'un ni l'autre qui se trouvent dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XVI. — Vers. 13. *Anno quadragesimo primo.* L'hébreu porte expressément *quadragesimo et uno.* Et il y a une faute dans quelques éditions latines et grecques, qui omettent *unum* ou *primum.*

CHAPITRE XVII. — Vers. 8. *Thabiam, et Thabadoniam.* Il serait mieux d'écrire *Tobiam et Tobadoniam* comme écrivent les LXX. Car dans l'hébreu la première lettre de ces deux mots est un ט qui vaut T et non pas Th.

CHAPITRE XIX. — Vers. 11. *Et erit Dominus vobiscum in bonis ;* Plusieurs éditions de

la Vulgate et la nouvelle édition de Saint Jérôme lisent : *Et erit Dominus cum bonis*, ce qui approche davantage de l'hébreu *cum bono, nempe unoquoque*. On dit de même dans les LXX.

Chapitre XX. — Vers. 24. *Juda cum venisset ad speculam*. On doit lire ainsi et non pas *speluncam* qui est dans plusieurs éditions de la Vulgate ; car il y a dans l'hébreu *specula* et dans le grec σκοπιὰ, *locus e quo procul speculari possumus*.

Vers. 34. *Quæ digessit in libros regum Israel*, il paraît que *libros* est une faute d'imprimerie qui s'est glissée dans la première édition d'Hentenius de 1547, et qui a passé dans les suivantes d'Hentenius, celle du Vatican, etc. ; ce qui est d'autant plus vraisemblable que les éditeurs des Bibles de Louvain n'indiquent ici aucun manuscrit de la Vulgate, ou qu'on lise autrement le texte de la langue originale, puisque tous les imprimés et tous les manuscrits de la Vulgate lisaient auparavant *libro*, au singulier, comme on le lit dans l'hébreu et dans le grec.

Chapitre XXIII. — Vers. 11. *Imposuerunt ei diadema et testimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem*. Lucas de Bruges fait ici cette remarque : *Tametsi multi Latinorum codicum omittant illud ; « Et testimonium; » quidam vero ejus loco omittant id quod sequitur : « Dederuntque in manu ejus tenendam legem; » neutrum tamen omittendum censuerunt correctores, ut unum alterius, id est posterius prioris expositionem*. Dans l'hébreu et dans le grec, on lit seulement : *Et testimonium*, mais ce n'était autre chose que le livre de la loi, qu'on fit tenir à la main par le roi Joas, pour le sacrer ainsi (ou faire son inauguration.)

Chapitre XXV. — Vers. 5. *Invenitque trecenta millia juvenum*. On trouve le même nombre dans l'hébreu et dans le grec et non *triginta millia* qu'on lisait dans presque toutes les Bibles et dans celle de Sixte V.

Chapitre XXVI. — Vers. 17. *Sacerdotes Domini octoginta*. On en compte autant dans l'hébreu et dans le grec *Septuaginta* est donc une faute dans quelques éditions latines.

Chapitre XXVIII. — Vers. 9. *Nomine Oded*. L'hébreu et le grec écrivent ainsi, et non *Obed*, comme on lisait dans plusieurs Bibles, et dans celle de Sixte V.

Chapitre XXIX. — Vers 3. *Ipse anno, et mense primo regni sui*. Il faut lire *ipse* et non *ipso* qu'on trouve dans plusieurs éditions. L'hébreu porte *ipse in anno*, etc.

Chapitre XXX. — Vers. 3. *Non enim potuerant facere in tempore suo*. Il y a aussi dans l'hébreu et le grec *potuerant*, et non *occurrerant* qu'on lit dans la Bible de Louvain, celle de Sixte V, et plusieurs autres.

Vers. 7. *Qui tradidit eos*, « Il ne faut point, dit Lucas de Bruges, changer le *qui* relatif, avec la conjonction *et*. » Cependant si nous suivons l'hébreu et le grec, nous mettrons : *Et tradidit eos*, qu'on lit dans ces deux textes.

Chapitre XXXI. — Vers. 13. *Ad quos omnia pertinebant*. Ces mots sont omis dans quelques exemplaires latins, et ne se trouvent point dans le grec et dans l'hébreu.

Chapitre XXXII. — Vers. 29. *Et urbes ædificavit sibi*. C'est ainsi qu'on lit dans l'hébreu et dans le grec, sans marquer le nombre des villes; je ne sais d'où on a tiré ce que la Bible de Sixte V, et presque toutes les anciennes Bibles, marquent : *Et urbes sex ædificavit ;* à moins qu'au lieu du mot *Asa, fecit, fabricavit*, quelques-uns aient cru qu'il y a dans l'hébreu *Schissa, sex*.

Chapitre XXXIV. — Vers. 4. *Super tumulos eorum*, quelques-uns trompés par la ressemblance des mots ont mis *tumulos ;* mais dans l'hébreu il y a *sepulcra* et dans le grec *monumenta*, sous-entendu : *sepulchralia*.

Chapitre XXXVI. — Vers. 10. *Regem vero constituit Sedeciam patruum ejus*. On voit par tous les textes du *IV^e^ Livre des Rois* xxiv, 17, que Sédécias était *patruum* et non *fratrem* de Joakim ou Jechonias, à qui il succéda, et dans ce même endroit plusieurs éditions de la Vulgate, et toutes les éditions du grec lisent *fratrem patris ejus*. Il paraît donc que l'erreur est venue primitivement de l'hébreu qui pouvait avoir ici *Dodo, patruum*, ou *Achi Abiu, fratrem patris ejus*, où on ne lit plus aujourd'hui que *Achiu, Fratrem ejus*. Il est cependant vraisemblable que l'auteur sacré a mis *fratrem* pour *consanguineus*, savoir *patruus* comme *Genèse* xxix, 15, Laban, oncle de Jacob, appelle Jacob, son frère : *Num quia frater meus es gratis servies mihi ?* Cela est très-probable et c'est dans ce sens que la Bible de Louvain se sert du mot *Fratrem*, comme le fait aussi la nouvelle édition de saint Jérôme, où l'on ajoute en note, qu'on lit ainsi dans la plupart des plus anciens manuscrits, dont on s'est servi et dont on fait l'énumération.

I^er^ LIVRE D'ESDRAS.

Chapitre I. Vers. 8. Il est dit que les vases du temple de Jérusalem, rendus par Cyrus, furent rapportés *per manum Mithridatis filii Gazabar*. Ce mot *filii* ne se trouve que dans la Vulgate, et il paraît que *Gazabar* n'est point le nom propre du père de Mithridate, mais le nom appellatif ou de l'office de Mithridate lui-même, comme dans ce livre et dans le suivant on appelle souvent *Reum, Beetleem*. Il paraît de même, que Mithridate était *Hag-Gazabar*, c'est-à-dire trésorier, comme Lyranus et d'autres. l'entendent d'après Josèphe. On le voit en ce que le mot *filii* ne se trouve point dans l'hébreu, et en ce que le mot *gazabar* est précédé de l'article prépositif, c'est-à-dire la lettre ה qui dans l'hébreu ne se met pas avant les noms de personnes ; enfin, dans le persan et le chaldaïque un trésor *thesaurus*, se dit *gaza*, d'où on a fait *gazabar*. Il paraît donc, d'après ce qui est ici raconté, que ce nom est donné au ministre de Cyrus, roi de Perse, qui était trésorier. Ce mot *gazabar* ne se trouve qu'ici dans l'Ecriture, et les concordances

hébraïques ne le citent que pour ce seul endroit. Tirinus se trompe donc lorsqu'il dit : *In aliis Scripturæ locis idem verbum Hebræum gazabar, non ut proprium nomen, sed ut appellationem pro thesaurario usurpatur.* Dans le grec, il y a : *Mithradatou gasbarenou.*

Chapitre II. — Vers. 6. *Duo millia octingenti duodecim.* Le même nombre se trouve dans l'hébreu et dans le grec. Il y a donc une faute dans quelques exemplaires qui lisent *nongenti*, au lieu *d'octingenti*, et qui au vers. 16, lisent. *Nongenti octo*, pour *nonagintaocto*, qu'on lit dans l'hébreu, le grec, etc.

Vers. 66. *Equi eorum septingenti triginta sex.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec et même dans le livre II d'Esdras, VII 68. Ainsi on a eu raison de corriger ce qu'on lisait dans plusieurs anciennes éditions et dans celle de Sixte V : *Sexcenti triginta sex.*

Vers. 69. *Auri solidos sexaginta millia et mille.* Le grec dit aussi : *Sex myriades et mille*, et l'hébreu : *Sexies decem millia et mille* ; Il y avait une faute dans quelques éditions et dans celle de Sixte V, qui lisaient : *Quadraginta millia et mille.* Là-dessus Lucas de Bruges dit dans ses notes : *Sic latini codices habent scripti, quos consuluimus, omnes; impressi pene omnes.* Il préfère cependant notre leçon moderne et avec raison. Dans un manuscrit in-4° de Bruxelles, on lit *CCCC millia et mille*, c'est-à-dire *quadringenta millia et mille*, ce qui est trop excessif. La faute de 41000 est venue de ce qu'on a transposé les nombres, en mettant XL, au lieu de LX, ou plutôt de l'audace de quelque demi-savant, qui croyait que c'était une faute d'avoir écrit ici *sexaginta*, tandis que II *Esdras* VII, vers. 70, etc., la somme totale de l'or ramassé, savoir de Néhémie 1000, des princes 20000, et du reste du peuple 20000, ne fait que 41000 sols ou drachmes. Je réponds, ou que cette offrande rapportée II, *Esdras* VII, est une autre offrande, [d'autant plus que dans celle du chap. VII on n'est pas d'accord sur la somme d'argent donné, tandis que tous les exemplaires s'accordent sur la somme dont il est parlé ici] ou que si c'est la même offrande, il faut dire qu'à la somme comptée par Néhémie, II *Esdras* VII, on ajouta depuis 20000 autres mille, dont parle ici Esdras, et qui forment une somme totale. Les autres sont obligés de dire la même chose de la somme d'argent offerte qu'Esdras fait ici plus grande, qu'elle n'est comptée au chap. VII du II^e^ livre, par Néhémie.

Chapitre III. — Vers. 7. *Ad mare Joppe.* Peu importe qu'on lise dans l'hébreu Joppé indéclinable ou Joppes au génitif, comme il est dans la Bible de Sixte V et dans les LXX. Mais ce qu'on lit dans la Bible de Louvain, *ad mare Joppen* à l'accusatif n'est pas si exact.

Vers. 12. *Qui viderant templum prius cum fundatum esset, et hoc templum in oculis eorum.* La virgule placée avant ces mots *et hoc* serait mieux placée avant *cum.* C'est ce qu'on voit dans l'hébreu, mais en omettant *et*, *in fundari*, ou *cum fundaretur hoc templum.* La nouvelle édition de saint Jérôme, porte : *qui viderant templum priusquam fundatum esset hoc templum* ; les uns rapportent, *cum fundatum esset* au temple de Salomon, mais les autres avec plus de raison, au second temple, et ils mettent la virgule avant *cum.* L'hébreu omet *et.*

Chapitre VI. — Vers. 7. *Scripsit Beselam, Mithridates, et Thabeel.* Les LXX ont entendu le mot hébreu *Beselam* ou *Beschalem*, comme une voix appellative, signifiant *in pace.* Au rapport de Lyranus, les Juifs l'entendent ainsi, et Pagnin ainsi que Montanus l'ont traduit de même, savoir que ces ennemis des Juifs, comme s'ils n'eussent eu aucune mauvaise intention, avaient écrit, d'une manière trompeuse et comme pacifique.

Vers. 23. *Reum Beelteëm.* Ici l'hébreu omet le surnom de *reum*, savoir *Beetteem*, mais il est dans le grec, et il lui est donné dans plusieurs endroits de l'Ecriture, dans tous les textes, comme dans ce même chapitre, vers. 8 : *Reum Beetteem et Samsai*, etc. Il paraît que c'est plutôt un nom appellatif qu'un nom propre ; car il signifie *dominum principem* ou *præfectum rationis et sapientiæ*, comme si on disait conseiller du roi, de *Beel* ou *Baal dominus*, et *Taam* ou *Teem, ratio, consilium*, etc.

Chapitre VI. — Vers. 15. *Sextus regni Dari regis* ; C'est ainsi qu'on a rétabli avec raison dans la 2^e^ Bible de Clément VIII, c'est-à-dire de 1593 ; et c'est précisément ce qu'il y a dans le chaldaïque et dans le grec ; les Bibles modernes, lisent aussi de même ; mais, en omettant le mot *regni* : *sextus Darii regis.* La Bible de Sixte V, et celle de Clément VIII, de 1592, ainsi que la Bible de Louvain et la plupart des Bibles latines, omettent ce mot *regni*, que l'index expurgatif pour la Bible de 1592 dit d'ajouter.

Chapitre VIII. — Vers. 3, *De filiis Secheniæ, filii Pharos.* C'est avec raison qu'on a ôté le mot *et* qui se trouvait auparavant dans la plupart des Bibles, et dans celle de Sixte V ; où on lisait : *De filiis Secheniæ, et de filiis Pharos.* Car cet *et* ne se trouve point dans l'hébreu et dans la plupart des exemplaires grecs. Ces deux textes lisent : *De filiis Secheniæ, de filiis Pharos.* Ce dernier paraît ajouté pour le distinguer d'un autre *Sechenias* dont on parle vers. 5. Les Septante de l'édition de Sixte ajoutent *et.*

Vers. 14. *Zachur.* Il paraît que saint Jérôme au lieu de ב b a lu כ ch et ר r pour ד d. car aujourd'hui l'hébreu, lit ainsi, et les LXX ont lu *Zabud* et non *Zachur.*

Vers. VIII. *Ut daretur nobis paxillus* ; c'est-à-dire, *parvus palus*, Dans plusieurs manuscrits de la Vulgate, on a mis par inadvertance *pax illius* en deux mots ; mais dans l'hébreu, il n'y a point *pax illius*, mais *clavus* ou *paxillus.* Le grec lit aussi : *Firmamentum, Fulcimentum.*

Vers. 9. *Ut... daret nobis sepem*, ou le mur qui environnait Jérusalem et défendait les

Juifs. Les LXX lisent aussi *sepem*, et l'hébreu lit de même, et non *spem*, comme lit Lyranus, et comme il s'était glissé dans quelques exemplaires de la Vulgate, où on avait oublié une lettre dans le mot *sepem*.

CHAPITRE X. — Vers. 34. *Vel.* C'est un nom d'homme, mais dans l'hébreu et dans le grec on l'écrit en deux syllabes *Uel*, comme il est imprimé dans la dernière édition de saint Jérôme.

II^e^ ESDRAS

CHAPITRE II. — Vers. 8. *Ut tegere possim portas turris domus, et muros civitatis, et domum, quam ingressus fuero.* On lit ainsi dans le grec et dans l'hébreu, ce qui vaut mieux que ce qu'on lisait : *Ut tegere possim portas templi, turres domus*, etc., dans l'édition de Louvain et dans plusieurs autres. La Bible de Sixte V porte : *portas templi, turres, domus.*

CHAPITRE III. — Vers. 6. *Ipsi texerunt eam.* Ce mot vient de *tegere;* et ainsi on lit dans l'hébreu et le grec *contignaverunt*, et non *texuerunt*, comme venant de *texere*, qu'on lit mal à propos dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Louvain ; et les mêmes mots hébreux et grecs qu'on lit ici, vers. 6, ont été bien traduits dans la Bible de Sixte V, et on a imprimé *texerunt* verset 3.

Vers. 30. *Scruta vendentium.* On lisait dans presque toutes les Bibles *scuta* ou *arma vendentium*, mais on a bien fait d'y substituer *scruta* (c'est-à-dire *omnifaria veteramenta*), parce qu'il n'est point ici question de *scutis* ou *armis*, dans l'hébreu et dans le grec. L'hébreu met *negotiatores* ; les LXX de l'édition de Sixte V *merx exigui momenti*. Or les LXX, qui vivaient près du temps d'Esdras, et qui connaissaient Jérusalem, savaient très-bien dans quelle partie de la ville habitaient ces marchands, *mercatores.*

Vers 31. *Inter cœnaculum.* L'hébreu porte *inter*, les LXX *intermedie*. C'était donc une faute dans plusieurs exemplaires de la Vulgate, de lire *usque ad*, au lieu de *inter*. Dans le même endroit : *Aurifices*, l'hébreu lit *fusores, conflatores*, dont les plus distingués sont *aurifices*. Cependant les LXX traduisent *Ærarii fabri*. La leçon la plus commune de la Vulgate, et celle de la Bible de Sixte V était *artifices.*

CHAPITRE VI. —. Vers. 2. *In viculis in campo Ono.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec. Estius fait cette remarque : « Je suis étonné de voir ce que peut faire le peu de soin des imprimeurs ; car il s'était glissé ici deux fautes. On lisait (et on le lit dans Bède et dans Lyranus, qui cependant a remarqué la faute), *in vitulis in campo uno*, comme si une offrande de veaux ou de taureaux s'était faite en plein champ pour la sécurité de l'un et de l'autre, en faisant alliance. Mais la Bible de Sixte (il entend celle de Clément VIII) a fort bien corrigé tant d'après l'hébreu, que dans les LXX, de manière que le sens soit : Frappons une alliance dans les petites villes ou lieux qui sont dans la plaine que l'on nomme *Ono*. » La Bible de Sixte V porte : *in vitulis in campo Ono.*

CHAPITRE VII. — Vers. 12. *Mille ducenti quinquaginta quatuor.* Dans l'hébreu et dans le grec on lit aussi *ducenti* et non *octingenti* qu'on lisait autrefois dans plusieurs éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V.

Vers. 21. *Filii Hezeciæ nonaginta octo.* L'hébreu et le grec n'en marquent pas davantage, ce qui fait que dans la Bible de Clément VIII, on a corrigé ce qu'on lisait dans la Bible de Sixte V et dans quelques autres : *Nongenti octo.*

Vers. 66. *Quadraginta duo millia trecenti sexaginta.* Ce qu'on lit aussi dans l'hébreu et le grec, et non *sexcenti*, qu'on lisait dans plusieurs Bibles et dans celle de Sixte V. Après le verset 69, on lit en caractères italiques des mots que tout le monde convient n'être pas du texte, mais seulement une note, qui est peut-être de saint Jérôme, et qui ne sont point dans l'hébreu, dans le grec, dans la nouvelle édition de saint Jérôme, ni dans la Bible de Sixte V. Lucas de Bruges croit que cette note serait mieux placée à la fin de tout le chapitre VII, et même l'éditeur de la nouvelle édition de saint Jérôme atteste que dans quelques manuscrits, elle est placée après le second verset du chapitre VIII.

CHAPITRE VIII.—Vers. 6. *Benedixit Esdras Domino Deo magno.* On lit ainsi dans l'hébreu et le grec, et non *voce magna*, qu'avant la correction on lisait dans presque toutes les Bibles et celle de Sixte V.

CHAPITRE IX.—Vers. 35. *Ipsi in regnis suis*, l'hébreu et le grec n'ajoutent point *Bonis*, qu'on lisait dans la plupart des anciennes éditions.

CHAPITRE X. — Vers. 1. *Nehemias, Athersatha.* Cette virgule est superflue et charge le sens, puisqu'elle ferait croire que *Nehemias* et *Athersatha* sont deux hommes différents ; surtout si on lit toute la phrase. Mais *Nehemias ipse est Athersatha*, appelé par un autre nom, comme on voit par l'hébreu, chap. VIII, vers. 9. Le mot *Hat-Thersatha* paraît être le surnom de *Néhémie*, ou plutôt son office. Car en hébreu *Sathe* et en chaldaïque *Satha* signifie *bibere* et *potum. Thar*, qui est mis pour *Sar*, signifie *principem, præpositum, præfectum*, en changeant l'*s* en *t*, ce qui est très-ordinaire dans le chaldaïque. Enfin l'*e* ou l'*a*, qui est mis au commencement du mot, est un simple article, comme si on disait : *Hic pincerna regis* ou *pocillator*, comme il paraît que Néhémie l'était, *II Esdr.* II, 1. C'est mon opinion, et je la soumets au jugement des savants.

CHAPITRE XI. — Vers. 6. *Sexaginta octo viri fortes.* On lisait auparavant *sexaginta novem* ; mais sans raison, puisque l'hébreu et le grec ne comptaient que *sexaginta octo.*

Vers. 35. *Lod et Ono.* L'édition de Louvain et plusieurs autres, omettent mal à propos la ville de *Lod*, qui est dans le grec et dans l'hébreu : *Lod ve-Ono.*

TOBIE.

CHAPITRE III. — Vers. 2. *In correptione.* On confond souvent, dans l'Ecriture, *correptio* avec *correctio*, qu'on lit souvent dans la Bi-

ble de Sixte V ; mais il y a une faute dans la Bible d'Hentenius et de Louvain, où on lit, *in corruptione*, ce qui va mal avec les autres mots du texte sacré : dans le grec, il y a plusieurs choses omises dans ce livre, par exemple ce verset 21.

Chapitre VI. — Vers. 9. *Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.* C'est à tort que ces mots sont omis dans quelques anciennes éditions, puisqu'on les trouve dans le grec. Je ne cite pas ici, ni dans le livre de Judith, l'hébreu, parce qu'il n'est pas authentique et qu'il est d'une médiocre autorité.

Chapitre VIII. — Vers. 9. *Accipio sororem meam conjugem.* Les éditeurs de la Bible de Louvain avertissent que le mot *conjugem* est omis dans 13 manuscrits latins et dans le grec. Les correcteurs l'ont cependant conservé avec raison, puisqu'il est sous-entendu dans les éditions où il n'est pas exprimé, et que dans le grec il est indiqué par les circonstances, et par le pronom *Sororem meam hanc.*

Chapitre XII. — Vers 9. *Eleemosyna... facit invenire misericordiam, et vitam æternam.* Les mots *Misericordiam et* sont omis dans plusieurs éditions de la Vulgate.

JUDITH.

Chapitre I. — Vers. 2. *Fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta et in altitudinem cubitorum triginta.* La plupart des éditions de la Vulgate et surtout celle de Louvain donnent à la hauteur *septuaginta* cubitos, et à la largeur *triginta* ; le grec donne aussi à la hauteur *septuaginta*, mais il donne à la largeur *quinquaginta*, et il ajoute plusieurs choses qui ne sont point dans la Vulgate, et qui ne sont pas beaucoup authentiques.

Chapitre VIII. — Vers. 1. *Filii Simeon, filii Ruben.* Saint Fulgence, Bellarmin, Serrarius, Magrius, et quelques autres, croient qu'il faut ici substituer au mot de *Ruben*, celui d'*Israel*, qui est dans le grec, et il est constant par le chap. IX, 2, que Judith était de la tribu de Siméon. Or Siméon n'était pas fils de *Ruben*, mais il était fils d'*Israel*, D'autres disent que *Siméon* et *Ruben* dont il est parlé ici dans la Vulgate n'étaient point fils immédiats de Jacob, mais quelques-uns de leur postérité, qui descendait du patriarche Siméon, fils de Jacob.

Chapitre X. — Vers. 3. *Unxit se myro optimo.* C'est ainsi qu'on doit lire, et on lit dans le grec μύρῳ, c'est-à-dire *unguento*, et non pas *myrto*, comme on lit ordinairement, dit Lucas de Bruges.

Vers. 5. *Imposuit itaque Abræ suæ ascoperam.* Ce mot grec (*ascopera*) signifie *peram coriaceam*, plusieurs mettent à tort *Ascopam* qui n'est ni grec ni latin. Même endroit : *palathas.* C'est le mot grec ; et il signifie une masse de figues sèches. Dans l'édition de Louvain et dans plusieurs auteurs, on a fait une faute en transposant les lettres et en mettant *lapates.*

Chapitre XVI. — Vers. 2. *Exaltate et invocate nomen ejus.* Le grec met aussi ὑψοῦτε qui vaut mieux ici que *exsultate*, qu'on lisait dans la plupart des éditions de la Vulgate, et dans celle de Sixte V.

ESTHER.

Chapitre I. — Vers. 6. *Aerii coloris, et carbasini.* Pour ces deux couleurs, l'hébreu met seulement *carpas* qui ne se trouve point dans d'autres endroits de la Bible. Notre interprète paraît l'avoir entendu par une couleur *aerio* (car c'est ainsi qu'il faut écrire, et non *ærei*, comme dans un petit nombre de Bibles), qui explique le mot suivant *Carbasini.* Il entend une couleur bleue tournant au blanc, comme on voit le ciel quand il est serein. Les Rabbins, par *Carpas*, entendent *viridem.* D'autres, avec les LXX, entendent *candidum ;* car les LXX mettent βυσσινοις καὶ καρπασινοις. Ce qui prouve en faveur de la couleur *albo* ou *candido*, c'est que dans l'hébreu et dans la Vulgate, on trouve ensuite : *hyacinthini*, qui est aussi bleu, ou *aerius.* Comme le mot hébreu *raphes* signifie au passif *conculcari, humiliari*, pourquoi, puisqu'il s'agit de couleur, n'entendrait-on pas l'humble violette, qui a coutume d'être foulée aux pieds ? Si on prend le C, qui précède ce mot, pour une préfixe, qui vaut *sicut* ou *quasi*, le sens sera : *Coloris quasi viola floris*, hoc est *violacei.* C'est ainsi que saint Jérôme paraît l'avoir entendu, lorsqu'il traduit par *aerii.* C'est une conjecture de ma part, et les savants en jugeront. Comme il y a dans l'hébreu *Carpas* et dans le grec καρπασινοις, quelques-uns croient qu'il aurait mieux valu écrire dans la Vulgate, *Carpasini* au lieu de *Carbasini*, mais dans de semblables noms les différentes langues prennent aisément une lettre pour une autre.

Chapitre II. — Vers. 7. *Qui fuit nutritius filiæ fratris suæ, Edessæ.* Je crois qu'ici, et au vers. 15, *fratris* ne signifie que *consanguinei*, ce qui est ordinaire dans l'Ecriture. La raison est que les autres textes et ici et verset 15, disent que Mardochée était *Edissæ* ou *Estheris patruelem*, et non *patruum.* Le grec porte : *filia fratris patris sui ;* le chaldéen et l'hébreu : *filia patrui sui.* Le mot *fratris* doit donc avoir ici une signification étendue ; et peut-être que le mot *patris* s'est perdu, et qu'on lisait primitivement : *filia fratris patris sui*, au chap. VIII, où on lit : *Quod esset patruus suus.* Je dis que saint Jérôme avait peut-être traduit *patruelis ;* car dans l'hébreu, le grec, le chaldaïque, il n'est pas question ici de *patruo.* Cependant *dod* en hébreu et en chaldaïque signifie *patruum.*

Vers. 12. *Oleo ungerentur myrrhino.* C'est ce qu'on lit aussi dans l'hébreu et dans le grec. Et on a eu raison d'abandonner ce qu'on lisait autrefois dans la Vulgate : *Oleo myrtino*, sed de *myrto arbore* que le nouvel éditeur de saint Jérôme a cependant conservé, et il ajoute dans ses notes : *Optime legunt manuscripti omnes myrtino*, Cependant il ne prouve pas *optime* ce mot *optime* (calembourg),

CHAPITRE III. — Vers. 15. *Cunctis Judæis qui in urbe erant flentibus.* Dans différentes éditions de la Vulgate *Judæis* est omis, et ne se trouve pas dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE IV. — Vers. 16. *Orate pro me.* C'est sans doute ce que demanda Esther, comme à l'occasion du jeûne; on ajoute aussitôt dans tous les textes, *Non comedatis*, etc.; cependant il n'y a point dans l'hébreu *orate*, mais *jejunate*, ce qui est aussi dans le grec et le chaldaïque.

CHAPITRE VIII. — Vers. 1. *Quod esset patruus suus.* J'aimais mieux lire *patruelis*, à cause de ce que nous avons dit chap. II, vers. 7, dans ce livre et dans le précédent.

Vers. 4. *Sceptrum aureum protendit manu* ou *extendit ad Estherem*, comme on lit dans l'hébreu. Ainsi le mot *prætendit* qu'on trouve dans l'édition de Louvain, ne convient pas ici.

Vers. 11. *Et spolia eorum diriperent.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le chaldaïque; on ne devait donc pas omettre ces mots dans la Bible de Sixte V, et dans presque toutes les autres, quoique les LXX, qui abrégent, ne les aient point expressément.

CHAPITRE XI. — Tout le premier verset de ce chapitre, *Anno quarto*, etc., aurait été mieux placé pour le dernier verset du chap. X, que pour le premier du chap. XI; car c'est une addition au *livre d'Esther* et dont l'auteur est inconnu, comme le prouvent les paroles mêmes, et saint Jérôme a ajouté qu'à la fin de la Vulgate, il l'avait trouvé ajouté pour terminer le livre, comme il le dit dans une note placée avant le verset 4 du chap. X. Mais le second verset du chapitre X était le commencement du *livre d'Esther*, comme il est prouvé par la note que saint Jérôme met ici avant le verset 2.

CHAPITRE XV. — Vers. 1. *Et mandavit ei* (*haud dubium quin esset Mardochæus*). On lit ainsi, c'est-à-dire *esset*, au lieu d'Esther, dans toutes les Bibles de Clément VIII, 1592, 1593, 1598; dans l'édition de Rome de 1624, de Cologne 1666 et 1679, et de Paris, 1691, dans plusieurs éditions faites avant la correction. Cependant la leçon la plus commune des Bibles imprimées avant et après la correction, lit *Esther : Haud dubium quin Esther Mardochæus ;* et Lucas de Bruges met cette note dans *Romanæ correct. : Nomen proprium Esther, cave mutes in verbum substantivum esset.* Je m'étonne qu'il fasse cette remarque, puisque son livre même nous apprend qu'il s'était servi de l'édition de Clément VIII de 1593, où j'ai cependant lu de mes propres yeux *Esset*, et non *Esther*.

Au reste il me semble que cela est indifférent, puisque ces mots ne sont pas du texte. Aussi ils sont omis dans l'édition de Sixte V, où on lit seulement : *Et mandavit ei Mardochæus.* Dans la nouvelle édition de saint Jérôme, on trouve cette parenthèse : *Haud dubium quin Esther Mardochæus*, mais en italique, pour montrer que cela n'est point du texte, comme je le pense d'après Petrus Lansselius, continuateur de Mariana, et Didacus Celada. Celui-ci dit : « Il n'est pas douteux que cette parenthèse n'ait été ajoutée par saint Jérôme, puisqu'elle ne se trouve point dans les manuscrits grecs (j'ajoute dans aucun autre ms.). Cet ordre de Mardochée se trouve chap. IV, vers. 8. Il n'était donc pas nécessaire qu'on y remarquât que c'était ce que Mardochée avait ordonné à Esther, car on y parlait expressément de Mardochée, et il était inutile de l'avoir exprimé hors de cet endroit, comme l'a remarqué Mariana. »

Saint Jérôme a donc ajouté cela, parce qu'il l'a retranché du reste du texte, ne se trouvant pas dans l'hébreu, et il l'a placé à la fin du livre ; c'est pourquoi il commence *ex abrupto : Et mandavit ei*, et il a voulu expliquer, par cette parenthèse, qui avait ordonné et à qui, c'est-à-dire Mardochée à Esther. Il me paraît donc qu'il est plus vraisemblable qu'il avait mis *Esther* plutôt que *Esset.*

Vers. 4. *Die autem tertio deposuit vestimenta ornatus sui, et circumdata est gloria sua.* Il semble que cette phrase se détruise d'elle-même ; en effet, comment *deposuit vestimenta ornatus, et circumdata est gloria sua, seu vestibus gloriosis ?* Je réponds qu'ici par *vestes ornatus sui*, ou l'on entend des habits simples et communs, dont ordinairement Esther *ornabatur* ou *induebatur* ; ou le mot *ornatus* s'est glissé pour le mot *oratus* (c'est-à-dire *orationis*) dont saint Jérôme entre autres se sert dans la préface de sa traduction des livres de Didyme *De Spiritu sancto.* Or les habits de prières sont des vêtements lugubres, comme ceux qui conviennent à celui qui prie et qui est suppliant, et dont il avait dit chap. XIV, vers. 2 : *Cumque deposuisset vestes regias, fletibus et luctui apta vestimenta suscepit.* Dans cet endroit Esther est dite les avoir pris, et ici on dit qu'elle les déposa. C'est ce que confirme le texte grec dont quelques éditions portent : *Deposuit vestimenta luxus,* D'autres cependant lisent *servitutis seu cultus*, c'est-à-dire de religion et d'oraison, comme il est dit, *Baruch*, IV, 20 : *Saccum obsecrationis.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 5. *Menduciorum tuniculis conentur subvertere.* Dans plusieurs éditions de la Vulgate on lit mal à propos *funiculis* au lieu de *cuniculis.* Le grec porte : *Pravitatis mendacio fraude decipientium.*

JOB.

CHAPITRE Ier. — Vers. 5. *Offerebat* (Job) *holocausta pro singulis* (filiis suis). L'édition de Louvain et quelques autres, et la nouvelle édition de saint Jérôme lisent : *Per singulos..* Mais la leçon actuelle est plus conforme au grec et à l'hébreu : *Juxta numerum omnium eorum.*

Vers. 21. *Sicut Domino placuit, ita factum est.* Ces mots sont omis dans la Bible de Philippe II, dans le chaldaïque et dans l'hébreu, mais on les lit dans saint Grégoire et ils sont dans le grec.

Vers. 22. *In omnibus his non peccavit Job*

labiis suis. Saint Grégoire, plusieurs éditions latines, l'édition grecque de Sixte, l'hébreu et le chaldaïque omettent ici *labiis suis*, ce que tous néanmoins lisent chap. II, vers. 10, et ici quelques éditions grecques.

CHAPITRE III. — Vers. 9. *Exspectet lucem et non videat.* On lit ainsi au singulier, dans l'hébreu et le grec. C'est donc Job qui parle du jour de sa naissance, et non des étoiles, auxquelles devait se rapporter la leçon défectueuse qu'on trouvait au commencement dans la Vulgate : *Exspectent lucem, et non videant.*

Vers. 18. *Et quondam vincti pariter sine molestia, non audierunt vocem exactoris.* Le mot *quondam* n'est point à la vérité dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec et quelques éditions latines, mais il y est, pour ainsi dire, virtuellement ; car il s'agit de ceux qui, pendant leur vie, par conséquent *quondam* ont été liés *vincti*, mais qui par le bénéfice de leur mort délivrés de ces liens, sont maintenant *sine molestia*, délivrés des exacteurs et des bourreaux : c'est ce qui fait que *quondam* est non-seulement lu, mais encore expliqué par saint Grégoire et par saint Jérôme.

CHAPITRE V.—Vers. 2. *Vere stultum interficit iracundia.* On lisait communément dans la Vulgate : *virum stultum.* Ce qui était une faute, puisqu'on lit dans le chaldaïque et dans l'hébreu : *quia*, et dans le grec : *etenim.*

CHAPITRE VI. — Vers. 4. *Nunquid rugiet onager.* Dans l'hébreu : *Nunquid rudet ?* Il y avait donc une faute dans quelques éditions de la Vulgate où on lit *fugiet* à cause de sa ressemblance avec *rugiet.*

Vers. 6. On lit dans plusieurs éditions et même dans saint Grégoire : *Animæ enim esurienti etiam amara dulcia esse videntur.* Mais ces mots sont omis dans la Bible de Sixte V et dans celle de Clément VIII, ainsi que dans les suivantes. On ne les trouve point dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec. Il paraît que quelques-uns les ont empruntés des *Proverbes*, XXVII, 7.

Vers. 17. *Ut incalucrit, solventur de loco suo*, c'est-à-dire *adveniente æstu* seu *calore*, comme on lit dans les LXX, *calore facto, eo exsistente.* Dans l'hébreu : in *calefiendo* eo (nempe *tempore*) *cum tempus, seu aura facta fuerit calida :* Il y avait donc une faute dans différentes éditions et dans celle de Sixte V, où on lit au pluriel : *ut incalucrint.*

CHAPITRE VII. — Vers. 2. *Sicut servus desiderat umbram.* La Haye, dans son texte, dans ses différentes leçons, et dans sa *Concorde*, lit : *sicut cervus*, je crois que c'est une faute d'impression, n'ayant trouvé *cervus* dans aucune autre édition. Dans l'hébreu il y a *servus homo.*

CHAPITRE VIII.—Vers. 16. *Humectus videtur antequam veniat sol, et in ortu suo germen ejus egredietur.* On lit aussi : *in ortu suo* dans d'anciennes éditions, dans saint Jérôme et saint Grégoire. Cependant l'hébreu, le chaldaïque, le grec et quelques éditions latines, mettent : *in horto suo.*

CHAPITRE XI. — Vers. 6. *Intelligeres quod multo minora exigaris ab eo, quam meretur iniquitas tua.* Au lieu d'*ab eo* quelques éditions et saint Grégoire lisent *a Deo*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec. Au reste le sens est le même.

Vers. 10. *Quis contradicet ei ?* On trouve ensuite dans quelques éditions : *Vel quis dicere ei potest : cur ita facis ?* Mais ou ces mots sont tirés du chap. IX, vers. 12, ou ils sont ajoutés des LXX, qui expliquent par une paraphrase ce qui a précédé.

CHAPITRE XV.— Vers. 22. *Non credit quod reverti possit de tenebris ad lucem.* Saint Jérôme et saint Grégoire lisent aussi *ad lucem* qui est omis dans quelques éditions latines, dans le grec, le chaldaïque, l'hébreu, mais tous ces textes le sous-entendent évidemment.

Vers. 32. *Manus ejus arescent.* Le chaldaïque et l'hébreu mettent : *ramus ejus arescet*, ce que signifie aussi par métaphore le mot hébreu *cippatho*, qui signifie proprement *volam* manus, et par conséquent ce que met la Vulgate.

CHAPITRE XVI. — Vers. 16. *Operui cinere carnem meam.* Saint Jérôme a bien traduit le sens, cependant dans son Commentaire, Bède à qui on l'attribue, lit *cornu meum*, comme on lit dans l'hébreu ; le chaldaïque traduit, *gloriam ;* et les LXX, *robur.*

CHAPITRE XVII. — Vers. 9. *Tenebit justus viam suam, et mundis manibus addet fortitudinem.* Plusieurs éditions de la Vulgate lisent *mundus* qui paraît mieux convenir ici, étant aussi dans le grec et dans l'hébreu.

CHAPITRE XVIII.—Vers. 11. *Undique terrebunt eum formidines, et involvent pedes ejus.* On lisait communément dans les éditions, et on lit encore dans la nouvelle édition de saint Jérôme (en répétant *eum*) : *Et involvent eum pedes ejus ;* mais ce second *eum* est omis par saint Grégoire, Bède, et d'anciennes éditions, dans le grec et le chaldaïque, et même dans l'hébreu, si on l'explique bien ; car il y a : *Et involvent eum ad pedes ejus ;* c'est-à-dire, *involvent ejus pedes* (*nempe ipsæ formidines*). Si on lit comme on lisait autrefois moins correctement : *Et involvent eum pedes ejus*, ce sera un autre sens, savoir que l'impie sera enveloppé par ses propres pieds.

CHAPITRE XIX. — Vers. 19. *Quem maxime diligebam, aversatus est a me.* Ce qu'on lit dans plusieurs éditions ; *adversatus est mihi*, me paraît la véritable leçon, quoique ce soit à peu près le même sens. On lit aussi dans le grec, le chaldaïque (au pluriel), comme dans l'hébreu : *Facti sunt mihi contrarii*, ou *adversarii.*

Vers. 22. *Quare... carnibus meis satura mini ?* Dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, on lit au contraire : *Quare carnibus meis non saturamini ?* Ce qui peut aisément se réduire au même sens : « Pourquoi par vos insolences envers moi et par vos sarcasmes, vous me dévorez, comme n'étant jamais rassasiés, et ainsi, vous vous rassasiez sans cesse de moi ? »

Vers. 24. *Vel celte sculpantur in silice.* Dans le grec et même dans l'hébreu, il n'est pas question de *celte*. L'hébreu met à la place de ce mot : *ad semper* (*laad* en hébreu); comme si on disait : *ad perpetuam rei memoriam*, comme ce mot *laad* est traduit quant au sens, dans vingt endroits de la Vulgate, excepté dans Isaïe, XXX, 8, où saint Jérôme a mis *in testimonium*, ce que ce mot hébreu peut aussi signifier, puisque ל vaut *in* ou *ad* et עד signifie *testimonium*. Les exemplaires même de la Vulgate, varient ici, et la Bible de Louvain, entre autres, met *vel certe*, qui revient assez à la traduction du mot *laad* (*Isa.* XXX, 8), dont nous venons de parler.

Lucas de Bruges prouve fort au long cette version dans ses notes. Il avait un ancien *Correctorium* où on lisait : *Vel certe sculpantur. Non est ibi celte pro instrumento ferreo.* La Bible très-exacte des Dominicains, corrigée par ordre de leur général, B Jordani, et qui a par conséquent 500 ans environ (en 1700), met en note : *Quidam male habent* CELTE, *id est cicello, quod est instrumentum cœlandi, id est sculpendi lapides, quia, antiqui habent* CERTE, *adverbium affirmandi, et Hebræus habet* FIRME, vel FIRMITER. Magdalius Gaudanus dit : *Legi debet : « vel certe sculpantur in silice, » et hoc magis concordat cum Hebræo.*

François Titelmannus rejette le mot *celte* comme une leçon barbare (*indoctam et barbaram*), inconnue à saint Bonaventure, à saint Thomas, à Lyranus et aux commentateurs plus anciens. Il assure que saint Jérôme avait traduit *certe*. Hentenius et les éditeurs des Bibles de Paris ont rejeté *celte*, et ont mis *certe*; et en effet, dit Lucas de Bruges, on lit *certe* dans les exemplaires les plus anciens et les plus corrects, et on lit aussi *certe* dans la Bible de Mayence, de Quentel et de Complute. Le mot même *celte* prouve d'après ce qu'on vient de dire, qu'on doit lire *certe*, car on a parlé de *stylo scriptorio*, et de *stylo ferreo*, et s'il s'agit de *stylo scriptorio*, ou *sculptorio*, on ne devrait pas écrire *celte* mais *cælte*; car du mot *cælando*, on dit *cæltes*, ou plutôt *cælum*, c'est-à-dire *stylus*, ou un instrument propre à graver sur une matière dure, des lettres ou d'autres figures.

Quoi qu'il en soit sur la véritable leçon qui doit être mise ici dans la Vulgate, les Concordances indiquent mal le mot *celte* au mot *celtis*, qui ne signifie rien autre chose en latin, qu'une espèce d'arbre nommé en grec *lôtos*. Je crois qu'on a conservé dans la Vulgate le mot *celte*, parce que saint Grégoire le Grand paraît avoir lu ainsi, et qu'on lit aussi *celte* dans plusieurs manuscrits très-anciens, comme le prouve Pineda, qui prouve en même temps que ce mot *celte* est ancien.

Vers 26. *In carne mea videbo Deum meum.* Quelques éditions de la Vulgate ajoutent : *salvatorem.* La Bible de Sixte V porte : *Deum salvatorem meum.* Dans l'hébreu il n'y a que *Deum*, et la nouvelle édition de saint Jérôme omet les mots *meum salvatorem.*

CHAPITRE XXI.—Vers. 3. *Sustinete me, et ego loquar.* Ce qui est plus exact que ce qu'on lit dans des exemplaires anciens : *Sustinete me ut et ego loquar*, car le mot *ut* n'est point dans l'hébreu, le grec et le chaldaïque.

Vers. 15. *Quis est Omnipotens ut serviamus ei?* Plusieurs éditions de la Vulgate, et la nouvelle édition de saint Jérôme, lisent, non pas *quis*, mais *quid*, conformément au grec, au chaldaïque, à l'hébreu, où on lit : *Quid omnipotens?* sous-entendu *est.*

CHAPITRE XXII. Vers. 12. *Annon cogitas quod Deus excelsior cœlo sit?* Dans le grec il y a aussi : *Annon*, et dans l'hébreu *nonne?* on lisait avant la correction : *An cogitas*; ce qui était une faute.

CHAPITRE XXIV.—Vers.10. *Nudis et incedentibus absque vestitu, et esurientibus tulerunt spicas.* Dans quelques éditions de la Vulgate on lit : *Nudum incedere fecerunt absque vestitu*, etc. Ce qui paraît répondre littéralement à l'hébreu, au chaldaïque, au grec. Cependant la Vulgate moderne a plus d'énergie, et le sens qu'elle offre pourrait se trouver dans l'hébreu, par le moyen d'un très-léger changement, ou plutôt d'une transposition; car si au lieu de *arom hillechu, nudum incedere fecerunt*, on lit *arom holech*, on aura : *nudo incedenti*, etc.

CHAPITRE XXV. — Vers. 3. *Super quem non surget lumen illius?* C'est ainsi qu'on lit dans saint Grégoire, la Bible de Philippe II, la Bible de Sixte V, ainsi que dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, quoique les premières éditions latines lisent, pour la plupart, *fulget.*

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 7. *Semitam ignoravit avis, nec intuitus est eam oculus vulturis.* On lit ainsi dans l'hébreu et le grec, et non : *Nec intuitus est oculos vulturis*, comme dans quelques anciens auteurs et dans quelques exemplaires de la Vulgate.

CHAPITRE XXX. — Vers. 12. *Ad dexteram Orientis calamitates meæ illico surrexerunt.* Plusieurs éditions latines lisent *orientis calamitatis*, et quelques-unes *orientes calamitates.* Mais saint Grégoire, Bède, Lyranus, Richelius, l'ancien *Correctorium* de Lucas de Bruges, lisent comme la Vulgate actuelle. Les LXX mettent *super* ou *A dextris germinis.* On lit dans l'hébreu *Ad, super*, ou *A dextra surgent*, en mettant un futur, au lieu d'un prétérit ou d'un présent. Dans l'hébreu le mot *pircha* (traduit ici par *surgent*) signifie proprement *germen*, ce qui vient de naître, ou de pousser, soit dans les plantes, soit dans les animaux, soit dans toute autre chose; mais alors il s'écrit avec une seule ח, suivi d'un ה, au lieu qu'ici il y a un double פרחה.ח. Il paraît donc que c'est un verbe composé dans cette locution poétique, et le *syriaque-hébreu* (dans lequel le *Livre de Job* est écrit), met פרחה *Germen, pullulans*, qui avec חרח *choc* ou *choach*, qui signifie *spinam* et *compedem*, fait métophoriquement ou poétiquement *calamitatem, afflictiones,*

etc. C'est mon opinion, que je soumets au jugement des savants. Si on l'approuve, on aura le sens de la Vulgate de quelque manière qu'on la lise. Premièrement selon la leçon d'aujourd'hui : *Ad dextram orientis, (seu germinantis et pullulantis in me adversitatis), calamitates meæ illico surrexerunt.* Selon l'autre leçon : *Ad dexteram orientis,* (seu *pullulantis*) *calamitatis meæ, illico surrexerunt in me adversarii mei.* Enfin suivant la troisième leçon : *ad dexteram orientes,* (seu *prorumpentes*) *calamitates meæ illico surgent, surgunt, surrexerunt.*

Vers. 28. *Consurgens, in turba clamabam.* Ainsi lisent Bède et saint Grégoire. Les LXX mettent : ἐν ἐκκλησίᾳ; l'hébreu et le chaldaïque : *In cœtu, in congregatione, in ecclesia, in turba.* Il y avait donc une faute dans la plupart des anciennes éditions de la Vulgate qui portaient, les unes *in terra,* les autres *in tenebris.*

Chapitre XXXI. — Vers. 7. *Si secutum est oculos meos cor meum;* ce qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec et dans Bède. Mais saint Grégoire, ainsi que presque toutes les éditions de la Vulgate, et la Bible de Sixte V, lisent : *Si secutus est oculus meus cor meum.*

Vers. 19. *Si despexi pereuntem (præ frigore), eo quod non habuerit indumentum.* On lit dans le grec, le chaldaïque et l'hébreu, *periens, qui perit* et non *prætereuntem,* faute qui se trouve dans la Bible de Philippe II, dans saint Grégoire et dans quelques exemplaires de la Vulgate.

Vers. 35. *Quis mihi tribuat auditorem?* Les LXX et l'hébreu mettent *Audientem me.* C'est donc une faute dans quelques éditions de la Vulgate, d'avoir mis *Adjutorem.*

Chapitre XXXIII. — Vers. 7. *Et eloquentia mea non sit tibi gravis,* c'est ce qu'on lit dans la plupart des éditions, quelques-uns cependant lisent *Et eloquium meum non sit tibi grave.* Mais il n'y a ni l'un ni l'autre dans l'hébreu, où il y a *ouacaphi,* que les LXX traduisent par *et manus mea.* Cette version plaît aux hébraïsants. *Caph* signifie en effet *vola manus* ; et on a ajouté au commencement la lettre *a* dialecte syriaque ; comme Job. xxxi, 22, atsarouai *brachium meum* pour *tsarouai* ; mais cela paraît trop détourné, et peut-être que saint Jérôme lit séparément *ouac phi, attamen os meum* ou *verba oris mei.* Il est certain que saint Jérôme, par *manum* ou *volam,* selon la tournure hébraïque, a entendu élégamment *vim dicendi sive eloquentiam,* dont se vantait beaucoup *Eliu,* qui parle ici.

Vers. 23. *Si fuerit pro eo angelus loquens unus de millibus.* C'est-à-dire *plurimis.* Les LXX, et quelques autres, mettent de même et l'hébreu peut aussi s'entendre de la même manière, cependant on peut le traduire aussi par *eloquens unum ex* (ou de) *mille,* comme lisent Bède, saint Grégoire, la nouvelle édition de saint Jérôme et quelques éditions de la Vulgate. Il est cependant certain qu'il y a une faute dans les éditions où on lit (au lieu de *millibus* ou *milibus*), *similibus,* dont l'ancien *Correctorium* de Lucas de Bruges dit dans une note : *Loquens unus de millibus. Hebræus, et Græcus et antiqui libri habent* milibus *et habent* unus. *Gregorius exponit : « de similibus », tamen in Biblia, qua usus est, vidi de Milibus.* » Mais il a pu arriver aisément que lorsqu'il a écrit ses Commentaires sur Job, il n'eût point *bibliam illam* ou qu'il ne l'eût pas consultée, ou que l'ayant consultée, il eût négligé cette leçon.

Chapitre XXXIV. — Vers. 37. *Quia addit super peccata sua blasphemiam.* L'hébreu met *quia* et non *qui.* La suite même du discours prouve qu'il faut lire *quia.* Il y a donc une faute dans l'édition de Sixte V, et plusieurs autres, où on lit, *qui.*

Chapitre XXXVI. — Vers. 7. *Et illi eriguntur.* Le pronom *illi* n'est pas, à la vérité, exprimé dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, mais il est évidemment renfermé dans le verbe : *et erecti sunt,* qui est au prétérit et non au présent : *attolluntur, elevantur.* Dans tous ces textes il n'y a point l'adverbe *illic* qu'on lit au lieu d'*illi* dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs exemplaires de la Vulgate.

Vers. 27. *Qui aufert stillas pluviæ.* La ressemblance des mots, dit Lucas de Bruges, a fait mettre à quelques-uns au lieu de *stillas* (guttas), *stellas* (*sidera*) ; l'hébreu dit : *stillas aquarum* ; les LXX : *stillæ pluviæ,* qu'on lit aussi dans le chaldaïque, dans saint Grégoire, Bède, saint Thomas, Lyranus.

Chapitre XXXVIII. — Vers. 41. *Quis præparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes, eo quod non habeant cibos.* Le grec lit aussi *vagantes, errantes ;* et l'hébreu *oberrabunt, vagabuntur.* Dans la Bible de Sixte V et quelques éditions latines, la ressemblance des mots a fait mettre par erreur, *vagientes* pour *vagantes.*

Chapitre XLI. — Vers. 14. *Mittet contra eum fulmina.* La plupart des éditions et des commentateurs lisent ainsi. Quoique la Bible de Sixte V, et quelques manuscrits portent *flumina,* le sens est le même, soit en lisant *flumina,* soit en lisant *fulmina,* ce qui est la leçon la plus commune, et par conséquent la plus vraisemblable ; et ces mots sont suppléés au mot *fundet,* c'est-à-dire *Magna vi atque impetu emittet,* mais dans l'hébreu on n'ajoute point ce que Dieu lancera contre lui (le léviathan, ou bête marine).

PSAUMES.

Psaume Ier. — Vers. 5. *Ideo non resurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio justorum. — Resurgent* se trouve dans l'hébreu et dans le grec. L'édition de Sixte V et la plupart des anciennes lisent au présent *resurgunt* (faute). On peut dire la même chose du mot *consilio* par un *s* comme on l'écrit dans plusieurs manuscrits de la Vulgate, et qui serait mieux écrit *concilio,* puisqu'il y a dans l'hébreu, *in cœtu, senatu, concilio.* Mais dans le verset 1, il faut écrire *consilio* par un *s,* puisque l'hébreu

met *in consultatione, deliberatione, consilio.* Dans l'un et l'autre endroit, les LXX mettent βουλή, qui signifie également *consilium et concilium.*

Psaume V. — Vers. 9. *Dirige in conspectu tuo viam meam.* Saint Jérôme dit, épître 135, *à Sunia et à Fretella* : « La seule édition commune (celle qu'on nomme *Lucianea*) lit de même, mais non pas les LXX, ni Aquila, ni Symmaque, ni Théodotion; enfin j'ai trouvé dans l'hébreu (il y est encore aujourd'hui) *lapheni darecac*, que tous ont traduit *in conspectu meo viam tuam*, » comme on lit dans plusieurs manuscrits de la Vulgate, dans différentes éditions grecques, dans saint Chrysostome, Arnobe, Bruno et Denis le *Chartreux*. Saint Jérôme lui-même a traduit : *Dirige ante faciem meam viam tuam.* Mais on lit, comme dans la Vulgate moderne *meam*, dans Apollinaire, saint Augustin, Bède, Cassiodore, Haymon, différents manuscrits grecs, l'arabe, l'éthiopique, comme s'il y avait dans l'hébreu *laphenic dareci, ante faciem tuam viam meam.* Ces deux leçons donnent le même sens, car notre voie est dirigée en la présence de Dieu, quand la voie ou la volonté, et la loi de Dieu est droite en notre présence, c'est-à-dire nous est connue, approuvée et exécutée.

Vers. 13. *Domine, ut scuto bonæ voluntatis tuæ.* Plusieurs éditions latines omettent *tuæ*, qui n'est point non plus dans l'hébreu, le chaldaïque, le syrien, et que saint Jérôme n'a point traduit.

Psaume VII. — Vers. 10. *Consumetur nequitia peccatoris.* Peut-être faut-il lire à l'impératif ou à l'optatif, *consummetur* (*c'est à-dire deficiat, compleatur, finem accipiat*), comme lit saint Augustin et comme a traduit saint Jérôme, d'après les LXX: συντελεσθήτω. L'hébreu met : *igmer na ra ressaïm* ; ce qui veut dire proprement, *consumatur* (*vel consummetur*) *nunc* (*vel obsecro*) *malum*, seu *malitia impiorum.* D'autres traduisent : *Consumat nunc obsecro nequitia impios*, comme si le mot *guemer* était non-seulement neutre, mais encore actif, ce qu'on ne peut pas prouver, dit Coccius. Le Rabbin David Kimhi, dans ses *Racines*, préfère même l'usage intransitif de ce mot. J'ai traduit *na* par *nunc* et *obsecro*, parce que le mot hébreu équivaut à l'adverbe *nunc*, et qu'il est aussi une interjection *optantis*, aut *deprecantis.*

Psaume IX. — Vers. 14. *Orphano tu eris adjutor.* On lit dans quelques éditions latines *eras*, qui est plus conforme au grec, au chaldaïque et à l'hébreu, où il y a le prétérit *eiith, fuisti* ou *factus es*, comme traduit saint Jérôme ; mais c'est le même sens dans les deux leçons. Car Dieu est devenu tellement le défenseur des orphelins, qu'il ne cesse point et qu'il ne cessera point de l'être.

Psaume X. — Vers. 7. *Pluet super peccatores laqueos : ignis et sulphur, et spiritus procellarum pars calicis eorum.* Engubinus croyait que ces mots : *laqueos ignis* devaient être joints, comme s'il y avait *laqueos ignitos*, mais il y a dans l'hébreu : *pluet Deus super peccatores laqueos, ignem et sulphur*, ou au nominatif *ignis.* Plusieurs éditions latines omettent *et*, ce qui n'est pas exact, puisqu'il y a *et* dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec.

Psaume XIII. — Vers. 3. *Sepulcrum patens est guttur eorum : linguis suis dolose agebant, venenum aspidum sub labiis eorum. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est : veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem. Contritio et infelicitas in viis eorum, et viam pacis non cognoverunt : non est timor Dei ante oculos eorum.* Tout cela est omis dans l'hébreu, le chaldaïque et le syriaque ; ce qui fait que saint Jérôme dit sur le psaume XIII : *Apostolum de Deuteronomio ac Psalterio et cæteris Scripturarum locis hoc testimonium texuisse.* C'est-à-dire, que saint Paul (*Rom.* III) a réuni plusieurs passages de l'Ecriture, pour servir de témoignage, et que quelqu'un, sans trop d'attention, a copié tout ce passage, et l'a mis dans le psaume XIII, parce que les premières paroles de l'Apôtre étaient de ce Psaume, savoir celles-ci : *Non est qui faciat bonum*, etc. Origène a pensé la même chose chap. III, *aux Romains* ; Bède sur les *Actes* I, Cassiodore, Haymo et d'autres. On ne les lit point dans quelques exemplaires grecs. La première sentence se trouve, ainsi que la seconde, psaume X,11 ; la troisième, psaume CXXXIX, 4; la quatrième, psaume IX, 7; la cinquième, sixième et septième, Isaïe LIX, 7, 8; la huitième, psaume XXXV,2. L'Eglise a conservé toutes ces sentences dans le psaume XIII, parce que depuis très-longtemps on les lisait dans les psautiers grecs, du moins la plupart, dans tous les psautiers latins, dans le texte arabe et l'éthiopique, et qu'elles sont expliquées par saint Augustin, Ruffin et par d'autres anciens; et parce que ce sont des parties différentes de l'Ecriture. On les trouve dans un ancien manuscrit hébreu de l'Eglise anglicane. Il faut cependant y faire peu d'attention, puisque ce passage y paraît ajouté, que les mots ne sont pas assez conformes aux règles de la grammaire hébraïque, comme l'ont observé quelques-uns, entre autres Bellarmin, qui cependant a tort de reprendre ce qu'on lit dans ce passage hébreu, *Quorum os dolus, et amaritudo implevit*, en disant que ce n'est pas l'usage des Hébreux de mettre le verbe à la fin de la phrase ; il se trompe, puisqu'on le voit souvent dans les psaumes, comme dans le psaume LXXXVIII : *Misericordias Domini in æternum cantabo*, où le verbe *assire, cantabo*, finit la phrase, comme le verbe *than*, du psaume LXXI : *Deus judicium tuum regi da.* Enfin, dans ce même Psautier de l'Eglise d'Angleterre, on dit que ces versets ne sont point dans l'hébreu, *in Hebræo non haberi* ; ce que j'ai vu moi-même, dit Matthæus Polus in *synopsi critic.*, en ayant vu par hasard un exemplaire (ou l'exemplaire).

Psaume XVI. — Vers. 13. *Eripe animam ab impio, framcam tuam ab inimicis manus tuæ*, c'est-à-dire, Otez à ceux qui résistent à votre droite, c'est-à-dire à votre volonté et à vos œuvres, ôtez-leur la puissance de

nuire que vous leur avez donnée et dont ils abusent. Différentes éditions latines mettent à l'ablatif absolu *framea tua*, ce qui revient à l'hébreu que l'on peut traduire par : *Erue ab impio animam meam gladio tuo, ab inimicis manu tua.* Saint Jérôme a traduit : *ab impio, qui est gladius tuus*, etc. Cette leçon est aussi contenue dans les mêmes mots hébreux.

Vers. 14. *Saturati sunt filiis.* Le grec, surtout de Complute, lit ainsi. Saint Jérôme met *saturabuntur filiis*, c'est ce que signifie aussi l'hébreu, que cependant on peut aussi traduire par *saturabuntur filii*, comme quelques-uns lisent, et comme l'ont traduit Pagninus et Arias Montanus. Il y a donc une grande faute dans l'édition grecque de Sixte, où au lieu de υἱῶν, *filiorum*, on a mis ὑῶν, *porcorum*. Quelques manuscrits grecs mettent ὑείων *suillarum* seu *porcinarum* (nempe *carnium*). Apollinaire fait la même faute : *impleti porcellis*, et l'arabe lit : *Carne porcorum saturati sunt filii eorum.* La nouvelle édition du Psautier corrigée par saint Jérôme, sans astérisques, met : *saturati sunt porcina.* Saint Augustin parle de cette leçon, mais il préfère la leçon qui porte *filiis*, puisque l'hébreu *benim*, signifie uniquement *filios* et non *porcos*.

Psaume XXI. — *Deus, Deus meus, respice in me*, ou *intende mihi*, πρόσχες μοι, qui a été ajouté par les LXX, et qui n'est point dans l'hébreu ni dans le chaldaïque, et Jésus-Christ cite ce passage sans cette addition, dans saint Matthieu, saint Marc, saint Luc.

Vers. 17. *Concilium malignantium.* Comme dans le grec Συναγωγὴ, et dans l'hébreu, *Adath, concentus, cœtus, concilium.* Il ne faut donc point mettre *consilium*, comme on voit dans la plupart des anciennes éditions de la Vulgate.

Vers. 32. *Annuntiabunt cœli justitiam ejus.* Plusieurs manuscrits latins omettent *cœli* qui n'est point dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, la nouvelle traduction de saint Jérôme sur l'hébreu, dans plusieurs commentateurs. D'ailleurs on n'a point parlé des cieux dans ce qui précède.

Psaume XXVI. — Vers. 4. *Ut videam voluptatem Domini.* Les LXX mettent aussi τερπνότητα, *jucunditatem, voluptatem ;* l'hébreu met : *nam, delectationem, pulchritudinem ;* le chaldaïque, *amœnitatem ;* le syriaque, *suavitatem ;* l'arabe, *hilaritatem*, saint Jérôme, *pulchritudinem ;* les correcteurs ont donc ôté une grande faute que l'on trouve dans presque tous les Psautiers de la Vulgate et dans tous les manuscrits, même dans la Bible de Sixte V, où l'on lisait, en changeant une lettre : *voluntatem*, comme presque tous les anciens commentateurs des psaumes. Cependant saint Augustin et Ruffin ont bien mis *voluptatem*, qui se trouve aussi dans le Missel romain avant même la correction de Clément VIII.

Psaume XXVII.— Vers. 3. *Ne simul trahas me cum peccatoribus.* On lit aussi *trahas* dans l'hébreu, le grec, l'arabe, l'éthiopien. Les correcteurs romains ont donc eu raison de corriger la faute *tradas*, qui s'était glissée dans la Vulgate, même dans l'édition de Sixte V.

Vers. 5. *Et in opera manuum ejus destrues illos.* J'aimerais mieux omettre *in*, quoique retenu de l'hébreu où on se sert de cet hébraïsme : *intelligere in opera* pour *intelligere opera.* De plus, le point serait mieux placé avant *destrues* comme on l'a mis dans la Bible de Louvain. Le sens serait alors très-clair : *Quoniam non intellexerunt opera Dei, et opera manuum ejus : destrues illos*, etc., et ce sens est exprimé clairement dans l'hébreu, le chaldaïque, et le grec.

Psaume XXXIII. — Au titre : *Achimelech* avant la correction, les manuscrits portaient le plus souvent, avec la Bible de Sixte V, *Abimelech*, comme on lit dans l'hébreu et dans les LXX. Plusieurs disent que *Abimelech* était le nom commun des rois de la Palestine, comme on peut le voir *Genèse* xx, 1 ; et xxvi, 16, *Achis*, comme le prouve très-bien Lorichius (dont il est question dans ce titre), était roi de Palestine ou de la ville de *Geth* (*I Reg.* xxi, 10). Lorinus croit qu'il s'est glissé ici une faute dans l'hébreu, et qu'au lieu de *Achis melech, Achis rex*, ou plutôt par syncope *Achimelech*, on a écrit *Abimelech* en changeant la lettre ב avec la lettre semblable נ. C'est pourquoi Symmaque et Théodotion, en traduisant le titre de ce psaume, ont mis *Achimelech*, ce qu'a fait aussi saint Augustin.

Psaume XXXIV. — Vers. 11. *Quæ ignorabam.* C'est ainsi qu'ont lu les anciens exemplaires latins avec saint Augustin, et le chaldaïque et l'hébreu qui porte : *non scivi* ou *nesciebam*, comme a traduit saint Jérôme ; parce que l'hébreu n'a qu'un seul prétérit, qui sert selon les circonstances, de parfait, d'imparfait, et de plus-que-parfait. Le grec οὐκ ἐγινωσκον, signifie également *ignorabam* et *ignorabant*, comme quelques-uns lisaient ici, mais sans raison, comme on voit par les autres textes.

Psaume XXXVI. — Vers. 14. *Dejiciant pauperem.* Ce qu'on lit dans le grec. Quelques éditions latines, et celle de Sixte V, portent *decipiant*, mais on lit dans l'hébreu : *ut cadere faciant.*

Psaume XL. — Vers. 7. *Et loquebatur in idipsum. Adversum susurrabant*, etc. Le point placé ici après *in idipsum* serait mieux avant ces mêmes mots, comme on l'a fait dans la Bible de Louvain : *et loquebatur. In idipsum adversum me susurrabant* ou *simul*, ou *pariter, inter se*, ce que signifie le mot hébreu *Jachad* (*ied*). Ce que je viens de dire est prouvé par la distinction des versets ; car le verset 8, même dans notre Vulgate, commence avant ces mots : *in idipsum*, et ainsi ils doivent être joints par le sens avec ce qui suit, et non avec ce qui précède. D'ailleurs saint Jérôme a traduit : *Egrediens foras detrahet, simul adversum me murmurabant omnes odientes me.* De plus, la nouvelle édition de saint Jérôme, dans le Psautier sans obèles, porte : *Et loquebantur, simul in unum susurrabant.*

PSAUME XLI, — Vers. 3. *Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum.* Le mot *sitivit* et la ressemblance des mots, a donné lieu à une faute considérable, qui s'était glissée dans les Psautiers latins et presque dans tous les manuscrits de la Vulgate, même dans la Bible de Sixte V, où on lit *fontem*, au lieu de *fortem* qu'on a rétabli avec raison dans la Bible de Clément VIII, puisque dans le grec il y a ἰσχυρὸν, *fortem, robustum*, et dans l'hébreu *al* ou *el* qui signifie la même chose.

PSAUME XLIV. — Vers. 12. *Quoniam ipse est Dominus Deus tuus, et adorabant eum.* Presque tous les anciens exemplaires omettent le mot *Deus* qui est omis aussi dans l'hébreu et le grec. Et même dans l'hébreu, au lieu de *Dominus tuus*, il y a *Adonic*, lequel nom Adon, se donne dans l'Ecriture même à un simple homme. *Genèse* XXIV, 51; XXXIX, 16; XLIV, 8; *Exode* XXI, 4. C'est pour cela que dans la Vulgate on aurait pu omettre ici le mot *Deus*, et les Juifs ne doivent pas nous reprocher d'avoir falsifié le texte, afin de prouver la divinité du Messie, qu'ils nient. Cependant saint Jérôme, dans sa version du Psautier, a mis aussi *Dominus Deus tuus*, soit par clarté, soit parce que la divinité de Jésus-Christ était suffisamment prouvée par d'autres paroles de ce psaume.

Vers. 18. *Memores erunt nominis tui* C'est ce que lit aussi le Psautier romain, et d'anciens manuscrits avec Arnobe, saint Augustin, Bède, Cassidore, Pampolitanus, le commentaire de saint Jérôme et quelques exemplaires grecs. Cependant plusieurs anciens manuscrits de la Vulgate lisent plus communément au singulier : *memor ero* ou *recordabor*, comme a traduit saint Jérôme, et on lit dans l'hébreu *atscire*, comme dans le grec et le chaldaïque. Je remarque cependant que ce verbe hébreu est sous la forme *hiphil*, et que par conséquent il signifie une double action, savoir *memorabo* ou *recordari faciam*, sous-entendu d'autres hommes, et par conséquent ceux-ci *memores erunt*, « lorsque je leur annonce votre nom. »

PSAUME XLVI. — Vers. 10. *Quoniam Dii fortes terræ vehementer elevati sunt.* Lucas de Bruges dit que plusieurs croient que *Dei* était autrefois dans la Vulgate et qui a été changé en *dii* par ceux qui ignoraient que *dei* pouvait être au pluriel. Ils croient qu'on doit dire au génitif singulier *Dei*, comme on a fort bien traduit ici l'hébreu *la le im*, et comme les LXX qui ont mis τοῦ θεοῦ. Cependant dans la nouvelle édition de saint Jérôme sur l'hébreu on lit encore au nominatif pluriel *dii*, que Lucas de Bruges, dans ses notes, croit corrompu, et il désirerait qu'on lui substituât *Dei*.

PSAUME LI. — Titre. *Achimelech.* On écrit aussi de cette manière le nom de ce grand prêtre dans l'hébreu et dans le chaldaïque, ici, et dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Voyez ce que nous avons dit *I Paralipomènes* XVIII, 16. Il y a donc une faute dans la Bible de Sixte V, et dans d'autres, où on lit *Abimelech* comme le lisent la plupart des commentateurs latins et que quelques commentateurs grecs.

Vers. 6. *Dilexisti omnia verba præcipitationis, lingua dolosa.* Quelques exemplaires latins portent : *linguam dolosam*, comme lit saint Augustin et comme a traduit saint Jérôme et comme mettent les LXX γλῶσσαν δολίαν. On peut même donner ce sens à la Vulgate d'aujourd'hui si on suppose que *lingua dolosa* est à l'ablatif absolu. L'hébreu *leschon mirma* signifie également le vocatif et l'accusatif.

PSAUME LII. — Le titre a été rétabli très-bien dans la Bible de Clément VIII, *Maeleth* qui est conforme à l'hébreu et au grec, et non *Amaleth*, qui était dans beaucoup d'exemplaires ; ou *Amalech*, comme on lit dans la Bible de Sixte V et dans quelques manuscrits.

PSAUME LIV. — Vers. 4. *Declinaverunt in me iniquitates.* Plusieurs exemplaires et les commentateurs portent au singulier *iniquitatem*; que je préférerais, parce qu'il est ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque, les meilleurs exemplaires grecs, et parce qu'il ôte l'ambiguïté qui est dans notre leçon. Théodoret lit ἀνομίαι comme si le sens était : *ipsæ iniquitates ad me venerunt, ut me invaderent atque obruerent*, mais le vrai sens est : *hostes mei me calumniati sunt, mihique detraxerunt, dicentes me esse magnum nequam.* Car il y a dans l'hébreu et le grec : *devolverunt super me iniquitatum.*

PSAUME LVIII. — Vers. 17. *Exsultabo mane misericordiam tuam.* C'est ainsi que saint Jérôme a aussi traduit, et les LXX. L'hébreu met *præ gaudio exsultans.* Il vaut donc mieux lire *exsultabo* que *exaltabo*, comme on lit dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres. Il est certain qu'*exaltare*, qui est un verbe actif, peut régir *misericordiam;* mais on ne peut pas le dire d'*exsultare*, qui est un verbe neutre; il en est de même de *exsultabit lingua mea justitiam tuam* qu'on ne peut expliquer qu'en sous-entendant *circa (justitiam*, etc.), c'est ce qui fait que quelques-uns ont proposé de mettre : *exaltabit lingua*, etc.

PSAUME LXI. — Vers 5. *Cucurri in siti.* Le mot grec ἔδραμον signifie également *cucurri* et *cucurrerunt.* Mais il n'y a point, pour le nombre, d'ambiguïté dans l'hébreu *irzou*, que tous les traducteurs rendent au pluriel, seul nombre de ce mot (qui signifie *cucurri*). C'est ainsi qu'ont lu saint Ambroise, saint Augustin et d'autres. Saint Jérôme et quelques autres ont traduit : *placuerunt in mendacio*, parce qu'ils lisaient le mot hébreu comme il est ponctué aujourd'hui (il signifie : *complacebunt sibi*); mais tous les interprètes pensent qu'ici le futur est mis pour le prétérit ou l'imparfait. Si on lit le mot hébreu avec d'autres points, il signifiera *current* ou *cucurrerunt. Cazab* signifie *mendacium* (comme quelques-uns le traduisent ici), ou *defectum* ou même *sitim* comme la Vulgate.

PSAUME LXII.—Le titre *Idumææ* paraît mis pour *Judææ* qu'on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, plusieurs mss. latins et grecs Ce-

pendant on lit dans quelques-uns, et dans saint Augustin, *Idumææ*.

PSAUME LXIV. — Vers. 9. *Exitus matutini et vespere delectabis.* — *Vespere* serait mieux écrit par *Vesperæ*. On peut le prouver par l'hébreu, le chaldaïque, le grec. Saint Jérôme ôte l'ambiguïté, en mettant : *egressus matutini; et vesperi laudantes facies.* D'après les textes cités, il est clair qu'*exitus* est à l'accusatif, et *matutini* au génitif singulier, de même que *vespere* qu'on devrait en conséquence écrire *vesperæ*, comme il est dans plusieurs exemplaires.

PSAUME LXV. — Vers. 17. *Exaltavi sub lingua mea.* C'est ce que porte le grec. L'hébreu met *exaltatus est per linguam meam.* Il y avait donc une faute dans l'édition de Sixte V et dans la plupart des exemplaires de la Vulgate où on lisait : *Exsultavi.*

PSAUME LXXVII. — Vers. 9. *Filii Ephrem.* — *Ephraim* vaudrait mieux; et c'est ce qu'on lit partout ailleurs, et comme l'hébreu et le grec l'écrivent ici. Si on fait une diphtongue de l'*a* et de l'*i*, on aura *Ephræm*.

Vers. 45. *Misit in eos cœnomyiam*, c'est-à-dire *muscam communem* ou *omne genus muscarum*, comme saint Jérôme a traduit le mot *arob*, *Exode* VIII, 21. Saint Jérôme dit expressément qu'il faut écrire κοινομυίαν, *Cœnomyiam, communem muscam*, et non κυνομυίαν, *cynomyiam, caninam muscam*, comme on l'a mis dans le grec, et du grec dans plusieurs manuscrits de la Vulgate et dans l'édition de Sixte V.

PSAUME LXXIX. — Vers. 17. *Incensa igni, et suffossa ab increpatione vultus tui peribunt.* On devrait mettre une virgule après *suffossa*, car on doit y sous-entendre *est*, savoir *vinea mea*, comme on le voit par l'hébreu. Il ne faut pas entendre : *illaquæ combusta sunt, et suffossa in vinea tua peribunt, seu amplius talia non erunt ; sed increpante te Deus hostes nostros, restaurabuntur.* Car le sens est : *vinea ista tua incensa est igni, et suffosa.* Car c'est ainsi que le grec et l'hébreu mettent au singulier ce qui fait que saint Jérôme a traduit : *succensam igni et deramatam* sous-entendu : *visita et perfice*, comme ci-dessus, et ainsi : *Ab increpatione vultus tui peribunt hostes* ou *pereant*, comme a traduit saint Jérôme, *ne vineam istam tuam deinceps incendant*, etc.

PSAUME LXXX. — Vers. 7. *Manus ejus in cophino servierunt.* C'est ce qu'on lit aussi dans les LXX. Ils ont donc lu *thabedane* ; mais on lit aujourd'hui dans l'hébreu *thaberene recesserunt*, au lieu de *servierunt. Recesserunt* ou *transierunt*, c'est-à-dire, *liberatæ sunt*, qui paraît plus conforme à l'hébreu *medour*, qui signifie *a cophino* plutôt que *in cophino*, comme aussi plus conforme à ce qui précède ; *Divertit ab itineribus dorsum ejus.*

PSAUME LXXXVIII. — Vers. 40. *Evertisti testamentum servi tui.* Ainsi lisent saint Augustin, Bède, Haymon, Remigius, Bruno, Théodoret, et plusieurs manuscrits anciens; et avec raison, puisqu'on lit de même dans le grec et dans l'hébreu ; *evertisti, dejecisti, detestatus es.* Saint Jérôme (*Thren.* II, 7) a traduit le même mot, *Narth*, quant au sens *Maledixit.* Et ce mot ne se trouve plus ailleurs dans l'hébreu, dans lequel, ainsi que dans le grec, il y a un autre mot dans ce même psaume LXXXVIII, vers. 44, savoir le mot *thassib, reddere fecisti, amovisti, avertisti* (*avertisti adjutorium gladii ejus*). Ainsi c'était une faute de lire ici verset 40 : *Avertisti*, comme le lisaient plusieurs, ainsi que Cassiodore, et la nouvelle édition du Psautier, qui est parmi les ouvrages de saint Jérôme, c'est-à-dire celle qui est sans astérisques; car l'autre édition (de saint Jérôme) met : *evertisti.*

PSAUME XCI. —. Vers. 4. *In decachordo, psalterio.* Pour suppléer la particule copulative *et*, qui est ici dans l'hébreu, les correcteurs, sous Clément VIII, ont mis ici avec raison une virgule qui n'était point ordinairement dans les éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V.

PSAUME XCIV. — Vers. 9. *Probaverunt me, et viderunt opera mea.* Ce mot *me* est exprimé dans l'hébreu et dans quelques éditions grecques. On ne devait donc pas l'omettre, dans la Bible de Sixte V, et dans la plupart des anciens exemplaires de la Vulgate.

PSAUME CIV. — Vers. 30. *Edidit terra eorum ranas.* Saint Jérôme, épître 135, atteste que c'est la véritable leçon et la plus ancienne. On l'a donc conservée avec raison dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Clément VIII. D'ailleurs elle est conforme au grec et à l'hébreu, qui porte *Ssirets*, qui signifie produire en grande abondance. Le chaldaïque y est conforme. Dans ces trois textes, on omet la copulative *et*, par conséquent c'était une faute qui s'était glissée depuis longtemps dans la Vulgate, dont plusieurs exemplaires, à cause de la ressemblance des lettres, lisaient (au lieu de *edidit*) *et dedit*, comme ont lu saint Prosper et saint Augustin.

Vers. 31. *Venit cœnomyia*, et non *cynomyia*, comme on a mis dans la Bible de Sixte V et dans quelques Bibles, par erreur. Voyez ce que nous avons dit sur le psaume LXXVII, 45.

PSAUME CV. — Vers. 28. *Et infecta est terra in sanguinibus.* Lucas de Bruges, dans ses notes, dit : Quelques manuscrits lisent : *et infecta est*, etc., et les autres : *et interfecta est*, etc., Nicolas Lyranus, Pierre Herentalensis, Raynérius, Jansénius de Gand, Génébrard, Titelmannus, Martinus Alphonsus, lisent *infecta*. — Arnobe, Prosper et Cassiodore lisent *interfecta*. — Saint Augustin dit : *Putaremus hic scriptoris errorem esse, atque eum diceremus pro eo quod est infecta fecisse interfecta, nisi haberemus beneficium Dei, qui scripturas suas in multis linguis esse voluit atque ita esse scriptum :* « Interfecta est terra in sanguinibus, » *inspectis græcis codicibus videremus* : Καὶ ἐφονοκτονήθη ἡ γῆ ἐν τοῖς αἵμασι. Græce autem φονοκτονεῖν denotat *interficere.* Il est donc vraisemblable que le traducteur avait mis *interfecta* ; et on ne voit point que saint Jérôme ait changé ce mot de l'ancien

traducteur en *infecta*, puisqu'on lit *interfecta* dans le plus grand nombre des manuscrits de la correction de saint Jérôme. Nous trouvons ce mot, *interfecta*, dans nos exemplaires; Epanorthotes et Lindanus l'ont trouvé dans leurs manuscrits, ils lisent *interfecta*, ainsi que Haymon, Bède, Rémigius, Pierre Lombard, Gilbert de la Porrée, Turrécremata, Ludolphus, les deux Bruno, Pampolytanus, Hugo Carensis, Rikelius, Pastura, Valentia. Tous ces auteurs, d'après saint Augustin, entendent cela par métonymie, des habitants de la terre qui ont tué leurs âmes, en répandant et en offrant aux idoles le sang de leurs fils et de leurs filles. On peut même l'entendre de la terre, puisque par les péchés du peuple la terre devient stérile, comme morte, et ne produisant plus les fruits qu'elle donne d'ordinaire. Lucas de Bruges conclut ainsi : *Hæc igitur nostræ editionis germana videtur lectio :* « et interfecta est terra in sanguinibus. » Je crois au contraire que l'ancien mot *infecta* a été changé mal à propos en *interfecta*, et qu'on a eu grande raison de rétablir l'ancienne leçon (*infecta*). On la trouve dans la nouvelle édition de saint Jérôme, dans les deux Psautiers de saint Jérôme, tant celui qui a des astérisques et des obèles, que celui qui n'en a pas, et où on lit *infecta* et non *interfecta*.

En second lieu, saint Jérôme dans sa traduction des Psaumes, sur l'hébreu, a traduit *polluta*, et en écrivant sur Isaïe, L. VII, il a lu *infecta*. De plus, l'arabe met : *Contaminata est terra*, et le chaldaïque : *Et maculata est terra peccatis homicidii*. Le mot hébreu *thenuph* dont la racine est *enuph*, signifie plutôt *polluere*, *maculare*, *inficere*, que *interficere*, comme on le voit dans plusieurs endroits de l'Ecriture, comme dans les *Nombres* XXXV, 33, où se trouve le même mot *enuph*, que l'interprète a traduit *polluere* et *maculare : Ne polluatis terram habitationis vestræ, quæ insontium cruore maculatur*. Voyez aussi : *Jérémie*, III, 1, 2, 9, etc.

Quant au mot grec, Lucas de Bruges convient lui-même que le mot *ephonoctonéthe* peut aussi être bien traduit par *infecta*, car quoique *phonoctonein* signifie ordinairement *interficere*, il se dit cependant aussi quelquefois pour *inficere*, surtout lorsqu'il s'agit de meurtre, comme dans les *Nombres* XXXV, 33 : *Et ne polluatis terram, in qua habitatis, hic enim sanguis terram polluit*. Aussi plusieurs interprètes traduisent d'après le grec : *Et infecta est terra in sanguinibus*. Euthymius, commentateur grec, semble avertir que *ephonectonéthe* est ici la même chose que *cæde infecta*. Je dis *semble*, car sa traduction en fait un peu douter. Le poëte grec Apollinaris semble l'avoir entendu aussi de même, car il dit :

Sanguine cæsorum rubefacta est undique terra.

Saint Basile, Théodoret, saint Chrysostome, et les autres grecs entendent aussi : *Contaminationem*, ou *pollutionem*, et par conséquent *infectionem*. Ainsi on a raison de lire, d'après le grec et d'après l'hébreu : *Et infecta est terra in sanguinibus*, comme on lit dans trois manuscrits du Psautier romain.

Dans Isaïe, XXIV, 5, il y a aussi de la variété dans la leçon. Quelques éditions lisent avec la Vulgate corrigée : *Et terra infecta est ab habitatoribus suis*. Quelques-uns, dit Lucas de Bruges, lisent avec tous nos manuscrits : *Et interfecta est*, etc. Le mot hébreu est aussi *enuph* qu'ici le chaldaïque et les LXX ont traduit par *peccavit*, ou *impie egit*.

PSAUME CVI. — Vers. 40. *Effusa est contemptio super principes*. Il y a dans l'hébreu *bouts*, *contemptus*, *despectio*. Le grec met *exoudenosis*, *annihilatio*, *nihili pensio* ; c'est donc avec raison qu'on a corrigé une faute considérable, qui se trouvait dans presque toutes les éditions de la Vulgate, et dans la Bible de Sixte V : savoir, *contentio* qui vient de l'affinité des deux mots, surtout si on écrit avec les grammairiens les plus exacts *contemtio*, au lieu de *contemptio*.

PSAUME CVII. — Vers. 3. *Exsurge gloria mea*. Ces mots étaient omis dans la plupart des éditions, quoiqu'on les trouve dans la Bible de Clément VIII. Saint Jérôme, lettre 135, dit là-dessus : « Vous dites que dans le grec, il y a : *Exsurge gloria mea*, que vous dites n'être pas dans le latin : Il est vrai qu'on a eu raison de l'omettre dans ce psaume (CVII), parce qu'il n'est point dans l'hébreu, et dans aucun interprète, mais il est dans le psaume LVI, d'où il paraît que quelqu'un la tiré pour l'ajouter ici. » On ne le trouvait que dans la seule édition grecque *Lucianæa* : car il est omis dans la version des LXX. Il est aussi omis dans les deux Psautiers de la nouvelle édition de saint Jérôme.

PSAUME CXVII. — Vers. 25. *O Domine, salvum me fac*. Le *me* est omis dans différentes éditions latines, comme dans le commentaire de Bède, et il n'est point dans le grec, l'hébreu et le chaldaïque, où on lit : « *Domine, salva nunc*, ou *obsecro*. Euthymius ne sous-entend pas *me*, mais *populum tuum*, et saint Chrysostome, « Ceux qui jouissent des bienfaits de Jésus-Christ. » Tilemannus, Vartenius et quelques autres croient que *me* est ici superflu. Jansenius de Gand dit qu'il nuit au sens, et il croit que c'est une parole du peuple qui demande à Dieu pour le roi son Messie, le salut et toutes sortes de prospérités, ainsi qu'il est constant qu'on le dit dans saint Matthieu (XXI, 9).

PSAUME CXVIII. — Vers. 46. *Loquebar in testimoniis tuis*. Ainsi a traduit saint Jérôme; *in* et non pas *de* comme dans l'hébreu et le grec, et comme on lit dans presque tous les exemples anciens de la Vulgate. Ainsi on a bien fait d'ôter *de* et de mettre *in* dans la Bible de Sixte V, et dans la première de Clément VIII, de 1592, quoique les éditions de 1593 et 1598 portent *de testimoniis*, ainsi que la Bible de Plantin de 1645, et celles de Cologne, 1666 et 1679. Ce qui s'est fait par l'inadvertance des imprimeurs et par la coutume que l'on avait de psalmodier ainsi; ce qui fait que dans presque tous les livres de chœur on le lit encore, ainsi que dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Cependant les indices expurgatoires pour les Bibles de 1593 et 1598, avertissent qu'il faut lire *in testimoniis*.

Psaume CXXXI. — Vers. 11. *Juravit Domino David veritatem, et non frustrabitur eam.* Avant la correction, presque tous les exemplaires de la Vulgate et l'édition de Sixte V lisaient *eum*, que lit aussi saint Hilaire. Mais on a rétabli avec raison *eam*. Saint Jérôme a mis aussi *eam* ou *ab ea*, et le grec et l'hébreu mettent de même *ab ipsa*.

Vers. 15. *Viduam ejus benedicens benedicam.* Saint Jérôme, dans ses *Questions sur la Genèse*, sur ces mots (XLV, 22) : *Quibus dedit Joseph.... cibaria in itinere*, dit : « Le mot *Tseda*, que tout le monde traduit *cibaria* ou *sitarcia*, se trouve aussi dans le Psautier, où les Latins lisent : *viduam ejus benedicens benedicam*, quoique dans la plupart des manuscrits (grecs) au lieu de *vidua*, c'est-à-dire χήραν, quelques-uns lisent θήραν; dans l'hébreu on lit *Tseda*, c'est-à-dire *Cibaria ejus benedicens benedicam*. Or θήραν signifie plutôt *venationem*, que *fruges*, quoique ce soit l'usage des Ægyptiens d'appeler aussi θήραν (qu'on écrit d'une manière corrompue *Atheran*), le mot latin *far*. »

Le même saint Jérôme, dans son commentaire sur ce psaume, dit : « Au lieu de *vidua*, c'est-à-dire χήρα, l'hébreu et les LXX lisent θήραν, mais à cause de la nouveauté de ce mot, et du changement d'une lettre, l'usage s'est établi peu à peu, de lire (au lieu de θήρα) χήρα, surtout parce que dans le verset suivant, il est parlé des pauvres. Symmaque et Aquila ont traduit θήρα par *Cibaria*. »

Les autres interprètes ont traduit le mot hébreu *tseda* par *cibum, victum, escas, annonam, viaticum* et même *venationem* comme l'a traduit saint Jérôme dans sa version du Psautier. Saint Jérôme et les LXX, *Exode* XII, 39, ont traduit *pulmentum*, et dans cet endroit et plusieurs autres, ce mot hébreu est pris pour *cibo* ou *esca*.

Dans aucun endroit de l'hébreu il n'est pris pour *vidua* qui en hébreu est toujours appelée *Almana;* ainsi, sauf meilleur avis, je pense avec saint Jérôme et tous les commentateurs qu'il y a ici depuis longtemps une faute dans quelques exemplaires grecs, dans toutes les éditions latines, et qu'on a laissée dans la Vulgate, parceque c'est l'ancienne leçon des exemplaires latins et grecs, et qu'on lit aussi dans saint Hilaire, saint Augustin, saint Prosper, Cassiodore, saint Chrysostome, Apollinaire, etc.

Dans le grec, comme le remarque saint Jérôme, du θ, on a fait χ. De là peut-être, du grec χήραν est venu dans le latin *viduam*, a moins (ce qui paraît plus vraisemblable), que du mot *victum*, on ait fait *viduam*. Ainsi Calvin ment lorsqu'il assure, en se vantant, qu'il est le premier qui ait aperçu cette faute, ce qui est une fausseté, comme il paraît par les paroles de saint Jérôme.

La Haye, pour défendre notre Vulgate, prétend que non-seulement le mot *tseda*, peut être dérivé de la racine tsoud *venari, cibum quærere* ou *parare*, mais qu'il peut venir aussi de la racine *tsade*, qui signifie quelquefois *desolari*, surtout au passif, comme *Sophonie*, III, 6; *Desolatæ sunt civitates nutsdou*, et que de cette racine, *vidua* peut être appelée *tseda*, c'est-à-dire *desolata* comme *I Timothée*, V, 5 : *Vere vidua est et desolata*. Mais tout cela est plus ingénieux que vrai : si du verbe *tsada*, au passif se faisait le participe *desolata*, on ne devrait point l'appeler *tseda*, mais *nutsde*, ou du moins *tsdouie*. Enfin comme on trouve très-souvent dans la Vulgate, les mots *desolari, desolatus, desolatio*, ce n'est jamais le mot *tsada*, qui leur répond, mais c'est partout quelque autre mot, excepté *Sophonie*, III, 6, où saint Jérôme a traduit le mot *nitsdu* par *desolatæ sunt*, en suivant le sens plutôt que la valeur du mot. Car *nitsdu* signifie à la lettre : *Insidias passæ sunt* ou *insidiis captæ sunt* civitates; à moins que saint Jérôme n'ait eu égard au mot *tsud*, et qu'il ait voulu dire : *Quasi venatione captæ sunt et expilatæ*, et dans ce sens, *desolatæ*. D'ailleurs je ne crois point qu'on puisse citer un exemple où *tsud* ou *tsada* signifie *desolare*, ou au passif *desolari*.

Psaume CXXXV. — Verset dernier. *Confitemini Domino dominorum : quoniam in æternum misericordia ejus.* Ces mots sont omis dans la Bible de Philippe II, dans saint Hilaire et dans saint Jérôme en sa traduction, et ne se trouvent point dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. Cependant saint Augustin les lit, ainsi que saint Jérôme dans ses commentaires sur les Psaumes (si toutefois ils sont de lui), et dans la plupart des Psautiers latins anciens et nouveaux.

Psaume CXXXVI. — Vers. 9. *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram.* Il ne faut point lire *suos*, comme dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs éditions de la Vulgate, car les meilleures éditions portent *tuos*, qui est aussi dans le grec et dans l'hébreu.

Psaume CXXXVIII. — Vers. 20. *Accipient in vanitate civitates tuas.* On a eu aussi raison de rétablir ici *tuas* au lieu de *suas* qu'on lisait dans plusieurs éditions, et dans celle de Sixte V. *Tuas* est aussi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec.

Psaume CXLIV. — Vers. 13. *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis, et sanctus in omnibus operibus suis.* On doit admettre ce verset quoiqu'il ne se trouve point dans l'hébreu, le chaldaïque et la traduction de saint Jérôme, parce qu'il était déjà perdu dans l'hébreu, mais il se trouve dans tous les exemplaires grecs, latins, syriaques, arabes. Une preuve qu'il s'est perdu dans l'hébreu, c'est que tous les versets y sont alphabétiques, et comme le verset 13 commence par *m, malchuthecha regnum tuum*, le verset suivant devrait commencer par *n*, tandis que le verset 14 commence par *s. somech, fulciens. Allevat*, etc. Il manque donc ici un verset qui aurait commencé par un *n*, comme *Neëman Adonai becol de barau, vekados becol maasau.* « Fidelis Dominus, » etc.

Psaume CXLIX. — Vers. 2. *Filii Sion*

exsultent in rege suo. L'hébreu dit aussi *beni, filii* et non *benoth*, filiæ, la Bible de Sixte V, et quelques autres mettent à tort *filiæ*.

Vers. 6. *Exaltationes Dei in gutture eorum.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans le grec; ainsi *exsultationes* est une faute dans la Bible de Sixte V, et dans les anciens manuscrits.

PROVERBES.

Dans ce livre, il y a plusieurs choses ajoutées dans la Vulgate, d'après les LXX, et que saint Jérôme n'avait point trouvées dans l'hébreu, et n'avait point traduites. — Voyez *I*, des *Rois* IV.

Chapitre III. — Vers. 9. *Honora Dominum*, etc., *frugum tuarum da ei.* La Bible de Louvain omet *da ei* en remarquant à la marge que quelques manuscrits portent *da pauperibus* comme la Bible de Sixte V, Bède, Lyranus, Hugues de Saint-Victor, Denys le Chartreux.

Dans l'hébreu et dans le grec on ne lit ni *da pauperibus* ni *da ei*, mais il paraît qu'on sous-entend *honora Dominum*, ce qui a déjà précédé. On parle des oblations que l'on doit faire à Dieu, et donner aux prêtres, par conséquent à Dieu en leur personne, les prémices leur étant dues par la loi. On peut néanmoins sous-entendre *da pauperibus* selon les meilleurs auteurs, en tant que les prêtres et les lévites pouvaient être regardés comme pauvres, n'ayant d'autres possessions que les décimes et les offrandes, ou en tant qu'on les donne aux pauvres pour honorer Dieu, qui conseille et ordonne presque de leur donner ce qu'il y avait de meilleur, *Nombres*, XVIII, 29.

Vers. 35. *Stultorum exaltatio, ignominia.* Ce qui est dans l'hébreu et dans le grec, et non *exsultatio* comme dans la plupart des éditions.

Chapitre IV. — Vers. 13. *Quia ipsa est vita tua* (c'est-à-dire) que par elle vous obtiendrez et vous conserverez la vie. Le grec et l'hébreu mettent *vita*, et non *via*, comme dans la Bible de Sixte V, et dans presque toutes celles données avant la correction.

Vers. 27. *Vias enim, quæ a dextris sunt, novit Dominus : perversæ vero sunt quæ a sinistris sunt. Ipse autem rectos faciet cursus tuos, itinera autem tua in pace producet.* Tout cela est omis dans l'hébreu, mais on le trouve dans le grec, dans les anciennes Bibles latines, et dans Bède.

Chapitre V. — Vers. 2. *Ne attendas fallaciæ mulieris.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu, et dans le chaldaïque, mais ils sont dans le grec, quelques éditions latines et dans Bède.

Chapitre VI. — Vers. 11. *Si vero impiger fueris, veniet ut fons messis tua, et egestas longe fugiet a te.* Ces mots sont omis dans le grec, le chaldaïque, différents exemplaires grecs, mais on les lit dans quelques éditions grecques, et latines, et dans Bède.

Chapitre X. — Vers. 4. *Qui nititur mendaciis, hic pascit ventos: idem autem ipse sequitur aves volantes.* Les éditeurs de Louvain avertissent que ces mots sont omis dans 15 manuscrits latins, comme ils le sont dans la Bible de Philippe II, l'hébreu, le chaldaïque, le grec.

Chapitre XII. — Vers. 11. *Qui suavis in vini demorationibus, in suis munitionibus relinquit contumeliam.* Ceci est tiré du grec et n'est point dans l'hébreu, le chaldaïque et différentes éditions grecques. On ne doit pas lire : *qui suavis est vixit in moderationibus, in suis monitionibus relinquit contumeliam*, comme on lisait auparavant dans la Vulgate.

Vers. 12. *Desiderium impii munimentum est pessimorum.* Avant la correction, presque tous les manuscrits lisaient *monimentum* ou *monumentum* comme dans la Bible de Sixte V, mais on a rétabli justement *munimentum* comme dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec.

Vers. 17. *Qui quod novit loquitur, index justitiæ est.* C'est ce qui se lit dans le chaldaïque et l'hébreu, ainsi que dans les LXX. Il faut donc lire *index* et non *judex* comme dans la Bible de Sixte V, et plusieurs autres.

Chapitre XIII. — Vers. 13. *Animæ dolosæ errant in peccatis : justi autem misericordes sunt et miserantur.* Ces mots sont omis dans l'hébreu, le chaldaïque, quelques éditions grecques, et dans plusieurs latines. On les trouve néanmoins dans quelques éditions grecques et latines après le verset 9 de ce chapitre.

Chapitre XIV. — Vers. 9. *Stultus illudet peccatum.* C'est ce qu'on lit dans d'anciens exemplaires de la Vulgate, ce qui s'accorde avec ce qu'on lit chap. X, vers. 23 : *Quasi per risum stultus operatur scelus ;* ou dans ce sens, que lorsqu'il est convaincu de son crime, il le pallie, le nie, s'excuse et élude. Arias Montanus traduit *stultorum quisque palliabit delictum*, Pagnin, *stultus loquetur verba delicti.* Mais la Bible de Complute et quelques anciens manuscrits lisent : *stultis illudet peccatum*, comme a traduit Aquila, et comme on lit dans la Bible de Sixte V, et la plupart des interprètes admettent ce sens.

Dans l'hébreu on lit *stulti* ou *stultis* (au pluriel), *delictum* (au singulier). Ainsi la Bible de Sixte V paraît plus conforme à l'hébreu. Elle lit *stultis illudet peccatum*, surtout parce qu'il y a ensuite dans la Vulgate : *Et inter justos commorabitur gratia ;* le second mot de l'hébreu *jalits* est évidemment la troisième personne du singulier, du verbe *luts. Deridere, illudere, tergiversari, artificiose loqui.*

Vers. 15. *Filio doloso nihil erit boni : servo autem sapienti prosperi erunt actus, et dirigetur via ejus.* Ces mots sont omis dans l'hébreu, le chaldaïque, différentes éditions grecques et quelques-unes latines, mais plusieurs grecques et latines les mettent au chap. XIII, 13. On peut dire à peu près la même chose du vers. 21 : *Qui credit in Domino, misericordiam diligit.*

Chapitre V. — Vers. 5. *In abundanti justitia virtus maxima est : cogitationes autem impiorum eradicabuntur.* On ne trouve ces

mots que dans le grec et dans quelques anciens exemplaires latins.

Vers. 27. *Per misericordiam et fidem purgantur peccata : per timorem autem Domini declinat omnis a malo.* On ne lit ici ces mots que dans le grec, mais dans tous les textes ils sont, chap. XVI, 6.

CHAPITRE XVI. — Le grec seul et un petit nombre d'éditions latines lisent au verset 5 : *Initium viæ bonæ, facere justitiam; accepta est autem apud Deum magis, quam immolare hostias.*

Vers. 11. *Opera ejus omnes lapides sæculi.* On lit aussi *sacculi* dans le grec et dans l'hébreu, et non *sæculi*, qui, à cause de la ressemblance des mots, a été mis dans presque toutes les Bibles et dans Bède.

Vers. 13. *Diligetur*, comme dans le grec et l'hébreu, et non *dirigetur* : mot assez semblable dans presque tous les anciens manuscrits.

CHAPITRE XVII. — Vers. 16. *Qui altam facit domum suam, quærit ruinam : et qui evitat discere, incidet in malum.* Ce qui n'est que dans le grec.

Vers. 19. *Qui exaltat ostium.* Comme dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec ; et non *os suum*, faute de copiste, qu'on lisait auparavant dans la Vulgate et dans la Bible de Sixte V.

CHAPITRE XVIII. — Vers. 8. *Pigrum dejicit timor : animum autem effeminatorum esurient.* On ne le trouve que dans le grec, ainsi que ce qui est verset 22 : *Qui expellit mulierem bonam, expellit bonum : qui autem tenet adulteram, stultus est et impius.* La Bible de Sixte V lit : *Stultus est et insipiens*, comme plusieurs manuscrits anciens, mais *impius* vaut mieux, étant dans l'hébreu ; saint Jérôme le met aussi saint Matthieu chap. XIX. D'ailleurs comme *stultus* précédait, on ne doit pas répéter *insipiens*.

CHAPITRE XIX. — Vers. 26. *Qui affligit patrem, et fugat matrem*, comme dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec, et non *fugit* comme on lit dans la Bible de Sixte V et dans la plupart des éditions.

CHAPITRE XX. — Vers. 25. *Ruina est homini devorare sanctos, et post vota retractare.* Comme dans l'hébreu, et non *devotare*, comme dans la Bible de Sixte V, ou *denotare* ou *devocare*, comme quelques éditions. Celui qui a mis des notes à la nouvelle édition de saint Jérôme, dit que tous les manuscrits portent : *et post vota tractare* ou *contingere*, et il l'a mis dans le texte, et non *retractare*, qui cependant pourrait se prendre dans le même sens, comme s'il disait *iterum tractare*, appliquer à soi et à son usage. Le sens est, *ruina* seu *laqueus* est, si quelqu'un ayant sanctifié quelque chose, et l'ayant promis à Dieu, il rétracte sa promesse et son vœu, et il engloutisse et consume ce qu'il avait sanctifié ; ou *tractet* rursus sibi venundando.

CHAPITRE XXII. — Vers. 9. *Victoriam et honorem acquiret, qui dat munera : animam autem auferi accipientium.* Ce qui n'est que dans le grec.

CHAPITRE XXIV. — Vers. 16. *Septies enim cadet justus, et resurget.* C'est ce que dit mot à mot l'hébreu et le grec, et non *septies in die cadit*, etc., comme quelques-uns le citent encore d'après une ancienne faute, et comme on le lit dans la Bible de Sixte V.

CHAPITRE XXV. — Vers. 10. *Gratia et amicitia liberant; quas tibi serva, ne exprobabilis fias.* Ce qui n'est que dans le grec ainsi que verset 20 : *Sicut tinea vestimento, et vermis ligno : ita tristitia viri nocet cordi.*

CHAPITRE XXVI. — Vers. 2. *Sicut avis ad alia transvolans.* Comme l'hébreu ; mais non *ad alia*, comme dans la Bible de Sixte V, et dans la plupart des éditions de la Vulgate.

Vers. 26. *Revelabitur malitia ejus in concilio*, comme l'hébreu et le grec, et non *in consilio*, faute de quelques éditions de la Vulgate.

CHAPITRE XXVII. — Vers. 11. *Ut possis exprobranti respondere sermonem.* Une Bible manuscrite de Louvain et différents imprimés mettent aussi à la seconde personne. Mais dans l'hébreu, le syriaque et le chaldéen, il y a : *Et respondebo probris meaffricienti*, comme l'ont traduit Pagninus et Arias Montanus ; ce qui revient à la leçon de la Bible de Louvain et de celle de Sixte V. Je remarque ici que le mot hébreu *aschibæ*, étant à l'*hiptoil*, signifie à la lettre *reverti faciam*, sous-entendu *verbum* ou *sermonem*, ce qui me fait croire, d'après les circonstances qu'il signifie ici à la vérité, *respondebo*, mais non pas tant moi, la sagesse par moi, que plutôt : *reverti faciam sermonem* ou *respondere faciam te, fili mi.*

Il semble donc que le sens est : *Ut ego respondeam per te*, ou *ut tu possis per me instructus respondere calumniantibus me*, c'est-à-dire la sagesse. C'est ce qui fait que les LXX ont traduit par la seconde personne, *averte* ou *depelle*, à savoir comme répondant sagement, étant instruit par moi.

Vers. 16. *Vocabit*, comme dans l'hébreu et le grec. *Evacuet* est donc une faute dans la Bible de Sixte V et dans quelques manuscrits de la Vulgate.

Vers. 21. *Cor iniqui inquirit mala, cor autem rectum inquirit scientiam.* Ce qui n'est que dans le grec.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 8. *Qui coacervat divitias usuris et fenore, liberali in pauperes congregat eas.* L'hébreu et le grec prouvent qu'il faut ponctuer ainsi, et ne point mettre la virgule après *liberali*, comme on l'a fait dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres.

CHAPITRE XXIX. — Vers. 27. *Verbum custodiens filius extra perditionem erit.* Cela ne se trouve que dans quelques exemplaires du grec, à la fin du chap. XXV.

CHAPITRE XXX. — Vers. 19. *Viam viri in adolescentia.* Ce sera le sens du grec, si on lit νεοττίᾳ, mais si on lit νεανίᾳ, il faudra traduire *adolescentula*, comme on lit dans plusieurs éditions latines, et cette leçon est plus vraisemblable, puisque l'hébreu porte *viam viri* (*fortis et robusti, Guiber,*) *in virgine*, qui demeure telle ; ce qui paraît une

prophétie sur Jésus-Christ (je ne le crois pas) qui a été un homme parfait dès sa conception, et qui devait naître d'une Vierge, selon *Jérémie* XXXI, 22 : *femina circumdabit virum.* Voyez Liranus et Jansenius de Gand.

Vers. 31. *Nec est rex, qui resistat ei.* L'hébreu dit : *Et rex non surgens cum eo*, c'est-à-dire *Nemo regi audet resistere.* C'est pour cela qu'on lit dans quelques exemplaires de la Vulgate : *Et rex, cui non est qui resistat ei.* Liranus et plusieurs autres disent que c'est la meilleure leçon, et elle me plaît, en ce qu'on vient de lire auparavant : *Tria sunt quæ bene egrediuntur, et quartum quod incedit feliciter.* Et cependant la Vulgate d'aujourd'hui n'en nomme que trois : *leo, gallus, aries ;* au lieu que dans la leçon conforme à l'hébreu, on en ajoute un quatrième, savoir *rex.* Le chaldaïque et le grec sont conformes à l'hébreu.

ECCLESIASTE.

CHAPITRE II. — Vers. 1. *Dixi ego in corde meo.* On lit aussi *ego* dans l'hébreu et dans le grec, et non *ergo*, comme dans la Bible de Sixte V, et dans quelques éditions de la Vulgate.

CHAPITRE X. — Vers. 1. *Pretiosior est sapientia et gloria, parva et ad tempus stultitia.* Il faut ponctuer ainsi et mettre à l'ablatif absolu *sapientia et gloria*, comme on peut le prouver par l'hébreu. Il y a une faute dans quelques exemplaires : *parvaque gloria.* D'autres manuscrits ont ici différentes fautes. Il y en a qui joignent *parva* avec *gloria*, Voici le sens : « Affectatæ sapientiæ et ostentatæ gloriæ prævalere modicam, et ad tempus simulatam stultitiam, aut simplicem innocentiam. » L'hébreu porte : *pretiosum est*, ou *prævalet præ sapientia, et præ gloria, stultitiæ modicum.* On doit donc lire à l'ablatif absolu *sapientia et gloria.* Ce n'est pas là le sens, et tout ce qu'on vient de dire est très-inexact. Il y a dans la Vulgate : *Muscæ morientes perdunt suavitatem unguenti*, ce qui est très-clair jusqu'ici. On lit ensuite ; *Pretiosior est sapientia et gloria, parva et ad tempus stultitia.* Il est clair que pour achever la première idée, il fallait : *Prævalet sapientiæ et gloriæ*, ou *obscurat sapientiam et gloriam etiam modica ou parva et ad tempus seu brevis stultitia.* Ainsi la leçon de l'hébreu y est assez conforme ; la version de M. de Sacy exprime bien la même idée; la traduction et les notes de Vatable l'expriment de la même manière, etc.

Vers. 19. *In risum faciunt panem, et vinum ut epulenter viventes.* Le grec et l'hébreu prouvent qu'il faut lire : *In risum et viventes*, et non *In risu* et *bibentes.* Ce dernier mot s'était glissé dans presque toutes les éditions de la Vulgate.

CHAPITRE XI. — Vers. 2. *Da partem septem, nec non et octo.* L'hébreu et le grec prouvent que *septem* et *octo* sont au datif. Ceux qui lisent *partes* comme l'édition de Sixte V feraient trop croire que ces mots sont à l'accusatif.

CHAPITRE XII — Vers. 11. *Quæ per magistrorum consilium data sunt a pastore uno.* Différents exemplaires lisent ici *concilium*; l'hébreu dit *asaphouth, collectiones*, c'est-à-dire, « Sententias morales et doctrinales magistri ac sapientes collegerunt atque congregarunt, edocti a pastore omniumque uno doctore, et rectore Deo. » Les LXX mettent *synthematon, compositiones, conjunctiones.*

Vers. 14. *Cuncta, quæ fiunt, adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum, sive malum illud sit.* Quelques-uns lisent *Reatu*, mais ce mot est introduit mal à propos, dit Lucas de Bruges, puisqu'il y a dans l'hébreu *absconditum* (comme saint Jérôme dans ses commentaires dit l'avoir traduit) ou *occultum, ignoratum, erratum*, savoir par celui qui agit (*ab operante*) comme l'ont bien entendu les LXX, qui mettent : *pareoramено*, participe passif, qui signifie proprement, *inconsideratum, non animadversum, neglectum*, et par conséquent *erratum*, parce qu'un homme ne fait pas assez d'attention à ce qu'il doit faire et à ce qu'il doit considérer. Cet *erratus* ou *erratum* se dit en Français *mégarde*, et ce peut-être *neglectus*, soit du bien qu'on devait faire, soit du mal qu'on devait éviter ou empêcher; ainsi la Vulgate dit très-bien *errato.* Saint Jérôme dit que Symmaque et les LXX ont traduit : *de omni contemptu*, ou : *de omni ignoratu.*

CANTIQUE DES CANTIQUES.

CHAPITRE I. — Vers. 3. *In odorem unguentorum tuorum.* Ces mots ont été ajoutés depuis longtemps d'après les LXX, et saint Grégoire le Grand les explique, quoiqu'ils ne soient pas dans l'hébreu et dans un petit nombre d'éditions latines, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

CHAPITRE II. — Vers. 10. *Columba mea.* On peut dire la même chose de ces mots, quoiqu'ils se trouvent dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Vers. 13. *Surge amica mea.* Lucas de Bruges dit à la vérité qu'il ne faut point ajouter ici *propera ;* et il est, en effet, omis dans saint Grégoire, Bède, saint Bernard, saint Thomas, et Rirhelius. Mais pourquoi y serait-il moins dans ce lieu (où la Bible de Sixte V le met, ainsi que plusieurs éditions de la Vulgate, et le cardinal Hugo) qu'au verset 10. Il est certain qu'ici (vers. 13) et au verset 10 on ajoute dans le grec *anasta, elthe e plesion mou. Surge, veni* (ou *propera*) *propinqua mea*; ou *cognata.* On lit aussi dans l'hébreu, suivant les points, *Surge, veni* (ou *vade*, ou *propera*) *amica mea* vel *socia.* Mais avec d'autres points, le sens serait : *Surge tibi, amica mea*, ce qui est la manière ordinaire de parler des hébreux, comme on voit dans ce verset et au verset 10, où au lieu de *et veni*, on lit *et veni tibi* ou *vade tibi.* De même, *Genèse* XII, 1, où notre Vulgate met : *egredere*, il y a dans l'hébreu : *vade tibi Abraham.* Les rabbins ou massorètes prétendent à la vérité qu'il y a ici une faute dans le texte, et qu'au lieu de *lechi abi, vade, veni, propera* (en parlant

d'une femme), il faudrait lire *lach tibi*; et ils avertissent à la marge, qu'il faut lire ainsi, mais suivant moi, ils parlent ainsi sans fondement, puisqu'ils conviennent que presque tous les exemplaires lisent *lechi;* ainsi il n'eût pas été aisé de corrompre le texte. De plus, puisque les LXX traduisent *elthe, veni, propera*, il paraît qu'ils lisaient (300 ans environ avant Jésus-Christ) *lechi, propera*, et non *lach, tibi*, que les rabbins voudraient substituer ici.

Les rabbins diraient avec plus de probabilité, et les catholiques pourraient le dire pour justifier la leçon moderne de la Vulgate, que Salomon avait véritablement écrit ici *lachi*, mais au lieu de *lach tibi* en ajoutant à la fin du mot la lettre *i*, qui souvent s'ajoute dans l'hébreu, par ornement et par élégance.

Je suis surpris de ce que dans la Bible de Clément VIII, on ait omis au verset 13 *propera*, et qu'on l'ait retenu au vers. 10, puisque, selon moi, il éprouverait plus de difficulté au verset 10; car ici, c'est-à-dire au vers. 13, il y a dans l'hébreu : *Surge, propera*, tandis qu'au verset 10 il y a : *Surge tibi*.

Si on a cru devoir retenir au verset 10 le mot *propera*, parce que les LXX l'ont mis, à plus forte raison devait-on le lire au verset 13, puisqu'il y est dans l'hébreu, le grec et différentes éditions latines : *Surge, propera*. Ceci est une conjecture de ma part, et je la soumets au jugement des savants et surtout au jugement de l'Eglise.

Vers. 17. *Super montes Bether*. On lisait dans la plupart des exemplaires *Bethel*, qu'on a fort bien fait de corriger en mettant *Bether*, qu'on lit dans l'hébreu ; et les LXX ont traduit : *Super montes* Coilomaton, *cavitatum* ou *cavernosos*, ce que signifie le mot *Bether*, et non le mot *Bethel*.

Chapitre VI. — Vers. 12. Dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Clément VIII, on a ôté, avec raison, une ancienne faute, qui se trouvait chap. VI, vers. 12, et chap. VII, vers. 1 : *Sunamitis*, au lieu de *Sulamitis* (c'est-à-dire *pacifica*) qu'on doit lire, puisque dans ces deux endroits, on lit dans l'hébreu *Ssoulamith*. La même faute se trouve dans plusieurs manuscrits grecs.

Chapitre VIII.— Vers. 1. *Et jam me nemo despiciat*. Je crois que saint Jérôme a traduit en un seul mot, *etiam*, comme on lit dans quelques manuscrits de la Vulgate, car dans l'hébreu, il y a : Guim, *etiam* et non *jam* c'est-à-dire *nunc*. Le grec porte καίγε, *et quidem, et certe*.

SAGESSE.

Chapitre Ier.—Vers. 6. Avant la correction, on lisait dans presque tous les exemplaires de la Vulgate, et dans la Bible de Sixte V, *maledictum* pour *maledicum*, comme on a bien rétabli d'après le grec βλασφήμου.

Chapitre II.—Vers. 3. *Qua exstincta* (scintilla), *cinis erit corpus nostrum*. C'est ainsi qu'on a rétabli d'après le grec et un petit nombre de manuscrits latins, au lieu qu'on lisait autrefois dans plusieurs : *Quia exstinctus cinis est corpus nostrum*, dans d'autres : *Quia exstinctus cinis erit corpus nostrum*.

Vers. 11. *Sit autem fortitudo nostra lex justitiæ*. C'est ainsi qu'on doit lire d'après le grec *dicaiosynes*, et non *injustitiæ*, comme on lisait avant la correction dans plusieurs Bibles et celle de Sixte V.

Chapitre III. — Vers. 3. *Et quod a nobis est iter per mortem exterminium esse justorum, existimatum est ab impiis*. Le grec prouve qu'il faut entendre ainsi ; c'est donc avec raison qu'on a ôté ce qu'on lisait auparavant, dans presque tous les exemplaires : *Et ab itinere justo abierunt in exterminium, et quod a nobis est iter exterminium*.

Chapitre IV. — Vers. 6. *Ex iniquis enim somnis filii, qui nascuntur*. Avant la correction, on lisait dans presque tous les exemplaires de la Vulgate : *Ex iniquis enim omnes filii qui nascuntur*, comme dans la Bible de Sixte V; mais au lieu *d'omnes*, on a corrigé avec raison d'après le grec *upnois*, *somnis* qui signifie ici *concubitu*.

Chapitre VI.—Vers. 1. *Melior est sapientia quam vires : et vir prudens quam fortis*. Ces mots ne se trouvent point ici dans le grec et dans quelques éditions latines, mais on les trouve dans le grec, *Eccli.* IX, 18, où ils ne se trouvent pas dans le latin.

Vers. 11. *Qui enim custodierint justa juste, justificabuntur*, où comme on lit dans le grec : *Qui enim custodierint sancte sancta, sanctificabuntur*. Ce qui prouve que dans le latin, la virgule doit être placée après le mot *juste*, et non après le mot *justa*, et qu'ainsi la ponctuation et la leçon de plusieurs exemplaires est vicieuse, ainsi que la Bible de Sixte V, où on lit : *Qui custodierint justitiam, juste judicabuntur*. On lit ensuite : *Et qui didicerint ista*, c'est ce que dit le mot grec *auta :* il y avait donc une faute avant la correction en lisant (au lieu de ista) *justa* comme dans la Bible de Sixte V.

Chapitre VII.— Vers. 18. *Commutationes temporum*. Différents exemplaires de la Vulgate lisent de différentes manières ; le manuscrit du Vatican de Sixte V lit : *Consummationes temporum, morum mutationes, et divisiones temporum*. Il paraît que cette édition (de Sixte V) contient une double traduction du mot grec, *tropon*, qui signifie en effet tout à la fois *mores* et *mutationes*.

Vers. 22. *Quem nihil vetat, benefaciens*. Ce sont les deux propriétés du Saint-Esprit, qui s'expriment en grec acoluton, *inimpedibilis*, c'est-à-dire, que personne ne peut empêcher de faire ce qu'il veut, *euergeticon, bene factivus*, ou *beneficus*. C'était donc une faute dans la plupart des éditions et dans celle de Sixte V de ne faire qu'une de ces deux propriétés, *qui nihil vetat benefacere*.

Chapitre VIII. — Vers. 17. *Immortalitas est in cognatione sapientiæ*. C'est ce qu'on lit dans le grec. Il y avait donc une faute dans toutes les éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V, où au lieu de *cognatione* on lit *cogitatione*, c'est-à-dire *meditatione*, comme aussi ce qu'on lisait dans la plupart,

immortalis, qui paraît avoir été d'abord dans la Bible de Sixte V, mais par le moyen d'un morceau de papier collé, on lit *immortalitas*.

Chapitre X. — Vers. 3. *Periram homicidii fraterni deperiit.* On a rétabli avec raison le mot *fraterni* à la place de ce que plusieurs éditions portaient, comme celle de Sixte V, où on lit *fraternitas*, et quelques-uns *fraternitatis*, puisqu'il y a dans le grec: *Fratricidialibus disperiit furoribus.*

Vers. 5. *In consensu nequitiæ.* Le mot grec *ponería* signifie *nequitiam*, et non *superbiam.* On lit ensuite : *Cum se nationes contulissent;* ce qui s'accorde avec le grec : *Gentium confusarum*, ou *simul mixtarum*, ou *congregatarum*, et les mots *superbiæ* et *extulissent* qu'on lit dans la Bible de Sixte V et quelques autres : *In consensu superbiæ, cum se nationes extulissent*, ne conviennent point avec le grec.

Même verset 5. *In filii misericordia fortem custodivit Deus Abrahamum, nempe ut fortiter vinceret misericordem, seu viscerosam* (comme il y a dans le grec) *dilectionem erga filium suum Isaac, eumque offerre paratus esset.* C'est le sens du grec où on trouve au génitif singulier *tecnou*, *nati* ou *filii.* Ainsi il y avait une faute dans la plupart des anciennes éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V, où on lisait *filiis*, et dans la plupart : *Misericordiam*, de cette manière : *In filiis misericordiam fortem custodivit.*

Chapitre XII. — Vers. 2. *Eos, qui exerrant partibus corripis.* Le grec porte : *Paulatim, sensim*, ou *per parvas partes corripis*, ou *arguis, leviter ac moderate punis, ut ad pœnitentiam invitentur.* On peut entendre de la même manière la leçon de Sixte V : *Eos qui errant ex partibus corripis.* Mais la ponctuation qui est dans la Bible de Louvain ne cadre ni avec le sens, ni avec le texte grec, car on lit dans cette Bible : *Eos qui exerrant partibus, corripis.*

Vers. 16. *Ipsum quoque, qui non debet puniri, condemnare, exterum æstimas a tua virtute.* C'est ce qu'on lit mot à mot dans le grec, où il n'y a cependant point *quoque.* C'est donc une faute dans plusieurs mss. latins, où on lit : *Ipsum qui non debet puniri, condemnas, et exterum æstimas a tua virtute.*

Vers. 17. *Horum, qui te nesciunt, audaciam traducis.* Au lieu de *qui te nesciunt*, quelques éditions de la Vulgate lisent : *Qui te sciunt*, comme dans le grec : *in scientibus audaciam arguis.*

Vers. 27. *In quibus enim patientes indignabantur.* C'est ce que dit aussi le grec. La plupart des éditions de la Vulgate, mettent deux traductions des mêmes mots : *In his enim quæ patiebantur, moleste ferebant : in quibus patientes indignabantur.* Et la Bible de Sixte V : *In his enim, quæ patiebantur, moleste ferebant, in quibus autem patientes indignabantur.*

Chapitre XIII. — Vers. 11. *Vas utile in conversationem vitæ.* Le mot grec *chresimon*, et les circonstances, prouvent qu'il y avait une faute dans différentes éditions latines, où on lisait *inutile.*

Chapitre XIV. — Vers. 4. *Etiamsi sine arte aliquis adeat mare.* On a corrigé ainsi avec raison d'après le grec ἄνευ τέχνης, *sine arte.* Au lieu de *sine rate* (mot où il n'y a qu'une transposition de lettres), qu'on lit dans la Bible de Sixte V et dans la plupart des éditions.

Vers. 14. *Advenit* et non *adinvenit*, comme dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs anciennes éditions. En effet, il y a dans le grec : *ingressa est.*

Chapitre XVI. — Vers. 11. *Examinabantur.* La Bible de Sixte V et plusieurs autres lisent *exterminabantur;* le grec porte *instimulabantur* ou *extimulabantur, quasi stimulis, et aculeis instigabantur.*

Vers. 14. *Homo autem occidit quidem per malitiam.* On a omis avec raison : *animam suam*, qui est superflu, et qui n'est point dans le grec, mais qui est dans la Bible de Louvain, celle de Sixte V, et dans presque toutes les autres.

Vers. 21. *Substantia enim tua dulcedinem quam in filios habes, ostendebat.* Ce qui est conforme au grec, où on lit : *Substantia enim tua tuam in filios ostendebat dulcedinem.* On lisait dans la Bible de Sixte V, et dans quelques anciennes Bibles : *Substantiam enim tuam et dulcedinem.*

Vers. 25. *Manna, omnium nutrici gratiæ tuæ deserviebat, ad voluntatem eorum, qui a te desiderabant*, ou *petentium*, ou *orantium voluntatem*, comme on lit dans l'hébreu, où il y a aussi au singulier *deserviebat* ou *deservivit.* Ainsi il y avait une faute dans la Bible de Sixte V et d'autres, où on lisait : *deserviebant* ou *desiderati sunt.*

Chapitre XVII. — Vers. 12. *Majorem computat inscientiam ejus causæ.* C'est-à-dire, *ignorantiam* ou *nescientiam*, ten agnoian, comme on lit dans le grec. Les anciennes éditions de la Vulgate varient ; les unes, au lieu d'*inscientiam* mettent *potentiam*, les autres *scientiam*, en omettant la première syllabe (*in*) ce qui est dans la Bible de Sixte V. Dans la Bible de Clément VIII, de 1592, on n'a pas bien imprimé, et en laissant un espace intermédiaire, il semble qu'il y ait deux mots *in scientiam* ; ce qui a été cause que dans les éditions de 1593 et de 1598, on a séparé évidemment *in scientiam.* Cependant cette faute dans les éditions postérieures, des Plantins, de Paris, de Cologne, de Lyon, ayant été aperçue par les imprimeurs, ils ont mis en un seul mot *inscientiam*, et avec grande raison, comme nous venons de le voir, d'autant plus que les indices correctoires pour les éditions de 1592, 1593, 1598 avertissent qu'il faut lire en un seul mot, *inscientiam.*

Chapitre XVIII. — Vers. 2. *Et ut esset differentia, donum petebant.* C'est ce que les anciennes éditions portent communément ; dès lors il paraît qu'il y a une faute dans quelques-unes, qui lisent : *te Dominum* ou *Deum petebant;* le grec peut être ainsi traduit : *et differendi gratia orabant*, ou *et differendi gratiam petebant*, ou *oratione*

postulabant. C'est ce que l'auteur de la Vulgate a entendu.

Vers. 13. *Non credentes propter veneficia*, ou *præstigias*, que les magiciens de Pharaon faisaient pour les opposer aux vrais miracles de Moïse. Quelques éditions de la Vulgate ont changé mal à propos *veneficia* en *beneficia*, contre la leçon du grec qui met *pharmaceias*. Même endroit : *Spoponderunt populum Dei esse*. Le mot *se*, qu'on lisait dans différentes éditions anciennes, altérait beaucoup le sens : *Spoponderunt se populum Dei esse*. On a eu raison de supprimer ce mot, puisqu'il y a dans le grec : *Ægyptii confessi sunt Dei Filium esse Hebræum populum*.

Vers. 22. *Nec armaturæ potentia*, ou comme il y a dans le grec , *non armorum efficacia*. La plupart des anciennes éditions de la Vulgate et la Bible de Sixte V mettent : *nec armatura potentiæ*.

Chapitre XIX. — Vers. 2. *Consequebatur eos pœnitentia acti*. C'est-à-dire, les Egyptiens les poursuivaient [les Hébreux] étant eux-mêmes *metametethentes*, *pœnitentes* ou *contristati quod illos abire permisissent*. — *Pœnitentes* est au nominatif et c'est l'adjectif des Egyptiens. Il y a donc une faute dans la Bible de Sixte V, et dans la plupart des anciennes.

ECCLESIASTIQUE.

Dans le prologue : *Dicentes et scribentes doctissimos fieri*, on lit aussi de même dans le grec. Ainsi c'est avec raison qu'on a changé dans les Bibles de Clément VIII, ce qu'on lisait auparavant dans la Bible de Sixte V, *discentes*, au lieu de *dicentes*.

Illorum periti facti ou *effecti*. Le texte grec demande qu'on lise ainsi, et non : *periti fieri*, comme dans la Bible de Sixte V et plusieurs précédentes.

Chapitre I. — Vers. 16. *Cum electis feminis graditur*. Dans le grec il n'est pas question de femmes, mais on lit : *Cum semine* σπέρματος *eorum fidem habebit ;* c'est-à-dire, il se confiera en eux, et s'y attachera, et par conséquent il marchera. Dans le psaume LXXVII, vers. 8, on se sert de la même phrase : *Non est creditus cum Deo spiritus ejus ;* c'est ce qui fait que quelques exemplaires de la Vulgate, au lieu de *graditur*, portent *creditur*. On voit par le grec qu'il faut lire *seminis* au lieu de *feminis*, comme si on disait : avec ceux qui sont choisis de la postérité des fidèles. Il était aisé de changer le mot latin *seminis* en celui de *feminis* ; mais dans le grec, on ne pouvait point se tromper, les deux mots n'ayant aucun rapport.

Vers. 24. *Scientiam et intellectum prudentiæ sapientia compartietur*. Toutes les éditions lisaient ainsi avant 1664, ce qui est conforme au grec ἐξώμβρισεν, *distillavit, depluit*. C'est-à-dire, il communiquera abondamment comme une pluie. Il y a donc une faute dans la Bible de Plantin de 1664, et quelques autres Bibles postérieures, où on lit : *compatietur* au lieu de *compartietur* par l'addition d'un *r*.

Chapitre III. — Vers. 10. *Honora patrem tuum ut superveniat tibi benedictio ab eo*. C'est-à-dire, de la part de votre père. On a bien rétabli d'après le syriaque et l'édition grecque de Rome où on lit παρ' αὐτοῦ, quoique l'édition de Complute porte : παρ' ἀνθρώπων, *ab hominibus*. On lisait dans l'édition de Sixte V, et assez communément dans les autres : *A Deo* au lieu d'*Ab eo*.

Vers. 30. *Frutex enim peccati radicabitur in illis*. Le grec lit pareillement : ἐρίζωκεν, *radices egit*. La Bible de Sixte V et la plupart des précédentes lisaient mal à propos *eradicabitur*, ce qui faisait un sens contraire.

Chapitre IV. — Vers. 32. *Nec coneris contra ictum fluminis*. Quelques-uns se sont trompés en mettant *contra ictum fulminis*, car il y a dans le grec : *Ne vim inferas cursui fluminis*.

Chapitre V. — Vers. 5. *De propitiato peccato noli esse sine metu*. Plusieurs éditions anciennes portent : *de propitiatu peccati*, et Jansenius de Gand, la Glose et d'autres croient qu'il faut lire ainsi, ce qui certainement est plus conforme au grec : *De propitiatione ne sis securus, ut apponas peccata peccatis*. Ce qui peut s'entendre *de propitiatione* que vous croyez qui vous a été faite, surtout *de propitiatione fienda, de qua revera stulte securus est, qui de hac præsumens peccata peccatis accumulat*.

Chapitre VII. — Vers. 4. *Noli quærere a Domino ducatum*. On lisait communément et dans la Bible de Sixte V : *Ab homine*, mais le grec porte παρὰ Κυρίου, *a Domino*.

Vers. 6. *In æquitate tua*, ou *rectitudine*, comme il y a dans le grec : εὐθύτητι. L'édition de Sixte V et presque toutes les précédentes lisaient : *in agilitate*.

Vers. 13. *Noli arare mendacium adversus fratrem tuum* ; c'est-à-dire, méditer, préparer. C'est une phrase hébraïque, au lieu de laquelle on lisait autrefois et dans la Bible de Sixte V : *amare*, au lieu qu'il y a dans le grec : *ne ares mendacium*.

Vers. 37. *Gratia dati in conspectu omnis viventis*. Auparavant on trouvait dans la Vulgate le mot inusité *datus* au génitif singulier de la 4e déclinaison ; cette leçon, quant au sens, était plus claire que celle d'aujourd'hui. Je suis étonné qu'on n'ait pas traduit comme dans le grec χάρις δόματος, *gratia doni*. Il y a une faute dans quelques éditions latines, où on lit le verbe *datur*, ou le participe *dati*.

Chapitre VIII. — Vers. 8. *In gaudium nolumus venire*, sous-entendu, de nos ennemis. C'est-à-dire, ne désirons point que nos ennemis se réjouissent de notre mort. Ces paroles sont omises dans le grec, mais les anciennes éditions et la suite du discours persuadent qu'il vaut mieux lire : *nolumus*, comme ont lu Raban, la Glose, Lyranus, que *volumus*, comme différentes éditions de la Vulgate, et celle de Sixte V, d'après saint Augustin *in speculo*.

Chapitre X. — Vers. 5. *In manu Dei prosperitas hominis*. Il y a dans le grec : εὐοδίᾳ, *bona via, felix incessus*, et non *potestas*,

comme on lisait dans la plupart des éditions de la Vulgate et dans Sixte V.

Vers. 27. *Magnus, et judex, et potens est in honore.* On voit par le grec qu'on veut parler ici de trois espèces d'hommes, *magnates, et judices, et dynastæ.* C'est aussi ce qu'on lit dans le syriaque: c'est pourquoi le cardinal Sirlet croyait qu'au lieu de *magnus* on devait lire dans la Vulgate *magnas.* Il s'ensuit du moins qu'il y avait une faute dans la plupart des anciennes éditions, et dans celle de Sixte V : *Magnus est judex et potens,* de manière que *magnus* et *potens* étaient adjectifs, et non substantifs. Il y a une plus grande faute dans les éditions où on lit : *Magnus est dives judex.*

Chapitre XI. — Vers. 8, *In medio sermonum ne adjicias loqui,* c'est-à-dire n'interrompez point impoliment le discours de celui qui parle. Comme il y a aussi dans le grec λόγων, *verborum* ou *sermonum,* il s'ensuit qu'il y a aussi une faute dans la plupart des anciennes éditions : *in medio seniorum.*

Vers. 20. *Et nescit quod tempus præteriet.* On lit ainsi dans les Bibles de Clément VIII, de 1592, 1593, 1598, et de Rome 1624. Le grec porte : *Et non novit quale tempus præteribit illum,* c'est-à-dire *divitem avarum.* De ce mot τις, *quod, quale,* et du mot : παρελεύσεται, qui est au futur, il s'ensuit qu'il y a une double faute dans la Bible de Louvain, celle de Sixte V, et dans la plupart des autres, qui lisent *quod* adverbe, avec le conjonctif. *Et nescit quod tempus prætereat.*

La faute, à l'égard de *quod,* se trouve dans les Bibles de Plantin, et les suivantes, comme celle de Paris de 1691, où on lit aussi *quod,* avec un accent ; je m'étonne que dans ces dernières Bibles, on n'ait point profité de cette note judicieuse de Lucas de Bruges, « Vocula *quod* non pro conjunctione, sed pro nomine adjectivo est accipienda. »

Vers. 24. *In hora veloci.* Il y a dans le grec ὥρα. Ce qui prouve qu'il y avait une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate : *in honore veloci.*

Vers. 32. *Sicut eructant præcordia fœtentium.* Ces mots sont omis dans le grec, et ce qu'on lit dans plusieurs éditions, et dans celle de Sixte V : *fœtantium,* c'est-à-dire, des femmes grosses, ne convient pas moins au sens et à la phrase.

Chapitre XII. — Vers. 9. *In bonis viri inimici illius in tristitia : et in malitia illius, amicus agnitus est,* Cette ponctuation convient mieux au sens de la phrase, et elle est appuyée par le grec, où on lit, au lieu de *malitia* κακοῖς, *malis, adversitatibus, miseriis,* de cette manière : *Et in malis illius et* (ou etiam) *amicus separabitur.*

Chapitre XIII. — Vers. 22. *Quæ pars diviti ad pauperem.* Cette leçon s'accorde très-bien avec ce qui précède; cependant plusieurs exemplaires de la Vulgate, au lieu de *pars* lisent *pax,* conformément au grec εἰρήνη.

Chapitre XVI. — Vers. 5. *Ab uno sensato inhabitabitur patria, tribus impiorum deseretur.* Le grec lit aussi *tribus* au lieu de *familia,* et met : φυλή, ce que quelques personnes, n'y faisant point attention, ont mis mal à propos : *Et a tribus impiis deseretur.* Cette faute s'était glissée dans presque toutes les éditions. La Bible de Sixte V met : *Et a tribu impiorum deseretur ;* mais la leçon moderne est plus conforme au grec, qui lit : *Tribus autem impiorum desolabitur.*

Vers. 9. *Non pepercit peregrinationi Lot.* On lit dans le grec, λώτ. Ainsi la leçon commune d'autrefois, qui était celle de Sixte V, était vicieuse : *Non pepercit peregrinationi illorum.* Il est constant par l'hébreu, qu'il faut écrire *Lot* et non pas *Loth.*

Vers. 31. *Anima omnis vitalis* ou *viventis denuntiavit.* Il paraît que l'interprète a lu ἀπεκάλυψε, *revelavit, denuntiavit,* ou plutôt comme quelques-uns lisent : *denudavit,* et de là peut-être aujourd'hui la plupart des éditions grecques lisent au contraire, en changeant les deux premières lettres : ἐκάλυψε, *texit, operuit, abscondit,* et ce sens convient aussi. Voyez Cornelius a Lapide. Dans aucune édition grecque, on n'ajoute *autem,* et le verbe n'est point au futur, mais au prétérit, comme dans quelques éditions latines, et celle de Sixte V : *Anima autem omnis vitalis denuntiabit.*

Chapitre XVII. — Vers. 18. *Eleemosyna viri quasi signaculum cum ipso.* Au lieu de *signaculo,* la Bible de Sixte V et plusieurs autres lisent *sacculus ;* ce qu'on a corrigé avec raison dans la Vulgate, puisque dans le grec, il y a σφραγίς, *sigillum.*

Vers. 30. *Aut quid nequius quam quod excogitavit caro et sanguis.* Ces mots *quam quod* paraissent suppléés pour achever le sens, et on les met dans la Bible de Sixte V et dans quelques autres latines. Dans les meilleures éditions grecques, on lit : *Et malum* (ou *nequitiam*) *cogitabit caro et sanguis.* Dans le grec de Complute *vir qui cogitabit carnem et sanguinem.* On y lit aussi καὶ ἀνὴρ ὅς *Et vir qui,* venant de ἢ τι πονηρὸν *aut quid magis nequam.*

Chapitre XVIII. — Vers. 6. *Cum quieverit aporiabitur* ; c'est-à-dire, *indigebit, inopiam sustinebit.* Ce mot vient du grec ἀπορεθήσεται, et on l'a rétabli dans la Bible de Clément VIII, au lieu de *operabitur,* faute qui se trouvait assez communément et qui est dans la Bible de Sixte V.

Vers. 24. *In conversatione faciei.* On lit dans le grec : *In aversione vultus* ; ici *conversare faciem* est, la tourner ou la détourner. Ainsi il y avait une faute dans l'édition de Sixte V, et la plupart des Bibles : *In conversatione facies.*

Vers. 29. *Impluerunt proverbia.* Ce qui est conforme au grec : ἀνώμβρισαν, *repluerunt,* ou *sursum pluerunt,* ou *desuper pluerunt.* La Bible de Sixte V, et ce qu'on lisait autrefois, lit différemment : *imploraverunt.*

Vers. 33. *Est tibi nihil in sacculo.* Dans le grec μαρσυπίῳ il y avait deux fautes dans

plusieurs éditions : *Non est tibi nihil in sæculo.*

Chapitre XIX. — Vers. 12. *Sagitta infixa femori carnis.* Plusieurs éditions et celle de Sixte V, omettant une lettre, mettaient *canis* pour *carnis* ; c'était une faute puisqu'il y a dans le grec σαρκὸς, *carnis*, et non κυνὸς, *canis*.

Vers. 24. *Est qui se nimium submittit a multa humilitate : et est qui inclinat faciem suam*, etc. On lit un peu différemment dans la leçon commune du grec, où on voit qu'il s'agit des hypocrites et non des vrais justes ; ainsi c'est avec raison qu'on a omis le mot *justus*, qui était ajouté ici deux fois dans la Bible de Sixte V, et dans quelques autres : *Est justus qui se nimium... est justus, qui inclinat*, etc., quoique cependant on peut entendre ici par *justus* celui qui fait semblant de l'être et qui passe pour tel.

Chapitre XXI. — Vers. 15. *Est autem sapientia quæ abundat malo.* En grec πανουργία, *astutia*. Ainsi il y avait une faute dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres, où on lisait *insipientia*.

Chapitre XXII. — Vers. 21. *Sicut pati in excelsis.* Le grec porte aussi χάρακες, *pali, sustentacula*. Avant la correction on lisait dans plusieurs éditions et dans la Bible de Sixte V : *Sicut paleæ.*

Vers. 26. *Ad amicum etsi produxeris gladium, non desperes : est enim regressus. Ad amicum si aperueris os triste, non timeas.* On doit lire et ponctuer ainsi d'après le grec et non comme on lisait avant la correction : *Est enim regressus ad amicum. Si aperuerit os triste*, etc.

Chapitre XXIII. — Vers. 33. *In virum suum deliquit.* Le grec lit de même, dans les anciennes éditions, l'erreur des copistes avait fait lire : *virum suum dereliquit.*

Dans le chapitre XXIV, il y a dans différents endroits, des choses qui sont omises dans le grec. Cependant il ne faut pas les rejeter ; elles pouvaient être de l'original hébreu, d'où elles pouvaient être traduites par l'ancien interprète, différent du petit-fils de l'auteur de l'*Ecclésiastique*, duquel neveu est la version moderne. On peut dire la même chose de différents endroits de ce livre qui ne sont point dans le grec.

Vers. 16. *In parte Dei mei.* On lit aussi au singulier dans le grec, ἐν μερίδι et non au pluriel, *in partes*, comme on lit dans la Bible de Sixte V, et dans plusieurs anciennes Bibles.

Vers. 41. *Ego quasi fluvii Dioryx.* C'est ainsi qu'on a bien rétabli d'après le grec ὡς διώρυξ ἀπὸ ποταμοῦ *sicut fossa* (qui conduit l'eau dans les jardins)-*a fluvio*, du verbe grec διορύσσω *perfodio*, c'est pour cela que les mêmes mots grecs dans ce qui précède, ont été traduits dans la Vulgate par : *ego quasi trames aquæ.* Le mot διώρυξ est encore traduit par *trames.*

Vers. 43. J'aimerais cependant mieux que dans la Vulgate moderne, le nom *Dioryx* eût été écrit par une minuscule : *dioryx*, comme il l'est dans l'édition du Vatican de 1593 et dans différentes éditions de Plantin, surtout celle de 1664, et qu'il ne fût pas mis par une majuscule, qui a été retenue, à ce qu'il paraît de la première édition de Clément VIII, de 1592, et ensuite dans la plupart des autres, d'après une ancienne faute qui s'était glissée dans la plupart des exemplaires de la Vulgate, comme dans celle de Sixte V, où on lit : *ego quasi fluvius Dorix*, comme si c'était un nom propre. Dans quelques éditions anciennes on lisait plus mal encore *vorax* et d'autres *Dorax.*

Vers. 42. *Inebriabo prati mei fructum.* Il faut lire ainsi d'après le grec, et non *partus mei*, comme dans quelques éditions.

Chapitre XXXVII. — Vers. 23. *Maledicti est concordatio.* Quelques éditions portent *recordatio* ; mais à tort, dit Cornelius à Lapide. L'édition de Sixte V met : *Maledicti dura est concordatio ;* mais le grec dit : Λοιδορίας ἐστι διαλλαγὴ, *convicii est conciliatio.* Ainsi ce mot *Dura* ne doit pas être ajouté, ni même sous-entendu, puisqu'il fait un sens différent, et que l'Ecriture paraît dire, que la concorde est facile, ou qu'il reste quelque espérance de réconcilier un ami, quand bien même vous l'auriez insulté, si vous l'avez fait secrètement, en l'avertissant et en le reprenant, mais que la réconciliation est désespérée, si vous avez révélé ses secrets, comme il paraît par ce qui suit.

Vers. 27. *Multa odivi.* Le grec porte aussi ἐμίσησα, il ne faut donc point lire *audivi* qu'on lit dans la Bible de Sixte V, et dans un assez grand nombre d'anciennes éditions.

Chapitre XXVIII. — Vers. 25. *Utilis potius infernus.* Il y avait une faute dans la plupart des éditions, qui lisaient *inferis.* Il y a dans le grec le nominatif ᾅδης, *infernus, inferus.*

Chapitre XXIX. — Vers. 10. *Multi non sine causa nequitiæ non fœnerati sunt, sed fraudari gratis timuerunt.* Les uns ôtent le premier *non*, les autres le second, ce que fait Raban, et l'édition de Sixte V, mais la suite du discours prouve qu'il faut conserver l'un et l'autre, car le sens est : Plusieurs n'ont point prêté à usure, quoiqu'on demandât à leur emprunter, et ils n'ont pas agi ainsi par méchanceté, c'est-à-dire par avarice, par haine, ou à mauvais dessein, mais parce qu'ils craignaient avec raison d'être trompés par les emprunteurs, et de ne point recevoir ce que sans cela ils eussent prêté. Le grec demande aussi ce sens.

Chapitre XXX. — Vers. 15. *Melior est... corpus validum quam census immensus.* Le grec porte aussi ὄλεθος, *opes.* Ainsi il y avait une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate, où on lisait *sensus*, au lieu de *census.*

Chapitre XXXI. — Vers. 29. *Nequissimo in pane murmurabit civitas.* On a rétabli ainsi d'après le grec : *Malo super pane obmurmurabit civitas.* Car il paraît être pris pour un homme *malo*, c'est-à-dire, *parco* et *avaro*, ce qui a fait dire auparavant : *Splendidum in panibus benedicent labia multorum.* On lisait assez communément : *In nequissi-*

mo pane, etc., comme on lit dans la Bible de Sixte V.

Vers. 30. *Diligentes in vino noli provocare.* L'édition de Sixte V, et quelques autres portent *delectantes;* mais le grec prouve qu'on indique ici *diligentiam, studium, strenuam operam, et non delectationem.* Cependant la construction du grec est très-différente, et le mot *diligens exactus* ἀκριβὴς est joint non à ce verset, mais au précédent, où on lit : ἐν οἴνῳ μὴ ἀνδρίζου : *in vino ne viriliter agas*, ou *ne virum te probes*, comme traduisent Tigurina (Biblia), c'est-à-dire : Ne vous vantez pas et ne vous montrez pas puissant et fort à porter beaucoup de vin, selon ce que dit Isaïe, v, 22 : *Væ qui potentes estis ad bibendum vinum et viri fortes ad miscendam ebrietatem! diligentes in vino* est pour *diligentes vinum*, ou *delectantes se in vino.*

Chapitre XXXII. — Vers. 2. *Et sic consiae* ou *sede*, comme il y a dans le grec, et non *considera*, faute de plusieurs anciennes éditions.

Vers. 5. *Primum verbum diligenti scientia.* On lisait auparavant dans plusieurs éditions et dans celle de Sixte V : *diligenti scientiam.* Dans quelques éditions on lisait : *diligentes scientiam;* on lit dans le grec, ἐν ἀκριβεῖ ἐπιστήμῃ : *in exquisita*, exacta, diligenti scientia. Ἀκριβεία signifie *diligentiam* et *exactam inquisitionem*, et non *dilectionem.*

Chapitre XXXIV.—Vers. 12. *Multa vidi errando.* Il y a une faute dans plusieurs éditions, où on lit : *enarrando* au lieu d'*errando.* Car il y a dans le grec : *in errore meo.*

Chapitre XXXVI. — Vers. 9. *Tolle adversarium.* La suite du discours exige qu'on lise ainsi ; et le grec porte ἔπαρον, *Tolle aufer.* On lisait d'ordinaire dans la Vulgate *extolle*, au lieu de *tolle.*

Vers. 17. *Da testimonium his qui ab initio creaturæ tuæ sunt.* Au lieu de *his qui* qui est aussi dans le grec τοῖς, plusieurs éditions lisaient mal à propos *Quia.* On lit ensuite : *Et suscita prædicationes*, ou les prédictions des prophètes, comme on le voit dans le grec. On lisait communément autrefois. *præcationes* ce qui était une faute.

Vers. 19. *Secundum benedictionem Aaron de populo tuo.* La Bible de Sixte V, et presque toutes les anciennes Bibles portaient *da* au lieu de *de*, mais ce dernier est plus conforme au grec qui lit περὶ τοῦ.

Vers. 28. *Quis credit ei qui non habet nidum?* Le grec met τις ce qui a fait corriger avec raison dans la Vulgate ce qu'on lisait dans plusieurs éditions de la Vulgate *cui credit*, et dans quelques-unes : *qui credit.*

Chapitre XXXVII. — Vers. 6. *Non immemor sis illius in opibus suis.* La Bible de Sixte V et plusieurs anciennes lisent *operibus*, mais le grec porte χρήμασι, *opibus.*

Vers. 16. *Qui cum tibubaveris in tenebris condolebit tibi.* On lit ainsi dans le grec et non : *qui cum tibubaverit*, comme dans la Bible de Sixte V. La plupart des autres lisent encore plus mal : *Quicunque tibubaverit, non condolebit tibi.*

Chapitre XXXVIII. — Vers. 25, *Sapientia scribæ in tempore vacuitatis.* Ce qui répond au grec : *Sapientiæ scribæ in opportunitate otii*, ou : *opportuno tempore.* Il y avait donc une faute dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres : *sapientiam scribe.*

Vers. 31. *Vigilia sua ornabit in perfectionem.* Le grec porte aussi *perfectionem*, non *imperfectionem*, en joignant les mots, comme dans la Bible de Sixte V et plusieurs autres.

Vers. 32. *In numero est omnis operatio ejus*, ou *enumerata*, comme le dit le grec ἐναρίθμιος. On lisait dans plusieurs éditions de la Vulgate *innumera* qui signifie le contraire.

Chapitre XXXIX. — Vers. 5. *Bona enim, et mala in hominibus tentabit.* Il y a aussi dans le grec ἀνθρῶποις, *hominibus* et non πᾶσι, *omnibus* qu'on lit dans la Bible de Sixte V et dans presque toutes les anciennes.

Vers. 34. *Furorem ejus qui fecit illos, placabunt.* Ce qui vaut mieux que ce qu'on lisait auparavant et même dans la Bible de Sixte V : *confundent*, car il y a dans le grec : κοπάσουσι, *sistent, quiescere facient.*

Chapitre XLI. — Vers. 4. *Incredibili, qui perdit patientiam.* Le grec met *sufferentiam, exspectationem*, ce qui vaut mieux que *sapientiam*, qu'on lisait dans plusieurs éditions anciennes de la Vulgate.

Vers. 20. *Non est enim bonum omnem reverentiam observare*, ou *verecundiam*, comme porte le grec : αἰσχύνην. On lisait communément dans la Vulgate *irreverentiam*, ce qui était une faute.

Chapitre XLII. — Vers. 8. *Probabilis in conspectu omnium vivorum.* On lit dans le grec : *Coram omni vivente*, ζῶντος. Dans la Bible de Sixte V et dans la plupart on lisait *virorum*, ce qui était une faute.

Vers. 9. *Adulta*, ou qui a passé l'âge de sa fleur, comme signifie le grec : παρακμάσῃ. On lisait *adultera* dans la Bible de Sixte V et la plupart des anciennes Bibles.

Chapitre XLIII. — Vers. 24. *Humilem efficiet eum.* Il y en a, dit Lucas de Bruges, qui pensent avec assez de vraisemblance, qu'il faut lire *hilarem*, c'est-à-dire lætum, car il y a dans le grec : ἱλαρώσει, *lætificabit.*

Vers. 25. *Plantavit in illa* (*abysso*, ou *mari*) *Dominus insulas.* Le grec omettant aussi, mais sous-entendant le mot *dominus*, lit : Ἐφύτευσεν ἐν αὐτῇ νήσους. Ce dernier mot νήσους, *insulas*, à cause de sa ressemblance avec le nom ιησους, *Jesus*, a donné lieu à la leçon qui était autrefois la plus commune : *Plantavit illum Dominus Jesus*, comme on lit dans la Bible de Sixte V.

Chapitre XLV. — *Dedit illi coram præcepta.* Le grec met aussi κατὰ πρόσωπον, *coram* ou *ante conspectum*, et non : *Cor ad præcepta*, faute dans la Bible de Sixte V et plusieurs autres anciennes.

Vers. 27. *Cæterum in terra gentes non hæreditabit.* Il ne faut point écrire avec quelques uns *gens*, c'est-à-dire, *levitica ;* mais peut-être que la véritable leçon est *gentis*, c'est-à-dire *populi Israelitici ;* car on lit dans le grec : ἐν γῇ λαοῦ, *in terra gentis*,

Voici le sens : savoir, que la tribu de Lévi n'aurait point d'héritage dans la terre de Chanaan avec les autres Israélites. Du moins cela eût été plus clair, si on eût mis ainsi dans la Vulgate.

Vers. 29. *Placuit Deo pro Israel.* On a eu raison d'ajouter d'après le grec ce mot *pro* dans la Bible de Sixte V et de Clément VIII. Avant la correction, les paroles, en omettant le mot *pro*, faisaient un autre sens : *Placuit Deo Israel.*

Chapitre XLVI. — Vers. 17. *Et vidit Deus Jacob.* La Bible de Sixte V et quelques autres lisent : *Et vidit Deum Jacob*, ce qui change le sens ; mais dans le grec on lit : *Et superinspexit Dominus Jacobum.*

Chapitre XLVII. — Vers. 13. *Dominus purgavit peccata ipsius.* Le grec lit aussi : κύριος, *Dominus*, et non *Christus*, comme on lisait dans la Bible de Sixte V et dans plusieurs autres. Quelques éditions portent *spiritus.*

Vers. 22. *Incitari* ou *stimulari*, κατανυγῆναι. Il y avait une faute dans la plupart des anciennes éditions et dans celle de Sixte V qui met : *in cœteris.*

Chapitre XLVIII. — Vers. 3. *Dejecit de cœlo ignem ter.* La Bible de Sixte V, met : *Dejecit a cœlo ignem terræ.* Le grec porte : κατήγαγε τρὶς πῦρ ἐξ οὐρανοῦ, *Deduxit ter ignem ex cœlo.* On trouve une faute grossière dans la plupart des anciennes éditions de la Vulgate : *Dejecit a se ignem terræ.*

Chapitre LI. — Vers. 19. *Ante templum postulabam pro illa.* On lit ainsi dans le grec, et non : *ante tempus*, qui se lit dans la Bible de Sixte V et plusieurs anciennes éditions.

Vers. 26. *Insipientiam ejus luxi.* Le grec porte : *Ignorantias ejus* ἐπενόησα, *animadverti.* Un manuscrit du Vatican met ἐπένθησα, *luxi*, du mot *lugeo.* Avant la réforme ce passage était corrompu de différentes manières. La Bible de Sixte V lit : *In sapientia ejus luxit anima mea, et ignorantias meas illuminavit.*

ISAIE.

Chapitre VII. — Vers. 14. *Vocabitur nomen ejus Emmanuel.* La plupart des anciennes éditions, et la nouvelle édition de saint Jérôme ne portent point *vocabitur*, mais *vocabis (nempe tu, o virgo Mater !)* car il y a dans l'hébreu : *Et vocabis tu (femina)* comme lit saint Jérôme, et comme il dit que les LXX et les trois autres traducteurs, savoir, Symmaque, Aquila, Théodotion, ont traduit, au lieu de ce qu'on lit dans saint Matthieu : *Vocabunt*, qui n'est point dans l'hébreu. On peut donc croire que saint Jérôme a traduit *vocabis*, et Lucas de Bruges dit que c'est la véritable leçon de notre Vulgate, et non *vocabitur*, ni *vocabis*, ni *vocabit* comme lit Hugo Carensis.

Chapitre XV. — Vers. 5. *Vitulam conternantem*, c'est-à-dire ayant trois ans, *triennem*, comme il y a dans l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque. Il paraît par le commentaire de saint Jérôme et par ses *Questions sur l'hébreu*, qu'il avait traduit : *Vitulam conternantem* et non *consternantem*, comme on lit dans plusieurs éditions anciennes.

Chapitre XVIII. — Vers. 10. *Quia oblita es Dei Salvatoris tui et fortis adjutoris tui non es recordata, propterea plantabis plantationem fidelem, et germen alienum seminabis.* Saint Jérôme lit aussi *fidelem* comme le chaldaïque et l'hébreu, qui cependant a moins *fidelem* que *pulchram plantationis pulchritudinem*, c'est-à-dire, *formosas, pulchras* ou *pulcherrimas*, en mettant l'abstrait pour le concret. Peut-être y avait-il autrefois dans l'hébreu *pulchritudinum fidelitatem*, c'est-à-dire *fideles ;* car il paraît que les LXX ont lu ainsi.

Selon saint Jérôme, c'est ici une ironie que le texte indique assez, et ainsi les LXX ne diffèrent point par le sens, *plantationem infidelem.* Ou si ce n'est pas une ironie, le contexte du discours prouve que Dieu appele *fidelem* ou *pulchram* une *plantationem*, parce que à la vérité les Juifs avaient planté de belles et de bonnes plantes, et semé une excellente semence, dont ils recueilleront même des fruits et une abondante récolte ; mais, à cause de leurs péchés, elle sera ravagée par les étrangers ; ainsi elle deviendra *infidelis* et *germen alienum.* La traduction grecque est suivie par plusieurs manuscrits de la Vulgate et par la Bible de Sixte V.

Chapitre XXI. — Vers. 10. *Tritura mea, et filii arcæ meæ.* On a eu raison de rétablir ainsi, au lieu de *filia* (pour *filii*) qu'on lisait communément autrefois, et même dans la Bible de Sixte V. Car dans l'hébreu il y a *ben*, *filius* ou *fili* au vocatif, comme on le lit dans le texte de saint Jérôme, dans son Commentaire, et dans sa nouvelle édition ; on prend le singulier pour le pluriel, ce que la Vulgate moderne exprime très-bien.

Vers. 11. *Ad me clamat ex Seir.* C'est ce que dit l'hébreu : *de* ou *ex Seir* ainsi que les LXX, et presque tous les anciens et nouveaux manuscrits, excepté les Bibles d'Hentenius, qui, quoique souvent réimprimées, ont une faute grossière : *Rex Seir*, au lieu de *ex Seir.* Cette faute se trouve dans les Bibles d'Hentenius de 1547, 1561, 1565, 1570, 1574, 1583.

Chapitre XXIV. — Vers. 5. *Terra infesta est ab habitatoribus.* Plusieurs tant imprimés que manuscrits lisent : *Terra interfecta est*, comme on lit aussi dans le texte des Commentaires de saint Jérôme. Voyez ce que nous avons dit psaume cv, 38.

Chapitre XXVI. — Vers. 2. *Urbs fortitudinis nostræ Sion.* Le mot *Sion* paraît avoir été mis ici en forme d'explication, il n'est point dans différentes éditions de la Vulgate, ni dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, dans le texte de saint Jérôme et dans son commentaire, où de plus il dit : *urbs fortitudinis nostræ Salvator est.* Ainsi il paraît qu'on n'aurait pas dû mettre ici, même par forme d'explication, le mot *Sion*, à moins que par hasard il ne soit au vocatif : *O Sion !*

Chapitre XXX. — Vers. 29. *Canticum erit vobis sicut nox.* On a eu raison de rétablir ainsi d'après les éditions latines les plus

correctes et d'après l'hébreu : *Sicut nox*, au lieu de *Sicut vox*, mot assez semblable qui s'était introduit dans la plupart des éditions de la Vulgate et dans la Bible de Sixte V.

Chapitre XXXIV. — Vers. 14. *Occurrent dæmonia onocentauris, et pilosus clamabit alter ad alterum.* Par les mots *Iim* et *Tsiim*, qui sont au pluriel, et d'après le texte et le commentaire de saint Jérôme, il faut lire ainsi et réunir les mots comme dans la Bible de Clément VIII, et il s'ensuit qu'il y avait une faute dans la Bible de Sixte V, et dans presque toutes les éditions précédentes : *occurrent dæmonia*, onocentaurus, *et pilosus clamabit alter ad alterum.*

Chapitre XXXV. — Vers. 4. *Dicite pusillanimis* ou *meticulosis.* L'hébreu met aussi au datif pluriel. Plusieurs Bibles latines lisent avec les LXX : *pusillanimes*, ce qui convient au sens, si on prend ce mot au vocatif et en le joignant aux mots suivants, de cette manière : *Dicite : pusillanimes confortamini.*

Chapitre XXXVIII. — Vers. 14. *Domine, vim patior, responde pro me*, c'est-à-dire *prenez ma défense.* Il y a dans l'hébreu : *fide jube, sponde pro me*, comme on dit aussi dans quelques exemplaires latins ; et on peut prendre en ce sens ce qui est dans la Vulgate moderne : *Responde.*

Vers. 16. *Domine, si sic vivitur.* Ce mot *si* est peut-être superflu, et il ne se trouve point dans plusieurs exemplaires latins. Cependant, si on prend cet endroit comme une interrogation, il y est renfermé pour le sens, tant dans le latin que dans l'hébreu, où il y a : *Super ea* ou *super talia vivent.*

Chapitre XL. — Vers. 2. *Quoniam completa est malitia ejus.* L'hébreu met *militia ejus*, comme plusieurs éditions latines ; mais *militia* est pris ici pour travail, affliction, misère, et c'est pour cela que les LXX ont traduit *tapeinosis, humiliatio*, dont était opprimée Jérusalem. C'est pour cela aussi que la Bible de Sixte V et celle de Clément VIII ont conservé le mot *malitia*, qui signifie ici misère et affliction, comme dans saint Matthieu (VI, 34) : *Sufficit diei malitia sua.*

Vers. 9. *Tu qui evangelizas Sion,... qui evangelizas Jerusalem.* Quelques éditions de la Vulgate, au lieu de *qui*, ont au féminin *quæ*, ce qui paraît la bonne leçon, car saint Jérôme lit ainsi dans son Commentaire. Il dit même : « Hebræa et cæteri interpretes ponunt genere feminino : *Quæ evangelizas Sion*, et : *Quæ evangelizas Jerusalem.* » Haymon dit aussi la même chose ; et si on lisait ainsi, le sens serait plus clair : *Evangelizatrix Sion... evangelizatrix Jerusalem. Sion* et *Jerusalem* sont au datif. On doit sous-entendre dans la Vulgate moderne, où on lit *qui : Tu populus Sionis, qui evangelizas*, etc.

Vers. 12. *Quis libravit in pondere montes ?* L'hébreu dit : *ponderavit, libravit, appendit statera.* Les LXX mettent aussi *collocavit, statuit, posuit in statera.* Le texte entier prouve qu'il s'agit ici de *libratione*, et non de *liberatione.* On lit aussi *libravit* dans toutes les éditions de Clément VIII, dans toutes les éditions modernes, dans les manuscrits de Bruxelles, dans les éditions d'Hentenius de 1547, de 1561 et de 1583. Il y a donc une faute dans l'édition d'Hentenius de 1565, et de quelques autres suivantes d'Hentenius ; dans celle de Louvain, surtout de 1570 et 1574, dans celle de Sixte V, où on lit *liberavit*, d'autant plus que les éditeurs de Louvain, dans leurs notes marginales, n'indiquent aucun manuscrit latin où on lise *libravit*, et qu'au contraire je ne me souviens pas d'avoir lu nulle part *liberavit* pour *libravit.*

Chapitre XLI. — Vers. 12. *Homines bellantes adversum te.* On lit aussi de même dans les Commentaires de saint Jérôme, dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. On lisait auparavant dans plusieurs éditions latines : *Hominis bellantis*, ce qui faisait un autre sens.

Vers. 19. *Dabo in solitudinem cedrum, et spinam, et myrtum, et lignum olivæ : ponam in deserto abietem*, etc. J'aimerais mieux qu'on eût écrit à l'ablatif : *in solitudine*, comme on lit, selon Lucas de Bruges, dans plusieurs éditions anciennes, et comme a lu saint Jérôme, comme il paraît dans sa nouvelle édition, où on lit, sans annoncer en note aucune autre leçon, *in solitudine ;* et comme lit saint Jérôme dans le texte qui est joint à ses Commentaires. En effet Dieu ne menace point ici qu'il désolera le cèdre, l'épine, etc., mais il promet de les faire croître *in solitudine*, c'est-à-dire dans une terre qui était autrefois déserte, comme on le voit par le texte qui suit : *Ponam in deserto abietem, ulmum, et buxum.* De plus l'hébreu porte : *Dabo in solitudine cedrum*, etc., *ponam in deserto abietem*, etc.

Vers. 27. *Primus ad Sion dicet : ecce adsunt.* Dans les anciennes éditions de la Vulgate, et dans celle de Paris de 1691, on lit : *adsum*, qui est dans la Bible de Sixte V, et qui avait été mis dans la Bible de Clément VIII de 1592 ; mais avant de les publier on avait effacé à la plume *adsum*, et on avait fait *adsunt.* Dans la Bible de Clément VIII de 1593 on lit expressément *adsunt*, que toutes les éditions suivantes ont mis et qu'on trouve dans la nouvelle édition de saint Jérôme, et celui-ci dit dans son Commentaire : « Priusquam Dominus loquetur ad Sion, id est, Ecclesiam suam, et dicet ei : Ecce adsunt filii tui, quos tibi per meam donavi fidem. » Le texte hébreu demande même qu'on lise *adsunt : Ecce, ecce ipsi*, sous entendu *adsunt* ou *veniunt* comme on lit dans le chaldaïque.

Chapitre XLVI. — Vers. 11. *Vocans ab oriente avem.* Lucas de Bruges dit là-dessus : « Quidam interpretandi causa pro *avem*, id est volucrem, scripserunt *justum*, male. » Il a raison puisque l'hébreu ne dit point *justum*, mais *volucrem*, c'est-à-dire Cyrus (dans le drapeau duquel, selon Xénophon, était un aigle d'or aux ailes étendues), qui fondra avec une extrême rapidité sur la

colombe de Babylone, et qui la mettra en pièces avec ses ongles. D'une manière allégorique, selon saint Jérôme et saint Cyrille, cet oiseau, *avis*, est Jésus-Christ venant d'en haut et comme venant du ciel pour se faire homme.

CHAPITRE XLIX. — Vers. 10. *Ad fontes aquarum potabit eos.* Plusieurs éditions latines lisent *portabit*; le grec *ducet*, l'hébreu *ducere, portare*, comme on traduit dans la Vulgate, *Exode* XV, 13; *Isa.* XL, 11. Il paraît que saint Jean l'a entendu de même, puisqu'en rapportant ce passage, *Apocalypse* VII, 17, il écrit en grec: *Deducet eos ad vitæ fontes aquarum.* Le Chaldaïque met: *Habitare faciet* ou *collocabit eos.* Cependant le même mot est traduit dans la Vulgate par *sustentare* ou *enutrire*, *Genèse*, XLVII, 17; et *Psaume* XXII, 2. Ce sens revient au même, car Dieu les conduira et les portera aux fontaines, afin qu'ils y boivent. C'est pourquoi saint Jérôme, dans son Commentaire, réunit les deux leçons: « Et reget eos, et ducet ad fontes aquarum, sive potabit illos ad fontes, adhuc dicent in auribus tuis filii sterilitatis tuæ. » On lit aussi *filii* dans la Bible de Sixte V. Dans celle de Clément VIII de 1592, dans toutes les éditions qui avaient précédé, et parmi celles qui ont suivi, savoir: du Vatican de 1598; de Plantin de 1619, 1628, 1629, 1655; de Cologne 1630, 1639, 1647, 1666, 1679, 1682; de Lyon in-8 de 1680 (celle de Lyon de la même année in-4, porte *filiis*); de Paris 1691, de Bamberg 1693. Il y a expressément aussi *filii* dans le texte et dans le Commentaire de saint Jérôme, enfin dans tous les autres textes de l'Ecriture, conformément à l'hébreu qui porte *filii* et non *filiis*, comme il y a dans l'édition de Clément VIII de 1593, dont la faute s'est répandue dans toutes les éditions qui avaient suivi cette Bible de 1593, comme celles de Plantin. Mais je suis persuadé avec Lucas de Leyde que ce mot est échappé aux imprimeurs dans cette édition. C'est ce qui fait que, quoique l'index expurgatoire pour la Bible de 1593, n'avertisse point de lire *filii*, la faute était suffisamment corrigée, en ce que dans la Bible de 1598 on a mis *filii*.

CHAPITRE L. — Vers. 5. *Retrorsum non abii.* On lit ainsi dans la Bible de Sixte V, dans celle de Clément VIII de 1592, et de 1598; et on a conservé avec raison cette leçon dans les Bibles imprimées depuis, parce que les circonstances du texte prouvent qu'on doit lire ainsi, comme l'indiquent les anciennes éditions et les manuscrits, les différents textes, surtout l'hébreu. Ainsi c'était par une pure faute d'impression que dans la Bible de Clément VIII de 1593, on lit *abiit*. Cette faute et celle du précédent chapitre; *filiis*, est une simple inadvertance des imprimeurs de 1593.

CHAPITRE LII. — Vers. 5. *Et numquid mihi est hic?* On lit ainsi dans les Bibles de Clément VIII, de 1592, 1593, 1598, et l'édition romaine de 1624. On lisait d'abord la même chose dans la Bible de Sixte V, mais par le moyen d'un papier imprimé qu'on a collé sur le mot *numquid*, on a corrigé en mettant en deux mots *num quid*: ce qui paraît la vraie leçon, puisqu'on la trouve dans les anciennes Bibles tant imprimées que manuscrites, dans tous les Bréviaires que j'ai pu voir, même les plus récents, dans la 3e leçon de la fête de Noël. Le texte et les Commentaires de saint Jérôme lisent de même; et le texte hébreu le demande, car on n'y lit pas: *Numquid? nonne?* mais: *Et nunc quid mihi hic?* Le grec porte: *Et nunc quid estis hic*, ou plutôt, comme dans l'édition grecque de Bâle: *Quid erit hic?*

CHAPITRE LIII. — Vers. 11. *Justificabit ipse justus servus meus multos.* Ainsi porte l'hébreu: *Justus servus meus.* C'est donc une faute dans quelques éditions, où l'on a mis: *justos servos meos* ou: *justus servos meos.*

Il est vrai qu'en changeant les points voyelles, l'hébreu pourrait signifier *servos meos*; mais comme *justus* est au singulier, la construction ne serait pas exacte. On voit de plus par les Commentaires de saint Jérôme, qu'il lisait: *servus meus.*

CHAPITRE LIV. — Vers. 1. *Lauda sterilis.* Le mot hébreu signifie proprement: *Præ jubilo exsulta, canta, lauda*, ce qui fait que les LXX ont traduit par *lætare*, c'est-à-dire, de manière à montrer votre joie en chantant les louanges de Dieu. L'Apôtre, *Galates* IV, 27, a suivi la version grecque, ainsi que différentes éditions de la Vulgate ici.

CHAPITRE LVII. — Vers. 9. *Ornasti te regi unguento.* On lit ainsi dans l'hébreu et dans la Vulgate corrigée, dit Lyranus, et je m'étonne avec lui de ce que les éditeurs de Louvain, sans faire aucune note, aient suivi la faute commune: *ornasti te regio unguento*, comme la Bible de Sixte V, et la nouvelle édition de saint Jérôme, mais on voit par son Commentaire, qu'il avait lu *regi*, qu'on lit aussi dans l'hébreu *ipsi regi.* Plusieurs croient que par ce roi *regem*, Isaïe entend l'idole de Moloch que les Israélites idolâtres ont aussi adorée; et même si vous changez un seul point voyelle, l'hébreu portera *ipsi Moloch.*

CHAPITRE LX. — Vers. 4. *Filii tui de longe venient, et filiæ tuæ de latere surgent.* Saint Jérôme, dans son commentaire, lit *lac sugent*, et il paraît l'avoir traduit ainsi, parce qu'on le lit dans les anciens manuscrits. On le lit aussi dans la Bible de Complute; et Forerius, ainsi que Sasbout, croient qu'on doit lire ainsi, puisqu'il y a dans l'hébreu *ad latus nutrientur* ou *educabuntur*, c'est-à-dire suceront le lait de votre sein *Sugent*, dit saint Jérôme, *lac apostolorum.* Cependant comme le mot hébreu signifie aussi *confirmare* et *corroborare*, on peut conserver le mot *surgent*, parce qu'on peut en comprendre le sens, savoir que les fidèles faibles en vertu, sucent le lait de la doctrine de l'Eglise, et se tenant à côté ou auprès de l'Eglise leur mère, seront élevés dans la vertu, croîtront, et par conséquent *surgent.*

CHAPITRE LXIII. — Vers. 4. *Annus redemptionis meæ.* Le mot hébreu, selon les différents points, peut signifier: *Redemptionu...*

mearum ou *Redemptionis meæ*. Il vaut mieux lire *Redemptionis*, que *retributionis*, qui est dans la Bible de Sixte V et quelques autres.

JEREMIE.

Chapitre I.—Vers 6. *A a a, Domine Deus.* Il vaut mieux ne point séparer ces trois *a* par des virgules, qu'on met encore aujourd'hui dans quelques Bibles, mais qui ne sont point dans les Bibles de Clément VIII ; j'aimerais encore mieux qu'on n'en fît qu'un seul mot, qui serait une interjection d'exclamation : *Ahah !* Ceux qui croient que c'est le cri d'un homme qui balbutie et qui n'articule point, se trompent. Viegas croit que l'*a* est répété trois fois, pour indiquer le mystère de la Trinité, mais rien de tout cela n'est fondé, et il y a dans l'hébreu : *Ahah*, interjection qui annonce l'étonnement, l'exclamation, la douleur et même le cri d'un homme qui prie; et dans la Vulgate, on l'a traduit souvent par *Heu !* saint Jérôme, dans son texte et dans son Commentaire, écrit *Ah, ah, ah !*

Chapitre II. — Vers. 37. *Nihil habebis prosperum in ea.* Dans la Bible de Sixte V, dans celle de Clément VIII et les suivantes, on a ajouté avec raison : *in ea*, qui était ordinairement omis, quoiqu'il soit dans le grec. L'hébreu met *eis*.

Chapitre III.—Vers. 1. *Et ego suscipiam te.* Ces mots sont omis dans quelques éditions de la Vulgate, et ne se trouvent point dans saint Jérôme, dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec. Cependant, comme on les trouve dans plusieurs exemplaires anciens, et que partout ils sont sous-entendus, on les a conservés dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Clément VIII.

Chapitre IV. — Vers. 16. *Dicite gentibus.* L'hébreu peut aussi se traduire : *concitate*, comme on lit dans la Bible de Sixte V, dans plusieurs mss., dans saint Thomas et quelques autres, car il signifie proprement : *Recordari facite, ad memoriam revocate*, et par conséquent *Excitate* ou *concitate et dicite*. Les LXX ont mis : *recordamini gentes* ; mais ce mot *gentes* peut être également au vocatif et à l'accusatif. Si on le met à l'accusatif, le *recordamini* pourra signifier *Recordari facite*. Vous, Israélites, faites ressouvenir les nations en leur disant, et leur annonçant. Et ce sens sera conforme à l'hébreu et au latin.

Vers. 31. *Vox filiæ Sion intermorientis, expandentisque manus suas.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, le syrien, l'arabe, c'est-à-dire en un seul mot par lequel on exprime une personne qui expire ou qui lutte avec la mort, et par conséquent *intermorientem*. Il y a donc une faute dans plusieurs anciens manuscrits, et surtout de Louvain, qui portent : *Inter, morientes, expandantesque*. Il y a aussi une faute dans la Bible de Clément VIII, de 1592 où l'on a exprimé en deux mots : *Inter morientis*.

Chapitre X. — Vers. 18. *Ita ut inveniantur.* Presque tous les livres de la Vulgate avant la correction de Clément VIII et celle même de Sixte V, portaient au contraire : *Ita ut non inveniantur;* mais c'était une faute, puisque le mot *non* n'est point dans saint Jérôme, l'hébreu, le chaldaïque, le grec.

Chapitre XI.—Vers. 6. *Et foris Jerusalem.* J'aimerais mieux qu'on eût mis *et in foris*. Les LXX mettent *extra deforis*, mais ce mot *foris* doit être regardé comme le pluriel du nominatif *forum ;* car il y a dans l'hébreu *in foris* ou *in plateis Jerusalem*, comme ce même mot est traduit, chap. VII, 17 ; chap. XLIV, 6, 17. 21; et chap XXXIII, 10.

Vers. 18. *Tunc ostendisti mihi studia eorum* L'hébreu *tunc*, et le grec qui lit de même prouvent qu'il y avait une faute avant la correction, dans presque tous les exemplaires et dans la Bible de Sixte V, où on lisait *tu ostendisti*, etc.

Chapitre. XV. — Vers. 15. *Noli in patientia tua suscipere me precantem*, afin qu'avec votre protection, je sois défendu contre les Juifs, qui me persécutent si injustement, si cruellement, et que vous, ô mon Dieu, vous supportez avec tant de patience et de longanimité. La Bible de Sixte V porte; *Noli in patientia fervoris tui suscipere me.* Pagninus traduit ; *Ne in longanimitate furoris tui suscipias me.* Mais Pagninus se trompe en traduisant le seul mot *longus* ou *longitudo* par *longanimitatem* ou *patientiam*, car il paraît, d'après plusieurs endroits de l'Ecriture que le mot hébreu ne signifie *longanimitatem* ou *patientiam* que lorsqu'il est joint avec le mot *Aph. Nasus* (et par métaphore *ira, furor*) au singulier, comme ici ou au *duel Appaïm, nares*. Saint Jérôme a bien traduit *in patientia tua*, l'hébreu qui signifie mot à mot: *In longo naso tuo* ou *in longitudine nasi tui*. Encore une fois, c'est un hébraïsme par lequel *longanimis* est appelé par métaphore *longi nasi* ou *longarum narium*, tandis qu'au contraire un colérique ou un homme colère, est appelé *brevis naribus*, parce que transporté de colère ou de fureur il a coutume de resserrer son nez ou les narines et de les rendre plus courtes. Pagninus lui même, dans son dictionnaire, explique *erech appaïm* par *longus iris*, c'est-à-dire *tardus ad iram*, et *kelser appaïm*, par *brevis iris*, c'est-à-dire *festinus ad iram*.

Chapitre XXIII.—Vers. 33. *Vos estis onus.* Les LXX mettent aussi : *vos estis onus*, ou *vos estis assumptio*, comme a traduit saint Jérôme sur les LXX, où on lit : *Res quæ accipitur*. L'hébreu signifie : *onus, pondus, elevatio, assumptio*. D'après les LXX et d'après ce que saint Jérôme dit dans ses Commentaires, il paraît qu'il a lu, ainsi qu'eux : *vos estis*, sous-entendu *estis*, ce qui paraît la vraie leçon et la leçon primitive de l'hébreu, en réunissant les lettres, mais non en les divisant autrement, ce qui fait qu'on lit aujourd'hui dans l'hébreu, *quid onus?* Et cette seconde leçon revient à ce qu'on lit dans la Bible d'Hentenius, celle de Louvain et celle de Sixte V : *ut quid vobis onus ?*

Chapitre XXVII. — Vers. 19. *Nos facimus.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, et non : *Non faciamus*, comme dans plusieurs anciennes éditions de la Vulgate.

Chapitre XXX. — Vers. 7. *Væ quia mag-*

gna dies illa, nec est similis ejus : tempusque tribulationis est Jacob, et ex ipso salvabitur. Les LXX lisent aussi *ab ipso* ou *ex ipso ;* ce qui ne peut se rapporter qu'au mot *tempus*, et non au féminin *dies : — Et tempus angustum est Jacobo, et ex ipso salvabitur.* Car dans l'hébreu, on ne peut le rapporter à *diem*, et dire *ex ipsa ;* puisque dans l'hébreu *dies* est du masculin, et *ex ipsa*, du féminin, nombre qui est aussi celui du mot *tempus*, ou plutôt qui est du genre commun.

Je préfère la leçon de la Bible de Sixte V, et celle de Louvain et de quelques autres qui lisent : *Ex ipsa salvabitur*, de manière cependant qu'il faut rapporter *ipsa* non à *diem*, mais à *tribulationem.* Car c'est ainsi que l'expliquent presque tous les interprètes ; ainsi *ex ipsa* est aussi dans l'hébreu et se rapporte très-bien à *angustiam, tribulationem.* Le peuple de *Jacob* ou Israël, non *ex die* ou *tempore*, mais plutôt *ex angustia* ou *tribulatione*, sera délivré d'une manière figurative par Cyrus, Zorobabel, et les Machabées, mais d'une manière parfaite par Jésus-Christ.

Chapitre XXXIII. — Vers. 7. *Convertam conversionem Juda et conversionem Jerusalem.* Je crois que la véritable leçon est celle qu'on trouve dans les exemplaires latins, où, au lieu de *Jérusalem*, on met *Israel*, comme dans l'édition grecque de Sixte, dans l'édition grecque de Bâle, et comme on lit dans l'hébreu et le chaldaïque ; et alors la promesse est beaucoup plus étendue, puisqu'elle s'étend, non-seulement au royaume de Juda, mais encore à toutes les autres tribus, ou à tout le peuple d'*Israel.*

Remarquez que ce que dit La Haye, dans sa Concorde, n'est pas vrai : « Codices optimi hebræo, chaldæo, græcoque textui conformiter, *Jerusalem* legunt. » Car il n'y a que le grec de Complute qui mette : *convertam transmigrationem Juda, et transmigrationem Jerusalem.*

Vers. 10. *Foris Jerusalem.* J'aimerais mieux aussi qu'on eût écrit ici : *in foris.* Voyez chap. XI.

Vers. 16. *Hoc est nomen, quod vocabunt eum, Dominus justus noster.* On lit ainsi dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec au chap. XXIII, 6 ; d'où il paraît que les copistes l'ont transporté ici ou plutôt emprunté des LXX, dont quelques exemplaires le mettent ici. Et dans l'hébreu on lit : *Hoc* (sous-entendu avec le chaldaïque, le latin et quelques exemplaires grecs : *Est nomen*) *quod vocabit eam, Dominus justitia nostra.*

Peut-être est-ce la vraie leçon de la Vulgate, et on la trouve dans quelques anciennes éditions, du moins quant au mot *eam.* Saint Jérôme lit aussi, non *eum*, mais *eam*, comme a essayé de le démontrer Lucas de Bruges dans ses notes. Dans le chaldaïque, suivant les points, il y a aussi *eam*, quoique avec d'autres points on puisse lire *eum.* Mais comme il n'est pas bien exact de dire que Jérusalem elle-même sera appelée *Dominus justitia nostra*, et parce que les Juifs en admettant cette leçon éluderaient aisément l'argument en faveur de la divinité de Jésus-Christ tirée de Jérémie XXIII, il paraît plus exact et en même temps plus simple de traduire à la lettre : *iste qui vocabit eam, Dominus justitia nostra*, sous-entendu le verbe substantif *est*, ce qui est très-usité parmi les Juifs.

Plusieurs croient d'après Lyranus, que le texte hébreu a été corrompu ici par les Juifs, pour qu'on ne pût se servir de ce passage, pour leur prouver que le Messie était Dieu; mais cela ne paraît pas assez certain, car si pour cette raison, ils eussent corrompu ici le texte, ils auraient aussi corrompu ce qu'on lit chap. XXIII, 6, et comme ils ne l'ont pas fait dans ce chap. XXIII, ils sont censés ne l'avoir point fait ici. Si nous lisons le mot *icora* avec les mêmes lettres, mais avec d'autres points et en changeant la seule lettre *e* en *ou*, *ikkar e lo*, au lieu de *ikra la*, il y aura dans l'hébreu : *vocabitur ipse*, ou *vocabunt eum ; Dominus justitia nostra.*

Chapitre XXXIX. — Vers. 2. *Mense quarto, quinta mensis aperta est civitas.* Dans quelques éditions de la Vulgate et dans celle de Complute, on lit *nona mensis*, comme dans le grec, le chaldaïque et l'hébreu. L'histoire même le prouve, puisque cela arriva le neuf et non le cinq du quatrième mois. On lit aussi le neuf dans la Vulgate, IV *Reg.* XXV, 3; Jérémie, LII, 6, et dans Josèphe, livre X des *Antiquités*, chap. 11. Théodoret lit aussi *nona.* Je lirais donc *nona* avec Emmanuel Sa, Torniel, Salien, à Castro, Maldonat, Menochius, et Mariana, qui assure que ce passage a été rétabli dans la Vulgate. Je crois que Mariana avait écrit : *restituendum esse* et non *restitutum*, mais que *restitutum* n'est qu'une faute d'impression, car je n'ai trouvé aucune des éditions du Vatican qui porte autrement que *quinta.* Il s'ensuit que Cornelius à Lapide se trompe en disant : *quinta mensis.* « Ita legendum cum Hebr., LXX. et Rom.; non: *nona mensis*, ut legunt aliqui. »

Chapitre XLVIII. — Vers. 18. *Vastator Moab ascendit ad te, dissipavit munitiones tuas.* On lit ainsi, en mettant le prétérit au lieu du futur (à cause de la certitude de l'événement prédit par la prophétie) dans l'hébreu, les éditions de Plantin et toutes les nouvelles (excepté celle de Cologne de 1630) ; mais je crois que la note de Lucas de Bruges en est la cause : *Vastator Moab ascendit ad te, dissiparit, etc., præterita non sunt in futura mutanda.* Lucas de Bruges suppose et prétend qu'on lit ainsi dans l'édition de Clément VIII de 1593, la seule dont il se soit servi ; mais il se trompe, car tant dans cette édition que dans la précédente de 1592 et la suivante de 1598, il y a au futur *ascendet, dissipabit*, comme dans l'édition de Sixte V et dans les anciennes, assez ordinairement, comme dans celle de Mayence, 1472, de Cologne 1479, de Bâle de 1491 ; de plus, l'indice expurgatoire pour la Bible de 1592, et l'index pour la Bible de 1598, avertissent qu'au lieu du futur, il faut mettre au prétérit : *Ascendit, dissipavit*, et on a imprimé ainsi dans la Bible romaine de 1624.

Vers. 34. *Vitula conternante*, ou *trienni*,

comme dans l'hébreu, et non *consternante* que quelques-uns lisent ici. Voyez *Isaïe*, xv 5. La Bible de Sixte V met : *Vitulam conternante.*

Chapitre XLIX. — Vers. 2. *Erit in tumulum dissipata*, comme l'hébreu, où on lit : *tumulus, cumulus, acervus.* Il y avait une faute dans plusieurs éditions, et dans celle de Sixte V, où on lisait : *in tumultum.*

Vers. 3. *Clamate filiæ Rabbath.* On lit ainsi dans tous les manuscrits que j'ai pu voir, et dans presque toutes les anciennes Bibles imprimées comme dans toutes les éditions d'Hentenius, de Louvain, dans celle de Cologne de 1630, 1647, 1680, 1682 ; enfin dans toutes les éditions du Vatican, de Sixte V, de Clément VIII de 1592, 1593, 1598, et de Rome 1624.

C'est la vraie leçon, qu'on trouve dans le grec et dans l'hébreu. *Clamate filii* est donc une faute d'un très-petit nombre de Bibles latines anciennes, mais qui est dans la plupart des nouvelles comme celle de Francfort 1615 ; Paris 1618, 1691 ; de Lyon, 1680, 1684 ; de Cologne, 1666, 1679 ; et dans toutes celles de Plantin que j'ai vues, excepté dans celle de 1619 et 1629.

Vers. 35. *Summam fortitudinem eorum.* L'hébreu met *fortitudinis eorum, (principium, primarium, summitatem)* ; et le grec *principium, caput,* ou *altitudo potentiæ eorum* ; presque toutes les anciennes Bibles portent : *Sumam fortitudinem eorum* ; comme si on voulait dire : *Auferam.*

Chapitre L. — Vers. 39. *Habitabunt dracones cum faunis ficariis.* On doit lire ainsi avec la Bible de Clément VIII de 1592 et 1593, et les Commentaires de saint Jérôme, sur *Isaïe*, xiii, 21 ; et non : *cum fatuis sicariis*, comme on lisait communément autrefois et dans la Bible de Sixte V, ni *fatuis siccariis* c'est-à-dire qui habitent les lieux secs, comme le lit et l'explique Maldonat. Mais dans la Bible du Vatican de 1598, il s'est glissé la faute *sicariis*, que l'index corrige par *ficariis*. L'hébreu dénote quelques monstres, ou des spectres de démons.

Chapitre LI. — Vers. 27. *Clangite buccina in gentibus.* C'est ce qu'on lit dans l'hébreu et dans le grec, et non *in montibus*, comme portent quelques anciennes éditions et celle de Sixte V.

Vers. 58. *Murus Babylonis ille latissimus.* On lit ainsi dans l'hébreu et le grec et non *altissimus*, qu'on trouve dans plusieurs anciennes éditions.

THRENI (ou les LAMENTATIONS).

Chapitre III. — Vers. 17. *Repulsa est a pace anima mea.* Il y a aussi dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec : *a pace*, qui était omis mal à propos autrefois dans plusieurs éditions.

Vers. 23. *Novi diluculo, multa est fides tua.* Plusieurs éditions lisent *novæ*, c'est-à-dire *miserationes Domini.* Je crois que c'est la vraie leçon. *Novi* n'est point le prétérit du verbe *nosco*, comme quelques-uns l'ont cru, et comme l'ont entendu saint Thomas, Hugues de Saint-Victor, Lyranus ; mais c'est le nominatif pluriel de l'adjectif *novus.* C'est ce qui fait dire à saint Bonaventure : « Les anciens entendent *novi*, id est *cognovi*, quoique ce ne soit point un verbe, mais un nombre ; c'est pourquoi il y a dans l'hébreu *novelli*, parce que dans l'ordre de l'alphabet, on ne pourrait pas mettre ici *novi* pour *cognovi.* » On peut le prouver par l'hébreu, où il n'y a point *ego cognovi*, mais : *recentes singulis matutinis ;* et ce mot *recentes* est un adjectif masculin du mot *miserationes.* L'interprète latin a retenu le genre masculin du mot hébreu, ce qui a produit l'obscurité et l'ambiguïté ; à moins que *novi* ne se soit glissé dans la Vulgate, au lieu de *novæ*, qu'Hentenius dit avoir trouvé dans cinq manuscrits. Le sens est : « recentes ou *novelli* (comme lisent Raban et saint Bonaventure) *pro singulo mane :* Et, par conséquent, perpétuels et continuels, sont les effets de votre miséricorde, ô mon Dieu ! par lesquels *diluculo* ou de grand matin, c'est-à-dire avec soin, promptement, et quand il est nécessaire, vous nous prévenez : *multa* enim, imo immensa est *fides*, c'est-à-dire fidelitas et veracitas *tua*, in implendis promissis. » C'est le peuple qui parle à Dieu, et non les paroles de Dieu ou de Jérémie à Jérusalem, comme si on louait sa fidélité.

François Lucas de Bruges dit : La plus grande partie des exemplaires et des interprétations lit *novi.* Les plus anciens manuscrits des Dominicains (c'est-à-dire de ceux qui ont été corrigés avec soin du temps de Jordanus et où on a recueilli des variantes) quatre d'Hentenius, deux de Bruxelles, lisent *novæ.* Le mot grec ne peut pas être traduit par *novi*, si on entend le verbe *novi*, comme l'entend Paschasius, auteur de la Glose ordinaire, l'auteur de la traduction interlinéaire, saint Thomas, Lyranus, Carensis et Rickelius. C'est pourquoi nous avons dit que la leçon *novæ* s'accorde avec l'hébreu, le chaldaïque et le grec, et que c'est notre version et celle de l'interprète de la Vulgate. Les anciens manuscrits lisent *novæ ;* ce qu'a approuvé Eparnorthotes qui lit : *novæ diluculo.* Je crois qu'on a substitué *novi* au mot de *novæ*, qu'on n'entendait point. Le manuscrit Lobiense lit : *nova es diluculo.* Ce que les Dominicains attribuent à saint Jérôme. Ainsi parle Lucas de Bruges.

Vers. 28. *Quia levavit super se.* La plupart des anciens manuscrits latins et des docteurs lisent : *Quia levavit se super se*, qui est dans la Bible de Sixte V ; mais ce premier *se* n'est ni dans l'hébreu, ni dans les LXX : c'est donc avec raison qu'il a été omis dans la Bible de Clément VIII et dans les suivantes.

Chapitre IV. — Vers. 14. *Cumque non possent, tenuerunt lacinias suas.* Différentes éditions de la Vulgate et la Bible de Sixte V ajoutent *intrare* après *possent ;* mais ce mot n'est ni dans l'hébreu, ni dans le grec, et il ne paraît pas qu'on doive le sous-entendre. Il y a une plus grande faute dans quelques

manuscrits latins, et saint Thomas notavit: *lascivias suas*, au lieu de *lacinias suas*.

BARUCH.

Chapitre I. — Vers. 9. *Et cunctos potentes*. Plusieurs éditions lisent: *Et vinctos, et potentes*; ce qui est conforme au grec. Mais notre leçon paraît mieux convenir. Le mot *vinctos*, du grec, est bien placé à la suite, et est exprimé ainsi: *Et duxit eos vinctos in Babylonem*, c'est ce qu'on lit dans la Vulgate. Le grec l'avait placé plus haut et elle ne le répète point, mais le mot *cunctos* qui est dans la Vulgate est sous-entendu dans le grec, dans ces mots *et potentes, et populum terræ*, c'est-à-dire *cunctos potentes*.

Chapitre II. — Vers. 34. *Dominabuntur eis*. On lit ainsi dans la Bible de Sixte V, dans toutes les Bibles de Clément VIII, et dans l'édition romaine de 1624. Il y a cependant dans le grec: *dominabuntur ejus*, c'est-à-dire sur la terre promise, et les circonstances du texte exigent qu'on lise ainsi, et on le lit dans toutes les anciennes Bibles, comme celle de Mayence de 1472, de Cologne 1479, de Bâle 1491, toutes les éditions de Louvain, l'édition de Plantin de 1603, et celle de Paris de 1618. C'est ce qui fait dire à Lucas de Bruges: « Il y a ici une faute d'impression dans la Bible du Vatican, où l'on a mis le datif pluriel *eis* pour le génitif singulier *ejus*, c'est-à-dire, de la terre. » Cependant les éditions postérieures ont suivi l'édition du Vatican, soit parce que les imprimeurs ignoraient qu'il y eût ici une faute dans l'édition du Vatican, soit parce qu'en effet il n'était pas bien évident qu'il y eût cette faute. L'édition de Cologne de 1679 porte: *Dominabuntur eis*.

Chapitre III. — Vers. 13. *Habitasses utique in pace sempiterna*. Le grec met: *In æternum*; mais il y a une faute dans presque toutes les anciennes éditions et dans celle de Sixte V, où on lit *super terram*, au lieu de *sempiterna*.

Chapitre V. — Vers 3. *Deus enim ostendet splendorem suum in te, omni, qui sub cœlo est*. Il y a aussi dans le grec *omni* qui est omis mal à propos dans plusieurs anciennes éditions, ce qui fait tort au véritable sens.

Chapitre VI. — Vers. 1. *Ad abducendos*. Presque toutes les anciennes éditions lisent: *Ad abductos*. Dans le grec il y a: *ad abduxendos* ou *adducendos*, comme verset 2. Tous les exemplaires grecs et latins portent: *Abducemini* et non *abducti estis*.

Vers. 56. *Quibus hi qui fortiores sunt aurum, et argentum et vestimentum, quo operti sunt, auferent illis*. Le texte grec lit et ponctue ainsi, de manière que cette leçon doit être préférée à celle qui, au lieu de *Hi qui*, porte *iniqui*, et qui ponctue ainsi: *Quibus iniqui fortiores sunt. Aurum et argentum*, etc. C'est ainsi que quelques-uns lisent, comme aussi la Bible de Louvain, et l'édition de Sixte V.

Vers. 58. *Custodit, quæ in ipsa sunt*, c'est-à-dire, *domo*. Le grec lit aussi: *in ipsa*. Il y a une faute dans la Bible de Louvain et dans celle de Sixte V, où au lieu de *in ipsa* on lit: *in pace*.

EZECHIEL.

Chapitre I. — Vers. 10. *Facies aquilæ desuper ipsorum quatuor*. Lucas de Bruges n'approuve pas ce mot *desuper*; et il faut avouer qu'il n'est pas expressément dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, l'arabe alexandrin et dans différentes éditions latines, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme; il se trouve néanmoins dans le syriaque, dans l'arabe d'Antioche. On voit que saint Jérôme a aussi lu *desuper*; saint Grégoire l'a lu aussi et les autres Latins. C'est donc avec raison que cet adverbe a été conservé dans la Vulgate corrigée, parce que dans les textes mêmes où il est omis, il est au moins comme enveloppé. En effet, comme la face *homine* était tournée du côté du prophète, que la face *leonis* était à la droite de l'animal chérubin, la face *bovis* à gauche, l'interprète, en ajoutant *desuper* à l'occasion de la face *aquilæ*, a voulu peut-être indiquer non que la face de l'aigle était au-dessus des autres faces (ce qu'a pensé Cornelius à Lapide), mais qu'elle était par derrière, la tête plus élevée que les autres, parce que les aigles à raison de la grandeur de leur corps, ont un cou plus long que les autres animaux, et ainsi la tête de l'aigle était apercue par le prophète en ligne droite s'élever par derrière au-dessus des chérubins. C'est ainsi que l'explique fort bien Lyranus.

Chapitre II. — Vers. 3. *Ipsi, et patres eorum*. On lit aussi le mot *ipsi* dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec. On l'a supprimé à tort dans plusieurs éditions anciennes de la Vulgate.

Chapitre V. — Vers. 7. *Juxta judicia*, c'est-à-dire la coutume et les mœurs *gentium, quæ in circuitu vestro sunt, non estis operati*. Ce mot *non* est mis expressément dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, et on le lit dans le grec. Il y a donc une faute dans plusieurs éditions latines, qui l'omettent.

Chapitre XIII. — Vers. 18. *Væ! qui consuunt pulvillos*. La plupart des éditions de la Vulgate lisaient *qui*. On a donc eu raison de rétablir dans la Bible de Sixte V, et dans celle de Clément VIII, *quæ*; puisqu'il y a un féminin dans l'hébreu, *consuentibus* feminis. C'est ce que porte aussi le grec. Le prophète fait des reproches aux filles de Jérusalem, comme on le voit par ce qui a précédé.

Chapitre XIV. — Vers. 22. *Ingredientur ad vos*. On lit ainsi dans la Bible de Clément VIII. et les suivantes, où, sans faire tort au sens, on a changé l'ancienne leçon qui se trouve dans la plupart des Bibles et dans celle de Sixte V. *Egredientur ad vos*, c'est-à-dire *locis exteris ad vos ingredientes seu venientes*. Cependant dans l'hébreu on lit *egredientes* et non pas *venientes, ingredientes*. Il y a aussi dans le grec *egrediuntur ad vos*.

CHAPITRE XV. — Vers. 18. *Et operuisti illas.* Les images des idoles, comme on l'a dit ci-dessus. C'est aussi la leçon du grec et celle de l'hébreu, qui ayant pour lettre finale le pronom indiqué par la lettre *m* ne peut point être traduit par *et operta* ou *vestita es eis*, ce qu'on lit dans plusieurs éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V.

Vers. 50. *Abstuli eas sicut vidisti.* Cette leçon, qui est la plus commune dans les Bibles Latines, a été conservée dans la Bible de Sixte V et de Clément VIII. J'aime cependant mieux celle que l'on trouve dans quelques éditions: *Sicut vidi.* Et, en effet, le texte hébreu porte : *cum vidi* ou *postquam vidissem;* car il semble que Dieu veuille parler de ce qu'il a dit, *Genèse* XVIII, 21. *Descendam, et videbo utrum clamorem, qui venit ad me, opere compleverint.* Le syriaque porte: *Quæ cum vidissem in eis, subverti eas.* Dans le chaldaïque et le grec, on lit aussi *vidi*, et non *vidisti.*

CHAPITRE XXI. — Vers. 28. *Mucro, mucro evagina te ad occidendum, lima te ut interficias et fulgeas.* On lit ainsi, c'est-à-dire en quatre mots, dans toutes les Bibles anciennes et nouvelles, manuscrites et imprimées que j'ai pu voir, excepté dans celle de Cologne de 1479, où on lit en deux mots : *Evaginare, limare.*

On peut aussi en excepter les Bibles du Vatican de 1593 et 1598, où on lit deux mots adjectifs qui sont au vocatif: *Evaginate, limate,* ce qui est la vraie leçon, celle qui devrait être rétablie dans toutes les éditions, et que l'index expurgatoire pour la Bible de 1592 dit de rétablir, quoique dans cette même Bible de 1592, on ait cependant mal imprimé *evagina te, lima te.*

Cependant l'ancienne faute s'est glissée de nouveau dans l'édition romaine de 1624. Elle s'est propagée par le peu de soin ordinaire des copistes, qui n'entendant pas ces mots *evaginate, limate,* et s'apercevant néanmoins que c'était une prosopopée adressée à la pointe ou à l'épée, ont *cru* qu'on voulait dire : *Evagina te, lima te.* Car je crois que saint Jérôme avait traduit en réunissant les mots, puisqu'il lit dans son commentaire : *Gladius evaginatus est, et limatus.* Les LXX disent aussi : *Romphæa, Romphæa educta ad mactationes, et educta ad consummationem.* Les LXX et saint Jérôme ont aussi traduit par les participes passifs et non par l'impératif, parce qu'il y a dans l'hébreu : *Gladie, gladie, solute, ad mactandum, terse ad consumendum;* mais afin de traduire le genre féminin du texte hébreu, au lieu de *mucro* ou *gladius,* je me servirai de *machæra* qui signifie la même chose : *machæra, machæra evaginata ad mactandum, polita ad consumendum,* et c'est ainsi qu'on lit dans le chaldaïque, le syriaque et le grec, comme nous venons de le voir.

Car il faut remarquer que les deux mots de l'hébreu *pethucha, meruta* sont adjectifs, ou, pour parler plus exactement, sont le participe passif féminin du singulier *pethucha,* venant du verbe *pathach, Aperire, solvere, evaginare,* et *meruta* vient du mot *marat, polire, tergere, limare;* c'est ce qui fait que ce même mot *meruta* dit d'une épée, est traduit dans la Vulgate même chapitre, vers. 9 et 10 par *limatus.*

Il est donc évident qu'il faut lire ensemble *evaginate, limate,* et que c'est là la vraie leçon, dont Lucas de Bruges dit : « Evagina te ad occidendum, lima te. Quædam manuscripta sic scribunt, ut unica sit dictio ; evaginate, et altera una limate. Unde Epanorthotes: duo sunt, inquit, participia passiva. » Ce que dit Epanorthotes, c'est-à-dire l'ancien *correctorium,* est fort juste, et on eût traduit plus clairement dans la Vulgate, et on n'eût point donné lieu d'écrire ou d'imprimer peu correctement, si au lieu de mettre *evaginate, limate,* l'interprète eût traduit ; *gladie, gladie solute ad occidendum, terse ut interficias.* Car comme nous l'avons fait voir, ces mots *evaginate limate,* ne sont point à l'impératif pluriel, mais au vocatif singulier, venant des participes passifs *evaginatus, limatus.*

Je suis très-étonné de ce que le P. Jean La Haye, dans la Concorde des différentes leçons de ce passage, dise : « *Mucro, mucro evagina te, lima te,* alii in vocativo : *Evaginate, limate,* mais corrigez, puisque l'hébreu porte *pethucha.* » Au contraire, ce mot *pethucha* (comme aussi celui de *meruta*) détruit le sentiment du P. La Haye, et démontre évidemment que la leçon commune de la Vulgate moderne est fautive, et qu'il faut, non point corriger, mais suivre les manuscrits (s'il y en a), qui lisent au vocatif comme les Bibles du Vatican de 1593 et 1598 : *Evaginate, limate;* et qu'au contraire il faut corriger les Bibles où on lit séparément : *Evagina te, lima te,* comme l'index correctoire avertit de les corriger, et comme nous l'avons déjà dit.

En effet, aucun homme sachant l'hébreu ne pourra nier que le mot hébreu ne signifie précisément ce que signifie le mot latin au féminin *evaginata* ou *soluta* ou *aperta;* tandis que si on avait dit *evagina te,* à la pointe *mucronem,* ou à l'épée *machæram,* ce mot devrait être à la conjugaison *hithpaël* et s'écrire *Hithpattechi,* comme il est écrit dans l'hébreu, *Isaïe,* LII, 2. Or, on voit aux yeux et aux oreilles, combien il y a de différence entre Hithpattechi, et Pethucha.

Quoique cette faute invétérée pour ainsi dire, qui met séparément *Evagina te, lima te,* ait été très-justement ôtée et avec tant de fondement, et qu'on ait rétabli la véritable leçon dans les Bibles de Clément VIII de 1593 et 1598, et que l'index expurgatoire avertisse que cette faute doit être corrigée dans la Bible de 1592 et par conséquent dans toutes les Bibles où elle se trouve, cependant elle s'est encore glissée dans toutes les éditions postérieures; ce qui est venu, à ce que je crois, de ce que Lucas de Bruges, dans son premier livre *Romanæ correctionis,* etc., ne fait aucune remarque sur ce passage, comme s'il n'y avait ici rien à corriger dans Ezéchiel.

De plus Lucas de Bruges, dans son second

livre, imprimé en 1618, suppose et fait entendre, mais à tort, que dans l'édition même du Vatican de 1593, on lit séparément *Evagina te, lima te.* Car, dans ce second livre, il cite ces paroles comme étant écrites ainsi dans la Bible de 1593, gardant un profond silence sur ce que cette édition qu'il cite toujours seule, lit autrement, et même en ajoutant : « Quædam manuscripta sic scribunt, ut una sit dictio *Evaginate*, altera *limate* » il nie implicitement qu'on lise ces mots réunis dans la Bible de 1593.

Je suis très-étonné que Lucas de Bruges se soit exprimé ainsi sur ce passage et sur plusieurs autres, ne s'étant servi, comme on le voit dans ses deux livres, que de la seule édition de 1593. Je n'ai rien à répondre, sinon que sa mémoire l'a trompé. Pour ce qui est des indices correctoires, il ne les a jamais ni vus ni connus, ce qu'on peut conclure de ce qu'il n'en dit rien, et de ce qu'il ne les suit pas.

C'est pour cela, à ce que je crois, que d'abord dans la première édition des Bibles de Plantin, donnée par Jean Moret, en 1603, et ensuite dans toutes les Bibles de différents imprimeurs, on est retombé dans l'ancienne leçon défectueuse comme je l'ai démontré sur l'autorité des Bibles du Vatican de 1593 et 1598; d'après les indices expurgatoires pour l'année 1592, et enfin par l'évidence même, c'est-à-dire par des raisons tirées des textes hébreu, grec et autres, et je dis sans témérité et sans faire aucune faute, que non-seulement on peut mais qu'on doit même la corriger dans toutes les éditions qui paraîtront dans la suite, et rétablir la vraie leçon qui est : *Evaginate, limate.*

Chapitre XXIII. — Vers. 45. *Sanguis in manibus earum.* Lucas de Bruges fait cette remarque : « Ce qu'ajoutent quelques exemplaires : *Et cum idolis suis fornicata sunt*, n'est point de ce verset, mais du 27e précédent. » Il a raison puisque ces mots sont omis dans ce verset 45, en hébreu, en grec et dans plusieurs anciennes éditions latines quoiqu'on les trouve dans la Bible de Sixte V, et dans quelques éditions de la Vulgate.

Chapitre XXVIII. — Vers. 35. *Omnes tempestate perculsi.* Presque tous les anciens manuscrits, et la Bible de Sixte V, mettent *percussi*, mais la meilleure leçon est *perculsi*, c'est-à-dire *attoniti*, puisqu'il y a dans l'hébreu, *horruerunt horrore*, lesquels mots hébreux sont traduits dans la Vulgate (XXXII, 10) : *Horrore nimio formidabunt*, comme portent dans le même endroit toutes les éditions de la Vulgate, même celle de Sixte V ; et même au lieu de *perculsi* Arias Montanus n'a pas mal traduit : *Horripilaverunt crine*, car une si grande horreur est capable de faire dresser les cheveux : Les LXX ont traduit *obstupefactione obstupuerunt.*

Chapitre XXIX. — Vers. 1. *In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis.* A l'égard de l'an et du mois, savoir que c'est le 10, les textes des différentes langues sont assez d'accord, si ce n'est que les exemplaires grecs varient; mais il y a une grande dispute sur le nombre du jour, car plusieurs éditions de la Vulgate mettent non pas *undecimam* mais *unam*, c'est-à-dire *primam*, conformément au grec qui porte *prima mensis ;* et c'est ainsi sans ambiguïté que lit saint Jérôme, comme si l'hébreu et les LXX lisaient ainsi, et tous les autres. Car saint Jérôme apporte ici ce texte de l'Ecriture : *In anno decimo* (sive juxta LXX *duodecimo*) *in decimo mense* (sive juxta Hebraicum *duodecimo*) *in prima* (sive *cora*) *mensis die.* Dans son Commentaire il écrit sur les paroles précédentes : » Sermo fit ad prophetam decimo anno Captivitatis regis Joakim, et duodecimo menso, et una die mensis ; » c'est ce qui fait que dans son Commentaire sur le chapitre XXX d'Ezéchiel, on dit du passage dont nous parlons : *undecimam mensis diem*, mais je crois que c'est une faute d'impression et qu'il faut rétablir dans saint Jérôme, *unam mensem*, à cause de ce que je viens de dire. Cependant on lit aujourd'hui dans l'hébreu et le chaldaïque: *duodecimo die mensis, in anno decimo, in decimo, in duodecimo mensis.* Et cette leçon de ces deux textes n'est appuyée par aucune des leçons précédentes.

Chapitre XXXII. — Vers. 10. *In die ruinæ suæ.* On a rétabli dans la Vulgate le mot *tuæ*, que saint Jérôme a mis d'après l'hébreu, le chaldaïque, le grec, au lieu de *suæ*, qui ne convenait pas si bien, et qu'on lisait dans presque toutes les Bibles latines et celle de Sixte V.

Vers. 32. *Dedi terrorem meum*, c'est ce que dit Dieu, et saint Jérôme a lu ainsi, conformément à l'hébreu et au grec, relativement au mot *dedi.* Quelques éditions latines et celle de Sixte V lisent mal à propos *dedit terrorem suum Pharao.* Cependant *suum* ou *ejus* est peut-être la vraie leçon puisque les LXX mettent αὐτοῦ, et l'hébreu *terrorem ejus*, quoique les massorètes écrivent à la marge, qu'il faut lire *terrorem meum*; mais on peut douter que leur leçon soit bonne, puisque les LXX mettent *ejus.*

Chapitre XXXIX. — Vers. 2. *Educam te.* Quelques éditions lisent avec Sixte V : *Seducam te.* Le texte qui accompagne le Commentaire de saint Jérôme met : *Reducam sive seducam*, mais dans les Commentaires mêmes, il explique comme s'il eût lu *seducam*, comme a traduit le chaldaïque. On ne sait pas bien le sens du mot hébreu ; il paraît dériver de *sches, sex*, ce qui fait que quelques-uns traduisent : *sextabo te*, c'est-à-dire, je vous accablerai de six plaies et d'autres : je ferai de votre armée un si grand carnage, qu'il n'en restera que la sixième partie. Les LXX ont traduit : *deorsum deducam te*, et dans ce sens *seducam* et *deducam.*

Chapitre XLII. — Vers. 20. *Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum cubitorum.* Saint Jérôme convient, dans son Commentaire, qu'à la vérité il a traduit ainsi,

mais il corrige lui-même sa traduction comme nous l'allons voir. Ainsi dans l'hébreu il n'y a point ici *cubitorum*, comme le dit deux fois la Vulgate, mais *longitudinem. quingentorum et latitudinem quingentorum;* à quoi il faut ajouter, comme il est évident par ce qui précède, et répéter : *calamorum* C'est ainsi, dit Cornelius à Lapide, qu'ont traduit saint Jérôme, Lyranus, Maldonat et autres. Ce qui fait que le texte de la Bible dans la Glose ordinaire, et dans quelques manuscrits, omet *cubitorum*, et qu'on lit seulement *quingentorum*, en sous-entendant *calamorum*, qui a précédé, et qui a été nommé pour la quatrième fois versets 16, 17, 18. 19 ; ce qui fait conclure à Cornelius à Lapide: il faut donc omettre *cubitorum* ou corriger en mettant *calamorum ;* car dans ce verset il y a une répétition et comme un résumé général des quatre précédentes dimensions, renfermées dans les quatre versets précédents.

Ecoutons maintenant saint Jérôme : « L'homme qui avait fait sortir le prophète, d'abord mesura contre le vent d'orient, c'est-à-dire, à la plage orientale, 500 *calamos per gyrum*; secondement à l'aquilon, troisièmement au midi, quatrièmement vers la mer, où à l'occident, c'est-à-dire par les quatre vents, un mur qui dans son circuit, tant en longueur qu'en l'argeur c'est-à-dire en carré, avait ensemble 2000 *calamos*. Mais si le *calamus* était de six coudées et un *palaiste* (ou petite palme, ou quatre doigts, comme on le voit dans *Ezéchiel*, XLV, 5) lequel *palaiste* était la VI^e^ partie de la coudée, il est clair que le mur extérieur avait de circuit 2000 *calamos* qui font 12,333⅓ de coudées... ou le tiers d'une coudée. Celui que nous avons écrit sans faire trop d'attention et en dictant rapidement, et qui se trouve dans les LXX et dans notre traduction : *savoir*, que le mur avait tout autour de longueur 508 coudées, et de largeur 500 coudées ne se trouve point dans le texte hébreu: on lit seulement *longitudinem quingentorum et latitudinem quingentorum*, en sous entendant *calamorum*, comme on la dit quatre fois ci-dessus, à l'orient à l'aquilon, au midi et à la mer 500 *calamis*, que le mur dans ses différentes parties... avait été mesuré. »

CHAPITRE XLIV. — Vers. 28. *Non erit autem eis hæreditas*, c'est-à-dire que les lévites ne partageront point la terre et ne la posséderont point par un droit héréditaire comme les autres enfants d'Israël. Plusieurs éditions de la Vulgate omettent *non*, et lisent : *Erit autem eis hæreditas*, ou au lieu d'héritage, le droit assigné aux lévites, à raison de leurs fonctions sacrées que Ezéchiel détaille ici fort au long. Ce qui confirme cette leçon, c'est que, le grec le chaldaïque, l'hébreu omettent *non* et lisent : *Et erit eis in hæreditatem*, savoir ce qu'avait promis le prophète, en parlant des fonctions sacrées et des droits qui leur étaient attachés.

Vers. 30. *Ut reponat benedictionem domui tuæ*. Dans l'hébreu, le chaldaïque et le grec il y a *tuæ* et non *suæ*, qu'on lit dans la Bible de Sixte V, et qu'on lisait dans presque toutes les Bibles.

CHAPITRE XLVI.—Vers. 11. *Agnis*. Il paraît qu'il y a une faute dans la Bible de Sixte V, où on lit *de Agnis*, ainsi que dans celle de Louvain et plusieurs autres. En effet, il s'agit de sacrifices accessoires qu'on ajoutait *pro libamentis*, lorsqu'on offrait des agneaux, et on lit au datif dans le grec et dans l'hébreu, *agnis*.

Vers. 16. *Si dederit princeps donum alicui*. On lisait *domum* dans la Bible de Sixte V, et dans la plupart des éditions avant la correction, ce qu'on a bien fait de corriger, puisque dans l'hébreu il n'y a point *domus* mais *donum*, et les deux mots hébreux n'ont aucune espèce de rapport.

CHAPITRE XLVIII. — Vers. 16. *Quingenta et quatuor millia*. Cela est répété quatre fois, mais j'aimerais mieux qu'il y eût : *Quatuor millia et quingenta;* car c'est dans ce sens qu'il faut l'entendre. On ne sait si le sens est 504,000 ou 45,000. Le premier est plus conforme à la manière de parler en latin; mais selon la manière d'exprimer les chiffres en hébreu, où l'usage est de commencer par le plus petit nombre, comme il paraît par le verset suivant, où la Vulgate met : *ducenta quinquaginta*, l'hébreu met : *quinquaginta*, et *ducenta*, il ne faut donc pas sous-entendre *millia* au mot *quingenta ;* mais on pouvait traduire plus clairement *quatuor millia et quingenta*, puisqu'il y a dans l'hébreu, ici et dans les versets 30, 32, 33, 34, les mêmes mots qui ont été traduits dans ces endroits par *quingentos et quatuor millia*. Or, dans ces endroits, on doit entendre 4 500 comme on le voit par le verset 35, où toute la somme est répétée quatre fois, en mettant *quingentos et quatuor millia*; on dit et dans l'hébreu et dans le latin, *decem et octo millia*, 18 000 ; au lieu que si on entendait 504 000, la somme totale s'élèverait à 2,016,000, c'est-à-dire *viginti sies centena millia, et sedecim millia*.

Vers. 17. *Ad Orientem ducenta quinquaginta*. C'est ainsi qu'on lit constamment dans les éditions de la Vulgate, anciennes et récentes, et dans tous les textes, l'hébreu, le chaldaïque, le grec. La seule Bible de Louvain ajoute *millia*, ce que je crois une faute particulière d'impression dans cette Bible.

DANIEL.

CHAPITRE II.—Vers. 23. *Deus patrum nostrorum*. On lit ainsi dans toutes les Bibles de Clément VIII et dans toutes les suivantes, d'après saint Jérôme ; et on lit de même dans quelques éditions grecques. Cependant dans l'édition de Sixte V, et dans la plupart des anciennes, on lit *meorum ;* c'est ainsi qu'on lit dans le plus grand nombre des éditions grecques, dans l'hébreu, le chaldaïque, si on lit avec des points qui font *patrum meorum*, car les manuscrits modernes lisent *patres mei*.

Vers. 41. *Partem testæ figuli*. C'est ce que dit mot à mot l'hébreu. Ce qui est conforme pour le sens à la Bible de Sixte V, *partem testeam*, et la leçon la plus commune de la Vulgate est *partem testæ*. Mais quel-

ques éditions latines et celles d'Henteuius et de Louvain mettent *partem testeam figuli*, ce qui n'est pas si bien.

Chapitre III. — Vers. 67. *Benedicite frigus et æstus, Domino.* Il y a aussi dans le grec, *æstus* et non *æstas*, comme avant la correction, on lisait communément dans la Vulgate et dans l'édition de Sixte V.

Chapitre VI. — Vers. 1. *Quærebant occasionem ut invenirent Danieli ex latere regis.* Ainsi lisent presque toutes les éditions et les commentateurs, et saint Jérôme lui-même qui, dit : « Ici les Hébreux soupçonnent je ne sais quoi en disant : « Latus regis regina est, vel concubinæ ejus cæteræque uxores, quæ ex latere dormiunt. Quærebant ergo occasionem in rebus hujuscemodi, si in sermone, tactu, nutu, internuntio possent accusare Danielem... Nos interpretamur simpliciter, quod nullam occasionem adversus eum repererint, in qua regi noxius fuerit. »

Il y a cependant quelques éditions de la Vulgate qui lisent : *ex latere regni*, comme on lit, du moins aujourd'hui, dans le chaldéen. Dans plusieurs éditions grecques, ce passage est omis, mais il se trouve dans quelques-uns : *ex regno ;* et dans d'autres : *ex lateribus regni.* Théodoret parle de ces deux leçons. Le sens des deux est : Ils faisaient tous leurs efforts pour trouver que Daniel eût commis quelque faute contre les lois du royaume, ou contre le bien du royaume.

Capitre VIII. — Vers. 2. Super portam *Vlai*; j'aimerais mieux écrire *Ulai*, ou *ulæ* ou en trois syllabes, *U-la-i*. Il y a dans l'hébreu *ou-lai* (*aouli*).

Chapitre X. — Vers. 20. *Cum ego egrederer.* Dans l'hébreu et dans le Grec, il y a *ego* et non *ergo*, comme on lisait communément dans la Vulgate, avant la correction de Sixte V et de Clément VIII.

Chapitre XII. — Vers. 6. *Et dixit viro.* On lit ainsi dans la Bible de Sixte V, et dans les deux Bibles de Clement VIII. Lucas de Bruges fait cette remarque : Au lieu de la première personne *dixi*, il faut bien prendre garde de mettre la troisième *dixit.* Mais je dois avouer qu'on lit *dixit* dans quelques éditions de la Vulgate, que *dixit* est aussi dans l'hébreu, et que dans l'édition grecque de Sixte, on lit εἶπε. Mais ce que dit ce même Lucas de Bruges, dans ses notes, est vrai des éditions grecques de Bâle : « Græce est καὶ εἶπον, quod verti potest et : *Et dixi*, et : *et dixerunt ;* l'un et l'autre va bien avec la suite du discours.

OSÉE.

Chapitre I. — Vers. 11. *Vade, sume tibi uxorem fornicationum, et fac tibi filios fornicationum.* Ces mots : *Fac tibi* sont omis non-seulement dans les anciennes éditions, mais encore dans l'hébreu et dans le grec. Saint Jérôme ne les met pas non plus, et il avertit qu'il faut sous-entendre *sume*, une seconde fois, ce qui peut être entendu et des fils qui pouvaient naître dans la suite, et des enfants qu'il adopterait et qu'aurait eus auparavant cette femme débauchée.

Chapitre II. — Vers. 16. *Non vocabit me ultra Baali.* C'est ainsi qu'il faut lire conformément à l'hébreu : *Baali herus meus, maritus meus*; mais Dieu avait en horreur ce nom, à cause de son affinité avec celui de *Baalim*, qu'on donnait aux idoles mâles. Il y avait donc une faute dans la plupart des Bibles latines, et dans celles de Louvain et de Sixte V, où on lisait *Baalim.*

Chapitre V. — Vers. 7. *Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.* On lit aussi *cum partibus* dans l'hébreu et dans le grec, et non *cum patribus*, faute de quelques éditions latines, et ce qui est étonnant, dans les Bibles hébraico-latines de Pagnin, altérées par Arias Montanus, et dans les livres imprimés à Anvers, 1584, et à Gênes en 1609 ; puisque dans les Bibles de Pagnin-lui-même, on lit expressément, dans l'hébreu *cum partibus suis*, et non *cum patribus suis.*

Chapitre VI. — Vers. 2. *Ipse cepit, et sanabit nos.* D'après l'hébreu et le grec, il est évident qu'il ne faut ni entendre ni lire avec une diphthongue : *Cœpit.*

Chapitre VII. — Vers. 5. *Dies regis nostri.* Quelques exemplaires, comme la nouvelle édition de saint-Jérôme, lisent *die*, ce qui déplaît à Lucas de Bruges. Cependant on peut lire ainsi. Il y a dans l'hébreu : *hæc est dies regis nostri ;* et c'est ainsi que Saint Jérôme explique cet endroit, ou par *in die regis nostri.* Lucas de Bruges lui-même avoue dans ses notes : « *Die* recte quidem ex Hebræo transfertur ; sunt enim Hebræa ad utrumque ambigua, » c'est-à-dire, à l'égard de *die* et de *dies.* Saint Jérôme et tous les autres mettent aussi *dies.*

Chapitre XI. — Vers. 12. *Circumdedit me in negatione Ephraim.* Quelques-uns, sans trop d'attention, ont écrit : *in negotiatione ;* mais c'est une faute, puisque dans le grec et dans l'hébreu, il y a : *in mendacio.*

Même endroit : *Cum sanctis fidelis*, comme dans l'hébreu. Saint Jérôme lit ainsi dans son Commentaire. Ainsi il y a une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate qui mettent *fidelibus* pour *fidelis.*

Chapitre XII. — Vers. 11. *Frustra erant in Galgal bobus immolantes.* Au lieu de *erant*, qui est dans l'hébreu et dans le grec, plusieurs éditions et plusieurs manuscrits de la Vulgate, disent mal à propos *errant*, qui est dans la Bible de Sixte V.

Vers. 12. *Servivit Israel in uxorem, et in uxorem servavit.* Plusieurs éditions latines répétaient *servivit* au lieu de *servavit ;* mais à tort, puisque saint Jérôme lit *servavit*, qui est aussi dans le grec et dans l'hébreu : *servavit, custodivit*, c'est-à-dire *oves*, comme l'ajoute le chaldaïque, en forme d'explication : *Custodivit oves.*

Chapitre XIV. — Vers. 6. *Ero quasi vos, Israel germinabit sicut lilium.* La virgule serait mieux placée après qu'avant le mot *Israel.* Dans l'hébreu il y a au datif *Israeli*, ainsi que dans le grec.

Chapitre I. — Vers. 15. *A, a, a diei !* J'aimerais mieux ne faire qu'un seul mot de ces trois lettres. Voyez *Jérémie*, I, 6. On a

eu raison d'effacer ici les virgules qu'on trouve dans plusieurs éditions, comme celles de Louvain. Sixte V a bien mis : *Aha diei!*

AMOS.

Chapitre I. — Vers. 1. *Qui fuit in pastoribus Thecue.* C'est ce que dit mot à mot l'hébreu. La plupart des éditions de la Vulgate disent avec Sixte V, *in pastoralibus Thecue*, sous entendu *locis*, savoir les lieux propres à mener paître les troupeaux. Saint Jérôme dit, dans son Commentaire, qu' Aquila a traduit *in pastoralibus*, et Symmaque *in pastoribus*. On ne voit point assez clairement comment Saint Jérôme a traduit ; les LXX ont suivi un autre sens.

Chapitre II. — Vers. 13. *Ego stridebo super vos.* Il y a aussi dans l'hébreu *sub* ou *subter vos*, ainsi que dans le grec. Plusieurs éditions latines mettent à tort : *Super.*

Chapitre III. — Vers. 17. *In omnibus vineis erit planctus.* L'hébreu met *vincis*, et saint Jérôme dans son Commentaire lit de même, et non *viis*, comme quelques éditions de la Vulgate d'après les LXX, ὁδοῖς.

Chapitre VII. — Vers. 1. *Post tonsionem regis.* La plupart des anciennes éditions de la Vulgate lisent : *Post tonsionem gregis* ou *post tonsorem gregis ;* mais Lyranus a remarqué que cette faute était venue de ce qu'on venait de parler de la tonte des brebis, puisque tous les autres textes lisent *regis.* L'hébreu peut être lu au pluriel : *Post tonsiones regis ;* et, *post tonsores regis* (selon les points) ; ou au singulier : *Post tonsorem regis ;* ou selon les points : *Post tonsuram* ou *tonsionem regis.* C'est ce qui fait que saint Jérôme, dans son Commentaire, cite *post tonsorem, vel tonsuram regis.* Dans la Bible de Sixte V il y a : *Post tonsorem regis.*

Chapitre VIII. — Vers. 5. *Quando transibit mensis.* Dans presque tous les exemplaires et dans la Bible de Sixte V, on lisait au lieu de *mensis, messis ;* mais Clément VIII a rétabli avec raison *mensis*, parce que saint Jérôme lit ainsi dans ses Commentaires, et qu'il y a dans l'hébreu et dans le chaldéen, *luna, lunatio*, et dans le grec *mensis*, μήν, de μήνη *luna*, parce que chez les Hébreux, les Chaldéens et les Grecs, les mois étaient lunaires.

MICHÉE.

Chapitre V. — Vers. 5. *Erit iste pax : cum venerit Assyrius in terram nostram.* Cette leçon est conforme à l'hébreu et au grec, et non celle de quelques éditions : *Erit pax Assyriis cum venerit.*

Chapitre VI. — Vers. 16. *Ambulasti in voluntatibus eorum.* — Il faut lire ainsi comme dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec et saint Jérôme, et non *voluptatibus*, qu'on lisait communément autrefois, ainsi que dans la Bible de Sixte V.

Chapitre VII. — Vers. 17. *Dominum Deum nostrum formidabunt.* L'hébreu porte *formidabunt, pavebunt ;* le grec, *obstupescent, attoniti fient.* Il y avait donc une faute dans plusieurs Bibles, comme celle de Louvain et celle de Sixte V : *desiderabunt.*

NAHUM.

Chapitre I. — Vers. 12. *Attondentur et pertransibunt.* On lit ainsi dans l'hébreu comme le lit et l'explique saint Jérôme dans son Commentaire. Il y avait donc une faute dans quelques éditions latines où on lisait sans raison *pertransibunt*, si ce n'est que le chaldaïque lit ainsi. Pour ce qui est du grec, ce qu'on y lit n'a aucun rapport à ce qu'on vient de lire.

SOPHONIE.

Chapitre III. — Vers. 17. *Silebit in dilectione sua.* L'hébreu, le chaldaïque, le grec lisent *sua ;* et saint Jérôme l'approuve expressément dans son Commentaire : *hæc faciet in dilectione sua, non tuo merito, sed misericordia sua.* Clément VIII a donc eu raison de rétablir *sua*, au lieu de *tua*, qui s'était glissé dans presque toutes les Bibles, et dans celle de Sixte V. Au reste, le sens sera le même si par *tua* on entend *tui ;* car on veut parler de l'amour de Dieu envers son peuple, auquel parle le prophète.

AGGÉE.

Chapitre II. — Vers. 10. *In die vicesima et quarta mensis, in sexto mense, in anno secundo Darii regis.* Ces paroles n'appartiennent point au chapitre second, mais c'est la fin du premier chapitre, et elles y sont placées dans différentes Bibles latines et grecques. On peut le conclure du texte même, car immédiatement après suit : *In septimo mense, vicesima et prima mensis, factum est*, etc., afin donc qu'on n'attribue pas au même fait un temps double, et par conséquent différent, il faut dire que les premières paroles regardent la fin du chapitre I^er^, c'est-à-dire, désignent le temps où arriva ce qui est rapporté au chapitre premier vers la fin.

ZACHARIE.

Chapitre I. — Vers. 12. *Iste jam septuagesimus annus est.* Différentes éditions de la Vulgate omettent *jam*, qui est omis dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, comme le remarquent en marge les éditeurs de Louvain ; mais ils se trompent, s'ils parlent de l'hébreu tel qu'il est ponctué actuellement ; car on y lit : *jam septuaginta anni* et *jam septuagesimus annus.* Ils auraient pu remarquer avec plus de vérité que dans l'hébreu le pronom *iste* était omis plutôt que l'adverbe *jam.*

Je dis tel qu'il est ponctué actuellement, car le mot *ze* ne signifie autre chose que l'adverbe *jam* et le pronom démonstratif *hic, iste*, mais au masculin seulement, comme il ne peut pas être pris ici, car il devrait être le pronom du mot *annus ;* or ce mot est dans l'hébreu au féminin : ainsi il ne peut pas être pris ici pour le pronom *iste.* Si cependant les mêmes lettres étaient lues avec un autre point voyelle, savoir *za*, alors ce mot hébreu vaudrait autant que le mot latin *hæc, ista*, et pourrait être pris ici en ce sens ; car les points-voyelles ne sont pas de l'essence du texte sacré, et n'ont été inventés qu'après saint Jérôme, qui lit *zo* et non pas *ze*, comme on le voit par ses Commentaires, où il traduit : *Iste septuagesimus annus est*, omettant *jam*, comme ont aussi traduit les LXX : *Iste septuagesimus annus.* De même le chaldaïque met *iste* ou *ista* et non *jam.* Ainsi tous ont cru qu'il fallait

lire dans l'hébreu non *ze, iste*, ou *jam* (comme il est aujourd'hui dans l'hébreu ponctué), mais *zo, ista*. La Vulgate moderne a fort bien réuni l'un et l'autre, parce que l'hébreu sans points signifie également *ista* et *jam*, et Dieu a pu, et il paraît même avoir voulu donner à entendre l'un et l'autre par un seul mot, et ce qui est sous les yeux peut être pris pour tous les deux, et si l'un est certainement exprimé, l'autre au moins peut être sous-entendu. Ce raisonnement ne paraît pas bien juste.

CHAPITRE III. — Vers. 8. *Tangit pupillam oculi mei.* Au lieu de *mei* saint Jérôme paraît avoir lu *ejus* ou *sui*, mais cependant pris pour *ejus*. Quelques Bibles latines lisent aussi de même, et cette leçon est conforme au grec et à l'hébreu, où on lit : *oculi ejus*, c'est-à-dire de Dieu ; de manière que c'est le prophète qui parle. Dans notre Vulgate, où on lit *mei*, on le prend pour la parole de Dieu, qui parle.

CHAPITRE IV. — Vers. 2. *Septem infusoria.* Plusieurs éditions latines lisent : *quatuordecim infusoria* ; car le mot de *septem* est ainsi répété : *septem et septem infusoria*, comme on lit dans l'hébreu, le chaldaïque, le grec, et dans saint Jérôme.

CHAPITRE X. — Vers. 4. *Ex ipso angulus.* On lit ainsi dans plusieurs éditions de la Vulgate et dans tous les textes. Dans quelques éditions latines, la ressemblance des mots a fait mettre mal à propos : *Ex ipso angelus.*

CHAPITRE XII. — Vers. 3. *Levabunt eam.* La Bible de Sixte V et celle de Louvain mettent *eum*. Ceux qui lisent *eam* le rapportent à Jérusalem ; ceux qui lisent *eum* le rapportent à *lapidem*, dans le même sens que : *ponam Jerusalem lapidem oneris*, etc. Dans l'hébreu on trouve le pronom féminin *ha*, mais comme *eben, lapis*, est du genre commun et le plus souvent du féminin, comme est le mot *Jerusalem* et le mot *omasa, onus*, ce mot *ha, eam*, peut indifféremment se rapporter à *Jérusalem*, à *lapidem*, ou à *onus*. Cependant dans le grec, αὐτὴν peut ne se rapporter qu'à *Jerusalem*, puisqu'on lit ici *lapidem conculcatum* ; car λίθος, dont le grec se sert, est du masculin.

Vers. 6. *Sicut facem ignis in fœno.* A l'exception d'un très-petit nombre, la plupart des éditions de la Vulgate, avant et après la correction, lisent de même et avec raison, parce que dans l'hébreu, il y a *lampas, tæda, fax* ou *facula*. Les LXX lisent *sicut lampadem*, et c'est ce qu'exige la suite du discours ; aussi je crois avec Lucas de Bruges qu'il y a une faute d'impression dans la Bible de Sixte V, dans les Bibles de Clément VIII, de 1592, 1593, 1598, et dans la Bible Romaine de 1624, où on a mis un mot semblable, mais avec une lettre de plus : *sicut faciem*, qu'on trouve aussi dans un très-petit nombre d'exemplaires anciens. Dans d'autres on a mis une autre faute, *fascem*.

CHAPITRE XIV. — Vers. 5. *Fugietis ad vallem montium eorum.* L'hébreu met *montium meorum*, comme le grec. Quelques-uns préfèrent cette leçon à la leçon commune, et la ressemblance de la prononciation a pu en faire la leçon commune.

I^er^ LIVRE DES MACHABÉES.

CHAPITRE I. — Vers. 57. *Quinto et quadragesimo et centesimo anno.* Il ne faut point omettre ce mot *centesimo*, quoiqu'il soit omis dans plusieurs éditions latines et dans quelques éditions grecques, car il est constant par tout ce livre, et par l'histoire des Machabées, que le nombre de cent doit être sous-entendu même dans les éditions où il est omis.

CHAPITRE II. — Vers. 1. *Sacerdos ex filiis Joarib.* Il est ainsi écrit dans le grec Ἰωαρίβ et il doit être écrit par un *b* final, comme on voit I *Paral.* XXIV, et II *Esdr.* XI, 10, et non pas *Joarim*, comme on lit dans plusieurs exemplaires de la Vulgate, dans celle de Louvain et dans celle de Sixte V.

Vers. 30. *Quoniam inundaverunt super eos mala*, c'est-à-dire, *multiplicata sunt*, comme on lit dans le grec. Il y a une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate, qui lisent *induraverunt.*

Vers. 42. *Congregata est ad eos synagoga Assidæorum*, ou *Essenorum*, comme Josèphe et quelques autres les appellent. Il y a aussi dans le grec Ἀσιδαίων, et non *Judæorum*, comme on le trouve dans la plupart des anciennes éditions.

Vers. 46. *In finibus Israel.* Le grec porte aussi *Israel.* Ce que d'autres, avec Sixte V, lisent *eorum*, doit se rapporter à Judas Machabée et à ses frères, et non ad *nationes*, dont on avait parlé vers. 44. Ce qui fait que dans ces éditions, *eorum* doit être pris pour *suis*.

CHAPITRE V. — Vers. 3. *Debellabat Judas filios Esau in Idumæa et eos qui erant in Acrabathane.* Le grec met Acrabattine. Acrabata était la ville, et *Acrabatina* la région. C'était une des quatre toparchies de la Judée ; selon les cosmographes elle était située au nord par rapport à Samarie, en tournant du côté de l'orient. Dans ma carte hébraïque de géographie, elle est appelée *Akrabata* ; peut-être cependant était-elle située dans les confins de la tribu de Juda, auprès de l'angle austro-oriental où était le lieu appelé (*Nombres*, III, 4 ; *Josué*, XV, 3 ; *Juges*, I, 36) : *Ascensus scorpionis* ; mais en hébreu *scorpiones* sont appelés *Akrabbim* ; cela me paraît d'autant plus vraisemblable que ce lieu était dans les confins de l'Idumée ou proche *filiis Esau*, que Judas Machabée est dit ici avoir vaincus.

Quel que soit celui de ces deux pays dont on veuille parler, il est évident par ce que nous venons de dire qu'on se trompe en omettant *c* ou *k*, et en l'écrivant *Arabathane*, comme dans la Bible de Sixte V, dans plusieurs éditions anciennes, dans celles d'Hentenius et de Louvain ; ce qui fait dire à Lucas de Bruges dans son livre *Romanæ correct.* : « Plerique libri vocem *Acrabathane*, male scribunt omissa litera *C*. »

Vers. 60. *Fuga magna.* Le grec met aussi *conversio* ou *fuga magna*, expression qui n'a pas autant d'étendue que le mot *plaga*, qu'on

lit dans la plupart des éditions latines, et dans celle de Sixte V.

Chapitre VI. — Vers. 37. *Indus magister bestiæ.* Il faut lire aussi d'après le grec Ἰνδὸς et non *intus* (c'est-à-dire interius), qu'on lisait avant la correction dans les Bibles de Sixte V et de Clément VIII, du moins assez communément.

Chapitre VII. — Vers. 19. *Comprehendit multos ex eis qui a se effugerant.* Le grec porte : *Ex his qui cum eo, qui ad se fugerant;* c'est-à-dire, de ces soldats, *qui cum eo* (*Juda Machabæo*) *jam erant, qui prius ad se* (c'est-à-dire *ad Bacchidem*) *transfugerant, sed occasionem nacti, ab ipso, seu a se, effugerant ad Judam,* ce que notre Vulgate actuelle exprime mieux que les anciennes éditions, qui portent : *Ex iis, qui ad se refugerant.* Car alors pourquoi Bacchides les eût-il tués ?

Chapitre IX. — Vers. 35. *Jonathas rogavit Nabuthæos amicos suos ut accommodarent illis apparatum suum, qui erat copiosus.* Les éditeurs de Louvain avertissent qu'il y a dans 19 manuscrits *commendarent.* Le grec met : *apponere ipsis apparatum ipsorum illum multum.* Le syriaque, suivant La Haye, met : *Ut deponeret apud ipsos totam supellectilem suam.* Vatable : *Ut apud ipsos sarcinas suorum deponeret.* Il paraît que Jonathas avait voulu confier tous ses bagages militaires à la garde des Nabuthéens, étant, comme le texte l'annonce, sur le point de livrer combat à Bacchides ; c'est ce que notre Vulgate actuelle exprime par le mot *commodare ;* mais l'autre leçon *commendare* conviendrait mieux, puisque le mot *commodare* pourrait être pris dans ce sens, que Jonathas eût demandé à emprunter aux Nabuthéens des secours militaires, ainsi que quelques-uns l'entendent mal à propos avec la Bible de Sixte V, qui met : *ut commodarent illi.*

Vers. 61. *Apprehendit de viris regionis, qui principes erant malitiæ;* c'est-à-dire les architectes et les auteurs de ce crime et de ces embûches. Il y a aussi dans le grec *nequitiæ, malitiæ,* et non *militiæ,* faute qui s'est glissée par le changement d'une lettre dans plusieurs éditions de la Vulgate.

Chapitre X. — Vers. 54. *Dabo tibi dona, et ipsi* (c'est-à-dire à votre fille que vous voulez me donner en mariage) *digna te.* On a très-bien corrigé ainsi d'après le grec : καὶ αὐτῇ ἀξιά σου ; au lieu qu'auparavant, la plupart des éditions de la Vulgate, celles de Louvain et de Sixte V, au lieu de *digna te,* lisaient un mot assez semblable. *Dignitatem.*

Vers. 83. *Intraverunt in Bethdagon idolum suum.* Dans notre Vulgate on devrait sous-entendre quelque chose, ou lire autrement ; car *Bethdagon* n'était point *idolum* des habitants d'Azoth, mais il y avait à Azoth *Beth-Dagon,* c'est-à-dire *domus* ou *templum idoli Dagon.* Je crois donc que la vraie leçon est : *in Beth Dagon idolium suum,* où le temple de leur idole, et ce est ce qu'on lit dans le grec : εἰδωλεῖον. Si cela ne plaît pas, il faudra suppléer ainsi dans la Vulgate : *in beth* (c'est-à-dire *domum* ou *templum*) *Dagon* ad *idolum suum* ou *idoli sui.* On trouve dans *Josué,* xv, 41, *Bethdagon,* qui était une ville de la tribu de Juda.

Chapitre XII. — Vers. 1. *Et elegit viros.* Toutes les Bibles du Vatican et celle de Cologne de 1630 omettent *et ;* mais, d'après le texte grec, il paraît que l'édition de Plantin et les autres l'ont ajouté avec raison. Ce qui fait que les Bibles de Plantin lisent quelquefois différemment que la Bible du Vatican, c'est que Lucas de Bruges suppose que la Bible du Vatican porte *et ;* et il ajoute : *Et elegit viros. Non est omittenda conjunctio.*

Vers. 7. *Ab Ario, qui regnabat apud vos.* C'est ainsi que se nommait le quatrième avant-dernier des rois de la famille d'Agis. On le voit par les historiens profanes, quoiqu'on le nomme aussi *Darius,* comme dans le grec, dans la plupart des anciens livres de la Vulgate et dans la Bible de Sixte V : *A Dario ;* à moins que ce ne soit une faute dans le grec, qui s'est répandue de là dans différentes éditions de la Vulgate.

Vers. 19, 20. *Hoc est rescriptum epistolarum, quod miserat Oniæ : Arius rex Spartiatarum. Oniæ sacerdoti magno salutem.* Le grec prouve que c'est la véritable leçon. Ainsi, il y avait une faute dans ce qu'on lisait autrefois communément et que Lyranus a commenté : « Quod miserat Onias : rex Spartiatarum Onias, Jonathæ sacerdoti magno salutem : » et dans ce qu'on lit dans la Bible de Sixte V : *Oniares, rex Spartiatarum Oniares Jonathæ.*

Chapitre XIII. — Vers. 15. Les éditions du Vatican de 1592, 1593, lisent : *pro argento quod habebat frater tuus Jonathas in ratione regis.* Mais les deux indices expurgatoires pour ces deux éditions avertissent qu'il faut lire *debebat,* comme on lit dans le grec, dans l'édition de Sixte V et dans la Bible de Clément VIII, de 1598, dans toutes celles d'Hentenius et de Louvain ; enfin, autant que j'ai pu le voir, dans toutes les Bibles imprimées depuis 1600.

Chapitre XV. — Vers. 3. *Quoniam quidem pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum.* C'est-à-dire, Tryphon avec ses adhérents ; les éditions modernes, depuis la correction, portent *quidem,* qui est aussi dans la plupart des anciennes. Cependant quelques-unes portent *quidam,* comme la Bible souvent imprimée de Jean Benoît, à Paris, et la Bible de Lyon 1556. Cette leçon convient mieux au texte et approche davantage du grec. *quoniam viri pestes,* ou *pestilentes.* Il paraît que dans l'origine le mot grec ἄνδρες, *viri,* avait été traduit par *quidam* et non par *quidem.* Cela me paraît d'autant plus vraisemblable, qu'on lit *quidam* dans une Bible manuscrite de Bruxelles, achevée d'écrire en 1238.

Vers. 23. *Lampsaco, et Spartiatis.* Au lieu de *Lampsaco,* la Bible de Sixte V et plusieurs autres lisent *Sampsamæ,* conformément au grec ; mais on ne parle nulle part d'une région ou ville nommée *Sampsama,* au lieu que Ptolomée, Strabon, Pline, parlent de

Lampsaque, Lampsaco, ville de la Mysie, proche l'Hellespont, près de l'ancienne Troie, vers le septentrion, et célèbre par la naissance et le culte de Priape.

II LIVRE DES MACHABÉES.

Chapitre II. — Vers. 13. *Congregavit de regionibus libros, et prophetarum, et David.* Différentes éditions portent *de regibus*, comme le grec : *Congregavit ea, quæ de regibus, et prophetis, et ea, quæ de David*, omettant le mot *libros*.

Vers. 14. *Ea, quæ deciderant per bellum.* C'est ce que porte le grec et non pas *didicerat* ou *dedicerant*, comme plusieurs éditions de la Vulgate.

Chapitre IV. Vers. 18. *Cum autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, et rex præsens esset, misit Jason facinorosus ab Hierosolymis viros peccatores; portantes argenti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis, quas postulaverunt hi qui asportaverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari* (ce qu'ils obtinrent car) *propter præsentes* (en grec *portantes*) *datæ sunt in fabricam navium triremium.* J'ai copié tout ce passage, pour faire voir que ceux qui avaient été envoyés n'étaient pas si *scelestos* qu'on puisse les appeler *peccatores* ; car s'ils avaient été des scélérats, ils ne se fussent point opposés à ce que l'argent qui leur avait été confié par Jason fût employé *ad sacrificia Herculis*. Je regarde donc comme la vraie leçon non *peccatores*, mais *spectatores*, c'est-à-dire *speculatores*, comme dans quelques éditions de la Vulgate, et dans le grec, où il y a un mot qui vient d'un verbe qui signifie *specto, speculor, contemplor*, qui n'a aucun rapport au mot grec qui signifie *peccatores*.

Vers. 30. *Antiochidi regis concubinæ.* On a ainsi corrigé d'après le grec au lieu de ce qu'on lisait communément dans la Vulgate et la Bible de Sixte V, *Antiochi regis*.

Chapitre VIII. — Vers. 13. *Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur, alii vero, si quid ei supererat, vendebant.* On lit à la vérité le singulier *ei* dans la Bible de Sixte V, et dans les Bibles de Clément VIII, de 1592, 1593, 1598, et dans l'édition de Rome de 1624. Ce mot est aussi dans toutes les Bibles de Plantin, depuis 1603, et dans la plupart des éditions données au XVII^e^ siècle ; mais je crois avec Fullonius qu'on doit lire *eis;* car les circonstances du récit le demandent, et on le trouve dans toutes les Bibles qui ont paru avant celle de Sixte V, où, par l'omission d'une seule lettre, au lieu d'*eis*, s'est glissé le mot *ei*, qui s'est propagé dans les suivantes, excepté dans celle de Cologne 1679 et celle de Paris 1691, où on lit très-bien *eis*.

Le Grec prouve aussi que dans la Vulgate on doit lire *eis : Alii verò residua* (ou *ipsis derelicta*) *omnia vendebant.* De ce que nous venons de dire, il s'ensuit qu'il y a une faute dans plusieurs éditions anciennes, où, quoique l'on conserve avec raison le pluriel, on a mis : *Alii verò si qui de his supererant, veniebant.* En écrivant mal *quid eis*, on a fait *qui de iis*, ou *his*, et pour faire un sens, on a changé le reste.

Chapitre X. — Vers. 15. *Judæi vero*, etc. Dans le grec, il y a *Idumæi*, c'est-à-dire les ennemis de Judas Machabée, qui retiraient chez eux les transfuges et les ennemis de Judas Machabée, et peu après on dit que Machabée les défit. C'est ce qui fait que cette leçon du grec me paraît assez probable, ainsi qu'à Tyrinus.

Vers. 17. *Non minus viginti millibus trucidaverunt.* On lit ainsi dans le grec. Ainsi la leçon qu'on lit dans la Bible de Sixte V et dans quelques autres : *Viginti quinque millibus*, n'est pas si vraisemblable.

Vers. 37. *In quodam repertum loco.* Menochius, Salianus et Sa croient qu'au lieu de *loco*, il faut lire *lacu*, comme dans le grec λάκκῳ ; qui n'a aucun rapport avec χώρῳ ou τόπῳ au lieu que le latin *lacu* peut se changer aisément en *loco*.

Chapitre XI. — Vers. 18. *Quæcunque igitur regi potuerunt perferri, exposui, et quæ res permittebat, concessit.* On lit à la vérité à la première personne *concessi*, dans l'édition de Sixte V et dans celles de 1592, 1593. Mais dans l'indice expurgatoire pour 1592 et 1593, on avertit qu'il faut lire *concessit*, comme on l'a imprimé dans la Bible de Clément VIII, de 1598, et dans l'édition de Rome 1624, ainsi que dans les éditions de Plantin, imprimées depuis 1603, excepté dans l'édition de Cologne de 1630. Et c'est avec raison ; car les circonstances prouvent qu'il faut lire *concessit*, c'est-à-dire le roi, selon le vers. 15. *Quæcunque Machabæus scripsit Lysiæ, ea rex concessit.* Il appartenait au roi et non à Lysias de l'accorder, et c'est Lysias qui, au vers. 18, est dit l'avoir écrit. Le texte grec met aussi : *quæ autem fuerunt possibilia, concessit.* On lit aussi *concessit* dans les Bibles d'Hentenius et de Louvain ; et même Lucas de Bruges met ici la troisième personne : « Quidam libri legunt pluralem numerum *permittebant;* sed prima persona *concessi*, nullo modo est admittenda. »

Chapitre XII. — Vers. 2. *Et Demophon super hos, et Nicanor.* La construction du grec est un peu différente : *Et Domophon, ultra autem hos Nicanor.* Mais on ne lit point *superbus*, qui pour ces mots *super hos*, s'est glissé depuis longtemps dans la Vulgate, puisqu'on le trouve dans un manuscrit de Bruxelles de 1238, dans la plupart des anciennes Bibles, et dans celle de Sixte V ; mais *super hos* a été rétabli avec raison par Hentenius, les éditeurs de Louvain et Clément VIII, qui ont mis *super hos;* qui est dans un ancien manuscrit de Bruxelles, dans la Bible de Mayence de 1472, et de Cologne de 1478. J'aimerais mieux que dans les Bibles du Vatican et dans celles de Plantin, la virgule placée après *hos*, eût été mise avant *super*, car c'est ce que demande le grec, que Hentenius et les éditeurs de Louvain ont eu raison de suivre en cela.

Vers. 26. *Ad Carnion.* On lit ainsi dans la

Bible de Clément VIII, et dans toutes les Bibles nouvelles d'après le grec πί τὸ Καρνίον. Auparavant on lisait assez communément, et dans la Bible de Louvain et dans celle de Sixte V : *A Carnion.*

CHAPITRE XIII. — Vers. 23. *Mente consternatus Judæos deprecans*, c'est-à-dire le roi Antiochus *Eupator*. On a corrigé ainsi avec raison, au lieu de ce qu'on lisait auparavant : *Mente consternatos Judæos deprecans.*

CHAPITRE XIV. — Vers. 33. *Istud Dei fanum in planitiem deducam, et altare effodiam, et templum hoc Libero patri, consecrabo.* Je crois avec Fullonius, qu'il faut rétablir ici *hîc* au lieu de *hoc;* car ainsi qu'on le voit dans le texte, Nicanor menaçait : *fanum istud* (ou le temple de Jérusalem) de le détruire de fond en comble : *et in planitiem deducere.* C'est pour cela que non *hoc Baccho*, ou *Libero patri consecrare volebat*; mais après avoir détruit le premier, d'en élever un autre au même endroit, ou comme il y a dans le grec, *erigere Baccho consecrandum.* Cela se voit plus clairement dans le grec : *Hoc Dei fanum in planitiem faciam, et templum hîc Baccho illustre erigam.* Remarquez ces mots : *istud*, ou *hoc, quod modo exsistit, Dei fanum in planitiem faciam*, ou *funditus destruam, aliud autem templum Baccho* ἐν ταὐθα *hîc*, ou *in hoc loco erigam*, etc.

NOUVEAU TESTAMENT.

SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE I. — Vers. 23. *Vocabunt nomen ejus Emmanuel.* Lucas de Bruges dit ; « La véritable leçon est au futur pluriel de la 3e personne *vocabunt*, et non au singulier de la troisième *vocabit*, ou *vocabitur.* » L'ancienne leçon est en effet *vocabunt*, comme on lit dans la plupart des éditions grecques, quoique quelques-unes de ces éditions grecques lisent *vocabit.* De plus, saint Jérôme, *Isa.* VII, 14, dit : « In Hebræo scriptum est : *vocabunt.* »

CHAPITRE IV. — Vers. 10. *Tunc dicit ei Jesus : Vade Satana.* Différentes éditions de la Vulgate et le grec, ajoutent *retro me*, ou *post me.* mais ce n'est pas ici le lieu, et on l'omet dans les meilleurs exemplaires grecs ; dans le syriaque, saint Chrysostome, Origène, Euthymius, et saint Jérôme, qui dit dans son Commentaire : « *Vade, Satana.* Non ut plerique putant, eadem Satanas et apostolus Petrus sententia condemnantur ; Petro enim dicit *Matth.* XVI, 23 : Vade retro Satana, id est, Sequere me, qui contrarius es voluntati meæ, » et qui par conséquent êtes pour moi *Satanas*, c'est-à-dire *adversarius.* Mais ici on dit à Satan : *Vade Satana*, et on ne dit point, *retro me*, de manière qu'on sous-entende : Va au feu éternel qui a été préparé pour toi et pour tes anges.

CHAPITRE V. — Vers 22. *Omnis, qui irascitur fratri suo.* La plupart des écrivains grecs, et la plupart des éditions grecques modernes ajoutent *temere, sine causa, immerito ;* mais on trouve aussi des éditions grecques qui ne les portent point, et qui sont plus pures, selon saint Augustin, qui atteste, liv. I de ses *Rétractations*, chap. 19 : « Græci codices non habent : *sine causa.* » Saint Jérôme dit aussi dans son Commentaire : « In quibusdam additur : *sine causa* ; cæterum in veris codicibus definita sententia est, et ira penitus tollitur. Radendum est ergo *sine causa.* » Il dit la même chose dans son second Dialogue contre les pélagiens.

CHAPITRE VI. — Vers. 4, 6, 18. *Pater meus, qui videt in abscondito, reddet tibi.* Les éditions grecques modernes et quelques latines ajoutent *palam;* mais saint Jérôme, l'a expressément retranché de la Vulgate, et saint Augustin liv. II *De serm. Dom.*, vers le commencement, atteste qu'il est omis dans tous les exemplaires grecs qu'il a consultés.

CHAPITRE VII. — Vers. 1. *Ut non judicemini.* Ce qui suit dans quelques éditions, surtout dans celle de Sixte V : *Nolite condemnare, ut non condemnemini*, ou *et non condemnabimini*, n'est point de saint Matthieu, mais de saint Luc (VII, 37). On trouve cependant ces mots dans quelques éditions grecques, en cet endroit ; mais le plus grand nombre et les meilleures les omettent. Dans le grec, il y a *ut non* et non pas *et non.*

CHAPITRE VIII. — Vers. 28. *Cum venisset trans fretum.* On lit ainsi dans l'édition de Sixte V et dans celle de Clément VIII, de 1592. Lucas de Bruges dit de même qu'il ne faut pas ajouter le nom de *Jesus* ; de même il ne faut pas changer le singulier *venisset* en *venissent* au pluriel. Je suis étonné qu'il parle ainsi, puisqu'on lit *venissent* dans l'édition dont il s'est servi, savoir celle de Clément VIII, de 1593, et dans celle de 1598. Cependant l'observation de Lucas de Bruges est bonne ; car les anciennes éditions, en omettant le mot *Jesus*, lisent presque toutes au singulier *cum venisset* ; et le grec exclut encore plus clairement, et le nom de Jésus, et le pluriel : *venienti ipsi*, etc.; d'ailleurs les indices expurgatoires pour les Bibles de 1593 et 1598 avertissent de lire au singulier : *venisset.*

Vers 30. *Erat autem non longe ab illis grex*, etc. C'est ainsi qu'il faut lire, et on le voit par le concert unanime de toutes les éditions latines, par les circonstances du texte de saint Luc (V, 11, ou VIII, 32) ; tant dans le grec que dans le latin : *Erat autem ibi* ἐκεῖ *grex*, etc. Ainsi on doit regarder ici comme fautif et ne point suivre le texte grec qui omettant le mot *non*, lit au contraire : *Erat autem longe ab illis grex*, etc. Ainsi Isidore Clarius a eu tort d'omettre *non* sans autre autorité que celle du grec.

CHAPITRE X. — Vers. 4. *Simon Chananæus.* Toutes les Bibles tant anciennes que nouvelles lisent ainsi, aussi bien que les éditions de Clément VIII, de 1593 et 1598, et l'édition de Rome de 1624 ; mais la véritable leçon est celle que l'on trouve dans les Bibles d'Henténius et de Louvain, celles de Paris (1541 et 1553) ; celle de Sixte V, et celle de Clément VIII de 1592 : *Cananæus.* On le voit par saint Luc (III, 18), où dans toutes les éditions on

écrit *Cananæus*, et par le grec. De plus dans les *Actes* (I, 13), et S. Luc (VI, 15): *Simonem, qui vocatur Zelotes*, c'est-à-dire *Zelosus*, qui est dit en hébreu *Kanna;* et dans *l'Exode* XX, 5 : *Deus zelotes* est nommé *El Kanna ;* or ק ou k n'est jamais aspiré, on ne peut donc pas l'écrire par *ch*, mais par *k* ou *c*. C'est ce que confirme saint Jérôme, *Matthieu* X : « Simon Cananæus ipse est, qui in alio Evangelio scribitur zelotes ; *Cana* quippe *zelus* interpretatur. » Enfin le syriaque met *Kannaio* ou *Kenanaio* par ק, et non par כ *ch*.

Il s'ensuit que Munster a mal écrit le nom de cet apôtre dans l'édition qu'il a donnée de l'Evangile de saint Matthieu en hébreu, en mettant *Chanaani*, comme s'il avait été appelé ainsi des peuples de Chanaan ; car, comme je l'ai fait voir, la première lettre du nom de cet apôtre n'est pas *ch*, mais *k* ou *c*, et il y a bien de la différence pour la signification dans l'hébreu, entre *Chananæus* et *Cananæus* ou *Cannæus*.

Vers. 8. *Mortuos suscitate*. Ces mots sont omis dans quelques éditions grecques, et latines, et il paraît que saint Jérôme les a aussi omises. On les a cependant conservées, parce qu'elles se trouvent dans plusieurs éditions grecques.

CHAPITRE XII. — Vers. 31. *Spiritus autem blasphemia*. On voit par le grec qu'il faut lire ainsi, et non pas *Spiritus blasphemiæ*, qu'on lit dans la Bible de Sixte V et dans quelques autres.

CHAPITRE XIV. — Vers. 3. *Propter Herodiadem uxorem fratris sui*. Quelques éditions latines ajoutent : *Philippi*, qui est ici dans le grec et dans le syriaque ; et qui est dans tous, *Marc*, VI, 17.

Vers. 32. *Cum ascendissent in naviculam*, en parlant de Jésus-Christ et de saint Pierre. Le grec porte: *ascendentibus illis*, ce qui fait dire à Lucas de Bruges : « Quidam numero singulari scribunt *ascendisset*, male. » On lit ainsi dans la Bible de Sixte V.

CHAPITRE XVII. — Vers. 3. *Facta sunt alba sicut nix*. Peut-être que la vraie leçon est : *Sicut lux*, car c'est ce qu'on lit dans toutes les Bibles syriaques et dans presque toutes les éditions grecques. Le mot grec φῶς, *lux*, ne peut pas être confondu avec χιών *nix ;* mais il est aisé de confondre les deux mots latins, *nix* et *lux*. Saint Matthieu paraît regarder *ad splendorem*, que saint Marc attribue aux vêtements de Jésus-Christ transfiguré, *splendentia*, et saint Luc, *refulgens*. Cependant Maldonat défend doctement la leçon de la Vulgate, qui se trouve aussi dans quelques éditions grecques, où on lit, non pas *lux*, mais *nix*.

Vers. 11. *Elias quidem venturus est*. Quelques éditions de la Vulgate ajoutent *primum*, ce qui est conforme au grec.

CHAPITRE XX. — Vers. 15. *Aut non licet mihi quod volo facere ?* On ajoute dans le syriaque et le grec : *In meis*. Ce qui est approuvé par Zeger, et ce qui déplaît à Lucas de Bruges.

Vers. 22. *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum ?* Le grec, le syriaque et les interprètes grecs ajoutent: *Et baptismo, quo ego baptizor, baptizari* ; comme vers. 23 : *Et baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini*. C'est ce que lisent aussi ici saint Jérôme, saint Ambroise, liv. V *De fide*, chap. 3 ; mais les éditions latines ne le mettent que dans l'Evangile de saint Marc. Voyez ci-dessous Luc, XI, 2.

CHAPITRE XXI. — Vers. 21. *Tolle et jacta te in mare*. Lucas de Bruges dit : On lit ainsi ordinairement; mais je crois que cette leçon est dépravée, quoique, sans faire tort au sens, on peut lire avec des impératifs passifs : *Tollere, et jactare in mare :* non-seulement les exemplaires grecs disent ἄρθητι καὶ βλήθητι, mais il y a de semblables lieux dans saint Marc (XI, 23), et dans saint Luc (XVII, 6); ainsi quoiqu'il n'y ait point d'exemplaires de la Vulgate, qui lisent : *tollere et jactare*, cependant il est si clair, au jugement d'Epanorthotes, que c'est la leçon de l'interprète, qu'il pense qu'on doit la recevoir sans difficulté dans le texte, et il fait la remarque que la lettre *r* a été changée en *t* dans les exemplaries où on lit : *Tolle te, jacta te*. Voilà ce qu'il dit et j'y souscris, dit Lucas de Bruges.

CHAPITRE XXIV. — Vers. 42. L'édition de Sixte V, et quelques exemplaires latins lisent ici avant *vigilate* (et saint Hilaire le lit aussi) *duo in tecto uno, unus assumetur, et alius relinquetur*, mais ces mots sont omis dans les meilleures éditions et dans le plus grand nombre, soit en latin, soit en grec, et dans celles où on les trouve, ils paraissent transportés ici de saint Luc XVII, 36.

CHAPITRE XXVI. — Vers. 59. *Principes autem sacerdotum*. On lit ainsi au pluriel dans le syriaque et dans le grec, et non au singulier *princeps*, comme dans quelques éditions de la Vulgate.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 9. *Quod dictum est per Jeremiam prophetam*. Un grand nombre d'auteurs très-graves pensent que le mot Jérémie est ici superflu, comme saint Jérôme, Rupert, Lyranus, Baronius, Maldonat, Jansenius de Gand, Lucas de Bruges, et d'autres que cite saint Augustin sans les nommer, liv. III *De consensu Evang.*, chap. 7, où il témoigne que de son temps le nom de Jérémie ne se trouvait point dans plusieurs exemplaires, ce que Lyranus dit aussi de son temps. Dominique Magnus écrit qu'il avait vu à Rome un exemplaire arabe où on lisait *Zacharias* et non *Jeremias*, et un exemplaire chaldaïque où l'on ne nommait aucun prophète ; de même l'Evangile syriaque ne nomme ici aucun prophète. Cela est confirmé par la coutume de saint Matthieu, car souvent il cite des passages de l'Ancien Testament, sans nommer aucun prophète, comme I, 22 ; II, 6, 15, 23 ; XIII, 35 ; XXI, 4. D'ailleurs, il n'y a rien de semblable dans Jérémie, mais on trouve ce passage dans Zacharie, chap. XI, vers. 3. Cependant comme le grec lit Jérémie et qu'on lit ainsi communément de tout temps dans le latin, au rapport de saint Jérôme et de saint Augustin, on a raison de retenir ici le nom de Jérémie comme ayant été véritablement mis par saint Matthieu parce qu'il a réuni deux propnéties ;

l'une de Jérémie, chap. XXXII, touchant le champ vendu, et l'autre de Zacharie. Il n'a cependant nommé que Jérémie, parce qu'il était le premier, et parce qu'il était le plus connu. C'est ainsi qu'ailleurs deux prophéties réunies sont citées sous le même nom, par exemple *Marc.* I, 2 ; *I Psal.* CXVII, 22 ; *Isa.* VIII, 14 XXV, 8 ; *I Cor.* XV, 54 ; *Osee* XIII, 14. D'autres concilient autrement ce passage. J'ajoute que la prophétie citée ici par saint Matthieu, est tirée peut-être de quelques livres de Jérémie, qui ont été perdus, au sujet desquels (*II Mach.* II, 1), saint Jérôme avoue sur saint Matthieu (chap. XXVII) : « Legi nuper in quodam Hebraico volumine, quod Nazarenæ sectæ mihi Judæus obtulit, Jeremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi. »

C'est ce que confirme Dominicus Magnus dans ses *Antilogies apparentes de l'Écriture* : « Il ne faut pas oublier ici, dit-il, qu' Abraham Ecchellensis, Maronite, professeur public de chaldaïque et d'arabe dans le collége Romain, et mon collègue pour l'examen des Bibles arabes, m'a montré parmi plusieurs manuscrits arabes qu'il possède un livre singulier, intitulé : *Liber margaritarum pretiosarum*, et il y est parlé des ouvrages du Seigneur. L'auteur de ce livre dit que les Juifs ont effacé par haine et par malice, cette prophétie, ce qui fait que chap. VII, en parlant de la passion de Jésus-Christ il cite les paroles de Jérémie, qui étant traduites de l'arabe en latin, sont ainsi : *Tum dixit Jeremias ad Pesciur* (ou *Phassur*) : *Jam diu cum patribus vestris estis contrarii veritati ; filii autem vestri, qui venient post vos, perpetrabunt peccatum magis enorme, quam vos, quoniam appretiabunt illum, qui non habet pretium, et pati facient, qui sanat morbos, et dimittit peccata, et accipient triginta argenteos pretium illius, quem emerunt filii Israel*, etc.

Vers. 35. *Ut adimpleretur*, etc. Les éditeurs de Louvain remarquent que tout cela est omis dans quinze manuscrits latins, par saint Jérôme, par le syriaque et par le grec. On ne le trouve pas non plus dans l'édition de Sixte V, et dans les Bibles de Complute ; mais je l'ai trouvé dans les Evangiles grecs qu'a publiés Arias Montanus, et dans le Nouveau Testament grec de Genève de 1632; dans un imprimé en 1678, dans un autre imprimé à Amsterdam en 1685. Il est aussi dans l'édition syriaque donnée Cotenis Anhaltorum, en 1621.

Vers. 43. *Liberet nunc, si vult, eum.* Plusieurs éditions et celle de Sixte V portent : *Liberet nunc eum si vult.* Il paraît que dans ces éditions, comme dans celles de Clément VIII et de Plantin, il manque une seconde fois le mot *eum*, puisque dans le syriaque et dans le grec, il y a *; liberet nunc eum, si vult eum.* La virgule que la Bible du Vatican, de 1592, met après *vult*, doit être effacée selon l'index expurgatoire pour cette même Bible, et placée après le mot *nunc*, et cela avec raison, car le sens est « Nunc Deus liberet Jesum si is Deo gratus sit, si Deus sibi complaceat in eo, si ei bene vult. » Ce qui est prouvé par les circonstances du texte, et par le psaume XXI, vers. 8 : *Eripiat eum, salvum faciat eum, quoniam vult eum* ; car par ces paroles du psaume, les Juifs blasphèment contre Jésus-Christ, disant que c'est un faux Christ, un homme que Dieu a maudit, qui est l'objet de sa haine et qu'il a abandonné.

Vers. 46. *Lamma sabacthani.* Il paraît qu'il y a ici une faute dans ces paroles étrangères : *Per ignorantiam scriptorum corrupta est littera*, dit Lyranus, et il faut lire *lamma*, ou *lama azabthani*, comme on le lit dans le psaume XXI, que Jésus-Christ commence ici : *Lama azabathani* ; car cela (et non *lamma sabachthani*), signifie : *ut quid dereliquisti me.* C'est ainsi, comme le fait voir Lucas de Bruges, qu'on lit dans d'anciennes éditions comme dans celle de Lyon de 1522 ; saint Jérôme lit de même sur saint Matthieu XXVII, et saint Augustin, liv. III *De consensu Evang.*, chap. 17. Cependant, comme, tant dans saint Matthieu que dans saint Marc (XV, 34), on lit uniformément dans le grec et dans le syriaque *sabacthani*, il est vraisemblable que c'est la véritable leçon comme la plus commune tant ici que dans saint Marc ; d'autant plus que dans le syro-chaldaïque cela signifie *dereliquisti me*, du verbe *sabak*, *reliquit, dimisit*, comme il paraît *I Esdras* VI, 7 ; *Daniel*, II, 44, et IV, 12, 20, 23. Il faut donc dire avec saint Epiphane (Hæres. 69), que Jésus-Christ n'a point cité les premières paroles de ce psaume XXI en pur hébreu, (ou du moins que saint Matthieu ne les a point rapportées en pur hébreu), mais dans la langue alors usitée ou plutôt corrompue de l'hébreu, et qu'ainsi il n'a point dit *azabthani*, mais *sabacthani*, qui, comme je l'ai dit, signifie dans ce langage : *dereliquisti me.*

SAINT MARC.

CHAPITRE I. — Vers. 2. *Sicut scriptum est in Isaia propheta.* Plusieurs éditions grecques omettent le nom d'Isaïe, et mettent seulement *in prophetis ;* mais il est certain, dit Lucas de Bruges, dans ses notes grecques, qu'on a mis exprès les mots *in prophetis* pour éviter la difficulté qui vient de la véritable leçon : *In Isaia propheta.* Car c'est ce qu'on lit uniformément dans toutes les Bibles latines et syriaques, dans plusieurs anciennes éditions grecques et dans de très-anciennes gothiques. Ainsi ont lu tous les commentateurs latins, et parmi les grecs l'auteur des homélies sur saint Marc. Enfin si Porphyre, qui vivait sous Julien l'Apostat, n'avait pas lu ainsi, il n'aurait pas pu en faire un reproche aux Chrétiens, comme il est certain qu'il l'a fait, selon saint Jérôme, Commentaire sur saint Matthieu, chap. III.

CHAPITRE IV. — Vers 8 et 20. *Unum triginta*, etc. On lit ainsi, c'est-à-dire avec un nombre cardinal, et non ordinal, dans toutes les éditions grecques, et dans plusieurs latines. Cependant le traducteur de la Vulgate a mis le nombre ordinal, *Matthieu*, XIII, 8 et 23, quoique dans ces endroits le grec ait mis le nombre cardinal ; ainsi on ne doit point reprendre l'édition de Sixte V,

qui met ici dans saint Marc : *unum tricesimum*, etc.

Vers. 24. *Et adjicietur vobis.* Ces mots sont omis sans raison dans quelques éditions de la Vulgate, car on les trouve dans toutes les éditions syriaques et dans toutes les éditions grecques, sans en excepter à peine un seul ; aussi ils sont lus et expliqués par Beda, Lyranus, Richelius, etc.

Vers. 29. *Cùm produxerit fructus.* Lucas de Bruges dit : « Plerique omnes libri addunt pronomen *se* ante *fructus.* » Cette leçon paraît préférable, parce qu'elle est la plus commune, et parce qu'elle donne le véritable sens. En effet, le grec prouve que le mot *fructus* est au nominatif : *Cum autem ipse fructus ediderit*, à savoir *se ipsum.* Notre leçon produit un autre sens, c'est que le mot *fructus* y est pris à l'accusatif pluriel. Cependant je n'approuve pas trop *ex se* qu'on lit dans la Bible de Sixte V et dans quelques manuscrits, *cum ex se produxerit fructus*, à cause des raisons que je viens de donner.

Chapitre V. — Vers. 13. *Concessit ei.* On lit ainsi dans les éditions de Clément VIII de 1592, 1593 et 1598, dans l'édition de Rome de 1624 et dans la première édition de Plantin. Cette leçon *ei* se rapporte à *deprecabatur* du verset 10. Mais on lit d'une manière plus convenable dans la Bible de Sixte V, *concessit eis*, comme dans toutes les Bibles que j'ai vues soit avant soit après la correction ; on lit spécialement *eis*, dans les éditions de Plantin de 1605, 1608, et suivantes. Dans le grec il y a aussi *eis* et non *ei* Le texte même l'exige, car saint Marc dit : *Et deprecabantur eum spiritus dicentes : Mitte nos in porcos, ut in eos introeamus ; et concessit eis* (on voit qu'il faut lire ainsi, et non *ei*) *statim Jesus*, et *exeuntes spiritus.* Je crois que dans l'édition de 1592 la dernière lettre du mot *eis* ayant été omise par inadvertance, *ei* s'est glissé dans le texte et de là s'est répandu dans les trois éditions romaines et dans la première de Plantin.

Vers. 35. *Veniunt ab archisynagogo.* Le syriaque l'explique : *E domo principis synagogæ*, au prince même où archisynagoge, qui était chez Jésus. Il faut lire *ab* et non *ad archisynagogum* (comme on lisait communément et comme on lit dans la Bible de Sixte, qui lit : *Veniunt nuntii ad archisynagogum* ; mais le syriaque et le grec prouvent qu'il faut lire *ab*.

Par la note que Lucas de Bruges met ici dans son livre *Romanæ correct.*, il est clair qu'il n'a pas vu l'édition de 1590 de Sixte V ; car s'il l'eût vue, il n'aurait pas dit : « *Veniunt ab archisynagogo.* Sic legendum est sexto casu, in correctionne Sixtina ; non est addendum *nuntii* nec scribendum quarto casu, mutata propositione : *Ad archisynagogum.* » Ainsi parle Lucas de Bruges, quoique la correction, c'est-à-dire l'édition de Sixte lise précisément ce qu'il combat, savoir : *Veniunt nuntii ad archisynagogum* ; mais Lucas de Bruges, qui ne connaissait pas cette édition spéciale de Sixte, parle de celle qui est vraiment la correction de Clément VIII.

Vers. 41. *Talitha cumi.* On lit ainsi dans le grec, et c'est la véritable leçon, comme on voit par l'explication qu'ajoute saint Marc : *Quod est interpretatum : Puella (tibi dico) surge* car en syriaque *kumi* signifie *surge* ; et *talitha* signifie *puella.* Ainsi il y a une faute dans plusieurs éditions de la Vulgate, qui, au lieu de *Talitha*, mettent *Tabitha* ; car ce dernier mot selon saint Luc (*Act.* IX, 36), *interpretatum dicitur dorcas* ou *caprea*, et non, *puella.*

Cette mauvaise leçon a beaucoup trompé Magdalius, qui dit, comme pour corriger l'évangéliste : « Hebraice Tabitha, non puella sed *respice*, et cumi *surge* significant, et sunt verba Christi : Thabiti, vel Thabita cumi, respice surge ; » mais comme je l'ai dit, il se trompe beaucoup, soit dans sa supposition ; soit dans la signification qu'il donne au nom *Tabitha.*

Chapitre VI. — Vers. 13. *Sanabant apostoli.* C'est ce que dit aussi le grec et non *sanabantur*, qu'on lisait communément dans la Vulgate, et que Sixte V avait retenu, en le rapportant aux malades que les apôtres guérissaient par des onctions.

Vers. 14. *Et dicebat : Quia Joannes Baptista resurrexit a mortuis.* C'est ce que disait Hérode Antipas. On lit ainsi dans toutes les éditions latines, grecques, syriaques. Cependant, Bède et saint Thomas, dans ses commentaires sur cet endroit, disent clairement : *dicebant* au pluriel, comme le dit plus d'une fois saint Augustin, liv. II *De consensu Evang.* chap. 43. Lucas de Bruges dit à l'occasion de cette leçon : « Non dubito quin genuina Latinæ nostræ editionis lectio sit numerus pluralis : *dicebant.* » Je crois au contraire qu'il faut préférer le singulier, soit parce que de l'aveu de Lucas de Bruges lui-même, on le lit dans toutes les éditions grecques, syriaques et toutes les éditions latines modernes, soit parce que cela cadre mieux au texte de l'Ecriture et à ce que dit saint Matthieu XIV, 1, 2 : *Herodes ait pueris suis : Hic est Joannes Baptista, ipse surrexit a mortuis.* Or l'usage de saint Marc est de suivre saint Matthieu.

Chapitre VII. — Vers. 4. *Et a foro nisi baptizentur.* On lit ainsi en un seul mot et avec un accent, comme si c'était un adverbe dans les éditions de Clément VIII de 1592, 1593, 1598, de Rome de 1624, de Paris 1618 et dans la seule première de Plantin, savoir de 1603. Il est d'usage, à la vérité, qu'on dise en un seul mot *aforis*, quoique ce mot ne soit pas bien latin, comme le remarque Calepin, mais je ne me souviens pas d'avoir lu ailleurs *aforo* ; de plus, quand ce mot serait latin, il ne conviendrait pas ici. Or toutes les autres éditions, entre autres celles de Louvain, de Plantin, et celle de Sixte V, lisent en deux mots *a foro*, sous-entendu *redeuntes domum* ; ou *venientes*, comme on ajoute dans quelques éditions ; ou *cum venerint*, comme dans quelques exemplaires grecs, et toutes les éditions grecques mettent *a foro.*

Chapitre VIII. — Vers. 38. *Qui enim me confessus fuerit... et filius hominis confunde-*

tur eum. Ainsi on lit dans le grec, mais il y a une faute dans quelques éditions de la Vulgate, comme celle de Sixte V, où on lit *confessus* et *confitebitur*. Ce qui peut avoir occasionné cette faute, c'est que dabord cette manière de parler n'est pas ordinaire, soit dans l'évangeliste, soit dans l'interprète ; et en second lieu le rapport qu'ont ces mots entre eux, enfin les passages de saint Matthieu X, 32, et Luc. XII, 8.

Chapitre X. — Vers. 40. *Non est meum dare vobis.* Ce mot *vobis* est omis dans quelques exemplaires latins, dans toutes les éditions syriaques et grecques ; mais il est clair qu'il y est sous-entendu.

Chapitre XV. — Vers. 34. *Lamma sabacthani.* Voyez S. *Matthieu*, xxvii, 46.

Vers. 42. *Quod est ante Sabbatum.* Il conviendrait peut-être mieux de lire en un seul mot : *Ante-sabbatum*, comme dans le grec.

SAINT LUC.

Chapitre I. — Vers. 29. *Quæ cum audisset.* L'interprète a fort bien rendu le sens; car le mot *visus* se prend pour *auditus*, selon l'usage de l'Ecriture dans le syriaque, et la plus commune leçon du grec : *Hæc autem videns*, où *cum vidisset* comme lit saint Ambroise, et quelques éditions de la Vulgate.

Chapitre II. — Vers. 2. *A præside Syriæ Cyrino.* Je désirerais que cet *A* fût omis. car veut-on dire que cette description a été faite par celui qui était actuellement président, *præside*, ou par quelqu'un qui l'avait été auparavant ou qui l'a été depuis ? Plusieurs sont du dernier avis, mais le texte grec indique clairement que Cyrinus était président au moment même du dénombrement, car on ne dit pas *a præside*, mais ἡγεμονεύοντος, *præsidente actu*, où *cum præsideret*, comme le fait entendre le participe grec. C'est pourquoi l'ancien Correctoire de Paris fait cette remarque : « Græca littera non habet *a* et planior hic et verior est. » Maldonat dit aussi qu'il faut lire : *Facta est præside Syriæ Cyrino*, sans mettre *a*. Quelques modernes expliquent saint Luc comme s'il disait : *Hæc descriptio prior fuit, quam illa præsidentis Syriæ Cyrini*, puisque celle-ci ne se fit que dix ans après ; mais si le texte grec est susceptible de ce sens, le latin ne peut pas l'avoir.

Vers. 7. *Quia non erat eis locus.* On lit aussi au pluriel dans le syriaque et dans le grec αὐτοῖς , et non αὐτῷ, *ei*, comme lisent saint Ambroise et quelques éditions de la Vulgate, comme celle de Sixte V.

Vers. 15. *Quod Dominus ostendit nobis.* Lucas de Bruges dit fort bien : Il ne faut point lire, avec quelques mot ajoutés : *Quod factum est, quod fecit Dominus, et ostendit nobis ;* quoique ces mots aient été conservés dans la Bible de Sixte V, et dans un petit nombre d'autres, on ne les trouve point dans le grec et le syriaque.

Vers. 18. *Omnes qui audierunt miratí sunt, et de his quæ dicta erant a pastoribus ad ipsos.* Je m'étonne que ce mot *et* ait été conservé dans la Vulgate corrigée, car il trouble le sens qui est clair en supprimant cet *et*, qui par conséquent est superflu, et qui est omis dans différentes éditions de la Vulgate, dans saint Ambroise, le syriaque et le grec.

Vers. 35. *Et erat pater ejus, et mater.* Le syriaque et le grec et l'édition de Sixte V mettent *ejus*, après *mater*, en le supprimant après *pater*. Quelques éditions grecques et le syriaque mettent : *Et erat Joseph, et mater ejus*

Chapitre VIII. — Vers. 18. *Videte ergo quomodo audiatis ?* On lit ainsi, c'est-à-dire avec un point d'interrogation, dans toutes les Bibles du Vatican (de 1590, 1592, 1593, 1598), et de Rome (1624), et dans la première de Plantin (de 1603), et de Paris (1618) ; mais toutes les autres Bibles mettent : *Audiatis*, sans point d'exclamation. Il n'y en a pas non plus dans le grec ; ce qui est mieux, puisque dans ces paroles de Jésus-Christ rien n'annonce une interrogation.

Vers. 23. *Complebantur*, c'est-à-dire des flots de la mer, qui se jetaient dans le vaisseau. Il y a donc une faute dans quelques éditions latines et celle de Sixte V, où on lit, à cause de la ressemblance des mots : *Compellebantur ;* mais la commune lecon du latin et la leçon du grec est *complebantur.*

Vers. 49. *Venit quidam ad principem synagogæ.* Lucas de Bruges préfère la leçon du syriaque et du grec : *A principe*, comme il dit l'avoir trouvée dans une Bible latine. Voyez saint Marc, ch. v, vers. 35.

Chapitre IX. — Vers. 4. *Ibi manete, et inde ne exeatis.* Quelques éditions de la Vulgate omettent *ne*, conformément au syriaque et à la plupart des éditions grecques : *Et inde exite.* Ce qui n'est point à mépriser, et ce qui se rapporte à ce que dit Jésus-Christ (*Matth.* x, 11) : *Ibi manete, donec exeatis*, comme si on disait ici, dans saint Luc : *Ibi manete, et inde exite*, jusqu'à ce que vous soyez obligé de sortir de la ville ; autrement, dans notre leçon, on répéterait *ibi manete*, si on devait ajouter : *et inde ne exeatis.* Je crois donc qu'il vaut mieux omettre ce mot *ne.*

Vers. 15. *Discumbere fecerunt omnes.* Le mot grec signifie également *reclinarunt* (ou *discumbere fecerunt*) et *discubuerunt*, comme il y a ici dans quelques Bibles et dans celle de Sixte V. Cependant l'évangeliste a pris ici le mot grec pour *discumbere fecerunt*, comme le prouve le pronom *cunctos*, qui est ajouté, car il est à l'accusatif, au lieu que s'il signifiait *discubuerunt*, il devrait y avoir dans le grec : *Discubuerunt cuncti*, qui ne se trouve que dans un petit nombre d'exemplaires peu corrects du grec.

Chapitre X. — Vers. 1. *Designavit Dominus et alios septuaginta duos.* — Vers. 17. *Reversi sunt autem septuaginta duo.* C'est le nombre que mettent Prudence, saint Augustin, livre des *Questions évangéliques*, chap. 14, Dorothée, Bède, saint Epiphane ; et cette leçon doit être préférée au syriaque et au grec, qui dans *presque tous* les exemplaires, mais non pas dans *tous*, met un nombre rond *septuaginta*, retranchant le mot *duos.*

Vers. 6. *Requiescet super illum pax vestra.*

On lit aussi *illum* dans le grec, où *domus* est au féminin. Cependant quelques éditions de la Vulgate le rapportent à *domum*, et lisent *illam* avec Bède et saint Grégoire le Grand.

Vers. 30. *Suscipiens autem Jesus* ; c'est-à-dire, *respondendi partes accipiens* ; et on le lit ainsi dans le grec et non *suspiciens*, c'est-à-dire *sursum aspiciens*, ce qui paraît venir de la ressemblance des mots et de la transposition des lettres, dans quelques éditions latines et dans celle de Sixte V.

Chapitre XI. — Vers. 2. *Adveniat regnum tuum.* Le grec et le syriaque ajoutent ici communément : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra* ; ce que l'on trouve dans différentes éditions; ainsi on ne doit point être surpris qu'on l'ait ajouté dans la Bible de Sixte V. Il est vrai que Lucas de Bruges montre dans ses *notationes* que ces mots sont de saint Matthieu, et non de saint Luc. Sur quoi il faut remarquer que plusieurs anciens copistes du grec et du latin tirent souvent d'un autre évangéliste, pour compléter l'histoire ce qui avait été omis par un autre. C'est ce qui fait que dans une infinité d'exemplaires surtout manuscrits, des Evangiles, on trouve des suppléments qui, tirés d'un évangéliste, ont été ajoutés dans les autres évangélistes qui racontaient la même histoire.

Chapitre XII. — Vers. 47. *Et non præparavit.* L'édition de Sixte V et quelques autres lisent : *Et non se præparavit* ; mais ce mot *se* n'est point dans le grec ; il n'y est pas même sous-entendu, puisqu'il s'agit de faire préparer par un serviteur, pour ceux à qui le maître avait ordonné de préparer eux-mêmes.

Vers. 48. *Et fecit digna plagis, vapulabit paucis.* C'est ainsi qu'il faut ponctuer, comme dans les Bibles romaines (de 1593, 1598 et 1624), la Bible d'Hentenius, celle de Louvain, et toutes les Bibles de Plantin, c'est-à-dire, que la virgule est mise après le mot *plagis*, et non auparavant comme on la mise dans la Bible de Sixte V, et dans l'a première de Clément VIII (de 1592) : *Et fecit digna, plagis vapulabit paucis.* Le grec prouve qu'il faut mettre la virgule après *plagis*, et non auparavant : *Faciens autem digna plagarum recipiet supra cutem suam paucas.* Je traduis ainsi afin de conserver les mêmes cas que dans le grec, et parce que le verbe passif δαρήσεται *verberor, cædor* est dérivé de δέρας, *pellis, cutis* ; car peut-être que par là on indique un instrument avec lequel les plaies sont infligées, *toris*, fait de peau ou de cuir. Or dans le grec le mot *plagarum* est régi manifestement par les mots *faciens digna* ; au lieu que s'il fallait ponctuer comme dans les éditions du Vatican de 1590 et de 1592, il devrait dans le grec y avoir non *plagarum* au génitif, mais *plagas recipiet paucas.*

Chapitre XIV. — Vers. 12. *Neque vicinos divites.* La Bible de Sixte V met *neque vicinos, neque divites* ; mais ce mot *neque*, avant le mot *divites*, est omis dans le grec et dans presque toutes les éditions latines, et il paraît même qu'on ne doit point l'ajouter, puisque Jésus-Christ ne défend pas simplement d'inviter au repas *vicinos* (qui peuvent eux-mêmes être pauvres), mais *vicinos divites.*

Chapitre XV. — Vers. 8. *Nonne everrit domum ?* Lucas de Bruges dit là-dessus : « C'est ainsi que les correcteurs ont corrigé avec raison. *Everrit*, c'est-à-dire *scopis mundat*, comme le même interprète a traduit le mot grec ci-dessus, chap. XI, vers. 25, au lieu de ce qu'on lisait dans presque toutes les éditions : *Evertit*, c'est-à-dire *turbat.* La ressemblance des mots a trompé les ignorants. » Il dit aussi, dans ses *Variæ Lectiones Evangelii* : « Tous les commentateurs on lu ainsi : *everrit*, comme le grec et le syriaque le lisent clairement : » *Everrit* se trouve aussi dans la Bible de Sixte V, dans celle d'Hentenius, et dans toutes les éditions de Louvain ; mais Nicolas Zegerus, dans son *Epanorthotes* ou *Correctorium*, dit : » *Evertit domum*, Σαροῖ c'est-à-dire, *verrit*, ce qui doit faire croire que l'interprète avait écrit *Everrit*, puisque saint Jérôme, homélie 34 *in Evang.* indique que dans quelques exemplaires on lisait *Emundat*, comme le lit saint Ambroise, au commencement de l'Epître Ire, » Zegerus écrivait ainsi en 1553. Je suis donc très-étonné de ce que La Haye (contre l'opinion de quelqu'un) non-seulement justifie avec opiniâtreté ce mot vicieux, *Evertit*, et qu'il suppose qu'on le lit encore dans la Vulgate d'aujourd'hui, mais qu'il ajoute : « Et qu'il ne dise pas que *Evertit* est une faute, puisque la femme qui a perdu la drachme non-seulement, balaye la maison, mais renverse tout pour la trouver si elle était quelque part ; si c'était une faute, ceux qui ont corrigé la Bible s'en seraient aperçus ; le savant Lucas de Bruges, et Nicolas Zegerus, dans leurs corrections, ne s'en seraient-ils pas aperçus, puisque les plus pétites choses ne leur ont point échappé ? »

Quelquefois le bon Homère dort. Le P. La Haye parle ainsi par inadvertance, puisque, comme nous l'avons vu, Lucas de Bruges et Zegerus l'ont observé, et certainement les correcteurs de la Bible, en le corrigeant, l'ont aperçu ; *animadverterunt*

Chapitre XXVI. — Vers. 22. *Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos.* Dans le grec, ce que nous venons de voir est lu autrement et ordonné d'une manière différente, et cela avec plus de clarté et d'une manière plus conforme à la vraie leçon : *Mortuus est autem et dives, et sepultus est. Et in inferno elevans oculos suos.* On lit de même dans le syriaque, saint Augustin, serm. 25 *De diversis*, et ailleurs. Estius assure que quelques manuscrits de Louvain portent la même chose. Je crois donc que c'est la véritable leçon, d'autant plus qu'elle est claire. D'ailleurs le corps du mauvais riche n'était point descendu *in infernum* ἄδην, pour qu'on ait pu dire qu'il avait été enseveli dans l'enfer.

Chapitre VIII. — Vers. 11. *Velut etiam hic publicanus.* Je crois qu'on ne doit pas lire

en un seul mot, *velut*, mais en deux mots, *vel ut* ; car il y a clairement dans le grec *vel* et *ut*. Il n'y aurait pas eu lieu de se tromper si l'interprète eût traduit : *Aut ut etiam.*

Chapitre XIX.—Vers. 37. *Cœperunt omnes turbæ discipulorum.* Au lieu de *discipulorum* on lisait, dans la plupart des Bibles, et dans celle de Sixte V : *Descendentium*, qui paraît être venu de ce qu'on avait parlé d'abord de *descensus* (*e monte Oliveti*) ; apparemment qu'on avait traduit d'abord *discentium*, c'est-à-dire *discipulorum*, comme on lit dans le syriaque et dans le grec.

Chapitre XXII. — Vers. 43, 44. *Apparuit illi angelus de cœlo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat. Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.* Lucas de Bruges dit dans ses notes : « Quoique ces deux versets aient été omis autrefois dans quelques éditions grecques et latines, comme l'attestent saint Hilaire, liv. x *De Trinitate*, et saint Jérôme, livr. 2 *Advers. Pelag.*, chap. 6, cependant on les trouve dans toutes les éditions latines, grecques et syriaques ; ce qui prouve que c'était une témérité de la part de quelques-uns de les avoir omis. »

Chapitre XXIII. — Vers. 35. *Stabat populus spectans.* On lit aussi dans Bède, dans le syriaque et dans le grec. Ainsi il y avait une faute avant la correction de Sixte V et de Clément VIII, dans la plupart des éditions, où on lisait : *Exspectans.*

SAINT JEAN.

Chapitre I. — Vers. 28. *Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.* La Vulgate et le syriaque lisent dans tous les exemplaires *Bethania ;* quelques exemplaires grecs lisent *Béthania*, et d'autres *Bêthabara ;* Nonnus, ancien paraphraste grec, lit aussi *Bethania ;* saint Chrysostome parle aussi de cette leçon grecque, hom. 16 ; mais saint Epiphane, Hæres. 51, dit : *Hæc in Bethabara facta sunt.* — « In aliis vero exemplaribus habetur : *In Bethania.* »

Zegerus penche pour *Bethania*, et Tolet approuve cette leçon ainsi que la Glose, au rapport de saint Bonaventure : « Ait Glossa quod duæ sunt, una trans Jordanem, et alia citra, » de manière que saint Jean a ajouté expressément : *Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem*, de peur qu'on ne s'imagine que ce qu'il vient de raconter, s'est passé *in Bethania*, château de Marie et de Marthe proche de Jérusalem, dont saint Jean était éloigné, comme il le dit chap. xi, vers. 18, *stadiis quindecim*, c'est-à-dire de 1800 pas en comptant ici, comme il paraît qu'on doit compter, d'après les stades attiques, dont chacun fait 120 pas. Mais si on entend des stades romains, comme chacun d'eux est de 125 pas, 15 stades feront 1875 pas. Cette ville est placée près de Jérusalem, dans la carte géographique en hébreu, dont je me sers ; *Bithânia*, c'est-à-dire, *domus humilitatis* ou *obedientiæ*. Quant à celle qui est au delà, mais proche du Jourdain, Tolet croit qu'elle s'écrit *Bith-ânie*, c'est-à-dire *domum navis*, parce qu'il y avait là un lieu et des vaisseaux préparés pour porter les voyageurs au delà du Jourdain. Mais dans le syriaque on lit ici dans saint Jean, non *ânia*, comme le croit Tolet, mais *ânia ;* quoiqu'écrit ainsi, il signifie aussi un vaisseau.

Il me paraît très-vraisemblable que saint Jean entendait la région au delà du Jourdain appelée par les Syriens (comme l'attestent Eusèbe, saint Jérôme, Josèphe et d'autres) *Bathan*, qui dans la suite, du temps de Jésus-Christ, fut appelée *Bathanæa*, ou *Bethania*, ou *Bathania*, qui auparavant était appelée par les Hébreux Basan, c'est-à-dire, le lieu où du temps de Moïse régnait le roi Og, puisqu'il est familier aux Hébreux de changer le *sc* en *th*, de manière que cette région, qui se nommait autrefois *Basan*, a été appellée dans la suite *Bathan*. Or cette région s'étendait jusqu'aux lieux au delà du Jourdain, où saint Jean baptisait ; c'est-à-dire comprenait la terre de la tribu de Gad, comme on le voit *I Paral.* vers. 11 : *Filii Gad habitaverunt in terra Basan.*

Ce que nous venons de dire prouve que George Wicelius dans ses *Postilla* sur l'évangile du IVe Dimanche de l'Avent, était lui-même en délire, lorsqu'il écrivait : *Qui Bethania legunt, plane delirant.*

Cependant, comme on ne lit nulle part dans l'Ecriture, qu'il y ait eu auprès du Jourdain un lieu nommé *Bethania*, et comme les exemplaires grecs portent plus communément *Bethabara*, qui signifie en hébreu : *Domus transitus* ou *Trajectum*, ou *domus navis trajectoriæ*, parce qu'on y passait le Jourdain, ou parce qu'autrefois les Israélites y avaient passé à pied sec, en venant d'Egypte pour entrer dans la terre de Chanaan, plusieurs croient que la leçon la plus probable de ce passage est *Bethabara*, et saint Chrysostome, hom. 16, sur *saint Jean*, dit : « illa exemplaria veriora videntur, in quibus *Bethabara* scriptum est. » Euthymius et Théophylacte ont suivi saint Chrysostome ; et avant eux Origène l'avait dit, ainsi qu'Eusèbe, dans son livre *De locis sacris*, et, depuis, saint Bonaventure, *in Joan.* préfère *Bethabara.*

D'ailleurs le silence de saint Jérôme donne un grand poids à cette leçon, puisque dans son livre *De locis Hebraicis*, au mot de *Bethania*, il ne fait mention que de celle qui était près de Jérusalem, et même dans son livre *De locis*, sur Eusèbe, au mot *Bethabara*, il traduit ainsi en latin paraphrasé le passage d'Eusèbe : « Bethabara trans Jordanem, ubi Joannes in pœnitentiam baptizabat, unde et usque hodie plurimi de fratribus, hoc est de numero credentium, ibi renasci cupientes, vitali gurgite baptizantur. »

Chapitre V. —Vers. 2. *Probatica piscina, quæ cognominatur hebraice Beth-saida.* — *Bith-tsida*, c'est-à-dire *domus venationis*, ou *piscationis* (d'où elle a été appelée *piscina*), nom qui fut aussi donné à une ville située près de la mer de Galilée où étaient nés Pierre et André, et qui paraît avoir été appelée ainsi parce que ses habitants s'adonnaient à la pêche. Ce qui fait en faveur de Beth-

saida, c'est qu'on lit ainsi le plus communément, et Zegerus dans son *Epanorthotes*, dit « Hebraice *Bethsaida*. Ita legendum plenius in Scholiis docuimus ; Bethesda enim nusquam nisi in Græcis. » Dans ses Scholies, il dit : « Græci codices habent *Bethesda*, sed mendose, ni fallor ; nam Chrysostomus et Cyrillus Græci, cum nostra lectione consentiunt ; sed et B. Hieronymus, ut cæteros Latinos taceam, in locis Hebraicis ; *Bethsaida*, non *Bethesda* scribit etiam Eucherius. »

J'approuve cependant plus *Bethesda*, parce que tous les exemplaires grecs lisent ainsi et que tous les exemplaires syriaques mettent *Beth-esda, domus misericordiæ ;* aussi Zegerus se contente de dire : *Bethesda nusquam invenio nisi in græcis ;* mais il n'avait point vu le texte syriaque. De plus, il cite mal à propos saint Jérôme pour le mot *Bethsaida ;* car dans son ouvrage *De locis hebraicis*, saint Jérôme se contente de dire sur ce mot : « Bethsaida civitas est Galilææ Andreæ, Petri, et Philippi apostolorum, propè stagnum Genesareth. » Au contraire il dit : « Bethesda piscina in Jérusalem, quæ vocabatur προβατικὴ, et a nobis interpretari potest pecualis. » D'où il paraît que saint Jérôme a lu, non *Bethsaida*, mais *Bethesda*, quoique quelques éditions de saint Jérôme lisent mal à propos *Bethsaida*, qu'il faut corriger d'après les meilleures éditions, le grec d'Eusèbe, le premier passage de saint Jérôme où il parle de la patrie de saint Pierre, et où il explique le mot *Bethsaida*, et le passage où il est ; car il est hors de doute que dans le même endroit il aurait remarqué que *Bethsaida* était le nom de cette piscine de Jérusalem, si elle eût été en effet nommée ainsi.

Chapitre VI. — Vers. 13. *Ex quinque panibus hordeaceis*. Quelques éditions, et celle de Sixte V ajoutent *et duobus piscibus ;* sur quoi Zegerus dit : « Et duobus piscibus redundat in nostris, nec legitur in codicibus vel paulo antiquioribus. » On ne le trouve pas non plus dans le grec et le syriaque.

Vers. 23. *Gratias agente Domino*. Avant la correction de Clément VIII, on lisait dans plusieurs Bibles *agentes*. La Bible de Sixte V lit : *gratias agentes Deo*. Ce qui se rapporte aux hommes rassasiés, mais mal à propos, puisqu'il y a dans le grec εὐχαριστήσαντος τοῦ Κυρίου et non εὐχαριστήσαντες et dans le syriaque *Cum benedixisset Jesus*.

Vers. 35. *Dixit autem eis Jesus*. On lit à la vérité, non pas *eis*, mais *ei*, dans l'édition de Sixte V, dans toutes celles de Clément VIII (de 1592, 1593, 1598), celle de Rome (de 1624), celles de Plantin (de 1603, 1605, 1608), et de Paris (1618). Il est pourtant certain que dans toutes ces éditions on a oublié un *s* et qu'on doit lire *eis* et non *ei*, et même dans les indices expurgatoires pour les Bibles de 1593 et de 1598 (qui se trouvent à la fin de l'édition de 1598), on dit expressément qu'il faut lire *eis*. Je suis donc surpris qu'on ait omis de corriger cette faute dans l'édition de 1592 ; et je suis encor plus surpris de ce que cette faute s'est encore glissée dans la Bible de Rome de 1624, apud hæredem Barthol. Zannetti. On voit évidemment par ce qui précède et ce qui suit, que c'est purement une faute : *Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me non esuriet : et qui credit in me non sitiet unquam ; sed dico vobis, quia et vidistis me et non creditis.* Il est évident par ces paroles, que Jésus-Christ ne parle pas ici à un seul, au singulier, mais à plusieurs, au pluriel. D'ailleurs, dans le texte grec, on lit αὐτοῖς, *eis* et non pas αὐτῷ, *ei*. Toutes les éditions précédentes que j'ai pu voir portent sans exception *eis*, comme toutes les Bibles qui ont été imprimées depuis 1618, année où cette faute fut corrigée, et dans les suivantes on a imprimé *eis ;* et même avant cette édition de Plantin, je trouve qu'on avait rétabli *eis* dans la Bible de Francfort, de 1615.

Vers. 41. *Ego sum panis vivus*. Ici le mot *vivus* a été omis dans plusieurs anciennes éditions, et dans le grec ainsi que dans le syriaque.

Vers. 65. *Qui essent non credentes*. La Bible de Sixte V et quelques autres omettent la négation, mais la leçon moderne de la Vulgate est conforme au grec, au syriaque, et à quelques anciennes éditions latines.

Chapitre VIII. — Vers. 8. *Ego autem non ascendo*. C'est la leçon ordinaire des anciennes éditions, et des anciens auteurs, de saint Augustin, et du grec de saint Cyrille, quoique quelques éditions de la Vulgate portent *nondum* conformément au grec. Ce qui fait dire à Zegerus : « Ut sensus esset manifestus, et sermo nihil haberet incommodi apud Græcos pro οὐ, *non*, irrepsit οὔπω nondum. » *Nondum* est aussi dans le syriaque, saint Chrysostome, et Théophylacte.

La Bible de Sixte V, et quelques autres latines mettent à tort *ascendam*, au lieu d'*ascendo*, comme le mettent aussi, au présent, la plupart des éditions latines, toutes les éditions grecques et syriaques, et comme on doit le lire ici, du moins si on lit *non ;* autrement *non ascendam* serait faux, puisque dans la suite Jésus-Christ *ascendit* ou *ivit*.

Vers. 21. *Unum opus feci, et omnes miramini*. — Vers. 22. *Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem*, etc. Ce *propterea* se lie difficilement avec ce qui suit, mais très-bien avec ce qui précède, de cette manière : *Et omnes miramini propterea* ou *propter hoc*, comme il y a dans le grec : διὰ τοῦτο. Ainsi je crois, avec Théophylacte et Maldonat, qu'on doit séparer cette leçon, de manière que le verset 22 commence à : *Moyses dedit vobis*, etc.

Vers. 52. *A Galilæa propheta non surgit* Un petit nombre d'éditions de la Vulgate portent *surrexit*, et on lit aussi communément dans le grec ἐγήγερται. Mais Origène, Nonnus et quelques autres Grecs lisent au présent ἐγείρεται *surgit*, c'est-à-dire n'a pas coutume de sortir ; ou si ces Pharisiens l'entendent de Jésus-Christ, le sens est : Ce Prophète, ou le Messie qui nous a été promis, ne sort point, *surgit*, ou doit s'élever et venir de Galilée, mais de Bethléhem. D'ailleurs, ce mot *non surrexit* n'est pas vrai à la ri-

gueur, puisque les prophètes Jonas et Nahum étaient Galiléens.

Chapitre IX. — Vers. 27. *Dixi vobis jam, et audistis.* Le syriaque met : *et non audistis ;* le grec lit aussi communément *non*, qui cependant est omis dans quelques exemplaires grecs.

Chapitre X. — Vers. 29. *Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est.* Ainsi lisent tous les anciens exemplaires et les auteurs latins ; mais les Grecs lisent constamment : *qui dedit mihi major omnibus est.*

Chapitre XI. — Vers. 1. *Sororis ejus.* Quelques éditions de la Vulgate, entre autres celle de Sixte V, portent *sororum ejus;* mais il faut conserver le singulier, avec la plupart des éditions latines et toutes les éditions grecques, qui lisent ἀδελφῆς αὐτῆς ; ce qui prouve que ce mot *sororis* ne se dit que de Marthe, le pronom féminin αὐτῆς ne peut se rapporter qu'à Marie; car si on lisait *sororum*, ce mot *ejus* devrait être au masculin, car alors il pourrait et devrait même être rapporté à Lazare, qui avait deux sœurs ; mais chacune d'elles n'avait qu'une sœur, Marie ayant pour sœur Marthe, et Marthe ayant pour sœur Marie.

Vers. 54. *In civitatem, quæ dicitur Ephrem* On lit ainsi dans quelques exemplaires grecs, mais la plupart portent Ἐφραὶμ, comme lit saint Jérôme, *De locis Hebraicis :* « Ephraïm juxta desertum, ad quam venit Dominus Jesus cum discipulis ; diximus et de hac sub Ephron vocabulo. » Eusèbe écrit : Ἐφραείμ.

Chapitre XVIII. — Vers. 28. *A Caipha in prætorium.* Plusieurs anciennes éditions portaient : *Ad Caipham;* c'est ce que lit saint Augustin, traité 14, *sur saint Jean*, et liv. III *De consensu Evangel.*, chap. 7. Il se donne bien de la peine pour l'expliquer, puisque Jésus-Christ avait été auparavant dans la maison de Caïphe, comme le prouve le verset 24 : *Misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.* D'ailleurs Caïphe ne demeurait point dans le prétoire pour que Jésus-Christ fût conduit *in prætorium* ad *Caipham.* On ne peut pas supposer non plus que Caïphe entra alors *in prætorium* pour faire mettre à mort Jésus-Christ par Pilate; car comme le dit aussitôt après saint Jean : *Ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur*, etc.; mais toute la difficulté cesse en rétablissant la vraie leçon, qui est, comme le remarque Lyranus, *a Caipha*, comme on lit dans le grec, le syriaque et dans plusieurs exemplaires très-anciens.

Chapitre XIX. — Vers. 27. *Accepit eam discipulus in sua.* Plusieurs exemplaires de la Vulgate lisent : *in suam*, c'est-à-dire *matrem;* mais c'est une faute, car le syriaque et l'arabe lisent *apud se*, et le grec *in propria.* Ce qui fait dire à saint Bonaventure, sur *saint Jean* : « Ita quod sit accusativus pluralis numeri secundum Augustinum, tract. 119, unde ait : *Suscepit eam in sua*, non prædia, qua nulla proprie possidebat, sed officia, quæ propria dispensatione exsequenda curabat. »

Chapitre XX. — Vers. 25. *Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum.* Plusieurs exemplaires latins lisent : *figuram*, ce qui est conforme au grec : *figura, vestigium, typus*, c'est-à-dire *figuram*, *vestigium*, ou *locum*, que les clous avaient fait, comme on traduit aussitôt après dans la Vulgate le même mot grec, et comme on lit dans le syriaque.

Chapitre XXI. — Vers. 12. *Nemo audebat discumbentium.* Quelques exemplaires latins portent : *discentium ;* ce qui est regardé comme la véritable leçon par Jansénius de Gand, et par Emmanuel Sa, ce qui est confirmé par le syriaque, et par le grec, qui lit *discentium* ou *discipulorum.*

Vers. 22, 23. *Sic eum volo manere donec veniam.* Il y a ici trois leçons, la première, qui est la plus commune dans les exemplaires latins, est celle que l'on vient de voir; la seconde : *Si eum volo manere*, etc.; la troisième : *si sic eum volo manere.*

Lucas de Leyde, dans ses notes, parle ainsi de ces trois leçons : « Georges de Trébisonde, dans son livre adressé au Pape, essaye d'établir la première leçon ; *sic eum*, etc. Le cardinal Bessarion, dans un autre livre, réfute Georges de Trébisonde et défend la seconde leçon, *si eum.* J'ai lu ces deux ouvrages au révérendissime Lindanus (évêque de Saint-Omer). Plusieurs étaient de l'avis de Bessarion, savoir Jansénius de Gand, Koningstein, Magdalius, Cajetan et d'autres. Nicolas Zegerus approuve la 3e leçon : *si sic*, etc., et son opinion est suivie par le révérendissime Lindanus, dans son livre *De optimo genere interpretandi.* » Voilà ce que dit Lucas de Leyde, sans résoudre.

La leçon : *sic eum volo manere*, est défendue vivement par La Haye; et saint Augustin, tract. 124 *sur saint Jean*, et dans d'autres endroits, lit de même; ainsi que saint Ambroise liv. VII, *sur saint Luc* et *sur les psaumes* XLV et CXVIII ; saint Bernard serm. *De Innocentibus*; Beda, Rupert, Albert le Grand, saint Thomas, Lyranus, et plusieurs autres : « C'est ainsi qu'on lit dans tous mes manuscrits, dit La Haye. » Saint Césaire, Grec, frère de saint Grégoire de Nianze, dialogue 5, lit de même, ainsi que George de Trébisonde, Grec très-savant, dans un livre adressé au Pape sur ce sujet. « Et en effet, ajoute La Haye, notre leçon doit être préférée à toutes les autres, parce qu'elle fait naître plus facilement dans l'esprit des disciples l'opinion que saint Jean ne mourrait point, et parce que avec cette leçon Jésus-Christ satisfait mieux à l'interrogation de saint Pierre. » Ainsi parle La Haye. Cependant la réponse : *Quid ad te?* est plus en faveur de la leçon, *si.* C'est pourquoi, pour justifier : *Si eum volo manere*, Estius dit : « *Sic* s'est glissé pour *si.* Et il est évident qu'il faut lire *si*; car il n'y a pas une assez grande affinité entre les mots grec ἐάν *si*, et οὕτως, *sic*,

pour qu'on ait pu, par erreur, mettre l'un au lieu de l'autre, comme au contraire il a été plus aisé dans le latin de mettre *sic* au lieu de *si*. Cela est prouvé (par d'anciens exemplaires latins et par l'autorité du cardinal Bessarion), par Pierre de Rivo, théologien de Louvain, dans son livre *De anno, die, et feria Dominicæ Passionis*, tract. 2, cap. 3, part. VI, et il atteste que Paul de Middelbourg, contre lequel cependant il écrit, l'a très-bien observé. Jansénius de Gand croit que saint Augustin a lu *si* et non *sic* dans l'explication de ce passage. Dans le IVe livre. *De consensu Evang.*, chap. dernier, il paraît que saint Augustin a lu *si*. Clénard, dans une lettre à Rutgerus Rescius, atteste que dans un manuscrit arabe, écrit depuis plus de 600 ans, et traduit sur le grec, on lit : *Si eum*, etc. Je suis surpris que dans la correction de Sixte V on ait retenu la leçon *sic*. » Ainsi parle Estius, et il a en faveur de son opinion la leçon la plus commune du grec et du syriaque, les commentateurs grecs, surtout saint Chrysostome, Nonnus, saint Cyrille.

Tacitus Nicolas Zegerus dit dans son *Epanorthote*, sur cet endroit de saint Jean, « Dans le grec il n'y a point *sic*, mais *si eum volo manere*, et je vois que cette leçon plaît davantage aux théologiens de ce siècle; mais ni l'une ni l'autre leçon ne me paraît la véritable; je soupçonne que l'évangéliste avait écrit : Ἐὰν οὕτως αὐτὸν θέλω μένειν, et que l'interprète a traduit : *si sic eum volo manere*; mais que dans la suite l'un et l'autre a été changé, par l'erreur des copistes, et par témérité. Car il est probable que quelque demi-savant latin ayant lu *si* et *sic*, aura cru que l'un des deux était superflu, et que préférant celui qui paraissait le plus convenable, il aura supprimé l'autre. De même un copiste demi-grec, trouvant deux mots peu différents, surtout si on les écrit ainsi οὐτ αὐτ, aura abandonné la première comme superflue, et c'est de cette manière vraisemblablement qu'est venue la dissonance entre le grec et le latin. Et pour qu'on ne prétende pas que ce n'est qu'un soupçon de ma part et que je ne fais que deviner, je dirai que j'ai lu : *si sic eum volo manere* dans saint Jérôme *contre Jovin.* liv. I, au milieu. Si outre cela on examine de plus près les commentaires grecs, surtout celui de saint Cyrille, quelque chose qu'on lise dans le texte, on conviendra que je ne devine pas en vain. Enfin nous avons aussi trouvé un ancien Correctorium qui atteste qu'autrefois dans le grec et dans les anciens exemplaires latins, on lisait *si sic*. De plus, Nicolas Eschius, homme d'une grande probité et d'une grande érudition, m'a certifié qu'il avait lu *si sic* dans un ancien exemplaire bibliothecæ Cusanæ. » Ainsi parle Zegerus, qui mourut en 1555. Pour appuyer sa conjecture savante, j'ajoute ce que dit Lucas de Bruges, dans ses *Notationes* :

« Victorius Marianus dans ses Scholies sur saint Jérôme, remarque qu'un très-ancien manuscrit grec, que l'évêque de Clermont apporta à Trente en 1556, porte : *si eum volo manere sic donec veniam* Ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν οὕτως ἕως ἔρχομαι. Jean Gagneius dit que dans un Commentaire sur saint Jean, on lit *si sic*, ἐὰν οὕτως. Il dit que saint Chrysostome et Théophylacte (dans son Commentaire) paraît assez y faire allusion, ce que Zégerus dit surtout du Commentaire de saint Cyrille. Cela me paraît ainsi, parce qu'ils expliquent le mot *manere*, qui renferme en quelque sorte le mot *sic*, ou du moins le sous-entend. Or il est clair que saint Jérôme favorise cette troisième leçon, puisqu'il dit dans le premier livre contre Jovinien : *Si eum sic volo esse, quid ad te?* ce que remarque Mariana le scholiaste de saint Jérôme. Au reste le cardinal Bessarion tourne en faveur de la seconde leçon, *si eum volo manere*, puisque *sic esse* n'est pas autre chose que *manere*. C'est ce que dit Lucas de Bruges.

ACTES DES APOTRES

Chapitre I. — Vers. 4. *Convescens, præcepit eis.* Quelques éditions de la Vulgate, au lieu de *convescens*, portent *conversans*; mais ces éditions semblent suivre la faute du grec, où l'on trouve, mais en très-peu d'éditions : *in eadem aula*, ou *hospitio commorans*. Erasme, Arias Montanus et Calvin traduisent *congregans*, Bèze, *conveniens*; ce que peut à la vérité signifier le mot grec συναλιζόμενος qui est la véritable et la plus commune du texte grec.

Cependant la leçon de la Vulgate moderne *convescens* est très-bonne, et conforme à ce que disent saint Jérôme à Hebidia, Quæst. 7; Bede et les autres Latins, et c'est la vraie traduction du mot grec qui vient de σύν *cum* et de ἅλς *sal*, d'où ἁλίζω *sale conspergo*, d'où est venu συναλίζω *simul sale conspergo eumdem cibum*, où *simul salem comedo*, comme si on disait *convescens eodem sale*, c'est-à-dire *communi sale communique mensa utor*; et c'est ainsi que l'ont entendu et expliqué des Pères très-savants en grec : Hésychius, *in Levit.* VIII; saint Chrysostome, Œcumenius, Théophylacte, saint Jérôme, épître 150, cap. 7. Leur autorité, dit Zegerus, doit être plus estimée que celle des modernes, puisque saint Chrysostome qui lit συναλιζόμενος l'entend clairement *de cibo*. Le syriaque lit aussi : *Et cum edisset cum eis panem*; l'éthiopien : *Et prandens cum eis*. Remarquez ce qui est dit I *Esdr.* IV, 14 : *Memores salis, quod in palatio comedimus*. De là vient ἅλες, *convictus, communio, sodalitatis necessitudo*, dans Eschine *De falsâ legat.*, dit Scapula, dans son *Dictionnaire*, en ajoutant : Apud Chrysostomum, ἁλῶν κοινωνοῦντες, *sodales, convictores*, appelés sans doute ainsi parce qu'ils mangeaient du même sel. C'est avec raison que saint Luc a voulu marquer ici cette circonstance *comestionis*, afin de démontrer la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ. C'est ce qui fait que cette circonstance a été indiquée très-bien par saint Marc (XVI, 14), saint Luc (XXIV, 42), saint Jean (XXI, 12), saint Pierre (*Actes*, X, 41).

Vers. 13. *Et cum introissent in cœnaculum*,

ascenderunt ubi manebant, etc. Il faut corriger cette leçon de la Vulgate ou plutôt cette ponctuation, et mettre la virgule avant *in cœnaculum*, et non après; ainsi il faut lire: *Et cum introissent, in cœnaculum ascenderunt, ubi manebant*, etc. Sans cela il y aurait une amphibologie, et on ne saurait si après qu'ils furent entrés dans le cénacle, ils ne montèrent pas plus haut, ou si, lorsqu'ils furent entrés dans Jérusalem, ils montèrent dans le cénacle. Si on suit la Vulgate moderne, qui met la virgule après *cœnaculum*, on aura le premier sens ; mais le grec prouve qu'il faut la mettre après *introissent*, de cette manière: *Et cum introissent, ascenderunt in cœnaculum*, (ou comme porte le grec ὑπερῶον *superius domus*), *ubi erant permanentes Petrus*, etc.

Vers. 20. *Fiat commoratio eorum deserta.* On lit ainsi au pluriel dans le psaume LXVIII, que cite saint Pierre; cependant il paraît que la vraie leçon ici est le singulier *ejus*, que l'on trouve dans plusieurs exemplaires de la Vulgate, dans le grec et le syriaque et dans saint Augustin, dans les Actes, *cum Felice Manichæo*.

CHAPITRE II. — Vers. 23. *Per manus iniquorum affligentes interemistis.* On lit ainsi dans la Bible de Sixte V, dans celles de Clément VIII (de 1592, 1593, 1598), et dans celle de Rome (de 1624). Cette leçon est suivie par un petit nombre d'éditions récentes, comme celle de Cologne (1630 et 1682), de Plantin (de 1664), de Lyon in-4 (1680), de Paris (1691), de Bamberg (1693).

Les anciennes éditions de Plantin (de 1603, 1605, 1608, 1618, 1629, 1645, 1650), lisent *affigentes*, comme l'édition de Francfort (de 1515), de Paris (1618), de Cologne (1647, 1666), de Lyon in-fol. (1684); presque toutes les anciennes Bibles lisent aussi *affigentes*, au point qu'Hentenius et les éditions de Louvain ne citent aucune autre leçon sur ce passage. Cependant Zegerus dit ici: *Affligentes interemistis* ; lisez *affigentes* comme les anciennes éditions grecques et latines, saint Irenée liv. III, chap. 12, et saint Grégoire sur Job, si je ne me trompe. C'est ce qu'écrivait Zegerus en 1553, *Disthemii*. On n'est donc pas assez certain de la vérité de ce que dit Lucas de Bruges. Au lieu d'*affigentes*, c'est-à-dire *crucifigentes*, on a imprimé par erreur dans l'édition romaine, *affligentes*, c'est-à-dire *tribulantes*, en ajoutant une lettre à *affigentes*. Car puisque dans les anciennes éditions de la Vulgate, on lisait: *affligentes*, comment Lucas de Bruges sait-il que les correcteurs ne l'avaient pas conservé pour quelque raison, comme ils ont conservé de même plusieurs choses semblables, qui paraissaient devoir être corrigées? Cependant je suis persuadé que la vraie leçon est *affigentes*, que l'on trouve dans les plus anciens exemplaires, et dans la nouvelle édition de saint Jérôme. D'ailleurs le grec lit constamment προσπήξαντες *affigentes* ou *postquam affixistis* ; l'Ethiopien, *suspendistis*, le syriaque : *Et crucifixistis*. C'est ce qui fait que Fromond, Tyrinus, et quelques théologiens, ainsi que plusieurs éditions latines, comme je l'ai dit, lisent encore, même après la correction romaine, *affigentes* et non *affligentes*.

CHAPITRE III. — Vers. 12. *Quasi nostra virtute aut potestate.* La Vulgate paraît ici suivre le syriaque, qui, au second membre, lit : *In imperio nostro*, ou *per imperium nostrum*, ou peut-être les mots sont-ils transposés dans la Vulgate, de manière que *virtus* soit pris pour *pietate* ou *mentis*, et *potestas* pour *potentia*. On peut le supposer, puisque de semblables transpositions sont assez fréquentes dans l'Ecriture, comme *Genèse* II, 4, où l'hébreu met: *terram et cœlum*, tandis que la Vulgate met : *cœlum et terram*. On en trouve d'autres exemples dans la *Genèse* V, 3; *Matthieu*, VI, 19; XXIV, 7 ; *Luc*, XXI, 11; *Epître aux Hébreux*, I, 7, dans lesquels lieux le mot qui est placé après *et*, dans l'original, est placé dans la Vulgate avant la copulative *et vice versa*. D'ailleurs, dit Lucas de Bruges, dans plusieurs éditions de la Vulgate *pietate* est mis pour *potestate*, et Barthélemi Petri dit : « *Pietate* habent optimi quique codices Latini ; » et Lyranus dit : « Sic habent libri correcti, nempe : *nostra virtute, aut pietate* ; » je pense, avec Zegerus, que c'est la vraie leçon; car, comme il remarque fort bien, *virtute* est mis pour *potestate* ; en effet, il y a dans le grec : *tanquam* ou *quasi propria potentia, aut pietate*, et cela afin que saint Pierre éloigne de lui la puissance physique et tout le mérite de l'action, afin de l'attribuer à Dieu et à Jésus-Christ Notre : Seigneur.

Vers. 18. *Deus autem quæ pronuntiavit.* On lit *quæ* dans la Bible du Vatican de 1593, et dans toutes les éditions suivantes, du moins celles que j'ai pu voir, quoique la Bible de Louvain, celle de Sixte V et la première de Clément VIII, de 1592, mettent *qui* ; mais l'index expurgatoire pour cette édition de 1592, avertit qu'il faut lire *quæ*, ce qui est conforme au grec.

CHAPITRE IV. — Vers. 2. *Annuntiarent in Jesu.* Cette leçon de l'édition de la Bible du Vatican de 1593, a été suivie dans les suivantes, et elle est conforme à plusieurs anciennes éditions latines et au grec. Il est vrai que quelques anciennes éditions, celle de Sixte V et celle de Clément VIII, portent: *in Jesum*.

CHAPITRE IX. — Vers. 25. *Accipientes autem eum discipuli.* Dans les éditions de Clément VIII et les suivantes, on a omis avec raison le mot *ejus*, qui se trouve après le mot *discipuli*, dans la Bible de Sixte V et quelques autres; car dans le grec, il n'y a point *ejus;* et il ne peut être mis ici ; car ceux qui recevaient, *accipientes*, n'étaient point *discipuli Pauli* : mais le mot *discipuli* signifie ici simplement *Christiani*, comme dans tout le livre; ce qui fait dire chap. XI, vers. 26, qu'ils furent appelés *primum Antiochiæ discipuli Domini*. De même on lit en ce chap. IX, vers 10 ; *Erat autem quidam discipulus Damasci nomine Ananias*. Ananias n'était point *discipulus* de saint Paul, mais plutôt son *magister* et *instructor*. Voy. chap. XIX, vers. 12.

CHAPITRE XIII. — Vers. 19. *Et destruens*

gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum quasi post quadringentos et quinquaginta annos; et post hæc dedit judices usque ad Samuel prophetam et exinde postulaverunt regem, etc. C'est la leçon constante des Bibles latines, tant anciennes que modernes, et il faut donc la conserver, malgré les exemplaires grecs, qui varient entre eux, et qui sont, par conséquent, corrompus; d'autant plus que la leçon de la Vulgate est appuyée sur la vérité de l'histoire, à laquelle s'oppose la leçon grecque commune, mais qui n'est pas exacte: *Et post hæc quasi annis quadringentis et quinquaginta dedit judices usque ad Samuel*, etc. En effet, l'Ecriture dit, selon la vraie leçon de la Vulgate: *Distribuit eis terram, quasi* (hoc est *circiter*) *post* 450 *annos*, c'est-à-dire depuis la naissance d'Isaac selon les Pères et les théologiens; car depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie des enfants d'Israël, il s'écoula 405 ans, auxquels il faut ajouter 40 ans que les Israélites passèrent dans le désert, et de plus 7 ans environ avant que Josué eût partagé la terre promise aux Israélites, comme on peut le conclure de ce que dit Josèphe (XIV, 10), et ces sommes réunies font *circiter*, ou *quasi* 450 ans.

Au contraire la leçon la plus commune du grec, quoiqu'elle ne soit pas universelle, répugne à l'histoire et à l'Ecriture, ce que je prouve ainsi. Cette leçon compte depuis la distribution de la terre promise jusqu'au commencement de la judicature de Samuel, 450 ans: *Et post hæc* (*post distributam terram*) *quasi annis* 450, *dedit judices usque ad Samuel*, etc. Il n'est pas possible de trouver ce nombre, puisqu'il faudrait y ajouter les 40 ans passés dans le désert, et 40 autres années pour Samuel et le règne de Saül, selon les *Actes* (XIII, 21), de plus 40 ans de David et 3 ans de Salomon, enfin 7 ans qui s'écoulèrent depuis l'entrée de la terre de Chanaan, jusqu'à la distribution de la terre, c'est-à-dire 130 ans, pour faire le temps depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple, l'an 4 de Salomon; ce qui ferait 450 et 130, c'est-à-dire 580 ans complets, ou 581 commencés. Il est cependant prouvé qu'il s'en faut de 100 ans de moins, puisqu'il est dit *III Rois*, VI, 1: *Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti in anno quarto.... regis Salomonis.... ædificari cœpit domus Domino*. C'est ce qu'on lit dans tous les textes, si ce n'est dans quelques exemplaires grecs, qui diminuent encore le nombre, en disant que le temple fut fondé 440 ans après la sortie d'Egypte.

Je dis donc que le texte grec est ici corrompu dans la plupart des exemplaires, et qu'il faut le corriger d'après la Vulgate; ainsi ces mots καὶ μετὰ ταῦτα et *post hæc* sont dérangés par la faute des copistes dans la plupart des exemplaires grecs, et il faut les placer plus bas, c'est-à-dire, après le mot πεντήκοντα *quinquaginta*, comme ils le sont dans la Vulgate et dans quelques exemplaires grecs: *Et post hæc dedit judices*. Ainsi pensent non-seulement les commentateurs catholiques, comme Cornelius a Lapide, Sanctius, etc., mais encore les hétérodoxes eux-mêmes, Bèze, Luther, et autres. Cette corruption du texte grec est prouvée non-seulement par ce que nous venons de dire, mais par l'autorité de saint Chrysostome, dans ses commentaires, comme l'a remarqué Zegerus. Les exemplaires grecs ponctuent de manière que ces mots *quasi post* 450 appartiennent à ce qui suit; mais saint Chrysostome est contraire à cette leçon, si on fait attention à son Commentaire et non aux paroles de saint Luc, telles qu'elles sont placées. Matthæus Polus, hétérodoxe anglais, dans sa *Synopsis criticorum* imprimée en 1686 in-fol., *ad III Reg.* VI, 1, convient lui-même que la leçon de la Vulgate, *Actes* XIII, 20, est aussi dans quelques manuscrits grecs selon Mariana. On lit de même dans le très-ancien manuscrit grec d'Angleterre, dans un autre du nouveau collége d'Oxford, et dans un autre que cite Bèze. Robert-Estienne cite aussi cette leçon dans le Recueil des diverses leçons de son Nouveau Testament de 1568, ainsi que Etienne Curcellæus, dans son Nouveau Testament grec, imprimé à Amsterdam en 1685.

Ce qui prouve donc en faveur de la Vulgate, c'est que la vérité de l'histoire confirme la leçon; que la Vulgate est uniforme là-dessus dans toutes les éditions, au lieu que les exemplaires grecs varient entre eux, et que dans les endroits où ils sont contraires à la Vulgate, ils le sont aussi à la chronologie de l'Ecriture, établie par d'autres passages tirés de cette même Ecriture, et qu'ainsi ces manuscrits qui lisent ici autrement que la Vulgate doivent être regardés comme fautifs.

Vers. 33. *Hanc Deus adimplevit filiis nostris*. Quelques éditions latines et celle de Sixte V lisent *vestris* au lieu de *nostris*; d'autres *suis*, et d'autres *Israel*. Le grec et le syriaque lisent constamment *natis* ou *filiis eorum nobis*. Je crois que c'est la véritable leçon.

CHAPITRE XV. — Vers. 4. *Præcipiens custodire præcepta apostolorum, et seniorum*: Zegerus dit dans son *Epanorthotes*: « Il y a plusieurs choses qui prouvent qu'il faut effacer ce qui n'est point ici dans le grec (ni dans le syriaque, ni dans quelques éditions latines), parce qu'on ne le trouve point dans saint Jérôme, *Epître à saint Augustin*, où cependant on trouve ce qui précède et ce qui suit. En second lieu, parce que saint Chrysostome n'en fait point mention, et enfin parce que cela ne s'accorde pas bien avec ce qui précède, puisqu'on réunit deux participes sans conjonction copulative: *confirmans Ecclesias, præcipiens custodire*. On peut en donner une autre raison: c'est que la même sentence touchant saint Paul dont on parle ici, est placée un peu plus bas chap. XVI, vers. 4: *Tradebat eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis*. De plus ils ne sont point expliqués par le cardinal Hugues, qui fait un commentaire perpétuel. Cependant il y a d'autres

raisons qui prouvent qu'il ne faut pas les ôter : premièrement le concert unanime de toutes les éditions latines à l'exception d'un petit nombre, qui peuvent passer pour avoir été corrigés sur un exemplaire très-inexact du grec. On peut citer le très-ancien manuscrit Donatianicus qui presque partout ailleurs s'accorde avec le grec, ensuite le soupçon que l'Ecriture a été diminuée par les hérétiques, enfin parce qu'ils ne paraissent point avoir été ajoutés pour expliquer ou pour compléter le sens. » Ajoutons qu'ils conviennent avec ce qui est dit de saint Paul trois versets après, c'est-à-dire chap. XVI, vers. 4; et qu'il n'est pas sans exemple que l'Ecriture répète quelquefois la même chose.

CHAPITRE XVI. — Vers. 1. *Filius mulieris Judæ.* Il faut lire ainsi, d'après le grec et le syriaque, parce que, ainsi que le remarque Zégerus, cela est opposé à ce qui est ajouté : *patre gentili* ; et c'est aussi la remarque de Rhaban. Cependant au lieu de *Judæ* plusieurs éditions lisent *viduæ*, comme saint Jérôme et saint Augustin disent l'avoir trouvé.

CHAPITRE XVII. — Vers. 6. *Quoniam hi, qui urbem concitant.* Zégerus dit qu'il faut lire sans contredit *orbem*. C'est en effet la leçon la plus commune des anciens exemplaires latins, du syriaque, du grec : οἰκουμένην, mot qui n'aurait pas pu s'introduire aisément dans le grec, s'il y avait eu auparavant πόλιν, *urbem*, au lieu qu'il était facile qu'un copiste inattentif eût mis dans le latin *urbem*, au lieu d'*orbem*.

Vers. 18. *Quid vult seminiverbius hic, dicere.* Ainsi lit saint Ambroise, *Lettre à l'Eglise de Verceil;* Bède, dans son Commentaire et dans ses *Rétractations*. L'interprète latin a voulu par ce mot composé, imiter le texte grec qui met σπερμολόγος, qu'on pourrait traduire *verborum sator*, et qui est assez bien rendu dans la plupart des éditions latines par *seminator verborum*, comme on le trouve dans saint Augustin contre les épicuriens et les stoiciens, et dans saint Jérôme qui là-dessus corrige l'ancien interprète, comme le remarque Barthélemi Petri. Je suis étonné que celui-ci, même après la correction de Clément VIII, ait dit : *Minoris notæ sunt libri, qui legunt* SEMINIVERBIUS

CHAPITRE XXI. — Vers. 25. *Ut abstineant se ab idolis, immolato et sanguine.* Je ne sais comment s'est glissé cette virgule entre *idolis* et *immolato*. Elle est superflue, et on peut le prouver par le grec qui, au lieu d'*idolis immolato*, dit en un seul mot : *Idolothytum, immolatum, idolis*. Ce n'est donc point ici trois choses que l'Apôtre défend : de plus qu'était-il nécessaire de défendre les idoles? Cette défense était le fondement du christianisme, et il n'était pas besoin de défendre les idoles. D'un autre côté il n'était pas ordonné généralement de s'abstenir *ab immolato*, puis qu'on pouvait encore manger dans le temple de Jérusalem des victimes qui eussent été immolées au vrai Dieu, mais on défendait de manger ce qui avait été offert ou immolé aux idoles, *idolis immolato*. Ainsi la virgule doit être supprimée.

CHAPITRE XXIII. — Vers. 25. *Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam.* Tout ce verset est omis dans le grec, le syriaque et plusieurs éditions latines. Zégerus dit là-dessus : « Cette phrase ne se trouve point dans nos anciennes éditions, dans le grec, dans saint Chrysostome, dans le cardinal Hugues. C'est pourquoi je l'ôte du texte à l'exemple de Lyranus et des autres, mais je la conserve en marge, comme on l'a aussi conservée dans quelques exemplaires latins. La suite du discours, qui par là est interrompue, suffit pour prouver que ces mots ont été ajoutés; et qu'on ne croie pas que Rhaban les ait lus dans sa *Glossadoctrine*, puisque à l'occasion de ces mots, *Parate milites* il rapporte quelque chose des paroles qui sont ci-dessus, mais comme de lui et non de saint Luc, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une lecture attentive. Ces mots paraissent tirés en partie, de ce qu'on lit ci-dessus : *Timens tribunus ne discerperetur Paulus*, etc., et en partie, de ce qu'on lit plus bas, chapitre suivant : *Sperans quod pecunia ei daretur a Paulo.* » Ainsi parle Zégérus.

Vers. 30. *Misi eum ad te denuntians : et accusatoribus ut dicant apud te.* Telle est la ponctuation des Bibles romaines de 1590, 1592, 1593, 1598, 1624. Mais dans toutes les éditions de Plantin, on a ôté les deux points qui sont après le mot *denuntians*, et on a mis une virgule après *ad te*, de cette manière : *Misi eum ad te, denuntians et accusatoribus*, etc. On ne peut rien déterminer d'après le grec, puisqu'il y a la même construction que dans le latin ; cependant le texte même prouve en faveur de l'édition de Plantin, surtout ce mot *accusatoribus* qui est régi par le participe *denuntians*, comme il est évident.

Je crois que la ponctuation a été changée dans les Bibles de Plantin, à cause de la note de Lucas de Bruges qui cite ce passage, comme si l'édition du Vatican ponctuait de même. Ce qui cependant n'est pas vrai ; car il dit : « *Misi eum ad te, denuntians et accusatoribus.* Ita interpungendum est, ut participium *denuntians* jungatur sequentibus, non præcedentibus. »

CHAPITRE XXIV. — Vers. 6, 7. *Quem et apprehensum voluimus secundum legem nostram judicare. Superveniens autem tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris, jubens accusatores ejus ad te venire.* Dans un petit nombre d'éditions grecques et syriaques et quelques-unes latines, il n'y a seulement que *quem apprehendimus*. Zégerus dit là-dessus « Quoique cette phrase n'ait été trouvée que dans très-peu d'exemplaires grecs ayant 60 ou 80 ans, et qui étaient très-corrompus (la langue grecque étant alors presque ensevelie) on ne doit cependant pas la regarder comme peu authentique, puisqu'en la supprimant

le sens est mutilé et tronqué. D'ailleurs saint Chrysostome l'a citée et Bède assure qu'il l'a lue dans le grec, mais non pas dans tous les exemplaires latins. » Ainsi parle Zégerus. Lucas de Bruges dit aussi qu'il l'a lue dans des manuscrits grecs peu anciens, et même dans tous ceux qu'il a vus.

Vers. 14. *Sic deservio Patri, et Deo meo.* La leçon latine varie ici. Plusieurs exemplaires omettent *meo* ; quelques-uns lisent : *patrio Deo*. Cette dernière leçon paraît la meilleure. Sur quoi Bède dit : « Melius in græco legitur, *patrio Deo*, τῷ πατρῴῳ Θεῷ. » Il y a de même dans le syriaque, mais saint Chrysostome lit : *patri Deo*, si nous en croyons Zégerus.

Vers. 20. *Cum stem in concilio*. La vraie leçon est peut-être : *Cum staremin concilio* ; car le tribunal où paraissait saint Paul, n'était point *concilium* ou *synedrium*, comme on lit dans le grec, mais un simple tribunal devant le président Félix ; au lieu que ce qui suit et ce qui précède, prouvent que saint Paul parle du *concilium* où il avait dit qu'il était Pharisien (chap. XXIII, vers. 6.) Enfin dans le grec, il y a à la lettre : *Stante me in concilio*, dont le sens est : *Cum starem* ou *Quando steti*, ce participe στὰς, στάντος étant à l'aoriste, et renfermant quelque chose du prétérit ou de l'imparfait.

CHAPITRE XXVII. — Vers. 5. *Pelagus Ciliciæ et Pamphiliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ.* Il paraît que saint Luc a ajouté : *quæ est Lyciæ*, pour nous apprendre que cette ville (Lystra) était différente de *Lystra Lycaoniæ* dont on parle chap. XIV ; car ce que disent Pierre Comestor, à Lapide, Menochius, Lyrinus, savoir que *Lystra Lyciæ* était la même que *Lystra Lycaoniæ*, est incroyable, d'autant plus que la Lycie et la Lycaonie étaient deux régions différentes, étant séparées par la Pamphylie, et même par la Pisidie, et de plus par une chaîne de montagnes très-élevées, c'est-à-dire le mont *Taurus*, de manière que *Lystra Lycaoniæ* était éloignée au moins de 60 lieues des rivages de la Lycie, et en était séparée par le mont Taurus, et comme je l'ai dit, par toute la Pamphylie et la Pisidie.

D'ailleurs on lit ensuite dans le texte : *ibi*, c'est-à-dire *Lystris* (ou *Myræ*, suivant le grec dont nous parlerons ensuite.) *Inveniens centurio navem Alexandrinam, transposuit nos in eam.* Le centurion n'a pas pu trouver un vaisseau d'Alexandrie à *Lystris Lycaoniæ*, à moins qu'il n'eût navigué 60 lieues par terre et sur le mont Taurus, puisqu'il n'y a aucun fleuve qui aille de *Lystris Lycaoniæ* vers la mer, de manière que ce vaisseau eût pu venir ainsi *Lystram*, ou que quelque port appellé *Lystra* ait rapport à la ville *Lystræ* dont nous parlons.

Il paraît donc que cette *Lystra Lyciæ* était quelque ville maritime de la Lycie, quoique aucun géographe ou historien ancien n'en fasse mention, comme aucun d'eux ne parle non plus d'une ville de Crète nommée *Thalassa* ou *Lasæa* comme elle est appelée ici dans le grec, verset 8. Au lieu de *Lystra*, on lit plus communément dans le grec, ainsi que dans le syriaque, *Myra* ; ce qui paraît une faute, qui pouvait s'introduire plus aisément dans le grec que dans le latin, puisqu'il n'y a aucune raison, pour que *Myra, quæ est Lyciæ*, ait pu devenir *Lystra, quæ est Lyciæ*.

Mais comme *Myra* est in *Lycia*, et que *Lystra* qui est *in Lycaonia* est plus fameuse, quelque ancien copiste grec, demi-savant, ayant lu dans son manuscrit *Lystram, quæ est Lyciæ*, et ne sachant pas qu'il y eût là quelque ville appelée *Lystra*, s'est persuadé qu'il y avait une faute dans ce manuscrit grec, et qu'il devait substituer *Myra*, ainsi en croyant corriger une erreur il en a fait une, et a corrompu le texte. Cela est d'autant plus croyable que dans le Nouveau Testament grec imprimé à Amsterdam en 1685, on fait la remarque que quelques exemplaires grecs lisent aussi λύστρα.

Cependant plusieurs préfèrent la leçon grecque εἰς μύρα τῆς Λυκίας, *in Myram Lyciæ* comme on le lit dans le syriaque et comme l'a lu saint Chrysostome, d'autant plus qu'il est très-certain qu'il y avait dans la Lycie une ville maritime nommée *Myra*, au lieu qu'il n'est lu nulle part qu'il y ait eu dans cette province une ville appelée *Lystra*.

Isidore est aussi pour *Myra* ainsi que la glose ordinaire, Hugo, Gagneius, Vatable, Salméron, Baronius, Fromondus, Barthélemi Petri, etc. Zégerus dit : « Ce qu'on lit ici dans le grec : *Venimus Myram*, est plus exact, et c'est ainsi que lit saint Chrysostome, et saint Jérôme lorsque dans son livre *De nominibus Hebraicis*, il l'interprète *Amara*. Cependant, dans son livre *De locis Hebraicis*, il est écrit *Smyrna*, comme l'écrit aussi Bède ; mais Calepin dit que ces deux mots sont le même.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 1. *Cognovimus quia Melita insula vocabatur*. C'est ainsi qu'on a corrigé avec raison d'après le grec et le syriaque, au lieu de *Milete* qu'on lit dans quelques exemplaires de la Vulgate. D'autres lisent assez communément *Mitylene*, car cette île est dans la mer Egée, non loin de l'ancienne Troye, dans l'île de *Lesbos*, au lieu que l'île où saint Paul fit naufrage n'était pas éloignée de la Sicile, comme on le voit par ce qui suit.

Vers. 11. *Cui erat insigne castorum.* Quelques exemplaires latins lisent mal à propos *castrorum*. Béda dit : « Je crois qu'il y avait d'abord *insigne castorum*, mais les copistes, par erreur, ont ajouté une lettre. Dans le grec il y a Διοσκούροις : Διόσκουροι gemini castores, id est Castor et Pollux græce vocantur, nam *Jovis filii* putabantur, quod significat Græcum *Dioscouri*. »

EPITRE AUX ROMAINS.

CHAPITRE I. — Vers. 3. *De filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem.* Le pronom *ei* n'est point dans le grec ni dans le syriaque, et il est omis dans quelques exemplaires de la Vulgate. « Ac sententiæ videtur etiam obstare, » dit Estius, puisqu'il s'agit de la nature humaine de Jésus-Christ selon laquelle il ne paraît pas

avoir été engendré à Dieu son Père, mais à sa mère, qui était homme, non pour Dieu, mais pour nous; *Isaïe*, IX, 6 : *Filius natus est nobis.*

Je pense néanmoins, contre le témoignage d'Estius que l'on a eu raison de conserver dans la Vulgate le mot *ei* puisque saint Ambroise, *De incarn. Dom. myst.*, chap. 6, le lit ainsi que saint Augustin, *Expos. inchoat. Epist. ad Rom.*, et quelques autres, surtout le Docteur Angélique (saint Thomas), qui insiste particulièrement sur cette particule : « *Qui factus est ei.* Excludit, dictum Sabellii ; non enim potest esse filius factus *patri*, si sit eadem persona cum ipso. » Je crois donc que primitivement il y avait aussi dans le grec αὐτῷ *ei*, mais qu'il y a longtemps que ce mot n'y était plus. Il n'est pas vrai qu'il fasse tort au sens, car Jésus-Christ Homme Dieu, est vrai Fils de Dieu ; ce qui fait que l'ange Gabriel dit à Marie (*Luc.* I, 32) : *Filius Altissimi vocabitur.* Vers. 35 : *Vocabitur Filius Dei.* Et il est très-ordinaire dans l'Ecriture de dire que les enfants sont nés à leurs pères. Saint Luc (I, 13) : *Uxor tua Elizabeth pariet tibi filium.* C'est ainsi qu'Onan savait (*Gen.* XXVIII, 9) : *Non nasci sibi filios.* S'il eût engendré un premier né, mais à son frère *Her* qui était mort. Et même Dieu le Père dit, en parlant de Jésus, qui devait naître à Bethléem (*Mich.* V, 2) : *Ex te mihi egredietur :* Il y a aussi dans l'hébreu *li, mihi* et peut-être que saint Paul a eu en vue cet endroit. Comme donc Jésus-Christ selon la chair, *Deo egressus est*, de même aussi *factus* est *ei*, tum ut *Patri*, tum ut *Deo*, pour sa gloire et en même temps pour notre salut.

Vers. 32. *Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte : et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.* C'est la leçon constante des exemplaires latins, à l'exception d'un très-petit nombre. Saint Cyprien, liv. I, epist. 4, lit de même ainsi qu'Hesychius *in Levit.* XX, l'auteur du Commentaire qui est parmi les ouvrages de saint Jérôme, Primasius, Sedulius, Haymon, saint Anselme, saint Ambroise, *De bono mortis*, chap. 7, saint Augustin, *sur le psaume* LVII. Cependant ce dernier, dans *Exposit. quarumdam proposit. Epist., ad Rom.* lit : *Non solum ea faciunt, sed etiam consentiunt facientibus.* Ce qui est la leçon constante du grec, du syriaque, des interprètes grecs, d'Origène, de saint Chrysostome, de Théodoret, de Théophylacte, d'OEcumenius. Plusieurs exemplaires grecs, mais non pas tous, omettent aussi : *non intellexerunt.*

CHAPITRE VI. — Vers. 6. *Ut destruatur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.* Estius dit ici qu'il faut lire : *Ut ultra non serviamus peccato*, car presque tous les exemplaires et les commentateurs lisent ainsi ; comme aussi saint Augustin, et que les exemplaires grecs n'ont point d'autre leçon, car ils lisent sans conjonction copulative : *Ut destruatur... ad non ultra serviendum.* Ainsi *et* paraît superflu dans la Vulgate, et on y doit au moins sous-entendre *ut*, de cette manière : *et ut destruatur*, etc. Je crois que c'est par inadvertance que du mot *ut* on a fait *et*. Lucas de Bruges dit à la vérité : « Non est mutandum *et* copulativum, in *ut* causale. »

CHAPITRE VIII. — Vers. 37. *In his omnibus superamus propter eum, qui dilexit nos.* On lit ainsi dans la Vulgate actuelle, et depuis quelques siècles, ce qui prouve que l'interprète latin a lu dans le grec διὰ τὸν ἀγαπήσαντα ἡμᾶς, qui se trouve dans quelques exemplaires grecs, comme on le dit dans le Nouveau Testament grec imprimé à Amsterdam en 1685; ou peut-être aussi que l'interprète a cru que διὰ devant un génitif, pouvait aussi se traduire par *propter;* surtout ce mot *propter* peut être, ou même doit être pris ici pour *per*; de manière, comme le remarque saint Thomas, que *propter eum*, est le même que *propter* ou *per ejus auxilium.* D'ailleurs dans le syriaque et dans le grec on lit communément *per eum*, διὰ τοῦ ἀγαπήσαντος ἡμᾶς. On lit de même dans saint Basile, liv. VIII *De Spiritu sancto* dans saint Augustin, liv. IV *De doctr. Christ.*, chap. 20, et liv. XXII *De civit. Dei*, chap. 23; dans saint Prosper, liv. II *De vocat. gentium*, chap. 5, ou 15. La préposition grecque διὰ si on la joint au génitif, comme elle l'est ici, signifie proprement *per* et non *propter;* mais quand elle précède l'accusatif, alors elle vaut *propter*, comme il paraît par ce même chapitre, vers. 20 et 25.

CHAPITRE XII. — Vers. 11. *Domino servientes.* On lit ainsi dans la plupart des exemplaires latins et les auteurs, excepté le seul Ambrosiaster, qui, en lisant *tempori*, au lieu de *Domino*, convient néanmoins qu'il y a dans le grec κυρίῳ, *Domino*, comme lisent les Scholies grecques, saint Chrysostome, Théodoret, OEcumenius, Théophylacte. — Origène rapporte les deux leçons. Le syriaque lit aussi *Domino ;* et saint Jérôme justifie cette leçon dans sa lettre 102 A *Marcella*, appellant ses adversaires : *Bipedes asellos* ; et il ajoute : « Illi legant : *Tempori servientes*, nos legamus : *Domino servientes.* Cependant quelques exemplaires de la Vulgate, portent *tempori*, mais ils ont emprunté des Grecs peu corrects, cette faute qu'il n'était pas si aisé de faire dans le latin que dans le grec ; et que dans le latin il n'arrive pas si souvent que par inadvertance ou par ignorance on écrive *Domino* pour *tempore*, puisqu'il n'y a aucune affinité entre les deux mots, au lieu qu'il est très-aisé dans le grec de mettre Κυρίῳ *Domino* pour καιρῷ *tempori ;* et même comme c'était l'usage d'écrire en abrégé Κῶ comme on le trouve dans quelques manuscrits de ceux qui ont suppléé les lettres qui manquaient, les uns ont bien lu κυρίῳ *Domino*, et les autres ont mal lu καιρῷ *tempori.*

Vers. 15. *Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.* Il faut lire ainsi à l'infinitif, suivant la leçon la plus commune des Latins, et tous les exemplaires grecs χαίρειν, κλαίειν, et non par les impératifs *gaudete*, *flete*, comme on lit dans différentes éditions latines

et dans celle de Sixte V. Du reste le sens est le même.

CHAPITRE XIII. — Vers. 1. *Non est enim potestas nisi aDeo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.* Cette leçon et cette ponctuation, vaut mieux que de lire au neutre, et de ponctuer ainsi : *Quæ autem sunt a Deo, ordinata sunt*, quoique on lise ainsi dans plusieurs éditions de la Vulgate, et dans celle de Sixte V. Mais la première leçon est clairement établie par le grec et le syriaque, où on lit le plus communément : αἱ δὲ οὖσαι ἐξουσίαι, ὑπὸ τοῦ Θεοῦ τεταγμέναι εἰσίν. *At existentes* (ou *quæ autem exsistunt* ou *sunt*) *potestates, a Deo ordinatæ sunt.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 23. *Salutat vos Caius hospes meus, et universa Ecclesia.* Comme cette leçon est ancienne et probable, on l'a conservée dans les Bibles de Sixte V et de Clément VIII. Je crois cependant que la meilleure leçon est celle où on met au génitif : *universæ Ecclesiæ*, afin que ce soit un éloge et une recommandation pour Caius, de ce qu'il était l'hôte libéral des fidèles; et saint Jean, dans l'Epître qu'il lui adresse, lui donne la même louange, si toutefois c'est le même Caius. Ainsi on lit au génitif dans différentes éditions de la Vulgate et dans toutes les éditions grecques : καὶ τῆς Ἐκκλησίας ὅλης, *Et Ecclesiæ totius.* On lit aussi de même dans le syriaque, l'arabe, Ambrosiaster, et Primasius. Ce qui confirme cette leçon c'est qu'ici, il n'était pas nécessaire d'indiquer la salutation d'une seule Eglise, puisque peu auparavant, on avait dit (vers. 16) : *Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.* D'ailleurs, il était plus aisé, au lieu *d'universæ Ecclesiæ*, de mettre fautivement *universa Ecclesia* que d'écrire τῆς ἐκκλησίας ὅλης.

Ire EPITRE AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE I. — Vers. 10. *Sitis autem perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia.* Plusieurs exemplaires latins, et la Bible de Sixte V, mettent *Scientia*, comme un petit nombre d'exemplaires grecs, qui lisent γνώσει, mais dans la plupart des éditions grecques on lit γνώμῃ, *sententia*, comme dans le syriaque et plusieurs exemplaires latins, saint Chrysostome, Théodoret, Theophylacte et d'autres Grecs, et parmi les Latins, saint Augustin, saint Cyprien, Damase, Carolus Magnus, etc.

CHAPITRE VI. — Vers. 11. *Et hæc quidam fuistis.* On doit lire ainsi d'après les anciens docteurs, et le Grec qui lit τινὲς ἦτε : *quidam eratis*, savoir non *omnes*, mais *quidam.* Le syriaque lit aussi de même. Il y a donc une faute dans presque toutes les anciennes éditions de la Vulgate et dans celle de Sixte V, qui lit *quidem*, adverbe, au lieu de *quidam*, pronom. La faute est venue de l'affinité entre les deux mots.

CHAPITRE X. — Vers. 13. *Tentatio vos non apprehendat nisi humana.* C'est la leçon la plus commune de la Vulgate, celle de l'Ambrosiaster, de Primasius dans son Commentiare, de saint Augustin, liv. II, *de Serm. Dom.*, chap. 9, et de l'auteur des *Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, quest. 99. Mais Sédulius attaque et corrige cette leçon en disant : « Quelques-uns ne comprenant point le témoignage de l'Apôtre, ont mis l'optatif au lieu de l'indicatif. » Cassianus dit la même chose, liv. III, chap. 16. Il faut donc savoir que dans le Grec, il n'y a point l'impératif εἰληφέτω, *capiat, apprehendat*, mais l'indicatif εἴληφε, *cepit, apprehendit*, comme dans le syriaque, saint Chrysostome et les autres Pères grecs, saint Cyprien, liv. III, *Testim.*, chap. 19 : *Tentatio vos non occupavit nisi humana*, la Bible de Complute, celle de Philippe II, et différentes autres éditions de la Vulgate.

CHAP XI. — Vers. 10. *Debet mulier potestatem habere supra caput*, c'est-à-dire, *velamen*, qui est la marque de la puissance et du domaine de l'homme sur sa femme. Un petit nombre de Latins et la Bible de Sixte V, portent *velamen;* mais la véritable leçon est *potestatem*, comme la plupart des éditions de la Vulgate, dans toutes celles qui portent ἐξουσίαν, le syriaque, dans tous les commentateurs anciens et modernes, et dans différents endroits de Tertullien, le plus ancien des Pères Grecs.

CHAPITRE XIII. — Vers. 3. *Si tradidero corpus meum ita ut ardeam.* Le mot *ita* est inutile pour le sens, et il lui est même nuisible; ainsi les correcteurs auraient bien fait de l'annuler, puisqu'il ne se trouve point dans plusieurs éditions latines, dans le grec, le syriaque, saint Ambroise, Primasius, saint Augustin, saint Cyprien, saint Prosper, et tous les Pères Grecs.

Au lieu d'*ardeam* (c'est-à-dire afin que mon corps soit brûlé); quelques anciens lisaient, *ut glorier*, et saint Jérôme préfère cette leçon dans son Commentaire sur l'*Epître aux Galates* (chap. V); mais il est abandonné en cela par tout le monde : et avec raison, puisque tous les autres lisent *ardeam*, avec le grec, le syriaque, le latin. Le mot *glorier* s'était insinué dans un petit nombre d'éditions latines, d'après une faute du grec, où on avait changé une lettre, et au lieu de ἵνα καυθήσωμαι, *ut ardeam*, un copiste négligent avait mis ἵνα καυχήσωμαι, *ut glorier.* Voyez là-dessus Estius.

CHAPITRE XV. — Vers. 31. *Quotidie morior per vestram gloriam, fratres.* Cette leçon est meilleure que la leçon *propter*, qui se trouve dans plusieurs éditions de la Vulgate et celle de Sixte V : *Propter vestram gloriam;* car on lit *per* dans la plupart des éditions et des auteurs, et le mot νὴ qu'on trouve le plus communément dans le grec, ne signifie point *propter*, puisque νὴ est une particule d'affirmation et de jurement, ce qui fait que saint Augustin *De serm. Domini*, et *De verb. Apost.*, chap. 28, dit que l'Apôtre fait ici un jurement, ce qu'il dit être clair par le mot grec; et même épître VIII, IX, il conclut de ce passage, qu'il est permis de jurer; c'est pourquoi il faut ainsi entendre ce mot *per*, ce qui fait que le syriaque dit : *Juro ego per gloriam*

vestram. — *Gloria* est ici la même chose que *Gloriatio* comme le prouve le mot grec καύχησις.

II^e^ EPITRE AUX CORINTHIENS.

Chapitre I. — Vers. 11. *Ut ex multorum personis.* C'est ainsi qu'on a justement corrigé dans la Bible de Clément VIII, au lieu qu'auparavant, dans la plupart des Bibles, dans celles de Louvain et de Sixte V, on lisait : *Ex multarum personis facierum.* Le grec porte seulement : ἐκ πολλῶν προσώπων, qu'on pourrait traduire, *Ex multorum personis* ou *Ex multis faciebus*, car πρόσωπον signifie également *faciem* et *personam;* c'est ce qui fait que des copistes ignorants ont mis ces deux mots dans la plupart des anciennes éditions de la Vulgate.

Chapitre VII. — Vers. 1. *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.* On a ponctué ainsi dans la Bible de Sixte V, les Bibles de Clément VIII (de 1592, 1593, 1598), la première de Plantin (de 1603), et celle de Paris (de 1618). Si vous suivez cette ponctuation, *spiritus* sera régi par le participe *perficientes*, et le sens sera : *perficientes, sanctificationem spiritus*, comme le construit l'Ambrosiaster. Néanmoins la 2^e^ édition de Plantin, de 1605 (je ne sais sur quelle autorité) et toutes les suivantes, et celle de Rome et les autres imprimées ailleurs, ponctuent de la manière suivante : *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.* Ainsi lisent toutes les anciennes éditions et tous les manuscrits que j'ai pu voir, si ce n'est que quelques exemplaires n'ont aucune ponctuation. Au reste, cette dernière ponctuation paraît plus exacte, puisque si saint Paul eût eu en vue la première, il aurait écrit plus exactement : *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis, et spiritus perficiamus sanctificationem;* ou du moins en omettant *et : Mundemus nos ab omni inquinamento carnis, spiritus perficientes sanctificationem.* Ainsi, le mot *et* et le participe *perficientes* (qui sont tous les deux dans le grec) favorisent beaucoup la seconde leçon, comme on le verra clairement si on examine les paroles de l'Apôtre. Nonobstant ce que nous venons de dire, il peut s'adapter assez bien à la première leçon, si nous disons que saint Paul, dans la suite de son discours, a changé les temps ou les cas des verbes, ce qui ne lui est pas extraordinaire. Je dis donc avec saint Augustin, liv. III *De doct. Christ.*, chap. 2 : Lorsque l'on peut choisir entre deux sens indiqués par la différente ponctuation, dans un passage où il y a de l'ambiguïté, peu importe de choisir ce que l'on voudra, comme dans ce passage de saint Paul aux Corinthiens : *Mundemus nos ab omni coinquinatione* (il lit ainsi) *carnis et spiritus perficientes sanctificationem in timore Domini.* Car on ne sait s'il faut entendre : *Mundemus nos ab omni coinquinatione carnis et spiritus*, secundum illam sententiam, *ut sit sancta corpore et spiritu*, ou : *Mundemus nos ab omni coinquinatione carnis*, ut alius sit sensus : *Et spiritus perficientes sanctificationem.*

Chapitre IX. — Vers. 5. *Ut præveniant ad vos.* Ainsi lisent les plus anciens écrivains et tous les autres textes, conformément au grec : ἵνα προέλθωσιν, *ut præeant;* c'est donc avec raison que dans la Bible de Sixte V, et celle de Clément VIII, on a rétabli *præveniant*, au lieu de *perveniant*, faute qui s'était glissée dans presque tous les exemplaires de la Vulgate.

EPITRE AUX GALATES.

Chapitre II. — Vers. 5. *Quibus neque ad horam cessimus subjectione.* On lit ainsi dans le grec οὐδὲ, *neque*, comme dans le syriaque, l'arabe, saint Augustin, tous les Latins et saint Jérôme, qui dit que de son temps la plupart des exemplaires omettaient la négation : *Quibus ad horam cessimus*, comme lit saint Irénée en grec, et différents autres. La Bible de Sixte V porte : *Quibus neque ad horam cessimus subjectioni.* C'était la commune leçon avant la Bible de Clément VIII, et le sens convenait avec la leçon moderne. Le grec admet indifféremment les deux leçons, τῇ ὑποταγῇ, qui est à la vérité au datif, mais les Grecs se servent du datif au lieu de l'ablatif qu'ils n'ont pas, comme parlent communément les grammairiens, ou pour parler avec plus de vérité, dans le grec le datif et l'ablatif se terminent de même; or, ici le grec se traduit mieux par l'ablatif, *subjectione.*

Chapitre III. — Vers. 1. *Ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est.* Avant la correction, presque toutes les éditions de la Vulgate portaient *proscriptus* quasi *condemnatus*, comme l'expliquent d'anciens auteurs qui lisent de même. La Bible de Sixte V lit *proscriptus*, mais la vraie leçon est *præscriptus*, ce que veut dire le mot grec προεγράφη. Ce mot signifie cependant également *præscriptus* et *præpictus*, comme on lit dans le syriaque et dans l'arabe. Quelques-uns, avec Lyranus expliquent : *Condemnatus per falsos apostolos asserentes, quod fides ejus non sufficit ad salutem sine legalibus.* Par conséquent, dans le sens que l'on dit, quelques-uns ont été *proscripti propter scelera sua.* Dans l'*Epître aux Romains* (XV, 4), on lit : *Quæcunque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt.* Le mot grec signifie, mot à mot, *ante-scriptus* et *ante-pictus.* Le sens est : « Mea prædicatione ante oculos mentis vestræ Christus tanquam crucifixus est descriptus, depictus, repræsentatus. »

Chapitre IV. — Vers. 7. *Itaque jam non est servus, sed filius.* Quelques Latins, au lieu d'*est*, lisent *es*, à la deuxième personne, et cette leçon me paraît plus probable, ainsi qu'à Estius, premièrement, parce qu'elle est plus conforme au syriaque et au grec : *itaque non amplius es servus.* En second lieu, parce que saint Paul parle aux Galates, comme le prouve ce qui précède et ce qui suit. Et par emphase, il change le pluriel en singulier comme s'il disait : « Tu quisquis es, qui per spiritum Filii Dei clamas ad Deum :

Abba, Pater, jam amplius non es servus ab hæreditate alienus; sed ipsius Spiritus sancti testimonio, filius es. »

EPITRE AUX EPHESIENS.

CHAPITRE III. — Vers. 8. *Investigabiles divitias Christi.* Saint Jérôme lit : *Ininvestigabiles.* Je crois que c'est la vraie leçon ici et *Epître aux Romains,* XI, 33. C'est comme si on disait *inscrutabiles;* le grec porte ἀνεξιχνίαστον, *impervestigabilem,* comme le syriaque. L'Ambrosiaster dit : *incomprehensibiles.*

CHAPITRE IV. — Vers. 30. *Nolite contristare Spiritum sanctum, in quo signati estis in diem redemptionis.* L'Apôtre paraît désigner le jour d'une mort heureuse, ou plutôt de la résurrection et du dernier jugement; ainsi il faut lire à l'accusatif, *in diem,* comme dans plusieurs anciennes éditions, dans le syriaque et le grec. Il est vrai que quelques exemplaires latins avec la Bible de Sixte V lisent *in die,* qui, selon cette leçon, doit être entendu du jour du baptême, auquel nous serons délivrés de la servitude du péché et du démon : car le grec εἰς ἡμέραν, peut se traduire *in die.*

CHAPITRE V. — Vers. 27. *Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam.* Cette leçon est convenable et claire, on la trouve assez communément dans les exemplaires tant anciens que modernes; et c'est avec raison qu'elle a été rétablie dans les Bibles du Vatican de 1593 et 1598, et dans les suivantes. Elle est de plus conforme au grec où il n'y a point εἰς, *in;* cependant la Bible de Sixte V et celle de Clément VIII de 1592, lisent : *Ut exhiberet ipse sibi in gloriosam ecclesiam;* mais l'index expurgatoire pour la Bible de 1592 avertit qu'il faut effacer *in.*

EPITRE AUX PHILIPPIENS.

CHAPITRE III. — Vers. 3. *Qui Spiritu servimus Deo.* On lit ainsi dans tous les exemplaires de la Vulgate, mais dans les anciens exemplaires grecs, pour la plupart, on lit non Θεῷ, *Deo,* mais Θεοῦ, *Dei,* de cette manière : οἱ πνεύματι Θεοῦ λατρεύοντες, qui doivent se traduire : *Spiritui Dei exhibentes,* ou : *qui Spiritui Dei servimus* (d'un culte de latrie). Saint Ambroise, liv. II *De Spiritu sancto,* chap. 6, dit qu'il faut lire ainsi : *Spiritu Dei,* assurant que les exemplaires varient, et que ceux qui lisent : *Spiritu Dei,* sont corrompus.

Saint Augustin lit de même, et il se sert de ce passage pour prouver que le Saint-Esprit est Dieu. C'est pourquoi il écrit, liv. I, *De Trinitate,* chap. 6 : Le Saint-Esprit n'est certainement pas une créature puisque tous les saints lui rendent un semblable culte (une semblable servitude, celle de *latrie,* et non celle de *dulie*), puisque l'Apôtre dit : *Non sumus circumcisio, Spiritui Dei servientes,* ce qui est dit en grec : λατρεύοντες. Car plusieurs exemplaires, même latins, lisent : *Qui Spiritui Dei servimus,* comme tous les grecs, ou presque tous, mais dans quelques exemplaires latins nous avons trouvé, non : *Spiritui Dei servimus,* mais : *Spiritu Deo servimus.* Le même saint Augustin dit serm. 169 : Autant que nous en avons pu voir, plusieurs exemplaires grecs portent : *Qui Spiritui Dei servimus.* Et serm. 15, *De verbis Apost.,* chap. 3, il lit simplement : *Qui Spiritui Dei servimus.*

On voit par là que du temps de saint Augustin, quelques exemplaires grecs portaient οἱ Πνεύματι Θεῷ λατρεύοντες, ce qu'on peut traduire indifféremment : *Qui Spiritui Deo servimus* ou *latriam exhibemus,* ou *Qui Spiritu Deo servimus,* selon que saint Augustin avoue que quelques exemplaires latins portaient de son temps, au lieu qu'aujourd'hui ce sont la plupart des exemplaires latins et grecs qui le portent. . .

Les anciens commentateurs grecs lisaient et expliquaient aussi de même, comme saint Chrysostome, savoir que *Christianorum servitus Dei* ou *latria Deo exhibita a Christianis,* se fait en esprit, *spiritu;* c'est-à-dire qu'elle est spirituelle, et ici elle est opposée par l'Apôtre à la servitude extérieure, ou *carnali Judæorum latriæ,* qui ne consistait que dans des cérémonies extérieures, une circoncision charnelle et des sacrifices charnels. Les circonstances du texte rendent vraisemblable ce sens, et par conséquent la leçon moderne de la Vulgate.

EPITRE AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE I. — Vers. 12. *Deo Patri.* Lucas de Bruges avertit avec raison qu'il ne faut point mettre la conjonction *et* entre *Deo* et *Patri.* Je remarque qu'elle est ainsi placée dans la plupart des anciens exemplaires de la Vulgate et dans la Bible de Sixte V, conformément à plusieurs exemplaires grecs τῷ Θεῷ, καὶ Πατρὶ. Et les exemplaires grecs qui ne mettent point la conjonction, omettent aussi le mot *Deo,* et lisent simplement τῷ πατρὶ, Patri.

Vers. 14. *Redemptionem per sanguinem ejus remissionem peccatorum.* C'est ce qu'on lit précisément *Ephes.* I, 7, dans tous les exemplaires latins et grecs, au lieu qu'ici quelques exemplaires grecs et latins omettent : *per sanguinem ejus,* qui paraissent empruntés de l'*Epître aux Ephésiens* (I, 7). L'édition de Sixte V, au lieu de *per sanguinem,* ne met que la simple copulative : *Redemptionem et remissionem,* comme dans le syriaque et quelques exemplaires latins, mais aucun exemplaire grec, à ce que je crois, n'a mis ainsi.

CHAPITRE II.—Vers. 14. *Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis.* Quelques exemplaires latins mettent au pluriel *decretis,* comme le syriaque et le grec, τοῖς δόγμασιν, *per decreta* ou *in decretis,* comme on lit dans l'Ambrosiaster et dans saint Augustin, épître 59, q. 7; mais le grec, le syriaque et les autres doivent être entendus dans le même sens que le latin, de quelque manière que l'on lise (*decreti* ou *decretis*); car, par un hébraïsme, on met le datif pour le génitif; et le sens est que Jésus-Christ, par sa Passion, a effacé (ou détruit) l'obligation selon laquelle, comme par un

acte signé de la main, nous étions condamnés (*obstricti*) à la damnation éternelle par la transgression d'Adam, et *decreti, seu decretorum Dei. Gen.* II, 17 : *In quocunque die comederis ex eo*, etc. Car si par ces décrets vous entendez avec quelques-uns les préceptes évangéliques, et par *chirographum* la loi de Moïse, le discours de l'Apôtre sera incomplet (*hiulca et incisa oratio*) ; car le mot *decretis* est mis entre deux, et sépare *chirographum* de son épithète qui suit : *quod erat contrarium nobis.*

Iʳᵉ ÉPITRE AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE II. — Vers. 16. *Pervenit ira Dei super illos usque in finem.* Plusieurs éditions de la Vulgate, les plus anciennes, la Bible de Louvain, lisent *Prævenit*, comme saint Ambroise, saint Anselme, Haymon et autres; et c'est ce que signifie proprement le grec ἔφθασε, du mot φθάνω, *prævenio*, *anteverto*, *præoccupo* (quoiqu'on puisse le traduire aussi par *pervenit*); et le même mot grec est traduit plus bas chap. IV, 14 : *Non præveniemus eos, qui dormierunt.*

Iʳᵉ EPITRE A TIMOTHÉE.

CHAPITRE III. — Vers. 2. *Prudentem, ornatum, pudicum.* Dans la plupart des éditions et des commentateurs, au lieu de ces trois mots, il n'y en a que deux, comme dans le grec et le syriaque; et il paraît que le troisième, c'est-à-dire *pudicum*, a été ajouté dans la Vulgate moderne d'une autre traduction du mot σώφρονα, qui signifie *prudentem* et en même temps *pudicum*, du verbe σωφρονέω, *sum pudicus, sum mente sana præditus.* Ainsi on a eu raison de conserver l'un et l'autre.

CHAPITRE VI. — Vers. 8. *His contenti sumus.* On lit aussi au présent dans la Bible de Mayence (1472), Nuremberg (1478), Cologne (1479), toutes les éditions d'Hentenius et de Louvain, celles du Vatican (de 1592 et 1598), de Rome (1624), toutes les éditions de Plantin et presque toutes les autres récentes. Ce qui fait qu'on lit ainsi dans les éditions de Plantin et les éditions postérieures, c'est, je crois, parce que Lucas de Bruges cite ce passage comme s'il était ainsi dans la Bible du Vatican de 1593. Ce qui n'est pas. Lucas de Bruges dit : *His contenti sumus.* Præsens indicativum *sumus*, mutatur ab aliis in præsens imperativi *simus.* » Mais on lit *simus* dans l'édition même de 1593, dans celle de Sixte V, dans plusieurs manuscrits et dans plusieurs imprimés, comme dans les éditions de Bâle (de 1491, 1509, 1514), de Venise (1494), de Nuremberg (1522), de Paris (1534, 1541, 1553), de Lyon (1512, 1556), de Complute et les nouvelles de Cologne (1666, 1679), et de Lyon, in-4 (1680).

Et cette leçon convient mieux au texte, car l'Apôtre n'est occupé qu'à détourner de l'avarice ; ce qui lui fait dire entre autres choses : *Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus.* Le grec dit aussi *contenti erimus* ou *contentabimur*, et les circonstances du texte prouvent que c'est par une phrase très-commune dans l'Ecriture et qui fait mettre le futur pour l'impératif, comme *Exode* XX, 13 : *Non occides, non mœchaberis, non furtum facies*, pour *Ne occidas*, etc.; *Matthieu.* IV, 10 : *Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies*, pour *Adorato, Servito.*

Peut-être même que l'Apôtre n'a point écrit par un *o*, mais par un ω; alors ἀρκεσθησώμεθα, *contenti fuerimus*, c'est-à-dire *simus*, comme on lit dans quelques exemplaires grecs, comme il est marqué à la marge dans le Nouveau Testament grec d'Amsterdam (de 1685).

IIᵉ ÉPITRE A TIMOTHÉE.

CHAPITRE II. — Vers. 22. *Sectare vero justitiam, fidem, spem, charitatem, pacem.* Presque toutes les Bibles imprimées jusqu'en 1600, ajoutent *spem*, comme celle de Mayence (de 1472), de Nuremberg (1478, 1522), de Bâle (1491, 1514), de Cologne (1479), de Lyon (1513, 1515), de Paris (1534, 1541, 1553), la Bible de Paris de Jean-Benoît, et celle du cardinal Ximenès.

Plusieurs interprètes qui ont écrit depuis 500 jusqu'en 1600, ont aussi ajouté *spem*, comme Titelman, Catharin, Salméron. La plupart des éditions des Pères latins, données depuis 1470 jusqu'en 1600, ajoutent aussi *spem* dans le texte de l'Ecriture; enfin, ce qui est le principal, c'est qu'on lit : *Fidem, spem, charitatem*, dans toutes les Bibles du Vatican, celle de Sixte V, en 1590, celles de Clément VIII (de 1592, 1593, 1598), et l'édition de Rome (1624), et aucun des indices expurgatoires ne dit qu'il faut retrancher *spem.*

Cependant on a retranché ce mot *spem* dans la première édition de Plantin (de 1603), et dans toutes les suivantes de Plantin, et je n'ai plus retrouvé *spem* dans aucune édition donnée depuis, hors de Rome.

Cela est arrivé, à ce que je crois, parce que Lucas de Bruges, dans son livre : *Romanæ correctionis loca insigniora*, etc., imprimé et mis à la fin de la première Bible de Plantin de 1603, fait cette remarque : *Fidem, charitatem, et pacem.* « Non interponas spem, inter fidem et charitatem, » comme si le mot *spem* était omis dans l'édition de Rome (de 1593), la seule dont il s'est servi. Mais j'ignore dans quelle édition et quel indice expurgatoire il a trouvé le mot *spem;* ou plutôt je sais qu'il ne l'a trouvé oublié dans aucune édition, surtout dans celle de 1593, puisque ce mot n'était oublié nulle part. C'est cependant à cause de cette note que Jean Moretus et ensuite tous les autres imprimeurs venus depuis ont cru que le mot *spem* manquait dans la Bible de Clément VIII, et qu'en conséquence, ils l'ont supprimé. Si cependant l'Eglise et le Souverain Pontife l'approuvaient, les imprimeurs feraient bien de retrancher le mot *spem*, que je ne crois point être ici de l'Ecriture, et qui, de la première Bible de Mayence (de 1472), a passé dans les autres Bibles. Le mot *spem* est omis dans la Bible de Venise (de 1494), et de Lyon (de 1512), et on ne le

trouve dans aucun manuscrit. Il n'est point dans les éditions d'Hentenius et de Louvain. Il ne se trouve dans aucune édition grecque, ni dans les Pères grecs. Les écrivains latins un peu anciens l'omettent, ainsi que les écrivains du moyen âge, Beda, Haymon, Rhaban, etc.; saint Bruno, Hugues de Saint-Victor, le cardinal Hugues, Denis le Chartreux, Gorram, Lyranus, l'omettent aussi dans leurs Commentaires. Il n'est point dans saint Thomas, comme on le voit dans ses Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, imprimées à Bâle en 1495. Il est vrai que dans les éditions postérieures, comme celles de Paris (de 1338) et de Venise (1595), on a ajouté *tertium est spes*, sans doute parce que les correcteurs ou imprimeurs se sont conformés à l'usage de leur siècle, qui était de le mettre dans le texte.

ÉPITRE A TITE.

Chapitre I. — Vers. 12. *Ventres pigri.* C'est ainsi qu'il faut lire, et non *ventris pigri*, comme on a mis dans l'édition de Sixte V et dans celle de Clément VIII, de 1592. Mais la Bible de Clément VIII, de 1593 et de 1598, lisent *ventres pigri*, d'après le grec qui porte γαστέρες ἀργαί. Le texte demande cette leçon, et la plupart des éditions anciennes et modernes lisent aussi *ventres pigri*, et on lit ainsi dans Epiménide, poëte païen, dont l'Apôtre a emprunté cette maxime. Il est vrai que la leçon de Sixte V, et celle de Clément VIII, de 1592 : *Ventris pigri*, peut avoir aussi un sens convenable; cependant je crois que dans l'une et l'autre de ces deux éditions, ce n'est que par une faute d'impression, qu'on a mis *ventris* au lieu de *ventres* en changeant l'*i* en *e*.

ÉPITRE AUX HÉBREUX.

Chapitre V. — Vers. 11. *Grandis sermo, et ininterpretabilis ad dicendum.* C'est la vraie leçon, et elle est conforme au syriaque et au grec δυσερμήνευτος, *interpretatu difficilis*. C'est donc avec raison qu'on l'a rétablie, au lieu de *interpretabilis* qu'on lisait communément autrefois et dans la Bible de Sixte V.

Chapitre VII. — Vers. 25. *Salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum.* On lit de même au pluriel dans le syriaque *methkarbin*, *appropinquantes*, ce que signifie aussi le grec τοὺς προσερχομένους δι' αὐτοῦ τῷ Θεῷ. Ainsi lisent tous les commentateurs grecs, à l'exception peut-être du seul Hesychius, liv II *in Leviticum*, qui, ainsi que le rapporte Zégerus, lit au singulier *accedens*, comme dans plusieurs éditions de la Vulgate et celle de Sixte V. Ce qui favorise cette leçon, ce sont les mots *per semetipsum*, car on peut dire : *accedens per semetipsum*, et non *accedentes per semetipsum*. Cependant je préfère avec Estius la leçon moderne; car il n'était pas facile de se tromper dans le grec, surtout avec l'article τούς. Ce sens rend même la leçon beaucoup plus sublime, car on peut dire assez bien *per semetipsum*, si on entend : *Christus salvare in perpetuum potest per semetipsum hos, qui accedunt ad Deum* per fidem, etc. D'ailleurs le mot αὐτοῦ peut se traduire aussi bien par *ipsum* que par *semetipsum*, et aurait ce sens : *Salvare in perpetuum potest per ipsum accedentes ad Deum.*

Lucas de Bruges dit dans ses Notes : « Je croirais que le mot *accedentes* a été changé en *accedens* dans quelques éditions, à cause de *semetipsum;* mais l'interprète n'observe pas bien scrupuleusement la distinction du pronom réciproque et du pronom qui n'est point réciproque. Je crois cependant qu'il a bien placé ici le pronom réciproque; mais que pour éviter l'amphibologie, il a mis *per semetipsum*, de peur que s'il eût dit *per se*, on n'eût rapporté ce mot à *accedentes*, comme si on avait voulu dire que ceux-là, *per se ipsos accedunt*, qui ont accès par Jésus-Christ auprès du Père ou Dieu. » C'est ce que dit en substance Lucas de Bruges; mais j'ai changé ses expressions, et je les ai amplifiées pour qu'elles fussent plus claires aux lecteurs, car, pour moi, elles me paraissaient très-enveloppées et obscures.

Chapitre X. — Vers. 6 et 8. *Holocautomata pro peccato.* On lit ainsi sans ponctuation et sans particule copulative dans la Bible de Sixte V, si ce n'est que dans l'un et l'autre verset on lit : *holocaustomata;* mais les Bibles d'Hentenius et toutes celles de Louvain et plusieurs autres lisent : *holocautomata, et pro peccato*, comme dans le grec : θυσίαν καὶ προσφορὰν καὶ ὁλοκαυτώματα, καὶ περὶ ἁμαρτίας, *Hostiam, et oblationem, et holocautomata, et pro peccato.* Car ce sont autant d'offrandes différentes et de sacrifices. Je suis donc très-étonné qu'on n'ait point suivi le grec et plusieurs éditions latines dans la Bible de Clément VIII, et qu'on n'ait pas mis, sinon la conjonction *et*, au moins la virgule avant le mot *pro*, faute qui se trouve dans les deux versets.

Par *holocautomata*, on entendait les sacrifices ou victimes qu'on brûlait entièrement, et qui s'appellent communément *holocausta*. Le sacrifice *pro peccato* était d'un autre genre. La victime n'y était pas brûlée entièrement, et on appelait ce sacrifice *ilasticum* ou *propitiatorium*. L'hébreu, psaume XXXIX, vers. 8, dit : *ola vachattath, holocaustum, et sacrificium pro peccato*. Le grec porte : *holocautomata et pro peccato*. Même remarque à faire sur le verset 8.

Chapitre XI. — Vers. 34. *Effugerunt faciem gladii.* On a corrigé ainsi avec raison, au lieu de ce qu'on lisait dans la plupart des éditions et dans celle de Sixte V *effugaverunt*. Mais les plus anciens manuscrits latins et toutes les éditions grecques, portent ἔφυγον, *effugerunt*, c'est-à-dire, *evaserunt hostiles gladios*. On met ensuite, *fugatur*, l'ennemi, mais la pointe de l'épée, *non fugatur* sed *fugitur;* c'est ainsi qu'Elie *effugit* l'épée de Jézabel, David celle de Saül, Moïse celle de Pharaon. Le texte syriaque prouve cette leçon : *Liberati sunt ab ore gladii.*

Chapitre XII. — Vers. 2. *Qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem.* Le grec lit : *Qui pro proposito sibi gaudio* etc., comme on lit aussi dans la Bible de Philippe II, et comme

je crois que l'interprète de la Vulgate l'avait traduit, ainsi que l'ont pensé Estius, Ribera et autres; le second *pro* aura échappé aux copistes par inadvertance, à cause de la ressemblance des lettres. On aurait évité cette faute, si on eût transposé ainsi : *Qui pro gaudio sibi proposito sustinuit crucem.* J'aurais désiré qu'on eût traduit : *Qui loco gaudii, sibi propositi,* alors on n'eût pas fait la faute, et on eût évité l'équivoque qui a suggéré à plusieurs un sens étranger. L'ambiguïté consiste en ce qu'on ne sait pas si saint Paul a voulu dire que Jésus-Christ par la joie de la vie éternelle, de lui comme de nous, et qui était comme le prix qui lui était proposé, a porté sa croix, comme l'explique saint Thomas : *Proposito gaudio vitæ æternæ pro præmio ;* ou voulait-il dire qu'au lieu de la joie qui lui était offerte (pouvant éviter toute douleur et toute tristesse), néanmoins il avait préféré la croix et la passion. Ainsi l'expliquent saint Chrysostome, Théodoret, Théophilacte, Œcumenius, Rupert. Ce dernier sens est le véritable, et la vraie leçon est : *qui pro proposito sibi gaudio,* etc., c'est mot à mot ce que dit le grec, et la préposition ἀντὶ qui s'y trouve, serait mieux traduite par *loco* que par *pro*, de cette manière : *Qui loco gaudii sibi propositi,* etc. Car chez les Grecs, la préposition ἀντὶ ne sert jamais pour la cause finale, comme *pro* en sert quelquefois en latin (ce qui en a trompé plusieurs), comme lorsque nous disons que Jacob servit sept ans *pro Rachel,* au lieu que ἀντὶ sert à exprimer un changement comme de mettre une chose pour une autre et *vice versa* ; comme dans ce même chap. vers. 16 : *qui pro* ou *propter unam escam vendidit primitiva sua,* c'est-à-dire, *jus primogenituræ,* car le grec met ἀντί. Le sens est donc : Qui, à la place de la joie, dont il pouvait jouir, a préféré la croix de la Passion, à cause de son amour immense pour nous. Par *gaudium,* il faut entendre une joie exempte de chagrin et de douleur, et non la joie béatifique, dont il jouissait toujours. C'est pourquoi ce passage de l'Apôtre est quelquefois cité mal à propos pour confirmer cette sentence (qui d'ailleurs est vraie), qu'il est permis de travailler en vue de la récompense éternelle, ce qui ne vient que de ce qu'on n'a point compris le sens de ce passage.

Vers. 9. *Non multo magis obtemperabimus.* Avant la correction de Sixte V et de Clément VIII, presque toutes les éditions portaient *num,* qu'on a changé avec raison en *non,* comme lit saint Thomas et comme la suite du discours le demande, car, selon les grammairiens, le mot *num* exige une réponse négative, et non pas *non* qui exige une réponse affirmative, si on la prend d'une manière interrogative, comme si on disait *nonne ?* or il est évident qu'il faut ici une réponse affirmative.

Vers 18. *Accensibilem ignem.* En Grec κεκαυμένῳ *Accensum* comme le syriaque. On a donc eu raison de corriger dans la Bible de Clément VIII : *Accessibilem,* faute qui s'est glissée dans la Bible de Sixte V, et quelques autres, et qui venait de l'affinité des mots.

Chapitre. XIII. — Vers. 2. *Hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis.* Jacques Faber et Ambrosius Catharinus, croient que le sens est : Par le mérite de l'hospitalité ont été conservés, *occultati, et non visi,* Lot et sa famille (*Gen.* XIX) ; mais il me semble qu'ils n'ont pas compris ce que voulait dire saint Paul. Ce sens dit Estius, n'exprime point du tout la propriété du mot grec, comme le prouve très-bien Ribera. Le sens est donc : Fut caché à ceux-même qui les reçurent, ou : *nescientes, hospitio receperunt angelos,* comme lit saint Augustin, liv. II *De Trinit.* chap. 2 ; liv. III *Contra Maximin.* chap. 26, liv. XVI ; *De civitate,* chap, 29 ; et questions 33, 34, *in Gen.* C'est pourquoi quelques anciennes éditions de la Vulgate, et le syriaque, lisent : *Digni habiti sunt quidam, ut cum non sentirent, exciperent angelos,* savoir Abraham *Gen.* XVIII, 3 ; Lot, *Gen.* XIX, 2 ; Manue, *Juges,* XIII, 15. Tobias. Les commentateurs grecs expliquent de même, surtout saint Chrysostome : « Quid est latuerunt ? non cognoscentes hospitio receperunt. » c'est ainsi qu'ils ont traduit ce mot grec ; ἔλαθον, qui ne peut être traduit autrement que par *latuerunt* dans le sens que nous avons indiqué, mais non par *placuerunt,* comme on lisait presque dans toutes les éditions avant la correction, comme dans celles de Sixte V et de Louvain, dont les éditions ne citent qu'un seul manuscrit qui porte *latuerunt,* Ce mot *placuerunt* est venu de l'ignorance des copistes qui au lieu de *latuerunt* ont mis ce mot assez semblable *placuerunt* parce qu'ils n'entendaient pas la tournure grecque (qui imite la leçon de la Vulgate et dont se sert quelquefois Tertullien, dit Estius, qu'il est bon de voir), dans laquelle tournure le mot *lateo,* λανθάνω, joint au participe, signifie quelqu'un qui ne sait pas qu'il a fait ou qu'il a souffert quelque chose, de manière que l'action ou la passion signifiée par le participe, reste cachée. C'est ainsi qu'on dit : *Lateo senescens,* c'est-à-dire je ne sens point, je ne m'aperçois point que je vieillisse. Et c'est ainsi que dit un poëte : *Tacitisque senescimus annis,* et : *latuit percussus,* comme si on disait : Il ne s'est pas senti frappé. *Latui transgrediens legem,* c'est-à-dire, j'ai péché sans le savoir contre la loi. Ainsi Aristophanes dans ses *Guêpes,* dit *serviens latuisti,* c'est-à-dire, tu as ignoré que tu servais. De même il y a ici *latuerunt angelis hospitio receptis,* ou comme il y a dans le grec : *Latuerunt hospitio recipientes angelos,* c'est-à-dire, *Nescii angelos hospitio receperunt.*

EPITRE DE SAINT JACQUES.

Chapitre I. — Vers. 25. *Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis.* On lit aussi de même dans le syriaque et dans le grec. Cependant, avant la correction, on disait communément : *In lege perfectæ libertatis.* Ce qu'on lit dans la Bible de Sixte V.

Chapitre III. — Vers. 7. *Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et cæterorum domantur.* On lit communément ainsi dans la Vulgate, même dans les anciennes éditions. Cependant, dans quelques-unes, au lieu de *cæterorum*, on lit *cetorum*, comme Estius dit l'avoir lu, et il croit, ainsi que Gagnée, Cajétan, Salméron, que c'est la vraie traduction de l'interprète, parce qu'il y a dans le grec, ἐναλίων, *marinorum*, dont la principale espèce est *Cetus*. OEcuménius lit aussi *cetorum*; mais Zégerus soutient que le texte moderne du grec est peut-être corrompu, et que peut-être l'interprète de la Vulgate n'a point lu ἐναλίων, mais ἐν ἄλλων ou ἄλλων, c. à d. *aliorum*, *cæterorum*, et même quand on conviendrait que la leçon moderne du grec ἐναλίων, *marinorum*, est la véritable : il est évident que si l'interprète a traduit *cæterorum* (ce que je ne crois pas vraisemblable), il a traduit plutôt l'idée que le mot, car après avoir parlé des animaux irraisonnables qui marchent, qui volent, qui rampent, celui qui ajoute *cætera*, de quels autres animaux veut-il parler, que des animaux marins ou qui nagent.

Vers. 17. *Non judicans, sine simultatione.* Il paraît par le grec, que l'on parle ici de deux propriétés, ou épithètes de la vraie sagesse, savoir : qu'elle ne juge point témérairement de son prochain, et qu'elle n'est point dissimulée (simulée) ou hypocrite, car il y a : ἀδιάκριτος καὶ ἀνυπόκριτος, *in judicativa*, et non *simulata*, ou *in hypocritica*. D'où il suit qu'il y avait une faute dans l'édition de Sixte V : *Judicans sine simulatione.*

Chapitre V.— Vers. 6. *Addixistis, et occidistis justum.* C'est ainsi qu'on a rétabli avec raison dans la Bible de Clément VIII, au lieu de ce qu'on lisait dans la Bible de Sixte V : *Adduxistis*, au lieu d'*addixistis*, car dans le syriaque, l'arabe et le grec, il y a : *Morti adjudicastis. reum egistis, condemnastis.* Ce qui en latin se dit en un seul mot : *Addixistis*, car c'est ce que signifie le grec : κατεδικάσατε.

Vers. 13. *Tristatur aliquis vestrum? oret. Æquo animo est? psallat.* Car c'est ainsi qu'il faut ponctuer et lire d'après le grec : *Tristatur quis in vobis oret? Animæquior est quis?* psallat. Ce qui ne peut s'accorder avec la leçon de la Bible de Sixte V : *Tristatur autem aliquis vestrum? Oret æquo animo, et psallat.* On voit en lisant les paroles, que cette leçon est une faute, puisque le mot εὐθυμεῖ τις qui est évidemment un verbe, et demande l'interrogation, signifie : *Bono ac læto animo est quis? animæquior est aliquis?* Car ce mot, εὐθυμεῖ est un verbe de la troisième personne du singulier, du présent; ainsi il ne peut se traduire par un simple nom, mais on doit ajouter *est*. D'ailleurs, il est évident par le grec, qu'il ne faut point ajouter *autem*, ni *et* avant *psallat.*

Ire EPITRE DE SAINT PIERRE.

Chapitre II.—Vers. 23. *Tradebat autem judicanti se injuste :* c'est-à-dire, à Pilate, Caïphe, etc.; ainsi lisent la plupart des éditions de la Vulgate, et saint Paulin, épître 2, *à Sévère*, saint Cyprien, chap. 59, et saint Léon Pape, selon Zégerus. Si on préfère cette leçon, il faut dire que dans le grec, il y avait d'abord, ἀδικαίως, *injuste*, mais que l'*a* privatif ayant été depuis effacé ou omis, on a lu δικαίως *juste;* car toutes les éditions grecques et le syriaque, portent *tradebat judicanti se juste*, c'est-à-dire que Jésus-Christ confiait sa vengeance et sa cause, à Dieu son Père, qui le jugeait justement. Ainsi lit saint Augustin, tract. 21, *in Joan.* : *Commendabat illi, qui juste judicat;* saint Fulgence, *ad Trasimundum ; Commendabat autem juste* ; le syriaque : *Tradebat judicium suum judici justitiæ* ; l'arabe : *Judicium suum refudit ad eum, qui fert judicium rectum.*

Il est vraisemblable, dit Estius, que notre interprète n'a pas traduit autrement que ce qu'on lit dans toutes les éditions grecques, mais comme on n'en comprenait pas le sens, cette leçon, par la négligence des imprimeurs, a été changée en un sens qui se présentait davantage

Chapitre III. — Vers. 8. *In fine autem omnes unanimes*, c'est-à-dire *postremo, denique, pro fine.* On voit clairement qu'il faut lire ainsi par le grec : τὸ δὲ τέλος. On lit de même dans le syriaque et l'arabe, et non *in fide*, comme dans la Bible de Sixte V et plusieurs autres; mais cette faute est venue de l'ignorance des copistes et de l'affinité des mots, *fine* et *fide.*

Vers. 18.—*Mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu.* On a bien fait de rétablir ainsi dans la Bible de Clément VIII, d'après les anciens manuscrits latins et la leçon constante du grec et du syriaque, au lieu qu'auparavant les éditions de la Vulgate et celle de Sixte V lisaient : *Mortificatos, vivificatos.*

Vers. 20. *Quando exspectabant Dei patientia in diebus Noe.* On lit ainsi dans presque toutes les éditions, même avant la correction de Clément VIII. Cependant, il y a dans le grec : *Quando exspectabat illa Dei longanimitas* ou *patientia*, c'est-à-dire, lorsque Dieu les attendait avec tant de patience et de longanimité, pendant tant d'années, *ad resipiscentiam*, avant qu'il les détruisît par le déluge. Comme Epître IIe, chap. III, vers. 9, le même apôtre dit : *Patienter agit propter vos.* Le syriaque et l'arabe sont conformes au texte grec; et saint Jérôme a lu de même, ainsi que saint Augustin, Idacius, *Contra Varimundum*, Denys le Chartreux, Béda, comme on le voit clairement par son texte. Cette leçon paraît donc la meilleure, et préférable à celle de la Vulgate moderne. D'ailleurs, il n'est pas d'usage dans l'Ecriture, qu'on dise que les hommes attendent la patience de Dieu, et le sens que donne cette pensée n'est pas si commode. Qu'on ne dise pas que le verbe grec ἀπεξεδέχετο, étant un verbe moyen, pourrait être traduit. *exspectabatur* (comme l'a traduit le traducteur d'Œcuménius), c est-à-dire, était attendu par les hommes de ce temps-là qui par conséquent *ipsi exspectabant.* Car ce verbe, quoique moyen, se prend cependant toujours comme actif, selon Estius, qui regarde

comme très-vraisemblable qu'il s'est glissé une faute dans la Vulgate ; à la place de ce que l'interprète avait traduit du grec : *Exspectabat Dei patientia*, des ignorants auront écrit : *Exspectabant Dei patientiam*. Il est certain que dans le Missel corrigé par Clément VIII, on lit dans l'épître de la sixième férie de Pâques, *Exspectabat Dei patientia*. C'est ce que dit Estius.

Chapitre IV.—Vers. 12. *Charissimi nolite peregrinari in fervore*. L'interprète latin a retenu mot à mot la phrase grecque, ξενίζεσθαι mot qui signifie quelquefois *mente alienari* ou *admirari* ; comme en l'examinant attentivement on a bien traduit le même mot, dans le même chapitre, verset 4, et comme lisent ici différents auteurs, avec saint Cyprien, liv. IV, épître 6, Bède et le syriaque. Saint Paul ne défend point de transporter son corps d'un lieu à l'autre ; *peregrinari* est mis pour *admirari*, et le sens est : n'admirez point, ou n'ayez point l'esprit ému et hors de vous, à cause du feu de la persécution, qui vous arrive, non de la faiblesse de Dieu, ni pour votre malheur, mais pour vous éprouver. Le grec porte . *Ne obstupescatis*, ou *ne mente moveamini ratione ustionis ad experimentum vocis factæ*. Après *fervore* il y a : *qui ad tentationem vobis fit*, dans le latin.

IIe. EPITRE DE SAINT PIERRE.

Chapitre I.—Vers. 16. *Non enim doctas fabulas secuti*, c'est-à-dire, composées artificieusement, inventées avec adresse, selon le mot grec : σεσοφισμένοις. Ainsi lisent Bède et différentes éditions de la Vulgate, le syriaque et d'autres. On a donc eu raison de corriger *indoctas*, qu'on lisait communément et dans la Bible de Sixte V.

Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam. On voit par le mot grec, παρουσίαν, et par les meilleures éditions de la Vulgate, qu'il faut lire *præsentiam*, et non, *præscientiam*, qu'on trouvait dans plusieurs éditions.

Ire. EPITRE DE SAINT JEAN.

Chapitre V. — Vers. 7. *Tres sunt, qui testimonium dant in Cœlo : Pater, Verbum, et Spiritus sanctus et hi tres unum sunt.*

Erasme est le premier, à ce que je crois, qui a attaqué cet éclatant témoignage de la très-sainte Trinité, et de nos jours Richard Simon, dans son *Histoire critique du nouveau Testament*, et dans son *Histoire critique des versions*, l'attaque après lui, et il soutient de toutes ses forces, mais sans avoir réussi, que ce 7e verset de *l'Epitre de saint Jean*, a été ajouté par la témérité de quelques copistes, et qu'il n'est point de l'auteur sacré ; c'est ce qui fait que ces deux livres de Richard Simon ont été justement proscrits par l'Eglise, à cause de la guerre qu'il déclare à cette leçon : « Vel propter solum bellum huic scripturæ illatum. » Pour moi je crois qu'on ne doit douter en aucune manière de la canonicité de ce passage, surtout après que le concile de Trente, session IV, ordonne, sous peine d'anathème, de recevoir « pro sacris et canonicis omnes libros tam Veteris, quam Novi Testamenti, integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt et in veteri Vulgata editione habentur. » Or ce verset se lit dans l'Epître du dimanche *in albis*, et dans le 8e répons de tous les dimanches, depuis la Trinité, jusqu'à l'Avent. On le trouve aussi dans les meilleurs et les plus anciens exemplaires de la Vulgate, et il y en a très-peu où il soit omis. Il est aussi dans d'excellents manuscrits grecs, et dans presque tous les imprimés. Erasme lui-même, qui dans sa première édition grecque-latine du Nouveau Testament, avait omis ce verset, l'a rétabli avec raison dans sa seconde édition, à cause de l'autorité des anciens exemplaires grecs. Les Grecs dans leurs liturgies le citent depuis longtemps ; quant aux SS. Pères, saint Athanase s'en sert dans la *Dispute contre les ariens*, qui lui est attribuée, et si elle n'est pas de lui elle est très-certainement d'un ancien auteur, d'un auteur très-approuvé.

Le même saint Athanase ou du moins le Père très-ancien auteur du livre à Théophile *De Unica deitate Trinitatis*, dit : « Dicente Joanne evangelista, in epistola sua : *Tres sunt, qui testimonium dicunt in cœlo : Pater, et Verbum, et Spiritus sanctus.* »

Un autre ancien écrivain auteur sous le nom du Pape Hygin, épître 1, chap. 1, dit : Joannes Evangelista ad Parthos : *Tres in nobis sunt qui testimonium perhibent in cœlo ; Pater, Verbum et Spiritus, et hi tres unum sunt.* » Un autre ancien, dans *l'Epître à Valère*, qu'on attribue au Pape Jean II, dit : *Tres sunt, qui testimonium perhibent in cœlo : Pater, Verbum* et *Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt.* Idace ou Ithacius Clarus qui florissait vers l'an 380 dit dans son livre contre l'arien Varamond, que saint Jean dit : « Ad Parthos : *Tres sunt*, » etc. Victor d'Utique, qui a écrit vers 490 l'*Histoire de la persécution des Vandales*, cite dans le IIe livre, un traité important contre les ariens, par saint Eugène évêque de Carthage, dans lequel on lit : *Tres sunt*, etc. Saint Cyprien a vécu en 250, c'est-à-dire avant Arius. Dans son livre *De simplicitate prælatorum sive de unitate Ecclesiæ*, chap. 4, il cite ce passage et ces titres, etc., sans en nommer l'auteur, qui est certainement saint Jean. Saint Fulgence, en 500, dans son livre *contre* 10 *Objections des ariens*, dans sa réponse à la dernière objection se sert de l'autorité de saint Cyprien, et cite le passage : *Tres sunt*, etc. Il le cite aussi dans le livre *De Trinitate*. Nous y ajouterons, avec raison, saint Jérôme, dans son épître *à Eustochium*, c'est-à-dire, dans son Prologue sur les sept épîtres canoniques. Calvin lui même dit dans son Commentaire : « Quia optime fluit contextus, si hoc membrum addatur, et video in optimis, ac probatissimæ fidei codicibus haberi, ego quoque libenter amplector. »

On cite ici saint Jérôme, *Epître à Eustochium*, ou Prologue mis à la tête des sept Epîtres canoniques, dans les anciennes éditions de la Vulgate : De unitate Trinitatis in

prima Joannis Epistola positum legimus, in qua etiam ab infidelibus translatoribus multum erratum esse fidei veritate comperimus : trium tantum vocabula hoc est aquæ, sanguinis, et spiritus, in sua editione ponentibus, et Patris Verbique, et Spiritus testimonium omittentibus, in quo maxime et fides catholica roboratur, et Patris, et Filii, ac Spiritus sancti una divinitatis substantia comprobatur. » Richard Simon, et après lui, les nouveaux éditeurs de saint Jérôme, prétendent que ce Prologue n'est pas de saint Jérôme. On prouve ici que ce prologue est de saint Jérôme, et on revient au passage : *Tres sunt*, etc., et on dit qu'il n'est pas étonnant qu'il soit omis dans quelques éditions, parce qu'on sait que les ariens ont interpolé les saintes Ecritures et y ont fait des suppressions, etc. D'ailleurs, cette suppression peut être venue de ce qu'il est assez ordinaire, lorsque des mots sont répétés dans le même passage, de supprimer la répétition de ces mots. On cite un très-grand nombre de ces suppressions qui viennent de l'inadvertance des copistes : entre autres un passage de Jérémie chap. xxx, versets 14 et 15, où saint Jérôme a remarqué une semblable suppression, une autre suppression semblable *Josué* chap. xxi, vers. 36 ; *Ezechiel*, xxiv, 19. Le passage de saint Jean : *Tres sunt*, etc, peut donc avoir éprouvé une suppression semblable, parce qu'il y a deux fois : *Et hi tres unum sunt*, etc.

Vers. 17, *Omnis iniquitas, peccatum est : et est peccatum ad mortem.* Dans quelques éditions, on lit : *Et est peccatum non ad mortem*, comme dans le grec, le syriaque, la glose ordinaire, et saint Augustin in *Speculo*, et il est vraisemblable, dit Zégérus, que l'interprète avait traduit ainsi. De quelque manière qu'on lise, soit avec, soit sans une négation, on ne doit point réunir ces mots, comme si on voulait dire, « omnis iniquitas esse (vel : non esse) peccatum ad mortem, » mais comme si on disait : « Omnis iniquitas est peccatum; peccatum autem aliquod est ad mortem, » ou « aliquod non est ad mortem. »

APOCALYPSE.

Chap. II. — Vers. 5. *Venio tibi.* La Bible de Sixte V met : *Veniam tibi cito.* Cette leçon du moins relativement au mot *cito* est plus conforme au grec : *Venio tibi cito*, Estius remarque que ἔρχομαι signifie à la vérité l'action présente de venir, mais avec quelque annonce de l'avenir, comme si on disait : *Imminet adventus meus ; jam nunc adero ; sum in via.* On peut donc traduire : *Veniam tibi cito.*

Vers. 24. *Qui Thyatiræ estis.* Dans les trois premières éditions du Vatican, c'est-à-dire, celle de Sixte V de 1590, celles de Clément VIII, de 1592, 1593, on lit à la vérité *Quia Thyatiræ estis*, mais l'index pour la Bible de 1592, avertit qu'il faut mettre *Qui* comme on l'a rétabli avec raison dans l'édition de 1598 et celle de Rome de 1624. On lit aussi dans les anciennes éditions : *qui*, comme dans les nouvelles éditions de Plantin, et dans les autres. D'ailleurs les circonstances, et le grec l'exigent : *vobis autem dico* (*et cæteris*) *Tyatiris* sous-entendu *exsistentibus* ou *qui* ibi *estis.*

Chapitre III. — Vers. 14, *Hæc dicit : Amen testis fidelis.* On lit ainsi avec deux points avant le mot *Amen*, dans toutes les Bibles du Vatican 1590, 1592, 1593, 1598. L'édition de Rome de 1624, les éditions de Plantin, et dans toutes celles qui ont paru depuis 1600 et que j'ai pu voir. J'aimerais cependant mieux que l'on supprimât ici ces deux points. (On les a supprimés avec raison dans quelques éditions, comme celles des Barbou, d'Oxford 1796, etc.) Les circonstances du texte le prouvent, ainsi que le grec où on lit : τάδε λέγει ὁ Ἀμήν, ὁ μάρτυς. *Hæc dicit ille : amen ille testis*, etc. (Le mot hébreu אמן *amen* signifie *veritas.*) Toutes les Bibles soit manuscrites, soit imprimées portent ainsi avant l'édition du Vatican. Dans Isaïe, chap. lxv, vers. 16, on lit : *Benedicetur in Deo amen, et qui jurat in terra, jurabit in Deo amen.* Ces deux *amen* ne sont point ici comme une conclusion, un adverbe, une interjection, un souhait (*exoptatio*), et ne signifient point *vere, fideliter fiat* etc. mais ce mot *amen* est pris ici substantivement, comme si on disait *in Deo veritatis, fidelitatis, fidei*, c'est-à-dire, *vero, veraci, fideli ;* car il est certain que ces deux *amen* sont au génitif, comme le prouve l'hébreu, où il n'y a point באלהים *Be Elohim*, mais בהלהי אמן *Be-Elohe amen. in Deo veritatis*, c'est-à-dire verissimo ac fidelissimo. Ce qui fait que les LXX ont traduit : *Benedicent Deum verum.*

Chapitre V. — Vers. 12. *Dignus est agnus qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem.* C'est la leçon constante de la Vulgate latine, et de tous les exemplaires anciens ; ainsi il faut la conserver, quoique Primasius seul lise, non *divinitatem* mais *divitias*, comme lisent le syriaque et le grec, πλοῦτον, et comme ce mot diffère entièrement du mot grec θεότητα *divinitatem*, il n'est pas vraisemblable que celui-ci se soit glissé pour l'autre, dans le grec. Si cependant on admettait ici la leçon *divitias*, il faudrait prendre ce mot pour l'affluence de toutes choses et pour l'action de ne manquer de rien, qui ne convient qu'à Dieu : *Quoniam sibi sufficit ipse.* C'est pour cela que Dieu est appelé en hébreu שדי, *saddai, uberrimus* (il devait dire : *sufficiens sibi*) ; ainsi il paraît que l'interprète de la Vulgate, n'a point traduit littéralement ce même mot, mais qu'il n'en a traduit que le sens, ce qui fait qu'il a mis *divinitatem.* (Cette explication n'est pas bonne.)

Chapitre XI. — Vers. 4. *Hi sunt duæ olivæ et duo candelabra in conspectu Domini terræ stantes.* Si on lit *stantes*, il faut le rapporter aux deux prophètes, témoins de Dieu dont il est parlé verset 3 ; mais si on lit avec la Bible de Sixte V, *stantia*, il se rapporte à *olivas* et *candelabra.* Au reste cette leçon de Sixte V, suit de plus près le texte grec, où il n'y a point le masculin *stantes*, ni le neutre *stantia*, mais le nominatif pluriel féminin ἑστῶσαι, qui par conséquent ne doit point se rapporter au masculin *prophetas* ou *testes*,

mais à *olivas* et *candelabra*, qui en grec sont l'un et l'autre au féminin ἐλαῖαι, λυχνίαι.

Vers. 15. *Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in sæcula sæculorum. Amen.* Ce mot *Amen* est omis dans plusieurs éditions de la Vulgate, dans le grec, le syriaque, l'arabe, l'éthiopien.

CHAPITRE XIV. — Vers. 3. *Nemo poterat dicere canticum illud nisi*, etc. Zégerus dit là-dessus : Comme il y a dans le grec μαθεῖν, *discere*; il n'y a pas de doute que ce ne soit par la négligence du copiste, qu'on lit aujourd'hui *dicere*, quoique saint Augustin même ait lu ainsi ; mais il est certain qu'on lit *discere*, dans quelques anciennes éditions de la Vulgate. Le syriaque lit aussi *discere*, l'éthiopien, *intelligere*, et il n'a pas été aisé que le mot grec λέγειν ait été changé en μαθεῖν, mais il a été très-facile, au lieu de *discere* de mettre par inadvertance *dicere*. Du reste le sens est le même, car un cantique *discitur*, afin que *dicatur* ou *cantetur*.

CHAPITRE XV. Vers. 6 *Angeli vestiti lino mundo*. On a ainsi corrigé avec raison dans la Bible de Sixte V et de Clément VIII, puisqu'on trouve *linum* dans le grec, le syriaque, l'arabe, etc. D'ailleurs il est usité dans l'Ecriture, que les anges paraissent vêtus *lino mundo*, ou *byssino*, comme dans Ezéchiel IX, Daniel X. On lisait autrefois dans la Vulgate *vestiti lapide mundo* et cela depuis longtemps, comme on le voit par Bède, Ansbert, Haymon, qui parlent des deux leçons. Il paraît que la faute dans le latin est venue d'une faute dans le grec, où on lisait peut-être dans quelque exemplaire λίθον, *lapidem*, au lieu de *linum*.

CHAPITRE 17. — Vers. 4. *Inaurata auro*. Lucas de Bruges dit : Il y a ici une faute d'impression dans la Bible de 1593 (ajoutez de 1598 et 1624) où on lit : *Ubi scriptus est*, ou *impressus, ablativus inaurato, pro nominativo feminino inaurata*, comme dans toutes les autres éditions de la Vulgate, même dans la première de Clément VIII, de 1592, ce qu'on peut prouver par la suite du discours, et par tous les autres textes, où on lit, par exemple, dans le grec κεχρυσωμένη. D'ailleurs *aurum* non *inauratur*, mais une femme pouvait être *auro inaurata*, ou vêtue et ornée d'*or*.

EXPLICATION DES MOTS AMBIGUS.

GENÈSE.

CHAPITRE I. — Vers. 22. *Crescite, et multiplicamini*. On pourrait croire que *crescite* se dit de l'accroissement du corps, mais il signifie *fructificate, phru*, du verbe *phere, fructum proferre*, et pour signifier l'accroissement du corps l'hébreu mettrait *guidalou, accrescite quoad staturam*.

CHAPITRE II. — Vers. 23. *Hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est. Virago* signifie en latin, une femme qui a une âme virile, mais ici, ce n'est qu'un mot féminin tiré du masculin *viro*, dans l'hébreu, l'homme est appelé *aiss*, et la femme *asse*; Pagnin dit *vocabitur virissa*. On aurait bien fait de mettre *vocabitur vira, quia de viro*, puisque Festus Pompeius, dit : « Feminas quas nunc dicimus antiqui viras appellabant. »

CHAPITRE III. — Vers. 17. *Maledicta terra in opere tuo*. Saint Jérôme dit : « opera hic non ruris colendi, ut plerique putant, sed peccata significant, ut in Hebræo habetur. Théodotion traduit : *In transgressione tua*. Il y a dans l'hébreu *Babourec, propter te*. Mais il est plus vraisemblable que l'interprète de la Vulgate a lu : *Baboudec, in opere tuo*. Ce sens convient mieux que celui qu'indique saint Jérôme.

CHAPITRE IV. — Vers. 1. *Dicens possedi hominem per Deum*. Ce n'est point Adam qui parle, c'est Eve, puisque l'hébreu dit : « Et illa dixit ; » au contraire, vers. 17 : « Vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui Henoch. » Il y a dans l'hébreu : « Et ipse vocavit, » c'est donc Caïn qui parle et non pas sa femme, mais au vers. 25 : « Vocabitque nomen ejus Seth, dicens, » on lit dans l'hébreu : *Et ipsa vocavit*. C'est donc Eve qui parle. Cependant chap. V, vers. 3, il y a : « Et ille vocavit nomen ejus Seth, » en parlant d'Adam, ce qui se contredit. Mais le P. Houbigant lit dans les deux endroits : « Et ille vocavit. »

CHAPITRE VI. — Vers, 16. *Fenestram in arca facies, et in cubito consummabis summitatem ejus*. L'hébreu prouve que *ejus* se rapporte à *arcam* et non à *fenestram* qui est masculin, tandis que *arca* est féminin.

CHAPITRE IX. — Vers. 27. *Dilatet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus. — Habitet* se rapporte à Japheth, et non à Dieu, et Sem est au génitif, comme s'il y avait *semi*.

CHAPITRE XXI. — Vers. 19, *Deditque puero bibere, et fuit cum eo*. Dans le chaldaïque, le grec et l'hébreu, il y a : « Et fuit Deus cum puero » Il est étonnant qu'on n'ait pas mis dans la Bible de Clément VIII « Et Deus fuit, » etc., qui se lit dans quelques éditions.

CHAPITRE XXIV. — Vers. 3. *Ut adjurem te. — Adjurem* ne signifie ici que : *jurare te faciam*.

Vers. 24. *Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor. — Nachor* est au datif, comme s'il y avait *Nachori* ou *ipsi Nachor*.

CHAPITRE XXV. — Vers. 25. *Et idcirco appellavit eum Jacob*. Il y a dans l'hébreu, *Et ille vocavit* ou *appellavit*. Le nominatif est donc Isaac et non Rébecca. Cependant avec d'autres points voyelles on pourrait

entendre : « Et vocatum est nomen ejus Jacob, » ce qui est vraisemblable.

CHAPITRE XXVI. — Vers. 34. *Basemath filiam Elon ejusdem loci.* Au lieu de *ejusdem loci*, on lit dans l'hébreu : *Hethæi* qui est masculin, et qui ainsi se rapporte à Elon père de Basemath.

CHAPITRE XXXI. — Vers. 28, 29, *Stulte operatus es : et nunc quidem valet manus mea reddere tibi malum.* Il faut changer la ponctuation et mettre les deux points avant *valet*.

L'hébreu met : « Nunc stulte egisti faciendo, est in potestate manus meæ, » etc.

CHAPITRE XXXIV. — Vers. 7. *Eo quod fœdam rem operatus esset in Israel, et violata filia Jacob, rem illicitam perpetrasset.* On devait mettre à l'ablatif absolu *violata filia*, et alors *perpetrasset* serait rapporté à *Sichem*, et non à *Dina*.

CHAPITRE XXXVI. — Vers. 8. *Habitavitque Esau in monte Seir, ipse est Edom.* L'hébreu est plus clair et on y lit : « Habitavit Esau in monte Seir. Esau ipse est Edom. »

Vers. 23. *Aluan.* L'hébreu lit en deux syllabes : *Alvan*.

CHAPITRE XXXVII. — Vers. 23. *Nudaverunt Josephum tunica talari, et polymita.* Ce ne sont point deux tuniques, mais une seule. L'hébreu ne parle que d'une seule.

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 2. *Vidit filiam hominis chananæi vocabulo Sue.* L'hébreu met : « Nomen ejus viri » au masculin et non *feminæ*. *Sue* ou *Sua* était donc le nom de ce Chananéen, ou du père de la femme de Juda.

CHAPITRE XXXIX. — Vers. 22. *Quidquid fiebat, sub ipso (nempe Josepho) erat. Nec noverat (præfectus carceris) aliquid cunctis ei creditis.* L'hébreu met en effet : « Et princeps carceris non respiciens ad aliquid, » etc.

CHAPITRE XLI. — Vers. 4. *Devoraverant eas quarum mira species, et habitudo corporum erat.* L'hébreu ôte toute ambiguïté : « Comederunt vaccæ deformes et macilentæ septem vaccas formosas et pingues. »

Vers. 45. *Filiam Putiphare.* Il paraît différent de celui qui est nommé *Putiphar*, chap. XXXVII, 36, à qui Joseph fut vendu. Celui-ci est nommé Potiphar ou Putiphar, au lieu que le père de la femme de Joseph est nommé Potiphera.

CHAPITRE XLIV. — Vers. 20. *Ipsum solum habet mater sua.* Rachel, mère de Benjamin, était morte depuis plusieurs années. L'hébreu dit sans équivoque : « Remansit ipse solus matri suæ ou matris suæ. »

CHAPITRE XLVI. — Vers. 18 *Hi sunt filii Zelphæ, et hos genuit Jacob.* Ici Jacob est au datif dans l'hébreu, et Zelpha est le nominatif du verbe *genuit* ; de même vers. 22, et vers. 25, « genuit Jacob, » il faut toujours entendre au datif : *Jacobo*.

CHAPITRE XLIX. — Vers. 4. *Non crescas.* L'hébreu ne porte point *fructificare* comme dans la *Genèse* I, 22, mais *ne fias excellens*, et il est opposé à ce qu'on lit dans le verset précédent : « Prior in donis, major in imperio. » Voilà ce que vous auriez été, mais vous n'aurez plus aucune distinction.

CHAPITRE L. — Vers. 5, 6, 24. *Adjuro* signifie encore ici *juvare facio*.

Vers. 22. *Vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem.* L'hébreu porte : « Et vidit Joseph Ephraim filios, » etc.

EXODE.

CHAPITRE II. — Vers. 2. *Videns eum elegantem, abscondit.*. Il s'agit de la mère de Moïse, et non de son père, tous les verbes étant au féminin dans l'hébreu.

CHAPITRE III. — Vers. 2. *Apparuit Dominus* Il y a dans l'hébreu : *Angelus Domini.*

CHAPITRE IV. — Vers. 25. *Sephora tulit acutissimam petram, et ait : Sponsus sanguinum tu mihi es. Et dimisit eum postquam dixerat : sponsus sanguinum.* Le nominatif de *dimisit* n'est point la femme de Moïse, mais l'ange. L'hébreu met : « Occidere volebat, » vers. 24; et ici : » Et ipse recessit ab eo. »

CHAPITRE VI. — Vers. 3. *Nomen meum Adonai non indicavi eis.* Il y a ici dans l'hébreu Jéhova, IEOUE, que les juifs par superstition ou par respect, prononcent *Adonai* en donnant au mot IEOUE, des points voyelles du mot *Adonai*.

CHAPITRE XII. — Vers. 5. *Juxta quem ritum tolletis et hœdum.* L'hébreu porte : « *Se* : pecus... ex agnis et capris accipietis, » et il ne parle que d'une victime pascale, qui sera ou un agneau, ou un chevreau.

Vers. 11. *Est enim phase (id est Transitus) Domini.* — *Phase* et *transitus* ne se prennent point pour *discessu*, mais pour *transultu*. Ce n'est donc point un simple passage d'un lieu à un autre, mais l'action de l'ange qui s'avançait, frappant les premiers-nés des Egyptiens, et qui laissait intacte la maison des Israélites, qu'il passait ainsi.

Vers. 40. *Habitatio autem filiorum Israël, qua manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.* Pour faire ce nombre, il faut, comme dit saint Augustin, y ajouter les années qui se sont écoulées depuis l'an 75 d'Abraham. Le samaritain dit en effet : « Habitatio filiorum Israël et patrum eorum qua habitaverunt ipsi et patres eorum in terra Chanaan, et in terra Ægypti fuit 430 annorum. » Ce qu'on lit aussi dans le grec et dans le chaldaïque.

Vers. 46. *Nec os illius confringetis.* C'est *os, ossis* et non *os, oris*,

CHAPITRE XIII. — Vers. 2. *Mea sunt enim omnia.* Il ne s'agit que de *primogenita mascula Israelitarum.* L'hébreu porte : *Mihi ipsum*, sous-entendu : *Competit omne primogenitum.*

Vers. 3. *Memento diei hujus... quoniam in manu forti eduxit vos Dominus de loco isto, ut non comedatis fermentatum panem.* Le sens n'est point : « Eduxit ut non comedatis » mais : « Mementote, ut non comedatis : » Car l'hébreu porte : « Memento diei hujus... et non comedetur fermentatum. » Saint Jérôme a peut-être traduit *et* et non *ut*.

CHAPITRE XV. — Vers. 19. *Ingressus est*

enim eques Pharao in mare. Peut-être faut-il lire ici *equus* comme dans l'hébreu, tout ce qui suit dans le texte prouve qu'il faut lire *equus*, cependant *Eques* même se prend quelquefois pour *equus*. Voyez Virgile, *Georg.* III, vers. 16 :

... Atque equitem docuere sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

Voyez aussi Aulugelle liv. XVIII, chap. 5.

CHAPITRE XVI. — Vers. 1. *Israel in desertum Sin*, en hébreu *Sin* ; ce désert était donc différent de celui d'où ils venaient *Nombres* XXX, 10, qui s'écrit *Tsin*.

CHAPITRE XXI. — Vers. 19. *Innocens erit qui percusserit proximum ita tamen ut operas ejus, et impensas in medicos restituat. — Operas ejus*, « sont les travaux lucratifs, qu'il aurait fait s'il n'avait pas été blessé, car dans l'hébreu il y a : « cessationem ejus. »

Vers. 26. *Luscos eos fecerit. Luscus* ne signifie point ici *louche*, mais *qui n'a qu'un œil*. l'Hébreu et les LXX : « Et excæcaverit.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 32. *Tunicam in cujus medio supra erit capitium.* Il ne s'agit pas ici d'un chaperon, mais d'une tunique ouverte, par l'ouverture de laquelle passait la tête; l'hébreu met, *os, capitis.*

CHAPITRE XXX. — Vers. 5. *Vectes facies de lignis setim, et inaurabis.* Ici *inaurabis* et *deaurare* ne signifie pas une simple *dorure*, faite comme en peignant mais couvrir de lames d'or, l'hébreu met : « Et teges eos auro, » ce que saint Jérôme a traduit par : « vestiesque illud auro. »

Vers. 9. *Non offeretis super eo... oblationem et victimam.* Il n'est question que de l'oblation de froment, de farine, de pain, puisqu'on pouvait y offrir au moins de l'encens. L'hébreu met : *mincha*, « sacrificium farreum. »

CHAPITRE XXXVII. — Vers. 1. *Beseleel fecit arcam de lignis sethim, habentes duos semis cubitos in longitudine.* Le sens n'est pas deux demi-coudées, mais deux coudées et demi, l'hébreu porte. « Duo cubiti et dimidium longitudo ejus. »

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 25. *Oblatum est autem ab his, qui*, etc Il ne s'agit pas ici de *aurum*, qu'on dit au verset précédent *oblatum ab his*, etc., mais on voit par l'hébreu qu'il sagit d'une autre oblation, c'est-à-dire d'un demi-sicle d'argent que donna chaque Israélite. Or il y avait 603, 550 Israélites. L'hébreu dit : « Et argentum recensionem synagogæ centum talenta et mille, et septingenti, et quinque, et septuaginta sicli, juxta siclum sanctuarii, Beka in quodque caput (hoc est) dimidium sicli, juxta siclum sanctuarii, à quolibet recensito a viginti annis et supra, sexcentis (scilicet) et tribus millibus quingentis quinquaginta. » La Vulgate est obscure et ambiguë, parce que les premiers mots y sont omis.

Vers. 29. *Æris quoque oblata sunt talenta septuginta duo millia et quadringenti supra sicli.* Il semble que l'on dise que la somme offerte fut de 72,000 talents d'airain, et 400 sicles, c'est-à-dire, 216, 000, 400 sicles ou sans compter les 400 sicles, 9,000,000 livres romaines, ou 9 millions. Ce qui est incroyable, puisque la 20e partie, savoir 3600 talents qui font 450, 000 livres, auraient abondamment suffi pour fabriquer en airain tout ce qui était nécessaire pour le tabernacle. Aussi quelques-uns entendent comme si la Vulgate disait qu'on offrit 70 talents et 2,400 sicles, mais cette quantité d'airain suffisait à peine pour les 60 colonnes qui devaient être dans le vestibule, *in atrio.* De plus, on ne peut croire qu'on ait donné moins d'airain que d'argent, s'il est vrai qu'il y avait 100 talents de plus d'argent, comme on voit verset 27. D'ailleurs ces mots de la Vulgate *duo millia* ne peuvent s'accorder avec le masculin *sicli.*

L'hébreu ôte ces deux inconvenients et prend un milieu : « Æs oblatum septuaginta talenta, et bis mille, et quadringenti sicli ; » ce qui exclut le premier sens qui donne 72 000 talents. Les circonstances prouvent aussi qu'il faut joindre *bis mille* a *talentis* et non a *siclis* puisque autrement il y aurait eu trop peu d'airain, comme nous l'avons dit. Voici donc le sens : « Oblata sunt æris talenta 2070, et sicli 400, » c'est-à-dire, 258,766 ⅔ de livres ou 6,210, 400 sicles.

LEVITIQUE.

CHAPITRE I. — Vers. 2. *Loquere filiis Israel, et dices ad eos. — Loquere* est à l'impératif du présent et non du futur, comme l'ont cru quelques-uns à cause de ce qui suit : *et dices.* L'hébreu met aussi *loquere* à l'impératif, et non *loqueris* ou *loquere* au futur.

CHAPITRE II. — Vers. 1. *Anima cum obtulerit oblationem sacrificii.* Ici et au vers. 13, *sacrificium* ne signifie qu'une offrande de froment, *mincha.*

Vers. 11. *Omnis oblatio quæ offertur Domino, absque fermento fiat. — Oblatio* est encore ici *mincha*, oblation de froment.

CHAPITRE III. — Vers. 10. *Offerent pinguedinem, quæ operit ventrem, atque universa vitalia.* L'hébreu prouve qu'il ne s'agit que de : « pinguedinem quæ *super* ventrem, et *super* vitalia, » comme au vers. 14 : « Et qui tegit universa vitalia. » On peut dire la même chose du chap. IV, vers. 8 : « Adipem... tam eum, qui vitalia operit quam omnia, quæ intrinsecus sunt. »

CHAPITRE V. — Vers. 5. *Agat pœnitentiam pro peccato.* L'hébreu est plus clair : « Confiteatur quod peccavit. » Le même mot es. traduit aussi par *confitebuntur* (*Nombres*, v. 7).

CHAPITRE VI. — Vers. 14, et cap. VII, vers. 29. *libamenta* ne viennent pas *à libando*, de verser du vin, mais à *libo*, mincha, *oblatio frumenti.*

CHAPITRE VII. — Vers. 37. *Ista est lex holocausti, et sacrificii pro peccato.* Il semble qu'il n'y ait ici que deux genres de sacrifices, d'autant plus qu'après *sacrificii* il n'y a point de virgule, mais il y a trois sacrifices et l'hébreu met « pro holocausto pro Mincha, et pro propitiatorio. »

CHAPITRE X. — Vers. 12. *Tollite sacrificium.* C'est encore *Mincha.*

CHAPITRE XII. — Vers. 6. *Cumque expleti*

fuerint dies purificationis suæ pro filio, sive pro filia, deferet agnum. Il ne doit point y avoir de virgule avant *pro filio* et on doit mettre un point et virgule avant *deferet.* L'enfant ne devait même pas assister à ce sacrifice, qui avait lieu, lors même que l'enfant était mort ; cependant saint Augustin croit que le sacrifice était fait pour l'enfant.

CHAPITRE XV. — Vers. 3. *Cum per singula momenta adhæserit carni ejus atque concreverit fœdus humor.* On parle ici de deux signes, et l'hébreu met *vel* au lieu de *atque.*

CHAPITRE XXII. — Vers. 4. *Qui tetigerit immundum super mortuo, et ex quo egreditur.* L'hébreu met : « Tangens omnem immundum, » et non pas : « Tangens, omne hominem immundum. » Autre question, les mots : « Et ex quo egreditur » doivent-ils s'entendre : « qui tetigerit etiam illum ex quo egredietur. » ou par « Atque etiam ille, ex quo egreditur. » Le dernier sens est dans l'hébreu. Il n'y a point *virum* à l'accusatif, mais *vir* au nominatif. « Vel vir ex quo egreditur. »

CHAPITRE XXIII. — Vers. 38. *Exceptis Sabbatis Domini.* Cette exception ne consiste point à ne pas offrir, mais à offrir et à ne pas omettre d'offrir ; l'hébreu porte *præter*, et le grec : *quin etiam insuper.* La même réflexion doit s'appliquer chap. IX, vers. 17, *Nombres* V, 8 ; et VI, 21.

CHAPITRE XXIV.—Vers. 21. *Qui percusserit hominem punietur.* Il s'agit d'un coup mortel ; aussi les LXX mettent-ils : « Qui percusserit hominem, et mortuus fuerit, morte moriatur. »

CHAPITRE XXVII. — Vers. 20. *Sin autem noluerit redimere agrum, sed alteri cuilibet fuerit venumdatus, ultra eum qui voverat redimere non poterit.* Le sens n'est point : « Personne ne pourra racheter que celui qui avait voué ce champ à Dieu. » Mais : « Désormais celui qui avait voué ce champ à Dieu, ne pourra le racheter. » L'hébreu met seulement : « Non redimetur amplius. »

Vers. 28. *Omne quod Domino consecratur.* Ici et verset suivant, il s'agit d'un vœu spécial nommé *horma*, par lequel une chose inanimée ou quelque animal était offert irrévocablement à Dieu ; ce que les Grecs appelaient ἀνάθημα.

NOMBRES.

CHAPITRE IV. — Vers. 13. *Altare mundabunt cinere ;* c'est-à-dire, *cinere remoto,* et non pas *adhibito.* L'hébreu met : *et a cinere mundabunt,* ou *cineres removebunt.*

CHAPITRE VI. — Vers. 19. *Armum coctum,* non rôti, mais bouilli. Le grec porte : *clixum.*

CHAPITRE X. — Vers. 2. *Fac tibi duas tubas argenteas ductiles quibus convocare possis multitudinem quando movenda sunt castra.* Il s'agit ici de deux usages que l'hébreu explique très-bien : « Ad convocationem cœtus, et ad proficisci faciendum castra. » La Vulgate est obscure et ambiguë, n'ayant point *et* ni une virgule avant *quando.*

CHAPITRE XIII. — Vers. 22. *A deserto Sin, usque Rohob intrantibus Emath.* La Haye, après Lyranus, explique : *qua intratur, et itur in Emath ;* mais, comme il y a dans l'hébreu : « Ascenderunt et exploraverunt terram a deserto Sin (*Tsin*) usque ad Rohob ingrediendo Emath, » je crois que ces mots de la Vulgate : *intrantibus Emath,* doivent se rapporter aux espions, qui commencèrent par Emath, c'est-à-dire par la partie septentrionale de la terre de Chanaan, où était la ville d'Emath ; et le verset 23 porte : *Ascenderuntque ad meridiem,* « étant entrés du côté de l'aquilon. »

CHAPITRE XIV. — Vers. 22. *Omnes homines qui viderunt majestatem meam.* L'hébreu met *gloriam meam ;* ainsi on ne dit point que ces hommes aient vu Dieu ou un ange sous la forme d'un corps majestueux, mais qu'ils ont vu les œuvres majestueuses de Dieu.

CHAPITRE XV. — Vers. 4, 5, 6. *Decimam partem Ephi... dabit in holocaustum sive in victimam, per agnos singulos et arietes erit sacrificium similæ duarum decimarum,* etc. Si on fait attention au point placé après le mot *victimam,* la quantité de farine, de vin et d'huile prescrite pour l'immolation de la victime, vers. 4 et 5, n'est point déterminée pour une victime spéciale ; mais si on omet ce point, et qu'on fasse attention à la fin du vers. 5 : « Dabit in holocaustum, sive in victimam per agnos singulos, » et que vous achevez par là le sens, il s'ensuivra que la quantité dont on parle vers. 4 et 5, en la fixant, est prescrite pour le sacrifice de chacun des agneaux, comme une plus grande quantité, est désignée pour le sacrifice des béliers, et une plus grande encore pour le sacrifice des taureaux. Quel sens doit-on préférer? Les circonstances du récit dans le chapitre et dans les *Nombres* XXVIII, ainsi que l'hébreu, prouvent que la quantité déterminée vers. 4 et 5 est pour chaque agneau : « Similæ decimam... facies in holocaustum vel in victimam agno uni. Vel pro ariete facies, » etc. La phrase finit après *uni,* c'est-à-dire *cuilibet* ou *per agnos singulos.* Il s'ensuit que, dans la Vulgate, il faut lire et ponctuer ainsi : « Dabunt in holocaustum, sive in victimam per agnos singulos. Et (per singulos) erit sacrificium, » etc.

CHAPITRE XVIII. — Vers. 9. *Omnis oblatio et sacrificium.* Ce *sacrificium* est encore *mincha,* sacrifice de froment.

Vers. 22. *Nec committant peccatum mortiferum non mortale quod mortem anima affert, sed agitur de corpore.* L'hébreu met : *ad moriendum,* ou *quo moriantur* utique corporaliter.

CHAPITRE XIX. — Vers. 14. *Universa vasa qua ibi sunt, ubi quispiam moritur, polluta erunt septem diebus non tantum vasa qua apta sunt continere liquorem, ut dolia, pocula,* etc., *sed cunctam supellectilem,* comme on voit verset 18. L'hébreu lit verset 14 : « Et omne quod in tabernaculo, » sous-entendu *est.*

Vers. 15. *Vas, quod non habent operculum* in solo casu mortis hominis.

CHAPITRE XX. — *Veneruntque filii Israel.,*

in desertum Sin, Tsin (*mandatum*), différent de Sin (*rubus* ou *odium*) où la manne fut donnée (*Exode* XV, 1), comme dit saint Jérôme.

Vers. 22. *Venerunt in montem Hor.* Saint Jérôme, épître 127, dit : *Hor* signifierait *lumen*, s'il était écrit *aour; pellem*, si on l'écrivait *aour; foramen*, s'il s'écrivait *eour*, mais il est écrit *eour*, qui signifie *mons*, par antonomase.

CHAPITRE XXI. — Vers. 16. *Ex eo loco apparuit puteus.* Il faut sous-entendre *digressis* après *loco*. L'hébreu porte : « *Inde ad puteum* sous-entendu, « sunt profecti.»

Vers. 32. *Misitque Moyses qui explorarent Jazer cujus ceperunt viculos, et possederunt habitatores.* — *Habitatores* n'est point au nominatif, mais à l'accusatif, et l'hébreu met : « *Et possederunt* (ou *expulerunt*), Amorrhæum, qui ibi, » sous-entendu, *habitabat.*

Vers. 22. *Stetitque angelus Domini in via contra Balaam.* — *Contra* ne signifie pas ici *ante* ou *e regione*, mais *ut adversaretur illi.*

CHAPITRE XXIV. — Vers. 8. *Devorabunt gentes hostes illius.* L'hébreu met : « *Comedet* (gens Israelitica) populos inimicos suos. » Ainsi *gentes* n'est point au nominatif.

Vers. 14. *Dabo* (*tibi*) *consilium, quid populus tuus populo huic faciat in extremo tempore*, id est *sequentibus diebus;* et comme le dit l'hébreu, *in posteriori dierum.* En effet, ce conseil fut suivi peu de jours après, et non pas *in ultimis mundi temporibus.*

CHAPITRE XXVII.—Vers 21. *Pro hoc* (Josue), *si quid agendum est, Eleazar sacerdos consulet Dominum. Ad verbum ejus egredietur et ingredietur ipse, et omnes filii Israel cum eo.* Le chaldaïque est très-clair : « Interrogabit pro ipso per Urim coram Domino. Juxta sermonem Eleazari sacerdotis exibunt in aciem belli, et juxta sermonem ejus ingredientur ad judicandum judicium, ipse, et omnes filii Israel, etc. » Le sens est donc : « Ad verbum Eleazari, quod ei a Deo consulto revelatum fuerit, ut indicet illud ipsi Josuæ et populo, Josue populusque se conformabunt. »

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 15. *Domino pro peccatis in holocaustum sempiternum cum libamentis suis.* — *In* signifie ici *præter.* — *Holocaustum sempiternum.* Les sacrifices *pro peccatis* et *holocausta* étaient essentiellement différents. L'hébreu porte : « Et hircus unus in hostiam pro peccato ipsi Domino, cum (*ou* præter) juge sacrificium. » Ce *juge sacrificium* était deux agneaux, dont l'un devait être offert le matin, et l'autre le soir. Pour éviter l'ambiguïté, il aurait fallu mettre dans la Vulgate, *insuper* au lieu de *in*, et une virgule avant le mot *insuper.*

CHAPITRE XXIX. — Vers. 16, 19, 25, 28, 31, 34, 38. *Absque holocausto sempiterno.* — *Absque* ne signifie pas *sine*, mais *præter.*

Vers. 11 et 39. *In sacrificio, in libamine.* L'hébreu met : « Et in minchis vestris, (*ou* sacrificiis, de frumento, et in sacrificiis liquidis vestris. »

CHAPITRE XXXIV. — Vers. 15. *Duæ semis tribus;* c'est-à-dire, deux tribus (celle de Ruben et de Gad), et une demi-tribu (la demi-tribu de Manassé). L'hébreu met : « Deux tribus, et dimidia tribus. »

CHAPITRE XXXVI. — Vers. 8. *Cunctæ feminæ de eadem tribu maritos accipient.* Cela ne regarde que les filles héritières, c'est-à-dire, qui n'avaient point de frères. L'hébreu porte : « Omnis filia hæreditans hæreditatem de tribubus filiarum Israel, uni de familia tribus patris sui erit in uxorem. » On doit entendre de même le vers. 7 : « Omnes viri ducunt uxores (*quand elles sont héritières*, qua sint de tribu et cognatione sua. »

DEUTERONOME.

CHAPITRE I.—Vers. 44. *Amorrhæus cecidit de Seir usque Horma.*—Cecidit vient du verbe *cædo*, et non de *cado* L'hébreu met, *contuderunt*, les LXX :« Vulneraverunt vos Amorrhæi, de Seir usque Horma vos persequentes. »

CHAPITRE III. —Vers. 11. *Solus Og restiterat de stirpe gigantum.* —Restiterat ne vient pas de *resistere*, mais de *restare;* et l'hébreu met : « Tantummodo Og rex Basan remanserat de residuo Raphaim »; c'est-à-dire des géants qui étaient de la race des *Raphaim*, et qui demeuraient au delà du Jourdain; car du temps de David il y avait encore de ces Raphaim qui demeuraient alors dans la terre des Philistins.

CHAPITRE IV.—Vers. 37. *Eduxitque te præcedens in virtute sua magna.* Virtus signifie ici *fortitudo, potentia robur*, et non la vertu.

Vers. 48. *Usque ad montem Seir.* On ajoute avec raison : *Qui est et Hermon*, pour le distinguer du mont de Sion *Tsioun*, qui était à Jérusalem; il s'agit d'un autre Sion SSioun, qui s'appelait aussi *Hermon*, et qui terminait au nord la terre promise.

CHAPITRE V. — Vers. 33. *Ut... protelentur* ou *proteletis*, comme dans quelques éditions) *dies.—Protelare* signifie ordinairement *procul pellere, longe abigere*, mais ce n'est pas ici le sens de ce mot, et l'hébreu porte : *Longos faciatis.* Je crois que c'est à peu près la même chose.

CHAPITRE VI. — Vers. 4. *Dominus Deus noster, Dominus unus est.* Plusieurs auteurs croient que ce passage prouve la Trinité, mais cela n'est pas certain. L'hébreu met : *ieoue aleinou ieoue aèd. Jehovà qui Deus noster, est Jehova unus;* c'est-à-dire seul et unique et vrai Dieu.

Vers. 7. *Meditaberis* (*de illa*, c'est-à-dire, *lege*), *dormiens atque consurgens.* Le sens n'est point *somniare de lege*, et l'hébreu met : « In cubando te » c'est-à-dire, « Quando cubas in lecto tuo, ut dormias, aut quiescas. »

CHAPITRE IX.—Vers. 2. *Filios Enacim, quos ipse vidisti, et audisti, quibus nullus potest ex adverso resistere.* Il ne restait plus que Caleb et Josué qui avaient vu ces géants, et ils ne les avaient point entendus. Le mot *audisti* se rapporte-t-il à ce qui suit : *quibus*, etc. L'hébreu détermine le sens en mettant : « filios Enakim, quos tu nosti, et tu audisti : quis stabit contra filios Enak? Le grec lit de même.

Vers. 10. *Quando concio populi congregata*

est. — *Concio* signifie ici *cœtus* et non *sermo.*

Chapitre XIII. — Vers. 13. *Egressi sunt filii Belial. Belial* (*diabolus*) n'est point ici l'adjectif du mot *filii*, et un nominatif pluriel, mais le génitif singulier du mot *Belial*, dont quelques-uns sont dits *filii*. L'hébreu met : « filii istius Belialis. » Ce mot *Belial* signifie, *sine utilitate, sine jugo, sine superiore.*

Chapitre XV. — Vers. 6. *Fœnerabis* ne signifie pas précisément *usuram committere*, mais en général, prêter; l'hébreu met : *et mutuabis.* Dans ce même verset, la Vulgate met, *mutuum accipies*, en faisant abstraction de l'usure.

Chapitre XVI. — Vers. 2. *Immolabisque phase Domino tuo de ovibus, et de bobus.* Cependant, la victime pascale ne pouvait être un taureau. Quelques-uns entendent par *phase*, toutes les autres victimes qu'on immolait au temps de la Pâque. L'hébreu met : « Immolabis phase pecudem et bovem ; » c'est-à-dire : « Vous immolerez au temps de la Pâque, et la victime pascale, et les autres victimes prescrites. *Nombr.*, xxviii, 19. » Quoi qu'il en soit, on aurait mieux traduit conformément à l'hébreu et au grec : « Immolabis phase Domino tuo oves et boves. »

Chapitre XVII. — Vers. 18. *Describit sibi* (*rex*) *Deuteronomium legis hujus.* Il y a dans l'hébreu, au lieu de *Deuteronomium, mischne*, qui signifie proprement : *duplum, copiam, transsumptum.*

Chapitre XVIII. — Vers. 18. *Partem eiborum eamdem accipiet* (le lévite qui ne vient au temple que par dévotion, et dont ce n'est point le tour de servir), *quam et cæteri* (*Levitæ*), *excepto eo quod in urbe sua ex paterna ei successione* (ou *jure debetur*). Le mot *excepto* n'exclut point : *quod in urbe sua ei debetur*, mais y ajoute. Aussi l'hébreu porte : prêter.

Chapitre XXI. — Vers. 23. *Non permanebit cadaver ejus in ligno* (*in cruce*). L'hébreu et le grec, mettent : *non pernoctabit.*

Chapitre XXIII. — Vers. 1. *Non intrabit... Ecclesiam Domini.* Aux versets 1, 2, 3, 8, *ecclesia* ne signifie point *templum* (en hébreu *hecal*) mais *cœtus, congregatio* (en hébreu, *kahal*); par *ecclesiam*, on doit entendre ici *jus civicum* ou *gentilitium*, « nempe ut quis gaudeat juribus et privilegiis Israelitarum. »

Chapitre XXIV. — Vers. 6. *Animam suam*, (ou *vitam* ou *vitæ necessaria*) *opposuit tibi.* Les anciens exemplaires de la Vulgate disent *apposuit.* On demande si le sens est : *contra te posuit* ou *apud te posuit.* L'hébreu est très-clair, ainsi que les LXX. Le premier met : « In pignus trahens » ; les LXX : « Quia animam iste oppignerat. »

Chapitre XXIX. — Vers. 10. *Exceptis lignorum cæsoribus*, etc. Moïse ne les exclut pas, au contraire, il les comprend spécialement, comme s'il disait : « Nemine etiam abjectissimo excluso. » L'hébreu le met clairement : « A cæsore lignorum tuorum, usque ad haurientem aquas tuas. »

Chapitre XXXI. — Vers. 21. *Scio cogitationes ejus, quæ facturus sit hodie antequam introducam eum in terram quam ei pollicitus sum.* Le sens est-il : Dieu connaît le mal que le peuple va faire *hodie* (ou *incessamment*) *antequam*, etc., ou Dieu le prévoit *hodie antequam*, etc.? L'hébreu ne l'explique point, et le mot *hodie* peut se rapporter à l'un et à l'autre sens, la construction étant la même ; cependant les circonstances du récit prouvent que *hodie* doit se rapporter plutôt à *scio* qu'à *facturus sit.*

Chapitre XXXII. — Vers. 24. *Cum furore trahentium super terram.* L'hébreu met : « Cum furore reptantium terræ. » Ainsi il ne s'agit point de lions et autres bêtes farouches qui se jetteront sur les hommes et qui les jetteront à terre, mais de dragons et autres reptiles.

Vers. 32. *Uva eorum uva fellis, et botri amarissimi.* — *Botri hujus? an hi botri?* L'hébreu entend : — « Hos botros uvæ eorum uvæ fellis (*ou* veneni, *c'est-à-dire* venenosæ), botri amarissimi sunt eis, » au nominatif pluriel. C'est pourquoi les LXX mettent au singulier : « Botrus amaritudinis ipsis » Les éditeurs de Louvain citent neuf manuscrits où on lit : « Botrus amarissimus. »

Vers. 34. *Nonne hæc condita sunt apud me?* Est-ce *recondita* (ou *occulte reposita*) : ou *condita* (*creata* ou *creanda*)? L'hébreu fixe le premier sens : *Reconditum, absconditum.*

Chapitre XXXIII. — Vers. 7. « Audi, Domine, vocem Judæ, et ad populum suum introduc eum : manus ejus pugnabunt pro eo, et adjutor illius contra adversarios ejus erit. » De la main de qui veut-on parler, et pour qui combattront-ils? De qui sera cet *adjutor*, et qui le sera? Veut-on parler de la main de Dieu qui combattra pour Juda ; ou de la main de Juda qui combattra pour soi et pour son peuple? Dieu sera-t-il *adjutor Dei*, ou de lui-même ; ou sera-ce Juda qui sera *adjutor populi?* Comme dans l'hébreu, il n'y a point *erit*, mais *eris*, il est évident que l'apostrophe s'adresse à Dieu, comme si on disait : « Les mains de Juda, lesquelles vous fortifierez, ô mon Dieu, combattront pour lui, ou même pour son peuple, et vous serez, ô mon Dieu! *adjutor Judæ et populi.* »

Vers. 24. *Benedictus in filiis Aser.* Le sens est-il : *Aser sera béni*, au-dessus de tous les autres, comme l'ange Gabriel disait à la sainte Vierge : *Benedicta tu in mulieribus ;* ou, spécialement *in filiis suis ;* c'est-à-dire, dans sa postérité? L'hébreu ne dit point, *in filiis*, mais *a filiis*, c'est-à-dire, *præ reliquis filiis Jacobi ;* par conséquent : *præ cæteris fratribus suis.* Il y en a qui traduisent, *ob filios*, mais en général, il y a toujours quelque ambiguïté.

JOSUE.

Chapitre II. — Vers. 17. *Adjurasti nos*, c'est-à-dire, *jurare fecisti.*

Chapitre V. — Vers. 2. *Circumcide secundo filios Israel.* On ne dit point de circoncire ceux qui l'avaient déjà été en Egypte, mais on ordonne encore de circoncire le peuple, savoir ceux qui ne l'avaient point été avant

40 ans. L'hébreu porte : *Revertere circumcidendo.*

CHAPITRE VII. — Vers. 5. *Persecuti sunt eos adversarii... et ceciderunt per prona fugientes.* L'hébreux porte : « Et persusserunt eos. » *Ceciderunt* vient donc de *cædo* et non de *cado.*

Vers. 21. *Abscondi in terra contra medium tabernaculi mei.* — *Contra* ne veut pas dire *e regione*, mais *juxta* ou *circa.* L'hébreu met : « In medio tabernaculi mei, » et les LXX « In tabernaculo meo. »

CHAPITRE VIII. — Vers. 32. *Scripsit super lapides Deuteronomium legis Moysi.* Il ne s'agit pas ici du Deutéronome, le 5e livre du Pentateuque, mais on veut dire une copie, un double de la loi de Moïse. L'hébreu met *duplum* ou *transumptum legis Moysis.*

CHAPITRE IX. — Vers. 6. *De terra longinqua venimus.* Ce dernier mot est au présent et non au parfait.

CHAPITRE XIII. — Vers. 3. *Usque ad terminos Accaron contra Aquilonem : terra Chanaan quæ in quinque regulos Philisthiim dividitur.* — *Terra Chanaan* doit être réuni à ce qui précède, et les deux points qui précèdent doivent être supprimés. L'hébreu met *Chananæi reputabitur* ; et les LXX : *Chananæorum reputatur.* L'hébreu met : « Et Hevæi a meridie (*sous-entendu* existentes) omnis illa terra est etiam Chananæi atque adeo vobis debetur, prout et Maara, » etc.

Vers. 21. *Hevæum, et Recem.* Par *Hevæum* on n'entend point un des sept peuples de Chanaan, mais un homme nommé en hébreu *Hhevi*, Evi en latin, *Nombres* XXXI, 8. C'était un prince des Madianites, et Moïse l'avait frappé.

CHAPITRE XIV. — Dernier verset : *Hebron ante vocabatur Cariath Arbe : Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* Il ne s'agit point du premier homme, mais il est plus vraisemblable que Arbe était le nom propre d'un géant fameux, dont était descendu *Enak* et sa postérité, lequel *Adam* ou *homo ille magnus Arbe*, était enterré parmi les *Enakim.* Le mot *Adam* est souvent pris pour *homo*, voyez I *Reg.* XVII, 32 ; II, VII, 19 ; *Osee* XI, 4. Au chapitre XV, 13 et XXI, 11, on lit : « Cariath Arbe patris Enak, » et ici, dans l'hébreu : « Civitas Arbe, iste homo, iste magnus, » etc. *Eadem le* Adam ou *iste Adam*, voyez *Eccle.* I, 3, et *Gen.* VI. 1, 2, où l'on traduit *filiis hominum*, et non *filiis Adam.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 1. *Ab Jordane contra Jericho et aquas ejus.* L'hébreu met : « ad aquas Jerichuntis, » et non « aquas Jordanis. »

Vers. 2. *Egreditur de Bethel Luza.* L'hébreu met : « De Bethel Luzam, » ou « in Luzam ; » car dans l'hébreu Luza est à l'accusatif. Cette ville s'appelait proprement Luz (*Gen.* XXVIII, 18) ; et *le* qui est ajouté à la fin signifie *versus, ad* ; et quand bien même *Luza* s'appellerait aussi *Bethel*, Luz serait la ville, et Bethel, un lieu qui en était proche et où Jacob vit l'échelle miraculeuse.

Même verset : *Transitque terminum Archi, Ataroth.* N'est-ce qu'un seul lieu, ou deux. L'hébreu n'en fait qu'un : *illa magna, ou longa Ataroth* ; et vers. 5, et chap. XVIII, 13, on lit : *Ataroth-Addar*, c'est-à-dire *Ataroth illustris*, pour la distinguer de la petite Ataroth, dont parle le vers. 7. On aurait dû supprimer la virgule entre *Archi*, et *Ataroth*, puisque c'est un nom composé dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XXI. — Vers. 2. *De tribu Ephraim urbes confugii Sichem et Gazer et Cibsaim.* Et vers. 32 : « De tribu quoque Nephthali civitates confugii, Cedes in Galilæa et Hammoth Dore, etc. » Voyez aussi vers. 36 et 37. Dans ces endroits, il semble que l'on assigne plus de six villes de refuge (voyez chap. XX et ailleurs). Il faut donc ponctuer ainsi : *de tribu Ephraim urbes, confugii quidem Sichem*, et les autres qui n'étaient point des villes de refuge. L'hébreu met plus exactement : « Urbem confugii Sichem, et Gazer ; » et au vers. 27 : « Civitatem confugii Gaulon. » On aurait donc dû mettre dans la Vulgate : *De dimidia tribu Manasse civitatem* (ou même *civitates*) *confugii Gaulon.*

CHAPITRE XXII. — Vers 8. *Revertimini*, à l'impératif, et non à l'indicatif.

Vers. 11. *Ædificasse... Altare... contra filios Israel.* — *contra* ne signifie pas *contrarium* ou *adversus filios Israel*, mais *e Regione*, ou plutôt *in loco*, où les Israélites avaient passé le Jourdain. L'hébreu met : « Ad ou prope transitum filiorum Israel. »

CHAPITRE XXIV. — Vers. 2. *Thare pater Abraham et Nachor : servieruntque diis alienis.* On voit par la *Genèse* XI, 25, 26, qu'Abraham avait un aïeul et un frère, qui se nommaient tous deux Nachor. L'hébreu parle du frère : « Thare pater Abrahami, et pater Nachoris. »

JUGES.

CHAPITRE I. — Vers. 9. *Cæsis summitatibus manuum ejus* (d'Adonibezec) *ac pedum.* On peut entendre les derniers articles des doigts, ou seulement les pouces. L'hébreu ne parle que de ceux-ci : *Absciderunt pollices*, et c'est pourquoi la Vulgate met : *cæsis summitatibus* et non *extremitatibus.*

Vers. 16. *Filii autem Cinæi cognati Moysi.* — *Cognati* n'est point un nominatif pluriel, mais un génitif singulier et signifie *affinem*, comme porte l'hébreu.

Vers. 34, 35. *Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent : habitavitque in monte Hares.* Comme l'Ecriture n'assigne ici que la montagne à la tribu de Dan, on pourrait croire que : *habitavitque in monte Hares* se dit de la tribu de Dan ; mais l'hébreu se restreint aux Amorrhéens : *Et cæpit Amorrhæus habitare in monte*, etc.

CHAPITRE III. — Vers. 19. *Imperavit* (le roi de Moab.) *silentium : egressisque omnibus.* A qui commanda-t-il le silence ? au seul Aod, car l'hébreu met : *Et dixit : Sile* ; les LXX : *Tace.*

CHAPITRE VII. — Vers. 25. *Interfecit* (*Gedeon*) *Oreb in terra Oreb.* Dans l'*Exode* XVII, 6, on lit aussi : *petam Oreb* ou *Horeb* ; mais

c'est une autre Oreb. Celle de Moïse s'écrit *Ereb*, celle de Gédéon : *Aoureb*.

CHAPITRE XIII. — Vers. 12. *Quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debebit? Dixitque angelus Domini ad Manue : ab omnibus quæ locutus sum uxori tuæ abstineat se et quidquid ex vinea nascitur non comedat; vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo : et quod ei præcepi, impleat atque custodiat.* Ces mots : *abstineat se, non comedat, bibat, vescatur, impleat, custodiat* sont au féminin, et se disent par conséquent *de uxore Manue*, et non *de Samsone*.

CHAPITRE XVI. — Vers. 19. *Vocabitque tonsorem, et rasit septem crines ejus.* — *Rasit* est au féminin dans l'hébreu : ainsi il se rapporte à Dalila.

CHAPITRE XVII. — Vers. 7. *Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda ex cognatione ejus, eratque ipse Levites.* — « Ejus, Judæ et non Michæ, qui erat de tribu Ephraim. » L'Hébreu porte : *ex familia Judæ* (du côté de sa mère, car son père était Lévite).

CHAPITRE XIX. — Vers. 22. *Filii Belial* (id est, *absque jugo*) ; c'est l'explication que saint Jérôme ajoute du mot *Belial* qui est ici au génitif dans l'hébreu.

CHAPITRE XX. — Vers. 32. *Putaverunt enim (Benjaminitæ) solito eos (reliquos Israelitas) more cedere.* — *Cedere* ne signifie pas ici *fugere*, ou *recedere*, ou *loco cedere*, mais *percutere*. L'hébreu met : « Dixeruntque filii Benjamin : percussi [ou cæsi ipsi], sicut in principio. »

RUTH.

CHAPITRE I. — Vers. 8. *Ite in domum matris vestræ.* L'hébreu explique bien : « Revertimini, unaquæque ad domum matris suæ, » car Ruth et Orpha n'étaient point sœurs et chacune d'elles avait sa mère.

Vers. 15. *Et reversa est cognata tua* (non *consanguinea*), sed *affinis*. L'hébreu met : « Uxor fratris mariti mei. »

Vers. 19. *Hæc est illa Noemi.* Il faudrait mettre ici un point d'interrogation, comme dans l'hébreu. « Hæccine est Noemi ? » Et les LXX : « Num illa est Noemi ? »

CHAPITRE II. — Vers. 13. *Non sum similis unius puellarum tuarum*, c'est-à-dire *ancillarum* comme dans l'hébreu.

CHAPITRE III. — Vers. 3. *Non te videat homo.* Le sens n'est point : Prenez garde que quelque homme ne vous voie, mais : Prenez garde que Booz ne vous voie. L'hébreu et le grec mettent : « Non cognoscaris a viro donec ipse finiverit comedere et bibere. » Cependant le mot hébreu *aiss* se prend quelquefois pour un homme indéterminément.

Vers. 9. *Ait illi* (*Booz Ruthæ*) : *quæ es?* en hébreu *mi*, du genre commun, *quis* ou *quæ, ath tu*, du féminin. Bonfrérius et la Haye se trompent donc, en pensant qu'avant la réponse de Ruth Booz ne savait pas si c'était un homme ou une femme qui était couchée à ses pieds.

Ier LIVRE DES ROIS.

CHAPITRE II. — Vers. 1. *Dilatatum est os meum.* — *Phi, os, oris*, et non *os, ossis*.

Vers. 3. *Ipsi præparantur cogitationes*, — c'est-à-dire, *ponderantur, numerantur*.

Vers. 5. *Donec sterilis peperit plurimos.* Est-ce *tandiu quam sterilis peperit*, ou : *in tantum sterilis pareret plurimos*. L'hébreu exige ce second sens : *ad, eousque ut sterilis peperit plurimos*.

CHAPITRE III. — Vers. 2, 3. *Nec poterat (Heli) videre lucerna Dei antequam extingueretur Samuel*, etc. Voyez le IIe livre où on examine les diverses leçons.

Vers. 15. *Dormivit autem Samuel usque mane.* L'hébreu met *cubavit*.

CHAPITRE VI. — Vers. 14. *Plaustrum venit in agrum... erat autem ibi lapis magnus, et conciderunt ligna plaustri.* — *Conciderunt* non *a cædo*, mais *a cædo* ; et les LXX et l'hébreu mettent *sciderunt*.

CHAPITRE IX. — Vers. 7. *Sportulam non habemus, ut demus homini Dei.* — *Sportula* ne signifie pas ici une petite corbeille d'osier, mais comme dans l'hébreu : *donum, munus, xenium*.

Vers. 25. *Stravitque Saul in solario.* Ces mots ne sont que sous-entendus dans l'hébreu, mais les LXX mettent : « Straverunt Saul in domate, » ce qui prouve que *Saul* est au datif et que *solarium* est pris pour *domate* ou *tecto plano*.

CHAPITRE XII. — Vers. 3. *Loquimini de me coram Domino, et coram Christo ejus.* Et vers. 5 : « Testis est Dominus adversus vos, et testis Christus ejus. » Christus signifie ici *unctus oleo*, en parlant de Saül.

CHAPITRE XIII. — *Filius unius erat Saul cum regnare cœpisset.* Raban croit qu'alors Saül avait un fils d'un an, savoir Isboseth ; mais l'hébreu ne met point Saül au datif, mais à l'accusatif. D'autres disent que *Saul erat sicut* ou *ad instar filius unius anni*, à cause de sa simplicité, son humilité, son innocence.

Le traducteur des Hexaples dit que Saül avait 30 ans. Le chaldaïque met : « Sicut filius anni Saul, in quo non sunt peccata. » Chastillon (Castalio) croit que le texte est mutilé, et qu'il y avait autrefois l'âge de Saül. Le grec omet ce verset. Le Syriaque : « Cum anno uno, vel duobus, regnasset Saul. » L'arabe : « Cum Saul regnasset uno anno, vel duobus, vel tribus. » Mais c'est deviner, plutôt que traduire.

Vers. 13. *Jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum.* L'hébreu met *stabilivisset* ; c'est ce que signifie ici *præparare*, comme au psaume XXIII : « Super flumina præparavit. » — Psaume LXXXVIII : « In æternum præparabo semen tuum. » — Prov. VIII, 27 : « Quando præparabat cœlos aderam. »

CHAPITRE XVI. — Vers. 1. *Ad Isai* ou *Jesse*. C'est le même mot que *Issi* en hébreu.

Vers. 7. *Quoniam abjeci eum (Eliab)*. L'hébreu met : *Reprobavi eam*.

Vers. 45, 46. *Quibus exprobrasti hodie, et dabit te Dominus*, etc. Quoiqu'il y ait une virgule après le mot *hodie*, cependant le mot commence le verset 46. Cette division des versets est des rabbins masorètes, et suppose que

la phrase, finit par *exprobrasti*. Hodie, etc. ; l'*et* est même omis dans l'hébreu.

Vers. 20. *Dilexit autem David Michol filia Saul altera*. Dans l'hébreu David est à l'accusatif et Michol au nominatif ; ainsi il y avait une faute dans les Bibles de Louvain, etc., où on lisait : *Filiam Saul alteram*.

Chapitre XX. — Vers. 17. *Addidit Jonathas dejerare David*. Le sens est : *Vehementer juravit Jonathas* (nempe, promissam Davidi fidelitatem vehementer confirmando).

Chapitre XXI. — Vers. 1. *Venit David in Nobe*. Cette ville de Nobe (*Nub*) était près de Jérusalem et différente de Nobe (*Nube*) qui était au delà du Jourdain.

Vers. 34. *Non remansisset Nabal usque ad lucem matutinam mingens ad parietem*. Dans l'hébreu et le grec Nabal est au datif le sens est : Il ne serait resté rien à Nabal, *ad canes usque*.

Chapitre XXIX. — Vers. 5. — *Percussit Saul in millibus suis, et David in decem millibus suis. — In* ne signifie pas ici *cum* ou *quasi si pugnasset cum ;* mais *in* est un hébraïsme et *in* avec l'ablatif ne signifie souvent que l'accusatif : *in millibus* pour *millia*, ainsi : *Percussit Saul in millibus suis*, signifie *percussit mille hostes suos*.

II LIVRE DES ROIS.

Chapitre II. — Vers. 8. *Circumduxit... per castra*. Ici et dans quelques autres endroits, *castra* ne signifie pas *per congregatas militum acies*, mais une ville particulière bâtie au delà du Jourdain, et où Jacob avait vu *duo agmina*, ou *castra angelorum, mahanaim*, id est *castra*, comme on voit *Genèse* XXXII, 2.

Chapitre IV. — Vers. 2. *Duo viri principes latronum. — Latrones* ne signifie pas ici voleurs, brigands, mais *milites prædatorii*, ou simplement *milites*. Le mot *latrunculi* avait autrefois le même sens. Voyez Plaute.

Chapitre V. — Vers. 1, *Ecce nos, os tuum*. De *os, ossis*, et non de *os, oris*.

Chapitre VI. — Vers. 4. *Cumque tulissent eam de domo Abinadab qui erat in Gabaa custodiens arcam Dei ; Ahio præcedebat arcam. — Custodiens* se rapporte à Abinadab et non à Ahio. Ainsi il y a une faute dans quelques éditions, où on met une virgule après *Gabaa*. Il faudrait plutôt la mettre après *Dei*.

Chapitre VII. — Vers. 19. *Ista est lex Adam*. L'hébreu et le grec prouvent *qu'Adam* ne signifie ici que *hominis*.

Chapitre IX. — Vers. 13. *Miphiboseth de mensa regis jugiter vescebatur. — De mensa* ne signifie pas *ex cibo regio illi illato*, mais *ad mensam*, ou *super mensam* comme le portent le grec et l'hébreu c'est-à-dire que Miphiboseth mangeait à la table du roi.

Chapitre XI. — Vers. 2. *Vidit (David) mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum*. Le sens est que David, de la terrasse de son palais (*tecto* ou *domate*) vit une femme qui se baignait.

Vers. 2 *Betsabee filia Eliam. — Eliam* signifie *Dei populus* ou *fortis populus*. Au *I Paral.* III, 5, on l'appelle *Ammiel ;* c'est le même nom : *populus Dei*, ou *populus fortis*, excepté que le nom de Dieu est à la fin du mot.

Chapitre XII. — Vers. 14. *Quæ genuit filium, et vocavit*. Il y a dans l'hébreu au masculin : *Et ipse vocavit*, c'est-à-dire David, et non Bersabée *quæ genuit*, etc.

Vers. 31. *Traduxit in typo laterum*. L'hébreu porte : « transire fecit (*David*) eos (Ammonitas) in laterificina; » c'est-à-dire, qu'il les fit jeter dans un four de briques, ardent.

Chapitre XIV. — Vers. 8. *Ego jubebo pro te*. L'hébreu met : *præcipiam super te ;* c'est-à dire : « mandato regis cavebo, ne quis tibi noceat, ne quis filium tuum occidat. »

Vers. 15. *Nunc igitur veni. — Veni* n'est point à la seconde personne de l'impératif, mais à la première du prétérit : *Ego veni*.

Chapitre XV. — Vers. 20. *Compelleris*. C'est un futur, et non un présent, et l'hébreu met : « Ego movere, » ou « Emigrare te faciam.

Chapitre XVII. — Vers. 24 et 27. *David venit in castra*. L'hébreu met : « In Mahanaim, » c'est-à-dire In urbem dictam *castra* ultra Jordanem.

Vers. 24. *Miphiboseth... descendit in occursum regis David.., intonsa barba*. Les LXX mettent Μύστακα, et Arias Montanus traduit : » Non fecerat mustacam suam. » Dans le Lévitique XIX, 27, on dit : « *Non radetis barbam*, » Ainsi les Juifs ne se rasaient point, mais il ne leur était pas défendu de raser une partie de la barbe qui couvrait la lèvre supérieure.

Vers. 32. *Cum moraretur in castris*. C'est-à-dire, *In urbe Mahanaim*.

Vers. 36. *Non indigeo hac vicissitudine*. Le sens n'est point : « Non quæro istam mutationem. » mais : « Recuso ut vices istas mihi, gratesque rependas pro acceptis a me beneficiis. » L'hébreu met : « *Ut quid retribuat mihi rex retributionem istam ?* »

Chapitre XXI. — Vers. 16. *Gigas Jesbibenob fuit de genere Arapha*. C'est-à-dire du géant *Rapha*. L'édition des LXX, de Sixte met : *istius Raphæ :* les LXX de Complute, *Gigantum;* saint Jérôme met : *Raphaïm*.

Chapitre XXII. — Vers. 45 : *Filii alieni resistent mihi. — Alieni* n'est point un nominatif pluriel pour *filii degeneres*, mais un génitif singulier ; et l'hébreu met *filii* istius qui *alienus* ou *extraneus* est, et non *filii, qui extranei sunt*. Cependant les LXX, ici et psaume XVII, mettent au nominatif pluriel : υἱοὶ ἀλλότριοι. Peut-être faut-il lire : ἀλλοτρίου.

Chapitre XXIII. — Vers. 9. *Quando exprobraverunt Philistiim*. L'hébreu met : « cum afficerent ipsi (Israelitæ) probris Philisthæos. » Menochius s'est trompé en croyant que c'étaient les Philistins qui avaient reproché aux Israélites leur timidité.

III LIVRE DES ROIS.

Chapitre II. — Vers. 28. *Venit nuntius ad Joab*. Le sens n'est point : *homo annuntians*, mais *res nuntiata*. L'hébreu et le grec mettent : *auditio, fama, rumor*.

Vers. 39. *Ut fugerunt servi Semei*. L'hébreu et les LXX mettent *duo servi*. Peut-être le mot *duo* s'est perdu dans la Vulgate.

CHAPITRE III. — Vers. 15. *Intellexit quod esset somnium; quod* n'est point ici un pronom, mais un adverbe ; car l'hébreu met ainsi que le grec : *Et ecce somnium*. Dans l'édition de Clément VIII de 1592 on a mis avec raison un accent au mot *quod*.

CHAPITRE IV. — Vers. 21. *Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philisthiim usque ad terminum Ægypti.* L'hébreu met : « A flumine, terram Philisthium usque ad terminum Ægypti. » Ainsi, dans la Vulgate, le mot *terræ* n'est point un génitif singulier, régi par *flumine* mais un nominatif pluriel ; et avant *terræ* on devait ajouter *et*, ou au moins mettre une virgule. Le sens est donc : que Salomon avait au moins comme tributaires, *omnia regna a flumine*, c'est-à-dire l'Euphrate que les hébreux, par antonomase, appellent *Flumen*), et qu'il avait de plus *terram Philisthiim* ou *terræ philisthiim regna omnia*, savoir les cinq satrapies, et cela jusqu'à l'Egypte même dans l'endroit où l'Egypte confine la terre de Chanaan. C'est ainsi que l'a compris saint Augustin.

CHAPITRE V. — Vers. 4. *Non est Satan, neque occursus malus.* Les LXX mettent *insidiator*, et il paraît que Satan n'est pas pris ici pour *diabolus*, mais pour *adversarius* seulement.

CHAPITRE VII. — Vers. 12. *Atrium magis rotundum.* L'atrium du temple, n'était point rond, et l'hébreu met *circum, circa, autour.* Ainsi puisque le temple était carré, l'*atrium* devait être aussi carré.

Vers 14. *Filium mulieris viduæ de tribu Nephthali.* Cette femme n'était pas de la tribu de Nephthali, mais de la tribu de Dan. Voyez II *Paral.* II, 14 ; mais Hiram fils de cette veuve était fils d'un homme de la tribu de Nephthali. L'hébreu met : « Ipse de tribu Nephthali. » Ce qu'on dit ici : « Hiram patre Tyrio, » doit s'entendre que le père était *Tyrium* de naissance ou par son habitation, mais non pas *genere*.

Vers. 26. *Grossitudo luteris trium unciarum.* Adrichomius pense que *luterem* était différent de la mer d'airain décrite ici depuis le vers. 23, mais il se trompe, et l'hébreu porte : « Et densitas ejus palmus minor. » Les mots *et* et *ejus* prouvent qu'il s'agit de quelque chose dont on vient de parler.

Vers. 54. *Omnia vasa... in domo Domini de aurichalco erant. Aurichacum* ne signifie point ici *Oripeau*, aurum crepitans, mais, *æs tersum*, ou *mundissimum et quasi aureum, æs.*

CHAPITRE X. — Vers. 1. *Regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini venit.* Il doit y avoir une virgule avant *venit*, et l'hébreu porte. *Audiens*, ou « audivit famam Salomonis in nomine Domini, et venit, » et *in nomine Domini* signifie *quæ Salomon faciebat in nomine Domini.*

Vers. 20. *Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium... eratque Genubath habitans apud Pharaonem.* Genubath était-il le fils de la sœur de Taphnès, ou si Genubath était la sœur même de la reine Taphnès. L'hébreu termine la difficulté et on y lit : « et fuit ipse Genubath domi Pharaonis. »

Vers. 39 : *Affligam semen David super hoc.* Non *insuper* ou *præter hæc*, mais *propter hoc* d'après l'hébreu.

CHAPITRE XII. — Vers. 10. *Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.* Au lieu de *dorso* l'hébreu met *lumbos.*

CHAPITRE XIII. — Vers. 3. *Hoc erit signum quod locutus est Dominus.* — *Quod* n'est point ici un adverbe, mais un pronom neutre, et l'hébreu met : *quod* de *qui, quæ, quod.*

CHAPITRE XIV. — Vers. 24. *Effeminati fuerunt in terra.* Non *ignavi* (ou *timidi*, ou *femineum*) *animum magis quam virilem habentes*, mais *scortum masculinum.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 34. *Ædificavit Hiel... Jericho : in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus ;* c'est-à-dire qu'en jetant les fondements de Jéricho, Hiel perdit son fils aîné (et ensuite ses autres fils) et il perdit le plus jeune en achevant la ville.

CHAPITRE XX. — Vers. 32. *Si adhuc vivit, frater meus est.* Il faut mettre un point d'interrogation après *vivit*. L'hébreu met : « Num adhuc ille vivens? frater meus ipse. »

CHAPITRE XXI. — Vers. 8. *Qui erant in civitate ejus.* Ejus, non Samarie, mais Jezrael où habitait Naboth.

IV. LIVRE DES ROIS.

CHAPITRE VI. — Vers. 32. *Antequam veniret nuntius, ille dixit.* — *Ille* ne se rapporte pas a nuntius, mais à Elisée.

CHAPITRE X. — Vers. 8. *Ponite ea (capita 70 filiorum Achab) ad duos acervos.* Ces derniers mots ne signifient pas *prope*, car l'hébreu met : « Ponite ea duos acervos : » *faites-en deux tas.*

CHAPITRE XII. — Vers. 8. *Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sarta tecta domus.* L'hébreu met : « Et libenter consenserunt sacerdotes, ut non acciperent pecuniam, et ut non instaurarent sarta tecta. »

CHAPITRE XIV. — Vers. 28. *Jeroboam restituit Damascum, et Emath Judæ in Israel.* — *Judæ* n'est point au génitif; l'hébreu et le grec mettent : *ipsi Judæ.*

CHAPITRE XVI. — Vers 6. *Restituit Rasin rex Syriæ, — Ailam Syriæ.* L'hébreu et le grec mettent aussi au datif : *ipsi Syriæ.*

CHAPITRE XIX. — Vers. 21. *Sprevit te, et subsannavit te virgo filia Sion ; post tergum tuum caput movit, filia Jerusalem.* Lyranus et Cornelius à Lapide croient que l'on parle à Sion et à Jérusalem, et qu'on veut dire : « Sion te Sennacherib sprevit ; » mais c'est Dieu qui parle à Sennachérib, et qui lui dit : « Te o Sennacherib, filia Sion sprevit. » Ces mots *te* et *tuum* sont masculins et se disent de Sennacherib, au lieu que *sprevit, subsannavit, movit*, sont féminins et se disent par conséquent de *Sion* ou Jérusalem.

CHAPITRE XX. — Vers. 9. *Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus? lineis* et *gradibus* sont la même chose, et l'un et l'autre est mis en hébreu *Maaloth.*

Ier LIVRE DES PARALIPOMENES.

CHAPITRE I. — Vers. 36. *Filii Eliphar..... Thamna, Amalec.* L'hébreu et le grec mettent aussi *et Thamna, et Amalec.* au chap. XXXVI. Vers. 12 de la *Genèse*, on ne parle point de Thamna parmi les enfants d'Amalec, et la Bible gothique lit ici ;*De Thamna concubina, Amalec,* mais il y a une faute, comme on le voit par l'hébreu et le grec.

CHAPITRE II. — Vers. 18. *Caleb de Azuba, Genuit Jerioth, fueruntque filii ejus Jazer,* etc. Jerioth était une femme et fille de Caleb, et non son fils. On le voit par le grec et par l'hébreu : « Et hi filii ejus feminæ. » Le grec : αὐτῆς.

CHAPITRE IV. — Dans les premiers chapitres de ce livre, l'hébreu a conservé les noms Jokim, Cozeba, Joas, Saraph. Saint Jerôme en a seulement donné la signification : vers. 22 : « Qui stare fecit solem, virique mendacii, et securus, et incendens. »

CHAPITRE VII. — Vers. 14. *Concubina ejus syra peperit Machir.* — *Syra* signifie *e Syria natione.*

Vers. 25. *Filius ejus Rapha filius non fœminæ Saræ sed viri Bena.*

CHAPITRE II. — Vers. 34. *De Nephthali principes mille : et cum eis instructi clypeo et hasta, triginta et septem millia,* c'est-à-dire, *principes numero mille,* et non *principes millium,* etc.

CHAPITRE XXII. — Vers. 9. *Ob hanc causam pacificus vocabitur.* Dans l'hébreu : *Salomon.*

CHAPITRE XXIV. — Vers. 2,3. *Sacerdotio junctus est Eleazar, et Ithamar, Divisit eos David, id est Sadoc de filiis Eleazari, et Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas et ministerium.* C'est-à-dire que David avec Eléazar et Ithamar divisèrent les descendants d'Eléazar et d'Ithamar en 24 classes. L'hébreu met : « Divisit eos David, et Sadoc et Achimelech. » Et au verset 6 : Descripsitque eos Semeias... Scriba Levites coram rege et principibus, et Sadoc Sacerdote, et Ahimelech filio Abiathar. »

CHAPITRE XXV. — Vers. 3. *Porro Idithun : filii Idithun, Godolias, Sors, Jescias, et Hasabias, et Mathathias, sex.* Cela ne signifie pas qu'Idithun eût un premier fils nommé aussi Idithun et qui ferait six, en comptant les cinq autres. Mais Idithun est rappelé deux fois, et on dit la seconde fois : «Et les fils d'Idithun sont, etc. ; cependant on a oublié ici Semeias qui, II *Paralip.* XX, 19, 14, est dit avoir été le sixième des fils d'Idithun.

CHAPITRE XXVI.—Vers. 10. *De Hosa Semri princeps, non enim habuerat primogenitum, et idcirco posuerat eum pater ejus in principatu.* Le sens est que Hosa établit prince Semri quoiqu'il ne fût pas l'aîné, mais à cause de ses bonnes qualités. L'hébreu met : « Semri princeps, » nam non fuit primogenitus, et posuit eum pater suus in principem.»

II LIVRE DES PARALIPOMENES.

CHAPITRE IX. — Vers. 5 : *Verus est sermo quem audieram in terra mea de virtutibus et sapientia tua.* Dans l'hébreu, au lieu de *virtutibus,* il y a *sermonibus.* L'interprète de la Vulgate a entendu des ouvrages magnifiques; et il ne s'agit pas ici de *vertu,* opposée au vice.

CHAPITRE XIV. — Vers. 19. *Venimus contra hanc multitudinem.* — *Venimus* est au prétérit et la deuxième syllabe est brève. L'hébreu met aussi *legimus.*

CHAPITRE XXIX. — Vers. 19. *Mittebatque eis Deus prophetas ut reverterentur ad Dominum, quos protestantes illi audire nolebant.* — *Protestantes* ne se rapporte point aux Juifs, mais aux prophètes, dans l'hébreu qui met : « Et testificati sunt eis prophetæ divinam ultionem imminentem obstinatis. »

CHAPITRE XXIX. — Vers. 34. *Donec impleretur opus, et sanctificarentur antistites.* — *Antistites* ne signifie ici que de simples prêtres.

CHAPITRE XXXVI. — Vers. 13. *Qui adjuraverat eum per Deum.* L'hébreu met : « qui eum fecerat jurare per Deum. »

I. d'ESDRAS.

CHAPITRE I. — Vers. 4. *Excepto quod voluntarie offerunt.* Ici, et verset 6, il faut entendre par *excepto, præterquam.*

CHAPITRE III. — Vers. 12.*Qui viderant templum prius cum fundatum esset, et hoc templum, in oculis eorum, flebant.* Il faut mettre une virgule après *prius* et effacer la virgule qui est après *esset.* L'hébreu met: « Cum fundaretur hæc domus. »

CHAPITRE IX. — Vers. 2. *Manus.. principum... fuit* in *transgressione hac prima.* Lyranus, Estius, Ménochius et Tirin, remarquent que *prima* est amphibologique, pouvant se rapporter à *transgressione* ou à *manus.* L'hébreu prouve qu'il faut prendre le dernier sens. c. à. d., rapporter à *manus,* ce que font aussi les LXX. Ainsi *prima* est ici au nominatif, et non à l'ablatif.

CHAPITRE X. — Vers. 34. *Et Vel.* Ce mot doit être écrit en deux syllabes : *Uel.*

IIe LIVRE D'ESDRAS.

CHAPITRE I. — Vers. 2. *Interrogavi eos de Judæis, qui remanserant, et supercrant de captivitate, et Jerusalem.* Le sens n'est point « interrogavi illos Judæos » mais « interrogavi qualiter agerent turcum Judæis, etc. » L'hébreu met : « Interrogavi super, ou de Judæis, qui remanserant ex captivitate, et super, seu de Jerusalem. »

CHAPITRE V. — Vers. 18. *Inter dies decem vina diversa,* et *alia multa tribuebam.* — *Decem* se rapporte à *dies* et non à *vina.* Vatable met : « Intra decem autem dies excipiebam illos cum omni genere viri ad copiam. »

CHAPITRE VI. Vers. 14. *Noadiæ prophetæ.* Saint Jérôme et les LXX ont mis au masculin, *Noadias* prophete ; l'hébreu met *Nebia, prophetissa,* comme a traduit Pagnin et Arias Montanus, une femme prophétesse, à moins qu'on ne dise que dans l'hébreu l'*e* final de *nubiae,* est superflu, et qu'il faut lire *nebi, propheta.*

CHAPITRE VII. — Vers. 2. *Quasi vir verax.* L'hébreu porte *sicut, tanquam vir fidelis.* « Non fingens veritatem, sed vere talis »

CHAPITRE IX. — Vers. 7. *Elegisti Abram, et eduxisti eum de igne Chaldæorum.* L'hébreu et le chaldaïque mettent *de Ur* au lieu de *de igne.*

CHAPITRE X. Vers. 1. *Nehemias, Athersata filius Achelai.* Voyez liv. II, où on examine les leçons.

Vers. 22. *Episcopus levitarum.* Il y a dans l'hébreu *visitator, inspector,* au lieu *d'episcopus* en latin et ἐπίσκοπος en grec, mais c'est le même sens.

CHAPITRE XIII. — Vers. 1. *In Ecclesiam Dei.* L'hébreu met : *In congregationem,* et non *in templum.*

TOBIE.

CHAPITRE II. — Vers. 1. *Cum esset dies festus Domini.* Le grec dit « in Pentecoste, quæ est sancta septem hebdomadarum ; » ce qu'on lit aussi dans le syriaque et dans l'hébreu de Munster, mais dans l'hébreu imprimé on met « in festo Tabernaculorum. »

CHAPITRE V. — Vers. 14. *Restituam tibi mercedem tuam.* Le grec détermine cette récompense : « drachmam per diem, et necessaria sicut et filio meo. »

CHAPITRE VII. — Vers. 19. *Lachrymata est.* Dans le grec on ne peut pas dire si c'est la mère, Anne, ou la fille Sara, qui pleure ; l'hébreu dit : « cœpit puella flere. »

CHAPITRE XI. — Vers. 1. *Pervenerunt ad Charan.* Il ne s'agit pas ici de *Charan* ou *Haran* dans la Mésopotamie où demeura Abraham, et qui s'écrit en hébreu *ERAN,* tandis que la ville dont il est parlé *Livre de Tobie* s'écrit : *ATSRIM.* La ville d'Abraham était en deçà du Tigre, dans la Mésopotamie entre le Tigre et l'Euphrate, la ville de Tobie était au delà du Tigre, entre Ecbatane de Médie et Ninive d'Assyrie ; peut-être que c'était Charra dont parle Ptolomée.

CHAPITRE XII. — Vers. 7. *Sacramentum Regis abscondere bonum est.* C'est-à-dire *arcana regum consilia, seu mysteria.* Dans le grec, μυστήριον.

JUDITH.

CHAPITRE I. — Vers. 12. *Nabuchodonosor juravit quod se defenderet.* — *Se defendere* signifie ici *ulcisci, vindicare,* mais non pas *tueri, vindicare, injuriam arcere.* — *Defendere* signifiait autrefois *vindicare, ulcisci,* comme on voit dans le psaume VIII, 3 : *ut destruas inimicum et ultorem* ce qu'on lisait autrefois : *inimicum et defensorem.* Comme on le voit dans la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère.

CHAPITRE VIII. — Vers. 32. *Cum abra mea:* c'est-à-dire *ancilla, qui sedit ;* en grec *Abra, famula juvenis.*

CHAPITRE IX. — Vers. 4. *Illa post illa cogitasti.* C'est ce que dit Judith à Dieu ; mais comme il n'y a point de succession de pensées en Dieu, le sens est : « decrevisti ut illa prius, ista posterius fierent. » Comme le grec l'explique plus au long : « Tu enim fecisti priora illorum ; et illa, et posteriora, et præsentia, et supervenientia cogitasti et adfuerunt, quæ decrevisti. »

Vers. 13. *Percutiet eum ex labiis charitatis.* — Charitas signifie ici *labia blandiloqua, sermones dulces, dilectionem prætendentes,* et par conséquent *fraus, deceptio.* Le grec met : ἐκ χείλεων ἀπάτης μου, *ex labiis deceptionis,* mais l'interprète de la Vulgate paraît avoir lu : ἀγάπης, *dilationis amoris.*

ESTHER.

CHAPITRE I. — Vers. 19. *Scribatur juxta legem Persarum atque Medorum* ; c'est-à-dire, *ad modum legum Persicarum,* etc.

CHAPITRE II. — Vers. 7. *Qui fuit nutritius filiæ fratris suæ Edissæ.* Il paraît que *fratris* ne signifie ici que *consanguinei,* puisque tous les autres textes, disent que Mardochée était *Edissæ* (ou *Estheris*) *patruelem,* et non *patruum.* Peut-être le mot *patris* manque ici, ce qu'on lisait d'abord : *filia fratris patris sui.*

CHAPITRE IV. — Vers. 3. *Crudele Regis dogma.* — *Dogma* signifie ici *placitum, decretum, lex, verbum.*

CHAPITRE VI. — Vers. 9. Aman conseilla de crier : *sic honorabitur, quemcunque voluerit rex honorare ;* et cependant on dit, vers. 11, qu'Aman cria lui-même : « Hoc honore condignus est, quemcunque rex voluerit honorare. » Mais dans l'hébreu on dit dans l'un et l'autre verset : « sic fiet viro cujus rex vult honorem. »

JOB.

CHAPITRE II. Vers. 5. *Tange os ejus,* d'*os, ossis.*

Vers. 9. *Adhuc tu permanes in simplicitate tua ?* Non *stoliditate* ou *insipientia,* mais *innocentia* et *perfectione,* ce que signifie le mot Hébreu *Thamethac.*

CHAPITRE V. — Vers. 2. *Vere stultum interfecit iracundia.* L'hébreu met : « quia stultum, » et les LXX. « Etenim imprudentem, » le sens n'est donc point : « illum qui revera stultus est. »

CHAPITRE VI. — Vers. 4. *Quarum indignatio ebibit spiritum meum.* Dans l'hébreu et le grec *ebibit* est au présent.

Vers. 16. *Humectus videtur.* — *Humectus* est un adjectif et non un substantif et *scirpus* ou *juncus* est sous-entendu. L'hébreu met : Humo factus virescens.

CHAPITRE XVIII. — Vers. 8. — *Immisit in rete pedes suos, et in maculis ejus ambulat.* Au lieu de *maculis,* l'hébreu et le grec mettent *rete retis maculæ,* ce sont les mailles du filet.

CHAPITRE XIX. — Vers. 20. *Pelli meæ, consumptis carnibus, adhæsit os meum.* — *Os,* d'*os, ossis,* selon l'hébreu.

CHAPITRE XXIV. — Vers. 18. *Levis est super faciem aquæ.* — *Levis, velox,* dans l'hébreu ; il ne s'agit pas ici de *glabrities,* ou *æquabilitas.*

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 7. *Semitam ignoravit avis.* — *Avis* est au nominatif et le grec et l'hébreu mettent : « Non cognovit eam avis ulla. »

CHAPITRE XXIX. — Vers. 13. *Benedictio perituri.* « Non ille, qui perire debet, sed qui periisset, nisi ei Job subvenisset. » C'est-à-dire *periclitantis* ou *pereuntis.*

CHAPITRE XXXIV. — Vers. 5. *Dixit Job. Deus subvertit judicium meum.* C'est Eliu qui raisonne ainsi. L'hébreu met : « Deus amovit judicium meum, *ou* recedere fecit. »

CHAPITRE XXXV. — Vers. 5. *Contemplare æthera quod altior te sit.* — *Æthera* pour *ætherem.* Dans l'hébreu le mot est au pluriel et on lit: *excelsa sunt;* il ne s'agit donc pas de Dieu.

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 12. *Nunquid post ortum tuum:* — c'est à-dire *statim atque ortus es,* ou *creatus es : præcepisti diluculo.* — *Diluculo* ce n'est point un adverbe, mais un substantif. L'hébreu met : « Matutino tempori. »

LIVRE DES PSAUMES.

PSAUME VII. — Vers. 12. *Numquid irascitur per singulos dies.* Est-ce une négation ou une affirmation ? L'hébreu décide la question : *irascens in omni die* ou *in dies.* Saint Jérôme traduit. *Comminans tota die.*

PSAUME IX. — Vers. 7. *Inimici defecerunt frameæ in finem. Inimici* est un genitif singulier et *frameæ* un nominatif pluriel. Le grec met, « hostis ensis, » et l'hébreu : « O! inimice, consummatæ sunt, *seu* finitæ frameæ tuæ ad finem usque. » Au vers. 5 : *Non est Deus in conspectu ejus,* ne signifie pas : « impius non attendit divinam præsentiam, » mais, « impius cogitat nullum esse numen. » L'hébreu met : « Non est Deus ou nullum esse Deum, sunt omnes cogitationes ejus. »

Vers. 6. *Non movebor a generatione in generationem sine malo* : ne signifie pas : « nunquam movebor nisi per malum, » mais: « nunquam a felicitate jam habita decidam, semper ero sine malo. » L'hébreu met : « quia, (*ou* qui) sine malo, sous-entendu ero. »

Vers. 9. *Rapere pauperem dum attrahit eum.* — *Dum* ne signifie pas : *donec,* mais *quando;* et l'hébreu et le grec mettent : *Rapiet pauperem in trahendo eum.* Saint Jérôme a traduit : « Diripiet cum attraxerit eum in rete suum. »

PSAUME X. — Vers. 7. *Pluet super peccatores laqueos : ignis et sulphur.* Eugubinus ôte les deux points, et lit : « laqueos ignis ou ignitos, mais l'hébreu sépare *laqueos* de *ignis.*

PSAUME XIII. — Vers. 1. *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.* Lyranus entend « Deum illum, quem colebant Judæi, non esse verum Deum, » Mais l'hébreu met : « non datur ullus Deus. »

Vers. 3. *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Il faut entendre : *Ne quidem unus* et l'hébreu met : *Non etiam unus.* Le sens n'est donc point *excepto uno.*

PSAUME XVII. — Vers. 41. *Inimicos meos dedisti mihi dorsum.* L'hébreu met : « Inimicorum meorum dedisti mihi cervicem. »

Vers. 46. *Filii alieni mentiti sunt mihi, filii alieni,* etc. Dans l'hébreu *alieni* est au génitif singulier, mais dans le grec, il est au nominatif pluriel.

PSAUME XVIII. — Vers. 4. *Ab alienis parce servo tuo.* « Non ab alienis peccatis, mais ab alienis hominibus, ou dæmonibus. » L'hébreu met : *mitzedim, a superbis, ab insolentibus, a nequam.* Cependant les LXX paraissent avoir lu *mitzarim, ab alienis.*

Même verset : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero. Mei* n'est point au nominatif pluriel, mais au génitif, et l'hébreu met *in me, contra me.*

PSAUME XX. — Vers. 12. *Declinaverunt in se mala.* Le sens n'est point : « mala super te venerunt » mais « Hostes tui conati sunt te malis involvere. » Saint Jérôme a traduit l'hébreu par : *inclinaverunt super te malum.*

PSAUME XXIII. — Vers. 7 et 9. *Attollite portas principes vestras.* Dans le grec *principes* est au vocatif, mais dans l'hébreu c'est une prosopopée aux portes elles-mêmes, ce que saint Jérôme a traduit par : « levate portæ capita vestra. » Ce qui est prouvé par ce qui suit, « et elevamini portæ æternales. »

PSAUME XXVI. — Vers. 4. *Unam petii* sous-entendu *Rem* ou *petitionem.*

PSAUME XXVII. — Vers. 5. *Quoniam non intellexerunt opera Domini, et in opera manuum ejus destrues illos.* L'hébreu est plus clair : « quoniam non intelligent opera Domini et opus manuum ejus, destruet eos. » Le grec lit de même. Il faudrait donc mettre une virgule avant *destrues,* et supprimer *in* qui est un hébraisme.

PSAUME. 30. — Vers. 2. *Non confundar in æternum.* L'hébreu met ne confundar. *Confundar* n'est point au futur de l'indicatif, mais à l'optatif.

PSAUME XXXIII. — Vers. 4. *Exaltemus nomen ejus in idipsum.* L'hébreu explique ce mot *in idipsum,* et met *una simul, pariter.*

Vers. 8. *Immittet Angelus Domini in circuitu timentium eum.* Qu'enverra-t-il ? *Seipsum,* comme une garde militaire *in circuitu,* c'est-à-dire « Circumquaque protegens eos, qui Deum timent. » L'hébreu et le grec mettent : « Castra metabitur. »

PSAUME XXXIV. — Vers. 26 *Erubescant et revereantur simul, qui gratulantur sibi de malis meis, induantur confusione et reverentia. Reverentia* ne se prend point ici pour *ingenuo pudore,* mais pour une simple *erubescentia* ou *ignominia,* comme met l'hébreu.

PSAUME XXXIX. — Vers. 7. *Aures autem perfecisti mihi.* L'hébreu porte « perfodisti, quasi servi voluntarii qui permittebat aures suas perforari ut hero serviret. »

Saint Paul, *Hébreux* x. 5, lit d'après le grec : *Corpus aptasti* ou *perfecisti mihi,* c'est-à-dire *aptissimum et promptissimum ad obediendum.* Il paraît que les LXX ont lu : *calith, perfecisti,* au lieu de *carith, perfodisti.*

Vers. 8. *Holocaustum et pro peccato non postulasti.* Ce sont deux sacrifices, et l'hébreu met : « Holocaustum, et sacrificium pro peccato. »

In capite libri scriptum est de me, l'hébreu met : « in volumina libri. » Ainsi le sens n'est point : « in prima pagina libri, » ni : « in primi libri capite » c'est-à-dire, *initio Genesis.*

PSAUME XLIV. — Vers. 2. *Dico ego opera mea regi.* La paraphrase grecque, tire le mot *dico*, de *dicare, offerre*, mais l'hébreu met : *dicens ego*, ce qui prouve que *dico* n'est point de la première, mais de la troisième conjugaison ou le présent de l'infinitif *dicere*. L'hébreu prouve aussi que *regi* est au datif, venant du nominatif *rex*, et que ce n'est point un infinitif : comme si on voulait dire : *Dico opera mea dirigi.*

Vers 4. *Ac ingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.* Ce dernier mot n'est point un adverbe, mais un vocatif, et le grec met : *Tu, o potens.*

Vers 5. *Intende, prospere procede et regna. Prospere* doit être joint à *procede;* et le grec met : « Bene feliciterque tibi cedat via. »

Vers. 14. *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus.* — *Filiæ* n'est point un vocatif pluriel, ni un nominatif, mais un génitif singulier.

PSAUME XLV. — Vers. 3. 4. *Transferentur montes in cor maris : sonuerunt et turbatæ sunt aquæ eorum.* — *Eorum* ne se rapporte point à *montium* mais à *marium* ou plutôt *cordis mari* ; puisque dans l'hébreu, il y a au singulier *aquæ ejus*, et auparavant on lit seulement le singulier : *cor.*

PSAUME L. — Vers. 5. *Peccatum meum contra me est semper. Contra me* ne signifie pas : « Mihi est perpetuus hostis, mihi continuo adversatur, » mais, « continuo » ou « semper mihi obversatur, continuo illud ante oculos mentis habeo in conspectu, » comme portent le grec et l'hébreu.

PSAUME LI. — Vers. 6. *Dilexisti omnia verba præcipitationis.* — « Non verba præcipitanter dicta, sed per quæ præcipitatur vita. »

PSAUME LII. — Le titre, *Intelligentiæ* : ce n'est point un nominatif pluriel, mais un génitif singulier, comme on le voit par le grec et l'hébreu.

Vers. 1. *Non est Deus.* Le grec met. *Nullus est Deus.*

PSAUME LIV. — Vers. 4. *Declinaverunt in me iniquitates* : Théodoret met *iniquitates* au nominatif, mais il est à l'accusatif pluriel. Le grec et l'hébreu mettent : « Devolverunt super me iniquitatem. » Quelques éditions de la Vulgate lisent aussi à l'accusatif, *iniquitatem*, ce que j'aimerais mieux.

PSAUME LVIII. — Vers. 12. *Nequando obliviscantur populi mei.* C'est la traduction de saint Jérôme. Dans l'hébreu on ne sait aussi si *populi mei* est au genitif singulier, ou au nominatif pluriel ; mais les LXX ont mis au génitif. Symmaque met au nominatif *populus meus*, nom collectif qui peut aller avec *obliviscantur* car psaume LXIII, 10, on lit : « et timuerunt omnis homo. » Ménochius et Lorinus croient que l'hébreu indique un nominatif pluriel dans *populi mei*, mais cela n'est pas constant.

PSAUME LIX. — Vers. 8. *Deus locutus est in sancto suo.* L'hébreu met *in sanctuario suo* : ainsi il n'est pas question ici de Samuel ou de quelque homme saint.

PSAUME LXIV. — Vers. 9. *Exitus matutini et vespere delectabis.* Saint Jérôme traduit : « egressus matutini, et vesperi laudantes facies. » C'est ce que dit le grec et l'hébreu ; *exitus* est donc à l'accusatif et *matutini*, ainsi que *vesperi*, au génitif singulier. On lit dans plusieurs exemplaires de la Vulgate : *vesperæ* ce qui vaudrait beaucoup mieux.

PSAUME LXVII. — Vers. 13. *Rex virtutum!* L'hébreu met : *Reges exercituum dilecti. Dilecti*, au génitif singulier, *et speciei domus* l'hébreu met : *Pulchritudinis* ou *pulcherrimæ domus.*

Vers. 14. *Si dormiatis inter medios cleros.* Les LXX mettent *in medio clerorum*, ou *Sortium ou duorum terminorum.*

Vers. 15. *Dum discernit cor testis reges super eam.* Le sens n'est pas : « Dum Deus cœli discernit, tu reges, » ou *gubernabis*, mais *Reges* est un nom pluriel, comme dans l'hébreu.

Vers. 19, *Etenim non credentes inhabitare Dominum Deum.* Le sens n'est pas : « sunt equidem qui non credunt Deum inhabitare Ecclesiam, vel Cœlum, » mais comme on lit dans l'hébreu : *et, etiam incredulos*, ou *rebelles*, sous-entendu *cepisti* qui précède, *ad inhabitandum*, ou *ut inhabitet Dominus.* Le chaldaïque lit de même.

Vers. 21. *Domini Domini exitus mortis* dans l'hébreu on lit : « Domini Dei sunt egressiones mortis, » c'est-à-dire, « ope illius exitur a morte. »

Vers. 14. *Convertam in profundum maris præcipitatos.* Le sens n'est pas : ad profundum adigam, » mais comme dans l'hébreu : « Reducam ex profunditatibus maris. »

Vers. 36. *Mirabilis Deus in sanctis tuis.* L'hébreu met *a* ou *de* ou *ex sanctuariis* ; Il ne s'agit donc pas de saints, qui cependant peuvent être appelés *sanctuaria Dei.*

PSAUME LXVIII. — Vers. 3. *Non est substantia* c'est-à-dire *divitiæ* qui ajoute avec raison : aliter : non est virtus subsistendi, car dans l'hébreu il y a *firma stratio*, et dans le grec : *subsistentia*, c'est-à-dire « Non possum firmum pedem figere in cœno, in quod demersus sum. »

Vers. 20. *Reverentiam meam.* L'hébreu met : « ignominiam quam innocens sustinere debeo. »

PSAUME LXX. — Vers. 5. *Non confundar ;* l'hébreu met : *ne confundar.*

PSAUME LXXII. — Vers. 1. *Quam bonus Israel Deus. Israel* n'est ni au vocatif, ni au génitif, mais au datif, le Grec met *Israeli* et l'hébreu aussi.

Vers. 10. *Ideo convertetur populus meus hic.* — *Hic* n'est point un pronom, mais un adverbe. L'hébreu et le grec mettent *hic illic.*

Vers. 25. *A te quid volui super terram?* Les LXX mettent : « præter te ; » l'hébreu «tecum nihil volui ; » ce qui n'est pas si clair.

PSAUME LXXVI. — Vers. 3. *Manibus meis nocte contra eum.* Les LXX mettent *coram* ou *ante eum* ; l'hébreu d'autrefois *e regione ejus* ou *coram eo* ; l'hébreu d'aujourd'hui : « Manus mea de nocte extensa fuit. » Ainsi on ne veut pas dire qu'il a été contraire à Dieu ou qu'il l'a offensé.

Vers. 14. *Deus in sancto via tua.* L'hébreu met : *in sanctitate.*

Psaume LXXVII. — Vers. 41. *Sanctum Israel.* L'hébreu et le grec portent *Israelis.*

Vers. 63. *Virgines non sunt lamentatæ.*—*Lamentatæ* est au passif et non à l'actif. Saint Jérôme traduit : *Virgines ejus nemo luxit ;* et au vers. 64. *Viduæ ejus non sunt fletæ.*

Psaume LXXIX. — Vers. 2. *Manifestare coram Ephraim.* C'est un impératif passif et non un infinitif, le grec et l'hébreu portent : *manifestus fias, appare.*

Vers. 17. *Incensa igni et suffossa ab increpatione vultus tui peribunt.* Le sens n'est pas « illa quæ combusta sunt et suffossa in vinea tua peribunt, » ou « amplius talia non erunt, sed increpante te Deus hostes nostros, restaurabuntur, » car le sens est : « Vinea ista tua incensa est igni, et suffossa. » Le grec et l'hébreu mettent au nominatif féminin du singulier. Saint Jérôme traduit : Incensam igni et deramatam, sous-entendu : « visita et perfice » comme il y a ci-devant, « atque ita, ab increpatione vultus tui peribunt hostes (seu pereant) ne vineam istam tuam deinceps incendant, » etc Ainsi il vaudrait mieux mettre une virgule après *suffossa.*

Psaume LXXXI. — Vers. 6. *Ego dixi : dii estis, et filii excelsi omnes. Excelsi* est au génitif singulier, comme dans l'hébreu et non au nominatif pluriel.

Psaume LXXXIII. — Vers. 8. *Ibunt de virtute in virtutem.* Saint Jérôme met, comme l'hébreu et le grec : *de fortitudine in fortitudinem.*

Psaume LXXXVI. — Vers 4. *Memor esto Rahab.* Ménochius observe avec raison qu'il ne s'agit pas ici de Rahab, dont il est question Josué II, et qui s'écrit *Reb*, en grec *Rachab*, au lieu que le mot RAHAB du psaume LXXXVI s'écrit *Reb*, en grec *Raab*, et qui signifie *superbiam* et indique l'Égypte suivant la plupart des interprètes.

Vers. 5. *Nunquid Sion dicet?* Le sens n'est point : « Nunquid ipsa Sion loquetur. » Comme saint Augustin et Cassiodore l'ont cru d'après une leçon vitieuse des LXX, qui est : « Mater Sion dicet. » Car saint Jerôme observe que les éditions les plus correctes du grec lisent : *Nunquid*, Μὴ τι, et non μήτηρ. Dans l'hébreu, Sion est au datif *Sioni* : « Numquid Sioni dicet aliquis ? » C'est pourquoi saint Jérôme a traduit : « Ad Sion dicetur. »

Psaume LXXXIX. — Vers. 6. *Custodia in nocte.* Saint Jérôme traduit l'hébreu : *Vigilia nocturna* qui était l'espace de trois heures.

Même verset : *Mane sicut verba transeat, mane floreat*, etc. *Mane* n'est point un substantif, mais un adverbe, et transeat, etc., se rapporte à *hominem.*

Psaume XVC, — Vers. 7. *Affert Domino patria gentium. Patria* ne signifie pas ici comme chez les Latins, *natale solum*, mais *familia, tribus, cognatio.*

Psaume CIII. — Vers. 2. *Confessionem et decorem induisti.* Le grec met ἐξομολόγησιν, mais l'hébreu et tous les autres interprètes traduisent *gloriam,*

Vers. 17. *Herodii domus dux est eorum* Le grec met : *nidus Herodii præest eis*, c'est-à-dire est le principal des nids des autres oiseaux.

Psaume CIV. — Vers. 6. *Semen Abrahæ servi ejus : filii Jacob electi ejus.*—*Electi ejus* est au nominatif pluriel dans l'hébreu et dans le grec comme aussi le mot *servi ejus*, du moins dans le grec. Peut-être que dans l'hébreu où on lit *à bedou* au génitif, il faut lire *à bediou* au nominatif.

Psaume CVI. — Vers. 25. *Dixit et stetit spiritus procella.* — *Stetit* ne signifie pas ici *cessavit*, mais *permansit, perduravit.*

Psaume CVII. — Vers. 8. *Deus locutus est in sancto suo.* Saint Jérôme a traduit d'après l'hébreu, *in sanctuario suo.*

Psaume CVIII. — Vers. 6. *Diabolus* (en hébreu *Satan*) *stet a dextris ejus. Stet* signifie *permansit.* comme au psaume CVI.

Vers. 28. *Maledicent illi, et tu benedices. Illi* n'est pas un datif singulier, mais un nominatif pluriel.

Psaume CIX. — Vers. 1. *Dixit Dominus Domino meo.* En hébreu *dixit Jehova Adonai.*

Vers. 3. *Tecum principium in die virtutis tuæ.*—*Principium* ne signifie pas ici *exordium*, mais *principatum, imperium*, comme dans l'hébreu. Le grec a les deux sens, ce qui a fait tromper.

Psaume CX.—Vers. 3. *Confessio et magnificentia opus ejus.* Saint Jérôme a traduit : *Gloria et decorum opus ejus.* Voyez le psaume CIII.

Psaume CXI. — Vers. 1. *Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis.* — *volet* signifie ici *ardenter cupit.*

Psaume CXII.— Vers. 1. *Laudate pueri Dominum.*— *Pueri* est pris ici pour *servi.*

Vers. 2. *Ex hoc nunc.* L'hébreu met : *ex nunc*, et saint Jérôme, *a modo.* Ainsi il ne faut pas séparer par une virgule *hoc* de *nunc.*

Psaume CXXI. — Vers. 7. *Fiat pax in virtute tua.* saint Jérôme traduit : *Sit pax in muris tuis.* — *Pax* signifie ici *prosperitas*, et *virtute, propugnaculum*, ou *mœnia civitatis.*

Psaume CXXVI. — Vers. 3. *Ecce hæreditas Domini filii merces fructus ventris.* — *Filii* est au nominatif pluriel. *Fructus*, au nominatif singulier. Le sens est, « filii sunt hæreditas Domini (quos dat ou quos possidet), merces autem justorum est fructus ventris seu bona posteritas. »

Psaume CXXXI. — Vers. 5. *Requiem temporibus meis.* — Par *temporibus* on entend *laterales capitis partes.*

Psaume CXXXII. —Vers. 3. *Sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion.* Par *Sion* (*tsioun*, et non *ssian*,) on n'entend point ici une partie inférieure du mont Hermon, sur laquelle la rosée tomberait du sommet supérieur, mais il s'agit de la montagne de Jérusalem, et le sens : « Sicut ros in Hermon descendens, atque etiam sicut ros, qui descendit in montem Sion Hierosolymis. »

Psaume CXXXIV.— Vers. 14. *In servis suis deprecabitur.* Saint Jérôme traduit d'après l'hébreu : « In servos suos erit placabilis. »

Psaume. CXXXVII.—Vers. 3. *Multiplicabis in anima mea virtutem.* Saint Jérôme d'après l'hébreu, traduit : « Dilatabis animæ meæ fortitudinem. »

Psaume CXXXVIII.—Vers. 15. *Non est occultatum os meum a te.* — *Os* vient d'*os, ossis* et non d'*os, oris*. Saint Jérôme traduit d'après l'hébreu : « Non sunt operta ossa mea. »

Vers. 16. *Imperfectum meum*, etc., ne signifie pas ici *imperfectiones meas*. Mais l'hébreu met : *meum embryon*, c'est-à-dire moi, lorsqu'étant encore dans le sein de ma mère je n'étais encore que *imperfectus fœtus* ; c'est pourquoi saint Jérôme a traduit *informem adhuc me*.

Psaume CXLV. — Vers. 4. *Exibit spiritus ejus et revertetur in terram suam.* Il ne s'agit pas ici de la résurrection, mais de la mort. On voit par ce qui suit : *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* D'ailleurs *revertetur* ne se dit pas de l'âme, mais de l'homme, ou de son corps, comme *Genèse* III, 19 : « Donec revertaris in terram, » et *Eccles.* « Revertatur pulvis in terram suam, et spiritus redeat ad Deum. » De plus dans l'hébreu, *exibit* est au féminin, et se rapporte à *spiritum* qui est féminin en hébreu au lieu que *revertetur* qui est au masculin se rapporte à *homine*.

Psaume CXLVII.—Vers. 17. *Mittit crystallum suam sicut buccellas.* — Chrystallum signifie ici *grando*, qui est aussi *glacies*, et qui tombe *per buccellas*. Saint Jérôme a traduit d'après l'hébreu : *glaciem suam*.

Psaume CXLVIII.—Vers. 14. *Confessio ejus.* C'est encore ici dans l'hébreu le même mot *Hod* que saint Jérôme a traduit *Gloria*, c'est-à-dire, *objectum confessionis laudativæ*.

Psaume CL. — Vers. 1. *Laudate Dominum in sanctis ejus.* L'hébreu met : *In sanctuario* ou *in sanctitate ejus*.

PROVERBES.

Chapitre I.—Vers. 12. *Deglutiamus eum... et integrum quasi descendentem in lacum.* — *Integrum* d'après l'hébreu, signifie ici *innocentem, perfectum*.

Vers. 33. *Timore malorum sublato.* — *Malorum* est au neutre. L'hébreu met : « et pacatus erit a timore malitiæ. »

Chapitre II. — Vers. 7. *Custodiet Deus rectorum salutem.* Rectorum ne signifie ici ni *qui regunt* ni *qui reguntur*, mais justos bonos, c'est-à-dire *a rectitudine rectos*.

Chapitre III. — Vers. 14. *Melior est acquisitio sapientiæ negotiatione argenti, et auri primi et purissimi fructus ejus.* — Purissimi n'est pas l'adjectif de *fructus*, mais l'adjectif d'*auri*. L'hébreu met : *Et præ auro optimo est proventus ejus*.

Chapitre IV. — Vers. 3, 4. *Ego filius fui patris mei, tenellus et unigenitus coram matre mea ; et docebat me, atque dicebat.* — *Docebat* et *dicebat* ne se rapportent point à la mère mais au père : *Et ille instruxit me, illeque dixit mihi*.

Chapitre V.—Vers. 6. *Vagi sunt gressus ejus meretricis, et investigabiles.* Ce dernier mot signifie ici « Qui non possint deprehendi. » L'hébreu met : « non scies, nequibis deprehendere. »

Chapitre X. — Vers. 6. *Os impiorum operit iniquitas.* De *os, oris*, et non de *os, ossis* ; même remarque verset 1., 14, 31, 32.

Chapitre XI. — Vers. 6. *Justitia rectorum liberabit eos.* — *Rectorum*, c'est-à-dire « hos qui recti sunt. »

Vers. 22. *Circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra et fatua. Suis* n'est pas ici un pronom possessif, mais le génitif du mot *sus* l'hébreu met : « in nare porci. »

Chapitre XIII. — Vers. 15. *In itinere contemptorum vorago.* — *Contemptorum* ne signifie pas *contempti*, mais *contemnentes*. L'hébreu met, *contemplor, prævaricator*.

Chapitre XVI. — Vers. 15. *Indignatio Regis nuncii mortis.* — *Nuncii* est un nominatif pluriel, et non un génitif singulier ; l'hébreu met : *qui nuntiant*.

Chapitre XXI. — Vers. 8. *Perversa via viri aliena est.* D'après l'hébreu, *aliena* qui est au masculin, est l'adjectif *de via* qui est au masculin en hébreu. L'hébreu met : « perversum iter viri, et alienum. »

Chapitre XXII.—Vers. 14. *Fovea profunda, os alienæ.* Aliena signifie ici *adultera*. *Os* qui vient d'*os, oris*, est pris pour les caresses, et les paroles de flatterie ; l'hébreu met *os alienarum*.

Chapitre XXIV. — Vers. 12. *Servatorem animæ tuæ nihil fallit.* C'est le seul endroit de la Vulgate où il y ait *servator*, mais ici il ne signifie pas *salvator*, mais *custos, observator* ; l'hébreu met *qui servat, qui custodit*.

Chapitre XXX. — Vers. 15. *Sanguisugæ duæ sunt filiæ.* — *Sanguisugæ* n'est pas au nominatif pluriel, mais au datif ou au génitif singulier. L'hébreu met *hirudini* ou « hirudinis sunt duæ filiæ. » c'est-à-dire : *Hirudo* ou « sanguisuga habet duas filias. »

Vers. 25. *Formicæ populus infirmus.* — *Formicæ* n'est point un génitif singulier, mais un nominatif pluriel ; en hébreu : *æ* ou *Hæ formicæ*.

ECCLESIASTE.

Chapitre IV. — Vers. 15. *Cum adolescente secundo.* L'hébreu met *secundo genito*.

Chapitre X. — Vers. 1. *Pretiosior est sapientia et gloria parva et ad tempus stultitia.* L'hébreu met : *pretiosum est* ou « prævalet præ sapientia, et præ gloria, stultitiæ modicum. » *Sapientia et gloria* sont donc à l'ablatif absolu. Voyez l'examen des leçons.

Chapitre XI.— Vers. 2. *Da partem septem, nec non et octo.* — *Septem* et *octo* sont au datif, et l'hébreu met : « Da partem septenis, atque etiam octonis. » Il s'agit de pauvres.

Chapitre XII. — Vers. 5. *Excelsa quoque timebunt.* Non : *excelsa timebunt*, mais *homines senes timebunt excelsa*. L'hébreu met : « Etiam de (*ou* ab) excelso timebunt. »

CANTIQUE DES CANTIQUES.

Chapitre III. — Vers. 9. *Ferculum fecit sibi rex Salomon.* Le sens n'est point « mensa in quam ferculâ ou cibi inferantur, mais sella gestatoria, in quâ magnificè ipse Salomon deferretur. »

Vers. 10. *Media charitate constravit.* Le sens est : « Cujus medium pretiosissimis atque adeo desiderabilibus seu amabilibus lapidibus constraverit. » L'hébreu met : « Medium ejus. »

CHAPITRE V. — Vers. 9. *Qualis est dilectus tuus ex dilecto.* — *Ex dilecto*, est une phrase hébraïque qui rend le sens obscur. L'hébreu met : « Quod est (vel habet) dilectus tuus præ dilecto quovis alio.

Vers. 11. *Comæ capitis ejus sicut elatæ palmarum.* — *Elatæ* n'est point un adjectif mais le substantif grec ἐλάται, comme mettent les LXX. Ce mot signifie le germe de la palme, comme un sac qui contient les bourgeons des fleurs de la palme, qui, venant à s'ouvrir, il en sort une infinité de petites fleurs attachées à des poils longs et noirs, semblables à des cheveux, ce qui fait dire à l'Épouse : « comæ ejus sicut elatæ palmarum, nigræ quasi corvus. »

Vers. 12. *Oculi ejus sicut columbæ.* L'hébreu prouve que *columbæ* est au nominatif pluriel, *iounim.*

Vers. 13. *Species ejus ut Libani, electus ut cedri.* — *Libani* est au génitif singulier, et *cedri* au nominatif pluriel. L'hébreu met : « Species ejus sicut Libanus, electus est, ut sunt cedri. »

CHAPITRE VII. — Vers. 5. *Comæ capitis tui, sicut purpura regis vincta canalibus.* Le sens est : Sicut purpureum regis paludamentum decenter revinctum, seu plicatum per plicas, et quasi sulcos, qui hic a similitudine vocantur *canales*, même dans l'hébreu dont le mot est *retim.*

CHAPITRE VIII. — Vers. 12. *Mille tui pacifici.* — Tui *pacifici* est au génitif singulier; et l'hébreu met : « mille tibi, o Salomon! » ou *pacifice.*

LA SAGESSE.

CHAPITRE I. — Vers. 3. *Perversæ cogitationes separant a Deo : probata autem virtus corripit insipientes.* — *Virtus* signifie ici *fortitudo, potentia.* Le sens est : « Potentia Dei δοκιμαζομένη multis experimentis comprobata ἐλέγχει, redarguit, convincit, et quasi invicto demonstrat esse insipientes eos, qui de divina potentia male sentiunt. »

Vers. 5. *Spiritus sanctus disciplinæ* (παιδείας, *Eruditionis, correptionis*) *effugiet fictum.* — Fictum n'est point un adjectif, mais un substantif, et le grec met *dolum.*

Corripietur a superveniente iniquitate; le sens, suivant Tirin est : « Spiritus sanctus confutabitur, refelletur, indigne tractabitur, ac proinde fugabitur *ab* illa fictionis dolosa *iniquitate* in animam hominis *superveniente.* » L'Écriture parle ici un langage humain, comme dans saint Paul, *Éphésiens* IV, 30 : *Nolite contristare Spiritum sanctum.*

Vers. 7. *Hoc, quod continet omnia, scientiam habet vocis.* Il s'agit du Saint-Esprit et saint Augustin met : *hic qui* (*Spiritus*). L'interprète a mis au neutre comme dans le grec πνεῦμα; le sens est : « Spiritus sanctus complectitur omnia, atque adeo omnes voces publicas, et secretas audit, perfectissimamque habet scientiam. »

Vers. 9. *In cogitationibus impii interrogatio erit.* « Non ipsæ cogitationes interrogabunt, sed interrogabuntur, sive examinabuntur a cordium scrutatore Deo, » comme le met le grec.

CHAPITRE II. — Vers. 2. *Quoniam fumus flatus est in naribus nostris.* — *Flatus* n'est point ici un participe, mais un nom. Le grec et l'hébreu mettent : « Quia fumus est illa aspiratio, » etc.

Vers. 15. *Immutatæ sunt viæ ejus*, c'est-à-dire, *permutatæ* comme dans le grec, et non *mutatæ.*

Vers. 19. *Ut sciamus reverentiam ejus*, c'est-à-dire, d'après le grec, *moderationem, clementiam*, etc.; Jésus-Christ supporte les injures et les tourments avec tant de modération, « ut vereatur seipsum vindicare, imo se sinat a nobis occidi. »

CHAPITRE III. — Vers. 2. *Æstimata est afflictio exitus eorum*, c'est-à-dire, « exitus justorum de hoc mundo reputatus fuit ab atheis magna justorum miseria. »

Vers. 6. *In tempore erit respectus illorum*, c'est-à-dire, in die judicii inspicientur, et pro meritis mercedem accipient. Le grec porte *superinspectio.*

Vers. 13. *Maledicta creatura eorum.* Dans le grec il y a, « generatio progenies in respectione, cum inspicientur animæ sanctorum in extremo judicio... γένεσις... ἐν ἐπισκοπῇ. »

CHAPITRE IV. — *O quam pulchra est casta generatio cum claritate!* Le grec porte « liberorum carentia virtuosa ἀτεκνία, » qui est opposée à « τεκνία, parturitio, liberorum procreatio. »

Vers. 8. *Cani autem sunt sensus homini. Cani* n'est point l'adjectif de *sensus*, mais un substantif. Le grec met : « canities autem est prudentia hominibus. »

Vers. 12. *Transvertit sensum sine malitia.* — Sine malitia ne se rapporte point à *transvertit*, mais à *sensum.* Le grec met : « mentem non malitiosam. »

Vers. 19. *Disrumpet illos inflatos sine voce.* Le grec met *mutos.*

CHAPITRE V. — Vers. 13. *Virtutis nullum signum valuimus ostendere.* C'est le seul endroit de la Vulgate où le mot *virtus* signifie *vertu.* Le grec porte en effet ἀρετή et non δύναμις.

Vers. 17. *Diadema speciei.* Le grec met : *pulchritudinis.*

Vers. 23. *A petrosa ira.* — Petrosa signifie ici, *qui lance des pierres.* Le grec met : « Ex petras-jaciente ira fundente grandines instar lapidum. »

CHAPITRE VI. — Vers. 4. *Data est... vobis... virtus ab altissimo.* — *Virtus* signifie ici *dominium, imperium;* en grec, δυναστεία.

Vers. 17. *Dignos se ipsa circuit.* — *Ipsa* est au nominatif; et le grec met : « Ipsa circuit dignos se. »

Vers. 24. *Sacramenta Dei :* μυστήρια, *Arcana, secreta.*

CHAPITRE VII. — Vers. 10. *Super salutem et speciem.* Il n'y a point d'ambiguïté dans le grec : « Super (*ou* plusquam) sanitatem et formositatem (*ou* pulchritudinem). »

Vers. 11. *Innumerabilis honestas.* Ici et au

chapitre VIII et X, *honestas* signifie *richesses*, en grec, πλοῦτος.

Vers. 14. *Participes facti sunt amicitiæ Dei, propter disciplinæ dona commendati.* — *Commendati* ne se rapporte point à Dieu, mais aux hommes sages, et c'est un nominatif pluriel, comme on le voit par le grec.

Chapitre VIII. — Vers. 6. *Si sensus operatur.* Le grec met *prudentia.*

Vers. 13. *Honestas sine defectione.* Le grec met. « Divitiæ indeficientes. »

Vers. 21. *Ut scivi quoniam aliter non possum esse continens.* — *Continens* signifie ici, *qui possidet sapientiam, qui habet dominium*, ou *potestatem.*

Chapitre IX. — Vers. 15. *Terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem. Sensus* est pris ici pour *mens*, comme verset 17 : *Sensum tuum, Domine, quis sciet?* c'est-à-dire, *divinam voluntatem* ou *deliberatum consilium.*

Chapitre X. — Vers. 5. *Sapientia scivit justum, et conservavit sine querela.* Il s'agit d'Abraham, et *sine querela* ne signifie pas, « fuit conservatus a murmurationibus contra Deum, » mais « Fuit *inculpatus* ou *irreprehensibilis*, ita ut nemo justas de ipso querelas facere potuerit. » C'est ce que signifie le mot grec, ἄμεμπτος. De même verset 15: «Semen sine querela. »

Vers. 7. *Incredibilis animæ memoria stans figmentum salis.* Le sens est, d'après le grec, *incredulæ animæ*, c'est-à-dire, de la femme de Lot, *memoriale*, savoir : « *Stans* permanenter *columna*, » ou « statua *salis*, inquam corpus ejus est conversum. »

Vers. 10. *Honestavit.* — Vers. 11. « Honestum fecit. » Le grec met *ditavit.*

Chapitre XI. — Vers. 18. *Creavit orbem terrarum ex materia invisa.* — *Invisa* signifie ici *invisibilis, inordinata, informis*, comme dans le grec.

Chapitre XII. — Vers. 2. *Qui exerrant partibus corripis.* Quelques-uns lisent mal : *qui errant ex partibus.* Mais le sens est, comme dans le grec : *Per partes*, ou *paulatim, sensim corripis*, c'est-à-dire, « Non totam in eos iram tuam simul effundens, idque ideo ut interea pœniteant. »

De même, vers. 10 : *partibus judicans*, signifie *paulatim, puniens.*

Vers. 11. *Semen erat maledictum ab initio, ne timens aliquem, veniam dabas.* Les mots : *ne timens aliquem* ne se rapportent pas à *semen maledictum*, mais à Dieu, qui ne les a point fait périr en un moment ; non que Dieu craignît, mais à cause de sa grande miséricorde. On le voit par le grec où *timens* est au masculin et par conséquent ne peut se rapporter au neutre *semen.*

Vers. 15, 16, 17, 18. On voit, par le grec, que *virtus* est pris pour *potentia, robore, fortitudine.*

Vers. 18. *Cum magna reverentia disponis.* Le grec met : *cum multa parcitate* ou benignitate, c'est-à-dire : « Non tam rigide procedis, quam merito posses. »

Chapitre XIII. — Vers 1. *Non potuerunt intelligere eum qui est.* Lyranus supplée : *Bonus per essentiam ;* on pourrait sous-entendre *Deus.* Cependant on voit, par le grec qu'il faut sous-entendre, *exsistentem* ou *ens, quod semper est, ortumque non habet*, comme dit Platon, et comme Dieu dit lui-même. *Exode*, III, 14 : *Ego sum qui sum.*

Vers. 13. *Per vacuitatem suam*, c'est-à-dire, d'après le grec : *Otium, inertia.*

Vers. 17. *De substantia;* en grec : *de possessionibus.*

Chapitre XVI. — Vers. 14. *Homo occidit quidem per malitiam.* « Occidit et non occidit; » le grec met *mortem infert sibi, aut alteri.*

Vers. 22. *Ignis ardens in grandine et pluvia coruscans.* — *Coruscans* se rapporte à *ignis;* le grec met *in pluviis coruscans.*

Chapitre XVII. — Vers. 7. *Magicæ artis appositi erant derisus, et sapientiæ gloriæ correptio. Sapientiæ* est au datif, et *gloriæ* au génitif. L'hébreu met : « Super astutiam gloriationis, » ou *jactantiæ;* ainsi, *gloria* se prend pour *gloriatione.*

Vers. XI. *Semper præsumit sæva, perturbata conscientia.* Le grec prouve que *sæva* n'est pas l'adjectif de *conscientia*, mais que c'est un accusatif pluriel. C'est-à-dire, « Semper crudelia timet et pejora. »

Vers. 15. *Aliquando animæ deficiebant traductione.* — *Deficiebant* ne se rapporte pas à *animæ*, mais à *Ægyptii.* Le grec met : « dissolvebantur ipsius animæ proditione (ou destitutione), » c'est-à-dire, « viribus deficientibus. »

Vers. 19. *Animalium cursus invisus.* L'hébreu met : « Inconspicuus ab Ægyptiis non conspectus. »

Chapitre XVIII. — Vers. 5. *Uno Moyse... liberato in traductionem illorum.* On voit, par le grec, que *traductionem*, signifie « ad redargutionem, correptionem, confusionem Ægyptiorum. »

Vers. 10. *Ploratorum infantium.* Le grec prouve qu'il faut entendre, « qui plorabantur et non qui plorabant. »

Vers. 13. *Spoponderunt populum Dei esse.* Le grec met : « Confessi sunt Hebræos esse populum Dei. »

Vers. 16. *Insimulatum imperium.* Le grec met : « Non hypocriticum non fictum, non nudi terriculamenti. »

Chapitre XIX. — Vers. 1. *Impiis usque in novissimum sine misericordia ira supervenit.* — *Sine misericordia*, ne se rapporte point *ad impios*, mais ad *iram* et le grec met : *immisericors ira institit.*

ECCLESIASTIQUE.

Chapitre I. — Vers. 8. *Sedens super thronum illius.* — *Illius* se rapporte à *Deum* et non à *sapientia.* Puisque dans le grec il y a αὐτοῦ masculin, et non αὐτῆς, féminin; et on a mis le relatif *illius*, au lieu du réciproque *suus.*

Chapitre IV. — Vers. 13. *Complectentur placorem ejus.* Le grec met : « Replebunt r bona lætitia placido nimirum animi gaudio. »

Chapitre VI. — Vers. 1. *Noli fieri pro amico inimicus proximo.* Le grec met : « Ex amico ne fias inimicus. » Pro amico est la même chose que *loco amici* ou *ex amico.*

Vers. 14. *Qui invenit illum invenit thesaurum.* Le grec prouve que les deux sont au prétérit.

Vers. 28. *Continens factus ut derelinquas eam.* Le grec met : « Compos factus, illam adeptus »

Chapitre VII. — Vers. 28. *Odibili non credas te.* — *Odibili*, c'est-à-dire, *mulieri*, puisque dans le grec il y a un féminin.

Vers. 37. *Gratia dati* ou *datus* comme dans plusieurs anciennes éditions. *Dati* est pour *doni* comme on le voit par le grec.

Chapitre VIII. — Vers. 5. *Ne male de progenie tua loquatur.* — *Progenie* est pour *progenitorum.* Le grec met : « Ut non inhonorentur progenitores tui. »

Chapitre IX. — Vers. 1. *Ne ostendat super te malitiam doctrinæ nequam* — *Nequam* est l'épithète de *doctrinæ* et non de *mulieris.* Le grec met : *Disciplinam malam.*

Vers 6. *Ne des fornicariis animam tuam*, id est, *meretricibus.* Le grec met au féminin πόρναις.

Chapitre XI. — Vers. 2. *Non laudes virum in specie sua.* Species est pris pour *pulchritudine.*

Vers. 5. *Multi tyranni sederunt in throno, et insuspicabilis portavit diadema.* — *Insuspicabilis* signifie un homme que l'on ne croyait pas devoir régner. Le grec met : « Multi tyranni sederunt super pavimento (*ou* humi), de thronis juste depositi, at insuspicatus tulit diadema, ille, de quo nemini tali quid in mentem venerat. »

Vers. 13. *Erexit eum ab humilitate ipsius.* — *Humilitas* signifie ici *conditio tenuis*, comme dans le grec.

Vers. 14. *Paupertas et honestas.* — *Honestas* signifie *divitiæ*, et *honestare ditare.*

Vers. 15. *Viæ bonorum.* Au lieu de *bonorum.* Il y a dans le grec *operum* ; ainsi il ne s'agit pas de *homines boni* ni de *bona*, c'est-à-dire, *divitiæ.*

Vers. 20. *Et nescit quod tempus præteriet.* Le grec met non *quod, quia*, mais *quod, quale.* Ainsi Lucas de Bruges a raison de dire que *quod* est ici un adjectif et non une conjonction.

Vers. 22. *Ne manseris in operibus peccatorum.* Le grec met : « Ne admireris (*par conséquent*, ne animo allectus manseris), in operibus peccatoris. »

Chapitre XII. — Vers. 9. *In malitia illius, amicus agnitus est.* — *Malitia* est pris pour *afflictione* ou *malis.*

Chapitre XIII. — Vers. 25. *Humilis cum ceciderit* ; c'est-à-dire, « miser, pauper ad mendicitatem usque » comme verset 29.

Chapitre XVI. — Vers. 5. *Ab uno sensato inhabitabitur patria* (le Grec met « cohabitabitur civitas » c'est-à-dire « replebitur habitatoribus. ») *Tribus impiorum deseretur.* Les anciennes éditions mettaient : « Et a tribus impiis deseretur ; » mais le grec met « Tribus familia, natio, » ce qui prouve que *tribus* est ici un substantif.

Vers. 31. *Anima omnis vitalis.* Le grec met : « animam omnis animalis (*ou* viventis), denuntiavit ante faciem ipsius. » *Ipsius* ne se rapporte point à *Dei*, mais a *terræ*, αὐτῆς, au féminin.

Chapitre VII. — Vers. 14. 15. *In unamquamque gentem præposuit rectorem : et pars Dei Israel facta est manifesta.* Le grec met : « In divisione gentium terræ totius unicuique genti *Deus* constituit ducem. Et accepit Israelem sibi *in* partem. » Ainsi ce n'est point *Dei Israelis.*

Chapitre XVIII. — Vers. 1. *Qui vivit in æternum creavit omnia simul.* — *Simul* ne signifie ici que *pariter*.

Vers. 24. *In conversatione faciei.* Le grec met *in inversione* ou *aversione faciei.*

Vers. 26. *Hæc omnia citata in oculis Dei.* Le grec qui met *festina* prouve que le sens est : « Cum Deus voluerit, citissime fit ista temporis mutatio. »

Chapitre XIX. — Vers. 3. *Qui se jungit fornicariis*, c'est-à-dire, *meretricibus.*

Chapitre XX. — Vers. 9. *Est processio in malis viro indisciplinato.* Le grec met : « Est viro peccatori in malis beneplacitum (*ou* bene volentia), *par conséquent* prosperitas, et profectus. » Le sens est donc : « Subinde contingit homini nequam, res ex voto succedere, eumque magis ac magis prosperum fieri. » Lyranus se trompe, en expliquant : « est processio de malo in pejus. »

Vers. 32. *Thesaurus invisus.* Le grec met : « Non apparens, inconspectus, latens. »

Chapitre XXI. — Vers. 30. *Dum maledicit impius diabolum.* Ce dernier mot ne se prend ici que pour *adversarius* (en hébreu et en grec *Satan*), *calumniator, delator, criminator.*

Chapitre XXII. — Vers. 27. *Mysterii revelatione.* — *Mysterii* signifie ici *secretum, arcanum.*

Chapitre XXIII. — Vers. 11. *Sicut servus interrogatus assidue (tortus flagris ob crimen admissum) a livore non minuitur.* — *Livore* signifie ici *vibicibus* seu *signis lividis in corpore post flagra remanentibus.*

Chapitre XXIV. — Vers. 1. *Quasi... gutta.* En *grec* στακτὴ, *myrrhæ species fluida. Myrrha autem spissior est.*

Vers. 26. *A generationibus meis implemini*, c'est-à-dire a fructibus ex me generatis.

Vers. 39. *A mari abundavit cogitatio ejus.* C'est un hébraïsme ; *à* est pour *præ* ou *plus quam.* Le syriaque met : « Mari maximo abundantior est sapientia, et cogitatio abysso vastissima. »

Vers. 41. *Ego quasi fluvii diorix* ou *fossa.* Le grec met : « Ego sapientia *sum* quasi διώρυξ fossa (*ou* aquæductus) a flumine deducta. » On lisait autrefois *Doryx.* On devrait écrire par une minuscule *dioryx*, comme dans l'édition de Clément VIII de 1593. Cependant on a mis par une majuscule *Dioryx*, dans l'édition de 1592, et dans presque toutes les suivantes.

Chapitre XXIV. — Vers. 6. *Quam specio-*

s in... presbyteris cognoscere consilium, c'est-à-dire *senioribus* et non *sacerdotibus*.

Chapitre XXVI. — Vers. 2. *Mulier fortis obtectat virum suum.* Fortis ne signifie pas ici la force du corps, mais *mulier strenua, prudens animoque virilis.*

Chapitre XXVII. — Vers. 33. *Ira et furor, utraque execrabilia sunt, et vir peccator continens erit illorum. Continens* signifie ici *compos, particeps, possidens.*

Chapitre XXVIII. — Vers. 19 *Lingua tertia.* Ici et vers. 16, on lit *duplex homo bilinguis, quæ tertia est inter duos concordes, quos dissociat.*

Mulieres viratas ejecit. — *Viratas* ne signifie pas *habentes viros*, comme l'a cru Lyranus, mais *viriles*, comme le dit le grec c'est-à-dire *viragines, insignes matronas.*

Chapitre XXIX. — Vers. 8. *Fraudabit illum pecunia sua.* Le grec met : « Privavit illum pecuniis suis. »

Vers. 11. *Super humilem animo fortior esto.* Tyrin joint *animo* a *humilem* ; mais le grec prouve qu'il faut le joindre à *fortior* : « Super humiliatione esto longanimis. »

Vers. 27. *Recupera proximum secundum virtutem tuam.* — *Virtutem* signifie ici *vires, opes, potentiam, facultatem tuam.*

Chapitre XXX. — Vers. 9. *Filius remissus.* Non *piger, otiosus* : mais *sibi relictus.* Le grec met : « Laxatus, dissolutus, carens freno disciplinæ. »

Vers. 14. *Dives... flagellatus malitia.* — *Malitia* ne signifie pas ici *nequitia* ou *animæ vitio*, mais *afflictione corporali, ægritudine.* Le grec met : « Flagellatus in corpore suo. »

Vers. 26. *Senectam adducit cogitatus.* Non « simplex cogitatus, sed anxia cura, et inquieta sollicitudo, » comme dans le grec.

Chapitre XXXI. — Vers. 1. *Vigilia honestatis tabefaciet carnes.* Lyranus entend « oratione et sacræ Scripturæ lectione, reprimet carnes a carnalibus vitiis, » mais le grec, au lieu d'*honestatis*, met *divitiarum.* Ainsi voici le sens, selon Estius : « Nimia et immoderata cura colligendi opes, hominem emacent, » etc. Ici *cogitatus* et vers. 2 *cogitatus præscientia*, ne signifie point « cogitatio de præscientia divina, » comme l'a cru Lyranus, mais « anxia cura et sollicitudo qua divites avari assiduè timidi, cogitant de futuris rerum suarum eventibus, » comme le remarque Menochius.

Vers. 5. *Qui insequitur consumptionem* (Le grec met *corruptionem*), *replebitur ex ea.* Le sens est donc : « Qui insectatur corruptibilia et caduca, corrumpetur *ou* peribit cum illis. »

Vers. 23. *Cholera viro infrunito.* — *Cholera* signifie ici *mala corporis affectio ex nimio cibo et potu, dulcium et pinguium* (*infrunito* signifie *insensato*).

Vers. 30. *Diligentes in vino noli provocare.* Ce n'est point ici l'hebraïsme *diligentis in vino*, pour *diligentes* ou *amantes vinum.* Mais le grec met : « Diligens, exactus, sedulus in vino (et en joignant ce qui suit) ne mascule te geras, » c'est-à-dire, « ne instar viri fortis te ostentes epotans ipse et alios provocans. »

Chapitre XXXII. — Vers. 5. *Primum verbum diligenti scientia.* Quelques éditions anciennes lisent *diligenti scientiam.* Ce qui donnerait le sens : « Primus loquatur is, qui amat scientiam, » mais le grec met « in exactitudine » ou « in diligentia scientiæ sit, et fiat primum verbum. »

Vers. 57. *Comparatio musicorum.* Le grec met *coagmentatio concentus chorus.*

Vers. 8. *Chorus, Numerus.* En grec *Melodia, harmonia musicorum.*

Vers. 11. *Habeat caput responsum tuum.* — *Caput* signifie ici *exordium sermonis.*

Chapitre XXXIV. — Vers. 1. *Somnia extollunt ipsos imprudentes.* — *Imprudentes* est à l'accusatif et le grec met : *stultos, amentes.*

Chapitre XXXVI. — Vers. 10. *Festina tempus, et memento finis.* — *Tempus* est à l'accusatif, et *finis* au génitif. On prie Dieu « ut cito adducat *tempus*, et recordetur *iræ* ou *finis.* »

Vers. 17. *Da testimonium his, qui ab initio creaturæ sunt.* Le grec met : « Da testimonium in principio creaturis tuis. » Quelques exemplaires du grec lisent : « Possessionibus tuis, » c'est-à-dire, populo, quem possedisti ab initio. »

Chapitre XXXVII. — Vers. 33. *Aviditas appropinquabit usque ad choleram.* Voyez chap. XXVI, vers. 23.

Chapitre XXXVIII. — Vers. 22. *Neque est conversio.* Le grec porte *reditus* ou *reversio a morte ad vitam.*

Vers. 29. *In calore fornacis concertatur.* Le grec met *concertat* ou *propugnabit.*

Chapitre XXXIX. — Vers. 23. *In præcepto ipsius Dei, placor fit.* En grec εὐδοκία, *complacentia, beneplacitum.*

Chapitre XL. — Vers. 10. *Propter illos factus est cataclysmus;* c'est-à-dire, *diluvium.*

Vers. 12. *Omne munus, et iniquitas delebitur.* — *Munus* signifie *munera* ou *dona* « quæ dantur aut recipiuntur ad pervertendam justitiam. »

Vers. 26. *Facultates et virtutes exaltant cor.* En grec : *Opes et virtutes.*

Chapitre XLI. — Vers. 17. *Thesaurus invisus non apparens.* Voyez chap. XX, 32.

Vers. 25. *A respectu mulieris fornicaria.* — *Respectu* signifie ici *aspectus.*

Chapitre XLII. — Vers. 5. *Servo pessimo latus sanguinare.* C'est un verbe ; et le grec met : *Latus sanguinolentum facere.*

Vers. 6. *Super mulierem nequam bonum est signum.* — *Signum* signifie ici *signaculum, sigillum, sera, clausum;* c'est-à-dire, « debet exacte custodiri, » comme vers. 11 : « Super filiam luxuriosam firma custodiam. »

Chapitre XLIII. — Vers. 13. *Giravit cœlum.* Le grec met à l'accusatif : *Cœlos;* c'est-à-dire, « Deus gyrare fecit cœlos. »

Vers. 22. *Gelavit crystallus.* — *Crystallus* signifie ici *gelu, glacies.*

Vers. 34. *Exaltantes eum replemini virtute;* c'est-à-dire, *fortitudine, viribus.*

Chapitre XLIV. — Vers. 3. *Homines ma-*

gni virtute. Lyranus croit qu'il s'agit de *virtute vitio opposita;* mais ici et vers. 6, le grec met *potentia, in fortitudine.*

Vers. 18. *Dimissum est reliquum terræ.* — On voit par le grec que *terra* est au datif et non au génitif. Le sens est : « Dimissæ (*ou* conservatæ sunt) aliquæ reliquiæ mundo; » ou : « Ipsi terræ, diluvii tempore, nempe octo homines. »

Chapitre XLV. — Vers. 2. *Moyses in verbis suis monstra placavit.* Le grec met : « Signa (*ou* portenta) cessare fecit; » c'est-à-dire, que Dieu, aux prières de Moïse, fit cesser *horribiles Ægypti plagas,* comme vers. 24 : « Fecit illis monstra, » où le grec met : « Portenta et terribilia. »

Chapitre XLVI. — Vers. 17. *Vidit Deus Jacob.* Le grec met : *Superinspexit Dominus Jacobum.*

Chapitre XLVII. — Vers. 25. *Dedit autem reliquum Jacob, et David de ipsa stirpe;* c'est-à-dire « *dedit reliquias,* » ou « posteros regnantes Jacobo et David, » comme dans le grec.

Vers. 31. *Usque dum perveniret ad illos defensio.* Le grec met : « Vindicta ultio. » Ainsi le sens est : « Donec Deus tanta peccata ultus est. » Et Lyranus se trompe en expliquant : « Licentia Cyri regis Persarum, ut libere possent in Judæam redire. » De même chap. XLVIII, vers. 7 : « Judicia defensionis » signifient « vindictæ, et ultionis. » Voyez aussi *Judith.* I, 12.

Vers. 8. *Qui ungis reges ad pœnitentiam.* Le grec met : In retributionem. » *Pœnitentia* signifie ici : « Pœnam et punitionem ad quam idololatris infligendam Jehu et Hazael reges, ab Elia sunt uncti. »

Chapitre XLIX. — Vers. 3. *Josias dicitur directus divinitus in pœnitentiam gentis.* On voit par le grec, que *pœnitentia* signifie ici *conversione.*

Vers. 4. *In diebus peccatorum corroboravit pietatem.* Le grec met : *Exlegum, iniquorum,* et non *iniquitatum.*

Vers. 19. *Seth et Sem apud homines gloriam adepti sunt : et super omnem animam in origine Adam.* Le grec met : « Et super omne in creatione Adam, » sous-entendu *fuit;* c'est-à-dire, « Ipse tam mirabili modo a Deo productus. » Ainsi Adam est au nominatif, et n'est point le génitif de *origine.*

Chapitre L. — Vers. 20. *Amplificaverunt psallentes.* Le grec met : « Laudaverunt *psaltæ;* » c'est-à-dire : « Magnificaverunt Deum hi, qui psallebant. » *Psallentes* est au nominatif et non à l'accusatif.

Chapitre LI. — Vers. 3. *In conspectu astantium.* — *Astantes* sont *adversarii,* ou *contrastantes,* comme porte le grec.

Vers. 26. *Insipientiam ejus luxi.* Dans le grec on met: *Intellexi, cogitavi, animadverti.* Cependant Lucas de Bruges dit que, dans un manuscrit du Vatican, on lit *luxi* venant de *lugeo;* l'autre sens tirerait *luxi* de *luceo.*

Vers. 27. *Ejus* et *ipsius* se rapporte à Dieu, comme on le voit par le grec αὐτοῦ, qui est au masculin.

ISAIE.

Chapitre Ier. — *Filii Amos,* en hébreu Amouts, *Robustus.* Ainsi ce n'est point le prophète *Amos* qui s'écrit Amous, *oneratus.*

Vers. 4. *Semini nequam.* — *Nequam* n'est point l'adjectif de *seminis,* mais il est au génitif pluriel : *semini malignantium,* comme on le voit dans l'hébreu.

Blasphemaverunt sanctum Israel; c'est-à-dire, *sanctum* (par antonomase) *Israelis.* C'est ce qu'on lit dans le grec et même dans l'hébreu, suivant qu'il est ponctué aujourd'hui. Voyez aussi chap. V, 19 : *Sancti Israel* (c'est-à-dire, *Israelis*), et dans plusieurs autres endroits de ce livre.

De même, vers. 24, Dieu est appelé *fortis Israel,* c'est-à-dire, *Israelis fortitudo.*

Chapitre III. — Vers. 1. *Dominus exercituum auferet a Jerusalem, et a Juda validum, et fortem.* Saint Jérôme dit dans son Commentaire : « Nous lisons dans les LXX : *Validum et validam.* Il est étonnant qu'il n'ait pas traduit ainsi; il n'y aurait plus eu d'ambiguïté. D'ailleurs, dans l'hébreu, il y a aussi le même mot répété d'abord au masculin, ensuite au féminin; ce que Forerius traduit exactement *sustentatorem et sustentatricem.*

Vers. 4. *Effeminati dominabuntur eis.* Ce mot *effeminati* ne signifie pas ici ce qu'il signifie dans les passages que nous avons déjà expliqués; mais le grec met : *pueriles, imbelles, despecti, ignavi,* et les LXX lisent au passif; *illusi, irrisi,* ou *derisibiles.*

Chapitre V. — Vers. 20. *Væ qui dicitis malum bonum, et bonum malum.* Aquila traduit : « Væ qui dicunt malo: bonus es, et bono: malus es. » Au contraire, les LXX mettent au neutre : « Malheur à vous qui appelez le mauvais bon, et bon ce qui est mauvais. » Saint Jérôme préfère avec raison la traduction d'Aquila, parce qu'elle est plus conforme à l'hébreu : « Væ! qui dicunt ipsi malo bonus, et ipsi bono malus, » sous entendu *es.* Le chaldaïque entend aussi une personne et non une chose : « Væ qui dicunt impiis; vos estis boni, et mansuetis dicunt : vos estis impii. »

Chapitre VIII. — Vers. 9. On lit trois fois *vincimini.* Faut-il dériver ce mot de *vincor,* ou de *vincior?* Le premier correspond davantage à l'hébreu, *terreri, animo frangi, conteri;* mais saint Jérôme a suivi les LXX, qui mettent : *Vincimini, superamini.*

Chapitre IX. — Vers. 10. *Lateres ceciderunt. De cado,* comme dans l'hébreu, et non de *cedo* ou *scindo.*

Chapitre XIII. — Vers. 12. *Pretiosior erit vir auro, et homo mundo obrizo.* Avant *mundo,* il faut sous-entendre *auro.* L'hébreu, au lieu de *mundo obrizo,* met : « Præ auro mundissimo de Ophir. » Saint Jérôme n'a point répété *auro,* parce qu'il précédait.

Chapitre XV. — Vers. 5. *Vitulam conternantem;* c'est-à-dire, *triennem,* ou *trimam.*

Chapitre XXI. — Vers. 4. *Babylon dilecta mea posita est mihi in miraculum.* — *Miraculum* est pris ici pour *stupendo pavore,* comme dans l'hébreu et dans le grec.

Chapitre XXVIII. — Vers. 28. *Nec ungulis suis comminuet eum, triturando.* Le grec et l'hébreu mettent *ungulis ejus*, ou *suis*. Voyez *Proverbes* XI, 22, où le mot *suis* a un sens bien différent.

Chapitre XXXI. — Vers. 4. *Quia hæc dicit Dominus ad me.* Ce n'est point Dieu qui parle, comme on pourrait le croire d'abord, mais c'est Isaïe, comme on le voit par l'hébreu et le grec : « Sic dixit Dominus. »

Chapitre XXXIII. — Vers. 23. *Sic erit malus tuus.* — *Malus* signifie ici le mât d'un vaisseau, comme dans l'hébreu.

Chapitre XXXVII. — Vers. 22. *Despexit te, et subsannavit te virgo filia Sion*, etc. Ceci s'adresse à Sennachérib, et non à Sion. Voy. *IV Regum*, XIX, 21.

Chapitre XXXVIII. — Vers. 8. *Linea* et *gradus* sont la même chose. Voyez *IV Reg.* XX, 9.

Chapitre XXXIX. — Vers. 1. *Misit... rex Babylonis libros et munera.* — *Libros* signifie ici *litteras, epistolam*, comme dans l'hébreu et le grec. *Verbum* se prend pour *res per verbum significata*, comme ici : « Non fuit verbum, quod non ostenderet eis. »

Chapitre XL. — Vers. 9. *Tu, qui evangelizas Sion... qui evangelizas Jerusalem.* On a cru que Sion et Jérusalem étaient au datif, et que ces paroles s'adressaient à quelques-uns qui prêchaient dans Sion et dans Jérusalem ; mais l'hébreu met : « Evangelizatrix Sion... evangelizatrix Jerusalem. » On doit donc sous-entendre dans la Vulgate : *Tu populus Sionis, qui evangelizas*, etc. On aurait dû mettre aussi : *Tu quæ evangelizas.*

Chapitre XLI. — Vers. 8. *Semen Abrahæ amici mei.* — *Amici mei* n'est point au nominatif pluriel, mais au génitif singulier, et l'hébreu met au singulier : *Dilecti mei*, qu'on pouvait cependant traduire *dilecte mi*, et avec d'autres points voyelles : *dilecti mei*, au nominatif pluriel. Cependant les LXX ont lu comme l'hébreu tel qu'il est ponctué aujourd'hui : « Semen Abrahæ, quem dilexi. »

Vers. 27. *Jerusalem evangelistam dabo.* L'hébreu met au datif. « Ipsi Hierosolymæ evangelistam dabo ; » et les LXX : « Hierosolymam consolabor. »

Chapitre XLII. — Vers. 8. *Ego Dominus, hoc est nomen meum*, etc. Il y a dans l'hébreu *ieoue*. Ainsi il n'est point surprenant qu'on ajoute : « Hoc est nomen meum (nomen essentiale Dei). »

Chapitre XLIV. — Vers. 16. *Dixit : vah, calefactus sum.* Cette interjection n'est point admirantis, mais exsultantis, car l'hébreu met : *Euge*, et le grec : *Suaviter mihi.*

Chapitre XLV. — Vers. 5. *Testa de samiis terræ*, sous entendu *testis*. L'hébreu met : « Testa de testis terræ. » Samiis est un adjectif, l'argile de Samos étant la plus propre pour faire des vases de terre.

Chapitre XLIX. Vers. 5. — *Telas araneæ texuerunt.* L'hébreu met, « Telas unius araneæ. »

Chapitre LXII. — Vers. 7, *Ne detis silentium ei, donec stabiliat, et ponat Jerusalem laudem in terra.* Dans l'hébreu, *ei* est au masculin et se rapporte à Dieu. C'est-à-dire : « Precibus vestris jugiter aures Dei pulsate, donec ponat ipsam Jerusalem laudem, id est laudabilem et gloriosam. »

Vers. 8. *Filii alieni.* C'est un génitif singulier.

Vers. 2. *Dicite filiæ Sion.* Dans l'hébreu et le grec *filiæ* est au datif.

Chapitre LXV. — Vers. 16. *Benedicetur in Deo amen : et qui jurat in terra jurabit in Deo amen.* — *Amen* ne signifie pas ici *vere, fideliter, fiat*, pris adverbialement, mais c'est un substantif : *in Deo veritatis* c'est-à-dire *vero, veraci, fideli.* — *Amen* est au génitif. L'hébreu met : « In Deo veritatis, » et les LXX : « Benedicent Deum verum. »

JEREMIE.

Chapitre I. — Vers. 6. *Et dixi A aa, Domine Deus, ecce nescio loqui.* On devrait réunir ces trois *a*. Il y a dans l'hébreu *ahah* qui est une interjection, d'un homme *stupentis, exclamantis, dolentis*, et même *deprecantis.* La Vulgate la traduit souvent par Heu ! Saint Jérôme écrit : *Ah ah ah.*

Chapitre III. — Vers. 22. *Ecce nos venimus ad te.* — *Venimus* est au prétérit, comme dans l'hébreu.

Chapitre IV. — Vers. 1. *Si reverteris Israel.* — *Reverteris* est au futur, et l'hébreu met « Si reversus fueris. »

Vers. 10. *Ecce pervenit gladius.* Au prétérit ; et l'hébreu met : *pertigit, pervenit.*

Vers. 30. *Frustra componeris.* C'est au futur comme dans l'hébreu : « Decorabis te ; pulchram facies te ipsam. » Magdalius se trompe en disant que c'est au présent.

Chapitre V. — Vers. 3. *Induraverunt facies suas supra petram.* — *Supra* est pour *præ* ou *plusquam.* L'hébreu met : « plus quam ou magis quam rupes. »

Chapitre XI. — Vers. 6. *Voçiferare omnia verba hæc in civitatibus Juda, et foris Jerusalem.* Les LXX mettent : *extra, de foris ;* mais l'hébreu en fait un pluriel venant de *forum :* « In foris » ou « in plateis Jerusalem. »

Chapitre XV. — Vers. 19. *Si converteris, convertam te.* L'hébreu met : « Si conversus fueris. Même verset : *Quasi meum eris.* De *os, oris.*

Chapitre XXIII. — Vers. 5. *Suscitabo David germen justum.* Dans l'hébreu, il y a non à l'accusatif *Davidem*, mais au datif *ipsi Davidi.* Les LXX lisent aussi *ipsi Davidi.* On pourrait cependant traduire aussi l'hébreu : *Suscitabo Davidis germen justum.*

Vers. 6. *Hoc est nomen, quod vocabunt eum : Dominus justus noster :* Il y a dans l'hébreu *ieoue* : « Jehova justitia nostra. »

Chapitre XXXI. — Vers. 16. *Revertentur de terra inimici.* Dans l'hébreu *inimici* n'est point au nominatif pluriel : *Hostes*, mais au génitif singulier : *hostis.* Les LXX mettent plus clairement : *Ex terra inimicorum.*

Chapitre XXXII. Vers. 9. *Septem stateres, et decem argenteos.* C'est-à-dire *sicios*, qui sont la même chose que *stateres.*

Chapitre XXXIII. — Vers. 10. *In civitatibus Juda et foris Jerusalem.* = *In foris,*

Voyez chap. XI, 6.

Vers. 15. *Germinare faciam David germen justitiæ.* — *Ipsi Davidi* ou *ipsius Davidis.* Voyez chap. XXIII, 5.

Vers. 16. *Hoc est nomen, quod vocabunt eum : Dominus* (IEOUE) *justus noster.* Voy. chap. XXIII, 6.

CHAPITRE XLVIII. — Vers. 34. *Vitula conternante*, c'est à-dire, *triennali.* Voyez *Isaïe* XV, 5.

THRENI.

CHAPITRE III. — Vers. 22. *Misericordia Domini quia non sumus consumpti.* L'hébreu met : « Miserationes Domini solæ sunt causa quod consumpti non simus, ut merebamur. »

Vers. 23. *Novi diluculo, multa est fides tua.* — *Novi* n'est point un verbe, mais un adjectif masculin pluriel. L'hébreu met : « Recentes singulis matutinis. » Le mot *miserationes* est au masculin en hébreu et l'interprète a mis aussi l'adjectif au féminin, mais le mot latin *miserationes* demandait un féminin, *novæ* et non *novi.* Hentenius dit même qu'il a trouvé *novæ* dans cinq manuscrits. « Multa est fides tua, » signifie fidelitas tua in implendis promissis.

BARUCH.

CHAPITRE I. — Vers. 10. *Facite manna.* Il ne s'agit pas ici de manne, mais d'un sacrifice particulier nommé en hébreu *mincha*, ou *manhha.* C'est ce qui fait qu'on dit ici : « Facite manna, et offerte, » etc.

CHAPITRE III. — Vers. 14. *Disce... ubi sit virtus*, c'est-à-dire, *fortitudo, robur.*

CHAPITRE VI. — Vers. 19. *Corda eorum dicunt elingere serpentes.* Le grec met : « Serpentibus comedentibus. »

Vers. 21. *Supra caput eorum volant Cattæ.* — Il y a dans le grec ἔλουροι οἱ. Il s'agit ici de *feles* ou *catti.*

Vers. 28. *Fœtæ et menstruatæ contingunt.* — Fœtæ ne signifie pas ici *prægnantes*, mais *puerperas*, quæ recenter pepererunt. — Car les premières n'étaient pas immondes.

Vers. 31. *Sicut in cœna mortui.* — *mortui* est ici au génitif singulier.

Vers. 69. *Sicut in cucumerio formido.* Formido est ce qui effraye les oiseaux pour les empêcher d'entrer dans un jardin pour piller les semences. Il y a dans le grec : « Terriculamentum, » comme « stramineum hominis simulacrum. »

EZECHIEL.

CHAPITRE III. — V. 5. *Tu mitteris* au présent. Et l'hébreu met : « Tu missus es. » chap. 21.

Vers. 23. *Mucro mucro evaginate ad occidendum, limate.* etc. On a imprimé ainsi dans la Bible de Clément VIII de 1595 en un seul mot : *Evăginate... limate* au lieu que dans presque toutes les autres Bibles imprimées et manuscrites, anciennes et nouvelles, on a mis en deux mots *evagina te lima te* ; ce qui est une faute. *Evaginate* et *limate* ne sont point à l'impératif pluriel, mais au participe passif du vocatif, venant *de vaginatus, limatus*, comme dans l'hébreu.

CHAPITRE XXII. — Vers. 26. *Inter sanctum et prophanum non habuerunt distantium et inter pollutum et mundum non intellexerunt.* — *Sanctum*, etc., ne se dit point d'un homme saint, mais d'une chose sainte ; et l'hébreu ne met point *sanctus*, mais *sanctitas, sancta res.*

CHAPITRE XXIII. — Vers. 25. *Nasum tuum, et aures tuas præcident et quæ remanserint gladio concident.* L'hébreu met *cadet, et postremum tuum in gladio cadet.*

CHAPITRE XXVII. — Vers. 5. *Ut facerent tibi malum — Malum navis*, comme dans l'hébreu.

CHAPITRE XXX. — Vers. 5. *Confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident.* — Concident, c'est-à-dire, *corruent* ou *cadent.*

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 16. *Quasi nubes.* Le grec et l'hébreu prouvent que *nubes* est au singulier.

CHAPITRE XL. — Vers. 39. *Ut immoletur super eas mensas holocaustum, et pro peccato et pro delicto.* Ce sont trois sacrifices différents « Holocaustum, sacrificium pro peccato, sacrificium pro delicto. »

CHAPITRE XLIII. — Vers. 13. *In cubito verissimo qui habebat cubitum, et palmum... et in circuitu, palmus unus.* Le premier *palmus* est *palmus minor* qui avait quatre doigts de large : et le second, *palmus major*, ou *spithamus*, qui avait douze doigts, et qui, par conséquent, était triple du premier.

CHAPITRE XLIV. — Vers. 23. *Quid sit inter sanctum et pollutum*, au neutre. Voyez chapitre XXII, vers. 26.

Vers. 29. *Victimam et sacrificium pro peccato et sacrificium pro delicto ipsi comedent.* Voy. chapitre XL, 39.

CHAPITRE XLVI. — Vers. 14, 15. *Faciet sacrificium super eo cata mane mane. Cata mane mane*, c'est-à-dire *singulis diebus mane.* — *Cata* est le mot grec κατὰ qui signifie *secundum, per*, etc.

CHAPITRE XLVIII. — Vers. 16. On met pour la quatrième fois : *Quingenta et quatuor millia.* Est-ce 504000, (ce qui est plus conforme à la manière de parler des Latins) ou 4500 (ce qui est plus conforme à la manière de parler des Hébreux ; où le plus petit nombre précède le plus grand) comme le verset suivant où la Vulgate met *ducenta quinquaginta*, et l'hébreu : *quinquaginta et ducenta.* Ainsi à *Quinquaginta*, il ne faut pas sous-entendre *millia.* Cependant on pouvait traduire plus clairement : *quatuor millia et quingenta*, comme dans l'hébreu, ici et verset 30, 32, 33, 34, où l'on traduit : *Quingentos, et quatuor millia.* On voit par le verset 35, qu'il faut entendre 4500, puisqu'en répétant quatre fois *quingentos et quatuor millia*, on dit dans l'hébreu comme dans le latin que la somme totale est *decem et octo millia* 18000 ; au lieu que si on entendait 504000, la somme totale serait 2, 016, 000, c'est-à-dire, *vigesies centena millia, et sedecim millia.*

DANIEL.

CHAPITRE II. — Vers. 34. *Abscissus est lapis de monte sine manibus*, c'est-à-dire *lapis qui non in* ou *per manus erat abscissus.*

CHAPITRE III. — Vers. 46. *Succendere fornacem, naptita et malleolis. — Malleolus* est un faisceau de sarments, qui s'enflamme aisément; on lit : « palmites, virgæ viteæ sarmenta. » Ce passage n'est point dans l'hébreu ni dans le chaldaïque.

CHAPITRE IV. — Vers. 2 et 16. *Ulai* ce n'est ni un monosyllabe *Ulai*, ni un trissyllabe *U la-i*, mais un dissyllabe *U-lai*, ou *Ulæ*, on lit dans l'hébreu : *aouli*.

CHAPITRE IX. — Vers. 25. *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem.* L'hébreu met « Ab egressu verbi ad reverti faciendum, et ad ædificandum Jerusalem. » Le sens est donc : « A data licentia, seu ab emanato verbo, sive edicto regis Persarum de reædificanda Hierosolyma. Ceux-là se trompent donc qui entendent : « a fine reædificationis, » ou à completa reædificatione. » et qui prennent *sermonem pro re*, et *exitum* pro *fine*.

Vers 26. *Post finem belli statuta desolatio. — Statuta* ne signifie pas ici *stabilis, permanens, perdurans*, mais *constituta, decreta, determinata judicio divino*.

CHAPITRE XI. — Vers. 24. *Contra firmissimas cogitationes inibit. — Firmissimas* ne se rapporte point à *cogitationes*, mais à un mot qui est sous-entendu. L'hébreu met : « Contra munitiones cogitabit cogitationes suas. » Les LXX mettent : Contra Ægyptium cogitabit cogitationes. Il paraît qu'ils ont lu *Metsarim, Mitsraim*, Ægyptum, au lieu de *Mebatsrim, contra munitiones*.

CHAPITRE XIV. — Vers. 6. *Neque comedit aliquando.* Le grec met : *manducavit* ainsi *comedit* est au prétérit et non au présent.

OSEE.

CHAPITRE II. — Vers. 8. *Argentum multiplicavi ei, et aurum, quæ fecerunt Baal.* Pagnin traduit : *Et ex auro fecerunt Baal* ; mais ce n'est pas le sens, et celui que donne Lyranus est plus vraisemblable ; il entend que les Israélites *fecisse* c'est-à-dire, *impendisse* « et sacrificasse idolo Baal, argentum et aurum, ou du moins victimas ex illis comparatas. »

CHAPITRE IV. — Vers 14. *Cum meretricibus conversabantur, et cum effeminatis sacrificabant. — Effeminatis* est au féminin ce qui n'empêche pas qu'il n'ait le sens que nous avons déjà indiqué.

CHAPITRE V. — Vers. 7. *Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.* Le sens est : « Mensis eos et singulas eorum partes devorabit. » L'hébreu met *partibus eorum*, et non *partibus ejus*.

CHAPITRE VI. — Vers. 2. *Quia ipse cepit, et sanabit nos. — Cepit*, c'est-à-dire *rapuit*.

CHAPITRE VII. — Vers. 5. *Dies regis nostri.* L'hébreu met : « Hæc est dies regis nostri. »

Vers. 6. *Quasi ignis flammæ. — Flammæ* est au génitif singulier, et *ignis* au nominatif. L'hébreu met : « Quasi quidam ignis alicujus flammæ. »

Vers. 9. *Sed et cani effusi sunt in eo. — Cani* est un substantif et signifie *canities*. L'hébreu met : « Canities sparsa est in eo. » et les LXX : « Canities efflоruit ei. »

CHAPITRE IX. — Vers. 4. *Panis eorum animæ ipsorum. — Animæ* est au datif singulier, comme dans l'hébreu. Les Septante mettent au datif pluriel *animabus* ; ce qui est plus clair.

CHAPITRE XIII. — Vers. 2 *Immolate homines vitulos adorantes.* La Haye dit qu'on ne sait si *homines* est au vocatif ou à l'accusatif. Tirinus met au vocatif; mais saint Jérôme, saint Cyrille, Hugo et plusieurs autres l'entendent de l'accusatif comme dans l'hébreu : « Immolatores hominis (hominum) vitulos osculentur, » *ou adorent*. Les LXX ont aussi traduit à l'accusatif : « Hos homines. »

CHAPITRE XIV. — Vers. 6. *Ero quasi ros, Israel germinabit sicut lilium.* L'hébreu met : *Israeli* au datif, ainsi que les LXX. Ainsi la virgule serait mieux placée après Israel.

JOEL.

CHAPITRE I. — Vers. 15. *A a a, diei.* C'est une interjection *dolentis*. Voyez *Jérémie* I. Il y a dans l'hébreu : *Væ* ou *Heu dies isti.*

CHAPITRE II. — Vers. 13. *Præstabilis super malitia.* Tirinus entend : « Excellens eminens super malitia, » c'est-à-dire « supervindicta et punitione. » Mais il vaut mieux entendre : « Deus paratus est præstare veniam malitiæ ou peccatorum. » car l'hébreu signifie proprement : *placabilem consolabilem, ignoscentem, pœnitentem.* Au verset suivant le même mot est traduit par *ignoscat* ; et *Jonas* IV, 2 : « Ignoscens super malitia. » Les LXX traduisent ici : Pœnitens super maliti s. »

AMOS.

CHAPITRE I. — Vers. 1. *Verba Amos. — amous*, différent du père d'Isaïe, *Amouts*.

MICHEE.

CHAPITRE I. — Vers. 13. *Principium peccati est filiæ Sion quia in te inventa sunt scelera Israel. Filiæ* est au datif, Israel au génitif: *Prævaricationes Israelis.*

SOPHONIAS.

CHAPITRE II. — Vers. 5. *Gens perditorum.* C'est un participe actif : *perdentium* et non passif. Les LXX mettent *perditores, interfectores.*

ZACHARIE.

CHAPITRE I. — Vers. 8. *Post eum equi rufi, varii et albi* ; Et chap. VI, vers. 3 : *Varii*, c'est-à-dire, *variegati coloris*. L'hébreu met : *multi-coloris;* les LXX : *maculosi.*

CHAPITRE III. — Vers. 2. *Increpet Dominus in te Satan, et increpet Dominus in te. In te* n'est point à l'ablatif, mais à l'accusatif, pour le sens ; et c'est un hébraïsme que l'interprète a conservé. L'édition de Sixte V ôte toute ambiguïté : « Increpet Dominus te Satan, et increpet Dominus in te. On aurait dû la préférer.

Vers. 9. *Ego cælabo.* L'édition de Sixte V, celle de Louvain, et plusieurs anciennes, lisent sans diphthongue : « Ego celabo. » Il n'y a point d'ambiguïté dans le grec : « Ego fodiam scrobem ; » ni dans l'hébreu : « Ego aperiens apertionem, » ou *Fossam.*

1er LIVRE DES MACHABEES.

Chapitre VII. — Vers. 21. *Satis agebat Alcimus pro principatu sacerdotii sui. — Satis agebat* signifie *satagebat;* dans le grec, *contendebat* ou *agonizabat;* c'est-à-dire : « Omni vi et astu conabatur occupare summum sacerdotium, et illud sese intrudere, ac stabilire. »

Chapitre X. — Vers. 36. *Ex eis ordinabuntur qui sunt in munitionibus regis magni. — Magni* n'est point l'adjectif de *regis*, mais un nominatif pluriel. Le grec met. « In munitionibus regis magnis, » c'est-à-dire, « *qui sint magni* » ou « præfecti in munitionibus regiis. »

Vers. 75. *Custodia Apollonii Joppe erat.* Le grec met : *in Joppe*, c'est-à-dire que Joppe était *custodiam* ou *præsidium militum Apollonii.*

II. LIVRE DES MACHABEES.

Chapitre III.—Vers. 12. *Decipi vero eos qui credidissent loco et templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione, et sanctitate omnino impossibile esse.* Le grec est beaucoup moins obscur : « Per injuriam autem fraudari eos, qui sanctitate loci, et majestate templi : per universum mundum honorati ejusque immunitate confisi essent (*deponentes ibi pecuniam suam*), id perabsurdum esse, ac prorsus indignum. » Onias dit : « Indignum esse, ac prorsus fieri non debere (*ce que notre interprète traduit par* impossibile), ut fallerentur illi spe sua; qui sanctitate, et securitate loci, confidentes, inibi thesauros suos tanquam tutissimo deposuissent. »

Chapitre V. —Vers. 11. *Antiochus jussit militibus interficere nec parcere occursantibus et per domos ascendentes trucidare. — Ascendentes* ne se rapporte point à *milites*, mais aux citoyens de Jérusalem. Le grec met : « Et eos qui in domos ascendebant. »

Chapitre VII, — Vers. 37. *Invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri. Maturius* ne signifie pas ici *tardius*, mais *celerius*, ou *cito festinanter*, comme dans le grec.

Chapitre X. — Vers. 13. *Ptolomeus macer veneno vitam finivit.* Le grec met : « Venenans se ipsum reliquit vitam. » La Haye dit que les LXX lisent : « Præ tristitia veneno sumpto vitam finivit. » Mais il se trompe, les LXX n'ont point traduit l'*Ecclésiastique* ni les *Machabées*. Peut-être a-t-il trouvé dans quelques versions grecques : *præ tristitia.*

Chapitre XIV. — Vers. 4. *Alcime offrit au roi* Demetrius, *thallos qui templi esse videbantur.* Le grec prouve que *thallos* signifie ici *ramos aureos : ex legitimis ramis templi.* Ce n'est donc point *vasa offertoria in modum turrium facta*, comme l'entend Lyranus.

SAINT MATTHIEU.

Chapitre I. — Vers. 19. *Joseph vir ejus cum esset justus, et propterea nollet eam traducere;* c'est-à-dire, ne voulant pas l'accuser publiquement et la faire soupçonner publiquement d'adultère et par conséquent *exemplum facere* comme le porte le grec. Et même saint Jérôme, saint Bernard et quelques autres disent que saint Joseph n'avait aucune idée désavantageuse contre la pudicité de la sainte Vierge.

Vers. 23. *Ecce virgo in utero habebit.* Ici comme dans *Isaïe*, VII, 14, il y a l'article prépositif. *La Vierge* et non *une vierge* comme quelques-uns l'ont traduit. Cependant tout le monde traduit *une vierge;* et je ne sais ce que je veut dire Bukentop : « atque adeo specialem quamdam designat. »

Chapitre II. — Vers. 16. *Herodes occidit omnes pueros, qui erant in Bethleem, et in omnibus finibus ejus.* Ejus ne se rapporte point à Hérode et il n'y a point αὐτῆς au masculin, mais αὐτοῦ, au féminin, c'est-à-dire, à Bethléem.

Chapitre III. —Vers. 8. *Faciteergo fructum dignum pœnitentiæ. — Pœnitentiæ* n'est point au datif, mais au génitif. Le grec met : τῆς μετανοίας.

Vers. 9. *Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. — Abrahæ* est au datif : *ipsi Abrahæ.*

Vers. 13. *Tunc venit Jesus.* Au présent et non au prétérit, et le grec porte *tunc accedit.*

Chapitre V.—Vers. 13. *Quod si salevanuerit in quo salietur?* Le grec met : « Si infatuatum fuerit : » ou « Si insipidum factum. Aussi le sens n'est point : « Si destructum (*ou* annihilatum) fuerit sal. »

Chapitre VI. — Vers. 7. *Orantes nolite multum loqui.* Jésus-Christ ne désapprouve pas *prolixas preces*, mais *futilem atque inanem verborum profusionem.* Arias traduit : « Ne inania loquamini; » ce qu'on appelle battologie, « qui est supervacua et putida repetitio verborum. »

Vers. 33. *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus. — Ejus* se rapporte non à *regnum*, mais à *Deum.*

Chapitre VII.— Vers. 22. *Nonne in nomine tuo virtutes multas fecimus? — Virtutes* signifie ici *miracula.* Le grec met : « Potentias, opera fortia. »

Chapitre VIII. — Vers 3. *Volo mundare.* Saint Jérôme dit qu'il faut séparer ces deux mots, et que le second est un commandement. Ainsi *mundare* n'est pas l'infinitif actif, mais l'impératif passif, et le grec met : *fias mundus.*

Chapitre X. — Vers. 16. *Simplices sicut columba.* — Le grec met : « Incornuti, sine cornibus, inermes ad ulciscendam, imo et ad repellendam injuriam. »

Vers. 19. *Nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini.* Jésus-Christ ne condamne ici que *anxiam sollicitudinem*, et le grec met : *ne anxiemini.*

Vers. 27. *Prædicate super tecta.* Le grec met : Δώματα. En Judée les maisons étaient *solaria, plana.*

Chapitre II. *Templo major est hic. — Hic*

n'est point un pronom, dit saint Jérôme, mais un adverbe de lieu. Le grec met *hoc loco*.

Vers. 26. *Et si Satanas Satanam ejicit.* Il faut écrire en deux mots *et si*; c'est-à-dire, *si autem* ou *itaque si*, comme dans le grec. Au lieu qu'*etsi* en un seul mot, signifierait *licet* ou *quamvis*. Même remarque, vers. 27.

Vers. 31. *Spiritus blasphemia* et non *blasphemiæ*, comme dans la Bible de Sixte V. Le grec met: « Blasphemia in Spiritum sanctum. »

Vers. 41. *Plus quam Jonas hic.* Vers. 42. *Plus quam Salomon hic.* Cornelius a Lapide s'est trompé en disant que Jésus-Christ parle de lui-même à la troisième personne. Saint Jérôme dit avec plus de raison que *hic* est un adverbe de lieu, et non un pronom. Le grec met : *in hoc loco.*

Chapitre XIII. — Vers. 33. *Abscondit in farinæ satis tribus.* — *Satum* était une espèce de mesure, *et tria sata*, faisaient *unum ephi.*

Vers. 38. *Zizania filii sunt nequam.* Le grec met ; *Hi filii hujus nequam* ou *maligni* ou *nequitiæ.* — *Nequam* est donc au génitif singulier, et non au nominatif pluriel.

Vers. 44. *Qui invenit homo abscondit.* Ces deux verbes sont au prétérit. Le grec met *occultavit.*

Chapitre XIX.— Vers. 24. *Facilius est camelum per foramen acus transire.* Jacques Magalius dit avec raison que *camelos* en grec et *camelus* en latin, signifient deux choses, *animal gibbosum* et *funem nauticum.* Théophylacte, et quelques anciens et modernes ont cru, en effet, qu'il s'agissait ici de *Rudentem*, câble, afin que la comparaison fût plus suivie ; mais Origène, saint Hilaire, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, pensent plus justement qu'il s'agit ici d'un chameau, d'autant plus que l'arabe et le syriaque disent un chameau.

Chapitre XX. — Vers. 6. *Invenit alios stantes, et dicit illis.* D'après *dicit*, qui est au présent, on croirait que *invenit* est aussi au présent, mais le grec εὗρεν, n'a aucune, ambiguïté, et ne signifie que le prétérit.

Vers. 12. *Portavimus pondus diei, et æstus.* — *Æstus* n'est point au génitif singulier, mais à l'accusatif pluriel, et le grec met *æstum.*

Vers. 27. *Qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.* Ce n'est point ici une prophétie, car dans le plus grand nombre des exemplaires grecs, il y a *sit*, comme l'interprète l'a mis au verset précédent : *sit vester minister.*

Mais au vers. 26 : *Non ita erit inter vos ;* et chap. XXIII, vers. 11 : *Qui major est vestrum erit minister vester :* Il y a dans le grec ἔσται, au futur, mais ayant la force de l'impératif, le futur servant quelquefois d'impératif, comme : « Tu hoc facies, » pour : « fac hoc. »

Chapitre XXI. — Vers. 5. *Dicite filiæ Sion.* Ici et *Isaïe* LXII, 11, le grec et l'hébreu prouvent que *filiæ* est au datif singulier, et non au nominatif pluriel.

Chapitre XXVI. — Vers. 13. *Dictur et quod hæc fecit in memoriam ejus.* — *Quod* n'est pas un adverbe, mais le pronom ; et *ejus* est au feminin : αὐτῆς. *ejus feminæ.*

Vers. 50. *Amice, ad quid venisti.* Le grec prouve que ce n'est pas ici un reproche, mais une simple interrogation amicale : Propter quid ades? pro qua re advenisti ? »

Chapitre XXVII.—Vers. 66. *Munierunt (Judæi) sepulchrum (Christi), signantes lapidem, cum custodibus.*— *Signantes* ne signifie pas *circumdantes*, mais *Sigillo impresso obsignantes*, comme le porte le grec.

SAINT MARC.

Chapitre I. Vers. 6.—*Erat Joannes vestitus pilis cameli, et zona pellicea circa lumbos ejus* Il ne faut point sous-entendre *erat*, et *zona* n'est point au nominat f, dans le grec, mais à l'accusatif, indutus pilis cameli, et zonem coriaceam.

Vers. 7. *Venit fortior me post me.* Ici et vers. 40. *venit* est au présent. Mais au vers. 9, et 14, il est au prétérit.

Vers. 41. *Volo, mundare*, c'est-à-dire *munderis.* Voyez *Saint Matthieu*, VIII, 3.

Chapitre III. — Vers. 20. *Convenit* au présent.

Vers. 24, 25, 26. *et, si*, en deux mots. Voyez *S. Matthieu*, XII, 26.

Chapitre IV. —Vers. 10. *Cum esset singularis*, c'est-à-dire *seorsum a turbis*, comme dans le grec.

Vers. 19. *Circa reliqua concupiscentiæ introeuntes suffocant verbum. Concupiscentiæ* est au nominatif pluriel, et *introeuntes* est son adjectif, comme dans le grec.

Vers. 21. *Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur? Venit* est pour *accedit* et non pour *venditur.*

Vers. 28. *Cum produxerit fructus.* Quelques-uns lisent mieux : *Cum se produxerit fructus*, puisque *fructus*, en grec, est au nominatif singulier, et non à l'accusatif pluriel.

Chapitre VII. — Vers. 42. *Adducunt ei surdum, et mutum.* Il y a dans le grec *agre loquentem*, ce qui fait qu'au vers. 35, lorsqu'il est guéri, on lit : *loquebatur recte.*

Vers. 34. *Ait illi: Ephphetha, quod est adaperire;* c'est-à-dire *fias aperta (auris). Adaperire* n'est point à l'infinitif, mais à l'impératif passif.

Chapitre VIII. — Vers. 24. *Video homines velut arbores ambulantes.* Le grec prouve que *ambulantes* se rapporte à *homines*, car *arbores* en grec sont au neutre: δένδρα.

Chapitre IX. — Vers. 29. *Prætergrediebantur Galilæam: nec volebat quemquam scire.* Le grec met : festinanter transibant per Galilæam. » Le grec met ensuite : « Et non voluit ut quis sciret ; » ce qui ôte toute amphibologie.

Vers 40. *Bonum est tibi luscum introire in regnum Dei, quam duos oculos habentem*, etc. *Luscus* ne signifie pas ici louche, mais, *qui altero caret oculo.* Le grec met *unoculum.*

Chapitre XIV. — Vers. 9. *Quod fecit hæc narrabitur in memoriam ejus. — Ejus feminæ*; en grec : αὐτῆς.

Vers. 37. *Venit, et invenit eos dormientes.* Les deux verbes sont au présent comme dans

le grec, mais *invenit* au verset 40 est au prétérit.

Vers. 41. *Venit* est au présent dans le premier lieu, et au prétérit dans le second; et au verset 42 et 66, il est au présent.

Caapitre XVI. — Vers. 14. *Iis qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.* Saint Bernard croit qu'il s'agit des anges et des seuls anges, qui seuls l'avaient vu ressusciter, mais il est plus vraisemblable qu'on veut parler de Marie Magdeleine, des femmes et autres dont saint Marc avait dit qu'ils avaient vu Jésus-Christ *resuscitatum*, et que les autres n'avaient pas voulu croire sur leur témoignage. Le grec ne dit point *resurgentem*, mais *cum resurrexisset*, et pour parler ainsi *surrectum*.

SAINT LUC.

Chapitre I. — Vers. 29. *Quæ cum audisset.* Le grec prouve que *quæ* se rapporte à la sainte Vierge. ἡ, pronom nominatif féminin, et non ἁ, accusatif neutre.

Vers. 48. *Ex hoc beatam me, dicent omnes generationes.* Le grec met *ex nunc*, et non *propter hoc*.

Vers. 50. *Misericordia ejus a progenie in progenies.* Le grec met : « *in generationes, generationum,* » ou dans quelques exemplaires : « In generationem et generationem, » ou « in generationes et generationes, » ce qui revient au même.

Vers. 51. *Dispersit superbos mente cordis sui.* Le grec met : « Superbos cogitatione cordis eorum. »

Vers. 54. *Suscepit Israel puerum suum.* Le persien met : « Israeli servo suo opem tulit. » *Suscepit* signifie ici *auxiliatricem manum porrexit*, comme dans plusieurs endroits de l'Ecriture. *Israel* est donc ici à l'accusatif, et le sens est : « Deus populum suum omni auxilio destitutum, jamque labascentem, quasi porrecta, et supposita manu suscepit, sustinuit, erexit. »

Chapitre II. — Vers. 2. *Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ Cyrino.* Le sens est-il : président actuel, ou qui l'a été ou avant ou après? Plusieurs sont du dernier avis, mais le grec dit qu'il l'était lors du dénombrement. Et il n'y a point *a præside* mais ἡγεμονεύοντος, *præsidente actu*, ou *cum præsideret*, comme le marque le participe grec. Aussi l'ancien Correctorium met : *Græca littera non habet a, et planior hic et verior est.* Maldonat écrit aussi qu'il faut omettre *a*. Quelques modernes entendent : « Hæc descriptio prior fuit quam illa præsidentis Syriæ Cyrini, puisqu'elle ne se fit que dix ans après, mais en supposant que le grec puisse être susceptible de ce sens, il est certain que la Vulgate ne peut l'avoir.

Vers. 22. *Postquam impleti sunt dies purgationis ejus. — Ejus*, Mariæ, en grec, αὐτῆς au féminin.

Vers. 35. *Tuam ipsius animam pertransibit gladius. — Ipsius Virginis.* En grec σοῦ δὲ αὐτῆς, au féminin.

Vers. 37. *Hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor.* Le grec lit communément : « vidua circiter annorum, » etc. Saint Grégoire de Nysse met : « annos nata 84. » Quelques exemplaires grecs mettent comme la Vulgate : « Usque ad annos, » ou « usque annorum.

Chapitre III. — Vers. 7. *Genimina viperarum, quis ostendit vobis. — Ostendit* est au prétérit, et le grec : « Quis demonstravit *vobis*? » comme on a traduit Matthieu, III, 7.

Vers. 8. *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. — Pœnitentiæ* est au génitif, mais le grec prouve que *filios Abrahæ* est au datif.

Vers. 35. *Qui fuit Sale, qui fuit Cainan, qui fuit Arphaxad.* On n'est pas d'accord si on doit admettre ce *Cainan* qui est placé entre *Sale* et *Arphaxad*. Ceux qui ne l'admettent point entendent ainsi saint Luc : *qui fuit Sale, qui Sale fuit* (*ipse, at alio nomine dictus*) *Cainan.* Mais le grec se sert toujours des mêmes mots τοῦ Σαλὰ, τοῦ Καϊνὰν, τοῦ Ἀρφαξὰδ, comme s'il y avait *ipsius Sale* sous-entendu, *filius, ipsius Cainan, ipsius Arphaxad*, ne mettant que l'article génitif τοῦ.

Chapitre V. — Vers. 13. *Volo mundare* ou *munderis. Voy.* saint Matthieu, VIII, 3.

Chapitre VII. — Vers. 12. *Filius unicus matris suæ.* Le grec ici et chap. VIII, 42; et IX, 38, met μονογενὴς, *unigenitus*.

Vers. 22. *Pauperes evangelizantur.* Dans le grec, ni dans le latin, le mot *evangelizor* n'est point déponent, mais passif; son actif *evangelizo* se trouve souvent dans l'Ecriture. Le sens est donc *pauperibus evangelizatur* ou *annuntiatur Evangelium.*

Chapitre IX. — Vers. 31. *Dicebant* (*Moyses et Elias*) *excessum ejus* (*Christi*). Le grec met *egressum, exitum*, c'est-à-dire, « exitum de hoc mundo per passionem suam. »

Chapitre X. — Vers. 34. *Duxit illum in stabulum.* En grec πανδοχεῖον, *omnium receptaculum* ou *diversorium.*

Chapitre XI. — Vers. 13. *Dabit spiritum bonum petentibus. — Se*, ou *ipsum* se rapporte non à *Spiritum* mais à *Patrem*, puisqu'il y a en grec αὐτὸν accusatif masculin, et non αὐτὸ neutre πνεῦμα, qui seul se rapporterait à l'esprit.

Vers. 31. *Plus quam Salomon hic.* Vers. 32 : *Plusquam Jonas hic.* Voy. *Matthieu* XII, 41.

Chapitre XII. — Vers. 11. *Nolite solliciti esse.* En grec : *Ne anxiemini*, comme verset 22. Voy. *Matthieu* X, 19.

Vers. 42. *Ut det illis in tempore tritici mensuram.* Il y a dans le grec en un seul mot : σιτομέτριον : ainsi *tritici* se rapporte à *mensuram* et non à *tempus.*

Chapitre XIII. — Vers. 6. *Veniet . et non invenit.* Ces deux verbes sont au prétérit.

Chapitre XIV. — Vers. 34. *Si sal evanuerit. — Si insipidum redditur.* Voy. *Matthieu* V.

Chapitre XVI. — Vers. 11. *Habebat villicum.* Saint Jérôme, epist. 15, quæst. 6, dit qu'il s'agit ici d'un économe, οἰκονόμος « qui est tam pecuniæ, quam frugum, et omnium quæ dominus possidet dispensator, » et non d'un fermier « qui est proprie villæ gubernator. » Il faut donner le même sens (d'économe) aux mots *villicare* et *villicationem* des versets 2, 3, 4.

Chapitre XVIII. — Vers. 11 *Velut etiam*

hic publicanus. Il faut mettre en deux mots *vel ut*, comme dans le grec ἢ καὶ ὡς.

Chapitre XIX. — Vers. 42. *Si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi. Quæ* est au neutre et le sens est : « Si nunc cognosceres illa, quæ concernunt salutem tuam. »

Chapitre XXI. — Vers. 38. *Omnis populus manicabat ad eum.* — *Manicabat*, c'est-à-dire, *Summo mane surgebat* ou *veniebat*. Le grec met en un seul mot ὠρθρίζε. Le mot hébreu *ssicam*, signifie la même chose; et psaume CXXVI, vers. 2, la Vulgate l'a traduit : « Ante lucem surgere. »

Chapitre XXII. — Vers. 20. *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* Il est certain que Jésus-Christ a dit à ses disciples qu'il répandrait son sang pour eux, mais sur ce passage *hic est calix*, le *qui* se rapporte-t-il à *sanguis*, ou a *calix*? — *Calix*, à raison du *sanguis* qui y était contenu, pouvait être dit aussi *fusus* ou *effusus*, comme on le voit dans le grec, et comme il est dit *Genèse*, chap. XIV, vers. 20, que Rébecca *effudit hydriam*; et les sept anges *Apocalypse*, chap. XVI, vers. 1, 2, 3, 4, etc. : *Effuderunt singuli phialas suas.*

Calvin et Bèze le rapportent à *sanguinem* puisqu'ils mettent : « Hoc poculum, novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis effundetur. » Mais leur traduction n'est pas exacte, puisqu'il n'y a point dans le grec τῷ ὑπὲρ ἐμῶν ἐκχυνομένῳ : *pro vobis effuso*, comme il devrait y avoir pour qu'il pût se rapporter au datif αἵματι ou à l'ablatif *sanguine*. Mais saint Luc a écrit : Τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματι μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. Mot à mot : « Hoc poculum novum testamentum in sanguine meo, pro vobis effusum, » ou « quod pro vobis effunditur. » ἐκχυνόμενον est son participe passif du présent au nominatif et du neutre, comme aussi l'article prépositif τὸ est du neutre et au nominatif; d'où il s'ensuit évidemment que cet article et ce participe, ne peuvent se rapporter qu'au nominatif neutre ποτήριον, *poculum*. Si donc on veut traduire avec la Vulgate par ce mot *calicem*, il faudra mettre : « Hic calix novum testamentum in sanguine meo, pro vobis effusus. »

Or, il importe beaucoup à l'Église catholique que ces mots : *qui pro vobis fundetur* ou *effunditur*, se rapportent à *calicem* puisque c'est un très-fort argument contre les calvinistes, du mystère de l'Eucharistie. Voici cet argument : tous les chrétiens, tant les calvinistes que les catholiques, conviennent que la liqueur que Jésus-Christ a versée pour ses apôtres n'est autre chose que son véritable sang, son sang réel et substantiel.

Or, selon que le rapporte saint Luc, Jésus-Christ a dit dans la dernière cène que *poculum* ou *calicem* qu'il tenait entre ses mains *effundi pro apostolis*, ce qu'il n'a pas pu dire qu'à raison de la liqueur qui y était contenue. Donc dans ce *pocuto* ou *calice* était contenu le vrai, le réel, et le substantiel sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Comme cet argument paraissait invincible à Bèze et à Calvin, c'est pour cela qu'adroitement et d'une manière très-infidèle, ils ont traduit de manière que ce *qui* ne peut se rapporter qu'au mot *sanguinem* et non au neutre *poculum*. Les traductions flamandes, soit des calvinistes, soit de quelques catholiques, ne sont pas exactes sur ce passage.

Chapitre XXIV. — Vers. 13. *Nomine Emmaus*; en trois syllabes *Em-ma-us*, et non en deux syllabes. Ce mot *Emmaus* signifie, non pas *mater festinans*, mais *populus reprobatus*, ou *contemptus*. Puisqu'il n'y a pas dans l'hébreu *ama ous*, mais, *ammas*.

Addition tirée du Tetrateuchus de J. de Leerdam.

« *Qui pro vobis fundetur*; Græce τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. Quæ præcedentibus juncta sic verbo tenus sonant : Hic calix in sanguine meo pro vobis effusus, nisi quod pro *effusus*, est participium præsentis temporis, quo Latini hic carent, quasi dicat : *Qui calix funditur*, scilicet jam in Cœna. Itaque clarissime indicatur, Latinum *qui*, non posse referri ad *sanguinem*, sed ad *calicem*, seu *poculum*. Unde Euthymius expresse dicit : *quod pro vobis effunditur*, ad *poculum*, inquit, referendum est. Quod si ipse calix pro apostolis, et, ut Matth. ait *pro multis*, seu pro multorum salute, *in remissionem peccatorum*, in ipsa Cœna effundebatur, perspicuum, est verum Christi sanguinem in illo calice fuisse, cum vinum non fuerit pro hominum salute in remissionem peccatorum fusum, et verum sacrificium tunc fuisse oblatum : non enim ait, *fundetur vobis*, scilicet ad bibendum, sed *pro vobis*, nempe Deo. Male habet hoc Bezam, qui solœcismum maluit ascribere evangelistæ, quam veritatem fateri. Unde contra omnium librorum fidem vertit : *Hoc poculum est Novum istud Testamentum, per sanguinem meum, qui pro vobis effunditur*, doletque non reperiri codices, qui isti corrúptelæ faveant. »

SAINT JEAN.

Chapitre I. — Vers. 5. *Tenebræ eam non comprehenderunt*, c'est-à-dire, *eam recipere seu admittere noluerunt*, comme l'expliquent saint Cyrille, saint Chrysostome, Théophylacte; ou : *Non apprehenderunt*, comme porte le Grec. La Vulgate, *Rom.* IX, vers. 30, traduit le même mot par : *Gentes justitiam apprehenderunt.*

Vers. 29 et 35. *Altera die.* Le grec met : *in crastinum*, c'est-à-dire, *postridie.*

Chapitre III. — Vers. 2. *Scimus quia a Deo venisti magister.* Le mot *magister* n'est point au vocatif, mais au nominatif, en grec, διδάσκαλος.

Vers. 13. *Nemo ascendit in cœlum.* Ascendit est au prétérit, comme dans le grec. Quelques versions françaises ont mis mal à propos : *personne ne monte.*

Vers. 31. *Qui de sursum venit*, au présent.

Chapitre IV. — Vers. 24. *Spiritus est Deus.* Le grec met, Πνεῦμα ὁ Θεός Ainsi, *Deus* est le nominatif.

Vers. 5, 7, 21, 23, 25. *Scio quia Messias ve-*

nit. Au présent, mais au vers. 46, *venit* est au prétérit.

CHAPITRE V.—Vers. 2. *Est autem Jerosolymis probatica piscina.* Dans le grec, προβατον, *ovis, pecus.* Saint Jérôme dit qu'on pourrait l'appeler *pecualis*, parce que les prêtres y lavaient les victimes. Ainsi ce mot ne vient pas *a probando.*

Vers. 7. *Descendit* au présent, et vers. 14 : *Invenit eum*, aussi au présent.

Vers. 24, 25, 28. *Venit* au présent.

Vers. 36. *Ego habeo testimonium majus Joanne.* Le grec met : *majus Joannis*, c'est-à-dire, *testimonio.*

CHAPITRE VI.—Vers. 14. *Hic est vere propheta, qui venturus est in mundum.* Le grec met : ὁ προφήτης, ὁ ἐρχομενος : *ille propheta, ille venturus*, c'est-à-dire le Messie.

Vers. 27. *Hunc enim pater signavit Deus.* Hunc se rapporte à *filium*, et non à *cibus*, comme le prouve le grec.

CHAPITRE VII.—Vers. 8. *Vos ascendite Hierosolymam ad diem festum hunc, ego autem non ascendo.* Le grec met, *nondum*; ce qui est plus clair.

CHAPITRE VIII. — Vers. 52. *Abraham mortuus est.* Il y a dans le grec, *obiit.*

CHAPITRE XI. Vers. 1. *Sororis ejus.—Ejus Mariæ*, et non *ejus Lazari*, comme dans le grec.

CHAPITRE XII.—Vers. 35. *Adhuc modicum, lumen in vobis est.* C'est ce que Jésus Christ répond aux Juifs qui entendaient bien ce qu'il avait dit : « Oportet exaltari Filium hominis, » de sa croix et de sa Passion, et qui savaient par l'Ecriture « quia Christus manet in æternum. »

Le vrai sens de ces paroles : « Adhuc modicum lumen in vobis est, » est, comme le remarque saint Bonaventure, celui que donne saint Chrysostome : « Adhuc parvo tempore lux vobiscum est, (nempe ego qui sum) lux mundi, illuminans omnem hominem. » Le grec met : « Adhuc modico tempore lumen vobiscum est. » Modicum, dans la Vulgate, est donc un adverbe de temps, et non l'adjectif de *luminis.*

CHAPITRE XIII.—Vers. 16. *Neque apostolus major est eo, qui misit eum.—Apostolus* signifie ici : « Omnis nuntius qui cum mandatis mittitur. »

CHAPITRE XVI.—Vers. 2. *Absque synagogis facient vos;* c'est-à-dire, « Aposynagogos facient vos, » comme il y a dans le grec, et le sens est, « ejecti e Synagoga. »

Vers. 23. *In illo me die non rogabitis quidquam.* Le grec met : « Non interrogabitis aliquid, et non orabitis, » puisqu'on dit ensuite : « Quidquid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis, » etc.

CHAPITRE XIX.—Vers. 10. *Mihi non loqueris* : Au présent, et non au futur le grec met λαλεῖς.

ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE I. — *Primum quidem sermonem feci*, etc.—*Primum* n'est point adverbe, et le grec met : « illum, quidem primum sermonem, » quoiqu'à la rigueur le mot πρωτον pourrait être aussi un adverbe de temps : « Illum quidem primo sermonem feci. »

Vers. VI. *Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israël?* Le grec met, *regnum Israëli*, au datif.

Vers. 13. Et *cum introissent in cœnaculum ascenderunt ubi manebant*, etc. Il faut mettre une virgule après *introissent*, et le grec met : « Et cum introissent ascenderunt in cœnaculum ubi erant permanentes Petrus, etc., cœnaculum superius domus, » comme porte le grec.

Vers. 14. *Cum Maria matre ejus et fratribus ejus.—Ejus* se rapporte à *Jesus* et non à *Marie*, (αὐτου dit le grec).

CHAPITRE II.—*Cum complerentur dies Pentecostes.* Le grec met : « Cum compleretur dies Quinquagesimæ. »

Vers. 2. *Tanquam advenientis spiritus vehementis.—Spiritus* signifie ici *flatus*, et le grec met : « Tanquam recentis flatus violentis. »

Vers. 3. *Tanquam ignis.—Ignis* au génitif. le grec met : πυρὸς non πῦρ.

Vers. 31. *Providens locutus est*, c'est-à dire, *præscius*, ou *prævidens spiritu prophetico.*

Vers. 46. *Frangentes circa domos panem.—Circa* ne signifie pas *juxta*, mais *per.*

CHAPITRE IV. — Vers. 1. *Supervenerunt sacerdotes, et magistratus populi.* Ici et chap. V, vers. 26, *magistratus* est au singulier, comme dans le grec.

Vers. 13. *Homines essent sine litteris.* Le grec met, *illitterati*, ce qui est plus clair

CHAPITRE V.—Vers. 9. *Quid utique convenit vobis.—Convenit vobis* n'est point au présent, mais au prétérit, c'est-à-dire, « Cur ita conclusum est inter vos duos. »

CHAPITRE VI.—Vers. 1. *Factum est murmur Græcorum adversus Hebræos.* Le grec met : *græcizantes*, id est, « sanguine ac religione Judæi, qui extra Judæam nati erant, et sermone græco utebantur. »

Vers. 5. *Nicolaum advenam Antiochenum.* Le grec met : *proselyton* au lieu de *advena.*

CHAPITRE VII.— V. 58. *Testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis.* — Suos, c'est-à-dire, « Eorum qui lapidabant Stephanum, » comme on voit par le grec.

Vers. 59. *Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* — *Statuas* signifie : « Facias esse perpetuum et stabile, seu irremissum, sed remitte quantocius. »

CHAPITRE VIII. — *Facta est persecutio magna in Ecclesia.* Erasme a bien traduit : *in*, ou *adversus Ecclesiam.*

Vers. 34. *De quo propheta dicit hoc.* Le grec met : « De quo ille prophetans dicit hoc. »

CHAPITRE IX. —Vers. 13. *Audivi a multis de viro hoc, quanta malà fecerit sanctis tuis in Jerusalem et hic habet potestatem.* — *Hic* n'est pas ici un pronom de Paul, mais un adverbe de lieu. Le grec met : « Et in hoc loco (ou civitate) habet authoritatem, facultatem, potestatem, »

CHAPITRE X. — Vers. 38 *Quomodo unxit eum Christum Deus Spiritu sancto et virtu*

te.—*Virtus* est pris ici pour *potentia, potestate faciendi miracula*, etc., comme dans le grec.

Chapitre XII. — Vers. 8. *Calcea te caligas tuas.* Le grec met ; « Subliga sandalia tua. »

Vers. 20. *Persuaso Blasto... eo quod alerentur regiones eorum.* — Temporis istius generalis famis, vendito frumento, *ab illo.* Ce qui ne se rapporte point à Blastus, mais au roi Hérode, le grec au lieu d'*ab illo* met *a regia.*

Vers. 22. *Populus autem acclamabat Dei voces et non hominis.* Le grec prouve que *voces* n'est point à l'accusatif, mais au nominatif. *Vox Dei* sous-entendu : « Est ista tua, ô Herodes, et non hominis alicujus. »

Chapitre XIII. — Vers. 23. *Deus hujus Davidis ex semine... eduxit Israel salvatorem Jesum.* — *Israel* est ici au datif, comme dans le grec.

Chapitre XIV. — Vers. 1. *Ita ut crederet Judæorum, et Græcorum copiosa multitudo.* Il y a ici ἑλλήνων et non ἑλληνιστων ; dès lors il ne s'agit ici que d'un gentil, qui n'était point de la religion des Juifs. Voyez VI, 1.

Vers. 12. *Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem.* — *Qui erat*, se rapporte *ad Jovem*, et non *ad sacerdotem*, et le grec met : « Sacerdos autem Jovis exsistentis ante civitatem. »

Chapitre XVI. — Vers. 14. *Quædam mulier nomine Lydia purpuraria.* Le grec met « purpuræ venditrix. » Peut-être vendait-elle et teignait-elle tout à la fois.

Vers. 22. *Magistratus* est ici au pluriel.

Chapitre XVII. — Vers. 18. *Quid vult seminiverbius hic*, οὗτος, *iste, dicere?* C'est-à-dire : *Seminator verborum* ou *garrulus, rabula.*

Vers. 30. *Tempora hujus ignorantiæ despiciens Deus.* — *Despiciens* signifie ici : « Ex alto conspiciens. » Le grec met : *Superspiciens.*

Chapitre XVIII. — Vers. 7. *Nomine Titi justi, colentis nomen.* — *Justus* est ici un nom propre, peut-être aussi un surnom qui lui avait été donné à cause de sa justice.

Chapitre XXVIII. — *Ostendens per Scripturas esse Christum Jesum.* Le grec met : « Jesum esse illum Christum (*ou* Messiam). »

Chapitre XIX. — Vers. 24. *Faciens ædes* ναους *templo*) *argenteas Dianæ* : En grec Ἀρτέμιδος.

Vers. 27. *Destrui incipiet majestas ejus.* τῆς, au génitif ; c'est-à dire, *Artemidos* ou *Dianæ*, et non pas *Templi.*

Chapitre XX. — Vers. 4. *Sopater Pyrrhi Beræensis* ; βεροιάος au nominatif, dans le grec.

Vers. 35. *Sic laborantes oportet suscipere infirmos.* Le sens est comme dans le grec : « Vos lucro laboribus vestris comparato, debetis infirmis subvenire. »

Chapitre XXI. — Vers. 21. *Quia* ὅτι *quod discessionem docebas a Moyse eorum qui per gentes sunt, Judæorum.* La construction est : « Eorum Judæorum, qui per (*c'est-à-dire* inter) gentes sunt discessionem a lege Moysis excitas doctrina tua. » Le Grec met : « Docebas illos Judæos ». — *Dicens non debere eos circumcidere filios suos.* Le grec met : Ne circumcidant

Vers. 25. *Ab idolis, immolato et sanguine.* Le grec met : *Idolothytum.* Il faudrait donc effacer la virgule qui est après *idolis.*

Chapitre XXIII. — Vers. 12. *Quidam devoverunt se* ; c'est-à-dire « se devoverent sub conditione ut Paulum occiderent antequam cibum gustarent.

Chapitre XXV. — Vers. 4. Se maturius (cum celeritate) profecturum.

Vers. 13, 23. *Bernice.* C'est la sœur du roi Agrippa, τῆς βερνίκης.

Chapitre XXVII. — Vers. 1. *Tradi Paulum cum reliquis custodiis.* — *Custodiæ* ne sont point des soldats, mais « vinctos qui asservantur a militibus. »

Vers. 8. *Qui vocatur Boniportus.* Ce mot est au nominatif pluriel, selon le grec.

EPITRE AUX ROMAINS.

Chapitre I. — Vers. 1. *Vocatus apostolus.* C'est-à-dire : « Electus a Deo apostolus. »

Vers. 31. *Absque fœdere.* C'est-à-dire, « Qui nullum fœdus servant. » *Sine misericordia* ; Le grec met : *immisericordes.*

Chapitre III. — Vers. 19. *Ut... subditus fiat omnis mundus.* — *Subditus* signifie ici *obnoxius, obstrictus ad pœnam.*

Vers. 25. *Propter remissionem præcedentium delictorum.* C'est-à-dire, « Propter animæ languorem virium que defectum, et quasi paralysim. »

Chapitre IV. — Vers. 1. *Quid ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundum.* Le Grec met : « Quid ergo dicemus Abraham patrem nostrum invenisse secundum carnem ? » C'est-à-dire : « Per carnalem circumcisionem. »

Vers. 25. *Qui traditus est propter delicta nostra et resurrexit propter justificationem nostram.* Le sens est : « Sicut propter delicta nostra traditus est à Patre suo ad mortem et passionem propter iniquitates nostras, sic *propter justificationem nostram* ab ipso perfectam, quia per mortem et passionem suam nos justificavit, *resurrexit* seu ab eodem Deo Patre suscitatus est, » etc., comme on lit (*Philipp.* II, 8, 9) : « Factus est obediens usque ad mortem, mortem autem crucis ; propter quod et Deus exaltavit illum, » etc.

Chapitre VI. — Vers. 10, 11. *Mortuus peccato.* « Alio sensu dicitur Christus, alio nos ; corpore enim Christus mortuus ad tollenda peccata ; nos mortui peccato seu iniquitati, quia non amplius in peccato vivimus. » En parlant de Jésus Christ le grec se sert d'un verbe au prétérit ἀπέθανε, *obiit peccato*, et en parlant de nous, il se sert d'un nom νεκροὶ, *mortui*, « nempe morte præsente, et in nobis permanente, ut semper *mortui* maneamus, et nunquam deinceps ipsi peccato vivamus. »

Vers. 12. *Non regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.* On voit par le grec, que *ejus* se rapporte à *corpus*, et non à *peccatum.*

Chapitre VIII. — Vers. 2. *Lex enim Spiritus vitæ in Christo Jesu*, etc. — Spiritus est au génitif comme dans le grec. Le sens est : « Lex Spiritus sancti vivificantis, » ou

« lex gratiæ vitam spiritualem tribuentis. »

Chapitre IX.— Vers. 12. *Dictum est ei.* Ei, ad Rebeccam et non ad Isaac.

Vers. 28. *Verbum consummans et abbrevians.* Ce ne sont point des adjectifs du mot *verbi*. On aurait pu traduire plus clairement : « Sermonem consummans, et abbrevians, » sous-entendu : » Est Deus »

Chapitre XI. — Vers. 6. *Si autem gratia, jam non ex operibus.— Gratia* est à l'ablatif, comme dans le grec. Le sens est : « Si per gratiam salvæ factæ sunt, ergo *non ex operibus* legis veteris. »

Vers. 33. *Quam investigabiles viæ ejus !* Le grec met : « Non pervestigabiles. »

Chapitre XII. — Vers. 1. *Rationabile obsequium vestrum*, pour *rationali ;* et le grec met : « Rationalem latriam vestram. » Ainsi c'est à l'accusatif dans la Vulgate.

Vers 19. *Non vosmetipsos defendentes.* On parle ici d'une *defensio* qui soit accompagnée de *vindicta.* Voyez *Judith*, I, 12.

Vers. 21. *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. — Malum* est au neutre pour *maleficium, malitiam.*

Chapitre XIII.—Vers. 9. *In hoc verbo instauratur.* Le grec met : *Recapitulatur.* Saint Augustin, épître 29, lit de même, c'est-à-dire pour le sens : « Summatim comprehenditur. »

Chapitre XIV. — Vers. 1. *Infirmum in fide assumite.* Le grec met : *Infirmum fide*, c'est-à-dire, « Eum qui adhuc in fide infirmus est. »

Chapitre XV. — Vers. 13. *Ut abundetis in spe, et virtute Spiritus sancti.— Virtute*, c'est-à-dire, *robore, fortitudine.*

Chapitre XVI. — Vers. 22. *Saluto vos ego Tertius.* L'Ambrosiaster met : « Tertius, nomine, non numero. » Le grec met aussi : Τερτιος et non τριτος.

Vers. 23. *Salutat vos Caius hospes meus, et universa Ecclesia.* La vraie leçon est celle de quelques exemplaires : « Et universæ Ecclesiæ, » au génitif singulier ; et le grec met : « Et Ecclesiæ totius hospes. »

Même vers. *Salutat vos Erastus Arcarius civitatis.* Le grec met : *Economus, dispensator thesaurarius.*

2de EPITRE AUX CORINTHIENS.

Chapitre I.— Vers. 18. *Vocatus apostolus.* En grec λόγος, c'est un nom, et non un participe. voy. *Rom.* I, 1.

Vers. 5. *In omni verbo. et in omni scientia.* Estius dit qu'on se trompe en croyant qu'il y a ici un hébraïsme et que *verbo* est pour *re*, et il entend *eloquium et sermonem fidei*, mais ce qu'il dit n'est pas bien certain lorsqu'il prétend que lorsque *verbum* est pris pour *re* les grecs ne mettent point λογος, mais ῥῆμα, car il y a aussi des exemples où λόγος est pris pour *re* ou *opere.*

Vers. 11. *Significatum est mihi ab iis qui sunt Chloes.* C'est un nom de femme et non un nom de lieu.

Vers. 16. *Baptizavi autem et Stephanæ domum.* C'est un nom d'homme dont le nominatif est *Stephanas.*

Vers. 20. *Ubi conquisitor hujus sæculi ?* Ce n'est point un homme qui amasse des richesses, mais un philosophe qui dispute et veut tout connaître. Le grec met: *Disputator, scrutator.*

Chapitre IV. — Vers. 6. *Hæc autem, fratres, transfiguravi in me et Apollo propter vos.* Les mots *in me* et *Apollo* ne sont point à l'ablatif, mais à l'accusatif. Le grec est plus clair « In me ipsum. » Le sens est : Ista quæ jam dixi de dispensatoribus mysteriorum Dei, verti ad me ipsum et ad Apollo, quasi nobis convenirent, et in nos quadrarent, idque *propter vos* instruendos. »

Vers. 19 et 20. *Virtus* signifie ici potentia, robur.

Chapitre V.—*Auferte malum ex vobis ipsis.* Saint Augustin qui avait cru d'abord que *malum* était au neutre, s'est rétracté depuis: et dit qu'il vaut mieux entendre *hominem malum*, comme dans le grec.

Chapitre X. — Vers. 18. *Videte Israel secum carnem. — Israel* n'est point au vocatif, mais à l'accusatif comme dans le grec.

Vers. 25. *Omne, quod in Macello vænit manducate.* Le grec met aussi *venditur.* Ainsi il y a une faute dans quelques éditions de la Vulgate qui lisent *venit.*

Chapitre XI. — Vers. 21. *Unusquisque suam cœnam præsumit ad manducandum. — Præsumit* signifie ici *prævie sumit*, comme dans le grec.

Chapitre XV. — Vers. 34. *Ad reverentiam vobis loquor ;* c'est-à-dire *ad pudorem*, comme dans le grec.

Vers. 56. *Virtus veropeccati lex. Virtus ;* c'est-à-dire comme dans le grec : « Potentia, robur peccati, est ipsa lex. »

Chapitre XVI. — Vers. 15, 17. *Stephanæ*, nom d'homme dont le nominatif est *Stephanas.*

Vers. 21. *Salutatio mea manu Pauli*, c'est-à-dire *mea*, (à l'ablatif) *manu Pauli.*

IIe EPITRE AUX CORINTHIENS.

Chapitre I. Vers. 18. *Sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo: Est, et Non.* Et vers. 19. *Non fuit est et non, sed est in illo fuit.* Le grec est plus clair : « Sermo noster qui ad vos, non fuit Etiam, et Non. » Et vers. 19 : «Non fuit Etiam et Non, sed Etiam in illo fuit ; » c'est-à-dire ; je ne vous ai point prêché tantôt une chose, tantôt le contraire, mais je vous ai constamment enseigné la même vérité de la foi, en toutes choses.

Vers. 20. *Quot quot enim promissiones Dei sunt, in illo est.* Le grec met : « in ipso Christo sunt illud est » ou *etiam*, c'est-à-dire, sont arrêtées, immuables, accomplies, ou devant être accomplies ; *in illo*, c'est-à-dire *in Christo.* — On lit ensuite : *Ideo et per ipsum* (c'est-à-dire, *per Christum*, et non *per est* ou *etiam*). *Amen*, τὸ ἀμὴν. *Ipsum amen Deo ad gloriam nostram ;* c'est-à-dire : « Dicimus verissima esse, ad gloriam Dei, quæ etiam est gloria nostra, aliam non volentes. »

Chapitre III. — Vers. 7. *Literis deformatæ in lapidibus ;* c'est-à-dire, *figurata* ou *impressa.* Le grec met *informata.*

CHAPITRE V. — Vers. 13. *Sive mente excidimus Deo, sive sobrie sumus vobis.* On voit par le grec que le sens est : « Sive desipimus, Deo desipimus ; sive sapimus, vobis sapimus. »

CHAPITRE VI. — Vers. 1. *Adjuvantes autem exhortamur.* — *Adjuvantes* est au nominatif. Le grec met *cooperantes* ou *nos cooperarii* et non *cooperarios.*

CHAPITRE IX. — Vers. 3. *Mihi autem fratres Titum, Lucam, Silam.* Ainsi *fratres.* n'est point au vocatif, mais à l'accusatif, comme vers. 5.

CHAPITRE X. — Vers. 4. *Potentia Dei.* C'est un adjectif : « Valida, fortia, efficacia sunt per Deum arma nostra. »

CHAPITRE XI. — Vers. 32. *Damasci prepositus gentis Aretæ regis.* Il n'y a point d'ambiguïté dans le grec : «In Damasco ibi Ethnarcha Aretæ regis. » *Ethnarcha* signifie *gentis princeps*

CHAPITRE XII. — Vers. 9. *Virtus in infirmitate perficitur.* Le grec met : « Potentia mea, » etc.

CHAPITRE XIII. — Vers. 2. *Prædixi, et prædico,* de *prædicere,* et non de *prædicare.*

EPITRE AUX GALATES.

CHAPITRE I. — Vers. 8. *Licet nos, aut angelus de cœlo evangelizet vobis præterquam.* — *Præterquam* signifie ici παρὰ, *præter : præter morem, præter opinionem, præter spem.*

CHAPITRE II. — Vers. 2. 6. *Qui videbantur esse aliquid.* — Vers. 9. *Qui videbantur columnæ esse.* En grec δοκεω signifie aussi *in pretio haberi, æstimari.* Ainsi *qui videbantur* est la même chose que *quos constabat.*

Vers. 11. *Cum venisset Cephas Antiochiam.* Céphas est le même que le chef des apôtres, et saint Jérôme, l'Ambrosiaster et plusieurs manuscrits portent Πέτρος comme dans le grec, quoique quelques exemplaires grecs portent Κηφᾶς.

Vers. 19. *Per legem, legi mortuus sum.* Dans le grec au prétérit : *mortuus fui, obii ;* c'est-à-dire, « Per legem Evangelii, desii obnoxius esse legi Mosaicæ. »

CHAPITRE III. — Vers. 1. *Ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus.* Différents exemplaires lisent *proscriptus.* Le grec met *ante scriptus* ou *ante pictus.*

Vers. 8. *Providens autem Scriptura.* Le grec met : *prævidens, cum prævidisset.*

CHAPITRE IV. — Vers. 2. *Parvulus sub tutoribus, et actoribus est.* Au lieu d'*actores* le grec met *œconomos curatores, rei domesticæ administratores.*

Vers. 7. *Jam non est servus, sed filius.* On ne parle point de Jésus-Christ, mais *de quovis fideli ;* et le grec met : « Itaque non amplius est servus, sed filius. »

CHAPITRE V. — Vers. 24. *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt,* etc. Le grec met : « Qui autem ipsius Christi, qui Christi spiritu ducuntur. » L'Ambrosiaster se trompe lorsqu'il dit que *Christi* est au nominatif pluriel et qu'ici on appelle *Christos* les Chrétiens « qui sese *Christo* penitus devoverunt. »

EPITRE AUX EPHESIENS.

CHAPITRE II. — Vers. 2. *Spiritus* au génitif, comme dans le grec.

CHAPITRE III. — Vers. 8. *Investigabiles divitias Christi.* Saint Jérôme lit : *ininvestigabiles ;* l'Ambrosiaster, *incomprehensibiles ;* le grec, *impervestigabilem.*

Vers. 15. *Ex quo omnis paternitas in cœlis, et in terra nominatur.* — *Paternitas* ne signifie pas la relation que les philosophes appellent du mot inusité *paternitas,* mais *familia, parentela,* ou *cognatio,* de ceux qui viennent d'un même père. Le grec met πατρία. Le sens est : «Ex quo Patre omnis familia, sive angelorum in cœlis, sive hominum in tertis, exsistit, et originem habet.»

CHAPITRE V. — Vers. 6. *Propter hæc ;* c'est-à-dire, Enumerata vitia ; en grec ταῦτα au neutre, ainsi *hæc* ne se rapporte point à *inania verba,* λόγοι, qui sont au masculin.

Venit ira Dei in filios diffidentiæ. Dans le grec, le verbe est au présent et signifie souvent l'action présente de venir avec quelque signification du futur, comme si on disait : *Imminet in filios diffidentiæ.* Le grec met *contumaces, inobedientes, incredulos.*

EPITRE AUX PHILIPPIENS.

CHAPITRE I. — Vers. 22. *Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est.* Dans quelques manuscrits on trouve *hîc* avec un accent, comme si c'était un adverbe de lieu ; alors il faudrait écrire : *si vivere hîc in carne ;* mais le grec prouve que *hic* est un pronom τοῦτο, *istud,* c'est-à-dire : «Vivere mihi lucrum est. »

CHAPITRE III. — Vers. 12. *Sequor autem,* etc. Le grec met : *Valde sequor, persequor,* comme l'interprète a rendu le même mot, vers. 14.

CHAPITRE IV. — Vers. 8. *Si qua virtus.* — *Virtus* est opposé ici à *vitio,* ἀρετή.

EPITRE AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE I. — Vers. 11. *In omni virtute confortati.* Lyranus entend *virtute morali,* mais dans le grec il y a : « In omni potentia facti potentes. » Vatable met : « In omni robore roborati. On peut avouer cependant que l'Apôtre souhaite aussi que les Colossiens « in virtutibus animæ crescere, et stabiliri. »

CHAPITRE II. — Vers. 2. *Ut consolentur corda ipsorum.* — *Consolentur* est pris ici au passif, contre l'usage. Le grec met : *Consolatione erigor,* ou *fruor.* Le sens est donc : Ut consolationem accipiant, ut tristitia eximantur.

CHAPITRE III. — Vers. 6. *Venit* (imminet) *ira Dei super filios incredulitatis.* Voyez *Ephes.* v, 6.

CHAPITRE IV. — Vers. 15. *Salutate... Nympham et quæ in domo ejus est, Ecclesiam.* L'Ambrosiaster, saint Anselme, Lyranus et presque tous les Latins, croient que *Nympha* est le nom d'une femme ; mais le grec prouve qu'il s'agit d'un homme qui se nommait *Nymphas* (comme Barnabas, Epaphras), puisqu'il y a αὐτοῦ masculin, et non αὐτῆς féminin. Αὐτῶν de quelques éditions grecques

qui signifierait également *eorum* ou *earum*; est une faute, puisqu'aucun pluriel n'a précédé.

Vers. 16. *Eam Epistolam, quæ Laodicensium est, vos legatis.* D'après ce passage, on a cru que saint Paul avait écrit une lettre *ad Laodicenses*, et du temps même de saint Jérôme on en avait fabriqué une qui existe encore aujourd'hui, mais le grec met : « Et eam, quæ ex Laodicia est ; » et le syriaque : « Et eam quæ scripta est ex Laodicia ; » C'était une lettre qui avait été envoyée de *Laodicée*. Il est étonnant qu'Arias Montanus ait omis *ex*, (ἐκ), à moins que ce ne soit une faute d'impression. Le P. Amelote s'est aussi trompé en traduisant : « Vous lirez aussi celle que j'écris aux Laodiciens. »

Ire EPITRE AUX THESSALONICIENS.

Chapitre Ier. — Vers. 8. *A vobis diffamatus est sermo Domini*, c'est-à-dire, *divulgatus est*. Le grec met : *personuit*.

Chapitre II. — Vers. 16. *Pervenit ira Dei super illos usque in finem duratura*. Le grec met *prævenit*. Ainsi *pervenit* est au prétérit, et non au présent.

Vers. 17. *Nos fratres desolati a vobis* ; c'est à-dire *orbati*, comme le grec.

Chapitre III. — Vers. 7. *Ideo consolati sumus fratres in vobis. — Fratres* est au vocatif, et *consolati* au passif. Le grec met : « propter (ou per) hoc consolationem accepimus o fratres super vos, » c'est-à-dire, *ex vobis*.

Chapitre IV. — Vers. 16. *Mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi* ; c'est-à-dire selon le grec : « Resurgent primum deinde, » etc.

Chapitre V. — Vers. 3. *Sicut dolor in utero habenti* ; c'est-à-dire, *parturienti*.

IIe EPITRE AUX THESSALONICIENS.

Chapitre I. — Vers. 8. *In flamma ignis dantis vindictam. — Dantis* ne se rapporte pas à *ignis*, mais à *Domini Jesu*, et le grec met : « *in igne flammæ dantis*, » au masculin, au lieu que φλὸξ, *flamma*, est au féminin.

Chapitre II. — Vers. 3. *Nisi venerit discessis primum*. Le grec met ἀποστασία *defectio*.

Chapitre III. — Vers. 17. *Salutatio, meâ manu Pauli*. Voyez *I Cor.* XVI), 21.

Ire EPITRE A TIMOTHÉE.

Chapitre Ier. — Vers. 9. *Lex justo non est posita, sed injustis, et non subditis*. Le grec met *insubordinatos, certo ordine non subjectos*.

Vers. 10 : *Plagiariis*. Lyranus entend : *assuetis plagas, et verbera aliis inferre;* mais on voit par le grec qu'il s'agit ici de ceux qui sont coupables du crime nommé *plagium* que commettaient ceux qui volaient un esclave et le mettaient aux fers.

Chapitre II. — Vers. 9. *Mulieres in habitu ornato*. Le grec met : *bene composito decenti honesto*.

Chapitre V. — Vers. 11. *Cum luxuriatæ fuerint in Christo nubere volunt*. Estius croit que l'interprète avait traduit *in Christum*. Le sens est : « Cum ut bene pasti vituli lascivierint contra Christum, sponsum suum. »

Chapitre VI. — Vers 10. *Radix omnium malorum est cupiditas*. Le grec met : φιλαργυρία, *Amor Argenti*, ou *pecuniæ*.

IIe EPITRE A TIMOTHEE.

Chapitre I. — Vers. 9. *Ante tempora sæcularia*. Le grec met *tempora sæcularia* αἰωνίων ; c'est-à-dire « Tempora omnia sæculorum præcedentium. »

Chapitre II. — Vers. 24. *Servum autem Domini oportet esse docibilem*. Le grec met ; διδακτικὸς, « idoneus et expeditus ut doceat ac instruat. »

Chapitre III. — Vers. 2. *Cupidi pecuniarum*, ou *avari*. Le grec met φιλάργυροι, *Amatores argenti*.

Vers. 7. *Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes*. Le grec prouve qu'il s'agit ici, non des faux prédicateurs ; mais de *mulierculis*, γυναικαρία.

Vers. 16. *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum*, etc. Le grec met : « Omnis Scriptura est divinitus inspirata et utilis, sous-entendu *est*. »

Chapitre IV. — Vers. 3. *Coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus*. Le grec prouve que *prurientes auribus* se rapporte à *magistros*, et non aux disciples.

Vers. 14. *Alexander Ærarius*. Le grec met : *faber ærarius*.

EPITRE A TITE.

Chapitre Ier. — Vers. 2. *Ante tempora sæcularia*. Le grec met *sæculorum*. Voyez *II, Tim.* I, 9.

Vers. 6. *Aut non subditos*. Le grec met : *inordinatos non subjectos*, Voyez *I Tim.* I, 9.

Chapitre II. — Vers. 3. *Anus similiter in habitu sancto*. Il ne s'agit pas ici d'habillement, mais de « totius corporis, et morum decenti gravitate, » etc.

Chapitre III. — Vers. 4. *Benignitas, et humanitas apparuit Salvatoris nostri*. Saint Bernard et quelques autres, par *humanitas*, entendent l'incarnation du Fils de Dieu, mais le grec met φιλανθρωπία, *Amor erga homines*.

EPITRE A PHILEMON.

Caput unicum. — Vers. 15. *Ut æternum illum reciperes*. Cajetan a cru que *æternum* était un adverbe, mais le grec met αἰωνίον, adjectif masculin à l'accusatif.

Vers. 20. *Ego te fruar in Domino*. Dans le grec ὀναίμην, *fruar*, est à l'optatif, et non à l'indicatif.

EPITRE AUX HEBREUX.

Chapitre II. — Vers. 9. *Ut gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem. — Gratia* est à l'ablatif.

Chapitre VI. — Vers. 5. *Gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum*. — Verbum est dit ici en grec ῥῆμα, et non λόγον. *Verbum bonum* signifie donc ici : « Illi sermones quibus læta omnia in prædicatione Evangelii proponuntur. » Pourquoi ne pas traduire *Evangelium?*

Vers. 6. *Ostentui habentes.* Le grec met : « Diffamantes, publico ludibrio exponentes, in exemplum statuentes. »

Vers. 11. *Eamdem ostentare sollicitudinem.* — *Ostentare* se prend ici en bonne part et le grec met *ostendere, exhibere.*

CHAPITRE VIII. — Vers. 1. *Capitulum super ea, quæ dicuntur.* Le grec : Κεφάλαιον, *summa, compendium.*

CHAPITRE IX. — Vers. 1. *Habuit quidem et prius* (ou *vetus Testamentum*) *justificationes culturæ.* Le grec met : « Justificationes cultus divini, c'est-à-dire *statuta, leges, cæremonias.*

Et sanctum sæculare. Le grec met κοσμικόν, *mundanum*; c'est-à-dire, « Terrenum tabernaculum, non cœleste, quale habet novum Testamentum. »

Vers. 2. *Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, et mensa, et propositio panum, quæ dicitur sancta.* — *Primum* est l'adjectif de *tabernaculum.* — *quæ dicitur sancta,* se rapporte aussi à *tabernaculum,* qui est aussi au féminin dans le grec : σκηνὴ, à moins qu'on ne sous-entende *pars* (nempe *tabernaculi*).

Vers. 3. *Post velamentum autem secundum tabernaculum,quod dicitur Sancta sanctorum.* — *Secundum* ne se rapporte pas à *tabernaculum,* mais à *velamentum*; comme on voit dans le grec : « At post secundum velamentum, tabernaculum », etc.

Vers. 11. *Per amplius et perfectius tabernaculum.* Le grec met : « Per majus, » etc.

Vers. 12. *In sancta æterna redemptione inventa.* Le grec prouve qu'il faut lire ; « Redemptione æterna inventa; » c'est-à-dire, « æternam redemptionem inveniens. »

CHAPITRE X. — Vers. 6. *Holocautomata pro peccato non tibi placuerunt.* Il fallait mettre une virgule ou un *et* après *Holocautomata,* comme dans le grec. Même remarque sur le vers. 8.

CHAPITRE XI.—Vers. 17. *Fide... Abraham... unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones.* Le grec met; « Unigenitum offerebat ille repromissiones accipiens; » c'est-à-dire, Abraham et non Isaac.

Vers. 35. *Acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos.* Le grec met ; « Ex *ou* per resurrectionem vivos receperunt prius mortuos filios. »

CHAPITRE XII. — Vers. 2. *Christus proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta.* On devrait lire : « Qui pro proposito sibi gaudio , » etc. Le grec met; «Qui loco gaudii sibi propositi, » etc. Le sens est : «Qui loco gaudii, quo frui poterat, » etc.

Vers. 23. *Et spiritus justorum perfectorum* — *Spiritus* est à l'accusatif pluriel. Il aurait mieux valu traduire : *Et ad spiritus,* sous-entendu *accessistis.*

CHAPITRE XIII.— Vers. 23. *Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum.* — Dimissum signifie ici, comme dans le grec : *Absolutum,* ou *solutum,* comme a traduit le syriaque.

EPITRE DE SAINT JACQUES.

CHAPITRE I. — Vers. 13. *Deus intentator malorum est.* Intentator qui neminem *tentat,* comme dans le grec.

Vers. 18. *Ut simus initium aliquod creaturæ ejus.* Le grec est plus clair, *primitiæ, primitias quasdam.*

CHAPITRE II. — Vers. 13. *Superexaltat misericordia judicium.* C'est-à-dire : « Misericordia proximo exhibita , quasi contendens cum divino judicio, superior evadit, et victrix. » Le grec met : *contragloriatur.*

Vers. 23. *Suppleta est Scriptura.* Le grec met : *impleta, completa.*

CHAPITRE IV. — Vers. 2. *Non habetis propter quod non postulatis.* Le grec met : « Eo quod non petatis. »

Vers. 9. *Miseri estote.* Le grec met ; « Affligimini, *ou* affligite vos per opera pœnitentialia. »

CHAPITRE V, — Vers. 10. *Exemplum accipite, fratres exitus mali.* — *Exitus mali* est ici *finis miseriarum pro Christo.* Le grec met ; *perpessionis calamitatum.*

Vers. 12. *Ut non sub judicio decidatis.* Le grec met : *ut non sub,* ou *in judicium cadatis.*

1e EPITRE DE S. PIERRE.

CHAPITRE I. — *Electis advenis dispersionis.* Le grec ne met point προσηλύτοις, mais παρεπιδήμοις, *hospitibus, versantibus in populo.* Il s'agit ici des Juifs convertis à Jésus-Christ et qui demeuraient dans l'Asie Mineure et ailleurs, où ils étaient dispersés, en qualité *d'hospites* et de *peregrini.*

CHAPITRE II. Vers. 2. *Rationabile, sine dolo lac concupiscite.* — *Rationabile* paraît signifier *spirituali*; et *sine dolo lac* est mis dans le grec : *non dolosum,* ou *sincerum lac.*

Vers. 9. *Ut virtutes annuntietis ejus.* — *Virtutes,* en grec ἀρετὰς, peut signifier *Christi charitas, sapientia, justitia,* et peut-être aussi *egregia Christi facta.*

Vers. 11. *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos.* — *Advenas* signifie ici *habitantes in alio territorio.*

Vers. 12. *In eo, qui detrectant de vobis*; c'est-à-dire *detrahunt* ou *detractant,* comme dans quelques exemplaires. Le grec met : *Male loquuntur.*

CHAPITRE III. — Vers. 2. *Considerantes in timore castam conversationem vestram.* — In *timore* se rapporte à *castas mulieres,* et non ad *considerantes gentiles viros.* Le grec met : « aspicientes illam in timore castam, » etc.

Vers. 6. *Cujus estis filiæ?* Le féminin ἧς, prouve qu'il s'agit de Sara, et non d'Abraham.

Vers. 21. *Vos nunc similis formæ salvos facit baptisma.* Le grec met : « exemplar, figuratum, typo seu figuræ correspondens. »

CHAPITRE IV. Vers. 12. *Charissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis fit.* Le grec met : « Ne obstupescatis (*ou :* Ne mente moveamini) ratione ustionis ad experimentum vobis factæ. »

CHAPITRE V. — Vers. 3. *Neque ut domi-*

nantes in cleris. C'est-à-dire,« In clero quisque suo, (*ou* in sorte) quæ vobis, ô episcopi, obvenit in populo Christiano. »

Sed forma facti gregis. Le grec prouve que *facti* est un nominatif pluriel; c'est-à-dire, « sitis toti populo vobis subjecto exemplar vitæ et sanctitatis. »

IIe EPITRE DE S. PIERRE.

CHAPITRE I.— Vers. 8. *Hæc enim si vobiscum adsint, et superent.* Le grec met : « Hæc enim vobis assistentia et exuberantia constituent, » etc. *Superare* signifie ici *abundare* et non *vincere.*

Vers. 16. *Speculatores facti illius magnitudinis.* — Illius est du masculin, et se rapporte à Jésus-Christ et non à *magnitudinem.* Le grec le prouve.

CHAPITRE II.— Vers. 4. *Rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos.* C'est-à-dire : « Rudentibus (*ou* fortissimis) funibus vinctos detraxit in gehennam. ».

Vers. 5. *Originali mundo.* Le grec met *prisco* ou *primævo,* du temps de Noé.

Vers. 10. *Sectas non metuunt introducere blasphemantes.* On voit par le grec que *blasphemantes* est au nominatif, et se rapporte aux hérétiques.

Vers. 14. *Oculos habentes plenos adulterii, pellicientes animas instabiles. — Pellicientes* comme on le voit par le grec, ne se rapporte pas a *oculos,* mais aux impies.

Ire EPITRE DE S. JEAN.

CHAPITRE V. — Vers. 13. *Vicistis malignum.* En grec : *illum nequam, diabolum;* ainsi *malignum* est au masculin.

Vers. 18. *Antichristus venit;* c'est-à-dire, *brevi aderit.*

CHAPITRE III. — Vers. 14. *Nos scimus quoniam,* ὅτι, *quod translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. — Fratres* est à l'accusatif et non au vocatif et il est gouverné par diligimus. Ainsi il ne s'agit point de l'amour de Dieu.

CHAPITRE V. — Vers. 6. *Hic est, qui venit. — Venit,* dans le grec *: Ille veniens.* C'est un participe qui renferme un prétérit.

IIe et IIIe EPITRE DE S. JEAN.

IIe. Vers. 1. *Electæ Dominæ.* On croit qu'*Electa* n'est pas un nom propre, mais une épithète, comme : « Salutate Rufum electum electis advenis, » etc.

IIIe Vers. 10. *Commonebo ejus opera;* c'est-à-dire, *ad memoriam reducam.*

EPITRE DE S. JUDE.

Vers. 4. *Qui olim præscripti sunt.* Le grec met : *prævie scripti.*

Vers. 9. *Non est ausus judicium inferre blasphemiæ.* Dans le grec « Blasphemiæ, » n'est pas au datif, mais au génitif. « Judicium blasphemiæ est judicium blasphemum *ou* maledicum, » que saint Michel ne porta point contre le diable, non qu'il le craignît, mais parce qu'il ne convenait pas à un ange de porter un semblable jugement.

Vers. 13. *Fluctus feri maris.* Le grec est plus clair : « Fluctus feroces maris, » *ou* « undæ efferæ. »

Vers. 14. *Ecce venit,* au prétérit.

APOCALYPSE.

CHAPITRE I.— Vers. 15, (et chap. II, vers. 18) *: Pedes ejus similes aurichalco.* Il ne s'agit point d'oripeau, mais d'un airain brillant et très-bon : *similes Æri-libano,* comme dans le grec.

CHAPITRE II. — Vers. 24. *Qui non cognoverunt altitudinem Satanæ.* Le grec met *profunditatem.* On parle des artifices et des ruses de Satan.

CHAPITRE III. — Vers. 8. *Modicam habes virtutem.* On parle à l'ange ou à l'évêque de Philadelphie. *Virtus* signifie *robur, vires, potentia.*

Vers. 14. *Hæc dicit : Amen, testis fidelis, etc. Amen. — Amen* signifie ici *verus.* Jésus-Christ est appelé ainsi par antonomase, et le grec met : Hæc dicit ὁ Ἀμήν, *ille Amen.*

Vers. 15. *Neque frigidus es, neque calidus.* Le mot grec signifie *fervidus.*

CHAPITRE X. — Vers. 4. *Dicentem mihi, signa, quæ locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere. — Signa* n'est point le pluriel de *signum,* mais un verbe à l'impératif. Le grec met : « Obsigna, claude sigillo. »

CHAPITRE XIV. — Vers. 7, 15. *Venit hora,* au prétérit.

CHAPITRE VIII. — Vers. 9. *Hic est sensus,* etc. *Hic* n'est point un pronom, mais un adverbe. Le grec met : « Hoc loco est sensus, » *ou* (mens) ou « intelligentia habens sapientiam absconditam. »

REFLEXIONS

SUR LES DIFFÉRENCES ENTRE LES BIBLES DE SIXTE V, ET DE CLÉMENT VIII.

GÉNESE.

CHAPITRE I. — Vers. 2. *Spiritus Dei,* comme l'hébreu *Elohim,* et les LXX θεοῦ. Dans la Vulgate saint Jérôme met *Deus.* Lorsque l'hébreu met *Ieoue,* et les LXX Κύριος, saint Jérôme met *Dominus*

CHAPITRE II. — Vers. 12. *Ibi invenitur Bdellium.* L'hébreu met *: ibi Bdellium* ; les LXX. et Sixte V mettent : *Et ibi est anthrax (carbunculus).*

CHAPITRE III. — Vers. 11. *Cui dixit.* L'hébreu, le grec et le chaldaïque n'ajoutent point : *Dominus.*

Vers. 19. *Vesceris pane.* Sixte V, et le grec

ajoutent *tuo* qui n'est ni dans l'hébreu ni dans le chaldaïque.

Vers. 23. *Et emisit eum.*—*Et* est aussi dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE IV. — Vers. 7. *Peecatum aderit.* L'hébreu, le chaldaïque, et le grec n'ajoutent point *tuum.*

Vers. 15. *Posuitque Dominus Cain signum*; c'est-à-dire, *Caino*, comme dans le grec et dans l'hébreu. Sixte V. et quelques exemplaires latins mettent plus clairement: *in Cain.*

CHAPITRE V. — Vers. 3. *Genuit ad imaginem.* Le grec et l'hébreu n'ajoutent point *filium.*

Vers. 22. *Et ambulavit Henoch cum Deo.* Il paraît que ce n'est que par une pure inadvertance que ces mots ont été supprimés dans la Bible de Sixte V, puisqu'on les trouve dans tous les autres textes, et les éditeurs de Louvain n'indiquent aucun manuscrit qui ne les ait point.

CHAPITRE VI. — Vers 17. *Universa.* L'hébreu met *omne quod.* Les LXX mettent: *Et quæcunque*, comme Sixte V, et la plupart des anciennes éditions.

CHAPITRE VII.—Vers. 13. *Et tres uxores filiorum ejus. — Tres* est aussi dans l'hébreu' le chaldaïque et le grec.

Vers. 21. *Volucrum, animantium*, etc. Sixte V change l'ordre des animaux, mais l' hébreu, le grec et presque toutes les éditions latines sont conformes à la Bible de Clément VIII.

Vers. 23. *Et deleta sunt. — Et* se trouve aussi dans le grec et dans l'hébreu.

CHAPITRE VIII.—Vers. 9. *Extenditque manum*, Sixte V et la plupart des exemplaires anciens de la Vulgate, l'hébreu, et le grec de Bâle ajoutent *suam* qui ne se trouve pas dans le grec de Sixte.

CHAPITRE IX.—Vers. 5. *Et fratris ejus.* Sixte V et quelques latins ajoutent ici *de manu*, qui n'est pas dans l'hébreu et dans le grec. Ces deux textes omettent aussi *et*, et au lieu de « De manu viri et fratris ejus, » de la Vulgate, l'hébreu met : De manu viri fratris ejus, » et les LXX : « Et de manu hominis fratris. »

Vers. 10. *Cunctis, quæ egressa sunt.* Plusieurs latins ajoutent *et* qui n'est pas dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 12. *Hoc signum fœderis.* Les anciens exemplaires latins ajoutent *est*, qui n'est que sous-entendu dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 16. *Eritque arcus in nubibus.* Le grec ajoute *meus* qui n'est pas dans l'hébreu.

Vers. 17. *Hoc erit signum fœderis.* Sixte V et quelques latins mettent : « Hoc signum fœderis. »

Vers. 22. *Verenda scilicet patris sui esse nudata.* L'hébreu et le grec mettent: « Et vidit Cham pater Chanaan nuditatem patris sui, et nuntiavit, »etc. Les anciennes éditions de la Vulgate mettent *esse*, Sixte V, l'omet, ce qui est plus conforme à l'hébreu et au grec.

CHAPITRE X.—Vers. 7. *Filii Chus: Saba.* Sixte V, plusieurs latins, et les LXX, ajoutent *autem*; et l'hébreu met « et filii Chusi Saba. »

Vers. 13. *Nephtuim.* L'hébreu, le grec, plusieurs latins et Sixte V, mettent *et* avant *nephthuim*

Vers. 16. *Gergesæum Hevæum*; chacun de ces mots est précédé d'un *et* dans l'hébreu et plusieurs latins.

Vers. 18. *Et post hæc.* L'hébreu met *et postea;* les LXX *et post hoc*; Sixte V et la plupart des anciens latins lisent *et per hos.*

Vers. 19. *Lesa.* Les anciennes Bibles latines, celle de Sixte V et les LXX lisent *lasa.* L'hébreu comme il est ponctué lit aussi *lascha*; mais selon les Rabbins il faut lire *lesa.*

Vers. 31. *Isti filii Sem.* Le mot *sunt* est seulement sous-entendu dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XI. — Vers. 6. *Et unum labium.* Le mot *est* est seulement sous-entendu dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XII. — Vers. 6. *Usque ad convallem. — Et* qui précède dans la plupart des anciens latins n'est point dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XIII.—Vers. 14. *Leva oculos tuos.* L'hébreu, le grec, et plusieurs latins n'ajoutent point *in directum.*

Vers. 17. *Surge et perambula terram. Ergo* qu'on ajoute dans quelques éditions n'est point dans l'hébreu ni dans le grec.

CHAPITRE XIV. — Vers. 5. *In Astaroth Carnaim.* L'hébreu et le grec ne mettent point *in Astaroth, et Carnaim.*

Vers. 7. *Venerunt ad fontem* L'hébreu ni le grec n'ajoutent point *usque.*

Vers. 10 *Et Gomorrhæ.* Les LXX, et Sixte V, et plusieurs éditions latines ajoutent *rex* qui n'est que sous-entendu dans l'hébreu.

Vers. 14. *Persecutus est usque Dan.* Sixte V et plusieurs auteurs Latins ajoutent *eos*, qui n'est point dans l'hébreu ni dans le grec.

Vers. 15. *Percussitque.... usque Hoba.* Sixte V, et quelques Latins ajoutent: *Et Phœnicen*, qui n'est point dans l'hébreu ; et dans le grec. Dans Sixte V, il y a une faute d'impression : *pecrussit.*

CHAPITRE XVI. — Vers. 1. *Sarai uxor Abram non genuerat liberos.* Sixte V, et quelques latins lisent : « non genuerat sibi liberos, » ce qui est conforme à l'hébreu et au grec, si par *sibi* on entend *ipsi* ou *ei* c'est-à-dire à Abraham.

Vers. 7. *Juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto.* Sixte V. et plusieurs anciennes éditions mettent *quæ*, au lieu de *qui*, et rapportent *quæ* à *solitudinem* ou à *aquam* ; mais le grec et l'hébreu portent : « super (*ou* juxta) fontem aquæ in deserto, juxta fontem in via Sur ; » ce qui fait que saint Jérôme, au lieu de répéter *juxta fontem*, met *qui est.*

CHAPITRE 17.—Vers. 22. *Ascendit Deus ab Abraham.* Sixte V met *ad* pour *ab.* Ce qui paraît une faute d'impression ; puisque l'hébreu, le grec et les éditions latines mettent *ab.*

Vers. 25. *Ismael filius.* Sixte V et quelques anciennes éditions ajoutent avec raison *suus* ou *ejus*, d'autant plus qu'il y a dans l'hébreu et dans le grec *filius ejus.* Peut-être ce mot *ejus ou suus* a-t-il été oublié par négligence dans la première édition de Clément

VIII, ce qui l'a fait oublier dans les suivantes.

CHAPITRE XVIII. — Vers. 2. *Tabernaculi.* Sixte V et quelques Latins ajoutent *sui* qui n'est point dans l'hébreu, mais qui est dans le grec.

Vers. 4. *Lavate* et vers. 5. *Confortate*, comme dans l'hébreu.

Vers. 20. *Sodomæ, et Gomorrhæ*, comme dans l'hébreu.

Vers. 28. *Delebis propter quadraginta quinque.* Le grec met *propter*, et l'hébreu *in.* Quelques Latins mettent aussi *propter.* Il paraît donc que ce n'est que par inadvertance qu'on a imprimé dans la Bible de Sixte V *quia*, quoique cette leçon ait aussi un sens convenable : « Delebis quia quadraginta quinque, » en sous-entendant: « Tantum ibi sunt, et non integri quinquaginta prius requisiti. »

Ce que porte l'édition de Sixte V, *quadraginta quinque*, est à la vérité conforme à l'édition de Clément VIII; cependant la meilleure leçon paraît celle de quelques éditions latines, qui omettent *quadraginta*, et qui ne mettent que *quinque*, qui manquent en effet pour faire le nombre de cinquante justes, que Dieu avait d'abord demandés pour épargner toute la ville. Car tous les autres textes ne mettent aussi que *quinque.*

CHAPITRE XIX. — Vers. 14. *Surgite, egredimini.* Sixte V et plusieurs Latins ajoutent *et* comme dans les LXX, mais l'hébreu omet *et.*

Vers. 29. *Cum enim.* Sixte V met *cum autem*, l'hébreu et le grec mettent *et.*

CHAPITRE XX. — Vers. 7. *Quia propheta est, et orabit pro te.* C'est le même ordre des paroles dans le grec et dans l'hébreu.

Vers. 16. *Mementoque.* Il faut laisser le *que*, puisque dans l'hébreu et dans le grec il y a *et.*

CHAPITRE XXI. — Vers. 15. *Subter unam arborum, quæ ibi erant.* L'hébreu et Clément VIII mettent ainsi au pluriel ; mais les LXX, Sixte V et la plupart des Latins mettent au singulier.

CHAPITRE XXII. — Vers. 5. *Ego et puer.* L'hébreu met : *Et ego, et puer* ; le grec : *Ego autem et puer*, comme dans Sixte V, et presque tous les anciens.

Vers. 12. *Quod timeo Deum.* Les plus anciennes éditions mettent *timeas*, et les meilleurs manuscrits mettent *Deum*, ainsi que le grec et l'hébreu. Ces deux textes mettent : « Quod timens Deum tu. »

Vers. 20. *His ita gestis.* L'hébreu et le grec mettent : « Et fuit post verba hæc. »

CHAPITRE XXIII. — Vers. 13. *Plebe... in eo.* L'hébreu et le grec mettent : « Populo terræ... ibi. »

CHAPITRE XXIV. — Vers. 21. *Dominus.* L'hébreu met *ieoue*, et le grec Κύριος.

Vers. 24. *Filia sum Bathuelis*, etc. L'ordre des mots est le même dans l'hébreu, le grec et la Bible de Clément VIII.

Vers. 41. *Non dederint. — Dederit*, dans Sixte V, paraît une faute d'impression, tous les autres Latins et les textes mettant au pluriel.

Vers. 65. *Pallium.* Sixte V et la plupart des anciennes éditions ajoutent *suum*, qui n'est point dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 66. *Narravit Isaac.* Le grec, l'hébreu et plusieurs anciennes éditions latines n'ajoutent point *Domino suo.*

CHAPITRE XXV. — Vers. 10. *Quem emerat* se rapporte à *agrum* plutôt qu'à *speluncam.* L'hébreu le rapporte aussi à *agrum*, quoique *assir* signifie également le masculin *quem* et le féminin *quam*, mais le mot *ager* a précédé. Les LXX le rapportent au contraire à *speluncam.*

Vers. 15. *Jethur.* La Bible de Louvain, la plupart des anciennes, le grec et l'hébreu lisent *jetur*, sans aspiration.

CHAPITRE XXVI. — Vers. 34. *Duxit uxores.* L'hébreu et le grec n'ajoutent point *duas.*

CHAPITRE XXVII. — Vers. 12. *Inducam.* Le grec et l'hébreu mettent aussi à la première personne.

Vers. 21. *Accede huc.* L'hébreu met : *appropinqua, quæso*, ou *nunc.* Les LXX mettent : *appropinqua mihi* ou *ad me*, comme Sixte V et la plupart des Latins.

CHAPITRE XXVIII. — Vers. 14. *Ad occidentem, et orientem*, etc.; c'est aussi l'ordre de l'hébreu et du grec, quoique dans le grec les autres parties du monde soient rangées autrement.

Vers. 20. *Si fuerit Deus mecum.* L'hébreu met aussi *Deus*, Elohim. Sixte V et plusieurs Latins mettent *Dominus*, les LXX *Dominus Deus.*

CHAPITRE XXIX. — Vers. 13. *Cucurrit*, comme dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 24. *Liam. — Lian*, qui n'est point une terminaison latine, paraît une faute d'impression dans la Bible de Sixte V.

CHAPITRE XXX. — Vers. 16. *Et ad me, inquit, intrabis.* L'hébreu et le grec mettent : « Et dixit : ad me intrabis. » *Inquit* suffit donc, et il était inutile de mettre dans Sixte V et dans la plupart des anciennes éditions : « Et ait : ad me, inquit, intrabis. »

Vers. 25. *In patriam.* Sixte V et quelques autres ajoutent, avec raison, *meam*, puisque l'hébreu et le grec mettent : « Ad locum meum, et ad terram meam. »

Vers. 26. *Tu nosti.* L'hébreu met : « Quia tu nosti. » Les LXX : « Tu enim nosti. »

Vers. 30. *Dominus.* L'hébreu met *ieoue;* Les LXX, *Dominus Deus.* Ainsi *Deus* ne devait pas être mis à la place de *Dominus.*

Vers. 33. *Arguent*, comme dans l'hébreu et dans le grec.

CHAPITRE XXXI. — Vers. 29. *Patris vestri*, comme l'hébreu; mais les LXX et Sixte V mettent *Patris tui.*

CHAPITRE XXXII. Vers. 1. *Jacob quoque abiit itinere quo cœperat.* L'hébreu et le grec mettent : « Et Jacob abiit in viam suam. »

Vers. 18. *Domino meo.* Le grec et l'hébreu mettent *meo* et non *suo.*

CHAPITRE XXXIV. Vers. 15. *Omne masculini sexus.* Les LXX mettent : *Omne masculi-*

num. L'hébreu signifie également *omnem masculum et omne masculinum.*

Vers. 23. *Unum efficiemus populum.* Dans le grec il y a un futur, dans l'hébreu le mot signifie également le futur et l'impératif.

CHAPITRE XXXV. — Vers. 4. *Infodit ea,* c'est-à-dire, *inaures et deos alienos.* Ceux qui lisent *eas* ne rapportent ce mot qu'à *inaures.* L'hébreu et le grec sont susceptibles des deux leçons.

Vers. 8. *Super quercum.* Sixte V et tous les Latins anciens et modernes lisent *subter quercum,* qui est la vraie leçon.

CHAPITRE XXXVI. Vers. 24. *Asinos.* Sixte V met *asinas;* mais l'hébreu met au masculin, et le grec au neutre *subjugalia.*

CHAPITRE XXXVII. Vers. 3. *Filios suos. — Suos* est aussi dans l'hébreu et dans le grec.

Vers. 17. *Perrexit ergo.* L'hébreu et le grec mettent : *et perrexit.*

CHAPITRE XXXVIII. — Vers. 12. *Mortua est filia Sue.* Sixte V omet *filia.*

CHAPITRE XXXIX. — Vers. 1. *Exercitus.* Le grec et l'hébreu ne mettent point *sui.*

Vers. 9. *Peccare in Deum meum.* L'hébreu et le grec omettent *meum;* mais ils mettent *Deum* et non *Dominum,* pour qu'on ne croie pas qu'il s'agit de Putiphar, maître de Joseph.

CHAPITRE XL. — Vers. 1. *His ita gestis.* L'hébreu met : « Et fuit post verba hæc. »

Vers. 15. *Furto sublatus sum.* L'hébreu met : « Surripiendo surreptus sum. » Sixte V met : « Furtim sublatus. »

CHAPITRE XLI. — Vers. 20. *Consumptis prioribus.* Quelques Latins et Sixte V avaient mis *pecoribus,* qui a été couvert depuis par un papier collé.

Vers. 44. *Rex ad Joseph.* L'hébreu et le grec mettent : « Pharao ad Joseph. »

Vers. 45. *Putiphare.* Ici et vers. 50, et XLVII, 20, il vaut mieux écrire *Puthiphare* que *Putipharis,* pour distinguer le prêtre Putiphare de l'eunuque Putiphar.

Vers. 50. *Nati sunt autem.* Comme dans les LXX ; mais l'hébreu met : « Et nati sunt. »

CHAPITRE XLIII. — Vers. 14. *Quem tenet.* Ces mots et ceux *in vinculis,* qu'omettent Sixte V et quelques Latins, sont aussi omis dans l'hébreu et dans le grec. Le grec met : « Fecit autem homo sicut dixit Joseph, » ou *imperaverat.* L'hébreu met : « Et fecit ille vir sicut dixit Joseph. »

Vers. 27. *Salvusne est.* L'hébreu met : *Num pax,* sous-entendu *ipsi est;* les LXX mettent : « Num sanus est? — Est ne incolumis? »

CHAPITRE XLIV. — Vers. 17. *Respondit Joseph.* L'hébreu ajoute *et,* mais il omet le mot *Joseph,* et on lit seulement : *Et dixit.* Les LXX : « Dixit autem Joseph. »

CHAPITRE XLVI. — Vers. 2. *Visionem noctis,* comme l'hébreu et le grec.

CHAPITRE XLVIII. — Vers. 1. *His ita transactis.* Les LXX et l'hébreu : « Et fuit post verba hæc. »

Vers. 3. *Ingresso ad se ait.* L'hébreu et le grec : « Et dixit Jacob ad Joseph. »

CHAPITRE L. — Vers. 10. *Atad,* comme dans le grec et l'hébreu. Sixte V, *Arad.*

Vers. 17. *Servis Dei patris tui.* Sixte V et quelques anciens Latins mettent : « Ut servo Dei patri tuo dimittas iniquitatem hanc. » Ce qui est une faute, et ce qui de plus est faux, puisque Jacob, le père, n'avait fait aucune faute envers Joseph que celui-ci pût lui pardonner.

EXODE.

CHAPITRE I. — Vers. 6. *Omnique cognatione illa.* Sixte V et la plupart des Latins mettent *sua;* mais l'hébreu et le grec mettent *illa.*

CHAPITRE II. — Vers. 14. *Quis te constituit.* C'est l'ordre du grec; mais l'hébreu met : « Quis constituit te. »

(*Il est à regretter que la mort ait empêché l'auteur de compléter son travail. On voit, par les Réflexions seules sur la Genèse, combien il eût été intéressant et même important.*)

TRAITÉ

DE

LA LECTURE CHRÉTIENNE,

DANS LEQUEL ON EXPOSE DES RÈGLES PROPRES A GUIDER LES FIDÈLES DANS LE CHOIX DES LIVRES, ET A LES LEUR RENDRE UTILES ;

Par D. NICOLAS JAMIN, religieux de la Congrégation de Saint-Maur.

In Bibliothecis loquuntur defunctorum immortales animæ.
(PLIN. lib. v, cap. 2.)

NOTICE SUR L'AUTEUR DE CET OUVRAGE.

Dom Nicolas Jamin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Dinan en Bretagne en 1730, passa une partie de sa vie à Paris, fut fait prieur de Saint-Germain-des-Prés, et mourut le 9 février 1782. Ceux qui sont attachés à la religion lui savent gré de ses productions, qui sont : *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps*, Paris, 1768, in-12. Le choix des matières, la précision et l'exactitude avec laquelle elles sont traitées, rendent cet ouvrage intéressant. L'auteur y ayant établi des maximes qui confondaient la *petite Eglise*, les partisans de cette secte eurent le crédit de faire supprimer l'ouvrage par arrêt du Conseil en 1769. *Le fruit de mes lectures :* c'est un recueil de beaux passages de différents auteurs ; *Traité de la lecture chrétienne*, etc., 1774, in-12 ; *Placide à Scholastique, sur la manière de se conduire dans le monde*, 1775, in-12 ; *Traité de la lecture chrétienne*, 1774, in-12 ; *Placide à Maclovie*, ou *Traité des scrupules*. Voy. le *Journal hist. et littér.* année 1774, in-12, 15 juillet, p. 70. Tous ces ouvrages ont été traduits en allemand, et la plupart l'ont été en italien.

PRÉFACE.

I. L'Auteur de la nature a donné à l'homme la *parole*, qui est l'image de la *pensée*, pour la communiquer aux personnes présentes, et former par ce moyen une société avec ses semblables ; car il n'est pas fait, comme les bêtes, pour vivre isolé dans les bois, quoi qu'en disent certains philosophes du siècle. L'homme, par sa raison, qui est une émanation de la raison souveraine qui est en Dieu, a trouvé l'*écriture*, qui est l'image de la *parole*, pour faire passer ses pensées aux absents. C'est par l'usage de cette précieuse invention que les personnes les plus éloignées les unes des autres peuvent entretenir entre elles un commerce d'idées et de pensées sur les objets les plus intéressants, comme la religion, la politique, le négoce... Les négociants, par exemple, de l'un et de l'autre hémisphère, par leur correspondance épistolaire, ne permettent pas d'en douter.

Une lettre en effet que je reçois d'un pays éloigné, me rapproche la personne de l'écrivain, me la rend comme présente ; je crois la voir. « Je m'entretiens, écrivait saint Jérôme à des amis, avec vos lettres ; je les baise, elles me parlent... toutes les fois qu'elles me retracent vos personnes, qui me sont si chères ; ou je suis avec vous, ou vous êtes avec moi (1). » Saint Augustin tenait le même langage à saint Jérôme (2), sur la lecture de ses ouvrages. Telle est l'utilité de l'écriture, qu'on peut définir ; *l'art d'exprimer la parole par des figures déterminées, que nous appelons lettres*. Comme la parole peint la pensée de celui qui parle à ceux qui sont

(1) « Nunc cum vestris litteris fabulor, illas amplector : illæ mecum loquuntur. Quotiescunque charissimos mihi vultus notæ manus referunt impressa vestigia, toties aut ego hic non sum, aut vos hic estis. » (S. Hieron. lib. I, epist. 37, *ad Chromatium Jovinum et Eusebium.*)

(2) « Libri quidem, quos de horreo Dominico elaborasti, pene totum te nobis exhibent. » (S. Aug. epist. 40, *ad Hieronymum*, n. 1, cap. 1, tom. II, col. 84, edit. Bened.)

présents, de même l'écriture peint la parole de l'écrivain aux absents, et leur fait connaître ce qu'il pense : elle est ainsi un lien admirable de la société, en empêchant que la distance des lieux n'éloigne de nous les cœurs de nos amis, pendant qu'elle en éloigne les corps.

II. C'est encore à cette heureuse découverte que nous sommes redevables en partie de tous les ouvrages de religion, de science, d'histoire et de littérature, qui font la richesse de nos bibliothèques, et l'objet de la lecture dont nous nous proposons de parler dans ce Traité. Telle en sera la marche ; car il faut de l'ordre partout.

1° Pour faire naître le goût de la lecture à ceux qui ne l'auraient pas, je commence par en exposer tous les avantages, persuadé que rien n'est plus propre à faire sentir l'excellence d'un exercice, et à lui concilier les cœurs, que l'exposition de son utilité. D'ailleurs, comment aimer ce qu'on ne connaît pas? *Ignoti nulla cupido...* c'est donc ce qui me détermine à commencer par là.

2° Mais comme l'utilité de la lecture dépend absolument de la qualité des livres qui doivent en faire l'objet, je propose plusieurs règles pour diriger le particulier dans la formation de sa petite bibliothèque : car il faut user de discernement dans le choix des livres comme dans celui des aliments, si on veut enrichir son esprit de connaissances utiles. Dans la multitude de livres qui inondent aujourd'hui la société, combien peu méritent d'occuper les moments du sage! Heureusement les richesses littéraires du siècle de Louis le Grand ne sont pas perdues pour nous : elles peuvent encore nous consoler des misères du nôtre.

3° J'explique la conduite dont on ne doit jamais s'écarter dans ses lectures, si on veut en retirer les fruits qu'on a lieu d'en attendre : c'est peu d'avoir de bons livres, le point capital est de les bien lire; et malheureusement le plus grand nombre se trouvent ici en défaut. On lit volumes sur volumes, et on demeure toujours dans son ignorance, parce qu'on ne digère pas par la réflexion ce qu'on lit. Les objets qui s'y présentent successivement ne demeurent pas plus longtemps dans l'esprit, que les livres entre les mains; c'est comme ces estomacs dérangés, qui rendent aussitôt la nourriture qu'ils ont prise, sans en retirer aucun suc salutaire.

4° J'entre ensuite dans le détail des livres dangereux, dont on doit absolument s'interdire la lecture; j'en expose toute la malignité, pour rendre les fidèles plus attentifs à éviter le péril, et je réponds aux raisons qu'on a coutume d'alléguer pour autoriser de pareils amusements. S'il m'échappe quelque expression un peu vive, dure même, la majesté de la religion insultée par les ouvrages impies, aujourd'hui si répandus, me servira d'excuse auprès du public religieux. Peut-on en effet aimer la religion, comme on le doit, sans être saisi d'indignation à la vue des livres libertins qu'une secte orgueilleuse ne cesse de multiplier contre elle?

5° Après avoir montré les poisons à mon lecteur, je lui expose dans des chapitres séparés, les différentes espèces de livres propres à enrichir et orner son esprit de connaissances utiles, et à occuper les moments de son loisir sans exposer sa vertu au naufrage. Je donne avec raison le premier rang aux livres sacrés, après lesquels je place les ouvrages des saints Pères, ces grands maîtres que Dieu a suscités en différents siècles, pour nous expliquer les dogmes et combattre les erreurs que l'orgueilleuse hérésie a tâché de leur substituer. Je passe ensuite aux livres religieux de notre âge, comme les traités de théologie et les ouvrages de piété qui expliquent les maximes de la morale chrétienne. Enfin je parle de la lecture de l'histoire ecclésiastique, de la profane, des livres de science et des brochures d'amusement. Tel est le plan de cet ouvrage.

Je me suis un peu étendu sur certaines matières, qui pourront paraître aux personnes instruites ne pas mériter cette prolixité; mais je les prie de considérer que j'écris pour les différents états de la société : or, il paraît dans l'ordre que les plus forts aient de la charité pour les plus faibles. *Patiantur aquilæ, dum pascuntur columbæ* (Saint Aug.). On ne blâme pas l'orateur chrétien qui entre dans certains détails, pour se proportionner à la faiblesse de l'auditoire, où les ignorants communément sont plus nombreux que les savants; je demande pour moi la même indulgence aux lecteurs éclairés.

III. Si on ne trouve pas dans cet ouvrage la pureté et l'élégance du style, qui se présentent aux lecteurs dans la plupart des livres du siècle, je pense qu'on aura assez de justice pour le pardonner à la position de l'auteur. Séparé du monde par mon état, il ne doit pas paraître surprenant que je n'aie point cette légèreté et cette pureté de style qu'on n'acquiert guère que dans le commerce de cette partie de la société qu'on appelle le *beau monde*. J'ajouterai d'ailleurs que dans une matière qui m'a paru intéressante, je me suis plus occupé des choses que des mots. Je me suis peu embarrassé que mes expressions flattassent par la pureté et l'élégance; toute mon ambition a été qu'elles fussent utiles et instructives, *non delectent verba nostra, sed prosint* (Seneca, epist. 76). C'est pourquoi je me suis appliqué seulement à écrire d'une manière claire, intelligible et proportionnée à la portée de tous mes lecteurs.

IV. Je cite beaucoup dans tout le cours de cet ouvrage : cela ne sera pas sans doute du goût des littérateurs du siècle. Ces compilations, diront-ils, marquent la pauvreté de l'esprit, qui se décèle elle-même en recourant à des lumières étrangères. Quand on peut penser de soi-même, on laisse à l'écart les pensées d'autrui. Fort bien; mais ces riches génies qui parlent ainsi, sont-ils en effet ce qu'ils veulent paraître? Sans parler de ces plagiats ou vols littéraires, si communs dans la république des lettres, si on retranchait de leurs ouvrages ce qu'ils ont

emprunté, sans s'en apercevoir, des enseignements de leurs maîtres, de la conversation des savants qu'ils ont pu fréquenter et des lectures qu'ils ont faites, on les réduirait presque à rien. Rarement on est auteur et créateur de ce qu'on écrit, quoiqu'on ait la vanité de le croire : tout a été pensé avant nous, *nihil sub cœlo novum.*

Au reste, nous qui nous considérons comme un atome dans le monde littéraire, nous n'avons garde de prendre le ton d'un Aristarque sur ce préjugé de notre siècle. Nous avons cru cependant pouvoir user de cette liberté pour restituer aux anciens les pensées que nous en avons empruntées; car il ne nous paraît pas honnête de se faire honneur des richesses d'autrui sans en avertir; nous entrons volontiers dans les sentiments de cet ancien qui disait, « qu'il est d'un écrivain modeste de citer les auteurs dont les lumières lui ont servi (3). » Que cette modestie ne soit pas dans le goût d'une certaine espèce de littérateurs, peu nous importe; le monde littéraire est un pays de liberté où tout est permis, pourvu qu'il ne blesse ni la religion ni les mœurs.

Nous avons cru d'ailleurs devoir nous accommoder au préjugé du commun des lecteurs qui, comme le remarque Salvien, ont plus d'égard à l'autorité de la personne qui écrit qu'à ce qu'elle écrit, et qui ne jugent du discours que par la considération dont jouit celui qui parle (4); or, on défère davantage à l'autorité des morts qu'à celle des vivants. S'il est vrai, comme on dit, que *personne n'est prophète dans son pays,* on peut aussi ajouter ni *dans le siècle où il écrit :* car tel est le sort des auteurs; les meilleurs n'acquièrent ordinairement d'autorité que par la mort. L'esprit de parti, la cabale, l'envie, empêchent de juger sainement de ses contemporains; il n'appartient qu'à la postérité, exempte de toutes ces misères, de rendre justice aux écrivains en leur assignant la place qu'ils méritent dans la littérature; et c'est ce qui m'a engagé à multiplier les citations des anciens, pour autoriser ce que j'avance et me procurer par là plus de docilité de la part des lecteurs.

V. On pourra être surpris de voir quelquefois à côté des écrivains sacrés et des Pères de l'Eglise, citer des auteurs profanes, anciens et modernes, sur des matières qui ont trait à la morale chrétienne. C'est un reproche que nous ont déjà fait certaines personnes, à l'occasion d'un ouvrage que nous avons donné au public sur la religion, il y a quelques années. J'avouerai volontiers que cette manière d'écrire n'est pas commune; mais en est-elle plus répréhensible? Je prie mes lecteurs de vouloir bien peser et examiner les raisons qui m'ont engagé à user de cette liberté : nous allons les exposer.

Notre but, en citant les profanes, a été de faire sentir que la morale des Chrétiens, dont les libertins du siècle affectent de tant relever la sévérité et l'austérité pour la rendre odieuse, n'a rien qui doive effrayer, puisque la raison qu'ils vantent tant pour avilir et anéantir la révélation, l'a dictée en partie, non-seulement aux philosophes qu'ils pourraient peut-être accuser d'un rigorisme malentendu, inspiré par l'amour de la singularité, mais encore aux poëtes les plus voluptueux, gens trop portés au relâchement pour pouvoir être accusés d'avoir outré les maximes des mœurs. Tel est le motif qui nous a porté à joindre quelquefois aux témoignages des écrivains canoniques et des auteurs ecclésiastiques, celui des écrivains profanes.

Leur témoignage, en faveur de la morale chrétienne, nous a toujours paru précieux. Qu'une religion est respectable, lorsque les étrangers, les ennemis mêmes concourent, sans y penser, à l'appuyer et à la fortifier dans quelqu'une de ses parties! La vérité d'ailleurs est toujours aimable et respectable, de quelque part qu'elle nous soit présentée. Il ne faut pas s'imaginer que les païens, qui marchaient dans les ombres de la mort, aient été dépourvus de toute lumière : ils avaient celle qui éclaire tous les hommes qui viennent dans le monde; et c'est à son flambeau qu'ils ont découvert les maximes les plus intéressantes que nous lisons dans leurs ouvrages. Je conviens qu'elles y sont mêlées avec beaucoup d'erreurs; mais nous imitons les herboristes, qui laissent les poisons pour ne cueillir que les plantes salutaires, et nous suivons pour guide dans ce discernement la révélation, que nous avons le bonheur de connaître; elle nous tient en garde contre tous les sophismes de la cupidité.

Nous pourrions ajouter qu'il est glorieux de marcher sur les traces de ses maîtres; or, il est constant que les saints Pères, qui doivent être les modèles des écrivains chrétiens, au moins dans ce qui a rapport à la religion, n'ont point fait de difficulté de citer les profanes, lorsque l'occasion s'en est présentée. C'est ce que nous apprend saint Jérôme, à qui ses ennemis avaient voulu faire un crime de cette liberté. Ce saint docteur, dans sa lettre à Magnus, orateur romain, fait observer à ses censeurs, « que les auteurs ecclésiastiques qui l'avaient précédé, comme les Origène, les Quadratus, évêque d'Athènes; les Aristide, philosophe chrétien; les Arnobe, les Tertullien, les Minucius Félix, les Lactance, les Denis de Corinthe, les Méliton, évêque de Sardes; les Pantœnus, les Clément d'Alexandrie... avaient usé de la même liberté. Il leur fait même remarquer que les écrivains sacrés ont employé dans l'occasion le témoignage

(3) « Est benignum et plenum ingenui pudoris fateri per quos profeceris. » (Plin. *in Præf.*)

(4) « Omnia enim admodum dicta tanti existimantur, quantus est ipse qui dixit; si quidem tam imbecilla sunt judicia hujus temporis, ac pene tam nulla, ut hi qui legant, non tam considerent quid legant, quam cujus legant; nec tam dictionis vim ac virtutem, quam dictatoris cogitent dignitatem. » (Salvianus, *Præf.* lib. I *De avaritia.*)

des profanes (5). » On ne doit donc pas blâmer cette liberté dans un auteur chrétien.

VI. « On répondra peut-être que ces écrivains n'employaient le témoignage des profanes que parce qu'ils vivaient au milieu d'eux, et qu'ils croyaient ne pouvoir mieux les combattre qu'en leur opposant les propres paroles de leurs savants : or, dira-t-on, nous ne vivons plus au milieu des païens; il est donc inutile de nous les citer sans cesse. »

Nous ne vivons plus sans doute au milieu des païens ; mais nous vivons au milieu des impies, qui ne cessent de nous vanter la raison pour avilir les oracles sacrés. Il est ainsi à propos de leur faire sentir dans l'occasion la conformité des leçons de la raison consultée dans le silence des passions avec les maximes de la religion : or, nous remplissons cet objet en produisant le témoignage des auteurs païens; parce que, n'ayant point connu le flambeau de la révélation, ils n'ont pu puiser que dans le sein de la raison les vérités qu'ils avancent.

Nous ne prétendons pas cependant comparer l'autorité de ces écrivains profanes avec celle des Pères de l'Eglise, et encore moins avec celle des auteurs sacrés; nous savons les apprécier. Si nous les citons quelquefois, ce n'est pas que nous pensions que la vérité ait besoin de leur appui; nous souscrivons volontiers à ces belles paroles de saint Augustin (6) : « Ce n'est pas, dit-il, parce qu'Anaxagore a connu la vérité, qu'elle me doit être chère; et quand même aucun de ces philosophes ne l'aurait connue, je ne l'en aimerais pas moins. » Tels étaient les sentiments de ce saint docteur sur le témoignage des auteurs profanes; et nous nous ferons toujours un devoir d'y conformer les nôtres. Si donc nous citons quelquefois ces écrivains, nous ne nous proposons d'autre fin que de forcer les libertins du siècle dans leur dernier retranchement, en leur prouvant qu'ils ne sont pas moins coupables aux yeux de la raison qu'à ceux de la religion.

VII. Nous ne prétendons pas que cet ouvrage soit sans défauts. Si on peut appliquer aux plus habiles écrivains ce mot d'un ancien, *aliquando bonus dormitat Homerus*, on pourra encore nous l'appliquer avec plus de justice. Cependant nous serons très-obligé aux personnes qui voudront bien relever les défauts de ce traité; nous en profiterons pour le perfectionner et le rendre plus utile au public, si la critique en est judicieuse; mais si elle n'est pas fondée, nous la regarderons comme non avenue, ne voulant pas perdre notre temps à réfuter des misères. Ces répliques occasionnent des guerres littéraires, qui dégénèrent souvent en sarcasmes et en injures, et dégradent la littérature aux yeux de la multitude, qui juge des choses par les accidents. Nous n'en voyons aujourd'hui malheureusement que trop d'exemples : le langage le plus vil est devenu celui de plusieurs littérateurs. Tout pétris d'orgueil et de vanité, ils ne peuvent voir paraître la moindre brochure contre leurs productions, que leur bile ne s'enflamme et ne les porte aux excès les plus honteux. Voltaire, le fameux Voltaire, cet homme qui pouvait, par la beauté de ses talents, prétendre à une glorieuse immortalité, est celui de tous les littérateurs du siècle qui s'est le plus avili par ses emportements contre ceux qui ont eu assez de courage pour relever ses bévues littéraires et ses impiétés. Les auteurs oublient ou ne font pas attention qu'en donnant leurs ouvrages au public, ils l'en établissent le juge.

(5) « Quis enim nesciat et in Moyse et in prophetarum voluminibus quædam assumpta de gentilium libris : et Salomonem philosophis Tyri et nonnulla proposuisse et aliqua respondisse?... sed et Paulus apostolus Epimenidis poetæ abusus versiculo est scribens ad Titum... *Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri* (*Tit.* I, 12). In alia quoque epistola (*I Cor.* XV, 33). Menandri ponit sententiam, *corrumpunt mores, colloquia mala.* » (S. Hieron. lib. II, epist. 1, *ad Magnum oratorem Romanum.*)

(6) « Non enim propterea veritas cara esse debet, quia non latuit Anaxagoram, sed quia veritas est, etiamsi nullus cognovisset illorum. » (S. Aug. epist. 118, *ad Dioscorum*, n. 26, col. 540, tom. II, edit. Bened.)

TRAITÉ

DE LA LECTURE CHRÉTIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'utilité de la lecture.

I. Révoquer en doute les avantages de la lecture, ne peut être l'effet que d'une ignorance grossière, d'une brutale stupidité ou d'un grand orgueil, qui porterait à penser qu'on peut se suffire à soi-même sans avoir besoin des lumières d'autrui. En effet, ce noble exercice est à l'esprit ce que l'aliment est au corps; il le nourrit, le fortifie, en étendant ses idées et ses connaissances. C'est le sujet d'une réponse ingénieuse que donna le duc de Vivonne à Louis XIV. Ce monarque lui demandait un jour, *à quoi pouvaient lui servir toutes ses lectures.* « Sire, lui répondit ce seigneur, la *lecture* fait à mon esprit ce que vos *perdrix font à mes joues.* » La vie de l'âme consiste effectivement dans la pensée; et rien n'est plus

propre à soutenir, animer et diriger la pensée, que la fréquente lecture. J'appelle ici en preuve l'expérience de tous ceux qui s'y livrent souvent.

II. On remarque aussi que l'amour de la lecture a toujours été la passion des grandes âmes. Nous lisons qu'Aristote nourrissait son esprit de l'abondance des livres que les richesses d'Alexandre, son disciple, lui procuraient. Ce monarque lui-même, quoique sans cesse occupé de projets de nouvelles conquêtes, ne se couchait jamais qu'il n'eût Homère sous le chevet de son lit. Platon lisait également les livres des savants qui l'avaient précédé. Caton d'Utique portait toujours un livre avec lui, quand il allait au sénat, et lisait jusqu'à ce que les sénateurs fussent assemblés, pour ne pas perdre le temps en discours inutiles, comme il arrive ordinairement en de pareilles circonstances.

Pline l'Ancien était si passionné pour la lecture, que la table n'était pas capable de la lui faire abandonner, comme le rapporte de lui Pline le Jeune, son neveu et son fils adoptif. « On lisait, dit-il, pendant le repas; et je me souviens qu'un de mes amis ayant obligé un jour le lecteur de répéter quelques mots qu'il avait mal prononcés, mon oncle lui dit : *Vous les aviez sans doute bien compris?* Cet ami ayant répondu affirmativement; *Pourquoi*, reprit mon oncle, l'avez-vous donc obligé *de répéter? Vous nous avez fait perdre au moins dix lignes*, tant il était avare de son temps (1). » Tel était dans les grands hommes de l'antiquité l'amour de la lecture; ils n'avaient pas, comme les petits-maîtres de notre siècle, la présomption et la vanité de croire qu'ils pouvaient se passer des lumières des anciens et se suffire à eux-mêmes; plus humbles, ils connaissaient leur indigence et ne rougissaient pas de recourir par la lecture aux richesses d'autrui. Mais, pour montrer que cette passion avait son fondement, développons tous les avantages de cet exercice.

III. Le premier avantage qui se présente, et celui que recherchent le plus grand nombre des lecteurs, est de charmer l'ennui, dans ces moments où les occupations cessent et les plaisirs manquent. Pline le Jeune ne trouvait point, quand il était retiré à sa maison de campagne, de plaisir plus agréable que celui de s'entretenir avec lui-même et avec ses livres : il considérait cet amusement comme plus digne de l'homme que la plupart des choses dont il s'occupe ordinairement. « Je converse, écrivait-il à un ami, avec moi-même et avec mes livres. O vie innocente! ô doux repos! qu'il est honnête! il est plus noble que la plupart des affaires auxquelles on se livre tous les jours (2). » Mais, pour en sentir toute la douceur, il faut être homme de réflexion et aimer à penser comme cet ancien.

Ce n'est pas le caractère du commun des lecteurs, surtout de ces riches voluptueux dont toute la science se borne quelquefois à savoir juger de la qualité des aliments et de leur délicatesse, à nommer les lacs, les étangs, les rivières dans lesquelles tel poisson a été pris, et à connaître le pays et l'âge des vins; connaissances bien dignes d'un Epicurien. Il n'est pas surprenant sans doute que des hommes aussi terrestres ne puissent pas savourer les délices de la lecture. Ils lisent cependant, même jusque dans leur carrosse, où on les voit une brochure à la main, pour paraître aimer les lettres aux yeux de la multitude, qui juge toujours par les apparences sans approfondir. Mais que lisent-ils? Des livres innocents qui les amusent en les instruisant? Non. Nous le dirons avec peine : on ne lit que des livres frivoles, qui ne laissent rien dans l'esprit; ou des livres voluptueux, qui ne sont propres qu'à salir l'imagination et allumer un feu impur dans le cœur du lecteur; ou enfin des productions impies, qui ne tendent qu'à obscurcir les vérités les plus intéressantes et à étouffer tout sentiment de religion. Il est permis, j'en conviens, de lire par amusement, pour éloigner l'ennui qui pourrait se faire sentir dans le désœuvrement. L'homme n'aime pas à demeurer vis-à-vis de lui-même, il se fuit le plus qu'il peut; il faut qu'une distraction prenne la place d'une autre : or, la lecture la procure dans le défaut d'autres occupations; mais qu'il ait toujours pour objet des livres qui joignent l'utile à l'agréable, qui respectent la religion et les mœurs : car l'amusement doit être innocent, non défendu.

IV. Le second avantage de la lecture, qui a son prix, est de suspendre dans le lecteur le sentiment des peines, dont la vie humaine n'est jamais exempte. On se console avec les morts des chagrins que l'on peut recevoir de la part des vivants. On en conviendra aisément, pour peu qu'on fasse attention à la nature de l'esprit humain : il est borné, il ne peut s'occuper de plusieurs objets à la fois; l'un lui fait oublier l'autre par la distraction qu'il lui occasionne. C'est ainsi que la lecture lui dérobe la considération de ses peines, en détournant son attention sur des objets étrangers qui l'intéressent, et fait succéder la douceur à l'amertume du chagrin : car l'homme est naturellement curieux, et apprend avec plaisir ce qu'il ignorait. Mais appelons-en à l'expérience, et consultons l'histoire; les faits prouvent mieux que les raisonnements, parce qu'ils sont à la portée de tous.

Horace regardait la lecture des anciens

(1) « Super hanc (cœnam) liber legebatur, adnotabatur et quidem cursim. Memini quemdam ex amicis, cum lector quædam perperam pronuntiasset, revocasse, et repeti coegisse, huic avunculum meum dixisse : Intellexeras nempe? Cum ille annuisset, cur ergo revocabas? Decem amplius versus hac tua interpellatione perdidimus. Tanta erat parcimonia temporis. » (Plin. Jun. lib. III, epist. 5.)

(2) « Mecum tantum et cum libellis loquor. O rectam, sinceramque vitam! o dulce otium honestumque ac pene omni negotio pulchrius? » (Plin. Jun. lib. I, epist. 9, *ad Sundanum.*)

comme un des moyens les plus propres à nous procurer l'agréable oubli des misères de la vie, qui se font sentir dans tous les états, sur le trône comme sous le chaume. « O chère maison de campagne, dit-il, quand te reverrai-je? quand aurai-je le bonheur d'oublier agréablement les inquiétudes de la vie par la lecture des anciens (3)? » Il n'est pas le seul qui ait senti cet avantage dans cette occupation littéraire.

Ovide, ce bel esprit qui s'était attiré la disgrâce d'Auguste par son imprudence, nous assure qu'il ne cherchait autre chose par ses études que l'oubli de ses peines : « Je ne me propose, disait-il en cultivant la poésie, d'autre but que d'effacer de ma mémoire le souvenir de mes malheurs (4). »

Pline le Jeune nous dit également qu'il trouvait son plaisir et sa consolation dans ses travaux littéraires. « Il n'y a, dit-il à un ami, rien de si agréable dans la vie qui ne lui cède ; il n'est point d'événement si fâcheux, qui par cet amusement ne devienne plus facile à supporter (5). »

Nous devons aussi plusieurs ouvrages intéressants à la disgrâce des auteurs qui, obligés de se tirer du tumulte des affaires, ont cherché dans la lecture réfléchie et les occupations littéraires à distraire leur esprit de la pensée de leurs peines ; combien, encore aujourd'hui, d'autres renfermés dans de tristes prisons se consolent de la privation de leur liberté par cet innocent exercice, qui suspend au moins pour un temps le sentiment de leur misère !

V. Le troisième avantage de la lecture est de nous procurer les lumières de ceux que la distance des lieux nous empêche de voir et de consulter. Les ouvrages que les savants laborieux donnent au public, se répandent insensiblement, passent d'un pays à un autre, et portent partout les spéculations ingénieuses de ces écrivains. De là naît un commencement de science et de lumière entre les nations. Les Anglais lisent les ouvrages des Français ; ceux-ci lisent ceux des Anglais ; un pays en éclaire un autre, ou plutôt différents pays s'éclairent réciproquement. Car il n'en est pas d'un homme qui écrit dans le silence du cabinet un ouvrage qu'il se propose de présenter au public, comme de celui qui parle dans une conversation. Le premier, pour peu qu'il respecte ses lecteurs et qu'il se respecte lui-même, réfléchit sur ses pensées ; il les pèse, les examine et les compare avec les premiers principes avant de les coucher sur le papier et de les produire. La crainte de la censure publique, qui est un juge incorruptible, l'oblige à retoucher souvent son ouvrage ; il écrit, il efface ; il écrit encore, il n'épargne rien pour le perfectionner : son amour-propre y est intéressé. *Timor est emendator accerrimus* (Plin. Jun. lib. VII, epist. 17) ; mais, au contraire, celui qui parle se laisse souvent emporter par la vivacité, et ne pèse pas toujours ce qu'il dit dans la balance de la raison. Combien de paroles échappent tous les jours, qu'on voudrait n'avoir jamais avancées ! On parle, et on pense après.

VI. Il serait cependant à désirer que le commerce littéraire qui règne aujourd'hui entre les différents royaumes de l'Europe, n'eût lieu que pour les livres vraiment dignes de l'immortalité. Mais, disons-le avec douleur, les mauvais livres, qui devraient trouver leur tombeau dans le lieu de leur naissance, pénètrent chez nous plus que les bons, et y sont accueillis avec joie. C'est l'effet d'une espèce de fanatisme qui nous prévient en faveur de tout ce qui nous vient de l'étranger, de quelque nature qu'il soit.

Nous sommes redevables de ce misérable préjugé à la secte philosophique du siècle, qui ne cesse de parler de patriotisme, et ne brûle son encens que devant l'Anglais, le Prussien... Prenons garde néanmoins de l'accuser de contradiction dans sa conduite. Ces beaux esprits n'attachent pas au mot de *Patrie* l'idée que nous pensons. Nos bons ancêtres entendaient par cette expression le pays dans lequel ils étaient nés, comme nous l'entendons nous-mêmes ; mais ces messieurs, qui n'aiment pas des idées si rétrécies, qui d'ailleurs rougiraient de penser comme la multitude, entendent l'univers même. Ils auraient honte de se dire citoyens français ; ils sont *citoyens du monde*. De là cette ridicule prévention contre le pays qui les a vus naître, et ce préjugé fanatique en faveur de tous les écrits qui nous viennent du dehors. Pour nous, sans nous dire avec ce faste philosophique *citoyens du monde*, nous conviendrons aisément que l'esprit n'est pas concentré dans le royaume ; il est de tous les pays, et peut produire partout de bons livres, comme il en produit en effet. Ne soyons point extrêmes dans nos jugements : il y a en tout un milieu dont on ne doit jamais s'écarter. Estimons les ouvrages étrangers, quand ils méritent de l'être, sans déprimer les productions patriotiques, lorsqu'elles sont dignes de nos respects. Evitons cette anglomanie si commune aujourd'hui. Observons, en passant, que cette affectation marquée à vanter les ouvrages qui nous viennent du dehors, n'est qu'un artifice qu'emploie l'incrédulité pour engager les peuples à lire les livres irréligieux qui nous sont envoyés de l'étranger. Tous les incrédules de l'Europe réunissent ainsi leurs forces contre la religion ; mais inutilement : elle triomphera d'eux, comme elle a toujours triomphé de ses ennemis.

(4) O rus! quando te aspiciam, quandoque licebit,
Nunc veterum libris. . . . . .
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ?
(*Horat.*, lib. 2. *Sat.* VI, vers. 60, 61, 62.)
Carminibus quæro miserarum oblivia rerum.
(*Ovid.*)

(5) « Et gaudium mihi et solatium in litteris ; nihil tam lætum, quod his lætius, nihil tam triste quod non per has sit minus triste. » (Plin. Jun. lib. VIII, epist. 19, *ad Maximum*.)

Qu'est-ce que le néant contre l'Être, le vermisseau contre l'Auteur de l'univers?

VII. Le quatrième avantage de la lecture est de nous rendre comme présents les plus grands maîtres de l'antiquité. Ces savants hommes ont perdu par la mort leur existence physique; mais ils conservent toujours par leurs ouvrages une existence littéraire. Horace disait de ses écrits: « J'ai élevé un monument qui durera plus que l'airain et le bronze... je ne mourrai pas tout entier, et la plus noble partie de moi-même échappera sûrement à la parque : ma réputation toujours nouvelle s'augmentera dans la suite des temps (7). » Les écrivains qui ont enrichi la république des lettres par des livres intéressants pour la matière et la composition, peuvent tenir le même langage; les Platon, les Aristote, les Cicéron, les Sénèque, les Quintilien... ne sont plus; « mais leurs âmes immortelles parlent encore dans leurs écrits (8). » Les Cyprien, les Tertullien, les Athanase, les Ambroise, les Basile, les Chrysostome, les Jérôme, les Augustin... sont morts ; mais leurs ouvrages subsistent; c'est dans ces précieux monuments que ces héros du christianisme ne cessent d'annoncer au lecteur attentif les importantes vérités de la religion qu'ils avaient reçues en dépôt de leurs pères.

Que dis-je? la lecture nous rend même présents les écrivains canoniques ; ces hommes privilégiés que Dieu a inspirés pour nous apprendre de sa part les grandes vérités que les Socrate, les Platon, les Démosthène, les Cicéron... ont ignorées. Nous pouvons encore par cet exercice, recevoir comme les Hébreux les instructions de Moïse et des prophètes; comme les premiers Chrétiens, celles de notre divin Sauveur et des apôtres. C'est dans ces sources sacrées que nous pouvons puiser cette sublime philosophie qui fait les vrais sages, et qui est à l'égard de la philosophie de notre siècle, ce qu'est la lumière aux ténèbres. Quand la lecture n'aurait que l'avantage de nous ouvrir tous ces trésors, cela seul suffirait pour la placer au-dessus des autres occupations auxquelles on se livre tous les jours : c'est à quoi les Chrétiens de nos jours ne paraissent pas faire attention, s'il est permis d'en juger par l'indifférence du plus grand nombre pour les saintes lectures.

VIII. Le cinquième avantage de la lecture est de dissiper les ténèbres de l'ignorance, en formant des savants : elle est comme la clef et le canal des sciences. Nous apprenons, il est vrai, dans les écoles, l'art d'étudier; nous y puisons dans les enseignements des maîtres les principes élémentaires et les germes des sciences; mais il n'appartient qu'à la lecture réfléchie de développer ces principes, de suivre le fil de leurs conséquences, et de féconder ces germes. En effet, elle nous procure de nouvelles connaissances, qui étendent et perfectionnent celles que nous avions déjà : nous enrichissons ainsi notre esprit des richesses d'autrui : les lumières des écrivains dont nous lisons les ouvrages, deviennent les nôtres, sans cesser cependant d'être celles des auteurs ; car il n'en est pas des sciences comme des biens de la fortune, dont la propriété est toujours exclusive : la science se communique, et ne quitte pas une personne en passant à une autre. Cet avantage de former des savants est un des plus précieux effets de la lecture, et bien capable d'en inspirer l'amour à ceux qui aiment à penser. L'ignorance n'est bonne à rien; elle obscurcit même les plus belles qualités. « La piété sans la science, écrivait saint Jérôme à un ami, ne peut être utile qu'à elle-même; si elle édifie l'Église par l'exemple, elle lui nuit aussi, en ne résistant point à ceux qui cherchent à la détruire (9). » La piété au contraire, réunie aux lumières, devient utile à tous. Or, il n'appartient qu'à la lecture des bons livres d'éclairer la vertu, et de mettre les personnes pieuses en état de défendre la religion contre les attaques de l'impiété et de l'hérésie. Le lecteur attentif en tire différentes idées ; il les médite, les digère, et s'en forme comme un corps de science utile pour lui et pour son prochain, à qui il peut le communiquer : c'est ainsi que l'abeille tire des différentes fleurs qu'elle visite les sucs dont elle fait son miel (10).

Qu'on ne dise pas, pour avilir cet avantage de la lecture, que la science est plus dangereuse pour le salut qu'utile. Si les hommes en abusent quelquefois pour s'élever en eux-mêmes au-dessus des autres, cet abus ne doit pas lui être attribué, mais à la corruption de l'homme, qui fait tourner à sa perte les choses les plus utiles. De quoi n'abuse-t-il pas? S'il fallait retrancher tout ce dont on abuse, il faudrait tout abolir. D'ailleurs, si on veut bien considérer quelles sont les personnes que la science enfle, on observera que l'orgueil ne s'empare guère que de ceux qui ont des connaissances très-bornées, telles qu'est la nation des demi-savants, si multipliée aujourd'hui, grâce aux dictionnaires. Ceux au contraire qui ont le plus de lumières, tombent rarement dans cette vanité ; la raison en est que plus on pénètre dans le sein des sciences, plus on en découvre les bornes. Un vrai savant n'a pas de peine à con-

(7) Exegi monumentum ære perennius.
. . . . . .
Non omnis moriar : multaque pars mei
Vitabit libitinam. Usque ego postera
Crescam laude recens.
(*Horat.*, lib. III, *Od.* XXIV.)

(8) « In bibliothecis loquuntur defunctorum immortales animæ. » (Plin. lib. V, cap. 2.)

(9) « Sancta rusticitas solum sibi prodest ; et quantum ædificat ex vitæ merito Ecclesiam Christi, tantum nocet, si destruentibus non resistat. » (S. *Hieron.*, lib. II, epist. 2, *ad Paulinum presbyt.*)

(10) « Apes ex variis floribus varios colligunt succos, sed eos suo spiritu mutant ac digerunt ; sic evolvendi sunt auctores omnes. Sed quos legeris in tuos usus transformandi sunt. » (Seneca.)

venir que ce qu'il peut savoir n'est qu'un atome dans l'immensité des connaissances qui lui manquent, il dirait volontiers avec un ancien : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien : *Hoc unum scio, quod nihil scio ;* » et c'est ce qui le conserve dans l'humilité. Il n'en est pas ainsi du demi-savant; souvent il croit savoir ce qu'il ne sait pas; il parle, il décide, il dogmatise sur ce qu'il ignore, comme un aveugle sur les couleurs qu'il n'a jamais vues. Pour vous en convaincre, pénétrez dans les cercles du monde profane; entendez parler ces petits maîtres d'un ton décisif et tranchant sur les matières qu'ils entendent le moins : que de délires, que d'absurdités dans leurs discours! tel est le fruit de l'ignorance, elle produit plus d'orgueilleux que d'humbles (11). »

Qu'on ne dise pas encore qu'on peut devenir savant sans le secours des livres, que l'esprit peut se suffire à lui-même. L'orgueil pourrait le faire penser; mais l'expérience prouve le contraire. Ouvrez l'histoire, voyez tous ces grands hommes qui ont paru en différents siècles sur le théâtre littéraire ; considérez la marche qu'ils ont tenue dans leurs études ; vous remarquerez qu'après les enseignements des maîtres, ils ont fait succéder la lecture des meilleurs livres sur les sciences qu'ils voulaient approfondir. Cette lecture a étendu leurs idées, en présentant à leur esprit les objets sous différentes faces. De là sont sorties ces réflexions profondes qui développent les premières vérités que nous avons reçues de l'auteur de la nature; de là ces ouvrages vraiment dignes de l'immortalité, qui sont parvenus jusqu'à nous. C'est à la lecture également que le siècle de Louis le Grand doit une grande partie de sa gloire : c'est elle qui y a formé dans tous les genres de sciences ces grands hommes aussi supérieurs à la plupart de nos littérateurs que les géants le sont aux pygmées. Je dis, *à la plupart*, pour ne pas paraître déprimer au delà des bornes mes contemporains : car je conviendrai sans peine qu'il y a encore des écrivains qui font honneur à la littérature française; mais qu'ils sont rares dans la multitude!

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Et nous ne devons pas en être surpris, pour peu que nous considérions le mépris qu'on affecte aujourd'hui pour la lecture des savants qui nous ont précédés. On ne veut écrire que d'après ses idées ; mais que sont les productions de notre époque ? Des misères, qui ne tardent pas à se perdre dans la nuit de l'oubli ; si elles sont remarquables, ce n'est ordinairement que par le libertinage, ou l'absurdité des paradoxes.

IX. Le sixième avantage de la lecture est de nous apprendre, par le commerce des morts, l'art de converser avec les vivants, d'apprécier leurs discours, d'en éviter les erreurs dont ils sont souvent infectés ; de distinguer dans leur conduite les actions que nous pouvons imiter, sans crainte de violer les règles des mœurs d'avec celles dont nous devons nous abstenir ; enfin de nous servir de préservatif contre la séduction du monde corrompu, qui veut tout asservir à son empire.

Un bon livre est un sage moniteur, qui nous fait remarquer le faux qui règne dans la plupart des conversations des hommes, qui nous découvre la laideur du vice dans les désordres de nos semblables, et la beauté de la vertu dans les mœurs des gens de bien. C'est un avocat qui plaide auprès de nous la cause de la piété et de la vérité ; qui nous empêche de nous laisser surprendre par la subtilité des sophismes et par le brillant du discours, surtout dans un siècle où l'on sacrifie tout à l'ornement de la diction ; où tout est bien reçu, quelque absurde qu'il puisse être, pourvu qu'il soit bien dit. Notre siècle doit ce bon goût, à nos brillants philosophes ; ils ont eu sans doute leur but pour l'introduire et le favoriser. On veut anéantir la religion chrétienne et élever sur ses débris des systèmes impies : comment y parvenir? Les raisons manquent : on a recours aux artifices. On prend le ton tranchant et dogmatique, qui devrait être le fruit de la conviction, et qui n'est dans ces nouveaux apôtres que l'effet de la fourberie et de la mauvaise foi. On orne le discours, on y sème partout les phrases brillantes, vrai moyen pour en imposer aux ignorants, toujours superficiels dans leurs jugements ; mais la lecture des bons livres ouvre les yeux des lecteurs sur les piéges du séducteur, et les leur fait éviter.

X. Enfin, pour abréger, nous dirons volontiers avec un ancien que « par la lecture nous acquérons la connaissance de beaucoup de belles choses, qui ont coûté des travaux et des veilles à ceux qui les ont tirées des ténèbres pour les produire à la lumière : elle nous ouvre tous les siècles, tous les pays; nous devenons par elle contemporains de tous les âges, et concitoyens de tous les voyageurs. Nous pouvons nous entretenir encore aujourd'hui avec les plus savants hommes de l'antiquité, qui semblent avoir vécu et travaillé pour nous : nous trouvons en eux des maîtres que nous pouvons consulter en tout temps; des amis qui sont de toutes les heures, et qui peuvent être de toutes nos parties, dont la conversation toujours utile, toujours agréable nous enrichit de mille connaissances curieuses et intéressantes ; nous ne quittons jamais leur compagnie que nous n'en rapportions quelques nouvelles lumières (12). » Tels sont les avantages de la lecture ; elle nous amuse

(11) « Ignorantia plures habet superbos, quam humiles. » (Trithem. orat. 5, in capit.)

(12) Ad res pulcherrimas ex tenebris in lucem erutas alieno labore deducimur. Nullo nobis sæculo interdictum est : in omnia admittimur..... disputare cum Socrate licet, dubitare cum Carneade, cum Epicuro quiescere, hominis naturam cum Stoicis vincere... illi nobis nati sunt, nobis vitam præparaverunt... illos antistites bonarum artium, quisquis volet, potest habere familiarissimos... illi

dans les moments où les occupations manquent; elle nous console dans l'affliction, en nous faisant oublier nos peines; elle rapproche de nous les savants les plus éloignés, les anciens mêmes; elle nous les rend comme présents; elle nous fait percer dans le sein des sciences, enfin elle nous sert de flambeau pour nous conduire dans le commerce de la vie civile. Que cet exercice est donc utile, qu'il est beau, qu'il est digne d'occuper les moments de l'honnête homme! Observez cependant que la lecture n'est utile qu'autant qu'elle est conduite et réglée par la sagesse. Comme en effet il n'y a pas à profiter dans la compagnie des ignorants et des diseurs de bagatelles, tels que sont la plupart de ceux qui composent les cercles de la société; il n'y a également aucun fruit à attendre de la lecture des livres frivoles, et beaucoup à craindre de celle des livres dangereux, qui ne sont que trop répandus. Il est donc à propos, si on veut participer aux avantages de la lecture, d'user de beaucoup de discernement dans le choix des livres qu'on se propose de lire. Le corps ne se nourrit pas de vent, ni l'esprit de frivolités, et encore moins de poisons.

CHAPITRE II.

De la manière de former une bibliothèque.

Nous ne prétendons pas écrire ici pour les savants, ce serait vouloir donner des leçons à ses maîtres, mais pour le commun des Chrétiens : nous nous bornerons donc à des règles générales, sans entrer dans aucune discussion approfondie, laissant à nos lecteurs le soin de les développer pour leur usage. Entrons en matière.

I. Rien de plus utile que la lecture, je crois vous l'avoir prouvé dans le chapitre précédent : rien aussi de plus dangereux et de plus pernicieux : expliquons ce paradoxe. Tout dépend de la qualité des livres qui en sont l'objet; s'il est vrai, comme le remarque le chancelier Bacon, « que la lecture de l'histoire nous rend prudents; qu'on devient ingénieux avec les poëtes; que les ouvrages de mathématiques subtilisent l'esprit; que ceux de philosophie donnent de la profondeur à nos jugements; que la morale met de la gravité dans nos mœurs; que la dialectique et la rhétorique nous procurent de la vivacité dans la dispute (13); » il n'est pas moins vrai que les livres frivoles avilissent et énervent notre esprit par la bagatelle; que les ouvrages de galanterie amollissent et corrompent notre cœur en le tournant vers la créature et lui faisant oublier son Dieu; que les productions impies couvrent notre âme de nuages, par les doutes que les écrivains libertins travaillent à y multiplier sur les plus importantes vérités; qu'enfin les livres des hérétiques ne tendent qu'à nous inspirer les égarements de leurs auteurs, et un mépris criminel pour l'autorité de l'Eglise qui les condamne. De là vous conclurez la nécessité d'apporter une grande attention dans le choix des livres dont vous composerez votre bibliothèque. Un homme qui aime la vie du corps, éloigne de sa table les aliments qui pourraient préjudicier à sa santé; celui également qui aime la vie de son âme doit éloigner de son cabinet tous les livres qui peuvent l'empoisonner : car la lecture, comme nous l'avons dit, est à l'esprit ce que l'aliment est au corps; et une mauvaise lecture ne peut être pour l'esprit une nourriture salutaire. Il est donc de la prudence de ne pas mettre indifféremment toutes sortes de livres dans sa bibliothèque, mais d'user de discernement.

II. La grande règle que vous devez avoir devant les yeux, dans le choix des livres que vous destinez à votre usage, est de préférer toujours ceux qui peuvent éclairer votre esprit, parce qu'on ne doit lire que pour s'instruire. C'était aussi le conseil d'un ancien : *Lisez*, disait-il, *ce qui mérite d'être conservé dans la mémoire* (14). Formez ainsi votre bibliothèque de livres utiles et nécessaires, écartez tous les écrits frivoles, ces colifichets de littérature si répandus. « Ramassez ce qui vous convient, rien pour l'ornement (15); ce n'est pas du nombre, mais de la qualité des livres que vous devez vous occuper (16). » Une bibliothèque publique doit nécessairement rassembler beaucoup de volumes sur toutes les sciences, pour pouvoir servir aux différents goûts des personnes qui viennent la consulter. Le géomètre, le géographe, le botaniste, le médecin, le physicien, le théologien, ... tous doivent y trouver des livres relatifs à la science qu'ils cultivent; mais celle d'un particulier doit se borner à un certain nombre de volumes. Quand donc vous aurez rassemblé ce qui vous convient, *ne cherchez rien davantage, car il n'y a point de fin à multiplier les livres* (17). La presse ne cesse d'enfanter; mais ces productions, comme le remarquent des personnes éclairées, ne sont, pour le plus grand nombre, que des avortons qui meurent aussitôt. Si la curiosité les fait lire une fois, leur futilité en empêche une seconde lecture : elles passent

nocte conveniri et interdiu ab omnibus mortalibus possunt... Nemo horum quemquam ad se venientem, vacuis a se manibus abire patitur. » (Senec. *De brevitate vitæ*, cap. 14).

(13) « Historiarum lectio prudentes efficit; poetarum ingeniosos; artes mathematicæ subtilitatem donant; naturalis philosophia judicium profundum parit; moralis gravitatem morum quamdam conciliat; dialectica et rhetorica pugnacem reddunt et ad contentiones alacrem. Abeunt, ut ait ille, studia in mores, » Baco, serm. 48 *De studiis et lectione librorum*, edit. Londin. 1638, pag. 247.)

(14) « Perlege quodcumque est memorabile. » (Auson. Idyl. IV, v. 42.)

(15) « Paretur quantum satis est librorum, nihil in apparatum. » (Senec. *De tranquillitate animæ*, cap. 9.)

(16) « Libros non refert quam multos habeas, sed quam bonos. » (Id. epist. 14.)

(17) Iis amplius, fili mi, ne requiras. Faciendi plures libros nullus est finis. (Eccle. XII, 12.)

ces mains de la duchesse aux femmes de chambre ; de celles-ci aux laquais : de là ils volent chez l'épicier ou sur les quais pour amuser le Savoyard ; tel est le sort de ces misérables écrits.

III. Plusieurs causes ont concouru à la décadence de notre littérature : j'en remarque trois entre les autres.

La première est la vie voluptueuse de beaucoup de littérateurs. On veut allier les plaisirs avec la gloire d'auteur ; mais tous n'ont pas la force de Lainez, qui, trouvé par un ami à huit heures du matin à la bibliothèque du roi, à la sortie d'un repas de la veille où le jour l'avait surpris à table, lui répondit :

Regnat nocte calix, volvuntur biblia mane.
Cum Phœbo Bacchus dividit imperium.

Les sciences sont des roses, mais qui ne se cueillent que parmi les épines. Les bons ouvrages supposent de longues et de profondes réflexions, qu'une vie dissipée par les plaisirs ne permet pas au plus grand nombre. La retraite et une vie réglée sont aussi amies des sciences que la dissipation et la bonne chère en sont ennemies. C'était le sentiment de Sénèque : « Si vous voulez, dit-il, appliquer votre esprit, il faut que vous soyez pauvre, ou que vous ressembliez au pauvre, car on ne saurait faire d'étude solide et utile sans la frugalité ; et la frugalité est une pauvreté volontaire (18). »

La seconde est la faim des auteurs : la littérature est pour eux un métier, comme de faire des pendules : on travaille pour vivre, on multiplie le plus que l'on peut les ouvrages pour se procurer des fonds ; pourvu qu'ils se débitent bien, on est content. On s'embarrasse peu du jugement qu'en portera la postérité, on ne ménage que celui de son siècle dont on connaît la frivolité ; et quels ouvrages peuvent faire de pareils ouvriers ?

La troisième cause est l'illusion si répandue dans la multitude, qui fait dépendre la gloire de l'auteur, non de la bonté, mais du nombre des livres qu'il donne au public. On ne les pèse pas, on les compte, *numerantur, non ponderantur*. Valère a fait imprimer trente à quarante volumes sur différentes matières, cela suffit pour lui donner de la célébrité dans le peuple, qui ne sait rien approfondir. De là l'empressement d'une nuée de petits écrivains à multiplier leurs ouvrages : ce n'était pas là la marche de cet ancien, qui disait : « Je pense que ce n'est pas une petite affaire de donner un ouvrage au public, et je ne saurais me persuader qu'on ne doive pas consulter plusieurs personnes éclairées, et souvent, sur un livre, quand on désire qu'il plaise à tous et toujours (19). »

IV. N'oubliez jamais, en formant votre bibliothèque, que vous êtes chrétien ; vous considérerez ainsi les livres par le rapport qu'ils peuvent avoir à cette sainte religion ; ce sera la boussole qui vous dirigera dans cette opération. Or, en considérant les productions littéraires sous cette perspective, vous les diviserez en bonnes, mauvaises et indifférentes.

Nous entendons ici par bons livres, non les livres bien écrits, parce qu'il s'en trouve de très-dangereux, dont la composition est belle et élégante, surtout dans un siècle où on écrit si poliment ; mais ces ouvrages propres à conserver la pureté de la foi et l'innocence des mœurs. Les uns sont dogmatiques, qui traitent des dogmes de la religion ; les autres moraux, qui exposent les maximes chrétiennes des mœurs par rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes ; d'autres enfin historiques, consacrés à la mémoire des événements ecclésiastiques, ou de la vie de ceux qui se sont sanctifiés par la pratique des vertus chrétiennes.

Les Pères de famille doivent particulièrement garnir leur petite bibliothèque de ces livres religieux pour les mettre entre les mains de leurs enfants : on ne saurait les appliquer de trop bonne heure aux pieuses lectures, parce que, comme l'observe un ancien, « les premières impressions sont celles qui durent le plus, et particulièrement si elles portent au vice (20). Une éducation chrétienne manque rarement de porter son fruit : si une bouillante cupidité suspend quelquefois la fécondité de ses maximes, les premières impressions se renouvellent tôt ou tard, et nous rappellent à la religion sans nous en apercevoir. C'est ce que nous apprend saint Augustin, parlant des égarements de sa jeunesse, et de la manière dont il s'en était retiré : « Je jetais, dit-il, comme en passant, des regards sur la religion dans laquelle on m'avait élevé, et elle m'a rappelé à elle, sans que je m'en aperçusse (21). Combien de pénitents qui ont paru en différents siècles, pourraient tenir le même langage ! malheur, malheur à la génération présente, dont la plus grande partie est élevée d'une manière si profane ! je tremble pour elle, car si elle parvient à un âge avancé, elle n'aura point cette ressource salutaire qu'une éducation religieuse procurait à nos pères, quand le feu des passions venait à s'éteindre sous la glace des années.

(18) « Si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis. Non potest studium salutare fieri sine frugalitatis cura ; frugalitas autem paupertas voluntaria est. » (Seneca, lib. II, epist. 17.)

(19) « Cogito quam sit magnum dare aliquid in manus hominum ; nec persuadere mihi possum, non, et cum multis et sæpe tractandum, quod placere et semper et omnibus cupias. » (Plin. Jun. lib. VII, epist. 17, edit. Oxoniensi, pag. 146.)

(20) « Natura tenacissimi sumus eorum quæ rudibus annis percipimus. Et hæc ipsa magis pertinaciter hærent, quæ deteriora sunt. » (Quintil., lib. I, cap. I.)

(21) « Respexi tantum, confiteor, quasi de itinere in illam religionem quæ pueris nobis insita est, et medullitus implicata : verum autem ipsa me ad se nescientem rapiebat. » (S. Aug., lib. *Contra Academicos*, cap. 2, n. 5, col. 263, tom. I, edit. Bened.)

V. Nous n'entendons pas également, sous le nom de mauvais livres, ceux qui, par le sujet qu'ils traitent ou la composition, n'ont rien de flatteur et d'intéressant ; mais ces livres qui corrompent les mœurs, tels que sont les poésies tendres, les romans voluptueux et les pièces de théâtre qui ne respirent que l'amour ; ... ou qui attaquent la religion, soit dans quelqu'une de ses parties, comme les livres des hérétiques ; soit dans sa totalité, comme les productions impies que l'enfer ne cesse de vomir. On pourrait citer pour exemple une partie des ouvrages de V..., de Jean-Jacques Rousseau, et surtout tant d'articles de l'Encyclopédie.

C'est ce dont se plaint M. Omer Joly de Fleury, dans son Réquisitoire du 23 Janvier 1759, contre cet ouvrage. « Messieurs, dit ce grand magistrat, adressant la parole au premier parlement du royaume, la société, l'État et la religion se présentent aujourd'hui au tribunal de la justice pour lui porter leurs plaintes. Leurs droits sont violés, leurs lois sont méconnues; l'impiété, qui marche le front levé, paraît, en les offensant, promettre l'impunité à la licence qui s'accrédite de jour en jour.

« L'humanité frémit, le citoyen est alarmé ; on entend de tous côtés les ministres de l'Église gémir à la vue de tant d'ouvrages que l'on ne peut affecter de répandre et de multiplier, que pour ébranler, s'il était possible, les fondements de notre religion. » Telles étaient les plaintes de ce religieux magistrat; je pense qu'un Chrétien ne doit pas balancer un instant à regarder toutes ces productions comme des poisons qu'il est dangereux de toucher.

VI. En effet, il y a longtemps qu'on a observé que nous prenions sans nous en apercevoir les sentiments et les mœurs de ceux que nous fréquentons habituellement ; « Vous apprendrez, disait Théognis, philosophe respecté par toute l'antiquité profane, le bien dans la conversation des bons, et vous perdrez dans celle des méchants tout ce que vous aviez de lumière et de bon sens (22). » On devient, disait un autre philosophe, semblable à ceux dont on aime la compagnie (23). » Les mauvaises conversations, disait Ménandre, cité par saint Paul, corrompent les bonnes mœurs (24). » C'est aussi une vérité d'expérience à laquelle on ne peut se refuser; et de là ce proverbe parmi nous : *Dites-moi qui vous fréquentez, et je vous dirai qui vous êtes.*

Or, on peut dire des livres qu'on lit, ce qu'on dit des personnes qu'on fréquente. Oui, dites-moi quels livres vous lisez ordinairement, et moi, je vous dirai qui vous êtes. Les livres impies, me direz-vous, font mes délices : vous êtes un impie, parce que l'homme religieux se garde bien de lire ces dangereux écrits. Je dis également à un autre qui ne lit que des livres de galanterie, qu'il n'est qu'un voluptueux. Rien, en effet, ne me paraît mieux caractériser un homme, que la qualité des livres qu'il lit habituellement : car qui ne sait que c'est la disposition de notre cœur, bonne ou mauvaise, qui nous décide sur le choix des amusements ?

Ajoutons d'ailleurs qu'une mauvaise lecture est communément plus séduisante qu'une mauvaise conversation. Dans un livre dangereux, écrit dans le style du siècle, le poison y est présenté sous la douceur du miel; on l'avale sans s'en apercevoir, on est attaqué à mort, lorsqu'on croit se mieux porter. Dans le discours familier, au contraire, tout est moins pesé ; le piége, tendu avec moins d'art, est plus facilement aperçu.

VII. Nous entendons enfin par livres indifférents, ceux dont la lecture n'influe point sur nos mœurs, ni pour les rendre meilleurs, ni pour les corrompre. Telles sont les histoires des empires, des provinces, des villes, des hommes illustres, les relations de voyages ; tels les livres de science, comme de médecine, de physique, de mathématique, de géographie, de botanique ; . . tels enfin les différents livres de littérature, dans lesquels la religion et les mœurs sont respectées : on peut en les lisant devenir plus savant, mais il est rare qu'on devienne meilleur. On peut sans doute mettre de ces livres dans sa bibliothèque ; mais il ne faut pas les y multiplier sans raisons : bornez-vous au nécessaire.

VIII. Après avoir considéré les livres par le rapport qu'ils ont à la religion, vous aurez égard à l'état dans lequel la Providence vous a placé, et aux devoirs que vous avez à y remplir, qui peuvent demander des lumières particulières. Il est inutile de ramasser des livres étrangers à votre profession ; il est bon, direz-vous, de savoir de tout ? Illusion de l'amour-propre ! il est au contraire de la prudence d'ignorer bien des choses pour cultiver les sciences utiles et nécessaires. On n'accuse pas d'ignorance un médecin qui n'est ni géomètre ni théologien, mais celui-là seulement qui ignore la science de la médecine que son état l'oblige d'étudier, pour ne pas s'exposer à avancer la mort de ceux qui réclament ses lumières pour la conservation de leur vie. C'est ainsi encore qu'on ne fait pas un reproche à un militaire de n'être point jurisconsulte, pourvu qu'il soit versé dans l'art de la guerre, qui est la science de sa profession. On ne doit accuser d'ignorance que celui qui ignore ce que sa religion et son état l'obligent de savoir.

Prétendre d'ailleurs à une universalité de connaissances, c'est une folie qui ne peut servir qu'à produire des esprits superficiels. Quand on veut tout savoir, on ne peut rien approfondir. L'esprit de l'homme est borné,

(22) « Recta bonorum usu disces, usuque malorum id perdis etiam quod tibi mentis erat. » (Theognis.)

(23) « Quisquis est ut ii sunt cum quibus libens agit. » (Euripid.)

(24) « Corrumpunt bonos mores colloquia prava. » (Menander.)

on le fatigue, on affaiblit son activité en voulant trop étendre son attention. On ne voit pas de savants universels, nous remarquons au contraire que les plus grands hommes de l'antiquité n'ont brillé que dans une certaine partie ; les Socrate, les Platon, les Aristote, les Pythagore... dans la philosophie ; les Thucydide, les Hérodote, les Tite-Live... dans l'histoire ; les Démosthène, les Cicéron... dans l'éloquence ; les Homère, les Virgile, les Horace... dans la poésie ; mais, pour nous rapprocher de nos jours, le siècle de Louis le Grand, qui a donné tant de savants, n'en a point produit d'universels. L'un était grand orateur, l'autre grand philosophe ; celui-ci profond théologien, celui-là habile historien ; un autre grand astronome... chacun a brillé dans un genre particulier ; ils avaient sans doute d'autres connaissances, mais qui n'étaient pas si approfondies que celles de la science qui faisait l'objet principal de leurs études ; et la nature bornée de l'esprit humain ne le permettait pas autrement. Il était réservé à la vanité de notre siècle de prétendre à la gloire de savant universel. C'est sans doute pour favoriser cette ridicule prétention, qu'on voit paraître tant de Dictionnaires sur différentes matières, comme l'histoire, la théologie, le commerce, la géographie, la médecine... mais quel a été l'effet de ce mauvais goût ? Notre siècle est devenu le siècle des demi-savants, des hommes superficiels, qui croient tout savoir, et qui ne savent rien. On veut, dit-on, se mettre en état de parler de tout : mauvaise raison ! La conversation doit se régler par la profession et la qualité de la personne.

Navita de ventis, de bobus narrat arator.

Il ne convient pas à un militaire de parler de théologie, ni à un ecclésiastique de vouloir raisonner sur l'art de la guerre : on croit se faire estimer par là, et on se fait mépriser.

IX. Ne donnez pas ainsi dans ce faux, tenez-vous aux livres qui peuvent vous procurer des connaissances utiles et nécessaires à votre état : dites-vous souvent à vous-même, *je suis ici pour cela, sum hic pro hoc ;* j'occupe telle place dans la société ; j'y ai des devoirs à remplir qui demandent des lumières : il faut donc que je mette dans ma bibliothèque de bons livres qui m'instruisent à cet égard. Il ne convient pas à un magistrat d'abandonner l'étude des lois pour se livrer à celles de physique, d'algèbre ou de géométrie, ni à un prêtre de laisser l'étude de la science ecclésiastique, pour donner son temps à des sciences profanes ; ce qui n'arrive que trop souvent.

Évitez la puérilité de ces personnes qui s'occupent dans un âge avancé, de connaissances qu'il est honteux de n'avoir pas apprises dans sa jeunesse ; Cicéron les traitait de vrais ignorants (25). Ne donnez pas aussi dans le ridicule de ceux qui s'occupent sérieusement d'épineuses bagatelles (26). C'est une folie et une sotte vanité de vouloir tout lire sans discernement : on perd par là un temps précieux, qu'on pourrait employer à des choses plus utiles (27). Éloignez donc de votre cabinet tous les livres qui pourraient favoriser ces frivoles et stériles amusements : ne perdez jamais de vue votre état.

X. La bibliothèque particulière doit donc varier suivant la condition de la personne. Celle d'un homme de travail n'est pas celle du savant, ou de celui qui travaille à le devenir. L'Écriture sainte, des livres de morale, le *Catéchisme* du diocèse, quelques livres de prières, la *Vie des Saints*, et surtout le livre précieux de l'*Imitation de Jésus-Christ*, composé par le pieux abbé Gerson ; voilà ce qui convient et ce qui suffit au commun des Chrétiens, qui, attachés à quelques travaux journaliers, n'ont pas beaucoup de moments de loisir. Les riches, qui ont plus de temps à eux, peuvent y ajouter l'*Histoire ecclésiastique*, l'*Histoire ancienne de Rollin*, l'*Histoire de France* et quelques autres livres qui les amusent et les instruisent en même temps, sans alarmer leur religion et amollir leurs mœurs.

A l'égard du littérateur, la prudence exige qu'il joigne aux livres qui regardent la religion et les mœurs, ceux qui ont un rapport direct à l'espèce de science qu'il cultive. Mais, dans le discernement de ces ouvrages, il doit considérer particulièrement la science de l'auteur ; car personne ne peut bien enseigner ce qu'il ne sait que médiocrement.

Quod parum novit nemo docere potest.
(Naso.)

D'ailleurs la raison dicte de préférer toujours les livres qui sont estimés les meilleurs. Laissez les écrivains secs, arides et pauvres de choses : imitez les cultivateurs qui abandonnent la moisson et la vendange, quand la récolte n'est pas capable de dédommager des frais qu'elle occasionne. Attachez-vous, dans chaque science aux grands maîtres (28) ; pour ne point perdre votre temps en lectures inutiles, ne vous arrêtez point à ces auteurs qui noient leurs petites pensées dans un pompeux verbiage ; préférez toujours ceux qui ont le talent de présenter des idées intéressantes avec clarté et précision, qui savent dire beaucoup en peu de paroles.

La bibliothèque des gens de lettres ne peut pas être la même pour tous : elle doit nécessairement varier selon les différents genres d'études auxquels leur goût ou leur état les attache, ou les appelle. Celle du prêtre ne doit pas être celle du médecin, comme

(25) « Ii indocti, qui, quæ pueros non didicisse turpe est, ea putent usque ad senectutem esse discenda. » (Cicero, *in fine* lib. I, *de finibus.*)

(26) « Turpe est difficiles habere nugas, et stultus labor est ineptiarum. » (Martial. *epigr.*)

(27) « Persequi quidem quid quisque unquam vel contemptissimorum hominum dixerit, aut nimiæ miseriæ, aut inanis jactantiæ est, et detinet atque obruit ingenia melius aliis vacatura. » (Quintilianus, lib. I, cap. 8.)

(28) « Tu memineris sui cujusque generis auctores diligenter eligere. » (Plinius Jun. lib. VII, epist. 9, *ad Suscum.*)

celle du jurisconsulte n'est pas celle du mathématicien. On peut cependant avoir sur les autres sciences quelques abrégés de principes, pour servir de livres d'amusement dans certains moments. Quoiqu'on ne doive s'appliquer particulièrement qu'à une science si on veut y réussir, il est toujours bon de savoir au moins les principes élémentaires des sciences qui peuvent y avoir quelques rapports; car il n'est pas rare de voir les sciences s'éclairer réciproquement : c'est ainsi que la chronologie et la géographie sont regardées comme les deux yeux de l'histoire. Ce n'est pas assez de savoir un fait, il faut encore pouvoir assigner le temps et le lieu où il est arrivé.

XI. Que les ouvrages des anciens trouvent leur place dans votre cabinet, si vous êtes homme de lettres; c'est à leur lecture que le siècle précédent doit une partie des grands hommes qu'il a produits, comme c'est au dégoût du nôtre pour les anciens qu'on doit attribuer, au moins en partie, la décadence de la littérature, qui le déshonore. En effet, quoi qu'en disent nos beaux esprits, il y a toujours à profiter dans la lecture des anciens; ils apprennent à penser plus que la plupart des livres que la presse ne cesse de produire. Je crois bien qu'il a paru dans l'antiquité des livres frivoles et vides de pensées, semblables à ceux de nos jours; mais le temps, qui est l'ennemi de la frivolité, comme du mensonge, les a anéantis, au moins la plupart; c'est ainsi qu'il anéantira ceux de notre siècle. Prenez garde cependant aux extrêmes : il y a des gens qui n'admirent que les anciens; il y en a d'autres qui n'estiment que les modernes; marchez dans le milieu, et suivez l'exemple de celui qui disait : « Je suis du nombre de ceux qui admirent les anciens, sans cependant mépriser ceux de notre âge, comme font quelques beaux esprits de notre siècle (20). » La raison est de tous les temps; si elle a formé dans l'antiquité de grands auteurs, elle peut encore en produire, et en produit effectivement de nos jours, mais en petit nombre, parce que le plus grand nombre des écrivains n'écoute pas ses leçons, portant même souvent le délire jusqu'à traiter de préjugés ses plus importantes vérités : tels sont les philosophes modernes, qui ne nous vantent que la raison, et qui ne cessent de l'insulter par leurs extravagants paradoxes.

XII. Au surplus, vous distinguerez trois espèces de livres, pour ne vous pas tromper dans la formation de votre bibliothèque. La première et la meilleure est de ceux qui apprennent à bien penser et à bien dire; la seconde de ceux qui apprennent seulement à bien penser; la troisième enfin de ceux qui apprennent à bien dire sans apprendre à bien penser. Vous donnerez le premier rang aux ouvrages de la première espèce : car, quoique la pureté de la diction ne soit rien dans l'ornement de la vérité (30), elle a toujours cet avantage, qu'elle attache à la lecture, dont éloigne souvent la dureté du style; mais, au défaut de ces livres, vous préférerez toujours ceux qui apprennent à bien penser, quoique écrits d'un style peu correct, à ceux qui n'ont pour eux que la beauté de la diction. Que ce faux brillant ne vous en impose jamais, l'ornement du style n'est qu'un accessoire pour un ouvrage; la vérité et l'importance des pensées, la force et l'enchaînement des raisonnements en sont le principal. On peut écrire un ouvrage excellent dans un style grossier, comme on peut exprimer les plus grandes absurdités par la diction la plus pure. La vérité que j'avance n'est malheureusement que trop démontrée par certains livres du temps; quels auteurs, par exemple, écrivent mieux que Voltaire et Jean-Jacques Rousseau? Quels écrivains en même temps ont avancé de plus extravagants paradoxes? Ce n'est donc pas l'élégance du style qui doit seule vous déterminer à placer un ouvrage dans votre cabinet, mais sa bonté intrinsèque.

Tout livre solide, utile, instructif et intéressant par son objet, quelque peu châtié qu'en soit le style, mérite notre estime. Un bon livre ne perd rien de son mérite aux yeux des personnes judicieuses, pour être écrit en vieux style; c'est ainsi qu'une belle personne ne cesse pas de l'être pour être habillée à l'antique. Quel livre plus édifiant, plus capable de porter à la piété le lecteur attentif que celui de *l'Imitation de Jésus-Christ!* Cependant combien d'expressions grossières et inconnues dans les beaux siècles de la latinité n'y remarque-t-on pas! Cela n'a pas empêché M. de Fontenelle de dire, dans la Vie du grand Corneille, que cet ouvrage est « le livre le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en est pas. » M. Leibnitz n'en parle pas d'une manière moins avantageuse dans ses *Lettres*, (page 77,) « L'*Imitation de Jésus-Christ*, dit-il, est un des plus excellents traités qui aient été faits : heureux celui qui en pratique le contenu, non content de l'admirer! » Je ne saurais donc (31) qu'applaudir à l'apostrophe que fait un écrivain moderne aux esprits forts du temps, à l'occasion de cet ouvrage : « Téméraires et orgueilleux philosophes du XVIII^e^ siècle, dit-il, oseriez-vous, à cet ouvrage si pur, si consolant du treizième siècle, opposer vos écrits ténébreux, dont l'odieuse et sombre philosophie ne respire que le doute, le désespoir et le néant? »

XIII. — Dans le choix des livres ne faites

(29) « Sum ex his qui mirer antiquos, non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. » (Plin. Jun. lib. VI, epist. 21, *ad Caninium*, edit. Oxoniensi, 1636, pag. 125.)

(30) « Verborum venustas invenusta est, et inelegans quælibet elegantia, ubi veritatis decor abest, quo vel ipsa sermonis rusticitas nobilitatur. » (S. Isidorus Pelusiota, lib. III, epist. 64.)

(31) « M. de Juvigny, dans l'ouvrage intitulé : *Les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et du Verdier, sieur de Vauprivas, nouvelle édition, dédiée au Roi*, à l'endroit où il parle de Jean Bouillon, auteur d'une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ.

rien sans conseil : cette affaire est plus intéressante qu'on ne pense communément, surtout dans un siècle où les mauvais livres sont si répandus ; il ne s'agit de rien moins que de ne pas s'exposer à prendre des poisons, en croyant donner à son esprit un aliment salutaire. Vous consulterez donc sur chaque science ceux qui en connaissent mieux les écrivains, et qui sont plus en état de les apprécier, afin de ne pas accumuler des livres inutiles et peut-être même dangereux ; mais prenez garde d'écouter ces personnes qui, dans le jugement qu'elles portent des livres, ne suivent d'autres règles que leurs passions. Le monde littéraire a ses envieux comme le monde civil ; un médiocre écrivain ne voit qu'avec des yeux jaloux le chef-d'œuvre des maîtres. L'orgueil est un vice bien commun, même parmi ceux qui ont le moins de talents ; et cette passion occasionne quelquefois des critiques amères contre des ouvrages qu'on voudrait avoir faits soi-même (32). C'est ainsi que saint Jérôme, un des plus savants écrivains de l'antiquité ecclésiastique, avait de son temps des ennemis qui n'étaient occupés qu'à le décrier dans le public. « Des envieux, dit-il, attaquent tous mes écrits ; et quelquefois, contre le témoignage de leur conscience, ils déchirent en public ce qu'ils lisent dans le secret (33) » ; mais la fureur de ses ennemis ne fut point capable de lui faire interrompre ses travaux littéraires, qui sont si utiles à l'Eglise (34) : beau modèle pour les bons écrivains qui se trouvent dans le même cas.

Soyez en garde contre les journalistes ; ne vous laissez pas surprendre aux éloges qu'ils donnent dans leurs feuilles périodiques à certains livres du temps. Ce n'est pas toujours l'amour du vrai qui les guide : la qualité de la personne de l'auteur les décide souvent pour ou contre sa production littéraire. Si c'est un homme de qui on ait à espérer ou à craindre, comme font les riches et les grands, on prodigue les éloges, on relève avec une certaine abondance les meilleurs endroits du livre : on ne parle pas des faibles, et encore moins des mauvais ; mais, si l'écrivain est un homme commun, et qui ne soit soutenu par aucun parti, on donne alors tout l'essor à sa critique. Si l'ouvrage est excellent, on en parle fort modestement ; c'est beaucoup, si on n'en dit pas de mal. J'ai entendu aussi plusieurs personnes se plaindre d'avoir été trompées par ces écrivains périodiques, et regretter l'argent qu'ils avaient employé à acheter certains livres sur leur seul témoignage. Vous observerez cependant que je ne prétends pas attaquer ici tous les journalistes ; je sais qu'il y en a qui procèdent dans leur critique avec droiture, écartant tout esprit de parti et d'intérêt, jugeant les ouvrages et non les écrivains.

Faites attention encore qu'il s'est formé dans la république des lettres une secte philosophique qui prétend donner le ton à notre siècle ; l'esprit de parti qui la domine, la porte à décrier tous les écrivains qui refusent de marcher sous ses drapeaux. Voyez avec quelle indécence le chef de cette secte traite ceux qui ont eu le courage de défendre la religion contre ses blasphèmes. C'est par le même esprit que cette cabale comble d'éloge les auteurs les plus médiocres, pourvu qu'ils s'attachent à elle. On conçoit facilement les vues de ces philosophes ; prévenons, disent-ils, le public en faveur de nos écrivains, nous le rendrons plus docile à leurs leçons, nous donnerons plus de cours à leurs ouvrages. Ils ne se trompent pas : le peuple, communément crédule, ne pense pas qu'on cherche à le tromper ; il donne facilement dans le piége ; mais l'homme qui réfléchit ne tarde pas à le découvrir, et il l'évite.

XIV. Dans la science de la religion, la plus importante pour vous, réclamez sur les livres que vous vous proposez d'avoir, les lumières de théologiens dont l'orthodoxie vous soit connue ; mais fuyez le conseil de ces faux docteurs qui, malheureusement engagés dans le parti de l'erreur, ne seraient capables que de vous y précipiter en vous indiquant des sources empoisonnées d'où coulent souvent avec les plus grandes vérités les plus dangereuses erreurs ; car tel est le caractère des écrivains sectaires : ils cherchent toujours à inspirer leurs pernicieux sentiments dans les ouvrages qu'ils donnent au public, afin d'augmenter le nombre de leurs prosélytes ; et le défaut de lumières dans le commun des lecteurs fait qu'ils y regardent du même œil l'erreur et la vérité, ce qui accélère leur séduction : peu ont le discernement du savant naturaliste, qui sait distinguer les plantes vénéneuses d'avec les salutaires ; discernement cependant nécessaire à un catholique qui lit l'ouvrage d'un sectaire. Le parti le plus sage et le plus sûr, pour éviter les piéges du séducteur, est donc de recourir au conseil de personnes éclairées sur les livres religieux que nous pouvons lire avec fruit et sans danger.

XV. Dans les sciences profanes, si vous en cultivez quelqu'une, ne négligez pas également le conseil, mais prenez l'avis particulièrement de ceux qui réunissent la religion à ces sciences, comme étant plus en état d'apprécier le mérite littéraire des ouvrages, et de vous avertir en même temps du danger qui peut résulter quelquefois de la lecture de certains livres : bons, si on ne regarde que la science qu'ils traitent ; mais

(32) « Superbia mater est invidentiæ. » (S. Aug. epist. 140 *ad Honoratum*, cap. 22, n. 50 col. 442, tom. II, *edit. Bened.*)

(33) « Accedunt ad hoc invidorum studia, qui omne quod scribimus reprehendendum putant ; et interdum, contra se conscientia repugnante, publice lacerant, quod occulte legunt. » (S. Hieron. lib. I, epist. 14, *ad Domnionem et Rogat. in Esdram et Neemiam.*)

(34) « Licet hydra sibilet, victorque simon incendia jactet ; nunquam meum, juvante Christo, silebit eloquium : etiam præcisa lingua balbutiet : legant qui volunt ; qui nolunt abjiciant : eventilent apices, litteras calumnientur. » (*Ibid.* sub fin.)

dangereux, si on fait attention aux sorties qui échappent à ces écrivains contre ce que nous avons de plus respectable; car nous ne pouvons dissimuler ici qu'on voit avec douleur des ouvrages de littérature excellents pour le fond, mais gâtés et déshonorés par les traits les plus licencieux, que les auteurs sèment çà et là pour plaire à un parti orgueilleux, qui exerce une espèce de tyrannie dans la république des lettres : c'est ce qu'on appelle écrire *philosophiquement*. C'est ainsi que, par un renversement de raison, on applique aujourd'hui le nom de *philosophie*, qui dans son origine signifie *l'amour de la sagesse*, à la folie, *à l'extravagance, à l'impiété;* c'est un artifice de l'impiété pour séduire les ignorants. Dans le siècle de Louis XIV, la religion était respectée dans tous les ouvrages de littérature; mais dans le nôtre, les écrivains veulent paraître philosophes, et croient ne pouvoir mériter ce titre glorieux qu'en insultant à la religion de leurs pères. Un livre n'est plus de mise, à moins que l'auteur n'y joigne par quelques traits libertins une profession d'incrédulité. O aveuglement! ô misère! on sera obligé dans un siècle plus religieux de châtier tous ces ouvrages de littérature, et d'en retrancher l'impiété pour les faire circuler dans la société avec moins de danger, comme on a retranché des anciens poëtes beaucoup d'endroits dangereux pour les mœurs avant de les mettre entre les mains de la jeunesse.

Il est bon encore que vous consultiez sur les livres d'amusement que vous voulez ajouter à votre bibliothèque. Dans la multitude qui est si répandue, combien de méprisables par la frivolité et le mauvais goût! combien de dangereux par la morale licencieuse qu'ils inspirent, par les peintures lascives qu'on y fait de la passion la plus honteuse! combien d'abominables par l'impiété des maximes! ô siècle corrompu! ce n'est que pour te plaire que le monde littéraire se déshonore par l'obscénité et le blasphème. Tu ne désires que des livres qui flattent tes passions, qui étouffent en toi les remords salutaires du crime; tu ne les lis pas, tu les dévores, et l'affamé littérateur se hâte de répondre à tes vœux; il faut vivre, et il n'est pas scrupuleux sur le choix des moyens. Ta corruption lui assure la vente de son livre; cela lui suffit pour l'encourager dans ses criminels travaux littéraires. Saint Jérôme parlait ainsi de son siècle : « Il n'y a point, disait-il, d'écrivain si ignorant qui ne trouve des lecteurs qui lui ressemblent; on lit plus les *Fables milésiennes* que les livres de Platon; on trouve dans celles-là à rire et à s'amuser, et on ne rencontre dans ceux-ci que matière à de laborieuses réflexions (35). » Qu'aurait dit ce saint docteur, de notre temps, où l'on joint à la lecture des fables et des contes celle des livres les plus irréligieux? Il est permis sans doute d'avoir quelques livres d'amusement : l'esprit ne peut pas toujours s'occuper du sérieux, il lui faut de temps en temps de la distraction d'une manière ou d'une autre; mais que ces livres soient toujours de nature à vous amuser sans vous corrompre.

XVI. Vous conclurez de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, que votre bibliothèque peut renfermer trois espèces de livres; vous y donnerez la première place à ceux qui ont pour objet d'inspirer au lecteur des sentiments religieux et de régler ses mœurs, comme l'Ecriture sainte, les ouvrages qui exposent les dogmes de la foi et les maximes chrétiennes de conduite, les livres de piété..., parce que le salut est la grande affaire de la vie, et celle à laquelle toutes les autres doivent se rapporter : or, pour se le procurer, il faut croire et bien vivre, c'est-à-dire, professer toutes les vérités que l'Eglise catholique nous annonce par l'organe de ses pasteurs, et former en même temps ses mœurs sur les maximes que cette divine religion nous propose. Vous mettrez dans le second rang les livres de votre état, je veux dire ceux qui sont relatifs à la science que votre profession vous oblige de cultiver, vous attachant toujours, comme nous l'avons dit, à ceux qui passent pour les meilleurs. Vous donnerez enfin la troisième place aux livres d'amusement, sans négliger toutes les précautions dont nous avons parlé ci-dessus; mais c'est peu d'avoir de bons livres, il faut encore savoir les bien lire : c'est ce dont nous allons parler.

CHAPITRE III.

De la lecture.

I. La marche que vous devez tenir dans vos lectures est de commencer toujours par les livres les plus intéressants et les plus utiles, suivant la maxime, qui dit que *le principal doit toujours marcher avant l'accessoire.* C'était aussi le conseil que donnait Sénèque à un ami : « Lisez, lui disait-il, les livres qui ont l'estime et l'approbation des connaisseurs; si, pour vous distraire, vous en prenez d'autres, revenez toujours aux premiers (36). » Rien ne montre plus la petitesse et la frivolité de l'esprit que la passion qu'ont beaucoup de personnes pour les livres de pur amusement. Le sage va d'abord au solide.

II. Ne vous proposez pas pour fin dans vos lectures l'envie de vous faire un nom dans le monde par l'étendue de vos connaissances; n'imitez pas ces hommes vains qui, comme dit saint Augustin, « cherchent la sagesse, non pour en faire la règle de leur conduite, mais pour s'élever au-dessus des autres (37). » Pénétrez-vous plutôt des sentiments du

(35) « Nullus imperitus scriptor est, qui lectorem non inveniat similem sui. Multoque pars major est *Milesias Fabulas* revolventium, quam Platonis libros. In altero enim ludus et oblectatio, in altero difficultas et sudor mistus labori. » (S. Hieron. lib. I, epist. 5 *ad Eustochium.*)

(36) « Probatos itaque semper lege, et si quando ad alios divertere libuerit, ad priores redi. » (Senec. epist. 1.)

(37) Quidam quærunt sapientiam, non ut fruantur, sed ut inflentur. » (S. Aug.)

pieux auteur qui disait : « J'aime mieux être sans la science qui enfle, que sans la charité qui édifie (38). Un humble paysan qui sert son Dieu, vaut mieux qu'un orgueilleux philosophe qui abandonne la connaissance de soi-même pour contempler le ciel (39). » Que toutes vos lectures se rapportent toujours à la principale affaire, qui est celle du salut. Une autre vie vous attend, et c'est pour celle-là que vous devez travailler.

III. Lisez les livres, autant que vous le pourrez, dans la langue dans laquelle ils ont d'abord été écrits, si vous voulez connaître, sans vous tromper, les vrais sentiments de l'auteur. Les versions, quelque bonnes qu'elles soient, ne valent jamais les originaux. Les meilleures sont toujours celles qui ont le moins de défauts. Le traducteur peut, sans le vouloir, substituer sa pensée à celle de l'auteur, ou ne rendre celle-ci que d'une manière imparfaite. Défiez-vous surtout de ces traductions trop fleuries, parce qu'il est à craindre que le sens du texte ne soit quelquefois sacrifié à la beauté de la diction. On voit en effet des traducteurs peu scrupuleux sur cet article, qui préfèrent l'avantage d'amuser agréablement le lecteur à celui de rendre fidèlement leur original ; la version s'en vend mieux, et l'intérêt est un grand mobile pour les gens de lettres que la fortune ne favorise pas. Mais si la langue dans laquelle l'auteur a écrit vous est étrangère, et que vous soyez obligé de recourir aux versions, préférez toujours celles qui ont pour elles les suffrages des connaisseurs ; car je ne puis dissimuler ici qu'il n'y ait beaucoup de versions infidèles, dans lesquelles le texte original est défiguré en plusieurs endroits. Prenez garde particulièrement dans les livres qui regardent la religion, de vous servir de traductions faites par des gens de parti : il est bien rare qu'elles ne se ressentent pas de leurs préjugés. Quand on ne veut pas être trompé, on fuit les trompeurs : or, j'entends ici par gens de parti tous les sectaires qui attaquent la religion en quelques points : assurez-vous donc de l'orthodoxie du traducteur, avant de vous servir de sa version.

IV. Ne vous laissez pas trop prévenir par la réputation de l'auteur dont vous lisez l'ouvrage, quelque grande quelle soit. Que le respect que vous pouvez avoir pour sa personne, pour sa piété et ses talents ne vous empêche pas d'examiner et de peser ce qu'elle dit dans la balance de la vérité. C'est là le conseil que saint Augustin donnait à ses lecteurs : « Ne soyez pas, dit-il, trop dépendant de l'autorité, et particulièrement de la mienne, qui n'est rien : osez, comme dit Horace, vous servir de vos lumières, afin que la crainte ne vous subjugue pas avant la raison (40). » En effet, l'écrivain peut être très-savant, avoir beaucoup d'esprit, et joindre à ces belles qualités une grande vertu : mais il est homme ; comme tel, il peut se tromper et tromper ensuite ses lecteurs sans le vouloir. Il n'y a que les écrivains canoniques qui soient à l'abri de toute erreur, étant les organes inspirés de celui qui est la vérité même. Les autres écrivains, quelque autorité qu'ils se soient acquise par leurs vertus et leurs talents, doivent toujours être lus avec une certaine circonspection, pour ne pas s'égarer avec eux, s'ils avaient le malheur, par un effet de la fragilité humaine, de donner dans quelques écarts. N'imitez donc pas la stupidité de certains lecteurs, qui, emportés par une aveugle prévention en faveur de l'auteur, admirent le plus ce qu'ils comprennent le moins : il n'est pas, disent-ils en eux-mêmes, donné à tous d'avoir de l'esprit.

Non omnibus datum est habere nasum.
MARTIAL.

Lisez avec discernement; si vous n'êtes point par vous-même en état de discerner le vrai d'avec le faux, dans ce que vous lisez, consultez des personnes éclairées.

V. Ne vous laissez pas séduire par la beauté du style dont un livre peut être écrit; qu'elle ne vous éblouisse pas au point de vous empêcher d'examiner le fond de la pensée. Laissez aux hommes vains le frivole plaisir de se repaître des sens ; pour vous, comme êtres pensants, arrêtez-vous particulièrement aux choses ; et n'oubliez jamais que l'ornement du discours ne décide point de sa vérité, parce qu'il peut servir au contraire à insinuer les opinions les plus absurdes et les plus impies, ainsi que l'expérience ne le prouve malheureusement que trop. C'est aussi le sentiment de saint Augustin : « J'avais appris de vous, ô mon Dieu ! dit-il à l'occasion de Fauste, Manichéen, homme éloquent, qu'on ne doit pas juger de la vérité du discours par sa beauté et son élégance, ni de sa fausseté par la dureté ou la grossièreté du style (41). » C'est ainsi qu'on ne juge pas de la qualité des aliments, par le vase dans lequel ils peuvent être servis, parce que les plus sains et les plus nuisibles peuvent être également présentés dans des vases riches ou pauvres. C'est ainsi encore que la boîte d'une montre, qu'elle soit d'or ou d'argent, ou de cuivre, ne décide en rien de sa qualité, si elle est bonne ou mauvaise. Quel que soit donc le style d'un ouvrage, on n'en peut rien conclure pour ou contre la pensée à laquelle il sert d'enveloppe.

VI. Que la grossièreté du style d'un livre,

(38) « Malo sine illa quæ inflat, quam absque illa quæ ædificat, inveniri. » (S. Bern. Prolog. in lib. *De præc. et disp.*)

(39) « Melior est profecto humilis rusticus qui Deo servit, quam superbus philosophus qui, se neglecto, cursum cœli considerat. » (Lib. I *De Imit. Christi*, cap. 2.)

(40) « Noli nimis ex auctoritate pendere, præsertim mea quæ nulla est. Et quod ait Horatius, (lib. I, *Epist. ad Lollium*) *sapere aude* ; ne non te ratio subjuget prius quam metus. » (S. Aug. *De quantitate animæ* cap. 23, n. 41, col. 421 tom. I, *edit. Bened.*

(41) « Jam abs te didiceram nec eo debere aliquid verum dici, quia eloquenter dicitur ; nec eo falsum, quia incomposite sonant signa labiorum. » (S. Aug. lib. V Confess. cap. 6, n. 10, col. 111, tom. I, *edit. Bened.*

par la même raison, ne vous détourne jamais de sa lecture, lorsque d'ailleurs il renferme des choses utiles et intéressantes. « Le caractère des bons esprits, dit saint Augustin, est d'aimer le vrai dans les paroles, non les paroles mêmes (42). Le sage ne doit pas s'occuper des mots, mais des choses (43). » La dureté du style est un défaut, sans doute, mais qui ne dépose pas contre la bonté d'un ouvrage, dont le fond peut être solide et bien combiné, indépendamment de la diction qui n'en est que l'écorce. Elle n'a jamais aussi détourné les personnes judicieuses de la lecture d'un livre, quand elles ont cru pouvoir en retirer des connaissances utiles. Virgile lisait les poésies d'Ennius, quoique écrites d'un style dégoûtant ; et interrogé pourquoi il se livrait à de pareilles lectures : *Je tire*, répondit-il, *de l'or de ce fumier*, *aurum lego e stercore*. Faites-en de même à l'égard des auteurs qui n'ont pas le talent de joindre la pureté du style à la vérité et à l'utilité de la pensée.

D'ailleurs, si on veut bien jeter un coup d'œil sur les différents siècles de la littérature, on remarquera que les écrivains n'ont pas toujours écrit avec la même pureté. Il y a eu un temps où on rechercherait inutilement dans les écrits cette élégance de style qu'on observe dans les ouvrages les plus frivoles de notre âge. Cependant ces siècles n'ont pas laissé de produire de bons livres, dont nos littérateurs modernes, même les plus scrupuleux sur la diction, savent souvent profiter pour enrichir leurs productions, et encore sans en avertir, ce qui n'est point honnête. Ajoutons qu'il n'est pas juste de faire le procès à un auteur qui a écrit comme on parlait de son temps, parce qu'on doit savoir que *l'usage et la coutume donnent le cours aux paroles, comme la figure du prince à la monnaie* (44). Lorsque l'ouvrage a son mérite, il convient d'observer, à l'égard de l'écrivain, la règle de saint Augustin, qui est, *de ne point disputer sur les mots, quand on convient des choses* (45). Que m'importe, en effet, que l'auteur s'exprime en termes peu corrects, s'il m'apprend des choses utiles, que je desire savoir? Je ne lis que pour apprendre ce que je ne sais pas. Qu'un autre écrive dans le style le plus orné des bagatelles, il pourra amuser des hommes de sa trempe, mais il ne sera jamais goûté de ceux qui aiment à penser : il est vrai que ce n'est pas le plus grand nombre.

On pourra être surpris de me voir tant m'appesantir sur une matière dont j'ai déjà parlé dans le chapitre précédent ; mais je prie de le pardonner à l'envie que j'ai de faire sentir le faux et le ridicule d'un préjugé si répandu dans le peuple lecteur, qui consiste à n'apprécier les livres que par la pureté et l'ornement de la diction ; ce qui les éloigne de la lecture de plusieurs livres excellents par le fond, qui pourraient éclairer leur esprit et réformer leur cœur. Je voudrais leur persuader que ces ouvrages, quoique privés de l'agrément du style, sont toujours préférables à ces brochures éphémères, qui n'ont précisément que cet avantage, qui n'est rien, quand il est seul.

VII. Ayez de la charité pour les écrivains, qui ne cherchent par leurs veilles et leurs travaux qu'à vous être utiles : entrez dans les sentiments de cet ancien qui disait : « J'ai coutume de respecter et d'admirer ceux qui font quelques ouvrages de science, car ce travail a ses épines et ses difficultés, qui surpassent la portée de ceux qui les méprisent (46). » S'ils ne réussissent pas toujours, que leur bonne volonté au moins leur serve d'excuse auprès de vous. Evitez cette excessive délicatesse, inspirée par l'amour-propre, qui rend certains lecteurs aussi prompts à critiquer que lents à approuver : censeurs trop sévères, rien ne paraît jamais bien fait à leurs yeux. Il est un milieu en tout, auquel on doit toujours s'attacher ; et il consiste à excuser dans les auteurs les fautes qui peuvent leur échapper, lorsque d'ailleurs on en est dédommagé par le grand nombre de bonnes choses qui s'y rencontrent. « Quelques taches, dit Horace, ne m'offenceent point dans un poëme où les beautés sont nombreuses (47). » L'écrivain le plus habile laisse toujours apercevoir qu'il est homme, sujet à faire des fautes. Le même ancien disait des hommes : « Personne n'est sans défauts ; l'homme le plus parfait est toujours le moins imparfait (48). » On peut dire la même chose de tous les écrivains. L'auteur qui réussit n'est pas celui qui ne fait aucune faute, mais qui en fait le moins : il n'en est point qui ne soit répréhensible par quelque endroit, soit du côté du style, soit du côté de la pensée, soit du côté du raisonnement, soit enfin du côté de l'ordre dans lequel il aura traité sa matière, Il est bon d'ailleurs de ne pas confondre dans un livre ce qui en fait l'essentiel avec l'accessoire ; que quelques fautes passagères ne vous le fassent pas tomber des mains, quand le fond en est bon et instructif. Usez des productions littéraires comme du commerce des hommes, tirez-en le meilleur parti que

(42) « Bonorum ingeniorum insignis est indoles in verbis verum amare, non verba. » (S. Aug. lib. IV, *De doct. Christ.* cap. 11, n. 26, pag. 74, tom. III, part. I, *edit. Bened.*)

43 « Non enim vocabulorum opificem, sed rerum inquisitorem decet esse sapientem. » (S. Aug. lib. III, *Contra Academicos*, cap. 11, n. 26, col. 272, tom. I, *edit. Bened.*)

(44) Consuetudo certissima loquendi magistra ; utendumque plane sermone ut nummo cui publica forma est.

(45) « Turpe est disputantibus in verborum quæstione immorari, cum certamen nullum de rebus remanserit. » (S. Aug. lib. III *Contra Academicos*, cap. 11, n. 25, col. 272, tom. I, *edit. Bened.*)

(46) « Equidem omnes, qui aliquid in studiis faciunt, venerari etiam, mirarique soleo. Est enim res difficilis, ardua, fastidiosa, et quæ eos a quibus contemnetur, dedignatur. » (Plin. Jun. lib. VI, epist. 17, *ad Restitutum.*)

(47) ..... Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis. . . . .
(Horat., *De arte poetic.*, vers. 351, 35.

(48) ..... Vitiis nemo sine nascitur : optimus ille est
Qui minimis urgetur. . . . .
(Id., lib. I, *Sat.* IV, vers. 66.)

vous pourrez. En vain vous proposeriez-vous de ne fréquenter que des hommes parfaits ; en vain également voudriez-vous ne lire que des livres accomplis en tout, vous n'en trouverez point ; mais vous pouvez toujours vous y approprier les lumières qu'ils vous présentent, au moins de temps en temps.

Au reste, faites attention qu'il est plus facile de censurer un livre que de le composer. Le talent de la critique, même la plus judicieuse, est toujours inférieur à celui de l'invention et de la composition. Tel qui attaque impitoyablement des écrits estimables, serait bien embarrassé s'il lui en fallait mettre de pareils au jour. Je souhaiterais au moins que ces messieurs qui s'érigent si facilement en censeurs des livres, rendissent aux ouvrages qu'ils critiquent une justice entière ; qu'après en avoir fait remarquer les défauts, ils en fissent aussi connaître les bonnes qualités : l'équité semblerait le demander ; mais, disons-le, sans attaquer personne en particulier, ce n'est pas là la manière de procéder du plus grand nombre. La passion préside plus à cette opération que la raison. Si un livre ne flatte pas le parti auquel on est attaché ; pour le faire tomber dans la nuit de l'oubli, on en relève les défauts avec force, on les augmente même ; mais on se tait sur ce qu'il peut renfermer de bon, d'utile et d'intéressant. Veut-on au contraire accélérer la vente d'un ouvrage qui intéresse la société à laquelle on tient ? On relève son mérite avec une affectation marquée, on n'épargne pas les éloges ; *c'est un chef-d'œuvre*, dit-on ; cependant on se garde bien de parler de ses défauts. D'autres, plus par amour-propre que par esprit de parti, s'imaginent prouver la supériorité de leur génie, en attaquant les livres estimés par les connaisseurs ; ils en relèvent quelques fautes ou quelques négligences de style qui peuvent échapper aux meilleurs écrivains ; ils satisfont ainsi leur vanité. Peu savent apprécier au juste un auteur vivant ; cela paraît réservé à la postérité qui juge sans intérêt. Combien d'ouvrages célébrés et vantés dans les feuilles périodiques se perdront dans la nuit du temps, pendant que d'autres, obligés par la cabale de garder l'obscurité, paraîtront avec honneur sur le théâtre littéraire.

VIII. Prenez garde de trop varier vos lectures, si vous voulez qu'elles vous soient utiles. « Lire beaucoup de livres, et sur toute sorte de matières, marque un esprit léger qui n'a point de stabilité : il faut s'attacher à certains auteurs et s'en nourrir, si on désire qu'il en reste quelque chose dans l'esprit ; on n'est nulle part, quand on veut être partout (49). » La constance de saint Cyprien dans la lecture de Tertullien est connue : ce saint martyr, au rapport de saint Jérôme, ne laissait passer aucun jour sans demander cet auteur : *Donnez-moi le Maître*, disait-il, *Da Magistrum.* Il pensait que ce n'était pas le nombre, mais la qualité des livres qui pouvait nous rendre savants, et il ne se trompait pas. L'esprit de l'homme est borné dans la manière de saisir les objets ; si vous partagez trop son attention, vous diminuez son activité. Semblable à un fleuve, qui venant à partager ses eaux en plusieurs ruisseaux, coule avec moins de rapidité ; l'esprit ne se porte plus avec la même force sur le même objet, lorsque d'autres viennent à le distraire *Lisez beaucoup, mais peu de livres*, c'était la maxime des anciens. La passion qu'ont plusieurs personnes de lire tous les livres qui se présentent sous leur main, est une espèce d'intempérance en fait de littérature, qui charge et accable l'esprit sans l'éclairer. Les anciens se sont élevés avec raison contre cet abus : « On voit des gens, dit un d'entre eux, qui lisent beaucoup de livres ; ils se jettent avec ardeur sur tout ce qui s'offre à eux : on serait tenté de dire, en les voyant parcourir avec précipitation un grand nombre de volumes, qu'ils ne se proposent d'autre objet que d'en ôter la poussière. Mais qu'arrive-t-il dans des lectures si variées ? l'esprit est rebuté par la fatigue et par la lassitude, avant qu'on ait pu trouver quelque chose d'agréable ou d'avantageux à lire, et qu'on puisse se souvenir utilement d'avoir lu (50) » ; on se donne ainsi beaucoup de peine pour ne rien faire.

Le parti le plus sage est ainsi, de suivre scrupuleusement le conseil de Sénèque, qui disait : « Ne saisissez pas avec avidité tout ce qui se présente à vous : on n'arrive au but qu'on se propose que par degrés. Mesurez à vos forces le fardeau que vous voulez porter, et ne vous occupez que de choses auxquelles vous pouvez suffire. Consultez plus l'étendue de vos facultés, que celles de vos désirs. Plus l'esprit reçoit d'impressions de différents objets, plus il se partage, et plus il se relâche (51). » Cet avis me paraît d'autant plus digne de l'attention des lecteurs, qu'il est autorisé par l'expérience. On remarque, en effet, que tous ceux qui donnent dans cet excès demeurent toujours dans l'ignorance, cependant avec cette différence de ceux qui ne lisent point, qu'ils ont l'orgueil de croire savoir ce qu'ils ne savent pas. Qu'on consulte d'ailleurs les savants sur la marche qu'ils ont gardée dans leur lecture, on verra qu'ils se sont bornés à peu

(49) « Lectio multorum voluminum et omnis generis auctorum habet aliquid vagum et instabile. Certis ingeniis immorari et iumutriri oportet, si velis aliquid trahere, quod in animo fideliter sedeat. Nusquam est, qui ubique est. » (Seneca, *ad Lucilium.*)

(50) « Illi multa et varia lectitantes, in quas res cumque inciderant, solam copiam sectati convertebant : quibus in legendis ante animus senio atque tædio languebit, quam unum alterumve reperit, quod sit aut voluptati legere aut cultui legisse, aut usui meminisse. » (Aul. Gel., in Præf.)

(51) « Nec passim carpenda sunt, nec avide invadenda universa. Per partes pervenitur ad totum. Aptari onus viribus debet, nec plus occupari, quam tibi sufficere potest. Non quantum vis, sed quantum capis, hauriendum est. Quo plus recipit animus, hoc se magis laxat. » (Senec. epist. 109, *ad Lucil.*)

de livres, mais solides, profonds et intéressants, pour l'objet de leurs études.

« Mais, direz-vous, l'uniformité de la lecture est dégoûtante; toujours les mêmes livres : mon plaisir est de lire tantôt un ouvrage, tantôt un autre (52). »

Fort bien, écoutez néanmoins ce que vous répond Sénèque : « C'est aussi, dit-il, le propre d'un estomac dégoûté d'user de tous les mets qui sont servis sur une table, mais leur variété lui nuit plus qu'elle ne le nourrit. » Comme donc ce n'est pas la variété des aliments qui produit la meilleure santé, mais la bonne digestion des vivres sains, quoique ordinairement les mêmes; ce n'est point également le mélange désordonné des lectures qui éclaire, fortifie et enrichit notre esprit, mais le choix des plus excellentes, des plus lumineuses, accompagnées de réflexions profondes, qui servent à les développer? Au surplus, pour ménager votre faiblesse, tempérez, j'y consens, cette uniformité de lectures par quelques changements; variez, non par habitude de distraction et de légèreté, mais par forme de récréation et de délassement. Personne ne peut vous blâmer, l'esprit ne peut pas toujours s'occuper du sérieux.

IX. Évitez aussi la puérile légèreté de ces lecteurs qui ne font que voltiger sur un livre, sautant du commencement au milieu, du milieu à la fin, sans pouvoir se fixer. La marche de la lecture doit toujours commencer par la préface ou l'avertissement, pour se mettre plus au fait du dessein de l'auteur; cette connaissance préliminaire servira d'introduction à la lecture de l'ouvrage. Vous le lirez ensuite, suivant toujours l'ordre de sa distribution; c'est le moyen d'entrer plus facilement dans l'esprit de l'écrivain, de suivre l'enchaînement de ses principes et de ses preuves. Je prie le lecteur, en passant, d'observer que je ne parle point ici de ces recueils qu'on appelle *Dictionnaires*, trop multipliés, au détriment des sciences qu'ils empêchent d'approfondir. Comme les articles y sont placés, suivant l'ordre de l'alphabet, non des matières, on peut consulter l'article dont on a besoin, sans s'embarrasser de ceux qui précèdent ou qui suivent. Je parle seulement de ces livres, dont toutes les parties sont liées et forment un tout; et je dis qu'on ne saurait trop en suivre le fil, si on veut en tirer quelque avantage.

C'est un abus de tirer au hasard, dans un livre de piété, les chapitres qu'on veut lire; c'est même une superstition répréhensible au tribunal de la religion, si on prétend connaître par là les volontés particulières de Dieu sur ce qu'on doit faire dans le jour, comme on dit que quelques personnes le pratiquent. Dieu, dans l'ordre commun, nous manifeste ses volontés générales par les préceptes de l'Écriture, et l'enseignement public des pasteurs. Chercher à connaître ses volontés particulières dans un livre ouvert au hasard, c'est vouloir l'obliger à sortir de l'ordre commun pour nous révéler ce qu'il demande de nous, c'est le tenter; et l'humilité chrétienne ne saurait s'allier avec une pareille témérité. Il est d'ailleurs écrit : *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu* (53). Saint Augustin s'est élevé avec raison contre un pareil abus : « Quant à ceux, dit-il, qui, pour s'assurer de ce qu'ils ont à faire, se règlent sur ce que leur présente le livre des Evangiles, ouvert au hasard; quoiqu'il vaille mieux qu'ils s'en tiennent là, que d'aller consulter les démons, je ne saurais cependant approuver cette coutume, qui va à détourner à des usages vains et profanes, et qui ne regardent que les affaires de cette vie, les oracles de Dieu même, qui n'a parlé que pour celle que nous attendons (54). » Cette superstition, qu'on a appelée dans la suite, *le sort par l'ouverture du livre des Evangiles*, a été condamnée par plusieurs (55) conciles, et par les Capitulaires de l'année 789, cap. 4.

X. Vous distinguerez deux choses dans la lecture qui doivent marcher toujours ensemble, savoir, la mécanique et la théorie. La première appartient au ministère des yeux; la seconde est du ressort de l'esprit. Vous observerez que le mécanisme de la lecture est moins que rien sans la théorie, qui consiste dans l'attention de l'esprit. Un lecteur qui lit sans penser à ce qu'il lit, est un homme qui n'a point d'âme, ou qui oublie qu'il en a une. C'est l'attention qui donne la vie à la lecture; sans elle, elle n'est qu'une fonction de l'animal qui laisse le lecteur dans l'ignorance (56). Quel doit être en effet l'objet de la lecture? C'est d'apprendre ce qu'on ne savait pas, d'enrichir son esprit des lumières de l'Ecriture dont on lit l'ouvrage, ou de rappeler à sa mémoire les connaissances qu'on avait déjà : or, on ne peut parvenir à ce but qu'en réfléchissant sur ce qu'on lit. L'action de l'esprit doit donc toujours accompagner celle des yeux; que sert de lire beaucoup, quand on ne retient rien? Je compare celui qui lit machinalement et sans réfléchir à un

(52) « Sed modo, inquis, hunc librum evolvere volo, modo illum. Fastidientis stomachi est multa degustare; quæ, ubi varia sunt et diversa, inquinant, non alunt. » (Senec. epist. 1.)

(53) « Non tentabis Dominum Deum tuum. » (Deuteron, cap. VI, v. 16.)

(54) « Ili vero qui de paginis evangelicis sortes legunt, etsi optandum est ut hoc potius faciant, quam ad dæmonia consulenda concurrant : tamen etiam ista mihi displicet consuetudo, ad negotia sæcularia et ad vitæ hujus vanitatem, propter aliam vitam loquentia oracula divina velle convertere. » (S. Aug. ep. 55, vel lib. II, *ad Jan.* c. 20, col. 145, tom. III, *edit. Bened.*)

(55) Le Concile d'Agde de l'année 506, can. 42; le Concile d'Orléans de l'an 511, can. 30, et celui d'Auxerre de l'an 578.

(56) « Omnis profectus ex lectione et meditatione procedit. Quæ enim nescimus, lectione discimus : et quæ didicimus, meditatione conservamus. » (Isidorus, *De summ. bono*, lib. III.)

domestique qui entre vingt fois par jour dans une salle remplie de chefs-d'œuvre de l'art, sans faire attention à rien, ou à un stupide voyageur qui parcourt beaucoup de pays sans s'occuper des différents objets qui s'offrent successivement à ses sens, ou enfin à un enfant qui n'est occupé que de l'assemblage des lettres et de la manière de les prononcer quand on lui apprend à lire : il faut convenir cependant que ce défaut est bien commun.

XI. La maxime, qui dit : *Hâtez-vous lentement, festina lente*, a été appliquée à bien des genres d'occupation ; mais je pense qu'elle ne peut mieux convenir qu'à la lecture, surtout quand les livres sont intéressants. La précipitation fut toujours un obstacle au fruit qu'elle doit naturellement produire : c'est ainsi que les pluies abondantes qui tombent avec impétuosité, ne font que couler sur la terre sans la pénétrer, et que celles, au contraire, qui tombent doucement comme la rosée, la pénètrent, lui procurent la fécondité, et semblent donner une nouvelle vie aux campagnes. On ne lit, ou plutôt on ne doit lire que pour s'instruire, et on ne s'instruit bien dans la lecture que par la réflexion. Il faut donner à l'esprit le temps de digérer ce qu'on lit ; lire avec précipitation, c'est imiter ceux qui mangent avec avidité ; l'estomac qui devrait être fortifié, s'en trouve au contraire accablé et surchargé. Non, ce n'est pas celui qui lit le plus qui profite davantage, mais celui qui médite beaucoup sur ce qu'il lit ; comme ce n'est pas celui qui mange le plus qui se porte le mieux, mais celui qui fait la meilleure digestion. « Trop de lectures, dit un auteur respecté dans la littérature moderne, ne sert qu'à faire de présomptueux ignorants. De tous les siècles de la littérature, il n'y en a point où on lût tant que dans celui-ci, et point où l'on fût moins savant (57). » D'où vient en effet la décadence des lettres, dont se plaignent les personnes qui savent apprécier notre siècle? C'est qu'on ne fait plus entrer dans ses lectures ces réflexions profondes, sans lesquelles elles deviennent inutiles. On veut lire tous les ouvrages que la presse enfante sans cesse : et comment accompagner des lectures si étendues de l'attention nécessaire pour en profiter ? On voltige avec rapidité sur tout ce qui s'y présente : on imite ces personnes qui, arrivées à la galerie du Louvre pour voir les tableaux qu'on y expose dans le mois d'août, tous les deux ans, ne font que promener des yeux volages sur les différents objets qui y sont rassemblés, sans les fixer sur aucun, à l'effet d'en examiner les beautés et les défauts qui peuvent les accompagner ; ils en sortent sans pouvoir rendre compte de ce qu'ils ont vu. Procédez donc en vos lectures avec une prudente lenteur ; accoutumez-vous à observer, à réfléchir, à méditer ; ne quittez point un endroit sans l'avoir entendu. Dites-vous souvent à vous-même ce que saint Philippe disait à l'eunuque de la reine de Candace : *Comprenez-vous ce que vous lisez?* Vous découvrirez par ce moyen beaucoup de choses utiles, qui échappent au commun des lecteurs. Il est bon encore, après avoir quitté la lecture, de se la rappeler dans les moments de loisir ; de peser et de considérer les idées qu'elle vous aura présentées. C'est ainsi qu'on se rappelle avec plaisir la conversation d'un homme d'esprit qu'on vient de quitter ; on en fait l'objet de ses réflexions quand on est seul.

XII. Ne perdez point de vue dans vos lectures l'objet de la science que vous cherchez à approfondir, afin de saisir dans les livres tout ce qui peut y avoir rapport. Comme dans le même champ différents animaux cherchent différentes choses, les uns des fleurs comme les abeilles, les autres des graines ; ceux-ci de l'herbe, ceux-là des racines : de même différents lecteurs s'attachent dans le même livre à différents objets ; le grammairien considère le style, l'historien les faits.....

Quand vous tombez sur quelque endroit qui vous intéresse, ne le quittez pas facilement ; si la première lecture vous a fait plaisir, une seconde ne vous en fera pas moins.

Lectio prima placet, nec non repetita placebit.
(*Salden, De libris.*)

On ne se lasse jamais du beau, parce qu'il plaît toujours ; d'ailleurs on en sent mieux l'excellence quand on y revient plusieurs fois. C'est aussi la conduite du sage lecteur ; s'il a le bonheur de tomber sur un bon livre, il le lit avec plaisir, il le goûte, il le savoure, il voudrait n'en point voir la fin. Une première lecture, qui fait quitter pour toujours ces livres frivoles qui déshonorent notre littérature, lui fait au contraire renaître l'envie de le reprendre : il y revient souvent, et travaille, par l'attention la plus réfléchie, à s'en approprier les richesses. Il se dérobe même à ses plaisirs pour le lire ; et, pour en mieux profiter, il choisit le temps où son esprit est plus libre, comme faisait Pline le jeune, lorsqu'il voulait lire les ouvrages d'un ami qu'il estimait beaucoup : « J'ai, lui écrivait-il, un tel respect pour vos lettres et vos écrits, que je me fais une religion de ne les lire qu'avec un esprit libre et dégagé de toute affaire (59). » Tel doit être également votre zèle, quand un bon livre vous tombe entre les mains : la conversation d'un homme d'esprit plaît toujours, il en est ainsi de la lecture d'un bon livre.

XIII. Quand l'écrivain vous montre vos erreurs, rendez-vous aux rayons de lumière que la Providence présente à vos ténèbres ; quittez-les aussitôt, particulièrement si elles regardent la religion, sur laquelle tout écart est extrêmement dangereux : imposez si-

(57) Jean-Jacques Rousseau, *Esprit, maximes et principes*, pag. 340 édit. de Neufchâtel de 1764.

(58) « Putasne, intelligis quæ legis ? » (*Act.* VIII, 30.

(59) « Eam reverentiam cum litteris ipsis, tum scriptis tuis debeo, ut sumere illa, nisi vacuo animo, irreligiosum putem. » (Plin. jun., lib. IX, ep. 35, *ad Appium*, pag. 202, edit. Oxoniensi, anno 1686.)

lence à l'amour-propre ; que la honte d'une rétractation, la crainte du *qu'en dira-t-on*, le respect humain ne vous arrêtent jamais. Souvenez-vous toujours « que s'il est honteux de changer de sentiment quand on pense bien, il est toujours louable de quitter sa manière de penser, quand on vient à découvrir ses égarements (60). » En effet, le grand objet que l'on doit se proposer dans ses lectures, c'est la recherche de la vérité. C'est l'affaire de l'homme la plus grande, la plus importante : c'est, pour me servir de l'expression de saint Augustin (61), *la souveraine affaire*. Nous ne saurions donc saisir trop promptement cette précieuse vérité, quand elle se présente à nous, ni la conserver trop religieusement : c'est un bien, quand on a le bonheur de le posséder, qui n'est point exposé aux accidents de la fortune ; on ne le perd jamais malgré soi (62). Heureux donc celui qui a le bonheur de connaître la vérité ! Prenez garde cependant dans vos lectures de prendre les ténèbres pour la lumière ; car il y a des livres séduisants qui inspirent l'erreur sous les trompeuses apparences de la vérité ; que le conseil éclaire vos pas. Nous parlerons dans la suite de ces livres séducteurs.

XIV. La méthode de lire, la plume à la main, d'extraire ce qu'on trouve de bon et d'intéressant, relativement à la science qu'on cultive par état ou par goût, produit plusieurs avantages : elle aiguise, anime l'attention du lecteur, et rend la lecture plus profonde : elle facilite l'intelligence des choses qui s'impriment plus profondément dans l'esprit quand on les relit : elle est un excellent remède contre l'oubli. La mémoire ne rend pas toujours fidèlement dans le besoin ce qu'on lui a confié, l'écriture y supplée ; tout fructifie dans cette marche. Enfin, elle a encore l'avantage de soulager le lecteur par cette alternative d'opérations.

Nous lisons aussi dans l'histoire, que plusieurs grands hommes ont été dans cet usage. Pline l'Ancien et Pline le Jeune, tous deux recommandables par leur littérature, prenaient la plume en prenant le livre. Les hommes de lettres suivent encore aujourd'hui, pour la plupart, cette méthode, afin de ne pas perdre le fruit de leurs lectures et de pouvoir s'en servir dans l'occasion. Je ne voudrais pas cependant la proposer à toute sorte de lecteurs, quoique utile à tous ; elle ne me paraît nécessaire qu'à ceux qui se proposent un objet de littérature dans cet exercice ; mais ils ne doivent pas négliger leur mémoire. Je ne leur conseille les extraits que pour suppléer aux défauts de leur faculté : je leur dis donc, confiez au papier ce qui mérite de l'être, mais gravez-le encore plus dans votre mémoire.

XV. Je ne sais si je me trompe, mais je crois qu'il est à propos de quitter la lecture un moment avant de s'ennuyer : c'était le conseil que donnait saint Jérôme à une vierge chrétienne (64). Que votre lecture, lui disait-il, soit modérée ; ce n'est pas la lassitude, mais la prudence qui doit vous la faire interrompre. Une lecture trop prolongée est répréhensible ; car ce qui est bon de soi-même cesse de l'être et devient sujet au blâme, si on le porte au delà des bornes (64). » *Rien de trop, ne quid nimis :* cette maxime est célèbre parmi les anciens ; lire trop longtemps fatigue l'esprit sans l'éclairer et le fortifier. C'est ainsi que l'excès de nourriture charge et accable l'estomac sans fournir au corps ce suc salutaire qui est le principe de la santé. La lecture doit toujours être réglée sur la disposition de l'esprit, qui ne demande pas à être forcé dans ses opérations, *aptari onus viribus debet.* Mais le moyen d'éviter cette lassitude ou de la retarder, est d'interrompre de temps en temps la lecture pour faire place aux réflexions, ou écrire ce qu'on y aura remarqué de plus utile ; on pourra par ce moyen la prolonger davantage sans se fatiguer, et toujours en profiter.

En vain on tenterait de fixer au juste, pour tous, le temps que doit durer cet exercice, c'est à un chacun à consulter la force et la portée de son génie, qui n'est pas la même en tous. Comme il y a des corps qui ont besoin de beaucoup de nourriture, parce qu'ils digèrent promptement, et qu'il y en a d'autres auxquels l'estomac plus paresseux ne permet pas de tant manger ; on peut dire également qu'il y a des esprits heureux, vifs et pénétrants, qui peuvent lire beaucoup de suite, parce qu'ils comprennent aussitôt ce qu'ils lisent, la pénétration de leur esprit suivant en quelque manière la vivacité de leurs yeux ; et qu'il y en a d'autres plus tardifs, qui ont besoin de réfléchir beaucoup, pour saisir ce que veut dire l'écrivain, et qui par cette raison sont obligés d'interrompre souvent leur lecture, qui ne peut être avantageuse qu'autant que l'on comprend ce qu'on lit. Or, la classe de ces derniers lecteurs est très-nombreuse ; la réflexion est lente dans le plus grand nombre : on peut ainsi donner pour règle à la multitude de lire peu de suite, et de penser beaucoup à ce qu'on lit ; l'esprit

(60) « Turpe est mutare sententiam, sed veram et rectam. Nam stultam et noxiam et laudabile et salubre est. » (S. Aug. epist. 57, *alias* 210, n. 2, col. 145, tom. II, *edit. Bened.*)

(61) « Negotium nostrum non leve aut superfluum, sed necessarium ac summum esse arbitror, magnopere quærere veritatem. » (S. Aug. lib. III, *Contra Academicos*, cap 1, n. 1, col. 275, tom. I, *edit. Bened.*)

(62) « Veritatem atque sapientiam nemo amittit invitus. » (S. Aug. lib. II, *De lib. arb.* cap. 14, n. 37, col. 601, tom. I, *edit. Bened.*)

(63) « Alit lectio ingenium et studio fatigatum non sine studio tamen reficit : nec scribere tantum, nec legere debemus. Altera res consternabit vires et exhauriet, altera solvet ac diluet. Invicem hoc et illo commutandum, et alterum altero temperandum, ut quidquid lectione collectum est, stylus redigat in corpus. » (Senec. epist. 87.)

(64) « Sit ipsa lectio temperata, cui finem consilium, non lassitudo imponat. . . studium intemperans lectionis in reprehensionem cadit, et quod laudabile est in genere suo, fit nimietate culpabile. » (S. Hieron. *Epist. ad Demetr. Virg.*)

tera plus facilement ses fonctions dans cette marche, et la lecture deviendra plus utile : c'est ce que peuvent expérimenter ceux qui sont dans cet usage.

XVI. Toutes les parties du jour sont-elles également propres à la lecture ? Cette question mérite attention. Pour y répondre d'une manière satisfaisante, il est à propos de distinguer deux espèces de livres. Il y en a qui demandent une grande attention, si on veut en profiter : tels sont communément les livres de morale, de piété et de science ; il y en a d'autres auxquels une légère attention suffit, comme les livres d'histoire, les relations de voyages, et les ouvrages de pur amusement. Or, je pense, d'après cette distinction, que vous devez donner aux premières le matin, parce que l'esprit est alors plus libre dans ses fonctions, moins distrait, et par cette raison plus propre à la réflexion ; et vous savez qu'on ne fait jamais bien ce qu'on fait avec un esprit occupé et embarrassé. Nous remarquons aussi dans la capitale du royaume, que tous les gens de cabinet, littérateurs et autres, donnent cette partie du jour à leurs occupations ; et même que pour se procurer plus de temps, ils remettent leur dîner vers les deux ou trois heures, d'autres encore plus tard ; ils trouvent ce temps plus propre à leurs travaux. C'est aussi le sentiment d'Erasme, le premier littérateur de son siècle : « Le matin, dit-il, ami des muses, est propre aux études ; mais après le dîner, jouez, promenez-vous, ou livrez-vous à quelques conversations agréables(65). Ce n'est pas qu'on ne puisse faire quelque lecture sérieuse dans l'après-dîner ; mais il faut lire peu de suite, pour ne pas fatiguer l'esprit, qui alors a moins de force. Les vapeurs que les aliments envoient de l'estomac au cerveau, rendent ses fonctions plus lentes et moins vives ; car il n'en est pas des travaux de l'esprit comme de ceux du corps, que les aliments ne font qu'animer davantage. C'est pourquoi je pense que, si on veut lire peu de temps après le repas, on doit se fixer à ces ouvrages qui amusent et éclairent l'esprit sans le fatiguer, n'exigeant point de réflexions profondes, tels que sont les livres de la seconde espèce, dont nous avons parlé ci-dessus. Il faut, autant qu'il est possible, faire chaque chose dans le temps qui lui convient. La lecture surtout demande qu'on ait égard au temps, suivant la qualité des livres qu'on veut lire, parce que, comme nous l'avons remarqué, il y en a qui exigent plus d'attention, et par cette raison plus de liberté du côté de l'esprit. *Erasme* conseille aux personnes de Lettres de ne point se mettre au lit sans avoir lu quelque chose qui mérite d'être conservé dans la mémoire, et de s'en demander compte le matin à leur réveil (66). Suivez ce conseil, si vous êtes homme d'étude.

XVII. On peut encore demander lequel est le meilleur, ou de lire sans prononcer, ou de prononcer ce qu'on lit ? La réponse à cette question dépend de la qualité des livres qui font l'objet de la lecture et du motif qui engage à les lire. Si vous voulez vous former à la poésie, lisez les poëtes à voix claire et avec les inflexions convenables : c'est le conseil que donnait Ausone à un neveu qu'il formait à la poésie ; il lui disait de lire ainsi Homère et Ménandre. Quintilien est du même sentiment, la raison est que cette manière de lire donne, par l'habitude, plus de facilité à l'esprit pour parvenir à cette douceur et cette vivacité d'imagination qui font les agréments de la poésie. Les anciens conseillaient également aux jeunes gens qui étudiaient l'art oratoire, de lire des harangues et des oraisons, comme s'ils les prononçaient en public, entrant dans l'esprit de ce qu'ils lisent, parce que cette action les accoutume à se pénétrer des impressions qu'ils veulent exciter dans les autres, et rend ainsi leur déclamation plus proportionnée à la nature des choses qui en font l'objet ; car le but de l'éloquence n'est pas seulement de bien dire, mais particulièrement de persuader ce que l'on dit ; c'est pourquoi on la définit ordinairement : l'art de bien dire et d'une manière propre à persuader : *Ars bène dicendi et apposite ad persuadendum*. Or, la manière de prononcer ne contribue pas peu à émouvoir l'auditeur et à le conduire au point où l'on veut l'amener.

A l'égard des sciences profondes, on peut lire les livres qui en traitent sans prononcer ; cette manière de lire rend même l'esprit plus attentif, comme le remarque saint Isidore (*De summo bono*, l. III. c. 14); c'était aussi la méthode que suivait saint Ambroise, selon saint Augustin : « Lorsqu'il lisait, dit-il, ses yeux se promenaient sur les pages, son esprit réfléchissait sur ce qu'elles lui présentaient ; mais sa voix et sa langue se reposaient (67). » Nous ne prétendons pas cependant blâmer l'usage où sont beaucoup de personnes de prononcer ce qu'elles lisent ; il a son utilité. Plutarque (*De tuenda bona valet.*) recommandait entre les exercices utiles à la santé celui de la voix, par la lecture, la dispute et la récitation. Pline le jeune nous assure également (68) qu'il lisait quelquefois à haute voix des oraisons grecques ou latines, non pas tant pour exercer sa voix que pour soulager son estomac.

CHAPITRE IV.

Des livres qui tendent à faire naître dans le cœur l'amour impur

I. Il faut, dans les mœurs comme dans les

(65) « Aurora, Musis amica, est apta studiis. Pransus, aut lude, aut deambula, aut hilarius confabulare. » (Erasmus, *Epist. de arte stud.*)

(66) « Sub somnum exquisiti quippiam ac dignum memoria legito, id experrectus a te ipso reposcas. » (Erasmus, *Epist. de arte stud.*)

(67) « Sed cum legebat, oculi discurrebant per paginas, et cor intellectum rimabatur. Vox autem et lingua quiescebant. » (S. Aug. lib. VI *Conf.*, cap. 3.)

(68) « Orationem Græcam, Latinamve clare et intente, non tam vocis causa quam stomachi lego : pariter tamen et illa firmatur. » (Plin. Jun., lib. IX, epist. 36.)

sciences, partir de principes; c'est une misère de vivre au hasard, sans règle et sans but. Nous ne sommes pas de la classe des bêtes, quoi qu'en disent les philosophes du siècle, mais des êtres pensants, qui doivent se conduire, non par instinct, comme les animaux, mais par raison.

Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde, nous a-t-on demandé quand notre raison a commencé à se développer ? C'est, avons-nous répondu, d'après les enseignements de nos maîtres, pour le connaître, l'aimer et le servir dans le temps, afin de le posséder dans l'éternité. Telle est la fin de notre création, qui doit toujours être présente à notre esprit. Voilà le grand principe dont nous devons tous partir dans nos lectures, comme dans les autres actions de la vie ; il faut donc écarter tout ce qui pourrait nous le faire perdre de vue. Or, rien n'en est plus capable que l'amour déréglé des créatures, qui nous attachent à la terre, où nous ne sommes cependant que des voyageurs et des étrangers, puisque nous n'y paraissons que pour la quitter ; mais qui peut plus nous inspirer cette dangereuse passion que la lecture des livres de galanterie ?

Vous les fuirez ainsi, comme la coupe empoisonnée de la prostituée de l'*Apocalypse*, (cap. 17), ou de Circé, dont personne, selon la Fable, ne pouvait boire sans perdre le sens et la raison : *Un homme*, dit le Sage, *peut-il cacher le feu dans son sein, sans que ses vêtements en soient consumés, ou peut-il marcher sur les charbons sans se brûler la plante des pieds* (69) ? » Non, sans doute; c'est méconnaître la sensibilité de son cœur, que de penser pouvoir faire de pareilles lectures sans en recevoir de mauvaises impressions. Ces criminelles productions, écrites surtout dans le style du siècle, ne sont propres qu'à allumer dans le cœur du jeune lecteur, des flammes impures, que la religion nous ordonne d'étouffer. « Des vers composés avec art, dit le Cicéron chrétien, et un discours qui coule avec douceur, séduisent les esprits et les tournent où l'on veut (70). »

Il n'est pas besoin de raisonnements pour montrer les suites funestes de ces dangereuses lectures, l'expérience ne vient ici que trop en preuve; combien de jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe y ont vu périr leur innocence ! Demandez à Damon quelle a été la première cause de son libertinage ? Il vous répondra, s'il est sincère, qu'il n'y a eu que la lecture de ces livres voluptueux qui l'a corrompu. N'ouvrez donc jamais les yeux sur ces écrits séduisants, quelque beau qu'en puisse être le style ; le serpent y est caché sous les fleurs. Que votre âme, la plus noble partie de vous-même, ne s'en occupe jamais : c'est par elle que vous êtes créé à la ressemblance de Dieu, ne salissez pas son image par les ordures de l'amour impur : abandonnez tous ces plaisirs brutaux à ces hommes de boue, ces apôtres de la volupté, qui font consister la félicité de l'homme dans les plaisirs des sens. Les commencements en sont doux, je l'avoue, mais la fin en est toujours amère (71).

II. Faites attention à la religion que vous avez le bonheur de connaître et de professer; écoutez ce que Jesus-Christ vous dit, par la bouche d'un de ses apôtres : *Qu'on n'entende pas*, dit-il, *parmi vous parler, ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit... qu'on n'y entende point non plus de paroles déshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation ; mais plutôt des paroles d'actions de grâces* » Telles sont les leçons que la religion donne aux Chrétiens : elle leur défend de prêter l'oreille aux conversations impures. Mais, dites-moi, comment pouvoir concilier la lecture des romans tendres et des poésies voluptueuses avec cette défense ? Quoi ! vous croiriez pouvoir lire sans péché ce qu'il ne vous est pas permis d'entendre ! loin de vous une illusion si grossière : la loi qui nous défend d'écouter des paroles impures, nous défend aussi, par une conséquence naturelle, de fixer nos yeux sur les livres qui nous les représentent ; car une mauvaise lecture n'est pas moins pernicieuse qu'une mauvaise conversation ; l'une et l'autre font naître également de criminelles pensées dans l'esprit du lecteur et de l'auditeur : c'est ce que pourraient nous attester ces riches oisifs qui s'occupent de pareilles lectures ; il est donc vrai de dire que la religion, en nous défendant de prêter l'oreille aux discours licencieux, nous interdit aussi la lecture des ouvrages écrits dans le même goût.

III. Les saints Pères, que nous devons considérer comme nos maîtres dans la grande affaire du salut, se sont élevés avec zèle contre la lecture de ces livres corrupteurs, qui ne tendent qu'à inspirer l'amour impur, par les séduisantes peintures qu'on y trouve de cette brutale passion.

Saint Clément d'Alexandrie, dans son discours adressé aux Nations, ne veut pas que les Chrétiens entendent réciter ou déclamer les vers d'Homère, parce qu'ils enseignent des infamies : or, comme nous l'avons observé, il n'est pas permis de lire ce qu'il n'est pas permis d'entendre.

Saint Ambroise, dans son livre *sur l'Ouvrage des six jours*, condamne avec la même force toutes les poésies licencieuses : « que ces chansons, dit-il, qui donnent la mort ; que ces vers de théâtre qui amollissent le

(69) « Nunquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant ? Aut ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus ? » (*Prov.* VI, 27, 28.)

(70) « Carmen compositum et oratio cum suavitate capit mentes, et quo voluerit impellit. » (Lactant. lib. VI *Institut.*, c. 28.)

Principium dulce est, at finis amoris amarus ;
Læta venit Venus, tristis abire solet.
(Buchanan.)

(72) « Fornicatio autem et omnis immunditia... nec nominentur in vobis, sicut decet sanctos : aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet, sed magis gratiarum actio. » (*Ephes.* V., 3, 4.)

cœur, et le portent à l'amour impur, ne fassent plus notre divertissement ; que chaque fidèle fasse consister tout son plaisir à entendre les Cantiques de l'église et les louanges de Dieu, chantés d'une même voix par tout le peuple. » Il y a longtemps qu'on donne ces sages conseils aux Chrétiens ; mais la cupidité, qui ne cherche qu'à se satisfaire, les empêche de s'y conformer.

Saint Jérôme, dans sa lettre *à Læta*, sur la manière d'élever sa fille, lui donne pour règle cet important avis. « Voici, dit-il, comment vous devez instruire une âme qui doit être le temple de Dieu : qu'elle apprenne à ne rien entendre et à ne rien dire que ce qui peut inspirer la crainte de Dieu ; qu'elle ne comprenne pas même ce qui blesse la pureté ; qu'elle ignore les chansons du monde ; qu'elle accoutume de bonne heure sa langue encore tendre à chanter des Psaumes(73). » Beau modèle d'éducation à suivre par les mères chrétiennes, dans les instructions qu'elles donnent à leurs enfants ; mais malheureusement trop peu suivi ! La plupart les élèvent comme elles ont été élevées elles-mêmes ; je veux dire dans la frivolité, dans le goût des parures et de la bagatelle : on travaille à les former pour le monde qu'ils doivent quitter, et non pour le ciel, qui est la patrie à laquelle elles sont appelées par leur baptême. On leur apprend la danse, la musique, les instruments pour les mettre plus en état de paraître dans les cercles du monde profane ; et on néglige de les instruire dans la science du salut. A peine leur raison commence-t-elle à se développer, qu'on se hâte de salir leur mémoire par les chansons les plus tendres ; on leur apprend ainsi le mal avant qu'ils soient en état de le commettre : des semences si pernicieuses ne sauraient manquer de produire les plus funestes effets dans l'âge des passions. Une source corrompue ne saurait produire que des ruisseaux impurs ! Pères de famille qui vous plaignez que vos enfants déshonorent vos cheveux blancs par leurs infamies, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ; si vous leur aviez donné une éducation chrétienne, ils seraient aujourd'hui votre gloire, comme ils sont votre opprobre et l'objet de tous vos chagrins.

Rien de plus dangereux pour la jeunesse, que de mauvaises lectures ; les suites en sont tristes. Lisez le premier livre des *Confessions* de saint Augustin, vous y verrez le saint docteur déplorer comme « une grande misère de ses premières années, d'avoir été obligé de lire les Fables des poëtes, comme les voyages d'Énée, la mort de Didon, les adultères d'un Jupiter, la colère d'une Junon contre les Troyens et autres semblables. Vous le verrez encore se reprocher, dans l'amertume de son cœur, d'avoir pleuré la mort de Didon, que son amour infâme pour Énée avait occasionnée, pendant qu'il ne pleurait pas l'état de mort dans lequel était son âme, en n'aimant point son Dieu (74). » Il faut avouer que cette manière de penser est bien différente de celle de notre siècle : à voir les livres voluptueux se multiplier et se répandre partout, et l'empressement avec lequel le public les saisit, les lit, les dévore, on serait tenté de croire que la volupté charnelle serait devenue une vertu, et la pureté un vice. C'est aussi la morale que prêchent les épicuriens modernes, qui prétendent passer pour philosophes, comme si la philosophie, qui est de sa nature l'étude et l'amour de la sagesse, pouvait devenir, par le libertinage de l'esprit, l'étude et l'amour de l'infamie.

IV. Les conciles, ces vénérables assemblées de pontifes, ont toujours sévi, dans l'occasion, contre les profanes écrits, comme contre les productions qui n'étaient capables que de corrompre les mœurs des lecteurs. Nicéphore, dans son *Histoire* (livre XII, chap. 34), rapporte que des évêques, assemblés à Thessalonique, déposèrent l'évêque Héliodore, pour n'avoir pas voulu désapprouver un roman qu'il avait composé dans sa jeunesse, sous le titre *Des Amours de Théagène et de Chariclée*. Le même historien nous apprend également que le premier concile de Nicée avait condamné le livre de l'hérésiarque Arius, intitulé *Thalie*, parce que le style en était efféminé et dissolu. Or, vous n'ignorez pas, sans doute, le respect que nous devons avoir pour les enseignements et les décrets des conciles : ce sont des pasteurs qui les composent ; les brebis pourraient-elles donc se dispenser d'écouter leurs voix et d'y conformer leur conduite ?

L'Église, qui ne varie jamais dans son esprit, a renouvelé, dans les siècles postérieurs, les défenses les plus fortes et les plus expresses contre la lecture de ces livres dangereux. Les Pères députés par le saint concile de Trente, pour examiner et déclarer quels étaient les livres dont la lecture devait être interdite, établirent sur cette matière plusieurs règles, dont la septième défend, en termes formels, la lecture des livres de galanterie, et enjoint aux évêques de punir sévèrement ceux qui en seraient saisis. Ces règles furent ensuite approuvées et confirmées par une Bulle de Pie IV, dans laquelle ce saint Pontife déclare coupables de péché mortel ceux qui désobéissent à ces règlements.

Plusieurs conciles provinciaux, qui suivi-

(73) « Sic erudienda est anima, quæ futura est templum Dei. Nihil aliud discat audire, nihil loqui, nisi quod ad timorem Dei pertinet. Turpia verba non intelligat : cantica mundi ignoret. Adhuc tenera lingua psalmis dulcibus imbuatur. » S. Hieron. lib. II, epist. 15, *Ad Lætam, de institutione filiæ*.)

(74) « Quid miserius misero non miserante se ipsum, et flente Didonis mortem quæ fiebat amando Æneam, non flente autem mortem suam, quæ fiebat, non amando te ! » S. August., lib. I *Confess.* cap. 13, n. 21, col. 77, tom. I, edit. Bened.).

(75) « Libri qui res lascivas, seu obscenas ex professo tractant, narrant aut docent, cum non solum fidei, sed et morum, qui hujusmodi librorum lectione corrumpi solent, ratio habenda sit, omnino prohibentur, et qui eos habuerint, severe ab episcopis puniantur. » Ad calcem Concilii Tridentini, *De libris prohibitis*, Reg. 7.)

rent de près la sainte assemblée de Trente, renouvelèrent la même défense, comme le concile de Milan, assemblé par saint Charles en 1576 ; celui de Bordeaux, en 1583, du Mexique, en Amérique, en 585 ; de Narbonne, en 1609 ; enfin, celui de Tours, en 1583: nous citerons ce dernier d'autant plus volontiers, que nous écrivons dans la métropole de Tours : or, voici comment s'expliquent les Pères de cette assemblée : « Ce saint concile, disent-ils, défend d'imprimer, vendre, lire, ou conserver, de quelque manière que ce soit, des livres de magie, des hérétiques, des schismatiques, ou qui enseignent des sortiléges, des enchantements et les arts curieux, *ou qui provoquent à l'impureté et au luxe...* et ordonne de les brûler partout où on les trouvera, sous peine du même anathème à encourir, par le seul fait, par ceux qui n'obéiront point (76). » C'est donc manquer de soumission pour les ordonnances de l'Eglise, que de faire de ces misérables livres l'objet ordinaire de ses lectures.

On ne saurait trop déplorer ici le triste et funeste aveuglement de ces demi-chrétiens, qui se livrent à de si criminels amusements. En vain l'Eglise, cette tendre mère qui les aime comme ses enfants, qui les porte tous dans son sein, les avertit des écueils contre lesquels leur innocence peut échouer, leur montre les poisons qui peuvent leur enlever la vie de la grâce et les perdre pour l'éternité ; ils ne veulent pas l'écouter, ils sont sourds à sa voix et rebelles à ses lois. Quelle misère ! Tel est encore une fois l'effet de cette affreuse philosophie, qui fait aujourd'hui tant de ravages dans la nation : « Jouissez, dit-elle à ses élèves, du temps présent, divertissez-vous, ne refusez rien à vos passions : une autre vie est une chimère, la mort est un sommeil éternel ; vous serez alors comme si vous n'aviez jamais été. » C'est d'après ces affreuses leçons, que le peuple séduit ne cherche pour ses lectures que les livres capables de le flatter dans son libertinage, par la licence et la corruption des maximes.

V. Le gouvernement civil, également attentif à éloigner des citoyens tout ce qui pourrait corrompre la pureté de leurs mœurs, a sévi en plusieurs occasions contre les imprimeurs, vendeurs, colporteurs de ces livres dangereux.

Sentence de police, du 4 juin 1732, qui condamne un libraire à trois mille livres d'amende, pour avoir gardé dans sa boutique et vendu plusieurs livres traitant de différents sujets, également scandaleux et contraires aux bonnes mœurs. (*Dictionn. de Police*)

Arrêt du conseil d'Etat du roi, du 28 décembre 1764, qui destitue de la qualité de marchand libraire, un libraire de Reims, convaincu d'avoir fait commerce de livres prohibés et dangereux ; et en outre, le condamne en trois mille livres d'amende.

Nous avons également deux ordonnances de la police, qui défendent aux libraires de vendre et d'exposer en vente, même de louer aux jeunes gens, aucun livre d'histoire, ou brochures, contraires à la pureté des mœurs et à la religion, à peine de mille livres d'amende, de tous dépens, dommages et intérêts, d'interdiction de la librairie, et de punition exemplaire, s'il y échet ; la première est du 28 septembre 1734 ; la seconde, du premier octobre 1740.

Nous trouvons encore dans le règlement de la librairie et imprimerie de Paris, arrêté au conseil d'État, le 28 février 1723, plusieurs ordonnances relatives à ce sujet. L'article 89, par exemple, ordonne, qu'où il se trouverait des livres contraires à la religion, au bien et au repos de l'Etat, à la pureté des mœurs, de même que des images et estampes licencieuses, le tout soit arrêté. Les articles 96 et 97 autorisent en conséquence les syndic et adjoints, à faire leurs visites chez les doreurs et relieurs, ainsi que chez les tapissiers, dominotiers et imagers. Il est expressément défendu à ceux-ci d'imprimer, ni vendre aucuns placards, ni peintures et images dissolues. Des règlements si sages et si propres à préserver la jeunesse du libertinage des mœurs, ne sont pas toujours observés : la voix de l'intérêt fait taire souvent dans les artistes celle de l'honneur et de la religion. Combien de livres voluptueux, de tableaux et d'images lascifs sont exposés tous les jours dans la capitale, le long des quais et ailleurs ! de là aussi en partie le débordement de nos mœurs.

VI. Les raisons que nous avons alléguées jusqu'à présent pour éloigner de la lecture des livres impurs, devraient suffire à des Chrétiens ; mais, disons-le avec douleur, le monde présent, malheureusement aussi docile aux leçons des esprits forts du temps, que sourd à celles de la religion, n'en sera pas touché. La morale chrétienne, dira-t-il, est trop austère. Montrons à ces malheureuses victimes de l'incrédulité du siècle, que la raison, consultée dans le silence des passions, inspire la même horreur pour tous ces livres licencieux ; et citons en preuve des écrivains, qui, n'ayant point connu la révélation, n'ont pu tirer que du fond de la raison ce qu'ils enseignent sur cette importante matière.

Platon, ce sage philosophe, si respecté par la profane antiquité, ne pensait pas plus favorablement de ces ouvrages de galanterie, puisque dans le troisième livre de sa *République* (chap. 5), il ordonne de chasser les poëtes, comme des corrupteurs de ceux qui lisent leurs productions, ou qui les entendent déclamer : « Si quelqu'un, dit-il ailleurs, travaillait dans une cité à soumettre les premiers magistrats sous le joug des méchants, et à rendre esclaves d'une populace insensée, ceux qui doivent la gouverner ; il passe-

(76) « Prohibet hæc sancta synodus, ne libri magicæ artis, hæreticorum, schismaticorum, aut sortilegia, *vel ad lasciviam et luxum provocantes*, imprimantur, vendantur, legantur, aut retineantur omnino... jubetque, sicubi reperti fuerint, comburantur sub ejusdem anathematis pœna, quam ipso facto incurrent, qui minime paruerint. » Conc. *Turon. in fidei Professionis formula.*)

rait sans doute pour un traître à la patrie : or, c'est ce que font les poëtes dangereux ; ils ont l'indignité de vouloir abaisser la raison, qui doit commander dans l'homme et régler sa conduite, sous le joug de cette brutale partie, qui est née pour la servitude ; ils flattent les passions pour les engager à s'emparer, contre toute justice, de la première autorité ; mais, continue-t-il, nous n'avons pas encore exposé le plus grand mal qu'ils peuvent faire. Le plus considérable, sans doute, est qu'un poëte licencieux peut même corrompre les gens de bien ; peu savent éviter le poison (77). » Que ne doivent pas craindre, à plus forte raison, ceux dont la raison n'est pas éclairée par l'expérience, et la vertu n'est point encore affermie, tels que sont les jeunes gens !

Aristote, disciple de Platon, ce philosophe que nos écoles ont suivi longtemps comme leur docteur, condamne aussi, dans les termes les plus forts, les discours et les livres obscènes, comme n'étant propres qu'à corrompre les mœurs : « Le législateur, dit-il, doit absolument interdire et éloigner de nos cités les discours impurs. . . car la liberté de dire des obscénités n'est propre qu'à en produire ; il faut veiller surtout à ce que nos jeunes gens n'en disent ou n'en entendent... quand nous condamnons les mauvais discours, ajoute-t-il, nous défendons en conséquence d'arrêter les yeux sur les livres et les peintures qui présenteraient des objets capables d'alarmer la pudeur. Les princes doivent donc empêcher, par leur autorité, d'exposer dans les cités, sous les yeux du public, des statues ou des tableaux qui expriment de tels objets (78). » Ce n'est point un Père de l'Église qui parle ici ; c'est un païen ! Rougissez, Chrétiens voluptueux.

On n'avait pas à Lacédémone une idée plus avantageuse des poëtes licencieux, s'il est permis d'en juger par la réponse d'un Lacédémonien, à qui on demandait ce qu'il pensait d'un poëte voluptueux ? « Il n'est bon, répondit-il, qu'à corrompre l'esprit de la jeunesse. » En effet, « quelles ténèbres ces écrivains voluptueux ne sont pas capables de répandre sur l'esprit de leurs lecteurs, disait Cicéron ? Quelles passions n'allument-ils pas dans leur cœur ? Quels troubles n'y excitent-ils point (79) ? » Telle était la manière de penser des sages du paganisme ; mais ce n'est pas celle de nos philosophes modernes, qui, comme nous l'avons dit, permettent à l'homme tout ce qui peut flatter ses penchants. Point d'autre Dieu, disent ces nouveaux apôtres, que la nature ; conformons-nous à ses désirs, hâtons-nous de satisfaire ses inclinations ; c'est une folie de les combattre. Voilà l'hérésie du temps ; la nature placée sur le trône de la Divinité ; la créature sur celui du Créateur ; les désordres les plus honteux permis, comme un culte, sans doute, dû à cette étrange divinité. Où en sommes-nous ? Que les temps sont changés ! Nos anciens suivaient quelquefois les vicieux penchants de la nature, mais par faiblesse : dans notre siècle philosophique, on les suit par système ; ô siècle corrompu !

VII. Je vous entends : vous ne me citez, dites-vous, que des Platon, des Aristote, des Cicéron ; mais qui ne sait que ces écrivains n'ont cherché qu'à se faire un nom par la sévérité de leurs maximes ? Fort bien, vous récusez leur témoignage. Je vous pardonne cette liberté, cependant je vous prie de faire attention que les écrivains, même les plus lubriques, n'ont pu s'empêcher d'avouer le danger de la lecture de leurs infâmes productions, lorsqu'imposant silence aux passions, ils ont voulu parler le langage de la raison : pour vous en convaincre, écoutez un des plus dangereux : vous ne pouvez raisonnablement rejeter son témoignage; voici donc comme il parle : « Je le dirai malgré moi : ne touchez pas aux poëtes tendres ; j'avilis, il est vrai mes talents en donnant ce conseil (80). » Ce n'est point un Père de l'Église qui parle, ce n'est pas aussi un philosophe, que vous pourriez accuser de rigorisme : c'est un écrivain lascif, intéressé par l'amour-propre à justifier ses infâmes écrits, mais à qui la vérité arrache cet aveu, c'est Ovide, c'est lui qui crie à tous ceux qui seraient tentés de lire ses trop tendres poésies : « Eloignez-vous de moi, je ne suis capable que de vous corrompre » ; il mérite d'être cru, puisqu'il parle sans intérêt : disons mieux, puisqu'il parle contre lui-même.

« Prenez garde, dit-il, ailleurs, de relire ces écrits qui ne sont pas faits pour vous : une seconde lecture est capable de troubler les esprits les plus forts. Jetez-les au feu, sans écouter l'inclination qui pourrait vous porter à les lire, et dites que ce bûcher soit le tombeau de mon amour, comme il l'est des livres qui me l'ont inspiré (81). » Ren-

(77) « Si quis in civitate hoc moliretur ut optimates deterioribus subjiceret, ac stultæ multitudini veluti mancipia addiceret eos qui præesse deberent ac possent, is proditor haud dubie censendus esset. Atque hoc ipsum, inquit, poetæ noxii efficiunt : rationem, quæ pars optima in privata cujusque quasi civitate ac republica est, quam præesse, dominarique oporteret ei parti quæ fera est et ad servitutem nata, indignissime mancipant, cæcosque ac temerarios animi motus, quasi postremæ sortis plebeculam assentando corrumpunt ut nolint pati jugum, sed ut invadere per summam injuriam audeant principatum. . . sed maximum quod emanat incommodum, nondum diserte indicavimus. Illud enim gravissimum profecto est, quod probos quoque viros, paucis admodum exceptis, malus poeta possit corrumpere. » (Plato, lib. II *De republica.*)

(78) « Omnino igitur turpes sermones e civitate oportet non minus quam quidvis aliud noxium a legislatore exterminari. Ex licentia enim facile dicendi turpia, oritur et perpetratur. Maxime vero cavendum est, ne juvenes vel dicant tale quidpiam, vel audiant. Quando fœda loqui arcemus, apparet etiam nos præcipere ne quid spectetur, sive oratione, sive pictura expressum quod pudendum sit. Curæ igitur principibus sit ne qua in civitate talium actionum imitatrix statua tabulave cernatur. » (Aristot., lib. VIII, *De politicis.*)

(79) « Quas illi obducunt tenebras ? Quos involvunt motus ? Quas inflammant cupiditates! » (Cic.)

(80) Eloquar invitus, teneros ne tange poetas.
Submoveo dotes impius ipse meas.
(Ovid., *Remed. amoris*, vers. 757, 758.)

(81) Scripta cave relegas blandæ servata puellæ,

dons-nous à cet avis : celui qui le donne ne peut être soupçonné d'une morale trop austère.

VIII. Les romans, qui sont *les amusements des honnêtes paresseux*, pour parler avec M. Huet, évêque d'Avranches, ne sont pas moins dangereux : nous parlons de ces fables proposées au public, sous la forme d'histoire, où l'amour est traité par art et règles, et qu'on peut appeler avec un ancien, *des histoires qui apprennent à pécher : —(peccare docentes historias* (Hor.) Appliquer son esprit, la plus noble partie de soi-même, à la lecture de pareils livres, c'est jeter un hameçon d'or dans une eau bourbeuse. Le langage de la volupté y fait trembler la chasteté, et ne tarde pas à la mettre en fuite, si on n'y oppose l'insensibilité du bronze, ce qui n'est pas aisé dans un corps de chair, qui sollicite de lui-même aux plaisirs des sens. Le parti le plus sage, et en même temps le plus sûr, est de ne jamais arrêter ses yeux sur des livres si pernicieux ; parce que *celui*, dit le Saint-Esprit, dans l'Ecriture, *qui cherche le péril, y périra* (*qui quærit periculum, in illo peribit* (*Eccli.* III, 27). » Ne multiplions point les dangers par notre imprudence, nous n'en trouvons malheureusement que trop sans les chercher. Il est bon encore d'observer, avec un grand et religieux prélat, que les romans, aujourd'hui si multipliés, sont un des principaux artifices qu'emploie l'incrédulité pour répandre son poison avec plus de succès : « De là, dit ce pontife, tant de romans, également obscènes et impies, dont le but est d'amuser l'imagination, pour séduire l'esprit et corrompre le cœur (82). »

Quels sont d'ailleurs les personnages qu'on introduit dans les romans, les instructions qu'on y donne, les effets qu'ils produisent ? Ecoutons sur cet article le fameux Jean-Jacques Rousseau (83) : c'est un écrivain qui, parmi les plus extravagants paradoxes, ne laisse pas de dire des choses qui méritent d'être remarquées ; ajoutons que son autorité est grande dans cette classe d'hommes qui se livrent à ces lectures. Or, voici comme il parle de ce profane amusement : « Les gens du bel air, dit-il, les femmes à la mode, les grands, les militaires : voilà les acteurs de tous les romans. Le raffinement du goût des villes, les maximes de la cour, l'appareil du luxe, la morale épicurienne : voilà les leçons qu'ils prêchent et les préceptes qu'ils donnent. Le coloris des fausses vertus ternit l'éclat des véritables ; le manége des procédés y est substitué aux devoirs réels ; les beaux discours font dédaigner les belles actions, et la simplicité des bonnes mœurs passe pour grossièreté. Quel effet produiront de pareils tableaux sur un gentilhomme de campagne, qui voit railler la franchise avec laquelle il reçoit ses hôtes, et traiter de brutalité la joie qu'il fait régner dans son canton? sur sa femme, qui apprend que les soins d'une mère de famille sont au-dessous des dames de son rang ? sur sa fille, à qui les airs contournés et le jargon de la ville font dédaigner l'honnête et rustique voisin qu'elle eût épousé ? Tous, de concert, ne voulant plus être des manants, se dégoûtent de leur village, abandonnent leur vieux château, qui bientôt devient une masure, et vont dans la capitale, où le père, avec sa croix de Saint-Louis, de seigneur qu'il était, devient valet ou chevalier d'industrie ; la mère établit un brelan ; la fille attire les joueurs ; et souvent tous trois meurent de misère et déshonorés. » Voilà où conduisent ces profanes lectures ; on n'en voit malheureusement que trop d'exemples.

IX. Ne vous amusez point aussi à lire indifféremment et sans choix toutes les pièces qu'on débite dans les spectacles du monde. On a dit du théâtre qu'il réformait les mœurs par ses plaisanteries, *castigat ridendo mores;* cela pourrait être vrai, si on savait toujours y respecter la vertu. Mais disons la vérité. On ne s'y étudie le plus communément qu'à lui donner un ridicule, et à rendre le vice aimable par les peintures séduisantes qu'on en fait. On a vu courir du sermon aux tribunaux de la pénitence, et on voit tous les jours courir du théâtre aux lieux de débauche. « Qu'est-ce donc que *le Misanthrope* de Molière, dit un écrivain respecté dans le monde profane (84)? Un homme de bien, qui déteste les mœurs de son siècle et la méchanceté de ses contemporains; qui précisément, parce qu'il aime ses semblables, hait en eux les maux qu'ils se font réciproquement, et les vices dont les maux sont l'ouvrage. S'il était moins touché des erreurs de l'humanité, moins indigné des iniquités qu'il voit, serait-il plus humain lui-même? Autant vaudrait soutenir qu'un père aimât mieux les enfants d'autrui que les siens, parce qu'il s'irrite des fautes de ceux-ci, et ne dit jamais rien aux autres. » C'est cependant cet homme qu'on tourne en ridicule, et aux dépens duquel on amuse et on divertit une assemblée profane; c'est ainsi encore qu'on cherche à avilir aux yeux de la nation les ministres des autels, en jouant les prêtres des fausses religions, et les représentant sous des traits qui dévoilent aux personnes un peu attentives toute la noirceur du procédé de l'auteur de la pièce. Cependant le stupide spectateur, qui est toujours le plus nombreux, n'aperçoit pas le piége qu'on tend à sa religion; il avale le poison, comme le breuvage le plus salutaire; et peut-on lire sans danger de pareilles brochures?

X. Mais voyons comment on prétend justifier toutes ces pernicieuses lectures: car la cupidité est toujours ingénieuse pour tromper ceux qui ont la faiblesse de l'écouter.

« On objectera d'abord que ces livres ren-

Constantes animos scripta relecta movent.
Omnia pone feros, quamvis invitus, in ignes,
Et dic, ardoris sit rogus iste mei.
(Ovid.)

(82) *Mandement* de M. de Beaumont, archevêque de Paris, contre l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau.

(83) *Esprit, maximes et principes de Jean-Jacques Rousseau*, page 356.

(84) *Esprit, maximes et principes de Jean-Jacques Rousseau*, à Neuchâtel, 1764.

ferment souvent de belles maximes sur les mœurs; tout n'y est pas, dit-on, morale lubrique. »

Je l'accorde. Il n'y a point de si mauvais livre qui ne contienne de bonnes choses : dans les livres, même des impies, il n'est pas rare d'y voir la vérité percer à travers les ténèbres du blasphème; c'est ce qu'on peut remarquer dans les ouvrages de quelques incrédules du siècle. En conclura-t-on pour cela qu'on peut les lire sans danger? Une pareille induction révolte le bon sens. On ne conclut pas qu'on puisse user familièrement de la compagnie d'un libertin, parce que parmi ses excès il lui échappera quelques actions vraiment louables : pour faire l'honnête homme qu'on puisse fréquenter sans danger, une bonne action passagère ne suffit pas, il faut une conduite régulière qui se soutienne; de même, pour former un bon livre qui mérite d'occuper les moments du chrétien, quelques maximes vraies et utiles, dispersées çà et là, sont insuffisantes si le corps de l'ouvrage n'y répond pas.

D'ailleurs ces belles maximes qu'on nous vante tant, font-elles sur nos esprits, toujours rebelles aux leçons de l'austère vertu, les mêmes impressions qu'excitent les peintures séduisantes qu'on y fait des passions? Ne parlerait-on point plus juste, en disant que ces livres d'amusement nous instruisent peu et nous séduisent beaucoup? Les plaies qu'ils font à l'âme du lecteur sont grandes et profondes; les remèdes, s'ils en proposent, sont faibles et superficiels. Les mauvaises impressions restent donc; le mal s'aigrit en vieillissant, et devient incurable. Nous naissons tous avec un penchant malheureux pour le mal : toute lecture qui le flatte et le favorise ne peut manquer de produire les plus funestes effets.

Qu'apprend-on ordinairement dans ces ouvrages lubriques, si ce n'est l'art détestable d'exprimer en termes choisis, purs et élégants, la passion la plus brutale; de conduire avec adresse une intrigue d'amour, et de tendre des piéges à la jeune et innocente beauté? Les belles maximes y sont rares; ce sont comme des pierres précieuses noyées dans des tas d'ordure, ou comme des simples salutaires étouffées par une multitude de plantes vénéneuses qui les environnent. Combien de jeunes gens ne doivent leur dérangement qu'à ces sources corrompues! Les sages du paganisme en connaissaient tout le danger : « Ils n'ont pas voulu, dit Valère Maxime, qu'on appliquât leurs enfants à la lecture de ces livres, de peur qu'ils ne contribuassent plus à la corruption de leurs mœurs qu'à l'instruction de leur esprit (85). » — « A quoi bon, disait un autre, repaître votre esprit de monstres et de chimères? Quel plaisir pouvez-vous prendre à lire de misérables brochures? Que ne lisez-vous plutôt des ouvrages dont vous puissiez avec honneur vous approprier les maximes (86). » C'est ainsi que parlait un poëte profane aux amateurs des mauvaises lectures : permettez-moi, chrétiens, et surtout vous, pères et mères de famille, de vous adresser le même discours : vous donnez l'exemple à vos enfants de ces pernicieux amusements; vous poussez même l'aveuglement jusqu'à mettre ces livres entre leurs mains; y pensez-vous? hélas! vous vous préparez par là les plus grandes peines pour la suite, quand vos enfants auront atteint l'âge des passions.

XI. « C'est une école, dit-on encore, où on apprend le beau langage, si nécessaire aujourd'hui dans le commerce du monde, quand on y veut paraître avec honneur. »

Raison pitoyable, déshonorante pour ceux qui l'allèguent! Ne vivons-nous pas dans un siècle où l'on a réconcilié la pureté et l'élégance du discours avec la piété et les sciences? Oui, nous avons dans notre langue des livres pieux et utiles, propres à former le jugement, orner l'esprit et régler le cœur, écrits avec beaucoup de pureté. Les auteurs savent y joindre la vérité des pensées, la sagesse des maximes, la force des raisonnements, à la délicatesse, l'énergie des expressions et l'élégance du style. D'ailleurs, quand on aime le solide et l'utile, on n'a que du mépris pour les fictions dont les romans sont remplis.

> Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable.
> (Boileau, épître 2.)

Laissez donc ces écrivains qui possèdent l'art dangereux de dire purement des choses impures : prenez garde, en voulant apprendre à bien dire, d'apprendre à mal faire. Il est beau de bien parler, j'en conviens; mais il est encore plus beau de bien vivre. Attachez-vous plutôt à ceux qui ne cherchent à vous plaire par la beauté de la diction, que pour éclairer votre esprit et former votre cœur, *lectorem delectando, pariterque monendo* (87). » Ces livres heureusement ne manquent pas; au surplus, la beauté du langage n'est fondée que sur l'opinion qui a attaché l'idée du beau au choix et à l'arrangement des sons; sans la vérité, elle ne mérite que nos mépris.

Mais enfin les avantages qu'on prétend retirer de ces lectures sont-ils aussi réels qu'on se l'imagine? Le style de la plupart des romans n'est-il point ordinairement trop affecté pour être imité? Le caractère des acteurs qu'on y fait paraître ne s'éloigne-t-il point trop de la belle nature pour servir de modèle dans la société, qui n'aime que le naturel? Appelons-en à l'expérience : que remarque-t-on le plus communément dans les personnes adonnées à ces sortes de lectures? sinon un mauvais goût, un langage trop recherché, une grande vanité qui les précipite dans le ridicule. Et on ne doit pas en être

(85) « Noluerunt his libris liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus nocerent, quam prodessent ingeniis. » (Valerius Maximus.)

(86) « Quid nisi monstra legis. . . . . Quid te vana juvant miseræ ludibria chartæ? Hoc lege, quod possis dicere jure, meum est. »
(Martial, lib. x, epigr. 4.)

(87) Horat. *de Arte poetica*, v. 243.)

surpris, si on considère que de mauvais originaux ne peuvent occasionner que de mauvaises copies.

XII. « On puise dans ces lectures, disent quelques-uns, les belles manières sans lesquelles on ne peut être de mise dans le monde. »

Je le veux : mais, dites-moi, sommes-nous créés pour le monde présent? Hélas! *Notre vie n'est qu'une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui disparaît ensuite* (88). « Tout fuit, tout s'éclipse. Le moment où j'écris est déjà loin de moi; chaque chose a son aurore, son midi et son couchant; après qu'elle a paru, on la voit croître et se perfectionner : est-elle parvenue à un certain degré de perfection? elle vieillit et disparaît (89). » — *Le monde passe, et la concupiscence du monde passe avec lui* (90). Voyageurs sur la terre, un autre monde nous attend, et il est éternel; c'est pour ce monde qu'il faut se former, et on ne se forme pour lui que par la pratique des vertus chrétiennes : ce sont là les nobles et les grandes manières que l'on doit rechercher, non dans les romans, les poésies tendres et les pièces de théâtre, mais dans les oracles sacrés et les livres religieux qui en exposent les maximes. Laissez donc le frivole, pour ne vous occuper que du sérieux, *amoto ludo, seria quæramus*; une seule chose vous est nécessaire, c'est de sauver votre âme.

Quel est d'ailleurs ce monde dont on nous vante tant les belles manières? C'est, mon cher lecteur, un monde séducteur qui donne à la lumière le nom de ténèbres, qui appelle vertu ce qui est vice, et vice ce qui est vertu; qui absout les coupables, et tient sous l'anathème les gens de bien; c'est un monde païen, qui sacrifie, non aux dieux du paganisme qui ont disparu, mais à l'avarice, à l'ambition, à la luxure, à la vengeance, à l'orgueil, à l'envie, à tous les vices; c'est un monde corrupteur, qui ne s'étudie qu'à augmenter le nombre de ses esclaves pour étendre son empire; enfin, c'est un monde réprouvé, proscrit, condamné par Jésus-Christ même, à cause de ses scandales, *væ mundo a scandalis* (*Matth.* XVIII, 7), et dont nous ne pouvons trop éviter les mœurs. Je dis donc à tous ceux qui cherchent avec tant d'empressement à plaire au monde présent, avec un écrivain sacré : « Ames adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu, et que quiconque voudra être aimé de ce monde, se rend ennemi de Dieu (91)? »

« On ne peut pas, disent d'autres, lire toujours des livres sérieux : il faut varier la lecture, pour éviter l'ennui. »

Donc on peut lire des livres impurs : quelle conséquence! ce n'est pas le bon sens qui fait raisonner ainsi, mais l'aveugle cupidité qui franchit toutes les barrières pour satisfaire ses penchants. Quand a-t-il donc été permis de se divertir d'un travail sérieux par une lecture criminelle?

Venons au fait : on ne peut pas, dites-vous, faire toujours des lectures sérieuses et applicantes; l'arc a besoin d'être détendu. Fort bien; mais il y a un milieu entre les livres sérieux et les livres dangereux. Si vous voulez une lecture moins applicante pour vous récréer, procurez-vous de ces livres qui amusent et éclairent l'esprit sans le fatiguer et le corrompre, comme l'histoire, les relations de voyages et autres, écrits par des écrivains qui savent respecter la religion et les mœurs : heureusement nous n'en manquons pas. Aimez-vous les poëtes? lisez le *Poëme de la religion* par Racine, les *Odes choisies* de Jean-Baptiste Rousseau, les *Muses chrétiennes....*, vous y trouverez de quoi vous récréer et vous édifier en même temps. Vous n'avez pas, me répondrez-vous, ces ouvrages, et vos facultés ne vous permettent pas de les acheter; soit, mais n'y a-t-il pas plusieurs autres manières permises de se délasser d'une occupation sérieuse, sans avoir recours à des moyens défendus? Il serait inutile de vous les détailler ici, tout le monde les connaît.

Au reste, je prie les chrétiens qui voudraient justifier la lecture de ces livres licencieux, d'arrêter un moment l'attention de leur esprit sur la religion qu'ils professent. Saint Jérôme disait à une dame romaine : « Quelle relation de la lumière aux ténèbres? Quelle union entre Jésus-Christ et Bélial? Que fait Horace avec les Psaumes, Maron avec les Evangiles, Cicéron avec les apôtres (92)? » Ne pourrais-je pas adresser à peu près le même discours à ces chrétiens? Quel commerce, pourrais-je leur dire, peut-il y avoir entre votre religion et ces pernicieuses lectures? Quelle union entre la croix et les romans voluptueux, entre le calvaire et le théâtre? Quoi! votre religion ne vous prêche que la pureté, et vous ne vous occuperez que de livres impurs : quel aveuglement! *O enfants des hommes! jusqu'à quand aimerez-vous le mensonge et chercherez vous la vanité* (93)?

Malheureux littérateurs, qui vous faites gloire d'être les prédicateurs de l'infamie et du libertinage, c'est vous qui corrompez

(88) « Quæ est enim vita nostra? Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. » (*Jac.* IV, 15.)

(89) « Omnia oriuntur et occidunt, et oriendo quasi esse incipiunt, et crescunt et perficiuntur, et perfecta senescunt et intereunt. » (S. Aug., lib. IV, *Conf.*, cap. 1.)

(90) « Et mundus transit et concupiscentia ejus. » (*1 Joan.* II, 17.)

(91) « Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei. Quicunque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. » (*Jac.* IV, 4.)

(92) « Quæ enim communicatio luci ad tenebras? Quis consensus Christo cum Belial? Quid facit cum psalterio Horatius, cum Evangeliis Maro, cum apostolis Cicero? (S. Hieron., epist. *ad Eustoch. de custodia virginitatis.*)

(93) « Filii hominum, usquequo gravi corde? Ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium? » (*Psal.* IV, 3.)

les mœurs de la nation par vos criminelles productions. « C'est peu, dit un écrivain moderne (94), de ne pas envelopper les actions les plus honteuses, et de violer la décence qui sert de rempart à la pudeur; on y décrit avec une impudence outrée tout ce qui peut s'imaginer de plus obscène; on va même au-delà des bornes de la nature dans les peintures cyniques qu'on met sous les yeux des lecteurs. Comment peut-on envisager les écrivains qui prostituent ainsi leur plume et leur talent à des ouvrages si détestables? Ce sont des empoisonneurs publics, d'autant plus dangereux que le poison qu'ils préparent leur survivra et produira ses cruels effets jusque dans les derniers temps... Dans les États les moins policés, on punit du dernier supplice un seul homicide ou un seul larcin; et on laisserait impunis des auteurs qui, se faisant gloire d'être sans religion et se croyant honorés de la réputation d'hommes licencieux et sans pudeur, se permettent insolemment, et de ravager et d'empoisonner! Quels horribles succès que ceux qui se terminent à rendre les hommes vicieux et débauchés! » En vain, pour excuser ces lectures, apporterait-on pour raison la beauté de la diction et la délicatesse du langage; le poison caché sous ces fleurs n'en est que plus dangereux : quand l'esprit est séduit, le cœur ne tient à rien. C'est donc une raison de plus pour les exclure de tout État religieux et policé.

CHAPITRE V.

Des libelles diffamatoires.

I. Nous entendons ici, par libelles diffamatoires, ces écrits odieux qui attaquent dans l'honneur et la réputation, des corps, des communautés, ou des particuliers; or, nous prétendons que tout honnête homme doit s'en interdire la lecture; et pour mettre au grand jour l'importance de ce devoir, nous allons prouver que ces criminels libelles sont proscrits et défendus par les lois divines et humaines : car je ne pense pas qu'on veuille nous soutenir qu'il soit permis de lire ce qu'il est défendu d'écrire. Entrons donc en preuve.

II. Le droit naturel condamne toutes ces misérables brochures. Quelle leçon donne-t-il à tous les hommes? Ecoutez et soyez attentif : *Ne faites point*, dit-il, *à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse; mais traitez-le, au contraire, comme vous souhaitez qu'on vous traite* (95). Cette loi est gravée en nous par l'Auteur de notre être, quoi qu'en disent les prétendus philosophes du siècle; elle est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les nations; on la connaît dans l'un et l'autre hémisphère. Elle est le germe des lois sociales; c'est d'elle que sont partis tous les législateurs, qui ont suivi la raison comme flambeau dans leur législation : le tumulte des passions peut quelquefois en distraire notre attention, mais il ne saurait l'effacer. Or, cette loi dépose évidemment contre la composition, la publication et la lecture des libelles diffamatoires; car quel est l'homme assez ennemi de soi-même, pour voir d'un œil tranquille et indifférent, sa réputation flétrie par des écrits atroces et injurieux, répandus dans un public? Qui ne sait que la perte de l'honneur est *une mort civile*, qui nous prive des douceurs de la société, et nous rend par là comme insensibles aux autres avantages de la vie? « Je préfère, disait un ancien, l'estime de mes concitoyens au plus ample patrimoine (96). » Comme donc vous seriez pénétré de la plus vive douleur, si vous voyiez votre réputation flétrie, avilie et déshonorée par des libelles répandus contre vous dans le public, lus par toutes sortes de personnes sans distinction : comme vous seriez indigné en vous-même contre les criminels auteurs de ces écrits; vous devez, par un retour naturel, vous interdire de pareils excès à l'égard des autres, dans le principe du droit naturel, que *vous ne devez pas faire à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse;* agir autrement, c'est montrer qu'on n'est pas homme, n'en ayant pas les sentiments.

III. Le droit divin positif, proscrit également tous ces écrits diffamatoires : que porte-t-il en effet? *Vous aimerez*, dit-il, *le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre esprit; voilà le plus grand et le premier commandement. Voici le second, qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous même; toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements* (97). Or, l'un et l'autre, si on veut bien suivre le fil de leurs conséquences, renferment nécessairement la défense de composer, publier et lire de semblables libelles; car 1° peut-on aimer Dieu de tout son cœur... et en même temps déchirer, avilir, déshonorer ses ouvrages dans le public par des écrits injurieux? Non, sans doute : cependant tous les hommes sont ses ouvrages, créés même à sa ressemblance; c'est donc manquer au premier commandement de la loi, que de composer, publier et lire de pareils écrits. Quand on aime véritablement son Dieu comme on doit l'aimer, on aime ses créatures, on en épouse les intérêts, on évite tout ce qui pourrait leur porter le moindre préjudice; c'est ainsi qu'un homme qui aime un père de famille, chérit tous ses enfants, et serait bien fâché de leur faire la moindre peine. 2° Le second commandement proscrit encore d'une manière plus directe tous ces misérables ou-

(94) M. de Passe, *Lettre sur les Romans.*

(95) « Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis. Alteri feceris quod tibi fieri vis; jus naturale. »

(96) « Bonum de me judicium parentis publici omnis antepono patrimonio. » (*Symmachus*, lib. II, epist. 50.)

(97) « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum et primum mandatum. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut te ipsum. In his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ. » (*Matth.* XXII, 37-40.)

vrages, parce que ce n'est pas aimer son prochain comme soi-même, que de chercher à lui enlever l'honneur par des libelles infamants. Ces criminelles productions, vraiment dignes de l'horreur publique, déshonorent celui qui en est l'objet, non-seulement pour le présent, mais souvent encore dans la postérité. La plume satirique est plus funeste dans ses suites que la mauvaise langue, quelque dangereuse qu'on la suppose; la parole n'est qu'un son passager, qui n'affecte que les personnes présentes ; si elle laisse quelque mauvaise impression dans l'esprit de ceux qui l'ont entendue, elle s'efface peu à peu en vieillissant, et finit toujours avec les personnes, si elle ne finit auparavant ; mais l'écriture reste, se répand d'un pays à un autre, et se conserve souvent dans l'obscurité des cabinets et des bibliothèques pendant des siècles : *verba volant, scripta manent*. Serait-il donc permis de produire de pareils libelles contre des personnes que Dieu nous commande d'aimer, et d'aimer comme nous-mêmes?

La satire, dira-t-on, ne peut nuire qu'à l'auteur, cela est vrai, devant Dieu, mais non devant les hommes; toujours portés, par le mauvais penchant de leur nature, à croire plutôt le mal que le bien, à leur tribunal elle ne peut manquer de nuire à ceux qui en sont l'objet. Est-il question de condamner ses frères? Une accusation formée par la malignité, publiée avec impudence, et soutenue avec effronterie, décide aussitôt la multitude : ou si elle ne parvient pas à enlever l'honneur de la personne, elle laisse au moins une tache et une cicatrice à sa réputation, suivant ce mot célèbre d'un ancien : « Calomniez fortement, il en demeurera toujours quelques marques. *Calumniare fortiter, aliquid adhærebit.* » Mais il n'en est pas ainsi quand il s'agit d'accorder à quelqu'un notre estime, et de souscrire aux éloges que l'on en fait. Si quelque attachement d'intérêt, d'amitié, de parenté ou de patrie ne nous a pas prévenus en sa faveur, nous voulons procéder en règle ; la vraisemblance, la probabilité ne nous touchent point; la certitude seule enlève notre suffrage, et encore avec peine. Aussi durs à l'égard des autres, qu'indulgents pour nous-mêmes, nous croyons le mal d'autrui sur le moindre rapport, et sur la plus légère apparence; pour ce qui regarde le bien, nous ne cédons qu'à l'évidence. Cette mauvaise disposition du cœur humain rend ainsi les libelles diffamatoires extrêmement préjudiciables à ceux qu'ils attaquent.

IV. Le droit divin, en défendant de médire de son prochain, proscrit encore d'une manière plus expresse la composition et la publication de tous ces libelles odieux. En vain et follement on prétendrait borner la loi divine aux médisances qui se font par la langue; ce serait en ignorer l'esprit, elle s'étend également à celles qui se font par l'écriture : la raison en est que cette manière de médire, comme nous l'avons observé, est la plus dangereuse dans ses suites, comme pouvant se répandre plus loin et durer plus longtemps. Un libelle diffamatoire se multiplie par le moyen de l'impression, passe d'une province à une autre, et porte partout son poison; il peut parvenir même à la postérité la plus éloignée, et perpétuer ainsi l'opprobre de la personne qui en est l'objet. Cette espèce de médisance est donc plus préjudiciable par ses effets, que celle qui se fait seulement par la langue; et on peut dire de l'auteur de pareils libelles, avec encore plus de raison, ce que le Saint-Esprit dit de celui qui médit de parole, *qu'il est l'abomination des hommes* (98); c'est effectivement une scélératesse digne de l'animadversion des lois, de s'occuper, dans le secret de son cabinet, de la composition d'ouvrages qui n'ont d'autre objet que d'enlever l'estime publique à ses semblables : c'est un crime de réflexion, qui ne mérite aucune indulgence.

V. Le droit romain condamne avec la même force les libelles diffamatoires, et soumet les auteurs à des peines ; c'est ce que nous apprennent plusieurs constitutions des empereurs chrétiens, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Nous commencerons par l'empereur Constantin : « Si on trouve, dit ce prince, quelques libelles diffamatoires, ils ne nuiront point à ceux qui y sont attaqués, mais on en recherchera l'auteur; et si on le découvre, on l'obligera par la force de prouver ce qu'il aura avancé; et cependant il ne sera pas exempt de la peine, quoiqu'il prouve ce qu'il a dit (99). » Le même prince ordonne, dans une autre constitution, « qu'un libelle diffamatoire, qui ne porte point le nom de l'accusateur, soit anéanti, sans être examiné (100); » et les auteurs de ces criminelles productions ont toujours grand soin de cacher leur nom.

Nous avons de l'empereur Constantin, fils du précédent, des constitutions qui disent la même chose : « Notre illustre père, dit-il, a ordonné d'anéantir, s'il est possible, les libelles qu'on appelle diffamatoires, et a défendu de s'en servir, soit pour son instruction, soit pour les informations publiques. L'honneur et la vie des personnes ne seront donc point exposés par ces libelles; car

(98) « Abominatio hominum detractor. » (*Prov.* XXIV, c. 9.)
« Nolite detrahere in alterutrum, fratres. » (*Jac.* IV, 11.)

(99) « Si quando famosi libelli reperiantur, nullas exinde calumnias patiantur, hi quorum de factis vel nominibus aliquid continebunt ; sed scriptionis auctor potius requiratur, et repertus cum omni vigore cogatur his de rebus, quas proponendas credidit, comprobare : nec tamen supplicio, etiamsi aliquid ostenderit, subtrahatur. » Constantinus Magnus, *constitutione prima, in famosos libellos.* In *Codice Theodosiano*, edit. Lugdun. an. 1665, tom. III, tit. 34, *De famosis libellis*, pag. 238.

(100) « Famosa scriptio libellorum, quæ nomine accusatoris caret, minime examinanda est, sed penitus abolenda. » (Idem imperator, *ibid.*, pag. 241, *constitut.* 4.)

nous avons ordonné qu'on les brûle tous (101). »

Le même prince, dans une autre constitution, s'exprime ainsi : « Personne, dit-il, ne souffrira aucun dommage de ces libelles diffamatoires, qui n'ont aucune autorité devant nous ni devant les tribunaux : car on doit regarder comme innocent celui qui n'a point d'accusateur, quoique les ennemis ne lui manquent pas (102). »

Les empereurs Valentinien et Valens soumettent à la peine capitale ceux qui garderont de ces libelles sans les brûler : « Le nom, disent-ils, des libelles diffamatoires est infâme. Si quelqu'un croit pouvoir en ramasser pour les lire, sans les brûler aussitôt, qu'il sache qu'il sera soumis à la peine capitale (103). » Il n'est pas besoin ici d'une grande spéculation, pour conclure de toutes ces constitutions des empereurs chrétiens, que les libelles diffamatoires sont proscrits et condamnés par le droit romain ; jamais conséquence ne fut plus liée avec son principe.

VI. Le droit français a sévi également contre les libelles diffamatoires, et impose des peines aux auteurs : nous en trouvons la preuve dans les capitulaires de nos rois, qu'on peut considérer comme des règlements faits par le concours des deux puissances, ayant été arrêtés dans des assemblées d'évêques et de seigneurs.

Un de ces capitulaires porte expressément : « Si quelques-uns sont trouvés avoir répandu dans l'église des libelles diffamatoires, qu'ils soient anathématisés (104). » Observez que l'anathème est la plus grande des peines canoniques, et vous conclurez aussitôt la grandeur du délit dans lequel tombe celui qui met au jour ces libelles ; car on ne punit pas de petites fautes par de grandes peines, ce serait une injustice.

Un autre capitulaire impose aux coupables qui ne pourront pas prouver ce qu'ils auront avancé, la peine du fouet, et soumet à la même punition ceux qui conserveront ces libelles sans les déchirer : « Celui, dit-il, qui aura publié des écrits, ou prononcé des paroles injurieuses contre la réputation d'autrui, et qui, en étant convaincu, ne pourra prouver ce qu'il a avancé, *subira la peine du fouet ;* et ordonnons à celui entre les mains duquel ces écrits tomberaient, de les déchirer, s'il ne veut être traité comme l'auteur (105). » Je ne pense pas qu'on puisse proscrire d'une manière plus expresse la composition et la lecture de ces infâmes libelles.

VII. Ces sages lois ont été renouvelées par nos rois, dans les temps postérieurs.

L'article 77 de l'Ordonnance de Moulins, dit expressément : « Défendons très-expressément à tous nos sujets d'écrire, d'imprimer et exposer en vente aucuns livres, libelles ou écrits diffamatoires contre l'honneur et la renommée des personnes, sous quelque prétexte ou occasion que ce soit : déclarons ceux qui les auront écrits, les imprimeurs et vendeurs, *perturbateurs du repos public ;* et comme tels, voulons être punis des peines portées par nos édits ; enjoignons à nos sujets, qui ont de tels livres ou écrits, de les brûler, sous pareilles peines. »

L'article 10 de l'édit de Charles IX, de l'année 1571, fait et dressé sur les plaintes et remontrances du clergé, défend, « à peine de punition corporelle, de faire aucun libelle, livre, placard et portraits diffamatoires, et ordonne qu'il sera procédé extraordinairement, tant contre les auteurs, compositeurs et imprimeurs, que contre ceux qui les publieront à la diffamation d'autrui. »

Un autre édit du même prince, donné à Saint-Germain-en-Laye, en janvier 1561, article 13, ordonne « que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires seront punis, pour la première fois, du fouet ; et, pour la seconde, de la vie. »

Ces ordonnances portent avec elles leurs commentaires ; ce serait les obscurcir que de vouloir les expliquer : concluons donc que ces libelles diffamatoires sont proscrits par toutes les lois divines et humaines. Mais, pour revenir à mon objet, peut-on lire sans péché des écrits qu'on ne peut composer et publier sans crime ? Non, sans doute ; ce serait autoriser le mal, désobéir à Dieu et aux puissances qu'il a établies pour conserver l'ordre et la tranquillité dans la société.

VIII. D'ailleurs, le Saint-Esprit, dans l'Ecriture, nous interdit tout commerce avec les médisants : *Ne fréquentez point*, dit-il, *les détracteurs* (106) ; or, la lecture des libelles diffamatoires est un vrai commerce

(101) « Libellis quos famosos vocant, si fieri possit, abolendis inclytus pater noster providit : et hujusmodi libellos ne in cognitionem quidem suam vel publicam jussit admitti. Non igitur vita cujusquam, non dignitas concussa his machinis vacillabit ; nam omnes hujusmodi libellos concremari decernimus. » (Constantinus imperator, *ibid.*, pag. 241, *constitut.* 5.)

(102) « Nemo prorsus de famosis libellis, qui neque apud me, neque in judiciis ullum obtinent locum, calumniam patiatur ; nam et innocens creditur, cui defuit accusator, cum non defuerit inimicus. » (Idem, *constitut.* 6, *ibid.*, pag. 245.)

(103) « Famosorum infame est nomen libellorum, ac si quis vel colligendos vel legendos putaverit, ac non statim chartas igne consumpserit, sciat se capitali sententia subjugandum. » (Impp. Valentinianus et Valens, *ibid.*, pag. 245, *constitut.* 7.)

(104) « Si qui inventi fuerint libellos famosos in ecclesia ponere, anathematizentur. » (*Capitulare* 316, tom. I *Collectionis Baluzii*, pag. 976, edit. 1677.)

(105) « Qui in alterius famam in publico scripturam aut verba contumeliosa confinxerit et repertus scripta non probaverit, flagelletur, et qui ea prius invenerit, rumpat, si non vult auctoris facti causam incurrere. » (*Ibid.*, lib. VII *Capitul.*, capit. 361, pag. 1102.)

(106) « Cum detractoribus ne commiscearis. » (*Prov.* XXIV, 21.)

avec les médisants. Nous n'entendons point parler les auteurs, me direz-vous ; cela est vrai ; mais l'écriture nous peint leur parole, ce qui revient au même : c'est donc encore une fois violer la loi de Dieu, que de se livrer à de pareilles lectures.

Saint Bernard disait du médisant : « Il me serait difficile de décider qui des deux pèche le plus, ou de celui qui prête l'oreille à la médisance, ou de celui qui médit (107). » On peut dire la même chose de ceux qui écrivent des libelles et de ceux qui les lisent. En effet, comme le médisant cesserait de médire s'il manquait d'approbateurs et d'auditeurs, de même l'écrivain satirique ne prostituerait pas son temps à la composition de ces écrits pernicieux, s'il ne pouvait se promettre des lecteurs ; l'un et l'autre sont donc également coupables, et ceux qui écoutent la médisance, et ceux qui la lisent. C'est sans doute la raison pour laquelle le droit civil assujettit aux mêmes peines ceux qui retiennent et lisent ces libelles, comme ceux qui les composent. Vous avez pu le remarquer dans quelques ordonnances que nous avons citées, et vous pouvez encore l'observer dans celle que les empereurs Valentinien, Théodose et Arcade ont donnée sur cette matière : car ils y déclarent soumis à la même peine, ceux qui auront trouvé ces libelles, et les auront conservés sans les déchirer, et ceux qui les auront écrits (108). Vous n'arrêterez donc jamais vos yeux sur ces misérables libelles, mais vous les livrerez aux flammes, s'il vous en tombe entre les mains. Occupez-vous de vos propres misères sans chercher à connaître celles d'autrui, qui ne vous regardent pas.

IX. « Il est à propos, dit-on, de faire connaître les méchants, pour les empêcher de nuire à la société : il est donc permis de lire les écrits qui les démasquent, en faisant connaître leurs excès. » C'est ainsi que la cupidité, toujours ingénieuse à imaginer des moyens d'excuser ses excès, cherche à justifier une curiosité criminelle, par le spécieux prétexte de l'amour du bien public ; sans doute il est à propos que les méchants soient connus, *interest cognosci malos.* Mais suivez la marche des lois ; portez-vous accusateur devant les magistrats, si c'est l'amour du bien public qui vous anime ; laissez ensuite à l'autorité le soin d'informer des excès et de les produire par leurs arrêts. C'est là le devoir des magistrats ; mais cette fonction ne peut être usurpée sans crime par le particulier. Un orateur chrétien (109) s'est élevé avec raison contre cet abus : « Il faut humilier ces gens-là, dit-on, il est du bien de l'Eglise de flétrir leur réputation et de diminuer leur crédit : cela s'établit comme un principe, là-dessus on se fait une conscience, il n'y a rien qu'on ne se croie permis par un si beau motif. On invente, on exagère, on empoisonne les choses, on ne les rapporte qu'à demi ; on fait valoir ses préjugés, comme des vérités incontestables ; on débite cent fausselés ; on confond le général avec le particulier ; ce qu'un a dit mal, on le fait dire à tous ; et ce que plusieurs ont bien dit, on ne le fait dire à personne ; et tout cela, encore une fois, pour la gloire de Dieu. » Telle est la marche des philosophes modernes, dans leurs ténébreux écrits contre le clergé séculier et régulier : on veut anéantir le culte public ; pour y parvenir plus facilement, on tâche d'avilir ses ministres et les corps religieux aux yeux de la multitude. Si quelqu'un s'écarte de son devoir, on le répand aussitôt avec empressement, on rejette la faute du membre sur le corps entier, on en prend même occasion d'insulter à la religion, qui condamne ces excès. Ils n'allèguent pas, il est vrai, un motif religieux pour justifier une si criminelle conduite ; mais ils se couvrent, pour en imposer aux sots, d'un zèle simulé pour le bien public. Ne vous laissez pas surprendre par cet artifice. Non, ce n'est pas l'amour de la religion, ni le zèle pour le bien public qui porte cet écrivain ténébreux à écrire, ou qui engage cette personne oisive à lire ces malheureuses productions ; mais la haine pour la religion, ou l'amour-propre qui nous fait trouver un plaisir cruel à produire ou connaître les imperfections d'autrui. Soyons plus humbles et plus charitables, nous serons moins curieux de savoir les misères de nos frères.

« Il n'est point, me direz vous peut-être avec un ancien, de si mauvais livre, qui ne soit utile par quelque endroit ». *Nullum librum, tam malum esse, qui non ex aliqua parte prosit* (Plinius Senior). Je l'accorde ; mais convenez aussi que les bonnes choses qui peuvent s'y trouver, y sont quelquefois si rares et étouffées par tant d'autres inutiles et souvent dangereuses, comme dans les ouvrages dont nous parlons, qu'elles ne sont pas capables de nous dédommager de la peine et du danger auquel on s'exposerait en les recherchant. Cette raison n'est donc pas suffisante pour autoriser de pareilles lectures.

CHAPITRE VI.

Des livres des hérétiques.

I. Nous ne prétendons point parler ici des livres que les sectaires ont faits ou peuvent faire sur des sujets étrangers à la religion, comme la géographie, les mathématiques, la

(107) « Detrahere aut detrahentem audire quid horum damnabilius sit non facile dixerim. » (S. Bern. lib. II, *De consid.*)

(108) « Si quis famosum libellum, sive domi, sive in publico, vel quocunque loco ignarus offenderit, aut discerpat priusquam alter inveniat, aut nulli confiteatur inventum : nemini denique, si tam curiosus est, referat quid legendo cognoverit. Nam quicunque obtulerit inventum, certum est ipsum reum ex lege retinendum, nisi rediderit auctorem ; nec evasurum pœnam hujusmodi criminibus constitutam, si proditus fuerit cuiquam retulisse quod legerit. » (Impp. Valentinianus, Theodosius et Arcadius, in *Codice Theodosiano*, tit. 34 *De famosis libellis*, tom. III, pag. 245, edit. Lugdun. ann. 1665.)

(109) Le P. Bourdaloue, dans son *Sermon de la Médisance.*

physique, la médecine, l'histoire naturelle... pourvu qu'ils n'y insèrent pas leurs erreurs; ni même de ceux dans lesquels ils traitent certains points de religion, étrangers aux questions sur lesquelles ils s'éloignent de l'enseignement public de l'Eglise catholique: nous ne voulons parler que de ceux où ils enseignent des opinions contraires à la foi. Or, nous pensons que la lecture de ces ouvrages ne peut être que très-dangereuse au commun des fidèles, qui ordinairement n'ont pas assez de lumières pour distinguer le sophisme du raisonnement; les textes supposés ou corrompus d'avec les sincères, et le sens étranger que ces perfides écrivains peuvent prêter aux témoignages de l'Ecriture et des Pères, d'avec le sens propre et naturel qui leur convient: nous croyons donc que tout fidèle doit s'interdire la lecture de ces livres, à moins qu'il ne soit obligé par état d'en prendre connaissance, comme les théologiens controversistes.

II. Ecoutez, Chrétiens catholiques, avec attention, le salutaire avertissement que Jésus-Christ donne à ses disciples, et prenez-le pour vous-mêmes: *Prenez garde*, leur dit-il, *aux faux prophètes, qui viennent à vous sous la peau de brebis, et qui sont intérieurement des loups ravissants* (110). Ces faux prophètes, selon les interprètes, sont les hérétiques, qui affectent dans leurs actions, dans leurs discours et dans leurs écrits, les dehors du zèle et de la piété, pour mieux s'insinuer dans les esprits de ceux qui les fréquentent, ou qui lisent leurs livres. Vous ne sauriez donc trop vous précautionner contre la marche insidieuse de ces docteurs du mensonge: or, je pense que la première précaution que doit prendre le simple fidèle, est de s'interdire la lecture de leurs ouvrages: celui qui ne veut pas être trompé, fuit les trompeurs.

III. L'apôtre saint Jean, rempli de l'esprit de son divin Maître, ordonnait aux premiers fidèles de n'avoir aucun commerce avec ceux qui ne professent pas la doctrine de Jésus-Christ: *Si quelqu'un*, dit-il, *vient vers vous et ne fait profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez point, car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions* (111). L'Apôtre des nations donne le même avis aux Romains nouvellement convertis: *Je vous prie, mes frères*, leur dit-il, *d'observer qui sont ceux qui causent parmi vous des divisions et des scandales, en enseignant des choses contre la doctrine que vous avez apprise, et d'éviter leur compagnie* (112). Tels sont les conseils que les apôtres donnaient aux fidèles de leur temps; ils ne voulaient pas qu'ils eussent de liaisons avec les hérétiques: or, la lecture de leurs livres forme une espèce de commerce avec eux. On ne les entend pas, j'en conviens, débiter leurs erreurs, mais on lit leurs paroles qui nous les représentent; car l'écriture est l'image de la parole, et la parole est celle de la pensée: c'est donc ne pas suivre le conseil des apôtres, que de s'amuser à ces dangereuses lectures.

Observez d'ailleurs que l'intention de ces saints apôtres, en interdisant aux premiers Chrétiens toute liaison avec les novateurs, était de les préserver de la séduction: or, on s'y expose encore davantage en lisant leurs écrits, qu'en les écoutant parler; parce que dans un livre tout est plus réfléchi, le piége est mieux tendu, les sophismes mieux présentés, et de là le danger de la lecture, qui a pour objet un livre composé en faveur de l'erreur: c'est donc encore une fois s'éloigner des avis salutaires que donnaient les apôtres aux fidèles, que de lire les livres des hérétiques.

IV. Le quatrième concile de Carthage, célébré vers l'an 418, était bien éloigné de permettre cette lecture aux simples fidèles, « puisqu'il défend par le 16e canon la lecture des livres des païens, aux évêques mêmes, et ne leur permet celle des livres des hérétiques, qu'autant que la nécessité des circonstances paraîtra l'exiger (113). » Or, si la seule nécessité peut excuser le pasteur dans la lecture des écrits des sectaires, quelle raison pourrait y autoriser les simples fidèles? Ils ne sont pas obligés par leur état, comme le pasteur, de connaître les poisons pour en préserver les autres: il serait même dangereux pour eux de les connaître; et c'est ce qui a fait dire à un ancien auteur ecclésiastique, « Qu'on ne doit accorder la permission de lire les livres des hérétiques qu'à ceux que Dieu a tellement affermis dans la foi catholique, qu'ils ne puissent pas être séduits par la douceur ou l'artifice du discours (114) »: ce qui malheureusement n'arrivo que trop souvent aux fidèles, qu'une imprudente curiosité porte à ces séduisantes lectures: trop simples pour apercevoir l'artifice du séducteur, ils donnent facilement dans le piége.

V. L'Eglise, toujours attentive à écarter tout ce qui pourrait porter préjudice à la foi de ses enfants, pour empêcher la contagion que les livres des hérétiques étaient capables de répandre, a jugé à propos, dans le saint concile de Trente, « de défendre,

(110) « Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces. » (*Matth*, VII, 15.)

(111) « Si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec *ave* ei dixeritis. Qui enim dicit illi, *ave*, communicat operibus ejus malignis, » (*II Joan.* 10, 11.)

(112) « Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam, quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis. » (*Rom.* 16, 17.)

(113) « Episcopus gentilium libros non legat, hæreticorum autem pro tempore et necessitate. » (*Conc. Carthag.* IV, habitum circa annum 418, cap. 16.)

(114) « Soli ei conceditur hæreticorum libros legere, qui a Deo solidatus est in fide catholica, ut verborum dulcedine, vel astutia nequeat ab ea segregari. » (Beda venerabilis, lib. I *Comment. in Prophetas.*)

sous peine d'anathème, d'imprimer ou de faire imprimer, sans nom d'auteur, aucun ouvrage sur les matières de religion, de les vendre ou conserver chez soi, qu'après avoir été examinés et approuvés par l'ordinaire des lieux (115) ». Nos rois ont fait également plusieurs règlements pour réprimer la licence des imprimeurs à cet égard (116). Nous avons sur ce sujet une déclaration de Louis XV, *le Bien-aimé*, du 10 mai 1728, dans laquelle, après avoir déclaré (art. 1er) « que les édits, ordonnances, déclarations et règlements, rendus sur le fait de l'imprimerie,... seraient exécutés selon leur forme et teneur, dans tous les points auxquels il ne sera point dérogé par ces présentes, » il dit (art. 2) : « Voulons que tous imprimeurs qui seront convaincus d'avoir imprimé, sous quelque titre que ce puisse être, des *Mémoires*, *Lettres*, *Relations*, *Nouvelles ecclésiastiques*, ou autres dénominations des ouvrages ou écrits non revêtus de privilége ni de permission, sur les disputes nées ou à naître en matière de religion, et notamment celles qui seraient contraires aux bulles reçues dans notre royaume, au respect dû à notre Saint-Père le Pape, aux évêques et à notre autorité, soient condamnés, pour la première fois, à être appliqués au carcan, même à plus grande peine, s'il y échet, sans que la dite peine de carcan puisse être modérée, sous quelque prétexte que ce soit; et, en cas de récidive, ordonnons que les dits imprimeurs soient en outre condamnés aux galères pour cinq ans, laquelle peine ne pourra être pareillement remise ni modérée. » Rien de plus prudent que toutes ces ordonnances; mais l'avarice de plusieurs imprimeurs franchit tous les jours cette barrière. Détestable amour de l'or ! à quelles extrémités ne portes-tu pas les mortels, quand tu viens à posséder leur cœur (117) ! *Tout*, disent-ils, *est de bonne odeur, lorsqu'il produit de l'argent : lucri bonus est odor ex re qualibet.* (Horat.) On ne voit aujourd'hui qu'écrits ténébreux contre ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré : en vain l'autorité publique les proscrit par des arrêts ; c'en est assez pour exciter et animer la curiosité des hommes, qui laissent le permis pour courir après le défendu.

Ils en deviennent plus communs : indignes par eux-mêmes de l'attention du public, ils se l'attirent par la condamnation; livrés quelquefois à des flammes ignominieuses, ils paraissent renaître de leurs cendres.

VI. Une triste expérience ne prouve que trop la nécessité et la sagesse de toutes ces lois, pour empêcher l'erreur de se répandre. Combien de catholiques n'ont-ils pas été séduits par les livres des hérétiques ! En effet, le but de l'écrivain sectaire est de répandre et d'accréditer sa pernicieuse doctrine, en multipliant le nombre de ses partisans. Rusé séducteur, pour remplir ce criminel objet, il cherche à surprendre ses lecteurs par mille artifices adroitement ménagés : sophismes captieux, textes de l'Écriture et des Pères cités avec un air de triomphe, mais tronqués, falsifiés ou détournés à des sens étrangers ; imputations faites à leurs adversaires, critiques malignes ; protestations répétées avec affectation de soumission, d'obéissance et d'attachement à l'Église, comme à tout ce qu'elle enseigne ; style insidieux, coloré d'une fausse piété, qui n'annonce que la vérité, et qui n'enseigne que le mensonge ; les piéges y sont tendus de toutes parts, *sub omni lapide dormit scorpio.* Saint Jérôme appelle aussi les hérétiques *des renards qui détruisent la vigne du Seigneur* (118) Le parti le plus sage est de fuir le danger, en s'abstenant absolument de ces lectures. Il ne faut point présumer de ses forces ; cette présomption a occasionné bien des naufrages dans la doctrine et dans les mœurs. Vous êtes, dites-vous, fermement attaché à la foi : je le crois, puisque vous me le dites ; mais cet attachement est-il à l'abri de toute épreuve ? Ne peut-il point être ébranlé ? Etes-vous plus ferme dans la foi que l'était Tertullien, dans le temps qu'il défendait avec tant de courage et de succès la foi de ses pères contre les hérétiques de son siècle ? Cependant ce grand homme est tombé. Prenez garde de vous exposer au même sort : *Qui, stat videat ne cadat* (*I Cor.* x, 12).

VII. Vous observerez cependant que l'Église, en interdisant aux fidèles la lecture des livres des hérétiques, ne leur donne pas le droit de juger eux-mêmes entre ceux qui le sont et ceux qui ne le sont pas. Cette fonction appartient aux évêques successeurs des apôtres, auxquels Jésus-Christ a confié le ministère de la doctrine, en leur disant : *Allez, enseignez les nations ; . . .* établis juges de la foi, c'est à eux qu'il convient de prononcer sur l'orthodoxie des livres, ou à ceux qu'ils ont commis pour en faire l'examen. Il ne convient pas à la brebis, mais au pasteur de faire le discernement des bons pâturages d'avec ceux qui peuvent nuire au troupeau ; chacun doit se renfermer dans les bornes de son état. Que les fidèles n'oublient jamais l'humilité de la classe dans laquelle Dieu les a placés, et ne portent pas la licence jusqu'à s'attribuer le droit de leurs supérieurs ; il n'est jamais permis de mettre la faux dans la moisson d'autrui.

VIII La bonté d'un ouvrage en lui-même n'est pas toujours une raison suffisante pour s'en permettre la lecture, pouvant n'être pas proportionné à la portée des personnes ; la

(115) « Decernit et statuit ut... nulli liceat imprimere, vel imprimi facere quosvis libros de rebus sacris sine nomine auctoris : neque illos in futurum vendere, aut etiam apud se retinere, nisi primum examinati probatique fuerint ab ordinario, sub pœna anathematis...» (*Conc. Trid. sess. 4, Decret. de editione et usu librorum sacrorum.*)

(116) Voyez le *Code de la religion et des mœurs* par l'abbé Mensy, tom. I, tit. 8, *des mauvais livres*, édit. de 1770.)

(117) Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames ! (Virg., *Æneid.*, lib. III, vers. 55, 57.)

(118) S. Hieron., lib. I, epist. 25, *ad Damasum.*

prudence demande donc que l'on consulte, dans le doute, son pasteur, son confesseur, ou quelque personne pieuse et éclairée, sur les lectures qu'on se propose de faire, si on veut qu'elles soient utiles. Un malade peut se tromper dans le choix des nourritures, quelque saines qu'elles puissent être par elles-mêmes : or, nous devons nous considérer comme des malades : étant tous sujets à des infirmités spirituelles, quoique différentes. Mais, si on doit user de discernement dans l'usage même des livres non suspects, il n'y a pas à délibérer sur les mauvais, comme les livres des novateurs ; il faut absolument se les interdire, à moins qu'on ne soit obligé par son état d'en prendre connaissance ; car c'est un pas vers l'erreur que d'écouter les hérétiques, ou de lire leurs ouvrages sans une juste nécessité (119) ; on est bien proche du précipice, quand on s'occupe avec plaisir de pareilles lectures.

IX. « Les livres des novateurs, me direz-vous, sont beaucoup répandus, et forment en partie la conversation d'un certain monde dans lequel je me trouve engagé : me serait-il donc défendu de prendre quelque connaissance de ce dont j'entends parler continuellement ? Quoi ! demeurerai-je comme un imbécile dans les compagnies sans dire un mot ? On veut d'ailleurs que je méprise et que je condamne ces ouvrages ; puis-je le faire sans les connaître, et puis-je les connaître sans les avoir lus ? Enfin peut-on porter un jugement sain de ces questions controversées entre les hérétiques et les catholiques, si on ne sait le pour et le contre ? N'est-ce pas une maxime de droit, *qu'on ne doit condamner personne sans l'avoir entendu ?*

> Qui statuit aliquid parte inaudita altera,
> Æquum licet statuerit, haud æquus fuit.

Il faut donc lire les ouvrages des deux partis. »

C'est ainsi qu'ont coutume de répondre les personnes qu'on veut détourner de ces dangereuses lectures ; montrons-leur qu'elles se font illusion.

1° Il n'est jamais permis de chercher à savoir ce qu'il est dangereux de connaître : or, la connaissance de ce que renferment les livres des sectaires est très-dangereuse pour le commun des fidèles, qui n'ont pas ordinairement assez de lumières pour apercevoir le faible d'un raisonnement, et éviter les piéges du séducteur. Funeste curiosité, combien de naufrages n'as-tu pas occasionnés dans la religion ! on commence ces lectures avec la foi, on les finit avec le doute, qui est l'effet ordinaire des sophismes ou raisonnements captieux, que les écrivains insidieux savent y multiplier ; que dis-je ? Catholique au commencement de la lecture, quelquefois on est hérétique à la fin : on ne s'arrête pas sur le bord du précipice, on y tombe ; les exemples ne sont que trop fréquents.

2° Ce n'est pas un déshonneur devant les personnes sensées, de garder le silence sur des matières qui ne sont pas de son état, telles que les controverses de théologie, par rapport au peuple fidèle. Si l'envie de parler entraîne le plus grand nombre, c'est toujours aux yeux du sage une prudence de ne pas céder au torrent, et de ne point s'exposer à déshonorer la vérité en la défendant mal, quelquefois même à l'abandonner, en se laissant surprendre par les sophismes séduisants des hérétiques.

3° Pour rendre à ces libelles le mépris qu'ils méritent, il n'est pas nécessaire aux fidèles de les lire, l'enseignement du corps des pasteurs doit leur suffire : infaillible dans ses jugements dogmatiques, il ne peut les induire dans l'erreur. On n'exige pas d'eux un jugement doctrinal sur les mauvais livres, cela passe leur état ; ils sont pour écouter, non pour enseigner ; brebis, et non pasteurs : mais, direz-vous, nous serait-il donc défendu de défendre la foi quand elle est attaquée ? Non, sans doute ; dans une cause commune tout homme est soldat : *In causa communi omnis homo miles ;* mais souvenez-vous et n'oubliez jamais que la manière de défendre la foi attaquée par la nouveauté, est seulement pour les simples fidèles de prier pour ceux qui combattent pour eux contre l'erreur ; tels que sont les évêques par leurs enseignements, et les théologiens controversistes par leurs écrits, afin que Dieu donne aux uns et aux autres les lumières dont ils ont besoin pour confondre le mensonge.

X. « On donne, me direz-vous peut-être, de grands éloges à ces écrivains ; on vante beaucoup leur esprit, l'étendue de leurs connaissances, et la beauté de leur style : quel homme que Damon ! quel esprit ! quelle science ! qu'il écrit purement ! »

Fort bien ; mais considérez que toutes ces belles qualités ne rendent que plus séduisants les livres de ce novateur. L'expérience nous montre d'ailleurs tous les jours que les plus beaux génies et les plus savants sont sujets aux plus grands écarts. Luther et Calvin, pour parler des hérétiques des derniers temps, étaient des hommes distingués du commun par l'esprit, la science et les talents ; cependant, dans quels égarements ne sont-ils pas tombés ! ils ont élevé autel contre autel, chaire contre chaire ; attaqué la foi ancienne, et déchiré cruellement les entrailles de l'Église, leur mère. Vastes provinces, qui avez été et qui êtes encore le théâtre de leurs erreurs, vous en êtes les témoins. L'esprit, la science et les talents de l'écrivain ne sont donc pas une raison suffisante pour autoriser la lecture de ses ouvrages, mais un motif de plus pour en détourner, quand il attaque la foi de l'Église, parce que la prudence chrétienne ne leur permet pas de s'exposer à la séduction, toujours plus à craindre de la part d'un auteur qui joint les talents à l'erreur.

XI. « Vous m'objecterez peut-être encore

(119) « Possunt hæc credere, qui possunt talia patienter audire. » (S. Leo Magn., *ad Turribium Episc.*, cap. 17, edit. Lugdun. ann. 1700.)

la régularité extérieure des mœurs de l'auteur, pour vous excuser dans la lecture de ses ouvrages : c'est un homme, me direz-vous, d'une vie austère, d'une piété exemplaire ; c'est un saint à canoniser. » Mais je vous répondrai : prenez garde de vous laisser surprendre par les apparences, le loup se cache souvent sous la peau de brebis; tous ceux qui paraissent saints ne le sont pas : l'hypocrite se couvre du masque de la piété, pour mieux tromper. En un mot, tout cet appareil de piété n'est point incompatible avec l'erreur. Voyez l'histoire de l'Eglise, elle vous apprendra que les sectaires se sont servis, dans tous les temps, de cet artifice pour répandre plus facilement leur pernicieuse doctrine ; imitateurs en ce point de l'ancien père du mensonge, qui se transforme quelquefois en ange de lumière pour mieux séduire. C'est ce dont nous avertit saint Léon : « Que personne, disait-il à son peuple, ne se laisse surprendre par l'abstinence de certaines viandes, la pauvreté des habits et la pâleur des visages. Des jeûnes qui n'ont point la continence pour principe, mais qui viennent d'un esprit de séduction, ne sont point purs (120). » Tout le monde sait que les hérésiarques des derniers temps n'ont répandu leurs erreurs qu'à la faveur d'une prétendue réforme ; c'est par là qu'ils ont triomphé de la simplicité des peuples. Au reste, ne vous départez jamais de ce grand principe, *qu'il n'appartient qu'à l'enseignement public de l'Eglise de discerner dans la doctrine la vérité de l'erreur :* un écrivain qui s'en écarte, fût-il plus austère que le plus fameux pénitent de l'antiquité ecclésiastique, n'est dans le fait qu'un imposteur.

XII. Prenez garde encore que la dignité à laquelle l'auteur peut avoir été élevé ne vous en impose : elle n'est point une raison suffisante qui puisse autoriser la lecture de ses ouvrages, quand il a le malheur de s'y écarter des règles de la foi. Or, il peut arriver qu'un évêque devienne le docteur de l'erreur. Nestorius attaqua l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, en divisant Jésus-Christ en deux personnes, et en refusant à la sainte Vierge le glorieux titre de *Mère de Dieu*, et devint chef d'un grand parti : cependant il était patriarche de Constantinople, le second siége du monde chrétien. Sa chute fut séduisante ; dans l'Eglise de Dieu, l'erreur du pasteur est une grande tentation pour le troupeau : on se prévient aisément en faveur des sentiments de ceux qu'on respecte. « C'est un pontife, dit-on, il ne nous trompera pas (121). » On quitte ainsi l'unité de l'Eglise pour s'attacher au particulier ; et on périt, parce que hors de l'Eglise point de salut.

XIII. N'écoutez point ceux qui, pour vous engager à lire les livres des hérétiques, vous disent qu'il n'appartient qu'aux imbéciles de se laisser conduire par l'autorité, qu'il faut juger par soi-même : « Vous n'avez pas, vous diront-ils, recours aux yeux d'autrui pour connaître les objets qui frappent les sens, pourquoi voudriez-vous vous servir de l'esprit d'autrui pour parvenir à la connaissance des choses qui sont du ressort de la raison? Pensez vous-même, examinez par vous-même les preuves qu'allèguent ces écrivains que vous traitez d'hérétiques (122). » Tel est le langage du sectaire aux simples fidèles, pour les induire à la lecture des mauvais livres. C'est la remarque de saint Augustin : « Tous, dit-il, trompent communément, en promettant la science et en insultant ceux qui marchent dans la simplicité de la foi. » Répondez donc à ceux qui vous tiendront de pareils discours, que vous n'avez point d'examen à faire quand l'Eglise a prononcé, parce qu'elle est la colonne de la vérité, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, et renoncez absolument à ces mauvaises lectures.

XIV. La lecture des livres des hérétiques ne peut ainsi être permise qu'à peu de personnes, et pour des raisons importantes, comme aux savants théologiens, appelés par leur état à la défense de la vérité, et à ceux qui sont préposés à la conduite des fidèles, étant obligés par leur place d'écarter la contagion du peuple dont ils sont chargés. C'est en effet le devoir du pasteur de s'appliquer à distinguer les bons pâturages de ceux qui peuvent nuire au troupeau, et il ne saurait guère faire ce discernement, qu'en prenant connaissance des mauvais livres qui se répandent. C'est aussi dans cet esprit que saint Ambroise disait : « Nous lisons quelques écrits pour en interdire la lecture aux fidèles ; nous les lisons pour ne les pas ignorer ; nous les lisons non dans le dessein d'en conserver la doctrine, mais de la combattre et de savoir en quoi ces prétendus beaux-esprits élèvent leur cœur (123). » Telles sont les raisons qui peuvent autoriser certaines personnes à lire les livres des sectaires ; mais elles ne peuvent avoir lieu pour le commun des Chrétiens. Dieu ne demande pas d'eux qu'ils écrivent pour la défense de la foi, il n'exige pas également d'eux cette vigilance pastorale, qui n'est un devoir que pour ceux qu'il a placés pour gouverner le troupeau et diriger ses pas dans le chemin de l'éternité : en un mot, les simples fidèles ne sont ni pasteurs, ni docteurs

(120) « Neminem fallant (hæretici) discretionibus ciborum, sordibus vestium, vultuumque pallor ibus. Non sunt casta jejunia, quæ non de ratione veniunt continentiæ, sed de arte fallaciæ. » (*S. Leo, serm. 4 De Epiphania*, cap. 5.)

(121) « Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos. » (*1 Mach.* VII, 14).

(122) « Omnes quidem hæretici, generaliter scientiæ pollicitatione decipiunt, et reprehendunt eos, quos simpliciter credentes invenerint. (S. Aug. lib. XXI *De Gen. contra Manichæos*, cap. 25, n. 38, tom. I, col. 681, edit. Bened.

(123) « Legimus aliqua ne legantur, legimus ne ignoremus : legimus non ut teneamus, sed ut reprehendamus et ut sciamus, in quibus magnifici isti cor exaltent suum. » (S. Ambros. *Expos. Evang. secundum Lucam*, lib. I, n. 2, tom. I.)

dans l'Eglise, mais brebis ; et le devoir des brebis est d'écouter, non d'enseigner.

CHAPITRE VII.

Des livres impies.

I. Personne n'ignore les efforts que fait l'impiété de toutes parts pour détruire nos temples, renverser nos autels, et effacer, s'il était possible, de l'esprit des citoyens l'idée d'un Dieu : elle a armé contre la religion ceux qui, par leurs talents, auraient pu la défendre. « Une multitude d'écrivains téméraires, disent les évêques de l'assemblée du clergé de 1765, ont foulé aux pieds les lois divines et humaines : les vérités les plus saintes ont été obscurcies, et les principes de la monarchie ébranlés ; rien n'a été respecté, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre spirituel. Les faits les plus authentiques ont été révoqués en doute ; les institutions les plus sages décréditées ; les maximes les plus pures combattues. On a prétendu ne voir partout que des maux à réparer, des changements à faire, des abus à réformer. On a osé envier aux peuples cette religieuse simplicité, qui assurait sa foi et son bonheur ; en feignant de l'éclairer, on a cherché à le séduire ; on a altéré sa tranquillité en flattant ses passions ; et sous le vain prétexte de détruire ses préjugés, on s'est efforcé d'effacer de son esprit toute impression de religion, de piété, de crainte et d'amour pour son Dieu ; de confiance et de soumission pour ses pasteurs ; de respect, de fidélité et d'obéissance pour son souverain ; en un mot, tout sentiment honnête et vertueux (124). » Ces plaintes du clergé de France n'étaient alors malheureusement que trop fondées ; les choses n'ont point changé depuis ce temps-là, si ce n'est de mal en pis ; car nos maux vont toujours en augmentant. Cette orgueilleuse philosophie, qui devait dissiper les préjugés des citoyens, est parvenue jusqu'à l'athéisme, et se perdra probablement dans la nuit du pyrrhonisme. Le mystère d'iniquité qui n'osait se montrer que par lambeaux, vient enfin de se déceler soi-même, et de se montrer aux yeux de la nation effrayée, dans le livre abominable du *Système de la Nature*, qui ne respire que le blasphème contre la Divinité qu'il voudrait anéantir ; la révolte contre les souverains, et le mépris le plus criminel pour les règles des mœurs et les lois de la société ; il semble que l'enfer y ait réuni toutes ses forces pour renverser la religion et le gouvernement. Heureusement l'impie a été trompé dans ses espérances : ce prétendu chef-d'œuvre qui devait porter le dernier coup à la religion, n'a servi au contraire qu'à ouvrir les yeux des citoyens sur les extravagants écarts des philosophes du temps, et à les couvrir d'un opprobre éternel. L'impiété, montrée dans toute sa laideur, n'est capable que de révolter : elle a besoin de se masquer pour faire des prosélytes.

II. La magistrature s'est fait un devoir de se réunir au corps des pasteurs pour repousser ces attentats irréligieux de l'impiété. C'est l'objet des représentations de M. Séguier, premier avocat-général, dans son réquisitoire, imprimé en 1770, par ordre exprès du roi, et sur lequel est intervenu un arrêt du parlement de Paris, du 18 août 1770, qui condamne aux flammes plusieurs livres impies, et entr'autres le livre détestable du *Système de la Nature*.

« Messieurs, dit-il, adressant la parole à tout le parlement assemblé : jusques à quand abusera-t-on de notre patience ; s'écriait l'orateur romain, dans un temps où la république, exposée à toutes les fureurs d'une faction prête à éclater, comptait au nombre des conjurés les citoyens les plus illustres, mêlés avec la plus vile populace ?

» Ne pouvons-nous pas aujourd'hui adresser les mêmes paroles aux écrivains de ce siècle, à la vue de cette espèce de confédération qui réunit presque tous les auteurs, en tout genre, contre la religion et le gouvernement ? Il n'est plus possible de dissimuler : cette ligue criminelle a trahi elle-même son secret. Son but principal est de détruire l'harmonie établie entre tous les ordres de l'Etat, et maintenue par la relation intime qui a toujours subsisté entre la doctrine de l'Eglise et les lois politiques.

« Oui, Messieurs, depuis l'extirpation des hérésies qui ont troublé la paix de l'Eglise, on a vu sortir des ténèbres un système plus dangereux par les conséquences que ces anciennes erreurs, toujours dissipées à mesure qu'elles se sont reproduites. Il s'est élevé au milieu de nous une secte impie et audacieuse ; elle a décoré sa fausse sagesse du nom de philosophie ; sous ce titre imposant, elle a prétendu posséder toutes les connaissances. Ses partisans se sont élevés en précepteurs du genre humain : *liberté de penser*, voilà leur cri ; et ce cri s'est fait entendre d'une extrémité du monde à l'autre ; d'une main ils ont tenté d'ébranler le trône ; de l'autre, ils ont voulu renverser les autels. Leur objet était d'éteindre la croyance, de faire prendre un autre cours aux esprits sur les institutions religieuses et civiles ; et la révolution s'est, pour ainsi dire, opérée. Les prosélytes se sont multipliés, leurs maximes se sont répandues, les royaumes ont senti chanceler leurs antiques fondements, et les nations, étonnées de trouver leurs principes anéantis, se sont demandé par quelle fatalité elles étaient devenues si différentes d'elles-mêmes ? »

III. Telle est la triste et affligeante position dans laquelle se trouve la religion en France et ailleurs. On dirait, en considérant le libertinage de l'esprit et des mœurs, que la vérité et la vertu voudraient quitter la terre pour se retirer dans le ciel. Pénétré de cet effrayant spectacle, le Pape Clément XIV adressa en 1770, un Bref au roi, pour engager sa piété à employer toute son autorité contre les apôtres de l'irréligion.

(124) *Actes de l'assemblée du clergé de France de 1765, sur la religion.*

A notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut.

Il n'y aura peut-être jamais, dit-il, *rien qui soit plus capable d'enflammer notre zèle et d'exciter le vôtre que ce qui nous oblige à vous écrire aujourd'hui. Ne fût-il question que de nos intérêts personnels ou de ceux du Saint-Siége, nous serions assuré de trouver dans l'amour de Votre Majesté pour nous la royale protection qui nous serait nécessaire. Combien donc sommes-nous plus autorisé à l'attendre avec confiance, cette protection puissante, dans une chose qui est tout à la fois, et très-importante en elle-même, et très-intéressante pour Votre Majesté !*

Cet important objet est la cause commune de Dieu et de la religion, que nous vous déférons, notre très-cher fils en Jésus-Christ, et que nous ne voyons qu'avec une incroyable douleur, attaquée depuis longtemps par des hommes impies, qui ne cessent de lui porter tous les jours de nouveaux coups, en dirigeant contre elle les traits, les ruses et les artifices toujours renaissants de leurs différentes erreurs. On dirait qu'ils ont fait ensemble, dans ces malheureux temps, une conspiration générale pour renverser de fond en comble, par leurs efforts souverainement audacieux, tout ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré, de plus divin. Ils ne rougissent pas de produire chaque jour une foule d'écrits; monuments, non de leur savoir, mais de leur folie: pour détruire, s'ils le pouvaient, jusqu'aux premiers principes des bonnes mœurs, aux fondements de la religion, aux droits de l'humanité et de toute société; pour porter la plus affreuse contagion dans les âmes simples, principalement par le funeste talent qu'ils ont de parler d'une manière séduisante, et d'insinuer, comme par une espèce de charme, leurs dogmes pervers et corrompus...

Je m'arrête ici : en voilà sans doute assez pour vous faire sentir, mon cher lecteur, la corruption de notre siècle, et pour vous ouvrir les yeux sur les piéges que l'impiété tend de toutes parts, particulièrement dans les écrits corrompus qu'elle ne cesse de produire.

IV. Vous ne jetterez donc jamais les yeux sur ces brochures libertines qui inondent le public, et qui font les délices de nos petits-maîtres, dans ces moments de loisir où les plaisirs leur manquent : elles ne pourraient que corrompre votre cœur et couvrir votre esprit de nuages, par les impiétés dont elles sont remplies, et les doutes qui y sont répandus sur les vérités les plus intéressantes. Consultons l'expérience : c'est un grand maître, *usus magister egregius* (125); interrogez ce jeune libertin, né et élevé dans une famille chrétienne, où il a sucé, pour ainsi dire, la religion avec le lait : demandez-lui la cause de son changement; s'il veut ne vous rien cacher, il vous répondra ingénûment que de mauvaises lectures en ont été le principe : « Une curiosité imprudente : vous dira-t-il, m'a fait ouvrir un livre impie, j'ai douté, je suis tombé dans l'irréligion : ces livres flattaient mes penchants, j'ai désiré qu'ils disent vrai, je l'ai cru. Je craignais les remords dans mes excès, et cette lecture les a étouffés. » O Bayle ! combien d'âmes as-tu corrompues par ton informe et insidieux *Dictionnaire !* O V... ! ô criminel écrivain ! combien de jeunes gens n'as-tu pas précipités, par tes écrits impies, du sein de la foi dans celui de l'irréligion et du libertinage !

V. Que trouve-t-on en effet dans ces livres détestables ? Un éloge excessif de la raison, comme une règle unique et souveraine de toutes les vérités que l'homme peut connaître ; un mépris marqué pour la révélation et la foi, qu'on représente comme le tombeau du bon sens et le partage des petits esprits, trop faibles pour penser d'eux-mêmes ; une incrédulité monstrueuse sur les faits les mieux démontrés, et une aveugle crédulité pour ceux qui paraissent attaquer la religion ; des sophismes captieux auxquels on a cent fois répondu, mais dont on dissimule les réponses ; un style insidieux et séduisant, un ton décisif et tranchant, en avançant les paradoxes les plus absurdes ; des doutes affectés sur des vérités capitales, consacrées par l'acquiescement de tous les peuples de la terre ; des déclamations indécentes, qui ne respirent que le langage des halles contre les prêtres et les religieux ; une invitation générale à goûter les plaisirs des sens, dans lesquels on place le souverain bonheur de l'homme ; partout un air de confiance sans cependant rien prouver, au moins d'une manière satisfaisante. Voilà les édifiantes leçons que donnent ces ténébreux écrivains à ceux qui lisent leurs ouvrages.

VI. En vain y chercheriez-vous le Dieu que les apôtres ont fait connaître aux nations ; leur Dieu, s'ils en connaissent, est aussi changeant et aussi variable que leurs systèmes : chez la plupart, c'est un Dieu matière, entraîné, comme un automate, par une fatale nécessité, à tout ce qu'il fait. Chez d'autres, c'est un Dieu esprit, mais sans providence, qui abandonne l'homme, l'ouvrage de ses mains, à sa propre conduite, sans lui prescrire de lois, sans exiger de sa dépendance aucun hommage ; qui voit avec la même indifférence l'encens que l'aveugle superstition offre aux idoles, et celui que la religion fait brûler au pied de ses autels. O temps ! ô mœurs ! ne pourrait-on pas appliquer à nos jours ces paroles de Stace, qu'un écrivain a appliquées au jour malheureux qui vit périr Charles I^er^, roi d'Angleterre, sur un échafaud ?

> Occidat illa dies ævo, ne postera credant
> Sæcula, nos certe taceamus et obruta multa
> Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

Que les littérateurs s'appliquent à perfectionner les arts et à développer les principes avoués de la raison, par des conséquences utiles pour la formation des mœurs, la conservation du bon ordre et le progrès des sciences : la société leur en saura gré ;

(125) *Plinius junior*, lib. I, epist. 20, *ad Cor. Tacitum.*

mais qu'ils osent, ces téméraires, tourner les dons de Dieu contre Dieu même, en exerçant leurs talents contre son culte; qu'ils osent attaquer tous les premiers principes des mœurs, et cherchent ainsi à ébranler les principaux fondements du gouvernement politique : c'est une témérité sacrilége, c'est le plus énorme de tous les crimes, puisqu'il les autorise tous. Tels sont cependant les affreux objets dont s'occupent ces écrivains libertins.

VII. Disons-le, à la honte de notre siècle, la liberté de penser, ou plutôt le libertinage de l'esprit, n'avait point encore été porté si loin : il lui était réservé d'enfanter de ces monstres de littérature, dont l'unique et criminel objet est de révolter l'homme contre son Dieu, son créateur, son conservateur, son bienfaiteur, et contre ceux qui le représentent sur la terre. « Rien, pour me servir de l'expression d'un ancien, n'est aujourd'hui difficile aux mortels; nous poussons la folie jusqu'à attaquer les cieux (126). » Les barrières de l'esprit humain sont rompues; l'autorité, ce frein si nécessaire pour arrêter ses excès, paraît à son orgueil un joug insupportable : il veut tout approfondir, tout comprendre. Rien n'est sacré pour lui, il met en problème les vérités les plus incontestables, il décide avec une témérité qui révolte la raison : tout sentiment de religion est à ses yeux préjugé d'éducation; il aime à se persuader qu'il y a eu un temps où l'on croyait tout. Nos aïeux, dit-il, étaient de bonnes gens : tout était bien reçu chez eux, pourvu qu'il parût flatter leur dévotion superstitieuse. Pour éviter cet extrême, il se fait un mérite de ne rien croire; semblable à ces gens qui, en voulant éviter un vice, courent se précipiter dans l'opposé, comme dit un poëte :

Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.
(Horat.)

Ce n'est pas là la conduite du sage; également éloigné des extrêmes, il demeure dans le milieu, évitant avec le même zèle et la superstitieuse crédulité de l'ignorant, et l'orgueilleuse incrédulité du libertin.

VIII. Ne vous laissez pas surprendre aux éloges que l'on donne, dans certains cercles, à la manière de philosopher de notre siècle; ces louanges ne sont l'effet que d'une cabale qui n'épargne rien pour prévenir le public en faveur de ces écrivains, et le rendre plus docile à leurs dangereuses leçons. Qu'est-ce donc que la philosophie, selon la force des termes et l'idée que la raison y a toujours attachée? C'est l'étude et l'amour de la sagesse. Or, je demande quelle est la marche de nos prétendus philosophes, où se terminent toutes leurs spéculations sur la religion qui est la vraie sagesse? Aux blasphèmes contre Dieu, aux injures atroces contre ceux qui sont attachés à son culte, aux maximes séditieuses contre le gouvernement; voilà où se termine la philosophie du siècle. Les chrétiens ne peuvent pas dire comme cet ancien :

. . . . . Pudet hæc opprobria nobis
Et dici potuisse, et non potuisse refelli.

Si on les a attaqués avec acharnement, ils se sont défendus avec force, et ont toujours triomphé de leurs ennemis, qui sont encore à répondre aux solides et savants ouvrages qu'on a publiés contre leurs délires et leurs impostures.

Mais, pouvez-vous demander, quel est donc le principe et la cause de ces écarts de notre siècle? C'est la vanité, l'envie de se faire un nom. Un esprit de singularité, enfanté par l'orgueil, paraît être la maladie épidémique qui ravage le monde philosophique; les routes battues par les anciens sont abandonnées par leurs neveux; les idées communes sont devenues fastidieuses. Il ne faut pas se perdre et se confondre dans la multitude, l'esprit fort doit se mettre à l'écart : on subtilise donc sur tout; le vrai disparaît pour faire place aux paradoxes. Cependant le singulier, le hardi, l'extraordinaire dans la manière d'écrire et de penser, surprennent le suffrage du commun des lecteurs, qui admirent davantage ce qu'ils comprennent le moins, mesurant l'élévation du génie de l'auteur sur la difficulté de l'entendre, lorsque souvent l'écrivain philosophe ne s'entend pas lui-même : *l'ignorance fut toujours la mère de l'admiration* (127). Que pensera la postérité, quand elle apprendra que l'absurdité des paradoxes, le faux des raisonnements, l'obscénité du style, un galimathias pompeux et vide de bon sens nous auront fait donner aux auteurs le titre de grands écrivains, et que nous aurons placé des faiseurs de romans, des compositeurs d'opéra au-dessus des Augustin, des Jérôme, des Basile, des Chrysostome, des Bossuet, des Fénelon, des Corneille, des Racine, des Boileau?... elle gémira sans doute de l'aveuglement de ses pères, et elle aura raison.

IX. On n'entend parler que des progrès de l'esprit humain dans notre siècle : si on veut parler de la religion, je n'y observe que des égarements. On a voulu faire revivre les anciennes impiétés que le temps, ennemi de l'erreur, avait anéanties; et on est parvenu à en infecter beaucoup de personnes dans tous les états : voilà ce qu'ont fait les littérateurs du siècle, qui en ce point ne sont pas créateurs, mais des échos dangereux de sottises antiques. Est-ce donc là une preuve du progrès de l'esprit humain? Quoi! ce qui le dégrade pourrait-il lui faire honneur? Jamais, dit-on, on n'a écrit avec plus de pureté et d'élégance. Fort bien; mais qu'est-ce que le style seul séparé de la vérité? Un bel habit peut couvrir un très-méchant homme : un beau style peut de même servir d'enveloppe aux plus grandes absurdités et aux plus horribles blasphèmes. La bonté d'un ouvrage

(126) Nihil mortalibus arduum est,
Cœlum ipsum petimus stultitia.
(Horat., l. I, *Od.* 3.)

(127) « Ignorantia mater admirationis. » (S. Aug. lib. XII, *Conf.* cap. 21, n. 30, col. 835, tom. I, edit. Bened.)

de science ne se tire pas du style, qui n'en est que l'écorce ; mais de la vérité des pensées, de leur enchaînement et de la force des raisonnements ; et c'est précisément ce qui manque à nos prétendus philosophes, lorsqu'ils veulent discourir sur la religion. Quoi donc! dira-t-on, le siècle des littérateurs serait-il le siècle des impies? A Dieu ne plaise que nous attribuions aux lettres les écarts des littérateurs. Jamais les sciences n'ont plus fleuri en France que dans le siècle de Louis le Grand, et jamais la religion ne fut plus respectée par les écrivains ; si elle l'est moins aujourd'hui, n'attribuons ce désordre qu'à la décadence des lettres. Un peu de philosophie jette souvent dans le libertinage de l'esprit : beaucoup de philosophie, au contraire, nous conduit à la religion, parce qu'elle est amie de la lumière. Une science profonde ne forma jamais des impies ; ce sont les passions qui les enfantent, comme l'ignorance produit la superstition. Quand Sénèque dit « que les gens de bien ont diminué depuis que les savants se sont multipliés (128), » il faut l'entendre des demi-savants, nation orgueilleuse, qui décide de tout à tort et à travers ; et malheureusement c'est elle qui forme la littérature de notre temps.

X. Ces prétendus philosophes ne cessent, pour en imposer aux simples, de vanter leur patriotisme, leur amour pour le bien public ; ce sont, si on les en croit, les meilleurs citoyens : mais admirez leur inconséquence, ils disent qu'ils aiment la patrie, qu'ils sont attachés à ses lois, et ne cessent en même temps d'attaquer avec fureur celle qui fait la première base du gouvernement ; car ils ne peuvent ignorer que nos rois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Louis le Bien-Aimé, n'ont cessé de déclarer, dans leurs édits et leurs lois, qu'ils voulaient que la religion chrétienne et catholique fût la seule religion de leur Etat. Nous nous bornerons ici à la Déclaration que donna Louis XV, le 14 mai 1724, pour ne pas être diffus : « Ordonnons, dit-il (art. 1er), voulons et nous plaît, que la religion catholique, apostolique et romaine soit seule exercée dans notre royaume, pays et terres de notre obéissance. Défendons à tous nos sujets, de quelque état et condition qu'ils soient, de faire aucun exercice de religion autre que ladite religion catholique, et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les hommes de galères perpétuelles, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours dans les lieux que nos juges estimeront à propos, avec confiscation des biens des uns et des autres, même à peine de mort contre ceux qui se seront assemblés en armes (129). » Si ces prétendus philosophes ne veulent pas reconnaître la religion chrétienne comme divine, quoique revêtue des caractères de divinité les plus éclatants, ils devraient au moins, en qualité de citoyens, la respecter comme un établissement politique ; mais il ne faut pas demander à ces messieurs qu'ils soient conséquents : ils n'aiment que la contradiction dans les différents personnages qu'ils jouent dans la société ; citoyens dans le discours, anti-citoyens dans la conduite, modestes et respectueux dans nos temples, impies dans les cercles...

Quelques lecteurs pourront trouver mauvais que je me sois tant appesanti sur le caractère des esprits forts du siècle ; mais je les prie de considérer que j'écris ici particulièrement pour le commun des fidèles ; j'ai cru, en conséquence, que je ne pouvais trop leur développer l'insidieuse conduite de ces écrivains, pour leur inspirer plus d'horreur pour la lecture de leurs livres.

XI. Mais, pour vous convaincre davantage de la nécessité de vous abstenir de toutes ces dangereuses lectures, il est bon que vous observiez que les impiétés dont ces livres sont remplis doivent être considérées comme des blasphèmes dans la rigueur du terme, et ceux qui les écrivent comme autant de blasphémateurs. Qu'est-ce que le blasphème en effet? C'est, répondent les théologiens, *toute parole, tout discours dans lequel on attribue à Dieu ce qui ne lui convient pas, ou dans lequel on nie de Dieu ce qui lui convient, ou enfin dans lequel on parle contre l'honneur dû à la sainte Vierge et aux saints ;* car l'injure qu'on leur fait attaque Dieu même, dont ils sont les bien-aimés. Telle est la nature du blasphème, il importe peu que ces impiétés soient prononcées plutôt qu'écrites ; il serait ridicule de penser qu'on ne blasphème que par la langue, on le fait également par écrit, et cette manière de blasphémer est plus criminelle que la première, étant plus réfléchie ; ajoutons, et plus dangereuse dans ses suites, pouvant faire passer son mortel poison jusqu'à la postérité. Vous remarquerez encore que le blasphème est proscrit par les lois divines et humaines, et le blasphémateur soumis à des peines.

XII. Le premier et le plus grand commandement de la loi de Dieu, nous ordonne de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit : or, je demande, est-ce aimer Dieu de cette manière, que de l'attaquer avec les athées dans son existence, avec les déistes dans ses attributs, que d'insulter avec tous les impies, les saints qu'il aime, qu'il chérit ? Non, très-certainement : voilà cependant ce que fait le blasphémateur, le blasphème est donc opposé au premier et au plus grand de tous les commandements ; La loi mosaïque soumettait aussi celui qui en était coupable à la peine de mort. » Celui, dit-elle, qui aura blasphémé le nom du Seigneur, sera mis à mort : toute la multitude du peuple le lapidera, soit qu'il soit citoyen ou

(128) « Postquam docti prodierunt, boni desinunt. » (Senec. epist. 2.)

(129) Voy. le *Code de la religion et des mœurs*, par M. l'abbé Mensy, tom. I, titre 1 *De la religion catholique*.

outrager (130). » Cettesévérité ne surprendra point ceux qui considéreront attentivement l'énormité du crime. Le parjure est un grand péché ; mais le blasphème est encore plus grand. Dans le parjure, on appelle Dieu à témoin du faux, lui qui est la vérité même ; dans l'autre, on dit le faux de Dieu même, on l'attaque dans sa propre substance, dans ses perfections ; on voudrait l'anéantir.

XIII. Les princes chrétiens ont employé également toute leur autorité pour réprimer ces criminels et abominables excès, mais ils ont varié dans l'imposition des peines (131).

La Novelle 77, adressée par l'empereur Justinien au préfet de la ville de Constantinople, ordonne peine de mort contre les blasphémateurs, et même contre ceux qui recéleront les coupables ; elle menace du jugement de Dieu et de l'indignation de l'empereur les magistrats qui, étant avertis, ne sévironi point contre ce crime. Cette loi rigoureuse fut renouvelée par Louis le Débonnaire (132). Nous lisons dans *l'Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, que ce saint roi faisait marquer au front tous les blasphémateurs, avec un fer chaud, ou leur faisait couper la langue.

Les Ordonnances des rois Philippe VI et Charles VII ordonnent que « les blasphémateurs, en cas de plusieurs récidives, soient mis au pilori ou au carcan, ou aient les lèvres fendues, ou enfin, si toutes ces peines ne peuvent les corriger, qu'ils aient la langue entièrement coupée. » Les rois Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III ont donné à peu près les mêmes Ordonnances. »

L'article 23e de l'Ordonnance d'Orléans « ordonne à tous les juges royaux de faire exécuter, contre les blasphémateurs du nom de Dieu, et autres usant de blasphèmes exécrables, les Ordonnances du roi saint Louis et de ses successeurs. »

L'article 86e de l'Ordonnance de Moulins porte expressément : « tout blasphème et jurement du nom de Dieu et autres exécrables sont defendus à tous sujets du roi, et ordonne queles jureurs et blasphémateurs soient punis extraordinairement, non-seulement d'amendes pécuniaires, mais aussi de punition corporelle, si elle y échet, dont le roi charge l'honneur des juges qui en connaîtront. »

L'article 35e de l'Ordonnance de Blois « enjoint à tous juges, sous peines de privation de leurs charges, de procéder, par punition exemplaire, contre les blasphémateurs du nom de Dieu et des saints, et de faire observer les précédentes Ordonnances. »

L'Edit de Henri IV, de l'année 1594, ordonne « que les blasphémateurs seront condamnés à dix écus d'amende pour la première fois, à vingt écus pour la seconde, applicable aux pauvres ; et en cas de récidive pour la troisième fois, qu'ils seront punis corporellement. »

Louis XV le Bien-Aimé donna, le 16 avril 1757, une Déclaration contre la licence effrénée des écrits qui se répandent dans le royaume, et y déclare, article 1er : « Tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer ou imprimer des écrits tendants à *attaquer la Religion*, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à notre autorité, et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos Etats, seront punis de mort. »

XIV. Nous avons, de la part des Parlements, les arrêts les plus sévères, donnés contre les blasphémateurs, en conséquence de ces Ordonnances.

Arrêt du Parlement de Toulouse, du 16 Juin 1542, « qui condamne cinq prisonniers, pour avoir blasphémé la justice divine et humaine, et prononcé des paroles exécrables contre l'image du Crucifix et de la Vierge Marie ; savoir, trois à avoir le fouet et la langue percée, au devant de la porte de Saint-Etienne, et les deux autres la langue coupée, et brûlés tout vifs à la place du Salin. » (Rochef-Flavin, liv. 1, titre 17, art. 2.)

Arrêt du même Parlement, « qui condamne le fameux Lucilio Vaneni, pour avoir dogmatisé et enseigné l'athéisme ; il fut brûlé le 9 avril 1619, et mourut impénitent ; » il était né en 1585, dans la terre d'Otrante.

Arrêt du Parlement de Paris, « qui condamne Etienne Dolet, auteur du XVIe siècle, comme athée relaps, à être brûlé, et qui fut exécuté dans la place Maubert, le 3 août 1546. » La fureur de la poésie l'accompagna, dit-on, jusqu'au lieu de son supplice ; voyant ou croyant voir le peuple s'intéresser pour lui, il fit sur-le-champ ce vers, par allusion à son nom :

Non doletipse *Dolet*, sed pia turba dolet.

Le prêtre qui l'accompagnait retourna le vers aussitôt.

Non pia turba dolet, sed *Dolet* ipse dolet.

Arrêt du même Parlement, du 21 octobre 1545, « qui condamne Guillaume Saunier à mort, pour avoir proféré des blasphèmes contre l'honneur de Dieu, du Saint-Sacrement et de la sainte Vierge. » (*Bibliothèque canonique*, tom. I.)

Arrêt du 30 août 1569, « qui condamne une femme pour blasphèmes, à faire amende honorable devant l'église, un jour de dimanche, et à avoir la langue percée ; le même arrêt fait défense d'user de semblables blasphèmes, sous peine, pour la première fois, de subir la même peine ; d'être plongé dans la rivière ; à la cage pour la seconde fois ; et pour la troisième, d'être pendu et étranglé. » (*Dictionn. des Arrêts*, verb. *Blasphèmes*.)

(130) « Qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur : lapidibus opprimet eum omnis multitudo, sive ille civis, sive peregrinus fuerit. » (*Levit.* XXIV, 16.)

(131) V. le *Code de la religion et des mœurs*, titre 5, *Des blasphèmes*.

(132) « Si quis quolibet modo blasphemiam in Deum jactaverit, a præfecto urbis ultimo supplicio subjiciatur ; qui vero talem cognoscens non manifestaverit, similiter coerceatur ; si præfectus urbis hæc punire neglexerit, post Dei judicium nostram indignationem incurret. » (Add. 5, in *Capitul.* coll. 1172.)

Arrêt du 27 janvier 1599, « qui condamne Nicolas le Mesle à faire amende honorable, à avoir la langue percée d'un fer chaud, les deux lèvres fendues, et banni à perpétuité hors du royaume, pour blasphèmes exécrables, proférés contre le saint nom de Dieu et de la Vierge Marie. » (Lamare, liv. III, tit. 6, chap. 2.)

Arrêt du mois de septembre 1604, qui condamne Nicolas Mariou, marqueur de tripot, à être pendu et étranglé, et son corps brûlé avec son procès, pour avoir proféré des blasphèmes exécrables. » (Peleus, quæst. 148.)

Arrêt du Parlement de Grenoble, du 7 août 1663, qui condamne à mort Pierre Rollier, de la religion prétendue-réformée, pour blasphèmes contre la pureté de la très-sainte Vierge. »

Arrêt du Parlement de Paris, du 4 juin 1766 « qui confirme la sentence du lieutenant-criminel d'Abbeville, qui condamne à mort de jeunes criminels d'Abbeville, comme impies, blasphémateurs, sacriléges exécrables et abominables : et ordonne que le *Dictionnaire philosophique* (de V. . .) serait jeté par l'exécuteur de la haute-justice dans le même bûcher où seraient jetés leurs corps. »

Les païens mêmes, quoiqu'ils ignorassent le vrai Dieu, ont sévi contre ceux qui ont osé mettre la Divinité en problème. Pratagoras ayant mis en question l'existence des dieux, les Athéniens ne purent souffrir un pareil sentiment : ils firent proclamer par le crieur public que tous ceux qui auraient des exemplaires de l'ouvrage de ce philosophe, les apportassent au magistrat ; on les fit brûler comme infâmes, et l'auteur fut banni de l'Etat à perpétuité. Diogen. Laert. in *Protag.* ; Joseph. *Contra Apion.*, lib. II ; Cic. *De nat. deor.*, lib. I, cap. 2 et 23.) Quelle leçon pour nous de la part des païens ! mais arrêtons-nous.

C'est ici le lieu de s'écrier avec un auteur moderne : « Que d'exemples de sévérité qui n'ont point corrigé les hommes ! quelle fureur infernale les possède pour s'attaquer à Dieu même, et à ce que la religion a de plus sacré ! qu'ils périssent à jamais ces démons visibles ; que les abîmes éternels s'entr'ouvrent pour les engloutir, afin que la terre, déjà trop chargée de malédictions, n'ait plus de tels coupables, ni le ciel de tels ennemis ; ou plutôt, comme il n'est pas permis à des Chrétiens de désirer la perte du pécheur, que ces criminels écrivains ouvrent enfin les yeux sur le scandale qu'ils donnent à la nation, et en fassent une sincère pénitence.

XV. Telle est la disposition des lois contre les blasphémateurs ; on ne peut disputer aux souverains le droit de sévir contre les impies, et d'établir contre eux des lois pénales ; ils sont placés au-dessus des hommes pour faire pratiquer le bien et empêcher le mal, non-seulement en ce qui concerne la société civile, mais encore en ce qui regarde le culte de l'Etre suprême, dont ils sont les lieutenants sur la terre (133). Ne dites pas que ces Ordonnances et ces Arrêts ne regardent que ceux qui blasphèment par la langue ; car, outre que nous en avons rapporté quelques-uns contre les écrivains blasphémateurs, n'est-il pas vrai de dire que ceux qui écrivent les blasphèmes, sont aussi criminels que ceux qui les disent de bouche, et même plus ? On en conviendra facilement, pour peu qu'on fasse attention que la parole précède souvent la réflexion, et que l'écriture la suppose toujours plus ou moins grande ; on pourrait ajouter, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'un blasphème écrit peut passer à la postérité, et corrompre nos arrière-neveux, ce qui ne convient pas à celui qui est seulement prononcé ; s'il est malheureusement conservé par l'auditeur, il périt toujours avec lui.

Mais pour revenir à la lecture des livres impies, que conclurons-nous des lois qui proscrivent le blasphème, et des arrêts qui le punissent ? Il n'est pas besoin, je pense, d'une grande spéculation pour en inférer qu'on ne peut lire sans crime les ouvrages qui le renferment. Jamais conséquence ne parut plus liée avec son principe. Non, il n'est point permis de lire ce qu'il est défendu d'écrire ; ce serait autoriser le crime par sa conduite.

XVI. Laissez donc toutes ces productions ténébreuses, qui ne sont capables que de vous corrompre. Mais pourquoi, pouvez-vous demander, les livres impies sont-ils si séduisants ? La raison en est dans la corruption de notre nature. Portés aux désordres par ses penchants, nous désirons pouvoir nous y livrer sans remords : un livre impie répond à nos vœux ; nous souhaitons que l'auteur dise vrai, nous le croyons, nous tombons dans la séduction : car c'est un grand pas vers l'erreur que de haïr la vérité qui lui est opposée. La moindre vraisemblance donnée à une erreur qui nous flatte, devient une démonstration aux yeux de la cupidité, qui juge toujours des choses comme elle désire qu'elles soient. Si donc ces livres détestables corrompent tant de jeunes gens, ce malheureux succès ne doit pas être attribué à la force des raisons alléguées par l'écrivain, mais aux passions du lecteur, qui se trouvent autorisées par les maximes libertines qu'il y trouve.

Vous distinguerez deux espèces de livres impies : la première est de ceux qui attaquent de front la religion ; ils sont moins dangereux, si je ne me trompe, pour les citoyens, quoique plus impies, parce qu'il est plus facile de se garantir du poison, pour peu qu'on ait de religion et qu'on l'aime ; l'impiété proposée sans masque fait aussitôt tom-

(133) « Docuimus. . . pertinere ad religiosos reges terræ, non solum adulteria, vel homicidia, vel hujusmodi alia flagitia seu facinora, verum etiam sacrilegia severitate congrua coïbere. » (S. Aug., epist. 204, *ad Dulcitium*, col. 955, tom. II *edit. Bened.*

Quomodo reges Domino serviunt in timore, nisi ea, quæ contra jussa Domini fiunt, religiosa severitate prohibendo atque plectendo ? (S. Aug., epist. 185 *Ad Bonifacium*, col. 651, tom. II *edit. Bened.*)

ber le livre des mains du lecteur religieux. L'autre espèce, qui est plus nombreuse, renferme tous ces ouvrages qui, destinés par leur objet à traiter des matières étrangères à la religion, contiennent néanmoins des traits impies et libertins, jetés comme au hasard, mais toujours réfléchis. Ces écrits me paraissent plus pernicieux, parce que leurs traits sont moins prévus, et par cette raison plus difficiles à éviter. On ne s'attend pas, par exemple, en lisant un livre qui traite de géographie, de physique, de mathématiques, d'histoire... à y trouver des sorties contre les vérités les plus sacrées. Rien cependant n'est plus commun dans ce siècle licencieux : la corruption est si grande aujourd'hui dans la république des lettres, qu'on ne croit pas pouvoir donner un livre de mise, si on n'y joint une profession d'incrédulité ; c'est ce qui s'appelle, dans le Dictionnaire des philosophes modernes, *écrire philosophiquement ;* c'est aussi un artifice dont se sert l'impiété, pour mieux glisser son poison dans l'esprit du lecteur peu attentif. Quel parti prendre, pour ne pas donner dans le piége du séducteur ? Le plus sûr et le plus sage, à mon avis, est de ne lire sur les sciences, que les ouvrages de ceux qui savent respecter la religion, et de consulter des personnes religieuses et éclairées qui connaissent ces écrivains. Mais voyons les raisons qu'on allègue ordinairement pour s'autoriser dans la lecture des livres des incrédules du siècle.

XVII. « Tout n'est pas impie, dit-on, dans les livres impies ; si on y trouve des blasphèmes, on y rencontre aussi souvent des maximes utiles : on peut donc en tirer quelque avantage, en se précautionnant contre le danger ; c'est ainsi qu'on cherche à excuser une criminelle curiosité. »

Raison misérable et incapable d'en imposer aux personnes sages, toujours attentives à éviter tout ce qui pourrait obscurcir leur esprit et corrompre leur cœur ! Quoi ! est-il permis de chercher en des ouvrages proscrits par les lois divines et humaines, des vérités qu'on peut trouver ailleurs sans désobéir aux lois ? Est-il sage, est-il prudent de recourir à des livres séduisants, pour y puiser des maximes dont les bons ouvrages sont remplis ? N'est-ce pas imiter l'imprudence de celui qui chercherait au milieu des poisons une plante salutaire qu'il pourrait cueillir ailleurs sans aucun danger ? Non, il n'est point permis ni nécessaire de recourir à ces sources empoisonnées, quoiqu'on puisse quelquefois y trouver des vérités utiles ; nous en avons de plus sûres, de plus pures, dans lesquelles nous pouvons puiser sans craindre la surprise. Ouvrons les Livres saints; c'est là que nous trouverons les maximes les plus pures sur la morale, les plus sages sur le gouvernement, les plus saintes sur la religion : tout y est vérité et lumière ; il ne peut donc y avoir qu'une téméraire curiosité qui porte à de pareilles lectures.

XVIII. « Ces livres, disent d'autres, sont écrits avec une pureté et une élégance admirable. Qui écrit mieux que Voltaire, que Jean-Jacques Rousseau ? Serait-ce donc un crime de lire ces ouvrages, dans la seule vue d'apprendre la pureté de sa langue, en se mettant en garde contre l'impiété ? »

Je conviens que plusieurs de ces livres pourraient servir à polir le langage du lecteur ; mais qu'on convienne aussi avec moi qu'ils pourraient servir également à corrompre ses mœurs et à affaiblir sa religion ; or, qu'on pèse bien toutes choses, et on remarquera que cet inconvénient est sans comparaison beaucoup plus grand que l'avantage qu'on pourrait en retirer. Il n'y a donc pas à délibérer pour prendre un parti ; cette raison seule suffit pour renoncer à ces lectures : car c'est le comble de l'aveuglement de risquer son âme, la plus noble partie de soi-même, à un péril évident de se perdre, sous le frivole prétexte de puiser dans ces lectures le beau langage. Erasme pensait plus sagement. « Il ne faut pas, disait cet ingénieux auteur, user de ces livres qui polissent le langage en corrompant les mœurs (134). » La pureté de la diction n'est qu'un accessoire pour l'homme ; l'innocence des mœurs, la vérité de la religion sont pour lui un principal et un capital. Qu'est-ce qu'un homme pur dans le langage, corrompu dans les mœurs et libertin dans les sentiments, sinon une peste dans la société, un homme dangereux dans le commerce? Si vous voulez apprendre la pureté de la langue, ayez recours à ces ouvrages qui apprennent à bien parler, sans blesser la religion et les mœurs : ces livres ne manquent pas dans un siècle où l'on écrit si poliment.

XIX. « Mais, ajoute-t-on, ces livres sont répandus partout ; on n'est point de mise dans le beau monde, si on n'en a quelque teinture. Est-il petit-maître, un peu accommodé des biens de la fortune, qui n'ait dans sa bibliothèque les OEuvres de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, ou d'autres écrivains philosophes ? Que voulez-vous ? C'est la mode : il faut quitter le monde, ou s'y conformer ; pour moi, je ne suis pas d'humeur d'aller me renfermer dans un cloître. »

C'est la mode : « Malheur à toi, fleuve de la mode : peu savent résister à ton cours impétueux ; ne sécheras-tu jamais (135) ? » Est-il donc permis de chercher à justifier sa conduite par les mœurs du siècle, lorsqu'elles sont contre le devoir ? Le monde sera condamné avec tous ses profanes usages.

C'est la mode : mais où règne-t-elle ? dans un monde corrompu, dans un monde voluptueux, qui est charmé de trouver des écrivains qui justifient ses excès, qui tâchent de lui prouver que le souverain bonheur de l'homme consiste dans les plaisirs des sens; qui, pour

(134) « Non est utendum his libris qui sic linguam expoliunt, ut mores inficiant. (Erasm. *Epist.*)

(135) Væ tibi « flumen moris humani ; quis resistit tibi ? Quandiu non siccaberis ? » (S. Aug., lib. 1 *Conf.*, cap. 16.)

étouffer en lui les justes remords d'une conscience alarmée par la crainte des jugements de Dieu, lui disent que tout finit à la mort dans l'homme ; qu'une autre vie est une chimère, qu'il sera comme s'il n'avait jamais été... mais est-ce là le monde que vous devez fréquenter, dirais-je à ces personnes ? Cherchez votre compagnie ailleurs. Vous pouvez encore trouver d'honnêtes gens qui vous édifient et vous amusent en même temps : quelque progrès qu'ait fait l'impiété, la religion n'a point cessé d'avoir dans tous les états de fidèles serviteurs. Non, il n'est pas besoin, pour éviter la contagion, de vous enfermer dans un cloître, mais d'user de discernement dans le choix de vos amis.

XX. « Nous avons, disent d'autres, de la religion, nous savons à quoi nous en tenir sur les vérités qui peuvent être attaquées dans ces ouvrages. Mais enfin ces livres, à mesure qu'ils paraissent, font l'entretien du jour; et comment pouvoir en parler, si on ne les lit pas?»

Fort bien, vous êtes forts dans votre foi, vous n'avez rien à craindre de ces pernicieuses lectures : mais écoutez la réponse d'un savant évêque, qui a plusieurs fois triomphé de l'incrédulité par ses écrits : « Je pourrais, dit-il (136), accepter cette excuse d'une personne qui aurait pour sa religion ce zèle éclairé, dont il serait à souhaiter que les exemples fussent plus fréquents, même dans les simples fidèles, quoique à dire vrai, une controverse de religion m'a toujours paru déplacée dans les cercles et dans les conversations du monde : on y entame des sujets, rarement on les approfondit. L'antagoniste de la religion élude un combat réglé : il aime mieux une de ces escarmouches, où l'adresse et la légèreté cachent la honte de la retraite, et laissent l'avantage indécis. Le défenseur de la religion, celui même qui la possède le mieux, peut n'avoir pas cette présence d'esprit, qui sait dire sur-le-champ ce qu'il faut, ou ce flegme qui écoute avec patience, répond avec force, mais sans emportement. Les spectateurs n'ont souvent ni assez de lumières, ni des intentions assez droites, pour adjuger la victoire à qui elle appartient ; une plaisanterie leur fait oublier les meilleures raisons. Combien de conditions nécessaires, pour que la dignité de la religion ne soit pas compromise dans ces disputes ! après tout, si l'on y est engagé malgré soi, s'il faut repousser des traits empruntés de quelque livre impie, il est très-possible, sans l'avoir lu, de prouver alors à ceux qui le citent, que la religion n'a pas lieu de le craindre, ni l'incrédulité de s'en prévaloir.

« Mais le motif de tourner au profit de la religion, dans les sociétés où l'on vit, la lecture des livres impies, n'est pas celui des personnes dont il s'agit ici. Tout l'usage qu'elles prétendent faire de ces livres, après les avoir lus, se réduit à en parler historiquement, à dire leur avis sur le style, sur les talents de l'auteur. Soit mauvais goût, soit complaisance, elles le louent quelquefois avec excès; et le seul correctif qu'elles sachent mettre à ses louanges est qu'elles ne pensent pas comme lui. Je le en crois, elles doivent donc s'épargner la peine de lire ce qu'elles n'approuvent ni ne peuvent approuver au fond. L'objet qu'elles se proposent n'est pas assez intéressant; disons mieux, il est trop frivole pour exposer leur foi. Qui peut leur répondre des traces que laissent dans leur esprit de pareilles lectures faites sans nécessité, sans utilité réelle, sans précautions? Du moins elles les apprivoisent avec le langage de l'impiété ; s'il ne devient pas le leur, il ne les épouvante plus. Il est familier à des écrivains, dont on leur vante l'esprit et le savoir... »

Ne vous fiez donc pas trop sur votre attachement à la religion, pour croire pouvoir faire de pareilles lectures sans danger : souvenez-vous que vous êtes faible, et n'exposez pas votre faiblesse.

XXI. « Je demeure dans une maison, dira un autre, où je ne trouve que ces livres; or, j'aime la lecture passionnément, je ne saurais me la retrancher. »

Donc vous pouvez lire des livres impies? Quelle conséquence ! ce n'est pas la raison qui vous fait raisonner ainsi, mais la cupidité qui cherche à se satisfaire. Est-il de la prudence de s'exposer au péril qu'on connaît, quand on peut absolument l'éviter? N'est-ce pas au contraire une témérité que de ne le pas fuir? Peut-on espérer que Dieu nous soutiendra et nous conservera au milieu du danger auquel nous nous serons exposés contre sa volonté? Tel est cependant l'aveuglement humain. Quand les plaisirs innocents manquent, on se livre aux faux et aux défendus.

Dum careo veris, gaudia falsa juvant.

On lit la fable et le roman, quand on ne peut pas lire l'histoire; et les livres impies, quand on n'en a pas d'autres. On supplée ainsi au défaut de l'amusement permis, par le dangereux et le défendu ! ô misère humaine !

XXII. Qu'il me soit permis de faire ici une réflexion sur l'imprimerie, dont on nous vante tant les avantages. Un volume, dit-on, à l'aide de cette heureuse invention, en produit mille, et cela en peu de temps : par son moyen, les sciences se répandent, la littérature s'étend, les savants se multiplient. Pour moi, je ne sais, si on comparait les maux dont elle est l'occasion dans la religion et dans la société avec les avantages qu'elle produit, je ne sais lequel des deux l'emporterait. Si elle sert à multiplier et répandre les bons livres, n'est-ce pas également par son canal que coule ce torrent de livres séducteurs qui ébranlent les forts et entraînent les faibles dans l'irréligion, qui corrompent les mœurs et sapent les fondements de la

(136) *La Religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même*, par M. l'évêque du Puy, édit. de Paris, de 1772, page 318.

société par les maximes pernicieuses qu'ils enseignent? Les écrits des anciens impies ont péri pour la plupart; mais par le moyen de l'imprimerie, les blasphèmes des Hobbe, des Spinosa, des Voltaire, passeront à nos derniers neveux. « Les imprimeurs, disait Erasme en parlant de son siècle, remplissent le monde de libelles, je ne dirai pas inutiles, tels que peuvent être ceux que j'écris, mais insensés, ignorants, médisants, diffamatoires, furieux, impies et séditieux : leur multitude empêche de profiter de la lecture des bons livres; quelques-uns de ces ouvrages paraissent sans titre, ou, ce qui est plus scélérat, sous des titres supposés. Si on découvre l'imprimeur et qu'on l'arrête, il a coutume de répondre pour s'excuser : « Qu'on me donne de quoi soutenir et nourrir ma famille, et je cesserai d'imprimer de ces libelles (137). » Ne pourrait-on pas tenir ce même langage du siècle où nous vivons? Cet abus n'a fait que se fortifier en vieillissant. Jamais la presse n'a plus gémi pour enfanter de mauvais livres; c'est par eux que le poison de l'impiété se répand dans tous les Etats, et forme une secte aussi dangereuse pour les corps politiques que pour la religion.

L'art, me répondra-t-on, est louable et l'artiste répréhensible. Il faut juger des choses par elles-mêmes, et non par les accidents qui en peuvent être séparés. N'est-ce pas une maxime établie dans tout gouvernement sage, que *l'abus d'une chose bonne en elle-même n'est pas une raison pour en interdire l'usage? « Propter abusum non est tollendus usus.* » De quoi n'abuse-t-on pas? Qu'on réprime l'avarice effrénée de certains imprimeurs; les sages lois de l'imprimerie seront observées, j'en conviens, mais les imprimeurs sont des hommes; et tant qu'il y aura des hommes, cette malheureuse passion dominera toujours. Elle ne cesse de crier aux peuples : « De l'argent, de l'argent, ô citoyens! il faut commencer par là : pour la vertu, vous y penserez après (138). » On l'écoutait sous Auguste; l'écoutait-on moins sous Louis le Bien-Aimé? Le temps n'a point changé les hommes, ils sont toujours les mêmes. On a beau faire tonner à leurs oreilles les oracles sacrés pour réprimer en eux ce désir déréglé des biens de la terre, la cupidité les empêche de pénétrer jusqu'à leur cœur. J'avouerai volontiers que l'abus d'un art, bon et utile en lui-même, tel qu'est l'imprimerie, n'est pas une raison suffisante pour en interdire l'usage; mais au moins qu'il me soit permis de désirer que les sages règlements soient mieux observés, particulièrement dans les provinces.

XXIII. Il faut avouer cependant que les écrivains qui composent ces ténébreux ouvrages, et les imprimeurs qui font gémir leur presse pour les rendre publics, ne sont pas les seuls coupables; mais encore ces lecteurs voluptueux et irréligieux, qui ne cherchent dans les livres que ce qui peut flatter leurs passions; c'est eux qui mettent la plume à la main des premiers, et qui font travailler les autres. Que le monde profane cesse de courir après ces misérables livres, on n'en verra plus paraître. Point de lecteurs, point d'écrivains : on écrit et on n'imprime que pour se faire lire. Mais, ô siècle pervers! on ne veut plus de livres religieux; on ne cherche que ceux qui flattent la cupidité, qui étouffent le cri salutaire de la conscience : voilà ce qui fait aujourd'hui le grand objet de la librairie. Je ne puis m'empêcher de m'écrier ici avec Salvien : « O misère vraiment digne de nos larmes! que le peuple chrétien est différent de ce qu'il était autrefois (139)! » Oui, nous pouvons dire encore avec le même ancien, en considérant le libertinage de nos mœurs, « que Jésus-Christ et sa divine religion souffrent en nous d'opprobres et de malédictions (140)! »

CHAPITRE VIII.

De l'Ecriture sainte.

I. Je ne vous ai parlé jusqu'à présent que des livres mauvais et dangereux, pour exciter votre vigilance à cet égard et écarter de vous le poison. Il est temps de vous entretenir de ceux qui peuvent vous être utiles et salutaires : ce sont ceux qui exposent les dogmes de la foi; la manière d'honorer l'Etre suprême et les règles des mœurs. Le premier, le meilleur, le plus excellent, est sans doute l'Ecriture sainte, composée des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. On ne peut raisonnablement douter de leur vérité. Les Juifs sont ennemis des Chrétiens, et reconnaissent néanmoins avec eux la vérité et la divinité des livres de l'Ancien Testament. Toutes les sectes hérétiques, quoique séparées de l'Eglise catholique, reconnaissent également avec elle la vérité et la divinité des livres du Nouveau Testament comme de l'Ancien. Des partis si opposés auraient-ils pu se réunir en faveur du mensonge? Un pareil événement n'est point dans les mœurs des hommes.

II. L'Ecriture sainte est le livre divin, le livre par excellence, dans lequel on trouve l'histoire la plus vraie, la philosophie la plus

(137) « Implent (typographi) mundum libellis, non jam dicam, nugalibus, quales ego forsitan scribo, sed ineptis, indoctis, maledicis, famosis, rabiosis, impiis ac seditiosis : et horum turba facit, ut frugiferis etiam libellis suus pereat fructus. Provolant quidam absque titulis, aut titulis, quod est sceleratius, fictis. Deprehensi respondent : Detur unde alam familiam, desinam tales libellos excudere. » (Erasmus, in explicatione proverbii, *Festina lente*, quod est primum centuriæ primæ, *chiliadis* 2.)

(138) « O cives! cives! quærenda pecunia primum est; Virtus post nummos... »
(Horat., lib. I, epist. 1.)

(139) O miseriam lacrymabilem! o miseriam luctuosam! quam dissimilis est nunc a se ipso populus Christianus, id est, ab eo qui fuit quondam. » (Salvianus, lib. VI *De gubernatione Dei.*)

(140) « In nobis Christus patitur opprobrium; in nobis patitur lex Christiana maledictum. » (Salvianus, lib. IV *De gubernatione Dei.*)

sage, la morale la plus pure, la doctrine la plus sublime et en même temps la plus salutaire. Qu'est-elle en effet? sinon l'exposé de ce que Dieu a fait pour les hommes, des sublimes et importantes vérités qu'il a bien voulu leur révéler, et des lois qu'il leur a données pour éclairer et diriger leur marche dans le chemin de l'éternité. Ce sont, il est vrai, des hommes qui ont écrit les livres qui la composent; mais c'est Dieu lui-même qui a conduit leur plume, et leur a dicté ce qu'ils ont écrit : elle n'est point ainsi la parole de l'homme, mais celle de Dieu même, inspirée par le Saint-Esprit aux prophètes, aux apôtres et aux évangélistes, ou plutôt, pour me servir des expressions d'un saint pontife, *une lettre du Tout-Puissant à sa créature* (141). De là concluez avec quel respect vous devez approcher de ces livres sacrés : les lire avec cette indifférence qu'on apporte à la lecture des livres du siècle, c'est la marque d'une foi éteinte ou au moins bien languissante.

III. Contester l'utilité des livres saints, c'est impiété ou ignorance : les livres du siècle, composés par des hommes, se ressentent souvent des faiblesses de l'humanité, il n'est pas rare d'y voir l'erreur marcher à côté de la vérité; mais tout est vrai dans les livres sacrés : *Dieu*, qui y parle, *n'est pas, comme l'homme, sujet à mentir, ni comme les enfants des hommes, capable de changement* (142); il est la vérité même, il n'y a point à craindre de s'égarer en suivant ses leçons : *Votre parole*, disait le Prophète parlant à Dieu, *est une lampe qui éclaire mes pas et une lumière qui me montre les sentiers par lesquels je dois marcher* (143); *elle ne fait pas de bruit, mais elle pénètre; elle ne parle point, mais elle opère; elle ne frappe pas les oreilles, mais le cœur* (144). Son éloquence consiste dans son efficacité, elle mérite toute notre confiance : le ciel et la terre passeront, mais les paroles du Seigneur ne passeront point (145), elles sont éternelles.

IV. L'Ecriture sainte est cette tour de David dont il est parlé dans le *Livre des Cantiques;* mille boucliers y sont suspendus avec toutes sortes d'armes pour les plus vaillants guerriers (146) : elle est inaccessible aux assauts des impies ses ennemis; c'est un trésor ouvert à tous par un Dieu qui nous aime; le pécheur y puise les moyens de se corriger; le juste de persévérer dans la justice, et de se sanctifier de plus en plus; le pauvre y trouve du soulagement dans sa misère; l'affligé, de la consolation dans sa douleur; et l'ignorant, des lumières dans les ténèbres. Les rois y apprennent à régner, les peuples à obéir; tous à bien vivre et à bien mourir : elle nous découvre une Providence qui arrange tout avec nombre, poids et mesure, et qui veille sur nous avec une attention admirable; elle nous montre notre généalogie dans la personne d'Adam; si elle nous fait connaître l'origine de nos misères, elle nous en annonce aussi les remèdes.

Comparez ces saints livres avec ceux des philosophes anciens et modernes : quelle différence! là tout est lumière, tout est vérité, parce que c'est la vérité même qui y parle; ici peu de vérités confondues dans une multitude d'erreurs et de mensonges. Si les anciens philosophes ont admis l'immortalité de l'âme, ils ne lui destinaient qu'une félicité charnelle; s'ils ont reconnu un Dieu, ils prétendaient que ce Dieu était incorporé à toutes ses créatures, au soleil, à la lune, aux étoiles, et qu'il en faisait partie; s'ils ont reconnu des vertus, ils ne leur donnaient que la vanité pour principe et pour fin; ils ignoraient ces sublimes vérités, que nos simples fidèles puisent dans nos livres sacrés. Que dirai-je des ouvrages des philosophes du siècle? Ils ne sont remarquables que par les extravagants paradoxes dont ils sont remplis.

V. Livre admirable! « L'Ecriture sainte est accessible à tous, quoique peu soient en état de l'approfondir; elle parle, comme un ami, au cœur de tous, des ignorants comme des savants, dans ce qu'elle énonce clairement (147); » semblable à un fleuve dont l'eau est si basse dans certains endroits qu'un agneau y pourrait passer, et en d'autres si profonde qu'un éléphant y nagerait, ce livre divin renferme des mystères capables d'exercer les esprits les plus lumineux, et contient en même temps des vérités claires, faciles et propres à nourrir les plus simples et les moins savants; elle porte à l'extérieur de quoi allaiter les enfants, et conserve dans ses replis secrets de quoi ravir l'admiration des plus grands esprits : « Elle corrige les pécheurs, dit saint Augustin, nourrit les simples fidèles, et charme les génies les plus sublimes (148). » Il était dans l'ordre de la divine sagesse, que la parole de Dieu, étant pour tous, fût en quelque manière proportionnée à la portée de tous.

VI. Oui, l'Ecriture sainte est pour tous : c'est un bien public auquel tous les chrétiens

(141) « Quid est Scriptura sacra, nisi quædam epistola Dei ad creaturam? » (S. Greg. Magn. lib. IV, epist. 84.)

(142) « Non est Deus quasi homo, ut mentiatur; nec ut filius hominis, ut mutetur. » (*Num.* XIII, 19.)

(143) « Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis. » (*Psal.* I, 8.)

(144) « Verbum Dei non est sonans, sed penetrans; non loquens, sed efficax; non obstrepens auribus, sed affectibus blandiens. » (S. Bernard., serm. 30, *super Cantica.*)

(145) « Cœlum et terra transibunt; verba autem mea non transibunt. » (*Marc.* XIII, 31.)

(146) « Sicut turris David... mille clypei pendent ex ea, omnis armatura fortium. » (Cant. IV, 4.)

(147) « Modus autem ipse dicendi, quo sancta Scriptura contexitur, quam omnibus accessibilis, quamvis paucissimis penetrabilis. Ea quæ aperta continet, quasi amicus familiaris, sine fuco ad cor loquitur indoctorum atque doctorum. » (S. Aug., epist. 137 *ad Volusianum*, cap. 5, n. 18, col. 499, tom. II, edit. Bened.)

(148) « His (quæ in Scriptura continentur) salubriter et prava corriguntur, et parva nutriuntur, et magna oblectantur ingenia » (S. Aug. *ibid.* col. 499 et 410.)

ont droit ; qui oserait le leur contester? Les apôtres ont adressé communément leurs lettres à tous les fidèles sans exception : *A vous tous qui êtes à Rome*, dit saint Paul écrivant aux Romains (149). *A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe*, dit ailleurs le même Apôtre ; *aux sanctifiés en Jésus-Christ, appelés pour être des saints, et à tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est leur Seigneur comme le nôtre* (150). Or, on n'adresse les lettres à personne que pour qu'elles soient lues.

Rien n'est plus commun d'ailleurs, dans les ouvrages des Pères, que les exhortations faites aux fidèles pour la lecture des livres saints : « Oublions, disait saint Augustin, les folies et les amusements du théâtre et des poëtes ; nourrissons notre âme de la méditation et de l'étude des divines Ecritures : instruisons-nous dans cette école si noble et si digne des enfants de Dieu. En vain excités et entraînés par une vaine curiosité, prétendrions-nous nourrir notre âme de ces fantômes et de ces chimères qu'on peut comparer à des aliments en peinture qui se présentent aux yeux, sans pouvoir servir de nourriture au corps (151). » — « Que le sommeil, disait saint Jérôme, vous surprenne un livre à la main ; et s'il vient à vous abattre, que ce soit sur la sainte Ecriture. » Ainsi parlaient les saints Pères, non à des théologiens, mais à de simples fidèles, à des femmes même (152).

VII. Le même saint Jérôme, dans une lettre qu'il écrit à une dame romaine, sur la manière d'élever chrétiennement sa fille, lui prescrit ainsi l'ordre qu'elle doit lui faire observer dans la lecture des livres sacrés : « Qu'elle apprenne d'abord les Psaumes, dit-il ; la beauté de ces cantiques la récréera ; elle puisera ensuite dans les *Proverbes* de Salomon des maximes pour régler ses mœurs. L'*Ecclésiaste* lui fera mépriser et fouler aux pieds les grandeurs du monde ; elle s'étudiera à imiter les exemples de vertu et de patience qu'elle trouvera dans l'histoire de Job : de ces lectures elle passera aux livres des Evangiles, pour ne les jamais quitter ; elle se remplira de la lecture des Actes et des Epîtres des apôtres ; et, après avoir garni le magasin de sa mémoire de ces richesses, elle s'appliquera à la lecture des Prophètes, des livres de Moïse, de l'histoire des *Rois* et des *Paralipomènes* ; elle passera ensuite aux livres d'*Esdras* et de l'histoire d'Esther ; mais qu'elle réserve pour la fin le *Cantique des cantiques* pour le lire sans danger ; car si elle commençait par là, il serait à craindre que sa pureté ne fût altérée en ne comprenant pas que les expressions charnelles qui s'y trouvent renferment un épithalame de noces spirituelles. » Tel est le plan de lectures donné par un saint docteur pour une jeune vierge chrétienne : ce qui prouve que dans le sentiment de ce Père, nul âge, nul sexe, ne pouvait former d'obstacles à la lecture des livres saints, pourvu cependant qu'elle fût dirigée suivant les règles de la prudence chrétienne, et par le conseil de personnes éclairées ; mais malheureusement ce ne sont pas là les livres qu'on met à la main de la jeunesse : on craindrait d'en faire des cagots et des superstitieux, pour parler le langage des libertins. On fait lire aux jeunes gens des livres de contes, des fables, des romans, des pièces de théâtre, pour leur apprendre les jolies manières du monde : et que peut-on attendre d'une éducation si profane? Des misères pour le temps des passions. Le feu de la jeunesse développe alors ces germes malheureux dont on a infecté leur esprit, et les fait tomber dans les excès les plus affreux.

VIII. Qu'il est rare de trouver aujourd'hui de ces Chrétiens dont on puisse dire ce que saint Jérôme a dit de Népotien dans son épitaphe ! « Il avait fait, dit-il, de son cœur, par une lecture assidue et une longue méditation, la bibliothèque de Jésus-Christ (154). » Mais, pourquoi s'occuper de lectures vaines, inutiles, et souvent dangereuses, et négliger celle qui est la plus essentielle? « Apprenons sur la terre ce dont la connaissance nous demeurera dans le ciel (155). » Etre grand géomètre, grand astronome, grand physicien, grand poëte... et ignorer son Dieu, c'est le comble de la folie : or, on ne le connaît comme il

(149) « Paulus servus Jesu Christi... omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. » (*Rom.* I, 1, 7.)

(150) « Paulus vocatus apostolus Jesu Christi... Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi in omni loco ipsorum et nostro. » (*I Cor.* I, 1, 2).

(151) « Omissis igitur et repudiatis nugis theatricis et poeticis, divinarum Scripturarum consideratione et tractatione pascamus animum atque potemus vanæ curiositatis fame ac siti fessum et æstuantem, et inanibus phantasmatis, tanquam pictis epulis frustra relici satiarique cupientem. » (S. Aug., *De vera relig.*, cap. 51, n. 100, col. 785, tom. I, edit. B ned.)

(152) « Tenenti codicem somnus obrepat, et cadentem faciem pagina sancta suscipiat. » (S. Hieron., *ad Eustoch.*)

(153) « Discat primo Psalterium : hisce canticis avocet, et in Proverbis Salomonis erudiatur ad vitam ; in Ecclesiaste consuescat, quæ mundi sunt, calcare ; in Job virtutis et patientiæ exempla sectetur ; ad Evangelia transeat nunquam ea positura de manibus ; apostolorum Acta et Epistolas tota cordis imbibat voluntate. Cumque pectoris sui cellarium his opibus locupletaverit, mandet memoriæ prophetas, heptateuchum, et regum et Paralipomenon libros, Esdræ quoque et Esther volumina. Ad ultimum sine periculo discat Canticum canticorum ; ne si in exordio legerit, sub carnalibus verbis spiritualium nuptiarum epithalamium non intelligens, vulneretur. » (S. Hieron. lib. II, epist. 13, *ad Lætam, de institutione filiæ.*)

(154) Lectioneque assidua, et meditatione diuturna, pectus suum bibliothecam fecerat Christi. (S. Hieron. lib. II, epist. 22, *ad Heliodorum, Epitaphium Nepotiani.*)

(155) « Discamus in terris, quorum scientia nobis perseveret in cœlo. » (S. Hieron., *Paulino epist.* I, *versus fin.* lib. I.)

faut, que par la lecture des livres saints.

Observons ici, en passant, que si cette lecture est utile à tous les fidèles, elle est absolument nécessaire aux ministres de l'Eglise; c'est une source sacrée où ils ne doivent cesser de puiser; c'est un arsenal où le controversiste catholique trouve des armes propres à combattre l'erreur. « Lisez, disait saint Jérôme à un ami, les divines Ecritures : que dis-je? Qu'elles ne sortent jamais de vos mains; apprenez-y ce que vous devez enseigner aux autres; formez-vous par la lecture un fonds de connaissances salutaires, qui vous servent à instruire les fidèles, et à combattre ceux qui osent attaquer la foi (156). » Dieu menace les prêtres qui négligent de se procurer les lumières nécessaires à leur ministère : « parce que vous avez rejeté la science, leur dit-il par un prophète, je vous rejetterai aussi, et je ne souffrirai point que vous exerciez les fonctions de mon sacerdoce (157). » C'est ainsi que Dieu parlait aux prêtres de l'ancienne alliance, qui n'étaient que la figure de ceux de la nouvelle, comme le sacrifice qu'ils offraient n'était que l'ombre de celui qu'on offre sur nos autels; que ne devraient donc pas craindre des prêtres qui abandonneraient la lecture des livres saints pour ne s'occuper que d'études profanes?

IX. Quand nous exhortons les fidèles à lire l'Ecriture sainte, nous ne prétendons pas les tirer de la juste subordination dans laquelle ils doivent toujours être à l'égard de leur pasteur sur ce sujet. Nous pensons donc que le droit qu'ils ont à la lecture des livres saints est subordonné, quant à l'exercice, aux supérieurs ecclésiastiques, et qu'il peut, en certaines circonstances, être suspendu dans l'usage par leur autorité. Préposés à la garde du troupeau, leur devoir est de chercher, de peser, d'examiner ce qui lui convient, ou ce qui ne lui convient pas; il y a plus d'une manière de participer à la parole de Dieu, elle peut être communiquée aux fidèles par l'instruction verbale; ceux qui ne savent pas lire, n'ont pas d'autres moyens de la connaître. Elle peut encore être enseignée par les livres religieux qui en exposent les dogmes et en expliquent les maximes, ou enfin par la lecture même de l'Ecriture sainte : or, c'est aux pasteurs à régler la manière dont les fidèles doivent recevoir cette divine nourriture, et à leur interdire celle qui leur paraît dangereuse, comme ils l'ont fait quelquefois. Nous observons en effet que l'Eglise a défendu, en certains endroits la lecture des livres saints, à cause des copies ou versions infidèles que les hérétiques en avaient répandues pour séduire les peuples (158). On ne s'était point encore avisé d'accuser dans cette circonstance les pasteurs d'arracher le pain de la main des enfants; parce qu'on savait que ce n'était pas refuser le pain de la parole de Dieu aux fidèles, que de se borner à le leur rompre dans les instructions publiques.

X. Les Pères qui ont recommandé avec tant de force la lecture de l'Ecriture sainte, n'ont point cru qu'il fût à propos de mettre tous ces livres indifféremment entre les mains des fidèles. Voyez la Lettre de saint Basile à Chilon, son disciple (159), sur ce sujet : « Ne négligez point, lui disait-il, l'Ecriture sainte, mais lisez particulièrement celle du Nouveau Testament; car la lecture de l'Ancien est souvent nuisible, non que ce qui a été écrit puisse par lui-même causer quelque préjudice, mais parce que l'esprit de ceux qui en sont blessés est faible. Saint Jérôme, comme nous l'avons vu ci-dessus, voulait qu'on remît à un âge mûr la lecture du *Livre des Cantiques*. Le même saint docteur observe ailleurs que le commencement et la fin de la prophétie d'Ezéchiel étaient enveloppés de tant d'obscurités, que la lecture en était défendue parmi les Hébreux, aussi bien que le commencement de la Genèse, à ceux qui n'avaient point encore atteint l'âge de trente ans (160). » Il faut donc user de discernement, même dans le choix des livres saints qu'on se propose de lire; mais, pour ne vous point tromper, ne le faites point vous-même : allez au *voyant*, consultez votre pasteur, votre confesseur, ou quelqu'autre personne éclairée.

XI. Si c'est un devoir pour les fidèles d'être subordonnés aux supérieurs ecclésiastiques dans le choix des livres canoniques qui peuvent leur convenir, et dans la lecture même, ils ne doivent pas moins l'être dans la manière de les entendre, pour ne pas s'égarer. L'apôtre saint Pierre, après avoir averti les fidèles qu'il y a dans les Epîtres de saint Paul quelques endroits difficiles, que des hommes ignorants et légers détournent aussi bien que les autres Ecritures à de mauvais sens pour leur propre ruine, ajoute incontinent : « Vous donc, mes frères, qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de peur que, vous laissant emporter aux égarements de ces hommes sans lois et sans conscience, vous ne tom-

(156) Divinas Scripturas sæpius lege; imo nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur, Disce quod doceas : obtine eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut possis exhortari in doctrina sana, et contradicentes revincere. » (S. Hieron, lib. II, epist. 12, *ad Nepotianum, De vita clericorum et sacerdotum.*)

(157) « Quia tu repulisti scientiam, repellam et ego te, ne sacerdotio fungaris mihi. » (*Osee*, IV, 6.)

(158) « Curandum ergo est et sacerdotali diligentia maxime providendum ut falsati codices et a sincera veritate discordes in nullo usu lectionis habeantur. » (S. Leo, epist. 93, *Ad Turrib.*, cap. 15.)

(159) S. Basilius, *ad Chilonem, monachum*, epist. 1.

(160) « Tertius (Ezechiel) principium et finem tantis habet obscuritatibus involuta, ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Geneseos ante annos triginta non legantur. » (S. Hieron., lib. II, epist. 1, *Ad Paulinum presbyterum.*)

biez de l'état ferme et solide où vous êtes établis (161). » Cet avis du prince des apôtres est d'autant plus intéressant, que les hérésies ne sont venues, selon la remarque d'un Père (162), que de l'Ecriture sainte mal entendue : les paroles en sont respectables, mais le sens qu'on leur attache ne l'est pas toujours. Il n'est pas rare de voir des personnes, soit ignorance, soit malice, les détourner de leur sens naturel à un sens étranger. Or il est dangereux de s'y tromper, parce que l'erreur peut avoir les suites les plus funestes : il ne s'y agit de rien moins que du salut, l'affaire la plus importante de la vie. Un flambeau est donc nécessaire pour nous éclairer dans ces saintes lèctures, afin que nous ne trouvions pas la mort où nous devons trouver la vie.

XII. Mais quelle sera, pouvez-vous me demander, la règle lumineuse qui me guidera dans l'intelligence de ces livres divins ? Ne serait-ce point l'Ecriture elle-même, où tout est vérité ? Non, parce que, comme l'observe un savant théologien, « elle est un juge mort, qui ne peut pas entendre les raisons que produisent ceux qui discutent sur son sens, ni prononcer sur la dispute (163). » Ce sera encore moins votre sens particulier, qui pourrait vous tromper, mais *l'interprétation publique de l'Eglise*. Vous les entendrez donc et les expliquerez, comme elle les entend et les explique, sans vous en écarter jamais, parce qu'il n'est pas permis ici d'abonder dans son sens ; cette règle est tirée du saint concile de Trente : sans elle, il est impossible de conserver l'unité dans la foi ; car chacun, comme vous savez, a sa manière de penser, *tot capita, tot sensus* (164). « Novatien, par exemple, disait Vincent de Lérins, entend l'Ecriture autrement que Photin ; Sabellius que Donat ; Arius, Eunome, Macédonius, autrement qu'Apollinaire ; Priscillien, Jovinien, Pélage, Célestius, autrement que Nestorius (165). » Le sens particulier ne peut ainsi être pris ici pour règle, mais le sens public de l'Église, qui est toujours le même et qui ne varie jamais. Si nos frères errants ne s'étaient point écartés de cette règle dans l'intelligence et l'interprétation des divines Ecritures, ils n'auraient pas rompu l'unité ; et on ne verrait point parmi eux tant de divisions, qui sont les suites naturelles de la liberté de penser, dont aucun frein n'arrête les excès. En effet, la raison, considérée dans l'usage que l'homme en fait, est, pour me servir de l'expression de Montaigne, *un pot à deux anses*, que chacun tire de son côté. Elle a besoin d'une autorité qui l'arrête dans un juste milieu, et l'empêche de donner dans les extrêmes : or, cette autorité est celle de l'Eglise, qui réside dans le corps des premiers pasteurs.

XIII. Les dispositions requises pour lire avec fruit les saintes Ecritures, sont la pureté du cœur, l'humilité, la simplicité et la foi. Entrons dans le détail.

La pureté du cœur, qui consiste dans la mortification générale de toutes les passions déréglées, est une disposition nécessaire pour la lecture des Oracles sacrés ; parce qu'aussitôt qu'on s'en laisse dominer, l'esprit se couvre de nuages, on n'envisage plus les objets comme ils sont ; l'amour de la vérité cesse de nous guider : on juge de ce qu'on lit, non comme il est en lui-même, mais comme on souhaite qu'il soit entendu : on attache son sens pervers au texte sacré, au préjudice de celui qui se présente naturellement. Il y a longtemps qu'on a dit que la cupidité sans frein attirait tout à elle, jusqu'à notre manière de penser.

L'humilité doit aussi accompagner cette sainte lecture : c'est Dieu qui parle à sa créature, l'Infini au fini, l'Etre au néant. Quelles raisons de s'anéantir et de se pénétrer des sentiments de la plus profonde humilité ? Tremblons devant cette souveraine vérité qui doit nous juger un jour : écartons tous sentiments de vanité ; Dieu ne découvre ses secrets qu'aux humbles, et il les cache aux superbes.

La simplicité est encore nécessaire ; contentons-nous des lumières que Dieu veut bien nous y communiquer, sans vouloir pénétrer plus avant : soyons comme les enfants, qui ne raisonnent pas sur ce qu'on leur dit, mais qui obéissent aussitôt ; faisons-en de même : « La curiosité, dit le pieux auteur de l'*Imitation*, est souvent un obstacle à l'intelli-

(161) « In quibus (Epistolis Pauli) sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant, sicut et cæteras scripturas, ad suam ipsorum perditionem. Vos igitur, fratres, præscientes, custodite, ne insipientium errore traducti excidatis a propria firmitate. » (*II Petr.* III, 16, 17.)

(162) « De intelligentia enim hæresis, non de Scriptura est : et sensus, non sermo, fit crimen. » (S. Hilar. lib. II *De Trinit.*)

(163) « Scriptura judex est mortuus, qui nec litigantium utrumque rationes audire, nec sententiam ipse eloqui valet. » (Melchior Canus, lib. II, cap. 7.)

(165) Ad coercenda pestilentia ingenia decernit (sancta synodus), ut nemo, suæ prudentiæ innixus, in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ Christianæ, pertinentium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum, quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu, et interpretatione Scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari audeat ; etiam si hujusmodi interpretationes nullo unquam tempore in lucem edendæ forent : qui contravenerint, per ordinarios declarentur, et pœnis a jure statutis puniantur. » (*Conc. Trid.* sess. 4, *Decretum de canonicis Scripturis.*)

(165) « Aliter namque illam Novatianus, aliter Photinus, aliter Sabellius, aliter Donatus exponit ; aliter Arius, Eunomius, Macedonius : aliter Apollinaris, Priscillianus ; aliter Jovinianus, Pelagius, Celestius, aliter postremo Nestorius. » (Vincent. Lirin. *in Commonit.*)

(166) « Curiositas nostra sæpe nos impedit in lectione Scripturarum, cum volumus intelligere et excutere ubi simpliciter esset transeundum. » (Lib. I, cap. 5.)

gence des livres divins, lorsque nous voulons discuter et approfondir, où il faudrait passer simplement (166). » Croyons ; c'est un Dieu qui parle, et on ne dispute pas contre Dieu.

La foi ne doit jamais nous abandonner dans ces saintes lectures ; c'est elle qui doit nous faire respecter la vérité dans les endroits où elle nous est cachée, comme dans ceux où elle nous est découverte. C'est ainsi que saint Pierre, pénétré de respect pour tout ce que disait le Sauveur, ne fut pas scandalisé, comme les Capharnaïtes, de la dureté apparente de ses paroles, mais qu'il protesta au contraire que c'étaient *les paroles de la vie éternelle, verba vitæ æternæ habes* (167) ; quoiqu'il ne les comprît pas pour lors, la foi lui fit croire ce qu'il n'entendait pas, comme l'observe saint Augustin.

XIV. La fin qu'on doit se proposer dans la lecture de l'Ecriture sainte, doit se régler sur celle que Dieu lui-même a eue, en inspirant les Livres saints ; parce que comme dit le pieux auteur de l'*Imitation*, « nous devons lire l'Ecriture dans le même esprit qu'elle a été écrite (168). » Or, la fin que Dieu s'est proposée, en inspirant ces livres sacrés, a été de manifester aux hommes les vérités nécessaires pour leur apprendre leurs devoirs à l'égard de lui-même, de leurs semblables et d'eux-mêmes ; afin de leur faire mériter, par la fidélité à les remplir, le bonheur de le posséder dans l'éternité. Nous ne devons donc chercher dans cette sainte lecture qu'à connaître Dieu, les mystères de la religion, les règles de son culte, et la manière de nous conduire à l'égard de nous-mêmes et de nos semblables. Voilà les grands objets que le lecteur chrétien doit avoir toujours devant les yeux dans ce saint exercice, qui doit se rapporter au salut comme à la grande affaire de la vie présente.

Mais tous ne se proposent pas cet objet dans la lecture de l'Ecriture sainte : « Il y en a, dit saint Bernard, qui veulent savoir précisément pour savoir ; et c'est une honteuse curiosité. Il y en a d'autres qui veulent savoir pour faire ensuite commerce de leurs connaissances ; et c'est un gain sordide. Il y en a qui veulent savoir pour se faire un nom dans le monde ; et c'est une basse vanité. On en trouve qui veulent savoir pour être utiles à leur prochain ; et c'est charité. On en voit enfin qui veulent savoir pour s'édifier eux-mêmes ; et c'est prudence (169). » Ces deux derniers motifs sont chrétiens ; mais c'est le dernier surtout qui doit vous animer dans vos lectures. Que les autres lisent pour être plus savants, pour s'immortaliser dans la mémoire des hommes ; pour vous, lisez afin de devenir meilleur. Recherchez dans les livres sacrés l'instruction de votre esprit, mais encore plus la conversion de votre cœur. La parole de Dieu, sans la pratique, ne sert qu'à la condamnation de ceux qui la lisent : la science ne sauve personne, mais la pratique de la vertu. En vain on connaît la vérité, en vain on l'aime même ; le point capital est d'y conformer ses mœurs : « *Celui*, dit l'apôtre saint Jacques, *qui n'est qu'auditeur, et non observateur de la parole, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel, qu'il voit dans une glace, et qui, après y avoir jeté les yeux, s'en va et oublie à l'heure même quel il était* (170). » Or, ce que dit cet écrivain sacré de l'auditeur, doit également s'entendre du lecteur ; il ne sert de rien de lire la parole de Dieu, si on n'en fait pas la règle de sa conduite.

XV. Ne cherchez point ainsi dans les saintes Ecritures les fleurs d'une éloquence profane, mais la vérité (171) ; ce serait les mettre en quelque manière au niveau des livres du temps, dont tout le mérite ne consiste souvent que dans l'arrangement, le choix et l'élégance des expressions. La noblesse des Oracles sacrés est dans les choses, non dans les paroles : dans la sublimité de la doctrine, non dans la pureté et la beauté de la diction : c'est pourquoi je vous dirai volontiers avec saint Jérôme : « Ne vous offensez pas de la simplicité ou de la bassesse des expressions qui se rencontrent quelquefois dans les livres saints ; elles s'y trouvent, ou par la faute des interprètes, ou à dessein même, afin qu'ils fussent plus à la portée des personnes grossières (172). » Tel est l'avis que donnait ce saint docteur à Paulin : je vous l'adresse à vous-même. Ce ne sont pas des paroles que vous devez chercher dans les Ecritures, mais des vérités salutaires, qui servent en même temps à éclairer votre esprit et à régler votre cœur. Laissez les faux diamants aux esprits frivoles, *relinque vana vanis ;* attachez-vous aux véritables, quelque brutes qu'ils puissent être. La parole de Dieu brille assez d'elle-même sans avoir besoin de ces profanes ornements : je me défie d'un style trop orné ; je crains toujours que l'écrivain ne sacrifie la vérité de la pensée à la beauté de l'expression, et que ce ne soit un piége tendu pour séduire avec plus de succès, comme il est facile de le remarquer dans certains ouvrages du temps : le talent de bien dire n'est estimable qu'autant qu'il est joint avec celui de bien penser.

(167) Joan. VI, 69 ; S. Aug. *in Psal.* IV, n. 24.

(168) « Omnis Scriptura sacra eo spiritu debet legi, quo facta est. » (Lib. I *Imit.*, cap. 5.)

(169) « Sunt qui scire volunt eo fine tantum ut sciant, et turpis curiositas est ; et sunt qui scire volunt ut scientiam suam vendant, et turpis quæstus est ; et sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, et turpis vanitas est ; sed sunt quoque qui scire volunt ut ædificent, et charitas est ; et sunt qui scire volunt ut ædificentur, et prudentia est. » (S. Bern. serm. 20, *in Cant.*)

(170) « Si quis auditor est verbi et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo. Consideravit enim se et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit. » (Jac. I, 23, 24.)

(171) « Veritas est in Scripturis quærenda, non eloquentia. » (Lib. I *De Imit.*, cap. 5.)

(172) « Nolo offendaris in Scripturis sanctis simplicitate et quasi vilitate verborum, quæ vel vitio interpretum, vel de industria sic prolata sunt, ut rusticam concionem facilius instruerent. » (S. Hieron. lib. II, epist. 1, *ad Paulinum.*)

XVI. La manière de lire l'Ecriture sainte avec fruit, est d'entrer autant qu'il est possible dans l'esprit de ce qu'on lit. Si l'auteur sacré raconte les bienfaits du Seigneur à l'égard de son peuple, rappelez-vous ceux dont il vous a comblé vous-même, et excitez en vous des sentiments de reconnaissance. Si Dieu y menace le pécheur de sa colère, demandez-vous à vous-même ce que les apôtres demandèrent à Jésus-Christ dans la dernière Cène, lorsqu'il leur dit, qu'un de la compagnie devait le trahir : *N'est-ce point moi, Seigneur?* Et faites un retour sérieux sur vous-même ; s'il donne des préceptes de morale, rapprochez-les de votre conduite, pour voir si elle y est conforme, et travaillez aussitôt à vous corriger, si vous remarquez quelque opposition entre la loi et vos mœurs. S'il invite les pécheurs à la pénitence, pénétrez-vous de la plus vive douleur sur la considération de vos péchés ; dites-lui ensuite, avec le Prophète : *Vous ne rejetterez point, ô mon Dieu ! un cœur contrit et humilié.* Si l'écrivain sacré rapporte quelque mystère, pensez qu'il ne les propose pas à l'examen de votre raison, mais à la soumission de votre esprit ; adorez-en la profondeur ; éloignez toutes ces questions curieuses qui ne pourraient servir qu'à exciter en vous des doutes ; ne demandez ni *pourquoi*, ni *comment* ; où Dieu parle, la raison doit se taire. En un mot, lisez, lisez les Ecritures dans le même esprit qu'elles ont été écrites (173), et ne perdez jamais de vue la grandeur de celui qui vous parle dans ces livres divins ; c'est Dieu lui-même qui veut bien abaisser son infinie Majesté pour vous instruire, vous qui êtes l'ouvrage de ses mains : tels sont les sentiments dont vous devez être pénétrés pendant cette lecture.

XVII. Lorsque dans vos lectures vous tombez sur un endroit qui vous paraît opposé à la doctrine que l'Eglise catholique vous enseigne, dites sans crainte de vous tromper que vous ne l'entendez pas ; mais ne soyez pas assez téméraire pour accuser l'auteur sacré de s'être trompé, ou l'Eglise d'enseigner quelque chose de contraire aux divines Ecritures : ce serait, dans le premier cas, insulter à la véracité de Dieu, qui a inspiré les livres canoniques ; et dans le second, attaquer l'infaillibilité de l'Eglise, fondée sur la promesse de Jésus-Christ même. Mais quel parti prendrez-vous dans cet embarras ? Vous suivrez le conseil que donne saint Jérôme à Eustochie : « S'il se présente à vous dans vos lectures quelque endroit que vous ne compreniez pas, lui dit-il, vous consulterez un homme qui soit recommandable par la pureté de ses mœurs, respectable par son âge et d'une réputation non suspecte pour les sentiments. Si vous n'êtes pas à l'occasion de prendre conseil de personnes éclairées, sachez que le parti le plus sage pour vous est de demeurer plutôt dans votre ignorance que de vouloir en sortir de vous-même, au péril de vous égarer (174). » Donnons un exemple : vous ouvrez l'Evangile de saint Jean ; vous lisez au chapitre XIV (v. 38) ces paroles de Sauveur : *Mon Père est plus grand que moi*, « *Pater major me est ;* » votre foi s'alarme, parce que l'Eglise vous a appris que le Fils dans la Trinité est égal au Père. Suspendez votre jugement, et consultez une personne instruite ; elle lèvera aussitôt votre difficulté, en vous faisant remarquer que Jésus-Christ dans cet endroit parle de lui-même *selon son humanité*, et qu'il est vrai de dire que Jésus-Christ, *comme homme*, est inférieur à son Père, mais égal comme Dieu, ce qu'il nous assure lui-même, quand il dit, que lui et son Père ne sont qu'un, *Ego et Pater unum sumus*. Il vous fera voir ainsi qu'il n'y a aucune opposition entre les paroles de Jésus-Christ et la doctrine de l Eglise, qui considère sa divinité, en enseignant aux fidèles qu'il est égal à son Père ; parce que, selon les philosophes et la vérité même, la diversité des rapports sous lesquels on considère un objet, ôte toute contradiction, *Diversitas respectuum tollit contradictionem.* Mais si vous n'êtes pas à lieu de consulter, persévérez plutôt dans votre ignorance, suivant le conseil de saint Jérôme, et ne vous exposez pas aux risques de vous tromper en voulant décider vous-même, parce que toute erreur, en matière de religion, est dangereuse.

XVIII. Mais, pour faciliter l'intelligence des Ecritures, et vous empêcher de vous égarer, je vais mettre sous vos yeux quelques observations qui pourront vous servir de flambeau dans cette lecture.

1° L'Ecriture, particulièrement celle de l'Ancien Testament, a souvent deux sens : l'historique ou le littéral, et le spirituel ; et alors le premier est le voile de l'autre. Les événements de l'ancienne alliance étaient assez communément des figures de ceux de la nouvelle : « tout ce que l'Ecriture raconte d'Abraham, dit saint Augustin, est événement et prophétie ». Abel, le premier juste, mis à mort par son frère, a été la figure du Sauveur crucifié sur le Calvaire, à la demande de sa nation. C'est ainsi encore que Joseph, vendu par ses frères, et devenu ensuite leur Sauveur par un temps de famine, a figuré Jésus-Christ vendu aux Juifs par un de ses disciples, et devenu après le Sauveur des uns et des autres (176). Ce double sens est comme le secret et la clef de l'Écriture sainte.

(173) « Quo enim spiritu Scripturæ factæ, eo spiritu legi desiderant. » (Auctor tractatus *De vita solitaria ad Fratres de monte Dei*, cap. 10, n. 50, *sub nomine S. Bernardi.*)

(174) « Si quid ignoras, si quid de Scripturis dubitas, interroga eum, quem vita commendat, excusat ætas, fama non reprobat. Aut si non est qui possit exponere, melius est aliquid nescire secure, quam cum periculo discere. » (S. Hieron. lib. II, epist. 17, *ad Eustochium, de custodia virginitatis.*)

(175) « Quidquid Scriptura dicit de Abraham, et factum est, et prophetia est. » (S. Aug. serm., 2, cap. 6, n. 7, pag. 8, tom. V, *edit. Bened.*)

(176) « Hæc autem omnia in figura contingebant illis. » *I Cor.* x, 11.)

2° Les prophètes, lorsqu'ils prédisent quelque événement, ne se servent pas toujours du temps futur, mais souvent du présent et du passé : vous en voyez un exemple frappant dans la prophétie d'Isaïe, où ce prophète annonce ainsi la Passion du Sauveur : *il a pris véritablement, dit-il, nos langueurs sur lui, il s'est chargé lui-même de nos douleurs ; il a été percé de plaies pour nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment qui devait nous procurer la paix, est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures : je l'ai frappé, dit le Seigneur, à cause des crimes de mon peuple* (177). Le partage également que les bourreaux firent des habits du Sauveur, après sa mort, est annoncé comme passé dans le psaume XXI, v. 19 : *Diviserunt sibi vestimenta mea ; ils ont divisé entre eux mes vêtements.*

3° « Tout ce qui, dans le sens littéral, ne peut se rapporter dans les divines Ecritures à la pureté des mœurs ou à la vérité de la foi, doit être pris dans un sens figuré (178). » Cette règle, qui est de saint Augustin, nous avertit de ne pas prendre littéralement les textes qui paraissent donner à Dieu des passions, comme la colère, la haine, la vengeance... ou autoriser quelque vice ; ou enfin insinuer quelques erreurs, tels que ceux qui attribuent à Dieu des yeux, des mains, un visage...

4° Il n'est point permis d'interpréter une allégorie en faveur de son sentiment, si on n'a d'ailleurs des témoignages clairs (179), qui ne laissent aucun doute sur l'interprétation. Le seul sens littéral des Ecritures peut servir à prouver les dogmes et réfuter les erreurs. C'est par cette raison que l'allégorie des deux glaives, si souvent alléguée par les théologiens ultramontains, pour soutenir les prétentions de la Cour de Rome, a été rejetée par les théologiens français.

XIX. Ajoutons qu'il paraîtrait à propos, avant de commencer la lecture des livres saints, de lire quelques ouvrages qui y serviraient comme d'introduction, tels que les figures de la Bible par Royaumont, les mœurs des Israélites et les mœurs des Chrétiens, par M. l'abbé Fleury ; on pourrait y joindre l'*Histoire de la Bible*, par M. d'Andilly. Je conseillerais à ceux qui veulent donner plus de profondeur à leurs lectures, de lire le Commentaire de Dom Calmet en vingt-six volumes *in-quarto*, et le *Dictionnaire de la Bible* du même Bénédictin, en quatre volumes *in-folio* : mais pour les simples fidèles, je pense que la bible du P. Carrière, de l'Oratoire, imprimée en plusieurs formats différents, est celle qui convient le mieux, parce que les petites notes qu'on a insérées dans le texte, dispensent du travail d'un Commentaire, que les occupations ne permettent pas au commun de consulter.

A l'égard de l'ordre qu'il serait bon de suivre dans cette sainte lecture, je ne voudrais pas en proposer d'autre à de jeunes personnes que celui que saint Jérôme (cité ci-dessus) propose pour conduire une jeune vierge chrétienne dans ce saint exercice, qui est de commencer par les Psaumes qu'on chante dans nos temples, de lire après les *Proverbes* de Salomon, l'*Ecclésiaste*, le *Livre de Job* ; de passer ensuite aux livres du Nouveau Testament, après lesquels on lirait les Prophètes, les livres de Moïse... La raison est que le Nouveau Testament est la fin à laquelle se rapporte ce qui est écrit dans l'Ancien, et en est par conséquent la clef.

XX. Souvenez-vous toujours que la parole de Dieu doit être traitée avec beaucoup de respect, et qu'il n'est jamais permis de l'employer que dans le genre sérieux et religieux : s'en servir dans le profane ou le badin, c'est une licence que le saint concile de Trente frappe d'anathème. « Le saint concile, disent les Pères de cette auguste assemblée, désirant réprimer la témérité avec laquelle on emploie et on tourne à toutes sortes d'usages profanes les paroles et les passages de l'Ecriture sainte, les faisant servir à des railleries et des applications vaines et fabuleuses, à des flatteries, des médisances, et jusqu'à des superstitions, des charmes impies et diaboliques, des divinations, des sortiléges et des libelles diffamatoires ; ordonne et commande, pour abolir cette irrévérence et ce mépris des paroles saintes, et afin qu'à l'avenir personne ne soit assez hardi pour en abuser de cette manière, ou de quelqu'autre que ce puisse être, que les évêques punissent toutes ces personnes par les peines de droit, et autres arbitraires, comme profanateurs et corrupteurs de la parole de Dieu (180). » Rien en effet de plus irréligieux et de plus indécent que de tourner les oracles sacrés à des usages profanes ; ce qui cependant n'arrive que trop souvent.

(177) « Vere languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra : disciplina pacis nostræ super eum, et livore ejus sanati sumus. Propter scelus populi mei percussi eum. » (*Isa.* LIII, 4, 5, 6.)

(178) « Quidquid in sermone divino neque ad morum honestatem, neque ad fidei veritatem, proprie referri potest, figuratum esse cognoscas. » (S. Aug. lib. III *De doctr. Christ.* cap. 10. tom. III, pag. 1, *edit. Bened.*)

(179) « Quis autem non impudentissime nitatur aliquid in allegoria positum pro se interpretari, nisi habeat et manifestissima testimonia, quorum lumine illustrentur obscura ! » (S. Aug. epist. 48, *ad Vincentium Donatistam.*)

(180) « Temeritatem illam reprimere volens (sancta synodus) qua ad profana quæque convertuntur et torquentur verba, et sententiæ sacræ Scripturæ, ad scurrilia, scilicet, fabulosa, vana, adulationes, detractiones, superstitiones impias, et diabolicas incantationes, divinationes, sortes, libellos etiam famosos, mandat et præcipit, ad tollendam hujusmodi irreverentiam et contemptum, ne de cætero quisquam quomodolibet verba Scripturæ sacræ ad hæc similia audeat usurpare, ut omnes hujus generis homines, temeratores et violatores verbi Dei, juris et arbitrii pœnis per episcopos coerceantur. » (*Conc. Trid.* sess. 4, *Decreto de editione et usu sacrorum Librorum*, in fine.)

CHAPITRE IX.

I. *Des Pères de l'Eglise.*

Après l'Ecriture sainte, je ne vois point de lecture plus utile, surtout aux théologiens et aux ministres de l'Eglise, que celle des ouvrages des Pères de l'Eglise, qui ont paru en différents siècles. Nous pouvons réduire à quatre chefs ce qu'on trouve dans ces écrits, savoir, à l'interprétation de l'Ecriture sainte, aux dogmes de la foi, à la morale chrétienne, et à la discipline de l'Église, qui sont des objets intéressants pour tous ceux qui aiment leur religion. C'est par cette lecture que nous remarquons la perpétuité de la foi, depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours, malgré les attaques réitérées de la superbe hérésie, et que nous observons d'une manière sensible l'accomplissement de ces consolantes promesses de Jésus-Christ, *qu'il serait toujours avec son Eglise jusqu'à la fin du monde, et qu'il ne permettrait jamais que les portes de l'enfer prévalussent contre elle.* Mais, pour tirer de cette lecture tout le fruit qu'on a lieu d'en espérer, il est bon que le lecteur ait toujours devant les yeux quelques règles qui le dirigent et l'empêchent de s'égarer dans cet exercice. Nous allons donc les lui exposer dans les observations suivantes.

II. Deux écueils sont à craindre dans le jugement que nous portons des Pères; le premier est le mépris criminel qu'en font les prétendus philosophes du siècle, qui les traduisent avec la dernière indécence, comme des enthousiastes, des fanatiques, des petits génies, dominés par les préjugés, incapables de penser d'eux-mêmes, souvent même comme des imposteurs. On n'est pas surpris de voir ces ténébreux écrivains, ces pygmées s'abandonner à de pareils excès contre de grands hommes, dont ils ne seraient pas dignes, pour la plupart, de délier le cordon des souliers : quand on a formé le projet insensé de détruire la religion, il est naturel de commencer sa marche par décrier ses principaux docteurs. Cependant, quels hommes que les Athanase, les Basile, les Chrysostome, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin ! qu'ils sont grands ! Qu'ils sont petits, au contraire, ces écrivains impies, auxquels un siècle corrompu prostitue un encens coupable ! je ne les nomme pas, ils ne sont que trop connus par leurs blasphèmes. Le second écueil qu'on doit éviter, est un respect superstitieux, porté presque jusqu'à l'idolâtrie, qui fait considérer les saints Pères comme placés au-dessus des faiblesses de l'humanité, et souscrire à tous leurs sentiments, sans examen, quelque singuliers qu'ils puissent être quelquefois : tenez un juste milieu entre ces deux extrêmes (181).

Rendez aux Pères le respect dû à leurs lumières et à leurs vertus ; considérez-les comme les témoins de la tradition pour leur siècle, et comme des docteurs que Dieu a suscités en différents âges pour l'instruction des fidèles ; mais n'oubliez pas que, quoiqu'ils aient été prévenus de grâces particulières, ils n'ont pas été exempts des faiblesses de l'humanité. Ecoutez Vincent de Lérins, dans ses admirables avertissements qu'il a composés pour prémunir contre l'hérésie : « Voici la règle, dit-il, qui doit nous guider, lorsque nous lisons les écrits des docteurs de l'Eglise : lorsque tous, ou du moins le plus grand nombre d'eux s'accordent sur quelque article ; qu'ils l'ont reçu, cru et enseigné clairement, souvent et constamment, de manière qu'ils paraissent ne faire qu'un seul maître ; nous devons regarder cet article comme un point certain et indubitable de notre croyance. Mais le sentiment d'un saint et d'un savant, eût-il été évêque, confesseur et martyr, s'il n'est pas celui de tous les autres, ou qu'il le contredise, doit être relégué au nombre des opinions singulières, inconnues et particulières, à qui on ne peut point attribuer l'autorité qui ne convient qu'à la croyance commune, publique et générale ; sans ce discernement, on expose son salut, et on imitera bientôt la sacrilége coutume des hérétiques et des schismatiques, qui abandonnent la vérité du dogme, cru par la multitude, pour suivre la nouvelle erreur d'un seul homme. »

III. Ce serait porter trop loin le respect pour les saints Pères, que de penser qu'ils soient infaillibles, quelque grandes que puissent être leurs lumières ; ils ne sont pas des dieux, pour participer au privilége de la Divinité, mais des hommes qui peuvent se tromper. De là cette sage et intéressante réflexion de saint Augustin : « Nous ne devons pas, dit-il, considérer les sentiments des saints Pères, sur les questions qu'ils ont traitées, quelque catholiques et recommandables que soient ces écrivains, comme les Ecritures canoniques ; de manière qu'il ne nous soit pas permis, sans blesser le respect qui leur est dû, d'improuver certaines opinions qui se trouvent dans leurs écrits et de les rejeter, s'il nous paraît que leur manière de penser n'est pas conforme à la vérité, que nous ou d'autres, aidés du secours de la grâce, aurions mieux connue que ces écrivains. Je me comporte ainsi dans la lecture des ouvrages d'autrui, et je désire que mes

(181) Est modus in rebus, sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.
Horat.

(182) « Quibus tamen (Patribus qui in fide catholica sancte, sapienter, constanter viventes, docentes et permanentes, vel mori in Christo fideliter, vel occidi pro Christo feliciter meruerunt) hac lege credendum est, ut quidquid vel omnes vel plures uno eodemque sensu, manifeste, frequenter, perseverantes, velut quodam consentiente sibi magistrorum concilio, accipiendo, tenendo, tradendo firmaverint, id pro indubitato, certo ratoque habetur. Quidquid vero, quamvis ille sanctus et doctus, quamvis episcopus, quamvis confessor et martyr, præter omnes aut etiam contra omnes senserit, id inter proprias et occultas et privatas opiniunculas a communis, publicæ ac generalis sententiæ auctoritate secretum sit ; ne cum summo æternæ salutis periculo juxta sacrilegam hæreticorum et schismaticorum consuetudinem universalis dogmatis antiqua veritate dimissa, unius hominis novi ium sectemur errorem. » (Vincentius Lirin., in *Commonitorio.*)

lecteurs en fassent de même à l'égard des miens (183). » La vérité par-dessus tout : un auteur qui s'en écarte ne doit pas être suivi dans ses égarements, quelque réputation qu'il puisse avoir d'ailleurs. Sa science peut mériter notre estime, et sa vertu nos respects ; mais ce ne peut jamais être une raison de les suivre, quand ils s'éloignent du vrai.

La manière de lire les ouvrages des Pères, est de les lire comme ils désirent eux-mêmes qu'on les lise : or, ils n'ont jamais prétendu s'attribuer l'autorité des écrivains canoniques; leur humilité ne leur aurait pas permis une si orgueilleuse prétention. Ecoutons encore saint Augustin sur cet article : « Je ne veux pas, dit-il, que vous suiviez tellement mon autorité, que vous pensiez être obligé de croire ce que j'avance, précisément parce que je l'ai dit ; mais croyez à l'autorité des Ecritures canoniques... Pour les autres livres, par le témoigage desquels on voudrait vous persuader que tel sentiment est de foi, vous n'êtes obligé de vous rendre qu'autant que les raisons alléguées sont concluantes et capables de faire impression sur votre esprit (104). Je prie, dit-il ailleurs, tous ceux qui liront mes ouvrages, qu'ils ne me suivent pas dans mes erreurs (185). » Ce grand docteur pensait mieux de lui-même que certains théologiens, que j'ai vus porter le respect pour lui jusqu'au fanatisme. Ce n'est point par un Père qu'on doit juger l'Eglise enseignante, mais plutôt par elle qu'on doit apprécier les sentiments du premier. Concluons, mon cher lecteur, avec Melchior Canus, « qu'on doit lire les anciens pères avec le respect qui est dû à leurs lumières et à leur vertu; mais cependant toujours avec discernement, comme des hommes qui peuvent se tromper (186). »

IV. Il n'en est pas de la science de la religion comme des autres ; les philosophes, qui ne sont retenus dans leurs spéculations par aucune autorité, peuvent donner l'essor à leur génie, et embrasser le sentiment qui leur plaît davantage, quelque singulier qu'il puisse être : on ne leur en fait pas un crime, pourvu cependant qu'il n'intéresse ni la religion ni les mœurs ; mais dans les matières de religion, il y a des bornes posées : il n'est jamais permis de les passer ; il faut penser et parler conformément à la règle commune ; malheur à celui qui se sépare de l'unité ! c'est d'après ce grand principe que saint Augustin, parlant des saints Pères, disait ceci: « Je crois ce qu'ils ont cru, je tiens ce qu'ils ont tenu, j'enseigne ce qu'ils ont enseigné, et je prêche ce qu'ils ont prêché (187). » Mais, considérant au contraire le sentiment particulier de saint Cyprien, il dit : « Je ne crois point ce que le bienheureux Cyprien a pensé (sur le baptême conféré par les hérétiques), parce que l'Eglise ne le reçoit pas (188). » Si donc, encore une fois, quelque Père donne en des opinions singulières, qui ne paraissent pas s'accorder avec l'enseignement public de l'Eglise, ne le suivez pas dans ses écarts.

Mais cependant souvenez-vous toujours, et n'oubliez jamais que les erreurs dans lesquelles les Pères peuvent donner, ne doivent point diminuer en vous le respect que vous devez avoir pour eux : ce sont des faiblesses qui n'empêchent pas qu'ils ne soient toujours des docteurs. Facundus compare ces écarts aux éclipses que souffrent les astres, qui ne cessent pas pour cela d'être des corps lumineux ; quand ainsi ils s'éloignent du vrai, quittons-les avec respect, et n'oublions point qu'ils ne cessent pas pour cela d'être des docteurs (189). Imitons la sage et chrétienne conduite de saint Augustin, à l'égard de saint Cyprien : « Rendant, dit-il, autant que je le puis, l'honneur et le respect que je dois au pacifique évêque et au glorieux martyr Cyprien ; j'ose cependant dire qu'il s'est écarté de la vérité sur le baptême des hérétiques et des schismatiques (190). » Tels étaient les sentiments respectueux de saint Augustin pour un Père qui s'était trompé en matière de doctrine.

V. Cependant point de précipitation, quand il est question d'improuver le sentiment d'un Père ; la présomption est pour lui, hâtez-vous lentement, *festina lente* ; ne cédez qu'à

(183) « Neque quorumlibet disputationes, quamvis catholicorum et laudatorum hominum velut Scripturas canonicas habere debemus, ut nobis non liceat, salva honorificentia quæ illis debetur hominibus, aliquid in eorum scriptis improbare atque respuere ; si forte invenerimus quod aliter senserint quam veritas habet, divino adjutorio, vel ab aliis intellecta vel a nobis, talis ego sum in scriptis aliorum, tales volo esse lectores meorum. (S. Aug. , epist. III, *ad Fortunatum episcopum.*)

(184) « Nolo autoritatem meam sequaris, ut ideo putes tibi aliquid necesse esse credere, quoniam a me dicitur ; sed Scripturis canonicis credas... aliis vero testibus vel testimoniis, quibus aliquid credendum esse suadetur, tibi credere vel non credere liceat, quantum ea momenti ad faciendum vel non faciendum fidem perpenderis. » (S. Aug. epist. 112, *ad Paulinum*, initio.)

(185) « Quicumque ista lecturi sunt, non me imitentur errantem. » (S. Aug. lib. I *Retract* in prologo, sub finem.)

(186) « Legentur itaque a nobis Patres veteres cum reverentia quidem, sed ut homines, cum delectu et judicio. » (Melchior Canus, *De locis theologicis*, lib. VII, cap. 3.)

(187) « Quod credunt, credo ; quod tenent, teneo ; quod docent, doceo ; quod prædicant, prædico. » (S. Aug. lib. I *Contra Julianum*, cap. 5.)

(188) « Non accipio quod beatus Cyprianus sensit, quia hoc Ecclesia non accipit. » (S. Aug. lib. II *Contra Crescoium*, cap. 32.)

(189) « Errores Patrum, luminarium esse defectus ; quæ, licet nonnunquam splendoris sui detrimenta sustineant, non tamen amittunt luminaria esse quod sunt. » (Facundus Hermianensis, lib. VI, pag. 262.)

(190) « Quapropter reddens debitam reverentiam dignumque honorem, quantum valeo, persolvens pacifico episcopo et glorioso martyri Cypriano, audeo tamen dicere eum aliter sensisse de schismaticis vel hæreticis baptizandis, quam postea veritas prodidit. » (S. Aug., lib. VI *De baptismo, contra Donatistas*, cap. 2.)

l'évidence. Ne perdez jamais de vue cette belle maxime de Quintilien : « Soyons, dit-il, modestes et circonspects, quand nous prononçons sur les grands hommes, pour ne pas nous exposer à condamner ce que nous n'entendons pas (191). » Si vous tombez sur quelque proposition qui paraisse au premier coup d'œil annoncer l'erreur, considérez le but de l'auteur, voyez ce qui précède et ce qui suit, faites-en la comparaison avec ce qu'il a enseigné clairement ailleurs ; si vous remarquez, à la suite de ces considérations, qu'elle peut s'expliquer dans un sens orthodoxe, ne tardez pas un instant à prendre ce parti, d'autant plus qu'on doit toujours présumer en faveur de ceux qui, pendant leur vie, sont toujours demeurés attachés à l'unité. Mais n'imitez pas la conduite des sectaires qui ne cherchent dans la lecture des Pères, que ce qui peut flatter leur préjugé ; s'ils trouvent un texte qui paraisse favoriser leur erreur, ils se déterminent aussitôt, sans examen, sans critique, à lui attacher ce sens pervers ; ils portent encore plus loin la perfidie, ils osent interpréter des témoignages clairs, qui combattent leur hérésie, par d'autres obscurs. C'est la remarque de Facundus : « Comme c'est, dit-il, l'usage des hérétiques, amis du mensonge, de chercher à obscurcir et à détourner à un mauvais sens, des passages clairs, et qui ne laissent aucun doute, par le moyen d'autres textes obscurs et équivoques ; c'est le propre au contraire de la piété et de la prudence catholique d'éclaircir ce qui est obscur par les passages clairs et manifestes. C'est d'ailleurs le parti le plus sage, d'interpréter favorablement les écrits des savants morts dans la paix de l'Église (192). »

VI. Il est bon d'ailleurs de remarquer que les Pères, dans les disputes dans lesquelles ils ont été obligés d'entrer contre les hérétiques de leur temps, paraissent quelquefois donner dans l'extrémité opposée, quoiqu'ils n'y donnent pas : ils imitent ces jardiniers qui, pour redresser un arbrisseau, le font pencher de l'autre côté, dans le dessein de le ramener plus facilement à la ligne droite : c'est la remarque de Théodoret (193). C'est ainsi que dans les matières de la grâce et de la liberté, quand on s'applique à établir l'un, on paraît aux personnes peu attentives rejeter l'autre, quoique l'écrivain catholique se fasse un devoir religieux de reconnaître, d'un côté, la nécessité de la grâce intérieure, pour commencer et finir les actions de la vraie piété ; et de l'autre, sous la grâce la plus forte, l'existence de la liberté, c'est-à-dire, d'un pouvoir libre et dégagé de tout empêchement invincible de vouloir, de ne pas vouloir, d'agir et de ne pas agir. Il est donc à propos de ne jamais perdre de vue l'objet que se propose l'auteur ; on s'épargnera par là les écarts auxquels on est exposé dans l'intelligence des écrivains.

VII. Tout ce qui est renfermé dans les écrits des Pères n'est pas d'une égale autorité, tout n'y est pas dogme : « On y trouve, dit saint Augustin, des questions sans nombre, qu'il n'est pas à propos de définir. Mais cependant il est bon, pour exercer l'esprit des fidèles, de s'appliquer à les éclaircir, pourvu cependant qu'on conserve soigneusement le dépôt de la foi. Si on y découvre quelque lumière, on doit la communiquer sans orgueil ; mais ce qui reste caché après ces recherches doit être supporté sans que cela porte préjudice au salut (194). » — « Il y a des choses, dit ailleurs le même Père, sur lesquelles les plus savants et les plus zélés défenseurs de la foi ne s'accordent pas quelquefois entre eux, sans toutefois que ce partage porte aucun préjudice à la foi ; l'un approche plus de la vérité que l'autre (195). » Il est donc à propos de distinguer dans les écrits des saints Pères les dogmes d'avec les opinions, je veux dire les points décidés et enseignés publiquement dans l'Eglise, d'avec ces sentiments particuliers qu'on peut admettre ou ne pas admettre, sans intéresser le dépôt de la foi.

Vous éviterez également de confondre dans la lecture des saints Pères les dogmes qu'ils vous annoncent avec les preuves ou les raisons qu'ils allèguent pour les démontrer. Les dogmes sont toujours certains, mais les raisons peuvent quelquefois n'être pas concluantes. Comme tout ce qu'avancent les hérétiques dans le cours de la dispute n'est pas hérésie, de même tout ce que disent les Pères de l'Eglise, en combattant contre eux pour la vérité, n'est pas article de foi. Il peut même arriver qu'en attaquant l'erreur avec trop de vivacité, ils se laissent entraîner au delà des bornes. Il n'est pas rare de voir les hommes, en voulant éviter

(191) « Modeste tamen et circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est, ne (quod plerisque accidit) damnent quæ non intelligunt. » (Quintilianus, lib. x, cap. 1.)

(192) « Quemadmodum calumniantium hæreticorum est ; ex dubiis et obscuris quæ certa et manifesta sunt male interpretari ; ita solitum est prudentiæ ac pietatis catholicæ, ex indubitatis atque evidentibus et firmare ambigua et latentia declarare. Ideoque melius facimus, si virorum doctissimorum in pace Ecclesiæ mortem obeuntium scripta melius interpretemur. » (Facundus Hermianensis, lib. 9 *De tribus capitulis*, cap. 5, pag. 397.)

(193) « Quod ipsum agricolis quoque surpium cultoribus usu venit : qui cum incurvam aliquam plantam viderint, non solum ad rectam normam erigunt, sed etiam ultra directum in partem alteram inflectunt, ut ex vehementiori in contrariam inclinatione ad rectum statum perducatur. » (Theodoret., *Dialog.* 3, *Adversus hæres.*)

(194) « Sunt innumerabiles quæstiones, quæ non sunt finiendæ,..., sed plane, retenta fide, ad exercendam piam fidelium mentem, studiosissime requirendæ, et quod in eis eluxerit, sine typho arrogantiæ communicandum ; quod autem latuerit, sine salutis dispendio, tolerandum. » (S. Aug., epist. 49.)

(195) « Alia sunt in quibus inter se aliquando etiam doctissimi atque optimi regulæ catholicæ defensores, salva fidei compage, non consonant, et alius alio de una re melius aliquid dicit et verius. » (S. Aug. lib. 1, *Contra Julianum*, cap. 2.)

un extrême, aller donner dans l'opposé, surtout dans la chaleur de la dispute, qui empêche la réflexion.

VIII. Appliquez-vous surtout à distinguer dans les ouvrages de polémique que les Pères ont écrits contre les hérétiques de leur temps, les questions principales d'avec les questions incidentes : j'appelle questions principales, celles qui regardent directement le dogme attaqué par les novateurs; j'entends au contraire par questions incidentes, celles qui se sont introduites à l'occasion des disputes, ou comme raisons, ou comme confirmations de preuves. Les premières appartiennent à la foi, les autres sont libres communément. Telles sont, par exemple, les questions qui se sont élevées sur la manière dont la grâce opère sur le cœur de l'homme, à l'occasion de la question de la nécessité de la grâce entre les catholiques, qui soutiennent l'affirmative d'après la révélation, et les Pélagiens, qui, s'écartant de la règle commune, défendaient la négative. On pourrait adresser à ceux qui traitent avec tant de chaleur ces questions curieuses sur le *quomodo* des mystères, ces paroles d'Arnobe : « Quittez ces soins superflus, et laissez dans les secrets de Dieu toutes ces questions qui vous sont inconnues (196). » — « Que tes curieux se taisent, dit un autre Père, et s'abstiennent dans l'Eglise de Dieu de traiter ces questions inutiles (197). » C'est la doctrine de l'Eglise que nous devons particulièrement chercher dans les ouvrages des Pères : pour ce qui regarde les opinions qu'ils suivent dans les questions incidentes qui n'intéressent pas la foi, comme ce serait pour le lecteur une témérité de les condamner, c'est pour lui également un devoir de ne les pas regarder comme des dogmes de foi.

IX. Que prétend donc l'Eglise, pouvez-vous me demander, en approuvant les ouvrages d'un Père, s'il est permis quelquefois de s'écarter de son sentiment? Le voici : son intention dans cette approbation est seulement de déclarer qu'il n'a rien enseigné de contraire aux vérités clairement enseignées ou publiquement décidées de son temps dans l'Eglise; mais non pas qu'il ne soit point tombé dans aucune erreur sur des matières qui n'avaient pas encore été discutées. En effet, comme le remarque fort bien Melchior Canus, « autre chose est d'errer dans des choses obscures, qui dans le temps n'étaient ni développées ni définies : autre chose est de tomber dans des écarts sur des dogmes clairement et publiquement enseignés dans l'Eglise. La première espèce d'erreur est arrivée aux Cyprien, aux Ambroise, aux Augustin; la seconde à Origène, à Eusèbe, à Rufin et à tous les hérésiarques (198). » L'approbation que donne l'Eglise aux ouvrages des Pères a donc ses bornes; et c'est aussi ce que nous enseigne saint Célestin, lorsqu'il s'explique sur les écrits de saint Augustin et autres écrivains qui ont combattu l'hérésie pélagienne : car, après avoir fait un court exposé des dogmes de l'Eglise, défendus par ces écrivains, il ajoute aussitôt : « Mais quant aux questions plus difficiles et plus profondes, qui sont survenues comme des incidents dans le cours de la dispute que ces écrivains ont eue contre les hérétiques, et qu'ils ont traitées amplement, comme nous n'osons pas les mépriser, nous ne pensons pas aussi qu'il soit nécessaire de les approuver, parce que nous croyons que pour confesser la grâce de Dieu, à l'opération de laquelle il ne faut rien soustraire, il suffit de s'attacher à ce que les règles du Siége apostolique, rapportées ci-dessus, nous enseignent (199). » C'est donc mal raisonner, de conclure, de ce que l'Eglise a approuvé les ouvrages d'un Père, qu'elle en ait également approuvé tous les sentiments particuliers, de manière qu'on ne puisse jamais s'en écarter : une pareille soumission n'est dûe qu'aux écrivains canoniques, que l'inspiration met à l'abri de toute erreur. Quand le Pape Gélase, dans un concile romain, approuva les ouvrages des saints Pères, il ne prétendit pas imposer aux fidèles un devoir d'embrasser les opinions singulières dans lesquelles ils peuvent donner. Qui oserait avancer que ce pontife, en approuvant les ouvrages de saint Cyprien, aurait aussi approuvé son opinion particulière sur le baptême des hérétiques, calomnierait sa mémoire. N'oublions donc jamais les bornes de l'approbation que l'Eglise a donnée aux ouvrages des Pères : respectons ces saints docteurs, mais que notre respect n'aille pas jusqu'à la superstition.

X. Vous observerez que l'autorité des Pères augmente à proportion de leur antiquité, comme étant plus proches des sources, je veux dire des temps apostoliques. L'autorité, par exemple, d'un saint Polycarpe, d'un saint Ignace, disciple des apôtres, me fait plus d'impression que celle d'un écrivain du XVIII^e^ siècle, dont je ne respecte le témoignage que par sa conformité avec la doctrine des anciens; la raison en est que la religion chrétienne n'est pas une philosophie dans laquelle il soit permis d'introduire de nou-

(196) « Deponite has curas, et incognitas vobis relinquite quæstiones. » (Arnob. lib. II.)

(197) « Taceant curiosi et in Ecclesia Dei supervacanea investigare desistant. » (S. Basilius, hom. 25, *De humana Christi generatione.*)

(198) « Nempe aliud fuit errare in rebus obscuris et quæ non erant eo tempore explicatæ ac definitæ; aliud in apertis, et quæ tunc etiam in Ecclesia firmissime credebantur. Illud aut Cypriano, aut Ambrosio, aut Augustino accidit : hoc Origeni, Eusebio, ac Rufino. » (Melchior Canus, lib. VII *De locis theologicis*, cap. 3, n. 7.)

(199) « Profundiores vero difficilioresque partes incurrentium quæstionum, quas latius pertractarunt, qui hæreticis restiterunt, sicut non audemus contemnere; ita non necesse habemus astruere; quia ad confitendam gratiam Dei, cujus operi ac dignationi nihil penitus subtrahendum est, satis sufficere credemus quidquid secundum prædictas regulas apostolicæ sedis nos scripta docuerunt. » (S. Cælestinus papa, *Epist. ad episcopos Galliæ.*)

à l'auteur d'avoir trop couru après l'esprit et les belles phrases.

Les *Pensées* de Pascal présentent le germe de tout ce qu'on peut dire en faveur de la religion; ce petit recueil, dit l'abbé Trublet, est un gros volume pour le lecteur intelligent. V... l'a attaqué, et il s'est fait siffler.

Les livres de M. Bergier, et particulièrement son *Apologie de la religion chrétienne*, contre Boulanger, en deux volumes in-12.

Les écrits de M. François, qui sont, les *Preuves de la Religion de Jésus-Christ*, en quatre volumes in-12; la *Défense de la religion*, en quatre volumes in-12; l'*Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne*, en trois volumes in-12; *Observations sur le dictionnaire philosophique de l'histoire*, en deux volumes in-8.

Les ouvrages de M. le Franc, évêque du Puy, né à Montauban 1714, et particulièrement l'*Incrédulité convaincue par les prophéties*, qui est un bon préservatif contre la séduction des écrits philosophiques. L'*Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*; c'est à cet ouvrage particulièrement que ce savant prélat doit les sarcasmes de V..; *La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même*, qui a paru en 1772; livre excellent, auquel on prie les esprits forts de répondre, non par des injures, mais par des raisons solides.

Le philosophe jugé au tribunal de la raison, par M. l'abbé le Masson, est un livre plein de choses neuves et bien pensées.

Le comte de Valmont ou *les Égarements de la raison*; cet ouvrage est très-instructif et convient particulièrement aux gens du monde; il a paru en 1774.

Plusieurs personnes conseillent la lecture des *Pensées théologiques*, comme un préservatif contre l'incrédulité et l'hérésie; mais il ne m'appartient pas d'en dire mon sentiment.

Il est bon, pour se mettre à couvert des préjugés, si communs aujourd'hui en faveur de la philosophie du siècle, de connaître ce fameux personnage, que la secte philosophique regarde comme son chef; je parle de V... or, vous le connaîtrez par les ouvrages suivants:

L'*Oracle des nouveaux philosophes*, par l'abbé Guion, un volume in 12; les *Erreurs de Voltaire* par l'abbé Nonotte, deux volumes in-12. On ne peut douter de la bonté de ces deux ouvrages, pour peu qu'on fasse attention au torrent d'injures qu'ils ont fait vomir à l'auteur réfuté. Ce criminel écrivain a été très-bien démasqué dans d'autres écrits, tels que le *Supplément à la philosophie de l'histoire*, in-8; le *Dictionnaire anti-philosophique*, in-8; les *Lettres d'une Dame à son fils sur la Religion Chrétienne*, trois vol. in-12; mais surtout le *Tableau philosophique de l'esprit de Voltaire, pour servir de suite à ses ouvrages et de Mémoires à l'histoire de sa vie*, un volume in-12.

Ajoutez encore les *Lettres* de quelques Juifs portugais et allemands à Voltaire par M. l'abbé Guénée.

IV. Après les livres écrits pour la défense de la religion contre l'impie, on ne doit pas négliger la lecture des livres dogmatiques; je parle de ceux qui traitent des dogmes de la religion et les prouvent contre les hérétiques, par l'autorité de l'Ecriture sainte, des conciles et des Pères. Cette lecture convient particulièrement aux évêques, aux prêtres, à tous les ministres de l'Eglise, qui sont obligés, par leur état, d'avoir sur la religion des connaissances plus étendues que les simples fidèles; et c'est ce que nous apprend le Saint-Esprit, par la bouche d'un prophète: *Les lèvres du prêtre*, dit-il, *seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la Loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées* (201), c'est-à-dire son ambassadeur vers les hommes, et l'interprète de ses volontés.

A l'égard du commun des fidèles, il ne me paraît pas à propos qu'il s'occupent de ces ouvrages qui sont trop approfondis pour eux. Des Catéchismes leur suffisent; ils doivent se borner à écouter, dans le silence, les enseignements de leurs pasteurs. On les dispense de porter plus loin leur curiosité: on ménage en cela leur faiblesse, en les exemptant d'un travail qui pourrait enfler leur cœur, sans le rendre meilleur; mais, entre les livres dogmatiques, il n'en est point qui leur convienne moins que les ouvrages de controverse, je veux dire ceux qui sont composés pour examiner, discuter et résoudre les objections des novateurs, contre les vérités de la foi; quelque solides qu'ils puissent être, ils peuvent être dangereux à ceux qui n'ont pas assez de lumières pour sentir la force d'une réponse et la faiblesse d'une objection. Que l'on dise tant que l'on voudra que ces livres sont comme autant d'arsenaux, qui renferment les armes de la foi, on peut se blesser en maniant des armes que l'on ne connaît pas assez. Qu'importe d'ailleurs aux simples fidèles de connaître tous les motifs de crédibilité que l'Eglise suit dans ses définitions, s'ils ont le bonheur de connaître et de croire les vérités qui en sont l'objet? Un seul motif leur suffit, qui est de savoir qu'elles leur sont présentées par une autorité incapable de les tromper.

V. « Je me trouve, me direz-vous peut-être, souvent dans la compagnie des novateurs, qui ne parlent que de leurs opinions erronées, qui ne cessent d'alléguer en preuve des textes de l'Ecriture et des Pères: or, le moyen de leur répliquer, si j'ignore les réponses que les docteurs catholiques y opposent? Il faut donc que je lise les ouvrages de controverse. »

Votre objet est bon, je ne le blâme pas;

(201) « Labia sacerdotis custodient scientiam; et legem requirent ex ore ejus: quia angelus Domini exercituum est. » (Malach. II, 7.)

mais cependant considérez avec un ancien : « que les meilleures intentions ont souvent les suites les plus funestes, quand elles ne sont pas réglées par la prudence (202). » Observez d'ailleurs que l'Eglise ne vous a pas chargé de la défense de sa cause par des disputes : il y a plusieurs manières de défendre la foi, la vôtre est de prier pour ceux qui combattent pour vous, afin qu'ils reçoivent du Père des lumières les secours dont ils ont besoin pour faire triompher la vérité. Il est dangereux au commun des fidèles de s'exposer à de pareilles disputes, on risque à déshonorer la cause de la vérité en la défendant mal, et quelquefois à se pervertir soi-même, en voulant, par un zèle indiscret, convertir les autres ; on en voit des exemples.

Le parti le plus convenable à l'état du simple fidèle, et en même temps le plus sûr, est de fuir, autant qu'il est possible, la compagnie des sectaires. Si la fuite ne vous est pas permise par les circonstances, gardez le silence et ne disputez jamais : ces disputes ne convertissent point les hérétiques, qui chantent toujours victoire au milieu de la défaite la plus marquée. Si on vous oblige absolument de parler, déclarez que vous ne voulez point entrer dans des discussions qui ne terminent aucune controverse, personne ne voulant céder à son égal ; mais que vous vous en rapportez à l'autorité de l'Eglise catholique, qui a prononcé sur cette question, que vous vous faites un devoir d'être peuple en matière de foi. On ne manquera pas de vous accuser de faiblesse, d'ignorance et de pusillanimité : laissez-les parler ; ce qui paraît folie aux yeux des hommes, dans la circonstance, est sagesse devant Dieu.

VI. Les livres de piété qui exposent les maximes de la religion sur les devoirs que nous avons à remplir à l'égard de Dieu, du prochain et de nous-mêmes, sont pour tous les états. C'est ce que nous enseigne le prophète-roi, lorsqu'il dit, adressant la parole au Seigneur : *L'exposition de vos discours donne la lumière et l'intelligence aux petits* (203) ; mais, pour nous convaincre de plus en plus des grands avantages qu'on peut retirer de cette espèce de livres, jetons les yeux sur nous-mêmes, écartons le bandeau que l'amour-propre met entre nous et nos misères ; considérons-nous tels que nous sommes dans la vérité, ne nous flattons point : nous sommes tous des malades spirituels qui avons es imperfections et des défauts ; notre misère est de ne nous en pas apercevoir, si quelqu'un n'a la charité de nous en avertir. Ce charitable moniteur ne nous manque point ordinairement dans l'enfance : nous avons à cet âge plus de censeurs que nous n'en voulons ; pères, mères, gouvernantes, maîtres, maîtresses nous avertissent sans cesse de nos faiblesses ; mais dans un âge plus avancé, surtout, si on est dans certaine position, personne n'ose plus nous en parler ; les amis mêmes se taisent, dans la crainte de nous faire de la peine ; la délicatesse de notre amour-propre, qu'on ne veut pas blesser, leur ferme à tous la bouche. Quel moyen donc de nous ouvrir les yeux sur nos misères, et de nous en faire apercevoir tout le danger ; je n'en vois pas de plus propre et de plus efficace que la lecture d'un ouvrage de piété. Un bon livre de morale est un docteur muet, il est vrai, mais qui dans son silence nous instruit plus que celui qui nous parle. Seul avec nous dans le cabinet, il lève nos doutes, dissipe nos ténèbres, éclaire notre esprit, sans nous faire rougir de notre ignorance ; c'est un maître qui nous corrige sans aigreur, qui nous dit nos vérités sans craindre de nous offenser ; c'est un médecin éclairé qui apporte le remède à nos maux sans intérêt ; enfin, c'est un ami de toutes les heures, avec lequel nous pouvons converser de jour et de nuit, à la ville, à la campagne ; que nous quittons quand nous voulons, sans qu'il se fâche, et que nous trouvons de même. Mais si ces livres conviennent à toutes sortes d'états, on peut dire néanmoins qu'ils conviennent encore plus aux grands et aux souverains : car, « il en coûte beaucoup, disait un ancien, de donner des conseils utiles aux princes, de leur persuader de faire ce à quoi le devoir de leur état les engage ; on les flatte dans leur manière de penser et d'agir, sans cependant les aimer (204). » Mais un livre chrétien leur montre leurs défauts sans les aigrir, leur ouvre les yeux sur leurs devoirs sans enflammer leur bile, parce qu'il leur parle sans témoins. C'est aussi le sujet d'une réponse ingénieuse que donna Alphonse, roi d'Aragon, à une personne qui lui demandait quels étaient les meilleurs conseillers ? « Les morts, répondit-il, entendant les livres, parce que nous apprenons d'eux facilement ce que nous souhaitons savoir (205). »

VII. Les livres de piété, pour produire le fruit qu'on a lieu d'en attendre, doivent être proportionnés à la portée de ceux qui les lisent ; car la maxime qui dit, *de consulter sérieusement ses forces avant de rien entreprendre*, doit également avoir lieu dans le choix des livres qu'on se propose de lire : tous ne conviennent pas à toutes sortes de personnes, comme tous les aliments, quelque sains qu'ils puissent être, ne conviennent point à tous les estomacs. Il y a des livres purs dans l'expression, élevés dans les pensées, métaphysiques dans les raisonnements ; les personnes d'un génie plus relevé que le commun, les goûtent plus que les autres, parce qu'on y parle beaucoup à leur esprit. Il est d'autres livres moins recherchés dans la

(202) « Sæpe honestas rerum causas, ni judicium adhibeas, perniciosi exitus consequuntur. » (Tacit., lib. I *Hist.*)

(203) « Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis. » (Psal. CXVIII, 130).

(204) « Suadere principi quod oporteat, multi laboris ; assentatio erga principem quemcunque sine affectu peragitur. » (Tacit., lib. I.)

(205) Æneas Sylvius, *De dictis regis Alphonsi.*

manière de parler, de penser, de raisonner, mais plus remplis de sentiments ; le peuple fidèle les saisit volontiers, s'embarrassant peu qu'on parle à son esprit, pourvu qu'on parle à son cœur. Il en est des livres à peu près comme des sermons : qu'on débite dans une paroisse de campagne un discours fait pour la ville, on sera admiré du paysan sans être entendu ; car c'est assez la coutume des personnes simples d'admirer davantage ce qu'elles comprennent le moins. Qu'on prêche également à la ville un sermon composé pour la campagne, on y sera écouté, mais sans être goûté : c'est ce qui doit engager les auteurs et les prédicateurs à proportionner leurs discours au génie de ceux qu'ils prétendent instruire.

VIII. Si la composition du livre doit être à la portée du lecteur, il convient aussi, autant qu'il est possible, que le sujet soit relatif à ses besoins : et c'est à quoi la Providence paraît avoir pourvu. On voit des auteurs qui tonnent, fulminent, foudroient sans cesse contre le pécheur ; les vérités les plus effrayantes y sont peintes avec les couleurs les plus vives ; ils écrivent pour les libertins et les pécheurs endurcis. D'autres au contraire ne paraissent occupés que des miséricordes de Dieu et de son amour pour les hommes : et ils travaillent pour les âmes timorées, dont la conscience s'alarme trop aisément. D'autres enfin savent allier les vérités les plus consolantes, par un si sage tempérament, que le libertin y trouve un frein contre ses excès et les fidèles, trop faciles à se troubler, des motifs de consolation, capables de les relever de leur abattement. C'est ainsi que Dieu a permis cette variété dans les ouvrages de piété, afin que chaque particulier puisse en trouver de proportionnés et de relatifs à ses besoins. Les livres de piété ne manquent donc point aux fidèles, mais ce sont plutôt les fidèles qui leur manquent. Semblables à ces malades qui croient se bien porter, pendant qu'ils touchent aux portes de la mort, ils ne pensent point aux infirmités dont leur âme est atteinte ; et négligent, par une conséquence naturelle, de recourir aux remèdes que leur indiquerait un livre pieux, proportionné à leur état d'infirmité.

IX. La bonté d'un livre n'est pas pour toutes sortes de lecteurs, sans distinction, un titre suffisant pour s'en permettre la lecture ; et c'est très-mal raisonner de conclure qu'on peut lire avec fruit un livre précisément parce qu'il est bon : il faut encore qu'il soit accommodé à l'intelligence et aux besoins du lecteur ; autrement il cesse d'être utile, et peut même devenir nuisible suivant les circonstances. C'est ainsi qu'un aliment bon de sa nature, est salutaire aux uns et préjudiciable aux autres, selon leurs différentes dispositions. De quelle utilité, par exemple, pourrait être pour le commun des fidèles, un livre pieux, rempli de raisonnements abstraits et métaphysiques ? Il faut plutôt parler à leur cœur qu'à leur esprit. Quel fruit encore retirerait un avare d'un livre fait contre le luxe et les folles dépenses du monde ? Il en prendrait occasion de se confirmer de plus en plus dans sa sordide avarice, lui qui prétend n'être qu'un bon économe. Ce n'est pas là un ouvrage qui convienne à ses besoins, il lui faut plutôt un livre où l'écrivain montre tout l'odieux et tout le ridicule de cette passion, lui fasse sentir tout le néant des biens de la terre, et lui prouve que les véritables richesses sont celles qu'on a répandues dans le sein des pauvres, parce qu'on les retrouve dans le ciel avec usure. Enfin, quel fruit pourrait retirer une âme scrupuleuse d'un livre qui ne lui exposerait que les vérités les plus terribles de la religion ? Il ne ferait qu'augmenter ses troubles, au lieu de les calmer : il lui faut des livres qui lui mettent sous les yeux les vérités consolantes, comme le *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu, pour la consolation des âmes que la crainte jette dans le découragement*, par feu M. l'archevêque de Sens, cidevant évêque de Soissons, de l'Académie française. . . . ses peines de conscience se dissiperont par ce moyen, et la paix renaîtra dans son âme.

X. La règle donc qu'on doit suivre dans ses lectures, est de préférer toujours les livres qui sont à sa portée, et les plus propres à dissiper les ténèbres de son ignorance dans la grande affaire du salut, comme ceux qui traitent des vertus opposées aux vices dans lesquels on peut donner. La lecture, ainsi conduite, deviendra un remède salutaire contre les infirmités spirituelles auxquelles on est sujet ; autrement elle ne sera pas si utile qu'on pourrait le désirer. On peut comparer, à certains égards, les esprits aux terroirs, à qui la nature a imprimé différentes qualités ; les mêmes semences ne réussissent pas partout, il faut nécessairement les varier suivant la qualité des terres.

Hic segetes illic veniunt felicius rivæ, (Virg.)

Il en est ainsi de la même lecture faite par différentes personnes ; elle portera son fruit dans les uns, et demeurera stérile dans les autres, suivant leurs dispositions, qui ne sont pas semblables en tous : il faut ainsi user de discernement ; mais comme rien n'est plus fréquent, surtout au commun des fidèles, que de se tromper soi-même dans ses propres affaires, la prudence chrétienne paraît exiger qu'on s'en rapporte sur cet article, aux avis d'un confesseur éclairé, qui, connaissant nos misères, ne peut ignorer nos besoins. C'est ainsi qu'un malade prudent ne s'établit pas juge dans le choix de sa nourriture, mais consulte son médecin, et se fait un devoir de déférer à ses conseils : or, nous devons tous nous considérer comme des malades spirituels ; car personne n'est sans défaut. Pour moi, je ne vous indiquerai aucun livre de piété en particulier, si ce n'est le livre précieux de l'*Imitation de Jésus-Christ* ; c'est un ouvrage plein d'onction, fait pour tous les états, qui a le glorieux avantage d'être à la portée du peuple, et de mériter en même temps la considération et l'estime des personnes les plus éclairées.

XI. Faites attention, au surplus, et n'oubliez jamais que tous les livres qui traitent

de la piété, ne sont pas pieux ; tout ce qui paraît chrétien ne l'est pas toujours. L'ange de ténèbres imite quelquefois le langage de l'ange de lumières : parlons sans énigmes, il y a des ouvrages qui, sous les apparences les plus édifiantes, inspirent aux lecteurs peu attentifs les plus dangereuses erreurs. Tel est, par exemple, celui dont un saint pontife nous trace ce portrait : « A l'ouverture du livre, le lecteur se sent agréablement attiré par de certaines apparences de piété ; le style de cet ouvrage est plus doux et plus coulant que l'huile, mais ses expressions sont comme des traits prêts à partir d'un arc, qui n'est tendu que pour blesser imperceptiblement ceux qui ont le cœur droit. » Fuyez, fuyez de telles productions; le poison y est caché sous le miel, et le serpent sous les fleurs. Suivez religieusement le sage conseil que donnait saint Jérôme à une dame romaine, sur ses lectures de piété : « Lisez, lui disait ce saint docteur, après les saintes Ecritures, les traités des hommes savants, mais de ceux-là seulement *dont la foi est connue :* vous n'avez pas besoin d'aller chercher l'or dans la boue, que vous pouvez trouver ailleurs sans aucun danger (206). » Les livres de piété, écrits par des auteurs orthodoxes, heureusement ne manquent pas ; ils sont connus : on peut d'ailleurs consulter des personnes éclairées, dont les sentiments ne soient point suspects.

XII. Le salut de son âme est la fin que l'on doit se proposer dans la lecture des livres de piété : appliquez à vous-même les maximes de morale que vous y trouvez ; faites-en la comparaison avec vos mœurs ; travaillez à vous réformer, si vous y apercevez de l'opposition ; mais n'imitez pas la conduite de Cléon, qui compare la morale qu'il entend dans un sermon, ou qu'il lit dans un livre, avec les défauts de ses frères. Je voudrais, dit-il en lui-même, que tel fût ici, ou lût cet article : ces comparaisons odieuses ne sauraient être inspirées que par l'orgueil, qui nous ferme les yeux sur nos misères, et les tient toujours ouverts sur celles de notre prochain. Ce n'est pas des autres, mais de nous-mêmes, qu'il doit être question dans ce moment, parce que nous lisons, ou du moins nous devons lire pour notre propre édification. Un homme qui tremble la fièvre, ne s'occupe point de son voisin qui a la colique ; tout occupé de son infirmité, il en cherche le remède avec empressement, et en use aussitôt qu'il l'a trouvé : il en doit être ainsi de nous pendant la lecture ; pensons à nos maux, cherchons les moyens de nous en débarrasser, ne les oublions pas, pour nous occuper des misères d'autrui. Le règlement de nos mœurs doit être le premier et le principal objet de la lecture des livres de morale, que les sages païens même conseillaient à leurs disciples et à leurs amis : « Je ne vous détournerai pas de la lecture, disait Sénèque à une personne qu'il aimait, pourvu qu'elle se rapporte à la règle de vos mœurs (207). » Horace donne le même conseil dans une de ses lettres : « Entre les docteurs, dit-il, que vous voulez consulter, donnez la préférence aux moralistes dont la doctrine renferme d'excellents préceptes pour la conduite de la vie (208), » On ne doit donc lire cette espèce de livres que pour y apprendre à bien vivre : les profanes n'avaient qu'une morale humaine, défectueuse en bien des points ; pour nous, Chrétiens, nous en avons une pure et parfaite, puisqu'elle est appuyée sur la parole de Dieu même ce doit être ainsi pour nous un motif de plus, qui nous engage à chercher dans ces lectures ce qui peut réformer nos mœurs.

XIII. Les personnes du grand monde, accoutumées au beau langage, se plaignent de ne le pas trouver dans la plupart de nos livres de piété ; mais je les prie d'observer que s'ils ne sont pas écrits communément avec cette pureté et cette élégance qu'on remarque dans les livres du siècle, cela peut venir de deux causes ; la première est que les auteurs, dans des matières si intéressantes, sont plus occupés des choses que de la diction. L'ornement du style est absolument nécessaire dans une grande partie des livres du monde, pour dédommager en quelque manière le lecteur de la disette des choses, et amuser les esprits frivoles et superficiels ; mais dans les livres de piété, l'importance de la matière rend cet agrément moins nécessaire. C'est ainsi que l'histoire ne demande pas un style orné, mais simple et naturel, parce que son objet suffit pour la faire lire, l'homme étant naturellement curieux sur les faits (208*). La seconde cause du peu d'exactitude qu'on remarque dans le style de plusieurs ouvrages de piété, vient de ce que les auteurs sont ordinairement de saints ecclésiastiques peu répandus dans le monde, ou des religieux qui en sont absolument séparés. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient point cette légèreté, cette aisance et cette pureté de style, qu'on n'acquiert guère que par la fréquentation du grand monde, où la beauté de la diction fait la plus grande partie du mérite des conversations. Il paraît donc juste de pardonner au zèle de ces écrivains, pour le salut de leur prochain, les fautes de style qui peuvent se trouver dans leurs ouvrages.

Au reste, ce n'est pas le brillant de la diction que nous devons rechercher dans ces saintes lectures, mais la vérité pour éclairer notre marche dans le chemin de l'éternité. Ne vous départez jamais de ce principe, que

(206) « Post Scripturas sanctas doctorum hominum tractatus lege, eorum duntaxat quorum fides nota est ; non necesse habes aurum in luto quærere. » (S. Hieron., *Epist. ad Furiam, de viduitate servanda.*)

(207) « Quominus legas non te deterreo, dum quid. quid legeris ad mores statim referas. » (Senec. *Epist.*)

(208) Inter cuncta leges et percontabere doctos
Qua ratione queas traducere leniter ævum.
(Horat., lib. I, epist. 18, v. 96.)

(208*) « Historia quoque modo scripta delectat. » (Plin. Jun., lib. v, epist. 8.)

ce n'est point par la pureté et l'élégance du discours qu'on doit juger de la bonté d'un livre, parce qu'on peut dire, dans le discours le plus orné, les plus grandes absurdités ; et dans le style le moins pur, les plus sublimes et les plus intéressantes vérités. Après l'Ecriture sainte, nous n'avons point, comme nous l'avons déjà observé, de meilleur livre que l'*Imitation* : cependant combien d'expressions inconnues au beau siècle de la latinité n'y trouve-t-on pas ! Observons d'ailleurs que quand un terme est connu, qu'il est encore usité dans une partie de la société, qu'on en saisit facilement le sens, quoiqu'il ne soit pas dans toute la pureté de la langue, on ne doit pas le traiter de barbare : on ne peut qualifier ainsi une expression que lorsqu'elle n'est entendue de personne, selon cette parole d'un ancien :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli. (Ovid.)

Je ne prétends pas cependant mépriser le talent de bien dire; mais je croirai toujours, sans craindre de me tromper, qu'un ouvrage qui n'a pour lui que la beauté du style, est beaucoup au-dessous d'un autre, qui, sans avoir cet avantage, joint à l'importance de la matière qu'il traite, la vérité des pensées, et la solidité des raisonnements.

CHAPITRE XI.

Des livres d'histoire.

I. L'histoire est le tableau du passé, le témoin des temps, la vie de la mémoire, le théâtre de la vie humaine : elle nous fait parcourir tous les siècles, toutes les régions de la terre, et rapproche de nous les hommes qui l'habitèrent autrefois, qui semblent être encore nos contemporains. Nous devenons, en la lisant, comme citoyens du monde; et l'univers entier devient comme notre patrie. Le lecteur peut dire avec un ancien : « Je ne suis point attaché à un petit coin de la terre, tout le monde est mon pays (209). » Ignorer l'histoire, c'est, disait l'orateur romain, demeurer toujours dans l'enfance (210). »

L'histoire joint encore l'agréable à l'utile; quel plaisir de voyager partout sans se fatiguer, de voir tous les pays sans sortir de son cabinet; d'être présent à tous les événements, à toutes les guerres sans courir aucun risque; de parcourir dans un petit espace de temps une infinité de siècles; d'apprendre enfin, comme dans un instant, beaucoup de faits intéressants! L'homme est naturellement curieux de savoir ce qu'il ignore, il l'apprend avec joie : l'histoire répond à ses vœux.

II. Nous diviserons l'histoire en religieuse et profane : nous entendons par histoires religieuses celles qui ont pour objets les événements de l'Eglise, telle que l'*Histoire ecclésiastique*, ou qui exposent la vie de ceux qui se sont distingués dans le sein de la religion par la pureté et la sainteté de leurs mœurs, qu'on nomme communément *Vie des Saints*. Nous entendons au contraire par histoire profane celle qui raconte les événements civils des villes, des provinces, des royaumes, des empires, et les vies des hommes célèbres par leurs talents ou leurs actions : l'une et l'autre histoire ont leurs avantages particuliers, par le spectacle intéressant qu'elles présentent au lecteur attentif. L'histoire du passé fournit des règles pour le présent, et en facilite la pratique par les exemples remarquables qu'elle propose de temps en temps. L'expérience, qui est le fruit des années, produit dans les vieillards qui savent réfléchir sur les événements de leur temps, cette prudence et cette sagesse qui rendent leurs conseils si utiles à la jeunesse : la lecture de l'histoire peut suppléer dans un jeune homme à ce défaut d'expérience, et lui procurer les mêmes avantages par le grand nombre de faits intéressants qui passent successivement sous ses yeux pendant la lecture.

III. L'histoire ecclésiastique, pour un chrétien, doit toujours marcher la première dans l'ordre des lectures; mais il faut avoir attention que les écrivains ne soient pas suspects. Quand l'esprit de parti domine l'historien, la vérité, qui doit faire la base de l'histoire, en souffre toujours : les faits contraires aux intérêts de la secte, ou sont altérés dans leurs circonstances, ou absolument omis : ceux au contraire qui leur semblent les favoriser, sont exagérés et rapportés avec une abondance qui montre la passion de l'auteur. Mais quand l'histoire, au contraire, est écrite par un écrivain sincère et dégagé de tout esprit de parti, sa lecture ne peut manquer de produire les plus précieux et les plus salutaires effets. Le Chrétien, par son moyen, franchit le cercle étroit que la nature avait tracé autour de lui : il devient de tous les temps, de tous les pays où la religion chrétienne a fleuri ou fleurit encore; il découvre un théâtre sur lequel des objets les plus intéressants se présentent à lui successivement, qui lui fournissent matière aux plus sérieuses et aux plus importantes réflexions; il n'y est pas question des empires du monde, mais d'une société religieuse qui a vu périr les empires et les royaumes sans demeurer ensevelie sous leurs ruines : les anciens Romains ne sont plus, et les Chrétiens sont encore.

IV. L'histoire ecclésiastique, en nous racontant les combats que la foi a eu à soutenir au dehors de la part des empereurs païens; et au dedans, de la part des hérétiques, nous apprend en même temps ses triomphes, et nous montre, d'une manière sensible, que l'Eglise catholique est véritablement la colonne de la vérité, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. D'ailleurs, quelle source de consolation pour des Chrétiens, de voir que la même foi qu'ils professent, a été crue et soutenue dans tous les temps qui se sont écoulés depuis la naissance de la religion chrétienne jusqu'à présent; qu'elle a été scellée par le sang même de ceux qui l'ont annoncée, confirmée par une infinité de miracles; confessée au milieu des tourments par des martyrs

(209) « Non sum uni angulo natus : patria mea totus hic est mundus . » (Senec., epist. 28.)

(210) « Nescire quid antea, quam natus sis, acciderit, id est semper esse puerum. » (Cicer.)

de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de toutes conditions; défendue par les plumes les plus savantes de l'antiquité contre l'impiété et l'hérésie! tel est en particulier l'objet consolant que l'histoire de l'Eglise présente aux yeux de ses lecteurs. Quel moyen plus propre à animer et fortifier notre foi dans un temps où tout paraît armé pour la détruire? Cette religieuse lecture est capable seule de ramener au giron de l'Eglise ceux qui s'en sont écartés, pour peu qu'en le faisant ils veuillent éloigner les préjugés de parti : « J'ai appris, dit le P. Mabillon (211), d'un des plus beaux génies de ce siècle, qui a été engagé autrefois dans l'hérésie par sa naissance, que rien n'avait plus contribué à le désabuser de son erreur, que la lecture de l'histoire ecclésiastique. » Elle nous fait encore observer que jamais sa discipline ne fut plus sévère que dans les temps où elle fut plus cruellement persécutée; circonstance où la prudence humaine aurait conseillé de mollir; mais la religion chrétienne est l'ouvrage de Dieu qui ne se conserve pas par de lâches tempéraments, comme les établissements humains qu'on ne croit pouvoir maintenir qu'en faisant plier les lois aux circonstances.

V. La lecture de l'histoire ecclésiastique convient particulièrement aux théologiens; sans elle on ne peut avoir qu'une connaissance très-imparfaite des ouvrages des saints Pères, comme nous l'avons déjà observé : disons plus, on ne mérite pas le nom de théologien; et c'est le sentiment de tous les savants, comme le remarque Melchior Canus (212). En effet, il n'appartient qu'à l'histoire de l'Eglise de nous apprendre la date de la naissance des hérésies, leurs progrès, leur déclin; de nous développer les différents artifices employés par les hérésiarques pour séduire les fidèles, et donner du cours à leurs erreurs; de nous exposer les moyens que les premiers pasteurs ont employés pour étouffer ces monstres et les faire rentrer dans les ténèbres dont ils étaient sortis; de nous retracer enfin la mémoire de ces vénérables assemblées de pontifes, tenues pour conserver le dépôt de la foi, empêcher la séduction des fidèles en foudroyant l'erreur par leurs anathèmes, et réprimer les abus qui pouvaient s'introduire dans le culte religieux et les mœurs; et peut-on être véritablement théologien sans le secours de ces connaissances? C'est donc un devoir pour tous ceux que leur état appelle à l'étude de la théologie, de lire l'histoire ecclésiastique avec attention, d'en peser tous les faits s'ils veulent devenir bons théologiens.

L'histoire de la vie des saints est utile à tous, aux savants comme aux ignorants; c'est une prédication plus persuasive que celle de la chaire. Le chemin qui conduit à la vertu est long par les préceptes (213), mais court par les exemples : or la vie des saints ne nous propose que de bons exemples choisis parmi nos semblables, et nous prouve sans réplique que nous n'avons point d'excuse à alléguer pour justifier nos relâchements, en nous mettant sous les yeux des saints, de l'un et de l'autre sexe de toute condition, jusque sur le trône même, autour duquel voltigent les plaisirs ennemis de la croix. Qui nous empêche, en voyant un tableau si édifiant, de nous dire à nous-mêmes : Nous pouvons faire ce que nos pères ont fait; ils étaient hommes comme nous, environnés des mêmes faiblesses, attaqués par les mêmes ennemis, et exposés aux mêmes dangers; ils avaient à surmonter tous les obstacles que nous alléguons pour excuser notre mollesse : pourquoi ne les imitons-nous pas? Le joug du Seigneur n'est point insupportable puisqu'il a été porté; sa foi n'est pas impraticable puisqu'elle a été pratiquée : c'est par de pareilles réflexions, qui se présentent d'elles-mêmes dans le cours de la lecture, qu'on profite de l'histoire de la vie des saints. Les faits forment des preuves sensibles, plus persuasives que des raisonnements métaphysiques qui ne sont pas à la portée de tous.

VII. Cependant usez de discernement dans le choix de ces histoires : car, nous le dirons, non pour insulter, mais avec douleur, que les auteurs païens ont écrit avec plus de fidélité la vie de leurs grands hommes, que plusieurs de nos historiens n'ont écrit celle des héros du christianisme; Diogène Laerce a été plus exact dans l'histoire des philosophes, et Suétone dans celle des Césars, que plusieurs écrivains catholiques dans celle des martyrs, des vierges et des confesseurs (214). » Ces auteurs chrétiens, emportés par un zèle indiscret, n'ont pas fait attention sans doute, que par ces pieuses fables ils donnaient occasion aux libertins d'insulter la religion, et sujet de gémir aux personnes pieuses qui sont éclairées. Consultez donc sur le choix de ces lectures, si vous ne pouvez pas faire ce discernement par vous-même.

Au reste, que les faux miracles, répandus dans la vie de quelques saints, par l'imposture ou la crédulité, ne deviennent jamais pour vous une occasion de scandale. S'il y en a eu plusieurs de supposés, comme on n'en peut douter, il n'est pas moins constant qu'il y en a beaucoup à la certitude desquels on ne peut se refuser, à moins qu'on ne veuille douter de tous les faits. Mais ce n'est pas précisément à ces merveilles que vous devez vous arrêter davantage; c'est aux

(211) *Traité des études monastiques*, part. II, chap. 8, page 228, édit. 1691.

(212) « Viri omnes docti consentiunt, rudes omnino theologos illos esse, in quorum incubrationibus histor a muta est. » (Melchior Canus, lib. II *De locis Theolog.*, cap. 2.)

(213) « Longum iter est per præcepta, breve et et efficax per exempla. » (Senec. lib. I, epist. 6.)

(214) Dolenter hoc dico potius quam contumeliose, multo a Laertio severius vitas philosophorum scriptas, quam a Christianis vitas sanctorum; longeque incorruptius et integrius Suetonium res Cæsarum exposuisse, quam exposuerint catholici, non res dico imperatorum, sed martyrum, virginum et confessorum. » (Melchior Canus, lib. II *De locis Theolog.*)

actions saintes qui les ont sanctifiées, aux victoires qu'ils ont remportées sur leurs passions. Une vie pure dans un corps de boue, au milieu du tumulte de bouillantes passions, est le plus grand des miracles, le plus instructif, et celui par conséquent dont vous devez particulièrement vous occuper. D'ailleurs nous avons aujourd'hui des *Vies des Saints* qu'on a purgées de toutes les fables qui les déshonoraient : on pourrait citer pour exemple, les *Vies des Saints*, traduites de l'anglais, imprimées à Ville-Franche, de Rouergue, en plusieurs volumes; cet ouvrage brille par l'érudition et la critique; attachez-vous-y. La vérité doit toujours l'emporter sur le mensonge, quelque favorable qu'il paraisse à la piété.

VIII. L'histoire profane, écrite par des auteurs judicieux, qui savent y respecter la religion et les mœurs, peut servir au sage d'amusement honnête dans ces moments de loisir qui restent après avoir rempli les devoirs de son état; l'utile s'y trouve joint à l'agréable; on peut la considérer comme un trésor public, dans lequel nous pouvons puiser des règles et des principes de conduite, applicables aux temps où nous vivons et aux différents états auxquels la Providence a pu nous attacher : car c'est une vérité fondée sur l'expérience qu'il faut juger du présent et de l'avenir par le passé (215). Le temps qui vient à bout de tous les monuments les plus durs, n'a point changé les hommes : ceux qui ont passé, qui vivent et qui nous succéderont, se rapportent tous; mêmes passions, mêmes intrigues, mêmes moyens, mêmes fins, mêmes égarements : les méchants ont toujours fait le plus grand nombre.

Les philosophes nous donnent des préceptes, « mais l'histoire nous fournit des exemples de toute espèce : on y trouve des modèles de conduite pour la vie privée et la publique; on y remarque des actions vicieuses dans le projet, funestes dans l'événement, qui nous avertissent de n'en pas faire de semblables (216); » elle nous occasionne les réflexions les plus intéressantes. Le silence, par exemple, de l'histoire grecque et romaine sur les duels particuliers, nous apprend que cette brutale et barbare coutume de s'égorger, pour une parole échappée au hasard, leur était inconnue : « ils réservaient leur haine et leur ressentiment pour leurs ennemis, et ne savaient disputer que de gloire et de vertu avec leurs concitoyens (217). » Cependant ils ne connaissaient pas cette divine religion qui condamne cet excès; mais ils avaient le flambeau de la raison qui leur en faisait sentir toute la noirceur.

IX. L'histoire profane nous présente encore un tableau frappant de l'inconstance et de la vicissitude des choses humaines, par la variété des événements intéressants qu'elle fait passer successivement sous nos yeux : nous y voyons des grands précipités dans la poussière, des rois détrônés par des tyrans; des petits sortir, par leurs talents, de l'obscurité, percer la multitude, parvenir au premier rang, et succomber souvent aux traits de l'envie; nous y voyons le commencement, le progrès et la fin des empires, qui paraissaient établis sur les plus solides fondements; et l'érection d'autres Etats qui ne doivent durer qu'un temps. Alexandre, par exemple, détruit l'empire des Perses, et sur ses débris élève celui des Grecs, qui dura peu. Les Romains paraissent ensuite, et établissent le leur, qui, après s'être soutenu pendant plusieurs siècles sous différentes formes de gouvernement, vit s'élever sur ses ruines plusieurs monarchies en Orient et en Occident. Quel spectacle sur le théâtre du monde se présente au lecteur attentif! quel champ aux réflexions! La première et la plus importante, qui s'offre d'elle-même à l'esprit, est celle-ci : « *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité, excepté aimer Dieu et le servir.* C'est la souveraine sagesse qui nous conduit au ciel par le mépris du monde présent; tout passe, Dieu seul n'est point sujet au changement (218). »

X. Tout peut ainsi devenir instruction dans l'histoire profane pour le lecteur chrétien. La vie des méchants est aussi utile que la vie des saints, quand elle est écrite par de pieux et judicieux écrivains. Le désordre, montré dans toute sa laideur, fait briller la beauté de la vertu et nous en inspire l'amour; c'est ainsi que les ombres, dans un tableau, en rendent les couleurs plus vives. Les malheurs qui ont suivi le libertinage des mœurs, sont des avertissements salutaires pour ceux qui savent réfléchir, qui les engagent à s'en garantir par la pratique de la vertu; ils n'oublient pas ce beau mot d'un ancien : *Heureux celui que les malheurs d'autrui rendent circonspect* (219). En effet, les excès dans lesquels les passions ont précipité les hommes en différents siècles, les événements tragiques qu'elles ont occasionnés, nous montrent, d'une manière plus sensible que les livres de morale, la nécessité de les réprimer, et nous font sentir les avantages de la vertu. Tels sont les fruits, en partie, qu'on peut retirer de la lecture de l'histoire profane.

Elle est d'ailleurs nécessaire à ceux qui veulent faire une étude sérieuse de l'histoire sacrée ; car on y trouve plusieurs endroits qu'on ne saurait bien entendre, si on n'y

(215) « Ex præteritis judicium ferendum de præsentibus et futuris. »

(216) « Hoc illud est præcipue in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in illustri posita monumento intueri : inde tibi, tuæque reipublicæ, quod imitere capias; inde fœdum inceptu, inde fœdum exitu, quod vites. » (Titus Livius, in *Proœmio.*)

(217) « Jurgia, discordias, simultates cum hostibus exercebant ; cives cum civibus de virtute pugnabant. » (Sallust. *Cat.*, cap. 9.)

(218) « Vanitas vanitatum, et omnia vanitas, præter amare Deum et illi soli servire. Ista est summa sapientia, per contemptum mundi tendere ad cœlestia regna. » (Lib. I *Imit.* cap. 1.)

(219) Felix quem faciunt aliena pericula cautum.

joint les lumières de l'histoire profane, comme le remarque Melchior Canus (220). Elle est encore liée tellement avec l'histoire ecclésiastique, qu'il est impossible de bien savoir cette dernière sans le secours de l'autre.

XI. Ne vous bornez pas dans la lecture de l'histoire humaine à apprendre des faits et des dates, mais appliquez-vous particulièrement à connaître les hommes, les différentes passions qui les agitent, les illusions qu'elles font à l'esprit, les surprises qu'elles font au cœur, les ressorts, les tours, les détours qu'elles inspirent : considérez attentivement leurs lois, leurs usages, leurs mœurs, leurs projets, les moyens qu'ils ont employés pour les faire réussir ; les obstacles qu'ils ont eu à surmonter, leurs bons ou mauvais succès ; leur culte, leur politique, leurs progrès, la fin des tyrans ; enfin les causes des révolutions des empires, les moyens qu'on a mis en usage pour les conserver, et ce qui a accéléré leur fin. Tel est l'objet que doit se proposer le sage lecteur en lisant l'histoire profane, s'il veut en retirer les fruits qu'elle doit produire.

Pesez les faits que vous lisez dans les histoires, non dans la balance du préjugé ou de l'opinion, mais dans celle de la raison et de la justice. Detestez la politique qui ne vient à son but que par le sang ou la fourberie : n'appelez pas bon ce qui est mauvais, ni mauvais ce qui est bon, nommez chaque chose par son nom. Ne jugez point de la sagesse d'un projet par l'heureux ou malheureux événement ; l'entreprise la mieux concertée peut manquer par des circonstances que la prudence humaine ne saurait prévoir. Le succès des armes ne prouve pas la justice de la guerre que l'on fait. Considérez ces fameux conquérants comme des voleurs de nations, comme des héros, nés pour le malheur des humains, comme des verges entre les mains de Dieu pour châtier les hommes ; mais ne les regardez pas comme des grands hommes. Ne préférez point Alexandre à Titus ; personne n'est grand s'il n'est juste. Il n'appartient qu'à la vertu, jointe avec les talents, de former les grands hommes ; et la vertu ne trouble pas le repos du genre humain.

XII. Deux espèces de personnes lisent l'histoire, la première est de ceux qui s'en font l'objet de leurs occupations littéraires; l'autre, qui est plus nombreuse, est de ceux qui la lisent par pur amusement. Je conseille aux premiers, de lire les traités d'étude qu'ont faits plusieurs savants sur cette matière comme M. l'abbé Fleury, dom Mabillon, M. Rollin... cependant je vais leur proposer quelques règles de critique, sans prétendre épuiser le sujet.

1°. « Vous commencerez par vous instruire des qualités personnelles de l'auteur, s'il est éclairé et sincère ; par quel motif, pour quelle fin il a écrit ; s'il n'a point été attaché à quelque parti ? » Un écrivain ignorant écrit tout ce qu'il entend dire sans examen ; celui qui n'écrit que pour vivre ne cherche qu'à multiplier les volumes, peu scrupuleux dans la discussion des faits ; pourvu que son ouvrage ait du débit, il est content. Celui enfin qui est engagé par préjugés dans quelque secte, se trouve comme porté naturellement à altérer les faits qui peuvent nuire au parti, et à en rapporter d'autres qui paraissent le favoriser, sans s'embarrasser s'ils ne sont point supposés.

2°. « Vous remarquerez si l'historien est judicieux ou s'il ne donne pas trop aux conjectures, et vous préférerez toujours le premier au second » ; parce que celui-ci, séduit par les illusions de son esprit, peut souvent vous tromper, en vous présentant comme vrais des faits qui n'ont de réalité que dans son imagination.

3°. « Toutes choses demeurant égales du côté de la sincérité et du discernement, vous donnerez la préférence à l'auteur qui est contemporain aux faits qu'il raconte, sur celui qui n'est que postérieur : « Je dis, *toutes choses demeurant égales :* car il peut arriver, et il arrive même quelquefois que l'auteur contemporain aura été peu informé des choses, ou se sera laissé corrompre par la flatterie ou par l'intérêt ; et qu'un autre qui est postérieur aura écrit sur de bons et fidèles Mémoires.

4°. « Prenez garde de pousser trop loin le silence des contemporains sur un fait, il n'est pas toujours concluant contre sa vérité ; » car il peut se faire qu'un écrivain plus éloigné du temps aura vu des Mémoires sûrs et à l'abri de toute suspicion, que l'on aura tenus secrets dans le temps de l'événement, pour ne pas offenser les vivants, à qui certaines vérités sont toujours dures ; ou qu'il aura lu des écrivains contemporains, ou presque contemporains dont les ouvrages se sont perdus.

5°. « Pour éviter toute surprise sur les anciennes histoires, avant de les lire, vous examinerez si elles sont véritablement de ceux à qui on les attribue. » Vous trouverez beaucoup de secours pour cet examen dans les ouvrages de critique qui ont paru dans le dernier siècle : on ne peut nier qu'il n'ait paru, sous le nom des anciens, plusieurs ouvrages qui n'en sont pas, mais d'auteurs postérieurs. Or, il est dangereux de se tromper sur cet article ; on s'exposerait à faire dire aux anciens ce qu'ils n'ont jamais dit.

XIII. Si vous êtes dans la classe de ceux qui ne lisent l'histoire que par amusement, pour éviter l'ennui, ou par récréation, pour donner de la distraction à l'esprit après une occupation sérieuse, prenez des abrégés d'histoire, écrits par des auteurs judicieux, qui savent saisir dans les anciennes histoires tous les faits intéressants, et les accompagner de réflexions courtes, mais instructives. Mais tenez-vous en garde contre ces histoires écrites en style de roman, si communes aujourd'hui ; elles amusent par l'ornement du discours, j'en conviens ; mais elles in-

(220) « Ego a lectore postulo ut mihi concedat esse in Libris sacris loca plurima, quæ sine historiæ humanæ cognitione expediri non queunt. » (Melchior Canus, lib. II *De locis theolog.*, cap. 1.)

struisent peu et trompent beaucoup, soit par défaut de critique, soit par esprit de parti ou de basse flatterie. Les écrivains de notre âge ne sont pas scrupuleux sur l'article : le public, dit-on, ne cherche qu'à s'amuser dans cette lecture ; pourquoi l'auteur se donnerait-il tant de peine, pourvu qu'il parvienne à cette fin ?

Défiez-vous d'un écrivain trop fleuri dans la narration, qui court toujours après l'esprit ; craignez qu'il ne sacrifie la vérité à l'envie de vous plaire : l'histoire, intéressante par elle-même, ne demande point d'ornement, mais une noble simplicité dans le style :

Ornari res ipsa vetat contenta doceri.

Une peinture naturelle des événements, comme s'ils se passaient sous nos yeux, est ce qui fait le mérite de sa composition

Soyez circonspect à l'égard de l'historien qui fait paraître trop de prévention en faveur du royaume dont il écrit l'histoire ; il est à craindre qu'il ne dénature quelquefois les faits, surtout quand ils ne paraissent pas favoriser la nation, et qu'il ne fasse comme on dit :

Candida de nigris, aut de candentibus atra.

Méprisez celui qui loue toujours son pays et blâme de même l'étranger. Le bon historien oublie en écrivant le pays où il est né, la nation à laquelle il appartient ; il se regarde comme citoyen du monde : la vérité seule est sa boussole, et sa devise est ;

Tros, Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.

Il ne fait acception de personne ; il sait louer la vertu dans l'étranger, et blâmer le vice dans le patriote. Attachez-vous à un tel historien, si vous avez le bonheur de le trouver, car disons-le sans insulter personne, il n'est pas commun ; cependant la vérité doit faire la base de l'histoire, sans elle l'histoire n'en a plus que le nom, c'est une fable, une fiction.

Souvenez-vous toujours qu'il ne faut pas juger de l'histoire ancienne par la moderne. Les usages, les coutumes n'ont pas toujours été les mêmes ; les temps changent, et à cet égard les hommes changent avec eux :

Tempora mutantur, et nos mutamur in illis.

Enfin, dans le choix des historiens, ne négligez pas le conseil des connaisseurs : ne vous en rapportez pas toujours au jugement qu'en portent les journalistes. Le vil intérêt, l'esprit de parti ont souvent beaucoup de part à leur critique ; c'est par ces motifs bas et humiliants qu'on voit souvent le même ouvrage comblé d'éloges par les uns, blâmé et avili par les autres. Je n'attaque aucun journaliste en particulier ; loin de nous toutes ces personnalités odieuses. Je sais qu'il y en a qui procèdent dans la droiture ; mais on ne peut dissimuler ici qu'il y en a d'autres qui ne sont pas également irrépréhensibles sur l'article.

CHAPITRE XII.

Des livres de sciences et d'amusement.

1. Nous entendons ici, par *livres de sciences*, ceux qui traitent des sciences humaines, comme de la physique, des mathématiques, de la géographie, de la médecine, de l'agriculture, du commerce, de la navigation et des arts : ce serait un rigorisme répréhensible que d'en blâmer la lecture. La perfection de l'esprit n'est pas opposée à celle du cœur ; Dieu est trop juste pour condamner en nous l'exercice d'une faculté par laquelle il a voulu nous distinguer des animaux. Il ne peut s'offenser qu'on s'applique à connaître ses ouvrages pour y admirer sa puissance et sa sagesse. Il ne défend pas aussi de cultiver les arts utiles à la société pour se mettre en état de la servir, ni de lire par conséquent les ouvrages qui en traitent.

D'ailleurs, chacun est obligé de connaître les devoirs de la profession à laquelle la Providence l'a attaché, et la manière de les remplir dignement ; or, il y a des professions, dont les devoirs emportent nécessairement des connaissances particulières, comme celles de médecin, de jurisconsulte, de professeur, soit de philosophie, soit de mathématiques, soit de géographie.... on ne peut remplir, comme il convient, les obligations attachées à ces états, qu'autant qu'on est instruit de la science qui en fait l'objet ; et le moyen le plus propre de l'acquérir avec une certaine profondeur est, après les enseignements des maîtres, une lecture sérieuse des ouvrages qui en traitent.

Enfin, quand, après avoir rempli les devoirs de religion et de son état, il reste beaucoup de temps à soi, il n'est pas défendu de l'employer à la culture des sciences pour lesquelles on se sent un goût décidé. On évite par là bien des misères ; car l'oisiveté est, comme on sait, la mère de tous les vices. Ajoutons qu'il est bon, qu'il est sage de faire fructifier les talents qu'on a reçus de l'auteur de la nature, de les rendre utiles à la société ; nous ne naissons pas pour nous-mêmes, *nemo sibi nascitur*. Le prince veille à notre tranquillité ; le magistrat empêche qu'on ne commette aucune injustice à notre égard, et la réprime dans la circonstance ; le marchand remplit ses magasins pour fournir à nos besoins ; l'artisan travaille pour nous... Tâchons de notre côté de nous rendre utiles, d'une manière ou d'une autre, à tous ceux qui s'occupent pour nous. Telles sont les dispositions dans lesquelles doit toujours être le bon citoyen.

II. Il n'est donc pas défendu de lire des livres de sciences ; mais la prudence dicte dans le choix de ces livres, de préférer toujours ceux qui sont relatifs à son état ou au genre d'étude auquel on s'applique par goût. Que le médecin lise Hippocrate, Galien... que le jurisconsulte lise les livres qui traitent des lois ; que les professeurs de philosophie lisent Descartes, Malebranche, Gassendi, Newton... on se met par ce moyen plus en état de faire honneur à sa profession. Mais rien ne me paraît plus ridicule que de mettre à l'écart les livres de son état, pour se livrer tout entier à des lectures étrangères ; c'est abandonner le principal pour ne s'attacher qu'à l'accessoire. On condamnerait avec raison

un prêtre qui, négligeant la science nécessaire pour remplir ses fonctions, ne s'occuperait que de sciences profanes. Dieu ne demande pas de lui qu'il soit un savant mathématicien, mais qu'il connaisse les devoirs que son état lui impose. Un magistrat ne doit pas non plus abandonner l'étude des lois, pour se livrer à des sciences étrangères à sa profession : il faut faire d'abord ce qu'on doit faire, *age quod agis*. Si on a du temps de reste, on peut, par forme d'amusement, se livrer à la lecture d'autres ouvrages.

III. Ménagez cependant tellement vos moments, même dans la lecture des livres de sciences, relatifs à votre état civil, que vous en ayez d'autres pour donner à la lecture des livres de piété qui vous portent à Dieu : (je ne parle pas ici aux philosophes du siècle, mais aux Chrétiens, mes frères, pour lesquels j'écris seulement) ; car c'est pour lui que vous avez été créés ; c'est à lui que vous devez tendre. N'imitez pas ces hommes vains, si communs aujourd'hui, dont parle saint Augustin : « On voit des gens, dit-il, qui, mettant à l'écart la pratique de la vertu, ignorant même ce que c'est que Dieu, et combien la majesté de sa nature est grande, toujours immuable, pensent faire quelque chose de grand, s'ils s'arrêtent à examiner avec beaucoup de curiosité et d'attention cette masse universelle du corps que nous appelons *le monde*. Ils conçoivent de ces recherches tant d'orgueil et de vanité, qu'ils s'imaginent demeurer dans le Ciel, dont ils disputent (221). » Il faut avouer que ces anciens philosophes ont bien des imitateurs dans notre siècle ; on ne s'occupe aujourd'hui que de la science de la nature ; on n'épargne rien pour pénétrer dans sa profondeur et en découvrir tous les ressorts. Vains efforts ! elle sera toujours un mystère pour l'homme. Cependant on néglige la science de son auteur, qui est la seule nécessaire ; car nous ne sommes pas sur la terre pour être physiciens, mathématiciens, astronomes ; mais pour servir Dieu, et mériter, par notre fidélité à son service, le bonheur de le posséder dans l'éternité.

IV. Je crois devoir encore vous avertir de ne pas lire indifféremment, même sur la science que vous cultivez, par goût ou par état, tous les livres qui en traitent. Nous le répéterons avec douleur : un esprit d'impiété, répandu dans le monde littéraire, a porté plusieurs de ses membres à déshonorer leurs productions les plus utiles, par des traits irréligieux, contre ce que nous avons de plus sacré ; c'est ce qu'observe un savant évêque (222) : Que fait-on, dit-il, ou plutôt que ne fait-on pas pour infecter de ce venin fatal toutes sortes de personnes et de conditions ? On le déguise en mille manières, on l'insinue dans des productions de toute espèce ; on le fait entrer, non-seulement dans les pièces de théâtre et dans les brochures d'amusement, mais encore dans les livres, soit de morale, soit de physique, soit de politique, soit d'histoire. On a malheureusement gâté, par son mélange pestilentiel, ce que contiennent de bon et d'utile les vastes et nombreux volumes de *l'Encyclopédie* ; c'est-à-dire du Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. « Cet ouvrage, en effet, qui avait été annoncé par ses auteurs, comme devant faire l'honneur de la nation, en est devenu l'opprobre par les impiétés qui y sont répandues. Il semble aujourd'hui qu'on ne puisse tenir un certain rang dans la littérature, si on ne s'y annonce par le blasphème ; ce n'était pas la manière de penser de nos Pères. Le siècle de Louis le Grand a produit dans toutes les sciences de grands écrivains, aussi supérieurs à la plupart des nôtres, que des maîtres à des écoliers : cependant tous ces savants savaient respecter la religion et ses ministres. Je vous exhorte donc à ne pas lire indifféremment tous les ouvrages modernes qui pourraient vous tomber entre les mains, quoiqu'ils traitent de la science qui fait l'objet de vos études, mais à prendre conseil auparavant de quelques personnes dont la religion et les lumières vous soient connues, pour ne pas vous exposer à la séduction.

V. Je crois même devoir vous conseiller, dans le choix des livres de sciences, de préférer communément ceux du siècle de Louis XIV à ceux du nôtre ; ce n'est pas qu'on ne puisse trouver quelques bons écrivains parmi nos modernes ; mais ils sont en petit nombre : je dirais presque :

. . . . . vix to idem quot
Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili.

La plupart se sentent du mauvais goût de notre âge : on cherche partout à briller, on néglige le solide de nos pères. Beaucoup de verbiage, peu de ces raisonnements nerveux qui gravent la vérité dans l'esprit du lecteur. Le temps où l'on aimait à faire parler la raison n'est plus, on tourne le dos au jugement, pour courir après l'esprit. Tout le monde en cherche, tout le monde veut en avoir, mais on rougirait de paraître avoir du bon sens : je parle du plus grand nombre des écrivains. Voyez le portrait que fait un auteur moderne de notre littérature, comparée à celle du siècle précédent (223) : « A un siècle de génie, de raison, de grandeur et de gloire, dit-il, ont succédé des

(221) « Sunt qui, desertis virtutibus, et nescientes quid sit Deus, et quanta majestas naturæ semper eodem modo manentis, magnum se aliquid agere putant, si universam istam corporis molem, quam mundum nuncupamus, curiosissime, intentissimeque perquirant : unde etiam tanta superbia pignitur, ut in ipso cœlo, de quo disputant, sibi habitare videantur. » (S. Aug., lib. *De moribus Ecclesiæ*, cap. 21.)

(222) M. de Pressy, évêque de Boulogne, dans son *Instruction Pastorale sur l'accord de la Foi et de la raison*.

(223) *Les trois siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en* 1772, *par ordre alphabétique*, à Amsterdam, 1774.

temps de frivolité, de faiblesse, de vertige et d'absurdité. Le théâtre de la littérature est envahi par trois sortes d'ennemis qui la dégradent : une philosophie tyrannique et inconséquente y suffoque ou corrompt les germes du talent; le faux goût y anéantit les vrais principes, une aveugle facilité à tout admirer achève d'en bannir l'émulation et décourage le mérite. Les esprits y sont divisés, les sentiments arbitraires, les règles méprisées, les rangs confondus, les grands maîtres insultés; le savoir y est peu honoré, la médiocrité accueillie et même célébrée, la hardiesse y supplée au génie. On y voit presqu'à chaque moment des productions bizarres, des succès monstrueux, des réputations usurpées ; et, sans quelques écrivains, incapables de céder au torrent, le bon goût et la raison y seraient sans discipline, comme sans appui.» Ce portrait de la littérature de notre siècle n'est pas flatteur ; mais en est-il moins vrai? Toutes les personnes sages conviennent de la dégradation et de l'avilissement des lettres. Les littérateurs mêmes, plus intéressés que d'autres à soutenir leur gloire, sont obligés de l'avouer, comme vous venez de le voir.

VI. Après les livres de sciences viennent les livres de pur amusement, qui amusent effectivement, mais qui instruisent peu, s'ils le font cependant. Tels sont les journaux, les pièces de vers, les contes, les romans et autres petites brochures fugitives, qui font l'objet de la lecture de ces personnes oisives qui ne cherchent par cet exercice qu'à charmer l'ennui. Il est encore besoin ici d'une grande circonspection dans le choix de ces livres, pour ne pas exposer son cœur à la corruption, en cherchant à récréer son esprit. Toutes ces productions ne sont pas également innocentes ; on peut dire de la plupart qu'elles sont plus propres à gâter l'esprit et corrompre le cœur, qu'à divertir honnêtement le lecteur. A l'égard même de celles où la religion et les mœurs paraissent être respectées, plusieurs n'ont d'autres avantages que l'ornement de la diction ; c'est un style recherché qui ne laisse rien dans l'esprit du lecteur.

Sunt verba et voces, prætereaque nihil.

Peu suivent le sage conseil de Quintilien, qui donne pour règle aux écrivains de ne pas négliger la pureté du langage, mais de s'occuper encore plus des choses (224). On fait tout le contraire, on laisse la pensée pour ne s'appliquer qu'à l'ornement du discours. Que la pensée soit vraie ou fausse, religieuse ou impie, peu importe à nos auteurs, pourvu qu'elle soit bien dite. C'est l'approbation du beau sexe, dit-on, qui donne le ton partout : la finesse du goût, la délicatesse du sentiment qu'on lui attribue, lui ont acquis, dans un certain monde, la faculté de décider du sort des ouvrages d'esprit. Celui qui a l'avantage de lui plaire est bientôt accrédité; on le prône dans les cercles, on s'épuise en louanges dans les journaux : mais, comme ce sexe se conduit plus par le sentiment que par la raison, il n'accorde son suffrage en conséquence qu'aux ouvrages qui flattent plus le sentiment que la raison ; de là cette multitude de livres frivoles, qui n'ont pas le nerf et le solide de ceux du siècle passé.

VII. Mais écoutons sur ce sujet un écrivain non suspect à la secte littéraire du temps; c'est Jean-Jacques Rousseau (225) : « Nos écrits, dit-il, se sentent de nos frivoles occupations; agréables, si l'on veut, mais petits et froids comme nos sentiments, ils ont pour tout mérite ce tour facile qu'on n'a pas grand'peine à donner à des riens. Ces foules d'ouvrages éphémères qui naissent journellement, n'étant faits que pour amuser des femmes, et n'ayant ni force ni profondeur, volent tous de la toilette au comptoir; c'est le moyen de récrire incessamment les mêmes, et de les rendre toujours nouveaux. On m'en citera deux ou trois, qui serviront d'exceptions; mais moi, j'en citerai cent mille qui confirmeront la règle. C'est pour cela que la plupart des productions de notre âge passeront avec lui ; et la postérité croira qu'on fit bien peu de livres dans ce même siècle où l'on en fait tant. » Nous n'aurions pas osé prononcer de nous-même un pareil jugement sur le monde littéraire de notre siècle, nous qui n'y prétendons aucune place ; mais je pense qu'on ne se refusera pas à celui que nous venons de citer : il vient d'un homme qui occupe une place distinguée dans la république des lettres, s'il n'occupe pas la première que plusieurs cependant lui accordent : il mérite donc d'être cru. Le jugement critique que porte cet auteur sur les ouvrages de notre âge, paraîtra toujours fondé aux personnes judicieuses qui voudront se donner la peine de peser dans la balance de la raison le nombre prodigieux de ces petites brochures qui inondent la société. Notre littérature moderne présente, il est vrai, un champ immense ; mais où peu de roses se trouvent comme étouffées parmi beaucoup de chardons. Les écrivains du dernier siècle étaient laborieux; ils pâlissaient sur les livres des anciens, il pensaient, ils écrivaient, ils effaçaient, ils écrivaient encore; mais ceux du nôtre n'aiment pas ce travail : ils se hâtent de produire; on croit avoir fait beaucoup quand on a brodé un rien de quelques phrases brillantes. Leurs brochures aussi sont comme ces colifichets qui frappent au premier coup d'œil, mais qui ne peuvent en soutenir un second; on les lit une fois, pour ne plus les lire.

VIII. Cependant notre intention n'est pas de détourner nos lecteurs des livres d'amusement. Les gens de lettres, par exemple,

(224) « Curam ergo verborum, rerum volo esse sollicitudinem. » (Quintilianus, *in Proœmio* libri VIII.)

(225) *Esprit, maximes et principes de Jean-Jacques Rousseau*, pages 340, 341, edit. de Neufchâtel, 1764.

qui se livrent à des spéculations applicantes, peuvent les lire quelquefois par forme de délassement et de récréation.

Sunt etiam musis sua ludicra mixta camœnis
Otia sunt.....
(Auson. *Cydil.* 4.)

Il est bon de détendre son esprit par intervalle, pour reprendre ensuite le travail avec plus d'activité : une application trop prolongée émousse l'esprit. Nous désirons seulement qu'ils usent de discernement dans le choix, qu'ils laissent de côté ceux qui pourraient alarmer leur religion ou corrompre leur cœur; qu'ils ne s'arrêtent pas même à ceux qui, frivoles par le fond, n'ont rien pour eux que la beauté de la diction, mais qu'ils se fixent à ces ouvrages qui les amusent agréablement et les instruisent tout à la fois. Un livre d'amusement est parfait dans son genre, quand il joint l'agréable à l'utile :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque monendo.
(Horat., *Art. Poet.*)

C'est à cette espèce de livres que vous devez vous attacher.

IX. Si la prudence est nécessaire dans le choix de ses lectures, c'est surtout pour les écrits de cet écrivain fameux dont un moderne a dit : « De grands talents et de grands abus, des traits dignes d'admiration, des excès avilissants; des lumières capables d'honorer son siècle, des travers qui en font la honte, des sentiments qui ennoblissent l'humanité, des faiblesses qui la dégradent; tous les charmes de l'esprit et toutes les petitesses des passions; l'imagination la plus brillante, le langage le plus cynique et le plus révoltant; de la philosophie et de l'absurdité; la variété de l'érudition et les bévues de l'ignorance; une poésie riche, et des plagiats manifestes, de beaux ouvrages et des productions odieuses; de la hardiesse et de l'adulation, des hommages à la religion et des blasphèmes, des leçons de vertu et l'apologie du vice; des anathèmes contre l'envie, et l'envie avec tous ses accès; des protestations de zèle pour la vérité et les manéges de la mauvaise foi; l'enthousiasme de la tolérance, et les emportements de la persécution : telles sont les étonnantes contrariétés qui, dans un siècle moins inconséquent que le nôtre, décideront du rang que doit occuper cet homme unique dans l'ordre du génie et dans celui de la société (226). »

(226) *Les trois Siècles de notre littérature*, tome III, art. *Voltaire.*

BIBLIOTHÈQUE D'UN LITTÉRATEUR ET D'UN PHILOSOPHE CHRÉTIEN,

OU

RECUEIL PROPRE A DIRIGER DANS LE CHOIX DES LECTURES;

Par le Rév. Père GLORIOT, de la Compagnie de Jésus.

Lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.
(*Joan.* I, 5.)

Le P. Charles-Joseph Gloriot naquit à Pontarlier (Doubs), le 13 septembre 1768, d'une famille honnête et estimée, où la pratique des vertus chrétiennes était en honneur.

Il puisa dans l'éducation ces principes de foi et de religion qui furent constamment la règle de sa conduite. Il venait de terminer avec succès ses classes d'humanités à Pontarlier, et ses Cours de philosophie et de théologie à Besançon, lorsqu'éclata la Révolution. L'abbé Gloriot n'avait alors reçu que le sous-diaconat. Chassé par la tempête, il vint à Fribourg en Suisse, où il fut ordonné prêtre, en 1793. La société des Pères du Sacré-Cœur venait de se former à Augsbourg; sur les conseils d'un ami, il s'y rendit et fut admis à partager les travaux et les exercices de la naissante communauté. Le P. Gloriot suivit ses confrères dans leurs différentes migrations en Allemagne. Il faisait partie de la communauté d'Hagenbrunn au moment où s'opéra la réunion des deux sociétés du Sacré-Cœur et de la Foi. Il reçut alors l'ordre de se rendre avec quelques-uns d'entre les Pères à Aspern, sur les confins de la Moravie, pour y secourir les malheureux soldats qui encombraient les hôpitaux militaires. Le P. Gloriot accepta avec ardeur cette périlleuse mission; et pour la remplir, il n'épargna ni soins ni fatigues. Mais il faillit en devenir victime; car atteint d'une maladie grave, peu s'en fallut qu'il ne succombât. Sa santé était à peine rétablie, qu'il reçut l'ordre de rentrer en France. Peu de jours après son arrivée à Paris, ses supérieurs l'envoyèrent à Lyon. Dès ce moment, son zèle longtemps comprimé prit un essor que l'obéissance seule put modérer.

Depuis 1804, le P. Gloriot prit part aux missions qui furent données à un grand nombre de villes par les Pères du Sacré-Cœur. En 1814, la Compagnie de Jésus reparaissant en France, il vint à Paris rejoindre ses anciens confrères. On l'envoya prendre la direction du séminaire de Soissons, où ses vertus, ses talents, lui concilièrent l'estime et l'affection des élèves ainsi que de tous les membres du clergé.

En 1817, ses supérieurs le rendent à ses chères Missions. A partir de cette époque jusqu'en 1839, il déploya dans la carrière de l'apostolat un zèle extraordinaire, qui fut couronné par les plus admirables succès. Non content de travailler à la conversion des peuples, le P. Gloriot consacrait une partie de l'année à la sanctification des prêtres par le ministère des retraites pastorales. Enfin tant de travaux et de fatigues épuisèrent ses forces; il se retira alors au noviciat d'Avignon, où, pendant les quatre dernières années de sa vie, de graves infirmités et de cruelles souffrances vinrent éprouver sa patience, épurer sa vertu et l'enrichir de nouveaux mérites. Il mourut le 18 février 1844, dans la soixante-seizième année de son âge.

Ses autres écrits n'ont point été publiés.

PRÉFACE.

Ce n'est point aux bibliomanes que l'on présente un nouveau travail, il n'a rien qui puisse les intéresser. On a en vue les personnes du monde, et en particulier les jeunes gens et les jeunes ecclésiastiques. Ils ont besoin d'un manuel qui leur indique les bons livres sur les matières les plus importantes, et les éclaire sur le choix de leurs lectures. Il ne s'agit donc pas de les diriger dans la formation d'une bibliothèque, que ne comporterait pas la fortune de la plupart d'entre eux. Tant de bibliothèques publiques ou particulières leur sont ouvertes! Pas de département où l'on n'en ait formé avec les débris précieux, échappés à la fureur du vandalisme. On se propose donc de leur découvrir dans ces dépôts, les trésors inconnus qui ne servent trop souvent qu'à amuser les yeux de l'ignorance et de la curiosité.

Il règne habituellement de la confusion dans les compilations de la Bibliographie. Souvent les ouvrages y sont rangés selon l'ordre alphabétique, sans distinction de matières. On s'occupe plus à y mentionner le prix excessif des livres qu'à régler le jugement et le choix que l'on en doit faire d'après leur mérite réel. Le mauvais, l'inutile, le médiocre y est mêlé avec le bon, et souvent par la seule raison de la rareté, de la bizarrerie et de l'originalité. Le licencieux y est accolé au moral; l'écrivain irréligieux ou impie, à l'apologiste de la vérité. Combien même de ces catalogues qui n'ont été rédigés que par cet esprit de séduction qui a profané si indignement la presse, pour corrompre les mœurs, le goût, et pour renverser les principes fondamentaux de la prospérité publique! Quelle utile impression ne doit donc pas opérer le seul aperçu de cette multitude d'ouvrages excellents et même de chefs-d'œuvre, auxquels nous nous bornons, sur la Religion; car nous ne mentionnerons pas ce qui ne serait que médiocre ou trop érudit sur cette matière. On verra par le seul exposé de tant de bons ouvrages, toutes les ressources que le Ciel, dans sa miséricorde, avait ménagées à l'Europe et spécialement à l'Angleterre et à la France : ressources que l'apathie, ce fruit honteux de la corruption, pouvait seule faire oublier dans la lutte sanglante de l'impiété contre le Christ et son Église. Notre indifférence est d'autant plus coupable que c'est la corruption qui dans les siècles passés amena l'ignorance; et l'ignorance fut suivie de la défection. De quelles lumières, par exemple, avaient abusé les malheureuses Églises du Nord au XVI^e^ siècle! Le XVIII^e^ siècle, au contraire, a été d'autant plus coupable, qu'il a repoussé plus de lumières. En fut-il jamais de plus éclatantes que celles de ce siècle à jamais grand, trop grand peut-être, pour la gloire de ceux qui devaient le suivre! une basse jalousie, au désespoir, s'opiniâtre à l'avilir ou à le faire oublier. Il nous semble, dans notre orgueil, que nous nous élevions personnellement en élevant notre siècle, et que nous élevons notre siècle en taxant d'ignorance et de barbarie les siècles qui l'ont précédé! Les connaissons-nous?

Jamais il ne fut plus nécessaire de reporter les jeunes gens à ce grand siècle de Louis XIV; ce siècle du véritable génie, de la raison et du goût, qui, comme celui de Léon X et de François I^er^, avait médité la belle antiquité de la Grèce et de Rome. Le siècle d'Auguste avait dégénéré dans les siècles de Sénèque et d'Ausone; mais la chute avait été insensible. Quant aux Grecs, après sept siècles, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome le disputaient encore aux Démosthène et aux Eschine pour les grâces et la pureté du style, autant qu'ils l'emportaient sur eux par la supériorité de l'objet de leur éloquence; il a donc fallu des siècles et l'invasion des Barbares pour faire tomber ces beaux siècles de la Grèce et de Rome. Il n'en a pas même fallu un seul à cette prétendue philosophie qui voulait éclairer le monde. Sa chute, venant de plus haut, n'en a été que plus précipitée et plus honteuse. Elle était déjà sensible dans les cinquante premières années du XVIII^e^ siècle; mais qu'a-t-elle été dans les suivantes? où en sommes-nous depuis 1789? Tout est tombé, tout s'est écroulé; nous vivons au milieu des ruines de la littérature et du goût, comme au milieu des ruines des principes et des mœurs. Notre siècle est frappé d'une stérilité humiliante; et puisse-t-elle ne pas devenir plus honteuse encore! Les froides sciences des *abstractions*, et tant d'autres si souvent inutiles et dangereuses en ce qu'elles dénaturent les notions de la certitude : toutes ces sciences d'apparat achèvent de dessécher ce qui restait dans le caractère français, d'aptitude aux lettres et aux sciences morales. On n'étudie, ce semble, la nature et les sciences physiques, que pour y chercher de futiles élais à un honteux matérialisme; aussi les sciences dont la matière est l'objet, sont-elles les sciences à la mode; et l'on connaît l'empire de la mode sur les Français! qu'on juge de ce qu'il doit être dans un siècle si corrompu! Ces études toutes matérielles n'offrent plus rien qui nourrisse l'esprit, dilate le cœur et l'élève à ce grand Dieu, l'auteur et le conservateur de son être! Tout est mort pour des athées; tout est mort dans leurs productions comme dans leurs cœurs : eh! comment sentiraient-ils? comment feraient-ils sentir, eux qui disent n'avoir pas d'âmes. Ils n'ont voulu que faire des brutes; ah! ils peuvent aujourd'hui se glorifier de leurs honteux succès.

La manie de ces romans frivoles et licen-

cieux dont ils nous ont inondés, n'a servi que trop leurs coupables projets, et élargi l'abîme déjà creusé par leurs fatales doctrines. Il semble, à les entendre, qu'on ne puisse se former le goût que dans ces productions vaines et légères qu'ils nous offrent comme des modèles : préjugé dangereux qu'il nous sera facile de confondre, en offrant ce répertoire du beau, du grand, du profond, et *du vrai*, dans ces sources pures que la philosophie n'avait pas encore souillées, ou qui lui ont été opposées par la religion. Ce répertoire est assez riche, et nous pouvons assurer que la carrière la plus longue ne suffira pas pour l'épuiser.

La religion, par ses institutions, avait sauvé dans les siècles de barbarie, ces monuments inappréciables de l'antiquité, et les avait épurés dans le siècle de Louis le Grand. Hélas ! ces institutions ne sont plus, et aujourd'hui que le fanatisme de l'impiété enchérit encore sur celui de l'Islamisme, que vont devenir ces précieux monuments, si les défenseurs de la religion ne redoublent de zèle pour les soustraire à la fureur du siècle, ou à l'oubli où il voudrait les ensevelir !

Passons maintenant au plan de ce catalogue et à l'ordre que nous avons gardé. La religion, la science du Créateur, ne peut être que la plus importante de toutes les sciences. C'est elle sur laquelle seule repose à la fois le bonheur de l'homme dans le temps et dans l'éternité, par conséquent le bonheur de la société. Elle est la science des vertus et des principes qui en sont la base et le soutien. On ne sera donc pas étonné que l'on adopte un plan qui rapporte toutes les autres sciences à celle de la religion. D'ailleurs, ce qui concerne la culture de l'esprit et de la mémoire doit précéder les sciences profondes qui cultivent le jugement. Celui-ci à son tour n'a été donné par le Créateur que pour préparer le cœur à sa science par excellence, celle de la religion, d'où dépend son bonheur. Nous rangeons donc la religion parmi la philosophie, elle en est la partie principale, elle en est le terme. La philosophie de la sagesse éternelle, descendue du ciel pour être la lumière du monde, devrait seule être appelée *philosophie*. Les sciences de la logique et de la métaphysique sont les esclaves qui portent leur flambeau devant leur maîtresse ; comme des rayons, elles nous portent vers leur source. *Philosophia catechismus ad fidem.*

Mais la religion n'étant fondée que sur des faits... ou plutôt n'étant elle-même qu'un grand fait, la science de l'histoire conduit comme la philosophie à l'étude de la religion ; c'est pourquoi nous plaçons la partie historique avant celle de la philosophie à laquelle appartient la religion. La morale philosophique, dont on fait un article à part, n'a d'autre but que de faire ressortir la morale de la révélation, quoiqu'on ait choisi, parmi les anciens et parmi les modernes, ce qu'il y a de plus pur.

Enfin un article de *Variétés* donne une courte indication des ouvrages sur les sciences dont on doit avoir quelques connaissances, et qui n'ayant qu'un rapport plus éloigné avec la religion, confirment cependant si bien ses leçons et ses apologies.

Suit un supplément pour MM. les ecclésiastiques, qui, à raison de leur état, sont obligés de faire une étude plus approfondie de la religion qu'ils doivent enseigner, défendre et transmettre. Nous pourrions offrir un plus grand nombre d'ouvrages de littérature, et surtout de poésies ; mais, outre qu'ils nourrissent souvent l'esprit aux dépens du cœur, ce catalogue est destiné surtout aux jeunes gens. Les recueils que je leur indique, suffiront pour leur former le goût sans les exposer au danger si naturel à leur âge, de trop donner à l'esprit et à l'imagination.

Plusieurs ouvrages indiqués suffiraient sans doute pour l'étude d'une matière particulière.. *Timeo hominem unius libri* (Cicer.). Cependant on a cru devoir indiquer d'autres ouvrages moins parfaits, parce qu'on peut avoir plus de facilité à se les procurer ; et que tel ouvrage moins parfait peut être souvent plus utile. On répète quelquefois l'indication d'un bon ouvrage que l'on avait déjà cité dans un autre article : ces indications réitérées ne sont pas fréquentes ; on n'a pas voulu en charger ce recueil. On a pris tous les moyens de le simplifier et de le réduire aux plus justes bornes. On indique seulement les formats in-8°, in-4°, in-folio par ces signes : 8°, 4°, f° ; les autres sont censés être du format in-12. Quand on ne mentionne pas le nombre des volumes avant le format, l'ouvrage n'est censé avoir qu'un volume dans le format indiqué. Quoiqu'on ait voulu resserrer ce recueil dans les bornes les plus étroites, on n'a pas cependant cru pouvoir le réduire à un simple catalogue qui n'aurait d'autre mérite que celui de la méthode et de la pureté du choix. On n'a pas néanmoins voulu faire une bibliothèque raisonnée. On a cru pouvoir y suppléer par des signes qui exprimeraient le jugement qu'ont porté sur chaque ouvrage, les critiques les plus impartiaux, les plus exacts. On ne se plaindra donc pas de notre sévérité. Nous n'indiquerons que les bons ouvrages. Nous négligeons le médiocre, quand on peut offrir du bon et du très-bon. On donne, à la suite de cette préface, le catalogue alphabétique de ces notes critiques avec leur explication.

On distinguera de plus les diverses classes de lecteurs auxquels chaque ouvrage indiqué peut convenir. Ce nouveau jugement pourra suppléer à ce qui serait incomplet dans ces notes critiques. Ces classes seront marquées par des chiffres romains, les chiffres arabes désignant le nombre de volumes. Après la table des notes critiques, on donnera celle qui explique ces diverses classes de lecteurs.

On observera encore, au sujet de ces diverses notes, qu'elles ne sont pas toujours placées après chaque ouvrage, dans un ordre indifférent. On les a rangées dans l'ordre où ces notes caractérisent davantage cet ouvrage.

On a cru devoir un tribut de reconnaissan-

ce à ces sociétés illustres, que pleurent la religion, les lettres, les sciences et les arts ; on indique par leurs initiales jointes, aux noms des auteurs, les sociétés qui les ont produits.

Approbation.— Nous, vicaire-général du diocèse de Besançon, approuvons l'ouvrage intitulé : *Bibliothèque d'un Littérateur et d'un Philosophe chrétien*. Il nous a paru très-utile aux jeunes ecclésiastiques, et généralement à toutes les personnes qui désirent connaître les meilleurs ouvrages sur la religion, la philosophie et l'histoire. Besançon, le 5 décembre 1820. — Rivière, *Vic. Gén.*

Quatre tables ont donc été préparées pour servir à l'intelligence de cette Bibliothèque, savoir :

Ire TABLE.

Signes d'abréviation employés dans ce recueil pour désigner les qualités des ouvrages.

agré.	agréable.
ana.	esprit d'analyse.
b.	bon.
c.	chef-d'œuvre.
cél.	célèbre.
chal.	chaleur.
clar.	clarté.
cor.	correct.
cri.	critique.
d.	douceur de style.
délic.	délicatesse.
didac.	didactique.
exc.	excellent.
esti.	estimé.
édif.	édifiant.
élég.	élégant.
éloq.	éloquent.
éner.	énergique.
érud.	érudition.
esp.	esprit.
exact.	exactitude.
fin.	finesse.
for.	force.
gai.	gaieté.
gén.	génie.
go.	goût.
gra.	grâce.
har.	harmonie.
ima.	imagination.
instr.	instructif.
intér.	intéressant.
judi.	judicieux.
log.	logique.
lum.	lumineux.
méth.	méthodique.
meil.	le meilleur que l'on ait sur ce sujet.
mod.	moderne.
modéra.	modération.
moel.	moelleux.
mor.	moral.
natu.	naturel.
nob.	noble.
onc.	onction.
orig.	original.
pathé.	pathétique.
piq.	piquant.
préci.	précision.
prof.	profond.
pur.	pureté.
r.	ouvrage qu'on ne doit lire qu'avec réserve et d'après conseil.
rai.	raison.
saga.	sagacité.
sent.	sentiment.
simp.	simplicité.
soig.	soigné.
soli.	solide.
subl.	sublime.
uti.	utile.
véh.	véhémence.
vér.	vérité.

IIe TABLE.

Indication, par chiffres, des classes de lecteurs auxquelles un ouvrage peut être utile.

1. Les personnes peu instruites qui se permettent des doutes sur la religion.
2. Les personnes plus instruites qui doutent.
3. Celles qui luttent avec le monde et les passions, et qui ne sont pas à Dieu.
4. Les personnes affligées.
5. Celles qui aspirent à la perfection.
6. Celles auxquelles on veut inspirer le goût des bons livres.
7. Les personnes qu'on ne connaît pas, et à qui on veut donner ou prêter des livres.
8. Les littérateurs chrétiens.
9. Les jeunes gens.
10. Les jeunes personnes et les femmes.

IIIe TABLE.

Indication, par initiales, des Sociétés ou Ordres religieux auxquels appartenaient les auteurs cités.

A.	Augustin.
C.	Carme.
Ca.	Capucin.
Ch.	Chartreux.
D.	avant le nom de l'auteur, un Bénédictin.
D.	après le nom de l'auteur, un Dominicain.
M.	Minime.
or.	de l'Oratoire.
S. J.	de la Société de Jésus.
R.	Récollet ou Franciscain.
tr.	signifie *traduit par*.

La IVe Table, celle des auteurs dont les ouvrages sont cités, se trouve à la fin du recueil.

BIBLIOTHÈQUE
D'UN LITTERATEUR ET D'UN PHILOSOPHE CHRETIEN.

ARTICLE PRELIMINAIRE.

OUVRAGES PROPRES A DIRIGER DANS LE CHOIX ET LA MÉTHODE DES ÉTUDES.

Fleury. Traité du choix et de la méthode des études. — c. — 2, 8, 9.

Gobinet. Instruction sur la manière de bien étudier. — exc. — 8, 9.

Gratarole. Traité de la manière de conserver et d'augmenter la mémoire, traduit par Cop. uti. judi. — 8, 9.

D. Jamin. Lectures chrétiennes. — b. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Fruit de mes lectures. — b. — esti. judi. — 2, 7, 8, 9, 10.

Jouvency. S. J. De arte discendi et docendi. — exc. élég. judi. méth. — 6, 7, 8, 9, 10.

Lami. Or. Entretiens sur les sciences et sur la manière d'étudier.—exc. uti. — 8, 9.

Reyre. Etudes convenables aux jeunes demoiselles. — agré. édit. judi. saga. — 5, 6, 7, 10.

Rollin. Traité des études. 4 vol. — exc. mor. élég. judi. didac. — 6, 8, 9.

Sabatier. Les trois siècles de la littérature française. 4. — c. judi. uti. — 6, 8, 9, 10.

Sachini. S. J. De ratione libros cum profectu legendi. — exc. — 2, 8, 9.

Thomassin. Or. Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement la philosophie. in-8°. — esti. log. — 2, 8, 9.

— Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les langues, par rapport à l'Ecriture sainte. 2 in-8°. b. — 8.

— Manière de lire les auteurs avec utilité. 3 vol. — b. — 8.

OUVRAGES PROPRES A DIRIGER DANS LE CHOIX DES ÉDITIONS.

Caillau et Duclos. Dictionnaire bibliographique avec un vol. de supplément, 3 vol. in-8°. exac. soig. uti. r. — 8, 9.

Osmond. Topographique, 2 vol. in-8°. — exac. soig. uti. r. — 8.

Barbier. Dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes. 4 vol. in-8°. — b. esti. r. — 8.

Brunet. Manuel du libraire et de l'amateur des livres. 4 vol. in-8°. — b. méth. r. — 8

PREMIERE PARTIE. — LITTERATURE.

GRAMMAIRE ET LANGUES.

Alvarez. S. J. De institutione grammaticæ. in-4°. — c. — 8.

Beauzée. Grammaire générale. — esti. — 8, 9.

Lancelot. Grammaire, édition de Petitot. — exc. — 8, 9.

— Jardin des racines grecques. — instr. saga. — 8, 9.

Régnier Desmarcets. Sa grammaire. in-4°. — esti. — 8, 9.

Dumarsais. Traité des tropes.— b. — 8, 9.

— Méthode pour apprendre la langue latine. — exc. — 8, 9.

Fénelon. Réflexion sur la grammaire. — intér. — 8, 9.

Giraudeau. S. J. Méthode pour apprendre la langue grecque. — exc. — 8, 9.

— Praxis linguæ sacræ. in-4°. — exc. — 8, 9.

Lhomond. Grammaire latine. — esti. — 8, 9, 10.

Daire. Dictionnaire des épithètes. in-8°.—uti. — 8, 9, 10.

D'Olivet. Traité de la prosodie. — b. — 8.9, 10.

Gamache. Les agrémens du langage réduit à ses principes. — exc. soli. clar. saga. go. — 8, 9.

Gardin Dumesnil. Synonymes latins. in-8°. — b. clar. esti. uti. meil. — 2, 8, 9.

Girard. Principes de la langue française. 2. — b. — 8, 9, 10.

Pluche. Mécanique des langues. — b. esti. — 2, 8, 9.

Rombaud et Beauzée. Synonymes français. 2 vol. in-8°. — clar. exac. fin. go. instr. judi. saga. — 8, 9, 10.

— Dictionnaire des Synonymes. 5. — uti. meil. — 2, 8, 9, 10.

Hardouin. S. J. Remarques sur la prononciation et l'orthographe.— prof. — 8.

— Traité de l'orthographe, Poitiers 1792. — uti. — 2, 8, 9, 10.

Lhomond. Grammaire française. — exc. — 9, 10.

Restaut. Dictionnaire d'orthographe. 1 vol. in-8°. — esti. — 9, 10.

— Sa grammaire. in-8°. — b. méth. — 8, 9.

Buxtorf. Dictionnaire hébraïque. — b.— 8.

Labbe. S. J. Racines grecques. — exc. —8, 9.

Le Brun. S. J. Dictionnaire latin-français, édition de Lallemant. — exc. — 9

— Dictionnaire de l'académie. 2 vol. in-4°. édit. de Moutardier. — cél. — 8, 9, 10

Levirac. Grammaire française. 2 vol. in-8°. — esti. — 9, 10.

— Vocabulaire français, purgé de toutes les expressions que réprouve la bonne compagnie. in-8°. instr. — 8 9 10.

POESIES.

Boscovich. S. J. Les éclipses. traduit par le P. Barruel. S. J. in-4°. — c. — 2, 6, 8, 9, 10.

Brumoi. S. J. Théâtre des Grecs. 6 vol. Ses poésies, 4 vol. — go. judi. méth. — 6, 7, 9, 10,

J. Champion. S. J. Morceaux choisis des prophètes. 2. — élég. chal. — 2, 6, 8, 9, 10.

Homère, Traduction de Rochefort. 4 vol. in-8°. — exc. for. go. — 6, 7, 8, 9.

— Tr. Bitaubé. 4 v. in-8°. — esti. chal. énerg. — 2, 6, 8, 9.

— L'Iliade par le Brun. — exc. lum. d. — 6, 7, 8, 9

— Par Dacier. — meil. — 6, 7, 8, 9.

Pindare. Traduction par Vauvillers. — cor. — 6, 7, 8, 9.

Pluche. Harmonie des psaumes.— cél.— 8.

Horace. Edition de Jouvency. S. J. Tr. Binet. 2 vol. — meil. exc. — 7, 8, 9, 10.

Juvénal. Edition de Jouvency. S. J. traduit par Farteron. S. J. — b. — 7, 8, 9, 10.

Ovide. Edition de Jouvency. tr. par Barrett. 2 vol. — b. — 7, 8, 9.

Ovide. D'A. M. D. G. — meil. — 7, 8, 9.

Perse. Traduction de l'abbé Sélis. — meil. — 7, 8, 9.

Phèdre. Traduction par Sacy et par Lallemant. — exc. — 7, 8, 9, 10.

Prudence. Edition de Chamillard. in-4°. — nob. onc. — 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Térence. Edition de Jouvency. S. J. — intér. judi. r. — 7, 8, 9.

— Traduction de l'abbé Lemounier, adaptée à l'éd. de Jouvency. — c. r. — 2, 8, 9.

Virgile. Traduction de Desfontaines, et celle par Binet. — meil. r. — 6, 8, 9, 10.

— Ses Bucoliques par Gresset. — c. — 6, 8, 9 10.

— Ses Géorgiques par Delille. — exc. élég. meil. — 7, 8, 9, 10.

Bitaubé. Guillaume de Rassan. — exc. — 6, 8, 9, 10.

Coffin. Poésies latines. — go. nob. onc. — 2, 6, 8, 9.

Commire. S. J. Poésies latines. — go. déli. d. natu. chal. — 2, 6, 8, 9.

Cossard. S. J. Item. — exc. go. — 6, 8, 9.

Demarsi. Ses poésies latines de la tragédie et de la peinture. — gén. éner. — 6, 8, 9.

Desbillons. S. J. Fabulæ. 2 in-8°. — simp. esti. natu. élég. pur. — 6. 9.

La Harpe. Psautier en français, surtout la préface. — élég. chal. exc. go. — 2, 4, 5, 6, 8, 9.

Polignac. L'anti-Lucrèce, traduit par Bougainville. 2 vol. in-8°. — c. — 2, 6, 8, 9.

Porée. S. J. Poésies latines. — exc. — 8, 9.

Rapin. S. J. De hortis. tr. par Desfontaines — c. — 6, 8, 9, 10.

— Ses Eglogues. in-8°. — esti. — 6, 8, 9, 10.

Sarbievii. S. J. Carmina. — énerg. chal. orig. gén. imag. — 2, 6, 8, 9, 10.

Santeuil. Traduction par Poupin. — go. nob. onc. for. — 2, 6, 7, 8, 9, 10.

Sautel. S. J. Lusus poetici. — c. agré. — 2, 6, 8, 9.

Vathier. S. J. Poésies latines. — esti. — 8, 9.

Vanières. S. J. Prædium rusticum. — c. — 6, 7, 8, 9.

Gessner. Mort d'Abel (imprimée seule). — cél. sent. r. — 6, 7, 8, 9, 10.

Le Tasse. Jérusalem délivrée. tr. par Mirabeau et le Brun. — exc. élég. r. — 6, 8, 9, 10.

Milton. Paradis perdu, traduit par Dupré de St.-Maur. — cél. élég. r. — 6, 8, 9, 10.

— Par Delille. — chal. élég. har. gra. r. — 2, 4, 8, 9, 10.

Thompson. Les Saisons. tr. par Bontemps, in-8°. — élég. r. — 6, 7, 9, 10.

— Poemata didascalica. 3 vol. — exc. go. intér. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Darnaud. Ses drames. — sent. for. éner. r. — 8, 9.

Young. (Nuits d'), traduit par le Tourneur. 2 in-8°. — for. exc. — 3, 5, 6, 7, 9, 10.

Corneille. L'Imitation en vers. — b. — 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

Aubert. Ses Fables 2 in-8°. — c. natu. simp. nob. — 6, 7, 8, 9, 10.

Beaumarchais (*Mlle.*). L'existence réfléchie. — b. esti. — 8, 9, 10.

Berchoux. La gastronomie. — cél. gai. — 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

— La voltairomanie. — gai. orig. — 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

— L'art politique. — gai. esti. — 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Bouhours. S. J. Recueil de vers choisis. — élég. fin. — 4, 6, 9, 10.

Boileau. Ses œuvres. — c. simp. for. natu. esti. orig. go. saga. subl. r. — 6, 8, 9, 10.

Brébeuf. Ses entretiens solitaires. — mor. préci. — 1, 2, 3, 6, 8, 9.

De Boulogne. Odes sacrées. — exc. nob. onc. go. pur. natu. — 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bruté. L'héroïsme de l'amitié, ou Jonathas, suivie de poésies chrétiennes. édif. esti. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bougeant. S. J. Ses comédies. — déli. gai. fin. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Chabaud. Le parnasse chrétien. — esti. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

— Chefs-d'œuvre d'éloquence poétique. 2. — esti. — 4, 5, 7, 8, 9, 10.

— Choix de poésies morales depuis Malherbe. — go. c. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Corneille (*Pierre et Thomas*). Leurs chefs-d'œuvre. 3. — c. — 2, 4, 8, 9, 10.

Cottin (M^me^) Elizabeth de Sibérie, ou l'Héroïsme de la piété filiale (sans suite). — sent. édif. — 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Crébillon. Ses œuvres. — c. r. — 6, 7, 8, 9, 10.

— Elite de poésies décentes. — go. esti. — 4, 7, 8, 9, 10.

— La famille sainte, ou Tobie. — sent. édif. — 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Gomberville. Poésies sacrées. — édif. esti. — 3, 4, 6, 9, 10.

— Cantiques de St-Sulpice. 4 in-8°. — sent. esti. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

— Poëme de la paresse. — gai. r. — 8.

Delille (*Jacques*). Ses œuvres. 6. — c. r. — 4, 6, 8, 9.

Ducerceau S. J. Ses œuvres. 2. — c. — 6, 8, 9, 10.

Deshoulières. Ses idylles et ses élégies. — c. r. — 6, 8.

Dulard. Ses grandeurs de Dieu dans les merveilles de la nature. — b. — 2, 4, 9, 10.

Fénelon. Les aventures de Télémaque. 2. — c. r. — 4, 6, 8, 9.

Florian. Ses fables et le nouveau Dom Quichotte. 4. — esti. r. — 4, 6, 8, 9.

Gilbert. Ses poésies. — éner. véh. ima. r. — 2, 6, 8, 9.

Gresset. Ses œuvres. 2. — c. natu gra. simp. élég. r. — 4, 6, 8, 9.

Hervey. Ses tombeaux. — cél. chal. ima. sent. r. — 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Lyriques sacrés. — b. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Fléchier. Lettres et opuscules. — esp. go. d. déli. élég. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La Fontaine. Ses fables choisies. — natu. simp. c. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Fréron. Ode sur la bataille de Fontenoi. — c. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Lattaignant. Ses cantiques. — onc. pathé. élég. chal. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Lefranc de Pompignan. Ses œuvres. 6 vol. in-8°. — c. pathé. onc. chal. — 3, 4, 5, 6, 7. 8, 9, 10.

Girard. Lettre du diable à M. de Voltaire. — agré. cri. élég. esp. gra. — 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Lowth. Poésie sacrée des Hébreux. — c. subl. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Malherbe. Ses odes. — c. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

De Montreuil. Hommage rendu par la poésie à la Religion. — exc. énerg. for. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

De Lamartine. Méditations poétiques. — chal. d. déli. éloq. énerg. go. gra. nob. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Ornements de la mémoire. — esti. go. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Palissot. Comédie des philosophes. — c. gai. go. cri. piq. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— La dunciade. — c. gai. r. — 4, 6, 8, 9.

— Poésies chrétiennes. — esti. go. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Montchablon. Psaumes et cantiques en vers, rédigés par. — chal. élég. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Racine (Jean). Ses œuvres. 3. — c. sent. r. — 4, 6, 8, 9, 10.

Racine (Louis). La Religion (seule). — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Reyrac. Hymne au Soleil, et ses autres œuvres. — exc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Reyre. S. J. Le fabuliste des enfants. — natu. simp. mor. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

— Bibliothèque poétique. — esti. go. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Rapin. S. J. Eglogues sacrées. — exc. — 3, 4, 5 6, 7, 8, 9, 10.

— Poëme des jardins. — c. — 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Rousseau. Œuvres choisies. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Ségrais. Poésies pastorales. — natu. d. go. — 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Tresneuil. Elégies sur les tombeaux de Saint-Denys. — onc. sent. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Vanoz (Mde. de). Ses tombeaux. — onc. sent. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Les aventures de Robinson. 2 vol. — agré. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Lewison. Le nouveau Robinson. — agré. — 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Tanevot. Ses œuvres. 3. vol. — agré. simp. natu. — 2, 6, 8, 9, 10.

Voltaire. La Henriade, avec les notes de la Baumelle. 2 in-8°. — cél. r. — 8.

— Son parallèle avec le lutrin. 2. — cri. rai. — 2, 6, 8, 9.

La Pérouse. Poésies sacrées, dédiées au Dauphin. — exc. d. onc. — 1, 2, 4, 6, 9, 10.

Morinière. Bibliothèque poétique. — go. mor. — 4, 6, 9, 10.

— Choix de poésies morales et chrétiennes. — go. mor. — 4, 6, 9, 10.

— Les passe-temps poétiques. — b. — 4, 6, 9, 10.

— Bibliothèque poétique depuis Marot jusqu'au siècle de Louis XIV. 2. — go. cri. — 4, 6, 9, 10.

— Parnasse Chrétien. 2. vol. — go. cri. — 4, 6, 9, 10.

— Chef-d'œuvre d'éloquence poétique. — go. saga. — 4, 6, 9, 10.

III°. LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Addisson. Le spectateur anglais. 9 vol. — go. esti. fin. cri. r. — 2, 6, 8, 9.

André. S. J. Essai sur le beau, et recueil de ses œuvres. 4. — c. orig. gén. élég. rai. — 6, 8, 9, 10.

Barbier d'Aucourt. Sentiments de Cléanthe sur les sentiments d'Ariste et d'Eugène. — fin. gai. mod. — 2, 6, 8, 9.

Le Batteux. Eléments de littérature. 4 vol. — exc. — 6, 8, 9, 10.

— Principes de belles-lettres. 6 vol. — exc. — 6, 8, 9, 10.

— Les beaux arts réduits à un principe — exc. — 8.

— Les quatre poétiques. — exc. — 8, 9.

Bossu. Traité sur le poëme épique. — exc. rai. — 2, 6, 8, 9.

Bouhours. S. J. La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit. — élég. fin. esp. 6, 7.

— Entretiens d'Ariste et d'Eugène — élég. fin. esp. — 6, 8, 9.

— Pensées ingénieuses des anciens et des modernes. — judi. go. — 6, 8, 9, 10.

Dacier. L'art ingénieux d'acquérir, à peu de frais, une réputation éphémère. — intér. — 2, 6, 8, 9.

— Causes de la corruption du goût. — ana. cri. déli. judi. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Esprit des journalistes de Trévoux. — exc. — 8, 9.

Denina. Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne. — tr. Livroy. esti. cri. — 2, 6, 8, 9, 10.

Domairon. Poétique française. — b. clar. — 6, 8, 9.

— Principes généraux de belles-lettres. — b. clar. — 6, 8, 9.

Dussault. Annales littéraires. — 4 in-8°. orig. go. pur. inter. rai. — 2, 6, 8, 9.

Fréron. Lettres de m^me^ la comtesse. — exc. judi. for. érud. — 2, 6, 8, 9, 10.

Fontenelle. Histoire de l'académie, et éloge des académiciens. — intér. judi. cri. érud. — 2, 6, 8, 9, 10.

Gourcy. Rousseau vengé. — intér. exc. — 2, 6, 8, 9.

— Traité de la poésie française. — b. — 8, 9.

La Harpe. Cours de littérature. 17 vol. in-8° — c. r. — 2, 6, 8, 9.

Hardion. Histoire poétique, suivie d'un traité de la poésie française et de la rhétorique. — b. — 8, 9.

Jeannet. Traité de la poésie française. — b. intér. cri. — 8, 9.

Le Maître de Claville. Traité du vrai mérite. — exc. — 6, 7, 8, 9.

— Le spectateur français au 19^e^ siècle. — intér. judi. — 2, 6, 7, 8, 9.

Linguet. Réponse au docteur menteur. — for. log. — 2, 6, 8, 9.

Longin. Traité du sublime, traduit par Boileau. — c. — 2, 6, 8, 9, 10.

M^me^ de Maintenon. Ses lettres. — intér. judi. r. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Mallet. Principes pour la lecture des poëtes. — nob. cri. méth. érud. — 2, 6, 8, 9.

De Sensaric. L'art de peindre à l'esprit. — b. — 1, 6, 8, 9.

Massieu. Histoire de la poésie française. — b. esti. méth. — 6, 8, 9.

Moreau. Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs. — exc. — 2, 6, 8, 9, 10.

Mourgues. S. J. Traité de la poésie francaise. — exc. — 5, 8, 9.

Palissot. Néologe des hommes illustres. — élég. judi. — 2, 6, 8, 9.

— Petites lettres sur le grand philosophe. — exc. for. cri. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Lettre à M. de Voltaire. — exc. for. cri. — 2, 6, 8, 9, 10.

Pélisson. Histoire de l'académie. 2. — cél. judi. — 6, 8, 9.

Perault (Charles). Eloges historiques des grands hommes du 17^e^ siècle. 2. f° — exc. cri. — 2, 6, 8.

Pont-Brillant. Poëme sur l'abus de la poésie. — exc. cri. go. — 6, 8, 9, 10.

Rapin. S. J. Réflexions sur l'éloquence, la poésie et l'histoire. — exac. saga. — 6, 8, 9.

Ramsay. Discours sur le poëme épique. — c. — 6, 8, 9.

Rigoley de Juvigny. De la décadence des mœurs et du goût — c. élég. — 6, 8, 9.

— Discours sur les progrès des lettres en France. — c. élég. — 2, 6, 8, 9.

— Mémoire pour l'âne de Jacques Fréron. — c. élég. — 2, 6, 8, 9.

Sabbathier. Dictionnaire de littérature. 3.—exc. érud. lum. — 2, 6, 8, 9.

— Tableau philosophique de l'esprit de Voltaire. — esti. cri. log. for. — 2, 6, 8, 9.

Sévigné. Lettres de m^e^ de. . . 10. — cél. r. — 7, 9, 10.

— Leur abrégé. 2. — cri. go. r. — 6, 8, 9, 10.

Sérant de Latour. L'art de sentir et de juger en matière de goût. — b. log. judi. méth. — 6, 8, 9.

Schœll. Histoire abrégée de la littérature grecque. 4 in-8°. — érud. judi. instr. — 2, 6, 8, 9.

— Histoire abrégée de la littérature romaine. 4 in-8°. — érud. judi. instr. — 2, 6, 8, 9.

Thuel. Guide des humanistes. — exc. go. instr. — 2, 6, 8, 9.

Tourreil. Ses œuvres. 4. — esti. pur. — 2, 6, 8, 9.

Trublet. Mélange de littérature et de morale. 4. — go. ana. cri. judi.— 6, 7, 8, 9, 10.

Vanière. S. J. Dictionnaire poétique latin.—esti. uti. — 6, 8, 9.

—

DEUXIEME PARTIE. — ELOQUENCE

I. — ANCIENS.

Cicéron. Edition de d'Olivet, 9 in-4°. et ses traductions. — esti. méth. — 2, 6, 8, 9.

— Remarques sur. . . . par le président Bouhiers. — exc. r. — 2, 8, 9.

— L'orateur traduit par Collin.— exc. élég. préci. go. cri. saga. — 6, 8, 9.

— Discours choisis de. . . . par A. M. D. G. — cri. go. méth. — 6, 7, 8, 9.

— Idem par Auger. 10 in-8°. — cri. go. méth. — 6, 7, 8, 9.

— Pensées de. . . par d'Olivet. — go. judi. saga. — 6, 7, 8, 9.

— Lettres à Atticus, par Mongault. — exc. clar. cri. — 6, 8, 9.

Démosthènes et Eschine. Traduit par Auger. 5 in-8°. — meil. pur. — 6, 8, 9.

Démosthènes. Ses Philippiques, et les Catilinaires de Cic. tr. d'Olivet. — exc. — 6, 8, 9.

Isocrate. traduit par Auger. 3. in-8°. — exc. — 6 8. 9.

Pline le jeune. Traduit par de Sacy. — exc. — 6. 8. 9.

Auger. Harangues tirées d'Hérodote, de Thucydide, etc. — exc. go. — 6, 8, 9.

Plutarque. Délais de la justice divine dans la punition des coupables, trad. par le comte de Maistre. — c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Quintilien. Traduit par Gédoin. 4 vol. in-12. — exc. — go. élég. — 6. 8, 9.

Tacite. Ses discours traduits par Gordon et Dureau de la Malle. 2. — c. — 6, 8, 9.

II. MODERNES. — PRÉCEPTES.

Amar. Cours complet de Rhétorique. 8°. — esti. — 8, 9.

Besplas (de). Essai sur l'éloquence de la chaire.— b. — 8, 9, 10.

Bérardier. (*de Bataut*). Essai sur le récit. — b. sent. — 8, 9, 10.

Blair. Leçons de Rhétorique. 4. 8°. — exc. prof. go. — 2, 8, 9.

Bouhours. S. J. La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit. — c. — 6, 8, 9, 10.

Buffier. S. J. Traité philosophique et pratique d'éloquence. — b. — 6, 8, 9, 10.

Caussin. S. J. Parallèle de l'éloquence sacrée et profane. in-4°, — b. — 2, 6, 8, 9.

Colonia. S. J. Rhetorica. — exc. érud. — 8. 9.

Crévier. Rhétorique. — b. esti. — 8. 9.

Domairon. Rhétorique française. — b. clair. uti. — 8, 9, 10.

Dinouart. L'éloquence du corps. — b. esti. meil. — 8, 9, 10.

Dorat. Poëme sur la déclamation. —b. judi. — 8, 9.

Dujarry. Le ministre évangélique. — b. — 8.

Fénelon. Dialogues et réflexions sur l'éloquence. — c. — 8, 9, 10.

Ferrary. S. J. De ritu sacrarum concionum. in-4° — exc. onc. — 8.

Foix. S. J. L'art de prêcher la parole de Dieu. — esti. onc. — 8.

Gaichiès. or. Maximes sur le ministère de la chaire. — exc. go. judi. — 6, 8, 9.

Gaillard. Rhétorique des demoiselles. — agré. esti. go. uti. r. — 6, 8, 9, 10.

Gibert. or. Rhétorique. — esti. méthod. érud. — 6, 8, 9.

— Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique. — b. ana. judi. — 6, 8, 9.

— Observations sur le traité des études. — b. cri. judi. — 6, 8, 9.

Gibert. S. J. Eloquence chrétienne.—b.—6,8,9,10.

Girard. Préceptes de rhétorique. — exc. — 6. 8, 9, 10.

Houdry. S. J. Traité de la manière d'imiter les bons prédicateurs. b. 8, 9.

Jauffret. L'art épistolaire. 2 vol. — b. — 6, 8, 9, 10.

Jouvency. S. J. De arte discendi et docendi. — exc. judi. méth. élég. — 6, 7, 8, 9, 10.

Lamy. or. L'art de parler. — exc. érud. judi. prof. méth. — 6, 9.

Le Jay. S. J. Sa rhétorique. 2 vol. in-4°. — exc. — 6, 8, 9.

Lemoine. Discours sur les progrès de l'eloquence de la chaire, sur les manières et l'esprit des orateurs des premiers siècles.—exc. érud — 8, 9.

Mallet. Essai sur les bienséances oratoires. — b. — 6, 8, 9.

— Principes sur la lecture des orateurs. — uti. méth. élég. — 5, 8, 9.

Maury. Principes de l'éloquence de la chaire et du barreau. — esti. — 6, 8, 9.

— Essai sur l'éloquence de la chaire. — esti. go. prof. — 2, 6, 8, 9.

De Montreuil. Rhétorique française. — b. clar. uti. — 6, 8, 9.

Naudet. Essai de rhétorique. — soli. uti. — 9.

Papon. Or. L'art du poëte et de l'orateur. — esti. —6, 8, 9.

Philippon de la Magdelaine. Manuel épistolaire. — intér. esp. uti. r. — 6, 8.

Pomey. S. J. Novus rhetoricæ candidatus. édit de Jouvency. — b. — 8.

Ricoboni. Pensées sur la déclamation. — b. esti. — 8. 9.

Santecque. Poëme sur les mauvais gestes. — c. — 6, 8, 9.

D. Sensaric. L'ar de peindre à l'esprit. 3 vol. in-8°. — b. — 6, 9.

D. Tachon. De la sainteté et des devoirs d'un prédicateur évangélique. — exc. onc. — 8.

— Les ornements de la mémoire, ancienne édition. — b. uti. — 9, 10.

— Traité du style épistolaire. in-18. — b. uti. — 9. 10.

ORATEURS MODERNES, BARREAU ET ACADEMIE.

Baudory. S. J. Plaidoyers. — intér. go. fin. log. mor. simp. — 6, 9, 10.

Le Bomey. Ses discours. — intér. natu. élég. — 6, 8, 9.

Le Boucq. Ses plaidoyers. — esti. élég. pur. — 6, 8, 9, 10.

Buffon. Eloge de la Condamine.—c.— 6, 8, 9.

Cochin. 6 vol. in-4°. — élég. prof. pathé. — 6, 7, 8, 9.

Cossard. S. J. Ses discours. — élég. pur. — 6, 8, 9.

Dagnesseau. Œuvres choisies. 2. in- 18°. — exc. soli. prof. — 6, 8, 9.

Hersan Oraison funèbre de Letellier.tr.Barguillon. — nob. élég. c. — 6, 8, 9.

Fontenelle. Ses discours.—go. esp. r.—6, 8, 9.

Houdart de la Mothe. — go. mor. — 6, 8, 9.

Jouvency. S. J. Ses harangues latines. 2.— c. — 6. 8. 9.

Le Jay. S. J. Ses harangues latines. — exc. — 6, 8, 9.

Lamoignon. (*Charles Fr.*) Ses plaidoyers. — c. vér. harm. nob. — 6, 8, 9.

Le Beau. Ses discours. 3. 8°. —b. r. — 6, 8, 9.

Muret. orationes. — élég. for. pur. — 6, 8, 9, 10.

Patru. Plaidoyers. in-8°. — exc. for. — 6, 8, 9. 10.

Pélisson. Ses œuvres, surtout l'éloge de Louis XIV, et la defense de Fouquet. — for. c. — 6, 8, 9.

Porée. S. J. Harangues latines. — c. — 6, 8, 9,

Roquelaure, évêque de Senlis. Discours de réception à l'académie. —c. —6, 8, 9.

— Discours pour la prof. de Mme Louise. — nob. onc. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Talon. Ses mémoires. 8. — exc. for. nob. — 6, 8,

Thomas. Ses œuvres. 6. 8°. — cel. r. — 6, 8.

Raymond. Eloge de Pascal. — exc. — 6, 8.

Pompignan. Eloge historique du Duc de Bourgogne, et ses discours académiques.—simpl. nob. saga. — 2, 6, 8, 9.

ORATEURS DE LA CHAIRE,

Beauvais, Evêque de Senez. Sermons. 4°. — élég. for. nob. prof. onc. pathé. — 2, 3, 4, 8, 9, 10.

Bossuet. Chefs-d'œuvre oratoires. 6. — c. élég. for. nob. subl. — 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Oraisons funèbres. — c. gén. — 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Bourdaloue. S. J. Sermons. 20. — gén. prof. log. judi. rai. chal. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bretonneau. S. J. 7. — soli. — 1, 3, 5, 6, 7, 8.

Chapelain. S. J. 6. — b. prof. go. nob. chal. onc. — 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10,

Cheminais. S. J. onc. d. nob. sent. lum. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Clément. Sermons. — b. judi. onc. soli. for. — 3 5, 7, 8, 9, 10.

Fénelon. Sermons choisis. — c. élég. onc. d.— 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Fléchier. 10.—go.esp. déli. élég. gra. harm.—3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Frayssinous. Oraison funèbre du Prince de Condé. — éloq. for. nob. pathé. — 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10.

Giroust. S. J. Sermons. 3. — onc. d. — 3, 5, 7, 8.

Griffet. S. J. 4. — simpl. log. natu. rai. — 3, 5, 7, 8.

La Colombière. S. J. 6. — pathé. for. chal. onc. prof. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Lafittau. 4. vol. — onc. — 3, 5, 7, 9, 10.

Larue. S. J. 4 vol. — nob. fin. for. — 3, 5, 7, 8, 9.

Legris Duval. 2. vol. — d. déli. édif. élég. go. éloq. fin. onc. pathé. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Le jeune. or. 10. vol. — simp. soli. prof. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Lingendes S. J. — judi. chal. didac. éloq. onc. d. — 4, 5, 8.

Massillon. or. L'avent et le carême. — élég.sent. d. go. gra. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Ses autres ouvrages. — élég. sent. d. gra. — 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

Neuville. S. J. 8. vol. — prof. neb. fin. ima. piq. —2 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

— Ses autres ouvrages. — prof. nob. finesse. ima. piq. — 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

Pallu. S. J. 6. vol.—simp. nob. onc. — 3, 4, 9.

Pérusseau. S. J. 2. vol. — onc. — 3, 9, 10.

Poulle. 2. vol. — nob. onc. — 3, 8.

Ségaud. S. J. 6. vol. — vér. go. onc. élég. d. — 3, 5, 7, 8, 9.

Senault. or. 3. vol. — uti. instr. rai. — 3, 4, 8,

Terrasson. or. (*André*). 4. vol. — nob. simp. for. — 3, 8, 9.

Boismont. Panégyrique de saint Louis. — exc. — 3, 6, 8, 9.

Fléchier. In-4°. — c. nob. harm. go. esp. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Boulogne. Panégyrique de saint Vincent de Paule. — c. for. nob. préci. clar. prof. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Oraison funèbre du Dauphin. — c. for. nob. — 2, 6, 8, 9, 10.

Boismont. Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XV. — c. — 8, 9, 10.

Geoffroy. Oraison funèbre du Dauphin, père de Louis XVI, et ses discours latins. — c. nob. pathé. — 3, 6, 8, 9, 10.

Mascaron. Oraisons funèbres.—b. for.—6, 9, 10.

Roquelaure, év. de Senlis. Oraison funèbre de la Reine d'Espagne. nob. élég. — 6, 8, 9, 10. —

Porée. S. J. Oraison funèbre de Louis XVI, traduite par Mannory. — déli. élég. éloq. go. nob. — 3, 8, 9. 10.

La Rue. S. J. Oraisons funèbres. — c. — 6, 8, 9, 10.

Séguy. Sermons. — 5 vol. nob. go. élég. — 8.

—

TROISIEME PARTIE. — HISTOIRE.

SCIENCES PRÉLIMINAIRES.

Christophe. Dictionnaire des auteurs classiques. — uti. clar. — 2, 6, 9.

Griffet. S. J. Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire. 2 in 8°.— préci. soli. b. — 1, 2, 8, 9.

Lenglet de Fresnoy. Méthode pour étudier l'histoire (les éditions avant 1729.) 7. in-4°. — esti. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Pezron. Bernardin. L'antiquité des temps rétablie et sa défense. 3. 4°. — cri. érud. r. — 2, 8.

Domairon. Les rudiments de l'histoire.—b — 9, 10.

Jondot. Tableau historique des nations. in-8°. — prof. érud. saga. r.—1, 2, 6, 8 9.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

Bochart. Géographie sacrée. in-4°. — érud.—8.

Buffier. S. J. Géographie universelle.— uti. érud. — 8, 9.

Chardin. Voyage en Perse. 10. vol. in-8°. — intér. soig. r. — 8, 9.

Chateaubriand. Itinéraire de Paris à Jérusalem. — cél. chal. élég. exac. intér. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Cluvier. Introduction à la géographie ancienne et moderne, éd. du P. Labbé, 2 in-4°. — érud. —8.

Crozat. Géographie. — esti. r. — 9, 10.

Expilly. Dictionnaire géographique des Gaules et géographe manuel. 8 vol. in-8°. — esti. — 6, 8.

Guthrie. Abrégé. 2 vol. in-8°. et sa géographie. 8 in-8°. — esti. r. — 8, 9, 10.

La Croix. Géographie. 2 vol. — exc. — 6, 8, 9, 10.

Lenglet du Fresnoy. Méthode pour étudier la géographie. 10 vol. — esti. uti. — 8. 9.

Labat. Nouveau voyage aux îles de l'Amérique. 8 vol. Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. 5 vol.

— de l'Ethiopie occidentale. 5 gros vol. du chevalier Desmarchais en Guinée. intér. exac. nob. —4, 8, 9, 10.

Nau. S. J. Voyage à la Terre Sainte.—esti. exac. —2, 6, 8, 10.

Pluche. Concorde de la géographie — cri. intér. — 6, 8, 9.

Vosgien. Dictionnaire. Edition de Feller. in-8°. — b. uti. — 6, 8, 9, 10.

— Edition de Aynès. in-8°. — meil. — 8.

— Dictionnaire universel de géographie ancienne et moderne. 3 8°. — uti. — 6. 8, 9, 10.

— Voyage en Espagne et en Italie. 3. — intér. — 6, 8, 9, 10.

— Lettres édifiantes. 26 vol. — intér. édif. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— La Terre Sainte, ou description des lieux les plus célèbres de la Palestine. 1819. in- 8°. — esti. intér. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Loriquet. Sommaire de la géographie des différents âges. in-8. — b. clar. méth. — 9, 10.

CHRONOLOGIE ET MYTHOLOGIE.

Alletz. Connoissance de la mythologie et de la fable. — érud. soli. intér. — 3, 4, 5,8, 9, 10.

Banier. La mythologie et les fables par l'histoire. 3 in-4°. — érud. bien écrit. — 2, 6, 8, 9.

Buffier. S. J. Mémoire artificielle pour apprendre l'histoire universelle. 2. — uti — 9, 10.

Chompré. Dictionnaire des antiquités. — uti.— 9. 10.

— Dictionnaire de la fable.—uti.—9, 10.

Furgault. Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines. — érud. cri. saga. — 8.

Danet. Dictionnaire d'antiquités. in-4°. — b. — 8, 9.

Génébrard. Chronologie.— b.—8.

Guérin du Rocher. S. J. Histoire véritable des temps fabuleux. 4 vol. in-8°. — cél. cri. didac. érud. prof. 1, 2, 6, 7, 8, 9.

Honoré de Ste-Marie. C. Réflexions sur l'usage et les règles de la critique touchant l'histoire de l'Eglise.—exc.—2, 6, 8.

Lenglet du Fresnoy. Tablettes chronologiques. 2 vol. — uti. — 6, 8, 9, 10.

Le Sage. Atlas historique. 2 vol. — c. r. — 6, 7, 8, 9, 10.

D. Mangeart. Introduction à la science des médailles. in-fol. — exc. érud. — 8.

D. Mabillon. Sa Diplomatique. — c.—8.

May. Des temples anciens et modernes; — esti. — 8, 9.

Noël. Abrégé du dictionnaire de la fable. in-8°. —esti. ri,—8, 9.

Pétau. S. J. Rationarium temporum, traduit par Maultour. 4 vol. — c. — 2, 8, 9.

Pluche. Histoire du ciel. 2 vol.— b. r. — 6, 9,10.

Ramsay. Discours sur la mythologie.— go. érud. r. — 2, 6, 8, 9.

D. Clément. L'art de vérifier les dates. — cél. r. — 1, 2, 6, 8, 9.

Vallemont. Eléments de l'histoire. 5 vol. — b.— 8, 9 ,10.

Loriquet. Ses cours d'histoire. 7 in-18. — méth. clar. — 9. 10.

HISTOIRE DE LA RELIGION.

Basnage. République des Hebreux. — 3 in-4. — érud. — 2. 8.

— Antiquités judaïques. 2 8°. — érud. — 2, 8.

Berruyer. S J. Histoire du peuple de Dieu. 10. vol. — c. élég. d. déli. go. r. — 1, 2, 4, 6. 8, 9, 10,

D. Calmet. Dictionnaire de la Bible. 6 in-8°. — b. érud. — 2, 8 9.

Carrières. Bible. 10 vol. in-8°. — cél. b. r. — 2. 8 9.

De Ligny. S. J. Vie de Jésus-Christ. 3. in-8°. — exc. — 1, 2,3, 4, 5, 8, 9, 10.

Fleury. Mœurs des Israélites. — b. r. — 1, 2, 3, 9, 10.

Josèphe. Traduit par Arnaud d'Andilly. 2 in-4°. — esti. — 2, 6, 8, 9.

Lami. Or. Introduction à l'histoire sainte.—érud. — 2, 6, 8.

Lhomond. Abrégé de l'histoire de la Religion. — simp. nob. onc. — 1, 2, 6, 7, 9, 10.

Macé. Abrégé chronologique de l'Ancien et du Nouveau Testament. — b. élég. — 1, 9, 10.

Mésanguy. Abrégé de l'Ancien Testament (édition corrigée). — exc. r. — 1, 9, 10.

Montreuil. S. J. Vie de Jésus-Christ. 3 in-8°. — exc. — 1, 2, 6, 9, 10.

Pezron Bernard. Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine. 2. cri. érud. 2,6, 8, 9.

Prideaux. Histoire des juifs, 6 in-8°. — érud. exc. — 2, 6, 8, 9.

Royaumont. Bible de. in-8°. — soli. r. — 2, 6, 8, 9, 10.

Alletz. Dictionnaire des conciles. in-8.— b. érud. cri. soig. uti. —1 , 9, 10.

— Vies des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Clément XIV. — b. 1, 9, 10.

Avrigny. S.J. Mémoires de 1600.à 1716.in-4°.leur continuation pour l'histoire du 18e siècle. 4 in-8°.

— c. cri. érud. r. — 8, 9.

Barruel. S. J. Histoire du clergé pendant la révolution. 2. 8°. — intér. édif. — 2, 6, 8, 9, 10.

Berault-Bercastel. S. J. Histoire de l'Eglise. 24. — élég. go. agré. r.—1, 2, 6, 8, 9, 10.

Bossuet. Histoire des variations. 4. — c. —1. 2. 6. 8. 9.

Brueys. Histoire du fanatisme de notre temps. 3. — intér. piq. saga. vér. — 1, 2, 6, 8, 9.

D. Cellier. Histoire générale des auteurs ecclésiastiques. 23 in-4°. érud. cri. — 8.

Charlevoix. S. J. Histoire du Japon, du Paraguay, du Canada et de Saint-Domingue. 20. — élég. édif. — o. intér. — 1, 2, 4, 5, 6, 8. 9, 10.

Cousin. Traduction d'Eusèbe, Socrate, Sozomène, etc. 4 in-8°. — exc. — 2, 8.

Crasset. S. J. Histoire du Japon. in-4°. — exc. édif. — 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Doucin. S. J. Histoire du Nestorianisme. in-4°.— cri. intér. — 2, 8.

— De l'Origénisme. — cri intér.—2, 8.

Dumas. Histoire des cinq propositions. in-fol. — exc. — 8.

Dumesnil. S. J. Doctrina et disciplina Ecclesiæ ipsis verbis veterum monumentorum exposita. 4 in-fol. — exc. érud. cri. — 8.

Fleury. Histoire ecclésiastique. 20 in-4°, et une table. — cél. r. — 8.

— Mais avec sa critique par Marchetti. — érud. exc. exac. soli. — 1, 2, 8, 9.

Godeau. Histoire de l'Eglise. 3. fol. — b. nob. simp. saga. — 1, 2, 6, 9, 10.

Le Gobien. S. J. Histoire des îles Marianes. — vér. agré. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Jauffret. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. 2. 8°. — édif. — 1, 2, 4 6, 8, 9. 10.

Lafiteau. Histoire de Clément XI. — intér. édif. — 8, 9, 10.

— Histoire de la constitution *Unigenitus.* vér. saga. — 8, 9, 10.

Langlois, S. J. Histoire des croisades contre les Albigeois. — exc. esti. crit. soig. — 2, 8.

— Lettres édifiantes. 26. — intér. édif. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Lhomond. Abrégé de l'histoire de l'Eglise — simp. soli. onc. — 1, 9, 10.

— Les beaux jours de l'Eglise naissante. — simp. édif. — 1, 2, 4, 9, 10.

Longueval, S. J. Histoire de l'Eglise gallicane. 18. — exc. crit. saga. méth. élég. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Maimbourg, S. J. Histoire de l'Arianisme. 2. — intér. — 6, 7, 8, 9.

— Histoire des Iconoclastes. — intér. — 6, 7, 8, 9.

— Histoire des croisades. 24. in-4°. — intér. — 6, 7, 8, 9.

— Histoire du grand schisme. — intér. r. — 8.

— Histoire du schisme des Grecs. — b. — 8.

— Histoire du Luthéranisme. 2. — exc. intér. r. — 2, 6, 8, 9.

— Histoire du Calvinisme. 2. — exc. — 2, 6, 8, 9.

— Histoire du pontificat de saint Léon. 4°. — c. — 2, 6, 7.

— Histoire du pontificat de saint Grégoire. 4°. — esti. r. — 4, 8.

— Mémoires des missions du Levant. 7. — édif. intér. — 5, 6, 8, 9, 10.

Muratori. Relation des missions du Paraguay. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Pallavicin, S. J. Histoire du concile de Trente. in-fol°. — c. — 2, 6, 8.

Patouillet, S. J. Histoire du Pélagianisme. — esti. intér. — 2, 8.

Picot. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIII^e^ siècle. 4 in-8°. — saga. cri. véri. 1, 2, 4, 5, 6, 9, 10.

Pluquet. Dictionnaire des hérésies. 2. 8° édition nouv. de Besançon. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Proyart. Histoire de Loango etc. — intér. vér. édif. — 4, 6, 8, 9, 10.

Rhodes (A. de). S. J. Voyage. 4°. — intér. vér. édif. — 4, 6, 8, 9, 10.

Ribadeneira, S. J. Traité du schisme d'Angleterre. — intér. vér. — 1, 2, 6, 8, 9.

Richard, D. Analyse des conciles. 5. 4°. — esti. érud. cri. — 2, 8.

D. Ruinart. Actes des martyrs tr. Drouet de Maupertuis. — exc. d. nob. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Histoire de la persécution des Vandales, de Victor de Vitte. — édif. cri. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Sanderus. Histoire du schisme d'Angleterre. — vér. saga. élég. mod. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Schaw. Voyage en Orient, et histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales. 2 vol. in-4°. — exc. édif. exac. — 2, 6, 9, 10.

Sommier. Histoire du Saint-Siége. 7 in-8°. — b. — 8.

Sponde. Abrégé de Baronius. 3 in-fol. — exc. érud. cri. — 2, 7, 9.

De la Biche. Relation des prêtres déportés à l'île d'Aix. — vér. exac. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Tachard et Choisy, S. J. Voyage de Siam. 2. 4°. — intér. vér. exac. — 4, 6, 8, 9, 10.

Tricalet. Bibliothèque des Pères. 8 in-8°. — b. cri. — 8, 9.

HISTOIRES ET VIES PARTICULIÈRES.

De la Coste. Vie de saint François de Paule. 1. 4°. — édif. onc. — 2, 5, 8, 9.

Abelly. Vie de saint Vincent de Paul. 4°. — judi. simp. onc. — 2, 3, 5, 7, 8, 9.

Arnaud d'Andilly. Vies des Pères du désert. 3 8°. — érud. édif. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Vies de quelques Saints illustres. 2. 8°. — érud. édif. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Beauchamp. Histoire de la captivité de Pie VII. — intér. exac. vér. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Bausset. Histoire de Fénelon. 3. 8°. — cél. go. soig. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Vie de Bossuet. 4. 8°. — cél. go. soig. r. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Barrin. Vie de Françoise, duchesse de Bretagne. — édif. — 3, 4, 5, 9, 10.

— Vie de Henriette de France, epouse de Charles I^er^ roi d'Angleterre. — intér. — 3, 4, 5, 10.

Blanchert. Précis sur Pie VI. — intér. vér. exac. — 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Boucher. Vie de sainte Thérèse. 2. 8°. — intér. onc. — 4, 5, 6, 10.

— Notice sur les confesseurs de la foi, pendant la révolution, dans le diocèse de Besançon. — intér. onc. vér. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Bouhours, S. J. Histoire d'Aubusson. — exc. go. — 6, 8, 9, 10.

— Vie de l'impératrice Eléonore. — intér. onc. — 4, 5, 6, 9, 10.

— Vie de saint Ignace. — c. — 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie de saint François-Xavier. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Buffier, S. J. Vie du comte Louis de Sales. — exc. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Carron. Les confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane. 4. 8°, et ses autres ouvrages historiques. — édif. onc. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Champion, S. J. Vie du P. V. Huby. — édif. onc. — 4, 5.

Cépari, S. J. Vie de saint Louis de Gonzague. S. J. — exc. édif. onc. — 4, 5, 9, 10.

Chalippe Reco. Vie de saint François d'Assise. — c. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Collet. Vie de saint Vincent de Paul. 2. 4°, ou l'abrégé. 1. — b. — 4, 5, 6, 9, 10.

Crasset, S. J. Vie de madame Héliot. 8°. — édif. — 4, 5.

Dolci. Vie de saint Jérôme. — b. — 4, 5, 9.

Dorigny, S. J. Vie du P. Canisius. — b. intér. — 4, 5, 6, 9.

— Vie du P. Possevin — intér. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

D'Orléans. Vie de Jean Berchmans. — cri. édif. onc. — 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie du père Cotton. in-4°. — intér. édif. onc. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie de saint Stanislas Kostka. — intér. édif. onc. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Drouet de Maupertuis. Vie du F. Arsène, ou du comte de Rosemberg. — édif. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Dufossé. Histoires d'Origène et de Tertullien. — b. — 5, 8, 9.

Frison, S. J. Vie du cardinal Bellarmin. in-4°. — c. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Galloni. Vie de saint Philippe de Néri. — édif. onc. vér. — 4, 5, 9, 10.

Nagot. Vie de M. Ollier. — intér. édif. — 4, 5, 8, 9, 10.

Godeau. Vie de saint Charles Borromée. — simp. édif. — 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Vie de saint Augustin. — b. exac. édif. — 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Godescard. Vie des Pères et Martyrs. 12 in-8°. l'abrégé. 4 in-12. — exac. érud. cri. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Héliot. Histoire des ordres religieux. 8 in-4°. — exac. érud. cri. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Hermant. Vie de saint Athanase. — b. r. — 5, 8, 9.

— Vie de saint Basile. — b. r. — 5, 8, 9.

— Vie de saint Chrysostome. — b. r. — 5, 6, 8, 9.

— Vie de saint Grégoire de Nazianze. — b. r. — 5, 6, 8, 9.

St. Jure. S. J. Vie de M. de Renty. — édif. onc. soli. — 3, 8.

Lafitteau. Vie de Jean de Brienne. — intér. nob. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Vie de Clément XI. 2 vol. — intér. édif. vér. — 1, 4, 5, 6, 8, 9.

Le Nain. Vie de M. de Rancé. — édif. — 3, 4, 5, 9, 10.

Marchetti. Vie du bienheureux Labre. — intér. vér. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

— Relation des miracles du bienheureux Labre. — cri. vér. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Marin. M. Vies des Pères du désert. 3. 4. — vér. onc. — 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

De Marne. S. J. Vie de saint Jean Népomucène. — édif. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Marsollier. Vie de saint François de Sales. 2. — exc. agré. soli. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Vie de sainte Chantal. 2. — c. — 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

— Vie de M. de Rancé. — intér. onc. — 3, 5, 6, 9.

D. Mége. Vie de saint Benoît. — esti. édif. érud. — 5, 6, 8, 9.

Orlandinus S. J. Historiæ societatis Jesu. 5. in-fol. et ses continuateurs. — exc. exac. édif. go. — 8, 9.

Reboulet. Vie de Clément XI. — b. — 4, 5, 6, 8, 9, 10.

D. Ruinart. Vie de Mabillon. — exc. édif. — 5, 6, 8, 9.

D. De Ste-Marthe. Vie de saint Grégoire le Grand. 4°. — exc. cri. — 5, 9, 8, 9.

D. Tassin. Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur. 4° — b. érud. cri. r. — 8.

Touron. D. Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique. 6. 4°. — érud. cri. édif. — 8.

— Vie de saint Dominique. 4°. — érud. cri. édif. — 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie de saint Thomas d'Aquin. 4°. — érud. cri. édif. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Toussaint. Relation édifiante de la vie et de la mort du chev. de Forbin à la Trappe —édif. — 3, 4, 5, 6, 9.

— Relation de la vie et de la mort de quelques religieux trappistes. 6. — r. — 3, 4, 5.

Verjus. S. J. Vie de saint François de Borgia. 2. — intér. édif. onc. — 2, 3, 4, 5, 6,8, 9, 10.

Villefort. Vies des Pères du désert. — érud. cri. édif. — 2, 3, 4, 5, 8.

— Vie de saint Bernard. — exc. onc. — 4, 5, 8, 9.

— Vie d'une sainte et illustre famille, ou du P. de Beauveau, etc. S. J. — intér. édif. — 3, 4, 5, 9, 10.

— Le parfait écolier, ou la vie de plusieurs étudiants.—b. onc. — 9, 10.

— Vie de la duchesse de Montmorency. — b. onc. — 3, 4, 5, 6, 10.

HISTOIRE PROFANE.

I. Histoire universelle.

Bérardier de Bataut. Précis de l'histoire universelle. — b. mor. méth. exac. préci. — 6, 7, 8, 9, 10.

Bossuet. Discours sur l'histoire universelle. — c. gén. for. subl. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

D'Albon. Discours sur l'histoire. 8. 8°. — prof. r. — 8.

D. Calmet. Histoire universelle sacrée et profane. 15. 4°. — érud. — 2, 7, 8, 9.

Dutertre. Histoire des conjurations et révolutions. 10. — intér. r. — 6, 8, 9. 10.

Ferrand. Esprit de l'histoire. 4. 8°. — prof. r. — 8.

Guyon. Histoire des empires jusqu'à Jésus-Christ. 12. — esti. — 2, 6, 8, 9.

Hardion. Histoire universelle. 18. — b. mor. — 6, 7, 8, 9, 10.

— Histoire poétique. — b. — 8, 9, 10.

Marsy et les continuat. Histoire moderne. éd. de Paris. 30. — érud. r. — 8.

Turselin. S. J. Histoire universelle. 4. 8°. — esti. exac. élég. — 6, 8, 9.

— Cours abrégé d'histoire sacrée et profane. 8. in-16. — méth. clar. ana. — 9, 10.

Feller. S. J. Dictionnaire historique. 12. 8°. — b. cri. r. — 2, 8, 9.

Ladvocat. Item. 2. 8°. édit. de 1777. — exc. esti. cri. — 6, 7, 8, 9, 10.

— Biographie des jeunes gens. — b. — 9, 10.

II. Histoire ancienne.

Cornelius Nepos. Traduit par l'abbé Paul. — esti. meil. — 2, 6, 8, 9.

— Traduit par Vallart. — b. — 6, 8, 9.

Diodore de Sicile. Traduit par Terrasson. S. J. — for. élég. — 6, 8, 6.

Hérodote. Traduit par Larcher. 7. 8°. — b. esti. exac. meil. — 8, 9.

Pausanias. Traduit par Gédoyn. 2. 4° — b. — 6, 8, 9.

Pline le jeune. Traduit par de Sacy. 3.— exc. — 2, 6, 8, 9.

Plutarque. Traduit par M. Dacier. 8. 4°. — exc. — 6, 8, 9.

— Traduit par Amyot. 16. — esti. simp. — 6, 8, 9.

Quinte-Curce. Traduit par Beauzée. 2. 8°.— meil. élég. — 6, 8, 9.

Polype. Traduit par Thuilier. — meil. —6, 8, 9.

Thucydide. Traduit par Gail. — meil. — 6, 8, 6.

Xénophon. Traduit par Larcher. 5. — meil. — 6, 8, 9.

Barthelemi. Voyage du jeune Anacharsis. 7. 8°. — cél. r. — 8.

Ramsay. La cyropédie. 2. 16. — cél. r. — 8.

Girard. Leçons de l'histoire. 10. — exc. cri. mor. — 2, 6, 8, 9, 10.

Rollin. Histoire ancienne. 14. — cél. mor. — 2, 6, 8, 9, 10.

Cousin Despréaux. Histoire de la Grèce. 3. — exc. judi. — 2, 6, 8, 9, 10.

III. Histoire romaine et du Bas-Empire.

César. Traduit par Wailly. 2. — esti. — 6, 8, 9.

Justin. Traduit par Paul. 2. — b. — 6, 8. 9.

Salluste. Traduit par Beauzée, — ou par Dureau de la Malle. — exc. — 6, 8, 9.

Tacite Edit. de Brotier, traduit par Dureau de la Malle. 4. — exc. — 6, 8, 9.

Tite-Live. Traduit par Dureau de la Malle. — b, — 6, 8, 9.

Catrou et Rouillé. S. J. Histoire romaine. 21. 4°. — exc. — 6, 8, 9, 10.

Echard (Laurent). Histoire romaine, revue et corrigée par Desfontaines, et continuée par Guyon. 16. — b. r. — 6, 8, 9.

Mably. Observations sur les Grecs et les Romains. — exc. prof. r. — 6, 8.

Nieuport. Coutumes des Romains. — érud. cél. — 6, 8, 9.

Rollin. Histoire romaine. 16. — b. — 6, 8, 9, 10.

Saint Evremond. Ses Réflexions sur les Romains et Annibal. — prof. — 6, 8, 9.

Vertot. Révolutions romaines — cél. élég. r. — 8, 9.

Crévier. Histoire des Empereurs. 12, — b. — 2, 6, 8, 9, 10.

Fléchier. Histoire de Théodose. 4°. — c. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

De Barett. Vie de Trajan. — esti. —6, 8, 9.

La Bletterie. Histoire. de Julien. 2. — exc. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Histoire de Jovien. 2. — exc. — 2, 6, 8, 9, 10.

Le Beau. Histoire du Bas-Empire. 25. — cél. erud. r. — 6, 8, 9, 10.

Jondot. Histoire de Julien. — exc. érud. — 2, 6, 8, 9,

Jouve. S. J. Histoire de Zénobie. — intér. — 6, 8. 9, 10.

Mignot. Histoire de l'impératrice Irène. — intér. — 6, 8, 9, 10.

Middleton. Histoire de Cicéron. 4. — intér. esti. — 6, 8, 9, 10.

Molini. Vie de Pompée. — esti. — 6, 8, 9.

Prévôt. Histoire de Cicéron. — esti. — 6, 8, 9.

Tillemont. Histoire des Empereurs. 6. 4°. — cri. érud. — 2, 6, 8, 6.

IV. Histoire de France.

Alletz. Tableau de l'histoire de France. 2. — esti. inter. — 6, 8, 9, 10.

Anquetil. Esprit de la ligue. 3. — b. intér. r. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Vie de Villars. 4. — intér. go. r. — 6, 8, 9, 10.

D'Auvigny et Turpin. Histoire des grands hommes de France. 26. — b. r. — 6, 8.

Avrigny. S. J. Mémoires. pour servir à l'histoire de l'Europe. éd. de Griffet. 7. — c. r. — 2, 6, 8, 9.

Belle-Rive Histoire du duc de Vendôme. — b. — 6, 8, 9, 10.

Baudot. Histoire. de Philippe Auguste. 2. — b. — 6, 8, 9, 10.

— Bienfaisance française. 2. — intér. mor. — 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Bertrand de Molleville. Histoire de la révolution de France. — 15. 8°. — cél r. — 8.

Beauchamp. Histoire de la Vendée. 4. 8°. et campagne de 1814. et 1815. 2. 8°. — intér. vér. — 4, 6, 8, 9, 10.

Berville. Histoire de Duguesclin. 2. — esti. — 6, 8, 9, 10.

— Histoire de Bayard. — esti. — 6, 8, 9, 10.

Berwick. Mémoires du maréchal de 2. — esti. — 6, 8, 9, 10.

Catrou et Rouillé. S. J. Histoire du fanatisme des Religionnaires. 3. — exac. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Caussin. S. J. Vie du cardinal de Richelieu. 2. — intér. exac. — 2, 6, 8, 9.

Chantereau. Abrégé de l'histoire de France. — esti.— 9, 10.

Chateaubriand. De Bonaparte et des Bourbons. 8°.— cél. prof.— 2, 6, 8, 9, 10.

— Mémoires sur le duc de Berry. 8°. — cél. sent. r. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Chifflet. Vesuntio monumentis illustrata. — cri. erud. — 8.

Choisy. Histoire de saint Louis. 2. — esp. méth. —3, 5, 6, 8, 9, 10.

— Histoire de saint Louis à Charles VII. 5. — esti. — 6, 8. 9, 10.

Daniel. S. J. Histoire de France, édit. du P. Griffet. 17. in-4°. L'abrégé. 12 — : exc. méth. — saga. exac, 6, 8, 9.

Clery. Mémoires particuliers sur le temple Journal du temple. —intér. exac. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Comines (Phil. de). Ses mémoires, éd. de Lenglet. 4. in-4°. — intér. simp. — 2, 6, 8, 9, 10.

Davila. Histoire des guerres civiles de France tr. Mallet. 3. in-4°. — exc. exac. — 2, 6, 8, 9.

De Bury. Vie de saint Louis. 2. — esti — 6. 7. 8, 9, 10.

D'Espagnac. Histoire du maréchal de Saxe. 2. — b. — 6, 8, 9, 10.

Désormeaux. Histoire du grand Condé. 4. — exc. nob. go. — 6, 8, 9.

— Histoire de la maison de Montmorency. 5. — exc. nob. esti. — 6, 8, 9.

Dubos. Histoire critique de l'établissement de la monarchie. 4. in-4°. — érud. esti. — 2, 6, 8.

— Histoire de la ligue de Cambrai. 2. — exc. — 6, 8.

Duclos. Histoire de Louis XI. 3. — b. r. — 6, 8.

Dunod. Histoire du comté de Bourgogne. 3. in-4°.— érud. cri. — 6, 8.

— De l'Eglise de Besançon. 2. 4°. — érud. cri. — 6. 8.

Eckard. Mémoires sur Louis XVII. — esti. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Edgeworth. Mémoires sur Louis XVII. — cél. simp. exac. intér. sent. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10,

Fabri. La régence à Blois. 8°. — intér. vér. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Itinéraire de Buonaparte. 2. 8° — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Gaillard. Histoire de Charlemagne. 4. — b. r. — 2, 4, 8, 9.

— Histoire de François Ier. 8°. — b. r. 2, 4, 8, 9.

Gallet. Histoire du 18 brumaire. — intér. vér. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Genlis (Mme de). Histoire de Henri IV. — cél. r. — 8.

D. Gervaise. Vie de Suger. 3. — exc. — 2, 6, 8, 9.

— Mémoires du maréchal de Berwich. 2. —exc. — 6, 8, 9.

Griffet. S. J. Histoire de Louis XIII. 3 in-4°. — exc. — 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10,

Guillon. Parralèle des révolutions. 1. 8°. — cél. judi. prof. — 2, 4, 8, 9.

Guyard. Histoire de Bayard. — b. — 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Histoire de Charlemagne. 4. — esti. — 2, 3, 4, 6, 8,9, 10.

Hénault. Abrégé chronologique de l'histoire de France. 3. — exc. judi méth. préci. r. — 6. 8, 9.

Hue. Dernières années de Louis XVI. 8°. — intér. sent. vér. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Joinville. Histoire de saint Louis. Edit. de 1761. in-fol. — intér. saga. simp. — 2, 6, 8, 9, 10.

Lebrun des Charmettes. Histoire de Jeanne d'Arc. 4. 8°. — érud. cri. r. — 2, 6, 8, 9.

Le Gendre, Vie du cardinal d'Amboise. 2. — intér. — 6, 8, 9.

— Mœurs et coutumes des Français. — sent. exc. érud. — 6, 8, 9.

Maimbourg. S. J. Histoire de la ligne. 2. — b. r. — 2, 6, 8, 9,.

— Histoire de la décadence de l'empire de Charlemagne. 2. — b. r. — 6, 8.

Martineau. S. J. Recueil des vertus.du Dauphin (duc de Bourgogne). exc. sent. — 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

S.-Méard. Mon agonie de 38 heures. — intér. exac. — 2, 4, 5, 6, 8. 9, 10.

Montjoie. Histoire de la revolution de France. 4. in-8°. — esti. mor. exac. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Conjuration du duc d'Orléans. 6 in-18. —1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Conjuration de Robespierre. — esti. mor. exac. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie de la reine Marie-Antoinette. 2. —esti, mor, exac. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Eloge historique et funèbre de Louis XVI. 8. — éloq. pathé. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Moreau. Discours sur l'histoire de France. — exc. prof. mor. nob. — 2, 6, 8, 9.

Pélisson. Histoire des guerres de Louis XIV. 3 in-4°. — exc. — 2, 8, 9.

Péréfixe. Histoire de Henri IV. — exc. simp. r. — 6, 8, 9.

Propiac. Abrégé d'histoire de France. 2. — esti. — 6. 9, 10.

Proyart. Vie du Dauphin père de Louis XV. — exc. édif. mor. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie du Dauphin, père de Louis XVI. — exc. édif. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Vie de la Reine Marie Leckzinska. — exc. édif. mor. — 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Vie de Madame Louise de France. — édif. mor. — 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Vie de Robespierre. — exac. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9. 10.

Ragois. Abrégé d'histoire de France. — esti. méth. — 6, 9, 10.

Ramsay. Histoire de M. de Turenne. — b. — 6, 8, 9, 10.

— Histoire de Fénelon. b. r. — 5, 6, 8.

Reboulet. Histoire de Louis XIV. 3 in-4°. — esti. r. — 6, 8, 9.

La Rochefoucauld. Ses mémoires. 2. — exc. r. — 6, 8.

La Rochejaquelein. Mémoires sur la Vendée. 8°. —exac. simp. mor. intér. —1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Taillé. Histoire de Louis XII. 3. 8°. — esti. —. 6, 8, 9.

Turpin. Vie du grand Condé. — esti. élég. r. — 6, 8, 9, 10.

Villeneuve. Expédition de Quiberon. 2. 8°. — intér. exac. — 2, 6, 8, 10.

V. *Histoire étrangère.*

Barre (La). Histoire d'Allemagne. 11. 4°. — b. méth. cri. — 6, 8. 9.

Bougeant. S. J. Histoire du traité de Westphalie et des guerres qui l'ont précédé. — élég. ana. saga. go. — 6, 8. 9.

Cousin. Version des auteurs de l'histoire byzantine. 8. 4°. — érud cri. — 2, 6, 8, 9.

Heiss. Histoire d'Allemagne. 3. 8°. — b. r. — 6, 8.

D'Orléans. S. J. Histoire des révolutions d'Espagne. 5. —exc. — 4, 6, 8, 9, 0.

Désormeaux. Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne. 5. — exc. — 4, 6. 8, 9, 10.

Gratien. La politique de Ferdinand le Catholique. — b. — 5, 8, 9, 10.

Du Poncet. Histoire de Gonzalve Fernandès. — b. — 5, 5, 6, 9.

Brumoy. S. J. Vie de l'impératrice Eléonore. — exc. édit. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Fléchier. Vie de Ximénès. 4°— exc. — 6, 7, 8, 9, 10.

Marsollier. Idem. 2. —b. r. — 6, 8, 9.

Robertson. Vie de Charles-Quint. 6. — esti. r. — 6, 8.

Rocca. Mémoire de la guerre d'Espagne. 8°. — esti. exac. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

La Neuville. Histoire du Portugal. 2 in-4°. — exc. — 6, 8, 9.

— Mémoires du ministère de Pombal. 4. — esti. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Ses anecdotes. 8°. — cél. iexac. — 2, 4, 7, 9, 10.

Mariana. S. J. Histoire d'Espagne. 6. 4°. — cél. esti. élég. — 6, 8, 10.

Targe Histoire de l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne. 6. — esti. — 6, 8, 9.

— Siége de Saragosse. — intér. exac. — 2, 4. 6, 8, 9, 10.

Ducerceau. S. J. Conjuration de Rienzy. — intér. esti. — 4, 6, 8, 9, 10.

Muratori. Annales d'Italie depuis N. S. jusqu'à 1500. 12. 4°. — érud. go. exac. 6, 8.

St-Marc. Abrégé chronologique d'histoire d'Italie. 5, —b. — 6, 8, 9, 10.

Naudet. Histoire de la monarchie des Goths en Italie. — intér. — 6, 8, 9.

Baudot. Histoire des révolutions de Naples. 4. — b. — 6. 7, 9.

Egly. Histoire des deux siècles de la maison de France. 4. — exc. érud. simp. intér. — 6, 8, 9.

Amelot de la Houssaie. Histoire de Venise. 4. — b. — 6. 8, 9.

St-Réal. Conjuration de Venise. — intér. cél. — 6, 8, 9, 10.

De Guignes. Histoire des Huns. 6, in-4°. — rud. soli. esti. — 6, 8, 9.

Du Poncet. S. J. Histoire de Scanderberg. — exc. — 2, 6. 8, 9, 10.

— Histoire du prince Eugène. 6. — intér. — 6, 8, 9, 10.

Strada. S. J. Histoire des Pays-Bas, traduit par Duryer. 2. 8°. — c. — 2, 6, 8. 9, 10.

Bentivoglio. Histoire des guerres de Flandre. — esti. — 2, 6, 8, 9.

D'Orléans. S. J. Révolutions d'Angleterre. 3 vol. 4°. — c. saga. élég. — 2. 4. 6. 8. 9. 10.

Duterire. S. J. Abrégé de l'histoire d'Angleterre. 13. — esti. — 2. 6. 8. 9. 10.

Fréron. Histoire de Marie Stuart. 3. — exc. édif. exac. — 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Bretonneau. S. J. Histoire de Jacques II. — édif. cri. exac. — 2. 4. 5. 6. 8. 9 10.

Marsollier. Vie de Henri VIII. — esti. — 6. 8. 9.

Raguenet. Histoire de Cromwel. 2. — esti. — 2. 6. 8. 9. 10.

De Keralio (Mlle). Histoire d'Elisabeth. 5. — b. r. — 2. 6. 8.

Le Grand. Histoire du divorce de Henri IV. 3. — b. exac. — 2. 6. 8.

Mallet. Histoire de Danemark, 6. — b. r. — 2. 6. 8. 9.

Vertot. Révolutions de Suède. 2. — b. r. — 6. 8.

— Révolutions de Portugal. — b. — 6. 8. 9.

Solignac. Histoire de Pologne. 5. — b, r. — 6. 8.

Coyer. Histoire de Sobieski. 3. — esti. — 6. 8. 9. 10.

Desfontaines. Révolutions de Pologne. — b. — 6. 8. 9. 10.

Proyart. Histoire de Stanislas. — exc. édif. mor. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Petis de la Croix. Etat général de l'empire ottoman, 3. — érud. exac. — 6. 8.

Labat. Mémoires du chevalier d'Arvieux envoyé à la Porte. 6. — b. intér. exac. — 2. 6. 7. 8. 9. 10.

— Vie de d'Aubusson. — b. — 5. 5. 6, 7. 8. 9. 10.

Guillet de St-Georges. Vie de Mahomet II. 2. — exc. — 2. 6. 8. 9.

La Combe. Histoire des révolutions de Russie. — b. — 6. 8.

Catrou. S. J. Histoire du Mogol, — érud. cri. — 6. 8. 9. 10.

Duhalde. S. J. Description de la Chine. 4. in-fol. — érud. cri. — 6. 8.

Charlevoix. S. J. Histoire du Japon. 6. — exc. édif. exac. — 1. 2. 3. 4. 5. 7. 8. 9. 10.

Crasset. S. J. Item. 2 in-4°. — b édif. — 1. 2. 3. 4. 5. 6. 8. 9. 10.

Maffei. S. J. Histoire des Indes. — exc. — 2. 6. 8. 9. 10.

Le Gobien. Histoire des îles Mariannes. — inter. exac. — 6. 8 9. 10.

Prideaux. Vie de Mahomet. in-8°.— intér. exac. cri. vér. — 2, 6, 8, 9.

Petis de la Croix. Histoire de Gengiskhan.—érud. cri. — 6, 8, 9.

Gaubil. S. J. Item. — érud. exac. — 6, 8, 9.

— Révolutions de Perse. 3, 12. — intér. exac. — 6, 8, 9.

D'Orléans. S. J. Histoire des conquérants tartares. — intér. — 6, 8, 9, 10.

— Histoire de M. Constance. — intér. — 6, 8, 9, 10.

Marin. Vie de Saladin. 2. — b. cri. — 6, 8, 9.

Schmitt. Histoire de Tamerlan. 4. — b. — 6, 8, 9.

Choisy. Relation du voyage de Siam. — intér. — 2. 6. 8. 9, 10.

Lafitteau. S. J. Les mœurs des sauvages comparés aux mœurs des premiers temps. 4. exc. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Découverte des Portuguais dans le nouveau monde. 2. 4°. — b. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Campe. Découverte de l'Amérique. 3. — esti. r. 4, 6, 8, 9.

Solis. Histoire de la conquête du Mexique. 2. — intér. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Zarate. Histoire du Pérou, trad. par Citry. — b. — 2, 6, 8, 9, 10.

Charlevoix. S. J. Histoire du Paraguay. 6. — c. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Histoire de la nouvelle France. 4. — exc. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Histoire de St.-Domingue. 2. in-4°. — — exc. 6, 8.

Dutertre. S. J. Histoire générale des Antilles. 4 in-4°. — b. — 6, 8.

QUATRIEME PARTIE. — PHILOSOPHIE.

Chapitre prem er. — son histoire.

Baillet. Vie de Descartes. — b. — 2, 6, 8, 9.

Dutemps. Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux anciens. — intér. cri. judi. — 2, 6, 8, 9.

Fénelon. Abrégé des Vies des anciens philosophes. — exc. judi. nob. — 2, 6, 8, 9.

Formey. Histoire des philosophes. — b. r. — 2, 6, 8, 9.

Anciens philosophes.

Cicéron. Ses entretiens sur la nature des dieux, traduits par d'Olivet. 2. — exc. log. mor. — 2, 6, 8. 9.

Mourgues. S. J. Plan théologique de Pythagore. 2 in-8°. — exc. prof. for. — 2, 6, 8, 9.

Daniel. Voyage du monde, de Descartes. — exc. esp. judi. — 2, 6, 8, 9, 10.

Gassendi. Abrégé de ses œuvres. 8. — soli. uti. — 2, 6, 8.

Huet. Censura philosophiæ Cartesianæ. — soli, érud. — 8.

Wolf. Pensées sur les forces de l'entendement humain, traduit par Béchamp. — prof. — 8.

Chapitre ii. — logique et métaphysique.

Arnauld. L'art de penser. — c. — 2, 8, 9.

Crousaz. La logique. — b. 2, 8, 9.

De Lignac. Temoignage du sens intime et de l'expérience. 3. — b. for. — 2, 6, 8, 9.

— Eléments de métaphysique tirés de l'expérience. exc. — judi. for. — 2, 6, 8, 9.

Dutertre. S. J. Réfutation de Malebranche. 3. — soli. érud. — 2, 6, 8, 9.

D. Lamy. Entrée aux connaissances solides. — b. judi. cri. — 2, 6, 8, 9.

Malebranche. Or. Recherche sur la vérité. 4. — c. prof. — 2, 8, 9.

— Entretiens métaphysiques. — c. prof. — 2, 8, 9.

Mangold. S. J. Sa philosophie latine. 3 in-4°. — exc. judi. méth. clar. — 2, 6, 8, 9.

Muzarelli. S. J. Del buon uso della logica. 10. — exc. soli. prof. — 2 ,6, 8, 9.

Para du Phanjas. S. J. Théorie des êtres insensibles, ou Eléments de métaphysique. 3. 8°. — c. — 2, 6, 8, 9.

— Son abrégé. 8°. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Sauri. Cours de philosophie à l'usage des gens du monde. — exc. logi. lum. — 2 ,8, 9, 10.

Storkenau. S. J. Sa philosophie latine. — c. — 2, 6, 8, 9.

Roche. Traité de la nature de l'âme et de l'origine des connaissances humaines contre Locke. 2. — exc. prof. mor. — 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Chapitre iii. — morale.

Moralistes anciens.

Le Batteux. La morale d'Epicure tirée de ses écrits. in-8°. — exc. soli. prof. — 2, 3, 4, 5, 8.

Boëce. Consolation de la philosophie traduite par René Cerisier. — exc. soli. prof. — 2, 3, 4, 5, 6, 8,

Cassiodore. Traité de l'âme. — c. — 2, 6, 8, 9.

Cicéron. Edit. d'Olivet. 9 vol. in-4°. — cel. orig. — 2, 6, 8.

Confucius. Sa morale. — cél. prof. — 2, 3, 4, 5, 8, 9.

Epictète. Son Manuel traduit par Grou. S. J. — esti. — 2, 3, 8, 9.

— Abrégé de sa vie et de sa philosophie par Giles Boileau. 2. — esti. — 2, 3, 8, 9.

Lucien. Traduction par Belin de Ballu. Paris, 1789. — r. — 8.

Marc-Aurèle. Ses Pensées, traduites par Dacier. 2. — prof. cél. — 2, 6, 8.

Platon. Traduit par Dacier. 2. — cél. prof. — 2, 5, 6, 8.

— Sa République, traduite par Grou. 2. — cél. r. — 2, 6, 8.

— Ses Dialogues traduits par le même. — intér. saga. r. — 2, 6, 8, 9.

Pline le jeune. Ses lettres traduites par de Sacy. — intér. go. soli. élég. exc. — 2, 6, 8, 9.

Plutarque. Traités de morale traduits par Richard. — cél. soli. prof. rai. 2, 6. 8, 9.

Sénèque. Traduit par Lagrange. 7. 8°. — cél. soli. prof. rai. —2, 6, 8, 9.

— Pensées de. par La Beaumelle. — go. fin. — 2, 6, 8, 9.

Tacite. Sa morale, par Amelot de la Houssaie. 10. — c. prof. go. — 2, 6, 8, 9.

Théophraste. Commentaires par Casaubon. — c. — 2, 6, 8, 9.

Xénophon. L'économique, traduit par Dumas. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Moralistes modernes.

Abbadie. L'art de se connaître. — b. prof. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Daguesseau. Ses œuvres. 12 in-4°. — c. subl. nob. éloq. soli. méth. cri. r. — 2, 6, 8, 9.

D'Albon. Ses œuvres, surtout son dialogue entre Alexandre et Clitus. — b. prof. r. — 8.

André. Traité sur l'homme. — c. — 2, 6, 8, 9, 10.

Bacon. Essai et pensées sur la Religion. 2. — c. prof. for. — 2, 6, 8,

— Le Christianisme de. — soli. modéra. — 2, 8.

Bartholi. L'homme de lettres. 3. 8°. — b. — 2, 6,

Beaumont (*Mme de.*) Instruction pour les jeunes dames qui entrent dans le monde. b.— intér. judi. -2, 6, 8,9, 10.

— Mémoires de M. de Mourcey de Batteville. -- uti. lum. r. — 8, 9.

— Le Mentor moderne. 6. — exc. — 4, 6, 9, 10.

Berquin. Ses œuvres revues par Jauffret. 21. — r. — 9, 10.

Blanchard. Ecole des mœurs. 3. — exc. mor. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Préceptes pour l'éducation des deux sexes. 2. — exc. intér. mor. soli. — 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10.

— Bibliothèque de la jeunesse. 2 vol. — b. — 9, 10.

La Bruyère. Les caractères. 2. — c. énerg. prof. go. natu. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Bossuet. Traité contre la comédie. — exc. prof. —1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Bussi Rabutin. Instructions pour se conduire dans le monde. — subl. mor. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Boudier de Villecourt. L'ami des femmes. — exc. mor. — 10.

Cave. Le christianisme primitif. — b. érud. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. 10.

Cajot. Les plagiats de J. Jacques Rousseau sur l'éducation. — intér. soli. — 1, 2, 6, 8.

Caussin. S. J. Cour sainte. 5. in-8°. — edif. onc· r. — 3, 5, 6, 8, 9, 10.

La Chétardie. Instructions pour un jeune seigneur. — exc. r. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Conti (*le prince de*). Devoirs des grands et des gouverneurs de province. exc. judi. prof. go. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

— Traité des spectacles selon la tradition de l'Eglise, sa défense par Voisin. — exc. r. — 1, 2, 3,5, 6, 8, 9, 10.

Chevalier. Variétés d'un philosophe. — esti. go. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

D'Epinay. Les conversations d'Emilie, ou d'une mère avec sa fille. 2 vol. — b. sent.—3, 6, 9, 10,

Crillon. L'homme moral. 8°. exc. soli. go. — 1, — 2, 3, 5, 6, 8, 9.

Debonnaire. Leçons de sagesse. 3. — b. soli. onc. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Després de Boissi. Lettres sur les spectacles. — 2. — exc. mor. go. soli. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Descartes. Pensées de Descartes recueillies par M. Emery. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Dictionnaires des passions, des vertus et des vices, par l'abbé Sabathier. 2.— b.— 2, 3, 5, 6 8, 9, 10.

Duclos. Considérations sur les mœurs de ce siècle. — judi. go. r. — 1. 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Duguet. De l'éducation d'un prince. 4. — exc. soli. méth. mor. — 2, 6, 8, 9, 10.

Deluc. Précis de la philosophie de Bâcon. 2. in-8°. — b. — 2, 6, 8. 9.

Dupuy. Instructions d'un père à son fils. 2. — exc. mor. onc. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Erasme. Ses colloques épurés par Nicolas Mercier. élég. go. saga. r. — 2, 6, 8, 9.

Filassier. Eraste, ou l'ami de la jeunesse, édition corrigée à Lyon. 8°. — b. instr. méth. — 4, 6, 9, 10.

Gamache. Le système du cœur, ses dissertations littéraires et philosophiques. 2 vol. — prof. soli. préci. — 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Gerdil. Traité des combats singuliers. — cél. go. rai. — 2, 6, 8, 9.

Gratien. L'homme universel. — b. soli. — 6, 8, 9 10.

— L'homme détrompé. — b. soli. — 6, 8, 9, 10.

Gros de Besplas. Causes du bonheur public. 2. 8°. — b. édif. mor. — 2, 6, 8, 9.

Guillon. Du suicide ou du courage philosophique opposé au courage religieux. exc. for.— 1, 2. 3, 6, 8, 9.

Hervey. Tombeaux traduits par le Tourneur. — exc. for. sent. r. —2, 6, 8.

Jacquin. Entretien sur les romans. — exc. for. sent. r.— 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

L'Alouette. Histoire et abrégé des œuvres latines, italiennes et françaises, pour et contre la comédie et l'opéra. — cri. intér. — 1, 5, 6, 8, 9, 10.

— Traité des jeux et des divertissements qui peuvent être permis aux chrétiens. —b. mor. 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10.

— Traité contre les danses et les mauvaises chansons. — exc. mor. saga. — 1, 2, 3, 5, 8, 9, 29.

Lambert (*Mme de*). Ses œuvres. 2 vol. — b. sent. agré. pur saga. — 2, 6, 8, 9, 10.

Leibnitz. Ses pensées sur la Religion, 2 vol. in-8°. — exc. prof. soli — 1, 2, 6, 8, 9.

— Essai de théodicée, avec sa vie par Jaucourt. — exc. r. — 2, 6, 8.

— Son esprit, par M. Emery. — exc. érud. judi. — 2, 6, 8, 9.

Juste Lipse. Traité de la constance. — exc. 2, 6, 8, 9,

Littelton. Ses dialogues des morts traduits par Deschamps. — intér. judi. — 2, 6, 8, 9, 10.

Lacroix. Dictionnaire d'éducation. — intér. édif. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Mably. Les entretiens de Phocion sur les rapports de la morale avec la politique, — cél. r. 2, 6, 8.

Maffei, Sur le duel. — b. soli. élég- — 2, 6, 8. 9.

Maffei Vegio. De educatione liberorum. 4. — exc. — 2, 6, 8.

Malebranche. Or. Conversations chrétiennes. — exc. mor. — 2, 5, 6, 8, 9, 10.

Lemaître de Claville. Traité du vrai mérite. — c. 2, 3, 5, 8, 9.

Marin. L'homme aimable. — nob. mor. agré. — 2, 6. 8, 9, 10.

Mirabeau. L'ami des hommes. 5. — exc. mor. util. — 2, 6, 8, 9.

Montagnac. Vues philosophiques. — b. sent. r. — 2, 6, 8, 9.

Moreau. Leçons de morale. in-8°. — c. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Morus (*Thomas*). L'Utopie. — cél. prof. — 2, 6, 8.

— La morale chrétienne en action. — b. mor. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Muratori. Traité du bonheur public, traduit par de Lyvoi. 2 vol. — h. élég. mor. —2, 6, 8.

Nicole. Essais de morale. 13 vol. — exc. soli. érud. r. — 1, 2, 3. 5, 6, 6, 8.

— Traité sur les moyens de conserver la paix dans la société. — b. agré. — 1, 2, 3, 5, 8.

D'Osterwald. Traité des sources de la corruption, de l'impureté.—exc. érud. méth. r. —2, 6,8,9, 10.

Oxenstiern. Ses Pensées. 2 vol. — b. prof. r. — 2, 6, 8.

Pompignan. La dévotion réconciliée avec l'esprit. — c. mor. for. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Pope. Essai sur l'homme traduit par Silhouette, et mélanges.—cél. érud. r. — 2, 6, 8.

— Essais de littérature et de philosophie. 2 vol.— exc. for. prof. élég. r. —2, 6, 8.

Pluquet. Traité philosophique et politique sur le luxe. 2 vol. exc. for. prof. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Porcheron. Maximes sur l'éducation d'un jeune seigneur. — b. soli. — 2. 3. 6. 8.

— Le porte-feuille d'un philosophe. — b. go. mor. — 1, 2, 3, 5, 6, 9, 10.

Picalt. L'élève du plaisir. 2 vol. — intér. nob. mor. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Quesnai. Essai physique sur l'économie animale. — mor. cri. — 2, 6, 8, 9.

Ramsay. Le psychomètre, ou Réflexion sur les différents caractères de l'esprit. — intér. — 2, 6, 8.

Reyre, S. J. Le mentor des enfants. — intér. go. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10.

— L'école des demoiselles. — intér. go. mor. — 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10.

Ribadeneira. S. J. Traité des vertus d'un prince chrétien. — inter. — 2, 6, 8.

Richelieu (M^me de). Son testament. 2 in-8°. — cél. prof. — 2, 6, 8.

Rigoley de Juvigny. Annales de la vertu. 3. — exc. intér. mor. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

— Le père gouverneur de son fils. — exc. nob. mor. — 2, 5, 6, 8, 9.

Larochefoucault. Réflexions morales. 8°. — cel. r. — 2, 6, 8.

Rohan (M^me de). Morale du sage. — b. soli. — 2, 6, 8.

Sauri. La morale du citoyen — exc. prof. mor. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Stanislas. Œuvres du philosophe bienfaisant. — intér. sol. mor. — 2, 4, 8, 9

Senault. Or. De l'usage des passions. — b. soli. — 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9.

— Le monarque, ou des devoirs du souverain. — b. — 8.

Tressan (de). Ses œuvres. 8°. 10. — b. soli. log. go. r. — 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Terrasson (Jean). La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison. exc. soli. go esp. — 2, 5, 6, 8, 9.

Trublet. Essais de littérature et de morale. 4. — exc. go. élég. — 2, 6, 8.

Young. Ses Nuits. 2. — sent. éner. — 3, 5, 8, 9, 10.

Fénélon. Dialogues des morts. 2. — c. go. judi. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Education des filles. — exc. soli. — 2, 6, 7, 9, 10.

— Direction pour la conscience d'un roi. — c. — 2, 6, 8.

Fontenelle. Dialogues des morts. — cél. esp. élég. — 6, 7, 8, 9, 10.

— La jeunesse instruite d'après la méthode de Fénelon. — esti. — 2, 6, 8.

CINQUIEME PARTIE. — RELIGION.

CHAPITRE I^er. — DE LA RELIGION ENTRE LES ATHÉES.

D'Argentan. Ca. Conférences théologiques sur les grandeurs de Dieu. 3. in-4°. — éner. onc. lum. nob. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Barruel. S. J. Ses helviennes. 5. — exc. cri go. piq. log. — 2, 6, 8, 9, 10.

Baudran. S. J. L'âme contemplant les grandeurs de Dieu. — b. — 3, 5, 6, 8.

Bergier. Traité de la Religion. 12. — éner. soli. cri. — 2, 6, 8.

— Examen du matérialisme. 2. — cél. érud. log. soli. — 2, 8.

Bernardin de Saint-Pierre. Etudes de la nature. 3. — prof. go. esti. intér. r. — 2, 8.

Bullet. L'existence de Dieu par les merveilles de la nature. — esti. esp. intér. — 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Boissy. L'auteur de la nature. 3 in-8°. — exc. intér. — 1, 4, 6, 8, 9, 10.

Choisy. Dialogues sur l'immortalité de l'âme. — b. — 2, 8, 9.

Clarcke. Discours concernant l'existence de Dieu. 3 in-8°. — esp. exc. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Lettre à Dodwell sur l'immortalité de l'âme. — exc. prof. — 2, 6, 8.

Deluc. Lettres sur l'homme physique. 8°. — exc. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Lettres sur l'histoire physique de la terre. 8°. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Derham. Théologie physique. 8°. — exc. intér. — 2, 6, 8, 9.

— Théologie des insectes. 8°. — exc. érud. mor. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Théologie astronomique. 8°. — exc. mor. — 2, 6, 8, 9.

Duquet. Commentaire sur l'œuvre des six jours. 6. — c. r. — 2, 3, 5, 6, 8. 9, 10.

Dutertre. S. J. Entretiens sur la Religion. 3. exc, subl. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Fabricius. Théologie de l'eau. 8°. — exc. mor. — 2, 6, 8, 9.

Fénelon. Œuvres philosophiques, ou démonstration de l'existence de Dieu. — c. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

— Lettres sur la Religion. — prof. exc. onc. — 2, 6, 8, 9, 10.

Laharpe. Réfutation du livre de l'esprit. 8°. — prof. saga. pur. for. — 2, 6, 8, 9

Hayer. R. Traité de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. 3. — c. 1, 2, 6, 8, 9.

Holland. Réflexions philosophiques sur le système de la nature. — prof. — 2, 6, 8.

Hodward. Lettres sur la structure de la terre. — exc. mor. prof. — 3, 6, 8.

Jacquelot. Dissertation sur l'existence de Dieu. 3. — exc. for. méth. — 2, 6, 8, 9.

— Examen de la théologie de Bayle. — soli. préci. — 2, 6, 8, 9.

Cousin Despréaux. Les leçons de la nature. 4. — exc. mor. prof. agré. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Le Fèvre. S. J. La seule Religion véritable démontrée contre les athées. 8°. — c. saga. préci. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Legris-Duval. Fondements de la morale, ou Fénelon et Théodore. — intér. onc. d. — 1, 2, 3 4, 5, 6, 8, 9, 10,

Lignac. Lettre à un américain sur Buffon. 2. — b. soli. judi. érud. — 1, 2, 6, 8, 9.

— Examen sérieux et comique du livre de l'esprit. — b. judi. érud. intér. — 1, 2, 6, 8, 9.

Linné (Charles). Nemesis divina (sur la providence). — exc. soli. — 2, 6, 8.

Malebranche. Or. Entretiens entre un Chinois et un athée sur l'existence de Dieu. — exc. mor. prof. judi. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Cudworth. Traité de l'immortalité et de l'éternité de l'âme, trad. par Mosheim. 8°. — exc. prof. mor. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Mauduit. Or. Traité de la Religion contre les athées. — b. soli. érud. — 1, 2, 6, 8, 9.

Niewenthit. Démonstration de l'existence de Dieu par les merveilles de la nature. in-4°. exc. éner. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Pluche. Spectacle de la nature. 9 — exc. édif. intér. agré. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Pluquet. Examen du fatalisme. 3. — prof. — 2, 6, 8.

Réaumur. Mémoires sur les insectes. Abrégé par Basin. — exc. intér éner. — 2, 5, 6, 8, 9, 10.

Royou. Le monde de verre réduit en poudre. — b. agré. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Sturm. Considérations sur les œuvres de Dieu. 5. in-8°. — cél. exc. mor. prof, nob. — 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.

Woodward. Géographie physique, trad. par Noguez, 8°. — prof. lum. — 2, 6, 8.

CHAPITRE II. — CONTRE LES DÉISTES.

I. *Sur la tolérance ou l'indifférence.*

Floris. C. Droits de la vraie Religion. 2. — exc. for. — 1, 2, 6, 8, 9.

— La tolérance chrétienne opposée au tolérantisme philosophique. — simp. b. — 2, 6, 8, 9, 10.

De La Mennais. Essai sur l'indifférence en matière de Religion. 1 vol. 8°. — c. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

II. *Sur la possibilité, la nécessité et les marques de la révélation.*

Bergier. Le déisme réfuté. — c. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Certitude des preuves du christianisme. — exc. cri. soli. — 2, 6, 7, 9.

— Apologie de la Religion. — exc. érud. soli. — 2, 8, 9.

Boyle. Le chrétien naturaliste. — exc. prof. — 2, 6, 8, 9.

— Discours sur la profonde vénération que l'esprit humain doit à Dieu. — c. prof. nob. — 2, 6, 8, 9.

Gerdil. Exposé des caractères de la vraie Religion, trad. de Livry. — exc. prof. for. — 2, 6, 8, 9.

Griffet. S. J. Insuffissance de la Religion naturelle. 2. — b. for. go. — 2, 6, 8, 9.

Hooke. Religionis naturalis et revelatæ principia. 3 in-8°. — for. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

Huet. Tractatus de concordia rationis et fidei. — cél. exc. prof. — 2, 6, 8, 9.

— Traité de la faiblesse de l'esprit humain. — b. soli. esti. — 2, 6,8, 9.

Jacquelot. Conformité de la foi avec la raison. — exc. prof. for. — 2, 6, 8, 9.

D. Jamin. Pensées théologiques. — cél. exc. soli. lum. — 1,2, 6, 8, 9, 10.

D. Lamy. L'incrédule amené à la connaissance de la Religion par la raison. — b. soli. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Leland. Avantage et nécessité de la Religion chrétienne. 4 in-4°. — cél. prof. méth. — 2, 6, 8.

Lesley. Méthode contre les déistes et les Juifs, tr. Houbigant. 8°. — intér. for. log. — 2, 6, 8, 9.

Le Masson des Granges. Le philosophe jugé au tribunal de la raison. — exc. for. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Malebranche. Or. Conversations chrétiennes. — agré, lum. — 2, 6, 8, 9, 10.

Muzarelli. S.J. Religion du philosophe. in-8°. — esti. for. prof. log. — 2, 6, 8.

Nicole. Traité de la foi humaine. in-4°. — exc. prof. — 2, 6, 8, 9.

Papin. La foi réduite à ses justes bornes. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Pey. Le philosophe chrétien. — exc. lum. log. agré. — 2, 6, 8, 9, 10.

Postel. S. J. L'incrédule conduit à la Religion par la voie de la démonstration. 2 vol. in-8°. — b. prof. — 2, 6, 8, 9.

Sigorgne. Lettres écrites de la plaine, en réponse à celles de la montagne. — exc. agré. simp. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Censure du livre d'Emile par la faculté de théologie de Paris. — cél. préci. — 2, 6, 8, 9.

Trembley, Instructions d'un père à ses enfants. 6 in-8°. — intér. mor. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

CHAPITRE III. — DE LA RÉVÉLATION JUIVE.

Bonneaud. S. J. Hérodote, historien du peuple hébreu sans le savoir. 8°. — exc. agré. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

Bullet. Réponses critiques. 4. — cél. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

Cleyton. Défense de l'Ancien et du Nouveau Testament contre Bolingbrocke. 3 in-8°.— prof. érud. — 2, 7, 8, 9.

Ducontant de la Molette. OEuvres diverses. 16. — érud. esti. — 2, 6, 8.

Duvoisin. Autorité des livres de Moïse. — b. log. prof. érud. — 2, 6, 8, 9, 10.

Gauchat. Lettres critiques. 24. — exc. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

Guénée. Lettres de quelques Juifs. 3. in-8°. — c. esp. prof. érud. gai. — 2. 4. 6, 8, 9, 10.

Guérin du Rocher. S. J. Histoire véritable des temps fabuleux. 3 in-8°. — c. érud. prof. — 2, 6, 8, 9.

Lavater. Conférence de la fable avec l'Ecriture sainte. 2. — exc. érud. cri. prof. — 2, 6, 8, 9.

Pelletier. Dissertation sur l'arche de Noé. — cél. érud. intér. — 2, 6, 8, 9.

Sicard. Dictionnaire généalogique et critique de l'Ecriture sainte. — b. érud.— 2, 6, 8, 9.

Warburton. La Religion de Moïse démontrée. n-fol. — prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

CHAPITRE IV. — DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE.

I. *Apologistes anciens.*

Athénagoras. Traduit par Gessner. in-fol. — érud. simp. — 2, 6, 8, 9.

Augustin (St). Cité de Dieu, traduit par le P. Giry. M. 2. in-8.. — cél. érud. agré. for. — 2, 5, 6, 8, 9.

Eusèbe. Préparation évangélique, traduite par Vigier. S. J. 6 in-fol. — érud. for. éloq. — 2, 6, 8, 9.

Lactance. De la mort des persécuteurs, traduit par Godescard. — c. for. rai. go. — 2, 6, 8, 9, 10.

Minutius Félix. éd. de Rigaud. — exc. for. — 2, 6, 8, 9.

Origène. Contre Celse, traduit par Bouchereau. 4. — érud. for. prof. gén. — 2, 6, 8, 9.

Tertullien. Apologétique, traduit par Gourey. — c. énér. véh. — 2, 6, 8, 9.

— Anciens apologistes, traduits par le même. — go. judi. — 2, 6, 8, 9.

II. *Apologistes modernes. Preuves de la Religion chrétienne.*

Abbadie. De la vérité de la Religion chrétienne. 2.—c. for. log. prof. méth.érud. — 2, 6, 8, 9,10.

— De la divinité de Jesus-Christ. — exc. soli. — 2, 8.

Alletz. Le catéchisme de l'âge mûr. — exc. clar. for. intér. méth. — 2, 6, 8, 9, 10.

— L'esprit des journalistes de Trévoux. — intér. judi. soli. soig. — 2, 6, 8, 9.

Aymé. Fondements de la foi. 1.— cél. nob. élég. for. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Examen des faits qui servent de fondement au christianisme. — b. soli. log. — 2, 6, 8, 9, 10.

Leballeur. D. La Religion révélée. 5. — b. soli. — 6, 8.

Balius. S. J. Défense des prophéties de la Religion chrétienne. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8, 9.

— La Religion chrétienne prouvée par l'accomplissement des prophéties. 4. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Bergier. Dictionnaire de théologie, édit. de Feller. 8. 8°. — b. érud. soli. méth. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

— Origine des dieux du Paganisme. 2.— érud. — 2, 6, 8.

Berthier. S. J. Sur les Psaumes. 5. — exc. élég. nob. onc. prof. — 2, 5, 6, 8, 9, 10.

— Sur Isaïe. 5. 8. — exc. élég. nob. prof. lum. — 2, 5, 6, 8, 9, 10.

La Berthonie. D. Ses œuvres. 3. — érud. soli. cri. — 2, 6, 8.

Bossuet. Discours sur l'histoire universelle. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bonnet. Recherches philosophiques sur le christianisme. 8°. — exc. prof. nob — 2, 6, 8, 9.

Bourdaloue. S. J. Ses pensées. 3. — exc. prof. for. — 2, 3, 5, 6, 8, 9.

Buffier. S. J. Preuves de la Religion. — b. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Bullet. Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens. in-4. — cél. érud. for. — 2, 6, 8, 9, 10.

Clarke. Discours concernant l'existence de Dieu et la vérité de la Religion. 3. 8°. — exc. prof. for. érud. — 2, 5, 6, 8, 9.

Clausel de Montals. La Religion prouvée par la révolution. 8°. — intér. exac. log.— 2, 6, 8, 9, 10.

Clémence. Défense de l'authenticité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. 8°. — érud. soli. log. — 2, 6, 8, 9.

— Caractères du Messie vérifiés en Jésus de Nazareth. 2, 8°. — exc. soli. — 1, 2, 6, 8,9.

Cleyton. Le dogme de la Trinité conforme aux lumières de la raison. in-4. — prof. rai. — 2, 8.

Colonia. S. J. La Religion chrétienne démontrée par le témoignage des auteurs païens. — exc. go. erud. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Concina. D. De la Religion révélée. 4°. — b. méth. soli. — 2, 6, 8.

— Conférences entre un juif, un protestant et un docteur de Sorbonne. 8°.— b. soli. lum. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Crillon. Mémoires philosophiques du baron de. 2. 8.. — exc. 2, 6, 8, 9, 10.

Cudworth. Commentaires sur les 70 semaines de Daniel. 2. in-fol. — exc. prof. — 2, 8.

Demarsis. Discours pour convaincre l'incrédule. 8. — prof. go. soli..— 2. 6, 8, 9.

Desfontaines. Ses lettres sur Houtteville. — b. cri. — 2, 8.

Dez. S. J. La foi des chrétiens et des catholiques justifiée. 4. — b. for. érud. — 2, 6, 8, 9, 10.

Duguet. Principes de la foi. 3. — exc. prof. lum. —2, 6, 8, 9.

Duvoisin. Autorité des livres du Nouveau Testament. — b. lum. méth. — 2, 6, 8, 9.

— Démonstration évangélique. — b. lum. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.,

Euler. Essai de défense touchant la révélation divine. 8°. — cél. prof. for. — 2. 6. 8. 9.

Feller. S. J. Catéchisme philosophique. 3.— exc. érud. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Formey. Philosophe chrétien. — exc. prof. — 2, 6, 8, 9,

François. Preuves de la Religion. 8. — b. érud. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Grotius. Traité de la Religion chrétienne, tr. Gouiet. — cél. prof. for. — 2, 6. 8, 9.

Haversant. Défense des lettres de Pline sur les chrétiens. Gottingue. 8°. — exc. cri. érud. — 2.6, 8,

Houdart de la Motte. Plan des preuves de la Religion. — exc. meil. — 2, 6, 8, 9.

Houtteville. La Religion prouvée par les faits. —cél. érud. r. — 2, 6, 8.

Hubert Hayer. R. La Religion vengée. — érud. soli. log. piq. — 2, 8.

Huet. Démonstration évangélique. in-fol. — c. érud. meil. for.— 2, 6, 8, 9.

Jacquelot. Dissertation sur le Messie. 2. — érud. prof. soli. — 2, 8, 9.

— Examen de la théologie de Bayle, — érud. prof. soli. — 2, 6, 8.

— Réponse à ses entretiens. — esti. prof. 2, 6, 8.

Jenyns. Examen de l'évidence. — exc. saga. for. piq. — 2, 6, 8, 9.

Kortholt. De origine et natura christianismi ex mente gentilium, in-4°. — exc. érud. soli. — 2.8.

— De calumniis veterum paganorum in Christianos. in-4°. — intér. b. érud. cri. — 2, 8.

— De persecutionibus et cruciatibus martyrum. in-4°. — intér. b. érud. cri. — 2, 8,

La Chambre. Traité des vérités de la Religion. 5. — exc. meil. — 2, 8.

La Luzerne. Dissertation sur la Religion. 4. ou 2. — exc. for. éloq. prof. — 2, 6, 8, 9, 10.

Lardner. La crédibilité de l'histoire de l'Evangile. 8°. — exc. érud. prof. — 2, 6, 8.

— Témoignage des anciens Juifs et Païens en faveur de la Religion. 4. 8°. — érud. meil. — 2, 8.

Lamarre. S. J. La Foi justifiée de tout reproche contre la raison. — exc. soli. prof. — exc. soli. prof. —2,6, 8, 9.

Lefebvre. S. J. La seule Religion démontrée. — exc. log. — 2, 6, 8, 9.

Lesley. La vérité du christianisme démontrée.8°. — érud. prof. cél. — 2, 6, 8.

— Méthode contre les Juifs. —b. prof. —2,8.

Leland. Demonstration évangélique. 4 — exc. prof. — 2, 6, 8, 9.

Mauduit. Or. Traité de la Religion. — b. érud. — 2. 6, 8.

Nonnotte. S. J. Philosophes des trois premiers siècles. — inter. érud. cri. for. — 2, 6, 8, 9, 10

Pascal. (Pensées de). (Editions différentes de celle de Voltaire).— c. subl.— 2, 3, 5, 6, 8, 9.

Pezron, Bernardin. L'histoire évangélique confirmée par l'histoire judaïque et romaine. — cél. érud. — 2, 6, 8.

Pey. Le philosophe catéchiste. — exc. meil. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Vérité de la Religion chrétienne démontrée à un déiste. — exc. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Pinamonti. S. J. La sinagoga disingannata. — exc. érud. — 2, 6, 8.

Pompignan. L'incrédulité convaincue par les prophéties. 5. — c. prof. for. — 2, 6, 8. 9.

Pontbriand. L'incrédule détrompé, et le chrétien affermi dans la foi. 8°. — b. soli. — 2, 6, 8, 9,

— Portefeuille d'un jeune philosophe. intér. go. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Prideaux. L'Ancien et le Nouveau Testament accordés avec l'histoire des Juifs en anglais. 2. fol. — exc. érud. — . 2, 6, 8.

Regnier. Certitude des principes de la Religion. 6. — exc. prof. méth. — 2, 8.

Rossi. L'attente vaine des Juifs concernant le Messie. —b. — 2, 8.

Sherlock. De l'usage et des fruits des prophéties, trad. de l'anglais par le Moine. 8°. — b. érud. — 2, 6, 8.

Sigorgne. Philosophe chrétien. —b soli. — 2,6,8.

Simiane. Traité de la vérité de la Religion chrétienne, tr. Bouhours. S. J. — b. prof. go. — 2. 6, 8, 9.

Turetin. Sur la Religion chrétienne, tr. Vernet. 8°. — prof. r. — 2, 8.

Vouglans. Motifs de ma foi. — soli. prof. — 2, 8.

Wisthou. L'accomplissement des prophéties. 8°. — exc. érud. soli. — 2, 8.

III. *Discussions particulières sur quelques faits de la Religion chrétienne.*

Baltus. S. J. Réponse à l'histoire des oracles de Fontenelle. 2, 8°. — cél. saga. érud. — 2, 6, 8, 9,

Chandler. Preuves de la résurrection de Jésus-Christ. 8°. — b. soli. for. — 2, 6, 8, 9.

— La résurrection de J.-C., démontrée selon les règles du barreau. 8°. exc. for. intér. —3, 6, 8, 9, 10.

Crasset. S. J. Dissertation sur les oracles — érud. soli.— 2, 8.

Ditton. Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ, trad. de l'anglais par Lachapelle. 2, 8. — cél. prof. for. intér. — 2, 6, 8, 9.

Duvoisin. Dissertation sur l'apparition de la croix à Constantin. — exc. érud. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Ellies Dupin. Histoire d'Apollonius convaincue d'impiétés — exc. érud. soli. — 2, 6, 8, 9.

D. Joseph Delisle. Défense de la vérité du martyre de la légion Thébaine. — exc. érud. soli. intér. — 2, 6, 8, 9, 10.

Littleton. La Religion chrétienne démontrée par la conversion de saint Paul.—cél. sag. for. intér.— 2, 3, 6, 8, 9, 10.

— La Religion chrétienne démontrée par un seul fait, le miracle des langues coupées par les Vandales. — cél. intér. soli. cri. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Rivas. Eclaircissements sur le martyre de la légion Thébaine. 8°. — exc. intér. soli. for. cri. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Touron. D. La main de Dieu sur les incrédules. 3. — b. édif. log. — 1, 2, 3. 4, 6, 8,9, 10.

Warburthon. Dissertation sur le projet de l'empereur Julien, concernant le temple de Jéru-salem. — cél. intér. soli. — 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Wistey. Traité de la certitude de la Religion chrétienne et de la résurrection de J.-C. 8°. — exc. for. prof. — 2, 6, 8, 9.

IV. *Principes, morale et beautés de la Religion chrétienne.*

Abbadie. De la divinité de Jésus-Christ. — exc. soli. — 2, 8.

Ancillon. Dissertation en réponse à cette question : quels sont, outre l'inspiration, les caractères qui assurent aux livres saints la supériorité sur les profanes. 8°. Berlin, 1782.—b. prof. érud. r.—2, 8.

D'Argentan. Ca. Conférences théologiques sur les grandeurs de Dieu, de Jésus-Christ et de Marie. 3. in-4. exc. intér. onc.—1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Blanchard. Ecole des mœurs. 3.— exc. nob. onc. — 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10.

Bonald. Théorie du pouvoir civil et religieux. 3. in-8°. — cél. prof. — 2, 6, 8.

— Ses œuvres complètes. 12, 8°. — prof. soli. log. méth. gén. — 2, 6, 8.

Baudisson. Essai sur l'union du christianisme avec la philosophie. — b. — 2, 6, 8.

Bossuet. Politique sacrée. 4°. — c. — 2, 6, 8.

Bouhours. S. J. Pensées ingénieuses des Pères de l'Eglise. — exc. go. fin. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

C. D. P. Idée de la vérité et de la grandeur de la Religion. — exc. — 2, 6, 8, 9.

— *Caveyrac.* Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique. — c. prof. —2, 6, 8.

Chateaubriand. Génie du Christianisme (sans les deux romans). 5. in-8°. — cél. go. esp. déli. élég. ins. — r. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Son abrégé. 2. in- 12. — exc. go. cri. — 2, 4, 5, 6, 8, 9 10.

— Triomphe de l'Evangile. 4. 8°. — b. — 2, 5, 5, 9, 10.

— Le Chrétien par le sentiment. — b. — 2, 3, 5, 9, 10.

— L'Evangile code du bonheur. 8°. — b. onc. — 2, 6, 8, 9, 10.

— La Religion du cœur. — exc. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Gazzara. Importance et avantage d'une morale politique. 5. — exc. for. prof. — 2, 6, 8,

Gérard. Le comte de Valmont. 5. — c. agré. onc. long. r. — 2, 3, 4, 5. 6, 7, 9, 10.

Hayer. R. Utilité temporelle de la Religion chrétienne. — exc. — 2, 6, 8.

Jauffret. Du culte public. — b. soli. — 2, 6, 8.

Lami. Or. Démonstration de la sainteté et de la vérité de la morale chrétienne. — b. soli. — 2, 6, 8.

Lamourette. Les délices de la Religion. — b. go. onc. — 2, 6, 8.

Lucet. La Religion catholique seule vraie, la seule qui réponde à la dignité de l'homme. 8°. — b. soli. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

La Luzerne. Instruction pastorale sur l'excellence de la Religion, avec les notes. — c. nob. prof. subl. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

La Tour du Pin. Alliance des sciences avec la Religion. — b. soli. — 2, 6, 8.

Laulanier. Réflexions critiques et patriotiques. — exc. uti. intér. — 2. 6, 8, 9.

D. Maran. Grandeurs de Jésus-Christ, et défense de sa divinité. — exc. prof. érud. — 2, 6, 8.

Meusy. Code de la Religion et des mœurs. — exc. nob. onc. — 2, 5, 6, 8, 9, 10.

Mourgues. S. J. Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes. — exc. érud. prof. — 2, 7, 8, 9.

Neuville. S. J. (*Pierre*). La morale de l'Evangile. 4. 8°. — exc. nob. prof. lum. — 2, 6, 8, 9, 10.

Papin. Traité du tolérantisme. — exc. —2. 6. 8, 9.

De la Palme. Principes de la doctrine catholique justifiés par eux-mêmes. — b. soli. — 2, 6, 8, 9.

Para du Phanjas. S. J. Philosophie de la Religion. 2. in-8°. — exc. prof. for. didac. — 2, 5, 8, 9.

— Tableau historique et philosophique de la Religion. — b. soli. — 2, 6, 8, 9.

Paulian. S. J. Dictionnaire philosophique et théologique. — b. prof. érud. — 2, 6, 8, 9.

Paul-Didier. Retour à la Religion. 8°. — b. soli. — 2, 6, 8.

Pey. Traité des deux puissances. 4. in-8°. — c. prof. érud. méth. lum. — 2, 6, 8.

— La loi naturelle perfectionnée par la loi évangélique. — b. soli. — 2, 6, 8.

Mgr de Pressi, évêque de Boulogne. Instruction sur l'accord de la raison et de la foi dans les mystères. 2. 4°.— c. for. lum. prof. — 2, 5, 6, 8, 9.

Warburthon. Dissertation sur l'union du christianisme, de la morale et de la politique, tr. Silhouette 2. in-8°. — exc. prof. — 2,6, 8.

V. *De l'incrédulité.*

Aubry. Analyse de Boulanger par un solitaire. 8° — exc. prof. cri. — 2, 6, 8, 9.

— L'anti- souci, ou la folie des nouveaux philosophes dépeinte au naturel. 2. 8°. — intér. soli. esp. gai. 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Alletz. L'esprit des journalistes de Trévoux. — intér. judi. soli. lum. — 2, 6, 8, 9.

La Beaumelle. Lettres à M. de Voltaire. — cri. esti. éleg. chal. — 2, 6, 8, 9.

— Anecdotes de la mort de Voltaire. — agré. intér. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Bergier. Réponses au Système de la nature. 2. — log. prof. — 2, 8.

La Berthonie. D. Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer, de l'académie des sciences.— intér. édif. — 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Berthier. S. J. Remarques sur le Contrat social de Rousseau. — c. — 2, 3, 8, 9.

Bésombes. Sentiment d'une âme pénitente revenue des erreurs de la philosophie moderne au joug de la Religion. — exc. onc. soli. — 1, 2, 3,6, 9, 10.

Boudier de Villeneuve. Pensées philosophiques

opposées à celles de Diderot. 4. 8°. — esti. soli. — 2, 6, 8.

Boullier. Court examen de la thèse de l'abbé de Prades. — esti. soli. — 2, 6, 8.

Idem. Lettres critiques sur les lettres philosophiques de Voltaire. — b. soli. érud. — 2, 6, 8.

Chandler. Réflexion sur la conduite des déistes modernes. — esti. soli. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Coger. Critique de Bélisaire. — for. rai. — 2, 6, 8, 9.

Crévier. Observation sur l'esprit des lois.— judi. modéra. — 2, 8, 9.

Crillon. Mémoires philosophiques du baron de. — c. érud. cri. rai. élég. for. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Crousaz. Examen de la liberté de penser, de Collins. 8°. — prof. log. — 2, 6, 8.

Saint-Cyr. Catéchisme des Cacouacs.—exc. intér. gai. fin. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Faculté de théologie de Paris. Censure de l'Emile. — cél. prof. didac. — 2, 6, 8, 9.

— Censure de Bélisaire. — cél. prof. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Censure de Raynal. in-4°. — cél. prof. — 2, 6, 8, 9, 10.

Censure du livre de l'Esprit. — cél. esti. prof. — 2, 6, 8.

Feller. S. J. Examen de Buffon. 2. — prof. soli. — 2, 6, 8.

Gauchat. Monuments du temps contre l'irréligion. — inter. for. érud. go. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Son philosophe du Vallais.—intér. for. érud. go. — 2, 6, 8, 9, 10.

Gauthier. Les lettres persanes convaincues d'imp été. — exc. log. prof. — 2, 6, 8, 9, 10.

Gibert. Lettres à Fréret sur l'histoire ancienne.— exc. érud. for. — 2, 6, 8, 9.

Guyon. L'oracle des nouveaux philosophes. 2. — exc. intér. cri. piq. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Haller. Lettres contre les incrédules. 2. in-8°. — érud. prof. — 2, 6, 8.

Laharpe. Du fanatisme dans la langue révolutionnaire.— cel. intér. piq. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Hayer. R. Le charlatanisme des incrédules.— exc. intér. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

— La Religion vengée (ouvrage périodique). — intér. érud. cri. piq. — 2, 6, 8.

Hervey. Remarques sur les lettres de Bolingbrock. — exc. soli. prof. — 2, 6, 8.

Lamourette. Pensées sur la philosophie de l'incrédulité. — b. soli. — 2, 6, 8.

— Lettres pastorales de M^gr l'archevêque d'Auch. — b. éloq. érud. — 2, 6, 8, 9.

— Lettres pastorales de M^gr l'archevêque de Paris. — cél. éloq. for. érud. — 2, 6, 8, 9.

— Lettres pastorales de M^gr l'archevêque de Vienne. — exc. for. didac. érud. — 2, 6, 8, 9.

— Lettres pastorales de Mgr l'évêque de Marseille. — b. — 2, 8.

— Lettres pastorales. Examen du catéchisme de l'honnête homme. — exc. soli. prof. — 2, 6, 8, 9.

Marin. M. Le baron de Van-Espen, ou la république des incrédules. 5 vol. exc. intér. gai. go. 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Nonnotte. Les erreurs de Voltaire. 3. — intér. déli. didac. piq. gai. — 1, 2, 3, 4, 6. 8, 9, 10.

— Dictionnaire antiphilosophique. 2. 8°. — intér. déli. didac. piq. gai. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Tableau philosophique de l'esprit de Voltaire, pour servir de suite à ses ouvrages, et de mémoires à l'histoire de sa vie. — intér. piq. gai. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Larcher. Observations sur le dictionnaire philosophique et la philosophie de l'histoire. 2 in-8°. — intér. prof. go. érud. — 2, 6, 8, 9.

— Supplément à la philosophie de l'histoire. — érud. prof. soli. — 2, 6, 8, 9.

Palissot. Petites lettres sur de grands philosophes. — Lettres à M. de Voltaire. — Aménités littéraires. 10 — esp. for. érud. cri. — 2, 6, 8, 9.

Paulian. Système de la nature. — exc. — 2, 6, 8.

Pompignan. La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même.— inter. soli. piq. — 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10.

— L'avertissement du clergé en 1775. — élég. rai. for. pathé. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

— Réponses aux difficultés proposées par J.-J. Rousseau contre la Religion. — éleg. soli. — 2, 6, 8.

— Rituel des esprits forts. — exc. intér. agré. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Des Sablons. Les grands hommes vengés. — exc. intér. érud. cri. for. — 1, 2, 3, 6, 8. 9, 10.

Le Vallois. S. J. Observations sur ce que la Religion a à craindre des sociétés littéraires. — exc. intér. judi.— 2, 6, 8, 9.

Vernes. Lettres sur le christianisme de l'auteur d'Emile, Confidence philosophique.—exc. esp. érud. cri. r. — 2, 6, 8.

Viret. Réponses à la philosophie de l'histoire. — b. prof. érud. — 2, 6, 8.

Thomas. Réflexions philosophiques et littéraires sur les preuves de la Religion naturelle. — b. esp. fin.— 2, 8, 9, 10.

— Voltaire parmi les ombres, et de retour des ombres. — gai. fin. esp. intér. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

VI. *Des sources de l'incrédulité.*

Barruel. S. J. Mémoires sur le Jacobinisme. 5 in-8° —intér. exac. vér. go. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10

— Son abrégé. 2. in-12. — intér. exac. vér. go.—1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Lefranc de Pompignan. Questions sur l'incrédulité —exc. prof. vér. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

M^gr l'évêque de Lodève. Lettres pastorales sur les sources de l'incrédulité. — b. intér. for. — 2, 6, 8, 9, 10.

M. de Montazet. Sur les sources de l'incrédulité. — exc. go. for. élég. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Proyart. Louis XVI détrôné avant d'être roi. —cél. intér. exac. vér. — 1. 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle. 4. in-8°. — cél. intér. exac. vér. pathé.— 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

VII. *Livres élémentaires en faveur de la Religion.*

Beaumont (M^me de). Les Américaines. 6. — exc. intér. go. lum. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Beauzée. Exposition des preuves historiques de la Religion.—exc. intér. lum.—1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Beurier. Conférences sur la Religion. in-8°. — exc. intér. lum. log. soli. — 1, 2, 3, 4, 6. 8, 9, 10.

Bougeant. S. J. Exposition de la doctrine chrétienne. in-4°. — exc. intér. lum. onc. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Boutauld. Le théologien dans les conversations avec les sages et les grands du monde. — esti. intér. éner. lum. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Choisy. Ses dialogues. — b. esp. lum.— 1, 6, 8, 9, 10.

Dutertre. S. J. Entretiens sur les vérités de la Religion. 2. — c. onc. lum. for. soli. — 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10.

Humbert. Pensées sur les vérités de la Religion — exc. prof. for. onc. lum. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Lhomond. Histoire abrégée de la Religion. — Histoire de l'Eglise. — Doctrine chrétienne. — b. lum. méth. —1, 2, 3, 4, 6,8, 9, 10.

Lallemand. Entretiens familiers. 4. — exc. sim. nob. lum. onc.—1, 2, 3, 4, 5,6, 8, 9, 10

Mignot. Analyse des vérités de la Religion chrétienne. — Réflexions sur les connaissances préliminaires au christianisme. — sol. lum. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Valois (Yves de). S. J. Avis sur l'incrédulité moderne. — Entretiens sur les vérités fondamentales de la Religion. — exc. lum. soli. onc. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Lettres d'un père à son fils, sur l'incrédulité. — exc. lum. soli. onc. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Lettres d'une mère à son fils. 3 vol. — exc. lum. soli. onc. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

VIII. *La révélation chrétienne dans la seule Eglise catholique.*

Bossuet. Exposition de la doctrine catholique, avec sa défense. — c. prof. érud. for. — 1, 2, 6, 8, 9.

— Histoire des variations. 5. — c. — 2, 6, 8, 9.

— Avertissement aux Protestants. — exc. for. onc. — 2, 6, 8, 9.

Desmahis (Converti) Considérations sur le schisme des Protestants. — exc. prof. soli. érud. — 2, 6, 8, 9.

— Vérité de la Religion catholique, par l'Ecriture sainte. — b. érudi. cri. judi. — 2, 6, 8, 9.

Dirois. Preuves et préjugés pour la Religion catholique. — b. judi. intér. — 2, 6, 8, 9.

Campian (Edmond). S. J. Méthode courte pour discerner la véritable Religion. — c. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Jérémie, Patr. de CP. Correspondance avec les Luthériens. fol. edit. de 1581. — intér. éner. exac. — 2, 6, 8.

Lessius. S. J. De capessenda vera Religione. — intér. lum. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Nicole. Préjugés légitimes. — c. for. érud. prof. — 2, 6, 8, 9.

— Les prétendus réformés convaincus de schisme. — exc. prof. exac. — 2, 6, 8, 9.

— Traité de l'unité de l'Eglise. — c. préci. — 2, 6, 8.

D'Orléans. S. J. Méthode courte et facile de discerner les vérités de la Religion chrétienne d'avec les fausses. — for. lum. soli. esti. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Papin. Recueil de ses œuvres. 3. — exc. intér. for. — 2, 6, 8.

— Le Protestant cité au tribunal de la parole de Dieu. — b. soli. intér. piq. — 2, 6, 8, 9.

Pélisson. Sur les différences de Religion contre Jurieu. 4 vol. — exc. éner. érud. prof. — 2, 6, 8.

Renaudot. Perpétuité de la foi. 2. — c. érud. prof. — 2, 6, 8, 9

— Sa défense. 8. — cél. érud. prof. — 2, 6, 8.

Schefmacker. S. J. Lettres d'un gentilhomme allemand à un gentilhomme protestant. — c. érud. for. — 2, 6, 8, 9.

Stark. Entretien sur la réunion des différentes communions chrétiennes. 8°. — intér. piq. for. érud. r. — 2, 6, 8, 9.

Sur l'Eglise.

Bossuet. Discours sur l'autorité de l'Eglise. — c. — 1, 2, 6, 8, 9.

— Sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise. — c. — 1, 2, 6, 8, 9.

— Conférences avec le ministre Claude. — c. — 1, 2, 6, 8, 9.

Clément. Du pouvoir de l'Eglise sur les mariages catholiques. in-4°. — exc. soli. érud. — 2, 6, 8.

Hayer. R. La règle de foi vengée des calomnies des Protestants. 3. — exc. prof. érud. — 2, 6, 8.

— Apostolicité du ministère de l'Eglise romaine. — exc. érud. — 2, 6, 8.

Sanderus. Du schisme d'Angleterre, trad. en français par Maucroix. 2. 8°. — cél. soli. érud. — 2, 6, 8.

Treverne. Discussion amicale sur l'Eglise anglicane. 2. 8°. — exc. soli. mod. piq. clar. d. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Tertullien. Traité des prescriptions, tr. Gourcy. — c. — 2, 6, 8, 9.

Vincent de Lerins. Son Commonitorium. — c. — 2, 6, 8, 9.

Corgne. Dissertation critique et historique sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé. Paris, 1756. — intér. soli. — 2, 6, 8.

Stilting. S. J. Commentaire historique et critique sur saint Libère pape, dans les Bollandistes, sous le 23 septembre. — intér. soli. — 2, 6, 8.

Sur l'Eucharistie.

Adam. S. J. Triomphe de l'Eucharistie contre le ministre Claude. — b. érud. soli. — 2, 6, 8.

Arnauld et Nicole. Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie. 3. in-4°. — c. — 2, 6, 8.

Bossuet. Traité de la communion sous les deux espèces. — exc. for. nob. lum. — 2, 6, 8.

— Lettres aux nouveaux catholiques pour les inviter à la communion pascale. — exc. pathé. — 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10.

Bougeant. S. J. Traité de l'Eucharistie. — c. — 2, 6, 8, 9.

D. Desmahis. Traité de la présence réelle. — exc. érud. for. — 2, 6, 8.

Lignac. Possibilité de la présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux. — exc. prof. lum. — 2, 6, 8.

Malebranche. Traité de l'infini créé avec l'explication de la possibilité de la transsubstantiation. — exc. prof. lum. — 2, 6, 8.

Renaudot. Continuation de la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie, d'Arnauld et de Nicole. 2. in-4°. — exc. érud. soli. cri. — 2, 6, 8.

Simon (Richard). Créance de l'Eglise orientale sur la transsubstantiation. — exc. érud. soli. cri. — 2, 6, 8.

Séédorff. S. J. Ses lettres. 2. in-8°. — c. — 2, 6, 8, 9.

— Lettres d'un docteur en théologie d'Ingolstad. 8°. — c. — 2, 6, 8, 9.

Autres points controversés.

Arnauld. Le renversement de la morale de Jésus-Christ par les Calvinistes. — exc. prof. — 2, 6, 8.

Bonnaud. S. J. Discours à lire au conseil du Roi sur l'état civil des Protestants. — cél. for. élég. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Bossuet. Sur l'adoration de la croix. — exc. — 1, 2, 8, 9.

Brueys. Histoire du fanatisme des Cévennes. 2 vol. — b. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Caveyrac. Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'édit de Nantes, et dissertation sur la Saint-Barthélemy. — exc. exac. log. — 2, 6, 8, 9, 10.

D. Ceillier. Apologie de la morale des Pères contre Barbeyrac. 8°. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8.

Coeffeteau. D. Réponse au roi de la Grande-Bretagne. — b. soli. — 2, 6, 8.

Dez. S. J. La réunion des Protestants à l'Eglise romaine, nécessaire pour leur salut, et faite selon leurs principes, in-8°. — exc. prof. lum. — 1, 2, 6, 8, 9, 10.

Drouet de Maupertuis. De la vénération rendue aux reliques des saints. — b. soli. — 2, 6, 8.

Duguet. Lettre d'une carmélite. — exc. — 2, 6, 8.

Gerdil, cardinal. Discours : Que la seule Religion catholique, etc. — soli. érud. — 2, 6, 8.

— Ses œuvres. 15 vol. 4°. — érud cri. didac. prof. éner. saga. — 2, 6, 8.

Haraeum. S. J. Traité contre les ordinations anglicanes. 2 vol. — exc. éner. érud. — 2, 6, 8.

Harney. De l'Ecriture sainte en langue vulgaire. — b. soli. — 2, 6, 8.

Launoi. De cura Ecclesiæ pro sanctis et sanctorum reliquiis. — b. érud. — 2, 6, 8.

— De veteri ciborum delectu in jejunio. — b. érud. — 2, 6, 8.

Lenglet du Fresnoy. Traité historique et dogmatique du secret de la confession. — exc. — 2, 6, 8, 9.

Lequien. D. Nullité des ordinations anglicanes contre le Courayer. 4 vol. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8.

Le comte de Maistre. Du pape. 2 vol. in-8°. — exc. érud. prof. soli. — 2, 6, 8, 9.

D. De Ste Marthe. Traité de la confession auriculaire. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8.

Menestrier. S. J. Philosophie des images. — exc. érud. piq. intér. — 2, 6, 8, 9.

Nagot. Conversions remarquables de quelques Protestants — intér. exac. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Néer-Cassel. Traité du culte des Saints et de la sainte Vierge. — b. érud. — 2, 6, 8.

Ricerou. La conversion de l'Angleterre comparée avec sa pretendue réformation. — intér. érud. piq. — 2, 8, 9, 10.

St-Réal. Relation de l'apostasie de Genève. — exc. — 2, 8, 9, 10.

Ribadeneira. S. J. Traité du schisme d'Angleterre. — exc. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Vivant. Traité contre la validité des ordinations anglicanes. — exc. for. soig. — 2, 6, 8.

IX. *Sur les erreurs des* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles.*

Artifices des hérétiques. — intér. piq. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Avis salutaire d'un philosophe chrétien. — b. — 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

De Beaumont, archevêque de Paris. Instructions sur les atteintes données à l'autorité de l'Eglise. 8° — soli. for. onc. — 2, 6, 8.

Bissi, cardinal. Traité théologique sur la constitution Unigenitus. 2 in-4°. — exc. soli. — 2, 6, 8.

— Ses instructions pastorales. 3. in-4°. — exc. soli. — 2, 6, 8.

Bonnaud. S. J. Le Tartufe épistolaire sur les lettres attribuées par Carraccioli au pape Clément XIV. — intér. piq. exac. go. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Caveyrac. Appel à la raison des arrêts rendus contre les Jésuites. — cél. for. exac. go. — 2, 6, 8, 9, 10.

— Réponse aux assertions. — cél. intér. exac. — 2, 6, 8 9, 10.

— Compte rendu des comptes rendus. — intér. piq. log. — 2, 6, 8, 9, 10.

Ceruti. Apologie de l'institut de la société de Jésus. — c. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

La Chambre. Traité de la grâce. 4 vol. — exc. prof. érud. — 2, 6, 8.

— Traité de l'Eglise. 6 vol. — exc. prof. méth. — 2, 6, 8.

— Traité du formulaire. 4. — soli. érud. — 2, 6, 8.

Colonia. S. J. Dictionnaire des livres jansénistes. 4 vol. — b. érud. r. — 2, 6, 8, 9.

— Le conservateur. 6 in-8°. — éner. for. chal. gén. judi. mor. prof. sent. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

Daniel. S. J. Ouvrages philosophiques et théologiques. 3 vol. in-4. — b. soli. go. — 2, 6, 7.

— Entretiens de Cléanthe et d'Eudoxe sur les Provinciales de Pascal. — exc. for. go. — 2, 4, 6, 8, 9.

Daubenton. S. J. Dissertation sur le pape Libère. — exc. log. intér. cri. — 2, 6, 8.

Deschamps. S. J. De hæresi janseniana. in fol. — cél. for. érud. — 2, 6, 8.

Duguet. Sur les convulsions et les Nouvelles ecclésiastiques. — lum. intér. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Duchesne. Histoire du Prédestinianisme. 4°. — exc. intér. érud. exac. — 2, 6, 8.

— Histoire du Baïanisme. 4°. — exc. intér. exac. — 2, 6, 8.

Dumas. Histoire des cinq propositions. 3. — exc. intér. soli. exac. — 1, 2, 6, 8, 9.

Lafiteau. De la bulle Unigenitus. 3. — exc. intér. soli. exac. — 1, 2 6, 8, 9.

— Réfutation des anecdotes de Villefore concernant l'acceptation de la bulle. — b. soli intér. — 2, 6, 8.

Fabri. Le génie de la révolution dans l'éducation publique. 2. — for. soli. exac. intér. — 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

Garnier. S. J. Pensées du marquis de *** sur la Religion et sur l'Eglise. — b. soli. — 2, 6, 8.

D. Gervais. Traité du pouvoir de l'Eglise et des princes sur l'empêchement de mariage. — exc. érud. soli. — 2, 6, 8.

Havelange. Ecclesiæ infallibilitas in factis dogmaticis. — b. érud. — 2, 6, 8.

Hertzig. S. J. Calvinus Corn. Jansenii, sacræ Scripturæ oppositus. — b. intér. — 2, 6, 8.

Honoré Ste-Marie. C. Apologie de la bulle Unigenitus. 4. — exc. soli. érud. — 2, 6, 8.

— Dissertation sur la bulle. 4. — exc. prof. — 2, 6, 8.

— Observations dogmatiques et critiques sur ses œuvres. 4. — intér. érud. — 2, 6, 8.

Lallemand. S. J. Entretiens de la comtesse, etc. sur le Jansénisme. 9. — intér. piq. go. — 2, 4, 6, 8, 9, 10.

D. Lamy. Réfutation du système de la grâce de Duguet. — soli. — 2, 6, 8.

Le comte de Maistre. Considérations sur la France. 8°. — c. — 2, 3, 4, 6, 8, 9.

Mallet. Traité de la lecture de l'Ecriture sainte. — intér. soli. — 2, 6, 8, 9, 10.

Marandé. Inconvénients d'état procédant du Jansénisme. 4°. — exc. — 2, 6, 8, 9.

D. Maran. Doctrine de l'Evangile et des Pères sur les guérisons miraculeuses. — intér. piq. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Marca. Relation de ce qui s'est fait dans les assemblées des évêques depuis 1653 au sujet des cinq propositions. 4°. — intér. exac. — 2, 6, 8.

Marchesius. Clypeus fortium (excellent pour prouver que le nom du pape Honorius a été inséré par les hérétiques aux actes du 6^e^ concile. — intér. exac. érud. soli. — 2, 6, 8, 9.

De la Mennais. Réflexions sur l'état de l'Eglise au XVIII^e^ siècle. 8°. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Tradition de l'Eglise sur l'institution canonique. 3. 8°. — érud. soli. prof. — 2, 6, 8.

Merlin. Dissertation sur Honorius. — b. soli. érud. — 2, 6, 8, 9.

Molkembourg. R. Dissertation curieuse sur la lettre de Firmilien de Césarée à saint Cyprien, sur celle de saint Irénée à saint Victor, et sur celle de Polycrate. 2. 4°. — intér. érud. soli. — 2, 6, 8, 9.

— Dissertatio de Cephâ. — intér. érud. soli. — 2, 6, 8, 9.

Montbrun. Disquisitio historica et theologica an jansenismus sit merum phantasma. — b. éner. soli. — 2, 6, 8, 9.

Montholon. Plaidoyer pour les Jésuites. 8°. — cél. for. soli. — 2, 6, 8.

Petitpied. Lettres sur les convulsions. 4°. — intér. soli. exac. — 2, 6, 8, 9, 10.

Pey. Traité des deux puissances. 4 vol. in-8°. — c. méth. clar. érud. prof. — 2, 7, 8, 9.

— Entretiens sur les erreurs du temps. — b. soli. — 2, 6, 8.

Lefranc de Pompignan. Le véritable usage de l'autorité séculière dans les matières de la Religion. — méth. érud. — 2, 6, 8.

— Controverse pacifique sur l'autorité de l'Eglise. — 2, 6, 8.

Racine. Lettres à MM. de Port-Royal. — intér. soli. go. — 2, 6, 8.

Raconis. Réponse à la tradition de l'Eglise sur la pénitence et la communion d'Arnauld. — exc. érud. 8. for. 2, 6, 8.

De Rosaven. S. J. La vérité défendue contre les calomnies anciennes. 8°. — exc. soli. érud. — 2, 6, 8, 9.

D. La Taste. Lettres théologiques sur saint Médard. 2. in-4°. — intér. soli. exac. — 2, 6, 8.

Tharin. Considérations philosophiques sur la société des Jésuites. 8°. — soli. érud. — 2, 6, 8, 9.

D. Thuillier. Lettres sur la bulle Unigenitus. — soli. — 2, 6, 8.

— Réalité du projet de Bourgfontaines. 2. 8°. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Bathiani (cardinal). Remontrances à S. M. l'empereur Joseph II. — exc. for. soli. érud. — 2, 6, 8.

Barruel. S.J. Sa collection ecclésiastique. 14. 8°. — intér. cri. judi. — 2, 6, 8.

— Son journal ecclésiastique. — intér. cri. go. érud. piq. — 2, 6, 8.

— Du pape. 2. in-8°. — intér. for. soli. cri. — 2, 6, 8, 9.

Bonnaud. S. J. Réclamation pour l'Eglise gallicane contre la vente les biens. 8°. — intér. exac. — 2, 6, 8, 9.

— Coup d'œil sur le congrès d'Ems. — intér. exac. — 2, 6, 8. 9.

— Sa propre rétractation. — intér. exac. — 2, 6, 8, 9.

Fébronius. Abbreviatur. Par les Bénédictins de Saint-Blaise. — érud. soli. prof. — 2, 6, 8.

La Luzerne. Instruction pastorales sur le schisme, avec les notes. — c. — 2, 6, 8, 9.

Mignot. Droits des princes et de l'Etat sur les biens du clergé. 2. 8°. — intér. go. érud. — 8, 9.

CHAPITRE V. — MORALE CHRÉTIENNE.

I. *SS. Pères et SS. Docteurs.*

D. D'Achery. Catalogue des ouvrages ascétiques des Pères. 4°. — érud. go. nob. — 2, 5, 6, 7.

Ambroise (S.). Ses lettres, ses traités de la virginité et des offices, intér—.go. déli. élég. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Augustin (S.). Ses confessions traduites par Arnaud d'Andilly, et par (Cerisier. S. J.). — exc. simp. onc.—1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10.

— Soliloques. — onc. chal. d. éloq. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10.

— Morale par Grou. S. J. 2. — onc. chal. d. éloq. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

— Lettres traduites por Dubois. 6. 8°.

Basile (St). Ses homélies et ses lettres. traduites par Bellegarde (médiocre traduction), et par Auger. 6. — élég. go. for. gén. subl. nob—2, 5, 5, 6, 8, 9, 10.

— Ses ascétiques. 8°. — exc. soli. for. élég. gén. subl. nob. — 3, 5, 8.

Bernard (St), Ses lettres traduites par Villefort. 4. — intér. onc. agré. — 3. 5. 8. 9. 10.

Eucher (St). Eloges du désert et du mépris du monde, trad. par Arnaud d'Andilly. — c. préci. onc. for. 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10.

François de sales (St). Traité de l'amour de Dieu, éd. de Fillon. c. onc. nob. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Introduction à la vie dévote. — Son esprit. in-8°. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10

— Ses lettres à des personnes du monde. 6. — intér. onc. lorg. — 1, 2, 3, 4, 5, 6 8, 9, 10.

Jean Chrysostome (St). Ses lettres traduites per Bourecueil. 2. 8°. intér. élég. onc. for. mor. nob. log. 1, 2. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

François Xavier (St.). Ses lettres. — intér. onc. for. — 1, 2. 3, 4, 5. 6, 7, 8, 9, 10.

Jérôme (St). Ses lettres. — for. nob. soli. — 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Jean Climaque (St.). Son échelle sainte traduite par Arnaud d'Andilly. — exc. onc. for. édif. — 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10.

Jean de la Croix (St.). Ses œuvres traduites par le P. Maillard. S. J. in-4°. — onc. prof. — v.

Jeanne Françoise de Chantal (Ste.). Ses lettres. 3. — intér. onc. judi. — 1, 2, 3. 4, 6. 7, 8, 9, 10.

Jean Mosch. Le pré spirituel, traduit par Arnaud d'Andilly. — cél. onc. édif. soli. — 3, 4, 5, 8.

Salvien. Traité de la Providence traduit par le P. Bonnet. 2. c. onc. prof. log. 2, 3, 6, 8, 9.

Tertullien. De la patience, l'exhortation au martyre, tr. Mannessier: c. for. nob. prof. 2, 3, 4, 5, 8.

Thomas à Kempis. De imitatione Christi, de Beauzée id. par Gonnelieu, S. J. — c. — 2, 4, 5, 8, 9, 10.

— Ses œuvres traduites par Bellegarde. — exc. onc. prof. — 4, 5, 8.

Pierre d'Alcantara (St), De la paix de l'âme, traité de l'Oraison — exc. c. — 5, 8.

Thérèse (Ste.). Ses œuvres traduites par Arnaud d'Andilly. 3 vol. in-4°—exc. nob. onc. lum.—5. 8.

— Son esprit par M. Emery. — exc. judi. log. onc. — 4, 5, 8, 9, 10.

— Ses lettres. — intér. agré. onc. lum. — 4, 5, 8, 9, 10.

II. *Ascétiques modernes, étrangers.*

Arrias. S. J. Imitation de la sainte Vierge. — b. onc. mor. — 5, 8.

— Imitation des saints. — b. — 5, 8.

Avila. Ses œuvres trad. par Arnaud d'Andilly fol. — prof. onc. lum. crud. — 5, 8.

Belingan. S. J. Connaissance de Jésus-Christ.— exc. nob. onc. soli. — 5, 8.

Bellarmin. S. J. Ses opuscules, tr. du P. Brignon. S. J. 5. — exc. nob. onc. for. préci. prof.—3, 5, 8.

Blosius. S. J. Medulla ascetica. 8°. — exc. lum. prof. — 3, 5, 8.

Blosius. Instructions spirituelles pour les affligés. — soli. lum. onc. — 1, 4, 5, 8.

— Sa guide spirituelle. — d. soli. lum. — 1, 4, 5, 8.

Drexellius. S. J. De l'éternité malheureuse, tr. Colombe.—ex c. prof. lum. for.—1, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Bona. Ch. Sa guide du chemin du ciel, tr. Lambert. — exc. onc. soli. — 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10.

— Préparation à la mort. — log. soli. onc. — 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Alvarez de Paz. S. J. Ses œuvres tr. Melon. — prof. onc. simp. — v.

Grenade. D. Ses œuvres, in-8°. — onc. for. onc, soli. — 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Hayneuve. S. J. Le monde opposé à Jésus-Christ. — b. soli. — 1, 3, 5, 8.

— Le grand chemin qui perd le monde. — b. soli. — 1, 4 5. 8, 9.

Lessius. S. J. Ses opuscules. 2. in-folio. — exc. onc. intér. — 2, 4, 5, 8, 9, 10.

Merlhorstius Enchiridion officii divini, paradisus animæ christianæ.—exc. onc. lum.—3, 4, 5, 9, 10.

Muratori. De la véritable dévotion.— b. soli. log. — 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10.

Nieremberg. S. J. Différence du temps et de l'éternité, tr. le P. Brignon. —exc. onc. préci. — 1, 2, 3, 4, 5, 8. 9, 10.

Outreman. S. J. Pédagogue chrétien, tr. le P. Brignon. 2. in 4°. — b. simp. r. — 4. 8.

Palafox. Le pasteur de la nuit de Noël.—intér. érud. r. — 5, 8.

Pinamonti. S. J. Considérations sur les souffrances. — exc. onc. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

— Le directeur dans les voies du salut. — exc. soli. onc. — 3. 5, 8.

— Lectures sur les obstacles du salut. — exc. onc. prof. — 3, 5, 8, 9.

Rodriguez. S. J. Perfection chrétienne tr. Regnier Desmarais. 4.—exc. simp. onc. soli.—4, 5, 8, 9.

Salasar. S. J. Conversion du pécheur. — exc. onc. for. — 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Saruzard. S. J. Ars semper gaudendi ex sola confidentia divinæ providentiæ, in-4°. —exc. onc. for. —3, 4, 5, 6, 8.

Scupoli. Combat spirituel tr. le P. Brignon S. J.—c.—1, 2, 3, 4, 5, 8. 9, 10.

III. *Ascétiques modernes français*

Archimbaut. Soliloques du pécheur. 2 vol. — b. onc. — 1, 2, 3, 4, 5. 8, 9.

Arvisenet. Maximes et devoirs des pères et des mères. — b. log. onc. — 8.

Avrillon. M. Ses œuvres. 24.—L'année affective. — Commentaires sur le *Miserere*.— Sur la dignité de l'âme.—Méditations sur la communion.— soli. simp. onc. lum. — 3, 4, 5, 8, 9. 10.

Baudran. S. J. Ses âmes. — nob. onc. soli. d. lum. édif. — 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9. 10.

Bernesai. R. Traité de la vie intérieure, fondement de la vie spirituelle.—exc. prof.—5,8.

Bernières. Le chrétien intérieur. 2. — exc. prof. r. — 5, 8.

Berthier. S. J. Réflexions spirituelles. 5.— exc. nob. prof. — 5, 8.

Bésombes. Sentiments d'une âme pénitente. 2.— exc. onc. soli. — 1, 3, 5, 6.

Bontauld. S. J. Conseils de la sagesse et méthode pour converser avec Dieu.—b. prof. lum. 3, 4, 5, 7.

Bossuet. Œuvres complètes. — 20. 4°. — c. log. for. nob. prof. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8.

— Ses lettres. — soli. lum. — 3, 5, 8.

— Connaissance de Dieu et de soi-même. — prof. nob. — 2, 5, 6, 8.

Boudon. Le chrétien inconnu.—Dieu seul.—Dévotion aux saints anges. — exc. onc. pathé. sent. — 1, 2, 3, 4, 5, 8.

— Conduite de la divine providence, 4.— exc. onc. pathé. —3. 4, 5, 8.

— Ses lettres. — lum. onc. — 5, 8.

Bretonneau. S. J. Réflexions chrétiennes pour les jeunes gens qui veulent entrer dans le monde. — exc. sol. onc.—3, 4. 9, 10.

Buffier. S. J. Sentiments chrétiens. —b. soli.— 1, 3, 5, 9, 10.

Carcado (Mme de). L'âme unie à Jésus-Christ. 2. — exc. onc. nob. soli. prof. — 5, 8, 19.

Champion de Pontallier. Nouvelles paraboles. —

— Apologues chrétiens, 5. — b. sol. — 5, 8.

— Nouvelles lectures de piété convenables à tous les états. 4. — b. — 3, 5, 9, 10.

— Trésor du chrétien. 3. 8°. — esp. onc. — 5. 8.

— De la vérité — soli. b. — 1, 2, 3, 5, 8.

Carrelet. Œuvres spirituelles. 7.— nob. onc. lum. — 3, 6, 8, 9, 10.

Chéminais. S. J. Sentiments de piété, suivis des paroles de l'Ecriture sainte paraphrasées par le P. Bouhours à l'usage des affligés — exc. onc. go. — 4, 5

Clément. Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde. — exc. onc. soli. — 5, 5, 6. 7, 9, 10.

— Maximes à une jeune personne qui y est engagée. — exc. onc. soli.— 3, 5, 6, 7, 9, 10.

— Instruction sur le sacrifice de la messe. — exc. onc. soli. — 3, 5, 7, 9, 10

— exercices pour la pénitence et l'Eucharistie. — exc. onc. soli. — 3, 5, 7, 9, 10.

Collet. Devoirs des gens du monde. — Des écoliers. 2. — b. soli. — 5, 6, 8, 9, 10.

Collot. Solide piété tirée de saint François de Sales .8°. — exc. saga. simp. — 4, 5, 6, 8, 9, 10.

La Colombière. S. J. Réflexions morales. —Lettres spirituelles. 2.— exc. onc. soli. — 3, 5, 8.

Crasset. S. J. Entretiens sur le saint Sacrement de l'autel. — c. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Croiset. S. J. Parallèle des mœurs du siècle et de la morale de Jésus-Christ. — exc. onc. soli. — 3, 8.

— Illusions du cœur, 2, 8°. — exc. lum. — 3, 8.

— Dévotion au sacré cœur. 2. — onc. soli. lum.— 4, 5, 9, 10.

Duquesne. Grandeurs de Marie. 2.—b. lum. soli. onc. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

— *Le P. Eudes.* Dévotion au cœur de Marie, — b. onc. soli. — 3, 5, 8, 9, 10.

Fénelon. Œuvres spirituelles. 5.—Œuvres complètes. 9. — c. onc. nob. simp. — 5, 8.

— Entretiens sur la vraie Religion. — exc. onc. nob. — 2, 5, 8, 9, 10.

Fléchier (Œuvres de). 10. 8°. — élég. go. soli. esp. — 2, 6, 8.

— La vraie et solide piété selon l'esprit de saint François de Sales, par P. C.—b. onc. soli. — 3, 4, 5, 9, 10.

De Fumel. Dévotion au sacré cœur. — exc. soli. édif. onc. — 5, 8, 9, 10.

Galiffet. S. J. De la dévotion au sacré cœur de Jésus. 4°. — c. — 5, 8.

— Son abrégé par un Père Chartreux de Paris. — exc. élég. édif. intér. sent. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

— Dévotion à la sainte Vierge. 4°. — exc. — 3, 5, 8, 9, 10.

Gallis. Nuits de sainte Marie Madeleine. — b. intér. onc. — 3. 4, 5, 7, 8, 9.

Gillotte. Traité des scrupules. — b. lum. — 3, 5, 9, 10.

Gazzera. Les veilles de saint Augustin. — intér. esp. onc. — 3, 5, 9, 10.

Giraudeau. S. J. Paraboles du P. Bonaventure. — exc. prof. ima. sent. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Godeau. Tableaux de la pénitence. 2. — b. soli. —3, 5, 6.

Gonnelieu. S. J. De la présence de Dieu. — exc. soli. onc. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

— Exercices de la vie intérieure. — soli. onc. — 5.

Le P. Gourdan. Sacrifice de foi et d'amour au très-saint Sacrement de l'autel, — onc. b. édif. sent. — 4, 5.

Griffet. S. J. Exercice pour la communion. — exc. onc. — 3, 5, 7, 9, 10.

Grou. S. J. Caractère de la vraie dévotion. — Maximes spirituelles et morales de saint Augustin. —Intérieur de Jésus et de Marie.—exc. soli. onc.— 5, 8.

Guilloré. S. J. Progrès de la vie spirituelle. — Secrets de la vie spirituelle.—Maximes spirituelles. — exc. soli. prof. — 5, 8.

Henrys. L'Homme-Dieu, ou Parallèle des actions divines et humaines en Jésus-Christ. — b. — 5.

Humbert. Pensées sur les vérités de la Religion.— exc. for. prof. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

D. Jamin. Placide à Maclovie sur les scrupules. —b. lum. soli. — 3, 4, 5, 9. 10.

— Placidie à Scholastique sur la manière de se conduire dans le monde. — b. soli. judi. — 6, 9, 10.

Joly. Devoirs du chrétien. — exc. soli. onc.— 5, 9, 10.

St-Jure. S. J. Sur la connaissance de Dieu et de J. C.— Le livre des élus. 2 in fol. — exc. prof. onc. — 5, 8.

Lafiteau. Lettres spirituelles. — La vie et les mystères de la sainte Vierge. 2. — b. onc. — 5.

D. Lamy. De la connaissance et de l'amour de Dieu. — Lettres morales. — b. judi. — 5.

— Gémissements de l'âme sur la tyrannie du corps. — b. judi. — 5.

Lallemand (Louis). S. J. Doctrine spirituelle. — c. — 5, 8

Languet. Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu. — onc. soli. lum. — 4, 5, 8.

Le Maître. S. J. Retraite. —b. soli. — 5.

Lombez. Ca. De la paix intérieure. — De la joie de l'âme. — Lettres sur la paix intérieure. — c. — 4. 5.

Marie. S. J. Science du crucifix. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Marie de l'Incarnation, Ursuline au Canada. Lettres. 4. — lum. for. onc. — 4, 5.

Marin. M. Lettres spirituelles. 2. — exc. soli. — 3, 4, 5, 6.

Martel. S. J. Préparation à la mort. — exc. for. onc. — 3, 5.

Masson. Introduction à la vie intérieure. 2. — b. prof. — 3, 5.

D. Maugras. Instructions chrétiennes sur les afflictions. 2. — exc. onc. soli. — 4, 5.

Milley. S. J. Lettres.— exc. onc. soli.— 4, 5, 8.

La Motte, évêque d'Amiens. Lettres spirituelles. — exc. go. simp. onc. — 5, 8.

De Montreuil. Lectures chrétiennes. 3. — b. — 5, 8.

D. Le Nain. Préparation à la mort. — b. onc. — 4, 5.

Neyveu. S. J. De la connaissance et de l'amour de Dieu. — exc. nob. soli. onc. — 4, 5, 6, 8.

— Esprit du christianisme. — c. — 4, 5, 8, 9, 10.

— Conduite chrétienne. — exc. soli. onc — 4, 5, 8.

Nicole. Essais de morale. 14. — cél. soli. for. r. — 3, 5, 8.

Nouet. S. J. Dévotion envers Jésus-Christ. 3. 4. — exc. onc. soli. — 4, 5, 8.

Ollier. Lettres. — exc. prof. onc. — 5, 8.

Pallu. S. J. Les quatre fins de l'homme. — exc. onc. soli. for. — 3, 5, 8, 9, 10.

— Du saint et fréquent usage des sacrements. — b. soli. exac. — 5, 8.

— Dévotion à la sainte Vierge. — b. soli. — 3, 4, 5, 9, 10.

— Réflexions sur les vérités de la Religion. — b. 5, 8.

— Traité de l'amour de Dieu. — De l'amour du prochain. — De l'amour de J. C. — b. soli. — 3, 8.

Le Pelletier. Traité des récompenses et des peines éternelles. — for. prof. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— De la charité envers le prochain. b. soli. — 5, 8.

Pey. Dévouement à la sainte Vierge. — exc. onc. simp. — 3, 4, 5, 9, 10.

Pommeraye. Pratique journalière de l'aumône. — b. onc. soli. — 3, 5, 8.

Raguenet. Discours sur le mérite et la dignité du martyre. — exc. for. onc. — 3, 4, 5, 8.

D. de Rancé. Réflexions morales sur les Evangiles. in-4°. — L'abrégé des obligations chrétiennes. — Lettres pirituelles. — nob. onc. log. — 5, 8.

Rapin. S. J. Œuvres. 3. — exc. go. — 1, 3 5, 8, 9, 10.

Roissard. S. J. Le chrétien. dans la tribulation. 2. in-8. — exc. onc. — 4, 5, 8.

— Consolation du chrétien. 2. — exc. onc. — 3. 4, 5, 8.

Rigoleu. S. J. Vie et opuscules du P. — onc. prof. — 3, 4, 5, 6, 8.

Sanadon. S. J. Prières et instructions chrétiennes. — onc. — 3, 4, 5, 6, 8.

Sans. Le livre d'or, ou l'humilité en pratique. — exc. soli. exac. — 3, 5, 8.

Senault. Or. L'homme chrétien. 4. — L'homme criminel. 4. — b. soli. — 1, 3, 4, 6.

Surin. S. J. Catéchisme spirituel. 2. Lettre spirituelle. 2. — exc. prof. log. — 3, 5, 8.

— Fondements de la vie spirituelle. 1. — exc. prof. log. — 5, 8.

— Dialogues.—exc. prof. lum.— 5, 8.

— Testament spirituel d'un père mourant. — onc. — 3, 5, 6, 9, 10.

— Les sages entretiens. — b. for. onc. — 1, 2, 3, 6, 9, 10.

Touron. D. De la providence. — b. soli. — 4, 5, 8.

Tricalet. Le livre du chrétien. — b. soli. — 3, 4, 6, 8.

Le Vacher. L'exemplaire des enfants de Dieu. — La voix de Jésus-Christ. — b. soli. onc. — 4, 5, 8.

La Vallière (Mme de) Réflexions sur la miséricorde de Dieu. — c. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

— Lettres avec sa Vie. — b. onc. — 5, 6, 8, 9, 10.

— Sentiments d'une âme pénitente. — onc. — 1, 2, 3, 4, 5.

— Sentiments d'une âme qui retourne à Dieu. — onc. — 3, 5.

Valois (Ives). S. J. Œuvres spirituelles. — lum. onc. — 5, 8.

— Entretien sur les vérités fondamentales de la Religion. — exc. — 3, 4, 5.

— Entretien sur les vérités pratiques. — exc. — 3, 4, 5.

Vaubert. S. J. Dévotion à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 2. — c. onc. — 4, 5, 8, 9, 10.

— Pratique pour se considérer en la présence de Dieu. — exc. soli. onc. — 4, 5.

Vange. Or. Traité de l'esprit chrétien. — érud. onc. — 5, 8.

D. Villiers. Pensées et réflexions sur les égaremens des hommes dans la voie du salut. 3. — b. soli. — 1, 2, 3, 5.

— Reflexions sur les défauts d'autrui et sur les fruits que chacun peut en tirer. 4. — b. soli. — 1, 2, 3, 5.

— Le Pensez-y-bien, édition de Besançon. — cél. prof. for. — 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10.

IV. *Ascétiques sur l'Ecriture sainte.*

Lallemand (Jacques). S. J. Sur les psaumes. 5. — clar. log. onc. — 4. 5, 8.

— Réflexions morales sur le Nouveau Testament. 12. — exc. log. onc. — 4, 5, 8.

Berthier. S. J. Sur les psaumes. 8 avec notes, ou 5 sans notes ; sur Isaïe. 5.—exc. élég. for. log. prof. onc. —2, 4, 5, 8, 9.

Duguet. Explication du mystère de la passion. 14. — exc. for. go. soli. r. — 5, 8.

Genoude. Traduction de Job. — D'Isaïe. — esti. — 2, 5, 8.

Gourdan. Elévation à Dieu sur les psaumes. — onc. — 5, 8.

Mauduit. Or. Sur le Nouveau Testament. 2. — b. soli. lum. r. 5, 8.

Neuville (Pierre). S. J. Morale du Nouveau Tes-

stament. 3. — Morale sur Tobie. — exc. soli. go. onc. — 2, 3, 8.

Picot de Clorivière. S. J. Explication des épîtres de saint Pierre. 3. — b. soli. exac. for. — 2, 5, 8.

Sénault. Or. Paraphrase de Job. 8. — exc. — 2, 5, 8.

V. *Ascétiques sur la méditation.*

Abelly. Considérations sur l'Ecriture. — exc. soli. onc. — 3, 5, 8.

— Méditations ou couronne de l'année chrétienne, édition de Baudran. 2. — exc. soli. onc. — 3, 5, 8.

Avancin. S. J. Méditations et retraites. — b. soli. onc. préci. — 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Avrillon. M. Méditations pour l'avent et le carême. — L'octave du Saint Sacrement. — onc. sent. judi. — 3, 5, 8, 9, 10.

— Méditations sur la communion. — onc. sent. judi. — 3, 5, 8, 9, 10.

Baudran. S. J. L'âme élevée à Dieu. 2. — exc. nob. for. prof. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Bélingan. S. J. Retraite pour les dames. — b. soli. — 3, 4, 5, 8, 10.

— Retraite pour les personnes du monde. — b. soli. — 3, 4, 5, 8, 10.

— Sur les vertus de Jésus-Christ. —. b. soli. — 3, 4, 5, 8.

Boissieu. S. J. Méditations. 4. — b. soli. onc. — 3, 5, 6, 8, 9, 10.

— Retraite. — b. soli. — 3, 4, 5, 8.

Bossuet. Elévations sur les mystères. 2. — nob. for. prof. — 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

— Instructions sur les états d'oraison. — prof. exac. — 5, 8.

Bouhours. S. J. Pensées chrétiennes. — go. fin. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Bourdaloue. S. J. Retraite. — c. — 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10.

Busée. S. J. Méditations. — b. onc. — 2, 3, 4, 5, 7.

Caron. Pensées chrétiennes. 4. — b. — 3, 4, 5, 6.

Chapuis. S. J. Méditations. 4. — b. soli. — 3, 5.

Clément. Méditations sur la passion. 3. — Elévation de l'âme à Dieu. — onc. — 4, 5.

Desbrosses. S. J. Le mois angélique. — agré. intér. mor. onc. édif. — 3, 4, 5, 6, 9, 10.

La Colombière. S. J. Retraite. — soli. onc. sent. — 4, 5, 9, 10.

Courbon. Réflexions chrétiennes pour chaque jour du mois, avec une retraite pour les gens du monde. — b. — 4, 5.

Crasset. S. J. Considérations chrétiennes. 4. — prof. for. — 3, 5, 6, 8, 9.

— Méditations pour l'Avent. — b. onc. soli. — 3, 5, 6, 8.

— Méditations pour le carême. — b. prof. soli. — 3, 5, 6, 8.

— Retraite, ou le manuel du chrétien, ou le chrétien en solitude. — c. — 3, 5, 6, 8.

Croiset. S. J. Année chrétienne. 18. — onc. soli. r. (pour la partie historique). 3, 4, 5.

— Reflexions spirituelles et retraite. — exc. for. soli. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Dupont. S. J. Méditations. trad. de Brignon. S. J. 7. — exc. prof. onc. — 3, 5, 8.

— Abrégé par le P. d'Orléans. S. J. — Par le P. Frison. S. J. — exc. onc. prof. — 3, 5, 7, 9, 10.

Giraudeau. S. J. Evangile médité. 8. ou 12. — exc. soli. nob. méth. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Gonnelieu. S. J. Retraite. — b. onc. — 5, 8.

Griffet. S. J. Méditations. 4. — Année chrétienne. 18. — b. soli. — 3, 4, 5, 8.

Groscz. S. J. Méditatiogs. 3, — b. — 3, 5.

Hayneuve. S. J. Méditations. 4. — b — 3, 5.

Honoré de Ste.-Marie. Ca. Tradition des Pères sur la contemplation. — exc. érud. soli. — 8.

Huby. S. J. Œuvres spirituelles. 1. — c. onc. — 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Jard.... Religion méditée. 6. — soli. r. — 2, 5, 8.

Ignace (St). S. J. Exercices spirituels, tr. Clément. — cél. — 5, 8.

Judde. S. J. Œuvres. 7. — exc. nob. soli. préci. onc. — 2, 5, 8.

Le Large. S. J. Retraite. 2. — b. soli. — 3, 5, 8.

Lafitteau. Retraite. — b. soli. — 3, 5, 7.

— Instruction familière sur l'oraison avec la méthode de Crasset, et les avis de saint François de Sales. — b. lum. méth. — 3, 5, 7.

La Luzerne. Considérations sur la passion. 4. — nob. elég. prof. — 2, 3, 5, 8.

Le Maître. S. J. Méditations. 4. — b. — 3, 5, 7.

Mme Louise de France. Méditations eucharistiques. — b. onc. — 3, 4, 5, 9, 10.

Martel. S. J. Retraite. — b. soli. — 3, 5, 8.

Martineau. S. J. Retraite. — b. — 8.

Médaille. S. J. Méditations. — Le même augmenté, pour tous les jours de l'année. 2 vol. in-18, imprimé à Besançon. — soli. préci. lum. prof. b. — 8.

— Méditations par un solitaire de Sept-Fonts. 4. — for. soli. onc. — 4, 5, 8.

Nepveu. S. J. Méthode pour l'oraison. — exc. — 5, 8.

— Retraite. Pensées chrétiennes. 4. — exc. for. prof. — 3, 5, 8, 9, 10.

— Exercices sur la Passion. — onc. soli. — 4, 5, 9, 10.

Neuville. S. J. Retraite. — prof. esp. soli. — 3, 5, 8.

Nouet. S. J. Ses œuvres. 15. — prof. onc. — 3, 4, 5, 8.

Pinamonti. S. J. Retraite. 2. — onc. soli. — 5.

Pomey. S. J. Dosithée, ou la manière de bien méditer. édit. 1693. — b. soli. — 8.

Seignery. S. J. Méditations. 5. — exc. onc. prof. — 3. 5. 8. 10.

Suffren. S. J. Année chrétienne. 4 in-4°, abrégée par Frison S. J. 2.—exc. onc. soli. — 4. 5. 8.

Thérèse (S.). Méditations sur le *Pater.* — c. — 3. 5, 8.

Tricalet. Année spirituelle. 3. — c. soli. — 3. 5.

Tiberge. Retraite. 2. — b. — 3. 5. 8.

VI. *Ascétiques pour les âmes tendant à une plus haute perfection, et surtout pour les religieuses.*

Aquaviva. S. J. Manuel des supérieurs. — exc. prof. — 8.

Cassien. Instructions monastiques et conférences, tr. Fontaines. 2. — soli. onc. — 5. 8.

Collet. Devoirs de la vie religieuse. — soli. exac. — 8.

P. Faure. Conduite pour les novices. — exc. préci. prof. — 8.

Gillotte. Directeur des consciences scrupuleuses. — b. — 4. 8.

Grégoire (St). Ses dialogues, tr. D. Bulteau. — onc. log. soli. r. — 5. 8.

Judde. S. J. Ses exhortations. 2. — exc. log. for — 5. 8.

Le Nain. Exposé des scandales qui peuvent arriver dans les maisons même les mieux réglées. — exc. — 8.

Marie de l'Incarnation (Ursuline). L'école chrétienne pour les novices. — b. soli. 5. 8.

Marin. M. La parfaite novice. — La parfaite religieuse. — b. prof. — 5. 8.

Rancé (de). Traité de la sainteté et des devoirs de

la vie monastique, avec ses éclaircissements. 5 vol. in-4° —cél. — 8.

— Explication de la règle de saint Benoit. — b. — 8.

Nepveu. S. J. Retraite pour les religieuses. — exc. 4, 5, 8.

D. Tarisse. Avis aux supérieurs. — b. — 8.

Valois (ives). S. J. Lectures de piété à l'usage des maisons religieuses. —exc. soli.— 5, 8.

VII. *Vies des Saints pour des âmes tendant à une plus haute perfection, et surtout pour des religieuses.*

Vie de sainte Angèle de Mérici, par le Père Quarré. Or. — b. — 5,

— Anne de Jésus, par M. Dumoulin.—b.—5, 8.

— La bonne Armelle ou le triomphe du divin amour. — onc. — 4, 5.

— Sainte Catherine de Sienne, par le P.Touron. D. — b. soli. — 5, 8.

— Sainte Catherine de Gènes, par le P. Touron. D. — b. soli. — 5, 8.

— Sainte Claire par le Prudent de Faucogney. — b. — 5, 8.

— Du frère Fiacre. Augustin. — agré. intér. — 5, 8, 9.

— Mme de Gondy, supérieure du Calvaire, par Lalouette. — b. — 5, 8.

— Mme Héliot. — exc. onc. — 3, 5, 8.

— Sainte Madeleine de Pazzi, par le P. Léon. 8°. — b. — 5, 8.

— Marie Alacoque, par M. Languet. 4°. — exc. exac. soli. — 5, 8.

— Marie de l'Incarnation. Ursuline, par Charlevoix. S. J. — intér. exac. — 5, 8.

— Bienheureuse Marie de l'Incarnation, Carmélite, par M. Boucher. —exc. exac. soli. 5, 8.

— Sainte Thérèse, idem. — exc. — 5, 8, 9, 10.

— Marguerite du Saint-Sacrement, par Tronson. — b. — 5, 8.

— Mme de Miramion, par Choisy. — b. go. — 5, 5, 6, 8.

— Mme la duchesse de Montmorency, par Cotolendy. 2. — b. intér. édif. —3, 5, 8.

— Sainte Rose de Lima, par le P. Haasen. — b. — 3, 5, 8.

VIII. *Livres de piété propres aux jeunes gens.*

D. Augustin. Conversations de l'abbé de la Trappe. — intér. onc. — 3, 4, 9, 10.

Baudran. S. J. Histoires édifiantes. — intér. onc. édif. — 3, 4, 5, 9, 10.

Buffier. S. J. Histoire du comte Louis de Sales. — édif. intér. onc. soli. — 3, 4, 5, 8, 9, 10.

Choisy. Histoires de piété et de morale. — b. go. esp.— 5, 6, 9, 10.

Collet. L'écolier chrétien. —Devoirs des écoliers. Histoires choisies. — b. édif. — 3, 4, 9, 10.

Collot. Conversations de St-Cyr. — exc. — 4, 5, 9, 10.

Croiset. S. J. Heures à l'usage des pensionnaires. — exr. onc. — 4, 5, 8, 9, 10.

Gobinet. L'instruction de la jeunesse sur la pénitence et la communion. — exc. log. soli. — 1, 3 4, 5, 9, 10.

— Instruction de la jeunesse sur le plan de Lhomond. — b. — 8, 9, 10.

— Instruction pour les jeunes gens, Besançon. — exc. soli. onc. — 3, 9, 10.

Le Clerc. Vie d'Ubaldin, etc. — b. — 10.

Beaumont (le prince de) Ses magasins. — exc. — 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10.

Marin. M. Ses romans spirituels. 9. — b. intér. édif. agré. — 4, 5, 6, 9, 10.

Proyart. Sousy, ou le modèle des jeunes gens. — exc. onc. édif. 3, 4, 5, 6, 9, 10.

— L'écolier vertueux, le parfait écolier, ou vie de quelques écoliers. — édif. soli. intér. — 4, 5, 9, 10.

Lessius. S. J. Du choix d'un état de vie, tr. Drouet de Maupertuis. — c. — 8, 9, 10.

Régnault. Instruction pour la première communion. — Pour la confirmation. — exc. soli. — 8, 9, 10.

Reyre. S. J. Anecdotes chrétiennes 2. — édif. intér. soli. cri. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10.

IX. *Livres pour les malades.*

Blanchard. Exhortations aux les malades. 2. — b. — 3, 5, 8.

Bonnefons. Le chrétien charitable qui va visiter les malades. — exc. — 5, 8.

— La mort des justes. — b. — 1, 3, 5.

Crasset. S. J. La douce et sainte mort. — exc. soli. — 3, 4, 5, 8.

Dussault. S. J. Préparation à la mort. —exc. — 3, 4, 5, 8.

Héliot. R. Le chrétien mourant. — b. onc. — 3, 4, 5.

Hersant. Pensées édifiantes sur la mort. — b. — 3, 5.

Lallemant (Pierre). S. J. Testament spirituel. — exc.—soli. 3, 4, 5.

— Les saints désirs de la mort. — exc. soli. — 3, 4, 5.

Lattaignant, S. J. Les secours spirituels que l'on doit au prochain dans les maladies. — exc. — 3, 4, 5, 8.

Martel. S. J. Préparation à la mort. — exc. soli. — 3, 4, 5, 8.

D. Le Nain. Elévation à Dieu pour se préparer à la mort. — exc. soli. — 3, 4, 5, 8.

D'Orléans. S. J. Préparation à la mort. —exc. soli. — 3, 4, 5, 8.

Le Pelletier. Traité de la mort et de sa préparation. — soli. — 3, 4, 5, 8.

Pontas. Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades. — b. onc. — 4, 5, 8.

Thorentier. Consolations contre les frayeurs de la mort. — exc. soli. log. onc. — 3, 4, 5, 8.

—

SIXIEME PARTIE.— VARIETES.

Buffier. S. J. Cours. des sciences, in-fol. — érud. log. — 8, 9.

Bezout. Cours complet de mathématiques. 6, 8°. — b. — 8, 9.

Bossut. Idem. 5, 8°. — b. — 8, 9.

De Lacroix. Idem. 7, 8°. — exc. — 8.

Francœur. Idem. 2, 8°. — exc. — 8, 9.

Marie. Idem. 8°. — b.— 8, 9.

Le Moine. Idem. 2, 8°. — b. — 8, 9.

Biot. Géométrie analytique. 8°. — exc. — 8, 9.

Monge. Géométrie descriptive. 4°. — exc. — 8, 9.

Cagnoli. Trigonométrie. 4°. — exc. — 8.

Bertrand. Développement de la partie élémentaire des mathématiques. 2. 4°. — exc. — 8.

Mauduit. Arithmétique et géométrie. 2. 8°. — b. — 8, 9.

Montucla. Récréations mathématiques par *Ozanam.* édit. refondue par. 4. 8°, —b. — 8, 9.

— Histoire des mathématiques. 4. 4°. — exc. — 8, 9.

Fontenelle. Pluralité des mondes. — agré. imar. — 6, 8, 9, 10.

Bailly. Histoire de l'astronomie (abrégée). 2. 8°. —intér. érud. — 2, 6, 8, 9.

Biot. Astronomie. 3. 8°. — exc. — 8, 9.

Lalande. Astronomie. 3. 4°. — exc. — 8.
— Son Abrégé. 8°. — exc. — 8, 9.
Delambre. Astronomie. 3. 4°. — meil. — 8.
— Son Abrégé. 8°.— meil. — 8, 9.
La Caille. Leçons d'astronomie. 8°. — b. — 8, 9.
Rivard. La gnomonique. 8°. — b. — 8, 9.
D. Bedoz de Celles. La gnomonique pratique. 8°. — meil. — 8, 9.
Marie. Mécanique. 4°. — b. — 8. 9.
La Place Mécanique céleste. 4. 4°. — exc. — 8.
Lagrange. Mécanique analytique. 4°. — exc. — 8.
Poisson. Idem. 2. 8°. — b. — 8, 9.
Francœur. Idem. 3°. — b. — 8, 9.

PHYSIQUE.

Haüy. Traité de physique. 2. 8°. — b. — 8, 9.
Biot. Traité général. 4. 8°. — b. — 8, 9.
— Abrégé. 2. 8°. — b. — 8, 9.
Brisson. Dictionnaire de physique. 6 8°.— b. — 8, 9.
Saussure. Essai sur l'hygrométrie. 4°. —Voyage au Montblanc. 4. — exc. — 8.
Buffon. Histoire naturelle. 52. — élég. nob. saga. r. — 2, 8, 9.
Buffon de la jeunesse. — 4. 18. — agré. intér. judi. — 4, 9, 10.
Lunier. Dictionnaire des sciences et des arts. 3. 8°. — intér. érud. clar. — 2. 8. 9.
Paulian. S. J. Dictionnaire de physique 5. 8. b. érud. clar, mor. — 2, 8, 9.
— Avec le supplément. 8°. — b. érud. clar. mor. — 2, 8, 9.
Sauri. Histoire naturelle. 7. — b. — 2. 6, 8. 5.
Régnault. S. J. Origine ancienne de la physique nouvelle. — intér. piq. cri. — 2, 8, 9.
Geoffroy. Histoire des insectes. 2. 4°. — intér. érud.— 2, 8. 9.
Dezallier d'Argenville. La Conchyliologie.| 40. — intér. érud. — 2, 8. 9.
Boissy. L'auteur de la nature. 3.— intér. édif. — 2, 8, 9, 10.
— Cabinet du jeune naturaliste. 6. 8°. — intér. clar. — 2. 8. 9, 10.
Depping. Merveilles et beautés de la nature en France. — agré. intér. — 2. 8, 9, 10.
Jauffret. Le petit Spectacle de la nature. 8. — Merveilles du corps humain. — agré. intér. — 2, 8,9. 10.
Valmont de Bomare. Dictionnaire d'histoire naturelle. 15 ou 18. 8°. — exc. érud. — 8, 9.
Jacotot. Histoire naturelle, éléments de chimie. 2. 8°. — Elémentaire. — 8, 9.
Zalinger. S. J. Institutiones juris nationalis, civilis et ecclesiastici. 8°. — exc. érud. soli. — 8. 9.
Argou. Institution au droit français. 2. — exc. — 8, 9.
Garnier. Traité de l'origine du gouvernement français. 2. — exc. — 2, 8, 9.
Goguet. L'origine des lois. 3. 4°. — c. pur. — 2, 6, 8, 9.
Gros de Besplas. Des causes du bonheur public. — exc. for. intér. — 2, 6, 8, 9.
Domat. Lois civiles. in-fol. éd. de Souy. — c. pur. — 2, 6, 8, 9.
Mirabeau. L'ami des hommes. 5. — exc. intér. moel. élég. r. — 2, 6, 8, 9.
— Les rêves d'un homme de bien qui pourraient être réalisés. — intér. r.
Buchan. Médecine domestique. 5. 8°. — exc. uti. — 5, 8.
Cornaro et Lessius. Traité de la sobriété,trad. en français. — exc. uti. — 4, 5, 8, 9.
Dubois. Méthode éprouvée pour apprendre la botanique. 8°. — exc. uti. — 2, 8, 9.
La Marck. Flore française. 3. 8°. — b. — 8, 9.
Thenard. Chimie. 4. 8°. — b. — 8.
Tissot. Avis au peuple sur sa santé. 2. — exc. — 2, 5, 8, 9.
— De la santé des gens de lettres. — exc. — 2, 5, 8, 9.
Lavoisier. Dictionnaire de médecine. 8° — c. — 8.
— Traité élémentaire de chimie. 2. 8°. — c. — 8.
Bulliard. Dictionnaire de botanique. 8°. éd. de Richard. — exc. — 5, 8, 9.
Alexandre. Médecine et chirurgie des pauvres. — exc. — 5, 8, 9.
— Manuel des dames de charité. — exc. — 5, 8, 10.
— Recueil alphabétique des pronostics dangereux sur les diverses maladies. in-18. — exc. — 5, 8, 9.
Lieutaud. De la matière médicale. — exc — 5 8.
Maigrier. Manuel de l'anatomiste. 8°.—b.—5, 8.
Pinel. Nosographie médicale. 3. 8°. — b. — 8.
Swilgué. De la matière médicale. — b. — 5, 8.
Tranmoy. Traité élémentaire des maladies épidémiques. — b. uti. — 5. 8, 9.
— Dictionnaire d'agriculture. 2. 8°. — exc. — 6. 8, 9.
— Almanach du bon Jardinier. 1806. — uti. — 6, 8, 9, 10.
Jauffret. Voyage au Jardin des plantes. — agré. uti. instr. — 5, 6, 8, 9, 10.
— Le jardin des enfants.— agré. uti. instr. — 5, 6, 8, 9, 10.
Rozier. Dictionnaire d'agriculture. 2. 8.. cet e édition seulement. — cél. — 6, 8. 9.
— Maison rustique. 2. 4°. 1804. — exc. uti. — 6, 8, 9.
— Dictionnaire des arts et métiers. 5 in-12. —exc. uti. — 6. 8, 9.
Bullet. Architecture de. 8°. — b. — 6, 8, 9.
Arcq (D'). Histoire du commerce et de la navigation. — prof. soli. exac. agré. — 2, 6,8, 9.
Félibien. Description de Versailles ancienne et nouvelle. — intér. érud. agré. r. — 2, 6, 8,9. 10.
— Entretiens sur les vies des peintres.6. — intér. érud. agré. r. —2, 6, 8, 9, 10.
— Recueil sur le même sujet. 4°. — intér. érud. agré. r. — 2, 6, 8, 9.
Gaultier. Cours complet de jeux instructifs, ou méthode pour apprendre les éléments des sciences par le moyen de plusieurs jeux. — 18. 18. — agré. intér. uti. — 6. 9, 10.

SUPPLEMENT POUR LES ECCLESIASTIQUES.

NOTA. *Les livres indiqués dans ce Supplément sont classés dans l'ordre qui suit :*

Le n° 1 indique les livres convenables aux jeunes ecclésiastiques ou à ceux qui aspirent à cet état.

Le n° 2 convient aux pasteurs et aux prêtres qui sont dans le ministère.

Le n° 3, aux ecclésiastiques destinés à approfondir la science de leur état.

I. THÉOLOGIE. — ECRITURE SAINTE.

Bécan. S. J. Analogia Veteris et Novi Testamenti. — exc. uti. — 1, 2, 3.
D. Calmet. Les Commentaires. 23. 4°. — érud. soli. — 3.
— Dissertations et préfaces. 3. 4°. — érud. soli. — 3.
— Dissertationset préfaces refondue dans la Bible de Vence. 17. 4°. -érud. soli. r.—1, 2, 3.
Cornelius a Lapide. S. J. Commentaria. 4 in-fol. — érud. soli. cri. édif. — 1, 2, 3,
Duguet. Règles pour l'intelligence de l'Ecriture. — soli. érud. cri. —1, 2, 3.
— Ses commentaires sur la *Genèse*, etc. 32. — soli. érud. cri. r. — 3.
Emmanuel Sa. S. J. Notationes in totam Scripturam. —exc. prof. — 1, 2, 3.

Emmanuel Sa.S. J. Scholia in quatuor. Evangelia — exc. — — 1. 2, 3.

Génébrard. Sur les psaumes. 8°. — b. — 1, 2. 3.

Bellarminus. S. J. In psalmos. 4°. — meil. — 1, 2. 3.

Jansenius de Gand. La concorde avec le commentaire. in-fol. — érud. prof. r. — 2, 3.

Lalouette. Histoire des traductions françaises de l'Ecriture sainte. — b. cri. — 1, 2, 3.

Lami. Or. Introduction à l'Ecriture sainte.— exc. uti. — 1, 2, 3.

— Harmonie évangélique. 2. 4°. — uti. exc. r. — 3.

Menochius. S. J. Ses commentaires. édit. de Tournemine. — exc. lum. préci. — 1, 2, 3.

Bernard de Péquigny. Ca. Commentaire sur l'Evangile. — b. soli. onc. — 2, 3.

— Triplex expositio in S. Paul. in-fol. — Son abrégé en français. 4°. — c. onc. noh. clar. — 1, 2, 3,

Poli. Synopsis criticorum. 9. in-fol. — cél. — 3.

Thoynard. Concorde des quatre Évangélistes. in-fol. — b. — 3.

Tyrin. S.J. Ses Commentaires. 2. in-fol. — b. préci. — 1, 2, 3.

Vatable. Sa Bible. édit. de Salamanque, et autres. 2. in-fol. —cél. — 3.

Vignoles (des). Chronologie de l'histoire depuis la sortie d'Egypte jusqu'a la captivité. — érud. — 3.

2. DOGMATIQUE.

Angers. Conférences d'. 24. — sol. exac. lum. — 2, 3.

Antoine. S. J. Théologie dogmatique et morale, é it. d'Offermann. 7. —exc. prof. — 1, 2, 3.

Bellarmin. S. J. Controverses. 4. — cr. — 3.

Canus (Melchior). De locis theologicis. 4. — exc. lum. — 1, 2, 3.

Cordemoï. De l'infaillibilité de l'Eglise. — exc. prof. — 3.

— De l'éternité des peines de l'enfer. — exc — 3.

Charlas. Traité des libertés de l'Eglise gallicane. édit. Rom. 1720. — 1, 3.

— De primatu summi pontificis, et de potestate Ecclesiæ. — esti. soli. — 1. 3.

Dupin. Méthode pour étudier la théologie. édit. de Dinouart. 6.—b. r. —1, 3.

Habert. Théologie. 7. — b. soli. r. — 3.

Hallier. Traité de la hiérarchie. — exc. érud. soli. — 2, 3.

Holden. Analysis fidei, trad. en français. — exc. — 1, 2.

Longueval. S. J. Traité du schisme. — Dissertation sur les miracles. — c. — 1, 2, 3.

Hamel (du). Theologia. 7. in-8°. — b. — 1, 3.

Honoré de Ste.-Marie. Ca. Traditions des Pères sur la contemplation. — b. — 3.

— Traité des indulgences et du jubilé. — b. — 2, 3.

D. Maran. Divinité de Jésus-Christ prouvée contre les hérétiques. 3. — exc. for. — 2. 3.

Marca (de). De la concorde du sacerdoce et de l'empire. édit. de Baluze. in-fol. — cél. — 3.

Muzarelli. S. J. De auctoritate summi pontificis. 2. 8°. — prof. érud. — 2, 3.

Noël (Alexandre). D. Théologie dogmatique et morale. 11. 8°. —exc. soli. r. — 3.

Pétau. S. J. Dogmatica theologia. 5. in-fol. — cél. érud. prof. — 3.

— De ecclesiastica hierarchia. — esti. érud. prof. — 3.

D. Petit-Didier. Traité de l'infaillibilité des Papes. — exc. intér. — 1, 2, 3.

— Dissertation sur le concile de Constance. — exc. intér. — 1, 2, 3.

Poitiers (Théologie de). 6. — exc. lum. méth. soli. — 1, 2, 3.

Raconis. Réponse à la tradition de l'Eglise sur la pénitence par Arnaud. — soli. érud. — 2, 3.

D. Sfondrat (cardinal) Gallia vindicata. — intér. érud. — 3.

— Traité pour se trouver en conférence avec les hérétiques. — exc. uti. — 3.

— Nodus prædestinationis dissolutus, avec son apologie. 4°. — intér. — 3.

Soardi De suprema Romani pontificis potestate. 4°. —c. — 1, 2, 3.

Thomas a Jesu Christo. Thesaurus sapientiæ. Dei. 4°. — exc. — 2.

Tourneli. Theologia, édit. de Venise. 16. 4°. — exc. érud. for. préci. lum. — 3.

Witasse. Ses traités. 13. — b. cri. érud. — 3.

3. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Cabassut. Or. Juris canonici theoria et praxis cum notis S. Gibert. in fol. — cél. — 2, 3.

— Notitia conciliorum. — in-fol. — cél. érud. cri. — 3.

Duchesne. S. J. Histoire du Prédestinianisme. 4°. — exc. cri. — 3.

Honoré de Ste Marie. Ca. Dénonciation de l'histoire ecclésiastique de Fleury. — intér. cri. — 1, 2, 3.

Lemerre. Abrégé des actes du clergé. — cél. soli. — 3.

D. Mabillon. Traité des études monastiques. — intér. cri. — 1, 3.

Macéda. Osius vere innocens et sanctus. 4°.

4. LITURGIE.

Benoît XIV. De canonizatione sanctorum. 5. fol. — érud. cri. — 3.

— Abrégé. in-12. — 1. 3.

— De synodo diœcesana, fol., et de festis, fol. — érud. cri. — 1, 3.

Gavantus. Commentaire sur les rubriques du missel et du bréviaire romain. — exac. cri. érud. — 3.

Goar. D. L'eucologe des Grecs. — cri. — 3.

Languet, L'esprit de l'Eglise dans ses cérémonies. — exc. soli. onc. — 1, 2, 3.

Lebrun. Or. Explication des cérémonies de la messe 4. — c. — 1, 2, 3.

D. Martène. Sur les anciens rites des sacrements. 3. in-4°, et de l'office. 1. in-4°. — exc. érud. — 3.

Morin. Or. De sacris ordinibus. — De pœnitentia. fol. — cél. érud. — 3.

Romsé. Opera liturgica. — b. clar. — 1, 2.

Vallemont. Dissertation théologique et historique sur le secret du canon. 2. — exc. soli. — 1, 2, 3.

5. SS. PÈRES ET DOCTEURS.

D'Argonne. Traité de la lecture des Pères. — intér. judi. érud. — 1, 2. 3.

Despont. Bibliothèque des Pères. 31. fol. Lyon 1677. — cél. cri. — 3.

Combefis. D. Bibliothèque des Pères pour les prédicateurs. 8. fol. — intér. judi. cri. — 2, 3.

Cotelier. Monuments des Pères apostoliques. 2. fol., et de l'Eglise grecque. 3 in-4°.—exc. érud. — 3.

Guyon. Bibliothèque ecclésiastique. 8. in-8°. — cri. r. — 1, 2, 3.

Grabe. Spicilége des Pères apostoliques. — 3. in-8°. —exc. — 3.

Labbe. S, J. De scriptoribus ecclesiasticis dissertationes. 2. in-8°. — exc. érud. — 3.

Tricalet. Bibliothèque portative des Pères. 9. 8° — judi. go. — 1, 2.

Ambroise (S). Edition des Bénédictins, 2. fol. — élég. go. onc. — 1, 2, 3.

Anselme (S.). Edition de Venise. 2 fol. — log saga. onc. — 2, 3.

Athanase (*S.*). Edition de Montfaucon. 3. fol. — nob. for. éloq. — 2, 3.

Augustin (*S.*). Edition des Bénédictins. — 11. fol. — élég. for. onc. prof. go. esp. — 2, 3.

Basile (*S.*). Edition des Bénédictins. — 3. fol. — élég. onc. prof. go. — 2, 3.

Bernard (*S.*). Edition de D. Mabillon. 2. fol. — onc. for. d. — 1, 2, 3.

Bède. Edition des Bénédictins. 4. fol. — for. soli. onc. log. — 2, 3.

Bonaventure (*S.*). Edition des Bénédictins. 7. fol. — prof. onc. simp. ima, — 3.

Cassiodore. 2. fol. — soli. élég. — 3.

Césaire (*S.*). Au tome 5. de saint Augustin. — soli. simp. — 2, 3.

Clément d'Alexandrie. Edition de Potter. 2. fol. — érud. prof. mor. — 2, 3.

Cyprien (*S.*). Edition de Baluze. 1. fol. — élég, onc. nob. for. go. esp. — 1, 2, 3.

Cyrille de Jérusalem (*S.*). Edition de D. Touttée. — prof. clar. élég. — 3.

Cyrille d'Alexandrie (*S.*). Edit. d'Aubert. 7. in-fol. — prof. élég. — 3.

Ephrem (*S.*). Edit. d'Assemani. 6. fol. — onc. simp. for. élég. — 1, 2, 3.

Epiphane (*S.*). Edit. de Pétau. S. J. — 2. fol. — érud. onc. — 3.

Gaudence et S. Philastre. Edit. du C. Quirini. 1. fol. log. lum. — 3.

Grégoire le Grand (*S.*). Edit. des Bénédictins. 4. fol. — onc. soli. prof. — 2, 3.

Grégoire de Nazianze (*S.*). Edit. de D. Maran. 2. fol. — élég. esp. onc. d. 1, 2, 3.

Grégoire de Nysse (*S.*). Edit. de Fronton. — 3. fol. — soli. lum. — 2, 3.

Grégoire le Thaumaturge (*S.*). Edit. de Fronton. 1. fol, — simp. onc. for. — 2, 3.

Hilaire (*S.*). Edit. de D. Coustant. 1. fol. — nob. for. soli. log. 2, 3.

Hilaire d'Arles (*S.*). Edit. de Rome. 1. fol. — simp. soli. — 2. 3.

Hippolyte de Porto (*S.*). Edit. de Fabricius. 2. fol. — préci. érud. — 3.

Ignace (*S.*). Edit. de Pearson cum vindiciis. in-4°. — onc. for. soli. — 1, 2, 3.

Irénée (*S.*). Edit de D. Massuet. 1. fol. — érud. prof. didac. — 3.

Isidore de Péluse (*S.*). Edit. de Schot. 1. fol. — soli. simp. — 2, 3.

Isidore de Séville (*S.*). Edit. de Dubreuil. 1. fol. — élég. soli. simp. onc. — 2, 3.

Jacques de Nisibe (*S.*). Edit d'Antonelli. — 1. fol. — simp. soli. onc. 3.

Jean Chrysostome (*S.*). Edit. de D. Montfaucon. 13. fol. — élég. nob. simp. prof. onc. — 1, 2, 3.

Jean Damascène (*S.*). Edit. de Lequien. Or. 2. fol. — soli. lum. onc. — 3.

Jérôme (*S.*). Edit. des Bénédictins. 5. fol. — for. éner. érud. prof. — 1, 2, 3.

Justin (*S.*). Edit. de D. Maran. 1. fol — éloq. érud. soli. 1, 2, 3.

Lactance. Edit. de Rome. 10. in-8°. et de Lebrun. 2. 4°. — éloq. élég. go. prof, gén. — 1, 3.

Léon (*S.*). Edit. de Ballérini. 3. fol. — nob. for, eloq. préci. — 1, 2, 3.

Maxime de Turin (*S.*). Edit. de Rome. 1. fol. — soli. simp. onc. — 3,

Maxime (*S.*) *l'abbé*. Edit. de Combefis. D. 2. fol. — prof. érud. — 3.

Nil (*S.*). Edit. du P. Suarez. S. J. 1. fol. — simp. onc. 3.

— Ses lettres. Edit. du P. Poussines. S. J. in-fol. —simp. onc. — 1, 2, 3.

Optat (*S.*). 1 vol. in-fol. — préci. onc. éloq. simp. — 3.

Origène. Edit. de D. Larue. 4. fol. — érud. go. log. for. esp. — 3.

Pacien (*S.*). in-4°. — soli. prof. — 3.

Paulin (*S.*). Edit. de D. Massieu. in fol. — érud. go onc. 3.

Pierre Chrysologue (*S.*). 1 vol. in-fol. — éloq. prof. — 3.

Ruffin. 1, in-fol. — érud. prof. r. — 3.

Sidoine Apollinaire (*S.*). Edit. de Sirmond. S. J. in-4°. — soli. simp. — 2, 3.

Tertullien. in-fol. — for. éner. érud. prof. préci. élég. — 1, 2, 3.

Théodoret. Edit. de Sirmond. S. J. 5. in-fol. — érud. prof. cri. — 3.

Théophile d'Antioche. Edit. d'Oxford. 1. fol. — soli. érud. — 3.

Thomas d'Aquin (*S.*). Edit. du P. Nicolaï. 19 vol. in-fol. — éloq. prof. onc. — 3.

Thomas de Villeneuve (*S.*). in-fol. — soli. onc. for. — 2, 3.

6. MORALE.

Les auteurs cités plus haut sous le titre de dogmatique, comme *Habert*, *Antoine*, etc.

Abelly. Medulla theologica. — meil. lum. — 1, 2.

Bécan. *S. J.* Summa theologica. in-fol. — b. lum. — 1, 2.

Billuard. Cours de morale. 19 vol. in-8°. abrégé. 6 vol. — b. soli. — 1. 2.

Collet. Institutiones theologicæ. 7 vol. Son cours. 17. in-4°. — soli. — 3.

— Traité des dispenses. 3 vol. Des indulgences. 2 vol. — exc. 2, 3.

— De l'office divin. — Des saints mystères. 2. — b. — 1, 2, 3.

Duguet. De l'usure. — exc. prof. — 1, 2, 3.

Estius. Commentaire sur le livre des sentences. 2 fol. — exc. — 3.

Génet. Morale. de Grenoble. 3 vol. — r. — 3.

Guilloré. *S. J.* Manuel pour la conduite des âmes. — exc. prof. onc. — 1, 2, 3.

Hecquet. Traité des dispenses de carême. 2. — exc érud. judi. — 1, 2, 3.

Lacroix. *S. J.* Théologie morale. in-fol. — b. r. — 3.

Layman. *S. J.* Theologia moralis. in-fol. — b. r. — 3.

Lecoq. Dissertation sur l'usure du prêt de commerce. — 1. intér. soli. — 1, 2, 3.

Lessius. *S. J.* De jure et justitia. fol. — c. — 3.

Liguori. Praxis confessarii, et homo apostolicus. — exc. onc. r. — 1, 2.

Lochon. Abrégé de la discipline de l'Eglise. in 8°. — b. uti. — 1, 2.

— Conférences de Paris sur le mariage. 5. et sur l'usure, 4 vol. — exc. érud. prof. — 1, 2, 3.

Pétau. *S. J.* Dissertation contre Saumaise sur l'usure, in-8°. - exc. prof. — 1, 2, 3.

Pochard. Méthode de direction. 2 vol. — exc. judi. onc. — 1, 2, 3.

Sa (*Emmanuel*). *S. J.* Aphorismi confessariorum. — cél. soli. — 1, 2.

Salmon. Traité de l'étude des conciles. in-4°. — b. — 1, 2, 3.

Seignery. *S. J.* Le confesseur instruit. — exc. onc. — 1, 2, 3.

— Le pénitent instruit. — b. onc. — 1, 2, 3.

Thomassin. *Or*. Traité de la discipline de l'Eglise. 3. in-fol. — c. — 1, 2, 3.

Tollet. *S. J.* Sa somme. in-4°. — cél. — 1, 2, 3.

Grisot. Projets de Prônes. 4 vol. in-12, imprimés à Besançon, connus anciennement sous le titre d'Instructions de Toul, mais augmentés. — b. — 1, 2.

— Rituel de Toulon. 3 in-4°. ou 4 in-8°. édit. de Besançon. — exc. soli. — 1, 2, 3.

7. ASCÉTIQUES.

Abelly. Sur les devoirs des évêques. 4°. — soli. onc. — 3.

Arvisenet. Memoriale vitæ sacerdotalis. — exc. onc. simp. — 1, 2, 3.

Basile (S.). Homélies et lettres, par Bellegarde. in 8°. — élég. for. esp. — 1, 2.

Bellarmin. S. J. De officiis episcoporum. — exc. prof. onc. — 3.

Bellon. S. J. De la perfection ecclésiastique. 2. in 8°. b. onc. soli. éloq. — 1, 2, 3.

Boudon. Ses œuvres. — soli. onc. simp. — 1. 2, 3.

Cochin. Œuvres spirituelles. — exc. prof. uti. — 1, 2.

Collet. Devoirs des pasteurs. — b. — 1, 2.

Condren. or. Des devoirs des pasteurs. — b. onc. — 1, 2.

Cossard et Augé. Miroir du clergé. 2. — b. soli. onc. — 1, 2, 3.

Duguet. Conférences ecclésiastiques. 2 vol. — exc. prof. éloq. r. — 1. 2. 3.

— Devoirs d'un évêque. — exc. prof. éloq. r. — 3.

Duquesne. L'Année apostonque. 8 vol. — b. soli. onc. — 1, 2, 3.

Grégoire le Grand (S.). Pastoral. — c. —1. 2. 3.

Chrysostome (S.). Traité du sacerdoce. tr. A. Le Maître. — c. — 1, 2, 3.

Lafont. S. J. Entretiens ecclésiastiques. 4 vol. — b. onc. simp. — 1, 2, 3.

Lambert. Conférences ecclésiastiques. 2. — b. soli. onc. — 1, 2, 3.

D. Lami. Réflexions sur la prière publique et sur les saints mystères de Duguet. — soli. judi. cri. — 1, 2, 3.

Maugras. Lettre sur les pauvres des paroisses. exc. onc. simp. judi. — 1, 2.

Métézeau. Or. De sancto sacerdotio. in-8°.—soli. onc. — 1, 2, 3.

Molina. Ch. De l'instruction des prêtres. in-8°. — exc. soli. onc. — 1, 2, 3.

Pompignan (*archevêque de Vienne*). Lettre à un évêque. 2 vol. in-8°. — exc. soli. — 2, 3.

Sa. S. J. Œcumenicum de singularitate clericorum illorum qui cum feminis extraneis vetito utuntur contubernio judicium. 4.—exc. soli.—1, 2, 3.

Seignery. S. J. Devoirs des curés. édit. de Delvincourt. — exc. onc. soli. — 2, 3.

Sevoy. Devoirs ecclésiastiques. 4. vol. — exc. onc. soli. — 1, 2, 3.

— Entretien avant la messe pour les prêtres. 4. — b. go. onc. soli. 1, 2, 3.

Tronson. Examens particuliers. 2.—c.—1, 2, 3.

— Regula cleri. — Forma cleri. in-4. — exc. onc. soli. — 1, 2, 3.

Bellon. S. J. Traité de la perfection ecclésiastique. 2. — b. soli. onc. — 1, 2, 3.

Beuvelet. Ses méditations. in-4. — onc. soli. érud. — 1, 2, 3.

Boudon. Sainteté de l'état ecclésiastique. — b. sim. onc. — 1, 2, 3.

Chevassu. Méditations ecclésiastiques. 6 vol. — exc. soli. — 1, 2, 3.

Lafitteau. Retraite pour les curés. — b. soli. onc. — 1, 2, 3.

— Avis de direction. — b. soli. — 1, 2.

Médaille. S. J. Nouveau Médaille chrétien. 2. vol. — b. soli. préci. — 1, 2, 3.

Nepveu. S. J. Retraite de 10 jours pour les ecclésiastiques. — exc. soli. onc. — 1, 2, 3.

— Retraite sur l'esprit du sacerdoce. 2. — b. soli. — 2, 3.

Tiberge. Retraite pour les ecclésiastiques. 2. — b. soli. — 1, 2, 3.

— Sainteté de l'épiscopat. — b. soli. — 3.

8. ORATEURS, INSTRUCTIONS, CATÉCHISMES.

Ballet. Prônes. 13. — b. uti. méth. — 1, 2.

Basile (*S.*). Homélies. 8. — nob. onc. éloq. — 1, 2, 3.

Beurier. Sermons. 2. — b. soli. — 1, 2, 3.

Billot. Prônes. 5. — b. soli. uti. — 1, 2.

Bonnardel. Cours d'instructions. 5. — soli. onc. — 1, 2.

Catechismus Concilii Tridentini. — c. — 1, 2, 3.

Catéchisme Des peuples de la campagne. 4. — b. uti. — 1, 2.

— De Sens. — b. intér. — 1, 2.

— De Nantes. — b. soli. onc. — 1, 2.

— De Collot. — exc. lum. — 1, 2.

— De Montpellier (Charency). 5. — exc. érud. soli. — 1, 2, 3.

— Historique du P. Pomey. — b. — 1, 2.

— De Fleury. (édit. corrigée). — exc. intér. méth. — 1, 2, 3.

Césaire (*S.*). Homélies. 8. — soli. log. onc. — 1, 2.

Jean Chrysostome (*S.*). Homélies et lettres choisies par Auger. 4. 8°. — lum. éloq. onc. prof. — 1, 2, 3.

Cochin. Prônes. 4. — nob. for. go. — 2, 3.

Daniel. Ca. Conférences. 4. — rai. lum. soli. — 2, 3.

Dinouart. Manuel des prédicateurs. 2. — b. — 1, 2.

— Discours familiers sur divers sujets de morale. 1. — b. — 1, 2.

Dufay. S. J. Sermons. 9. — b. simp. log. r. — 2, 3.

Gambart. Missionnaire paroissial. — b. — 1, 2.

Girard. Prônes. 4. — b. simp. — 1, 2.

Guilloré. S. J. Conférences. 2. — b. lum. soli. — 1, 2.

Henri. Instructions sur les quatre parties de la doctrine chrétienne. 4. — b. lum. édif. simp. — 1, 2.

Hessel. Son catéchisme (édit. de Gravius). 4. — exc. — 1, 2, 3.

Houdry. S. J. Bibliothèque des prédicateurs. 22. in-4. — uti. — 2, 3.

Joly. Conférences. 9. Sermons et prônes. 8. — b. soli. — 1, 2.

Lachétardie. Homélies. 3. 4°. — exc. uti. nob. simp. — 1, 2, 3.

Lafitteau. Conférences pour les Missions. — b. lum. onc. — 1, 2.

Lafont. Prônes. 4. — b. — 1, 2.

Laforêt. Dialogues sur la Religion. 3. 8°. — exc. soli. lum. — 1, 2, 3.

Lambert. Homélies. 7. — exc. simp. soli. — 1, 2.

— Histoires choisies. — intér. judi. — 1, 2.

— Instructions pour les dimanches et les fêtes. — b. simp. uti. onc. — 1, 2.

— Instructions sur le symbole. 2. — exc. uti. soli. onc. — 1, 2.

— Instructions sur les commandements. 2. — exc. intér. onc. — 1, 2.

— Le chrétien instruit des mystères de sa Religion et des vérités de la morale. — exc. soli. onc. — 1, 2.

— Manière de bien instruire les pauvres. — c. — 1, 2.

Léon (*S.*). Sermons traduits par Bellegarde. — nob. for. élég. — 1, 2, 3.

Marchant. Hortus pastorum. fol. — uti. — 2.

Métézeau. Or. Theologia sacra juxta formam evangelicæ prædicationis disposita. fol. — b. — 1, 2.

Montargon. A. Dictionnaire apostolique. 13. — uti. — 1, 2.

Mont-Morel. Homélies. 10. — b. soli. onc. — 1, 2.

Muratori. Vie et œuvres du P. Seignery le jeune. 2. — exc. soli. onc. — 1, 2.

Requis. Voix du pasteur. 6. — b. soli. — 1, 2.
Roche (*de la*). Sermons. 8. — b. simp. soli. — 1, 2.

9. VIES DE SAINTS PERSONNAGES POUR LES JEUNES ECCLESIASTIQUES.

Vie d'Arenthon, évêque de Genève. — édif. onc. — 1, 2, 3.
— Avila, par Grenade. — édif. onc. — 1, 2.
— Anchieta. S. J. — intér. exac. d. — 1, 2, 3.
— P. Azévedo. S. J. par Beauvais. S. J.—intér. esti. onc. — 1, 2, 3.
— D. Barthélemy des Martyrs, par Antoine Lemaître. — édif. r. — 1, 2, 3.
— Bernard (le pauvre Prêtre), par Giry. M. — edif. intér. — 1, 2, 3.
— *Idem*. Par Lempereur. S. J. — édif. intér.— 1, 2, 3.
— Boudon, par Collet. — édif. — 1, 2, 3
— Bourdoise. — intér. édif. — 1, 2, 3.
— Bridaine, par Caron. - meil. — 1, 2, 3.
— Britto. S. J. par Beauvais. — b. onc. — 1, 2, 3.
— P. Canisius. S. J. par d'Origny. — intér. soli. onc. — 1, 2, 3.
— P. Claver. S. J. par le P. Frison. S. J. — intér .onc. édif. — 1, 2, 3.
— Cochois (Jacques), dit le bon Laquais, par Toussaint. — b. — 1, 2.
— Cormeaux. 2 vol. par Lassausse. — b. — 1, 2, 3.
— Cardinal Commendon, par Fléchier. 2.—exc. go. édif. — 1, 2, 3.
— P. Cotton. S. J., par le P. d'Orléans. S. J. — c. 1, 2, 3.
— Didier Delacourt réformateur de Saint-Vannes, édif. intér. — 1, 2, 3.
— Dupont. S. J., par Cachupin. — édif. onc. 1, 2.
— Edmond Auger. S. J., par d'Origny. S. J. — intér. exac. édif. — 1, 2, 3.
— Saint Fr. Régis. S. J., par d'Aubenton. S. J. exc. — 1, 2, 3.
— P. Fauré (de Ste-Geneviève), par Chartonnet. 4. édif. simp. — 1, 2.
— Fénelon, par M. de Bausset. 3. — cél.—1, 2, 3.
— Saint Gaétan, par Tronchez. — b. — 1, 2.
— P. Gourdan, instituteur de S.-Victor.— édif. simp. — 1, 2.
— Henri (le Bon), ou l'Artisan chrétien, par M. Vauchet. — intér. — 1, 2.
— Deramotte, évêque d'Amiens, par Proyart. 2. — exc. — 1, 2, 3
— Delamotte(Mémoires sur sa vie).—exc.—1,2,3.
— Saint Jean de la Croix, par le P. Honoré de Ste.-Marie. 4. — soli. judi. instr. — 2, 3.
— Saint Jean Népomucène, par de Marne.—édif. — 1, 2.
— M. Delaval, évêque de Québec, par Latour.— intér. — 1, 2.
— Lorraine (Charles de) S. J., par Laubrussel. — édif. — 1, 2.
— M. le Camus, évêque de Grenoble, par Lalouette. — édif. — 1, 2.
— Saint Louis de Gonzague. S. J., par Cépari. S. J. trad..... et retouché par Loriquet. — édif. — 1, 2.
— Maunoir. S. J., par le P. Boschet. S. J. — b. intér. 1, 2.
— M. Demonfort, par le P. Declorivière. S. J. — intér. édif — 1, 2.
— M. Olier, par M. Nagot. 8. — exc. — 1, 2, 3.
— Possevin. S. J., par le P. d'Origny. S. J. — exc. intér. — 1, 2, 3.
— Picquet, missionnaire en Orient. — édif. — 1, 2.
— Ricci (Matthieu). S. J., par le P. d'Orléans. S. J. — intér. édif. — 1, 2, 3.
— Larochefoucauld, par le P. de la Morinière. 4. — b. — 2, 3.
— F.-Alphonse Rodriguez. S. J., par le P. d'Origny. S. J. — édif. — 1, 2.
— B. Alexandre Sauly, par le cardinal Gerdil. — exc. — 1, 2, 3.
— Seignery (Paul). S. J. par Muratori, avec ses œuvres. — onc. — 1, 2, 3.
— Saint Stanislas Kostka. S. J., par le P. d'Orléans. S. J. — exc. — 1, 2, 3.
—Sainte Thérèse, par Boucher. 2. 8°.—b. soli. onc. — 1, 2, 3.
— Saint Thomas de Villeneuve, par Maimbourg. — b. — 1, 2.
— Cardinal de Tournon, par Fleury. — intér.— 2, 3.
— Villers, mort en Flandre en odeur de sainteté, 1758. — édif. — 1, 2.
— P. Ivan, par M. de Montis. — édif. — 1, 2.
— Modèles du clergé, par Godeau et Jauffret, b. — 1, 2, 3.

TABLE ALPHABETIQUE

DES NOMS DES AUTEURS MENTIONNES DANS CET OUVRAGE.

A

Abadie.
Abelly.
Adam.
Addisson.
Aguesseau (d').
Albon (d').
Alexandre.
Alletz.
Alvarez.
Amar.
Ambroise (St).
Amelot.
Amiot.
Ancillon.
André.
Angers (confér.).
Anquetil.
Antoine.
Anselme (St.).
Anchieta.
Aquaviva.
Arenthon.
Argou.
Argonne (d').
Archimbaut.
Arnaud d'Andilly.
Arnauld.
Argentan (d').
Arcq (d').
Arvisenet.
Arrias.
Athanase (St.).
Athénagoras.
Aubenton (d').
Aubert.
Aubry.
Augé.
Auger.
Augustin (St).
D. Augustin (de Lestranges).
Avencin.
Avila.
Auvigny (d').
Avrigny.
Avrillon.
Aymé.
Aynès.

B.

Bacon.
Baillet.
Ballet.
Bailly.
Baltus.
Bannier.
Barbier.
Barbier d'Aucourt.
Barre (la).
Barreti (de).
Barrin.
Barruel.
Barthélemy.
Barthou.
Basnage.
Basile (St.).
Barthiani.
Batteux (le).
Baudisson.
Baudory.
Baudot.
Baudran.
Beauchamp.
Beaumarchais.
Beaumelle (la).
Beaumont (Mme de).

Bausset.
Beauvais (évêque de).
Beauvais. S. J.
Beaumont (de), archevêque de Paris.
Beauzée.
Bécan.
Bède.
Bedoz de Celles.
Bellarmin.
Bellecius.
Bellingan.
Bellerive.
Bellon.
Benoît XIV.
Bentivoglio.
Berardier.
Berault-Bercastel.
Berchoux.
Bergier.
Bernard (le pauvre prêtre).
Bernard (St.).
Bernardin.
Bernezai.
Bernières.
Berquin.
Berruyer.
Bertrand de Molleville.
Berville,
Berwick.
Berthier.
Berthonie (la).
Besombes.
Besplas (de).
Beurier.
Beuvelet.
Bezout.
Biche (de la).
Billot.
Billuard.
Biot.
Binet.
Bissi.
Bitaubé.
Blair.
Blanchard.
Bletterie (la).
Blosius.
Bochart.
Boëce.
Boileau.
Boismont.
Boissieu (e).
Boissi.
Boissy (de).
Bomey (le).
Bona.
Bonald (de).
Bonnardel.
Bonaventure (St).
Bonnaud.
Bonnefons.
Bonnet.
Bontauld.
Boschet.
Boscowich.
Bossu.
Bossuet.
Boucher.
Boudet.
Boudier.
Boudon.
Bouhours.
Bougeant.
Boulier.
Boulogne (de).
Bourdaloue.
Bourdoise.
Boyle.
Brébeuf.
Bretonneau.
Brisson.
Brueys.
Brumoy.
Brunet.
Bruté.
Bruyère (la).
Bridaine.
Buchan.
Buffier.
Buffon.
Bullet.
Bulliard.
Bury (de).
Bussi-Rabutin.
Busée.
Buxtorf.

C.

Cabassut.
Cachupin
Caillau.
Cajot.
Cagnoli
Calmet.
Campe.
Campian (Edmond).
Canus (Melchior).
Carcado.
Caron.
Carrelet.
Carrière.
Cassien.
Cassiodore.
Catéchismes, etc.
Catrou.
Cave.
Caveyrac,
Caussin.
Ceillier.
Cepari.
Cérutti.
Césaire (St).
César.
Chabaud.
Chambre (la).
Chalippe.
Champion.
Chantal (Ste Jeanne-Fr. de).
Chantereau.
Chandier.
Chapelain.
Chapuis.
Chardin.
Charlas.
Charlevoix.
Chartonnet.
Chateaubriand.
Cheminais.
Chétardie (la).
Chevalier.
Chevassu.
Chifflet.
Choisy
Chompré.
Christophe.
Cicéron.
Clarke.
Clausel de Montals.
Clémence.
D. Clement.
Clément.
Clement d'Alexandrie.
Cléry.
Cleyton.
Clorivière (de).
Cluvier.
Cochin.
Coeffeteau.
Coffin.
Coger.
Collet.
Colombière (la).
Colonia.
Collot.
Comines.
Commire.
Concina.
Combefis.
Condren.
Confucius.
Conti (le prince de).
Cordemoi.
Corgne.
Cornaro.
Cornelius a Lapide.
Cornelius Nepos.
Corneille.
Cossart. S. J.
Cossart, prêtre, et Augé.
Coste (de la).
Cotelier.
Cottin.
Cotolendi.
Courbon
Cousin.
Coyer.
Crasset.
Crébillon.
Crevier.
Crillon
Croiset.
Crousaz.
Crozet.
Cudworth.
Cyrille d'Alexandrie.
Cyrille de Jérusalem.
Cyprien (St).
Cyr (St).
C. D. P.

D.

D'Achery.
Dacier.
Daire.
Danet.
Daniel.
Darnaud.
Daubenton.
Daubusson.
Davila.
Débonnaire.
Delamarre.
Delignac.
De Ligny.
Delille (Jacques).
De Lisle (D. Joseph).
De Keralio.
Demarsy.
Démosthènes.
Denina.
Depping.
Derham.
Desbillons.
Desbrosses.
Descartes.
Deschamps.
Desfontaines.
Desmahis.
Desmarais (Regnier-).
Déshoulières (Mme).
Désormeaux.
Despont.
D'Espagnac.
Desprez.
Dez.
Dézullier. d'Argenville.
Didier Delacourt.
Ditton.
Dinouard.
Diodore.
Dirois.
Dolci.
Domairon.
Domat.
Dorat.
D'Origny.
D'Orléans.
Doucin.
Drexelius.
Drouet de Maupertuis.
Dubois.
Dubos.
Ducerceau.
Duchesne.
Duclos.
Ducoutant.
Dufay.
Duguet.
Dufossé.
Duhalde.
Dujarry
Dulard.
Duluc.
Dumarsais.
Dumas.
Dumesnil.
Dumoulin.
Dunod.
Dupin.
Duponcet.
Dupont.
Dupuy.
Dureau de la Malle.
Duquesne.
Dussault.
Dutens.
Dutertre.
Duvoisin.

E.

Echard (Laurent).
Eckard.
Edgeworth.
Edmond Auger.
Egly.
Elies Dupin.
Emery,
Epictète.
Epinay (d').
Epiphane (St).
Ephrem (St.).
Erasme.
Estius.
Eucher (St).
Eudes (le P.).
Euler.
Evremont (St.).
Eusèbe
Expilly.

F.

Fabri.
Fabricius.

Faculté de théologie de Paris.
Faucogney.
Faure.
Fébronius.
Félibien.
Feller.
Fénelon.
Ferrari.
Ferrand.
Filassier.
Fléchier.
Fleury.
Florian.
Floris.
Foix.
Fontenelle.
Formey.
Francœur.
François (le).
François de Sales (St).
François Xavier (St).
Frayssinous.
Fréron.
Frison.
Fumel (de).
Furgault.

G.

Gaichiés.
Gaillard.
Galiffet.
Gallet.
Gallis.
Galloni.
Gamache.
Gambart.
Gambil.
Gardin Dumesnil.
Garnier.
Gassendi.
Gaubil.
Gauchat.
Gaudence.
Gavantius.
Gaultier.
Gauthier.
Gazzara.
Génébrard.
Génet.
Genlis.
Genoude.
Geoffroi.
Geoffroy.
Gerard.
Gerdil.
Gervais.
Gessner.
Gibert.
Gibert, S. J.
Gibert.
Gilbert.
Gilotte.
Girard.
Giraudeau.
Giry.
Giroust.
Goar.
Gobien (le).
Gobinet.
Godeau.
Godescard.
Goguet.
Gomberville.
Gonnelieu.
Gourcy.
Gourdan.
Grabe.
Gratarole.
Gratien.
Grégoire (St).
Grégoire de Nysse (St.).
Grégoire de Nazianze (St).
Grégoire le Thaumaturge (St).
Grenade.
Gresset.
Griffet.
Grisot.
Gros de Besplas.
Grosez.
Grotius.
Grou.
Guénée.
Guérin.
Guérin du Rocher.
Guignes.
Guillet (St George).
Gaillon.
Guilloré.
Guthrie.
Guyard.
Guyon.

H.

Haassèn.
Habert.
Haller.
Hallier.
Hamel.
Hardion.
Hardouin.
Harney.
Havelange.
Haversant.
Haüy.
Hayneuve.
Hayer.
Hecquet.
Heiss.
Héliot.
Hénault.
Henry.
Henrys.
Hermant.
Hérodote.
Hersant.
Hertzig.
Hervey.
Hesset.
Hilaire (St).
Hilaire d'Arles (St).
Hippolyte de Porto (St).
Holland.
Holden.
Homère.
Honoré de Ste-Marie.
Hooke.
Horace.
Houdard.
Houdry.
Houteville.
Hodwart.
Hubert Hayer.
Huny.
Hue.
Huet.
Humbert.

I.

Jacotot.
Jacquelot.
Jacques de Nisibe.
Jamin.
Jacquin.
Jansenius de Gand.
Jard.
Jauffret.
Jean Climaque (St).
Jean Chrysostome (St).
Jean Damascène (St).
Jean de la Croix (St).
Jean Mosch.
Jeannet.
Jenyns.
Jérémie. Patr. de C. P.
Jérôme (St.).
Ignace (St.).
Joly.
Joinville.
Jondot.
Josèphe.
Jouve.
Jouvency.
Irénée (St).
Isidore de Péluse (St.).
Isidore de Séville (St).
Isocrate.
Judde,
Jure (St.).
Justin.
Justin (St.).
Juvénal.

K.

Kortolt.

L.

Labat.
Labbe.
La Caille.
La Chambre.
Lacombe.
Lacroix.
Lactance.
Ladvocat.
Laffittau.
Lafont.
La Fontaine.
Laforêt.
Lagrange.
Laharpe.
Lalande.
Lallemand.
Lallouette.
La Luzerne.
Lamarck.
Lamarre.
Lambert.
Lambre (de).
Lamy, de l'Or.
D. Lami.
Lamoignon.
La Mormière.
Lamotte.
Lamourette.
Lancelot.
Langlais.
Languet.
La Pérouse.
La Place.
Larcher.
Lardner.
Larue.
Lassausse.
D. La Taste.
La Tour du Pin.
Latour.
Lattaignant.
Lavater.
Laubrussel.
Laulanier.
Launoi.
Lavoisier.
Layman.
Leballeur.
Le Beau.
Le Boucq.
Lebrun des Charmettes.
Le Clerc.
Le Cocq.
Le Febvre.
Le Gendre.
Le Grand.
Legris-Duval.
Le Jay.
Leibnitz.
Le Jeune.
Le Large.
Le Maître.
Le Merre.
Le Moine.
Le Monnier.
Lempereur.
Le Nain.
Lenglet du Fresnoy.
Léon (St.).
Léon (le P.).
Lequien.
Le Sage.
Lesland.
Lesley.
Lessius.
Levison.
Levizac.
Lhomond.
Lieutaud.
Lignac (de).
Liguori.
Lingendes.
Linguet.
Linné
Lipse (Juste).
Littleton.
Lochon.
Lodève (l'évêque de).
Lombez.
Longin.
Longueval.
Loriquet.
Lowth.
Louise de France (Mme)
Lucet.
Lucien.
Lunier.

M.

Mabillon.
Mably.
Macé.
Macé la.
Maffey.
Maigrier.
Maimbourg.
Maintenon.
Maistre (de).
Malherbe.

Malebranche.
Mallet.
Mangeard.
Mangold.
D. Maran.
Marandé.
Marc.
Marc-Aurèle.
Marca (de).
Marchant.
Marchesius.
Marchetti.
Mariana.
Marie.
Marie de l'Incarnation, au Canada.
Marin.
Marre, de Marne.
Marsollier.
Martel.
Martenne.
Marthe (Ste).
Martine (de la).
Martineau.
Mascaron.
Massieu.
Massillon.
Masson.
Le Masson des Granges.
Mauduit.
Maugras.
Maunoir (le P.).
Maury.
Maxime (l'abbé).
Maxime (de Turin).
Méard (St).
May.
Médaille.
D. Mège.
Mennais(de la).
Menestrier.
Menochius.
Merlhorstius.
Merlin.
Mésenguy.
Meusy (de).
Métézeau.
Middleton.
Mignot.
Milley.
Milton.
Minutius.
Mirabeau.
Molina.
Molini.
Molkembourg.
Montchablon.
Montfort.
Monges.
Montagnac.
Montargon.
Montazet.
Montbrun.
Montholon.
Mont-Joie.
Montis (de).
Mont-Morel.
Montreuil (de)
Montucla.
Moreau.
Morin.
Morus.
Mourgues.
Muratori.
Muret.
Muzarelli.

N.

Nau.
Naudet.
Nagot.
Nain (le).
Neercassel.
Nepveu.
Neuville.
Neuville (la).
Niceron.
Nicole.
Nieremberg.
Nieuport.
Niewenthit.
Nil (St).
Noël Alexandre.
Noël.
Nonotte.
Nouet.

O.

Olivet (d').
Ollier.
Optat (St).
Orlandinus.
Origène.
Orgnies.
Osmond.
Osterwald.
Ovide.
Outremeau (d').
Oxenstiern.

P.

Pacien (St).
Palafox.
Palavicin.
Palissot.
Pallu.
Palme (de la).
Papin.
Papon.
Para du Phanjas.
Paris (conférences de).
Pascal.
Paulian.
Paulin (St).
Paul-Didier.
Pausanias.
Patouillet.
Patru.
Pélisson.
Pelletier.
Pelletier(le).
Pérault (Charles).
Pères(bibliothèque des).
Perse.
Pérusseau.
Péréfixe.
Pétau.
Petis de la Croix.
Petit-Didier.
Petit-Pied.
Pey.
Pezron.
Phèdre.
Philastre (St).
Philippon de la Magdelaine.
Picalt.
Picot.
Picot de Clorivière.
Picquet.
Péquigny.
Pierre d'Alcantara (St).
Pierre Chrysologue (St).
Pinamonti.
Pinel.
Pindare.
Platon.
Pline.
Pluche.
Pluquet.
Plutarque.
Pocard.
Poisson.
Polignac.
Polybe.
Poitiers(théologie de).
Pomey.
Pommeraie.
Pompignan (le marquis le Franc.) de.
Pompignan, archevêque de Vienne.
Pontas.
Pontbriand.
Poole.
Pope.
Porcheron.
Porée.
Postel.
Poulle.
Poussinet.
Pressy (de).
Prevôt.
Prideaux.
Propiac.
Proyart.
Prudence.

Q.

Quarré, de l'Orat.
Quesnay,
Quinte-Curce.
Quintilien.

R.

Racine (J.).
Racine (L.).
Raconis.
Ragois.
Ragnenet.
Ramsay.
Rancé (de).
Rapin.
Raymond.
Réal (St).
Réaumur.
Reboulet.
Régnault.
Régnier-Desmarais.
Reguis.
Renaudot.
Restaut.
Reyrac.
Reyre.
Rhodes.
Ribadeneira.
Richard.
Richelieu.
Riccoboni.
Rigoleu.
Rigoley.
Rivas.
Rivard.
Robertson.
Rocca.
Roche.
Rochejacquelein (la)
Rochefoucauld.
Rodriguez.
Roban (de)
Roissard.
Rollin.
Romse.
Rosier.
Rossi.
Roquelaure.
Roubaud.
Rouillé.
Rousseau (J.B.).
Rosaven.
Royaumont.
Royou.
Ruffin.
Ruinart.

S.

Sa (Emmanuel).
Sabatier.
Sablons(des).
Sachini.
Salazar.
Salluste.
Salmon,
Salvien.
Sanadon.
Sanderus.
Sanlecque.
Sans.
Santeul.
Sarazard.
Sarbievius.
Sauri.
Saussure.
Sautel.
Schaw.
Scheffmacher.
Schmith.
Schœl.
Scupoli.
Sedorf.
Segaud.
Seignery.
Segrais.
Seguy.
Senault.
Sénèque.
Selis.
Sensaric.
Sévigné.
Seran de la Tour.
Sevoy.
Sfondrat.
Sherlock.
Sicard,
Sidoine (St).
Sigorgne.
Simiane.
Simon (Richard).
Soardi.
Solignac.
Solis.
Sommier.
Sponde.
Stanislas,
Stark.
Stilting.
Storkenau.
Strada.
Sturm.
Suffren.
Surin.
Swilgue.

T.

Tachon.
Tacite.
Tailhé.
Talon.
Tanevot.

Targe.
Tarisse.
Tarteron.
Tachard.
Tasse (le)
Tassin.
Térence.
Terrasson.
Tertullien.
Tharin.
Thénard.
Théodoret.
Théophile.
Théophraste.
Thérèse (Ste).
Thomas.
Thomas a Kempis.
Thomas d'Aquin (St).
Thomas de Villeneuve (St).
Thomas de Jésus.
Thomassin.
Thompson.
Thorentier.
Thucydide.
Thuet.
Thuillier.
Tiberge.
Tillemont.
Tissot.
Tite-Live.
Tollet.
Toul (Instr. de).
Toulon (Rituel de).
Touron.
Tournelly.
Toureil.
Toussaint.
Touttée.
Toynard.
Trannoy.
Tremblay.
Tresneuil.
Tressan (de).
Trevernes.
Tricalet.
Tronson.
Tronchet.
Trublet.
Turpin.
Turretin.
Turselin.
Tyrin.

V.

Vacher (le).
Valmont de Bomare
Vallemont.
Vallière (de la).
Valois (le).
Valois (Yves).
Vanière.
Vatable.
Vatier.
Vaubert (le).
Vauchet.
Vauge.
Vanoz.
Verjus.
Verner.
Vertot.
Vignoles (des).
Villefort.
Villeneuve.
Villers
Villiers.
Vincent de Lérins.
Viret.
Virgile.
Vitasse.
Vivant.
Voltaire
Vosgien.
Vouglans.
Warburthon.
Wisthon.
Witttey.
Woodward.
Wolf.

X.

Xénophon.

Y.

Young.

Z.

Zarata
Zalinger.

CHOIX

ET INDICATION DE PIEUSES LECTURES

A CONSEILLER DANS LE TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE;

OUVRAGE UTILE AUX CONFESSEURS ET ENCORE PLUS AUX PENITENTS;

Par M. l'Abbé TINTHOIN,

Docteur, ancien Professeur de Sorbonne, Chanoine et Pénitencier de l'Eglise métropolitaine de Paris.

NOTICE SUR L'AUTEUR.

TINTHOIN (Pierre-François), ancien professeur de Sorbonne, chanoine et grand pénitencier de l'église de Paris, né en 1756 dans cette ville, fut ordonné prêtre avant l'âge en 1774, reçu docteur en 1778 et choisi en 1780 pour professeur d'Ecriture sainte en Sorbonne n'ayant pas encore 30 ans. En 1789, il obtint un canonicat à Saint-Omer; mais il n'en jouit pas longtemps; la révolution vint l'en chasser. Il prit part aux démarches de la faculté de théologie de Paris contre le schisme, et signa la lettre des professeurs contre l'arrêté des administrateurs du territoire de Paris du 17 octobre 1791, qui ordonnait que les écoles de théologie resteraient fermées. On trouve encore son nom sur une consultation de docteurs et professeurs de Sorbonne, contre les écrits d'une demoiselle Brohon. L'abbé Tinthoin quitta la France en 1792, et se rendit en Angleterre, puis en Ecosse, où il resta jusqu'au concordat. De retour à Paris en 1802, il desservit la cure des Blancs-Manteaux, et en 1806, le cardinal du Belloy le fit chanoine et grand pénitencier de son église. Il mourut le 13 mai 1826. On a de lui : *Nouvelle instruction en forme de conférences et de catéchisme sur l'état actuel du clergé de France, avec un traité sur le schisme et des règles de conduite pour les vrais fidèles*, Paris, 1791, in-8°, dont il se fit en peu de temps six éditions, et qui se trouve dans la collection de l'abbé Maurel; *Exhortations à tous les prêtres et fidèles de l'Eglise catholique, avec des notes essentielles sur la souveraineté des rois*, Paris, 1792, in-8°, faisant suite au précédent écrit; *Choix et indication de pieuses lectures à conseiller dans le tribunal de la pénitence*, Paris, in-18; ouvrage divisé en six chapitres, et utile pour les confesseurs et les pénitents. Dans ce dernier, l'auteur indique les livres qui peuvent convenir de préférence aux ecclésiastiques, aux religieuses, aux personnes du monde qui tendent à la perfection, aux jeunes gens, aux incrédules, aux protestants, aux pécheurs, aux personnes affligées ou scrupuleuses; et il a joint à sa liste quelques réflexions très-brèves. L'*Ami de la religion* lui a consacré une intéressante *Notice*, tom. XLVIII, p. 312.

PREFACE DE L'AUTEUR.

Je n'avais d'abord composé cet Ouvrage (si cependant il en mérite le nom) que pour mon propre usage. Mon seul but était de m'en servir en particulier, au tribunal de la pénitence, pour m'aider à trouver *plus promptement* de pieuses lectures à indiquer, selon leurs divers besoins spirituels, aux différentes personnes que je dirige.

Mais l'ayant ensuite communiqué à un homme également respectable par ses lumières et ses vertus, il a pensé que je devais absolument le faire *imprimer*.

« Ce Recueil, me disait-il, *unique peut-être en son genre*, pourrait être d'une grande utilité, soit pour beaucoup de confesseurs, soit surtout pour bien des fidèles. Il leur fera connaître les meilleures sources où ils doivent puiser, ceux-là pour la direction des âmes, et ceux-ci tant pour leur instruction que pour leur édification. Par-là aussi, ils seront plus à portée, chacun selon son état et ses moyens, de se procurer, avec le temps, une petite bibliothèque choisie, toute composée de bons livres, relatifs aux besoins de leur âme et à leurs obligations personnelles. »

J'ai eu beau lui représenter que mon travail était trop peu de chose en lui-même, et combien il était encore imparfait. Ses instances réitérées ont triomphé de toutes mes répugnances. C'est donc uniquement par déférence pour lui, et par le seul désir d'être utile, que je me hasarde, en tremblant, à le livrer à l'impression. Daigne le Seigneur y répandre sa sainte bénédiction, et le faire tourner à sa plus grande gloire ! C'est là tout l'objet de mes vœux. Tout autre motif serait vain et ridicule, autant que criminel.

Je souhaite en même temps que ce faible essai engage, dans la suite, un homme plus éclairé à traiter le même sujet, plus en grand, et d'une manière plus étendue, plus intéressante, et dès lors aussi plus digne des regards du public.

On demandera peut-être pourquoi, outre les beaux endroits de l'Ecriture sainte et de l'Imitation de *Jésus-Christ*, ainsi que les bons ouvrages dont je recommande spécialement la lecture, je n'en ai pas ajouté un plus grand nombre d'autres, qu'il m'eût été facile d'indiquer pareillement. Ma réponse sera simple. C'est que, voulant par-dessus tout être *court*, j'ai dû nécessairement me restreindre. Il est d'ailleurs aisé à tout Confesseur instruit de suppléer à tout ce qui peut manquer ici.

Peut-être aussi, au contraire, trouvera-t-on que, dans le dernier chapitre, j'ai indiqué plus de livres qu'il n'en faudrait, à plusieurs des personnes dont il est fait mention. Mon dessein, en cela, a été de les mettre plus à portée de choisir, parmi ces différents livres, ceux qu'elles croiront goûter davantage et leur convenir le mieux.

Du reste, je suis tout disposé d'avance, et à recevoir avec reconnaissance toutes les observations qu'on aura la bonté de me faire pour l'amélioration de cet opuscule, et à en profiter pour une autre édition, si jamais elle a lieu.

Je finis, en suppliant les personnes pieuses qui daigneront me lire, de vouloir bien se souvenir de moi devant le Seigneur.

CHOIX ET INDICATION DE PIEUSES LECTURES.

CHAPITRE PREMIER. *Indication de plusieurs beaux endroits à lire dans les livres de l'Ancien Testament.*

1. *Dans la Genèse.*

Chap. 22. — Sacrifice d'Abraham, prêt à immoler Isaac, son fils unique : Sa foi et sa soumission récompensées.

Chap. 45. — Histoire attendrissante de Joseph se faisant reconnaître par ses frères en Egypte.

2. *Dans l'Exode.*

Chap. 15. — Magnifique Cantique de Moïse, après le passage de la mer Rouge ; *Cantemus Domino*, etc.

Note. — On le dit le lundi à Laudes.

— M. Hersan, célèbre professeur de rhétorique, a développé toutes les beautés de ce Cantique dans une excellente paraphrase que M. Rollin a insérée dans le second volume de son *Traité des Etudes*.

3. *Au Livre des Nombres.*

Chap. 16. — Punition terrible de Coré, Dathan et Abiron, profanateurs et murmurateurs. La terre s'entr'ouvre soudainement pour les engloutir.

Chap. 21. — Les Hébreux, toujours murmurateurs contre Dieu et Moïse, son ministre, sont également punis d'une manière terrible par des serpents de feu, qu'il envoie contre eux, et qui causent parmi eux une effroyable désolation....., Mais, apaisé par les prières de Moïse, il lui ordonne, pour faire cesser le fléau, de faire un *serpent d'airain*, et de l'élever de manière à le rendre visible aux yeux de tous, afin qu'en le regardant, ils fussent guéris de leurs blessures. Qui ne

voit avec tous les saints Pères, dans ce serpent d'airain, une figure prophétique de *Jésus-Christ* élevé en croix pour le salut des hommes?

4. *Au Livre du Deutéronome.*

Chap. 6. — Beaux préceptes de Dieu sur la lecture journalière, et sur l'observance exacte de sa loi.

Chap. 7. — Moïse rappelle aux Hébreux, et les bienfaits signalés qu'ils ont reçus de Dieu dans le désert, et ses châtiments redoutables contre leurs ingratitudes et leurs revoltes.

5. *Au Livre III des Rois.*

Chap. 7. ℣ 23 — 61. — Belle et touchante prière de Salomon, pour la dédicace du temple.

Chap. 18. — Foi admirable du Prophète Elie, faisant descendre le feu du ciel sur son sacrifice, en présence de tout le peuple d'Israël, et des prêtres de Baal.

6 *Au Livre IV des Rois.*

Chap. 19. — Menaces et blasphèmes de Rabsacès contre le temple..... Belle prière d'Ezéchias, et prophétie d'Isaïe à ce sujet..... Toute l'armée de Sennachérib est exterminée par l'Ange du Seigneur.

7. *Prophéties de Daniel.*

Chap. 3, ℣ 26-90. — Beau Cantique d'Azarias, au milieu des flammes de la fournaise.

Chap. 9. — Prière admirable de Daniel, et sa célèbre prophétie sur les soixante-dix semaines (*d'années,*) qui doivent s'écouler jusqu'au temps du Messie.

8. *Prophéties de Jérémie.*

Lisez surtout ses *Lamentations*, qui sont à la suite, et forment cinq chapitres.

Le Prophète y décrit, de la manière la plus vive et la plus pathétique, tantôt la désolation et les maux effroyables de Jérusalem au temps de la captivité ; tantôt aussi ses propres malheurs, à cause des vexations cruelles qu'on lui fit éprouver.

Il semble d'abord qu'il n'y ait plus de paix, ni d'espérance pour lui. « Ma prière (s'écrie-t-il), est rejetée ; mes cris sont méprisés. » Mais, loin de se laisser abattre entièrement par l'excès de ses peines, il se sert de leur souvenir même pour s'exciter à la confiance dans le Seigneur. « J'ai repassé tout cela dans ma mémoire (ajoute-t-il, c. 3, ℣ 21), et c'est pour cela même que j'ose encore espérer : *Hæc recolens in corde meo, ideo sperabo.* »

Puis, se livrant à un saint enthousiasme, il se plaît à exalter les miséricordes infinies de Dieu, protecteur de l'innocence, consolateur des malheureux, et toujours prêt à pardonner au coupable qui l'implore avec un sincère repentir. « Oui, poursuit-il, le Seigneur est mon espérance et mon partage. C'est de lui seul que j'attends mon bonheur. Il est bon pour tous ceux qui espèrent en lui. Oh ! qu'il m'est doux d'attendre de lui en silence mon secours et mon salut ! » Or, je ne connais, dans tous les livres saints, rien de plus tendre et de plus touchant que ces Lamentations de Jérémie. Rien de plus propre à pénétrer, tout à la fois, d'une sainte confiance et d'une componction salutaire, le pécheur que ses passions ont d'abord égaré dans les voies de l'iniquité ; mais qui, ramené ensuite à Dieu par l'onction intérieure de la grâce, commence à sentir toute l'horreur de ses crimes, et est justement consterné à la vue de l'état déplorable où le péché a réduit son âme. — Rien enfin de plus capable de consoler et encourager un juste affligé, qui gémit amèrement devant Dieu, soit sur les maux de la Religion, soit sur ses propres tribulations, sous le poids desquelles il est près de succomber.

Sur quoi on lira avec fruit l'excellente paraphrase de ces Lamentations, dans le tome I^er^ des œuvres spirituelles du P. Berthier (1), pag. 1-132.

9. *Au Livre I^er^ des Machabées.*

Chap. 2. — Beau discours de Mathathias, et sa profonde douleur, en voyant les maux de sa patrie... Ses dernières paroles à ses enfants avant de mourir.

10. *Au Livre II^e^ des Machabées.*

Chap. 6. ℣ 17 et suivants. — Discours magnanime, et mort généreuse du saint vieillard Éléazar, se refusant à la feinte indigne et honteuse que de faux amis lui conseillent pour sauver sa vie.

Chap. 7. — Histoire non moins admirable de la généreuse mère des Machabées et de ses sept enfants, aimant mieux souffrir les tourments et la mort, que de violer la loi du Seigneur.

Chap. 9. — Punition et mort affreuse d'Antiochus, persécuteur cruel des Juifs.

Note importante. — On ne peut trop recommander aussi la lecture attentive et réfléchie des quatre livres appelés *Sapientiaux ;* savoir : les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique ;* parce que ces livres offrent à chacun de nous d'excellents principes de conduite, des pensées sublimes et profondes, une foule de maximes pleines de sens et de raison ; enfin une morale parfaite et toujours pure comme la source divine d'où elle émane.

Il en est de même du livre des *Psaumes*. Mais comme ce livre renferme spécialement et par excellence des prières admirables, propres à élever notre âme à Dieu, et à y allumer le feu sacré de l'amour divin, dans toutes les situations où elle peut se trouver, nous en ferons un article à part, qui sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II. — *Indication de plusieurs Psaumes de choix, à lire selon les divers besoins de l'âme.*

Outre les saints Pères, qui nous ont laissé

(1) 2^e^ édition ; 5 vol. in-12, à Paris, chez Adrien Le Clere

des Commentaires sur le livre des *Psaumes*, grand nombre de savants auteurs se sont appliqués aussi, soit à en montrer toute la beauté et la sublimité, soit à en développer le sens littéral, spirituel, moral et prophétique. Les ecclésiastiques et autres personnes éclairées, qui voudront s'instruire plus à fond sur cette matière, peuvent consulter entre autres les excellents ouvrages ci-après :

1° M. Bellanger, *liber Psalmorum Vulgatæ editionis, cum notis;* 1 vol. in-4° ou in-12.

2° M. Lowth, évêque anglican de Londres, *de Poesi sacra Hebræorum.* Cet ouvrage vient d'être traduit en français.

3° Le Discours préliminaire de la Bible de Chais.

4° Les Paraphrases morales de Massillon sur plusieurs Psaumes.

5° Enfin, et surtout, les Psaumes du P. Berthier, en 8 vol. in-12; remplis de notes savantes et dogmatiques.

Quant au commun des fidèles, nous nous bornerons ici à leur indiquer ceux des Psaumes qui nous ont paru, et *les plus faciles à entendre* (ce qui est un point essentiel), et en même temps les plus propres à éclairer et affermir leur foi, comme aussi à nourrir et animer leur piété. Pour leur en faciliter à chacun le choix, selon ses besoins, son idée, ses goûts et son attrait particulier, nous diviserons ces Psaumes en douze classes ou sections, qui semblent répondre et convenir à tous les pieux sentiments dont tout vrai chrétien doit tâcher de se bien pénétrer dans les diverses circonstances de la vie.

Le P. Berthier a aussi donné une édition des *Psaumes*, en 5 vol. in-12, avec des réflexions pieuses et touchantes pour les fidèles et les religieuses, imprimée à Paris, chez Ad. Le Clere. Toutes les autres éditions sont fautives.

§ I^er^. — *Sur le bonheur de la Vertu.*

Lisez les Ps. 1^er^. — Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, etc. (Il est aussi le 1^er^ des Matines du Dimanche.)

Ps. 40. — Beatus qui intelligit super egenum, etc. (Le premier des Matines du Samedi.)

Ps. 111. — Beatus vir qui timet Dominum, etc. (A Vêpres du Dimanche.)

§ II. — *Sur le même sujet, et la beauté de la loi divine.*

Lisez les Ps. 18. — Cœli enarrant gloriam Dei..... Lex Domini immaculata, etc. (Le 2° du Mardi à Matines.)

Ps. 118. — Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini, etc.

On le dit à Prime, Tierce, Sexte et None du Dimanche.

§ III. — *Sur la vanité des faux biens de ce monde, et la funeste prospérité des méchants.*

Lisez les Ps. 36. — Noli æmulari in malignantibus, neque zelaveris, etc. (Mardi à Sexte.)

Ps. 48. — Audite hæc, omnes gentes, auribus percipite, etc. (Samedi à Matines.)

Ps. 51. — Quid gloriaris in malitia, qui potens es, etc. (Vendredi à Matines.)

Ps. 52. — Dixit insipiens in corde suo, non est Deus. (Lundi à None.)

Ps. 72. — Quam bonus, Israel, Deus, his qui recto sunt corde! (Ibid.)

§ IV. — *Sur le désir du Ciel.*

Lisez les Ps. 41. — Quemadmodum desiderat cervus, etc. (Mercredi à Tierce.)

Ps. 83. — Quam dilecta tabernacula tua, etc. (Jeudi à Tierce.)

Ps. 121. — Lætatus sum in his quæ dicta sunt, etc. (Mardi à Vêpres.)

§ V. — *Sur la confiance en la bonté de Dieu, et en sa Providence.*

Lisez les Ps. 3. — Domine, quid multiplicati sunt, etc. (3° des Matines du Dimanche.)

Ps. 15. — Conserva me, Domine, quoniam, etc. (Mercredi à Complies.)

Ps. 22. — Dominus regit me, et nihil mihi deerit, etc. (Jeudi à Sexte.)

Ps. 26. — Dominus illuminatio mea et salus mea, etc. (Jeudi à Tierce.)

Ps. 27. — Ad te, Domine, clamabo : Deus meus, ne sileas, etc. (C'est le 1^er^ du 3° Nocturne des Matines du Dimanche.)

Ps. 30. — In te, Domine, speravi; non confundar, etc. (Mercredi à Prime.)

Ps. 33. — Benedicam Dominum in omni tempore, etc. (Jeudi à Sexte.)

Ps. 56. — Miserere mei, Deus; miserere mei, quoniam in te confidit anima mea. (Samedi à Laudes.)

Ps. 70. — In te, Domine, speravi, etc. (Vendredi à Laudes.)

Ps. 90. — Qui habitat in adjutorio Altissimi, etc. (Dimanche à Complies.)

Ps. 107. — Paratum cor meum, Deus, paratum, etc. (Jeudi à Laudes.)

§ VI. — *Soumission à Dieu dans l'affliction.*

Lisez les Ps. 21. — Deus, Deus meus, respice in me. (Vendredi à None.)

Ps. 25. — Judica me, Deus, quoniam ego in innocentia, etc. (Mardi à Tierce.)

Ps. 38. — Dixi : Custodiam vias meas, ut non. (Jeudi à Complies.)

Ps. 43. — Deus, auribus nostris audivimus. (Vendredi à Prime.)

Ps. 61. — Nonne Deo subjecta erit anima mea? (Samedi à Matines.)

Ps. 93. — Deus ultionum Dominus. (Mercredi à None.)

§ VII. — *Pour bien commencer la journée.*

Lisez les Ps. 5. — Verba mea auribus percipe, Domine. (Mercredi à Laudes.)

Ps. 62. — Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo. (A Laudes du Dimanche.)

Ps. 140. — Domine, clamavi ad te, exaudi me : intende. (Mardi à Vêpres.)

Ps. 142. — Domine, exaudi orationem meam : auribus percipe. (Samedi à Prime.)

§ VIII. — *Prière à Dieu au commencement d'une entreprise, et de chacune de nos actions.*

Lisez les Ps. 24. — Ad te, Domine, levavi animam meam. (Lundi à Tierce.)

Ps. 69. — Deus, in adjutorium meum intende. (Dimanche à Laudes.)

Ps. 85. — Inclina, Domine, aurem tuam, et exaudi me. (Samedi à Complies.)

§ IX. — *Pieux gémissements d'une âme fidèle et touchée à la vue de cet esprit d'irréligion et de libertinage qui est devenu malheureusement si commun.*

Lisez les Ps. 11. — Salvum me fac, Domine, quoniam defecit. (Jeudi à Complies.)

Ps. 13. Dixit insipiens in corde suo : Corrupti sunt, etc. (Mercredi à Complies.)

Ps. 27. — Ad te, Domine, clamabo. (3e Noct. du Dimanche.)

§ X. — *Prières ferventes pour l'Eglise dans les temps malheureux.*

Lisez les Ps. 59. — Deus, repulisti nos, et destruxisti. (Samedi à None.)

Ps. 73. — Ut quid, Deus, repulisti in finem. (Ibidem.)

Ps. 78. — Deus, venerunt gentes in hæreditatem. (Mardi à Complies.)

Ps. 79. — Qui regis Israel, intende. (Jeudi à None.).

§ XI. — *Actions de grâces à Dieu, pour le remercier de ses bienfaits.*

Lisez les Ps. 17. — Diligam te, Domine, fortitudo mea. (2e Noct. du Dimanche.)

Ps. 28. Afferte Domino, filii Dei. (Samedi à Tierce.)

Ps. 29. — Exaltabo te, Domine, quoniam. (3e Noct. du Dimanche.)

Ps. 65. — Jubilate Deo, omnis terra : psalmum dicite. (Ibidem.)

Ps. 99. — Jubilate Deo, omnis terra : servite Domino (A Laudes du Dimanche.)

Ps. 102. — Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ. (Mercredi à Sexte.)

Note. Ce *Psaume* respire la plus touchante piété, et est un chef-d'œuvre de reconnaissance.

Ps. 117. — Confitemini Domino, quoniam... Dicat nunc Israel. (Dimanche à Prime).

§ 12. — *Pour s'exciter à la contrition de ses fautes, et en demander humblement pardon à Dieu.*

Rien de plus beau, à cet égard, de l'aveu de tout le monde, que les sept Psaumes dits *Pénitenciaux*. Il est impossible de les lire avec attention, sans se sentir pénétré des sentimens de componction qui animaient le saint roi David. Les voici selon l'ordre dans lequel ils se trouvent dans tous les livres de prières, et sont chantés aux Offices publics de l'Eglise.

Lisez les Ps. 6. — Domine, ne in furore tuo arguas me; miserere, etc.

Ps. 31. — Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, etc.

Ps. 37. — Domine, ne in furore tuo... Quoniam sagittæ, etc.

Ps. 50. — Miserere mei, Deus, secundum magnam, etc.

Ps. 101. — Domine, exaudi orationem meam... Non avertas, etc.

Ps. 129. — Deprofundis clamavi ad te, Domine, etc.

Ps. 142. — Domine, exaudi orationem meam : auribus percipe, etc.

CHAPITRE III. — *Indication de plusieurs endroits choisis à lire dans le Nouveau Testament.*

1. *Dans l'Évangile de saint Matthieu.*

Chap. 5, 6 et 7. — Discours de *Jésus-Christ* sur la montagne.

« Dans quelle école de l'ancienne philosophie (dit un auteur) trouvera-t-on une leçon de morale aussi parfaite que ce discours ? »

Chap. 10. — Choix de ses apôtres, et avis *particuliers pour eux.*

Chap. 18. — Belle morale sur l'humanité, l'indulgence et la prière.

Chap. 25. — Nécessité de la vigilance et des bonnes œuvres... Jugement général ; ce qui y sera surtout compté ; la CHARITÉ BIENFAISANTE.

2. *Dans l'Evangile de saint Luc.*

Chap. 1er. L'ange Gabriel annonce à Zacharie la naissance de saint Jean-Baptiste, et à Marie celle de *Jésus-Christ*. . . .

Là se trouvent les deux Cantiques *Magnificat* et *Benedictus.*

Chap. 6, ℣ 20-49. — Beau discours de Jésus-Christ sur les huit Béatitudes.

Chap. 7. — Histoire du *Centurion*, ℣ 1. — de la veuve de Naïm, ℣ 12. — et de la *pécheresse convertie*, ℣ 37.

Chap. 10. Discours de Jésus-Christ aux soixante-douze disciples. Sa réponse à cette question importante : *Que faut-il faire pour avoir la vie éternelle ?* ℣ 25.

Chap. 12. — Autre discours contre le *Respect humain* et *l'Avarice.*

Nécessité de la vigilance, ℣ 36.

Chap. 15. — Paraboles instructives et touchantes de la brebis égarée, de la drachme perdue, et de l'*Enfant prodigue*, ℣ 11.

Chap. 18. — Autre parabole également instructive du Pharisien orgueilleux, et de l'humble Publicain, ℣ 10-15.

3. *Dans l'Évangile de saint Jean.*

Chap. 6. — Promesse de Jésus-Christ de nous donner son corps et son sang, pour être la nourriture de notre âme, ℣. 32-62.

Chap. 8. — Histoire de la femme adultère.

Chap. 9. — Histoire de l'aveugle né et de sa guérison. — Aveuglement des Juifs qui se refusent à un miracle aussi éclatant et incontestable.

Chap. 11. — Résurrection de *Lazare*, à la vue d'un grand nombre de Juifs.

Chap. 13. — Dernière Cène de Jésus-Christ. — Il lave les pieds à ses apôtres, et prédit le reniement de saint Pierre.

Chap. 17. — Prière admirable de Jésus-Christ à son Père. (On ne peut la lire attentivement sans se sentir touché jusqu'au fond de l'âme.)

Chap. 18 et 19. — Histoire touchante de sa Passion.

4. Dans les Actes des apôtres.

Chap. 2, 3 et 4. — Vie pure et charité active des premiers Chrétiens... Différents discours de saint Pierre, où il est impossible de ne pas reconnaître l'esprit divin, qui lui inspirait de si belles choses.

Chap. 5. — Mort subite d'Ananie et de Saphire, en punition de leur mensonge.

Chap. 9, 22 et 26. — Conversion miraculeuse de saint Paul. (Lyttleton, célèbre auteur anglais, la regarde, avec raison, comme une des preuves les plus convaincantes de la divinité de Jésus-Christ, et en a fait un ouvrage exprès en un vol. in-12.)

5. Dans les Epîtres de saint Paul.

On a dit, avec raison, que ce grand apôtre était par excellence le docteur de la grâce de Jésus-Christ. Ajoutons qu'il est encore éminemment le prédicateur de la morale chrétienne dans toute sa perfection. Ses Epîtres, au nombre de quatorze, sont une source intarissable d'instructions et de lumières, d'onction et de piété. Les principaux mystères de la foi y sont solidement établis. On y trouve clairement enseignés, et les devoirs généraux, communs à tous les Chrétiens, et les devoirs particuliers, propres à chaque état et à chaque condition. Enfin, toutes les hérésies qui devaient s'élever un jour dans l'Eglise y sont réfutées et condamnées avant leur naissance même.

On voit, en parcourant les lettres de saint Paul, qu'elles partent de l'abondance de son cœur; — d'un cœur plein de l'esprit divin et embrasé du feu sacré de la charité; — d'un cœur (dit éloquemment saint Chrysostome) plus élevé que les cieux, plus grand que l'univers, plus ferme que le diamant, plus brillant que le soleil, plus ardent que les flammes même les plus ardentes; — en un mot, et ce seul mot dit tout, d'un cœur qui était le cœur même de Jésus-Christ. *Cor Pauli erat cor Christi.*

Voilà pourquoi, dès les premiers siècles de l'Eglise, on les lisait publiquement dans l'assemblée des fidèles, avec autant de respect et de vénération que l'Evangile lui-même. De là aussi ce concert unanime de tous les saints Pères, pour les reconnaître comme divinement inspirées, et pour en relever, dans leurs homélies, le mérite et l'excellence. Sur quoi il faut écouter surtout le même Père que nous venons de citer. Avec quel enthousiasme il se plaît à en parler aux fidèles d'Antioche, comme d'un ouvrage auquel il doit tout ce qu'il sait, et où ils trouveront aussi eux-mêmes tout ce qu'il leur importe de savoir pour régler leur conduite! Avec quel zèle et quelle persévérance il ne cesse, en conséquence, de leur en recommander la lecture assidue! Enfin, avec quelle véhémence il s'élève contre la négligence coupable de plusieurs d'entre eux, qui, loin de s'y appliquer, n'en savaient pas même le nombre!

C'est à l'exemple de ce grand homme que nous conjurons tous les fidèles pour l'intérêt de leur salut, de lire et relire tous les jours quelque chose de ces belles Epîtres, soit dans le texte même, soit avec l'aide d'un bon commentateur, tels qu'Estius, dom Calmet, le P. de Carrières, et surtout le P. Bernardin de Pecquigny; mais toujours avec la docilité de la foi et un cœur humble, sincèrement soumis à l'enseignement de l'Eglise, à laquelle seule il appartient d'en fixer, d'une manière infaillible, le sens véritable. Oui, nous ne craignons point de l'assurer, plus ils seront exacts à les lire ainsi, plus ils apprendront peu à peu à respecter, chérir et goûter même avec délices la doctrine pure et céleste qu'elles renferment.

Nous nous bornerons ici du reste à en indiquer seulement quelques-unes.

Epître aux Romains.

Chap. 6. — Que la résurrection de Jésus-Christ soit le modèle de la nôtre.

Chap. 12, 13 et 14. — Belles exhortations à la vertu.

Ire Épître aux Corinthiens.

Chap. 7. — Avis sur le mariage et le célibat.

Chap. 13. — Sur la nécessité, l'excellence et les caractères de la charité.

Chap. 15. — Discours magnifique de saint Paul sur la résurrection future.

Épître aux Galates.

Chap. 6. — Exhortations pathétiques à l'humanité, à l'indulgence, et à la persévérance dans le bien.

Épître aux Ephésiens.

Chap. 4, 5 et 6. — Semblables instructions de saint Paul. Il les y exhorte aussi à la foi et à la *pureté*.

Epître aux Philippiens.

Lisez surtout le chap. 4. — Ce chapitre est remarquable par la morale douce et pure qu'il renferme, et qu'on ne peut lire sans se sentir aussitôt vivement pénétré du désir de devenir meilleur. « Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur (nous dit l'Apôtre, ℣ 4 et suiv.); je le dis encore une fois, réjouissez-vous. Que votre modestie soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est proche. Ne vous inquiétez de rien; mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications accompagnées d'actions de grâces. Que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ. Enfin, que tout ce qui est véritable et sincère, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui peut vous ren-

dre aimables, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur, tout ce qui est vertueux et tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées.

Epître aux Colossiens.

Chap. 3. — Vive exhortation à mener une vie nouvelle et chrétienne, chacun selon son état.

I^re^ Epître aux Thessaloniciens.

Lisez surtout le chap. 5, auquel il faut appliquer ce que nous disions plus haut du chap. 4 de l'Epître aux Philippiens. — Y a-t-il rien en effet de plus touchant, de plus propre à faire aimer la religion et la vertu, que ces belles paroles, ŷ 14 jusqu'au ŷ 23 :

« Nous vous supplions, mes frères,...: de consoler ceux qui ont l'esprit abattu, de supporter les faibles, d'être patients envers tous. Prenez garde que personne ne rende à un autre le mal pour le mal; mais soyez toujours prêts à faire du bien, et à vos frères, et à tout le monde. Soyez toujours dans la joie. Priez sans cesse. Rendez grâces à Dieu en toutes choses.... Abstenez-vous de tout ce qui a l'apparence même du mal. Que le Dieu de paix vous donne une sainteté parfaite, afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conservent sans tache pour l'avénement de Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

I^re^ Epître à Timothée.

Chap. 2. — Obligation de prier pour les souverains, et avis importants aux femmes sur la *modestie*, le plus bel ornement de leur sexe.

Epître aux Hébreux.

Chap. 11. — Bel éloge de la foi, et grands modèles à imiter.

Chap. 12. — Belles exhortations à la *patience*, à la *ferveur*, à la *pureté* et à la *crainte de Dieu*.

Chap. 13. — Sainteté dans l'état de mariage.... Détachement des biens de ce monde.... Soumission aux Pasteurs.

6. *Dans l'Epître de saint Jacques.*

Nota. Cette Epître renferme une foule d'instructions très-importantes; mais malheureusement elle n'est pas assez connue et lue par les fidèles. Il faudrait donc leur en parler souvent.

Chap. 1^er^. — Utilité des tentations. — Ne parlons jamais qu'avec *discrétion*. Celui qui ne met pas un frein à sa langue, n'a qu'une religion vaine, et se trompe lui-même. — *Pratiquons* pour montrer notre foi.

Chap. 2. — Ayons une charité *universelle;* observons *toute* la loi.... La foi *sans les œuvres* est une foi morte, qui nous rend plus coupables.

Chap. 3. — Que d'abus de la langue ! Elle est un *monde d'iniquité*....

Chap. 4. — La concupiscence à combattre; la médisance à éviter soigneusement. Ne remettons pas notre conversion au lendemain, toujours incertain.

Chap. 5. — Menaces contre les riches durs et impitoyables.... Exhortations aux pauvres trop sujets à murmurer contre la Providence.... Fuyons les serments et le mensonge.... Dans la maladie, il faut demander l'*Extrême-Onction*.... *Zèle* pour le salut des autres.

7. *Dans la I^re^ Epître de saint Pierre.*

Chap. 2. — Exhortation à une *vie pure*, à la soumission et à la *patience*.

Chap. 3. — Avis aux époux chrétiens; *modestie*, charité mutuelle, pureté de vie.

Chap. 5. — Avis aux pasteurs comme aux fidèles; humilité, vigilance, confiance en la divine Providence.

8. *Dans la I^re^ Epître de saint Jean.*

Chap. 2. — Nécessité d'*observer* la loi, d'aimer le prochain, de *haïr le monde*, de croire en Jésus-Christ.

Chap. 3 et 4. — Bonté infinie de Dieu envers nous.... Qui sont ses vrais enfants?.... Nécessité de la charité.... Qu'elle soit *réelle* et *effective*.

9. *Dans l'Apocalypse.*

Chap. 3. — Reproches vraiment terribles de Dieu (et qu'il faut nous appliquer à nous-mêmes),

1. A l'évêque de Sardes, ŷ 1 : « Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, et mortuus es. »

2. A celui de Laodicée, ŷ. 15 et 17 : « Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus.... Sed quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo.... Dicis, quod dives sum, et nescis quia tu es miser et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus.»

CHAPITRE IV. — *Indication de plusieurs chapitres de choix dans le livre de* l'Imitation de Jésus-Christ.

L'*Imitation de Jésus-Christ*, a dit excellemment le célèbre Fontenelle, est *le plus beau livre sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en est pas.* Il est divisé en quatre, et est si généralement estimé, qu'il a été traduit en toutes les langues : dans la nôtre seule, on en compte soixante traductions différentes. De ce nombre, j'en distingue trois : la première, attribuée à M. de Beuil, prieur de Saint-Val, est de M. Le Maistre de Sacy; la seconde, attribuée au P. de Gonnelieu, avec des pratiques et prières, a été faite en grande partie sur la première; la troisième, faite d'après les deux précédentes, a été revue et corrigée par M. l'abbé de la Hogue. On trouve dans la dernière, outre la table ordinaire des livres et chapitres, deux autres tables intéressantes, qui ne sont pas ailleurs : l'une, de plusieurs chapitres *par ordre de matières;* et l'autre, de *prières affectueuses* sous différents titres. Mais, quelque utiles que puissent être ces deux tables, j'ai pensé, après y avoir mûrement réfléchi, qu'il serait plus court et plus simple, et, par cela même, plus convenable, de me borner ici à indiquer (selon l'ordre naturel qu'ils ont dans l'ouvrage même) ceux des chapitres dont il m'a paru plus utile de recommander la lecture, sans

prétendre cependant vouloir diminuer en rien le mérite réel des autres, qui sont tous pleins d'onction et de lumière.

Au livre premier.

Chapitre 1er. — Imiter Jésus-Christ; mépriser toutes les vanités du monde.

Chap. 2. — Ne point désirer de savoir, et être humble dans sa science.

Chap. 5. — De la lecture des saintes Ecritures.

Chap. 6. — On ne trouve la paix qu'en mortifiant ses passions.

Chap. 10. — Entretiens inutiles à éviter; conférences saintes.

Chap. 13. — Utilité des tentations; comme il faut y résister.

Chap. 16. — Comme on doit supporter les défauts des autres.

Chap. 21. — De la componction et du recueillement du cœur.

Chap. 23. — Méditer la mort, et s'y préparer.

Chap. 24. — Du jugement terrible de Dieu, et des peines réservées aux pécheurs.

Chap. 25. — Travailler avec ferveur à se corriger, et avancer de plus en plus dans la vertu.

Au livre second.

Chap. 2. — Souffrir humblement les médisances des hommes.

Chap. 6. — De la joie d'une bonne conscience.

Chap. 9. — Des dégoûts et des sécheresses intérieures.

Chap. 11. — Du petit nombre de ceux qui aiment la croix de Jésus-Christ.

Chap. 12. — Du chemin royal de la croix.

Au livre troisième.

Chap. 3. — Il faut écouter avec humilité quand Dieu parle. (Belle prière à ce sujet.)

Chap. 5. — De l'amour de Dieu et de ses merveilleux effets.

Chap. 8. — S'anéantir en la présence de Dieu.

Chap. 10. — Qu'il est doux de mépriser le monde pour servir Dieu.

Chap. 12. — De la patience dans les tribulations et dans les combats que nous avons à soutenir contre nos passions.

Chap. 15. — Se soumettre à Dieu en tout, et ne vouloir que ce qu'il veut.

Chap. 16. — C'est en Dieu seul qu'il faut chercher une véritable consolation.

Chap. 18. — Qu'il nous est doux, en suivant l'exemple de Jésus-Christ, de souffrir patiemment les misères de cette vie.

Chap 22. — Se rappeler souvent les bienfaits de Dieu, pour lui en témoigner notre reconnaissance.

Chap. 23. — Quatre choses importantes pour avoir toujours la paix.

Chap. 27. — L'amour-propre est le plus grand obstacle à ce que nous possédions le souverain bien.

Chap. 32. — Du renoncement à soi-même et à tout désir déréglé.

Chap. 34. — Celui qui aime Dieu, le goûte en toutes choses et par-dessus toutes choses.

Chap. 37. — S'abandonner à Dieu pour obtenir la liberté du cœur.

Chap. 47. — Souffrir les maux passagers de cette vie, quelque grands qu'ils soient, dans l'attente des biens éternels.

Chap. 48. — Du bonheur du ciel, et des misères de cette vie.

Chap. 49 — Du désir de la vie éternelle, et des grands biens que Dieu promet à ceux qui combattent avec courage.

Chap. 50. — Comment l'âme dans l'affliction doit s'humilier sous la main puissante de Dieu.

Chap. 56. — Que Jésus-Christ est la voie qu'on doit suivre; qu'il faut porter sa croix avec lui, et renoncer à soi-même.

Chap. 57. — Souffrir tout avec patience, même ses défauts, et ne pas se décourager quand on tombe en quelques fautes.

Chap. 59. — Que Dieu nous éprouve pour notre bien, et que nous devons ne mettre notre confiance qu'en lui seul.

Au livre quatrième.

Chapitre 1er. — Avec quel respect nous devons recevoir le corps de Jésus-Christ.

Chap. 2. — De la bonté et de l'amour infini de Jésus-Christ pour nous dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie.

Chap. 3. — Qu'il est avantageux de communier souvent.

Chap. 4. — Des grands biens que reçoivent ceux qui communient avec ferveur.

Chap. 5. — De la dignité des prêtres, et combien leur vie doit être pure et exemplaire.

Chap. 10. — Du fruit qu'on retire de la Communion, et qu'on ne doit pas s'en abstenir facilement.

Chap. 11. — Que le corps de Jésus-Christ et l'Ecriture sainte sont les deux dons les plus nécessaires à l'âme.

Chap. 12. — Avec quel soin on doit se préparer à la sainte communion, et veiller sur soi après l'avoir reçue.

Chap. 14. — De la ferveur de quelques âmes pieuses dans la communion.

Chap. 15. — Que la grâce de la dévotion s'obtient par l'humilité et l'abnégation de soi-même.

Chap. 17. — Avec quel amour et quelle ardeur l'âme sainte désire de recevoir Jésus-Christ, et de s'unir à lui dans la communion.

Chapitre V. — *Indication de plusieurs* Litanies, Proses, Hymnes, Complaintes *et autres* Prières *les plus remarquables.*

Telles du moins nous ont paru celles que nous allons citer, soit par la douce et touchante piété qui y respire, soit aussi, notamment la plupart des Proses et des Hymnes, par la grandeur et l'élévation des pensées, par la richesse des expressions, enfin par la beauté des images et des sentiments qu'elles renferment, et qui en font comme autant de chefs-d'œuvre de poésie sacrée.

I. *Litanies.* — 1. du saint Nom de *Jésus.* —

2. de la sainte Enfance. — 3. Du très-saint Sacrement. — 4. De la Providence. — 5. De la Passion de Notre-Seigneur. — 6. Du saint Ange Gardien. — 7. Pour demander la grâce de mourir saintement.

II. *Proses.* — 1. De l'Epiphanie : *Ad Jesum accurrite.* — 2. De la Purification : *Ave, plena gratia.* — 3. De l'Annonciation : *Humani generis cessent suspiria.* — 4. De l'Ascension : *Solemnis hæc festivitas.* — 5. De la Pentecôte : *Veni, sancte Spiritus* — 6. De la Fête-Dieu : *Lauda, Sion, Salvatorem.* — 7. Des Morts : *Dies iræ, dies illa.* — 8. De la Dédicace : *Jerusalem et Sion filiæ.* — 9. De Noël : *Votis Pater annuit.*

III. *Hymnes.* — 1. de Prime : *Iam lucis orto sidere.* Excellente prière pour bien commencer la journée. — 2. Des Vêpres du Dimanche : *O luce qui mortalibus.* Prière vraiment admirable, mais dont bien des fidèles ne sentent pas assez peut-être toute la beauté. — 3. De l'Epiphanie : *Huc vos, o miseri, surda relinquite.* — 4. De la Purification : *Stupete, gentes : fit Deus hostia.* — 5. Du Carême : *Audi, benigne conditor* (à Vêpres) ; *O splendor æterni Patris* (à Complies). — 6. De la Pentecôte : *Veni, creator Spiritus* (à Tierce), *Quo vos, Magistri, gloria* (à Vêpres). — 7. De l'Exaltation de la sainte Croix : *Crux alma, salve, Crux.* — 8. De l'Assomption : *O vos, ætherei, plaudite, cives.* — 9. De la Toussaint : *Cœlo quos eadem gloria consecrat.* — 10. Pour le temps de l'Avent : *Statuta decreto Dei.* — 11. Pour le temps de Noël : *Adeste, fideles.* — 12. Du petit Office de la Vierge : *Ave, maris Stella.* — 13. De la Dédicace, aux 2es Vêpres : *Ecce sedes hic Tonantis.*

IV. *Complaintes.* — 1. *Stabat Mater dolorosa.* — 2. *Salve; Regina, mater misericordiæ.* — 3. La prière de saint Bernard : *Memorare, ô piissima.* — 4. *Inviolata, integra, et casta es, Maria.*

V. *Autres prières diverses de choix.* — 1. *Oraison universelle pour tout ce qui regarde le salut.* Excellente prière, qui renferme en effet tout ce qu'il importe le plus de demander à Dieu, et qui rappelle au Chrétien tous ses devoirs. — 2. *Pour une bonne mort.* Il est bon de lire aussi l'instruction qui la précède. — 3. *Pour le renouvellement des vœux du Baptême.* — 4. *Prière du Jeudi, au saint Sacrement.* C'est une amende honorable à Jésus-Christ. — 5. *Prière du Vendredi.* A Jésus souffrant. — 6. *Prière du Samedi.* A la sainte Vierge. — 7. *Domine, non secundum.* Pour les temps de calamité. — 8. *Prière de Mme Elisabeth.* Pour se résigner à la sainte volonté de Dieu, et qui commence par ces mots : *Que m'arrivera-t-il?*

Note. Toutes ces prières, ainsi que de beaux Actes de foi, d'espérance et de charité, se trouvent dans l'excellent petit Ouvrage qui a pour titre : La Journée du Chrétien, augmentée de plusieurs autres prières, et d'un très-bon *Abrégé de la Doctrine chrétienne*, par M. l'abbé de la Hogue. Nouvelle édition, se vend aussi chez Adrien Le Clere, à Paris. — 9. Les deux magnifiques prières pour le *Jeudi-saint* et pour le *Vendredi-saint*, qui sont dans le livre des *Prières chrétiennes.* — 10. Enfin, les antiennes dites les *O* de l'Avent, et le *Rorate.*

Chapitre VI. — *Indication de plusieurs Livres de piété, dont on peut conseiller la lecture, suivant les différentes personnes, en état de lire avec fruit, et de se procurer les livres ci-après :*

Je diviserai ce chapitre, le plus utile peut-être de tous, en seize paragraphes différents, afin que chacun puisse y trouver plus aisément les livres qui lui conviennent le mieux, comme plus analogues à ses goûts et à ses besoins, à son état et à ses devoirs particuliers.

I. *Pour toute personne en général.*

I. *A tous*, sans exception, prêtres ou fidèles, jeunes ou vieux, et *avant tout*, sans aucune comparaison quelconque,

La sainte Bible et surtout le *Nouveau Testament.*

II. A tous aussi ensuite, mais en second rang :

1. *L'Imitation de Jésus-Christ.* (Voyez ci-dessus, chap. IV.)

2. *Les Vies des Saints*, de Butler, traduites de l'anglais par Godescard, 13 vol. in-8°.

3. L'*Eucologe*, en un vol. pour suivre les Offices de l'Eglise les Dimanches et les Fêtes, ou le *Missel*, en 5 vol. pour tous les jours de l'année.

II. *Pour les Ecclésiastiques.*

Manuale Ordinandorum, 1 vol. — *Paradisus animæ Christianæ.* 1 vol. — *Thesaurus Sacerdotum*, 1 vol. — *Forma Cleri*, par Tronson, 3 vol. in-12. — *Regula Cleri*, 1 vol. — *Stimulus Pastorum, ex sententiis Patrum concinnatus*, 1 vol. — *Memoriale vitæ sacerdotalis*, nouvelle édition, 1 vol.

L'Histoire Ecclésiastique, par Fleury, 36 vol. in-12, ou par Bérault de Bercastel, en 12 vol. in-8°.

Discours choisis de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile et de saint Chrysostome, sur le sacerdoce, 1 vol. in-12.

Conférences de Massillon, et ses discours synodaux, 2 ou 3 vol.

Instructions de Toul, sur les fonctions du ministère pastoral, 5 vol.

Considérations sur l'état ecclésiastique, par M. de la Luzerne, évêque de Langres, 1 vol.

Méditations de Chevassu, curé du diocèse de Saint-Claude, en 6 vol.

La Prière publique de Duguet, avec les dispositions aux saints mystères, 1 v.

Devoirs des prêtres par Compaing. — Devoirs ecclésiastiques de Sévoy.

Retraite de dix jours pour les ecclésiastiques et les religieux, par le P. de Saint-Jure.

Le Miroir du Clergé, 2 vol.

La Perfection chrétienne de Rodriguez, trad. par Regnier Desmarais, 6 vol.

Examens particuliers, par Tronson, 2 vol.

L'Esprit de saint Vincent de Paul, ou Modèle de conduite, 1 vol.

Le Pastoral de saint Grégoire, in-12.

Le nouveau Rituel de M. de Juigné, 3 vol. in-4°.

Conduite des Confesseurs, selon les Instructions de saint Charles-Borromée, 1 vol.

Modèles du Clergé, ou Vies édifiantes de plusieurs ecclésiastiques, 2 vol.

Méditations ecclésiastiques pour chaque jour du mois, par Barthélemi de Monte, 1 vol. (Ouvrage plein d'une sainte onction.)

Les Psaumes du P. Berthier, et ses OEuvres spirituelles, surtout le second tome.

L'Ecclésiastique accompli, par M. l'abbé Carron.

Vie de saint François de Sales, par Marsollier, 2 vol.

Vie de saint François-Xavier, par le P. Bouhours. — Vie de saint Ignace, par le même.

Vie de saint Charles-Borromée, par le P. Giussano.

Vie de saint Vincent de Paul.

III. *Pour les personnes scrupuleuses.*

Traité de la paix intérieure, par le P. Ambroise de Lombez, 1 vol. — de la confiance en la miséricorde de Dieu, par M. Languet, 1 vol. — de l'espérance chrétienne contre l'esprit de pusillanimité, 1 vol.

OEuvres spirituelles de Fénelon, 4 v.

Lettres de saint François de Sales, 6 vol.

Traité des scrupules, par Duguet, 1 vol.

Placide à Maclovie, sur les scrupules, par D. Jamin, 1 vol.

Le Directeur des consciences scrupuleuses, par le P. Colomban Gillote, 1 vol.

L'Obéissance aveugle, seul remède contre les scrupules. Ouvrage anglais sous ce titre : *The blind obedience against scruples.*

IV. *Pour les personnes affligées.*

Les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le P. Thomas de Jésus, 2 ou 3 vol. in-12.

Le Chrétien *dans la tribulation, etc.*; le Chrétien *malade*; le Chrétien *mourant*, 2 vol. in-12.

La Consolation du Chrétien, par le P. Roissard, 2 vol. in-12.

L'Esprit Consolateur, avec réflexions pour chaque jour du mois, 1 vol.

Les Consolations chrétiennes de Dante Alighieri.

La Science du crucifix, 1 vol. — Jésus Consolateur, 1 vol.

L'Ame sur le Calvaire, par Baudrand, 1 vol.

Instructions chrétiennes sur les souffrances, 1 vol. in-18.

Le Livre de Job, et le second chapitre de l'Ecclésiastique.

Enfin, les Paraphrases de Massillon sur plusieurs Psaumes, ainsi que les divers Sermons connus qui traitent des souffrances.

V. *Pour les âmes pieuses.*

Manuel des personnes pieuses, ou Recueil de prières choisies pour entretenir la piété des fidèles avant et après la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et pour d'autres besoins, approuvé par M. le cardinal de Belloy, 1 vol. in-16.

L'Ame élevée à Dieu, 2 vol. — L'Ame affermie, 1 vol. — L'Ame embrasée, 1 vol. — L'Ame sanctifiée, 1 vol. — L'Ame intérieure, 1 vol. — L'Ame religieuse, 1 vol. — L'Ame chrétienne, par M. de Saint-Pard.

Sur la sainte Communion, Griffet, Clément, Avrillon, Vaubert, Boudon.

Vie chrétienne, par le P. de Traci, 2 vol.

L'Esprit du Christianisme, par le P. Nepveu, 1 vol. et ses Méditations, 4 vol.

L'Evangile médité, 8 vol. Il faut, pour cet ouvrage, préférer l'édition de Paris, chez Le Clere ; les autres sont fautives.

Méthode pour converser avec Dieu, 1 vol.

Sentiments de piété, par Fénelon, 1 vol. (On les trouve aussi dans ses OEuvres spirituelles.)

Introduction à la Vie dévote, par saint François de Sales, 1 vol.

La véritable dévotion, par Muratori, 1 vol.

Caractères de la vraie dévotion, par Grou, 1 vol.

Lectures chrétiennes pour chaque jour du mois, par M. Champion de Pontallier, 1 vol.

Lectures chrétiennes, 3 vol. chez Adrien Le Clere.

La Conduite pour l'Avent et pour le Carême, par le P. Avrillon.

Méditations sur la passion de Notre-Seigneur, 1°. par Clément, 2°. par M. de La Luzerne.

L'Esprit de saint François de Sales, 1 vol.

La vraie et solide piété, tirée de saint François de Sales, 1 vol.

La Perfection chrétienne de Rodriguez, abrégée, en 2 vol.

Actes des Martyrs, par dom Ruinart, 2 vol.

Instructions familières sur l'oraison mentale, par le P. Crasset, 1 vol.

Retraites chrétiennes, et Réflexions morales du P. Croiset, 4 vol.

Le Combat spirituel, et le nouveau Pensez-y-bien.

Méditations du P. Médaille, sur les Evangiles, et pour les principales fêtes de l'année, 1 vol.

VI. *Pour les Dames chrétiennes.*

Outre la plupart des livres indiqués à l'article précédent, on peut leur conseiller :

Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde, par Clément, 1 vol.

Placide à Scolastique, ou Avis à une dame chrétienne, par dom Jamin, 1 vol.

Des Services que les femmes peuvent rendre à la religion, où l'on trouve la vie de plusieurs dames de grande piété.

Lettres choisies de saint François de Sales, 1 vol.

L'Ecole des mœurs, par Blanchard, 3 ou 6 vol.

VII. *Pour les jeunes demoiselles.*

Outre le dernier livre ci-dessus cité, l'*Ecole des mœurs*, par Blanchard.

Histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, semée de courtes réflexions pour les adolescents, par Mme de Barentin-Monchal, 2 vol. in-12.

Instruction d'un père à sa fille, 1 vol.

L'Ecole des jeunes demoiselles, par l'abbé Reyre, 2 vol.

Instruction des filles, par Gobinet.

Conversations morales pour les demoiselles, par Collot, 1 vol.

Moyens de perfection pour une vierge chrétienne, 1 vol.

Instructions chrétiennes sur la dévotion à la sainte Vierge, par le P. d'Orléans, 1 vol.

Virginie, ou la vierge chrétienne, par le P. Marin, 2 vol.

Adélaïde de Witsbury, par le même, 1 vol.

Les trois Héroïnes chrétiennes, ou Vies édifiantes de trois jeunes demoiselles, par M. l'abbé Carron, 1 vol.

L'Imitation de la sainte Vierge.

Histoires édifiantes, par Baudrand.

Les beaux jours de l'Eglise naissante, par M. Labiche, 1 gros vol. in-8.

Le Formulaire de prières à l'usage des Ursulines.

Dévotion au saint Sacrement, avec de pieux entretiens, par M. Lassausse.

Figures de la Bible, par Royaumont.

Les Instructions de Regnault sur la confirmation et la première communion.

VIII. *Pour les jeunes gens.*

Les livres dits *Sapientiaux* (voy. ci-dessus, col. 10) : plus, celui de Tobie.

Les quatre Instructions de M. Gobinet, *de la Jeunesse, sur la Religion, la Pénitence et la Communion.*

Instructions chrétiennes pour les jeunes gens, 1 vol.

Les sages Entretiens.— Les Principes de la vie spirituelle.

Mœurs des Israélites, et Mœurs des Chrétiens, par Fleury.

Instructions de Regnault sur la première communion et sur la confirmation.

La Morale en action, 1 vol.

Le Mentor des enfants, par Reyre, 1 vol.

L'Ecolier chrétien, par Collet. — Vies de Berchmans et de saint Louis de Gonzague.

Vie de Décalogne; plus, de quatre autres, sous le titre d'*Ecolier vertueux*.

Prières et Instructions chrétiennes, réimprimées par ordre de S. Em. M. le cardinal de Belloy, 1 vol. in-18.

Histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, semée de courtes réflexions, par Mme de Barentin-Monchal, 2 vol. in-12.

Poëme de Tobie. — Mort d'Abel. — Paraboles du P. Bonaventure.

Théodule, ou l'Enfant de bénédiction.

IX. *Pour les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, qui ont besoin d'être instruits davantage de leur religion.*

Les trois ouvrages de M. Lhomond, savoir :

Doctrine chrétienne, en forme de lectures, pour tous les jours de l'année.

Histoire abrégée de la religion, avant la venue de Jésus-Christ.

Histoire abrégée de l'Eglise.

Explication du Catéchisme, 1° par Collot, 2° par M. Lassausse.

Catéchisme, 1° de Montpellier, 2° de Fleury, 3° de Flexier de Réval.

Fondements de la foi, par M. Aimé.

Instructions chrétiennes de Toul.

Les Egarements de la raison (le *comte de Valmont*); dernière édition, par M. l'abbé Gérard.

Entretiens instructifs et pieux, par M. Lassausse.

X. *Pour les personnes plus âgées, de l'un et de l'autre sexe, qui veulent s'instruire plus à fond de la vérité de la religion.*

La Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, par le P. Delamarre; ouvrage profond et excellent, en 1 vol. in-12.

Traité des principes de la foi, par Duguet, 3 vol. in-12 ou 1 vol. in-8.

Doctrine catholiqee, par M. l'abbé Duclot, 7 vol. in-8.

Instruction de M. de La Luzerne sur l'excellence de la religion, 1 vol.

Méthode courte et facile pour se convaincre, par Lucet.

Réflexions sur la religion, par le P. Pallu.

Preuves de la religion, par le P. Buffier.

Pensées sur la religion, par M. Humbert, ou Instructions sur les vérités de la religion, par Mgr l'évêque de Toul. (C'est le même ouvrage sous deux titres différents), 1 vol.

Le Catéchisme raisonné. — Le Catéchisme de l'âge mûr.

Le Portefeuille d'un jeune philosophe chrétien, 1 vol.

Le XIII° vol. de la Nouvelle édition de la Vie des saints.

Les Pensées de Bourdaloue (où il y a une foule de choses excellentes), 3 vol.

Motifs de ma foi en Jésus-Christ, par un magistrat.

Sermons particuliers de Bourdaloue et de Massillon, sur la vérité de la religion.

XI. *Pour un incrédule, qui veut encore d'autres livres avant de se rendre et de se convertir entièrement.*

Le second volume surtout d'*Abbadie*, sur la vérité de la religion chrétienne.

Les ouvrages de Bergier, Houtteville, Le François et Vernet.

Excellence de la religion, par M. de La Luzerne. — Dissertations sur la vérité de la religion, 4 vol.; — sur les prophéties, 1 vol. par le même auteur.

La Vérité de la religion, par le marquis Pianese.

Le triomphe de l'Evangile (traduit de l'espagnol), 4 vol. in-8.

Jules chrétien, en 3 vol., par M. l'abbé Bochard.

Les Helviennes, par M. l'abbé Barruel, 4 vol.

La Démonstration évangélique, par Mgr Duvoisin, évêque de Nantes.

Traité de la religion contre les athées, déistes et pyrrhoniens, par le P. Mauduit, 1 vol. in-12.

Pensées de M. Pascal, in-12.

La religion chrétienne, prouvée par le seul fait de la conversion de saint Paul par Littleton, 1 vol.

XII. *Pour ceux de nos frères égarés dans la foi, à qui Dieu inspire la pensée de se réunir à l'Eglise catholique, et qui désirent en conséquence de s'instruire plus à fond à ce sujet.*

L'Exposition de la doctrine catholique, par Bossuet.

Histoire des variations des Eglises protestantes, par le même.

Motifs invincibles pour convaincre les protestants, par M. Lefèvre.

Recueil des ouvrages de M. Papin, ministre converti, 3 vol.

Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise, par le cardinal de Richelieu.

La Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie, par M. Arnauld.

Les prétendus réformés convaincus de schisme, par Nicole.

Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants, par M. Brueys.

Instructions chrétiennes pour les nouveaux catholiques, sur l'Eucharistie, le Purgatoire et l'invocation des saints.

Lettres de M. de Laforest, curé de Lyon, à quelques personnes de la religion prétendue réformée.

Lettres d'un docteur catholique à un gentilhomme protestant, par Scheffmacher, 2 vol. in-4° ou 3 vol. in-12.

Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps, par D. Jamin, 1 vol.

The poor man's Catechism, by John Mannok.

The poor man's Controversy, par le même.

The grounds of the Catholick doctrine, by Challoner.

The Papist mis-represented, and well represented.

XIII. *Pour les pécheurs plus ou moins pénitents.*

La conversion du pécheur, par le P. Salazar.

Le guide des pécheurs, par Grenade, 1 vol. in-8°.

Nécessité du salut, par le P. Pallu.

Les quatre fins dernières de l'homme, par le même. — Même sujet, traité par Nicole.

Sentiments d'une âme pénitente, 1 vol.

Le pécheur pensant à l'éternité. — Le vrai pénitent, 1 vol. Le nouveau Pensez-y bien.

Les Confessions de saint Augustin.

Maximes et Avis propres pour conduire un pécheur à une véritable pénitence, in-24.

Sermons particuliers de Bourdaloue et de Massillon, *sur le délai de la conversion.*

Obstacles de la pénitence, ou Réfutation des prétextes, etc., par le P. de Mareil, 1 vol. in-12.

XIV. *Pour les religieuses.*

Entretiens spirituels pour leurs devoirs, par M. Courbon, 1 vol.

Retraite pour les religieuses, par Bourdaloue.

Retraites, 1° de Bélingam, 2° de Lafitau, 3° de saint Ignace, 4° du P. de Traci.

Retraite spirituelle, par le P. Nepveu.

Vie de sainte Thérèse, et ses Œuvres spirituelles.

Devoirs des religieuses, par Collet, 2 vol. in-12.

Méditations pour les retraites sur les devoirs des religieuses et de celles qui instruisent les jeunes filles.

XV. *Pour les personnes intérieures, et qui tendent à la perfection.*

Les Exercices de la vie intérieure, par le P. Gonnelieu, 1 vol.

Fondements de la vie spirituelle, par le P. Surin, 1 vol. — Catéchisme spirituel, par le même, 2 vol. — Dialogues du même, 2 vol.

Le Chrétien intérieur, 2 vol. in-12.

Instructions sur les états d'oraison, en forme de Dialogues, par le P. de Caussade, 1 vol. in-8 imprimé à Perpignan.

Traité de l'amour de Dieu, par saint François de Sales, 2 vol. in-12. — Le même ouvrage, édition donnée par le P. Fellon, 3 ou 4 vol. in-12.

Les Œuvres de sainte Thérèse, 1 vol. in-12.

Les OEuvres de saint Jean de la Croix, traduites par le P. Maillard, 1 vol. in-4°.

XVI. *Pour des Chrétiens tièdes et lâches dans le service de Dieu.*

Considérations sur l'amour divin, par le P. Hubi.

L'Amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec la vie édifiante d'un saint personnage, 1 vol.

Les plus tendres Sentiments d'un cœur envers Dieu, par Arnauld.

Sermons particuliers de Massillon et de Bourdaloue, sur la *Tiédeur.*

Sentiments de piété, 1° par Fénelon, 2° par le P. Cheminais.

Manuel chrétien, divisé en quatre parties. (Il faut lire surtout le chapitre 5, sur les *Caractères de la charité.*)

XVII. *Pour le commun des simples fidèles.*

Nota. Outre le Nouveau Testament, l'Imitation et les figures de la Bible, par Royaumont : 1. La Journée du Chrétien. — 2. L'Abrégé de la Vie des saints, par Mésengui, en 2 vol. ou en 1 seul. — 3. Prières et Instructions, réimprimées par ordre de M. le cardinal de Belloy, 1 vol. in-18.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE DE BIBLIOGRAPHIE ET DE BIBLIOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE. BIBLIOLOGIE.

Par M. Gustave BRUNET, *membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*

Avant-propos. 9

I. — Bibles hébraïques, samaritaines, etc. 11

II. — Livres séparés de la Bible en hébreu, grec, latin et langues orientales. 11

III. — Livres séparés de la Bible et du Nouveau-Testament en français. 13

IV. — Livres séparés en diverses langues de l'Europe, etc. 14

V. — Ouvrages relatifs à l'étude de l'Ecriture sainte, dissertations, exégèse, etc. 14

VI. — Philologie et linguistique sacrée. 38

VII. — Théologie scolastique et dogmatique. 42

VIII. — Théologie apologétique et polémique. 45

IX. — Théologie morale, sacrements, devoirs des divers états. 56

X. — Théologie ascétique ou mystique. 62

XI. — Théologie catéchétique. 69

XII. — Théologie parénétique contenant les sermons, homélies, etc. 70

XIII. — Instructions et lettres pastorales, ordonnances épiscopales, mandements, etc. 80

XIV. — Philosophie catholique et économie politique chrétienne. 84

XV. — Liturgie, cérémonies, livres d'Eglise, offices, prières. 84

XVI. — Musique sacrée et plain-chant. 93

XVII. — Droit canon. — Loi canonique et ecclésiastique. 111

XVIII. — Conciles et synodes. 113

XIX. — Règles, constitutions, confréries. 115

XX. — Patristique et patrologie. 120

XXI. — Histoire, antiquités, législation, mœurs, coutumes des Hébreux. 133

XXII. — Histoire ecclésiastique. 138

XXIII. — Missions. 148

XXIV. — Jurisprudence civile-ecclésiastique ; rapport entre les deux puissances spirituelle et temporelle ; papauté. 152

XXV. — Marie, Mère de Dieu ; sa vie, son culte, ses églises, chapelles, images miraculeuses, etc. 156

XXVI. — Hagiographie. 162

XXVII. — Bibliographie. 174

XXVIII. — Géographie sacrée et ecclésiastique. 175

XXIX. — Archéologie sacrée et religieuse. 179

XXIX*. — Sciences occultes, démonologie, etc 203

XXX. — Légendes et pèlerinages. 211

XXXI. — Traités relatifs à l'éloquence de la chaire. 213

XXXII. — Polygraphie, littérature et poésie chrétiennes. 214

BIBLIOLOGIE.

Alde Manuce. 253

Almanach. 255

Apocryphes (Livres). 256

Archéologie. 263

Arméniens. 273

Ascétiques (Ecrivains). 275

Autographes. 276

Bible. 281

Bibliographie. 295

Bibliophiles. 315

Bibliothèques. 319

Catalogues. 345

Droit canon. 393

Editions des auteurs classiques français. 399

Elsevier ou Elzevier. 406

Emblèmes. 413

Estampes. 414

Evangile. 421

Géographie. 423

Gravure. 426

Hagiographie. 431

Hébreux. 436

Heures. 450

Histoire ecclésiastique. 451

Hymnes. 454

Imitation de Jésus-Christ. 455

Imprimerie. 459

Incunables. 461

Index. 462

Journaux. 464

Liberté de la presse. 463

Librairie. 467

Livres. 470

Manuscrits. 507

Marie. 518

Marques d'imprimeurs et de libraires. 520

Martyrologe. 522

Menées, ménologe. 523

Miniatures. 524

Mischna ou Mischnajoth, *la seconde loi.* 524

Missel. 526

Morale. 529

Musique. 533

Noëls. 539

Orthographe. 545

Patrologie. 549

Pèlerinages. 565

Pentateuque. 566

Poésie. 568
Polyptyque. 572
Portraits. 574
Prophéties. 576
Proverbes. 578
Psautier. 580
Quipos. 585
Rebus. 585
Règles monastiques. 587
Reliure. 588
Romans 591
Seigneur (cantiques du). 597
Sermons. 598
Sociétés de bibliophiles. 613
Spéciales (Bibliothèques). 616
Syriens. 619
Talmud. 621
Targums ou *Paraphrases*. 627
Testament (Nouveau). 628
Théâtre. 634
Tours de force poétiques. 646
Traductions. 649
Vélin. 651
Voyages. 651
Xylographie. 657

OBSERVATIONS SUR LE MATÉRIEL ET L'ORDRE D'UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE.

Par le P. P., bibliothécaire en chef à Paris de la grande bibliothèque de son Ordre. 661

CATALOGUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUE L'ON DOIT LIRE POUR ÉTUDIER LA RELIGION ET POUR ÉCLAIRCIR LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA BIBLE ET DE LA THÉOLOGIE.

Par le P. ADRY, *prêtre de l'Oratoire.* 695

Principes de la religion naturelle, ou vérités que l'on peut connaître par les seules lumières de la raison. 702
Les principes de la religion surnaturelle ou de la foi. 702
Application de ces principes à la religion chrétienne. Vérité de la religion chrétienne. 703
Parmi les sociétés chrétiennes, quelle est la véritable ? 704
La règle de foi pour connaître les articles révélés et non révélés, les Décisions de l'Eglise. 706
La règle de foi pour connaître les articles révélés et non révélés. 707
La règle de la foi pour connaître les articles révélés et non révélés. Les Décisions des Papes. 707
La règle de foi, les Décisions des Evêques. 708
La règle de foi, les Décisions en elles-mêmes. 709
Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les articles de foi depuis les Apôtres jusqu'à nous. 709
Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les articles de foi depuis les Apôtres jusqu'à nous. — Le moyen principal qui est la Tradition. 710
Le moyen que Dieu a établi pour transmettre les vérités depuis les Apôtres jusqu'à nous. 711
Des attributs de Dieu connus par la révélation. 712
Sur les anges. 716
Sur l'ouvrage des six jours. 716
Sur les actes humains et la conscience. 716
Sur les lois. 718
Sur l'ancienne loi. 719
Questions de la grâce. 720
De la justification et du mérite, et sur la foi, l'espérance et la charité. 724
Sur la morale. 726
Sur l'incarnation. 726
Sur le culte, l'invocation et l'intercession des saints et des reliques. 729
Sur l'invention de la sainte croix. 729
Sur les fins de l'homme. 729
Sur les sacrements en général. 730
Sur le Baptême. 731
Sur la Confirmation. 733
Sur l'Eucharistie. 734
Sur la Pénitence. 738
De l'Extrême onction. 741
L'Ordre. 741
Sur le Mariage. 744

CATALOGUE des principaux ouvrages qu'on doit lire dans les matières de Théologie, tant par rapport aux difficultés qui se rencontrent suivant l'*Ordre des siècles* que par rapport aux différentes Questions, traitées suivant l'ordre et l'enchaînement des matières. 745

ÉCRITURE SAINTE. 769
Sur l'Écriture sainte. 770
Des lois et du gouvernement des Juifs. 772
Questions particulières sur divers endroits de l'Ecriture. 774
Sur la Genèse. 774
Sur l'Exode, les Nombres, le Lévitique et le Deutéronome. 775
Sur le livre de Josué. 777
Sur le livre des Juges. 777
Sur les livres des Rois et des Paralipomènes 777
Sur les deux livres d'Esdras. 778
Sur le livre de Tobie. 778
Sur le livre de Judith. 778
Sur le livre d'Esther. 778
Sur le livre de Job. 778
Sur les Psaumes. 778
Sur les livres Sapientiaux. 778
Sur le livre du Cantique des cantiques. 778
Sur l'auteur du livre de la Sagesse. 778
Sur l'auteur et la canonicité du livre intitulé l'Ecclésiastique. 778
Sur les prophètes. 778
Sur les livres des Machabées. 779
Sur le Nouveau Testament, sur les Evangiles. 779
Sur les Epîtres de saint Paul. 780
Sur l'Apocalypse. 780

CATALOGUE des dissertations, etc., de dom Calmet, de l'abbé de Vence et de M. Rondet, qui se trouvent dans la 2e édition de la Bible donnée par M. Rondet, Avignon, 17 vol. in-4°. 780

ADDITION. 789
1. Sur la discipline ecclésiastique en général. 789
2. Sur la Hiérarchie. 789
3. Sur les appellations au Saint-Siége. 790
4. Des jugements canoniques des évêques. 790
5. Sur la communion et confession pascale, aux curés. 790
6. Sur la résidence des évêques et des pasteurs. 790
7. Des devoirs et des mœurs des clercs. 790
8. Sur le célibat des évêques, des prêtres et de ceux qui sont dans les ordres sacrés. 791
9. Sur la pluralité des bénéfices. 791

10. Sur les Commendes. 791
11. Sur la Régale. 791
12. Sur les Dimes. 791
13. De la Simonie. 791
14. Sur les ordres monastiques. 791
15. Des religieuses. 792
16. Sur les vœux. 792
17. Sur les jeûnes. 792
18. Sur les fêtes. 792
19. Des temples et des églises. 792
20. Théologie morale dogmatique. 793
21. Sur l'usure. 793
22. De l'aumône. 793
23. Sur les spectacles. 793
24. Sur la spiritualité. 794
25. Sur la prédication. 794
26. Sur les superstitions. 794

CATALOGUE des principaux et des meilleurs commentateurs sur l'Ecriture sainte, avec le choix des principaux traités qu'il faut voir sur cette matière. Tiré du *Dictionnaire* de Dom Calmet. 793

Sur la Genèse. 795
Traités et Dissertations sur l'Exode. 795
Sur le Lévitique. 795
Sur les Nombres. 795
Sur le Deutéronome. 795
Sur Josué. 795
Sur les Juges. 795
Sur les Rois et les Paralipomènes. 795
Sur Job. 795
Les Psaumes. 796
Sur les Proverbes. 796
Sur l'Ecclésiaste. 796
Sur le Cantique des Cantiques. 796
Sur le livre de la Sagesse. 796
Sur l'Ecclésiastique. 796
Sur les prophètes et sur Isaïe en particulier. 796
Sur Jérémie et Baruch. 797
Sur Ezéchiel. 797
Sur Daniel. 797
Commentaires et dissertations sur les petits prophètes. 797
Sur les Machabées. 797
Commentaires et dissertations sur les Evangiles et sur saint Matthieu en particulier. 798
Concordes ou Harmonies des Evangiles. 798
Sur saint Marc. 798
Sur saint Luc. 799
Sur saint Jean. 799
Sur les Actes des apôtres. 799
Sur l'Epître aux Romains. 800
Commentaires sur les deux Epîtres aux Corinthiens. 800
Sur l'Epître aux Galates. 800
Sur l'Epître aux Ephésiens. 800
Sur l'Epître aux Philippiens. 800
Sur l'Epître aux Colossiens. 800
Sur l'Epître aux Thessaloniciens. 800
Sur les deux Epîtres à Timothée. 801
Sur l'Epître à Tite. 801
Sur l'Epître à Philémon. 801
Sur l'Epître aux Hébreux. 801
Sur les Epîtres canoniques. 801
Sur l'Apocalypse. 802

LIVRES concernant l'étude de l'Ecriture sainte. 801

CATALOGUE des principaux auteurs de collections des conciles, et des livres concernant cette matière, avec des remarques sur la bonté de quelques-uns de ces ouvrages et sur le choix de leurs éditions. 805

I. Collections anciennes des Conciles et des codes des canons. 805
II. Collections générales de tous les Conciles. 807
III. Collections particulières d'un seul royaume ou d'une province. 807
IV. Abrégés et Sommes des Conciles. 808
V. Auteurs qui ont composé des commentaires ou scholies sur les canons et les conciles. 809
VI. Les écrivains qui ont donné l'Histoire de tous les conciles, ou de quelques-uns en particulier. 809
VII. Auteurs qui ont fait des notes sur les conciles. 809
VIII. Ecrivains qui ont donné des dissertations sur les conciles. 810
IX. Plusieurs sortes d'ouvrages qui ont rapport à la matière des conciles. 813
X. Editions particulières de quelques conciles. 813
XI. Canons pénitentiaux, leurs collecteurs anciens et modernes et les autres livres concernant cette matière. 814

REMARQUES sur les Bibles de Sixte V et de Clément VIII, et sur celles qui ont été imprimées par les Plantins. 815

EXAMEN des variantes de la Vulgate. 831

EXPLICATION des mots ambigus. 1005

RÉFLEXIONS sur les différences entre les Bibles de Sixte V et de Clément VIII. 1073

TRAITÉ DE LA LECTURE CHRÉTIENNE, dans lequel on expose des règles propres à guider les fidèles dans le choix des livres et à les leur rendre utiles; *par D. Nicolas Jamin, religieux de la congrégation de Saint-Maur.* 1081

I. De l'utilité de la lecture. 1087
II. De la manière de former une bibliothèque. 1097
III. De la lecture. 1110
IV. Des livres qui tendent à faire naître dans le cœur l'amour impur. 1124
V. Des libelles diffamatoires. 1139
VI. Des livres des hérétiques 1146
VII. Des livres impies. 1155
VIII. De l'Ecriture sainte. 1172
IX. Des Pères de l'Eglise. 1187
X. Des livres religieux du temps. 1197
XI. Des livres d'histoire. 1207
XII. Des livres de science et d'amusement. 1215

BIBLIOTHÈQUE D'UN LITTÉRATEUR ET D'UN PHILOSOPHE CHRÉTIEN, ou Recueil propre à diriger dans le choix des lectures; *par le Rév. P. Gloriot, de la Compagnie de Jésus.* 1221

CHOIX ET INDICATION DE PIEUSES LECTURES A CONSEILLER DANS LE TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE. Ouvrage utile aux confesseurs et encore plus aux pénitents; *par M. l'abbé Tinthoin, docteur, ancien professeur de Sorbonne, chanoine et pénitencier de l'église métropolitaine de Paris.* 1293

I. Indication de plusieurs beaux endroits à lire dans les livres de l'Ancien Testament. 1295

II. Indication de plusieurs Psaumes de choix, à lire selon les divers besoins de l'âme. 1298
III. Indication de plusieurs endroits choisis à lire dans le Nouveau Testament. 1302
IV. Indication de plusieurs chapitres de choix dans le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. 1306
V. Indication de plusieurs *Litanies*, *Proses*, *Hymnes*, *Complaintes* et autres *Prières* les plus remarquables. 1308
VI. Indication de plusieurs livres de piété, dont on peut conseiller la lecture, suivant les différentes personnes en état de lire avec fruit, et de se procurer les livres ci-après. 1310
1. Pour toute personne en général. 1310
2. Pour les ecclésiastiques. 1310
3. Pour les personnes scrupuleuses. 1311
4. Pour les personnes affligées. 1311
5. Pour les âmes pieuses. 1311
6. Pour les dames chrétiennes. 1312
7. Pour les jeunes demoiselles. 1312
8. Pour les jeunes gens. 1313
9. Pour les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, qui ont besoin d'être instruits davantage de leur religion. 1313
10. Pour les personnes plus âgées, de l'un et de l'autre sexe, qui veulent s'instruire plus à fond de la vérité de la religion. 1314
11. Pour un incrédule, qui veut encore d'autres livres avant de se rendre et de se convertir entièrement. 1314
12. Pour ceux de nos frères égarés dans la foi, à qui Dieu inspire la pensée de se réunir à l'Eglise catholique, et qui désirent en conséquence s'instruire plus à fond à ce sujet. 1315
13. Pour les pécheurs plus ou moins pénitents. 1315
14. Pour les religieuses. 1316
15. Pour les personnes intérieures, et qui tendent à la perfection. 1316
16. Pour des chrétiens tièdes et lâches dans le service de Dieu. 1316
17. Pour le commun des simples fidèles. 1316

FIN DU DICTIONNAIRE DE BIBLIOGRAPHIE ET DE BIBLIOLOGIE.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

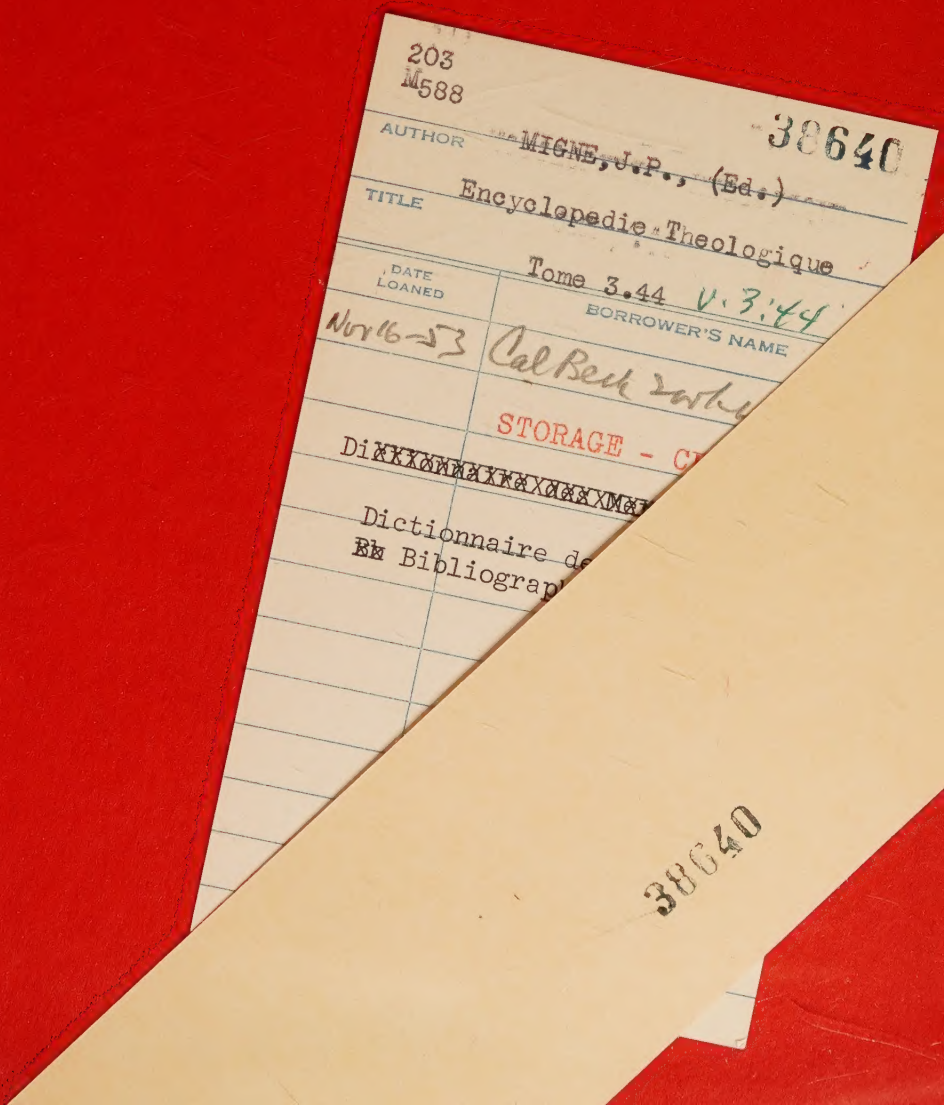
203
M588
38640
AUTHOR MIGNE, J.P., (Ed.)
TITLE Encyclopedie Theologique
Tome 3.44 V.3:44
DATE LOANED
BORROWER'S NAME
Nov 16-53 Cal Beck
STORAGE - C
Dictionnaire de
Bibliograp
38640